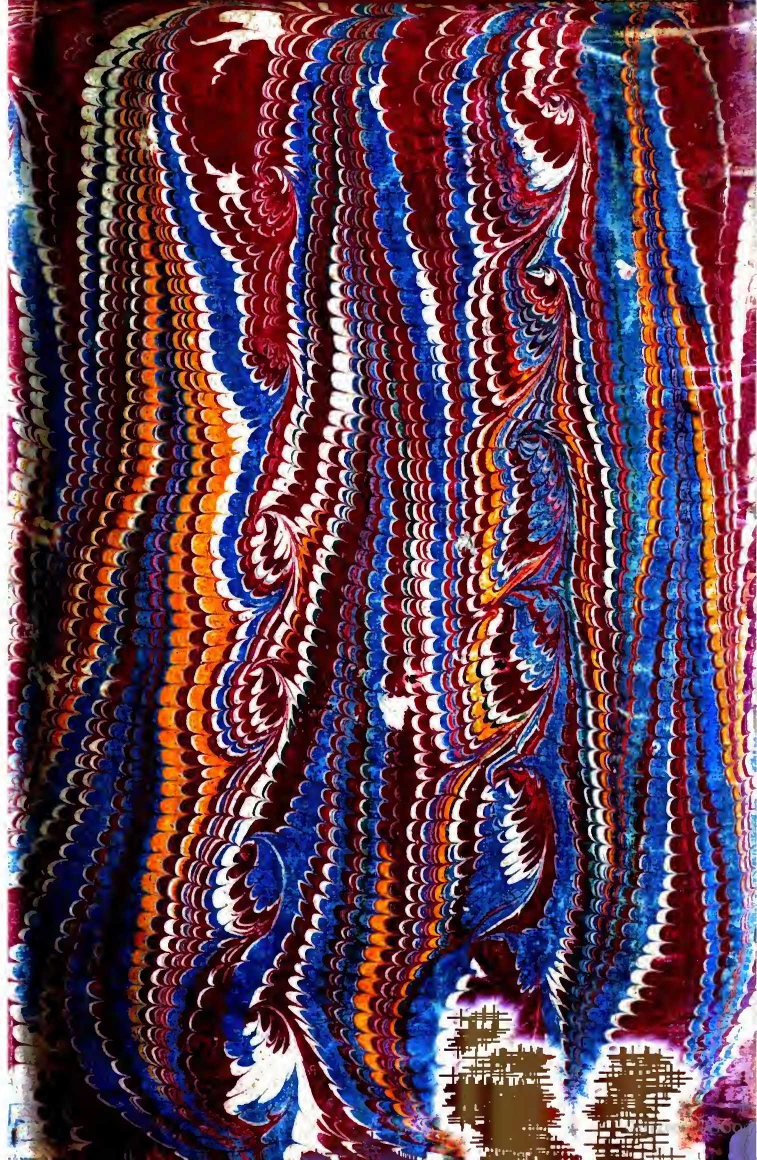

Ex Libris
Petri Adamoli
Regi à Consiliis, à portubus
pontibus, transitibus que
urbis Lugdunensis ac
veteris Provinciæ, Summi.
.17 33.


DIONYS. FRANC.
SECOUSSE, EQUES. IN PARIS.
CURIA PATRO. ET E REG. HUMAN.
LITTER. ACAD. 17




DIONYS. FRANC.
SECOUSSE. EQUES. IN PARIS.
CURIA PATRO. ET E REG. HUMAN
LITTER. ACAD. 17



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE LORRAINE,

QUI COMPREND

CE QUI S'EST PASSE' DE PLUS MEMORABLE dans l'Archevêché de Tréves, & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la mort de CHARLES V. Duc de Lorraine, arrivée en 1690.

AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES A LA FIN.

Le tout enrichi de Cartes Geographiques, de Plans de Villes & d'Eglises, de Sceaux, de Monnoyes, de Medailles, de Monumens, &c. Gravez en taille-douce.

Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé de S. Leopold de Nancy, Président de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de S. Clou de Lay.

TOME I.



A NANCY,
Chez JEAN-BAPTISTE CUSSON, Imprimeur-Libraire Ordinaire de S. A. R. sur la Place, au Nom de JESUS.

M. DCCXXVIII.
AVEC PRIVILEGE.

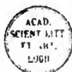


A

SON ALTESSE ROYALE.

*ONSEIGNEUR,*

L'Histoire est proprement la Science des Souverains & des Grands: Quand toute autre étude leur paroîtroit vaine ou indifferente, celle-ci leur seroit utile & necessaire. [1] *L'Histoire leur fait connoître l'esprit & les grandes actions des Héros, dont ils doivent imiter les vertus; elle leur expose la conduite des méchans, dont la mémoire est en horreur parmi les hommes. Cette double connoissance sert à former en eux la vertu de Prudence,*



qui eſt le vrai caractere de ceux que le Ciel a établis pour commander aux autres.

La Verité ſi rare parmi les enfans des hommes, plus étrangere encore dans la Cour des Rois, paroît avec éclat, & ſe montre ſans crainte dans l'Hiſtoire. Vénérable par ſon antiquité, redoutable par la Majeſté qui l'accompagne, elle rend toujours juſtice au mérite, & fait honneur à la vertu : mais elle n'épargne point le vice, dont elle fait voir toute la laideur, en arrachant le voile dont la flaterie ſe ſert pour en cacher la difformité.

Ces avantages communs à tous les Ouvrages qui rappellent les événemens des ſiécles paſſez, & la vie des Hommes fameux par le haut rang qu'ils tenoient dans le Monde, deviennent beaucoup plus ſenſibles, & intereſſent infiniment davantage, lorſqu'on en fait l'application à l'Hiſtoire d'un Pays, où un Prince voit retracée la vie d'une longue & glorieuſe ſuite de ſes Ancêtres, tous illuſtres par des vertus & des qualitez dignes de ſon reſpect & de ſon imitation.

Une des plus glorieuſes & des plus ſingulieres prérogatives du Regne de VOTRE ALTESSE ROYALE, *MONSEIGNEUR, eſt certainement d'avoir, malgré une longue & forte prévention, rendu gloire à la verité, en permettant d'abandonner un ſyſtême inventé par la complaiſance, & ſoutenu par l'ignorance, & de mettre au jour dans vos Etats la veritable origine de votre tres ancienne & tres auguſte Maiſon : verité ſi long-temps ignorée par la plupart de ceux qui depuis prés de quatre cens ans ont travaillé ſur l'Hiſtoire de Lorraine : mais verité bien connuë par les premiers Princes de votre Sang, MONSEIGNEUR, qui ſe ſont fait gloire d'avoüer qu'ils tiroient leur origine de l'ancienne Maiſon d'Alſace par les mâles, & de celles de Saint Arnoû & de Charlemagne par les femmes. Vous l'avez découvert Vous-même, MONSEIGNEUR, par cette vive pénétration, & par cette droiture, qui font le caractere de* VOTRE ALTESSE ROYALE : *Vous avez ſçû démêler le certain du douteux, & autoriſer par votre approbation, un ſentiment qui juſqu'ici n'avoit été propoſé dans vos Etats, qu'avec réſerve & avec doute.*

Une autre prérogative de l'Histoire, c'est, MONSEIGNEUR, de procurer aux grands Hommes, une espece d'immortalité, en les faisant vivre dans la mémoire de ceux qui viennent aprés eux. L'inclination que la Nature a mise dans tous les cœurs, de vouloir subsister dans l'esprit de la posterité, & de perpetuer le souvenir de ses belles actions dans les siécles les plus reculez ; cette inclination, MONSEIGNEUR, est dominante dans les Princes. On la leur inspire dés l'enfance, on les y entretient toute leur vie : on n'employe point de plus puissans motifs, pour les porter à des entreprises dignes de leur rang & de leur naissance, que de leur dire qu'ils sont comptables de ce qu'ils feront, à la posterité, qui leur en demandera raison, & qui leur en fera justice.

Il étoit donc de la grandeur & de la générosité de VOTRE ALTESSE ROYALE, *MONSEIGNEUR, de procurer à tant de Héros, qui ont précédé votre Regne, cet avantage dont ils ont été si jaloux durant leur vie, qui est de transmettre aux siécles à venir, la connoissance de leurs vies, par le canal d'une Histoire exempte de fictions, & dégagée de ces génealogies sans fin & sans certitude, dont depuis quelques siécles on la défiguroit. Ces grands Personnages, illustres par mille traits de valeur & de pieté, attendoient un Regne aussi tranquille & aussi éclairé que celui de* VOTRE ALTESSE ROYALE, *pour les tirer de l'obscurité où leur nom étoit comme enseveli. Toute l'Europe, avantageusement prévénuë en faveur de la Maison de Lorraine, dont on sçait en général l'antiquité, la grandeur, les illustrations, demandoit depuis long-temps un récit détaillé de ce qu'elle ne sçavoit que d'une façon peu distincte.*

L'Ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à VOTRE ALTESSE ROYALE, *MONSEIGNEUR, porte avec lui le caractere de verité, par la maniere simple & unie dont il est écrit, & par les preuves certaines dont il est accompagné. On y remarque une longue & indubitable suite de Princes de votre Sang, lesquels dés le moment qu'ils paroissent sur le theâtre du Monde, y tiennent un rang tres distingué, y sont unis par les liens du sang, à tout ce*

qu'il y a de plus auguste dans l'Europe, aux Empereurs, aux Rois, aux premieres Maisons d'Allemagne & de France, redoutables aux Potentats par leur puissance & par leur valeur, célébres par leur magnificence & leur royale liberalité envers les Eglises. C'étoit dés-lors une vraye pepiniere de Souverains, de grands & de pieux Personnages; & telle étoit dés le dixiéme & onziéme siécles la Maison de Lorraine.

L'écueil le plus ordinaire de la valeur des Princes, & le défaut le plus à craindre pour les Conquérans, c'est, MONSEIGNEUR, de se faire un grand nom, & d'étendre leurs conquêtes au préjudice de leurs voisins, aux dépens des biens & du sang de leurs Sujets, & quelquefois au mépris des loix de l'équité & de la clémence. Les Ayeux de VOTRE ALTESSE ROYALE, *MONSEIGNEUR, furent des Héros bienfaisans, des Guerriers pleins de modération & de sagesse, qui n'ont tiré l'épée que pour défendre leurs Peuples, pour soûtenir leurs Alliez, pour protéger la Justice, pour étendre la Foi Chrétienne. Les a-t-on vûs profiter de la division, & des guerres civiles, allumées chez leurs voisins, pour s'agrandir, pour faire acheter leur secours, pour s'enrichir des démembremens d'une Monarchie partagée, affoiblie & chancelante?*

N'ont-ils pas au contraire employé leurs armes, & prodigué leur sang & celui de leur Noblesse, pour secourir leurs Amis & leurs Alliez dans les Guerres domestiques & étrangeres, où ils les ont vûs engagez? Combien de fois l'Empire a-t-il profité de leur valeur, & ressenti leur assistance? Dans combien de rencontres la France les a-t-elle vûs dans ses Armées, porter la terreur chez ses Ennemis? N'ont-ils pas passé les Mers, pour combattre les adversaires de la Religion? Avec quel zele le bon Duc Antoine, aidé des Princes de sa Maison, s'opposa-t-il au torrent de ceux qui aprés avoir secoüé le joug de la subordination, menaçoient d'inonder non seulement la Lorraine & les Evêchez, mais aussi la France, afin d'y ruïner l'ancienne créance, & d'y renverser l'autorité légitime? Quelle fermeté ne témoigna pas le grand Duc Charles, pour main-

tenir la Foi Catholique, non seulement dans ses Etats, mais aussi chez ses voisins, où elle étoit si fort en danger ?

Et pour nous rapprocher de nos jours, MONSEIGNEUR, toute l'Europe n'a-t-elle pas regardé avec admiration les exploits militaires, la valeur, la sagesse & la pieté du grand Prince dont VOTRE ALTESSE ROYALE *tire sa naissance, & qu'elle considere comme son parfait modele ? Ne semble-t-il pas que la Providence, attentive aux besoins de son Eglise, & de l'Empire, n'ait refusé ce Héros aux larmes & aux prieres de ses Sujets, que pour en faire le Boulevard de la Chrétienté, & pour couronner son heroïsme par un nom immortel ?*

Lorsque le Ciel, plus sensible à nos vœux, Vous a rétabli, MONSEIGNEUR, sur le Trône de vos Peres, VOTRE ALTESSE ROYALE *a trouvé la Lorraine dans un état qui lui a fourni mille occasions de faire éclater sa tendresse & sa bonté envers ses Peuples. Depuis prés de soixante & dix ans, ce Pays avoit été le theâtre de la Guerre. Les campagnes désertes, les Villages ruïnez, les Villes dépouillées, les Familles dispersées, ne presentoient de tous côtez à vos yeux, que les tristes restes d'une désolation trop récente, & les débris de ce que la guerre, la peste & la famine avoient épargné.*

Vos premiers soins, MONSEIGNEUR, se sont portez à réparer ces maux. Votre Noblesse, si recommandable par son antiquité, par ses services, par son fidele attachement à ses Souverains, se trouvoit sans lustre, & se ressentoit de la disette où étoit réduite toute la Province. Vous lui avez rendu son ancien éclat, vous l'avez comblée de biens & d'honneurs. Portant les vuës de votre inclination bienfaisante encore plus loin, vous procurez à leurs Enfans, dans des Academies célébres, une éducation digne de leur naissance, par les exercices propres à former les corps, & à perfectionner les esprits, afin de les rendre capables de remplir dans la suite avec honneur & dignité, les emplois les plus importans de la Guerre & de la Paix.

La Noblesse Etrangere même, attirée par les manieres pleines

de bonté de VOTRE ALTESSE ROYALE, *& par l'agréable accueil qu'on lui fait dans sa Cour, s'y rend de toutes les parties de l'Europe, & n'en sort que pour aller annoncer dans les autres Provinces, ce qu'elle y a vû de brillant, & ce qu'elle y a éprouvé de gracieux.*

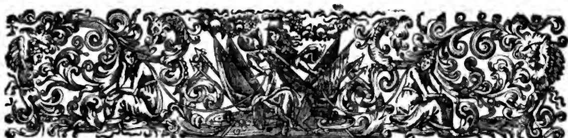
Le simple Peuple, la plus foible, mais la plus nombreuse partie de vos Etats, MONSEIGNEUR, toujours zelé pour son Prince, goûte depuis plusieurs années les doux fruits de la Paix, que votre sagesse lui a procurée; il jouït paisiblement du fruit de ses travaux. Aussi VOTRE ALTESSE ROYALE, *comme vrai Pere de la Patrie, a la satisfaction de voir ses Etats prendre un air nouveau; les Villes & les Villages rebâtis & repeuplez; les campagnes fertiles & cultivées; un Pays tranquille, & ressemblant à celui dont l'Ecriture nous fait l'aimable peinture, en disant, que chacun y vivoit en assurance sous sa vigne & son figuier, cultivant sa terre, & en recueillant les fruits sans inquiétude. Qu'alors les Loix étoient révérées, la Religion florissante, la Justice exercée par des Juges intégres, sages & éclairez!*

C'est là, MONSEIGNEUR, la description que les siécles à venir feront du Regne de VOTRE ALTESSE ROYALE. *Heureux d'avoir ici l'occasion d'en informer la posterité, & de donner des marques publiques du parfait dévouëment, & du tres profond respect dans lequel j'ai l'honneur d'être,*

MONSEIGNEUR,

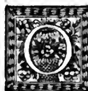
DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le tres humble, tres obeïssant,
& tres fidele Sujet,
DOM AUGUSTIN CALMET.



PREFACE

SUR L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE & Civile de Lorraine.



ON a vû paroître dans les deux derniers siécles divers Essais de l'Histoire de Lorraine; mais jusqu'ici on n'en a vû aucun qui ait contenté les vœux & l'attente du Public. Est-ce la grandeur, l'abondance, ou l'étenduë du sujet, qui en a empêché le succés? ou seroit-ce le défaut de monumens & de bons mémoires, qui auroit éloigné les personnes habiles de la Province, & les Etrangers, d'y travailler, & qui auroit empêché le succés de ceux qui ont entrepris de la traiter? Ce qui est certain, c'est que jusqu'ici nous n'avons aucune bonne Histoire de Lorraine: cela est reconnu de tous les Sçavans de l'Europe; & c'est ce qui m'a déterminé à l'entreprendre, au hazard de n'y pas reüssir: Mais il est toujours glorieux de travailler pour sa Patrie, pour la République, pour la Religion, & pour la gloire d'une Maison souveraine, tres ancienne & tres illustre. I. *Essais divers de l'Histoire de Lorraine.*

Nous connoissons sous le Duc Antoine, qui a regné depuis l'an 1508 jusqu'en 1544, Symphorien Champier, Vassebourg, Edmond du Boulay, le P. d'Auxy Cordelier; sous le regne du Grand Duc Charles, François de Rosieres, & le Président Alix; sous le bon Duc Henry, M. Remy Procureur Général de Lorraine; sous Charles IV. le P. Saleur Cordelier; & dans le même temps Messieurs Godefroy, & le P. Jerôme Vignier de l'Oratoire; enfin sous LEOPOLD I. le P. Benoît Capucin, & Baleicourt; sans compter bon nombre d'Histoires manuscrites que l'on conserve dans les Cabinets des Curieux. Tous ces Historiens ne sont pas d'un mérite égal; les uns n'ont fait qu'effleurer la matiere; d'autres ont donné dans la fable, & sont plus propres à nous égarer qu'à nous guider dans une route si obscure. Si le P. Vignier eût donné l'Histoire de Lorraine qu'il avoit projettée, & qu'il ne se fût pas contenté de fournir les preuves de son Systême généalogique de cette Maison, on pourroit se vanter d'avoir un Ouvrage d'un grand mérite. Mais puisqu'il n'a pas exécuté sa resolution, je me propose d'y suppléer ici avec le secours de ces Ecrivains dont je viens de parler, & de grand nombre d'autres que j'ai fait imprimer dans mes Preuves, ou qui sont dénommez dans la Liste alphabétique de nos Historiens. II. *Ecrivains de l'Histoire de Lorraine.*

Mon premier dessein n'avoit été que d'écrire l'histoire de la Maison de Lorraine, depuis Gerard d'Alsace, premier Duc héréditaire de ce Pays, jusqu'à nos jours, & d'y joindre un exposé des differens systêmes qu'on a formez sur l'origine de cette auguste Maison: mais réflechissant sur ce projet, il m'a paru trop resserré. III. *Dessein de l'Auteur.*



Le Public demande une Hiſtoire de Lorraine entiere ; & pour remplir cette idée, il eſt néceſſaire d'y joindre celle des trois Evêchez de Metz, Toul & Verdun, & du Diocéſe de Tréves, qui ſont tellement enclavez dans cette Province, qu'il eſt comme impoſſible de traiter comme il faut l'une ſans l'autre ; de maniere que je me ſuis trouvé dans l'engagement d'écrire auſſi l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce Pays ; ce qui emporte, par une ſuite néceſſaire, les diſcuſſions ſur l'origine de la Religion Chrétienne ; & par conſequent l'obligation de reculer juſqu'aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & même juſqu'à la conquête des Gaules par Jules Céſar ; le tout afin de mettre mon Lecteur au fait de l'état où ſe trouvoit ce Pays, lorſque la Religion Chrétienne s'y établit, & pour l'informer des mœurs & des qualitez des Peuples qui y demeuroient avant le Chriſtianiſme.

Je me ſuis donc propoſé de faire connoître à mes Lecteurs ce qui s'eſt paſſé de mémorable dans cette partie de l'Europe que nous habitons, tant au ſpirituel qu'au temporel, depuis qu'elle eſt connuë, & qu'elle fournit matiere à l'Hiſtoire, c'eſt à dire, depuis les conquêtes des Romains ; car auparavant, les Gaules, & ſur-tout la Belgique, n'étoient preſque connuës que de nom ; & le peu que l'on en dit avant ce tems, eſt ſi fabuleux & ſi apocryphe, qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête. Car que peut-on penſer de la prétenduë fondation de Tréves par Trévir ; de Metz par Metius ; des premiers Auteurs de la Maiſon de Lorraine, qu'on fait remonter juſqu'à la priſe de Troyes, & qu'on ramene enſuite juſqu'à Jules Céſar & Auguſte ? Il m'a paru important de détruire ces fauſſes traditions, & d'établir quelque choſe de certain & de ſolide touchant les premiers Evêques des Villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun, que nos Ancêtres ont voulu avancer juſqu'au temps de l'Apôtre S. Pierre.

IV. *Hiſtoire des principales Seigneuries renfermées dans la Lorraine.*

Et comme les Comtes & Ducs de Bar, de Luxembourg ; les Comtes de Daſbourg, de Vaudémont, de Salm, d'Apremont, de Caſtre, de Lunéville, de Sarwerden, & quantité d'autres Seigneurs, ont eu de frequens démêlez avec nos Ducs, & avec les Evêques dont on vient de parler, & que la plupart de ces Seigneurs étoient ou Souverains ou Régaliens dans leurs Terres, je n'ai pû me diſpenſer de les faire auſſi entrer dans cet Ouvrage ; non plus que l'hiſtoire des principales Abbayes du Pays, dont les Abbez & Abbeſſes ont eu part aux grandes affaires, & aux plus célébres évenemens de l'Hiſtoire. Tout cela enrichira conſiderablement cet Ecrit, & fera beaucoup de plaiſir à ceux qui aiment à connoître nos antiquitez.

V. *Etat ſucceſſif de la Belgique ſous les Gaulois, les Romains, les François, &c.*

Je fais donc paſſer ſous les yeux de mon Lecteur cette partie de la Belgique, connuë aujourd'hui ſous le nom de Lorraine, comme poſſedée & habitée d'abord par les Gaulois, qui en ont été les premiers & les plus anciens maîtres, enſuite ſubjuguée par les Romains, puis conquiſe par les François. Je raconte les Guerres que les Gaulois & les Germains ſoutinrent pour défendre leur liberté ; les efforts que firent les Romains pour empêcher que les Germains ne paſſaſſent le Rhin, & ne pénétraſſent dans les Gaules. Durant ce temps, la Ville de Tréves devenuë le Siége des Empereurs Romains, s'éleve au plus haut point de grandeur ; mais bien-tôt expoſée aux courſes & aux ravages des Barbares, elle eſt preſqu'enſevelie ſous ſes propres ruïnes, d'où elle n'a pû ſe relever juſqu'à preſent.

VI. *La Lorraine ſous les Rois d'Auſtraſie, & ſous les Empe-*

Les François ayant enfin franchi la barriere du Rhin, s'établiſſent ſans beaucoup de peine dans le Pays que nous habitons. Ils y trouvent le Chriſtianiſme bien affermi, & dominant preſque par-tout. Clovis embraſſe lui-même cette Religion, & la laiſſe en héritage aux Rois de France & d'Auſtraſie ſes ſucceſſeurs. Ces derniers fixent leur demeure à Metz, & en font la Capitale de leurs Etats.



Ainsi ce Pays, que nous nommons aujourd'hui Lorraine, devient le theâtre de leurs guerres, de leurs voyages, de leurs entreprises civiles & militaires; & l'histoire de leurs régnes, de leurs personnes & de leurs actions, devient absolument propre à mon sujet. *reurs François.*

Charlemagne, & les Empereurs François qui lui ont succedé, ont fait quelquefois leur résidence à Metz, à Gondreville, à Thionville, & dans d'autres lieux renfermez dans le Pays dont nous écrivons l'Histoire. On sera bien-aise de les suivre dans les voyages qu'ils y ont faits. Chacun se dira avec plaisir : Ici Charlemagne tint une Assemblée générale; là se donna une telle Bataille ; dans un tel lieu l'on tint un tel Concile; dans un autre, il y eut une entrevuë entre tels Princes; dans celui-là Louis le Débonnaire prenoit le plaisir de la chasse ou de la pêche. Ces détails font un plaisir infini aux personnes du Pays. Ma grande attention a été de ne négliger aucune circonstance, ni aucune particularité de cette nature; de rapporter exactement les noms des lieux & des personnes, de ne m'éloigner que le moins qu'il m'a été possible de mon but, d'y ramener toujours mon Lecteur, & de piquer sa curiosité par quelque chose de nouveau, d'interessant, & d'instructif. J'ai jugé de la satisfaction qu'il en pourroit recevoir, par celle que j'ai ressentie le premier, lorsque j'ai rencontré quelque trait nouveau, & peu connu.

Si je n'avois commencé mon Histoire qu'au régne de Gerard d'Alsace, j'aurois laissé mon Lecteur dans l'ignorance d'une infinité de chose qu'il auroit été obligé de chercher ailleurs: par exemple, comme ce Pays est passé des Gaulois aux Romains, des Romains aux François, des François aux Empereurs d'Allemagne, de ceux-ci aux Ducs de Lorraine; & comment ce Duché, de simple Gouvernement, est devenu Etat souverain & héréditaire; comment se sont formez ces puissans Evêchez, & ces autres Etats, dont les uns l'environnoient, & d'autres étoient renfermez dans son sein. Sans ces connoissances préliminaires, il seroit comme dépaysé, & pour ainsi dire, tombé des nuës, en commençant la lecture de mon Ouvrage. Mais dans la méthode que j'ai suivie, il se trouve toujours à vuë de pays; il voit sans peine la place qu'occupe l'Histoire de Lorraine dans celle de l'Europe, sur-tout de la France & de l'Allemagne. Je ne suis pas en peine de lui faire voir qu'avant Gerard d'Alsace, les Ducs de Lorraine n'étoient ni indépendans, ni Souverains; il vient de voir la suite des Ducs Beneficiers, & le rang qu'ils tenoient sous les Rois & les Empereurs précédens. Je n'ai que faire de m'étendre à prouver la distinction de la haute & de la basse Lorraine, & des Ducs differens qui ont gouverné l'une & l'autre. Mon Lecteur en a lû les preuves dans le simple récit des faits. Cette voie & cette maniere de prouver est bien plus courte, plus efficace, plus aisée, que celle des discours & des dissertations. VII. *Raisons de la methode de l'Auteur.*

Jusqu'ici nos Ecrivains trop occupez à débrouiller les Généalogies de la Maison de Lorraine, ne se sont pas assez employez à ramasser & à arranger les faits mémorables qui peuvent servir à former un Corps d'histoire. A present que son origine est suffisamment prouvée, j'ai tâché de donner un récit suivi & circonstancié de la Vie de nos Ducs. J'ai fait dans cette vuë grand nombre de recherches, & j'ai été assez heureux pour faire quelques découvertes : mais cela n'a pas empêché que souvent je ne sois demeuré dans l'impuissance de me satisfaire, faute de lumiere & de mémoires. On voit bien, à travers le peu d'écrits qui nous restent, de grands traits de valeur, de conduite, de sagesse, de pieté; mais peu de circonstances, & par consequent peu de matiere pour un discours suivi. Le Lecteur s'appercevra aisément de ma stérilité, & du peu d'ordre & de liaison qui se VIII. *Sterilité de l'Histoire de Lorraine.*

rencontre dans les faits que je rapporte: mais comment faire revivre les traits & les couleurs d'un tableau si antique, & dont on n'a que quelques morceaux rompus & détachez?

IX. *Raisons de l'ignorance où l'on est de l'Histoire de ce Pays.* Nos anciens Souverains, je veux dire, ceux qui ont vêcu dans les onziéme, douziéme & treiziéme siécles, ne songeoient à rien moins qu'à cultiver les Lettres, & à faire fleurir les sciences dans leurs Etats. Leur unique, ou du moins leur premiere & principale occupation, étoit la guerre, & les exercices militaires. Environnez de toutes parts d'Ennemis puissans, remuans & alertes, ils étoient dans l'obligation d'avoir presque toujours les armes à la main: d'ailleurs les temps ausquels ils ont vêcu, étoient pour ce Pays, des siécles d'ignorance & de barbarie. Les Gentilshommes étoient pour l'ordinaire peu versez dans les lettres; les Ecclesiastiques & les Religieux, occupez du soin de défendre les biens de leurs Eglises contre les Ennemis du dehors, avoient toute autre chose à faire qu'à étudier; ils étoient même quelquefois contraints de prendre les armes pour se défendre. Un Historien, dans ces temps de confusion & de tenebres, est souvent obligé de recueillir des choses, qui dans d'autres circonstances paroîtroient minuties, mais qui deviennent alors importantes, ne fût-ce que pour fixer les dates, & pour assurer les Successions & les Généalogies; choses toujours importantes dans les Maisons Souveraines.

X. *Quand on a commencé à écrire l'Histoire de Lorraine.* Dans les siécles qui ont suivi ceux dont nous venons de parler, c'est à dire au quatorziéme & quinziéme siécles, on commença à dresser quelques Memoires, ou à composer quelques Chroniques de Lorraine. On dit qu'un Poëte écrivit en vers la vie du Duc Ferry, peut-être Ferry III. mort en 1303. Nous avons fait imprimer une Chronique de Lorraine, qui commence en 1350, & finit en 1544. Symphorien Champier écrivoit aprés l'an 1509. Edmond du Boulay & le P. Dauxy étoient contemporains, un peu plus anciens que Champier; l'Ouvrage de du Boulay fut imprimé en 1547. Vassebourg imprima ses Antiquitez de la Gaule Belgique en 1549; & Rosieres son Ouvrage intitulé, *Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum*, en 1580.

Mais en ce temps-là les Lettres étoient encore, pour ainsi dire, dans leur enfance, sur-tout en Lorraine; on y manquoit presque de tout ce qui est necessaire pour faire de bonnes études, & pour reüssir à écrire l'Histoire. Je ne parle point de la barbarie & de la rudesse du stile; elle est presqu'universelle dans les ouvrages de ce temps-là; j'entends l'ignorance des choses, le mauvais goût, le défaut de critique, d'exactitude, de méthode, d'ordre, l'amour de la fable; défauts essentiels & inexcusables: car quand on trouve la verité & la solidité, on passe aisément sur les manieres. On y manquoit de Livres, de Sçavans, de Mécénas, de Curieux, de Monumens. On y copioit sans choix, sans discernement, & souvent sans bonne foy, des Piéces fausses & douteuses; on avançoit hardiment des faits incertains & apocryphes. On a vû, oserai-je le dire? de nos Historiens, forger, inventer, mutiler, interpoler, corrompre des Titres, pour les ajuster à leurs systêmes historiques ou généalogiques, sans prévoir que dans un siécle plus éclairé, on découvriroit leur mauvaise foy & leurs erreurs, & qu'on mépriseroit leurs vaines & ridicules prétentions. La vérité toujours respectable, se fait jour tôt ou tard; & les faux préjugez les plus anciens, les plus flatteurs, & les plus avantageux, se dissipent avec le temps, à la vuë du vrai & du certain.

XI. *Grandeur & antiquité de la* Nulle Maison certainement n'avoit moins besoin de ces faux reliefs, & de ces vaines & frivoles inventions pour la relever, soit du côté de l'antiquité, ou de la grandeur & de l'illustration, que la Maison de Lorraine. Le faux, quelque

Maison de Lorraine.

avantageux qu'il puisse paroître, ne peut que lui faire tort. Elle n'a que faire d'emprunter du faux brillant & des couleurs étrangeres, pour se faire distinguer; toute l'Europe sçait ce qu'elle est; & l'Ouvrage que nous donnons au Public, en persuadera de plus en plus. Les Historiens étrangers même, lui en ont rendu toute la justice qui lui est duë. Voici comme en parle un Historiographe de France * : » Cette Maison est certainement issuë des anciens Ducs d'Allemagne, » depuis Comtes d'Alsace, & enfin Ducs de la partie de l'ancien Royaume de » Lorraine, qu'on appelle Mosellanique, ou haute Lorraine; & elle ne le cede » en antiquité & en grandeur qu'à celle de nos Rois, qui est la premiere du » Monde (ce sont les paroles de cet Ecrivain). Il est vrai qu'en la faisant venir » d'Alsace, elle ne descendra pas de Charlemagne en ligne masculine & directe, » & encore moins de la race de Godefroy de Bouillon. L'un est impossible, parce » que la Maison d'Alsace est beaucoup plus ancienne que le regne & l'Empire de » Charlemagne; & l'autre opinion est une pure fable, qui lui seroit beaucoup plus » desavantageuse que la verité, & qui lui donneroit moins de droit sur la Cou» ronne de Jerusalem, qui a causé cette chimere dans un siécle ignorant, qu'elle » n'en peut prétendre par la succession de René Duc d'Anjou, Roy de Jerusa» lem & de Sicile.

XII. *Les Maisons de Lorraine & d'Autriche ont la même origine.*

» La réputation de cette Maison d'Alsace a toujours été si grande, que l'Al» lemagne termine encore aujourd'hui toutes les grandeurs de ses Familles Sou» veraines, à l'honneur d'en être issuë, parce qu'elle n'envisage rien de plus an» cien ni de plus illustre. Les Princes du Sang d'Autriche n'ont rien de plus avan» tageux, aprés les fables qu'on a inventées pour illustrer leur origine, que d'être » les Puînez de ceux du Sang de Lorraine. Je ne leur fais point de tort, puis» qu'ils en sont enfin demeurez d'accord, & parce qu'il n'y avoit point d'autre » parti à prendre, pour être, comme ils sont en effet, une des premieres races de » la Chrétienté. « C'est ainsi que s'exprime ce célébre Historiographe.

En effet, on vient de donner au Public les Origines de la Maison d'Hasbourg-Autriche, composées par le Seavant Jean-George Eccard, dédiées à l'Empereur aujourd'hui glorieusement régnant, dans lequel on adopte, on éclaircit, on appuye le systême proposé il y a environ quatre-vingts ans par le P. Jerôme Vignier de l'Oratoire, & recu par tous les Scavans de l'Europe; dans lequel on montre que la Maison d'Autriche & celle de Lorraine ont une origine commune, & que celle-ci a sur l'autre la prérogative de l'aînesse. L'Auteur que nous venons de citer, ajoute quelques Preuves nouvelles aux anciennes, & fait de nouveaux efforts, pour remonter par une route nouvelle, le plus haut qu'il lui est possible, au dessus du Duc Attic Pere de S. Odile, qui vivoit au septiéme siécle.

XIII. *Découvertes sur les origines de la Maison de Lorraine.*

Ces découvertes si riches & si heureuses, sont duës aux travaux des Scavans, qui depuis prés de deux siécles se sont frayé des routes nouvelles dans la litterature, & sur-tout dans l'histoire, par les recherches qu'ils ont faites des Originaux cachez dans les anciennes Bibliotheques. Combien de Chroniques, de Diplômes, d'Histoires, de Vies de Saints, & d'Hommes illustres, n'a-t-on pas publiées depuis deux siécles? Combien d'excellens Livres n'a-t on pas composez? A quelle précision, à quelle exactitude n'a-t-on pas porté la critique, & la connoissance des anciens Manuscrits, de la Chronologie, des Généalogies, des Monnoyes & Médailles, & des Chartes, monumens précieux de la plus vénérable antiquité? Avec quels travaux & quels succés n'a-t-on pas creusé dans la plus obscure & la plus profonde barbarie, pour en tirer la verité captive, & la mettre en liberté? A l'exemple de ces grands Hommes, j'ai recueilli tout ce que j'ai pû de mo-

* M. le Laboureur dans son Histoire msf. de Lorraine, dans le Cabinet de M. Clairambaut.

numens anciens de ce Pays; j'ai parcouru grand nombre de Biblioteques, j'ai visité plusieurs Archives, je me suis transporté sur les lieux les plus célébres, pour y voir les choses par mes propres yeux, afin de les marquer dans mon récit avec plus de fidelité & de certitude.

XIV. *Cartes geographiques, & Plans de quelques Eglises de Lorraine.* Et pour mettre les faits dans une plus grande évidence, & donner à mon Lecteur une connoissance plus parfaite des lieux & des choses qui entrent dans mon récit, j'ai fait graver des Cartes geographiques de la Lorraine en général, & des Diocéses particuliers de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; comme aussi les Plans des Villes de Nancy, de Bar, de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; de plus les Plans des plus belles & des plus illustres Eglises du Pays, comme de Metz, de Toul, de Saint-Nicolas, de la Primatiale de Nancy. Ces choses sont d'un secours infini pour fixer l'esprit, & aider l'imagination dans la lecture, lorsque sans être obligé de se déplacer, le Lecteur trouve tout d'un coup sous ses yeux le lieu qu'il cherche dans la Carte, & dont il est parlé dans l'Histoire. Les Cartes geographiques sont de la composition de M. Bugnon Geographe de S. A. R. de Lorraine. Les Plans des Eglises Cathédrales ont été envoyez par Messeigneurs les Evêques, & Messieurs du Chapitre de Metz & de Toul.

J'avois eu dessein de donner une Notice de la Lorraine, & même une Geographie raisonnée & complete de ce Pays; j'en ai des tables toutes dressées, & une liste de tous les noms des lieux dont il est fait mention dans mes Preuves: mais je n'ai pas encore toutes les connoissances que je souhaiterois, & j'aime mieux differer cet ouvrage, que de le publier si peu parfait & si informe.

XV. *Sceaux & Armoiries des Ducs de Lorraine.* J'ai de plus fait graver les Sceaux des Ducs de Lorraine, depuis Adelbert Fondateur de Bouzonville, jusqu'à LEOPOLD I. aujourd'hui régnant; ceux des Princes de la Maison de Lorraine qui ont regné en Flandre; ceux des Comtes & Ducs de Luxembourg, & quelques anciens Sceaux des Comtes de Vaudémont, de Salm & d'Apremont, & d'autres anciennes Maisons du Pays. Je n'ai pas affecté d'en donner un grand nombre; j'ai mieux aimé choisir les plus interessans, & sur-tout les plus anciens, parce qu'ils sont les plus importans, les plus instructifs, & qu'on en peut tirer des inductions plus étenduës pour l'Histoire. On verra ici quelles ont été les anciennes Armes de Lorraine; quel a été leur progrés, & le peu de fond que l'on doit faire sur la fable des trois Alerions, & sur celle du Cerf, dont on a prétendu que nos anciens Ducs avoient chargé leurs Ecussons. Tout ceci est accompagné d'une Dissertation instructive, & d'une explication des Sceaux, de la datte du Titre d'où je les ai tiré, & du lieu où ils se trouvent, afin qu'on puisse, si on le juge à propos, les aller vérifier.

XVI. *Monnoyes & Médailles des Ducs de Lorraine.* Les Monnoyes & Médailles que nous avons aussi fait graver, sont un des plus grands & des plus rares ornemens de ce travail. Elles nous fournissent une longue & belle suite des Ducs de Lorraine; leurs Armoiries, leurs successions, leurs visages, & quelquefois des traits de leurs histoires. Ce sont des Piéces certaines & originales, qui nous fournissent des dates & des particularitez du régne de ces Princes; tout y est précieux, jusqu'aux titres, aux caractéres, aux ornemens, aux timbres, & autres marques distinctives qui s'y rencontrent; chaque Prince ayant eu les siennes, differentes de celles de ses Prédécesseurs.

J'y ai joint les Monnoyes & Médailles des Princes non Souverains de la Maison de Lorraine, & celles des Evêques de Tréves, de Metz & de Verdun; je n'en ai pû recouvrer aucune de la Ville, ni des Evêques de Toul, quoi qu'ils en ayent frappé certainement un tres grand nombre. Tout ceci est accompagné d'une dissertation sur les Monnoyes de Lorraine, & de remarques sur celles que j'ai fait graver. Tout le monde voit assez l'importance & la grande utilité que l'on

peut tirer de ces sortes de monumens. J'ai rangé le tout par ordre chronologique, & j'ai marqué dans les Notes, le lieu où se trouvent les Médailles que j'ai rapportées, leur métal, leur poids, & quelquefois leur valeur.

XVII. *Tombeaux & Mausolées des Ducs de Lorraine.*

Enfin je donne les Tombeaux & les Mausolées, tant anciens que nouveaux des Ducs & Princes de la Maison de Lorraine, & de quelques autres Princes; persuadé que les Etrangers, aussi-bien que les naturels du Pays, seront charmez de rencontrer ici ces monumens, si dignes de venération, dont la plupart sont assez peu connus aujourd'hui, étant répandus dans plusieurs Eglises, assez éloignées, & assez peu célébres. Les plus anciens sont ceux de Gerard, premier Comte de Vaudémont, Fils de Gerard d'Alsace; les autres sont de Thierry Duc de Lorraine, & de Hadvide de Namur, femme de Gerard d'Alsace Duc de Lorraine. Le premier fut enterré au Prieuré de Belval, qu'il avoit fondé prés Châtel-sur Moselle, & les deux autres dans celui de Châtenoy, qui est aussi de leur fondation. Les autres sont tirez des Eglises de Joinville, de Vaudémont & de Nancy; ceux des Comtes de Salm se trouvent dans l'Abbaye de Salival. On voyoit autrefois dans l'Abbaye de Saint-Mihiel quelques Mausolées des Comtes & Ducs de Bar; mais il n'y paroissent plus à present, depuis qu'on a démoli l'ancienne Eglise, pour en construire une nouvelle.

XVIII. *Dissertations sur differens points concernant l'Histoire de Lorraine.*

De peur de trop embarrasser ma narration, & de la rendre trop seche & trop ennuyeuse, par des digressions & des détails de citations, de critique, de chronologie, de preuves, de discussions de faits historiques, de réfutations de certains sentimens, & de certaines traditions populaires, j'ay renvoyé mes citations au bas de la page; j'ai mis mes notes chronologiques au haut de la colomne, ou sur le bord des marges, & j'ai fait imprimer à la fin de chaque Tome les Preuves justificatives les plus importantes : ce sont des Chroniques, des Titres de fondation, des Traitez de Paix, de Mariage, des Testamens, des Lettres, &c. Enfin j'ai accompagné chaque Tome de quelques Dissertations, pour éclaircir certains points douteux, ou pour approfondir certaines questions, qu'on n'auroit pû traiter avec toute l'étenduë & l'exactitude convenable, dans le cours de l'histoire. J'ai examiné, par exemple, l'origine des Eglises de Treves, Metz, Toul & Verdun; quels en ont été les premiers Evêques, & en quel temps ils ont vêcu. J'ai proposé dans une Dissertation particuliere, les differens systêmes qu'on a formez sur l'Origine de la Maison de Lorraine; & j'ai essayé, en détruisant les incertains, d'établir le plus sûr & le meilleur.

J'ai traité aussi en particulier, des Seigneurs Voüez des Eglises, des Monnoyes & des Salines de Lorraine; de la qualité de Marchis, que portent depuis le commencement les Ducs de Lorraine; des Armoiries, Dévises, Titres, Cris de Guerre, &c. de nos Ducs; du droit qu'ils avoient d'assigner le Champ de bataille, & d'y présider, dans les Duels solemnels des Nobles entre le Rhin & la Meuse, &c.

XIX. *Liste chronologique des Evêques, des Ducs, Princes, Abbez & Abbesses, &c.*

De plus, pour donner aux Lecteurs la facilité de trouver tout d'un coup le nom, la date, la vie, la mort, l'ordre de la succession des Ducs, des Evêques, des principaux Seigneurs, des Abbez & Abbesses de Lorraine, & des Evêchez dont j'ai écrit l'Histoire, j'ai mis à la fin de mon Ouvrage, des Listes chronologiques des Ducs de Lorraine, des Comtes de Vaudémont, de Salm, d'Apremont, des Archevêques de Tréves, des Evêques de Metz, Toul & Verdun, & des Abbez & Abbesses des principales Abbayes de ce Pays.

Ces sortes de choses sont d'un tres grand usage dans un Pays où l'on trouve à chaque pas des noms de Ducs, de Princes, & de Prélats, dont il importe de fixer la date, par rapport à la vérification des Diplômes, & autres Piéces que l'on

produit en Justice; & quand ces détails seroient indifferens à un grand nombre de Lecteurs, ils sont toujours tres interessans pour les Corps d'Ecclesiastiques & de Religieux, que cela regarde, & pour une infinité de gens qui ont à traiter d'affaires, ou à discuter certains points de chronologie, ou de succession des Princes. Ces difficultez reviennent à tout moment, même dans la conversation, & il n'est personne qui ne soit bien-aise de trouver à point nommé dans une liste, ce qu'elle ne pourroit chercher qu'à grand'peine dans le Corps de l'Histoire.

XX. *Pourquoi on n'a pas suivi la méthode des annales?*

Je n'ai pas suivi la méthode des Annales; elle m'a paru sujette à de trop grands inconveniens; elle coupe & partage trop l'attention du Lecteur, qui est obligé de passer subitement & brusquement d'une matiere à une autre. Elle interrompt, par exemple, vingt fois la vie d'un même homme, en le faisant paroître sur la scene autant de fois qu'il a vêcu d'années; en sorte que l'on oublie à la fin ce qu'on a lû au commencement; & que pour se rappeller la vie d'un seul personnage, on est obligé de parcourir toutes les années ausquelles il a vêcu; ce qui est cause que bien des gens, qui sont ennemis du travail & des discussions, perdent le fruit de leur lecture, pour ne vouloir pas se fatiguer, en retournant ainsi sur leurs pas.

J'avouë qu'il seroit fort agréable de pouvoir ramener en même temps sous les yeux du Lecteur tout à la fois, ce qui se passe dans les differens endroits du Pays dont il lit l'Histoire : mais il y a cette difference entre l'écriture & la peinture, que le Peintre reünit dans un tres petit espace, plusieurs personnages, dont il represente les divers mouvemens, & les differentes attitudes, que le spectateur saisit tout ensemble, avec les couleurs, les passions & les actions des personnes representées; au lieu que dans l'Histoire l'Ecrivain ne peut ni rapprocher, ni reünir, ni raccourcir les personnages; il ne peut les montrer que par parties séparées, ni les faire agir que successivement, & selon que les mots, & les parties du discours sont suivies & liées les unes aux autres; ce qui demande souvent bien du temps, & oblige le Lecteur à prendre la patience de lire jusqu'au bout, & à prêter son attention à toutes les circonstances qui forment le corps de la narration.

XXI. *Avantages de la methode d'écrire de suite les Vies des personnages de l'Histoire.*

Je me suis donc déterminé à écrire de suite les vies de nos Ducs, & des principaux Princes, Prélats & Seigneurs qui sont le sujet de mon Histoire, & de raconter sans interruption les grands évenemens qui entrent dans mon sujet. Je donnerai, par exemple, la vie d'un ou de plusieurs Archevêques de Tréves qui auront vêcu pendant vingt-cinq ou trente ans; je donnerai ensuite les Evêques de Metz, de Toul & de Verdun, qui ont fleuri dans le même temps; enfin je traiterai la vie des Ducs de Lorraine, de Bar & de Luxembourg qui ont paru dans le même intervalle. Cela abrége considerablement le travail de l'Ecrivain, & soulage l'ennui du Lecteur. Il n'est point distrait par le récit des choses étrangeres; il voit de suite le progrés d'une négociation importante, qui a duré quelquefois plus d'une année, & l'exécution d'une entreprise, dont le dessein & les ressorts ne se découvrent & ne se développent qu'à la longue; il a le loisir de se former l'idée du caractere de celui dont il lit la vie, par le récit de ses avantures, de ses exploits, de ses maximes, de sa conduite; & c'est dans ces sortes de réflexions que consiste le fruit que l'on doit tirer de l'Histoire; c'est là la veritable science des hommes & des choses passées; il s'agit d'en faire le discernement, d'en tirer des exemples de conduite, d'en porter un jugement sain & desinteressé, d'en connoître le bon & le mauvais, le mérite & le démerite.

XXII. *Avantages & inconveniens des*

Les Histoires de Maisons, de Provinces & d'Eglises particulieres, comme celle que nous donnons ici au Public, ont cela d'agréable & d'avantageux, qu'entrant dans de plus grands détails, elles interessent beaucoup plus les personnes du

du Pays, que ne font les Hiſtoires générales. Chacun s'y rencontre, pour ainſi dire, à chaque pas; il y voit des lieux qui lui ſont preſens, des perſonnages dont les deſcendans ſubſiſtent encore; il y apprend les circonſtances d'evenemens célébres, & connus confuſément par tradition dans le Pays; il ne ſe laſſe point d'apprendre ces particularitez, auſquelles il prend part, & qui reviennent fréquemment dans la converſation. *Hiſtoires de Provinces particulieres.*

J'avouë qu'il y a dans cela un écueil à craindre, & je crains de ne l'avoir pas toujours évité, quoi que je l'aye aſſez apperçu : c'eſt de tomber dans la minutie, en rapportant des choſes trop triviales & trop communes, & de faire entrer dans ſon récit des évenemens étrangers au ſujet. C'eſt le défaut qu'on reproche à Vaſſebourg & à Roſieres, & qu'on pourroit auſſi reprocher à Brouverus. Ils ont voulu tout embraſſer, & par là ils ont jetté la confuſion dans leurs Ouvrages, où le Lecteur ſe fatigue ſouvent en vain, & où il trouve ce qu'il ne cherche pas, & ne trouve pas ce qu'il cherche. Il y a des temps dans notre Hiſtoire, qui ſont d'une ſi grande ſtérilité, qu'il a fallu néceſſairement recourir à des Ecrivains étrangers, & à des Chroniques trop ſuccinctes, ou à des Chartes peu detaillées, & peu intereſſantes, pour y chercher de quoi fixer les dates de certains évenemens, & la vie ou la mort d'un Prince ou d'un Evêque; & avec de telles piéces, comment compoſer une Hiſtoire ſuivie ? comment ſoutenir un ſtile égal & harmonieux ? comment lier dans la narration, des choſes ſi diſparates, & ſi peu aſſorties ? Je n'ai pas laiſſé de ramaſſer ces débris épars, & ces faits détachez : le temps viendra peut-être qu'on en découvrira la liaiſon & les circonſtances, à meſure qu'on recouvrera des monumens nouveaux, & que l'Hiſtoire du Pays ſe perfectionnera, par la découverte des piéces cachées & inconnuës, & par le developpement de nos antiquitez. Alors le jour ſortira des tenebres, & une étincelle produira une grande lumiere; c'eſt ce que l'expérience nous fait voir tous les jours.

Un grand avantage que je trouve dans l'étenduë du deſſein que je me ſuis preſcrit, c'eſt que ſi la matiere me manque quelquefois du côté de l'Hiſtoire Civile & Politique, j'ai de quoi dédommager mon Lecteur par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du même temps; & au contraire quand l'Hiſtoire Eccleſiaſtique eſt ſtérile, & n'offre aux yeux que des objets de douleur, de relâchement, de deſordre & de confuſion, l'Hiſtoire de nos Princes eſt féconde en grands évenemens. Le dixiéme ſiécle, qui paſſe pour le plus corrompu dans l'Egliſe d'Occident, a produit dans les Evêchez dont nous écrivons l'Hiſtoire, pluſieurs excellens Evêques, & pluſieurs grands Perſonnages; des Religieux ſçavans & pieux, & de zelez Réformateurs de l'Ordre monaſtique. Le quinziéme ſiécle au contraire, moins illuſtré par le mérite des Prélats, & par les qualitez des Eccleſiaſtiques & des Religieux, eſt célebre par les événemens arrivez ſous les Regnes du Duc Charles II. de René I. d'Anjou, de Jean & Nicolas de Calabre, & de René II. XXIII. *Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lorraine, belle & féconde pendant le dixiéme ſiécle.*

Je donne cette Hiſtoire en François, parce que c'eſt la Langue que l'on parle plus généralement dans le Pays que nous habitons. J'ai principalement travaillé pour mes Compatriotes; il eſt naturel de leur parler un langage qu'ils entendent. Tous les Peuples du monde, les Hebreux, les Caldeens, les Egyptiens, les Perſes, les Arabes, les Grecs & les Romains ont ſuivi cet uſage. Il eſt fondé ſur la nature, ſur le bon ſens, ſur l'utilité publique. On n'écrit que pour ſe faire entendre; & la plupart du monde ne peut ni lire ni entendre ce qui eſt écrit dans une Langue inconnuë. Les Etrangers trouveront dans nos Preuves, qui ſont en Latin, de quoi ſe ſatisfaire; & il y a peu de pays aujourd'hui où la Langue Françoiſe ne ſoit connuë & entenduë, de la plupart de ceux qui ſe mêlent d'etu- XXIV. *Pourquoi cette Hiſtoire eſt écrite en François?*

dier & d'écrire, & qui peuvent s'interesser à une Histoire comme celle-ci.

XXV. *Cet Ouvrage a souvent plus l'air de Memoire que d'Histoire; pourquoi?*

Le Public sera peut-être surpris de trouver ici beaucoup moins qu'il n'attendoit, & de voir en plusieurs endroits de cet Ouvrage une si grande disette de faits interessans. Je l'ai déja prévenu sur cela, & je lui en ai expliqué les causes. Ce n'est pas faute de grandes actions de la part de nos Princes, ni d'évenemens dignes de l'Histoire dans ce Pays. Le peu qu'on en sçait, fait bien sentir ce qui nous manque : mais le défaut d'Ecrivains, & de Memoires, ne nous laisse que le desir d'avoir de plus grandes lumieres. Aussi je ne me suis jamais flatté de donner une Histoire parfaite; mon objet a été de dresser des Memoires pour mes Compatriotes, & de fournir à ceux qui viendront aprés moi, & qui voudront travailler sur le même sujet, un canevas, sur lequel il leur sera aisé d'ajouter, & qu'ils pourront orner, perfectionner & achever, en joignant leurs découvertes aux nôtres, & en suppléant ce que le temps leur découvrira, à ce que nous n'avons pas été assez heureux de rencontrer.

XXVI. *D'où vient le nom de Lorraine?*

La Lorraine, ou *Loher-regne*, comme l'écrivent nos Anciens, tire sa dénomination, non de l'Empereur Lothaire, dont les Etats étoient bien plus étendus que le Royaume de Lorraine; mais du Roy Lothaire son Fils. Le premier étoit
843. Fils de Louis le Débonnaire; & dans l'Assemblée de Verdun, tenuë en 843, où l'on fit le partage des Etats de Louis le Débonnaire, *Charles le Chauve* eut la France, depuis la Meuse & l'Escaut d'un côté, jusqu'au Rhône & la Saône, de l'autre. *Louis* Roy de Germanie, eut ce qui est au delà du Rhin, avec les Dioceses de Mayence, de Vorms & de Spire. Enfin *Lothaire*, qui étoit déja Empereur, obtint, outre l'Italie, ce qui est entre l'Escaut, les Comtez voisins de la Meuse, & ceux qui sont au delà du Rhône depuis Lyon.

XXVII. *Succession des Rois & des premiers Ducs de Lorraine.*

Lothaire étant mort en 855, laissa *Louis*, qui fut Empereur & Roy d'Italie; *Charles* Roy de Provence; & *Lothaire*, qui eut ce qui restoit entre la Meuse, l'Escaut & le Rhin, jusqu'à la Mer Méditerranée; c'est là ce qu'on appella le Royaume de Lothaire, ou la Lorraine. Ainsi la Lorraine comprenoit alors tout le pays qui est entre le Rhin & la Meuse, à l'exception des territoires de Mayen-
855. ce, Spire & Vorms, qui avoient été cédez auparavant à Louis de Germanie. De plus, il comprenoit ce qui est entre la Meuse & l'Escaut, le Brabant, la Flandre, le Hainaut, le Comté de Namur, l'Alsace, le Cambresis, les Comtez des environs de la Meuse; le pays remontant vers la Bourgogne, jusqu'au confluant du Rhône & de la Saône, & jusqu'aux montagnes qui separent les Suisses de ce qu'on appelle aujourdhui la Franche-Comté. Il possedoit aussi Genéve, Lausanne, & Sion en Valais. Telle étoit l'étenduë du Royaume de Lothaire.

Ce Prince mourut sans enfans en 869; & aprés sa mort, Charles le Chauve & Louis Roy de Germanie ses Oncles, partagerent sa succession. Charles le Chauve s'étoit d'abord emparé de la Lorraine, y étant appellé par les Seigneurs du pays : mais dans une Conférence tenuë à Aix-la Chapelle entre les Deputez des
870. deux Rois, on convint de partager la Lorraine; & l'année suivante 870, Louis & Charles s'étant assemblez en un lieu également distant des Maisons Royales de Heristal & de Mersen, il fut arrêté que Louis Roy de Germanie auroit dans son partage les Villes de Cologne, d'Utrech, de Strasbourg & de Basle, avec leurs dépendances; de plus les Villes de Tréves & de Metz, avec leurs territoires; tout ce qui est compris entre les Rivieres d'Ourt & de Meuse. Il eut aussi Aix-la Chapelle, & presque tout ce qui est de ce côté-là entre le Rhin & la Meuse.

Charles eut tout le reste de la Lorraine; Toul, Verdun, Tongres, Cambray, Vivier, Usez, Lyon, Besançon, Vienne, le Hainaut, le tiers de la Frise, pres-

que toute la basse Lorraine, une partie considerable des Pays-Bas, de la Bourgogne, du Dauphiné & du Languedoc; & cette partie porta dans la suite plus particuliérement & plus communément le nom de Lorraine.

Du temps de Brunon Archevêque de Cologne, Duc de Lorraine, Fils de l'Empereur Henry l'Oiseleur, & Frere d'Othon I. la Lorraine n'avoit déja plus la même étenduë; & ce Prélat en ayant partagé le gouvernement avec le Duc
Frideric de Bar, la partie qu'il se réserva fut nommée *Basse Lorraine;* & celle qu'il 959.
céda à Frideric, *Haute Lorraine*, ou Lorraine Mosellane. Dés-lors l'une & l'autre étoit déja assez diminuée par les Seigneuries qui s'y étoient formées, & par les grands Domaines indépendans, que les Eglises y possedoient. Dans la suite elles furent encore plus resserrées: l'Alsace, par exemple, la Bourgogne, l'Archevêché de Tréves, le Luxembourg, cette partie du Comté de Bar qui est au deçà de la Meuse, le cours du Rhône & de la Saône ayant été démembrez de la haute Lorraine; & la basse ayant souffert à proportion, de pareils démembremens.

De sorte que du temps de Gerard d'Alsace, la Lorraine étoit déja comme aujourd'hui, renfermée entre l'Alsace, le Palatinat du Rhin à l'Orient, le Luxembourg au Septentrion, le Comté de Bourgogne au Midy, la Champagne & le Barrois au Couchant.

Charles le Chauve conserva cette partie de la Lorraine, qui lui avoit été cé-
dée, jusqu'à sa mort, arrivée en 877. Alors ce Pays devint de nouveau un sujet 877.
de dispute entre Louis le Bégue, & les Rois de Germanie Carloman, Charles & Louis, ses Cousins. Louis de Germanie, & Louis le Begue eurent une entrevuë à Mersen sur la Meuse, où ces deux Princes se partagerent le Royaume de Lorraine; Louis le Begue demeura maître de la partie de cet Etat qui avoit été
cédée à Charles le Chauve son Pere, & l'autre demeura à Louis de Germanie. 878.

Peu de temps aprés, le Roy Louis le Begue étant mort, Louis de Germanie 879.
succéda à cette partie de ses Etats que nous appellons aujourd'hui proprement Lorraine; c'est à dire qu'il eut les trois Evêchez Metz, Toul & Verdun; une partie des Pays-Bas, & plusieurs autres Places entre le Rhin & la Meuse.

Aprés le décés de Louis de Germanie, la Ville de Metz, & la plupart des Sei- 881.
gneurs de cette partie de Lorraine, qui avoit été cédée à Louis Roy de Germanie, vinrent offrir au Roy de France Louis III. de reünir ce Pays à sa Couronne; & de le reconnoître pour Roy. La chose fut fort débattuë au Conseil du Roy; & malgré les avantages que l'on pouvoit esperer de cette reünion, on remercia les Lorrains, & on conclut à laisser le Pays à Charles le Gros, Frere de Louis de Germanie, à qui la succession de son Frere étoit assurée par certains Traitez particuliers.

En 882 Charles le Gros ayant fait sa paix avec les Normands, céda à Hugues 882.
Fils naturel de Lothaire Roy de Lorraine, le revenu de l'Evêché de Metz pendant la vacance du Siége, à condition qu'il renonceroit à ses prétentions au
Royaume de Lorraine. Peu de temps aprés, le Roy de France Carloman envoya 883.
demander à Charles le Gros la portion du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu aux Rois de France ses prédécesseurs. Hugues Bâtard du Roy Lothaire, reprit aussi le dessein de faire valoir ses prétentions sur l'Etat de Lorraine, & en-
gagea plusieurs Seigneurs dans son parti. Mais la mort de Carloman, qui sur- 884.
vint bien-tôt aprés, tira l'Empereur Charles le Gros de ces inquiétudes, & le rendit maître de toute la Monarchie Françoise, par la bonne volonté des Seigneurs François, qui lui déférerent la Couronne au préjudice du jeune Prince Charles, connu depuis sous le nom du Roy Charles le Simple, Fils du Roy Louis le Bégue. Charles le Gros reçut à Gondreville les hommages & les sermens de

885. fidelité des Seigneurs François; & quelque temps aprés, Hugues le Bâtard, qui avoit eu des prétentions sur la Lorraine, fut arrêté au même lieu, où l'on avoit troüvé moyen de l'attirer; on lui créva les yeux, & on le renferma ensuite dans le Monastere de Saint-Gal.

Charles le Gros ne joüit pas long-temps de cette vaste Monarchie; il fut dé-
887. trôné en 887; & Arnoû Fils naturel de Carloman Roy de Baviere, fut reconnu Roy de Germanie & de Lorraine. Gui Duc de Spolete, qui avoit un Parti en France, s'étoit aussi ménagé quelques Evêques & quelques Seigneurs en Lorraine, par le moyen de Foulque Archevêque de Reims son Parent. Gui vint à Metz, & s'avança jusqu'à Langres, où il se fit couronner par l'Evêque Geilon; mais bien-tôt il fut obligé de repasser en Italie: ainsi Arnoû demeura seul paisible possesseur de la Lorraine. Il mourut en 899; mais il avoit donné le Royau-
895. me de Lorraine à Zuindebolde son Fils, dés l'an 895. Celui-ci le tint jusqu'en
900. 900, qu'il le laissa par sa mort à Louis son Frere, Fils d'Arnoû, qui régna jus-
912. qu'en 912. Alors les Seigneurs Lorrains appellerent Charles le Simple Roy de France, & le reconnurent pour leur Souverain.

C'est vers ce temps-ci qu'il faut placer l'origine des Duchez & Comtez héréditaires dans la Germanie, la France & la Lorraine. Ces Ducs & ces Comtes, qui dans les commencemens, & sous les regnes des Princes puissans & accréditez, n'étoient que de simples Gouverneurs, soumis aux ordres du Souverain de qui ils tenoient leurs Dignitez, & qui pouvoit la leur ôter quand il jugeoit à propos; ces Ducs & ces Comtes, dis-je, se rendirent maîtres du principal revenu des Provinces de leur Gouvernement, & s'érigerent en petits Souverains, faisant la guerre & la paix, & disposant des Emplois du pays. Ces Dignitez toutefois ne furent pas dés lors absolument héréditaires dans les familles; mais souvent les loix de la bienséance, & quelquefois la crainte qu'on avoit de leur pouvoir, faisoient que les Rois & les Empereurs laissoient aux Fils le Titre & la Charge dont les Peres s'étoient trouvez revêtus.

906. Nous trouvons dés l'an 906 ou 907, Renier premier Duc de Lorraine, mort
907.
916. en 916. Il eut pour successeur Gislibert son fils, qui portoit cette qualité de Duc
939. de Lorraine dés l'an 912, & qui la garda jusqu'en 939. Il y avoit en même tems dans ce pays des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun & des Ardennes.

Charles le Simple posseda souverainement la Lorraine, jusqu'à sa prison à Pe-
923. rônne en 923. Alors une partie des Seigneurs Lorrains déférerent le Royaume à Rodolphe, ou Raoul Roy de France. Il reçut leur hommage à Mouson. Une autre partie, à la tête desquels étoient le Duc Gislibert & l'Archevêque de Tréves, se donnerent au Roy de Germanie Henry, fils d'Othon Duc de Saxe. Ce Prince ne se trouvant pas alors en état de résister à Raoul, fit tréve avec lui, &
925. demeura quelque temps en repos: mais sur la fin de l'an 925, il sçut si bien ménager l'esprit des Seigneurs Lorrains, qu'ils abandonnerent entiérement Raoul,
936. & se donnerent à lui. Il joüit de la Lorraine jusqu'à sa mort, arrivée en 936. Pendant ce temps Gislibert étoit Duc de Lorraine, comme on l'a déja dit; & il
939. le fut jusqu'en 939. En ce temps-là il se révolta contre l'Empereur Othon son beau-frere; vint offrir le Royaume de Lorraine à Louis d'Outre-mer Roy de France, alluma la guerre entre ces deux Princes, & engagea dans sa révolte Henry frere d'Othon, à qui ce Prince avoit donné la qualité de Duc de Lorraine, &
940. dont il le dépouilla en l'an 940, peu de temps aprés qu'il l'en avoit revêtu.

Louis ne profita pas long-temps de la conquête de la Lorraine, qui lui avoit coûté si peu; il la perdit presqu'aussi-tôt, & Othon s'en rendit maître la même
940.
941. année 940. Othon fils de Ricuin fut créé Duc de Lorraine en 941, & mourut en

944. Conrade fils de Verinhere lui succéda dans ce Duché en 944, & le conserva 944.
jusqu'en 952. Alors s'étant soûlevé contre l'Empereur Othon, il fut dépouillé de 952.
son Duché. Brunon Archevêque de Cologne, fut établi par l'Empereur son frere, Duc de Lorraine la même année, & conserva cette Dignité jusqu'en 959, qu'il 959.
partagea le gouvernement de la Lorraine avec Frideric son neveu, qui fut creé Duc de la haute Lorraine en 959, & posseda cette Dignité jusqu'en 984, pen- 984.
dant que Brunon gouvernoit la basse Lorraine jusqu'en 965. 965.

A Frideric succeda Theodoric I. depuis l'an 984 jusqu'en 1024. Theodoric eut pour successeur Frideric II. depuis 1024, jusqu'en 1033 ou 1034, qu'Adalbert 1033.
d'Alsace fut nommé Duc de Lorraine. Je ne donne pas ici la suite des Ducs de 1034.
la basse Lorraine, on peut les voir dans l'Histoire; il me suffit d'avoir montré à mon Lecteur, la succession des Rois & des Ducs de Lorraine, jusqu'au commencement de la Maison d'Alsace, aujourd'hui regnante.

Au reste, nous devons avertir le Lecteur, que toutes les Piéces que nous produisons ici, & les Monumens que nous avons fait imprimer, ne sont pas d'une égale autorité. Il y en a d'autentiques & de certaines, comme sont les Diplômes, les Titres, les Traitez; il y en a d'autres qui sont mêlées de faits, dont les uns sont certains, & les autres sont douteux, ou même absolument apocryphes, comme sont ceux qui sont renfermez dans les Croniques des Eglises, & les Histoires particulieres, ausquelles on ne doit ajoûter foy, qu'aprés les avoir examinées selon les régles de la Critique, & en les conferant avec les autres Histoires les plus vraies & les plus autentiques.

XXVIII. *Origine des petites Souverainetez formées entre le Rhin & la Meuse.*

On a pû remarquer par tout ce que nous venons de dire, que ce Pays, situé entre la France & l'Allemagne, a été long-temps le sujet des guerres & des disputes entre les Souverains de ces deux grandes Monarchies, qui s'en contestoient réciproquement la Souveraineté & le domaine. La jalousie de ces deux Puissances, & les divisions qui regnoient entr'elles, produisirent entre la Meuse & le Rhin, cette multitude de petites souverainetez, de Républiques, & de Seigneuries Regaliennes, qu'on y vit depuis le dixiéme siécle, & qui y ont subsisté jusqu'au quinziéme & seiziéme, se maintenant les uns contre les autres, par l'assistance & la protection des Puissances voisines. Pendant ces temps de trouble, les Empereurs qui se disputoient l'Empire, voulant chacun de leur côté, se faire des créatures, & s'appuyer par des alliances, accordoient aux Evêques, aux Abbayes, aux Eglises, aux Seigneurs, des priviléges & des droits tres étendus, afin d'engager ces Seigneurs dans leur parti, ou de les y conserver. Ils ajoûtoient aux Priviléges de grands domaines, & des biens qui leur coûtoient peu, parce qu'ils n'en étoient pas paisibles possesseurs; & qu'ils ne croyoient pas pouvoir acheter à trop haut prix, un Empire, ou un Royaume qui leur étoit contesté.

De là cette foule de petits Seigneurs Régaliens, entre l'Empire d'Allemagne & le Royaume de France, formez par la foiblesse, ou par la division de ces deux Puissances. Si l'une des deux troubloit ces petits Seigneurs dans l'exercice de leurs droits, ces Seigneurs étoient sûrs de trouver de l'appui & de la protection dans la Puissance voisine & rivale. Telle fut l'origine des petites Souverainetez de Lunéville, de Dalbourg, de Bouillon, de Salm, de Blamont, de Hombourg, de Castres, de Sarverden, de Sarbourg, de Deux-Ponts, de Sarbruche, de Commercy, d'Aprémont, de Pierre-fort, de Sedan, de Chiny, de Luxembourg, &c. Telle la puissance des Evêques de Metz, de Toul, de Verdun, & de leurs Chapitres, & de leurs Villes Episcopales, qui se gouvernoient comme Républiques, & Villes libres, relevantes de l'Empire. Telles enfin les Abbayes de Saint-Maximin, de Pruim, d'Epternach, de Gorze, de Saint-Arnoû, &

plusieurs autres, qui exerçoient sur leurs Terres, & sur leurs propres Sujets, une espece de pouvoir régalien, subordonné à l'Empire, au Duc de Lorraine, au Duc de Bar, ou à l'Evêque de Metz, à qui ils devoient respectivement l'hommage.

XXIX. *Etenduë du Duché de Lorraine, & exercice de sa Souveraineté parmi tant de petits Souverains*

Tout cela ne retranchoit rien à l'étenduë du Duché de Lorraine; seulement il diminuoit ou suspendoit l'exercice de la puissance de nos Ducs, & les mettoit dans l'obligation d'avoir presque toujours l'épée à la main, pour réprimer les entreprises des Seigneurs particuliers, ou pour défendre les Eglises, dont ils étoient les Protecteurs, ou enfin pour soutenir leurs droits, & leurs propres domaines. De là ces guerres si fréquentes contre les Evêques de Metz & de Toul, & contre les Seigneurs qui se liguoient avec eux, pour s'opposer aux Ducs de Lorraine, qui malgré ces petites Dominations, avoient toujours le Droit de Glaive, le Sauf-conduit par terre & par eau, dans toute l'étenduë de leur Marchisie, & de leur Duché. Mais il faut convenir que dans ce Pays, comme dans tout le reste de l'Europe, l'exercice des Droits de Souveraineté a beaucoup varié, & qu'il ne faut pas mesurer les temps anciens avec ceux d'aujourd'hui.

XXX. *Etat ancien des peuples de Lorraine.*

Anciennement tous les Peuples de ce pays étoient serfs; tous les biens de l'Eglise appartenoient aux Evêques; & les biens cultivez par les particuliers, appartenoient à leurs Seigneurs. Les Sujets serfs ne possedoient aucun fond en propre; ainsi les Seigneurs exerçoient sur eux une autorité presqu'absoluë & despotique; ils leur rendoient la justice, les punissoient & les gouvernoient à leur volonté, suivant certaines loix, & certains usages; & souvent leur volonté seule tenoit lieu de loy & de regle. On ne commença à affranchir les Villages qu'assez tard. Les affranchissemens étoient rares au douziéme siecle; ils devinrent plus fréquens dans la suite. Ces affranchissemens ont formé les Communautez & les Coutumes, qui sont en si grand nombre dans ce pays. Les Villes y étoient fort rares, & la plupart des Châteaux que nous connoissons, sont de fraîche datte, & doivent leur origine aux petites guerres que les Seigneurs se donnoient la liberté de se faire les uns aux autres, sous des Princes foibles, ou absens, ou mineurs, ou divisez. Les particuliers y plaidoient peu, parce qu'ils ne possedoient rien en propre; leurs disputes rouloient pour l'ordinaire sur des injures, des batteries, des vols; & ces procés se terminoient, ou par des amendes que le Seigneur imposoit aux coupables, ou par le duel, ou le combat entre les Parties, lorsque l'on manquoit de preuves ou de témoins pour convaincre l'accusé.

Les appels au Prince Souverain étoient tres rares, & n'avoient lieu communément qu'entre des Seigneurs, ou des Eglises, dont les Souverains ont toujours été les défenseurs naturels. Nos Ducs avoient à cet égard une obligation encore plus particuliere, étant les Voüez de la plupart des Abbayes du pays. En cette qualité, ils rendoient la justice aux Sujets de leurs Eglises, présidoient à leurs plaids, y jugeoient souverainement, prenoient les armes pour leur défense, & se mettoient à la tête de leurs vassaux, pour les conduire à la guerre. Pour reconnoître ces services, on leur abandonnoit certains domaines, & on partageoit avec eux les biens des Eglises, qu'ils garantissoient de l'oppression & du pillage.

La situation où se trouve la Lorraine, assise entre ces deux grandes Puissances, a servi d'un côté à la maintenir & à la conserver, pendant que tant d'autres ont été renversées: mais d'ailleurs ce voisinage a été un obstacle à son agrandissement. Elle n'a pû se mesurer avec ces deux grands Etats, ni les entamer par la force; elle les a même trouvez en son chemin, lorsqu'elle s'est veuë obligée de faire la guerre à ses voisins. Ceux-ci trop foibles pour se soutenir seuls contre la Lorraine, ou se liguoient avec d'autres Seigneurs, pour lui opposer leurs forces reünies,

reünies, ou imploroient le ſecours de la France ou de l'Empire, pour réſiſter au Duc de Lorraine, plus puiſſant qu'eux. C'eſt ce qu'on a vû dans les guerres contre Robert Comte de Sarbruche, Seigneur de Commercy, qui évita la perte entiere & la priſe de ſa Ville, par les forces du Connêtable de France, qui s'approcha pour le ſoutenir. Réciproquement, lorſque la Lorraine étoit attaquée par des Puiſſances ſuperieures en forces, la France quelquefois prenoit ſon parti contre ſes ennemis. On en vit un exemple célébre dans la guerre de Charles le Hardy Duc de Bourgogne, contre René II. Duc de Lorraine. Le Roy Louis XI. fournit au dernier des ſecours d'hommes & d'argent, pour le mettre en état de réſiſter à Charles, & d'abattre ſa puiſſance redoutable, même à la France.

Il faut toutefois convenir qu'il s'eſt trouvé pendant la ſuite de tant de ſiécles, des conjonctures favorables, dont nos Ducs auroient pû profiter pour s'agrandir aux dépens de la France & de l'Allemagne. Par exemple, pendant les diviſions domeſtiques de la France, & pendant les guerres que lui firent les Anglois; de même que pendant les troubles & la décadence de l'Empire, ou du Royaume de Germanie. Si l'on examine ſerieuſement toute la ſuite de leur Hiſtoire, on demeurera d'accord qu'il leur étoit plus facile de fonder de grands Etats, qu'à d'autres petits Souverains, qui ſe ſont agrandis avec de plus foibles commencemens; & ſi l'on fait reflexion ſur une ſi longue ſuite de Ducs, tous grands Guerriers, & preſque toujours victorieux de leurs ennemis, & d'ailleurs alliez avec les Couronnes les plus puiſſantes, il faudra encore plus néceſſairement reconnoître qu'ils ſe contentoient généreuſement de leurs biens, & que la raiſon de bienſéance ne leur a jamais rien fait entreprendre ſur autrui. XXII. *Générosité & désintéressement des Ducs de Lorraine.*

Il n'y a qu'une choſe qui leur a toujours été tres ſenſible, & contre laquelle ils ſe ſont ſouvent élevez; c'eſt la Mouvance de certaines Places qui relevoient de la Couronne de France: mais dans ces temps-là même, on ne verra pas qu'ils ſe ſoient prévalus des troubles du Royaume, pour ſe départir des interêts de la France, & pour faire alliance avec les ennemis de l'Etat. Le Duc Charles II. qui porta ſon reſſentiment plus loin que les autres, ne laiſſa pas de venir joindre le Roy Charles VII. avec ſes troupes, devant Bourges, & demeura toujours attaché aux interêts de la Couronne, pendant l'invaſion des Anglois.

Le Duché de Lorraine eſt certainement un des plus anciens, des plus grands, & des plus conſiderables de l'Europe. On le trouve dans les Notices ſous le nom de Duché de la Belgique. Je ſçai que ces Notices ſont du temps de l'Empereur Theodoſe le Jeune; il n'étoit pas alors queſtion de Lorraine, le nom n'en étoit pas même connu, mais la choſe étoit déja en uſage. Nous connoiſſons des Ducs & des Comtes, ſous la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, en Auſtraſie comme en Neuſtrie: c'étoient les Gouverneurs des limites des grandes Provinces. Les Ducs ont ſuccedé aux Rois dans les Pays conquis. On donna le nom de Duchez, aux Gouvernemens des Royaumes ſubjuguez; & celui de Comtes, aux Gouverneurs des moindres Provinces, ou *Pagi*, ſubordonnez aux Ducs. Cela eſt ſenſible dans la Lorraine, où l'on trouve dans les derniers temps les Comtes de Saintois, de Voivre, de Chaumontois, &c. au lieu que dans les temps plus reculez, ces Pays ou Cantons ſont ſimplement dénommez *Pagus Segetenſis*, *Vabrenſis*, *Calvomontenſis*, *&c.* XXIII. *Antiquité & grandeur du Duché de Lorraine.*

Il y avoit des Ducs qui portoient quelquefois auſſi le nom de Comtes & de Marchis, ou qui joignoient enſemble ces deux qualitez (*a*). Nos Ducs encore aujourd'huy portent le Titre de Ducs & de Marchis. Reinier Premier Duc de Lorraine, avoit le nom de *Comte* en 905. 906. 907. 912. & dans le même temps

(*a*) Ducange, *Gloſſar. voce* Dux.

il prenoit aussi quelquefois le nom de Duc. Ce Duc mourut en 916. Cependant son Fils Gislibert etoit déja nommé Duc en 912 (*b*). Il porta ce Titre jusqu'à sa mort arrivée en 936 ; ce qui n'empêchoit pas qu'en 935 il n'y eût un nommé Adelbert, qui prenoit le nom de Duc de Lorraine ; & du temps d'Albert Fondateur de Bouzonville, c'est à dire, au commencement de l'onziéme siécle, il y avoit jusqu'à trois ou quatre Princes qui prenoient la même qualité, comme Frideric Duc de la Mosellane, Godefroy Duc de la basse Lorraine, Albert dont on vient de parler, & ensuite Albert son Fils aîné.

C'est qu'alors le Duché de Lorraine n'étant pas encore hereditaire, les Empereurs gratifioient de cette dignité qui ils jugeoient à propos. Ceux qui la possedoient, en jouïssoient d'ordinaire toute leur vie, & même, par le droit de bienseance, la transmettoient à leurs Enfans ; ou plutôt les Empereurs la conservoient communément dans une même Famille, tandis qu'elle ne s'en rendoit pas indigne ; mais toujours avec la liberté de la transporter dans une autre, comme on le vit dans ce que Conrade le Salique fit en faveur d'Albert Fondateur de Bouzonville, & du Duc Albert son fils, à qui il donna le Duché de la haute Lorraine, que Godefroy Duc de la basse Lorraine prétendoit luy appartenir ; ce qui causa de si grandes divisions entre ces deux Maisons, jusqu'à ce que le Duché fût fixé & devenu héréditaire dans la Maison d'Alsace.

XXIV. *Quand le Duché de Lorraine est devenu héréditaire.*

Dés lors le Duché de Lorraine n'avoit déja plus sa premiere étenduë, qui l'égaloit aux plus grands Royaumes. Brunon Archevêque de Cologne l'avoit partagée en 959 avec Frideric son neveu : l'un & l'autre la gouvernerent avec une authorité royale & souveraine. Les plus anciens monumens comparent la puissance de nos premiers Ducs à celle des plus grands Princes. Le Roman de Garin le Lorrain represente des Ducs de Lorraine comme des Héros, qui soutenoient la guerre contre Pepin & Charles Martel. Herman Evêque de Metz dit, que Thierry le vaillant gouvernoit la Monarchie du Royaume de Lorraine * : *Monarchiam Regni tenente Duce Theoderico.* Pibon Evêque de Toul dit de même, que ce Prince gouvernoit le Duché du Royaume de Lorraine : *Ducatum Regni Theoderico Duce regente.* Et Richer Chronologiste de l'Abbaye de Senones (*c*), avance que le jeune Duc Ferry III. prit le gouvernement du Royaume de Lorraine, aprés son pere Matthieu : *Fridericus junior, qui tunc temporis de novo post patrem Maherum, regnum Lotharienſe regendum susceperat.* Ces expressions font voir l'idée qu'on avoit alors de l'étenduë de leur puissance, & de l'autorité de leur domination.

* En 1090.

* En 1071. Ici t. 1. p. 475.

(*b*) *Vide Martenne, ampliss. Collect. t. 2. p. 41.*
(*c*) *Richer. Senoniens. l. 5. c. 10.*



DISSERTATIONS



DISSERTATIONS

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Eglise de Tréves.

N doit mettre une grande difference entre les Traditions constantes, uniformes, anciennes, générales des grandes Eglises, sur les faits historiques de leurs premiers temps, & sur la vie de leurs anciens Fondateurs, & les Traditions qui sont modernes, inconstantes & douteuses. Les premieres méritent tout notre respect; & les révoquer en doute, ce seroit vouloir ébranler les fondemens de la verité, & réduire toute l'Histoire à un pyrrhonisme dangereux. On doit toujours avoir une certaine vénération pour tout ce qui nous vient des Anciens, & présumer qu'ils ne manquoient ni de diligence pour s'instruire, ni de fidelité pour conserver précieusement ce qu'ils avoient appris de leurs ancêtres.

Mais pour les Traditions populaires, que la crédulité des peuples, l'amour de la patrie, l'envie de se donner une origine illustre & ancienne, a produites, a inventées, a autorisées, il n'est pas défendu de s'en défier, de les examiner avec soin, d'employer les regles de la plus sevére critique, pour s'assurer du vrai, pour le distinguer du faux, & pour séparer le douteux du certain.

Il y a toutefois en cela même un écueil à éviter; c'est de douter de tout, & de vouloir rejetter toute une histoire, à cause de certaines circonstances fausses, ou de quelques origines mal fondées. Ces traditions populaires sont d'ordinaire appuyées sur des faits certains & indubitables; elles supposent des veritez qui ne peuvent être raisonnablement contestées: mais on les a voulu embellir, ces veritez, & on les a alterées. On a prétendu relever les évenemens célébres, comme l'origine d'une Eglise, d'une Maison illustre, ou la vie d'un grand Saint, & on a gâté ce qu'on en sçavoit. Le fond est toujours certain; le nom, par exemple, de la personne, le jour de sa mort, le lieu de sa sepulture, certains autres faits éclatans, se sont conservez sans altération; le mal n'est tombé que sur le temps que l'on a voulu reculer, & sur quelques circonstances de la vie, que l'on a voulu illustrer par des récits fabuleux & incertains.

Pour faire l'application de ces principes aux premiers Evéques des Eglises de la Province de Tréves, on peut avancer, par exemple, que certainement S. Euquaire est le premier Apôtre de la Ville & du Diocése de Tréves, S. Clement de celui de Metz, S. Mansuy de Toul, & S. Saintin de Verdun. Mais il faut aussi convenir de bonne foy, que l'on a beaucoup défiguré l'histoire de ces saints Evêques, & les origines de ces anciennes Eglises, par les circonstances douteuses dont on les a revêtuës.

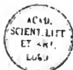
Les histoires de Tréves (a) racontent que S. Euchaire, ou Euquaire, premier Evêque de cette Eglise, fut envoyé dans la Gaule Belgique l'an 50 de J. C. l'an 9e de l'Empereur Claude, & l'an 8e de S. Pierre à Rome; qu'il travailla avec ardeur à la propagation de l'Evangile; (b) que Dieu lui en ouvrit le moyen par la conversion miraculeuse d'un Sénateur de cette Ville, dont on ne dit pas le nom. Ce Senateur eut durant la nuit une vision, dans laquelle J.C. se fit voir à lui dans sa majesté, & lui annonça qu'il y avoit dans la Ville des Ambassadeurs du Dieu Créateur de toutes choses, & que s'il vouloit éviter les supplices éternels, il devoit suivre la voie du salut, qu'ils lui feroient connoître.

Ans de J. C. 50, 51.

Le lendemain le Sénateur assembla le peuple, leur déclara ce qu'il avoit vû, & les exhorta à embrasser la foy de J. C. Il se fit tout d'un coup un changement si extraordinaire

(a) Vide Brewver. l. 2. Annal. Trevir. c. 70. 71. & seq.

(b) Voyez nos Preuves, t. 1. pp. 2. 3. 4.



dans les cœurs de la multitude, que la plupart des Citoyens demanderent le Baptême. S. Euquaire & ses Compagnons furent occupez pendant trois jours à les baptiser dans l'eau du ruisseau qui coule au milieu de la Ville. Ce ruisseau, dit-on, prit alors le nom d'*Olevia*, comme qui diroit *Huileux*, à cause du saint Chrême que l'on y répandit pour le baptême des nouveaux Convertis.

S. Euquaire ayant vêcu dans l'Episcopat vingt-trois ou vingt-quatre ans, mourut en paix le 8[e] Decembre, & fut enterré dans l'Eglise de S. Jean-Baptiste, qui a depuis porté le nom de S. Euquaire, & qui est connuë aujourd'hui sous celui de S. Mathias, où l'on enterra aprés lui dix-sept de ses successeurs dans l'Episcopat. Celui qui lui succéda immédiatement fut S. Valere, qui imita le zele & le courage de S. Euquaire dans la prédication de l'Evangile. Il mourut aprés quinze ans de gouvernement, le 29 Janvier, & fut enterré dans le Cimetiere de S. Euquaire. Il eut, dit-on, durant sa derniere maladie une vision, dans laquelle S. Euquaire l'avertit de sa mort prochaine, & lui dit d'ordonner Evêque en sa place un saint homme nommé *Materne*. Il exécuta ces ordres, reçut le saint Viatique qu'il avoit consacré, & mourut en paix entre les mains de ses chers disciples.

An de J. C. 73 ou 74.

On prétend que c'est le même S. Materne que l'Apôtre S. Pierre avoit envoyé dans la Gaule Belgique avec les Saints Euquaire & Valere. S. Pierre avoit ordonné Euquaire Evêque & Apôtre de ces Nations, & lui avoit donné pour compagnons Valere Diacre, & Materne Soûdiacre. Ils étoient déja parvenus à Ell, ou Elegia, Village d'Alsace sur la Riviere d'Ill (a), lorsque Materne y tomba dangereusement malade, & y mourut quelques jours aprés. Ses Compagnons l'enterrerent au même lieu, & aussi-tôt reprirent le chemin de Rome, pour demander à S. Pierre un nouveau Soûdiacre, pour les assister dans leur Mission. L'Apôtre les consola, leur promit de rendre la vie à Materne, & les renvoya, leur donnant son Bâton pastoral, & leur disant que le mettant avec soy sur le tombeau de Materne, ils le ressusciteroient. La chose arriva comme S. Pierre l'avoit dit. S. Materne sortit vivant du tombeau, aprés y avoir demeuré enseveli pendant quarante jours.

C'est ce que portent les anciens monumens de Tréves. Il est certain qu'on a crû pendant long-temps posseder dans cette Eglise le Bâton de S. Pierre, & que dans quelques anciens Conciles de la Province Ecclesiastique de Tréves, on a confirmé les Canons & Statuts par l'autorité du Bâton de S. Pierre. Enfin on assure (b) que le Souverain Pontife, lorsqu'il vient dans l'Eglise de Tréves, se sert contre l'ordinaire, de Bâton pastoral, en memoire du Bâton de S. Pierre. C'est la tradition du pays, marquée dans divers monumens, dont l'antiquité n'est pas grande. On ajoute que S. Materne, aprés sa résurrection, prêcha en Alsace, & bâtit à Strasbourg l'Eglise de S. Pierre-le vieux, & prés de Molshem une autre Eglise nommée Dome-pietre, ou la Maison de S. Pierre. De là s'avançant vers le pays de Tréves, les trois saints Compagnons Euquaire, Materne & Valere annoncerent l'Evangile dans les pays qui sont le long du Rhin, comme à Spire, & à Vorms. Etant arrivez à Tréves, ils se partagerent: Materne passa par Bonn dans le pays de Cologne, puis dans celui de Tongres, & ensuite à Huy, à Liége, & dans les Ardennes, & continua d'y prêcher J. C. Euquaire & Valere s'arrêterent à Tréves, dont ils gouvernerent successivement l'Eglise. Valere un peu avant sa mort, désigna & consacra pour son successeur S. Materne, qui ne mourut, dit-on, que l'an de J. C. 128.

Pour donner à Materne le temps de fournir une si longue carriere, on veut qu'il ait été Evêque de Tréves pendant quarante ans, autant d'années qu'il avoit été de jours dans le tombeau; & pour accorder ensemble les cinq ou six Eglises qui veulent l'avoir pour Fondateur, on dit qu'il a prêché successivement dans toutes celles que nous avons nommées; en sorte que sur la fin de sa vie, il étoit tout à la fois Evêque de Cologne, de Tongres & de Tréves. On ajoute même qu'en une seule nuit de Noël (c), ou de Pâques, il offrit le saint Sacrifice dans ces trois Eglises, où un Ange le transporta miraculeusement; car il est impossible qu'une même personne puisse en si peu d'heures faire un si long chemin, & exercer ces saintes & longues fonctions sans un tres grand miracle. On en raconte un autre, qui n'est pas tout à fait si incroyable. C'est qu'étant à Chiny, il ressuscita cinq morts, qui avoient été écrasez sous les ruïnes d'une maison.

On ajoute que S. Materne mourut à Cologne le 14 Septembre (d), la quarantiéme année de son Pontificat dans l'Eglise de Tréves, l'an 128 de J. C. Que ceux de Tréves & de Tongres y accoururent pour lui rendre les derniers devoirs: Que comme ces trois Villes se disputoient l'honneur de posseder un si sacré dépôt, un Ange, sous la forme d'un Vieillard vénérable, se présenta au milieu de l'Assemblée, & conseilla de mettre le Corps du Saint dans une barque, sans voile, ni battelier, ni gouvernail, sur le Rhin, & qu'en abandonnant la barque à elle-même, on ajugeroit le Corps du Saint à l'Eglise du côté de laquelle elle se-

An de J. C. 128.

(a) Entre Kogenheim & Erstein en Alsace.
(b) *Brouver. hist. Trevir. t. 1. l. 2. pp. 140. 144.*
(c) *Idem, l. 2. c. 81.*
(d) *Brouver. l. 2. c. 85. p. 166. Hist. Trevir. Spicileg. t. 12. p. 198.*

roit conduite par le vent. Cet avis fut approuvé de tout le monde; & le sacré Dépôt ne fut pas plutôt sur la nasselle, qu'on le vit fendre les eaux, & remonter le Rhin contre le fil du coulant, jusqu'à quatre milles au dessus de Cologne. Alors on connut que son intention étoit de retourner à Tréves. On laissa donc ses entrailles à ceux de Cologne; & ceux de Tréves emporterent son Corps en grande cérémonie. Il fut d'abord enterré auprés des SS. Euquaire & Valere dans l'Eglise de Saint-Jean l'Evangeliste, & ensuite dans une Chapelle dédiée sous son nom, au côté septentrionnal de l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Mathias. L'Eglise célèbre sa memoire le 14ᵉ de Septembre, & sa Translation le 23 Octobre.

An de J. C. 128. S. Auspice lui succéda. Je ne ramasse pas ici ce que quelques Auteurs ont écrit, que S. Materne étoit le fils de la Veuve de Naïm, ressuscité par J. C. & qui fut ensuite un des soixante & dix Disciples; ni ce que d'autres ont avancé, qu'il étoit fils d'un Comte de Padouë, & Lombard d'origine: ces faits étant inconnus à toute l'antiquité, ne méritent aucune créance.

Son Episcopat dans les Eglises de Cologne, de Tongres & de Tréves, & ses missions à Strasbourg, à Spire & à Vorms, méritent une attention particuliere, parce que ces circonstances peuvent nous conduire à fixer l'époque de son Episcopat, & à débrouiller ce qui embarrasse le plus dans l'histoire de sa vie: car quelque prévenus que nous soyons pour l'antiquité de ces fameuses Eglises, nous avons peine à nous persuader qu'elles soient fondées du temps même de l'Apôtre S. Pierre, puisque selon Sulpice Severe (e), la Religion Chrétienne n'a paru qu'assez tard dans les Gaules, & qu'on n'y a vu des Martyrs que sous l'Empire de Marc Aurele: *Tunc primùm intra Gallias martyria visa.* Mais il est vrai aussi, selon Tertullien (f), que de son temps, c'est à dire tout au commencement du troisiéme siécle, on voyoit la Religion Chrétienne établie dans les diverses Nations des Gaules. S. Irenée assembla quelques Conciles dans les Gaules, & il reconnoît qu'il y avoit alors des Eglises Chrétiennes dans la Germanie & parmi les Celtes (g). Ce Saint vivoit sur la fin du second siécle, & est mort au commencement du troisiéme. Saint Germain Evêque de Paris, & sept autres Evêques de France, écrivoient à Sainte Radegonde au milieu du sixiéme siécle (h); que la Foy avoit été plantée dans les Gaules dés le commencement de la Religion Chrétienne; mais qu'elle n'y avoit fait que peu de progrés jusqu'au temps de Saint Martin. Or comme la Ville de Tréves tenoit un tres haut rang dans la Gaule Belgique, on peut tres raisonnablement présumer que la Religion Chrétienne y fut plantée de bonne heure.

De plus il n'est pas extraordinaire dans les commencemens du Christianisme, de voir de saints Evêques & de saints Missionnaires, à l'imitation des Apôtres, parcourir diverses Provinces, & fonder differentes Eglises. Ainsi rien ne nous empêche de croire que S. Materne n'ait prêché à Strasbourg, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Tongres & à Tréves; & qu'il ne puisse être légitimement consideré comme le premier Apôtre de ces fameuses Eglises; & comme il a principalement résidé à Cologne & à Tréves, & que son Corps repose dans cette derniere Eglise, son culte & sa memoire s'y sont principalement conservez. Tout cela n'a rien que de tres probable.

Mais que S. Materne Evêque de Cologne, qui fut donné par l'Empereur Constantin pour Juge aux Donatistes, & qui ensuite assista aux Conciles de Rome en 313, & d'Arles en 314, soit le même que S. Materne qu'on prétend avoir été envoyé par l'Apôtre S. Pierre pour fonder les Eglises de la Gaule Belgique, c'est ce qui est absolument incompatible. D'ailleurs on sçait certainement, & par des preuves autentiques, que S. Agréce étoit Evêque de Tréves en 314, dans le même temps que S. Materne l'étoit de Cologne. S. Materne n'étoit donc pas Evêque de ces deux Eglises dans ce même temps. Agréce, ou Agrice, assista en 314 au Concile d'Arles avec S. Materne, & eut pour successeur S. Maximin vers l'an 346. S. Materne n'a donc pas succédé à Agréce dans le Siége de Tréves. Dirons-nous qu'il l'a précédé? C'est ce qu'on peut dire de plus vrai-semblable. Mais que ferons-nous des vingt-deux Evêques de Tréves, que l'on met entre S. Materne & Agréce, & dont plusieurs sont reconnus pour Saints? On peut dire que comme on les a placez sans preuves dans ces listes pour les grossir, & pour faire remonter l'antiquité de cette Eglise le plus haut qu'on a pû, on peut sans scrupule les en ôter, pour n'y laisser que ceux dont on a des Actes & des Memoires certains & autentiques. Il est à remarquer que l'on donne à peu prés les mêmes Evêques à Tongres qu'à Tréves; ce qui fait juger au P. Boucher, que ces deux Eglises, de même que celle de Cologne, étoient gouvernées au commencement par un même Evêque: ainsi on aura pû prendre les listes des Evêques d'un de ces Evêchez, sur celles de l'autre, ensuite les confondre ensemble sans entrer dans un plus grand examen (i).

(e) *Sulpic. Sever. l. 2. Hist. Ecclesiastica.* Seriùs trans Alpes Dei Religione susceptâ.

(f) *Tertull. contra Judaeos. anno 200. c. 7. p. 164.* Galliarum diversæ Nationes, & Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita.

(g) *Irenaeus, l. 1. c. 3.*

(h) *Apud Gregor. Turon. hist. Franc. l. 9. c. 39.*

(i) Voyez M. de Tillemont, Hist. Ecclesiast. t. 4. art. 23. pp. 499. 100. *Bolland. 29 Januar. pp. 917. §. 3. 918.* Et Launoy, *de Sulpicii Severi sententia, &c.* Baillet, Vie de S. Materne, 14 Septembre, & 19 Juillet.

L'Histoire de Tréves imprimée dans le Spicilége, tom. 12. p. 199. donne pour successeurs à S. Materne, Felix, Mansuet, Clement, Moyse, Martin, Anastase, André, Rustique, Auteur, Maurice, Fortunat, Cassien, Marc, Avite, Marcel, Metropolus, Severin, Florentius, Martin, Maximin, Valentin. L'Auteur de cette Histoire remarque que les huit derniers ont aussi gouverné l'Eglise de Tongres, qui a dans la suite été transportée à Maestrich, puis à Liége : mais un ancien Manuscrit de Saint-Mathias, que nous avons vû dans cette Abbaye, ne parle pas de ces vingt-un Evêques successeurs de Materne ; & l'Auteur de *Gesta Trevirorum*, qui écrivoit au commencement du douziéme siécle (k), dit expressément que S. Agréce est le quatriéme des Evêques de Tréves, dont le nom soit connu. L'on n'avoit donc pas encore inventé en ce siécle-là les noms des vingt Evêques que l'on donne pour successeurs à S. Materne, & qui ont précédé S. Agréce.

On peut aussi remarquer que du nombre de ces Evêques, S. Mansuet est apparemment celui que la Ville de Toul reconnoît pour son premier Apôtre ; Marcel, le premier Evêque de Châlons sur Saône. On connoît aussi Felix & Fortunat, envoyez par S. Irenée pour prêcher à Valence en Dauphiné ; & que les SS. Clement, Felix & Auteur sont ceux que l'Eglise de Metz révére comme ses Evêques. Enfin l'Historien imprimé dans le Spicilége, ajoute que l'on ne sçait rien de la vie ni des actions de ces vingt-un Evêques, qui ont gouverné l'Eglise de Tréves pendant des temps de trouble & de persécutions, cachez dans des solitudes & des cavernes, sans oser se montrer au monde. Il dit aussi que la Ville de Tréves retomba dans l'infidelité & l'idolatrie aprés la mort de ses trois premiers Apôtres, Euquaire, Valere & Materne. Mais il y a apparence qu'il ne fait cet aveu, que parce qu'il n'a pû trouver une suite bien liée des Evêques de Tréves, en supposant que ces trois premiers y avoient été envoyez immédiatement par l'Apôtre S. Pierre : au lieu qu'en fixant l'Episcopat de S. Materne à Cologne en 313, & celui d'Agréce à Tréves en 314, il sera aisé, en donnant à Euquaire vingt ans d'Episcopat à Tréves, autant à Valere, & autant à Materne, de remonter jusqu'au milieu du troisiéme siécle, & à l'an 254, qui peut être la vraie époque du Christianisme à Tréves.

De tout ce que nous venons de dire, il est aisé de conclure que le Christianisme n'est pas aussi ancien dans la Ville & dans le Diocése de Tréves, qu'on l'a prétendu jusqu'ici ; que les SS. Euquaire, Valere & Materne en sont les premiers Apôtres : que selon toute apparence, ils y ont été envoyez par le S. Siége, puisque la tradition constante du pays est, que ces Saints sont venus de Rome, & que le Pape Innocent I. (l) avance comme une chose certaine, que personne n'a établi des Eglises dans les Gaules, non plus que dans l'Espagne & dans l'Afrique, sinon ceux que S. Pierre, & ses Successeurs, ont ordonnez Evêques : Qu'il n'y a nul inconvenient à dire, que S. Materne, aprés avoir gouverné quelque temps l'Eglise de Tréves, l'a quittée, pour se borner au gouvernement de celles de Tongres & de Cologne, & l'a laissée à S. Agréce quatriéme Evêque de Tréves : Que les circonstances de la mission de ces trois saints Personnages sont tres apocryphes, de même que la résurrection de S. Materne : Que les vingt-un Evêques que les Catalogues de l'Eglise de Tréves placent entre S. Materne & S. Agréce, ne méritent aucune créance ; non plus que ce qu'ils avancent du retour des habitans de Tréves au Paganisme ; étant indubitable que depuis les SS. Euquaire, Valere, Materne, Agrece & Maximin, cette Eglise a toujours constamment persévéré dans la Foy Chrétienne, Catholique, Apostolique & Romaine, sans qu'on puisse montrer aucun intervalle d'apostasie ou d'infidelité.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES ARCHEVESQUES DE TREVES.

Saint Euquaire, gouverne vingt-trois ans, mort le 8e Decembre.
S. Valere, quinze ans, mort le 29e Janvier.
S. Materne, quarante ans, mort le 17 Septembre.
S. Auspice, le 8 Juillet.
S. Celse, le 23 Fevrier.
S. Felix.
S. Mansuet.
S. Clement.
Moyse.
S. Martin I. Martyr, 19 Juillet.
Anastase.
André.
Rustique.
S. Auteur I. 20 Août.
Maurice.
Fortunat.
Cassien.
S. Marc.
S. Navite, 7 Juillet.
S. Marcel Evêque & Martyr, 4 Septembre.

(k) Ici Preuves, t. 1. p. 41.

(l) Innocent. I. t. 2, Concil. p. 1245. D.

S. Metropole Evêque & Martyr, 8 Octobre.

S. Severin Evêque & Martyr, 24 Octobre.

S. Florence, ou Florentin, Evêque & Martyr, 17 Octobre.

S. Martin II. 21 Juin.

S. Maximin I. Evêque & Martyr, 20 Juin.

S. Valentin Evêque & Martyr, le 16 Juillet.

Tel est le Catalogue des premiers Evêques de Tréves, suivant l'Histoire du Pere Brouver, & les monumens modernes de cette Eglise : mais à l'exception des trois premiers, l'Episcopat des autres est fort douteux.

S. Agritius, ou Agrece, assista en 314 au Concile d'Arles. Il est honoré le 13e Janvier.

S. Maximin fut élu vers l'an 330. Il reçut S. Athanase en 336. Il assista au Concile de Cologne en 346, mort en 347.

S. Paulin, en 347; honore le 31 Août.

S. Bonose, le 14 Fevrier.

S. Briton, Britannius, ou Veteran, vivoit en 374, mort en 386, honoré le 5e May.

S. Felix vivoit en 386, mort en 400.

Maurice II. depuis 400, jusqu'en 407.

S. Leonce, ou Legonce honoré le 19 Fevrier.

S. Auteur II. honoré le 20e Août.

S. Severe disciple de S. Loup, florissoit en 447, mort en 455, honoré le 15 Octobre.

S. Cyrille, honoré le 19 May.

Hymere, ou Jamrique, ou Jamblique.

Evemere, ou Emere.

S. Marc, le 26 Janvier.

Volusien.

S. Milet, honoré le 29 Septembre.

S. Modeste, mort en 486, honoré le 24e Fevrier.

Maximien, mort en 498.

Fibicius.

S. Aprunculus, mort en 527, honoré le 22e Avril.

S. Nicetius, mort vers l'an 569, honoré le premier Octobre.

S. Magnerique, mort vers l'an 597, honoré le 25 Août.

Severin.

Sebaudus, mort vers l'an 622.

Modoalde vivoit sous Dagobert I. mort vers l'an 636.

Felicius, sous Sigebert III. mort vers l'an 640.

Rustique, mort vers l'an 649.

Numerien, mort vers 664.

S. Hidulphe, ou Hildulphe, ou Clidulphe, depuis 665, jusques vers l'an 671, qu'il abdiqua, & se retira dans la Vosge, où il bâtit l'Abbaye de Moyen-montier; il y mourut vers l'an 707, honoré le 11 Juillet.

S. Basin abdiqua vers l'an 698, & se retira à Metloc; il vivoit encore en 704, & a souscrit en cette année à quelques Titres d'Epternach. *Martenne præfat. in tom. 1. ampliss. collect. p. xxxj.*

S. Ludvin succede à Saint Basin vers l'an 698, mort vers l'an 712.

Quelques-uns croyent que S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz, fils de S. Arnoû, gouverna l'Eglise de Tréves pendant quelque temps, vers l'an 712 & 713. *Hist. Trevir. c. 38.* Ici preuves, tom. 1. p. 14.

Milon, depuis 713 jusqu'en 753.

Veomade, depuis 753 jusqu'en 776.

Ricbode, depuis 776 jusqu'en 804.

Vazzon, depuis 804 jusqu'en 810.

Amalhere, ou Amalaire, depuis 810, jusqu'en 814.

Hetti, ou Hetto, abdiqua vers l'an 838, & se retira à Epternach, dont il fut fait Abbé. (*Chronic. Epternac.*)

Theutgade, mort vers l'an 868, ou 869.

Bertholphe, depuis 869, jusqu'en 883.

Ratbode, depuis 884, jusqu'en 918.

Ruotger, ou Roger, depuis 918 jusqu'en 930.

Robert, depuis 930 jusqu'en 956.

Henry, depuis 956 jusqu'en 964.

S. Volfang fut Administrateur en 965, pendant la vacance du siége.

Thierry, depuis 966 jusqu'en 977.

En 991, Leon Evêque de Tréves, fut envoyé par le Pape Jean XV. en Angleterre, t. 3. Annal. Bened. p. 92. b.

Egbert, depuis 978 jusqu'en 993.

Adalberon Prévôt de S. Paulin, Intrus dans la Chaire Archiepiscopale, en 994.

Ludolphe, ou Landolphe, depuis 994 jusqu'en 1008.

Megingaude, depuis 1008 jusqu'en 1016.

Poppon, depuis 1016 jusqu'en 1047.

Eberard, ou Gerard, depuis 1047 jusqu'en 1067.

S. Conrade Evêque & Martyr, en 1067.

Adon, ou Udon, depuis 1067 jusqu'en 1078.

Egelbert, ou Gilbert, depuis 1078 jusqu'en 1103.

Brunon, depuis 1103 jusqu'en 1124.

Godefroy, depuis 1124 jusqu'en 1127.

Meginere, depuis 1127 jusqu'en 1130.

Brunon & Gebehard, choisis, 1130, 1131.

Alberon, ou Adalberon, depuis 1132 jusqu'en 1152.

Godefroy, choisi par une partie du Chapitre.

Jean Archevêque, sous le Pontificat du Pape Eugene III. (Titre de l'Abb. d'Horreen.)

Hillin, depuis 1152 jusqu'en 1169.

Arnolde, depuis 1170 jusqu'en 1183.

Rudolphe & Folmare se contestent l'Archevêché pendant sept ans.

Jean, depuis 1188 jusqu'en 1212.

Henry Evêque d'Ozelle, Suffragant en 1241.

Thierry, depuis 1212 jusqu'en 1242.

Arnolde, depuis 1242 jusqu'en 1259.

Arnoû de Sleide, & Henry de Boland Elus, contestent, 1259, 1260.

Henry de Finstingue, depuis 1261 jusqu'en 1286.

Jean Abbé de Saint-Martin de Tréves, Suffragant en 1286.

Bernard de Castineto, ou de Châtenoy, Administrateur.

Thierry, Archevêque en 1278. (Titre de l'Abbaye d'Horréen.)

Boëmond I. depuis 1287 jusqu'en 1299.

Diether, depuis 1300 jusqu'en 1307.

Baudouin, depuis 1308 jusqu'en 1354.

Hartungus Evêque de Mecrez, Suffragant.

Daniel, Evêque de Moc, Suffragant.

Boëmond II. depuis 1354 jusqu'en 1363.

En 1366, *Boëmundus Episcopus, olim Archiepiscopus Trevirensis.* (Titre de l'Abbaye d'Horréen.)

Cunon de Falkestein, depuis 1363 jusqu'en 1388.

Nicolas d'Arlon Carme, Administrateur, ou Suffragant.

Matthias Abbé de Luxembourg, Suffragant, Evêque d'Azot.

Vernier, depuis 1388 jusqu'en 1418.

Conrade, Suffragant de l'Evêque Conrade.

Othon de Zingenheim, depuis 1419 jusqu'en 1429.

Raban d'Helbinstad, depuis 1431 jusqu'en 1439.

Jean de Mont, Suffragant, depuis 1419, jusqu'en 1442.

Jacque de Sierk, depuis 1439 jusqu'en 1456. Il fut fait Coadjuteur de l'Evêque de Metz en 1455.

Jean Marquis de Bade, depuis 1456 jusqu'en 1503.

Jean Helmond, Suffragant des Evêques Jacques II. & Richard.

Jacques de Bade, depuis 1503 jusqu'en 1511.

Richard de Greiffen-claë, depuis 1511, jusqu'en 1531.

Nicolas Schinen, Suffragant de cinq Evêques.

Jean de Metzenhaus, depuis 1531 jusqu'en 1540.

Jean-Louis de Hagen, depuis 1540 jusqu'en 1547.

George de Vernebourg Evêque d'Azot, Suffragant de Jean IV.

Jean d'Issembourg, depuis 1547 jusqu'en 1556.

Nicolas, Suffragant de Jean V.

Jean de Leyen, depuis 1556 jusqu'en 1567.

George de Virnebourg, Suffragant de Jean VI.

Jacques d'Elz, depuis 1567 jusqu'en 1581.

Pierre Benfeld, Suffragant de Jacques III.

Jean de Schoenemberg, depuis 1582 jusqu'en 1599.

Lothaire de Meternich, depuis 1600 jusqu'en 1623.

George Helfenstein, Suffragant de l'Evêque Lothaire.

Philippe-Christophe de Soteren, depuis 1624 jusqu'en 1652.

Othon de Senheim, Suffragant de Philippe.

Charles-Gaspar de la Pierre, élu Coadjuteur en 1650, Electeur, le 12ᵉ de Mars 1652, mort le premier Juin 1676.

Jean-Hugues d'Orbesch, élu Coadjuteur, 1672, Electeur en 1676, le 23ᵉ de Juillet, mort le 6ᵉ de Janvier 1711. Il étoit aussi Evêque de Spire.

Charles-Joseph de Lorraine, fils du Duc Charles V. & frere de S. A. R. LEOPOLD I. élu Coadjuteur le 24ᵉ de Septembre 1710, Electeur en 1711; mort à Vienne le 4ᵉ Decembre 1715.

François-Louis Prince de Neubourg lui a succédé en 1716.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Eglise de Metz.

ON ne peut pas revoquer en doute, que le premier Evêque de Metz n'ait été S. Clement; toute la Tradition de cette Eglise, tous ses Historiens, tous ses monumens déposent en faveur de cette verité. On ne doit pas faire difficulté non plus de reconnoître qu'il fut envoyé de Rome; qu'il détruisit l'infidelité, figurée par le Dragon qu'on dit qu'il précipita dans la Riviere de Seille; qu'il bâtit quelques Eglises au dedans & au dehors de Metz; qu'il mourut le IX. des calendes de Decembre, & qu'il fut enterré dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir, & qui porta long-temps le nom de S. Felix.

Mais que S. Clement ait été Patrice & Consul; qu'il ait été envoyé directemement & immédiatement à Metz par S. Pierre; qu'il ait dédié une Eglise à cet Apôtre encore vivant; qu'il ait mis son étole au col d'un serpent d'une grandeur démesurée, qu'il l'ait ainsi traîné à la riviere, avec une infinité d'autres serpens; qu'il ait fait ce grand nombre de miracles qu'on lui attribuë, c'est ce qu'on peut ne pas croire, sans manquer au respect qui est dû aux bonnes & aux vraies traditions du pays, & de l'Eglise de Metz.

Pour découvrir, autant qu'il est possible dans ces occasions, la source des fausses circonstances, que l'on a mêlées aux veritables histoires, il faut recourir le plus haut qu'il se peut, aux sources & aux premiers Historiens. Ceux-ci d'ordinaire sont d'autant plus courts & plus simples, qu'ils approchent de l'origine des Eglises. Les Ecrivains qui sont venus depuis, n'ont fait d'ordinaire qu'embellir, qu'amplifier, & que charger l'ancien récit de nouveaux faits, de nouveaux miracles, ou de nouvelles circonstances incertaines & sans fondement.

C'est ce que nous avons experimenté dans l'examen que nous avons fait de l'Histoire de S. Clement premier Apôtre de Metz. Nous avons trouvé deux manuscrits de sa vie, anciens d'environ sept à huit cens ans; le premier se conserve à S. Arnoû (a), & comprend la Vie de S. Clement, comme elle est sortie de la main de Paul Diacre, Secretaire de Charlemagne; la seconde est dans l'Abbaye de S. Symphorien, beaucoup plus ample & plus circonstanciée que celle du premier manuscrit: mais j'y remarque peu de circonstances considerables. Il y en a une qui merite d'être relevée. Il dit que Saint Clement accorda aux Fideles qui auroient promis le voyage de Rome, & qui ne pourroient s'acquitter de leur pelerinage, de pouvoir satisfaire à leur vœu, en visitant deux fois la semaine, le Mercredy & le Vendredy, l'Eglise de S. Pierre, bâtie dans l'amphiteâtre de Metz.

Nous avons aussi vû dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz, & en d'autres endroits, une Vie manuscrite de S. Clement, dont l'Auteur, qui est fort moderne, a beaucoup ajoûté à ce que Paul Diacre, & les autres en avoient dit. Il raconte (b), que S. Clement ayant été envoyé dans les Gaules, avec Celeste & Felix, l'un Diacre & l'autre Soûdiacre, s'arrêta d'abord à Gorze (c), qui étoit alors un lieu désert; y bâtit une Eglise en l'honneur de S. Pierre, & s'y fit une espece d'hermitage, au lieu où l'on bâtit depuis la fameuse Abbaye de Gorze; qu'un cerf poursuivi par les Chasseurs, se retira auprès du Saint, & ne put être forcé par les chiens. Le Roy de Metz informé de cette merveille, se rendit à Gorze, fut témoin du prodige, & invita Clement à venir à Metz. Clement vint dans la Ville, convertit plusieurs personnes, traîna dans la Seille un grand Serpent, qui étoit dans l'Amphiteâtre, lui ayant mis son étole au coû. La plupart des Bourgeois se convertirent, mais le Roy demeura dans son infidelité.

S. Clement benit alors une Eglise prés de Chiévremont, en l'honneur de S. Pierre, & lui donna le nom de *Saint-Pierre le Vieil*. Elle fut pendant cinquante ans la Mere-Eglise de Metz. Il en bâtit aprés cela une seconde, sous l'invocation de S. Etienne, laquelle a été depuis la Cathédrale de Metz. Quelque temps aprés, la fille du Roy étant morte, Clement la ressuscita; & ce miracle fut suivi de la conversion du Prince, & de toute sa famille. Aprés cela Clement bâtit une troisiéme Eglise, sous le nom de S. Jean-Baptiste, hors les murs de Metz. Puis il ressuscita tous les morts qui se trouverent dans la Ville, & qui n'étoient pas encore enterrez. Enfin il bâtit hors des murs de Metz, l'Eglise où il choisit sa sepulture, & qui dans la suite fut dédiée sous son invocation. L'Auteur ajoûte, qu'il obtint de Dieu un catalogue de tous les Evêques de Metz ses successeurs, écrit en or, en argent, en cuivre & en plomb, le prix du métal marquant le mérite futur des sujets. Il mourut aprés vingt-cinq ans quatre mois d'épiscopat.

On lit dans un ancien Pontifical de l'Eglise de Metz (d), & dans un canon de la Messe écrit en lettres d'or, ces vers composez du temps de Charlemagne:

Cùm Petrus æterni Dux summus Romula Regis
Quæ caput orbis erat, ad mœnia finibus, omni
Schemate virtutum plenus, venisset Eois;
Electos quinque viros sumtis cælestibus armis
Qui caperent arces ad vitæ gaudia mittit.
E quorum numero Clemens vocitatus, ut ille
Qui Romæ Petro successerat, intulit urbi
Huic, quam olim Mettis dixere coloni.
Egregius præsul divinâ voce salutem,
Primusque hic Domini dignè fundavit ovile.

Heriger, Abbé de Lobe, qui vivoit sur la fin du dixiéme siécle, & qui a écrit la Vie de S. Ursmare, parle aussi de la mission de Saint Clement à Metz:

Clara Dionysio tum Gallia Parisiensi
Credula divini suscepis semina verbi,
Et Clemens Mediomatricum missus ad urbem,
Edocet in solum vicinos credere Christum.

Dans la Vie de S. Clement, que j'ai vuë à S. Symphorien, on lit à la fin une épitaphe, qu'on dit avoir été vuë par le Princier Vigere, & par l'Abbé Fingenius, lorsqu'ils ouvrirent le tombeau de S. Clement:

Sancti Clementis epitaphium, quod sic habetur ad caput ejus, in marmore sculptum. Flavius

(a) Bibliot. de Saint-Arnoû, n. 23. c'est le même que celui qui est dans les Imprimez. Voyez nos Preuves, t. 1. p.

(b) Hist. mſ. de Saint-Clement, communiquée par M. Nicolas Procureur Général Fiscal à Vic. Chronique de Metz en vers; des Breviaires anciens de 400 ans, dit M. Gissé.

(c) On peut voir sur cela nos Preuves, t. 1. p. 293, où il est dit que S. Clement étoit Sénateur Romain, Oncle paternel de S. Clement Pape.

(d) Meurisse, l. 4. p. 685.

Clemens Consul Romanorum, Apostolus & Episcopus Mediomatricorum, hoc Vigericus Primicerius, & Abbas Fingenius legerunt, dum scrinium ejus aperientes, sacratissimum ejus corpus incorruptum atque integerrimum repererunt.

Fingenius fut fait Abbé de l'Abbaye de Saint-Felix de Metz, nommée aujourd'hui de Saint-Clement, en 978 Je ne trouve point de Princier de Metz du nom de *Vigericus* en ce temps-là.

Le Pape Leon IX. dans sa Bulle de l'an 1049, dont l'original est à Saint-Arnoû, parle de S. Clement, dont le corps étoit enterré dans l'Abbaye de Saint-Felix : *Præterea Ecclesiam, imò Abbatiolam sancti Felicis ipsi loco adjacentem, ubi primus ejusdem Mettensis Ecclesiæ Pastor beatus Clemens corpore quiescit, &c.*

Thierry Evêque de Metz, qui mourut en 1047, avoit eu dessein de faire la translation du corps de S. Clement : mais Dieu ne permit pas qu'il le fist ; c'est ce que nous apprend l'Evêque Heriman, l'un de ses successeurs, qui fit cette translation en 1090 (a) : *Antistes egregius (Clemens) multis multorum visionibus & revelationibus se nobis innotuit, & ut à loco quo à bona memoria Domino Deoderico antecessore nostro, quondam ad sedem propriam illum transferre conanti, sed Dei virtute prohibente, non valenti, &c.*

Voila tout ce que nous trouvons de plus ancien touchant la Vie de S. Clement. Son culte, avant l'Evêque Heriman, n'étoit pas connu dans Metz ; l'Eglise où il avoit été enterré, ne portoit pas son nom. L'Auteur de la Vie de S. Clement, que j'ai luë à Saint-Symphorien, & qui est posterieur au temps de Paul Diacre, dit que de son temps, quelques-uns doutoient de la sainteté de ce Saint, parce qu'il ne faisoit point de miracles : mais qu'il fut révélé à une personne, que les actes de de S. Clement ayant été perdus durant les incursions des Barbares, il étoit impossible de sçavoir ni les particularitez de sa vie, ni ses miracles. L'Auteur ajoûte que le Saint n'a pas laissé d'en faire quelques-uns de son temps, & il les raconte.

Les Martyrologes d'Usuard, d'Adon, & autres du neuviéme siécle, ne parlent pas de de S. Clement. Le Romain n'en dit rien encore aujourd'hui, non plus que celui de M. Châtelain, qui n'omet aucun Saint connu. M. de Tillemont a avancé que les anciens Cérémoniaux & Missels manuscrits de Metz, ne font aucune mention de S. Clement premier Evêque de cette Eglise, mais seulement de Saint Clement Pape & Confesseur : car c'est ainsi que portent ces manuscrits, au lieu de le qualifier Pape & Martyr ; & qu'on ne lisoit pas même le nom de S. Clement dans les Litanies du Diocése : il a été trompé par ceux qui lui ont donné des mémoires. Son nom se lit dans un ancien Pontifical, qui se conserve dans le trésor de la Cathédrale. Ce Pontifical a environ huit cens ans, & est posterieur à l'Evêque Heriman. De plus, dans l'ancien Cérémonial, qui est de l'an 1105, on voit qu'on portoit ses Reliques à la Procession de S. Marc ; & que le jour de sa Fête, qui est le 2 de May, est fête double, & à neuf leçons ; c'est ce que dit M. Gissé sçavant Chanoine de la Cathédrale de Metz.

Si l'on examine de prés les Vies de Saint Clement Evêque de Metz, on remarquera aisément, que la plupart des circonstances qui y font de la peine, ont été ajoûtées depuis Paul Diacre. Cet Ecrivain commence ainsi : *Incipit vita sancti Clementis Episcopi & Confessoris Metensis Ecclesiæ, quod est VIIII. kal. Decemb.*

Il ne dit pas que S. Clement ait été surnommé *Flavius*, ni qu'il ait été Consul, & oncle du Pape & Martyr S. Clement. Il dit qu'il fut envoyé à Metz par S. Pierre, avec S. Celeste & S. Felix, & quelques autres Docteurs : mais les Auteurs qui sont venus depuis, ont ajoûté, qu'il avoit été envoyé par S. Pierre, avec *Fronton* Evêque de Perigueux, *Sixte* de Reims, *Memmius* de Châlons-sur Marne, *Mansuet* de Toul, *Eucaire*, *Valere* & *Materne* de Tréves. Ils ont ajoûté à cela beaucoup d'autres circonstances fabuleuses. Paul Diacre, comme venu d'Italie, a dit que Saint Pierre avoit aussi envoyé *Apollinaire* à Ravenne, *Leucius* à Brindes, & *Anatole* à Milan : mais il ne nomme aucun Evêque envoyé en Gaule. Les vers écrits du temps de Charlemagne ; la Bulle du Pape Leon IX. & les autres Auteurs du même temps, le nomment simplement *Clement*, & premier Evêque de Metz.

Paul Diacre raconte assez au long l'histoire du Serpent noyé dans la Seille par S. Clement. Je ne doute pas qu'il ne faille expliquer cette histoire d'une maniere allégorique, & que le Serpent ne désigne l'idolatrie & l'infidelité détruites par le saint Evêque. Il y a plusieurs Eglises Cathédrales où l'on raconte la même chose, à quelques circonstances prés. On dépeint de même S. George tuant un Serpent, & la Sainte Vierge écrasant un Dragon, & Sainte Marguerite en priere prés d'un Dragon, qui menace de l'engloutir. Tout cela est symbolique : mais le Peuples ont realisé ces figures ; & d'une peinture allegorique, ont composé une histoire. Paul Diacre déclare qu'il ne parle que sur la relation, ou sur la tradition des Anciens. Il ne cite aucun Ecrit plus ancien, dont il ait tiré ce qu'il avance.

(a) *Idem*, p. 178.

Le

Le reste de son recit ne contient que le détail des Eglises bâties par le Saint. 1°. Celle de Saint-Pierre-aux Arênes, bâtie dans l'amphiteâtre. 2°. Celle de Saint Jean-Baptiste, destinée pour être le Baptistere des Fideles, & où il y eut dans la suite une Communauté de Religieux. 3°. Celle où il fut enterré, à l'entrée de laquelle il y avoit une fontaine, & où fut bâtie l'Abbaye de Saint-Felix, qui prit dans la suite le nom de Saint-Clement. Tout cela n'a rien que de tres-probable, si l'on suppose que ce Saint est venu à Metz sur la fin du deuxiéme siécle, ou au milieu du troisiéme.

Mais dans la supposition qu'il soit arrivé à Metz vers l'an 47 de J. C. la chose souffrira de tres grandes difficultez : car outre les raisons generales dont on a parlé ailleurs, & qui prouvent que la Religion Chrétienne n'a été introduite dans les Gaules qu'assez tard, est-il croyable qu'au premier siécle de l'Eglise, on bâtit publiquement des Eglises dans une Ville comme Metz ? qu'on y exerçât paisiblement & publiquement la Religion de J. C. qu'on y vît une Eglise au milieu de l'Amphiteâtre ? que S. Clement consacrât des Temples à S. Pierre encore vivant ? qu'alors le Theâtre de Metz, cette Ville si belle, si riche, si peuplée, si florissante, ait été désert, abandonné, infecté par une infinité de serpens ? Cela ne paroîtra certainement guéres possible à ceux qui sçavent le goût des Romains pour ces sortes de choses, & leur inclination à les conserver, & à les frequenter. Il ne pouvoit pas être tombé de caducité, puisque, selon ces Auteurs, il avoit été bâti par Auguste, mort environ trente-trois ans auparavant.

Comme je me suis déclaré, que j'abandonnois tous les Auteurs qui ont écrit la vie de S. Clement depuis Paul Diacre, je ne m'engage point à les réfuter ; je suis même obligé d'abandonner ce dernier, dans ce qu'il dit que S. Clement a été envoyé à Metz immédiatement par S. Pierre : mais de sçavoir en quel temps il y est venu, c'est la difficulté. Nous n'avons aucun monument qui nous apprenne l'époque de sa Mission, & nous avons contre nous la tradition de cette Eglise, Paul Diacre, & tous ceux qui sont venus depuis, jusqu'à ces derniers siécles, que l'on a commencé à étudier l'Histoire plus à fond, & à examiner les monumens historiques, selon les regles de la plus severe critique.

Paul Diacre nous a donné une suite des Evêques de Metz, depuis S. Clement jusqu'à Crodegrand ; mais il ne marque ni le temps de leur épiscopat, ni celui de leur mort. Il se contente de marquer la durée de leur épiscopat ; de même que les anciennes Tables de l'Evêché de Metz, lesquelles varient encore beaucoup entr'elles. Il finit son ouvrage en s'adressant à Angelrame, qui vivoit alors, & dont il s'excuse d'écrire la vie : *Hic jam, sanctissime Angelramne, narrationis serie vestram beatitudinem locus expectat. Sed ego mea tenuitatis non immemor, attemptare minùs idoneè non audeo, quæ de vestra vita cursu laudabili, majori stilo promenda sunt.* Il met *Autor* treiziéme Evêque de Metz, du temps d'Attila & de S. Servais de Tongres. Il dit qu'*Agiulphus* vingt-sixiéme Evêque, étoit né d'une fille du Roy Clovis. S. Arnoû, dont il parle assez au long, nous est bien connu, & les autres de suite.

Le catalogue imprimé à la fin de l'Histoire de Meurisse (*f*), & écrit du tems de Charlemagne, & de l'Evêque Angelrame, ce catalogue ne marque aussi que le jour de la mort des Evêques, mais non pas l'année. Un autre catalogue que j'ai tiré des manuscrits de Saint-Arnoû, & qui finit au temps d'Adalberon I. mort en 964, n'exprime non plus que le nombre des années de chaque Evêque, & le jour de leur mort ; toutes leurs années reünies, font la somme de 837 ans. Quand on ajoûteroit à cette somme celle de quarante-sept, qui est l'année de la venuë de Saint Clement à Metz, cela ne feroit que 884 ans, & ainsi il s'en faudroit encore 80 ans que ces Evêques ne remplissent les 964 ans qui se sont écoulez depuis la naissance du Sauveur jusqu'à la mort d'Adalberon.

Ajoûtez, que le catalogue donne aux premiers Evêques une fort longue vie. Par exemple, il donne à S. Clement 25 ans & quatre mois d'épiscopat ; à S. Celeste 15 ans, à Saint Felix 42, à S. Patient 14, à S. Simeon 30, à Rufe 28, à S. Firmin 45, à Legence 34, à Auteur 39, ou même, selon quelques exemplaires, quarante-neuf, à Urbice 49 ; ce dernier n'est que le quinziéme Evêque de Metz. Il est certainement difficile dans un si petit nombre de Prélats, d'en trouver tant de suite, qui ayent vêcu si long-temps ; aussi les modernes croyent-ils qu'on a enflé exprés le nombre de leurs années, pour les faire remonter le plus haut qu'on a pû vers le temps des Apôtres.

Le premier monument qui fixe le temps des Evêques de Metz, est le Concile de Cologne tenu en 346 (*g*), contre Euphrate Evêque de cette derniere Ville, dans lequel on lit que Victor Evêque de Metz, ou des Mediomatriciens, condamna Euphrate par ses Députez ; & le second monument est une Lettre de Rufe Evêque de Metz, écrite à Nicetius Evêque de Tréves (*h*), vers l'an 532.

Il est vrai que plusieurs Sçavans (*i*) révoquent en doute le Concile de Cologne, n'é-

(*f*) Page 685.
(*g*) *Tom. II. Concil. Labb. p. 615.*
(*h*) Madaure, p. 37. Duchêne, *hist. Franc. t. 1. p. 863.*
(*i*) *Baron. ad an. 346. 347. 348.* Dupin, Bibliot. des Auteurs Eccl. siécle 4. Tillemont.

tant guéres croyable qu'Euphrate flétri & déposé dans ce Concile en l'année 346, ait été député pour assister l'année suivante au Concile de Sardique, & envoyé à l'Empereur Constance, pour le prier de permettre que ceux que le Concile avoit rétablis dans leur siege, y pussent retourner en liberté.

De plus, on doute que Rufe, qui écrit à S. Nicetius de Tréves, soit l'Evêque de Metz. Premiérement, ce Rufe demeuroit loin de Tréves; il dit que ni la longueur des chemins, ni l'inondation des eaux, ni le danger de tomber entre les mains des Payens, ne pourront l'empêcher de se rendre auprès de lui: *Non tantùm jam desiderio cogor, ut me nec itineris longinquitas, nec animarum * vasta contritio, nec labentium aquarum congesti moles, nec sævientium indisciplinatorum paganorum timida * injuria retinent, nisi id fieri possit pennifero vellem coram vestris astare conspectibus.*

* Forté, nemorum.

* Forté, tumida.

On dit de plus, que depuis Victor I. que l'on suppose avoir assisté en 346 au Concile de Cologne, jusqu'à l'épiscopat de Nicetius, vers l'an 532, il y a un trop long espace, pour pouvoir être rempli par Victor II. S. Simeon, & Sambuce, quand même on prendroit encore quelques années de Victor I. & de Rufe: car il y a 186 ans d'intervalle pour cinq Evêques. Il faudroit que Victor, Simeon & Sambuce eussent été Evêques chacun vingt-deux ans, & prendre encore dix ans sur Victor I. & autant sur Rufe.

On répond qu'encore que cela soit assez rare, la chose toutefois n'est nullement impossible, que cinq Evêques remplissent un espace de 186 ans; & à l'égard de la Lettre de Rufe à Nicetius, elle ne contient rien qui ne puisse s'expliquer de la distance de Metz à Tréves, qui est de dix-huit à vingt lieuës, des chemins de montagnes & de bois qu'il faut faire, des eaux & des rivieres qu'il faut passer; il faudroit sçavoir les circonstances du temps, des lieux, des personnes, pour en mieux juger. Il est certain qu'il y a de fâcheux chemins de Metz à Tréves, & beaucoup d'eaux à passer; & si Rufe étoit vieux & incommodé, ce voyage ne laissoit pas d'être long & pénible pour lui.

Reste la difficulté sur le Concile de Cologne. On avouë qu'il est mal-aisé de concilier ce qui se passa à ce Concile, avec la députation d'Euphrate: mais la chose n'est pas impossible, & l'on sçait trop peu l'histoire de ce Prélat, pour juger de ce qui lui fit faire ce voyage. Le Concile de Cologne ne renferme aucune contradiction cronologique; & il est assez croyable que Victor Evêque de Metz, qui assista par Députez à ce Concile, est le même qui se trouve nommé parmi les Evêques des Gaules au Concile de Sardique, en 347.

Or, supposé que Victor I. dont on vient de parler, ait assisté à ces deux Conciles, comme il n'y a jusqu'à lui que quatre Evêques de Metz, & que Victor fait le cinquiéme, en donnant à chaque Evêque vingt ans de regne, cela n'iroit, en retrogradant, qu'à l'an 247 de J. C. qui est le temps à peu prés auquel on peut fixer la Mission de S. Clement à Metz.

M. Gissé la met un peu plûtôt, vers la fin du second siécle, ou au commencement du troisiéme: mais il n'en apporte aucune preuve nouvelle.

Outre cette tradition, qui fait venir de Rome, & envoyer immédiatement par Saint Pierre, S. Clement premier Evêque de Metz, il y en a encore une autre dans l'Eglise de Saint-Arnoû, & dans le Diocése, qui veut que S. Jean l'Evangeliste, déja fort âgé, ait destiné à la même Eglise, un de ses disciples nommé Patient (k). Ce Saint étoit, dit l'Auteur, sorti d'une famille riche & illustre de l'Asie mineure. Lorsque l'Apôtre S. Jean vint dans cette Province, Patient fut une de ses premieres conquêtes; il s'attacha inviolablement au saint Apôtre, & fut témoin des miracles qu'il fit, & des tourmens qu'il souffrit pour la Foi. En particulier, il assista au supplice de S. Jean, lorsqu'il fut jetté dans l'huile bouillante; & lorsqu'il ressuscita le fils de la Veuve fidelle, & qu'il délivra de la damnation deux Seigneurs qui se repentoient d'avoir abandonné leurs richesses; il les en délivra, dit cet Ecrivain, *per auri miram in frondibus reciprocationem*; il veut dire, par le changement de l'or en feuilles d'arbres, & de feuilles d'arbres en or, dont il est parlé dans de vieux Légendaires.

Quoi qu'il en soit de ces miracles, qui ne sont pas connus dans l'Histoire Ecclesiastique, S. Jean ayant résolu d'envoyer Patient à Metz, pour y prêcher l'Evangile, Patient s'en excusa, & lui dit qu'il ne pouvoit se resoudre à l'abandonner, qu'il ne lui donnât quelques-unes de ses Reliques. L'Apôtre fit sa priere, & se tira sans douleur une dent, qu'il donna à son cher disciple, en lui disant: *Recevez ce gage de mon amour, & Dieu auteur de tous biens, vous accorde aussi la grace, qu'aussi-tôt que vous approcherez de la Ville de Metz, vous recevrez le don de la langue du pays; vous l'entendrez & la parlerez parfaitement.* Patient arriva donc à Metz sous le Pontificat de Felix troisiéme Evêque de Metz. Il s'arrêta prés de la Ville, y bâtit une Eglise, où il déposa les Reliques dont il étoit chargé, qui étoient une dent de l'Apôtre S. Jean l'Evangeliste, & douze morceaux des habits des douze Apôtres, & quelques autres Reliques qu'il avoit apportées.

Il y rassembla une Communauté de servi-

(k) Voyez nos Preuves, t. 1. p. 71. & p. 147.

viteurs de Dieu, & y mourut du temps du Pape Hygin, & des Empereurs Antonin le Pieux & Adrien. On compte cinq cens ans & plus, depuis S. Patient jusqu'à S. Arnoû; pendant lesquels l'Eglise de Metz a été gouvernée par vingt-quatre Evêques, qui se sont succedez les uns aux autres, quoi qu'il y ait eu entr'eux plusieurs vacances de siége, & plusieurs interruptions. C'est ce que dit l'Auteur de cet écrit.

Tous les catalogues des Evêques de Metz, placent S. Patient au quatriéme rang parmi les Prélats de cette Eglise; on le fait succeder immédiatement à S. Felix, & on lui fait succeder Victor, qui est le premier dont le tems nous soit connu par des époques certaines, ayant assisté en 346 au Concile de Cologne, & en 347 à celui de Sardique. Mais il faut convenir que rien ne ressemble mieux à une fable, que tout ce qu'on dit de la mission de S. Patient par S. Jean l'Evangeliste, & que toutes les circonstances de cette prétenduë mission. Je ne pense pas qu'on en trouve rien d'écrit avant le dixiéme ou l'onziéme siécle; temps fort suspect pour la multitude d'histoires & de traditions fabuleuses, qui se sont répanduës dans le Monde en ce tems-là. L'Auteur a bien vû, qu'en reculant les premiers Evêques de Metz jusqu'au temps de S. Pierre & de S. Jean l'Evangeliste, il falloit de nécessité aussi admettre de grands vuides dans leurs successions, depuis S. Clement & S. Patient, jusqu'à Saint Arnoû, qui quitta l'Episcopat, pour se retirer dans la solitude, vers l'an 629; & c'est peut-être ce qu'il y a de plus sensé & de meilleur dans tout le recit de cet Ecrivain, qui vivoit dans le dixiéme ou onziéme siécle.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE METZ.

* Ces dates sont prises d'un ancien mſ. de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz.

Saint Clement gouverna pendant vingt-cinq ans quatre mois *; mort le 9 des kalendes de Decembre, ou le 23 Novembre.

S. Celeste gouverna quinze ans, mort le 14 Octobre.

S. Felix, quarante-deux ans six mois, mort le 21 Fevrier.

S. Patient, quatorze ans, mort le 9 Janv.

Victor I. avoit son Député au Concile de Cologne en 346, assista en personne à celui de Sardique en 347. Il gouverna neuf ans deux mois, mort le 22 Septembre.

Victor II. gouverna trois ans deux mois, mort le 23 Septembre.

S. Simeon, dont le Corps est dans l'Abbaye de Senones, trente ans, mort le 21 Fevrier.

Sambuce gouverna dix-huit ans, mort le 14 Septembre.

Rufe gouverna vingt-huit ans, mort le 7 Octobre.

Adelphe, dix-sept ans, mort le 29 Août.

Fronime, ou Firmin, fort different de Fronime député au Concile d'Agde en 505 par l'Evêque Papole; car Papole Evêque de Metz ne fut fait Evêque que vers l'an 608, ou 609. Fronime gouverna quarante-cinq ans, mort le 18 Août.

Legonce, trente-quatre ans & demi, mort le 18 Fevrier.

(S. Valere Martyr, connu par un mſ. de S. Arnoû; son nom ne se trouve pas dans les Catalogues.)

S. Auteur vers le temps d'Attila vers l'an 451, gouverna 29 ou 49 ans, mort le 10 Août.

Epletius, ou Expletius, gouverna seize ans, mort le 30 Juillet.

Urbitius porta le titre d'Archevêque, gouverna quarante-neuf ans, mort le 21 Mars.

Bonole, ou Donole, trois ans & demi, mort le 9 d'Octobre.

Terentius, ou Adherentius, vingt ans; mort le 29 Octobre.

Gosselin, ou Consolin, vingt-neuf ans, mort le 31 Juillet.

Romain, vingt-six ou trente-six ans, mort le 13 Avril.

Fromin, ou Fronime, huit ans, mort le 27 Juillet.

Grammace, vingt-cinq ans, mort le 26 Avril.

Agathimber, douze ans, mort le 12 May.

Hesperius, ou Sperus, souscrivit au Concile de Clermont en Auvergne en 535, gouverna dix-sept ans, mort vers l'an 542, le 23 Août.

Villicus loué par Fortunat, depuis 542 jusqu'en 568. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-sept ans, mort le 27 Avril.

Pierre, depuis 568 jusqu'en 578, dix ans, mort le 27 Septembre.

Aigulphe, ou Agulphe, mort aprés 601, le 23 Novembre.

Arnoalde, que l'on dit être le Pere de Saint Arnoû, mort vers l'an 608.

Papole, depuis 608 jusqu'en 614, mort le 21 Novembre.

S. Arnoû, depuis 614; il abdiqua vers l'an 629, mort en 640, honoré le 18 Juillet.

S. Goëric, ou Goderic, autrement nommé Abbo, depuis 629 jusqu'en 647, mort le premier Octobre.

Godon, depuis 647 jusqu'en 658, mort le 8 May.

S. Clodulphe, ou Cloû, depuis 658 jusqu'au 8 May 696.

Abbo, depuis 696, mort le 15 Avril.

Aptat. Felix. J'ai quelque doute sur le rang de ces deux Evêques. Les anciens Catalogues donnent au premier sept ans deux mois, & au second seulement neuf mois de gouvernement.

Sigibalde, depuis 707 jusqu'en 742. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-cinq ans, mort le 26 Octobre.

Chrodegang, depuis 742, ou 744, jusqu'en 766 ou 767. *Chronic. breve S. Vincentii*, mort le 6 Mars.

Vacance de deux ans & demi.

Angelram, élu en 768, assista au Concile de Francfort en 769, mort en 791, le 26 Octobre. Il porta le titre d'Archevêque.

Crotoldius Chor-évêque.

Interregne de vingt-sept ans & quatre mois.

Gondulphe, élu en 818, mort en 822, le 7e Septembre.

Drogon Archevêque, depuis 822, ou 825, *Chronic. breve S. Vincentii*, jusqu'en 855, le 8 Decembre.

Adventius, depuis 855, ou 858, jusqu'au 31 Août 873, ou 874.

Interregne de deux ans.

Walo, ou Wala, élu en 876, *Ibid.* 878, mort en 882, le 10 Avril.

Vacance de quelques années.

Hugue, le Bâtard du Roy Lothaire, Administrateur.

Robert, ou Rupert, élu en 889, mort en 916, le 2 Janvier.

Wigeric, ou Widric, mort en 927, le premier Mars.

917. *Premiere irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii Met.

926. *Seconde irruption des Hongrois en Lorraine.*

Bennon, ou Benoît, obligé de se retirer en 927, mort en 940.

Adalberon I. élu en 927, mort le 23 d'Avril 964.

937. *Troisiéme irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii.

Brunon Archevêque de Cologne, Administrateur.

955. *Quatriéme irruption des Hongrois. Ils sont vaincus par Othon.*

Thierry I. depuis 964, mort en 984, Il est surnommé *de Hamolanc*, dans des titres de 1118 & 1161.

Adalberon II. transferé de l'Evêché de Verdun à celui de Metz, gouverna depuis 984. jusqu'en 1005.

Thierry II. de la Maison de Luxembourg, depuis 1005 jusqu'au 21 Avril 1047.

Adalberon III. depuis 1047 jusqu'en 1072.

Herman, ou Heriman, depuis 1073 jusqu'en 1090, *peut-être le même que Nicodeme Evêque de Metz, nommé dans la Fondation de Bouzonville.*

Walon intrus.

Brunon intrus.

Adalbert, ou Adalberon, intrus.

Burchard Evêque, vers 1090, 1092.

Poppon depuis 1090, *Chronic. S. Vincentii*, 1093 jusqu'en 1103.

Adalderon IV. depuis 1104 jusqu'en 1114 ou 1115, qu'il fut expulsé.

Theogerus abdiqua vers l'an 1118 ou 1120.

Etienne de la Maison de Bar, 1120, mort en 1163; dans la Fondation de Bouzonville, l'an 1123, en la seconde année d'Etienne, p. 544. t. 1.

O. Evêque Schismatique, vers le même temps. Martenne, t. 2. amplist. collect. p. 780.

Thierry III. de la Maison de Bar, 1164, mort en 1171.

Frideric de Pluvoie, depuis 1172 jusqu'en 1180.

Thierry IV. de Nancy, ou de Lorraine, élu en 1171, déposé en 1178, Chronic. S. Vincentii, *ou 1179, mort en 1181.*

Gerard, vivoit en 1201.

Bertrand, depuis 1187 jusqu'en 1210 ou 1211.

Conrade I. de Scharfenech, depuis 1211 jusqu'en 1218 ou 1225.

Jean I. d'Apremont, depuis 1218 jusqu'en 1238.

Jacques de Lorraine, mort en 1260.

Philippe de Florenges, depuis 1260; abdiqua en 1264, mort en 1297.

Guillaume de Trainel, depuis 1264 jusqu'en 1269, mort le 4 Janvier, *Necrol. Senon.*

Laurent, depuis 1269, mort en 1279.

Jean II. depuis 1279 jusqu'en 1284. Il fut transferé à l'Evêché de Liége.

Burchard d'Avesne, depuis 1284 jusqu'en 1296.

Gerard de Relanges, mort en 1301.

Renaut de Bar, depuis 1301 jusqu'en 1316.

Henry Dauphin, depuis 1316, abdiqua en 1324.

Louis de Poitiers, transferé de Langres à Metz, mort en 1327.

Conon de Vic, Suffragant en 1350.

Ademar de Monteil, depuis 1327 jusqu'en 1361.

Jean III. de Vienne, transferé de l'Archevêché de Besançon à l'Evêché de Metz, mort en 1382.

Bertrand Suffragant, depuis 1366 jusqu'en 1371.

Tilleman Louis Foisz, ou Voisse de Bottembourg, Elu de Metz en 1380, prenoit encore la qualité d'Evêque de Metz en 1403.

Thierry Bayer de Boppart, transferé de Vorms à Metz, mort en 1383, le 16 de Janvier, ou 1384, selon notre maniere de compter. Voyez la Chronique du Doyen de Saint-Thiebaut, p. 185. l. 2. an. 1383.

Bertrand Evêque de Teflis en Armenie,

Suffragant, en 1380.

Le B. Pierre de Luxembourg Cardinal, depuis 1834 jusqu'en 1387.

André de Porte-mezelle Suffragant, mort le 8 Decembre 1391.

Raoul de Coucy, transferé de Metz à Noyon en 1415.

Simon de Rubo, ou Dubuisson, Suffragant.

Martin, de l'Ordre de Freres Prêcheurs, Suffragant.

Jean Isembard Suffragant, vivoit en 1454 & 1457.

Jean Franqueloy Suffragant, aprés l'an 1400.

Conrade Bayer de Boppart, mort en 1459.

George de Baden, élu en 1457, mort en 1484.

Didier Noël Suffragant.

Henry II. de Lorraine, depuis 1484 jusqu'en 1501, qu'il résigna son Evêché à Jean de Lorraine, qui n'étoit qu'un enfant. Henry mourut en 1505.

Jean de Lorraine Cardinal, Evêque de Metz, de Toul, de Bologne, de Narbonne, de Lizieux, de Reims, d'Albi, de Lyon, de Nevers, de Valence & de Verdun, mort en 1550.

Conrade, de l'Ordre des Carmes, Suffragant en 1532.

Cumin de Rosieres, Suffragant.

Nicolas de Lorraine Cardinal, renonça à l'Etat Ecclesiastique en 1545.

Charles de Lorraine Cardinal de Guise, résigna l'Evêché de Metz en 1550.

Robert de Lénoncourt, transferé de l'Evêché de Châlons-sur Marne à celui de Metz en 1551, mort en 1561.

Jean Huot Suffragant, en 1560.

François de Beaucaire, résigna en 1568, mort en 1591.

Louis de Lorraine Cardinal de Guise, mort le 29 Mars 1578.

Antoine Fournier Suffragant, en 1575.

Charles II. de Lorraine, fut fait Coadjuteur en 1573, fut Evêque en 1578, mort le 24 Novembre 1607.

Nicolas Bousmard Administrateur, le 11 Avril 1578.

Anne de Peruse d'Escars, Cardinal de Givry, mort le 19 Avril 1612.

Henry de Bourbon Marquis de Verneuil, obtint l'accés à l'Evêché de Metz en 1608, fut fait Administrateur en 1621, abdiqua en 1652.

Nicolas Coeffeteau Suffragant, 1619.

Martin Meurisse Suffragant.

Pierre de Sic-dacier Suffragant.

Jules Mazarin Cardinal, postulé en 1652, abdiqua en 1658.

François Egon de Furstemberg, postulé en 1658, abdiqua en 1669.

Guillaume Egon de Furstemberg, postulé en 1663; mais il ne put obtenir ses Bulles; il fut Evêque de Strasbourg & Cardinal.

George d'Aubusson de la Feuillade, depuis l'an 1669 jusqu'en 1697.

Henry-Charles de Cambout de Coislin, nommé en 1697.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Eglise de Toul.

On ne doit pas être surpris que presque toutes les Eglises Episcopales, de même que les Maisons Souveraines les plus illustres, soient si jalouses de leur antiquité, & que la plupart fassent de si grands efforts pour la reculer tout le plus loin qu'elles peuvent, quelquefois même jusqu'à donner dans des fables, & à outre-passer les regles de la vrai-semblance. L'antiquité est toujours un grand relief, & un beau titre de noblesse. L'on veut vivre dans la mémoire des hommes; & l'on ne se contente pas de subsister dans l'esprit & dans l'estime de ceux qui viendront aprés, on veut vivre aussi en quelque sorte dans l'estime de ceux qui ont précédé, par une longue suite d'ayeux de la famille d'où l'on est sorti. Les Eglises ont encore un autre interêt à relever leur antiquité; c'est qu'il est glorieux d'avoir reçu la Foy immédiatement des Apôtres de J. C. ou de ceux qui ont le plus approché de leur temps. Plus la source en est ancienne, & plus elle est pure; d'ailleurs il est glorieux d'avoir conservé long-temps un dépôt si riche & si précieux, & d'avoir défendu la verité de la Religion parmi les persécutions des premiers siécles.

L'Eglise de Toul est certainement tres respectable par son antiquité, par la sainteté de plusieurs de ses Prélats, par la pureté de la Foy Catholique qu'elle a toujours constamment conservée, par le mérite de son Clergé, par la vaste étenduë de son Diocése, & par le grand nombre de célébres Monasteres qu'il renferme; il est naturel que cette Eglise témoigne du zele pour la conservation de ses prérogatives; qu'elle défende même avec chaleur la mission de ses premiers Evêques, & qu'elle la porte aussi loin que la verité de l'Histoire le peut souffrir. Mais on ne peut que blâmer ceux qui veulent la pousser au delà des bornes du vrai. Les Saints ne se tiennent pas honorez par des louanges outrées; ils s'offensent de la fausseté

& du mensonge; c'est leur manquer de respect que de vouloir embellir leur histoire par des fables.

S. Mansuy premier Evêque de Toul, fut envoyé apparemment par le S. Siége dans la Belgique, pour y prêcher l'Evangile, vers le milieu du quatriéme siécle. Nous ne croyons pas que l'on puisse ni l'avancer, ni le reculer beaucoup davantage, & nous en donnerons les preuves ci-aprés. Nous avons deux Vies de ce Saint, qui se trouvent dans un Manuscrit de l'Abbaye de Saint-Mansuy, que nous avons fait imprimer entier dans les Preuves du premier Tome de l'Histoire de Lorraine. Ce Manuscrit est de l'onziéme siécle. La premiere Vie de S. Mansuy est une espece de Préface de la vie des Evêques de Toul; la seconde est une piéce bien plus étenduë, composée par Adson Abbé de Monrier-en-derf, qui vivoit au dixiéme siécle, & qui l'a dédiée à S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994.

La premiere de ces deux Vies porte, que S. Mansuy, (o) ainsi qu'il l'a appris par le rapport des Anciens, étoit né d'une famille noble d'Ecosse; qu'ayant été exilé de son pays, il se rendit à Rome, & y embrassa la Foy Chrétienne par la prédication de l'Apôtre S. Pierre: Que ce saint Apôtre, aprés lui avoir donné la consecration épiscopale, l'envoya à Toul, afin qu'il y prêchât l'Evangile. Il le fit avec tant de fruit, & Dieu lui donna tant de bénédiction, qu'il ressuscita le Fils du Prince de la Cité; aprés quoi le Prince & son Fils, & toute la Ville reçurent le Baptême. De là il purifia la Ville des souillures des Idoles, & y bâtit une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr (c'est la Cathédrale.) Il en bâtit encore une autre en l'honneur de S. Pierre, où il choisit sa sepulture (c'est celle de l'Abbaye de S. Mansuy.)

L'autre Vie, composée par Adson, est beaucoup plus ample & plus chargée de circonstances miraculeuses. L'Auteur dit, que Saint Mansuy étoit Ecossois d'origine, né d'une famille de condition, & chrétienne; du moins l'Auteur parle de la sainteté & de la pieté de Mansuy dans son pays, comme d'un parfait Chrétien. Il vint à Rome, attiré par la réputation de S. Pierre. Ce saint Apôtre l'envoya dans les Gaules avec S. Materne de Tréves, S. Sinice de Reims, S. Clement de Metz, S. Memmin de Châlons. Il vint dans la Ville de Toul, qui étoit alors tres considerable par son commerce, par ses richesses, par le grand nombre de peuples qui l'habitoit, par ses fortifications; elle avoit un Roy nommé Leon, homme barbare & idolâtre. Mansuy prêcha dans la Ville & aux environs, & se bâtit une petite demeure couverte de feuillages, prés des murs de la Ville, où il instruisoit ceux qui le venoient visiter. Les Domestiques de la Reine raconterent à leur Maîtresse ce qu'ils sçavoient de cet Etranger; elle le voulut voir & l'entretenir. Mansuy lui annonça J. C. & la convertit; elle auroit dés-lors reçu le Baptême, si elle n'en eût été arrêtée par la crainte du Roy son Epoux.

Un jour que le peuple de Toul célébroit des Jeux solemnels, le Fils unique du Roy tomba du haut des murs de la Ville dans la Moselle, qui baignoit alors le pied des murailles. La nuit suivante S. Mansuy apparut en songe à la Reine, & lui fit entendre, que si elle & son Mari vouloient croire en J.C. Dieu rendroit la vie à leur Enfant. La Reine en parla au Roy, & celui-ci promit de croire, si Mansuy pouvoit seulement lui faire recouvrer le corps mort de son Fils. Le Saint fit sa priere, & incontinent le corps du jeune Prince parut sur l'eau. Lorsqu'il fut apporté en présence du Roy, Mansuy lui promit de le ressusciter s'il vouloit serieusement croire à l'Evangile. Leon promit ce qu'on voulut. Mansuy pria de nouveau, & rendit la vie à l'Enfant. En même temps il lui ordonna de déclarer devant tout le peuple, ce qu'il avoit vû & souffert dans l'autre vie. Il leur raconta les differentes sortes de tourmens que souffrent les damnez, & leur dit que s'ils ne se convertissoient, & ne recevoient la Foy que Mansuy leur prêchoit, ils seroient exposez à tous ces supplices. Aussi-tôt ils crurent, & furent tous baptisez. Alors Saint Mansuy bâtit dans la Ville une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr, ainsi que nous l'apprenons, dit l'Auteur (p), des anciens Actes du Saint, qui ont été composez plusieurs siécles avant nous.

Il en dédia encore une autre au côté méridional de la premiere, & la nomma de Saint-Jean-Baptiste-aux Fonts, apparemment parce que c'étoit l'ancien Baptistere de l'Eglise. Elle est aujourd'hui dans le Cloître des Chanoines. Enfin il bâtit un Oratoire prés de sa petite demeure; c'est la place où est l'Abbaye de Saint-Mansuy. Quelque temps aprés ayant appris la mort & le martyre de S. Pierre son Maître, il éleva au même endroit une Eglise plus magnifique, où il déposa le gage qu'il avoit reçu de lui en partant (q). L'Auteur ne dit pas quel etoit ce gage; mais dans la Vie de S. Gauzelin il est marqué que c'étoit le Bâton de S. Pierre (r), dont S. Gauzelin fit present à Theodoric Evêque de Metz, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit cédé la place où est située l'Abbaye de Bouxieres-aux Dames. S. Mansuy survêcut de plusieurs années à l'A-

(o) Tom. 1. Hist. de Lorr. p. 85. 86. & p. 165. c. *Sicut relatu majorum audivimus.*

(p) Tom. 1. Hist. de Lorr. Preuves, p. 93. *Sicut in Gestis ejus, quæ multò ante nos conscripta sunt, studioso lectori facile est invenire.*

(q) *Sacri pignoris ejus, quod secum attulisse fertur, benedictione consecravit*, c. 13. p. 94.

(r) Preuves, p. 131. *Conferens illi Apostoli Petri baculum venerabilem, quem B. Mansuetus secum attulerat à Romana urbe.*

pôtre S. Pierre; & aprés avoir bâti grand nombre d'Eglises, & avoir ordonné plusieurs Prêtres & plusieurs Diacres, il mourut en paix dans sa cellule le 3e des nones de Septembre, & fut porté en grande cérémonie dans l'Eglise de Saint-Pierre, qui n'en étoit pas éloignée.

Il eut pour successeur Amon, *comme on le voit dans les Actes des anciens Evêques de Toul* (s), qui fut enterré dans la même Eglise de Saint-Pierre, avec S. Mansuy son prédecesseur. Dieu fit éclater à leurs tombeaux un si grand nombre de miracles, qu'on lit qu'on y voyoit venir des pelerins de toutes parts, même des Rois & des Princes, dit l'Auteur (t), qui y firent de tres riches présens; & une foule de pauvres, qui vivoient des aumônes qu'on y faisoit: d'où vient, ajoute-t-il (u), qu'encore aujourd'hui on connoît les pauvres, qui sont dans la liste de S. Mansuy & de S. Amon, c'est à dire qui sont nourris des aumônes qu'on fait à leurs tombeaux. Que si l'on ignore aujourd'hui les miracles qui s'y sont faits, on doit l'imputer ou au défaut d'Ecrivains, ou à l'irruption des Barbares (x); car on sçait, dit-il, que la Ville de Toul a été ravagée par les Vandales, & ensuite brûlée par d'autres Ennemis.

L'Auteur raconte ensuite une chose qu'il dit avoir apprise de la bouche de personnes digne de foy: C'est que S. Martin Evêque de Tours, qui étoit, dit-il, fort lié d'amitié avec S. Maximin Evêque de Tréves, en sorte que souvent il le voyoit, & faisoit avec lui le voyage de Rome; S. Martin, dis-je, allant un jour visiter son ami, entra dans l'Eglise où étoit le tombeau de S. Mansuy, pour y faire sa priere. Tout d'un coup une femme dévote, qui peu de temps auparavant avoit été enterrée au même lieu, commença à crier du fond de son tombeau: *Martin, Martin, ayez pitié de moi; joignez vos prieres à celles de S. Mansuy, afin que Dieu me délivre des peines où je suis.* Martin pria, & continua son voyage. Au retour il visita de nouveau le sepulcre de S. Mansuy, & n'ayant plus ouï la même voix, il ne douta pas que la personne ne fût en paix.

L'Anacronisme, qui fait S. Martin contemporain de S. Maximin, est sensible. S. Maximin étoit mort en 347, & par consequent avant l'Episcopat de S. Martin. Mais on sçait certainement que ce dernier a fait plus d'un voyage à Tréves; & on tient par une tradition constante, qu'il passa par la Ville de Toul, & y visita le tombeau de S. Mansuy. On a conservé pendant plusieurs siécles la pierre sur laquelle il se mit à genoux, avec une inscription qui en faisoit foy. On l'ôta en 1552, lorsque l'Eglise de S. Mansuy fut démolie à l'approche de l'Empereur Charles V. & on l'a vuë encore long-temps depuis dans le Cloître de l'Eglise de Saint-Gengoul dans la Ville de Toul; elle ne s'y trouve plus aujourd'hui. Il est certain que S. Mansuy fit trois voyages à Tréves; l'un en 373, l'autre en 385, & le troisiéme en 386. On ignore si dans tous ces trois voyages il passa par Toul, ou si ce fut seulement en l'un des trois; mais il n'y a rien dans tout cela qui répugne à la Chronologie, dans la supposition que S. Mansuy soit mort vers l'an 360.

Si l'on dépouille l'histoire de notre Saint des circonstances incertaines que l'amour du merveilleux, & le mauvais goût des siécles du moyen âge, y ont pû ajoûter, il en résultera que S. Mansuy, Ecossois d'origine, fut envoyé de Rome, pour prêcher dans la Gaule Belgique, vers le milieu du quatriéme siécle; qu'il y bâtit quelques Eglises, & y fit de grandes conversions; que sa sainteté étoit célébre sur la fin du même siécle, & que son culte est tres ancien dans le Diocése. L'Auteur de sa vie raconte, que la persuasion où l'on étoit que ce Saint étoit Ecossois d'origine (y), attiroit plusieurs personnes de ce pays aux environs de son tombeau (z). Il y avoit encore une Communauté de Religieux de ce pays, du temps de S. Gerard (a). Sa mission de Rome est prouvée par la tradition, par les monumens écrits, par le Bâton de S. Pierre, ou d'un des successeurs de S. Pierre, qu'il apporta dans son Eglise, & qui s'y est conservé jusqu'au temps de S. Gauzelin.

Nous n'avons aucun monument certain, qui nous apprenne le temps de sa mission: mais outre la preuve que nous avons vuë de la venuë de S. Martin à son tombeau, vers l'an 373, ou 385, nous sçavons que S. Auspice quatriéme Evêque de Toul, vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle, puisqu'on a une Lettre de Sidoine Apollinaire, adressée à ce saint Evêque. Or Sidoine est mort en 482; on ne peut donc reculer la mission de Saint Mansuy guéres au delà de l'an 360, puisqu'entre Mansuy & Auspice, nous ne connoissons qu'Amon, Alchas & Celsin: en donnant à chacun de ces cinq Prélats vingt-cinq ans d'épiscopat, cela ne pourroit aller, en retrogradant, qu'à l'an 360.

Une autre preuve que le Christianisme n'est établi dans le pays des Leuquois, que vers le milieu du quatriéme siécle, c'est que nous ne connoissons aucun Martyr dans ce pays, que

(s) Page 95. *Sicut in Gestis præcedentium Leucorum urbis antistitum invenitur.*

(t) C. 22. p. 106.

(u) Ibidem. *Unde usque hodie dicitur ad matriculam Domni Mansueti, & Domni Ammonis.*

(x) Ibidem, p. 95.

(y) Quelques Sçavans ont cru qu'on n'avoit avancé que S. Mansuy étoit d'Ecosse, que parce qu'on l'avoit confondu avec un Evêque nommé Mansuy, qui assista en 461 au Concile de Tours, & qui y souscrivit comme Evêque des Bretons. *T. 4. Concil. p. 1019. B.*

(z) *Acta Episcop. Tullens. c. 14. p. 96.* Tom. 1. Hist. de Lorraine.

(a) Preuves, t. 3. p. 150. c. 55.

depuis l'an 360 ou 361 ; c'eſt à dire, depuis l'apoſtaſie de l'Empereur Julien. C'eſt vers ce temps-là, qu'on place le martyre de S. Eucaire, de S. Elophe & de Ste. Libaire, qui ſont les plus anciens témoins de la Religion Chrétienne, que l'Egliſe de Toul vénere.

En ſuppoſant que S. Manſuy a vêcu du temps de S. Pierre, & S. Evre du temps de l'Empereur Adrien, comme le portent quelques monumens du pays, il faudra de neceſſité admettre une grande interruption, ou une grande vacance dans l'Egliſe de Toul ; ce qui n'eſt ſoutenu d'aucune preuve : car il ne paroît par aucun monument, que ces Peuples ayant une fois reçu le Chriſtianiſme, ſoient jamais retournez à l'idolâtrie ; & cette prétenduë interruption n'a été inventée que pour remplir un vuide chimerique, que l'on auroit évité en ſuivant la bonne chronologie, & en renonçant à une antiquité mal fondée, que l'on s'étoit forgée à plaiſir.

Du temps du Pape Gregoire VII. (b), & de Grimbaldus Abbé de S. Manſuy, on n'étoit pas perſuadé que S. Manſuy eût été envoyé à Toul par l'Apôtre S. Pierre. Voici ce qu'on lit dans un ancien manuſcrit. » Quelques perſonnes illuſtres de la Ville de Toul, » étant allées à Rome par dévotion, pour viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres S. Pierre » & S. Paul, le Pape Gregoire VII. ayant ſçu » qui ils étoient, les reçut avec honneur, & leur » dit : Ah ! l'heureuſe Ville de Toul, qui eſt » honorée de la poſſeſſion des Reliques du » glorieux S. Manſuy, digne Prélat, ſucceſ» ceſſeur des Apôtres : mais plus heureuſe & » plus glorieuſe encore par les Reliques des » Apôtres S. Pierre & S. Paul, que ce Saint » lui a procurées par ſes ſoins ; car nous ſça» vons par le témoignage des Hiſtoriens veri» diques, & par les monumens que nous con» ſervons dans la Bibliothéque Romaine, » qu'aprés Rome, qui a été arroſée du ſang » de ces ſaints Apôtres, nulle Ville ne poſſe» de tant de Reliques, & ne jouït avec plus » de plenitude de l'honneur leur protection, » que la Ville de Toul. C'eſt pourquoi, ajoûta » le Souverain Pontife, il eſt inutile d'aller » chercher bien loin leurs tombeaux, puiſ» que vous avez ſi prés de vous leurs Reli» ques, & que vous ne devez douter ni de » leur preſence, ni de leur protection dans » vos quartiers.

Ces Pelerins de retour dans leur pays, y publierent ce qu'ils avoient appris de la bouche du Pape ; & depuis ce temps, la dévotion du peuple s'accrut beaucoup pour viſiter l'Egliſe de S. Manſuy, où repoſent ces ſacrez dépôts. C'eſt ce que dit l'Auteur de ce temps-là. Quelque temps aprés, c'eſt à dire vers l'an 1120, on découvrit ces Reliques, qui étoient enfermées dans l'épaiſſeur du grand Autel de l'Abbaye, ſous l'Abbé Theomare, ſucceſſeur d'Alberic, qui avoit ſuivi immédiatement l'Abbé Grimbalde.

On ne croyoit donc pas en ce temps-là à Rome, que S. Manſuy eût été envoyé à Toul par S. Pierre ; on n'en étoit pas même bien perſuadé à Toul, puiſqu'on reconnut pour indubitables les Reliques que Theomare trouva dans la démolition du grand Autel de ſon Abbaye. C'étoit, dit l'Auteur de ce temps-là, de la terre empreinte du ſang de S. Pierre, treize os de la tête, & ſept dents des Apôtres S. Pierre & S. Paul. S'il eſt vrai que S. Manſuy ait apporté ces Reliques dans ſon Egliſe, ce que je ne voudrois pas aſſurer, il faut avoüer qu'il y eſt venu aſſez long-temps aprés la mort des ſaints Apôtres. Je n'en infere autre choſe, ſinon qu'alors cette Miſſion ne paſſoit pour certaine ni à Rome, ni à Toul.

Un autre Auteur du dixiéme ſiécle nommé Ainard, qui écrivoit en l'an 969, & qui étoit peut-être Abbé de S. Evre, dit qu'il offrit en cette année un Gloſſaire de ſa compoſition (c) au *Tombeau de S. Evre, cinquiéme Evêque des Leuquois.* Cet ouvrage, qui ſe trouve aujourd'hui à Saint-Arnoû de Metz, eſt certainement d'un Auteur domeſtique, & par conſequent bien inſtruit de la ſucceſſion des Evêques de Toul. Cependant il compte S. Evre pour cinquiéme Evêque de cette Egliſe, quoi qu'il ne ſoit que le ſeptiéme. En ſuivant cette hypotheſe, il faudroit rayer du catalogue des Evêques de Toul, Alchas & Celſin, qui ſont moins connus, car pour Amon, Auſpice & Urſe, il n'eſt pas permis d'y toucher ; & en ce cas, il faudroit encore rapprocher de nous S. Manſuy, & dire que S. Martin n'a pû viſiter ſon tombeau qu'en l'un de ſes deux derniers voyages : mais il vaut mieux abandonner abſolument Ainard, puiſque l'Auteur de la Vie des Evêques de Toul, qui eſt du même ſiécle, & qui ſuivoit des mémoires encore plus anciens, reconnoît Manſuy, Arnoû, Alchas, Celſin, Auſpice, Urſe, & Apre ou Evre ; que ces Saints Evêques ſont honorez dans le Diocéſe, & qu'on conſerve leurs Reliques dans l'Abbaye de Saint-Manſuy.

Rien ne doit donc nous obliger de nous départir du ſentiment, que nous avons propoſé, que S. Manſuy eſt venu dans le Diocéſe de Toul, & en a fondé l'Egliſe, vers le milieu du quatriême ſiécle.

(b) Vers l'an 1075.

(c) Incipit Gloſſarium ordine elementorum aggregatum, ab Ainardo, anno ab Incarnatione Domini DCCCCLXIX. indict. XII. Imperio Magni Othonis, ſepulcro dedicatum Apri Leucorum quinti Pontificis.

LISTE

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE TOUL.

SAint Mansuet, ou Mansuy.
S. Amon.
S. Alchas.
S. Celsin.
S. Auspice, vers l'an 450.
S. Ours, ou Urse, sous Clovis, vers l'an 488.
S. Apre, ou Evre, vers l'an 500.
Albaud, vers l'an 507.
Thrisoricus.
Dulcice.
Allodius, assista au Concile V. d'Orleans en 549.
Premon.
Antimonde.
Endulus.
Austrasius, connu dans une Lettre de S. Didier de Cahors, *t. 1. Bibl. Labb. p. 707.*
Theuthefride souscrivit à un Titre de l'Abbaye de Stavelo en 651.
Eborin vivoit en 653, 661 ou 662.
Bodon, ou Leudin, vivoit en 666, mort vers l'an 675.
Dieudonné vivoit en 675, assista en 680 au Concile de Rome.
Ermenthée.
Magnalde.
Dodo.
Garibalde souscrivit en 706 à un Titre d'Epternach; en 709 à la fondation de Saint-Mihiel; mort vers l'an 735.
Godon vivoit en 735.
Hilduart, honoré comme Saint à Dendermonde. On trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui souscrivit en 746 à un Titre de Stavelo. *Martenne, ampliss. collect. t. 2. p. 19.*
Jacob assista au Concile de Compiégne de l'an 757.
Bornon, en 767 ou 768. On trouve dans le même temps un *Possesseur*, qui étoit peut-être Evêque de Toul. Voyez l'Histoire.
Unanimic, vivoit en 804.
Frothaire assista à l'Assemblée de Thionville en 821, mort en 846.
Leorard Chor-évêque, vivoit en 845, t. 1. Preuves, p. 387.
Arnolde vivoit en 860.
Arnalde, assista au Concile de Pavie en 876, vivoit encore en 884.
En 884, un Evêque nommé *Luitwarde*, demande à l'Empereur quelques biens pour Fulbert Abbé de Saint-Evre.
Ludelme, ou Lugdelme, vivoit en 898, mort en 905.
Drogon, depuis 905 jusqu'en 921 ou 922.
En 922, *iv. non. Mart. indict. x.* le Siége étoit vacant. Preuves, t. 1. pp. 335. 336.
S. Gauzelin, depuis 922 jusqu'en 962.
S. Gerard, depuis 963 jusqu'en 994.
Etienne, mort en 995.
Robert, fut fait Evêque entre le 4 Mars & le 3 Octobre; mort l'an 995.
Bertholde, ordonné le 3 Octobre 995; mort vers 1020.
Heriman, depuis 1020 jusqu'en 1026.
Brunon, depuis 1026 jusqu'en 1048, qu'il fut fait Pape sous le nom de Leon IX. Il garda son Evêché de Toul jusqu'en 1051, & mourut en 1054.
Udon, depuis 1051 jusqu'en 1069.
Pibon, depuis 1070 jusqu'en 1107 *Obiit nono cal. Decemb.*
Ricuin de Commercy, depuis 1108 jusqu'en 1126.
Conrade, élu en 1126.
Henry de Lorraine, depuis 1127 jusqu'en 1167.
Pierre de Brixey, depuis 1168 jusqu'en 1192.
Eudes de Vaudémont, depuis 1193 jusqu'en 1197.
Mathieu de Lorraine, depuis 1198, ou même depuis 1200 jusqu'en 1217, déposé en 1211.
Renaud de Senlis, depuis 1211 jusqu'en 1217.
Gerard de Vaudémont, mort en 1219.
Eudes de Sorcy, depuis 1219 jusqu'en 1228.
Garin, depuis 1228, abdiqua en 1230.
Roger de Marcey, depuis 1230 jusqu'en 1252.
Giles de Sorcy, depuis 1253 jusqu'en 1271.
Jean de Lorraine & Gautier de Beaufremont furent élus en 1271; mais le Pape à leur exclusion nomma Conrade Probus, qui fut Evêque depuis 1272 jusqu'en 1294.
Jean de Sierk, nommé par le Pape en 1297; mort en 1305.
Gui de Perne, mort en 1305.
Othon de Granson, depuis 1306 jusqu'en 1308.
Eudes de Colonne, depuis 1308 jusqu'en 1309.
Jean d'Arsillieres, depuis 1310 jusqu'en 1320.
Amedée de Geneve, depuis 1320 jusqu'en 1330.
Thomas de Bourlémont, depuis 1330 jusqu'en 1353.
Geoffroy de Liége Suffragant, en 1334.
Bertrand de la Tour d'Auvergne, depuis 1333 jusqu'en 1361. Il fut transferé à l'Evêché du Puy, où il mourut en 1381.
Pierre de la Barriere Cardinal, depuis 1361 jusqu'en 1363.

Bertran le Hongre Suffragant, depuis 1366 jusqu'en 1378.

Jean de Heu, depuis 1363 jusqu'en 1372 18 Août.

Mathias de Villeneuve Suffragant.

Jean de Neu-châtel Cardinal, résigna en 1384.

Sevin de Florence, fut transferé à l'Evêché de Morienne en 1385.

Jean Cardinal de Neu-châtel, ci-devant Evêque de Toul, en reprit de nouveau l'administration, depuis 1385 jusqu'en 1398.

Philippe de Ville, depuis 1399 jusqu'en 1409.

Henry de Ville, depuis 1409 jusqu'en 1436.

Imente de Thabée Suffragant, en 1423.

Louis d'Haraucourt, depuis 1437 jusqu'en 1456.

Henry de Vaucouleurs Suffragant.

Guillaume Fillatre, depuis 1456 jusqu'à sa translation à l'Evêché de Tournay en 1461.

Jean de Chevrot, transferé de l'Evêché de Tournay à celui de Toul en 1460, mort la même année.

Antoine de Neu-châtel, depuis 1460 jusqu'en 1495; mort le 28ᵉ Fevrier.

Jean Obin Suffragant, mort en 1465.

Jean d'Ivoy Suffragant, Evêque de Christopole.

Olry de Blamont, depuis 1495 jusqu'en 1506. Il eut pour Compétiteur Jean de Marades, nommé par le Pape.

Pierre Hetard Suffragant, mort en 1506.

Hugues des Hazards, depuis 1506 jusqu'en 1517.

Jean Cardinal de Lorraine, depuis 1524 jusqu'en 1532, & encore depuis 1535 jusqu'en 1537, & enfin depuis 1542 jusqu'en 1543.

Hector Dailly Evêque de Bayonne, transferé à Toul, depuis 1525 jusqu'en 1532.

Antoine Pelegrin Provençal, depuis 1537 jusqu'en 1542, qu'il quitta l'Evêché.

Toussaint d'Hocedy de Valencienne, depuis 1543 jusqu'en 1565.

Didier Apts Suffragant, mort en 1545.

Pierre du Châtelet, depuis 1565 jusqu'en 1580, mort au mois de Fevrier de cette année.

Clement Boulay Suffragant, mort en 1571.

Charles de Lorraine Cardinal de Vaudémont, depuis 1580 jusqu'en 1587.

Christophe de la Vallée, depuis 1587 jusqu'en 1607.

Jean de Porcellets de Maillane, depuis 1607 jusqu'en 1623.

Nicolas-François de Lorraine Cardinal, abdiqua en 1634.

Charles-Chrétien de Gournay, nommé en 1637, mort la même année.

Paul de Fiesque, depuis 1641 jusqu'en 1643.

Jacques le Bret, sacré à Rome en 1645, mort la même année.

André du Saussay, nommé en 1648, confirmé & sacré en 1655, mort le 9 Sept. 1675.

Jacques de Fieux, depuis 1677 jusqu'en 1687.

Henry Thiard de Bissy, nommé en 1687, sacré en 1692, fut transferé à l'Evêché de Meaux en 1704, & ensuite fait Cardinal.

François Blouët de Camilly, depuis 1704 jusqu'en 1721, qu'il a été transferé à l'Archevêché de Tours. Il mourut en 1723 au mois d'Octobre.

Scipion-Jerôme Begon, a été nommé à l'Evêché de Toul le 11 Janvier 1721.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Eglise de Verdun.

QUe S. Saintin ait été premier Evêque de Verdun, qu'il ait été disciple de S. Denys, qu'il ait eu pour successeurs immediats, S. Maur, S. Salvin, Saint Arateur, & S. Pulcrone; que ce dernier ait été fait Evêque vers l'an 450, c'est ce qu'on ne peut nier, sans démentir toute la tradition, tous les monumens, tous les Historiens de l'Eglise de Verdun: mais de sçavoir si ce Saint Saintin a été le disciple de S. Denys l'Areopagite, ou de S. Denys premier Evêque de Paris; s'il a prêché à Meaux, à Verdun & à Chartres; s'il est mort à Meaux ou à Verdun; si les circonstances que l'on raconte de sa vie, de ses voyages, de son compagnon Antonin, de sa mort, de ses miracles, & de sa translation à Verdun, sont veritables; & si les huit Sénateurs dont on découvrit les corps dans l'Abbaye de Saint-Vanne, dans l'onziéme siécle, ont été Evêques de Verdun, c'est ce ce qui merite certainement reflexion, & qu'on ne doit admettre qu'avec examen.

Je mettrai encore au nombre des choses qui souffrent difficulté, le Concile de Cologne tenu en 346 (a), contre Euphratas Evêque de la même Ville, & auquel a souscrit Saintin Evêque de la Ville des Cloux, ou de Verdun. On forme contre ce Concile des difficultez solides; & si nous l'admettons pour veritable, nous ne condamnons pas ceux qui ne croyent pas le pouvoir recevoir pour autentique.

(a) *Tom. 2. Concil. Labb. p. 615.*

Dans l'Abbaye de Saint-Vanne de Verdun, où l'on conserve le Corps de S. Saintin, j'ai vû deux Vies manuscrites de ce Saint, toutes deux écrites vers le douziéme siécle. La premiere sous ce titre : *Incipit vita sancti Santini primi Pontificis Urbis Clavorum. Post gloriosum cœlestis victoriæ triumphum, &c.* L'Auteur vivoit aprés l'an 952, puisqu'il parle de l'Evêque Berenger, qui cette année mit les Benedictins dans l'Abbaye de Saint-Vanne, en la place des Chanoines qui y étoient auparavant. Voici le précis de cette Vie. Que le Pape S. Clement étant déja fort avancé en âge, envoya S. Denys l'Areopagite, & S. Saintin dans les Gaules, pour y prêcher l'Evangile ; & S. Denys destina S. Saintin pour Evêque à Meaux, & lui donna pour Ajoint le Prêtre S. Antonin. Qu'ensuite S. Denys les envoya à Rome ; qu'en chemin ils passerent par Verdun, qui étoit alors une tres grande Ville, & fort marchande, mais toute payenne ; qu'ils y entrerent par la Porte Champenoise, & s'arrêterent au lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de Saint-Vanne.

Ils prêcherent dans la Ville, & y firent quelques conversions : mais comme ils avoient reçu ordre de S. Denys de se rendre à Rome, Saintin partit de Verdun, & y laissa Antonin, qui y mourut quelque temps aprés. Saintin l'ayant appris par révélation, revint promptement à Verdun, le ressuscita, & le ramena avec lui en Italie. Le Pape Anaclet les renvoya avec trois autres Ouvriers Evangeliques, que l'Histoire ne nomme pas. Au retour, Saintin fut choisi pour Evêque par les fideles de Verdun ; il plaça son Trône Episcopal dans l'Eglise de Saint-Pierre, qui est aujourd'hui celle de l'Abbaye de Saint-Vanne ; & aprés avoir affermi son troupeau dans la Foi, il se rendit à Meaux, laissant à Verdun deux saints Prêtres, pour avoir soin des fidéles. Arrivé à Meaux, il fut arrêté par le Tyran du lieu, qui lui procura la Couronne du martyre : mais avant sa mort, il écrivit aux fidéles de Verdun une Lettre de consolation, leur donnant avis de sa mort prochaine, & les exhortant à choisir son disciple Maur pour lui succeder. Cette Lettre ne se trouve point. L'Auteur ajoûte, que dans la vie de Saint Servais de Tongres, on lit que Saint Saintin assista au Concile de Cologne, tenu contre Euphratas, & que plusieurs assuroient que Saintin étoit du nombre des septante disciples du Sauveur.

La seconde Vie de S. Saintin, que j'ai vuë manuscrite en l'Abbaye de Saint-Vanne, est la même qui est imprimée dans Surin, au 9[e] d'Octobre, dans la Vie de S. Denys. Cette vie n'est autre que la Lettre prétenduë d'Hincmar à Charles le Chauve, dans laquelle ce Prélat, ou celui qui a fabriqué cette piéce sous son nom, raconte qu'un nommé Valdelmare ayant reçu du Roy l'Abbaye de S. Saintin de Meaux, (apparemment la petite Collegiale de S. Saintin, qu'on voit encore aujourd'hui dans cette Ville) trouva dans ce lieu quelques cahiers fort anciens & fort gâtez, & le pria de les rajuster, & de les faire copier sur de nouveau velin. Hincmar le fit, & l'Empereur Charles le Chauve lui ayant demandé quelque temps aprés, quelques mémoires sur S. Denys, il lui fit remettre une copie de cet Ecrit. Or voici ce qu'il porte :

» S. Clement députa S. Denys à Paris, pour y annoncer l'Evangile. S. Denys, à son tour, » ordonna Evêque S. Saintin, & l'envoya à » Chartres, pour y prêcher J. C. Ensuite il » l'envoya à Meaux pour le même sujet, & » lui donna pour associé Antonin le jeune, » different d'un autre Antonin plus ancien.

» L'Empereur Domitien ayant déclaré la » guerre à la Religion de J. C. S. Denys re» çur la Couronne du martyre. Avant sa mort, » il ordonna à Saintin & Antonin, de se ren» dre à Rome. En chemin, Antonin tomba ma» lade. Saintin ne pouvant differer son voyage, » le laissa ; & étant arrivé à Rome, il apprit » par révélation la mort de son compagnon, » & que celui à qui il l'avoit recommandé, » l'avoit enterré dans l'égoût de son étable. » Saintin retourne aussi-tôt, le ressuscite, & » l'amene à Rome. Ils racontent au Pape Ana» clet la mort & le martyre de S. Denys ; puis » reviennent à Meaux, où Saintin mourut ; » il eut pour successeur Antonin son associé. « C'est ce que porte cette Vie, où l'on voit qu'il n'est pas dit un mot de Verdun, ni de l'épiscopat de S. Saintin dans cette Ville.

Le Prêtre Bertaire, qui est imprimé dans le tome douziéme du Spicilége, page 251, & dans nos Preuves, t. 1. p. 143, & qui vivoit en 887, avant l'Auteur de la premiere Vie de S. Saintin, dont nous avons donné l'extrait, dit qu'on lit que S. Denys ayant envoyé à Rome Saintin Evêque de Meaux, & Antonin Prêtre, pour y porter les Actes de son martyre, ces deux Députez passerent, en allant à Rome, par la Ville de Verdun, y repasserent au retour, & y prêcherent l'Evangile ; & on dit que c'est pour cela qu'on le met pour le premier Evêque de Verdun ; qu'on ignore le lieu de sa sepulture, si ce n'est à Meaux. Il ajoûte qu'on lit dans la Vie de S. Servais, que *Saintin Evêque de la Ville des Cloux*, assista au Concile de Cologne, tenu pour la déposition d'Euphratas.

Laurent de Liége, Moine de Saint-Vanne de Verdun, qui vivoit au douziéme siécle, sous Alberon de Chiny, qui fut fait Evêque vers l'an 1131, & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves, t. 1. p. 206, avouë que de son temps on ignoroit le temps de la mort, & les actions des huit premiers Evêques de Verdun ; que ce qu'on en racontoit,

étoit enveloppé de tant de ténébres, qu'il ne méritoit presqu'aucune créance; que quelques-uns faisoient de S. Saintin un des septante Disciples; que le Prêtre Bertaire avoit proposé sur son sujet deux opinions: la premiere, qui est la plus reçuë, que S. Saintin avoit été disciple de S. Denys de Paris, & Evêque de Meaux; & qu'ensuite il avoit prêché l'Evangile à Verdun. La seconde, qu'il avoit assisté au Concile de Cologne. Il ajoûte, que quelques-uns, pour concilier ces deux sentimens, reconnoissoient deux Saintins, qui avoient été en differens temps Evêques de Verdun; le premier, du nombre des septante Disciples, Evêque de Meaux, & Martyr; & le second, qui vivoit du temps de S. Servais.

Hugues de Flavigny, qui vivoit avant Laurent de Liége, puisqu'il fut chargé du gouvernement de l'Abbaye de Saint-Vanne en 1085, & qu'il fut fait Abbé de Flavigny en 1099, cet Ecrivain, qui est imprimé dans le premier tome de la Bibliothéque des manuscrits du P. Labbe, p. 78, 79, & suivantes, cite d'anciens actes de la vie & du martyre de S. Saintin, & raconte grand nombre de particularitez de sa vie; & c'est sans doute de là que Vassebourg en a tiré ce qu'il en dit, fol. XXVII. & XXVIII. de ses Antiquitez de la Gaule Belgique. Mais d'où avoient-ils pris ces particularitez, inconnuës aux deux Ecrivains de la Vie de S. Saintin, que nous avons rapportez; inconnuës à Bertaire, Prêtre de l'Eglise de Verdun; inconnuës à Laurent de Liége, ou, pour mieux dire, si peu estimées de Laurent de Liége, Religieux comme Hugues, de l'Abbaye de S. Vanne, fort instruit de tout ce qui regardoit ce Monastere, qui dit nettement que l'on ne sçavoit rien de certain des huit premiers Evêques de Verdun: *Quo tempore vixerint, quæ mira, quæ gesta vivi effecerint, hodie nescimus, & indignam, proh nefas! patronorum nostrorum patimur ignorantiam.*

Quels autres anciens monumens pouvoit avoir Hugues de Flavigny, que ceux que nous avons citez, & qui étoient aussi entre les mains de Laurent de Liége? Ces monumens quels qu'ils fussent, n'étoient pas d'une antiquité si respectable, ni d'une si grande autorité, qu'ils méritassent une grande créance. Ils n'étoient pas encore au monde au temps de Bertaire. La prétenduë Lettre d'Hincmar passe pour une piéce fabriquée, & de mauvais alloi; d'ailleurs elle n'est pas favorable à l'Eglise de Verdun, puisqu'elle ne fait nulle mention de l'Episcopat de S. Saintin dans cette Ville. L'autre Vie est récente, puisqu'elle n'est tout au plus que de la fin du dixiéme siécle. Les embellissemens que Hugues de Flavigny y a ajoûtez, ne sont dignes d'aucune considération, puisqu'ils n'ont aucun fondement dans l'antiquité.

L'histoire de la translation du Corps de S. Saintin de Meaux à Verdun, qu'on lit dans les manuscrits de l'Abbaye de Saint-Vanne, & que nous avons rapportée dans l'Histoire, n'est pas autrement favorable à l'épiscopat de ce Saint à Verdun. On y dit, qu'un Religieux de Saint-Vanne, nommé Richard, ayant été envoyé par son Abbé pour quelques affaires, en la Ville de Chartres, passa par Meaux, & logea dans le Faubourg, vis à vis une ancienne Eglise. Un Prêtre fort âgé lui apporta des rafraîchissemens; & ayant sçu qu'il étoit de Verdun, lui demanda s'il avoit quelque connoissance de S. Saintin Evêque de Meaux, & du lieu de sa sepulture? Le Religieux lui répondit qu'il le sçavoit, puisque ce Saint avoit aussi été Evêque de Verdun, & que son Corps étoit en grande vénération dans l'Abbaye de Saint-Vanne. Le Prêtre ajoûta: *Si vous voulez me garder le secret, je vous dirai comment ce sacré dépôt a été porté dans votre Monastere.* Richard le lui ayant promis, le Prêtre continua, & lui dit: *Une grande famine étant survenuë en ce pays-ci, plusieurs, tant clercs que laïques, furent obligez de se retirer ailleurs. L'Evêque le leur permit, à condition qu'on laisseroit dans l'Eglise de Meaux quatre Prêtres, pour y faire l'Office, & y garder les Reliques & le tresor; je fus l'un des quatre qui y demeurerent.*

Dans cet intervalle, quelques Marchands de Verdun retournant d'Espagne, vinrent à Meaux, & m'inviterent à souper. Dans la conversation, je leur déclarai que le Corps de S. Saintin étoit sous ma garde. Ils me prierent avec tant d'instance de le leur confier, qu'enfin je le leur promis. Ils me donnerent une bonne somme d'argent; je la partageai entre les trois autres Prêtres dépositaires des Reliques. Nous ouvrîmes ensemble la châsse; nous leur livrâmes les saints Ossemens, & ils les emporterent en toute diligence à Verdun. Cette translation arriva vers l'an 1032, sous le Bienheureux Richard Abbé de Saint-Vanne. On ne doutoit pas alors que S. Saintin n'eût été Evêque de Meaux, qu'il n'y fût mort, & qu'il n'y eût été enterré. Jusques là, c'est à dire, jusques vers le milieu de l'onziéme siécle, on sçavoit à peine où le Corps du Saint avoit été inhumé; cette incertitude est bien marquée dans Bertaire.

L'inscription trouvée dans la châsse de ce Saint, le jour de l'Ascension 19e May 1132 (f), sous le Pontificat d'Adalberon Evêque de Verdun, lui donne le nom de *Docteur, & de premier Evêque de Verdun, & de Pasteur de Meaux: Hic jacet sancti Sanctini pretiosissimum Corpus, qui fuit sanctæ Virdunensis Ecclesiæ Doctor, & Episcopus primus; Meldensium quoque à sancto Dionysio Areopagita Pa-*

(f) Vassebourg, fol. CCXXXIV.

stor consecratus. Elle parle ensuite de son voyage à Rome, de la resurrection d'Antonin, de son retour par Verdun, de sa mort & de sa sepulture à Meaux, & de sa translation à Verdun par des Marchands, qui le déposerent dans l'Abbaye de Saint-Vanne.

On honore aussi dans la fameuse Abbaye de Saint-Denys en France, la mémoire de S. Saintin, comme disciple de S. Denys l'Areopagite. On lit dans les leçons de sa fête, qu'il fut d'abord envoyé à Verdun, pour y prêcher J. C. mais que n'y ayant pas trouvé des ouvertures favorables, il en revint, & que S. Denys l'engagea à aller à Chartres, où il fonda une Eglise, & où il est honoré dans une Chapelle, érigée en son nom dans la Cathédrale de cette Ville. De Chartres il revint à Meaux, où il établit son siége. S. Denys l'appella à Paris, où il fut témoin de son martyre. Il en porta la nouvelle à Rome, & en chemin il perdit son compagnon Antonin, qu'il ressuscita ensuite.

De tout cela il est aisé de conclure que l'épiscopat de S. Saintin à Meaux, est indubitable; qu'il a aussi prêché l'Evangile à Verdun (*g*), & que de tout temps il en a été consideré comme le Docteur & le premier Evêque; qu'il est mort à Meaux, & y a été enterré. Ceux de Meaux l'honorent comme Martyr, & ceux de Verdun comme Confesseur. Que son épiscopat à Chartres est tres douteux. Il y en a même (*h*) qui doutent si S. Saintin de Meaux & celui de Verdun, ne sont pas deux personnes differentes, & qui n'ont rien de commun que le nom : mais aucun de ceux qui ont parlé de ce Saint depuis Bertaire, n'a douté que S. Saintin de Meaux ne fût le même que celui de Verdun.

La grande difficulté consiste à present à fixer le temps de l'épiscopat de S. Saintin. Ceux qui le font disciple de S. Denys l'Areopagite, ne peuvent reculer sa mort au delà de l'an 118, c'est l'époque que lui donne Vassebourg. Ceux qui distinguent S. Denys de Paris, de S. Denys l'Areopagite, & qui font S. Saintin disciple de S. Denys de Paris, n'ont pas de peine à croire que ce fut le même Saintin qui souscrivit au Concile de Cologne en 346, pour la condamnation d'Euphratas; puisque S. Denys de Paris, du consentement des plus habiles Critiques, n'a vêcu que sur la fin du troisiéme siécle. Or il paroît certain que les deux principales Eglises de Verdun, sçavoir, la Cathédrale & la Madelaine, ont toujours distingué les deux saints Denys (*i*), puisqu'encore aujourd'hui dans leur Martyrologe, la Fête de S. Denys l'Areopagite est marquée au 3[e] d'Octobre, & celle de S. Denys de Paris, au neuviéme du même mois; & la plupart des monumens qui parlent de S. Saintin, se contentent de dire qu'il *étoit disciple de S. Denys Evêque de Paris*, qu'on n'a commencé à confondre avec l'Areopagite, qu'assez tard, c'est à dire au huitiéme siécle, du temps d'Hilduin Abbé de S. Denys.

Dans cette supposition que Saint Saintin ait été disciple de Saint Denys de Paris, il n'est plus difficile de reconnoître qu'il a pû assister à un Concile tenu en 346, c'est à dire, vingt-cinq ou trente ans aprés la mort de son Maître. Nous n'ignorons pas les grandes objections qu'on forme contre le Concile de Cologne. La principale consiste, en ce qu'Euphratas Evêque de cette Ville, condamné & déposé dans ce Concile, comme niant la divinité de J. C. est pourtant député l'année suivante 347, par le Concile de Sardique vers l'Empereur Constance, pour des affaires de la derniere consequence.

Mais on peut repondre à cela deux choses. La premiere, qu'Euphratas ayant été condamné & déposé dans l'Assemblée dont on vient de parler, & s'étant humblement soumis aux decisions du Concile, ayant sincérement renoncé à son erreur, a pû être laissé dans son siége, prié d'assister au Concile de Sardique, & employé par ce Concile, à une députation importante vers l'Empereur Constance. La seconde, que l'Evêque condamné au Concile de Cologne, étoit different de celui qui fut present à celui de Sardique, quoi que son nom soit le même, ou tres semblable au premier. Celui-ci, dit-on, s'appelloit *Ephratas*, & l'autre *Euphratas* : mais quand l'un & l'autre auroit eû pour nom Euphratas, on n'en pourroit pas inferer que ce fût la même personne.

Ce n'est pas seulement la vie de S. Saintin qui porte qu'il assista au Concile de Cologne, & qu'il y souscrivit sous le nom d'Evêque de la Ville des Cloux; on lit la même chose dans la Vie de S. Servais Evêque de Tongres (*k*), écrite par Jocondus, & Heriger Evêque de Lobes. Loup de Ferrieres, qui écrivoit en 839, fait aussi mention de ce Concile, dans la Vie de S. Maximin Archevêque de Tréves. Bertaire & Laurent de Liége, dont nous avons déja parlé, le supposent comme indubitable; les anciens Breviaires du Diocése de Verdun, & les leçons qu'on lit au jour de la fête de S. Saintin, en parlent, de même que l'Histoire de l'Eglise de Tréves, intitulée, *Gesta Trevirorum*; de maniere que nous ne voyons point de nécessité d'abandonner ce Concile, ni par consequent l'époque qu'il nous fournit de l'âge de S. Saintin premier Evêque de Verdun.

(*g*) M. Habert fameux Docteur de Sorbonne, a assuré au contraire, qu'il avoit appris que ceux de Chartres n'avoient aucune connoissance de S. Saintin. Hist. mss. de M. Roussel.

(*h*) M. Baillet, Vie des Saints, au 22 Septembre. Voyez aussi Laurent de Liége.

(*i*) M. Roussel, hist. mss. de Verdun.

(*k*) Imprimée dans Surius, & dans Bollandus, au 15 de May.

Enfin, quand on abandonneroit ce Concile, & qu'on accorderoit que tous ceux qui l'ont cité, se sont trompez, encore faudroit-il reconnoître que de leur temps, c'est à dire, au neuviéme & dixiéme siécle, on ne croyoit pas que S. Saintin premier Evêque de Verdun, eût vécu avant le quatriéme siécle : & par consequent que le sentiment, qui le fait vivre au second siécle de l'Eglise, est plus nouveau que le dixiéme siécle. Bertaire, qui vivoit au neuviéme & dixiéme siécles, sous l'Evêque Dadon, mort en 923, & Laurent de Liége, qui vivoit au douziéme siécle, posent les deux sentimens comme probables : l'un qui veut que S. Saintin ait été envoyé à Rome vers S. Clement par S. Denys ; & l'autre, que S. Saintin ait souscrit au Concile de Cologne.

Nous avons encore une autre preuve, que la Ville de Verdun n'a point eu d'Evêque, & n'a pas embrassé le Christianisme avant le quatriéme siécle, dans la tradition constante, & l'aveu unanime de cette Eglise, & de tous ses Ecrivains anciens, qui est que depuis S. Saintin jusqu'à S. Pulcrone, qui vivoit en 450, il n'y a eu à Verdun que trois Evêques, sçavoir, Maur, Salvin, & Arateur. Aucun Auteur avant Vassebourg, n'avoit songé à inserer dans cet intervalle les huit Docteurs enterrez dans le jardin de l'Abbaye de Saint-Vanne. Or, en mettant la mort de S. Saintin en 350, & celle de S. Pulcrone en 450, ou environ, resteront septante-cinq ou quatre-vingt ans à remplir par les trois Evêques dont on vient de parler ; ce qui n'a rien que de tres possible, & tres vrai-semblable.

On peut donc conclure de toute cette dissertation, que S. Saintin premier Evêque de Verdun, & disciple de S. Denys Evêque de Paris, n'a fondé l'Eglise de Verdun que vers le commencement du quatriéme siécle ; qu'il est mort & a été enterré à Meaux, qui étoit le lieu de son premier siége, & que son corps fut rapporté à Verdun vers l'an 1032. L'Evêque Alberon ou Adalberon de Chiny, le mit dans une châsse plus précieuse que la premiere, en 1132 ; & D. de Dom-marie Abbé de Saint-Vanne, le transfera en 1477 dans la grande châsse d'argent où on le voit aujourd'hui.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE VERDUN.

Saint Saintin a assisté au Concile de Cologne en 346.

S. Maur.

S. Salvin.

S. Arateur.

Les huit saints Docteurs inconnus, qui reposent à Saint-Vanne.

S. Pulcrone, ou Polychrone, vers l'an 449 ou 454, mort en 470.

S. Possesseur, mort en 486.

Firmin, mort en 495 ou 500.

Viton, ou Vanne, sous le Roy Clovis, en 500, mort en 522 ou 525.

Desideratus, ou Desiré, sous le Roy Theodebert, nommé en 529, mort en 550.

Ageric, ou Airy, en 559 ; mort en 591.

Caraimerus, en 591 & 595 ; mort en 605.

Godon, en 625 ; mort en 627.

Hermenfroy vivoit en 627, mort en 639.

S. Paul Abbé de Tholey, puis Evêque de Verdun, mort en 648.

Gisloalde vivoit en 648, mort en 668 au plutôt. Je trouve en cette année, un Gisloalde Evêque, qui a souscrit à une Charte de Stavelo.

Gerebert, mort en 691.

Armonius, mort en 703.

Agrebertus, marqué par Vassebourg, n'a jamais été Evêque ; cet Auteur a lû Agrebertus, au lieu de Garibalde, ou Gairebalde, dénommé dans la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel en 709 : mais je crois qu'il étoit plutôt Evêque de Toul. Voyez la liste des Evêques de cette Eglise. Angrebert ou Anglebert étoit Archidiacre de Verdun sous l'Evêque Armonius, en 701. (Titre de S. Vanne.)

Berthalamius, en 710.

Abbo, en 715.

Poppo, en 716, sous Charles Martel.

Volchise vivoit en 722, mort en 729.

Agroin vivoit en 729, mort en 732.

Magdalvée, mort environ l'an 766.

Amalbert, Chor-évêque sous Pepin, mort en 776.

Pierre, ou Petro l'Italien, depuis 776 jusqu'en 801.

Austramnus, mort en 806.

Heriland, mort en 830. *Necrolog. S. Vitoni, v. id. Julii.*

Hilduin, sous Louis le Débonnaire ; mort en 858. Il a vêcu sous Charles le Chauve, & Nicolas I. & par consequent aprés 858. *Voyez Laurent de Liége, ici p. 204.*

Hatto vivoit avant 855, mort en 869. *Necrolog. S. Vitoni, cal. Januarii, t. 1. p. 540, Vixit temporibus Lotharii Imper. & item Lotharii filii ejus, & pervenit usque ad annum 1. Caroli Regis.*

Berhard vivoit sous Charles le Chauve en 869. mort, dit-on, en 878. *Necrol. S. Vitoni prid. kal. Januar.*

Dado, sous Louis le Jeune en 876, mort en 923, *aliàs* 920. *Necrol. S. Vitoni.*

Hugues, établi en 923, par le Roy Raoul ; mort en 926. Il eut pour compétiteur Bar-

noïn, qui étoit soutenu par le Roy Henry I. en 925, mort en 939.

Berenger, sous l'Empereur Othon. Il vivoit en 939, 940 & 952; mort en 959. *Necrol. S. Vitoni, prid. id. Augusti.*

Vilgfride vivoit en 960, mort en 983.

Hugues, nommé par l'Empereur Othon en 984. Il renonça la même année.

Adalberon I. nommé en 984.

Adalberon II. en 985.

Haimon, nommé par Othon, vivoit en 992; mort en 1024 ou 1025.

Raimbert, depuis 1025 jusqu'en 1039.

Richard I. vivoit en 1041, mourut en 1046.

Thierry, en 1047.

Richer, élu par le Clergé en 1090.

Richard II. depuis 1107 jusqu'en 1114, ou 1115.

Mazo nommé Evêque de Verdun dans une Charte de S. Maximin de Tréves en 1116. *Defensio S. Maximin. p. 51.*

Henry I. en 1117.

Ursion Abbé de Saint-Denys de Reims, en 1129, renonça en 1131.

Alberon de Chiny, depuis 1131; il mourut vers l'an 1150.

Ulric, en 1152.

Albert de Marcey, depuis 1156. Il se fit Religieux à Saint-Vanne en 1163.

Richard III. de Crisse mourut dans le voyage de Jerusalem en 1171.

Arnoû de Chiny, élu en 1172.

Henry de Castres, élu en 1181; abdiqua l'épiscopat au Concile de Reims, vers l'an 1185, vivoit encore en 1188. *Henricus de Castre quondam Virdunensis Episcopus, t. 2. p. cccciij.*

1189. *Albertus præpositus Ecclesiæ Virdunensis, præsulante & peregrinante Rodulpho.* Titre de Saint-Maur de Verdun.

Albert de Hirgis vivoit en 1186, mort en 1208.

Robert de Grand-pré, élu en 1207, mais son élection fut cassée. Il eut pour successeur

Varin ou Guarin Abbé de Saint-Urbain, Administrateur de l'Evêché de Toul. Il gouverna jusqu'en 1217.

Jean d'Apremont résigna en 1224 à

Raoul de Torotte, qui vécut jusques vers 1240.

Gui de Traînel, nommé par le Pape Innocent II. au Concile de Lyon: mais Gui étant mort avant que d'avoir pris possession, le Pape lui donna pour successeur

Gui, ou Gile de Melote, en 1245. Il résigna en 1247 à

Jean d'Aix, qui mourut en 1252.

Jacques I. nommé par le Pape, gouverna depuis l'an 1252 jusqu'en 1257.

Robert de Milan, depuis 1257 jusqu'en 1271.

Ulric de Sernay, depuis 1271 jusqu'en 1277. Il ne prend que le titre d'Elu de Verdun en 1272.

Gerard de Granson, en 1278.

Henry de Granson, mort en 1290.

Jacques de Ruvigny, mort en 1296.

Jean de Richericourt ou d'Apremont, depuis 1296 jusqu'en 1303.

Thomas de Blamont mort en 1305.

Nicolas de Neuville, mort en 1312.

Henry d'Apremont, mort en 1349.

Henry de Germiny fut nommé, mais il ne posseda pas.

Othon de Poitiers, nommé en 1350., résigne en 1351.

Hugues de Bar, depuis 1352 jusqu'en 1362.

Jean de Bourbon, mort en 1370.

Jean de Saint-Dizier, depuis 1371. jusqu'en 1375.

Guy de Rose, nommé en 1376, abdique en 1377.

Liebaut de Cusance, depuis 1378 jusqu'en 1403.

Roland de Rodemach se qualifie Elu de Verdun, en 1399. *Ici t. 2. p. 678.*

Jean de Sarbruch, ou de Sarapont, en 1404 jusqu'en 1419.

Louis de Bar Cardinal, mort en 1430.

Louis d'Haraucourt, depuis 1430, abdique en 1437.

Henry Evêque de Christopole, Suffragant.

Guillaume Fillatre abdique en 1449.

Louis d'Haraucourt rentre dans l'Evêché de Verdun en 1449, & le gouverne jusqu'en 1456.

Simon de Rubo Suffragant de Verdun, mort le 3 de Septembre 1460.

Guillaume d'Haraucourt, mort en 1500.

Jean de Nicolinis Administrateur sous l'épiscopat de Guillaume d'Haraucourt.

Varin de Dom-martin, depuis 1500 jusqu'en 1508.

Nicolas Goberti Abbé de Saint-Vanne, Suffragant, Evêque de Paneade, mort en 1543.

Louis de Lorraine, depuis l'an 1509; renonce à l'état ecclesiastique en 1523, meurt en 1528.

Jean de Lorraine Cardinal, fut Evêque de Verdun depuis 1523 jusqu'en 1544.

Nicolas de Lorraine, depuis 1544 jusqu'en 1548, qu'il renonça à l'état ecclesiastique.

Charles de Lorraine Cardinal, depuis 1548 jusqu'à sa mort, arrivée le 23 Dec. 1574. Il eut pour Suffragant, ou si l'on veut, pour Evêque *ad honores*,

Nicolas Pseaume, qui fut Evêque depuis l'an 1548, jusqu'à sa mort arrivée en 1575, le jour de S. Laurent.

Nicolas Bousmard, depuis l'an 1575, jusqu'au mois de Mars 1584.

Charles de Vaudémont Cardinal, mort le 30ᵉ Octobre 1587.

Nicolas Boucher, compétiteur de M. de Remberviller, jouït de l'Evêché depuis l'an 1585 jusqu'au 19ᵉ Avril 1593.

Erric de Lorraine, depuis 1592; abdiqua en 1610; mourut le 12ᵉ Mars 1624.

Charles de Lorraine, depuis 1610; se fit Jesuite en 1622, mourut en 1631.

François de Lorraine, depuis 1622 jusqu'en 1661.

Armand de Mouchy d'Hoquincourt, depuis 1661 jusqu'en 1679.

Hippolyte de Bethune, depuis 1679 jusqu'en 1720, 24ᵉ Août.

Charles-François d'Halancourt, nommé en 1723.



CATALOGUE ALPHABETIQUE

Des Ecrivains, tant Imprimez que Manuscrits, qui ont rapport à l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Lorraine.

A



ADSO, ou *Adzo*, Abbé de Montier-en-derf dans le Diocése de Châlons, étoit natif de Bourgogne, & Profès de l'Abbaye de Luxeul. Saint Gauzelin Evêque de Toul, l'en tira, pour lui donner la conduite des Ecoles de l'Abbaye de Saint-Evre de Toul. De là il l'envoya à Montier-en-derf, où Adzo fut Coadjuteur de l'Abbé Alberic, auquel il succéda dans le gouvernement de ce Monastere. Il y bâtit le Cloître & les lieux réguliers, & commença la belle Eglise qu'on y voit, & qui n'est pas achevée. Il fut appellé par Brunon Evêque de Langres, pour mettre la réforme dans l'Abbaye de Saint-Benigne de Dijon. Il fit le voyage de Rome avec Gerbert, & Adalberon Archevêque de Reims. On prétend qu'il gouverna non seulement l'Abbaye de Montier-en-derf, mais aussi celle de Saint-Mansuy de Toul (a), & celle de Luxeuil (b). Ayant entrepris le voyage de Rome avec Hilduin Comte d'Arcy, il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Isle *Astilia*, peut-être *Astypalaia*, le 14 de Novembre 992.

Adso écrivit la Vie de Saint Mansuy, de S. Aper, ou Evre, & des autres Evêques de Toul, jusqu'à S. Gauzelin. Il est aussi Auteur d'un Traité de l'Antechrist, adressé à la Reine Gerberge. De plus il a composé la Vie de S. Basle (c), celle de S. Frodebert Fondateur de l'Abbaye de Montier-la-celle. Abbon Abbé de Fleury sur Loire, le pria de mettre en vers le second Livre des Dialogues de S. Gregoire.

Ægidius, ou Giles, Religieux d'Orval, a écrit l'Histoire de cette Abbaye, où il a inseré plusieurs choses concernant les Comtez de Luxembourg & de Chiny. Il a cessé d'écrire en 1251. Je ne sçai si ce n'est pas cette Histoire que Vassebourg a citée sous le nom d'*Antiquitez de l'Abbaye d'Orvaulx*. Je n'ai pû trouver cet Ouvrage dans ce Monastere; mais les Peres d'Orval m'ont envoyé tres honnêtement à Paris une Histoire manuscrite, assez récente, des Comtes de Luxembourg & de Chiny.

Alberi (George) Secretaire de Charles III. Duc de Lorraine, a composé la Vie de S. Sigisbert Roy d'Austrasie, tirée d'un Manuscrit latin de l'Abbaye de Saint-Martin de Metz, imprimée à Nancy in 8°, 1616.

Alberic, Religieux Bernardin de l'Abbaye des Trois-fontaines au Diocése de Châlons, qui vivoit au treiziéme siécle, a écrit une Chronique célébre, qui est une compilation de la plupart des Chroniqueurs qui ont vêcu avant lui. On y trouve plusieurs particularitez touchant l'Histoire de Lorraine, de Luxembourg, de Bar, & des trois Evêchez. M. Leibnitz l'a fait imprimer en un volume in 4° à Hanover en 1698.

Alix (Thierry) de Veroncourt, Président à la Chambre des Comptes de Lorraine, a composé plusieurs bons Ouvrages sur les affaires de Lorraine; par exemple un *Traité sur le Barrois & la Lorraine* (d).

On lui attribuë aussi un Ecrit intitulé, *Services de Neu-châtel*, où l'on montre les services que les Ducs de Lorraine ont rendus aux

(a) Son nom se lit comme Abbé, dans la Nécrologe de Saint Mansuy, dans la Catalogue des Abbez de cette Abbaye, & dans une Charte donnée à ce Monastere par S. Gerard en 969.

(b) L'Abbaye de Luxeuil compte entre ses Abbez *Adzo* ou *Hermericus*, vers l'an 984. Il écrivit, étant dans cette Abbaye, la Vie de S. Valbert, qu'on y voit encore aujourd'hui mſ.

(c) *Alberic. Chronic. ad an. 992.*

(d) Je l'ai mſ. il est aussi en plusieurs endroits du pays, & dans la Bibliotheque de Seguier.

Rois

Rois de France, à cause des Terres qu'ils tenoient de leur Couronne.

Je le crois aussi Auteur d'un tres bon *Discours sur le Comté de Vaudémont*, que j'ai vu dans la Biblioteque de Seguier.

M. Alix étoit tres éclairé & tres laborieux. Il a mis en ordre l'Archive de la Chambre des Comptes de Lorraine (*f*), & n'a jamais cessé de travailler à illustrer les antiquitez du pays.

Il écrivit aussi un *Discours sommaire de la nature & qualité de la Terre & Seigneurie de Bitche* (*g*).

Son principal Ouvrage est intitulé (*h*) : *Histoire du Pays & Duché de Lorraine, avec le dénombrement des Villes, Bourgs, Châteaux, Villages, Terres & Seigneuries, Balliages, Prévôtez, Chatellenies, Collégiates, Abbayes, Prieurez, Couvens & Monasteres, Chartreuses & Commanderies qui y sont & en dépendent, & des Mines d'or & d'argent, & autres; des Rivieres, Montagnes, Veneries, raretez & singularitez qui se rencontrent audit Pays.*

De plus, l'Histoire particuliere du Comté de Bitche, & de sa reünion audit Duché par Charles III. du nom.

Dans son Epitre dédicatoire à Charles III. il dit qu'il a achevé la Carte geographique de Lorraine, commencée par *Gerard Mercator* Geographe & Mathematicien, que le Duc Charles avoit fait venir en Lorraine (*i*) pour la dresser; mais qui ne la put achever, à cause d'une contagion qui se répandit dans ce pays. Alix l'acheva donc, y ajouta les chaumes ou hauteurs des montagnes de Vosge, qu'il avoit reünies depuis peu au Domaine, de même que la Comté de Bitche, les Terres de Hombourg, Saint-Avold & Phalzbourg, & les Villages & Chatellenies de Marsal, que S. A. avoit acquis depuis le départ de Mercator. Il y ajoute une Description sommaire de la Lorraine en vers latins, qui est la même qu'il avoit alors donnée à Mercator, pour la joindre à sa Carte.

Il commence son Histoire, en disant, que la Lorraine n'a pas pris sa dénomination de Lothaire Fils de Louis le Débonnaire; mais qu'elle a commencé à porter ce nom quarante-huit ans avant J. C. Il en rapporte deux preuves; l'une tirée de Jean de Tréves Abbé de Saint-Maximin, qui en 699 écrivant la Vie de S. Basin Archevêque de Tréves, dit que l'an du Monde 3914, du Déluge 2257.... de la Guerre des Gaules l'an dernier, Jules César s'étant retiré au Château de Cléves, anciennement nommé Graves, Charles Brabon, un de ses Ducs lui annonça que sa Sœur à lui César, nommée Germaine, étoit dans le Château de Meigne, & y étoit réduite à de grandes extrêmitez, avec ses Fils *Octavien* & *Lother*, & leur Sœur *Suvine*. Jules César voulut les visiter; il maria sa Niéce *Suvine* à *Brabon*; il donna à *Octavien* le Duché d'Agrippine & de Cologne, qui étoit alors fort etendu; & à *Lother* son autre Neveu, tout le pays qui s'étend depuis la Seine jusqu'au Rhin. Ce pays étoit autrefois nommé Mosellane, & depuis Lother, il fut appellé *Lotherrene* ou Lorraine. Il donne ensuite la Généalogie du prétendu Lother, d'où il fait venir S. Basin; & à la fin il fait dire à Jean de Tréves Abbé de Saint-Maximin, qu'il certifie toutes ces choses, comme les ayant apprises de la bouche de S. Basin, pendant que ce Saint étoit Abbé de Saint Maximin de Tréves.

Le second témoignage qu'il rapporte est tiré d'Adelbert d'Andernach Abbé de Metloc, dans la Vie de S. Lutvin Duc de Lothereich, ou de Lorraine, & Archevêque de Tréves. S. Lutvin, selon lui, étoit fils de Gouza fille d'un Duc de Lothereic, nommé Arnoult, Pere de S. Arnoû, & petit-fils d'Ansbert, dont on fait une Généalogie sans fin, pour montrer que Lutvin vient de la Sœur de Jules César, de même que S. Basin son Oncle. Au bout de cette enfilade, on fait dire à Adelbert Abbé de Metloc, qu'il atteste tout ce qu'il vient de dire, comme l'ayant appris de Lutvin lorsqu'il étoit Abbé de Metloc, & que non seulement il l'en a assuré verbalement, mais qu'il l'a même laissé par écrit. M. Alix rapporte ensuite une fondation faite par un Comte nommé Wilderic à l'Eglise Cathédrale de Metz, dans laquelle ce Comte se dit fils d'Ottacius Duc de Lorraine, l'an de l'Incarnation 656, cent quatre-vingt-huit ans avant Lothaire. Ce sont là les preuves démonstratives de M. Alix. Je ne les ai vues en aucun Auteur plus ancien; & c'est de lui apparemment que les a pris le P. Saleur dans sa Clef Ducale.

La description qu'il donne de la Lorraine, est belle & utile pour connoître l'état de la Province en ce temps-là. Il parle des tables de verre de toutes sortes de couleurs, qui se faisoient alors dans la Vosge, & que l'on transportoit dans toutes les contrées de l'Europe. Il dit même que dans cette partie de la Lorraine on trouvoit les herbes, & les autres choses nécessaires pour la teinture de ces verres; qu'on y faisoit aussi des glaces de miroir, & autres petits verres de toutes sortes. Il releve ce pays par les perles, les pierres précieuses, l'azur, le marbre, l'albâtre, & les métaux qu'on y trouve. Il décrit les Rivieres du Pays; il donne un dénombrement des Villes, Châteaux, Villages, Abbayes, Prieurez, Couvens de Lorraine. A l'égard du Comté de Bitche,

(*f*) *Caroli III. Duc. Lothar. Macarismos. p. 214.*
(*g*) Recueil mss. dans la Bibliot. de S. A. R. p. 765. dans la Bibliot. de M. Seguier, & ailleurs.
(*h*) Seguier, vol. 206. n°. 718. & mss. de M. L. Machon.
(*i*) Vers l'an 1569 ou 1570.

comme c'étoit une nouvelle acquisition du Grand Duc Charles, il en donne une description fort détaillée, marquant exactement les Châteaux, Villages, Ruisseaux, Erangs, Forêts, & jusqu'aux aires des oiseaux. Il parle assez au long de l'Abbaye de Stulzbronn. Il dit qu'au Village de Walderbron il y a des Bains d'eau froide, autrefois fort frequentez, au fond desquels se trouvent des cailloux durs & noirâtres, qui étant mis au feu l'espace d'un quart-d'heure, deviennent mous & maniables comme la cire, & rendent une odeur comme de poix-résine.

Alliances de la Maison de Lorraine, dédiées à Charles de Lorraine Archevêque de Reims, en 1560; au Cabinet de M. Moreau de Mautour.

Alliances de Lorraine. Biblioteque de Colbert, n°. 714. *& Colleg. Soc. Jesu, Paris. n. 97.*

D'*Auly* (Jean) de Malmedy, a écrit « un « Recueil, ou Abregé de plusieurs Histoires « contenant les faits & gestes des Princes « d'Ardenne, spécialement des Ducs & Com- « tes de Luxembourg & Chiny, ensemble « une Table généalogique de la postérité de « Clodion le Chevelu, à sçavoir de la lignée « de Charlemagne, des Comtes d'Ardenne, « Hainaut, Namur, Durbuis, Moselane, « Luxembourg, Lorraine; Bar, Verdun & « Chiny; Manuscrit appartenant à l'Abbaye d'Orval. L'Auteur continuë son Histoire jusqu'à l'an 1599. Tout le commencement de son Histoire n'est qu'un tissu des anciennes fables, qui font venir Charlemagne des Troyens, & S. Arnoû d'Ansbert & de Blitilde.

Auberi. Voyez ci-devant *Alberi.*

D'*Avignon* (P. Thomas) Capucin, Oraison funébre de Louise de Lorraine Reine Doüairiere de France & de Pologne, in 12. à Paris, 1601.

Auspicii Tullensis Episcopi Epistola ad Arbogastum. Apud Duchêne, hist. Franc. t. 1. p. 844.

D'*Auxi*, d'*Aulcy*, ou d'*Aucy* (F. Jean) Religieux Observantin de S. François, Confesseur des Ducs François I. & Charles III. de Lorraine, a écrit l'*Abregé ou Epitome des vies & gestes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother Neveu de Jules César, jusqu'au present regnant, avec aucuns Ducs de Mosellane, Ardenne, Bouillon, & Comtes de Vaudémont, successeurs en ladite Ligne, à Nancy 1566.* Il est manuscrit dans la Biblioteque de Seguier, n°. 643. Il traite de fable ce qu'on dit du nom de *Lorraine* dérivé du Roy Lothaire. Il le tire du nom de *Lother* Neveu de Jules César, par Siniane Sœur de ce Prince, & Epouse de Charles Inach. Il remonte depuis *Lother* premier Duc de Lorraine, ou de Lotherreigne, jusqu'à Adam, de cette sorte:

Lother I. du nom, fils de Thuringus, fils d'Abro, fils d'Agrippa, fils de Theuto, fils de Tungus, fils de Torgatus, fils de Triolus, fils d'Hector, fils de Priam, fils de Sicamber, fils de Francus, fils d'Hector, fils de Laomedon, fils de Jules, fils de Tros, fils d'Erichtonius, fils de Dardanus, fils de Caboblascon, fils de Blascon, fils d'Atheus, fils de Thaseus, fils de Lambin, dit Labius Hercules, fils de Mescaius, surnommé Osius Roy d'Egypte, fils de Cham, fils de Noé, fils de Lamech, fils de Mathusalem, fils d'Henoch, fils de Jared, fils de Malaleel, fils Cainan, fils d'Enoch, fils de Seth, fils d'Adam.

Aprés cela il descend depuis Lother jusqu'au Grand Duc Charles, ou Charles III. qui monta sur le Trône de Lorraine en 1545. Il donne le blason des Armes, les devises & la date de la mort de chacun de ces Princes. 1. Lother, 2. Vacaneus, 3. Florent, 4. Meroüé, 5. Gandulphe, 6. Clodes, 7. Clodes II. 8. Metropolus, 9. Sigismond, 10. Bermenfroy, 11. Gendulphe, 12. Cunibert, 13. Frederich, 14. Florent II. 15. Ansisus, 16. Martin, 17. Videlphe, 18. Clodion le Chevelu, 19. Alberic, ou Ambron, 20. Vambert, 21. Ansbert le Catholique, 22. Arnould, autrement Bugise, ou Anugile, 23. S. Arnoû, 24. S. Clodulphe, ou S. Cloû, 25. S. Martin, 26. Eleuthere, 27. Lambert, 28. Lohier, 29. Frideric, 30. Sadigere, 31. Ragnerus, (en même temps, Ricuinus, ou Richirinus, Duc d'Ardenne ou de Bouillon.) 32. Gislibert, (*item*, Godefroy à la Barbe, Duc d'Ardenne & de Bouillon, Comte de Verdun.) 33. Henry, 34. Charles de France, 35. Othon I. 36. Godefroy le jeune, 37. Gozelon, 38. Gozelon le Faineant, 39. Godefroy à la Barbe, ou le Breux, 40. Godefroy à la Barbe, ou le Bossu, 41. Godefroy le Preux, 42. Baudoüin Roy de Jerusalem, 43. Guillaume, 44. Thierry le Violent, 45. Simon I. 46. Mathieu I. 47. Simon II. 48. Frideric, 49. Thiebaut I. 50. Mathieu II. & les autres; car aprés cela il n'y a plus de difficulté.

Je rapporte exprés ces Genealogies fabuleuses, afin que le Lecteur juge du goût & de la capacité de nos anciens Historiens. Edmond du Boulay (*), parlant du P. Jean d'Aulcy, dit de lui, *que pour un homme de son Ordre, il étoit suffisamment expert és antiquitez du pays.* Vassebourg cite les *Illustrations de Jean d'Aucy*, ou d'Auchi. Je ne sçai si c'est autre chose que ce que je viens de citer.

Le P. Jean d'Aucy a aussi composé l'Histoire des Comtes de Bar, mettant pour premier Comte de ce Pays Ricuin, ou Riguinire, fils de Ragnener Comte d'Ardenne. Ricuin mourut, dit-il, l'an 945, la vingt-neuviéme an-

(*) Du Boulay continuateur des vie & trépas du Duc Antoine.

née de son regne. Othon succéda à Ricuin, puis Frideric, Theodoric, Louis, Theodoric, autrement Frideric, Sophie Comtesse de Bar, Theodoric, Renaud I. Hugues, Renaud II. Henry I. Thiebaut I. Henry II. Thiebaut II. Henry III. Edouard I. Henry IV. Edouard II. Robert I. Edouard III. Louis Cardinal Duc de Bar.

B.

BAyon (Jean de) Religieux Dominicain, refugié dans l'Abbaye de Moyenmoutier dans les montagnes de Vosge, a composé une Chronique depuis le commencement du Monde, jusques vers l'an 1220, qui est le temps où il vivoit. Il a ramassé dans sa Chronique une infinité de particularitez qui regardent l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Lorraine, tirées des Auteurs du pays. Il s'est principalement attaché à l'Histoire de l'Abbaye de Moyenmoutier; & on lui a obligation de la plupart des choses que nous sçavons des Comtes de Vaudémont. Comme il étoit de Bayon, Ville située à trois lieuës de Vaudémont, il s'interessoit à ce qui concerne ces Princes, & les connoissoit parfaitement. On n'a ni l'original, ni aucune bonne copie de son Ouvrage. La seule copie, qui tient aujourd'hui lieu d'original, est dans l'Abbaye de Moyenmoutier. Elle a été écrite en 1544 par un Curé de Moyenmoutier. Le R. P. Dom Humbert Belhomme Abbé de cette Abbaye, vient de faire imprimer Jean de Bayon, mais seulement par Extraits, dans l'Histoire de son Monastere, imprimée à Strasbourg in 4°. en 1724; nous l'avons donnée d'après lui dans le troisiéme Tome de cette Histoire.

Baillet (D. Pierre) Benedictin de la Congregation de S. Vanne, a écrit l'Histoire de plusieurs Abbayes de cette Congregation, comme de Montier-en-derf, de Beaulieu en Argonne, de Saint-Arnoû de Metz, &c. manuscrit.

Baleicourt. Traité historique & critique sur l'Origine & Généalogie de la Maison de Lorraine, avec les Chartes servant de preuves. A Berlin 1711. in 8°. Cet Ouvrage est, dit-on, de M. Hugo Abbé d'Etival Ordre de Prémontré. Il y prouve que les Ducs de Lorraine descendent de Gerard d'Alsace.

Balonfaux (feu M. de) Conseiller à Luxembourg, avoit trois volumes in folio de Memoires & de Piéces manuscrites concernant l'Histoire de Luxembourg, de l'Archevêché de Tréves, & des pays voisins.

Bar. Barrois. Comme le Barrois mouvant, dont Bar-le-Duc est la Capitale, a souvent donné occasion à de grandes difficultez entre la France & la Lorraine, tant au sujet de la mouvance, que d'autres droits prétendus par la France, il y a un tres grand nombre d'Ecrits concernant ces difficultez; je vas donner la liste de ceux qui sont tombez entre mes mains.

Il y a chez M. Parisot Doyen des Conseillers du Parlement de Nancy, plusieurs Piéces concernant le Barrois.

Item. Dans la Biblioteque de M. Seguier, aujourd'hui à M. l'Evêque de Metz; en dépôt dans l'Abbaye de Saint-Germain des Prez, à Paris, volume 72. n°. 747.

J'ai en main un *Discours sur la nature du Duché de Bar*, qui est une espece de Consultation, sçavoir ce que les Ducs de Lorraine doivent à la France par rapport au Duché de Bar.

Item, autre Discours, ou Memoire touchant le Duché de Bar. Cartul. de Lorraine, dans la Biblioteque de S. A. R. p. 585.

Item, pour l'enrégistrement des Coutumes de Bar, p. 593.

Item, pour l'hommage du Barrois, p. 613.

Item, Memoire pour les Droits royaux prétendus par les Ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant, p. 629.

Item, Conferences de Paris de l'an 1563 pour le Barrois. Cartul. pp. 689. 697. & 701.

Chronologie historique des Comtes & Ducs de Bar jusqu'en 1720. manuscrit.

Discours sommaire sur la nature du Barrois. Ms. attribué à M. le Président Alix. Je l'ai en main.

Barrum-Ducale nec Campanum, nec Francicum, ante pacta ab Henrico III. extorta, adversùs Davidis Blondelli Barrum Campano-Francicum. Seren. Lothar. & Barri Duci Carolo IV. offerebat F. S. anno 1668. Ms. in 4°. parmi les mss. de M. de la Mare en la Biblioth. du Roy, n°. *Lorraine* 3°.

Contre les Contrats, Lettres & Déclarations des Rois Charles IX. & Henry III. en faveur de Charles III. Duc de Lorraine ès années 1571, 1572, 1573 & 1574. Ms. Biblioth. Seguier, vol. 74. n°. 747. p. 79.

Etat sommaire du Duché de Bar, & des Traitez intervenus entre les Rois de France & les Ducs de Bar. Biblioth. Seguier, *ibid.* n°. 439. p. 107. & n°. 743. p. 97.

J'ai en main un long Ecrit, dans lequel on prétend montrer que le Barrois est un Fief de l'Empire.

Item, une longue Consultation manuscrite sur la nature du Barrois. On n'y voit point la Réponse des Avocats.

On peut chercher les autres Ecrits composez sur le Barrois, sous les noms des Auteurs qui les ont mis en lumiere.

Basin de Sandaucourt. Voyez Sandaucourt. Jean Basin de Sandaucourt a fait imprimer la Nanceïde de Blaru. Vassebourg cite *Fragmenta Joan. Basini, & Hugonis Carbani, Canonicorum S. Deodati.*

Bassompierre (François de Bassompierre) Maréchal de France, & Colonel Général des Suisses, fils de Christophe de Bassompierre

Baron d'Haroüel, a écrit, étant en prison à la Bastille, *les Memoires* que nous avons de lui; *des Remarques sur l'Histoire de Louis XIII.* écrite par Dupleix; & enfin *la Relation de ses Ambassades.* Il mourut en 1646.

Beauvau. Henry Marquis de Beauvau a écrit des Memoires pour la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, imprimez pour la premiere fois à Metz, & souvent ailleurs. Le P. Donat Tiercelin avoit préparé une Réponse à ces Memoires. *Lettre de M. Platel à M. l'Abbé le Begue.* On lui attribuë aussi une Vie du Duc Charles V. imprimée plusieurs fois; mais elle est du Sieur de la Brune. Voyez ci-aprés *Brune.* Pour M. de Beauvau, nous avons encore de lui la suite de ses Memoires, pour servir à l'Histoire de Charles V. Duc de Lorraine; imprimée à Cologne chez Pierre Marteau 1688, in 8°.

Belhomme (D. Humbert) Abbé de Moyenmoutier: *Historia Mediani in Vosago Monasterii Ord. S. Bened. &c. Argent. 1724, in 4.* Il donne premiérement la Vie de S. Hidulphe Fondateur de son Abbaye; puis le Livre qui contient la Vie des Successeurs de S. Hidulphe, écrit par un Auteur de l'onziéme siécle. 3°. De longs Extraits de Jean de Bayon, Historien du même Monastere. 4°. Les Vies des Abbez de Moyenmoutier qui ont vêcu depuis le milieu du douziéme siécle, jusqu'en 1720. Le tout enrichi de Notes sçavantes, & orné de planches & de gravures.

Benoît Picard Capucin, natif de Toul en Lorraine, a composé plusieurs Ouvrages touchant l'Histoire de Lorraine & des trois Evêchez. On a de lui *l'Histoire Ecclesiastique & Politique de la Ville & Diocése de Toul*, à Toul 1707. in 4°.

L'Origine de la tres illustre Maison de Lorraine, avec un Abregé de l'Histoire de ses Princes, à Toul 1704. in 12.

Supplément à l'Histoire de la Maison de Lorraine, à Toul 1712. in 12.

Remarques sur le Traité historique de l'Origine de la Maison de Lorraine, composé par Baleicourt, à Toul 1712. in 12.

Réplique aux deux Lettres qui servent d'Apologie au Traité historique de l'Origine de la Maison de Lorraine, à Toul 1713. in 12.

La Vie de S. Gerard, écrite par Vidric Abbé de Saint-Evre de Toul, avec des Notes du P. Benoît, à Toul 1700. in 12.

Pouillé Ecclesiastique & Civil du Diocése de Toul, à Toul 1711. 2. vol. in 8°.

Histoire de la Ville & Diocése de Metz, manuscrite, entre les mains de M. Séron Grand-Vicaire de Metz, en 3. vol. in fol.

Histoire de la Ville & des Evêques de Verdun, manuscrite. Je ne sçai ce qu'elle est devenuë, non plus que quantité de Piéces & d'Ecrits qu'il avoit ramassez, & qui ont disparu aprés sa mort. Je n'ai pû sçavoir le chemin qu'ils ont pris, quelque diligence que j'aye fait pour cela.

Il y a encore quelques autres petits Ouvrages du P. Benoît, comme une *Dissertation sur la Portioncule, &c.* Il avoit travaillé à la Vie des Hommes illustres du Diocése de Toul, & à l'Analyse de leurs Ouvrages: mais il n'a pas achevé ce travail. Il avoit aussi fait plusieurs Notes sur Richerius, qu'il m'avoit promises plus d'une fois. Cet Ecrivain étoit laborieux, & éclairé sur l'Histoire de Lorraine & des trois Evêchez. Son stile est négligé, & quelquefois il hazarde un peu.

Ben-oni. Rabbi Benoni visiones & doctrina, brochure in 4°. C'est un Ouvrage énigmatique, dans lequel un prétendu Rabin décrit les maux que la Lorraine a soufferts dans les dernieres guerres de ce pays. Il y a sur la fin un Dialogue du même Rabin, & d'un Tribun ou Officier d'Armée, dans lequel on traite la même matiere, toujours en stile prophetique, & en langage imité de l'Ecriture. L'Ouvrage contient huit Chapitres, & dix-huit pages. Le Duc de Lorraine y est désigné sous le nom de *l'Innocent*, & du *Duc de la Terre de la Croix.* La Maison de Lorraine y est nommée, *la Maison de la Croix*; Nancy, *la Ville de la Croix*, ou *la Ville glorieuse.* Le Cardinal de Richelieu, *Achitophel*, ou *homme de confusion & de querelle*, ou *bête*; sa Maison ou sa Cour, *la Pompe de Babylonne*; le Roy Louis XIII. *le Roy des Lys, &c.* imprimé, se trouve en la Bibl. du Roy.

Bertaire, ou *Bercaire*, Prêtre de l'Eglise de Verdun, a écrit l'Histoire des premiers Evêques de Verdun, jusqu'à l'Evêque Dadon; mort en 920, imprimé t. 12. Spicileg. p. 251. & t. 1. de notre Hist. de Lorraine, p. 193, & suivantes.

Bessys de quelle Lorraine Louis d'Outremer étoit Duc; je n'ai pas vu cet Ecrit.

Biré (Nicolas) *Alliances généalogiques de la Maison de Lorraine*, in fol. 1593.

Du Blan (P.) Docteur en Theologie, *Histoire de la vie & trépas de Charles de Lorraine Duc de Mayenne*, Paris 1612. in 8°.

Blaru. Petri de Blarro-rivo (l) *Parhisiani* (m), *insigne Nanceidos opus, de Bello Nanceiano*, imprimé au Bourg de Saint-Nicolas par M. Pierre Jacques Curé du lieu, en 1518, *in fol. minori.* L'Ouvrage est en bon latin, & tres bien imprimé. Blaru naquit en 1427, & mourut en 1505; il fut Chanoine de Saint-Diey. M. Basin de Sandaucourt procura l'Edition de cet Ouvrage aprés la mort de l'Auteur. Blaru à vêcu aveugle pendant quelques

(l) Blaru Village de Lorraine.
(m) Pâris, Abbaye de Citeaux, Diocése de Basle, dans les montagnes de Vosge, à quatre lieuës de Saint-Diey.

années. Le Duc René eut la complaisance de dicter à M. Chrétien son Secretaire, le précis de la Guerre contre le Duc de Bourgogne, afin que Blaru pût travailler surement sur ses Memoires.

La Nanceïde de Blaru (a), au moins le premier Livre, a été traduit en vers François par Nicolas Romain, & dédié à François Comte de Vaudémont, Pere du Duc Charles IV. Le Poëte François a fort bien reüssi à rendre les beautez & les pensées du Poëte Latin, & il seroit à souhaiter que l'on eût tout l'Ouvrage traduit de sa façon. Voici quelques-uns de ses vers, d'où le Lecteur pourra juger de son goût & de son langage :

» Je chante ici la guerriere tempête,
» Qui t'a, Lion, toute froissé la tête,
» Lorsque par trop en Mars te confiant,
» Tous les mortels tu allois défiant.

Et plus bas, parlant des avantages de la Lorraine, il décrit une petite chasse d'oiseaux, qui y est commune, sur-tout dans les montagnes de Vosge. Il dit que le gibier est commun dans ce pays ; le cerf, le liévre, le chevreuil,

» Leur sont communs. Puis le volant troupeau
» Pris au filet, ou pris par le gluau,
» De l'Oiseleur fournit toute une table.
» Autres sont pris de façon délectable,
» Quand au bâton légerement fendu,
» Tient par le pied un oisillon pendu,
» Qui engagé au travers d'une fente
» Par un cordeau se serre & se tourmente.
» Là le Tendeur ayant bien pris le temps,
» Sans dire mot, voit tout ce passe-temps,
» Couvert derrier ces ames emplumées,
» Des tristes sons des choüettes, charmées ;
» La voix desquels le cauteleux Pipeur
» Sçait imiter de son pipeau trompeur,
» Caché dessous quelque ombreuse feuillée
» Au sein plus creux d'une forêt taillée.

Blondelli (Davidis) Barrum Campano-Francicum adversus Chifflet, impress. an. 1652. J'ai vu aussi dans la Biblioteque de l'Abbaye de Saint-Pierre de Châlons, un Imprimé in folio, qui pourroit bien être de Blondel, sous ce titre : *Barrum Campano-Francicum, Navorum Lothariensi commentario à Johan. Jac. Chiffletio, ut fucum Seren. Duci Carolo III. faceret edito, aspersorum, demonstratio, in fol. 1650. sine nota Typographi.*

Du Boys. Voyez *Duboys.*

P. *Bonaventure* Confesseur du Duc de Lorraine. On cite ses Recueils, mais je ne les ai point vus.

Bon temps Chanoine de Metz. Le P. Benoît Capucin cite assez souvent les Manuscrits de M. Bon-temps.

Du Bosc de Mont-André. Suite historique des Ducs de la basse Lorraine ; & en passant : Histoire généalogique de la Maison de Godefroy de Bouillon, où se voit l'établissement du Royaume d'Austrasie. A Paris 1662.

Boulanger (le P. Henry) vulgairement, le *Petit Pere André*, Augustin : *Oraison funêbre de Marie de Lorraine Abbesse de Chelles ; avec son Testament*, imprimé.

Boucher (Nicolas) ci-devant Précepteur du Cardinal de Vaudémont Evêque de Vaudémont, & du Cardinal de Lorraine Evêque de Metz, fut nommé à l'Evêché de Verdun en 1585, & mourut en 1592. A écrit *l'Eloge du Cardinal Charles de Lorraine, & de François de Guise, traduit du latin de Jacques Tigeon*, in 4°. à Reims 1579. De plus il écrivit en 1592 un Ouvrage intitulé : *Virdunensis Episcopatus N. Bocherii, ad D.D. Judices Romæ in S. Rota Auditorio. Virduni ex officina Richardi Gregorii Typographi R. D. Episcopi & Comitis Virdun. an. 1592.* C'est un long Factum, pour soutenir son droit à l'Evêché de Verdun, comme nommé par le Pape, contre un Chanoine de Verdun, nommé de Rembervillег, élu par le Chapitre. Boucher gagna son Procès.

Du Boulay (Edmond) Héraut d'Armes de Lorraine sous les Ducs Antoine, François & Charles III. a composé plusieurs Ouvrages ; par exemple, *les Généalogies des Ducs de Lorraine*, à Metz 1547. Cette Edition est meilleure & plus ample que celle de Paris de l'an 1549.

La Vie & le Trépas des deux Princes de paix, le bon Duc Antoine, & le sage Duc François. Du Boulay étoit dans les mêmes principes que le P. Jean Daucy ; il fait descendre nos Ducs des Troyens. Il cite pour son garand *l'ancien Historiographe Hunibaldus, qui fleurissoit du temps de Clovis I. & écrivit aprés le Philosophe Dorachus, & le vieil Historien Wastaldus, douze Livres des Chroniques & Annales de Troye la grande.*

Dialogues des trois Etats de Lorraine sur la nativité du Prince Charles fils aîné du Duc François, avec la Généalogie de tous les Rois & Ducs qui ont regné en Austrasie depuis Adam jusqu'au Prince Charles ; le tout en vers, in folio, imprimé en 1543.

Peroraison, ou Supplément, où sont contenuës plusieurs Lignes Collaterales des Rois d'Austrasie, & Ducs de Lorraine, imprimé.

Le Blason de l'Ecu de Lorraine, mſ. en vers.

Le tres excellent Enterrement de Charles de Lorraine Duc de Guise, enterré à Joinville, imprimé à Paris, 1550.

A la fin des Vies des Ducs Antoine & François, on lit, qu'on trouve encore parmi ses

(a) Le Mſ. m'en a été communiqué par M. de Rutant Capitaine dans le Régiment Duhan.

Oeuvres, *le Sommaire des grandes avantures survenuës au Monde depuis l'Enterrement du Duc François, jusqu'au mois de Juillet 1547, auquel son Livre fut achevé.*

Comme du Boulay étoit Héraut d'armes, son principal objet étoit le Blason, & les Cérémonies des Funerailles. Ces choses étoient alors fort à la mode en Lorraine. Il dit qu'il avoit recueilli avec soin de toutes les Antiquitez du Pays, la maniere d'enterrer les Ducs de Lorraine, qu'il communiqua à Jean de Burges Seigneur de Remécourt, & au P. Jean Daucy, qui lui prêterent plusieurs anciens Memoires conformes à son dessein; il en composa son Cérémonial, qui fut approuvé par les Princes, ausquels il le présenta. Je n'ai point vu ce Cérémonial, & il n'est pas connu dans le pays.

Le P. Benoît Capucin, dans sa Réplique à Baleicourt, p. 143. attribuë à du Boulay la *Chronique de Lorraine.* Mais ce sentiment n'est pas soutenable, tant à cause de la difference du stile, qu'à cause que l'Auteur de la Chronique vivoit sous le Duc René II. au lieu que du Boulay n'a vecu que sous les Ducs Antoine, François I. & Charles III.

Du Boulay a écrit en vers le Voyage du Duc Antoine vers le Roy François I. en 1543.

J'ai en main un Manuscrit original, qui est mutilé au commencement. Le premier Duc dont il parle, est Godefroy I. il finit au Baptême du Duc Antoine. Il est dans les mêmes principes que le P. Daucy & du Boulay. Il promet souvent une Histoire plus ample de nos Ducs. Il donne le Blason des Armes, & la Devise de chaque Duc; décrit avec soin les Cérémonies, les Processions, &c. copie Champier jusques dans ses fautes, par exemple, lorsqu'il dit que le Duc René II. mourut dans la maison d'un Gentilhomme nommé Fains, au lieu de dire qu'il mourut au Village de Fains. L'Auteur étoit domestique du Duc Antoine, puisqu'il dit qu'il lui a souvent ouï dire, qu'il s'étoit souvenu tous les jours de sa vie, des bonnes instructions du Roy René son Pere. Ces caracteres sembleroient faire croire que ce Manuscrit est l'ouvrage de du Boulay; mais il n'est pas de sa main. Je le cite assez souvent sous le nom de *Vie manuscrite des Ducs de Lorraine.*

Bournon (*Caroli*) *Seren. Caroli Loth. & Barri Ducis Consiliarii ab Intimis, ad Consulsultationem Francisci Nigri Lyriaci Mantuani, de Montis-ferrati Ducatu, Responsio. Sammielli 1629. in 4.* Il veut montrer que le Montferrat appartient à la Maison de Lorraine du chef de Marguerite de Gonzague Epouse du Duc Henry II.

Bourcier. M. Bourcier ci-devant Procureur Général de Lorraine, mort Premier Président à la Cour à Nancy, a fait imprimer *Traité de la nature du Duché de Lorraine*, à Nancy in 4°. *Droits de la Maison de Lorraine sur le Royaume de Sicile*, dans le même Volume.

Arrêts choisis de la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, avec divers Actes publics concernant les Duchez de Lorraine & de Bar, à Nancy 2. Volumes in 4°. le premier imprimé en 1717, & le second en 1722.

Bousmar (*Nicolai*) *Episcopi Virdunensis Collectanea*, mss. cité dans Ruyr, Antiquitez de Vosge. Je ne les ai point vus.

Brel Archidiacre de Toul. Vassebourg cite ses Recueils; mais je ne les connois point.

Brienne, Memoires & Piéces recueillies par M. le Comte de Brienne, qui sont à present dans la Biblioteque du Roy, n°. 342 & suiv. Il y a plusieurs Volumes concernant la Lorraine, le Barrois, & les trois Evêchez.

Brouverus (*Christophorus S. J.*) *Antiquitates & Annales Trevir. libri 25.* en 2. tomes, imprimé à Liége en 1671; c'est la seconde & la meilleure Edition. Le P. Jacques Masenius y a fait quantité de corrections & d'additions. L'Ouvrage du P. Brouverus est rempli d'une grande érudition Comme il aimoit le beau langage, il a souvent corrigé la barbarie des Piéces qu'il rapporte; ce qui diminuë notablement leur autorité.

Brune (Jean de la) François réfugié; *Vie de Charles V. Duc de Lorraine*, à Cologne 1688 in 12. On l'a mise en Italien avec quelques changemens, & imprimée à Milan en 1692. Il y a des fautes considerables dans cette Vie.

Bruyeres (Jacques) *Histoire de l'Abbaye de Remiremont*, mss. chez M. l'Abbé Hugo.

Bussy de Toul. On cite sa Chronique, que je n'ai point vuë.

C

Calot (Jean) fameux Graveur. *Recueil des Armes de l'ancienne Chevalerie de Lorraine*, gravé en bois, & imprimé, Bibliot. Sainte Geneviéve à Paris.

Camp (M. l'Abbé de) Abbé de Signy, a ramassé une infinité de Piéces importantes & curieuses touchant la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchez, qui sont passées entre les mains de M. l'Abbé de Beringhem, qui nous les a communiquées fort civilement.

Monsieur l'Abbé de Camp a écrit plusieurs choses sur la Lorraine & le Barrois, comme l'*Origine & mouvance des grandes Seigneuries situées le long de la Meuse*, mss.

Il a aussi composé quelque chose contre le P. Benoît Capucin, contre Baleicourt, & contre l'Ouvrage de M. Mussey Curé de Longwy. Le tout manuscrit.

Il a composé les Vies de tous les Ducs de Lorraine, manuscrites, & il a mis tout son esprit à ramasser ce qui peut rabaisser la Maison de Lorraine. Il avance, par exemple, que Ferry III. fut emprisonné par sa Noblesse à Malzéville vers l'an 1270; que Thierry de Nancy étoit à

leur tête ; que les Médailles frappées à l'occasion de sa liberté, prouvent cet emprisonnement. Rien de plus faux que ces prétenduës Médailles, & rien de plus incertain que cette prétenduë prison.

Canon (M. le Président) a adressé au Pere Donat Tiercelin, Confesseur de Charles IV. des Memoires de sa vie, qui sont assez courts, & cependant contiennent plusieurs particularitez importantes & instructives. Ce Président a eu beaucoup de part aux plus importantes affaires de ce Prince, sur-tout sur la fin de sa vie.

Il a composé aussi la Vie de Charles IV. sous ce titre : *La Médaille, ou expression de la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, par un de ses principaux Officiers, à son Fils.* Il commence cette Vie dés la naissance de Son Altesse ; mais il s'étend principalement sur les dernieres années de sa vie. Aprés avoir representé Charles IV. par tous les plus beaux endroits de sa vie, il donne à la fin le revers de la Médaille, & fait voir en peu de mots ce qui peut donner une idée moins avantageuse de ce Prince. Le tout manuscrit, entre les mains de M. Abram Conseiller à la Cour à Nancy.

Cartes (M. des) Commissaire des Armées du Roy dans la Ville de Verdun, a en main trois gros volumes de Piéces concernant les affaires de Lorraine ; il nous les a communiqué fort obligeamment. Ces Volumes viennent de feu M. le Président Colbert de Metz, qui les avoit eus du temps que M. Fouquet travailloit aux Archives de Lorraine, retirées dans la Citadelle de Metz.

Champier (Symphorien) Médecin du Duc Antoine, Lyonnois de naissance, a composé par l'ordre & à la priere de Louis de Stainville Seigneur dudit Lieu, Sénéchal du Barrois, *le Recueil, ou Chronique des Histoires du Royaume d'Austrasie, ou France Orientale, dite à present Lorraine.* Le premier Livre traite des Rois d'Austrasie jusqu'à Godefroy de Bouillon. Le second, des Ducs de Lorraine depuis Godefroy de Bouillon, jusqu'à René Roy de Sicile. Le troisiéme, des Rois de Sicile sortis de la Maison d'Anjou. Le quatriéme, des Saints qui sont sortis de la Maison d'Austrasie ou de Lorraine. Ces Saints sont S. Arnoû, S. Goëric, S. Sigisbert, S. Vibert, S. Maldegar, Sainte Vaudrude, Sainte Audegonde, Sainte Aye, S. Andry, S. d'Enclin, les Saints Aldrude & Maldeberte, Sainte Bertile. Le cinquiéme Livre de Champier traite des Rois de Jerusalem depuis Godefroy de Bouillon, jusqu'à Gui de Lusignan, qui sont descendus de la Maison de Lorraine. Le sixiéme, des Comtes & Ducs de Bar. Le septiéme, des Evêques de Toul. A Nancy, gothique, in 4°. 1509.

Il a encore composé un *Traité de l'Ordre de Chevalerie*, qui est une instruction morale aux jeunes Chevaliers.

De plus, le *Triomphe de Louis XII. contenant l'origine & la déclination des Venitiens à Agnadel.*

Item. *Les lignées des Rois de France*, à Lyon 1509.

Item. *Trophaeum Gallorum, quatuor libros complectens. I. De Gallia divisione, Gallorum origine, &c. II. De commendatione civitatis Lugdunensis. III. De Scriptoribus famatis, qui in partibus Galliae viguerunt. IV. De statûs Ecclesiastici tranquillitate. Apud Avenionem.*

Item. *De Gallis summis Pontificibus.* Le tout imprimé à Lyon en gothique, 1507.

Je pense que Champier est le premier Auteur imprimé, qui ait été chercher l'origine de nos Princes dans la famille de Godefroy de Bouillon, & qui ait mis en crédit les fables, qui font d'Alberon, fils prétendu de Clodion le Chevelu, le premier Roy d'Austrasie.

La methode de cet Auteur, est de donner la Vie des Ducs de Lorraine en latin & en françois, tout de suite ; mais de telle sorte, que le françois n'est pas une simple traduction du latin ; souvent on trouve dans l'un des particularitez qui ne sont pas dans l'autre. Champier est tres peu exact en fait d'Histoire de Lorraine ; il a plutôt donné des espéces d'éloges, que de vrais recits de la vie de nos Princes.

Chanlecy (*Joh. Franc.*) *Series egregiorum facinorum à Principibus Lotharingiae, ab anno Christi 1259. Impress. an. 1573 & 1623*, in 8°.

Chantereau (Louis le Fevre) a beaucoup écrit sur les affaires & sur la genealogie de la Maison de Lorraine. Par exemple, *Considerations historiques sur la Genealogie de la Maison de Lorraine*, à Paris 1642, in fol. Son ouvrage devoit être partagé en trois parties. Il n'y a que la premiere d'imprimée, les deux autres sont manuscrites, & prêtes à imprimer, avec les piéces justificatives, dans la Bibliotheque du Roy, n°. 9597 *. & 9598 *. Son but est de détruire les chimeres des anciennes Genealogies, & il n'y a pas mal réüssi.

Discours historique sur le mariage d'Ansbert & de Blitilde, prétenduë fille du Roy Clotaire I. ou II. à Paris, 1647, in 4°.

Le vrai Childebrand, ou *Réponse à Chifflet*, à Paris 1657, in 4°.

Dans le même volume, il y a un *Discours sur l'origine de la Maison d'Autriche.*

Question historique, si les Provinces de l'ancien Royaume de Lorraine doivent être appellées Terres d'Empire, à Paris, chez Robert Bertaut, 1644. L'Auteur soutient que la Lorraine ne doit pas être qualifiée Terre d'Empire ; que c'est un Etat different de l'Empire, & qu'il n'en dépend pas, mais qu'il fait partie du Royaume de Germanie. Il ne pousse ses preuves que jusqu'en 1106 ; & c'est principalement depuis 1299, que la Meuse a été reconnuë comme limite de l'Empire.

La Famille d'Ansbert aneantie, contre Dominici & Chifflet, en 1648, non imprimé. *Bibl. Reg.* n°. 9597[1].

Réponse de Chantereau au livre de Chifflet, intitulé, *Vindiciæ Hispanicæ*, mſ. *Bibl. Reg.* n°. 9597. n°. 21. 22. 23. & 9596, n°. 2.

Des droits du Roy ſur le Barrois, & de la Genealogie des Ducs de Bar, dont il ſoûtient que les derniers Rois de France ſont iſſus, mſ. *Bibl. Reg.* n°. 9597. n°. 4. le tout accompagné de pieces juſtificatives.

Charles Cardinal de Lorraine; ſon éloge, imprimé à Reims, 1579.

Diſcours des Cérémonies faites à l'enterrement de Charles III. Duc de Lorraine, par Claude de la Ruelle, imprimé à Cler-lieu prés Nancy, par Jean Savine, 1609, in 12.

Caroli III. Lothar. Ducis Macariſmos, in 4°. *Muſſiponti 1609, per C. P.* (apparemment Charles le Pois, Medecin du Duc Charles III. Voyez *Macariſmos*, p. 99.

Chanlecy (*Joh. Franc.*) *Series egregiorum facinorum à Friderico, qui vivebat an. 1329. ad Claudium Guiſium, qui obiit 1550.* Pariſ. an. 1623.

Charpentier (Pierre) Panegyrique du Duc Charles III. cité dans le *Macariſmos*, p. 254.

Chaumouſey, (Abbaye) *De Primordiis Calmoſienſis Monaſterii.* Imprimé *tom. 3. Anecdot. D. Edmundi Martenne, p. 1159.* & ici tom. 2. p. LXXXIX. & ſuiv. Voyez *Seherus.*

Chavineau (André, Minime) La mort généreuſe d'un Prince Chretien, de Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe, à Paris 1623, in 12.

Duchêne (André) Genealogie de la Maiſon de Luxembourg. Paris, 1631, in fol.

Tout le monde connoît le fameux Recueil des Hiſtoriens François, publié par M. Duchêne, où il y a une infinité de piéces concernant le Royaume d'Auſtraſie. Paris, 5 vol. in fol.

Chifflet (*Johan. Jacob.*) *Commentarius Lothariensis, quo Ducatus Barrenſis Imperio aſſeritur; & jura ejus Regalia Carolo III. Lothar. & Barri Duci abſolutè vindicantur.* Antuerp. 1640. fol.

Ejuſdem, Lotharingia maſculina, adversùs Anonymum Pariſienſ. an. 1648. L'Anonyme qu'il refute, avoit imprimé ſon ouvrage en 1640.

Ejuſdem, Prælibatio è vindiciis Lotharingicis, in 4°.

Ejuſdem, Verum ſtemma Childebrandinum.

Item. *Le faux Childebrand relegué aux fables.*

Ejuſdem, De matrimonio Ansberti & Blitildis.

Chrétien, Secretaire du Duc René II. Roy de Jeruſalem, a publié, *La vraie déclaration du fait & conduite de la Bataille de Nancy, en 1476, dreſſée par Chrétien Secretaire dudit Seigneur; & de ſon Ordonnance; donnée à Maître Pierre de Blaru Chanoine de Saint-Diey, qui a compoſé le Livre de* Nanceidos. mſ. Nous l'avons fait imprimer ici tom. 3. p. CXXIV.

Clement (*Nicolaus*) *Auſtraſiæ Reges & Duces ad vivum expreſſi, & epigrammatis deſcripti.* Coloniæ, 1591, 1593, 1610.

Cet ouvrage a été mis en françois par *François Guibaudot*, & imprimé à Epinal en 1617, avec de mauvaiſes planches en bois.

Clement (Nicolas) Sous-bibliotecaire du Roy, a fait imprimer un ouvrage de ſa façon, ſous ce titre: *Défenſe de l'antiquité de la Ville & du Siége Epiſcopal de Toul, contre la Preface du livre qui a pour titre*, Syſtême cronologique & hiſtorique des Evêques de Toul. *A Paris, chez Simon Langlois, 1712.* M. Clement étoit né à Toul en 1647; il eſt mort en 1712. Il prétend montrer que Toul a toujours été le Siége Epiſcopal des Leuquois, contre M. l'Abbé de Riguet, & M. l'Abbé Hugo, qui croyoient qu'il avoit d'abord été à Gran.

Coiſlin. Bibliotéque de M. de Coiſlin Evêque de Metz. Voyez *Seguier.*

Colbert. Il y a dans la Bibliotéque de M. Colbert à Paris, pluſieurs piéces concernant la Lorraine. On y voit entr'autres, une copie du *Liber Principum*, tirée de la Chambre des Comptes de Paris, où il y a pluſieurs piéces importantes concernant notre Hiſtoire. J'en ferai imprimer quelques-unes.

Commercy. Memoires & Titres, concernant Commercy, dans la Bibliotéque de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres à Paris.

Il y en a auſſi un grand nombre dans la Bibliotéque de M. le Chancelier Seguier, à preſent à M. l'Evêque de Metz.

Conſtantin, Prieur d'Herival, a écrit *Regulam Hyrée-Vallis.* J'en ai tiré copie ſur l'original, & je l'ai fait imprimer ici t. 2. p. CXI.

Chronique. Chronicon Monaſterii ſancti Michaelis ad Moſam, Diæceſis Virdun. Impreſſum t. 2. Analect. Mabillon. p. 288. Cette Chronique a été écrite vers l'an 1040, ſous l'Abbé Nanterus, par un Religieux de Saint-Mihiel. Le R.P. Mabillon n'en a donné qu'une partie; nous l'avons fait imprimer entiere.

Chronicon Virdunenſe Hugonis Flaviniacenſ. impreſſ. t. 1. Biblioth. nova Philippi Labbe S.J. p. 75. & ſeq. Hugues de Flavigni vivoit au onziéme ſiécle. Il fit profeſſion dans l'Abbaye de Saint-Vanne en 1085; fut fait Abbé de Flavigni en Bourgogne en 1097. Sa Chronique finit en 1102. C'eſt une fort bonne Hiſtoire, ſur-tout pour ſon temps.

Chronicon Senonienſe, Richerii Monachi Senonienſ. impreſſ. tom. 3. Spicilegii Dacheri, p. 273. Cet Auteur vivoit au treiziéme ſiécle. Voyez ci-aprés *Richerius.*

Chronicon breve ſancti Vincentii Metenſ. t. 1. Bibl. nov. Labb. p. 344.

Chronicon Metenſe, ſeu Annales Metenſes,

ses, apud Andr. Duchêne, tom. 3. Scriptorum hist. Franc. p. 262. & seq.

Chronicon, seu historia Episcoporum Metensium, Spicileg. tom. 6. p. 643.

Nous avons fait imprimer dans le premier tome de cette Histoire, ce qu'on a de meilleur & de plus ancien sur les Evêques de Metz.

Chronicon Virdunense, ab anno 952 ad an. 1598, apud Labb. tom. 1. Bibl. nov. p. 400.

Chronicon Virdunense aliud, apud Dacheri. tom. 12. Spicileg. p. 231.

Chronique de Lorraine, depuis l'an 1350, jusqu'en 1544. J'en ai deux exemplaires mss. & un troisiéme qui m'a été communiqué par M. Thiebaut, Tresorier de Saint-George de Nancy. Je l'ai fait imprimer dans le troisiéme tome de l'Histoire de Lorraine. Les exemplaires sont assez differens les uns des autres. Nous avons suivi les plus amples.

Chronique Australe, ou *d'Austrasie*, ms. depuis l'an 1400, dans les archives de Lorraine.

Chronique universelle, ms. depuis la création du monde jusqu'en 1301, entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

Chronique du Doyen de Saint-Thiebaut de Metz, depuis l'an 1231 jusqu'en 1445. Elle est tres utile pour l'histoire du quinziéme siécle. Nous l'avons fait imprimer dans le troisiéme tome de cette Histoire. J'en ai une copie, que j'ai confrontée sur quelques copies manuscrites. Le commencement est pris d'autres Chroniques plus anciennes.

Chronique de Metz en vers, ms. J'en ai deux exemplaires. Elle commence à la création du Monde. Elle dit que la Ville de Metz fut bâtie par trois neveux ou petit-fils de Noë, nommez Guetel, Jazel & Selec, & par leur tante fille de Noë, nommée Azita. Dans quelques exemplaires elle finit en 1525; dans d'autres en 1583; dans d'autres en 1607. Depuis l'impression de ce que j'en ai donné, il m'en est tombé en main un exemplaire imprimé à Metz en 1698, in 8°. chez la veuve Bouchard; je ne doute pas qu'il n'y en ait d'autres éditions auparavant. Celle-ci finit en 1466.

Chronique des Celestins de Metz, ms. Voyez ci-aprés sous *Zutange*.

Chronique de la noble Cité de Metz, depuis la fondation d'icelle, jusqu'en 1431. manuscrite, entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

Genealogie & Chronique des hauts & puissans Ducs de Lorraine; elle établit la genealogie de nos Ducs par *Magius* Roy des Cimbres; elle finit au regne de François I. Duc de Lorraine, mort en 1544. manuscrite entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

D.

D*Alerac*, Anecdotes de Pologne. Voyez ci-aprés l'article *Lorraine*.

D'Aucy, voyez ci-devant *Aussi*, ou *Auxi*.

Dépense (Claude) Oraison funébre de Marie de Lorraine Doüairiere d'Ecosse, imprimée en 1561.

Desideris Cadurcensis Epistola ad Modoaldum Trevirens. & ad Paulum Virdunensem, & ad Clodulphum Metensem, & ad Abbonem seu Goëricum Metens. Episcopos; cum responsionibus Pauli Virdun. & Goërici Metensis, ad eumdem Desiderium Cadurcens. Apud Duchêne, hist. Franc. t. 1. pp. 878, 879, 885, 886.

Descartes, voyez Cartes.

Dominici, seu de Dominis (M. Antonii) Ansberti familia rediviva, seu superior & inferior stemmatis B. Arnulphi Linea, contra Ludovici Canterelli Fabri (Chantereau le Fevre) *necnon Joh. Jacobi Chiffletis objectiones vindicata*. Paris, 1648, fol.

Chifflet a écrit contre lui, *Lampades historia, contra novas Marci Antonii de Dominis cavillationes parte alterâ rediviva (ut ipse comminiscitur) Ansberti Senatoris familia.*

Marci Antonii Dominici Assertor Gallicus.

Ejusdem, Assertoris Gallici circa Salica legis intellectum, mens explicata.

Dominici Abbatis Murensis, origo & genealogia gloriosiss. Comitum de Habsburg. Monasterii Murensis, Ord. S. Bened. in Helvetia fundatorum, ex antiquis & authenticis ejusdem cœnobii monumentis, à Guntramno divite, usque ad Albertum Cæsarem, rectâ & numquam interruptâ lineâ demonstrata, in 8. sæpiùs impressa.

Donat, le Pere Donat Tiercelin de Nancy, & Confesseur du Duc Charles IV. a composé des Memoires sur la vie de Charles IV. & de Charles V. Ces Mémoires sont égarez; ils étoient ci-devant chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Le même Pere Donat avoit commencé une Histoire ms. de Lorraine, & avoit ramassé plusieurs materiaux pour cela. On en trouve encore un assez bon nombre de piéces chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Duboys (Nicolas) de Riocourt, Conseiller d'Etat, & Lieutenant General de la part du Duc Charles IV. à la Mothe, a laissé des Lettres & Memoires, sur lesquels on a imprimé l'histoire de l'emprisonnement de Charles IV. in 12. On la trouve à la fin des Mémoires de Beauvau.

Il a aussi laissé un manuscrit intitulé, *Discours sommaire de l'état & succés des affaires de Lorraine, depuis Charles de France, jusqu'au Duc Charles IV.* M. l'Abbé Hugo m'en a donné avis.

Item. *Relation des deux siéges de la Mothe.* M. Duboys de Riocourt son fils, Conseiller d'Etat, Doyen des Maîtres des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel, &c. m'en a communiqué les originaux, avec d'autres piéces aussi originales, concernant l'histoire de ce temps-là.

Dupleſſis Mornay. Voyez ci-aprés *Mornay*.

Dupleſſis (Jean) Conſeiller du Roy, ſon Procureur General à la Table de marbre à Metz, & précédemment Procureur Général de Barrois à Saint-Mihiel, a composé une Hiſtoire de Lorraine, en trois livres, contenant la vie de 69 Ducs de Lorraine, depuis Lother neveu de Jules Ceſar, juſqu'à LEOPOLD I. preſentement regnant. Il ſuit le ſyſtême des anciens Genealogiſtes. Cette Hiſtoire eſt mſ. dans la Bibliotéque de Son Alteſſe Royale.

Dupuy, Manuſcrits de MM. Dupuy, à preſent à la Bibliotéque du Roy, touchant Metz, le Pays Meſſin, Gorze, & autres Abbayes, vol. 53.

Verdun & Verdunois, vol. 54. & 244.

Toul, Saint-Manſuy, Saint-Evre, vol. 124.

Conferences tenuës à Metz entre les Députez du Roy, & ceux du Duc de Lorraine, vol. 188.

Traitez entre la Ville de Metz & les Puiſſances voiſines, depuis l'an 1625 juſqu'en 1635, vol. 189.

Lorraine, vol. 204, 210, 430, 431, 432, 586, 683, 640. 492, 586.

Neu-châtel, Bar & Commercy, vol. 206.

Interrogatoire prêté par M. de Roſieres Archidiacre de Toul, pardevant les Commiſſaires du Roy, vol. 209.

Anciens Titres concernant le Pays d'Argonne, vol. 299.

Evêché de Metz, & ſes dépendances, vol. 334.

Genealogie des Maiſons de Dreux, de Braine, de Rouſſy, de la Mark, de Sarebruche Damoiſeaux de Commercy, vol. 387.

Differends entre le Roy & les Ducs de Lorraine, touchant la Provence, Forcalquier & terres adjacentes, vol. 406.

Raiſons du Duc de Lorraine en 1570, pour joüir des droits Royaux aux Bailliages de Bar, la Marche, Châtillon-ſur Saone, Conflans, & Gondrecourt, par Jacques Bonnet, vol. 417.

Inventaire des Titres de Lorraine apportez à Paris, & mis en la Sainte Chapelle en 1635, vol. 482.

Lorraine, Bar, Barrois, Metz, Toul, Verdun, Paſſavant, Mouſon, vol. 492.

Terres poſſedées par le Duc de Lorraine, & qu'il reprend de l'Empire, vol. 574.

Traité du Duc de Lorraine en 1202, avec le Comte de Bar, vol. 575.

Diſcours ſur la nature du Duché de Bar, en 1567, vol. 576.

Lorraine & Bar, vol. 586.

Bar, vol. 433, 209, 575, 576, 255, 256.

Eſpagne, Allemagne, Lorraine, vol. 605.

Hiſtoire de ce qu'a fait le Duc Antoine en 1543, vol. 649.

E.

ECkard, Joh. Georgii Eckard Origines ſereniſſimæ ac potentiſſimæ familiæ Hasburgo-Auſtriacæ, ex monumentis veteribus, ſcriptoribus coëtaneis, diplomatibus chartiſque, nunc primum continuâ ſerie ab origine prima ad Rudolphum Imperatorem demonſtratæ, & ſacræ Cæſareæ ac Catholicæ Majeſtati devotiſſimè oblata. Lipſiæ ſumpt. Joh. Frideric. Gleditſchii B. fil. anno M. DCC. XXI. in fol. Cet Auteur ſuit le ſyſtême du Pere Vignier, ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche; à la difference, qu'au lieu que Vignier fait venir la Maiſon d'Autriche, & celle de Lorraine du Duc Athic pere de Sainte Othile, par Ricimer & Archinoalde, M. Eckard la fait venir du même Duc Athic, par Leuthaire & Bucelin, freres, Ducs d'Allemagne, qui vivoient en 557, au milieu du ſixiéme ſiécle.

Epinal, Diſcours touchant l'état & la nature de l'Egliſe d'Epinal, mſ. Bibl. Seguier, volume intitulé *Remiremont*, p. 220.

Il y a dans la même Bibliotéque, un grand nombre de piéces mſſ. touchant Epinal.

Item. Dans le gros Cartulaire de Lorraine, qui eſt dans la Bibliotéque de S. A. R.

Etienne (Charles) a imprimé & composé un *Diſcours des hiſtoires de Lorraine & de Flandre*, in 4°. Paris, 1652. Il ſuit le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon.

Eſtrées. Il y a dans la Bibliotéque de M. le Duc d'Eſtrées, un Recueil mſ. de piéces concernant la Lorraine, depuis l'an 1625, juſqu'en 1663.

F.

FAret, de l'Academie Françoiſe, Vie de René II. Duc de Lorraine.

Ferry (Paul) Miniſtre Calviniſte à Metz, naquit dans cette Ville le 24 Fevrier 1591, d'une Famille de Robbe. Il étudia à Montauban, & fut reçu Miniſtre à Metz en 1610. Il mourut le 27 Decembre 1669. Il a fait imprimer quelques ouvrages de Controverſe, tant en latin qu'en françois, & un Catechiſme général de la Réformation, contre lequel M. Boſſuet, qui étoit alors Chanoine de Metz, & qui eſt devenu depuis ſi célébre, fit un Traité qui eſt ſon premier ouvrage. M. Ferry a laiſſé pluſieurs Sermons manuſcrits, mais ſur-tout des Recueils ſur l'Hiſtoire de Metz, en trois ou quatre volumes in folio, que j'ai vûs à Metz chez M. Ferry Conſeiller au Parlement, ruë des Capucins, où il y a une infinité de recherches curieuſes.

Ferry, ou Frideric III. ou IV. Duc de Lorraine. Sa vie a été écrite en vers heroïques, par un Auteur contemporain. Le P. Benoît en parle, Hiſt. de Lorraine, p. 324. Je n'ai pû trouver cet ouvrage.

Du Ferron, Lieutenant General à Vezelise, a fait un ouvrage contenant l'origine, l'histoire & les coûtumes du Comté de Vaudémont; la Liste des Comtes de Vaudémont, & une notice de la principale Noblesse de ce Comté, mſ. entre les mains de l'Auteur.

Le Fevre. Voyez Chantereau le Fevre.

Fevre, Dissertation historique & morale sur la vie de S. Livier, par M. Henry le Febvre, Docteur en Theologie & ès Droits Canons, Promoteur du Diocése de Metz, divisée en quatre livres, dont chacun contient plusieurs Dissertations; il cite souvent l'histoire du même saint Livier, composée en françois par M. de Ramberviller, & dediée au Duc Henry II.

Forjet (Jean) Medecin du Duc Charles IV. a composé *des Memoires des actions militaires de ce Prince*; j'en ai une copie, prise sur une autre copie de M. l'Abbé Hugo. Voici comme M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 88.* parle de cet ouvrage: *Bellica Caroli IV. facinora manu sua annotata servat V. C. Johan. Forjetus Medicinæ Doctor expertissimus, qui ut in tuenda Principis sui valetudine ubique prælio adesset, ab ipsius comitatu numquam discessit.*

M. Abram Conseiller à la Cour à Nancy, a aussi une copie mſ. de ces Memoires. Ils sont écrits d'une maniere peu polie, mais ils paroissent fort exacts. Ils finissent en l'an 1639.

Foucaut. Il y a cinq volumes in folio de piéces concernant la Lorraine, dans la Bibliotéque de M. Foucaut, ci-devant Intendant de Normandie.

Du *Fourny* a fait des extraits fort étendus de tous les Titres des archives de Lorraine, pendant qu'ils étoient en dépôt dans la Citadelle de Metz. Il y en a dix volumes in fol. mſſ. dans la Bibliotéque du Roy, avec une table alphabetique tres ample & tres exacte.

De plus, il a composé une Histoire genealogique des Ducs de Lorraine, depuis Gerard d'Alsace jusqu'aujourd'hui, suivant le systême du Pere Vignier. J'en ai une copie mſ.

J'ai appris de M. Nicolas Lieutenant Géneral à Vic, que le même M. du Fourny avoit fait dessiner tous les sceaux qu'il avoit trouvez dans l'archive de Lorraine.

Frotaire Evêque de Toul, qui gouvernoit ce Diocése vers l'an 821, a écrit quelques Lettres qui peuvent illustrer l'Histoire de ce pays. Voyez Duchêne, *Hist. Franc. t. 2. p. 712.*

G.

GAbriel (F. Gabriel de Sainte-Marie) Oraison funébre prononcée à S. Pierre de Reims, à l'enterrement du Cœur de Louis de Lorraine, Cardinal de Guise. A Reims, 1621.

Gaillard (Claude) Docteur en Theologie, Oraison funebre de Claude de Guise, enterré à Joinville; à Paris, 1550.

Garin le Loheran, ou le Lorrain; c'est le nom du plus ancien Roman que nous ayons en langue romande, ou vulgaire françoise. L'Auteur vivoit en 1150, sous le regne de Louis le Jeune, bisayeul de S. Louis. Le Poëte chante les beaux faits d'armes de *Hervis* Duc de Metz, fils du Duc Pierre, & pere de *Garin le Loherans*, aussi Duc de Metz & de Brabant, & de Begue Comte de Château de Belin, & d'une fille qui *devint mere du valet Malvesin, qui tant aida à ses germains cousins.*

L'Auteur suppose que ces Princes vivoient sous les regnes de Pepin & de Charles-Martel, & raconte des uns & des autres maintes avantures fabuleuses. Toutefois nos Historiens le citent comme une veritable histoire, au moins quant au fond; car il est impossible de soutenir toutes les circonstances qu'il avance. Vassebourg le cite liv. 2. fol. cııı. verso, & dit que Guerin le Lorrain engendra Gerbert Comte de Metz, lequel n'ayant laissé que des filles, le Comté de Metz retourna aux enfans de Charlemagne. Il ajoûte, que les Ducs de Lorraine d'apresent, ne descendent point en ligne directe de Garin le Lorrain, mais seulement en ligne collaterale; & que le Duc Raoul fonda à Saint-George à Nancy, quatre Anniversaires, dont l'un étoit pour *Lorin Guerin, qu'il dit être un des Chefs de son lignage.*

Le même Vassebourg dit encore ailleurs, l. 2. fol. cxxx. & fol. xvıı. verso, & fol. cxxvııı. verso, qu'Ancelin Comte de Verdun opprimant la Cité de Verdun, Charles Martel y envoya Guerin le Lorrain, Comte de Metz, qui réprima Ancelin, & fit élire paisiblement pour Evêque Magdalveus, qui étoit parent de Charles Martel; qu'ensuite Ancelin tua Garin en trahison dans une Chapelle assez prés de Metz. Ailleurs, l. 3. fol. clvıı. il cite Turpin, qui dit que Garin le Lorrain étoit dans l'Armée de Charlemagne, dans la fameuse journée de Roncevaux.

Symphorien Champier, & Edmond du Boulay (*), ont eu connoissance de l'ouvrage dont nous parlons ici, & l'ont regardé comme une histoire. La petite Chronique de Metz en vers, en parle aussi sous l'an 700; & Meurisse cite l'histoire de Garin le Lorrain comme veritable, pp. 141, 147. Vassebourg cite Hugue de Toul, qui suivoit l'histoire de Garin le Lorrain. Je trouve dans l'ancien Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Arnoû de Metz, que Hervis Duc de Metz, étoit enterré dans l'ancienne Eglise de ce Monastere. *In veteri Monasterio sancti Arnulphi, in loco qui nunc dicitur Parvulus, à latere sinistro, in parte Aquilonari, in angulo sub arcu lapideo, sepultus est*

(*) Voyez Vassebourg, l. 3. fol. 157.

Hervinus Dux Metensis. Le Pere Nicolas Vignier Jesuite, dont les mss. sont dans la Bibliotéque du Roy, parmi ceux de M. de la Mare, cite l'*Histoire de Hainaut, par Guerin le Lorrain.* Je ne sçai si c'est le même dont nous parlons ici. On donne à S. Basin Archevêque de Tréves, une sœur nommée Gunza, qui épousa, dit-on, le Duc Gervin, qui étoit alors illustre en Austrasie, & qui fut pere de S. Ludvin Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Metloc. Voila ce que j'ai pû ramasser touchant cet Auteur.

On ne peut douter que le Poëme de *Garin le Loherans*, ne soit un vrai & pur Roman; je l'ai vû, en ai lû une bonne partie dans un ancien manuscrit, qui est dans la Bibliotéque de feu M. Seguier; l'Auteur n'a aucune teinture de la bonne histoire, ni des vraies genealogies; il péche à tout moment contre la Chronologie, & la Geographie. Il dit, par exemple, que Beatrix épouse de Hervis pere de Garin, étoit fille d'Eustache Roy de Tyr & de Constantinople; que de Metz à Tyr, il y avoit trente journées de cheval; qu'on y alloit par terre; que Flore frere de Beatrix, fut pere de Berthe, ou Bertain, de laquelle naquit Pepin pere de Charles Martel.

L'usage que l'on peut faire de ce Roman, est de connoître le goût, le langage & les mœurs de ce temps-là: on y voit qu'alors on ne doutoit pas que les Ducs de Lorraine ne descendissent des anciens Comtes de Metz; qu'ils avoient été autrefois tres puissans, puisqu'ils pouvoient mettre une Armée de trente mille hommes sur pied; que leur Duché étoit héréditaire; qu'ils étoient distingués par leur noblesse; que les Comtes de Bar étoient leurs proches parens; qu'on voyoit à leur Cour les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Mont-royal, de Riste, de Beaupré, de Montbéliard; que les exercices de la Noblesse d'alors, étoient les tournois; & que la devotion à la mode parmi les gens de qualité, étoient les voyages d'Outre-mer.

Peut-être dira-t-on que je pousse la conjecture trop loin, si je dis que le Duc *Pierre* n'est autre que le Duc *Simon I.* Pere du Duc Matthieu I. sous lequel ce Roman fut écrit. S. Pierre se nommoit aussi *Simon.* Le Duc *Pierre* est frere du Duc de Brabant, de même que Simon étoit frere de Thierry Comte de Namur. Le Duc Pierre voulut se faire, & même, selon quelques-uns, se fit Religieux à Metloc, où il vécut quatre ans. Il favorisa beaucoup les Religieux de Citeaux, & de Prémontré. Sa Femme & ses deux Filles moururent Religieuses. Le Duc *Hervis* fils de *Pierre*, étoit apparemment *Matthieu I.* fils du Duc *Simon I.*

Voici comme il commence:

Roman de Guarin le Loheran.

OR entendez por Deu de majesté,
Bonne chanson plast vos à escouter.
Des Loharans vous woronies chanter,
Com Hervis li Gentil, & libers,
Cil qui fut pere Garin le redoutei,
Et li cuen begue qui tant ot de bonté
Toute la tresse vous en vorai conter.
Par dedans Mez l'amirable Citei,
Regnoit un Duc qui moult fist à loër.
Morte est sa femme la Duchesse Avide,
Sui hoir n'étoit de la Dame reniés,
Fors qu'une fille qui moult ost de biauté,
Ne se volt plus li Dus remarier.
Or la pucelle qui tant pooit aimer,
Ayelis l'ont par son droit nom nommée:
Li Dus fut large & courtois pour donner.
Par Loheraine fait les tournois crier
Lai ou les feit par étrainge regnei,
Li Dus porte armes, & il et ses barnez;
Tant dépandit li frans Dus naturei
Il endetta si fort la Duchié,
Qu'un Prévost ot qui moult fust à loër,
De son droit nom fuit Thiery apellé,
En Loheraine n'ot plus biau baichelet,
Saige, cortois por boin conseil doneir.
Un peire ayoit qui tant ot richetei,
N'ot plus riche home en la Chretieneté,
Ne nul qui tant perfeist à aveir.
Cinq fils avoit, li Prévost fut l'aisnez.
Quant li borjois fut mort & deviez,
Et sui cinq fils qui lui erent reniez,
Mais li Prevost ait la grante herités
Del grant avoir que lui estoit reniez,
Ait li Prevost tot adez marchandei,
Ses avoirs vait de laineer desarvier,
Et par les foires de la Chretieneté,
Il ait tresor si tres grant assemblei,
Qu'il fit fermer chastiaux & richetez.
XXXII. ans ait gardé le regney
Qu'ains marcheans neni fut derobé,
Ne Pelerins meurtris ni estranglez.

Voici la conclusion de ce Roman.

Si faut l'istoire du Loherant Garin,
Et de Begon, qui el bois fut occis,
Et de Rigaut le bon vassaul hardi,
Et Dernais de Joffroy l'Angevin,
Et de Huon qui fut de Cambrisis,
Et dou bon Duc qui ot a nom Aubri,
Et dou villain qui ot a nom Hervi,
De son enfant Tyon & Morandin
De l'Allemant qui ot a nom Oury,
Et de Douen qu'à Bordiaux fut norris,
Et de Gautier qui ot nom Orphanins,
Et de Guerin le bon vassaul hardi,
Et de Rammon qu'occirent Sarazins,
Sous qui aidoient à Gibert li genti,
Et de Frodon qui Jesu relenquit,

Et de Ginall l'orguilleux de Mouclin,
Et de Frō qui el bois fut occis,
Là où devoit nostre Seigneur servir,
Qui vout Gibert le Loherans meurdrir;
Alei-vous-en, li Romans est fenis
Des Loherans, ne poeis plus oir,
Son ne les vuet controver & mentir.

Explicit li Romans des Loherains.

Genealogie des Ducs de Lorraine, mſ. fol. *Bibl. Reg.* n°. 8367.

Item. Bibliotéque de M. Seguier, n°. 753, & 261.

Item. *Bibliot. Colbert.* n°. 714 & 2245, par Denys Godefroy.

Item. *Bibliot. Colleg. Societ. Jesu*, n°. 97.

Item. Chez M. Hugo Abbé d'Etival.

Item. Genealogie de Saint-Arnoû, Duchêne *hist. Franc.* t. 2. p. 643. Nous avons donné la vraie & la fausse Genealogie de Saint-Arnoû, dans le premier tome de cette Histoire, tom. I. p. 75, & suivantes.

George (D. Charles) Bened. de la Congregation de S. Vanne, Histoire de S. Nicolas, mſ.

Histoire du Saint-Mont, mſ.

Memoires sur l'Abbaye de Remiremont, mſſ.

Memoires, ou Histoire des Abbayes de Dames de Saint-Pierre & de Sainte-Marie de Metz, mſſ.

Gerbert, Moine de l'Abbaye d'Aurillac en Auvergne, Précepteur du Roy Robert; Archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin Pape, sous le nom de Sylvestre II. a écrit plusieurs Lettres, qui ont beaucoup de rapport à l'histoire de ce pays, Gerbert ayant été fort avant dans la confidence de Godefroy Comte de Verdun. On peut voir ses Lettres recueillies dans le t. II. de l'Histoire de France de M. Duchêne p. 791. & suiv. & en particulier les Lettres XIII. XXVI. XXXI. XXXVIII. XLI. XLVII. L. LI. LIII. LIV. LV. LVI. LVII. LIX. LX. LXI. LXII. LXIII. LXIV. LXV. LXIX. LXXIII. LXXIV. LXXV. LXXVII. LXXX. LXXXII. XCIV. C. CI. CIV. CVI. CVIII. CIX. & encore aprés la page 828, Epitres III. XIV. XVIII. XIX. LII. LIII.

Gile, Religieux d'Orval. Voyez *Ægidius.*

Girard, ou *Girardin* (Bernard) *Ducum Lotharingiæ Icones, à Carolo I. ad Carolum III.* Paris. Un autre Recueil d'estampes ou de portraits, imprimé en 1533.

Gissé, Chanoine de la Cathédrale de Metz, a écrit quelques dissertations sur l'histoire de la Ville & de l'Eglise de Metz. J'ai en main trois cahiers de ses écrits, qui contiennent de bonnes remarques sur l'Histoire Ecclesiastique du Diocése de Metz. Il y cite une dissertation, dans laquelle il prétend montrer que la Regle de S. Benoît n'a été connuë & pratiquée au Diocése de Metz, que vers l'an 758.

Une autre Dissertation sur S. Sigeric Fondateur de Vergaville.

Une autre sur l'autenticité de la Relique de Sainte Serene, conservée dans l'Abbaye de Sainte-Marie. Je n'ai pas vû ces Dissertations.

Godefroy (Thierry.) M. Godefroy est le premier qui a développé la veritable Genealogie de la Maison de Lorraine. Il la publia en 1624; mais ayant été envoyé en 1634 à Nancy, pour examiner les archives de Lorraine, il y trouva dans le seul titre de la fondation de Bouzonville, & dans plusieurs autres, de nouvelles preuves de cette fameuse Genealogie, & il y fit des additions considerables. Le manuscrit qui est dans la Bibliotéque de M. Godefroy son fils, est beaucoup plus ample que l'imprimé.

Il y a aussi dans la même Bibliotéque 21 volumes in fol. touchant la Lorraine & le Barrois.

Item. *Genealogie des Comtes & Ducs de Bar*, in 4°. Paris, 1627.

Item. Réfutation de la prétenduë origine de la Maison de Lorraine, contenuë dans un petit Traité de Jean-Jacques Chifflet Medecin du Roy d'Espagne, imprimé en 1643, sous ce titre, *Prælibatio de terra & lege salica.*

Item. Abregé de la Genealogie de la Maison d'Autriche. Ces deux derniers ouvrages mſſ. *Bibl. Reg.* n°. 9597 ¹, p. 743.

Traité historique, contenant la difference essentielle qui est entre l'ancienne Coutume de France & la Loi Salique, confonduës par Jean-Jacques Chifflet, & Marc-Antoine de Dominis, mſ. dans la Bibliotéque du Roy, n°. 9597, n°. 6. p. 1. Je ne sçais s'il est de M. Godefroy, ou de Chantereau le Fevre.

Golſcherus, Religieux Benedictin de Saint-Mathias de Tréves, a continué l'ouvrage de Thierry Religieux du même Monastere, intitulé, *Gesta Trevirorum*, que nous avons fait imprimer au premier tome de cette Histoire de Lorraine.

Gonteri. (le Pere Gonteri Jesuite.) Sermon funébre fait à Soissons, à la sepulture de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, en 1612, in 8°.

Guillimanni (*Francisci*) *Hasburgica, sive de antiqua & vera origine domûs Austriacæ, vitâ & rebus gestis Comitum Vindonissensium, imprimis Hasburgiorum, Mediolani*, in 4°. 1605. Cet ouvrage est important pour connoître l'origine des Maisons d'Autriche & de Lorraine.

Guillemin, de Mircourt, *Histoire de Charles IV.* en six livres. L'ouvrage est assez bien écrit; & l'Auteur, qui avoit servi Charles IV. paroît fort instruit de ce qu'il dit. M. Breyé Avocat à Nancy, m'en a prêté un exemplaire, dont j'ai fait faire copie, & d'où j'ai tiré beaucoup de particularitez. L'Auteur dit,

qu'à mesure qu'il écrivoit son Histoire, il la lisoit au Marquis d'Haraucourt, pour avoir son sentiment sur bien des choses dont ce Seigneur avoit été témoin.

Guinet (Nicolas) Abbé de Sainte-Marie du Pont-à-mousson, ordre de Premontré, Panegyrique du Grand Duc Charles.

Item. Addition à la vie de Philippe de Gueldre Reine de Sicile, Duchesse de Lorraine, &c. à Pont-à-mousson 1691, in 8°. La premiere édition de la Vie de Philippe de Gueldre, fut faite en 1607, par Melchior Bernard. La troisiéme est de l'an 1691, à laquelle le Pere Guinet a fait des additions, qui consistent en douze motifs ou preuves, contenus en autant de Chapitres, & quelques observations & approbations. On trouve à la fin une liste des Abbesses du Monastere de Sainte-Claire du Pont-à-mousson.

Guinet (François) frere du précédent. *Caroli V. Ducis Lotharingia auspiciis Astraa revocata*, in 4°. imprimé.

Memoires sur l'état des Duchez de Lorraine & de Bar, auquel ils étoient avant la guerre de l'an 1633, fait à Nancy en Octobre 1680. Je l'ai manuscrit. Ce Memoire est tres utile. L'Auteur étoit un des plus habiles Avocats que la Lorraine ait eu : je le crois Auteur d'un Ecrit mſ. que j'ai, où il veut prouver que *la Loy Salique a lieu en Lorraine.* Il se retira sur la fin de sa vie, dans l'Hôpital de Saint-Julien de Nancy ; y donna ses biens, & fut enterré dans le cimetiere avec les pauvres.

Il a aussi composé une Introduction à la Jurisprudence en latin, imprimée.

H.

Elisée d'Haraucourt, Gouverneur de Nancy, a laissé des Memoires de l'Histoire de Lorraine, citez quelquefois par le Pere Benoît Picard Capucin.

Havet (Caroli) Panegyricus Carolo IV. Lotharing. Duci dictus, Mussiponti, 1668, in 4°.

Helie (Jean) *Tombeau de Charles de Lorraine*, imprimé en 1573.

Helvis (Jean) de Beauvaisis, *Les tombeaux & discours des faits & de la mort de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Gouverneur de Bourgogne, & d'autres tuez durant les guerres civiles*, à Paris, 1568.

Hennequin, Memoires mſſ. de M. Hennequin, pour servir à l'histoire de Charles IV. J'en ai une copie tirée sur celle que M. l'Abbé Hugo m'a prêtée.

Hennezon (D. Henry) Abbé Regulier de l'Abbaye de Saint-Mihiel Diocése de Verdun, Ordre de S. Benoît, Congregation de Saint-Vanne, a laissé quelques papiers mſſ. sur l'Histoire de Lorraine ; j'en ai en main quelque chose. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre à Mademoiselle d'Orleans, du 12ᵉ Novembre 1679, parle de cet ouvrage.

Hennezon (Henry) Procureur Général à Saint-Mihuel, pere du précédent, avoit aussi fait des recherches sur l'Histoire, qui sont citées par Vassebourg, sous le nom de *Lustrations de Maître Henry Hennezon*, mſ.

Herculanus, natif de Pleinfain, Chanoine de Saint-Diey, *Historia Ecclesia San-deodatensis.* M. Hugo Abbé d'Etival, vient de la donner au public, avec des notes. On dit que la famille d'Herculanus subsiste encore au Village de Plainfain, sous le nom d'*Herquel.* Il a aussi composé, *De gestis & vita illustr. Antonii Calabr. Lothar. & Barri Ducis*, mſ. J'en ai une copie tirée sur celle qui m'a été communiquée par M. de Corberon, Conseiller d'Etat à Colmar, mſ. Herculanus parloit passablement latin ; il parle de Richerius Historien de Senones, avec assez de mépris ; il est pourtant vrai qu'il n'a presque rien dit de nouveau, & qu'il n'est guéres plus habile critique ni Chronologiste, que Richerius qu'il censure.

Hersent (Charles) Chancelier de l'Eglise Cathédrale de Metz, a écrit, *De la Souveraineté du Roy à Metz, & autres Villes & pays circonvoisins, qui étoient de l'ancien Royaume d'Austrasie, ou Lorraine ; contre les prétentions de l'Empire, de l'Espagne & de la Lorraine, & contre les maximes des habitans de Metz, qui ne tiennent le Roy que pour leur Protecteur.* A Paris, chez Thomas Blaise, 1632, in 8°.

Hugo, (Charles-Louis) Prémontré, Abbé Régulier d'Etival. On lui attribuë *un Traité historique & critique, sur l'origine & la genealogie de la Maison de Lorraine*, imprimée à Berlin en 1711, in 8°. sous le nom de *Baleicourt.*

Cet ouvrage ayant été attaqué par le Pere Benoît Picart Capucin, M. Hugo lui a répondu par quelques Lettres imprimées à Nancy en 1712.

Il a aussi composé la Vie des principaux Ducs de Lorraine, mſ.

On lui attribuë aussi la *Défense de la Lorraine, contre les prétentions de la France*, par Jean-Pierre Louis.

Hugue de Toul. Cet Auteur est cité par Vassebourg, & par Bergier, grands Chemins de l'Empire Romain, l. 1. sect. 26. C'est apparemment *Hugue Metellus*, dont nous parlons sous *Metellus.*

Hugo Flaviniacensis Abb. Chronicon Virdunense apud Labbe, t. 1. Bibliot. nova, p. 123. J'en ai déja parlé sous l'article des Chroniques.

Humbert. Vassebourg attribuë au Cardinal Humbert une Histoire, qui n'est autre, selon toutes les apparences, que celle de S. Hidulphe, & celle de ses successeurs dans l'Abbaye

de Moyenmoutier. M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 2.* l'attribuë au Pape S. Leon IX. & le P. D. Humbert Belhomme, à Valcandus Moine de son Abbaye.

Hus. On cite les *Recueils de Nicolas de Hus de Metz*; mais je ne les ai pas vu.

Husson (Mathieu) Conseiller au Présidial de Verdun, a écrit: *Simple crayon de la Noblesse des Ducs de Lorraine & de Bar*, imprimé in 4°. 1674. Il donne les Armes, Blasons, Filiations & Alliances de plusieurs Maisons considerables du pays, & suit le systême généalogique du P. Vignier,

Item, *Histoire chronologique abregée de la Ville de Verdun, depuis l'an 514 jusqu'en 1633.* manuscrite.

Item, *Histoire abregée des Evêques de Verdun depuis S. Saintin jusqu'à Charles de Lorraine, qui se fit Jesuite en 1631.* ms.

Item, *Histoire de Verdun, depuis 1500 jusqu'à la mort de M. Pseaume Evêque de Verdun*, ms.

Item, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Paul de Verdun Ordre Prémontré*, ms.

Item, *Histoire de l'Abbaye de Châtillon, Ordre de Citeaux*, ms. le tout dans la Bibliotéque de l'Abb. de Saint-Vanne à Verdun.

Memoires de la Vie du Cardinal de Givry, manuscrits.

Item, *Inventaire des Titres, Actes & Pièces autentiques des Archives & Trésors des Chartes de l'Evêché, Chapitre, Monasteres, Maison de Ville & de la Cité de Verdun, servant à l'Histoire, & à montrer qu'elle a été assujettie à nos Rois dès le commencement de la Monarchie Françoise*, dédié à M. le Chancelier Seguier, & conservé ms. dans sa Bibliotéque, aujourd'hui à Saint-Germain des Prez.

M. Husson avoit beaucoup travaillé sur l'Histoire de Vassebourg, dont il vouloit donner une nouvelle Edition. Son Exemplaire, avec les Remarques, est entre les mains de M. Teinturier à Verdun, qui n'a pas jugé à propos de les communiquer.

I.

Jacquemin (François) Conseiller-Secretaire de S.A. à Nancy, a composé *Discours sommaire de l'état & succès des affaires de Lorraine, depuis Charles I. jusqu'au Duc Charles IV.* partagé en deux Livres, ms. entre les mains de M. Chardin Avocat à Nancy. Il rapporte trois sentimens sur le Pere de Thierry I. Duc de Lorraine. Les uns le font fils de *Guillaume de Boulogne*; d'autres de *Guillaume de Lorraine*, & d'autres de *Gerard d'Alsace.* Il rejette ce dernier sentiment. J'ai vu un Exemplaire de cet Ouvrage dans la Bibliotéque de Seguier, n°. 723.

Jacquetel, ou *Jactel* de Stenay, a composé un *Sommaire historique des choses plus memorables arrivées depuis l'an 101 jusqu'en 1676 ès Pays de Lorraine & Barrois, & notamment à Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Dun, Toul, Bar & Luxembourg*, dédié à M. le Prince de Vaudémont, ms. entre les mains de M. Priny Medecin à Saint-Mihiel. L'Ouvrage est tres superficiel, & peu instructif.

Isle (François de l') *la Légende de Charles Cardinal de Lorraine, & de ses Freres de la Maison de Guise*, écrite en trois Livres, imprimée à Reims 1576 in 8°. C'est une satyre contre ces Princes, écrite par un Huguenot.

Jobart (D.) *L'honneur du Prince regretté, sur la vie & trépas de Henry II. Duc de Lorraine*, imprimé en 1625, in 8°.

Isola (le Marquis d') *Réflexions sur l'état present des affaires de Lorraine, & sur son invasion par la France*, ms. dans la Bibliotéque du Roy, parmi les mss. de M. de la Mare, n°. 6. *Lorraine.*

K

Knauf (*Cosma*) *Monasterii Prumiens. Prioris, Defensio Imperialis, libera & exempta Abbatia S. Salvatoris Prumiens. Ord. S. Bened. contra Archiepiscopatum & Capitul. Metropolit. Trevirense pratensam unionem*, in fol. impressa an. 1716.

Kyriander, Annales Trevirenses.

L

Labbe (Philippe) Jesuite, *Discours historique contre celui de Chantereau le Fevre.* Dans *Bibliotheca nova* du P. Labbe, t. 1. il y a quelques Pièces concernant l'Histoire des trois Evêchez, dont nous avons parlé sous d'autres titres.

Le Laboureur, Prieur de Juvigné, Conseiller & Aumônier du Roy, & Historiographe de France, entre plusieurs bons Ouvrages dont il est Auteur, a écrit en 1666 un Histoire de la Maison de Lorraine, qui est demeurée manuscrite, & qui m'a été communiquée par M. Clairembaut Généalogiste de France. Elle mériteroit certainement d'être imprimée. L'Auteur y suit le systême de Messieurs Chantereau le Fevre, Godefroy & Vignier, touchant l'Origine & la Généalogie de la Maison de Lorraine.

Lambert Religieux de Saint-Airy de Verdun, a écrit l'Histoire de cette Abbaye vers l'an 1312. Dom Godefroy d'Armeine l'a continuée, & a travaillé sur ses Memoires en 1639, mss. à Saint-Airy.

Languey (François) *Oraison funèbre de Christine de Salm Duchesse de Lorraine*, imprimée.

Laurentii Leodiensis, Monachi S. Vitoni Virdunens. Chronicon Virdunense, seu *Historia Episcoporum Virdunens. t. 12 Spicilegii*, p. 278. Nous l'avons fait imprimer avec quelques additions, & ses Continuateurs, au 1. tome de l'Histoire de Lorraine.

Lazius. Commentarius in Genealogiam domûs Austriaca.

Le Long (le P.) de l'Oratoire, dans sa Bi-

blioteque des Historiens François, a cotté beaucoup d'Auteurs qui ont traité de l'Histoire de Lorraine & des trois Evêchez.

Leon IX. Chifflet lui attribuë l'Histoire de S. Hidulphe Fondateur de Moyenmoutier, & de ses Successeurs. *Chifflet. Commentar. Lothar. p. 2.*

Leonard (le P.) a composé deux Panégyriques du Grand Duc Charles III. l'un en latin, & l'autre en françois, citez dans le *Macarismos Caroli III. p. 254.*

Lorraine. Nous ramasserons sous ce titre les Ouvrages qui concernent les affaires de Lorraine, & dont on ignore les Auteurs.

Discours veritable de ce qui est avenu en 1587, tant en l'Armée commandée par M. le Duc de Guise, qu'en celle des Huguenots, imprimé à Paris 1588, in 8°.

La Légende de Dom Claude de Guise Abbé de Cluny, imprimée en 1581 in 8°. C'est une satyre remplie de calomnies contre le Cardinal de Guise & sa Maison. Il y avoit un Dom Claude de Guise Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys, frere naturel du Cardinal Charles de Lorraine; mais ce n'est pas lui dont veut parler l'Auteur de ce Libelle. Voyez D. Felibien, Histoire de l'Abbaye de Saint-Denys.

Lettre au Roy Empereur des François, touchant la Lorraine, in 4°. imprimée.

La véritable Origine de Lorraine. Paris 1649, in 4°. Apparemment l'Ouvrage de M. Godefroy.

Recueil sommaire contenant l'ancienneté, grandeur, noblesse & alliance de la tres illustre Maison de Lorraine : des Dagoberts, ou Valter Roy des François Orientaux, jusqu'à Charles IV. presentement régnant, mſ. trois fois dans la Biblioteque de Seguier. C'est un ouvrage tres superficiel.

Ecrit imprimé sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, ni date, ni titre, où l'on veut montrer que la Lorraine & le Barrois sont Fiefs masculins. Il contient quarante pages in 4°. & commence par ces mots : *Puisque l'état où se trouvent presentement, &c.* On trouve le même Ouvrage mſ. dans la Biblioteque de Seguier, n°. 740. p. 12. avec ce titre : *Discours pour Charles III. Duc de Lorraine, mis par écrit en 1624, par un sien Secretaire d'Etat.*

Consideration sur le Traité de Joinville, p. 129. mſ.

Guerre Cardinale, ou histoire de la guerre faite dans l'Evêché de Metz, entre Charles Cardinal de Lorraine, & le Sieur de Salcéde, en 1565, imprimée la même année. C'est un Libelle contre ce Cardinal.

Enterrement du Cardinal de Lorraine, à Paris en 1550.

Enterrement du Duc de Guise, à Paris 1550.

Pompe funêbre de François Duc de Guise, imprimée en 1562.

Item, les derniers propos du même, 1563.

Oraison funèbre du Duc de Mercœur, par François de Sales Evêque de Genéve, en 1602.

Oratio funebris Claudii à Lotharingia, an. 1572.

Sepulcre de tres-haute, tres-illustre & tres-puissante Princesse Madame Claude de Moy, Comtesse de Chaligny, Fondatrice & Religieuse Professe du Monastere de l'Ordre du S. Sepulcre de Jerusalem, à Charleville par P. C. E. M. D. I. à Charleville 1628. in 8°.

Histoire du Pr. Charles de Lorraine, grand Prince, grand Prélat, grand Religieux, par le P. N. de Condé Jesuite. A Paris chez Gaspard Meturas, 1652. in 12. Ce Livret contient aussi les éloges des Freres & Sœurs du Prince Charles.

Monument de parfum, ou Discours funêbre de Madame Catherine de Lorraine Abbesse de Remiremont, par le P. D. Laurent Majoret Prieur de Saint-Vanne de Verdun. A Nancy chez Charlot, in 4°. 1648.

Discours sur la Loy Salique de Lorraine, envoyé au Pape par M. d'Haraucourt de Chambley Bailli de Nancy, au commencement du regne du Duc Charles IV. mſ. Bibliot. Seguier, vol. 742. p. 54.

Narré veritable de ce qui s'est passé sur la fin du regne d'Henry II. Duc de Lorraine, & pendant celui de Charles IV. avant sa sortie de ses Etats, touchant la succession en faveur de la Ligne masculine, & la nullité du mariage entre S. A. & Madame la Princesse Nicole, mſ. là-même, p. 60.

Manifeste du Duc Charles IV. sur son mariage avec la Duchesse Nicole, & la Réponse de la Duchesse Nicole à ce Manifeste, imprimé à Paris en 1640. in 4°.

Chant des neuf Muses en l'honneur du Duc de Lorraine, imprimé sans nom d'Auteur, &c.

Discours sur les affaires du Duc de Lorraine, imprimé à Cologne en 1666. in 8°.

Histoire du Traité de Paix conclu entre la France & l'Espagne en 1659, avec un Recueil de diverses matieres concernant le Duc de Lorraine, imprimé à Cologne chez Pierre de la Place, 1665.

Dissertation historique & politique sur le Traité fait entre le Roy & le Duc Charles en 1662. imprimée Bibl. Reg. L. 1060. in 4°.

Excerpta ex actis in Parnasso Argentorati ex officina Simonis Pauli, 1663. C'est la réfutation des paradoxes de l'Auteur de la Dissertation précédente.

Lettre écrite au Député Plénipotentiaire de S. A. Seren. de Lorraine à Ratisbonne, concernant l'information particuliere des choses imputées par la France à Sadite Altesse, & des raisons que le R. T. C. prétend avoir de l'invasion de la Lorraine; imprimée à Liège en 1670. Il y a deux Lettres.

Manifeste du Duc de Lorraine sur son emprisonnement

prisonnement par les Espagnols, imprimé.

L'Espagne criminelle en l'emprisonnement du Duc de Lorraine, pour Réponse au Manifeste de l'Archiduc Leopold, in 4°. 1654. imprimé.

Protestation & Arrêt de la Cour Souveraine séante à Tréves, contre l'emprisonnement du Duc Charles IV. 1654. mſ. entre les mains de M. Parisot Conseiller à la Cour à Nancy.

Ouvrage imprimé, intitulé, *Aux bons Lorrains*, aprés l'emprisonnement du Duc Charles, pour les détourner de prendre parti pour la France.

Lettre des Colonels Remenécourt & Mauléon aux hauts Officiers de l'Armée du Duc Charles IV. imprimée.

Réponse des Officiers de l'Armée du Duc de Lorraine aux Colonels Remenécourt & Mauléon, à present déserteurs, &c. imprimée in 4°. 1655.

Le Soldat Lorrain, répondant à la Déclaration de M. l'Archiduc Leopold sur l'emprisonnement fait de la Personne de S. A. S. Charles IV. Je l'ai mſ. il contient un abregé de la vie & des beaux faits d'armes de Charles IV.

Instruction au Sieur de Corberez, allant trouver le Comte de Lignéville par ordre du Roy, à Paris, du 12 Juillet 1654. Du Bureau d'adresse, avec Privilége; imprimé.

Memoire abregé des grands & signalez services que S. A. Charles IV. a rendu à la Maison d'Autriche, depuis l'an 1619 jusqu'en 1651, présenté à l'Empereur par M. Fournier le 21 Novembre 1651, mſ. Le même en latin aussi mſ. entre les mains de M. Parisot Conseiller à la Cour à Nancy.

Ordonnance de l'Archiduc Leopold-Guillaume, par laquelle il donne au Duc Nicolas-François l'administration des biens du Duc Charles IV. imprimée à Bruxelles le 13 May 1654.

Ordonnance du Duc Nicolas-François, qui commande à tous les Officiers, Vassaux & Sujets de S. A. Charles IV. qu'ils n'ayent à reconnoître, recevoir, ni exécuter autres ordres que les siens, imprimée à Bruxelles le dernier de May 1654.

Déclaration du Duc Nicolas-François au sujet du Traité de Neutralité passé entre le Roy Louis XIV. & la Duchesse Nicole, imprimée à Bruxelles le 20 Août 1655.

Récit de ce qui s'est passé au sujet de la réconciliation de S. A. Charles IV. avec la Duchesse Nicole son Epouse en l'Assemblée des Princes & Princesses de la Maison de Lorraine, en 1647; le tout en plusieurs Piéces manuscrites. Cette réconciliation négociée par M. Vincent Conseiller d'Etat en la Cour de Charles IV. Ces Papiers sont entre les mains de M. Parisot Conseiller à la Cour à Nancy.

Récit véritable de ce qui s'est passé à Saint-Mihiel, tant avant, que pendant le siége de cette Ville en 1635, mſ. entre les mains du même M. Parisot.

Récit succint de ce qui s'est passé en 1662, lorsque le Duc Charles IV. céda au Roy ses Duchez de Lorraine & de Bar, à condition que les Princes de la Maison de Lorraine seroient aggrégez à ceux du Sang de France, mſ. là-même.

Eclaircissement sur les affaires de Lorraine pour tous les Princes Chrétiens. L'Auteur répond au Manifeste publié par ordre du Roy, pour justifier sa conduite envers le Duc Charles, lorsqu'il se fut emparé de ses Etats. A Strasbourg chez Martin Frederic, 1661. in 18.

M. Gravel Plénipotentiaire de Sa Majesté à Ratisbonne, ayant réfuté cet Ecrit, on y répondit par un autre Ecrit intitulé : *Réponse au Memorial de M. Gravel Plénipotentiaire du Roy de France à la Diéte de Ratisbonne, du 29 Novembre 1670.*

Traité de la nature du Duché de Lorraine, imprimé à Nancy, in 4°. Apparemment par M. Bourcier, pour lors Procureur Général, & depuis Premier Président.

Réflexion sur ce Traité, où un Anonyme s'efforce de le réfuter, mſ. in 4°.

Projet de ce qui peut être proposé à Monseigneur le Duc de Lorraine, pour tâcher de le divertir de son opinion, en lui faisant voir le Discours sur la succession masculine en Lorraine, de par Madame la Princesse de Lixin, mſ. de l'année 1659, entre les mains de M. Parisot Conseiller à la Cour.

Réfutation d'un Ministre de la Duchesse Nicole, qui prétendoit montrer la succession des filles au Duché de Lorraine, mſ. *ibidem*.

Plusieurs Piéces, tant imprimées que mſſ. au sujet du mariage du Duc Charles, & Madame la Princesse de Cante-croix; les Sentences de Rome qui déclarent le mariage d'entre le Duc Charles IV. & la Duchesse Nicole bon & valable; la Sentence d'excommunication du Duc Charles, &c. se trouvent en plusieurs endroits; entr'autres dans les Recueils de M. le Comte le Begue.

Plaidoyé de l'Avocat Général de Lorraine sur l'Appellation comme d'abus interjettée par le Procureur Général en ladite Cour, de certaine Sentence d'excommunication dénoncée sous le nom du Pape Urbain VIII. contre Leurs Altesses de Lorraine, imprimé en 1632, Bibl. Reg. L. 1060. in 4°. L'excommunication est du neuviéme d'Avril 1632, publiée le 23 du même mois. La Piéce est longue, & tres forte.

Lettre du Sieur de Swenevelt à un sien ami, sur les Traitez de Monsieur le Duc de Lorraine avec le Roy Tres-Chrétien en 1668, imprimée à la Haye 15 Janvier 1668. Il veut prouver que ces Traitez sont nuls.

Considerations sur le mariage & l'arrêt du Seigneur Dom Carolo Guasco Marquis de Solerio, mſ. Il avoit épousé la Princesse Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guise Prince de Phalzbourg.

Histoire de la Maison de Lorraine-Joinville, écrite en vers par un Auteur qui vivoit en 1486. mſ. dans la Biblioteque des RR. PP. Jeſuites de Dol, au rapport du P. Vigniet Jeſuite.

Priere funèbre ſur le trépas du Duc Henry II. à la glorieuſe Vierge Marie ſa Patrone, enrichie de poëmes, hieroglyphes, emblêmes, &c. par *A. D. R.* mſ. entre les mains de M. Pariſot Conſeiller à la Cour à Nancy.

La verité éclaircie en l'ordre de la ſucceſſion és Duchez de Lorraine & de Bar. Il tient pour la maſculinité, mſ. Bibl. Seguier, n. 746. p. 5.

Memoire touchant Namur & la Lorraine, par M. le Chevalier de l'Hôpital, mſ. là-même.

Dans la Biblioteque du Roy il y a deux volumes in fol. venant de M. l'Abbé de Louvois, concernant les affaires de la Lorraine, en 1661. n°. 78. 79.

Lotharingia contra Gallorum poſtulationes vindicata. Authore Joh. Pet. Ludovico P. P. Haga Comitis, juxta exemplar in Germania impreſſum, in 18. C'eſt un Ouvrage fort court, avec de longues notes, où il raconte une partie de la vie de Charles IV.

Les Anecdotes de Pologne, ou Memoires ſecrets de Jean Sobieski III. du nom. A Paris chez Aubouin & Clouſier, 1699. 2. vol. in 8°. On trouve dans ce Livre beaucoup de particularitez importantes touchant le Siege de Vienne en Autriche, & la Perſonne du Duc Charles V. L'Auteur eſt M. Dalerac Gentilhomme de la Maiſon de la Reine de Pologne.

Il y a à la Biblioteque du Roy huit volumes mſſ. in fol. de M. Chantereau le Fevre touchant la Lorraine, ſçavoir n°. 9597. n°. 2. 3. 4. 5. & n°. 8357. n°. 16. 16. 17. 18.

Item, parmi les mſſ. de M. le Comte de Brienne, depuis le n°. 122. juſqu'au 134. fol. *ibid.*

Cartulaire de Saint-Vanne, mſ. *ibid.*

Cartulaire du Prieuré de Belval, mſ. *ibid.*

Généalogie de la Maiſon & des Familles de Lorraine. Bigot 212. n°. 9891. p. 684 *ibid.* mſ.

A. petit 14. n°. 8367. Généalogie de pluſieurs Familles de Lorraine, *ibid.* mſ.

A. petit 15. n°. 8368. Armorial des Familles de Lorraine, mſ. *ibid.*

A. petit 17. Item, Armorial, n°. 9815. & 9816.

Les juſtes & veritables Eloges de la Maiſon de Lorraine, en pluſieurs livres ou nombres. L'Auteur a écrit ſous LEOPOLD I. Il eſt dans le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon. Il continuë ſon Hiſtoire juſqu'au regne de LEOPOLD I. & rapporte quelque choſe de ſa vie. Il met pour premier Duc de Moſellane Anſelbert, dit le Catholique. Il parle de la Lorraine ſous les Romains, ſous les François, & enfin ſous les Ducs. Il fait Thierry le Vaillant fils de Guillaume de Bouillon. mſ. entre les mains de M. l'Abbé de Tornielle Grand-Doyen de la Primatiale de Nancy.

Ecrits touchant le mariage de Monſieur Gaſton frere de Louis XIII. avec Marguerite de Lorraine ſœur de Charles IV. en 1631, cahier mſ. dans la Biblioteque de Seguier, intitulé : *Inventaire des Piéces produites par le Procureur du Roy, demandeur & accuſateur, contre Charles Duc de Lorraine, &c. Nicolas-François de Lorraine, ci-devant Cardinal, Henriette de Lorraine Princeſſe de Phalzbourg, & Albin Tellier Religieux Profés, François de nation*, à l'occaſion dudit mariage.

Lettre écrite au Roy par M. le Duc d'Orleans, de Nancy le 30 de May 1631, & la Réponſe de S. M. imprimées à Paris chez Vitré, 1631.

Réponſe de M. le Duc d'Orleans à la Lettre que le Roy lui a écrite, du 14 Juillet 1631.

Lettre de S. M. au Parlement de Metz, le 11e Janvier 1634, ſur le même ſujet.

Procés fait au Duc Charles IV. au Parlement de Paris ; Arrêt, & autres Piéces qui ont ſuivi, ſur le ſujet du même mariage de Gaſton avec Marguerite de Lorraine, mſ. entre les mains de M. Pariſot Conſeiller d'Etat, & au Parlement de Nancy.

Biblioteque du Roy mſ. Faur 264. n°. 10339. Deux Diſcours contre les prétentions de Meſſieurs de Guiſe à la Couronne.

Droits du Roy Charles VIII. aux Royaumes de Naples, Sicile & Arragon, par Leonard Baronnac Me en la Chambre des Comptes, *Bibl. Reg.* in 4°. R. 1. 948. n°. 10321.

Le Siége de Metz en 1552, mſ. *Bibl. Reg.* Bethune 192. n°. 10335.

L'Ombre de Charles V. Duc de Lorraine, conſultée ſur l'état preſent des affaires de l'Europe. A Cologne chez Pierre Marteau, in 18. 1694.

Hiſtoire des troubles de Hongrie, 6. vol. in 8°. Paris, 1685, chez Guillaume de Luynes. Il y a dans cet Ouvrage quantité de bonnes choſes touchant les dernieres Campagnes de Charles V. en Hongrie.

Deplorandi Lotharingia ſtatus ab aliquot annis, &c. Elegia... Nanceii apud A. Charlot Typographum, 1660. in 4°.

Elegie de ce que la Lorraine a ſouffert depuis quelques années. A Nancy chez Antoine Charlot, 1660. in 4°.

De Caroli IV. Lotharing. Ducis optatiſſimo reditu Panegyris. Imprimé à Nancy, 1660. Ces trois Piéces ſont en vers, aſſez paſſables. L'Auteur étoit Lorrain, & de la Mothe, âgé alors de ſoixante & quinze ans.

Loyens (Huberti) ſuccincta Synopſis rerum geſtarum à Seren. Ducib. Lothar. ab anno 1267. ad annum 1633. Impreſſ. Bruxell. an. 1672. Cet Ouvrage ne regarde proprement que les

Ducs de la basse Lorraine, & non ceux de la Mosellane, dont nous écrivons l'Histoire.

Lubertus (Jean S. J.) Discours funébre prononcé en latin à l'Anniversaire de S. A. Claude de Guise Duchesse de Lorraine, & traduit en françois par le Sieur Hennequin. A Nancy, 1651. in 4°.

Lud (Jean) Secretaire du Roy de Sicile René II. a écrit un Dialogue, où il traite de la Guerre entre ledit Duc René, & le Duc Charles de Bourgogne. J'en ai un mſ. & je l'ai vu en plus d'un endroit.

Lutange (Nicole de) Celestin de Metz, a écrit la Chronique de son Monastere, où l'on trouve plusieurs particularitez touchant l'Histoire de Metz. Il commence en 1380, auquel il fit Profession. Il mourut en 1438 : mais on a continué sa Chronique jusques vers l'an 1550. Elle est manuscrite chez les RR. PP. Célestins de Metz.

A la tête de la Chronique des Célestins de Metz, il y a une autre Chronique de la même Ville, depuis l'an 1307 jusqu'en 1395. C'est la même, à peu de choses prés, que nous avons fait imprimer au commencement de celle du Doyen de Saint-Thiebaut, au troisiéme tome de notre Histoire.

M

MAbillon (D. Jean) Benedictin de la Congregation de S. Maur. *Lettre sur le premier Institut de Remiremont*, imprimée en 1687.

Item, *Lettre sur l'état des Dames de Remiremont*, imprimée en 1698.

Item, dans les Actes des Saints & dans les Annales de l'Ordre de S. Benoît, il y a quantité de tres bonnes remarques sur les vies des Saints de ce Pays, & sur les Monasteres qui y sont bâtis.

Macedo F. Ord. Minim. Ad Ludovicum Lotharingicum Laurus Harcurtia Trilaurea, imprimé.

Machon (Louis) Chanoine de Toul, ayant quitté le Diocése de Toul, s'attacha à M. le Chancelier Seguier, qui lui procura en 1645 le Brevet du Roy pour la Grande-Prévôté de Saint-Diey. Il la contesta au Prince Charles de Lorraine Abbé de Gorze, qui en étoit en possession en vertu des Bulles du Pape. Le Roy ayant réservé la connoissance de cette affaire à son Conseil, maintint le Prince Charles en possession.

M. Machon a composé quelques Ouvrages, comme un *Traité politique des differends ecclesiastiques arrivez depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, tant entre les Papes & les Rois de France, que le Clergé de leur Royaume*. 2. vol. in fol. mſſ. écrits en 1648. Le second Tome contient les Piéces justificatives. L'Auteur les avoit dédiez à M. le Chancelier Seguier : mais on ne jugea pas à propos de les faire imprimer. L'Ouvrage est dans la Bibl. de Seguier.

Item, *La Vie de S. Elophe, en quatorze Chapitres*, mſ.

Item, *Histoire du Pays de Lorraine, avec le dénombrement des Villes, Bourgs, &c.* mſ. in fol. dans la même Bibliot. Je crois que ce mſ. est plutôt de M. le Président Alix : mais il a appartenu à M. Machon.

Mageron Chanoine & Official de l'Evêché de Toul, & Conseiller en la Cour Souveraine de Lorraine, a travaillé sur l'Histoire de ce pays ; mais je ne sçai ce que ses Ecrits sont devenus. M. Hennequin parle de ses Ouvrages dans une Lettre du 12 Novembre 1679.

Masenii (Jacobi S. J.) Notæ & addimenta ad Annales Trevirens. Brouveri, ad calcem eorumdem annalium. Edit. Leodiens. 1670. in fol.

M. Maujean Conseiller de Lorraine a fait une belle Dissertation sur les Comtes de Metz, dit M. l'Abbé de Camp. Je ne l'ai pas vuë.

S. Maximin de Tréves. *Defensio Abbatiæ Imperialis S. Maximini, per Nicolaum Zyllerium, S. T. Baccalaur. quâ respondetur libello contra præfatam Abbatiam, ab Authore Anonymo an. 1633. Treviris edito. Impress. Coloniæ 1648. in fol. 2. edit.*

Le P. Vilteme Jesuite, a composé une Histoire complette de la même Abbaye. Voyez *Vilteme*.

Mercœur. Vie de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, par G. G. D. M. A Cologne 1689. in 12.

Merigot (Christophe) Jesuite. Vie de Philippe de Gueldre Duchesse de Lorraine. A Pont-à-Mousson, 1627. in 8°.

Mercy. J'ai eu en main une Relation mſ. des Campagnes de Charles V. Duc de Lorraine, en Hongrie, en 1683 & 1684 ; mais c'est la même chose presqu'en mêmes termes que les Memoires mſ. de M. l'Abbé le Begue. On attribuë ce mſ. à M. le Général Mercy. Il m'a été communiqué par D. Charles Vassimont Prieur Titulaire de Flavigny.

Metellus (Hugues), dont les Epitres, au nombre de cinquante-cinq, se conservent dans la Biblioteque du Collége de Clermont à Paris, étoit natif de Toul, avoit eu pour Précepteur Tiecelin, & avoit étudié sous Anselme de Laon ; il avoit eu pour condisciple un nommé Humbert.

Ces circonstances prouvent le temps auquel Metellus a vécu. On trouve de ses Lettres au Pape Innocent II. à Adalberon Archevêque de Tréves, à Etienne de Metz, à Henry de Toul, à Pierre Abailard, à Heloïsse Abbesse de Paraclet. Dans l'Epitre quarante-uniéme adressée aux Cardinaux, il parle des Premontrez, & releve la particularité de leurs habits, & leur nouveauté. Le P. Mabillon a fait imprimer une Epitre de Metellus à Gerlandus, dans laquelle il s'exprime d'une maniere fort catholique sur la présence réelle de J.C. dans l'Eu-

chariſtie, & réfute des ſentimens erronez, que Gerland avoit proposé ſur cette matiere; mais Gerland n'étoit pas encore déclaré en ce tems-là pour l'héréſie de Berenger.

Je ne fais aucun doute que ce ne ſoit le même Hugues Metellus, cité par Champier dans ſon *Recueil, ou Chronique des Hiſtoires des Royaumes d'Auſtraſie, ou France Orientale, dite aprés Lorraine, &c.* ch. IV. & aprés lui par Vaſſebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, l. 3. fol. clvij. 6. Voici les paroles de Symphorien Champier: *De ce Guerin, dit Huë de Toux, que au temps que Guerin gouvernoit Lorraine, ſous Pepin Roy de France, Flandre étoit gouvernée par les Foreſtiers du Roy Pepin, du temps de Adaces Pere de Baudouin premier Comte de Flandre; & lors commencerent griéves diſſenſions entre Guerin Gouverneur de Lorraine, & ſon frere Belghon, & Froimond le Prince de Bourdelois Comtes d'Artois; pourquoi il advint une fois au Palais du Roy Pepin en la Cité de Laon, que les Bourdelois, pour la partie de Froimond, envahirent Guerin Gouverneur de Lorraine, qui étoit tout ſeul loing de ſes gens, & lui coururent ſus; mais il deffendit tellement, que ils ne lui firent aucun mal, &c.*

Je fais tres peu de cas de cette prétenduë hiſtoire de Guerin le Lorrain; mais il importe de ſçavoir que Hugues Metellus Chanoine Régulier de S. Auguſtin à Toul, avoit apparemment écrit quelque Ouvrage hiſtorique, dont ce paſſage eſt tiré. Hugues Metellus vivoit vers l'an 1150 ſous l'Abbé Seibaldus ou Sigibaldus, qui mourut en 1257. L'Auteur du Roman de Garin le Lorrain vivoit dans le même temps; peut-être même ne ſont-ils qu'un même Auteur, & un même homme. M. Bergier dans ſon Ouvrage ſur les grands Chemins de l'Empire, l. 1. ſect. 26. cite Hugues de Toul, comme un Auteur plein de fables, qu'il débite comme de veritables hiſtoires. J'ai écrit à quelques-uns de mes amis à Paris, pour ſçavoir qui étoit ce Hugues de Toul, & nul ne m'en a pû dire des nouvelles.

Metz. J'ai déja parlé des Chroniques de Metz ſous le nom *Chroniques*. Voyez Spicilege Dachery, t. 6. p. 643. & Ducheſne, hiſt. Franc. t. 3. pp. 226. & 262., & le premier tom. de notre Hiſtoire de Lorraine.

Hiſtoire des Evêques de Metz juſqu'en 1483. Bibl. Colbert, n°. 4792. mſ.

Hiſtoire Eccleſiaſtique de Metz, Bibliotéque Sainte-Geneviéve, mſ.

Hiſtoire Eccleſiaſtique & Politique de Metz, par le P. Benoît Picard, mſ.

Hiſtoire mſ. des Evêques de Metz. *Incipit: Metis eſt civitas antiqua, &c.* Elle finit par la premiere main, à Bochard, mort en 1283, & la ſeconde ou troiſiéme main, à Jean de Lorraine, qui réſigna en 1530.

Le Siége de Metz en 1552. mſ. commence ainſi: *Aprés que le Roy de retour des quartiers d'Allemagne qui ſont deçà de Rhin....* Il finit par le denombrement des Capitaines, & autres gens de nom, qui ſont morts aujourd'hui.

Memoire mſ. composé pour l'uſage d'un Intendant de Metz en 1697. J'ai eu en main ce manuſcrit, communiqué par M. Nicolas Procureur Général Fiſcal de l'Evêché de Metz, à Vic, dans lequel il y a pluſieurs choſes importantes. En voici le ſommaire I. Livre, Hiſtoire de la réduction de la Ville de Metz, & des trois Evêchez en la puiſſance du Roy. Ch. I. Comment s'eſt formé l'Etat de la Lorraine; ſucceſſion de ſes premiers Ducs; union du Barrois à la Lorraine; de la ſucceſſion des femmes à ce Duché. Ch. II. Hiſtoire de Charles IV. de Charles V. & de ſes Enfans, Ducs de Lorraine. Ch. III. Hiſtoire des diverſes branches de la Maiſon de Lorraine. Ch. IV. Etat preſent des Duchez de Lorraine & de Bar, par rapport à ſon gouvernement, à ſes Finances, &c. Liv. I.

Liv. II. Ch. I. Divers événemens arrivez dans la frontiere d'Allemagne en ce ſiécle, par leſquels la Lorraine s'eſt formée en l'état où elle eſt aujourd'hui, depuis 1631 juſqu'en 1641.

Ch. II. Depuis le commencement du regne de Louis XIV. juſqu'à la Paix de Munſter.

Ch. III. Depuis la Paix de Munſter, juſqu'en 1663.

Ch. IV. Depuis 1663 juſqu'en 1668.

Ch. V. Depuis 1668 juſqu'à la Paix de Nimégue.

Ch. VI. Depuis la Paix de Nimégue, juſqu'en 1684.

Ch. VII. Depuis la derniere Guerre commencée à la fin de 1688, & finit à la fin de 1697, par le Traité de Riſvich.

Seconde Partie.

De l'interieur du Département de Metz.

Ch. I. Deſcription du Département de Metz, où ſont compris les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.

Ch. II. Qui regarde le commerce dans le département de Metz.

Ch. III. Des nouveaux Convertis.

Ch. IV. Des Juifs.

Ch. V. De l'ordre des Finances.

Ch. VI. De l'ordre de la Juſtice.

Ch. VII. Du gouvernement eccleſiaſtique.

Ch. VIII. Du gouvernement militaire.

L'Auteur reconnoît que depuis la fin de la ſeconde race juſqu'à la fin du regne de François I. les limites du Royaume entre l'Empire & la France, ne s'étendoient pas plus loin que la Champagne; que depuis 1299 la Meuſe lui a ſervi de limites; qu'alors on planta des bornes d'airain ſur la Meuſe. A l'égard de la Maiſon

de Lorraine, il suit le systême de M. Godefroy & du P. Vignier, qui est le seul soutenable. Il dit que l'Empereur Charles IV. étant à Metz, érigea le Comté de Bar en Duché, en faveur de Robert Comte de Bar, à la recommandation d'Iolande de Flandre, veuve de Henry Comte de Bar, sa Mere, c'est à dire Mere de Robert Comte de Bar.

Liv. I. *Meurisse* Evêque de Madaure, de l'Ordre de S. François, Suffragant de Metz: *Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz*, in fol. à Metz, 1634. Son Histoire continuë jusqu'à Henry de Bourbon quatre-vingt-huitiéme Evêque de Metz, qui succéda en 1612 au Cardinal de Givry.

Item. *Histoire de la naissance, du progrés & de la décadence de l'hérésie dans la Ville de Metz, & le pays Messin*, imprimée à Metz en 1670, in 4°. Cet Auteur étoit sçavant & zelé.

Midot (Jean) Archidiacre de Toul, a écrit des Memoires sur les Evéques de Toul. Je les ai manuscrits, & ils n'ont jamais été imprimez.

Liv. II. Item. *Commentarius causarum firmitati communitatis Norbertinæ antiqui rigoris astipulantium. Mussi-ponti.* 1633. in 4°.

Item. Il a écrit en latin le Voyage de M. de Maillane vers le Roy d'Angleterre en 1606, y ayant accompagné ce Seigneur, qui fut depuis Evêque de Toul, de la part du Grand Duc Charles. J'ai cet Ecrit mf.

Mont-andré (du Bosc) *Suite historique de la basse Lorraine, & en passant, de l'Histoire généalogique de Godefroy de Bouillon.* A Paris, 1662.

Morison (M.) ci-devant Chanoine de Saint-Diey, & qui a renoncé à son Canonicat pour vaquer à l'étude, a composé une *Dissertation sur l'érection du Comté de Bar en Duché.* Il y pretend, que ce n'est ni l'Empereur Charles IV. ni le Roy Jean de France, qui ont fait cette Erection : mais que le Comte Robert de Bar s'étant donné la qualité de Duc, le Roy Jean & l'Empereur Charles IV. l'approuverent & l'agréerent quelques années aprés. Le Roy Jean l'approuva pour le Barrois mouvant, qui relevoit de sa Couronne, & l'Empereur pour le Barrois non-mouvant, qui est en deçà de la Meuse. Il prouve assez bien, que le Comte de Bar ne prenoit pas encore le titre de Duc au mois d'Octobre 1354 ; mais qu'il commença à le prendre aussi-tôt aprés : car aux mois de Janvier & de Fevrier, qu'on comptoit encore 1454, & qui étoient déja de 1455, selon notre maniere de compter d'aujourd'hui, Robert prenoit le titre de Duc, comme le montre M. Morizon par des Extraits de Titres. Il conclut que cette Erection est venuë au Comte de Bar à peu prés de même que la dénomination d'Altesse Royale au Duc de Savoye, & à notre Souverain Seigneur LEOPOLD I. lesquels ayant d'abord pris cette auguste qualité, se la sont ensuite fait confirmer par les autres Puissances de l'Europe.

Mornay (Philippe Duplessis) Discours du droit pretendu par la Maison de Lorraine à la Couronne de France, imprimé, in 8°. 1583.

Musnier (D. Pierre) Benedictin de la Congregation de S. Vanne. Histoire de la Réforme & des Monasteres de la Congregation de S. Vanne, depuis son origine jusqu'en l'an 1720, in fol. 6. vol. mff.

Mussey Curé de Longwy. *La Lorraine ancienne & moderne.* A Nancy 1712. in 12. L'Auteur prétend donner la veritable Origine de la Maison de Lorraine, avec un Abregé de l'Histoire de chacun de ses Souverains. Il soutient que Gerard d'Alsace descend des anciens Comtes de Mosellane, & des premiers Rois des Gaules, & non pas des Comtes d'Alsace. Il fait descendre la Maison de Lorraine de Pharamond par S. Arnoû, S. Cloduphe, Martin, Eleuthere, Lohier, Frideric, Sadiger, Regnier, Ricuin, Othon, Ferry, Theodoric, Ferry II. Gerard III. Duc de Lorraine Mosellane, Pere de Thierry ; c'est à dire qu'il veut concilier l'ancien systême avec le nouveau, touchant l'origine de nos Ducs, & donne dans plusieurs visions, en suivant de faux Titres.

N

NAve (Nicolas) Président de Luxembourg. Vassebourg cite les Recueils de M. Nave. Je ne les ai point vus.

Nerveze. Histoire de la Vie de Charles Duc de Mayenne, imprimée en 1613.

Neuf-château petite Ville de Lorraine. *La Jacquerie du Neuf-château, ou Relation de la révolte de la Ville de Neuf-château*, imprimée. Je ne l'ai point vuë ; mais des personnes d'honneur m'ont dit l'avoir luë.

O

OUdin (M. Jean) Prêtre Verdunois, a écrit l'Etat & l'Histoire de la Maison de Lorraine & de Guise, divisée en quatre Livres. Le premier comprend les Vies du Duc René, & de son Epouse Philippe de Gueldres. Le second, celle de François de Lorraine Duc de Guise. Le troisiéme, celle de Henry I. Duc de Guise, & des autres Princes de cette Maison du même temps. Le quatriéme comprend ce qui est arrivé ensuite de l'orage de Blois. Je ne sçai ce qu'est devenu ce mf.

P

PAige (Jean le) Feu M. le Paige Avocat en la Chambre du Conseil, & Maître des Comptes du Duché de Bar, a composé un Ecrit intitulé : *Dissertation historique, où il est prouvé que les Comtes & Ducs de Bar ont été reconnus vrais Souverains, & que le ressort au Parlement de Paris n'a été établi paisiblement dans la mouvance, que par les Concordats.* Il

y réfute un Memoire, où l'on avoit voulu établir le contraire. L'un & l'autre sont manuscrits, entre les mains de M. Jean le Paige fils, Avocat à Bar-le-Duc.

Papirei Massoni (Johan.) Elogia illustr. Principum Claudii & Francisci à Guisia.

Paré (Ambroise) fameux Chirurgien, envoyé dans la Ville de Metz pendant le Siege de Charles V. en 1552, a fait une description de ce Siégé, & l'a inseré dans ses Ouvrages.

Paul Diacre Religieux du Mont-cassin, a composé, étant à Metz, à la priere de Charlemagne, l'Histoire des Evêques de Metz jusqu'à son temps. Elle est imprimée au premier vol. de notre Histoire de Lorraine.

Perard Castel, Cartulaire de Saint-Benigne de Dijon, où il a ramassé bon nombre de Piéces utiles à notre Histoire.

Perin (Leonard) Oraison funêbre du Duc Charles III. imprimée à Pont-à-Mousson en 1609.

Phelippin (Jacques). *Recueil du Chroniqueur Jacques Phelippin*; ce sont des remarques historiques assez courtes, depuis l'an 1418 jusqu'en 1603 ms. entre les mains de M. de Corberon Conseiller d'Etat à Colmar.

Philibert (D. Ignace) Benedictin de la Congregation de S. Vanne. *Antiquitez des Monts de Vosge*, ms.

Picard (P. Benoît) Capucin. Voyez son article sous *Benoît*.

S. Pierre de Metz. Abregé de l'Histoire monastique des Abbayes de Saint-Pierre & de Sainte Marie de Metz, par D. Charles George, ms. ici, & chez feu M. Gisse Chanoine de Metz.

Factum pour la secularité des Dames de l'Abbaye de Saint-Pierre de Metz, où l'on montre qu'elles sont anciennes Chanoinesses, & non de l'Ordre de S. Benoît. ms. chez M. Gissé.

Inventaire des Titres & autres documens qui servent à prouver que les Dames Abbesses & Religieuses de Saint-Pierre & de Sainte-Marie de Metz, sont de l'Ordre de S. Benoît. ms. chez M. Gissé. La chose y est démontrée par Piéces.

Pilladius, ou *Pillardius (Laurentius) Canonic. S. Deodati*, *Rusticiados libri vj. in quibus Antonii Lothar. Ducis de Alsatia Rusticis reportata victoria metricè describitur. Metis 1548. in 8°.* Cet Auteur écrit bien en latin, & son Poëme est fort agréable.

Pois (Charles le) Medecin du Grand Duc Charles, a composé, autant que j'en puis juger, l'Eloge de ce Prince, intitulé : *Caroli III. Lotharingiæ Ducis Macarismos. A. C. P. Mussi-ponti 1609. in 4°.* C'est un Ouvrage rempli d'une tres grande érudition, où il fait l'éloge du Duc Charles III. & de tous ses Enfans, en autant d'articles qu'il y avoit de Princes & de Princesses, ausquels il consacre à chacun sa Couronne particuliere. Je parlerai de Messieurs *le Pois* dans la Liste des Auteurs Lorrains en général.

Praillon. Memoires mss. de M. Praillon ancien Maître Echevin de Metz. Le P. Benoît les cite souvent. Je n'ai pû les déterrer à Metz.

Probus (Christophorus) Barro-Ducæus, *Deploratio super morte illustrissimæ Renatæ à Borbonia, uxoris illustr. Principis Antonii à Lotharingia, carmen elegiacum. Argentinæ 1539.*

Puy (Du). Voyez sous la lettre *D*.

R.

Rembervillet, Histoire de S. Livier, composée par M. Rembervillet, & dediée au bon Duc Henry.

Remy (Nicolas) Discours des choses avenuës en Lorraine, depuis le décés du Duc Nicolas en 1473, jusqu'à celui du Duc René II. imprimée plusieurs fois; à Pont-à-mousson en 1605, à Epinal en 1617 & 1626.

Ejusdem Elegia in laudem Caroli III. Loth. Ducis. Je ne sçai si elles ont été imprimées; elles sont citées dans le *Macarismos* de Charles III. p. 254.

Item. *Dæmonolatria*, imprimé à Lyon en 1595. C'est une histoire d'une infinité d'exemples de Sorciers & de Sorcieres, ausquels on a fait le procés en Lorraine du temps de l'Auteur, qui en étoit parfaitement instruit, comme ayant été Procureur Général de Lorraine. Ce livre n'est pas fort rare, mais il est difficile d'en trouver le frontispice.

M. Remy écrit bien latin, & fait de fort bons vers.

Remiremont. Comme l'Abbaye de Remiremont est fort illustre, & fait une grande figure en Lorraine, on a beaucoup écrit sur son sujet, sur-tout depuis les tentatives qu'a faites la Princesse Catherine de Lorraine, pour la réformer.

Histoire de Remiremont, par *Valdenaire*, ms. Voyez *Valdenaire*.

Histoire de Remiremont, par Jacques Bruyer. Voyez *Bruyer*.

Histoire monastique de Remiremont, par le Pere D. Charles George, ms. Voyez ci-devant *George*. J'en ai une copie ms.

L'état seculier de l'Eglise de Remiremont, contre l'ouvrage de Dom Charles George, ms. entre mes mains.

M. Thierry Grand Doyen de l'Eglise de Saint-Diey, a fait aussi une Réfutation à l'Ecrit de Dom Charles George. Voyez ci-aprés *Thierry*.

Le Pere du Heaume de l'Oratoire, a écrit sur le même sujet, en faveur des Dames de Remiremont; ms. entre les mains de M. de Corberon, Conseiller d'Etat à Colmar.

Discours sommaire de l'institution, ordre & état de l'Eglise de Remiremont, au 2ᵉ de

May 1619, mſ. dans la Bibliotéque de Seguier, vol. 742, p. 154.

Diſcours ſur l'état ſeculier des Dames Chanoineſſes de Remiremont; leur origine ancienne, & de l'étymologie de leur nom, où l'on fait voir, contre l'Hiſtorien des Evêques de Metz, qu'elles ne ſont pas originairement de l'Ordre de S. Benoît, mais de fondation Seculiere, contre l'illuſion populaire; mſ. entre les papiers de feu M. Giſſé Chanoine de Metz, qui étoit fort éloigné de ces ſentimens.

Obſervations ſur un Ecrit qui a pour titre, *Hiſtoire monaſtique de l'Abbaye de Remiremont, Ordre de S. Benoît*, où l'on fait voir que cette prétenduë Regularité n'eſt fondée que ſur deux faux titres; & en conſequence, que la longueur des ſiécles n'a pû la preſcrire, à cauſe de l'abus.

Troubles ſuſcitez par Madame l'Illuſtriſſime Abbeſſe de Remiremont Catherine de Lorraine, au ſujet de la Réforme qu'elle vouloit introduire dans cette Abbaye, mſ. là-même, p. 182.

Dans ces Ecrits, on prétend que l'état des Dames de Remiremont n'eſt autre que ce qu'on lit dans l'Ecriture: *Que les Filles du Sang Royal de David, étoient entretenuës au Temple, jusqu'à ce qu'elles ſe mariaſſent, ou choisiſſent une autre condition; que jamais elles n'ont été aſtreintes à aucune Regle de Religion, ni à aucuns vœux, excepté l'Abbeſſe ſeule, qui fait profeſſion de la Regle de S. Benoît, & n'eſt pourtant obligée d'en porter l'habit. Que les Prébendes des Dames ne ſont point Benefices, &c.*

Jean Thomaiſe Marnavitius, Archidiacre de l'Egliſe Cathédrale de Zagrabie, a auſſi écrit pour ſoutenir les prétentions des Dames de Remiremont, ſur leur état Seculier. Son ouvrage a été refuté par Dom Ignace Philibert, Benedictin Réformé de Saint-Vanne, & depuis paſſé dans l'Ordre de Cluny, par un ouvrage intitulé, *Antiquitez des Monts de Voſge, notamment du Saint Mont*: conſervé mſ. au Prieuré du Saint Mont. Il y montre que l'Abbaye de Remiremont eſt de l'Ordre de S. Benoît. L'ouvrage eſt ſçavant, & exact pour ce temps-là.

Recueil de pluſieurs difficultez qui ont été propoſées à pluſieurs Docteurs, ſur l'état preſent des Dames de Remiremont, imprimé en 1695.

Conſultation ſur l'état des Dames de Remiremont, imprimé en 1685.

Quelques Memoires imprimez ſur le même ſujet.

Viſitatio & Reformatio Eccleſiæ ſancti Petri Romaricenſ. per Dominum illuſtr. D. Ludovicum Comit. Saregi. imprimé à Côme en 1613, in 4°. avec des apoſtilles à la marge, de la main des Cardinaux Millino, de Sienne, & Lancelotto. Cette piéce & les précédentes, ſe trouvent au Saint Mont dans un petit livre rouge. J'ai une copie mſ. des Actes de cette viſite, & il y en a encore d'autres dans la Province.

Arrêts du Conſeil d'Etat du Roy, des années 1692, 1693 & 1694, en forme de Réglemens pour l'Egliſe de Remiremont, entre Madame la Princeſſe de Salm Abbeſſe de Remiremont, d'une part, & la Doyenne & le Chapitre de ladite Egliſe, d'autre part; imprimé à Paris en 1694, in 4°.

Factum pour le Sieur Royer, contre les Dames Abbeſſe, Doyenne & Dames de Remiremont. Il y a dans cet ouvrage pluſieurs traits hiſtoriques ſur l'Abbaye de Remiremont, & ſon état ancien.

René I. Roy de Sicile, a écrit quelques livres, qu'il a dédiez au Roy Louis XI. La Croix du Maine, en ſa Bibliotéque, & Naudé, additions à l'Hiſtoire de Louis XI. c. 4. p. 46.

Rice, M. Rice Chapelain à Neuf-château, a fait pluſieurs remarques ſur tous les Benefices, tant ſeculiers que reguliers de la Lorraine, mſ.

Richard (le Pere Richard Jeſuite) travailloit en 1679, depuis plus de vingt-cinq ans à la Vie des Saints de la Maiſon de Lorraine. Il diſoit qu'il y en avoit plus qu'il n'y a de jours en l'année. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre de l'an 1679, dit qu'il avoit eu ordre de dire à ce Pere de laiſſer ſon manuſcrit entre les mains de quelque perſonne fidelle, & affectionnée. Je ne ſçai ce que cet ouvrage eſt devenu.

Richer, Abbé de Saint-Martin de Metz, a écrit la vie de S. Martin de Metz, en vers latins rimez; & une deſcription de ſon Abbaye en une eſpece de vers libres, écrits au milieu du douziéme ſiécle, mſ. à preſent en l'Abbaye de Moyenmoutier.

Richerii Senonienſis Monachi Chronicon Senonienſe, imprimée au troiſième tome du Spicilege du Pere Dachery, p. 273. Il prend les choſes depuis l'origine de l'Abbaye de Senones, au ſeptiéme ſiécle, juſqu'à ſon temps, c'eſt à dire au treiziéme ſiécle. J'en ai fait imprimer de longs extraits.

Riguet. M. l'Abbé de Riguet ayant fait profeſſion dans l'Ordre de Premontré, fit une partie de ſes études au Pont-à-Mouſſon ſous le Pere Sirmond Jeſuite. Il fut choiſi pour Gouverneur du Duc Charles V. & en 1673, ayant été envoyé en Pologne, pour ménager la Couronne au Prince ſon éleve, il y harangua avec tant d'éloquence, qu'il s'éleva une acclamation unanime, qui demandoit le Duc de Lorraine pour Roy; neanmoins la choſe ne reüſſit pas. En 1678, M. de Riguet revint en Lorraine, où il s'occupa tout entier à l'étude. Nous avons de lui le *Syſtême chronologique des Evêques de Toul*, imprimé à Nancy en 1701, in 12.

Hiſtoire des Grands Prévôts de Saint-Diey, mſ. in fol. vol. 1.

Hiſtoire ſommaire des mêmes Grands Prévôts, mſ. in 4°. vol. 1.

Commentaire ſur les Titres de l'Egliſe de

Saint-Diey, mſ.

Memoire hiſtorique & chronologique pour la Vie de S. Diey, imprimé à Nancy chez Charles Charlot, & Nicolas Charlot, en 1680, in 8°.

Je crois qu'il eſt auſſi Auteur des mſſ. ſuivans, qui m'ont été communiquez par M. Saunier de l'Oratoire de Nancy.

Genealogie des Ducs de Lorraine, avec des preuves, que ceux qui regnent aujourd'hui, deſcendent de Gerard d'Alſace. Il prouve ce qu'il avance, principalement par les Titres de l'Archive de Saint-Diey.

Diſcours du Comté & des Comtes de Vaudémont, mſ.

Memoires contre la prétenduë mouvance du Duché de Bar, mſ.

Erreurs de ceux qui ont crû que les Armoiries que les Ducs de Lorraine portent aujourd'hui, viennent de Godefroy de Bouillon, & que le Duc Mathieu eſt le premier qui ait porté dans ſes armes les trois Alerions; mſ.

M. l'Abbé de Riguet avoit été Abbé Regulier de Jendeure, Ordre de Prémontré, Prieur Commendataire de Flavigny, Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, qu'il a remis à la Congregation de S. Vanne; Grand Prévôt de Saint-Diey, Grand Aumônier, Conſeiller d'Etat & du Parlement de Lorraine.

Roſieres. Franciſci Roſeris Archidiaconi Eccleſiæ Tullenſ. Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum, tom. VII. ab Antenore ad Caroli III. Lothar. Ducis tempora. Pariſ. 1580. fol. Cet Auteur eſt fort décrié par ſes fables, & par la hardieſſe qu'il s'eſt donnée de corrompre les Titres dont il s'eſt ſervi, & d'en fabriquer de nouveaux, pour ſoutenir ſon ſyſtême ſur l'origine des Ducs de Lorraine. Il étoit natif de Bar-le Duc, ſorti d'une Famille noble, & conſiderable par ſes emplois. Il fut Chanoine de Toul, Grand Archidiacre, Official & Vicaire Général de l'Evêché, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat des Ducs de Lorraine.

Le Roy Henry III. le fit arrêter à Toul en 1582, & nomma le dernier Decembre 1582, Jacques Viart Préſident à Metz, & Nicolas Brulart Conſeiller au Parlement de Paris, Commiſſaires pour aller à Toul interroger ledit François de Roſieres. Il ſubit ſon interrogatoire le 29e Janvier 1583. De Toul il fut conduit à la Baſtille. On peut voir la Sentence de ſa condamnation à la tête du premier tome des Conſiderations hiſtoriques de Chantereau le Fevre, & la Satyre Ménippée. On conſerve pluſieurs copies manuſcrites de l'interrogatoire qu'il prêta à Toul devant les Commiſſaires du Roy. Il eſt ſurprenant que les Commiſſaires ne lui ayent fait aucune queſtion ſur les Titres qu'il a falſifiez ou forgez. Il faut qu'alors la choſe ne fût pas encore bien connuë. Il mourut le 29e Août 1607, & fut enterré dans la Cathedrale de Toul. Il eut quelques affaires fâcheuſes, qui l'obligerent d'aller à Rome pour ſe purger. Etant en preſence du Pape, il parla d'une maniere ſi pathetique, que le Souverain Pontiſe touché de ſon diſcours, & par ſes cheveux blancs, le renvoya, & en fut, dit-on, touché juſqu'aux larmes. M. de Roſieres travailla beaucoup, pour empêcher que l'héréſie ne s'introduisît dans le Diocéſe de Toul. Il y a dans la Biblioteque de l'Abbaye de Saint-Mihiel, *ſeize Catéchéſes, ou Inſtructions chrétiennes & ſalutaires au Clergé & Peuple de l'Archidiaconné de Toul*, par le même M. de Roſieres, mſ. in fol. avec le portrait de l'Auteur en crayon.

Romain (Nicolas) a traduit en vers françois le premier livre de la Nanceïde. Voyez ci-devant *Blaru*.

Rouſſel (M.) Chanoine de la Madelaine de Verdun, a composé l'Hiſtoire de l'Egliſe de Verdun, diviſée en quatre parties: la premiere, comme elle étoit ſous les Empereurs Romains, juſqu'en 502; la ſeconde, ſous les Rois d'Auſtraſie & de Lorraine, juſqu'en 985; la troiſiéme, ſous les Empereurs d'Allemagne, juſqu'en 1548; & la quatriéme ſous les Rois de France juſqu'aujourd'hui. L'Auteur nous a communiqué le mſ. des trois premieres parties, qui ſont faites avec beaucoup de diligence.

Royer (D. Alexandre, Benedictin de la Congregation de S. Vanne) a composé pluſieurs ouvrages qui ſont demeurez mſſ. & qui nous ont été donnez par le R. P. Dom Humbert Belhomme, Abbé de Moyenmoutier.

Memoires pour l'Hiſtoire de Lorraine, mſ. Il commence la ſuite de nos Ducs, par Gerard d'Alſace.

Memoires pour le Duché de Bar, mſ.

Memoires pour le Comté de Vaudémont.

Memoires pour la Maiſon de Guiſe, établie en France depuis 1508.

Memoires pour les alliances de la Maiſon de Lorraine, & particuliérement avec la Maiſon d'Autriche.

Memoires pour les prétentions de la Maiſon de Lorraine, ſur divers Etats de la Chrétienté.

Eloge de Madame Catherine de Lorraine, Abbeſſe de Remiremont.

Memoires ſur les droits que la France prétend avoir ſur la Lorraine, & contre les reünions qui ont été faites de pluſieurs parties de la Lorraine aux Evêchez, le tout mſ. entre mes mains.

Ruelle (Claude de la Ruelle) Secretaire des Commandemens de S. A. Charles III. a fait imprimer *le Diſcours des Cérémonies, honneurs, & pompes funébres faits à l'enterrement de Charles III. Duc de Lorraine*, imprimé en l'Abbaye de Clerlieu prés Nancy, par Jean Savine, 1609, in 12.

On fit graver & imprimer en même temps de

de tres belles estampes representant toutes les cérémonies & les marches du Convoi. Le Recueil de ces estampes se conserve en plusieurs cabinets de la Province; elles sont de la façon de Frederic Brentel, & de Herman de Loye, & les perspectives sont de Jean de la Hiere. Claude de la Ruelle en fut le principal inventeur.

Oraison funebre de Charles III. Duc de Lorraine, par Claude de la Ruelle, imprimée à Nancy, 1609.

Ruyr (Jean) Chanoine & Chantre de l'Eglise de Saint-Diey, a fait imprimer *les saintes Antiquitez de Vosge, divisées en trois parties*, imprimé d'abord en 1625; mais l'Auteur supprima cette édition, à cause des fautes d'impression dont elle étoit remplie; elle parut de nouveau plus correcte en 1633. Il s'en faut beaucoup que cet ouvrage ne soit en sa perfection: mais l'Auteur étoit diligent, & de bonne foi, & avoit en main bon nombre de manuscrits, & de piéces qui ont été perduës depuis ce temps-là, pendant le malheur des guerres.

S.

SAles (François de Sales Evêque de Geneve) *Oraison funebre de Philippe-Emmanuel Duc de Mercœur*, à Paris 1602, in 8°.

Saleur (le P. Saleur Cordelier) *La Clef Ducale de la Maison de Lorraine*, à Nancy, chez Charlot, in fol. vol. 1. 1663.

Item. *Actions heroïques de la Maison de Lorraine.*

Item. *La Succession Salique ou masculine de la Maison de Lorraine.*

Item. *Catalogue des Saints & Saintes illustres de la Maison de Lorraine.*

Le Pere Saleur divise la Lorraine, 1°. En *originaire*, qui a eu des Princes Souverains quarante-huit ou cinquante ans avant J. C. depuis Jules Cesar jusqu'à Clodion le Chevelu. 2°. En *Lorraine surnaissante*, portant titre d'Austrasie, dans laquelle ont regné les Princes d'Austrasie, depuis Anselbert jusqu'à Regnier I. 3°. En *Lorraine surcroissante*, portant titre de Lorraine, dans laquelle ont regné des Ducs, depuis Regnier I. jusqu'à Frederic Duc de Mosellane. 4°. En *fleurissante*, portant le titre de Mosellanique, beneficiairement Souveraine, depuis Frederic jusqu'à Gerard d'Alsace, ou Guillaume de Boulogne. 5°. En *Serenissime*, portant titre de *Souveraineté*, dont les Ducs d'apresent joüissent pleinement.

Tel est le systême du Pere Saleur; il rapporte quelques titres qui avoient déja été rapportez par M. le Président Alix, & qu'ils ont tous deux donnez pour bons & autentiques, mais qui sont certainement tres faux.

Salignac (B. de Salignac) Siége de Metz par l'Empereur Charles V. en 1552, imprimé premiérement à Paris par Charles Etienne, puis à Metz en 1665, in 4°. L'Auteur témoigne qu'il ne raconte que ce qu'il a appris de M. de Biron, qui étoit au siége, & qui fut depuis Maréchal de France. Cet ouvrage a été traduit en italien, & imprimé à Firenze en 1643.

Sauvage (Jean) Provincial des Minimes, *le Zodiaque sacré du grand Soleil d'Austrasie*, ou *la Vie & mort de Henry II. Duc de Lorraine*, à Nancy 1626, in 12.

Scoffier, Brief & veritable discours de la guerre & siége de la Ville & Château de Jametz, le Sieur de Schelandre y commandant, imprimé en 1690, in 8°.

Schonleben (*Johan. Ludov.*) *Differtatio polemica de prima origine domûs Hasburgico-Austriaca, in fol.* Labaci, sumptib. Johan. Bapt. Mayr, 1680. L'Auteur examine en cet ouvrage vingt sentimens divers, sur l'origine de la Maison d'Autriche, & soutient qu'elle vient de l'Empereur Charlemagne. Il ajoûte à la fin de son ouvrage une *Année sainte*, où il rapporte cinq cens Saints ou Bienheureux pour tous les jours de l'année, du Sang des Princes d'Austrasie. Voici le précis de son ouvrage:

I. OPINIO. *Habspurgicos derivari ab Osiride Ægyptio. Opinio est Johan. Aventini in Annal. Bavariæ, l. 1. apud Martin. Zeiller. Itiner. Germanici c. 6.*

II. *A Noë, & Cham ejus filio. Ita Stabius historic. & poëta.*

III. *A Scipionibus aut Fabiis Romanis. Alberti Baronis de Bonsteten Einsidlens. in Helvetia.*

IV. *Ab Antenore Trojano, Cimmeriorum ad ostia Danubii Rege. Scioppius apud Lequiletum.*

V. *Ab Ænea, ejusque posteris Italiæ Regibus. Ita Didacius Lequile Neopolit. reformat. Ord. S. Francisci Panegyric. prosa 3. Consider. 2. fol. 128.*

VI. *A Petri-leonibus Romanis, qui ab Atlante vel Ænea originem Habspurgic. trahunt.*

VII. *A Gunthero Francorum Rege. Andr. Verner. Apud Henning. p. 2. Germ. fol. 204.*

VIII. *A Griphone filio vel fratre Pipini brevis, Regis Francorum. Lazius Comment. de Genealog. Austr. l. 1. c. 5. fol. 95. Belle-forest, Annal. Franc. l. 1. c. 29.*

IX. *Ab antiquis Francorum Regibus Merovingis. Trithem. compend. de origine Franc.*

X. *A Hugoberto Duce Transjurano. Joh. Aventin. apud Lazium.*

XI. *A Comitibus Merspurgicis. Hentzelius apud Henning.*

XII. *Ab antiquis Bavariæ Ducibus, & Marchionibus Antuerpensibus. Quidam antiqui, & Joh. Jacob. Sugger. in specim. l. 1. tom. I. Germ. Bucelini.*

XIII. *Ab antiquis Comitibus, & prafectis Vindonissa Helvetiorum. Gulliman. in lib. cui*

titulus, Habſpurgica. *Medіolani*, *1605*.

XIV. *A Comitibus de Thierſtein in Suevia. M. Anton. Dominicus, & Theodorus Godefredus, & Origines Murenſes.*

XV. *A Guntramno, vel alio quopiam Comite Altemburgico. Guillelm. de Rhoo, Annal. l. 1.*

XVI. *Ab Atthico, ſeu Ethicone Allemaniæ & Alſatiæ Duce. Bucelin. Guillimann. alii.*

XVII. *A Varino Allemaniæ Duce, Attici Ducis pronepote. Quidam, apud Bucelinum, tom. 1. Germaniæ Sacro-pro.*

XVIII. *Ab antiquis Regibus Gothis & Burgundionibus. Chifflet. Vindiciæ Hiſpanicæ.*

XIX. *A Rodulpho I. Imperatore. Lequile in Panegyr. Ferdinandi Caroli Auſtriaci.*

XX. *A Carolo magno Imperatore. Ita Vulfbain. in Tabula Chalcograph. Gàns in viridario Auſtri. Caſſan. apud Chifflet. Vindic. Hiſpan. alii.*

Le même M. Schonleben prouve dans ſes Prolegomenes II. pp. 56. 57. §. 21. que les Princes de la Maiſon de Lorraine deſcendent de ceux d'Autriche, & de l'Empereur Charlemagne.

Seguier. M. le Chancelier Seguier fit autrefois un excellent amas de livres de toutes ſortes, & ſur-tout de manuſcrits ſur differentes matieres. Il y a entr'autres quarante-un volumes in folio de titres & monumens concernant la Lorraine & les trois Evêchez, & les Abbayes du pays. Ces piéces ſont les copies des principaux papiers de la Maiſon de Lorraine, qui ſont dans ſept ou huit coffres, dans la Sainte Chapelle de Paris. La Table générale de ces titres, eſt au volume quarante-un, n°. 593.

Je lis dans ces mêmes volumes, en un écrit ſigné de la main du fameux M. N. Rigault (a), & datté du 21e Decembre 1634, qu'au commencement de cette année, le Duc Charles IV. avoit commandé au Sieur Jeannin Garde du Tréſor des Chartes de Lorraine, d'en tirer tout ce qu'il ſçavoit être important pour ſes droits, & qu'il en remplit ſix coffres, qui furent portez au Château de la Mothe, d'où ils furent depuis rapportez par le commandement du Roy en la Ville de Nancy, & mis en dépôt en la maiſon où logeoient en 1634, Meſſieurs Gobelin & Godefroy, employez par Sa Majeſté à faire l'extrait de ces titres, par rapport à ſes interêts. Ils eurent commiſſion d'en faire l'inventaire en preſence des Sieurs Abbé de Gorze, Jeannin & Perrin Officiers du Duc Charles. Ils commencerent à y travailler vers le milieu de Septembre 1634; & M. Godefroy, en l'abſence de M. Gobelin, continua pendant l'eſpace de deux mois, juſqu'à ce qu'ayant reconnu qu'il n'étoit pas expédient que les Officiers du Duc euſſent une connoiſſance ſi particuliere de cet inventaire, il fut aviſé d'en faire ſeulement une legere deſcription, & de faire paraſſer tous les titres par leſdits Officiers, à deſſein de les emporter à Paris, pour en être l'inventaire exactement continué par ledit Sieur Godefroy. Du depuis on défendit auſdits Officiers du Duc, de ſe trouver en aucune maniere audit inventaire. Le Sieur Jeannin déclara enſuite, qu'il y avoit encore deux coffres de ces papiers rapportez de la Mothe, en ſon logis, outre vingt-cinq gros regiſtres. Les clefs du tréſor furent ôtées au Sieur Jeannin, & les papiers apportez à Paris, & mis dans la Sainte Chapelle en 1635. C'eſt ce que dit M. Rigaut.

Les originaux de ces papiers ſont encore en la Sainte Chapelle, mais on en trouve des copies de la plupart dans les 41 vol. de la Bibliotéque de M. Seguier, appartenante aujourd'hui à M. de Coiſlin Evêque de Metz, & déposez en la Bibliotéque de l'Abbaye de Saint-Germain-des Prez, où nous les avons conſultez, & avons tiré copie de ceux qui nous ont paru les plus importans à notre deſſein.

Seherus, premier Abbé de Chaumouſey, Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, a composé deux livres : l'un contient l'hiſtoire de la fondation de cette Abbaye; & l'autre, celle des donations qu'on lui a faites : imprimez dans le *Theſaurus Anecdotorum* du Pere Martenne, & reimprimez ici tom. 2. p. xc. & ſuiv.

Senoque (Dom Barthelemi) Benedictin de la Congregation de Saint-Vanne, a composé l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile de Verdun*, mſ. dans l'Abbaye de Saint-Vanne.

Seraucourt, Baillif de la Ville & Evêché de Toul, Seigneur d'Ourches, a écrit une Hiſtoire de Lorraine, dont le mſ. eſt entre les mains de M. Maraſſe Curé de Saint-Germain-ſur Meuſe.

Sifridi (Johannis) Vratiſlavienſis, ſeu Zvetalenſ. Ciſt. Ordin. in Auſtria Abbatis, Arbor Aniciana, ſeu de Genealogia Haſburgico-Auſtriaca, *Viennæ Auſtriæ ſumptibus Authoris, in fol. an. 1613.*

Siriaudus, Abbé de S. Symphorien de Metz, a écrit la Vie d'Adalberon II. Evêque de Metz. Il étoit contemporain.

Sorel. Que la Lorraine eſt un ancien membre de la Couronne de France, imprimé in 12.

Spener. Inſignium illuſtrium ſtemmata, t. 1. p. 228. *De Lotharingia.*

Storxer (Oſwaldi) *Hiſtoria Urbis Metenſis à Carolo V. Imperatore obſeſſa, an. 1552.* en allemand, dediée à Henry II. Roy de France, mſ. en velin, chez M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar. L'Epitre dedicatoire de cet ouvrage eſt auſſi longue que le livre.

Sommier (Jean-Claude) premierement Curé de la Breſſe, puis de Champ en Lorraine,

(a) Vol. 742. p. 46. J'ai déja rapporté ceci dans l'Hiſtoire, ſous l'an 1634.

enfin Archevêque de Cesarée en Cappadoce, & Grand Prevôt de Saint-Diey, a fait imprimer, sur les mémoires de feu M. l'Abbé de Riguet, l'Histoire de l'Eglise de Saint-Diey; imprimée à Saint-Diey, in 12. 1726. Il a encore composé d'autres ouvrages de Theologie, dont nous pourrons parler ailleurs.

T.

Thegani Trevirensis, Historia Ludovici Pii, apud Duchêne, Hist. Franc. t. 2. p.275.

Theodericus Monachus sancti Mathiæ Trevirens. autor libri cui titulus, Gesta Trevirorum, *à Leibnitio editi an. 1700. in 4. Hanover.* Nous l'avons reimprimé au premier tome de cette Histoire.

Thevenin (Michel) *la Loy Salique de Lorraine démontrée*, ou *Traité juridique & historique sur la masculinité du Duché de Lorraine*, mſ. dans la Bibliotéque de Seguier, n. 50. fol. 23. Il est aussi manuscrit dans la Bibliotéque de M. l'Abbé Hugo. M. Thevenin étoit Secretaire d'Etat de Charles III. Duc de Lorraine; il écrivit ce Traité en 1624. Il prétend prouver non seulement que la Loy Salique a lieu en Lorraine, mais aussi que les Duchez de Lorraine & de Bar sont de la Souveraineté de l'Empire d'Allemagne, & de même nature que la plupart des Duchez & Comtez qui en relevent.

Le même a écrit un tres bon Commentaire sur la Coutume de Saint-Mihiel, mſ. chez M. de Corberon Conseiller d'Etat à Colmar.

Thevet, Vie de Louis de Lorraine Comte de Vaudémont, dans Thevet, Hommes illustres, c. 45.

Thierry. M. Thierry Conseiller d'Etat de Charles IV. Duc de Lorraine, a fait un Ecrit sous le titre, *De la veritable origine de la Maison d'Autriche & de Lorraine*, mſ. Il étoit entre les mains du Pere Benoît, qui en faisoit grand cas, & qui dit que le Pere Vignier l'a souvent suivi.

Thierry (Rodolphe) fils du précédent, & Grand Doyen de Saint-Diey, a fait l'inventaire des Titres de l'Abbaye de Remiremont, en exécution de l'Arrêt du Conseil du Roy, de l'an 1694. J'ai vû ce Catalogue, qui est exact & methodique.

Il a fait aussi des observations sur un manuscrit intitulé, *Histoire de l'Abbaye de Remiremont*, composée par le Pere Dom Charles George, alors Prieur du Saint-Mont. Le mſ. écrit de la main de M. Thierry, m'a été communiqué par M. d'Autriche Doyen de Saint-Diey. Il dit p. 84. *Qu'on ne trouve aucun Titre, aucun Cartulaire, aucun Memoire ou enseignemens, qui puissent faire voir que les Dames de cette Eglise ayent été obligées à faire aucun vœu. Que neanmoins il y a toujours eu des Dames qui ont fait des vœux, & qu'apparemment cela étoit plus frequent autrefois qu'il n'est aujourd'hui; c'est ce qui fait qu'on trouve quelques Actes où les Dames s'obligent sous le vœu de leur Religion* (p. 97.) *& qu'il y a quelques Papes qui ont obligé les Abbesses à faire profession de la Regle de S. Benoît.*

Que dés le dixiéme siécle, les Religieuses de Remiremont avoient des menses separées, & des prébendes; qu'elles testoient & disposoient de leurs biens, & pouvoient posseder plusieurs prébendes. Que depuis le quatorziéme siécle, il y a des Titres où l'Abbaye de Remiremont est qualifiée de l'Ordre de Saint Benoît; mais qu'il y en a beaucoup d'autres, où on ne lui donne pas cette qualité. (p. 98.) *Que quand on supposeroit que l'Eglise de Remmont auroit été dans l'étroite observance de la Regle de S. Benoît une partie du dixiéme siécle, étant arrivé depuis un changement considerable dans cette Eglise, & les Dames n'ayant retenu que quelques points de la Regle de Saint Benoît, elles n'étoient pas obligées de se qualifier de cet ordre; d'autant plus que quelquefois on s'étoit servi de cette expression, pour en prendre occasion d'y introduire une Réforme, contraire aux Privilèges, & aux immunitez de cette Eglise.*

Idem. Mémoires mſſ. pour servir à l'Eloge de Madame Catherine de Lorraine Abbesse de Remiremont.

Idem. Memoires pour l'Histoire de Lorraine, où l'on montre qu'elle descend de Gerard d'Alsace, mſſ.

Thirion (M.) Contrôleur des Fermes à Nancy, a une Carte Genealogique, mſ. de la Maison de Lorraine, des plus vastes & des plus étenduës que l'on puisse voir; elle commence à Adam, & est continuée jusqu'au bon Duc Henry. L'Auteur, qui étoit un nommé M. Boursier, y a ramassé avec grand soin, tout ce que nos anciens Genealogistes ont dit sur les Auteurs de la Maison de Lorraine; il les fait descendre de Guillaume de Boulogne. Ce n'est pas un simple étallage de noms & de descendans; on y entre dans un assez grand détail des actions non seulement des Princes de la ligne directe, mais même de leurs descendans en ligne collaterale. Cet ouvrage, qui est tres long, est neanmoins assez peu utile pour connoître la vraie origine de Lorraine. Cette Carte genealogique est enluminée, sur du papier collé sur un grand rouleau de toile.

Thomæ Aquinatis à sancto Joseph Carmelitæ, de Arsitensi episcopatu Dissertatio, Paris. 1644. in 4.

Ejusdem Commentarius in carmen de Genealogia sancti Arnulphi Metens. Episcopi, in 4. *ibidem.* L'Auteur soutient la fausse Genealogie de Saint-Arnoû, mise en lumiere sous Charles le Chauve. Il soutient aussi l'Episco-

par de S. Munderic parent de S. Arnoû, à Arisite. Nous en avons parlé avec étenduë dans l'Histoire.

Tigeon (Jacques) *La conjonction des Lettres & des Armes dans les deux freres Charles Cardinal de Lorraine, & François Duc de Guise.* Imprimé à Reims in 4. en 1579.

Toul. Nous avons donné au commencement des Preuves du premier tome de cette Histoire, l'Histoire des Evêques de Toul, par Adson, &c. & *Cedula seu Epitaphia Episcoporum Tullensium.*

Memoires historiques touchant la Ville & l'Evêché de Toul, & les Abbayes de Saint-Evre & de Saint-Mansuy, mss. chez M. l'Abbé de Beringham, venant de M. l'Abbé de Camp.

Requête & plainte au Duc de Lorraine, touchant les exactions des Officiers de son domaine, sur les biens & sujets de Messieurs du Chapitre de Toul, ms. Seg. vol. 47. n. 742. p. 75.

Discours sommaire de l'état & nature de l'Eglise Cathedrale de Toul, presenté au Roy, contre M. le Procureur Général de Paris, qui vouloit ôter à l'Evêque & au Chapitre de Toul, la qualité de Princes Regaliens, ms. là-même, p. 87.

Toul (Hugues de Toul). Voyez *Hugues.*

Trelaus (*Clemens*) *Mosellanus*, cité dans Ortelius, & dans Gerard Mercator, comme ayant écrit sur la Geographie de Lorraine, *Atlas minor. p. 256.*

Il a aussi écrit un ouvrage qui est manuscrit, entre les mains de M. de Corberon Conseiller d'Etat à Colmar, sous ce titre : *Nomina, conjuges, nati, sepulcra, anni regni, anni Christi Regum Galliæ & Ducum Lotharingiæ.* Il suit le systême qui fait descendre nos Ducs de Guillaume de Bouillon. L'ouvrage est sçavant & methodique ; il l'a dédié à Guillaume Duc de Baviere, époux de Renée de Lorraine, sœur du grand Duc Charles.

Item. Austrasiæ Reges & Duces, epigrammatis illustrati, cum iconibus ære expressis, per Nicol. Trellaum, in 4. Coloniæ, 1591. Il a été reimprimé plus d'une fois à Epinal, & ailleurs.

Treves. Nous avons fait imprimer dans le premier volume de l'Histoire de Lorraine, *Gesta Trevirorum.*

Sylva academica, sive de antiquitate urbis & academiæ Trevirorum discursus, à Jac. Meelbaum Jureconsf. iatro, equite aurato, & patricio Romano. In 8°. 1657.

Archiepiscopatus & Electoratus Trevirensis, per refractarios Maximianos monachos, aliosque turbati. Trevir. 1633, in 4. On y a opposé, *Defensio Imperialis Abbatiæ sancti Maximini.* Voyez ci-devant *S. Maximin.*

Du Trousset de Valincourt, Vie de François de Lorraine Duc de Guise, Paris, 1681. in 8.

V.

Valcandus. Ruyr, dans le catalogue des manuscrits dont il s'est servi, cite *Valcandus* en ces termes : *F. Valcandi Religiosi Mediani fragmenta.* Il y cite aussi quelques passages de Valcandus dans la premiere édition de son ouvrage en 1626, partie 3. c. 19. & c. 14. qu'il a supprimés dans l'édition de 1633. Le Pere Dom Humbert Belhomme Abbé de Moyen-moutier, donne d'assez bonnes preuves (a), pour montrer que Valcandus Religieux de son Abbaye, vivoit au siécle onziéme ; qu'il a interpolé les Vies de S. Hidulphe & de S. Diey ; qu'il a composé le livre des successeurs de S. Hidulphe, dans le Monastere de Moyen-moutier en Vosge ; & qu'apparemment il avoit écrit aussi les miracles de S. Diey, & la Vie de ses successeurs, dont Ruyr dit qu'il avoit eu un exemplaire, mais si gâté & si imparfait, qu'il n'en a pû tirer que bien peu de choses.

Valdenaire, Prieur d'Herival Ordre de S. Augustin, proche Remiremont, a écrit les *Registres des choses memorables de l'Eglise de S. Pierre de Remiremont*, ms. L'ouvrage est divisé en quatre livres ; il y donne la vie des saints Fondateurs de Remiremont ; & par incident, la suite des Ducs de Lorraine, depuis Charles I. mort en 1004, jusqu'à Charles III. qui vivoit en 1583. Il fait descendre nos Ducs de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon. Il suppose que S. Romaric a eu dessein de fonder à Remiremont un Collége de nobles Chanoinesses ; cependant au livre 4. c. 1. il dit qu'on y observoit les Regles de S. Colomban & de S. Benoît, sous l'obéissance de l'Abbesse, & la conduite de S. Romaric. Les exemplaires mss. de cet ouvrage, ne sont pas bien rares ; ils contiennent peu de choses singulieres, & qui ne soient connuës d'ailleurs.

Valladier (André) Abbé Regulier de Saint Arnoû de Metz, a composé plusieurs ouvrages. Nous ne parlerons ici que de l'*Auguste Basilique de l'Abbaye Royale de Saint-Arnoû de Metz, où sont contenuës les Bulles, fondations, donations, exemptions & Sauve-gardes accordées à cette Abbaye*, à Paris, 1615. in 4. Il y parle beaucoup du Prieuré de Lay, possedé alors par M. Antoine de Lenoncourt Primat de Nancy.

Il a fait aussi la *Tyrannomanie*, où il se plaint aigrement des entreprises des Magistrats de Metz contre son Abbaye, imprimé à Paris en 1627, in 4. Valladier mourut en 1638.

Vallée (Dom Nicolas la) ancien Religieux de Beaulieu en Argonne, a écrit l'histoire de cette Abbaye, ms. vers l'an 1640.

Vassebourg (Richard de) Archidiacre de l'Eglise de Verdun, a fait imprimer les *An-*

(a) *Hist. Mediani Monasterii, impressa an. 1724. in 4. pp. 140. 141. 142.*

tiquitez de la Gaule Belgique, depuis Jules Cesar jusqu'à present, à Paris 1549, in fol. Vassebourg étoit natif de Saint-Mihiel en Lorraine; il fut élevé dans les Lettres au Collége de la Marche à Paris, où il fut mis en 1497 (a). Il y passa successivement en qualité de Boursier, Régent, Procureur & Principal, environ trente ans. Il fut Précepteur de Claude de Baissey (b), fils d'Antoine de Baissey Baillif de Dijon, & d'Anne de Lénoncourt. Il obtint, par le moyen de Jean de Lénoncourt, Protonotaire & Chanoine de Verdun, le Doyenné de Saint-Gatien de Tours en 1510, mais il n'en joüit pas. En récompense il eût une Cure au Diocése d'Amiens, & ensuite une Prébende en l'Eglise de Chartres; & enfin, par permutation, le Doyenné de l'Eglise de Verdun. Il le permuta encore contre l'Archidiaconé de la même Eglise, qu'il a conservé jusqu'à la mort.

Son pere étoit Jean de Vassebourg, qui s'attacha au service de nos Ducs Jean, Nicolas, & René II. Ce dernier lui accorda des Lettres de Noblesse à Lunéville en 1496 (c). Il porte d'or, au chevron de gueule, au chef d'azur, une genette d'argent mouchetée de sable.

Le systême de Vassebourg, sur les Ducs de Lorraine, est de les faire venir en ligne directe de Jules Cesar, & par consequent des Troyens, par Siniane sœur de Jules Cesar, laquelle fut mere d'une autre Siniane, qui épousa Salvius Brabon, premier Duc de Brabant, & qui mourut environ quarante-six ans avant la naissance de J. C. Enfin, aprés un long enchaînement de fables, ou de choses tres douteuses, il fait sortir Thierry Duc de Lorraine, de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon.

Son ouvrage, tout mal écrit, & tout confus qu'il est, n'a pas laissé de donner crédit à ces fausses genealogies; on lui a aussi obligation d'avoir sauvé comme du naufrage plusieurs piéces & monumens historiques, qu'il avoit en main, & que nous n'avons plus. Il est homme de bonne foi, & sçavant pour son temps.

On garde dans la Bibliotéque de l'Abbaye de Saint-Mihiel, une traduction latine de son histoire, faite par un anonyme vers l'an 1551. Il y a même quelques additions ou changemens, qui ne paroissent pas d'une grande importance. M. Husson Conseiller à Verdun, dont on a parlé ci-devant, a beaucoup travaillé sur Vassebourg, dont il vouloit donner une nouvelle édition. Son exemplaire, avec ses notes & ses additions, est entre les mains de M. Teinturier Chanoine à Verdun.

Vassimont (D. Charles) Benedictin, Prieur titulaire du Prieuré de Flavigni-sur la Moselle, à trois lieuës de Nancy, a composé la suite des Abbez de Saint-Mansuy, avec leurs principales actions; il a fait de même la suite des Abbez de Longeville, & des Prieurs de Flavigni, ms.

Histoire de Bar-le Duc, ms.

Vie & Genealogie des Ducs de Lorraine, ms.

Traité sur la nullité de la mouvance du Barrois, ms.

Traité contre le Pere Vincent Tiercelin, au sujet de la Montagne de Sion, au Comté de Vaudémont, ms.

Vaudémont. Dans la Bibliot. Seguier, vol. 107. n. 751. fol. 124, il y a un fort bon ouvrage ms. sous ce titre: *Memoire & Titre, pour soutenir que le Comté de Vaudémont, les arriere-fiefs d'icelui, les Terres de Châtel & de Bainville, sont & viennent du Duché de Bar & Bailliage de Saint-Mihiel.*

Verdun. L'Histoire de l'Eglise de Verdun a été écrite par *Bertaire*, par *Laurent de Liége*, par *Hugues de Flavigni*, & par *Vassebourg*; on peut les voir sous leurs titres. Voyez aussi ci-devant le titre des *Croniques.* On trouve dans la Bibliotéque de l'Abbaye de Saint-Vanne de Verdun, la plupart des monumens originaux de l'Histoire de Verdun. On y voit aussi plusieurs recueils mss. de M. Husson, dont on a parlé, & des manuscrits de M. Pseaume Evêque de Verdun.

Vernulei (*Nicolai*) *Dissertatio historica de causis occupata à Francis Lotharingia. Lovanii 1636 in 4.*

Viberti, Vita sancti Leonis Papa IX.

Vidrici Abb. sancti Apri Tullens. vita sancti Gerardi Episcopi Tull. Voyez le premier tome de cette Histoire.

Vigneule (Philippe) *Marchand & Citain de Metz; des antiquitez de la Ville de Metz, depuis sa fondation jusqu'à l'an 1428*, manuscrit entre les mains de M. de Corberon Conseiller d'Etat à Colmar. L'Auteur cite *Froissart* & *Guaguin*; & par consequent il vivoit aprés ces Historiens.

Vignole (Claude) Jesuite. *Remarques sur ce que Chifflet & Blondel ont écrit sur la Lorraine & le Barrois*, ms.

Vignier (Nicolas) *Histoire de la Maison de Luxembourg.* A Paris 1617. in 8°. publiée par André Duchesne. *Idem*, in 4°. par le même, à Paris 1619. Vignier étoit Medecin & Historiographe des Rois de France. Il fait la Généalogie de S. Arnoû par *Ansbert & Blitilde*; & celle de Gislibert & de Sigefroy Comtes de Luxembourg, par S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz; qu'il dit avoir épousé Marie Fille du Roy Clotaire. Il dit que S. Cloû eut pour Fils Martin; d'où sortirent, 1. Lampert, 2. Lothere, 3. Ferry, 4. Sadigere, 5.

(a) Vassebourg, l. 6. fol. cccclxx. *verso*, & DXXXV. *recto*.
(b) *Ibidem*, fol. DXXV. *verso*.
(c) *Ibidem*, fol. DVIIJ & DXV.

Ragnere, 6. Gislibert, 7. Sigefroy, &c.

Vignier (Jerôme) Prêtre de l'Oratoire, a composé *la veritable Origine des Maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade, &c. le tout vérifié par Titres, Chartes, Monumens & Histoires autentiques.* A Paris 1649. in fol. Cet Ouvrage a perfectionné les découvertes de M. Godefroy sur l'Origine de la Maison de Lorraine. Il prend la Généalogie de nos Ducs depuis Archinoalde, Maire du Palais sous Clovis II. vers l'an 524. Archinoalde étoit fils de Gerberge, fille de Sainte Gertrude. Il démontre que les Ducs de Lorraine viennent d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & de Gerard d'Alsace. Il promet en plusieurs endroits une Histoire complette de Lorraine, qu'il avoit composée, & de laquelle le Livre dont nous parlons, n'étoit, pour ainsi dire, que le canevas & le plan. Mais cette Histoire n'a jamais paru.

Le P. Vignier avoit été long-temps à Metz, dont son Frere étoit Intendant pour le Roy, pendant que l'Archive de Lorraine étoit en dépôt dans la Citadelle de la même Ville.

Le P. Vignier raconte dans sa Préface, qu'étant arrivé à Vezelize, il y vit Pistor le Begue, qui avoit été Secretaire d'Etat du Duc de Lorraine, & dans qui il ne trouva que des restes de beaucoup de science, dans une memoire affoiblie par l'âge. Ce bon Vieillard lui présenta quelques cahiers d'un ancien manuscrit, qui contenoit quelque chose de la Vie de Sainte Odile, & quelque chose de celle de S. Leon IX. car le Livre étoit mutilé au commencement & à la fin. Il étoit dédié à Gerard de Vaudémont, pour lors Evêque de Toul. L'Auteur de ce Recueil disoit à ce Prélat, qu'il avoit ramassé quelques Vies des Saints, qui étoient ses Ayeux, & dont il étoit issu, pour servir à son édification. Ces paroles firent naître au P. Vignier le desir de sçavoir d'où S. Leon IX. & Sainte Odile descendoient; & il avouë qu'en faisant cette recherche, il a le plus heureusement du monde découvert quelle est l'origine des Maisons de Lorraine & d'Autriche.

Willemin de Heldenfeld, a écrit la *Relation de la Pompe funébre de Charles V.* imprimée à Nancy chez les Charlots, en 1700. in 8°.

Vilteme (M.) Président à Luxembourg, a composé des Memoires, & ramassé des matériaux & des piéces pour l'Histoire de Luxembourg, que j'ai parcourus, & qui étoient entre les mains de feu M. de *Balonfaux* Conseiller, & sçavant Antiquaire, demeurant à Luxembourg. Il avoit lui-même recueilli quantité de bons Memoires sur cette matiere. Il seroit à désirer qu'il eût eu le loisir de les mettre en ordre, & d'en composer une Histoire suivie de Luxembourg.

Vilteme (le P. Alexandre) Jesuite, a composé en deux gros volumes in fol. mss. l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Maximin.*

Item. *Luciliburgensia, seu Luxemburgum Romanum, hoc est Arduenna veteris situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, Castra, Castella, Villa publica, jam inde à Cæsarum temporibus urbis ad hac Luxemburgensis incunabula & incrementum investigata, atque à fabula vindicata; monumentorum insuper, præprimis verò Eglensi Secundinorum Cisalpinorum Principi inscriptionum, simulacrorum, sigillorum, epitaphiorum, gemmarum, & aliarum antiquitatum quamplurimarum, tam urbi Luxemburgensi importatarum, quàm per totam passim Provinciam sparsarum; Mythologica Romana pleraque prorsùs nova, aut à nemine hactenùs explanata, eruditè non minùs quàm operosè eruderata & illustrata, à R. P. Alexandro Viltemio, Luxemburgens. S. J. Sacerdote, opus posthumum.*

M. l'Abbé de Saint-Maximin, & M. de Balonfaux ont des copies de cet Ouvrage, qui n'est que mss. & qui mériteroit bien de voir le jour, si quelque Libraire en vouloit faire la dépense. Le grand nombre de figures dont il faudroit l'enrichir, le rendroit cher aux Curieux.

Diptychon Leodiense ex Consulari factum Episcopale, & in illud Commentarius R. P. Alexandri Viltemii S. J. Presb. Leodii. M. DCLIX. *in fol.*

Vincent (Edmond) Conseiller d'Etat & à la Cour du Duc Charles IV. avoit amassé plusieurs Piéces concernant la Lorraine, & le regne du Duc Charles, sur-tout touchant la réconciliation de ce Prince avec la Duchesse Nicole son Epouse en 1647. La plupart de ses Papiers sont manuscrits, entre les mains de M. Parisot Conseiller à la Cour à Nancy, qui nous les a communiquez fort civilement.

Vincent (le P.) Tiercelin de Nancy, a composé les Eloges des Ducs de Lorraine, & la Vie du Duc Charles IV. sur les Memoires du P. Donat son Confrere. L'Ouvrage est partagé en huit Livres. Le premier décrit l'état de ce Pays sous les Gaulois; le second, la Lorraine sous les Romains; le troisiéme, la Lorraine sous les Francs, ou François; le quatriéme, la Lorraine sous les Rois d'Austrasie; le cinquiéme, la Lorraine sous le gouvernement des Ducs de Mosellanique, soumis aux Rois d'Austrasie; le sixiéme, sous les Rois de Lorraine; le septiéme décrit la Lorraine réduite en Duché; & le huitiéme parle des Ducs de Lorraine depuis Thierry le Violent, jusqu'au Duc Charles V.

Le P. Vincent suit l'ancien systême des Historiens de Lorraine, & donne une suite de nos Ducs, depuis Alberon fils de Clodion le Chevelu, par Anselbert, Arnould, S. Arnoû, S. Cloû, Martin, Lambert, Lothere, ou Lohier, &c. jusqu'à Guillaume frere de Godefroy & de Baudoüin de Bouillon, Pere prétendu de Thierry le Violent Duc de Lorraine.

L'Auteur ne cite pas les Ecrivains d'où il tire ce qu'il avance. Les Vies qu'il donne des anciens Ducs, sont tres superficielles; celles des nouveaux sont un peu plus fournies; mais il n'est pas toujours exact, & abrége trop ses récits.

Il a aussi écrit une petite Vie de S. Sigisbert Roy d'Austrasie, dans la Préface de laquelle il promet en termes pompeux & exagerez, une Histoire générale de Lorraine, qui n'est autre que celle dont je viens de parler, & qui ne merite pas certainement de si grands éloges.

Volfgangi Medici & Historici Imperatoris Ferdinandi I. & Maximiliani II. Imperat. Commentarius in Genealogiam Austriacam. Basilea, an. 1564.

Volzir de Seronville (Nicolas) Secretaire & Historien du Duc Antoine, est Auteur de *l'Histoire & Recueil de la triomphante Victoire obtenuë contre les Luthériens d'Aulsais* (d'Alsace) *par le Duc Antoine*, imprimé à Paris en 1526. in 4°. en lettres gothiques. Cet Ouvrage est mal écrit, non seulement par rapport au stile, qui est dur & barbare, mais aussi quant à la methode pleine de digressions, & & de réflexions inutiles & étrangeres au sujet. Les marges sont chargées de latin, & ne contiennent presque que les mêmes choses qui sont dans le françois. Au reste, l'Ouvrage ne laisse pas de nous être précieux, comme ayant été écrit par un Auteur non seulement contemporain, mais témoin de ce qu'il raconte.

Le même Volzir a aussi écrit *la Chronique en vers des Rois & Ducs d'Austrasie*, imprimée à Paris en 1530.

Item. *Traité nouveau de la désecration, ou dégradation de Jean Castellan hérétique, jadis Hermite de S. Augustin, faite à Vic le 12 Janvier 1524.* imprimé à Paris en 1534, en lettres gothiques, in 8°.

Vouez (Theobaldus des) Argentinensis Presbyter, scripsit libros Syntaxis Chronologica, ms.

ORIGINE DE LA MAISON de Lorraine.



'ANTIQUITÉ & les illustrations de la Maison de Lorraine, sont connuës de toute l'Europe. Je n'entreprens point de les prouver dans cet Ecrit; mon dessein est de faire voir les differens systêmes que l'on a formez depuis cinq ou six siécles sur son origine; de réfuter ceux qui sont mal fondez, & de donner un nouveau jour à celui qui est aujourd'hui le plus approuvé, & que nous suivons dans cette Histoire.

I. *Systême de Garin le Loherans.*

LE plus ancien Ecrivain qui soit venu à ma connoissance pour l'Histoire de Lorraine, est un Poëte, dont le nom & la patrie ne sont pas bien connus; mais que l'on cite d'ordinaire sous le nom de *Garin le Loherans*, ou Garin le Lorrain. Il vivoit en 1150, sous le regne de Louis le Jeune, bis-ayeul de S. Louis. L'Auteur suppose que *Pierre* Duc de Metz fut Pere de *Hervis* Duc de la même Ville; & que Hervis engendra *Garin le Loherans* Duc de Metz & de Brabant. Cet Auteur prétend que ces Ducs vivoient sous les Princes Pepin & Charles-Martel, ausquels ils firent la guerre; qu'ils étoient tres puissans, & pouvoient mettre sur pied des Armées de trente mille hommes.

Nos anciens Ecrivains, comme Vassebourg, Champier, & même Meurisse dans son Histoire de Metz, citent cet Ecrivain, comme un vrai Historien. Vassebourg cite l'Archevêque Turpin, qui avance que Garin le Lorrain étoit dans l'Armée de Charlemagne, à la fameuse Journée de Roncevaux. La petite Chronique de Metz en vers, dont nous avons fait imprimer une partie, parle des Ducs Hervis & Garin; & dans un ancien Manuscrit de l'Abbaye de Saint-Arnoû, je trouve l'épitaphe d'Hervis Duc de Metz. On peut voir la la critique que nous faisons de Garin, dans la Liste des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Lorraine.

Personne aujourd'hui ne fait difficulté d'avoüer que Garin est un pur Roman; que tout son récit est fabuleux, & qu'on n'en peut tirer aucune preuve directe pour la connoissance de la vraie Origine de la Maison de Lorraine. Seulement on en peut inferer, que dés-lors cette Maison étoit ancienne, grande, illustre, puissante, & qu'on ne doutoit pas qu'elle ne tirât son origine des anciens Ducs ou Comtes de Metz: sentiment qui a été suivi par quelques nouveaux, & dont nous allons donner les preuves, qui ne sont certainement pas à rejetter. Vassebourg (a) fait une remarque qui merite attention. Il dit que les Ducs de

(a) Vassebourg, l. 2. fol. cij. verso.

Lorraine d'aprefent ne defcendent point en ligne directe de Garin le Lorrain, mais feulement en ligne collaterale, & que le Duc Raoul fonda à Nancy quatre Anniverfaires, dont l'un étoit *pour Lorten Guerin, qu'il dit être un des Chefs de fon lignage.* Je conjecture que le Poëte, ou l'Auteur du Roman dont nous parlons, a voulu cacher fous le nom du Duc *Pierre*, Simon I. Duc de Lorraine; & fous celui de *Hervis*, Mathieu I. fils de Simon I. fous lequel Garin écrivoit. Il fuppofe, que les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Montroyal, de Rifte, de Beaupré & de Montbeliard, faifoient la cour au Duc Pierre; que ce Prince fe fit Religieux fur la fin de fes jours; que Hervis fon fils étoit Seigneur abfolu de Neuf-château. Voici comme les Bourgeois de cette Ville lui parlent:

Damoifiax Sire, bien foyez vous trovez,
Nos Sires eftes, & nos droits avoiez.
Commandez, Sire, totes vos volontez.

Que le Duc de Brabant étoit frere d'Hervis Duc de Metz, de même que Thierry I. d'Alface Comte de Flandre étoit frere de Simon I. Duc de Lorraine. Enfin fi l'on fuivoit de prés le Roman dont nous parlons, on y trouveroit certainement beaucoup de veftiges de notre ancienne Hiftoire, quoi qu'enveloppée fous les ombres de la fiction.

II. Syftême. Les Ducs de Lorraine defcendent des anciens Comtes de Metz.

Les anciens Comtes de Metz ont été fans contredit des plus puiffans Seigneurs de la Belgique; & il ne feroit pas honteux aux Ducs de Lorraine d'en defcendre. M. l'Abbé de Camp, qui a toujours eu en vuë d'abaiffer tant qu'il a pû la Maifon de Lorraine, a cru y réüffir, en tâchant de faire voir qu'elle tiroit fon origine des Comtes de Metz, pour avoir lieu d'en inferer qu'ils ne venoient donc pas des anciens Ducs d'Alface: mais fes efforts ont été tres inutiles en deux manieres. Premierement, il n'eft pas venu à bout de montrer que les Ducs de Lorraine ayent eu la même origine que les anciens Ducs de Metz, n'en ayant jamais pû former une fuite généalogique, foutenuë depuis les premiers Comtes de Metz, jufqu'à Gerard d'Alface. Secondement, il eft indubitable que ces Comtes de Metz dans les commencemens n'ayant pas été héréditaires, quand on avoüeroit que nos Ducs defcendent des Comtes de Metz, il ne s'enfuivroit pas, comme il le prétend, qu'ils n'ont point une origine commune avec les anciens Ducs d'Alface, puifqu'il eft tres aisé que ceux-ci, quoi qu'originaires d'Alface, ayent été nommez Comtes de Metz par les Empereurs, ou par les Evêques. J'ofe même avancer que la chofe eft ainfi, puis qu'Adelbert Fondateur de Bouzonville, fource indubitable de la Maifon de Lorraine, étoit Comte de Metz, de même que le Comte Gerard fon fils. Il n'eft pas moins certain, que l'un & l'autre étoient de la Maifon d'Alface, puifque les meilleurs Chronologiftes (b) de ce temps-là, ou des temps voifins, leur donnent le furnom *d'Alface*.

Voici comme M. de Camp Abbé de Signy (c) arrange la fucceffion des Comtes de Metz.

Albert I. Comte de Metz, de Briey & de Scarponne, fut tué à Remich en 882 le 3 d'Avril, combattant contre les Normands. Il fut Pere de

Richard I. (d) felon la petite Chronique de Sigebert. Ce Richard fucceda à fon Pere dans le Comté de Metz. Il eut pour fils & pour fucceffeur,

Albert II. qui foufcrivit à une Charte d'Adalberon Evêque de Metz, en 939.

Richard II. furnommé le Puiffant, lui fucceda. Il vivoit en 971, & a foufcrit à une Charte d'Adalberon Archevêque de Reims, en faveur de l'Abbaye de Moufon. Un ancien Breviaire mf. de l'Abbaye de Crofthal, porte que Richard Comte, & fes Fils, rétablirent ce Monaftere: *Richardus Comes & filii ejus, funt reftauratores noftri.* Il fut Pere de

1°. Gerard, 2°. d'Albert ou Adelbert Fondateur de Bouzonville, & 3°. d'Adelberte ou Adelaïs, Mere de Conrade le Salique.

Gerard I. dont on vient de parler, fut Comte de Metz. *Gerardus Comes noftræ Civitatis, filius Richardi Potentis* (e). Il foufcrivit à une Charte de Saint-Vanne de Verdun, de l'an 1015.

Albert Fondateur de Bouzonville, fut Pere de Gerard II. de Folmar I. Comte de Metz, de Hugues, & d'Ulric.

Gerard II. fit du bien aux Eglifes, felon les Chroniques de Sigebert (f) & d'Alberic (g), & fut Voüé de l'Abbaye de Saint-Mihiel. Il fut Pere de Gerard d'Alface Duc de Lorraine. Cela eft connu.

Mais il y a une chofe que M. l'Abbé de Camp ne prouve pas bien, & qui eft cependant effentielle à fon fyftême. C'eft que Richard II. Comte de Metz, foit Pere, 1°. de Gerard I. 2°. d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & 3°. d'Adelais. Si cela étoit prouvé, tout le refte fe foutiendroit affez.

De plus, d'où vient le nom *d'Alface* à Gerard, s'il eft fils de Richard Comte de Metz,

(b) Sigebert. Alberic. *Chronic. magnum Belgicum.*
(c) Mff. de M. l'Abbé de Camp, aujourd'hui à M. l'Abbé de Beringhan.
(d) Voyez Meuriffe, p. 335. Il avoüë qu'il ne trouve aucun monument de ce Richard; mais qu'en 971 il y avoit un Richard Comte de Metz, *idem*, p. 336.
(e) Chronique mf. de Metz, citée par M. l'Abbé de Camp.
(f) *Sigebert. ad an.* 1033.
(g) *Alberic. ad an.* 1036.

descendu

descendu en droite ligne, selon lui, du Comte Albert, tué à Remich en 882?

La Chronique mſ. de Metz dont il parle, nous eſt entiérement inconnuë; il faudroit la voir, & ſçavoir d'où elle vient; & quand on la recevroit pour vraie, s'enſuivroit-il que Richard le Puiſſant ſeroit Pere de Gerard, d'Adelbert & d'Adelaïs? C'eſt là le nœud gordien; il faut le couper, ou le dénoüer. Tous les Sçavans de l'Europe attendent les preuves de cette prétenduë filiation. Si Richard eſt Pere de ces trois Princes, il pourroit bien être le même qu'Eberard dont parle la Vie de Saint Deïcole: car Gerard, Eberard & Richard, ſont des noms qui ſe confondent quelquefois.

Le P. Benoît Capucin de Toul, donne encore une autre Liſte des Comtes de Metz dans ſon Hiſtoire mſ. de Metz. La voici.

I. Volmar Comte de Metz, ſous le regne de Charlemagne (h), & l'épiſcopat d'Angelrame.

II. Ricuin, vers l'an 880. *Titre de Saint-Pierre de Metz.*

III. Adelard, ſous Charles le Gros, an 882. *Cartular. Moguntiac.* (i)

IV. Gerard, avec ſon frere Matfride, furent proſcrits par l'Empereur Arnoû, pour avoir uſurpé les biens de l'Abbaye de Saint-Evre, dont ils étoient Avoüez. Gerard tenoit en commende l'Abbaye de Saint-Pierre de Metz; mais il en fut dépouillé par le Roy Zuintebold; ce qui lui donna occaſion de ſe révolter contre ce Prince. Louis III. ſucceſſeur de Zuintebold, lui rendit cette Abbaye en 902. *Annal. Trevir. t. 1. p. 444.*

V. Adalbert fut établi par Adalberon I. Evêque de Metz. Il vivoit en 1040. 1044. &c.

VI. Richard donna à S. Arnoû ſa Terre de *Breviliacum*, en 971.

VII. Gerard II. avoit épouſé Eve de Luxembourg, ſœur de l'Imperatrice Cunegonde, & de l'Evêque Theodoric. Il fit de grands biens aux Egliſes. (*Alberic. ad an. 1006.*) Il eut guerre avec l'Empereur; & Sigefroy ſon fils unique fut tué dans un combat le 27 Août 1017.

VIII. Adalbert III. frere de Gerard II. (k) & de la Princeſſe Adelaïde Mere de l'Empereur Conrade le Salique (l); fonda Bouzonville en 1033, & fut Pere de Gerard d'Alſace premier du nom, Tige de la Maiſon de Lorraine par Gerard II. qui ſuccéda à Gerard I.

IX. Folmar I. étoit Comte de Metz en 1054. *Madaure, p. 362.*

X. Folmar II. en 1075. *Cartul. de Saint-Arnoû, donation de Longeville au ban de Cheminot;* & en 1090. *Charte d'Hériman pour S. Clement.*

XI. Rodolphe fils de Folmare, en 1093. *Titre de l'Evêque Popon pour S. Clement.*

XII. Folmar III. Comte de Metz & de Lunéville, frere du Comte Rodolphe & de Theogere. Il fonda l'Abbaye de Beaupré prés Lunéville. Il eut de la Comteſſe Mathilde deux fils & trois filles, Folmar, Hugue, Clemence, Agnés & Adelaide; leurs Ayeux avoient fondé l'Abbaye de Saint-Remy de Lunéville.

XIII. Hugue fils de Folmar III. en 1127. *Titre d'Etienne de Bar Evêque de Metz, donné à l'Abbaye de Saint-Pierre-mont.*

XIV. Formar IV. fils de Folmar III. *Voyez l'Archive de Beaupré.*

XV. Albert fils de Godefroy II. Duc de la baſſe Lorraine, & de Lutgarde de Daſbourg. Il ſuccéda à Hugue & à Folmar IV. morts ſans enfans. Agnés leur ſœur, mariée à Hugue de Luzeſtein, ou de la Petite-pierre, hérita du Comté de Lunéville: mais celui de Metz échut à Albert leur parent, qui avoit épouſé Gertrude de Loos fille de Louis Comte de Loos, de laquelle il eut une fille nommée Gertrude, qui épouſa en 1206 Thiebaut I. Duc de Lorraine.

XVI. Thiebaut I. Duc de Lorraine, ſe qualifie Comte de Daſbourg & de Metz, à cauſe de Gertrude ſa femme, dans la confirmation qu'il fit en 1214 des biens de l'Abbaye de Beaupré. Aprés ſa mort, arrivée en 1220, la qualité de Comte de Metz fut ſupprimée.

Quoi que cette Liſte ne ſoit pas parfaite, & qu'elle omette quelques Comtes de Metz qui nous ſont connus par l'Hiſtoire, on peut toutefois en tirer beaucoup d'avantage, en ce que, ſans donner atteinte à la grandeur & à l'antiquité de l'origine de la Maiſon de Lorraine, elle reconnoît que Gerard & Adelbert, Tige des Ducs de Lorraine aujourd'hui régnans, ont poſſedé la qualité de Comtes de Metz: mais l'Auteur ne prétend pas, & quand il le prétendroit, nous ne l'avoüerions pas, que nos Ducs ſoient ſortis des anciens Comtes de Metz, & leur ayent ſuccédé de Pere en Fils.

Nous allons donner un autre Catalogue des Comtes de Metz, tant ſoit peu plus rempli que celui que l'on vient de voir, & nous marquerons les dates, & les endroits où ils ſe trouvent dans les Preuves de notre Hiſtoire de Lorraine.

(h) Benoît, hiſt. mſ. de Metz, l. 1. c. 54. Comparez ce qu'il dit, hiſt. de Lorraine, imprimée en 1704, p. 41. & 152.

(i) Dans ſon hiſt. de Lorraine, p. 152. il met, 1°. Adalbert Comte de Metz, tué dans le Combat de Remich, en 882.

2°. Ricuin, qui ſuccéda à Adalbert.

3°. Adalbert frere des Comtes Gerard & Matfride, tué par un nommé Ido en 944.

4°. Les Memoires de Thierry diſent, qu'une Fille ou une Sœur de cet Adelbert, fut mariée à Eberard Comte d'Alſace, d'où M. Thierry conjecture que le Comté de Metz eſt tombé par droit d'hérédité en la Maiſon d'Alſace.

(k) *Alberic. ad an. 1036.*

(l) Vipo vita Conradi.

Liste nouvelle des anciens Comtes de Metz.

An. 787. FOlmar ou Volmar, Comte de Metz, sous le regne de Charlemagne, & l'épiscopat d'Angelramme Evêque de Metz. *t. 1. hist. de Lorraine, p. 293.*

835. Albert Duc de Metz, *t. 1. p. 350.*

880. Ricuin, vers l'an 880. *Titre de l'Abbaye de Saint-Pierre de Metz.*

882. Adelardus, ou Valhardus, ou Adelbert Comte de Metz, tué à Remich en 882, dans la Bataille contre les Normands.

933. Je trouve *Hamedeus Comes Palatii Me-*
940. *tensis. Tom. 1. pp. 338. 347. 350. 361.*
942. Dans le même temps vivoit *Tindebaldus*
945. *Comes Palatii Metensis.* Titre de l'Abbaye
958. de Senones.
959.

Adelbert souscrit à une Charte d'Adalberon Evêque de Metz, *Memoires de M. l'Abbé*
942. *de Camp*, an 942. *Otho Dux, Adelbertus Comes.* Le P. Benoit, *hist. de Lorr. p. 152.* dit qu'Adelbert étoit frere des Comtes Gerard
944. & Matfride, & qu'il fut tué en 944 par un nommé Ido.

On croit que Gerard, ou Matfride son frere, étoient aussi Comtes de Metz vers ce temps-là. Il est certain qu'ils étoient Voüez de l'Abbaye de Saint-Pierre de Metz. Ces deux Seigneurs étoient *patrueles*, cousins germains par pere, de S. Leon IX. *Titre de l'Abbaye de Hesse, t. 1. p. 430.*

971. Richard Comte de Metz, donna à l'Abbaye de S. Arnoû la Terre de *Breviliacum*. Meurisse reconnoît qu'il y avoit un Richard Comte de Metz en 971. *Voyez son Histoire de Metz, pp. 335. 336.*

Ce *Richard* le Riche ou le Puissant, pourroit bien être le même qu'*Eberard*, ou *Everard*, ou *Gerard*; car ces noms se confondent quelquefois; lequel fut Pere de Gerard Comte de Metz, d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & d'Adalberte ou Adelaide Epouse de Henry Duc de Baviere, & Mere de Conrade le Salique. En l'an 1000 l'Abbé de Senones porte ses plaintes à l'Evêque de Metz contre les vexations du Comte Gerard Voüé de son Abbaye.

Gerard I. fut certainement Comte de Metz, & n'eut qu'un fils, nommé Sigefroy, qui fut tué en 1014; ou 1017. Le Comte Gerard mourut quelque temps aprés.

1048. Gerard II. fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, succéda à son oncle le Comte Gerard dans le Comté de Metz. Il mourut en 1048. Et la même année,

1048. Gerard III. d'Alsace son fils, lui succéda, non dans le Comte de Metz, mais dans ses biens patrimoniaux, & fut nommé Duc de Lorraine en 1048.

1049. Ici le Comté de Metz passe aux Comtes de Lunéville; nous ignorons par quel moyen. M. l'Abbé de Camp croit que Folmar étoit fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville; mais il est certain que ce Folmar venoit des anciens Comtes de Lunéville. Je conjecture que ce fut de concert avec l'Evêque de Metz, & les Princes de la Maison d'Alsace, d'Egesheim & de Luxembourg, dont Folmar étoit proche parent. Dés les années 1054 & 1055 1054.
Folmar étoit Comte de Metz. *Voyez Meurisse, p. 362. & Hist. de Lorr. t. 1. p. 447.* 1055.
Folmarus Comes, & omnis Palatii (Adalberonis Metensis Episcopi) senatus. Il étoit encore Comte de Metz en 1058. *Archive de Saint-Clement de Metz.*

Folmar II. en 1075, donne Longeville 1075.
située au ban de Cheminot, à l'Abbaye de S. Arnoû. Il est aussi dénommé en un Titre de 1080 & en 1090, sous l'Evêque de Metz Heriman. *Hist. de Lorr. t. 1. pp. 479. & 394 395.*

Rodophe Comte de Metz, fils de Folmar, 1093.
dit le P. Benoît. J'y trouve aussi un Comte Folmar, qui eut deux fils, l'un nommé Folmar, & l'autre Hugue. *t. 1. p. 412.*

Le Duc Thierry de Lorraine se qualifie Duc 1105.
de Metz, *p. 518.* Garin le Loherans donne toujours la même qualité aux Ducs de Lorraine. Il vivoit vers l'an 1150.

Folmar Comte de Metz, étoit en Italie 1106.
en 1106. *p. 521. t. 1.* En 1111, 1113, 1114, 1126, 1127, le jeune Comte Folmar avoit la Préfecture de la Ville de Metz, apparemment en l'absence du Comte Folmar l'ancien son Pere: *Juniore Comite Folmaro Praefecturam Urbis agente. T. 1. p. 528. t. 2. p. cclxxxv.* 1127.

C'est sans doute ce Folmare qui fonda l'Abbaye de Beaupré en 1134 ou 1135. Il épousa la Comtesse Mathilde, dont il eut trois fils Herman, Folmar & Hugue, & trois filles, Clemence, Agnés & Adelaide. *t. 2. p. ccliij.* & Vassebourg, *l. 4. fol. cccxcviij.*

Herman étoit Comte de Metz en 1135. 1135.
t. 2. p. cccliv. Peut-être n'étoit-il que Comte du Palais de l'Evêque.

Folmar fut Comte de Metz vers ce même temps.

Hugues son frere fut aussi Comte de Metz
en 1173. Je trouve encore Hugues Comte 1173.
de Lunéville & de Metz, & Cunegonde son Epouse, en 1181, 1185, 1187, 1189.

Aprés ceux-ci, le Comté de Metz passa dans Vers
la Famille de Dasbourg, ou d'Egesheim. Le 1190.
P. Benoît dit que ce fut Albert fils de Godefroy II. Duc de la basse Lorraine, & de Lutgarde de Dasbourg, qui succéda à Hugues & a Folmare, morts sans enfans. Albert avoit épousé Gertrude de Loos, fille de Louis Comte de Loos, dont il eut Gertrude, qui épousa en 1206 Thiebaut Duc de Lorraine. 1206.

Mais le fragment que j'ai tiré de Vassebourg, *l. 4. p. cccxcviij.* dit expressément que Hugues second fils de Folmare & de Mathilde, fut Comte de Metz, aprés son frere Folmare, & engendra Albert Comte de Metz, qui n'eut

qu'une fille nommée Catherine (ou plutôt Gertrude) laquelle épousa Thiebaut Duc de Lorraine, fils de Ferry, qui fut le dernier Comte de Metz : *Folmarus Comes Metensis habuit duos filios ex Mathilde conjuge, videlicet Folmarum & Hugonem ; & tres filias, Clementiam, Agnetem & Adeleidem.* Folmarus *primus regnavit, post Hugo ; qui genuit Albertum Comitem Metensem. Dictus Albertus genuit unam filiam Catharinam (seu potiùs Gertrudem) quæ fuit uxor Theobaldi filii Ducis Lotharingiæ Friderici, qui fuit ultimus Comes Metensis.*

Sur ce pied-là le Comté de Metz ne sortit point de la Famille des Comtes de Lunéville, si ce n'est par le mariage de Gertrude de Dasbourg, avec Thiebaut I. Duc de Lorraine,
1220. mort en 1220, qui fut le dernier Comte de Metz, cette dignité ayant été supprimée après sa mort.

Il est important de faire ici une remarque sur les Comtes de Metz ; qui est qu'il y avoit deux sortes de Comtes de Metz. Les uns étoient Comtes du pays Messin & de la Mosellane ; & les autres étoient seulement Comtes du Palais de l'Evêque. Je veux croire que quelquefois le même avoit les deux qualitez ; mais cela n'étoit pas général, ni même commun. Sous l'Evêque Adalberon, és années 933 & suivantes, jusqu'en 945 (m), je trouve dans les Chartes de ce Prelat (n) *Amedeus Comes Palatii ;* & en 965 (o), *Thietbertus Comes Palatinus Metensis ;* en 966 j'ai deux Titres où il signe simplement *Theutbertus Comes.* Mais en même temps on remarque aussi d'autres Comtes, comme Etienne, Gerard & Matfride Voüez de l'Abbaye de S. Pierre de Metz ; Albert, ou Adelbert, frere de Bernoïn Evêque de Verdun, en 939 & 942 ; Godefroy, en 963 (p) ; le Comte Folmare de Lunéville, Fondateur de l'Abbaye de Saint-Remy dans cette Ville, en 949 ; Folmare son fils, Comte de Lunéville & d'Amance, en 999. Je ne veux pas assurer qu'ils fussent Comtes de Metz ; il est du moins certain que le second Folmare fut pere d'un autre Folmare Comte de Metz, qui transmit cette dignité à ses Successeurs. Le second Folmare étoit déja Comte en 991 ; il l'étoit encore en 999. Dans cet intervalle vivoit le Comte Albert, qui fut établi Comte par Adalberon Evêque de Metz, & qui vivoit en 1040 & 1044.

Vers le même temps l'Evêque Adalberon avoit aussi son Comte du Palais, nommé Folmare : *Folmarus Comes, & omnis Palatii Senatus* (q), dans un Titre de 1055. La Cour Episcopale avoit donc son Comte du Palais & son Sénat, pour rendre la Justice au nom de l'Evêque de Metz, pendant les dixiéme & onziéme siécles, & apparemment encore auparavant, differens des Comtes de Mosellane ou du pays Messin.

Pour revenir à notre sujet, nous pouvons assurer que les Ayeux de Gerard d'Alsace ont possedé le Comté de Metz, & par consequent que les Ducs de Lorraine descendent en ce sens des Comtes de Metz ; mais des Comtes de Metz, ou du pays Messin, ou de Mosellane, & non des Comtes Palatins de Metz : car Adelbert Fondateur de Bouzonville, est nommé simplement (r) *Comes Metensis*, & son fils Gerard, *Comes Mosellensis Potentissimus* (s), & jamais *Comes Palatii.* Le Duc de Lorraine Thierry, en 1105, prend le titre de Duc de Metz (t), *Dux Metensis.* Gerard & Matfride, cousins germains par pere de S. Leon IX. (u) étoient aussi Comtes de Metz ; & ce Comté est demeuré dans la Famille des Comtes de Dasbourg, successeurs du Comte Hugues, Pere du même S. Leon, jusqu'à Albert Pere de Gertrude de Dasbourg, derniere héritiere de ce Comté, laquelle épousa Thiebaut I. Duc de Lorraine, qui porta toujours depuis son mariage, la qualité de Duc de Lorraine & de Comte de Metz (x).

Ainsi, bien loin que l'Origine des Ducs de Lorraine, tirée des Comtes de Metz, porte aucun préjudice au sentiment qui les fait descendre des Ducs d'Alsace, elle la confirme au contraire, & lui donne une nouvelle illustration, en faisant voir que ce Comté est demeuré quelque temps dans la ligne directe d'Alsace, & qu'il a subsisté dans la ligne collaterale jusqu'à son extinction, arrivée vers l'an 1225 (y), qui a emporté aussi l'extinction de la qualité de Comte de Metz. Je ne rappelle pas ici ce que j'ai dit ci-devant, du systême de Garin le Lorrain, qui fait nos anciens Princes, Ducs de Metz dés le temps de Pepin & de Charles Martel. Son systême est insoutenable ; mais il prouve toujours une verité certaine, qui est que de son temps c'étoit l'opinion commune du pays, que les anciens Princes de la Maison de Lorraine avoient possedé le Comté de Metz.

III. Systême, qui fait descendre les Ducs de Lorraine de Lother neveu de Jules César.

LE Systême qui fait venir le nom de Lorraine du Duc Lother, neveu de Jules Cé-

(m) Voyez nos Preuves, t. 1. p. 338. 347. 350. 361.
(n) Voyez Benoit, hist. mss de Metz, l. 1. c. 54.
(o) Tom. 1. pp. 176. 379.
(p) Preuves, t. 1. p. 371.
(q) *Idem*, p. 447.
(r) Alberic. ad an. 1036. *Albertus Comes Metensis & Gerardus Dux filius ejus, multa contulerunt Ecclesiis.* Ita Sigisbert. ad an. 1033.
(s) Alpertus Monachus S. Symphoriani, pp. 97 & 106, apud Eckard. ad an. 1010. & 1015. *Gerardi Mosellani potentissimi*, & *Gerardi Comitis Mosellensis.*
(t) Voyez nos Preuves, p. 518.
(u) Preuves, p. 430. ad an. 1050. *Tegit enim Martyr (Laurentius) nostros Comites Patrueles Matfridum & bonæ memoriæ Geraedum, ejusque uxorem Cunizam.*
(x) Voyez les Preuves. Il épousa Gertrude en 1206, & mourut en 1220.
(y) *Vide Alberic. ad an. 1225. & Richer. Senon. l. 4. c. 30.*

sar, & qui fait descendre nos Ducs du même Lother en ligne directe, n'est pas ancien; car quand on le feroit remonter jusqu'à Hunibalde, ou Humbaud Auteur fabuleux, dont l'Ouvrage a été abregé par Trithême, ce seroit peu de chose; puisque les Sçavans conviennent qu'Humbaud, qui se vante d'avoir vêcu sous Clovis, est beaucoup plus récent. Nos Historiens (a) ont encore beaucoup encheri sur les fictions dont il a farci son Histoire. Il avance qu'un nommé Godefroy Roy des Cimbres, ayant chassé de son Palais un de ses fils, nommé Charles Inach, celui-ci se retira à Rome, & y devint amoureux d'une fille nommée Germanie, sœur de Jules César. Il l'enleva, & l'amena avec lui dans le Cambresis, en un Château nommé Sesnes. Un jour un Cigne, poussé par les Chasseurs, vint se jetter dans le sein de Germanie; ce qui fut cause qu'elle changea son nom de Germanie, en celui de Siniane, qui signifie Cigne en langue Flamande.

Pendant que Jules César faisoit la guerre dans les Gaules, Charles Inach, qui tenoit le parti d'Arioviste, fut tué dans un combat; & Siniane demeurée veuve, avec deux enfans, fut reconnuë quelque temps aprés par un Officier des Troupes Romaines, nommé Salvius Brabon. César étant informé que sa Sœur étoit dans ce pays, l'alla visiter; maria sa niéce Siniane, fille de Germanie, à Salvius Brabon, & lui donna pour doüaire le pays, qui depuis fut nommé *Brabant*. Il céda à *Octavius Germain*, fils de sa Sœur, les pays de Tongres & de Cologne.

Nos Historiens ajoutent, que Germanie eut encore un fils nommé *Lother*, à qui Jules César donna pour appanage le pays qui est situé entre la Seine & le Rhin. Ce Pays, disent-ils, étoit auparavant nommé *Mosellane*; mais depuis *Lother*, il fut nommé *Lotherrene*, ou Lorraine. J'ai honte, pour l'honneur de ma Patrie & de mes Compatriotes, de rapporter de telles pauvretez. Ce systême a été proposé & suivi par le Pere Jean d'Auxy Cordelier, dans son *Abregé, ou Epitome des vies & gestes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother neveu de Jules César, jusqu'au present régnant.* Il vivoit sous les Ducs Antoine, François I. & Charles III. & écrivit son Ouvrage en 1566. Il conduit la Généalogie de nos Ducs depuis Adam jusqu'à Lother, & depuis Lother jusqu'à Charles III.

Thierry Alix Président de la Chambre des Comptes de Lorraine, composa en 1594 son *Histoire du Pays & Duché de Lorraine*, dans laquelle il suit le même systême, & cite un Auteur nommé Jean de Tréves Abbé de Saint-Maximin, qui assure que le Pays de Lorraine porta ce nom quarante-huit ans avant J.C. & qu'il le tira de *Lother* neveu de Jules César. Il donne aprés cela la suite généalogique de ce prétendu *Lother* premier Duc de Lorraine, jusqu'à S. Basin, qui fut premiérement Abbé de Saint-Maximin, puis Archevêque de Tréves. Jean de Tréves ajoute qu'il a appris toutes ces particularitez de la bouche même de S. Basin, pendant que ce Saint étoit encore Abbé de Saint-Maximin.

Le Président Alix se sert encore du témoignage d'Adelbert d'Andernach Abbé de Metloc, qui a écrit une Vie de S. Lutvin, premiérement Abbé de Metloc, & ensuite Archevêque de Tréves, dans laquelle il dit que S. Lutvin étoit fils de Gonza, fille d'un Duc de Lorraine nommé Arnoalde, Pere de S. Arnoû, & fils d'Ansbert & de Blitilde, dont on fait une Généalogie sans fin, pour montrer qu'Arnoalde, de même que S. Lutvin, descendent de Lother, ainsi que S. Basin son oncle; & que les Ducs de Lorraine sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit communément, puisque le Chef de leur Famille vivoit quarante-huit avant J. C.

Adelbert atteste tout ce qu'il dit, comme l'ayant appris de S. Lutvin même pendant que ce Saint étoit Abbé de Metloc, lequel ne s'étoit pas contenté de l'affirmer de vive voix, mais l'avoit encore laissé par écrit. M. Alix rapporte ensuite une fondation faite dans l'Eglise Cathédrale de Metz par le Comte Vilderic, lequel se dit fils d'Octavius Duc de Lorraine dés l'an 656. Telles sont les preuves de notre sçavant Président, dont l'Ouvrage, de même que celui du P. Dauxy, est demeuré manuscrit. On a fait grace à l'un & à l'autre de ne les pas imprimer, sur-tout à M. Alix, homme d'ailleurs laborieux & habile, à qui les Archives de la Cour de Lorraine auront une obligation éternelle, par le soin qu'il a pris de les arranger, & de faire tirer des copies de la plupart des meilleurs Titres.

Le P. Saleur Cordelier, dans sa Clef ducale, imprimée à Nancy chez Charlot en 1663, en un volume in fol. adopte les sentimens des deux Ecrivains que nous venons de voir, & rapporte les mêmes piéces qui avoient été citées par le Président Alix. Non seulement il les croit bonnes & originales; il défie même en quelque sorte, que l'on puisse les révoquer en doute, ou les attaquer. On peut voir la Liste des Historiens Lorrains que nous avons donnée au commencement de ce premier Tome, où nous entrons dans un assez grand détail sur ces sortes d'ouvrages.

Ce seroit perdre le temps, & ne pas assez respecter la suffisance & le bon goût de nos Lecteurs, que de s'étendre à réfuter ce systême chimerique. Les prétendus Auteurs qu'on nous cite pour appuyer cette hypothese, sont modernes, ou fabuleux; on leur attribuë une

(a) Voyez Vassebourg, l. 1. fol. xxv. *verso*.

autorité qu'ils n'ont jamais euë ; il est même très croyable qu'il n'y eut jamais ni de Hunibalde, ni de Jean de Tréves, ni d'Adelbert Abbé de Metloc. Ce sont des noms inventez à plaisir par des imposteurs, pour donner du crédit à leurs visions, & pour réaliser la chimere que l'on s'est forgée en certains endroits, pour dire que S. Basin & S. Lutvin étoient Ducs de Lorraine ; si toutefois cette fable n'est pas encore plus récente que les imposteurs dont nous parlons, qui pourroient bien être les Auteurs plutôt que les Approbateurs. Enfin il faut renverser toutes les histoires les plus certaines, renoncer aux notions les plus claires & les plus connuës, & abandonner les monumens les plus autentiques & les plus incontestables, si l'on veut soutenir ces fictions, & approuver les Piéces produites par M. le Président Alix.

IV. Systême, qui fait venir les Ducs de Lorraine de S. Arnoû & de Charlemagne par Charles de France & Guillaume de Bouillon.

LA race de S. Arnoû, qui a produit celle de Charlemagne, est si illustre dans l'Europe, qu'il ne doit pas paroître étrange que les plus augustes Maisons cherchent à se procurer l'honneur d'en tirer leur origine ; d'ailleurs cette race est si étenduë & si féconde, qu'il n'est pas mal-aisé que plusieurs Potentats soient sortis de ses branches. Nos anciens Ducs de Lorraine se sont toujours vantez de venir du sang des Troyens & des Francs ; ils devoient le sçavoit mieux que personne, étant & plus prés de la source, & mieux instruits de la tradition de leur Famille. Le Duc Thierry fils de Gerard d'Alsace, disoit que son Pere étoit issu de la race de Charlemagne : *Gerardi ex antiqua Caroli magni progenie geniti* (y), & le Duc Simon I. dans un Acte de l'an 1116, assure que le Duc Thierry son Pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à Notre-Dame de Nancy, à la maniere des Nobles François, dont il tiroit son origine. L'Evêque de Metz Jacques de Lorraine, mort en 1260, se vantoit de même d'être de la Race Royale des Rois de France.

Nos Historiens Lorrains n'ont rien négligé pour prouver cette origine ; mais la plupart s'y sont pris d'une maniere plus propre à affoiblir qu'à fortifier ce sentiment. Ils ont adopté de fausses Généalogies de S. Arnoû, qui font venir ce Saint d'un Sénateur Romain nommé Ansbert, qui épousa, disent-ils, une Princesse nommée Blitilde, fille du Roy Clotaire. Ansbert eut pour fils Arnoalde, & Arnoalde fut Pere de S. Arnoû ; de là il est aisé d'aller à Charlemagne, & à Charles de France frere du Roy Lothaire, & Duc de Lorraine. Charles laissa le Duché de Lorraine à Othon son fils, lequel étant mort sans enfans, le Duché fut donné à Godefroy Duc de Boulogne son plus proche parent par la ligne masculine, & dont est descendu Godefroy de Bouillon Roy de Jerusalem, qui eut trois freres, Baudoüin, Eustache & Guillaume. Ce dernier lui succéda dans le Duché de Lorraine, & eut pour fils & pour successeur Thierry Duc de Lorraine, qui commença à régner en 1070, & mourut en 1115 (z). Depuis Thierry jusqu'aujourd'hui, la suite de nos Ducs est bien suivie, & la difficulté ne peut rouler que sur les Ducs ascendans depuis Thierry jusqu'à S. Arnoû.

Le systême que nous venons de proposer, se trouve dans le Pere Dauxy, dans Symphorien Champier, dans le Président Alix, dans le Pere Saleur, & dans plusieurs autres, qui les ont suivis ; mais il est si mal assorti, que personne à present n'oseroit le soutenir. Je ne parle pas de la fausse Généalogie de S. Arnoû, par Ansbert & Blitilde ; elle fut inventée peu de temps aprés Charlemagne, apparemment pour tâcher de faire voir que la seconde race des Rois de France étoit un rejetton de la premiere, par Blitilde fille de Clotaire : mais cette Généalogie est entiérement décréditée aujourd'hui, & rejettée par les meilleurs Historiens François. M. Chantereau le Fevre a écrit exprés pour la réfuter.

L'autre partie du systême qui donne une suite non interrompuë de Ducs de Lorraine depuis S. Arnoû, à qui l'on accorde gratuitement cette qualité, est encore plus chimerique. Enfin, vouloir que Charles de France, & Othon son fils, Ducs de Lorraine, & qui étoient incontestablement de la race de Charlemagne, ayent eu pour successeurs des Princes sortis du même sang par ligne masculine, & que de ces Princes soient venus directement, & par la même ligne, les Ducs de Lorraine d'apresent, c'est se faire une agréable illusion, & renverser tous les fondemens de l'Histoire.

On ne fera nulle difficulté d'avoüer que Godefroy de Bouillon descendoit de Charlemagne, par les femmes (a). Alberic le marque positivement (b) ; & la vraie Genealogie de S. Arnoû, si souvent imprimée, & si respectée parmi les Sçavans, exprime clairement cette descendance (c). Charles de France Duc de Lorraine, eut deux filles, Ermengarde & Gerberge. Gerberge fut mere de Henry Comte de Bruxelles, lequel eut une fille nommée Mathilde, qui épousa Eustache Comte de Bouillon, & fut mere d'Eustache, qui épousa Ide, dont il eut Godefroy de Bouillon, &

(y) *Apud Vassebourg. t. 4. fol. cccxliv.* verso

(z) Baleicourt, Traité historique sur la Généalogie de Lorraine, pp. 31. 32.

(a) *Idem*, p. 43. & suiv.

(b) Alberic. ad an. 1098. Dux Godefridus in Regem electus, filius fuit *Eustachii Comitis Bolonienfis, qui per maternum genus ad Caroli magni lineam pertinebat.*

(c) Voyez nos Preuves, p. 78. t. 1.



Baudouin, qui regnerent tous deux à Jerusalem. Voila comme Godefroy de Bouillon descendoit du sang de Charlemagne, par l'une des filles de Charles de France.

Nous ne ferons pas même difficulté de reconnoître que les Ducs de Lorraine aujourd'hui regnans, descendent des Ducs de Bouillon par alliance, & par les femmes; car nous montrerons ci-aprés, qu'Adelbert, Fondateur de Bouzonville, avoit pour épouse Jutte ou Judithe sœur de Sigefroy Comte de Luxembourg; & que Gerard l'un de ses fils, épousa Eve ou Gisele, niéce ou petite-fille du même Comte Sigefroy. Or il est certain que Sigefroy étoit oncle paternel de Godefroy Comte d'Ardenne, oncle paternel de Godefroy Comte de Verdun, lequel Godefroy étoit oncle paternel d'Ide fille d'Albert Comte de Namur, épouse d'Eustache Comte de Boulogne, qui fut mere de Godefroy & de Baudouin Rois de Jerusalem. Cela paroît par Nicolas de Clairvaux (d), & par la parenté de Godefroy Comte de Verdun & d'Ardenne. Il faut voir les Epitres de Gerbert (e). On assure (f) que Renier Duc de Lorraine, étoit ayeul du Comte Sigefroy. Ricuin eut pour successeur Godefroy le Barbu, dans le Duché de la basse Lorraine, dans la Seigneurie d'Ardenne & le Comté de Verdun, tandis qu'Eberard, Adelbert & Gerard étoient Ducs de la haute Lorraine. Ainsi ces deux Duchez étoient possedez par des Princes parens & alliez.

Quelques-uns (g) ont suivi une autre route, pour faire sortir Godefroy de Bouillon & nos Ducs de Lorraine, de la race de Charlemagne, par les mâles. Ils supposent que l'Empereur Arnoû eut deux fils, Louis III. qui lui succeda à l'Empire, & Conrade Duc de Lorraine. Celui-ci eut pour fils Conrade & Eberard; Conrade fut élu Empereur aprés Louis III. & Eberard fut Duc de Vorms, & pere de Siffride Comte de Boulogne & de Guines, duquel descendit Adolphe. Adolphe fut pere d'Eustache I. Comte de Boulogne, qui laissa de Mahaut de Louvain, Eustache II. qui épousa Ide fille de Godefroy Duc de la basse Lorraine, & fut pere de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, d'Eustache & de Guillaume. Les deux premiers regnerent successivement à Jerusalem. Eustache fut Comte de Boulogne, & Guillaume épousa Mathilde fille de Gerard d'Alsace, dont il eut Thierry Duc de Lorraine, pere de Simon I. duquel sont descendus nos Ducs aujourd'hui regnans; c'est ce que disent les Auteurs dont nous parlons.

Cet arbre genealogique a meilleur air que les précédens. Il faut voir s'il est mieux fondé. Il est question de sçavoir si Eberard Duc de Vorms, fut pere de Sifride Comte de Guine, & si celui-ci est pere d'Adolphe. Conrade Abbé d'Ursperg (h), dit expressément qu'Eberard est la tige des Princes François; cet Abbé vivoit au 13e siécle, il n'est en cela nullement exact. Qui sont ces Princes François, qui sont sortis du sang d'Eberard de Vorms? Parle-t-il des Princes François de delà le Rhin, ou de ceux de deçà? Ceux de deçà ne le reconnoissent point; ceux de delà ne subsistoient plus. Ainsi, dire absolument que les Princes François descendent d'Eberard, c'est-là certainement un paradoxe parmi les Historiens François. Par qui, & comment en sont-ils sortis? Faudra-t-il reduire ces Princes François aux Ducs de Bouillon, ou aux Princes de la Maison de Lorraine d'aujourd'hui? Ceux-ci reconnoissent qu'ils descendent d'un Eberard, mais qui étoit Duc d'Alsace, & non de Vorms; & pour les autres, les plus sçavans Genealogistes, & ceux qui ont examiné avec plus de soin l'origine des Ducs de Bouillon, ne les font pas sortir de cette souche. Blondel (i) soutient qu'Eberard dont nous parlons, n'eut qu'un fils nommé Conrade, lequel mourut en 913, vingt-six ans avant son pere. Il ne lui donne ni femmes ni enfans. André Duchêne (k), dans sa Genealogie des Comtes de Guine, ne marque point du tout les Ducs de Bouillon comme issus de cette Maison. Il dit que Sifride Comte de Guine eut pour descendans Adolphe, Raoul, Eustache, Baudouin & Manassé, qui se succederent de pere en fils; que le dernier de ces Comtes de Guine, nommé Manassé, mourut en 1137, n'ayant laissé qu'une fille mariée à Henry Chastelain de Bourbourg; & l'on sçait d'ailleurs que Sifride Chef de la Maison de Guine, n'étoit nullement du sang de Charlemagne; c'étoit un Gentilhomme Danois, qui s'étant jetté avec une troupe de gens de sa nation, dans le Boulonnois, se rendit maître de la Ville de Guine, & s'y établit (l).

Il faut donc revenir à la Genealogie imprimée de S. Arnoû, qui donne pour tige à la Maison de Bouillon, Gerberge, fille de Charles de France Duc de Lorraine, mere de Henry Comte de Bruxelles, dont la fille Mathilde épousa Eustache Comte de Bouillon, & en eut deux fils Eustache & Lambert. Eustache prit pour femme Ide fille du Duc Godefroy, dont il eut Eustache, Godefroy, Baudouin (& Guillaume.)

Quant à Guillaume de Bouillon, qu'on fait

(d) Nicolaus Claraevall. l. 2. c. 2.
(e) Gerbert. epistol. 47. 56. &c.
(f) Gislibert fils de Renier, succéda à son Pere dans le Duché. Voyez Vitikind.
(g) Voyez Baleicourt, pp. 30. 31.
(h) Abb. Urspergens. ad an. 919. *Eberardus à quo originem habent Principes Francorum.*
(i) Blondel Geneal. Franc. p. 206.
(k) André Duchêne, Généal. des Comtes de Guines, l. 2. pp 28. 29 33.
(l) Voyez Baleicourt, pp. 37. 38. 39. 40. 41.

Duc de Lorraine & pere de Thierry le Vaillant, quelques Historiens ont soutenu avec chaleur, que c'étoit un personnage supposé (m), dont l'existence n'étoit prouvée par aucun monument autentique. Ils ont produit grand nombre d'Auteurs, qui à la verité n'en disent rien, mais qui ne nient pas son existence; & il suffit d'en apporter deux ou trois autres, qui en font mention, pour détruire cet argument negatif (n). Guillaume Archevêque de Tyr (o), dit expressément, que Guillaume étoit le troisiéme frere de Godefroy de Bouillon. La Chronique de S. Medard de Soissons parle encore de ce Guillaume, aussi-bien que Guillaume de Nangis dans sa chronique (p). Guillaume a souscrit en qualité de Duc de Lorraine, à un titre de l'an 1104, expedié par les ordres de l'Empereur Henry IV. en faveur des Seigneurs de Hastat, pour leur Terre de Tanviller; & Aubert le Myre, dans ses Donations pieuses (q), n'oublie pas de mettre Guillaume au nombre des enfans d'Eustache & d'Ide.

Reste à sçavoir si Guillaume est pere de Thierry Duc de Lorraine, ayeul de Simon I. Pour détruire ce sentiment, nous employerons d'abord l'argument negatif, en disant que nul Auteur ancien, contemporain, ou presque contemporain, n'a dit que Guillaume de Boulogne ait eu pour femme Mathilde fille de Gerard d'Alsace, dont soit sorti ce Thierry. On ne connoît ni la femme ni les enfans de Guillaume, & peut-être n'en a-t-il jamais eu. 2°. Eustache pere de Godefroy, d'Eustache, de Baudouin & de Guillaume, n'a épousé Ide fille de Godefroy Duc de la basse Lorraine, qu'en Decembre 1059; & par consequent Guillaume, quatriéme fruit de ce mariage, n'a pû naître que l'an 1063 ou 1064; il n'a pû se marier qu'en 1077 ou 1078, la 14e ou 15e année de son âge, ni avoir d'enfans que vers l'an 1079 ou 1080. Or nous avons des preuves certaines, que Thierry Duc de Lorraine régnoit dés 1070: par consequent il ne peut être fils de Guillaume de Bouillon.

Mais de quelle Lorraine étoit Duc Guillaume frere de Godefroy de Bouillon? Ce n'étoit pas de la Mosellane, ou haute Lorraine; on fera voir ci-aprés, qu'il n'y eut jamais de Duc de ce nom. On ne dira pas qu'il ait été Duc de la basse Lorraine; nous en avons la liste bien marquée dans l'Histoire, & je n'y vois point Guillaume de Bouillon; aucun Historien n'y marque son gouvernement; on n'en sçait ni le commencement ni la fin. Il est vrai qu'on cite un titre de l'an 1104, où il a souscrit en qualité de Duc de Lorraine, *Guillelmus Dux Lotharingiæ*: Mais c'est apparemment parce qu'étant neveu de Godefroy le Bossu, & frere de Godefroy de Bouillon, tous deux Ducs de la basse Lorraine, il étoit naturel qu'il prît ce titre, qui étoit comme héréditaire dans sa famille. D'ailleurs il arrivoit assez souvent que dans les temps de trouble, où deux Empereurs se contestoient l'Empire, chacun d'eux nommoit de son côté un Duc de Lorraine, & que les deux en conservoient le nom, & le transmettoient même quelquefois à leurs enfans, quoi qu'il n'y en eût qu'un seul qui possedât le Duché de la Province.

Nous en avons un exemple remarquable dans la personne de Valeran Duc de Limbourg, nommé Duc de la basse Lorraine par l'Empereur ou le Roy Lothaire, aprés l'an 1125 (r), dans le temps que le Roy Conrade compétiteur de Lothaire, reconnoissoit pour Duc du même Duché Godefroy le Barbu. Valeran jouït de sa dignité tout le temps de la vie de Lothaire, c'est à dire, jusqu'en 1137. Alors Conrade devenu seul Empereur, par la mort de son compétiteur, rendit l'administration du Duché de la basse Lorraine, à Godefroy le Barbu, voulant que cette Dignité passât à ses successeurs à perpétuité: mais cela n'empêcha pas que Valeran ne prit toute sa vie le nom de Duc de Lorraine (s), & qu'il ne le fist passer à ses héritiers, qui portent encore aujourd'hui le nom de Ducs de Lothier, ou Lothreik, ou Lorraine, car tous ces noms signifient la même chose. En effet, les Ducs de Brabant Philippe Duc de Bourgogne, Antoine son frere, & Charles son fils, l'Empereur Charles V. les Empereurs encore aujourd'hui, prennent le titre de Ducs de Lothier, comme Ducs de Limbourg, & successeurs de Valeran surnommé le Payen, fils de Henry Duc de Lorraine & de Limbourg.

Il arrivoit aussi souvent, & presque toujours, que les fils ou les descendans de ceux qui avoient été honorez du titre de Duc, sans attendre la nomination ou la confirmation de l'Empereur, prenoient ce nom de leur autorité, prétendant que cette dignité étoit comme héréditaire dans leur Famille, & qu'on ne pouvoit sans injustice, ou du moins sans injure & sans affront, les en priver. C'est par ce principe que nous expliquons quelques monumens du dixiéme & de l'onziéme siécle, où l'Histoire nous presente certains Seigneurs, qui se qualifient Ducs de Lorraine, sans qu'il paroisse qu'ils ayent reçu ce nom de la part des Empereurs.

En effet, si l'on examine la chose de prés, on trouvera que les trois ou quatre differentes branches qui ont possedé successivement le

(m) Chantereau le Fevre, considerations hist. l. 2. p. 145.
(n) Baleicourt, Généalog. de Lorr. pp. 2. 3. 4.
(o) Guillelm. Tyr. l. 9. c. 22. l. 10. c. 11.
(p) Tom. 2. Spicileg. Dacheri, p. 803.
(q) *Myraus Piar. Donat. p. 225.*

(r) *Vide Sigebert. & Chronic. Leodiens. Myraum, Chronic. Belgic. pp. 239. 289.*
(s) *An. 1138. & 1148. Apud Martenne ampliss. collect. t. 2. pp. 103. 106. 126. 128.*

Duché de Lorraine, & qui sont celles de Regnier premier Duc de Lorraine, de Frideric Duc de Lorraine & de Bar, de Charles de France, & de Gerard d'Alsace, ont toutes supposé ce droit à la succession, ou l'ont exercé de fait. Regnier a laissé le Duché à Gislibert son aîné : *Cui principatus regionis paternâ successione cessit*, dit Vitikind. Le fils de Gislibert, quoi que Mineur, porta aussi le nom de Duc, & son plus proche parent en exerça l'autorité. Frideric I. Duc de Lorraine & de Bar, transmit son Duché à ses fils & petit-fils jusqu'à la troisiéme generation. Charles de France a eu pour successeur un fils, mort sans posterité. Les filles de Charles épouserent des Seigneurs, dont les descendans ont fait éclater leurs plaintes de ce qu'ils étoient privez de l'héritage de leur Pere.

La succession jusques-là litigieuse, a été heureusement fixée dans la personne de Gerard d'Alsace : mais sa Maison, dés l'an 979, avoit déja des prétentions au Duché, puisque dés-lors Adalbert fondateur de Bouzonville, prenoit le titre de *Duc de Lorraine* & de *Marchis*.

Il ne doit donc pas paroître si étrange, que Guillaume de Bouillon soit qualifié Duc de Lorraine, dans un temps où il y en avoit constamment d'autres qui en exerçoient les fonctions. Il faudroit sçavoir à fond l'histoire de ce siécle-là, & les prétentions de sa famille, pour en donner la vraie raison.

On s'étonne que les Historiens de Lorraine se soient attachez avec tant d'opiniâtreté à ce Guillaume, pour en faire un des premiers personnages de leur histoire, quoi qu'il fasse si peu de figure dans le monde ; que sa qualité de Duc de Lorraine, & sur-tout de la haute Lorraine, soit si équivoque & si incertaine, disons, si chimerique & si fabuleuse : mais c'est qu'on vouloit, à quelque prix que se fût, que les Ducs de Lorraine descendissent des Rois de Jerusalem. On sçavoit que Godefroy & Baudouin de Bouillon avoient possedé ce Royaume, & qu'ils étoient morts sans enfans, de même qu'Eustache leur frere. On s'est donc rejetté sur Guillaume ; & au défaut de posterité certaine, on lui en a substitué une fausse, pour en faire descendre nos Ducs. Vassebourg (u) & Rosieres ont cité pour cet effet des titres qui décideroient la question, s'ils étoient autentiques : mais par malheur ils sont reconnus faux ou alterez (x) ; ainsi ce systême, bâti avec tant de soin & d'artifice, tombe de lui-même.

Sa chûte toutefois ne fait aucun tort à la grandeur ni à l'ancienneté de la Maison de Lorraine. Il n'en est pas moins vrai qu'elle tire son origine, par les femmes, de la Maison de S. Arnoû & de Charlemagne ; & qu'elle possede à juste titre la qualité de Roy de Jerusalem. La Genealogie de S. Arnoû & des Rois de France, marque expressément qu'Ermengarde, fille aînée de Charles de France Duc de Lorraine, épousa Albert Comte de Namur, d'où sortit Hadvide de Namur femme de Gerard d'Alsace ; & la Maison d'Anjou, fonduë dans celle de Lorraine, par le mariage de René I. d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. porte à juste titre le nom de Roy de Jerusalem, puisque Charles I. d'Anjou, frere puiné de S. Louïs, ayant épousé Beatrix héritiere de Provence, reçut aussi l'investiture du Royaume de Naples, & donna les armes de France à ce Royaume en 1266 ; il mourut en 1295. Charles II. son fils, ayant épousé Marie héritiere de Hongrie, Robert son 3[e] fils, qui lui succéda au Royaume de Naples, prit les armes de Hongrie, & y ajoûta celles de Jerusalem, à cause d'Isabelle fille de Jean de Brienne, dernier Roy de Jerusalem, épouse de l'Empereur Frideric II. laquelle transporta le droit qu'elle avoit sur ce Royaume, à Charles II. d'Anjou Roy de Naples, un des prédécesseurs de René I. d'Anjou, & Duc de Lorraine & de Bar, qui le premier de nos Ducs a porté le titre de Roy de Jerusalem.

Si le Duc Charles II. beau-pere & tuteur de René, écartela ses armes de Jerusalem & de Naples, comme on le remarque dans quelques-unes de ses monnoyes, ce ne fut que depuis le mariage de sa fille Isabelle avec René d'Anjou ; & parce qu'étant administrateur des Etats de son gendre, il étoit en droit de s'approprier les armes de ce jeune Prince, qui ne gouvernoit pas encore par lui-même.

Les trois Alerions qui paroissent sur les Armes des Ducs de Lorraine, & dont on voudroit tirer une preuve en faveur de leur descendance de Godefroy de Bouillon, sont une foible ressource. On dit que Godefroy de Bouillon ayant un jour tiré trois oiseaux, durant le siége de Jerusalem, il les enfila tous trois d'une fléche, & voulut dans la suite les porter ainsi dans ses armes : Pure fable, inventée aprés coup. Les trois Alerions n'ont paru sur les écussons de nos Ducs, que depuis Ferry de Bitche, qui ne commença à regner que vers l'an 1205, comme on le peut voir dans le recueil que nous avons fait de leurs sceaux. De plus, on ne peut montrer que la Maison de Bouillon ait jamais porté les trois Alerions. Du temps de Godefroy de Bouillon, aucune Maison de l'Europe n'avoit des armes fixes & assurées ; chaque Prince les portoit à sa volonté. Elles servoient dans les tournois, à distinguer les personnes, & non pas les familles. Voyez notre Dissertation sur les Sceaux & Armoiries des Ducs de Lorraine.

(u) Vassebourg, fol. cclxiv. cclxxx. cclxxxviij. & ccxcij. *verso* cccx. an. 1112. 1124. 1136. 1152.

(x) Ceux qui sont citez par Vassebourg, ne se trouvent ni à Saint-Maximin ni à Metloc. Ceux que Rosieres a citez, sont les uns alterez, les autres forgez. Je les ai cherchez dans les Abbayes de Tholey, de Metloc, de Saint-Mathias, de Saint-Airy, d'Epternach, & ils ne s'y trouvent pas ; ou s'ils s'y trouvent, ils sont copiez sur le texte imprimé de Rosieres. Voyez aussi ce que dit Baleicourt, p. 18.

Je tire encore une autre preuve de la fausseté du systême dont nous venons de parler, de l'aveu des deux plus ardens de ses défenseurs. Vassebourg (y), & Rosieres (z), reconnoissent que Thierry Comte de Flandre étoit de la Maison d'Alsace : or il est incontestable que ce Prince étoit fils de Thierry Duc de Lorraine, donc Thierry Duc de Lorraine étoit aussi de la Maison d'Alsace, & par consequent n'étoit pas fils de Guillaume de Bouillon. La filiation de Thierry de Flandre est bien prouvée par Guillaume de Tyr (a), par Alberic (b), & par vingt autres Auteurs. Il est puerile de vouloir avec Vassebourg distinguer deux Theodorics Ducs de Mosellane, l'un fils de Guillaume de Bouillon, & l'autre de la Maison d'Alsace (c) : le premier, qui commença, dit-il, à regner vers 1118, & l'autre, dont on trouve des Lettres dattées des années 1070 & 1090. Il est certain qu'il n'y a qu'un seul vrai Thierry fils de Gerard d'Alsace, qui commença effectivement à régner en 1070, & qui régna jusqu'à 1115, auquel succéda Simon I. Duc de Lorraine.

Un autre aveu que fait Vassebourg (d), c'est que Gerard I. Comte de Vaudémont étoit fils de Gerard d'Alsace, & frere de Thierry Duc de Lorraine. Il prouve tres bien que tous deux étoient de la Maison d'Alsace. Il dit ailleurs (e) que de Gerard d'Alsace *sont descendus les Comtes de Vaudémont ;* or ces Comtes de Vaudémont étoient de même origine que les Ducs de Lorraine ; cependant il veut qu'en même tems Guillaume de Bouillon fût aussi Duc de Lorraine. Ce n'étoit pas de la Basse Lorraine ; il n'en étoit pas là question ; & il prétend que Guillaume est la tige des Ducs de Mosellane : c'étoit donc de la haute, où régnoit incontestablement, selon lui-même, Thierry d'Alsace frere de Gerard Comte de Vaudémont. Comment concilier tout cela ? Tant il est vrai que le faux & le mensonge se démentent toujours par quelque endroit.

V. Systême, selon la Généalogie tirée de l'Abbaye de Mury en Suisse.

L'Abbaye de Mury, ou Meury en Suisse, fut fondée en 1027 (f) par Vernere Evêque de Strasbourg, fils de Lanzelin, & frere de Lancelin & de Radeboton. Ce même Vernere bâtit le Château de Hasbourg, qui fut la premiere demeure des Comtes de Dasbourg, Tige de la Maison d'Autriche d'aujourd'hui. *Ego Vernherus Strasburgensis Episcopus, & Castri quod dicitur Habesburch Fundator, Monasterium in patrimonio meo, in loco qui Mure dicitur, construxi, cui prædia quæ hereditario jure mihi contigerant, per manum Germani fratris mei Lancelini .... contradidi*, dit-il dans le Titre de fondation de ce Monastere, datté de l'an 1027. La Comtesse Itta Epouse de Radeboton, y fit de si grands biens, que quelques-uns l'en ont cruë Fondatrice. Les premiers Religieux de ce Monastere furent tirez de l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites. Leurs Superieurs ne porterent d'abord que le nom de Prévôts, *Præpositi*, ensuite on leur donna celui d'Abbez.

Un Religieux de ce Monastere, qui écrivoit en 1128 sous l'Abbé Roncelin (g), & dont la Chronique a été continuée par un autre Religieux de la même Abbaye vers l'an 1240, avance que *Gontran le Riche*, Chef de la Maison d'Autriche, fut Pere de *Kanzelin*, ou Lancelin, Comte d'Altembourg ; que Lanzelin engendra *Radepoton* Epoux d'Itta, bienfactrice de l'Abbaye de Mury ; que Radepoton eut de son mariage les Comtes *Othon*, *Albert*, & *Vernere ;* ce dernier fut present en 1164 à la Dédicace de l'Eglise de Mury.

L'Auteur ajoute que la Comtesse Itta Epouse de Radepoton, étoit sœur du Duc Thierry, & de Cunon Comte de Rhinfeld ; *que Thierry fut Pere de Gerard Duc* (de Lorraine ;) *que le Duc Gerard engendra Gerard d'Egesheim, Pere d'Udalric & d'Etienne.*

Voila une Généalogie assez suivie, & qui certainement est glorieuse aux deux Maisons d'Autriche & de Lorraine ; mais j'y trouve de grandes diffiultez. 1°. L'Auteur de cette Chronique se trompe, en faisant la Comtesse Itta sœur de l'Evêque Vernere ; elle n'étoit que sa belle-sœur ; Vernere étoit frere du Comte Radeboton, & Itta étoit Epouse du même Comte. 2°. Il dit que cette Comtesse étoit aussi sœur de Thierry Duc de Lorraine (h), & par consequent fille de Frideric I. & de Beatrix Duc & Duchesse de Lorraine & de Bar. Nous n'avons aucune connoissance que Frideric & Beatrix ayent eu pour fille Itta ; ils n'eurent que Thierry, ou Theodoric, selon tous les Historiens & les Chronologistes du pays. La Généalogie de S. Arnoû marque expresément que Beatrix eut pour fils Thierry, & que Thierry fut Pere du Duc Frideric, & non pas par consequent du Duc Gerard.

3°. On ne peut pas dire non plus, que Beatrix, devenuë veuve en 953, se soit remariée à un Prince étranger. Elle demeura veuve, & eut assez long-temps la Régence de Lorraine. Il fallut même que Thierry son fils usât de vio-

(y) Vassebourg, fol. ccxxiij. *verso*.
(z) Rosieres, p 47.
(a) *Guillelm. Tyr. l. 17. c. 1.*
(b) *Alberic. Chronic. ad an 1060. & 1126.* Voyez aussi notre Histoire.
(c) Vassebourg, fol. ccxliv.
(d) *Idem ibidem.*
(e) *Idem.* fol. ccxj.
(f) *Annal. Bened. t. 4. p. 331.*

(g) *Dominici Abb. Murens. Origo & Genealogia gloriosissim. Comitum de Habsburg. ... ex antiquis Monasterii Murens. monumentis.* Cette Genealogie a été d'abord imprimée à Paris sous le faux titre de Spiremberg, par les soins du fameux M. Peiresk.
(h) Le P. Vignier a cru que ce Thierry étoit le fils de Gerard d'Alsace, mais la chose est impossible, Itte étant morte vers l'an 1026, & Thierry étant encore fort jeune en 1070.

lence pour l'obliger de s'en désister (i) en 1011.

4°. Cuno, ou Conrade de Rhinfeld, que cet Historien donne pour frere uterin à la Comtesse Itta, est une autre source de difficultez. Dira-t-on que Beatrix Mere de Thierry, épousa en secondes nôces un Comte de Rhinfeld; ou que Richilde Epouse de Thierry, étoit fille d'un Comte de Rhinfeld? Ni l'un ni l'autre ne nous paroît par aucune histoire; & le dernier même ne rendroit pas Conrade frere uterin de la Comtesse Itta.

Si l'on dit que la Comtesse Itta étoit sœur du Duc Thierry de la même sorte qu'elle l'étoit de Vernere Evêque de Strasbourg, c'est à dire sa belle-sœur, cela signifiera seulement qu'Itta, Richilde & Conrade étoient freres, tous trois descendus des Comtes de Rhinfeld; & en ce cas ni Itta, ni Cuno, ou Conrade n'auront nul rapport de parenté ni à Frideric ni à Beatrix.

Mais cela ne leveroit pas la difficulté qui naît de ce que le Généalogiste de Mury fait sortir le Duc Gerard, de Thierry Duc de Lorraine & de Bar; ce qui est l'endroit qui nous interesse le plus, & qui souffre des plus grandes difficultez : car en cela le Généalogiste de Mury est contraire à la vraie Généalogie de S. Arnoû, approuvée de tous les Sçavans; il est contraire à la fondation de Bouzonville, & à tous les monumens les plus incontestables & les plus autentiques de la Province, que nous avons citez & produits dans l'Histoire & dans les Preuves. Nous ne ferons donc pas difficulté de l'abandonner en ce qui concerne l'Origine de la Maison de Lorraine. L'Auteur qui n'ignoroit pas que la Maison de Dasbourg & celle de Lorraine avoient la même origine, a crû la devoir tirer du côté de la Comtesse Itta, ne sçachant pas qu'elle venoit de plus haut : mais il n'y a pas reüssi.

(i) *Johan. de Bayon*, c. 46. & Titre de Saint-Maxe de Bar. Ici Preuves, t. 1. pp. 399. 400.

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE & des Princes de la Maison de Hasbourg, selon l'Auteur de l'Abbaye de Mury en Suisse.

GONTRAN le Riche, Comte d'Altembourg, fils de Hugues, a vêcu vers l'an 938, 952, 959. Il fut Pere de

LANCELIN Comte d'Altembourg, mort en 990. Il eut pour fils

RADEBOTON Comte d'Altembourg en Suisse, mort en 1027, qui épousa Itte fille de Frideric Duc de Lorraine & de Bar.	VERNERE Evêque de Strasbourg, Fondateur de l'Abbaye de Mury en Suisse & du Château de Habsbourg.	LE COMTE RODOLPHE.	LANCELIN.

ITTE Femme de Radeboton, étoit Sœur de *Conon* ou Conrard Comte de Ferrette, & de Thierry Duc de Lorraine.

THIERRY Duc de Lorraine, & Frere d'Itte, fut Pere de Gerard Duc de Lorraine.

GERARD Duc de Lorraine engendra Gerard d'Egesheim.

GERARD Seigneur d'Egesheim, fut Pere d'Udalric & d'Etienne.

VI. Systême, qui fait descendre les Ducs de Lorraine des Princes de la Maison d'Alsace.

QUand la Maison de Lorraine ne seroit pas obligée par la lumiere de la verité, & par l'évidence des preuves, à reconnoître qu'elle tire son origine de la Maison d'Alsace, elle y seroit engagée par l'interêt de sa gloire, de sa grandeur & de son ancienneté. Cette Origine l'égale à tout ce qu'il y a de plus auguste dans l'Europe, lui accorde encore même le pas pour l'antiquité sur la Maison d'Autriche, lui donne la superiorité par le même endroit, sur les Maisons de Saxe, de Baviere, de Savoye, de Mekelbourg, de Brunsvik, de Brandebourg, d'Oldenbourg, de Dannemark, &c. qui ne se sont élevées que long-tems après au rang où elles sont (k); leurs dignitez sont toutes posterieures à l'inféodation que l'Empereur Henry III. fit en 1048 du Duché de Mosellane à Gerard Comte & Marchis d'Alsace. Il y avoit plus de deux cens ans que la Maison d'Alsace jouïssoit de la Sou-

(k) Ecrit de M. d'Hozier, envoyé à M. le Grand en 1708.

veraineté de Lorraine, quand Rodophe de Hasbourg fut élu Empereur en 1273, & devint Duc d'Autriche. Aussi la Maison d'Autriche, aprés bien des recherches sur son origine, n'a rien trouvé de si grand pour elle, que de reconnoître, qu'elle étoit une branche cadette sortie de la Maison d'Alsace.

Ceux qui poussent le plus loin son antiquité, la font remonter jusqu'au septiéme siécle, jusqu'à Æga Maire du Palais sous Dagobert I. Æga mourut en 646; il avoit épousé Gerberge fille de Sainte Gertrude, mere d'Archinoalde, qui succéda à Æga dans la dignité de Maire du Palais: car cette dignité étoit héréditaire. Or Archinoalde étoit parent du Roy Dagobert par sa Mere (l); & Adalbalde son frere étoit aussi de la race du même Prince, selon la Chronique de Marchienne (m). Archinoalde mourut vers l'an 660.

Si l'on considere les Alliances de la Maison de Lorraine, on n'en verra peut-être aucune dans l'Europe, qui en puisse produire un plus grand nombre, & de plus illustres; puis qu'on sçait qu'il y a cinq Filles d'Empereur mariées à des Ducs de Lorraine; qu'elle a vingt-deux Alliances directes avec la Maison Royale de France; & qu'en collaterale, elle en a plus de trente-quatre. Je ne releve pas les autres Alliances avec les Rois d'Angleterre, de Pologne, & les premieres Maisons d'Allemagne, de Flandre & d'Italie; on les verra dans le détail que nous allons donner de la Généalogie de nos Ducs, avec les Preuves; c'est la méthode qui m'a paru la plus certaine, la plus courte, & la plus instructive. Voici ci-aprés la Table généalogique des Princes de la Maison de Lorraine depuis *Ricimer* ou *Rigomer*, jusqu'à *Thiebaut I.* Duc de Lorraine.

Septiéme Systême de M. Eckard, sur l'origine de la Maison d'Alsace.

Mr. Jean-George Eckard a fait imprimer en 1721, in folio, à Leipsic, un ouvrage intitulé, *Origines sereniss. ac potentiss. familiæ Hasburgo-Austriacæ*, dédié à l'Empereur aujourd'hui regnant, dans lequel il réforme quelques endroits du systême genealogique du Pere Vignier, que nous avons suivi & proposé dans notre Histoire; car au lieu que le Pere Vignier fait descendre les Maisons de Lorraine, d'Egesheim & d'Autriche, de *Ricimer* ou *Rigomer*, époux de Sainte Gertrude, qui eut pour fille Gerberte ou Gerberge femme d'Æga Maire du Palais de Dagobert I. & pere des Ducs Adalbalde, & Archinoalde Maire du Palais de Clovis II. duquel est sorti Archinoalde Leudese, pere du Duc Athic, époux de Bereswinde, &c. Monsieur Eckard remonte du Duc Athic à Leuthaire Duc des François, de cette sorte: Athic eut pour pere Leuthaire Duc d'Allemagne; celui-ci étoit fils de Leudefrede aussi Duc d'Allemagne, qui étoit en 590, à la tête des troupes de France en Italie. Leudefrede eut pour pere Leuthaire Seigneur Allemand, & Duc des François, qui ravagerent l'Italie en 554. Il avoit un frere nommé Bucelin, aussi Allemand, qui fut tué en Italie par Narsés en 554.

Voici le précis des preuves de cet Ecrivain. Il détruit d'abord celles du Pere Vignier; il dit, 1°. Qu'aucun Auteur ancien ne donne pour mari à Sainte Gertrude, le Comte Ricimer. 2°. Qu'il est vrai que Gerberge est fille de Sainte Gertrude, & mere d'Archinoalde; mais que ce n'est que par simple conjecture qu'on donne à Gerberge pour époux Æga Maire du Palais, aucun Auteur original ne l'ayant marqué expressément. 3°. Il est encore plus douteux que Gerberge soit mere d'Archinoalde, puisqu'on n'a pour cela aucun témoignage des Auteurs du temps. 4°. Enfin il reconnoît que Leudese est à la verité fils d'Archinoalde; mais il ne paroît par aucun monument ancien & certain, que Leudese ait eu des enfans de la femme qu'il épousa, & dont on ignore le nom, les Historiens ayant seulement remarqué qu'elle étoit de la race de S. Sigismond Roy de Bourgogne; & quelques-uns ayant avancé qu'elle étoit mere du Duc Athic, ou Ethico. *Eckard. origin. Hasburgo-Austriac. c. 1. pp. 3. 4. 5. 6. 7. 8.*

M. Eckard vient ensuite aux preuves de son propre systême. Il rapporte plusieurs chroniques, & quelques autres monumens, qui reconnoissent que Leudese, ou Leutheric fils d'Archinoalde, fut pere du Duc Athic. Il avouë que ce sentiment a été adopté non seulement par le Pere Vignier, mais aussi par Bruschius, par Bucelin, par Blondel, par Chifflet, & par plusieurs autres nouveaux. Nonobstant ce grand nombre d'autoritez anciennes & modernes, il soutient que le Pere d'Athic Duc d'Allemagne n'a pas été Leudese fils d'Archinoalde, mais Leuthaire Duc d'Allemagne. *Idem, c. 2. pag. 10. & seq.*

Il montre que la Chronologie ne permet pas qu'on donne Leudese pour pere à Athic; car 1°. Leudese n'a pas été Maire du Palais sous le regne de Childeric, mais seulement aprés sa mort. 2°. Athic, époux de Beresvinde, avoit déja des enfans, même assez grands, sous le regne de Childeric, qui n'a pas regné long-temps en Austrasie: donc Athic n'a pas épousé Beresvinde sous le regne de ce Prince, du vivant de Leudese son pere, comme le veut l'Historien cité par Albert de Strasbourg: *Leudesius genuit Athicum seu Adalricum, qui patre adhuc superstite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Beresvindam, &c.* Sous Childeric,

(l) Fredegar. *Ex parte genitricis, Regis Dagoberti consanguineus.*

(m) *Chronic. Marchian. de genere Dagoberti.*

Table Genealogique des Princes de la Maison de Lorraine, depuis RICIMER *jusqu'à* THIEBAUT I. selon le P. Vignier.

RIGOMER Patrice épousa Sainte Gertrude.

EGA Maire du Palais sous Dagobert I. epousa Gerbette.

ARCHINOALD Maire du Palais sous Clovis II. mort presqu'en même temps que ce Roy vers 660, ayant laissé pour fils

LEUDESE Maire du Palais sous Theodoric III. & tué par Ebroïn en 679. Il eut d'une Princesse du sang de Sigismond Roy de Bourgogne, qu'il épousa,

ATTIC Duc d'Alsace, ou d'Allemagne, mort vers l'an 720, qui épousa Berefinde sœur d'Hemnichilde, femme de Chilperic Roy de France.

- ADALBERT Duc d'Allemagne, dont nous ne donnerons pas la posterité, finie en mâle à la cinquiéme génération, nous contentans de remarquer que sa petite-fille Ermengarde épousa Lothaire I. Empereur.
- SAINTE OTTILBE Abbesse de Hohembourg en Alsace.
- HETTON Comte.
- HUGUES Pere de Remy Evêque de Strasbourg, & du Comte Bodalus, qui eut d'Ermentrude sa femme, Attala Abbesse de S. Etienne de Strasbourg.

LE COMTE ALBERIC.

EBERARD Comte marie à Adelinde.

HUGUES I. Comte de Ferrete, époux de Hildegarde.

- EBERARD Comte d'Alsace, la Tige de la Maison de Lorraine.
  - ADELBERT Comte d'Alsace, Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, épousa Judith.
    - GERARD I. Comte d'Alsace & Marchis, épousa Gisele.
    - ALBERT Duc de Lorr.
      - GERARD d'Alsace II. du nom, Duc de Lorraine & Marchis, succéda à son Oncle Albert, frere de Gerard I. & épousa Hadewide, il mourut en 1070.
        - THIERRY le Vaillant Duc de Lorraine & Marchis, mort en 1115, marié à Gertrude de Flandre.
        - ITTE.
        - GERARD Comte de Vaudémont, la Tige des Comtes de ce nom.
          - SIMON I. Duc de Lorraine & Marchis, mort vers l'an 1139, épousa Adeleide sœur de l'Empereur Lothaire.
          - N.... femme de Bernard de Brancon.
          - GERTRUDE premiere femme d'Amedée II. C. de Maurienne.
          - HENRY Evêque de Toul.
          - THIERRY d'Alsace C. de Flandre, marie à Suanechilde de Clermont. Il est la Tige de la Maison de Lorraine-Flandre.
            - MATHIEU I. Duc de Lorraine épousa Berthe, sœur de l'Emper. Frideric.
            - VAUTIER Seigneur de Gerbéviller.
            - AGATHE femme de Renaut C. de Bourgogne.
            - ALBERON Religieux à Clairvaux.
            - ROBERT de Florenges, Tige des Princes de ce nom.
              - SIMON II. Duc de Lorraine épousa Ide de Vienne, veuve de Humbert II. Sire de Colligny.
              - FRIDERIC, Seigneur de Bitche, mourut en 1108, il avoit épousé Ludomile de Pologne.
              - JUDITH épouse d'Etienne I. Comte d'Ausonne.
              - THEODORIC Evêque de Metz.
              - MATHIEU C. de Toul, mort sans laisser posterité d'Ide Comtesse de Bologne.
              - ALIX femme de Hugues III. C. de Bourgogne.
              - SOPHIE femme de Henry C. de Limbourg.
                - FRIDERIC I. Duc de Lorraine épousa Agnès de Bar, fille de Thiebaut Comte de Bar, & de Laurete de Loz.
                - MATHIEU Grand Prévôt de S. Diey & Evêque de Toul, il eut une fille naturelle nommée Alix, mariée à N... Seigneur de Gerbéviller.
                - THIERRY surnommé d'Enfer, la Tige de la Maison du Châtelet.
                - PHILIPPE Seigneur de Gerbéviller.
                - JUDITH femme de Henry Comte de Salm.
                - AGATHE Abbesse de Remiremont.
                  - THIEBAUT I. Duc de Lorraine épousa Gertrude de Dasbourg, fille d'Albert Comte de Dasbourg.
- HUGUES II. C. d'Egensheim, la Tige de la Maison de Dasbourg.
  - HUGUES III. Comte d'Egensheim, épousa Hadewide du sang de Hugues Capet.
    - HUGUES III. Comte Dasbourg & de Moha.
      - ALBERT Comte Dasbourg, épousa Ermentrude de Luxembourg.
      - HELWIDE niéce du Pape Leon IX. épouse de Gerard Comte de Vaudémont.
        - HENRY non marié.
        - HUGUES mort en 1172 sans posterité.
        - GERTRUDE femme de Thiebaut Duc de Lorraine.
        - LUIDGARDE femme de Godefroy II. Duc de Lorr. & de Brabant, héritiere de Dasbourg.
          - GODEFROY III. Duc de Lorraine & de Brabant.
- GONTRAM le Riche, Comte de Vindonisse & d'Altembourg, de qui les Comtes d'Hapsbourg tirent leur origine, il mourut en 946.
  - LANDZELIN Comte d'Altenbourg épousa Luitgarde.
    - RADEBOTON Comte d'Altembourg & Vindonisse, épousa Itte fille de Gerard Duc de Lorraine.
      - VERNERE Comte d'Hapsbourg, de Vindonisse & d'Altembourg, mort en 1096, épousa Regidinde fille de Boghard, Landtgrave de Nellembourg.
        - OTTON Comte d'Hapsbourg & Landtgrave d'Alsace, mort en 1143, épousa Itte fille du Comte Pfirdt.
          - VERNER II. Comte d'Hapsbourg, Landtgrave d'Alsace, mort en 1143, avoit épousé Itte Comtesse de Homberg.
            - VERNER III. Comte d'Hapsbourg, Landtgrave d'Alsace, mort en 1159, épousa Gertrude de Starkemberg.
              - ALBERT ou Adelberg, Comte de Hapsbourg, Landtgrave d'Alsace, mort en 1199, épousa Itte de Pfullendorf.
                - RODOLFE Comte d'Hapsbourg, Landtgrave d'Alsace, décedé en 1233, épousa Agnès de Strouffen.
                  - ALBERT II. Comte d'Hapsbourg, Landtgrave d'Alsace, mort en 1240, épousa Helwide Comtesse de Kibourg.
                    - RODOLFE Comte d'Hapsbourg, Roy des Romains, & puis Empereur, né le 27 Avril, & couronné en 1273. Il surmonta Oltorare Roy de Bohême, & donna à son fils Albert l'Autriche, dont les Princes ses Successeurs ont pris le nom. Il avoit épousé Anne Comtesse de Hochemberg. De ce Rodolfe Empereur, Chef reconnu de tous les Princes de l'illustre Maison d'Autriche, sont sorties les deux Branches d'Autriche-Allemagne, & d'Autriche-Espagne.

Table Genealogique des Maisons de Lorraine & d'Autriche, selon M. Eckard.

LEUTHAIRE I. Duc d'Allemagne, † en 554.

BUCELIN Duc d'Allemagne, tué en 554.

LEUDFREDI. Duc d'Allemagne, l'an 588, 590.

LEUTHAIRE II. Duc d'Allemagne, l'an 642.

ETHICO I. ou ADELRIC Duc d'Allemagne. Sa femme Berswinde de Bourgogne.

ETHICO II. Duc d'Allemagne. — ADALBERT Duc d'Allemagne. — N. tué par son Pere. — Sainte ODILE, Abbesse de Hohembourg. — HUGUE.

ALBERIC, ou BEGO I. Comte. — ETTO, ou ETHICO Ev. de Strasbourg, † aprés 765.

LUITFRID II. ou LANDFRID, Duc d'Allemagne. †. 730. — EBERARD Comte. † 747. Sa femme Emeltrude. — EUGENIE Abbesse de Hohembourg, 722. — ATTALE Abbesse de Saint-Estienne de Strasbourg. — GUNDELINDE, Religieuse.

EBERHARD I. Comte, a vêcu vers 780.

THIEBALT, ou THIEBAUT Duc d'Allemagne, 727, 732, 742. — LUITFRID III. ou LANDFRID, Duc d'Allemagne. †. 751.

BEGO II. ou ALBERIC Comte. †. 816. Sa femme Alpais, fille de Louis le Pieux Empereur, & d'Emengarde.

LUITFRID IV. Comte. Sa femme Hiltrude.

LITARDUS Comte. — EBERHARDUS II. Comte. †. 864.

LUTARDUS Comte. Sa femme Grimild. — HUGUE I. Comte. † 837. Sa femme Bava. — ROTRUDE Abbesse de Saint-Estienne de Strasbourg.

ERMENGARDE femme de Manassés Comte de Mâcon en Bourgogne. — EBERHARD III. Comte, cousin de Waldrade. Sa femme Adelinde.

GERARD Comte. Sa femme Bette, fille de Pepin Roy d'Aquitaine. † depuis 871.

LUITFRIDE V. Comte, intime du Roy Lothaire 849. † 864. — ADALARD Comte, 876. — HUGUE † enfant. — ERMENGARDE, femme de l'Empereur Lothaire, 821. † 851.

ADELHEIDE femme de Louis III. Roy de France. — HUGUE I. Comte. Sa femme Hildegarde. — WULFARDS Abbé de Flavigni, Archichancellier de la France Occidentale.

THEODORIC. † enfant. — EVE.

HUGUE II. Comte, 866. 869. † avant son frere. — LUITFRIDE VI. Comte. Sa femme Ermentrude, sœur de Bertholde & d'Archanger.

EBERARD IV. Comte. Sa femme Eadive fille du Roy d'Angleterre, sœur d'Edgide femme du grand Otton. — HUGUE II. a vêcu vers l'an 968. — GUNTRAMNUS Comte, surnommé le Riche.

LUITFRIDE VIII. Comte d'Alsace, défit les Hongrois l'an 925.

HUNDFRID. — LUITFRID VII. eut la tête tranchée en 916. — HUGO.

GERARD Comte de Metz, &c. — ADALBERT Comte d'Alsace, Fondateur de Bouzonville. — ADELHEIDE, mere de l'Empereur Conrade le Salique.

HUGUE Comte d'Egesheim. Sa femme Heilewidis,

LANDELIN, ou LANCELIN, Comte d'Altembourg.

LUITFRIDE IX. Comte, lequel, en l'an 968, résigna l'Abbaye de Grandevalle; & en 977 il en est fait mention dans un diplome d'Otton II.

BRUNO Ev. de Toul, depuis Pape, sous le nom de Leon IX.

RADEBOTO, souche de la tres-puissante Maison d'Hasbourg-Autriche.

Adelbert fils d'Athic, fonda l'Abbaye de S. Etienne dans la Ville de Strasbourg, & y nomma pour premiere Abbesse sa propre fille Attale. Sainte Odile fille du même Duc Athic, vivoit aussi en ce temps-là, d'où il resulte que Leudese ne peut être pere du Duc Athic, puisque celui-ci avoit déja de grands enfans, en un temps où à peine il auroit été né, s'il eût été fils de Leudese.

Il faut donc chercher un autre pere au Duc Athic. Tous les Historiens conviennent(a) que son pere se nommoit *Leuthaire*, ou *Leuthare*: il y a donc grande apparence que c'étoit ce Leuthaire Duc d'Allemagne, qui tua Othon Maire du Palais, en 642. On ignore le nom de son épouse, & celui de son pere : mais comme le Duché d'Allemagne passoit d'ordinaire du pere aux enfans, à moins que les peres ne s'en rendissent indignes par leur felonie, on peut croire que ce Leutfride, dont parle Fredegaire (b), & qui en l'an 588 encourut la disgrace du Roy Childebert, étoit le pere de ce Leuthaire. Leutfride rentra en faveur, & commanda les Armées des Francs en Italie; il eut pour successeur dans sa dignité de Duc d'Allemagne, son fils Leuthaire, qui en l'an 554 étoit avec Bencelin son frere, à la tête des Armées des François en Italie (c), & qui y mourut la même année, entre Trente & Verone.

Voila à peu prés les raisons que M. Eckard rapporte pour appuyer son sentiment; le lecteur jugera de leur solidité, & verra si son systême pour la Genealogie du Duc Athic, doit l'emporter sur celui du Pere Vignier. Je vois dans l'un & dans l'autre des probabilitez & des conjectures, j'y vois des clartez & des obscuritez. Le sentiment qui fait Leudese pere du Duc Athic, est certainement fort en autoritez; & je ne sçai si les objections & les difficultez qu'on forme contre lui, sembleront à tout le monde aussi solides que les croit M. Eckard; il est tres croyable que ces autoritez, & le grand nombre de Sçavans qu'elles ont entraînez, paroîtront au commun des lecteurs, & peut-être même aux habiles gens, d'un plus grand poids, que les conjectures que M. Eckard propose pour nous faire croire que Leuthaire I. est pere de Leufride; que Leufride est pere de Leuthaire II. & que ce dernier a eu pour fils le Duc Athic. Aucun Ancien certainement n'a parlé de cette filiation : ainsi nous ne laisserons pas, en attendant quelque chose de mieux, de suivre le systême du Pere Vignier. Voyez ci-derriere la Table genealogique des Maisons de Lorraine & d'Autriche, selon M. Eckard; & celle selon le P. Vignier.

(a) *Fredegar. c. 88. Auth. Vita Pipini. Chronic. Moissac. Aimoin.*
(b) *Fredegar. c. 8. Aimoin. l. 3. c. 77.*
(c) *Marius, in Chronico. Greg. Turon. l. 4. c. 9. Hist. Franc. Paul. Diacon. de Gestis Longobard.*

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE, accompagnée de ses Preuves.

RIGOMER Epoux de Sainte Gertrude, fille de S. Pepin, & sœur de Bege Epouse d'Ansegise fils de S. Arnoû. Vers l'an 640.



REDEGAR. Chronic. n. 29. *Vulfus Patritius .... jubente Theuderico occiditur, & in Patriciatum ejus* RICHOMERES *Romanus genere subrogatur.*

Chronic. Camerac. & cod. vet. Marchian. *Gertrudis Rigomari nobilissimi & potentissimi vidua, Ducisque Adalbaldi avia, cœnobium struxit Hamagia* (Hamay vis à vis Marchienne) *in eoque cum sacris virginibus monasticam vitam professa est* (circa an. 644.)

GERBERGE, ou Gesberte fille de Rigomer & de Sainte Gertrude, fut mere du Duc *Adabalde*, qui épousa Rictrude,
Et du Duc *Erchinoalde*, ou *Archinoalde*, Maire du Palais sous Clovis II. & fils d'*Æga*, aussi Maire du Palais.

Vita sanctæ Rictrud. apud Sur. t. 3. *Rictrudis puella bona indolis, ad nubiles jam perducta annos .... appetitur à Franco quodam* ADALBALDO, *præclaris & justis orto natalibus, cujus mater* GERBERTA *filia fuit sancta Gertrudis.*

Chronic. Marchian. *Eo tempore* ADALBALDUS *Dux, &* ERCHENOALDUS *frater ejus major natu, readificaverunt Duacum Castrum; & infra Castrum ædificaverunt Ecclesiam Dei Genitricis Mariæ, qua nunc dicitur sancti Amati.* Ita & cod. Argent. sancti Amati. (circa an. 640 vel 645.)

Item Chronic. Marchian. *Dagoberto mor-*

tuo, successit in Regnum Chlodoveus; fuitque Princeps & Patricius ERCHENOALDUS *frater Ducis Adalbaldi de genere Dagoberti.*

Fredegar. Chronic. n. 84. *Post discessum Ægana Erchinoaldus Major-domûs, qui consanguineus fuerat de genitrice Dagoberti, Major-domûs Chlodovei efficitur.*

ERCHINOALDE épousa en premieres nôces N. qui fut Mere de *LEUDESE*, ou *Leuthere*, ou *Leutheric*, lequel fut Maire du Palais sous Theodoric III. (vers l'an 674.)

Le même *Erchinoalde* épousa en secondes nôces *Leussinde*, qui fut Mere de N. lequel fut baptisé par S. Fursy. (Erchinoalde mourut vers l'an 660.)

LEUDESE fils d'Erchinoalde épousa N. dont il eut

ATHIC, autrement nommé *Ethico*, *Adalric*, ou *Boniface*, Duc d'Allemagne.

Leudese mourut vers l'an 675.

Vita sancti Fursæi XVI. Januar. apud Bolland. *Conjux Erchenaldi, nomine* LEUSINDA, *furore repleta, eò quòd tam diligenter diligeret sanctum Fursaum.*

Chronic. Moissiac. t. 3. apud Quesn. *Franci verò Leudesium filium Ercinaldi, Majoremdomatum palatii elegerunt.* Ita & Fredegar. n. 95.

Leudesius Major-domûs duxerat uxorem de prosapia sancti Sigismundi Regis Burgundiæ, genuitque ex ea Athicum, seu Adalricum, qui patre adhuc superstite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Beresvindam filiam sororis (seu potiùs matris) *sancti Leodegarii, sororem videlicet Reginæ; ob hanc causam consanguinitatis à præfato Rege Ducatum Germaniæ adeptus est, habuitque sedem in villa regia Ehenheim* (nunc Obernheim) *& in castro quod Hohenbourg nominatur.* Anonym. apud Quesn. t. 1. p. 783. Il y a quelques fautes dans ce fragment. Voyez Mabillon, *Annal. Bened. t. 1. p. 488. 489.* Voyez aussi le diplôme d'Ebersmunster, & la Vie de Sainte Odile, *in Act. Bened. t. 1.*

ATHIC épousa *Beresvinde* sœur de la Mere de S. Leger, dont il eut Ethic, ou Attho; Adelbert, Sainte Odile, Sainte Rosvinde, Hugues & Bataco.

ETHIC fils du Duc Athic, & frere du Duc Adelbert, eut deux fils, sçavoir Ethic, ou Etho, Evêque de Strasbourg, & Alberic Comte en Alsace.

Vita sanctæ Odiliæ Abbatissæ, apud Vignier, p. 63. *Venerunt ad exequias parentum Ethico Dux, & Adalbertus pariter Dux, Ethiconis & Beresvindæ gloriosissima progenies.* Tout le monde sçait que Sainte Odile étoit fille du Duc Atique; on a plusieurs monumens qui en font foi. Quant à Hugue & Bataco, ils sont marquez dans Ruyr, Antiquitez de Vosge, l. 4. c. 15. 16.

Vita sanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 71. *Post aliquot annos Othilia præfatos Duces,* (Ethiconem & Adalbertum) *ita Domino subjugavit, ut non tantùm illi bona sua fundandis monasteriis impenderent, sed illius nepotes, tam Ethiconis, cujus filii fuerunt Episcopus Argentinensis æquivocus, &* ALBERICUS *Comes, quàm* ADALBERTI *liberi, Eberhardus scilicet &* LUITFRIDUS, *sed etiam* HUGONIS, *qui ante parentes suos defunctus fuerat, &c.* Vignier, p. 71. 72. 73. apporte plusieurs preuves de l'existence d'Etto Evêque de Strasbourg.

ADALBERT frere d'Athic, eut pour fils, 1°. *Eberard* Fondateur de l'Abbaye de Morbach. *Maso* Fondateur de Masmunster, ou Masevaux. 3°. *Luitfride* Duc, qui lui succéda; & cinq filles, sçavoir *Eugenie*, *Attale*, *Gutlinde*, & peut-être *Savine* & *Luitgarde*.

Eberard fondateur de Morbach, est connu par sa charte de l'an huitiéme du Roy Thierry, dattée de Remiremont, imprimée tom. 2. *Annal. Bened.* p. 701.

Et Maso fondateur de Masmunster, par le diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an dix de son regne, 10ᵉ. Indiction premiere, de J.C. 823. Hist. d'Alsace du P. Laguille, t. 2. pag. 15. *Abbatiam in parte Vosagi à quondam Principe nobili Masone, unde etiam nomen traxit, quod vocatur Vallis-masonis, fratre videlicet Ducis Lutfridi & Eberardi, qui Morbach construxit, &c.* Voila les trois freres Maso, Luitfride & Eberard bien marquez.

Outre ces trois fils, Adelbert en eut encore trois autres, Beron, Bleon & Haicho. Titres de l'Abbaye d'Honauge, située autrefois dans une Isle du Rhin. Voyez Mabillon t. 2. *Annal. Bened. pp. 695. 696. 697.*

Bleon eut pour fils Hugue. Celui-ci engendra Bodalus; Bodalus fut pere d'Egerhandus, qui mourut avant lui, comme il paroît par le titre de l'Abbaye de Munster, de l'an 6. de Childeric, de J. C. 747. *Ego itaque Bodalus filius Hugone quondam ... pro anima mea remedio, & pro anima filii mei Egerhandi, &c.* M. Eckard soutient que ces trois Princes Bataco, Beron & Hugues, n'ont nul rapport au Duc Athic. Voyez cet Auteur,

pp. 17, 18. c. 4. Nous ne sommes pas en cela de son avis. Le même Ecrivain developpe assez bien la genealogie du Duc Luitfride, aux chapitres v. & vi. de son ouvrage.

ALBERIC fils du Comte Ethic, eut pour fils *EBERARD II.* qui fit d'abord de grands maux, puis de grands biens à l'Abbaye de Lure, vers l'an 750.

Vita sanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 76. *Eberardus Alberici Comitis filius, licèt leone & urso ferocior, aliquando in servos Dei sæviens, tamen favente Deo, & per merita beatæ Odiliæ, non tantùm arrepta restituit, sed & de suo largiter constituit habenda.*

EBERARD II. eut pour successeur *EBERARD III.* qui persecuta l'Abbaye de Lure vers l'an 869. Il étoit proche parent de la fameuse Valdrade, & épousa *Adalinde.*

Vita sancti Deicoli, c. 7. 8. n. 38. *Comes quidam bellipotens de Alsatiæ partibus, nomine Eberardus, potenter locum illum* (Lutram monasterium) *invasit. Valdrada* (pellex Lotharii) *monasterium sancti Romarici ingressa, velo potiùs, quàm corde conversa, Eberardo comiti consanguinitatis occasione locum sanctum* (Lutrense monasterium) *sub advocationis tuitione commisit. Eberardus autem scelus sceleri addidit, Adalindem legitimam conjugem dimisit, &c.*

EBERARD III. eut pour fils le Comte *HUGUE.*

Eodem verò Comite Eberardo in tantâ mentis obstinantia vitâ decedente, filius ejus Hugo nomine, qui & ipse jam Comes effectus fuit, omnia quæ patris sui esse videbantur, sive jure, sive injuriâ potestativè invasit.

Il est à remarquer que le P. Jerôme Vignier n'admet qu'un Eberard, qui fut fils d'Alberic : mais Blondel, dans sa défense de la genealogie de la Maison de France ; M. le Laboureur, hist. mss. de Lorraine, & M. Eckard, *Origin. domûs Austriac.* c. 7. p. 43. en admettent deux ou trois. Ce dernier Auteur croit avec assez de vrai-semblance, que c'est ce troisiéme Eberard, à la priere duquel l'Empereur Henry l'Oiseleur donna à l'Eglise de Toul les revenus du Comté de la même Ville, & le lieu de Gondreville. Voyez Benoît hist. de Toul. Preuves, p. XVIII. M. Eckard donne pour femme à Eberard III. Eadive sœur de l'Imperatrice Edgitte, épouse de Henry l'Oiseleur. Eckard, p. 62. c. 9.

HUGUE fils d'Eberard III. épousa Hildegarde, fut Comte de Ferrette, & eut trois fils, sçavoir *EBERARD IV. HUGUE*, & *GONTRAN*, qui se firent Religieux dans l'Abbaye de Lure, & y moururent dans la profession monastique : mais ils avoient été mariez auparavant, & ils laisserent une posterité illustre.

Eberard fait la Tige de la Maison de Lorraine aujourd'hui regnante.

Hugue fait celle de la Maison d'Egesheim, aujourd'hui éteinte.

Gontram est la souche de la Maison d'Autriche, aujourd'hui si illustre.

EBERARD IV. fut Pere, 1°. d'*ADELBERT*, ou Albert, Duc & Marchis, Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville. 2°. D'*ADELAIS*, ou Alberte, Epouse de Henry Duc de Franconie, & Mere de l'Empereur Conrade le Salique. 3°. De *GERARD* Comte de Metz, qui épousa Petronille, ou Eve de Luxembourg.

Vita sancti Deicoli, apud Bolland. XVII. Januar. c. 7. *Tres filii* (*Hugonis Comitis*) *cujus primogenitus Eberardus erat, secundus Hugo, tertius Guntramnus, cum post dulcitudinem somni evigilassent ad exercitium venandi, semetipsos invenerunt dissimiles sibi. Videres certè viros consulares adeò contractos & imbecilles, ut putares eos genuino more omnium membrorum impotes ... Tandem pater senex filiorum dolore intolerabili compulsus, his verbis in veritatem prorupit : Audite me, inquit, filii .... purâ confessione & dignis pœnitentiæ lamentis confugiamus ad Dominum, & ad sanctum suum, in quem peccavimus .... Ad hæc filii unanimes dixerunt : Optimum consilium invenisti, pater ; parati sumus corde perfecto nosmetipsos in servos tradere sancto Deicolo .... abrenuntiemus mundo, monachicam professionem aggrediamur, voveamur Deo, & reddamus .... Tandem ad beati Patris sepulcrum deportati ..... pristinæ integritati sunt redditi .... Pater cum filiis surgens, communi voto communique consensu tradiderunt se Deo, sanctoque suo Deicolo, non ad servitium militare, sed ad servitium monachale, &c.*

Ibidem. c. 9. *Hildegardis Comitissa ejusdem Hugonis conjux, &c.*

Il est tres croyable que ces trois Seigneurs Eberard, Hugue & Gontram, étoient déja mariez, & avoient des enfans ; ou du moins qu'ils n'exécuterent qu'assez tard leur vœu de se faire Religieux dans l'Abbaye de Lure, puisqu'ils ont tous trois laissé une florissante posterité.

Nous n'avons jusqu'à present aucune preuve

ve formelle & directe, qui montre qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adeleïs & de Gerard : mais nous en avons d'un autre genre, qui ne sont pas moins fortes que les preuves les plus claires. Nous allons montrer, 1°. Que le Pape S. Leon IX. & l'Empereur Conrade le Salique, étoient cousins issus de germains.

2°. Que Leon IX. étoit issu de la Maison d'Alsace, la plus illustre & la plus puissante qui fût en Allemagne : que ses ancêtres avoient été tres liberaux envers les Eglises ; qu'ils avoient passé leurs dernieres années dans l'exercice de la profession monastique, & qu'ils avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure.

3°. Que la parenté entre Leon IX. & Conrade le Salique, ne pouvoit provenir que par Adeleïs mere dudit Empereur, & femme de Henry Duc de Franconie.

4°. Qu'Adeleïs étoit sœur d'Adelbert fondateur de Bouzonville, & de Gerard Comte de Metz.

5°. Par consequent qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adeleïs & de Gerard ; que Hugues fut pere de Hugues, & ayeul de S. Leon IX. que Gontram fut pere de Lancelin, tous trois Chefs des grandes Maisons dont nous avons parlé.

Vita Leonis IX. à Viberto Archidiacono Tullensi coëtaneo scripta. *Reverendus Bruno utrinsque parentis lineam adeò retinuit generosam ab ipsis atavis & supra, quicumque ad nostram potuerunt pervenire notitiam, aut regni seu imperii tentaverunt habenas, aut proximas Regibus & Imperatoribus retentarunt infulas. Procreatus est autem dulcis Elisatia finibus patre Hugone, matre verò Hadwide ... & pater ejus natione Teutonicus, Imperatoris Conradi consobrinus .... Quorum patres & avi abjectâ omni superbiâ generis, monasticum habitum sumpserunt, laudabilique per cuncta fine decesserunt. Quin etiam Lutrense cœnobium patrimoniis suis plurimùm ampliarunt.* Il est clair que cet Ecrivain fait allusion à la vie de S. Deïcole, dont nous avons rapporté le passage, qui parle de la conversion du Comte Hugues, & de ses trois fils Eberard, Hugues & Gontram.

Naucler. generat. 35. *Leonem ex Comitibus de Egesheim in Elizatia partibus natum, atque Adelberti comitis de Calve avunculum fuisse annales verissimi tradunt.*

Johan. de Bayon c. XLV. p. LXV. *Conradus (Imperator) consobrinus erat Hugonis patris Brunonis* (seu Leonis IX.)

Wipo, vita Conradi Salici. *Chunonis* (seu Conradi) *mater erat Adalberta, (vel Adelayta, vel Adeleyda) ex nobilissima gente Lotharingorum oriunda, quæ Adelayta soror erat Comitum Gerardi & Adalberti, qui semper cum Regibus & Ducibus confligentes, ad extremum causâ propinqui sui Conradi Regis, vix acquiescebant.*

Alberic. ad an. M. XXIV. *Fuit iste Conradus ex parte matris de genere Francorum, & fuit nepos Odonis Campaniensis Comitis. Ejusdem Conradi nepotes fuerunt Comes Letardus de Longwi, pater Manegaudi, & Gislebertus Comes de Lusselbourg, pater Comitis Conradi.*

Item. Hugo Comes de Dasbourg, pater sancti Leonis Papæ, & Imperator iste Conradus fuerunt consobrini.

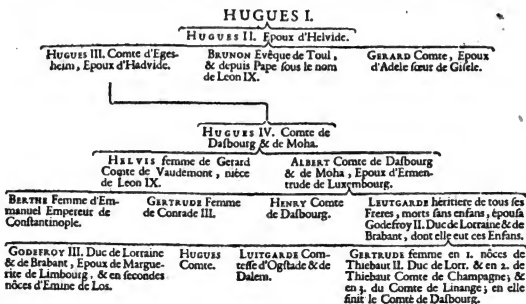
De tout ceci il résulte, qu'Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoit cousine germaine de Hugues II. pere de S. Leon IX. & sœur de Gerard Comte de Metz, & d'Adalbert fondateur de Bouzonville. Et comme le Comte Hugues II. descendoit indubitablement des Comtes d'Alsace, qui avoient pris l'habit religieux, & avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure, il s'ensuit qu'il étoit fils de Hugues I. & frere d'Eberard & de Gontram ; & comme on sçait que Gontram eut pour fils Lancelin, ou Kanselin, il s'ensuit encore, qu'Albert, Gerard, & Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoient fils & fille d'Eberard IV. du nom, frere de Hugues I. & de Gontram.

S. Leon IX. dans le titre de fondation de l'Abbaye de Hesse, de l'an 1050, ici t. 1. p. 430, dit que Gerard & Matfride, célébres dans ce siécle-là, étoient ses cousins germains, fils du frere de son Pere, *Patrueles mei.* Le Comte Hugues avoit donc un frere, dont on ignore le nom, qui fut pere de Gerard & de Matfride.

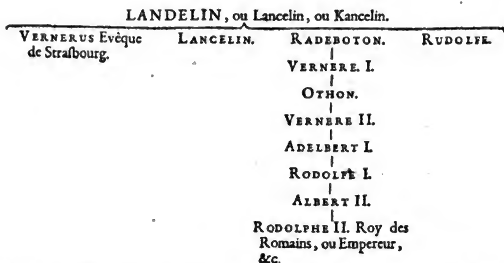
Jean de Bayon, p. LXIV. & Herculanus t. 3. p. CXLVI. disent que Louis Comte de Dasbourg étoit ayeul de S. Leon. Voila encore un frere de Hugues I. *Ludovicus Comes de Dasbourg, avus sancti Brunonis anno* M. V. *cum Beatrice Ducissa Lotharingiæ, basilicam sancti Deodati inceperunt.* Le P. Dom Mabillon croit que Louis étoit l'ayeul de S. Leon IX. par les femmes. Si cela étoit, le Comté de Dasbourg feroit venu dans la famille de Hugues, par les femmes, ce qui est assez probable.

Halvide mere de S. Leon IX. mourut dans l'Abbaye de Moyenmontier, en 1046. Le Comte Hugue son époux étoit encore vivant. Bayon, c. XLIV. p. LXV.

GENEALOGIE DE HUGUES I. COMTE D'ALSACE, fils d'Eberard III. Chef de la Maison d'Egesheim, selon le P. Vignier.



GENEALOGIE DE CONTRAN FILS DE HUGUES I. Souche de la Maison d'Autriche.



ADELBERT fils d'Eberard IV. & Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, Epoux de Judithe ou Jutte sœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, porta le titre de Duc de Lorraine dés l'an 979.

Villam nostram Longosuram, quam vir nobilis Dominus Adalbertus Dux Lotharingiæ & Marchio, & Juditta uxor sua, tamquam bona propria ab omni servitute & advocatia juribus, jurisdictionibus & executione libera, nobis vendiderunt, & nos eadem bona... tradimus sancto Materno, &c. Ici tom. I. p. 386.

Item. t. I. p. 403, anno 1030. *Jutta Marchionissa Lotharingiæ, (Adalberto marito tunc versante in Regionibus transmarinis) villam suam Mamendorf dedit Ecclesiæ sancti Matthiæ Trevirens.* Item an. 1037, hic t. I. p. 405. *Ego Adalbertus Dux & Marchio Lotharingiæ, & Juditta uxor mea Ducissa & Marchionissa, eandem villam Mamendorf eidem Ecclesiæ iterùm tradimus, &c.* Necrol. monasterii S. Matthiæ Trevir. iij. non. Octob. *Albertus Dux Lotharingiæ, & Juditta uxor sua Comitissa dederunt nobis Mamendorff.*

Bulla Alexandri III. t. 2. hist. Lothar. pag. CCCLXXXVI. *Albertus Comes, bonæ memoriæ primus Bosonis-villa ædificator.*

Ex inscriptione quæ extat descripta in pariete chori sanctæ Crucis de Bozonis-villa. *Anno ab incarnatione Domini* M. XXXIII. *indict.* I. *epactâ* XVI. *concurrente* VII. (*vel* VIII.) La fondation de Bouzonville ajoûte : *Pridie kalendas Februarii, regnante Imperatore Conrado, rogante glorioso Comite Adelberto, unà cum optima & christianissima conjuge sua Juditha, dedicatum est hoc oratorium à sancto ac venerabili Metensi Episcopo Theoderico II. &c.* Cette inscription est à present cachée derriere les stalles du chœur, mais j'en ai une bonne copie ; d'ailleurs ce passage se trouve aussi dans le titre ou l'Histoire de la fondation de Bouzonville.

Ex fundatione monasterii sanctæ Crucis de Bozonis-villa. Hîc t. I. p. 543. b. *His ita ritè dispositis* (id est, post templum dedicatum) *Comes supradictus post annum moriens, in choro sanctæ Crucis est sepultus, & uxor sua Juditha in medio monasterii sepulta.*

De tout cela il s'ensuit, que l'Eglise de l'Abbaye de Bouzonville fut dediée en 1033, le dernier jour de Janvier, & que le Comte Adelbert mourut l'année suivante, c'est à dire, en 1034 au mois d'Octobre. Cependant par le titre de Saint-Matthias de Tréves, que nous avons cité, & par celui d'Adalberon que nous rapportons ci-aprés, il paroît qu'il vivoit encore en 1037. Et dans un autre titre de Saint-Benigne de Dijon, ici tom. I. p. 411, on suppose qu'il étoit déja mort en 1033, le dernier jour de Juin. Comment concilier ces contrarietez ? Je ne vois point d'autre moyen de se tirer de ces difficultez, qu'en admettant de l'erreur dans les dattes.

JUDITHE Epouse d'Adelbert, étoit sœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, Tante de l'Imperatrice Cunegonde (qui étoit épouse de Henry II. dit le Saint Empereur) & Tante aussi d'Adalberon Grand Prévôt de Saint-Paulin de Tréves.

Herman. contract. an. M. VII. *Lutolpho Trevirorum Archiepiscopo defuncto, Megingaudus pro eo Archiepiscopus promovetur : sed Adalbero clericus, Regina Cunegunda germanus, quibusdam faventibus, ad archipræsulatum, quasi ex regio promisso sibi debitum admissus, Treverense palatium præsidiis occupat, etiam cum fratribus suis Theoderico Metensi Episcopo, & Henrico Bajoariæ Rege.*

Ex litteris Alberonis præpositi sancti Paulini Trevir. an. 1037, hîc t. I. p. 405. *Regnante serenissimo Imperatore Conrado nepote nostro,* (par Adelayde sa tante, mere de l'Empereur, & sœur d'Adelbert son oncle) *in cujus rei firmitatem præsens scriptum sigillo nostro, necnon Adalberti avunculi nostri Marchionis & Ducis Lotharingiæ, & Juditha amita nostræ uxoris suæ, muniri fecimus.*

GERARD I. fils d'Eberard IV. & frere d'Adalbert Fondateur de Bouzonville, dont on a parlé, épousa Eve, ou Agive, ou Perronille de Luxembourg, dont il eut un fils nommé Sigefroy, pris en guerre l'an 1014, & mort en 1017.

Joh. de Bayon, t. 2. c. XLVIII. p. 67. *Gerardus Comes Albertum fratrem suum avum Gerardi Ducis Lotharingiæ crebris tumultibus pulsans, dum prospera succederent, usque eò elatus est, ut Godefridum Hasbaniæ Ducem dolo caperet... nam anno Domini* (M. XIV.) *ipse Godefridus Dux, frater Gozilonis, contra prædictum Gerardum causâ olim suæ captionis, Hasbaniæ conflixit, ubi post multum sanguinis, victoriam, & Sigifridum filium ejus apprehendit.*

Item. Bayon, hîc t. 2. p. LXXII. c. LVI. *Discordia pestilens dissidium inter Henricum Cæsarem, Theodericum Metensem præsulem, qui erat Cæsaris Levir, ac Comitem Gerardum fratrem Alberti, avi Ducis Gerardi, qui sororem* (la belle-sœur) *ipsius Cæsaris, Evam nomine, sortitus fuerat, exortum est.*

Dés l'an 1020, le Comte Gerard & Eve son épouse, firent une donation de quelques biens à l'Abbaye de Fructuaire en Italie. Dans le titre de donation, il est fait mention de leur fils Sigefroy, tué trois ans auparavant. *Vide Sigebert. ad an. 1014. & Mabill. Annal. Bened. t. 4. p. 274.*

ADALBERT Fondateur de Bouzonville, & Judithe son Epouse, laisserent une fils nommé Gerard II. qui épousa Gisele niéce de l'Empereur Conrade le Salique. Il mourut vers 1046, douze ans aprés la mort de son Pere Albert.

Ex fundatione Bozonis-vill. *Mortuis Adalberto & Judithâ, successit eis Gerardus Comes & Marchio filius, qui cum uxore sua Gisela locum præfatum omni custodiens diligentiâ, &c.*

Alberic. ad an. M. XXXVI. ex Sigeberto. *Albertus Comes Metensis, & Gerardus filius ejus, multa contulerunt Ecclesiis.*

Joh. de Bayon, t. 2. p. LXIV. c. XLIV. b. & c. XLVIII. p. LXVIII. confond mal à propos Gerard I. frere d'Albert, ou d'Adelbert, avec Gerard II. fils d'Albert. Ainsi il faut entendre de ce dernier les deux passages que nous allons citer. P. LXIV. *Qui Gerardus (II.) neptem ipsius Cæsaris ex sorore, nomine Giselam, uxorem sortitus est.* Et c. XLVIII. page LXVIII. *Prædictus Comes Gerardus(II.)neptem*

ex forore, nomine Giselam, pro re quam decet silentio premi, uxorem sortitus est, pro quo aequivocus ex ea natus (Gerardus III.) (*quia ipse citâ morte obiit*) *Ducatum Lotharienfem post assecutus est*. Ce dernier Gerard fils de Gerard II. est celui qui nous est connu sous le nom de Gerard d'Alsace, premier Duc héréditaire de Lorraine. Bayon semble dire ici que Gisele étoit niéce de Gerard, *neptem ex forore;* mais il faut suppléer dans le second passage, *neptem* (*Caesaris*) *ex forore*, comme il est dit dans le premier. Gisele étoit niéce de Conrade le Salique, par sa belle-sœur, sœur propre de l'Imperatrice Cunegonde, son épouse.

Chronic. sancti Michaël. script. sub Abbate Nantero. *Dato sibi defensore Gerardo (II.) Comite, Augusti nepote.*

Gerard II. parle de son oncle Gerard I. dans un titre de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, ici tom. 1. p. 411. an. 1033. *Ego Gerardus pro peccatorum meorum absolutione, proque patris mei Adalberti, & avunculi mei Gerardi animarum salute, &c.*

Bayon, ici c. LVII. p. LXXVIII. dit que Gerard II. épousa Gisele en l'an 1037. mais cela est insoutenable, puisqu'Albert fils aîné de Gerard II. étoit déja Duc de Lorraine en 1046. & que Gerard III. son second fils fut établi Duc en 1048. Ces deux derniers Princes, selon l'hypothese de Bayon, n'auroient pas alors été en état ni de faire la guerre, comme la faisoit Albert, ni de gouverner le Duché de la haute Lorraine, comme ils firent l'un & l'autre.

Le Comte GERARD II. & Gisele son Epouse, laisserent onze enfans, sçavoir, 1. Adelbert ou Albert. 2. Gerard. 3. Conrade. 4. Adalberon. 5. Beatrix. 6. Cuonon. 7. Gisila. 8. Idda Abbesse. 9. Azelin. 10. Ida. 11. Adeleth; peut-être Adelric.

Fundatio Bozonis-villae. *Haec sunt nomina vivorum atque defunctorum fratrum, quae scripta esse videntur in libro vitae caelestis, quorum allodio vel eleemosynâ iste sanctae Crucis locellus bene est fundatus. Adalbertus Comes atque Domina Juditha ejus insignis foemina. Gerardus Comes, Gisila, & illius proles inclyta, Adalbertus, Gerardus, Conradus, Adalbero, Beatrix, Cuono, Gisila, Judda Abbatissa, Azelinus, Ida, Adeleth.*

ALBERT succéda au Comte Gerard II. & fut nommé Duc de Lorraine par l'Empereur Henry surnommé le Noir, en 1046. fut tué en 1048.

Sigebert. ad an. M. XLIV. *Causa hujus discordiae extitit Mosellanorum Ducatus à Conrado Augusto Gotheloni Duci attributus, sed ab Henrico Conradi successore Gothefredo Gothelonis filio ablatus, Albertoque cuidam traditus.* Idem ad an. M. XLVIII. *Albertus, qui Ducatum Mosellanorum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur; Ducatum ejus Gerardus de Alsatia, alterum verò Ducatum Fredericus obtinet.*

Laurent. Leodiens. hîc t. 1. p. 210. *Nobilissimum Albertum de Longwi Castro, quem* (Imperator) *Ducem super se statuerat, bello exuit.* Il le nomme Albert de Longwi, parce que le Château de Longwi lui appartenoit, & étoit apparemment le lieu de sa demeure.

Hermann. Contract. ad an. M. XLVIII. *Eodem tempore Gothefridus Adalbertum Ducem se depradantem, persecutus, & dimissâ multitudine cum paucis inventum, cum aliis qui repugnare tentabant, occidit. Post quem Gerardus Dux ab Imperatore constituitur.* Quelques exemplaires lisent mal à propos, *Gothefridus Dux.*

Bayon, c. L. p. LXIX. *Henricus* (*III. cognomento Niger*) *anno Domini M. XLVI. Godefridum filium Gozelonis Ducis, Ducatu Lotharienfium privans, quemdam Albertum nepotem suum praefecit.* Il étoit neveu de l'Empereur Henry II. par Cunegonde de Luxembourg épouse du même Empereur: mais non pas de Henry III.

Idem c. LI. p. LXX. *Anno Domini M. XLVIII. Albertus, quem Ducem Lotharienfium Henricus Caesar constituerat, oppositus pugnae occiditur; hujus loco Gerardus Comitis Gerardi filius, post annum à Godefrido sub judiciali lege, ut breviter dicam, emissus custodiâ, Ducatu ante sibi tradito confirmatur.* Je ne trouve rien dans l'Histoire qui m'éclaircisse sur cette derniere circonstance de la prison de Gerard; il semble qu'il ait été pris à la guerre, dans laquelle son frere Albert fut tué.

GERARD III. d'Alsace frere du Duc Albert, ou Adelbert, & fils du Comte Gerard II. époux de Hadvide de Namur, est nommé Duc de Lorraine en 1048, meurt en 1070 le 6 Mars.

Fundatio Bozonis-villae. *Gerardus Comes duodecimo anno post mortem patris defunctus,* (vers l'an 1046) *uxorque sua Gisela .... succedentibus sibi filiis Deoderico videlicet Comite & Gerardo Duce.*

Ex archiv. Sancti Matthiae Trevir. apud Vassebourg. fol. CCXLV. *Hinc est quòd ego Thedericus filius Domini Gerhardi Ducis Lotharin-*

gia, ex antiqua Caroli magni progenie geniti, (ou plutôt *genitus*, car Thierry étoit fils d'Hadvide de Namur) *Dux Lotharingiæ, pace habitâ per misericordiam Dei cum fratre meo Domino Gerardo Comite Vadani-montis, do fratribus sancti Matthiæ eâdem formâ sicut pater noster Gerardus, & propatruus noster Adelbertus, seu Albertus noster Dux Lotharingiæ, & uxor ejus Juditha dederunt .... Datum anno Domini* M. XC.

Charta Gerardi Ducis pro Epternacho, data an. 1067. quam ex antiquo ejusdem Monasterii cartulario descripsi. *Ego Gerardus divinâ gratiâ Lotharienfium Dux, rogatu domini Regis Henrici, ejusque matris dominæ Imperatricis Agnetis, & uxoris meæ Hadvidis, filiique nostri Theodrici, atque venerabilis Regimberti Abbatis... reddidi Ecclesiæ sancti Vilibrordi allodium quoddam in villa Hinga.... ut habeatur ibidem in perpetuum memoria mei, & uxoris meæ Hadwidis, filiique nostri Theoderici, & annuatim fiat solemniter anniversarius dies patris mei Gerardi, matrisque meæ Gislæ...: Actum publicè in castello Sirk, 3. id. April. anno ab Incarnat. Domini* M. LXVII. *indict. v.*

GERARD d'Alsace, nommé Gerard de Flandre, & Gerard de Châtenoy.

Il est remarquable que Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, est nommé constamment Gerard de Flandre dans la Bulle d'Alexandre III. adressée à l'Abbé de Saint-Evre: *Confirmamus statutum jam dictæ cellæ* (de Châtenoy) *fundatorum, videlicet Gerardi Flandrensis, Theoderici, Simonis Ducum, &c.* an. M. LXXIX. Pierre de Brixei Evêque de Toul en 1179, lui donne la même qualité: *Dux Matthæus, audito judicio & libertate ejusdem cellæ à Domino Gerardo Flandrensi, cæterisque nobilibus, in plena curia concessis, &c.*

Le Necrologe du Prieuré de Châtenoy. *VI. Martii obiit Gerardus Comes Flandrensis, qui dedit omnimodam piscationem in Vera fluvio, &c.* On lui donne le nom de *Flandre*, apparemment à cause qu'ayant épousé Hadwide de Namur, il avoit des prétentions sur le Comté de Flandre; & parce qu'au tems de la datte des Lettres d'Alexandre III. & de l'Evêque Pierre de Brixei, les descendans de Gerard d'Alsace, par le Duc Thierry son fils, jouissoient du Comté de Flandre, par une suite du droit que le Duc Gerard y avoit acquis en vertu de son mariage avec Hadwide, & par celui du Duc Thierry avec Gertrude fille de Robert Comte de Flandre.

Laurent de Liége, ici tom. I. p. 210, donne au Duc Gerard d'Alsace, le surnom de Châtenoy, *Castiniensis*, parce qu'il faisoit sa demeure ordinaire dans le Château de Châtenoy: *Ducatus datus est à Rege Girardo Castiniensi Comiti.*

Genealogia sancti Arnulphi. *Carolus Dux* (c'est Charles de France Duc de la basse Lorraine) *genuit Ermengardam, Othonem Ducem, & Gerbergam fratres & sorores. Horum Ermengardis genuit Albertum Comitem, & filias duas Hadwidem, & Emmam de Los. De sororibus, Hadwidis* (uxor Gerardi Ducis Lothar.) *genuit Theodericum Ducem & Gerardum Comitem fratres.*

Sigebert. Chronic. ad an. M. LXX. *Gerardus Dux Mosellanorum moritur, moritur etiam Dux Godefridus: Gerardo filius ejus Deodericus, Godefrido succedit filius ejus Gibbosus.* Ita Alberic. ad an. M. LXX.

Charta fundat. Bozonis-villæ. *Immaturè ambo (Theodericus Comes & Gerardus Dux) vitam morte mutavere, & dominium Bosonis-villæ suscepit Dux Theodericus puer parvulus, Gerardi Ducis filius.*

ODELRIC frere du Duc Gerard d'Alsace.

Odelric, frere du Duc Gerard d'Alsace, est dénommé dans le titre de fondation de Bouzonville, sous le nom d'*Adeleth*, ou *Adelech* (*Azelinus, Ida, Adelech.*) & dans un titre d'Adalberon Evêque de Metz, pour l'Abbaye de Saint-Tron de l'an 1065: *Dominus Odelricus frater Ducis Gerardi.* Meurisse p. 365, & ici t. I. p. 453, & dans un titre d'Eude Evêque de Toul, ici t. I. p. 468, *Signum Odelrici de Nanceio.*

Mort de Gerard d'Alsace.

Bayon. hîc c. LXIV. p. LXXIV. LXXV. *His diebus* (an. M. LXX.) *Dux Lotharingiæ ambiguis veneni signis moritur, qui licèt fuerit vir acris ingenii, castra procerum callidè & vi auferendo, nihil tamen dignum memoriâ egit, nisi quòd conjuratio Principum in extremo ejus vitæ curriculo moliebatur cum eo, ut dicitur, novam telam. Tumulatus autem in templo sancti Petri Romaricensis, ejus postmodùm corporis inibi positio non valdè loco profuit. Porrò Ducatum filius ejus nomine Theodericus, (quamvis Ludovicus Comes ex Friderico Duce (Barrensi) per Sophiam ejus natam suam conjugem ad filium suum subripere tentaverit) gubernandum obtinuit.*

BERTRICE Abbé de Moyenmoutier, aussi frere du Duc Thierry.

Bertrice Abbé de Moyen-moutier est aussi reconnu dans le pays pour frere du Duc Thierry. Bayon, ici t. 2. cap. LXVII. p. LXXV. *Bertricius anno 1077. Mediani cœnobii regimen suscepit gubernandum. Hîc an. Domini* M. LXXXIV. *Basilicam sub Balma, quæ nunc dicitur Alta-petra, à fratre Theoderico ejus jussu constructa, &c.* Le Duc Thierry, & son frere Gerard Comte de Vaudémont, comblerent de biensfaits l'Abbaye de Moyen-moutier, sous le gouvernement de Bertrice. Bayon, p. LXXV. LXXVIII. LXXIX.

Le P. Benoît Capucin, dans son Histoire mss. de Metz, rapporte cette fin d'un titre de l'an 1104, donné par l'Empereur Henry IV. *Interventu fidelium nostrorum Adalberonis Metensis, Ricuini Tullens. Epis. Theoderici Ducis Lotharingiæ, fratris Bertrici Abbatis.*

Voyez l'ancienne genealogie de la Maison de Vaudémont, dans Vignier, p. 108. M. Mussey, Lorraine ancienne & nouvelle, p. 202, cite une ancienne chronique de Lorraine, dressée au quinziéme siécle, sous le Duc Charles II. où Bertrice est nommé frere du Duc Thierry, & fils du Duc Gerard d'Alsace.

ITTE sœur du Duc Thierry, épouse de Radeboton Comte de Dasbourg.

Ex actis monast. Murens. *Radeboto accepit de partibus Lotharingorum uxorem nomine Ittam, sororem Theoderici Ducis.*

GISELLE sœur de Thierry, épouse de Conrade Comte de Luxembourg.

Je n'ai point de preuves certaines de l'existence de Gisele épouse de Conrade Comte de Luxembourg, comme sœur du Duc Thierry; je sçais seulement que quelques Auteurs le tiennent ainsi.

HENRY fils de Thierry, Evêque de Toul.

Alberic. ad an. M. CXXVI. *Apud Tullum post Episcopum Riquinum, fuit Episcopus Henricus frater Ducis Simonis, & illius Theoderici, qui postea fuit Comes Flandrensium.*

HARA fille de Thierry, Abbesse de Bouxieres.

Ici tom. 2. p. CCLXIV. *Noverit universitas fidelium* (c'est le Duc Thierry qui parle) *quòd postquam filia mea, Frounica scilicet & Hara, motu suo proprio servire Domino in castitate, Frounica in Romarico-monte, & Hara in Buxeriis, ubi sancta & laudabilis congregatio monialium Domino famulatur: ego Theodericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* anno M. CXX. ou plutôt M. CX.

Item, t. 2. p. CCXC. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio... Patris mei Theoderici vestigia posse sequi volens, Ecclesiam nostram de Pixerécourt, cum decimis, super majus altare B. Mariæ de monte seu de Buxeriis in eleemosynam contuli, & quia in præfata Ecclesia soror mea domina Hara abbatissa fungitur officio...* an. M. CXXX.

Item. p. CCCXLIX. *Ego Matthæus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio... Ad petitionem patruæ meæ dominæ Haræ Abbatissæ sanctæ Mariæ de monte, accepi in salvam gardiam meam... quæ pater meus Simon, & avus meus Theodericus contulerunt, &c.*

SIMON I. succede au Duc Thierry son Pere en 1115. Il eut pour femme Adeleïde, fille de Gerard Comte de Querfort, sœur de Lothaire II. Empereur, de laquelle il eut, 1. *Mathieu*, qui lui succéda.

2. Baudoüin.
3. Agathe, qui épousa Renaut III. Duc de Bourgogne, & fut mere de Beatrix femme de Frideric I. Empereur.
4. Robert, qui eut le Palais de Florenges proche Thionville; il épousa Demundes fille d'Oalde Comte de Boulay.
5. Helvide, ou Flavide, femme de Frideric Comte de Toul.
6. Adalberon Religieux de Clervaux.
7. Vautier de Gerbéviller, qui épousa Anne d'Haraucourt.
8. Jean, nommé dans un Titre de l'an 1148. Ici t. 2. p. CCCXXXIIj.
9. & 10. Agathe & Berthe, toutes deux Religieuses au Tart, avec leur Mere.

Simon I. mourut en 1139 le 14 Janvier. Necrologe de Saint-Mathias & de Saint-Mihiel.

Chronic. anonym. mſ. apud Vignier, pag. 112. *An. M. CXV. indict. VIII. regnante Henrico V. Romanorum Rege, mortuus est Theodericus, qui fuit Dux & Comes, Marchio Lotharingiæ, unde filii ejus Simon Dux, & frater ejus Gerardus, &c.*

Litteræ Theoderici pro ſancto Deodato, an. 1114. *Ego Theodericus Dux Lotharingorum & Marchio, Eccleſiæ ſancti Deodati donavi… in præſentia filiorum ſuorum videlicet Simonis, Theoderici, Gerardi, Henrici, anno ab Incarnat. Domini M. CXIV. indict. VII.*

Litteræ ejuſdem pro Prioratu ſanctæ Mariæ de Nanceio. *Theodericus Dux in allodio ſuo apud Nanceium, dedit Deo & ſanctæ Mariæ Moliſmenſi campum quemdam ad conſtruendam Eccleſiam…. Horum teſtes ſunt Simon Ducis ejuſdem filius, Annuntius magiſter ipſius, Drogo Seneſcaldus.*

Litteræ Henrici Tull. Epiſ. *Simon clariſſimus Dux & Marchio, venerabiliſque Duciſſa nomine Adeleïdis uxor ſua, conſentientibus filiis ſuis Matthæo atque Balduino.* Vignier, pp. 113. 114 an. 1136.

Alberic. Chronic. ad an. M. CXXVI. ci-devant.

An. M. CXXXVI. hîc p. CCCXII. b. c. Il nomme ſes deux fils Matthieu & Baudouin encore tout jeunes, *adhuc adoleſcentulis.* Il dit que la Ducheſſe Adeleyde étoit alors *vicina partui.*

Dans un autre de l'an 1116, Simon dit que le Duc Thierry ſon pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à la maniere des anciens Francs, dont il tiroit ſon origine. *Sepulturam ejus ſicut habuerunt nobiles Francorum, de quorum ſanguine ortum habuit.*

S. Bernard a adreſſé deux Lettres à la Ducheſſe Adeleïde. Elle quitta le monde, & ſe fit Religieuſe dans l'Abbaye du Tart. Voyez l'Hiſtoire, ici p. CCCXXIII. CCCXXXIV. *Adheleidis Duciſſa Lotharingiæ votum vovit Domino Deo, & reddidit, habitumque religionis in loco qui dicitur Tart, ſub regimine abbatiſſæ induit, quæ petiit à Duce Matthæo filio ſuo, ut ei locus daretur, in quo domus orationis ædificaretur, &c.* an. M. CXLIX. C'eſt un titre de Henry de Lorraine Evêque de Toul, frere du Duc Simon beau-frere d'Adelayde.

Robert de Florenges eſt la Souche d'où ſont iſſus tous les Rois de la race de Bourbon à preſent regnante, par N. de Florenges femme de Ferry Sire de Chamblay, & par Iſabelle de Beauvau ſa petite fille, femme de Jean de Bourbon, Comte de Vendôme. M. le Laboureur Hiſtoriographe de France, hiſt. mſ. de Lorraine.

Jean de Lorraine eſt dénommé frere du Duc Matthieu, en l'an 1148. *Johannes frater Ducis*, ici tom. 2. p. CCCXXXIII. dans le titre de fondation de l'Abbaye de Létanche Ordre de Cîteaux.

Ce que j'ai avancé des Princeſſes Berthe & Agathe, qu'on dit avoir été Religieuſes au Tart avec leur Mere, ne m'eſt connu par aucun monument certain, mais ſeulement par des mémoires qui m'ont été communiquez de l'Abbaye du Tart. Je crois qu'*Agathe* fut l'épouſe du Duc de Bourgogne; & *Berthe* ne ſe trouve pas dans les titres de Létanche.

MATHIEU I. ſuccéde à Simon I. en 1139; il épouſe en 1136 Berthe fille de Frideric II. Duc de Suabe, ſœur de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe, dont il eut, 1. Simon II. qui lui ſuccéda.
2. Frideric, ou Ferry de Bitche, dont on parlera ci-aprés, & qui régna auſſi en Lorraine.
3. Mathieu Comte de Toul.
4. Thierry élu Evêque de Metz. (Il eſt nommé Thierry de Nancy dans un Titre de l'an 1210. Ici t. 2. p. CCCCXVij.)
5. Alix, ou Adeleïs, femme de Hugues III. Duc de Bourgogne.
6. Judith femme d'Etienne I. Comte d'Auſſonne.
7. Sophie femme de Henry Duc de Limbourg.
8. Une fille morte en bas âge, & enterrée au Prieuré de Flavigny. Ici t. 2. p. CCCLV.

Mathieu I. mourut en 1176 le 11 Fevrier. *Necrolog. S. Romarici.*

Genealogia ſancti Arnulphi. *Theodericus genuit Simonem Ducem, Simon genuit Matthæum Ducem.*

Alberic. an. M. CXCIII. *Dux Moſellanorum Matthæus, & Robertus pater Philippi de Florenges, filii fuerunt illius Ducis Simonis, qui fuit frater Theoderici Flandrenſis.*

Cartha fundationis Abbatiæ Clari-loci, Ord. Ciſter. hîc t. 2. p. CCCCLVI. *Ego Matthæus Dux & Marchio Lotharingiæ, cum uxore mea Duciſſa Bertha, & filiis meis Mattheo atque Friderico, cum cæteris, & fratre meo Roberto, dedi Deo & B. Virgini Mariæ locum illum, &c.* an. M. CLIX. *vide Vignier, p. 120.*

Othon de Friſingues, Albert de Straſbourg & quelques autres, appellent *Judithe* la Ducheſſe épouſe de Matthieu; mais ſon vrai nom, du moins le plus commun, étoit *Berthe*; elle eſt toujours ainſi nommée dans les monumens du pays.

Titre de l'Abbaye de Beaupré de l'an 1176. *Ego Simon Dux* (c'eſt Simon II.) *Ducis Lotharingiæ Matthæi filius, licèt juſto deſiderio, & vocatione legitimâ virorum nobilium terræ, & hæreditario jure patri meo ſucceſſerim in Ducatum, tamen aſpirante gratiâ Dei, meritis & precibus*

precibus sanctorum . . . . me sentio in honorem sublimatum. Ici t. 2. p. CCLXIX.

Item. Titre de Bouxieres-aux Dames, de la même année 1176. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, ad requestam matris meæ dominæ Berthæ filiæ Friderici Imperatoris, & fratrum meorum Theoderici electi Metensis Episcopi, Friderici & Matthæi, ac sororis meæ Aleidis Comitissæ Burgundiæ, dedi pro salute animæ patris mei Domini Matthæi, &c.* Ici t. 2. p. CCCLXXI.

SIMON II. succéda en 1176 au Duc Mathieu I. son Pere. Il épousa Ide fille de Gerard Comte de Mâcon & de Vienne, sœur de Guillaume Comte de Bourgogne & de Vaucher, Seigneur de Salins & de Bracon. Ide mourut aprés l'an 1219, & fut enterrée dans l'Eglise de l'Abbaye de Goile. Simon II. mourut sans enfans en 1207, & fut enterré à Stulzbronn.

Ex archiv. sancti Mansueti Tullens. apud Vignier, p. 119. *Bertha Ducissa, & Dux Simon filius meus, maritum meum Ducem Mattheum in fine vitæ gaudentes fecisse testamur, &c.* Subscripserunt: *Theodericus electus Metensis, Dominus Episcopus Petrus* (Pierre de Brixey Evêque de Toul) *Simon Dux, Fridericus frater ejus, Matthæus item frater ejus, Robertus Comes frater Matthæi Ducis.* Anno M. CLXXVI.

Nous venons de voir dans un Titre de Bouxieres-aux Dames, que Berthe y est nommée fille de l'Empereur Frederic Barbe-rousse: cependant Alberic, & la Généalogie de S. Arnoû, la font simplement sœur du même Empereur. Alberic. ad an. M. CXCVII. *Dux iste Simon & Fridericus de Bitche . . . . fuerunt filii Ducis Lotharingiæ Mathæi, nati ex Bertha sorore Imperatoris Friderici.* Genealogia S. Arnulphi: *Mathæus genuit Simonem Ducem ex sorore Friderici Imperatoris, & Fridericum de Bittes.* Alexandre III. dans sa Bulle de l'an M. CLXXIX. Ici t. 2. p. CCCLXXXIIJ. la nomme aussi sœur de l'Empereur Frideric. Ainsi il faut qu'il y ait faute dans le Titre de Bouxieres. Berthe vivoit encore en 1194. Elle fut enterrée à Clairlieu avec le Duc Mathieu son époux.

FERRY I. de Bitche, frere de Simon II. succéda à ce Prince dans le gouvernement du Duché, dés l'an 1205, pendant la retraite du Duc Simon à Stulzbronn. Il mourut en 1207, & fut enterré à Stulzbronn. Il avoit épousé Ludomille de Pologne, fille de Miczlaus Roy de Pologne, dont il eut, 1. Ferry II. son successeur.

2. Thierry d'Enfer, ou Thierry du Diable.
3. Philippe Seigneur de Gerbéviller.
4. Agathe Abbesse de Remiremont, nommée dans un Titre de Saint-Diey de l'an 1231.
5. Judithe, qui épousa Henry II. Comte de Salm.
6. Maherus, ou Mathieu, Evêque de Toul.
7. Henry, dit le Lombard, qui bâtit le Château de Bayon.

Titre de confirmation de l'Abbaye de Stulzbronn. An. 1196. *Fridericus Dei favente clementiâ Dominus de Bittes, filius Mathæi Ducis Lotharingiæ, &c.* Ici t. 2. p. CCCCIX. Il se nomme aussi simplement *Dominus de Bitch*, en 1203. Ici t. 2. p. CCCCXIV. *Fridericus Dominus de Bitch, & Fridericus juvenis filius ejus, &c.* Mais dans d'autres Titres il prend le nom de Duc de Bitche: par exemple, en 1188. Ici t. 2. p. CCCCIIJ. *Signaverunt, Petrus Tullensis Episcopus, Simon Dux Lotharingiæ consanguineus noster, Fridericus Dux de Bites consanguineus noster, &c.* En 1206 il prend absolument le nom de Duc de Lorraine. Ici t. 2. p. CCCCXVIJ. *Fridericus Dux Lotharingiæ, &c.* Et dans un autre Titre: *Ego Fridericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* Il est dénommé Ferry le Grand, dans un Titre du Prieuré de Lay, an. M. CXCVIII. *Ego F. filius Ferrici Magni de Biches, &c.*

Quant aux Enfans de Ferry I. nous parlerons ci-aprés de Ferry II. son successeur. Voici ce que dit Jean de Bayon, c. XCVI. ici t. 2. p. lxxxiv. b. *Maherus Tullensis Episcopus ex secunda uxore Ducis Mathæi, quæ ex lumbis processerat Regis Poloniæ, dicto Mathæo genitus fuit, unà cum Theoderico Diaboli, Domino Castellets, prope Abbatiam dictam Lestanche, situati: ac Domino Comite de Castris, Domino Philippo de Gilliberti-villa, & Domino Henrico Lombardi, qui prædium de Bayon acquirens, inibi fortalitium erexit.* Il y a deux fautes considerables dans ce passage. 1°. Renaut Comte de Castres étoit fils de Ferry II. & d'Agnés de Bar, & non de Ferry I. 2°. Maherus Evêque de Toul, étoit fils du même Ferry I. & de Ludomille de Pologne, & non du Duc Mathieu.

Alberic. ad an. M. CCVIII. reconnoît aussi Thierry d'Enfer, ou Thierry du Diable. *Comes Barri cœpit ipsum Ducem Ferricum, cum duobus fratribus suis, quorum unus Theodericus de Inferno dictus est, &c.* On lui donne le nom de *Thierry du Diable* pour sa valeur extraordinaire, ou pour son intrépidité; & celui de *Thierry d'Enfer*, peut-être à cause des ennuis de sa prison, où il demeura sept mois, ayant été pris en bataille avec le Duc Ferry son frere, & avec Philippe de Gerbéviller son autre frere, par le Comte de Bar.

Philippe Seigneur de Gerbéviller est dénommé dans un Titre de Beaupré de l'an

1231, & dans un autre de Saint-Diey de la même année, avec *Agnés* sa femme.

Henry le Lombard est bien marqué dans Jean de Bayon, & dans le Testament d'Agnés Duchesse de Lorraine, en 1226. Ici t. 2. p. ccccxxxix. *Qua Mathaus Dux Loth. fide datâ me osculando coram Domino Henrico Lombardo ejus avunculo promisit.* Et par un autre de l'an 1250, il demande au Pape Innocent IV. l'union de la Cure de Remberviller à l'Infirmerie de Senones : *Ad precem nobilis viri Henrici dicti Lombardi, avunculi nobilis viri Ducis Lotharingiæ.* Ce Henry n'est connu d'aucun de nos Généalogistes.

FERRY II. succéda au Duc Ferry de Bitche son Pere, en 1207. Il épousa Agnés, ou Thomassine fille de Thiebaut I. Comte de Bar, dont il eut, 1. Thiebaut I. qui lui succéda.
2. Mathieu II. qui fut Duc de Lorraine aprés Thiebaut I. son frere.
3. Jacques Evêque de Metz.
4. Renaut, qui fut Comte de Castres, Seigneur de Bitche & de Stenay.
5. Laurette, qui épousa Simon II. Comte de Sarbruch.
6. Alix, ou Aëlis, qui épousa en premieres nôces le Comte de Kirbourg, & en secondes nôces Gautier de Vignory.

Ferry II. mourut en 1213. Sa mort est marquée au 25 Mars dans l'Obituaire de Beaupré.

Genealogia S. Arnulphi : *Fridericus de Bitche genuit Fridericum Ducem Lotharingiæ, qui fuit gener Theobaldi Comitis Barrensis*, par son épouse Agnés de Bar, qui mourut en 1226, selon Alberic, & fut enterrée à Beaupré. Voyez son Testament. Ici t. 2. pp. ccccxxxviij. ccccxxxix. an. 1226. Le Nécrologe de Beaupré la nomme Eleonore, & dit qu'elle mourut le 17 Decembre. La Généalogie de S. Arnoû l'appelle Thomassine, ou Thomacete.

Alberic. ad an. M. CXCIII. *Per ejusdem Theobaldi Comitis Barrensis industriam, gener ipsius Fridericus, Friderici de Bitthes filius, Ducatum obtinuit patris sui Ducis Simonis.*

Genealogia S. Arnulphi. *Fridericus Dux Lotharingiæ ex Agnete filia Theobaldi Comitis Barrensis habuit Jacobum Metensem Episcopum, Theobaldum & Mathæum Duces, & Regnaldum Comitem de Castres.*

An. 1208. Le Duc Ferry II. ayant eu dessein de marier sa fille Alix à Gautier de Vignori, le Comte Thiebaut de Bar s'y opposa. Ici t. 2. p. ccclxxvj. *Dux* (Fridericus) *creantabit quòd ad posse & velle suum, & laude suâ, matrimonium quod inter filiam suam & filium Valteri de Vangionis-rivo, numquam stabit, nec pro ipso matrimonio terram ei vel pecuniam, vel aliud beneficium est daturus.* Alberic nous apprend que cette Princesse épousa le Comte de Kibourg, & ensuite le jeune Gautier de Vignory. *Galterus de Vangione, cujus filius Galterus nobili matrimonio sibi copulavit Alix relictam Comitis Kiburgensis, sororem Ducis Lotharingiæ Mathai, natam ex sorore Comitis Barrensis.* En 1229 cette Princesse se qualifie simplement veuve de Kibourg : *Ego Aëlis Comitissa quondam de Kibourg.* Ici t. 2. p. ccccxlj. Elle n'épousa donc Gautier de Vignory qu'aprés ce temps. Elle est nommée Berthe dans un Titre de Clairlieu. Ici t. 2. pp. cccclij. ccccliv. an. 1240. 1241.

Jacques Evêque de Metz est connu par une infinité de monumens de ce siécle-là. Voyez notre Histoire, & celle du P. Meurisse.

Renaut, autrement Renard, posséda la Seigneurie de Bitche. Sa mere Agnés, par son Testament, lui donne celle de Stenay. Ici, p. ccccxxxix. t. 2. *Renaldus filius meus Sathanacum castrum meum cum totis appenditiis suis … habebit.* Il est nommé Seigneur de Stenay dans un Titre de Bouzonville de l'an 1235. Il épousa Elisabeth fille & héritiere de Henry II. Comte de Castres, ou Blis-castel, & de Clemence de Rhetel, dont il n'eut point d'enfans. Alberic. *Renaldus frater Ducis Lotharingiæ factus est Dominus de Bittis, & per uxorem quam sibi usurpavit, Comes de Castris effectus est.*

Pour le mariage de Laurette de Lorraine avec Simon Comte de Sarbruch, voyez ici t. 2. p. ccccxxxviij.

THIEBAUT I. succéda à Ferry II. son Pere en 1213. Il avoit épousé Gertrude fille unique & héritiere d'Albert Comte de Dasbourg & de Metz. Il joint d'ordinaire ces deux dernieres qualitez à celle de Duc de Lorraine. Il mourut sans enfans en 1220.

Alberic. Chronic. ad an. M. CCXIII. *Moritur Dux Lotharingiæ Fridericus II. post festum S. Remigii. Post quem factus est Dux Mosellanorum & Lotharingiæ Theobaldus, qui uxorem suam Gertrudem filiam Comitis Alberti, Comitis Daburgensis* (an. 1211) *fuit etiam Comes de Dasbourg. Iste Dux Theobaldus formosissimus fuit omnium hominum existentium in illa Provincia, vel in aliis multis.* Vide Richer. Senon. l. 3. c. 21. Baleicourt, p. xc. Voyez le Traité de mariage entre Thiebaut I. & Gertrude de Dasbourg. Ici t. 2. p. ccccxvij.

MATHIEU II. Duc de Lorraine succéda à son frere Thiebaut I. Il avoit épousé Catherine de Limbourg, fille de Valeran de Limbourg Comte de Luxembourg, & Marquis d'Arlon, dont il eut, 1. Ferry III. son successeur.

2. Lorre, mariée en premieres nôces à Jean Seigneur de Dampierre, & en secondes nôces à Richard Comte de Montbeliard.
3. Catherine, qui fut promise au fils d'Arnoû Comte de Los & de Chiny, en 1246. t. 2. p. ccccclxij. & qui épousa ensuite Richard Comte de Montbeliard, en 1255. t. 2. p. ccccclxxvij.
4. Marguerite, épouse de Thierry Comte de Vienne.

Je trouve ailleurs qu'Elizabeth de Lorraine fut mariée en premieres nôces à Guillaume IV. du nom, Comte de Vienne, & en secondes à Jean de Thalon Seigneur de Rochefort, & qui mourut sans lignée. Memoires mss. de M. du Fourny.

Samuel Guichenon met ici *Adeline* premiere femme de Louis de Savoye premier du nom, Seigneur de Vaud.

Mathieu II. mourut en 1250. Le Necrologe de Beaupré met sa mort au 24 Juin.

Alberic ad an. 1220. *Moritur Theobaldus juvenis Dux Lotharingiæ, cujus relictam Gertrudem Comitissam de Dasbourg juvenis Comes Theobaldus Campaniensis duxit in uxorem; quam tamen, ventilatâ postmodùm affinitate, de præcepto Ecclesiæ post biennium dimisit.*

Duchêne, Preuve de la Maison de Luxembourg. *Ego Valeranus Dux de Limbourg, Comes de Luxembourg, & Marchio Arlunensis, contuli Domino Mathæo Duci Lotharingiæ, cum filia mea Catharina, ter mille libras Metenses*... an. 1225. mense Septemb.

Ego Mathæus Dux Lotharingiæ & Marchio.... notum facio quòd Katherinam filiam Domini Valeranni Ducis de Lembourg, & Comitis de Luxembourg, uxorem meam, dotavi de Castello meo de Bittes, &c. an. 1225. Baleicourt, p. xcj. Ici t. 2. p. ccccxxxvij.

Ego Agnes Ducissa Lotharingiæ.... Nantiacum cum omnibus pertinentiis, quod nomine dotalitii possidebam.... reddidi & quittavi Mathæo Duci Lotharingiæ filio meo... anno M. CCXX. Ici t. 2. p. ccccxxix.

Mathieu II. mourut en 1250, & fut enterré à Stulzbronn. Catherine de Limbourg son épouse ne mourut que huit ans aprés lui, en 1258. Elle eut pendant quelque temps la Régence du Duché. Le jour de la mort de la Duchesse Catherine est marqué au premier Mars, dans l'Obituaire de Beaupré, où elle fut enterrée.

FERRY III. succeda à Mathieu II. son Pere, en 1250. Catherine de Limbourg sa Mere eut la Régence pendant quelques années.

FERRY épousa en 1255 Marguerite fille de Thiebaut Comte de Champagne, & Roy de Navarre, dont il eut, 1. Thiebaut II. qui lui succéda.
2. Mathieu Sire de Belroüart, fils aîné de Ferry. Il fut noyé en 1282 par accident.
3. Ferry IV. qui gouverna aprés la mort de Thiebaut II.
4. Jean Comte de Toul, mort le 3 Septembre 1306, & enterré au Cloître de Beaupré.
5. Colin, ou Nicolas de Lorraine.
6. Ferry Sire de Plombieres, mort en 1312.
7. Ferry Evêque d'Orleans, mort 1299.
8. Catherine, qui épousa le fils du Comte Eginon.
9. Isabelle épousa en premieres nôces Louis de Baviere, & en secondes nôces Henry III. Comte de Vaudémont, en 1306. Elle étoit l'aînée des filles de Ferry. Ici t. 2. p. DXLIX. c.
10. Marguerite, dénommée dans le Testament de Jean de Lorraine Comte de Toul.
11. Agnés Religieuse au Monastere de Long-champ prés Paris.
12. Agnés, qui épousa Jean II. Baron d'Harcourt. Voyez Benoît, Supplément, pp. 79. 80.

Ferry mourut en 1303, & fut enterré à Beaupré. Marguerite son épouse vivoit encore en 1304, comme il paroît par le Testament de Jeanne Reine de Navarre & de France. Godefroy, Généalogie de Lorraine, pp. 44. & 50.

Richer. Senon. l. 5. c. 10. *Quia Dux Lotharingiæ Fridericus junior, qui tunc temporis de novo post patrem Maheum regnum Lotharienſe regendum susceperat.*

An. M. CCLIII. *Nous Katherine Duchesse de Loherrenne & Marchise, & nous Ferry ses Fils Ducs de Lorraine & Marchis, &c.* Voyez aussi de ses Lettres sous les années 1252. Ici t. 2. pp. ccccclxix. ccccclxx. & ccccclxij. & an 1253, &c.

Voyez le Traité de mariage entre le Duc Ferry & Marguerite de Navarre. Ici t. 2. p. ccccclxxv.

Ferry III. fit son Testament en 1297. Ici t. 2. p. DXLVJ. où il rappelle sa femme Marguerite, sa sœur Catherine Comtesse de Montbeliard, son oncle le Comte de Castres, feu Mathieu son fils, Sire de Beltewart, sa fille aînée Isabelle, Catherine son autre fille, Thiebaut son fils aîné, Ferry de Plombieres, &c.

Jean de Bayon, c. lxxxiij. Ici t. 2. p. lxxxij. an. Domini M. CCCVI. *Henricus III. Comes Vademontanus, nobilem Dominam Isabellam nomine, filiam potentissimi Ducis Lotharingiæ Friderici, quæ jam dudùm ante filio Ducis Bajoariæ fuerat desponsata, duxit adolescens, ætate jam ma-*

3. Thiebaut Chanoine de Liége & de Tréves.
4. Albert Chanoine de Liége.
5. Anne, qui mourut fille.
6. Agnés, qui épousa Louis de Gonzague Seigneur de Mantouë.
7. Marguerite, promise à Venceslas de Luxembourg, fils puîné de Jean Roy de Bohême; elle épousa ensuite Olry de Ribaupierre.
8. Elisabeth, mariée à Hugues de Zuringhen.
9. Blanche, qui fut Abbesse d'Andlau en Alsace, en 1340. Voyez, Benoît, Supplément, p. 90.
10. Un Fils naturel, nommé Aubert, dénommé dans le Testament de Raoul. Aubert mourut en 1359. Benoît, hist. de Lorr. p. 333.

Ferry IV. mourut le 20 ou 21 Avril 1329, & fut enterré à Beaupré.

Le Duc Ferry IV. fit son Testament en 1315. Voyez Vignier, p. 155.

Et Isabelle son épouse en 1340. Voyez le même Vignier, p. 157.

Frideric Comte de Lunéville est désigné dans un Titre de l'Abbaye de Beaupré de l'an 1348. Baleicourt, p. 132.

La Duchesse Isabelle mourut, selon les uns, en 1352, & selon les autres, en 1356, & fut enterrée, selon les uns, à Saint-George de Nancy. Baleicourt, p. 133. Selon d'autres, à Beaupré. Benoît, hist. p. 334. aprés Ruyr. Trithême & Albert de Strasbourg mettent sa mort en 1352.

On peut consulter le P. Vighier, le P. Benoît & Baleicourt pour les preuves de la Vie de Ferry IV. & de la Duchesse son épouse.

Pour la suite de nos Ducs, je n'entrerai plus dans aucun détail des preuves; elles sont connuës, & on peut consulter les Auteurs que nous venons de nommer, & notre Histoire. Nous nous contenterons pour le reste, de marquer leurs noms, ceux de leurs épouses, & de leurs Enfans, avec les dates principales.

RAOUL Duc de Lorraine, depuis l'an 1329 jusqu'en 1346. Epousa en premieres nôces Eleonore de Bar, & en secondes nôces Marie de Blois. Il en eut le Duc Jean, qui lui succéda, & outre ce un fils naturel rappellé dans son Testament, sous le nom de *Petit Aubert*.

Raoul succéda en 1329 au Duc Ferry IV. son Pere.

Il épousa en 1334 Marie de Châtillon fille de Guy de Châtillon I. du nom, Comte de Blois, & de Marguerite de Valois.

Il avoit épousé en premieres nôces en 1323 Eleonore de Bar fille d'Edouard I. Comte de Bar, & de Marie de Bourgogne.

Il fit son Testament en 1346, où il fait mention de sa femme Marie de Blois, & de son fils unique Jean, qui lui succéda en 1346.

Il fonda en 1339 la Collégiale de S. George. Voyez Baleicourt, p. cxxiij. & il y avoit marqué le lieu de sa sépulture : mais la Duchesse son Epouse ayant fait ramener en Lorraine son corps de Crecy, où il avoit été tué combattant vaillamment, elle le fit inhumer au milieu du Chœur de l'Abbaye de Beaupré. Le jour de sa mort est marqué au 8e May dans le Nécrologe de cette Abbaye. Mais il est certain qu'il mourut le Samedy 26 Août 1346.

JEAN I. depuis 1346 jusqu'en 1390.

Jean I. succéda au Duc Raoul son Pere en 1346. Il n'avoit que six ou sept mois lors du décés du Duc son Pere. La Duchesse Marie de Blois sa Mere eut la Régence des Etats jusqu'à sa majorité. On a des monnoyes, & un tres grand nombre d'Actes de la Régence de cette Princesse.

Jean prit le gouvernement de ses Etats âgé d'environ quinze ans.

Il épousa en premieres nôces Sophie fille d'Eberard III. Comte de Virtemberg, & d'Elisabeth d'Henneberg. Sophie mourut en 1369.

Jean épousa en secondes nôces Marguerite fille unique de Louis Comte de Los & de Chiny, & de Jeanne de Blamont, qui ne lui donna point d'enfans. Elle mourut le premier Octobre 1372.

Il eut de son premier mariage, 1°. Charles II. qui lui succéda.

2°. Ferry Comte de Vaudémont, qui épousa Marguerite Dame de Joinville, & héritiere du Comté de Vaudémont.

3°. Isabelle, qui épousa en premieres noces Enguerrand Seigneur de Coucy, en 1386. Chronique de Saint-Thiebaut de Metz. Elle épousa en secondes nôces en 1400 Etienne, dit le Jeune, Duc de Baviere & Seigneur d'Ingolstad. Du Fourny, hist. ms.

Le Duc Jean fit son Testament en 1377, & mourut à Paris en 1390. Il fut enterré à Saint-George de Nancy. Voyez Baleicourt, pp. cxxx. cxxxj. & ici t. 2. p. dclxxj. Le Nécrologe de Remiremont met sa mort le 24 de Mars.

CHARLES II. depuis 1390 jusqu'en 1431.

Charles II. fils & successeur du Duc Jean I. partagea la succession de ses biens patrimoniaux avec le Comte de Vaudémont Ferry son frere, en 1390. Il étoit né en 1364, & donna plusieurs marques de sa valeur, avant même qu'il eût pris le gouvernement de la Lorraine.

Il épousa en 1393 Marguerite de Baviere fille aînée de Rupert III. Duc de Baviere, qui fut élu Empereur en 1400, & d'Elizabeth de Nuremberg.

Il en eut deux fils, sçavoir Louis & Rodolphe, qui moururent jeunes; & deux filles, sçavoir, 1°. Isabelle mariée par Contract passé le 20 Mars 1418, à René d'Anjou Duc de Bar. Voyez Baleicourt, p. clxxviij.

2°. Catherine mariée en 1426 à Jacques I. du nom, Marquis de Bade. Elle mourut le premier de Mars 1493.

Charles fit son premier Testament en 1408, par lequel il défendoit qu'on donnât sa fille aînée à aucun Prince du Royaume de France. Il en fit un second le 11 Janvier 1424, ou 1425, selon notre maniere de parler, par lequel il dérogeoit au premier, & régloit la maniere dont le Duc René d'Anjou son gendre se devoit gouverner au cas de mort de la Princesse Isabelle son épouse. Voyez Baleicourt, p. clvj.

Charles II. mourut le 25 Janvier 1430, ou 1431, selon notre maniere de compter, & fut enterré à S. George de Nancy. Outre les deux Filles dont nous venons de parler, il laissa cinq enfans d'une concubine nommée Alizon du May; sçavoir, 1°. Ferry de Bilistein, 2°. Jean Pilleli-pille, 3°. Ferry de Luneville, 4°. Catherine, & 5°. Isabelle, tous dénommez dans le second Testament de Charles II. Voyez Baleicourt, p. clvj.

Marguerite de Baviere fit son Testament le 24e d'Août 1434, & mourut le 26 du même mois & de la même année, & fut enterrée dans l'Eglise de S. George, à côté du Duc son mari. Le Nécrologe de Beaupré met sa mémoire au 16 Juillet.

Ferry frere de Charles II. Sa Généalogie.

FErry frere de Charles II. fut Seigneur de Joinville & Comte de Vaudémont, né en 1393; épousa Marguerite de Joinville, veuve de Jean de Bourgogne, fille aînée de Henry V. du nom, Comte de Vaudémont, & Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, & de Marie de Luxembourg.

Ferry fut tué combattant vaillamment à la Bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415. Marguerite son épouse mourut aprés, le 3e Juin 1416.

Ils eurent de leur mariage, 1°. Antoine, qui fut Comte de Vaudémont.

2°. Ferry Seigneur de Rumigny.

3°. Charles Seigneur de Boves.

4°. Jean Seigneur de Florines.

5°. Isabelle épouse de Philippe Comte de Nassau, remariée en 1401 à Henry Comte de Blamont.

6°. Marguerite, épouse de Guillaume de Vienne.

7°. Jeanne, mariée en 1420 à Jean Comte de Salm.

8°. Antoine Comte de Vaudemont, fils de Ferry, disputa long-temps le Duché de Lorraine à René d'Anjou, époux d'Isabelle de Lorraine fille du Duc Charles II. Il remporta contre lui une fameuse Bataille à Bulgnéville, le 2 Juillet 1431.

Il mourut en 1447, & fut enterré dans l'Eglise Collégiale de Vaudémont.

Il avoit épousé en 1417 Marie Comtesse d'Harcourt & d'Aumale, Dame d'Elbeuf, de Mayenne, de Lislebonne, de Brionne, d'Arscot, &c. fille aînée, & principale héritiere de Jean VII. du nom, Comte d'Harcourt & d'Aumale, de Marie d'Alençon. Elle fut mariée en 1417, fit son Testament le 12 Novembre 1474, & mourut le 19 d'Avril 1476, en sa soixante & dix-huitiéme année, & fut enterrée dans l'Eglise du Prieuré de Notre-Dame du Parc d'Harcourt.

Du mariage d'entre Antoine Comte de Vaudémont, & Marie d'Harcourt, sortirent plusieurs Enfans, sçavoir, 1°. Ferry II. du nom Comte de Vaudémont, qui succéda à Antoine.

2°. Henry de Lorraine Chanoine de Metz, puis Evêque de Teroüenne, & enfin Elu de Metz en 1484, mort le 25 Octobre 1505, enterré à Saint-Laurent de Joinville.

3°. Philippe (autrement Nicolas) mort jeune.

4°. Jean Comte d'Harcourt, Gouverneur d'Anjou, vivoit encore en 1470.

5°. Marguerite de Lorraine, Dame d'Arschot & de Bierrebek, mariée en 1432 à Antoine Sire de Croy & de Renty, Comte de Porcean, Grand-Maître de France, &c.

6°. Marie de Lorraine seconde femme d'Alain IX. du nom, Vicomte de Rohan, morte le 23 Avril 1455.

7°. Marguerite, dont on ne trouve que le nom.

8°. Catherine de Lorraine, qui se fit Religieuse.

FERRY II. Comte de Vaudémont, fils d'Antoine, épousa Iolande d'Anjou fille de René II. Roy de Naples & de Sicile, Duc de Lorraine & de Bar. Ferry fit son Testament le 30 Août 1470, & mourut en 1472, fut enterré dans l'Eglise de Saint-Laurent de Joinville.

Iolande, née à Bar en 1426, épousa Ferry II.

à Nancy en 1444, succéda aux Etats de Lorraine & Barrois à la mort de Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine son neveu, en 1475, & mourut à Nancy le 21 Fevrier 1482, âgée de cinquante-cinq ans; elle fut enterrée à Saint-Laurent de Joinville. Elle laissa plusieurs Enfans, sçavoir, 1°. René II. Duc de Lorraine.

2°. Nicolas, rappellé dans le Testament de son Pere.

3°. Pierre, mort sans avoir été marié, de même que le précédent.

4°. Jeanne, née en 1458, mariée par Traité du 18 Janvier 1473, avec Charles d'Anjou IV. du nom, Roy de Naples & de Sicile; morte en 1480. Le Roy Charles décéda en 1481.

5°. Iolande premiere femme de Guillaume II. Landgrave de Hesse, en 1457; elle mourut en 1500.

6°. Marguerite, mariée en 1488 à René Duc d'Alençon, morte le 1. Novembre 1521.

ISABELLE de Lorraine, & RENE' d'Anjou I. depuis 1431 jusqu'en 1452.

René d'Anjou fils de Louis II. Roy de Naples & de Sicile, Duc d'Anjou, Comte de Provence, & d'Iolande d'Arragon, naquit le 16 de Janvier 1408. Il épousa en 1418 Isabelle de Lorraine, & commença à régner aprés la mort du Duc Charles II. son Beau-pere, en 1431. Il eut de son Epouse plusieurs Enfans, sçavoir, 1°. Jean, qui lui succéda, né le premier Août 1424, & mort en 1470.

2°. Louis Marquis du Pont, né en , mort âgé de vingt ans.

3°. Charles, mort jeune.

4°. René, mort en bas âge.

5°. Iolande, née à Bar en 1426, qui épousa Ferry II. Comte de Vaudémont, en 1440, morte le 21 Fevrier 1482.

6°. Marguerite épousa en 1444. Henry VI. Roy d'Angleterre; née en 1429, morte en 1480, ou le 25 Août 1482.

7°. Isabelle, morte en bas âge.

8°. Louise, morte en bas âge.

René eut aussi d'une Demoiselle de Provence de la Maison d'Albertaz, trois Enfans naturels, sçavoir, 1°. Jean, 2°. Blanche, 3°. Madelaine. Voyez Benoît, hist. de Lorraine, p. 419.

Isabelle de Lorraine son épouse, étant morte en 1452, René épousa en secondes nôces Jeanne de la Valle, qui lui survêquit.

René fit son Testament en 1474, mourut à Aix en Provence le 10 Juillet 1480, & fut enterré dans la Cathédrale d'Angers, auprés de sa femme Isabelle de Lorraine.

JEAN II. Duc de Lorraine, de Calabre, de Bar, &c. depuis 1452 jusqu'en 1470.

Jean II. d'Anjou, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, commença à régner en Lorraine aprés la mort de sa Mere arrivée en 1452. Voyez Baleicourt, p. clxxxv.

Il épousa, âgé de quatorze ans, Marie de Bourbon. Vignier, p. 253.

Il en eut quatre Enfans, sçavoir,

1°. Jean, mort jeune.

2°. René, mort jeune.

3°. René, mort en bas âge.

4°. Nicolas Marquis du Pont, qui lui succéda.

Il eut aussi deux fils naturels, sçavoir Jean Bâtard de Calabre, & Aubert d'Essey; & trois filles aussi naturelles, qui furent mariées; l'une à Jean d'Ecosse, la seconde à Jean de Chabannes, & la troisiéme à Achille de Beauvau.

Jean II. mourut en 1470 à Barcelonne, & fut enterré au même lieu. Voyez la Chronique de Lorraine, que nous avons imprimée au troisiéme tome, p. xxxij.

Les Nécrologes de Beaupré & de Remiremont placent sa mort au 8 ou 9 Juillet.

NICOLAS d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470 jusqu'en 1473.

Nicolas d'Anjou succéda à son Pere dans ses Etats de Lorraine, de Bar & d'Anjou, en 1470. Il fut fiancé en 1466 à Anne de France fille de Louis XI. & ensuite en 1472 à Marie de Bourgogne fille de Charles le Hardy Duc de Bourgogne: mais aucun de ces deux mariages ne fut accompli. Il étoit en France lors de la mort du Duc Jean son Pere, & ne revint en Lorraine qu'au mois d'Août 1471; il mourut au mois de Juillet 1473, & fut enterré dans l'Eglise de S. George, où l'on voit son mausolée. Il laissa une fille naturelle, nommée Marguerite de Calabre. Voyez Benoît, Supplément, p. 125.

RENE' II. depuis 1473 jusqu'à sa mort arrivée en 1508. Iolande d'Anjou mourut à Bar-le-Duc en 1483 le 22 Fevrier. Son nom est marqué dans le Nécrologe de Saint-Mihiel au 24 du même mois.

Par la mort de Jean & de Nicolas d'Anjou, le Duché de Lorraine revint à Iolande d'Anjou, fille d'Isabelle de Lorraine, & de René I. d'Anjou. Celui-ci étoit encore en vie en Pro-

vence. Iolande, le 2ᵉ Août 1473, céda à son fils unique René II. le Duché de Lorraine, qui lui appartenoit, & René en prit possession sans résistance. Il soutint une rude guerre contre Charles Duc de Bourgogne pendant l'année 1475. Enfin il remporta sur son Ennemi une glorieuse victoire le 5ᵉ jour de Janvier 1476. Charles demeura mort sur la place, & René lui fit donner la sepulture dans l'Eglise de Saint George à Nancy.

René avoit épousé, par Traité passé le 20 Juin 1471, Jeanne d'Harcourt, qu'il répudia en 1585, pour cause de stérilité. Il est nommé *René-Ferry* dans les Bulles d'Innocent VIII. de l'an 1488, touchant la dissolution de ce mariage, de même que dans la commission donnée en 1485 à l'Evêque de Toul Antoine de Neu-châtel, au sujet de la même affaire. Voyez Baleicourt, pp. ccxxij. ccxxiv. Jeanne d'Harcourt fit son Testament le 17 Novembre 1488, & mourut peu de temps aprés; elle fut enterrée dans l'Eglise Collégiale de Montreuil-Bellay.

René II. épousa en secondes nôces Philippe de Gueldre, fille d'Adolphe d'Egmond, Duc de Gueldres, & de Catherine de Bourbon. Le Contract fut passé à Orleans le 28 Août 1485. Le mariage fut célébré à Orleans le premier Septembre suivant, & solemnisé de nouveau l'onziéme Decembre 1488, aprés la mort de Jeanne d'Harcourt.

Du mariage entre René II. & Philippe de Gueldres, naquirent, 1°. Charles né à Nancy le 18 Août 1486, mort peu de temps aprés.

2°. François, né à Pont-à-Mousson le 5 Juillet 1487, mort en 1489.

3°. Antoine, né à Bar le 4ᵉ Juin 1489. Il fut Duc aprés René II.

4°. Anne, née à Bar le 19 Decembre 1490, morte jeune.

5°. Nicolas, né à Nancy le 9ᵉ Avril 1493, mort en bas âge.

6°. Isabelle, née à Lunéville le 2 Novembre 1494.

7°. Claude, né au Château de Condé le 20 Octobre 1496. Il fut Duc de Guise, Comte d'Aumale, Marquis de Mayenne & d'Elbeuf, Baron de Joinville, &c. Il épousa le 18 Avril 1513 Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg; mort le 18 Avril 1550. Il est Chef de la branche de Guise, dont nous dirons quelque chose un peu plus bas.

8°. Jean, né à Bar le 9ᵉ Avril 1498; fut Cardinal de Lorraine du titre de S. Onuphre, Evêque de Toul, de Teroüenne, Archevêque de Narbonne, de Valence, de Reims, de Lyon, Evêque de Luçon, de Verdun, d'Albi, Abbé de Gorze, de Fescan, de Cluny, de Marmontier, Légat dans les Etats de Lorraine & des trois Evêchez; mort le 18 May 1550 à Nogent-sur Yonne; fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers à Nancy.

9°. Louis Comte de Vaudémont, né à Bar le 27 Avril 1500. Il fut d'abord destiné à l'Etat Ecclesiastique, posseda l'Abbaye de Saint-Mihiel, & fut postulé à l'Evêché de Verdun en 1508; quitta l'Etat Ecclesiastique en 1522, mort le 23 Août 1528.

9. 10. Claude & Catherine sœurs jumelles, nées à Bar le 24 Novembre 1502, mortes en bas âge.

11. François Comte de Lambesq, né à Bar le 24 Juin, jour de S. Jean-Baptiste 1506, tué à la Bataille de Pavie le 24 Fevrier 1524.

Le tout tiré d'un ms. original du temps, conservé aux Dominicains de Nancy.

René fit son Testament le 25 de May 1506. Imprimé dans le P. Benoît, hist. de Toul, p. 480. & ici t. 3. p. ccclv.

Il mourut à Fains, prés de Bar, le 10 Decembre 1508, & fut enterré aux Cordeliers de Nancy, qu'il avoit fondez.

Philippe de Gueldres son épouse, prit l'habit de Sœur Claire au Pont-à-Mousson, le 8ᵉ Decembre 1519, y fit profession le 9 Decembre 1520: elle fit son Testament avant de faire sa Profession, le 23 Octobre 1520. Imprimé dans Baleicourt, p. ccxxxvj. & y mourut le 26 Fevrier 1547, âgée de quatre-vingt-sept ans.

CLAUDE Duc de Guise, mourut le 12 Avril 1550. Antoinette de Bourbon son épouse, mourut à Joinville le 22 Janvier 1583.

CLAUDE DE GUISE, *sa Genealogie.*

CLaude de Guise, fils puîné du Duc René II. & de Philippe de Gueldres, né le 20ᵉ Octobre 1496, épousa à Paris le 12ᵉ Juin 1513, Antoinette de Bourbon, dont il eut,

1°. Marie, née au Château de Bar, le jeudy 22 Novembre 1515; épousa en 1533 ou 1534, Louis d'Orleans Duc de Longueville; & en 1538, Jacques V. Roy d'Ecosse, d'où est sortie Marie Stuart Reine d'Ecosse.

2°. François, né au Château de Bar, le Jeudy 17 Fevrier 1519, avant Pâques, c'est à dire 1520; tué par Poltrot en Fevrier 1562, ou 1563 avant Pâques.

3°. Louise, née à Joinville le Jeudy 10 Janvier 1520, c'est à dire 1521 avant Pâques; épousa Charles de Croy Prince de Chimay; mourut sans enfans en 1542.

4°. Renée, née à Joinville le 22 Septembre 1522; elle fut Religieuse, puis Abbesse à Saint-Pierre de Reims, morte en 1546.

5°. Charles, né le Vendredy 17 Fevrier 1524 au Château de Joinville. Il fut Archevêque de Reims, & Cardinal du titre de Sainte

Sainte Cécile, mourut le 26 Decembre 1574 dans la Ville d'Avignon.

6°. Claude, né à Joinville le Mercredy premier d'Août 1526. Il fut Duc d'Aumale.

7°. Louis, né à Joinville le 21 Octobre 1527. Il fut Archevêque de Sens, Cardinal, & Evêque d'Albi; mourut à Paris le 29 Mars 1578, enterré à Saint-Victor, dont il étoit Abbé.

8°. Philippe, né à Joinville le 3 Septembre 1528, mort le 24 suivant.

9°. Pierre, né à Joinville le Dimanche de la Passion troisiéme Avril 1529, c'est à dire 1530 avant Pâques.

10°. Antoinette, née au Château de Doulevant, le dernier ou 31 Août 1531; elle mourut Abbesse de Fare-montier le 24 Mars 1561.

11°. François, Grand Prieur de France, né à Joinville le 18 Avril 1534 aprés Pâques, mort en 1563 le 6 Mars.

12°. René de Lorraine Marquis d'Elbeuf, né à Joinville le 14 Août 1535. Il mourut en 1566; il avoit épousé Louise de Rieux fille de Claude de Rieux Comte d'Harcourt. Il est la tige de la branche d'Elbeuf. Voyez ci-aprés.

Dom Claude de Guise, fils naturel de Claude de Guise, & d'une Dame de Dijon, fut Religieux de S. Benoît, Abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny; mourut le 23 Mars 1612.

FRANÇOIS Duc de Guise, tué devant la Rochelle en 1563 au mois de Mars.

François Duc de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, & d'Antoinette de Bourbon, épousa au mois d'Octobre 1549, Anne d'Est fille aînée d'Hercule d'Est Duc de Ferrare, & de Renée de France; défendit Metz en 1552, contre l'Empereur Charles-Quint; mourut en 1563, laissa plusieurs enfans, sçavoir,

1°. Henry, né le dernier Decembre 1550. Il fut le premier Prince de Joinville, Duc de Guise, Pair de France, épousa le Septembre 1570, Catherine de Cleves, seconde fille du Duc de Nevers.

2°. Catherine-Marie, née à Joinville le 19 Juillet 1552, fut seconde femme de Louis de Bourbon Duc de Montpensier en 1570, morte le 6 May 1596.

3°. Charles, né à Meudon prés Paris, le 26 Mars 1554. Il fut Duc de Mayenne, & Chef de cette Branche.

4°. Louis, né à Dampierre le 6 Juillet 1555. Il fut Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, &c. massacré à Blois le 24 Decembre 1588; fut pere de Louis de Guise Baron d'Ancerville, connu dans notre Histoire.

5°. Antoine, né à Nanteuil le 25 Avril 1557, mort jeune le 16 Avril 1560.

6°. François, né à Blois le dernier Decembre 1559, mort jeune en 1573.

7°. Maximilien, né le 25 Octobre 1562, mort en 1567.

CLAUDE, mort le 14 Mars 1573.

Claude, troisiéme fils du Duc Claude de Guise, tige de la branche d'Aumale, épousa à Fontainebleau, le premier d'Août 1547, Louise de Brezé, fille de Louis de Brezé Comte de Maulevrier, & de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, d'où est sorti,

1°. Henry Comte de Saint-Vallier, né à Saint-Germain le 21 Octobre 1549, mort au mois d'Août 1559.

2°. Catherine-Romula, née à Saint-Germain au mois d'Octobre 1550, mariée en 1559, à Nicolas de Lorraine Comte de Vaudémont, puis Duc de Mercœur.

3°. Madelaine, née le 10 Fevrier 1554, ou 1555 avant Pâques, selon notre maniere de compter; morte jeune.

4°. Diane, née en 1558, épousa le 13 Novembre 1576, François de Luxembourg Duc de Piney, &c.

5°. Charles, né à Manny le 26 Janvier 1558, ou 1559 avant Pâques, fut Duc d'Aumale, & en continua la race.

6°. Antoine Comte de Saint-Vallier, né le premier Novembre 1562, mort jeune.

7°. Claude Abbé du Bek, Chevalier de Malthe, dit le Chevalier d'Aumale; mort le 3 Janvier 1591, âgé de vingt-sept ans dix mois vingt-un jours.

8°. Charles, mort à Paris le 7 May 1568, âgé de seize mois, treize jours.

9°. Antoinette, née à Nancy le 9 Juin 1560, morte jeune.

10°. Antoinette-Louise, née à Joinville le 19 Septembre 1561, Abbesse de Notre-Dame de Soissons, morte le 24 Août 1643.

11°. Marie de Lorraine Abbesse de Chelles, morte l'an 1627.

RENÉ de Lorraine, mort en 1566.

René de Lorraine Duc d'Elbeuf, tige de la branche de même nom, fils de Claude de Guise, & d'Antoinette de Bourbon, épousa à Blois le 3 Fevrier 1551, ou 1552 avant Pâques, Louise de Rieux Comtesse d'Harcourt; d'où sont sortis,

1°. Marie, née le 21 ou 22e d'Août 1554 ou 1555, mariée en 1576 à Charles d'Aumale

son cousin ; mourut vers l'an 1603.

2°. Charles, né à Joinville le 15 Octobre 1556, mort en 1605 ; fut fait Duc & Pair en 1581 ; épousa Marguerite de Chabot, fille d'Alienor Comte de Charny ; d'où est sortie une nombreuse posterité.

HENRY de Lorraine, mort le 13 Decembre 1588.

Henry de Lorraine Duc de Guise, fils de François aussi Duc de Guise, & d'Anne d'Est, épousa Catherine de Cleves, seconde fille du Duc de Nemours, le... de Septembre 1570. De ce mariage sortirent,

1°. Charles de Lorraine Duc de Guise, né au Château de Joinville le 20ᵉ d'Août 1571, mort en Italie le 30 Septembre 1640 ; avoit épousé Henriette-Catherine, fille de Henry Duc de Joyeuse, dont il eut François, Henry, &c.

2°. Henry, né à Paris le dernier Juin 1572, mort à Joinville le 13 ou 14ᵉ d'Août 1574.

3°. Charles, né à Paris à l'Hôtel de Guise, le 20ᵉ Janvier 1575, ou 1576 avant Pâques, mort la même année.

4°. Louis Cardinal de Guise Archevêque de Reims, né le 22ᵉ Janvier 1575, mort le 21 Juin 1621.

5°. François-Alexandre Paris né posthume, Chevalier de Malthe, mort le premier Juin 1614.

6°. Catherine, née & morte en 1573.

7°. Jeanne Abbesse de Joüarre, morte le 8 Octobre 1638, âgée de 52 ans.

8°. Louise-Marguerite, épousa le 24ᵉ Juillet 1605, François de Bourbon Prince de Conty ; mourut le 30ᵉ Avril 1631.

9°. Claude Duc de Chevreuse, né le 3ᵉ Juin 1578, mort à Paris le 24 Janvier 1657.

10°. Renée, Abbesse de Saint-Pierre de Reims, morte le 26 Juin 1626.

11°. Christine, née en 1580.

12°. François, né en 1581, mort en 1582.

13°. Marie, née en 1577, morte en 1582, enterrée à Saint-Jean en Gréve à Paris.

14°. Catherine, née en 1579, morte sans alliance ; enterrée aux Filles-Dieu à Paris.

Suite des Ducs de Lorraine.

ANTOINE Duc de Lorraine, succede à René II. en 1508, meurt en 1544.

Antoine Duc de Lorraine, né le 4 Juin 1489, fut élevé dans la Cour de Louis XII. Roy de France. Il succeda au Duc René II. son pere en 1508, & épousa le 26 Juin 1515, au Château d'Amboise, Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier, & de Claire de Gonzague fille de Frideric Marquis de Mantouë, dont il eut,

1°. Anne de Lorraine, née le 25 Juillet 1522, mariée par traité passé le 22 d'Août 1540, à René de Châlons Prince d'Orange, mort devant Saint-Dizier le 15 Juillet 1544. Anne son épouse prit en secondes nôces Philippe de Croy premier Duc d'Arscot ; elle mourut en 1568. Elle eut de son second mari un fils posthume nommé Charles-Philippe Prince de Croy, Marquis d'Havré.

2°. François I. qui lui succeda dans le Duché de Lorraine, né à Nancy le Dimanche 23 d'Août 1517.

3°. Nicolas de Lorraine, né au Château de Bar le 17 d'Octobre 1524. Il eut d'abord les Evêchez de Metz & de Verdun ; & ayant quitté l'état ecclesiastique en 1545, il porta les noms de Comte de Vaudémont ([a]), & de Marquis de Nommeny ([b]). Il fut Régent de Lorraine avec Christine de Danemark ; & épousa en premieres nôces, en 1549 à Bruxelles, Marguerite d'Egmond, qui mourut le May 1554 ; en secondes nôces, le 24 Fevrier 1554, ou 1555 selon notre maniere de compter, il épousa Anne de Savoye de Nemours, décedée à Nommeny le 4 Juillet 1568 ; & en troisiémes nôces, le Mercredy 11 May 1569, il épousa à Reims Catherine de Lorraine d'Aumale.

Du premier mariage, Nicolas de Lorraine eut,

1°. Marie, née le 9 Fevrier 1550, ou 1551 selon notre maniere de compter.

2°. Catherine, née à Nommeny le 26 Fevrier 1551, c'est à dire 1552, selon la maniere de compter d'aujourd'hui ; car alors l'année ne commençoit qu'à Pâques.

3°. Henry de Lorraine Comte de Chaligny, né à Nommeny le 9 Avril 1552, baptisé le 17 du même mois.

4°. Louise, née à Nancy le dernier Avril 1554, baptisée le 6 May de la même année ; épousa, le 15 Fevrier 1574, Henry III. Roy de France.

Du second mariage, il eut,

1°. Claude de Lorraine, née à Nommeny le 12 d'Avril jour de Quasimodo 1556, baptisée à Saint-George de Nancy le 28ᵉ jour de May de la même année.

2°. Philippe-Emmanuel Duc de Mercœur, né à Nancy le 9 Septembre 1558, baptisé à Saint-George de Nancy le 15 Decembre.

3°. Charles, né à la Malgrange, dit le Pavillon sans soucy, le 20 d'Avril second Dimanche aprés Pâques 1561, & fut baptisé

([a]) Le Prince Nicolas fut titré Comte de Vaudémont le 28 Juiet 158c.

([b]) La Terre de Nommeny fut érigée en Marquisat par l'Empereur Maximilien en 1569.

à Saint-George le Jeudy premier jour de May. Il fut Evêque de Toul.

4°. Jean de Lorraine, né à Deneuvre le 15 Septembre 1563, mort peu de jours aprés.

5°. Marguerite, née à Nommeny le 14 May 1564.

6°. François Marquis de Chauffin, né le 15 Septembre 1567.

Du troisiéme mariage, il eut,

1°. Henry Comte de Chaligny, né à Nancy le Mardy dernier jour d'Avril 1569, ou 1570, selon la maniere de compter d'aujourd'hui.

2°. Chrétienne de Lorraine, née au Château de Kœurs le lundy 24 Septembre 1571.

3°. Antoine Monsieur, né

4°. Louise de Lorraine, née à Nancy le Dimanche 27 Mars 1575.

5°. Erric de Lorraine, né à Nancy le Mercredy 14 Mars 1576.

Le Prince Nicolas de Lorraine Comte de Vaudémont, &c. pere de tous ces Princes & Princesses, mourut le 23 Janvier 1576, ou plutôt 1577 avant Pâques, & fut enterré avec beaucoup de magnificence aux Cordeliers à Nancy.

J'ai tiré toutes ces particularitez & ces dattes, d'un Auteur contemporain tres exact, conservé en mf. chez les Peres Dominicains de Nancy.

Le Duc Antoine eut aussi, 4°. Jean, né en 1526, mort jeune.

5°. Antoine de Lorraine, né en 1528, mort en bas âge.

6°. Elisabeth, née en 1530, morte en bas âge.

La Duchesse Renée de Bourbon mourut au mois de May le Lundy 6ᵉ May de l'an 1539.

Le Duc Antoine mourut à Bar-le Duc le 14 Juin 1544, & fut enterré aux Cordeliers de Nancy. Son testament est du XI. Juin.

FRANÇOIS I. Duc de Lorraine, succéde au Duc Antoine en 1544, & meurt le 12ᵉ Juin 1545.

François I. nâquit à Bar-le Duc le 15 Fevrier; selon d'autres, le 23ᵉ Août 1517. Il fut élevé à Paris avec les Princes Enfans du Roy François I. son parrein.

Il épousa Christine de Dannemarc, fille de Christierne Roy de Dannemarc, & d'Elisabeth d'Autriche sœur de l'Empereur Charles-Quint. Le Contract de mariage est du 25 Mars 1540. Les nôces se firent à Bruxelles en 1541. Christine étoit veuve de François Sforce Duc de Milan.

François laissa en mourant trois enfans, sçavoir :

1°. Charles III. qui lui succeda.

2°. Renée, née le 20 d'Avril 1544; fiança le 17 Septembre 1567, & épousa le 22 Fevrier 1568 Guillaume Duc de Baviere; mourut à Munich le 23 May 1602.

3°. Dorothée, fille posthume, née à Deneuvre le 24 Août 1545, mariée le 20ᵉ Decembre 1575, avec Errich ou Ernest Duc de Brunsvic, morte sans enfans en 1587. Le Duc Errich son époux mourut à Paris le 2 Novembre 1584.

CHARLES III. succéda au Duc François I. son Pere, en 1545, & mourut en 1608.

Charles III. Duc de Lorraine nâquit à Nancy le 18 Fevrier 1542, ou plutôt 1543 avant Pâques. Le Roy Henry II. aprés avoir reüni les trois Evêchez à sa Couronne en 1552, fit conduire le jeune Duc à Paris, pour y être élevé prés de sa personne. Charles y épousa le 22 Janvier 1558, ou plutôt 1559, Claude de France, fille de Henry II. laquelle mourut le 20 Fevrier 1574. Le Duc Charles en eut plusieurs enfans, sçavoir:

1°. Henry II. Duc de Lorraine, qui lui succeda, né à Nancy le 8 Novembre 1563, baptisé à Bar-le Duc par le Cardinal de Lorraine, le 8 May 1564.

2°. Charles Cardinal de Lorraine, né à Nancy le premier Juillet 1567, mort à Nancy le 30 Octobre 1607.

3°. François Comte de Vaudémont, né le 27 Fevrier 1571, ou 1572 avant Pâques. Il épousa en 1597 Christine de Salm, dont il eut,

1°. Henry, qui mourut sans avoir été marié; il étoit né le 7 Mars 1602, & mourut en 1610.

2°. Charles IV. qui regna, & épousa la Princesse Nicole.

3°. Nicolas-François, qui épousa en 1634 la Princesse Claude.

4°. Henriette Princesse de Phalzbourg, née le 5 Avril 1605, qui épousa en premieres nôces, le 22 May 1621, Louis de Lorraine Comte de Boulay, fils naturel de Louis de Lorraine Cardinal de Guise, mort à Munich en 1631; & en secondes nôces, le 16 Octobre 1644, Charles Guasco Marquis de Silerio; & en troisiémes nôces Christophe de Moura; & enfin en quatriémes nôces, Joseph ou Jerôme de Grimaldi Prince de Lixin. Elle décéda au Neuf-Château le 16 Decembre ou Novembre 1660.

5°. Marguerite, qui épousa en 1631, Gaston de France Duc d'Orleans. Elle étoit née le Juillet 1613, morte le 3 Avril 1672; enterrée à Saint-Denys prés du Duc son époux.

4°. Christine, née à Nancy le 6e Août 1565, mariée en 1583 à Ferdinand-Gerard Duc de Toscane ; elle mourut à Florence le 14 Decembre 1637.

5°. Antoinette, née à Gondreville le 26e Août 1568, mariée en 1599 à Jean-Guillaume Duc de Cleves, morte sans enfans.

6°. Anne, née à Nancy le 11 Juillet 1569, & morte le 8 Août 1576, âgée de six ans dix mois.

7°. Catherine, née à Nancy le 3 Novembre 1573, baptisée à Nancy le 20 du même mois, Abbesse de Remiremont, morte à Paris le 7 Mars 1648.

8. 9°. Elisabeth & Claude, sœurs uterines, nées à Nancy le 9 Octobre 1574. Claude fut baptisée le 10 du même mois, mais elle ne vécut pas ; elle mourut à Condé le 2e Octobre 1576. Elisabeth fut baptisée le 18 Novembre 1574, & elle épousa le 6 Fevrier 1594 ou 1595, Maximilien Duc de Baviere. Elle mourut le 6 Janvier 1635, sans avoir eu d'enfans.

10°. Il eut un fils naturel, nommé, Charles, Abbé de Gorze, qui a vécu jusqu'à l'an 1648.

Le grand Duc Charles mourut à Nancy le 14 May 1508, & fut enterré aux Cordeliers. La Duchesse Claude de Bourbon sa femme, mourut aussi à Nancy le 20 Fevrier 1574, c'est à dire 1575 avant Pâques, âgée de trente-sept ans.

HENRY II. Duc de Lorraine, succede au Grand Duc Charles en 1608, & meurt le 30 Juillet 1624.

Henry II. Duc de Lorraine, naquit à Nancy le 8 Novembre 1563. Il épousa le 30 Janvier 1598, Catherine de Bourbon sœur du Roy Henry IV. laquelle mourut à Nancy sans enfans le 13 Fevrier 1604. Henry épousa en secondes nôces, par contract passé le 13 Fevrier 1606, Marguerite de Gonzague, fille de Vincent Duc de Mantouë, dont il n'eut que deux filles, sçavoir :

1°. Nicole, née le 3 Octobre 1608, qui épousa le 22 May 1621, Charles IV. fils de François Comte de Vaudémont. Elle mourut sans enfans à Paris le 27 Fevrier 1657, & fut mise en dépôt en la Paroisse de S. Paul.

2°. Claude, née le 15 Octobre 1612, épousa le 11 Fevrier 1634, le Prince Nicolas-François son cousin germain, frere du Duc Charles IV. Elle mourut en couche à Vienne en Autriche le 2e Août 1648.

La Duchesse Marguerite de Gonzague mourut à Nancy le 7 Fevrier 1632.

Le Duc Henry II. eut encore un fils naturel, & legitimé le 10 Janvier 1605, nommé Henry, qui fut Abbé de Saint-Mihiel, de Saint-Pierre-mont & de Bouzonville. Il mourut le 24 Novembre 1626.

CHARLES IV. Duc de Lorraine, succede au Duc Henry, en 1624, meurt en 1675.

Charles IV. fils de François Comte de Vaudémont, naquit le 5 Avril 1604 ; épousa la Princesse Nicole en 1621, succéda au bon Duc Henry en 1625, renonça au Duché en faveur de son Pere François Comte de Vaudémont le 24 Novembre 1625. François rendit le Duché à Charles le 26 Novembre de la même année. Charles en jouït jusqu'à sa mort, arrivée le 18 Septembre 1675.

Il avoit contracté mariage, du vivant de Nicole, le 2 Avril 1637, avec Beatrix de Cusance, veuve d'Eugene-Leopold d'Oiselet Prince de Cante-croix, dont il eut Anne de Lorraine, épouse de François-Jule-Marie Prince de Lisslebonne ; & Charles-Henry Comte de Vaudémont. Beatrix mourut à Besançon le 5 Juin 1663 ; & Charles Prince de Vaudémont mourut à Nancy le 14 Janvier 1723.

Le Duc Charles contracta une troisiéme alliance avec Marie-Louise d'Apremont, (elle se nomme Marguerite dans les monnoyes) en 1664. Il n'en eut point d'enfans ; & cette Princesse se remaria en 1679, à Henry-François Prince de Fondy Comte de Mansfeld. Louise-Marguerite mourut à Madrid le 22 Octobre 1692, laissant de son dernier mariage deux filles, Marie-Anne, née en 1680, & Marie-Alienor, née en 1682.

NICOLAS-FRANÇOIS, mort à Nancy le 25 Janvier 1670. La Princesse Claude son épouse mourut à Vienne en 1645, fut mise en dépôt dans l'Eglise de Remiremont.

Nicolas-François frere de Charles IV. né le 6 Decembre 1609, ayant épousé, comme nous l'avons dit, sa cousine germaine la Princesse Claude, l'onziéme Fevrier 1634, & ayant en même temps quitté l'état ecclesiastique, où il avoit été engagé jusqu'alors ; fut obligé de sortir de la Lorraine le premier Avril 1634, & de se retirer d'abord en Bourgogne, puis à Florence, en Baviere, & enfin à Vienne en Autriche. Il eut de la Princesse Claude,

1°. Anne-Eleonore-Dorothée de Lorraine, née à Brouk en Styrie le 12 May 1645, & décedée à Vienne le 28 Fevrier 1646.

2°. Ferdinand-Philippe-Joseph-François-

Ignace-Dominique-Humbert-Gaspar de Lorraine, né à Vienne en Autriche le 29 ou le 30 Decembre 1639, & mort à Paris le premier Avril 1659.

13°. Charles de Lorraine, né à Vienne en Autriche le 6. Avril 1643. Il fut connu sous le nom de Charles Cinq & reconnu Duc de Lorraine aprés la mort de son oncle Charles IV. arrivée en 1675.

4°. Marie-Anne-Therese-Judith de Lorraine, Abbesse de Remiremont, née à Vienne le 30 Juillet 1648; morte à Paris au Palais d'Orleans le 17 Juin 1661, enterrée dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites au Faubourg Saint-Germain.

CHARLES V. Duc de Lorraine, succéda à son oncle Charles IV. en 1675. Meurt en 1690, le 18 Avril.

Charles V. Duc de Lorraine, naquit à Vienne en Autriche le 3e Avril 1643. Il fut nommé sur les Fonts, Charles-Leopold-Hyacinthe-Nicolas-Sixte. Il suivit l'état ecclesiastique jusqu'à la mort de son frere le Prince Ferdinand, arrivée en 1659. Il fiança, ou même il épousa par Procureur en 1661, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye-Nemours: mais ayant été contraint de se retirer en Allemagne, il y épousa le 6 Fevrier 1678, Eleonor-Marie d'Autriche, sœur de l'Empereur Leopold I. & veuve de Michel Koriba-Vienosviski Roy de Pologne. Il en eut plusieurs enfans, sçavoir:

1°. LEOPOLD Duc de Lorraine, né à Insypruch le 11 Septembre 1679.

2°. Charles-Joseph-Ignace-Antoine-Jean-Felicité, Grand Prieur de Castille, Evêque d'Olmutz, Electeur de Tréves, né à Vienne le 24 Novembre 1680, mort le 4 Decembre 1715.

3°. Joseph-Innocent-Emmanuel-Felicien-Constant, né à Insypruch le 20 Octobre 1685, tué à la Bataille de Cassano, le 16 Août 1705.

4°. François-Antoine-Joseph-Ambroise, Abbé de Stavelo, né à Insypruch le 8 Decembre 1689, mort le 27 Juillet 1715.

5°. Charles-Ferdinand, né le 9 Août 1683, mort en bas âge.

6°. Eleonore de Lorraine, née le 8 ou 28 d'Avril 1682, morte peu de jours aprés sa naissance.

LEOPOLD I. Duc de Lorraine, depuis 1690.

Le Duc LEOPOLD I. entra dans la jouïssance de ses Etats en vertu de la Paix de Risvik, concluë en 1697. Il épousa en 1698 Charlotte-Elizabeth de France, fille de Philippe de France Duc d'Orleans, née le 13 Septembre 1676. Il en a eu plusieurs Princes & Princesses, sçavoir:

1°. N. Duc de Bar, né le 26 Août 1699, mort le 4 Avril 1700.

2°. Charlotte-Elisabeth, née le 21 d'Octobre 1700, morte le 4 de May 1711.

3°. Gabrielle, née le 3e Decembre 1702, morte le 11 May 1711.

4°. Louis, né le 28 Janvier 1704, mort le 10 ou 11 May 1711.

5°. Josephe, née en 1705, morte en 1709, au mois de Mars.

6°. Leopold-Clement, né le 25 Avril 1707, mort le 4. Juin 1723.

7°. François, né le 8 de Septembre 1708.

8°. N. née le 4. Juillet 1710. morte le 23e Août de la même année.

9°. Elisabeth-Terese de Lorraine, née le 15 Octobre 1711.

10°. Charles Prince de Lorraine, né le 12 Decembre 1712.

11°. Anne-Charlotte, née le 4 May 1714.



LISTE CHRONOLOGIQUE
DES ROIS DE LORRAINE.

LE Roy Lothaire fils de l'Empereur Lothaire, donna à son Royaume le nom de *Lorraine*, qui lui est demeuré jusqu'aujourd'hui, quoi que resserré dans des bornes beaucoup plus étroites qu'il n'étoit alors. Le Roy Lothaire commença à régner en 855, & mourut en 869 sans laisser d'enfans. 855 869

Charles le Chauve & Louis de Germanie, oncle de Lothaire, se partagerent la Lorraine en 870. Louis eut Cologne, Utrech, Stra- 870

ſbourg, Baſle, Tréves, Metz, Aix-la-Chapelle, avec leur territoire, & ce qui eſt entre la Riviere d'Ourt & la Meuſe. Charles le Chauve eut tout le reſte de la Lorraine.

Aprés la mort de Charles le Chauve, arrivée en 877, la Lorraine fut de nouveau partagée. Louis le Begue demeura maître de ce qui avoit été à Charles le Chauve ſon Pere ; & Louis de Germanie eut le reſte de la Lorraine.
877
878

879 Louis le Begue étant mort en 879, Louis de Germanie reünit toute la Lorraine ſous ſa domination.

Aprés la mort de Louis de Germainie, arrivée en 881, Charles le Gros jouït de toute la Lorraine juſqu'en 887, qu'il fut détrôné ; & le Roy Arnoû fut reconnu Roy de Lorraine en ſa place. Il céda ce Royaume en 895 à Zuindebolde ſon fils, qui le tint juſqu'en 900.
881
887
895
900

Louis ſon frere lui ſuccéda, & tint ce Royaume juſqu'en 912. (C'eſt vers ce temps-ci qu'il faut mettre le commencement des Ducs de Lorraine, dont nous donnerons la Liſte immédiatement aprés celle des Rois de Lorraine.)
912

Charles le Simple fut reconnu Roy de Lorraine, depuis l'an 912 ; il en jouït juſqu'en 923.
912
923

Alors une partie des Seigneurs Lorrains rendit hommage à Raoul Roy de France, & une autre à Henry Roy de Germanie ; & enfin ce dernier demeura ſeul maître de la Lorraine, depuis l'an 925 juſqu'en 936.
925
936

Othon I. lui ſuccéda, & jouït du Royaume de Lorraine juſqu'à ſa mort ; & aprés lui, les autres Empereurs ou Rois d'Allemagne, qui la faiſoient gouverner par des Ducs Feudataires, ou Beneficiaires, juſqu'à l'an 1048, que l'Empereur Henry III. donna l'inveſtiture de la Lorraine à Gerard d'Alſace, qui en a jouï en toute ſouveraineté, de même que les Ducs ſes Succeſſeurs, juſqu'aujourd'huy.
1048

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES
DUCS DE LORRAINE.

REINIER étoit Duc de Lorraine dés l'an 906 ou 907 ; il mourut en 916 : toutefois il prend encore le nom de Comte durant les années 905, 907, 912.

Pendant que les Provinces qui portent aujourd'hui le nom de Lorraine & Barrois, avec les circonvoiſines, étoient poſſedées en Souveraineté par des Rois d'Auſtraſie & de Lorraine, ils y établiſſoient des Commandans, ſous le titre de Ducs, qui avoient la conduite des Armées, & l'adminiſtration de la Juſtice, ainſi que les Rois d'Allemagne & de France en établiſſoient dans leurs Etats.

Il eſt inutile ici de parler de ceux qui poſſederent le commandement ou la qualité de Ducs ſous les Rois d'Auſtraſie ; il ſuffit de parler de ceux qui l'ont exercé ſous les Rois de Lorraine, dont le premier fut Lothaire III. fils de l'Empereur Lothaire, qui commença ſon regne en 855.

Le premier, & le plus illuſtre des Ducs & Commandans dans le Royaume de Lorraine, fut Reignier Comte de Hainaut, ſurnommé Au long col, qui mourut en 916.

Le ſecond fut Giſlibert ou Giſilbert ſon fils, qui mourut en 939.

Le troiſiéme fut Henry, qui ſelon quelques-uns, étoit fils de Giſilbert ; & ſelon d'autres, Duc de Saxe frere de l'Empereur Otton I.

La derniere opinion paroît fondée ſur ce que Henry fils de Giſilbert, étant encore fort jeune à la mort de ſon pere, l'Empereur n'aura pas voulu laiſſer un Gouvernement de cette importance entre les mains d'un Enfant. Quoi qu'il en ſoit, le Duché de Lorraine ne fut pas long-temps ſur la tête d'un Henry : car le Fils de Giſilbert mourut peu de temps aprés ; & l'autre s'étant révolté contre l'Empereur, il eſt probable que l'Empereur diſpoſa de cette dignité.

Le quatriéme fut Otton, fils de Ricuin, que l'Empereur Otton I. poſſedant le Royaume de Lorraine, y établit Duc en 942. Otton mourut en 944.

Le cinquiéme fut Conrad fils de Verner Duc de Franconie, à qui le même Empereur donna le Duché de Lorraine en 944 ; & il en jouït juſqu'en 952.

Le ſixiéme, fut Brunon Archevêque de Cologne, frere de l'Empereur Otton, qui eut ce Duché en 952. C'eſt lui qui le premier donna lieu à la diſtinction de la Haute & Baſſe Lorraine. Il poſſeda le Duché de tout le Royaume de Lorraine juſqu'en 959, que ſe voyant

fort éloigné de la haute Lorraine, par sa résidence ordinaire à Cologne, il établit une espece de Lieutenant, sous le nom de Duc; ce fut Frederic Comte de Chaumontois; & Brunon, en se conservant celui de la basse, se donna le titre éminent d'Archiduc de Lorraine, jusqu'à sa mort arrivée en 965; depuis lequel temps il ne se trouve plus de Duc ou de Commandant dans le Royaume de Lorraine pendant quelques années, quoi que Frederic, son fils Thierry, & son petit-fils Frederic eussent continué de prendre la qualité de Duc de la Haute Lorraine, ou Mosellane, jusqu'en l'année 977, que Charles de France, frere cadet de Lothaire Roy de France, fut fait Duc de Lorraine par l'Empereur Otton.

C'est un problême dans l'Histoire, de sçavoir si Charles de France fut fait Duc de tout le Royaume de Lorraine, ou s'il ne fut fait Duc que de la Basse Lorraine.

Le doute en résulte, de ce que depuis l'année 977, Frederic, son fils, & son petit-fils, portoient la qualité de Duc de la Haute Lorraine, ou Mosellane, & qu'il n'est pas à présumer qu'ils l'eussent porté, si Charles de France eût été revêtu de la qualité de Duc de la Haute Lorraine, aussi bien que de la Basse.

Ceux qui soutiennent l'opinion contraire, disent qu'il n'y a nulle apparence que Charles de France eût abandonné le party de Lothaire son frere, pour prendre celui de l'Empereur Otton son ennemy, pour avoir seulement le Duché de la basse Lorraine; lui qui pouvoit plausiblement esperer de succéder au Royaume de France, puisque Lothaire son frere n'avoit qu'un fils assez foible de corps & d'esprit (qui fut Roy sous le nom de Louïs V. & qui mourut peu de temps aprés.) Ainsi il falloit de grands avantages, pour déterminer Charles à quitter sa partie, & à se livrer à l'ennemy de son Frere; & comme Frederic & sa posterité ne tenoient leurs droits que de l'Archevêque Brunon, à la mort duquel il étoit expiré, l'Empereur Otton pouvoit sans injustice donner même le Duché de la haute Lorraine à Charles, de même que celui de la basse: aussi voit-on que Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denys, qui vivoit dans le 13e siécle, & qui pouvoit facilement avoir des connoissances certaines de ce qui s'étoit passé deux siécles auparavant, s'explique en termes generaux sur cet événement, & dit que Charles ***in Regno Lotharienſi adeptus eſt ducatum.***

Et Mezeray dans son Histoire, aprés avoir d'abord proposé ce point comme problématique, convient que l'Empereur Otton donna à Charles de France le Pays des environs de la Ville de Metz; ce qui lui eût été fort inutile, s'il n'y avoit pas eu l'authorité du gouvernement. Enfin la défection de Charles ayant fort irrité son frere Lothaire, & l'ayant porté au dessein de s'en vanger, on ne voit pas que Lothaire se soit jetté sur la basse Lorraine; mais au contraire ce fut sur la haute, s'étant d'abord emparé de Metz, d'où ayant été chassé, il retomba quelque temps aprés sur Verdun, qu'il quitta aussi-tôt qu'il eût appris que l'Empereur Otton amassoit des troupes pour l'en chasser.

C'est sur ces raisons, que les Lorrains regardent Charles de France comme le premier Duc Héréditaire de toute la Lorraine, en ayant été investi ***optimo titulo*** par l'Empereur Otton, & qu'ils le comptent pour septieme Duc de la haute Lorraine.

Le huitiéme, fut Otton fils de Charles de France, qui ne succéda à la dignité de son pere qu'avec beaucoup de traverses, jusqu'à sa mort arrivée en 1005.

Depuis lequel temps le Duché de la haute Lorraine passa en differentes mains, jusqu'à ce qu'enfin il parvint à Gerard d'Alsace en 1048, & tant lui que sa posterité, l'ont possedé dans l'ordre qui suit.

1048 GERARD d'Alsace, fait Duc de Lorraine en 1048, le posseda jusqu'à sa mort arrivée en 1070.

1070 THIERRY ou THEODORIC son fils, depuis l'an 1070 jusqu'en 1115.

SIMON I. depuis 1115 jusqu'en
1138 1138.

MATHIEU I. depuis 1138 jus-
1176 qu'en 1176.

SIMON II. depuis 1176 jusqu'en
1207 1207.

1205 FERRY, ou Frideric II. de Bitche,
1207 depuis 1205 jusqu'en 1207.

1207 FERRY II. ou III. depuis 1207
1213 jusqu'en 1213.

1213 THIEBAUT I. depuis 1213 jus-
1220 qu'en 1220.

1220 MATHIEU II. depuis 1220 jus-
1251 qu'en 1251.

1251 FERRY III. depuis 1251 jusqu'en
1303 1303.

1303 THIEBAUT II. depuis 1303 jus-
1312 qu'en 1312.

1312 1329 FERRY IV. ou V. depuis 1312 jusqu'en 1329.

1329 1346 RAOUL, depuis 1329 jusqu'en 1346.

1346 1389 JEAN I. depuis 1346 jusqu'en 1389 ou 1390.

1390 1431 CHARLES II. depuis 1390 jusqu'en 1431.

RENE' d'Anjou, Epoux d'Isabelle
1431 de Lorraine, depuis 1431 jusqu'en
1452 1452. Il mourut Roy de Sicile en Provence en 1480.

JEAN II. Duc de Calabre & de
1452 Lorraine, depuis 1452 jusqu'en
1470 1470.

NICOLAS Duc de Calabre &
1470 de Lorraine, depuis 1470 jusqu'en
1473 1473.

1473 1508 RENE' II. Epoux d'Iolande d'Anjou, depuis 1473 jusqu'en 1508.

1508 1544 ANTOINE, depuis 1508 jusqu'en 1544.

1544 1545 FRANÇOIS, depuis 1544 jusqu'en 1545.

1545 1608 CHARLES III. dit le Grand, depuis 1545 jusqu'en 1608.

1608 1624 HENRY, depuis 1608 jusqu'en 1624.

1624 1676 CHARLES IV. & Nicole fille de Henry, depuis 1624 jusqu'en 1676. Durant le même regne le Duc François de Vaudémont régna pendant quelques jours en 1625.

Et le Duc Nicolas-François frere de Charles, reçut la démission des Etats du Duc Charles IV. son frere en 1633; mais elle a été sans consequence. Nicolas-François mourut en 1669.

1679 1690 CHARLES V. depuis 1676 jusqu'en 1690. Il n'a pas joui de ses Etats, & est mort en Allemagne.

1690 LEOPOLD a commencé à porter le nom de Duc de Lorraine en 1690, est rentré dans ses Etats en 1697; est né en 1679; a épousé Elizabeth-Charlotte d'Orleans, le 25 d'Octobre 1698; il regne heureusement.



LISTE GENEALOGIQUE
des Comtes de Bar.



LA Ville de Bar, Capitale du Duché de même nom, doit son origine au Château de Bar, bâti vers l'an 951, sur la montagne de Bar, où il est encore aujourd'huy. Ce fut le Comte Frideric I. Epoux de Beatrix sœur de Hugues Capet, qui bâtit ce Château, & qui donna origine à la Ville & au Duché de Bar. La Ville est considerable par sa grandeur & par sa situation, étant partie sur une hauteur fort agréable, & partie dans un vallon environné de vignobles, & arrosé de belles eaux. C'est la Riviere d'Orney qui la baigne, à laquelle se joignent d'autres eaux qui descendent des montagnes voisines. Le Château est à present assez peu en état, les Ducs de Lorraine n'y ayant pas fait leur résidence depuis tres long-temps. La Collégiale de S. Maxe, une des plus anciennes des trois Evêchez, subsiste dans le Château. Celle de S. Pierre est dans la Ville haute. La Paroisse est desservie par le Prieur de Bar, dépendant de l'Abbaye de Saint-Mihiel.

Le Comté de Bar prit le titre de Duché en 959, lorsque Brunon Archevêque de Cologne ayant partagé le gouvernement de la Lorraine

raine avec Frideric Comte de Bar son neveu, celui-ci fut nommé Duc de Bar, & de la Lorraine Mosellane.

Frideric I. Duc de Bar, mort en 984 le 18 May. *Necrol. S. Michaël.*

Frideric I. épousa, comme nous l'avons dit, Beatrix sœur de Hugues Capet, & niéce de l'Empereur Othon I. Fut fait Duc de Bar en 958. Beatrix est déja nommée Duchesse en 938. *Titre de Senones.* Frideric mourut en 984, & eut de Beatrix son Epouse,

1°. Thierry, ou Theodoric, qui lui succéda.

2°. Adalberon II. qui fut Evêque de Verdun depuis l'an 984 jusqu'à sa translation à l'Evêché de Metz, où il fut depuis 984 jusqu'en 1005.

3°. Hezelin, ou Henry Comte de Voivre; sa mort est marquée au 21 Octobre dans l'Obituaire de l'Abbaye de Saint-Mihiel.

Thierry I. Comte de Bar, mort en 1024.

Thierry étoit en bas âge à la mort de son Pere. La Duchesse Beatrix sa Mere prit le gouvernement de ses Etats; elle le garda plus long-temps que n'auroit souhaité Thierry, qui usa de violence pour l'en dépouiller. Thierry épousa Richilde, dont il eut, 1°. Simon Comte de Briey, mort avant lui.

2°. Frideric II. qui lui succéda.

3°. Adalberon III. Evêque de Metz, depuis 1047 jusqu'en 1072.

4°. Adele Epouse de Valeran I. Comte d'Arlon.

Thierry mourut en 1024 le 2 Janvier. *Necrolog. S. Michael.* Dans un Titre de Saint-Mihiel de l'an 1006, je lis: *Theodericus Comes de Comitatu Barrensi, Schonechildis uxor, Balduinus filius ... Theodericus Lotharienſ. Dux defensor S. Michaelis.*

Frideric II. Duc de Bar, mort en 1032.

Frideric II. Duc de Bar épousa Mathilde veuve de Conrade le Vieux, Duc de Franconie. Il mourut vers l'an 1032 le 7 Août. *Necrol. S. Michael.* & ne laissa que deux filles, 1°. Beatrix, qui épousa Boniface Marquis de Toscane, & eut Stenay, Mouza & le Comté de Briey. De son mariage, elle eut Mathilde, qui lui succéda au Comté de Briey, & y fonda en 1096 l'Abbaye de Saint-Pierre-mont. Mathilde étant morte sans enfans, le Comté de Briey revint à sa sœur Sophie, ou à ses Héritiers.

Sophie Comtesse de Bar, morte en 1096.

2°. Sophie, qui épousa Louis de Montbeliard Comte de Monçon & de Ferrette. Elle eut le Comté de Bar & celui d'Amance, & mourut, dit-on, en 1096. Son Epoux ne prit pas le titre de Duc de Bar, mais se contenta de celui de Comte, parce qu'alors le Duché de Lorraine n'étoit pas héréditaire, & que le Comté de Bar n'étoit pas encore érigé en Duché. Sophie laissa, 1°. Thierry II. Comte de Bar.

2°. Frideric Comte de Lucelbourg.

3°. Beatrix femme de Bertholde de Zaringhen I. Duc de Carinthie.

4°. Louis, qui mourut aprés être sorti de prison, où il avoit été détenu long-temps par Gerard Comte de Vaudémont. Voyez Bayon, c. 83. ici t. 2. p. lxxviij. a.

Thierry II. Comte de Bar, mort en 1105.

Thierry II. du nom, Comte de Bar, épousa en 1076 Ermentrude fille de Guillaume II. Comte de Bourgogne, & sœur de Calixte II. Pape. Il en eut, 1°. Louis nommé dans la fondation de l'Abbaye de Saint-Pierre-mont.

2°. Thierry Comte de Montbeliard.

3°. Renaud I. Comte de Monçon en 1102, qui succéda à Thierry son Pere.

4°. Frideric Comte de Ferrette & d'Amance.

5°. Etienne Evêque de Metz, depuis 1120, ou environ, jusqu'en 1163.

6°. Gonthilde Abbesse de Biblishem.

7°. Adele, mariée à Herman de Luxembourg. Vigner, hist. de Ligny, p. 106.

Thierry II. mourut en 1105.

Renaut I. Comte de Bar, mort en 1149.

Renaut est déja nommé Comte de Bar en 1106, & signe avec sa Mere Ermentrude, un Titre de l'Abbaye de Saint-Mihiel, imprimé ici t. 1. p. 519. Preuves. Il avoit l'administration du Comté de Verdun en 1108 & en 1111. Le Comte Renaut, ou peut-être son Fils, est nommé Comte de Monçon en 1131 & 1146; mais en 1125 je le trouve qualifié Comte de Bar, avec Frideric de Ferrette son frere, dans un Titre de l'Abbaye de Senones; & en 1135, avec Hugues & Renaud ses fils.

Quelques-uns veulent que Thierry III. Comte de Montbeliard, ait succedé à Thierry II. son Pere. Ils disent que Thierry III. s'étant brouillé avec les Barrisiens, fut obligé de se retirer dans son Comté de Montbeliard, & abandonna le Comté de Bar à Renaut I. son frere. Mais si cela est vrai, il faut que cette brouillerie soit arrivée immédiatement aprés la mort de Thierry II. son Pere, en 1105, puisque dés l'an 1106 Renaut, tout mineur qu'il étoit, étoit certainement Comte de Bar. Thierry III. porte toujours, ce me semble, le nom de Comte de Montbéliard; je ne le trouve pas avec le titre de Comte de Bar.

Renaut fit le voyage d'Outre-mer en 1147 avec l'Evêque de Metz son Frere. Il mourut en 1149 à Pont-à-Mousson, & fut enterré au Prieuré de Monçon, qu'il avoit fondé. Il eut pour femme en premieres nôces Gisele de Vaudémont, fille de Gerard I. Comte de Vaudémont, & de Helvide d'Hasbourg, dont il eut,

1°. Hugues, mort en 1155.

2°. Renaut II. qui succéda à Hugues en 1155.

3°. Agnés femme d'Albert Comte de Chiny.

4°. Etiennette Dame de Commercy.

5°. Thierry, qui étoit Princier de Metz en 1137. Voyez la Fondation de Laitre-sous Amance. Fut élu Evêque de Metz en 1164; il ne prit jamais la Prêtrise.

Renaut I. épousa en secondes nôces la Mere

de Frederic Comte de Toul, selon la Chronique d'Albéric.

Hugues Comte de Bar, vers l'an 1149, mort en 1155.

Hugues Comte de Bar, fit la guerre plus d'une fois à ceux de Verdun, du vivant de son Pere (a). Il lui succéda en 1149, & j'ai un Titre de cette année, où il est nommé Comte de Bar. Vassebourg (b) dit que le Comte Renaut avoit partagé ses Etats entre ses Enfans quelques années avant sa mort, & qu'il donna le Duché de Bar & le Comté de Verdun, à Hugues qui étoit son aîné. Hugues mourut en 1155 en la fleur de son âge, fut enterré au Chapitre de l'Abbaye de Saint-Mihiel, & eut pour successeur son jeune frere Renaut. Je trouve Renaut frere du Comte Hugues, en 1150.

Renaut II. Comte de Bar, mort vers l'an 1160.

Renaut II. Comte de Bar son frere, épousa Agnés de Champagne, fille aînée du Comte Thiebaut, dont il eut quatre Enfans,

1°. Henry I. qui lui succéda.

2°. Thiebaut I. qui succéda à son frere Henry.

3°. Renaut Evêque de Chartres.

4°. N. Prévôt de la même Eglise.

Renaut II. mourut vers l'an 1160. puisque Henry son fils étoit déja Comte de Bar en 1163. Agnés Epouse de Renaut II. vivoit encore en 1171.

Henry I. Comte de Bar, mort en 1191.

Henry I. Comte de Bar mourut en 1191 au siége d'Acre en Palestine. On ignore s'il a été marié. Il eut pour successeur dans le Comté de Bar, son frere Thiebaut I. Il fit le voyage d'Outre-mer en 1180. Ici t. 2. p. ccclxxxviij.

Thiebaut I. Comte de Bar, mort en 1214.

Thiebaut I. frere de Henry I. eut trois femmes, 1°. Lorette de Los, fille de Louis Comte de Los, & d'Ermenson de Reneke. 2°. Isabelle de Bar-sur Seine, fille de Gui Comte de Bar-sur Seine. 3°. Ermenson de Luxembourg, qui lui fit prendre le titre de Comte de Bar & de Luxembourg, depuis l'an 1200. Il se croisa en 1211 avec Henry son fils contre les Albigeois ; mourut en 1214, & fut enterré dans l'Abbaye de Saint-Mihiel. De sa premiere femme il eut Agnés, épouse de Frederic III. Duc de Lorraine.

De la seconde, il eut Henry II. qui lui succéda.

De la troisiéme, il eut Isabelle, mariée à Valeran de Limbourg.

En 1224 Geofroy de Bar fait hommage au Comte de Champagne pour la Tour-en Voivre. Qui étoit ce Geoffroy?

Henry II. Comte de Bar, mort en l'an 1240.

Henry II. Comte de Bar avoit guerre avec le Duc de Lorraine en 1233. Il prit la Croix des mains du Pape en 1237. On dit qu'il perdit la vie dans un combat donné prés de Gaza. Il vivoit encore en 1239. Il avoit épousé Philippe de Dreux, fille de Robert II. Comte de Dreux, de laquelle il eut, 1°. Thiebaut II. qui lui succéda.

2°. Henry, mort sans avoir été marié. Son Testament est de l'an 1249. Ici t. 2. p. ccccLxvij.

3°. Renaut de Bar, Seigneur d'Ancerville, Epoux de Marie, mort sans enfans ; Fondateur de la Commanderie de Braux, enterré au même lieu. Son tombeau est en bronze dans la même Eglise ; mort en 1271 le jour de la Madelaine. Son Testament est de l'an 1269 au mois d'Avril.

4°. Marguerite, mariée à Henry Comte de Limbourg.

Thiebaut II. Comte de Bar, mort en 1297.

Thiebaut II. fut sous la tutelle & la régence de sa Mere Philippe Comtesse de Bar, qui est dénommée dans un Titre que j'ai vu de l'an 1240, avec Marguerite sa fille ; & dans un autre de l'an 1241, avec Thiebaut son fils. Cette Princesse fit son Testament en 1241. Ici t. 2. p. ccccLxviij. Thiebaut gouvernoit seul lorsqu'il prit le parti de Gui Comte de Flandre, contre Guillaume d'Hollande élu Roy des Romains en 1247. Il fut fait prisonnier dans un combat donné en Zelande en 1253. En 1292 Thiebaut Comte de Bar vendit ce qu'il avoit à Naive & à Avincourt ; & en 1296 acheta les Fiefs de Ruvigny & de Velle, le Mardy aprés la mi-Carême, & par consequent en 1297 avant Pâques ; ainsi il ne mourut au plutôt que cette année. Il avoit fait son Testament en 1282. *Bibliot. Seguier, vol. 83. n. 747.*

Il avoit épousé en premieres nôces Jeanne de Flandre, fille de Guillaume de Dampierre, & de Marguerite Comtesse de Flandre. Il épousa en secondes nôces Jeanne de Tocy. On lui donne de ces deux femmes jusqu'à douze Enfans. 1°. Henry III. Comte de Bar. Il y a un Testament de Henry fils aîné du Comte de Bar de 1291. *Bibl. Seguier, vol. 83. n. 747.*

2. Jean Seigneur de Puisaye, qui eut la Régence du Barrois sous Edouard I.

3. Charles, mort jeune.

4. Thiebaut Trésorier d'Evreux en 1300, puis Evêque de Liége.

5. Renaut Evêque de Metz, depuis 1301, jusqu'en 1316.

6. Erard Seigneur de Pierre-pont.

7. Pierre Seigneur de Pierre-fort. Son Testament est de l'an 1345. J'ai fait imprimer le Testament de Henry de Bar, Sire de Pierre-fort, fils de Pierre de Bar, & Pere de Pierre de Bar. Tom. 2. p. DCXLVIIJ. de l'an 1368, datté de Sampigny ; comme aussi le Testament de Hugues de Bar Evêque de Verdun, frere de Henry de Bar, Seigneur de Pierre-fort. Tom. 2. p. DCXXXIJ. de l'an 1361. J'ai vû aussi le Testament de Henry de Bar Sire de Pierre-fort, de l'an 1378. Tous ces Testamens sont dans la Bibliotheque de Seguier, vol. 83. n. 747. J'ai vû le Traité de mariage de Henry de Bar Sire de Pierre-fort,

(a) Voyez nos Preuves, t. 1. p. 231. b. & 238. c.

(b) Vassebourg, l. 4. fol. ccx. recto.

& d'Isabelle du Vergy, en 1341, & celui de Henry de Bar & d'Isabelle de Lorraine, de l'an 1370. Je ne sçai qui est cette Isabelle de Lorraine, à moins que ce ne soit Isabelle fille du Duc Jean I. qui épousa en premieres nôces Enguerand de Coucy. Enfin j'ai vu le Contract de mariage de Pierre de Bar Seigneur de Pierre-fort, avec Eleonore de Potiers, fille d'Aimar Comte de Valentinois, de l'an 1326.

8. Philippe Comtesse de Bourgogne.

9. Marie Dame d'Apremont.

10. Alix. Elle vivoit en 1290. Fit un Traité cette année avec le Duc Ferry de Lorraine.

11. Marguerite.

12. Isabelle.

Jeanne Comtesse de Bar, fit son Testament en 1241. *Bibliot. Seguier, vol. 83. n. 747. p. 103.*

Henry III. Comte de Bar, mort en 1302.

Henry III. Comte de Bar, épousa en 1294 Eleonore fille d'Edouard I. Roy d'Angleterre. Il prit le parti de ce Prince contre Philippe le Bel, & ayant eu le malheur de tomber entre les mains de son Ennemi, il passa le Traité de Bruges en 1301, & mourut en 1302 dans le voyage d'Outre-mer, qu'il étoit obligé de faire en consequence de ce Traité. Il eut de son mariage, 1. Edouard I. qui lui succéda.

2. Jeanne, qui épousa Jean Comte de Varennes.

3. Eleonore, premiere femme de Raoul Duc de Lorraine.

Edouard I. Comte de Bar, mort en 1337.

Edouard I. du nom Comte de Bar, fut mis durant sa minorité sous la conduite de Jean de Bar son oncle, Seigneur de Puisaye. Edouard épousa à l'âge de quatorze ans, en 1306, Marie de Bourgogne, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnés de France. Il en eut Henry IV. qui lui succéda. Il mourut en 1337. En 1307 se fit le partage des biens entre les Enfans de Henry III. Comte de Bar.

Henry IV. Comte de Bar, mort en 1344.

Henry IV. épousa Iolande de Flandre, fille de Robert de Flandre Seigneur de Cassel, & de Jeanne de Bretagne. Il en eut,

1. Edouard II. qui lui succéda.

2. Robert, qui fut aussi Comte de Bar aprés son Frere.

Henry IV. mourut à Paris la veille de Noël 1344. Iolande son épouse fit son Testament en 1388.

Edouard II. mort vers l'an 1352.

Edouard II. fut Comte de Bar sous la Régence d'Iolande de Flandre sa Mere. Il mourut avant que d'être majeur, vers l'an 1352.

Robert I. Duc de Bar, mort en 1411.

Robert I. Comte de Bar, étoit encore mineur, & sous la tutelle de sa Mere, en 1356. Il épousa Marie de France, fille du Roy Jean, & de Bonne de Luxembourg, par Traité passé à Bar le 4e Juin 1364. Il fut fait prisonnier au combat devant Ligny en 1368. Sous son regne en 1354, le Comté de Bar fut érigé en Duché. Le 29 Septembre 1409, il partagea ses biens entre ses Enfans. Il mourut en 1411. Il eut de son Epouse plusieurs Enfans:

1. Henry Seigneur d'Oisy, qui mourut, dit-on, en 1396 à la Bataille de Nicopoli, avant son Pere. Il épousa en 1383 Marie fille aînée d'Enguerrand de Coucy, dont il eut Robert Comte de Marle & de Soissons. La Chronique de Saint-Thiebaut, dit que Jean Monseigneur, fils du Duc de Bar, fut tué en la même Bataille de Nicopoli. Mais comment accorder cela avec le Testament de *Henry aîné fils de Bar, fait à Cap d'Istre le Lundy premier jour d'Octobre, l'an 1397?* Il rappelle son épouse, mais il n'en dit pas le nom, & ne parle point de ses Enfans. Voyez t. 2. p. DCLXXIV.

2. Philippe, qui épousa Iolande d'Enguien, fille de Louis Seigneur d'Enguien, Comte de Brienne & de Conversan. Philippe mourut sans enfans en 1396. J'ai lû une Lettre du 3e May 1397, par laquelle le Duc Robert de Bar donne commission à Jean de Sevry Gentilhomme, pour aller chercher le Prince Philippe, que l'on disoit être prisonnier dans la Romanie entre les mains d'un Turc, qui l'avoit pris dans une Bataille.

3. Edouard III. Marquis du Pont, qui fut Comte de Bar aprés Robert I. & fit son Testament en 1415. Voyez ici tome 3. Il épousa par Contract de l'an 1410, Blanche de Navarre.

4. Louis Cardinal de Bar.

5. Charles de Bar, fils du Duc Robert; fit son Testament en 1386. Ici t. 2. p. DCLXVIIJ.

6. Jean Seigneur d'Alüie, de Puisaye, &c. tué à la Bataille d'Azincourt en 1415.

7. Iolande de Bar, mariée à Jean Roy d'Arragon.

8. Marie femme d'Andolfe le jeune, Duc de Monts, &c.

9. Bonne, mariée à Valeran III. de Luxembourg, Comte de Saint-Pol & de Ligny. Le Testament de Bonne de Bar est de 1436. Marie de France Comtesse de Bar, fit son Testament en 1420. *Bibliot. Seguier, vol. 83. n. 747. p. 105.*

Edouard III. Duc de Bar, mort en 1415.

Edouard III. Comte de Bar, fut tué à la Bataille d'Azincourt en 1415. Son Testament est de la même année. Il n'eut qu'une Fille naturelle, que le Cardinal Louis de Bar maria à Jean de Saint-Loup. Elle mourut sans enfans en 1430.

Louis Cardinal Duc de Bar, mort en 1430.

Louis Cardinal de Bar, fut creé Cardinal par Benoît XII. en 1397. Il passa du Siége Episcopal de Langres à celui de Châlons-sur Marne en 1411, & de là à celui de Verdun en 1419. Le Duché de Bar lui échut en 1415. Il en fit sa démission en faveur de René d'Anjou son neveu, le 15 d'Août 1419. Il fit son Testament, & mourut en 1430. A sa mort, le Duché de Bar fut uni à celui de Lorraine, par le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine fille du Duc Charles II.

LISTE GENEALOGIQUE des Comtes de Vaudémont.

VAudémont est une montagne isolée, presqu'en forme du fer à cheval, ayant à une extrêmité le Château & la Ville de Vaudémont ; & à l'autre extrêmité, le Village de Sion, nommé anciennement *Semita*, avec un Couvent de Tiercelins. Cette Montagne est située au milieu d'une vaste plaine, entre le Madon & la Meuse, mais beaucoup plus prés du Madon, assez prés du grand chemin qui conduit de Nancy à Mirecourt. C'étoit autrefois une forteresse considerable, même du temps des Romains, comme on le voit par les monumens qui y subsistent encore, & par les antiquitez & médailles que l'on y trouve tous les jours. On y voit des couteaux, des bouts de lance ou de javelots, des coins & des moules de coin, le tout de bronze antique.

Le nom de *Vaudémont* vient sans doute du Dieu *Wodan*, ou *Wisodan*, qui étoit la plus célébre Divinité des anciens Germains, & des Gaulois (a) ; c'étoit leur grand Dieu ; car *Goth*, ou *Gotha*, ou *Wotha*, ou *Woda*, ne sont que la même chose. Dans un titre de l'Abbaye de Beaupré, Hugues Comte de Vaudémont est nommé *Hugo Comes de Gademonte* (b). L'on croit que *Wodan* étoit Mercure, qui passe pour la principale Deïté des Germains & des Gaulois.

Le Comté de Vaudémont n'est connu sous ce nom, que depuis Gerard I. Comte de Vaudémont, fils de Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, & frere de Thierry d'Alsace, aussi Duc de Lorraine. Auparavant, ce Comté étoit renfermé dans celui de Saintois. La Terre de Vaudémont fut érigée en Comté par l'Empereur Henry IV. en 1072. Vassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique, l. 4. fol. ccxliv. *verso*.

Gerard d'Alsace, premier Duc héréditaire de Lorraine, étant mort en 1070, laissa deux fils ; Thierry qui lui succéda dans le Royaume de Lorraine, & Gerard. Ce dernier prétendit entrer en partage avec le Duc Thierry son frere, & se disposa à lui faire la guerre, pour l'obliger à lui donner sa portion des biens patrimoniaux. L'Empereur Henry IV. accorda les deux freres, en érigeant en Comté la Seigneurie de Vaudémont en 1072.

GERARD I. Gerard I. épousa Helvide fille du Duc de Bourgogne, petite niéce de S. Leon IX. dont il eut deux fils, sçavoir, Hugues I. qui lui succéda, & Odelric. Gerard I. fut enterré dans le Prieuré de Belval, qu'il avoit fondé en 1097 (c). Il mourut vers l'an 1120. (Bayon met sa mort en 1108 ou 1109 (d).

Odelric, second fils du Comte Gerard I. est bien marqué dans le titre de confirmation du Prieuré de Belval, de l'an 1252. *Comes Gerardus patruus meus, & Comitissa Helvidis, cum filiis suis Hugone & Odelrico Comitibus, &c.* (e).

Hugues I. fils de Gerard I. épousa Anne de Lorraine, fille de Simon I. Duc de Lorraine. Cette Princesse est nommée dans un titre de l'Abbaye de Beaupré de l'an 1134. *Assensu Anna de Lotharingia uxoris mea* ; & encore dans un autre de la même Abbaye, de l'an 1163. Il y nomme aussi ses fils Ulric & Gerard. HUGUES I.

Mais il n'est pas moins certain que le Comte Gerard II. fils de Hugues I. dans un titre donné à l'Abbaye de Saint-Mansuy en 1171, nomme sa mere Angeline : *Comes Vadani-montis Gerardus, laude matris sua Angelina, suaque conjugis Atleidis, & fratris sui Odonis Archidiaconi vestra Ecclesia* (Tullensis.)

Hugues I. eut quatre ou cinq fils,

1°. Gerard II. qui lui succeda.

2°. Ulric.

3°. Eude, ou Odon, qui fut Evêque de Toul, depuis 1193 jusqu'en 1197.

4°. Hugues, qui en 1167 se nomme, *Frater Comitis Vademontensis*. Hugues I. fit le voyage de Terre-Sainte en 1147 (f). Il vivoit encore en 1164. Hugues, & son fils Gerard, sont dénommez dans un titre de l'an 1157, en faveur de l'Abbaye de Belchamp. Ici tom. 2. p. CCCLII.

Gerard II. Comte de Vaudémont, étoit neveu du Duc Matthieu, par Anne de Lorraine sa mere, comme il paroît par un titre de l'Abbaye de Beaupré : *Ego Matthaus Dux Marchio Lotharingia, & Gerardus nepos meus Comes Vadani-montis*. Il épousa Gertrude de Joinville (g), dont il eut plusieurs enfans. GERARD II.

1°. Hugues II. qui lui succeda. Ici tom. 2. p. CCCCI. a. *Gerardus Comes, & Hugo Comes Vadani-montis filius ejus.*

2°. Gerard Evêque de Toul. Ce Prélat vi-

(a) *Paul. Diacon. de Gestis Longobard. l. 1. c. 9. Godefrid. Viterb. Chronic. part. 17.*
(b) Ici t. 2. p. cccvij.
(c) *Joh. de Bayon, cap. lxxxiij.* Ici t. 2. p. lxxviij.
(d) *Idem.* Ici t. 2. p. lxxxiij. c.
(e) *Hist. Mediani Monasterii, p. 318.*
(f) Othon de Frilingh.
(g) Vignier, Preuves de la Maison de Lorraine.

voit en 1219, Titre de Beaupré. Il étoit simple Archidiacre de Toul en 1194. Ici tom. 2. p. ccccvii. a.

3°. Geoffroy. Ce Seigneur, & Hugues son frere, sont nommez fils du Comte Gerard, dans un titre de l'an 1176. Ici tom. 2. page ccclxxiii.

Le Comte Gerard II. vivoit encore en 1175. Voyez ici t. 2. p. ccclxxii. & même apparemment en 1188, t. 2. p. cccci. a.

Hugues II. Hugues II. épousa la fille du Duc de Bourgogne, comme il paroît par deux titres, l'un de Sainte-Marie-aux Bois, & l'autre de Clairlieu. Le P. Vignier lui donne pour femme Helwis de Sarbruche. Dans une donation faite à l'Abbaye de Morimont, par le Comte Hugues III. ce dernier Comte rappelle Hugues II. son pere, la Comtesse Gertrude sa mere, &c. Il se trouva à cette mémorable bataille où Saladin fut défait. Il eut pour fils,

1°. Hugues III. qui lui succéda.

2°. Geoffroy, dénommé dans les titres de Beaupré, de même que

3°. Gerard.

4°. Eude, selon le P. Vignier.

Geoffroy Comte de Vaudémont, fils puîné du Comte Gerard II. en retint les armes, & prit le nom de Deuilly, selon la coutume du temps, de se surnommer de sa Terre, & en fit hommage en 1231, à Thiebaut Comte de Champagne. Il épousa Gertrude, de qui il eut Hugues, & Guillaume Seigneur de Deuilly. Guillaume donna en 1265, à Geoffroy son fils aîné, sa Seigneurie de la Ferté, &c. Voyez l'Auteur qui a reçu les descendans de Deuilly de M. Wion d'Herouval, qui en a recueilli les actes.

Je trouve le nom du Comte Hugues II. dans des titres des années 1222, 1226, 1232, 1236. Il fit son testament en 1235, où il rappelle ses trois fils, Hugues, Geoffroy & Gerard. Il mourut apparemment la même année. Dans un titre de 1229, *Ego Hugo Comes Vadani-montis, notum facio... quod Joffridus filius meus Gondri-curiæ dominus... assensu Hugonis primogeniti mei, &c.*

Il est à remarquer que Jean de Bayon, *hist. cap.* lxxxiii. ici t. 2. pp. lxxx. lxxxi. fait Hugues II. fils immediat de Hugues I. & ne fait aucune mention de Gerard II. trompé par le titre de Belval, dont il rapporte l'extrait au même endroit, & qui ne dit rien non plus du Comte Gerard II. parce qu'il n'avoit rien fait de particulier en faveur du Prieuré de Belval.

Hugues III. Hugues III. fils de Hugues II. épousa Marguerite (*b*), dont on ignore la Maison. En 1235 il partagea tous ses biens entre ses trois fils, Hugues, Geoffroy & Gerard. Il donne au premier Vaudémont, Châtel, Chaligny, Vitry & Vandelainville. A Geoffroy, tout ce qui venoit de la Comtesse sa mere, à l'exception de quelques Terres qu'il cede à Gerard son troisiéme fils, comme Vruphe, S. Christophe, Cheneviere, &c. Il fit du bien à l'Abbaye de Clairlieu en 1236. Il fit le voyage d'Outre-mer en 1237. Avant son départ il donna à l'Abbaye de Morimont, le libre passage sur le Pont de Saint-Vincent, & sur tous les autres Ponts qu'il avoit sur la Moselle. Dans ce titre il nomme le Comte Hugues son pere, sa mere Gertrude, sa femme Marguerite, son fils aîné Henry. Aprés son retour de la Terre-Sainte en 1242, il s'associe avec l'Abbé W. & tout le Couvent de S. Mathieu, pour faire une neuve-ville à Saulxerottes, suivant les usages de Beaumont. La même année il fit une fondation à Clair-lieu. Il mourut en 1246.

Henry Comte de Vaudémont, fils aîné de Hugues III. Nous ne connoissons ni ses freres ni ses sœurs. En 1246, Henry du Bois Comte de Vaudémont, Marguerite sa femme, & Henry son fils, font la paix avec Andreu d'Aucelle, & autres. Henry se conduisit avec assez de modération, tout le temps que vêcut la Comtesse Marguerite sa mere : mais aprés la mort de cette sage Princesse, il fit la guerre à ses voisins, & attaqua même le Duc Ferry III. (qui commença à regner en 1251.) Celui-ci entra en armes dans le Comté de Vaudémont, le mit au pillage ; passa au fil de l'épée tout ce qui s'opposa à lui. Henry fut blessé dans un combat, & contraint de se retirer auprés du Comte de Bar. Il se ligua avec ce Prince contre Guillaume de Hollande (compétiteur de Henry Landgrave de Hesse, élu Empereur en 1245.) Henry Comte de Vaudémont fut fait prisonnier dans cette guerre. Le Comte de Bar le délivra. Henry de retour dans son Comté de Vaudémont, engagea au Comte de Bar bon nombre de ses Seigneuries, afin de satisfaire à ses creanciers, qui le pressoient. — Henry I. Comte de Vaudémont.

Le Duc Ferry III. irrité de la conduite de Henry, lui déclara une seconde fois la guerre, & la poussa avec tant de vigueur, que le Comte fut obligé de se retirer au Royaume de Naples. Il y ramassa assez d'argent pour retirer ce qu'il avoit engagé, & pour acquerir d'autres biens dans ce pays-là. Il y épousa Marguerite fille du Duc d'Athenes, dont il eut trois fils.

1°. Henry II. qui lui succéda.

2°. Jacques, qui épousa la sœur du Comte de Sarbruche Seigneur de Commercy. Bayon, p. lxxxiii. a. Il est nommé Sire de Bainville en 1291, tom. 2. p. dxxxv. a.

3°. Gui, qui fut Chanoine de Toul, & périt en Sicile, les armes à la main ; dans un combat naval. Voyez Bayon au même lieu.

Le Comte Henry I. renouvella le titre de

(*b*) Bayon, c. lxxxiij. Ici, p. lxxxj. b.

fondation du Prieuré de Belval en 1252, sous le Duc Ferry III. Bayon, p. LXXXII. a. Il fit hommage au Duc Ferry en 1265 & en 1267. Il fit hommage au Duc de Bourgogne, pour certaines autres terres qui relevoient de ce Prince. Bibl. Seguier vol. 107. n. 751. fol. 743. c.

En 1265 il avoit un fils nommé Renaut, qui étoit son fils aîné, & Henry son fils puîné. Ici tom. 2. p. CCCCXI. a. Apparemment Renaut mourut avant son pere. Il vivoit encore en 1276 ou 1279, puisqu'il y a un titre, qui porte, *Henry Cuens de Vaudémont & d'Arienne*, (ou peut être d'Atienne ou Athenes) *Renaut son fils aîné, Henry & Jacques ses fils, en droit âge, & hors de main-bournie*, t. 2. p. DVIII. c.

Le Comte Henry I. alla de Naples en Sicile, & de là en Egypte, au Camp de S. Louis. La treve ayant été faite pour dix ans, il repassa en Sicile, où il mourut au siége de Lucerie en 1279. Il eut pour successeur,

HENRY II. Comte de Vaudémont.

Henry II. fils de Henry I. & de Marguerite d'Athenes. Il étoit petit de corps, mais hardi & vaillant. Il épousa en Bourgogne Elisande ou Alison du Vergy, sœur du Sire de Vergy, dont il eut un fils & trois filles, sçavoir:

1°. Henry III. qui lui succeda (i).

2°. Anne, qui épousa Jean, dit le *Boutefeu*, Sire de Joinville; lequel étant mort sans laisser d'enfans, elle épousa en secondes nôces le Seigneur de Nanteuil, dont elle se separa, parce qu'il étoit devenu gouteux & impuissant.

3°. Catherine, qui fut Religieuse, & ensuite Abbesse de Remiremont.

4°. N. qui fut Religieuse au Monastere de Notre-Dame de Soissons.

Le Comte Henry II. imita les emportemens & les violences de la jeunesse de son Pere, en opprimant ses sujets & ses voisins; reprenant aux Eglises ce que ses prédécesseurs leur avoient donné, faisant la guerre au Duc de Lorraine son voisin : mais il fut vaincu, & obligé de se retirer en Sicile, où il périt, étant monté sur mer, & ayant été tué en 1299 dans une rencontre contre les Arragonois.

Sa femme Helisande du Vergy épousa en secondes nôces Gaucher ou Gaultier de Châtillon, puisqu'en 1301 Gaucher de Châtillon, & Helisande du Vergy prient le Comte de Bar de recevoir Henry de Vaudémont leur fils, à foi & hommage. Bibl. Seguier, vol. 107, n. 751. p. 57. c.

Marguerite Comtesse de Vaudémont, mere du Comte Henry II. vivoit en 1291. Ici tom. 2. p. DXXXV.

HENRY III. Comte de Vaudémont.

Henry III. Comte de Vaudémont, fils de Henry II. épousa en 1306, étant fort jeune, Isabelle, ou Elisabeth de Lorraine, fille du Duc Ferry III. qui avoit été promise longtemps auparavant au fils du Duc de Baviere. Henry en eut un fils nommé Henry, qui lui succéda, & une fille nommée Marguerite (k), qui devoit épouser Charles, fils puîné de Louis frere de Philippe le Bel : mais elle épousa vers l'an 1322, Jean (ou plutôt Anseau ou Anselin) de Joinville.

Henry III. Comte de Vaudémont, & Isabelle son épouse, fonderent en 1525 le Chapitre de Vaudémont. Ils firent du bien aux Abbayes de Beaupré, de Clair-lieu, & de Bouxieres-aux Dames. Ils fonderent l'Hôpital de Pont Saint-Vincent, & commencerent de fermer de murailles la petite Ville de Vezelise. Je remarque qu'en 1314 le Comte de Bar engagea au Duc Ferry IV. la mouvance du Comté de Vaudémont, pour la somme de vingt mille livres; & en consequence, le Comte Henry III. entra la même année en l'hommage du Duc Ferry. Ici tom. 2. p. DLXXV. c. mais en 1316 le Comte de Bar dégagea cette mouvance, en rendant la même somme de vingt mille livres.

HENRY IV. Comte de Vaudémont.

Henry IV. surnommé le Liberal, épousa Marie de Luxembourg, fille de Charles de Luxembourg, qui fut fait Empereur en 1346. Henry fut tué à la bataille de Crecy en 1346, sans laisser d'enfans; de maniere que son Comté revint à sa sœur Marguerite de Vaudémont, épouse d'Anselin de Joinville.

ANSELIN, ou Anselme Comte de Vaudémont.

Anselin de Joinville succéda à son beau-frere Henry IV. dans le Comté de Vaudémont en 1346, & mourut en 1349. En sa personne furent reünies les Seigneuries de Joinville, d'Ancerville, de Vaucouleurs, de Rennel & de Bouves. Anselin fonda six nouveaux Canonicats dans la Collégiale de Vaudémont. En mourant, il laissa de sa femme la Comtesse Marguerite,

HENRY V. Comte de Vaudémont.

Henry V. qui lui succeda en 1349. Il fut Sire de Joinville, & Sénéchal de Champagne, & eut de grands démêlez avec Jean Duc de Lorraine, Robert Comte de Bar, & les Evêques de Toul & de Verdun, ausquels se joignirent les Bourgeois de leurs Villes. Henry fit venir à son secours quantité de troupes étrangeres, avec lesquelles il fit irruption dans les Terres de Lorraine & Barrois. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar marcherent contre lui. Le combat se donna à Saint-Blin sur les frontieres de Champagne. Le Comte de Vaudémont remporta la victoire, & fit mille ravages dans les Terres de ses ennemis. Il entra ensuite dans l'alliance de plusieurs Princes de cette Province, & des Provinces voisines, pour entretenir la paix depuis l'an 1361 jusqu'en 1363. Ici t. 2. p. DXXXIII. Nous avons fait imprimer un Traité de Paix fait entre le Duc Jean & le Comte Henry de Vaudémont

(i) Voyez Bayon, t. 2. p. lxxxiij. b.

(k) Bayon, c. lxxxiij. t. 2. p. lxxxiij. b.

en 1363. Ici tom. 2. p. DCXL. b. Le même Comte entra en l'hommage du Comté de Bar le 11e Août 1363. Bibliot. Seguier, vol. 107. n. 751, fol. 79. Il mourut en 1386.

Il avoit épousé Marie de Luxembourg fille de Guy Comte de Ligny, & sœur de Saint-Pierre de Luxembourg. Il en eut deux fils & deux filles. Les deux fils moururent jeunes. Les deux filles furent, 1°. Marguerite, qui épousa en premieres nôces Pierre de Genéve; en secondes nôces, Jean de Bourgogne Sire de Montagu (l), dont elle n'eut point d'enfans. Elle épousa en troisiémes nôces Ferry de Lorraine, fils puîné du Duc Jean I. & frere du Duc Charles II.

2°. Alix seconde fille de Henry V. Comte de Vaudémont, épousa Thiebaut de Neufchâtel Maréchal de Bourgogne, auquel elle apporta en dot les Terres de Châtel-sur Moselle, Bainville-aux Miroirs, & Chaligny.

FERRY Comte de Vaudémont.

Par le mariage de Ferry avec la Princesse Marguerite, le Comté de Vaudémont fut reüni au Duché de Lorraine. Ferry fut un des plus vaillans Princes de son siécle; il s'attacha à Philippe le Hardy Duc de Bourgogne, puis à Jean de Bourgogne son fils. Il fut tué combattant vaillamment à la Bataille d'Azincourt le 25 Octobre 1415. Son fils Antoine lui succéda. Marguerite rendit ses hommages à Robert Duc de Bar en 1393; & Ferry son époux en 1394 (m).

ANTOINE Comte de Vaudémont mourut en 1447. Marie d'Harcourt son Epouse, mourut le 19 Avril 1476.

Antoine Comte de Vaudémont fut un Prince tres accompli; d'une taille riche & avantageuse, d'un port auguste & majestueux. Il donna jusqu'à huit Batailles, & en sortit toujours victorieux. Il vainquit en 1431, à Bulgnéville, le Duc René I. & le fit prisonnier.

Il épousa en 1417 Marie d'Harcourt, dont il eut plusieurs enfans, sçavoir :

1°. Ferry II. qui lui succéda.

2°. Nicolas, ou Philippe, qui mourut jeune.

3°. Henry Evêque de Metz, mort en 1505.

4°. N. qui épousa le Comte de Nassau.

5°. Jean Comte d'Harcourt.

6. 7°. Marguerite & Catherine, qui se firent Religieuses.

8°. Marguerite, qui épousa en 1432 Antoine Sire de Croy & d'Arscot, Comte de Porcean, Chevalier de la Toison d'or, Grand Maître de France.

La Chronique de Lorraine (n) donne pour fils à Antoine, 1°. Ferry. 2°. M. de Terouanne Evêque de Metz. 3°. M. de Croy. 4°. M. de Beaurain. 5°. M. de Chievre.

FERRY II. mourut à Joinville le 1472. La Chronique de Lorraine met la mort de Ferry en 1470. *Ici t. 3. p. xxxij.* Iolande d'Anjou son Epouse, mourut à Nancy le 2 Fevr. 148

Ferry II. épousa Iolande d'Anjou, fille de René I. Duc de Lorraine, de Bar, d'Anjou, &c. Roy de Naples & de Sicile. Il mourut en 1472. Yolande lui donna six enfans, sçavoir :

1°. René II. né en 1449, qui lui succéda dans le Comté de Vaudémont; & qui succéda aussi au Duc Nicolas dans les Duchez de Lorraine, de Bar, &c.

2°. Nicolas, mort en bas âge.

3°. Pierre, mort sans avoir été marié.

4°. Marguerite Duchesse d'Alençon, qui épousa en 1488 René Duc d'Alençon, morte le premier Novembre 1521.

5°. Yolande, mariée en 1457 à Guillaume III. Landgrave de Hesse; elle mourut sans enfans.

6°. Jeanne, née au Château de Joinville en 1458, mariée par contract passé à Bar le 18 Janvier 1473. avec Charles de France, fils de Charles Comte du Maine, & d'Isabelle de Luxembourg.

RENÉ II.

René II. fut reconnu Duc de Lorraine & de Bar, par la cession que lui en fit Yolande d'Anjou sa mere, aprés la mort de Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine & de Calabre, décedé sans enfans, au mois de Juillet 1473. Voyez la suite des Ducs de Lorraine.

(l) Le P. Benoit, hist. de Toul, p. 63. l'explique ainsi : mais d'autres mettent le premier mariage de Marguerite avec Jean de Bourgogne, & le second avec Pierre de Genéve.

(m) Bibliot. Seguier, vol. 107. n°. 75. fol. 99.

(n) Ici t. 3. pp. v. vj. 2.

LISTE GENEALOGIQUE des Comtes de Salm de Vosge, & des Comtes de Blamont sortis de la même Tige.

TOut le monde sçait qu'il y a deux Maisons de Salm; l'une qui a ses terres en Ardenne dans le Duché de Luxembourg, & dont le Château, qui porte le nom de Salm, est situé sur les confins d'Ardenne, & voisin du territoire de Stavelo; l'autre Maison de Salm est établie depuis plusieurs siécles dans la Vosge, & y a son Comté, enclavé dans la Lorraine, ayant à l'Orient le Diocése de Strasbourg, & l'Alsace; à l'Occident le Diocése de Toul, & la Lorraine, dont il est environné au Midy & au Septentrion.

Le Château de Salm de cette derniere Maison, fut bâti vers l'an 1225, par Henry IV. fils de Henry III. Comte de Salm. Il est situé environ à trois lieuës de Turkestein, & de

Châtillon, à l'Orient de ces deux lieux, & environ à quatre lieuës de Molsheim, au couchant de cette Ville, dans la vallée de Brux ou Brusch. Ainsi ce n'est pas ce Château, lequel est aujourd'hui ruïné, qui a donné le nom à cette derniere Maison de Salm ; ce sont au contraire les Seigneurs de cette Maison, qui en memoire de leur premiere origine, ont donné leur nom à ce Château, comme le remarque Richerius Chronographe de l'Abbaye de Senones (o) : *Castellum in Bruscha-valle in fundo hujus Ecclesiæ (Senoniensis) quod Salmis dicitur ; quod nomen à quodam Castro quod in territorio Ardennæ situm est, unde idem Comes & sui prædecessores orti sunt, accepit.*

Quelques-uns (p) prétendent que les anciens Comtes de Salm descendent d'un Seigneur nommé Salmon, qui vivoit vers l'an 770, & qui avoit sa demeure au Château de Salm en Ardenne, lequel cependant n'eut titre de Comté que sous l'Empereur Othon I. D'autres les font descendre de Henry pere d'un autre Henry, qui mourut en 810 ou 812, & qui ne laissa qu'une seule fille nommée Hadvige, qui épousa Henry fils de Sådiger Prince d'Ardenne. De leur mariage sortit, dit-on, N. qui fut pere de N. duquel nâquit Thierry, qui épousa Berthe de Blamont, d'où naquirent *Henry* & *Charles*. Henry fut tige de la Maison de Salm établie en Lorraine ; & Charles, de celle qui est demeurée dans l'Ardenne.

Genealogie des Comtes de Salm de Vosge, selon M. Mussey (r).

885. HEnry I. Comte de Salm, mort en 885, eut pour fils :
920. Henry II. mort en 920.
964. Raimbalde son fils, mort en 964.
1004. Sigeric son fils, mort en 1004. (apparemment le Fondateur de Vergaville ; vivoit en 966.)
1040. Theodoric son fils, mort en 1040.
1079. Henry III. son fils, mort en 1079.
1112. Villelme son fils, mort en 1112.
1140. Richard son fils, mort en 1140.
1170. Henry IV. son fils, mort en 1170.
1215. Henry V. son fils, mort en 1215.
1259. Henry VI. son fils, mort en 1259.
1288. Henry VII. son fils, mort en 1288.
1324. Jean I. son fils, tué en la Bataille de Frouart en 1324.
1351. Jean II. son fils, mort en 1351.
1360. Simon I. son fils, mort en 1360.
1368. Jean III. son fils, qui épousa Marguerite Comtesse de Blamont, mort en 1368.
1416. Jean IV. son fils, mort en 1416.
Jean V. son fils, mort en 1431. 1431.
Jean VI. son fils, mort en 1451. 1451.
Jean VII. son fils ; le jour de son décés est inconnu.
Jean VIII. son fils, mort le 15 Mars en 1548, à Nancy ; enterré à Salival. 1548.
Paul son fils.
Christierne sa fille, & heritiere, qui épousa François Comte de Vaudémont, bisayeul de LEOPOLD I. presentement regnant.

M. Duchêne, dans les Preuves de la Maison de Luxembourg, ne fait pas remonter si haut l'origine de la Maison de Salm ; il croit que les Princes de cette Maison viennent du second fils de Gislibert Comte de Luxembourg, nommé Herman, qui fut élu Empereur en 1081. Toutefois, dans les titres de l'Abbaye de Stavelo, publiez par le P. Martenne (s), je trouve dès l'an 1035, *Gislibert Comte de Salm ;* & parmi les anciens Bienfaicteurs de l'Abbaye de Saint-Arnoû, on lit (t), *Raimbaud, l'ancien Comte de Salm*, ou du Saunois : *Comite Salmensi*, ou *Salinensi ;* & *Raimbaud le jeune son fils :* mais on ne nous dit pas en quel temps ils ont vécu. La liste de M. Mussey met la mort de *Raimbaud fils de Henry*, en 964.

Le Comte Sigeric fondateur de l'Abbaye de Vergaville, nous est fort connu par le titre de fondation de cette Abbaye, que nous avons vû en original ; il est de l'an 966. Sigeric ne s'y qualifie pas Comte de Salm, mais simplement Comte, dans sa signature, *Signum Sigerici Comitis ;* & dans le corps du titre, il ne prend aucune qualité. Il y nomme son épouse *Bette*, & son fils *Thierry*. Il parle dans sa charte, du Comté de Sarbourg, de celui de Dextroch, & de celui de Mortagne, & ne dit rien de celui de Salm, qui étoit au milieu de ces Comtez, mais qui apparemment ne portoit pas encore ce nom. On croit toutefois avec assez de vrai-semblance, que Sigeric est un des ayeux des Princes de Salm. L'Abbaye de Vergaville a toujours été sous la Vouërie de ces Seigneurs ; & la tradition constante de ce Monastere, est qu'il a été fondé par les Comtes de Salm. De plus, on dit que Sigeric étoit Seigneur de Morhange, ancien domaine de cette Maison.

Sigefroy, premier Comte de Luxembourg, épousa Hadvige, & eut pour fils, 1°. Henry Duc de Baviere, mort en 1025 ou 1026. 2°. Sigefroy, mort avant son pere, vers l'an 984. 3°. Frideric Comte de Luxembourg, qui lui succéda. 4°. Thierry Evêque de Metz, mort en 1047. 5°. Gilbert ou Gislibert, mort en 1005. 6°. Adalberon Grand Prévôt de Saint-Paulin de Tréves. 7°. Cunegonde épouse de

(o) *Richer. l. 4. c. 26. hic t. 2. p. xxxvj.*
(p) *Berthel. Epternac. Abb. in historia Luxemburg.*
(q) *Vide Spener. Theatr. Nobil. Europ. parte 2. &c.*
(r) Mussey, Lorraine ancienne & nouvelle, à Nancy 1712. in 12. p. 83.
(s) *Amplissima Collectio, t. 2.*
(t) Ici t. 1. p. 73. Preuves.
(u) *Hic t. 1. p. 378.*

l'Empereur

l'Empereur Henry le Saint.

Frideric fuccéda au Comte Sigefroy vers l'an 997, & eut pour fils, 1°. Henry Duc de Baviere, mort en 1047. 2°. Frideric Duc de la baffe Lorraine. 3°. Gislibert Comte de Luxembourg. 4°. Adalberon III. du nom, Evêque de Metz. 5°. Ogive, qui époufa Baudouin IV. Comte de Flandre. 6°. Gifele, qui époufa Gerard I. d'Alface, Comte de Metz, fils d'Adalbert fondateur de Bouzonville.

GISLIBERT Comte de Salm.

Giflibert Comte de Luxembourg & de Salm, dénommé dès l'an 1035 dans un titre de Stavelo, eut pour fils, 1°. Conrade Comte de Luxembourg. 2°. Henry. 3°. Herman I. Comte de Salm, qui fut élû Empereur en 1081, contre l'Empereur Henry IV. Giflibert vécut jufques vers l'an 1056.

HERMAN I. Comte de Salm.

HERMAN II. Comte de Salm.

Herman I. tige des Comtes de Salm, ayant ainfi été élû Empereur en 1081, laiffa le Comté de Salm à fon plus jeune fils, nommé Herman comme lui, lequel fut la tige des Comtes de Salm de Vofge, & peut-être auffi des Comtes de Salm d'Ardenne. Il eft certainement tige des Comtes de Salm de Vofge, puifque dès l'an 1104 il eft nommé Comte de Salm dans un titre de Senones; & en 1111 il fut excommunié par Adalberon Evêque de Metz, pour fes véxations contre cette Abbaye (y). En 1126 & 1127, on lit encore (z): *Hermanus Comes, & Advocatus Ecclefiæ Senonienfis;* & en 1130, dans une Charte de la même Abbaye (a): *Hermanus Comes, & Hermanus filius ejus.* Je conjecture qu'Herman ayant époufé Agnés Dame de Langeftein, ou de Pierre-percée, fondatrice de l'Abbaye de Haute-feille, s'établit dans la Vofge, & obtint la Vouërie de l'Abbaye de Senones. Ruyr (b) prétend qu'Agnés étoit fille de Renaud I. Comte de Bar, de quoi il ne donne aucune preuve. Cette Dame ne fe donne point d'autre qualité que celle de Langeftein.

Dans cet intervalle, je trouve encore Herman Comte de Salm, qui foufcrit en 1124 à une Charte de l'Abbaye de Saint-Pierre de Luxembourg: *Hermanus Comes de Salmis* (c). Si c'eft le même que nous avons vû Voüé de l'Abbaye de Senones, il eft tres probable qu'il étoit Comte de Salm en Ardenne; car il ne pouvoit porter le nom de Comte de Salm, que par cet endroit, n'y ayant point alors en Vofge de Terre, ni de Comté, ni de Château de Salm.

Quoi qu'il en foit, il paroît certain qu'Herman Comte de Salm de Vofge, & Voüé de l'Abbaye de Senones, laiffa deux fils de la Comteffe Agnés fon époufe; fçavoir, Conrade, qui étoit déja Seigneur de Pierre-percée en 1127 (d), & Henry Comte de Salm, & Voüé de l'Abbaye de Senones (e), és années 1125, 1135 & 1152. *Henricus Comes de Salmis, & Advocatus ejufdem loci* (Senonienfis.) Henry Comte de Salm s'étant emparé du Prieuré d'Infming en 1152 (f), Etienne Evêque de Metz l'obligea à le reftituer à l'Abbaye de Saint-Mihiel. C'eft ce même Henry I. que S. Bernard obligea de faire la paix avec ceux de Metz, avec qui il étoit en guerre.

HENRY I. Comte de Salm.

De tout cela il réfulte qu'Herman I. Comte de Salm en Vofge, ne mourut qu'après l'an 1130; & qu'avant fa mort il avoit placé fes deux fils *Conrade & Henry*, qui porterent tous deux le nom de Salm: mais Henry I. n'étoit plus en vie en 1140, lorfqu'Agnés Comteffe de Langeftein fon époufe fonda l'Abbaye de Haute-feille. Dans la Charte de fondation, elle nomme *Conrade* de Langeftein, dont on a déja parlé, & deux autres de fes fils; fçavoir, Henry & Herman (h): *Comitiffam Agnetem de Languefein, cum filiis fuis Henrico II. & Hermano confulibus, Conrardum nihilominùs Comitem, cum uxore fua Havide, & filio Hugone.* Dans la foufcription de ce titre, il eft encore parlé de *Langueftey.*

HENRY II. Comte de Salm.

Henry II. Comte de Salm confirma en 1174, la fondation de l'Abbaye de Haute-feille; & dans fa charte il dénomme fon Pere, fa Mere, fon Oncle paternel, & Agnés fon ayeule (i): *Ego Henricus Comes de Salmis, in meorum anteceſſorum memoriam, Patris videlicet, Matris, & patrui mei Hermanni, aviæque meæ Agnetis.* Son pere étoit Henry I. Le nom de fa Mere eft inconnu. Herman eft déja nommé dans le titre de fondation d'Haute-feille.

Le même Henry II. parle d'une maniere plus expreffe de fon pere Henry I. dans un titre de l'an 1186 (k): *Agnetem aviam meam, Henricum patrem meum, Hermanum fratrem, & Confules.* Les Comtes de Salm prennent volontiers ce titre de *Confuls.* Voyez ci-devant le titre de l'an 1140.

Henry II. époufa Jutte, ou Joatte, ou Judithe de Lorraine, fille de Ferry de Bitche (l), dont il eut plufieurs fils, & deux filles. Les fils furent Henry III. Jean & Ferry. Les filles, Judithe & Lorette. Titre de Saint-Diey de l'an 1224. *Henry Comte de Salm, Joatte fa femme, Henry & Frederic fes fils: Lorette*

(x) Voyez Martenne, *Ampliffima Collect. t. 2.*
(y) Ici t. 1. p. 527.
(z) Ici t. 2. p. lxxxv.
(a) *Ibid.* p. ccxc.
(b) Ruyr, Antiq. de Vofge, l. 5. c. 20.
(c) Ici t. 2. p. cclxxxij.
(d) Ici t. 2. p. cclxxxv.
(e) Ici t. 2. p cclxxvij.
(f) Ici t. 2. p. cccxlj.
(g) *Vita S. Bernardi Abb. l. 4. c. 8. p. 1149. edit. Mabillon.*
(h) Tom. 2. p cccxlix.
(i) Ici t. 2. p ccclxvj.
(k) Tom. 2. ccxlviij.
(l) Richer, Senon. l. 4. c. 26. Ici t. 2. p. xxxvj.

& Joatte ses filles.

Jean est nommé dans d'autres titres (m): car il est rare que les dénombremens que l'on trouve dans les Chartes, soient toujours entiers : souvent les Seigneurs ne dénomment qu'une partie de leurs enfans : il faut suppléer par un titre ce qui manque à l'autre. On croit qu'il bâtit le Château de Salm vers l'an 1225 (n).

Dans un Titre de l'Abbaye de Senones de l'an 1219, Henry Comte de Salm, la Comtesse son Epouse, Henry & Ferry ses fils, donnent ou vendent à l'Abbaye de Senones ce qu'ils possedent à Dom Juvin & à Herbéviller; & en 1224 le vieux Comte de Salm & ses enfans font hommage au Duc Mathieu de ce qu'ils tenoient de lui.

Henry III. succéda à Henry II.

Ferry fut Comte de Blamont, & sa famille y a subsisté jusqu'au quinziéme siecle.

Nous ignorons quel fut le sort de Jean, & de ses sœurs Judithe & Lorette.

HENRY III. Comte de Salm.

Henry III. épousa Sybille de Bar. Etant parvenu à un âge parfait, il demanda à son Pere qu'il lui accordât sa légitime (o). Henry II. lui abandonna la Terre de Viviers. Henry III. ayant été long-temps sans avoir d'enfans, Sybille sa femme lui fit donner un breuvage, qui altera beaucoup sa santé, & avança sa mort : mais Sybille conçut, & enfanta un fils nommé Henry IV. qui fut Comte de Salm.

Le vieux Comte Henry II. mourut vers l'an 1240, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Senones, prés le tombeau de l'Abbé Antoine, mort en 1236, & sous l'Abbé Baudouin, qui a commencé en 1239.

Vers ce temps-là, c'est à dire en 1235, on trouve dans les Titres de l'Abbaye de Senones, Henry de Dombasle frere du Comte de Salm. Et en l'an 1225, *Ferry de Blamont, & sa femme Dame de Dombasle.* C'est que Henry de Dombasle, & la femme de Ferry de Blamont, étoient frere & sœur. Or Ferry de Blamont étoit certainement frere de Henry Comte de Salm. Voyez la Généalogie des Comtes de Salm.

HENRY IV. Comte de Salm, étoit déja Comte de Salm en 1251; il mourut en

Henry IV. Sire de Rapolstein, ou de Ribaupierre, fils de Henry III. & petit-fils de Henry II. demanda partage à Ferry de Blamont son oncle, qui fut obligé de lui ceder Morhanges, Viviers, & les Châteaux de Pierre-percée & de Salm (p). Richer raconte les maux que Henry fit à l'Abbaye de Senones, dont il étoit Voüé, de même que les Comtes de Salm ses prédécesseurs. Il vendit, ou plutôt il infeoda ses Châteaux de Pierre-percée & de Salm, à Jacques de Lorraine Evêque de Metz, & les reprit de ce Prélat en 1258. Il avoit épousé Clemence sœur de Roger de Bessy, nommée dans des chartes des années 1257, 1259 & 1260; il en eut 1°. Une fille, qui épousa Sebertus Comte de Castres. 2°. Un fils nommé Henry V. qui lui succeda. 3°. Ferry. 4°. Jean, qui épousa Marguerite de Vaudémont; il mourut la veille de la S. Martin 1314, & fut enterré à Salival, où l'on voit son épitaphe, qui nous apprend ces dattes :

Cy gist Jehans de Salm Chivalliers, qui morut lai vigile Saint Mertin l'an de grace M. CCCXIV.

Henry IV. Comte de Salm, vivoit encore en 1261, puisqu'en cette année il s'associa avec l'Abbé de Senones dans les Mines de fer de Framont; & même en 1284, qui est l'année qu'il entra en participation de tous les Bois de cette Abbaye, avec ses trois fils *Henry, Jean & Ferry.* Titres de Senones.

Henry V. Comte de Salm épousa Lorette fille du Comte de Bourgogne (q), comme il paroît par des titres de l'année 1290. Ici tom. 2. p. DXXXI. Il en eut Nicolas, qui lui succeda, & apparemment Bertholde, qui épousa Elisabeth veuve de Renaut Comte de Castres, frere de Ferry II. Duc de Lorraine; car nous lisons (r) qu'Elisabeth étant décédée sans enfans, le Comte de Salm frere de Bertholde se mit en possession du Comté de Castres. Il y eut opposition de la part de l'Evêque de Metz, qui prétendit que ce fief étant masculin, devoit être reüni à son Evêché. A la fin il intervint un Traité en 1275, par lequel Henry s'engagea à ne donner jamais Castres au Duc Ferry de Lorraine, qui étoit alors en guerre avec l'Evêque, & à faire hommage à ce Prélat, tant du Comté de Castres, que de la terre de Putlanges qu'il possedoit (s).

HENRY V. Comte de Salm, mort vers l'an 1288.

Henry V. Comte de Salm vécut jusques vers l'an 1288. Il eut pour successeur,

NICOLAS I. Comte de Salm, mort en 1343 ou 1344.

Nicolas Comte de Salm, qui épousa Elisabeth ou Alix de Lichtemberg. On met sa mort en 1343; il en eut Jean II. son successeur.

SIMON I. Comte de Salm.

En 1341 & 1344, je trouve un Simon Comte de Salm, qui étoit chargé de l'accommodement entre le Duc Raoul, & Ademar Evêque de Metz. Voyez ici tom. 2. p. DCL b. c. & p. DCVIIJ. b. Je ne sçais si ce Simon étoit frere ou fils de Nicolas; il est certain que ce dernier mourut le 3e jour d'Août fête de l'Invention S. Etienne 1343, comme on le voit sur son épitaphe dans l'Eglise de Salival.

JEAN II. Comte de Salm, mort en 1351.

Jean II. Comte de Salm, épousa Marguerite de Chiny, dont il eut Simon II. qui lui

(m) Voyez ici an 1184. t. 2. p. cccxcij. & an 1186. p. cccxcvij. & an 1189, 1201, 1219, 1220.
(n) Richer, l. 4 c 26. Ici t. 2 p. xxxvj.
(o) Richer, ici t. 2. p. xxxvj.
(p) *Richer. Senon. hic t. 2. p. xxxix.*

(q) Le P. Penoît, hist. de Toul, p. 44. l'appelle *Lorette du Châtelet.*
(r) Benoît, Supplément à l'hist. de Lorraine, p. 55.
(s) Benoît, Supplément à l'hist. de Lorraine; & Chancellerie de Vic.

succeda. Jean II. mourut en 1351.

Simon II. Comte de Salm, mort en 1360.

Simon II. du nom, Comte de Salm, épousa Mahaut ou Mathilde Comtesse de Sarapont ou de Sarbruch, dont il eut Simon III. dénommé avec sa mere dans un titre de 1372, & Jean III. qui succeda à son pere Simon II.

Jean III. Comte de Salm, mort en 1368.

Jean III. épousa Marguerite de Blamont, dont il laissa Jean IV. qui lui succeda. Il mourut en 1368.

Jean IV. mort en 1386.

Jean IV. Comte de Salm vivoit en 1381, mourut en 1386. Il avoit épousé Philippe fille de Renaut Comte de Falkembourg, dont il eut Jean V. qui lui succeda.

Jean V. mort en 1431.

Jean V. épousa en premieres nôces Jeanne de Joinville, fille d'André Baron de Joinville, dont il eut, 1°. Jean VI. qui lui succeda. 2°. Henry. 3°. Jean VII.

Il épousa en secondes nôces Hildemande fille de Guillaume Baron de Frise, dont il eut,

1°. Marguerite.

2°. Simon, Comte de Salm en partie, qui partagea ce Comté avec Jean VI. son frere. Simon épousa Jeanne fille de Jean Baron de Rotzallern, dont il eut une fille unique nommée Jeannette, qui porta la moitié du Comté de Salm à Jean Rhingrave Comte Sauvage du Rhin son mari, qui fut la tige des Rhingraves de Salm.

C'est de lui que descendoit en ligne directe Philippe-Othon Rhingrave, qui ayant rendu de bons services aux Empereurs Rodolphe II. Matthias & Ferdinand II. fut creé par Ferdinand en 1623, Prince de l'Empire. Il mourut en 1634, & laissa un fils nommé Leopold-Philippe, à qui l'Empereur Ferdinand III. fit prendre seance entre les Princes, à la Diéte de l'an 1653. Ce droit fut fortement contesté par le Collége des Princes, à son fils Charles Leopold; parce qu'il n'avoit pas assez de fiefs immédiats, pour être reconnu Prince, n'ayant même que la moitié de Salm, dont il portoit le nom: mais enfin les Princes cederent, & il fut reconnu à la Diéte Prince de l'Empire.

Jean V. mourut en 1431.

Jean VI. mort en 1451.

Jean VI. Comte de Salm, mort en 1451, épousa Marguerite de Sierk, dont il laissa, 1°. Jean VII. ou VIII. qui lui succeda. 2°. Jacques. 3°. Marguerite. 4°. Marie Abbesse de 5°. Jeanne, mariée à Jean Comte de Sonnemberg.

Je trouve en l'an 1493, un George de Salm; je ne sçais de qui il est fils.

Jean VII. Comte de Salm, mort en

Jean VII. ou VIII. épousa Anne d'Haraucourt, fille de Gerard Baron d'Haraucourt, Senéchal de Lorraine. Il en eut,

1°. Jean VIII. qui lui succeda.

2°. Nicolas Comte de Salm & de Neubourg; se trouva au siége de Vienne, & défendit la Ville assiégée par Soliman en 1529; il mourut en 1550, & fut enterré à Salival. Il eut plusieurs enfans de deux femmes qu'il épousa, & dont on peut voir la génealogie dans Morery.

3°. Henry-Armand Chanoine de Tréves & de Metz.

4°. Eve, mariée à Henry Comte de Virtemberg.

5°. Anne, qui épousa Jacques Comte de Manderscheit.

6°. Beatrix, femme de Jean Comte de Moërs & de Sarverden.

7°. Madelaine, mariée à Philippe Comte de Rhinek; puis en secondes nôces, à Joachim Baron de Visch.

Je ne trouve pas l'année de la mort de Jean VII. ou VIII. Comte de Salm.

Jean VIII. mort en 1548.

Jean VIII. épousa Louise de Stainville; il étoit Comte de Salm, Baron de Viviers, de Brandebourg sur l'Inn, de Fenêtrange; Seigneur de Ruppe & de Dom Remy, Maréchal de Lorraine, & Gouverneur de Nancy. Il eut de son mariage,

1°. Jean IX. qui mourut sans enfans en 1600.

2°. Claude, qui mourut sans enfans.

3°. Paul, qui fut Comte de Salm aprés son pere Jean VIII.

4°. Françoise, mariée à Friderich Vild-Rhingrave.

5°. Barbe-Anne, alliée, 1°. à Balthasard d'Haussonville Gouverneur de Lorraine, & 2°. à François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel Général de l'Infanterie Françoise.

6°. Antoinette-Louise.

Jean VIII. mourut le 14 ou 15e Mars 1548; & Louise de Stainville le premier Juin 1586, tous deux enterrez à Salival, où l'on voit leur épitaphe.

Paul Comte de Salm, mort en

Paul Comte de Salm épousa Marie le Veneur, fille de Taneguy le Veneur Sieur de Carrouge, Comte de Tilliers, & de Madelaine de Pompadour, dont il eut une fille unique, nommée Christine, qui épousa François de Lorraine Comte de Vaudémont, fils du grand Duc Charles, & frere du bon Duc Henry, dont les descendans Ducs de Lorraine ont possedé jusqu'aujourd'hui la moitié du Comté de Salm, dont jouissoit Paul, en vertu du partage fait long-temps auparavant entre Jean VI. & Simon son frere, fils de Jean V.

Thiebaut Comte de Blamont.

Thiebaut succéda à Henry III. & eut pour fils,

Henry IV. Comte de Blamont.

Henry IV. qui épousa Isabelle, ou Marguerite de Lorraine, fille de Ferry I. Comte de Vaudémont, & de Margueritte de Joinville. Il mourut le 24 Avril 1441. Il laissa de son Epouse cinq Enfans,

1. Frideric, ou Ferry II. qui lui succéda.

2. Thiebaut II. qui mourut en 1443 sans enfans, & sans avoir même été marié.

3. Olry, qui fut Evêque de Toul depuis l'an 1495 jusqu'en 1506.

4. Marguerite, morte sans avoir été mariée.

5. Isabelle épousa Jean de la Haye Seigneur de Passavant, dont elle eut Louis de la Haye, Pere d'Isabelle de la Haye, qui eut la Terre de Fougeroles de la succession d'Olry de Blamont son grand oncle.

Frideric II. Comte de Blamont.

Frederic II. du nom Comte de Blamont, épousa Bonne de Neu-châtel, dont il laissa plusieurs fils, 1. Claude, 2. Olry, 3. Guillaume, & 4. Louis. Claude fit son Testament le 4e Juillet 1496, où il rappelle Olry Elu de Toul son oncle, Olry & Guillaume ses freres, deja morts, Claude son fils, Françoise sa sœur bâtarde, & Louis son frere & son héritier. Voyez ici tom. 3. p. cccxv.

Louis Comte de Blamont.

Louis Comte de Blamont, décéda en 1503. On ignore l'année de la mort de Frideric II. son Pere.

Olry Evêque de Toul Comte de Blamont.

Olry Evêque de Toul, recueillit la riche succession de son Neveu, qui consistoit au Comté de Blamont, les Prévôtez de Deneuvre, d'Amermont, de Mandre-aux quatre Tours & de Fougeroles. Olry céda toutes ces Terres au Duc René II. le 16 Mars de cette même année 1503. Voyez t. 2. p. cccxxvij. & suiv.

GENEALOGIE DE LA MAISON d'Apremont.

APREMONT, ou Aspremont, est un Château situé sur une montagne d'assez difficile accès; accompagné d'un Village situé au bas de la hauteur, sur le chemin qui mene de Saint-Mihiel à Nancy. On ignore par qui ce Château a été construit; mais il doit être tres ancien, si l'on en juge par l'antiquité de la Maison d'Apremont, qui le peut disputer avec beaucoup de grandes Maisons de l'Europe. Cette Forteresse est aujourd'hui détruite, de même que la plupart de celles de cette Province, qui ont été renversées pendant les dernieres guerres, en 1633. Un Seigneur de cette Maison fonda en 1319 sur cette montagne une Collégiale, qui y a subsisté jusqu'en 1717, qu'on l'a transferée en l'Eglise Paroissiale de Saint-Mihiel. Au pied de la montagne on voit un ancien Prieuré dépendant de l'Abbaye de Gorze, fondé en 1060 par Gobert d'Apremont & Helvide son épouse. Il est aujourd'hui possedé par les Peres Jesuites du Pont-à-Mousson.

Je donne ici deux Généalogies de la Maison d'Apremont; l'une tirée de M. Imhoff.

L'autre de M. Mussey Curé de Longwy, dans son Livre intitulé, *La Lorraine ancienne & moderne.* Je suis bien persuadé que ni l'une ni l'autre n'est parfaitement exacte; mais elles peuvent servir à ceux qui se trouveront à l'avenir en état de donner quelque chose de meilleur.

J'y ai joint ce que j'ai trouvé dans les Preuves de l'Histoire de Lorraine; le tout en attendant quelque chose de plus parfait.

Voyez ci-aprés à la page ccxxiii. la Généalogie de la Maison d'Apremont, selon M. Imhoff.

GENEALOGIE DE LA MAISON D'APREMONT, rapportée dans M. Mussey, Lorraine ancienne & nouvelle, p. 328.

Gobert I.

HAdevide fille de Godefroy II. Baron de Joinville, épousa Gobert I. à qui elle apporta la Terre d'Apremont, dépendante de la Baronnie de Joinville, dont elle fut separée en faveur de ce mariage. Gobert bâtit en 1136 le Château d'Apremont.

Gobert II. son fils épousa Ide de Chiny, fille d'Albert Comte de Chiny, & d'Agnés Comtesse de Bar; mourut en 1191.

Geoffroy I. son fils, qui lui succéda, laissa trois Enfans; Jean, qui fut Evêque de Metz, & qui mourut en 1240, &

Geoffroy II. qui fit hommage du Château d'Apremont, à Jean Evêque de Metz son frere; mourut sans enfans, &

Gobert III. qui épousa Julienne de Rosey, & mourut en 1263.

Gobert IV. son fils, épousa Agnés de Coucy.

Geoffroy III. son fils, épousa Isabelle Dame de Kievrain.

Gobert V. son fils, épousa Marie de Bar, fille puînée de Thiebaut II. & de Jeanne de Toxy.

Geoffroy IV. son fils, épousa Marguerite de Sully.

Gobert VI. son fils, épousa Jeanne de Saux, mourut en 1391, laissa un fils & une fille: mais il préfera la fille au garçon en sa succession. Jeanne qui étoit la fille, fut mariée à

1186. Gobert d'Apremont. *Tom. 2. p. cccxcvij. b.*

1188. Gobert Epoux d'Ide de Chiny, fille d'Albert Comte de Chiny, & d'Agnés de Bar; 1191. mourut, dit-on, en 1191. *Mussey, p. 327.* Il eut pour fils *Gobert*, qui laissa trois fils, *Jean, Geoffroy* & *Gobert*. En 1194 je trouve Robert Comte d'Apremont : mais apparemment Robert est mis pour Gobert. Titres de Rengéval.

Jean fut Evêque de Verdun depuis l'an 1208 jusqu'en 1224, & fut ensuite transferé à l'Evêché de Metz, qu'il gouverna depuis 1224 jusqu'en 1238.

Geoffroy fut Seigneur d'Apremont, & mourut sans enfans. Il avoit épousé Lorette de Sarbruche, morte en 1246. Voyez ci-aprés.

Gobert son frere, épousa Julienne de Rosey, & mourut en 1263. *Mussey, au lieu cité.*

1218. Je lis Gobert d'Apremont petit fils du Fondateur de Rengéval.

1226. Barthelemy d'Apremont.

1234, 1253, 1270. 1236, 1269, 1278 } Gobert d'Apremont.

1235. Mourut Simon III. de Sarbruche Epoux de Jeanne d'Apremont.

1246. Mourut Lorette de Sarbruche Epouse de Geoffroy Sire d'Apremont.

1280. Geoffroy Comte d'Apremont. Titres de Rengéval.

1288. Geoffroy Sire d'Apremont; il étoit fils de Gobert & de Julienne de Rosey; il épousa Isa- 1289. belle Dame de Kievrain. En 1289 au mois de Juillet, il acquit une partie de la Justice d'Essey en Voivre avec Thiebaut Cuens de Bar. Gobert son fils, fut promis par Contract passé en 1295, pour contracter mariage quand il seroit en âge, avec Marie de Bar, fille puînée de Thiebaut II. Comte de Bar. Il fon- 1319. da en 1319 la Collégiale d'Apremont. *Tom. 2. p. DLXX.* Il se qualifie dans le Titre de fondation, *Sire d'Apremont & de Dun*, & y nomme *Marie de Bar Dame d'Apremont sa femme.*

Jean de Richericourt, autrement d'Apremont, Evêque de Verdun, étoit fils d'un Seigneur de Richericourt; sa Mere étoit de la Maison d'Apremont. *Vassebourg, l. 5. fol. cccxciij. verso.* Il gouverna l'Evêché depuis 1303. 1296 jusqu'en 1303.

Geoffroy fils de Gobert & de Marie de Bar, épousa, dit-on, Marguerite de Sully. *Mussey, loc. cit.*

1344. Jean d'Apremont Sire de Forpach. *Ici t. 2. p. DCVIIJ.*

1361 & 1363. Geoffroy Sire d'Apremont, & Jean son frere.

En 1354 l'Empereur Charles IV. par Lettres données à Mastrich le 12 Mars, érigea 1354. Apremont en Souveraineté, avec substitution graduelle & perpetuelle en faveur des mâles à l'exclusion des filles. D'autres contestent cette substitution. Je n'ai pas vu le Titre.

Gobert d'Apremont épousa Jeanne de Saulx. Depuis ce temps je n'ai rien de particulier dans mes Preuves. Il faut voir la Généalogie rapportée ci-devant par M. Mussey.

En 1391 & 1415, Guy d'Apremont Abbé de Rengéval.

Vers l'an 1550, Geoffroy d'Apremont se mit en possession de l'Abbaye d'Epternach par la faveur de l'Empereur.

La Maison d'Apremont porte de gueule à une croix d'argent. Cimier, un Aigle naissant de même. Les anciens Sceaux de cette Maison, que nous avons vu, portent toujours la croix blanche.

Maison d'Apremont aux Merlettes.

IL y a une autre Branche d'Apremont, dite aux Merlettes, qui porte de sable au chef d'argent paré de trois Corbeaux, de gueule, membrez & becquez d'azur.

Cette Branche vient d'un nommé Vatrin *de medio Castro* (a), qui avoit sa Maison dans le Château d'Apremont, & qui portoit ses Armes ainsi que nous les venons de décrire.

Jacob d'Apremont Sieur de Marchéville & de Vatronville, en 1458 épousa Anne de Choiseul, dite d'Aigremont, fille de Guillaume de Choiseul, & de Catherine de Clefmont, & en eut

Geoffroy d'Apremont, en 1498, qui épousa Jeanne Desarmoises, fille de Jean Desarmoises, & de Jeanne d'Avillers, & en eut

Gerard d'Apremont Sieur de Marchéville, en 1523, qui épousa Dion de Ludres, fille de Ferry de Ludres Sieur de Richarmenil, & de Marguerite de Sampigny, & en eut,

Gerard d'Apremont Sieur de Marchéville, qui épousa Guillemette du Châtelet, & en eut quatre filles, sçavoir Hester, Louise, Judith, & Diane.

La premiere fut mariée à Jean de Porcelet Sieur de Maillane.

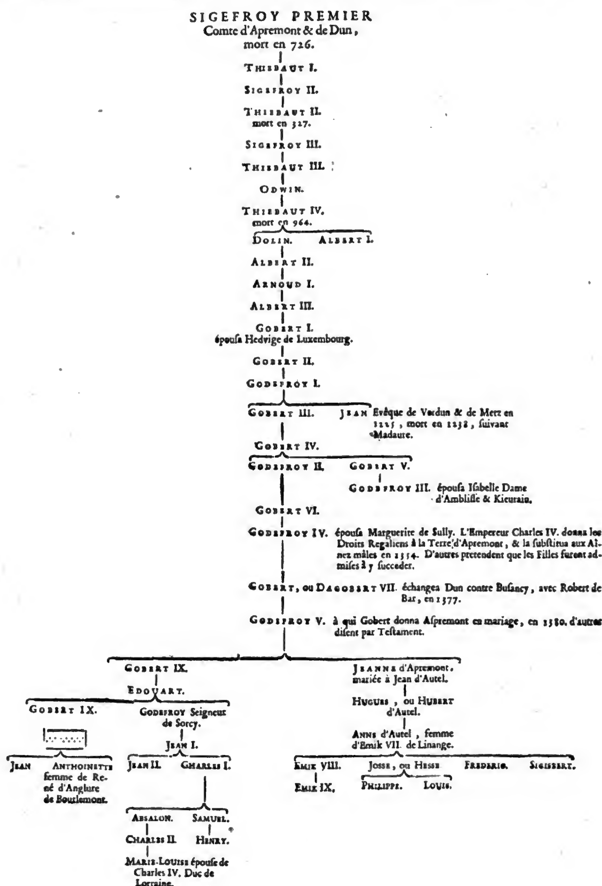
Louise épousa Louis de Gournay.

Judith fut femme de Jean Lopez-Gallo Baron de Malez.

Diane fut Religieuse à Saint-Maur de Verdun.

(a) Le simple Crayon de la Noblesse des Duchez de Lorraine & de Bar, par Mathieu Husson l'Ecossois. 1674. in 4°.

Liste genealogique de la Maison d'Apremont, selon M. Imhoff.



LISTE GENEALOGIQUE
des Comtes & Ducs de Luxembourg.

LA Ville de Luxembourg, ou, comme l'appellent les anciens Titres, *Lucilimburch*, ou *Lucelenbourg*, est située sur la petite Riviere d'Elle, ou d'Olzet, en latin *Alsuntia.* C'est une des plus belles & des plus importantes Forteresses de l'Europe. Sigefroy premier Comte de Luxembourg, acheta en 963 le Château de ce nom, qui a donné son nom au Comté & à la Province de Luxembourg : il acheta, dis-je, ce Château, en rendant par échange à Vikere Abbé de Saint-Maximin, la Terre de Fiulen, en latin *Viulna*, située dans l'Ardenne (a).

Avant Sigefroy on connoît quelques Comtes d'Ardenne, par exemple Odacer, ou Odoacer en 901, 911, & un autre Odoacer en 948, & Godefroy dénommé dans le Titre d'acquisition faite par Sigefroy, du Château de Luxembourg, lequel étoit en ce temps-là *in Pago Metingovei, in Comitatu Godefridi Comitis*, dans le pays Messin, dans le Comté de Godefroy : mais nous nous bornons à Sigefroy & à ses descendans, qui nous interessent plus particuliérement par rapport à notre Histoire.

Sigefroy I. Comte de Luxembourg, mort en

Sigefroy premier Comte de Luxembourg, étoit, dit-on, frere puîné de Godefroy Comte de Verdun; il avoit aussi pour freres Guerrius & Gislibert, & pour sœur Jutte ou Judithe épouse d'Adalbert d'Alsace, Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, Tige de la Maison de Lorraine aujourd'hui régnante. Dés l'an 948 on trouve le nom du Comte Sigefroy dans un Titre de l'Empereur Othon le Grand pour Berard Abbé de Saint-Martin de Metz. Son nom paroît aussi dans d'autres Titres des années 963, 964, 965, 967, 974, 981, 982, 993, 997. Mais comme il est mal-aisé qu'un même Seigneur ait regné si long-temps, il est fort croyable que ces dernieres dattes regardent plutôt Sigefroy II. fils du premier (b).

Quoi qu'il en soit, le Comte Sigefroy premier Comte de Luxembourg, & Voüé de l'Abbaye de Saint-Maximin de Tréves, fut enterré avec sa femme *Hadevide*, dans l'Eglise de ce Monastere, devant l'Autel de S. Clement. On ouvrit leur tombeau en 1608, & l'on y trouva deux cercueils, dans l'un étoit un homme avec des cheveux & une barbe tirans sur le roux, la poignée d'une épée travaillée & embellie à l'antique, le baudrier, & un reste de l'épée. Le baudrier étoit orné de plaques de cuivre; deux clefs d'énorme grandeur, deux cure-dents d'or, un collier d'or enrichi de quelques pierres précieuses. Dans le second tombeau, où l'on croit qu'étoit le corps d'Hadvide, on remarqua des grains ou des boulettes de couleur noire & blanche, qui paroissoient avoir servi au collier d'une Dame.

L'année de la mort de Sigefroy n'est pas bien certaine; on la place en 994 ou 997, le 18 des calendes de Septembre, ou le 15 Août.

Il eut de sa femme Hadvide, 1°. Sigefroy, apparemment celui dont on trouve des monumens des années 996, 997.

2°. Henry Comte d'Ardenne, Voüé de Saint-Maximin, & Duc de Baviere, mort en 1025 ou 1026.

3°. Frideric Comte de Luxembourg.

4°. Thierry Evêque de Metz, depuis l'an 1005 jusqu'en 1047.

5°. Adalberon Grand-Prévôt de Saint-Paulin de Tréves, intrus dans l'Archevêché de Tréves.

6°. Gislibert, ou Gizelbert, qui fut tué à Padouë par les Lombards dans une sédition en 1005. (Voyez Ditmar.)

7°. Sainte Cunegonde, épouse de l'Empereur Henry III. dit le Saint.

8°. Eve épouse de Gerard d'Alsace Comte de Metz, frere d'Adelbert Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville.

Sigefroy II. mort aprés l'an 997.

Sigefroy II. est dénommé dans les Titres d'Epternach des années 994 & 997; du moins je conjecture que ces dates regardent plutôt ce Prince, que le Comte Sigefroy son Pere; peut-être aussi que ce second Sigefroy ne possédoit pas le Château de Luxembourg. Il est certain qu'il étoit Voüé de l'Abbaye d'Epternach, de même que son Pere.

Frideric I. Comte de Luxembourg, depuis l'an 997 jusques vers l'an

Frederic I. Comte de Luxembourg, fils de Sigefroy I. eut pour femme N. fille du Comte Megingoz, dont il eut, 1°. Henry Duc de Baviere, & Voüé de Saint-Maximin de Tréves, mort en 1047.

2°. Frideric Duc de la basse Lorraine, mort en 1065.

3°. Gislibert Comte de Luxembourg, qui lui succéda.

4°. Adalberon III. du nom, Evêque de Metz, depuis 1047 jusqu'en 1072.

5°. Theodore Duc de Limbourg.

6°. Agive femme de Baudoüin IV. dit le Barbu, Comte de Flandre.

7°. Jutte, ou Judithe, épouse de Guelphe

(a) Ici Preuves, t. 1. p. 37.

(b) P. Vilthm. hist. ms. S. Maximini Trevir.

ou Welphe Comte d'Altorf.

8°. Gisele, qui épousa Gerard d'Alsace Comte de Metz, fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville.

9°. Uda seconde Abbesse de Saint-Remy de Lunéville, qui gouverna ce Monastere jusques vers l'an 1072. Ruyr, Antiquitez de Vosge, partie 3. l. 5. c. 7.

Gillibert ou Gilbert, Comte de Luxembourg, mort vers l'an 1056.

Gilbert Comte de Luxembourg & de Salm, vêcut jusques vers l'an 1056; il eut pour fils,

1°. Henry, élevé à l'Empire en 1081, & mort en 1087, qui laissa le Comté de Salm à Herman son fils, Tige des Comtes de Salm.

2°. Conrade I. qui lui succéda dans le Comté de Luxembourg.

3°. Conon, époux de Cunize, ou Reine; marquez dans un Titre de 1088.

Conrade I. Comte de Luxembourg, mort le 20 Août 1086.

Conrade I. Comte de Luxembourg; épousa Clemence fille & héritiere du Comte de Longwy, ou selon d'autres Giselle fille du Duc Gerard d'Alsace; il laissa de ce mariage,

1°. Guillaume, qui lui succéda.

2°. Henry. 3°. Conrade. 4°. Rodophe Abbé. 5°. Adalberon, tous morts sans postérité.

6°. Ermensende ou Ermenson I. qui épousa, 1°. Albert Comte de Dasbourg en Alsace, & de Moha, neveu du Pape Leon IX. 2°. Godefroy Comte de Namur, dont elle eut divers Enfans, entr'autres *Henry l'Aveugle*, qui fut Comte de Luxembourg, & continua la posterité. 3°. Berenger Comte de Sulzbach en Baviere.

7°. Mathilde, fille de Conrade I. Comtesse de Longwy, épouse de Geoffroy Comte de Blis-castel, ou Castres.

Conrade I. fonda l'Abbaye de Luxembourg en 1083, & mourut en 1086.

Guillaume I. mort en 1131.

Guillaume Comte de Luxembourg, laissa un Fils unique, qui lui succéda en 1131.

Conrade II. mort après l'an 1135.

Conrade II. Comte de Luxembourg, mourut sans enfans aprés l'an 1135, & laissa par sa mort le Comté à son cousin Henry, dit l'Aveugle, fils d'Ermenson sa tante.

Henry I. dit l'Aveugle, mort en 1194.

Henry Comte de Luxembourg, surnommé l'Aveugle, à cause qu'il avoit la vuë fort basse, étoit fils d'Ermenson I. de Luxembourg, & de Godefroy Comte de Namur, ainsi qu'on l'a déja remarqué. Henry épousa Agnés de Gueldres, dont il eut une fille unique nommée Ermensinde, ou Ermenson, qui lui succéda. Henry mourut en 1194.

Ermenson II. de Luxembourg, morte en

Ermenson II. du nom, Comtesse de Luxembourg, née en 1186, épousa en premieres nôces Thiebaut Comte de Bar-le-Duc, mort en 1214, dont elle eut Isabelle, mariée à Valeran le Long Comte de Limbourg. En secondes nôces elle épousa Valeran de Limbourg II. du nom, dont elle eut plusieurs Enfans : 1°. Henry II. surnommé le Blond, qui lui succéda.

2°. Gerard Seigneur de Durbuy.

3°. Catherine, mariée à Mathieu II. Duc de Lorraine.

Ermenson mourut en ....

Henry II. dit le Blond, ou le Grand, mort vers 1280.

Henry II. du nom, dit le Blond, ou le Grand, Comte de Luxembourg & Marquis d'Arlon, épousa en 1240 Marguerite de Bar Dame de Ligny, fille aînée de Henry II. Comte de Bar, & de Philippe de Dreux. Il laissa de son mariage, 1°. Henry III. Comte de Luxembourg, qui lui succéda.

2°. Valeran de Luxembourg, Seigneur de Ligny & de Roucy, Tige de la branche de Ligny.

3°. & 4°. Baudoüin & Jean, morts au Combat de Voring, le 5 Juin 1288.

5°. Philippe, qui épousa en 1270 Jean II. du nom, Comte de Hainaut, &c.

6°. Isabelle, seconde femme de Gui II. Comte de Flandre, mort en 1295.

7°. Marguerite, morte sans alliance.

8°. Felicité, Religieuse à Beaumont.

Henry le Blond, prit la Croix pour passer en Syrie en 1270, & mourut, dit-on, en 1280.

Henry III. Comte de Luxembourg, mort en 1288.

Henry III. Comte de Luxembourg, épousa Beatrix d'Avesne, fille de Baudoüin Seigneur de Beaumont en Hainaut, & de Felicité de Coucy; dont il eut, 1°. Henry IV. Comte de Luxembourg.

2°. Valeran Seigneur de Dourlers, &c. tué en Italie au Siége de Bresse en 1311.

3°. Baudoüin Archevêque de Tréves, depuis 1308 jusqu'en 1354.

4°. Marguerite Prieure de Beaumont & Valenciennes.

Felicité, femme de Tristan Baron de Gaesbek, &c.

Henry IV. Comte de Luxembourg, fait Empereur en 1308, mort en 1313.

Henry IV. Comte de Luxembourg, fut fait Empereur en 1308, aprés Albert d'Autriche, & mourut le 24 Août 1313. Il eut pour femme Marguerite fille de Jean I. Duc de Brabant, dont il eut, 1°. Jean Comte de Luxembourg & Roy de Bohême.

2°. Beatrix, mariée en 1318 à Charles II. Roy de Hongrie, morte en 1328.

3°. Marie, seconde femme du Roy de France Charles IV. dit le Bel, morte en 1324.

4°. Catherine, mariée à Leopold d'Autriche, fils de l'Empereur Albert.

5°. Agnés, femme de Rodolphe de Baviere, Comte Palatin du Rhin.

Jean Comte de Luxembourg, mort en 1346, fonda en 1342 les Clarisses d'Epternach.

Jean Comte de Luxembourg, surnommé l'Aveugle, épousa, 1°. en 1311, Isabeau fille & héritiere de Venceslas Roy de Bohême, morte en 1330. 2°. En 1334 il épousa Beatrix de Bourbon, fille de Louis I. du nom, Duc de Bourbon, morte le 25 Decembre 1385. Il eut du premier lit, 1°. Primislas de Luxembourg, mort jeune.

2°. Charles IV. Comte de Luxembourg, & ensuite Empereur.

3°. Jean-Henry de Luxembourg, Marquis de Moravie.

4°. Marguerite, femme de Henry Duc de

la haute Baviere.

5°. Bonne, femme du Roy Jean de France, morte le 11 Septembre 1349.

6°. Anne, mariée à Othon Duc d'Autriche, morte en 1344.

Du second lit, Jean de Luxembourg ne laissa qu'un fils unique nommé Venceslas Duc de Luxembourg, en faveur duquel l'Empereur Charles IV. son frere, érigea le Comté de Luxembourg en Duché, le 13 Mars 1354. Venceslas mourut sans enfans le 7 Decembre 1383.

Charles Comte de Luxembourg, élu Empereur en 1346, mort en 1378.

Charles fils de Jean Comte de Luxembourg, Roy de Bohême, né le 14 May 1316, & mourut en 1378. Ce fut lui qui, comme nous l'avons dit, érigea le Comté de Luxembourg en Duché en faveur de Venceslas son frere, & son successeur dans ce Duché.

Charles IV. du nom Empereur, avoit épousé vers l'an 1331, 1°. Blanche, fille de Charles de France Comte de Vallois, morte en 1448.

2°. Il épousa en 1349 Anne ou Agnès de Baviere, fille de Rodolphe Comte Palatin, morte en 1352.

3°. Il épousa en 1353 Anne de Silesie, morte en 1362, dont il eut Venceslas Empereur & Roy de Bohême, mort le 16 Août 1419 sans laisser d'enfans.

4°. Il épousa en 1363 Elizabeth de Pomeranie, morte en 1393, dont il eut, 1°. Sigismond Empereur.

2°. Jean Duc de Luxembouag & de Goricie.

3°. Marguerite, premiere femme de Louis Roy de Hongrie & de Pologne, morte en 1359.

4°. Elizabeth, premiere femme d'Albert III. dit à la Tresse, Duc d'Autriche, morte en 1373.

5°. Catherine, mariée à Rodolphe IV. du nom Duc d'Autriche, morte l'an 1373.

6°. Anne, femme d'Othon de Baviere, Marquis de Brandebourg.

7°. Elizabeth, mariée à Jean Galeas Prince de Milan.

8°. Marguerite, mariée à Guillaume Duc d'Autriche.

9°. Helene, mariée à Richard Roy d'Angleterre.

10°. Marguerite, alliée à Jean III. Burgrave de Nuremberg, morte en 1410.

Venceslas I. Duc de Luxembourg, mort en 1383.

Venceslas I. Duc de Luxembourg, frere de l'Empereur Charles IV. entra en possession du Comté de Luxembourg en 1346, & le fit ériger en Duché par l'Empereur son Frere en 1354, épousa Jeanne fille de Jean III. Duc de Brabant, & héritiere de ce Duché. Il n'en eut point d'enfans; il mourut en 1383, & fut enterré à Orval.

Venceslas II. du nom Duc de Luxembourg, mort en 1419.

Venceslas II. du nom, Duc de Luxembourg, Empereur & Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. succéda à Venceslas I. son oncle paternel, & mourut sans enfans, le 16 Août 1419.

Sigismond Empereur, Roy de Bohême & Duc de Luxembourg, mort en 1433.

Sigismond frere de Venceslas II. lui succéda dans le Duché de Luxembourg; il naquit en 1367, & mourut le 9 Decembre 1433. Il avoit épousé, 1°. Marie de Hongrie, morte en 1402. 2°. Barbe Comtesse de Cilie, morte en 1451; elle lui donna Elizabeth de Luxembourg, qui épousa Albert I. du nom Archiduc; morte en 1451. La même année, le 25 Octobre, Albert Archiduc d'Autriche & Empereur, céda son Duché de Luxembourg à Philippe le Bon Duc de Bourgogne. D'autres disent que ce fut Elizabeth, qui en 1443 fit cession de son Duché à Philippe le Bon.

LISTE GENEALOGIQUE des Comtes de Chiny.

LA Ville de Chiny, située dans le Luxembourg, sur la Riviere de Semoy, entre Sedan & Arlon, environ à six lieuës de l'une & de l'autre de ces deux Villes, fut érigée, dit-on, en Comté en 941 par Ricuin, en faveur de Mecthilde ou Mathilde sa derniere fille; d'autres croyent, avec plus de vrai-semblance, que ce fut Brunon Archevêque de Cologne, Duc de Lorraine, qui lui donna le nom de Comté en faveur d'Arnoû, qui avoit épousé Mathilde, fille de Ricuin Duc de Mosellane. D'autres, comme Bertelius, dans son Histoire de Luxembourg, veulent que Mathilde ait été sœur de Sigefroy premier Comte de Luxembourg, ou simplement sa belle-sœur, comme ayant épousé Arnoû frere de Sigefroy. Mais tout cela est démenti par un Titre de l'an 955, par lequel Mathilde fille d'Etienne, donne à l'Abbaye de Saint-Hubert la moitié de la Ville de Chiny. Cette Ville est aujourd'hui réduite en Village, & la Maison de Chiny entiérement éteinte; elle portoit d'or, aux deux Truites adossées, accompagnées de croisettes.

Arnoû I. & Mathilde premiers Comte & Comtesse de Chiny. 992. 1010.

Mathilde Comtesse de Chiny, épousa Arnoû, dont elle eut, 1°. Othon qui lui succéda.

2°. Godefroy Comte d'Ustimont & d'Esch.

3°. Jeanne épouse d'Herman Comte de Salm.

4°. Clemence femme du Seigneur de Wils.

On assûre que Mathilde mourut en 992, & Arnoû en 1010.

Othon I. Comte de Chiny, mort aprés 1015. Othon I. mourut, dit-on, en 1013. Il avoit épousé Marguerite fille ou sœur d'Albert Comte de Namur, dont il eut, 1°. Louis I. qui lui succéda.

2°. Gerard Seigneur de Chavany.

3°. Clemence.

Louis I. Comte de Chiny, mort en 1028. Louis I. épousa Catherine fille d'Othon Comte de Los, & en eut Louis II. qui lui succéda. Louis I. fut tué à Verdun en 1028, en haine de ce que Rambert Evêque de cette Ville lui avoit donné l'investiture du Comté de Verdun. Il prit l'habit Religieux avant de rendre l'esprit, & fut enterré à Saint-Vanne.

Louis II. Comte de Chiny, mort en 1068. Louis II. épousa Sophie, fille de Frideric Comte de Verdun; il en eut, 1°. Arnoû II. qui lui succéda.

2°. Manassè, qui se fit Religieux à Saint-Hubert.

Louis II. mourut en 1068.

Arnoû II. Comte de Chiny, mort en 1106. Arnoû II. donna en 1068 à l'Abbaye de Saint-Hubert, le Prieuré de Saint-Sulpice de Priés prés Maizieres. Il fonda en 1080 l'Abbaye d'Orval; il fonda aussi vers l'an 1070 (a) le Prieuré de Sainte Valburge de Chiny, qu'il donna à l'Abbaye de Saint-Arnoû de Metz. Il épousa Marguerite, fille de Henry Comte de Limbourg, dont il eut, 1°. Othon II. qui lui succéda.

2°. Louis; je pense que c'est lui qui a souscrit à la fondation, ou dotation d'Orval en 1124. Ici t. 2. pp. cclxxiv. cclxxv.

3°. Halvide, qui épousa le Seigneur de Conz, ou la Grande-ville, & fonda avec lui en 1088 le Prieuré de Saint-Michel de cette Ville, & le donna à l'Abbaye de Saint-Hubert.

Arnoû II. se fit Religieux à Saint-Hubert vers l'an 1106, & y mourut.

Othon II. Comte de Chiny, mort en 1125. Othon II. épousa Adelaïde, fille de Folmare Comte de Metz, dont il eut, 1°. Albert, qui lui succéda.

2°. Frideric Grand-Prévôt de l'Eglise de Reims.

Othon II. vivoit encore en 1124. Titre d'Orval, ici t. 2. p. cclxxiv. où il est dit qu'il mourut en 1225.

Albert Comte de Chiny, mort en 1163. Albert épousa Agnés, fille de Guillaume, ou Willaume Comte de Luxembourg. Dés l'an 1124 Albert mit des Religieux Bernardins à Orval, & leur fit de grands biens, par consequent du vivant du Comte Othon II. son Pere. On dit qu'il mourut en 1163, & fut enterré à Orval. Il eut de son Epouse,

1°. Louis III. qui lui succéda.

2°. Thierry Seigneur d'Estalles.

3°. Arnoû Evêque de Verdun, élu en 1172.

4°. Christine, femme d'Arnoû d'Hierges.

Louis III. Comte de Chiny, mort en 1190. Louis III. épousa Sophie, fille de Renaut Comte de Bar (les Sceaux des années 1172, 1173, & les Titres des mêmes années la nomment *Agnés*, épouse de Louis Comte de Chiny.) Il en eut, 1°. Louis IV. qui lui succéda.

2°. Beatrix Abbesse de Claire-fontaine.

Louis III. se croisa en 1190, & mourut la même année étant à Belgrade, en route pour la Terre-sainte.

Louis VI. Comte de Chiny, mort en 1226. Louis IV. se trouve dans les Titres, & se voit dans les Sceaux de l'an 1200. Il ne laissa qu'une fille unique nommée Jeanne, qui épousa Arnoû II. Comte de Los. On dit qu'il mourut en 1226.

Arnoû II. Comte de Los & de Chiny, époux de Jeanne de Chiny, laquelle mourut en 1263. Arnoû II. Comte de Los & Chiny, époux de Jeanne I. Comtesse de Chiny & de Los, laissa, 1°. Louis Comte de Chiny, qui lui succéda.

2°. Un Fils, dont nous ignorons le nom, qui épousa en 1246 Catherine fille du Duc Mathieu. Ce Fils étoit *l'aîné Fils aprés le premier-né* d'Arnoû & de Jeanne; & la Princesse Catherine étoit alors jeune, puisque le mariage ne devoit se consommer que six ans aprés. Voyez ici t. 2. p. cccclxij. Catherine étoit differente de *Marguerite* de Lorraine, dont nous parlerons bien-tôt. Celle-ci étoit fille de Thiebaut II. & Catherine l'étoit de Mathieu II. Elle épousa Richard Comte de Montbéliard.

3°. Henry Prévôt de l'Eglise de Mastrich.

4°. Gerard de Renek, qui fut Pere d'Arnoû Comte de Los.

J'ai vû des Titres & des Sceaux de Jeanne Comtesse de Los & de Chiny de l'an 1258, & des Titres & des Sceaux de Jeanne Comtesse de Los de la même année 1258. Les Sceaux de la seconde, differens de ceux de la premiere; que je crois pourtant être la même, mais qui scelloit differemment à Chiny & à Los, comme dans deux Justices & Seigneuries differentes.

On assûre qu'elle mourut en 1263, & que le Comte Arnoû son mari ne mourut que quelques années aprés.

Louis V. Comte de Chiny, mort en 1336. Louis Comte de Chiny épousa en premieres nôces *Agnés*, fille de Gui Comte de Flandre, laquelle mourut sans enfans. Il épousa en secondes nôces Marguerite de Lorraine; nous ne sçavons pas si elle en laissa des enfans: mais dans un Titre de l'an 1251 elle se qualifie Comtesse de Chiny, fille de Thiebaut II. Duc de Lorraine, & Tante du Duc Raoul. Louis V. épousa en troisiéme nôces Jeanne Dame de Blamont, dont j'ai vû des Sceaux & des Titres de l'an 1271. Il en eut une fille unique nommee Marguerite, ou Gritte, qui épousa Arnoû, fils de Jean Seigneur d'Agimont.

Ce Seigneur, je veux dire Arnoû, se qualifie Comte de Chiny & de Los en des Titres de l'an 1299; & j'ai fait graver son Sceau &

(a) Ici t. 1. p. 471.

les Armes, fort differentes de celles de la Maison de Chiny. Il fut tué en 1333 au siége de Rhodes, Ville du Comté de Luxembourg, étant dans l'Armée de Jean Roy de Bohême & Comte de Luxembourg. Il ne laissa aucun enfant de son épouse Marguerite Comtesse de Chiny. Aprés sa mort,

Marguerite de Chiny Duchesse de Lorraine, morte en 1372.

Louis V. son Beau-pere, donna Marguerite en mariage à Jean I. Duc de Lorraine. Louis mourut le 19 Janvier 1336, & Marguerite sa fille en 1372, sans laisser d'enfans du Duc Jean son époux, & fut enterrée à Orval. Par sa mort les Comtez de Chiny & de Los demeurerent sans Seigneurs. Le Duc Jean ne put profiter de la succession de son Epouse, le Comté de Chiny ayant été donné à Venceslas Comte de Luxembourg, frere de l'Empereur Charles IV. & celui de Los ayant été acheté pour une grande somme d'argent par l'Evêque de Liége.

LISTE ET SUCCESSION
des Comtes de Toul.

LA Ville de Toul, Capitale du pays des Leuquois, est célébre dans l'antiquité; on croit que Corneille Tacite (d) l'a désignée sous le nom de *Civitas Leucorum*. Ptolemée la marque dans ses Tables de l'Europe; & la Notice de l'Empire, faite peu aprés l'Empire d'Honorius, la désigne de même, *Civitas Leucorum, Tullo*. Sa situation sur la Moselle, & sur le chemin qui mene de la Champagne en Alsace, & de la Bourgogne à Metz & à Tréves, l'a renduë considerable, aussi bien que la vaste étenduë du pays des Leuquois, dont elle est la Métropole. Elle fut dés le commencement le siége épiscopal des premiers Apôtres de cette Province; & dans la suite elle a été si notablement augmentée, qu'elle est à present une des meilleures Villes de la Belgique.

Depuis tres long-temps les Empereurs donnerent le titre de Comtes aux Gouverneurs qui étoient chargez de la défense de la Ville de Toul, de sa police, & de la protection des Evêques & du Clergé. Ces Comtes étoient comme les Voüez de cette Eglise, & subordonnez aux Ducs du pays. Les Evêques leur accordoient certains revenus fixes, & certaines retributions casuelles, comme part aux amendes, le droit de gîte, & autres choses de cette nature. Ils étoient chargez de rendre la justice aux Sujets de l'Evêché, de regler la police, de défendre le temporel des Evêques & de leurs Chapitres, & de commander leurs troupes en temps de guerre.

L'Empereur Henry l'Oiseleur ayant reüni le Comté de Toul à son domaine, le rendit à S. Gauzelin, comme il le témoigne dans une Charre donnée à ce Prélat en 928 (e).

I. LEUDEBALDUS. II. WIDO.

Nous lisons sous ce saint Prélat, le Comte *Leudebaldus* (f), & le Comre *Vido* (g); ce dernier souscrivit à la fondation de Bouxieres-aux Dames en 936 (h); & à la Charte que S. Gauzelin donna la meme année pour l'Abbaye de Saint-Evre (i).

III. BERALDE.

Sous l'Evêque S. Gerard, on connoît Beralde de Vendeuvre, époux d'Helene, & pere de Ricuin, denommez dans un titre de l'an 964.

IV. RAIMBALDE.

En 966 Raimbaldus, ou Regimbaldus, étoit Comte de Toul. Ici tom. 1. pag. 378, Preuves.

V. SCINDEBALDE.

En 971 le Comte Scindebaldus est nommé parmi les témoins qui ont assisté à la fondation de la Maison-Dieu de Toul, faite par S. Gerard. Il a souscrit aussi à la fondation du Prieuré de Saint-Michel, situé sur la montagne de Bar devant Toul, an 974. Ici tom. 1. Preuves p. 385.

VI. ANCELIN.

Ancelin Comte de Toul, a souscrit à la Charte donnée à S. Mansuy par S. Gerard, & qui contient le dénombrement de tous les biens de cette Abbaye. Il étoit frere de S. Gerard. *An. 992. Azelinus Comes frater Domini Episcopi.*

VII. RAIMBAUD.

En 1019, Raimbaud Seigneur de Fontenoy en Vosge, fit son serment de fidelité entre les mains de l'Evêque Berthold pour le Comté de Toul.

VIII. RENARD I.

A Raimbaud succéda Renard ou Renaud I. qui se fit Religieux à Saint-Evre, & y donna quelques biens (k). Il étoit déja mort en 1033 & 1034. Il eut pour successeur

IX. RENARD II.

Renard II. son frere cadet, dénommé dans une Charte de l'Evêque Brunon en 1034. tom. 1. p. 404. b.

X. RENARD III.

A Renard II. succeda Renard III. fils de Renard I. Ce Renard II. donna sa Fille en mariage à Frideric, lequel fut nommé Comte de Toul aprés la déposition d'Arnoû. Je pense que c'est celui-ci qui fonda l'Abbaye de Bleurville, & qui y établit pour premiere Abbesse

(d) *Tacit. hist. l. 1. c. 64.*
(e) Benoit, hist. de Toul, pp. 128. 129.
(f) Ici tom. 1. p. 471.
(g) *De miracul. S. Mansueti, c. 16. p. 97. t. 1.*
(h) Hic tom. 1. p. 342. *S. Vidonis Vice-domini.*
(i) Ibid. p. 344. *Signum Widonis Comitis.*
(k) Tom. 1. pp. 409. 414.

sa fille, nommée Leucharde. Voyez la Charte du Pape Leon IX. de l'an 1050, ici tom. I. pp. 427. 428.

XI. ARNOÛ. Arnoû Comte de Toul, succéda à Renard III. vers l'an 1056, & gouverna jusques vers l'an 1069, qu'il fut déposé. Alors l'Evêque Udon donna le Comté de Toul à Frideric gendre de Renard III. Arnoû conserva toutefois la qualité de Comte de Toul encore aprés sa déposition (l).

XII. FRIDERIC I. Frideric I. Comte de Toul, épousa Gertrude fille de Renard III. Comte de Toul. Voyez tom. I. Preuves, p. 444. Ce Comte céda l'Avocatie de l'Abbaye de Bleurville à l'Evêché de Toul, & fonda avec sa Femme le Prieuré de Fontenoy en Vosge, qu'ils donnerent à l'Abbaye de Saint-Mansuy.

Frideric eut de son Epouse, 1°. Henry Evêque de Liége.

2°. *Frederic* Comte de Toul.

Alberic marque les deux Fils de Frideric sous l'an 1075, & Laurent de Liége, ici t. I. p. 213. Voyez encore Alberic, sous l'an 1076, où il parle de Henry Evêque de Liége, fils de Frideric Comte de Toul; & le P. Benoît, p. 133. Hist. de Toul.

XIII. FRIDERIC II. Frideric II. Comte de Toul, donna en 1071 une Sentence, où il dénomme Rembaud, & Renard l'ancien Comte de Toul, & Renard le jeune Beau-pere de son frere Frideric. Frideric II. est dénommé dans des Titres des années 1072, 1080. Il nomme Renard son fils dans des Lettres de 1072 & de 1079. Il eut aussi un autre fils nommé Pierre, qui succéda à Renard IV. dans le Comté de Toul (m).

XIV. RENARD IV. Renard IV. Comte de Toul, fils de Frideric II. étoit déja Comte de Toul en 1076 (n). Il prit la Croix au Concile de Clermont, & fit le voyage de Terre-sainte, avec Godefroy de Bouillon. Il eut quatre fils, 1°. Frideric III. 2°. Theodoric. 3°. Vidric ou Varin. 4°. Henry. Il vivoit encore en 1116 & 1117. Sa Veuve épousa Renaud I. Comte de Bar. Voyez Alberic, & Benoît, Hist. de Toul, p. 134.

XV. PIERRE. Pierre Comte de Toul, frere de Renard IV. fit le voyage d'Outre-mer; il est dénommé en 1096 (o) dans la fondation de Saint-Pierremont. Il est qualifié Comte de Toul dans une Charte de l'Evêque Ricuin de l'an 1118. Laurent de Liége lui donne le nom de Baron de l'Evêque: *Unus de Baronibus Episcopi.* Le Nécrologe de Saint-Mansuy ne lui donne que le nom de Vicomte. Il avoit épousé Helvide, & vivoit encore en 1118.

XVI. FRIDERIC III. Frideric III. fils de Renard IV. succéda à son oncle Pierre dans le Comté de Toul, aprés l'an 1118. Il avoit épousé Adeleide fille de Hugues d'Egesheim, neveu de S. Leon IX. Il nomme son épouse Flavide dans un Titre de 1142. Il paroît qu'il ne laissa point d'enfans, puisque Henry son frere lui succéda.

Henry Comte de Toul, frere de Frideric III. (p) a souscrit à un Concile Provincial tenu à Toul, en présence d'Adalberon Archevêque de Tréves. XVII. HENRY.

Frideric IV. Sire de Fontenoy en Vosge & de Charmes-sur Moselle, succéda à Henry son Pere dans le Comté de Toul. Il épousa Helvide de Lorraine, fille du Duc Simon I. & d'Adeleide de Querford, sœur de l'Empereur Lothaire, dont il ne laissa qu'une fille unique, nommée Beatrix, mariée à Mathieu de Lorraine, fils du Duc Mathieu I. XVIII. FRIDERIC IV.

Frideric IV. mourut au retour de son voyage de Terre-sainte, aprés l'an 1163.

Mathieu de Lorraine Comte de Toul, Epoux de Beatrix sa cousine germaine, étoit Comte de Toul és années 1181, 1186, 1188 & 1194. Il laissa deux fils, Frideric V. & Renard; mourut à Fontenoy, & fut enterré dans l'Abbaye de Clairlieu. XIX. MATHIEU.

Frideric V. fils de Mathieu, épousa Agnés, ou Gegnelle de Commercy, & engagea en 1212 son Comté de Toul à Renaud de Senlis Evêque de Toul, pour la somme de trois cens cinquante livres Provenesiennes. En 1250 Agnés se qualifie encore Comtesse de Toul, & nomme ses fils *Odon*, *Ferry & Erric*. XX. FRIDERIC V.

Eudes de Lorraine, fils de Frideric V. épousa Isabelle de Parroye; engagea son Comté de Toul à Mathieu II. Duc de Lorraine, pour la somme de cinq cens livres, que l'Evêque Eudes de Sorcy rendit à ce Prince en 1222. XXI. EUDES, ou OVEDE.

En 1235 (q) Frideric Comte de Toul, s'oblige de ne rendre ni engager le Comté de Toul en d'autres mains qu'en celles du Duc Mathieu, ou de l'Evêque de Toul, de qui ce Comté releve. Et en 1240 (r) le même Frideric engagea le Comté de Toul au Duc Mathieu II. moyennant la somme de trois cens livres de provenesiens forts, pour tout faire & pour tout prendre. Enfin en 1248 (s) Ferry Comte de Toul, & Ovede son fils, engagerent de nouveau leur Comté de Toul au Duc Mathieu II. pour la somme de cinq cens livres de provenésiens; & au commencement de l'année suivante, c'est à dire au mois de Mars 1248 (t), ou 1249 avant Pâques, la Comtesse Agnés, épouse de Ferry V. & Ovede son fils, reçurent de Robert de Marcey Evêque de Toul, la somme de six cens livres de provenésiens, pour le dégagement du Comté de Toul. La même année au mois de Septembre (u), le Duc Mathieu reçut sous sa protection les Citoyens de Toul pour l'espace de dix

(l) Benoît, hist. de Toul, p. 133. an. 1062 & 1074.
(m) Voyez Laurent de Liége, ici t. 1. p. 213. Preuves.
(n) Ici tom. 1. p. 476. b.
(o) Tom. 1. p. 505.
(p) Voyez ici tom. 2. p. ccxxij.

(q) Ici tom. 2. p. ccccxlviij.
(r) *Ibid.* p. cccclij.
(s) *Ibid.* p. cccclxiij.
(t) *Ibid.* p. ccccxxxij.
(u) *Ibid.* p. cccclxviij.

ans; ce qui a été renouvellé plus d'une fois dans la suite.

La premiere femme du Comte Eudes s'appelloit Isabelle. Il épousa en secondes nôces Gille, fille de Vichart Seigneur de Passavant, laquelle se remaria à Jean fils de Ferry du Châtelet. Elle est nommée dans un Titre de l'an 1285, *Gille, ci-devant femme de Vedon Comte de Toul.* Cartulaire de Bar.

XXII. FERRY VI. Ferry VI. du nom Comte de Toul, & III. du nom Duc de Lorraine, fils du Duc Mathieu II. & de Catherine de Limbourg, acheta le Comté de Toul d'Eudes son parent, en remboursant toutes les sommes pour lesquelles il étoit engagé aux Evêques. Mais en 1261, Giles de Sorcy Evêque de Toul, retira des mains de ce Prince le Comté de Toul, & le reünit pour toujours à son Domaine. Voyez tom. 2. p. ccccixxxxvj. & défendit à ses Chanoines de le vendre, desunir, ou aliéner jamais. Ce qui n'empêcha pas que le Duc Jean I. de Lorraine ne prît encore quelquefois le Titre de Comte de Toul, long-temps après l'an 1261.

En 1286 Conrade (x) Evêque de Toul, donne au Duc Ferry III. la garde du temporel de son Evêché, à charge que chaque feu des Sujets de son Evêché lui payera douze sols tournois dans l'Octave de Pâques.

En 1338 le Duc Raoul promit de protéger la Ville de Toul pour toute sa vie, moyennant cent livres de forts par an. En 1352 ceux de Toul se mettent sous la garde de Marie de Blois Duchesse & Régente de Lorraine, & en 1358 sous celle du Duc Jean de Lorraine & de Calabre. En l'an 1401 le Roy Charles V. voulut bien se déporter de la garde de la Ville de Toul.

En l'an 1406 le Duc Charles II. renonça à tout droit de Voüerie & de Sauve-garde qu'il avoit sur la Ville de Toul, moyennant la somme de huit mille francs une fois payée, & une pension annuelle de quatre cens francs (y). En 1589 ceux de Toul retournerent encore sous la protection du Duc de Lorraine.

Ainsi après la suppression du titre de Comté de Toul, la Ville & l'Evêché de Toul ne laisserent pas de demeurer sous la garde & protection des Ducs de Lorraine & de Bar, moyennant une certaine pension, qui leur a été payée jusqu'après la reünion de la Ville de Toul à la Couronne de France.

Les Comtes & Ducs de Bar avoient aussi de leur côté la protection de la Ville de Toul. Edouard Comte de Bar, en 1311, prend cette Ville sous sa sauve-garde. En 1357 les Ducs de Lorraine & de Bar font entr'eux un Compromis sur la protection de cette Ville. En 1390 Robert Duc de Bar prend sous sa garde la Ville de Toul; & en 1393, les Citoyens s'obligent à lui payer deux cens florins de pension annuelle. En 1396 il fai talliance avec les Magistrats & Bourgeois de cette Place. En 1400 la garde & protection de Toul étoient communes aux Ducs de Lorraine & de Bar. En 1406 ceux de Toul s'obligent à payer à Louis Cardinal Duc de Bar deux cens cinquante francs de pension annuelle; & en 1430 ils font un Traité de Paix avec le même Cardinal, par lequel ils promettent de lui payer trois cens francs Barrois de pension annuelle.

(x) *Ibid.* p. dxxiv.

(y) Tom. 3. p. clxiij.

LISTE GENEALOGIQUE des Seigneurs de Commercy.

LA Ville de Commercy, située sur la Meuse, à trois lieuës de Saint-Mihiel, & à quatre de Toul, tire son nom de *Commarchia* (a), comme qui diroit située sur la Marche, ou la frontiere de la Lorraine & du Barrois, ou sur les confins des deux Monarchies de la France & de l'Allemagne, qui étoient autrefois terminez par la Meuse. Cette Ville est célèbre dès le neuviéme & dixiéme siécle : mais il paroît qu'elle n'a eu ses Seigneurs particuliers que depuis le dixiéme siécle. Ces Seigneurs prennent d'ordinaire le titre de *Damoiseaux*, qui se donnoit anciennement aux Fils des Rois, des Ducs, & des Seigneurs de la premiere qualité.

1. Louis Seigneur de Commercy, vivoit en 967.

En 1070, Thierry Evêque de Metz, proposa à Thierry Duc de Lorraine, l'échange entre la Seigneurie de Commercy, qui lui appartenoit, & celle de Bouzonville, qui appartenoit au Duc Thierry (b).

2. Ricuin, Pere de Ricuin Evêque de Toul, en 1100.

3. Thiebaut, épousa Eleonore de Bar, fille de Renaud I. Comte de Bar.

4. Nicole, fille de Thiebaut, épousa Simon de Broyes, qui fut Fondateur de la Collégiale de Commercy en 1186. *Ici t. 2. p. cccxciv.*

5. Hugues, céda à l'Abbaye de Molesme

(a) Voyez Bayon, Ici t. 2. pp. lxvij. c. xcviij.

(b) Ici t. 1. p. 544.

ce qui lui appartenoit dans l'Eglise Paroissiale de Commercy, en 1243.

6. Gaucher & Henry, fils de Hugues, vivoient en 1248.

7. Guillaume étoit Seigneur de Commercy en 1282, & ne laissa qu'une fille, qui épousa

8. Jean I. de Sarbruche, fils de Simon de Sarbruche. Jean mourut en 1302, & laissa Simon, Jean II. & Frideric. Celui-ci mourut sans enfans. Jean I. donna des Lettres d'affranchissement à la Ville de Commercy en 1324.

9. Simon & Jean II. partagerent entr'eux la Seigneurie de Commercy en 1344. La part de Simon fut dans la suite appellée communément, *la portion de Sarbruche*, ou du Château bas. Nous donnerons ci-après la suite de ses Descendans.

10. Jean III. fils de Jean II. vivoit encore en 1371 & en 1377; fit son Testament en 1380. Il eut pour fils Philippe, Simon & Amé I. Ce dernier vivoit en 1406, 1408, 1409 & on trouve des Titres où son nom paroît comme Seigneur d'une partie de Commercy.

11. Philippe de Sarbruche époux d'Elizabeth de Lorraine, vivoit en 1383, 84, 85. Eut pour fils,

12. Jacques, ou Jean IV. qui vendit en 1443 son Château bas de Commercy, & toute la Ville de Vignoy, moyennant la somme de quarante-deux mille vieux florins d'or du Rhin, à Louis fils de René Roy de Sicile. Le gouvernement de cette nouvelle acquisition fut donné au Damoiseau Jacques de Savigny.

13. René I. donna en 1472 la Terre de Commercy, en ce qui lui appartenoit, à Nicolas de Montfort Comte de Campobasse Napolitain : mais René II. la confisqua sur Campobasse, & ne la lui rendit qu'en 1477.

14. Campobasse étant mort sans enfans, René II. échangea la Terre de Commercy avec Gerard d'Avillers, en 1487, contre celle de Châtenoy.

15. Gerard d'Avillers étant mort en 1526, son épouse Catherine d'Haraucourt, jouït de la Terre de Commercy jusqu'en 1558. Alors le Duc Charles III. la reünit à son Domaine. Il l'échangea ensuite contre la Terre de Kœurs, avec Jacques de Ville-neuve, & Philippe d'Hanneville son épouse; lesquels ne laisserent qu'une fille, nommée Antoinette, laquelle épousa Jean d'Ure Seigneur de Tissieres en Dauphiné.

Jean d'Ure & Antoinette de Ville-neuve, laisserent un fils, nommé Charles, & six filles.

Charles d'Ure de Tissieres épousa Marie de Marcossey, & en eut cinq filles, dont il ne resta que trois, sçavoir Antoinette, Renée & Marie. Antoinette épousa le Sieur de Beauvau de Noviant; Renée, le Sieur de Ragecourt; Marie, le Sieur Desarmoises de Jauni.

Suite des Descendans de Simon de Sarbruche.

1. Simon de Sarbruche, fils de Jean I. épousa Marie de Château-vilain. Il en eut,

2. Robert I. qui épousa Jeanne de Roucy, dont il eut, 1°. Michel, mort en bas âge. 2°. Amé II. 3°. Jean, marié à Catherine d'Orleans. 4°. Marie femme d'Antoine de Melein. 5°. Jeanne, épouse de Christophe de Barbançon. Robert I. mourut en 1464; son nom est tres célébre dans notre Histoire, par les guerres qu'il fit dans le pays.

3. Amé II. épousa Guillemette de Luxembourg; en eut Robert II.

4. Robert II. époux de Marie d'Amboise, mourut en 1504, fut Pere d'Amé III.

5. Amé III. épousa Renée de la Marche, & en eut Robert, qui ne vécut que six semaines. Amé III. mourut le 19 Novembre 1525.

6. Philippe, une de ses sœurs, lui succéda. Elle épousa en 1504 Charles de Silly, Seigneur de la Roche-guyon, dont il eut plusieurs Enfans; entr'autres,

7. Jacques de Silly, qui épousa Madelaine d'Anneban.

8. Henry de Silly, fut Pere de François de Silly,

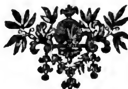
9. François de Silly Comte de la Rochepot, mort au siége de la Rochelle.

10. Antoine de Silly, oncle de François, vivoit en 1592.

11. Charles d'Angennes Comte de la Rochepot, vivoit en 1630.

12. Jean-François Paul de Gondy Cardinal de Retz, fils de Françoise-Marguerite de Silly, fut Damoiseau de Commercy après la mort de sa Tante Madelaine de Silly Dame du Fargis.

Ce Cardinal vendit la Terre de Commercy à Charles IV. Duc de Lorraine vers l'an 1660. On peut voir le P. Benoît Capucin, Hist. de Toul, pp. 75. 76. & suiv.





HISTOIRE

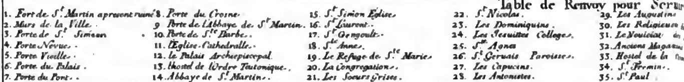
Tmo. I

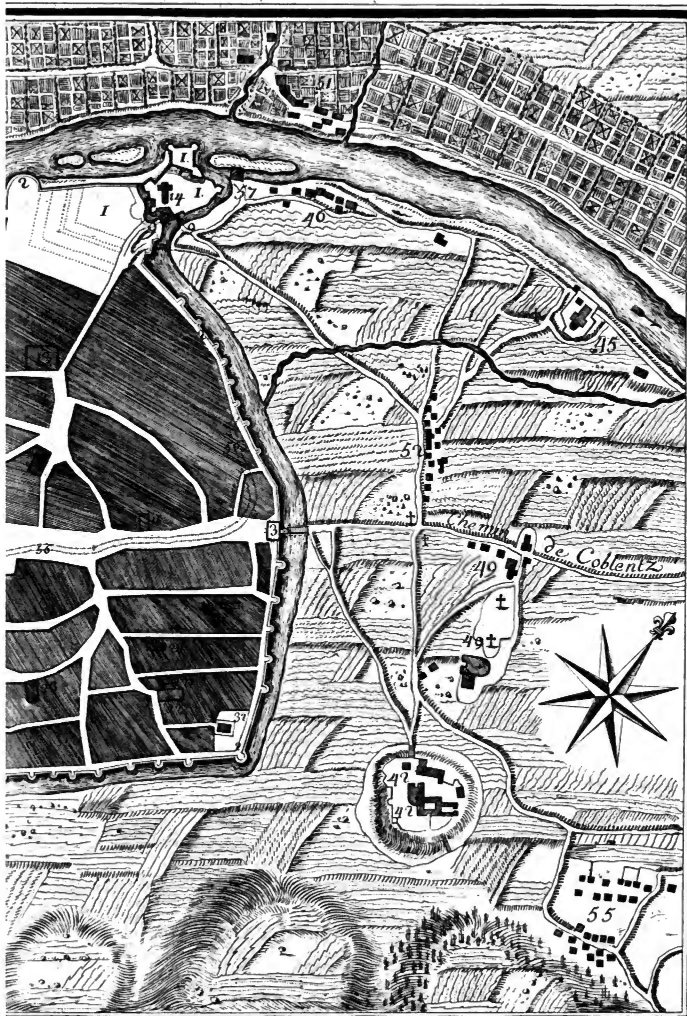
PLAN DE LA VILLE DE TREVES

Echelle de deux Cent Toises de france

50 100 150 200

Moselle R





air aux Chiffres du Plan.

s de S.t Marc.
les Jesuites.
ons a poudre.
Commenderie.

36. S.te Catherine.
37. Moulin de S.te Agnes, dans la ville.
38. Autre moulin dans la ville
39. Le Marché
40. Le Grand Pont.
41. Le Pont du Crosne.
42. Abbaye S.t Maximin hors les murs

43. S.t Mathias hors les murs.
44. Village de S.t Mathias.
45. S.te Marie hors les murs.
46. Serleuven hors les murs.
47. l'hostel de Ville.
48. S.te Croix hors les murs.
49. S.t Paulin hors les murs.

50. S.te Barbe hors les murs.
51. Paliorne ou Palson hors les murs a la Gauche de la moselle.
52. Mare Village.
53. Lombriken hors les murs, Village.
54. S.t Mader.
55. S.te Barbe.

56. Canal des moulins; ce Canal est Sous Terre dans la Ville.
57. Les Grands moulins hors la Ville Proche l'abbaye de S.t Martin.





LE DIOCESE DE METZ
Dans la Partie Septentrionale
DU
DUCHÉ DE LORRAINE
Auec
PARTIES DES DIOCESES ET DISTRICTS
Adjacents
Dressé et Assujettie aux Observations Astronomiques de Messieurs de l'Academie Royale des Sciences et sur les memoires de Mr. Didier Bugnon Premier ingenieur et Pr.er Geographe de S. A. R. en 1724 et 1725

DU DIOCESE DE TREVES
DIOCESE DE TREVES
DI OCESE DE VERDUN
PARTIE DU DIOCESE DE TOUL
PAYS MESSIN
Metz
Thionville
Trèves
Nancy
Toul
Pont à Mousson
Saarbourg
Commercy
Vaucouleurs
St. Mihiel
Gondreville
St. Nicolas
Einuille
Luneville
Vezelize
Rodemack
Sierk
Remich
Boulay
Morhange
Chateau salin

24

Suitte de l'Explication Generale des Marques

Comenderies

EVM

EVT

EVV

LC

LES ESCHELLES

Eschelle ... 3000 p.

1 2 3 4 5 6

... 25 au Degré ... de France.

1 2 3 4 5 6

Quatre Grandes Lieues de Lorraine de 15 au Degré

1 2 3 4

Quatre Lieues moyennes de 18 au Degré

1 2 3 4

Quatre Lieues Communes d'Allemagne de 15 au Degré

1 2 3 4

Explication generalle des marques

AR

BP

BPLD

BPDB

Mq.

Cte

B^{r}

ARCHE VESCHE DE TREVES

DIOCESE DE MAYENCE

DIOCESE DE STRASBOURG

DIOCESE DE STRASBOURG

Trarbach

Bernkastel

Baldenau

Kirn

Obersteim

Bingen

Creutznach

Ebernbourg

Morsheim

Wetshoff

Kircheim

Falkenstein

Baumholder

Lichtenberg

Lautreck

Rockenhausen

Lanstoul

Keiserslautre

Schaumbourg

Ottweiler

Hombourg

Les deux Ponts

Blieskastel

Sarbrich

Sarguemines

Puttelange

Saralb

Bitche

Landau

Anweiller

Weissembourg

Lauterbourg

Bouquenom

Lixheim

Phalsbourg

Saverne

Sarbourg

Blamont

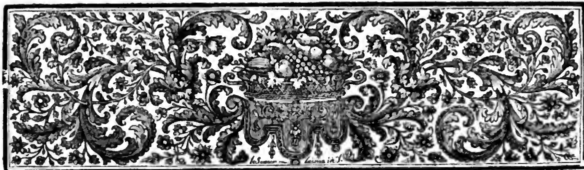
35 40 45 50 55 25 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55

50 55 50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 49 55 50 45 40 35









HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE LORRAINE.

LIVRE PREMIER.

Chap. I. Pays des Tréviriens, des Médiomatriciens, des Leuquois & des Claviens.



E Pays dont j'entreprens d'écrire l'Histoire, comprend une grande partie de la Gaule Belgique; sçavoir la Belgique superieure ou Orientale, arrosée par la Meuse, la Moselle, la Sâre, la Seille, & la Meurthe; ayant à l'Orient le Rhin & les Montagnes de Vosges; au Septentrion, les Pays de Cologne, de Limbourg & de Liége; à l'Occident, le Pays de Rheims; & au Midy, celui de Langres & la Franche-Comté. Il étoit habité par les Tréviriens, les Médiomatriciens, les Leuquois, & les Claviens, dont les Capitales étoient Tréves, Metz, Toul, & Verdun, qui dans la suite sont devenuës les Siéges de quatre celebres Evêchez. Verdun autrefois étoit apparemment comprise dans le Pays des Médiomatriciens ou des Tréviriens; & quoi qu'ordinairement elle ait été moins celebre que les autres, dont nous venons de parler, elle n'a pas laissé d'avoir de bonne heure un Siége Episcopal, & elle est comptée pour le troisiéme Evêché soumis à la Métropole de Tréves.

II. Valeur des Belges & des Tréviriens.

De tous les Peuples Gaulois, les Belges passoient pour les plus vaillans ([a]). Ce qui contribuoit le plus à leur valeur, étoit leur éloignement des Pays où regnoient la politesse, la délicatesse & l'abondance, & le peu de commerce qu'ils avoient avec les Marchands, qui auroient pû leur apporter les choses propres à les énerver, & à affoiblir leur vigueur. Ajoutez qu'ils étoient toujours en guerre avec les Allemands de delà le Rhin; ce qui les entretenoit dans un exercice continuel des armes.

Entre les Belges, les Tréviriens passoient pour les plus puissans & les plus braves ([b]). Ils étoient Allemands d'origine, de même que la plupart des autres Peuples de la Belgique([c]), & ils s'étoient habituez en deça du Rhin, comme dans un Pays plus fertile, aprés en avoir chassé les Gaulois. Tacite remarque ([d]) que ceux de Tréves, & les Nerviens, ou ceux de Cambray, se glorifioient de cette origine, comme d'une qualité honorable, qui les distinguoit des Gaulois, Peuples plus paresseux & moins vaillans.

Dans les Gaules il n'y a que deux sortes de gens qui soient en quelque considération, dit César ([e]): car le Peuple est presque compté pour rien. On ne les regarde que comme des Esclaves; on ne les consulte sur rien; ils ne peuvent

(a) *Cæsar l. 1. Comment. initio.* Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quòd à cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt, miniméque ad eos Mercatores sæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important. Proximi sunt Germani, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. *Tacit lib. 4.* Quidquid roboris apud Gallos sit, Belgas esse. *Ita & Strabo l. 4. p. 196*

(b) *Mela l. 3. c. 2.* Belgarum clarissimi sunt Treveri. *Cæsar l. 2.* Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis.

(c) *Cæsar l. 2. init.* Plerosque Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse.

(d) *Tacit. de morib. German.* Treviri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam à similitudine & inertia Gallorum separentur.

(e) *Jul. Cæsar l. 6. c. 12. p. 119. edit. ad usum Delph.* In omni



rien entreprendre d'eux-mêmes. La plupart, quand ils se voyent accablez de dettes ou de tributs, ou opprimez par la puissance des Grands, se donnent à quelque Seigneur en qualité d'Esclaves. Ceux qui tiennent le premier rang dans le Pays, sont les Druides, & les Chevaliers.

III. *Les Chevaliers fort considerez dans les Gaules.*

Ceux-ci n'ont point d'autre exercice que les armes. Quand il survient quelque Guerre, (& il y en avoit tous les ans avant l'arrivée de César dans les Gaules, soit en attaquant, ou en défendant) les Chevaliers se trouvent tous ensemble dans l'Assemblée generale de la Nation, suivis de leurs serviteurs & de leurs cliens, chacun selon le nombre qu'il en peut avoir: car on juge de leur grandeur & de leur pouvoir, par le cortége qui les accompagne; ainsi chacun grossit sa suite à l'envi. Dans ces Assemblées on délibère sur les affaires de la Nation; on nomme des Generaux pour l'Armée.

IV. *Assemblées des Gaulois.*

Quand on indique une Assemblée en armes, *Concilium armatum* (f), c'est comme une solemnelle Déclaration de Guerre. Tous ceux qui sont en âge de porter les armes, sont obligez, sous peine de la vie, de s'y rendre; & celui qui arrive le dernier, est mis à mort au milieu des tourmens, en presence de la multitude. Lorsque la Guerre est résoluë dans ces Assemblées (g), ils approchent leurs Etendarts, & les mêlent les uns avec les autres; & dés-lors il ne leur est plus permis de rompre l'union. Cette cérémonie est comme une alliance sacrée & inviolable.

V. *Gouvernement des Gaules.*

Leur Gouvernement tient de la Monarchie, & de l'Aristocratie (h). On voit des Rois dans les Gaules, mais ils sont choisis par les Peuples, ou établis par la faveur & la brigue. Dans les Assemblées d'Etat, les Principaux de la Nation ont voix délibérative. Ils ont une si haute opinion de leur valeur & de leur force, qu'ils disent que le monde entier ne sçauroit résister à leur Assemblée, ou à ce qui y a été résolu (i). Avant l'arrivée de César dans les Gaules, tout y étoit plein de partis ou de factions (k), non seulement dans les Villes & dans les Cantons, mais aussi dans les maisons particulieres. Les Grands, & ceux qui avoient la souveraine autorité dans le Pays, étoient à la tête de ces Partis, & décidoient de la Paix & de la Guerre, & de toutes les plus importantes affaires.

VI. *Caractere des Gaulois.*

En general, la Nation des Gaulois est brave & belliqueuse (l), franche & ouverte (m); legere, & aimant la nouveauté; toujours prête à prendre les armes (n). Les hommes sont d'une taille avantageuse, vigoureux, mais n'ayant gueres que le premier feu, & la premiere ardeur dans les combats. Ils chantent & dansent, & frappent leurs boucliers les uns contre les autres à la vuë de l'Ennemi, pour marque d'intrépidité & de valeur (o). Les Peres ne souffrent pas que leurs fils paroissent en leur presence, qu'ils ne soient grands, & en état de porter les armes (p); & ils regardent comme une chose honteuse, que le fils se presente en public devant son pere.

Quand ils veulent faire sçavoir promptement des nouvelles importantes, ils les annoncent de loin à loin par de grands cris (q), qui sont incontinent reçus par leurs voisins, & renvoyez aux autres par la même voie. On ne sçauroit croire avec quelle promptitude ces cris se communiquent. Lorsqu'ils sont rangez en bataille, & qu'ils attendent l'Ennemi, ils demeurent assis (r); soit pour se reposer, ou pour marquer une plus grande assurance. A cet effet, ils portent avec eux des fagots, sur lesquels ils s'asseyent. Les maris ont droit de vie & de mort sur leurs femmes & sur leurs enfans (s). Leurs funerailles sont somptueuses & magnifiques à leur maniere (t). Ils brûlent les corps des morts, & avec eux, tout ce que le défunt avoit de plus cher pendant sa vie, même les animaux; & quelque temps avant que César écrivît ses Commentaires, ils brûloient même les Esclaves, & les cliens les plus affidez au Maître. Et comme ils sont dans les principes de la Metempsycose, ils jettent aussi dans le feu des lettres, qu'ils écrivent à leurs amis trépassez (u).

Ils sont fort curieux de nouvelles; en sorte que quand ils rencontrent quelque Voyageur, ils l'arrêtent, même malgré lui, & lui font ra-

Gallia, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo. Nam plebs penè servorum habetur loco, quæ per se nihil audet, & nulli adhibetur consilio... Sed de his duobus generibus, alterum est Druidum, alterum Equitum, &c.

(f) *Cæsar l. 5. c. 54.* Armatum Concilium indicit. Hoc, more Gallorum, initium belli, quo lege communi omnes puberes armati convenire coguntur; & qui ex eis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur.

(g) *Cæsar l. 7. Comment. init.* Jurejurando ac fide sanciatur petunt, collatis militaribus signis; quo more eorum gravissimæ cerimoniæ continentur, ne facto initio belli, à cæteris deserantur

(h) *Cæsar l. 5. c. 27.* Sua hujusmodi esse imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quàm ipse in multitudinem, &c. *Vide Strabon. l. 4. p. 197.*

(i) *Cæsar l. 7. c. 29.* Unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensui ne orbis quidem terrarum possit obsistere.

(k) *Cæsar l. 6. c. 10.* In Gallia non solùm in omnibus civitatibus atque pagis, partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt; earumque factionum principes sunt, qui summam authoritatem eorum judicio habere existimantur: quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat.

(l) *Justin. l. 4. c. 4.* Gens Gallorum aspera, audax, bellicosa.

(m) *Hirt. de bello Afric.* Contra Gallos, homines apertos, miniméque insidiosos. *Vide & Strabon. l. 4. p. 195.*

(n) *Cæsar l. 3.* Cum intelligeret omnes ferè Gallos novis rebus studere, & ad bellum mobiliter celeriterque excitari. *Et alibi sæpe.*

(o) *Livius l. 38.* Cantus ineuntium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium scuta in patrium quemdam morem horrendus armorum crepitus, &c.

(p) *Cæsar l. 6. c. 17.* Suos liberos, nisi cum adoleverint, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur, &c.

(q) *Cæsar l. 7. c. 3. p. 142* Nam ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hunc alii deinceps excipiunt, & proximis tradunt.

(r) *De bello Gallico l. 8. c. 15.* Fasces ubi consederant; nam in acie sedere Gallos consuesse, superioribus commentariis declaratum est.

(s) *Cæsar l. 6. c. 18.* Viri in uxores sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem.

(t) *Cæsar l. 6. de bello Gall.*

(u) *Diodor. Sicul. l. 5. p. 306.*

conter ce qu'il a appris dans son voyage ; & quand il passe chez eux quelque Marchand, ils l'environnent, & lui font dire de quel Pays il vient, & ce qu'il a appris de nouveau. Souvent sur ces bruits & sur ces ouï-dires, ils prennent des résolutions tres importantes, dont il arrive d'ordinaire qu'ils ont lieu de se repentir, parce qu'ils se livrent à des bruits incertains ; & que ceux qu'ils interrogent, leur répondent souvent selon leur desir, plutôt que selon la verité (x). Il est pourtant vrai que les Villes les mieux policées (y) ont pour maxime d'obliger les Particuliers qui ont appris quelque chose qui regarde la République, soit par des bruits communs, ou par le récit de leurs voisins, de le tenir secret, & de ne le communiquer qu'aux Magistrats ; parce qu'il arrive fréquemment, que des hommes téméraires & indiscrets, se laissant effrayer par de tels discours, se portent legerement à de fâcheuses extrêmitez, & prennent des résolutions mal concertées.

VII. *Habits & Armes des Gaulois.*

Leurs habits sont le Saye, *Sagum* (z), qui est le vétement de dessus. Dans les bas-reliefs qui nous restent des Gaulois, ce Saye est par dessus la tunique ; tantôt avec de larges manches, tantôt sans manches, & tantôt avec des manches fort étroites ; tantôt ouvert par devant sur la poitrine, & tantôt fermé de tout côté. Le Saye est assez court, & ne descend gueres au dessous des genoux (a). Leurs cheveux sont blonds ou roux pour l'ordinaire (b), & ils les roussissent encore par artifice. Leur tunique est fenduë, & avec des manches. Diodore dit qu'elle est teinte de diverses couleurs. Elle ne descend que jusqu'au dessus du genou. Ils ont aussi des especes de culottes, ou brayes, ou de larges ceintures sur les reins. Leurs Sayes étoient rayez, ou ornez de bandes de pourpre étroites ( ) : *virgatis lucent sagulis*. Quelques-uns se rasent le menton, d'autres laissent croître un peu de barbe. Les plus nobles portent de grandes moustaches, qui leur pendent sur la bouche.

Leurs armes sont grandes & longues, proportionnées à la grandeur de leur taille. Ils portent une longue épée, suspenduë au côté droit, par une chaîne de fer, ou d'airain.

Quelques-uns méprisent tellement la mort, qu'ils combattent tout nuds, n'ayant qu'une ceinture, qui leur couvre les reins. Plusieurs montent des chariots à deux chevaux, conduits par un cocher. Quand ils ont lancé leur dard, ils sautent à bas de leur chariot, tirent l'épée, & combattent de prés. Alors ils provoquent au combat quelqu'un des Ennemis, auquel ils chantent les belles actions de leurs ancêtres, & les leurs propres, & témoignent à leurs adversaires beaucoup de mépris.

Ils ont des boucliers de la hauteur de leur corps, ornez de peintures, qui representent des animaux, ou autre chose. Leurs lances sont aussi fort longues, ayant au bout une pointe d'environ une coudée de long, & de deux palmes de large. Ils se servent de fléches & de frondes. Leurs casques sont d'airain, surmontez de grandes aigrettes, ou de cornes d'animaux, & ornez de figures d'oiseaux & de bêtes sauvages.

VIII. *Manger & nourriture des Gaulois.*

Ils couchent à terre, & mangent assis ; non sur des bancs ou des chaises, mais sur le pavé, ou sur la terre, ayant sous eux des peaux de loups, ou de chiens. Ils usent beaucoup de laitage, & de viande, sur-tout de chair de porc, tant fraiche que salée. Leurs maisons sont faites de planches, ou de claies, de forme ronde, & couvertes de paille, selon César. Strabon dit (d) qu'ils font leurs toitures fort élevées, apparemment en pointe, à cause de la forme ronde des maisons. Ils choisissent d'ordinaire leurs demeures (e) le long des rivieres & des forêts, pour éviter les grandes chaleurs. Ils portent des colliers d'or, & des brasselets aux bras & aux mains (f) ; & ceux qui sont en dignité, ont des habits de couleur, & ornez d'or.

Ils sont insolens dans la victoire, & abbattus dans l'adversité. Au retour de leurs expéditions, ils pendent au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis, puis les exposent aux portes de leurs maisons, ou de leurs Villes. Si quelqu'un fait du bruit, & interrompt dans leurs Assemblées, l'Huissier tire son couteau, & le menace deux ou trois fois pour le faire taire. S'il continuë de parler, il lui coupe une piéce de son sayon, en sorte que le reste lui en devient inutile. Ils aiment & pratiquent l'hospitalité ; ils invitent même les Etrangers à manger, & ne leur demandent qui ils sont & d'où ils viennent, qu'aprés le repas. En un mot, on remarque parmi eux plusieurs vestiges des mœurs antiques des temps héroïques, dont parle Homere.

Ils ne cultivent pas la vigne (g), mais ils ne laissent pas de boire du vin, qui leur est apporté d'ailleurs, & ils en boivent quelquefois jusqu'à s'enyvrer & à perdre le sentiment (h). Les Marchands d'Italie qui sçavent leur inclination, por-

(x) *Cæsar l. 4. c. 5.* Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, ut & viatores etiam invitos consistere cogant, & quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, &c..... His rumoribus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos è vestigio pœnitere necesse est, cùm incertis rumoribus serviant, & plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

(y) *Cæsar l. 6. c. 19.* Quæ civitates commodiùs suam Remp. administrare creduntur, habent legibus sanctum, si quis quid de Rep. à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magistratum deferat, neve cum quo alio communicet.

(z) *Strabo l. 4. p. 196.*

(a) Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, tome 3. part. 1. page 84. & suiv.

(b) *Diodor. Sicul. l. 5. Livius l. 38.* Promissæ & rutilatæ comæ. *Virgil. Æneid.* Aurea Cæsaries ollis. *Strabo l. 4. p. 196.*

(c) *Virgil. Æneid.*

(d) *Strabo l. 4. p. 197.* τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέῤῥων ἔχουσι μεγάλους, θολοειδεῖς ὄροφον πολὺν ἐπιβάλλοντες.

(e) *Cæsar l. 6. de Bello.* Ut sunt ferè domicilia Gallorum, qui, vitandi æstûs causâ, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.

(f) *Strabo l. 4. p. 197. Diodor. l. 5. p. 211. seu 304.*

(g) *Idem ibid.*

(h) *Idem l. 5. p. 306.*

tent chez eux quantité de cette liqueur, qu'ils leur vendent bien cher : car pour un vase, ou une caque de vin, on leur donne un Esclave (i). Les Nerviens (k), qui sont ceux du Cambresis, étoient les seuls qui ne souffroient chez eux ni Marchands, ni vin ; persuadez que cela n'étoit propre qu'à leur affoiblir le courage.

IX. *Langue des Gaulois.* Ils ont une langue particuliere, qui tient beaucoup de l'ancien Allemand, mais qui toutefois n'étoit pas la même Langue, puisque César remarque (l), que Caius Valerius Procillus sçavoit la Langue Gauloise ; dont Arioviste, Allemand d'origine, se servoit aussi, à cause du long temps qu'il demeuroit dans les Gaules. On croit que cette ancienne Langue subsiste encore dans quelque endroit de la Basse Bretagne, & dans le Pays de Galles en Angleterre. On croit y remarquer beaucoup de termes approchans de l'Hébreu. S. Jerôme dans sa Préface sur le second Livre du Commentaire sur l'Epitre aux Galates, remarque que les Galates parloient encore dans l'Asie, & entr'eux, un langage pareil à celui des Peuples de Tréves, mais néanmoins avec quelque difference, telle que la distance des lieux, & la longueur des temps ont accoutumé d'apporter dans ces sortes de choses. C'étoit donc l'Allemand, ou une Langue où il entroit beaucoup d'Allemand, puisque le Peuple de Tréves a toujours parlé de cette Langue, & qu'il venoit d'Allemagne.

Toutefois il faut qu'il y ait eû, même entre les Gaulois, de la difference pour le langage, puisque César dit que les Celtes, les Belges, & les Peuples d'Aquitaine, different entr'eux de langage, de Loix & de Coutumes (m). Diodore de Sicile (n) dit que dans leurs entretiens ordinaires, ils affectent un discours serré & laconique, & des expressions énigmatiques & obscures ; usant volontiers d'exagerations & d'hyperboles, tant pour se donner du relief, que pour abbaisser leurs adversaires. Ils écrivoient peu, de même que tous les autres Peuples barbares ; & je ne sçai si parmi eux il y avoit des caracteres particuliers. Ni dans leurs Monumens, ni dans leurs plus anciennes Médailles, on ne voit aucunes lettres. César (o) assûre, que les Druïdes se servoient de caracteres grecs dans toutes leurs affaires, tant publiques, que particulieres. Dans un autre endroit (p) il témoigne que l'on trouva dans le Camp des Suisses, le dénombrement de leurs Troupes en caracteres grecs. Enfin il dit ailleurs (q), qu'il écrivit à Quintus Ciceron en caracteres grecs, de peur que les Ennemis n'interceptassent sa Lettre, & ne découvrissent ses desseins. La Lettre étoit courte. La voici comme Polyæne l'a conservée (r) : *César à Ciceron. Attendez du secours.*

Il y a toute sorte d'apparence que les Druides écrivoient leur Langue Gauloise en caracteres grecs, & que le dénombrement que l'on trouva dans le Camp des Suisses, ou Helvétiens, étoit aussi en cette Langue. Mais César écrivit-il en Langue latine & en caracteres grecs la Lettre à Ciceron, dont nous venons de parler ? Que risquoit-il de l'écrire en Latin, si les Gaulois ne sçavoient pas cette Langue ? & s'ils la sçavoient, que gagnoit-il de l'écrire en caracteres grecs, puisque ce caractere n'étoit pas inconnu parmi les Druides Gaulois ? Il est croyable qu'il l'écrivit en Langue & caracteres grecs. (s) Cette Langue étoit inconnuë dans les Gaules, sur-tout dans la Belgique ; mais non pas la Latine, que plusieurs Gaulois entendoient, à cause du fréquent commerce qu'ils avoient avec les Romains. Au reste il n'est pas plus étrange de dire que les Gaulois se servoient de lettres greques pour écrire leur Langue, qu'il l'est que nous nous servions de lettres latines pour écrire le François, & l'Espagnol, & même plusieurs mots barbares, grecs, hebreux, persans, arabes ; & que les Juifs depuis plusieurs siécles n'écrivent plus leurs Livres hebreux qu'en caracteres chaldéens, ayant abandonné leurs anciennes lettres long-temps avant J. C.

Les monnoies Gauloises, qui nous restent en assez grand nombre, & qui sont fort négligées & fort méprisées des Antiquaires, à cause de leur inutilité & de leur mauvais goût (t), ne nous representent aucuns caracteres particuliers : on voit seulement dans celles qui sont les moins brutes & les moins imparfaites, quelques lettres latines ; ce qui fait juger qu'elles ont été frappées depuis la Conquête des Gaules par Jules César. Leur commerce se faisoit principalement par échange, & en or & en argent non façonné & non frappé (u) ; ou enfin en monnoie grecque & romaine : car pour les monnoies gauloises, quel usage en auroient pû faire des Marchands étrangers ? Or il paroît par César, par Diodore de Sicile, & par les autres qui ont écrit des mœurs de ces Peuples, qu'ils ne s'appliquoient point au commerce, & qu'ils tiroient des Etrangers, qui venoient dans leur *X. Monnoye des Gaulois.*

(i) *Ammian. l. 15. p. 68.* Vini avidum genus, affectans ad vini similitudinem multiplices potus.

(k) *Diodor. p. 211. vel 304.*

(l) *Cæsar l. 2. c. 15. p. 47.*

(m) *Cæsar Comment. l. 1. init.* Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt.

(n) *Diodor. l. 5. p. 307 seu 213.* Κατὰ δὲ τὰς ὁμιλίας βραχυλόγοι, καὶ αἰνιγματίαι, καὶ τὰ πολλὰ αἰνιττόμενοι συνεκδοχικῶς.

(o) *Cæsar l. 6. c. 13. p. 122.* Magnum ibi versuum numerum discere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent ; neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis ferè rebus publicis, privatisque rationibus, græcis litteris utantur.

(p) *Cæsar l. 1. c. 29.* In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris græcis confectæ, & ad Cæsarem perlatæ.

(q) *Cæsar l. 5. c. 46. p. 108.* Hanc græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia noscantur.

(r) *Polian. l. 8.* Καῖσαρ Κικέρωνι. Προσδέχου βοήθειαν.

(s) *Dio Cassius l. 40.*

(t) L'Antiquité expliquée, par Dom Bernard de Monfaucon, l. 3. part. 1. page 84.

(u) *Vide Diodor. Sicul. l. 5. pp. 304. 305. Et Strab. l. 4. p. 188.*

Pays, ce que leur terre ne leur produisoit pas. Strabon (x) remarque, que de son temps ils étoient forcez de cultiver la terre, & de s'employer à la marchandise, n'ayant plus la liberté ni l'occasion de faire la Guerre, parce qu'ils étoient assujettis aux Romains. En general, nous ne voyons dans les Gaules, & sur-tout dans la Belgique, dans laquelle nous nous renfermons ici, que des marques d'une grande barbarie, & nul goût pour les beaux Arts, la Litterature, la Sculpture, l'Architecture. On y voit beaucoup de valeur, & d'exercice de la Guerre, mais peu de methode & de discipline militaire; beaucoup de superstition & d'erreur sur le fait de la Religion, & même de la Philosophie, & tres peu de solides connoissances, & d'inventions utiles à la vie.

XI. *Religion des Gaulois.*

Toute la Nation des Gaulois est fort superstitieuse (y). Dans leurs maladies les plus dangereuses, ou lorsqu'ils se trouvent dans la Guerre, & dans des dangers éminens, ils immolent des hommes, ou font vœu d'en immoler. Les Druides sont les ministres de ces sacrifices. Une maxime de leur Religion, est qu'il n'y a qu'une victime humaine qui puisse racheter la vie d'un homme. Il faut donner aux Dieux ame pour ame, vie pour vie; quelquefois, quand le péril regarde toute la Nation, ou toute une Province, ils dressent une figure humaine d'une grandeur énorme, grossiérement composée avec des branches d'osier entre-lassées; puis ils la remplissent d'hommes vivans, & y mettent le feu, & font ainsi périr ces malheureuses victimes. S'ils trouvent des brigands, des voleurs, ou d'autres scelerats, ils croyent faire une chose fort agréable aux Dieux, de les leur immoler : mais si ces sortes de gens leur manquent, ils prennent les premiers qu'ils trouvent.

XII. *Druides des Gaulois.*

Les Druides sont les Ministres de la Religion des Gaulois, & les dépositaires de leurs mysteres & de leurs cérémonies (z). Ils offrent les sacrifices, tant publics que particuliers, & interprêtent ce qui regarde le culte des Dieux. Ils ont toujours un grand nombre de disciples, qui viennent à eux, attirez par les honneurs que l'on rend à ceux qui embrassent leur genre de vie. Car ils sont Juges de presque toutes les difficultez qui surviennent, tant pour les interêts publics de la Nation, que pour ceux des Particuliers. S'il s'agit d'un crime, d'un meurtre, d'une succession, des limites d'un héritage, de peines, ou de récompenses, on s'en rapporte à eux, & on s'en tient à leur décision. Si quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, refuse de s'y soumettre, il est privé de la participation des sacrifices, qui est pour eux la plus grande peine que l'on puisse imposer : car ceux qui sont ainsi excommuniez, sont regardez des autres comme des impies & des scelerats, que tout le monde évite, & avec qui personne ne veut avoir le moindre commerce. De tels gens ne peuvent demander aucune justice, & ne sont capables d'aucun honneur, ni d'aucun emploi.

De plus, les Druides étant preposez pour l'interprétation des augures, & des autres especes de divinations, ausquelles les Gaulois sont fort attachez, & sans lesquelles ils n'osent rien entreprendre; il arrive que les Rois mêmes leur sont assujettis (a), puisqu'ils ne peuvent rien faire, ni prendre aucune résolution sans l'avis des Druides. Ils se rendent par ce moyen, les arbitres de toutes les grandes affaires de leur Nation. Ils sont exempts de la guerre, des tributs, & de toutes les autres charges de l'Etat. Ces prérogatives leur attirent une infinité de sectateurs, qui demeurent quelquefois vingt ans sous leur discipline (b). Ils y apprennent par cœur un grand nombre de vers, ne croyant pas les devoir confier à l'écriture, pour deux raisons: la premiere, parce qu'ils ne veulent pas que leur science se répande au dehors; & la seconde, parce qu'ils sont persuadez que ceux qui écrivent, travaillent moins à cultiver leur memoire, d'autant qu'ils se fient au secours de l'écriture.

Parmi les Druides il y en a un qui tient le premier rang, & qui exerce sur les autres une souveraine autorité (c). Quand il est mort, on lui donne pour successeur celui qui est reconnu pour le plus digne. S'il s'en trouve plusieurs d'un égal mérite, on s'en rapporte au choix des Druides. Quelquefois ils en viennent aux armes avant que de s'accorder. En un certain temps de l'année ils s'assemblent dans le Pays Chartrain, qui passe pour être le centre des Gaules. Le lieu de l'Assemblée est tenu pour sacré. Les Peuples s'y rendent de toute part, pour y subir leur jugement; & nul ne s'oppose, ni ne contredit à ce qui a été jugé. Un des principaux points de leur doctrine, est que les ames sont

(x) *Strabo l. 4. p. 195.* Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἑλόντων αὐτοὺς Ῥωμαίων. *Item p. 189.* Μάλιστα δὲ νῦν σχολὴν ἄγοντες γεωργίᾳ ἀπὸ τῶν ὅπλων ἐργάζονται τὴν χώραν ἐπιμελῶς, καὶ τοὺς βίους κατασκευάζοντες πολιτικούς.

(y) *Cæsar l. 6. c. 15.* Natio est omnis Gallorum admodùm dedita Religionibus ... Pro vita hominis nisi vita hominis reddatur, non posse aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur, publicéque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulachra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus implent, quibus succensis circumventi flammâ exanimantur homines.

(z) *Cæsar l. 6. c. 12.* Druides rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur ... Ferè de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt; & si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt præmia, pœnasque constituunt.

Lucan. l. 1. Pharsal.

Solis nosse Deos & Cœli Numina vobis,
Aut solis nescire datum est.

(a) *Dio. Chrysost. orat. xlix.* ὧν ἄνευ τοῖς βασιλεῦσιν οὐδὲν ἐξῆν πράττειν οὐδὲ βουλεύεσθαι, ὥστε τὸ μὲν ἀληθὲς ἐκείνους μὲν ἄρχειν, τοὺς δὲ βασιλέας αὐτῶν ὑπηρέτας καὶ διακόνους γίγνεσθαι, &c.

(b) *Cæsar l. 6. de Bello Gallico c. 13.* Magnum ibi versuum numerum discere dicuntur : itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare ... Id mihi duabus de causis instituisse videntur, quòd neque in vulgus disciplinam efferri velint, neque eos qui discunt, litteris confisos, minùs memoriæ studere.

(c) *Cæsar l. 6. c. 12.*

immortelles (d), & qu'elles passent d'un corps dans un autre. Cette doctrine leur inspire des sentimens de vertu & de valeur, & les anime au mépris des dangers & de la mort. Ils enseignent outre cela à leurs disciples plusieurs choses touchant les Astres & leurs mouvemens, la grandeur du Monde, l'étenduë de la Terre, la force & la puissance des Dieux immortels.

Les Druides demeurent dans de profondes Forêts, où ils exercent les Actes de leur Religion. (e) Lucain nous décrit un Bois sacré, qui étoit prés de Marseille, qui passoit pour un lieu inviolable, & d'où l'on n'auroit même osé arracher la moindre branche. L'horreur & l'obscurité qui y regnoient, inspiroient de la frayeur à tous ceux qui y entroient. On y voyoit des autels, sur lesquels on immoloit des victimes humaines, & du sang desquelles on arrosoit les arbres des environs. Les figures des Dieux, travaillées sans art, étoient placées sur des troncs d'arbres informes; & leur air sombre & négligé, inspiroit plus de respect, que n'auroient fait des Statuës mieux travaillées.

Lorsqu'il s'agit de quelque entreprise importante (f), ils immolent un homme, puis ils lui ouvrent la poitrine en travers, avec une épée, & tirent des présages pour l'avenir, de la palpitation & du mouvement de ses membres, & de l'écoulement de son sang. Le long usage qu'ils ont de ces sortes de choses, leur a acquis parmi le Peuple une grande créance : nul n'oseroit immoler une victime sans eux. On les regarde comme les médiateurs entre les Dieux & les hommes; & non seulement dans la Paix, mais même dans la Guerre; non seulement les amis, mais aussi les ennemis, les écoutent avec respect. On les a vû quelquefois se jetter entre les deux Armées, lorsqu'on étoit prêt à en venir aux mains, & séparer les Troupes, comme ceux qui par leurs enchantemens appaisent des bêtes farouches. Quelquefois aussi (g), lorsqu'on est prêt de livrer le combat, les Gaulois dévoüent à leurs Dieux ce qu'ils prendront sur l'Ennemi. Alors ils immolent tout ce qui a vie, amassent en un lieu tout le reste, & le laissent là sans y toucher. On voit de ces amas dans plusieurs endroits du Pays; & si quelqu'un, comme il arrive quelquefois, quoi que rarement, touche à ces dépôts, ils le font mourir dans de grands tourmens.

XIII. *Theologie des Druides. Leurs Divinitez.*

Leur Theologie est à peu prés la même que celle des autres Peuples Idolâtres (h). Ils adorent principalement Mercure, comme le Dieu du Commerce, l'Inventeur de tous les Arts, le Guide des Voyageurs, & le Tutélaire des chemins. On en voit beaucoup d'images dans le Pays, & il en reste encore quelques-unes aujourd'hui dans les cabinets des Curieux. Ils l'appelloient *Theutates* (i), & lui immoloient des hosties humaines. Ils adorent aussi le Dieu Mars, qu'ils nomment *Hesus*, ou *Æsus* : *Horrensque feris altaribus Hesus*, dit Lucain. C'étoit le Dieu de la Guerre, & il aimoit le sang. *Tharamis*, ou Jupiter n'étoit pas plus humain (k):

Et Tharamis Scythicæ non mitior ara Dianæ.

Enfin ils rendoient les honneurs divins à Minerve comme à l'Inventrice des toiles & des étoffes; à Apollon, ou au Soleil, nommé par eux *Belenus*; enfin à Pluton, ou *Dis*, dont ils se croyoient tous descendus; d'où vient qu'ils comptent les ans & les mois, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits, & qu'ils commencent à compter leur jour par la nuit (l). On trouva en 1711, en creusant dans le Chœur de N. Dame de Paris, de tres anciennes figures Gauloises du temps de Tibere, qui representoient Vulcain, Jupiter, Hésus, Castor & Pollux, le Dieu cornu, ou *Cernunnos*, le Taureau aux trois gruës, & Hercule (m). On a aussi des preuves qu'ils adoroient Bacchus & Diane, ou la Lune. Cesar assûre (n) que l'institut des Druides vient de la Grande Bretagne, & que ceux qui veulent se perfectionner dans l'étude de leur Theologie, vont en ce Pays-là pour s'y instruire.

L'Empereur Tibere avoit aboli les Druides des Gaules, avec leurs Poëtes & leurs Medecins, qui se méloient de deviner (o); c'est à dire ceux qu'ils appelloient *Bardes*, *Eubages*, ou *Batages*, ou Poëtes. Les Bardes (p) chantoient les hauts faits de leurs Héros au son de la lyre, & au chant des vers héroïques, qu'ils composoient. Les Eubages s'appliquoient à découvrir les secrets de la nature, & à développer par leurs

(d) *Cæsar l. 6. c. 13. p. 123.* Imprimis hoc persuadere volunt, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto, &c. *Lucan. Pharsal. l. 1.*

——— Vobis authoribus umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt. Regit idem spiritus artus
Orbe alio. Longæ canitis si tempora vitæ,
Mors media est . . . . ——— Inde ruendi
Infernum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignavum est rediturae parcere vitæ.

(e) *Lucan. Pharsal. l. 3. v. 400.*

——— Simulachraque mœsta Deorum
Arte carent, cæsisque extant informia truncis.
Ipse situs, putrique facit jam robore pallor
Attonitos; non vulgatis sacrata figuris
Numina sic metuunt.

(f) *Diodor. l. 5. p. 308. seu 214.*

(g) *Cæsar l. 6 c. 16. p. 127. Vide Diodor. Sicul. l. 5. p. 309.* Χρῶνται δὲ καὶ τοῖς αἰχμαλώτοις ὡς ἱερείοις πρὸς τὰς τῶν θεῶν θυσίας.

(h) *Cæsar l. 6. c. 16.* De his (Diis) eandem ferè quam reliquæ gentes habent opinionem.

(i) *Lucan. Pharsal. l. 1. v. 446.*

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Theutates.

Vide Tertull. Apologet. c. 9. Major ætas apud Gallos Mercurio prosecabatur.

(k) *Lucan. loco citato.*

(l) *Cæsar l. 6. c. 17.* Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt; & dies natales, & mensium & annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur.

(m) Voyez Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, tom. 2. part. 2. l. 5. ch. 1. 2. 3. page 412. & suiv.

(n) *Cæsar l. 6. c. 12.*

(o) *Plin. l. 30. c. 1.*

(p) *Ammian. l. 15. p. 63.* Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroicis composita versibus cum dulcibus lyræ modulis cantitarunt. Eubages verò scrutantes summa & sublimia naturæ pandere conabantur. Inter hos Druidæ ingeniis celsiores, &c.

discours, ce qu'elle a de plus grand & de plus relevé. Mais les Druides passoient pour les plus éclairez, & les plus sçavans de tous, ainsi que nous l'avons montré par le détail de leurs sentimens. Les Ordonnances de Tibere, qui ordonnoient la suppression de ces sortes de gens, furent mal observées, de même que celles de Claude, qui défendit aussi la Religion des Druides (q), & la pratique de leurs superstitions cruelles, qui avoient déja été défendues sous Auguste, mais seulement aux Citoyens de Rome.

Strabon, qui vivoit sous Tibere (r), dit que les Romains avoient supprimé dans les Gaules les coutumes cruelles d'immoler des hommes, & les autres choses qui étoient contraires aux Loix Romaines. Mela (s) qui écrivoit l'an 43 de J. C. parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une chose déja éteinte: mais il suppose que la Philosophie des Druides regnoit toujours parmi eux. On voyoit encore des Druides sous les Empereurs Vitellius & Vespasien (t); & long-temps aprés, une femme Druide ayant rencontré l'Empereur Alexandre, qui marchoit contre les Allemands, l'an de J. C. 234, lui cria en Gaulois: *Va, mais ne t'attens pas de vaincre, ne te fie pas à tes Soldats* (u) On dit aussi qu'une femme Druide du Pays de Liége, prédit l'Empire à Dioclétien (x).

XIV. *Femmes Druides.*

Il est remarquable, que ces Auteurs ne parlent que de femmes Druides. Vopisque (y) dit que l'Empereur Aurelien ayant consulté des Druides de Gaule, si l'Empire demeureroit dans sa race, elles lui répondirent que nul n'auroit une posterité plus glorieuse, que celle de Claude. Ces femmes étoient toutes Devineresses, & se mêloient de prédire l'avenir. Tacite (z) parle d'une nommée Veleda, qui étoit de la Nation des Bructeres, qui regnoient alors sur un grand Pays d'Allemagne; les Allemands, qui avoient accoutumé de prendre des femmes pour Propheteſſes, ou même pour Déesses, avoient une grande vénération pour celle-ci. Elle passoit pour vierge; & pour s'attirer un plus grand respect, elle ne se laissoit pas voir, & demeuroit dans une haute tour, où un de ses parens lui proposoit ce qu'on desiroit sçavoir d'elle, & rapportoit ses réponses, comme les oracles d'une Divinité. Elle eut beaucoup de part à la Guerre que les Hollandois, joints à ceux de Tréves, & aux Allemands, firent aux Romains au commencement du regne de Vespasien. On la rendoit arbitre des plus importantes affaires, tant pour la Guerre que pour la Paix, & les Generaux lui faisoient part de ce qu'ils avoient pris de plus précieux sur l'Ennemi.

Voila quels étoient les Gaulois avant la Conquête que les Romains firent de leur Pays; voila quelles étoient leurs mœurs & leur Religion. Ils prirent ensuite la Langue, les Loix, & en partie la Religion des Romains leurs Vainqueurs; enfin la Religion Chrétienne adoucit leurs mœurs, & les rendit plus dociles & plus traitables. La Conquête que les Francs firent aprés cela des Gaules, y répandit de nouveau quelque férocité, & quelque dureté de mœurs: mais le Christianisme, qui y fut toujours dominant, y conserva la Langue Latine, au moins parmi les Ecclesiastiques & les Religieux; y maintint les Loix Romaines, & la pureté de la Foi. Insensiblement les Francs s'humaniserent; & ne faisant qu'un corps avec les anciens Gaulois & les Romains qui étoient dans le Pays, ils composerent une Nation distinguée par sa valeur, sa Religion, son industrie, & sa capacité. Le Pays de Tréves, comme plus voisin de l'Allemagne, a toujours conservé, au moins parmi le Peuple & à la Campagne, la Langue Allemande. Ceux de Metz, de Toul & de Verdun ont imité le reste de la France, qui s'est formée une Langue particuliere, composée d'un Latin corrompu, & de quelque mélange de Langue franque ou Tudesque.

XV. *Pays des Treviriens. Ville de Tréves.*

Les Tréviriens, dont Tréves est la Capitale, avoient le Rhin à l'Orient, & la Meuse au Couchant. Leur origine étoit Allemande, & ils se faisoient gloire d'être sortis d'une Nation si brave & si belliqueuse (a). Ils passoient pour les plus vaillans & les meilleurs Cavaliers de toute la Gaule (b). Ils conserverent leur liberté jusqu'à la révolte de Civilis (c), qui la leur fit perdre sous le regne de Vespasien. Ils la recouvrerent apparemment dans la suite, puisque le Senat Romain leur écrivit comme à une Ville libre, en 275, au commencement du regne de l'Empereur Tacite. Du temps de Mela (d) ils étoient les plus célebres de la Belgique; *Belgarum clarissimi sunt Treveri.* Tréves leur Capitale, étoit la plus opulente de toutes les Gaules; *Urbes opulentissimæ, in Treviris Augusta.* Elle fut pendant long-temps le Siége des Empereurs Romains; & on trouve encore aujourd'hui un tres grand nombre de Médailles frappées dans Tréves, & plusieurs Loix Impériales, dattées de cette Ville, sous les Empereurs Constantin le Grand; Constantin & Crispe; Constantin le

(q) *Sueton. l. 5. c. 25.* Druidarum Religionem apud Gallos diræ immanitatis, & tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit.

(r) *Strabo l. 4. p. 198.* Καὶ τούτων δ᾽ ἔπαυσαν αὐτοὺς Ῥωμαῖοι, καὶ τῶν κατὰ θυσίας καὶ μαντείας ὑπεναντίων τοῖς παρ᾽ ἡμῖν νομίμοις.

(s) *Mela l. 3. c. 2.*

(t) *Tacit. hist. l. 4. p. 412.*

(u) *Lamprid. in Alex. p. 135.*

(x) *Vopisc. in Numeriano, p. 252.* B C.

(y) *Idem in Aureliano. Vide Salmas. not. in Lamprid. p. 236. 237.*

(z) *Tacit. l. 4. hist. p. 416. & 438.*

(a) *Tacit. de morib. German. p. 446.* Treveri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt, tamquam per hanc gloriam a similitudine & inertia Gallorum separentur.

(b) *Cesar l. 2.* Treviri quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis. *Et l. 5. init.* Hæc civitas (Trevirorum) longè plurimum totius Galliæ equitatu valet, magnasque habet copias peditum.

(c) *Plin. l. 4. c. 17.* Treviri liberi antea. *Et Tacit. l. 1. hist. de Vitellio.* Treveros ut socios securi adiere.

(d) *Mela l. 3. c. 2.*

Grand, & Constantin César son fils; Constantin fils; Constantin, Constant & Constance Augustes Freres; Constant & Constance Augustes; Valentinien & Valens Augustes; Valentinien, Valens & Gratien; Valens, Gratien & Valentinien II. Gratien, Valentinien II. & Theodose; Valentinien II. Theodose & Arcade. (e) Plusieurs autres Empereurs, & presque tous depuis Tetricus & Posthume, jusqu'à la conquête des Gaules par les Barbares, y ont fait leur sejour; ce qui a fait dire à Ammien Marcellin, (f) qu'elle étoit tres illustre par la demeure des Empereurs; & à Venance Fortunat, qu'elle étoit comme la Capitale des plus augustes Villes de l'Empire (g).

Sa situation est des plus avantageuse. La Moselle lui apporte tous les biens dont elle peut avoir besoin (h). Son propre terrain lui fournit la plupart des choses necessaires à la vie. Il est vrai que ces avantages lui furent funestes dans la suite; car se trouvant au voisinage de l'Allemagne, & à l'extrêmité de l'Empire Romain, elle se vit plusieurs fois exposée aux ravages, & aux malheurs de la Guerre. Salvien dit, qu'en peu d'années elle fut ruïnée jusqu'à quatre fois (i). Elle se ressent encore à present de ces anciennes disgraces; elle ne conserve que tres peu de vestiges de sa grandeur; & à diverses reprises on l'a tellement resserrée, qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une petite partie de ce qu'elle étoit autrefois. Il paroît par S. Jerôme, que le Peuple y parloit Gaulois, lorsqu'il y vint vers l'an 360 (k), mais la Langue Latine y étoit commune parmi les personnes de condition, & dans le commerce, à cause des Romains qui y dominoient.

Son antiquité est bien prouvée, puisque les plus anciennes Histoires que nous ayons de la Gaule, nous representent Tréves du temps de Jules César, déja comme une tres grande Ville, & Capitale d'une Province tres considerable. Mais les Peuples du Pays ne se sont pas encore contentez de cette antiquité réelle, ils ont eu recours à la Fable, pour faire remonter leur origine jusqu'aux temps les plus reculez (l). Ils racontent ainsi la Fondation de Tréves: Ninus Roy d'Assyrie laissa deux fils, l'un nommé Ninus, comme lui, né de la Reine Semiramis; & un autre nommé Trebeta, né d'une premiere femme qu'il avoit épousée. Semiramis éprise d'un amour impur pour Trebeta, n'oublia rien pour le faire consentir à sa honteuse passion: mais n'ayant pû le toucher, son amour se changea en haine, & elle le persecuta jusqu'à l'obliger à s'enfuir, & à se retirer dans des Pays inconnus. Trebeta arrivé au lieu où est aujourd'hui la Ville de Tréves, en trouva la situation si belle, qu'il y bâtit la Ville dont nous parlons, & l'appella *Treviris*. Aprés sa mort, son fils Héron lui succeda, & lui décerna les honneurs divins. On prétend que cette Fondation arriva 1300 ans avant la Fondation de Rome; & on lit encore aujourd'hui sur les murs de l'Hôtel de Ville à Tréves, ce Vers fameux:

Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

XVI. *Metz & Pays Messin.*

La Ville de Metz, anciennement nommée *Divodurum*, Capitale du Pays des Mediomatriciens, est située sur la Moselle, & à l'embouchure de la Seille dans cette Riviere. Sa situation est des plus belles & des plus agréables, & on lui donne à bon titre le nom de Délicieuse, par l'affluence de toutes sortes de biens qui y abondent. Le Poëte Fortunat (m) en a fait une description magnifique, mais qui certainement n'est pas flattée. Elle s'est soutenuë jusqu'aujourd'hui dans un état tres florissant, malgré une infinité de Guerres & de révolutions, qu'elle a essuyées.

Les Messins, ou *Médiomatriciens*, se vantent que leur Capitale est bâtie 417 ans aprés le Déluge, par des descendans de Noé; ce qui reviendroit à l'an du Monde 2073, onze cent quatre-vingt-deux ans avant la Fondation de Rome, dix-neuf cent vingt-sept ans avant la Naissance de J. C. ce qui a fait dire à un ancien Poëte du Pays, que Metz a de beaucoup précédé la Fondation de Rome.

Longo Divodurum praecessit tempore Romam.

Le Pays des anciens Médiomatriciens avoit les Tréviriens au Septentrion; les Leuquois, ou les Peuples du Pays Toulois, au Midy; le Rhin ou le Pays de Spire à l'Orient, & le Rhemois au Couchant. Ils habitoient principalement le long de la Moselle (n). César & Strabon (o) leur donnent pour limites, le Rhin: mais leur Pays d'aujourd'hui ne s'étend pas à beaucoup prés jusques-là. Ils étoient libres, & Alliez des Romains, lorsque Vespasien fut reconnu Empereur; & il faut qu'alors leur Ville ait été fort grande, puisque les Soldats de Vitellius y tuerent

(e) *Vide apud Brouver l. 2. ad calcem.*

(f) *Ammian. Marcell. l. 15. c. 27.* Treviri domicilium principum clarum.

(g) *Venant. Fortun. l. 10. carm. 12.*
Urbs quoque Nobilium nobilis atque caput.

(h) *Auson. de claris urbib.*
Largus tranquillo praelabitur amne Mosella,
Longinqua omnigenae vectans commercia terrae.

(i) *Salvian. Massil. l. 6. de gubern. Dei.* Treverorum Urbs excellentissima, quadruplici est eversione prostrata.

(k) *Hieron praefat. in 2. lib. Exposit. Epist. ad Galatas.*

(l) *Vide si lubet, Brouver. Antiq. Trevirens. & Authores ab eo magno numero relatos.*

(m) *Venant. Fortunat. l. 3. carm. 12. ad Villicum Episc. Metens.*
Hoc Mettis fundata loco speciosa coruscans,
Piscibus obsessum gaudet utrumque latus.
Deliciosus ager ridet vernantibus arvis:
Hinc sata culta vides, cernis & inde rosas.
Prospicis umbroso vestitos palmite colles;
Certatur variâ fertilitate locus.
Urbs munita nimis, quam cingit murus & amnis,
Pontificis merito stas valitura magis.

(n) Voyez Meurisse, Hist. des Evêq. de Metz, Préface, fol. xv. verso, & les Chroniques du Pays.

(o) *César l. 4. c. 10.* Rhenum longo spatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum citatus fertur. *Strabo l. 4. p. 133.* Μεδιοματρικοὶ τὸν Ῥῆνον κατοικοῦσι.

rent en un soir jusqu'à 4000 hommes (*p*), à propos de rien, & par un mouvement subit d'une fureur & d'une rage militaire, exercée contre une Ville innocente, & qui les avoit reçus avec toute sorte d'humanité.

La Province des Médiomatriciens comprenoit anciennement dix petits Pays ou Cantons, sçavoir, celui de Moselle, de Scarpone, de Voivre, de Salins, de Sargau, d'Albechove, du Nide, du Carme, d'Ornez, & du Blesois. Le Pays de Mosellane, ou le Canton Mosellanique, s'étendoit le long de la Moselle, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le Rhin à Coblens. Ce Canton avoit titre de Duché sous Charlemagne.

Le Scarponois, dont la Capitale étoit Scarpone, ou Charpagne, étoit borné entre le Toulois & le Messin, entre la Voivre & le Salins. Ce Pays avoit titre de Comté sous les Rois de la seconde Race. Gorze, Arc sur Moselle, Rosieres en Heis, Marbache, Belle-ville, Vendieres, Noroy, Bayonville, Neuville, Naville, &c. étoient autrefois compris dans le Scarponois.

Le Pays de Salins tire son nom de la Riviere de Seille, *Salia*, qui l'arrose ; & des eaux salées qui se trouvent le long de cette Riviere. Il avoit titre de Comté. On l'appelle aussi Saunois, ou Salonois, dans les anciens monumens.

Le petit Pays de *Nide* est ainsi nommé de la Riviere de Nide, ou Nite. On distingue la Nide Françoise, & la Nide Allemande. Ce sont deux petites Rivieres, qui ont leur source assez éloignée l'une de l'autre, & qui se réünissent à Norten prés de Condé ; puis elles coulent ensemble jusqu'à Cherbrich, où elles se dégorgent dans la Sâre. C'est le Pays qui est entre ces deux Rivieres, qu'on appelle le *Nide*.

Le Sargau est le Pays qui est arrosé par la Sâre, depuis son origine, jusqu'à son embouchure dans la Moselle, prés de Consarbrich au dessus de Tréves. Ce Pays avoit autrefois titre de Comté.

L'Albechove avoit pour Capitale la Ville de Blamont. Quelques-uns veulent que sa Capitale ait été *Sar-albe*. C'étoit un assez petit Canton, enclavé dans le Sargau.

Le *Bléfois* est le Pays situé sur la Riviere de Blise, au delà de la Sâre. Ce Pays est different du Bléfois, ou du Pays de Blois dans le Diocese de Toul. Hornbach, Bliscastel, &c. étoient dans ce Pays.

La Voivre, en latin *Vepra*, ou *Vebra*, étoit tres étenduë ; elle comprend plusieurs petits Pays, renfermez dans les Dioceses de Metz, de Toul & de Verdun. Elle a porté plus communément le titre de Comté.

Le Carme s'étend depuis Bouconville, où le Ruisseau de Maid prend sa source, jusqu'à l'embouchure de ce Ruisseau dans la Moselle. Il est compris dans la Voivre.

L'Ornez prend son nom de la petite Riviere de ce nom vers la Sâre. Il est fort different de l'Ornez sur la petite Riviere de ce nom, dans le Barrois, & dans le Diocese de Toul. L'Ornez avoit titre de Comté sous les Rois & Empereurs de la seconde Race.

Dans le Pays des Médiomatriciens, où dans le Pays Messin, étoit anciennement comprise la Ville de Verdun, Capitale du Verdunois. Cette Ville, nommée *Virodunum*, ou *Verodunum*, d'assez petite qu'elle étoit d'abord, est devenuë fort considerable dans la suite. Venance Fortunat (*q*) en parle comme d'une Place qui étoit fort resserrée, sous l'Evêque S. Ageric, ou Ayry, qui vivoit au milieu du sixiéme siécle. XVII. *Verdun. Pays Verdunois.*

Son nom de *Verodunum*, marque qu'elle étoit bâtie sur une éminence : car *dunum*, dans l'ancien Gaulois, signifie une hauteur. La Ville occupoit alors principalement le quartier où est la Cathédrale : mais depuis ce temps elle s'est beaucoup augmentée, & occupe non seulement la hauteur, mais aussi la vallée, & le pied de la montagne, le long de la Meuse. L'on assure (*r*) que l'ancien nom de *Verdun*, étoit *Cloboa*, ou *Clavia*, ou *Clabonia*, c'est à dire la Ville des Cloux, *Urbs Clavorum*, ou des Claviens, comme elle est nommée dans la vie de S. Servais (*s*) ; ou *Urbs Articlavorum*, comme on lit dans les Souscriptions du Concile de Cologne (*t*), tenu en 362. Hugues de Flavigny, Sigebert, & d'autres, supposent qu'elle portoit ce nom encore de leur temps, c'est à dire au XI. & XII. siécles.

Les raisons qu'on apporte de cette dénomination paroissent ridicules. Vassebourg (*u*) dit que c'est parce que ses murs étoient parsemez de cloux ; & que Jules César l'ayant prise de force, y établit ses magasins, & lui donna le nom de *Virodunum*, comme qui diroit la Ville des hommes de cœur. Ce récit suppose que le nom de *Cloboa* est plus ancien que celui de *Virodunum* ; pretention qui n'est nullement probable, puisque les Anciens ne la nomment jamais Cloboa, ni *Urbs Clavorum*, mais seulement *Virodunum*. Jules César n'en dit rien ; l'Itinéraire d'Antonin l'appelle *Virodunum*, de même que Gregoire de Tours, *l. 3. c. 34.* Fortunat, *l. 3. carm. 27.* & les Conciles. Pour le nom de *Cloboa*, je le crois plus récent. Si on l'a nommée Ville des Cloux, c'est peut-être à cause que ses murailles & ses portes étoient parsemées de cloux ; de même que cette Maison de l'Eglise de S. Martin, dont parle Gregoire de Tours (*x*) ;

(*p*) *Tacit. l. 4. hist. c. 70.* Legiones in Mediomatricos, sociam civitatem abcessère.

(*q*) *Fortunat. l. 3. carm. 27. ad Agericum.*
Urbs Verodunа, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.

(*r*) Voyez Vassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique, préface, fol. XV. verso. & Laurent de Liége, *Hist. Episc. Virdun. pag. 276. Tom. 12. Spicileg.*

(*s*) *Sanctinus urbis Clavorum Episcopus.*

(*t*) *Tom 2. Concil. p. 615.* Sanctinus Episc. Articlavorum.

(*u*) Vassebourg, au lieu cité, où il allégue Laurent de Liége.

(*x*) *Greg. Turon. Hist. Franc. l. 5. c. 4. p. 205.*

ou que ses murs étoient faits de grands quartiers de pierres, liez par des crampons de fer, & arrêtez avec du plomb, comme le dit Hugues de Flavigny (y).

Le Diocése de Verdun s'étend dans le Scarponois, dans la Voivre, dans le Pays d'Argonne, & dans le Dormois, en Latin *Dulmensis Pagus*, situé au Septentrion de Verdun, & au Couchant de la Meuse; & dans le Verdunois, autour de Verdun, & en remontant la Meuse vers S. Mihiel.

XVIII. *Des Leuquois; de Toul, & de sa dependance.*

Les Leuquois, *Leuci*, dont la Ville de Toul est la Capitale, possédoient, du temps de Jules César, une grande étenduë de Pays, & telle à peu prés qu'est aujourd'hui la Jurisdiction spirituelle de l'Evêché de Toul. Ils avoient les Médiomatriciens ou le Pays Messin au Septentrion; (z) ceux de Langres au Midi; le Pays de Rheims au Couchant; les Montagnes de Vôges & l'Alsace à l'Orient.

Toul, Capitale de ce Pays, étoit autrefois peu considerable par sa grandeur; mais depuis ce temps elle a pris de grands accroissemens. Elle est Episcopale, & importante par sa situation sur la Moselle, à dix lieuës de Metz, & à quatre lieuës de Nancy, Capitale de Lorraine. Tacite (a) raconte, que Fabius Valens, Capitaine Romain, allant de Metz à Langres, reçut dans la Cité des Leuquois, la nouvelle de la mort de Galba, & de l'elevation d'Othon à l'Empire. César ne parle pas de *Tullum*, mais seulement des Leuquois; il promet (b) que ceux de la Franche-Comté, ceux de Langres, & les Leuquois fourniront du froment à son Armée. Pline dit que de son temps, les Leuquois étoient un Peuple libre; *Leuci liberi* (c). Et Lucain (d) louë leur adresse à lancer le dard, ou à tirer de l'arc.

Les plus anciens monumens où il soit fait mention expresse de Toul, sont l'Itineraire d'Antonin, Ptolomée, & les Notices de l'Empire d'Occident.

Le Pays des Leuquois étoit anciennement partagé en plusieurs Cantons, qu'il est important de distinguer, pour l'intelligence de l'Histoire. Le Chaumontois, *Calvo-montensis Pagus*, comprenoit la partie la plus considerable de la Lorraine; la Vosges, avec les Comtez de Blamont & de Salm. Ce Pays s'étendoit depuis la source de la Moselle & de la Meurthe, jusqu'à l'embouchure de cette derniere Riviere dans la Moselle. Il touchoit le Scarponois & le Pays de Metz au Septentrion; le Saintois, ou le Pays de Vaudémont, au Midy; le Toulois, au Couchant, & l'Alsace à l'Orient. Les Comtes de Chaumontois sont celebres dans l'Histoire.

Le Saintois, en latin, *Segintensis*, ou *Segontensis Pagus*, comprenoit le Pays de Vaudémont, & étoit situé entre le Chaumontois & le Toulois. Les Comtes de Saintois ont précédé les Comtes de Vaudémont.

Le Pays de Beden, ou de Void, *Pagus Bedensis*, étoit situé sur la Riviere de Meuse. Void, Sorcy, & Commercy sont dans ce Canton, qui avoit autrefois titre de Comté.

Le petit Pays de Vaux, *Pagus Vallium*, ou le Comté de Vaux, a pour Capitale la Ville de Vaucouleur sur la Meuse. Les Châteaux de Quatrevaux, de Tusey, & de Sauvoy étoient dans ce Pays.

L'Ornez, *Odornensis Pagus*, tire son nom de la petite Riviere d'Ornez, qui prend sa source entre la Ville de Grand, & l'Abbaye de Mureaux; & aprés avoir passé à Gondrecourt, arrose le Barrois & le Perthois, & va se perdre dans la Marne prés de Vitry-le-François. Grand, Gondrecourt, Bonnet, Demenge-aux Vaux, sont les principaux lieux de l'Ornez.

Le Barrois est assez connu, & nous en parlerons souvent dans cette Histoire. Bar, Ligny, Morlay, Nas ou Nay, Montier sur Saulx, sont fameux dans l'antiquité. Le Barrois eut au commencement titre de Duché sous Frideric I. Theodoric, & Frideric II. Ensuite on lui donna le titre de Comté; enfin on lui rendit la digniré de Duché en 1354.

Le Soulossois, *Solecensis Pagus*, a pour Capitale l'ancienne Ville de *Solimariaca*, aujourd'hui réduite en un Village nommé *Soulosse*. Ce petit Pays est situé entre le Chaumontois, le Saintois, & le Bassigny. Brixey, Vicherey, le Châtelet, Châtenoy, Létanche, Neuf-château, la Mothe, Bourmont, Bulgnéville, Relanges, Bleurville, Flabémont, la Marche, sont les principaux endroits de ce Canton.

Le Portois, *Portensis Pagus*, est situé sur la Meurthe. Le Port, autrement S. Nicolas, lui a donné son nom.

Le Pays d'Habende, est celui des environs de Remiremont.

Le Pays de Blois, *Blesensis Pagus*, est dans le Barrois sur l'Ornez.

Je ne répete point ce que j'ai dit du Scarponois, de la Voivre, du Saunois, en donnant la Notice des Médiomatriciens. Le Diocése de Toul s'étend aussi dans ces Pays, du côté de Metz.

Aprés ce long préambule & ce grand détail, dans lequel j'ai crû devoir entrer pour mettre d'abord mon Lecteur au fait des Peuples & des Provinces dont je dois parler, je vais entrer en matiere, sans m'écarter en disgressions que le moins qu'il me sera possible.

(y) *Hug. Flaviar. in Chronico.*

(z) *Strabo l. 4. p. 114.* ὑπὲρ τῶν Μεδιοματρικῶν Λεῦκοι, καὶ τῶν Λιγγόνων τι μέρος.

(a) *Tacit. hist. l. 1. c. 64.* Nuntium de clade Galbæ, & imperio Othonis Fabius Valens in civitate Leucorum accepit.

(b) *Cæsar l. 1. c. 41.* Id sibi curæ esse: frumentum Sequanos, Leucos, Lingonas subministrare.

(c) *Plin. l. 4. c. 17.*

(d) *Lucan Pharsal. l. 4. v. 424.*
Optimus excusso Rhenus Leucusque lacerto.

XIX. *Entrée de Jules César dans les Gaules.*

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulg. 58.

Jules César entra dans les Gaules l'an du Monde 3945, avant J. C. 55, avant l'Ere vulgaire 58. Il y fit la guerre pendant neuf ans (e), jusqu'à l'année du Monde 3955. Il y vint sous le Consulat de Lucius Pison, & d'Aulus Gabinius (f). Le sujet qui l'engagea dans cette entreprise, fut que les Suisses, sous la conduite & à la sollicitation d'Orgetorix leur Chef, & de la Noblesse de leur Pays, avoient pris la résolution de quitter leurs Terres, pour en chercher de meilleures & de plus spacieuses, & même pour faire la conquête des Gaules, chose qu'on leur representoit comme aisée, ayant autant de valeur qu'ils en avoient. La mort d'Orgetorix arrivée avant le temps marqué pour le départ, ne les arrêta pas. Ils sortirent de leur Pays au nombre d'environ 368000; & comme le bruit couroit qu'ils devoient aller vers la Provence, qui obéïssoit aux Romains, César crut qu'il étoit de l'interêt de la République d'empêcher qu'un Peuple aussi nombreux & aussi belliqueux, ne s'approchât trop de cette Province. Il marcha donc à leur rencontre, les arrêta, les battit, & les força de rentrer dans leur Pays. Comme cette Guerre ne s'est point faite dans le Pays dont j'écris l'Histoire, je la passe légerement.

Aprés ces heureux succés, il vint à César des Ambassadeurs de presque toutes les Provinces des Gaules, pour le congratuler, & pour le prier de trouver bon qu'ils fissent une Assemblée generale de toutes les Gaules (g), pour y deliberer de leurs affaires communes; disant qu'ils avoient des choses de la derniere consequence concernant leurs interêts, à lui communiquer. Aprés l'Assemblée, les mêmes Ambassadeurs vinrent de nouveau le trouver; & se jettant à ses pieds, fondans en larmes, ils lui exposerent, aprés lui avoir demandé un secret inviolable, l'état déplorable où leur Pays étoit réduit par Arioviste Roy des Allemands, qui ayant passé le Rhin à plusieurs reprises, s'étoit rendu maître des meilleures Provinces des Gaules:

Arioviste dans les Gaules.

Qu'Arioviste enflé de sa prosperité, usoit insolemment de sa puissance: Que depuis peu il venoit de faire encore passer le Rhin à 24000 Allemands: Que s'il continuoit à les traiter de la sorte, ils se verroient bien-tôt obligez de quitter leurs Provinces, comme avoient fait les Suisses: Que toute leur ressource étoit dans le secours du Peuple Romain, seul capable de réprimer Arioviste.

César comprit aisément la consequence de ce qu'on lui proposoit. Il voyoit de quelle importance il étoit même aux Romains, d'arrêter les progrés d'Arioviste, tant à cause que ce Prince tenoit dans l'oppression les Franc-Comtois & ceux d'Autun, qui étoient Amis & Alliez du Peuple Romain, que parce que les Allemands soutenus par Arioviste, menaçoient d'envahir la Provence, qui obéïssoit aux Romains.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulg. 58.

Il traita d'abord avec Arioviste par Ambassadeurs, pour l'obliger à en venir à une conférence avec lui: mais il répondit avec arrogance, que si César avoit quelque chose à lui communiquer, il pouvoit venir vers lui; que pour lui, il ne pouvoit aller sans son Armée, dans les Pays qui obéïssoient à César, & qu'une Armée comme la sienne ne marchoit pas sans de grandes provisions & de grands attirails: qu'au reste il étoit surpris que les Romains voulussent entrer en connoissance de ce qu'il avoit acquis par les Armes. César y envoya une seconde Ambassade, pour lui exposer plus en particulier ce qu'il desiroit de lui; sçavoir, qu'il ne fist plus passer d'Allemands dans les Gaules, & qu'il rendît aux Franc-Comtois, & à ceux d'Autun, les ôtages qu'il en avoit exigez. Arioviste ayant répondu à tout cela avec beaucoup de hauteur, César se disposa à lui faire la guerre.

XX. *Ceux d'Autun & ceux de Tréves implorent le secours de César.*

Dans ce même temps il reçut des Ambassadeurs de la part de ceux d'Autun & de ceux de Treves (h). Ceux d'Autun se plaignoient que les Harudes, Peuple Allemand, qui depuis peu avoient passé le Rhin, ravageoient leur Pays, quoi qu'ils eussent donné des ôtages à Arioviste. Ceux de Tréves disoient, que les cent Cantons des Suabes étoient campez sur les bords du Rhin, commandez par deux freres Nasua & Cimberius, & essayoient de passer le Fleuve. A ces nouvelles, César vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre; & craignant que ces Peuples de Suabe ne se joignissent à Arioviste, il se hâta d'amasser les provisions pour son Armée, & s'avança à grandes journées vers Besançon, pour prévenir Arioviste, & se saisir de cette importante Place. Etant arrivé dans cette Ville, il y mit Garnison, & y fit rafraîchir ses Troupes pendant quelques jours.

Les Soldats Romains ne manquerent pas de s'informer auprés des Gaulois & des Marchands, qui étoient Arioviste & ses Soldats. On les leur dépeignit comme gens d'une taille presque gigantesque, d'une valeur toute extraordinaire, & d'un abord si terrible, qu'on ne pouvoit même supporter leurs regards. Ces nouvelles jetterent l'effroi dans tous les cœurs. L'épouvante des Tribuns & des autres Chefs, que César avoit amenez de Rome, & qui n'avoient pas beaucoup d'expérience dans la guerre, passa dans les Soldats. On ne voyoit dans tout le Camp que gens qui signoient leurs Testamens, comme se croyant exposez à une mort certaine. Les plus hardis & les plus experimentez même, étoient ébranlez. Ceux qui vouloient passer pour plus résolus, disoient qu'ils ne craignoient pas l'Ennemi, mais qu'ils prevoyoient la lon-

(e) *Sueton. in Julio c. 25. Et Cæsar de Bello civili l. 1. c. 7. p. 215.*

(f) *Idem l. 1. de bello Gallico. c. 2. p. 9.*

(g) *Cæsar l. 1. c. 30. p. 23.* Petierunt uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere liceret.

(h) *Cæsar. l. 1. c. 37. p. 27.*

An du monde 3945. avant J.C. 55. avant l'Ere vulg. 58.

gueur des chemins, l'épaisseur des Forêts, & la disette des choses necessaires à la vie. Il y en eut même qui donnerent avis à César, que s'il vouloit faire partir l'Armée, les Soldats n'obéiroient pas, tant ils étoient consternez, & saisis de crainte.

César ayant appris leur disposition, les assembla, leur parla, les rassura; leur dit qu'il trouvoit fort étrange qu'ils se missent en peine de sçavoir ce qu'il vouloit faire, & de pénétrer ses desseins: Qu'il n'avoit à en rendre compte à personne: Que ni Arioviste ni les Allemands ne devoient pas les épouvanter: Que le premier avoit autrefois demandé avec de grands empressemens l'amitié du Peuple Romain, comme sentant le besoin qu'il en avoit; que les Allemands avoient été vaincus il n'y avoit pas fort long-temps par Marius: Que c'étoit ces mêmes Allemands que les Suisses avoient si souvent battus; que les Suisses même n'avoient pû tenir en la présence des Romains: Que ceux de son Armée, qui prenoient prétexte de la disette des vivres, & de la difficulté des chemins, s'arrogeoient des soins qui ne les regardoient pas, & vouloient mal à propos lui prescrire des loix, & lui donner des leçons: Qu'il auroit soin qu'ils ne manquassent de rien; que ceux de la Franche-Comté, les Leuquois, & ceux de Langres, leur fourniroient des fromens: Qu'ils jugeroient bien-tôt par eux-mêmes, quels seroient les chemins qu'il faudroit prendre. Qu'au reste il ne s'embarrassoit pas des bruits qui couroient, qu'ils ne voudroient pas le suivre; qu'il verroit bien-tôt si la peur auroit plus de pouvoir sur leur esprit, que le devoir & l'honneur; & que quand tout le reste de l'Armée devroit l'abandonner, il marcheroit à l'Ennemi avec la seule dixiéme Légion; bien assuré qu'elle ne le quitteroit point.

XXI. *César marche contre Arioviste.*

Ce discours changea dans un moment tous les esprits. La dixiéme Légion lui rendit graces des marques de confiance qu'il lui avoit données. Les autres Légions témoignerent la douleur qu'elles avoient de l'avoir desobligé. César partit dés le lendemain à la quatriéme veille. Aprés sept jours de marche, il apprit que les Troupes d'Arioviste n'étoient qu'à 24 milles, ou 8 lieuës de son Armée. Arioviste ayant sçu que César étoit proche, lui députa, pour demander une conference. César y consentit. Les deux Generaux se virent & se parlerent, ayant chacun une troupe de Cavaliers à portée pour les défendre, en cas d'insulte. Arioviste soutint qu'il n'étoit entré dans les Gaules qu'à la priere des Gaulois: Qu'il ne possedoit dans le Pays que les Terres qu'eux-mêmes lui avoient données; qu'ils avoient bien voulu aussi lui livrer des ôtages: Que s'il prenoit d'eux quelques contributions, il suivoit en cela les loix de la Guerre, le Victorieux étant en droit de subsister aux dépens du Vaincu: Qu'enfin ce n'étoit pas lui qui avoit déclaré la Guerre aux Gaulois, mais les Gaulois qui la lui avoient déclarée: Qu'il les avoit tous vaincus dans un seul Combat; qu'il étoit encore prêt, s'ils le vouloient, d'en venir à une seconde Bataille avec eux: Qu'il avoit toujours fait grand cas de l'amitié des Romains, mais qu'il n'avoit pas prévû qu'elle dût lui porter préjudice: Qu'il étoit prêt d'y renoncer, si l'on vouloit le forcer à rendre les ôtages, & à ne plus tirer de contribution du Pays: Qu'enfin s'il avoit fait venir des Allemands de delà le Rhin, c'étoit plutôt pour se fortifier, que pour attaquer les Gaules: Qu'il étoit entré dans ce Pays avant les Romains; qu'il n'alloit pas les inquieter dans la Provence, qui étoit à eux. Il dit plusieurs autres choses, qui marquoient la résolution où il étoit de ne pas céder.

César de son côté lui rappella les obligations qu'il avoit au Sénat & au Peuple Romain; l'engagement où étoit la République de défendre les Peuples de Franche-Comté & d'Autun ses Alliez: Qu'il ne pouvoit lui passer, que les Gaules n'eussent pas été vaincuës par les Romains avant lui, puisque Q. Fabius Maximus avoit autrefois subjugué l'Auvergne, et une partie de l'Aquitaine (i), & que le Peuple Romain avoit laissé ces Provinces joüir de leur liberté: Qu'il ne lui étoit pas permis de toucher à ce qui avoit été reglé par le Sénat, & qu'il étoit résolu de défendre la liberté de ces Peuples, que le Sénat n'avoit pas réduit en Province, & ausquels il n'avoit imposé aucun tribut.

Pendant qu'ils étoient en conference, on donna avis à César, que les Cavaliers d'Arioviste s'étoient approchez du Tertre où se tenoit la Conférence, & qu'ils commençoient à jetter des pierres & des traits contre les siens. César se retira donc, & défendit à ses gens de lancer aucun dard contre les Ennemis; ne voulant pas qu'on pût lui reprocher d'avoir troublé la Conférence par aucun acte d'hostilité, quelque supériorité que la valeur de ses Troupes lui donnât sur ses Ennemis.

Dés que l'on sçut dans l'Armée Romaine ce qui s'étoit passé, & avec quelle hauteur Arioviste avoit rejetté les propositions de César, l'on vit dans les Troupes une nouvelle ardeur de combattre. Deux jours aprés Arioviste envoya demander une nouvelle Conférence à César, ou du moins qu'il lui députât quelqu'un, pour traiter la matiere qui avoit été entamée. César ne jugea pas à propos d'y aller, ni même d'y envoyer un seul Ambassadeur. Il aima mieux y députer Caius Valerius Procillus, qui entendoit parfaitement la Langue Gauloise, qu'Arioviste parloit aussi, à cause du long sejour qu'il avoit fait dans les Gaules; & Marcus Metius, qui étoit connu d'Arioviste, & qui avoit avec lui des liaisons particulieres d'hospitalité, qui étoit une chose sacrée parmi les Anciens.

(i) *César l. 1. c. 45. de Bello Gallico.* Bello superatos esse Arvenos & Ruthenos à Q. Fabio Maximo, quibus P. Rom. ignovisset.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulg. 58.

Aussi-tôt qu'ils furent arrivez dans le Camp des Ennemis, Arioviste, en présence de son Armée, s'écria : Que venez-vous faire ici ? Est-ce pour nous observer, & sçavoir nos forces ? En même temps, sans leur donner le loisir de répondre, il les fit charger de chaînes. Le même jour il fit marcher son Armée, & se campa au pied d'une montagne, à six mille pas de l'Armée de César. Le lendemain il s'avança deux mille pas au delà de l'Armée Romaine, dans le dessein de lui couper les vivres. Les cinq jours suivans, César mit son Armée en Bataille : mais Arioviste se contenta de faire sortir de son Camp six mille Cavaliers, accompagnez d'autant de Piétons, gens d'élite, d'une valeur & d'une vîtesse extraordinaire, qui soutenoient la Cavalerie, lorsqu'elle étoit obligée de reculer, qui la défendoient lorsqu'elle étoit renversée de cheval, & l'égaloient même à la course dans le besoin, se tenant aux crins des chevaux.

César voyant que l'Ennemi ne vouloit pas sortir de son Camp, résolut, pour se tirer de la contrainte où il se trouvoit par rapport aux vivres & aux fourages, d'aller poster une partie de son Armée à six milles de là, derriere le Camp d'Arioviste. Celui-ci envoya seize mille hommes, pour empêcher les Romains de s'y fortifier : mais César ayant partagé son Armée en trois corps, fit faire tête aux Allemands avec les deux premiers, pendant que le troisiéme travailloit à fortifier son Camp. Lorsque le lieu fut en état de défense, il y laissa deux Légions, & retourna avec le reste de l'Armée dans son premier Camp. Le lendemain il fit sortir ses Troupes des deux Camps, & les rangea en bataille : mais Arioviste ne parut point, non plus que les autres jours. Le troisiéme jour, Arioviste envoya une partie de ses Troupes, pour attaquer le petit Camp des Romains. Le Combat y fut rude & opiniâtre : mais il fut obligé sur le soir de rappeller ses Troupes. César ayant demandé aux Prisonniers pourquoi les Allemands ne vouloient pas combattre, ils lui répondirent que parmi eux c'étoit la coutume, que les Meres de famille jettassent les sorts, pour sçavoir s'il étoit avantageux de livrer le Combat, & qu'elles avoient déclaré que les Allemands ne remporteroient pas la victoire, s'ils combattoient avant la nouvelle Lune (k).

XXII. *Combat des Romains contre Arioviste.*

Dès le lendemain César les mit dans la nécessité d'accepter la Bataille. Ayant laissé dans ses deux Camps autant de Troupes qu'il en falloit pour les garder, il rangea devant le petit Camp toutes les Troupes Auxiliaires, qui étoient des Gaulois pour la plupart, & prit avec lui les Légions, qui étoient ses meilleures Troupes. Il en fit trois Corps, & s'avança jusqu'au Camp d'Arioviste. Alors les Allemands furent contraints de sortir, & de se ranger en bataille à leur maniere. Ils se partagerent par Nations, & enfermerent toute leur Armée par un rang de chariots & de charettes, afin que nul ne pensât à la fuite. Les femmes qui étoient dans cette enceinte, conjuroient avec larmes, & les cheveux épars, les Soldats qui alloient au Combat, de ne les pas abandonner, pour devenir esclaves des Romains. César attaqua l'Aîle droite, qui lui paroissoit la moins forte. Les deux Armées coururent l'une à l'autre avec tant de rapidité, que les Soldats n'eurent pas le temps de lancer leurs javelots. Ils mirent d'abord l'épée à la main, & combattirent avec un acharnement incroyable. Les Allemands s'étoient couverts de leurs Boucliers, & s'étant serrez l'un auprès de l'autre, avoient formé ce qu'on appelle la Tortuë : mais quelques Soldats Romains sauterent sur leurs têtes, arracherent leurs Boucliers, & commencerent à leur enfoncer par le haut leur épée dans la gorge. Ainsi l'Aîle droite des Ennemis fut entiérement défaite, & mise en fuite, par l'Aîle gauche des Romains.

Cependant l'Aîle droite des Romains étoit fort pressée par l'Aîle gauche des Ennemis, qui étoit beaucoup plus nombreuse : mais Publius Crassus, fils du fameux Marius Crassus, & qui commandoit la Cavalerie, ayant vû le danger des Romains, y envoya promptement le troisiéme Corps, ou le Corps de réserve, qui rétablit le Combat, & contraignit les Ennemis de prendre la fuite vers le Rhin, éloigné d'environ cinquante mille pas du lieu où s'étoit donné la Bataille. Quelques-uns se sauverent à la nage ; d'autres eurent le bonheur de rencontrer des Barques, & s'en servirent pour passer le Rhin. De ce nombre fut Arioviste, qui se jetta en Allemagne. Tous ceux qui ne purent passer, furent mis à mort par la Cavalerie Romaine.

Procillus, qui avoit été arrêté par Arioviste, ainsi qu'on l'a vû, fut heureusement rencontré de César, comme une troupe d'Allemands l'emmenoit chargé de trois chaînes. Il racontoit que trois fois on avoit tiré au sort, si on le feroit brûler, ou si on le réserveroit à un autre temps ; & qu'autant de fois il avoit été préservé par le bonheur du sort. Metius fut aussi trouvé sain & sauf. Les Suabes dont on a parlé, & qui s'étoient campez sur le Rhin à dessein de le passer, ayant appris la défaite d'Arioviste, commencerent à se retirer ; & ceux de Cologne les ayant poursuivis, en tuerent un grand nombre. Ainsi César en une seule Campagne mit fin à deux grandes Guerres.

XXIII. *Guerre de César contre les Peuples de la Gaule Belgique.*

L'année suivante, César apprit que presque toute la Gaule Belgique formoit une conjuration contre le Peuple Romain, & que pour s'assurer les uns des autres, ils se donnoient réciproquement des ôtages (l). Ni ceux de Rheims, ni ceux de Metz, ni ceux de Tréves, n'étoient point entrez dans ce complot ; & ceux de Toul, ou les Leuquois, ne paroissent pas

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulg. 57.

(k) *Cæsar l. 1. de Bello Gallico c. 50. Confer Tacit. de moribus German.*

(l) *Cæsar l. 2. de Bello Gall. c. 1.* Omnes Belgas contra Populum Romanum conjurare, obsidesque inter se dare.

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulg. 57.

non plus dans le dénombrement que fait César des Peuples qui entreprirent cette Guerre ; ce qui fait juger qu'ils n'y eurent point de part. Les motifs de cette Guerre étoient, la crainte que l'Armée Romaine, aprés avoir pacifié les autres parties de la Gaule, ne vînt fondre sur la Belgique. Comme ils s'étoient défiez du trop long sejour des Allemands dans les Gaules, ils prenoient aussi ombrage d'y voir les Romains prendre des quartiers d'hyver, & y demeurer trop long-temps. Quelques-uns n'avoient point d'autres raisons de vouloir la Guerre, que leur inconstance, & l'amour de la nouveauté. D'autres, qui par leurs grandes richesses, pouvoient prétendre à la Royauté, sur le pied où les choses étoient dans les Gaules, craignoient la domination des Romains, sous lesquels ils n'auroient pas eû la même facilité de s'élever.

César bien informé de ces dispositions, & que ceux de la Belgique levoient des Troupes, & rassembloient leur Armée, amena d'Italie deux nouvelles Légions (m), & se rendit en diligence sur les Frontieres de la Gaule Belgique. Ceux du Pays Rhémois lui envoyerent des Ambassadeurs pour l'assurer de leur fidelité, & lui offrir leurs services, disant qu'ils n'étoient point entrez dans la conspiration de leurs Voisins, mais qu'ils n'avoient pû empêcher ceux de Soissons, leurs freres & leurs Alliez, de s'y laisser entraîner avec les autres : Que tout le reste de la Belgique étoit en armes, & que les Allemands qui étoient deça le Rhin, s'étoient joints à eux. Comme César leur demandoit quelles étoient les forces de ces Peuples, & quels étoient les Cantons qui avoient pris les armes ; ils lui dirent que la plupart des Belges étoient Allemands d'origine, & qu'ayant autrefois passé le Rhin, ils avoient chassé les Gaulois de leur Pays, & s'y étoient établis en leur place : Que les Belges seuls entre tous les autres Peuples de la Gaule, n'avoient pas laissé entrer les Cimbres & les Teutons sur leurs Terres ; que c'est là ce qui les rendoit si fiers, & leur donnoit tant d'autorité : Que pour le nombre de leurs Troupes, ils pouvoient lui en rendre un compte d'autant plus exact, qu'ils sçavoient ce que chaque Province, ou chaque Peuple en avoit promis pour cette Guerre, dans leur derniere Assemblée generale.

Que ceux du Pays de Beauvais étoient les plus forts, les plus vaillans, & les plus nombreux ; qu'ils pouvoient armer cent mille hommes, & qu'ils en offroient soixante mille d'élite, si l'on vouloit leur donner la conduite de toute cette Guerre : mais que l'on avoit déferé cet honneur à Galba Roy de Soissons, Prince d'une sagesse & d'une justice reconnuë, & qui offroit cinquante mille hommes. Ceux de Cambray en promettoient autant ; ceux d'Arras, quinze mille ; ceux d'Amiens, dix mille ; ceux de Teroüane & du Boulonnois, vingt-cinq mille ; ceux de Gand, d'Anvers & du Brabant, neuf mille ; ceux du Pays de Caux, dix mille ; ceux du Vexin & du Vermandois, autant ; les Aduatiques, qui sont apparemment ceux du Haynaut ou de Namur, vingt-neuf mille ; ceux de Liége, ou du Condreux (*Condrusi*) ; ceux de Tongres, les *Céréses* & les *Pemanes*, Peuples aujourd'hui inconnus, & connus alors sous le nom de Germains ou Allemands, environ quarante mille. Toutes ces Troupes faisoient une Armée d'environ trois cent huit mille hommes.

XXIV. *Siége de Bibrax par les Belges.*

César ayant pris toutes les connoissances nécessaires, alla chercher l'Ennemi sur l'Aine, qui est frontiere du Pays de Rheims. Il donna commission à Divitiacus, Chef de ceux d'Autun, d'entrer dans le Beauvaisis, afin d'y faire diversion. Pour lui, il se campa sur l'Aine, à huit milles de Bibrax, que quelques-uns veulent être la Ville de Brayne, & d'autres celle de Bray, dans le Rhémois. Les Ennemis s'attacherent à cette Place, qui se trouva sur leur chemin, & la presserent si vivement, qu'elle eut assez de peine de soutenir leur effort pendant le premier jour. La maniere d'assiéger des Belges & des Gaulois, est la même. Ils enveloppent toute la Ville, puis jettent des pierres de tout côté contre ceux qui paroissent sur la muraille. Quand le mur est nettoyé, ils s'approchent des murailles & des portes, faisant la tortuë (n), c'est à dire, se serrant l'un contre l'autre, & se couvrant la tête de leurs Boucliers, qu'ils disposent à peu prés comme les tuiles d'une toiture ; les premiers demeurant debout, les autres s'abbaissant successivement, & peu à peu, & les derniers étant à genoux, ils s'attachent aux murs pour les sapper, ou aux portes pour les enfoncer, sans craindre ce qu'on peut leur jetter de dessus les Remparts.

Bibrax étoit à l'extrêmité. Iccius qui commandoit dans la Ville, donna avis à César que sans un prompt secours, il ne pouvoit tenir davantage. La même nuit César lui envoya des Numidiens & des Crétois, qui sont d'excellens Archers ; avec des Frondeurs des Isles Baleares, aujourd'hui Maiorque & Minorque ; qui étant heureusement entrez dans la Ville, firent reprendre cœur aux Assiégez. Les Assiégeans au contraire, desesperant de se rendre maîtres de la Ville, leverent le Siége ; & ayant ravagé toute la Campagne, & mis le feu à tous les édifices qu'ils rencontrerent, marcherent avec toutes leurs forces droit aux Romains, & se camperent à deux mille pas au plus, du Camp de César.

(m) La Légion étoit au moins de 4000 hommes de pied : car elle a varié pour le nombre. D'abord elle ne fut que de 3000 hommes, puis de 4000. Tite-Live leur donne 5000 hommes de pied, & 200 chevaux. *L. 42. Ex veteri instituto, Legionibus quina millia, & ducem Equites dabantur.* Quelquefois elles étoient encore plus fortes.

(n) *Livius l. 44.* Quadrato agmine facto, scutis super capita densatis, stantibus primis, secundis submissioribus, tertiis magis & quartis, postremis etiam genu nixis, fastigiatam, sicut tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant.

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulg. 57.

Ce General ne jugea pas à propos de risquer d'abord la Bataille contre un Ennemi si superieur en nombre. D'ailleurs il étoit bien-aise d'essayer un peu ses Troupes contre des gens dont la valeur faisoit tant de bruit. Mais aprés avoir pendant quelques jours escarmouché avec leurs Cavaliers, & voyant que ses Soldats ne cedoient en rien à ceux des Belges, il rangea son Armée en bataille dans un terrain avantageux, & fortifia encore son Champ de bataille, en faisant tirer une ligne à ses deux côtez, où il mit des machines de guerre pour les défendre, au cas que l'Ennemi voulût l'attaquer en flanc. Mais un marais qui étoit entre les deux Armées, & que personne n'osa hazarder de passer le premier, fut cause que l'on ne combattit pas ce jour-là.

Les Ennemis s'avancerent vers l'Aine, qui étoit derriere le Camp de César; & y ayant trouvé des guez, ils y passerent une partie de leur Armée, dans le dessein ou d'attaquer un Château, qui étoit défendu par Quintus Titurius avec quelques Soldats Romains; ou de faire le dégât dans les Terres de ceux de Rheims, dont César tiroit ses vivres. Celui-ci y accourut avec des Numidiens armez à la legere, & des Soldats armez de frondes & de fleches. Il y eut un rude combat au passage de la Riviere, où les Belges furent maltraitez. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvoient ni passer la Riviere, ni se rendre maîtres du Château où commandoit Titurius, résolurent de se retirer chacun dans leur Province, disposez à accourir au secours de ceux qui seroient les premiers attaquez par les Romains. Ils décamperent donc à la seconde veille de la nuit, avec grand bruit, & sans aucun ordre, chacun s'efforçant d'avoir le premier rang dans la marche. César craignant quelque surprise, & ne sçachant pas le motif de leur retraite, n'osa les poursuivre: mais ensuite ayant appris qu'ils fuyoient, il envoya aprés eux de la Cavalerie, qui en tua un grand nombre, & les poursuivit tant que le jour dura. Sur le soir ils revinrent au Camp, selon les ordres qu'ils en avoient reçus.

XXV. *César devant Noyons. Bataille contre ceux de Cambray, &c.*

Le jour suivant, César fit irruption dans le Soissonnois, & aprés une longue marche, arriva à Noyons. (o). Il crut la prendre d'emblée; mais quoi qu'elle n'eût qu'une tres petite Garnison, il ne put s'en saisir, parce qu'elle étoit entourée de tres bons fossez. Il fut obligé d'en faire le Siége dans les formes. Alors les Peuples du Soissonnois, qui étoient revenus dans leur Pays, voyant la diligence des Romains, & la grandeur des ouvrages qu'ils avoient faits pour prendre la Ville, se rendirent, & lui donnerent des ôtages. De là il marcha contre ceux de Beauvais, qui se rendirent d'abord, & César leur pardonna, à la priere de Divitiacus d'Autun. Ceux d'Amiens ne firent pas plus de résistance: mais ceux de Cambray, avec ceux du Vermandois, avoient passé la Sambre, résolus de résister aux Romains jusqu'à la derniere extrêmité. Ils avoient jetté leurs vieillards, leurs femmes & leurs enfans dans des lieux marécageux & inaccessibles, & se tenoient dans des bois, attendant l'occasion de donner sur l'Armée Romaine. Ils furent avertis par des transfuges de leur Nation, qu'il seroit aisé de troubler & de battre les Légions dans le moment qu'elles arriveroient, & avant qu'elles eussent eû le loisir de se décharger, de s'armer, & de fortifier leur Camp. Ils profiterent de cet avis, & attaquerent César dans le moment que les Légions commençoient à travailler à leur campement.

L'attaque fut si brusque & si précipitée, que le General Romain n'eut pas même le temps de ranger ses Troupes, ni de donner les ordres necessaires: mais le grand usage & la science de l'Art militaire qu'avoient ses Soldats, y suppléerent. Elles se rangerent d'elles-mêmes comme elles purent, chaque Soldat se mettant sous le premier Etendart qu'il trouvoit. En un mot, la surprise fut telle, qu'ils n'eurent pas le temps de prendre leurs casques, de les orner, ni de développer leurs Boucliers. Ils combattirent cependant avec tant de valeur, que la neuviéme & dixiéme Légion renverserent ceux d'Arras, les poursuivirent jusqu'à la Sambre, & en tuerent un grand nombre. D'un autre côté, la huitiéme & l'onziéme Légion rompirent ceux de Vermandois, & les pousserent assez loin vers la même Riviere. Mais les Nerviens, c'est à dire ceux de Cambray, ayant donné avec toutes leurs forces sur la septiéme & la douziéme Légion, les traiterent mal, & les firent plier. En même temps les Ennemis entrerent pêle-mêle dans le Camp avec les Romains; les Valets, les Numides, ceux qui étoient armez de frondes & de fleches, couroient de côté & d'autre, sans sçavoir où ils alloient, parce que la confusion étoit répanduë dans l'Armée, le General n'ayant pas eû le loisir de placer ses Troupes, ni de donner à chacun les ordres necessaires.

XXVI. *Les Trévériens Auxiliaires des Romains, s'en retournent dans leur Pays.*

Au milieu de ce desordre, les Cavaliers de Tréves (p), qui avoient été envoyez par leur Province au secours de César, en qualité de Troupes Auxiliaires, & qui passoient pour les meilleurs Cavaliers des Gaules, voyant l'Ennemi dans le Camp des Romains, les Légions ébranlées, & presque enveloppées par les Gaulois, & les Troupes armées à la legere, en déroute, & mises en fuite, crurent que tout étoit perdu; & desesperant de voir les choses rétablies, s'en retournerent dans leur Province, &

(o) *Noviodunum.* La suite du discours de César insinuë que cette Ville étoit la Capitale du Soissonnois; ce qui a fait croire à quelques-uns, que Soissons portoit alors le nom de *Noviodunum.* Mais Noyon étant dans l'ancien Pays de *Suessiones*, pourquoi en chercher une autre?

(p) *Cæsar l. 2. c. 24. p. 50.* Quibus omnibus permoti Equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis est opinio singularis, qui auxilii causâ a Civitate missi ad Cæsarem venerant, &c.

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulg. 57.

y publierent que les Romains étoient entiérement défaits, & que l'Ennemi s'étoit rendu maître de leur Camp, & de leur bagage.

Cependant César travailloit à rallier ses Troupes; & ayant pris le bouclier d'un des Soldats qui étoit au dernier rang, il s'avança à la tête de ceux qui tenoient ferme. Il appella par leurs noms les Centurions, & exhorta les Soldats à bien faire; puis leur ayant commandé de dégager leurs rangs, afin qu'ils pussent plus aisément se servir de leurs épées, il se mit à combattre avec eux. Ses Soldats reprirent cœur, & l'ardeur des Ennemis commença à se rallentir; & comme la septiéme Légion, qui étoit prés de là, se trouvoit embarrassée, César avertit les Tribuns de la joindre au Corps, à la tête duquel il combattoit. Cette jonction inspira une nouvelle force aux uns & aux autres. D'un autre côté, les deux Légions qui étoient à l'Arrieregarde, commencerent à paroître de dessus la hauteur; & Titus Labienus, qui s'étoit rendu maître du Camp des Ennemis, voyant le danger où étoit César, envoya à son secours la dixiéme Légion, qui arriva si à propos, qu'elle fit entiérement changer la face des choses. Les Romains qui avoient lâché le pied, retournerent à la charge; & il n'y eut pas jusqu'aux blessez, qui ne fissent effort pour se relever, & pour combattre.

Les Gaulois, quoi que vivement attaquez de toute part, ne perdirent pas courage. Ils combattirent avec une valeur que César ne peut assez louër. Ceux qui tomboient les premiers sous les coups des Romains, servoient comme de degrez aux autres pour combattre avec plus d'avantage de dessus leurs cadavres; & quand il y avoit un assez grand tas de corps morts, les Gaulois montoient dessus pour lancer leurs dards contre les Romains, & pour repousser ceux qui leur étoient lancez. Enfin ils combattirent avec tant d'opiniâtreté, que de plus de six cent Senateurs, ils se virent réduits à trois; & de soixante mille Combattans, à peine y en eut-il cinq cent de reste. César pardonna aux vieillards, aux femmes & aux enfans, qui lui demanderent misericorde. Il prit ensuite la Ville des Aduatiques, que l'on croit être ceux dont la Capitale étoit Namur, ou ceux d'Anvers, ou enfin ceux du Haynaut; car on ne sçait précisément qui étoient les Aduatiques. César dit qu'ils étoient descendus des Cimbres & des Teutons, lesquels allant en Italie, avoient laissé les Aduatiques au nombre de six mille, pour garder les bagages qu'ils ne pouvoient porter avec eux. Ceux-ci, aprés bien des Guerres & des contradictions, s'étoient enfin établis en deça du Rhin, au lieu où ils demeuroient alors.

XXVII. *Conquête de la basse Bretagne par les Romains.*

César ayant ainsi mis fin à la Guerre des Belges, reçut nouvelle que Publius Crassus, qu'il avoit envoyé vers la Basse-Bretagne, avec une Légion, avoit aussi soumis à l'obéïssance des Romains, le Pays de Vannes, celui de Tréguier, de Rennes, & quelques autres: de maniere que toutes les Gaules étant ainsi pacifiées, il ne songea plus qu'à envoyer ses Troupes en Quartier, & à s'en retourner en Italie.

Le bruit de ses exploits s'étant répandu parmi les Peuples de delà le Rhin, ils lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui jurer obéïssance, & pour lui offrir des ôtages: mais comme il étoit sur son départ, il les remit à l'Eté suivant. Ainsi se termina cette Guerre de la Belgique inferieure; car celle de delà la Meuse ne paroît pas y avoir eû part, puisque ceux de Tréves étoient même venus à l'Armée de César.

XXVIII. *Troisiéme & quatriéme année de la Guerre de César dans les Gaules. Mœurs des Germains.*

Ans du monde 3947. & 3948. avant J. C. 53. & 52. avant l'Ere vulg. 56. & 55.

La troisiéme année de la Guerre des Gaules ne regarde pas notre sujet, puisque les Peuples dont nous écrivons l'Histoire, n'y furent point interessez, & qu'elle se passa dans des lieux assez éloignez de la Belgique (q). Mais la quatriéme année nous fournit quelque matiere, puisque César y fit la Guerre aux Allemands, qui avoient passé le Rhin, & qui commencerent à faire des courses sur les Terres qui obéïssoient à ceux de Tréves (r). Il est bon de reprendre les choses de plus haut, & de faire connoître les Allemands, dont on aura souvent à parler dans la suite.

Ces Peuples sont beaucoup plus barbares que les Gaulois. Ils n'ont ni Druides, ni Prêtres, ni sacrifices (s). Il ne reconnoissent de Divinitez que celles qu'ils voyent, & dont ils tirent quelque avantage, le Soleil, Vulcain, & la Lune (t). Toute leur vie est occupée à la chasse, ou à la guerre. Ils ne s'appliquent que peu, ou point à l'agriculture. Ils vivent de lait, de fromage & de viande.

Leurs champs ne sont ni partagez, ni abornez. Chaque année le Prince ou le Magistrat assigne à chaque Peuple, ou à certain nombre de familles, un canton de terrain, dans l'endroit, & en la quantité qu'il juge à propos; & l'année suivante il les oblige de le quitter, & de passer en un autre endroit. On partage d'ordinaire chaque année la Nation en deux lots (u); l'un va à la guerre, & l'autre demeure à la maison; ceux-ci cultivent les terres pour ceux-là; & réciproquement. L'année qui suit, ceux qui ont été à la guerre, demeurent dans le Pays pour cultiver les terres. Ils changent perpetuellement de demeures, & il ne leur est pas permis de demeurer plus d'un an dans le même canton. Ils donnent de fort bonnes raisons de ces

(q) *César l. 3. de Bello Gallico.*
(r) *César l. 4. de Bell. Gall.*
(s) *César l. 6. c. 20. p. 130. Vide & lib. 4. init.*
(t) Tacite, *de moribus German.* dit qu'ils adorent aussi la Terre, ou Herthe, Isis, Castor & Pollux, Mars, Hercule, Mercure, & la Mere des Dieux. *Pag. 439 449. 450 451.* qu'ils offrent à Mercure des hosties humaines; & à Mars & à Hercule, des animaux ordinaires.
(u) *César l. 4. c. 1. pp. 70. 71. Vide & Tacit. de moribus German. p. 445.* Agri pro numero cultorum ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, & superest ager, &c.

fréquens

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

fréquens changemens. C'eſt, diſent-ils, dans la crainte que l'amour de l'agriculture ne leur faſſe quitter l'exercice de la guerre; qu'ils ne s'attachent à acquerir de grands fonds, & que les plus riches n'oppriment les pauvres & les plus foibles; qu'ils ne s'amuſent à bâtir avec trop de ſoin, pour ſe garantir des injures du temps; que l'amour de l'argent ne ſe gliſſe parmi eux, ce qui eſt la ſource des diviſions & des factions; enfin ils veulent contenir le Peuple dans l'union avec les grands, en conſervant entr'eux une parfaite égalité de biens.

Chaque Canton tient à grand honneur de laiſſer autour de ſoi un vaſte terrain en friche & en ſolitude (x); ils croyent que c'eſt une marque que perſonne ne peut tenir en leur préſence, ni réſiſter à leur valeur; de plus, ils s'en croyent plus en ſureté contre les incurſions ſubites de l'Ennemi. Durant la Paix ils n'ont point de Magiſtrats en commun: mais les Princes de chaque Canton ſont les Juges de leurs Sujets, & les arbitres de leurs differends. Pendant la Guerre, celui qui commande l'Armée, a droit de vie & de mort. Le vol qui ſe fait au dehors de leur Canton, n'a parmi eux rien de honteux. Ils le louënt même, comme un moyen d'exercer la jeuneſſe, & d'éviter la pareſſe. Ils ont un grand reſpect pour l'hoſpitalité (y), & ne croyent pas qu'il ſoit permis d'en violer les droits ſacrez, en outrageant les Etrangers. Quiconque vient dans leur Pays, y eſt bien reçu; toutes les maiſons lui ſont ouvertes; on lui offre à manger, on le défend, on le protege, on le reſpecte, pour quelque cauſe qu'il y vienne.

Leur habit ordinaire n'eſt que de peaux (z). Ils ſe baignent dans les Rivieres, hommes & femmes indifferemment. S'ils ſouffrent des Marchands dans leur Pays, c'eſt plutôt pour leur vendre ce qu'ils ont pris ſur l'Ennemi, que pour en acheter des choſes qui viennent des Pays étrangers. Leurs chevaux n'ont ni beauté ni apparence: mais par l'exercice, ils les rendent capables d'un tres grand travail; & au lieu que les Gaulois ſont tres curieux de beaux chevaux, & les achetent à tres haut prix, les Allemands n'en veulent point d'étrangers. Dans les combats de Cavalerie, ſouvent ils ſautent à bas de cheval, & combattent à pied. Leurs chevaux ont l'habitude de demeurer au même endroit ſans branler; & le Cavalier démonté court à ſon cheval, & remonte quand il juge à propos. Selon leurs mœurs, rien n'eſt plus honteux que de ſe ſervir d'équipage pour monter à cheval. Ils les montent à poil, & ils ne craindront point d'attaquer, quoi qu'en petit nombre, une troupe de Cavaliers embarraſſez d'équipage, quelque nombreuſe qu'elle ſoit. Ils ne ſouffrent point qu'on apporte du vin dans leur Pays, perſuadez que cette liqueur énerve les forces, & abbat le courage.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

L'uſage des lettres & de l'écriture n'eſt pas connu parmi eux (a). Ils n'ont que d'anciens vers (b) à leur mode, par leſquels ils celebrent les hauts faits des Auteurs de leur origine, & les exploits de leurs Héros. Ils reconnoiſſent pour Pere de leur Nation le Dieu Tuiſton, engendré de la Terre, & ſon fils Mannus. Ils donnent à Mannus trois fils, qui ont laiſſé leurs noms à trois Peuples, dont les plus voiſins de l'Ocean s'appellent Ingevons; ceux qui ſuivent, ſont nommez Herminons, & les troiſiémes Iſtævons. Ils tiennent auſſi qu'Hercule a été dans leur Pays. Ils chantent en allant au combat. Leur Pays eſt aſſez fertile, mais ne porte point d'Arbres fruitiers. Le bêtail fait leur ſeule richeſſe; ils ſont curieux d'en avoir beaucoup (c): mais ce qu'ils en ont, n'eſt ni beau ni grand. Ceux qui ſont le plus avant dans le Pays, ne trafiquent que par échange. Ceux qui approchent des frontieres, ſe ſervent de quelques monnoies d'or & d'argent pour la commodité du commerce. Ils préferent l'argent à l'or, & l'ancienne monnoie à la nouvelle. Ils aiment celle principalement qui eſt dentelée, pour s'aſſurer qu'elle n'eſt pas fourrée; & celle où l'on voit pour empreinte des chariots à deux chevaux, c'eſt à dire les anciennes Médailles Conſulaires.

Le fer même n'eſt pas commun parmi eux. On y voit peu d'épées. Ils portent des piques, qu'ils lancent contre l'Ennemi, & avec leſquelles ils peuvent auſſi combattre de prés. Ils vont ou nuds, ou vêtus legerement, & ſans parure. Peu portent des cuiraſſes & des caſques: mais ils ont ſoin d'avoir des boucliers bien peints, à leur maniere. C'eſt la derniere infamie pour un Soldat, que d'avoir abandonné ſon écu. Il ne lui eſt plus permis aprés cela d'aſſiſter aux choſes ſaintes, ni à l'Aſſemblée de la Nation. Pluſieurs ne pouvant ſurvivre à cette honte, ſe ſont pendus de deſeſpoir. Ils portent au combat certaines figures de leurs Dieux, tirées de leurs Bois ſacrez. Ils menent à la Guerre leurs femmes & leurs enfans; & prennent quelquefois pour ôtages les filles des principaux des Provinces. Ils croyent qu'il y a dans ce ſexe quelque choſe de plus ſacré, de plus divin, & de plus propre à prédire l'avenir. Ils ne mépriſent ni leurs avis,

(x) *Cæſar loc. cit. Item l. 4. c. 3.*

(y) *Cæſar l. 6. c. 23.* Hoſpites violare nefas putant; qui quaque de cauſa ad eos venerunt, ab injuria prohibent, ſanctoſque habent; iis omnium domus patent, victuſque communicatur. *Tacit. de morib. German. p. 444.* Hoſpitiis non alia gens effuſius indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur. Pro fortuna quiſque apparatis epulis excipit, &c.

(z) *Cæſar lib. 4. initio.*

(a) *Tacit. de morib. German. p. 445. Edit. Lipſ.* Litterarum ſecreta viri pariter ac fœminæ ignorant.

(b) *Tacit. de morib. German. initio p. 434.* Celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ & annalium genus eſt) Tuiſtonem terrâ editum, & filium Mannum, &c.

(c) *Idem pag. 437.* Pecorum fœcunda, ſed plerumque improcera. Ne armentis quidem ſuus honor, aut gloria frontis. Numero gaudent, eæque ſolæ & gratiſſimæ opes ſunt. Argentum & aurum propitii an irati Dei negaverint dubito.... Interiores ſimplicius & antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem & diu notam, ſerratos bigatoſque, &c.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

ni leurs prédictions. (d) On vit parmi eux, sous l'Empereur Vespasien, la Devineresse Velleda, qu'ils adoroient comme une Déesse. Ils en ont aussi adoré d'autres, comme Arinia, non d'un culte feint, de même que ces Dieux que la flatterie crée tous les jours, mais d'un culte de persuasion.

XXIX. *Religion des Germains.*

Tacite (e) assure que de tous les Dieux, Mercure est celui qu'ils respectent le plus. Ils lui offrent quelquefois des victimes humaines. Ils adorent aussi Mars & Hercule, à qui ils donnent pour offrandes des animaux vivans. Quelques-uns rendent aussi leur culte à Isis, qu'ils representent sous la forme d'une barque. Mais ils n'ont point de Temples; ils croyent qu'il est indigne de la grandeur & de la majesté des Dieux, de les enfermer entre des murailles. Ils leur consacrent des Bois & des Forêts, & ils donnent le nom de divinité à ce silence, à cette obscurité & à ce secret qui y regnent, qu'on ne voit point, mais qui frappe par le sentiment de respect & de frayeur dont on est saisi en y entrant.

Ils sont fort attachez aux sortiléges & à la divination. Ils ont plusieurs manieres de sorts (f). S'ils veulent entreprendre quelque chose, ils jettent plusieurs petites branches d'un arbre fruitier, marquées de certaines notes, sur un habit blanc; puis le Prêtre, si c'est une affaire publique, ou le Pere de famille, si c'est une affaire particuliere, prend chacune de ces petites verges; & les élevant par trois fois en haut, & portant les yeux au Ciel, il en tire des pronostiques, suivant la marque qu'il y trouve imprimée. Ils observent aussi le vol & le chant des oiseaux, & même le hennissement des chevaux; car ils nourrissent dans ces Bois sacrez, des chevaux blancs, qui n'ont jamais servi à d'autres usages. On les met à un chariot sacré, qui est monté par le Prêtre, & accompagné du Roy ou du Prince de la Province; & ils tirent des présages par le mouvement & le hennissement de ces animaux, ausquels ils attribuent une connoissance des desseins du Dieu à qui ils appartiennent. Quelquefois, quand ils sont en guerre avec une Nation voisine, ils prennent par adresse un homme de cette Nation, qu'ils font combattre seul à seul avec un des leurs, & ils présagent que la victoire sera du côté de la Nation, dont l'homme sera demeuré victorieux. Ils ne s'assemblent d'ordinaire qu'au commencement ou au déclin de la Lune : ce sont, à leur avis, les temps les plus heureux. Ils comptent, comme les Gaulois, leur temps, par le nombre des nuits, & non par celui des jours (g). Ils paroissent armez dans leurs assemblées. Les Rois ou les Anciens y haranguent. Les Prêtres y font faire silence. Si le Peuple approuve le discours, il le témoigne par le choc de ses armes.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

Les crimes sont punis selon leur qualité & leurs circonstances. On pend à des arbres les traîtres & les transfuges. On noye dans un marais, en mettant une claye par dessus, les lâches, & ceux qui tombent dans des crimes honteux à la nature. L'homicide, & les moindres crimes, sont punis par des amendes d'un certain nombre de chevaux ou de vaches (h). Si une femme tombe dans l'adultere (i), son mari la fait raser, la chasse nuë de sa maison, & la promene, en la fouettant, par tout le Village. Ils ne font rien d'important, ni en public ni en particulier, qu'en armes; & lorsqu'on fait entrer un jeune homme dans le monde, le Prince, le pere, ou quelqu'un de ses proches, lui mettent en main le bouclier & la lance dans l'Assemblée du Peuple. C'est là la ceremonie qui tire un jeune homme de la maison de son pere, pour le presenter au service de la République, & pour le rendre membre de l'Etat. Ils aiment tellement la guerre, que si elle manque dans leur Pays, ils en vont chercher ailleurs. Ils ne connoissent presque aucun autre exercice que celui-là. Durant paix, ils passent le temps à dormir, ou à boire. Il n'est pas honteux parmi eux de passer la nuit & le jour à cet exercice. Ils dorment bien avant dans le jour; de là ils prennent des bains chands, puis ils se remettent à table. Chacun a sa petite table, & son siége separez. Ils déliberent des affaires les plus serieuses de la guerre & de la paix au milieu des festins : mais le lendemain, lorsqu'ils sont plus rassis, ils mettent de nouveau l'affaire en déliberation, & prennent leur parti : ainsi chaque chose a son tour. Ils donnent à la consultation celui où l'esprit ne sçait déguiser; & à la résolution, celui où il est moins capable de se tromper. Leur boisson est la bierre. Ceux qui sont plus voisins des fleuves & de la mer, achetent du vin. Leur nourriture est tres simple; des pommes sauvages, de la venaison fraîche, du lait caillé : mais ils ne sont pas si temperans pour le boire. Si on veut leur fournir de quoi contenter leur soif & leur appetit; ils ne seront pas plus aisez à vaincre par le vin que par les armes (k); ils sont aussi grands buveurs que bons guerriers.

XXX. *Demeures, vêtemens, mariages, éducation des Germains.*

Ils n'ont ni Villes ni Villages, à la maniere des autres Peuples; ils ne peuvent pas même

(d) *Tacit. de morib. Germ. p. 438.* Vidimus sub Divo Vespasiano Velledam apud plerosque numinis loco habitam. Sed & olim Ariniam & complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent Deas.

(e) *Idem p. 439.* Cæterum nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, Deorumque nomine appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident.

(f) *Idem p. 439.* A B.

(g) *Idem p. 440.* Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant; sic constituunt, sic condicunt. Nox ducere diem videtur.

(h) *Tacit. de morib. German. p. 440.* A. *Item, p. 444.* A.

(i) *Idem p. 443.* A.

(k) *Tacit. de morib. German. p. 441.* B. *444.* A. Statim è somno, quem plerumque in diem extrahunt, lavantur sæpius calidâ.... Lauti cibum capiunt. Separatæ singulis sedes, & sua cuique mensa. Tum ad negotia, nec minus sæpe ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum.... Sine blandimentis expellunt famem. Adversus sitim non eadem temperantia. Si indulseris ebrietati, suggerendo quantum concupiscunt, haud minus facilè vitiis quam armis vincentur.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

souffrir d'habitations jointes ensemble. Chacun demeure separé des autres, & choisit son habitation prés de la fontaine, ou du bois, ou du champ qui lui plaît le plus (*l*). L'usage du mortier & des tuiles leur est inconnu. Leurs édifices n'ont rien de beau ni d'agreable, ils n'y employent rien de bien travaillé; ils enduisent seulement certains endroits, d'une terre si belle & si propre, qu'elle approche de la peinture, par la varieté de ses couleurs. Ils ont autour de leurs maisons de grands enclos; & en quelques endroits ils font des lieux soûterains, pour s'y retirer dans le froid, & pour y serrer leurs fruits & leurs provisions. Ils portent pour tout habillement un sayon, fermé d'une boucle ou d'une épine. Du reste, ils demeurent nuds; ce qui fait que pendant l'hyver ils sont tout le jour auprés du feu. Les plus riches se distinguent par des habits fort serrez, & si justes, qu'ils representent tous les membres du corps. Les femmes ne sont pas mieux vêtuës que les hommes: mais elles portent ordinairement des habits de lin, ausquels elles attachent des bandes de pourpre; ces habits sont sans manches, & leur laissent les bras & les épaules découvertes. La polygamie n'y est point soufferte. Ce n'est pas la femme qui apporte la dot à son mari, mais le mari qui l'apporte à sa femme; & ce douaire ne consiste pas en bijoux & en ornemens propres à nourrir la vanité des femmes: ce sera des bœufs, un cheval tout bridé, une épée, une lance & un bouclier. Ces présens sont comme une leçon pour la femme, qu'elle doit être la compagne de tous les travaux & de tous les dangers de son mari, tant dans la guerre que dans la paix. L'adultere y est tres rare, & tres sévérement puni. On ne s'y jouë pas du crime, & on n'y fait pas passer les plus grands desordres pour des choses communes & indifferentes. Là l'innocence des mœurs a plus de force, que n'en ont ailleurs les meilleures loix (*m*).

Les enfans sont nourris durement, & loin de la délicatesse & des délices. Le fils du maître n'est pas traité plus doucement que celui de l'esclave. Ils sont tous élevez & allaitez par leurs meres, dans la malpropreté, dans la nudité, au milieu de leurs bêtes (*n*). Par cette éducation ils se forment ces corps robustes, & ces riches tailles que nous admirons. Ils ont une espece de spectacle, auquel ils prennent grand plaisir: c'est de voir de jeunes hommes nuds sauter & & faire des tours de souplesse parmi des épées nuës & des piques. Ils sont passionnez pour les jeux de hazard, jusqu'au point d'engager leur corps & leur liberté, lorsqu'ils n'ont plus rien à perdre (*o*). Les esclaves ne sont point parmi eux destinez à servir leur maître dans sa famille. Chacun d'eux a sa demeure & son ménage à la campagne. Le maître exige de l'esclave, comme il feroit d'un Fermier, une certaine quantité de bled, ou quelque bêtail, ou des habits: l'esclave n'est pas obligé à davantage (*p*). L'usure est inconnuë aux Germains. Leurs funerailles sont simples & sans ostentation. On observe seulement, dans les obseques des Grands, de brûler leur corps avec certains bois particuliers. Le bucher n'est chargé ni d'habits, ni de parfums; on y met les armes du mort, & quelquefois son cheval de bataille. Les parens se contentent pour tout mausolée, de lui ériger un amas de gazons.

Tels étoient les Allemands du temps de Jules Cesar, & de l'Historien Tacite. La plupart des Belges, comme Allemands d'origine, avoient à peu prés les mêmes mœurs, & les mêmes coutumes. Nous verrons souvent, dans la suite de cette Histoire, les Germains faire des tentatives pour passer le Rhin; & les Romains, aprés leur avoir long-temps disputé le passage de ce fleuve, & l'entrée dans les Gaules, seront enfin forcez de ceder à leur nombre & à leur valeur, & de leur abandonner ce riche Pays: car les Francs, comme l'on sçait, étoient de delà le Rhin, & formoient une des Nations Germaniques.

XXXI. *Guerre de César contre les Usipetes & les Tenchteres, & autres Peuples d'Allemagne.*

Mais revenons à la Guerre de Cesar. Les Suéves, qui sont une des plus grandes & des plus belliqueuses Nations de l'Allemagne (*q*), avoient chassé de leur pays les Usipetes & les Tenchteres (*r*), & les avoient forcez de passer le Rhin, & de s'établir comme ils avoient pû dans les Gaules; ceux-ci avoient même rendu tributaires ceux de Cologne, & avoient défait les Ménapiens (*s*), dont la premiere demeure étoit sur les deux bords du Rhin. Ils s'étoient même avancez jusqu'aux frontieres des Eburons (*t*), & des Condruses (*u*), qui sont clients ou sujets de ceux de Tréves. Cesar étant informé de ces choses, se hâta de venir dans les Gaules; & ayant assemblé les principaux de la Nation, il les engagea à lui fournir de la Cavalerie & des vivres, & marcha contre les Allemands. Il n'étoit qu'à quelques journées de leurs demeures, lorsqu'ils lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui dire (*x*) qu'ils ne cherchoient point à

(*l*) *Tacit. ibid. p. 442.* Nullas Germanorum populis Urbes habitari satis notum est. Ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.

(*m*) *Tacit. ibid. p. 443.* Nemo illic vitia ridet, nec corrumpere & corrumpi sæculum vocatur.... Plusque ibi boni mores valent, quàm alibi bonæ leges.

(*n*) *Idem p. 443.* In omni domo nudi ac sordidi in hos artus, in hæc corpora quæ miramur, excrescunt.... Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas. Inter eadem pecora, in eadem humo degunt, &c.

(*o*) *Idem p. 445.* A.

(*p*) *Ibidem.* Cæteris servis non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis utuntur: suam quisque sedem, suos Penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono injungit, & servus hactenus paret.

(*q*) *Cæsar l. 4. c. 1.* Les Suéves étoient beaucoup plus étendus que ne l'est aujourd'hui la Suabe, qui fait partie de leur Pays.

(*r*) Les Usipetes & les Tenchteres sont inconnus, parce qu'ils ont souvent changé de demeures.

(*s*) Les Ménapiens habitoient dans le Pays que comprennent aujourd'hui les Evêchez de Gand & d'Anvers, & le Pays de Brabant.

(*t*) Les Eburons sont les Liégeois.

(*u*) Les Condruses sont ceux du Condrieux, voisin de Liége.

(*x*) *Cæsar de Bello Gallico l. 4. c. 7. 8. 9.*

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 51.

faire la guerre aux Romains; mais aussi, qu'ils ne la refusoient pas, si on la leur offroit. Que c'étoit l'ancienne coutume des Allemands de se défendre contre quiconque les attaquoit: Que les Romains, s'ils vouloient les recevoir pour amis, ne s'en repentiroient point. Que pour eux, s'ils étoient recherchez comme ennemis, ils ne craignoient personne, & ne cedoient en valeur qu'aux seuls Suéves, à qui les Dieux mêmes ne pouvoient résister. Qu'ils ne demandoient que de demeurer dans les Terres qu'ils avoient conquises, ou si les Romains aimoient mieux leur en donner d'autres, qu'ils s'en contenteroient.

César leur répondit, qu'il ne pouvoit leur accorder aucune demeure au deça du Rhin; mais qu'ils pouvoient s'adresser à ceux de Cologne, & les prier de leur donner des Terres pour s'établir dans leur Pays. Les Ambassadeurs lui demanderent trois jours pour en informer leurs Chefs, & cependant le prierent de ne pas avancer plus avant. Mais César jugeant qu'ils ne demandoient ce terme, que dans la vuë d'attendre le retour de leur Cavalerie qui étoit allée au delà de la Meuse pour amasser des vivres, ne laissa pas de continuer sa marche.

Lorsqu'il fut à douze mille pas, ou quatre lieuës des Ennemis, les Ambassadeurs revinrent, & le prierent de nouveau de s'arrêter au même lieu; qu'ils députeroient vers ceux de Cologne, pour leur demander des assurances qu'ils seroient en sureté dans leur Pays. César y consentit, & leur promit qu'il n'avanceroit ce jour-là que de quatre milles; & cependant il donna ordre à sa Cavalerie, qui avoit pris les devans, de ne pas attaquer l'Ennemi; mais aussi de le repousser, si elle en étoit attaquée.

La Cavalerie Allemande voyant celle des Romains qui ne se défioit de rien, fondit sur elle si brusquement, qu'elle la mit en déroute, & la poursuivit jusqu'à la vuë de César. Il y eut dans cette rencontre soixante-quatorze Cavaliers Romains de tuez. Dés-lors César ne voulut plus écouter aucune proposition de la part des Allemands; & le lendemain, tous leurs Princes, accompagnez de leurs Anciens, étant venus dans son Camp, il les y fit retenir, & ayant mis son Armée en bataille, il marcha contre les Ennemis, força leur Camp, les poursuivit fort loin, en tua un tres grand nombre, & dissipa dans cette journée, une armée que l'on faisoit forte de quarante-trois mille hommes.

XXXII. *César passe le Rhin.*

Aprés cette Victoire, il crut qu'il étoit de sa gloire, & de la dignité du Peuple Romain, de passer le Rhin. Il y étoit aussi invité par les Ubiens, que nous nommons ordinairement ceux de Cologne, lesquels ne portoient pas encore ce nom, & qui demeuroient alors au delà du Rhin (y). Comme ils étoient pressez par les Suéves, ils promettoient toute sorte de secours aux Romains, s'ils vouloient passer le Rhin, & repousser leurs Ennemis bien avant dans leur Pays. César ayant pris sa résolution, ne jugea pas qu'il fût ni sûr pour son Armée, ni honorable aux Romains, de passer le Rhin sur des navires. Il résolut de faire un pont sur ce fleuve; il l'entreprit, & l'acheva en dix jours; il y passa son Armée, marcha contre les Sicambres, ravagea leur pays, délivra les Ubiens qui l'avoient appellé à leur secours, reçut les ôtages d'un grand nombre de Provinces, qui venoient lui demander son amitié; & ayant appris que les Suéves s'étoient retirez dans leurs Terres, il ne jugea pas à propos de les y aller chercher. Aprés avoir sejourné seulement dix-huit jours au delà du Rhin, il repassa ce fleuve, & résolut d'aller en Angleterre. Il y passa en effet: mais cet évenement ne regarde point notre sujet.

XXXIII. *César va dans le Pays de Tréves, & fait la Guerre à Inducio Marius.*

L'année suivante, il se disposa à passer de nouveau en Angleterre (z): mais auparavant il jugea necessaire d'aller dans le pays de Tréves avec quatre Légions & 800 Chevaux; parce que ceux de cette Province ne se trouvoient pas aux Assemblées generales des Gaulois, n'obéïssoient pas aux ordres qu'on leur envoyoit, & sollicitoient les Allemands à passer le Rhin. La Cavalerie Trévirienne passe pour la meilleure de toutes les Gaules; ils sont aussi fort puissans en Infanterie, & leurs frontieres touchent le Rhin. En ce temps-là Induciomare & Cingentorix se disputoient la suprême autorité dans ce Pays. Cingentorix n'eut pas plutôt appris l'arrivée de César & de ses Légions, qu'il se rendit prés de lui; l'assura de son obeïssance, & de celle des siens; lui fit sçavoir qu'Induciomare levoit des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & qu'il avoit envoyé dans la forêt d'Ardenne, ceux de son parti qui n'étoient pas en état de porter les armes; qu'en un mot, il étoit tout disposé à lui faire la guerre. Quelques autres Princes du pays imiterent l'exemple de Cingentorix, & vinrent trouver César.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

Induciomare l'ayant appris, lui envoya aussi des Ambassadeurs, pour lui dire, que s'il ne s'étoit pas rendu auprés de lui comme les autres, c'étoit pour maintenir la Ville & la Province dans le devoir, de peur que le Peuple abandonné de la Noblesse, ne se laissât aller à quelque chose dont il pourroit se repentir: Qu'il pouvoit compter que la Province étoit à lui; & que s'il l'avoit pour agréable, il viendroit luimême vers lui, & lui remettroit sa fortune & ses interêts, avec ceux du pais. César n'ignoroit pas le motif qui faisoit ainsi parler Induciomare, & qu'elle étoit la vraie cause de son retardement: mais comme il avoit toujours à cœur son voyage d'Angleterre, & qu'il ne vouloit pas passer la Campagne dans le pays de Tréves, il lui manda de le venir trouver avec deux cens ôtages. Induciomare obeït, & les

(y) *Idem l. 4. c. 16. 17.*

(z) *Cesar l. 5. de Bello c. 2. 3. 3. 4.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

lui amena, du nombre desquels étoient tous les principaux du pays, & entre les autres son propre fils, qu'il mit entre les mains de César. Celui-ci les reçut bien, rassura Induciomare, & l'exhorta à demeurer dans le devoir.

Cependant il travailla sous-main à reconcilier les principaux de Tréves à Cingentorix; il les assembla, & leur parla en particulier pour cela. Il crut qu'il étoit de son propre interêt de faire valoir autant qu'il pourroit parmi les Tréviriens, l'autorité d'un homme qui lui étoit si dévoué, & qui lui avoit rendu dans cette occasion un si grand service. Induciomare s'en apperçut; & outré de desespoir qu'on lui débauchât ses meilleurs amis, il conçut contre les Romains une aversion dont il ne revint jamais. Mais il étoit alors entre les mains de César, & il lui fallut dissimuler son mécontentement. César partit du pays de Tréves, & alla en diligence au lieu où il devoit s'embarquer pour passer dans la grande Bretagne. Son passage fut heureux ([a]), & il assujettit les Peuples de ce pays. Mais à peine avoit-il, à son retour, distribué ses Troupes dans leur Quartier d'hyver, qu'il apprit que plusieurs Peuples des Gaules s'étoient soûlevez, & avoient conspiré d'en chasser les Romains, à la sollicitation d'Induciomare ([b]). Voici comme la chose commença à éclater.

XXXIV. *Conspiration des Gaulois contre les Romains.*

Ambiorix & Cativulcus, Princes des Eburons, ou du pays de Liége, ayant fourni à Sabinus & à Cotta, qui avoient leur Camp au voisinage de leur Province, le froment necessaire, & l'ayant même fait conduire dans leur Camp, ordonnerent tout d'un coup à leur Peuple de prendre les armes, & de donner sur ceux des Romains qui étoient allez querir du bois; & les ayant défaits, ils attaquerent brusquement leur Camp; mais y ayant trouvé plus de résistance qu'ils ne croyoient, ils retirerent leurs Troupes de l'attaque, & crierent aux Romains, selon leur coutume, que s'ils vouloient leur envoyer quelques-uns des leurs, pour entrer en conference, ils leur diroient des choses importantes qui les concernoient. On leur envoya en effet deux personnes de marque, Caius Arpinius Chevalier Romain, & un nommé Quintus Junius Espagnol, qui étoit connu d'Ambiorix. Celui-ci leur déclara que ce jour-là même toute la Gaule s'étoit soûlevée contre les Romains, & avoit conspiré de les chasser du pays; que pour lui il n'étoit entré dans cette conspiration que malgré lui, & n'avoit fait attaquer leur Camp que forcé par les Peuples de sa Province: Qu'il n'étoit pas assez dépourvû de sens, pour se croire capable de faire seul la guerre aux Romains; mais que le jour étoit pris par toutes les Gaules, pour les attaquer tous ensemble dans leurs Quartiers, afin qu'ils ne pussent pas se donner du secours l'un à l'autre: Qu'en consideration des obligations particulieres qu'il avoit à César, il leur conseilloit en ami de se retirer vers Quintus Ciceron, ou vers Labienus; Que non seulement il ne s'y opposeroit pas, mais qu'il favoriseroit même leur retraite. Ce conseil fut suivi, quoi qu'avec assez de contradiction. Les plus sensez vouloient qu'on se défiât des conseils d'un ennemi; que la chose étoit assez de consequence, pour en attendre l'éclaircissement; qu'ils étoient en sureté dans leur Camp; que c'étoit apparemment un piége qu'on vouloit leur tendre: mais les plus timides & les plus imprudens l'emporterent. Ils representoient, que si l'avis d'Ambiorix étoit faux, ils ne risquoient rien de sortir de leur Camp, puisqu'ils arriveroient sans danger au plus prochain quartier: mais que s'il étoit vrai, le meilleur & le plus sûr parti étoit de se retirer, & de se mettre de bonne heure en sureté, & avant que leurs Ennemis fussent devenus plus forts.

XXXV. *Les Romains sont battus par Ambiorix.*

Il fut donc résolu qu'on décamperoit le lendemain au matin. Il étoit minuit quand on sortit du Conseil de Guerre, & les Soldats passerent le reste de la nuit à se préparer au départ. Ils partirent au point du jour en gens qui ne se défioient de rien, & comme ayant reçu cet avis du meilleur de leurs amis, les rangs tres peu serrez, & le Soldat fort chargé de butin & de provisions. A peine eurent-ils fait deux mille pas, qu'ils se virent tout d'un coup chargez par une embuscade qu'Ambiorix avoit placée la nuit précedente aux deux côtez d'une longue vallée, où les Romains s'étoient imprudemment engagez. Ceux qui commandoient les Légions, firent ce qu'ils purent pour ranger leurs Troupes, & pour les rassembler; mais leurs efforts furent inutiles: Ambiorix en fit perir un grand nombre, les autres se sauverent comme ils purent, les uns vers le Camp de Labienus du côté de Tréves, & les autres dans le Camp qu'ils venoient d'abandonner; ils y furent incontinent assiégez, & aprés avoir vaillament résisté jusqu'à la nuit, ils se tuerent l'un l'autre, de peur de tomber entre les mains des Ennemis.

XXXVI. *Q. Ciceron attaqué par les Nerviens.*

Ambiorix fier de ce succés, accourt au plutôt dans la Province des Nerviens ([c]), qui sont, comme on croit, ceux de Cambray; leur raconte ce qu'il vient de faire; les exhorte à attaquer Quintus Ciceron dans son Camp, & leur promet son secours pour cela. Les Nerviens prennent les armes; & aidez d'Ambiorix & de ses voisins, attaquent vigoureusement Ciceron: mais il se défendit avec tant de courage pendant plusieurs jours, qu'il eut le loisir d'informer César du danger où il étoit. Les Princes des Nerviens demanderent une entrevuë avec Ciceron; ils lui dirent que toute la Gaule étoit en armes; que les Allemands avoient passé le Rhin; que les Romains étoient attaquez dans tous leurs Camps; que pour eux ils ne cher-

([a]) *Cæsar loc. citato lib. 4. c. 5. 6. 7. &c.... 24.*
([b]) *Idem lib. 5. c. 24. 27. & seq.*
([c]) *Idem lib. 5. c. 37. 38. 39. &c.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

choient point à faire perir les Légions qui étoient dans leur Pays, comme avoit fait Ambiorix, mais qu'ils ne pouvoient se résoudre à voir tous les ans les Troupes Romaines prendre leur Quartier dans leur Pays; qu'il pouvoit se retirer, lui & ses Troupes, où il voudroit. Ciceron ne se laissa pas surprendre par ces discours, & résista toujours avec toute la valeur imaginable.

César étant enfin informé (d) du danger des Légions, par un Esclave Gaulois, qui dans l'esperance d'obtenir sa liberté, lui avoit porté une Lettre enfermée dans un javelot, dépêcha en même temps à tous ses Commandans qui étoient à portée, de venir à lui en toute diligence, pour aller secourir Ciceron. Il avoit écrit à Labienus d'y accourir comme les autres: mais celui-ci lui fit réponse, qu'étant au milieu du Pays de Tréves, environné de toutes les Troupes de cette Province, qui n'étoient qu'à trois milles de son Camp, il avoit tout à craindre, aprés ce qui venoit d'arriver à Sabinus, s'il sortoit de ses retranchemens, & exposoit ainsi ses Légions à la fureur d'un Ennemi victorieux. Il lui donnoit avis en même temps de ce qui venoit d'arriver dans le Pays de Liége. César approuva sa conduite; & quoi qu'au lieu de trois Légions sur lesquelles il comptoit, il n'en eût que deux, il marche en diligence au secours de Ciceron.

Etant arrivé sur les frontieres du Cambresis, il lui écrivit en Grec, de peur que les Ennemis n'interceptassent la Lettre, & ne découvrissent son dessein; & lui fit sçavoir qu'il auroit bientôt du secours. Il avoit donné ordre au Cavalier qui portoit la Lettre, en cas qu'il ne pût, à cause des Assiégeans, entrer dans les Retranchemens, d'attacher la Lettre à un javelot, & de la jetter dans le Camp de Ciceron. Mais le hazard voulut que le javelot demeurât pendant deux jours attaché à une Tour, sans qu'on s'en apperçût. Le troisiéme jour un Soldat le vit, le détacha, & l'apporta à Ciceron, avec la Lettre, qu'il lut dans l'assemblée de ses Soldats; ce qui les remplit d'une joie & d'une ardeur nouvelle. En même temps ils virent de loin la fumée, qui les assura de plus en plus de l'arrivée du secours.

XXXVII. *César délivre Q. Ciceron.*

Les Gaulois informez par leurs Espions, de la venuë de César (e), leverent le Siége, & marcherent à sa rencontre au nombre d'environ soixante mille hommes. Le lendemain César les vit qui l'attendoient dans une grande plaine, ayant un ruisseau devant eux. Il n'avoit que sept mille hommes; & voulant encore amoindrir sa petite Armée aux yeux des Ennemis, il se retrancha, & se resserra autant qu'il put, feignant de n'oser en venir à un combat. Les Gaulois conçurent tant de mépris de l'Armée Romaine, qu'ils passérent le ruisseau, & vinrent se ranger dans un terrain desavantageux. César sortit tout à coup de son Camp par toutes les portes, & fondit sur eux avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute, en tua un grand nombre; & ne pouvant les poursuivre bien loin, à cause des bois & des marais, il arriva le même jour au Camp de Ciceron, où il trouva que de dix Soldats, à peine il y en avoit un qui n'eût reçu quelque blessure.

La nouvelle de cette victoire parvint au Camp de Labienus par le moyen de ceux de Rheims, en moins de 9 ou 10 heures, quoi qu'il fût à plus de 50 milles, ou 16 grandes lieuës de distance (f). Induciomare Chef de ceux de Tréves, & auteur de toute cette conspiration, lequel devoit le lendemain attaquer Labienus, ayant appris ce qui s'étoit passé, s'enfuit la nuit suivante, & se retira avec toutes ses Troupes plus avant dans le Pays de Tréves. Il n'y demeura pas en repos; il ne cessa pendant tout l'hyver d'envoyer des Ambassadeurs au delà du Rhin, pour tâcher d'engager les Allemands à faire irruption dans les Gaules, leur promettant de l'argent, & disant que l'Armée Romaine étoit tellement affoiblie par les dernieres pertes qu'elle venoit de faire, qu'il n'en restoit qu'une assez petite partie (g): mais il ne put leur persuader de passer le Rhin. Ils répondirent, que l'ayant déja fait inutilement par deux fois, & dans la guerre d'Arioviste, & au passage des Tenchteriens, ils ne vouloient plus s'y hazarder. L'inutilité de ces tentatives ne le rebutta pas. Il continua à lever des Troupes, à exiger des Milices des Peuples voisins, à acheter des chevaux, à gagner par de grands presens ceux qui étoient bannis ou condamnez: il forma une Armée nombreuse, & s'acquit dans toutes les Gaules une si grande autorité, qu'on lui envoyoit de toutes parts des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié & sa protection.

XXXVIII. *Guerre d'Induciomare contre les Romains. Il attaque Labienus.*

Quand il vit que l'on venoit à lui d'inclination, & qu'il pouvoit compter sur la disposition des Peuples, sçachant d'ailleurs que ceux de Sens & ceux du Pays Chartrain, qui craignoient le ressentiment des Romains, de même que ceux de Cambray, & les Aduatiques, qui sont ceux de Namur ou du Hainaut, étoient disposez à prendre les armes, & qu'il ne manqueroit pas de Soldats qui se joindroient volontairement à lui, s'il vouloit seulement se montrer hors de sa Province; il indiqua une Assemblée des Gaulois en armes. C'est là parmi eux comme le signal de la guerre: tous ceux qui sont en âge de porter les armes, sont obligez de s'y rendre; & celui qui y arrive le dernier, est mis à mort en presence de toute la multitude. Dans cette Assemblée Induciomare fit déclarer Ennemi public Cingentorix son rival, qui s'étoit attaché au parti de César, & fit confisquer tous ses biens. Il fit sçavoir à l'Assemblée, qu'il étoit mandé par ceux de Sens, par ceux de Chartres, & par divers autres Peuples des Gaules; qu'il

(d) *Lib. 5 c. 45. & seq.*
(e) *Item c. 47. 45. &c.*
(f) *Idem lib. 5. c. 51. 52. &c.*
(g) *César lib. 5. c. 53. 54.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

prendroit sa route par les Terres de Rheims; qu'il les ravageroit, mais qu'auparavant il vouloit forcer le Camp de Labiénus; & en même temps il donna ses ordres pour cela.

Labienus ne le craignoit pas, étant dans un Camp bien fortifié par la nature & par l'art. D'ailleurs il étoit tres attentif à ne manquer aucune occasion de se distinguer. Ayant donc appris de Cingentorix & de ses adherans, les discours qu'Inducionmare avoit tenus dans l'Assemblée, il se mit en état de lui faire tête, & envoya du monde dans les Provinces voisines, pour leur demander de la Cavalerie à un certain jour marqué, car il ne manquoit pas d'Infanterie. Cependant Inducionmare s'étoit approché de ses Retranchemens, & tous les jours il faisoit des courses aux environs avec sa Cavalerie, tant pour observer la situation des lieux, que pour attirer les Romains à une Conference, ou pour les intimider. Quelquefois même ils jettoient des traits jusques dans le Camp de Labienus: mais celui-ci contenoit les siens dans leurs Retranchemens, & n'oublioit rien pour faire croire à Induciomare qu'il le craignoit beaucoup. Il le crut en effet, & conçut un grand mépris pour ses ennemis.

Toute la Cavalerie que Labienus avoit mandée des Provinces voisines, étant arrivée en une seule nuit, Labienus la fit entrer dans son Camp si secretement, que les Ennemis ne s'en apperçurent point, & qu'ils n'eurent aucun vent de leur arrivée. Le lendemain Induciomare vint à son ordinaire avec sa Cavalerie voltiger autour du Camp des Romains, leur insultant, & jettant des dards jusques dans leurs Retranchemens. Il passa une grande partie du jour dans cet exercice. Enfin sur le soir, comme ses gens se retiroient en desordre, qui d'un côté, qui d'un autre, Labienus fit sortir tout d'un coup sa Cavalerie par deux portes, & donna ordre à ses gens de ne tirer que sur Induciomare, & de le lui amener vif ou mort, promettant de grandes récompenses à celui qui lui en apporteroit la tête. La fortune seconda son dessein. Induciomare fut tué en passant le gué d'une Riviere, & sa tête fut apportée à Labiénus. La Cavalerie Romaine fit un grand carnage des Ennemis; les Troupes étrangeres qui s'étoient données à Induciomare, se retirerent chacune dans leur Province, & toute la Gaule fut en paix.

XXXIX. *Nouvelle conspiration des Tréviriens, & de quelques autres peuples Gaulois contre les Romains.*

Mais cette tranquillité ne dura pas longtemps. Ceux de Tréves défererent la souveraine autorité aux proches d'Induciomare, qui ne cesserent de solliciter les Allemands à passer le Rhin, leur promettant pour cela de grosses sommes (h). Comme les plus voisins du Rhin refusoient d'entrer dans leur conspiration, ils s'adresserent aux plus éloignez, dont quelques-uns prirent leur parti. Ils se jurerent amitié, & on leur donna des ôtages pour assurance du payement. Ils firent alliance avec Ambiorix Chef de ceux de Liége, & on la confirma par les plus religieux sermens. De plus, les Peuples du Cambresis (i), du Brabant, du Hainaut, & du voisinage, étoient en armes, aussi bien que les Allemands de deça le Rhin; & ceux de Sens ne se trouvoient point aux Assemblées communes, & prenoient des mesures avec ceux du Pays Chartrain, & des Provinces voisines, qui étoient mécontens. César informé de tous ces mouvemens, jugea qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & qu'il devoit incessamment se disposer à la guerre. Ainsi avant la fin de l'hyver, il mena quatre Légions contre les Peuples du Cambresis; & avant qu'ils pussent recevoir du secours, il leur enleva beaucoup de bétail, fit le dégât dans leur Pays, & les obligea de lui fournir des ôtages pour s'assurer de leur fidelité. Aprés cette expédition, il ramena ses Troupes dans leurs Quartiers.

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

Au commencement du Printemps (k) il convoqua une Assemblée des Gaules; & toutes les Provinces s'y étant trouvées, à l'exception de celles de Tréves, de Soissons & de Chartres, il prit leur absence comme une rupture, & une espece de déclaration de Guerre. En même temps il transfera l'Assemblée à Paris; & ayant déclaré publiquement sa volonté aux Gaulois, il partit le même jour, & s'avança en diligence vers Soissons. A son arrivée, Avo qui avoit inspiré l'esprit de révolte à ses compatriotes, voulut faire retirer tout le Peuple dans les Villes: mais César ne leur en donna pas le loisir; ils furent obligez de se soumettre, & de lui donner des ôtages. Ceux de Chartres en firent de même. Aprés cela César revint à Paris où étoit l'Assemblée de la Gaule; & ayant ordonné à chaque Province de lui fournir une certaine quantité de Cavalerie, il tourna toutes ses forces contre Ambiorix, & ceux de Tréves. Il étoit persuadé qu'Ambiorix ne voudroit jamais en venir à une bataille; il sçavoit qu'il étoit en liaison avec les Ménapiens, qui sont les Peuples du Brabant, de Gand & d'Anvers, dont le Pays est couvert de marais & de bois, & qui étoient les seuls de toute la Gaule qui n'avoient jamais envoyé d'Ambassadeurs pour demander la Paix à César. Il étoit de plus informé, que ceux de Tréves avoient été les entremetteurs de l'amitié qui étoit entre les Ménapiens & les Allemands. Il crut donc qu'il étoit de la derniere conséquence, avant que d'attaquer Ambiorix, de marcher contre les Ménapiens, pour lui couper le secours qu'il en pourroit esperer, & pour empêcher qu'en l'attaquant le premier, il ne se jettât par desespoir parmi les Ménapiens, & n'attirât encore les Allemands de delà le Rhin sur les bras des Romains.

César envoya donc le gros bagage de l'Ar-

(h) *Cæsar lib. 6. c. 2. 3. & seq.*
(i) Nervios, Atbuaticos, ac Menapios esse in armis.
(k) *Idem lib. 6. c. 3. p. 114.*

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

mée, avec deux Légions, à Labienus, qui étoit dans le Pays de Tréves. Pour lui, il marcha avec cinq Légions contre les Ménapiens. Ces Peuples, à son arrivée, sans se mettre en peine de lui opposer une Armée, se contenterent de se retirer dans leurs bois & dans leurs marais, & d'y conduire leurs bestiaux, & ce qu'ils avoient de meilleur, ne s'imaginant pas qu'on pût les y forcer. César partagea son Armée en trois Corps, jetta des ponts en divers endroits, fit le dégât dans le Pays, y brûla ce qu'il trouva d'édifices, & prit grande quantité de bêtail; ce qui effraya si fort les Ménapiens, qu'ils lui envoyerent demander la Paix. Il la leur accorda, à condition qu'ils lui envoyeroient des ôtages, & ne recevroient dans leurs Terres ni Ambiorix ni ses Generaux. Il y laissa Concius d'Arras, avec de la Cavalerie, pour garder le Pays, & alla dans la Province de Tréves.

XL. *Ceux de Tréves vont attaquer Labienus dans son Camp.*

Pendant qu'il faisoit ainsi la guerre aux Ménapiens, ceux de Tréves se disposoient à forcer dans son Camp Labiénus, avec la Légion qu'il commandoit. Ils marcherent contre lui avec un gros corps de Cavalerie & d'Infanterie. Ils n'étoient qu'à deux journées de son Camp, quand ils apprirent qu'il lui étoit venu deux Légions de renfort. Ils s'arrêterent à cinq lieuës du Camp des Romains, résolus d'y attendre le secours des Allemands. Labienus ayant appris leur résolution, ne douta pas que la témerité des Gaulois ne lui fournit quelque occasion de les battre. Il sortit de ses Retranchemens, où il laissa cinq Compagnies pour la garde du bagage, partit à la tête de vingt-cinq Cohortes, & d'un gros corps de Cavalerie, & vint se poster à mille pas des Ennemis, où il se fortifia. Il y avoit entre les deux Armées une Riviere difficile à passer, profonde, & ayant les bords escarpez. Il n'avoit nulle envie de la passer, & il ne croyoit pas que ceux de Tréves seroient assez hardis pour le faire, d'autant plus qu'ils attendoient du renfort des Allemands. Voici donc le stratagême dont il usa pour les engager au Combat.

Il dit tout haut à ses Soldats, que puisque les Allemands étoient attendus à tout moment, il ne vouloit pas exposer sa personne & son Armée au danger, & que le lendemain de grand matin, il s'en retourneroit à son Camp. Cette résolution fut bien-tôt portée à l'Armée des Ennemis par quelques Gaulois, dont il y avoit grand nombre parmi les Troupes de Labienus, & dont plusieurs conservoient toujours de l'affection pour leurs compatriotes. La nuit même il fit venir les Tribuns, & les autres Officiers; leur découvrit son vrai dessein; leur dit de faire décamper l'Armée, même avec plus de bruit & de desordre qu'il n'est ordinaire aux Troupes Romaines, afin de faire croire aux Ennemis que ce départ étoit plutôt une fuite qu'une retraite. Les Gaulois furent avertis de tout avant le jour. A peine la derniere Troupe étoit sortie du Camp, que les Gaulois s'exhorterent l'un l'autre à ne pas laisser échaper une si belle proie, & à profiter de l'occasion, sans attendre les Allemands: Qu'il leur seroit honteux, étant en si grand nombre, de n'oser attaquer leurs Ennemis dans l'embarras d'une fuite précipitée. Ils se mirent donc à passer la Riviere, & s'engagerent dans des lieux embarrassez & desavantageux. En même temps Labienus envoya ses bagages sur une éminence, & fit marcher ses Troupes plus lentement, pour donner le loisir aux Ennemis de passer le fleuve.

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

Lorsqu'il les vit engagez, il ordonna à ses gens de tourner visage; & les ayant exhortez à bien faire, il les rangea, mit sa Cavalerie sur les aîles, détacha quelques Compagnies pour aller garder le bagage, & aussi-tôt donna brusquement sur les Gaulois. Ceux-ci se voyant attaquez par des gens qu'ils croyoient en fuite, ne purent pas même soutenir leur premier choc; ils se jetterent dans des bois voisins; Labiénus les y poursuivit avec sa Cavalerie, en tua un grand nombre, en prit plusieurs, & en peu de jours rétablit la paix dans la Province. Les Allemands qui venoient au secours de ceux de Tréves, ayant appris leur déroute, repasserent le Rhin; & les parens d'Induciomare, qui étoient les premiers auteurs de ces troubles, les y suivirent, pour se dérober à la vengeance des Romains. On donna le Gouvernement du Pays à Cingentorix, qui, comme on l'a vû, étoit toujours demeuré dans la fidelité & dans l'obeïssance des Romains.

XLI. *César passe le Rhin.*

César étant arrivé dans le Pays de Tréves (l), résolut de passer le Rhin, tant pour punir les Allemands qui avoient fourni du secours à ses Ennemis, que pour empêcher qu'ils ne donnassent retraite à Ambiorix. Il fit donc construire un pont sur ce fleuve; & ayant laissé un bon Corps de Troupes pour garder le passage, il s'avança dans leur Pays: mais les Allemands n'oserent se montrer devant lui, & il repassa le Rhin, sans avoir fait aucune action mémorable. Cependant pour contenir les Ennemis dans la crainte, & pour leur faire voir qu'il n'avoit pas entiérement abandonné le dessein de repasser le Rhin, il ne ruïna qu'une partie de son pont, bâtit au même endroit un Fort, où il laissa douze Cohortes pour la garde du passage, & y fit de grandes fortifications. Aprés cela, comme les bleds commençoient à meurir, il envoya contre Ambiorix, au travers de la forêt d'Ardenne, qui étoit alors la plus grande de toutes les Gaules, ayant plus de cinq cent milles de long, toute sa Cavalerie, avec Lucius Minutius Basile, à qui il ordonna de faire le plus de diligence qu'il pourroit, afin de surprendre les gens d'Ambiorix dans les campagnes, avant

(l) *Ibid. c. 8. 9. & 28. 29.*

qu'ils

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 51.

qu'ils se fussent sauvez dans leurs bois, promettant qu'il le suivroit incessamment avec le reste de l'Armée.

Basile executa ponctuellement les ordres de César. Il arriva dans le Pays de Liége plutôt qu'on n'auroit osé l'esperer. Il surprit bien du monde dans la campagne; & ayant appris des Prisonniers, le lieu où étoit Ambiorix avec peu de Cavalerie, il marcha promptement contre lui, le surprit, battit ceux qui voulurent résister, prit les chariots de guerre & tout l'équipage de ce Prince, sans cependant l'avoir pû arrêter, parce qu'il se sauva dans la forêt, pendant que les siens combattoient. Toutefois il eut la précaution de dire à ses gens qu'ils se sauvassent chacun où ils pourroient; ce qu'ils firent en effet, les uns s'étant jettez dans la forêt d'Ardenne, & les autres dans les marais voisins. Ainsi finit la guerre d'Ambiorix.

Aprés cela César convoqua à Reims une Assemblée de la Nation des Gaulois, où il se plaignit de la conspiration de ceux de Sens & de Chartres. Il y fit punir du dernier supplice Acco qui en étoit l'auteur. Il interdit l'eau & le feu à d'autres coupables qui avoient fui de peur du châtiment; & aprés avoir envoyé en quartier deux Légions dans le Pays de Tréves, deux à Langres, & quatre à Sens, il alla en Italie, pour y passer l'hyver (m).

XLII. *Nouvelle conspiration des Gaulois contre les Romains.*

An du monde 3951. avant J. C. 49 avant l'Ere vulg. 52.

L'Année suivante, presque toutes les Gaules s'armerent contre les Romains (n), qu'ils regardoient comme les ennemis de leur liberté. Résolus de faire un dernier effort pour se la conserver, ou pour la recouvrer, ils convoquerent des Assemblées dans des lieux écartez, & dans des bois, ou aprés avoir déploré les malheurs de leur Nation, ils prirent la résolution de commencer incessamment la guerre, & de prévenir Cesar, en attaquant ses Légions dans leurs quartiers, avant qu'il pût être de retour d'Italie. Ceux de Chartres s'offrirent à les attaquer, & à courir les premiers dangers de cette guerre. Ils égorgerent quelques Citoyens Romains qui étoient à Orleans. Le bruit de ce premier coup ayant été promptement porté jusqu'en Auvergne, Vercingentorix qui étoit tres-puissant dans ce Pays, se fit reconnoître pour Chef d'Armée, & prit le nom de Roy. Il engage dans son parti les Peuples des Provinces, dont Sens, Paris, Poitiers, Cahors, Tours, Evreux, Limoges & Angers étoient les Capitales. Plusieurs autres se joignent à ceux-là; tous le reconnoissent pour leur General, & il forme une Armée nombreuse.

Cesar étoit encore en Italie, lorsqu'il apprit toutes ces choses. Il passe promptement les Alpes, amasse des Troupes, marche vers l'Auvergne, y jette l'épouvante, ravage les Cévennes. Vercingentorix qui étoit à Bourges, en est bien-tôt averti. Il accourt vers l'Auvergne avec des Troupes: mais ayant appris que César étoit déja à Langres, il rebrousse chemin, & assiége Gergovie. César s'avançant toujours avec rapidité, & étant arrivé dans le Berry, il assiégea Neuvy. La Ville avoit capitulé, & on commençoit à executer les conditions de la Capitulation, lorsqu'on voit Vercingentorix arriver. Les Bourgeois ferment alors leurs portes, & courent aux armes: mais le secours n'ayant pû soutenir l'effort des Romains, la Ville se rendit.

An du monde 3951. avant J. C. 49. avant l'Ere vulg. 52.

Alors Vercingentorix assembla les siens, & leur dit que s'ils vouloient réüssir, il falloit couper les vivres aux Romains: que pour cela ils devoient mettre le feu à tous les édifices, & à tous les Villages du Pays, & même aux Villes qui n'étoient pas en état de défense: Que les Romains réduits à manquer de vivres, seroient bien-tôt obligez de se retirer. Cet avis fut suivi, & le jour même ils brûlerent plus de vingt Villes du Berry. On en usa de même dans les autres Provinces; on délibera même si on ne mettroit pas le feu à Bourges: mais les Bourgeois firent tant par leurs prieres, qu'elle fut conservée. César en fit le siége, la prit, & la saccagea, malgré la résistance des Gaulois.

Ce coup n'abbattit pas le courage de Vercingentorix. Il déclara à ceux qui le suivoient, qu'il étoit résolu de reünir à son parti toutes les Provinces des Gaules, & d'en former une Ligue, à laquelle toute la Terre ne seroit pas capable de résister (o). Pendant cet intervalle, & sur la fin de l'hyver, il vint à César des Ambassadeurs de la part de ceux d'Autun, pour le prier de venir rétablir la paix dans leur Province, qui étoit troublée par l'ambition de Convictolane & de Cottus, qui vouloient tous deux usurper la souveraine autorité. César y accourut, obligea Cottus à quitter, & confirma Convictolane. De là il s'avança vers Gergovie, Place tres forte, située sur une hauteur prés de Clermont en Auvergne. Il la prit, & battit Vercingentorix, qui étoit venu pour la secourir.

XLIII. *Vercingentorix est assiégé dans Alize.*

An du monde 3952. avant J. C. 48. avant l'Ere vulg. 51.

Pendant ce temps-là, ceux d'Autun qui avoient toujours passé pour Amis & Alliez du Peuple Romain, se laisserent aller au torrent du soulevement, qui entraînoit les autres Peuples des Gaules (p). Leur déclaration ralluma le feu de la guerre. Les Gaulois convoquerent une Assemblée à Bibracte, nommé aujourd'hui *Beuvray*, dans le Pays d'Autun. Ceux de Reims n'y parurent point, non plus que ceux de Langres, parce qu'ils persistoient dans l'Alliance des Romains. Ceux de Tréves ne s'y trouverent pas non plus, parce qu'ils étoient trop éloignez, & d'ailleurs engagez dans la guerre

(m) *Cæsar l. 6. de Bello Gallico c. 43.*
(n) *Cæsar l. 7. c. 1. 2. & seq.*
(o) *Idem l. 7. c. 29. 30. &c.* Civitates Galliæ, quæ dissentirent, se suâ diligentiâ adjuncturum, atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensu, ne orbis quidem terrarum possit obsistere.
(p) *Idem lib. 6. c. 63. 64. & seq.*

An du monde 3952. avant J.C. 48. avant l'Ere vulg. 51.

avec les Allemands. Dans cette Assemblée Vercingentorix fut déclaré General de toute la Nation Gauloise, & il se retira à Alize en Bourgogne. César l'y poursuivit, assiégea la Place, & l'environna de terrasses, de fossez & de tours, suivant l'usage de ce temps-là. Pendant ce siége Vercingentorix envoya demander du secours à toutes les Provinces qui étoient entrées dans la Ligue. Elles s'assemblerent, & ordonnerent que chacune fourniroit un certain nombre de Soldats. Je n'y remarque ni ceux de Tréves, ni ceux de Toul, ou les Leuquois, quoi qu'il soit certain que ceux de Tréves n'étoient pas dans les interêts des Romains. Ceux de Metz y paroissent, avec ceux d'Amiens, de Perigueux, de Cambray, de Teroüane, de Boulogne & d'Agen, & ils fournirent ensemble cinq mille hommes. Toutes les Troupes des Provinces reünies faisoient cent soixante mille hommes, sans compter ceux de Beauvais, qui ne voulurent donner que deux mille hommes, disant que de leur chef, ils étoient capables de faire la guerre aux Romains.

Mais malgré ce puissant secours, & la vigoureuse résistance de ceux d'Alize, & de Vercingentorix, la Ville fut prise, l'Armée Alliée mise en fuite, Vercingentorix livré à César, & la paix rétablie dans les Gaules. César résolut de passer l'hyver à Bibracte *; mais il n'y demeura pas tranquillement (q) : car il fut obligé, pendant cette fâcheuse saison, d'aller faire le dégât dans les Provinces de Bourges, de Chartres & de Beauvais. Il trouva dans cette derniere plus de résistance que dans les deux autres : car ceux de Beauvais sont les plus braves des Belges & de toute la Gaule (r). Ils s'étoient assemblez avec ceux d'Amiens, d'Evreux, de Calais, d'Arras, & quelques autres des environs, dans des lieux marécageux, & de difficile accés. Ils avoient envoyé un de leur Chef, nommé Comius, appeller les Allemands à leur secours, & étoient résolus de livrer la bataille à César, en cas qu'il ne vînt à eux qu'avec trois Légions; mais s'il venoit avec plus grand nombre de Troupes, de se tenir dans leurs Camps, & de l'empêcher, autant qu'ils pourroient, de tirer des vivres de la Campagne.

* *Icy finissent les Commentaires de César.*

An du monde 3953. avant J.C. 47. avant l'Ere vulg. 50.

XLIV. *César défait ceux de Beauvais.*

César ayant reçu avis de ces choses, qui lui paroissoient fort bien concertées pour des Barbares, tâcha de les attirer au combat, en ne faisant d'abord paroître que trois Légions. Mais ils se douterent de la ruse, & se tinrent sur leurs hauteurs. Cependant il y avoit de temps en temps des escarmouches entre les Fourageurs des deux partis. César fit venir trois Légions de nouvelles Troupes, dans le dessein de forcer le Camp des Ennemis : mais les Gaulois se sauverent par stratagême. Ils firent entre les deux Camps un grand amas de fascines, tant de celles dont ils se servoient pour s'asseoir en attendant le combat (s), que de celles que l'endroit fournissoit en abondance. Ils y mirent le feu pendant la nuit, & se sauverent à la faveur des flammes & de la fumée ; les flammes ayant empêché la Cavalerie de les poursuivre, & la fumée ayant dérobé assez long-temps la connoissance de leur fuite. Ils se retirerent environ à dix milles de là sur une éminence. César les y suivit, & trouva moyen de les engager au combat, à l'occasion d'une embuscade que les Ennemis avoient dressée à ses Fourageurs. Il les défit, les mit en fuite, & obligea la Province de Beauvais de lui demander la paix.

An du monde 3953. avant J.C. 47. avant l'Ere vulg. 50.

César ayant ainsi terminé la guerre des Gaules, partagea son Armée, & l'envoya en differens quartiers. Labiénus, avec deux Légions, fut destiné à la Province de Tréves (t), qui étoit la plus exercée à la guerre, à cause de son voisinage avec l'Allemagne, & la plus mutine de toute la Gaule, ne se soumettant jamais, qu'elle ne vît une Armée pour l'y contraindre. Labiénus y eut de l'exercice (u). Il fut obligé de leur livrer un combat de Cavalerie, où il eut tout l'avantage. Il tua plusieurs Tréviriens, & grand nombre d'Allemands, qui ne refusoient leurs Troupes & leur secours à aucuns des Ennemis du Peuple Romain (x). Il prit leurs Princes, & entr'autres Surus d'Autun, qui seul de sa Province étoit jusqu'alors demeuré en armes.

XLV. *César retourne en Italie.*

César passa l'hyver dans la Belgique à Némétocerne, aujourd'hui Arras. Aprés l'hyver, il alla en Italie dans ce qu'on appelloit la Gaule Cisalpine, & qui est aujourd'hui le Piémont & la Lombardie. Il fut reçu par-tout avec grand honneur. Aprés y avoir donné ses ordres, il repassa de nouveau les Alpes, revint à Arras, où il avoit passé l'hyver, & donna rendez-vous à toutes ses Troupes sur les confins du Pays de Tréves (y), où il fit la revuë generale de son Armée ; & l'ayant ensuite distribuée dans les differentes Provinces des Gaules, il se rendit en Italie *, laissant Caius Trebonius avec quatre Légions dans la Gaule Belgique. Il s'arrêta d'abord à Ravenne, où il apprit les brouilleries qui étoient à Rome à son sujet. Le Sénat vouloit que César renvoyât son Armée ; & que s'il ne le faisoit pas, il fût regardé comme Ennemi de la République (z). Pompée fut nommé General de la part de la République ; & César, qu'on avoit toujours fort soup-

* An du monde 3954. avant J.C. 46. avant l'Ere vulg. 49.

(q) *Hirtii Pansa l. 8. de Bello Gallico.*

(r) *Hirtius l. 8. c. 6.* Bellovacos qui Gallos omnes, Belgasque præstabant.

(s) *Hirt. l. 8. de Bello Gallico c. 15.* Fasces ubi consederant, nam in acie sedere Gallos consuesse, superioribus Commentariis declaratum est.

(t) *Idem c. 25. p. 192.* Labienum cum duabus Legionibus in Treviros mittit, quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem, quotidianis exercitata bellis, cultu, & feritate non multùm à Germanis differebat, nec imperata unquam nisi exercitu coacta faciebat.

(u) *Idem c. 45. p. 199.*

(x) *Idem c. 47. p. 199.*

(y) *Idem c. 52. p. 202.*

(z) *Cæsar de Bello Civili l. 1. c. 2. p. 207.* Uti ante certam diem Cæsar exercitum dimittat : si non faciat, eum adversus Rempublicam facturum videri.

*An du mõde 3955. avant J. C. 45. avant l'Ere vulg. 48.

çonné d'affecter la souveraine autorité, voyant que le Sénat ne lui étoit pas favorable, passa le Rubicon, s'avança à Rimini avec ses Troupes *, & se rendit en peu de temps maître des Villes d'Italie; ce qui obligea Pompée de se retirer à Brundusium, ou Brindes, & à attirer l'effort de la guerre dans la Grece. Ainsi commença la Guerre civile, qui n'a rien de commun avec notre sujet.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Mort de Jules César. Auguste Empereur.*



APRE's la défaite de Pompée, arrivée l'an du monde 3956, César eut encore plusieurs autres guerres à soutenir, avant que d'obtenir le titre de Dictateur perpétuel, qui lui fut déféré en 3960. Il fut tué la même année, & Auguste lui succeda. Celui-ci gagna la bataille d'Actium en 3969; & c'est là proprement l'époque de sa domination.

An du monde 3973. avant J. C. 27. avant l'Ere vulg. 30.

La troisiéme année de son Empire (a), il eut la satisfaction de fermer le Temple de Janus, comme pour marquer que la Paix étoit generale dans l'Empire. Il est vrai qu'alors les Tréviriens, les Allemands leurs Alliez, & quelques Peuples d'Espagne étoient encore en armes: mais comme ces guerres furent bien-tôt finies, & ces troubles appaisez, les Romains compterent cela pour rien, parce les Chefs qui commandoient leurs Troupes dans ces Provinces, en arrêterent le progrés, & réduisirent ces Peuples à l'obéïssance. Ce fut Nonius Gallus qui assujettit les Tréviriens, & rendit la paix à la Province.

Auguste voyant son autorité bien affermie, demanda au Sénat d'être déchargé du soin des affaires (b): mais il sçavoit bien qu'on ne lui accorderoit pas sa demande. Les uns par affection, les autres par crainte, le prierent de prendre le gouvernement de l'Empire. Il protesta qu'il ne l'acceptoit que pour dix ans, & pour moins encore, s'il pouvoit regler les affaires en moins de temps, & qu'il ne vouloit se charger que des Provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, laissant les autres à la disposition du Sénat & du Peuple. Or les Provinces dont il se chargeoit, étoient toutes celles où il y avoit des Troupes, & par ce moyen il demeuroit maître des Armées. Entre ces Provinces, il se réserva particuliérement toutes les Gaules, sçavoir la Narbonnoise, la Lionnoise, l'Aquitaine, & la Belgique (c). L'Empereur y envoyoit des Gouverneurs, comme ses Lieutenans, qui y demeuroient aussi long-temps qu'il lui plaisoit de les y laisser.

II. *Auguste dans les Gaules, établit l'ordre du gouvernement de ces Provinces.*

Cette même année, Auguste ayant reglé toutes choses dans Rome, alla aussi dans les Gaules, pour y établir l'ordre du Gouvernement (d): car les troubles qui étoient arrivez dans l'Empire depuis la conquête de ces Provinces par Jules César, n'avoient pas permis de l'y mettre plutôt. Il conserva l'ancienne division des Gaules en quatre parties, la Narbonnoise, l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique. Il augmenta l'Aquitaine, en lui joignant quatorze Nations, qu'il démembra de la Celtique. On croit aussi, qu'il donna à la Celtique le nom de Lionnoise. La Belgique fut distinguée de la Germanie, & la Germanie étoit divisée en haute & basse, qui avoit chacune son Lieutenant; & quatre Légions, qui gardoient les bords du Rhin, pour arrêter les incursions des Allemands, & réprimer les révoltes des Gaulois (e).

An du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulg. 26.

Auguste étant à Narbonne (f), y tint une grande Assemblée, où il fut résolu que l'on feroit le dénombrement des personnes & des biens qui étoient dans les trois parties de la Gaule, conquises par Jule César: l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique. Ce dénombrement étoit extrêmement odieux, non seulement parce qu'il étoit nouveau dans ces Provinces, accoutumées à la liberté, mais aussi parce qu'il s'agissoit de leur imposer des tributs à proportion de leurs facultez. Drusus & Germanicus furent employez à faire ce dénombrement (g), afin que leur autorité retînt les Peuples par la crainte, & par le respect qu'on avoit pour leurs personnes.

III. *On met dans Tréves une Colonie Romaine.*

On croit avec beaucoup de vrai-semblance (h), que le même Empereur envoya une Colonie Romaine à Tréves, & donna à cette Ville le nom d'*Augusta Trevirorum*, qu'elle porte communément dans les Medailles & dans les Inscriptions. Tacite (i) lui donne en deux endroits le nom de Colonie, *Colonia Trevirorum*. Elle est nommée *Augusta Treverorum*, dans une Medaille de Vespasien (k). Pomponius Mela (l) & Ptolomée, lui donnent la même qualité. Rien n'étoit plus utile en cet endroit qu'une Colonie Romaine, pour contenir dans le devoir ces Peuples, naturellement ennemis d'une domination étrangere, & voisins de l'Allemagne, toujours prête à attaquer les Romains, & à favoriser leurs Ennemis.

(a) *Dio Cassius l. 51. p. 457. Sueton. l. 2. c. 22.*
(b) An du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulg. 26. *Voyez Dion l. 53.*
(c) *Dio l. 53. p. 503. 504.*
(d) *Dio l. 53. p. 512.*
(e) *Tacit. annal. l. 1. c. 31. l. 4. c. 5. Bucher. de Belg. l. 1. c. 10.*
(f) *Dio l. 53. p. 512.*
(g) *Tacit. Annal. l. 1. c. 33.*
(h) *Brouwer. Annal. Trevir. l. 1. c. 130. 131.*
(i) *Tacit. hist. l. 4. c. 62. & c. 72.*
(k) COL. AUG. PATR. TREVER.
(l) *Mela l. 3. c. 2. de Gallia.* Urbes opulentissimæ, in Treviris Augusta.

IV. *Auguste vient dans les Gaules & y rétablit la paix.*

An du monde 3984. avant J. C. 16. avant l'Ere vulg. 19.

Quelques années aprés, Auguste fut obligé de venir dans les Gaules, où les Sicambes, & d'autres Allemands conduits par un nommé Melon, faisoient de grands ravages. Ils avoient mis en croix quelques Romains, qui s'étoient trouvez dans leur Pays; avoient battu la Cavalerie Romaine, & même les Légions conduites par Marcus Lollius. L'Empereur fut donc obligé de venir au secours des Gaules, aprés avoit fait ouvrir le Temple de Janus (m). Mais ce n'étoient pas les Gaulois qui faisoient la guerre; c'étoient les Allemands qui la leur faisoient; & la chose devoit être fort serieuse, puisqu'Auguste fut obligé de demeurer deux ans dans ce Pays. Toutefois il n'y fit point la guerre: car ces Peuples ayant appris que Lollius mettoit de nouvelles Troupes sur pied, & qu'Auguste venoit contr'eux avec une Armée, se retirerent sur leurs Terres, donnerent des ôtages à l'Empereur, & firent la paix avec lui. Il employa le reste du temps à regler les Gaules, & à contenir les Allemands, qui menaçoient de faire la guerre.

V. *Drusus est envoyé dãs les Gaules.*

* An du monde 3988. avant J. C. 12. avant l'Ere vulg. 15.

Ils ne demeurerent pas long-temps en repos. Environ quatre ans aprés *, Auguste envoya Drusus dans les Gaules, pour arrêter les courses des Sicambres (n). Drusus les réprima, passa même le Rhin, & fit alliance avec les Frisons. On craignoit alors quelques remuemens dans les Gaules, à cause que Drusus y faisoit un dénombrement des biens des Gaulois. Il semble même, que les Peuples voisins du Rhin, avoient pris les armes, pour empêcher qu'on ne les surchargeât de tributs. Mais Drusus eut assez de sagesse & d'ascendant pour pacifier toutes choses. Il sçut adroitement engager d'honneur les principaux du Pays à concourir avec lui à la dédicace d'un Autel fameux, qu'il dédia à Auguste dans la Ville de Lion, où il invita tous les plus considerables des Gaules. La Dédicace s'en fit le premier d'Août (o); & soixante Peuples des Gaules y envoyerent leurs Députez, y firent inscrire leurs noms, & y dédierent chacun une Statuë, qui representoit leur Province (p). Il y a toute apparence que les Provinces de Tréves, de Metz, & celle de Leuquois y parurent comme les autres.

VI. *Auguste, Tibere & Drusus dans les Gaules.*

* An du monde 3990. avant J. C. 10. avant l'Ere vulg. 13.

Auguste vint en personne dans les Gaules (q) deux ans aprés * avec Tibere & Drusus. Ces deux Princes furent bien-tôt obligez de quitter l'Empereur, pour aller s'opposer, Tibere aux Daces & aux Dalmates, & Drusus aux Sicambres & aux Cattes. Ils retournerent ensemble à Rome. Mais l'année suivante, Drusus étant revenu en Allemagne, & l'ayant traversée jusqu'à l'Elbe, y mourut en s'en retournant (r). On lui avoit dressé un Autel entre la Lippe & le Rhin, avec un monument, où les Provinces des Gaulois alloient faire des prieres (s), & où les Soldats tous les ans faisoient des courses de chevaux, pour celebrer sa memoire.

* An de J. C. 16.

Quelques années aprés *, Germanicus son fils se rencontrant dans ce Pays, y trouva l'Autel de son Pere renversé par les Allemands (t). Il le rétablit, y fit une course de chevaux avec les Légions: mais il ne jugea pas à propos de rétablir son propre monument, que les Allemand avoient aussi détruit.

VII. *Monument antique, dans Metz & aux environs.*

On attribuë (u) à Drusus, Pere de Germanicus, quelques beaux morceaux d'antiquité, dont on voit encore aujourd'hui des vestiges à Metz, & aux environs. On prétend qu'il fit bâtir l'Amphitheâtre au Midy de la Ville, pas loin du lieu où étoit autrefois l'Eglise & l'Abbaye de S. Arnould. On remarquoit du même côté de la Ville, des Bains publics, & une Naumachie, où l'on s'exerçoit par des Combats navales. C'est de ces lieux que sont venuës plusieurs Colomnes de marbre, que l'on montre les unes entieres, & les autres brisées, en plusieurs endroits de la Ville. C'est des Bains publics qu'a été tirée cette grande Cuve de porphire, qui se voit dans la Cathedrale de Metz, & qui a plus de dix pieds de long, plus de quatre de large, & plus d'un pied d'épaisseur. Sa figure est ovale, & son porphire est des plus beaux & des plus rares.

Les eaux pour la Naumachie étoient fournies par une source abondante, qui étoit au deça de Gorze, Bourg situé à quatre lieuës de la Ville, au delà de la Moselle. Pour amener ces eaux dans la plaine de Metz, les Romains bâtirent un des plus beaux Aqueducs qui soit au monde. On en voit encore aujourd'hui des restes en quinze arcades, qui subsistent à Joüy-aux-Arches, & en huit autres arcades à Ars, au pied des montagnes qui sont au Couchant de la Moselle. Ces arcades étoient de differente hauteur, à cause de l'inégalité du terrain. Et afin que les eaux pussent passer d'une montagne à l'autre, & se répandre ensuite dans la plaine. Au sortir de la source, elles étoient reçuës dans un réservoir, d'où elles couloient par des conduits soûterains, faits de pierres de taille, & si spacieux, qu'un homme pouvoit marcher dedans, pour peu qu'il se courbât; puis elles couloient dans le Canal, pratiqué sur ces superbes arcades dont nous avons parlé. La hauteur de celle sous laquelle on passe à Joüy-aux-Arches, peut être de soixante pieds, & la largeur d'environ douze à quinze pieds. Mais celles qui avoient leur fondement dans la Riviere, &

(m) *Dio Cass. l. 54. pp. 533. 534.*
(n) *Dio l. 54. p. 543.*
(o) *Sueton. in Claudio c. 2.*
(p) *Strabo l. 4. p. 192.* ἐπὶ δὲ βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ξ' τὸν ἀριθμόν, καὶ εἰκόνες τούτων ἑκάστου μία.
(q) *Dio l. 54. p. 546.*
(r) *Dio l. 55. p. 548.*
(s) *Sueton. in Claudio c. 1.* Exercitus honorarium ei tumulum excitavit, circa quem deinceps stato die quotannis miles decurreret, Galliarumque civitates publicè supplicarent.
(t) *Tacit. Annal. l. 2. p. 44.* B.
(u) Voyez les Annales de Metz, citez par Meurisse, Préface p. 6.

An du monde 3992. avant J. C. 8. avant l'Ere vulg. 11.

qui ont été renversées par les glaces, devoient être beaucoup plus hautes (x).

Auguste revint encore dans les Gaules avec Tibere, l'an 24 de son Empire (y). Tibere passa le Rhin, parcourut une partie de l'Allemagne, & obligea les Allemands à venir demander la paix à Auguste. Il en força une partie de se retirer au delà de l'Elbe, & fit passer les Sicambres, & une partie des Suéves au nombre de quarante mille en deça du Rhin, où il leur assigna des Terres pour y demeurer (z). Cet Empereur crut devoir tirer entiérement de leur Pays cette Nation intraitable, & qui conservoit une antipathie irréconciliable contre les Romains, sans qu'on pût s'assûrer ni sur leur parole, ni sur leurs ôtages.

VIII. *Naissance de J. C.*

An de J. C. 1. avant l'Ere vulg. 3.

L'année 27 d'Auguste, 3999 du monde, est celebre par tout l'Univers, par la Naissance de J.C. Sauveur du Monde. Il naquit en Bethléem, où Joseph & Marie ses Pere & Mere s'étoient rendus, pour obeïr à un ordre de l'Empereur, qui faisoit faire le dénombrement de toutes les personnes de l'Empire (a), & en particulier de la Syrie & de la Palestine, pareil à celui qu'il avoit fait faire auparavant dans les Gaules, & & dont nous avons parlé ci-devant. Le Sauveur naquit le 25 de Décembre, trois ans & quelques jours avant l'Ere vulgaire.

Les Allemands étoient étrangement irritez de la severité dont les Romains usoient envers eux, & du transport qu'ils avoient fait de leurs compatriotes au delà du Rhin. Ils se soûleverent, & la guerre s'alluma dans leur Pays plus fort que jamais. Marcus Vinicius en eut la conduite. Il s'y gouverna avec tant de prudence, qu'il en mérita les ornemens du triomphe. (b) On ne sçait pas les circonstances de ces guerres: mais on sçait que Vinicius ne les acheva pas, & qu'il fallut trois ans aprés * y envoyer Tibere pour les terminer. Ce Prince fut reçu dans les Gaules par les Soldats, avec des empressemens & des marques d'estime tout extraordinaires. Il entra en Allemagne, & y subjugua grand nombre de Peuples; il en reçut d'autres à composition: enfin il laissa à la garde de ces Provinces, Scutius Saturninus, en qualité de General ou de Commandant. Il alla passer l'hyver à Rome; il revint l'année suivante, & y fit la guerre avec le même bonheur. Il parcourut presque toute l'Allemagne, & soumit des Nations, dont à peine on connoissoit les noms.

*An de J.C. 4. d'Auguste 35. avāt l'Ere vulg. 7.

An de J C. 5. d'Auguste 36.

Velleius Paterculus (c) raconte une chose singuliere, arrivée sur la fin de cette Campagne. L'Armée Romaine étoit sur le bord de deça le Rhin; l'autre bord étoit tout brillant des armes des Allemands qui le couvroient. Un de ces Barbares, d'un âge venerable, d'un port majestueux, d'une taille avantageuse, & qui à sa mine paroissoit d'un rang élevé parmi les siens, entra dans un canot creusé dans un tronc d'arbre; & le conduisant lui-même, s'avança au milieu du fleuve, & demanda de parler à Tibere. On le lui permit; il arriva au bord, salua César, lui baisa la main, l'admira, & le flatta comme un Dieu, & s'en retourna vers les siens.

IX. *Défaite de Varus par Arminius.*

An de J. C. 9. d'Auguste 40. de l'Ere vulg. 12.

Cependant les Allemands étoient plutôt intimidez que vaincus, & ne cherchoient qu'à secouër le joug des Romains (d). Auguste avoit laissé dans ce Pays Varus Quintilius, en qualité de Lieutenant General. C'étoit un homme d'une naissance plus illustre que noble, d'un esprit doux & pacifique, plus habitué au repos du Camp, qu'à l'exercice tumultueux de la Guerre, aimant beaucoup l'argent. Il se mit dans l'esprit, que des hommes comme les Allemands, qui n'avoient d'humain que la figure & la parole, & que le fer & les armes n'avoient jamais pû réduire, se laisseroient adoucir par les loix & par les regles de la Jurisprudence. Il entra donc dans le fond de l'Allemagne; & comme s'il eût eu affaire à des gens sensibles aux douceurs de la paix, il se mit à les faire paroître devant son Tribunal, & à leur rendre la justice. Les Allemands plus rusez que ne l'auroit pû croire Quintilius d'une Nation si grossiere, feignirent des procés & des disputes; & tantôt s'attaquant l'un l'autre par des difficultez faites à plaisir, tantôt feignant de rendre graces à Quintilius de ce qu'il terminoit sans effusion de sang, ce qu'on ne finissoit auparavant que par les armes, ils l'endormirent si bien, qu'il commença à négliger entiérement le soin de l'Armée, comme s'il eût été envoyé dans ce Pays, non pour commander des Troupes, mais pour vuider des procés.

Un jeune Allemand, nommé Arminius, d'une naissance distinguée, d'une valeur reconnuë, plein de sens & d'esprit, se sentit animé d'une noble ardeur de rendre la liberté à sa Nation. Depuis long-temps il faisoit la guerre dans l'Armée Romaine, & il avoit déja mérité les qualitez de Citoyen & de Chevalier Romain. Il profita de la négligence de ce Lieutenant, pour executer son dessein. Il le communiqua d'abord à quelques amis, puis à un plus grand nombre, à qui il persuada qu'on pourroit opprimer l'Armée Romaine. Il prend son temps, dispose toutes choses pour la réüssite. Varus en fut informé par un Allemand nommé Segeste, mais il n'en tint compte (e). Arminius & ses Conjurez prirent si bien le moment, que l'Armée Romaine, une des plus vaillantes, des mieux disciplinées & des plus experimentées qui fût dans l'Empire, fut enveloppée des Ennemis, & égorgée, sans pouvoir se défendre.

(x) Voyez l'Antiquité expliquée, par le P. de Montfaucon, l. 4. pp. 201. 201.
(y) *Dio l. 55. p. 551.*
(z) *Sueton. in Augusto, c. 21. & lib. 3. c. 9.*
(a) *Luc. c. 2. v. 1.*

(b) *Velleius Paterculus. l. 2. pp. 66. 67. Edit. Lips.*
(c) *Velleius Paterculus. l. 2. p. 68.*
(d) *Velleius Paterculus. l. 2. p. 72.*
(e) *Tacit. annal. l. 1. c. 62.*

An de J.C. 9. d'Auguste 40. de l'Ere vulg. 12.

Varus témoigna plus de generosité dans sa mort, qu'il n'avoit fait dans le reste de sa conduite : car voyant qu'il ne pouvoit sauver ses Troupes, il se perça de son épée. Les Barbares le déchirerent à demi brûlé, & lui couperent la tête, qu'ils porterent à Marobode Roy des Marcomans. Ce Prince la renvoya à Tibere. Il y eut trois Légions, trois Corps de Cavalerie de Troupes Auxiliaires, & six Cohortes de perduës (f). On prétend que c'est la plus grande perte que les Romains ayent soufferte dans les Pays étrangers, aprés celle de Crassus.

A cette nouvelle, Auguste déchira ses habits (g), & ordonna qu'on mît des Gardes en differens endroits de la Ville, de peur de quelque soûlevement. Il craignoit que les Allemands ne vinssent fondre sur l'Italie, & sur Rome même, parce qu'il n'y avoit point alors de forces suffisantes pour leur résister. Il donna toutes les marques de la plus vive douleur, laissant croître sa barbe & ses cheveux pendant des mois entiers, & se frappant la tête contre les portes. Il crioit quelquefois : *Varus, rends-moi mes Légions ;* & tous les ans il faisoit memoire de ce jour, comme d'un jour fatal & malheureux.

Lucius Asprenas, Neveu de Varus, sauva une partie de l'Armée par sa bravoure & sa sage conduite (h). Il conduisit les deux Légions qu'il commandoit jusques dans les Camps de la basse Allemagne, & retint par là dans l'obeïssance les Peuples de deça le Rhin, dont la fidelité étoit chancelante. Lucius Cæditius, Préfet du Camp, se distingua aussi par sa valeur. Il se fit jour au travers d'une infinité d'Allemands, qui l'assiégeoient dans ses retranchemens, & arriva au gros de l'Armée avec les Troupes qu'il commandoit. Ainsi le mal ne se trouva pas si grand que la renommée l'avoit d'abord publié ; & les Allemands ne sçurent pas profiter de l'avantage que devoit leur procurer la défaite de Varus. Les Parens même d'Arminius semblerent avoir ou blâmé, ou du moins desapprouvé son entreprise (i).

An de J.C. 10. d'Auguste 41.

Tibere vint ensuite en Allemagne, pour la pacifier, & pour faire tête à Arminius, & à ses adherans, qui n'étant pas soutenus des Peuples du Pays, ne purent empêcher Tibere de penetrer dans l'Allemagne, & de la ravager (k). Il y trouva si peu de résistance, qu'il en ramena son Armée sans avoir livré aucun combat, & sans y perdre un seul homme. Cela ne laissa pas de lui mériter l'honneur du triomphe*. Auguste mourut l'année suivante, 44 de son Empire, & 14 de J.C. Tibere lui succeda.

*An 12. de J.C. d'Auguste 43.

X.
Mort d'Auguste.

La nouvelle de la mort d'Auguste produisit presque en même temps deux seditions tres dangereuses : l'une dans les Armées Romaines de Pannonie, & l'autre parmi les Troupes qui étoient sur les bords du Rhin vers Cologne (l). Drusus fils de Tibere, fut envoyé dans la Pannonie, pour appaiser la premiére ; & Germanicus, qui commandoit sur le Rhin, pacifia la seconde. Il y avoit alors sur ce fleuve deux Armées, toutes deux commandées par Germanicus. L'Armée du haut Rhin avoit pour Lieutenant Caius Silius ; & celle du bas Rhin vers Cologne, Aulus Cecina. Germanicus étoit alors occupé à faire le dénombrement des Gaules. Les Troupes de Cecina commencerent la révolte, par la vengeance qu'ils exercerent contre leurs Centeniers, qu'ils jetterent à demi morts hors du Camp, aprés leur avoir fait souffrir les derniers outrages, & les plus cruels supplices. Cecina, ni les autres Officiers, ne furent pas capables d'arrêter leur fureur, qui étoit d'autant plus à craindre, que toute l'Armée étoit entrée dans cette conjuration.

Mouvemens arrivez à sa mort.

An de J.C. 14. de Tibere 1.

XI.
Germanicus fait reconnoître Tibere pour Empereur.

An de J.C. 14. de Tibere 1.

Germanicus étoit fils de Drusus frere de Tibere, & extrêmement aimé du Peuple, tant à cause de son propre mérite, que de celui de son Pere. Il étoit d'un caractere d'esprit aisé, doux, affable, avenant, & on le croyoit dans les mêmes dispositions que son Pere, qui auroit, dit-on, rendu la liberté à la République, s'il fût parvenu à l'Empire. Mais il avoit si peu d'ambition, qu'il commença, dés qu'il eut appris la mort d'Auguste, de faire prêter le serment de fidelité pour Tibere, aux Villes de la Belgique, & à celles de la Franche-Comté. Il vint ensuite promptement à l'Armée, harangua les Soldats, loüa la valeur de Tibere, & releva les grandes actions qu'il avoit faites en Allemagne avec cette même Armée à laquelle il parloit ; fit l'éloge de la fidelité des Gaules qui étoient toutes demeurées dans la paix. On l'écouta jusques-là avec assez de silence : mais lorsqu'il voulut leur parler de la sedition qu'ils avoient excitée, ils commencerent à découvrir leur poitrine, & à montrer les cicatrices dont ils étoient chargez. Ils se plaignirent de la severité qu'on exerçoit envers eux, des travaux dont on les accabloit. Les Véterans sur-tout faisoient entendre leur voix, disant qu'ayant fait trente Campagnes, on devoit avoir pitié de leur vieillesse, leur donner quelque relâche, & les mettre en état de passer le reste de leur vie dans un honnête repos, & éloigné de l'extrême pauvreté : qu'au reste, s'il vouloit l'Empire pour lui, ils étoient prêts de le servir.

Germanicus à cette proposition saute à bas de la Tribune, où il étoit monté pour haranguer. On veut l'arrêter, & l'obliger de remonter, le menaçant même, s'il le refusoit : mais il tira son épée, comme pour s'en percer, disant qu'il aimeroit mieux mourir, que de manquer

(f) *Sueton. in Augusto, l. 2. c. 23. Velleius Patercul. l. 2. p. 72.* Funestæ epistolæ cæsi Vari, trucidatarumque legionum trium, totidemque alarum, ac sex cohortium.

(g) *Dio, lib. 56. p. 585. Sueton. l. 2. c. 23.*

(h) *Velleius Patercul. l. 2. p. 74.*

(i) *Velleius Patercul. l. 2. p. 73.* Arminio territo, quem arguisse Pater & Patria contenti erant.

(k) *Velleius Patercul. l. 2. p. 73. Sueton. l. 3. c. 18.*

(l) *Tacit. annal. l. 1. p. 24. edit. Lips.*

An de J. C. 14. de Tibere 1.

à la foi qu'il devoit à l'Empereur. Ses amis le tirerent des mains des Soldats, & le conduisirent dans sa Tente. On y délibera sur les moyens d'appaiser la sedition, & il n'en trouva point de plus efficace, que de payer les Troupes avec son propre argent. Voila ce qui se passa dans l'Armée de la basse Allemagne vers Cologne. De là Germanicus remonta vers l'Armée de la haute Allemagne, qui campoit apparemment vers Coblentz. Il fit d'abord prêter le serment de fidelité à la deuxiéme, treiziéme & seiziéme Légions; mais la quatorziéme fit quelque difficulté. On la réduisit par le supplice de deux Soldats, que l'on fit mourir.

Dans cet intervalle arriverent deux Légats du Senat Romain, qui alloient trouver Germanicus, lequel campoit alors prés l'Autel des Ubiens, ou de ceux de Cologne (*m*). Les deux Légions qui y avoient leurs quartiers, craignant que ces Légats ne vinssent pour les châtier de leur révolte, les outragerent, & les menacerent de les tuer. Plancus, l'un des Légats, fut obligé, pour garantir sa vie, de se sauver sous les Aigles Romaines, & de les tenir embrassées. Germanicus y accourut, & sauva les Légats; mais il crut ne pouvoir laisser plus longtemps parmi ces mutins, Agrippine son Epouse, qui étoit enceinte, ni son jeune fils, surnommé Caligula, qui fut depuis Empereur. Il résolut de les envoyer à Tréves. Agrippine eut peine à s'y résoudre; & les Soldats ayant appris cette résolution de Germanicus, vinrent en foule le prier de ne permettre pas qu'Agrippine quittât le Camp. Il entourerent Agrippine, & la conjurerent de ne pas faire cet affront à l'Armée, de la croire moins fidelle que ceux de Tréves (*n*).

Germanicus leur parla avec beaucoup de force & de véhémence, & leur dit entr'autres choses, qu'il esperoit que les Dieux ne souffriroient pas que les Belges pussent se vanter d'être venus au secours de l'Empire, ni d'avoir réprimé les Allemands (*o*). Les Soldats insisterent à demander le retour d'Agrippine, & celui de Caligula, & à ne pas souffrir que ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme un Enfant des Légions, devînt l'ôtage des Gaulois. Germanicus leur promit que Caligula demeureroit, mais qu'il ne pouvoit leur accorder Agrippine, à cause de l'hyver qui étoit proche, & que le terme de ses couches n'étoit pas éloigné. Aprés cela les Légions rentrerent dans le devoir, & les Soldats tirerent eux-mêmes vangeance des plus coupables. De là Germanicus passa le Rhin, surprit & défit les Allemands, qui faisoient une fête pour la mort d'Auguste.

XII. *Germanicus défait Arminius, & vange l'honneur des Romains.*

Le service important que Germanicus venoit de rendre à l'Empire, lui fit décerner l'honneur du triomphe: mais comme la Guerre n'étoit pas encore achevée, il demeura en Allemagne, voulant profiter de la division qui étoit entre Arminius & Segeste (*p*), qui avoient eu le plus de part à la défaite de Varus. Segeste avoit souvent averti Varus de la conspiration d'Arminius; & même la nuit qui en préceda l'execution, dans un grand repas où se trouverent avec Varus les principaux Chefs de cette entreprise, Segeste avoit conseillé à Varus de faire arrêter Arminius, & les autres Princes des Allemands, l'assurant que les Soldats n'oseroient rien entreprendre, si on leur ôtoit leurs Chefs; mais la destinée de Varus ne lui permit pas de suivre un conseil si salutaire. Arminius & Segeste executerent leur projet, mais ils ne furent jamais bien unis. Aux anciens sujets de haine, se joignoit encore celui du rapt qu'avoit fait Arminius de la fille de Segeste. Germanicus étant donc informé de ces brouilleries, partagea son Armée, & donna à Cecina quatre Légions, cinq mille hommes de Troupes Auxiliaires, & ce qu'il put ramasser de Soldats Allemands, parmi ceux de deça le Rhin. Il prit avec lui autant de Légions, & le double de Troupes Auxiliaires, & marcha promptement contre les Cattes qu'il surprit, & ravagea leur Pays.

An de J. C. 15. de Tibere 2.

Peu de temps aprés, Germanicus reçut des Ambassadeurs de la part de Segeste, qui lui demandoit du secours contre ses compatriotes, qui le tenoient assiégé. Germanicus y accourut, dissipa les Ennemis, & délivra Segeste, avec grand nombre de ses proches & de ses sujets. Il y trouva entr'autres la femme d'Arminius, qui étoit fille de Segeste, & prête d'accoucher, & plusieurs restes des dépouilles de l'Armée de Varus. Germanicus alors repassa le Rhin: mais Arminius outré de fureur, couroit toute l'Allemagne, pour la soûlever contre les Romains. Il relevoit sa victoire remportée contre Varus, & la trahison de Segeste. Il representoit aux Allemands, qu'on voyoit encore dans leurs Bois sacrez les Etendarts des Romains, suspendus à des arbres (*q*). Plusieurs Peuples entrerent dans sa passion, & se joignirent à lui. Germanicus partagea son Armée, pour faire diversion, & les battit en divers endroits. Il descendit jusqu'en Vestphalie, assez prés du lieu où Varus avoit été défait, dans la forêt nommée encore aujourd'hui Teuteberg, & dans la campagne de Vinfeldt prés de la petite Ville d'Horne. L'envie le prit d'aller rendre les derniers devoirs aux morts, dont on voyoit encore les os sur la terre.

L'Armée s'y rendit. On y remarquoit encore les vestiges du Camp Romain, les cadavres des Soldats & des chevaux, les Autels funestes

(*m*) *Tacit. annal. l. 1. pp. 23. 24. 25.*

(*n*) *Tacit. l. 1. annal. p. 24.* C. Sed nihil æquè flexit quàm invidia in Treviros.

(*o*) *Idem p. 25.* B. Neque enim Dii sinant ut Belgarum quamquam offerentium, decus istud & claritudo sit, subvenisse Romano nomini, compressisse Germaniæ populos.

(*p*) *Tacit. l. 1. annal. pp. 29. 30. 31. &c.*

(*q*) *Tacit. l. 1. annal. p. 31.* A. Cerni adhuc Germanorum in lucis signa Romana, quæ Diis patriis suspenderit.

An de J. C. 15. de Tibere 2.

où l'on avoit immolé les principaux Officiers, & les arbres ausquels on avoit attaché les têtes des Romains. Les Soldats qui étoient échappez de ce danger, & qui avoient été témoins de ce malheur six ans auparavant, en racontoient à leurs camarades toutes les circonstances, & leur en montroient les endroits les plus memorables. Enfin on ramassa les ossemens pêle-mêle, & on leur dressa un monument de gazon, auquel Germanicus mit la premiere motte. De là il ramena son Armée, non sans beaucoup de peine & de dommage, tant parce qu'il voyageoit dans un Pays inconnu, & coupé par les bois & par les marais, que parce qu'il étoit suivi par Arminius, qui connoissoit parfaitement le Pays, & qui n'oublioit aucune occasion de donner sur les Romains, lorsqu'il les voyoit dans quelque mauvais pas.

XIII. *Agrippine reçoit à Tréves l'Armée Romaine. Germanicus y arrive.*

Cependant le bruit se répandit que l'Armée Romaine étoit enveloppée (r), & que les Allemands alloient faire irruption dans les Gaules. Alors Agrippine, qui étoit demeurée à Tréves, fit les fonctions de General, accourut au Pont qui étoit sur le Rhin (s), empêcha qu'on ne le rompît, y reçut les Troupes qui revenoient d'Allemagne, & leur distribua de l'argent, des habits, & tout ce dont ils avoient besoin, louant leur valeur, & les remerciant des services qu'ils avoient rendus à l'Empire. L'allarme & les inquiétudes ne cesserent qu'à l'arrivée de Germanicus, avec ses Troupes, qui avoient beaucoup souffert dans le trajet qu'on leur avoit fait faire par mer, pour les ramener en Gaule. L'on songea aprés cela, à réparer les pertes que l'Armée avoit souffertes pendant cette campagne, & toute la Gaule, l'Espagne & l'Italie s'empresserent à témoigner en cela leur affection pour Germanicus.

XIV. *Germanicus passe le Rhin & défait les Allemands*

An de J. C. 16. de Tibere 2 & 3

L'année suivante Germanicus retourna en Allemagne, mais il y fit passer son Armée par mer. Arminius s'étoit posté avec ses Troupes, dans une Forêt consacrée à Hercule, située au delà du Vezer. La Bataille se donna dans une grande Campagne prés de Breme. Germanicus y eut tout l'avantage (t). Arminius faillit d'être pris, mais il se sauva, s'étant déguisé en se frottant le visage avec son sang. Les Gaulois, & les Allemands de deça le Rhin, du nombre desquels étoient ceux de Tréves dans l'Armée Romaine & de Metz, s'y distinguerent par leur valeur. Les Ennemis comptoient si fort sur la victoire, qu'ils avoient apporté des chaînes pour lier les prisonniers Romains. L'Armée victorieuse donna à Tibere le nom d'Empereur au lieu même du Combat. Elle y dressa un monument de sa victoire avec du gazon, & y érigea des trophées, avec des Armes & des souscriptions, qui marquoient les Nations qu'elle avoit vaincuës. Ces monumens firent plus de peine aux Allemands, que ni leurs pertes ni leurs blessures. Le desespoir leur fit tenter un nouveau Combat, qu'ils perdirent. Arminius n'y parut pas, apparemment à cause de la blessure qu'il avoit reçuë dans la Bataille précedente. Germanicus fit encore quelques autres entreprises contre les Allemands; puis il songea à faire repasser la mer à son Armée.

An de J. C. 16. de Tibere 2. & 3.

Le passage fut malheureux. Il y perdit la plupart de ses Vaisseaux, & beaucoup de Soldats; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer encore des Troupes contre les Germains, à qui la nouvelle de ce naufrage avoit fait naître l'envie de recommencer la Guerre. Mais ils n'oserent en venir aux mains. Germanicus fit le dégât par-tout; & les Allemands disoient tout haut, que les Romains étoient invincibles, puis qu'aprés un naufrage, où ils avoient perdu tant d'Armes & de Chevaux, ils osoient encore venir attaquer leurs Ennemis avec autant de fierté que s'il ne leur étoit rien arrivé de fâcheux (u). On convient, qu'encore une année de Guerre auroit obligé les Allemands à demander la paix, & à se soûmettre. Mais Tibere jaloux de la gloire & de la réputation de son Neveu, l'obligea de revenir à Rome, pour joüir, disoit-il, du fruit de tant de victoires. Il y entra en triomphe le 26 de May de l'an 17 de J. C. qui étoit la 3e. & la 4e. année de Tibere.

XV. *Révolte dans les Gaules.*

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

Quelques années aprés, il y eut une grande révolte dans les Gaules. Les tributs & les dettes dont les Peuples étoient accablez, en furent la cause, ou le prétexte (x). La mort de Germanicus, arrivée en Syrie à Daphné prés d'Antioche, la 34e. année de son âge, l'an 19 de J. C. & la division des Troupes Romaines, augmenterent la hardiesse des Gaulois. Julius Florus de Treves, & Julius Sacrovir d'Autun, furent les premiers Auteurs de la rebellion. L'un & l'autre étoient recommandables par leur noblesse, & par leur qualité de Citoyen Romain, qu'ils avoient méritée par leur services, dans un temps où l'on n'accordoit cette qualité qu'à la vertu & à la valeur. Bien-tôt ce mal gagna les Provinces d'Anjou & de Touraine, & se répandit ensuite dans presque toutes les Gaules. D'abord Aviola réprima ceux de Tours & d'Angers. Sacrovir parut même à la tête des Troupes, qui furent menées contre les rebelles, & il y parut découvert, & sans casque, pour faire voir, disoit-il, sa valeur & son intrépidité : mais on croit qu'il s'entendoit avec les rebelles, & qu'il ne se découvrit qu'afin qu'on ne tirât pas contre lui.

Tibere fut averti à temps de ce trouble, mais il le méprisa. Cependant Florus poussoit

(r) *Tacit. annal. l. 1. p. 34.*

(s) Lipse ne doute point que ce Pont ne fût dans le Pays de Tréves, & il le prouve par Strabon, l. 4. p. 194. [illegible] τὸν Ῥῆνον Τρηούηροι, καθ' οὓς πεποίηται τὸ ζεῦγμα ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων νυνί.

(t) *Tacit. l. 2. annal. pp. 43. 44. & seq.*

(u) *Tacit. l. 2. annal. p. 50.*

(x) *Tacit. annal. l. 3. pp. 90. 91. edit. Lips.*

sa pointe,

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

sa pointe, & n'oublioit rien pour se mettre en état de faire une rude Guerre aux Romains. Il essaya de gagner une Troupe de Cavalerie qu'on avoit levée à Tréves, & qu'on avoit dressée dans la discipline militaire à la maniére des Romains; & de lui persuader de commencer la Guerre par le massacre des Marchands Romains qui suivoient l'Armée. Il reüssit à en attirer une partie dans son Armée; mais le plus grand nombre demeura dans le devoir. Il fit prendre les Armes à quelques malheureux accablez de dettes, & à ses clients, & il les vouloit mener dans la Forêt d'Ardenne. Mais deux Generaux Romains, Visellius & Caius Silius les couperent, en faisant marcher chacun de leur côté une legion pour leur fermer les passages. D'une autre part Julius Indus compatriote de Florus, mais son ennemy déclaré, se mit à poursuivre cette multitude, qui marchoit sans ordre & sans discipline, & la dissipa aisément. Florus se sauva, sans qu'on pût sçavoir où il s'étoit retiré. Mais ayant apperçû dans sa fuite des Soldats qui l'attendoient, il se tua lui-même, de peur de tomber entre leurs mains. Ainsi finit le soûlevement de ceux de Tréves, par la mort de Florus.

XVI. *Mort de J. C. Sauveur du Monde.*

An de J. C. 37. de l'Ere vulg. 33. de Tibere 19. 20.

L'année 19 de Tibere est remarquable par la mort que N. Seigneur Jesus-Christ souffrit en Judée, la veille de la Fête de Pâques dans Jerusalem, ayant été injustement condamné par Ponce Pilate. On assure que ce Gouverneur informa l'Empereur de cette mort, & de ses circonstances, & que Tibere avoit résolu de faire mettre J. C. au rang des Dieux. Mais Dieu ne permit pas qu'il executât ce dessein. Le Senat n'y voulut pas consentir (y), & Tibere n'étoit pas digne de contribuer à l'établissement de la Religion Chrétienne. De plus, son dessein y auroit plus nui qu'il n'y auroit servi, puis qu'en le mettant au rang des Dieux du paganisme, il auroit confondu la verité avec l'erreur, l'impieté de l'idolatrie avec la Religion du vrai Dieu.

XVII. *Caius Caligula Empereur. Il va en Allemagne.*

An de J. C. 40. de l'Ere vulg. 37. de Tibere 23.

Tibere étant mort l'an 37 de l'Ere vulgaire, laissa pour successeur à l'Empire Caius Caligula, fils de Germanicus, né dans le Pays de Tréves, dans un Village ou un Camp nommé Ambitarin (z). C'est ce que dit Pline II. Suetone (a) le nie, & tache de prouver qu'il est né à Antium ou à Tibure. Mais Juste Lipse, Glarean, & Brouverus soutiennent le sentiment de Pline & de Tacite contre Suetone. Brouverus montre que le Village ou le Camp d'Ambitarin étoit dans la plaine où est aujourd'hui le Monastere de Meinfeld sur le Rhin, au dessus de Coblentz. Il est certain que Caligula fut élevé auprés de son Pere au milieu des Troupes (b), dans l'Allemagne, & au Pays de Tréves. Tout le Monde sçait son Histoire, & combien il dégenera du merite de Germanicus, qui lui avoit acquis l'estime & l'affection de tout le monde.

An de J. C. ou de l'Ere vulg. que nous suivrons toujours ci-aprés, 39. de Caligula 2. & 3.

Caligula étant un jour allé à quelques lieuës de Rome, pour voir des bois & des eaux (c), comme on lui dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de sa Garde, tout d'un coup il dit qu'il vouloit aller en Allemagne; & en même temps il donna ses ordres pour faire partir beaucoup de Légions & de Troupes Auxiliaires; il ordonna de nouvelles levées, & fit amasser une quantité prodigieuse de vivres & de munitions. Il partit sans differer, menant avec lui un grand nombre de Gladiateurs, de Chevaux du Cirque, de Comédiens & de femmes. Sa marche étoit quelquefois si précipitée, qu'à peine le pouvoit-on suivre, & d'autres fois elle étoit si lente, qu'il paroissoit se promener; faisant nettoyer les chemins par les Villes voisines, & y jetter de l'eau, pour empêcher la poussiere.

Quand il fut arrivé au lieu où les Légions qui gardoient le Rhin, étoient campées, il fit la revuë de son Armée, qui montoit à deux cens ou deux cens cinquante mille hommes. Il cassa plusieurs anciens Officiers, pour faire l'exact & le severe, mais en effet pour n'être point obligé de leur donner de récompense. Il passa le Rhin; & aprés s'être un peu avancé dans le Pays, il revint sans avoir rien fait, & sans avoir tué un seul ennemi. Au retour, comme il passoit en voiture, avec son Armée, dans un endroit fort serré, quelqu'un ayant dit que si l'Ennemi paroissoit, l'on verroit bien de la confusion, la frayeur le saisit de telle sorte, qu'il remonta aussi-tôt à cheval, & courut droit aux Ponts pour repasser le Rhin. Mais comme le passage étoit si embarrasé par les valets & les équipages, qu'il ne put passer à cheval, il se fit passer de main en main au delà du Pont, croyant ne pouvoir jamais être assez tôt hors de l'Allemagne. Son plus grand exploit fut de recevoir un nommé Adminius, fils d'un des Rois d'Angleterre, & chasé de son Pays par son Pere. Il écrivit sur cela au Senat des Lettres magnifiques, comme s'il eût fait la conquête de toute cette grande Isle.

XVIII. *Folies de Caligula dans les Gaules. Galba bat les Allemands.*

Les folles dépenses qu'il faisoit, coûterent cher aux Gaulois, chez qui il passa en allant en Allemagne; & encore plus au retour: car ne se contentant pas des grands presens qu'il se faisoit donner par les Villes & par les Particuliers (d), souvent il prenoit les biens des riches, & les faisoit mourir sous divers prétextes. Il vendoit leurs Terres, & en faisoit l'enchere en

(y) *Tertull. apolog. c. 5. Justin. Mart. apolog. 2. Eusebe. Hist. Eccl. l. 2. c. 2.*

(z) *Ita Plin. II. apud Sueton. in Caio c. 8. Tacit. idem innuit l. 1. annal. p. 24.* B. *Lipsius not. in eum locum, & excurs. p. 498.*

(a) *Sueton. l. 4. c. 8. Vide Glarean. in Suetonium, & Lips. in Tacit. Et Brouv. antiq. Trevirens. l. 1. pp. 135. 136.*

(b) In castris natus Patriis nutritur in armis,
Jam designati Principis omen erat.
Tacit. l. 1. Annal. p. 24. Jam infans in castris genitus, in contubernio Legionum eductus, &c.

(c) *Sueton. in Caio c. 43. 44. 51. Dio l. 59. p. 656.*

(d) *Dio lib. 59. pp. 656. 657.*

An de J. C. 39. de Caligula 2. & 3.

personne, afin qu'il les fist acheter tout ce qu'il vouloit. Un jour comme il jouoit aux dez, se trouvant sans argent, il se fit apporter le Registre du Dénombrement des Gaules, pour voir ceux qui étoient les plus riches, & il commanda qu'on les fist mourir. Aprés cela il réprit son jeu, s'applaudissant de la grandeur de son gain, & taillant les autres qui n'en pouvoient pas faire autant.

Lentulus Getulicus commandoit depuis dix ans les Armées d'Allemagne, avec tant de conduite & de douceur (e), qu'il avoit acquis l'amitié des Soldats. Il fut accusé d'avoir conspiré contre Caligula, & sa conspiration vraie ou fausse, fut expiée par sa mort. Galba, depuis Empereur, fut mis en sa place à la tête des Troupes. Il signala sa fermeté & son exactitude pour la discipline, dés le lendemain de son arrivée au Camp (f); & bientôt aprés il eut occasion de donner des marques de sa valeur, dans la révolte des Allemands, qui penetrerent jusques dans les Gaules. Caius en fut si effrayé (g), qu'il songeoit déja à s'enfuir, & à se pourvoir de Vaisseaux pour passer en Orient. Mais Galba les repoussa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoître ces services par les louanges qu'il lui donna à lui & à ses Soldats. Perse le Satyrique (h), dit que l'Empereur lui envoya une Lettre avec des lauriers, en signe de victoire.

XIX. *Révolte de l'Angleterre.*

An de J. C. 40. de Caius 3. 4.

L'Angleterre s'étant révoltée l'an 40 de J.C. Caius résolut de passer la mer, & de la réduire à l'obeïssance (i). Il vint donc dans cette partie des Gaules qui regarde l'Angleterre; & ayant rangé ses Troupes sur les bords de l'Ocean, il monta sur ses Galeres, s'avança un peu sur la mer; & tout le monde étant dans l'attente de cette grande entreprise, il s'en revint tout à coup, se fit dresser un trône élevé, où il monta; fit disposer toutes les machines de guerre, sonner les trompettes, comme pour livrer le combat; puis donna ordre aux Soldats de ramasser les coquillages qui étoient sur le bord, & d'en remplir leurs casques, & les pans de leurs habits. Ce sont, disoit-il, les dépouilles de l'Ocean, dont il faut orner le Palais & le Capitole, & embellir notre triomphe. Aprés cela il fit distribuer quelqu'argent à ses Soldats, & fit bâtir une fort haute Tour, comme un monument de sa victoire, pour servir de Phare aux Vaisseaux qui voguoient sur l'Ocean.

Ensuite, comme s'il eût fait la plus belle conquête du monde, il ne songea plus qu'aux préparatifs de son triomphe. Il manda à ses Intendans de n'y rien négliger, & de faire en sorte qu'il l'emportât en magnificence sur tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors; leur recommandant toutefois qu'il ne lui en coutât pas beaucoup du sien, puisqu'ils avoient droit sur tous les biens du monde. De son côté, il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus propres à orner son triomphe. Il y joignit un petit nombre de prisonniers qu'il avoit faits, & quelques transfuges, qui s'étoient venus rendre à lui. Il leur donnoit des noms Allemands, les contraignoit d'apprendre la Langue Allemande, de laisser croître leurs cheveux, & de leur donner par artifice la couleur blonde ou rousse, pour imiter le poil des Allemands, & afin qu'on les prît pour des Prisonniers de cette Nation. Telle fut l'expédition de Caius dans les Gaules.

An de J. C. 40. de Caius 3. & 4.

XX. *Mort de Caligula. Claude Empereur.*

* Le 24 de Janvier de l'an de J. C. 41. de Caius 4.

Il fut tué quelque temps aprés * par Cherea Tribun d'une de ses Compagnies des Gardes. Claude son Oncle lui succeda à l'Empire. Il étoit né à Lyon. Lorsque la mort de Caius fut publiée dans Rome, ses Porteurs accoururent avec leurs bâtons, & les Allemands de sa Garde, l'épée à la main, ayant à leur tête Sabinus leur Colonel; & aprés avoir déchargé le premier feu de leur fureur sur quelques personnes de qualité qu'ils rencontrerent, ils environnerent le theâtre, où tout le Peuple étoit assemblé, & menaçoient d'y entrer, & de faire main-basse sur tout ce qui s'y trouveroit. Mais on les appaisa, en leur faisant entendre que le Peuple n'avoit aucune part à la mort de ce Prince, & qu'il n'étoit pas juste de confondre l'innocent avec le coupable: ainsi chacun se retira.

* An de J. C. 41. de Claude 1.

L'Empereur Claude étoit un Prince de petit esprit, timide, inconstant, & qui se laissoit gouverner par ses Affranchis. Dés le commencement de son regne * Sulpicius Galba, qui fut depuis Empereur, vainquit les Cattes, Peuples d'Allemagne (k), & Gabinius Secundus les Marses & les Cauques, dans le même Pays. Gabinius eut même l'avantage de retirer des mains des Allemands la derniere des Aigles qu'ils avoient prises dans la défaite de Varus.

XXI. *Guerre contre les Anglois.*

An de J. C. 43. de Claude 2. 3.

Deux ans aprés, Claude fit la guerre aux Anglois (l). Aulus Plantius, qui commandoit les Légions qui campoient dans la basse Germanie, eut ordre de les conduire en Angleterre: mais elles refuserent d'aller faire la guerre dans un autre monde. Claude y envoya Narcisse son Affranchi, qui monta sur le Tribunal de Plantius pour les haranguer. Mais les Soldats indignez de voir en cette place un Esclave, s'écrierent: A la saturnale, à la mascarade; & sans le vouloir écouter, ils dirent qu'ils suivroient leur General. Plantius, & Vespasien, qui fut depuis Empereur, passerent donc en Angleterre, & Claude lui-même y vint quelque temps aprés. L'entreprise fut heureuse; l'Angleterre fut soumise, & Plantius y fut laissé pour gouverneur.

(e) *Dio lib. 59. p. 657. Sueton. l. 5. c. 9.*
(f) *Sueton. l. 7. c. 6.*
(g) *Sueton l. 4. c. 51.*
(h) *Persius Sat. 6. v. 43.*
— Missa est à Cæsare laurus,
Insignem ob cladem Germanæ pubis.
(i) *Dio l. 59. p. 659. Sueton. l. 4. c. 46. 47.*
(k) *Dio l. 60. p. 670.*
(l) *Dio l. 60. p. 677. Sueton. l. 5. c. 17.*

An de J. C. 41. de Claude 1.

On croit que ce fut cette même année, que l'Empereur interdit à tout le monde la Religion des Druides (*m*), qui avoit déja été défenduë par Auguste, mais seulement aux Citoyens Romains. Cette Religion consistoit principalement à immoler des hommes aux fausses Divinitez. Depuis l'Empire de Claude, on ne vit plus gueres dans les Gaules que des femmes Druides, qui se mêloient de prédire l'avenir.

XXII. *Les Gaulois Citoyens Romains, sont admis dans le Sénat.*

An de J. C. 47. de Claude 6. 7.

Quelques années aprés, pendant sa Censure, ayant remarqué que la plupart des anciennes familles Patriciennes étoient éteintes, il fit déclarer par le Sénat, que tous ceux des Gaulois qui étoient Citoyens Romains, pourroient être reçus dans le Sénat en qualité de Sénateurs (*n*). L'Empereur harangua le Sénat dans cette occasion, & l'on conserve encore à Lyon, gravé sur l'airain, le discours qu'il y fit, qui est assez different de celui que Tacite lui met dans la bouche (*o*). Ce que je trouve de plus remarquable dans la harangue de Claude, gravée à Lyon, est qu'il dit que Jules César ayant été occupé pendant dix ans à assujettir les Peuples des Gaules, ces Peuples depuis cent ans étoient demeurez dans la fidelité & dans le devoir envers le Peuple Romain. Ceux d'Autun furent les premiers qui furent admis dans le Sénat, en consideration de l'ancienne amitié, & parce que c'étoit les seuls Peuples de Gaule qui portassent le nom de Freres du Peuple Romain (*p*).

On remarque sous l'Empire de Claude quelques Guerres en Allemagne. Les Querusques, qui demeuroient vers le Pays de Brunsvich, lui députerent, pour demander Itale pour Roy *. Ce Prince étoit né à Rome, & y demeuroit. C'étoit l'unique Prince qui restoit du sang des anciens Rois des Querusques (*q*). Il fut bien reçu dans son Pays, & y gagna l'affection des Peuples; mais il n'y demeura pas en paix, par la jalousie de ses voisins, qui ne pouvoient souffrir un Prince envoyé par les Romains, regardant cela comme contraire à leur liberté.

* An de J.C. 47. de Claude 7.

Vers le même temps, Sanguinius, General des Troupes de la basse Germanie, étant mort, Cneius Domitius Corbulo lui succeda (*r*) Sa premiere application fut de rétablir l'ancienne discipline parmi les Troupes; ce qui lui attira la réputation d'homme exact & severe, & le rendit redoutable aux Ennemis de l'Empire. Il obligea les Frisons de demeurer dans le Pays qu'il leur avoit assigné, & réprima Gannasque, Chef des Cauques, qui pilloit les Gaulois habituez sur les bords du Rhin; sçachant qu'ils étoient riches, & peu vaillans (*s*): mais Claude à qui la valeur de Corbulon étoit plus redoutable que tous les Allemands, lui ordonna de se tenir en deça du Rhin, & de ne pas attaquer les Barbares. Corbulon obeït sans dire autre chose, sinon que les anciens Capitaines Romains étoient bienheureux.

XXIII. *Cologne, Colonie Romaine.*

An de J.C. 50. de Claude 9. 10.

C'est sous le même Empereur que la Ville de Cologne, Capitale des Ubiens, devint Colonie Romaine (*t*). Agrippine Niéce & Epouse de Claude, & fille de Germanicus, étoit née à Cologne. Lorsqu'elle fut devenuë Imperatrice, elle voulut faire voir son pouvoir, même aux Nations étrangeres, en envoyant une Colonie de Véterans dans la Capitale des Ubiens, à qui elle donna le nom de Colonie d'Agrippine, *Colonia Agrippina*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. Les Ubiens demeuroient anciennement au delà du Rhin: mais s'étant soûmis à Agrippa, ayeul maternel d'Agrippine *, ils avoient passé le Rhin, & s'étoient établis dans la Belgique, où ils sont à present.

* Environ 36. ans avant J. C. Voyez Tacite, *lib. 11. annal. p. 194.*

XXIV. *Progrés de la Religion Chrétienne. Quand établie dans la Belgique?*

Ans de J.C. 45. 46. de Claude 2. 3.

Cependant la Religion Chrétienne prenoit tous les jours de nouveaux accroissemens, par le zele infatigable des Apôtres, & par la benediction que Dieu répandoit sur leur Prédication. S. Pierre, aprés avoir annoncé l'Evangile dans les Provinces de Galatie, de Pont & de Bithynie, vint à Rome la seconde année de Claude. Il y fit plusieurs miracles, & convertir plusieurs personnes. Le principal motif de son voyage étoit de combattre Simon le Magicien (*u*), qui s'étant retiré à Rome, y avoit acquis un tres grand credit. Les Historiens des Eglises de Tréves, de Metz & de Toul, prétendent que dans ce voyage, S. Pierre leur envoya des Prédicateurs, dont elles ont reçu la Foi. Ils placent vers l'an 47 la mission de S. Clement à Metz, & celle de S. Mansuy à Toul; & vers l'an 49 celle de S. Eucher à Tréves. Mais comme ces faits souffrent de grandes difficultez, que nous ne pouvons pas discuter en cet endroit, nous prions le Lecteur de lire les Dissertations que nous avons faites sur les premiers Apôtres de ces Eglises. Lorsque nous trouverons des monumens historiques bien certains, nous ne manquerons pas de les marquer, & de les mettre dans tout leur jour.

XXV. *Mort de Claude. Neron Empereur. Ouvrages des Romains dans les Gaules.*

L'Empereur Claude ayant été empoisonné par sa femme Agrippine, mourut aprés 13 ans 9 mois 19 jours de regne *, le 13 d'Octobre, étant dans la 64[e] année de son âge. Neron fils de Cneus Domitius Ænobarbus & d'Agrippine, & fils adoptif de Claude, lui succeda. On sçait quel a été ce Prince, & son histoire ne re-

* An de J.C. 54. de Claude 14. Voyez Dion l. 60. p. 688. 689. & Suetone *in Claudio* c. 44.

(*m*) *Sueton. l. 5. c. 25.*
(*n*) *Tacit. annal. l. 11. pp. 175. 176.*
(*o*) *Lips. not. in Tacit. annal. l. 11. & excursu* A. *p. 528.* Quod bello per decem annos exercuerunt D. Julium, idem opponat centum annorum immobilem fidem, obsequiumque multis trepidis rebus nostris, &c. *Et Tacit.* Si cuncta bella recenseas, nullum breviore spatio quam adversus Gallos confectum; continua deinde ac fida pax.
(*p*) *Tacit. loc. cit. p. 177.* Soli Gallorum fraternitatis nomen cum Populo Romano usurpant.

(*q*) *Tacit. annal. l. 11. pp. 172. 173.*
(*r*) *Tacit. annal. l. 11. p. 173. Dio l. 60. p. 685.*
(*s*) *Tacit. p. 173.* A. Gallorum maximè oram vastabat, non ignarus dites & imbelles esse.
(*t*) *Tacit. l. 11. annal. p. 194.* Agrippina quo vim suam sociis quoque nationibus ostentaret, in oppidum Ubiorum in quo genita erat, veteranos Coloniamque deduci impetat.
(*u*) *Euseb. l. 2. c. 14. Hist. Eccl. Cyrill. Jerosol. Catech. 6. Justin. Apolog. 2.*

An de J.C. 54.

garde notre sujet, qu'autant qu'elle se trouve mêlée avec les évenemens que nous nous sommes engagez de rapporter. Les Armées Romaines qui étoient sur le Rhin, & dans les Gaules, n'étant pas toujours occupées à la guerre, leurs Capitaines les faisoient travailler à divers ouvrages importans, & utiles au Public, comme à faire des Aqueducs, des Digues, des Chemins publics, des Chaussées, des Fossez. Nous avons parlé ci-devant du bel Aqueduc de Jouy-aux-Arches prés de Metz. On voit dans presque toutes nos Provinces, des chemins militaires, & des restes des anciens Camps des Romains. Drusus avoit commencé une Digue (x), pour empêcher le Rhin de se répandre dans les Gaules. Paulinus Pompeius l'acheva sous Neron *: mais Civilis, Chef des Hollandois, la détruisit 13 ans aprés (y). On croit qu'elle étoit vers Vikte Duerstede, au dessus d'Utrecht.

* An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

An de J.C. 48.

Quelques années auparavant, Corbulon General des Troupes qui étoient sur le Rhin, entreprit, pour occuper ses Soldats, de tirer un Canal de 23 milles, ou environ huit lieuës, entre la Meuse & le Rhin, pour recevoir les eaux de la mer dans leur reflux, & pour empêcher par là que les eaux du Rhin ne se répandissent sur les terres voisines (z). Sous Neron *, Lucius Vetus, qui commandoit les Troupes qui gardoient le Rhin, avoit résolu de joindre la Moselle & la Saonne (a), pour faire par ce moyen la jonction des deux mers; en sorte que remontant le Rosne & la Saone, on descendît par la Moselle dans le Rhin, & delà dans l'Ocean. L'utilité de cette entreprise étoit évidente, & la difficulté n'étoit pas considerable, puisque les sources de la Saone & du Madon ne sont qu'à une lieuë l'une de l'autre, & que le Madon se dégorge dans la Moselle au Pont S. Vincent, à deux lieuës au dessous de Nancy. Et il étoit aisé de grossir ces Rivieres prés de leurs sources, en y jettant plusieurs Ruisseaux qui sont à portée: mais Ælius Gracilis ou Gracchus, Gouverneur de la Belgique où est la Moselle, ne voulut pas qu'il amenât ses Troupes dans sa Province, disant qu'il ne faisoit pas même bien sa cour en proposant une si belle entreprise, & si utile aux Gaulois; que cela feroit ombrage à l'Empereur, qui ne manqueroit pas de la traverser. Dans le vrai, c'est que Gracilis en étoit jaloux.

* An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

XXVI. *Feu extraordinaire aux environs de Cologne.*

Il arriva en ce temps-là un phénomene, qui causa beaucoup de frayeur aux environs de Cologne (b). On voyoit sortir de la terre, dans le Pays des Inhons, que quelques-uns croyent être aux environs de Huy, d'autres dans les Comtez de Nassau & d'Issembourg, des feux qui brûloient les biens de la Campagne, les Maisons mêmes, & les Villages, & qui menaçoient la Ville de Cologne. Ces feux ne s'éteignoient ni par la pluie, ni par les eaux des fleuves, ni par aucune autre liqueur qu'on jettât dessus. A la fin, quelques Paysans ne sçachant plus quel remede y apporter, se mirent de loin à y jetter des pierres, puis s'approchant peu à peu, ils frappoient ces feux avec des bâtons, & d'autres choses, comme ils auroient chassé des bêtes sauvages. Enfin ils jetterent dessus leurs propres habits, lesquels éteignoient le feu plus ou moins promptement, à proportion qu'ils étoient plus vieux, plus sales & plus usez.

An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

Les Frisons ayant à leur tête Verritus & Malorix, deux de leurs Rois, passerent le Rhin, & s'établirent dans des Terres de la Belgique, (c) que l'on laissoit incultes, & où l'on envoyoit seulement quelquefois paître les chevaux des Soldats Romains. Ils commencerent à les cultiver, & à les ensemencer comme leur propre fond. Dubius Avitus, & Titus Martilius Mancias voulurent les en chasser, du moins ils menacerent de leur faire la guerre, à moins qu'ils n'obtinssent ces Terres de l'Empereur. Verritus & Malorix allerent à Rome pour en faire la demande: mais pendant qu'ils étoient dans la Ville, attendant qu'ils pussent avoir audience de Neron, ils allerent par hazard au theâtre, non pour prendre part au divertissement, car ils n'entendoient pas la Langue, mais pour passer le temps; & voyant les differentes places, & les divers rangs qu'occupoient les Spectateurs, ils s'informoient où étoient les places des Senateurs, & celles des Chevaliers; & ayant remarqué dans les places des Senateurs des hommes d'un habit étranger & extraordinaire, on leur dit que c'étoient les Ambassadeurs des Nations les plus braves, & les plus unies au Peuple Romain. Alors sans déliberer, ils allerent se placer au milieu d'eux, disant que pour la fidelité & le courage, les Allemands ne le cédoient à personne (d). Cette liberté fut vuë avec plaisir par les Assistans, comme une marque de leur simplicité & de leur franchise. Neron leur accorda la qualité de Citoyen Romain, mais il leur refusa l'établissement qu'ils demandoient, & Avitus les en chassa.

XXVII. *Cruautez de Neron. Diverses révoltes contre lui.*

Neron ne gardoit plus aucune mesure dans sa cruauté. Nul n'étoit en sureté pour sa vie. Aprés avoir fait tuer sa mere *, & plusieurs autres personnes de consideration, il se mit à persecuter l'Eglise, & fit mourir à Rome les Apôtres S. Pierre & S. Paul *. Il s'étoit rendu l'objet du méprís & de la haine de tout l'Empire; & bien-tôt on vit des soûlevemens contre lui en divers endroits. Caius Julius Vindex, descendu des anciens Rois d'Aquitaine, & Gouverneur de la Gaule Cel-

* L'an de J.C. 59. le 19. de Mars.

* An de J.C. 66.

(x) *Tacit. annal. l. 13. p. 233.* Voyez aussi *l. 5. hist. pp. 430. 431.* où il est dit que Civilis la ruina l'an 70. de J.C.

(y) *Bucher. de Belg. l. 5. c. 5.*

(z) *Tacit. annal. l. 13. p. 173. Dio l. 60. pp. 685. 686. Vide not. Lips. in Tacit.*

(a) *Tacit. l. 13. annal. p. 233.*

(b) *Tacit. annal. l. 13. p. 235.*

(c) *Tacit. annal. l. 13. p. 234.*

(d) *Tacit. p. 234.* Postquam audierunt earum gentium legatis id honoris datum, quæ virtute & amicitiâ Romanâ præcellerent, nullos mortalium armis aut fide ante Germanos esse exclamant, digrediunturque, & inter patres considunt, &c.

An de J. C. 68. de Neron 14.

tique, fut un des premiers qui osa se soûlever. Il n'avoit point d'Armées dans sa Province; mais il avoit beaucoup de cœur, de valeur, & d'expérience dans la guerre (*e*). On croit qu'avant que de se déclarer, il avoit mis dans son parti Galba, qui depuis huit ans gouvernoit l'Espagne Tarragonoise. Vindex ayant donc fait sa ligue, assembla les Peuples des Gaules accablez d'impôts, & les exhorta à se mettre en liberté. Il invectiva contre Neron, & se mocqua de sa folie, qui mettoit sa gloire plutôt à jouer des instrumens qu'à bien regner. Toute l'Assemblée applaudit à sa proposition. Ceux d'Autun, de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de Vienne, furent les plus zelez pour la révolte, & Vindex se trouva bien-tôt à la tête de cent mille hommes. Asiaticus, Flavius & Rufin, qui commandoient des Troupes dans les Gaules, se joignirent à Vindex. Celui-ci déféra l'Empire à Galba, & lui offrit ses forces. D'un autre côté le Gouverneur d'Aquitaine écrivit à Galba, pour lui demander du secours contre Vindex; & en même temps Galba apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainsi il ne crut pas devoir differer à se déclarer. (*f*). Il fut aussi-tôt proclamé Empereur par ses Troupes, & par les Peuples d'Espagne; mais il se contenta du titre de Lieutenant General du Sénat & du Peuple Romain.

XXVIII. *Révolte de Vindex. Galba déclaré Empereur.*

Neron parut d'abord mépriser la révolte de Vindex: mais quand il eut appris que Galba s'étoit aussi soûlevé, il se laissa d'abord aller à la violence de son emportement, puis il tomba dans l'abbattement, & demeura tout interdit. Le Sénat déclara Galba ennemi public, & Neron fit vendre ce qu'il avoit de biens à Rome. Galba, pour s'en vanger, fit aussi vendre ce qui appartenoit à Neron en Espagne, & bien des gens furent ravis de l'acheter. Son parti se trouva en peu de temps renforcé par tous les Gouverneurs, & les Armées de l'Occident, à l'exception de Claudius Macer, qui commandoit en Afrique, & de Verginius Rufus Gouverneur de la haute Germanie. Celui-ci marcha contre Vindex avec toutes ses Troupes. Il fut appuyé par toutes les Provinces de la Gaule, voisines du Rhin, par celles de Tréves (*g*), de Langres & de Lyon, qui se déclarerent contre Vindex. Verginius s'avança jusqu'à Besançon (*h*), & en forma le siége. Vindex accourut au secours de la Place. Les deux Generaux eurent ensemble une longue conférence en secret. On croit qu'ils s'accordoient à dépouiller Neron de l'Empire: mais on doute qu'ils convinssent de reconnoitre Galba pour Empereur.

Vindex voulut entrer dans Besançon, apparemment de concert avec Verginius: mais s'étant avancé pour cela, les Soldats de Verginius, qui ne sçavoient rien des conventions arrêtées entre les Chefs, crurent que Vindex venoit pour les attaquer, & sans attendre aucun ordre, commencerent à le charger les premiers, lorsqu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à un combat. Alors les deux Chefs ne furent plus les maîtres de retenir leurs Troupes. Vindex fut défait, & se tua de desespoir. Vingt mille Gaulois y périrent. Ainsi finit la révolte de Vindex. Verginius auroit pû parvenir à l'Empire, s'il avoit voulu profiter de la bonne volonté de ses Troupes, qui le lui offrirent avec de grands empressemens, aprés la défaite de Vindex, & même aprés la mort de Neron: mais il le refusa toujours avec beaucoup de courage & de grandeur d'ame, disant qu'il n'accepteroit jamais l'Empire, & ne souffriroit pas qu'aucun autre le prît, que de l'autorité du Sénat & du Peuple Romain, à qui il appartenoit de le donner. Aussi-tôt aprés la mort de Neron, il fit prêter à ses Troupes le serment de fidelité au nom de Galba.

XXIX. *Mort de Neron. Galba Empereur.*

Neron ne survequit gueres à Vindex. Il fut peu de temps aprés déclaré Ennemy par le Senat, & contraint de se tuer lui-même le 9 ou le 11. de Juin de l'an 68 de J. C. 14 de son Régne. Galba déclaré Empereur par le Senat, & reconnu par toutes les Troupes & les Gouverneurs d'Occident, s'avança vers Rome avec son armée. Etant arrivé d'Espagne à Narbonne, il y reçut les députez du Senat, & les complimens de ceux qui accoururent de toute part pour le saluer (*i*). Il manda ensuite Verginius, qui lui avoit fait prêter serment de fidelité par son Armée, & le reçut d'une maniere tres froide, & plus qu'indifferente. Il lui donna pour successeur dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, Hordeonius Flaccus. On blâma beaucoup la rigueur dont Galba usa envers quelques Peuples d'Espagne & des Gaules, qui avoient été des derniers à le reconnoître. Il fit des Edits menaçans contre eux, & en priva quelques-uns d'une partie de leur territoire. Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, & d'autres dont il fit abbattre les murailles. Ceux de Tréves & de Langres furent des plus maltraitez (*k*); & pendant qu'il remettoit à la plupart des autres Gaulois le quart des tributs, & leur accordoit le droit de Bourgeoisie, il publioit contre ceux-cy de rigoureux Edits, & leur ôtoit une partie de leur Terres, en haine de ce qu'ils avoient suivi Vindex.

Cette severité exercée à contre-temps, & ces distinctions odieuses, indisposerent beaucoup les esprits. L'avarice de Galba, & la mauvaise conduite de ses ministres, lui firent encore une infinité de mécontens, sur-tout parmy les Troupes qui étoient le long du Rhin, depuis

(*e*) *Dio l. 63. p. 724. & Sueton. L. 6. c. 40. Tacit. hist. l. 1.*
(*f*) *Sueton. l. 7. c. 9. 10. Plutarch. in Galba.*
(*g*) *Tacit. annal. 1. p. 309.* B. *& 323. 324.*
(*h*) *Dio l. 63. p. 725. Plutarch. in Galba.*
(*i*) *Plutarch. in Galba. Sueton. l. 7. c. 11. 12. Tacit. l. 1. hist. p. 309.*
(*k*) *Tacit. hist. l. 1. p. 324.* Et Treviri & Lingones, quasque alias Civitates atrocibus edictis, aut damno finium Galba perculerat.

An de J. C. 68. de Galba 1.

Basle jusqu'à Mayence. Vitellius commandoit quatre Légions dans ce Pays, & Hordeonius Flaccus deux. Tout d'un coup les deux Légions qui obeïssoient à Hordeonius, se mutinerent (*l*), sans qu'il se mît en peine de les en empêcher, soit qu'il desesperât de le pouvoir faire, soit qu'il fût bien-aise de se vanger de Galba, dont il se croyoit negligé.

XXX. *Vitellius declaré Empereur.*

Vitellius qui étoit alors à Cologne, & qui avoit sçû gagner ses Soldats par sa prodigalité & par son indulgence, fut proclamé Empereur. Les Peuples de Cologne, de Tréves & de Langres entrerent dans la révolte de ces Soldats. Ils offrirent à l'envi à Vitellius, des secours, des Chevaux, des Armes, de l'argent, chacun selon son pouvoir (*m*). Ce n'étoient pas seulement les principaux des Villes, & les premiers Officiers de l'Armée, qui lui faisoient ces offres; les Bourgeois même, & les simples Soldats qui manquoient d'argent, donnoient ce qu'ils avoient de plus necessaire à la vie, & jusqu'aux ornemens qui étoient à leurs Baudriers, à leurs Armes, & à l'Equipage de leurs Chevaux. Vitellius loüa leur bon cœur & leur generosité, & commença à se préparer à marcher vers l'Italie, pour s'assûrer de Rome, & affermir sa puissance: mais sa lenteur n'égaloit pas l'ardeur & le zele des Soldats, qui demandoient que sans tarder il les menât contre l'Ennemi.

Vitellius envoya devant lui Valens à travers les Gaules, pour s'en rendre maître, avec ordre de les piller, si elles ne le vouloient pas reconnoître. Valens fut fort bien reçu à Tréves (*n*), comme étant une Ville amie & alliée. Mais ses Troupes étant arrivées à Metz, quoiqu'on leur y fist toute sorte d'amitié, une terreur panique s'étant tout d'un coup emparée de leurs esprits, elles prirent les Armes, & firent main-basse sur la Ville, sans sçavoir pourquoi. Ce n'étoit ni l'avidité de s'enrichir, ni l'envie de piller, mais la fureur, la rage, & je ne sçai quel esprit qui les animoit à répandre le sang. Tout ce que put faire Valens par ses prieres, fut de les empêcher de saccager entiérement la Ville. Il y eut toutefois jusqu'à quatre mille hom̃es de tuez. La terreur étoit si grande dans toutes les Gaules, que les Magistrats venoient en forme de Supplians au devant de l'Armée, & que par-tout l'on mettoit sur les chemins les femmes & les enfans prosternez par terre, pour émouvoir la pitié du Soldat. Valens apprit sur sa route, lorsqu'il étoit dans la Ville (*o*) de Toul, ou dans la Province des Leuquois, que Galba étoit mort *, & qu'Othon avoit été proclamé Empereur.

* Le 15 de Janvier de l'an de J. C. 69.

XXXI. *Mort d'Othon. Vitellius seul Empereur.*

L'Armée Romaine ayant passé les Gaules, arriva en Italie, & fut arrêtée par les Troupes d'Othon. Ce Prince ayant précipité la Bataille de Bedriac, la perdit, & le lendemain se tua lui-même *, laissant ainsi Vitellius paisible possesseur de l'Empire. Il ne le posseda pas long-temps, n'ayant regné que trois mois & quelques jours. Je n'entre point dans le détail de toutes les Guerres qui se firent à l'occasion de ces frequens changemens d'Empereurs; cela n'est point de mon sujet. Je me borne à ce qui regarde la Gaule, & particuliérement la Belgique superieure.

* Le 15 ou 16 d'Avril de l'an 69. de J. C.

Nous lisons qu'en ce temps-là un nommé Maric natif de Bourbonnois (*p*), d'une basse naissance, entreprit de s'élever, & se donna même pour un Dieu. Il amassa huit mille hom̃es de Troupes dans le voisinage d'Autun, & osa se flatter de combattre les Romains: mais ceux d'Autun ne se laisserent pas surprendre aux illusions de ce Fanatique; ils le firent attaquer par leur milice, & quelques Troupes Romaines, qui dissiperent cette multitude. Maric fut pris dans ce combat, ensuite exposé aux Bêtes, qui ne lui firent point de mal. Le peuple sottement prévenu, crut que Maric étoit inviolable: mais on le fit mourir d'un coup d'épée en presence de Vitellius, apparemment pendant qu'il alloit des Gaules en Italie.

XXXII. *Révolte de Civilis.*

An de J. C. 69. de Vespasien 1.

Quelque temps aprés l'arrivée de Vitellius à Rome, l'on vit dans les Gaules la plus grande Guerre qu'on y eût vuë depuis Jules Cesar. Vitellius en partant pour l'Italie, en avoit en quelque sorte jetté les semences. Il avoit mené avec lui des Hollandois, commandez par des Capitaines de leur nation (*q*), qui le servirent avec beaucoup de fidelité & de valeur, & contribuerent extrêmement au gain de la Bataille de Bedriac contre Galba. Ces Troupes étoient devenuës d'une fierté & d'une insolence insupportables, de sorte que Vitellius fut obligé de les renvoyer dans leur Pays. Elles prirent cela pour un grand outrage; & Claude Civilis qui étoit alors le plus illustre des Hollandois, & de race Royale, profita de ces dispositions, pour se vanger de l'affront qu'il avoit reçu des Romains, qui l'avoient mis deux fois dans les liens, premiérement sous Neron, & ensuite sous Galba, où il avoit été en danger de sa vie. Le souvenir de ces injures, & les circonstances où il se trouva, l'engagerent dans le soûlevement contre les Romains. Il prétendoit à la gloire d'Annibal & de Sertorius, ayant perdu comme eux un œil à la guerre.

Mais ne voulant pas rompre tout d'un coup, ni attaquer de front les Romains, il feignit

(*l*) *Tacit hist. l. 1. p. 325.* A. B.

(*m*) *Idem ibid. p. 325.* Ardorem exercituum Agrippinenses, Treviri, Lingones æquabant, auxilia, equos, arma, pecunias offerentes, ut quisque corpore, opibus, ingenio validus, &c.

(*n*) *Tacit. hist. l. 1 p. 327.* Treveros quidem ut socios securi adiere. Divoduri (Mediomatricorum id oppidum est) quamquam omni comitate exceptos, subitus pavor exterruit. Raptis repentè armis ad cœdem innoxiæ civitatis, non ob prædam, aut spoliandi cupidinem, sed furore & rabie, & causis incertis... Cæla tamen ad IV. millia hominum.

(*o*) *Tacit. l. 1. hist. p. 327.* B. Nuntium de cæde Galbæ & imperio Othonis Fabius Valens in Civitate Leucorum accepit.

(*p*) *Tacit. hist. l. 2. p. 354.*

(*q*) *Tacit. l. 4. hist. p. 397. 398. & seq.*

An de J. C. 69. de Vespasien 1.

d'être attaché au parti de Vespasien contre Vitellius, & empêcha les levées que ce dernier avoit ordonné de faire dans la Hollande. La maniere dont les Officiers de ce Prince faisoient les levées, lui en fournit un spécieux prétexte : car ils affectoient de prendre des vieillards incapables de porter les Armes, qu'ils renvoyoient ensuite pour de l'argent ; ou de jeunes gens les plus beaux & les mieux faits, dont ils abusoient d'une maniere abominable. Tout cela aigrit tellement les peuples, animez d'ailleurs par ceux qui desiroient le soûlevement, qu'enfin ils refuserent d'obeïr. Civilis invita les principaux de sa nation dans un Bois sacré, sous prétexte de sacrifice & de festins de Religion ; & quand il les vit échaufez par la débauche, & devenus plus hardis par la licence de la nuit, il leur parla d'abord de la gloire & de la valeur de leur nation. Ensuite exagerant les violences, les exactions, les infamies & l'avarice des Romains ; qu'on ne les traitoit plus comme amis & comme alliez, mais comme des captifs & des esclaves ; qu'ils étoient livrez, non à des Intendans ou à des Lieutenans, comme autrefois, mais à des Centeniers avides & insatiables ; que les affaires des Romains n'avoient jamais été plus en desordre, ni leurs Troupes moins formidables ; il leur fit entendre qu'ils pouvoient compter sur les Allemands leurs alliez, & sur les Gaulois mécontens des Romains ; que pour lui il avoit de bonnes Troupes ; qu'ils n'avoient qu'à se donner à lui, & lui jurer fidelité ; qu'il les défendroit au peril de sa vie.

Tous les assistans persuadez par ces raisons, lui promirent obeïssance à leur maniére, & avec des sermens horribles. En même temps on envoya vers les Caninefates & les Frisons, peuples voisins, qui ne balancerent pas à entrer dans ce complot ; & commencerent aussi-tôt leurs hostilitez contre les Romains, commandez par Aquilius. Ils les battirent aisément, parce que Vitellius avoit emmené presque toutes les vieilles Troupes de Germanie, & n'y avoit laissé que de jeunes Soldats peu aguerris. De plus la Cohorte de Tongres, & vingt-quatre vaisseaux avoient quitté le parti des Romains, pour se joindre aux Hollandois.

La Victoire remportée sur Aquilius leur acquit premiérement des Armes & des Vaisseaux dont ils manquoient, & ensuite la réputation de Restaurateurs de la liberté publique. Les Allemands envoyerent des Ambassadeurs à Civilis, pour lui offrir leurs secours. Civilis n'oublioit ni caresses ni presens pour engager les Gaulois dans son parti. Il renvoya les Officiers de leur nation, qu'il avoit fait prisonniers de Guerre ; il donna le choix aux Compagnies qui s'étoient renduës, de s'en aller dans leur Pays, ou de demeurer dans son Armée ; il combla de biens & d'honneur celles qui resterent avec lui, & exhorta celles qui retournoient dans les Gaules, de songer à recouvrer leur ancienne liberté : Que les Gaulois n'avoient été vaincus que par eux-mêmes ; qu'il y en avoit encore plusieurs parmi eux, qui avoient vêcu avant leur assujettissement aux Romains ; que la paix dont on les laissoit joüir, étoit une vraie servitude ; qu'il ne tenoit qu'à eux de profiter de cette occasion de la révolte de la Hollande, pour s'affranchir du joug de leurs Ennemis ; que le trouble qui regnoit dans l'Empire, & la domination de Vespasien encore chancelante, leur en facilitoit les moyens.

An de J. C. 69. de Vespasien 1.

XXXIII. *Hordeonius envoye Lupercus contre Civilis.*

Cependant Hordeonius Flaccus qui avoit succedé à Verginius dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, feignant d'abord d'ignorer les mouvemens des Hollandois (r), avoit donné lieu à Civilis de se fortifier : mais apprenant de tous côtez les progrés qu'il faisoit, & les pertes des Romains dans ce Pays-là, il envoya promptement contre lui Mumius Lupercus son Lieutenant, avec deux Légions, & de la Cavalerie de Cologne & de Tréves, qui étoient les Villes les plus à portée. Il y joignit une Troupe de Cavalerie Hollandoise, qui feignoit d'être demeurée dans le devoir, mais qui attendoit pour se déclarer, que les Armées fussent en présence, afin de le faire plus à profit pour ses Compatriotes. Civilis rangea son Armée en bataille, mit sa mere, ses sœurs, les femmes & les enfans de ses Soldats derriere, & fit donner le signal. Tout d'un coup l'on entendit le chant des hommes, & les cris des femmes. La Troupe de Cavalerie Hollandoise, qui étoit sur l'alle gauche des Romains, se détacha, & alla joindre Civilis. Les Légions Romaines soutinrent quelque temps l'impétuosité des Ennemis. Les Troupes de Tréves & de Cologne tournerent le dos, & se jetterent dans les champs. Les Allemands les y poursuivirent, & donnerent par là moyen aux Légions de se retirer dans le vieux Camp, qui étoit, dit-on, à *Pfeter* dans le Duché de Baviere, ou à *Santen* sur le Rhin, au Pays de Cléves.

Dans le même temps, les Cohortes Hollandoises, & celles des Caninefates, qui étoient à Mayence, & que Vitellius envoyoit à Rome, ayant été gagnées par les Envoyez de Civilis, commencerent à demander insolemment à Hordeonius Flaccus ce qu'il ne pouvoit pas leur accorder, afin de pouvoir colorer leur révolte. Elles le quitterent donc, & prirent le chemin de la basse Germanie, pour aller joindre Civilis. Hordeonius écrivit à Herennius Gallus, qui étoit à Bonne, de les arrêter sur leur route ; & il est certain que s'il se fût entendu avec Gallus, ils auroient pû aisément défaire ces Rebelles, en les prenant, l'un en tête, & l'autre en queuë : mais Hordeonius gâta tout, en écrivant à Gal-

(r) *Tacit. hist. l. 4. p. 400.*

An de J. C. 69. de Vespasien 1.

lus de les laisser passer; ce qui fit soupçonner, que les Commandans des Troupes Romaines n'étoient pas fâchez de cette révolte. Les Cohortes Hollandoises ne laissérent pas d'être arrêtées aux portes de Bonne par trois mille hommes de Troupes Romaines, & par quelques Troupes de Belges, qui se trouverent là par hazard: mais les Hollandois les rompirent, forcerent le passage, firent périr bien du monde, & arriverent enfin au lieu où étoit Civilis, qui redoutant la puissance Romaine, jugea à propos de faire prêter serment à son Armée au nom de Vespasien (s). Ensuite il envoya sommer les deux Légions qui étoient au vieux Camp, d'en faire de même, car elles tenoient pour Vitellius. Sur leur refus, il mena son Armée contre elles, accompagné d'un grand nombre d'Allemands, qui s'étoient joints à lui dans l'esperance d'un riche butin.

L'attaque fut rude & opiniâtre, mais les deux Légions se défendirent si bien, que Civilis fut obligé de se désister. Il crut qu'il pourroit les réduire par la famine (t), & les fit serrer de si prés, qu'elles ne pouvoient rien tirer du dehors. Cependant la division se mit dans les Troupes Romaines, que commandoient Hordeonius à Mayence, & Gallus à Bonne. On accusoit hautement Hordeonius de négligence. Il n'avoit ni la force ni l'autorité de réprimer les mécontens. En même temps il lui vint des Lettres de Vespasien, qui l'exhortoient à quitter le parti de Vitellius. Hordeonius ayant perdu la confiance des Troupes, en remit le commandement à Vocula. Celui-ci, avec Herennius Gallus, résolurent d'aller au secours des Légions. Ils menerent leur Armée à Geldube, aujourd'hui Gelombe, où ils fortifierent un Camp. Vocula, pour animer ses Troupes à bien faire par l'esperance du butin, les fit marcher sur les Terres des Peuples alliez de Civilis, pendant que Gallus demeuroit dans le Camp. Un Navire chargé de bled s'étant arrêté dans le Rhin, qui étoit extrêmement bas cette année-là, donna occasion à une Bataille entre les Romains & les Allemands, qui se disputoient à qui l'auroit. Les Allemands remporterent la victoire; ce qui augmenta encore la haine des Troupes contre Hordeonius. Elles l'arracherent de sa tente, & le traiterent indignement: mais Vocula étant survenu, le tira de leurs mains.

Cependant Civilis se fortifioit de jour en jour; on ne parloit que de lui dans toute l'Allemagne. Il envoya des Troupes pour faire le dégât dans les Terres de Cologne & de Tréves, & d'autres au delà de la Meuse, & jusqu'aux extrêmitez de la Gaule. Il en vouloit sur-tout aux Ubiens, qui sont ceux de Cologne, lesquels étant Allemands d'origine, avoient renié leur nom, & se faisoient appeller *Agrippinenses* (u). Il les battit plus d'une fois, & ces succés le rendoient tous les jours plus fier. Il pressoit toujours vivement le Siége du vieux Camp, & prenoit grand soin que les Assiégez n'eussent aucune connoissance du secours qui leur venoit. Il donna un second Assaut plus rude que le premier, & qui ne fut pas plus heureux. Civilis y perdit bien du monde; ce qui le fit résoudre à demeurer en repos, & à tâcher de gagner les Légions par ses promesses, & par de fausses nouvelles qu'il leur faisoit annoncer.

XXXIV. *Mort de Vitellius. Vespasien Empereur.*

Tout cela se passoit en Allemagne avant la défaite des Troupes de Vitellius, & la mort de ce Prince (x). Lorsque les Troupes Romaines, qui étoient en Gaule & en Germanie, eurent reçu des nouvelles certaines de ce qui s'étoit passé en Italie, elles prêterent serment de fidelité au nom de Vespasien (y), & leurs Commandans envoyerent dire à Civilis, que s'il n'avoit pris les armes que pour le service de Vespasien, il n'avoit qu'à les quitter, & se reünir à eux, puisqu'ils l'avoient tous reconnu pour Empereur (z). Alors il déclara ouvertement, qu'il étoit résolu de délivrer sa Patrie, & toutes les Gaules, du joug des Romains, & qu'il se croyoit assez fort pour en venir à bout. Incontinent il envoya ses meilleures Troupes attaquer les Romains à Geldube, les surprit & les battit: mais en même temps quelques Régimens de Gascons étant survenus, & ayant pris les Hollandois par derriere, les Romains reprirent courage, & mirent en fuite leurs Ennemis. La Cavalerie se sauva avec ce qu'elle avoit pris d'étendards, & de Prisonniers de guerre. L'Infanterie fut fort maltraitée.

Aprés ce Combat, Civilis tenta de nouveau les deux Légions qui étoient dans le vieux Camp; leur fit entendre que le secours étoit entiérement défait, leur montra les Etendards, & les autres dépouilles prises à Geldube (a), & fit promener les Prisonniers, pour preuve de ce qu'il avançoit: mais un de ces captifs eut la generosité de crier tout haut, que les choses étoient autrement qu'on ne les disoit, & que les Romains étoient demeurez victorieux. Sur le champ il fut percé de coups, & tomba mort; ce qui confirma ce qu'il avoit dit.

XXXV. *Vocula attaque & défait Civilis.*

Le secours si long-temps attendu arriva enfin. Vocula vouloit qu'on se campât, & qu'on se fortifiât, avant que de donner Bataille: mais les Soldats, tout fatiguez qu'ils fussent du chemin, demanderent avec de grands cris, & même avec menaces, qu'on les menât promptement à l'Ennemi; & sans attendre qu'on les rangeât, & qu'on leur donnât des ordres, ils

(s) *Tacit. hist. l. 4. p. 401.*
(t) *Idem ibid. pp. 402. 403.*
(u) *Idem p. 403.* Infestius in Ubiis, quos genus Germanicæ originis, ejurata patria, Romanorum nomine Agrippinenses vocarent.
(x) Vitellius mourut aprés trois mois & quelques jours de regne, le 20 Decemb. ou peu de jours aprés, de l'an de J. C. 69.
(y) *Tacit. loco cit. p. 404.*
(z) Vespasien fut reconnu Empereur à Alexandrie, le 1. Juillet de l'an 69 de J. C. Ensuite toutes les Provinces se rangerent sous son obeïssance.
(a) *Tacit. ibid. p. 405.*

attaquerent

An de J. C. 69.

attaquerent les Hollandois. D'abord on combattit avec un succés à peu prés égal; ensuite les Romains eurent du dessous. Alors ils commencerent à crier aux deux Légions qui étoient dans le Camp, de ne les pas abandonner dans cette extrêmité. Comme ils appercevoient de dessus leurs remparts tout ce qui se passoit, ils sortirent incontinent par toutes les portes, & vinrent fondre sur les Ennemis. Civilis étant alors tombé de cheval, le bruit se répandit aussi-tôt dans toute l'Armée, qu'il étoit tué; ce qui jetta la consternation parmi les siens, & releva le courage des Romains.

Mais Vocula ne sçut pas assez profiter de cet avantage. Il laissa échapper l'Ennemi; & ayant réparé les breches du vieux Camp, il en tira mille hommes, dont il augmenta ses Troupes. Le reste de l'Armée revint à Geldube, d'où elle étoit sortie peu de temps auparavant. Civilis assiégea de nouveau le vieux Camp, puis marcha avec une partie de ses Troupes contre Geldube, qu'il prit. De là il s'avança vers Nuitz, & ayant attaqué l'Ennemi avec sa Cavalerie, il remporta un avantage considerable. Les Romains étourdis de ces mauvais succés, augmentoient encore leur malheur par leurs divisions. Leur ancienne haine contre Hordeonius se rallumant, ils le tirerent de son lit, & le tuerent; sans qu'aucun des Officiers osât leur résister. Ils auroient traité de même Vocula, s'il ne s'étoit sauvé déguisé en valet. Aprés ce premier transport de colere, la frayeur les saisit, & ils envoyerent leurs Centeniers dans les Provinces des Gaules, avec des Lettres, pour demander de l'argent & du secours: cependant Civilis s'étant approché, d'abord ils prirent les armes, puis les quitterent pour prendre la fuite. Ils relevoient les images de Vitellius déja mort, puis firent serment de fidelité à Vespasien; enfin se reünissant sous la conduite de Vocula, ils marcherent contre Civilis, qui assiégeoit Mayence.

XXXVI. *Revolte de ceux de Tréves contre les Romains.*

Civilis se retiroit avec ses Alliez, chargez de butin, lorsque les Romains les attaquerent à l'improviste. On ne dit pas ce qui en arriva: mais Tacite remarque (b) que ceux de Tréves, qui étoient demeurez jusques-là dans la fidelité & l'obeïssance des Romains, & avoient même fait des forts & des retranchemens dans leurs Pays, pour empêcher les courses des Allemands, ausquels ils s'opposoient avec vigueur, ternirent la gloire de toutes leurs belles actions par leur révolte, qui suivit bien-tôt; & voici ce qui les détermina à cette résolution. Le bruit couroit que les Daces & les Sarmates (c) tenoient les Légions Romaines assiégées dans la Mésie & la Pannonie. On disoit la même chose de la grande Bretagne. On sçavoit la révolte de Civilis, les avantages qu'il avoit remportez, la division qui regnoit dans les Troupes Romaines,

An de J.C. 69. de Vespasien 1. 2.

l'affoiblissement de l'Empire par les Guerres civiles, les mauvais traitemens que les Gaulois recevoient de ceux qui levoient les tributs; tout cela disposa les Tréviriens à la révolte; mais rien n'y contribua davantage que l'incendie du Capitole, arrivé l'année précedente. Ils crurent que c'étoit un présage assuré de la ruïne prochaine de l'Empire. Les Druides ajoutoient que cela marquoit la translation de l'Empire d'une Nation à une autre. On avoit de plus répandu le bruit que l'Empereur Othon envoyant contre Vitellius les principaux des Gaulois, leur avoit dit de ne pas manquer de se mettre en liberté, s'ils voyoient les Romains abbattus par les Guerres civiles, & par les autres malheurs dont ils étoient alors attaquez.

An de J. C. 70. de Vespasien 1. 2.

Ce ne fut qu'aprés la mort d'Hordeonius que le mal se déclara. Classicus qui se voyoit à la tête de la Cavalerie de Tréves, étoit le plus considerable de son Pays, par sa noblesse & par ses grands biens. Sa valeur, & sa capacité dans la conduite des grandes affaires, étoient connuës. Il n'avoit jamais passé pour être sincérement ami des Romains, faisant gloire de suivre en cela l'exemple de ses ayeux. Il commença à lier commerce avec Civilis, & à lui envoyer des Députez pour traiter avec lui. Julius Tutor, qui étoit comme lui de Tréves, & à qui Vitellius avoit confié la garde du Rhin, se joignit à Classicus. Julius Sabinus de Langres, homme vain, qui se glorifioit d'être sorti de Jules César, à qui sa mere avoit plû pendant qu'il faisoit la guerre en Gaule, fut aussi de la partie. Tels furent les premiers Auteurs de la révolte des Gaules.

D'abord ils ne s'ouvrirent qu'en particulier, & à peu de personnes (d), pour sçavoir les dispositions des esprits. Ensuite ayant trouvé des gens qui entroient dans leurs sentimens, ils s'assemblerent à Cologne dans une maison particuliere, & en secret: car ils n'auroient osé le faire publiquement, parce que la Ville étoit fort éloignée d'entrer dans leur complot. Il s'y trouva néanmoins quelques-uns de Cologne & de Tongres: mais le grand nombre étoit de ceux de Tréves & de Langres. Ils ne furent pas long-temps à déliberer. D'abord ils conclurent que le Peuple Romain étant dans la division, les Légions taillées en piéces, l'Italie ravagée, Rome sans défense, toutes les Armées occupées à differentes guerres, ils n'avoient qu'à s'assûrer du passage des Alpes, & que rien ne seroit capable de les empêcher de remettre les Gaules en liberté.

Cette résolution fut reçuë avec applaudissement par toute l'Assemblée. La seule chose que l'on mit en déliberation, fut de sçavoir la conduite qu'on tiendroit envers les restes de l'Armée de Vitellius, qui étoit sur la frontiere d'Alle-

(b) *Tacit. hist. l. 4. p. 406.* Quin & loricam vallumque per fines suos Treviri struxere, magnisque invicem cladibus cum Germanis certabant, donec egregia erga populum Rom. merita, mox rebelles fœdarent.

(c) *Tacit. annal. l. 4. p. 412.*

(d) *Ibid. p. 414.*

An de J. C. 70.

magne. Quelques-uns étoient d'avis de les exterminer comme des brouillons & des perfides, qui avoient souillé leurs mains dans le sang de leurs Chefs. Les autres crurent qu'il valoit mieux leur conserver la vie, & les attirer par la douceur dans leur parti; que l'on pourroit seulement faire un exemple, en punissant les Commandans des Légions, pour ne pas autoriser le crime par l'impunité; & ce sentiment fut generalement suivi. De là on envoya par toutes les Gaules des Députez, pour exciter les Peuples à recouvrer leur ancienne liberté.

Les Conjurez ne découvrirent à personne la résolution qu'ils avoient prise : mais Vocula ne laissa pas d'en être informé. Comme il n'étoit pas en état de les empêcher, ne pouvant se fier aux Légions qu'il commandoit, & d'ailleurs n'étant pas assez fort pour attaquer les Gaulois; il prit le parti de dissimuler, & d'user d'artifice avec un ennemi artificieux. Il se rendit à Cologne, où Claude Labeo le vint joindre, & lui promit, s'il vouloit lui donner une escorte, d'aller en Hollande, & de rappeller au moins une partie de cette Province à l'obeïssance des Romains. Il partit, mais il n'osa rien entreprendre, ayant seulement fait prendre les armes à quelques Peuples des environs de Liége & de Tournay. Il faisoit avec eux furtivement des courses sur les Caninefates, & les Marsaques, qui sont, à ce qu'on croit, le Pays de Corcum en Hollande.

Vocula croyant toujours, ou feignant de croire que Classicus & Tutor étoient fideles aux Romains, marcha avec eux contre les Allemands : mais les deux Capitaines Gaulois ayant pris les devans, comme pour observer l'Ennemi, s'aboucherent avec les Chefs des Allemands, & les engagerent dans leur parti. Alors Classicus & Tutor commencerent à faire bande à part, & à camper separez des Légions. Vocula voulut s'en plaindre, & leur parla avec beaucoup de force & de liberté : mais voyant qu'il ne gagnoit rien, il se retira à Nuitz, & les Gaulois se camperent dans des campagnes à deux milles de là. On vit alors une chose que la posterité aura peine à croire. Les Gaulois engageoient à prix d'argent les Centeniers & les Soldats Romains qui venoient dans leurs Camps, & les obligeoient à leur faire serment de fidelité, & à leur donner pour gage de leur parole, la vie ou la liberté de leurs Commandans.

Plusieurs conseilloient à Vocula de se retirer, mais il ne put s'y résoudre. Il assembla ses Troupes, & leur dit qu'il sçavoit qu'on en vouloit à sa vie; qu'il en avoit de la joie, & qu'il consideroit la mort comme un avantage au milieu de tels Ennemis : qu'au reste ce seroit une tache éternelle à leur réputation, que Classicus pût se vanter de faire la guerre à l'Empire par les armes des Romains : Que si c'étoit sa personne qui leur déplût, ils avoient d'autres Commandans à qui ils pouvoient obeïr; mais qu'il seroit toujours honteux au nom Romain, d'avoir obeï à des Gaulois ou à des Hollandois. Sa harangue ne fit que tres peu d'impression, & Vocula se retira, disposé à prévenir par une mort volontaire, celle dont il étoit menacé : mais ses serviteurs & ses affranchis l'empécherent d'executer cette résolution. Classicus envoya Æmilius Longinus, qui avoit deserté de la premiere Légion, pour lui ôter la vie (e). Vocula étant mort, on se contenta de mettre dans les liens Herennius & Numisius, Commandans des Légions qui s'étoient livrées aux Gaulois.

XXVII. *Classicus reçoit le serment de fidelité des Soldats Romains.*

Classicus entra dans le Camp avec les marques de l'Empire Romain, & reçut le serment des Soldats au nom de l'Empire des Gaules (f). Il récompensa par des dignitez celui qui avoit tué Vocula, & donna aux autres des récompenses à proportion de leurs crimes & de leur perfidie. Il fit mourir les Tribuns de Mayence, qui ne vouloient pas obeïr, & chassa le Maréchal de Camp, qui refusa de se soumettre. Aprés cela il dépecha les plus corrompus des Soldats déserteurs vers les Romains, qui étoient assiégez dans le vieux Camp, pour les sommer de se rendre, en leur offrant le pardon, s'ils se rendoient aux mêmes conditions qu'avoient fait les autres Troupes Romaines; avec menaces, en cas de refus, d'une mort honteuse & cruelle. Les Députez leur dirent qu'ils ne devoient pas avoir honte de faire comme eux. Les Assiégez balancerent quelque temps entre la crainte & le devoir, entre la honte & le crime : d'une part, pressez par le danger, & par l'extrême necessité; & de l'autre, retenus par la fidelité qu'ils avoient jurée. Enfin vaincus par les sollicitations de leurs camarades, ils se rendirent à Civilis, & lui envoyerent demander la vie, avec la liberté de se retirer.

Classicus ne voulut les recevoir, qu'aprés avoir exigé d'eux le serment de fidelité pour les Gaules (g), & en se réservant tout le butin. Il envoya donc saisir leur argent, leurs bagages, leurs esclaves, & les renvoya dépouillez, au lieu où ils vouloient aller. Mais ils n'eurent pas fait cinq milles de chemin, qu'une troupe d'Allemands fondit sur eux. Comme ils n'étoient pas en état de résister, ils furent tous mis à mort, malgré les remontrances de Civilis, qui se plaignoit, soit par feinte, ou autrement, qu'on leur faussoit la parole donnée. Les Gaulois, aprés avoir pillé le vieux Camp, y mirent le feu, & y brulerent tous ceux qui s'y étoient sauvez aprés la derniere attaque des Allemands. Civilis, qui par une superstition de barbare, avoit fait vœu de ne se faire ni la barbe ni les cheveux, qu'il n'eût mis à mort ses Ennemis, se les fit couper

(e) *Tacit. hist. l. 4. p. 414.*
(f) *Ibidem.* Dein sumptis Romani Imperii insignibus in castra venit..... Juravere qui aderant, pro Imperio Gallorum.
(g) *Ibid. p. 414.* Nec antè preces admissæ, quàm in verba Galliarum jurarent.

An de J.C. 70.

aprés le massacre des Légions. On dit même qu'il fit tuer quelques Soldats Romains à coups de fleches, par son fils encore enfant : mais il ne voulut pas prêter serment, ni permettre qu'aucun des Hollandois qu'il commandoit, le prêtât au nom des Gaules. Il se fioit sur les Allemands, & sur sa propre valeur ; persuadé que s'il lui falloit disputer l'Empire aux Gaulois, il l'emporteroit sur eux (h).

XXXVIII. *Velleda fille Druide*

Il y avoit alors dans la basse Allemagne, au Pays des Bructeriens, une fille de cette Nation, nommée Velleda, qui possèdoit un grand pays, & se mêloit de prédire l'avenir, ainsi que beaucoup d'autres filles en Allemagne. Elle avoit acquis depuis peu une grande réputation, ayant prédit la défaite des Légions Romaines, & les avantages que les Gaulois, & les Hollandois avoient remportez sur leurs Ennemis. Les Allemands ont un grand respect pour ces sortes de Devineresses, & ils les tiennent même pour des Déesses. Celle-ci demeuroit seule au haut d'une Tour, ainsi que nous l'avons déja remarqué cidevant, en parlant des Druides.

Civilis qui honoroit particuliérement Velleda, lui envoya par present Mumius Lupercus, Chef d'une Légion : mais il fut tué en chemin.

Tutor qui partageoit la souveraine autorité avec Classicus & avec Civilis (i), enveloppa les Troupes de Cologne, & tout ce qu'il y avoit de Soldats qui gardoient le haut Rhin, & les obligea de jurer fidelité au nom des Gaules. Aprés s'être ainsi assuré de toutes les Troupes, on brûla & on démolit tous les Camps qu'avoient occupez les Romains, à l'exception de ceux de Mayence & de Vindrisch. La treiziéme Légion, & les Troupes Auxiliaires qui s'étoient renduës aux Gaulois & à leurs Alliez, eurent ordre de partir de Nuitz, & de se rendre pour un certain temps dans la Colonie de Tréves. Cet ordre les jetta dans des inquiétudes mortelles. Les plus lâches craignoient le sort de leurs camarades du vieux Camp, qui avoient été massacrez. Ceux qui avoient plus de cœur, comparant l'état où ils se trouvoient, à celui où ils étoient auparavant, quels étoient leurs Chefs, leurs maîtres, & les arbitres de leur vie & de leur mort, déploroient leur malheur. D'autres insensibles à l'honneur, ne songeoient qu'à conserver leur argent, & ce qu'ils avoient de plus cher ; enfin les plus résolus se tenoient en armes, comme prêts à marcher à l'Ennemi. Le départ leur fut encore plus triste que tout cela, quand ils virent les images des Empereurs renversées, pendant que celles des Gaulois étoient brillantes, & dans l'honneur. Ils marchoient en silence, comme une longue pompe funebre, & étoient conduits par Claude Sanctus, homme sans esprit, borgne, & d'un air farouche. La Légion de Bônne arriva, & se joignit aux premieres aussi coupables qu'elle. On accouroit de tout côté à un tel spectacle. La troupe de Cavalerie de la Marche d'Ancone ne put se résoudre à suivre ; elle quitta Sanctus, & alla droit à Mayence. Ayant trouvé sur sa route Longin meurtrier de Vocula, ils le tuerent à coups de traits. Les autres Légions continuerent leur chemin, & vinrent camper sous les murs de Tréves.

XXXIX. *On sollicite ceux de Cologne à entrer dans l'alliance des Gaulois révoltez.*

Civilis & Classicus enflez de tant de succés, délibererent s'ils donneroient au pillage la Ville de Cologne. Ils n'en furent détournez que par la maxime d'Etat, qui veut qu'au commencement d'un Empire, on se donne une réputation de douceur & de clemence. Civilis avoit aussi une autre raison de leur pardonner, qui est que son fils s'étant trouvé à Cologne au commencement de ces troubles, y avoit été traité honorablement. Mais la grandeur & l'opulence de cette Ville, donnoit de la jalousie aux Allemands. Ils croyoient qu'il y auroit toujours parmi eux une semence de guerre, à moins qu'elle ne fût rasée, & les Habitans dispersez, ou qu'on n'en fist la commune Patrie de toute la Nation Germanique. Les Tencteriens, qui n'étoient separez de Cologne que par le Rhin, lui députerent des Ambassadeurs, pour l'exhorter à massacrer les Romains qui demeuroient parmi eux, à renoncer à leur alliance, & à leurs mœurs voluptueuses ; enfin à raser leurs murailles, comme un obstacle à leur liberté ; n'y ayant pas jusqu'aux animaux les plus farouches, qui ne perdent leur courage, lorsqu'ils se voyent enfermez. Aprés cela, ajoutoient-ils, ne faisant plus qu'un seul Peuple, nous commanderons aux autres, ou du moins nous serons exempts de servitude.

Ceux de Cologne leur répondirent, qu'ils étoient tres disposez à recouvrer leur liberté, & à se reünir à leurs anciens compatriotes ; mais que pour cela il étoit bien plus convenable d'augmenter leurs fortifications, que de les détruire, sur-tout dans un temps où les Armées Romaines s'assembloient de toutes parts. Qu'au reste, si quelques Etrangers s'étoient autrefois établis parmi eux, ils s'en étoient retournez dans leur Pays, ou ils étoient morts dans la guerre. Ceux qui restent, ajouterent-ils, sont nos peres, nos freres, ou nos enfans ; & il y auroit de l'inhumanité à leur ôter la vie. Qu'ils étoient prêts, pour terminer de leurs difficultez, de prendre pour arbitres Civilis & Velleda. Les Tencteriens se rendirent à ces raisons. On envoya de part & d'autre des Ambassadeurs, avec des presens à Civilis & à la Devineresse. Ceux de Cologne obtintent tout ce qu'ils voulurent : mais ils ne purent ni voir Velleda, ni lui parler, parce qu'elle se tenoit sur une haute Tour, où un de ses proches lui portoit en écrit les choses sur lesquelles on la consultoit, & rapportoit ses réponses, comme les oracles d'une Divinité.

(h) *Ibidem p. 415.*

(i) *Tacit. hist. l. 4. p. 414.*

An de J. C. 70.

Civilis se sentant fort de l'alliance de ceux de Cologne, tâcha de gagner les Peuples voisins, ou de les subjuguer par les armes. Il attira d'abord à lui les Suniciens, Peuples voisins de Cologne, & enrôlla leur jeunesse : mais il fut empêché de passer outre par Claudius Labeo, qui s'étoit emparé du Pont de la Meuse, avec une Armée levée à la hâte de quelques Troupes de Bethasiens *, de Nerviens *, & de Tongres. Il le défendit vaillamment, jusqu'à ce que les Allemands ayant passé la Riviere à la nage, le vinrent charger en queuë. En même temps Civilis vint hardiment se presenter à ceux de Tongres, qui étoient avec Labeo, & leur cria : Nous n'avons pas pris les armes pour donner l'Empire à ceux de Tréves, ni aux Hollandois, mais pour rendre la liberté au Pays. Je viens à vous comme ami ; recevez-moi au milieu de vous ; je suis prêt d'y combattre, ou en qualité de Capitaine, ou comme simple Soldat, pourvû que ce soit pour la cause commune. Ces paroles les ébranlerent ; ils remirent leur épée dans le foureau, & deux de leurs Chefs, Campanus & Juvenalis, passant de son côté, lui amenerent leurs Troupes. Labeo s'enfuit avant qu'on le pût envelopper. Les Bethasiens & les Nerviens se voyant abandonnez, vinrent aussi se rendre à Civilis.

* Bethasii. * Nervii, ceux de Hainaut.

XL. *Julius Sabinus se fait déclarer Empereur. Son avanture & celle de sa femme Eponine.*

Julius Sabinus de Langres, dont nous avons déja parlé, & qui étoit un des plus ardens Auteurs de la révolte des Gaules (k), ne demeuroit pas non plus en repos. Il amassa des Troupes, se fit déclarer Empereur, renonça à l'alliance des Romains, entra dans la Franche-Comté, qui demeuroit encore dans l'obeïssance, & presenta la bataille aux Francs-Comtois. Ils combattirent avec tant de valeur, qu'ils mirent en fuite Sabinus. Il se sauva dans une maison champêtre, où il mit le feu, pour faire croire qu'il y étoit mort : mais il vêcut encore neuf ans. Voici ce que Plutarque nous en dit, comme l'ayant appris à Delphes d'un des fils de Sabinus (l). Il se retira dans un lieu creusé sous terre, où il avoit accoutumé de cacher ses trésors, & qui n'étoit connu que de deux de ses affranchis. Il renvoya ses autres domestiques, disant qu'il vouloit se faire mourir par le poison. En même temps il envoya dire à sa femme nommée Empone ou Eponine, c'est à dire Heroïne, qu'il étoit mort, ayant avallé du poison, & qu'il s'étoit brûlé dans une maison de campagne. Sa femme qui l'aimoit tendrement, s'abandonna aux pleurs & aux lamentations, & demeura par terre sans boire ni manger pendant trois jours.

Sabinus qui vouloit qu'on crût qu'il étoit mort, mais qui craignoit que son Epouse ne succombât à sa douleur, lui envoya secretement Martial, un de ses deux affranchis à qui il se fioit, pour lui dire qu'il vivoit, & pour l'exhorter à se conserver, sans toutefois quitter les marques extérieures de deuil, de peur qu'on ne se doutât de quelque chose. Elle joua parfaitement son rolle, & l'alla voir la nuit si secretement, que personne n'en sçut rien. Sept mois aprés, s'étant presenté une occasion où elle crut qu'on pourroit obtenir son pardon, elle le déguisa, & le mena à Rome, sans que personne le reconnût. La chose n'ayant pas reüssi, elle le ramena de même. Elle passoit un temps considerable avec lui dans sa tenebreuse retraite, sans que ses amies & ses proches s'apperçussent de son absence. Elle fit quelques voyages à Rome pour son mari ; & étant devenuë enceinte de deux jumeaux, elle les mit au monde sans être aidée de personne. Elle les allaita, & les nourrit dans cette caverne, comme deux jeunes lionceaux. Enfin Sabinus fut découvert, & mené à Rome avec sa femme & ses enfans. Vespasien le fit mourir ; & Plutarque croit que Dieu vangea sa mort par l'extinction de la famille de ce Prince, qui fut détruite en tres peu de temps. Pour Eponine, elle irrita si fort l'Empereur par la grandeur de son courage, & par la liberté de ses discours, qu'il la fit aussi mourir, mais il conserva ses deux fils.

XLI. *Les Provinces & les Villes de Gaule rentrent peu à peu dans leur devoir.*

La défaite de Sabinus par ceux de la Franche-Comté, eut de tres grandes suites par rapport à la révolte des Gaules (m) : car les Villes & les Provinces qui étoient ébranlées, réflechissant sur le danger auquel elles s'exposoient, rentrerent peu à peu en elles-mêmes. Ceux de Reims furent les premiers qui firent des démarches pour la paix, dans une grande Assemblée des Villes de Gaule, qui se tint chez eux, & où les Ambassadeurs de ceux de Tréves se trouverent, ayant à leur tête Tullius Valentin, un des plus ardens boute-feux de la guerre. Il harangua dans l'Assemblée, & reprocha aux Romains tous les desordres que l'on reproche d'ordinaire aux grands Empires, & tout ce qui pouvoit rendre odieux le Peuple Romain. Julius Auspex, qui étoit des premiers de Reims, remontra au contraire le danger qu'il y avoit de s'exposer à la guerre ; la puissance de l'Empire, les avantages de la paix, le danger present. Son sentiment prévalut : mais tout le monde louoit le courage de Valentin. La jalousie se glissa aussi parmi eux, & on sçut mauvais gré à ceux de Tréves, de s'être déclarez pour Verginius dans la révolte de Vindex. On leur écrivit au nom de toutes les Gaules, que s'ils vouloient mettre bas les armes, on intercederoit pour eux, & qu'on leur obtiendroit le pardon. Valentin s'opposa toujours à de si salutaires conseils, & empêcha ses compatriotes de les écouter & de les suivre.

Cependant ceux de Tréves & de Langres n'en usoient pas comme le demandoit l'importance de cette affaire ; les Chefs même n'agissoient pas de concert. Civilis parcouroit les en-

(k) *Tacit. l. 4. hist. p. 417.*
(l) *Plutarch. in Amatorio t. 2. p. 770.*
(m) *Tacit. hist. l. 4. pp. 417. 418.* Treverorum legatio illic opperiebatur, acerrimo instinctore belli Tullio Valentino.

An de J. C. 70.

droits les plus inaccessibles de la Hollande, pour tâcher de surprendre ou de chasser Labeo. Classicus demeuroit en repos, comme s'il eût été paisible possesseur de l'Empire. Tutor n'usoit pas assez de diligence, pour se saisir du passage des Alpes, & des bords du Rhin de la haute Germanie ; il se contenta de renforcer son Armée par des secours tirez d'Alsace, & des Provinces voisines, ausquels il joignit de vieux Soldats des Légions, qu'on avoit gagnez par promesses, ou contraints par menaces & par crainte.

XLII. *Sextilius Fælix rétablit les affaires des Romains dans les Gaules.*

Sextilius Fælix étant arrivé d'Italie, & s'étant jetté dans les Gaules avec la vingt-uniéme Légion, fut renforcé par le secours des Grisons, & par un Régiment de Cavalerie, commandé par Julius Brigantinus neveu de Civilis, qui le haïssoit autant qu'il étoit haï de lui. Les Troupes de Tutor taillerent d'abord en piéces une Cohorte que Sextilius Rufus avoit détachée. Mais lorsque les Soldats Romains, qui avoient pris parti parmi ceux de Tréves, virent que Sextilius s'approchoit, ils l'allerent joindre, & entraînerent aprés eux le secours qui étoit venu d'Alsace, & des Provinces voisines. Tutor affoibli par cette désertion, au lieu de tirer droit à Mayence, s'en alla, avec le reste de ses Troupes, à Binghen, se fiant sur l'assiete de cette Place, située sur la Riviere de Nave, dont il avoit rompu le Pont. Mais il fut surpris & battu par les Troupes de Sextilius, qui avoit trouvé le gué. Sa défaite déconcerta ceux de Tréves. Ils mirent bas les armes, & se jetterent dans la campagne, qui d'un côté, qui de l'autre. Quelques-uns même se repentant de leur révolte, se retirerent dans les Villes qui obeïssoient aux Romains.

Sur ces nouvelles, les Légions Romaines qui s'étoient renduës, & qu'on avoit fait passer de Nuitz & de Bonne à Tréves, arborerent d'elles-mêmes les Enseignes de Vespasien, & lui prêterent serment de fidelité ; puis se retirerent à Metz, qui étoit demeurée fidele aux Romains. Valentin & Tutor firent reprendre aux Troupes de Tréves les armes qu'elles avoient mis bas, & tuerent Herennius & Numisius, Capitaines Romains, pour témoigner par là que leur révolte étoit entiere & sans retour. Mais l'arrivée de Petilius Cerealis à Mayence, avec de bonnes Troupes, fit changer la face des choses, & rendit le courage à ceux qui tenoient pour les Romains. Cerealis renvoya d'abord les milices des Gaules, disant que les Légions suffisoient à la défense de l'Empire, & que les Alliez pouvoient s'en retourner en paix à leurs exercices. Ce discours, au lieu d'offenser les Gaulois, les retint dans le devoir envers les Romains, parce qu'étant déchargez de la milice, ils étoient plus en état de vacquer à leurs travaux, & de payer les tributs.

XLIII. *Défaite de Valentin, & de ceux de Tréves, par Cerealis.*

D'un autre côté, Civilis & Classicus ayant appris la défaite de Tutor, & de ceux de Tréves, & que les Romains reprenoient le dessus, s'empresserent à ramasser leurs gens, & à dépêcher Couriers sur Couriers à Valentin, pour l'empêcher de hazarder la bataille en leur absence. Cela obligea Cerealis à faire hâter les Légions, qui étoient dans le Pays Messin, tandis qu'il rassembloit les Troupes qu'il avoit amenées, & celles qui étoient à Mayence. En trois jours il vint à Rigol (n), qui est entre la Moselle & les Montagnes, à deux lieuës au dessous de Tréves, où Valentin, avec les Troupes de Tréves, s'étoit retranché, ayant ajouté à la force du lieu, de bons fossez, & des quartiers de roche, pour en empêcher l'approche. Mais cela n'empêcha pas l'ardeur de Cerealis, qui méprisant son Ennemi, l'attaqua avec son Infanterie, tandisque sa Cavalerie tâchoit de gagner les hauteurs. Valentin ne sçut pas profiter d'une situation si avantageuse. Son Infanterie fit d'abord quelque résistance, & les Troupes Romaines eurent quelque peine à forcer leurs retranchemens, à travers les traits des Ennemis. Mais quand ils les eurent forcez, ils les précipiterent en bas de leur fort. D'un autre côté, la Cavalerie Romaine ayant gagné la hauteur, enveloppa l'Ennemi, & se saisit de Valentin, & des principaux Officiers.

Le lendemain Cerealis entra dans Tréves. Le Soldat brûloit d'envie de ruïner la Ville, & crioit que c'étoit la Patrie de Classicus & de Tutor, qui avoit assiégé & taillé en piéces les Légions : Que Cremone qu'on avoit exterminée, n'en avoit pas tant fait, puisqu'elle n'avoit retardé le Vainqueur que d'une seule nuit : Que Tréves étoit aux portes de l'Allemagne, remplie des dépouilles Romaines, & teinte du sang de leurs Generaux : Qu'ils ne demandoient pas de profiter du butin ; qu'on pouvoit le confisquer, & le porter au Trésor public ; qu'ils ne vouloient que vanger le sang de tant de Romains, par le sac d'une Ville perfide & rebelle (o). Cerealis ne le voulut pas souffrir, il contint le Soldat, & fut obeï.

Lorsque les Légions qui venoient du Pays Messin, & qui étoient du nombre de celles qui s'étoient laissées aller à la désertion, arriverent à Tréves, elles attirerent les yeux & la compassion de toute l'Armée. Elles parurent les yeux baissez, & portant sur leur visage le repentir de leur faute. On n'entendit ni les cris ordinaires, ni les salutations réciproques. Lorsqu'elles approcherent les autres Légions, les Soldats ne répondirent ni aux amitiez, ni aux exhortations de leurs camarades ; & demeurant cachez dans leurs tentes, ils n'osoient ni se montrer, ni même parler pour demander pardon. Mais Cerealis les rassura, en rejettant la faute sur la necessité du destin, sur la mésintelligence des Commandans & des Sol-

(n) *Tacit. hist. l. 4. . 419.*

(o) *Idem p. 419.* Cerealis postero die Coloniam Treverorum ingressus est, avido milite eruendæ civitatis ; hanc esse Classici, hanc Tutoris Patriam, &c.

An de J. C. 70.

dats, & sur la perfidie des Ennemis. Il les exhorta à bien faire, comme s'ils ne faisoient que commencer. Aprés cela, il les admit dans l'intérieur du Camp, & fit publier une défense de leur faire, soit par jeu, ou autrement, aucun reproche de ce qui s'étoit passé.

XLIV. *Cerealis exhorte ceux de Tréves à rentrer dans leur devoir.*

Cerealis assembla ensuite ceux de Tréves & de Langres, & leur dit que les Romains n'étoient point entrez dans leur Pays, ni dans le reste de la Gaule, par aucune ambition, mais uniquement à la priere de leurs ancêtres, qui s'étoient vûs déchirez par des Guerres civiles; ce qui les avoit même obligez de recourir aux Allemands, lesquels, au lieu de les servir, les avoient réduits en servitude. Que si les Romains s'étoient emparez du Rhin, ce n'étoit pas sans doute pour défendre l'Italie, mais pour empêcher que quelque nouvel Arioviste ne s'emparât des Gaules. Que les mêmes causes qui avoient autrefois porté les Allemands à passer le Rhin, subsistoient toujours, sçavoir leur avarice, leur ambition, l'envie de quitter des solitudes & des marais, pour envahir les belles & riches Provinces des Gaules. Qu'au reste, les beaux noms de liberté, dont on les flattoit, n'étoient que de spécieux prétextes pour les assujettir. Que les Romains n'exigeoient d'eux que ce qui étoit necessaire pour entretenir la paix, par le secours des Armées, lesquelles ne peuvent subsister sans subsides & sans impôts. Que les maux dont ils se plaignoient, étoient inévitables dans le gouvernement; qu'il falloit supporter les défauts des mauvais Princes, comme les orages & les autres maux de la nature: qu'il y auroit des vices, tandis qu'il y auroit des hommes: Que Tutor & Classicus ne les traiteroient pas plus doucement que les Romains. Il conclut, en les exhortant à cultiver la paix, & à préferer une obeïssance salutaire, à une rebellion funeste & ruïneuse.

Cette harangue rassura ceux de Tréves, qui attendoient un traitement plus rigoureux, & elle leur releva le courage. En même temps Cerealis reçut des lettres de Civilis & de Classicus (p), qui portoient que Vespasien étoit mort, & que toute l'Italie étoit déchirée par la Guerre civile: Que Mutianus & Domitien étoient de vains noms dénuez d'autorité: Que si Cerealis vouloit accepter l'Empire des Gaules, ils vouloient bien se contenter chacun de la liberté de leur Province: Que s'il aimoit mieux en venir à un combat, ils étoient prêts à le bien recevoir. Cerealis ne répondit rien à ces lettres, mais il les renvoya à Domitien par celui qui les lui avoit apportées. Son silence fut reçu comme une déclaration qu'il acceptoit la bataille; & les Ennemis qui s'étoient partagez en differens endroits, se mirent en marche de toutes parts, pour le venir attaquer. On blâma Cerealis de ne les avoir pas prévenus, avant qu'ils fussent reünis. Il étoit alors occupé à se fortifier dans un Camp qu'il avoit choisi dans un lieu qui n'étoit nullement avantageux.

XLV. *Les Allemands & les Gaulois attaquent Cerealis, & mettent son Armée en danger.*

Cependant les Allemands & les Gaulois se trouverent partagez de sentimens. Civilis disoit qu'il falloit attendre l'arrivée des Allemands de delà le Rhin; que la terreur de leur nom acheveroit la défaite de l'Armée Romaine: Qu'on ne devoit pas beaucoup compter sur les Gaulois, qui ne serviroient que d'amorce à l'avidité du Vainqueur: Que les Belges étoient déja pour les Romains, ou ouvertement, ou dans le cœur. Tutor étoit d'un avis contraire, & soutenoit qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & qu'il falloit se hâter d'attaquer l'Ennemi: Que l'Armée Romaine se fortifioit de jour en jour, par l'arrivée des Troupes de Bretagne, d'Espagne & d'Italie, qui étoient toutes de vieux Soldats experimentez: Que les Allemands qu'ils attendoient, étoient gens sans discipline, qui ne suivoient aucun ordre, & qui ne se soucioient que d'argent: Que les Troupes de Tréves & de Langres, qui se trouvoient dans l'Armée Romaine, ne servoient que par contrainte, & qu'elles passeroient de leur côté, dés qu'elles le pourroient faire sans danger. Classicus ayant appuyé le sentiment de Tutor, tout le monde s'y reünit, & ils commencerent aussi-tôt à se ranger en bataille.

Ceux de Cologne & ceux de Langres occupoient le centre. Les Hollandois la droite, les Bructeriens* & les Tencteriens* la gauche. En cet état, ils donnerent si à l'improviste, les uns du côté des montagnes, les autres entre le grand chemin & la Moselle, que Cerealis, qui avoit couché hors du Camp, apprit tout à la fois que les siens étoient attaquez, & forcez, comme il étoit encore au lit. Il n'en voulut rien croire, qu'il n'en fût témoin lui-même, & qu'il ne vît le Camp forcé, & sa Cavalerie en fuite. Les Ennemis se saisirent du Pont de Cologne: Mais Cerealis, sans s'effrayer du danger, se jetta à demi nud & desarmé, au milieu des fuyards; & à l'aide des plus hardis, par une heureuse témerité, regagna le Pont, & y mit une bonne garde. De là il retourna au Camp; & voyant les Légions de Nuitz & de Bonne dispersées (q), les Drapeaux presque abandonnez, les Aigles, pour ainsi dire, au milieu des Ennemis, il se mit à leur reprocher leur lâcheté; & s'avançant, il leur cria: Lâches, je vas aujourd'hui augmenter le nombre de vos Chefs qui sont morts par votre faute, ou de votre main. Allez dire à Vespasien, que vous avez abandonné votre General au milieu du danger; ou plutôt allez le raconter à Classicus & à Civilis qui sont plus proches; bien-tôt vous verrez de nouvelles Légions, qui vangeront ma mort, & ne laisseront pas votre crime impuni.

Ces reproches étoient vrais, & les autres

* Bructeri. *Les Bructeriens demeuroient vers la Frise.*

* Tencteri.

(p) *Tacit. hist. l. 4. p. 420.*

(q) *Tacit. hist. l. 4. p. 421.*

An de J. C. 70.

Officiers parloient comme Cerealis. Alors les Soldats s'arrêterent, & se rangerent par Cohortes & par Compagnies, l'embarras des tentes & du bagage ne leur permettant pas de s'étendre davantage, parce que l'Ennemi occupoit presque tout le terrain du Camp, dans lequel l'action se passoit. Tutor, Classicus & Civilis combattoient chacun de leur côté, & exhortoient les autres à combattre, par les motifs qu'ils croyoient les plus forts : les Gaulois pour la liberté, les Hollandois pour la gloire, & les Allemands pour le butin. L'Ennemi avoit l'avantage par-tout, lorsque la vingt-uniéme Légion s'étant reünie dans un endroit plus spacieux, soutint d'abord l'effort des Ennemis, puis les repoussa. Alors, comme par un coup du Ciel, la fortune changea tout à coup, & les Gaulois commencerent à tourner le dos. Ils disoient dans la suite, pour s'excuser, qu'ils avoient cru voir des Cohortes se rallier sur les montagnes, & venir au secours des Romains : mais la veritable raison de leur desordre fut qu'au lieu de s'attacher à l'Ennemi, ils s'étoient jettez sur le butin.

XLVI. *Cerealis marche au secours de Cologne.*

Cerealis ayant ainsi heureusement rétabli par sa résolution, ce qu'il avoit falli de perdre par sa négligence, sçut si bien profiter de ces avantages, qu'il força le même jour le Camp des Ennemis, & le démolit. Ensuite, sans donner du repos à ses Soldats, il courut au secours de ceux de Cologne, qui l'en avoient prié, & qui offroient de lui remettre la femme & la sœur de Civilis, & la fille de Classicus, qu'on leur avoit laissées en ôtage de leur alliance. Ils appréhendoient le ressentiment des Gaulois, dont ils avoient quitté le parti, & avoient massacré dans leurs maisons les Allemands qu'on y avoit mis en garnison. Ils sçavoient que Civilis marchoit de ce côté-là, ayant encore de bonnes Troupes, & attendant un renfort de sa meilleure Cohorte, qui étoit à Tolbiac, assez prés de Cologne : mais il se retira, ayant appris qu'elle avoit été brûlée dans ses retranchemens par ceux de Cologne, qui l'avoient surprise endormie aprés une grande débauche. En même temps Cerealis s'approchoit avec son Armée victorieuse, de maniere qu'il fut impossible à Civilis de rien entreprendre alors. D'un autre côté, quelques petits avantages remportez en d'autres endroits sur les Romains, empêcherent Cerealis de faire les progrés qu'il auroit dû faire aprés sa victoire.

XLVII. *Domitien vient en Gaule.*

La nouvelle de la révolte des Gaules avoit causé à Rome une grande terreur ; & Domitien jaloux de la gloire que Tite son frere s'étoit acquise dans les Armées en Judée (r), entreprit de venir lui-même dans les Gaules conduite cette guerre, quoi que les personnes les plus sensées lui pussent dire pour l'en détourner. Mucien à qui Vespasien avoit confié le gouvernement, en attendant son arrivée en Italie, eût bien voulu ne pas quitter Rome, mais il craignoit encore plus d'abandonner à lui-même Domitien, capable de gâter tout. Il l'accompagna donc, ne pouvant faire autrement, en apparence dans le dessein de lui procurer la gloire de finir la guerre qui étoit allumée dans les Gaules : mais avant qu'ils approchassent des Alpes, ils apprirent la victoire que Cerealis avoit remportée sur ceux de Tréves à Rigol ; & pour plus grande assurance, on leur presenta Valentin Chef des Ennemis, qui avoit été pris prisonnier.

Ce Capitaine ne parut nullement abbattu, marquant au contraire, par la fierté de sa contenance, la grandeur de son courage. Avant que de le condamner, on voulut l'entendre, seulement pour connoître son esprit ; & comme on l'alloit executer, on lui dit que l'Armée Romaine étoit maîtresse de son Pays. Si cela est, répondit-il, je n'ai plus de regret de mourir. Alors Mucien dit à Domitien, que puisque par la grace des Dieux la force des Ennemis étoit abbattuë, il n'étoit pas de sa dignité d'aller à l'Armée d'Allemagne ; que les choses y étoient trop avancées, & qu'il n'y avoit pas assez de gloire à acquerir ; qu'il devoit se contenter de demeurer à Lyon, pour menacer de plus prés les Ennemis de l'Empire, & pour donner ses ordres à ses Lieutenans, afin de terminer entiérement cette guerre.

Domitien vit aisément où tendoit ce discours : mais le respect qu'il devoit à l'Empereur son pere, l'obligea de dissimuler ; de sorte qu'il vint à Lyon, d'où l'on dit que par de secretes dépêches, il tenta la fidelité de Cerealis, en lui demandant s'il lui remettroit les Armées, & le reconnoîtroit pour Empereur, au cas qu'il vînt se presenter en personne : mais Cerealis détourna la chose adroitement, comme si c'eût été un trait de jeunesse. On ignore à quelle intention il lui faisoit cette proposition, & s'il avoit envie de se servir de l'Armée contre son pere, ou contre son frere, pour leur disputer l'Empire : la chose n'ayant point eu d'execution, on n'en peut rien dire d'assuré.

XLVIII. *Cerealis livre la Bataille aux Hollandois.*

Cependant Civilis, aprés sa défaite de Rigol, rassembla une nouvelle Armée d'Allemands, & vint se camper au vieux Camp, se fiant sur la situation avantageuse du lieu où il avoit autrefois remporté divers avantages (s). Cerealis l'y suivit avec un renfort de trois Légions, qui augmentoient son Armée du double ; avec quelques Cohortes, & quelques Troupes Auxiliaires, qui l'étoient venu joindre à la hâte. Cerealis & Civilis ne manquoient pas de vivacité ni de diligence : mais la longueur du chemin, & le Pays de lui-même fort humide, retardoient leur promptitude. Ajoutez que Civilis avoit fait une digue dans le Rhin, qui en re-

(r) *Sueton. in Domitiano, c. 2. Joseph. de Bello l. 2. c. 11.*

(s) *Tacit. hist. l. 5. p. 429.*

An de J. C. 70.

tardant son cours le faisoit regorger sur les campagnes. Ainsi les Troupes Romaines n'avançoient qu'avec peine, tant parce qu'elles sont pesamment armées, que parce qu'elles ne sont pas si accoutumées à nager que les Allemands, qui y sont habituez de jeunesse, & à qui la legereté de leurs armes rend cet exercice plus aisé; outre que la hauteur de leur taille leur donne encore de l'avantage pour passer les eaux.

Les Armées s'étant enfin approchées, les plus braves des Romains provoquez par les Hollandois, commencerent la mêlée : mais voyant que les armes & les chevaux étoient engloutis dans les marais, ils se retirent. Les Allemands au contraire, qui étoient accoutumez au Pays, voltigeoient çà & là, & escarmouchoient tantôt en flanc, & tantôt en queuë; car on ne combattoit pas de pied ferme, comme dans les combats d'Infanterie, mais par reprises, & comme par secousses, ainsi que dans les Batailles navales. Toutes ces escarmouches ne déciderent de rien, mais cela détermina les Generaux à donner la bataille. Les Gaulois & les Allemands passerent la nuit parmi les cris d'allegresse; & les Romains, dans un silence plein de rage & de dépit.

Le lendemain Cerealis mit la Cavalerie & les Troupes Auxiliaires sur la premiere ligne (t), & les Légions sur la seconde, avec un gros de réserve pour l'occasion. Civilis ne s'étendit pas sur un grand front, mais se rangea par pelotons, mettant les Hollandois & les Eugerniens * à la droite, & les Allemands à la gauche, le long du Rhin. Les deux Generaux parlerent à leurs Troupes, allant par les rangs, & les exhortant à bien faire. Les Romains poussèrent des cris d'allegresse; les Allemands & les Gaulois commencerent à sauter à leur maniere, & à faire bruire leurs armes. Aussi-tôt le combat commença à coup de traits & de pierres. Le Soldat Romain n'osoit s'engager dans le marais, quoi qu'il y fût provoqué par l'Ennemi. Quand on eut épuisé les traits & les javelots, & que le combat se fut échauffé, les Allemands, avec leurs longues piques, poussées avec vigueur par des corps d'une taille tres superieure, perçoient les Romains, qui ne pouvoient combattre de pied fermé. D'ailleurs les Bructeriens, qui étoient postez sur la digue dont nous avons parlé, ayant passé l'eau à la nage, mirent le desordre de ce côté-là, & pousserent les Troupes Auxiliaires qui y étoient : mais les Légions s'avançant, rétablirent le combat, & arrêterent l'Ennemi.

* Eugerni.

Alors un Soldat Hollandois avertit Cerealis, qu'en faisant passer de la Cavalerie au bout du marais, où la terre étoit ferme, on pourroit investir les Allemands. On lui donna donc deux Régimens de Cavalerie, qui y étant passez, les envelopperent, & aussi-tôt les Légions averties par leurs cris, donnerent de front, & renverserent les Ennemis, qui gagnerent incontinent le Rhin à toutes jambes. Si la Flotte Romaine se fût hâtée de les suivre, on auroit pû mettre fin à la guerre. De plus, la Cavalerie ne suivit pas, à cause de la pluye qui survint, outre que la nuit approchoit.

Civilis quoi que renforcé du secours des Cauches *, n'osa défendre Batavodure, Ville des Hollandois (u) : mais ayant emporté ce qu'il put, & brûlé le reste, il passa dans l'Isle, sçachant bien qu'on ne l'y pourroit suivre, parce qu'on n'avoit point de bâteaux pour faire un pont. Il rompit même la digue qui avoit été faite par Drusus Germanicus, & fit couler le Rhin du côté de la Gaule, où est sa pente naturelle. Ainsi il se trouva n'être separé de l'Allemagne que par un petit trajet, qu'il lui étoit aisé de passer, quand il voudroit. Tutor & Classicus passerent aussi le Rhin avec cent treize Sénateurs de Tréves; & par-tout où ils alloient, ils portoient ces Peuples belliqueux à se joindre à eux, partie à force de presens, & partie par la compassion de l'état où ils étoient.

* Chauci.

Quoi que Civilis, Tutor & Classicus ne pussent plus tenir tête à Cerealis, ils ne laisserent pas de lui faire la guerre, en attaquant chacun separément divers quartiers des Romains, Arnheim (x), Vageninghen (y), Rhenen (z), & Duersted (a), non dans l'esperance de les pouvoir tous emporter, mais présumant qu'au moins ils pourroient reüssir en quelques endroits. D'ailleurs connoissant Cerealis comme un Capitaine fort peu vigilant, ils se flattoient de le pouvoir prendre, quand il passeroit d'un quartier à un autre pour les secourir. Cependant ils ne reüssirent ni en l'un ni en l'autre. Ils combattirent vaillamment, & remporterent quelques avantages : mais la nuit étant venuë, ils furent obligez de repasser le Rhin, Civilis à la nage, aprés avoir laissé son cheval, Classicus & Tutor dans les nasselles; la Flotte Romaine ayant manqué de se trouver au rendez-vous, pour les empêcher.

(x) Arenacum.
(y) Batavodurum.
(z) Grinnes.
(a) Vadam.

XLIX. *Cerealis en danger d'être pris par les Ennemis.*

Cerealis se fiant trop sur son bonheur, qui l'accompagnoit toujours, quoi qu'il prît assez mal ses mesures (b), & qu'il fist mal garder la discipline à son Armée, faillit plus d'une fois de tomber entre les mains de ses Ennemis. Un jour étant parti pour aller à Nuitz & à Bonne visiter les quartiers, & retournant par eau, ses Troupes étant éparses, & faisant mauvaise garde, les Allemands qui s'en apperçurent, entrerent dans leur Camp sans aucune résistance, & coupant les cordes qui soutenoient les peaux, égorgeoient les Soldats qui y étoient pris, sans

(t) *Tacit. hist. l. 5. p. 430.*

(u) *Tacit. l. 4. hist. p. 430.* D. Non tamen ausus oppidum Batavorum armis tueri (*Fortè legend.* Batavodurum, *aut cum cod. Rom.* oppida Batavorum.) *Lips. not. in Tacit.* La Ville de *Batavodurum* est connuë aujourd'hui sous le nom de *Vach.* ou *Vacheninghen*, entre Cologne & Utrecht.

(b) *Tacit. ibid. p. 431.* Cerealis parum temporis ad exequenda imperia dabat, subitus consiliis, sed eventu clarus. Aderat fortuna, etiam ubi artes defuissent.

qu'ils

An de J. C. 70.

qu'ils pussent se défendre. En même temps ils attaquerent aussi la Flotte,& entraînerent avec eux un bon nombre de Vaisseaux. Cerealis encore tout endormi, & presque nud, se sauva par l'erreur des Ennemis, qui se jetterent dans son Vaisseau, croyant qu'il y fût; mais il avoit couché à terre avec une femme de Cologne qu'il aimoit; & les Gardes s'excusoient sur cela, disant que leur Commandant leur avoit défendu de crier à l'ordinaire pendant la nuit, & qu'ayant interrompu le signal & les cris, ils étoient tombez dans le sommeil. Les Gaulois & les Allemands s'en retournerent, qu'il étoit déja grand jour, sur les Galeres qu'ils avoient prises, & firent present à la Devineresse Velleda, de l'Amirale qu'ils avoient remontée par la Riviere de Lippe.

Civilis ayant pris la résolution de faire montre de la Flotte qu'il avoit sur le Rhin, remplit de Soldats tous ses Vaisseaux, & toutes les Nasselles qu'il avoit prises sur les Romains. Elles n'avoient pour voiles que des sayes bigarrez de plusieurs couleurs, ce qui ne faisoit pas un spectacle desagreable à la vuë. Il vint se ranger en bataille dans l'embouchure du Rhin & de la Meuse dans l'Ocean, qui est en cet endroit comme un bras de mer (c). Cerealis rangea aussi son Armée navale, inferieure en nombre de Vaisseaux, mais plus forte & mieux gouvernée. Ils se separerent aprés quelques legeres escarmouches. Civilis se retira au delà du Rhin sans rien entreprendre; & Cerealis bien-tôt aprés fut aussi obligé d'abandonner la campagne, aprés avoir ravagé le Pays, parce que les pluyes qui survinrent sur la fin de l'automne, firent déborder la Riviere.

L. *Fin de la guerre des Gaules.* Civilis avoüa depuis, qu'il auroit pû ruïner l'Armée Romaine, & que c'étoit l'avis des Allemands; mais qu'il le détourna adroitement, parce qu'il avoit envie de faire sa paix, comme il la fit en effet, peu de temps aprés; & dés-lors Cerealis traitoit avec lui sous-main, & avec la Devineresse Velleda, les exhortant de mériter la clémence de l'Empereur, & de se délivrer de tant de maux que cette guerre leur avoit causez. Civilis touché de ces raisons, fit sa paix bien-tôt aprés: mais nous en ignorons la maniere & les conditions, l'Histoire de Tacite finissant en cet endroit.

Quant aux Hollandois, dont il étoit Chef, ils mirent aussi les armes bas, & demeurerent, comme auparavant, exempts de tributs, & obligez seulement à fournir des Troupes (d). Velleda fut emmenée captive à Rome sous Vespasien (e), apparemment à la fin de cette guerre. Ganna ou Ganda qui lui succeda dans l'art de deviner, & dans l'autorité parmi les Allemands, vint trouver Domitien à Rome, & en reçut des presens (f). Pour Classicus & Tutor, on ne sçait ce qu'ils devinrent. Ils moururent sans doute parmi les Allemands, chez qui ils s'étoient retirez. Ainsi finit la guerre des Gaules.

LIVRE TROISIE'ME.

Chap. I. *Etat des Gaules sous le Regne de Vespasien.*



CE Pays demeura long-temps en paix, & ne fournit presque rien pour l'Histoire ni Ecclesiastique ni politique, jusques vers le commencement du troisiéme siécle. Nous nous contenterons de marquer legérement & succinctement ce qui peut avoir rapport à notre sujet. Joseph l'Historien (g), dans la harangue qu'il fait faire au Roy Agrippa, pour tâcher de retenir les Juifs dans l'obeïssance des Romains, décrit admirablemetù l'état ou étoient les Gaules en ce temps-là. » Si quelque Nation a des motifs pour recouvrer sa liberté, dit-il, c'est certainement la Nation Gauloise, puisque la nature semble avoir pris plaisir à les fortifier de toute part: du côté de l'Orient, par les Alpes; du côté du Septentrion, par le Rhin; du côté du Midy, par les Pyrenées; & du côté de l'Occident, par l'Ocean: toutefois avec tous ces boulevards dressez par la nature même, & quoi que composez de trois cens quinze Peuples tres nombreux, ayant chez eux la source de toutes sortes de biens, dont ils répandent les ruisseaux dans presque tout le monde, ils demeurent cependant tributaires des Romains, & mettent leur bonheur à leur obeït. Et ne croyez pas que ce soit par lâcheté, ou par bassesse de courage, puisqu'ils ont été quatre-vingts ans à combattre pour leur liberté: mais ils n'ont pû résister à la valeur, & encore moins à la bonne fortune des Romains, dont ils ont admiré les surprenans effets, qui ont souvent été plus grands que ceux mêmes de la guerre. Enfin ils demeurent soumis, n'ayant dans leur Pays que douze cens Soldats, eux qui ont presque autant de Villes qu'ils ont d'hommes en garnison dans les camps.

» Quant aux Allemands, qui de vous ignore leur multitude, leur courage, la grandeur de leur taille, puisque par-tout où les Romains ont porté leur domination, on voit

(c) *Tacit. hist. l. 5. p. 432.*
(d) *Tacit. de morib. Germ. c. 29.*
(e) *Tacit. de morib. Germ. p. 438. Stat.*
Non vacat Arctoas acies, Rhenumque rebellem,
Captivæque preces Velledæ.
(f) *Dio in fragment. 49.*
(g) *Joseph. historic. de Bello Judaor. l. 2. c. 16. seu capit. 16 pag. 806.*

An de J. C. 70.

» des Captifs de Germanie? Et toutefois ces » Peuples qui occupent de si vastes Pays, qui » ont l'ame encore plus grande que le corps, » qui joignent au méptis de la mort une hardiesse aussi temeraire que celle des animaux » les plus féroces, sont aujourd'ui resserrez au » delà du Rhin, & demeurent soumis à huit » Légions Romaines. Ceux qui ont été assujettis par les armes, obéissent aux Romains; » tout le reste de la Nation défend un reste de » liberté, plutôt par la fuite que par les armes.« Tels étoient les Gaulois & les Allemands sous le regne de Vespasien, de Tite, & de Domitien.

II. *Mort de Vespasien. Tite Empereur.*

An de J. C. 79.

Vespasien mourut le 24 Juin de l'an 79. de J. C. aprés dix ans moins six jours de regne. Quoi que ce Prince n'ait pas été exempt de défauts, on le compte entre les meilleurs Princes. Il trouva l'Empire dans le trouble & l'épuisement, & il le laissa dans l'abondance & dans la paix. Tertullien (h) remarque, qu'il ne fit aucune Ordonnance contre l'Eglise Chrétienne. Eusebe (i) témoigne la même chose; & il y a beaucoup d'apparence que ce fut sous son regne, & sous celui de Tite son fils & son successeur, que le Nom de J. C. & sa Religion passérent dans les Gaules, dans l'Allemagne, & dans l'Angleterre, où elle étoit connuë & pratiquée du temps de Tertullien (k). Mais il faut toutefois reconnoître qu'on n'y voyoit point encore d'Eglises formées, ni d'Evêques, quoi qu'en puissent dire plusieurs anciennes Villes, qui prétendent avoir reçu la Foi dés le temps de l'Apôtre S. Pierre.

III. *Mort de Tite.*

An de J. C. 81.

Tite, fils & successeur de l'Empereur Vespasien, ne regna que deux ans, deux mois & vingt jours (l). Son caractere étoit la bonté. Il s'étoit fait une maxime inviolable de ne pas souffrir que personne sortît triste d'avec lui; & s'étant souvenu un soir, qu'il n'avoit rien donné ce jour-là, il dit cette parole si mémorable: Mes amis, voila un jour que j'ai perdu. En prenant la souveraine Sacrificature aprés la mort de son pere, il protesta qu'il ne le faisoit, que pour se conserver les mains pures, & exemptes de sang (m). Il gagna tellement tous les cœurs, qu'on l'a appellé l'amour & les délices du genre humain (n). Il ne manquoit à un tel Prince, que de connoître J. C. pour sanctifier ses vertus morales. On crut que Domitien son frere l'avoit empoisonné (o). Suetone (p) dit que dans sa derniere maladie, il leva les yeux au Ciel, & se plaignit de perdre la vie dans un âge si peu avancé, sans qu'il le méritât; n'ayant, disoit-il, jamais fait qu'une chose dont il se repentît. On n'a jamais bien sçu qu'elle étoit cette action. Plusieurs (q) ont crû que c'étoit d'avoir laissé vivre Domitien, dont il connoissoit le mauvais caractere, & qu'il sçavoit certainement avoir attenté à sa vie.

IV. *Domitien Empereur. Son mauvais caractere.*

Domitien son frere & son successeur, regna quinze ans cinq jours. Ce fut le dernier Prince de la famille de Vespasien. Il étoit d'un naturel colere & violent, & on l'a appellé un second Neron (r) à cause de sa cruauté. Il l'imitoit dans ses injustices, dans l'infamie de sa vie particuliere, & dans sa haine contre les Chrétiens. Il étoit en quelque sorte glorieux aux Disciples de J. C. de n'avoir pour persecuteurs que des Princes impies, odieux à leur Peuple, & incapables d'approuver le bien (s). Il fit un voyage en Allemagne vers l'an 83. Frontin (t) dit que ce Prince voulant accabler les Allemands qui étoient en armes, fit courir le bruit qu'il venoit seulement dans les Gaules, pour y faire le dénombrement des biens: mais ayant tout d'un coup passé le Rhin, lorsqu'on y songeoit le moins, il dompta la fierté de ces Nations redoutables, qui ne s'attendoient pas à voir marcher contr'eux l'Empereur avec toutes ses forces. On voit par Suetone (u), que les Allemands dont il parle, étoient les Cattes, les plus prudens & les mieux disciplinez de tous leurs voisins: mais les meilleurs Historiens reconnoissoient qu'il n'y avoit nulle necessité de passer le Rhin (x), & que l'Empereur ne vit pas seulement l'Ennemi. Le Senat ne laissa pas de lui décerner le triomphe.

V. *Lucius Antonius se révolte.*

* An de J. C. 88.

Quelques années aprés * Lucius Antonius, Gouverneur de la haute Germanie, ou de la Province de Mayence, ne pouvant plus souffrir les cruautez de Domitien, & les railleries qu'il faisoit de lui (y), se fit déclarer Empereur, se saisit de l'argent qu'on avoit mis en dépôt prés les Enseignes des Légions, comme en un azile sacré, & appella les Allemands de delà le Rhin à son secours. Cette nouvelle causa un grand trouble dans Rome, & Domitien marcha avec des Troupes contre Antoine. Les Sénateurs même les plus âgez furent obligez de le suivre, de peur qu'on ne les accusât de l'avoir abandonné dans le besoin, & qu'il ne leur en coûtât la vie: mais avant qu'il fût parti de Rome, Antoine avoit été entiérement défait par Appius Maximus. Les Allemands qui venoient au secours d'Antoine, furent témoins de sa défaite, s'étant avancez jusques sur le Rhin, sans

(h) *Tertull. apolog. c. 5.*
(i) *Euseb. Hist. Eccl. l. 3. c. 17.*
(k) *Tertull. adversùs Judaos c. 7.* Galliarum diversæ nationes & Britannorum inaccessa Romanis loca, & Germanorum, & Scytharum, in quibus omnibus Christi nomen, qui jam venit, regnat.
(l) *Sueton. in Tito, c. 8.*
(m) *Idem c. 9.*
(n) *Sueton. in Tito, c. 1.*
(o) *Philostrat. vit. Apollon. Thyan. Aurel. Victor.*
(p) *Sueton. in Tito, c. 10. 11.*
(q) *Dio l. 66. p. 758.*
(r) *Tertull. apologet. c. 5.* Domitianus portio Neronis de crudelitate.
(s) *Idem ibidem.* Tali dedicatore (Nerone) damnationis nostræ etiam gloriamur. Qui enim scit illum, intelligere potest, non nisi grande aliquod bonum à Nerone damnatum. Tentaverat & Domitianus; tales nobis insecutores, injusti, impii, turpes, quos & ipsi damnare consuestis.
(t) *Frontin. strateg. l. 1. c. 1.*
(u) *Sueton. c. 6. in Domitiano.*
(x) *Vide Sueton. in Domitian. c. 6. Dio l. 67. p. 760. Zonar.*
(y) *Sueton. in Domitiano c. 6. 7. Victor Epitom. vit. Domit. Dio l. 67. p. 764.*

An de J. C. 88.

avoir pû passer ce fleuve, qui étoit lors extrêmement enflé. Maximus fit brûler toutes les lettres qu'on trouva dans la cassette d'Antoine. Ce qui n'empêcha pas Domitien de faire une recherche tres exacte & tres cruelle de tous ceux qui avoient eû part à ce soûlevement (z).

On trouve quelques médailles (a), qui portent que Domitien remporta encore quelques avantages sur les Allemands, & sur le Rhin, l'année d'aprés la révolte d'Antoine. Stace (b) dit que ce Prince subjugua le Rhin par deux fois : mais on ignore les particularitez de ces guerres, qui peut être n'ont pas même été véritables. Il n'a pas laissé de prendre le titre de Germanique, qui lui est attribué dans toutes les inscriptions depuis l'an 84.

Il eut l'impieté & la folie de vouloir passer pour une Divinité, & il fit une loi, qui contraignoit tout le monde de le traiter de Dieu. (c) On voit encore des marques de cette extravagance dans les Vers de Martial & de Juvenal. Pline (d) se plaint que tout le chemin du Capitole étoit embarrassé par de grands troupeaux qu'on menoit immoler à la Statuë de Domitien, à laquelle on sacrifioit autant d'animaux, que lui-même sacrifioit d'hommes à sa colere. Il fut tué dans sa chambre le 18 Septembre de l'an 96. de J. C.

VI. *Mort de Domitien. Nerva Empereur. Il adopte Trajan.*

An de J. C. 96.

Nerva lui succeda, & fut proclamé Empereur le même jour. C'étoit un Prince accompli, à qui il ne manquoit que plus de jeunesse, & une plus grande vigueur de corps, pour gouverner l'Empire, qu'il ne tint que seize mois & huit ou neuf jours. L'insolence des Soldats Prétoriens l'engagea à adopter pour fils & pour successeur, Trajan, qui étoit alors à Cologne (e) à la tête d'une puissante Armée. Nerva mourut bien-tôt aprés *. Nous ne trouvons rien sous son regne, dont nous puissions enrichir notre Histoire. Car ce qu'on dit de la Mission de S. Saintin à Verdun par S. Denis l'Aréopagite sous son regne (f), a été refuté ailleurs avec étenduë.

* Mort de Nerva l'an 98. de J. C. au 21 ou au 27 de Janv.

Trajan ayant reçu à Cologne les nouvelles de son adoption, ne quitta pas aussi-tôt la Germanie ; il y demeura encore quelque temps, pour terminer la guerre qu'il avoit commencée contre les Peuples de ce Pays-là (g). Il ne revint à Rome que l'an de J. C. 99. 2e de son regne, & laissa son Armée sur les frontiéres de l'Empire. Comme les guerres qu'il fit en Allemagne, ne regardent point notre sujet, & qu'elles se passerent toutes au delà du Rhin, & sur le Danube, nous ne les rapporterons pas ici.

An de J. C. 98.

Il entreprit plusieurs grands Ouvrages, entre lesquels on remarque un grand Chemin (h), par lequel on alloit depuis l'extrêmité du Pont Euxin jusques dans les Gaules. Il laissa l'Eglise en paix, du moins il ne fit point d'Edit contre elle (i) ; ce qui n'empêche pas qu'on n'ait vû sous son regne un assez grand nombre de Martyrs, principalement en Orient, en Syrie, en Bithynie, & en Palestine. S. Simeon de Jerusalem, S. Ignace d'Antioche, & les Chrétiens de Bithynie dont parle Pline (k), en sont des preuves. Il mourut en Cilicie, dans la Ville de Selinonte, qu'on a depuis appellée Trajanople, l'an 117. de J. C. 20e de son regne, aprés avoir adopté Adrien pour son successeur.

VII. *Mort de Trajan. Adrien Empereur.*

Adrien étoit originaire d'Espagne, de même que Trajan. Il avoit une tres grande memoire, un esprit tres étendu, & en même temps tres cultivé, ayant appris non seulement les Lettres Grecques & Latines, mais encore la Medecine, l'Arithmetique, la Géometrie, & par dessus tout, l'Art de la Guerre, & les devoirs d'un Prince. On le loue d'avoir terminé les guerres commencées par Trajan, & de n'en avoir point commencé de nouvelles. Sa curiosité le porta à entreprendre plusieurs voyages (l), qui occuperent une grande partie de son regne : mais sa curiosité n'étoit point infructueuse. Il faisoit de grandes liberalitez par-tout où il alloit, s'instruisoit de l'état des Villes & des Provinces, examinoit la conduite des Intendans & des Gouverneurs, & les punissoit, s'ils étoient coupables. Il commença ses voyages par les Gaules (m), où il soulagea tous ceux qu'il crut en avoir besoin. Il visita aussi la Germanie, où étoient alors les principales forces de l'Empire, & y établit la discipline militaire parmi les Soldats.

An de J. C. 120. d'Adrien 3. 4.

De là il passa en Angleterre, où il corrigea beaucoup d'abus qui s'étoient glissez parmi les Troupes. A son retour d'Angleterre, il revint dans les Gaules, où il fit bâtir à Nismes un Palais superbe en faveur de Plotine femme de Trajan. Ceux du Pays croyent que l'Amphithéâtre qu'on voit encore à Nismes, le Pont du Gard qui en est proche, & beaucoup d'autres antiquitez qu'on voit dans ces quartiers-là, sont des Ouvrages d'Adrien, & d'Antonin son successeur. Des Gaules il passa en Espagne.

Spartien (n), S. Chrysostome (o), & quelques autres, ont attribué à Adrien d'avoir rendu le droit de Citoyen Romain, commun à tous les Sujets de l'Empire : mais il est certain que ce fut Caracalla (p) qui fit ce qu'on attribuë à Adrien.

(z) *Sueton. ibid. c. 10.*
(a) *Occo numismata p. 212.*
(b) *Stat. l. 1. Thebaid. c. 19.*
Bisque jugo Rhenum, bis adactum legibus Istrum.
Placid. Lactance rapporte ce vers à Vespasien.
(c) *Sueton. in Domitiano, c. 13. Plin. paneg. p. 60.*
(d) *Ibid. p. 99.*
(e) *Victorin. Epitom. Vit. Trajani. Sidon. Apollin. carm. 7. v. 114.*
(f) Voyez Vassebourg Antiq. de la Gaule Belgiq. Et M. de Tillemont t. 4. Hist. Eccl. pp. 466. & 721. 722.
(g) *Vide Plin. Panegyriq.*
(h) *Aurel. Victor in Trajano.*
(i) *Tertull. apolog. c. 5. Euseb. l. 4. c. 26.*
(k) *Plin. l. 10. epist. 102.*
(l) *Spartian. vita Adriani, p. 7. Dio lib. 69. pp. 790. 791.*
(m) *Spartian. vit. Adrian. p. 5.*
(n) *Spartian. Adriani vita.*
(o) *Chrysost. in Acta Homil. 48.*
(p) *Dio in Excerptis Valesii pp. 108. 109. 745.*

VIII. *Chrétiens à Metz sous Adrien.*

An de J. C. 120.

Les Chroniques manuscrites de Metz portent, que sous Adrien les Chrétiens de cette Ville furent si fort persecutez, qu'ils furent contraints de se retirer, & de se cacher dans l'Amphitheâtre, & aux Arenes de Drusus Germanicus. Elles ajoutent, qu'Adrien & Antonin vinrent à Metz, qu'ils y firent quantité de superbes édifices, & y laisserent deux Patrices, ou Préteurs, dont les Statuës ont été découvertes avec quantité d'autres, derriere le Couvent des Récollets. C'est ce que raconte Meurisse (q). Nous avons déja vû que cet Empereur vint dans les Gaules; & l'on sçait qu'il persecuta l'Eglise, quoi qu'il n'ait point donné d'Edit contre elle. (r) Mais comme il étoit tres superstitieux, & tres attaché à sa fausse religion, il n'est pas étrange qu'il ait fait mourir plusieurs Chrétiens, & que les Payens en ayent persecuté un grand nombre sous son autorité. La Ville de Metz étoit dés-lors assez grande & assez considerable, pour croire qu'il y avoit des Chrétiens. Dieu arrêta le cours de la persecution, par les Apologies que S. Quadrat & S. Aristide (s) adresserent pour eux à l'Empereur Adrien. Ce Prince touché de leurs raisons, & de la lettre que Serenius Granianus Proconsul d'Asie, & quelques autres Gouverneurs lui écrivirent pour lui representer combien il y avoit d'injustice à condamner les Chrétiens sur les cris du Peuple, sans les entendre, sans les juger par les formes, & sans les convaincre d'aucun crime; Adrien, dis-je, récrivit à Minutius Fundanus successeur de Granien, & à divers autres Gouverneurs, qu'il ne falloit faire mourir personne, qu'aprés une accusation juridique, & une conviction de son crime; ce qui fut executé au grand contentement des fideles, qui n'avoient rien autre chose à demander, sinon qu'on ne les condamnât pas sans les entendre & sans connoissance de causes, & simplement pour être Chrétiens; comme si cette Religion étoit un crime.

Adrien avoit, dit-on (t), conçu le dessein de faire adorer J. C. comme un Dieu, & de lui ériger des Temples. Il fit même bâtir des Temples dans toutes les Villes, sans y mettre aucune statuë; dans la vuë, à ce qu'on croit, de les consacrer à J. C. mais ce dessein fut rompu par quelques personnes, qui consultant les Oracles, apprirent que si jamais cette entreprise reüssissoit, tout le monde se feroit Chrétien, & que les autres Temples demeureroient abandonnez. Ces édifices porterent le nom de leur Fondateur, & furent nommez *Adrianées*.

IX. *Mort d'Adrien. Antonin Empereur.*

Ce Prince se sentant attaqué d'une fâcheuse maladie, se détermina à adopter Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, car on lui donne tous ces noms, ausquels par son adoption, il ajouta encore ceux d'Ælius & de César: mais Adrien vêcut encore quelque temps, & Verus mourut avant lui l'an 138. de J. C. la cinquiéme année de son adoption, le premier jour de Janvier. Adrien ne lui survêcut que de sept mois, étant mort le 10 de Juillet de la même année. Il avoit adopté Tite Antonin le 25 Fevrier précedent; mais à condition qu'Antonin adopteroit Marcus Annius Verus, appellé depuis Marc Aurele, & Lucius Verus, fils de Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qu'il avoit adopté auparavant.

An de J. C. 135. d'Adrien 18. 19.

Antonin est un des Princes les plus accomplis qui ayent gouverné l'Empire Romain. Il étoit d'une taille avantageuse, d'un abord aisé & prévenant, & toutefois plein de majesté; sobre, exact, soigneux, liberal, laborieux, magnifique. Il avoit un fort bel esprit, beaucoup d'érudition, de politesse & d'éloquence, sans ambition, sans faste, sans jalousie, sans superstition; & ce qui relevoit ces grandes qualitez, c'est qu'il les possedoit sans ostentation, sans excés, sans affectation. Son principal caractere étoit la bonté, la douceur; ce qui lui fit donner le surnom de *Pius*, qui signifie proprement bon, tendre, misericordieux. Sa bonté étoit toutefois temperée par la fermeté, la constance, & même par une certaine severité, qu'il sçavoit employer quand il étoit necessaire. Il gouverna les Peuples de l'Empire, comme une grande famille dont il étoit pere.

Pendant les vingt-trois ans qu'il regna, l'Empire joüit presque toujours d'une profonde paix. Il eut neanmoins, à ce qu'on prétend, quelques guerres contre les Allemands (u), qu'il fit non en personne, mais par ses Generaux, & toujours avec succés. Les Princes étrangers persuadez de sa justice & de sa vertu, le regardoient avec respect, redoutoient sa puissance, & se soumettoient à ses jugemens.

An de J. C. 150. d'Antonin 12. 13.

Il ne se pouvoit faire qu'un tel Empereur n'eût du respect & de l'estime pour la vertu des Chrétiens. S. Justin le Martyr lui presenta une Apologie pour la Religion Chrétienne, & les fideles d'Asie lui porterent aussi leurs justes plaintes contre les mauvais traitemens que leur faisoient leurs Concitoyens (x). L'Empereur écrivit à tous les Grecs en general, à tous les Etats d'Asie, & aux Gouverneurs des Provinces (y), de laisser les Chrétiens en repos. Il mourut la vingt-troisiéme année de son regne, le 7 Mars de l'an 161. de J. C. Marc Aurele lui succeda.

X. *Empire & caractere de l'Empereur Marc Aurele.*

Ce Prince a passé pour le meilleur Prince, & le plus reglé que l'on ait vû dans l'Empire Romain, & l'on a regardé son regne comme un siécle d'or, non pas à la verité par la paix & le bonheur dont les Peuples ayent joüi, car on ne vit jamais plus de guerres, de troubles, d'inon-

(q) Meurisse, Table Chronologique des Evêques de Metz, &c. sur l'an 121. 125.

(r) Voyez M. de Tillement, t. 2. Hist. Eccl. pp. 224. 225.

(s) *Jeronym. ep. 84. Euseb. l. 4. Hist. Eccl. l. 4. c. 8. Sulpit. Sever. l. 2. c. 45.*

(t) *Lamprid. in Alexandr.*

(u) *Capitolin. vita T. Antonin. p. 19.*

(x) *Euseb. Hist. Eccl. l. 4. c. 12.*

(y) *Euseb. l. 4. Hist. Eccl. c. 26. Item c. 12. 13.*

Ans de J.C. 150.

dations, de tremblemens & de malheurs que sous son gouvernement; mais par la maniere pleine de sagesse, de bonté, de liberalité, de prudence & de valeur, dont il gouverna.

Lucius Commodus, que Tite Antonin avoit aussi adopté, étoit un esprit fort doux, simple, franc, mais déreglé, & passionné pour les plaisirs les plus indignes de son rang. Tite Antonin qui le connoissoit, l'oublia, pour ainsi dire, lorsqu'il déclara Marc Aurele pour son successeur; & le Sénat lui déféra l'Empire à lui seul, sans parler de Commode. Toutefois Marc Aurele le fit reconnoître César & Auguste, aussi-tôt qu'il fut Empereur, & le fit son Collégue dans la puissance souveraine; & comme s'il eût été son pere, il lui donna le nom de Verus, qu'il avoit déja porté auparavant.

An de J.C. 162. de Marc Aurele & de Lucius Verus 1. 2.

Dés la seconde année de Marc Aurele & de Lucius Verus, les Cattes, Peuples d'Allemagne, se mirent à faire le ravage dans la Germanie & la Rhétie (z). On envoya contr'eux Aufidius Victorinus (a): mais on ignore les particularitez & les succés de ces guerres. D'ailleurs comme elles se sont faites au delà du Rhin, & dans des Pays assez éloignez de celui dont nous avons entrepris d'écrire l'Histoire, nous ne nous y arrêterons pas beaucoup: mais nous ne pouvons passer sous silence la guerre des Marcomans, qui occupa Marc Aurele presque pendant tout le temps de son regne. Cette guerre est representée par les Historiens (b) comme la plus grande dont on ait jamais ouï parler. Tous les Barbares, voisins de l'Empire depuis les Gaules jusqu'à l'extrêmité orientale de l'Illyrie, s'étoient liguez ensemble contre les Romains *. On nomme parmi ces Peuples alliez, les Marcomans, les Narisques, les Hermondures, les Quades, les Suéves, les Sarmates, les Victovales, les Roxelans, les Basternes, les Costoloques, les Alains, les Vandales, les Juzyges, & autres Peuples, tous belliqueux & puissans. Ils saccagerent plusieurs Villes & plusieurs Provinces, & firent périr plusieurs Armées. La nouvelle de cette guerre jetta l'effroi dans Rome, déja affligée par la famine; & dans les Armées, déja ruïnées par la peste.

* An de J.C. 166. de Marc Aurele & de L. Verus 5. 6.

XI.

Marc Aurele & Lucius Verus marchent contre les Marcomans. Pluie miraculeuse, obtenuë par les priéres des Chrétiens.

Les deux Empereurs marcherent contre les Barbares avec toutes les forces de l'Empire, & remporterent sur eux quelques avantages. Ils firent même la Paix, au moins avec quelques-uns de ces Peuples; mais elle fut de courte durée, puisque dés l'an 168. de J.C. la guerre recommença, & que Marc Aurele & Lucius Verus furent encore obligez d'aller en Allemagne en 169 & en 170. Lucius Verus, dans ce voyage, étant dans un même chariot avec Marc Aurele, fut subitement frappé d'apoplexie, & mourut à Altino au bout de trois jours (c). La guerre dura encore quatre ou cinq ans; & ce fut en l'an 174. de J.C. que Marc Aurele étant enfermé par l'Armée des Quades prés la Riviére de Gran en Hongrie, dans un lieu tres desavantageux, & où toute son Armée étoit en danger de mourir de soif, Dieu lui accorda, à la priere des Soldats Chrétiens (d), une si grande abondance de pluie, que les Soldats commencerent d'abord à la recevoir dans leur bouche, puis à tendre leurs boucliers & leurs casques, pour pouvoir boire plus aisément, & abreuver leurs chevaux.

Mort de Lucius Verus sur la fin de l'an 170. de J.C.

Dion Cassius (e) qui nous a conservé les particularitez de ce fameux évenement, dit que dans le même temps les Barbares vinrent attaquer les Romains; en sorte que ceux-ci pressez d'une part par la soif qui les tourmentoit, & qu'ils n'avoient pas le loisir de satisfaire, & de l'autre par le danger qui les environnoit, eussent sans doute souffert un tres grand échec, s'ils n'eussent été secourus par une grosse grêle, & par la foudre qui tomboit sur leurs Ennemis; de sorte qu'on voyoit en même temps l'eau descendre du Ciel pour desalterer les uns, & le feu pour consumer les autres: car le feu, ou ne tomboit pas sur les Romains, ou s'éteignoit aussi-tôt; & la pluie qui tomboit sur les Barbares, n'éteignoit point les flammes qui les dévoroient, elle les augmentoit au contraire, & les fortifioit, comme si c'eût été de l'huile, & non de l'eau. Ainsi ils cherchoient de l'eau au milieu de la pluie, & étoient contraints, ou de se blesser eux-mêmes pour éteindre par leur sang le feu qui les brûloit, ou de se jetter entre les bras des Romains, où ils trouvoient leur salut, par la bonté de Marc Aurele, qui leur faisoit donner la vie.

Les Payens qui nous racontent cette histoire, en ont dissimulé ou déguisé la véritable cause. Dion (f) la rapporte à un Magicien d'Egypte, nommé Arnuphis, qui étoit à la suite de l'Empereur. D'autres (g) à un certain Julien de Caldée, aussi Magicien, fort celebre en ce temps-là. D'autres (h) en donnent tout l'honneur à l'Empereur même. Dans la Colomne des Antonins, où ce miracle est representé, on voit Jupiter tonnant & foudroyant, qui opere cette merveille: mais les Auteurs Chrétiens (i) assurent que Dieu accorda cette faveur aux Soldats Chrétiens de l'Armée, qui la demanderent à genoux, & aprés s'être separez du reste des Troupes.

S. Apollinaire, qui vivoit du temps même de Marc Aurele, en est un témoin irréprocha-

(z) *Rhætia* comprend les Grisons, & une partie de la Baviere.
(a) *Marc. Aurelii vita p. 25.*
(b) *Marc. Aurelii vita p. 25. & 31. Eutrop.*
(c) *Marc. Aurel. vita p. 28. Capitolin. vita Lucii Veri.*
(d) *Eusob. l. 5. c. 5. Tertull. apolog. c. 5. Et ad Scapul. c. 4. Jeronym. Chronic. Alii plures.*

(e) *Dio l. 71. pp. 805. 806.*
(f) *Dio l. 71. p. 805.*
(g) *Suidas litter. A. p. 439.*
(h) *Capitolin. vit. M. Aurel. Themist. orat. 15. ad Theodos. Claudian. consulat. honor. 6. p. 183.*
(i) *Eusob. l. 5. c. 5. ex Apollinari. Gregor. Nyss. de quadrag. Martyr. Rom. c. 2.*

An de J.C. 170.

ble. La Légion qui obtint cette pluie miraculeuse, s'appelloit Melitine, comme étant de la Ville de ce nom en Armenie ; l'on dit (k) que l'Empereur, pour lui témoigner sa reconnoissance, lui donna le nom de Foudroyante ; & en écrivant au Sénat sur sa victoire, il attribua ce prodige aux prieres des Chrétiens (l). En consequence, il condamna tres rigoureusement les accusateurs des disciples de J. C.

Sous le même Empereur, mais on ne sçait pas précisément en quelle année, Didius Julianus, qui regna aprés Pertinax, étant Gouverneur de la Belgique (m), repoussa les Cauques, Peuples qui habitoient sur l'Elbe en Allemagne, & qui avoient fait une irruption dans sa Province. Il battit aussi les Cattes ; ce qui lui merita l'honneur du Consulat.

XII. *Peste terrible qui désole l'Empire.*

Quant à la peste qui ravagea l'Empire l'an de J. C. 166. on dit (n) qu'elle vint par un petit coffre d'or, que les Soldats de Lucius Verus trouverent dans le pillage d'un Temple d'Apollon à Seleucie (o). Ce coffre étoit consacré par des cérémonies magiques ; & un Soldat l'ayant ouvert, dans l'esperance d'y trouver quelque chose de précieux, il en sortit un air de peste, qui infecta d'abord le Pays des Parthes, & ensuite toute la terre. Elle sembloit suivre Lucius Verus de Province en Province. Elle l'accompagna jusqu'à Rome. Elle gagna même les Gaules, & alla jusqu'au Rhin, faisant par-tout de grands ravages durant plusieurs années. Elle se fit particuliérement sentir dans l'Italie, & dépeupla les Armées & les Provinces. On n'avoit peut-être jamais rien vû de si terrible en ce genre. La famine se joignit à la peste ; & la guerre des Marcomans qui survint, mit l'Empire dans un tres grand danger : mais la sage conduite de Marc Aurele surmonta tous ces malheurs, & rendit la paix à l'Empire.

An de J. C. 175 de Marc Aurele 14. 15.

Aprés avoir terminé la guerre d'Allemagne, il fut obligé, par la conspiration de Cassius, de passer en Orient. De là il revint à Rome l'an 176. de J. C. & triompha des Allemands. La même année il désigna Consul son fils Commode pour l'année suivante ; & dans l'année de son Consulat, il l'éleva à la dignité d'Auguste, & de Pere de la Patrie. En l'an 178, il fut obligé de retourner en Allemagne contre les Marcomans ; & aprés avoir remporté sur eux de tres grands avantages, & les avoir presque entiérement subjuguez, il fut attaqué d'une violente maladie, qui l'emporta à Sirmich (p), ou selon quelques-uns, à Vienne en Autriche (q) le 17 Mars de l'an de J. C. 180.

XIII. *Mort de* *M. Aurele. Sa conduite envers les Chrétiens.*

La douceur qui lui étoit naturelle, & qu'il faisoit paroître même envers ses Ennemis, ne l'empêcha pas de persecuter les Chrétiens. A la verité il ne fit point d'Edit contr'eux (r) ; il défendit de les accuser, ainsi qu'avoit fait Trajan, & ordonna que ceux qui les accuseroient, seroient punis rigoureusement, & même de mort, si l'on en croit Eusebe (s). Mais il n'empêcha pas qu'on ne les poursuivît, & qu'on n'exerçât contr'eux diverses cruautez. Cette conduite paroît fort irréguliere & fort bisarre, pour un Prince aussi sage que Marc Aurele : mais on ne peut disconvenir d'un fait aussi attesté que celui-là ; & c'est même sous son regne que l'on vit dans les Gaules les fameux Martyrs de Lyon*, qui sont, sinon les premiers, du moins les plus illustres, & les plus connus de ces Pays-là.

* An de J.C. 177.

L'histoire de leur martyre est rapportée par Eusebe (t), qui nous a conservé la Lettre que les Fideles des Gaules enécrivirent à ceux d'Asie. On place sous la même persecution les martyres de S. Benigne à Dijon, de S. Speusippe & autres à Langres, de S. Andoche, de S. Hyrse & S. Felix, à Saulieu prés d'Autun ; de S. Symphorien & de S. Flocelle à Autun même ; de S. Marcel à Châlons sur Saone ; de S. Valerien à Tornus ; de S. Severin, S. Felicien & S. Exupere à Vienne : mais nous n'en trouvons point dans les Diocéses dont nous nous proposons d'écrire ici l'Histoire.

XIV. *Commode succede à M. Aurele. Sa douceur envers les Chrétiens.*

L'Empereur Commode, qui succeda à Marc Aurele, fut d'abord assez favorable aux Chrétiens. Eusebe (u) dit qu'au commencement de son regne, toutes les Eglises de la Terre se trouverent dans une assez grande tranquillité. Il ajoute, que dans ce temps de paix, on voyoit toutes sortes de personnes venir de tous côtez embrasser la Religion Chrétienne. On croit que Marcia, que l'Empereur aimoit (x), & qui favorisoit le Christianisme, contribua beaucoup à l'adoucir envers eux : mais ce calme ne dura pas long-temps, & bien-tôt on vit un assez grand nombre de Martyrs. L'Histoire de Verdun dit que l'Evêque de Verdun qui étoit alors, ayant été contraint de se sauver, fut obligé de mener lui-même la charuë ; d'où lui vint le nom d'*Arator*, c'est à dire, Laboureur : mais si S. Saintin, premier Evêque de Verdun, n'a vêcu que dans le troisiéme siécle, on ne peut pas soutenir que l'un de ses successeurs ait été persecuté sous Commode.

An de J. C. 180.

XV. *Révolte de Materne dans les Gaules.*

Ce Prince fit avec succés la guerre en Allemagne, dés le commencement de son regne, & il triompha des Allemands, à qui il accorda la paix aux conditions qu'ils voulurent (y), cherchant moins à signaler son courage, qu'à

(k) *Euseb. l. 5. c. 5. Hist. Eccl. ex Apollinari. Xiphilin. ex Dionis hist. l. 71. p. 806.*

(l) *Tertull. apolog. c. 5. Euseb. l. 5. Hist. Eccl. c. 5.*

(m) *Didii Juliani vita, in hist. August.*

(n) *Ammian. Marcell. l. 23 Lucian. quomodo histor. oporteat conscribi. Capitolin. hist. Luc. Veri.*

(o) Lucien dit qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répanduë dans l'Egypte, & de là chez les Parthes, & sur-tout à Nisibe.

(p) *Tertull. apolog. c. 25.*

(q) *Aurelius Victor, & Victor Junior, seu Victorin. in Marc. Aurelio.*

(r) *Tertull. apolog. c. 5.*

(s) *Euseb. Hist. Eccl. l. 5. c. 5.*

(t) *Euseb. Hist. Eccl. l. 5. c. 1.*

(u) *Euseb. Histor. Eccl. l. 5. c. 21.*

(x) *Herodian. l. 1. p. 486. Vide Baron. an. 182.*

(y) *Dio l. 72. pp. 417. 418. vita Commodi in hist. Augusta.*

jouïr des délices de la Ville de Rome & des douceurs de la paix. Quelques années aprés *, les Gaules furent troublées par Materne, qui de simple Soldat, devint General d'Armée (z), s'étant mis à la tête d'une troupe de déserteurs comme lui. Ceux qui aimoient le pillage & la liberté, se joignirent à lui, & ils commencerent à ravager d'abord les villages & les campagnes. Ensuite ayant amasé une grande quantité d'argent, il forma un corps de Troupes, capable de faire trembler toutes les Gaules, & de forcer les Villes les plus fortes. Il ne se contentoit pas de faire le dégât dans les villages & dans les campagnes, il entreprit de faire ouvrir les Prisons, de rompre les chaînes des Captifs & des Criminels, & de les joindre aux Troupes qui le suivoient. De cette sorte ils firent d'étranges ravages dans les Gaules & dans l'Espagne, mettant le feu aux Villes qu'ils avoient pillées; & passant rapidement d'un lieu à un autre, ils alloient comme un tourbillon, portant par-tout la terreur & la désolation.

* An de J.C. 187.

Commode étant informé de ces desordres, écrivit des lettres menaçantes aux Gouverneurs des Provinces, leur reprochant leur négligence, & leur ordonnant d'amasser des Troupes, pour opposer aux déserteurs. Septimius Severe, qui fut depuis Empereur, étoit alors Gouverneur de la Gaule Lyonnoise. Ayant reçu les ordres de Commode, il confia à Pescennius Niger le commandement de l'Armée qui devoit agir contre les déserteurs (a); & Niger ayant ramasé ce qu'il put de Troupes Auxiliaires des Gaules, marcha contr'eux, les poursuivit, les dissipa, en prit un grand nombre, & en peu de temps, toute cette faction fut dispersée, mais ils ne furent pas entiérement détruits. Ils se rendirent separément en Italie, en pelottons, & par des chemins détournez. Materne pensoit deja à l'Empire ; & comme jusqu'alors tout lui avoit reüssi au delà de son attente, il n'y avoit rien qu'il ne crût pouvoir tenter & entreprendre; du moins il s'imagina qu'étant entré dans une si grande entreprise, il devoit songer à mourir en brave, & en grand homme. Cependant comme il sentoit bien qu'il n'étoit pas assez fort pour résister aux forces de l'Empire en bataille rangée, il prit le parti de faire la guerre par ruses & par adresse; & voici comme il s'y conduisit.

Au commencement du Printemps les Romains font une fête en l'honneur de la Mere des Dieux, où l'on porte en procession tout ce qu'il y a de plus riche dans la Ville, & tous les meubles du Palais Impérial. Là chacun peut se déguiser, & faire quel personnage il juge à propos, sans que personne se mette en peine de découvrir qui est l'acteur qui porte un tel ou un tel masque. Materne crut qu'il pourroit profiter de cette occasion, pour se défaire de l'Empereur Commode, en paroissant lui & ses gens en habits de Gardes Prétoriennes, & en se mêlant avec les Gardes de l'Empereur : mais il fut trahi par quelques-uns de ses gens, qui découvrirent son dessein à Commode, lequel l'arrêta, & le fit mourir avant la célébration de la fête, dont nous venons de parler.

XVI. *Mort de Commode. Pertinax Empereur.* An de J.C. 192.

L'Empereur Commode, aprés s'être rendu odieux à tout le monde par ses cruautez, & ridicule par ses bouffonneries & ses extravagances, fut enfin empoisonné, & mis à mort la nuit qui finissoit l'année de J.C. 192. Il avoit pris la résolution de paroître en public le premier jour de l'année, & d'y faire des sacrifices solemnels, non en habit d'Empereur, mais en équipage de Gladiateur, & accompagné d'une troupe de ces sortes de gens. On s'efforça de le détourner d'un dessein si ridicule : mais il s'en mocqua, & fit même des menaces à ceux qui avoient osé lui faire sur cela leurs remontrances. Il entra dans sa Chambre comme pour dormir, & écrivit sur un papier les noms de ces personnes, & des principaux Sénateurs, pour les faire mourir. Le lendemain un enfant ayant pris ce papier pendant que l'Empereur étoit aux bains, il tomba entre les mains de Marcia, qui étoit du nombre de ceux qu'il destinoit à la mort. Elle en avertit Lætus Préfet du Prétoire, & Eclecte grand Chambellan, qui étoient aussi dans la liste, & ils résolurent sur le champ de le prévenir, & de l'empoisonner. Marcia lui prépara le poison, & le lui donna dans un vase à boire, comme il revenoit tout échauffé du bain. Il se retira, il dormit, il vomit, il se douta qu'on l'avoit empoisonné, & fit de grandes menaces. Les conjurez craignant qu'il n'en échappât, firent venir l'Athlete Narcisse, qu'ils avoient gagné par de grandes promesses, & qui se jetta sur lui, & l'étrangla, lorsqu'il prenoit le bain, ou lorsqu'il s'exerçoit à la lutte avec lui (b).

Aprés que Commode eut été étranglé, Lætus & Eclecte allerent chez Pertinax au milieu de la nuit, & avant qu'on sçût dans la Ville ce qui s'étoit passé. Pertinax crut qu'ils venoient par ordre de Commode, pour le tuer (c). Il ne laissa pas de les faire entrer dans la chambre; & sans changer de visage ni de posture, il leur dit, couché sur son lit, que se voyant resté seul avec Pompeien, des amis de Marc Aurele, il n'y avoit point de nuit qu'il ne crût être la derniere de sa vie ; qu'ainsi ils pouvoient executer leur commission. Lætus lui dit que le Tyran étoit mort, & qu'il venoit lui offrir l'Empire. Il crut d'abord qu'on le vouloit tromper : mais s'étant assuré de la verité, il consentit à aller d'abord au Camp des Soldats Prétoriens, avec Lætus qui en étoit Préfet (d). Il étoit encore nuit; & Lætus les ayant assemblez, leur dit

(z) *Vide Herodian. l. 1.*
(a) *Ælian. Spartian. in Pescennio.*
(b) *Ælius Lamprid. in Commodo, p. 52.*
(c) *Herodian. l. 2. Dio l. 73. p. 830.*
(d) An de J.C. 193. le premier jour de l'an.

An de J. C. 192.

que Commode étoit mort d'apoplexie, & qu'il leur amenoit un nouvel Empereur, dont le mérite ne pouvoit leur être inconnu. Pertinax leur parla aussi, & dit qu'il acceptoit l'Empire, parce qu'on l'y contraignoit. Il promit à chaque Soldat trois mille dragmes, qui font prés de mille livres par tête : mais ayant ajouté, que par leur secours, il esperoit réformer bien des choses, ils crurent qu'il vouloit révoquer des priviléges que Commode leur avoit accordez, ce qui les mécontenta extrêmement. Ils dissimulerent toutefois ; & une multitude de peuples étant accouruë en foule, on le conduisit au Sénat.

La nuit duroit encore, lorsqu'il y arriva. Les Sénateurs se hâterent d'y venir, pour le déclarer Auguste & Empereur. Pompeien beau-frere de Commode, s'y rendit aussi, & Pertinax le pressa d'accepter l'Empire ; mais il s'en excusa. Le nouvel Empereur parla ensuite à l'Assemblée, & les pria de prendre un autre Prince, s'excusant sur son grand âge, & sur ses incommoditez. Il proposa même Acilius Glabrio, & le prit par la main, pour le faire asseoir sur le Trône Impérial : mais Glabrion, & les autres Sénateurs, ayant protesté qu'ils ne vouloient point d'autre Empereur que lui, il s'assit enfin sur le Trône comme Empereur. Le Sénat & le Peuple chargerent Commode de toutes sortes de malédictions, & demanderent son corps pour le mettre en piéces, & pour le traîner dans le Tibre ; mais Pertinax le fit enterrer dans le tombeau d'Adrien.

XVII. *Pertinax mécontente les Soldats Prétoriens, & est mis à mort.*

Les mœurs & la conduite de Pertinax étoient trop sages & trop reglées, pour mériter l'approbation des Prétoriens, accoutumez à la licence. Lætus qui avoit tant contribué à l'élever sur le Trône, s'indisposa peu à peu contre lui, parce qu'il ne lui accordoit pas tout ce qu'il vouloit. Il entretenoit la mauvaise disposition des Soldats Prétoriens (e) ; en sorte qu'un jour que Pertinax étoit allé hors de Rome, donner quelques ordres pour les vivres sur le bord de la mer, les Soldats furent prêts d'enlever Falco, qui étoit Consul, & de le mener dans le Camp pour le déclarer Empereur. Pertinax en étant informé, revint promptement à Rome, & se plaignit au Sénat de la mauvaise volonté du Consul. Le Sénat le vouloit condamner à mort : mais l'Empereur l'empêcha, disant qu'il ne consentiroit jamais qu'un Sénateur fût mis à mort sous son regne.

Le discours qu'il tint au Sénat dans cette occasion, irrita beaucoup les Soldats & les Prétoriens ; & Lætus, pour les animer encore davantage, fit executer plusieurs Soldats, comme étant coupables de la conspiration. Cela soûleva tous les autres ; & le 28 de Mars, deux ou trois cens des plus mutins allerent droit au Palais l'épée à la main. Pertinax auroit pû se retirer, mais il crut qu'il lui seroit honteux de fuïr devant des Soldats. Il alla donc se présenter à eux, avec un visage grave & assuré, & leur parla avec tant de force & de sagesse, qu'ils l'écouterent d'abord avec respect, les yeux baissez en terre. Ils remettoient déja l'épée dans le fourreau, & commençoient à se retirer : mais un Liégeois nommé Tausius, l'interrompit lorsqu'il parloit encore ; & animant les autres par la crainte du châtiment, il se jetta sur lui, le frappa de son épée, & le massacra, disant : Voila ce que les Soldats t'envoyent. Ainsi mourut Pertinax, après deux mois & vingt-huit jours de regne *.

An de J. C. 192.

* An de J.C. 193. le 28. Mars.

XVIII. *Didius Severus Julianus Empereur.*

Le Peuple Romain, en perdant cet Empereur, crut perdre son pere, & toute son esperance, & il ne se trompa point : car depuis ce temps jusqu'au regne de Dioclétien, on ne vit presque dans tout l'Empire que troubles & que malheurs. Les Soldats qui avoient tué Pertinax, se retirerent aussi-tôt au Camp, portant sa tête au bout d'une pique. Sulpicien, que Pertinax son gendre avoit d'abord envoyé au Camp pour tâcher d'appaiser la mutinerie des Soldats, ne rougit point, dés qu'il sçut sa mort, de leur demander l'Empire, & de leur en offrir de l'argent (f). Mais Didius Severus Julianus en ayant offert davantage, & l'ayant d'abord remonté sur ses mains de cinq mille dragmes, à six mille deux cens cinquante, qui font environ deux mille livres par tête, on le reçut dans le Camp, & on le proclama Auguste. De là il fut conduit au Sénat, & ensuite au Palais Impérial, où il trouva encore le corps de Pertinax, à qui il fit donner une sepulture honorable. Le lendemain il alla au Capitole faire les sacrifices ordinaires : mais le Peuple, dés qu'il parut en public, le traita d'usurpateur & de parricide, & fit mille imprécations contre lui.

Cependant le bruit de la mort de Pertinax, & de l'usurpation de Julien, s'étant répandu dans les Provinces, y causa une indignation universelle. Or entre ceux qui gouvernoient alors les Armées Romaines, il y en avoit trois principaux, Niger en Syrie, Severe en Illyrie, & Albin en Angleterre. Niger fut le premier qui se déclara contre Julien. Il fit assembler à Antioche toutes ses Troupes, avec une grande multitude de peuples (g) ; & ayant fait un discours, pour leur dire qu'il étoit obligé d'aller à Rome qui l'appelloit à son secours, il fut tout d'un coup proclamé Auguste & Empereur. Cette nouvelle s'étant répanduë dans tout l'Orient, toutes les Provinces, les Rois & les Princes de ces Pays-là se hâterent de lui promettre obeïssance, & de lui offrir du secours.

Ces heureux succés le firent tomber dans la présomption & la négligence. Il s'amusa à se réjouïr, & à faire des festins, au lieu de s'assurer des Provinces de deçà la mer, & des Armées qui étoient en Gaule & en Illyrie, s'imaginant

(e) *Herodian. l. 2. Et Dio l. 73. p. 833.*
(f) *Herodian. l. 2. Dio l. 73. p. 835. Ælii Spartiani vita Didii Juliani p. 60.*
(g) *Herodian. l. 2. Ælian. Spartian. vita Pescennii Nigri.*

ginant

An de J.C. 193

ginant qu'elles se soumettroient toutes d'elles-mêmes sans difficulté : mais il fut étrangement surpris, quand il apprit que l'Armée d'Illyrie avoit déclaré Severe Empereur. Les Armées de Gaule, dont Severe avoit gagné les Chefs, lui prêterent d'abord serment de fidelité ; les Provinces d'Europe firent la même chose. Aussi-tôt Severe, sans perdre le temps, marcha droit à Rome, pour combattre Julien, & pour vanger la mort de Pertinax. Mais comme il craignoit qu'Albin, qui commandoit une Armée en Angleterre, ne lui disputât l'Empire (*b*), il le mit dans ses interêts en lui écrivant une lettre pleine d'amitié, où il lui donnoit le titre de César.

XIX. *Severe Empereur. Albin César. Pertinax est tué.*

Albin étoit d'Adrumet en Afrique (*i*). On assûre que l'Empereur Commode lui avoit autrefois offert le titre de César, mais il le refusa. Il l'accepta sous Severe, disant qu'il esperoit que sous un si bon Prince, & un si excellent Capitaine, les affaires de l'Empire ne pourroient manquer d'être bien gouvernées. Ayant un jour consulté l'Oracle d'Apollon de Cumes sur sa fortune future (*k*), il lui répondit qu'il rétabliroit les affaires de Rome, qu'il abbattroit les Carthaginois, & dompteroit les Gaulois. En effet il soumit plusieurs Nations dans les Gaules, & il se signala aussi par diverses victoires contre les Frisons (*l*), & d'autres Peuples, durant qu'il commandoit les Armées des Gaules sous l'Empire de Commode. De là il fut envoyé en Angleterre, où il étoit encore, lorsque Severe lui écrivit, & lui donna le nom de César. Capitolin avance que les Armées des Gaules proclamerent Albin Empereur, en même temps que celles d'Illyrie firent cet honneur à Severe, & celles de Syrie à Niger. Mais cela n'est pas exact.

Cependant Severe s'avançoit en grande hâte vers Rome (*m*), sans que Julien se mît en devoir de l'arrêter sur le chemin, ni de lui disputer l'entrée de l'Italie. Il proposa au Sénat d'envoyer au devant de lui les Vestales, avec les Prêtres & les Senateurs, pour le prier de se retirer : mais Faustus Quintillus Augur s'y opposa, disant que celui qui n'étoit pas en état de combattre les Ennemis de l'Empire, ne devoit pas prendre la qualité d'Empereur. Il demanda ensuite qu'on fist un Decret, pour lui associer Severe à l'Empire ; ce qui fut aisément accordé : mais Severe, de l'avis de ses Troupes, refusa l'association qu'on lui offroit. Julien ne sçachant plus quel parti prendre, demanda au Sénat ce qu'il y avoit à faire dans cette extrémité : mais il n'en put tirer aucune réponse précise. Il offrit ensuite l'Empire à Pompeien, gendre de Marc Aurele : mais Pompeien s'en excusa sur son âge. Enfin étant abandonné de tout le monde, & des Prétoriens même, il demeura enfermé dans son Palais ; & le Sénat l'ayant condamné à la mort, & ayant déclaré Severe Empereur, on envoya du monde pour ôter la vie à Julien. Il fut tué * par un simple Soldat, aprés soixante-six jours de regne.

An de J.C. 193.

* Mort de Didius Julianus le 2 Juin de l'an 193.

Severe étoit encore à quelques journées de Rome, lorsqu'il apprit la mort de Julien, & avant que d'arriver à la Ville (*n*), il fit executer ceux des Prétoriens qui avoient tué Pertinax ; puis il donna ordre aux autres Prétoriens de le venir trouver sans armes, & avec les habits qu'ils avoient accoutumé de porter en accompagnant les Princes dans les grandes solemnitez, comme pour l'accompagner par honneur dans son entrée. Lorsqu'il sçut qu'ils approchoient, il leur envoya dire d'attendre, afin qu'il les saluât tous en corps. Cependant ses Troupes avoient le mot pour se répandre insensiblement autour d'eux, & pour les envelopper. Lors donc qu'il fut monté sur son Tribunal, il leur reprocha leur perfidie, le crime qu'ils avoient commis contre Pertinax, & la honte qu'ils avoient fait à l'Empire, en le vendant au plus offrant. En même temps il leur ordonna de quitter leurs chevaux, & toutes les marques de la milice, & de se retirer à cent milles de Rome (*o*), avec défense d'en approcher, sous peine de la vie. Il fit aprés cela son entrée à Rome, accompagné de toutes ses Troupes en armes, avec les Drapeaux des Prétoriens, mais renversez.

XX. *Severe marche contre Niger, qui avoit été déclaré Auguste en Orient, & ensuite contre Albin.*

Aprés avoir demeuré à Rome environ un mois, il marcha contre Niger (*p*), qui étoit encore à Antioche, sans se défier de rien. Ayant appris la marche de Severe, il vint à Bizance, pour lui disputer l'entrée de l'Asie : mais il perdit deux batailles en Asie *, & une troisiéme en Cilicie, puis fut tué comme il fuyoit vers l'Euphrate. Son parti se soutint encore quelque temps ; mais il tomba entiérement, par la prise de Bizance en 196. Aprés cela Severe entreprit de ruïner Albin (*q*), qu'il avoit déclaré César trois ans auparavant.

* An de J.C. 194. de Severe 1. 2.

Albin se prépara à la guerre, passa d'Angleterre dans les Gaules, où il avoit plusieurs personnes illustres dans ses interêts, & où il fut reconnu pour Empereur (*r*). Herodien dit (*s*) qu'Albin ayant passé la mer, & étant arrivé en Gaules, ordonna aux Gouverneurs de lui four-

(*b*) *Herodian. l. 2. Ælian. Spart. Vita Severi. Dio l. 73. p. 837.*
(*i*) *Jul. Capitolin. Vita Albini.*
(*k*) *Capitolin. p. 81.*
Hic rem Romanam magno turbante tumultu,
Sistet eques, sternet Pœnos, Gallumque rebellem.
(*l*) *Capitolin. ibid.* Per Commodum ad Gallias translatus, in qua fusis Frisiis transrhenanis, &c. *Saumaise lit :* In qua fusis quibusdam gentibus transrhenanis. *Le nom de* Frisii *n'est pas dans les anciens Livres.*

(*m*) *Dio l. 73. p. 837. Herodian. l. 2.*
(*n*) *Herodian. l. 2. Dio l. 74. p. 839. Vita Severi ab Ælio Spartiano.*
(*o*) Les cent mille font environ 40 lieuës de France.
(*p*) *Herodian. l. 2. & l. 3. Spartian. in Severo. Dio l. 74. p. 842.*
(*q*) *Herodian. l. 3. Julii Capitolini Clodius Albinus. Dio l. 75.*
(*r*) *Capitolin. in Albino p. 79.* ... Clodius Albinus in Gallia, Imperatores appellati sunt.
(*s*) *Herodian. l. 3.*

An de J.C. 194.

nir des vivres & de l'argent; que les uns obeïrent, & les autres refuserent. Que les premiers furent les moins sages, ou du moins les plus malheureux, puis qu'aprés la guerre, il n'y eut point de disgraces qu'ils n'éprouvassent de la part de Severe.

Severe avoit déja dans les Gaules quelques Troupes, & il y eut des combats donnez en quelques endroits (t), avant qu'il y vînt en personne. D'abord ses Generaux y furent battus, ce qui lui donna de grandes inquiétudes, & le porta à consulter des Augures de Pannonie, qui lui promirent la victoire. Il envoya des Soldats pour garder les passages des Alpes, de peur qu'Albin ne vînt en Italie, & il s'avança lui-même avec une extrême diligence, malgré la rigueur de l'hyver, & la difficulté des chemins. Il paroît qu'il y eut un premier combat, (u) où Lupus, un des Generaux de Severe fut défait, & perdit beaucoup de Soldats. Mais la bataille qui décida cette grande & importante querelle, se donna le 19 Fevrier de l'an 197, auprés de Lyon (x), dans la plaine qui va de Lyon à Trevoux, entre le Rhône & la Saone. Albin y fut vaincu; & s'étant sauvé dans une maison sur le bord du Rhône, il se tua lui-même, selon Dion. Herodien semble dire qu'il ne se trouva pas au combat, & qu'il demeura dans Lyon.

Quoi qu'il en soit, Severe fit mourir plusieurs personnes qualifiées des Gaules & de l'Espagne (y), qui avoient été du parti d'Albin, & il fut retenu pendant quelque temps dans ce Pays, pour y regler diverses affaires, & pour réduire les amis d'Albin, qui soutinrent encore la guerre aprés sa mort (z). Ayant enfin pacifié les Gaules, il retourna à Rome, où il fit éclater toute sa cruauté, & son avarice *.

* An de J.C. 197.

Jusqu'alors il avoit paru assez favorable aux Chrétiens. Tertullien (a), qui vivoit en ce temps-là, dit que Severe connoissoit les Chrétiens, ayant été autrefois guéri avec de l'huile, par un Chrétien nommé Procule Torpacion, & que quand il fut parvenu à l'Empire, il fit chercher ce Chrétien, & le tint tant qu'il vécut, dans son Palais.

Toutefois la paix dont joüissoit l'Eglise, fut troublée la deuxiéme année de son regne. Car étant en Palestine, il défendit sous de grandes peines, de se faire Juif ni Chrétien. On croit que c'est dans cette persecution, que S. Irenée & un tres grand nombre de Martyrs * rendirent témoignage à J. C. dans la Ville de Lyon. Le nombre en fut si grand, selon S. Gregoire de Tours, que leur sang couloit comme des ruisseaux, dans tous les lieux publics (b).

* Persecution de Severe contre l'Eglise, an de J.C. 202.

XXI. *Mort de Severe. Caracalla & Gete lui succedent.*

L'Empereur Severe aprés avoir regné dix-sept ans huit mois trois jours, mourut à Yorch en Angleterre (c) l'an de J. C. 211. Il eut pour successeur ses fils Caracalla & Gete. Caracalla étoit né en Gaule à Lyon en 188, pendant que Severe son pere étoit Gouverneur de Sicile. Tertullien (d) dit que Caracalla fut nourri d'un lait chrétien; & on remarque (e) qu'à l'âge de sept ans, ayant sçu qu'on avoit foüetté un enfant élevé auprés de lui, & avec qui il avoit accoutumé de jouer; parce qu'il étoit de la Religion des Juifs, que l'on confondoit alors communément avec celle des Chrétiens; il en témoigna un déplaisir extraordinaire. On ne vit rien de plus doux, de plus aimable, de plus caressant que lui, durant son enfance (f). Mais ces bonnes qualitez furent bien-tôt corrompuës. Dion (g) remarque que tirant son origine de la Gaule, de l'Afrique & de la Syrie, il n'avoit de toutes ces Nations, que ce qu'elles ont de mauvais : la temeraire audace & l'inconstance des Gaulois, l'esprit rude & aigre des Africains, le génie fourbe & artificieux des Syriens.

XXII. *Gete est mis à mort par son frere Caracalla.*

Gete son frere fut fait Auguste en l'an 208, ou 209 de J. C. & quoi qu'il fût également Empereur comme Caracalla, cependant celui-ci usurpa seul toute l'autorité, aprés la mort de Severe; & ne pouvant autrement se défaire de Gete son frere, il le fit poignarder entre les bras même de sa mere (h), l'an de J. C. 212. le 27 de Fevrier, la seconde année de son regne. L'année suivante * il vint dans les Gaules (i), & dés qu'il y fut, il fit tuer le Proconsul de la Narbonnoise; inquiéta tous les autres Gouverneurs, troubla les Peuples, viola les droits des Villes, & se fit haïr de tout le monde. Il passa aussi en Allemagne (k), & gagna l'affection des Allemands par ses manieres populaires, imitant leur maniere de faire, prenant leurs habits, pa-

* Caracalla vient dans les Gaules l'an de J. C. 213 & le 3e de son Empire.

(t) *Severi vita à Spartiano, p. 68. Herodian. l. 3.*

(u) *Dio l. 75. p. 851.*

(x) Herodian. l. 3. ἡ δὲ πανσυ?αία περὶ Λουγδοῦνον μάχη. Spartian. vita Severi p. 68. *Apud Tinurtium contra Albinum felicissimè pugnavit Severus.* Plusieurs ont crû que *Tinurtium* signifioit Tornus. Mais il est trop éloigné de Lyon. Il vaut mieux lire *Trivurtium*, ou *Trivurtium*, Trevoux. M. de Tillemont, t. 3. Hist. Emp. note 18. sur Severe.

(y) *Spartian. in Severo p. 68.* Tum Hispanorum & Gallorum proceres multi occisi sunt.

(z) *Id. p. 68.* Multi sanè post Albinum fidem ei servantes, bello à Severo superati sunt.

(a) *Tertull. ad Scapulam c. 4.* Ipse etiam Severus pater Antonini, Christianorum memor fuit : nam & Proculum Christianum .... qui eum per oleum aliquando curaverat, requisivit, & in Palatio suo habuit usque ad mortem ejus. Quem & Antoninus optimè noverat, lacte Christiano educatus, sed & clarissimas fœminas & clarissimos viros Severus sciens hujus sectæ esse, non modò non læsit, verùm & testimonio exornavit, & populo furenti in os palam restitit.

(b) *Euseb. l. 6. Hist. Eccl. c. 12. Oros. l. 7. c. 12. Sulpit. Sever. l. 2. c. 45.*

(c) *Dio l. 76. p. 868. Herodian. l. 4. Spartian. in Severo. p. 7.*

(d) *Tertull. ad Scapulam c. 4.*

(e) *Spartian. vita Caracalla p. 85. Vide not. Casaubon. in Spartian. p. 130.* Septennis puer, quum collusorem suum puerum ob Judaïcam religionem gravius verberatum audisset, neque patrem suum, neque patrem pueri vel authores verberum diu respexit.

(f) *Spartian. in Caracalla.*

(g) *Dio l. 77. p. 871.*

(h) *Herodian. l. 3. Dio l. 77. pp. 871. 872.*

(i) *Spartian. in Caracalla p. 87.*

(k) *Herodian. l. 4.* Apparemment l'an de J. C. 214. de Caracalla 4.

An de J. C. 213.

roissant en public avec un sayon barré d'argent, & portant une perruque blonde, formée à la mode dont les Allemands portoient leurs cheveux. Il choisit parmi eux les plus beaux & les plus grands, pour les mettre dans ses Troupes, & même dans ses Gardes. Ce fut apparemment dans ce voyage, qu'il fit en Allemagne, vers le Duché de Virtemberg, la guerre dont parle Dion (l). Il défit les Allemands prés la Riviere du Mein : mais il trouva mieux son compte à acheter d'eux une fausse victoire, qu'à continuer la guerre. Il leur donna de l'argent, & ils voulurent bien dire qu'il les avoit vaincus. Aprés cela il prit le nom de Germanique & d'Allemanique (m).

On raconte de lui une chose qui fait voir sa folie, & le travers de son esprit (n). Lorsque les Allemands, & d'autres Peuples Barbares lui envoyoient des Deputez, il les entretenoit en secret, sans autres temoins que ceux qui lui servoient d'interpretes, lesquels il faisoit tuer aussi-tôt, afin que personne ne pût sçavoir ce qui s'étoit passé entr'eux : mais aprés sa mort, les Barbares mêmes avouoient qu'il leur disoit, que s'il lui arrivoit quelque chose, ils n'avoient qu'à faire irruption dans l'Italie, & marcher droit à Rome, n'y ayant rien, disoit-il, si aisé que de la prendre. On croit que c'est lui qui donna le droit de Citoyen Romain à tous les Sujets de l'Empire (o). Son prétexte étoit l'honneur du nom Romain : mais sa vraie raison étoit l'interêt, les Citoyens Romains payant beaucoup de droits, dont les autres étoient exempts, comme le vingtiéme, ou le dixiéme des successions.

XXIII. *Commencement de la Religion Chrêtienne dans les Eglises de Tréves, Metz, Toul & Verdun.*

Depuis la mort de Severe, l'Eglise jouït de la paix pendant environ trente-huit ans, c'est à dire, depuis l'an 211. jusqu'à la mort de Philippe en 249. Elle ne fut troublée que pendant environ deux ans par Maximin I. dont la persecution s'étoit presque bornée à affliger le Clergé de quelques Eglises. Ce fut, comme nous croyons, durant cet intervalle, que les Eglises de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun reçurent la lumiere de l'Evangile : car en remontant depuis les premiers Evêques dont les époques nous sont bien connuës, jusqu'à ceux dont les commencemens sont incertains, nous arrivons à peu prés au temps où nous sommes, c'est à dire, au commencement du troisiéme siécle.

XXIV. *Caracalla en Orient. Il est tué par Macrin. Heliogabale Empereur.*

Caracalla, dés l'an 215, passa en Orient, où il continua à donner des preuves de son extravagance, de sa cruauté, de son libertinage (p) & de sa mauvaise foi. Il arrêta par trahison les Rois d'Edesse & d'Armenie, trompa les Parthes, massacra les Alexandrins, s'attira la haine & le mépris des siens & des étrangers. Macrin Préfet du Prétoire, que Caracalla avoit souvent outragé par ses menaces & par ses railleries, & à qui un Devin avoit promis l'Empire (q), le fit tuer le 8 Avril de l'an 217. de J. C. comme il alloit d'Edesse à Charres. Macrin fut élu Empereur quatre jours aprés la mort de Caracalla, par l'Armée, & reconnu par le Sénat. Il termina comme il put les guerres que son prédecesseur avoit allumées en Orient, & travailla à rétablir la discipline militaire, extrêmement affoiblie par la licence que Caracalla donnoit aux Troupes (r). C'est ce qui les irrita contre lui, & les porta enfin à donner l'Empire à Heliogabale, petit-fils de Mæsa sœur de l'Imperatrice Julie. On prétendoit même qu'il étoit fils de Caracalla.

An de J. C. 215. de Caracalla 5.

Heliogabale n'avoit que quatorze ans *, mais il étoit grand, bien fait, agréable, & exerçoit déja le Pontificat d'un Temple celebre, dédié au Soleil, dans la Ville d'Emese. Macrin étoit alors à Antioche. Il envoya contre Heliogabale Ulpius Julianus, un des Préfets du Prétoire : mais Ulpius fut tué par ses propres Soldats. Macrin s'étant avancé lui-même, n'eut pas le courage d'attaquer Heliogabale. Il revint à Antioche ; & peu de temps aprés en étant sorti, il livra la bataille, qu'il perdit par sa lâcheté. Ensuite il s'enfuit par mer, & fit tant de diligence, qu'il arriva prés de Bizance. Un coup de vent le rejetta à Calcedoine, où il fut reconnu. On le mit sur un chariot, pour le mener à Heliogabale : mais s'étant jetté à bas, il se rompit l'épaule, & peu aprés on lui ôta la vie à Arquelaïde, Ville de Cappadoce, aprés quatorze mois moins trois jours de regne. Diadumene son fils, qu'il avoit déclaré Empereur peu auparavant, fut aussi mis à mort à l'âge de dix ans, par la main du bourreau.

* *An de J. C. 218. de Macrin 1. 2.*

XXV. *Elagabal, ou Eleagabal, Dieu adoré à Emese, donne le nom à l'Empereur Heliogabale.*

Heliogabale ou plutôt *Elagabal*, ou *Eleagabal*, est le nom du Temple & de la Divinité qu'on adoroit à Emese, & dont le jeune Empereur Bassien, surnommé Heliogabale, étoit Prêtre. Ce Dieu étoit le Soleil ; & sa statuë n'étoit autre chose qu'une grosse pierre noire, ronde par le bas, & qui se terminoit en pointe, comme un cône (s). On prétendoit qu'elle étoit tombée du Ciel, & on montroit sur cette pierre certaines petites éminences remarquables. Enfin on disoit que c'étoit la vraie figure du Soleil. Heliogabale étant venu à Rome, y apporta cette vaine Divinité, & l'établit sur toutes les autres qui y étoient adorées. Il vouloit même qu'on ne reconnût point d'autres Dieux dans toute la Terre, & se flattoit d'y soumettre les Religions des Juifs & des Samaritains, & la dévotion des Chrétiens (t). Nous ne lisons pourtant pas qu'il les ait persecutez.

(l) *Dio l. 77. p. 876. Et in Excerptis Valesii p. 749.*
(m) *Spartian. in Caracalla p. 87. & 89.*
(n) *Dio l. 78. p. 891.*
(o) *Dio in excerptis Valesii p. 745.*
(p) *Dio l. 77. p. 878.*
(q) *Herodian. l. 4. Dio l. 78. pp. 882. 890. &c.*

(r) *Herodian. l. 5. Dio l. 78. Capitolin. vita Macrini.*
(s) Herodot. l. 5. ἄγαλμα μὲν τὸν ὥσπερ παρ' Ἕλλησιν ἢ Ῥωμαίοις, οὐδὲν ἕστηκε χειροποίητον θεοῦ φέρον εἰκόνα, λίθος δέ τις ἐστὶ μέγιστος, κάτωθεν περιφερὴς λήγων εἰς ὀξύτητα, κωνοειδὲς αὐτῷ σχῆμα μέλαινά τε ἡ χροιά, διοπετῆ τε αὐτὸν εἶναι λέγουσι.
(t) *Lamprid. in Heliogabalo p. 102.* B. Dicebat praeterea

An de J. C. 218.

Caracalla avoit mené avec lui en Orient quelques Légions de la Germanie, pour faire la guerre aux Parthes. Heliogabale les renvoya dans leurs quartiers (u). Elles firent quelques troubles dans la Bythinie, où elles passerent l'hyver, & continuerent ensuite leur marche vers les Gaules.

XXVI. *Mort d'Heliogabale. Alexandre Mamée Empereur.*

Le regne d'Heliogabale ne fut qu'un tissu d'actions honteuses, impies & cruelles. On ne peut lire sans honte ses abominations & ses extravagances. Les Soldats irritez de tant d'actions indignes, le tuerent dans leur Camp, où il étoit allé avec Alexandre son cousin & son successeur, qu'il avoit fait César en 221. Il n'avoit regné que trois ans neuf mois quatre jours, ayant été tué le 11 Mars de l'an 222.

Alexandre qui lui succeda, avoit l'avantage d'être né de Mamée, que l'on croit avoir été Chrétienne (x). Eusebe (y) assure qu'elle avoit une tres grande pieté envers Dieu; & Vincent de Lerins (z) dit qu'elle possedoit la sagesse du Ciel, & qu'elle brûloit d'amour pour elle. Elle eut un tres grand soin de l'éducation de son fils, lui inspirant un grand éloignement des folies & des cruautez de Caracalla. Il n'avoit pas treize ans & demi accomplis, lorsqu'il fut proclamé Empereur. Mamée sa mere, & Mæsa sa grand'mere, choisirent seize personnes les plus considerables du Sénat, pour lui servir de conseil, & il fut si fidele à ne se gouverner que par leurs avis, qu'il parut toujours digne de l'amour que tout le monde avoit pour lui.

Il étoit tres religieux; mais sa religion n'étoit ni pure ni éclairée. Tous les matins (a), à moins qu'il n'eût été la nuit avec l'Imperatrice, il alloit dans sa Chapelle domestique pour sacrifier. Dans cette Chapelle étoient les Statuës des meilleurs Empereurs, qui avoient été mis au rang des Dieux, & celles des personnes les plus saintes & les plus pures, comme Apollone de Thiane, Orphée, Abraham, & J.C. même. Il y révéroit aussi les figures d'Alexandre le Grand (b), celles de ses ayeux, Isis & Serapis (c).

Il voulut faire ériger un Temple à J.C. & le mettre au rang des Dieux (d); ce qu'Adrien avoit aussi voulu tenter: mais on l'en dissuada, en disant que les Oracles annonçoient que tout le monde se feroit Chrétien, & qu'on abandonneroit tous les autres Temples, s'il executoit ce dessein. Sa Maison étoit composée d'un grand nombre de Chrétiens (e); & quand il vouloit nommer des Gouverneurs de Provinces, ou d'autres Officiers, il les proposoit au Peuple, afin que chacun pût dire le bien ou le mal qu'il sçavoit d'eux; disant qu'il étoit honteux de ne pas faire à l'égard des Gouverneurs de Provinces, ce que les Juifs & les Chrétiens faisoient dans l'Ordination de leurs Evêques (f). Il ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime, qu'il avoit apprise des Chrétiens (g): Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fist. Il n'est pas étrange que la Religion Chrétienne fût florissante, & que l'Eglise fût en paix sous un tel Prince.

An de J.C. 218.

Il fut obligé en 232, d'aller défendre l'Orient contre les Perses, & il en revint triomphant en 234. Bien-tôt aprés il fut contraint d'aller en Gaule (h), pour arrêter les courses que les Germains y faisoient. Ils avoient passé le Rhin, & ravageoient tout le Pays avec de grandes Armées, attaquant les Troupes qui gardoient les bords du Rhin, & assiégeant les Forts & les Camps où les Romains étoient retranchez. Ils désoloient les Villes & les Villages, & jettoient l'effroi dans toutes les Gaules. Ces nouvelles donnerent de l'inquiétude à l'Empereur, & l'on étoit indigné de voir que cette Nation osât attaquer l'Empire, dans un temps où l'on venoit de triompher des Parthes, elle qui avoit toujours été soumise aux moindres Generaux d'Armées, & aux plus foibles Empereurs.

Il s'avança donc à grandes journées, & fut suivi de ses Troupes avec joie. Son Armée étoit tres nombreuse, & il avoit sur-tout beaucoup de Soldats Orientaux, qu'il avoit amenez au retour de la Guerre des Perses. On assure que dans sa route une femme Druide lui cria en Gaulois (i): Allez, mais n'esperez pas de remporter la victoire, & ne vous fiez pas à vos Soldats. Alexandre ne s'en mit pas en peine, car il méprisoit beaucoup la mort. Lampride ajoute, qu'un fameux Astrologue lui ayant prédit qu'il périroit par la main d'un Barbare, il s'en réjouit, dans l'esperance de mourir glorieusement dans la guerre, & composa ensuite un discours, pour montrer que tous les grands hommes ont fini leur vie par une mort violente.

Judæorum & Samaritanorum religiones, & Christianorum devotionem illuc transferendam.

(u) *Dio l. 79. p. 908.*

(x) *Oros. l. 7. c. 18. Cedren. t. 1. p. 256. Syncell. p. 358. Baron. Halloix, Casaub. Tillem. &c.*

(y) Euseb. hist. Eccl. l. 6. c. 21. p. 223. Μήτηρ τοὔνομα Μαμαία, γυνὴ θεοσεβεστάτη εἰ καί τις ἄλλη γεγονυῖα καὶ εὐλαβὴς τῶν πρώτων.

(z) *Vincent. Lerin. commonit. c. 23.* Originem à matre Alexandri Imperatoris accitum ferunt, cœlestis utique sapientiæ merito, cujus & ille merito, & amore illa flagrabat.

(a) *Lamprid. in Alexandro Severo p. 123.* Primum si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo, in quo & divos Principes, sed optimos electos, & animas sanctiores, in queis & Apollonium, & quantum scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham, Orpheum, & hujusmodi Deos habebat, ac majorum effigies, rem divinam faciebat.

(b) *Ibidem p. 124.* D.

(c) *Idem p. 122.* D.

(d) *Ibidem p. 129.* C. Christo templum facere voluit, eumque inter Deos recipere .... Sed prohibitus est ab eis, qui consulentes sacra, repererant omnes Christianos futuros, si id optatò evenisset, & templa reliqua deserenda.

(e) *Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 28.*

(f) *Lamprid. Vita Alexandri Severi p. 130.* Dicebatque grave esse, quum id Christiani & Judæi facerent, in prædicandis sacerdotibus qui ordinandi sint, non fieri in Provinciarum rectoribus, &c.

(g) *Ibid. p. 132.* B. C.

(h) *Herodian. l. 6. Lamprid. in Alexandro p. 134.* Germanorum vastationibus Gallia diripiebatur, pudoremque augebat, quòd victis jam Persis, ea natio imminebat Reip. cervicibus, quæ semper etiam minusculis Imperatoribus subjecta videbatur.

(i) *Lamprid. in Alexandro p. 135. & 136.* A.

An de J. C. 218.

On voit par Dion (k), qu'en ce temps-là les Romains n'avoient que trois Légions pour garder les frontiéres d'Allemagne, & le passage du Rhin; sçavoir, une Légion dans la haute Germanie, & deux dans la basse. Il ne paroît pas qu'ils en ayent eû dans les Gaules, tant ils comptoient sur la fidelité des Gaulois, & sur leur amour pour la paix. Ainsi il n'est pas étrange que les Germains ayant passé le Rhin, courussent impunément les Gaules, & insultassent même aux Troupes Romaines.

L'Empereur Alexandre avoit amené une Armée tres puissante, & tres capable de les réprimer, & de les repousser dans leur Pays; & il paroît en effet par Herodien (l), qu'ils se retirerent à son approche, puisqu'il s'avança jusqu'au Rhin, sans que personne osât s'opposer à sa marche. Alors, comme la saison étoit avancée, il s'occupa à préparer tout ce qui étoit necessaire pour porter l'année suivante la guerre dans le fond de l'Allemage. Il jetta un pont de batteaux sur le Rhin, attendant le printemps pour attaquer l'Ennemi. Il se passoit cependant de temps en temps quelques legeres escarmouches avec un avantage presqu'égal des deux côtez. Alexandre avoit dans son Armée un grand nombre d'Osthoëmiens, d'Armeniens, de Parthes & de Maures, qui par l'agilité de leur corps, & par leur habileté à tirer de l'arc, étoient tres propres à combattre les Allemands moins dispos, plus grands, & qui combattant de prés & tête nuë, servoient comme de but à ces Archers, dont la principale étude étoit de combattre de loin, & de caracoler, sans en venir aux mains.

Pendant que l'Empereur étoit occupé à ces préparatifs, il ne laissoit pas de tenter les moyens de faire la Paix avec les Barbares (m). Il leur envoya des Ambassadeurs, leur offrant de leur fournir les choses dont ils avoient besoin, & de leur donner autant d'argent qu'ils en pourroient demander, car les Germains en étoient extrêmement avides, & faisoient de la guerre un trafic honteux & sordide. Cette conduite d'Alexandre mécontenta les Troupes Romaines, qui auroient voulu qu'on marchât promptement à l'Ennemi, pour vanger l'insulte qu'ils avoient faite à la République, & pour terminer glorieusement la guerre par les Armes.

Lampride (n) donne une autre raison du mécontentement des Soldats, qui paroît beaucoup plus plausible. C'est qu'Alexandre étant arrivé dans les Gaules, & ayant trouvé quelques Légions qui avoient fait une sedition, il commanda qu'on les cassât, & qu'on les renvoyât. Cet ordre apparemment ne fut pas executé : mais ces Troupes ne purent digerer cet affront, ni souffrir la severité avec laquelle il les traitoit, sur-tout aprés la licence dont ils avoient joui sous Heliogabale. D'ailleurs les Soldats Gaulois étant d'un génie plus rude, plus violent, & moins traitable que celui des Syriens, donnoient souvent assez d'exercice à leurs Capitaines.

XXVII. *Maximin fait tuer Alexandre Mamée, & est déclaré Empereur.*

Il y avoit alors dans l'Armée un Officier Got, nommé Maximin, qui commandoit quelques Troupes de Pannonie. Il crut avoir trouvé, dans le mécontentement des Soldats, une occasion de parvenir à l'Empire. Il fomenta & augmenta leur chagrin & leur indisposition, en leur disant qu'Alexandre se laissoit gouverner par une femme (o), & qu'il n'avoit pas assez d'ardeur pour la guerre. On disoit aussi que Mamée, sans se mettre en peine de la guerre d'Allemagne, vouloit ramener l'Empereur en Orient. Enfin les Soldats accoutumez à recevoir de grandes sommes à l'avenement d'un nouvel Empereur, se flattoient qu'un changement ne pourroit que leur être avantageux.

Alexandre étoit en ce temps-là à Mayence, (p), ou plutôt à *Sicila* (q), que l'on croit être le bourg de Siclingen prés de Mayence, ou celui d'Oberwezel sur le Rhin, dans le Pays de Tréves, entre Boppart & Binghen. Il y avoit fort peu de monde avec lui; & quelques Soldats envoyez par Maximin arriverent au lieu où il étoit, environ une heure aprés midy, lorsque presque tout le monde dormoit ensuite du dîner. Ils entrerent jusques dans sa tente, & le tuerent, avec sa mere Mamée. Il avoit regné treize ans & neuf jours, ayant été tué le 19 de Mars, âgé seulement de vingt-neuf ans trois mois & quelques jours *. On lui dressa un Mausolée dans les Gaules (r), & un tombeau magnifique à Rome. Brouverus, & quelques autres croyent que Mamée fut enterrée à Vezel, & qu'une masse de pierre qu'on démolit de peur de la guerre, quelque temps avant lui, étoit le monument de Mamée. Ce pouvoit être aussi le Cenotaphe d'Alexandre, dont parle Lampride.

* L'an de J.C 235. d'Alexandre 13. 14.

Jule Maximin qui succeda à Alexandre Severe, étoit Got d'origine, & d'une taille si avantageuse, qu'on lui donne plus de huit pieds de haut (s). Sa force répondoit à sa grandeur. Sa premiere condition fut d'être Berger. Sa force

(k) *Dio l. 55. p. 564.*

(l) Herodian. l. 6. ἀνιόντες δὲ τινὲ ὁδὸν μετὰ πολλῆς σπουδῆς, ὀπίσω τὰς Ῥήνου ὄχθας, &c.

(m) *Herodian. l. 6.*

(n) *Lamprid. Vita Alexandri p. 135.* A. B. Cùm ibi (in Gallia) seditiosas Legiones comperisset, abjici eas præcepit. Verùm Gallicanæ mentes, ut se habent duræ ac retorridæ, & sæpe Imperatoribus graves, severitatem hominis nimiam, & longè majorem post Heliogabalum, non tulerunt. *Vide & Capitolin. Vita Maximini p. 140.*

(o) *Herodian. l. 6. Vide & Lamprid. vit. Alexand. p. 136.* B. C. *Et vit. Maximi, p. 140.* D.

(p) *Ita Eusebi. Chronic. & Chronic. Alex. Et Oros. l. 7. c. 18.*

(q) *Lamprid. vit. Alex. p. 135.* A. In Gallia in vico cui Sicila nomen est.

Brouver *l. 3. p. 181.* soutient qu'il faut lire *Vicelia*, au lieu de *Sicila*; que c'est *Ober-Vezel. Ita Bucher. Belg. p. 201. § 6.*

(r) *Lamprid. in Alexand. p. 136.* Cenotaphium in Gallia, Romæ sepulchrum amplissimum meruit.

(s) *Capitolin. in Maximino pp. 138. 139. 140. 149. Herodian. l. 6.*

extraordinaire se fit connoître de l'Empereur Severe, qui le fit entrer dans ses Troupes. Il s'y avança peu à peu jusqu'à commander une Légion de nouvelle milice. Aprés la mort d'Alexandre, il se fit proclamer Auguste par l'Armée *, & s'associa aussi-tôt C. Julius Verus Maxime son fils, à qui il donna le nom de César (t). Aprés cela il songea à la guerre d'Allemagne, pour laquelle Alexandre avoit fait de si grands préparatifs. On dit que comme il se disposoit à passer le Rhin sur le pont de batteaux que Philippe avoit commencé, Magnus un de ses Generaux gagna beaucoup d'Officiers, & sur-tout ceux qui avoient la garde du Pont, (u), afin qu'il le rompissent, dés que Maximin seroit passé, & qu'il demeurât exposé à la merci des Barbares, pendant que lui-même se feroit déclarer Empereur : mais la conspiration ayant été découverte, il fit périr Magnus, & plus de quatre mille hommes, sans les accuser, sans les ouïr, & sans les condamner. On douta même s'il n'avoit pas feint cette conspiration, pour avoir lieu de satisfaire sa cruauté.

* An de J.C. 235.

XXVIII. *Maximin fait la guerre en Allemagne. Gordien est déclaré Empereur par l'Armée d'Afrique. Il est mis à mort avec son fils.*

Quoi qu'il en soit, il passa le Rhin; & les Ennemis n'ayant osé l'attendre en pleine campagne, il pilla & ravagea de grands Pays, dont il donna le pillage à ses Soldats; fit grand nombre de Prisonniers, enleva les bleds qui étoient en maturité, brûla tous les Villages qu'il trouva dans l'étenduë de trois ou quatre cent mille pas; & si les Ennemis ne s'étoient retirez dans leurs bois, & dans leurs marais, il auroit pû assujettir toute l'Allemagne. Il donna dans cette guerre diverses preuves de sa force & de sa valeur, exposant sa personne, même plus qu'il ne convenoit à un Empereur.

Il disoit dans ses lettres au Sénat, qu'il avoit couru & ruiné dans l'Allemagne plus de cent cinquante lieuës de pays. Mais il avoit beau faire des conquêtes, la haine de la mort d'Alexandre dont on le sçavoit auteur, & les cruautez qu'il exerçoit contre toutes sortes de personnes, le rendoient odieux & méprisable à tout le monde. Tout l'Empire étoit disposé à l'abandonner, & l'on n'étoit retenu que par la crainte. La révolte commença par l'Afrique *. Gordien Proconsul de la Province, âgé de quatre-vingt ans, fut revêtu malgré lui de la pourpre, & proclamé Auguste (x) : mais il ne jouït de cet honneur que pendant quelques mois. Il périt avec son fils, environ deux mois aprés qu'il en eut pris le titre.

* An de J.C. 237. de Maximin 2. 3.

XXIX. *Pupienus Maximus, Balbinus, & Gordien III. Empereurs.*

Le Sénat choisit alors pour Empereurs Pupiénus Maximus, & Cælius Balbinus, & le Peuple Romain obligea le Sénat à y joindre, en qualité de César, Gordien III. petit-fils de Gordien I. Cependant Maximin s'avançoit vers l'Italie, pour se vanger du Sénat & des Romains (y). Son Armée étoit composée des Légions Romaines, des Troupes de Pannonie, de celles d'Espagne, de Soldats Maures, & de plusieurs Orientaux, qui avoient suivi Alexandre à son retour de la guerre des Parthes. Il vint jusqu'à Aquilée, & y mit le siége, sans que personne s'opposât à sa marche.

An de J.C 237.

D'un autre côté Pupiénus Maximus, que Balbin & le Sénat avoient chargé de la guerre, fit faire des levées dans l'Italie & dans les Provinces. Les Allemands des environs du Rhin, dont Maxime avoit été autrefois Gouverneur, & dont il avoit gagné l'affection par sa sagesse & son équité, lui envoyerent des secours considerables. Il partit de Rome avec toutes ses forces, & s'avança jusqu'à Ravenne, où il apprit que ses Soldats avoient tué Maximin & son fils devant Aquilée *, & avoient reconnu les nouveaux Empereurs.

* An de J.C. 238. de Maximin 3. 4. sur la fin de Mars.

XXX. *Persecution de l'Eglise par Maximin.*

L'Eglise avoit joüi de la paix jusqu'au commencement de Maximin : mais il ne fut pas plutôt affermi sur le Trône, qu'il commença à faire éclater sa haine contre les amis & les Officiers d'Alexandre, dont plusieurs étoient Chrétiens (z). Il y a assez d'apparence que l'Histoire dont parle Tertullien dans son Livre de la Couronne du Soldat (a), arriva dans les Gaules, & sur le Rhin, où Maximin fut reconnu Empereur. » On distribuoit dans le Camp les liberalitez des tres excellens Empereurs (Maximin pere & fils) & les Soldats s'y presenterent la tête couronnée de lauriers. Parmi » les autres, il y en eut un, qui se croyant plutôt Soldat de Dieu que du Prince, & ayant » plus de cœur que ses freres (les autres Soldats Chrétiens) qui croyoient pouvoir servir » deux maîtres, parut seul la couronne à la » main, & non sur la tête comme les autres, » déclarant par là qu'il étoit Chrétien. Cette » distinction le fit aussi-tôt remarquer; chacun » le montre au doigt; ceux qui sont loin, en » font des risées, ceux qui sont prés en murmurent, & le bruit en passe jusqu'au Tribun: » Cependant le Soldat s'étoit déja avancé hors » de son rang, pour recevoir le present. Aussitôt le Tribun l'interroge : Pourquoi n'êtes» vous pas comme les autres? Il répond : C'est » que cela ne m'est pas permis. On lui demande ce qui l'en empêche : Je suis Chrétien, lui » dit-il. O Soldat glorieux en Dieu ! Aussi-tôt » on prend les avis, on remet l'affaire, & on » renvoye la cause devant les Préfets *.

* Apparemment vers l'an 235. de J.C.

» Il laisse la casaque rouge, qui lui étoit à » charge, & commence à respirer. Il quitte » les brodequins militaires, qui l'empêchoient » de marcher à son aise, & il commence à marcher nuds pieds, comme un Chrétien & un » Saint. Il rend l'épée qui n'avoit pû défendre

(t) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. vita Maximini.*
(u) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. vita Maximini pp. 141. 142.*
(x) *Herodian. l. 7. Capitolin. vit. Maximini p. 143. vit. Gordiani p. 153.*
(y) *Herodian. l. 7. & 8. Capitolin. vit. Maximini pp. 146. 147. & 150.*
(z) *Euseb. l. 6. Hist. Eccl. c. 28.*
(a) *Tertull. de Corona militis c. 1.*

An de J. C. 238.

» légitimement J. C. sa couronne lui tombe » des mains ; & aprés cela, ayant au lieu d'ha- » bit d'écarlate, l'esperance de verser son sang ; » pour chaussure, la préparation & le desir » d'obeïr à l'Evangile ; pour épée, la parole de » Dieu, plus tranchante que l'acier ; pour ar- » mes, toutes celles dont l'Apôtre nous revêt ; » pour laurier, la couronne toute blanche & » toute pure du martyre qu'il espere ; il attend » dans la prison les presens & la liberalité de » J. C.

» Cette action a fait parler beaucoup de » monde, continuë Tertullien ; je n'ose dire » que ce soit des Chrétiens ; au moins des » Payens n'en parleroient pas autrement. Car » on dit que cet homme est un étourdi & un » temeraire, qui ne demande que la mort, & » qui a été commettre & engager toute la Re- » ligion pour une chose de si petite consequen- » ce : comme si, disent-ils, il n'y avoit que lui » de genereux & de véritablement Chrétien, » entre tant d'autres fideles qui étoient de la » compagnie «. C'est ainsi que Tertullien s'explique sur cette action, qui causa sans doute du trouble parmi les Soldats Chrétiens de l'Armée de Maximin.

XXXI. *Mort des Empereurs Maxime & Balbin. Gordien III seul Empereur.*

Les Empereurs Maxime & Balbin ayant été choisis par le Sénat, ne pouvoient être du goût des Soldats Prétoriens, qui depuis quelque temps s'étoient en quelque sorte, mis en possession de donner des Empereurs à la République. (b) Les Troupes du Rhin, que Maxime avoit amenées avec lui, leur donnoient de l'ombrage, par la confiance que Maxime leur témoignoit. Aprés avoir pendant quelque temps cherché un prétexte pour se défaire de ces deux Empereurs, ils allerent au Palais dans le dessein de les tuer. Maxime vouloit faire approcher les Troupes du Rhin, qui auroient pû les garantir. Mais Balbin s'y opposa. Les Prétoriens forcerent donc les Gardes du Palais, en tirerent les deux Empereurs, leur firent toute sorte d'indignité, & les tuerent ; emmenant avec eux dans le Camp le jeune Gordien, qui étoit troisiéme Empereur.

Les Troupes du Rhin qui étoient accouruës au bruit, voyant que les deux Empereurs étoient morts, se retirerent dans leur quartier, sans vouloir entreprendre une Guerre civile pour les vanger. Ils n'avoient regné que trois mois depuis la mort de Maximin, & un an depuis leur élection *. Gordien III. ou le jeune, demeura seul Empereur depuis l'an 238. jusqu'en 244. pendant cinq ans huit mois. Misithée son beau-pere eut beaucoup de part au gouvernement, & Gordien se trouva tres bien de ses conseils. Il fut obligé en 242. de marcher contre Sapor Roy de Perse, & il fut tué durant cette guerre, par Philippe Préfet du Prétoire.

* L'an de J. C. 238. vers la mi-Juillet.

On attribuë au jeune Gordien une victoire contre les Germains (c), qui pourroit bien être celle qu'Aurelien remporta sur les François, n'étant encore que Tribun d'une Légion à Mayence (d).

Ces Peuples couroient toutes les Gaules & y faisoient de grands ravages. Valerien les réprima, en tua sept cens, & en prit trois cens, qu'il vendit. On fit sur cela cette chanson : Nous avons tué en une fois mille François, mille Sarmates, nous cherchons cinq mille Perses. Ces dernieres paroles insinuent qu'on étoit alors sur le point de marcher contre les Perses ; ce qui revient à l'année 241. de J. C. troisiéme & quatriéme de Gordien. Comme c'est la premiere fois que le nom de Francs ou François se rencontre dans l'Histoire, & que ces Peuples y feront dans la suite une fort grande figure, il est bon de les faire connoître en cet endroit.

XXXII. *Mœurs & caracteres des Francs.*

Le nom de Franc signifie en Langue Allemande, libre. Selon quelques-uns, il signifie fier, hardi, féroce. Ni les anciens Géographes qui ont parlé des Peuples d'Allemagne, ni les anciens Historiens qui ont écrit les Guerres des Romains contre ces Peuples, n'ont point connu les Francs. Ils étoient anciennement confondus sous le nom general de *Germani* (e), que nous traduisons ordinairement par Allemands, quoi que le nom même d'*Allemanni* ne se lise pas dans les monumens qui précedent le troisiéme siécle. La premiere fois que le nom d'Allemand paroît dans l'Histoire, c'est en 214, sous le regne de Caracalla, qui les ayant vaincus, prit le surnom d'*Allemanique* (f).

Les Francs, ou François, étoient donc Germains ou Allemands d'origine. Il est inutile de réfuter la fable, qui les fait descendre de Francion fils d'Hector, & petit-fils de Priam Roy de Troye (g). Leur premiere demeure étoit sur le bord & au delà du Rhin vers Mayence, en s'étendant vers le Nord, & les embouchures de ce fleuve dans l'Ocean, dans la Vestphalie, le Pays de Hesse, & quelques Etats voisins : car il est impossible de fixer précisément l'étenduë de leur demeure. On doute si c'étoit une Nation particuliere, ou un amas de differens Peuples reünis & liguez ensemble, pour conserver leur liberté : car on confond assez souvent les François, les Sicambres, les Saliens, les Attuaires, les Bructeres, les Camaves, les Cherusques & les Cauques (h).

(b) *Herodian. l. 8. Jul. Capitolin. vita Maximi & Balbini pp. 169. 170.*

(c) *Capitolin. vita Gordianorum p. 165.* Victori Germanorum, sed non victori Philipporum.

(d) *Flav. Vopisc. vita Aureliani p. 211.* Francos irruentes, cùm vagarentur per totam Galliam, afflixit ..... unde iterum de eo facta est cantilena : Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus ; mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

(e) *S. Hieronym. vita S. Hilarion.* Inter Saxones & Alemannos gens non tam lata, quàm valida, olim Germania, nunc Francia vocatur.

(f) *Dio l. 77. p. 876. & in excerptis Vales. p. 749. Spartian. vita Caracalla. p. 89.* D.

(g) *Vide Joan. Paris. de Gallica Regione, apud Duchesne tom. 1. Hist. Franc. pp. 129. 130.*

(h) *Vide Ammian. Hist. l. 17.* Petit primum omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo *Salios* vocitavit & *Nicol. Vignerii tract. de origine vet. Franc. pp. 266. 267. apud Duchesne l. 1.*

An de J. C. 238.

Tous ces Peuples faisoient profession particuliere des armes. Faire la guerre étoit leur exercice, leur jeu & leur plaisir (i). Dans les commencemens ils s'adonnoient beaucoup à la navigation, & ils exerçoient proprement le métier de pirates (k). Mais depuis Constantin, ils furent obligez de quitter la mer & les eaux, & de se fixer à la terre, & de suivre une maniere de vie plus tranquille & plus humaine. Leur religion, leur langue, leurs armes, leurs mœurs étoient les mêmes que celles des Allemands dont nous avons parlé ci-devant. Ils étoient grands & bien faits, ayant les cheveux blonds, les yeux bleus, le tein blanc. Les Rois & les Seigneurs portoient de grands cheveux (l); les autres les portoient plus courts, les roussissoient exprés, conservant seulement sur le haut un bouquet de cheveux, qu'ils lioient en aigrette, & qui retomboit sur le devant du front. Ils ne gardoient que peu de barbe, qu'ils relevoient en maniere de moustache.

Quand ils choisissoient un Roy, ils l'élevoient sur un bouclier, & le promenoient ainsi par tout le Camp (m). Les Rois portoient leurs cheveux en tresse (n), comme nous le voyons dans les anciennes figures qui nous en restent; & quand on vouloit exclure un Prince de la Couronne, on lui coupoit les cheveux, & on l'enfermoit dans un Cloître, ou on le mettoit dans le Clergé. Leurs habits étoient courts, serrez, & justes au corps (o). Leur épée courte & courbée, étoit suspenduë à un large baudrier, qui les ceignoit par le milieu du corps. Ils se servoient de la hache d'armes avec beaucoup d'adresse (p). Ils portoient des javelots ou dards, avec lesquels ils frappoient l'Ennemi, ou qu'ils lançoient contre lui. Ces dards étoient armez vers la pointe de deux fers recourbez, un de chaque côté. Si l'Ennemi paroit le coup, & que le javelot donnât dans le bouclier, il y demeuroit embarrassé à cause de ses deux crochets, sans qu'on le pût couper, parce que tout le manche étoit armé de fer jusqu'à la poignée. Alors le François sautoit avec une vîtesse surprenante sur le bout du javelot qui traînoit à terre, & faisant pancher le bouclier, frappoit l'Ennemi au visage ou à la gorge, avec la hache ou l'épée qu'il avoit en main. Enfin un ancien Orateur (q) dit que ces Peuples regardoient la paix & l'inaction comme le plus grand de tous les malheurs, & que chez eux la guerre passoit pour le souverain bien: que celui qui a perdu un membre à la guerre, combat avec le membre qui lui reste; & qu'ils ne croyent pas pouvoir manger à leur aise s'ils ne sont armez, ni dormir sans leur casque; leurs armes sont, pour ainsi dire, inseparables de leur corps. C'est les réduire à une grande servitude, que de les empêcher de piller & de ravager (r).

An de J. C. 238.

On les accuse d'avoir été si accoutumez à violer leur foi, qu'ils s'en faisoient un jeu & une raillerie (s). Procope (t) leur fait le même reproche. Il dit que c'est la Nation la plus infidelle, & la moins attachée à sa parole & à ses fermens, que l'on connoisse. Mais Agathias (u) qui vivoit peu aprés Procope, & dans un temps où les François étoient déja Chrétiens, les louë de vivre entr'eux avec beaucoup d'union, de fidelité & de justice. Cet Auteur parlant de leurs armes (x), dit qu'ils se servent beaucoup de haches à deux tranchans, & d'une certaine espece de pique ou de javelot, qui est assez longue pour s'en servir quand on combat de pied ferme, & assez courte pour la lancer à l'Ennemi, quand on combat de loin. Ils n'usent ni de cuirasses, ni de brodequins. Il y en a peu qui se servent de casques. Ils vont nuds depuis le haut jusqu'à la ceinture. Ils ont des especes de culottes de lin ou de cuir, qui leur couvrent les cuisses. Les chevaux sont rares parmi eux, & ils combattent ordinairement à pied. L'épée est pendante sur la cuisse, & le bouclier sur le côté droit. Ils n'usent ni d'arcs ni de frondes. Ils se piquent de bien nager (y), de sauter, de courir avec beaucoup de vîtesse, d'être fort dispos & fort agiles (z). Une de leur plus délicieuse boisson est du vin d'absinte mêlé avec du miel (a). Ils se nourrissent de gibier (b), & de viandes fort grossieres & mal aprêtées.

Leurs funerailles étoient apparemment à peu

Hist. Franc. *Bucher. l. 6. c. 13. pp. 209. 210.* *Cluver. disquisit. de Francis & Francia.*

(i) *Nicolai Vignerii tract. de statu & orig. veter. Franc. apud Duchesne tom. 1. p. 135.* C. 136. AB. & 137. ABC. 139.

(k) *Sidon. Panegyr. majoriani Augusti.*

(l) *Claudian. l. 1. in Consul. Stilicon.*

—— Ingentia quondam
Nomina crinigero flaventes vertice Reges.

Idem.

Ante Ducem nostrum flavam sparsere Sicambri
Cæsariem.

(m) *Idem.*

Militet ut nostris detonsa Sicambria signis.

Sidon. Apollinar. in Valer. Majoriano.

—— Rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet, cùm lumine glauco.
Albet aquosa acies, ac vultibus undique rasis
Pro barba tenues perarantur pectine cristæ.

(n) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 2. c. 40.*

(o) *Martial* . . . .

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri.

(p) *Sidon. Apollin. ad Valer. Majorian.*

Strictiùs assutæ vestes procera coërcent
Membra virûm, patet iis altato tegmine poples,
Latus & angustam suspendit balteus alvum.

(q) *Idem.*

Excussisse citas vastum per inane bipennes,
Et plagæ præscisse locum, clypeosque rotare
Ludus, & intortas præcedere saltibus hastas.

(r) *Liban. panegyric. dictus Imperatoribus Constantio & Constanti.*

(s) *Liban. ibidem. Claudian.*

Illi terribiles quibus otia vendere semper
Mos erat, & fœdâ requiem mercede pacisci.

(t) *Vopisc. in Proculo p. 247.* A. Francis, quibus familiare est ridendo fidem frangere.

(u) *Procop. de Bello Gothico l. 2. c. 25.*

(x) *Agathias Hist. Scolast. l. 1.*

(y) *Idem l. 2.*

(z) *Sidon. Apollinar.*

Cursu Herulus, Chunnus jaculis, Francusque natatu;
Sauromatæ clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

(a) *Vide præfat. Leg. Salicarum.* Gens nobilis, audax, velox & aspera.

(b) *Gregor. Turon. l. 8. c. 31. Hist. Franc. p. 404.*

prés

An de J. C. 238.

prés les mêmes que celles des anciens Germains, puisque l'on a découvert dans le tombeau de Childeric à Tournay, son anneau, ses armes, de l'or, & la tête de son cheval (d). Les mouches d'or qu'on y a trouvées en assez grand nombre, pouvoient être ou de simples bijoux, ou des ornemens, ou des figures divines & superstitieuses : car les Francs, de même que tous les Germains, étoient superstitieux, & fort adonnez à la divination, aux augures, & à la magie. Ils adoroient Saturne, Jupiter, Mars & Mercure. (e). Ils rendoient aussi leur culte aux arbres, aux oiseaux, aux animaux, & aux fontaines (f). Ils s'assembloient tous les ans au mois de Mars (g), pour déliberer sur les affaires communes de la Nation. Pour l'ordinaire on se trouvoit à l'Assemblée en armes; on y faisoit la revuë des Troupes, & l'on y prenoit des résolutions pour faire la guerre. On appelloit ces Assemblées, le Champ de Mars; & depuis les ayant transferées au mois de May, on leur donna le nom de Champ de May.

Ils partageoient entr'eux le butin pris sur l'Ennemi; en sorte que le Roy même n'avoit que la part qui lui étoit échuë par le sort (h). Dans leurs mariages ils observoient la coutume des anciens Germains. C'étoit le mari qui apportoit la dot à la femme, & non la femme au mari (i). On donnoit quelques piéces d'argent à la femme, par forme de promesse ou d'engagement. Les Rois portoient une haste ou pique, au lieu de sceptre (k). Le Christianisme changea quelque chose dans les mœurs de ces Peuples : mais pour les coutumes qui ne regardoient pas la Religion, il les conserverent assez long-temps. Reprenons le fil de notre Histoire.

XXXIII. *Mort de Gordien. Philippe Empereur.*

Philippe Préfet du Prétoire, ayant, comme nous l'avons dit, fait tuer le jeune Gordien son Maître *, se fit déclarer Auguste par l'Armée, qui étoit alors sur la frontiere des Perses, & au delà de l'Euphrate. Il prit pour Collégue son fils, & le déclara César, quoi qu'il n'eût encore que sept ans. Gordien revenoit vainqueur de Sapor Roy de Perse (l), & Philippe son successeur ayant fait la paix avec Sapor, ramena son Armée en Syrie. Il étoit déja à Antioche avant la fête de Pâques; & comme il étoit Chrétien, il voulut participer aux prieres qui se faisoient dans l'Eglise, la nuit qui précede cette grande Fête. Mais S. Babylas Evêque d'Antioche (m), alla au devant de lui, l'arrêta, lui portant la main contre l'estomach, & lui déclara de la part de Dieu, qu'il étoit indigne de se trouver dans l'assemblée des Fideles. L'Empereur se soumit à la pénitence publique, & ne fut reçu dans l'Eglise que sous cette condition.

*An de J.C. 244. vers le 11 ou 14 de Mars.

Son regne ne fut pas tranquille; il y eut divers soulevemens dans l'Allemagne, & dans la Mésie (n). Jotapien fut déclaré Empereur dans l'Orient (o). Publ. Carvilius Marinus prit aussi la pourpre dans la Mésie & dans la Pannonie. (p) Philippe troublé de ces nouvelles *, pria le Sénat de l'aider à pacifier ces troubles; ou, si l'on n'étoit pas satisfait de sa conduite, de le décharger de l'Empire. Tout le monde se tût, hors Dece, qui prenant la parole, dit qu'on ne devoit pas beaucoup se mettre en peine de Jotapien & de Marin, qui n'étoient pas capables de soutenir de telles entreprises, & qui ne manqueroient pas de se ruïner bien-tôt d'eux-mêmes. La chose arriva comme il l'avoit prédit, & ces deux usurpateurs furent aisément défaits & tuez.

*An de J.C. 245.

XXXIV. *Mort de Philippe pere & fils. Dece Empereur.*

Cependant l'Empereur voulant pourvoir à la paix de la Mésie & de la Pannonie, & donner à ces Provinces un homme capable de les gouverner, & de punir les coupables, y envoya Dece lui-même. Dés que les Soldats le virent, ils résolurent de l'élever à l'Empire, croyant par là éviter la punition de leur révolte. Dece s'en défendit beaucoup, & on dit même qu'il fallut tirer l'épée pour l'y forcer. Enfin il prit le titre d'Auguste. Zonare assure qu'il écrivit à Philippe de ne rien craindre, & que dés qu'il seroit arrivé à Rome, il quitteroit la pourpre : mais Philippe ne voulut pas s'y fier; il marcha contre lui, lui livra la bataille, la perdit, & fut tué à Verone *. Les Prétoriens, qui étoient demeurez à Rome, ayant appris cette nouvelle, tuerent aussi le fils de Philippe qui étoit resté avec eux, dans leur Camp. Les Romains les mirent l'un & l'autre, selon la coutume, au rang des Dieux, sans faire attention à la Religion Chrétienne dont ils faisoient profession (q).

*An de J.C. 249. de Philippe 5. 6.

XXXV. *Jeux pour celebrer la milliéme année de Rome. Missions de plusieurs Evêques dans les Gaules.*

On celebra à Rome, l'an quatriéme & cinquiéme de Philippe, l'année milliéme de la fondation de Rome, commencée le 21 d'Avril, 247 de J. C. & finie le même jour de l'an 248. On y fit des réjouïssances extraordinaires. On y representa divers jeux & divers spectacles (r), & sur-tout des combats de bêtes sauvages & étrangeres. Aprés cette solemnité, Philippe fit une Ordonnance, pour défendre dans Rome les impudicitez les plus abominables, qui s'y commettoient impunément & publiquement, moyennant un certain tribut qu'on payoit au Prince (s). S. Fabien, qui étoit alors Pape, envoya, dit-on (t), dans les Gaules, sept Evê-

(d) *Vide Chifflet. anastasim Childerici. Et Tacit. de morib. German.*
(e) *Greg. Turon. l. 2. Hist. Franc. c. 29. p. 80.*
(f) *Idem. Hist. Franc. c. 10. p. 63.*
(g) *Idem l. 2. c. 22. p. 80.*
(h) *Idem l. 2. Hist. Franc. c. 27. p. 79.*
(i) *Idem l. 6. Hist. Franc. c. 18. p. 293. 294. Et Hist. Greg. Turon. epitomata p. 558.*
(k) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.*
(l) *Zozim. l. 1. p. 641.*
(m) *Euseb. l. 6. c. 34. Chrysost. t. 1. l. in gentes, pp. 656. 657.*
(n) *Zozim. l. 1. p. 642. Jornand. rer. Gothic. c. 16.*
(o) *Zozim. l. 1. vide not. Casaubon. in Hist. Aug. p. 202.*
(p) *Zozim. ibid. Zonar. p. 329.*
(q) *Eutrop. in Philippo.*
(r) *Eutrop. Aurel. Victor Chronic. Jeronym. Oros. l. 7. c. 20.*
(s) *Aurel. Victor in Philippo. Lamprid. in Alex Severo.* Habuit in animo ut exoletos vetaret, quod postea Philippus fecit.
(t) *Sur. p. 630. 29. Novemb. vita S. Saturnini. Greg. Turon.*

ques celebres, qui y fonderent d'illustres Eglises, & y répandirent la Foy de J.C. * Ces Evêques sont S. Saturnin de Toulouse, S. Trophime d'Arles, S. Gatien de Tours, S. Denys de Paris, S. Paul de Narbonne, S. Austremoine de Clermont, & S. Martial de Limoges. Aprés les SS. Martyrs de Vienne & de Lyon, & ce que nous sçavons de S. Pothin & de S. Irenée, nous n'avons rien pour les Gaules de plus ancien que cette mission.

* Vers l'an de J.C. 245.

Nous ne prétendons pas par là contredire les Traditions bien fondées des anciennes Eglises des Gaules, ni nier que la Foi chrétienne n'y ait été annoncée de fort bonne heure, puisque S. Irenée (t) dit expressément, que de son temps, c'est à dire au deuxiéme siécle, il y avoit des Eglises Chrétiennes dans la Germanie, & parmi les Celtes; & que Tertullien (u), qui vivoit peu aprés lui, assure que les diverses Nations des Gaules étoient sujettes à J. C. Nous disons seulement, que l'on n'a aucuns monumens certains, qui nous apprennent le temps de leur mission, & les particularitez de leur vie & de leur mort, & que les Evêques dont nous avons une connoissance distincte & assurée, n'ont vêcu qu'assez tard.

XXXVI. *Dece Empereur. Lucius Priscus & Julius Valens se font aussi déclarer Empereurs*

L'Empereur Dece étoit natif de la Pannonie inferieure. Les Historiens le comparent aux meilleurs Empereurs, par les bonnes qualitez de son esprit, & par sa valeur (x). On sçait peu de particularitez de son regne. On dit en general, qu'il a été rempli de troubles. Il y eut dans les Gaules quelques Guerres civiles, qu'il appaisa (y). Y alla-t-il en personne? c'est ce qu'on ignore. Il envoya son fils le jeune Dece en Illyrie, pour arrêter les Goths, qui ravageoient les environs de la Thrace : mais il ne put empêcher le débordement de ces barbares; & pour comble de malheur, Lucius Priscus Gouverneur de Macedoine, se fit déclarer Empereur *; ce qui obligea Dece de quitter Rome, & d'aller en personne s'opposer à ce rival (z). Julius Valens profitant de l'absence de Dece, se fit déclarer Empereur à Rome; mais il fut tué peu de temps aprés; & Dece fit la guerre en Thrace aux Barbares avec beaucoup de succés. Il les repoussa, les battit souvent; & voulant les détruire entiérement, il les força en quelque sorte malgré eux, de combattre: mais il fut tué dans la bataille, lui & son fils (a). Il mourut l'an 251. de J.C. au commencement de la troisiéme année de son regne. Gallus lui succeda.

* Vers l'an 251.

XXXVII. *Mort de Dece. Gallus Empereur.*

L'Empereur Gallus, successeur de Dece, fit César son fils Volusien, aussi-tôt qu'il fut monté sur le Trône; & dés l'année suivante il le fit déclarer Auguste. Son regne ne fut ni long ni heureux; & la peste qui avoit commencé dés l'an 250. sous Dece, continua sous Gallus, & duroit encore en 262. Les Goths, & d'autres Barbares, ayant fait irruption dans l'Europe (b), Emilien qui commandoit les Troupes de Pannonie, marcha contr'eux avec son Armée, les battit, les chassa; & son Armée enflée de ces heureux succés, le déclara Empereur. Gallus ayant appris sa révolte, envoya Valerien pour amener contre lui les Légions des Gaules & de la Germanie, & se prépara à marcher en personne contre Emilien : mais celui-cy le prévint, & s'avança jusqu'à Terny dans l'Ombrie, où les Soldats de Gallus se rangerent du côté d'Emilien, & tuerent leur Maître *.

An de J.C. 251.

* Vers le mois de May de l'an de J.C. 253.

XXXVIII. *Mort de Gallus. Emilien Empereur. Mort d'Emilien. Valerien lui succede.*

Emilien régna tres peu de temps : car les Troupes des Gaules & de Germanie, que Valerien avoit ramassées pour venir au secours de Gallus, ne voulant pas reconnoître pour Empereur celui qu'elles étoient venuës combattre, déclarerent Valerien Empereur, & les Troupes du parti d'Emilien se joignirent aux révoltez. Emilien ne regna que trois mois (c), & fut tué à Spolete (d). C'est ainsi qu'alors * l'Empire & les Empereurs étoient pour ainsi dire, le jouët des Soldats, qui les établissoient, les déposoient, & les tuoient impunément.

* L'an de J. C. 253.

Valerien parut digne de l'Empire, tous le temps qu'il fut simple particulier : mais aussitôt qu'il fut Empereur, on s'appercut que cette eminente dignité étoit au dessus de sa portée (e). Dés qu'il eût commencé à gouverner, il se vit obligé d'associer Gallien son Fils à la puissance souveraine *, à cause du danger où se trouvoit l'Empire, attaqué de tous côtez par les Barbares (f). Il alla en Orient, pour s'opposer aux Perses, & laissa à Gallien les Troupes de l'Europe, pour repousser les Barbares, qui y faisoient des irruptions de differens endroits. Les Germains étoient les plus redoutables, par les ravages qu'ils faisoient dans les Gaules voisines du Rhin. Il y a assez d'apparence que ces Germains n'étoient autres que les Francs, dont nous avons déja parlé : car Zonare dit que Gallien leur fit la Guerre. Leur demeure étoit sur le Rhin, & alors on les confondoit avec les Germains. Gallien fit beaucoup d'actions de valeur dans les Gaules. Il empêcha souvent les Germains de passer le Rhin : mais se sentant trop foible pour arrêter un si grand nombre d'Ennemis, il traita avec un des chefs des Barbares, qui pre-

* An de J.C. 254.

de gloria Confess. l. 1. c. 30. Venant. Fortunat. carm. l. 2. c. 29. Voyez M. de Tillemont, S. Denys de Paris § 1. 2. 3. t. 4. Hist. Eccesiast.

(t) *Iren. l. 1. contra haeres. c. 3.*

(u) *Tertull. contra Judaeos c. 7.*

(x) *Zozim. l. 1. Vopisc. in Aurelio p. 223.* E. Tametsi Decium excerpere debeam, quorum & vita & mors veteribus comparanda est.

(y) *Eutrop. in Decio.*

(z) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor in Decio.*

(a) *Zozim. & Aurel. Victor ibid. Jornand. rer. Goth. c. 18.* Il y a de la difficulté sur le lieu & les circonstances de sa mort. Voyez M. de Tillemont, t. 3. Hist. des Empereurs p. 283.

(b) *Zozim. l. 1. Zonar. Aurel. Victor.*

(c) *Eutrop. in Æmiliano.*

(d) *Epitome Aurelii Victoris.* Il lui donne quatre mois de regne.

(e) *Epitom. Vict. Zozim.*

(f) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor. Eutrop.*

nant le parti des Romains, empêcha les autres de faire de si frequentes courses sur les Terres de l'Empire.

XXXIX. *Posthume dans les Gaules avec Gallien.*

* Vers l'an 257. de J.C. de Valerien 4. 5.

Le danger où étoient les Gaules, demandoit un homme d'experience & d'autorité pour les gouverner, & pour s'opposer aux entreprises des Barbares. Valerien en donna le gouvernement à Posthume *. En écrivant au Gaulois, sur les grandes qualitez de ce Gouverneur, il leur dit qu'ils lui sçauroient gré de le leur avoir donné (i), & que s'il ne répondoit pas à l'opinion qu'il avoit de lui, il ne connoissoit personne au monde qui pût meriter une parfaite approbation. L'Empereur avoit tant de confiance en lui, qu'il lui donna le soin de Gallien son fils, & le commandement des Troupes, qui étoient au deçà & au delà du Rhin.

Cependant Valerien faisoit la guerre en Orient contre les Perses. Il s'avança dans la Mésopotamie, où il se donna plusieurs combats. Le dernier fut décisif, & l'Armée Romaine fut fort maltraitée. Valerien essaya d'acheter la paix de Sapor par de grandes sommes d'argent, mais ce prince n'en devint que plus insolent & plus intraitable. Il répondit aux envoyez de l'Empereur, que s'il vouloit conferer avec lui, il le vînt trouver en personne. Valerien y alla, accompagné de peu de personnes. Il fut pris, & emmené prisonnier. On assûre que quand Sapor vouloit monter à cheval, ou sur son char (k), il faisoit coucher Valerien par terre sur le ventre, & lui mettoit le pied sur le dos, ou sur la tête, comme sur un étrier; ajoutant que c'étoit là veritablement triompher de son Ennemi, & non pas de peindre sur les murailles, comme faisoient les Romains, des triomphes imaginaires. On ajoute, que quand Valerien eut fini sa honteuse captivité par la mort, le Roy de Perse le fit écorcher, & corroyer sa peau, qu'on teignit en rouge, & que l'on mit dans un temple, pour être un monument éternel de la honte des Romains.

XL. *Mort de Valerien. Gallien Empereur. Grand nombre de Tyrans dans l'Empire.*

Que ne peut pas l'ambition dans un cœur possedé de l'amour de la domination & de l'indépendance? Gallien fils de Valerien, non seulement ne pensa point à vanger son Pere, il se réjouït même de sa prise, se voyant par là délivré de l'autorité d'un censeur, qui lui paroissoit trop grave & trop rigoureux (l). Sous son regne l'Empire Romain fut en proie aux Barbares, qui en ravagerent toutes les Provinces. On vit un grand nombre de tyrans & d'usurpateurs, qui prenant le titre d'Augustes, excitoient ensuite des guerres d'autant plus funestes, qu'elles se faisoient toutes aux dépens du sang des sujets de l'Empire. l'Histoire marque nommément jusqu'à dix-huit de ces tyrans; & on en trouvera vingt-neuf (m), si l'on veut compter ceux qui ont porté le nom d'Auguste sous leur pere, avec Odenat, & Zenobie sa femme. L'Empereur Claude, successeur de Gallien, parlant d'une maniere exagerée, dit que sous Gallien, la République a souffert mille tyrans (n). Et quand on lui venoit annoncer que l'Egypte ou les Gaules étoient perduës, il répondoit ridiculement: Est-ce qu'on ne sçauroit vivre sans les lins d'Egypte, & sans les draps d'Arras? ou bien: la République ne sçauroit-elle subsister sans les sayes d'Arras, c'est à dire, sans le secours de ceux de cette Province (o)?

An de J.C. 257.

Gallien étoit dans les Gaules, & sur le Rhin, occupé à faire la guerre aux Allemands & aux François, lorsque la nouvelle de la prise de son Pere Valerien arriva (p); & il y demeura jusqu'à ce qu'il fut obligé de courir au secours de l'Italie (q), où les Allemands, aprés avoir ravagé les Gaules, avoient fait irruption, & s'étoient avancez jusqu'à Ravenne *. Zonare dit qu'avec dix mille hommes il défit trois cens mille Allemands prés de Milan. Cependant les Generaux se révoltoient de tous côtez. Ingenuus dans la Pannonie, & Posthume dans les Gaules, prirent le nom d'Auguste *. Posthume étoit fort connu & fort aimé dans les Gaules, ayant longtemps gouverné cette Province. Valerien la lui avoit confiée, ainsi que nous l'avons vu.

* An de J.C. 260. de Gallien 7. 8.

* La même année 260. de J.C.

Gallien, en quittant les Gaules, avoit laissé à Cologne Salonin son fils, qui n'étoit encore qu'un enfant, & lui avoit donné pour Gouverneur Sylvain ou Alban (r). Ce choix irrita Posthume; & quelque temps aprés, celui-ci ayant défait quelques Barbares qui avoient passé le Rhin, & ayant distribué à ses Soldats le butin qu'il avoit pris sur eux, Sylvain ordonna à Posthume d'envoyer ce butin à lui & au jeune Prince Salonin. Posthume obeït à regret; & pour aigrir l'esprit de ses Soldats, & les disposer à la révolte, il leur redemanda le butin qu'il leur avoit distribué. Alors les Troupes mutinées le déclarerent Empereur, & il les mena

(i) *Trebell. Pollio xxx. Tyranni p. 185.* Transrhenani limitis ducem, & Galliæ præsidem Posthumium fecimus, virum dignissimum severitate Gallorum ... de quo spero quòd mihi gratias agetis. Quòd si me fefellerit opinio quam de illo habeo, sciatis nusquam gentium reperiri qui possit penitus approbari.

(k) *Lactant. de morte persecutorum c. 5. Oros. l. 7. c. 22. Epitome Aurelii Vict. in Valer.*

(l) *Trebell. Pollio, vita Gallieni pp. 157.* E. *176.* E. *182.* C.

(m) Trebellius Pollion en compte trente, sçavoir, 1. Cyriade. 2. Posthume. 3. Posthume le jeune 4. Lollien. 5. Victorin. 6. Victorin le jeune. 7. Marius. 8. Ingenuus. 9. Regillien. 10. Aureole. 11. Macrien. 12. Macrien le jeune. 13. Quietus. 14. Odenat. 15. Herode. 16. Mæonius. 17. Baliste. 18. Valens. 19. Valens l'ancien. 20. Pison. 21. Emilien. 22. Saturnin. 23. Tetricus. 24. Tetricus le jeune. 25. Trebellien. 26. Herennien. 27. Timolaus. 28. Celsus. 29. Zenobie. 30. Victoire mere de Victorin.

M. de Tillemont, note 1. sur Gallien, pag. 520. ne compte que 18. Tyrans: Macrien, Baliste & Mæone en Orient; Emilien en Egypte, Celsus en Afrique, Trebellien en Isaurie; Ingenuus, Aureole, & Regilien dans l'Illyrie; Pison dans la Thessalie, Valens dans l'Achaye, Posthume, Elien, Lollien, Victorin, Marius & Tetricus dans les Gaules, avec Saturnin, à qui on n'attribuë aucun pays.

(n) *Trebell. Pollio vita Claudii p. 204.* Post mille alios, qui contemptu Gallieni Principis à Rep. defecerunt.

(o) *Trebell. Pollio vita Gallieni p. 178.* Quid? sine lino Ægyptio esse non possumus? ... non sine Atrebaticis sagis tuta Resp. est?

(p) *Zozim. l. 1.*

(q) *S. Hieronym. in chronico. Oros. l. 7. c. 22.*

(r) *Zonar. p. 236. Zozim. l. 1.* Cependant Trebell. Pollion

An de J. C. 260.

auſſi-tôt droit à Cologne, où il mit le ſiége, proteſtant qu'il ne le quitteroit point, qu'on ne lui eût livré Sylvain & Salonin. La Garniſon intimidée les lui remit entre les mains, & il les fit tous deux mourir.

Trebellius Pollion, dans la vie de Poſthume, ne veut pas croire que la choſe ſe ſoit paſſée comme nous la venons de raconter, en ſuivant Zonare & Zozime, & le bruit commun de ce temps-là. Il rejette toute la révolte ſur les Gaulois, qui haïſſoient Gallien, & qui ne pouvoient ſouffrir de ſe voir commander par un Enfant.

XLI. *Poſthume Empereur dans les Gaules.*

Quoi qu'il en ſoit, Poſthume fut reconnu avec joie par toutes les Troupes & par tous les Peuples des Gaules. On croit qu'il fit ſa demeure ordinaire à Tréves (s); & pendant les ſept ans qu'il régna (t) dans ce Pays, il le défendit tres bien contre les Allemands & les Francs, qu'il repouſſa au delà du Rhin, & rétablit dans les Gaules la ſureté publique & la paix; d'où vient que dans les Médailles on lui donne le titre de Reſtaurateur des Gaules, & de l'Univers (u). Gallien occupé à d'autres guerres, ne put ſi-tôt venir vanger la mort de ſon fils Salonin; mais il y envoya Theodote * avec une Armée (x). L'Hiſtoire ne nous dit pas ce qu'il y fit. Gallien ne s'y rendit en perſonne que deux ans aprés *, & il y amena deux fameux Capitaines, Aureole, & Claude qui lui ſucceda.

* An de J.C. 260.

* An de J.C. 262.

Poſthume, outre les Troupes Romaines, avoit beaucoup de Gaulois & de François, qui fortifioient ſon Armée (y); & par deſſus tout, il avoit l'affection des Peuples. Il ſe donna divers combats, avec une fortune à peu prés égale. Poſthume, aprés avoir remporté quelqu'avantage dans un premier combat, fut vaincu & mis en fuite dans un ſecond. Aureole fut envoyé à ſa pourſuite, & on convient qu'il l'auroit pû prendre : mais il ne jugea pas à propos de rendre Gallien trop puiſſant, par la priſe d'un ſi redoutable Ennemi (z). Gallien quitta les Gaules l'année ſuivante, pour paſſer en Grece, où il prit & ſaccagea Bizance.

* An de J.C. 264.

Il repaſſa à Rome, & de là en Gaules *, où il continua la guerre contre Poſthume. Celui-ci ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter, choiſit pour Collégue Victorin, homme tres habile dans la guerre, qui combattit avec lui pendant quelques années contre Gallien, & qui régna même aprés lui dans les Gaules (a). Poſthume s'y maintint pendant ſept ans, par l'amour que les Peuples avoient pour lui : mais peu à peu leur ardeur ſe rallentit; ils commencerent à ſe dégoûter de ſa ſeverité; & Elien ayant pris le titre d'Empereur à Mayence, le Peuple témoigna beaucoup de zele pour ſon parti. Poſthume l'attaqua, & le vainquit : mais n'ayant pas voulu donner à ſes Soldats le pillage de Mayence, ils ſe mutinerent, & le tuerent lui & ſon fils le jeune Poſthume *. Trebellius Pollion dans la vie de Poſthume (b), dit que les Gaulois, par un effet de la legereté qui leur eſt naturelle, ſe laſſerent de Poſthume, & le tuerent à la ſollicitation de Lollien. Il eſt certain que Victorin & Lollien demeurerent maîtres chacun d'une partie des Gaules.

* An de J.C. 267.

XLII. *Poſthume pere & fils ſont tuez. Lollien Empereur dans les Gaules.*

Aprés la mort de Poſthume, les Germains ſortis de leurs Pays, firent irruption dans les Gaules (c), & y ruinerent pluſieurs Villes. Mais Lollien les réprima, & rétablit toutes choſes. Il ne régna toutefois que peu de mois. Ses Soldats fâchez de ce qu'il les faiſoit trop travailler, le tuerent, dit-on, à l'inſtigation de Victorin, qui fut lui-même bien-tôt aprés * tué à Cologne. Aprés eux, un nommé Marius, Maréchal de profeſſion, fut Empereur dans les Gaules pendant deux ou trois jours (d). Un de ſes Soldats, qui avoit été apprentif dans ſa boutique, ne ſe croyant pas traité de lui avec aſſez d'honneur, le perça de ſon épée, lui diſant : ***Elle eſt de votre façon.***

* An de J.C. 267. de Gallien 14. 15.

Victoria mere des Victorins, avoit fait frapper pluſieurs monnoies à ſon coin dans la Ville de Tréves. Elle avoit déja donné quelques Empereurs aux Gaules, & ſe faiſoit appeller la Mere des Camps (e). Aprés la mort de ſes fils, elle exhorta Tetricus à prendre l'Empire. Il gouvernoit alors l'Aquitaine, & ayant été proclamé Empereur en ſon abſence par les Soldats, il prit la pourpre, & régna juſques ſous Aurelien (f) pendant environ ſix ans (g).

XLIII. *Mort de Gallien. Claude Empereur. Chrocus fait irruption dans les Gaules.*

Aureole qui juſques-là avoit été ami de Gallien, & General de ſa Cavalerie, s'étant révolté contre lui, Gallien marcha à ſa rencontre, le battit, & le contraignit de ſe renfermer dans Milan. Il l'y aſſiégea, & pendant le ſiége, il fut lui-même tué par des conjurez, qui ne pouvoient plus ſupporter ſa vie infame. L'Armée proclama enſuite Claude pour Empereur. Mais avant de quitter le regne de Gallien, il faut remarquer quelques évenemens qui regardent notre ſujet. S. Gregoire de Tours (h) met ſous l'Empire de Valerien & de Gallien l'irruption de Chrocus Roy des Allemands, ſuivi de ceux

aſſure que Gallien avoit confié ſon fils à Poſthume. *Vita Poſthumii p. 185.* B. C.

(s) *Brower. annal. Trevirenſ. an. Chriſti 263. p. 186.*

(t) Depuis l'an de J. C. 250, juſqu'en 267.

(u) *Mediobarbi Biragi numiſmata, p. 393. Trebell. Pollio xxx. Tyranni, c. 3. p. 185.* Poſthumius talem ſe præbuit per annos 7. ut Gallias inſtauraverit.

(x) *Vide Trebell. Pollio. vita Gallieni p. 177.* B.

(y) *Trebell. Pollio. vita Gallieni pp. 177. 178. & triginta Tyranni, p. 281.*

(z) *Zonar p. 236.*

(a) *Trebell. Pollio vita Gallieni p. 178. & ſeq. & in xxx. Tyrannis, pp. 186. 187.*

(b) Cùm ſe graviſſimè gereret, more illo quo Galli novarum rerum ſemper ſunt cupidi, Lolliano agente interemptus eſt.

(c) *Pollio xxx. Tyranni, c. 4. p. 186.* B. C.

(d) *Pollio xxx. Tyranni, p. 187.*

(e) *Trebell. Pollio xxx. Tyranni, c. 5. p. 186.* Cet Auteur remarque que l'on voyoit encore de ſon temps pluſieurs médailles d'or, d'argent & de bronze dans le pays de Tréves, avec l'empreinte de Victoria. *Cuſi ſunt ejus nummi ærei, aurei & argentei, quorum hodieque forma extat apud Treviros.*

(f) Depuis le 20 Mars de l'an de J. C. 268. juſques vers l'an 273.

(g) *Zozim. l. 1. Trebell. Pollio vita Gallieni, p. 182,*

(h) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 30. 32. 34.*

An de J. C. 267.

de sa Nation dans les Gaules. Il passa le Rhin à Mayence, dans le dessein de ravager les Provinces de deça le Rhin. C'étoit un Prince fier & superbe, qui cherchoit à immortaliser son nom par la ruïne des plus beaux & des plus anciens édifices, suivant en cela le mauvais conseil que sa mere en partant lui avoit donné.

Il ruïna d'abord Mayence, puis Metz (*i*), dont les murs étoient tombez la nuit avant son arrivée, & dont il fit périr presque tous les habitans. La Ville de Treves échappa à sa cruauté, ayant été défenduë par ses habitans, qui placerent des Troupes dans l'Arene, ou dans le Theâtre, situé sur une montagne voisine de leur Ville, & propre à en défendre l'entrée. Il pénetra jusques dans l'Auvergne, où il détruisit un Temple fameux, nommé *Vasson* (*k*), dont les murs étoient de trente pieds d'épaisseur, ornez en dedans de marbre & de mosaïque; & en dehors, de pierres de taille travaillées. Le pavé étoit de marbre, & le toît couvert de plomb. Il fit aussi plusieurs Martyrs dans ce Pays là, & fut enfin pris par un nommé Marius, & conduit dans la Ville d'Arles, où il fut mis à mort au milieu des supplices. D'autres mettent cette irruption de Chrocus au commencement du cinquiéme siécle, en l'an 406.

On place sous le même regne de Gallien les expéditions que les François firent par mer jusques dans l'Espagne & dans l'Afrique (*l*), aprés avoir ravagé les Gaules. Ces courses & ces irruptions des Barbares dans les Terres de l'Empire, contribuerent beaucoup à l'avancement de la Religion Chrétienne parmi eux (*m*): car comme il se trouvoit beaucoup de Prêtres & de Chrétiens parmi les Captifs qu'ils prenoient, les Barbares touchez de leurs vertus & de leurs miracles, crurent ne pouvoir rien faire de mieux que d'imiter de si saints personnages, & d'adorer le Dieu qu'ils adoroient. Ainsi ils se firent instruire, reçurent le Baptême, & formerent des Eglises nombreuses. On marque expressément les Peuples qui demeuroient du côté du Rhin, & des Gaules jusqu'à l'Ocean, parmi ceux qui reçurent alors la Religion Chrétienne. On ne peut douter que le nombre des Chrétiens ne fût déja grand dans les Gaules avant ce temps-là : mais il étoit bien moindre chez les Germains & chez les François. On n'en trouve dans l'Histoire, que peu ou point de vestiges parmi les François, avant Clovis.

XLIV. *Mort de Claude. Aurelien Empereur.*

L'Empereur Claude, successeur de Gallien, est compté parmi les meilleurs Princes. On louë sa justice, son courage, son amour pour la Patrie, son mépris du faste & de la vanité; son économie, sa capacité dans la conduite de l'Etat. Il monta sur le Trône vers le mois de Mars de l'an 268, dans un temps où Tetricus tenoit encore les Gaules & l'Espagne, d'où les Romains tiroient leurs principales forces; & il les tint jusqu'en 273; parce que Claude occupé à d'autres guerres contre les Goths, ne put marcher contre lui, comme il l'auroit souhaité. Ceux d'Autun s'étant révoltez contre Tetricus*, furent assiégez par les autres Gaulois pendant sept mois; & aprés avoir souffert tout ce que la famine a de plus cruel, ils furent emportez de force (*n*). Claude mourut peu de temps aprés*, dans la Ville de Sirmich, où la peste régnoit alors (*o*). Quintille son frere lui succeda en Italie, & ne régna que dix-sept ou vingt jours. Dans le même temps, l'Armée qui étoit à Sirmich, déféra l'Empire à Aurelien (*p*), qui régna environ quatre ans neuf mois.

* An de J. C. 269.

* An de J. C. 270.

Les premieres années de son regne furent occupées à la guerre qu'il fit aux Allemands, qui s'étoient jettez dans l'Italie, & à celle qu'il fit en Orient à Zenobie, & aux Perses. Aprés cela il revint en Occident*, & attaqua Tetricus, qui régnoit dans les Gaules depuis environ six ans. On assure (*q*) que Tetricus lui-même, las des mutineries & des desordres de ses Troupes, avoit invité secretement Aurelien à venir dans les Gaules, avec promesse de lui livrer ces vastes Pays (*r*). Il y eut toutefois une bataille donnée prés de Châlons sur Marne (*s*) dans laquelle Tetricus ayant passé pendant le combat du côté d'Aurelien, ses Troupes se trouvant sans chef, furent défaites & taillées en piéces. Aprés cela il repoussa les Allemands qui avoient passé le Rhin, & ayant pacifié les Gaules, il s'en retourna à Rome, où il fut reçu dans un triomphe magnifique, où l'on vit paroître une infinité de Peuples captifs, les mains liées derriere le dos, entr'autres des Goths, des François, des Allemands, des Vandales, des Sarmates, &c.

* An de J. C. 273.

Zenobie Reine des Palmyreniens, y parut aussi liée avec des chaînes d'or, que d'autres sup-

(*i*) *Aimoin. vide Duchesne Hist. Franc. t. 3. pp. 46. 47. vita S. Trudonis, p. 1076. sæc. 2. Bened.*

(*k*) On croit que ce Temple étoit dédié au Dieu Mars, nommé par les Gaulois *Hasus*, ou *Gasus*, ou *Vasus*, ou *Vasa*. D'autres croyent qu'il étoit consacré à Mercure. Car Pline dit que le Sculpteur Zenodore avoit fait dans la Capitale d'Auvergne la plus grande statuë dont on eût connoissance.

Plin. l. 3. c. 7. Verùm omnem amplitudinem statuarum hujus generis vicit ætate nostra Zenodorus, Mercurio facto in civitate Galliæ Arvernis per an. decem. H. S. CCCC. manu pretio.

Et Paul Diacre, *l. 1. c. 9. de gestis Longobard.* dit que les Allemands appellent *Wodan* ou *Godan* le Dieu que les Romains appellent Mercure : *Wodan, quem adjectâ litterâ, Godan dixerunt, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, & ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur.*

(*l*) *Nazar. in panegyrico Constantini magni n. 17. Aurelius Victor in Gallieno.* Francorum gentes, direptâ Galliâ, Hispaniam possiderent, vastato ac penè direpto Tarraconensium oppido.

(*m*) *Sozomen. l. 2. c. 6. pp. 450. 451.*

(*n*) *Vide Veteres panegyric. orat. 4. p. 113. & orat. 8. p. 182.*

(*o*) *Zozim. l. 1. Trebell. Pollio vita Claudii, p. 206. Euseb. chronic.*

(*p*) *Zonar. p. 239. Vopisc. vita Aureliani.*

(*q*) *Trebell. Pollio de Tetrico seniore, p. 196. Aurel. Victor. Eutrop.*

(*r*) *Chronic. Jeronym. & Eutrop. Aurel. Victor. Vopisc. vita Aureliani p. 220.* A. Ipso Tetrico exercitum suum prodente, quòd ejus scelera ferre non posset, deditas sibi legiones obtinuit.

(*s*) *Vide Vopisc. in Aureliano, p. 220.* Inter hæc fuit Tetricus chlamide coccinea Turrica galbina, bracciis Gallicis ornatus. Incedebat etiam Zenobia, ornata gemmis, catenis aureis, quas alii sustinebant.

An de J.C. 273.

portoient, & si chargée de pierreries, qu'elle étoit souvent obligée de s'arrêter pour se reposer. Tetricus & son fils y marchoient avec un manteau de pourpre, une tunique de couleur dorée, des culottes ou brayes à la Gauloise, qui étoit l'habit qu'il portoit étant Empereur dans les Gaules. On trouva mauvais à Rome qu'Aurelien eût fait paroître dans ce triomphe une femme, & un Sénateur Romain, comme Tetricus (s). Il fit son apologie en écrivant au Sénat & au Peuple à l'égard de Zenobie, & on a encore sa lettre (t). Au reste, il traita toujours avec beaucoup d'honneur, & Zenobie, & Tetricus, & fit ce qu'il put pour rendre leurs conditions non seulement supportables, mais encore agréables & honorables. L'Arc de triomphe que l'on voit aujourd'hui à Besançon, est, à ce qu'on croit (u), une réprésentation du triomphe d'Aurelien.

XLV. *Mort d'Aurelien. Tacite Empereur.*

Ce Prince ne demeura pas long-temps en Italie, il revint bien-tôt dans les Gaules, apparemment pour y appaiser quelques rébellions (x). Il se préparoit à faire la guerre aux Perses, & à persecuter les Chrêtiens *, lorsqu'il fut tué dans la Thrace par les principaux de son Armée, à qui Mnesthée son Secretaire avoit faussement fait entendre qu'Aurelien avoit résolu leur mort. L'Armée ne pouvant se résoudre à donner l'Empire à aucun de ces meurtriers, écrivit au Sénat, pour le prier de choisir un Empereur. Le Sénat renvoya ce choix à l'Armée. Les Soldats le renvoyerent une seconde fois au Sénat, & le Sénat aux Soldats; ce qui se fit au moins trois fois; en sorte que l'Empire vacqua sept ou huit mois, sans que pendant tout ce temps, il y eût aucun trouble ni aucune division entre le Peuple, le Sénat, & l'Armée (y). Mais les Peuples d'Allemagne, que la crainte d'Aurelien avoit retenus, n'eurent pas plutôt appris sa mort, qu'ils rompirent les barrieres que les Romains leur avoient opposées au delà du Rhin (z), & se jetterent dans les Gaules, où ils se rendirent maîtres de soixante ou soixante-dix Villes des plus riches & des plus considerables (a), qu'ils conserverent jusqu'au regne de Probe.

* An de J.C. 275. sur la fin de Janv.

Aprés toutes les déferences reciproques de l'Armée & du Sénat, Tacite fut enfin choisi Empereur par le Sénat, & agreé par les Troupes (b). Il avoit alors soixante-quinze ans, & sa sagesse étoit telle, qu'on avoit lieu d'esperer que son regne seroit heureux & tranquille. Le Sénat eut tant de joye qu'on lui eût remis le choix d'un Empereur, qu'il en manda la nouvelle de toutes parts, & en particulier aux Villes de Carthage, de Tréves, qui passoient encore pour Villes libres; à Corinthe, à Antioche, à Milan, à Alexandrie, à Aquilée, à Thessalonique, & à Athénes. Voici la lettre que l'on écrivit à la Ville de Tréves (c): » *Le Sénat* » *Romain aux Senateurs de Tréves.* Comme » vous êtes libres, & que vous l'avez toujours » été, nous croyons que vous prenez part à no« tre joie. Le droit de choisir un Empereur est » enfin rendu au Sénat; & en même temps on » a rétabli le nom & l'emploi du Préfet de la » Ville, dont l'autorité étoit tres grande, & à » qui on appelloit de plusieurs causes jugées par » les autres Magistrats.

An de J.C. 275.

XLVI. *Mort de Tacite. Probe Empereur.*

Mais la joie du Sénat fut courte. Tacite étant allé en Thrace, pour se mettre à la tête de l'Armée Romaine, y mourut au bout de six mois, ou de 200 jours de regne *. Les Historiens ne conviennent pas du genre de sa mort. Les uns (d) écrivent qu'il mourut de maladie, & les autres, qu'il fut mis à mort par ses Soldats.

* An de J.C. 276. vers le mois de Mars ou d'Avril.

Probe lui succeda *. Vopisque (e) nous represente ce dernier, comme un des meilleurs & des plus grands Princes que Rome ait jamais eû, soit pour la paix, soit pour la guerre. Dés avant qu'il fût Empereur, il donna de grandes preuves de sa valeur dans l'Orient, & sur-tout dans les Gaules (f), où il dompta les François dans leurs marais, qu'ils croyoient inaccessibles, & obligea les Allemands & les Germains, à s'éloigner des bords du Rhin.

* An de J.C. 276. de Probe 1.

Lorsqu'il fut Empereur, il songea à réparer les maux que la République avoit soufferts depuis la mort de Valerien. Et comme les François, les Liges, les Bourguignons & les Vandales s'étoient jettez dans les Gaules, & s'en étoient rendus comme maîtres absolus, Probe marcha contr'eux * avec une Armée tres nombreuse (g), les battit en plusieurs rencontres, leur tua prés de quatre cent mille hommes, qui s'étoient emparez des Terres des Romains; leur prit soixante ou soixante-dix Villes tres riches, dont ils s'étoient rendus maîtres; les rechassa au delà du Necre & de l'Elbe, leur enleva autant de butin qu'ils en avoient pris sur les Romains, & en prit beaucoup de nouveau; bâtit des Villes & des forts sur leurs Terres au delà du Rhin, obligea neuf de leurs Rois de venir à ses pieds lui demander la paix; les contrai-

* An de J.C. 277. de Probe 1. 2.

(s) *Vopisc. Aurelii vita* D.
(t) *Pollio xxx. Tyrann. c. 29. p. 198.* E.
(u) *Jo. Jac. Chifflet. Vesontio. l. 1. p. 158.*
(x) *Vopisc. Aurel. vit. p. 222.* A. *Zonar. p. 240.*
(y) *Vopisc. Taciti vita pp. 226. 227.*
(z) *Vopisc. vita Taciti, p. 227.* B. Nam limitem trans Rhenum Germani rupisse dicuntur; occupasse urbes validas, nobiles, divites & potentes.
(a) *Vopisc. in vita Probi, p. 238.* C. D. Barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates. *Ibidem p. 239.* A. Septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ.
(b) *Vopisc. vita Taciti.*
(c) *Vopisc. vita Floriani, p. 232.* D. E. Senatus amplissimus, curiæ Trevirorum. Ut estis liberi, & semper fuistis, lætari vos credimus. Creandi Principis judicium ad Senatum redit, simul etiam Præfecturæ urbanæ appellatio universa decreta est.
(d) *Vopisc. vita Taciti, p. 230.* D. Interemptus est enim insidiis militaribus, ut alii dicunt, sexto mense, ut alii, morbo interiit. *Ita Chronic. Euseb. Zozim. Syncell. &c.*
(e) *Vopisc. vita Taciti, p. 236. Et vita Probi, pp. 333. 334. 241.*
(f) *Vopisc. in Probo, p. 237.* E. Testes Franci inviis strati paludibus; testes Germani & Allemanni longè a Rheni submoti littoribus.
(g) *Vopisc. in Probo, pp. 238. 239.*

An de J. C. 277.

gnit d'abord à lui donner des ôtages, puis du bled, & enfin des vaches & des brebis; de plus on lui apportoit tous les jours plusieurs têtes des Ennemis, qu'il payoit chacune une piéce d'or.

Il vouloit les contraindre à mettre bas les Armes, & à n'user jamais d'épée, disant que les Romains les défendroient bien, si on venoit les attaquer: mais il se relâcha sur cet article, parce qu'il ne crut pas que les Germains pussent jamais s'y soûmettre. Il se fit donner outre cela seize mille Soldats de milice, qu'il distribua dans les Provinces, & qu'il incorpora dans les vieux corps par cinquante & soixante; disant qu'il ne falloit pas que l'on vît, mais qu'il suffisoit qu'on sentit que les Romains se servoient de Barbares dans leurs Armées. Il écrivit au Senat, & lui rendit compte de tout ce qu'il avoit fait dans les Gaules & dans l'Allemagne; & il dit dans sa lettre, qu'à present les Barbares ne sement, ne moissonnent, ne cultivent leurs terres, & ne nourrissent des bestiaux que pour les Romains; que la Gaule même est pleine de bœufs & de chevaux pris sur les Allemands: Qu'il avoit eu dessein de réduire l'Allemagne en Province, mais qu'il avoit crû que la chose demandoit une plus grande discussion: Qu'il offroit aux Dieux immortels, par les mains du Sénat, toutes les couronnes d'or qu'il avoit reçuës des Villes des Gaules. Tel étoit à peu prés le contenu de la lettre de Probe.

Zozime (*h*) raconte qu'il y eut un grand combat entre les Legions & les Liges peuples d'Allemagne, où Probe se trouva en personne. Ces peuples furent défaits, & leur Roy Semnon, avec le Prince son fils, pris prisonniers. Probe les relâcha ensuite, à condition qu'ils demeureroient soûmis, & rendroient le butin & les prisonniers qui étoient entre leurs mains. Il défit ensuite les François par ses Generaux, pendant qu'il faisoit tête en personne aux Bourguignons & aux Vandales sur les bords du Rhin. Ce fleuve étoit entre les deux Armées; & les Romains défiant au combat les Barbares qui étoient au delà du fleuve, ceux-ci se piquerent, & commencerent à passer; les Romains, sans attendre qu'ils fussent tous passez, les attaquerent & les défirent. Ceux qui étoient demeurez au delà du Rhin, obtinrent la paix, à condition de rendre tout le butin & les prisonniers: mais n'ayant pas fidelement executé leurs promesses, Probe les attaqua, & prit Igile leur Prince, & beaucoup d'autres, qu'il envoya en Angleterre, pour la peupler. Zozime ajoute à tout cela, une merveille qu'on ne croira pas aisémenr. Il dit que pendant cette guerre, comme l'Armée manquoit de vivres, il tomba du bled dans une grande pluye, & en telle quantité, qu'il y en avoit des monceaux en quelques endroits. M. Ducange (*i*) rapporte au temps de Probe, & aux victoires dont nous venons de parler, l'Arc de triomphe que l'on découvrit à Rheims en 1677.

XLVII. *Procule & Bonose se révoltent contre Probe.*

Aprés avoir pacifié les Gaules, Probe passa en Illyrie & en Thrace *, & ensuite en Orient, où il donna des preuves de sa valeur & de son bonheur, ayant heureusement réduit tous ses Ennemis à demeurer en paix: mais peu de temps aprés * il fut rappellé en Gaules, par la révolte de Procule & de Bonose. Procule étoit, dit-on, François d'origine, & il fut animé à la revolte contre son Prince, par sa femme & par ceux de Lyon, (*k*), qui craignoient Probe. Il prit la poupre à Cologne, & attira à son parti la Gaule Narbonnoise, l'Angleterre & l'Espagne: mais les Allemands de delà le Rhin lui refuserent leurs secours. Probe le défit, & le contraignit de fuir depuis les Alpes jusqu'aux extrêmitez des Gaules, où il esperoit trouver de la protection parmi les François: mais ceux-ci le livrerent à Probe, contre la parole qu'ils lui avoient donnée (*l*). Ainsi il fut vaincu, & mis à mort à Cologne.

* An de J.C. 278. de Probe 2. 3.

* An de J.C. 280. de Probe 4. 5.

Pour Bonose, il étoit originaire d'Angleterre, & Gaulois par sa mere. Ayant laissé brûler aux Germains les vaisseaux qui gardoient le Rhin, & dont il étoit chargé, il craignit que Probe ne l'en punit severement. Pour le prévenir, il se fit proclamer Empereur par les Troupes qu'il commandoit (*m*). Probe fut obligé de lui faire long-temps la guerre. Il le vainquit enfin, & le contraignit de se pendre. Comme Bonose beuvoit tant qu'il vouloit, sans jamais s'enyvrer, & sans s'incommoder, Aurelien l'employoit souvent à boire avec les Ambassadeurs des Barbares qui venoient vers lui, afin qu'il tirât d'eux leurs secrets dans le vin. A sa mort, on dit, par maniere de raillerie, que c'étoit une bouteille, & non pas un homme, qui s'étoit pendu.

Probe ayant enfin rendu la paix à l'Empire *, occupa ses Troupes à faire divers ouvrages pour l'utilité publique (*n*), comme des Ponts, des Temples, des Chemins. Il fit dessécher plusieurs marais, rétablit plusieurs Villes, fit des canaux pour l'écoulement de plusieurs Rivieres; enfin il fit planter par ses Soldats des vignes sur les collines des Gaules, de la Pannonie, & de la Mésie, & permit aux Peuples de ces Provinces d'avoir & de cultiver autant de vignes qu'ils voudroient: car depuis Domitien, tout le monde n'avoit pas cette permission. Il disoit qu'il imitoit en cela Annibal, qui craignant que ses Soldats n'ayant rien à faire, ne se portassent à la sedition, les occupoit à divers ouvrages, & avoit par leur moyen peuplé toute l'Afrique d'oliviers. Cependant les Soldats de Probe ne s'accommodoient pas de cette vie laborieuse; ils

* An de J.C. 281. de Probe 5. 6.

(*h*) *Zozim. l. 1. p. 664.*
(*i*) *Ducange differt. de inferioris ævi numismatib. t. 3. Lexici Latini.*
(*k*) *Vopisc. vita Proculi, p. 246.*
(*l*) *Vopisc. ibidem p. 247.* Ipsis prodentibus Francis, quibus familiare est ridendo fidem frangere, vicit & interemit.
(*m*) *Vopisc. Bonosi vita, p. 247.*
(*n*) *Vopisc. in Probe, pp. 236. 240. &c.*

ne pouvoient souffrir la fermeté & la severité de ce Prince : ils résolurent donc de s'en défaire, dans le temps qu'il étoit à Sirmich sa Patrie, où il les faisoit travailler à dessécher des marais ; & quoi qu'il se fût sauvé dans une tour ferrée, & extrêmement haute, d'où il avoit coutume de regarder les ouvrages des Soldats, il y fut tué, aprés avoir regné six ans & environ quatre mois *.

* Vers le mois d'Août de l'an 282.

XLVIII. *Mort de Probe. Carus Empereur.*

L'Armée de Pannonie élut aussi-tôt Carus pour Empereur ; ce qui fit croire à plusieurs (o), qu'il avoit eu part à la mort de Probe. Mais Vopisque l'en justifie ; & la severité qu'il exerça envers les meurtriers de son prédecesseur, fait assez son apologie. Le Sénat fut tres sensible à cette mort, & plus encore à l'affront que lui faisoit l'Armée, en le dépoüillant du droit d'élire les Empereurs, où il se croyoit rentré au commencement de Probe.

Les Barbares ayant appris cette mort, crurent que l'occasion étoit favorable de piller, chacun les Provinces de leur voisinage. Les Gaules étoient les plus exposées. Carus y envoya Carin son fils, qui fit quelques exploits vers le Nord, du côté du Rhin (p), dont on ne sçait rien de particulier. Il demeura dans ce pays jusqu'aprés la mort de Carus & de Numerien : mais il ne s'y distingua que par ses crimes & par ses desordres. Cependant l'Empereur Carus faisoit avec succés la guerre aux Perses : mais il fut tué d'un coup de foudre dans sa tente (q) prés de Ctesiphon, la deuxiéme année de son empire *. Carin & Numerien ses deux fils furent reconnus pour Empereurs. Numerien fut mis à mort la même année, par Aper son beau-pere, & Dioclétien fut reconnu Empereur par l'Armée d'Orient *.

* An de J.C. 284. de Carus 2.

* An de J.C. 274. le 17. de Septemb.

LIVRE QUATRIE'ME.

CHAP. I. *Etat de l'Empire & de la Religion, sous l'Empire de Dioclétien.*



DEPUIS prés d'un siécle l'Histoire Romaine ne nous a offert que des objets funestes : des Empereurs tuez par leurs propres Soldats, aprés un regne tres court ; une infinité de guerres & de troubles dans l'Empire, des inondations de Barbares dans les Provinces ; la Religion Chrétienne obscure, mais assez tranquille. A present nous allons voir les choses changer de face. Des Empereurs vaillans, & joüissans d'un regne long & heureux ; la Religion Chrétienne d'abord persecutée sous Dioclétien & Maximien, puis triomphante, & presque generalement reconnuë sous Constantin & ses Successeurs. Le Pays dont j'ai entrepris d'écrire l'Histoire, ne m'a jusqu'ici fourni que peu d'évenemens bien marquez, qui le concernent en particulier. Nous verrons ci-aprés les Empereurs y faire leur principale résidence, & y attirer ce qu'il y aura de plus distingué dans l'Empire.

Le Christianisme auparavant peu connu dans cette partie des Gaules, va dans la suite y paroître avec éclat, & produire plusieurs grands Hommes. C'est vers ce temps-ci, c'est à dire vers le milieu du troisiéme siécle, que furent établies les Eglises de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun ; car on n'en peut marquer les époques au juste. Nous en avons parlé plus au long à la tête de cet Ouvrage. Les SS. Euchaire, Valere & Materne fonderent l'Eglise de Tréves, & la gouvernerent l'un aprés l'autre. Materne mourut à Cologne, mais son corps fut ramené à Tréves ; & ils furent tous trois enterrez dans l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste, que S. Euchaire avoit bâtie devant la Porte de Tréves, que l'on nommoit Moyenne, au lieu où est à present la fameuse Abbaye de S. Mathias. Mais on ne convient point du nom ni du temps de leurs Successeurs. Les plus anciens Manuscrits de Tréves, portent qu'aprés la mort des SS. Euchaire, Valere & Materne, les Tréviriens abandonnerent le Christianisme, & retomberent dans l'idolâtrie (r). Mais d'autres Manuscrits portent qu'à S. Materne succederent Auspice, Felix, Mansuy, Clement, Moyse, Martin, Anastase, André, Rustique, Autor, Fabrice, Fortunat, Cassien, Marc, Navite (ou Havitius) Marcelle, Metropole, Severin, Florence, Martin, Maximin, Valentin, dont les huit derniers ont aussi gouverné l'Eglise de Tongres. On croit qu'ils eurent leur sepulture à S. Mathias, avec les trois premiers : mais on ignore le temps & les circonstances de leur Episcopat, à cause des persecutions, qui ont empêché qu'on n'écrivît leurs Actes, ou qu'ils ne soient arrivez jusqu'à nous, supposé qu'ils ayent jamais été écrits. C'est ce que dit l'Auteur de *Gesta Trevirorum*, qui est un Religieux de S. Mathias, nommé Thierry, qui vivoit dans l'onziéme siécle.

Il y a assez d'apparence que ce grand nombre d'Evêques que l'on donne pour Successeurs à S. Materne, ont été empruntez des autres Eglises, pour remplir le grand vuide qui se trouvoit entre Materne & Agrece, que nous croyons être le quatriéme Evêque de Tréves en 314. en sorte qu'en remontant à l'origine de cette Eglise, on ne peut gueres fixer le commencement de S. Euchaire que vers l'an 250.

Nous en disons de même à proportion de

(o) *Vopisc. vita Cari*, 249.
(p) *Nemesiani Cynegetic. p. 69. Bucher. Belg. p. 220. Vopisc. vita Cari*, *p.* 250. A.
(q) *Vopisc. vita Cari. Eutrop. Aurel. Victor. & alii.*
(r) *Ita Ms. antiq. & Gesta Trevirorum*, *c.* 27. Postquam inseparabilis Trinitas Eucharium, Valerium & Maternum vocavit ad superos, Treberi rectæ fidei credulitatem amiserunt, & ad pristinum paganismi vomitum ex maxima parte redierunt.

S. Clement

An de J.C. 284.

S. Clement à Metz, & de S. Mansuy à Toul. Les premiers Successeurs de S. Clement furent Celeste, Felix, Patient & Victor, dont on ne sçait aucune particularité, sinon qu'ils furent enterrez dans la même grotte que S. Clement, dans l'Eglise que ce premier Evêque de Metz avoit fait bâtir hors de la Ville. Le corps de Celeste fut donné par l'Evêque Drogon à l'Abbaye de Maur-moutier en Alsace prés de Saverne. On fait sa fête au 14 d'Octobre. S. Felix, dont on fait la fête le 21 de Fevrier, fut levé de terre par l'Evêque Theodoric II. & donné à l'Empereur Henry II. qui en fit present à l'Eglise de Bamberg, qu'il venoit de fonder.

Nous avons une assez longue histoire de saint Patient (s), mais qui paroît toute apocryphe. Elle dit que S. Patient s'attacha à S. Jean l'Evangeliste, dans le temps qu'il alla prêcher l'Evangile dans l'Asie mineure, d'où S. Patient étoit natif, & Grec d'origine. S. Pierre apparut en vision à S. Jean, & l'exhorta d'envoyer S. Patient, pour prêcher dans la Belgique. Patient partit, aprés avoir reçu une dent du S. Apôtre son Maître, & douze piéces des habits des douze Apôtres. Il déposa ces reliques dans une Eglise qu'il bâtit au dehors de Metz, & qui porta le nom de S. Jean l'Evangeliste, jusqu'à ce que le corps de S. Arnoû y fût apporté au septiéme siécle. S. Patient fut inhumé dans la même Eglise, & on y honore encore aujourd'hui ses reliques, renfermées dans une riche châsse d'argent. On croit qu'il mourut le 8 de Janvier.

A S. Mansuy premier Evêque de Toul, dont nous avons examiné la vie & l'histoire au commencement de cet Ouvrage, succederent Amon, Alchas & Celsin, dont on sçait tres peu de choses. Ils sont honorez comme Saints, & ils furent enterrez dans la même Eglise de S. Pierre, où S. Mansuy avoit choisi sa sepulture. On en parlera ci-aprés.

On croit avec raison (t) que Posthume & Tetricus, pour être plus à portée de repousser les Allemands, avoient établi à Tréves leur demeure ordinaire. Maximien Hercule, & les Empereurs suivans en firent de même. C'étoit aussi le Siége du Préfet des Gaules, qui avoit alors sous lui l'Espagne & l'Angleterre. De là vient que les Archevêques de Tréves eurent une si grande autorité dans l'Eglise. Mais les Barbares étant devenus les plus forts, & ayant plusieurs fois ravagé Tréves, dés le cinquiéme siécle les Préfets furent obligez d'aller résider à Arles.

Dioclétien ayant été élû Empereur à Calcedoine, monta sur le Tribunal qui lui avoit été préparé; & dans le premier discours qu'il fit aux Soldats, il leur dit, attestant le Soleil, & l'épée nuë à la main, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Numerien (u); mais que puisqu'Aper son meurtrier étoit connu, il étoit juste de commencer par la vanger. En même temps il descendit de son Trône, & passa son épée à travers le corps d'Aper, lui disant avec insulte, qu'il auroit l'honneur de mourir d'une main illustre (x): que pour lui, il avoit enfin tué le Sanglier fatal. *Aper* en latin signifie un Sanglier; & une femme Druide, chez qui Dioclétien logeoit au Pays de Tongres vers Liége, lui avoit prédit qu'il seroit Empereur, quand il auroit tué le Sanglier (y). Depuis ce temps il tuoit de sa main autant de sangliers qu'il pouvoit.

Il monta sur le Trône le 27 de Septembre 284 de J.C. & cette époque est d'autant plus remarquable, que c'est le commencement de l'Ere de Dioclétien, autrement des Martyrs, qui a été assez long temps en usage dans l'Eglise, pour regler la fête de Pâques. Les Cophtes, ou Egyptiens; les Abyssins, ou Ethiopiens, & quelques autres peuples d'Affrique s'en servent encore aujourd'hui. La premiere année de cette Ere des Martyrs commença au mois d'Août, comme l'année Egyptienne, & non pas en Janvier, comme l'année Romaine.

II. *Dioclétien ayant tué Aper, défait Carin, & demeure seul Empereur. Il associe Maximien Hercule à l'Empire.*

L'année suivante * Dioclétien marcha contre Carin, frere de Numerien, qui étoit maître de Rome, & de toutes les provinces d'Occident. Carin s'avança jusques dans l'Illyrie, & le combat se donna entre les deux Empereurs sur le Danube, entre Viminec & le Mont d'or. Carin y remporta la victoire. Mais comme il poursuivoit les Ennemis, il fut tué par ses Soldats (z). Ainsi Dioclétien demeura maître de tout l'Empire.

Peu de temps aprés *, étant à Nicomedie, il associa à l'Empire Maximien surnommé Hercule, pour le distinguer de Maximien Galere, dont nous parlerons ci-aprés. Ce qui l'obligea à se hâter de faire ce choix, fut le besoin qu'avoient les Gaules d'un prompt secours.

* An de J.C. 285.

* Le premier Avril de l'an de J.C. 286.

Elien & Amand s'étoient mis à la tête des paysans, que l'on nommoit *Bagaudes*, & avoient pris la qualité d'Augustes. Ces factieux ravageoient toutes les campagnes, & attaquoient même la plupart des Villes (a). Maximien Hercule les détruisit par divers petits combats, & rendit enfin la paix au Pays *. Ces Bagaudes ne furent pas tellement reduits par Hercule, qu'il n'en restât encore en divers endroits des Gaules, & même de l'Espagne, aux siécles V. & VII. L'Auteur de la vie de S. Babolin (b) dit que le lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Maur des Fossez prés Paris, s'appelloit anciennement le

* An de J.C. 286 de Dioclétien 2. 3.

(s) *Cartulaire de S. Arnoû.*
(t) *Bucher. Belg. p. 221. §. 7. Brouver. Annal. Trevir. Noris de Diocletiani nummo, c. 4. &c.*
(u) *Vopisc. in Caro, p. 251. Eutrop. Aurel. Victor.*
(x) *Vopisc. in Caro, p. 252.* Gloriare, Aper; Æneæ magni dextrâ cadis.
(y) *Idem in Numeriano.* Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano compertum. Quum Diocletianus apud Tungros in Gallia moraretur. . . . Druias dixisse fertur: Diocletiane, jocari noli: nam Imperator eris, cum Aprum occideris.
(z) *Eutrop. Aurel. Victor. & Aurelii Victor. Epitome.*
(a) *Eutrop. & Aurel. Victor. Oros. l. 7. Hieronymi Chronic. &c.*
(b) *Apud Duchesne, t. 1. pp. 661. 662.*

An de J. C. 286.

Château des Bagaudes, parce que ces factieux s'y étoient retirez dans un Fort, que l'on disoit avoir été bâti par Jules-César. Maximien Hercule les y assiégea, les prit de force, & rasa le Château.

Salvien (c) qui vivoit au cinquiéme siécle, invective fortement contre la dureté des Juges, qui avoit forcé les peuples qui étoient citoyens Romains, à se soûlever, parce qu'ils ne pouvoient conserver leur liberté. On leur impute, dit-il, leur malheur: mais que ne nous imputons-nous plutôt un mal que nous avons fait? Nous les appellons seditieux & rebelles; eux que nous avons contraints de devenir criminels. C'est aux rapines, aux vexations, aux cruautez des Juges, qu'il faut attribuer leur révolte; c'est à la dureté & à l'injustice de ceux qui imposent & qui levent les tributs. Il continuë sur le même ton; & on voit par Idace (d), que ce malheur avoit pénetré jusques dans l'Espagne. La vie de S. Maurice (e) insinuë assez clairement que ces Bagaudes étoient Chrétiens; & la Vie de S. Babolin (f) dit aussi, qu'Amand & Elien professoient le Christianisme, & refusoient de se soumettre à des Princes sacriléges. Il est en effet assez probable que plusieurs de ces Paysans poussez à bout, étoient Chrétiens: mais il est mal-aisé de le croire de tous; & leur révolte même justifieroit qu'ils ne l'étoient point, puisqu'elle est si contraire aux loix du Christianisme.

III. *Martyre de la Légion Thebéene.*

Pour revenir à la guerre d'Hercule contre les Bagaudes, on lit dans les Actes de S. Maurice & de ses Compagnons (g), que Dioclétien voulant grossir l'Armée de Maximien Hercule qu'il envoyoit en Gaule, fit venir d'Orient la Légion Thebéene, la fit passer par Rome, & lui donna ses ordres pour la Gaule. Cette Légion étoit, selon S. Euchaire, de six mille six cens hommes. Maximien s'arrêta à Octodure, dans le dessein d'y faire des sacrifices prophanes. S. Maurice Chef de la Légion, ne voulant pas participer à son impieté, s'avança jusqu'à Agaune, à huit milles de là, connuë aujourd'hui sous le nom de S. Maurice en Valais. Maximien irrité du refus qu'ils faisoient de se trouver à son sacrifice, les fit décimer jusqu'à deux fois; & voyant qu'il ne pouvoit vaincre leur résolution, il les fit envelopper & massacrer par son Armée. On assure que S. Ours, & S. Victor (h) de la même Légion, furent martyrisez dans le même temps à Soleure en Suisse, sur la Riviere d'Oar; & que Maximien outré de colere, envoya Rictius Varus son Préfet du Prétoire, pour faire mourir ceux de la même Légion, qui avoient été envoyez devant en divers endroits des Gaules; il en fit mourir * un grand nombre à Tréves (i); entr'autres S. Thirse, S. Second, & S. Boniface, qui les commandoient. S. Thirse & ses Compagnons furent dans la suite transportez dans l'Eglise de S. Paulin, aujourd'hui dans le Fauxbourg de Tréves; & S. Boniface dans l'Abbaye de S. Maximin, puis dans celle de Moyenmoutier, en 959, où il est honoré encore aujourd'hui (k).

* Le 4 Oct. 286.

Le lendemain * de cette cruelle execution, Rictius Varus fit venir Palmace Consul de la Ville de Tréves, avec les autres Sénateurs; & ayant appris par leur confession, qu'ils étoient Chrétiens, il les fit tous mourir. Il y en eut quatre, sçavoir Hormisde, Papyre, Constant & Jovien, qui ayant parlé d'une maniere plus libre & plus hardie que ne le souhaitoit le Préfet, furent aussi plus tourmentez que les autres. Enfin ayant appris que le nombre des Chrétiens étoit tres grand dans la Ville, il résolut de les faire tous périr en un jour *. Il assembla donc tout le Peuple au Champ de Mars, & voulut les forcer à sacrifier: mais comme il vit qu'ils le refusoient constamment, il les fit tous envelopper & massacrer; sans aucune distinction d'âge, de sexe & de condition. On assure que l'on jetta les corps des Martyrs dans la Moselle, & que ses eaux furent teintes de leur sang, à la longueur de dix mille pas. Quelques-uns ajoutent, qu'on emplit un puits de ces corps saints, en l'endroit où l'on a bâti depuis l'Abbaye de S. Maximin.

* Le 5 Oct. 286.

* Le 6 Oct. suivant.

On met sous sa même persecution le martyre de S. Cassius, de S. Florent, & de sept autres, qui furent martyrisez à Bonn (l) prés Cologne, où l'on garde encore à present leurs Reliques. Les Martyrologes (m) parlent aussi de S. Victor, de S. Mallore, & de quelques autres, qui ont souffert dans le territoire de Cologne, & qu'on croit être de la Légion Thebéene. Enfin on prétend (n) que S. Gereon & ses Compagnons, au nombre de trois cens dix-huit (o), ont été martyrisez à Cologne, où l'on voit une fort belle Eglise, & une Collegiale fameuse sous leurs noms. On fait leur fête le 10 d'Octobre, & il en est fait mention dans les Martyrologes, dans S. Gregoire de Tours, & dans Helinand Religieux de l'Abbaye de Froimont Ordre de Cîteaux, qui vivoit au treiziéme siécle.

Il est important de faire connoître le temps de cet Auteur, parce que c'est le principal Ecri-

(c) *Salvian. l. 5. de gubernat. Dei.* Quibus enim aliis rebus Bacaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus judicum? nisi eorum proscriptionibus & rapinis?... Ac sic actum est ut latrociniis judicum strangulati homines & necati, inciperent esse quasi barbari, quia non permittebantur esse Romani, &c.

(d) *Idacius Chronicon.*

(e) *Apud Sur. 22. Septembr. p. 220.*

(f) *Apud Duchesne, t. 1. p. 262.* A. B.

(g) *Apud Surium, die 22 Septembris. Eucher. Lugdun. in Paulino illustrato à Chifflet. t. 1. p. 87.*

(h) *Eucher. ibidem.*

(i) *Brouver. annal. Trevirorum tom. 1. pag. 193.*

(k) *Joan. de Bayon, c. 58.*

(l) *Surius x. Octobr. Molan. Baron. eodem die. Brouver. annal. Trev. p. 195.*

(m) *Martyrol. Rom. 10 Oct. Florentinius ibid. Greg. Turon. de gloria Martyr. c. 63. Brouver. annal. Trev. p. 195.*

(n) *Gregor. Turon. de gloria Martyr. c. 62. Surius x. Octobr. Ex Helinando. Brouver. annal. Trevir. p. 195.*

(o) S. Gregoire de Tours, *de gloria Martyr. c. 62.* n'en marque que cinquante.

An de J. C. 286

vain qui nous ait appris les particularitez que l'on sçait du martyre de S. Palmace, & des autres Martyrs de Tréves, couronnez sous Maximien, par les ordres de Rictius Varus, environ dix-huit ans avant la grande persécution de Dioclétien, dont l'Edit ne fut publié qu'en 303, au lieu que tout ceci arriva en 286, avant la défaite des Bagaudes, dont nous avons parlé. Comme on forme d'assez grandes difficultez sur les circonstances de ces histoires (p), il est bon d'avertir que les Auteurs de qui nous les tenons, ne sont pas anciens. Ce qui est bien certain, c'est que du temps de S. Gregoire de Tours, on croyoit que cinquante Soldats de la Légion Thébéene, dont il ne dit pas les noms, avoient consommé leur martyre à Cologne; qu'on avoit jetté leurs corps dans un puits, & qu'on avoit bâti en cet endroit une fort belle Eglise.

Helinand (q) ajoute, que Maximien ayant fait venir dans les Gaules plusieurs Troupes, levées dans la Mauritanie, trois cens cinquante Soldats de ces Troupes furent tuez pour la Foi, & enterrez avec S. Gereon & ses Compagnons. Usuard en met trois cens soixante; Adon & Notker n'en comptent que cinquante, & les font Soldats de la Légion Thébéene. Mais il vaut mieux les distinguer. Les cinquante Compagnons de S. Gereon étoient Thébéens, & de la haute Egypte, au lieu que les autres étoient Maures. Nous ne parlons pas des autres Martyrs de la Légion Thébéene, qu'on prétend avoir souffert dans le Piémont, en Italie, & ailleurs; ils ne regardent pas notre sujet.

IV. *Guerres de Dioclétien contre plusieurs Peuples d'Allemagne.*

Maximien Hercule ne jouït pas long-temps du repos qu'il s'étoit promis dans les Gaules: car aprés la défaite des Bagaudes, il se vit attaqué * par d'autres Ennemis de delà le Rhin; sçavoir, les Allemands, les Bourguignons, les Herules, & les Chaibons, qui sembloient avoir conspiré la ruïne des Gaules, ou du moins d'en chasser les Romains, & de s'en rendre maîtres. (r) Les Bourguignons & les Allemands avoient des Armées prodigieuses, mais leur grand nombre ne servit qu'à leur perte; car manquant de provisions, la famine se mit parmi eux, & ensuite la peste; de maniere que Maximien n'eut pas de peine à les ruïner. Mais il combattit en personne contre les Herules & les Chaibons, qui furent tellement défaits, qu'il n'en resta pas même, pour porter la nouvelle de leur defaite (s).

* An de J. C. 287. de Dioclétien 3. 4.

Les François & les Saxons couroient en même temps les mers & les côtes de la Gaule. Maximien leur opposa Carause, homme fort experimenté dans la marine. Il remporta quelque avantage sur les Barbares; mais il donna lieu par sa conduite, de croire qu'il y avoit quelque intelligence entr'eux. C'est pourquoi Maximien donna ordre qu'on le fist mourir. Carause en étant averti, se retira en Angleterre, avec la Flotte qu'il commandoit, & y prit le titre d'Auguste (t).

An de J. C. 287.

L'hyver même ne fut pas exempt d'allarmes. Maximien étant à Tréves, & ayant commencé son second Consulat le premier jour de Janvier *, tout d'un coup on lui vint dire que les Ennemis avoient fait irruption dans le pays (u), & qu'ils s'étoient avancez assez prés de la Ville. Incontinent il quitta la robbe & les ornemens consulaires, dont il venoit de se revêtir; prit ses armes, monta à cheval, courut aux Ennemis, les mit en fuite, les défit, & rentra triomphant le même jour dans la Ville.

* An de J. C. 288.

La même année il passa le Rhin, entra dans l'Allemagne, la ravagea, prit beaucoup de Captifs, & soumit à l'Empire une grande partie de ce pays. Le bruit de ses grands exploits obligea Atu Roy des François, qui avoient couru la côte des Gaules, de venir avec ses gens lui demander la paix, & la confirmation de sa royauté.

V. *Dioclétien se prépare à la guerre contre Carause. Panégyrique de Mamertin.*

Pendant que Maximien étoit occupé aux préparatifs de la guerre contre Carause, & qu'il faisoit conduire par les rivieres dans la mer, les vaisseaux qu'il avoit fait faire à ce dessein, Claude Mamertin, fameux Orateur de ce temps-là, (x) prononça devant lui à Tréves un panégyrique, où il releve ses belles actions, & nous apprend plusieurs particularitez importantes de son histoire. Au reste, les efforts continuels que faisoient les Barbares pour passer le Rhin, & pour pénétrer dans les Gaules, bien loin de porter préjudice à la Ville de Tréves, & à celle de Metz, qui n'en est pas éloignée, contribuerent au contraire beaucoup à leur agrandissement & à leur splendeur, par le sejour que les Empereurs & les Préfets des Gaules firent à Tréves, & par le grand nombre de Troupes & de personnes de condition qui s'y établirent, qui y firent fleurir les Arts & le Commerce, & qui y amenerent des richesses immenses; en sorte que Tréves fut regardée comme la premiere Ville des Gaules, & qu'Ausone (y) n'a pas fait difficulté de dire qu'elle nourrissoit, armoit & habilloit toutes les forces de l'Empire, & que le commerce y amenoit les richesses de toute la

(p) Voyez M. de Tillemont Hist. Eccl. t. 4. p. 42. & suiv. & note 2. sur S. Maurice, & t. 4. Hist. des Empereurs, note 6. sur Dioclétien.

(q) *Apud Surium x. Octob. Vide & Florentinium, pag. 919. Usuard. Vandelbert.*

(r) *Mamertin. panegyr. Maximiani.* Cùm omnes Barbaræ Nationes excidium universæ Galliæ minarentur.

(s) *Mamertin. panegyr. Maximiani inter panegyr. veteres x.* Cuncti tanta internecione cæsi interfectique sunt, ut extinctos eos, relictis domi conjugibus ac matribus, non profugus aliquis è prælio, sed victoriæ tuæ gloria nuntiaret.

(t) *Eutrop. Aurel. Victor panegyr. viij.*

(u) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummo Dioclet. c. 4. Bucher. Belg. p. 221.* Tillem. Hist des Empereurs, t. 4. p. 13. & note 6. sur Dioclétien.

(x) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummo Diocletiani, c. 4.*

(y) *Ausonius de claris urbibus.*

Trevericæque urbis solium, quæ proxima Rheno,
Pacis & in medio gremio secura quiescit.
Imperii vires quod alit, quod vestit, & armat...
Largus tranquillo prælabitur amne Mosella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

terre. Les Villes voisines avoient part à ces avantages, à proportion de leur proximité, & des secours qu'elles tiroient de leur situation.

Les grands préparatifs que Maximien avoit fait contre Carause, ne lui servirent pas beaucoup, puis qu'aprés un combat naval, où tout l'avantage demeura du côté de Carause (z), il fut obligé de lui abandonner l'Angleterre, afin qu'il la défendît contre les Barbares. Pendant l'hyver, Dioclétien & Maximien se rendirent à Milan *, où ils eurent ensemble diverses conférences, dont l'Histoire n'a pas sçu le sujet, ni le résultat, du moins elle ne nous l'a pas conservé. De là ils retournerent, Dioclétien en Orient, & Maximien en Gaule, où le même Mamertin dont nous avons déja parlé, prononça en sa présence un second panégyrique *, le jour de la naissance de ce Prince (a), qui devoit être le 21 de Juillet. On lit dans un autre panégyrique prononcé par Eumene devant le Gouverneur de la Gaule Celtique (b), que Maximien avoit peuplé quelques endroits incultes du Cambresis, & du pays de Tréves, en y mettant des François, qui s'étoient soumis aux Romains, & des Letes, qui étoient, dit-on (c), une Nation Gauloise d'origine, mais qui ayant depuis été transportée en Allemagne, passoit quelquefois pour Barbare. On conserve des vestiges de leur nom dans la riviere de Lis, & dans l'Abbaye de Liessy en Hainaut. Il demeura encore des Letes au delà du Rhin, depuis Maximien, puisque sous l'Empereur Constance en 356, ils vinrent assiéger Lyon (d).

* An de J.C. 290. de Dioclétien 6. 7.

* An de J.C. 291.

VI. *Dioclétien donne la qualité de César à Constance Chlore, & à Maximien Galere.*

Comme la grande étenduë de l'Empire Romain, & les troubles continuels ausquels il étoit exposé, demandoient plusieurs Generaux, & plusieurs Armées, & qu'il étoit difficile que deux Empereurs pussent suffire à tant de choses, Dioclétien se détermina en 292, à donner la qualité de César, à Constance Chlore, & à Maximien Galere (e). Pour éviter l'équivoque, desormais nous appellerons le premier Maximien, simplement Hercule; & le second, Galere. Ensuite Dioclétien partagea le gouvernement de l'Empire entre les quatre Princes que nous venons de nommer. Il retint pour lui l'Orient, ou ce qui est au delà de la mer Egée. Il donna à Galere la Thrace & l'Illyrie, à Hercule l'Italie & l'Afrique, avec les Isles qui sont entre deux; à Constance, les Gaules, l'Espagne & l'Angleterre, avec la Mauritanie Tingitane, qui étoit une dépendance de l'Espagne. Cela n'empêchoit pas que ces Princes n'allassent quelquefois dans les Provinces l'un de l'autre; mais cela se faisoit sans blesser l'union & la bonne intelligence qui étoient entr'eux, & qui dura jusqu'à la fin, c'est à dire, jusqu'à l'abdication de l'Empire par Dioclétien en 305.

An de J.C. 291.

VII. *Qualitez de Constance Chlore, & de Ste Helene son Epouse.*

Constance Chlore, dont nous aurons dans la suite à parler beaucoup plus que des trois autres Princes qui gouvernoient alors l'Empire, parce qu'il avoit les Gaules dans son département, & qu'il faisoit sa résidence ordinaire à Tréves, Constance, dis je, surnommé Chlore, apparemment à cause de sa pâleur, car Chlore en grec signifie pâle, est nommé dans les inscriptions Flavius Valerius Constantius. Il étoit petit neveu de l'Empereur Claude II. Claudia sa mere étant fille de Crispe frere de Claude. Son Pere s'appelloit Eutrope, d'une famille des plus considerables de l'Illyrie. Constance épousa Helene, dont il eut Constantin vers l'an 274. Quelques Auteurs (f) ont avancé qu'Helene n'étoit pas femme légitime de Constance: mais on a de bonnes raisons de croire le contraire, (g) quoi qu'on reconnoisse qu'Helene n'étoit pas apparemment d'une naissance fort relevée. Constance fut obligé de la répudier, pour épouser Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, lorsqu'il fut creé César par Dioclétien en 292; & dans ce temps-là même Dioclétien proposa pour César, Constantin, au lieu de Constance (h): mais Galere s'y opposa, & fit nommer Constance.

L'un & l'autre étoient tres dignes du choix de Dioclétien, & tous les Historiens louent beaucoup les excellentes qualitez de Chlore (i). Eusebe en rapporte un trait bien remarquable. (k) Comme tout le monde parloit de sa douceur & de sa modération, & qu'on disoit que pour ne pas fouler les peuples dont il avoit le gouvernement, il s'appauvrissoit lui-même, & n'avoit point d'argent en réserve; Dioclétien envoya lui faire des reproches du peu de soin qu'il avoit de ses interêts, & de ceux de l'Etat. Constance retint auprés de lui pendant quelque temps les Députez de Dioclétien, & pria sous-main les plus riches des Provinces de lui apporter quelque argent, parce qu'il en avoit besoin. Ils lui apporterent avec joie tout ce qu'ils avoient de plus précieux, qu'il fit mettre au Trésor Impérial. Aprés cela il pria les Envoyez de l'Empereur, de venir voir ses richesses. Ils y vinrent, & virent avec étonnement une immense quantité d'argent. Cet argent étoit à moi il y a longtemps, ajouta-t-il; mais je l'ai laissé jusqu'ici en dépôt entre les mains de mes Sujets. Les Députez étant partis, il fit venir ceux qui l'avoient assisté en cette occasion, loua leur generosité, & leur rendit ce qu'ils avoient mis au Trésor.

(z) *Aurel. Victor Eutrop. panegyr. viij.*
(a) *Mamertin. panegyr. xj. inter panegyricos veteres.*
(b) *Eumen. panegyr. inter veteres panegyricos ix.*
(c) *Vide Hadrian. Vales. notit. Galliarum, pp. 259. 260. & rerum Gallic. l. 14. p. 32.*
(d) *Ammian. Marcellin. l. 16.*
(e) *Eutrop. Aurel. Victor & alii.*
(f) *Zozim. l. 2. p. 672. Chronic. Alex. p. 650. Nicephor. l. 7. c. 8. Chronic. Euseb. Grae. & S. Hieronymi Latinum. Beda Hist. Angl. l. 2. c. 8. Prosper Chron. alii.*
(g) Voyez M. de Tillemont, t. 4. des Empereurs, note 1. sur Constantin, p. 613.
(h) *Lactant. de morte persecut. c. 18. 19. Eumen. panegyr. ix. inter veteres panegyr.*
(i) *Eutrop. p. 587. Lactant. de morte persecut. c. 18. 20. Euseb. vita Constantini, l. 1. c. 13. 14. & Hist. Eccl. l. 8. c. 13. 17.*
(k) *Euseb. vita Constantini, l. 1. c. 14.*

VIII. *Constance Chlore dans les Gaules. Il défait Carausé & Alleƈte.*

Dés qu'il eut été nommé César, il vint en diligence de Nicomédie, où s'étoit passé cette cérémonie, dans les Gaules, où il arriva avant qu'on sçût qu'il venoit, ni même qu'il fût César*. Il surprit à Boulogne en Picardie les Troupes de Carause, qui y étoient; fit fermer le Port par une digue, afin qu'ils ne pussent regagner l'Angleterre, les obligea de se rendre, & les reçut dans son Armée (l).

* An de J.C. 292.

Cependant Alleƈte avoit tué Carause, & régnoit en sa place en Angleterre *, & Constance se préparoit à lui faire la guerre. Dans l'intervalle, il assujettit quelques Nations Françoises, qui demeuroient sur l'Escaut (m), & les obligea de s'établir dans d'autres pays déserts, pour y cultiver la terre, payer les tributs, & fournir des milices quand on leur en demanderoit: hors cela il leur interdit l'usage des armes. Ensuite il s'appliqua à rétablir la Ville d'Autun (n), qui avoit été ruinée sous le regne de Claude II. son grand oncle, & au rétablissement de laquelle il étoit d'autant plus interessé, que ce malheur lui étoit arrivé, pour avoir invité ce Prince au recouvrement des Gaules. Enfin en 296 il passa en Angleterre (o), battit Alleƈte, & conquit ce pays; rendit la mer entiérement libre, & assura le repos des Gaules.

* An de J.C. 293.

Pendant que Constance étoit ainsi occupé en Angleterre, Hercule craignant que les peuples de delà le Rhin ne fissent quelque irruption dans les Gaules, y vint en diligence; & se tenant en deçà du Rhin, empêcha, par la seule terreur de son nom (car presque toutes les Troupes étoient en Angleterre) qu'ils osassent rien entreprendre. Les Empereurs employerent les années de paix qui suivirent, à réparer plusieurs Villes en France, & dans d'autres endroits de l'Empire, & à fortifier les frontieres, par des Villes & des Châteaux qu'ils y bâtirent, & où ils mirent de bonnes garnisons.

Il faut toutefois avouer que les Allemands n'étoient pas tellement resserrez au delà du Rhin, qu'ils ne fissent des courses dans les Gaules. Un jour * ils attaquerent Constance inopinément; & comme il n'avoit que peu de monde (p), il fut obligé de se retirer avec précipitation vers Langres, dont il n'étoit pas éloigné. Il marchoit à la queuë de ses Troupes, pour les rassûrer contre les Ennemis qui les poursuivoient. Etant arrivé aux portes de la Ville, il trouva qu'on les avoit déja fermées, de peur que les Ennemis n'y entrassent; en sorte qu'il se fit lever avec des cordes sur les murs. Le jour même, environ cinq heures aprés, ses Troupes arriverent. Il sortit de la Ville, se mit à leur tête, battit les Ennemis, & en tua soixante mille.

* An de J.C. 301. de Dioclétien 17. 18.

Quelque temps aprés (q), une Armée tres nombreuse de Troupes Allemandes s'étant jettée à la faveur de la glace, dans une Isle du Rhin, tout d'un coup la glace s'étant fenduë, les Barbares s'y trouverent enfermez, & les batteaux que les Romains entretenoient sur ce fleuve, les y ayant assiégez, ils furent obligez de se rendre faute de vivres.

IX. *Persecution de Dioclétien.*

L'an 303. de J. C. est celebre dans l'Histoire Ecclesiastique, par la persecution que Dioclétien y excita contre la Religion Chrétienne. On la commença à la sollicitation de Galere, le 23 de Fevrier. Constance, qui aimoit les Chrétiens, quoi qu'il ne professât pas cette Religion, ne s'opposa pas aux Edits, ni à leur execution. Ils laissa abbattre quelques Eglises dans ses Etats, mais il n'en fit abbattre aucune (r); il n'inquieta personne sur le fait de la Religion, & laissa une entiere liberté aux Chrétiens des Gaules (s). On assure même, qu'il déclara à tous ceux de sa Maison, & aux Gouverneurs des Provinces qui étoient Chrétiens (t), qu'il leur laissoit le choix, ou de conserver leurs charges en sacrifiant, ou de perdre leurs charges s'ils refusoient de sacrifier. Aprés que chacun eut pris son parti, il déclara son véritable sentiment, blâma la lâcheté de ceux qui avoient sacrifié leur Religion à leurs interêts, loua la generosité des autres; chassa de son Palais, & cassa de leurs emplois les premiers, comme gens incapables de garder la fidelité aux hommes, puisqu'ils l'avoient violée envers Dieu; retint les autres à son service, & les conserva dans leurs charges, comme gens d'une generosité & d'une fidelité à l'épreuve.

An de J.C. 303.

X. *Dioclétien & Maximien quittent l'Empire. Galere & Constance Chlore Empereurs.*

Deux ans aprés le commencement de la persecution *, Dioclétien, & Maximien Hercule quitterent l'Empire le premier de May, Dioclétien à Nicomédie, & Hercule à Milan; & le même jour Galere & Constance Chlore furent saluez Augustes, & Severe & Maximin furent élevez à la dignité de Césars. Tout le monde s'attendoit que Constantin, fils de Constance, seroit du nombre des Césars, mais il n'étoit pas du goût de Galere, qui étoit le seul auteur de tous ces changemens. Il retenoit auprés de lui ce jeune Prince en Orient, sous prétexte d'amitié, pendant que Constance Chlore étoit en Occident, avec une santé fort chancelante. Constantin ne fut pas insensible à l'injustice que lui faisoit Galere, il la dissimula toutefois: mais enfin il demanda avec tant d'instance d'aller voir son Pere, que Galere ne put le lui refuser *. Il lui donna un soir le brevet pour prendre les chariots de poste, & lui dit que le lendemain au matin, il lui donneroit ses ordres pour partir (u): mais il partit dés le soir, & fit toute la diligence imaginable, tuant même, ou estro-

* An de J.C. 305.

* An de J.C. 306.

(l) *Panegyr. 7. 8. Vales. rerum Franc. l. 1. p. 14.*
(m) *Panegyr. 1. 3. 7. 8.*
(n) *Panegyr. 6. 8. 9.*
(o) *Eutrop. & panegyr. 8.*
(p) *Eutrop. p. 586. Zonar. Theophan. Chron. Euseb. & Jerom.*
(q) *Eumen. panegyr. 7.*

(r) *Euseb. l. 8. c. 13. & 18. Optat. l. 1.*
(s) *Lactant. de morte persecutorum, c. 15. 16. Euseb. l. 8. c. 13. Hist. Eccl. & de vita Constantini. l. 1. c. 13.*
(t) *Euseb. vita Constantini, l. 1. c. 15.*
(u) *Lactant. de morte persecut. c. 22. Euseb. vita Constantini, l. 1. c. 20. p. 418. Zozim. l. 2. Aurel. Victoris epitome.*

An de J. C. 306.

piant les chevaux qu'il ne prenoit pas dans les postes où il passoit, afin que ceux qu'il prévoyoit bien qu'on envoyeroit aprés lui, ne le pussent atteindre.

En effet Galere au desespoir de se voir ainsi frustré de ses esperances (car on croit qu'il vouloit le faire retenir sur le chemin par Severe, ou l'arrêter encore à Nicomédie sous divers prétextes) fit courir aprés lui, mais inutilement. Il arriva à York en Angleterre assez tôt pour voir encore son pere qui se mouroit. C'est ainsi que le racontent Lactance & Eusebe, & divers autres Historiens: mais l'Orateur Euméne, dans le panegyrique qu'il prononça devant Constantin, avant la guerre de Maxence (x), & l'Anonyme donné par M. de Valois à la suite d'Ammien Marcellin, disent que Constantin arriva lorsque Constance son pere levoit l'ancre pour passer de Boulogne en Angleterre.

XI. *Constantin arrive en Angleterre, & est fait Empereur aprés la mort de Constance Chlore son pere.*

Constance alloit faire la guerre aux Pictes, qui habitoient l'Ecosse. Aprés les avoir vaincus, il mourut de maladie à York en Angleterre, le 25 Juillet de l'an 306. Constantin son fils lui rendit tous les honneurs accoutumez, & il fut mis au rang des Dieux, ainsi que la plupart des autres Empereurs. Dés qu'il eut rendu l'esprit, toutes les Troupes déclarerent Constantin Empereur, suivant l'intention de son Pere, qui l'avoit recommandé aux Soldats avant sa mort. (y) Galere ne voulut pas lui accorder la qualité d'Auguste, mais il lui donna celle de César, dont Constantin voulut bien se contenter. Il demeura en Gaule avec la même autorité qu'avoit euë son pere, & s'y fit bien-tôt aimer & estimer, par la douceur de son gouvernement, par sa valeur, & par ses autres excellentes qualitez. On assure qu'il donna à Helene sa mere, le titre d'Auguste (z), & qu'il fit un Edit en faveur de la Religion Chrétienne (a), qu'il estimoit à l'exemple de son Pere, mais qu'il ne professoit point encore, n'ayant été converti qu'en 311, aprés que la Croix lui eût apparu, dans la guerre contre Maxence, ainsi que nous le dirons bien-tôt.

Les François profitant du temps que Constance Chlore étoit absent des Gaules, avoient violé les Traitez (b). Constantin les réprima, les vainquit dans les Gaules, leur prit deux de leurs Rois, Ascaric & Regaize; les fit mourir au milieu des supplices, en les exposant aux bêtes, dans les spectacles qu'il fit representer; sans se mettre en peine de la haine ni du ressentiment de cette fiere Nation, qui ne comptoit pour rien de manquer à sa parole, & de violer les sermens les plus sacrez, quand elle croyoit le pouvoir faire impunément. Il passa ensuite le Rhin, & vint, lorsqu'on l'attendoit le moins, dans le pays des Bructeres, Nation Françoise. Il ne leur donna pas le loisir de se retirer dans leur bois & dans leur marais; il les surprit, les battit, en tua un grand nombre, & en prit beaucoup d'autres, qui furent exposez aux bêtes dans l'Amphiteâtre; enleva leurs bestiaux, brûla leurs Villages (c), & répandit la terreur dans tout ce pays.

Aprés cela il entreprit de bâtir un Pont sur le Rhin à Cologne (d), non pas qu'il en eût besoin pour passer cette riviere, dit Euméne son Panégyriste (e), puisque cette riviere est toute remplie de navires de guerre, & que tous ses bords sont chargez de Soldats: mais il le fit, autant pour tenir dans le respect les Nations Françoises, que pour illustrer son regne, & pour enrichir la frontiere par un si beau monument. Par ce moyen il arrêta les courses des Barbares, qui n'osoient pas seulement approcher du Rhin.

On assure (f) que Constantin, pour conserver la mémoire de sa victoire sur les François, établit des jeux solemnels, appellez Jeux François, *Ludi Francici*, qui se celebroient tous les ans pendant six jours, depuis le quatorze jusqu'au vingt-uniéme de Juillet: ces jeux se célebrerent principalement à Tréves, & dans les Villes des Gaules, où Constantin avoit le siége de son Empire.

XII. *Maxence prend le titre d'Auguste; Maximien reprend la Pourpre; Severe est mis à mort; Constantin est reconnu Auguste.*

Pendant qu'il jouïssoit de la paix qu'il avoit procurée au pays, Maxence fils de Maximien Hercule, prit à Rome le titre d'Auguste, & engagea son Pere à reprendre la pourpre (g), qu'il n'avoit quittée qu'à regret. Severe qui avoit l'Italie dans ses Etats, accourut d'Orient où il étoit, pour venir s'opposer à Maxence, & à Maximien Hercule; mais il fut vaincu, pris, & enfin mis à mort. Hercule prévoyant bien que Galere ne laisseroit pas cette mort impunie, vint en Gaule *, & se retira auprés de Constantin, à qui il fit épouser Fauste sa fille, & lui donna en même temps le titre d'Auguste, au lieu de celui de César, dont Constantin avoit bien voulu se contenter jusqu'alors; & Galere fut obligé quelque temps aprés *, de le reconnoître aussi en cette qualité.

* An de J. C. 307. de Constantin 1. 2.

* An de J. C. 308. de Constantin 2. 3.

Mais auparavant Galere vint en Italie avec une Armée, pour vanger la mort de Severe. Il

(x) Avant l'an 312. & apparemment dés l'an 309. Voyez M. de Tillemont, t. 4. Empereurs, p. 91.

(y) *Lactant. de morte persecutorum, c. 24. Eumen. panegyr. 5. 9. Vide Euseb. vita Constantini, l. 1. c. 21.*

(z) *Euseb. l. 3. vita Constantini, c. 47. p. 506.*

(a) *Lactant. de morte persecutorum, c. 24. Institut. l. 1. c. 1.*

(b) *Eumen. panegyr. Constantini mag. c. 10.* Affecisti pœnâ temeritatis Reges ipsos Franciæ, qui per absentiam patris tui pacem violaverant. Non dubitasti ultimis punire cruciatibus, nihil veritus gentis illius odia perpetua, & inexpiabiles iras. *Vide Eutrop. p. 587.*

(c) *Eumen. panegyr. c. 12.*

(d) On croit que ce Pont joignoit Cologne à Duitz. L'Abbé Rupert parle d'une inscription qu'on y avoit trouvée, & qui confirmoit ce sentiment. On dit que Bernon Archevêque de Cologne, fit rompre ce pont en 955.

(e) *Idem ibidem c. 13.* Magis ad gloriam imperii tui & ornatum limitis facias, quàm ad facultatem, quoties velis, in hosticum transeundi; quippe cum totus armatis navibus Rhenus instructus sit, & ripis omnibus usque ad Oceanum dispositus miles immineat.

(f) *Vales. rerum Franc. p. 16. Bucher. Comment. in Victorium Aquitan. ex calendar. Rom. veteri.*

(g) *Vide Lactant. de morte persecutorum, c. 26. Eutrop. panegyr. 21. &c.*

An de J. C. 306. n'avoit pas assez de Troupes pour assiéger Rome, & Maxence avoit trouvé moyen de lui débaucher la plus grande partie de son Armée ; il fut donc obligé de se retirer sans rien faire. Hercule ayant appris dans les Gaules, la déroute de Galere, voulut persuader à Constantin de le poursuivre ; mais celui-ci ne jugea pas à propos de s'engager dans cette guerre, & Hercule s'en retourna à Rome, où il regna quelque temps avec son fils. Ensuite s'étant brouillé avec lui, il revint en Gaules se plaindre à Constantin que Maxence l'avoit chassé ; & comme Constantin n'entroit pas à son gré assez vivement dans sa passion, il partit pour aller trouver Galere, non à Chartres, comme quelques-uns l'ont crû, mais à Carnonte dans la Pannonie.

XIII. *Six Empereurs dans l'Empire Romain : Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin & Maxence.*

Ce fut là que Galere, en présence de Dioclétien & d'Hercule, déclara Auguste Licinius *, en la place de Severe, qui, comme on l'a vû, avoit été tué en Italie. Maxence qui regnoit alors en Orient, mais qui n'avoit que le titre de César, prit aussi la qualité d'Auguste *. Ainsi les Romains avoient alors six Empereurs, Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin, & Maxence. L'union d'Hercule & de Galere fut bien-tôt troublée, par l'ambition, & les interêts particuliers. Hercule voyant qu'on n'avoit aucun égard pour lui, revint en Gaules auprés de Constantin, qui le reçut dans son Palais, & le combla de biens & d'honneurs. (b) Alors Hercule quitta volontairement, au moins en apparence, les marques de l'Empire, mais Constantin ne diminua rien de la consideration qu'il avoit pour lui.

* Le 11 de Novembre de l'an 307.

* An de J. C. 308. de Constantin 2. 3.

XIV. *Hercule se souleve contre Constantin, & reprend la Pourpre.*

Ce Prince étoit occupé à la construction du Pont dont nous avons parlé, & les Barbares effrayez, avoient déja envoyé demander la paix, & avoient offert les principaux d'entr'eux pour ôtages. Il y avoit toutefois encore quelques François en armes au delà du Rhin (i). Hercule conseilla à Constantin de marcher contr'eux, mais avec peu de Troupes ; il l'accompagna même une partie du voyage ; puis l'ayant quitté, il alla fort lentement à Arles, consumant en chemin autant qu'il pouvoit les vivres & les provisions, afin qu'on ne pût pas le suivre. Y étant arrivé, il reprit tout d'un coup la pourpre pour la troisiéme fois, se saisit du Palais & des trésors, fit de grandes largesses aux Soldats, écrivit à ceux qui étoient plus éloignez, & leur dit tout ce qu'il put pour les engager à prendre son parti contre son gendre.

Constantin cependant faisoit la guerre aux François. Il les repoussa, & leur fit quitter les armes. En même temps il reçut la nouvelle de la révolte d'Hercule ; & comme il s'avançoit pour marcher contre lui, les Barbares firent encore quelques mouvemens, qui furent presqu'aussi-tôt appaisez, sur le bruit que Constantin retournoit pour les réduire. Sur sa route il rencontra un Temple fameux d'Apollon (k), à qui il rendit ses actions de graces, & y fit de riches presens. De là il s'avança à grandes journées vers Arles ; il conduisit son Armée par terre jusqu'à Châlons sur Saône, où il embarqua ses Troupes, & vint ainsi par eau jusqu'à Arles. Il y surprit Hercule avant qu'il fût en état de lui résister, & ramena aisément dans le devoir la plus grande partie de l'Armée.

An de J. C. 308.

Hercule prit la fuite, & se sauva à Marseille. Constantin l'y poursuivit, & auroit pris la Ville d'assaut à son arrivée, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes. Il s'avança prés des murailles, où Hercule paroissoit, & lui reprocha sa perfidie. Pendant ce temps-là on ouvroit d'un autre côté les portes de la Ville, où ses Soldats entrerent, se saisirent d'Hercule, & l'amenerent à Constantin, qui lui ôta la pourpre, mais qui ne voulut pas lui ôter la vie.

XV. *Ouvrages de Constantin à Tréves.*

A son retour à Tréves, l'Orateur Euméne (l) prononça en son honneur & en sa présence un panégyrique, le jour que Constantin célébroit la fondation de cette Ville, ou peut-être le jour qu'elle étoit devenuë Colonie Romaine, & peu aprés le 25 Juillet, auquel il avoit pris la Pourpre. L'Orateur remarque qu'alors l'Empereur faisoit réparer les murailles de la Ville, qu'il y faisoit bâtir un grand Cirque, une grande Place, des Basiliques, un Palais pour la Justice, le tout avec beaucoup de magnificence.

An de J. C. 309. de Constantin 3. 4.

On croit que le Palais de Constantin étoit au lieu où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de S. Maximin. Le Cirque de Tréves étoit tres grand, on en voit des vestiges dans les vignes, hors la Ville (m). Il y a beaucoup d'apparence que l'Eglise de S. Simeon étoit une porte de la Ville, & en même temps le lieu où s'assembloient les Magistrats pour rendre la justice (n). On voit à environ six lieuës au dessous de Tréves sur la Moselle, dans le village nommé Neumagen, des restes magnifiques d'un ancien Château, ou d'un Camp de Constantin (o), dont parle Ausone (p). Le même Euméne, dans le panégyrique dont nous avons parlé, invite Constantin de venir visiter Autun sa Patrie, afin de la faire refleurir, en y rétablissant les Temples, & les autres lieux publics.

XVI. *Mort de Maximien Hercule.*

Hercule cependant ne pouvoit souffrir l'état d'une vie privée, où il avoit été réduit par Constantin. Un jour * il fit venir sa fille Fauste,

* An de J. C. 310. de Constantin 4. 5.

(b) *Lactant. de morte persecutorum*, c. 29. *Zozim.* l. 2. *Eumen. panegyr.* 9.

(i) *Eumen. panegyr. Constantin. M. Lactant. de morte persecutorum*, c. 29.

(k) Brouver, l. 1. *annal. Trevir.* p. 206. croit que ce Temple étoit à Tréves, sur ce qu'Eumene dit : *Ad præsentem ut venisti Deum .... & præcipuèque Apollo noster.* Il haranguoit à Tréves, mais il étoit d'Autun : ainsi il pouvoit aussi l'entendre d'un Temple d'Apollon de cette derniere Ville.

(l) *Eumen. panegyr. in Const. M.* 9. *inter panegyr. veteres.*

(m) *Vide Brouver. ad annal. Trevir. Proparasceu.* p. 81.

(n) Voyez le même, p. 99. où il donne la figure de ce monument, qui n'a jamais été achevé.

(o) Le même, p. 105. *annal. Trevir.* & dans les notes addit. p. 174. il en donne la forme, & les restes.

(p) *Auson. Mosella*, v. 10.

Et tandem primis Belgarum conspicor oris
Nivomagum, divi castra inclusa Constantini.

Ans de J.C. 310.

Epouse de l'Empereur, & fit tous ses efforts pour l'engager à trahir son mari (q), & à faire en sorte que le lieu où il couchoit, demeurât pendant la nuit ouvert, & mal gardé. Fauste le lui promit, mais en même temps elle découvrit la chose à Constantin. Ce Prince fit mettre sa chambre en l'état que désiroit Hercule, & y fit coucher un Eunuque en sa place. Hercule se présenta à la porte de l'appartement au milieu de la nuit, & n'ayant trouvé que peu de Gardes, dit qu'il vouloit raconter à Constantin un songe qu'il venoit d'avoir. Il entre, tuë l'Eunuque, & sort aussi-tôt, en disant tout haut qu'il a tué Constantin. Dans le même moment Constantin paroît, l'arrête, lui montre l'Eunuque qu'il a tué, lui fait de vifs reproches de son ingratitude & de sa perfidie, & le condamne à mourir, lui laissant toutefois le choix du genre de sa mort. Hercule choisit de s'étrangler lui-même, ce qu'il executa. Quelques Auteurs (r) ont écrit qu'il étoit mort à Marseille; & une ancienne Chronique dit (s), que vers l'an 1054 on y trouva un corps dans un tombeau de marbre, que l'on crut être le sien.

XVII. *Guerre de Constantin contre divers Peuples François.*

Quelque temps aprés, les Peuples François de delà le Rhin, les Bructeres, les Chamaves, les Cherusques, & autres (t), aprés avoir souvent attaqué les Romains chacun en particulier par leurs propres armes, résolurent enfin de se liguer, pour leur faire la guerre avec toutes leurs forces réünies. Constantin, sans s'effrayer de la conspiration de tant de Peuples, se déguisa, alla vers les Ennemis, accompagné de deux de ses gens, & aprés avoir observé leur Armée, & voyant qu'ils étoient disposez à se séparer, ce qui auroit rendu sa victoire plus longue & plus difficile, il leur fit entendre, que l'Empereur étoit éloigné de là, & qu'ils n'avoient rien à craindre; ensuite il les surprit, les attaqua, & les vainquit dans un seul combat.

Aprés avoir ainsi assuré la paix des frontieres*, il visita une partie des Gaules, & en particulier la Ville d'Autun (u), qu'il rétablit dans un état beaucoup plus florissant qu'elle n'étoit auparavant. Il lui remit non seulement ce qu'elle devoit d'arrérages, depuis les cinq années de son regne, mais aussi plus d'un quart de ce qu'elle devoit payer pour l'avenir. Pour reconnoître cette bonté de l'Empereur, la Ville d'Autun voulut le considerer comme son Fondateur, & prit le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Constantin; & lorsqu'il fut de retour à sa résidence ordinaire, que nous croyons avoir été à Tréves, elle lui députa l'Orateur Euméne, pour lui en faire en public son remercîment solemnel.

* An de J.C. 311. de Constantin 5. 6.

XVIII. *Guerre de Constantin contre Maxence. Vision du Labarum.*

Cependant Maxence, qui étoit maître de Rome & de l'Italie, disoit par-tout qu'il vouloit vanger par les armes la mort d'Hercule son Pere. Constantin ne craignoit point Maxence, il appréhendoit les suites d'une Guerre civile. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher: mais Maxence ayant le premier commencé la guerre, en faisant abbattre les statuës de Constantin, celui-ci ne crut plus devoir user de ménagement. Ce fut alors, qu'éclairé par une lumiere surnaturelle, & prévenu par un attrait de la grace, il s'adressa au vrai Dieu par de ferventes prieres, pour lui demander son assistance dans cette guerre (x). Un jour donc qu'il étoit en campagne avec son Armée, un peu aprés midy, il vit au dessus du Soleil, une Croix de lumiere, avec cette inscription : *Vainquez par ceci.* Toute son Armée fut témoin de ce prodige. Comme il étoit en peine de la signification de cette vision, la nuit suivante, pendant qu'il dormoit, J.C. lui apparut, avec ce même signe qu'il avoit vû en l'air, & lui commanda d'en faire un semblable, avec promesse de lui accorder la victoire par ce signe.

Le lendemain il dit à ses amis ce qu'il avoit vû, & fit venir des Orphévres, pour travailler à cette Croix qu'il leur dépeignit. C'étoit une Croix d'or, au dessus de laquelle on voyoit une couronne de même métal, dans laquelle étoit le monogramme de Christ, c'est à dire le *Chi* & le *Rho* grecs. Au dessous de la Croix étoient les images de Constantin & de ses fils, dans des cartouches ronds, attachez au bâton ou à la hampe de l'étendart. Le drapeau étoit attaché au travers de la Croix.

Cet étendart devint le principal étendart des Romains, & Constantin en fit faire plusieurs semblables, pour être portez à la tête des Armées Romaines. On l'appella *Labarum*, ou *Laborum*, & on ne le confioit qu'à des personnes d'une valeur reconnuë. On ne sçait pas quel fut le lieu où ce prodige arriva (y); les uns veulent que ce soit à Besançon, d'autres à Sinzic sur le Rhin vers Cologne, ou à Neijmagen à six lieuës au dessous de Tréves sur la Moselle, où nous avons vû qu'étoit un fameux Camp de Constantin: il est certain que cela arriva dans les Gaules. Nazarius, dans son Panégyrique (z), dit que toutes les Gaules retentissent du bruit des merveilles arrivées à l'occasion de la guerre contre Maxence; qu'on a vû des Armées en l'air, qui se disoient envoyées de Dieu, & qui publioient qu'elles venoient au secours de Constantin. L'éclat de leur visage, & la splendeur de leurs armes, inspiroient le respect & la frayeur.

Depuis ce temps Constantin songea serieusement à se faire instruire des principes du Christianisme (a); mais on ignore qui furent ceux

(q) *Lactant. de morte persecut. c. 30. Eutrop. Zozim. l. 2.*
(r) *Aurel. Victor. Epitome, in Galerio.*
(s) *Novalicense Chronic. Duchesne Hist. Franc. t. 3. p. 641.*
(t) *Nazarii panegyr. Constant. M. c. 18.*
(u) *Eumen. panegyr. 8. inter panegyr. veteres.*
(x) *Euseb. de vita Constantini, l. 1. c. 28. 29.*
(y) *Vide Masenii not. & additament. in Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 573.*
(z) *Nazar. panegyr. Constantini magni.*
(a) *Euseb. de vita Constant. l. 1. c. 32.*

qu'il

An de J. C. 312.

qu'il consulta sur cette importante affaire. Zozime (*b*) dit qu'un Egyptien venu d'Espagne, lui fit abandonner la Religion Romaine. Ne seroit-ce pas Osius Evêque de Cordouë, qui devint si célébre dans la suite? La conversion de Constantin fit tout l'effet qu'on peut imaginer, dans la Cour, dans l'Armée, & dans tout l'Empire. Helene sa mere, qui jusqu'alors avoit été dans l'ignorance du vrai Dieu (*c*), devint alors servante de J. C. Fauste sa femme étoit peut-être Chrétienne dés auparavant, puisqu'Eutropie sa mere, & belle-mere de Constantin, étoit Chrétienne, selon Eusebe (*d*).

L'Empereur ne craignit point qu'une pareille démarche lui portât préjudice dans l'esprit de ses Troupes, ni dans celui des Peuples. Il marcha contre Maxence avec une parfaite assurance, & passa des bords du Rhin aux Alpes (*e*) avec tant de rapidité, que ses Ennemis ne pouvoient se persuader que ce fût lui même. Il passa les Alpes *, força le Pas de Suse, battit les Armées de Maxence à Turin, à Bresse, à Vérone, & enfin prés de Rome, où Maxence voulant rentrer dans la Ville sur un pont de bateaux, le pont se rompit sous lui, & il se noya dans le Tibre. Constantin entra victorieux dans Rome, & peu de temps aprés donna, conjointement avec Licinius, un Edit favorable aux Chrétiens, & l'envoya à Maximin, pour l obliger à cesser de les persecuter (*f*).

* An de J. C. 312. de Constantin 6. 7.

XIX. *Commencement des Indictions.*

C'est à la fin de cette année 312, que commencent les Indictions, dont nous avons souvent à parler dans la suite de cette Histoire. On appelle *indiction*, une révolution de 15 années, dont on s'est servi depuis Constantin, pour marquer les dattes des Loix, des évenemens, & des Diplomes. La premiere année de cette révolution, ou de ce Cercle, s'appelle premiere Indiction; la seconde, seconde Indiction, & ainsi des autres, jusqu'à la quinziéme, aprés laquelle on recommence par la premiere Indiction. Il est à remarquer, qu'il y a trois sortes d'Indictions: celle des Césars, qui commence le 24 de Septembre, dont on s'est long-temps servi en France & en Allemagne; celle de Constantinople, qui commence, avec l'année des Grecs, au premier de Septembre; & enfin celle des Papes, qui depuis quelques siécles ne la comptent que du premier Janvier 313. Les Grecs la marquent quelquefois par le terme *Epinemesis*, qui signifie *Distribution*.

XX. *Guerre de Constantin contre les François.*

Constantin ne demeura pas à Rome plus de deux mois; il revint promptement en Gaules *, où les François violant leur foi, comme à l'ordinaire, se disposoient à faire une irruption (*g*). Il s'y rendit avec tant diligence, qu'il se trouva sur les bords du Rhin, avant qu'ils l'eussent passé. Sa présence seule les arrêta: mais comme il ne vouloit pas que ce voyage se terminât à si peu de chose, il les attira au deçà du Rhin, en s'en éloignant un peu, comme si l'on eût reçu nouvelle que les Allemands menaçoient d'un autre côté. Les François étant donc tombez dans l'embuscade qu'il leur avoit dressée, furent tous defaits. Il entra ensuite dans leur pays, y fit le dégât, & prit quantité de Captifs, qu'il exposa ensuite aux bêtes dans les spectacles. Il revint de là à Tréves; & il y etoit aux mois de Novembre & de Decembre, & dans les premiers mois de l'annee suivante 314, puisqu'il y donna quelques Loix rapportees dans le Code Theodosien (*h*).

* An de J. C. 313. de Constantin 7. 8.

An de J. C. 313.

XXI. *Guerre de Licinius contre Maximin.*

Pendant que Constantin faisoit la guerre aux peuples François en Allemagne, Licinius la faisoit à Maximin, qui jaloux de la gloire de Constantin, & de son union avec Licinius, entreprit de les détruire, s'il eût pû, l'un & l'autre; mais il en arriva tout autrement. Maximin fut battu par Licinius, entre Heraclée & Andrinople (*i*), & Licinius le poursuivit jusqu'à Tharse en Cilicie, où il s'étoit enfermé. Maximin y mourut, aprés avoir pris du poison, qui lui causa une maladie terrible, & qu'on considera comme un effet de la vengeance divine (*k*). On assure qu'un peu avant sa mort il publia un Edit en faveur des Chrétiens (*l*), & qu'il reconnut la main de Dieu, qui s'étoit appesantie sur lui. Par sa mort l'Empire se trouva partagé entre Licinius & Constantin, qui étant tous deux Chrétiens, rendirent enfin la paix à l'Eglise.

XXII. *Conciles de Rome & d'Arles contre les Donatistes.*

Mais Dieu ne permit pas que cette paix fût entiere. Des ennemis domestiques la troubloient depuis long temps. Donat Evêque des Cases noires en Afrique, avoit formé en ce pays-là, dés l'an 306, un schisme, qui duroit encore en 313. Les Donatistes s'adresserent cette année-là à Constantin, pour se plaindre des Catholiques. L'Empereur leur donna pour Juges S. Materne Evêque de Cologne, S. Marin d'Arles, S. Retice d'Autun, ausquels il joignit le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan. Les Prélats s'assemblerent à Rome *, suivant les ordres de l'Empereur; & pour rendre leur Jugement plus respectable, ils firent venir à leur Concile quinze Evêques d'Italie, qui condamnerent Donat & ses Successeurs.

* An de J. C. 314 de Constantin 8. 9. le 2 d'Octobre. Ce Concile dura 3. mois.

Mais ils ne se rendirent pas à cette Sentence, & vinrent de nouveau porter leur plainte à Constantin, disant qu'on n'avoit pas bien examiné leur affaire à Rome. L'Empereur convoqua un nouveau Concile à Arles, qui se tint la

(*b*) *Zozim. l. 2. p. 685.*
(*c*) *Euseb. vita Constant. l. 3. c. 47.*
(*d*) *Euseb. vita Constant. l. 3. c. 52.*
(*e*) *Panegyr. 6. inter veteres panegyr.*
(*f*) *Euseb. Hist. Eccl. l. 9. c. 9.*
(*g*) *Incerti panegyr. Constant. M. c. 22.* Ruperat fidem gens levis & lubrica Barbarorum, & robore atque audaciâ, lectis eruptionis authoribus, institisse Rheno nuntiabantur, &c.
(*h*) *Vide Gothofredi Chronol. in Codice Theodosiano, pp. 7. 8. 9.*
(*i*) *Lactant. de morte persecutorum, c. 45.*
(*k*) *Lactant. ibid. c. 49. Euseb. l. 9. Hist. Eccl. c. 10. & de vitâ Constantini, l. 1. c. 59.*
(*l*) *Euseb. l. 9. c. 10.*

An de J. C. 314.

même année 314 (m). Les principaux Evêques des Gaules qu'on y remarque, sont S. Marin d'Arles, S. Agrece de Tréves, Vocius de Lyon, Verus de Vienne, Retice d'Autun, Betause de Rheims, Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Oriental de Bourdeaux, sans parler des Evêques d'Italie, d'Espagne & d'Afrique. Le Concile confirma la condamnation des Donatistes, déclara innocent Cecilien de Carthage, & établit l'unité du Baptême dans l'Afrique. L'autorité de cette célebre & nombreuse Assemblée ne fut pas encore capable de réduire les Donatistes; & Constantin fut obligé de les faire venir vers lui, apparemment à Tréves, où il les retint comme releguez pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il les jugea définitivement, & les condamna enfin lui-même en 316.

XXIII. *S. Materne Evêque de Cologne, & S. Agréce Evêque de Tréves.*

Nous avons passé fort légerement sur cette importante affaire, parce qu'elle est étrangere à notre sujet, & qu'elle ne peut nous interesser que par rapport à S. Materne de Cologne, & à S. Agréce de Tréves, qui y ont eu quelque part. La tradition de cette derniere Ville, est que S. Materne fut envoyé dans les Gaules par saint Pierre, & qu'il fut le troisiéme Evêque de Tréves. Les circonstances de sa vie sont si peu vraisemblables, & les Auteurs qui nous les apprennent, sont si nouveaux & si peu autorisez, que nous croyons pouvoir les abandonner sans scrupule. Materne, dont on fait un disciple immédiat de S. Pierre, n'est autre apparemment que l'Evêque de Cologne, que Constantin donna pour Juge aux Donatistes, & il y a beaucoup d'apparence qu'il est le premier Apôtre des Eglises de Tréves, de Cologne, & de Tongres, ou de Liége, & que sur la fin de sa vie il établit S. Agréce à Tréves, pour y cultiver les plantes qu'il y avoit plantées & arrosées (n). Dans les commencemens du Christianisme, il n'étoit pas extraordinaire de voir un même Evêque fonder plusieurs Eglises, & passer successivement d'une Ville à une autre, pour y prêcher l'Evangile, & pour y instruire les Fideles : c'est ainsi que les Apôtres eux-mêmes en usoient, aussi-bien que leurs Disciples. A mesure que le nombre des Chrétiens croissoit dans un lieu, ils y établissoient des Pasteurs pour les conduire, & les affermir dans la Foi.

S. Agréce Evêque de Tréves, est encore moins connu que S. Materne. On a sa vie dans Surius, & dans les Bollandistes (o); mais elle n'est nullement certaine. On assure que la réputation de sa sainteté étoit telle, qu'elle attiroit à lui une infinité de personnes. Un de ses principaux Disci. les fut S. Maximin, qui lui succéda dans l'Episcopat avant l'an 336.

An de J. C. 314.

XXIV. *Guerre de Constantin contre Licinius. Ce dernier est vaincu.*

Les affaires de l'Eglise n'empêchoient pas que Constantin ne songeât à la Guerre. Licinius avoit sous-main suscité Bassien contre lui, & avoit refusé de rendre Senecion, dont il s'étoit servi pour porter Bassien à cette perfidie (p). Constantin lui déclara la guerre en 314, & le défit à Cibales Ville de Pannonie. Licinius s'enfuit dans la Thrace, où il perdit une seconde bataille dans la Campagne de Mardic. Cette bataille fut suivie d'une Paix, qui dura jusqu'en 323.

* An de J. C. 315. de Constant. 9. 10.

Constantin passa l'année suivante * dans les Provinces d'Illyrie & de la Grece, qu'il avoit acquises par la Paix, qu'il venoit de conclure avec Licinius, & il y fit plusieurs Loix; entr'autres, que dans la suite on n'employeroit plus le supplice de la croix (q). Il revint en 316 dans la Ville de Tréves, où par une Loi du xj. Janvier (r), il défend sous peine de la vie, de tirer de sa maison une femme d'honneur pour dette, ni même pour les deniers Royaux. Il étoit à Vienne en Dauphiné le 14 de May, & le 13 d'Août il étoit à Arles, comme on le voit par les Loix dattées de ces endroits. Il quitta peu aprés les Gaules, où l'on ne voit pas qu'il soit revenu depuis.

XXV. *Crispe est fait César. Lactance est son Précepteur.*

L'an 317, étant à Sardique avec Licinius (s), ils convinrent de faire trois Césars, sçavoir Crispe & Constantin fils de Constantin, & Licinius fils de Licinius. Crispe étoit un Prince d'un rare mérite, plein de bonté, & en tout semblable à son Pere, dit Eusebe (t). Constantin lui avoit donné pour Précepteur Lactance (u), qui lui montra l'éloquence Latine dans les Gaules, & apparemment à Tréves, qui étoit alors la demeure la plus ordinaire de Constantin, & la premiere Ville des Gaules.

On croit que c'est dans cette Ville que Lactance composa ses Institutions divines, & la meilleure partie des autres Ouvrages que nous avons de lui. Il étoit alors fort âgé, selon S. Jerôme; & quoi que Précepteur d'un grand Prince, il ne laissoit pas de manquer souvent non seulement des choses agréables, mais même des nécessaires (x). Crispe ne demeura pas longtemps dans les Gaules, sans y donner des marques de sa valeur & de son grand courage *. Nazaire fameux Orateur de ce temps-là (y), dit que les François s'étant bien-tôt relevez des pertes, qu'ils avoient faites sous Constantin, fournirent à Crispe la matiere d'une glorieuse victoire. Mais l'Histoire ne nous a pas conservé les particularitez de ces guerres, que les Panégyristes n'ont fait que toucher en passant, com-

* An de J. C. 320 de Constantin 14. 15.

(m) *Vide novam collection Epistol. Decretal. Summ. Pontif. à R. P. D. Petro Coutant, t. 1. p. 342. & seq.*

(n) Voyez M. de Tillemont, note 6. sur les Donatistes, p. 701. *Molan. de sanctis Belgii, p. 197. 14 Septemb.*

(o) *Bolland. 13 Januar. Surius 29 Maii.*

(p) *Anonym. Ammiano subjectus apud Vales. p. 473.* B. C.

(q) *Cod. Theodos. Gothofred. tit. 3. p. 295. Aurel. Victor. p. 526. Vide Baron. an. 335. §. 205.*

(r) *Cod. Theodos. l. 1. tit. 10. lege 1. pp. 57. 58.*

(s) *Aurel. Victor. Epitome. Zozim. l. 2. Anonym. Valesii Ammiano subjectus, p. 474.*

(t) *Euseb. l. 10. Hist. Eccl. c. 9. pp. 398. 399.*

(u) *Jeronym. de Viris illustr. c. 80.*

(x) *Jeronym. ad an. 317.*

(y) *Nazar. panegyr. Constant. M. Romæ habitus, an. 321.* Francorum natio ita raptim adolevit, robustéque recreata est, ut fortissimo Cæsari primitias ingentis victoriæ daret.

me choses connuës de tout le monde. Crispe quitta les Gaules l'année suivante * au milieu de l'hyver, & se rendit à Rome auprés de Constantin son Pere, qui fit cette année une Loi fameuse (z), qui défend de plaider le jour de Dimanche, ni d'y faire d'autres actions serviles, qui s'exercent dans les Villes; mais il ne défend pas les ouvrages de l'agriculture, où un jour est quelquefois de si grande importance pour l'utilité publique.

* An de J.C. 321. Voyez le panégyrique de Nazaire, prononcé à Rome le 1. de Mars.

XXVI. *Guerre de Constantin contre Licinius.*

Cependant Licinius jaloux des heureux succés qui accompagnoient par-tout Constantin, cherchoit tous les moyens imaginables de lui nuire, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le mécontenter, jusqu'à persecuter les Chrêtiens, pour qui il sçavoit que ce Prince avoit de tres grandes considerations. Il protestoit néanmoins toujours au dehors, qu'il ne vouloit que la paix, & qu'il étoit résolu de la conserver par toutes sortes de voies (a): mais Constantin ne pouvoit prendre aucune confiance en ses paroles; & d'ailleurs il n'étoit pas fâché d'avoir occasion d'en venir aux mains avec lui. Ainsi la Guerre commença en 323.

Le premier combat se donna prés d'Andrinople, où Licinius fut vaincu. Il se retira à Byzance, où Constantin le suivit, & manda sa Flotte, commandée par Crispe son fils, qui étoit alors sur les côtes de Macédoine. Celle de Licinius l'attendoit au Détroit de Gallipoli; elle y fut battuë, & Licinius se vit obligé de se sauver de Byzance à Calcedoine, & de se retirer au delà de la mer. Constantin ne se hâta pas de le suivre, il ne passa la mer que quelque temps aprés. Licinius étant sorti de Calcedoine avec son Armée, fut vaincu une seconde fois. Il se jetta enfin dans Nicomédie: mais ne pouvant s'y soutenir, il fut obligé de se rendre à Constantin, qui le fit étrangler quelque temps aprés.

Ce fut alors principalement, que Constantin étant seul maître de tout l'Empire, la Religion Chrêtienne triompha de ses ennemis. On vit les Idoles proscrites, les Temples des faux Dieux abbattus, les sacrifices interdits, de nouvelles Eglises bâties en tous lieux, & des Villes entieres renoncer au Paganisme, pour embrasser la Foi de J.C.

Les erreurs d'Arius ayant jetté le trouble dans les Eglises d'Orient, & sur-tout dans l'Egypte, Constantin fit tenir à Nicée en Bithynie, l'an 325, le fameux Concile de Nicée, composé de trois cens dix-huit Evêques, où la Divinité du Verbe fut établie, & l'héresie d'Arius condamnée.

XXVII. *Ste Helene passe en Palestine, découvre la vraie Croix, donne plusieurs Reliques à l'Eglise de Tréves.*

Quelque temps aprés, Ste Helene * passa en Palestine *, y découvrit la vraie Croix, & les instrumens de la Passion de notre Sauveur, y bâtit diverses Eglises, & revint trouver son fils, qui étoit apparemment ou à Nicomédie, ou en Mésie.

* An de J.C. 326 de Constantin 20. 21.

Les Annales de Tréves (b) portent que Ste Helene, qui prenoit beaucoup d'interêt à l'Eglise de Tréves, ayant sçu qu'elle étoit privée de son Pasteur, par la mort de S. Valentin, fit venir d'Antioche S. Agréce, & pria le Pape S. Sylvestre de le donner pour Evêque à l'Eglise de Tréves. Ce S. Pape l'envoya en Gaules, & lui donna diverses Reliques; entr'autres, la Tunique sans couture de Notre Seigneur, le Cloud avec lequel il avoit été attaché à la Croix, le Corps de S. Mathias, une Dent de S. Pierre, les Sandales de S. André, le Chef du Pape S. Corneille, & le coutean dont J. C. s'étoit servi dans la derniere Céne. Il ajouta à ces presens un Diplome, par lequel il déclaroit S. Agréce Primat des Gaules: mais nous avons déja vû S. Agréce Evêque de Tréves, dés l'an 314, douze ou treize ans avant le voyage de Ste Helene en Palestine: ainsi on ne peut faire aucun fond sur cette histoire, encore moins sur le prétendu Patriarchat d'Antioche, de S. Agréce.

XXVIII. *Ste Helene étoit-elle native de Tréves? Clouds de N. Sauveur.*

Quelques Auteurs (c) ont avancé que Ste Helene étoit native de Tréves, ou d'un petit Village à une demie lieuë de là, au delà de la Moselle, vis à vis l'Abbaye de S. Mathias, dans lequel on montre la maison prétenduë de Ste Helene, sa fontaine, & où l'on dit que l'Archevêque Numérien voulut être enterré à cause d'elle: c'est la tradition du pays. D'autres la font venir d'Angleterre (d): mais le sentiment qui la fait naître à Drépane en Bithynie, paroît le mieux fondé. Procope (e) est le plus ancien Auteur qui ait marqué le lieu de sa naissance, & il le place à Drépane en Bithynie. S. Jerôme, dans sa Chronique (f), dit que Constantin fit une Ville de ce Bourg, & changea son nom de Drépane en celui d'Helenople, en mémoire de sa mere. A l'égard des Reliques que l'on prétend qu'elle a procurées à Tréves, on ne veut ni les assurer comme venant indubitablement de S. Silvestre, ni aussi les contester, & troubler témérairement la pieté des Peuples, & la simplicité de leur créance.

Ceux qui nous ont appris la disposition qu'Helene avoit fait des Clouds de la Croix de J.C. n'ont point dit qu'elle en eût envoyé aucun à Tréves. Le premier de ces Clouds servit à faire un mord au cheval de Constantin (g); le second fut mis dans son diadême (h), ou dans son casque (i), & le troisiéme fut jetté dans la mer Adriatique, pour empêcher les

(z) *Cod. Justin. l. 3. tit. 12. lege 3. Euseb. vita Constantini, l. 4. c. 18. & 23.*
(a) *Euseb. vita Constantini, l. 2. c. 3. 4. & Hist. Eccl. l. 19. c. 8.*
(b) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. pp. 215. 216. 217. & Masenii not. & addit. pp. 576. 577. t. 1.*
(c) *Idem ibid. p. 219. art. 14.*
(d) *Vide Usser. rerum Britan. pp. 173. 193.*
(e) *Procop. de ædificiis Justiniani, l. 5. c. 2.*
(f) *Jeronymi Chronic. ad an. 327. Chronic. Alex. Socrat. l. 1. c. 18.*
(g) *Ambros. de divers. Ser. 3. Jeronym. in Zachar. c. 14.*
(h) *Idem ibid. & Ambros. loco supra citato.*
(i) *Rufin. Hist. Eccl. p. 163. Socrat. p. 47. Theodoret. p. 164. &.*

An de J.C. 326.

tempêtes qui y étoient fréquentes. On en montre aujourd'hui en divers endroits un grand nombre. S. Gregoire de Tours (k), qui en reconnoissoit quatre, dit que Ste Helene en avoit mis deux au frein du cheval de Constantin. La plupart des Eglises qui se vantent d'avoir des Clouds de notre Sauveur, n'en ont que des parties (l); & il se peut faire que quelques-uns de ces Clouds soient seulement de ceux qui servirent à attacher les parties qui composoient la Croix, comme le croison, le pied sur lequel étoit appuyé J.C. & le titre de la Croix.

XXIX. *Ste Tunique de N. Seigneur à Tréves.*

Quant à la sainte Tunique sans couture, on convient qu'il y a plusieurs Eglises qui se glorifient de la posseder. S. Gregoire de Tours (m) dit que de son temps on la voyoit dans une Ville de Galatie, dans une Eglise des SS. Archanges, à cent cinquante milles de Constantinople. Fredegaire (n) & Sigebert, disent qu'on trouva la sainte Tunique de notre Sauveur à Zaphet (o), assez prés de Jerusalem, l'an trentiéme de Gontran, qui revient à l'an 590 de J.C. & que de là on la transporta solemnellement à Jerusalem. On l'apporta en France sous le regne de Charlemagne, & on la déposa à Argenteüil, où elle est encore aujourd'hui. Je l'ai vuë; c'est une étoffe à peu prés comme de la serge, de couleur de poupre, ou violette. L'Auteur qui parle de son Invention; l'appelle un manteau (p). On dit qu'elle a à peu prés la forme d'un Amict, ou Chasuble.

On montre aussi une Tunique de Notre Seigneur à Cologne (q) au Monastere des Religieuses de Ste Madelaine. Onuphre, Attilius Serranus, & quelques autres racontent, que l'on voit dans le Trésor de la Basilique de Latran la Tunique sans couture de Notre Seigneur, avec son manteau de pourpre. Brouver avouë que du temps de Thiofride Abbé d'Epternach, on ne connoissoit point encore à Tréves la Tunique de J.C. Cet Abbé vivoit à l'onziéme siécle. On parlera ci-aprés des découvertes qu'on en a faites à Tréves.

Il est indubitable que la Tunique sans couture de Notre Seigneur, que les Soldats Romains ne voulurent pas diviser, étoit unique, mais il n'est pas impossible que l'on ait conservé plus d'un habit de notre Sauveur, & qu'on les ait ensuite tous confondus avec la sainte Tunique, comme étant la plus connuë, ou qu'on en ait fait plus d'une sur le modele de la véritable; ce qui auroit été cause que dans les temps postérieurs, on ait confondu les copies avec l'original.

XXX. *Eglises bâties à Tréves, à ce qu'on croit, par Ste Helene.*

Enfin ceux de Tréves prétendent que Ste Helene a bâti diverses Eglises dans leur Ville; par exemple, l'Eglise Cathédrale dédiée à S. Pierre, & consacrée par S. Agréce. On croit que c'étoit autrefois le Palais de Ste Helene. On y voit encore à present quelques restes d'antiquitez, quoi qu'elle ait été plusieurs fois retouchée, & renouvellée depuis tant de siécles. On lit dans les Actes de l'Evêque Poppon, qui vivoit au dixiéme siécle, que la Cathédrale étoit alors soutenuë par quatre grandes colomnes de marbre, & que l'une d'elles étant tombée, & ayant succombée sous un si grand poids, l'Eglise demeura assez long-temps déserte, par l'appréhension où l'on étoit d'une pareille chute du reste de l'édifice. On voit aussi dans la vie de Ste Helene, écrite par l'ordre d'Hincmar Archevêque de Reims (r), qu'en ce temps-là l'Eglise Cathédrale de Tréves étoit pavée de marbre précieux; que les murs étoient tres brillans d'or, & les voûtes ornées d'ouvrages à la Mosaïque.

On attribuë à la même Princesse l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste, qui est aujourd'hui celle de S. Maximin, mais toute differente de ce qu'elle étoit autrefois, puisqu'elle a été bâtie tout à neuf au dernier siécle: au reste on n'a proprement que des traditions, pour prouver toutes ces choses; les monumens écrits qui en parlent, étant beaucoup plus nouveaux que le siécle de Ste Helene. On conserve le Chef de cette Sainte à Tréves (s), & l'on y celebre sa fête le 18 d'Août.

XXXI. *Mort de Crispe fils aîné de Constantin.*

Reprenons à present la suite de notre Histoire. Aprés la défaite de Licinius, & le repos procuré à tout l'Empire, Constantin se voyant pere de quatre Princes, Crispe, Constantin, Constance & Constant, avec lesquels il commençoit à partager les honneurs & les soins du gouvernement, sembloit n'avoir plus rien à désirer en ce monde: mais Dieu permit que ce bonheur fût troublé par un endroit, d'où naturellement on devoit moins l'attendre. Nous avons vû ci-devant les belles qualitez de Crispe fils de Constantin, & de Minervine sa premiere femme. Fauste seconde femme du même Prince, jalouse de voir Crispe élevé au dessus de ses Enfans, & par son âge, & par ses exploits, & par l'estime & l'amour des Peuples, l'accusa auprés de Constantin, de l'avoit sollicitée à commettre un inceste (t). On ajoute (u) qu'il fut aussi accusé de crime d'Etat & de rébellion. Quoi

Greg. de Tours *de gloria Martyr. c. 6.* dit que ce Cloud fut mis dans la tête d'une statuë de Constantin, placée a Constantinople.

(k) *Gregor. Tur. de gloria Martyr. c. 6.*

(l) L'Eglise de Toul, par exemple, & celle de S. Denis en France, n'ont pas des Clouds entiers. Celle de Toul posséde la pointe de celui de Tréves. Voyez M. du Saussay dans sa Dissert. sur le S. Cloud, & les Notes de Masenius sur les Annales de Brouver, t. 2. pp. 582. 583.

(m) Greg. Tur. l. 1. de gloria Martyr. c. 8. *In urbe Galathea, alias Galatia.* Ortelius & Ferrarius parlent d'une Ville nommée Galathée, mais sur le seul témoignage de Gregoire de Tours.

(n) *Fredegar. Chronic. c. xi.*

(o) Apparemment *Japha*, ou *Joppé*, à huit ou neuf lieuës de Jerusalem.

(p) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 220.*

(q) *Brouver. annal. Trevir. l. 4. p. 217.* & les notes & additions, t. 1. p. 583. ou l'on voit la forme de la sainte Tunique, & celle du Cloud de Notre Seigneur.

(r) *Apud Brouver. ibid.*

(s) *Brouver. t. 1. annal. l. 8. c. 109. pp. 412. 413.*

(t) *Zozim. l. 2. Vide etiam Victoris Epitome. Et Philostorg. Baron. an. 324. §. 11.*

(u) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 1. c. 36.*

qu'il en soit, Constantin trop crédule à la calomnie, le fit mourir étant à Rome, aprés la solemnité de sa dixiéme année *. Ste Helene étoit encore en vie, & elle fit éclater sa douleur pour la mort de son petit-fils (x), jusqu'à se plaindre hautement de l'injustice de sa condamnation. Constantin lui-même reconnut sa faute (y), & fit mourir Fauste, qui en étoit la principale cause.

* An de J.C. 326. de Constantin 20. 21.

On place sous l'an 328 la fondation de la nouvelle Rome (z), au même lieu où étoit auparavant la Ville de Bysance. Constantin la dédia en 330, & lui donna le nom de Constantinople. Il y établit le Siége de son Empire, & depuis ce temps il ne vint plus à Rome, & ne parut qu'une seule fois dans les Gaules, ou plutôt en Allemagne, c'est à dire à Cologne en 332 (a).

Pendant son absence, le Pays étoit gouverné par le Préfet des Gaules, dont la résidence ordinaire étoit à Tréves, & qui avoit dans son département les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre, & la Mauritanie Tingitaine (b). Le jeune Constantin y passa l'été de 331, & son frere Constance gouverna quelque temps les Gaules (c), apparemment en l'an 332, pendant que le jeune Constantin faisoit la guerre aux Goths; & le temps que ce Prince passa dans ce pays, lui procura la connoissance des Peuples étrangers, par le commerce qu'il eut avec les Princes Barbares du voisinage: car le grand Constantin avoit pour maxime d'envoyer ses Enfans, dés qu'ils étoient déclarez Césars, dans les Provinces, pour les gouverner, & pour y commander les Armées, afin de tenir les Barbares dans le devoir (d).

XXXII. *Episcopat de S. Maximin à Tréves.*

C'est en ce même temps (e) que l'on doit mettre l'Episcopat de S. Maximin Evêque de Tréves. Il étoit natif de la Ville ou du Diocese de Poitiers (f), & sorti d'une race illustre. La tradition du pays est qu'il naquit à Sille, village prés de Loudun, dont l'Eglise Paroissiale est dédiée sous son nom. Il étoit frere de S. Maxence, qui fut Evêque de Poitiers avant S. Hilaire. S. Agréce Evêque de Tréves, étoit alors en grande réputation, & Maximin attiré par l'odeur de ses vertus, vint à Tréves, & se rangea sous sa conduite.

Il s'y distingua bien-tôt par son mérite extraordinaire, & fut mis dans le Clergé par S. Agréce. On ne sçait pas au juste combien Maximin demeura dans Tréves: mais on assure qu'à la mort de S. Agréce, il fut choisi d'une voix unanime des Evêques & du Peuple, pour remplir sa place. Le Ciel dés auparavant s'étoit déclaré en sa faveur, par divers miracles; & la conduite qu'il tint dans l'Episcopat, justifia parfaitement le choix qu'on en avoit fait. S. Gregoire de Tours (g) dit qu'il fut puissant en toute sainteté.

An de J.C. 336.

XXXIII. *S. Athanase est exilé à Tréves.*

S. Athanase Evêque d'Alexandrie, & la terreur des Ariens, ayant été déposé dans le Concile de Tyr en 335, vint à Constantinople porter ses plaintes à l'Empereur, contre l'injustice de ses Juges, & les calomies de ses accusateurs; lui demandant avec instance qu'il lui plût d'assembler un Concile libre & légitime. Constantin fit donc venir les Evêques qui avoient condamné S. Athanase; & lorsqu'ils furent arrivez à Constantinople, ils intenterent contre le Saint une nouvelle accusation (h), qui étoit qu'il avoit menacé d'arrêter le bled, qu'on avoit accoutumé de transporter d'Alexandrie à Constantinople.

Sur cette accusation, toute mal fondée qu'elle étoit, l'Empereur condamna S. Athanase à l'exil, & le bannit dans la Ville de Tréves. Il y arriva apparemment au mois de Fevrier 336, puisqu'il en sortit vers le 17 Juin 338, aprés y avoir été deux ans & quatre mois. Les Ariens auroient bien voulu que Constantin mît un autre Evêque en sa place à Alexandrie, mais il le refusa, & usa même de menaces contre ceux qui l'en solliciteroient avec trop d'empressement.

S. Athanase fut tres bien reçu dans les Gaules par le jeune Constantin, qui y commandoit, & qui eut grand soin qu'on lui fournît abondamment les choses dont il avoit besoin, & qu'on lui rendît tout le respect & tout l'honneur qui étoient dûs à son mérite. S. Maximin Archevêque de Tréves, l'accueillit aussi avec beaucoup d'honneur (i). Pendant qu'il étoit dans son exil, il apprit que son Eglise d'Alexandrie avoit courageusement résisté à tous les efforts qu'Arius avoit faits, pour y être reçu à la Communion Catholique (k); & bien-tôt aprés arriva la mort malheureuse de cet Héresiarque; qui ne changea pourtant rien à la condition de S. Athanase. Les lettres même du grand S. Antoine (l), & les sollicitations du peuple d'Alexandrie, ne purent rien gagner sur l'esprit de l'Empereur, qui ne pouvoit se résoudre à rappeller d'exil un homme séditieux, & condamné par le Jugement d'un Concile. C'est l'idée qu'on lui avoit donnée d'Athanase; & il le traite encore de superbe, d'insolent, de brouillon, de séditieux, dans sa réponse à S. Antoine; tant il étoit prévenu contre lui.

(x) *Zozim. l. 2. Victoris Epitome in Constantino.*
(y) *Zozim. & Aurel. Victor. Epitome ibid.*
(z) Tillem. Hist. des Empereurs, t. 4. Constantin, art. 67. & note 60. sur le même Emper. p. 653.
(a) *Vide Vales. rer. Franc. l. 1. p. 26. Tillem. t. 4. Hist. Emp. p. 250.*
(b) *Vide Browver. t. 1. annal. Trevir. l. 4. pp. 223. 224.*
(c) *Julian. Imper. Orat. 1. pp. 20. 21.*
(d) *Liban. Orat. 3. p. 112.*
(e) An de J. C. 332. de Constant 26. 27. L'Auteur de sa vie met son élection en la 24. année de Constantin, 329. ou 330. de J. C.
(f) *Vita S. Maximini apud Surium 29 Maii, & Bolland. ibid.* Tillem. t. 7. Hist. Eccl. p. 247. & notes 1. 2. pp. 694. 695.
(g) *Greg. Turon. l. 1. Hist. Franc. c. 35.*
(h) *Athanas. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 35.*
(i) *Hieronym. Chronic. an. 348.*
(k) *Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 37. Hist. Eccl.*
(l) *Sozomen. l. 2. c. 31. & l. 3. c. 14.*

An de J.C. 336.

Quelques-uns (m) croyent que S. Athanase passa sept ans dans le Monastere de S. Maximin à Tréves, dans une citerne sans eau, où l'on veut qu'il ait composé le Symbole *Quicumque vult salvus esse, &c.* Mais les plus sçavans Historiens conviennent que S. Athanase ne demeura à Tréves qu'environ deux ans & quatre mois (n). La circonstance de sa demeure dans une citerne pendant sept ans, est prise de Rufin, l. 1. c. 18. Hist. Eccl. où il dit que S. Athanase demeura six ans caché dans une citerne, dans les Deserts d'Egypte : mais cela n'arriva qu'en l'an 356 de J. C. Voyez aussi Sozomene, l. 4. c. 10. Hist. Ecclesiastique. Quant au Symbole *Quicumque vult salus esse, &c.* on reconnoit qu'il n'est pas de S. Athanase, & il y a beaucoup d'apparence qu'il est de Vigile Evêque de Tapse, qui vivoit à la fin du cinquiéme siécle.

XXXIV. *Mort de Constantin le Grand. Retour de S. Athanase en Egypte.*

Il y avoit un an & quelques mois que S. Athanase étoit à Tréves, lorsque le grand Constantin tomba malade de la maladie dont il mourut. Il étoit alors à Constantinople. Se sentant malade, il se fit transporter à Helénople, dans le dessein d'y prendre des bains d'eaux chaudes qui y étoient (o) : mais sa maladie augmentant, il ne les prit pas, & se fit porter au Château d'Aguyron prés de Nicomédie, où il demanda & reçut le Baptême * des mains d'Eusebe de Nicomédie, dit S. Jerôme dans sa Chronique.

* An de J.C. 337. de Constantin 31.

Ce fut durant cette derniere maladie, qu'il donna ordre qu'on fist revenir S. Athanase de son exil (p). Quelques-uns (q) veulent même qu'il en ait fait un article de son testament. Cependant le Saint ne put sortir de Tréves que vers le milieu de l'an 338, soit à cause des brouilleries qui arriverent dans l'Empire aprés la mort de l'Empereur, ou par l'opposition des Ariens, qui avoient beaucoup de crédit sur l'esprit de Constance, qui étoit maître de l'Orient, & par consequent d'Alexandrie.

Mais le jeune Constantin, à qui l'Empereur son Pere avoit donné dés l'an 335, les Gaules, l'Espagne & l'Angleterre, & qui avoit reçu S. Athanase à Tréves, le renvoya avec honneur, & écrivit aux Fideles d'Alexandrie, une lettre dattée de Tréves le 17 Juin, dans laquelle il traite le Saint de Prophete, ou d'Interprete de la Loi adorable de J. C. & dit qu'il a été relegué dans les Gaules, pour le soustraire à la rage de ses ennemis : Que sa vertu soutenuë du secours de Dieu, l'a mis fort au dessus de toutes ses adversitez : Que l'Empereur Constantin avoit résolu de le rétablir dans son Siége : mais qu'ayant été prévenu par la mort, il n'avoit pû executer sa résolution : Que pour lui, il s'étoit cru obligé d'accomplir ce dessein de son Pere, tant en consideration de l'affection que ceux d'Alexandrie lui portoient, que par le respect qu'il avoit pour un si grand Homme (r).

An de J.C. 337.

On croit avec raison (s) que l'Empereur Constantin II. mena avec lui S. Athanase en Pannonie, où il devoit aller conférer avec ses freres sur le partage de l'Empire, & que c'est là que ce Saint vit Constance à Viminiac. Les trois freres Empereurs conserverent ce qui leur avoit été donné par Constantin le Grand : sçavoir, Constantin II. qui étoit l'aîné, eut les Gaules, l'Espagne & l'Angleterre; Constance qui étoit le second, eut l'Asie, l'Assyrie & l'Egypte; & Constant eut l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique.

XXXV. *S. Paul Archevêque de Constantinople, vient à Tréves auprés de Constantin II.*

En passant à Constantinople *, S. Athanase y trouva S. Paul Evêque de cette Ville, déja de retour de son exil du Pont (t). Socrate (u) raconte que l'Empereur Constance trouva fort mauvais, que Paul fût ainsi rentré dans son Siége; & il ordonna à Philippe Préfet du Prétoire, de l'en chasser, & de mettre en sa place Macédonius. Philippe executa sa commission, & envoya Paul à Thessalonique, qui étoit sa patrie, & de l'obeïssance de Constant. Il n'y demeura pas long-temps; car faisant semblant d'aller à Corinthe, il se rendit en Italie, auprés de Constant, pour le prier de lui obtenir son rétablissement. Il vint aussi à Tréves, où Constantin II. avoit sa demeure, & où S. Maximin communiqua le premier avec lui (x). Peut-être n'y vint-il que l'année suivante *, & alors ce n'étoit plus Constantin qui y régnoit, mais Constant, qui étoit devenu maître des Gaules, par la mort de Constantin son frere.

* An de J.C. 338.

* An de J.C. 340.

Constant s'interessa pour S. Paul aussi bien que pour S. Athanase, & le renvoya dans son Siége (y). Les Ariens imputoient à S. Maximin le retour de S. Paul, & tout ce qui s'ensuivit (z). Quelque temps aprés *, Constant ayant témoigné souhaiter de voir quelques Evêques d'Orient, pour sçavoir d'eux-mêmes la cause de tant de troubles causez dans l'Eglise, & de tant de dépositions d'Evêques, les Ariens lui députerent dans les Gaules (a) quatre des plus habiles d'entr'eux, qui lui presenterent une exposition captieuse de leur doctrine : mais S. Maximin ne voulut pas communiquer avec eux; & tout le fruit de leur voyage fut que Constant

* An de J.C. 341. ou 342.

(m) *Vide Trithem. de scriptorib. Eccl. Bolland. 2 Maii. Brouver. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 223.*

(n) *Theodoret. l. 2. c. 1. Hist. Eccl. Athanas. apolog. 2. p. 806. seu apologia contra Arian. p. 204. A. nov. edit.*

(o) *Euseb. de vita Constantini, l. 4. c. 60. 61. 62. Socrat. l. 1. c. 39. Hist. Eccl.*

(p) *Athanas. apolog. contra Arian. Theodoret. l. 1. c. 30. Hist. Eccles.*

(q) *Sozomen. l. 3. c. 2. Hist. Eccl.*

(r) *Athanas. apolog. contra Arian. t. 1. pp. 203. 204. Socrat. l. 2. c. 3. p. 82. &c.*

(s) Tillemont, S. Athanase, t. 8. Hist. Eccl. p. 69. & t. 4. Hist. Emp. p. 317.

(t) *Athanas. ad solitarios.*

(u) *Socrat. l. 2. c. 16. 17.*

(x) *Baron. annal. 347. §. 3. p. 102. Hilarii fragmentum nov. edit.* Voyez M. de Tillemont Hist. Eccl. t. 7. p. 697.

(y) *Socrat. l. 2. c. 18. p. 95. Sozom. l. 3. c. 10. p. 110. B.*

(z) *Hilarii fragmentum 3. p. 1322. nov. edit.*

(a) *Hilarii fragmentum 3. p. 1322. Athanas. de Synodis. Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 10.*

demeura persuadé de l'innocence de S. Athanase, & qu'il se déclara dans la suite ouvertement son protecteur.

XXXVI. *S. Maximin Archevêque de Tréves travaille pour S. Athanase.*

Ce Saint chassé une seconde fois de son Eglise *, fut obligé de se retirer à Rome, où il demeura trois ans entiers, attendant que Dieu prît sa défense contre ses ennemis. S. Maximin de Tréves, & divers autres Evêques Catholiques, employerent pour lui leurs bons offices, & porterent l'Empereur Constant à demander à Constance son frere, que l'on tînt un Concile pour terminer les affaires de l'Eglise. Les deux Empereurs en indiquerent un à Sardique *, où S. Athanase, Osius de Cordouë, & S. Maximin de Tréves se trouverent, avec un grand nombre d'autres Evêques des Gaules, d'Espagne, d'Italie, & de toutes les Provinces de l'Empire. Les Eusébiens, ennemis de S. Athanase, s'y rendirent aussi, mais se retirerent ensuite, voyant que cette Assemblée ne leur étoit pas favorable.

* An de J.C. 341.

* An de J.C. 345. Ce Concile ne se tint qu'en 347.

Le Concile déclara absous & innocent saint Athanase & ses adherans, & déposa les principaux des Eusebiens. Ceux-ci s'etoient retirez à Philippople, où ils prétendirent tenir un autre Concile; & pour se vanger de l'anathême que celui de Sardique avoit fulminé contr'eux, ils confirmerent la condamnation de S. Athanase, de S. Paul, de Marcel, & d'Asclepas, & prononcerent anathême contre le Pape Jules, Osius, Protogéne, Gaudence & S. Maximin de Tréves (b): anathême qui leur fut plus glorieux que tous les plus grands éloges.

XXXVII. *Concile contre Euphrate Evêque de Cologne.*

S. Maximin avoit présidé l'année précedente * au Concile de Cologne tenu contre Euphrate Evêque de cette Eglise. Euphrate étoit accusé par une lettre du peuple de Cologne, souscrite de plusieurs personnes laïques & ecclesiastiques, de soutenir que J. C. n'étoit pas Dieu, mais un pur homme; & encore de quelques autres crimes (c). Cinq Evêques, du nombre desquels étoient Valerien d'Auxerre, & Amand de Strasbourg, le condamnerent comme blasphêmateur, & le déposerent.

* An de J.C. 346.

Mais cette humiliation ne le corrigea point; il soutint de nouveau son impieté devant Jessé Evêque de Spire, & Martin de Mayence, & devant divers Ecclésiastiques qui étoient avec eux; & encore une autre fois, devant S. Servais de Tongres, & même devant S. Athanase, qui étoit alors à Tréves (d). S. Servais de Tongres, qui étoit son plus proche voisin, s'opposa plus qu'aucun autre à son erreur, tant en public qu'en particulier. Enfin comme il ne se corrigeoit point, & que ses blasphêmes étoient connus de tout le monde; les Evêques s'assemblerent à Cologne, à la priere des Fideles, & à la sollicitation des Evêques qui l'avoient déja condamné la premiere fois, & qui étoient bien-aises que leur Jugement fût confirmé par une Assemblée plus nombreuse & plus autorisée.

An de J.C. 346.

Le Concile se tint le 12 de May 346, & on y compte quatorze Evêques, qui sont S. Maximin de Tréves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlons sur Saône, Severin de Sens, Optatien de Troye, Jessé de Spire, Victor de Vorms, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, Servais de Tongres, & Discole de Reims. Dix autres Evêques y envoyerent leur Deputez; sçavoir, Martin de Mayence, Victor de Metz; Didier de Langres, Pancaire de Besançon; Saintin de Verdun, Victorin de Paris; Superieur Evêque des Nerviens, que l'on croit être Cambray, Mercure de Soissons; Eusebe de Roüen, Diopéte d'Orleans, qui donna son suffrage dans une Lettre qu'il ecrivit.

S. Maximin comme Président du Concile, opina le premier, & dit qu'Euphrate de Cologne ne meritoit pas d'être plus long-temps Evêque, comme ayant nié la Divinité de J. C. La plupart des autres opinerent de même; & quelques-uns ajouterent qu'il ne meritoit pas même la Communion Laïque, & qu'il auroit dû être excommunié. Nous avons rapporté le nom de tous ces Evêques, parce qu'il est important de fixer le temps de leur Episcopat, sur-tout de S. Victor de Metz, & de S. Saintin de Verdun, qui regardent plus particuliérement notre dessein. Au reste, il est bon de remarquer que les mêmes Evêques, que nous avons rapportez ici, sont aussi nommez, hormis S. Saintin, parmi ceux des Gaules, qui assisterent au Concile de Sardique (e) l'année suivante, c'est à dire en 347, quoi que leurs Evêchez n'y soient pas exprimez. Comme on forme beaucoup de difficultez sur ce Concile, nous en parlerons avec plus d'étenduë, dans la dissertation sur les premiers Evêques des Eglises de Tréves, Metz, Toul & Verdun.

XXXVIII. *Concile de Sardique.*

Le même Euphrate dont nous venons de voir la condamnation au Concile de Cologne en 346, se trouva l'année suivante au Concile de Sardique, dont nous avons déja parlé, ce qui fait juger, qu'il renonça sincerement à ses erreurs, & merita par là que les Evêques ne fissent pas executer à la rigueur, leur sentence de déposition; ou donne lieu de soupçonner que le Concile de Cologne n'est pas autentique. Euphrate donc parut avec honneur au Concile de Sardique, & fut même députe avec Vincent de Capoüe, à l'Empereur Constance *, pour obtenir l'execution du décret du Concile, qui avoit ordonné le rétablissement des Evêques chassez par les Eusebiens (f). Constant joignit son autorité à celle du Concile, & envoya a-

* An de J.C. 347. 348.

(b) *Hilarii fragmentum* 3. p. 1322. &c.
(c) t. 2. *Concil. Labb.* pp. 615. 616. 617. *Tillem. note* xxxviij. *sur les Ariens* p. 761. t. 6. *Hist. Eccl.*
(d) Il y étoit en 336. & 337. & il revint encore en Gaule en 347. & 349.
(e) *Concil. Labb.* t. 2. p. 679.
(f) *Athanas. epist. ad Solitarios. Theodoret. Hist. Eccl.* l. 2. c. 7.

An de J.C. 348.

vec les deux Députez le General Sabien, pour appuyer leur demande auprés de Constance. Ils arriverent à Antioche, où étoit l'Empereur; qui craignant de s'engager dans une Guerre civile avec son frere, promit de faire ce qu'ils souhaitoient. Mais les Ariens tendirent aux Evêques Députez un piége, qui les couvrit eux-mêmes de confusion. Un certain Etienne, intrus dans le Siége d'Antioche, aposta une Courtisane, & l'introduisit dans la chambre où couchoit Euphrate. Cette femme ayant remarqué que cet homme étoit un vieillard, & autant qu'il lui sembloit, un Evêque, fut fort surprise. Euphrate s'étant éveillé, s'écria, & invoqua le nom de J. C. La femme de son côté déclara qu'on lui avoit fait violence, pour la faire venir là. Les gens qu'on avoit fait entrer, pour être temoins de l'insulte qu'on devoit faire à Euphrate, & pour la favoriser, firent inutilement ce qu'ils purent pour faire taire la femme, & pour l'obliger à accuser l'Evêque : l'affaire se repandit aussi-tôt dans la Ville; toute la Cour en fut émuë : l'Empereur ordonna qu'on en informeroit, & qu'on donneroit la question dans le Palais à Euphrate, à Vincent & à Etienne : mais la Courtisane, & les gens qu'on avoit pris dans la maison, confesserent la verité; en sorte que les Evêques ne purent se dispenser de déposer Etienne, comme le principal acteur de cette indigne scene. Le succés du voyage d'Euphrate & de Vincent, fut le rappel des Evêques, pour lequel ils avoient été envoyez.

XXXIX. *Mort de S. Maximin. S. Castor & S. Lubence ses Disciples.*

A l'égard de S. Maximin, il ne survêquit gueres au Concile de Sardique. On croit qu'il mourut le 12 Septembre de la même année 347 en Poitou, où il étoit allé, dit on, voir ses parens.

Entre les Disciples de S. Maximin, on compte S. Castor & S. Lubence (g). S. Castor encore jeune, vint trouver S. Maximin, & se rangea sous sa discipline. Il fut ordonné Diacre, & ensuite Prêtre, qui étoit alors la preuve d'une grande vertu. L'amour de la retraite l'obligea à quitter la Ville de Tréves, & à se retirer à Caerden sur la Moselle, lieu autrefois celebre par une Garnison Romaine, qui y faisoit sa résidence pour la garde des Frontieres. L'endroit est environné de montagnes, & n'est accessible que par un seul défilé. S. Castor y passa le reste de sa vie dans une grande solitude, & y mourut le 13 de Fevrier, auquel on fait sa fête. Son corps y fut trouvé par l'Evêque Veomade, vers l'an 780, & porté dans l'Eglise Collegiale de S. Paulin du même lieu. Cette Eglise le reconnoît aujourd'hui pour Patron, de même que celle des Chanoines de Coblenz, qui possedent ses Reliques depuis le Regne de Louis le Débonnaire. L'Evêque Hetti les y transporta le 13 Novembre vers l'an 837.

An de J.C. 348.

S. Lubence ayant été honoré du sacré caractére de la Prêtrise, fut envoyé par S. Maximin à Coverne prés Coblenz, pour y prêcher l'Evangile (h) : mais son zele ne se borna pas à ce seul endroit; il annonça J. C. à ceux de Coblenz, & aux peuples voisins, qui jusqu'alors étoient dans les tenebres du Paganisme. Aprés la mort de S. Maximin, Lubence fut député par S. Paulin de Tréves, pour rapporter de Poitou, le corps de S. Maximin. Il y reüssit; mais ce ne fut pas sans résistance de la part de ceux qui en étoient les dépositaires & les possesseurs. Comme S. Lubence y étoit venu bien accompagné, on fut obligé de le lui remettre. S. Paulin vint au devant du sacré corps, avec son peuple, & une affluence infinie de peuples des environs. Dieu fit alors plusieurs miracles, pour relever la gloire de S. Maximin. A Mouzon il guérit un homme paralytique; à Yvoi, une femme possedée du démon; à Arlon, deux lépreux. Le corps fut d'abord mis par S. Paulin dans l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste; d'où il fut dans la suite transporté dans celle qui porte aujourd'hui le nom de S. Maximin, & qui est accompagnée de la fameuse Abbaye du même nom.

Aprés la mort de S. Lubence, qui arriva le 13 d'Octobre, Dieu permit que ceux à qui il avoit prêché la Foy, & qui n'avoient pas fait le profit qu'ils devoient de ses instructions, fussent privez de l'honneur de posseder ses Réliques. Elles furent portées à Dietekirchem, où il est honoré encore aujourd'hui dans une Eglise de son nom, desservie par des Chanoines. L'Auteur de la vie de S. Maximin fait S. Lubence Disciple de S. Martin, avant que de l'être de S. Maximin; en quoi il est visible qu'il tombe dans un anachronisme insoûtenable.

XL. *S. Saintin Evêque de Verdun.*

Saint Saintin Evêque de la Ville d'Articlave, ou de la Ville des Cloux, qui n'est autre que celle de Verdun, avoit envoyé son député au Concile de Cologne, tenu en 346 (i), comme nous l'avons vû. Ce Saint passe pour le premier Evêque de Verdun; & c'étoit la créance commune de ce Diocése, du temps de Bertaire, ou Bercaire, qui écrivoit au neuviéme siécle, les vies des Evêques de Verdun (k). Depuis S. Saintin jusqu'à S. Pulcrone, qui assista, dit-on, au Concile de Calcédoine, tenu en 450, on ne compte à Verdun que trois Evêques, sçavoir S. Maur, S. Salvin, & S. Arateur. Or depuis le Concile de Cologne de l'an 346, jusqu'à celui de Calcédoine, il y a 104 ans d'intervalle; ce qui peut être rempli par une succession de quatre Evêques, en leur donnant à chacun vingt-cinq ans d'Episcopat. Je n'entre pas ici dans le détail de la vie de S. Saintin; je l'ay examinée dans la dissertation sur les premiers Evêques de Verdun. Son corps

(g) *Vide Brouwer. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 235. Bolland. 13. februarii.*

(h) *Brouwer. Annal. Trevir. l. 4. §. 78. p. 235. Bolland. 13. februar. p. 662.*

(i) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 615.*

(k) *Vide Bertar. seu Bercar. Spicileg. t. 12. pp. 251. 252.*

repose

An de J.C. 348.

repose dans une châsse magnifique, en l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, où l'on celebre sa fête le 11. d'Octobre.

XLI. *S. Victor Evêque de Metz, & quelques-uns de ses Successeurs.*

Saint Victor premier du nom, Evêque de Metz, qui députa au Concile de Cologne en 346 (*l*), est compté pour cinquiéme Evêque de Metz. Nous croyons qu'il se trouva aussi au Concile de Sardique, en 347, & que c'est lui dont le nom se trouve parmi les Evêques des Gaules, qui assisterent à cette assemblée. Victor étoit contemporain de S. Servais, Evêque de Tongres, puis qu'ils se trouverent ensemble au Concile de Cologne contre Euphrate : ainsi on peut rapporter au temps de son épiscopat, ce qui est raconté par Gregoire de Tours (*m*), touchant l'Eglise de Metz. Il dit que S. Servais ayant appris que les Huns devoient faire irruption dans la France, pria Dieu de détourner ce malheur ; & pour obtenir cette grace par le merite de l'Apôtre S. Pierre, il fit exprés le pélerinage de Rome. Mais Dieu lui fit connoître que c'étoit un décret immuable de sa volonté ; ainsi il retourna à Tongres, où il mourut quelque temps aprés.

Les Huns étant donc sortis de la Pannonie, entrerent dans les Gaules, se saisirent de la Ville de Metz la veille de Pasque, firent passer le peuple au fil de l'épée, tuerent les Prêtres même devant l'Autel ; rien n'échappa aux flammes, que l'Oratoire de S. Etienne (qui est la Cathedrale de Metz.) Au sortir de cette Ville, Attila marcha droit à Orleans, dont S. Anien étoit Evêque : mais Aëtius, à la tête des Troupes Romaines, vint au secours de la Ville, & la délivra.

C'est ce que raconte Gregoire de Tours ; mais il est impossible de concilier ce recit avec la Chronologie. S. Servais étoit déja Evêque depuis long-temps en 346, puis qu'étant au Concile de Cologne, il dit qu'il avoit déja résisté plusieurs fois à Euphrate en la presence de S. Athanase (*n*), & l'on sçait qu'Attila n'est venu en Gaules, & n'a été vaincu par Aëtius qu'en 450. De plus, Gregoire de Tours dit que S. Servais mourut aussi-tôt aprés son retour dans son Eglise de Tongres, & on sçait qu'il assista au Concile de Rimini en 359. Quelques exemplaires de cet Ecrivain, lisent *Aravatius* au lieu de *Servatius*, & le Pere Ruinart a mis *Aravatius* dans son texte (*o*), voyant bien qu'il étoit impossible d'y laisser Servatius : mais il avouë que les plus anciens & les meilleurs exemplaires lisent *Servatius*.

D'autres (*p*) admettent deux Servais Evêques de Tongres, l'un au quatriéme, & l'autre au cinquiéme siécle. Cette supposition sauve toutes les difficultez ; mais elle manque de preuves. Ne pourroit-on pas, pour concilier ces contrarietez, dire que S. Gregoire de Tours a confondu l'irruption des François faite en l'an 342, avec celle des Huns arrivée sous Attila en 450 ? On sçait que les Historiens comprenoient sous le nom de François, plusieurs differens peuples de Germanie. Paul Diacre, & les Historiens de Metz, mettent cette irruption des Huns sous l'Evêque *Auteur* vers 450, où nous en parlerons de nouveau.

A Saint Victor I. du nom, succéda un autre S. Victor. Tous les anciens Catalogues reconnoissent deux SS. de ce nom, dont on conserve les Reliques dans une même châsse dans l'Abbaye de S. Clement, & dont on fait la fête le même jour *. A Victor II. succeda S. Simeon, puis Sambatius & S. Ruse. Ce dernier a écrit à S. Nicetius Archevêque de Tréves, vers l'an 532. c'est à dire 186 ans aprés le Concile de Cologne, tenu contre Euphrate.

* On met la mort de Victor I. le 22 d'Octobre, & celle de Victor II. le 23 du même mois.

A S. Ruse succeda S. Adelphe. Quelques-uns (*q*) ont crû que c'étoit de lui dont S. Pierre Chrysologue a parlé si avantageusement dans son Sermon 136. Fronime ou Firmin, ou Fronimius, succeda à Adelphe. On a (*r*) avancé que Firmin avoit souscrit au Concile d'Agde en 506 ; mais c'est une méprise manifeste, puisque ce Concile porte, que Firmin Prêtre, député par l'Evêque Papole, y a souscrit.

On lui applique aussi des vers d'Arator, dans son Epitre à Parthenius (*s*), où en louant les doctes Evêques des Gaules, il dit que Firmin brille par sa doctrine, & par sa grande réputation, qui s'étend jusqu'en Italie. Arator presenta ce Poëme au Pape Vigile en 544 ; & en ce temps-là on connoît un Firmin Evêque d'Uzez, qui assista au quatriéme Concile d'Orleans en 541, & au cinquiéme en 549, & à celui de Paris en 555. Ainsi ce pourroit être ce Firmin dont parle Arator, plutôt que celui de Metz, de qui la réputation ne paroît pas avoir été si étenduë ; & qui semble avoir vécu avant le milieu du sixiéme siécle.

XLII. *Constantin II. Constance & Constant Empereurs.*

An de J.C. 337.

Aprés la mort du Grand Constantin, arrivée en 337, les Troupes Romaines conspirerent ensemble unanimement, à ne vouloir point d'autres Empereurs que les trois fils de leur Maître (*t*), sçavoir Constantin II. Constance, & Constant, ausquels il avoit partagé l'Empire, comme nous l'avons dit. Ainsi les Armées les proclamerent seuls Empereurs & Augustes,

(*l*) *T. 2. Concil. Labb. p. 615.*

(*m*) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 2. c. 5. 6. 7.*

(*n*) *T. 2. Concil. p. 617.* Cui obstiti sæpe, cùm ille Christum Deum negaret, audiente Athanasio.

(*o*) *Gregor. Turon. ex edit. Theoderici Ruinart l. 2. c. 5. pp. 51. 52.*

(*p*) *Valef. rerum Franc. l. 3.* Tillemont t. 8. note 2. sur S. Servais. *Vide Bolland. xiij. Maii, & Sluf. de Servatio.*

(*q*) *Baron.* Benoît Hist. mſ. de Metz, l. 2. c. 9.

(*r*) *Author Gallia Christian. in Episc. Metensib. Molan. addit. ad Usuard. Baron. ad Martyrol. Roman. die 18. Aug.*

(*s*) *Arator epist. ad Parthen. t. 10. Bibl. PP. p. 142.*

Sunt quia Pontifices in relligione magistri,
Gallia quos multos dat studiosa bonos.
Est ubi Firminus venerabilis ille Sacerdos,
Pascere qui populum dogmatis ore potest.
Hujus ad Italiæ tendit laudatio fines,
Atque ultra patriam gloria nomen habet.

(*t*) *Euseb. vita Constantini, l. 4. c. 68.*

An de J.C. 337. & mirent à mort les freres & les neveux du grand Constantin, à qui ce Prince avoit donné quelque part dans le partage de l'Empire. Il avoit nommé César, Dalmace un de ses neveux, & avoit donné le Royaume de Pont à un autre nommé Annibalien. Jule Constance, & Annibalien, freres de Constantin, furent aussi tuez par les Soldats : le Patrice Optat, que l'on croit avoir été mari d'Anastasie sœur du grand Constantin, & Ablave Préfet du Prétoire, furent traitez de même. Ces morts ayant causé du dérangement dans la disposition que l'Empereur avoit fait des Provinces de l'Empire, les trois freres s'assemblerent en Pannonie, pour y faire un nouveau partage * de ces Provinces, dont ils étoient devenus les maîtres par la mort de leurs cousins germains. On sçait assez ce qui y fut reglé : mais ce qu'il nous importe beaucoup de sçavoir, c'est que le jeune Constantin demeura, comme auparavant, maître des Gaules, de l'Espagne & de l'Angleterre, & qu'il eut par dessus cela la Thrace & Constantinople, dont il joüit quelque temps (u). Il passa l'hyver de l'an 339 à Tréves, comme il paroît par une Loi dattée de cette Ville le 8 Janvier.

* An de J.C. 338.

XLIII. *Guerre entre Constantin & Constant.*

L'année suivante *, la guerre s'alluma entre lui & son frere Constant, au sujet du partage des Provinces, principalement de celles d'Italie & d'Afrique ; & le jeune Constantin s'avança avec son Armée jusqu'à Aquilée (x), pendant que son frere Constant étoit dans la Dace. Celui-ci ayant sçu ce qui se passoit, envoya promptement ses Generaux avec une partie de ses Troupes en Italie, pour faire tête à Constantin, en attendant qu'il y vînt avec le reste de l'Armée : mais Constantin ayant livré la bataille, tomba inconsiderément dans une embuscade, en poursuivant l'Ennemi, qui avoit pris la fuite pour l'y attirer. Son cheval ayant été blessé, le jetta par terre, où il fut tué & percé de plusieurs coups. Constant arriva à Aquilée quelque temps aprés cette victoire, qui le rendoit maître de tout l'Occident. Il étoit à Aquilée le 9 d'Avril 340, comme il paroît par quelques loix dattées de cette Ville.

* An de J.C. 340.

XLIV. *Les François passent le Rhin, & se jettent dans les Gaules.*

Les François voyant les Armées Romaines occupées dans l'Italie, ne manquerent pas de profiter de l'occasion, pour se jetter dans les Gaules *. Ils passerent donc le Rhin, & commencerent à piller & à ravager tout le Pays (y). Constant n'y vint que sur la fin de l'été, car il étoit encore à Lauriak en Autriche sur la fin de Juin (z). Il livra bataille aux François : mais l'évenement en fut douteux (a), & la guerre continua encore l'année suivante. Les Historiens remarquent que les François furent domptez, & réduits à l'obeïssance (b), & qu'ils firent alliance avec les Romains. Libanius (c) assure, que la seule terreur du nom de Constant, les obligea à venir demander la paix, & qu'ils reçurent des Princes de sa main.

* An de J.C. 341.

L'Empereur Constant ayant ainsi rendu la paix à la Gaule, passa pendant l'hyver en Angleterre *, où les Ecossois faisoient des courses (d). Il étoit à Boulogne en Picardie le 25 de Janvier, se préparant à cette expedition, & il étoit de retour à Tréves le 30 de Juin, comme on le voit par les loix dattées de ces endroits-là. Il passa apparemment l'année 344 à Tréves, & il y étoit encore le 15 de May 345. Peu de temps aprés il alla en Italie, où il fit venir S. Athanase à Milan, & l'y reçut tres bien (e). Le Saint lui raconta avec larmes, les entreprises des Ariens contre lui, & la guerre qu'ils avoient déclarée à la foi Apostolique ; en sorte que Constant animé par ses discours, écrivit à Constance son frere, qui étoit alors occupé à la guerre contre les Perses, pour l'engager à terminer ces brouilleries. On fit dans la suite un crime à S. Athanase de ses entretiens avec l'Empereur, prétendant qu'il avoit mal parlé de Constance, & qu'il avoit animé Constant contre lui : mais il se défendit de cette calomnie, nommant divers Evêques, qui avoient été témoins de ce qu'il avoit dit ; entr'autres, Fortunatien d'Aquilée, Protais de Milan, Maximin de Tréves, & divers autres.

* An de J.C. 343.

XLV. *Constant dans les Gaules. Il y fait venir S. Athanase.*

Constant étant arrivé de Milan dans les Gaules *, y fit venir aussi S. Athanase, & Osius de Cordoüe, qui y demeurerent jusqu'à l'an 347. qu'ils se rendirent avec S. Maximin de Tréves, au Concile de Sardique, ainsi que nous l'avons déja dit. Au retour du Concile, S. Athanase repassa par les Gaules *, & y vint trouver l'Empereur Constant son bienfaicteur (f). De là il alla en Orient vers l'Empereur Constance, qui le renvoya dans son Eglise.

* An de J.C. 346.

* An de J.C. 349.

XLVI. *Revolte de Magnence. Mort de l'Empereur Constant.*

Cependant il se formoit un orage dans le sein de l'Empire contre l'Empereur Constant *. Ce Prince aimoit passionnément la Chasse, & n'ayant point de guerre dans les Gaules, il se divertissoit à cet exercice (g). Magnence Gaulois d'origine, & Comte du Palais, qui commandoit alors des troupes Romaines, qu'on croit avoir été de la garde de l'Empereur, forma une conspiration contre lui, & y engagea Marcellin Intendant des finances, Chreste, & quelques autres Officiers des Troupes. Marcellin, sous prétexte de faire la fête de la naissan-

* An de J.C. 350.

(u) *Chronic. Alexandr. Codini antiquitates Constantinopol.*

(x) *Zozim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 5. & 25. Zonar. epitom. Aurel. Victoris.*

(y) *Socrat. Hist. Eccl. l. 2. c. 13. Hieronym. in chron. Idat. chron.*

(z) *Cod. Theodos. Vide Gothofr. chronolog. t. 1. p. 43. & t. 2. pp. 475. 476.*

(a) *Hieronym. chronic.* Vario eventu adversum Francos à Constante pugnatur.

(b) *Hieronym. Chronic. an. 342.* Franci à Constante perdomiti ; & pax cum eis facta. *Socrat. l. 2. c. 13.* Φράγκων ἔθνος πολεμικὸν [illegible] Ῥωμαίοις [illegible].

(c) *Libanius orat. 3. p. 140.*

(d) *Ammian. l. 20. & Liban. orat. 3. p. 140.*

(e) *Athanas. apolog. ad Constantium p. 297.* Tillem. note 46. sur S. Athanase t. 8. Hist. Eccl. p. 680.

(f) *Athanas. apolog. ad Constantium p. 298. A.*

(g) *Aurel. Victor. Epitome. Zozim. Zonar. Socrat. l. 2. c. 25.*

An de J. C. 350. ce de son fils, fit un grand festin, où Magnence, les conjurez, & grand nombre d'autres Officiers furent invitez. Le festin dura jusques bien avant dans la nuit. Alors Magnence étant sorti sous prétexte de quelque necessité, rentra incontinent aprés, revêtu de la Pourpre, & des autres marques de la dignité Imperiale. Il fut aussi-tôt salué Empereur par tous les assistans. Cela arriva à Autun le 8e jour de Janvier 450.

Constant n'étoit pas dans cette Ville, & l'Histoire ne nous marque pas précisément le lieu où il se trouvoit alors : mais Magnence ayant envoyé des gens pour l'assassiner, fit fermer aussi-tôt les portes d'Autun, pour empêcher que l'on ne portât les nouvelles de sa révolte à Constant. Il en fut néanmoins informé assez à temps pour prendre la fuite, & se retirer du côté de l'Espagne. On le poursuivit, & on l'atteignit à Elne dans les Pyrenées, où il fut mis à mort. Ainsi Magnence se vit d'abord maître des Gaules, de tout ce qui est au decà des Alpes, & bien-tôt aprés de l'Italie même, de la Sicile, & de l'Afrique : mais Vetranion General de l'Infanterie, qui étoit dans la Pannonie, s'étant aussi fait déclarer Auguste le 1. Mars de la même année, demeura pendant quelque temps maître de l'Illyrie & de la Pannonie. D'un autre côté Nepotien, fils d'Eutropie sœur du Grand Constantin, prit la Pourpre en Italie, & se rendit maître de Rome : mais il ne joüit que vingt-huit jours de sa dignité. Magnence envoya contre lui Marcellin, qui le battit, & lui fit perdre la vie.

XLVII. *Constance marche contre Magnence. Gallus est créé César.*

L'Empereur Constance apprit la révolte de Magnence sur la fin de l'hyver, étant à Edesse, où il étoit demeuré à cause de la Guerre des Perses. (*h*). Il se fit déclarer Empereur d'Occident, & ne partit d'Orient pour marcher contre Magnence, qu'aprés que les Perses eurent levé le Siége de Nisibe, forcez par la genereuse résistance des Habitans, & par les prieres de S. Jacque Evêque de cette Ville. Magnence ayant appris que Constance venoit contre lui, lui envoya plusieurs Députez, cherchant à gagner du temps, pour s'affermir dans son usurpation. Il y envoya en particulier (*i*) deux Evêques, Sarbace, apparemment S. Servais de Tongres (*k*), & Maxime dont on ignore le Siége (*l*), & deux Seigneurs nommez Valens & Clemence ; mais cela n'arrêta pas Constance : il arriva à Sardique, & contraignit Vetranion à renoncer à l'Empire.

* An de J. C. 351. de Constance 14. 15. Ensuite il créa César Gallus pour l'Orient *, & Magnence donna la même qualité à Decence son frere, afin qu'il défendît les Gaules contre les Barbares (*m*) ; car on assure (*n*), que

An de J. C. 351. Constance marchant contre Magnence, & voulant lui faire partager ses forces, écrivit aux Barbares, qu'ils pouvoient passer le Rhin, entrer dans les Gaules, y faire quelles conquêtes ils voudroient, & que tout ce qu'ils gagneroient seroit à eux. On prétend même qu'il leur envoya de l'argent, pour les engager à prendre les armes contre son Compétiteur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & y commirent une infinité de ravages. Decence fit ce qu'il put pour s'opposer à leurs courses & à leurs progrés : mais il fut vaincu en Bataille rangée par par Chnodomaire Roy des Allemands (*o*), qui courut aprés cela toutes les Gaules, sans trouver la moindre résistance, & pilla plusieurs Villes tres opulentes. Les Barbares demeurerent dans ce pays jusqu'au regne de Julien, qui les en chassa.

XLVIII. *Défaite & mort de Magnence.*

Magnence n'ayant rien pû gagner par ses Ambassadeurs sur l'esprit de Constance, amassa une tres puissante Armée (*p*), composée de Gaulois, de François, de Saxons, & des Troupes Romaines destinées à la garde du Rhin, & marcha ainsi contre Constance, qui étoit en Hongrie. La Bataille décisive se donna à Murse, où Magnence fut entiérement défait. Zonare assure qu'il perdit vingt-quatre mille hommes, & Constance jusqu'à trente mille ; ce qui a fait dire à un Historien (*q*), que les Romains n'ont presque jamais reçu de plus grande playe, & que ce coup renversa toute leur puissance. Magnence ayant pris la fuite, s'étoit d'abord retiré en Italie, & avoit fortifié les Alpes, pour disputer le passage à Constance. Il demeuroit cependant à Aquilée, où il se donnoit du bon temps, s'y croyant fort en sureté : mais Constance ayant forcé un Château, avec sa Garnison, dans le passage des Alpes, Magnence se retira dans les Gaules, laissant son Ennemi Maître de l'Italie *. Constance ne pouvant pas le suivre aussi-tôt, travailla à gagner les Peuples des Gaules, par les Officiers d'Armée qui favorisoient son parti, & la Ville de Tréves ferma ses portes à Décence César, frere de Magnence (*r*), & nomma un nommé Peinene, pour défendre le pays contre lui.

* An de J. C. 352. de Constance 15. 16.

Magnence comprit alors que son parti étoit abattu sans ressource ; il fit inutilement de nouvelles tentatives, pour tâcher d'obtenir la paix de Constance (*s*) ; il fut de nouveau vaincu dans le haut Dauphiné vers le Bourg d'Aspre, & se sauva vers Lyon : mais s'étant apperçu que

(*h*) *Philostorg. l. 3. c. 22. Zozim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 26. &c.*

(*i*) *Athanas. apolog. ad Constant. p. 300.*

(*k*) *Ita Baron. ad An. 350. § 28. Tillemont. Bern. de Mont-Faucon not. in apolog. Athanas. ad Constantium. p. 300.*

(*l*) Ce ne peut être saint Maximin de Treves, mort en 349. c'est plûtôt Maxime, dont le nom se trouve le dernier parmi les souscriptions des Evêques des Gaules au Concile de Sardique, *t. 2. Concil. p. 679.*

(*m*) *Zozim. l. 2. Zonar. p. 14. Aurel. Vict. epitome. Liban. orat. 12.*

(*n*) *Liban. ibid. Zozim. l. 2.*

(*o*) *Ammian. Marcell. l. 15. & 16.*

(*p*) *Aurel. Vict. epitome.* In quo bello penè nunquam ampliùs Romanæ consumptæ sunt vires, totiusque imperii fortunæ pessumdatæ.

(*q*) *Julian. orat. 1.*

(*r*) *Ammian. Marcell. l. 15.*

(*s*) *Zonar. p. 15. Philostorg. t. 3. c. 26. Socrat. l. 2. c. 32.*

les Soldats qui l'accompagnoient, le vouloient livrer à Constance, il se tua lui-même, aprés avoir mis à mort tous ses proches, sa propre mere, & son frere Didier, qu'il avoit fait César. Cela arriva vers le 10e d'Aout 353. Décence son frere, qui venoit à son secours, ayant appris à Sens ce qui lui étoit arrivé, aima mieux s'étrangler, que de tomber entre les mains de ses Ennemis (t). Constance étoit à Lyon le 6 de Septembre, & il se rendit de là à Arles, où il celebra le 8 de Novembre, la fin de la trentiéme année de son Regne, à commencer à l'an 323, auquel il avoit été fait César. Durant qu'il étoit à Arles, il y fit tenir un Concile *, où les Ariens firent ce qu'ils voulurent. Vincent de Capouë, envoyé du Pape Libere, eut le malheur de céder à leur violence: mais S. Paulin de Tréves y acquit une gloire immortelle.

* An de J. C. 353. de Constance 16. 17.

XLIX. *S. Paulin Archevêque de Tréves.*

Ce Saint étoit, dit-on (u), d'une famille illustre d'Aquitaine. Il vint à Tréves avec S. Maximin, du vivant de S. Agréce Evêque de cette Ville. Il succeda dans l'Episcopat à S. Maximin vers l'an 349. Etant à Rome cette année-là, il fut chargé par le Pape Jule, de porter à S. Athanase la Lettre d'Ursace & de Valens dont nous avons parlé. Il se trouva en 353, au Concile d'Arles; & pendant que la plupart des autres Evêques, accablez par l'autorité de l'Empereur Constance, & par les violences des Ariens, ou trahissoient la vérité, ou la déguisoient, S. Paulin résista courageusement à leur hypocrisie (x); & lorsqu'on lui présenta le formulaire à signer, il répondit (y), qu'il vouloit bien condamner Photin & Marcel d'Ancyre; mais qu'il ne souscriroit jamais à la condamnation de S. Athanase. Une déclaration si libre & si précise lui attira de la part des Evêques, une sentence de déposition, & de la part de l'Empereur, un ordre d'aller en exil; & par ce moyen il mérita le premier en Occident le glorieux titre de Confesseur (z).

S. Athanase (a) nous apprend, que quand S. Paulin fut cité devant l'Empereur avec Lucifer de Cagliari, Eusebe de Verceil, & Denys de Milan, Constance leur dit de souscrire à la condamnation d'Athanase, & de communiquer avec les Ariens: mais les Evêques lui dirent que cela n'étoit pas conforme aux Canons de l'Eglise. Or j'entens, repliqua l'Empereur, que ma volonté vous serve de Regle, de Loy, & de Canon. Les Evêques de Syrie veulent bien que je leur parle ainsi, il faut que vous en usiez de même, ou que vous preniez le parti de l'exil. Ils lui representerent courageusement, levant les mains au Ciel, que l'Empire n'étoit pas à lui, mais à Dieu, qui le lui avoit donné, & qui pouvoit le retirer quand il voudroit. Ils ajouterent avec beaucoup de liberté, qu'il devoit un jour paroître au Jugement de Dieu, & qu'il ne lui étoit pas permis de violer les loix de l'Eglise, ny d'employer la violence pour y introduire l'Heresie Ariene. Constance ne voulut point écouter ces raisons, il tira son épeé, & les menaça de la mort, s'ils n'obeïssoient: mais les SS. demeurerent intrépides, au milieu des menaces & des épées nües. Ils partirent pour leur exil, secouant la poussiere de leurs pieds; & levant les yeux au Ciel, ils alloient de Provinces en Provinces, & de Villes en Villes, annonçant par-tout la verité, réfutant l'Heresie Ariene, & publiant la la mauvaise foy d'Ursace & de Valens, qui aprés avoir donné la rétractation de leurs erreurs, & demandé la Communion de S. Athanase, sollicitoient à présent sa condamnation, & faisoient bannir ceux qui le soutenoient. Mais la Providence permit que les moyens que les Ariens employoient pour parvenir à leurs fins, produisirent un effet tout contraire, puisque ces SS. Confesseurs publierent par-tout la vraie foy de l'Eglise, & découvrirent les erreurs & les fourberies de leurs Ennemis. Toutes les Eglises à l'envi les envoyoient visiter, & leurs fournissoient abondamment ce qui leur étoit necessaire (b).

An de J. C. 353.

On ne sçait pas en quel lieu S. Paulin fut banni, parce que l'Empereur, pour lasser sa patience, l'envoyoit tantôt en un lieu, & tantôt en un autre, jusques dans les Pays où l'on n'adoroit point J. C. afin de le mettre dans la nécessité de mourir de faim, ou de se nourrir des viandes souillées par l'Heresie de Montan & de Maximille. Ces Heretiques regnoient principalement dans la Phrygie, où S. Jerôme met la mort de notre Saint aprés quatre ans d'exil (c). Il ne paroît pas que les Ariens ayent fait substituer un Evêque à Tréves en sa place, comme ils firent en plusieurs autres lieux, lors qu'ils en bannirent les Evêques. On célebre la Fête de S. Paulin le 31 d'Aout. Son Corps fut, dit-on, apporté de Phrygie à Tréves, vers l'an 390, par l'Evêque Felix, qui lui bâtit une Eglise, & y déposa ses Reliques. Elles y furent trouvées en 1071. S. Paulin eut pour Successeur dans le Siége de Tréves, Bonose, dont on ne sçait presque que le nom, l'Histoire ne nous ayant rien conservé de ses actions.

L. *Constance fait la guerre aux Allemands.*

Constance, aprés avoir passé l'hyver à Arles, en sortit au Printemps avec Valence *, pour faire la guerre à deux Princes Allemands, Gondamade & Vadomaire (d), qui avoient

* An de J. C. 354. de Constance 17. 18.

(t) *Eutrop. Zozim. Hieronym. chronic. Socrat. l. 2. c. 32.*

(u) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. ad ann. C. 351. p. 236. §. 73.*

(x) *Athanas. in Arian. orat. 1. Hilar. frag. 2. pp. 1282. 1283.* Indignus Ecclesiâ ab Episcopis, dignus exilio à rege est judicatus.

(y) *Sulpit. Sever. l. 2. Hist. Eccl.*

(z) *Hilar in Constantium, l. 1.* At tu, Constanti, Paulinum beatæ passionis virum blandimento sollicitatum relegasti, & Ecclesiam sanctam Trevirorum, tali sacerdote spoliasti.

(a) *Athanas. epist. ad Solitarios.*

(b) *Sulpit. Sever. l. 2. Hist. Eccl.*

(c) An de J. C. 357. Une epitaphe de S. Paulin, rapportée par Brouver, sous l'an 358, le fait mourir en 295, la troisiéme année de Constance, ce qui est insoutenable. Il ajoute qu'il eut la tête tranchée, ce qui est encore contre toute apparence.

(d) *Ammian. Marcell. l. 14. p. 30. edit. 1544. Robert. Stephani.*

An de J.C. 354. souvent fait des courses dans les Gaules voisines de leurs Pays. Le rendez-vous des Troupes étoit à Châlons sur Saone. L'Armée y étant arrivée, se trouva bien-tôt sans vivres, parce que les pluyes du printemps, qui avoient été extraordinaires, avoient empêché le transport des grains qui devoient venir d'Aquitaine. Les Troupes donc se mutinerent : mais Constance y envoya Eusebe, Grand Chambellan, qui appaisa la sédition, en distribuant sous-main de l'argent aux plus mutins. Constance vint ensuite joindre l'Armée, & la mena jusqu'auprés de Basle (e), où il vouloit faire un Pont de bateaux, pour passer le Rhin, & entrer dans le Pays des Allemands : mais il en fut empêché par les traits des Ennemis. Heureusement un homme du pays, qui sçavoit un gué, le montra à l'Empereur ; en sorte que l'Armée auroit aisément pû passer : mais les Barbares envoyerent demander la paix, & offrirent de servir dans l'Armée de l'Empire, en qualité de troupes auxiliaires. On accepta leurs offres, & on conclut le Traité avec eux. De là Constance se rendit en Italie, où l'on croit qu'il passa l'hyver.

LI. *Mort de César Gallus.* Cependant le César Gallus étoit en Orient, où il étoit devenu odieux à tout le monde, par ses crimes & ses cruautez (f). Constance qui l'avoit souffert jusqu'alors, quoi qu'avec beaucoup de peine, prit enfin la résolution de le dépouiller de la pourpre. Il falloit pour cela le tirer d'Orient, où il étoit le maître. Il lui écrivit donc lettres sur lettres, le priant avec les dernieres instances, de le venir trouver en Italie pour conférer avec lui sur les plus importantes affaires de l'Empire. Il y vint, & fut arrêté à Pettau dans la Norique sur la Drave. On lui ôta les ornemens imperiaux, & en particulier les souliers (g), que l'on porta en diligence à Constance, qui étoit à Milan. Quelque temps aprés il fit couper la tête à Gallus*, & par ce moyen l'Empire Romain se trouva reüni sous un seul Prince, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Diocletien.

* An de J.C. 354. de Constance 17. 18.

Constance fut ensuite obligé de quitter Milan*, pour venir s'opposer à quelques peuples Allemands, qui demeuroient dans les cantons nommez *Lentienses*, & qui faisoient souvent des courses sur les terres des Romains, voisines de leur pays (h). Il s'arrêta neanmoins dans le pays des Grisons, & il fut résolu qu'on envoyeroit contre ces Allemands, Arbetion avec des troupes vers le Lac de Constance. Arbetion souffrit d'abord quelque échec, étant tombé dans une embuscade des Ennemis : mais il les battit ensuite, & Constance s'en retourna à Milan passer l'hyver. Il n'y fut pas long-temps sans inquiétude. On lui remit en main des Lettres signées de Sylvain General de l'Infanterie dans les Gaules, par lesquelles il paroissoit que ce General avoit conspiré contre l'Empereur, avec un grand nombre de personnes considerables, qui étoient nommées dans les Lettres. Constance sans autre examen, fit arrêter les prétendus complices de Sylvain, & envoya en Gaules Apodême, qui étoit ennemi de tous les gens de bien, pour arrêter Sylvain, & pour l'amener à la Cour.

* An de J.C. 355. de Constance 18. 19.

An de J.C. 355.

LII. *Sylvain General des Troupes Romaines, faussement accusé de trahison, se révolte contre Constance.* Sylvain étoit alors à Cologne, où il travailloit à chasser les François des Gaules. Il y apprit qu'Apodême tourmentoit tous ceux qui étoient à lui, & s'emparoit de ses biens, comme d'un homme déja proscrit ; on lui en dit en même temps la cause, & l'accusation qu'on avoit formée contre lui à la Cour. Dans cet embarras il songea à se mettre entre les mains des François ; mais il craignit leur inconstance, & n'osa se fier à eux. Il se sentoit fort innocent, & ne doutoit pas que Constance n'eût quelque égard pour ses services : mais il sçavoit aussi que ce Prince étoit tres foible, & trop crédule aux accusations ; de sorte qu'il prit le parti de se faire déclarer Auguste par les troupes qu'il commandoit. C'est ce qu'il fit sans déliberer plus long-temps.

Pendant que cela se passoit en Gaules, Dieu permit qu'on découvrît à Milan l'innocence de Sylvain : mais il faut reprendre la chose dés son origine. Dyname homme de néant, & dont l'employ étoit d'avoir soin des Mulets de l'Empereur, étant sur le point de venir de France à Milan, où étoit la Cour, demanda à Sylvain plusieurs Lettres de recommandation, & ensuite effaça tout ce qui étoit écrit, hors les signatures, & mit en la place ce qu'il jugea à propos, pour persuader que Sylvain avoit formé une conspiration contre l'Empereur. Ces Lettres furent mises par Dyname entre les mains de Lampade, & celui-ci les donna à l'Empereur, qui commanda aussi-tôt qu'on arrêtât ceux qui étoient dénommez dans les Lettres.

Sylvain étoit François d'origine, & son Pere Bonir, avoit rendu de grands services à Constantin, dans les guerres contre Licinius. Sylvain lui-même avoit fait la guerre aux Barbares qui inondoient les Gaules, avec toute la valeur & la conduite qu'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine. La Cour de Constance étoit pleine de François, qui y avoient des emplois considerables. Malaric leur Chef, ayant sçu l'accusation qu'on formoit contre Sylvain, s'offrit de l'aller trouver, & de l'amener à Constance pour se justifier, soutenant qu'il n'étoit pas coupable de la trahison dont on l'accusoit ; mais il ne fut pas écouté ; on envoya Apodême en Gaules, comme nous l'avons dit, lequel au lieu de presenter à Sylvain les Lettres par lesquelles on lui mandoit de venir à la Cour, l'obligea par sa conduite violente & interessée, à prendre le parti de la révolte, dont on l'avoit faussement accusé.

(e) *Ammian. ibid. p. 31.* Ubi propè Rauracum ventum est ad supercilia fluminis Rheni, &c.
(f) *Ammian. Marcell. l. 14.*
(g) *Id. l. 15. initio.*
(h) *Ammian. Marcell. l. 15. p. 41.*

An de J. C. 355.

Cependant Dyname voulant fortifier par de nouvelles preuves, son accusation contre Sylvain, supposa une Lettre de ce General, & de Malaric, qui recommandoient à un Tribun de tenir toutes choses prêtes, sans s'expliquer davantage. Le Tribun qui ne sçavoit ce que cela vouloit dire, envoya la Lettre à Malaric, qui sur cette piéce supposée, cria bien haut avec les autres François, disant qu'on vouloit opprimer tous ceux de leur Nation. L'Empereur fit examiner les piéces produites contre Sylvain, & on en découvrit la fausseté, par les vestiges de la premiere écriture. L'Empereur étant désabusé, attendoit à tout moment l'arrivée de Sylvain, pour lui rendre le témoignage qu'il devoit à son innocence : mais en même temps on apprit qu'il avoit pris le titre d'Auguste; en sorte qu'il n'y avoit plus pour lui d'esperance de pardon. Constance envoya donc Ursicin dans les Gaules, pour perdre Sylvain. Il y reüssit par une trahison, en feignant de prendre son parti. Il gagna par de grandes promesses, quelques Soldats de Sylvain, qui le tuerent vingt-huit jours aprés qu'il eut pris la Pourpre. On crut que Penene, qui avoit défendu Tréves contre Décence (i), avoit eu part à cette révolte, & on le condamna à mort avec plusieurs autres personnes de consideration.

LIII. *Julien est fait César par l'Empereur Constance. Il va dans les Gaules.*

Aprés la mort de Gallus & de Sylvain, Constance songea à se donner un second, pour l'aider dans le gouvernement de l'Empire. Il jetta les yeux sur Julien, qu'il avoit rappellé de Gréce peu auparavant. Il lui fit quitter le manteau de Philosophie; & le 6 de Novembre de l'an 355, il le revêtit de la pourpre, & le déclara César à Milan, en presence de la Cour & de l'Armée (k). En même temps il lui donna le gouvernement des Gaules, & apparemment aussi de l'Angleterre. Julien partit de Milan le premier jour de Decembre; & étant arrivé à Turin, il apprit la perte de Cologne, ce qui l'affligea extrêmement. Il étoit à Vienne en Dauphiné avant la fin de l'année.

Il trouva les Gaules remplies de Barbares. Les François, les Allemands & les Saxons y avoient ruïné plusieurs Villes sur les bords du Rhin; ils venoient de prendre Cologne; ils assiégoient actuellement Autun; enfin les affaires y étoient dans un tres grand dérangement. Julien passa le reste de l'hyver * à se préparer à les rétablir, & à faire vigoureusement la guerre aux Ennemis de l'Empire.

* An de J.C. 356. de Constance 19. 20.

Il apprit étant à Vienne en Dauphiné *, que la Ville d'Autun étoit assiégée (l), mais il sçut bien-tôt aprés qu'elle avoit été bien défenduë, & sauvée par les véterans. Il ne se mit en campagne que le 24 de Juin; on ne commençoit qu'au mois de Juillet la guerre dans les Gaules. (m) Il arriva à Autun avec ce qu'il put ramasser de Troupes, & cherchoit à combattre les Ennemis, qui couroient tout le pays. Il s'informa du chemin qu'il devoit tenir pour arriver à Reims, où l'Armée de Gaules devoit l'attendre. Les uns étoient d'avis qu'il passât par le pays des Leuquois; les autres, qu'il prît la route des bois; enfin il se résolut de suivre le chemin que Sylvain avoit suivi peu auparavant, par des endroits fort couverts. Il arriva donc à Auxerre, & de là à Troye, ayant défait quelques Troupes de Barbares, qui l'attaquerent sur son passage. Ceux de Troye craignant que ce ne fussent des Ennemis, firent d'abord quelques difficultez de lui ouvrir les portes. Il alla ensuite à Reims, où il trouva l'Armée commandée par Marcel & Ursicin. Il se mit à la tête des Troupes, & alla chercher les Allemands, par la route de Dieuze, Ville de Lorraine, située sur la Riviere de Seille. Il semble donc qu'il passa aussi par Verdun & par Metz, qui sont sur la route militaire de Reims à Dieuze. Il faillit dans cette marche de perdre deux Légions, que les Barbares attaquerent dans le moment qu'elles prenoient leurs armes & leur bagage pour se disposer à marcher; mais elles furent promptement secouruës par leurs camarades, qui accoururent au bruit.

* An de J.C. 356.

An de J.C. 356.

Ayant appris que les Ennemis étoient maîtres de Strasbourg, de Brumpt *, de Saverne, de Salse *, de Spire, de Vormes & de Mayence, ou plutôt du Territoire de ces Villes (n) : Car les Barbares craignent de s'enfermer dans des Villes, comme les bêtes craignent d'entrer dans les filets des Chasseurs. Il se saisit d'abord de Brumpt; & les Allemands s'étant présentez pour le combattre, il rangea ses Troupes, rompit les Ennemis, & les mit en fuite. Aprés cela personne n'osant plus lui résister, il s'avança droit à Cologne, qui avoit été ruïnée avant son arrivée. Sur toute la route, on ne rencontre, dit Ammien Marcellin, ni Ville, ni Château; seulement à l'endroit où la Moselle se dégorge dans le Rhin, il y a une Ville nommée *Rigodulum* *, & ensuite une tour prés de Cologne. Julien arriva donc à Cologne, & y entra sans difficulté, les Barbares ne se mettant point en peine de fortifier, ni même de conserver les Villes dont ils se rendoient maîtres. Il la rétablit dix mois aprés que les Romains l'avoient perduë, & y mit garnison. Libanius (o) dit qu'il consola aussi une Ville tres puissante de ce pays-là, laquelle avoit été souvent attaquée par les Ennemis, & étoit réduite à la derniere extrêmité; ce qui pourroit bien marquer la Ville de Tréves. Il ne partit point de Cologne, qu'il n'eût obligé les Rois François à faire avec lui une paix

* *Britemagus.*

* Peut être *Seltz*, dans le Palatinat du Rhin, dans le confluant du Setzbach & du Rhin.

* C'est Réol Bourg de l'Electorat de Tréves sur la Moselle.

(i) *Ammian. l. 15. p. 56.*
(k) *Ammian. l. 15. & Julian. ad Athenienses.*
(l) *Ammian. l. 16. p. 71.*
(m) *Ammian. l. 17. p. 117.* Opperiens Julium mensem, unde sumunt Gallicani procinctûs exordia.
(n) Il dit dans son discours aux Atheniens, que les Allemands avoient désolé jusqu'à 54 Villes des Gaules.
(o) *Libanius orat. 12. p. 272.* B. C. M. de Tillemont conjecture que ce pourroit être Tréves, ou Tongres, & qu'Ammien Marcellin pourroit bien marquer la même Ville par ces mots : *Non ante motus est ex inde (è Colonia) quàm urbem reciperet munitissimam.*

avantageuse à l'Empire, & qu'il n'eût repris une Ville tres forte. De là il revint par le pays de Tréves, pour prendre son quartier d'hyver à Sens, dont la situation étoit tres propre à ses desseins.

Il n'avoit avec lui que peu de Soldats, ayant été obligé de partager ses Troupes dans les Villes voisines, qui lui demandoient du secours *. Les Barbares qui sçavoient bien l'état où il étoit, vinrent en grand nombre l'assiéger dans Sens (p): mais il se défendit si bien, qu'ils furent obligez de se retirer, aprés un mois de Siége. On blâma fort le General Marcel, qui avoit son quartier fort prés de là, de n'être pas venu à son secours.

* An de J.C. 357. de Constance 10. 11.

LIV. *Julien & Barbation font la guerre aux Allemands.*

Constance qui avoit envie de pousser vigoureusement la guerre contre les Allemands, envoya contre eux Barbation, General de l'Infanterie, avec une Armée de vingt-cinq ou trente mille hommes, en même temps que Julien devoit les attaquer d'un autre côté. Barbation s'avança vers Basle; & Julien à la tête de treize mille hommes, se mit aussi en campagne vers le milieu de l'été. Cependant les Létes, nation Allemande, passant entre les deux Armées, allerent droit à Lyon, dans le dessein de prendre cette Ville, & de la brûler: mais elle les reçut si vaillamment, qu'ils furent obligez de se retirer, aprés avoir saccagé tous les environs. Julien les fit attendre au passage; & tous ceux qui passérent du côté où il étoit, furent taillez en piéces. Barbation au lieu de les couper, favorisa leur retraite.

Les autres Allemands se mirent en état de résister à Julien, en se fortifiant dans les terres qu'ils occupoient en deçà du Rhin, & faisant de grands abattis d'arbres sur les avenuës. D'autres se jetterent dans les Isles du Rhin, comme dans des forts où ils croyoient que les Romains ne les pourroient forcer (q). Toutefois Julien trouva moyen de chasser ceux qui avoient gagné les Isles, quoi qu'il n'eût aucun navire, & que Barbation eût mieux aimé bruler ceux qu'il avoit, que de les lui prêter. Il envoya par des endroits guéables, qu'on lui avoit montrez, quelques Troupes bien résoluës, qui étant passées dans l'une de ces Isles, y égorgerent tout ce qu'ils y trouverent de Barbares, de l'un & de l'autre sexe; puis prenant les batteaux qui s'y rencontrerent, passérent à d'autres Isles, & en userent de même; en sorte que les Barbares voyant qu'ils n'étoient pas en sureté dans ces lieux, se retirerent au delà du Rhin avec leurs femmes & leurs bestiaux.

Aprés cela Julien se mit à rétablir Saverne, qui est un château fort considerable par son assiete, sur le défilé qui conduit dans les Gaules. Les Allemands l'avoient brûlé peu auparavant; mais Julien le rétablit en peu de temps, & ferma ainsi aux Ennemis l'entrée des Gaules de ce côté-là: il pourvut la place de vivres pour un an, & y fit mettre des bleds que les Soldats avoient recueillis sur le Pays ennemi. Il amassa aussi pour son Armée des vivres en abondance (r), & se mit ainsi en état de travailler tranquillement à fortifier le poste dont nous venons de parler.

An de J.C. 357.

Pendant ce temps-là Barbation étoit occupé à construire un pont de batteaux sur le Rhin (s): mais les Allemands le rompirent, & firent couler les batteaux à fond, en jettant au dessus dans le fleuve, grand nombre de gros arbres, qui entraînerent & renverserent tout ce qu'ils rencontrerent. En même temps ils fondirent sur les Troupes de Barbation, en tuerent un grand nombre, & poursuivirent le reste fort loin. Ce Général fut obligé aprés cela de mettre ses Troupes en quartier, quoi que la saison fût fort peu avancée, & il s'en retourna en Italie auprés de Constance.

LV. *Julien à Saverne.*

Ainsi Julien demeura seul avec ses troupes à Saverne, environné d'Ennemis de toutes parts. Alors Cnodomaire, & six autres Rois Allemands, ayant joint leurs forces (t), vinrent camper prés de Strasbourg, & envoyerent des Ambassadeurs à Julien, pour lui dire qu'il eût à retirer ses Troupes d'un Pays conquis par les Allemands. En même temps ils lui montrerent les lettres par lesquelles Constance leur avoit permis de s'en mettre en possession, du temps de la révolte de Sylvain (u). Julien les retint comme des espions, & cependant continua ses ouvrages à Saverne, attendant que les Ennemis eussent passé le Rhin, & se fussent avancez dans l'Alsace, afin qu'il pût leur donner bataille. Ils s'avancerent en effet à sept lieües de là vers Strasbourg. Alors Julien marcha contre eux; & comme il vouloit s'arrêter, & remettre le combat au lendemain, tous generalement, Soldats & Officiers, le prierent de les mener à l'Ennemi, dont l'Armée étoit de trente-cinq mille hommes, au lieu que la sienne n'étoit que de treize mille. Il jugea à propos de profiter de leur ardeur; & le combat s'étant donné, les Ennemis aprés une brave résistance furent obligez de fuir. Plusieurs se jetterent dans le Rhin, & y périrent. Cnodomaire fut pris dans un bois, & présenté à Julien à la tête de l'Armée. Enfin la victoire fut complette, & depuis ce temps, les forces des Allemands furent tellement affoiblies, qu'ils ne purent plus se maintenir dans les Gaules (x).

Aprés cela Julien reprit Strasbourg (y); & ayant achevé les ouvrages de Saverne, il envoya à Metz les captifs & le butin: puis il prit le chemin de Mayence avec ses troupes (z). Il y fit

(p) *Ammian. Marcell. l. 16. p. 73. 77.*
(q) *Ammian. ibid. p. 88. & seq.*
(r) *Ammian. ibid. p. 89.*
(s) *Liban. orat. 12. p. 273.*
(t) *Ammian. l. 16. p. 90.*
(u) *Liban orat. 12.*
(x) *Ammian. l. 20. Mamertin. panegyr. xj. Liban. orat. 12.*
(y) *Julian. orat. ad Athenienses.*
(z) *Ammian. l. 17. initio.*

An de J. C. 357.

un pont de batteaux sur le Rhin,& passa le fleuve, quoi que les Soldats y eussent d'abord témoigné de la répugnance. Les Allemands n'oserent lui tenir tête. Il fit le dégât dans leur Pays, y rebâtit le fort de Trajan, & ne repassa le fleuve qu'au commencement de l'hyver, lors que les neiges commencerent à tomber. Etant rentré dans les Gaules, il y trouva que les François s'étoient saisis sur la Meuse de deux forts que l'on avoit évacuez, & qu'ils prétendoient s'y maintenir malgré lui. Il falut donc les assiéger, & les enfermer dans leurs forts (a). Ils se défendirent pendant presque tous les mois de Decembre & de Janvier, & ne se rendirent qu'aprés cinquante-quatre jours de Siége. Il les envoya à l'Empereur Constance, qui les incorpora dans ses Troupes.

LVI. *Julien fait la guerre aux François, nommez Saliens.*

* An de J. C. 358. de Constance 21. 22.

Aprés cela Julien vint passer le reste de l'hyver à Paris *, où il s'occupa à soulager les Peuples des Gaules, accablez de tributs (b), & où il attendit l'ouverture de la campagne, qui ne commence, comme on l'a dit, en Gaules qu'au mois de Juillet (c); parce qu'on ne peut avoir la provision de l'Armée qui se tire de l'Aquitaine, qu'aprés les froids & les frimats entiérement passez: mais il prévint ce temps, ayant pris pour vingt jours, du bled qui devoit servir de provision à la Ville: il en fit faire du biscuit (d), & le distribua aux Soldats, qui s'en chargerent volontiers. Il marcha d'abord contre les François nommez Saliens, qui s'étoient établis dans la Toxandrie (e) au deçà du Rhin. Il étoit déja à Tongres, lors qu'il rencontra leurs Ambassadeurs, qui venoient lui demander qu'ils pussent demeurer comme alliez, dans le Pays qu'ils occupoient. Il les amusa par des promesses qui ne disoient rien, & les renvoya avec des presens, leur disant de venir lui rapporter leur réponse: mais il les suivit d'assez prés; entra dans leur Pays, & obligea les Saliens de se rendre. Il en usa de même envers les Camares, autre nation Françoise, qu'il alla attaquer, qu'il défit, & à qui il fit repasser le Rhin.

Outre ses propres Troupes, il employa utilement contre eux, un nommé Carietton (f), Barbare de naissance, & qui avoit sa demeure à Tréves. C'étoit un homme intrépide, d'une grande experience, d'une taille tres avantageuse; qui connoissant parfaitement le Pays, alloit pendant la nuit, seul, ou peu accompagné, surprendre les Allemands dans leurs bois & dans leurs retraites les plus secrettes; les attaquoit quand ils étoient saouls & endormis, leur tranchoit la tête, & la rapportoit comme en triomphe dans la Ville. Le succés de ses entreprises le rendant plus hardi, il s'avança plus avant dans le Pays, & rapportoit tous les jours un riche butin. Enfin il se crut assez fort pour attaquer les Ennemis à force ouverte; en sorte que Julien s'en servit dans la suite utilement, pour faire la guerre aux peuples de delà le Rhin, & les obligea, par son moyen, à venir lui demander la paix. Julien forma des Régimens avec les Saliens & les Camares qui s'étoient rendus, & qui servirent fort bien dans les Armées Romaines (g).

An de J. C. 358.

Il fit ensuite rétablir sur la Meuse trois forts, (h) qui avoient été ruinez par les Barbares; & pour les fournir de vivres, il fit faire en Angleterre, jusqu'à six cens vaisseaux, pour amener des bleds de cette Isle (i). Vers la fin de la Campagne, il fit un pont de batteaux sur le Rhin, & passa en Allemagne (k). Il y trouva tout disposé à la Paix. Les Rois, auparavant les plus fiers & les plus hardis, vinrent avec soumission la lui demander: ils l'obtinrent, à condition qu'ils rendroient les captifs, & qu'ils fourniroient les materiaux, & les voitures necessaires, pour réparer les Villes que les Barbares avoient ruinées. Ayant ainsi heureusement achevé la campagne, il mit ses Troupes dans leurs quartiers, & vint lui même à son quartier d'Hyver ordinaire, qui étoit apparemment Paris (l). Il s'y occupa à rétablir dans les Gaules les Greniers publics (m), & à visiter & à rebâtir les Villes ruinées pendant les années précedentes par les Barbares. Ammien Marcellin en nomme sept, sçavoir Nuitz, Bôon, Andernach, Binghen, Erklens dans le Duché de Juliers *, Bammen dans le Duché de Cleves, sur le Vahal au dessus d'Arnhem, & Utrecht *.

* *Castra Herculis.*

* *Utricesima.*

LVII. *Julien fait la guerre à quelques Rois Allemands.*

Aprés cela étant entré en campagne, il assembla son Armée à Mayence (n). Il ne voulut pas toutefois passer le Rhin en cet endroit, de peur d'irriter Suomaire Prince allié, qui demeuroit de l'autre côté du fleuve vis à vis Mayence. Les autres Rois du Pays vouloient que Suomaire s'opposât au passage des Romains: mais leur ayant dit qu'il ne le pouvoit seul, ils s'assemblerent tous auprés de lui, pour voir si les Romains oseroient en leur presence tenter ce passage. Julien avoit pris une autre résolution, il fit remonter ses Troupes le long du fleuve, les Ennemis le côtoyant de l'autre côté, pour observer sa marche. Lorsqu'il fut assez éloigné de Mayence, il mit secretement pendant

(a) *Ammian. l. 17. p. 106. Circumvallare disposuit castellum oppidum, quod mosa fluvius praeterlambit.* Je ne vois gueres que Verdun à qui toutes ces circonstances conviennent. Il est sur la Meuse, & sur le chemin de Mayence à Paris.

(b) *Ammian. l. 17.*

(c) *Ammian. l. 17. p. 117.*

(d) *Idem.* Frumentum ad usus diuturnitatem excoctum, buccellatum, ut vulgò appellant, humeris imposuit lubentium militum.

(e) Ce pays s'étend depuis Mastrich, environ 25 lieuës le long de la Meuse, où sont aujourd'hui les Villes de Bolduc, Breda & Anvers. Le nom de Toxandrie se conserve encore dans celui du village de Tessendorloo. En general, les Saliens sont les habitans du Salland dans la basse Allemagne, ou Hollande.

(f) *Zozim. l. 3.*

(g) *Zozim. ibid.*

(h) *Ammian. l. 17.*

(i) *Zozim. l. 3. Liban. orat. 12.*

(k) *Ammian. l. 17. pp. 119. 120.*

(l) *Idem p. 121.* Consueta ad hiberna regressus est Caesar.

(m) *Ammian. l. 18. initio.*

(n) *Ammian. Marcell. l. 18.*

la nuit

An de J. C. 358.

la nuit trois cens hommes dans quarante batteaux qu'il avoit sur le Rhin, & leur ordonna de descendre en suivant le coulant de l'eau, sans faire bruit; & lorsqu'ils seroient arrivez au dessous des Ennemis, de faire leur descente, & de jetter l'épouvante dans leur camp. Ce stratagême reüssit comme il souhaitoit. Ces trois cens hommes trouverent les Rois & les Princes ennemis, assemblez en festin chez le Roy Hortarius; & lorsqu'ils en sortirent vers trois heures du matin, ils se jetterent sur eux. Ils ne purent toutefois ni les tuer, ni en prendre aucuns, parce qu'ils se sauverent à la faveur de la nuit, & par la vitesse de leurs chevaux: mais ils firent mourir les serviteurs qui les suivoient à pied. Alors les Barbares croyant que l'Armée Romaine, malgré toute leur précaution, avoit passé le Rhin, se disperserent, & se retirerent le plus loin qu'ils purent, pour se dérober à sa poursuite.

Julien n'ayant plus rien qui l'empêchât, fit promtement son pont, passa dans le Pays Ennemi, & y fit le dégât jusqu'au Canton nommé Palas, où se voyoient les bornes qui separent les terres des Allemands de celles des Bourguignons. Les Romains ayant mis leur camp en cet endroit, les deux freres, Macrien & Hariband, qui étoient Rois du Pays, vinrent demander la paix. Vadomaire, dont les Etats étoient vers Basle, envoya redemander son fils (o), qu'il avoit donné en ôtage; mais il ne vouloit pas rendre plus de trois mille Romains qu'il avoit pris. Julien lui rendit son fils, & lui fit dire, que s'il ne renvoyoit incessamment les Captifs, il le traiteroit en Ennemi. Il suivit en effet de prés ces Deputez, & se rendit en peu de temps de Spire à Basle. Vandomire se soumit enfin à ce qu'on demandoit de lui; & lorsqu'il vint trouver Julien, avec des lettres de Constance (p), qui l'avoit autrefois admis au nombre des amis de la République, il en fut tres bien reçu: mais ayant voulu interceder pour trois Rois Allemands, Varius, Urficinus, & Versalpus, qui s'étoient trouvez à la bataille de Strasbourg, on ne leur accorda la paix qu'à condition, qu'ils rendroient les Captifs qu'ils avoient pris dans les fréquentes irruptions qu'ils avoient faites auparavant. Aprés ces expéditions, Julien quitta l'Allemagne, & vint passer l'hyver à Paris (q).

LVIII. *Julien est proclamé Auguste par son Armée.*

Dés le commencement de l'année suivante *, il fut obligé d'envoyer Lupicin, avec quelques Troupes en Angleterre (r), pour repousser les Pictes & les Ecossois, qui y faisoient des courses; & dans le même temps arriverent de la part de Constance des ordres, pour lui envoyer incessammeut en Orient de grands renforts de Troupes Hollandoises, & trois cens hommes choisis de tous les corps de milice des Gaules. Julien comprit bien à quoi cela l'exposoit, en laissant les Gaules dégarnies de Troupes, pendant que les Allemands, & les autres Peuples mécontens de delà le Rhin, ne cherchoient qu'un prétexte pour rompre les Traitez qu'ils avoient faits avec les Romains, & à se remettre en liberté. Il fit ses remontrances aux Envoyez de l'Empereur; mais il ne laissa pas de donner ses ordres pour l'execution de ce qu'on demandoit. Aussi-tôt que cette nouvelle fut répanduë, on oüit retentir les pleurs & les cris dans toutes les Gaules, comme si l'Ennemi eût déja été dans le Pays; & on sema des billets parmi les Soldats (s), remplis de plaintes contre Constance, & d'exhortations en faveur de Julien. Celui-ci n'étoit pas d'avis que les Troupes passassent par Paris, où il étoit encore: mais Décence qui étoit chargé de les mener en Orient, ne voulut pas qu'elles partissent sans saluer Julien, de peur qu'il n'arrivât quelque sédition; mais c'est cela même qui la fit naître: car Julien étant sorti hors de la Ville, comme c'étoit la coutume, pour les saluër, il les harangua, & les exhorta à obeïr avec joie à l'Empereur. Il invita ensuite à dîner avec lui les principaux Officiers: tout paroissoit tranquille jusques-là: mais sur le soir les Soldats vinrent en foule assiéger sa maison, & le proclamerent Auguste.

* An de J.C. 360 de Constance 23. 24.

An de J. C. 360.

Il eut beau résister & s'en défendre, le lendemain dés le point du jour, ils enfoncerent les portes du Palais; & vers les neuf heures du matin, ils l'éleverent sur un bouclier, le plus haut qu'ils purent, le proclamerent de nouveau Auguste, & un Officier lui mit sur la tête son Collier d'or, enrichi de pierreries, n'ayant point pour lors d'autre diadême à lui donner. Dés que Constance eut reçû cette nouvelle (t), il écrivit à Julien, qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit fait, & que s'il vouloit pourvoir à sa sûreté, il devoit se contenter de la qualité de César, & recevoir les Officiers qu'il lui envoyeroit. Pour lui il continua sa marche contre les Perses.

Julien étoit trop avancé pour aller en arriere, & il ne pouvoit plus renoncer à la qualité d'Auguste, sans exposer sa vie, & celle de ceux qui l'avoient élevé à ce comble d'honneur. Ayant donc pris son parti, il se mit en campagne avec ses Troupes (u), passa le Rhin vers Cleves, attaqua & surprit les François, nommez Attuariens, les battit, & les contraignit de demander la paix. De là il remonta le long du Rhin, visita toutes les Places qui étoient sur ce fleuve jusqu'à Basle, en prit même quelques-unes, qui étoient encore entre les mains des

(o) *Eunapius excerpt. de legationibus.*
(p) *Ammian. l. 18. p. 138.*
(q) *Ammian. l. 20. initio.*
(r) *Ammian. l. 20. pp. 180. 181.*
(s) *Liban. orat. 12. Julian. ad Atheniens. Ammian. l. 20. p. 186.* Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur & imbelles; charitates verò nostræ Alemannis denuò servient, quas captivitate primâ post internecivas liberavimus pugnas.
(t) *Zonar. Julian. ad Atheniens. Ammian. l. 20.*
(u) *Ammian. l. 21. initio.*

An de J.C. 361.

Barbares; en sorte qu'il ne leur en resta plus aucune dans les Gaules. Les ayant toutes laissées en bon état, il vint à Besançon, & de là à Vienne en Dauphiné, où il passa l'hyver, pendant que Constance étoit à Antioche.

LIX. *Julien fait encore profession du Christianisme à l'exterieur, quoi que perverti interieurement.*

Julien faisoit encore profession à l'extérieur de la Religion Chrétienne (x), pour ménager tout le monde, & principalement les Soldats, dont le plus grand nombre étoit Chrétien. Etant à Vienne, il assista aux Prieres solemnelles de la fête de l'Epiphanie, qui se célébre en Janvier *: mais il y avoit long-temps que dans le fond il étoit Payen, & avoit renoncé à son baptême. Sur la fin de l'hyver, il apprit que les Allemands, & entr'autres les Sujets de Vadomaire, dont le Pays étoit vers Basle, couroient les extrêmitez des Gaules, du côté de la Baviere & des Grisons. Il envoya contr'eux Libon, un de ses Chefs: mais cet Officier fut tué tout au commencement du combat à Sekinghenn prés de Basle, & ensuite l'Armée Romaine fut taillée en piéces, combattant vaillamment; en sorte que Julien fut obligé d'y aller en personne. Il passa le Rhin, surprit les Allemands, fit arrêter Vadomaire dans un festin, & le relégua en Espagne, aprés l'avoir convaincu de trahison; battit les Barbares, & les força à lui demander la paix.

* An de J.C. 361. de Constance 24. 25.

LX. *Mort de Constance. Julien Empereur.*

Pour rendre Constance odieux aux Gaulois, & pour aliener de lui l'esprit des Troupes, on faisoit courir le bruit que c'étoit lui qui avoit engagé Vadomaire & les Allemands à faire irruption dans les Terres de l'Empire; qu'il leur avoit envoyé à cet effet de grandes sommes d'argent, & on montroit même des lettres qu'on prétendoit qu'il leur avoit écrites (y) pour cela. On a vû que Constance en avoit déja usé de même sous Magnence, & cet exemple rendoit plus croyable ce que Julien affectoit de publier, dans une circonstance où il étoit de l'interêt de Constance, que ce jeune concurrent fût occupé dans les Gaules, & obligé de s'y défendre, afin qu'il ne songeât point à porter la guerre ailleurs. Julien n'ignoroit pas les dispositions de Constance; & pour l'obliger à le reconnoître pour Auguste, il se saisit de l'Illyrie & de l'Italie. Constance de son côté se hâtoit de finir la guerre contre les Perses; il s'avança jusques sur les bords du Tigre, où il apprit que Sapor Roy de Perse, s'étoit retiré dans ses Etats. A cette nouvelle, il résolut de mener son Armée dans l'Illyrie contre Julien; mais il mourut en chemin à Mopsucrene, au pied du mont Taurus, le 3 de Novembre 361, laissant Julien seul maître de tout l'Empire.

Constance fut toujours excessivement attaché à l'Arianisme; & dans la vuë de faire triompher son parti, il mit en mouvement tous les Evêques du monde, pour les faire venir à des Conciles, & ruïna par là les voitures publiques, dit Ammien Marcellin (z) Auteur gentil, qui ajoute, qu'il troubla par des disputes de mots, & par des superstitions de vieilles, la Religion Chrétienne, qui d'elle-même est simple, grave & solide.

LIVRE CINQUIE'ME.

I. *Premiers Martyrs du Diocése de Toul.*

An de J.C. 362.



Nous ne pouvons mieux commencer ce cinquiéme Livre, que par l'Histoire des premiers Martyrs du Diocése de Toul, qui confesserent la Foi de J.C. sous l'Empereur Julien, en 362. Il auroit été à désirer que les Chrétiens d'alors en eussent écrit les Actes, nous ne serions pas aujourd'hui dans l'embarras d'en démêler la verité, d'avec ce que la tradition populaire y a ajouté de douteux & d'incertain. On a prétendu que S. Euchaire, S. Elophe, sainte Libaire, sainte Manne, sainte Gontrude, sainte Susanne, sainte Houd, sainte Menehoud & sainte Ame, étoient freres & sœurs, fils de Baccius & de Lintrude, ou de Sigmar & de Liutrude: mais quand on examine la chose à fond, & que l'on veut concilier les dattes & les autres circonstances de leur histoire, on est obligé d'abandonner ce sentiment, & de dire que S. Elophe, S. Euchaire & sainte Libaire, qui selon la tradition constante du Pays, souffrirent le martyre sous Julien en 362, sont plus anciens d'environ cent ans, que les autres saintes Vierges dont nous venons de parler, qui ont vêcu sous S. Alpin Evêque de Châlons vers l'an 461.

Ainsi nous nous contenterons de parler ici des SS. Euchaire & Elophe, & de sainte Libaire, qui regardent plus particuliérement le Diocése de Toul, & dont on ne peut reculer le martyre au delà de l'an 362. Et sans oser nier ni affirmer absolument, que ces trois SS. Martyrs soient freres & sœur selon la chair, nous nous contentons de dire, qu'ils ont été véritablement unis par les liens d'une même foi, d'une parfaite charité, & d'une union de souffrance pour la défense de la Religion Chrétienne. Quant aux

(x) *Ammian. l. 21. p. 211.* Ut omnes nullo impediente, ad sui favorem illiceret, adhærere cultui christiano fingebat, à quo jam pridem occulté desciverat.

(y) *Liban. orat. 5. & 12. Ammian. l. 21. Julian. ad Athenienses. Sozomen. l. 5. c. 2.*

(z) *Ammian. l. 21. circa finem p. 237.* Christianam religionem absolutam & simplicem, anili superstitione confundens; iniqua scrutando perplexiùs, quàm componendo graviùs, excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusiùs aluit concertatione verborum, ut catervis antistitum, jumentis publicis ultro citroque discurrentibus per Synodos quas appellant, dum ritum omnem ad suum conatur trahere arbitrium, rei vehiculariæ succidit nervos.

An de J. C. 362.

autres Saintes dont nous avons parlé, nous donnerons ce qu'on sçait de leur vie dans l'Histoire du cinquiéme siécle.

II. *Vie de S. Eliphe, ou Elophe.*

La vie de S. Eliphe, ou Elophe, comme on l'appelle plus communément en Lorraine, avoit été écrite par un ancien Auteur, d'un stile fort simple, & qui bien loin d'orner & d'embellir la matiere, l'offusquoit en quelque sorte, & l'embarrassoit (a). Rupert Abbé de Tuitz prés de Cologne, fut prié par Alban Abbé de S. Martin de la même Ville, & dépositaire des Reliques du même S. Eliphe, d'en écrire la vie d'un meilleur stile, ce qu'il fit; & voici ce qu'il nous en raconte.

Sous le regne de Julien l'Apostat, florissoit dans la Ville de Toul Capitale des Leuquois, S. Eliphe, qui avoit trois sœurs & un frere, tous distinguez par leur merite & leur sainteté. Son frere étoit Euchaire, honoré de la dignité épiscopale (b), qui reçut comme lui la couronne du martyre, & dont le corps repose à Liverdun. Ses sœurs furent Menne, ou Manne, Susanne & Libaire. Ces deux dernieres finirent leur vie par le martyre; Libaire souffrit, & fut enterrée dans la Ville de Gran; & Susanne eut sa sepulture en Champagne. Pour sainte Manne, l'antiquité ne nous apprend pas le genre de sa mort: seulement on nous dit qu'elle vêcut dans la virginité jusqu'à son décés, & qu'elle fut enterrée à Porsés ou Poussay (c). C'est ce que raconte l'Abbé Rupert. Nous verrons ailleurs plus au long la vie de sainte Menne, qui a vêcu un siécle aprés S. Elophe.

Rupert continuë: Sous la persécution de Julien, Eliphe fut arrêté comme Disciple de J. C. par une troupe de Juifs & de Payens, & mis en prison avec trente-trois autres Fideles. Notre Saint trouva moyen d'en sortir, & se retira à Toul, où il donna la sepulture à sa mere; qui venoit de mourir dans la même Ville. Aprés cela il prit le chemin de Gran Ville du Bassigny, alors fort considerable, où Julien étoit en ce temps-là, dit l'ancien Historien. Comme Eliphe passoit la riviere de Vaire (d), il rencontra une assemblée de Juifs & de Payens, qui adoroient des Idoles dans des niches, sur le bord de la riviere (e), car c'étoit un jour de Sabbat.

Eliphe voyant cette prophanation, se sentit transporté de zele. Il prêcha contre l'idolâtrie, & fit voir la vanité des Idoles avec tant de force & de benediction, qu'il convertit six cens vingt hommes, sans compter les femmes, & leur donna à tous le baptême. Cette action fit grand bruit; & Julien en ayant été informé, fit venir Eliphe en sa présence, lui fit de grands reproches des fâcheuses prédictions qu'il faisoit contre lui, & de ce qu'il avoit renversé les Idoles par ses enchantemens. Il voulut l'obliger à les rétablir, & à les remettre en honneur; mais Eliphe l'ayant constamment refusé, l'Empereur le condamna à perdre la tête.

On le conduisit au lieu du supplice; il demanda un moment pour faire sa priere, il pria pour ses bourreaux; il demanda aussi à Julien, qu'il lui permît de recevoir la sepulture sur une montagne qu'il lui montra de loin, à six milles de là (f). Julien y consentit. Eliphe reçut le coup de la mort sans trembler, & sa tête étant tombée à ses pieds, il la ramassa, la prit à deux mains, & la porta ainsi jusqu'à la montagne, nommée aujourd'hui de S. Elophe, entre Gran & Fromenteuse (g), à six milles de l'une & de l'autre. Etant arrivé sur la montagne, il s'assit sur une pierre blanche, qui s'amollit sous lui, & prit la figure de son corps. Les fideles lui donnerent la sepulture au même lieu, & bâtirent sur son tombeau un Oratoire, où Dieu fit par son intercession quantité de miracles. Il fut martyrisé dans une belle plaine sur la riviere de Vaire (h) le 17 des calendes de Novembre, ou le 16. d'Octobre. C'est ce que dit l'Abbé Rupert.

III. *Circonstances particulieres du martyre de S. Elophe.*

Un Auteur qui écrivoit au commencement du dernier siécle (i), & qui a écrit la vie de S. Elophe en quatorze Chapitres, raconte une partie des choses que nous venons de voir: mais il differe en quelques circonstances, que nous allons marquer. Il dit que S. Elophe étoit natif de Soulosse; que la demeure ordinaire de Baccius son pere, étoit à Grand, puisque Lientrude son épouse y mourut, & que ses enfans s'y retiroient, comme au lieu de leur habitation; qu'Elophe fit ses études à Toul sous S. Euchaire son frere; qu'ensuite il y fit les fonctions d'Archidiacre: Qu'allant à Gran, & passant par Soulosse, il trouva un grand nombre de Juifs & de Payens, qui adoroient des Idoles; il les en reprit, & en convertit un bon nombre; qu'il fut arrêté, & mis en prison: mais ayant trouvé moyen d'en sortir, il se rendit à Gran, où il trouva sa mere décedée. Il lui rendit les derniers devoirs, & fut de nouveau mis en prison pour la foi. Il comparut devant Julien, qui le condamna à avoir la tête tranchée. On le conduisit sur la riviere de Vaire, au lieu où l'on voit aujourd'hui la Chapelle de sainte Espaiotte. Les

(a) *Vita S. Eliphii à Ruperto Tuitiensi Abbate, apud Surium die xvj. Octob.* Nihil aliud inveniebam præter scriptum istud... quod propter nimiam simplicitatem rem gestam non solùm suo splendore non exornat, verùm etiam quasi quodam fumo aliquantisper obscurat.

(b) *Ibidem.* Eucharius Episcopalis gratiæ functus honore, palmam quoque martyrii feliciter adeptus est, corpusque ejus in castro quod dicitur ad Liberdunum, conditum est.

(c) *Ibidem.* Menna sacra virgo utrùm per martyrii palmam præsentem vitam finierit, antiquitas litteris non expressit, nisi quòd in virginitate permanens, defuncta & in loco qui Porses dicitur, condita est.

(d) Cette riviere n'est pas sur le chemin de Toul à Gran.

(e) *Ibid.* Transiens fluvium Veram, offendit impios executores dœmonum, thecas in littore colentes... Erat enim sabbathum dies festus Judæorum. Ecce quid nefarii Judæi in suis sabbathis agunt.

(f) De Gran à S. Elophe prés Soulosse, il y a plus de trois lieuës; mais Eliphe ne fut pas martyrisé a Gran.

(g) Fromenteuse n'est pas connuë, si ce n'est Fruze, à un demi quart de lieuë de S. Elophe.

(h) Et par consequent assez loin de Gran. La tradition veut qu'il ait souffert le martyre, là où est la Chapelle de sainte Espaiotte, au pied de la montagne de S. Elophe.

(i) Apparemment M. Machon, dont le manuscrit est dans la Bibliot. de M. Seguier, vol. 47. n. 742. aprés la page 272.

An de J. C. 362.

Peuples, dit l'Auteur, croyent que cette Sainte prétenduë étoit la servante de S. Elophe : mais pour lui il soutient qu'Espaiotte est formé du nom latin *spatha* une épée, & que les Anciens voulant honorer le lieu du martyre du Saint, l'avoient nommé la sainte Epée, ou sainte Espaiotte, dont dans la suite on a fait une prétenduë Sainte.

Il ajoute, que Julien voyant le corps du Saint étendu par terre, lui insulta, le frapant du pied : mais tout d'un coup le corps se relevant, prit un bâton d'une main, & sa tête de l'autre, & monta sur la montagne voisine nommée aujourd'hui de S. Elophe, & remarquable alors par un Château, dont on voit, dit-il, encore à present les ruïnes, & qu'on croit avoir appartenu à Julien, dont il porte le nom.

Elophe arrivé au haut du côteau, planta son bâton sur une roche, dont il sortit aussi-tôt une fontaine, qu'on voit encore aujourd'hui. On bâtit une Chapelle sur le même lieu, où l'on tient qu'il tomba quelques goutes de son sang. Julien envoya du monde aprés lui, avec ordre de brûler son corps : mais il se cacha dans un rocher, qui s'ouvrit à la profondeur de neuf ou dix pieds, pour lui donner retraite. Il en sortit quelque temps aprés, & alla porter sa tête au lieu où est aujourd'hui l'Eglise consacrée en son honneur. On voit dans le cimetiere la pierre où il s'assit, & qui s'amollit pour le recevoir. Voila bien des miracles avancez sur la simple tradition populaire du Pays.

IV. *Histoire du culte de S. Elophe.*

L'Abbé Rupert marque assez clairement, que de son temps, c'est à dire au douziéme siécle (k), on croyoit avoir les reliques de S. Elophe dans l'Abbaye de S. Martin de Cologne, & qu'on y faisoit sa fête aussi-bien que dans l'Abbaye de Tuitz. Du temps d'Adson (l) Abbé de Montier-en-derf & de S. Mansuy de Toul, au dixiéme siécle, on étoit persuadé que le Corps de S. Eliphe ayant été caché pendant les incursions des Barbares, étoit demeuré enseveli dans l'oubli. Vidric assure (m) que S. Gerard Evêque de Toul, élû en 963, leva le saint Corps du lieu où il étoit, & en donna les plus grands os à Brunon Archevêque de Cologne.

Le P. Benoît Capucin, fait dire à Vidric, que S. Gerard donna le chef de S. Elophe à Cologne, une partie du corps à son Eglise, & l'autre partie à celle que les fideles avoient bâtie sur le tombeau du Saint. Mais Vidric ne dit précisément que ce que nous avons marqué : Que la principale partie, c'est à dire les grands os, furent donnez à l'Archevêque Brunon : *Quarum partem non minimam, majora scilicet ossa, prænominato Brunoni Archipræsuli contulit (S. Gerardus) quæ Coloniam cum summa devotione devexit, ibique devotâ populorum coluntur veneratione.* En 1485 (n) Herman Archevêque de Cologne, en fit l'ouverture, & y trouva le corps entier, excepté la machoire inferieure, qui étoit apparemment demeurée dans le Diocése de Toul.

Ruyr raconte, qu'en 1612 (o) M. de Maillane de Porcellets faisant la visite de l'Eglise de S. Elophe, & voulant ouvrir sa châsse pour en reconnoître les Reliques, les Paysans craignant qu'il n'en voulût enlever quelques parties, se soûleverent, & voulant lui faire violence, l'obligerent de se sauver dans la chaire du Prédicateur : insolence dont il les punit, par l'interdit qu'il prononça contre leur Eglise. J'ai vû une Vie, ou Eloge historique de S. Elophe, composée par le P. Adrien Capucin, & imprimée à Nancy en 1721, qu'il dit avoir tirée non seulement de l'Abbé Rupert & de Surius, mais aussi des Vies du même Saint, composées par les Sieurs Vici Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Jacques Trigcon Docteur de la Faculté de Reims, imprimées à Paris en 1578, & de celle qui fut composée par François Henry Licentié en Droit Canon, imprimée à Nancy en 1629. Mais dans tout cela je n'ai rien trouvé, que quelques particularitez peu certaines, ajoutées au récit de l'Abbé Rupert.

V. *Vie & martyre de S. Euchaire.*

S. Euchaire, que plusieurs Légendes font frere de S. Elophe, étoit, dit-on, natif de la Ville de Toul. Il y en a même qui veulent qu'il en ait été Evêque ; d'autres prétendent qu'il a eu son Siége épiscopal dans la Ville de Gran, d'autres lui donnent simplement le soin des Ecoles épiscopales de la Ville de Toul. Ceux qui le font fils de Baccius & de Lientrude, doivent dire qu'il étoit, comme S. Elophe, natif de Gran, ou de Soulosse ; & ceux qui veulent qu'il ait été originaire du Diocése de Châlons, & frere de Menne, de Susanne, de Gontrude, de Houd, & de Menehoud, doivent par consequent le faire originaire du Pertois, comme nous le verrons dans la vie de ces Saintes.

Nous ne serions pas dans ces incertitudes, si nous avions quelque bonne & ancienne histoire, ou quelque monument certain, qui nous fixât au moins dans les principaux points de sa vie : mais ce qu'on en sçait, se réduit à dire, qu'il a souffert le martyre prés de Pompey, & que son corps fut porté à Liverdun. Aprés cela, il faut avouër que tout ce qu'on nous en dit, est tres problématique. Le plus ancien monument qui nous en parle, est, je pense, le Privilége de Dagobert I. qui accorde à l'Eglise de Toul, que l'on ne puisse bâtir aucun château de défense à quatre lieuës autour de cette Ville (p), excepté celui de Liverdun, qui en est com-

(k) *Vide apud Surium, die xvj. Octobr.*
(l) *Ms. S. Mansueti de Episc. Tullens.* Ferè omnibus notum est qualiter destituti sumus corpore Eliphii martyris pretiosi, pignoribusque Sanctorum aliis.
(m) *Vidric. vita S. Gerardi Episc. Tull.*
(n) *Bolland. t. 3. April. p. 208. col. 2. n. 13.*

(o) Ruyr, Antiquitez de Vosge, p. 297.
(p) Voyez Benoit Hist. de Toul, p. 209. Ailleurs, il cite cette Charte, comme étant d'Arnou Roy d'Allemagne & de Lorraine ; Vie de S. Gerard p. 33. *Antiquam libertatem à glorioso Rege Dagoberto nos corroborando perpetuò observari præcipimur ; scilicet ut infra quatuor leucas ab Urbe Tullensi nulla muni-*

An de J.C. 362.

me la forteresse & le rempart, & qui ayant été assiégé par les Vandales, fut si puissamment protegé par le Martyr S. Euchaire, qu'il ne put être pris. L'Abbé Rupert, dont nous avons rapporté les paroles dans la vie de S. Elophe (q), fait S. Euchaire Evêque de Toul, dont il étoit natif. Une Inscription qu'on lit à Liverdun en lettres gothiques, sur une pierre, dans le mur au dessus du tombeau du Saint, le fait Evêque de Gran, (r) & dit qu'il fut mis à mort prés de Pompey, avec deux mille deux cens autres Chrétiens, dont il étoit comme le chef & l'exemple : qu'aprés sa mort il porta lui-même son chef à Liverdun, où il fut enterré.

On voit au dessous de Pompey, au lieu où l'on croit que le Saint souffrit le martyre, un Hermitage avec une Chapelle, au dehors de laquelle, prés la porte, on lit deux inscriptions, l'une latine (s), l'autre françoise (t), toutes deux en lettres gothiques, & apparemment du xiij. ou xiv. siécle. Ni l'une ni l'autre ne parle de son épiscopat : elles semblent même insinuer qu'il étoit Officier des Troupes, & homme de guerre, fils d'un Roy de Châlons, ou de Catalogne, nommé Baccius, & de Lientrude sa femme ; qu'il fut martyrisé & enterré en ce lieu, nommé les Tombes, avec deux mille deux cens autres fideles, l'an 362 de J. C. sous l'empire de Julien l'Apostat, le x. des calendes de May, c'est à dire le 22 Avril : Que ceux qui lui firent souffrir le martyre, étoient des Vandales, des Sarrasins, & des Payens de l'Armée Romaine.

Il y auroit bien des choses à dire, tant sur le temps que sur les autres circonstances de leur martyre : mais il nous suffit qu'il y ait eu des Martyrs sous Julien, tant en Orient qu'en Occident, pour ne pas révoquer en doute celui des SS. Euchaire & Elophe. Le lieu du supplice de S. Euchaire n'est point douteux, tout le monde le mét au même endroit, à deux lieuës de Nancy, & à trois lieuës de Toul, vers la jonction de la Meurte & de la Moselle. Le nombre de deux mille deux cens Chrétiens martyrisez au même lieu, n'est peut-être pas si certain : & le miracle du Saint qui porte sa tête jusqu'à Liverdun, à trois quarts de lieuë de Pompey, est apparemment une imitation de ce qu'on a débité de pareil au sujet de S. Denis.

VI. *Si S. Euchaire a été Evêque à Gran.*

L'Evêché de S. Euchaire à Gran mérite plus d'attention. L'ancienne inscription de Liverdun, quelques Légendes, des Breviaires & des Missels du Diocése de Toul, le font Evêque de Gran. M. l'Abbé de Riguet (u) avoit avancé comme une conjecture, que cette Ville pouvoit avoir d'abord été le Siége Episcopal des Leuquois. Un autre Sçavant (x) plus hardi, a assuré la chose comme certaine, & a donné pour les premiers temps la superiorité à Gran par dessus Toul. Il est certain qu'on voit à Gran un reste d'Amphithéâtre, d'anciens conduits soûterrains, une grosse tour quarrée, qui paroît antique, & qui sert de clocher à l'Eglise Paroissiale. On y montre tout aux environs, d'immenses amas de pierres, qu'on dit être des restes des murs & des édifices de la Ville. Il y paroît encore un reste d'une porte, avec les fondemens des tours qui la défendoient ; enfin on y découvre dans les remuemens des terres, des médailles antiques, des statuës, des armes, toutes marques d'une Ville antique & considerable. Gran est encore aujourd'hui d'une grande étenduë ; & les ruïnes dont elle est remplie, justifient qu'autrefois elle étoit tres vaste.

M. Clement Sous-bibliotequaire du Roy, n'a pû goûter ces raisons (y). Il a crû qu'en bon Citoyen, il devoit défendre, & l'antiquité & la superiorité de la Ville de Toul par dessus Gran ; & il a eu en cela un grand avantage ; en ce que presque tous les anciens Geographes parlent de la Ville de Toul comme Capitale des Leuquois, pendant que la Ville de Gran demeure dans l'obscurité, & n'est connuë que dans des Ecrivains assez modernes. L'Abbé Rupert est un des plus anciens qui en fassent mention comme d'un lieu de consequence. Ajoutez que de tout temps dans l'Evêché de Toul on a reconnu S. Mansuy comme premier Evê-

tio castellaris ædificata permaneat, exceptâ immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis & locus pacis, in quo S. Eucharius martyr veneratur, & obsessus a Vandalis, remansit indestructus. V. ses Preuves pp. 32. 33. Le titre de Frederic II.

(q) *Surius, 16 Octob. in vita S. Eliphii.*

(r) *INSCRIPTION DE LIVERDUN.*

L'ami de Dieu, & vrai martyr Euchaire,
Jadis de Grand Evêque debonnaire,
Noble du sang de Baccil real,
L'an de salut trois cent soixante-deux égal,
Par Julien jadis Empereur des Romains,
Dit l'Apostat, pour ses faits inhumains,
Fit mettre à mort par Vandres, & par payens,
Vingt-deux cent chevaliers Chretiens
Prés de Pompein, au lieu qu'on dit Aux-tombes.
Des dessusdits le Benoît S. Eucaire,
Etoit guidon, miroir, & exemplaire.
Par grace de Dieu son chef il apporta
A Liverdun, comme sa vie le témoigne, &c

(s) INSCRIPTION DE L'HERMITAGE DE S. EUCHAIRE

Ex Catalaunia regis prosapia Baccii & Lientrudis editi sunt nobilissimi sanctique subscripti ; videlicet S. Eucharius, S. Eliphius, S. Libaria, S. Susanna, S. Menna, S. Oda, & S. Gertrudis ; quorum dignis suffragiis, & gloriosis meritis cum ipsis associemur in cœlis. Hi fœlices prælibati Juliani gladio sunt truncati. M. l'Abbé de Riguet voudroit lire : *Ex catholica regis prosapia* : mais l'inscription porte certainement *Catalaunia.* Le P. Brouver ne lit pas ces premiers mots. Je crois qu'on a voulu marquer Châlons, parce que Sigmar & Liutrude étoient de ce diocése.

(t) Pour l'amour du Créatour,
Ici en cest lieu, & a l'entour,
Nobles Barons, chevaliers, & champions de la foi,
De la vie éternelle ayant soif,
Desquels le mirouër & exemplaire
Etoit Monsieur S. Eucaire.
Par Vandales, Sarrasins, & payens,
Etant avet l'Apostat Julien,
Vingt-deux cent par nombre
Sont ici mis en comble,
En l'an trois cent soixante-deux,
La x. de la Calende de May.

(u) Riguet, Système des Evêques de Toul p. 18. 19. c. 2.

(x) Hugo, préface sur le Système des Evêques de Toul par M. de Riguet.

(y) Défense de l'antiquité de la Ville & du Siége épiscopale de Toul. A Paris 1702.

An de J. C. 362.

que du Diocése, & qu'aucun Ancien n'a fait mention de S. Euchaire en cette qualité. Seroit-il croyable que ce Saint auroit été le seul Evêque de Gran, sans prédecesseur, & sans successeur ; ou qu'ayant eu pour successeurs les Evêques de Toul, aucun Ancien n'auroit fait mention de cette translation d'Evêché?

VII. *Culte de S. Euchaire.*

Quant au culte de S. Euchaire, il est tres ancien dans le Diocése. Nous avons déja vû que dés le temps de Dagobert, au septiéme siécle, on attribuoit à ses prieres & à sa protection la délivrance de Liverdun de la fureur des Vandales*. On lit que S. Gauzelin (z), qui mourut en 962, leva ses Reliques de son premier tombeau, & les exposa à la vénération des Peuples dans l'Eglise Paroissiale de S. Pierre de Liverdun, où elles ont été honorées pendant plusieurs siécles. La forteresse de Liverdun fut ruïnée vers l'onziéme siécle (a), & réparée par Pierre de Brixey Evêque de Toul, non à l'endroit où elle étoit, mais en celui où elle est aujourd'hui. Pour honorer davantage le Corps de S. Euchaire, il lui bâtit une belle Eglise, & y fonda une Collégiale*. Gilles de Sorcy, un de ses successeurs, soixante ans aprés, fit faire un châsse précieuse, où il mit les Reliques de S. Euchaire. Mais & l'Eglise & les Reliques du Saint furent consumées par les flammes au xv. siécle, pendant la guerre qui étoit entre le Duc Jean de Calabre & de Lorraine, & Thibaut de Neuchâtel Maréchal de Bourgogne (b) ; ou plutôt (c) en 1587, lorsque l'Armée Protestante s'étant approchée de Liverdun, aprés avoir pillé la Lorraine, les Soldats prirent la châsse, en arrachetent les lames d'argent, & jetterent les Reliques au feu. Le nom de S. Euchaire se trouve au Martyrologe Romain le 16 d'Octobre.

* Vers l'an 407.

* An 1184.

VIII. *Histoire de sainte Libaire.*

Sainte Libaire, que l'on fait sœur des SS. Elophe & Euchaire, souffrit aussi le martyre sous Julien : mais on en ignore les circonstances. Elle souffrit apparemment dans la Ville de Gran, ou au voisinage. Son culte y a toujours été célébre, & ses Reliques se sont conservées avec beaucoup de respect & d'honneur dans l'Eglise Paroissiale de Gran, qui lui est dédiée, & elles y sont demeurées jusqu'en 1587 (d), que le Cardinal de Vaudémont, pour lors Evêque de Toul, ordonna qu'elles fussent transferées dans l'Abbaye de S. Leon de Toul, à cause du passage des Allemands, commandez par Frideric Comte Sauvage du Rhin. Elles y sont encore à present ; mais depuis quelques années, on en a rendu une partie à l'Eglise Paroissiale de Gran.

IX. *S. Jerôme & Bonose à Tréves.*

Vers ce même temps, c'est à dire environ l'an 360, S. Jerôme, qui dans la suite fut si célébre dans l'Eglise, vint dans les Gaules, & demeura pendant quelque temps avec Bonose son ami (e), sur les bords à demi barbares du Rhin. Il dit en quelque endroit (f), que les Galates, ausquels S. Paul a écrit une de ses Epitres, outre la Langue grecque qu'ils parloient, ainsi que plusieurs autres Peuples de l'Asie, avoient aussi leur Langue particuliere, qu'ils avoient apportée des Gaules leur patrie, & qui ne différe pas beaucoup de celle des peuples de Tréves, si ce n'est qu'elle est moins pure, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui s'établissent loin de leur pays ; ce qui fait croire que ce Saint connoissoit assez la langue gauloise, pour en porter ce jugement.

Il étoit à Tréves lorsqu'il écrivit de sa main le Commentaire de S. Hilaire sur les Pseaumes (g), & le Livre du même Pere intitulé, des Synodes. Enfin ce fut dans les Gaules qu'il se donna à Dieu, & il étoit encore bien jeune, comme il le dit lui-même (h). Il raconte qu'étant dans ce pays, il vit des Hibernois qui se nourrissoient de chair humaine (i) ; & quoique dans leur Isle ils ayent dans les forêts de grands troupeaux de porcs, & d'autres animaux, ils préferent la chair humaine, & coupent cruellement les chairs de la cuisse des Pasteurs qu'ils peuvent attraper, & les mammelles des femmes, pour s'en nourrir.

S. Mansuy premier Apôtre du Pays des Leuquois, & premier Evêque de Toul, vivoit vers ce temps-ci. Nous avons rapporté ailleurs son histoire & celle de son culte, & nous avons examiné les difficultez que l'on forme sur sa mission, & sur le temps de son épiscopat, ce qui nous dispense d'en dire ici davantage.

X. *Julien renonce au Christianisme, & rétablit le Paganisme.*

Julien s'étant une fois déclaré pour le Paganisme, & ayant renoncé à la Religion Chrétienne, ne ménagea plus rien, & mit tout en œuvre pour rendre aux faux Dieux leur ancien crédit, & pour ruïner le Christianisme (k). Il ne l'attaqua pas toutefois à force ouverte, & par des Edits rigoureux & sanglans, comme avoient fait les autres persécuteurs ; mais il s'y prit d'une maniere plus subtile & plus dangereuse. Il cassa les Officiers Chrétiens qui ne voulurent pas renoncer à J. C. (l) ; & pour y engager les Soldats, il les attira par ses caresses & par ses promesses. Un jour voulant distribuer de l'argent à ses Troupes (m), il s'assit sur son Trône, fit mettre auprés de lui un autel avec du feu & de l'encens, & en donnant l'argent à chaque Soldat, il l'obligeoit de jetter de l'encens sur le feu. Plusieurs éviterent le piége, en feignant d'être malades ; d'autres firent cette cérémonie

(z) Je ne vois pas cela dans sa vie ; le P. Benoît l'avance.
(a) Benoit Hist. de S. Gerard p. 33.
(b) Benoit Hist. de S. Gerard p. 33.
(c) Idem Hist. de Toul p. 210.
(d) Défense de l'antiquité de la Ville de Toul p. 38.
(e) *Hieronym. epist. 41. ad Rufinum.* Post Romana studia ad Rheni semibarbaras ripas veni.
(f) *Idem præfat. in 2. lib. comment. epist. ad Galatas.* Galatæ, excepto sermone græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eandem penè habent quàm Treveri.
(g) *Idem epist. 6. ad Florentium.*
(h) *Hieronym. epist. 41. & lib. 2. c. 6. in Jovinian.* Il étoit né en 342, & il avoit 18 ans en 360.
(i) *Idem in Jovinian. l. 2. c. 6.* Cum ipse adolescentulus in Gallia viderim gentem Britannicam humanis vesci carnibus, &c.
(k) *Panegyr. xj. p. 137. inter panegyricos veteres à Livinio editos. Antuerpiæ 1599.*
(l) *Nazianz. orat. 3.*
(m) *Nazianz. orat. 3. Sozomen. l. 5. c. 17. Theodoret. l. 3. c. 12.*

An de J. C. 362.

sans réflexion, & revinrent ensuite rapporter ce qu'ils avoient reçu : mais un grand nombre tomba dans le malheur de l'apostasie.

D'un autre côté, pour entretenir la division dans l'Eglise, il rappella les Evêques qui avoient été bannis sous Constance (n), favorisa les plus brouillons, & combla d'éloges ceux qui avoient des sentimens erronnez sur la Foi, comme Photin & Aëce. Il disoit (o), qu'il ne vouloit pas que l'on fist aucune violence aux Chrétiens, pour les obliger de quitter leur créance ; qu'il ne faut pas les haïr, mais les plaindre comme les plus malheureux de tous les hommes. Il dépouilla de leurs privilèges les Ecclesiastiques, & les vierges consacrées à Dieu (p), & traita avec mépris les Moines & les Solitaires (q). Il défendit aux Chrétiens d'enseigner, & même d'étudier les Lettres humaines (r), craignant que connoissant trop le foible de la Religion Payenne, ils ne se servissent contre les Payens de leur propres armes pour la combattre. Enfin, quoi qu'il ne persecutât pas visiblement la Religion Chrétienne, il autorisoit les persecutions que leur suscitoient les Gouverneurs des Provinces, & favorisoit les Villes Payennes qui les maltraitoient (s). Ainsi on ne doit pas être surpris de voir sous Julien un si grand nombre de Martyrs dans presque toutes les Provinces de l'Empire. Ce Prince, en partant pour l'Illyrie, laissa en Gaules Sallutse en qualité de Préfet & de Gouverneur. Cet homme étoit Gaulois d'origine, Payen, & grand ami de Julien (t).

XI. *Mort de Julien l'Apostat.*

Aprés la mort de Constance, Julien s'avança vers Constantinople, & passa de là à Antioche, dans le dessein de faire la guerre aux Perses : mais il mourut dans cette expedition, de la maniere que raconte Ammien Marcellin, qui étoit dans son Armée (u). Il dit que se voyant attaqué de toutes parts par les Perses, il courut à eux pour les repousser, sans se donner seulement le loisir de prendre sa cuirasse. Il les repoussa en effet : mais comme il poursuivoit les Perses, qui combattent en fuyant, comme les autres font en demeurant de pied-ferme, il se sentit percé d'un dard, qui lui entra jusques dans le foye. Alors il se retira de la bataille, & on le reporta dans son camp sur un Bouclier. Oribate son Medecin, pansa inutilement sa playe. Julien desespera de guerir, dés qu'il eut appris que le lieu où il étoit, s'appelloit Phrygie : car on lui avoit prédit qu'il y mourroit. Aprés donc avoir entretenu quelque temps en Philosophe ceux qui l'accompagnoient, il recommanda qu'on l'enterrât à Tarse en Cilicie, & mourut le 26 Juin * de l'an 363.

* An de J. C. 363. de Julien 2.

XII. *Jovien Empereur.*

* Le 27 Juillet 363.

Dés le lendemain *, Jovien Chef des domestiques, ou le premier Officier du Palais, fut choisi pour Empereur par les Officiers, du consentement de toute l'Armée (x). Il étoit Chrétien, & Catholique zelé. Dés qu'il fut élû, il déclara, qu'étant disciple de J. C. il ne pouvoit se résoudre à commander une Armée imbuë de l'infidelité de Julien, & souillée par son impieté : mais les Soldats lui répondirent tout d'une voix, qu'ils étoient Chrétiens, & que les instructions qu'ils avoient reçuës de Constantin & de Constance pendant tant d'années, étoient gravées dans leurs cœurs, bien plus profondement, que ce que Julien avoit pu leur dire. Ayant donc accepté l'Empire, il songea aux moyens de tirer l'Armée du double danger où elle étoit, de périr par les armes des Perses, & par la famine. Heureusement les Perses furent les premiers à parler de paix, & Jovien fut obligé de la faire à des conditions honteuses aux Romains, puisqu'il abandonna aux Perses ce que ceux-ci avoient cedé aux Romains sous Diocletien ; il s'obligea de plus à ne point donner de secours contre les Perses, à Arsace Roy d'Armenie : mais l'extrémité où l'on se trouvoit faute de vivres, fit trouver ces conditions douces & necessaires. Il ramena donc ses Troupes sans danger ; & dés qu'il fut rentré sur les terres de l'Empire, il donna avis dans l'Italie, dans l'Illyrie, & dans les Gaules, de la mort de Julien, & de son élevation à l'Empire, & il établit Malaric, qui avoit été Chef des peuples François sous Constance, General dans les Gaules (y), où Jovin commandoit alors.

An de J. C. 363.

Mais Malaric, qui étoit alors en Italie, ayant remercié, on envoya dans les Gaules Lucilien, beaupere de Jovien, qui avoit reçu depuis peu une pareille charge dans l'Illyrie. Il arriva à Reims ; & comme si tout eût été tranquille & assuré, il commença à faire rendre compte aux Officiers du Domaine. L'un d'eux se sentant coupable, se retira à l'azyle de Signes militaires, auprés des Soldats Hollandois, à qui il fit croire que Julien n'étoit pas mort, & que Jovien étoit un usurpateur, qui vouloit envahir l'Empire. Sur cela les troupes se soûleverent, & coururent en tumulte tuer Lucilien, & Seniauch Tribun, qu'il avoit amené avec lui. Valentinien, qui quelque temps aprés parvint à l'Empire, & qui étoit de la même compagnie, se sauva heureusement par la fuite. Ces nouvelles donnerent quelques inquiétudes à Jovien, mais il fut rassuré par l'arrivée des Députez des Gaules, qui l'assurerent de la soûmission des Troupes, & de Jovin leur General. Il confirma Jovin dans sa charge, & lui recommanda de vanger la mort de Lucilien.

(n) *Sozomen. l. 5. c. 5. p. 600.*
(o) *Julian. epist. 43. & 52. Libanius orat. 12.*
(p) *Zozim. l. 5. c. 5. p. 600.*
(q) *Julian. fragment. t. 1. p. 529. & orat. 7.*
(r) *Nazianz. orat. 3. August. de civit. l. 18. c. 52. Rufin. l. 10. c. 32. Hist. Eccl.*
(s) *Nazianz. orat. 3. & 4. Theodoret. l. 3. c. 3. Socrat. l. 3. c. 14.*
(t) *Julian orat. 8. & ad Atheniens. Liban. orat 8. & 12. Ammian. Marcell. l. 21.*
(u) *Ammian. l. 25. p. 335.* Incertum subita equestris hasta, cute brachii ejus præstrictâ, costis perfossis, hæsit in ima jecoris fibra.
(x) *Ammian l. 25. Zozim. l. 3. Theodoret. l. 4. c. 1.*
(y) *Ammian. l. 25. p. 351.* Prudenti consilio Malaricum ex familiaribus negotiis, agentem etiam tum in Italia, missis insignibus, Jovino jussit succedere armorum magistro per Gallias.

XIII.
Mort de Jovien. Valentinien Empereur.

Jovien fit à Ancyre en Galatie, la solemnité de son Consulat au commencement de l'année 364, & il ne survêquit gueres à cette ceremonie : car comme il s'avançoit à grandes journées vers Constantinople, on le trouva mort dans sa chambre à Dadastane, lieu situé entre la Galatie & la Bithynie, aprés avoir regné seulement sept mois & vingt jours*. On crut qu'il avoit été étouffé par du charbon qu'on avoit brûlé dans sa chambre, pour secher la chaux & le mortier dont elle avoit été tout nouvellement enduite. Il eut pour Successeur Valentinien, qui étoit alors absent à Ancyre de Galatie. Il avoit donné sous Julien, une marque de son attachement à la Religion chrétienne, lorsque cet Empereur entrant dans un Temple d'Idoles, & le Prêtre jettant de l'eau lustrale sur les assistans, Valentinien se fâcha qu'il lui en eût jetté, & coupa même l'endroit de son habit, où elle étoit tombée ; ce qui lui fit perdre son employ, & le fit éloigner de la Cour (z).

* Le 17 Fevrier 364.

Valentinien étant arrivé avec son Armée à Constantinople, déclara Auguste son frere Valens* ; & quelque temps aprés* étant à Naïsse dans la Dace, ils partagerent l'Empire entr'eux. Valens eut l'Orient, & Valentinien l'Occident, (a) : sçavoir l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, l'Angleterre, l'Espagne & l'Afrique. Jovin demeura General des Troupes des Gaules, & Germanien fut Préfet du même pays. Un des principaux motifs qui avoient porté Valentinien à prendre un Collégue, étoit la conspiration de presque toutes les nations voisines de l'Empire, à faire irruption dans ses Provinces, & à les ravager (b).

* An de J.C. 364.
* Vers le mois de Juin de la même année 364.

Les Allemands ayant appris la mort de Julien, commencerent à se révolter, & firent quelques ravages dans les Gaules, & dans la Rhétie, qui comprenoit les Grisons, & une partie de la Baviere : mais le corps de la nation conservoit encore l'alliance avec les Romains, puisqu'ils envoyerent à Valentinien, pour la confirmer (c), & pour recevoir les présens qu'on avoit accoutumé de leur donner : mais on ne leur en offrit que de mediocres, qu'ils rejetterent avec indignation ; & Ursace Maître des Officiers, les ayant encore maltraitez, ils s'en retournerent pleins de fureur, & inspirerent les mêmes sentimens à leur compatriotes, qui prirent les Armes, passerent le Rhin, & entrerent dans les Gaules. Valentinien vint d'abord à Paris, & envoya contr'eux Dagalaïfe ; puis s'avança jusqu'à Reims, dans le dessein de se mettre à la tête de l'Armée : mais les Allemands s'étoient déja retirez, de maniere qu'il revint passer l'hyver à Paris, où il donna quelques Loix cette année.

An de J.C. 364.

XIV.
Les Allemands défaits à Scarpone, & encore un peu plus loin sur la Moselle.

Peu de temps aprés*, les Allemands passerent le Rhin en plusieurs Troupes sur la glace, pendant le mois de Janvier (d). Carietton, François d'origine, qui commandoit les deux Germanies, voulut avec Severien, s'opposer à leurs courses ; mais ils furent battus. Carietton mourut dans la bataille ; Severien fut renversé de son cheval, & dangereusement blessé ; les Allemands emporterent le Drapeau des Hollandois & des Hérules. Valentinien étoit encore à Paris, lorsqu'il apprit cette nouvelle. Il envoya Dagalaïfe, pour tâcher de réparer cette perte & l'honneur des Romains : mais ce General n'osa seulement paroître devant les Barbares : il fut rappellé, & Jovin renvoyé en sa place. Celui-ci fut plus heureux, & battit les Allemands en trois combats differens : prémierement, à Scarpone (e), aujourd'hui Charpeigne ou Serpeigne, petit Village au delà de la Moselle, vis à vis Dieulewar, entre Nancy & Pont-à-Mousson. Jovin y surprit les Allemands ; & sans leur donner le temps de s'armer, il les défit tous. De là il conduisit ses Troupes contre une autre Troupe d'Allemands, qu'il sçavoit être campée en assurance sur la Moselle. Il s'avança jusqu'à une vallée couverte d'arbres, d'où il découvrit les Ennemis, dont les uns se baignoient, (f) les autres se roussissoient les cheveux à leur maniere, les autres s'amusoient à boire. Il les attaqua à l'improviste, força leur camp mal fortifié, les dispersa, & en tua plusieurs, sans qu'ils pussent ni se mettre en bataille, ni se rallier. Les autres se sauverent comme ils purent, par des sentiers serrez & tortus. On ne nous dit pas où ce dernier combat se donna : mais la narration d'Ammien Marcellin insinuë que ce ne fut pas loin de Scarpone, & sur la même Riviere de Moselle, où la premiere Bataille s'étoit donnée.

* Au commencement de Janvier de l'an 366.
* An de J.C. 367.

Il restoit encore une troisiéme Troupe d'Allemands à combattre. Elle s'étoit avancée jusqu'à Châlons sur Marne. Jovin la suivit promtement ; & l'ayant trouvée sur ses gardes, & prête à le bien recevoir, il ne voulut hasarder le combat, qu'aprés avoir fait repaître & rafraîchir ses Soldats. Il attendit donc au lendemain ; & ayant mis ses Troupes en bataille, il cacha habilement leur petit nombre, par le grand terrain qu'il leur fit occuper. D'abord les Allemands s'arrêterent, étonnez par l'éclat & la forme des Etendars, ausquels ils n'étoient pas

(z) *Theodoret. l. 3. c. 12. Sozomen. l. 6. c. 6. Oros. l. 7. c. 32. &c.*
(a) *Philostorg. l. 8. c. 8. Zozim. l. 4. Ammian. l. 26.*
(b) *Ammian. l. 26. p. 366.*
(c) *Idem p. 367.*
(d) *Ammian. l. 27. initio, p. 370.*
(e) Scarpone étoit alors un lieu considerable, & le fut encore plusieurs siécles depuis. Il donne son nom à un petit pays, ou canton de la Lorraine, nommé *Scarponensis pagus*. La porte Sarpenoise à Metz tire son nom de Scarpone, ou Sarpone, parce qu'elle y conduisoit. On a trouvé quantité de médailles à Scarpone, & on y déterra, il y a quelque temps, une inscription en ces termes : *IIII. viarum curand. Sabellus V. S. L. M. Scarp. civit. Leuc.* On assure que les Scarponois érigerent dans leur ville un obelisque en l'honneur du grand Constantin ; sur le bas duquel étoit gravée l'entrée de ce Prince dans Tréves, & sa victoire sur Maxence. Cette piéce d'architecture s'étant brisée par sa chûte, le soûbassement s'en voyoit encore il y a 25 ans. *Benoit Hist. Ms. de Metz.*
(f) *Ammian. l. 27.* Videbat lavantes alios, quosdam comas rutilantes ex more, potantesque nonnullos, &c.

accoutumez.

An de J.C. 364.

accoutumez (g). Ensuite ils s'avancerent & combattirent vaillamment depuis le matin jusqu'au soir. Les Romains avoient jusques-là tout l'avantage, & cette journée leur auroit été tres glorieuse, & ne leur auroit coûté que tres peu de sang, sans Balcobaude, un des officiers de Jovin, qui se retira sur le soir en désordre. Si les autres cohortes avoient voulu suivre son exemple, c'étoit fait de l'Armée Romaine, & il n'en seroit pas retourné un seul, pour porter la nouvelle de la défaite : mais les Soldats firent une si vigoureuse résistance, que les Allemands perdirent la bataille, laisserent sur le champ six mille morts, & quatre mille blessez, sans que les Romains y eussent eu plus de deux cens hommes tuez, & autant de blessez. La nuit termina cette grande affaire.

Le lendemain Jovin ayant rangé son Armée en forme d'un gros Bataillon quarré, apprit que les Ennemis s'étoient sauvez à la faveur des tenebres. Il les suivit quelque temps à travers le Champ de Bataille, foulant aux pieds les morts du jour précédent. Dans sa marche on lui rapporta que quelques-uns de ses gens, qu'il avoit envoyez par une autre route piller les Tentes des Ennemis, avoient pris le Roy des Allemands, & l'avoient pendu à un poteau. Cette nouvelle l'irrita, & il vouloit sévérement punir le chef de cette troupe, d'avoir agi ainsi sans ordre ; & il l'auroit fait, si on ne lui eût remontré, que c'étoient les Soldats, qui dans le transport de leur emportement, sans consulter leurs chefs, s'étoient portez à cet attentat, contre les regles de la discipline militaire. Jovin revint ensuite à Paris ; & Valentinien qui y étoit, sortit par honneur au devant de lui, & le désigna Consul pour l'année suivante 367. Il se donna encore quelques autres combats en divers endroits des Gaules, mais ils n'eurent rien de bien considerable (h).

On voit par quelques Loix de Valentinien, qu'il vint à Reims (i) vers les mois d'Octobre & de Novembre 366. Et Ammien Marcellin (k) remarque, que Valentinien prenoit alors un grand soin de faire grand nombre de forts sur l'un & l'autre bords du Rhin ; en sorte que les Allemands ne pouvoient passer ce fleuve en aucun endroit, sans qu'on en fût informé aussitôt *. Il fit aussi de grandes levées de Soldats, tant sur les terres des Romains, que parmi les Barbares qui demeuroient sur les bords du Rhin ; ce qui le rendit si redoutable, que pendant tout son Regne, les Allemands n'oserent plus passer dans les Gaules (l). Mais ces grandes entreprises ne s'executerent que dans la suite de quelques années *. Valentinien passa encore une grande partie de l'an 367 à Reims, puis qu'on trouve en cette année plusieurs de ses loix dattées de cette Ville.

* An de J.C. 367.

* Voyez ci-aprés sous l'an 369. & 370.

XV. *Gratien est déclaré Auguste par l'Empereur Valentinien son pere.*

Il y tomba dangereusement malade, & les Officiers de ses Troupes songeoient déja à faire tomber l'Empire à Rusticus Julianus, ou à Severe General de l'Infanterie (m) : mais il en revint ; & le danger où il s'étoit vû, lui fit songer, aussi-tôt qu'il fut rétabli, à prendre un Collégue. Il disposa les Troupes à reconnoître Gratien son fils, & il le déclara Auguste à la tête de l'Armée, à Amiens, le 24 d'Août 367. Gratien n'avoit alors que huit ans & quelques mois.

Aprés cela Valentinien prit le chemin de Tréves *, & il apprit sur la route, qu'il y avoit de grands troubles en Angleterre (n). Il y envoya d'abord Severe Comte des domestiques, puis le General Jovin, & ensuite le Comte Theodose, Pere du grand Theodose, qui repoussa les Barbares, & reconquit sur eux le pays dont ils s'etoient emparez. D'un autre côté, les François & les Saxons faisoient des courses dans divers endroits des Gaules, par mer & par terre : & Randon Prince Allemand (o), se jetta inopinément dans Mayence, qu'il trouva dégarnie de troupes, & la pilla un jour de Fête des Chrétiens, emmenant avec lui beaucoup de butin, & grand nombre de Captifs.

* An de J.C. 367.

Cependant Valentinien étoit à Tréves *, occupé à faire de grands préparatifs pour attaquer les Allemands (p). Il passa le Rhin avec son fils Gratien, accompagné du Comte Sebastien, & des deux Generaux Jovin & Severe. Il marchoit en bataille, & avança bien avant dans le pays, sans rencontrer personne qui lui fist tête. Enfin étant arrivé au lieu nommé *Solicinium* (q), il apprit par ses espions, que les ennemis s'étoient mis en défense, sur une montagne de difficile accés. Il voulut aller lui même observer les avenuës de la montagne : mais il faillit d'y perir. Son Ecuyer, qui portoit son casque orné d'or & de pierreries, y demeura, sans qu'on ait jamais pû le retrouver ni vivant ni mort ; & Valentinien ne se tira du danger que par la bonté & la force de son cheval. Enfin il donna le signal, en élevant l'étendart à l'ordinaire, & les Allemands furent entiérement défaits. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui se sauva, à la faveur de la nuit. Ausone (r) dit qu'ils furent battus sur le Nécre, à Lupodun, & vers les sources du Danube. On croit que Lupodun étoit un fort, prés la source du Nécre.

* An de J.C. 368. de Valentinien 4.

Les Allemands vaincus furent obligez de faire la paix, & de donner des ôtages ; & aprés ce-

(g) *Id. ibid.* Insuetâ vexillorum splendentium facie territi stetere Germani.
(h) *Ammian. ibid. pp. 372. 373.*
(i) *Gothofredi chronolog. Cod. Theodos. p. 77. 79.*
(k) *Ammian. Marcell. l. 30.*
(l) *Zozim. l. 4.*
(m) *Ammian. l. 27. p. 380.*
(n) *Ammian. l. 27. p. 381.*
(o) *Idem p. 389.*

(p) *Ammian. l. 27. pp. 389. 390.*
(q) On croit que c'est *Sulz*, dans le pays de Virtemberg, sur le Néker.
(r) *Auson. Mosella, v. 848.*
Sola sed Augustæ veniens quod mœnibus urbis,
Spectavit junctos natique patrisque triumphos,
Hostibus exactis Nicrum super & Lupodunum,
Et fontem ignotum latiis annalibus Istri.

An de J.C. 368.

la Valentinien envoya ses Troupes en quartier d'hyver, & revint à Tréves, où il entra comme en triomphe, avec Valentinien son fils (s). Le Poëte Ausone, Précepteur du jeune Empereur Gratien, fit le voyage d'Allemagne, avec le Prince son éléve (t), & demeura à Tréves auprés de lui.

XVI. *Ausone Précepteur de Gratien.*

Ausone étoit de Bourdeaux (u), & il y enseigna quelque temps la Grammaire & la Rhétorique. Il étoit déja avancé en âge lorsqu'il fut appellé à la Cour de Valentinien, pour instruire Gratien (x). Cet emploi lui procura de grands honneurs. Il fut Préfet du Prétoire, premiérement pour l'Italie & pour l'Afrique, & ensuite pour les Gaules. Il possedoit cette derniere dignité en 378 & 379. Il fut aussi Consul en 379. Il étoit lié d'amitié avec S. Paulin, & il lui a écrit diverses Lettres. Il avoit aussi fait connoissance avec Symmaque, & ils s'étoient vus apparemment à la Cour à Tréves. Son Epitre xviij. est adressée à Ursule Grammairien de Tréves. On croit qu'Ausone étoit dans cette Ville, lorsque Gratien fut tué. De là il se retira vers la Guyenne, à Bourdeaux, ou dans dans la Saintonge (y), d'où il écrivit à S. Paulin vers l'an 392. On ne doute point qu'il n'ait été Chrétien: mais on trouve dans ses écrits, des traits qui font honte à une si sainte profession. Le poëme qu'il a composé sur la Moselle, passe pour son meilleur ouvrage. Il eut un fils nommé Hespere, qui parut avec distinction à la Cour, & dans les premiers emplois, sous les Empereurs Valentinien I. & II. sous Gratien, & sous Theodose.

XVII. *Valentinien construit plusieurs forts sur le Rhin.*

Mais revenons à notre Histoire. Ammien Marcellin (z), aprés avoir rapporté l'expedition de Valentinien, dont nous venons de parler, raconte que ce Prince fortifia tous les bords du Rhin, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Mer, tout le long des Gaules, par de bons forts & de fortes tours, & des châteaux, qu'il plaça aux endroits les plus commodes, élevant les camps Romains plus qu'ils n'étoient auparavant; c'est à dire, apparemment les plaçant autant qu'il étoit possible, sur des hauteurs; & en effet, presque tous ceux qu'on connoît dans les frontieres, étoient sur des collines, & sur les défilez. Ammien ajoute, qu'il bâtit même des forts au delà du Rhin, sur les terres des Barbares, pour les empêcher de faire irruption dans les Gaules. Il jetta ensuite les fondemens d'un Château sur le Neker, d'une hauteur & d'une force extraordinaire; & de peur que ce fleuve dans la suite ne pût renverser cet ouvrage , il le fit détourner & reculer, avec des travaux infinis. On croit que ce Château étoit où l'on voit aujourd'hui la Ville de Manhem. Il voulut encore entreprendre un autre Fort sur le Mont Piri, que l'on croit être Heidelberg.

Les principaux des Allemands prévoyant les suites de cette entreprise, qu'ils regardoient comme un acte d'hostilité, & un sujet de rupture entr'eux & les Romains, vinrent se jetter aux pieds de l'Empereur, pour le prier de faire cesser ces travaux, & de ne pas donner par là atteinte aux Traitez d'alliance: mais n'ayant rien pû obtenir, ils s'en retournerent en pleurant; parce qu'ils prévoyoient que les Romains ne manqueroient pas de tuer leurs enfans qu'ils tenoient en ôtages, si les Allemands les attaquoient; ce qu'ils ne manquerent pas de faire, d'abord qu'ils virent leur Députez revenir sans satisfaction. En effet il y avoit prés de là un corps de leurs Troupes, cachées derriere une colline, qui parut aussi-tôt, & qui ayant appris ce qui s'étoit passé, se jetta sur les Soldats Romains, qui travailloient demi-nuds à ce nouveau Fort, & les massacrerent tous, sans qu'il en restât un seul; horsmis Syagrien Secretaire d'Etat, qui s'enfuit vers l'Empereur, & qui en fut tres mal reçu, & disgracié.

On voit par les Loix de cette année (a), que Valentinien, aprés avoir demeuré à Tréves jusqu'au 14 May, alla à Complat, où il étoit le 17 du même mois; puis il revint à Tréves vers le commencement de Juin. Le 4 du même mois, il étoit à Martiatiatic, qu'on croit être Manhem. Il étoit le 19 de Juin à Altrip, entre Manhem & Spire; le 30 d'Août il étoit à Brisac, & le 14 d'Octobre à Tréves, où il passa l'hyver, & même l'année suivante 370. Il y a toute sorte d'apparence que ce qui le retint si long-temps sur les bords du Rhin, fut l'envie qu'il avoit de voir achever tous les forts dont nous avons parlé, & qu'il avoit commencez l'année précedente. On voit encore aujourd'hui un tres grand nombre de ces anciens forts, la plupart démolis & abandonnez, sur toutes les hauteurs voisines du Rhin.

Au reste, on peut juger de la grandeur & de la magnificence de la Ville de Tréves en ce temps-là, par la description qu'Ausone en a fait dans sa Moselle (b). Il la compare à tout ce que l'antiquité a de plus somptueux, de plus superbe & de plus riche. On y voyoit des Manufactures pour les armes & les étoffes, des Hôtels pour la fabrique des monnoyes & des machines de guerre (c); en un mot, tout ce qui se trouve dans les Villes les plus puissantes, & dans celles où les Rois & les Empereurs font leur résidence ordinaire.

XVIII. *Les Saxons font irruption dans les Gaules.*

Toutes les précautions de Valentinien ne purent empêcher que les Gaules ne fussent encore insultées * par les Saxons, Peuples d'Allemagne, qui demeuroient sur les bords de l'O-

(s) *Ammian. l. 27. p. 392. Auson. Mosella, v. 848.* Spectavit junctos natique patrisque triumphos.
(t) *Auson. Eidyl. 3. 4.*
(u) *Idem, versus in claras urbes.*
(x) *Idem, epist. 4.*
(y) *Auson. epist. 18. & 23.*
(z) *Ammian. l. 28. pp. 409. 410.*
(a) *Gothofred. chronic. Cod. Theodos. p. 86.*
(b) *Auson. Mosell. v. 725.*
(c) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. l. 4. pp. 251. 252.*

* An de J.C. 370. de Valentinien 6. 7.

An de J.C. 370. cean, parmi des marais inaccessibles, & se rendoient alors redoutables par leur valeur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & battirent en plusieurs rencontres le Comte Nannien, qui gardoit les côtes où ils firent irruption : mais Nannien ayant appellé à son secours Severe General de l'Infanterie, celui-ci en leur montrant seulement son Armée, les épouventa tellement, qu'ils lui demanderent la paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils se retireroient incessamment dans leur Pays, & qu'ils laisseroient une partie de leur jeunesse, pour être enrôllée dans les Armées Romaines. Mais comme ils s'en retournoient dans la bonne foi, ils furent taillez en piéces, dans une embuscade qu'on leur dressa sur le chemin, par la plus insigne de toutes les perfidies. Le lieu de cette lâche action s'appelloit Deusone, aujourd'hui Tuitz, ou Duitz, au delà du Rhin, vis à vis Cologne (d).

* An de J.C. 370. de Valentinien 6. 7. La même année *, l'Empereur Valentinien sollicita secretement les Bourguignons (e), à venir attaquer Macrien Roy d'Allemagne, pendant que lui-même devoit passer le Rhin pour favoriser leur entreprise. Ils marcherent donc avec quatre vingt mille hommes sur les bords du Rhin : mais Valentinien tout occupé à la construction de ses forts, ne put exécuter sa promesse; de sorte que les Bourguignons furent obligez de s'en retourner fort mécontens, apres avoir fait mourir tous les captifs qu'ils avoient pris.

XIX. *Expédition de Valentinien contre Macrien.*

* An de J.C. 371. de Valentinien 7. 8.

L'année suivante *, Valentinien ne sortit de Tréves (f), que pour une expedition qu'il fit autour de Mayence (g). Son dessein étoit de surprendre Macrien Roy des Allemands, qui lui donnoit de terribles inquiétudes par les Troupes qu'il entretenoit, & par la grande puissance qu'il acqueroit de jour en jour. Il marcha contre lui le plus secretement qu'il put, fit jetter à la hâte un pont sur le Rhin, s'avança à la faveur de la Lune, défendit sous de grosses peines aux Soldats de brûler ni de ravager le Pays ; mais il ne fut pas exactement obeï. Le feu & le bruit éveillerent les Gardes de Macrien, qui se doutant de ce que c'étoit, jetterent promptement leur maître sur un chariot, & le sauverent. Valentinien au desespoir d'avoir manqué son coup, abandonna au pillage les terres des Allemands, y fit le dégât, à vingt lieuës à la ronde, & donna pour Roy à ce canton un nommé Fraomaire en la place de Macrien : mais Fraomaire quelque temps aprés quitta ce Royaume ruiné, aimant mieux commander en qualité de Colonel à quelques Troupes d'Allemands qui servoient en Angleterre. Aprés cela l'Empereur revint à Tréves, où il passa le reste de cette année 371, & toute la suivante 372. An de J.C. 371.

XX. *Concile de Rome en 371.*

L'Empereur Valentinien avoit toujours paru zelé Catholique : mais Valens son Collégue, qui regnoit en Orient, favorisoit les Ariens, & faisoit de grands maux à l'Eglise (h). Il souffroit les Payens & les Juifs, & leur donnoit toute liberté, pendant qu'il traitoit les Catholiques seuls dans la derniere rigueur, & persecutoit cruellement les Solitaires. Les Evêques d'Orient demanderent donc le secours des Occidentaux (i) ; & ceux c'y s'assemblerent en Concile à Rome en 371, sous le Pontificat de Damase, & par l'autorité d'un rescrit Imperial (k). Ils étoient au nombre de quatrevint-treize de l'Illyrie, de la Gaule & de l'Italie, & on en trouve le nom de dix, à la tête de la lettre synodique qu'ils écrivirent aux Orientaux. Dans cette lettre ils établissent solidement la foy de Nicée, la divinité de J.C. & celle du S.Esprit; ils annullent le Concile de Rimini, & approuvent la condamnation d'Auxence Evêque de Milan. On ne sçait point d'autres particularitez de ce Concile, & on ignore qui sont les Evêques des Gaules qui y assisterent.

XXI. *S. Martin vient à Tréves.*

* An de J.C. 373.

Vers ce même temps *, le fameux S. Martin Evêque de Tours, fut obligé, au commencement de son episcopat (l), de se rendre à la cour de l'Empereur, qui étoit à Tréves (m). Valentinien ayant sçu que Martin vouloit lui demander des choses qu'il n'avoit pas envie de lui accorder, donna ordre qu'on lui refusât l'entrée du Palais. Ce Prince qui étoit de lui-même dur & altier, étoit encore indisposé contre le Saint par l'Imperatrice Justine sa femme, qui étoit Arienne. Martin donc, aprés avoir tenté inutilement une & deux fois d'avoir audience de l'Empereur, eut recours à son azyle accoutumé. Il s'enveloppe d'un cilice, il se couvre de cendres, il jeûne, il prie nuit & jour. Le septiéme, un Ange se presente à lui, lui ordonne d'aller hardiment au Palais, l'assure que les portes lui en seront ouvertes & que l'Empereur quittera sa fierté. Il va, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, nul ne s'oppose à lui, il s'avance jusqu'au cabinet de l'Empereur. Celui-ci l'appercevant de loin, s'emporte contre ses gardes, qui l'ont laissé entrer, & ne daigne pas se lever de son trône pour le recevoir : mais un feu s'étant subitement attaché au siége Royal, & commençant à le brûler, il est obligé malgré lui de se lever, & de faire honneur à Martin. Il court à lui, l'embrasse, & reconnoît qu'une

(d) *Hieronym. chronic. Oros. l. 7. c. 32. Vales. rerum Franc. l. 1. p. 6. 47.*
(e) *Ammian. Marcell. l. 28. p. 421. Hieronym. chronic.*
(f) *Gothofred. chronol. Codicis Theodos. p. 89.*
(g) *Ammian. l. 29. pp. 445. 446.*
(h) *Theodoret. l. 4. c. 21. l. 5. c. 20.*
(i) *Basil. epist. 220.*
(k) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 892. Exemplum synodi habitæ Romæ episcoporum xciij. ex Rescripto Imperiali. Damasus, Valerianus, vitalianus, Ausidius, Pacianus, Victor, Priscus, Innocentius, Abundius, Theodulus, & cæteri, &c.* Voyez la même lettre en grec, au même endroit ; & dans Theodoret, l. 2. c. 17. Hist. Eccl.
(l) Il fut ordonné Evêque en 371. ou 372.
(m) *Sulpit. dialog. 2. c. 6.*

An de J. C. 373.

vertu divine l'a frappé ; & avant même que Martin lui eût exposé le sujet de son voyage, il lui accorde plus qu'il ne demande ; il l'entretient familiérement, le fait manger avec lui, & le comble de presens à son départ : mais le Saint toujours zélé pour la pauvreté, les refuse, & s'en retourne à son Eglise.

XXII. *Martin passe à Toul.*

On raconte que ce saint Prélat venant à Tréves, passa par la Ville de Toul, & fit sa priere au tombeau de S. Mansuy (n). On a conservé long-temps la pierre sur laquelle il s'étoit mis à genoux, & on la montroit aux Pelerins, comme un monument de la pieté de Martin, & de l'antiquité du culte de S. Mansuy : mais lorsqu'on ruïna l'ancienne & belle Eglise de S. Mansuy en 1552, on transporta cette pierre dans la Ville de Toul, au cloître de S. Gengoul, où on l'a veüe pendant plusieurs années, avec une inscription, qui faisoit mention de l'arrivée de S. Martin à Toul, & de sa priere au tombeau de S. Mansuy. Je ne sçais si ce fut au premier, au second, ou au troisieme voyage que ce Saint fit à Tréves : mais cela importe peu, puisqu'il fit ces trois voyages, l'un en 373. l'autre en 385. & le troisiéme en 386.

XXIII. *Valentinien en Italie.*

Valentinien, aprés avoir demeuré à Tréves au moins jusqu'à la fin d'Avril 373 (o) ; alla en Italie, où il passa une grande partie de cette année, principalement à Milan, laissant Maximin Préfet en Gaules. Il étoit encore à Milan le 5 Fevrier 374 (p) : mais il revint bien-tôt dans les Gaules, puisqu'il étoit déja à Tréves le 21 de May. Il en partit au plutôt sur la fin de Juin, pour aller visiter les forts qu'il faisoit faire sur les Frontieres d'Allemagne, & particuliérement celui de Robur, qu'il fit bâtir prés de Basle, (q). Il avoit auparavant fait quelques courses dans l'Allemagne, & y avoit fait le dégât. Dans le même temps il apprit que les Quades & les Sarmates, irritez de la perfidie que Marcellin Duc de Valerie, avoit commise contre leur Roy Gabinius, qu'il avoit fait assassiner à sa propre table, avoient passé le Danube, & ravageoient la Pannonie (r). Il vouloit aller à l'heure même en Illyrie, pour les repousser : mais comme la saison étoit trop avancée, il se contenta d'y envoyer pour lors quelques Troupes des Gaules, & demeura cependant dans le Pays.

XXIV. *Paix de Valentinien avec Macrien.*

Il employa le reste du temps à négocier avec Macrien Roy des Allemands, qui étoit en Armes avec d'autres Princes Barbares, & qui n'attendoient que de le voir éloigné, pour se jetter dans les Gaules. Il invita donc Macrien à venir sur les bords du Rhin, auprés de Mayence, pour chercher ensemble des moyens d'accommodement. Macrien fort glorieux de ce qu'on le recherchoit, vint volontiers au rendez-vous, où Valentinien se trouva aussi. Il y eut d'abord quelques difficultez sur les propositions que l'on fit de part & d'autre : mais enfin Macrien accepta les offres que lui fit l'Empereur, & demeura toujours depuis dans l'alliance des Romains. On ne sçait combien de temps il vêcut aprés ceci : mais Ammien Marcellin nous apprend qu'il fut tué dans une embuscade que Mellobaud Prince François, lui avoit dressée, dans le temps que Macrien alloit avec trop de précipitation ravager les terres de cette nation belliqueuse.

XXV. *S. Ambroise est fait Evêque.*

Aprés la conclusion du Traité dont on a parlé, Valentinien revint passer l'hyver à Tréves (s), où il étoit le troisiéme jour de Decembre 374 (t). Cette année est celebre dans l'Eglise par la promotion de S. Ambroise à l'Episcopat. Ce Saint étoit natif de Tréves, où son pere demeuroit en qualité de Préfet des Gaules (u), en l'an 340, qui est celui de sa naissance. Il fut élevé dans la même Ville, au Palais où Ambroise son Pere faisoit sa résidence. C'est là qu'un jour le jeune Ambroise dormant la bouche ouverte sur son berceau, un essain d'abeilles vint se reposer sur son visage ; en sorte qu'entrant dans sa bouche, elles en sortoient les unes aprés les autres. La servante effrayée, se mit en devoir de les chasser : mais le Pere l'arrêta, & voulut voir quelle seroit l'issuë de cette merveille. Les abeilles prenant leur essor peu de temps aprés, s'envolerent si haut, qu'on les perdit entiérement de vuë. Le Pere en insera que son fils deviendroit quelque chose de grand, si Dieu lui conservoit la vie. L'évenement a pleinement justifié sa pensée, comme on le verra bien-tôt. On dit (x) que le même prodige arriva à Platon ; & l'antiquité l'a regardé comme un présage de sa merveilleuse éloquence.

S. Ambroise reçut une éducation proportionnée à sa qualité, & il fut de bonne heure mis dans les emplois. Probe Préfet d'Italie, le choisit pour lui servir de Conseiller, & peu de temps aprés il fut élevé à la dignité de Consulaire, ou Gouverneur de la Ligurie, & de l'Emilie, c'est à dire, de tout le Pays qui est compris dans les Archevêchez de Milan, de Turin, de Genes, de Boulogne, & de Ravenne. Ce fut Valentinien qui lui donna cet emploi, & Probe lui marqua les intentions de l'Empereur, & lui prescrivit la maniere dont il s'y devoit conduire, en lui disant comme il partoit : Allez, agissez, non en Juge & en Magistrat, mais en Evêque (y). Ce fut comme une prophetie de

(n) Dom Charles Vassimont, Hist. Ms. de l'Abbaye de S. Mansuy.

(o) *Gothefred. cronolog. in Cod. Theodos. pp. 92. 93.* Tillem. note 45. sur Valentinien t. 5. Emper. p. 691.

(p) *Chronolog. Codicis Theodos. p. 93. 94.*

(q) *Ammian. l. 30. p. 453.* Post vastatos aliquot Alemaniæ pagos, munimentum ædificanti prope Basiliam, quod appellant accolæ Robur, offertur Præfecti relatio Probi, docentis Illyrici clades.

(r) *Ammian. l. 30. p. 453.*

(s) *Ammian. l. 30. p. 454.*

(t) *Gothefred. chronolog. Cod. Theodos. p. 94.*

(u) *Paulin. in Ambrosii vita p. 11. t. 2. nov. edit.*

(x) *Cicero de divinatione, l. 1.*

(y) Paulin. *vita Ambros. p.* 111. Lætabatur etiam Probus Præfectus, quòd verbum ejus impleretur in Ambrosio : dixerat enim proficiscenti, cum mandata ab eodem darentur, ut moris est : Vade, age, non ut judex, sed ut Episcopus.

ce qui devoit arriver : car peu de temps aprés, Auxence Evêque Arien, qui avoit gouverné prés de vingt ans l'Eglise de Milan, étant mort, les Evêques de la Province écrivirent à Valentinien, qui étoit alors sur le Rhin, & apparemment à Tréves, & lui annonçant la mort d'Auxence, lui défererent en même temps le choix de son successeur, s'en rapportant à sa sagesse & à sa pieté.

An de J. C. 373.

Mais l'Empereur leur répondit, qu'il n'avoit garde de nommer un Evêque pour l'Eglise de Milan; que cette affaire étoit au dessus de sa capacité; que personne ne le pouvoit mieux faire qu'eux, qui étoient remplis de la grace de Dieu, & éclairez de ses lumieres : puis il leur écrivit en ces termes [z] : » Nourris dans l'étude des divines Ecritures, vous ne pouvez » ignorer les qualitez de celui qui merite d'être élevé à l'Episcopat. Sa vie comme sa doctrine doivent être une leçon pour ceux qu'il » gouverne; il doit leur servir de modele, & » sa conduite doit répondre à la sainteté de sa » doctrine. Donnez donc maintenant à l'Eglise de Milan un Evêque qui ait ces qualitez, » afin que nous-mêmes, qui sommes chargez » du soin de l'Empire, puissions lui soumettre » nos têtes avec une entiere confiance, & recevoir avec une humble soumission, les remedes salutaires de ses répréhensions : car étant » hommes comme nous sommes, il ne se peut » que nous ne commettions beaucoup de » fautes.

Les Evêques s'assemblerent donc, & commencerent à proceder à l'élection : mais la chose étoit d'autant plus difficile, que le Peuple de Milan étoit fort partagé; les Catholiques d'un côté, & les Ariens de l'autre, voulant chacun avoir un Evêque de sa Communion. Comme il y avoit danger d'une sédition, S. Ambroise, qui étoit alors à Milan, & qui en qualité de Gouverneur de la Province, étoit chargé d'y maintenir l'ordre & la paix, se rendit à l'Eglise, harangua le Peuple, & les exhorta à faire leur élection sans tumulte [a]. Comme il parloit, toute l'Assemblée se reünit à le demander pour Evêque. Il n'étoit alors que Cathécuméne; mais il sçavoit quelle est l'éminence du Sacerdoce, & quelle sainteté il demande. Il sortit donc aussi-tôt de l'Eglise, & fit donner la question à quelques accusez, afin que la cruauté qu'il affecta dans cette occasion, fist perdre au Peuple l'envie de l'avoir pour Evêque : mais cela ne rallentit pas leur ardeur. Il fit ensuite entrer chez lui tout publiquement des femmes perduës; cet artifice ne lui réüssit pas mieux que le premier. Enfin il prit la fuite pendant la nuit; mais il s'égara, & se trouva le lendemain matin aux portes de Milan. Alors on lui donna des Gardes, & on envoya en Gaules à l'Empereur Valentinien, pour le prier d'obliger Ambroise à recevoir l'Episcopat, dont tout le Peuple le jugeoit digne. L'Empereur fut ravi de joie qu'on lui demandât pour Evêque un homme qu'il avoit envoyé pour Juge, & il donna ordre qu'on ordonnât incessamment Ambroise Evêque de Milan; ce qui fut executé *.

* An de J. C. 374. le 7 de Decembre.

XXVI. *Concile de Valence en 374. Britton Evêque de Tréves.*

On tint la même année * un Concile à Valence en Dauphiné [b], où se trouverent plusieurs Evêques des Gaules, & entr'autres Britton Evêque de Tréves. Cet Evêque se nommoit ***Brito***, ou ***Britto***, ou ***Britonius***, ou même ***Pritannus***, ou ***Britanius***. On ne peut pas dire au juste quand il commença à gouverner l'Eglise de Tréves. Brouverus ne le met qu'en 382. mais on trouve son nom à la tête de l'Epitre synodique du Concile de Valence, & parmi les souscriptions de la même Epitre, qui contient les quatre Canons qui y furent faits. Il est vrai qu'on n'y dit pas qu'il ait été Evêque de Tréves; mais on ne marque pas non plus les Siéges des autres Evêques, quoi que la plupart soient assez connus par d'autres circonstances. Le Pontificat de Britton convient fort bien à ce temps-ci, aussi bien que ceux des autres Prélats souscrivans, que l'on connoît d'ailleurs. Il est à remarquer, que dans l'inscription de la Lettre synodale, Britton est mis au sixiéme rang, & dans les souscriptions il est seulement le quinziéme. De plus dans la même inscription, Phebadius, ou Fægadius, est mis le premier, & il ne se lit point dans les souscriptions. Il paroît que l'on n'a pas eû égard à la dignité des personnes dans l'ordre des souscriptions, puisque Phébade, ou Fégade d'Agen, est avant S. Juste de Lyon, & avant Britton de Tréves.

* An de J. C. 374. le 12 de Juillet.

Le premier des Canons du Concile de Valence, desapprouve l'Ordination des Bigames, mais il ne les dépose point. Le second défend d'accorder aisément la pénitence aux jeunes femmes, qui aprés s'être consacrées à Dieu, étoient passées volontairement à l'état de mariage. Le troisiéme accorde la pénitence à ceux qui sont tombez dans l'idolâtrie aprés leur baptême, ou qui se sont fait rebaptiser [c] : mais il veut qu'ils fassent pénitence jusqu'à la mort. Le quatriéme desapprouve ceux qui pour éviter le Sacerdoce, le Diaconat, ou l'Episcopat, se déclaroient coupables de quelque crime : il veut qu'on les excluë en effet des saints Ordres, ou comme coupables du crime dont ils s'accusent, ou du mensonge & de la calomnie dont ils se chargent. Tel est le Concile de Valence, où se trouverent au moins vingt-deux Evêques, dont on a les noms, & même trente, si l'on en croit quelques manuscrits. Nous parlerons encore ci-aprés de Britton de Tréves.

XXVII. *Valentinien fait la guerre aux Sarmates.*

Valentinien passa l'hyver de l'an 375 à Tréves *, & y demeura jusqu'aprés le 9 d'Avril,

* An de J. C. 375. de Valentinien II. 12.

(z) *Theodoret. l. 4. c. 5.*
(a) *Paulin. vita S. Ambrosii. Theodoret. l. 4. c. 6. Rufin. l. 2. c. 11.*

(b) *T. 2. Concil. Labb. p. 904. 905.*
(c) *Can. 3. Concil. Valentim p. 905.* Qui se vel prophanis sacrificiis dæmonum, vel incesta lavatione polluerunt.

An de J.C. 375.

puisqu'il y donna encore une Loi en datte de ce jour. Il étoit fort occupé de la guerre qu'il devoit faire aux Quades & aux Sarmates, qui avoient passé le Danube, & il attendoit avec impatience que la saison lui permît de se mettre en campagne. Il partit donc de Tréves (d) aussi-tôt que le printemps fut un peu avancé, menant avec lui sa femme Justine, & Valentinien son second fils : mais il laissa Gratien à Tréves, apparemment pour la sureté du Pays. Il rencontra en chemin les Députez des Sarmates, qui lui demandoient la paix : mais il dit qu'il leur répondroit quand il seroit sur les lieux. Il prit son quartier à Carmuste Ville d'Illyrie, que l'on croit être aujourd'hui Haimbourg sur le Danube, onze lieuës au dessous de Vienne. Il y demeura trois mois à faire les préparatifs de la guerre qu'il vouloit commencer au plutôt. Aprés cela il s'avança jusqu'à Acinque, aujourd'hui Gran ou Strigonie, ou même Bude, selon quelques-uns. Il y passa le Danube, & fit le dégât dans les Terres des Quades. De là il revint à Bregetio, que les uns prennent pour Komare, & d'autres pour Bregnitz. Les Quades y vinrent pour lui demander la paix : mais comme il leur parloit avec beaucoup de véhémence, les menaçant d'exterminer leur Nation, il tomba dans une apoplexie, dont il mourut le 17 de Novembre 375.

XXVIII. *Mort de Valentinien, en 375.*

Il fut embaûmé, porté & inhumé à Constantinople (e). Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été amené & enterré à Andernach sur le Rhin (f), au dessous de Coblentz; & en 1174 on crut y avoir trouvé son corps. Brouverus dit qu'il a vû une ancienne lame de plomb, qui portoit que Thierry Archevêque de Tréves avoit déposé le corps de cet Empereur dans l'Eglise d'Andernach, & que Vigaudus Abbé du Lac, l'avoit transferé au lieu où l'on croit qu'il est encore aujourd'hui. Les Magistrats de cette Ville ouvrirent & visiterent son tombeau en 1591, en présence du même Brouverus, & ils y trouverent les os en bon état, avec une lame de plomb, qui faisoit mention de la premiere translation. Aprés avoir remis le tout en bon état, ils y mirent une nouvelle inscription, qui confirmoit la créance de leurs ancêtres à cet égard. Cependant Brouverus vaincu par l'autorité d'Ammien Marcellin, qui dit si expresśément, que l'Empereur Valentinien I. fut mené & inhumé à Constantinople, aime mieux dire que Valentinien qui repose à Andernach, est plutôt Valentinien II. Mais ce dernier est aussi difficile à croire que le premier, puisque Valentinien II. étant mort à Vienne en France, (g), fut porté à Milan, où il fut inhumé, aprés y avoir demeuré deux mois en dépôt (h).

La mort inopinée de Valentinien fit craindre quelque soûlevement dans les Troupes, sur-tout dans celles des Gaules, qu'il avoit menées en Illyrie (i). C'est pourquoi les principaux de l'Armée jugerent à propos de proclamer incessamment Auguste le jeune Valentinien, second fils de celui qui venoit de mourir, & qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans. Ils le firent donc venir avec sa mere, qui étoit à cent milles, ou quarante lieuës de là, & le firent reconnoître pour Empereur, le 22 de Decembre, six jours aprés la mort de son pere*. Gratien qui étoit alors à Tréves, ne trouva nullement mauvais, que l'on eût ainsi déclaré son frere Auguste sans sa participation. Valens son oncle, qui gouvernoit l'Orient, en témoigna d'abord quelque mécontentement; mais ensuite il l'approuva aussi-bien que Gratien ; & on croit que dés-lors l'Empire d'Occident fut partagé entre les deux freres. Valentinien II. eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique, & Gratien eut les Gaules, l'Angleterre & l'Espagne. Depuis la mort de son pere, sa presence devint de plus en plus necessaire sur les frontieres, & il ne quitta point les Gaules de quelques années.

XXIX. *Le jeune Valentinien Empereur avec Gratien.*

* An de J.C. 375. le 22. de Decemb.

Quoi qu'il n'eût encore que dix-sept ans, il ne laissa pas de gouverner avec beaucoup de sagesse. Il fit mourir Maximin Préfet des Gaules, que Valentinien son pere avoit élevé, & qui avoit abusé de son pouvoir, par les cruautez qu'il avoit exercées pendant son gouvernement. Il se défit aussi de quelques autres mauvais Ministres: mais on a fort blâmé Gratien, d'avoir fait mourir le Comte Theodose (k), qui avoit fait tant de belles actions sous le regne précedent. On croit que la jalousie eut beaucoup de part à cette execution.

Vers le même temps*, l'Empereur Valens députa à Gratien le Philosophe Themistius (l). On ne sçait pas le sujet de ce voyage : mais Gratien lui ayant fait beaucoup d'honneur à Tréves, l'envoya à Rome, & se fit un plaisir d'avoir procuré aux Romains la vuë d'un homme si célebre (m). On voulut l'arrêter à Rome, pour y enseigner la Philosophie : mais il aima mieux retourner à Constantinople, où il avoit fixé sa demeure. Etant à Rome, il y prononça le panegyrique de Gratien.

XXX. *Themistius Philosophe, à Tréves.*

* An de J.C. 376.

La même année, ce jeune Prince fit une Loy le 23 de May (n), en faveur des Professeurs de Rhetorique, & de Grammaire grecque & latine, par laquelle il veut qu'on augmente les ga-

XXXI. *Loix en faveur des Professeurs de Rhetorique.*

(d) *Ammian Marcell. l. 30. p. 460.* Pubescente jam vere Valentinianus a Treviris motus per nota itinera contendebat, &c.
(e) *Ammian. l. 30.*
(f) *Brouver t. 1. Annal. Trevirens. l. 4. p. 254. Vide & Cangium, Bizantina familia p. 58.*
(g) *Zozim. l. 4. Philostorg. l. 11. alii.*
(h) *Ambros. epist. 57. & serm. 2. de divers.*
(i) *Ammian. l. 30. Zozim. l. 4. &c.*

(k) *Oros. l. 7. c. 33. Hieronym. chronic.*
(l) *Themist. orat. 13.*
(m) *Themist. orat 31. p. 354.*
(n) *Cod. Theodos. l. 13. t. 3.* Trevirorum vel clarissimæ civitati uberius aliquid putavimus deferendum, rhetori ut xxx. item xx. grammatico latino; græco etiam, si quis dignus reperiri potuerit, xij. præbeantur annonæ.

An de J. C. 376.

ges que l'on avoit accoutumé de leur donner de l'Epargne. Il distingue sur-tout la tres illustre Ville de Tréves, & ordonne que l'on y fournisse aux Professeurs de Rhetorique jusqu'à trente fournitures de provisions, vingt aux Grammairiens latins, & douze aux Grammairiens grecs, s'il s'en trouve de capables; au lieu que dans les autres Villes metropoles on n'en donnoit que vingt-quatre aux Professeurs de Rhetorique, & douze aux Grammairiens. Cela montre le goût & l'inclination de cet Empereur pour la belle Litterature; & l'on ne doute pas qu'Ausone n'ait beaucoup contribué à lui en inspirer l'amour & l'estime. Cet Auteur (o) relève l'éloquence latine, qu'on remarquoit dans les Villes situées sur la Moselle; & S. Jerôme rend temoignage, que les études étoient alors tres florissantes dans les Gaules (p). Il dit à Vigilance, que jusqu'alors la France n'avoit point produit de monstres d'heresie, mais qu'elle avoit toujours été feconde en hommes vaillans & éloquens. Nous avons vû cy-devant, que ce Pere étoit venu à Tréves, étant encore jeune sans doute, pour cultiver ses premieres études. Du temps d'Ausone, les Professeurs de Grammaire à Tréves, étoient, Ursule & Harmonius. Il louë leur capacité, & leur grande connoissance des Langues grecques & latines (q).

XXXII. *Les François sont puissans à la Cour de Gratien.*

An de J. C. 377.

Gratien demeura à Tréves pendant presque toute l'année 377 (r). Il étoit toutefois à Mayence le 28 Juillet de cette année. On ignore le sujet de son voyage. Les François étoient déja puissans à la Cour & dans les Armées, puisque Merobaud, François de naissance, étoit à la tête d'une Armée en Illyrie sous Valentinien I. & qu'il fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire reconnoître Valentinien II. pour Empereur; & qu'enfin en cette année il fut Consul avec Gratien.

Richomer, ou Richimer, aussi François, étoit en même temps General de la Cavalerie Romaine, & fut Consul en 384. Mellobaud ou Mellobaude, Roy François, étoit Comte des Domestiques, avec Merobaud, en 377. & il se croyoit honoré de servir sous les Romains en cette qualité. Il eut beaucoup de part à la celebre victoire que Gratien remporta l'année suivante sur les Allemands, proche Colmar en Alsace. C'est ainsi que la politique Romaine employoit les Peuples de delà le Rhin, à se ruiner l'un l'autre, & trouvoit le secret de les diviser, en leur offrant des emplois, & des récompenses fatales à leur liberté, & à celle de leur compatriotes.

XXXIII. *Irruption des Goths dans la Thrace. Peste dans l'Empire.*

* An de J. C. 377.

Les Goths, qui depuis long-temps menaçoient de faire irruption sur les terres des Romains, n'en étoient retenus que par l'argent & les vivres qu'on leur fournissoit. Ils prirent les Armes cette année *, & se mirent à ravager la Thrace. Valens envoya demander du secours à Gratien (s), qui fit marcher vers l'Orient plusieurs Regimens de Troupes des Gaules & de Pannonie, commandez par Frigerid & par Ricomer: mais cette expedition ne fut pas heureuse. Les Troupes Gauloises déserterent pour la plupart; & Ricomer ne fit rien de memorable. Frigerid battit un corps considerable de Goths, commandez par Farnobe, tua leur General, & prit grand nombre de prisonniers. Pour comble de malheurs, dans le même temps que les Barbares ravageoient la plus grande partie de l'Empire, la peste & la famine faisoient périr une infinité d'hommes & d'animaux (t), dans l'Italie, dans l'Illyrie, dans la Pannonie, & dans la Belgique; & l'on rapporte à ce temps-là l'églogue d'Endelechius, intitulée ***de la mort des Bœufs***, où le Poëte dit que le signe de la Croix, qui est le signe du Fils de Dieu, qui est à present adoré dans les grandes Villes; que ce signe imprimé sur le front des animaux, les garantissoit de la mort.

XXXIV. *Gratien gagne une grande bataille contre les Allemands prés de Colmar en Alsace.*

* An de J. C. 378. de Gratien 3. 4.

Comme les Goths devenoient de jour en jour plus redoutables, & que les succés qu'ils avoient eus l'année précedente, les rendoient plus fiers & plus insolens, Gratien résolut de marcher contr'eux en personne *, comme Valens l'en avoit prié. Il fit donc avancer vers l'Orient une partie de ses Troupes, en attendant qu'il pût suivre avec le reste (u). Les Allemands ayant appris la résolution de l'Empereur, prirent le temps de son absence, pour passer le Rhin, entrer dans l'Alsace, & ravager cette Province. Ils passérent le Fleuve au mois de Fevrier: mais ils furent repoussez par les Troupes Romaines, qui gardoient cette Frontiere. Quelque temps aprés étant informez que les Troupes Romaines s'avançoient vers l'Illyrie, il passerent de nouveau le Rhin, au nombre de quarante mille au moins. Sur cette nouvelle, Gratien contremanda ses Troupes qui étoient en marche, y joignit celles qui étoient réservées pour la défense des Gaules, les envoya contre les Allemands, sous la conduite de Nannien, & de Mallobaude, dont nous avons déja parlé. Il marcha lui-même (x) aprés eux, livra la bataille prés ***d'Argentaria***, qu'on croit être Colmar ou Horbourg en Alsace. D'abord les Troupes Romaines furent effrayées par le grand

(o) ***Auson. Mosella.***
Romula te Latiæ decorat facundia linguæ.

(p) ***Hieronym. ad Rustic.*** Mater post studia Galliarum, quæ florentissima sunt, misit te Romam, ut ubertatem nitoremque Gallici sermonis gravitas Romana condiret.

(q) ***Auson. ad Ursulum.***
Ursule collega nobilis Harmonio
Harmonio, quem Claranus, quem Scaurus & Asper,
Quem sibi conferret Varro priorque Crates,
Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit, &c.

(r) ***Vide Gothefred. chronol. Cod. Theodos. p. 97. 98.***

(s) ***Ammian Marcell. l. 31.***

(t) ***Ambrof. in Luc. 21. Endelechius de mortibus boum t. 6. Bibliot. PP. p. 376.***
Signum quod perhibent esse crucis Dei....
Hoc signum mediis frontibus additum,
Cunctarum pecudum certa salus fuit.

(u) ***Ammian. l. 31.***

(x) ***Oros. l. 7. c. 33. Ammian. l. 31. Hieronym. chronic.***

An de J. C. 378.

nombre des Ennemis, & perdirent quelque peu de terrain: ensuite s'étant rassûrées, elles poussérent les Allemands avec tant de vigueur, qu'elles les enfoncerent, & les mirent en fuite.

Il en demeura trente mille sur la place, sans compter les prisonniers, & ceux qui périrent dans la fuite; de sorte qu'on fit monter la perte à prés de quarante mille hommes, & qu'il ne s'en sauva qu'environ cinq mille, à la faveur des bois où ils se jettetent. Leur Roy Triarius mourut dans le combat. Gratien voulant profiter de sa victoire, passa le Rhin, s'avança dans le Pays des Lentiens, c'est ainsi qu'on nommoit les Allemands qu'il avoit battus, les alla chercher jusques dans les montagnes, où ils s'étoient retirez, les y força, & les obligea de se rendre, & de donner de leurs jeunes gens, pour être enrôllez dans les Troupes Romaines. Il manda la nouvelle de sa victoire à l'Empereur Valens, & lui promit qu'il iroit incessamment en Orient, pour l'aider à vaincre ses Ennemis. Il s'avança en effet à grandes journées, dés qu'il eut mis ordre à la sureté des Gaules, & envoya devant lui Ricomer, qui joignit Valens: mais ce Prince craignant peut-être que Gratien n'eût trop de part à la victoire, précipita le combat contre les Goths à Andrinople, & il y perdit la bataille & la vie. Il fut blessé d'un coup de fléche dans la mêlée; & ayant été porté dans une maison de Paysan au voisinage, les Ennemis y mirent le feu, sans sçavoir qu'il y fût, & l'y brûlerent, avec ceux qui y étoient auprés de lui *.

* Le 9 d'Août 378. de Valens 14. 15.

XXXV. *Mort de Valens en 378.*

Gratien étoit prêt d'entrer en Thrace pour secourir Valens, lorsqu'il apprit la triste nouvelle de sa défaite & de sa mort. Il se voyoit par là maître de l'Orient: mais il falloit, avant toute chose, repousser les Goths au delà du Danube, & rendre la paix aux Provinces qu'ils avoient effrayées par leurs courses & par leurs ravages. Il fit donc venir d'Espagne le jeune Theodose (y), qui fut depuis Empereur, & l'envoya contre les Barbares. Theodose remporta sur eux une si grande victoire, qu'ils furent contraints de se retirer au delà du Danube. On croit que Gratien étoit à Constantinople, quand il en apprit la nouvelle. Il alla ensuite à Sirmich, où il étoit au mois de Janvier de l'année suivante *. Il avoit laissé Ausone son Précepteur à Tréves, en qualité de Préfet des Gaules; il le désigna à Sirmich Consul pour l'an 379, & lui envoya la Robbe Consulaire, qui étoit celle que les Empereurs portoient quand ils triomphoient (z).

* An de J C. 379. de Gratien 4. 5.

XXXVI. *Gratien & Valentinien II. seuls Empereurs. Theodose est déclaré Auguste.*

Quoi que l'Empire Romain fût partagé entre les deux freres Gratien & Valentinien II. toutefois le seul Gratien étoit chargé du gouvernement, parce que son frere n'avoit alors que sept ou huit ans. Lui-même n'en avoit que vingt; & il étoit bien mal-aisé qu'un homme à cet âge pût pourvoir à tout, principalement dans le trouble où étoient les affaires: car il sembloit que tous les peuples qui environnoient les Romains, eussent conspiré pour attaquer l'Empire de tous côtez à la fois. Les Perses, les Armeniens, les Ibériens, les Maures, les Goths, les Sarmates, les Quades, les Alains, les Huns ravageoient impunement les frontieres, & les Provinces voisines de leur Pays. Les Allemands, les François, les Suéves (a), s'étoient jettez dans les Gaules, & y attaquoient les Villes, sans y trouver de résistance. Gratien songea donc à prendre un Collégue qui fût capable de réprimer cette foule d'Ennemis de l'Empire. Il jetta les yeux sur Theodose (b), & son choix fut applaudi de tout le monde. Il le déclara Auguste le 19 de Janvier 379. dans la Ville de Sirmich, & lui donna l'Orient, la Thrace, & tout ce qu'avoit eu Valens. Il se réserva les Gaules, l'Angleterre & l'Espagne, & demeura avec cela chargé de l'Italie, de l'Illyrie & de l'Afrique, que son frere ne pouvoit encore gouverner à cause de son bas âge.

An de J. C. 379.

Gratien, aprés avoir resté quelque temps sur la frontiere, où il remporta quelques avantages sur les Barbares (c), se hâta de revenir dans les Gaules. Il étoit à Aquilée au commencement de Juillet, & à Milan sur la fin du même mois (d). Il y vit S. Ambroise, pour qui il avoit un respect extraordinaire, & l'engagea d'écrire quelque chose sur la foy, pour son instruction (e). De là il se rendit à Tréves, où il étoit déja le 14 de Septembre (f). Il y passa l'hyver; & Ausone en quittant le Consulat, fit un discours à l'Empereur, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait.

Le premier soin de l'Empereur fut de pourvoir aux maux de la Gaule, que les Barbares pilloient de toutes parts. Il les réprima (g), mais apparemment sans faire de grands efforts: car l'Histoire ne nous apprend aucunes particularitez sur cela. Ce qui est certain, c'est que l'année suivante, ce Pays joüissoit d'une profonde paix, & que l'Empereur alla en Italie, dans la disposition d'y faire la guerre aux Goths.

Gratien étoit encore à Tréves le 15 de Fevrier 380 (h), & il étoit déja à Aquilée le 14 de Mars, & à Milan le 24 d'Avril. Theodose au commencement de l'année étoit tombé malade à Thessalonique (i); & c'est ce qui obligea Gratien de partir de si bonne heure, pour aller avec ses Troupes dans la Thrace, où les Goths étoient encore en armes. Il ne paroît pourtant

(y) *Theodoret. l. 5. c. 5.*
(z) *Vide Ausonium, Gratiarum actio ad Gratian. pro Consulatu.*
(a) *Auson. Grat. actio pro Consulatu. Sozom. l. 7. c. 2. Zozim. l. 4.*
(b) *Rufin. l. 2. c. 14. Aug. de Civit. l. 5. c. 25. Themist. orat. 14.*
(c) *Socrat. l. 5. c. 6.*
(d) *Gothofredi Chronol. Cod. Theodos. p. 100.*
(e) *Ambros. de Fide præfat.*
(f) *Cod. Theodos. Chron. p. 100.*
(g) *Socrat. l. 5. c. 6. Sozom. l. 7. c. 4. Zozim. l. 4.*
(h) *Cod. Theodos. Chronol. p. 102.*
(i) *Socrat. l. 5. c. 6. Zozim. l. 4. Sozom. l. 7. c. 4. &c.*

pas

An de J.C. 381.

pas qu'il ait été jusques-là : apparemment parce qu'il apprit la convalescence de Theodose : mais il demeura dans l'Illyrie, & dans la Pannonie, où l'on dit (*k*) qu'il remporta quelques victoires sur les Barbares. Pendant son absence, les Gaules étoient gouvernées par Hespere fils d'Ausone, qu'il y avoit laissé en qualité de Préfet. L'Empereur passa en Italie l'hyver, & la plus grande partie de l'été (*l*). Il ne revint à Tréves que vers le mois de Septembre 381, & n'y demeura pas long-temps, puisqu'il étoit à Aquilée le 26 de Decembre de la même année. Il envoya à Theodose un renfort de Troupes, (*m*) commandées par deux Generaux François, Baudon, ou Bauton, & Arbogaste, célebres par leur desinteressement, leur valeur, & leur sage conduite. Theodose s'en servit utilement contre les Goths, qu'il n'avoit encore pû chasser entiérement de la Macédoine & de la Thessalie : mais à l'arrivée de ces Troupes, les Goths envoyerent demander la paix, & promirent de faire tout ce qu'on demandetoit d'eux.

XXXVII. *Concile de Rome en 382.*

Les Ennemis de l'Empire, qui menaçoient principalement l'Italie & les Provinces voisines, obligerent Gratien à y passer l'année 382, & une grande partie de l'an 383 (*n*). Il n'y fit rien qui regarde directement notre sujet, sinon qu'il autorisa la convocation du Concile de Rome, tenu en 382 par le Pape Damase, & où assisterent S. Ambroise de Milan, Britton de Tréves, S. Epiphane de Salamine en Cypre, S. Paulin d'Antioche, & plusieurs autres. Le dessein du Pape & de l'Empereur étoit qu'il fût general, & on y avoit invité les Evêques d'Orient, qui avoient assisté en 381 au premier Concile general de Constantinople : mais ils s'excuserent d'y venir, & y envoyerent trois de leurs Confreres, avec un Lettre synodique (*o*), qui contenoit leurs excuses. Cette Lettre est adressée *à Damase, à Ambroise, à Britton, à Valerien, à Aschole, à Anemius, à Basile, & aux autres SS. Evêques assemblez dans la grande Ville de Rome.* Le principal motif de cette Assemblée étoit apparemment pour confirmer la Communion avec Paulin d'Antioche, que les Occidentaux tenoient pour Evêque légitime de cette Eglise, au lieu que les Orientaux, contre ce qui avoit été autrefois arrêté, y avoient établi Flavien aprés la mort de Mélece, à l'exclusion de Paulin, qui y devoit être maintenu. On résolut donc dans ce Concile, de ne pas communiquer avec Flavien (*p*), ni même avec Diodore de Tharse, & Acace de Berée, qui étoient les principaux Auteurs de l'élection de Flavien. Comme les Actes de ce Concile sont perdus, on ne sçait que par conjecture ce qui s'y passa.

An de J.C. 382.

XXXVIII. *Révolte de Maxime.*

Gratien fut obligé de revenir en Gaules aprés le 17 de Juin 383, pour s'opposer à Maxime, qui s'étoit révolté, & avoit pris la Pourpre en Angleterre. Maxime étoit Espagnol, & se vantoit d'être allié de l'Empereur Theodose, qui étoit (*q*) du même pays. On l'accuse d'avoir fomenté l'aversion que les Soldats Romains avoient conçuë contre Gratien, fondée sur ce qu'il favorisoit trop les Etrangers. Il se servit aussi adroitement du nom de Theodose, dont il disoit qu'il seroit appuyé. Enfin l'Armée d'Angleterre s'étant révoltée, lui offrit le diadême, qu'il accepta. Il protestoit lui-même à S. Martin (*r*), qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de le refuser ; ce que Sulpice Severe & Orose (*s*) témoignent aussi, encore que d'autres n'en parlent pas si favorablement (*t*). Quoi qu'il en soit, dés qu'il fut déclaré Empereur, il passa dans les Gaules ; & ayant soûlevé les unes aprés les autres, les Villes & les Provinces, les Soldats de Gratien eux-mêmes se joignirent à l'usurpateur, & fortifierent ainsi tres considerablement son parti.

XXXIX. *Défaite, & mort de Gratien.*

Celles qui étoient demeurées fidelles à Gratien, étoient commandées par le General Merobaud, François d'origine, dont on a déja parlé. Elles se rencontrerent prés Paris, avec celles de Maxime, & il y eut un combat, ou du moins des escarmouches pendant cinq jours (*u*). Mais enfin celles de Gratien passerent du côté de Maxime ; de sorte que le jeune Empereur fut obligé de se sauver (*x*) avec trois cens chevaux qui lui restoient. Les Villes lui fermerent les portes sur le chemin, & il se trouva sans secours, & presque sans compagnie. Il arriva ainsi à Lyon, où il fut pris & tué par ses Ennemis. On raconte sa mort diversement : mais il est certain qu'il périt à Lyon, comme il tâchoit de gagner l'Italie. S. Ambroise (*y*), qui déplore sa mort d'une maniere si touchante, a loué sa pieté, & son zele pour la Foy Catholique, en termes pompeux & pathétiques. Il nous apprend, que ce Prince se voyant à l'extrêmité, nommoit souvent Ambroise, & le demandoit fréquemment, moins sensible à sa propre disgrace, qu'à la douleur dont il prévoyoit que ce Saint seroit penetré à la nouvelle de sa mort. Il mourut le 25 d'Août l'an de J. C. 383. le huitiéme de son regne, âgé de vingt-quatre ans.

XL. *Maxime associe Victor son fils à l'Empire.*

Maxime se voyant affermi sur le Trône par la mort de Gratien, associa à l'Empire Victor son

(*k*) *Idat. fast.*

(*l*) Selon les dattes des Loix, il étoit à Milan le 29 de Mars 381. à Aquilée le 22 d'Avril, & le 8 de May. Il étoit a Tréves le 14 d'Octobre. *Chronol. Cod. Theodos. pp. 104 105.*

(*m*) *Zozim. l. 4.*

(*n*) On voit par les dattes des Loix, qu'il étoit à Milan le 3. d'Avril 382, à Bresse le 10 de May, à Milan le 25, à Padouë le 20 de Juin, à Viminiac sur le Danube le 5 de Juillet, à Verone le 18 d'Août, à Padouë le 15 de Decembre. *Chronol. Cod. Theodos. pp. 106. 107.*

Il étoit à Milan le 29 de Janvier 383, & jusqu'au 2 de May, à Padouë le 22 & le 28 de May ; à Verone le 17 de Juin.

(*o*) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 960.*

(*p*) *Zozomen. l. 7. c. 11.*

(*q*) *Pacati panegyr. ad Theodos. Zozim. l. 4.*

(*r*) *Sulpit. Sever. vita S. Martini c. 23.*

(*s*) *Sulpit. l. 2. Dialog. c. 7. & Oros. l. 7. c. 34.*

(*t*) *Zozim. l. 4. Pacat. loco citato.*

(*u*) *Zozim. l. 4. p. 760. Prosper. Tyro.*

(*x*) *Oros. l. 7. c. 34. Zozim. l. 4. Rufin. Hieronym. epist. 3.*

(*y*) *Ambros. in Psalm. 60. & Serm. 2. & 3. de divers.*

An de J. C. 383.

fils, & fixa le Siége de sa domination à Treves. Ausone Précepteur de Gratien, en sortit, & se retira dans son pays; & l'usurpateur fit mourir, & persecuta les principaux amis du Prince, dont il avoit envahi les Etats. Merobaud & Vallion, ou Balion, comme ses principaux Capitaines, furent les premiers sacrifiez à sa vengeance (z). Valentinien II. qui n'avoit alors que douze ou treize ans, étoit avec sa mere Justine à Milan, lorsque la nouvelle de la mort de Gratien arriva. Justine, toute ennemie qu'elle étoit de S. Ambroise, mit son fils entre ses bras, & le pria d'en prendre la défense. Le Saint résolut donc, malgré la rigueur de la saison, car on étoit à l'entrée de l'hyver, de passer les Alpes, & d'aller trouver Maxime, pour ménager les interêts de ce jeune Prince, & empêcher Maxime de passer en Italie, où il auroit pû l'opprimer.

XLI. *S. Ambroise vient à Tréves.*

Il fit deux fois le voyage, la premiere fois en 383, & la seconde en 386. La premiere fois étant arrivé à Mayence (a), & avant qu'il eût vû Maxime, il rencontra le Comte Victor, que Maxime envoyoit à Valentinien II. pour lui demander la paix. Victor continua son chemin, & S. Ambroise arriva à Tréves, pour demander aussi la paix à Maxime. Y étant arrivé, Maxime ne voulut lui donner audience que dans le Conseil; & quoi que cela ne fût pas de la dignité épiscopale, S. Ambroise voulut bien s'y soumettre, parce qu'il consideroit alors Maxime comme superieur, & qu'il venoit pour traiter de paix avec lui. Maxime lui dit, que Valentinien devoit le venir trouver, comme son fils. S. Ambroise repliqua, qu'il n'y avoit nulle apparence de faire entreprendre un pareil voyage à un enfant, avec sa mere, pendant la rigueur de l'hyver, ni aussi de le mettre en chemin sans sa mere, pour une entreprise comme celle-là: que pour lui, il ne pouvoit ni promettre qu'il viendroit, ni dire qu'il ne viendroit pas, n'en ayant aucune commission, mais étant venu uniquement pour traiter de la paix. A quoi Maxime répondit, qu'il falloit attendre le retour de Victor, pour sçavoir quelle réponse il rapporteroit.

S. Ambroise fut donc obligé de demeurer à Tréves jusqu'au retour de Victor; & il eut si peu de complaisance pour Maxime dans ce qui regardoit la Religion & sa conscience, qu'il le separa même de la communion (b), & lui dit que s'il vouloit avoir Dieu favorable, il devoit faire pénitence d'avoir répandu le sang de son Prince. Cependant Victor revint de Milan, sans avoir pû engager le jeune Valentinien à venir trouver Maxime; mais au reste on convint de la paix, quoi qu'elle ne fût pas fort sincére de part ni d'autre. Maxime demeura en possession de ce qui avoit été à Gratien; sçavoir, des Gaules, de l'Espagne & de l'Angleterre; & Valentinien II. eut l'Italie, l'Afrique, & l'Illyrie occidentale.

An de J. C. 379.

XLII. *Recit de ce que S. Ambroise fit à Tréves auprès de Maxime.*

Le second voyage que S. Ambroise fit à Tréves vers Maxime, étoit pour affermir la paix, un peu ébranlée entre les deux Princes, & pour demander le corps de Gratien, qui en devoit être comme le gage. Voici comme le Saint luimême raconte son voyage (c), dans sa lettre à Valentinien II. » Etant arrivé à Tréves, je me » présentai dés le lendemain au Palais. Un Eu» nuque nommé Gallican, vint à moi, & me » demanda si j'avois des lettres de l'Empereur » Valentinien? Je lui répondis que j'en avois. Il » me dit que je ne pourrois avoir audience qu'au » Conseil. Je repliquai que ce n'étoit pas la » coutume que les Evêques y parussent; que » d'ailleurs j'avois des choses tres sérieuses & » tres importantes à communiquer à son Maî» tre. Enfin aprés avoir rapporté ma réponse à » Maxime, il me dit qu'il falloit que je me ré» solusse à paroître au Conseil. Je m'y résolus, » pour ne pas manquer à ce que je devois à vos » interêts. Lorsque l'Empereur fut assis, on me » fit entrer. Il se leva pour me recevoir & pour » m'embrasser: mais je m'arrêtai parmi les Se» nateurs qui étoient là. On m'exhortoit à » m'avancer, & l'Empereur même m'appella: » mais je lui répondis: Pourquoi voulez-vous » donner le baiser à celui que vous ne recon» noissez point? car si vous me reconnoissiez » pour Evêque, vous ne me feriez pas paroître » en cet endroit. Maxime me dit: Vous êtes » émû, mon Prélat. Si je le suis, lui répondis» je, ce n'est pas de l'injure que vous me faites, » mais de la confusion que j'ai de me voir dans » un lieu, qui ne convient pas à mon caractere.

» Vous êtes déja venu au Conseil, me dit-il, » dans votre premiere légation. Il est vrai, lui » répliquai-je; mais ce n'étoit pas ma faute, » c'étoit celle de celui qui m'y fit entrer. Eh, » pourquoi y entriez-vous? C'est, lui dis-je, » qu'alors je vous demandois la paix pour un » Prince, qui se regardoit comme votre infe» rieur: mais à present je parois devant vous de » sa part, comme de votre égal. Eh, de qui tient» il cette égalité? Il la tient, lui répondis-je, de » Dieu même, qui a conservé à Valentinien » l'Empire qu'il lui avoit donné. Alors il me » dit avec émotion: C'est que vous m'avez » trompé, vous & ce Bauton (d), qui vouloit » usurper l'Empire sous le nom de cet Enfant, » & qui a fait venir contre moi des Barbares: » comme si je n'étois pas en état de leur résister, » moi qui ai tant de milliers de ces gens-là à » ma solde; & si je n'avois pas été retenu lors» que vous vintes ici la premiere fois, qui au» roit pû me résister, à moi, & à mon Armée?

(z) *Pacat. panegyr. ad Theodos. Ambros. ep. olim 56. nunc 24. nov. edit. p. 888.*
(a) *Ambros. epist. olim 56. nunc 24. nov. edit. p. 888. & seq.*
(b) *Paulin. in vita Ambros. p.*
(c) *Ambros. epist. 24. nov. edit. p. 888.*

(d) Ce Bauton étoit François de naissance, illustre par ses belles qualitez, par sa valeur, sa conduite, sa fidelité, son desinteressement. Il fut Consul en 385, & S. Augustin prononça cette année-là son panégyrique à Milan. *August. contra litteras Petiliani l. 3. c. 30.*

An de J. C. 379.

» Je lui répartis doucement : Ne vous fâchez » point, puisqu'il n'y a pas lieu de se fâcher; » écoutez seulement avec patience ce que j'ai » à vous répondre. Je suis venu ici pour me justi- » fier de ce que vous dites que je vous ai trom- » pé dans ma premiere légation. Je me fais une » gloire de souffrir ce faux reproche, pour le » salut d'un jeune Prince orphelin. Rien ne » convient mieux à un Evêque, que de défen- » dre la veuve & l'orphelin, suivant l'Ecriture: » je n'ai garde de reprocher à Valentinien le » service, que j'ai tâché de lui rendre auprés de » vous.

» Mais en quoi me suis-je opposé a vous ? » Qu'ai-je fait pour empêcher vos Légions » d'entrer en Italie ? Quelles Troupes, quelles » Armées, quels rochers vous ai-je opposez ? » Me suis-je presenté comme une barriere, » pour vous arrêter ? Hé, plût à Dieu que mon » corps eût pû vous fermer le passage ! je ne » me défendrois pas d'une telle accusation, & » je ne craindrois point vos reproches. Quelles » promesses vous ai-je fait pour vous tromper ? » N'ai-je pas trouvé le Comte Victor à Mayen- » ce, qui alloit de votre part demander la paix » à Valentinien ? En quoi ce jeune Prince » vous a-t-il séduit, lui à qui vous avez deman- » dé la paix le premier, avant qu'il vous la de- » mandât par mon moyen ? Comment Bau- » ton vous a-t-il trompé ? Est-ce parce qu'il a » trop témoigné son attachement à son Prin- » ce, ou parce qu'il ne l'a pas trahi ? Mais » encore une fois, qu'ai-je fait pour vous » tromper; moi qui suis demeuré dans votre » Cour pendant que Victor étoit en Italie, » où il exécutoit vos ordres ? « Il raconte ensuite ce qu'il avoit répondu à Maxime, qui lui avoit demandé pourquoi Valentinien n'étoit pas venu le trouver. Il continuë : » J'é- » tois certainement à Tréves, quand Victor est » revenu : comment donc ai-je pû empêcher » Valentinien de venir en Gaules ? Lorsque je » m'en retournois, j'ai trouvé à Valence de » nouveaux Ambassadeurs, qui venoient vous » dire que ce Prince ne passeroit pas les Alpes : » j'ai trouvé les passages des montagnes gardez » par les Soldats de l'un & de l'autre parti. Ai- » je fait revenir d'Italie quelques-unes de vos » Armées ? Ai-je détourné vos Troupes d'y en- » trer ? Quels Barbares le Comte Bauton a-t-il » suscitez contre vous ? Et quand il auroit fait » venir des Allemands au secours de son Maî- » tre, quel crime y auroit-il, lui qui est né au » delà du Rhin; puisque vous-même menacez » l'Empire Romain, & des Barbares, & des » Soldats de delà le Rhin, dont vos Armées » sont remplies ?

» Et voyez la difference qu'il y a entre vos » menaces, & la douceur de Valentinien. Vous » demandiez d'entrer en Italie avec une Ar- » mée de Barbares & d'Etrangers; & lui a arrê- » té les Huns & les Alains, qui vouloient faire » irruption dans les Gaules, en leur opposant » les Allemands. Qu'y a-t-il d'extraordinaire, » si Bauton a mis aux mains des Barbares con- » tre d'autres Barbares ? Pendant que les Trou- » pes Romaines sont occupées à garder les pas- » sages des Alpes contre vous, les Juntanges, » peuples Allemands, ravageoient la Rhétie. » Pour les réprimer, Bauton a fait venir les » Huns & les Alains, qui leur ont fait la guer- » re, & ont pillé leur pays : vous vous en êtes » plaint; & aussi-tôt Valentinien, méprisant » l'avantage qu'il en tiroit, les a fait retourner » dans leur pays, en leur donnant de l'argent » du sien. Comparez sa conduite à la vôtre.

An de J. C. 381.

» Considerez aprés cela (votre frere Marcel- » lin) qui est à votre droite. Valentinien le te- » noit entre ses mains; il pouvoit venger sur » lui la mort de son frere Gratien; il ne l'a pas » fait, & il vous l'a renvoyé avec honneur, sans » consulter sa douleur & son ressentiment. » Mettez en parallele son procedé avec le vô- » tre : il vous a renvoyé votre frere en vie, ren- » dez-lui au moins son frere mort. Pourquoi » refusez-vous les cendres d'un frere, à celui qui » ne vous a pas refusé du secours contre soi- » même. Mais vous craignez, dites-vous, que » les Troupes ne sentent renouveller leur dou- » leur & leur affection pour Gratien & pour sa » famille, en voyant transporter son corps » mort en Italie. Hé, s'armeront-elles pour le » venger mort, aprés l'avoir abandonné vi- » vant ? Comment le craignez-vous aprés sa » mort, lui à qui vous avez ôté la vie, que vous » pouviez lui conserver ? Vous me dites : J'ai » fait mourir mon ennemi. Il n'étoit pas votre » ennemi, mais vous avez été le sien. Si quel- » qu'un venoit pour vous dépouiller aujour- » d'hui de l'Empire, vous diriez-vous son en- » nemi, ou ne diriez-vous pas plutôt qu'il est le » vôtre ? A mon sens, un Empereur en posses- » sion défend son droit; l'usurpateur l'attaque, » & lui fait la guerre. Accordez au moins à » l'Empereur Valentinien les cendres de son » frere, comme les gages de la paix que vous » voulez garder avec lui.

Les prieres de S. Ambroise n'eurent pour lors aucun effet sur l'esprit de Maxime : mais il y a apparence que dans la suite, & aprés la défaite de cet usurpateur, le corps de Gratien fut apporté à Milan, & enterré auprés de celui de Valentinien II. (e). Nous avons rapporté de suite ces deux ambassades de S. Ambroise, quoi qu'arrivées à une assez grande distance l'une de l'autre; parce qu'elles sont naturellement liées ensemble, & que la derniere rappelle presque tout ce qui se passa dans la premiere. Nous allons à present reprendre l'ordre des temps.

XLII. Les An[...]

Maxime ayant été élevé à l'Empire dans

(e) *Ambros. de obitu Valentiniani consolatio, t. 2. nov. edit. n. 79. p. 1194.* Quam sepulcra vicina .... inseparabiles in vita, & in morte non estis separati.

glois & les Saxons se rendent maîtres de la grande Bretagne.

An de J.C. 383.

l'Angleterre, emmena avec lui, lorsqu'il passa dans les Gaules, toute la jeunesse de ce pays-là, & tout ce qu'il y avoit de Soldats (*f*), pour se maintenir contre Gratien, dans qui il comptoit de trouver beaucoup plus de résistance qu'il n'en rencontra. Ces jeunes gens, & ces Troupes venuës d'Angleterre, n'y retournerent jamais; de sorte que ce pays dénué de secours, se trouva exposé aux courses des Pictes & des Ecossois, qui depuis ne cesserent de le ravager; jusqu'à ce qu'enfin les Anglois, & les Saxons venus d'Allemagne, s'en rendirent les maîtres vers le milieu du cinquiéme siécle, & lui donnerent le nom d'Angleterre, au lieu de celui de Bretagne, qu'elle portoit auparavant.

Quant à ceux que Maxime avoit amenez avec lui d'Angleterre, on prétend (*g*) qu'il leur donna pour demeure le pays des Armoriques dans les Gaules, qui depuis ce temps a porté le nom de Basse-Bretagne, à cause de ces nouveaux hôtes, qui s'y établirent, dit-on, sous la conduite d'un nommé Conan Meriadoc, & en chasserent les anciens habitans.

XLIV. *Histoire de sainte Ursule, & des onze mille Vierges.*

On ajoute à tout cela, que Conan voulant avoir des femmes pour lui & pour ses gens, en demanda à Dionote, ou Diodoque Roy de Cornouailles, qui lui envoya Ursule avec onze mille filles de qualité, & soixante mille autres de moindre condition *. Mais elles périrent toutes, ou sur la mer par la tempête, ou sur la terre par les Barbares, qui tenoient le parti des Romains contre Maxime. On dit que la flotte qui conduisoit Ursule, & toutes ces filles, ayant été jettée par les vents dans l'embouchure du Rhin, remonta ce fleuve jusqu'à Cologne, où Ursule & ses Compagnes, qui étoient Chrétiennes, furent martyrisées. On les y honore aujourd'hui comme Martyres, le 21 Octobre.

* Vers l'an de J.C. 384.

Sigebert de Gemblours (*h*) Religieux de saint Vincent de Metz, raconte la chose ainsi : Un Roy Barbare informé du mérite de sainte Ursule, qui étoit fille d'un Prince Chrétien, la fit demander en mariage pour son fils. On la lui accorda, & on demanda trois ans pour la disposer, & pour instruire son nouvel époux des principes de la Religion Chrétienne. Cependant on prépare une flotte pour la conduire. La flotte arrive au port de Tyele; de là elle vient à Cologne. Pendant la nuit, un Ange révéle à Ursule, qu'elle & ses Compagnes souffriront le martyre: mais qu'auparavant elles doivent aller à Rome. Elles remontent le Rhin; arrivent à Basle, font le voyage de Rome. Aprés avoir satisfait leur dévotion, elles retournent à Basle, remontent sur leur flotte, & arrivent à Cologne, qui étoit alors assiégée par les Huns.

An de J.C. 384.

Ces Barbares en font mourir un grand nombre. Ursule est prise, & conduite au Prince, qui commandoit ces Peuples. Il fait tous ses efforts pour la faire consentir à l'épouser. L'ayant trouvée infléxible, il la fait mourir. Une terreur panique s'étant répanduë dans l'Armée des Huns; ils levent le siége. Ceux de Cologne trouvent les corps des onze mille Vierges, & leur donnent une sepulture honorable.

Vandelbert (*i*) Moine de Prum, qui vivoit en 841, & dont le Martyrologe est le plus ancien qui parle de ces saintes Martyres, n'exprime pas le nombre d'onze mille, ni de soixante & onze mille Vierges, mais seulement de plusieurs mille. Quelques Sçavans croyent qu'au lieu d'onze mille Vierges, il faut lire onze Martyres vierges, & que l'erreur vient de ce chiffre mal expliqué ***XI. M. Virginum***. Quoi qu'il en soit, l'Histoire de ces Saintes est tellement embarrassée, que les plus sçavans conviennent qu'on ne sçauroit la débrouiller. D'ailleurs comme elle ne regarde pas directement notre sujet, nous nous contentons de l'avoir touchée en passant (*k*).

XLV. *S. Martin à la Cour de l'Empereur Maxime.*

La cruauté que Maxime exerçoit contre les amis & les fideles serviteurs de Gratien, & contre ceux qu'il soupçonnoit d'être contraires à son usurpation, attira à sa Cour un grand nombre d'Evêques (*l*), qui y vinrent de divers endroits, pour lui demander la grace des criminels, la liberté des prisonniers, le retour des exilez, & la vie de ceux qui avoient été proscrits. Les motifs qui y attiroient ces Prélats, & le besoin qu'ils avoient de la faveur de l'Empereur & des Grands, les obligerent à y faire des démarches, & à avoir des complaisances peu dignes de leur rang, & de la dignité du Sacerdoce. S. Martin, qui y étoit venu comme les autres, fut le seul qui sçut allier l'humilité & la modestie chrétienne, avec l'autorité du ministére apostolique, & la generosité digne de son caractére. Il demanda à l'Empereur la grace de plusieurs personnes, mais il le fit d'une maniere si noble, qu'il sembloit plutôt user de commandement que de prieres. Le Prince admirant sa vertu, ne lui pouvoit rien refuser, il l'invitoit souvent à manger à sa table. S. Martin répondoit qu'il ne pouvoit se résoudre à manger avec celui qui avoit privé deux Empereurs, l'un de la vie, & l'autre de l'Empire. En effet Maxime avoit tué Gratien, & tenoit une grande partie des Etats qui devoient appartenir à Valentinien II.

Mais Maxime s'excusoit sur la necessité où il s'étoit vû, disoit-il, d'accepter l'Empire, forcé par les Soldats; qu'il l'avoit ensuite défendu

(*f*) *Gildas. c. 11. p. 117.*
(*g*) *Vide Usser. rerum Britann. p. 199. 200.*
(*h*) *Passio SS. undecim millium Virginum, ex ms. Cod. monast. S. Vincentii Metens.*
(*i*) *Vandelbert Martyrol. xxj. Octob.*

Tunc numerosa simul Rheni per littora fulgent
Christo virgineis erecta trophæa maniplis
Agrippinæ urbi, quarum furor impius olim
Millia mactavit ductricibus inclyta sanctis.

(*k*) On peut voir Usser. *Rerum Britannic. p. 110. & seq. Baron. an. 383. Brouver. t. 1. p. 288. l. 5. & notas ad eundem p. 103.* Tillem. t. 5. Hist. des Emp. not. 27. sur Gratien. p. 725.
(*l*) *Sulpic. Sever. vita S. Martini c. 23. Paulin. Petragor. vita S. Martini metricè.*

An de J. C. 384.

par les armes; & que le succés dont Dieu avoit favorisé son entreprise, étoit une preuve qu'elle n'avoit pas été contre sa volonté; qu'au reste nul de ses ennemis n'étoit mort que dans le combat, & les armes à la main; S. Martin, ou touché de ses raisons, ou vaincu par ses prieres, ou plutôt attendri par le besoin de ceux pour qui il étoit venu interceder, consentit à aller manger chez lui. Maxime s'en tint si honoré, qu'il invita à ce festin les plus illustres de sa Cour, entre lesquels étoient son frere, son oncle paternel, & Evode Préfet du Prétoire. Saint Martin fut placé à la droite de l'Empereur; & un Prêtre qu'il avoit amené avec lui, fut mis entre le frere & l'oncle de l'Empereur. Au milieu du repas, l'Officier qui étoit chargé de presenter à boire, offrit la coupe à Maxime, qui la fit donner au saint Evêque, afin qu'aprés avoir bû, il la reçût de sa main: mais S. Martin, au lieu de la presenter à l'Empereur, la remit à son Prêtre, comme au plus digne de la table. Toute la compagnie approuva & admira cette action; on en parla dans tout le Palais, & on disoit publiquement, que l'Evêque de Tours avoit fait à la table de Maxime, ce qu'aucun Evêque n'auroit osé faire à la table d'un simple Juge. Maxime lui fit present d'une coupe, ou d'un plat de porphyre (m), qui fut conservé à Tours, & qui servit depuis à plusieurs miracles.

L'Empereur & l'Imperatrice étoient si pénétrez d'estime & de respect pour ce saint homme (n), qu'ils ne pouvoient se lasser de le voir & de l'entendre. Maxime le faisoit souvent venir en son Palais, où le Saint ne l'entretenoit que des devoirs d'un Prince Chrétien, de la rigueur des jugemens de Dieu, & de la gloire des Bienheureux. L'Imperatrice sur-tout étoit si touchée de ses discours, qu'on ne pouvoit l'arracher de ses pieds. Elle pria son Mari d'engager le Saint à vouloir prendre un repas chez elle. S. Martin ne put résister aux instances qu'ils lui en firent l'un & l'autre. La pieuse Princesse prépara de ses propres mains tout l'appareil du festin. Elle accommoda le lit de table, où il devoit s'asseoir; elle mit la table, lui donna à laver, servit les viandes qu'elle avoit fait cuire elle même; & tout le temps qu'il fut à table, elle se tint debout, éloignée de lui, dans la modestie & l'humilité d'une servante. Elle lui versa à boire, & lui presenta la coupe de sa main. Aprés le repas, elle recueillit avec soin les mies & les morceaux de pain qu'il avoit laissez, les préferant à toute la magnificence de la table des Rois. Ce fut apparemment dans les entretiens particuliers qu'il eut avec l'Empereur, qu'il lui dit par un esprit de prophetie (o), que s'il passoit en Italie pour faire la guerre au jeune Valentinien, il auroit d'abord quelqu'avantage, mais qu'il périroit peu de temps aprés; ce qui arriva comme il l'avoit prédit.

An de J. C. 384.

XLVI. *Histoire de Priscillien & des Priscillianistes.*

Aprés avoir obtenu la grace de ceux pour qui il étoit venu interceder; le Saint employa tout son crédit auprés de l'Empereur, pour empêcher que l'on ne mît à mort les Priscillianistes. Ces Heretiques, plus abominables que les Manichéens (p), avoient reüni toutes les erreurs, les impietez & les saletez qui étoient dispersées dans les autres hérésies. Priscillien leur auteur, ou plutôt leur réparateur, avoit paru en Espagne à la fin du quatriéme siécle. C'étoit un homme de qualité, éloquent, vif, sçavant, qui s'étant laissé aller aux sentimens de Marc & d'Elpide, Chefs de cette hérésie, les avoit bientôt communiquez à tres grand nombre de personnes d'Espagne & de Portugal *. Il y avoit même entraîné quelques Evêques. Quelques autres s'y opposerent, entre lesquels Idace Evêque de Merida, se distingua.

* An de J. C. 379.

On tint en 381. un Concile à Saragosse (q); où les Priscillianistes furent condamnez: mais les Evêques du parti de Priscillien, au lieu de se soumettre, établirent Priscillien, qui n'étoit encore que laïque, Evêque d'Avila, pour lui concilier plus d'autorité. Les Evêques Catholiques s'éleverent avec zele contre cette entreprise, & obtinrent un Décret de l'Empereur Gratien, par lequel il chassoit Priscillien, & les Priscillianistes, de toutes les terres d'Espagne (r). Mais Priscillien, & deux Evêques de son parti, se retirerent en Italie, pour tâcher de surprendre ou Damase à Rome, ou S. Ambroise à Milan *: mais ils ne reüssirent ni dans l'un ni dans l'autre.

* An de J. C. 381.

Alors il travaillerent à gagner quelques Officiers de la Cour de Gratien, pour obtenir de lui un rescrit contraire au premier. Ils y reüssirent par le crédit de Macedone grand Maître du Palais *. Ainsi ils rentrerent & dans l'Espagne, & dans leurs Eglises, sans que les Evêques Catholiques pussent s'y opposer. Ithace, le plus zelé de tous, ayant voulu faire quelque bruit, fut mis en justice, comme perturbateur de l'Eglise, & on décretta même prise de corps contre lui; ce qui l'obligea à se retirer en Gaules, où Gregoire Préfet du Prétoire, prit connoissance de cette affaire, & en informa l'Empereur. Mais Macédone gagné par les Priscillianistes, en fit renvoyer l'examen à Mavinien Vicaire d'Espagne, & en même temps fit partir des Sergens pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & pour le renvoyer en Espagne: mais Ithace évita ce malheur, premiérement par adresse, & puis par la protection de Britanne, ou Briton, Evêque de Tréves (s).

* An de J. C. 382.

La nouvelle de la révolte de Maxime en Angleterre, commençoit à se répandre, & Ithace ré-

(m) *Gregor. Turon. de miraculis S. Martini l. 4. c. 10.*
(n) *Sulpit. Dialog. 2. c. 7.*
(o) *Sulpit. vita S. Martini, c. 23.*
(p) Voyez M. de Tillemont Hist. Eccl. t. 8. p. 491.

(q) *Concil. t. 2. p. 1000.*
(r) *Vide Sulpit. l. 2. Hist. Eccl.*
(s) *Sulpit. l. 2. Hist. Eccl.*

solut d'attendre ce qui arriveroit de ce soûlevement, & de demeurer cependant en repos. Les succés de Maxime furent tres prompts, & la défaite de Gratien ayant laissé cet Usurpateur maître des Gaules, il entra comme en triomphe à Tréves *. Alors Ithace lui présenta sa Réquête, où il exposoit avec beaucoup de véhémence les crimes des Priscillianistes. L'Empereur envoya des ordres au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Espagne, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux qui étoient infectez de cette heresie, afin qu'ils y fussent jugez par le Concile, qui devoit bien-tôt s'y assembler.

* An de J.C. 384.

Ithace & Priscillien y comparurent. Ithace s'y défendit si mal, qu'il fut jugé indigne de l'Episcopat. Priscillien craignant un pareil sort, en appella à l'Empereur, & fut conduit à Tréves, où Ithace le suivit. Dans ce même temps S. Martin étant venu à la Cour, comme nous l'avons dit, s'employa auprés de l'Empereur, pour conserver la vie à ces Heretiques. Ce n'est pas qu'il n'eût horreur de leur heresie, de même que les autres Evêques Catholiques, & qu'il ne desirât ardemment la conversion & la correction de ceux qui la soutenoient: mais il ne pouvoit approuver le zele outré d'Ithace, qui les poursuivoit criminellement devant Maxime (t). Il l'en reprit plus d'une fois: mais Ithace, au lieu de se corriger, accusoit S. Martin lui même d'être Priscillianiste. L'Empereur eut toutefois tant d'égards aux prieres du Saint, qu'il suspendit en sa consideration la condamnation de ces Heretiques: mais aprés qu'il fut sorti de Tréves, les autres Evêques solliciterent si fortement Maxime, qu'il fit juger Priscillien & les Priscilianistes par le Préfet, & leur fit trancher la tête *.

* An de J.C. 385. de Maxime 3.

Cette execution, quoi que faite par les ordres de l'Empereur, & ensuite du jugement d'un Laïc, & par les poursuites d'un accusateur Laïc, (car l'Empereur en avoit commis un d'office dans cette affaire), ne laissa pas d'être considerée par la plupart des Evêques, comme entiérement contraire à l'esprit de douceur, qui doit regner dans le Christianisme, & sur-tout parmi les Ministres du Seigneur: c'est pourquoi les plus éclairez se séparerent de la Communion d'Ithace.

XLVII. *Mort de Britton Evêque de Tréves. Felix lui succede.*

Mais quelque temps aprés *, Britton Evêque de Tréves étant mort (u), les Evêques de la Province s'assemblerent, pour lui donner un Successeur (x), qui fut Felix. Comme Maxime soutenoit Ithace, & les autres qui avoient accusé & poursuivi les Priscillianistes; les Evêques, par une mauvaise complaisance, communiquoient avec eux. S. Martin fut obligé, par des affaires tres pressantes, de venir en ce même temps à la Cour. Dés que la nouvelle de son approche fut répanduë, ces Evêques commencerent à trembler, & à témoigner leur embarras; parce qu'ils prévoyoient que S. Martin ne manqueroit pas de se séparer de leur Communion dés qu'il arriveroit, & que son exemple soutenu de son autorité, seroit suivi de plusieurs autres.

* An de J.C. 386.

An de J.C. 386.

XLVIII. *S. Martin vient de nouveau à Tréves.*

Ils résolurent donc avec l'Empereur, d'envoyer au devant de lui des Archers du Maître des Offices, pour lui dire qu'il n'avoit que faire d'approcher de la Ville, s'il ne vouloit garder la paix avec les Evêques qui y étoient. Il répondit adroitement, & en éludant leur demande, qu'il viendroit dans la paix de J. C. Il entra dans la Ville pendant la nuit, & alla droit à l'Eglise pour faire sa priere: le lendemain il se transporta au Palais, pour les affaires qui l'avoient amené. Une des premieres étoit d'interceder en faveur de Narse & de Leucade, Gouverneurs de Province, d'un merite distingué, qui n'avoient mérité l'indignation de Maxime, que par leur fidele & constant attachement à Gratien. La seconde, & toutefois la principale raison, étoit pour empêcher l'execution des ordres de l'Empereur, qui avoit depuis deux jours, à la sollicitation des Evêques, envoyé des Tribuns en Espagne, pour poursuivre les Priscillianistes, & leur ôter la vie & les biens. L'Empereur qui ne manquoit pas d'adresse, differa un jour ou deux à lui accorder ce qu'il demandoit. Cependant S. Martin ne communiquoit pas avec les Evêques; ce qui les allarmoit terriblement: de maniere, qu'ils coururent à Maxime, se plaignant que la conduite du Saint étoit un grand préjugé de leur condamnation par tous les autres Evêques, puisqu'un seul, nommé Theogniste, avoit eu la hardiesse de les condamner; & que seroit-ce, s'il étoit appuyé de Martin, dont l'autorité étoit si grande? Qu'aprés cela, ils n'étoient pas seurs de conserver leurs Evêchez; qu'il auroit bien mieux valu ne le pas laisser entrer dans la Ville, puisqu'il se déclaroit non seulement le défenseur, mais le vangeur des Priscillianistes: enfin se jettant aux pieds de l'Empereur, & fondant en larmes, ils le conjuroient d'employer son autorité royale contre ce seul homme.

Il s'en fallut peu que Maxime ne traitât S. Martin comme il avoit fait les Heretiques (y). Cependant il fut retenu par la consideration du merite & de la vertu du Saint. Il le fit venir en particulier, lui parla avec douceur; lui dit que ces Heretiques avoient été condamnez comme ils le méritoient, & suivant les régles de la Justice ordinaire, plutôt qu'à la poursuite des Evêques; qu'il ne devoit pas pour cela les rejetter de sa Communion: mais le Saint paroissant fort peu touché de ces raisons, l'Empereur en colére le quitta brusquement, & donna ordre qu'on allât exécuter ceux pour qui le Saint intercedoit, c'est à dire, Narse & Leucade. Il étoit

(t) *Sulpit. Hist. l. 2.*
(u) On fait la fête le 5 de May, & son nom se trouve ce jour-là dans quelques Martyrologes.

(x) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*
(y) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*

nuit quand S. Martin en apprit la nouvelle ; il court aussi-tôt au Palais, & promet de communiquer avec Ithace, & ses compagnons, pourvû qu'on pardonne à ces deux Officiers. Maxime qui n'attendoit que cette soumission, révoque incontinent ses ordres, & lui accorde tout ce qu'il demande.

XLIX. *S. Martin communique avec les Evêques, qui avoient poursuivi la mort des Priscillianistes.* Le lendemain se devoit faire l'ordination de Felix Evêque de Tréves *, tres saint homme, & digne d'être Evêque dans un meilleur temps. S. Martin assista à cette cérémonie, & communiqua avec les autres Evêques : mais il ne put se résoudre à donner par écrit, un acte de cette communion, comme ils le lui demandoient avec instance (z). Dés le lendemain il partit en diligence, & comme un homme qui fuit. *An de J. C. 386.* Dans le chemin il ne fit que gémir, d'avoir ainsi pris part à une communion criminelle. Il arriva ainsi jusques vers le Bourg d'Epternach (a), à trois lieües & demie de Tréves. Etant dans les grandes forests qui environnoient ce lieu, il s'arrêta seul, examinant sa conscience sur ce qui lui étoit arrivé. Alors il vit tout d'un coup un Ange, qui lui dit : C'est avec raison, Martin, que vous êtes touché de repentir : mais vous n'en avez pû sortir autrement : maintenant donc rassurez-vous, reprenez votre constance, de peur que vous ne risquiez & votre gloire & votre salut. Depuis ce temps il ne communiqua jamais avec les Ithaciens ; & pendant les seize ans qu'il vécut encore, il ne se trouva ni à Concile, ni à assemblée d'Evêques.

L. *Miracles que saint Martin fit à Tréves.* La grande autorité que le Saint avoit acquise dans la Ville de Tréves, & le respect extraordinaire qu'on y avoit pour lui, étoit un effet non seulement de sa vertu extraordinaire, mais aussi des grands miracles qu'il y avoit faits (b). Sulpice Severe en rapporte quatre, mais il ne nous apprend pas quand ils furent faits ; si ce fut au premier voyage sous Valentinien I. ou aux deux autres sous Maxime. Le premier miracle est d'une fille paralytique, qui n'avoit plus qu'un soufle de vie, lorsque le Saint arriva à Tréves. Le pere de la malade accourut à l'Eglise, où le Saint étoit avec plusieurs Evêques, & le pria de rendre la santé à sa fille. S. Martin s'en excusa : mais les Evêque le contraignirent d'aller à la maison de ce pauvre homme. Il alla ; & s'étant prosterné en terre pour prier, il se leva, se fit apporter de l'huile, la beuit, en fit couler dans la bouche de la fille, & la guerit.

En ce même temps (c), Tetradius, homme de qualité, & élevé à la dignité de Proconsul, avoit un serviteur possedé du Démon. On pria S. Martin de lui imposer les mains. Il ordonna que l'on fist venir le serviteur : mais quelque effort que l'on fist pour le faire sortir, on ne put jamais le tirer de sa chambre. Il mordoit comme un furieux, ceux qui vouloit l'approcher. *An de J. C. 386.* Tetradius se jettant aux pieds du Saint, le prioit de venir dans sa maison pour le guérir : mais il répondit qu'il ne pouvoit se résoudre à entrer dans le logis d'un profane & d'un Gentil, (car Tetradius étoit encore dans les ténébres du Paganisme.) Il promit donc qu'il se feroit Chrétien, s'il guerissoit son serviteur. Alors Martin y alla, imposa les mains au jeune homme, & le délivra du Démon. Tetradius se fit instruire, fut Cathécumene pendant quelque temps, & fut enfin baptisé. On croit qu'il consacra sa maison au Seigneur, & que c'est aujourd'hui l'Abbaye de S. Martin prés de Tréves, sur le bord de la Moselle (d).

Peu de temps aprés (e), comme il entroit dans la maison d'un Bourgeois de cette Ville, il s'arrêta sur le seuil, & dit qu'il voyoit un Démon dans le porche. Il lui commanda de se retirer : mais le malin Esprit, au lieu d'obeïr, saisit un serviteur de la maison qui étoit au dedans, en sorte qu'il commença à grincer les dents, & à mordre tous ceux qu'il rencontroit. Toute la maison en fut troublée, & le peuple qui y étoit accouru, prit la fuite : mais S. Martin s'avançant contre lui d'un pas assuré, lui commanda de s'arrêter ; puis, comme le Démoniaque menaçoit de le mordre, le Saint lui mit les doigts dans la bouche, & lui dit : Si tu as quelque pouvoir, dévore-les. Alors, comme si on lui eût mis un fer chaud dans la bouche, il éloignoit ses dents, craignant de toucher les doigts du Saint. Enfin étant forcé de sortir, & ne le pouvant par la bouche, il sortit par le fondement, avec les excremens du possédé.

Un jour le bruit s'étoit répandu à Tréves que les Barbares alloient faire une irruption dans le Pays (f). Toute la Ville en étant troublée, S. Martin fit venir un possedé, & lui commanda de dire si cette nouvelle étoit vraie. Il répondit que c'étoit seize Démons qui avoient comploté de répandre ce bruit, afin d'obliger Martin de sortir de la Ville, au moins par la crainte des Barbares : qu'au reste les Allemands ne songeoient à rien moins qu'à entrer sur les terres des Romains ; ce qui rassura les Bourgeois, à qui cette nouvelle avoit donné l'allarme.

LI. *Qui étoit Sulpice Severe. Ses Ecrits.* Sulpice Severe, de qui nous tenons ces particularitez de la vie de S. Martin, qu'il a écrite avec tant d'élegance, étoit d'Aquitaine (g). Il épousa une fille fort riche, d'une famille consulaire. Sa belle-mere s'appelloit Bassule, qui eut beaucoup de part à la conversion de S. Sulpice, & au genereux mépris qu'il fit des choses de la terre, & de l'héritage de son pere. Elle contribua aussi extrêmement à lier Sulpice avec S. Paulin (h), & avec d'autres serviteurs de Dieu. S. Paulin faisoit une estime toute par-

(z) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*
(a) *Sulpit. loco citato.* Haud longè à vico, cui nomen est Andethanna.
(b) *Sulpit. vita S. Martini, c. 15.*
(c) *Id. cap. 16.*
(d) *Browver. l. 4. annal. Trevir. p. 260.*
(e) *Sulpit. vita S. Martini, c. 17.*
(f) *Idem ibid. c. 18.*
(g) *Gennad. c. 19. de Script. Eccles.*
(h) *Sulpit. ep. 3.*

An de J. C. 386.

ticuliere de Bassule, qu'il appelle sa venerable sœur (i), qui s'étoit comme dépouillée de son sexe, par la fermeté de sa foi, & qui par là étoit devenuë un membre de l'homme parfait, qui est J. C. avec qui elle ne faisoit plus qu'un, avec S. Sulpice son gendre.

Cette sainte femme avoit un fils qui lui donna beaucoup de mécontentement; ce qui l'obligea de se retirer à Tréves, vers le temps que S. Martin mourut. S. Sulpice Severe avoit déja peu de temps auparavant écrit la vie de S. Martin *, & cet ouvrage étoit aussi-tôt devenu public. Peu aprés il écrivit à un Diacre de ses amis, que le Saint étoit mort, & qu'il lui étoit apparu montant au Ciel, & S. Cler auprés de lui. Cette lettre fut bien-tôt portée à Tréves, où étoit Bassule, qui lui manda qu'il auroit dû y joindre le recit de la mort de S. Martin. S. Sulpice s'en défendit, sur ce que Bassule publioit tout ce qu'elle pouvoit avoir de lui, sans le consulter: mais enfin il se rendit, & lui accorda cette satisfaction (k).

* Vers l'an 396 ou 397.

LII. *Vie monastique connuë à Tréves. Conversion de deux Courtisans.*

Je ne sçai si c'est S. Athanase, ou S. Martin, qui introduisirent à Tréves l'amour & la pratique de la vie monastique. On sçait que l'un & l'autre ont été plus d'une fois dans cette Ville, & qu'ils étoient fort zelez pour la propagation de ce saint Institut. S. Augustin (l) nous apprend que quelque temps avant sa conversion, c'est à dire avant l'an 387, il y avoit des Hermites qui demeuroient proche de Tréves. » Pontitien, un de ses amis, lui ayant parlé avec de » grands éloges, de S. Antoine, & des assemblées de Moines, qui se voyoient en plusieurs » endroits, sur-tout à Tréves; & voyant que » S. Augustin prenoit plaisir à ce récit, il lui raconta comme trois de ses amis & lui s'en allerent se promener une aprés-dînée, dans des » jardins qui touchoient les murailles de la Ville de Tréves, pendant que l'Empereur prenoit » le divertissement des spectacles du Cirque.

» Pontitien prit d'un côté, avec un de ses » amis, & les autres d'un autre. Ceux-cy s'avançant sans songer où ils alloient, rencontrerent une pauvre cabane, où s'étoient » retirez quelques serviteurs de Dieu, munis » de cette pauvreté d'esprit, à laquelle le » Royaume de Dieu est promis. Ils trouverent » là la vie de S. Antoine; & l'un d'eux s'étant » mis à lire, se sentit tout d'un coup rempli » d'admiration pour la vie si extraordinaire de » ce saint homme, & touché d'un grand desir » d'imiter ce genre de vie, pour ne plus penser » qu'à servir Dieu, & de quitter l'employ qu'il » avoit auprés de l'Empereur.

» A mesure qu'il lisoit, ce desir s'augmentoit en lui, & son cœur s'embrasoit de l'amour de Dieu. Enfin touché de cette honte » salutaire, que produit la vraie sagesse, & entrant dans une sainte colere contre lui-même, il se tourna vers son ami, & lui dit: Que » prétendons-nous par toutes les peines que » nous nous donnons? & qu'est-ce qui nous » attache à la Cour? Y pouvons-nous plus » esperer, que de devenir amis de l'Empereur? Et quand nous serions parvenus à cet » honneur, qu'y a-t-il de plus fragile qu'une » telle fortune? A combien de perils expose-t-elle? & combien en faut-il essuyer, pour parvenir à cet état? Mais quand pouvons-nous esperer de nous y voir? O qu'il en coûte moins » pour être ami de Dieu! Il n'y a qu'à le vouloir. Si je le veux, je le deviens dans le moment. Aprés avoir parlé de la sorte, il se remit à lire, plein du dessein qu'il venoit de » concevoir de mener une autre vie, & agité » de mille secousses, qui étoient comme les » douleurs de l'enfantement de cette nouvelle » vie. Cependant à mesure qu'il continuoit de » lire, son cœur se changeoit, & se défaisoit de » l'amour du monde, comme il parut incontinent.

An de J. C. 386.

» Etant donc déja tout à Dieu, il dit à son » ami: C'en est fait, me voila dépris de ce qui » faisoit ci-devant l'objet de mes esperances; je » suis résolu de servir Dieu dans ce lieu-ci, & » de commencer dés aujourd'hui. Si vous ne » vous sentez pas en disposition d'en faire autant, au moins ne vous opposez point à mon » dessein. L'autre répondit, qu'il vouloit avoir » part à une si grande grace, & lui tenir compagnie dans la sainte milice qu'il entreprenoit; & tous deux commencerent dés ce moment à bâtir l'édifice spirituel de leur salut. » Cependant Pontitien, & celui qui se promenoit avec lui d'un autre côté, ne sçachant » ce que ces deux étoient devenus, les cherchoient de tous côtez; & les ayant enfin trouvez dans cette cabane, ils leur dirent qu'il » se faisoit tard, & qu'il falloit s'en retourner. » Ceux-ci leur firent part de la résolution qu'ils » venoient de prendre, & leur conterent ce » qui en avoit été l'occasion; les priant, s'ils » n'étoient point en disposition de les imiter, » qu'au moins ils ne se missent point en devoir » de les combattre.

» Ces derniers ne se trouvant point changez, & en état de suivre un si grand exemple, » pleurerent au moins leur malheur; & aprés » avoir felicité leurs amis de leur sainte résolution, & s'être recommandez à leurs prieres, » ils retournerent au Palais de l'Empereur, » ayant toujours le cœur attaché à la terre; » & les autres se tinrent dans cette cabane, » n'ayant de pensées que pour le Ciel. Ils » étoient tous deux prêts à se marier, & même » déja fiancez. Celles qu'ils devoient épouser, » ayant sçu le parti qu'il avoient pris, en prirent un tout semblable, & consacrerent à » Dieu leur virginité. « Ce récit de Pontitien

(i) *Paulin. ep. 11.*
(k) *Sulpit. ep. 3.*
(l) *Aug. Confess. l. 8. c. 6.*

fit

fit une vive impression sur le cœur de S. Augustin, & ne contribua pas peu à sa conversion.

An de J. C. 388.

LIII. *S. Alire de Clermont guérit la fille de l'Empereur Maxime.* S. Gregoire de Tours (m) raconte un miracle operé par S. Alire, ou Illidius, Evêque de Clermont en Auvergne, sur la fille de l'Empereur Maxime. Cette Princesse étoit possedée d'un démon, dont personne n'avoit pû la délivrer. La réputation de S. Alire étant parvenuë jusqu'aux oreilles de l'Empereur, il envoya incontinent querir le saint Evêque, qui étant arrivé à Tréves *, passa la nuit en oraison, & à chanter des hymnes & des cantiques; & le lendemain mettant ses doigts dans la bouche de la fille, il chassa de son corps le malin Esprit. L'Empereur lui offrit de grands présens; mais il le remercia, le priant seulement qu'il délivrât ceux de Clermont, de la charge de fournir en espéces, le froment & le vin qu'ils devoient à la Cour, & de se contenter qu'ils les donnassent en argent; ce qui lui fut accordé.

* An de J.C. 385.

Le saint Vieillard accablé d'années, mourut en retournant en Auvergne, & son corps fut reporté à son Eglise. On assûre (n) que la Princesse qu'il avoit délivrée du démon, se retira en Auvergne, apparemment aprés la mort de Maxime; & y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 17 de Mars. On montre encore aujourd'hui son tombeau dans l'Abbaye de S. Alire, où elle est qualifiée fille de l'Empereur d'Allemagne (o). S. Ambroise (p) parle des filles de Maxime, & dit que Theodose leur laissa la vie & la liberté.

LIVRE SIXIE'ME.

I. *Maxime fait la guerre au jeune Valentinien.*



MAXIME, aprés la défaite de Gratien, n'avoit fait la paix avec Valentinien II. son frere, que par la crainte des armes de Theodose; & Theodose de son côté, ne s'étoit abstenu de faire la guerre à Maxime, que dans l'appréhension de s'engager dans une guerre civile, qui ne pouvoit être que tres fatale à l'Empire. Ainsi la paix n'étoit assurée, ni du côté de Theodose, qui regardoit Maxime comme un usurpateur; ni du côté de Valentinien, qui ne demeuroit dans l'inaction, que parce qu'il étoit trop foible pour faire la guerre au meurtrier de son frere; ni enfin du côté de Maxime, qui ne pouvoit se tenir assûré de l'Empire, tandis qu'il resteroit des Princes interessez à la vengeance de Gratien. Il résolut donc de prévenir Valentinien; & lorsqu'on y pensoit le moins, il passa tout d'un coup les Alpes (q), & tira droit à Milan, où le jeune Empereur tenoit sa Cour. Comme il ne se trouvoit pas en état de défense, il se sauva vers Theodose, & alla par mer à Thessalonique (r). Theodose lui promit toutes sortes de secours, & arma puissamment contre Maxime.

Mais avant de quitter l'Orient, il prit les précautions necessaires pour s'assûrer qu'en son absence rien n'en troubleroit la paix. Il s'avança ensuite vers la Pannonie *, & remporta d'abord divers avantages sur les Generaux de Maxime. De là il marcha contre Aquilée, où il surprit Maxime, qui s'y étoit enfermé (s). La Ville fut prise aussi-tôt, & Maxime saisi, comme il étoit sur son Trône, distribuant de l'argent à ses partisans. On le dépouilla incontinent des marques de sa dignité, & on l'amena devant Theodose & Valentinien, les pieds nuds & les mains liées. On lui trancha la tête aussi-tôt aprés *.

* An de J.C. 388.

* Le 27. d'Août, selon Socrate ou le 28 de Juillet, selon Idace.

Maxime avoit laissé en Gaules son fils Victor, à qui il avoit donné le titre de César, ou même d'Auguste, comme nous l'apprenons de quelques Historiens, & de plusieurs Inscriptions (t). Theodose y envoya en diligence le General Arbogaste, qui s'en saisit, & le fit mourir.

II. *Les François font la guerre dans les Gaules.*

Pendant que Maxime faisoit la guerre en Italie, les François couroient la Germanie & la Belgique, sous la conduite de Genebaud, Marcomir & Sunnon (u). Ils répandirent la frayeur jusques dans Cologne; en sorte que les Generaux Nannien & Quentin, que Maxime avoit laissez à Tréves pour gouverner la jeunesse de son fils, & pour la défense des Gaules, ayant rassemblé une Armée, s'avancerent vers Cologne, où ils défirent (x) ceux des Barbares qui étoient demeurez au deça du Rhin, aprés que les autres eurent passé ce fleuve, chargez des dépouilles des Provinces qu'ils avoient pillées.

Aprés cela les Generaux de Maxime tinrent conseil, pour sçavoir s'ils passeroient le Rhin, & iroient attaquer les François sur leurs terres. Nannien n'en fut pas d'avis, disant que ces peuples seroient sur leurs gardes, & dans leur pays, & par consequent en état de les bien recevoir: mais Quentin & les autres, n'ayant pas été de ce sentiment, Nannien se retira à Mayence, & les autres passerent le Rhin à Nuys, & marcherent contre les François. Ceux-ci avoient aban-

(m) *Gregor. Turon. vita Patrum, c. 2. p. 1153. n. 1. & Hist. Franc. l. 1. c. 40.*

(n) *Vide Ruinartii addenda & emendanda ad Greg. Turon. p. 1404.*

(o) A. IMPERATORIS ALEMANNICI FILIA QUAM SCS ILLIDIUS LIBERAVIT. SEPULTA XVI K. APRILIS.

(p) *Ambros. epist. 17. p. 216.*

(q) Vers le mois de Septembre 387. Valentinien II. étoit encore à Milan le 8 de Septembre. *Chronol. Cod. Theodos. p. 118.*

(r) *Sozomen. l. 7. c. 14. &c.*

(s) *Oros. l. 7. c. 35.*

(t) *Victor. p. 546. Idacius Chronic. Prosp. Birag.*

(u) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 2. c. 9. ex Sulpicio Alexand.*

(x) *Gregor. ibid.* Multis Francorum, apud Carbonariam ferro peremptis.

An de J.C. 388.

donné leurs demeures & leurs Villages, feignant de fuir, & s'étoient retirez dans leurs bois & dans leurs marais, & avoient fait de grands abattis à l'entrée de leurs forêts, pour arrêter les Romains, qui aprés avoir mis le feu aux maisons qu'ils trouverent vuides, passerent la nuit sous les armes, & le lendemain se mirent à chercher l'Ennemi. Ils marcherent une grande partie du jour, par des chemins inconnus, dans les bois : mais voyant que tout étoit barré par des abattis, ils se jetterent dans des terres marécageuses, qui étoient prés de là. D'abord il ne parut qu'un petit nombre d'Ennemis, qui étant montez sur les arbres abattus qui leur servoient de remparts, lançoient contre les Romains des flèches empoisonnées, & trempées dans le suc d'herbes vénimeuses, qui tuoient ceux mêmes dont elles avoient seulement effleuré la peau, par le poison qu'elles répandoient dans leurs veines. Aprés cela les François vinrent en plus grand nombre, & s'étant jettez dans les champs, y firent périr une tres grande quantité de Romains, dont les uns se jettant dans des fondrieres avec leurs chevaux, se tuoient & s'écrasoient l'un l'autre. L'Infanterie, qui étoit plus libre, avoit cependant toutes les peines du monde à se dégager des marécages; & ceux qui avoient pû s'en tirer, se jettoient dans les bois, & s'y tenoient cachez; de sorte que les Légions ne pouvant ni se rallier, ni conserver leur rang, furent aisément défaites par les François. Le Tribun Heraclius, & la plupart des Capitaines y moururent; le peu qui se sauva, se jetta dans les bois, & se retira où il put, à la faveur de la nuit.

Aprés la mort de Victor fils de Maxime, on donna la conduite de l'Armée à Carietton & à Syrus, en la place de Nannien (y); & ces deux Generaux tinrent leurs Armées sur le Rhin, pour empêcher les François de passer dans les Gaules.

III. *Le jeune Valentinien vient dans les Gaules.*

Le jeune Valentinien vint bien-tôt aprés dans ce pays *, où il demeura presque toujours depuis. Arbogaste qui y avoit été envoyé par Theodose, y avoit pris une grande autorité; & Valentinien eut bien-tôt lieu de se repentir de la lui avoir laissé prendre. Arbogaste étoit François de naissance (z), avoit beaucoup de conduite & de valeur; & la fidelité avec laquelle il avoit servi Gratien & Theodose, lui avoit acquis un tres grand crédit. Lors donc que Valentinien II. fut arrivé dans les Gaules, Arbogaste qui étoit General de toutes les Troupes, engagea ce jeune Prince à marcher contre les François (a), pour les obliger à rendre tout ce qu'ils avoient pris l'année précedente sur les Légions conduites par Quentin, & à livrer les auteurs de la guerre, pour les punir, comme violateurs de la paix. L'Histoire ne nous apprend pas la suite de cette entreprise, mais seulement que Valentinien eut une conference avec Marcomir & Sunnon, Princes des François; qu'ils donnerent des ôtages à l'ordinaire, & que l'Empereur alla passer l'hyver à Tréves.

* An de J.C. 389.

An de J.C. 389.

Ce jeune Prince n'avoit alors que vingt ans; & cependant ayant sçû qu'on se plaignoit qu'il avoit trop d'attache aux jeux du Cirque (b), il défendit qu'on en donnât, même aux jours de la naissance des Empereurs. On le blâmoit d'aimer trop les combats des bêtes; il fit tuer en un même jour toutes les bêtes destinées à ces spectacles. On murmuroit de ce qu'il dînoit de trop bonne heure; il s'adonna tellement au jeûne, qu'il se privoit même de dîner la plupart des jours qu'il traitoit les Grands de l'Empire. On l'avertit qu'il y avoit à Rome une Comédienne qui corrompoit toute la jeune noblesse par les attraits de sa beauté; il la fit venir à la Cour, mais il ne la vit point ni en particulier, ni sur le theâtre, & la renvoya ainsi, pour apprendre à la jeunesse, par son exemple, à surmonter les charmes de la volupté. Lorsque dans son Conseil on hésitoit par la consideration de quelques personnes puissantes, il prenoit le parti de la justice, sans acception de personnes. Il aimoit si tendrement ses peuples, qu'il ne permit jamais qu'on leur imposât de nouveaux impôts. Ils ne peuvent payer les anciens, disoit-il, & on leur en imposera de nouveaux ! Il aimoit ses amis jusqu'à souhaiter de mourir, plutôt que de les exposer pour lui. C'est l'éloge que S. Ambroise fait de ce Prince si sage & si chrétien. Il n'avoit toutefois pas encore reçu le baptême, mais il souhaitoit avec ardeur de le recevoir des mains de S. Ambroise, & il lui en écrivit quelque temps aprés : mais Dieu ne permit pas qu'il reçût cette grace, ayant été prévenu par la mort, ainsi que nous l'allons voir.

IV. *Le jeune Valentinien s'avance jusqu'à Vienne en Dauphiné. Insolence d'Arbogaste.*

Quelques Barbares faisoient des ravages contre d'autres Barbares vers l'Illyrie, & avoient déja fait quelques prisonniers sujets de Valentinien. Ce Prince craignant qu'ils ne se jettassent sur l'Italie, résolut de quitter le repos dont il jouïssoit dans les Gaules *, pour aller s'opposer à leur entreprise (c). Il s'avança jusqu'à Vienne, où Arbogaste, qui s'étoit saisi de presque toute l'autorité, le tenoit enfermé dans le Palais (d), presque comme un simple particulier, disposant absolument de toutes les charges de la milice, qu'il donnoit à des François; & de tous les emplois civils, qu'il accordoit à des gens de sa faction. Cela alloit si loin, qu'aucun Officier, quoi qu'engagé à l'Empereur par le serment de fidelité, n'auroit osé lui obeïr, si ses ordres n'eussent été approuvez par Arbogaste. Valentinien s'en plaignit souvent à Theodose (e), disant que ce General n'avoit que du

* An de J.C. 392.

(y) *Gregor. Turon ibid. p. 59. ex lib 4. Sulpitii Alexandri.*
(z) Voyez M. de Tillemont, t. 5. Hist. des Emper. p 351.
(a) *Gregor. Turon. t. 2. Hist. Franc. c. 9. p. 59. ex lib. 4. Sulpit. Alexandri.*
(b) *Vide Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(c) *Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(d) *Gregor. Turon. l. 2. Hist. Franc. p. 60. ex Sulpit. Alexand,*
(e) *Zozim. l. 4. p. 775.*

An de J.C. 392.

mépris pour sa dignité, & le conjurant de venir le secourir en diligence ; si non qu'il seroit obligé de l'aller trouver en Orient. Un jour étant assis sur son Trône, & ayant vû Arbogaste qui venoit, il le regarda fiérement, & lui donna un Brevet, par lequel il lui révoquoit la charge de General. Arbogaste l'ayant lû, le déchira, le jetta par terre, & répondit : Ce n'est pas de vous que j'ai reçu ma charge, & vous n'êtes pas en état de me l'ôter. Aprés cela Arbogaste ne songea plus qu'aux moyens de se défaire de son Prince.

V. *Mort du jeune Valentinien, mis à mort par les ordres d'Arbogaste. Eugene est fait Empereur.*

La maniere dont il executa ce dessein, est raconrée assez diversement par les Historiens. Les uns (*f*) disent que l'Empereur se divertissant un jour avec ses Soldats, Arbogaste y survint, & le perça de son épée. D'autres (*g*), que comme il se divertissoit aprés dîner sur le bord du Rhône, les assassins envoyez par Arbogaste, l'etranglerent avec leurs mains, puis le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit pendu lui-même. Socrate & Sozomene disent que les Eunuques du Palais, gagnez par Arbogaste, l'etranglerent pendant qu'il dormoit (*h*). Il mourut le Samedy 15. de May, veille de la Pentecôte *, agé seulement de vingt ans & quelques mois. Arbogaste n'osa se faire déclarer Empereur par les Troupes, mais il donna cette dignité à Eugene (*i*), afin qu'il pût regner sous le nom de cet homme, qui lui avoit toute l'obligation de ce qu'il étoit.

* An de J.C. 392.

Eugene avoit autrefois enseigné la Rhétorique latine, & s'étant ensuite mis à la Cour, y avoit eu des emplois considerables. Dés qu'il se vit élevé à l'Empire, il envoya des Ambassadeurs à Théodose, pour sçavoir s'il vouloit le reconnoître pour Empereur, & le recevoir pour Collégue (*k*). On ne sçait pas précisément quelle réponse Théodose leur donna ; mais on sçait que dés lors l'un & l'autre se préparerent à la guerre *. Avant que de s'y engager, Arbogaste jugea à propos de la faire aux François, dont il haïssoit les deux principaux Chefs, Marcomir & Sunnon (*l*).

* An de J.C. 392.

VI. *Arbogaste fait la guerre aux François.*

Il les attaqua donc l'année même qu'il avoit fait mourir le jeune Valentinien *, passa le Rhin à Cologne, durant la plus grande rigueur du froid ; se flatant de pouvoir sans danger pénetrer dans le fond du Pays de ces Barbares, pendant que les arbres dégarnis de feuilles, leur ôtoient le moyen de se cacher dans leurs forêts. Il entra d'abord dans le Pays des Bructeres, qui sont les plus voisins du bord du Rhin, & ensuite dans celui des Chamares *, qu'il ravagea, sans que personne s'opposât à lui, si ce n'est que quelques Troupes des Ansivariens & des Cattes parurent de loin sur les hauteurs avec Marcomir. Eugene vint ensuite lui-même sur le Rhin (*m*), renouvella l'ancienne alliance avec les François & les Allemands ; & étalla sur les bords du fleuve son Armée, qui étoit prodigieuse, pour inspirer la terreur à ces peuples : il en enrôlla aussi beaucoup dans ses Troupes, qu'il mena contre Théodose (*n*).

* An de J.C. 392.

* *Bructeri & Chamari.* On croit que c'est le Duché de Berg, & le Comté de la Mark.

An de J.C. 392.

L'Auteur de la vie de S. Ambroise (*o*) raconte qu'Arbogaste étant à table avec les Princes François, apparemment aprés la cérémonie de l'alliance dont nous venons de parler, ces Etrangers lui demanderent s'il connoissoit Ambroise ? Je le connois, répondit Arbogaste, je suis même de ses amis, & j'ai souvent mangé à sa table. Ce n'est pas sans cause, repliquerent-ils, que vous remportez toujours la victoire sur vos Ennemis, puisque vous êtes ami d'un homme qui dit au Soleil : Arrête-toi ; & il s'arrête.

Marcomir, ou Marcomer, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, étoit, à ce qu'on prétend (*p*), fils de Priam, & pere de Pharamond premier Roy des François. La Chronique de Prosper Tiro (*q*) met le Régne de Priam en France en 382, & celui de Pharamond en 420. Mais ni Gregoire de Tours, ni Fredegaire ne parlent point de Priam, ni de Pharamond, quoi que le même S. Gregoire parle souvent de Marcomir. On donne pour fils à Pharamond le Roy Clodion (*r*), & c'est ainsi que la plupart ont ajusté la Genealogie des premiers Rois de France : mais l'on convient qu'il n'y a rien sur cela que de tres incertain avant le Régne de Clovis, qui est le veritable fondateur de la Monarchie Françoise dans les Gaules (*s*).

VII. *Eugene fait la guerre à Théodose.*

Retournons à Eugene. Il passa en Italie en 393, dans le dessein de faire la guerre à Theodose ; & à la nouvelle de son approche, S. Ambroise quitta Milan, & se retira plus avant dans l'Italie. Il avoit été autrefois en liaison avec Eugene, & il l'avoit honoré avec une parfaite sincerité (*t*). Eugene même lui avoit écrit aussi-tôt qu'il s'étoit vû élevé à l'Empire. S. Ambroise ne lui avoit point fait de réponse. Mais lorsqu'il fut de retour à Milan, il lui écrivit (*u*), lui rendit compte de sa conduite ; & lui fit comprendre qu'il ne s'étoit pas retiré par un motif de crainte, mais pour ne pas avoir commerce avec un homme qui s'étoit souillé par un sacrilége, en accordant aux Payens le rétablissement de l'Autel de la Victoire. Et lors qu'Eugene vint à Milan, les Prêtres ne le voulurent pas recevoir aux prieres ni à la communion de l'Eglise, & rejetterent ses présens, à cause de ce qu'il avoit fait en faveur de l'Idolatrie (*x*).

(*f*) *Zozim. l. 4. p. 776.*
(*g*) *Philostorg. l. 11. c. 1.*
(*h*) *Socrat. l. 5. c. 25. Sozom. l. 7. c. 22.*
(*i*) *Oros. l. 7. c. 35. Socrat. l. 5. c. 25. Zozim. l. 4.*
(*k*) *Rufin. Hist. Eccl. l. 2. c. 31. Zozim. l. 4.*
(*l*) *Gregor. Turon. l. 2. Hist. Franc. c. 9. p. 60.*
(*m*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 60. ex Sulpit. Alex.*
(*n*) *Oros. l. 7. c. 35.*
(*o*) *Vita Ambros. à Paulino scripta.*

(*p*) *Vide Vales. rerum Franc. l. 2. p. 92. & l. 3. p. 119. Aimoin. & Rorico.*
(*q*) *Prosper. Tyro ex edit. Pithai. & apud Quesnium.*
(*r*) *Vide Ruinart. notas in l. 2. Hist. Franc. Gregor. Turon. p. 160.* & M. de Tillemont, t. 5. Emper. p. 637.
(*s*) Hist. de France du P. Daniel, Préf. hist. t. 1. pp. j. ij. iij.
(*t*) *Ambros. epist. olim 25. nunc 57. nov. edit. p. 1010.*
(*u*) *Idem ibid. vide Paulin. vita Ambros.*
(*x*) *Paulin. vita Ambros.*

VIII. *Theodose en Italie. Il gagne la victoire contre Eugene.*

An de J.C. 394.

Theodose de son côté partit de Constantinople vers la fin du mois de May 394. Il étoit à Heraclée le 30. de ce mois, & à Andrinople le 15 de Juin (y). Il continua son chemin par la Dace, & les autres Provinces qui sont entre la Thrace & les Alpes Juliennes, qui separent l'Italie de la Norique, ou de la Baviere. Il usa d'une telle diligence, qu'il se rendit maître des Alpes avant que Rufin sçût seulement son arrivée (z). Mais à la descente de ces montagnes, Theodose trouva l'Armée d'Eugene rangée dans une vaste campagne (a). Il envoya d'abord contr'eux, les Troupes de Barbares qu'il avoit dans son Armée, qui plierent, & ne purent soutenir les efforts des Troupes commandées par Arbogaste : mais ayant ensuite envoyé de nouvelles Troupes, il fit un grand carnage des Ennemis, & la nuit separa les combattans, sans qu'aucune des deux Armées pût dire qu'elle avoit remporté la victoire. Cependant la plus grande perte paroissoit du côté de Theodose, & Eugene ne doutoit pas que le lendemain il ne dût remporter une Victoire complette. La chose arriva tout autrement, & contre toutes les apparences humaines.

Theodose se voyoit avec une Armée beaucoup plus foible, & avec cela enveloppé des Ennemis, qui s'étoient glissez par derriere sur les hauteurs, & devoient l'attaquer par derriere, pendant qu'il seroit aux mains avec le gros de l'Armée : mais Dieu lui ayant promis la victoire en songe, il s'avança avec confiance contre Arbogaste, par des defilez étroits, & où ses Troupes ne pouvoient marcher aussi vîte qu'il auroit voulu. Alors descendant de cheval, & se mettant à pied à la tête de ses Soldats, il leur dit, plein de foi : Et où est le Dieu de Theodose? En même temps il s'éleva un vent si violent, qui soufloit contre les Soldats d'Eugene (b), qu'il rompoit leur rangs, leur faisoit tomber les armes des mains, & les exposoit nuds aux traits qu'on leur tiroit. La poussiere donnant contre leurs yeux, les empêchoit de se servir de leurs traits, & même leur déroboit la vuë des Soldats de Theodose, lesquels profitant d'une circonstance si favorable, firent périr une infinité de leurs Ennemis, & remporterent une victoire complette (c).

IX. *Mort du Tyran Eugene.*

Les Soldats d'Eugene qui restoient, jetterent bas les Armes, & demanderent la vie à Theodose, qui la leur accorda, à condition qu'ils lui ameneroient Eugene. On courut en diligence au tertre où il s'étoit mis durant la Bataille. Quand il vit ses gens venir à lui hors d'haleine, il crut qu'ils venoient lui annoncer la défaite de Theodose. Il leur demanda s'ils le lui amenoient lié & garotté, comme il le leur avoit commandé? Mais au lieu de cela, ils le saisirent lui-même, le chargerent de liens, & le menerent à Theodose. Il parut devant ce Prince les mains liées derriere le dos, & dépouillé des marques de la dignité Imperiale. L'Empereur lui reprocha la mort de Valentinien, l'usurpation de l'Empire, & la guerre qu'il y avoit allumée ; & comme il se jettoit aux pieds de Theodose, pour lui demander la vie, les Soldats lui trancherent la tête par l'ordre de l'Empereur. Sa tête fut mise au bout d'une lance, & portée par toute l'Armée. Arbogaste, qui s'étoit sauvé dans les Montagnes, ayant sçu qu'on le cherchoit par-tout pour le faire mourir, comme l'auteur de tout le mal, se passa son épée au travers du corps deux jours aprés la bataille (d).

An de J.C. 394.

X. *Theodose donne à son fils Honoré le titre d'Empereur.*

* An de J.C. 394. de Theodose 16.

Aprés cette victoire *, qui rendoit Theodose seul maître de tout l'Empire, ce pieux Empereur eut la religion de ne pas s'approcher des Sacremens, à cause du sang qu'il avoit répandu (e), jusqu'à ce qu'il eût reçû un témoignage de la faveur de Dieu, par l'arrivée de son fils Honoré, qu'il envoya incontinent querir à Constantinople. Le jeune Prince arriva à Milan, & Theodose le reçut à l'Eglise, & le mit entre les mains de S. Ambroise (f). Aprés cela il déclara Honoré Empereur d'Occident, & lui donna pour partage l'Italie, l'Espagne, les Gaules, & toute l'Afrique. Il le mit sous la conduite de Stilicon, qu'il déclara General des Troupes, & Ministre de toutes les affaires. Honoré n'avoit que neuf ans, & n'étoit pas par consequent capable de gouverner par lui-même ; & Theodose qui comptoit de s'en retourner au plutôt en Orient, ne pouvoit lui-même veiller au gouvernement de l'Occident.

Stilicon tiroit son origine des Vandales (g). Son pere avoit commandé des Armées sous le regne de Valens. Stilicon se distingua aussi dans la guerre, & parvint par son merite à la charge de General de la Cavalerie & de l'Infanterie, & à la dignité de Patrice. Il accompagna Theodose dans toutes ses guerres, & commanda les Troupes Romaines durant vingt-trois ans (h), depuis 385 jusqu'en 408. Theodose lui donna pour femme Serene sa niéce, qu'il regardoit comme sa fille, & Stilicon en eut un fils nommé Eucher, & deux filles Marie & Thermamie, que l'Empereur Honoré épousa l'une aprés l'autre.

XI. *Mort de Theodose.*

Theodose se disposoit à retourner à Constantinople, lorsqu'il mourut à Milan le 17 de Janvier 395. laissant l'Empire d'Orient à Arcade son

(y) *Chronolog. Codicis Theodos. p. 129.*

(z) *Zozim. l. 4. Sozom. l. 7. c. 22. Claudian. de Consulatu Honorii.*

(a) *Sozom. l. 7. c. 24. Claudian. Consul. Honor.*

(b) Cet évenement pourroit paroitre naturel, par ce que dit le Chevalier Digby, traité de la poudre de sympathie, p. 27.

(c) *Oros. l. 7. c. 3. Aug. de Civit. l. 5. c. 26. Rufin. l. 2. c. 33. Socrat. l. 5. c. 25. Theodoret. l. 5. c. 24. &c.*

(d) *Socrat. l. 5. c. 25. Claudian. de III. Consul. Honorii.*

At ferus inventor scelerum trajecerat altum
Non uno mucrone latus ; duplexque tepebat
Ensis, & ultrices in se converterat iras
Tandem justa manus . . . .

(e) *Ambros. de obitu Theodosii, l. 2. p. 1197.*

(f) *Ambros. vita per Paulin.*

(g) *Oros. l. 7. c. 38.*

(h) *Zozim. l. 5.*

Il laisse l'Empire à son fils Arcade. fils aîné, âgé de dix-huit ans, sous la conduite de Rufin ; & celui d'Occident à Honoré, âgé de dix ans & quelques mois, sous la régence de Stilicon (*i*). Ce General, avant que de renvoyer en Orient les Troupes que Theodose en avoit amenées, fit un voyage vers le Rhin (*k*), où il renouvella l'alliance avec les François, & les Allemands de ces quartiers-là. La seule terreur de ses Armes obligea ces peuples à venir à lui, & à lui jurer alliance. Claudien nomme les François, les Allemands, les Basternes, les Bructeres, les Cimbres, & les Cherusques, parmi ceux qui vinrent trouver Stilicon. Il insinuë que ce General fit ce voyage seul, c'est à dire peu accompagné ; ainsi il laissa les Armées en Italie.

An de J. C. 394.

Marcomir & Sunnon, dont il a déja été parlé, & qui étoient Rois d'une partie des François, n'approuverent point l'alliance qui avoit été faite avec Stilicon par le reste de la nation ; ils voulurent troubler la paix ; mais sans qu'il ait été besoin de leur faire la guerre, Sunnon, aprés avoir été retenu quelque temps en prison, mourut en exil en Toscane ; & Marcomir se vantant de vanger la mort de son frere, fut lui même tué par les siens (*l*) ; aprés quoi Honoré donna de nouveaux Rois aux François.

XII. *Etat des Gaules en ce temps-là.*

Claudien nous décrit l'état des Gaules en ce temps-là, comme le plus tranquille du monde. Les Saliens, qui n'avoient auparavant point d'autre exercice que la guerre, commençoient à cultiver la terre. Les Sicambres changent, dit-il, leurs épées en faulx & en instrumens de labourage (*m*). Les Belges menent paître sans crainte leur bestiaux au delà du Rhin ; & les Gaulois conduisent leurs troupeaux au delà de l'Elbe, sur les montagnes des François. On chasse à son aise dans la Forêst Hercinie, & l'on coupe hardiment les bois que les Barbares avoient consacrez à l'exercice de leur Religion, & qu'ils adoroient comme des Divinitez. Ils aiment & ils respectent leurs vainqueurs, & se font un honneur de servir dans leurs Armées, & de combattre sous leurs enseignes. La Provence, toute accoutumée qu'elle est à la domination Romaine, n'est pas plus soumise aux ordres de l'Empire, que les François le sont aux Rois, qui leur sont donnez par l'Empereur. Il y a sans doute de l'exagération dans tout cela, mais il y a aussi de la verité ; sans quoi l'exageration seroit ridicule ; & il est certain que la paix dura assez long-temps avec les Barbares de delà le Rhin.

XIII. *Concile de Turin, en 398.*

On a vû ci-devant, que Felix Evêque de Tréves, avoit été ordonné par des Prélats attachez au parti d'Ithace & d'Idace, & separez de communion des autres Evêques, pour avoir poursuivi avec trop de chaleur la condamnation de Priscillien & des Priscillianistes. Ce schisme dura depuis l'an 385, jusqu'en 398, qu'on tint le Concile de Turin, auquel assisterent plusieurs Evêques des Gaules. Dans le vj. Canon de ce Concile (*n*), il est dit que ceux des Evêques de France, qui communiquoient avec Felix ayant envoyé des Députez au Concile. » Il a été décidé, que ceux d'entr'eux, qui voudroient se » separer de sa Communion, seroient reçus » dans celle du Concile, en conformité des » lettres d'Ambroise d'heureuse mémoire, & » de l'Evêque de Rome (Sirice apparemment,) lesquelles ont été luës dans l'assemblée. « Or cette lettre de S. Ambroise est probablement celle qu'il écrivit à Valentinien ; & dans laquelle il rend compte à ce Prince de sa seconde Ambassade auprés de l'Empereur Maxime (*o*). Il y parle en ces termes : » Maxime voyant que je ne communiquois pas avec » les Evêques qui étoient unis de communion » avec lui, & qui poursuivoient la mort de quelques autres Evêques Heretiques, il me commanda, à leur sollicitation, de sortir incontinent de la Ville. Je sortis volontiers, quoi » que plusieurs crussent que je n'éviterois pas » les pieges qu'on me tendoit. Je n'avois de » douleur que de voir mener en exil un Evêque » nommé Hygin, si âgé, qu'il n'avoit plus, » pour ainsi dire, qu'un souffle de vie ; & en même temps si dénüé, qu'il n'avoit ni habit, ni » aucune des choses dont son âge avoit besoin ; » & commme je remontrois aux Seigneurs de » la Cour, qu'il y avoit de la cruauté à envoyer » ainsi un vieillard, sans lui donner de quoi se » coucher, on me chassa moi-même.

An de J. C. 394.

XIV. *Felix Evêque de Tréves.*

Quant à la lettre du Pape, qui fut aussi luë dans ce Concile, on ne l'a plus aujourd'hui. Felix, qui y est marqué comme fauteur des Priscillianistes, est, à ce qu'on croit, le successeur de Britton Archevêque de Tréves. Sulpice Severe (*p*) en parle comme d'un tres saint personnage, & digne d'un meilleur temps. Il est honoré comme Saint dans l'Eglise de Tréves, & on trouve son nom dans quelques Martyrologes (*q*), au 26 de Mars. Bollandus a donné sa

(*i*) *Zozim. l. 4. Ambr. orat. de obitu Theod. t. 2. p. 1197. & seq.*
(*k*) *Claudian. de 4. Consul. Honorii.*
Hunc tamen in primis populos lenire feroces,
Et Rhenum pacare jubes. Volat ille citatis
Vectus equis, nullâque latus stipante catervâ ....
Pergit, & hostiles, tanta est fiducia, ripas
Incomitatus adit. Totum properare per amnem,
Attonitos humili Reges cervice videres.
Ante Ducem nostrum flavam sparsere Sicambri
Cæsariem, pavidoque orantes murmure Franci
Procubuere solo, &c.
(*l*) *Claudian. l. 1. in 1. Consul. Stilic.*
Macometes Sonnoque docent ; quorum alter Etruscum
Pertulit exilium ; cum se promitteret alter
Exulis ultorem, jacuit mucrone suorum.

(*m*) *Idem ibid.*
Ut Salius jam rura colat, flexosque Sicambri
In falcem curvent gladios ....
—— Lucosque vetustâ
Relligione truces, & robora numinis instar
Barbariei, nostræ feriunt impunè bipennæ.
(*n*) *T. 2. Concil. Labbe. p. 1157.* Quoniam Legatos Episcopi Galliarum, qui Felici communicant destinarunt, si qui se ab ejus communione voluerint sequestrare, in nostræ pacis consortium suscipiantur. Juxta litteras venerabilis memoriæ Ambrosii Episcopi, vel Romanæ Ecclesiæ sacerdotis, dudum latas, quæ in in Concilio legatis præsentibus recitatæ sunt.
(*o*) *Ambros. epistol. 24. nov. edit. p. 891. n. 12.*
(*p*) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*
(*q*) *Vide Belland. 26 Martii.*

An de J.C. 394.

vie, dans laquelle on lit, qu'aprés douze ans d'épiscopat, il renonça au monde, & passa le reste de sa vie dans un Monastere, qu'il avoit bâti à Tréves, sous le nom de la Sainte Vierge, & des SS. Martyrs Thébéens. Il y transfera ensuite le corps de S. Paulin, un de ses prédecesseurs, duquel cette Eglise prit dans la suite sa dénomination. Felix ne vécut pas long-temps depuis sa retraite; il mourut dans son Monastere, & fut enterré dans l'Eglise de S. Paulin. Cette Eglise a été ruïnée pendant les dernieres Guerres. On y voyoit son tombeau, & son corps élevé de terre, dans une châsse, & exposé à la vénération publique (r), suivant l'usage de ce pays-là, où les cercueils des Saints étoient suspendus en l'air avec des chaînes. La douziéme année de son épiscopat revient à l'an 398, qui est celle de la tenuë du Concile de Turin; & ce fut sans doute pour expier le scandale de son schisme, que ce saint homme quitta l'épiscopat, pour se retirer dans un Monastere : mais on ne sçait pas l'année de la mort de Felix : elle a pu arriver vers l'an 400. car on dit qu'il ne survêquit pas long-temps à son abdication. Il eut pour successeur Maurice.

XV. *Stilicon & Rufin gouvernent l'Empire sous Arcade & Honoré.*

Pendant que Stilicon gouvernoit l'Occident sous Honoré, Rufin gouvernoit de même l'Orient sous Arcade. Ces deux Régens se faisoient ombrage l'un à l'autre, & leur jalousie faillit de causer de grands maux dans l'Empire (s). Stilicon prétendoit que Theodose, en mourant, lui avoit confié le soin de tout l'Empire; & comme les Armées d'Orient, que cet Empereur avoit amenées en Italie contre Eugene, étoient encore sous le commandement de ce General *, il résolut de les ramener en Orient. Les ravages qu'Alaric Chef des Goths, faisoit alors dans la Macédoine & dans la Thessalie soumises à Arcade, lui en fournirent un prétexte. Il s'avança avec les Troupes d'Occident & d'Orient jusques dans la Thessalie, & au voisinage d'Alaric * : mais Arcade lui envoya des ordres précis de remettre à ses Generaux les Troupes d'Orient, & de s'en retourner avec celles d'Occident. Il fallut obeïr : mais il retint les meilleures Troupes, & ne renvoya que les moindres, qu'il confia à Gaïnas, qui lui avoit promis de tuer Rufin (t). Rufin fut en effet tué le 27 de Novembre 395, aussi-tôt que Gaïnas fut arrivé à Constantinople : mais Stilicon n'y gagna rien, parce que l'Eunuque Eutrope fut mis en sa place. Ainsi la jalousie & la mesintelligence continua entre ces deux Ministres.

* An de J.C. 394. d'Honoré 1.

* An de J.C. 395. d'Honoré 2.

On en vit bien-tôt de fâcheux effets. Eutrope, aprés avoir employé son pouvoir à la perte des principales personnes de l'Empire d'Orient *, entreprit aussi de se défaire de Stilicon *, & de le faire assassiner : mais la chose ayant été découverte, il porta Arcade à le faire déclarer ennemi public par le Sénat de Constantinople, & à saisir tout ce qu'il avoit en Orient. (u). Vers le même temps, Gildon qui commandoit les Troupes en Afrique, ayant été gagné par Eutrope, se révolta contre Honoré, & se donna à Arcade, qui le reçut sous sa protection (x). Cela ne pouvoit manquer d'allumer la guerre entre les deux freres : toutefois Gildon ayant été défait l'année suivante, la paix fut rétablie entre Honoré & Arcade : mais la mesintelligence continua entre Eutrope & Stilicon. Le premier fut Consul en 399, & on vit alors un monstre qu'on n'avoit jamais vû, & qu'on ne vit jamais depuis : un Eunuque Consul (y). Stilicon le fut l'année suivante 400.

* An de J.C. 395.

* An de J.C. 397.

An de J.C. 397.

XVI. *Loix d'Honoré pour les Gaules.*

Cependant Honoré, qui faisoit sa demeure ordinaire à Milan, travailloit autant qu'il pouvoit à procurer le bonheur de ses peuples, à ruïner l'idolâtrie, & à maintenir la paix de l'Eglise par de bonnes Loix qu'il faisoit. On en trouve une de l'an 399, qui regarde les Gaules. Les personnes puissantes obtenoient, ou achetoient des exemptions pour leurs terres; & comme ces exemptions ne diminuoient point les tributs que l'on demandoit à toute une Ville (z), les plus foibles & les plus pauvres demeuroient chargez, non seulement de leur taille, mais aussi de celle des riches exempts. Si les plus foibles vouloient se mettre sous la protection de quelque personne puissante, pour s'exempter de payer, il falloit acheter cette protection avec une partie de leurs biens; de maniere que de quelque côté qu'ils se tournassent, ils étoient accablez sous les impositions. Honoré, pour remedier à cet abus, qui ruïnoit l'Empire, ordonna que les tributs seroient également imposez sur toutes sortes de personnes, sans avoir égard à aucun privilége; & que quiconque auroit acheté une terre, en subiroit aussi les charges : mais ces Loix furent tres mal observées; & le mal, au lieu de diminuer, augmenta encore, jusqu'à ce que Dieu livra ce pays aux François, & aux autres Nations du Nord, qui au moins n'étoient pas coupables de ces injustices (a).

Le même Prince donna la même année * une Loi (b), qui confirmoit les Loix précedentes, qu'il avoit faites contre l'idolâtrie & les Idoles, permettant aux Chrétiens de les briser, & d'abolir toutes les marques d'idolâtrie. S. Augustin (c) témoigne qu'alors il étoit défendu sous peine de la vie, de sacrifier aux faux Dieux, & que presque par toute la terre on renversoit les Temples, & on mettoit les Idoles en piéces. Mais comme quelques personnes animées d'un zele trop peu éclairé, vouloient aussi abattre

* An de J.C. 399. d'Honoré 5.

(r) *Vide Brouver. l. 4. Annal. Trevir. ad finem p. 274.*
(s) *Zozim. l. 5. p. 782.*
(t) *Zozim. l. 5. p. 782.*
(u) *Vide Claudian. & Eutrop. l. 1.*
(x) *Zozim. l. 5. p. 788.*
(y) *Claudian. in Eutrop. v. 8.*

Omnia cesserunt Eunucho Consule monstra :
Heu cœli terræque pudor !

(z) *Cod. Theodos. 11. tit. leg. 26.*
(a) *Salvian. l. 5. de Gubernat. Dei.*
(b) *Cod. Theodos. 16. tit. 10. l. 15. p. 149.*
(c) *Aust. l. 1. c. 9. in Parmenian. Donatist.*

An de J. C. 399.

les statuës qui servoient d'ornemens aux édifices publics, sous prétexte qu'elles representoient des divinitez prophanes, le Prince défendit de toucher à ce qui ne servoit qu'à l'ornement des bâtimens publics, & adressa sa Loi à Macrobe & à Proclien Vicaires des Préfets, l'un en Espagne, & l'autre dans les Gaules.

XVII. *Alaric vient en Italie.*

Alaric, aprés avoir répandu la terreur dans l'Empire d'Orient, vint en Italie au commencement du cinquiéme siécle *. Comme on aura dans la suite occasion de parler souvent de cet homme, il est bon de le faire connoître. Alaric étoit Goth de naissance, de la famille des Bacthes, qui passoit pour une des plus illustres de sa nation. Il étoit Chrétien, mais Arien, comme la pluspart des Goths. Ils avoient embrassé l'Arianisme en 375, à l'imitation d'Ulphilas leur Evêque. On convient qu'il avoit de la valeur, de la conduite, & même quelque religion pour un Barbare & un Heretique. Claudien qui vivoit en ce temps-cy (d), dit qu'Alaric avoit juré par le Danube son Dieu paternel, qu'il ne quitteroit les Armes qu'aprés avoir pris la Ville de Rome. Il se vantoit (e) d'avoir mis les Empereurs en fuite à la vuë de l'Hebre, ou dans la Thrace; d'avoir vû la nature obeïr à ses ordres, les montagnes s'affaisser devant lui, & les rivieres se dessécher pour lui ouvrir le passage. Theodose l'avoit amené en Italie, lorsqu'il vint faire la guerre à Eugene. Nous l'avons vû dans la Thrace & dans la Macedoine: il pénétra ensuite jusques dans le Peloponese; enfin il entra en Italie, & alla assiéger Rome, disant qu'il n'y alloit point de lui-même (f), mais qu'il y étoit poussé par quelqu'un, qui l'excitoit jour & nuit à aller saccager cette Ville criminelle: mais il ne l'attaqua que quelques années aprés. Dans les années 400, 401 & 402, il ne fit, pour ainsi dire, que s'essayer, par les ravages qu'il commit dans l'Italie.

* An de J. C. 400. d'Honoré 6. Voyez la Chronique de Prosper & Jornand, rerum Gothic.

Mais en 403, Stilicon ayant rassemblé les meilleures Troupes de l'Empire, & ayant même fait venir celles qui étoient occupées à garder les bords du Rhin (g), attaqua Alaric à Pollence dans le Piémont, sur le Taner, fort peu au dessous de Quierasch. Les Romains eurent d'abord tout l'avantage; les Goths effrayez lâcherent le pied: mais ensuite ayant repris courage, ils battirent les Romains, & en passerent un grand nombre au fil de l'epée; ce qui a fait dire à Orose (h), que les Romains vainquirent en combattant, & furent vaincus aprés la victoire. Il est pourtant vrai que les Romains demeurerent maîtres du bagage des Goths, firent plusieurs prisonniers, racheterent plusieurs captifs, prirent même la femme d'Alaric, avec ses enfans, & ses belles-filles (i); ce qui fut cause que ce Conquerant accepta la paix aux conditions que Stilicon lui offrit. Alaric fut obligé de sortir de l'Italie, & de se retirer dans la Pannonie. Il repassa de nouveau les Alpes en 408, comme nous le verrons ci-aprés.

An de J. C. 400.

XVIII. *Irruption des Allemans, des Vandales & des Suéves dans les Gaules.*

Les Gaules jouïssoient depuis dix ans d'une profonde paix *, lorsque les Allemands, les Vandales & les Suéves y firent irruption en 406, le dernier jour de l'année, selon la Chronique de S. Prosper (k). Ils se jetterent d'abord dans la premiere Germanie, où est Mayence; & aprés l'avoir ruïnée, ils entrerent dans la Belgique, où ils ravagerent Tréves & Metz (l). Les murs de la Ville de Metz tomberent d'eux-mêmes la nuit qui précéda l'arrivée des Ennemis, qui y entrerent sans trouver aucune résistance, la brûlerent & la saccagerent. De là ils allerent à Tréves, dont les habitans leur fermerent les portes, & défendirent si bien les avenuës de leur Ville, que les Ennemis n'y purent entrer. Enfin les Barbares allerent à Arles, où Chrocus leur Roy fut pris, & mis à mort. Nous avons déja vû la même histoire sous les Empereurs Valerien & Gallien. C'est en ce temps que la place S. Gregoire de Tours (m). Il y a beaucoup d'apparence que voici sa veritable place. Les anciens Historiens (n), & les Chroniques de S. Prosper, de Prosper Tyro, de Cassiodore, metrent unanimement cette irruption vers ce temps-cy, à une ou deux années prés. Les autres monumens historiques s'y rapportent. Salvien (o) dit que ces Barbares entrerent d'abord dans le premiere Germanie, appellée Barbare; qu'aprés l'avoir saccagée, ils désolerent la Belgique, puis ils pillerent les richesses de ceux de la Guyenne, peuple débauché; qu'enfin ils se rendirent maîtres de toutes les Gaules, mais non pas tout d'un coup; afin que pendant qu'une partie étoit attaquée, l'autre pût profiter de cet exemple de la justice de Dieu pour se corriger,

* Depuis 395. jusqu'en 406.

Paul Orose (p) dit aussi que les Alains, les Suéves, les Vandales, & plusieurs autres nations barbares, qui s'étoient jointes à eux, a-

(d) *Claudian. de Bello Gothico, v. 81. 82.*
—— Patrii numen juraverat Istri,
Non nisi calcatis loricam ponere Rostris.

(e) *Id. ibid. v. 524.*
—— Tot Augustos Hebro qui teste fugavi,
Te patiar suadente fugam, cum cesserit omnis
Obsequiis natura meis? Subsidere nostris
Sub pedibus montes, arescere vidimus amnem...
Fregi alpes, galeisque Padum victricibus hausi:
Quid restat nisi Roma mihi!

(f) *Socrat. l. 7. c. 10. Sozom. l. 9. c. 6.*

(g) *Claudian. de Bello Gothico, v. 422.*

(h) *Oros. l. 7. c. 37.*

(i) *Claudian. de Bello Gothico, & de Consulatu Honorii.*

(k) *S. Prosper Chronic. 31 Decemb.* Voyez Tillemont, note 22. sur Honoré.

(l) *Aimoin. l. 3. c. 1. apud Duchesne, t. 3. p. 46. Vide & vit. S. Trudonis apud Mabill. sæc. 2. Bened. p. 1076. & acta Trevir. c. 35.*

(m) *Hist. Franc. l. 1. c. 30. p. 25.*

(n) *Zozim. l. 6. p. 826. Oros. l. 7. c. 40. &c.*

(o) *Salvian. l. 7. de gubernat. Dei, p. 371. t. 8. Bibl. PP.* Ac primum à solo patrio effusa est in Germaniam primam, nomine Barbaram; post cujus primum exitium arsit regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium, & post hæc corpus omnium Galliarum. Sed paulatim, idipsum tamen, ut dum pars clade cæditur, pars exemplo emendaretur.

(p) *Oros. l. 7. c. 40.*

An de J. C. 406.

près avoir passé sur le ventre aux François, qui vouloient apparemment, en vertu de leur alliance avec les Romains, les empêcher de passer le Rhin, passérent ce fleuve, se jetterent sur les Gaules, & s'avanceerent rapidement jusqu'aux Pyrénées; mais que n'ayant pu pénetrer dans ces montagnes, ils se répandirent dans les Provinces voisines.

Ce qu'il dit que ces peuples passerent sur le ventre aux François, peut s'expliquer par le recit d'un ancien Historien, cité dans S. Grégoire de Tours (q), qui raconte que Goar, Roy d'une partie des Alains (r), étant passé du côté des Romains, c'est à dire, étant passé dans les Gaules soumises aux Romains, & Respendial Roy des autres Alains, étant demeuré de l'autre côté du Rhin; les Vandales furent attaquez par les François, perdirent prés de 20 mille hommes dans la bataillle, avec leur Roy Godigisele, & auroient été entiérement défaits, si les Alains ne fussent promprement accourus à leur secours.

Paul Orose (s), de même que Marcellin, Tyro Prosper, & S. Jerôme même (t), attribuent tous ces maux à Stilicon, qui dans la vuë d'élever son fils Eucher sur le Trône d'Honoré, son Seigneur & son Gendre, avoit envoyé de l'argent aux nations dont nous venons de parler, pour les engager à attaquer l'Empire. Procope (u) dit que ce fut la famine qui obligea Godigisele, & une partie des Vandales, à quitter leur pays, dont les autres ne voulurent point sortir. Salvien (x) dit que c'étoient les plus foibles & les plus lâches de tous les Barbares, qui ne laissérent pas de se saisir des Provinces les plus considerables & les plus grandes de l'Empire. Ils étoient Chrétiens & fort chastes, mais Heretiques & Ariens. Orose (y) en parle comme d'un peuple lâche, avare, perfide, fourbe, rusé. Stilicon tiroit son origine des Vandales; & cela joint à ce qu'il avoit peu de temps auparavant dégarni les bords du Rhin, en faisant venir en Italie les Troupes qui les gardoient (z), favorise l'accusation, qui veut qu'il ait engagé ces peuples à venir fondre sur les Gaules.

XIX. *Les Bourguignons, les François, & quantité d'autres peuples se jettent dans les Gaules.*

Quoi qu'il en soit, leur exemple, & le bruit de leurs prodigieux succés, firent naître l'envie aux Bourguignons, aux François, & à diverses autres nations barbares, de se jetter sur ce miserable pays, qui étoit alors dénué de tout secours, & comme abandonné au pillage. Il n'y eut aucune Province entre les Alpes & les Pyrénées (a), entre l'Ocean & le Rhin, dont les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gepides, les Herules, les Saxons, les Bourguignons, les Pannoniens & les Allemands ne s'emparassent tour à tour, & n'en fissent leur joüet. Salvien nous apprend que Tréves fut ravagée jusqu'à quatre fois par les Barbares (b). Il y a apparence que la prémiere fois fut en cette année 406. La Ville fut attaquée par les Vandales; elle leur résista, & échappa de ce danger; mais je ne sçai si elle put tenir contre les autres Barbares. La seconde fois, elle fut prise, & pillée en 413 à la seconde irruption des François (c). La troisiéme fois, elle fut ruïnée, apparemment par Pharamond en 420 (d). Enfin en 456 elle le fut pour la quatriéme fois, par les François, sous le régne d'Avitus. D'autres (e) mettent ces divers sacs de Tréves en d'autres temps: car il faut convenir qu'on n'a aucune certitude, ni sur l'année précise, ni sur les circonstances de ces irruptions.

Mais voici la peinrure que le même Salvien nous fait des desordres qui avoient attiré ces malheurs sur la Gaule. » Nous préferons, dit-» il (f), les spectacles aux assemblées de l'Eglise; nous méprisons les Autels, & nous honorons les Theâtres; nous aimons, nous respectons toutes choses horsmis Dieu. S'il arrive, » ce qui n'arrive en effet que trop souvent, que » l'on fasse en un même jour une fête Ecclesiastique, & que l'on represente des jeux publics; » je demande à tout le monde, où voit-on le » plus grand concours de peuples; au Theâtre, ou à l'Eglise? Aime-t-on mieux la parole » de l'Evangile, que celle des Boufons; les discours de vie, ou les discours de mort? Il est » certain que ces gens qui se disent Chrétiens, » quelques fêtes de l'Eglise que l'on celebre, » non seulement ne viennent pas à l'Eglise les » jours où l'on represente des jeux; mais même, » s'ils y étoient venus par hasard, ils en sortent » aussi-tôt qu'on leur dit qu'il y a de jeux... On » me répondra que cela ne se pratique point » dans toutes les Villes des Romains. Il est vrai, » on ne le fait plus même aujourd'hui, où il se » faisoit autrefois; on ne le fait plus, par exemple, à Mayence, qui est entiérement ruïnée » (g), on ne le fait plus à Tréves, cette Ville » si illustre, qui a été saccagée jusqu'a quatre » fois. C'est pourquoi malheur à nous, & à nos » crimes, qui nous ont attiré ces disgraces! » malheur à nos iniquitez, qui n'ont pû être » corrigées que par de tels fleaux!

(q) *Gregor. Turon. l. 2 c. 9. ex Renato Profuturo Frigerido.*

(r) Le texte de Gregoire de Tours lit, *Alemannorum*: mais M. de Valois, & le Pere le Cointe lisent, *Alannorum.*

(s) *Oros. l. 7. c. 38.*

(t) *Hieronym. epist. 11.*

(u) *Procop. de bello Vandal. l. 1. c. 22.*

(x) *Salvian. l. 7. de Dei gubernat.*

(y) *Oros. l. 7. c. 38.* Stilico Vandalorum imbellis, avaræ, perfidæ, & dolosæ gentis genere editus.

(z) *Claudian. de bello Gothico, v. 422.*

Huc omnes vertére minas, tutumque remotis
Excubiis, Rhenum solo terrore relinquunt.

(a) *Hieronym. epist. 11.*

(b) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 6. p. 365. Bibl. PP. t. 8.* Treverorum urbs excellentissima, quadruplici est eversione prostrata.

(c) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. pp. 62. 63.*

(d) *Vales. rerum Franc. pp. 113. 120.* Tillemont, t. 5. Emp. p. 639.

(e) *Bucher. de Belg. pp. 424. 430. 435. 444.*

(f) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 7. p. 364. b. T. 8. Bibl. PP.*

(g) S. Jerôme, *epist. xj.* parle aussi de la ruïne de Mayence, & dit que plusieurs milliers de personnes avoient été égorgez dans l'Eglise. Il ajoute, que Vorms, Reims, Amiens, Arras, Terouenne, Tournay, Spire, Strasbourg ont eu le même sort.

» J'ai

XX. *Peinture des desordres & des maux de la Ville de Tréves.*

An de J. C. 406.

» J'ai vû moi-même, ajoute-t-il (h), des personnes de Tréves de la premiere qualité, considerables par leurs emplois & leur dignité, » qui aprés avoir été dépouillées de leurs biens, » & saccagées dans leur pays, n'en étoient ni » plus reglées ni plus sages. J'ai vû des vieillards » venerables par leur âge, des Chrétiens décrépits, à la veille de la ruïne de leur Ville, » se divertir & faire bonne chere. Ils étoient » dans les festins, dans le vin, dans la dissolution, dans les cris de joie, dans la fureur de » la débauche, sans égard à leur âge, à la bienseance, à leur rang, à leur profession, à leur » nom, sans faire attentiou au danger auquel » ils étoient exposez. Cette Ville si opulente » a été, comme je l'ai déja dit, saccagée jusqu'à » quatre fois : mais le nombre de ses disgraces, » au lieu de diminuer ses desordres, les a, pour » ainsi dire, augmentez. On auroit dit que » c'étoit comme un hydre de crimes : à mesure » qu'on en retranchoit un, il en renaissoit aussitôt plusieurs autres....

» Il ajoute, en parlant toujours de la Ville » de Tréves : Cette Ville, aprés avoir souffert » trois saccagemens, comme elle n'étoit plus, » pour ainsi dire, qu'un tas de ruïnes & de cendres, & que ceux qui s'étoient sauvez de sa » ruïne, périssoient tous les jours par de nouvelles calamitez, car les uns mouroient des » blessures qu'ils avoient reçuës, les autres » périssoient de faim, de pauvreté, de froid, » de maladie, de douleur ; les autres Villes » étoient même touchées de compassion de » tant de disgraces ; on voyoit de toutes parts » (j'en suis témoin) des corps morts d'hommes » & de femmes nuds, déchirez, puans, horribles à voir, qui infectoient l'air de la Ville, » exposez comme des charognes, aux chiens » & aux oiseaux : & cependant, qui le croiroit ? » quelque peu de personnes nobles, qui s'étoient sauvées du sac de la Ville, demandoient aux Empereurs des jeux du Cirque, » comme pour se consoler de la perte de leur » Ville ! Peut-on porter plus loin la folie, & » la passion pour les spectacles ?... Vous demandez donc des jeux du Cirque, ô Tréviriens ; & cela, aprés avoir été pris, ruïnez, » saccagez, reduits en captivité, mis à mort, » tourmentez ! Quoi de plus digne de larmes, » qu'une telle folie ? Encore un coup, vous demandez les jeux du Cirque ! Hé pour qui les » demandez-vous ? Pour quelle Ville, pour » quel Peuple ? Pour une Ville réduite en cendres, pour un peuple mis à mort, ou réduit » en captivité ! ... Vous demandez des jeux » publics ! Et où voulez-vous les representer ? » Sur les cendres & les ruïnes de votre Ville, » sur les os & sur le sang de vos citoiens ? « C'est ainsi que parloit un témoin oculaire, dont je me suis contenté de prendre quelques endroits des plus touchans. Cela fait voir jusqu'à quel point alloit le déreglement des mœurs, & la passion pour les spectacles, dans cette fameuse Ville, qui depuis ce temps-là n'a jamais pû se relever.

An de J. C. 406.

XXI. *Histoire de Salvien.*

Salvien qui nous apprend ces particularitez, s'exprime en quelques endroits, comme étant lui-même natif de Tréves (i) ; ou de Cologne. *Je ne parle pas*, dit-il, *de choses éloignées, ni qui se soient passées dans un autre monde ; puisque je sçai que dans ma patrie, & dans les Provinces des Gaules, la plupart des personnes de la plus haute consideration sont devenuës plus mauvaises par leurs malheurs. J'ai vû moi-même à Tréves, des gens de qualité, & remarquables par leur dignité, qui aprés la ruïne de leurs affaires, étoient encore plus corrompus dans leur mœurs qu'auparavant.* Ailleurs (k) il dit, en parlant d'un jeune homme de ses parens, *qu'il avoit été pris à Cologne ;* ce qui semble insinuer que Salvien lui-même étoit natif de cette Ville. Enfin M. Antelmi (l) veut qu'il ait été de Toul, ou de quelqu'autre lieu prés de Tréves. Mais quoi qu'on ne puisse rien dire de bien certain sur cela, il est au moins visible ; qu'il étoit du Pays qui est renfermé dans les bornes de notre Histoire, & qu'il n'est point étranger à notre sujet.

Salvien étoit marié à Palladie, fille ainée d'Hypace & de Quiete (m), & il en eut un fille, nommée Auspiciole. Hypace étoit Payen, mais Palladie étoit Chrétienne, ou du moins elle le devint bien-tôt. Salvien étoit habile dans les sciences divines & humaines, il écrit d'un stile étudié, orné, aisé, agreable ; ses ouvrages respirent par-tout la pieté & le zele dont il étoit rempli. Il fait des peintures vives des mœurs corrompuës de son siécle, & fait admirer la sagesse & la justice de Dieu, dans la conduite qu'il a tenuë envers les méchans de ce temps-là, tant chrétiens que payens. Son amour pour la perfection le porta à vouloir embrasser la vie retirée & religieuse, il en parla à sa femme, qui le suivit volontiers dans cette sainte entreprise, quoi qu'elle prévît que son pere Hypace, & sa mere ne manqueroient pas de le trouver fort mauvais : mais elle crut devoir preferer l'amour de J. C. & l'obeïssance à son mari, à toutes les considerations humaines.

Hypace ayant appris le changement arrivé dans la maison de son gendre, en témoigna son mécontentement d'une maniere éclatante ; de sorte que Salvien & son épouse furent obligez de se retirer dans un pays fort éloigné, & apparemment à Marseille, où ils demeurerent au moins sept ans ; sans qu'Hypace, qui depuis ce temps-là étoit devenu Chrétien, voulût faire réponse à aucune des lettres qu'ils leur

(h) *Ibid p. 366. col. 2. H. & 367.*
(i) *Salvian. l. 7. de Dei gubernat.*
(k) *Salvian. epist. 1.*
(l) *Antelmi Disquis. de Symbol. Athanas. p. 49.*
(m) *Salvian. epist. 4.*

An de J. C. 406.

écrivirent assez souvent. Enfin ils leur écrivirent en la septiéme année de leur retraite (n). Salvien, Palladie sa femme, & Auspiciole leur fille se joignirent ensemble, pour faire un dernier effort sur l'esprit de leurs peres & meres. Ils employerent tout ce qu'il y a de plus vif, de plus fort, de plus tendre, & en même temps de plus humble & de plus respectueux pour les toucher : mais on ignore quel fut le succés de cette lettre, qui est la plus belle de toutes celles qui nous nous restent de Salvien.

On ne sçait si c'est avant ou aprés sa retraite, qu'il fut témoin des crimes de ceux de Cologne & de Tréves, & des malheurs qui en furent la suite & le châtiment. Il avoit pû être témoin de leurs desordres, avant qu'il quittât cette Ville, & il put y faire un voyage aprés la mort d'Hypace, & aprés la quatriéme ruïne de Tréves, vers l'an 439. ou 440. Il étoit Prêtre dés l'an 429, ou 430 ; & ce fut vers ce temps-là que S. Eucher, Evêque de Lyon, lui confia ses deux fils, S. Salone & S. Veran (o), qui ayant d'abord été instruits à Lerins par S. Hilaire & par S. Honorat, depuis tous deux Evêques d'Arles, furent ensuite perfectionnez dans toutes les regles des choses spirituelles, par S. Salvien, & par S. Vincent, qu'on croit être le fameux Vincent de Lerins. Salvien conserva toujours quelque autorité, & une tendresse particuliere envers ces deux Saints, qui devinrent dans la suite fameux dans l'Eglise, S. Salone ayant été, comme l'on croit, Evêque de Genéve, & S. Veran, de Vence.

Salvien écrivit son ouvrage sur la Providence (p), vers l'an 439, ou 440. puisqu'il y parle de la défaite de Litorius arrivée en 439, comme d'une chose fort nouvelle, & qu'il y fait aussi mention de la prise de Carthage, arrivée la même année. Quelque temps auparavant il avoit composé ses quatre livres contre l'avarice, qu'il adressa à l'Eglise Catholique, cachant son nom & sa profession sous le nom de Timothée, c'est à dire, celui qui honore Dieu, & qui ne travaille que pour son honneur. La maniere dont il écrit, & le sujet de ses ouvrages, qui roulent tous sur les malheurs & les desordres de son siécle, lui ont fait donner par quelques-uns le nom de Jérémie de son temps. Salvien a écrit plusieurs autres livres, outre ceux qui nous restent de lui, & qui ont été imprimez plusieurs fois. Gennade, qui nous en a conservé les titres, dit que ce saint Prêtre vivoit encore dans une heureuse vieillesse, lorsqu'il écrivoit, c'est à dire, vers l'an 484. On ne sçait ni le jour ni l'année précise de sa mort : mais on croit qu'il finit sa vie à Marseille, dont il n'a jamais été Evêque, quoi qu'en ayent voulu dire quelques uns (q).

XXII. *Martyrs dans les Gaules sous les Vandales.*

On vit sous les Vandales plusieurs Martyrs dans les Gaules : car quelque grande qu'ait été la dépravation des mœurs, elle n'étoit pas generale, & Dieu s'étoit réservé plusieurs serviteurs fideles, qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal (r). On met vers l'an 407, le decés de Maurice Evêque de Tréves : mais on ignore le genre de sa mort. Il eut pour successeur Léonce, ou Légonce. Quelques-uns (s) mettent en ce temps-ci un S. Valentin Evêque de Tréves, couronné du martyre ; mais rien n'est moins fondé que ce sentiment. S. Jerôme (t) déplorant les suites de l'irruption des Vandales, dit que plusieurs milliers de personnes furent égorgées dans l'Eglise à cette occasion ; & c'est peut-être alors qu'arriva le martyre de S. Aurée, & de sainte Justine sa sœur.

An de J. C. 406.

Il y a beaucoup d'apparence aussi, que S. Severin Evêque de Cologne, fut obligé en ce temps-ci de quitter son Eglise, pour se retirer à Bourdeaux (u), où il fut reçu par S. Amand Evêque de la même Ville, qui avoit connu sa venuë par révélation. Quand il fut arrivé, saint Amand lui ceda sa place, comme à un plus digne serviteur de Dieu ; & S. Severin étant mort quelque temps aprés, S. Amand remonta sur le Siége Episcopal, qu'il n'avoit quitté que par humilité, & par respect pour ce saint Etranger.

On honore aussi dans le Diocése de Toul S. Donat, ou S. Don, qui fut mis à mort dans une incursion de Vandales, sur le chemin public de S. Nicolas à Lunéville, prés la riviere de Meurthe (x), en un lieu où l'on voyoit il y a quelques années une Chapelle, qui a été démolie depuis peu par Messieurs les Chanoines de S. Georges de Nancy, à qui elle appartenoit. Cette Chapelle étoit ancienne. Une femme de pieté l'avoit d'abord bâtie sur le tombeau du Saint. Theodoric de Dombasle la rétablit, l'agrandit, & la fit dédier par l'Evêque Pibon. Ensuite les principaux de Dombasle prierent Theodemare Abbé de S. Mansuy, de se charger du soin de cette Eglise, & d'y unir les biens qu'il avoit au lieu de Dombasle, ce qu'il fit. Henry de Lorraine Evêque de Toul, mort en 1147, étant prêt de faire le voyage de Palestine, donna cette Eglise à l'Abbaye de S. Mansuy. Elle avoit alors titre de Prieuré, & long-temps aprés elle fut unie avec ses biens, à la Collégiale de S. Georges de Nancy : mais les Reliques du Saint sont conservées en l'Abbaye de S. Mansuy, où l'on célébre sa fête le 7 d'Août. On veut que S. Donat ait été Moine, & que les Vandales l'ayent fait mourir à coups de fleches.

(n) *Salvian. epist. 4.*
(o) *Salvian. ep. 9. Eucher. ad Salvian.*
(p) *De gubernatione Dei.*
(q) Voyez M. de Tillemont, note 5. sur Salvien, p. 747.
(r) *3. Reg. xix. 18.*
(s) *Du Saussay, Martyr. Gall. 16 Julii.*
(t) *Hieronym. ep. 11.* Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est, & in Ecclesia, multa hominum millia trucidata.
(u) *Vide Gregor. Turon. de gloria Confess. c. 45. & Ruinartii notas ibid.* & Tillemont, t. 10. Hist. Eccl. pp. 555. 556. *Surius 23 Octob.*
(x) Benoit Hist. de Toul, pp. 213. 214. Hist. ms. de l'Abbaye de S. Mansuy. Titre de Henry Ev. de Toul, de l'an 1147.

An de J. C. 406.

Henry de Lorraine, dans la Charte de donation qu'il a faite du Prieure de S. Don à S. Mansuy, fait mention du martyre du Saint, & des miracles opérez à son tombeau. C'est apparemment à la même persecution, qu'il faut rapporter le martyre de S. Livier (y), que les Historiens de Metz mettent sous Attila (z).

XXIII. *Martyre de S. Livier.*

Ce Saint étoit d'une naissance distinguée, Guerrier de profession, & natif du territoire de Metz (a). Voyant que les Huns maltraitoient les Chrétiens, il se mêla parmi eux, & leur fit des reproches de leurs cruautez. Ils s'en irriterent, saisirent le Saint, & le conduisirent, comme pour l'employer à des usages sacriléges, vers une montagne prés la Ville de Marsal, à deux lieuës de Dieuze. Etant arrivez au pied de la montagne, ils lui trancherent la tête, le 7. des kalendes de Decembre, ou le 25 Novembre. On dit que Dieu fit deux miracles en cette occasion. Le premier fut, qu'une source sortit de terre, au même lieu où il avoit été décapité. Le second, que S. Livier porta sa propre tête entre ses mains, jusqu'au haut de la montagne, où on lui bâtit une Eglise entre Marsal & Salival; & ce lieu porte encore le nom de S. Livier. Quoi qu'il en soit de ces deux dernieres circonstances, il est certain que les miracles que Dieu opéroit au lieu où reposoient les Reliques du Saint, y attirerent un grand concours de fideles, & que l'Evêque Theodoric (b), qui brûloit d'envie d'enrichir son Abbaye de S. Vincent, de toutes sortes de Reliques, y transporta celles de S. Livier, sur la fin du dixiéme siécle. Quelque temps aprés, on les transporta dans l'Eglise Paroissiale, qui porte le nom de S. Livier, & il n'en demeura qu'une petite partie à S. Vincent.

Quelques Sçavans (c) mettent vers ce temps-ci l'episcopat de S. Evre, ou Aper, Evêque de Toul, supposant qu'il est le même qu'Aper, à qui S. Paulin écrivit en 404, pour le feliciter de sa conversion (d): mais il est mal-aisé de soutenir ce sentiment, à moins de déranger la suite des Evêques de Toul, qui mettent constamment S. Evre aprés S. Ours, qui succeda à S. Auspice. Or S. Auspice vivoit au milieu du cinquiéme siécle; & par consequent S. Evre n'a pû vivre que vers le commencement du sixiéme. De plus, on remarque des diversitez assez considerables entre notre S. Evre, & l'ami de S. Paulin (e), pour faire croire que ce sont deux personnes differentes.

XXIV. *Marc, Gratien, & Constantin successivement élus Empereurs par les Troupes qui étoient en Angleterre.*

Les Soldats Romains qui étoient en Angleterre, craignant que les peuples du pays, qui étoient les plus forts, ne se reünissent, & ne les vinssent accabler par leur grand nombre (f), pendant que les Gaules étoient inondées par les Barbares, & que l'Empereur n'étoit pas en état de leur envoyer du secours, songerent à leur sureté, & résolurent de faire un Empereur, qui les soutînt & les commandât en cas d'attaque. Ils élurent donc d'abord un nommé Marc, qu'ils tuerent bien-tôt aprés, comme un homme qui ne leur convenoit pas, & mirent en sa place un nommé Gratien, qui fut aussi mis à mort au bout de quatre mois, comme son prédécesseur *. Enfin ils élurent Constantin, simple Soldat, dont tout le mérite étoit de porter le nom du grand Constantin (g). Dés qu'il eut pris le nom d'Empereur, il passa dans les Gaules, aborda à Boulogne, & se fit reconnoître par ce qui restoit de Troupes Romaines dans ce pays-là. Limene Préfet des Gaules, & Chariobaud General des Troupes, voyant qu'ils ne pouvoient lui résister, se retirerent in Italie auprés d'Honoré l'année suivante 408, & laisserent ainsi Constantin maître des Gaules, qui fixa sa demeure à Arles.

* An de J.C. 407. d'Honoré 13.

Il eut à combattre non seulement les Romains, qui demeurerent fideles à Honoré, mais aussi les Barbares, qui s'étoient emparez de la plupart des Villes de la Gaule. Zozime (h) dit qu'il défit les Barbares dans une grande bataille, & qu'il en tua un grand nombre; mais qu'ayant négligé de les poursuivre, ils reprirent leurs forces, & se mirent en état de lui tenir tête. Pour empêcher qu'ils ne continuassent d'entrer dans les Gaules, il fit garder exactement le passage des Alpes, & fortifia les bords du Rhin. Orose (i) remarque que ce Prince se laissa souvent tromper par de fausses & incertaines paix, que les Barbares firent avec lui, & qui furent plus nuisibles qu'avantageuses au pays. Enfin voulant se rendre maître de l'Espagne, il tira du Cloître Constant son fils, qui s'étoit fait Moine, le déclara César, & l'envoya en Espagne pour la réduire *. Il y reüssit, (k) & amena ce pays à l'obeïssance de son Pere. Aprés cela Constantin donna à son fils Constant le titre d'Auguste, & envoya à l'Empereur Honoré des Ambassadeurs *, pour s'excuser d'avoir pris l'Empire, disant qu'il ne l'avoit accepté que forcé par les Soldats. Il demandoit qu'Honoré l'associât à l'Empire. Honoré le fit, & lui envoya la Pourpre Imperiale, ne se trouvant pas alors en pouvoir de lui faire la guerre (l).

* An de J.C. 408. d'Honoré 14.

* An de J.C. 409. d'Honoré 15.

XXV. *Constantin*

Alaric passa de nouveau les Alpes; & Stili-

(y) Voyez Meurisse, Hist. de Metz, p. 52.
(z) *Ms. S. Arnulphi Metens.*
(a) *Cartul. S. Arnulphi.*
(b) Theodoric I. Evêque de Metz, mort en 983.
(c) *Baron. in Martyrolog. Rom. Chiffletii S. Paulinus illustratus.* Fleury, t. 5. Hist. Eccl. p. 246. Baillet, Vie des SS. 15. Septembre.
(d) *Paulin. ep. 29. 30. 31.*
(e) Voyez Benoit, Hist. de Toul, pp. 231. 232. & M. de Tillemont, t. 14. Hist. Eccl. note 14. sur S. Paulin, pp. 727. 728. & la vie de S. Aper, imprimée à Paris en 1686. p. 443. avec les notes à la suite de la vie de S. Paulin.
(f) *Zozim. l. 6. p. 825.*
(g) *Oros. l. 7. c. 40. Beda Hist. Angl. l. 1. c. 11.*
(h) *Zozim. l. 6. p. 825.*
(i) *Oros. l. 7. c. 40.*
(k) *Oros. l. 7. c. 40. Zozim. l. 6. p. 826. Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 2. c. 9.*
(l) *Zozim. l. 6. p. 818. Photii Bibliot. p. 180.*

associé à l'Empire. Mort d'Arcade. Theodose le jeune, Empereur d'Orient.

An de J. C. 409

con qui s'entendoit avec lui, lui fit donner quatre mille livres pesant d'or, pour l'obliger à se retirer (m). Honoré étoit alors à Rome, où il reçut la nouvelle de la mort d'Arcade son frere, arrivée au mois de May 408. Honoré avoit dessein de passer à Constantinople, pour donner ordre à la sureté du jeune Theodose son neveu, fils d'Arcade, & Empereur d'Orient: mais Stilicon l'en détourna, songeant, dit-on (n), à mettre Eucher son propre fils sur le Trône d'Orient, & même sur celui d'Occident, par le massacre d'Honoré. Mais Dieu en disposa autrement. Honoré étant arrivé à Pavie, les Soldats se mutinerent, & tuerent plusieurs personnes de marque. Stilicon étoit alors à Boulogne; & ayant sçû que les Troupes demandoient aussi sa tête, il se retira à Ravenne, où Honoré envoya deux ordres séparez, l'un pour l'arrêter, & l'autre pour le tuer. Il se réfugia d'abord à l'Eglise, comme dans un azyle: mais en étant sorti le lendemain, sur le serment des Soldats, qui l'assurerent qu'ils n'avoient ordre que de le tenir prisonnier, il se mit entre leurs mains: mais l'Officier ayant montré le second commandement, on lui trancha la tête le 25 Août 408. Olympe lui succeda dans le ministere.

XXVI. *Siéges de Rome par Alaric en 408. & 409.*

Les Soldats Romains ayant sçu la mort de Stilicon, firent main-basse sur les femmes & les enfans des Barbares, qui étoient établis en Italie, en haine de ce Ministre qui les avoit favorisez; ce qui les irrita tellement, qu'ils s'en allerent joindre Alaric, au nombre de plus de trente mille. Alaric les reçut, & envoya en même temps à Honoré, pour lui offrir la paix, si on vouloit lui donner une certaine somme d'argent, qu'on lui refusa. Sur ce refus, il entre en Italie, la traverse toute entiere, sans y trouver le moindre obstacle, & vient se camper devant Rome (o). Aprés l'avoir tenuë assiégée & affamée quelque temps, il écouta les propositions qu'on lui fit de lui donner de l'argent & des ôtages. Ayant reçu l'argent, il leva le siége, & se retira en Toscane *; mais il n'y demeura pas long-temps: car voyant qu'on ne lui envoyoit pas les ôtages, comme on en étoit convenu, il recommença ses hostilitez, & bloqua Rome, dont il n'étoit pas éloigné *. Aprés quelques négociations qui ne reüssirent pas, il s'approcha de Rome, & l'assiégea de nouveau. Les Romains intimidez, & craignant les dernieres extrêmitez, furent obligez de consentir à tout ce qu'Alaric voulut, & à recevoir Attale Préfet de la Ville, pour Empereur (p).

* Sur la fin de l'an 408. d'Honoré 14.

* An de J.C. 409. d'Honoré 15.

XXVII. *Attale Empereur.*

Attale ainsi devenu Empereur, fit Alaric General de ses Armées, & nomma Ataulphe Comte des Domestiques. Pour les autres charges, il les donna à des Romains. La chose qui pressoit le plus alors, étoit de faire venir des vivres à Rome, qui se ressentoit encore de la famine précedente, & qui craignoit encore plus l'avenir. On sollicitoit Attale d'envoyer du monde en Afrique, pour s'en rendre maître, & en tirer du bled; & Alaric se faisoit fort de la prendre avec cinq cens Goths: mais Attale s'opiniâtra à ne vouloir employer à cette guerre que des Romains *. Il y en envoya en effet jusqu'à deux fois: mais ils furent toujours battus par Heraclien, qui y commandoit pour Honoré. (q) Alaric, quoi qu'offensé de cette conduite d'Attale, ne laissa pas de lui soumettre l'Emilie & la Ligurie, & de lui garder la foi qu'il lui avoit promise: mais enfin voyant que la famine continuoit à Rome, & alloit toujours en augmentant, sans qu'Attale prît les mesures convenables pour y remedier, il le dépouilla publiquement des ornemens imperiaux *, & les envoya à Honoré (r), ayant toujours envie de conclure une bonne paix avec ce Prince.

* An de J.C 409. d'Honoré 15.

* An de J.C. 410. d'Honoré 16.

XXVIII. *Rome est prise & désolée par Alaric.*

Alaric s'avança à cet effet jusqu'à trois lieuës de Ravenne, où Honoré étoit alors, & on entra en conférence pour un accommodement: mais Sarus Roy des Goths, qui étoit en ce temps-là dans la marche d'Ancone avec seulement trois cens hommes, ayant pris le parti d'Honoré contre Alaric, & ayant même attaqué ce dernier (s), fut cause que la guerre recommença plus fort qu'auparavant. Alaric marcha sur le champ, droit à Rome, l'assiégea, la prit le 24 d'Août 410, la saccagea, la brûla, & l'abandonna à la cruauté & à l'avarice de ses gens, avec ordre néanmoins d'épargner le sang, & de ne pas toucher à tous ceux qui se réfugieroient dans les Eglises de S. Pierre & de S. Paul. Les Goths étoient Ariens; mais dans cette rencontre, ils ne laisserent pas de porter leur respect pour J.C. & pour la Religion Chrétienne, jusqu'à épargner les personnes consacrées à Dieu, & même les vases précieux destinez au culte des Autels (t). Alaric ne demeura que trois jours dans Rome; il en emporta des richesses immenses, & emmena Placidie sœur d'Honoré, qu'il retint comme un ôtage. Delà il marcha vers la Sicile, pour en faire la conquête; mais il mourut à Rhége, ou aux environs, avant que d'avoir pû passer le Détroit, & arriver dans l'Isle *. Il fut enterré dans le lit d'une riviere nommée Barentin, ou Arentin, dont on avoit détourné les eaux, que l'on remit ensuite dans leur lit. Ataulphe son beau-frere lui succeda dans le gouvernement des Goths. Telle étoit la face des affaires en Italie en 410.

* An de J.C. 410. d'Honoré 16.

XXIX. *Révolte de Géronce en Espagne. Il donne la Pourpre à Maxime.*

Cependant Constantin associé à l'Empire par Honoré, joüissoit en paix du fruit de sa révolte dans Arles, où il avoit fixé sa demeure: mais cette tranquillité fut troublée en 409, par la révolte de Géronce en Espagne. Géronce é-

(m) *Zozim. l. 6. pp. 805. 806. Philostorg. l. 12. c. 2.*
(n) *Sozom. l. 9. c. 4. Philostorg. l. 12. c. 2. Zozim. l. 5. p. 808.*
(o) *Zozim. l. 5. p. 812. &c. Sozom. l. 9. c. 6. &c.*
(p) *Philostorg. l. 12. c. 3. Sozom. l. 9. c. 8.*
(q) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 8.*
(r) *Sozom. l. 9. c. 9. Zozim. l. 6. p. 830. Philostorg. l. 12. c. 3.*
(s) *Sozom. l. 9. c. 9. Zozim. l. 6. Phot. Cod. 80.*
(t) *Aug. de Civit. l. 1. c. 4. Oros. l. 7. c. 39.*

An de J.C. 410.

toit le plus grand Capitaine qu'eût Constantin; toutefois il ne prit pas la Pourpre pour lui-même, il la donna à un homme obscur & sans capacité, nommé Maxime, qui étoit absolument dans sa dépendance (u). Constantin envoya Constant son fils dans les Provinces des Gaules les plus reculées, pour en amener des François & des Allemands à son secours. Ces Troupes furent inutiles à Constantin. Les Vandales, les Suéves & les Alains, qui étoient répandus dans les Gaules, ayant été gagnez & encouragez par Géronce, reprirent cœur, se saisirent de plusieures Villes, & ravagerent le pays à discrétion. De là ils se jetterent dans l'Espagne, & y commirent des cruautez inouïes, pour soutenir Géronce, & y faire périr les Romains commandez par Constant.

XXX. *Mort de Géronce & de Constantin.*

* An de J.C. 410. d'Honoré 16.

L'anné suivante *, Constantin délivré des Barbares, qui comme nous venons de le dire, étoient entrez en Espagne, feignit d'aller au secours d'Honoré, entra en Italie, & s'avança jusqu'à Vérone, où il étoit prêt de passer le Pô pour aller à Ravenne traiter avec l'Empereur, lorsqu'il apprit qu'Allobic, un des Generaux d'Honoré, qui étoit de complot avec lui pour trahir ce Prince, avoit été tué. Cette nouvelle le fit retourner sur ses pas, & il revint à Arles comme en fuyant (x). Presqu'en même temps, Constant son fils y arriva aussi d'Espagne. Géronce le poursuivit avec une Armée jusques dans les Gaules, où il entra sans résistance; atteignit Constant, & le fit tuer à Vienne; il alla ensuite assiéger Constantin dans Arles. Ce Prince, sur la nouvelle de la venuë de Géronce, avoit envoyé le General Edobic au delà du Rhin, pour amener des François & des Allemands à son secours: mais ce secours ne lui servit de rien. Géronce assiégea Arles, où Constantin s'étoit retiré; & pendant le siége, Honoré fit passer en Gaules * un de ses Generaux, nommé Constance (y), qui s'étant approché d'Arles, la plupart des Soldats de Géronce passérent de son côté; en sorte que Géronce fut obligé de se sauver en Espagne, où il fut mis à mort par ses propres Troupes. Constantin soutint le siége d'Arles pendant quatre mois, dans l'esperance du secours qu'Edobic lui amenoit: mais Constance ayant heureusement défait les Barbares (z), Constantin ne songea plus qu'à se rendre. Il se rendit en effet, aprés s'être réfugié dans l'Eglise, & s'être fait ordonner Prêtre. Constance lui avoit promis la vie: mais l'ayant fait conduire en Italie, avec son fils Julien, l'Empereur Honoré envoya ordre de les décapiter; ce qui fut executé, avant qu'ils fussent arrivez à Ravenne, où il étoit alors.

* An de J.C. 411. d'Honoré 17.

XXXI. *Jovin, ou Jovien, Empereur en Gaules. Il donne à son frere Sebastien le titre d'Auguste.*

* An de J.C. 411. d'Honoré 17.

Un peu avant que Constantin se vît forcé de quitter la Pourpre, Jovin, ou Jovien, avoit pris le titre d'Auguste * dans la Gaule ultérieure, & dans la Ville de Mundiac, apparemment Mayence (a). Il s'avança avec une grande Armée, composée de Bourguignons, d'Allemands, de François, d'Alains, & d'autres peuples, pour attaquer Constance: mais celui-ci prit Arles avant qu'ils fussent à portée de l'empêcher, & réduisit sous l'obeïssance d'Honoré toutes les Provinces de ces quartiers-là. Jovin demeura maître de Tréves (b), & des Places des environs. On dit même (c), que Dardane Préfet des Gaules, fut le seul qui ne lui ceda point: ainsi presque toutes les Gaules étoient en proie aux Barbares. D'un autre côté, Ataulphe General des Goths, & successeur d'Alaric, fit irruption dans ce pays, & y amena avec lui Attale, qu'Alaric avoit fait reconnoître Empereur par les Romains (d) en 409. Attale engagea Ataulphe à aller trouver Jovin, pour faire avec lui une ligue contre Honoré: mais Jovin ne le vit pas volontiers, & même il se le rendit tout à fait ennemi, en associant à la dignité d'Auguste son frere Sebastien.

XXXII. *Ataulphe fait la paix avec Honoré. Mort de Jovin & de Sebastien.*

* An de J.C. 412. d'Honoré 18.

Ataulphe ne voyant donc plus de moyen de mettre Jovin dans son parti, se reconcilia avec Honoré, lui offrit la paix, promit de rendre Placidie sa sœur, qu'Alaric avoit trouvée à Rome en 410, & qu'Ataulphe retenoit comme en ôtage, quoi qu'avec tout l'honneur dû à sa naissance; à condition qu'on donneroit à ses Troupes une certaine quantité de bled *. Honoré ayant accepté ces offres, Ataulphe déclara la guerre à Jovin, fit mourir Sebastien, & peu aprés prit Jovin lui-même, & le livra à Sebastien Préfet des Gaules, qui lui fit trancher la tête à Narbonne. Les têtes de Jovin & de Sebastien furent envoyées à Carthage, de même qu'on y avoit envoyé auparavant celles des Tyrans Maxence, Maxime, Eugene, Constantin & Julien (e): mais Ataulphe ne renvoya pas Placidie, parce qu'Honoré ne put lui fournir le bled qu'il avoit promis. Ainsi les hostilitez recommencerent bien-tôt *. Ataulphe entra dans Narbonne, Toulouse & Bourdeaux; mais il fut repoussé de devant Marseille, qui étoit défenduë par le Comte Boniface. La Ville de Tréves fut brûlée & pillée par les François dans leur seconde irruption (f); la partie des Gaules, voisine du Rhin, fut prise par les Bourguignons (g). Ainsi les Barbares, sous le foible regne d'Honoré, se partageoient les plus belles & les meilleures Provinces de l'Empire.

* An de J.C. 412 ou 413. d'Honoré 19. ou 20.

(u) *Oros. l. 7. c. 42. Sozom. l. 9. c. 13. Phot. Cod. 80. Zozim. l. 5.*
(x) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 12. 13.*
(y) *Oros. l. 7. c. 42. 43. Sozom. l. 9. c. 13. 14.*
(z) *Sozom. l. 9. c. 15. Photius Cod. 80. Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hist. Franc.*
(a) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hist. Franc.* Vixdum quartus obsidionis Constantini annus agebatur, cùm repentè ex ulteiri Gallia nuntii veniunt, Jovinum assumpsisse ornatus regios, & cum Burgundionibus, Alemannis, Francis, Alanis omnique exercitu, imminere obsidentibus; ita acceleratis moris, reseratâ urbe, Constantinus deditur.
(b) *Byrag. p. 531.*
(c) *Tyro Prosper Chronic.*
(d) *Oros. l. 7. c. 42.*
(e) *Olympiodor. apud Phot. Cod. 80.*
(f) *Frigerid. apud Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 2. c. 9.*
(g) *Prosper. Chronic. ad annum 413.*

XXXIII. *Mariage d'Ataulphe & de Placidie en 414.*

Les délais qu'Ataulphe apportoit à rendre Placidie à Honoré, n'étoient pas tant l'effet de l'interêt, que celui de l'amour qu'il avoit pour elle, & de l'envie qu'il avoit de l'épouser. Il l'épousa en effet à Narbonne * en 414. Ataulphe parut dans cette cérémonie, habillé à la Romaine, & céda la premiere place à Placidie, qui parut assise sur un lit, parée comme une Imperatrice. Ataulphe lui fit présent de cinquante bassins pleins d'or, & de cinquante autres pleins de pierreries (h), qui étoient les dépouilles prises dans la Ville de Rome.

* Au mois de Janvier an de J. C. 414. d'Honoré 20.

XXXIV. *Attale Empereur pour la seconde fois.*

Honoré ne put voir ce mariage qu'à regret; & Ataulphe, pour lui témoigner le peu de cas qu'il faisoit de son affection, rendit à Attale le titre d'Auguste, qu'il lui avoit ôté, & le fit reconnoître Empereur dans les Gaules, mais toutefois sans lui en donner autre chose que le nom (i), & conservant toujours un désir secret de faire la paix avec Honoré, & de rétablir, s'il étoit possible, l'Empire Romain dans sa splendeur. Orose raconte sur cela une chose tres singuliere (k). » Lorsque j'étois à Betléem *, » dit-il, j'appris du bienheureux Prêtre Jerôme, » qu'un homme de Narbonne, plein de sagesse, » de pieté & de mérite, & considerable par les » emplois qu'il avoit eus sous Theodose, avoit » entendu dire plusieurs fois confidemment à » Ataulphe, pendant qu'il étoit à Narbonne, » qui lui avoit lui-même assûré avec serment, » que sa plus forte passion, & sa premiere intention avoit été autrefois d'effacer la réputation des Romains; en sorte que l'on en oubliât même, s'il étoit possible, jusqu'au nom, » & qu'on lui substituât le nom de Gothie, & » d'Empire des Goths, & qu'Ataulphe tînt parmi les siens le même rang, qu'Auguste parmi » les Romains.

* An de J. C. 415 ou 416. d'Honoré 21. ou 22.

» Mais qu'il avoit experimenté, que les » Goths étoient incapables de se laisser gouverner par des loix, parce qu'ils étoient d'un » naturel trop farouche & trop barbare. Considerant d'ailleurs qu'une République & un » Empire ne peuvent subsister sans loix, puis » qu'autrement ce seroit plutôt une cohuë qu'une République, il avoit quitté ses premieres » pensées, & n'avoit plus songé qu'à chercher les » moyens de rendre son nom illustre, en rendant à la puissance Romaine son premier éclat » par les armes des Goths; afin que si la posterité ne le regardoit pas comme le destructeur » de la puissance Romaine, elle pût au moins » le considerer comme son restaurateur: Que » c'étoit là le vrai motif qui l'empêchoit de faire la guerre, & qui le portoit au contraire à » rechercher de faire la paix avec Honoré.

XXXV. *Les Goths quittent les Gaules, & se retirent en Espagne. Mort d'Ataulphe. Sigeric lui succede.*

Mais Constance, General des Troupes de cet Empereur, rendit inutiles toutes les bonnes intentions d'Ataulphe. Il obligea les Goths de quitter les Gaules, & de se retirer en Espagne. (l) On ne sçait pas distinctement de quelle sorte il s'y prit; par la force, ou par la négociation: mais la maniere dont ils traiterent Bourdeaux en la quittant, fait juger qu'ils furent contraints d'en sortir de force: car ils la saccagerent, comme une Place prise d'assaut (m). Ceci arriva l'an 414, ou 415, & Ataulphe fut tué à Barcelonne vers le mois de Septembre 415, par un de ses domestiques, nommé Dobbie, qui étoit de sa Nation. Il le tua dans une écurie, comme il s'entretenoit avec lui. Il eut pour successeur un nommé Sigeric, élû par les Goths, partie par brigue, & partie par violence. Le jeune Theodose, qu'Ataulphe avoit eu de Placidie, étoit mort peu de temps auparavant, encore tout enfant; & Sigeric fit mourir les autres enfans qu'Ataulphe avoit eus d'une premiere femme.

An de J. C. 416.

XXXVI. *Mort de Sigeric. Vallia son successeur fait la paix avec Honoré.*

Sigeric ne régna que sept jours. Aprés sa mort, les Goths élurent Vallia, qui fit la paix avec Honoré, & lui rendit Placidie, laquelle épousa Constance Patrice en 417. L'Empereur Honoré entra dans Rome la même année en triomphe, & fit marcher devant son char Attale, qu'Alaric avoit fait Empereur, & qu'Ataulphe avoit conservé, pour s'en servir dans le besoin. Nous coulons légerement sur toutes ces choses, parce que nous les croyons étrangeres à notre sujet. Ce fut en ce même temps que le Poëte Rutilius retourna de Rome dans les Gaules sa patrie, car on croit qu'il étoit de Toulouse. Il décrit l'état de ce pays d'une maniere fort touchante. Tout y étoit ruïné, désolé, brûlé: néanmoins Constance, aprés avoir obligé les Goths de se retirer en Espagne, travailloit à y rétablir en quelques endroits l'autorité Romaine: mais c'étoit principalement dans les parties méridionales des Gaules, lesquelles demeurerent plus long-temps sous l'obeïssance des Romains (n).

XXXVII. *Quels ont été les premiers Rois François, & où ils ont regné.*

En même temps les Bourguignons occupoient une partie de la haute Germanie, & le pays qui conserve encore aujourd'hui leur nom; & les François d'un autre côté, commençoient à jetter les fondemens d'une Monarchie fameuse, qui s'étendit bien-tôt sur toutes les Gaules. Pharamond, qu'on dit fils de Marcomir, & petit-fils de Priam Roy des François, regnoit en France en l'an 418 (o). Les François avoient commencé à passer le Rhin dés l'an 242, & ils le passerent encore plus d'une fois depuis l'an 400, puisqu'ils brûlerent & pillerent la Ville de Tréves jusqu'à trois ou quatre fois. S. Gregoire de Tours dit, qu'aprés avoir demeuré quelque temps sur les bords du Rhin, ils passerent ce fleuve, & s'établirent dans le pays de Tongres, où ils eurent autant de Rois qu'ils avoient de

(h) *Phot. Cod.* 80.
(i) *Paulin. Pœnitent. Poëma Eucharist.*
(k) *Oros. l.* 7. *c.* 43.
(l) *Oros. l.* 7. *c.* 43.
(m) *Paulin. Pœnitent. Poëma Eucharist. Vide Oros. loco citato.*
(n) *Vide Gregor. l.* 2. *Hist. Franc. c.* 9. *p.* 63. A.
(o) *Vide Tyron. Prosper. Chronic. Pithœanum*, ... Tillemont t. 5. Emper. p. 637.

An de J.C. 416.

Villes & de cantons (p). Pharamond étoit, dit-on, un de ces Rois, & apparemment le plus puiſſant de tous.

Il faut toutefois avouër que les Imprimez & les Manuſcrits de Gregoire de Tours, au lieu du pays de Tongres, liſent conſtamment la Thuringe (q). Or il eſt impoſſible que les François, aprés avoir demeuré pendant quelque temps ſur les bords du Rhin, ayent enſuite paſsé ce même fleuve, pour aller dans la Thuringe, puiſque la Thuringe eſt au delà du Rhin. C'eſt ce qui a déterminé pluſieurs Sçavans à lire le pays de Tongres, au lieu de la Thuringe. M. de Valois, au lieu du Rhin, a lû le Mein.

On pourroit, ce me ſemble, expliquer cet Hiſtorien, en diſant que quelques Troupes des François, qui étoient au deça du Rhin, repaſſerent ce fleuve, & s'emparerent de la Thuringe. Il eſt indubitable, que pluſieurs François s'étoient établis au deça du Rhin depuis l'an 242. Edobicus General des Troupes du Tyran Conſtantin, alla juſqu'à deux fois en 410 & en 411, dans la Gaule ulterieure, d'où il amena des François au ſecours de cet uſurpateur (r). Il eſt certain auſſi, que les Rois ſucceſſeurs de Pharamond, eurent dans la ſuite de grands démêlez avec les Thuringiens, comme il paroît par Gregoire de Tours, qui dit que Clodion avoit ſa demeure au château de *Diſpargum*, ſur les frontieres des Thuringiens (s). Le Roy Childeric, chaſsé par les ſiens, ſe retira chez Biſin Roy des Thuringiens (t), & enſuite s'en revint en France dans ſon Royaume. Clovis fit la guerre aux Thuringiens, & les aſſujettit (u) en 491. Theodoric les aſſujettit de nouveau en 525 (x). Tout cela prouve que les François demeuroient au deça du Rhin dans les Gaules; ce qui n'empêche pas que quelques-uns d'entr'eux n'ayent auſſi fait des conquêtes, & établi des Rois au delà du fleuve dans la Thuringe. Ainſi il eſt tres croyable que Pharamond regnoit ſur les François de deça le Rhin, pendant que d'autres François établis dans la Thuringe, avoient leurs Rois Chevelus dans chaque Ville & dans chaque canton qu'ils avoient conquis.

Sidoine Apollinaire, & Gregoire de Tours parlent des conquêtes que Clodion fit au deça du Rhin, & ne diſent pas qu'il en ait été dépouillé. On ſçait que Childeric eſt mort dans les Gaules, puis qu'on y a trouvé ſon tombeau à Tournay en 1653. On a prétendu auſſi avoir le tombeau de Pharamond hors la ville de Reims, du côté de Laon, ſur un monticule nommé la Pyramide (†). D'autres ont placé ſa ſepulture ſur la montagne de Framond (§), ou *Frankenberg*, montagne des Francs, ſituée entre la Lorraine & l'Alſace, à ſix lieuës de Molſhem, vers la ſource de la petite riviere de Plaine, où l'on place auſſi la ſepulture de Merouée. On voit ſur cette montagne quantité de Divinitez Gauloiſes, & quelques monumens des Romains.

An de J.C. 416.

S. Gregoire de Tours (y) raconte qu'aprés qu'Aſtere, qui étoit Comte d'Eſpagne en 420 (z), eut été fait Patrice, Caſtin Comte des Domeſtiques, fut envoyé en Gaules, pour faire la guerre aux François. Cet Auteur n'en dit pas davantage: mais Fredegaire (a), confondant apparemment ce que S. Gregoire ajoute de Stilicon, dit de plus, que Caſtin marcha ſur le ventre aux François, paſſa le Rhin, courut toutes les Gaules, & s'avança juſqu'aux Pyrenées. Il dit de plus, que les François établirent Roy ſur leur nation Theudemer, fils de Richemer, de la race de Priam, de Frigus, & de Francion; lequel Theudemer fut tué dans ce combat par les Romains. Il eut pour ſucceſſeur Clodeon, ou Clogion, dont la demeure étoit à Eſbarge (ou Diſparge,) ſur les frontieres de Thuringe. S. Gregoire de Tours (b) dit auſſi que les François étant entrez dans la Turinge, & ayant créé autant de Rois, qu'ils avoient conquis de Villes, défererent la ſouveraine autorité à Clovis, en récompenſe de la victoire qu'il avoit remportée (ſur leurs Ennemis.) Il ajoute, qu'il a lû dans les Annales, que Theodemer fils de Richemer, & Aſchile ſa mere, avoient été mis à mort par le glaive; & que ces Annales ajoutoient que Clogion, qui avoit ſa demeure au château de Diſparge, ſur les frontieres des Thuringiens, fut établi Roy des François.

De tout ce recit, qui eſt aſſez embarraſſé, il réſulte, qu'aprés la mort de Theodemer, les François défererent la Royauté à Clodion, dont la demeure étoit à Diſparge, à l'extrêmité de la Thuringe. Clodion fut pere de Merouée, & Merouée de Childeric, qui eut pour ſucceſſeur le grand Clovis. Il ſemble que les François de deça le Rhin, allerent chercher Clodion au delà de ce fleuve dans la Thuringe; d'où vient que Childeric ſon petit-fils, fils de Merouée, étant chaſsé par ſes Sujets de deça le Rhin, retourna dans la Thuringe, d'où ſon pere étoit

(p) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.* D. Tradunt enim multi eoſdem de Pannonia fuiſſe digreſſos, & primùm quidem littora Rheni amnis incoluiſſe; dehinc tranſacto Rheno, Thoringiam tranſmeaſſe, ibique juxta pagos vel civitates reges crinitos ſuper ſe conſtituiſſe, de prima, & ut ita dicam, nobiliori ſuorum familia.

(q) *Vide notas Ruinart. in hunc locum.*

(r) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Sozom. l. 9. c. 14.*

(s) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.*

(t) *Id. l. 2. c. 12. p. 66.*

(u) *Id. l. 2. c. 27. p. 79.*

(x) *Id. l. 3. c. 7. p. 110.*

(†) *Chifflet. Anaſtal Childerici, p. 5.*

(§) *Trithem. ex Hunnibaldo.* Voyez la diſſertation du P. Mabillon, ſur les ſepultures des anciens Rois de France.

(y) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.*

(z) *Idatii Chronic.*

(a) *Fredegar. Chronic. p. 550. Caſtinus domeſticorum comes, expeditionem accepit contra Francos, eoſque proterit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur; uſque ad Pyrenaeos montes pervenit;* ce qui paroit copié, mais infidelement, de S. Gregoire de Tours, *l. 2. c. 9. Eodem tempore Caſtinus domeſticorum Comes expeditione in Francos ſuſceptâ ad Gallias mittitur .... Oroſius autem .... ita commemorat: Stilico congregatis gentibus, Francos proterit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur, & ad Pyrenaeos uſque perlabitur.*

(b) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9 p. 62.*

originaire, pour y trouver un azyle. Il faut avouër que ces commencemens de l'Histoire de France sont fort embrouillez.

XXXVIII. *Tréves ravagée pour la troisiéme fois par les François.*

Ce fut vers ce même temps * que la Ville de Tréves fut pillée & saccagée pour la troisiéme fois par les François. Elle étoit encore sous la domination des Romains; & c'étoit sans doute en haine de leur Empire, qu'on la traitoit si mal. De plus, ceux de Tréves n'auroient pas demandé à l'Empereur des jeux du Cirque, (c) s'ils n'eussent pas été sujets de l'Empire: car demander ces jeux, c'étoit demander la permission de les représenter, ou prier l'Empereur de les faire représenter à ses frais. Mais bien-tôt aprés, cette Ville si illustre perdit son lustre, ses privilèges & ses prérogatives, non seulement parce qu'elle fut ruinée par les Barbares, mais aussi parce que les Romains dépouillez du domaine de ces Pays reculez, & des frontieres de l'Allemagne & du Rhin, ne songerent plus à la rétablir, & à lui rendre son ancienne splendeur. La Ville d'Arles profita de sa disgrace; & le sejour qu'y fit Constance, Patrice sous Honoré, puis Auguste en 421, & l'affection qu'il lui porta, furent cause qu'Honoré ordonna * qu'on y tînt tous les ans l'assemblée des sept Provinces des Gaules (d); ce qui étoit l'ériger en quelque sorte à la dignité de Capitale de ce Pays; & ce transport de la dignité de Métropole des Gaules, de Tréves à Arles, peut être consideré ou comme la cause, ou comme l'effet de la décadence de l'Empire Romain dans les Gaules, puis qu'abandonnant Tréves, c'étoit s'ôter la plus forte barriere qu'ils eussent contre les irruptions des Barbares.

* An de J.C. 410. d'Honoré 16.

* An de J.C. 418. d'Honoré 24.

XXXIX. *Les Goths établis dans les Gaules. Constance est déclaré Auguste. Il meurt en 421. & Honoré en 423.*

Vallia Roy des Goths en Espagne, aprés avoir remporté plusieurs avantages sur les Vandales, les Alains & les Suéves, qui occupoient ce Pays (e), se retira dans les Gaules avec les siens; & ayant fait sa paix avec le Patrice Constance *, fixa sa demeure, du consentement des Romains, dans l'Archevêché de Bourdeaux, dans le Pays d'Auch, & la Gascogne; & ce fut alors que Toulouse commença à être la capitale des Goths; ce qui continua quatre-vingt-huit ans. Ainsi voila, outre les François & les Bourguignons, une troisiéme domination de Barbares, établie dans les Gaules. L'année 421, Constance, qui avoit épousé Placidie en 417, & qui en avoit eu Valentinien III. en 419, fut déclaré Auguste par Honoré en 421. Mais il mourut à Ravenne le 2 de Septembre 421, n'ayant regné que sept mois. L'Empereur Honoré ne lui survêquit pas long-temps, étant mort au mois d'Aoust 423.

* An de J.C. 418. d'Honoré 24.

XL. *Jean usurpe l'Empire d'Occident. Il est mis à mort par Valentinien III. en 424.*

Aprés sa mort, Jean premier des Secretaires, s'empara de Ravenne, & de l'Empire d'Occident (f): mais Theodose le jeune, qui avoit reçu dans sa Cour Placidie sœur d'Honoré, & le jeune Valentinien III. entreprit la guerre contre Jean, & donna à Valentinien le titre de César, l'envoyant en Italie, pour y succéder à Honoré (g). En même temps il fit partir de Constantinople Ardaburius, avec une Armée navale, pour réduire Jean, qui s'étoit enfermé dans Ravenne: mais la flotte d'Ardaburius ayant été ruïnée par la tempête, Ardaburius tomba entre les mains du Tyran. Ce mauvais succés sembloit devoir être fatal au jeune Valentinien: mais la providence en disposa autrement. Un Ange sous la forme d'un Pasteur, conduisit au travers des marais inaccessibles Aspare, fils d'Ardaburius, avec le débris de son Armée, jusqu'à Ravenne, où il se saisit du Tyran Jean, & le fit mourir. Ainsi Valentinien III. qui avoit été salué Auguste à Rome en 424, fut réellement mis en possession de l'Empire d'Occident à Ravenne en 425.

An de J.C. 418.

XLI. *Guerres d'Aëtius contre les Barbares dans les Gaules.*

Dans les Gaules, Aëtius General des Troupes Romaines, défendit les restes de l'Empire contre les Barbares, qui s'étoient emparez de ce pays. Il vainquit les François assez prés du Rhin *, & reprit sur eux les Terres dont ils s'étoient emparez (h). Il délivra la Ville d'Arles du siége des Goths, qui la pressoient de fort prés. Il vainquit aussi les Bourguignons, avec leur Roy Guadicaire l'an 435 (i). Enfin il fit lever le siége de Narbonne aux Goths en 439, par le moyen du Comte Litorius, qui commandoit les Huns, qu'Aëtius avoit fait venir au secours des Romains (k), & dont il se servit utilement contre les autres Barbares, qui s'étoient répandus dans les Gaules. Cependant les François, aprés leur défaite par Aëtius dont nous avons parlé, se rétablirent de nouveau dans les Gaules, puis qu'en 445, leur Roy Clodion, ou Cloion (l), envoya des Espions à Cambray; & les ayant suivis peu de temps aprés avec son Armée, il passa le Rhin, battit les Romains, se rendit maître de Cambray, & ayant demeuré quelque temps dans cette Ville, s'avança vers Arras, & étendit sa domination jusques sur la Somme. Sidonius dit qu'alors Majorien, Capitaine des Troupes Romaines, remporta quelques avantages contre Clodion, aprés que celui-ci eut envahi les Terres des environs d'Arras (m). Tel étoit l'état des Gaules pour le civil.

* An 428.

XLII. *Hommes illustres dans les*

Quant aux affaires de l'Eglise, quoi que le déreglement des mœurs fût grand, comme on le voit par la peinture qu'en a fait Salvien, qui

(c) *Salvian. de Dei gubernat. l. 7.*
(d) *Honorii rescriptum apud Duchesne t. 1. pp. 83. 84.*
(e) *Idat. & Prosper Tyro Chronic. Sidon. carm. 2.*
(f) *Socrat. l. 7. c. 23.*
(g) *Id. Prosperi Chronic. Marcellini Chron. Item Olympiod.*
(h) *Prosper Chronic.* Pars Galliarum propinqua Rheno, quàm Franci possidendam acceperant, Aëtii Comitis armis recepta.
(i) *Id. Theodosio xiij. & Valentiniano Coss. seu anno 24.*
(k) *Prosper an. 432.*

(l) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.* Clogio autem missis exploratoribus, ad urbem Camaracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in qua paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit.
(m) *Sidon. in panegyr. Majoriani.*
— Post tempore parvo,
Pugnastis pariter, Francus quà Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat.

vivoit

Gaules au cinquiéme siécle.

An de J. C. 418.

vivoit en ce temps-ci, il faut pourtant avouër qu'il y avoit dans les Gaules un bon nombre d'excellens Evêques, & de grands hommes, qui y soutenoient la Religion, & qui y conservoient le dépôt de la foi & de la discipline. Car sans parler des saints Hilaire & Honorat Archevêques d'Arles, de S. Salvien Prêtre de Marseille, de S. Vincent de Lérins, de Cassien, de S. Eucher de Lyon, & de ses deux fils S. Salone & S. Veran; S. Germain d'Auxerre, S. Loup de Troye, S. Severe de Tréves, S. Auspice de Toul, S. Pulcrone de Verdun, S. Rufe & S. Adelphe Evêques de Metz, qui vivoient tous dans le cinquiéme siécle, ont illustré la Gaule Belgique par leur vertu, leur religion, leur science, & leur attachement à la verité catholique (n).

XLIII. *S. Germain d'Auxerre & S. Loup Evêque de Troye, envoyez en Angleterre contre les Pélagiens.*

S. Germain ayant été élû Evêque d'Auxerre en 418, fut député en 419 par les Evêques de Gaules, pour aller avec S. Loup de Troye, en Angleterre, & y soutenir la Foi Catholique contre les erreurs des Pélagiens. Le Chef des Pélagiens d'Angleterre, étoit un nommé Agricola, fils de Severien, un de leurs Evêques (o). L'erreur ayant fait en peu de temps de grands progrés dans toute l'Isle, les Catholiques du pays députerent au Pape Celestin, & aux Evêques de France, pour leur demander du secours. Les Evêques de Gaules tinrent sur cela une grande Assemblée (p), où d'un commun avis on pria nos deux Saints de passer en Angleterre. Le Pape Célestin y joignit son autorité (q), & les saints Députez partirent en diligence, pour exécuter l'œuvre du Seigneur.

XLIV. *Vie de S. Loup de Troye.*

S. Loup Evêque de Troye, étoit natif de Toul, d'une famille illustre par sa noblesse (r). Il eut un frere nommé Vincent, qui se rendit célébre par ses vertus, & plusieurs croyent que c'est le fameux Vincent de Lérins, dont nous parlerons dans la suite. Epiroque leur pere les laissa orphelins dans un âge peu avancé : mais Alistique frere d'Epiroque, prit soin de leur éducation. Ils réüssirent tellement l'un & l'autre dans les études, qu'ils devinrent dans la suite tres illustres par leur grande capacité. S. Loup se maria, & épousa Piméniole sœur de S. Hilaire d'Arles, qui avoit une maturité au dessus de son âge, & une grande ardeur pour la chasteté. Ils demeurerent sept ans ensemble; & au bout de ce terme, ils se separerent d'un consentement mutuel, pour vacquer à la pratique de la vertu, & renoncerent absolument au monde. On ne dit point ce que devint Piméniole : mais S. Loup alla à Lérins trouver S. Honorat parent de sa femme, & S. Hilaire son beau-frere, qui depuis quelque temps s'étoit aussi retiré à Lérins. S. Loup s'y soumit à toutes les observances laborieuses qu'il y trouva établies. Il n'y demeura qu'un an; & cependant il y laissa une si grande opinion de son mérite & de sa sainteté, qu'on le proposoit comme un modele aux Religieux de ce fameux Monastere (s). *An de J. C. 418.*

Il en sortit vers l'an 426, dans le dessein d'aller distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de son bien: mais s'étant rendu à Mâcon, où apparemment ses affaires l'appelloient, il fut enlevé, lorsqu'il y pensoit le moins, pour remplir la chaire épiscopale de Troye, aprés la mort de S. Urse (t). Vincent frere de S. Loup, sortit en même temps de l'Abbaye de Lérins: (u) mais on ne sçait si ce fut pour toujours. Loup ayant donc été ainsi élevé à l'épiscopat, se rendit si illustre par sa vertu, & par l'opinion qu'on avoit de sa capacité & de son zele, qu'il fut choisi avec S. Germain, comme nous l'avons dit, par les Evêques de France, pour aller ruïner l'hérésie de Pélage en Angleterre *. Ils partirent donc ensemble. En passant par le territoire de Toul (x), (l'Historien ne dit pas si ce fut en allant en Angleterre, ou en retournant, ni même si ce fut dans ce voyage,) il se trouva environné d'une grande multitude de peuples, que la réputation de sa sainteté avoit attirée autour de lui. Il s'assit, planta en terre un bâton de coudrier, qu'il tenoit en main, & commença à les prêcher. Chose merveilleuse! ce bâton prit racine, & commença à pousser des feuilles & des branches; en sorte que quand il se leva, cette verge avoit deja changé de figure. Les Peuples la conserverent precieusement : elle devint un grand coudrier; & encore aujourd'hui, dit l'Historien, on appelle ce lieu, A la crosse, ou à la béquille de S. Germain (y). On croit que ceci arriva à Dom-Germain, entre Toul & Vaucouleur, où l'on vit depuis une Abbaye sous le nom de S. Germain. Etant arrivez à Nanterre prés Paris, ils découvrirent par une lumiere surnaturelle, les dons de la grace que Dieu devoit mettre dans sainte Geneviéve. Ils s'embarquerent durant l'hyver (z); & le démon ayant excité une furieuse tempête, ils l'appaiserent par leurs prieres, & par quelques goûtes d'huile, que S. Germain répandit dans la mer.

** An de J. C. 429.*

Arrivez en Angleterre, ils confererent avec les Hérétiques; & Dieu versa une benediction si abondante sur leurs paroles & sur leurs raisons, accompagnées de miracles, & de l'autorité des Ecritures, qu'ils rappellerent à la confession de la vérité, ceux qui avoient eu le

(n) Le pere Petau met ceci en 343. *Ration. temp. t. 1. l. 6. p. 341.* mais le Pere Daniel Hist. de France t. 1. préf. p. iij. dit que ce fut en 428. Le Pere Ruinart, *annal. Franc. Gregor. Turon. præmissis*, le place en 445.

(o) *Prosper. Chronic.*

(p) *Vita S. Germani 31. Jul. apud Surium.*

(q) *Prosper. Chronic.*

(r) *Vita S. Lupi apud Surium 29. Jul.*

(s) *Eucher. Lugdun. epist. ad Hilar. & Sidon. l. 6. epist. 1.*

(t) *Vita S. Lupi apud Surium 29. Jul.*

(u) *Eucher. epist. ad Hilar.*

(x) *Vita S. Germani apud Labbe, t. 1. Bibliot. p. 535.*

(y) *Ad Cambuttam S. Germani.*

(z) *Vita S. Lupi, 29. Jul.*

An de J. C. 429.

malheur de tomber dans l'hérésie. Aprés cela ils allerent au tombeau de S. Alban, pour rendre à Dieu leurs actions de graces. Quelque temps aprés, les Pictes & les Saxons (a) étant venus attaquer les Bretons, ou Anglois, ceux-ci eurent recours aux deux Saints, & les prierent de se rendre en leur Camp. S. Germain & S. Loup y instruisirent plusieurs Soldats, & leur donnerent le baptême à la fête de Pâque, qui se rencontra en ce temps-là.

Quand la solemnité fut passée, comme on eut nouvelle que les Ennemis approchoient, S. Germain fit ranger l'Armée des Anglois dans un vallon environné de montagnes. Alors il commença, avec S. Loup, à chanter l'*Alleluia*, & ordonna à toute l'Armée d'en faire de même. Ce bruit jetta un tel effroi dans l'ame des Ennemis, qu'ils prirent tous la fuite, & que plusieurs se noyerent dans une petite riviere qui étoit voisine. Ensuite nos deux Saints revinrent en France sans danger.

S. Loup à son retour reprit le gouvernement de son Diocese, & s'y comporta, comme il avoit fait auparavant, en Pasteur zelé, vigilant, attentif, & soutenant par son exemple tout ce qu'il avançoit dans ses discours. Il ne mangeoit que de deux ou trois jours l'un; & le Samedy, jamais autre chose que du pain d'orge. Il se levoit ordinairement à minuit pour chanter des Pseaumes; & de deux nuits, il en passoit une toute entiere dans l'oraison. Dieu lui avoit donné le don des miracles, d'une maniere toute particuliere; il y ajouta celui de la science, qui lui acquit une tres grande vénération, & une tres haute autorité, non seulement dans les Gaules, mais aussi dans tout le monde. S. Sidoine (b) disoit, qu'il étoit regardé comme le Pere des Peres, l'Evêque des Evêques, & le premier des Prélats, non seulement de toute la Gaule, mais generalement de toute la terre. Les autres Evêques embrassoient avec respect ses avis, & s'en rapportoient à son jugement. Les plus anciens ne se consideroient devant lui, que comme de jeunes enfans.

Il observoit dans son Clergé cette discipline (c), qui étoit celle des autres Eglises des Gaules. Les veilles de Pâque, de l'Epiphanie & de Noël se passoient dans des exercices particuliers, & on y récitoit des leçons, & des prieres diverses. S. Loup dit, que l'Eglise ordonnoit quelquefois des Portiers bigames, mais jamais des Soûdiacres ni des Exorcistes, & on ne souffroit pas que ceux qui étoient entrez dans l'Ordre de Soûdiacres ou d'Exorcistes, se mariassent en cet état-là. Il seroit à souhaiter, dit-il, que ceux qui sont adoptez dans le Clergé, étant mariez, s'abstinssent de leurs femmes: mais il vaut mieux ne les y pas admettre, pour éviter toute difficulté. Il ne souffroit jamais que les Soûdiacres & les Exorcistes se mariassent: à plus forte raison leur défendoit-il les secondes nôces. Les Soûdiacres mariez se donnoient la paix entr'eux dans le sanctuaire; mais ils ne la recevoient point du Diacre, & n'approchoient point de l'Autel, sinon pour recevoir ou pour donner au Diacre les nappes de l'Autel. Que si un Soûdiacre, un Portier ou un Exorciste, contractoit un second mariage, il étoit non seulement privé de son office, mais aussi de la Communion Ecclesiastique. Il ne parle ni des Lecteurs, ni des Acolythes.

XLV. *Attila entre dans les Gaules.*

Attila Roy des Huns, faisoit alors trembler tout l'Empire Romain. Il commença à regner en 444, aprés la mort de son frere Bleda. Il entra dans les Gaules en 451, à la tête de cinq cens mille hommes. Son prétexte étoit de faire la guerre à Theodoric Roy des Visigoths; mais il en vouloit principalement à l'Empire Romain. Ayant passé le Rhin, on dit qu'il ruïna Mayence & Tréves (d). Il vint à Metz vers le Carême. La Ville lui ferma les portes; il ne jugea pas à propos d'en faire le siége (e), la croyant trop forte, & se hâtant d'arriver dans le centre des Gaules; il se contenta de piller les environs, & de brûler les Eglises qui étoient hors la Ville. Il détruisit entr'autres celle de S. Jean-Baptiste, qui étoit riche & magnifique. Les manuscrits de S. Arnoul (f) portent qu'il fit mourir le saint Evêque Valere, qui combattit genereusement pour la Foi, & leur reprocha hardiment leurs cruautez: mais les anciens Catalogues des Evêques de Metz ne parlent point de ce S. Valere; & la tradition de cette Eglise est qu'il n'y eut jamais de Martyr dans cette Chaire.

XLVI. *Prise de Metz par les Huns.*

D'autres manuscrits plus anciens (g) racontent la chose un peu autrement. Ils disent que les Huns n'ayant osé entreprendre le siége de Metz, s'avancerent jusqu'à Scarpone, ou Charpagne, Place alors considerable, à douze milles de Metz; & que pendant qu'ils étoient occupez à ce siége, les murs de la Ville de Metz tomberent d'eux-mêmes la veille de Pâque. A cette nouvelle, les Barbares y retournerent, entrerent dans la Ville, la pillerent, & y exercerent toutes sortes de cruautez.

On avoit refugié dans l'Oratoire de S. Etienne, toutes les Reliques de la Ville & des environs. Les Huns environnerent cette Eglise dans le dessein de la brûler, & de la piller: mais Dieu les frappa d'aveuglement, comme autrefois ceux de Sodome. Ils n'en purent trouver l'entrée, & se retirerent, emmenant avec eux le S. Evêque Auteur prisonnier, avec

(a) Sur la fin du Carême, 430. *vita S. Germani*, 31. *Jul. apud Surium.*

(b) *Sidon. l. 6. epist. 1.*

(c) *Epist. Lupi Tricass. & Euphron. Augustod. Concil. Labbe. t. 4. pp. 1048. 1049.*

(d) Vallebourg, *fol. 11. verso*, dit qu'il ruïna Mayence, Tongres, Tréves, Metz, Verdun, Châlons & Cambray.

(e) Voyez l'Histoire des Evêques de Metz, par Paul Diacre.

(f) *Chartular. S. Arnulphi.* Il met cet évenement en 329. ce qui est insoutenable.

(g) *Hist. Episc. Met. à Paulo Diacono.*

An de J.C. 419.

plusieurs Bourgeois. Etant arrivez à Dieuze, Ville ancienne & fameuse, sur le chemin de Metz à Strasbourg, ils furent de nouveau frappez d'aveuglement. Ils attribuoient tout cela à des maléfices. On leur dit qu'il n'y avoit en cela aucune sorcellerie, mais que Dieu les avoit punis, pour avoir emmené captif le saint Evêque de Metz. Ils lui rendirent la liberté, & aux autres prisonniers, & aussi-tôt ils recouvrerent la vuë. S. Auteur est révéré à Metz le 9 d'Août. Son corps repose à Mar-moutier prés Saverne.

Les Historiens de Metz que nous avons citez, joignent à ce recit, que S. Servais de Tongres vint à Metz en ce temps-là, à son retour de Rome; avertit S. Auteur du desastre qui devoit arriver à sa Ville; & qu'étant retourné à Tongres, les murs de Metz tomberent d'eux-mêmes. Cette circonstance est insoutenable. S. Servais ne pouvoit plus être en vie en ce temps-là. Nous avons examiné plus au long ce qui le regarde, & le récit de Gregoire de Tours sous l'an 346.

Nos Auteurs disent constamment, qu'Attila & les siens, allerent de Metz à Dieuze, dans le dessein apparemment de la piller, comme les autres Villes du pays : car en cette saison ils ne songeoient à rien moins qu'à reprendre le chemin de l'Allemagne, puisqu'ils vouloient s'avancer vers Châlons & Reims. Attila ravagea cette derniere Ville, de même que Cambray, Langres, Auxerre & Besançon. Il menaçoit Paris; & l'épouvante étoit déja telle dans cette Ville, que les habitans songeoient à se retirer dans quelques Places plus fortes. Sainte Geneviéve les rassura (h), & Dieu ne permit pas que les Huns approchassent de la Place.

XLVII. *Attila est vaincu par Aëtius, dans les plaines de Châlons.*

Mais Orleans fut assiégé, & battu de Beliers. S. Agnan qui en étoit alors Evêque, alla à Arles trouver le Patrice Aëtius, pour le prier de venir à son secours. Aëtius avec Theodoric Roy des Visigoths, y arriverent assez à temps pour délivrer la Ville, qui étoit aux abbois. Attila forcé de lever le siége, se retira à Mauriac (i), où il se disposa à donner bataille aux Romains. Aëtius l'y suivit, lui livra le combat, assisté du secours des François (k) & des Goths. On croit que Mérouée étoit alors Roy des François. Attila fut vaincu dans les campagnes de Châlons sur Marne, qui ont, dit Jornandes, cent lieuës de long, & soixante & dix de large. La Ville de Troye exposée dans ces vastes plaines, sans défense & sans murailles, (l) fut saisie de frayeur à l'approche des Barbares : mais S. Loup sçut tellement se faire respecter par Attila, que ce Prince ne toucha point à sa Ville. Il le voulut même avoir quelque temps auprés de lui, & le mena jusqu'au Rhin en s'en retournant, croyant avoir en lui un défenseur de sa personne & de son Armée. Il le renvoya ensuite en sureté, & se recommanda à ses prieres.

An de J.C. 419.

Mais S. Loup, à son retour, trouva que les habitans de Troyes avoient abandonné leur Ville, qui n'avoit point alors de murailles. Cette résolution l'affligea, & il se retira lui-même à quinze lieuës de là, sur une montagne nommée Lautiscon, pour y rassembler son peuple. Il y demeura deux ans, sans qu'il pût faire revenir que peu de personnes. De là il se rendit à Mâcon en 453, où il demeura quelque temps. Enfin il revint à Troye, qui s'étoit repeuplée peu à peu. Il y vécut jusqu'en 479, étant mort le 29 de Juillet. Son corps y est conservé dans une Abbaye de Chanoines Reguliers, consacrée sous son nom. Il laissa plusieurs disciples illustres par leur sainteté, comme S. Severe Evêque de Tréves, S. Polycrone de Verdun, S. Albin de Châlons, & peut-être S. Apre, ou S. Evre de Toul, qui étoit natif de Trancol au Diocése de Troye en Champagne, & qui a fleuri au commencement du sixiéme siécle.

XLVIII. *Vincent, frere de S. Loup, est-ce Vincent de Lerins?*

Nous avons déja dit un mot de Vincent frere de S. Loup, qui étoit comme lui de la Ville de Toul, & qui se retira peut-être avant lui au Monastere de Lérins. Quelques-uns (m) ont crû que c'étoit le célébre Vincent de Lérins, Auteur du *Commonitorium* contre les hérésies. D'autres (n), que c'étoit un Vincent Moine de Lérins, & ensuite Evêque de Saintes, qu'une ancienne Prose joint immédiatement à S. Loup (o). S. Eucher dans sa lettre à S. Hilaire d'Arles, écrite en 426, ou 427, dit que la solitude de Lérins (p) avoit autrefois possedé Vincent frere de S. Loup, cette perle qui brille d'un éclat tout intérieur. Or à moins que Vincent ne soit retourné à Lérins aprés l'an 426, on ne peut pas dire que ce soit l'Auteur Ecclesiastique, qui a écrit l'Avertissement contre les hérésies, puisqu'il l'écrivoit à Lérins en 434, lorsque Fauste commençoit à être Abbé de ce fameux Monastere. Il mourut vers l'an 450.

XLIX. *S. Severe, Evêque de Tréves.*

Saint Severe de Tréves, disciple de S. Loup, (q) fut choisi en 447, pour accompagner S. Germain d'auxerre, dans le second voyage qu'il fit en Angleterre, & y travailler à la con-

(h) *Vita sanctæ Genovefæ 3. Januar. apud Boll.*

(i) *Gregor. Turon. ibid. Attilanem fugans, qui Mauriacum campum adiens, se præcingit ad bellum.* Blondel croit que *Mauriacum* est *Heiz le Mauru* dans le diocése de Châlons. M. de Valois veut que ce soit *Mery* sur la Seine, entre Troye & Doure pont. Voyez les notes du P. Ruinart sur Gregoire de Tours.

(k) *Jornand. de rebus Gethicis c. 36. & 41.* In hoc famosissimo bello ... Francis pro Romanorum, Gepidis pro Hunnorum parte pugnantibus. *Gregor. Turon. l. 2. c. 7. p. 55.* Igitur Aëtius cum Gothis, Francisque conjunctus, adversus Attilanem confligit.

(l) *Vita S. Lupi apud Surium 29. Jul.*

(m) Benoit, Evéques de Toul p. 115.

(n) M. de Tillemont t. 16. Hist. Eccl. p. 128.

(o) *Chronolog. Lirin. per Vincent. Barall. c. 1. p. 29.*

(p) *Eucher. ad Hilar. de laude Eremi p. 666. t. 8. Bibliot. PP.* Hæc (Eremus) habet reverendi nominis Lupum, qui nobis illum ex tribu Benjamin Lupum retulit. Hæc habuit germanum ejus Vincentium, interno gemmam splendore conspicuam.

(q) *Vita S. Lupi, 29. Jul. apud Surium.*

An de J. C. 429.

version de quelques personnes, qui tâchoient d'y répandre l'héresie Pélagienne, dont S. Germain & S. Loup l'avoient déja une fois purgée. On ne sçait pas pourquoi S. Loup ne fit pas ce second voyage : mais ce fut pour lui une consolation que son disciple le fist en sa place. Le succés en fut heureux. Les Heretiques furent condamnez, & amenez aux deux Saints, afin qu'ils les conduisissent en Gaules, pour travailler à leur converſion, sans leur permettre de retourner jamais en Angleterre. Quelques-uns (r) ont crû que S. Severe avoit été l'Apôtre des Bourguignons, sur un passage de Socrate (s), qui dit que sous Theodose le jeune, les Bourguignons reçurent la foy Catholique, par le moyen d'un Evêque des Gaules, qu'il ne nomme point. Voici comme il raconte cet évenement.

L. *Converſion des Bourguignons à la Foi de J. C.*

» Les Bourguignons sont un Peuple de delà » le Rhin, dont la vie occupée au travail, » principalement au mêtier de Charpentier, » est tranquille, & éloignée des embarras des » affaires. Se voyant continuellement attaquez par les Huns, qui ravageoient leur » pays, & y commettoient plusieurs desordres, mettant à mort la plupart de ceux qui « tomboient entre leurs mains, ils résolurent » au lieu de recourir au secours des hommes, » de prendre un Dieu pour leur defenseur; » & sçachant que le Dieu des Chrétiens ne » manque jamais d'assister ceux qui ont recours à lui, ils résolurent d'un commun avis, d'embrasser le Christianisme. C'est » pourquoi ils s'adresserent à l'Evêque d'une » certaine Ville des Gaules, pour leur accorder la grace du Baptême. L'Evêque les instruisit, leur ordonna un jeûne de sept jours, » & leur donna le Baptême.

» Aprés cela ils s'en retournerent dans leur » Pays, pleins de confiance, qu'ils déferoient » leurs Ennemis. En effet, Optat Roy des » Huns, étant mort d'intemperance en ce » temps-là, les Bourguignons les attaquerent ; & quoi qu'ils fussent en bien moindre » nombre, ils remporterent sur eux une glorieuse victoire : car n'ayant que trois mille » hommes, ils en tuerent dix mille des Ennemis. Depuis ce temps-là ils persevererent » toujours dans la profession de la Religion » Chrétienne : mais dans la suite ils tomberent dans l'Arianisme. Cela arriva sous le » treiziéme Consulat de Theodose le jeune, » & le troisiéme de Valentinien III. « Ce qui revient à peu prés à l'an de J. C. 440, auquel S. Severe pouvoit être Evêque de Tréves. Mais on ne peut pas entendre cela de toute la nation des Bourguignons : car Paul Orose (t) raconte que dés l'an 417, ils avoient déja embrassé la Religion Chrétienne, l'ayant reçuë des Ecclesiastiques que les Romains leur avoient donnez, ausquels ils obeïssoient avec respect, & recevoient les Gaulois dans leurs états, comme leurs freres en J. C. On ignore le temps précis de la mort de S. Severe. Brouverus (u) la met sous l'an 455, & lui donne pour successeurs Himere, puis Evémere, & enfin Cyrille.

LI. *Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun.*

Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun, & disciple de S. Loup de Troye (x), fut élû, selon Vassebourg (y), environ l'an 454. Mais s'il a assisté au Concile General de Calcedoine, il faut mettre son ordination au plus tard en 449. Il étoit né dans la Gaule Belgique, de parens considerables par leur vertu & par leurs richesses, qui faisoient leur demeure ordinaire à Verdun, ou aux environs. Etant morts d'assez bonne heure, ils laisserent le jeune Pulcrone orphelin : mais S. Loup, & sa femme Piméniole, qui leur étoient parens, firent venir apparemment à Toul le jeune Polycrone, pour l'y faire élever dans la pieté & dans les lettres. On dit qu'il vécût quelque temps dans l'Abbaye de Lerins, & qu'il fit le voyage d'Angleterre avec S. Germain & S. Loup. On dit de plus, que la Ville de Verdun ayant été sans Evêque pendant 232 ans, les fidelles du Pays députerent à S. Loup Evêque de Troye, pour lui demander un Pasteur. Il leur donna S. Polycrone, qui établit son Siége dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne. L'année suivante *, il alla à Rome, d'où le Pape S. Leon l'envoya avec plusieurs autres, au Concile general de Calcédoine, qui se tint en 451, contre Eutychés (z). Au retour de ce Concile, il transfera son Siége dans la Ville, bâtit une Eglise, & la dédia à la Sainte Vierge, lui attribuant ses biens patrimoniaux, qui étoient fort grands aux environs de la Ville, & donnant la place de sa maison paternelle, pour y bâtir ce nouveau temple. On croit que c'est celui qui subsiste encore aujourd'hui, quoi qu'avec beaucoup de changemens : car les voûtes, & autres ouvrages modernes qu'on y voit, y furent faits long-temps aprés.

** An de J. C. 450.*

L'Eglise de S. Pierre & S. Paul, qui étoit alors assez éloignée de la Ville, subsista, & demeura depuis fort respectée des Evêques & des peuples de Verdun. On y joignit une compagnie de Clercs, pour y celebrer le divin service ; & au dixiéme siécle, vers l'an 951, on y mit des Religieux de S. Benoît, qui possedent encore aujourd'hui cette Abbaye, connuë sous le nom de S. Vanne, & dont nous aurons occasion de parler souvent dans la suite.

(r) *Valef. rerum Franc. p. 158.* A.
(s) *Socrat. l. 7. c. 30. pp. 371. 372.*
(t) *Paul. Oros. l. 7. c. 32.*
(u) *Brouver. l. 5 p. 297.*
(x) *Vita S. Lupi, apud Surium 29. Jul.*
(y) Vassebourg, antiq. de la Gaule Belgique, fol. lj.

(z) Son nom ne se trouve pas parmi les Peres du Concile ; on y voit deux ou trois Polycrones : mais ils étoient Evêques dans l'Orient, & ce pourroit bien être l'équivoque de son nom, qui aura fait dire qu'il assista au Concile de Calcedoine, auquel je ne crois pas que les Evêques de Gaules ayent eu grande part.

An de J. C. 450.

L'Auteur de la vie de S. Loup (a) dit que S. Pulcrone avoit un don particulier de Dieu, pour guérir les malades, & pour chasser les démons des corps, sans qu'ils tourmentassent en sortant, ceux qu'ils quittoient. Il ajoute, que le Saint exerçoit son empire contre les démons, ayant même les mains liées derriere le dos. On montroit il n'y a pas long-temps, sur le faîte de la Cathedrale de Verdun, une Image de la Sainte Vierge en sculpture, ayant un serpent sous les pieds, qui marquoit sa victoire contre l'Heresie d'Eutychés. On attribuë cette Image à la pieté de S. Pulcrone, (b). Il mourut, à ce qu'on croit, en 470, & on fait sa fête à Verdun le 4 de May. On l'enterra dans l'Eglise de S. Amant près le grand chemin.

LII. *S. Auspice Evêque de Toul.*

Vers le même temps vivoit S. Auspice Evêque de Toul, célébre par son éloquence, par sa science, par sa foi, par ses œuvres, & par toutes sortes de mérites (c). S. Sidoine Apollinaire, qui fut Préfet des Gaules en 448 & 449, en fait de grands éloges en plus d'un endroit de ses lettres. Il étoit lié d'amitié avec notre saint Evêque (d), quoi qu'il demeurât fort loin de lui, & qu'ils fussent d'un âge assez different. Il lui écrivit, n'étant pas encore Evêque, dans un temps où Auspice étoit un ancien Evêque, & un des plus illustres Peres des Gaules. La science d'Auspice, & son goût pour la poësie, avoient peut-être contribué à former l'amitié qui étoit entr'eux. Sidoine lui écrivit, pour lui recommander une personne de qualité, & pour le prier de lui rendre service, suivant les regles de la justice, qu'il ne voudroit pas, dit-il, qu'on violât pour le meilleur de ses amis. La guerre qui étoit allumée dans le cœur des Gaules par les Nations Barbares qui s'y étoient répanduës, rendoit presqu'impraticable, même le commerce de lettres entre ces deux saints amis.

Saint Auspice étoit aussi lié d'amitié avec Arbogaste, Comte & gouverneur de Tréves, descendu du fameux Arbogaste, qui parut sous le grand Theodose. Arbogaste dont nous parlons ici, étoit fils d'un nommé Arige, & passoit pour un homme juste, chaste, sobre, & distingué par toutes sortes de bonnes qualitez. Il étoit Chrétien, & gouvernoit la Ville de Tréves avec beaucoup de sagesse. Il aimoit la lecture des Livres saints; & quoi que laïque, il avoit le merite & les qualitez d'un Prélat. C'est la peinture qu'Auspice fait de lui. Il l'avoit vû depuis peu à Toul. Il le compare à l'ancien Arbogaste, du côté de la valeur & des qualitez militaires; mais il le lui préfere du côté de la religion chrétienne, que celui-ci professoit, au lieu que l'ancien étoit mort dans l'infidelité & le paganisme. Auspice lui recommande surtout d'éviter l'avarice, que l'Ecriture appellé la racine de tous les maux. Il l'exhorte à donner libéralement l'aumône, à conserver la grace dont il est rempli, & à se préparer à la dignité épiscopale, qu'il dit lui être destinée, & qu'il insinue même lui avoir été promise par une voix venuë du Ciel. Il le prie d'honorer & d'aimer le S. Evêque Jamblique, qui gouvernoit alors l'Eglise de Tréves, & qu'Auspice appellé *le premier*, parce qu'il étoit son Métropolitain. Les termes de tendresse, & de *mon cher fils*, qu'il employe en parlant à Arbogaste, font juger qu'il étoit d'un âge avancé, lorsqu'il écrivit cette lettre.

Arbogaste ayant demandé à Sidoine Apollinaire, qui étoit alors Evêque (e), quelques explications des Livres sacrez, celui-ci s'en excusa (f), & lui récrivit avec beaucoup d'humilité, que cette entreprise étoit au dessus de ses forces, & qu'il étoit inutile de chercher au loin des lumieres & des secours qu'il avoit prés de lui, non seulement dans son Evêque, qui pouvoit être alors Cyrille successeur de Severe, disciple de S. Loup, ou plutôt Jamblique, dont S. Auspice fait l'éloge dans son Poëme à Arbogaste. Il le renvoye aussi à S. Loup Evêque de Troyes, & à Auspice de Toul, tous deux illustres par leur grand mérite, & par le haut rang qu'ils tiennent parmi les Evêques des Gaules, & dont la doctrine est si profonde, qu'Arbogaste pourra par toutes ses questions leur donner lieu de se répandre, & de communiquer leurs lumieres. Je ne sçais si le Poëme que S. Auspice écrit à Arbogaste, & dont nous avons parlé, est le fruit de la consultation qu'il put lui faire aprés la réponse de Sidoine, ou si S. Auspice l'avoit écrit auparavant (g).

On ignore la patrie, la famille, l'année de la naissance, la durée de l'épiscopat, & le temps de la mort de S. Auspice : mais on sçait qu'il fut enterré au cimetiere de S. Mansuy (h), où son Corps fut trouvé sous l'Evêque Pibon, qui vivoit en 1070. Les Breviaires les plus anciens lui donnent le titre de Saint, & on fait son Office dans le Diocése, le 28 de Juillet. M. du Saussay (i), l'un de ses successeurs, l'a mis dans son Martyrologe au 8 de Juillet, auquel jour il met aussi un S. Auspice Archevêque de Tréves, dont l'existence est fort douteuse.

LIII. *Sainte Menne*,

Nous ne pouvons remettre davantage à parler des saintes Menne, Lutrude, Pusinne,

(a) *29. Jul. apud Surium.*
(b) Vassebourg a fait graver cette image au commencement de son histoire de la Gaule Belgique, immediatement aprés le frontispice.
(c) *Sidon. Apollinar. l. 4. epist. 17.*
(d) *Sidon. l. 7. ep. 10.*
(e) S. Sidoine fut fait Evêque vers l'an 471.
(f) *Sidon. l. 4. ep. 17.*
(g) *Sidon. ibid.* De quibuscumque quæstionibus tibi interrogabuntur inclyti Galliarum Patres & protomistæ; nec satis positus in longinquo Lupus, nec parum in proximo Auspicius, quorum doctrinæ abundanti eventilandæ, nec consultatio tua sufficit.
(h) Benoit Hist. de Toul, p. 218.
(i) *Martyrolog. Gall. p. 421. t. 2.*

Sainte Lutrude, sainte Pusinne, sainte Francule, sainte Houd, sainte Menhoud, sainte Ame & sainte Libere.

Franculé, Houd, Menhoud, Ame & Libere, dont nous avons déja dit quelque chose vers l'an 362. Elles étoient filles de Sigmar, Comte de Perthois & de Liutrude son épouse; & plusieurs Historiens les font sœurs des SS. Martyrs Elophe & Euchaire. C'est pour ne nous pas entierement éloigner de ce sentiment, que nous avons placé le martyre de sainte Libere au même temps que celui des deux Saints dont nous venons de parler. Il est toutefois tres croyable, que comme les Diocéses de Toul & de Châlons sont limitrophes, & que ces saintes Vierges sont honorées, les unes, dans l'Evêché de Châlons, & les autres dans celui de Toul, on a crû pieusement pouvoir se les dérober; & que pour faire honneur au Diocése de Toul, de ce qui appartient originairement à celui de Châlons, on a avancé que les Saintes dont nous parlons, étoient sœurs des premiers Martyrs du Diocése de Toul. Mais dés qu'on examine la chose sans prévention, & qu'on écarte les circonstances incertaines, pour ne s'arrêter qu'à ce qui est sûr, il résulte visiblement (*k*), que Sigmar & Liutrude étoient des personnes de qualité du Perthois, à qui Dieu donna plusieurs filles, qui se consacrerent toutes à son service; les unes, en un lieu, & les autres en un autre, vers le milieu du cinquiéme siécle, & du temps de S. Alpin Evêque de Châlons, vers 461.

An de J. C. 450.

LIV. *Sainte Lutrude.*

Lutrude, ou Liutrude, ou Lindon (*l*), se retira dans un petit héritage, que son pere lui laissa en particulier à sa mort. Elle y vécut sous la direction d'un saint Prêtre, nommé Eugene, qui l'accompagna dans un voyage qu'elle fit à Rome avec une Dame de piété, nommée Justine. A son retour, elle passa par l'Abbaye d'Agaume; & ayant obtenu quelques Reliques de S. Maurice, elle bâtit une Chapelle en son honneur, prés de son hermitage. Elle y passa le reste de sa vie, dans les exercices de la plus austere pénitence, & mourut le jour de S. Maurice 21 Septembre. Son corps fut enterré dans sa Chapelle, & ensuite transporté dans l'Abbaye de Corbie en Picardie.

LV. *Sainte Houd.*

Sainte Houd, autrement Hoilde, Hilde, ou Othilde, suivit, de même que ses autres sœurs, les avis de S. Albin, ou Alpin Evêque de Châlons sur Marne, que l'on fait disciple de saint Loup de Troye (*m*), & embrassa la vie religieuse. Sa mort fut précieuse aux yeux de Dieu, & elle fut enterrée dans le Perthois. Son corps demeura dans la terre jusqu'en 1159, que Henry Comte de Champagne, ensuite d'une vision où il lui sembloit voir la Sainte, qui le tiroit du fond d'un puits où il étoit tombé, fit transporter son corps dans la Ville de Troye, & le fit mettre honorablement dans l'Eglise de S. Etienne, qu'il avoit bâtie depuis deux ans. Soixante & dix ans aprés, le Comte de Bar ayant obtenu un Bras de la Sainte, le déposa dans une Abbaye de Religieuses de Citeaux, qu'il avoit fait bâtir dans le Diocése de Toul, à trois petites lieuës de Bar-le-Duc, vers le Couchant d'Eté. Cette Abbaye est connuë encore aujourd'hui sous l'invocation de sainte Houd. L'autre Bras de la Sainte a été apporté à Paris dans les derniers temps, & déposé dans l'Eglise des petites Cordelieres, prés la Croix rouge au Fauxbourg S. Germain. Son nom se trouve dans le Martyrologe, au 30 d'Avril.

An de J. C. 405.

LVI. *Sainte Pusinne.*

Sainte Pusinne fut dix ans entiers sous la direction du saint Prêtre Eugene, dont on a parlé, & vécut en retraite dans la maison de son Pere, jusqu'à ce que la mort de celui-ci, lui donna la liberté d'aller continuer ses exercices de pieté dans le village de Basion, ou Baison en Picardie, qui lui avoit été ajugé pour son partage. La réputation de ses vertus lui attira plusieurs disciples. Dieu l'ayant frappée d'une maladie de langueur, propre à exercer sa patience, elle manda sa sœur Liutrude, qui accourut aussitôt, & lui rendit les derniers devoirs. Dieu honora son mérite par plusieurs miracles, dans le village de Baison, ou Basion. Enfin son Corps fut transferé en 860 dans l'Abbaye de Corbie en Saxe. Sa fête est marquée au 23. d'Avril dans les Martyrologes.

LVII. *Sainte Menehoud.*

Sainte Menehoud, ou Magenhilde, fut consacrée à Dieu, de même que ses sœurs, par S. Alpin Evêque de Châlons. Aprés la mort de son pere Sigmar, elle demeura auprés de ses sœurs aînées, sainte Ame & sainte Houd, qui prirent soin de son éducation (*n*). On ignore les particularitez de sa vie; mais aprés sa mort, son corps fut porté dans l'Abbaye de S. Urbain (*o*), où il reposa assez long-temps, jusqu'à ce qu'en 1379, un Gentilhomme nommé de Cernon, pria Archembaut Evêque de Châlons, de transporter du Monastere de S. Urbain, un bras & une côte de la Sainte dans l'Eglise d'Auxuéne, située au confluant des rivieres d'Aune & d'Aine, qui porte aujourd'hui le nom de Sainte Menehoud. D'autres (*p*) disent qu'en 1174, Henry I. du nom, Comte de Champagne, fit porter quelques Reliques de sainte Menehoud dans l'Eglise du Château d'Auxuéne, qui étoit auparavant dédiée à Notre Dame, & qui dans la suite porta le nom de Sainte Menehoud. Son nom se trouve dans plusieurs Martyrologes, au 24 d'Octobre. On conserve une bonne partie de ses Reliques en l'Abbaye de S. Urbain proche Joinville, Diocése de Châlons.

LVIII. *Sainte Ame.*

Sainte Ame, ou Amée, ou Ime, fut consa-

(*k*) Voyez Bolland. 23. April. p. 166. & 30 April. pp. 774. 775.

(*l*) Sa vie a été écrite par Thierry Archevêque de Tréves, mort en 977. Surius, p. 253. Voyez Brouver, *Annal. Trevir.* *t. 1. p. 479.*

(*m*) Tillemont, t. 16. Hist. Ecclef. p. 139 & 389. 390 & seq.

(*n*) Baillet, 22. de Septembre.

(*o*) Lettre msf. de D. Michel Fouant écrite à l'Auteur.

(*p*) Memoires de Champagne, t. 1. p. 276.

An de J. C. 450.

crée vierge par le même S. Alpin Evêque de Châlons, dont nous avons parlé. Elle vêcut, dit-on, à Perthes, lieu de sa naissance, où sa sœur sainte Menehoud la visitoit quelquefois. Elle y mourut en odeur de sainteté; & ses Reliques furent transportées au Prieuré qui porte son nom prés de Joinville. Ce Prieuré, aprés avoir été pendant cinq ou six cens ans à l'Abbaye de S. Urbain, fut donné en 1567. aux Peres Cordeliers de Joinville, par Antoinette de Bourbon, épouse de Claude de Lorraine, & par leur fils le Cardinal de Lorraine. On dit que sainte Ame délivra la Ville de Joinville de la fureur d'Attila en 450.

LIX. *Sainte Menne, ou Manne.*

Sainte Menne, ou Manne est peut-être la même que sainte Ame, ou Amée, ou Ime, dont nous venons de parler; & voici ce que nous en apprennent les Actes de sa vie, tirez de Ruyr (q), qui les avoit pris dans l'Abbaye de Porsay, ou Poussay proche Mircourt. Sainte Menne, selon ceux qui la font sœur de S. Euchaire & de S. Elophe, nâquit comme eux dans l'ancienne Ville de *Solimariaca* sur la petite riviere de Vaire. Elle étoit ou la plus jeune, ou une des plus jeunes des filles de Baccius. Ce Seigneur l'envoya à Châlons, & la recommanda à l'Evêque du lieu, qui l'instruisit, & la baptisa. Quelque temps aprés, le Prélat la rendit à la maison paternelle, & pria qu'on la lui renvoyât dans cinq ans, lorsqu'elle seroit plus capable de profiter de ses instructions. On n'y manqua point; & l'Evêque, qu'on ne nomme point, la confia à de saintes Religieuses, qui prirent grand soin de son education. La petite Menne prit tant de goût aux exercices de pieté qu'elle avoit pratiquez parmi ces saintes filles, qu'elle résolut dés-lors de consacrer à Dieu sa virginité.

Cependant l'Evêque l'ayant renvoyée à son Pere, ce Seigneur songe à la marier, & lui propose un parti tres avantageux. Manne prie son Pere de ne pas contraindre son inclination, & lui déclare qu'elle ne veut point d'autre Epoux que J. C. Le Pere insiste, & assigne un jour pour la célébration des nôces. Manne prend secretement la fuite, accompagnée de quelques-unes de ses filles les plus confidentes, & se rend à Châlons auprés de l'Evêque son Parrein. Elle ne lui découvre pas d'abord sa résolution; mais le lendemain, comme il étoit à l'Eglise assis sur son Trône, elle fend la presse, & se jettant à ses pieds, elle lui demande avec larmes, comme à son Pere spirituel, qu'il lui donne la dot, ou le present que le Parrein doit à sa filleule; & en même temps, tirant le voile qu'elle avoit apporté, conjure le Prélat de le benir, & de le lui mettre sur la tête, en signe de sa consecration à son Epoux éternel, & de sa renonciation au siécle & au mariage.

Au de J. C. 450.

L'Evêque, & tous les assistans, se trouverent fort surpris d'une telle résolution; & comme le pere de Menne étoit un Seigneur de grande autorité, l'Evêque répondit à la fille qu'il ne pouvoit faire ce qu'elle demandoit sans la participation de Baccius. Comme elle le pressoit toujours fondant en larmes, un Ange, dit-on, lui imposa lui-même le sacré voile; & dés ce moment elle commença à s'exercer dans tous les exercices de la vie religieuse. Quelques-uns disent que Baccius outré de colere, la tua en 380 (r). D'autres (s) au contraire assurent que son pere la reçut avec bonté, & respecta la main de Dieu, qui l'avoit destinée à son service d'une maniere si miraculeuse. Il lui assigna même un lieu pour vacquer plus librement à ses exercices de dévotion.

La persecution s'étant allumée dans ce pays, les freres & sœurs de sainte Menne se retirerent, qui d'un côté, qui d'un autre, assez loin de leur patrie. Menne en fit de même. Elle partit de sa maison, accompagnée d'une seule servante, & passa miraculeusement le fleuve, qui étoit fort enflé, comme si Dieu eût ouvert les eaux en sa présence, ainsi qu'autrefois il partagea les eaux devant les Israëlites, au passage de la mer rouge. On nomme encore aujourd'hui ce lieu, le Gué, ou le Quay de sainte Manne (t) Etant arrivée à l'autre bord, elle ficha son bâton en terre, d'où il sortit une fontaine tres abondante. Elle se retira de là à Fontenet, lieu assez fertile, & habité par des Laboureurs, & y demeura jusqu'à la mort. Elle fut enterrée dans l'Eglise du lieu, dont elle est encore aujourd'hui la Patrone. On n'en sçait ni le jour ni l'année; mais toutefois on célebre sa fête à Poussay le 3 d'Octobre, avec octave. Brunon Evêque de Toul, nommé depuis Leon IX. ayant achevé l'Abbaye de Porsay ou Poussay, commencée par l'Evêque Herman son prédecesseur, y transporta en 1036 les Reliques de sainte Manne.

Quant au pere & à la mere de sainte Manne, & des autres Saintes dont on vient de parler, on croit (u) que Baccius fut enterré au lieu nommé de son nom *Bactiman*, ou *Bacman* (x), & que Liutrude fut long-temps aprés transferée dans l'Eglise de l'Abbaye de Remiremont, où elle est honorée encore aujourd'hui.

A l'égard de S. Jamblique, on ne trouve pas même son nom dans les Catologues des Evêques de Tréves. Brouverus (y) donne pour successeurs à S. Severe, sous l'an 457, S. Hi- LX. *S. Jamblique Evêque de Tréves. S. Imere & Evemere ses successeurs.*

(q) Ruyr, Antiquitez de Vosges, troisiéme partie l. 1. c. 21. p. 294. & suiv.

(r) *Annal. Catalaun.*

(s) *Ruyr, loco citato, ex membranis Portûs-suavis*

(t) Je me suis informé de ce quay, & de la fontaine de sainte Menne, mais on n'en a aucune connoissance, ni à Soulosse, ni aux environs.

(u) Ruyr, Antiquitez de Vosges, p. 295.

(x) Je ne connois point ces lieux-là, & n en ai pu rien apprendre de ceux du pays, que j'ai consultez.

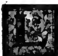
(y) *Brouver. Annal. Trevir. l. 5. p. 297.*

An de J.C. 450.

mere, puis S. Evémere, & ensuite S. Cyrille, qu'il confond avec Jamblique, loué par S. Auspice & S. Sidoine. Il met en 461, ou 462, Marus successeur de Cyrille. Le Pere Mésene, qui a fait des notes & des additions à Brouverus (z), veut qu'Himere, ou Evémere, ou Jamric, car ce n'est, selon lui, que la même personne, soit Jamblique dont nous parlons : mais si S. Sidoine ne fut fait Evêque qu'en 471, & si S. Auspice n'a écrit à Arbogaste que depuis ce temps-là, il est manifeste que les Catalogues de Tréves sont fautifs, ou que Brouverus n'en a pas bien arrangé la chronologie ; il est toujours certain qu'il y faut remettre Jamblique vers l'an 470.

LIVRE SEPTIEME.

I. *Etat de la Belgique sur la fin du cinquiéme siécle.*



LA Ville de Tréves étoit apparemment alors sous la domination des Barbares, c'est à dire des François, puis qu'Arbogaste gouvernoit la Ville en leur nom, & que Sidoine lui écrit, qu'encore que les Romains ayent perdu leur droits & leur domination sur les frontieres d'Allemagne, & sur le Rhin (a), il ne laisse pas d'y conserver la pureté de la langue latine, & qu'au milieu des Barbares qui dominoient en ce Pays-là, il imite les anciens Guerriers, qui joignoient l'éloquence à la valeur.

Fredegaire (b) nous raconte la maniere dont cette Ville tomba sous la domination des François. Avitus ayant été élû Empereur à Toulouse par les Troupes qu'il commandoit en 455, vint à Tréves l'année suivante, & ayant conçû un amour violent pour la femme de Lucius, un des Senateurs de Tréves, il feignit d'être malade ; & la femme de Lucius l'étant venu visiter, comme les autres Dames de la Ville, il en abusa par force, & le lendemain il eut l'impudence de s'en vanter à Lucius même, joignant ainsi la mocquerie à l'outrage. Lucius en conçut un si grand dépit, qu'il fit venir les François, qui prirent & pillerent la Ville de Tréves, & en demeurerent les maîtres.

Nous avons vû ci-devant, que la Ville de Metz avoit été prise & brûlée par Attila en 451. Depuis ce temps, les Auteurs du Pays, je veux dire Vassebourg & Meurisse, & les Chroniques qu'ils avoient en mains, s'il est vrai qu'ils en ayent eû, veulent que cette Ville soit toujours demeurée attachée aux Romains jusqu'à la défaite de Siagre par Clovis, aprés l'an 486, & que le Comte Giles, & Siagrius son fils, y soient venus plus d'une fois ; le premier chassé par Childeric, & le second par Clovis, ainsi que nous le dirons ci aprés : mais je croirois plutôt que tout ce Pays obeïssoit alors aux François.

Pour ce qui est du Toulois ou des Leuquois, on lit dans Fredegaire (c), que Childeric, à son retour de la Thuringe, où il s'étoit retiré par le conseil d'un de ses confidens, fut reçû par ceux du Château de Bar, & que Viomadus étant venu au devant de lui jusques-là, conseilla au Roy de leur remettre tous les impôts, en consideration de leur affection, puis qu'ils étoient les premiers qui l'eussent reçû. Or Bar & le Barrois faisoient partie du Pays des Leuquois : il y a donc toute apparence que tout ce Pays obeïssoit alors aux François.

II. *Genealogie des premiers Rois François, selon Vassebourg.*

Vassebourg (d) nous donne une longue genealogie des anciens Rois d'Austrasie, & en particulier de Clodion le Chevelu, & de Laudon Duc de Tongres, sous Childeric. Il dit qu'Ambron, l'aîné des fils de Clodion, bâtit plusieurs temples en l'honneur de ses Dieux, & quelques châteaux ; comme Namur, le château Samson, & autres. Il fit aussi rétablir Strasbourg, qui étoit tout ruiné, & les châteaux de Toul, d'Epinal, de Marsal, comme aussi les Bains de Plombieres. Il ajoute, que cet Ambron épousa la fille de Thierry Roy des Ostrogoths, qui regnoit en Aquitaine. Il dit ailleurs (e), que Giles, ou Gilon, que les François avoient établi Roy en la place de Childeric, & qui s'étoit retiré en Thuringe, que Giles, dis-je, s'établit à Soissons, où il commandoit auparavant pour les Romains ; mais que Childeric voulant se défaire entiérement de lui, l'attaqua, & le vainquit en bataille rangée, prés la Ville de Soissons ; en sorte qu'il fut contraint de se sauver vers les Villes de Tréves & de Cologne, esperant y trouver du secours de la part des Officiers & des Soldats Romains, qui tenoient encore ces places. Il passa par Metz, où il fut reçu en consideration de Basin Roy de Thuringe, qui y faisoit souvent sa résidence, & en haine de Childeric, que Basin ne pouvoit souffrir, à cause qu'il lui avoit débauché sa femme. Childeric ayant appris que Giles s'étoit fortifié à Cologne, l'y poursuivit, prit cette Ville, & la soumit à son Empire, aussi-bien que celle de Tréves. Giles se sauva ; & par le secours de ceux de Metz, de

(z) *Mesen. addit. ad Annal. Trevir. t. 1. p. 307.*

(a) *Sidon. l. 4. epist. 17.* Etsi apud limitem ipsum latina jura ceciderunt, verba non titubant.

(b) *Fredegar. Hist. Gregor. Turon. Epitome p. 550. c. 7.*

(c) *Fredegar. Epitom. Greg. Turon. p. 553. edit. Ruinart.* Cùm Viomadus comperisset (Childericum rediisse,) Castro-Barro ad ipsum venit, & a Barrensibus receptus est.

(d) Vassebourg, Hist. de la Gaule Belgique, *fol. vij. verso.*

(e) Le même, dans la vie de S. Pollesseur Evêque de Verdun, *fol. vij. recto & verso.*

Verdun,

An de J. C. 450.

Verdun, & du Duc de Tongres, il se rétablit à Soissons, & y mourut en 481. laissant son fils Siagre en sa place. C'est ce qu'on lit dans Vassebourg, & qui est suivi par Meurisse, dans son Histoire des Evêques de Metz (f).

III. *Childeric chassé par les François.*

Mais S. Gregoire de Tours (g), qui est le seul Auteur original que nous ayons sur cette matiere, dit simplement que Childeric s'étant rendu odieux aux François ses sujets, par ses excés, & par l'abus qu'il faisoit de son autorité pour débaucher leurs filles, le chasserent du Royaume. Childeric sçachant qu'ils en vouloient même à sa vie, se retira dans la Thuringe auprés du Roy Basin, & laissa en France son confident, qu'Aimoin, Fredegaire, & quelques Manuscrits nomment Viomade. Ils couperent en deux une piéce d'or, dont Childeric emporta moitié, & Viomade garda l'autre, pour la lui renvoyer quand il seroit temps qu'il revint. Les François s'étant ainsi délivrez du joug de Childeric, choisirent pour Roi le Comte Egidius, ou Giles, ou Gilon, qui étoit envoyé de la part des Romains, pour maintenir dans le devoir le peu qui leur restoit dans les Gaules. Giles regna huit ans sur les François : mais pendant ce temps, Viomade disposoit insensiblement leurs esprits à rentrer dans l'obeïssance de Childeric. Quand il crut qu'ils étoient entiérement revenus de leur premier éloignement pour ce Prince, il lui envoya la moitié de la piéce de monnoye dont on a parlé, & l'invita, à la priere même des François, de revenir dans son Royaume. Il y revint, & y fut tres bien reçu. La femme du Roy de Thuringe, nommée Basine, charmée de son mérite, quitta Basin son mari, vint trouver Childeric, qui l'épousa, & en eut le grand Clovis. Il parle ailleurs (h), des guerres de Childeric, de la conquête qu'il fit d'Orleans & d'Angers, & enfin de la mort de Giles, auquel succéda Siagre.

Frédegaire (i) abbréviateur de S. Gregoire de Tours, a ajouté tres mal à propos quelques circonstances à ce récit. Il dit, par exemple, que Viomadus confident de Childeric, s'étant insinué dans l'amitié de Giles, l'engagea par ses conseils à faire plusieurs choses tres contraires à ses interêts, & tres propres à aliéner les esprits des François. Il dit de plus, que Childeric alla à Constantinople auprés de l'Empereur Maurice (il veut dire Marcien) qui regnoit alors en Orient. Ce Prince à qui Viomadus avoit secretement fait entendre que Giles, au lieu de fournir de l'argent au trésor public, comme il y étoit obligé, prétendoit au contraire que l'Empereur lui en fourniroit, entra dans une grande colere contre lui. Alors Childeric s'offrit à aller en France, & promit qu'il le vangeroit bien de cet homme-là. L'Empereur accepta son offre, & lui donna une flotte, & de grands présens pour retourner dans son pays. Viomadus averti de son retour, vint au devant de lui jusqu'à Bar, & l'exhorta à exempter les Barrisiens des tributs. Il raconte aprés cela, le mariage de Basine & de Childeric, & la naissance de Clovis, qu'il accompagne de divers récits fabuleux. Il ajoute, que Giles en mourant laissa pour son successeur Siagre son fils, qui regna à Soissons, où son pere avoit auparavant regné : mais ni Frédegaire, ni S. Gregoire de Tours ne disent pas un mot ni d'Ambron fils prétendu de Clodion, ni du voyage de Giles à Tréves, à Cologne & à Metz aprés sa défaite par Childeric, ni de son rétablissement à Soissons; ce qui nous oblige de ranger tout cela au rang des fables, de même que ce qu'on dit (k), que Siagre chassé de Soissons par Clovis, se retira dans la Ville de Metz, qui fut prise bientôt aprés par Clovis, & tomba par là dans la puissance des François en 487.

IV. *Suite des Empereurs d'Occident jusqu'à Augustule.*

Nous avons vû ci-devant en 424, Valentinien III. succeder à Honoré dans l'Empire Romain; il faut donner ici la suite des Empereurs d'Occident, jusqu'à la ruïne de cet Empire sous Augustule en 476. Valentinien ayant perdu sa mere Placidie en 451 (l), s'abandonna sans réserve à toutes sortes de déreglemens, n'ayant plus personne qui prît sur lui assez d'autorité, pour réprimer ses mauvaises inclinations. Il abusa par force de la femme du Patrice Maxime (m); & celui-ci, pour s'en venger, trouva moyen de brouiller Valentinien avec le fameux Aëtius, qui avoit rendu de si grands services à l'Empire dans les Gaules. Il fit entendre à Valentinien, qu'Aëtius en vouloit à sa vie; ce qui fit prendre à l'Empereur la résolution de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de sa main dans son Palais. Maxime songea ensuite à se défaire de Valentinien. Il n'eut pas de peine à persuader aux gens d'Aëtius, que ce Prince avoit eu l'imprudence de garder auprés de sa personne, de tuer le meurtrier de leur Maître. Deux d'entr'eux l'attaquerent donc, & le tuerent dans le champ de Mars, sans que personne se mît en devoir de le défendre *.

Le 17 Mars 455.

V. *Mort de Valentinien III. Maxime usurpe l'Empire. Il est mis à mort.*

Le Patrice Maxime se fit aussi-tôt reconnoître pour Empereur; & comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'Empereur Valentinien, de l'épouser : mais ayant eu la folie de lui dire, que c'étoit pour l'amour d'elle qu'il avoit conspiré contre Valentinien, & qu'il l'avoit fait massacrer, elle en eut un si grand dépit, qu'elle envoya à Genseric Roy

(f) Meurisse, Hist. des Evêques Metz p. 67.
(g) *Gregor. Turon. l. 2. c. 12. pp. 65. 66.*
(h) *Gregor. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(i) *Fredegar. Hist. Gregor. Turon. Epitomata. p. 552. c. xj.*
(k) Meurisse, l. 1. pp. 67. 68. Hist. des Evêques de Metz, tirée de Vassebourg.
(l) *Petavii Rationarium temp. l 6. p. 363.*
(m) Ce Maxime étoit de la race du tyran Maxime, qui avoit regné à Tréves aprés Gratien. Voyez Procop. *de bello Vandal. l. 1.*

An de J.C. 455.

des Vandales, qui étoit en Afrique, & le sollicita à venir à Rome, lui promettant de contribuer à l'en rendre maître (n). Genseric n'y manqua pas; & au bruit de sa venuë, plusieurs des Nobles & du peuble sortirent de Rome. Maxime en sortit aussi : mais sa lâcheté le rendant méprisable, quelques serviteurs de Valentinien l'arrêterent, le tuerent, le mirent en piéces, & le jetterent dans le Tibre, aprés avoir regné deux mois & quelques jours *. Genseric arriva trois jours aprés, & le Pape Leon étant allé au devant, hors des portes de la Ville, fit tant par ses prieres, qu'il se contenta du pillage, & s'abstint de meurtres & d'incendie (o). Ainsi Rome fut abandonnée au pillage pendant quatorze jours, & les Vandales en emporterent une infinité de richesses, & emmenerent plusieurs milliers de Captifs. L'Imperatrice Eudoxie, avec ses deux filles Eudocie & Placidie, furent conduites à Carthage. Genseric maria Eudocie à son fils Hunneric, & renvoya quelque temps aprés Eudoxie à Constantinople. Quant à Placidie, il la garda, parce qu'elle étoit mariée à Olibrius (p).

* Le 12 de Juin 455.

VI. *Avitus, Majorien, Sévere & Antheme successivement Empereurs d'Occidét.*

Environ un mois aprés le pillage de Rome, Avitus Gaulois, & Préfet du Prétoire en Gaules, fut élû Empereur à Toulouse, par les Troupes qu'il commandoit *. Il fit la paix avec les Goths, & engagea leur Roy Theodoric à entrer en Espagne, & à faire la guerre aux Suéves *. Mais quelque temps aprés, Avite abandonné des Goths, étant entré en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné Evêque de Plaisance (q). Majorien lui succéda, & fixa sa demeure à Ravenne. C'étoit un Prince d'un grand courage, qui dans le dessein de recouvrer l'Empire de l'Afrique, résolut d'aller vers Genseric, feignant d'être un simple Ambassadeur. Mais le Patrice Ricimer l'ayant arrêté à Tortone, l'obligea à quitter l'Empire (r), & sept jours aprés il le fit tuer *. Le 19 de Novembre suivant, Severe fut proclamé Empereur à Ravenne, de concert avec Ricimer, & sans attendre le consentement de Leon Empereur d'Orient : mais quatre ans aprés, le même Ricimer le fit empoisonner (s) en 465. L'Empire vaqua un an & quelques mois, aprés quoi l'Empereur Leon envoya en Occident Antheme, en qualité d'Empereur (t). Il fut reçu à Rome, & appellé Auguste le 12 d'Avril. Leon étoit convenu avec Ricimer, qu'il envoyeroit un Empereur à Rome, & que ce nouvel Empereur donneroit sa fille à Ricimer ; ce qui étoit faire une espece de partage de la souveraine autorité : mais Antheme ne regna pas long-temps. Ricimer son gendre lui déclara la guerre, & le tua à Rome (u) l'onziéme de Juillet 472.

* Le 6 Juillet 455.

* An de J.C. 456.

* Le 9 d'Août 461.

VII. *Anicius Olibrius Empereur, Glycerius lui succede, puis Jules-Nepos, & enfin Augustule déposé en 476.*

Ricimer mit sur le Trône en sa place, Anicius Olibrius, qui avoit épousé à Constantinople Placidie, fille de Valentinien III. Mais Ricimer mourut de maladie le 18 d'Août 472, & Olibrius le 23 d'Octobre suivant, aprés un interregne de quatre mois. Glycerius prit le titre d'Empereur à Ravenne le 5 de Mars 473. mais il ne regna qu'environ quatorze mois. Il fut déposé au Port de Rome, & ordonné Evêque de Salone en Dalmatie. Jules Nepos, qui lui avoit succedé, aprés avoir regné quatorze mois, fut chassé dans la Dalmatie, par Oreste Maître de la Milice, & privé de l'Empire le 28 d'Août 475. Alors Oreste fit prendre le titre d'Auguste à son fils Romule, ou Momyle, nommé autrement Augustule, qui fut déclaré Empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre 475. Mais il ne joüit pas long-temps de cette dignité. Ceux du parti de Jules Nepos, qui n'étoit pas encore mort, appellerent en Italie Odoacre Roy des Turrilingues & des Hérules, qui se rendit maître de Rome le 23. d'Août 476, fit mourir Oreste à Plaisance, & envoya le jeune Augustule à une petite Ville de Campanie. Ainsi finit l'Empire d'Occident : car Odoacre ne prit ni le titre d'Empereur, ni la Pourpre ni les ornemens Imperiaux, mais seulement la qualité de Roy d'Italie. Ainsi dans la suite nous ne donnerons la succession que des Rois de France, qui dés la fin du cinquiéme siécle, étoient Souverains du pays dont nous écrivons l'Histoire.

An de J.C. 456.

VIII. *Conquêtes & mort de Childeric.*

Childeric, successeur de Merouée (x), livra une bataille proche d'Orleans à Odoacre, ou Andoacre Roy des Saxons, où il n'eut pas apparemment l'avantage, puisqu'Odoacre marcha avec ses Troupes contre la Ville d'Angers (y). En ce temps-là la peste faisoit de grands ravages en France *. Le Duc Giles mourut, & laissa pour successeur son fils Siagre. Alors Odoacre tira des ôtages d'Angers, & de quelques autres Places. Childeric y arriva le lendemain, & ayant tué le Comte Paul General des Troupes, qui obeïssoient aux Romains dans les Gaules, prit la Ville d'Angers (z). Quelque temps aprés, les François prirent les Isles que les Saxons avoient fortifiées sur la Loire, pour se conserver le cours libre dans cette riviere. Ensuite, Odoacre ayant fait alliance avec les François, alla avec eux attaquer les Allemands, ou plutôt les Alains (a), qui s'étoient rendus maîtres d'une partie de l'Italie, & les subjugua. Il est mal-aisé de donner du jour à une Histoire si peu circonstan-

* An de J.C. 464. *apud Cointe.*

(n) *Idatii Chronic.*
(o) *Prosperi Chronic.*
(p) *Theophanes.*
(q) *Paul. Diac. l. 15. c. 5.* Cela arriva en 456. ou 457. *Petavii Rationar. temp. l. 5. p. 364.*
(r) *Idat. Chronic. Cassiodor. Marcellin. &c.*
(s) *Anonym. Cuspinian.*
(t) *Cassiodor. Marcell. Sidon. & alii.*
(u) *Idat. Chronic. & Marcellin.*
(x) Il lui succeda l'an de J. C. 458.
(y) *Greg. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(z) *Greg. Turon. loco citato.*
(a) Le texte de S. Grégoire de Tours lit *Allemannos* : mais le Pere le Cointe & le Pere Ruinart croyent qu'il faut lire *Alanos*.

An de J.C. 456.

ciée : mais les anciens Historiens n'en disent pas davantage; & les modernes qui y suppléent des circonstances, des embellissemens, & des raisonnemens de leur chef, courent grand risque d'en imposer au Public, qui aime mieux le silence en Histoire, que le douteux & le faux.

Childeric voulant retourner à Amiens, (on ne sçait d'où il venoit) fut surpris de la fiévre (b), & mourut à Tournay, où il fut enterré l'an de J. C. 481, aprés vingt-quatre ou vingt-cinq ans de regne depuis la mort de Merouée. Il fut enterré à la maniere des Francs, car il étoit Payen. Son tombeau fut découvert en 1653, le 17 May, par occasion (c), comme on creusoit les fondemens d'une maison prés le cimetiere de S. Brice. Les Manœuvres étant arrivez à la profondeur de sept à huit pieds, trouverent premiérement, une boucle d'or, puis une espece de bourse, comme d'un feûtre pourri, où il y avoit environ cent piéces d'or, & deux cens d'argent; mais celles d'argent étoient tellement gâtées de la rouille, qu'on n'y put rien remarquer. On y trouva aussi plusieurs morceaux de fer pourri & rouillé, & deux crânes, dont l'un étoit plus grand que l'autre, & un squelette d'un corps humain. Ensuite on creusa encore plus bas, à la profondeur d'environ quinze pieds, & l'on découvrit un coutelas, une hache, des tablettes, une tête de bœuf, & des abeilles d'or, au nombre d'environ trois cens; une éguille, des agrafes, des crochets, des clouds, des filets, le tout d'or, avec plusieurs pierres nommées Pyropes; une boule de cristal, les os d'un cheval. On croit que la tête de bœuf & les abeilles, étoient des divinitez que ce Prince adoroit. Le cheval étoit son cheval de bataille, qu'on enterra avec lui. Ce qui fit juger que tout cela appartenoit au Roy Childeric, c'est son anneau d'or, où son buste étoit representé, portant de grands cheveux, & une pique à la main, avec cette inscription autour de la tête : CHILDIRICI.

Tout cela fut donné à Leopold-Guillaume Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Ferdinand III. qui étoit alors Gouverneur des Pays-Bas Espagnols, de la part de Philippe IV. Roy d'Espagne. Ferdinand fit porter tout ce trésor quelques années aprés à Vienne en Autriche. Aprés sa mort, l'Empereur Leopold son neveu en hérita, & en fit present en 1665. à Jean-Philippe de Schomborn, Electeur de Mayence. Celui-ci l'envoya aussi-tôt en France au Roy Louis XIV. qui l'a fait mettre dans sa grande Biblioteque de Paris, où on le montre à tous les curieux (d).

IX. *S. Ours Evêque de Toul.*

L'Eglise de Toul ayant perdu S. Auspice son Pasteur, sur la fin du cinquiéme siécle, Dieu lui suscita un digne successeur, en la personne de S. Ours, dont l'Histoire ne nous a conservé que le nom, & la mémoire de ses vertus, qui lui ont merité le nom de Saint, & le culte public dans le Diocése (e). Il fut enterré dans le cimetiere de S. Mansuy, d'où son corps fut levé au dixiéme siécle, & mis dans un lieu plus décent; ensuite en 1026. il fut transferé dans l'Eglise de S. Mansuy.

S. Vast d'Arras se retire dans le Diocése de Toul.

An de J.C. 495.

Ce fut sous son Pontificat, que S. Vedaste ou S. Vast, depuis Evêque d'Arras, parut dans le Diocése de Toul. Ce Saint étoit originaire d'Aquitaine, né sur les frontieres du Perigord & du Limousin (f). Ayant quitté son Pays, il se retira dans le Diocése de Toul, où il demeura quelque temps caché, occupé aux exercices de la pénitence. Sa réputation l'ayant fait connoître à S. Ours, il le tira de sa solitude, & le fit entrer dans son Clergé : mais la Providence le destinoit à quelque chose de plus relevé. Clovis avoit épousé une Princesse fort vertueuse, nommée Clotilde *, qui ne cessoit de le solliciter à embrasser le Christianisme. Toutefois le Prince ne prit sur cela sa résolution que dans la fameuse bataille de Tolbiac, où ayant invoqué le Dieu de Clotilde, avec promesse de se convertir s'il remportoit la victoire, & l'ayant heureusement remportée *, il ne songea plus qu'à s'acquitter de son vœu.

* Vers l'an 490.

* En 495.

X. *Conversion de Clovis. S. Vast est son Catéchiste.*

Passant par la Ville de Toul, il s'informa s'il y auroit quelque homme éclairé, qui pût lui enseigner les principes de la Religion Chrétienne, qu'il étoit résolu d'embrasser. On lui amena S. Vast, qui avoit toute la capacité necessaire pour ce ministere. Clovis le mena avec lui; & pendant le chemin, S. Vast fit à son égard les fonctions de Catéchiste; imitant S. Philippe Diacre, qui instruisoit l'Eunuque de la Reine Candace. Dieu releva le ministere de son serviteur, & fortifia la créance du Roy, par la guérison miraculeuse d'un aveugle, qu'il accorda aux Prieres du Saint, en passant sur un pont de la Riviere d'Aisne. Etant arrivé à Rheims, Clovis reçut le Baptême des mains de S. Remy *, & lui laissa le S. Prêtre Vast son Catéchiste, afin qu'il eût soin de l'employer au service de l'Eglise. En effet, S. Remy l'envoya à Arras, pour y ressusciter quelques étincelles du Christianisme, qui s'y étoient conservées. Il eut le bonheur d'y rétablir la vraie Religion sur les ruïnes du Paganisme; & aprés quarante ans de travaux, Dieu couronna sa vie par une heureuse mort, vers l'an 539. L'Eglise l'honore le 6. de Fevrier, & on fait sa fête dans le Diocese de Toul.

* Le 25 Decembre 495.

XI. *S. Evre Evêque de Toul.*

S. Ours eut pour successeur, S. Aper ou Evre, dont le nom latin signifie Sanglier. Il

(b) *Rorico. l. 1.*

(c) *Vide Anastasin. Childerici per Jo. Jac. Chiflet.*

(d) *Vide, si lubet, Cointium, t. 3. Annal. Franc. ad an. 673. n. 12.*

(e) Benoit, Hist. de Toul p. 223. Voyez aussi p. 207. Il n'y nomme pas S. Ours : mais il est certain qu'il n'a pas été separé des saints Alchas & Celsin.

(f) *Vita sancti Vedasti apud Bolland. appendic. ad 6. Februar. p. 792. 794.*

An de J. C. 495.

naquit de parens nobles & Chrétiens à Trancol, au Diocese de Troye (g) en Champagne; ce qui nous donne lieu de croire qu'il étoit un des Disciples du fameux S. Loup, mort en 479, & qui étant originaire de la Ville de Toul, put y faire connoître le merite de S. Evre. Le Clergé & le peuple le demanderent pour Evêque, & l'amenerent, ou plutôt l'entraînerent à Toul (h), dont il gouverna l'Eglise avec une sagesse & une pieté singulieres.

Son principal caractere étoit la misericorde, & la compassion envers les miserables. Il se dépouilla souvent de ses habits, même avant son épiscopat, pour revêtir les pauvres. Il visitoit volontiers les serviteurs de Dieu, & étudioit leurs vertus & leurs bonnes qualitez, pour les imiter, & se les rendre propres. Ainsi il revenoit toujours de ses voyages, plus saint & plus parfait.

Etant un jour à Châlons sur Saône, il délivra des prisons trois personnes qui y étoient enfermées. Aprés avoir tenté inutilement toutes les autres voies (i), il s'adressa à Dieu; & pendant sa priere, les chaînes de ces malheureux se rompirent, & les portes de la prison s'ouvrirent miraculeusement d'elles-mêmes. On conservoit encore ces chaînes dans l'Abbaye de S. Evre, aux dixieme & onziéme siécles, & on les mettoit sur le cou des possedez, pour leur procurer la guérison (k). Au retour du même voyage, le Saint guérit un possedé, qui étoit furieux, & menaçoit de le déchirer; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement comme délivrant un Energuméne.

Il jetta les fondemens de l'Eglise, qui fut dans la suite consacrée à sa mémoire, aprés avoir eu long-temps pour Patron S. Maurice & ses Compagnons, Martyrs de la Légion Thébéene; mais il n'eut pas le loisir de l'achever. Le Saint y fut enterré aprés sa mort, qui arriva au commencement du sixiéme siécle (l), aprés sept ans d'épiscopat.

Son culte est tres ancien, tres fameux & tres étendu dans le diocése de Toul, où l'on voit grand nombre d'Eglises consacrées sous son nom. Celle de son Abbaye, située au Fauxbourg de la Ville, ou pour mieux dire, dans un Village voisin de la Ville, portoit le nom de S. Evre dés le temps de Fredegaire (m), c'est à dire au commencement du septiéme siécle. (n) S. Hidulphe, qui vivoit au même siécle, consacra une Eglise dans son Monastere, au nom de S. Evre (o). La vie de sainte Salaberge (p) parle aussi d'une Eglise consacrée à S. Evre, dés l'an 626 (q). Godin fils de Varnacaire, Maire du Palais de Bourgogne, se retira dans l'Eglise de S. Evre, comme dans un azyle, pour éviter la colere de Clotaire II. Roy de France. On fait la fête de ce Saint le 15 de Septembre, qui est le jour de sa mort, & on conserve ses Reliques en une riche châsse, dans l'Abbaye qui porte son nom.

Nous avons déja dit un mot des lettres de S. Paulin à un nommé Aper (r), que quelques Sçavans ont conjecturé être notre S. Evre: mais il est évident que ce ne peut être lui, à moins qu'on ne le déplace du rang qu'il a tenu dans les Catalogues, où il a toujours été constamment placé le septiéme, entre S. Ours successeur d'Auspice, & Albaud huitieme Evéque de Toul. De plus, Aper, ami de S. Paulin, s'étoit converti assez tard, ayant été avant sa conversion tout livré au siécle, & à ses vanitez (s), vivant dans la secheresse & la dureté de cœur; au lieu que notre Saint fut attaché à la pieté dés ses plus tendres années, & ne s'en départit jamais. 2°. La misericorde sembloit être née avec lui; & il en donna des marques de tres bonne heure: mais l'ami de S. Paulin ne commença à exercer sa liberalité envers les pauvres, que depuis sa conversion. 3°. Notre S. Evre étoit né de parens Chrétiens, & avoit lui-même été élevé dés l'enfance dans cette Religion; au lieu que l'ami de S. Paulin avoit été assez long-temps attaché au culte des Idoles, avant que de devenir disciple de J. C. 4°. enfin, Aper dont parle S. Paulin, avoit été engagé dans le mariage avant son Ordination, sa femme Amande lui avoit donné nombre d'enfans, & il avoit exercé les fonctions d'Avocat, & les charges de judicature, avant qu'il fût élevé à l'épiscopat. Or rien de tout cela ne convient à S. Evre Evêque de Toul.

XII. *Abbaye de S. Evre.*

L'Abbaye de S. Evre dont nous avons parlé, est certainement une des plus anciennes, & peut-être la plus ancienne de tout le Diocése de Toul. S. Evre ayant jetté les fondemens de l'Eglise de cette Abbaye (t), S. Albaud son successeur l'acheva, & y établit une Communauté, sur le modele des premiers Chrétiens qui vivoient du temps des Apôtres, & dont la vie est décrite dans les Actes (u). S. Antimond, un des successeurs d'Albaud, augmenta ce Monastere, & y maintint l'observance réguliere. Le Pere le Cointe, & aprés lui le Pere

(g) *Vita sancti Apri ex ms. sancti Mansueti, impressa ad calcem hujus Historiæ, p. 107.* Vico qui Tranquillus dicitur.

(h) *Ibid.* Non minus raptus quam electus adducitur.

(i) Le texte de sa vie porte qu'il s'adressa au Juge nommé Adrien, & que l'Empereur Adrien avoit ordonné que tous les Juges de l'Empire s'appellassent aussi Adrien, p. 107.

(k) *Ms. sancti Mansueti, de miracul. S. Apri.*

(l) Le ms. de S Mansuy dit qu'il fut ordonné la quatriéme année de l'Empereur Adrien, & qu'il mourut l'onziéme année du même Prince; ce qui revient à l'an de J. C. 128 ou 129. Ce qui est insoutenable.

(m) *Fredegar. Chronic. p. 631. c. 54.*

(n) *Vide præfat. Ruinart. in Gregor. Turon. art. V. n. 134. & seq.*

(o) Jean de Bayon, Chronic. ms.

(p) *Acta SS. Benedictin. t. 2.*

(q) *Fredegar. Chronic. c. 54. p. 631.*

(r) Voyez ci-devant sous l'an 406. p. 261.

(s) Voyez M. de Tillemont t. 14. sur S. Paulin, pp. 728. 729. & le P. Benoit, Hist. de Toul, pp. 251. 252.

(t) *Vita S. Apri hic pag. 8.*

(u) *Act. ij. 44. 45.*

An de J.C. 491.

Benoît Capucin, avancent qu'on y observoit en 595, sous le regne de Gontran, la Regle du Monastere d'Agaune : mais ils n'en ont aucune preuve. Le Pere Benoît avance de plus, que celle de S. Colomban y fut reçuë bien-tôt aprés (x) : mais il le dit aussi de son chef. Adson, à qui l'on attribuë la vie de S. Mansuy, & quelques autres rapportées dans le manuscrit de S. Mansuy, que nous avons imprimé entier dans les Preuves de cet Ouvrage, dit à la verité, que S. Gauzelin Evêque de Toul, qui réforma l'Abbaye de S. Evre en l'an 936, y établit l'observance de la Regle de S. Benoît, qui y étoit inconnuë, & qu'il avoit cherchée long-temps & au loin, & trouvée difficilement (y) : mais il y a certainement de l'hyperbole dans le discours de cet Auteur. Tout le monde sçait que sous le regne de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire, la Regle de S. Benoît étoit tres connuë, & pratiquée dans tout le Royaume de France, & en particulier dans les Diocéses de Toul, de Metz, de Verdun & de Tréves (z). Il est vrai qu'on ne peut montrer au juste l'origine & l'époque de l'observance de cette Regle dans l'Abbaye de S. Evre : mais on peut y faire voir plusieurs réformes, dans lesquelles on l'y a rétablie. La plus ancienne est celle qui fut procurée par S. Gauzelin en 936. Nous aurons lieu de parler de cette Abbaye en plus d'une occasion.

XIII. *Sainte Aprone sœur de S. Evre. Albaud succede à S. Evre dans l'Evêché de Toul.*

S. Evre avoit une sœur nommée Aprone, qui demeura quelque temps auprés de lui dans la Ville de Toul, où elle vécut d'une maniere tres édifiante. Ensuite elle s'en retourna à Troye en Champagne, où elle mourut, laissant une grande opinion de sa sainteté. S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994, desirant enrichir son Eglise de tout autant de Reliques de Saints qu'il en pourroit rencontrer, acheta à prix d'argent le corps de Sainte Aprone (a), & le fit venir à Toul, où il le partagea entre sa Cathedrale, & l'Abbaye de S. Evre, où il est conservé dans des Reliquaires fort précieux. On fait sa Fête le 15 de Juillet, & on lui attribuë plusieurs miracles. Albaud succeda à S. Evre dans le gouvernement de l'Eglise de Toul.

XIV. *S. Possesseur Evêque de Verdun.*

Vers le même temps la Ville de Verdun avoit pour Evêque S. Possesseur, qui avoit succedé à S. Pulcrone (b). Possesseur avoit été marié ; mais aprés la mort de sa femme, il se donna à l'Eglise de Verdun, avec tous ses biens, & fut aggregé au Clergé de cette Eglise. Mais ayant été élû Evêque aprés la mort de S. Pulcrone, il gouverna son Diocése avec tant de sagesse & de pieté, qu'il en a merité le nom de Saint, & les honneurs que l'Eglise décerne à ceux, dont la vertu mérite d'être proposée pour objet à la dévotion publique. Il mourut, dit-on, aprés seize ans de gouvernement, l'an 486. & fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, d'où son corps fut levé deterre, & mis dans une châsse, par Hatthon Evêque de Verdun, qui vivoit en 850. On assûre que de son temps la Ville de Verdun obeïssoit encore aux Romains ; ce qui est assez difficile à croire.

XV. *S. Firmin Evêque de Verdun.*

Firmin natif de Toul (c), & parent des saints Loup de Troye, & Pulcrone de Verdun, dont on a parlé, fut élu étant déja âgé, pour succeder à S. Possesseur. Il avoit le don de guérir les maladies, celui de prédire l'avenir, & l'esprit de prévoyance & de sagesse. Durant une grande famine, il mit si bon ordre à la distribution des grains dans son Diocése, que les peuples qui lui étoient soumis, n'en furent point incommodez.

On dit que de son temps (d) Siagre fils du Comte Giles, étant poursuivi par Clovis, se retira à Verdun & à Metz, qui lui obeïssoient encore, & qui le reçurent comme ami * ; mais qu'ensuite ayant été obligé d'en sortir, & de se retirer auprés d'Alaric Roy des Goths, Clovis, pour punir ces Villes qui avoient reçu son Ennemi, fit le dégât dans le pays des environs, sans toutefois se rendre pour lors maître des Places.

* Vers l'an 486.

Quelques années aprés *, ce Prince vint de nouveau assiéger la Ville de Verdun, & menaça de la saccager. Malheureusement S. Firmin mourut la nuit même de l'arrivée de ce Prince devant la Ville ; ce qui jetta les habitans dans une extrême consternation. Mais un saint homme nommé Euspice, qu'Aimoin (e) nomme Archiprêtre de la Ville, & que Vassebourg dit avoir eu soin des Ecoles, les rassura ; on le pria d'aller trouver le Roy, afin de lui demander grace pour la Ville, qui s'étoit révoltée ; car c'est ainsi que le raconte Aimoin & Bertaire, supposant par consequent, qu'auparavant Verdun obeïssoit aux François. La Ville étoit assiégée dans les formes, & l'on commençoit à battre les murs avec le Belier, lorsqu'Euspice fut présenté au Roy. Il lui parla d'une maniere si touchante, que Clovis pardonna à la Ville, & la réduisit de nouveau sous son obeïssance. Bertaire & Aimoin ne parlent de ce siége de Verdun, qu'aprés le baptême de Clovis ;

* L'an de J.C. 500.

(x) Benoît Hist. de Toul, p. 234.

(y) Gauzelinus nutu Dei regulam S. Benedicti, hujus regni habitatoribus omnibus ignotam, diu quæsitam, proculque inventam, sancti Apri instituit loco.

(z) *Vide Mabillon, præfat. in t. 2. sæculi 3. Benedict. & differt. D. Philippi Bastide, eidem tomo suffixam.*

(a) *Vita Episcop. Tull. ex ms. S. Mansueti, ad calcem hujus Histor. p. 138.*

(b) Vassebourg Hist. de la Gaule Belgique, *fol. lviij. recto & verso.*

(c) *Id. fol. lx. & seq.*

(d) *Fol. lx. verso.*

(e) *Aimoin. l. 1. c. 17.* Contra hunc regem (Clodoveum) cives Virdunensis urbis rebellarunt ; sed dum Rex urbem obsidione vallasset, & jam admoti arietes alta murorum pulsarent, supplicante sancto viro Euspicio ejusdem tunc urbis Archipresbytero, verbum impunitatis à principe promeruerunt ; & Rex civitatem recepit. *Ita & Bertar. presbyter. Hist. Episcop. Virdun. hic p. 194. Vita S. Euspicii ms. vita S. Maximi, t. 1. Act. Bened. p. 582.*

An de J.C. 495.

& le terme de rébellion dont ils se servent, fait croire que ceci n'arriva que vers l'an 500, peu avant la guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne, dont nous parlerons ci-aprés.

S. Firmin fut enterré dans l'Eglise des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & y demeura jusques vers l'an 950, que l'Evêque Berenger le fit lever de terre, & exposer à la vénération publique. En ce même temps Humbert Abbé de S. Vanne, obtint du même Evêque, que le corps du Saint fût transferé au Prieuré de Flavigny sur la Moselle, à trois lieuës de Nancy, où il est encore aujourd'hui conservé dans une châsse précieuse, & où Dieu opere de temps en temps des guérisons miraculeuses.

XVI. *S. Vanne Evêque de Verdun.*

Clovis étant entré dans Verdun, & ayant appris que l'Evêque étoit mort peu de jours auparavant, offrit l'Evêché à Euspice (f): mais celui-ci l'ayant remercié, tout le peuple demanda avec instance Vitonus ou Videnus, nommé vulgairement Venne ou Vanne, neveu d'Euspice, qui fut agréé du Roy, & ordonné Evêque *. Vassebourg raconte, que Clovis voulut qu'Euspice, Vanne, & Maximin, autre neveu d'Euspice, & frere de Vanne, se trouvassent à son baptême à Reims. Il prétend de plus, que Clovis fit du bien à l'Eglise de Verdun, & qu'il engagea S. Euspice, S. Vanne & S. Maximin, ou Mêmin de venir à Orleans, pour assister au Concile qui s'y tint en 511. Mais Bercaire, qui est le plus ancien Auteur que nous ayons de l'Histoire des Evêques de Verdun, ne dit pas que S. Vanne ait été à Orleans, mais seulement S. Euspice & S. Maximin, lesquels se firent Religieux. S. Maximin y fut Abbé, & bâtit l'Abbaye de S. Mêmin prés Orleans sur la Loire. On voit par la lettre de S. Avite (g) Evêque de Vienne, à Clovis, qu'il invita plusieurs Evêques à la cérémonie de son baptême; & il est assez probable, que les Evêques de Toul, de Metz & de Verdun s'y trouverent.

* An de J.C. 495.

S. Vanne gouverna son Evêché avec tant de sagesse, de zele & de pieté, & Dieu fit éclater tant de merveilles par son moyen pendant sa vie, & aprés sa mort, qu'il a mérité le titre de Saint, & les honneurs publics. On dit qu'il tira d'une caverne, qui étoit prés du lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne, un grand serpent qui infectoit tous les environs. Il lui mit son étole au cou, & le fit mourir sur le lieu même; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement tenant un dragon lié par le cou avec son étole. Il établit une Communauté de Clercs prés l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, à laquelle a succedé depuis plusieurs siécles une Communauté de Religieux observant la Regle de S. Benoît; & cette Eglise où il fut enterré, a porté depuis long-temps le nom de S. Vanne, à cause des fréquens miracles qui s'y faisoient à son tombeau, & du grand concours de peuple qui y venoit de toutes parts. On dit qu'il gouverna l'Evêché de Verdun vingt-sept ans; & par consequent il mourut en 522. Le Pere le Cointe met sa mort en 525. Mais je ne donne pas toutes ces choses comme certaines, puisque Laurent de Liége (h), Religieux de l'Abbaye de S. Vanne, parlant à Adalberon Evêque de Verdun en 1144, dit qu'on ne sçait rien de ce qu'ont fait les saints Saintin, Maur, Salvin, Arator, Pulcrone, Possesseur, Firmin, Vitonus, & plusieurs autres. S. Vanne eut pour successeur Desideratus.

XVII. *Expletius, Urbice, Bonole, Terentius, Gosselin, Romain, Fronime, Grammace, Agathimber, Sperus, Evêques de Metz.*

Je ne trouve rien de bien certain dans les Catalogues des Evêques de Metz, depuis Author dont nous avons parlé vers l'an 451. car Expletius, ou Eplætius, dont les Reliques sont conservées à S. Clement; Urbice, qui est nommé Archevêque dans les Catalogues, & dans les Martyrologes de Metz; Bonole, Adhærentius ou Terentius, Gosselin ou Gonsolin, Romain, Fronime, Gramatius, & Agathimber, ne nous sont presque connus que de nom. Quant à Sperus ou Hisperius, que les anciens Catalogues mettent pour vingt-troisiéme Evêque de Metz, le nouveau Catalogue, imprimé à la tête du nouveau Rituel, le met pour le dix-huitiéme. Il souscrivit au Concile d'Auvergne tenu en 535, avec Nicetius de Tréves, & Desiré de Verdun. Il mourut le dix des kalendes de Septembre, vers l'an 542, & fut enterré à S. Clement.

XVIII. *Abbaye de S. Maximin à Tréves.*

A Tréves, l'Abbaye de S. Maximin étoit célébre dés le commencement du sixiéme siécle. Elle porta d'abord le nom de S. Jean l'Evangeliste, ensuite celui de S. Hilaire, & enfin celui de S. Maximin. S. Gregoire de Tours lui donne déja le nom de Temple de S. Maximin; & le Roy Dagobert, la douziéme année de son regne, dit qu'aprés avoir porté le nom de Monastere de S. Hilaire, elle étoit alors connuë sous celui d'Abbaye de S. Maximin. Son origine est si reculée dans l'antiquité, qu'on n'en sçait pas exactement la datte. On prétend qu'anciennement il y avoit en cet endroit un Temple dédié au Soleil, ou à Apollon, & qu'il y en avoit un autre dédié à la Lune, ou à Diane, de l'autre côté de la Ville, là où est à present la fameuse Abbaye de S. Mathias.

Dagobert (i) ayant accordé à Modoalde Archevêque de Tréves, un privilége, par lequel il attribuoit à la Cathedrale du même lieu, *le Monastere de S. Hilaire qu'on nomme*

(f) Vassebourg, *fol. lxiij. verso. Vide Bertar. Hist. Ep. Virdun. hic p. 194. & vit. S. Maximini, t. 1. Act. SS. Bened. p. 585.*

(g) *Avit. epist. ad Clodoveum apud Sirmond.*

(h) *Laurentii Leod. Hist. Episcop Virdun. hic p. 206.*

(i) *Brouver. t. 1. p. 421. Annal. Trevir. col. 2. prima editionis. Item defensio S. Maximini p. 57. Vide & Mabillon. Annal. Benedictin. t. 1. l. 6. p. 113. Ad Ecclesiam S. Petri Treverica urbis pertinentes, scilicet cellam S. Hilarii, qua nunc appellatur sancti Maximini, qua est in prædio S. Petri constructa; & cellam S. Paulini & S. Eucharii, &c. Datum anno Dominica Incarnationis* DCXXXXIV *Regni* XII *Dagoberti.* La douziéme année de Dagobert I. revient à l'an 633.

An de J.C. 500.

à present de S. Maximin, & qui est bâti sur le fond de S. Pierre, comme aussi les Monasteres de S. Paulin, & de S. Eucaire ; l'Abbé de S. Maximin, étonné qu'on eût ainsi surpris la religion du Roy, lui fit apparemment ses tres humbles remontrances sur l'indépendance de son Abbaye : car le pieux Prince députa des Commissaires à l'Abbé Mémilien, avec ordre d'examiner soigneusement l'origine & les priviléges de ce Monastere, & d'en rendre compte au Roy par lui-même ; le Roy voulant sçavoir par qui l'Abbaye avoit été bâtie, & dans la dépendance de qui elle avoit été dans son origine. L'Abbé & les Religieux, aprés une exacte recherche, trouverent dans d'anciennes Chartes (*k*), que ce Monastere étoit originairement le Temple où l'Empereur Constantin avoit accoutumé de faire ses dévotions; qu'il l'avoit fait dédier en l'honneur de S. Jean l'Evangeliste, par S. Agrece Archevêque de Tréves; que sainte Helene, mere de l'Empereur Constantin, avoit engagé par ses prieres & ses sollicitations, l'Empereur son fils à y assembler une Communauté de Pauvres de J.C. ausquels il donna pour Superieur un homme de Dieu, nommé Jean; qu'il ne voulut pas que ce lieu fût soumis à aucune autre Puissance qu'à la sienne, & à celle des Empereurs Romains ses successeurs.

Dagobert bien informé de toutes ces choses, confirma les priviléges de ce Monastere, & en augmenta les biens par sa liberalité. C'est ce que nous avons de plus ancien & de plus certain touchant l'origine de l'Abbaye de S. Maximin. Les Archevêques de Tréves ont fait diverses tentatives en differens temps, pour la soumettre à leur jurisdiction, & ont obtenu de temps en temps des priviléges, qui la leur soumettoient : mais les Abbez de S. Maximin en ont obtenu d'autres presqu'en même temps, qui confirmoient leurs exemptions. C'est ce que nous verrons dans la suite.

Les Religieux de ce Monastere prétendent, que les premiers Serviteurs de Dieu qui l'habiterent, étoient de l'Ordre de S. Basile : chose assez difficile à croire. Il est certain que S. Athanase & S. Martin firent connoître de bonne heure la vie monastique à Tréves. Du temps de S. Augustin ( ), il y avoit des Solitaires au voisinage de Tréves, & peut-être dans le Monastere même, qui depuis a porté le nom de S. Maximin. On croit que Fibicius, ou Vibicius, Abbé de ce Monastere, fut fait Archevêque de Tréves à la fin du cinquiéme siécle, ou au commencement du sixiéme (*m*).

An de J.C. 500.

Quant au nom de S. Hilaire (*n*), donné anciennement à l'Abbaye qui porta depuis le nom de S. Maximin, je crois qu'il vient de S. Fridolin, qui consacroit à S. Hilaire tous les Monasteres qu'il fondoit, ou dans lesquels il établissoit la Réforme. Ce Saint étoit Irlandois de naissance. Etant venu dans les Gaules (*o*), & s'étant arrêté dans l'Abbaye de S. Hilaire de Poitiers, il en fut fait Abbé au commencement du sixiéme siécle, & sur la fin du regne de Clovis. De là il voyagea en divers endroits, & réforma plusieurs Monasteres. Il en bâtit un sur la petite riviere de Roselle, qu'il nomma *Hilariacum*, & consacra à S. Hilaire. C'est aujourd'hui l'Abbaye de S. Avold, au Diocése de Metz (*p*). Il est probable que de là il se rendit à Tréves, dont il étoit si proche; qu'il y réforma l'Abbaye consacrée à S. Jean l'Evangeliste, & que, selon sa coutume, il lui donna le nom de S. Hilaire. Il bâtit encore d'autres Monasteres dans la Vosge, & à Strasbourg. Enfin il fixa sa demeure dans celui de Seking, dans une isle du Rhin, à quelques lieuës de Basle. Il y mourut vers l'an 538.

XIX. *Monasteres de S. Paulin & de S. Eucaire, ou de S. Mathias à Tréves.*

Les Monasteres de S. Paulin & de S. Eucaire, dont parle le Roy Dagobert, étoient dés-lors remplis de Serviteurs de Dieu, vivans en commun, & suivant les regles marquées dans l'Evangile, & dans les Actes des Apôtres, comme les Clercs que S. Augustin établit dans sa Ville d'Hippone, ou les disciples que S. Antoine forma dans l'Egypte : mais on ne peut dire, sans hazarder beaucoup, qu'ils suivoient quelques-unes des Regles monastiques qui nous sont connuës. Il est certain que dans le Monastere de S. Eucaire, nommé aujourd'hui de S. Mathias, on n'a commencé à pratiquer la Regle de S. Benoît, que sous Cyrille Archevêque de Tréves, sur la fin du dixiéme siécle. (*q*) Quant à l'Eglise de S. Paulin, aprés avoir été long-temps desservie par des Clercs, ou des Religieux tels que nous les venons de décrire, elle prit la Regle de Grodegand, qu'elle observa assez long-temps. Aujourd'hui c'est un fameux Chapitre de Chanoines Seculiers. Elle est située hors de la Ville de Tréves, ainsi que les Abbayes de S. Maximin & de S. Mathias.

XX. *Clovis chasse les Romains des Gaules.*

Le Roy Clovis ayant commencé à regner sur les François vers l'an 481, crut que le premier pas qu'il devoit faire pour affermir sa nouvelle domination dans les Gaules, étoit d'en chasser entiérement les Romains. Ils n'y tenoient presque plus rien, étant réduits à Sois-

(*k*) *Diploma Dagoberti in defensionali S. Maximini parte 3. p. 9.* Perlectis in eodem loco quibusdam vetustissimis cartulis, inventum est idipsum monasterium Constantini Imperatoris fuisse Regale templum, ejusque jussu dedicatum fore in honore S. Johannis Evangelistæ, à sancto Agritio venerabili Archiepiscopo; in quo.... Helena sacrâ familiâ petente & favente, supradictus Imperator pauperes Christi congregavit, eisque virum Dei Johannem præposuit, &c. Datum pridie Nonas Aprilis anno Regni nostri x'I.

(*l*) *August. Confess. l. 8. c. 6.*

(*m*) *Brouver. t. 1. l. 5. p. 304. Annal. Trevir.* Bulteau t. 1. p. 66. Hist. de S. Benoit.

(*n*) Outre les titres de Dagobert, de Sigebert, & de Pepin, que nous rapporterons dans les Preuves, Loup de Ferriere, *vita S Maximini apud Surium c. 11. & Gesta Trevirorum* en plus d'un endroit, *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 212.* marquent distinctement que ce monastere s'appelloit anciennement de S. Hilaire.

(*o*) *Bolland. ad vj. Martii.*

(*p*) *Mabillon. t. 1. Annal. Benedictin. l. 8. p. 221.*

(*q*) *Siphon. Mysticus Trevir. an. 1652. p. 74. anno 977.*

An de J.C. 500.

sons, & à quelques autres Places qui leur obeïssoient encore. Siagrius, fils du Comte Giles, y commandoit avec une autorité presque souveraine, ne dépendant que de l'Empereur d'Orient, dont il ne pouvoit tirer aucun secours, ni recevoir aucun ordre, & avec qui il ne pouvoit avoir que tres peu de liaison ni par terre ni par mer, les Visigoths occupant les bords de la Méditerranée. Clovis marcha donc droit à Soissons *; & Siagrius, sur la nouvelle de sa marche, rassembla ses Troupes, & se prépara à le recevoir (r). Clovis l'envoya défier au combat. On convint du champ de bataille. Les deux Armées ne furent pas longtemps en présence; on commença de bonne heure, & le combat ne fut pas long. Clovis remporta une victoire complete, & Siagrius se sauva à Toulouse, auprés d'Alaric Roy des Goths. Nous avons déja vû que quelques-uns de nos Historiens font venir Siagrius auparavant à Metz, & à Verdun : mais S. Gregoire de Tours, & les meilleurs Ecrivains n'en disent rien. Clovis ayant sçu le lieu de la retraite de ce General, l'envoya demander à Alaric, avec menace de lui faire la guerre, s'il ne le livroit. Alaric le livra, & Clovis lui fit trancher la tête.

* An de J.C. 486. le 5. de Clovis.

Aprés cela, Clovis conquit sans beaucoup de peine tout ce qui étoit depuis le Rhin jusqu'à la Seine, & jusqu'à la Loire, & se vit bientôt en paisible possession de toutes ces belles Provinces.

XXI. *Clovis épouse Clotilde, niéce de Gondebaud Roy des Bourguignons.*

Cinq ans aprés * la défaite de Siagrius, Basin Roy de Thuringe, fit irruption dans les terres des François de delà le Rhin, & y commit plusieurs cruautez (s). Clovis y accourut, défit Basin, & imposa tribut aux Thuringiens. Il songea ensuite à s'allier avec quelques-uns des Princes qui regnoient dans les Gaules. Dans cette vuë, il envoya vers Gondebaud Roy des Bourguignons, pour lui demander en mariage Clotilde sa niéce (t), fille de Chilperic son frere, qu'il avoit fait périr avec sa femme, mere de Clotilde. Gondebaud ne se détermina qu'avec peine à accorder sa niéce à Clovis, craignant que cette jeune Princesse ne portât quelque jour Clovis à lui délarer la guerre, par ressentiment de la mort de ses pere & mere. Il y avoit encore un autre obstacle, qui paroissoit plus difficile à surmonter : c'étoit la Religion de Clotilde, qui étoit Chrétienne, au lieu que Clovis étoit encore Payen. Mais Aurelien, que Clovis avoit député à Gondebaud, avoit sçu lever cette difficulté, en faisant esperer à Clotilde, que Clovis pourroit avec le temps embrasser sa Religion. Enfin le mariage se fit, & Clotilde n'oublia rien pour porter le Roy son époux à se faire Chrétien. Gondebaud, avec ses Bourguignons, étoient Ariens : mais Clotilde avoit eû le bonheur de rencontrer quelque bon Catéchiste, qui l'avoit instruite des principes de la Foi Catholique sur la divinité de J. C.

* An de J.C. 491.

An de J.C. 491.

XXII. *Victoire de Tolbiac remportée par Clovis. Il reçoit le Baptême.*

Clovis n'étoit pas indocile aux avis de Clotilde ; mais le moment de sa conversion dependoit d'une grace particuliere, qu'il n'obtint que quelques années aprés *, dans la guerre contre les Allemands & les Suéves, qui menaçoient de passer le Rhin, & de faire irruption dans son Royaume (u), & dans celui de Sigebert Roy de Cologne. Clovis passa donc le Rhin à Cologne, & livra la bataille aux Allemands à Tolbiac, aujourd'hui Zulk, ou Zulpik, à quatre ou cinq lieuës du Rhin, dans le Duché de Juliers. Sigebert combattant à la tête de ses Troupes, reçut une blessure au genou, qui le mit hors de combat. Cet accident jetta la terreur dans son Armée, & le trouble se communiqua dans celle de Clovis. Alors ce Prince se souvenant du Dieu de Clotilde, & des merveilles qu'on lui en avoit racontées, s'adressa à lui, & lui promit, s'il lui accordoit la victoire, de recevoir le baptême, & de n'adorer jamais d'autre Dieu que lui. Dieu exauça son vœu, ralluma un nouveau courage dans son cœur, & dans celui de ses Troupes. Ils firent de si grands efforts, que le Roy des Allemands fut tué, & les François remporterent une victoire complete. Clovis ne s'arrêta pas qu'il n'eût dissipé tout le reste de l'Armée ennemie. Il courut tout leur pays, faisant le ravage par-tout, & assujettit au moins à lui payer tribut, tous les peuples qui sont répandus dans l'Allemagne, jusqu'aux Grisons.

* An de J.C. 495.

Aprés cela il revint dans son Royaume, au deça du Rhin. Il prit à Toul S. Vast, pour lui servir de Catéchiste. Il réduisit à son obeïssance, en passant, la Ville de Verdun, & y fit établir S. Vanne pour Evêque, en la place de S. Firmin, ainsi que nous l'avons dit. Enfin il arriva à Reims, où sainte Clotilde s'étoit déja transportée, & y reçut solemnellement le baptême, des mains de S. Remy *, & il porta ses Soldats à l'imiter, & à renoncer à l'idolâtrie. La cérémonie fut des plus belles & des plus augustes (x). Clovis entra le premier dans le Bain sacré. S. Remy lui dit : *Humiliez-vous, Sicambre, sous la main du Tres-Haut ; adorez ce que vous brûliez autrefois, & brûlez ce que vous adoriez.* Il y eut plus de trois mille de ses Soldats, qui reçurent le baptême avec lui. Sa sœur Albofléde fut aussi baptisée ce jour-là.

* An de J.C. 495.

Hincmar (y) raconte que le saint Crême, qui servit à l'onction de Clovis, fut apporté du Ciel dans une petite fiole de verre : particularité qu'on lit dans divers Auteurs, qui ont écrit

(r) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. p. 78. & c. 41.*
(s) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. & l. 3. c. 7.*
(t) *Gregor. Turon. l. 2. c. 28. Fredegar. c. 18.*
(u) *Gregor. Turon. l. 2. c. 30. & 37.*

(x) *Gregor. Turon. l. 2. c. 31.*
(y) *Hincmar. vita S. Remigii. Vide Ruinart. notas in Gregor. l. 2. c. 31. p. 84.*

depuis

An de J. C. 495. depuis. Gregoire de Tours ne le dit pas expressément ; il raconte seulement ; que dans cette occasion, on orna le Baptistere de Reims de courtines blanches ; qu'on y alluma des cierges, composez d'une cire mêlée d'essences odoriferantes, & qu'on y répandit du baume, dont l'odeur remplit ce saint lieu ; en sorte que ceux qui y étoient, croyoient être au milieu des délices du Paradis.

Le bruit de cette conversion remplit de joie tous les bons Catholiques : car de tous les Princes Souverains qui regnoient alors, on ne connoît gueres que Clovis, qui fût vraiment Chrétien & Catholique. Theodoric Roy d'Italie, Alaric Roy des Visigoths, Gondebaud Roy des Bourguignons, Trasimond Roy des Vandales dans l'Afrique, étoient tous infectez de l'Arianisme, de même que les Suéves dans la Galice, les Lombards dans la Pannonie ; & les Gépides dans la Dacie. Anastase Empereur de Constantinople, & plusieurs Evêques d'Orient, soutenoient les erreurs d'Euthychés ; de sorte que le Pape Anastase, qui étoit depuis peu élevé sur le Trône Apostolique *, écrivit à Clovis, pour lui marquer la confiance qu'il avoit de rencontrer dans sa personne un ferme appui de la Foy & de l'Eglise Catholique (z).

*An de J. C. 496.

XXIII. *Guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne.*

Vers l'an 500, il entreprit la guerre contre Gondebaud Roy des Bourguignons. Aimoin place immédiatement avant cette expédition, la révolte de la Ville de Verdun, & le siége que Clovis en fit (a), & dont nous avons parlé ci-devant. Gondebaud oncle de la Reine Clotilde, avoit fait mourir par l'épée Chilperic son propre frere, & pere de cette Princesse ; & avoit fait noyer avec une pierre au cou, l'épouse de Chilperic, mere de Clotilde. Clovis animé à la vengeance de ces inhumanitez, par la Reine son épouse, déclara la guerre à Gondebaud. Celui-ci joignit ses Troupes avec celles de Gondegesile son frere, à qui il avoit donné une partie du Royaume de Bourgogne, & livra la bataille à Clovis sur le bord de l'Ousche, petite riviere qui se jette dans la Saône. Dés que l'affaire fut engagée, Gondegesile, qui n'aimoit point Gondebaud, & qui n'étoit entré dans cette guerre, que dans le dessein de se joindre à ses Ennemis pour le perdre ; donna en flanc sur les Bourguignons, en même temps que Clovis les attaquoit de front ; de sorte que Gondebaud ne pouvant résister, se sauva droit à Avignon. Clovis l'y poursuivit ; & aprés un siége assez long, Gondebaud capitula, demeura tributaire de Clovis, & donna à Gondegesile son frere, quelques Places qui avoient été prises depuis la derniere bataille. Mais quelque temps aprés, Gondebaud surprit Gondegesile dans la Ville de Vienne, & le fit mourir avec quatre mille François, que Clovis lui avoit laissez pour se maintenir contre son frere. An de J. C. 496.

Clovis n'étoit pas de caractere à laisser cette action, sans en tirer vengeance. Il se ligua avec Theodoric Roy d'Italie, contre Gondebaud ; & les deux Princes, chacun de son côté, devoient attaquer le Roy de Bourgogne : mais Theodoric n'exécuta pas fidelement sa promesse. Il fit à la verité avancer ses Troupes, mais trop tard, & trop lentement ; de maniere que Clovis eut à soutenir seul tout le poids de la guerre. Il en eut aussi toute la gloire. Gondebaud fut vaincu, & Clovis ne lui accorda la paix qu'aprés avoir reüni à sa Monarchie, une partie des Etats de Bourgogne.

XXIV. *Guerre de Clovis contre Alaric.*

Il songea aprés cela à attaquer Alaric Roy des Visigoths *. Alaric redoutant la valeur, les forces & le bonheur de Clovis, lui demanda une entrevuë (b), qu'ils eurent en effet ensemble dans une isle de la Loire, proche Amboise. Tout s'y passa en apparence à la satisfaction des deux Princes : mais Clovis sçachant qu'Alaric, de concert avec Theodoric Roy d'Italie, se préparoit secretement à la guerre, jugea à propos de le prévenir. Il marcha droit à Poitiers ; & les deux Rois s'étant trouvez vis à vis l'un de l'autre, à la tête des deux Armées, s'avancerent en piquant leurs chevaux l'un contre l'autre ; & s'étant porté plusieurs coups, Clovis desarçonna Alaric, le renversa de dessus son cheval, & lui porta un coup, dont il expira sur le champ. Au même instant deux Cavaliers se détacherent de l'Armée d'Alaric, & vinrent fondre sur Clovis : mais ce Prince para leurs coups, se débarrassa d'eux, & étant bien-tôt secouru par les siens, donna sur les Ennemis, qui prirent la fuite. Il n'y eut que les Auvergnats qui firent résistance. Ainsi Clovis se vit en peu de temps maître de la Touraine, du Poitou, du Limousin, du Perigord, de l'Auvergne, de la Saintonge, & de presque tout ce que les Visigoths possedoient dans ces quartiers-là : car pendant que d'un côté il réduisoit les Places à son obeïssance, son fils Thierry faisoit la guerre dans tout le pays des Visigoths, qui étoit entre la Dordogne, la Garonne, & le Rhône. Il ne resta au peuple vaincu, que Toulouse, Arles, Carcassone, Angoulême, & quelques autres Places.

*An de J. C. 507.

XXV. *Les François sont battus devant Arles. Mort de Clovis en 511.*

Alors Anastase Empereur d'Orient *, envoya des Ambassadeurs à Clovis (c), avec les ornemens de la dignité de Patrice & de Consul, pour le feliciter de ses conquêtes, & pour l'engager à continuer la guerre contre les Ennemis de l'Empire. Quelque temps aprés, Clovis fit marcher son Armée contre la Ville d'Arles (d), qui obeïssoit encore aux Visigoths : mais Theodoric Roy d'Italie, ayant envoyé un puissant secours à la Ville, l'Armée Françoise

*An de J. C. 508.

(z) *Anastasii epistola ad Clodov. p. 1282. t. 4. Concil. Labbe.*
(a) *Aimoin. l. 1. c. 17. & 19.*
(b) *Gregor. Turon. l. 2. c. 35. 37.*
(c) *Gregor. Turon. l. 2. c. 37. 38.*
(d) *Cassiodor. l. 8. epist. 10.*

An de J.C. 508.

fut battuë, & on dit qu'il y demeura trente mille hommes sur la place. Cette défaite fut suivie de la perte de presque tout ce que Clovis avoit conquis dans la Provence & dans le Languedoc. Enfin Clovis, aprés avoir étendu ses conquêtes dans la plus grande partie des Gaules, & s'être défait des petits Rois de sa Nation, Sigebert, Clodoric, Cararic, & Ranacaire, mourut à Paris, dont il avoit fait la Capitale de son Royaume, l'an 511. au mois de Novembre, & fut enterré dans l'Eglise des Apôtres S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de sainte Geneviéve.

XXVI. *Thierry Roy d'Austrasie.*

Il laissa quatre fils : sçavoir, Thierry, Clodomir, Childebert, & Clothaire, qui partagerent entr'eux ses Etats (e). Thierry eut l'Aquitaine, & outre cela tout le cours du Rhin, depuis Basle jusqu'à Cologne, & ce qui est entre le Rhin & la Moselle ; les Villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun ; & de plus Reims, Châlons sur Marne, & les environs ; enfin tout ce que les François possedoient au delà du Rhin. Il choisit Metz pour Capitale de ses Etats, & son Royaume fut dans la suite connu sous le nom de Royaume d'Austrasie.

Clodomir fut Roy d'Orleans, Childebert de Paris, & Clothaire de Soissons. Ces Princes demeurerent en paix assez long-temps, & cette paix ne contribua pas peu à accoutumer les Gaulois à porter le joug de la domination des Francs. Thierry gouverna ses grands Etats avec beaucoup de valeur ; & il eut de grandes guerres à soutenir contre Hermentroy Roy de Thuringe *, & ensuite contre les Goths *. Mais comme celle qu'il fit aux Danois en 520, regarde plus directement notre sujet, nous en parlerons avec plus d'étenduë.

* An de J.C. 522. & 531.
* An de J.C. 533.

XXVII. *Guerre de Thierry contre les Danois.*

Ces Peuples étant entrez avec leur Flotte par l'embouchure de la Meuse, firent descente dans les Terres de Thierry, & porterent le ravage & la désolation dans le pays des Attuariens, situé entre la Meuse & le Rhin. Thierry forma promptement une puissante Armée, dont il donna la conduite à Theodebert son fils (f). Ce jeune Prince chargea les Danois avec tant de courage & de bonheur, qu'il tua leur Roy, défit leur Armée, reprit le butin, & se rendit maitre de presque toute la Flotte des Ennemis.

XXVIII. *Thierry réduit les Auvergnats. Sa mort.*

L'Auvergne étoit une des Provinces qui avoit été donnée à Thierry Roy d'Austrasie. Les peuples du pays s'étoient mutinez, & refusoient de payer les tributs. Thierry marcha contr'eux *, & les traita en ennemis, abandonnant au pillage tous les lieux où son Armée passoit. Cette rigueur irrita les Auvergnats (g), & le Roy d'Austrasie fut obligé de leur faire la guerre dans les formes, & de former des siéges, pour réduire leurs Places. Il assiégea Clermont, capitale du pays, résolu de la traiter dans toute la rigueur, d'en raser les murailles, & de l'abandonner à la discrétion du Soldat : mais les prieres de S. Quintien, qui en étoit Evêque, & celles du peuple, qui imita son Prélat, sauverent la Ville. Thierry effrayé par un songe, la conserva, & combla d'honneur le saint Evêque. Aprés quelques autres siéges, il soumit enfin toute la Province, & en donna le gouvernement à un Seigneur nommé Sigivalde : mais ce Gouverneur abusant de son autorité, achevoit de perdre l'Auvergne (h), pillant impunément tout ce qui étoit à sa bienséance, & tuant tous ceux qui lui résistoient. Thierry averti de ses violences, le fit venir à Metz *, & le fit mourir. Il voulut aussi envelopper dans le même châtiment Givalde fils de Sigivalde, & ordonna à Theodebert son fils, qui étoit alors en Auvergne, de lui envoyer : mais Theodebert qui aimoit ce jeune Seigneur, le laissa évader. Peu de temps aprés * Thierry mourut de maladie à Metz, la vingt-troisiéme année de son regne (i). Theodebert son fils lui succéda dans le Royaume d'Austrasie.

* An de J.C. 532.

An de J.C. 532.

* Vers l'an 533.

* An de J.C. 534.

XXIX. *S. Nicetius Evêque de Tréves.*

Thierry avoit eu beaucoup de consideration pour S. Nicet Evêque de Tréves, qui étoit, à ce qu'on croit, Auvergnat d'origine. Il nâquit (k) avec un petit cercle de cheveux, qui marquoit la tonsure clericale. Aprés qu'il eut appris les lettres, ses parens le mirent sous la conduite d'un Abbé, qui l'instruisit dans les devoirs de la perfection. Il y fit un si grand progrés, qu'aprés la mort de l'Abbé, on le jugea digne de remplir sa place (l). Il devint le modele de ses Religieux, par la regularité de sa vie & de sa conduite. Il leur recommandoit sur-tout, d'éviter les plaisanteries, & les discours inutiles ; disant qu'un Religieux ne devoit ouvrir la bouche que pour louër Dieu (m). Il avoit pour compagnon dans le Cloître Datius, qui lui succéda dans la charge d'Abbé, & qui fut ensuite Archevêque de Milan. Le Roy Thierry avoit conçu pour Nicet une grande estime, à cause de la liberté avec laquelle il lui parloit (n), & des bons avis qu'il lui donnoit. C'est pourquoi l'Archevêché de Tréves étant venu à vaquer par le décés d'Aprunculus ou Abrunculus, ce Prince, sans avoir égard à la demande que ceux de Tréves lui faisoient de Gal tres célébre Diacre d'Auvergne (o), qui étoit prés de sa personne, tira Nicetius, ou, comme parlent ses Actes (p), l'arracha de son

(e) *Aimoin. l. 2. c. 1.*
(f) *Gregor. Turon. l. 3. c. 3.*
(g) *Gregor. Turon. l. 3. c. 11. 12.*
(h) *Gregor. Turon l. c. 23.*
(i) *Gregor. Turon. l. 3. c. 23.*
(k) *Gregor. Turon. vita Patrum c. 17. pp. 1232 1233.*
(l) L'Histoire des Evêques de Tréves dit qu'il fut Evêque de Limoges ; d'autres soutiennent qu'il fut Abbé de Roman-Munster, prés le lac de Cosme. Voyez ci-aprés p. 315.
(m) *Floriani epist. ad Niretium t. 1. Hist. Franc. Duchesn. p. 182.*
(n) *Gregor. Turon vita Patrum, c. 17. p. 1233.*
(o) *Gregor. Turon. vita Patrum, c. 6. n. 3. p. 1191.*
(p) *Ibid. p. 1234.* Destinavit Rex ut me avulsum à monasterio, huic oneri consecrari juberet.

An de J. C. 534.

Monastere, pour le faire consacrer Evêque de Tréves. Il l'envoya donc chercher par des personnes de consideration, qui portoient l'Acte de consentement du peuple, & le Decret du Roy (q). Comme on l'amenoit un soir, les Tentes étant dressées, on laissa aller les chevaux de la Compagnie, pour pâturer dans les moissons des Pauvres, qui étoient sur le chemin. Alors S. Nicet leur dit : *Si vous ne retirez vos chevaux des champs de ces pauvres gens, je vous retrancherai de ma Communion.* Ils lui répondirent : *Vous n'êtes pas encore Evêque, & vous nous menacez déja de l'excommunication.* Mais il répliqua : *Le Roy m'ayant arraché de mon Monastere, pour me charger de l'Episcopat, j'exécuterai autant que je pourrai en toutes choses la volonté de Dieu : mais pour celle du Roy, je ne l'accomplirai jamais, & ne permettrai point qu'on l'accomplisse dans le mal.* En même temps il chassa lui-même les chevaux, & s'attira l'estime & l'admiration de ces gens; car il ne faisoit nulle acception de personnes, & n'avoit que Dieu devant les yeux. Ce trait paroît peu considerable pour l'Histoire, mais il montre le caractere du Saint.

Etant installé dans la chaire épiscopale, & attentif aux leçons qu'on récitoit durant son Ordination, il sentit comme un poids extraordinaire sur sa tête, & une douce odeur qui l'environnoit; ce qui marquoit la grace du sacerdoce, & la charge de l'épiscopat (r). Il fit paroître une fermeté extraordinaire, & un courage intrépide dans l'exercice de sa charge, ce qui le rendit redoutable aux méchans. Il prêchoit (s) tous les jours, attaquant sans ménagement les crimes des coupables, & priant sans cesse pour le pardon de ceux qui confessoient leurs péchez. Cette liberté d'invectiver contre les pécheurs, lui attira plusieurs ennemis, & plusieurs persecutions; mais il ne cherchoit qu'à mourir pour la justice, si Dieu l'eût permis, & il présenta souvent le cou à ceux qui le menaçoient avec l'épée nuë : toutefois Dieu ne permit pas qu'ils lui fissent aucun mal. Il avoit autant de constance dans l'adversité, & de prudence dans les avis qu'il donnoit, que d'intrépidité à reprendre. Egal dans les disgraces & dans la bonne fortune, il ne craignit jamais les menaces, ni ne se laissa séduire par les flateries. Exercé, comme S. Paul (t), par toutes sortes d'épreuves, il étoit fait à tout, & ne s'effrayoit de rien. On assure que le démon s'est quelquefois presenté à ses yeux sous une forme corporelle.

Ses jeûnes étoient continuels (u), & beaucoup plus sévéres que ceux des autres fideles. Souvent, pendant que les autres prénoient leur réfection, il alloit la tête couverte de son capuce, de peur d'être reconnu, & accompagné d'un seul serviteur, visiter les Eglises des Saints. Un jour étant allé à celle de S. Maximin, il trouva dans le parvis trois Energuménes, qui aprés bien des agitations, étoient couchez & endormis sur la terre. Il leur donna sa benediction, & aussi-tôt ils s'éveillerent, ils vomirent, & se trouverent guéris. La Ville de Tréves étant attaquée d'une espece de peste, qui causoit des abces, principalement dans les aînes, le saint Evêque adressa à Dieu des prieres continuelles pour la santé de son peuple. Une nuit donc on ouït sur le Pont de la Moselle un bruit terrible, comme d'un tonnerre, avec une voix intelligible, qui prononça ces paroles : *Que faisons-nous ici, mes amis? Maximin les garde à une porte, Eucaire à l'autre, Nicet est au milieu : nous ne ferons rien contr'eux, il faut nous retirer.* Depuis ce temps la maladie cessa, & personne n'en mourut plus. Un jour Dieu lui fit voir en songe une Tour fort élevée, au faîte de laquelle le Seigneur étoit appuyé, & plusieurs Anges qui étoient aux fenêtres. Un d'entr'eux tenoit un Livre, dans lequel il lisoit les noms des Rois de France, & combien chacun d'eux devoit regner sur la terre. On raconte divers miracles qu'il a operez.

An de J. C. 534.

Le saint Evêque usoit envers le Roy Theodebert, qui regnoit à Metz, de la même liberté dont il avoit usé envers Thierry son pere (x). Il le reprenoit souvent, & pour les fautes dans lesquelles il tomboit, & pour celles qu'il souffroit dans les autres. Un jour de Dimanche, ce Prince étant venu à l'Eglise de Tréves, avec plusieurs personnes, ausquelles le saint Evêque avoit défendu d'assister à la Messe, & de prendre part au Sacrifice; aprés qu'on eut lû les Leçons, suivant la regle ancienne Ecclesiastique, & qu'on eut offert les oblations de pain & de vin sur l'Autel; Nicet dit : *Nous n'acheverons pas aujourd'hui le saint Sacrifice, que ceux qui sont privez de la Communion, ne se retirent.* Le Roy voulut s'y opposer : mais un possédé, qui étoit dans l'assemblée, commença à publier tout haut les vertus du saint Evêque, & les crimes du Prince. Celui-ci étonné, demanda qu'on fist sortir cet homme : mais l'Evêque repliqua : *Faites sortir auparavant ces gens chargez de crimes, qui sont entrez dans l'Eglise avec vous, & aprés cela Dieu imposera silence à l'Energumene.* Theodebert obeït; aprés quoi le Saint fit taire l'Energumene, & lui rendit la santé.

Il priva aussi plus d'une fois de la sainte Communion le Roy Clotaire (y), pour les crimes qu'il avoit commis (z), & qui le rendoient indigne de s'approcher du Sacrement. Le Saint

(q) *Ibid.* Cum dato populi consensu, ac decreto Regis ad ordinandum, à viris summo apud Regem honore præditis adducebatur.

(r) On croit qu'il fut ordonné vers l'an 527.

(s) *Gregor. Turon. in vitis Patrum c. 17. n. 2. p. 1233.*

(t) *2. Cor. xj. 26.*

(u) *Gregor. Turon. loco citato, c. 4. p. 1337.*

(x) *Gregor. Turon. vita Patrum c. 2. p. 1234.*

(y) Clotaire devint Roy d'Austrasie en 556.

(z) *Id. c. 3. p. 1236. Vide notas Ruinart. ibid.*

An de J. C. 554.

lui parla toujours avec liberté, sans se mettre en peine de l'exil dont il le menaçoit ; & le Prince l'ayant en effet exilé, les autres Evêques, qui craignoient le ressentiment du Roy, ne le voulurent pas recevoir ; ses Clercs même, & ses domestiques l'abandonnerent. Il n'y eut qu'un seul Diacre qui lui demeura fidele. Le saint homme lui dit : *Que faites-vous ici ? Que n'allez-vous avec vos freres ?* Il lui répondit : *Vive le Seigneur mon Dieu ! Tant que je vivrai, je ne vous quitterai jamais.* Alors Nicet lui dit : *Puisque vous parlez ainsi, je vais vous dire ce que le Seigneur m'a revelé. Demain à cette même heure, je rentrerai dans mon Eglise & dans ma dignité ; & ceux qui m'ont si lachement abandonné, seront obligez de revenir à moi, chargez de honte.* En effet le lendemain il lui vint un Député de la part du Roy Sigebert, qui lui apporta des lettres, où il apprit la mort du Roy Clotaire *, & que le Roy Sigebert ne vouloit pas monter sur le Trône sans lui donner des marques de son affection. Nicet rentra dans son Siége, & reçut avec beaucoup de charité tous ceux qui lui avoient tourné le dos durant sa disgrace.

* An de J. C. 561.

XXX. *Concile de Clermont en Auvergne.*

De tout ce que nous venons de dire, il paroît que ce Saint avoit une grande autorité dans le Royaume d'Austrasie. Nous trouvons qu'il a assisté à plusieurs Conciles, par exemple au premier Concile de Clermont en Auvergne, qui obeïssoit au Roy Theodebert, comme nous l'avons vû. Il y souscrivit, avec deux de ses Suffragans, Hesperius de Metz, & Desideratus de Verdun (a). On y fit ces seize Canons de discipline. 1°. Que dans les Conciles, on ne proposeroit aucune autre matiere, avant que d'avoir traité ce qui regarde la réforme des mœurs, & les regles de discipline. 2°. Que nul ne brigueroit l'épiscopat. 3°. Que l'on n'envelopperoit pas les corps des morts dans les nappes de l'Autel. 4°. Que les Grands du siécle ne soutiendroient pas les Clercs contre leurs Evêques. 5°. On y excommunie ceux qui demandent aux Princes les biens des Eglises. 6°. On défend les mariages avec les Juifs. 7°. Et de couvrir le corps d'un Prêtre trépassé, avec le linge qui couvre le Corps du Seigneur, de peur qu'aprés ses obseques, on ne souille les Autels, en y remettant ce linge. 8°. Qu'on n'employe point, dans les cérémonies des nôces, les ornemens destinez au divin Ministere. 9°. Qu'on n'établisse point de Juifs pour Juges des Chrêtiens. 10°. Qu'aucun Evêque n'usurpe les Paroisses d'un autre Evêque. 11°. Ni n'ordonne un Clerc étranger, sans l'agrément de son Evêque. 12°. On excommunie ceux qui contractent des mariages incestueux. 13°. On ordonne aux Prêtres, & aux Diacres, de vivre dans la continence, & de s'abstenir des femmes, qu'ils avoient épousées avant leur Ordination. 14°. On excommunie aussi ceux qui prennent, usurpent ou retiennent ce qui avoit été donné à l'Eglise. 15°. Les Prêtres & les Diacres qui ne demeurent ni dans les Paroisses, ni dans la Ville Episcopale, mais seulement dans des Mérairies, doivent se trouver à la Ville aux Fêtes principales, pour les y célébrer avec l'Evêque. 16°. Défenses aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, d'avoir d'autres femmes dans leurs maisons, que leur ayeule, leur mere, leur sœur, ou leur niéce, & cela sous peine d'excommunication.

An de J. C. 561.

Aprés le Concile, les Peres écrivirent en commun une lettre à Theodebert, pour le prier de faire en sorte que ceux qui possedoient quelques biens dans les Etats d'un autre Roy, en pussent jouïr en paix, nonobstant la diversité des dominations.

XXXI. *Conciles d'Orleans ; II. de Clermont, de Toul, de Paris.*

S. Nicet se trouva aussi au cinquiéme Concile d'Orleans, sous le Roy Childebert, en 549, où l'on rétablit dans son Siége Marc Evêque d'Orleans (b). Il y souscrivit avec Alodius de Toul, & Desideratus de Verdun. Nous donnerons les Canons de ce Concile, en parlant d'Alodius. Il assista de même au second Concile de Clermont en Auvergne en 550, où l'on renouvella & publia les mêmes Canons qu'on avoit faits au cinquiéme Concile d'Orleans (c). La même année, ou la suivante, on tint une Assemblée d'Evêques à Toul, par l'ordre de Thiebaut Roy d'Austrasie, à l'occasion des troubles que quelques Seigneurs François causoient à notre Saint (d), à cause qu'il les avoit privez de la communion, en punition de leurs mariages incestueux. Mapinius Archevêque de Reims, y avoit été invité par le Roy Thiebaut : mais n'ayant pû s'y trouver, il en écrivit une lettre d'excuse à Nicetius. Enfin ce saint Evêque se trouva au Concile de Paris (e) tenu vers l'an 555, à l'occasion de la déposition de Saffareus Evêque de Paris, qui avoit été enfermé dans un Monastere, pour y faire pénitence de ses desordres.

XXXII. *Lettres de S. Nicetius à l'Empereur Justinien & à la Reine Clodosvinde.*

On trouve aussi quelques lettres de Nicetius à des Princes & à des Princesses. Par exemple (f), il écrivit à l'Empereur Justinien, pour l'engager à quitter l'erreur où il étoit tombé sur la fin de sa vie, en disant que J. C. n'étoit qu'un pur homme, & en suivant les hérésies de Nestorius & d'Eutychés (g). Il lui parle avec une tendresse de Pere, l'exhorte à revenir à la

(a) An de J. C. 535. de Theodebert 2. *vide t. 4. Concil. p. 1803.*

(b) *Vide t. 5. Concil. p. 391. & seq. & in appendice p. 1849.*

(c) *Tom. 5. Concil. pp. 402. 403.*

(d) *Tom. 5. Concil. p. 404.*

(e) *Tom. 5. Concil. p. 811. 812.*

(f) *Apud Duchesne Hist. Franc. t. 1. p. 852.*

(g) Justinien ne tenoit pas expressément les erreurs de Nestorius & d'Eutychés, mais il condamnoit les trois Chapitres, ce qui étoit en quelque sorte ruiner l'autorité du Concile de Calcedoine, qui avoit reconnu Theodoret & Ibas pour Catholiques ; & de plus, c'étoit principalement les Eutychiens qui poursuivoient avec plus de chaleur cette condamnation.

An de J. C. 561.

vérité, & à rappeller les Evêques qu'il avoit exilez. Il l'avertit, que l'Italie, l'Afrique, l'Espagne & les Gaules disent anathême à son erreur. Il dit, qu'il a été informé de sa chute par un Prêtre nommé Lactance, qui étoit venu en France pour visiter les Lieux de dévotion. Le même Saint écrivit aussi à la Reine Clodosvinde (h), qui avoit épousé Alboïn Roy des Lombards. Il la conjure de travailler à la conversion du Prince son époux, qui étoit Arien. Il lui parle des frequens miracles qui se faisoient alors au tombeau de S. Martin, & à ceux de S. Germain, de S. Hilaire & de S. Loup. Il parle de S. Remy & de S. Medard, qui pendant leur vie, & aprés leur mort, ont operé tant de merveilles. Il défie les Ariens de faire voir rien de semblable dans leur Eglise; il en tire un argument pour la vérité de la Religion Chrétienne & Catholique, contre ces Hérétiques.

Florien serviteur de Dieu, c'est à dire Religieux (i) dans le Monastere de Roman prés de Côme, où S. Nicet avoit, dit-on, autrefois été Abbé, & où il avoit eu pour successeur Datius, & ensuite Florien lui-même, écrivit à S. Nicet, pour le prier de s'entremettre auprés de Thiebaud Roy d'Austrasie, pour qu'il lui plût proteger l'isle, ou le territoire de Côme (k), afin que son Monastere jouît des promesses qu'on lui avoit faites; & des choses dont on étoit convenu. Florien lui donne de grands éloges, & lui dit, qu'il est le refuge des captifs, qui ont recours à lui de tous les endroits du monde; qu'il les rachete; qu'il soulage les opprimez, rassasie ceux qui sont dans l'indigence, console les affligez, & qu'il se montre par ses bonnes œuvres, le digne successeur de Maximin & de Paulin, qui ont mené sur la terre une vie angelique. Il parle aussi avec éloge d'Ennodius Evêque de Padouë, de Cézaire d'Arles, qui m'a, dit-il, montré l'alphabet des lettres latines; de Theodat son Abbé, qui lui avoit expliqué les saintes Ecritures, & l'avoit élevé dans sa tendre jeunesse (l).

Un Evêque nommé Rufe, écrit à S. Nicet d'une maniere pleine de respect & de tendresse, & lui envoye des Ouvriers, qu'il avoit fait venir d'Italie, apparemment pour travailler à ses bâtimens: car nous avons vû qu'il avoit réparé des Eglises, & d'autres édifices; & en particulier il entreprit le Château de Biscopstein, dont on parlera ci-aprés. Ce bon Evêque s'estime fort heureux d'avoir vû un aussi grand & aussi saint homme qu'étoit Nicet. Enfin Fortunat, qui fut depuis Evêque de Poitiers, faisant l'éloge du Saint (m), en parle comme d'un des plus grands Prélats du monde; l'amour du genre humain; qui donne plus d'éclat à sa dignité par son merite, qu'il n'en reçoit de l'élevation de son Siége. Il releve sa liberalité envers les pauvres & les captifs, son talent pour consoler les affligez, sa vigilance pastorale, sa magnificence à réparer les anciens Temples; & à rebâtir les maisons ruïnées. Le même Fortunat a fait un Poëme exprés, pour décrire le Château que S. Nicet bâtit sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle flotte d'un côté la Moselle, & de l'autre une petite riviere, nommée le Rhône. Il enferma l'enceinte de ce lieu de trente tours. La maison de l'Evêque étoit tout au haut du rocher, nommé encore aujourd'hui Biscopstein, c'est à dire, le Rocher de l'Evêque. La Ville étoit sur le penchant de la montagne, environ à onze milles de Coblentz, sur la gauche en descendant la Moselle: aujourd'hui on n'y voit qu'une tour ronde (n), avec une Chapelle dédiée aux trois Maries. Le lieu est des plus charmans, avec la plus belle vuë du monde, & la riviere en cet endroit est tres poissonneuse. Fortunat parle des machines de guerre que Nicet y avoit placées pour défendre la Place, & des colonnes de marbre qui en faisoient l'ornement. Tout cela fait voir quelle étoit la puissance des Archevêques de Tréves.

XXXIII. *S. Nicet bâtit à Tréves l'Abbaye de S. Martin. Ses ouvrages, sa mort.*

Nous parlerons ci-aprés du voyage que Fortunat fit à Metz & à Tréves: mais pour ne pas interrompre la vie de S. Nicet, nous dirons tout de suite ce qui regarde sa personne. Ses plus fameux disciples furent S. Magneric, qui lui succéda dans l'Evêché de Tréves; S. Yrier, en latin *Aredius*, qui avoit raconté plusieurs particularitez de sa vie à S. Gregoire de Tours (o), & dont nous parlerons ci-aprés. Quelques Sçavans lui ont attribué l'Hymne *Te Deum laudamus*, que l'on trouve sous son nom dans certains manuscrits (p). Mais S. Benoît, qui mourut vers l'an 543, ordonnant à ses Religieux de réciter à Matines le *Te Deum laudamus*, cet Hymne ne peut être l'ouvrage de S. Nicet, qui mourut en 569 (q). On a imprimé dans le troisiéme tome du Spicilége de D. Luc d'Achery, deux petits Ouvrages, intitulez, le premier, *Des veilles des Serviteurs de Dieu*; & le second, *De l'utilité de la Psalmodie*, que l'on croit être de notre Saint, qui, comme on l'a vû, avoit été Religieux & Abbé. Ces deux Pièces sont des exhortations ou des sermons d'un Superieur à ses Religieux, sur ces deux importans exercices de la vie monastique. S. Ni-

(h) *Apud Duchesne, ibid. p. 853.*

(i) *Ibid. pp. 851. 852.* Voyez Bulteau, Hist. de S. Benoît t. 1. l. 2. p. 120.

(k) *Ibid. p. 852.* Ut Domino filio vestro... Theobaldo Regi insulam Lariensem quæ Christopolis dicitur, plurimùm commendetis, ut Romanis servis ejus sacramenta quæ data sunt, omnimodis conserventur.

(l) *Villicus Nicetio, apud Duchesne t. 1. p. 863.*

(m) *Apud Duchesne t. 1. pp. 468. 469.*

(n) *Brouwer. Annal. Trevir. l. 6. p. 319. Vide eundem, annot. in Fortunat. l. 3. poëm. 10.*

(o) *Gregor. Turon. de vitis Patrum c. 5. p. 1240.*

(p) *Vide Ruinart. notis in Gregor. Turon. vit. Patrum c. 19. p. 1240.*

(q) Si Pierre Evêque de Metz n'a été fait Evêque qu'en 568. & que Gogus, dans son Epitre à Pierre, parle de Nicetius, & le saluë, Nicetius étoit donc encore en vie cette année-là, *Benoit Hist. de Metz, l. 3. c. 3.* Ainsi il ne peut être mort qu'en 569.

An de J. C. 561.

cet fut enterré à S. Maximin, où il repose encore aujourd'hui. S. Gregoire de Tours parle des fréquens miracles qui se faisoient à son tombeau (r). On célébre sa fête le premier jour d'Octobre. Il eut pour successeur Magnericus, dont nous parlerons bien-tôt.

XXXIV. *Venance Fortunat.* Venance Fortunat, nommé plus proprement Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, étoit Italien. Il fut élevé à Ravenne (s), & vint en France vers l'an 562, sous le regne de Sigebert Roy d'Austrasie (t). Il nous a laissé une description de son voyage depuis Metz jusqu'à Tréves sur la Moselle (u), & de Tréves jusqu'à Coblentz, & de là jusqu'à Andernach sur le Rhin. Il vit à Metz le Roy Sigebert, qui lui donna Sigoald, un de ses principaux Officiers, pour le conduire par-tout où il voudroit. Il eut l'avantage dans ses voyages, de faire connoissance avec plusieurs des principaux Prélats des Gaules, comme S. Nicet de Tréves, Sidoine de Mayence, Giles de Reims, Charentin de Cologne, Villicus de Metz, Agericus ou Airy de Verdun, desquels il a fait l'éloge dans ses vers. Nous avons déja rapporté ce qu'il a dit de S. Nicet, & nous ramasserons dans la suite, ce qu'il a dit à la louange des autres Prélats, qui entrent dans notre sujet. Fortunat, aprés avoir parcouru une bonne partie de la France, fixa sa demeure à Poitiers, dont il fut fait Evêque, étant déja fort âgé, en l'an 599.

XXXV. *Villicus, Evêque de Metz.* Villicus Evêque de Metz, succéda à Hesperius (x), que nous avons vû assister au premier Concile de Clermont en Auvergne en 535. Les monumens de l'Eglise de Metz (y) mettent un Concile en cette Ville en 538, tenu, dit-on, à la sollicitation de Domitien Evêque de Tongres. On ajoute qu'il s'y trouva quinze Evêques : mais les Actes en sont perdus, & on n'en lit rien dans les recueils des Conciles. On fixe le commencement de l'épiscopat de Villicus vers l'an 542. Nous avons deux lettres qui lui sont adressées. L'une est de Mapinius Archevêque de Reims (z) & l'autre de Dynamius (a). Ce dernier avoit reçu de lui quelques présens, & il lui renvoyoit, ce semble, quelques écrits, le suppliant d'obtenir du Roy son retour à Metz ; ce qui insinuë qu'il étoit en exil. Dynamius louë Villicus de sa liberalité, & de la noblesse de son extraction, qui est beaucoup relevée par son humilité ; de son air gracieux & prévenant, & de la serenité de son visage, qui est un réjaillissement de la grace, & de la paix intérieure de son ame.

Mapinius Archevêque de Reims (b), lui donne aussi de grands éloges, & lui dit que tout le monde le regarde avec respect, & publie son bonheur, de ce que Dieu lui a inspiré le desir de la perfection dans une charité parfaite, & que prenant ces paroles de J. C. à S. Pierre, *Paissez mes brebis*, comme étant dites à tous les Prélats, il ne se contente pas de paître ses propres oüailles, mais qu'il travaille aussi à engraisser celles des autres, par ses discours & par ses exemples. Il ajoute que si Dieu fait la grace à Villicus de parvenir à l'âge de soixante ans, comme on le doit souhaiter, il sera regardé comme un des plus parfaits Evêques, & digne d'être préferé à tous les autres ; & sera regretté par ceux qui lui survivront, & qui profitent aujourd'hui de ses instructions. Il le prie de lui mander combien il faudra envoyer de sols pour acheter des porcs dans le Pays Messin.

Le même Villicus ayant reçu à Metz Venance Fortunat vers l'an 561, ce Poëte l'en remercia par un petit poëme (c), où aprés avoir loué la charmante situation de la Ville de Metz, il releve le mérite du Pasteur, en disant, que quoi que la Ville soit fortifiée, & par la riviere qui la borde, & par les murs qui l'environnent, elle l'est encore davantage par les prieres & les larmes du saint Evêque, qui comme un bon Pasteur, est toujours attentif aux besoins de son troupeau, pour le garantir de la fureur des loups ravissans. Il louë ensuite la sérénité de son visage, son affabilité, sa charité envers les pauvres, sa liberalité envers les malheureux, sa magnificence à rebâtir les Temples ruïnez. Fortunat a fait aussi quelques épigrammes en son honneur, où il releve principalement son hospitalité, & une vigne qui étoit peinte sur sa table.

XXXVI. *Concile à Metz.* On rapporte au temps de Villicus, une Assemblée qui se tint à Metz pour l'Ordination de Cautin Evêque de Clermont (d) aprés la mort de S. Gal dernier Evêque de cette Ville. Le peuple choisit pour succéder à S. Gal, un Prêtre nommé Calon. Les Evêques assemblez pour les obseques du Saint, dirent à Calon : Puisque la plus grande partie du peuple vous a élû, venez à Metz avec nous, & nous vous y sacrerons. Calon leur répondit fiérement, qu'il avoit vêcu d'une maniere à pouvoir se passer d'eux, & qu'il vouloit recevoir le caractere épiscopal suivant la disposition des Canons. (Apparemment il vouloit marquer qu'il n'avoit pas envie de sortir de sa Ville Episcopale.) Le Roy Theobalde informé de ce qui s'étoit passé, fit ordonner dans l'Assemblée de Metz

(r) *Gregor. Turon. de gloria Confess. c. 94. p. 976.*

(s) *Paul. Diac. de gestis Longobard. l. 2. c. 9.*

(t) *Vide Brouwer. Fortunati vita, c. 3. Coint. Annal. Franc. t. 2. an. 562. n. xl. p. 18.*

(u) *Fortunat. l. 10. c. 9.*

(x) Il est nommé Sperus dans les anciens catalogues mss. des Evêques de Metz. Le dernier catalogue imprimé des Evêques de cette Eglise à la tête du Rituel, met trois Evêques entre Hesperius & Villicus ; sçavoir, Romain, Gramace, Agathimber : mais Meurisse, & le catalogue ms. placent Hesperius immédiatement avant Villicus, & on ne doit pas s'écarter de cet ordre.

(y) Meurisse Hist. des Evêques de Metz p. 77.

(z) *Apud Duchesne, t. 1. Hist. Franc. p. 861.*

(a) *Ibid. p. 860.*

(b) Il fut elû Archevêque de Reims en 548.

(c) *Fortunat. l. 3. c. 14. 15. 16. 17.*

(d) *Gregor. Turon. l. 4. Hist. c. 6. 7.*

An de J.C. 561. l'Archidiacre Cautin, que Calon avoit maltraité. Cette Assemblée n'a pû se tenir qu'entre 549, qui est l'an de la mort de S. Gal, & 555, qui est celui de la mort de Theobalde.

On croit que Villicus mourut le quinziéme des kalendes de May, c'est à dire, le 17 d'Avril 568. Il eut pour successeur Pierre, à qui l'on donne dix ans d'épiscopat, & qui a mérité le titre de Saint.

XXXVII. *Desiré Evêque de Verdun, successeur de S. Vanne.*

A Verdun, Desiré, ou Desideratus, succéda à S. Vanne vers l'an 525. On assure (e), que Desiré étoit Allemand de naissance, & du pays de Thuringe; que s'étant marié, il eut un fils nommé Siagrius; & que le Roy Theodoric étant entré dans la Thuringe en l'an 520, ou 521, & ayant vaincu Balderic (f) Roy d'une partie de ce pays, Desiré fut amené prisonnier en France, avec plusieurs autres. Il encourut la disgrace du Roy Theodoric, par les intrigues & les accusations secretes de Sirivaldus. L'Histoire de Gregoire de Tours ne nous apprend pas le détail des persécutions qu'il souffrit; il dit seulement (g), que Sirivaldus ayant faussement accusé Desideratus auprés du Roy Thierry, fit mille maux à l'Evêque & à ses gens, & le dépouilla de ses biens. Vassebourg ajoute, qu'il le contraignit de s'enfuir vers Nicetius Archevêque de Tréves, auprés duquel il demeura jusqu'aprés la mort de Thierry, arrivée en 534. Alors S. Desiré revint à Verdun, où il continua de gouverner son troupeau comme un bon Pasteur. Son fils Siagrius voulant venger les injures que Sirivaldus avoit faites à son Pere (h), alla à main armée en Bourgogne, à Florey au Diocése de Langres, & dans le territoire de Dijon, où Sirivaldus avoit sa demeure; & étant arrivé avec ses gens de grand matin, pendant un gros brouillard, à la maison de ce Seigneur, ils en virent sortir un de ses amis, qu'ils prirent pour lui-même, & qu'ils tuerent, sans que personne fût venu au secours. Comme ils s'en retournoient, on leur dit que ce n'étoit pas Sirivalde, mais un autre qu'ils avoient tué. Ils revinrent sur leurs pas, & voulurent enfoncer le cabinet où il couchoit: mais Sirivalde fit tant de résistance, qu'ils furent contraints de percer le mur pour entrer, & le tuerent ainsi.

An de J.C. 525.

Cependant Desiré trouva la Ville de Verdun dans une extrême pauvreté; & comme il avoit été dépouillé de tous ses biens, il n'étoit pas en état de la secourir. Il envoya donc au Roy Theodebert, fils de Thierry, pour lui demander, au nom de la Ville, quelque argent à emprunter. Le Roy lui envoya sept mille piéces d'or, que le Saint distribua au peuple; ce qui servit à les remettre des pertes qu'ils avoient faites. Quelque temps aprés, S. Desiré ayant voulu rendre cet argent au Roy, il n'en voulut point, disant qu'il s'estimoit assez heureux d'avoir contribué par là à soulager un peuple épuisé. Le S. Evêque, depuis son rétablissement, assista à deux Conciles; sçavoir, à celui de Clermont en Auvergne en 535, & au cinquiéme d'Orleans en 549. On croit qu'il mourut en 550. On lui donne le titre de Saint. An de J.C. 561.

XXXVIII. *S. Airy, ou Agericus, Evêque de Verdun.*

Il eut pour successeur Agericus, ou Airy, natif d'un Village nommé Harville, dans le territoire de Verdun, à quatre ou cinq lieuës de cette Ville, sur le chemin de Metz. On raconte (i) plusieurs merveilles de sa naissance; par exemple, qu'elle fut prédite par un Ange trois ans auparavant; que cet Enfant étant né aux champs, un Aigle vint plusieurs fois voler par dessus, & autour de l'Enfant; que le Roy Thierry étant alors dans ces quartiers-là à la chasse avec ses gens, & ayant vû cet Aigle qui se tenoit toujours au même endroit, s'approcha, & voulut être Parrain de l'Enfant, qu'il nomma Agericus (k), comme qui diroit Champêtre, ou né aux champs; qu'il fit de grands présens au pere & à la mere d'Agericus, avec quoi ils acheterent une maison hors des murs de Verdun, au lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, qui est à present enfermée dans l'enceinte de la Ville.

Airy âgé de trente ans *, fut ordonné Prêtre, & demeura pendant trois ans dans le Clergé de l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, où il s'exerça dans toutes les pratiques de la vie cléricale. S. Desiré étant mort l'an 550, Airy fut élû Evêque en sa place. On assure qu'il bâtit une Eglise en l'honneur de S. Médard, en un lieu où étoit auparavant l'Oratoire de S. Jean-Baptiste, hors les murs de la Ville, & où les SS. Maur, Salvin & Arator, trois de ses Prédecesseurs, avoient été enterrez. Il eut révélation du lieu où étoient ces saints corps; fit ouvrir leurs sepulcres, & les exposa à la vénération des peuples. Hugues de Flavigny, dans sa Chronique, dit qu'il les leva de terre, & les fit transporter dans l'Eglise de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne. On voit encore à present leurs sepulcres, ou leurs cercueils de pierre, enfoncez d'environ un pied en terre, derriere le grand Autel de l'Abbaye des Religieuses Benedictines de S. Maur de Verdun. L'Eglise que S. Airy consacra à S. Médard au sixiéme siecle, ayant eté réparée, & accompagnée d'une Abbaye de Religieuses sous l'Evêque Haimon, vers l'an 990, a pris le nom de S. Maur, & on a bâti tout auprés une autre Eglise, sous l'invocation de S. Médard.

* An de J.C. 547.

XXXIX. *Miracles de S. Airy.*

On raconte (l), que dans une grande secheresse, S. Airy obtint de Dieu une pluye abondante, allant avec son peuple en proces-

(e) Vassebourg, fol. lxx. & suiv.
(f) Vassebourg confond la premiere guerre de Thuringe avec la seconde.
(g) *Gregor. Turon. l. 3. Hist. Franc. c. 34. 35.*
(h) *Idem l. 3. c. 35.*

(i) Vassebourg, fol. lxxv. & suiv.
(k) An de J.C. 517. Le Cointe t. 1. Annal. Franc. an. 517. n. 2.
(l) Vassebourg, l. 2. fol. lxvj.

An de J.C. 561.

sion à Joüy visiter une Eglise de la sainte Vierge, environ à trois lieuës de Verdun. Il guérit aussi au même endroit un paralytique, & une femme possedée, nommée Childude. Le Roy Childebert étant venu à Verdun avec sa Cour, Dieu multiplia miraculeusement un peu de vin qu'Airy avoit dans un tonneau (m); en sorte qu'il y en eut abondamment pour le Roy, pour sa suite, & pour tous ceux qui en eurent besoin, pendant tout le temps que Childebert fut à Verdun.

Il y avoit alors à Verdun une fille possedée par l'esprit de Python (n), qui produisoit un grand profit à ses maîtres, par ses divinations. Si un homme avoit fait un vol, ou chose semblable, elle découvroit ce qu'il avoit pris, où il l'avoit mis, & où il s'étoit retiré; ce qui la faisoit regarder par le peuple comme quelque chose de divin. S. Airy en ayant été informé, la fit arrêter, se la fit amener, & reconnut bien-tôt que c'étoit un mauvais Esprit qui lui découvroit tout cela. Il fit sur elle les exorcismes, l'oignit de l'huile sainte sur le front, & força le démon à crier, & à découvrir qui il étoit: mais le Saint ne l'ayant pas chassé de la fille, elle quitta le pays, & se retira auprés de la Reine Brunehaud, où elle demeura cachée.

* Vers l'an 565.

Venance Fortunat (o) passant par Verdun *, fut si bien reçu par S. Airy, que pénétré de reconnoissance, il consacra en son honneur deux Piéces en vers, où il louë & la petite Ville de Verdun (p), car alors elle étoit effectivement fort resserrée; & les grandes qualitez du Prélat qui la gouvernoit. Il releve sa grande charité, son assiduité à gouverner son troupeau, & son éloquence à prêcher la parole de Dieu; sa magnificence à réparer les Temples anciens, & à en ériger de nouveaux: il louë sur-tout la beauté du Baptistere, & des illuminations qui l'éclairoient la nuit comme en plein jour. Il remarque, que les peuples en foule accouroient aux nouveaux Temples qu'il avoit érigez, & où il les rassasioit de la parole de Dieu, qu'il leur annonçoit. Il fait l'éloge de la charité du Saint, qui est la ressource du pauvre, & la consolation de l'affligé; la profondeur & l'étenduë de sa doctrine, qui lui fait pénétrer les mysteres du Royaume des Cieux, & les découvrir aux autres, dans ses sçavantes & onctueuses prédications.

On dit (q) que l'ancienne Ville de Verdun, avant qu'on l'eût agrandie, comme on a fait à diverses reprises, ressembloit mieux à un Château fermé, qu'à une Ville: car la clôture commençoit du côté de France & Champagne, à la Porte Champenoise, à present la Porte Châtel; de là les murailles tiroient à une Porte, qui étoit prés la tour du Pincius; de là elles prenoient leur circuit par dessous le lieu où est à present la Madelaine, jusqu'à la Porte nommée Nancerre, & de là par derriere les maisons qui sont à Maize, au dessous de la ruë à Châtel, jusqu'à une Porte, qui avoit son ouverture vers un grand Pont, sous lequel passoit toute la riviere de Meuse. Cette Porte étoit située sous la descente de Châtel, au bas du lieu où sont les degrez, pour passer où est à present Sainte Croix. De cette Porte du Pont, les murailles alloient par dessous les Templiers (aujourd'hui les Augustins,) & de là par derriere les maisons de ruë, jusqu'à une Porte dont on voit les ruïnes prés les Moulins de l'Evêque, & de là retournoient en haut rencontrer la Porte à Châtel. C'est la description qu'en fait Vassebourg: mais depuis son temps, on y a encore fait bien des changemens.

LX. *Histoire de Gontran Boson.*

Gontran, surnommé Boson, étoit un des deux Capitaines qui commandoient l'Armée de Sigebert, à la bataille * où le Prince Theodebert fils de Chilperic fut tué (r). On attribuoit à ce Boson la mort funeste de ce Prince; & le Roy Chilperic en poursuivit la vengeance, tant qu'il eût enfin fait périr le meurtrier. Aprés la mort funeste de Sigebert Roy d'Austrasie, Boson se retira à Tours *, & il s'y trouva malheureusement enfermé, lorsque Childeric en envoya faire le siége (s) par Rocoléne un de ses Generaux. Boson voyant le danger auquel il s'étoit exposé, se sauva dans l'Eglise de S. Martin, comme dans un azyle inviolable. Rocoléne le demanda inutilement à l'Evêque, & aux Bourgeois de Tours, ils ne voulurent pas le tirer du saint Lieu; & comme Rocoléne étoit logé dans la maison de l'Eglise de S. Martin au delà de la Loire, il fit arracher tous les clouds dont les murs de cette maison étoient parsemez par dehors. Ceux du Mans, qui étoient dans son Armée, prirent ces clouds (t), & en remplirent plusieurs sacs de cuir, qu'ils emporterent. Mais Dieu frappa Rocoléne d'une maladie, dont il mourut cinquante jours aprés. Gontran Boson, aprés avoir demeuré encore quelque temps dans l'Eglise de S. Martin, en sortit (u), & ayant erré long-temps, & couru bien des dangers, vint enfin se jetter entre les bras de S. Airy Evêque de Verdun *, qui étoit Parrain, ou Pere spirituel du jeune Roy Childebert (x), esperant par son moyen éviter la colere de la Reine Frédegonde, qui le poursuivoit par-tout.

* An de J.C. 575.

* An de J.C. 576.

* An de J.C. 587.

(m) Vassebourg, *Ibid. & Spicileg. t. 12. p. 255.*
(n) *Gregor. Turon. l. 7. Hist. Franc. c. 44. p. 368.*
(o) *Venant. Fortunat. l. 3. c. 29. 30.*
(p) *Fortunat. carm. 20.*
Urbs Vereduna, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.
(q) Vassebourg, l. 1. fol. xxx. verso.
(r) *Gregor. Turon. l. 4. c. 51.*
(s) *Gregor. Turon. l. 5. c. 2. 2. 4. & l. 2. de miraculis S. martini c. 17.*
(t) On ignore à quel usage étoient destinez ces cloux. On voit à Laon un rocher tout couvert de cloux. On dit que Verdun étoit autrefois nommée la Ville des cloux, parce que ses murs en étoient parsemez. J'ai vû plusieurs portes d'églises à la campagne, couvertes de cloux, pour empêcher qu'on ne les rompe à coups de coignée.
(u) *Gregor. Turon. l. 5. c. 14.* L'an de J. C. 577.
(x) *Gregor. Turon. l. 9. c. 8. 9. 10. 12. 20. p. 428. & seq.*

Le

An de J.C. 587.

Le saint Evêque alla trouver le jeune Childebert Roy d'Austrasie, pour lui demander la grace du coupable. Ce Prince ne pouvant lui refuser ce qu'il demandoit, lui dit : Que Boson vienne devant nous, & qu'il donne caution, pour se presenter devant mon oncle Gontran, & nous nous en tiendrons à ce qu'il ordonnera. On l'amena devant Childebert sans armes, & conduit par des personnes qui le tenoient par la manche. Le Saint l'ayant présenté au Roy, Boson se jetta à ses pieds, confessa sa faute, & en demanda pardon. Le Roy le fit relever, le remit entre les mains de l'Evêque, en disant : Gardez-le, saint Evêque, jusqu'à ce qu'il comparoisse devant le Roy Gontran.

* An de J.C. 587.

Quelque temps aprés *, Gontran invita le jeune Roy Childebert son neveu, à le venir voir (*y*), pour traiter des affaires importantes qui les regardoient. Childebert le vint trouver à Andlau, dans le territoire de Langres, sur le chemin de Nays (*z*). Magneric Archevêque de Tréves, y accompagna le Roy, & Boson s'y trouva, mais non pas S. Airy, parce qu'on étoit convenu que ce Prélat ne s'y rencontreroit pas, afin que si Gontran condamnoit Boson à mort, l'Evêque ne le défendît pas. Les deux Rois ayant déliberé sur son sujet, il fut résolu qu'on le feroit mourir. Boson en ayant eu vent, se jetta dans la chambre de l'Evêque Magneric; & ayant fait sortir tout le monde, lui dit : Je suis perdu : mais je sçais que vous pouvez me sauver si vous voulez; & si vous ne me sauvez point, il faut que vous périssiez ici avec moi. Magneric lui répondit : Eh comment voulez-vous que je vous sauve, si vous me retenez ici? Laissez-moi donc aller vers le Roy, afin que je le prie d'avoir compassion de vous. Non, dit Boson; mais envoyez-y des Abbez ou des Clercs affidez.

Magneric y envoya; mais on indisposa l'esprit du Roy, en lui faisant entendre que le Prélat vouloit défendre Boson. Gontran dit donc : Qu'on mette le feu au logis; & si l'Evêque n'en veut pas sortir, qu'on les brûle tous deux ensemble. Alors les Clercs de Magneric le tirerent par force hors de la maison; & Boson se voyant environné par les flames, se jetta dehors, ayant l'épée au côté : mais un des assistans lui porta un coup de lance dans le front; ce qui l'ayant étourdi, il voulut tirer l'épée, & aussi-tôt il fut percé de toutes parts de tant de coups, que les lances & les dards demeurant fichez à ses côtez, il ne pouvoit, même aprés sa mort, tomber par terre. Telle fut la fin de Gontran-Boson; ce qui causa un sensible déplaisir au bon Evêque Airy.

Le Saint eut encore un autre sujet de douleur *, à l'occasion que nous allons dire. Ursion & Berthefrede avoient conspiré contre Childebert Roy d'Austrasie, & contre la Reine Brunehaut sa mere. Ils avoient fait mille maux dans la Champagne, & dans les Pays voisins, & avoient engagé dans leur parti le Duc Ranchingue, un des plus puissans Seigneurs de la Cour de Clotaire, fils de Chilperic. Ils ne prétendoient pas moins que de faire assassiner le Roy Childebert, de se saisir de ses deux fils, de faire déclarer Theodebert l'aîné des deux, Roy d'Austrasie, & de donner à Thierry, qui étoit le cadet, le Royaume de Bourgogne, pendant que Ranchingue gouverneroit l'Austrasie, & auroit réellement le pouvoir & l'autorité Royale; & que les deux autres Ducs, Ursion & Berthefrede, auroient le gouvernement de la Bourgogne, pendant la minorité du Roy.

* An de J.C. 590.

Mais Gontran Roy de Bourgogne, ayant été informé de ce complot, pria Childebert Roy d'Austrasie, de le venir trouver, pour une affaire de la derniere consequence. Il y vint, & apprit ce qui se tramoit contre lui. Etant revenu à Metz, il manda Ranchingue, qui ne se doutant de rien, entra chez le Roy, l'entretint de diverses affaires : mais comme il sortoit de la chambre, sans aucun soupçon, deux Gardes le saisirent par les pieds, & le firent tomber sur le seuil; en sorte que la moitié de son corps étoit dans la chambre du Roy. Alors les Gardes se jetterent sur lui, lui mirent la tête en piéces, & le jetterent par les fenêtres. Le Roy envoya incontinent à Soissons, pour fouiller dans sa maison, & on y trouva plus d'or & d'argent, qu'il n'y en avoit dans le Trésor royal. Ceci se passa au mois de Novembre de l'an 590.

Cependant Ursion & Berthefrede comptant que Ranchingue ne manqueroit pas d'exécuter son dessein sur la personne de Childebert, s'avançoient vers Metz avec une Armée, pour soutenir ce Chef de leur entreprise; mais ils apprirent en chemin, que tout étoit découvert, & que Ranchingue avoit été mis à mort. Ils assemblerent donc tout ce qu'ils purent de Troupes de leur parti, & se retirerent dans le Château de Vaivre (*a*), prés les Terres du Duc Ursion, sur une hauteur où étoit une Eglise dédiée à S. Martin. L'endroit avoit été autrefois fortifié, mais alors il n'étoit fort que par son assiete (*b*). Ursion & Berthefrede s'étant rendus avec leurs gens, résolurent de s'y défendre, au cas qu'on les y attaquât. Les Troupes des deux Rois Childebert & Gontran les y suivirent bien-tôt. La Reine Brunehaut vouloit sauver Berthefrede, imputant tout son malheur aux mauvais conseils

(*y*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10.*

(*z*) *Vide Fredegar. Chronic. c. 38 p. 618.*

(*a*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 428.* Infra castrum Vabrense, quod villæ Ursionis propinquum erat. *Et paulo post c. 12. p. 431.* Erat villa in pago Vabrensi, cui imminebat mons arduus. In hujus cacumine Basilicam in honore sancti Martini construxit B. Magnericus.

(*b*) La Tour en Voivre étoit entre Harville & Gorze : mais peut-être que celle-ci étoit à deux lieuës d'Yvoi, sur la montagne de S. Vulfroy.

An de J. C. 590.

d'Ursion. D'ailleurs elle avoit tenu une de ses filles sur les Fonts de baptême. Elle lui fit donc dire de se séparer de ce méchant homme, avec qui il étoit lié : mais il répondit qu'il ne le quitteroit qu'à la mort.

Childebert s'étant mis à la tête de l'Armée, marcha contr'eux, & fit environner l'Eglise où ils s'étoient retirez avec leurs femmes, leurs enfans, & les plus déterminez de leurs amis. Le Roy avoit donné la conduite de cette entreprise à Godegisile, gendre du Duc Lupus, qu'Ursion & Berthefrede avoient fort maltraité auparavant. Voyant qu'ils ne se vouloient pas rendre, il résolut de mettre le feu à l'édifice. Dans cette extrêmité, Ursion sortit l'épée à la main; & tuant à tort & à travers tout ce qu'il rencontra, il fit un grand carnage des gens du Roy : mais ayant été blessé à la cuisse, il fut renversé; aussi-tôt on tomba sur lui, & on le mit à mort. Alors Godegisile cria à ses gens: Voila notre plus grand ennemi mort, qu'on donne la vie à Berthefrede.

En même temps tout le monde se jetta dans l'Eglise, pour piller ce qui y étoit, & Berthefrede dans ce tumulte monta à cheval, & se sauva à Verdun, où il se retira dans l'Oratoire, qui étoit dans la maison épiscopale, s'y croyant bien en sureté, à cause que S. Airy résidoit dans la même maison. Le Roy Childebert ayant appris qu'il s'étoit échappé, sans sçavoir encore le lieu où il étoit, menaça de mort Godegisile, s'il ne le lui amenoit. Celui-ci alla donc droit à Verdun, & ayant environné la maison épiscopale, il voulut en tirer de force Berthefrede. Le saint Evêque ne pouvant se résoudre à le livrer, se mit en devoir de le défendre : mais les Soldats montant sur le toît de l'Oratoire, en ôterent les tuiles, & tuerent le miserable Berthefrede, avec trois de ses domestiques, à coups de bois & de tuiles, qu'ils trouverent sur la Chapelle.

Le saint Evêque fut extrêmement touché de ce malheur, & de ce que non seulement on n'avoit point eu d'égard à ses prieres, mais qu'on avoit même violé la sainteté du lieu, où il avoit accoutumé de prier, & qu'on l'avoit souillé, en y répandant du sang humain. Le Roy Childebert ayant sçu ce qui s'étoit passé, en fut affligé lui-même; car il ne sçavoit pas que Berthefrede se fût sauvé à l'azyle d'une Eglise, & auprés du Saint, qu'il consideroit beaucoup. Il essaya de le consoler, & de lui faire quelqu'espece de satisfaction, en lui envoyant de grands présens : mais S. Airy demeura inconsolable de la perte de ces deux hommes, Berthefrede, & Boson (c); sur-tout voyant tous les jours auprés de lui les enfans de ce dernier, ausquels il disoit en pleurant : C'est en haine de moi, mes chers enfans, que vous êtes aujourd'hui orphelins.

(c) Gregor. Turon. l. 9. c. 23.
(d) Gregor Turon. l. 9. c. 38.

XLI. *Giles Evêque de Reims, accusé de haute trahison. Concile de Metz.*

La conspiration d'Ursion & de Berthefrede étoit à peine étouffée, qu'on commença à rechercher leurs complices. Giles Evêque de Reims, étoit du nombre, & Gontran Roy de Bourgogne ne l'ignoroit pas. De plus, il fut accusé par Sunegisile Connétable, d'avoir conspiré contre la vie du Roy (d). Sur cela Childebert envoya à Reims, fit enlever l'Evêque, & le fit amener à Metz, où il fut mis en prison. En même temps le Roy convoqua un Concile à Verdun * pour le mois d'Octobre, afin d'y faire juger l'accusé : mais S. Airy sçachant que la Ville de Verdun étoit trop pauvre, & trop dégarnie des choses necessaires pour une si nombreuse Assemblée, obtint du Roy, qu'elle se tiendroit à Metz. Les autres Evêques firent aussi leurs remontrances à Childebert, & se plaignirent de ce que sur la déposition d'un seul laïque, il eût ainsi fait enlever un Evêque, sans faire aucunes informations : sur quoi le Roy renvoya Giles à Reims, & ordonna que les Evêques se trouvassent à Metz, pour le mois de Novembre 590, afin d'y tenir le Concile, qui avoit été convoqué à Verdun.

* An de J. C. 590.

Giles fut accusé devant les Evêques, & convaincu de haute trahison. Il avoua lui-même son crime plus d'une fois; en sorte que les autres Evêques présens ne voyant pas moyen de l'excuser, se jetterent aux pieds du Roy, & le prierent d'accorder la vie à ce malheureux, qu'ils alloient déposer selon les Canons. En effet, aprés avoir lû ceux qui avoient rapport au cas dont il s'agissoit, ils le déposerent. Il fut relegué à Strasbourg, & ses biens furent confisquez. L'Abbé de S. Remy fut aussi déposé, comme complice du crime de l'Archevêque.

XLII. *Histoire de Crodielde & de Basine, Religieuses de Sainte Croix de Poitiers.*

Dans le même Concile (e), Crodielde & Basine, Religieuses de sainte Croix de Poitiers, se presenterent aux Evêques, & demanderent d'être reçuës à la communion, dont elles avoient été privées à l'occasion que nous allons dire. Aprés la mort de sainte Radegonde, Fondatrice du Monastere de Sainte Croix de Poitiers, où elle avoit établi la Regle de S. Cezaire d'Arles, l'Abbesse Agnés, qui lui avoit succedé, pria Marove Evêque de Poitiers, d'avoir soin de sa Communauté. Le Prélat y consentit, & obtint du Roy Childebert des Lettres, qui lui permettoient d'exercer sur ce Monastere la même autorité, qu'il avoit sur le reste de son Diocése. Bien-tôt aprés, l'Abbesse Agnés étant morte, on lui substitua Leubovere, qui fut troublée par Crodielde, fille du Roy Charibert, qui prétendoit être Abbesse, & par Basine, fille du Roy Chilperic, que Crodielde avoit gagnée, avec environ quarante autres Religieuses, qui entreprirent de faire déposer Leubovere (f). Elles sortirent de leur Monastere, & se retirerent d'abord à Tours; puis Crodielde alla vers Gontran Roy de Bourgogne

(e) Gregor. Turon. l. 10. c. 20. Hist. Franc.
(f) Gregor. Turon. l. 9. c. 39. 40. p. 463.

An de J. C. 590.

son oncle. Ce Prince renvoya sa niéce à Poitiers, & ordonna aux Evêques de s'assembler, pour remedier à ce desordre. Ils s'assemblerent, & excommunierent ces révoltées, qui demeurerent incorrigibles & endurcies.

Les Evêques de Bourgogne, quelque temps aprés, confirmerent & approuverent la Sentence de leurs Confreres. Crodielde fit enlever l'Abbesse avec violence; & dans une seconde Assemblée d'Evêques, elle l'accusa de divers chefs, dont Leubovere se justifia. Les Evêques retrancherent de nouveau les accusatrices de la communion, & envoyerent leur Sentence aux deux Rois Gontran & Childebert.

En 590. on tint le Concile de Metz, pour examiner l'affaire de Giles Archevêque de Reims. Basine & Crodielde s'y trouverent. Basine se jetta aux pieds des Evêques, demanda pardon, & promit de rentrer dans son Monastere, de se soumettre à l'Abbesse, & d'observer fidelement les Regles. Pour Crodielde, comme elle dit qu'elle ne pouvoit se résoudre à vivre sous l'Abbesse Leubovere, le Roy interceda pour elle auprés des Evêques. On leur rendit la communion, à condition qu'elles retourneroient à Poitiers, & qu'elles se retireroient, Basine dans le Monastere de Sainte Croix, & Crodielde dans la Terre de Valdon, que le Roy lui donna.

XLIII. *Mort de saint Airy.*

Cependant le saint Evêque Airy accablé de douleur & de défaillance, tomba dans une maladie de langueur, qui le conduisit bien-tôt au tombeau. Il mourut, à ce qu'on croit, le premier de Decembre 591, & fut enterré dans l'Oratoire de S. Martin, qu'il avoit fait bâtir dans sa maison paternelle, où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, possedée par les Peres Benedictins de la Congregation de S. Vanne. Son corps y est conservé avec respect, & on célébre sa fête le jour de sa mort, dans le Diocése de Verdun. Bucciovaldus son Abbé (g), c'est à dire Abbé de son Monastere, apparemment de celui de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne, courut demander l'Evêché à Childebert; mais le Roy y nomma Carimere son Référendaire, avec l'agrément du peuple de Verdun, en 591.

XLIV. *Albaud ou Aubin, Evêque de Toul.*

Albaud, ou Aubin, successeur de S. Evre ou Aper, dans l'Eglise de Toul *, étoit Prêtre de la même Eglise (h), & intime ami du saint Prélat son prédecesseur. On ignore le détail de ses actions; on sçait seulement qu'il acheva l'Eglise que S. Evre avoit commencée; qu'il en fit la dédicace en l'honneur de S. Maurice & de ses Compagnons, & qu'il y mit une Communauté d'hommes apostoliques, apparemment de Clercs, vivant selon la regle des premiers Fideles, marquée dans les Actes des Apôtres (i). On ignore l'année de sa mort. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Evre. Son corps fut levé de terre au dixiéme siécle par S. Gauzelin, qui fut fait Evêque en 922. Une partie de ses Reliques a été mise dans la châsse de S. Evre, & l'autre dans le sacraire de l'Abbaye. On y fait sa fête le premier jour de Mars. On distribuoit autrefois au peuple ce jour-là du vin beni, qu'ils appelloient *Vinage de S. Albaud*, & encore aujourd'hui le peuple en tout temps y fait benir du vin, pour le soulagement des malades, & ils l'appellent *Vinage de S. Aubin*. La maison de cet Evêque subsiste encore dans la Ville, assez prés du cloître des Chanoines. On l'appelle la Cour-Albaud, *Curia Albaudi*. Elle appartient à l'Evêque, qui y loge un Bourgeois.

* Vers l'an de J.C. 507.

An de J. C. 507.

XLV. *Triforic, Evêque de Toul.*

Il eut pour successeur Triforic, qui vivoit du temps de Thierry I. Roy d'Austrasie. On lit dans la vie des Evêques de Toul (k), que Triforic étoit en estime auprés de ce Prince, lequel ayant entrepris une guerre dans la Celtique (apparemment la guerre d'Auvergne) en 532, fit une imposition sur toutes les Villes de ses Etats, pour subvenir aux frais de cette entreprise. Triforic voyant la Ville de Toul hors d'état d'y fournir, à cause des dernieres guerres qui l'avoient épuisée, députa vers le Roy un de ses Diacres, nommé Julien, pour lui representer la pauvreté des Citoyens. Thierry eut égard à ses remontrances, & remit à la Ville tout ce dont elle étoit redevable à son trésor. On ne sçait ni le jour ni l'année de la mort de Triforic. Il fut enterré à S. Evre, & Dulcitius lui succéda.

XLVI. *Dulcitius & Alodius Evêques de Toul. Concile d'Orleans.*

L'Histoire ne nous apprend rien de particulier de ce dernier: mais Alodius son successeur, assista au cinquiéme Concile d'Orleans (l), tenu l'an 549. Nicetius de Tréves, & Desiré de Verdun s'y trouverent aussi, comme nous l'avons déja remarqué. Dans ce Concile on condamna les hérésies d'Eutychés & de Nestorius. On défendit aux Evêques de lancer légerement la Sentence d'excommunication; aux Ecclesiastiques, d'avoir dans leurs maisons des femmes pour les servir; aux Clercs mariez, de retourner avec leurs femmes aprés leur Ordination; aux Evêques, d'ordonner un Clerc d'un autre Diocése, sans lettres dimissoires du propre Evêque, & d'ordonner l'esclave ou l'affranchi d'un Maître, sans sa permission; sous peine pour l'Evêque Ordinateur, de ne pas célébrer la Messe pendant six mois; & pour l'esclave ordonné, de rentrer sous la puissance de son premier Maître. Si le Clerc ordonné a un Maître seculier, il pourra continuer à le servir dans les choses qui ne dérogent point à l'hon-

(g) *Gregor. ibid* Bucciovaldus quoque Abbas ejus, pro Episcopatu cucurrit, sed nihil obtinuit; Charimerem enim Referendarium cum consensu civium, Regalis decrevit authoritas fieri sacerdotem, Bucciovaldo postposito.

(h) *Hist. Episc. Tull.* Benoit Hist. de Toul, p. 243. c. 6.

(i) *Act.* 11. 45.

(k) *Hist. Episc. Tull. impressa ad calcem hujus Historiæ, t. 1.* Benoit Hist. de Toul c. 7. p. 244.

(l) *Concil. Labbe t. 5. p. 390. & 1840.* Alodius est nommé Valerius dans les éditions de Cologne de 1538. 1551. 1606. & dans Brouver, *Annal. Trevir.* Mais on lit *Alodius* dans l'édition du P. Labbe, & dans les listes des Evêques de Toul.

An de J. C. 507.

neur de la Clericature : mais si le Maître seculier exige de son serviteur les services accoutumez, l'Evêque qui l'a ordonné, sera contraint, suivant les Canons, de donner deux esclaves, pour dédommager le Maître, & il retiendra le Clerc au service de son Eglise.

Qu'on ne réduise pas de nouveau en servitude, les esclaves qui auront été affranchis dans l'Eglise : Qu'aucun Evêque n'ordonne des Clercs, ou ne consacre des Autels, dans le Diocése d'un Evêque décedé, avant qu'on lui ait donné un successeur : Que nul ne soit ordonné Evêque dans l'année qui suit sa conversion au Christianisme : Que nul n'achete l'épiscopat par présens ou par argent ; mais qu'il soit élû par le Clergé, & par le peuple, avec l'agrément du Roy, & qu'il soit ordonné par le Métropolitain, & par les Evêques Comprovinciaux : Qu'on ne donne jamais un Evêque aux peuples malgré eux, sous peine, pour l'Evêque ainsi intrus, d'être privé de l'épiscopat pour toujours.

Qu'on ne donne point de successeur à un Evêque vivant, à moins qu'il n'ait été légitimement déposé pour ses crimes. On prononce excommunication contre celui qui prend ou qui aliéne les biens donnez aux Eglises, aux Monasteres, ou aux Hôpitaux. On ordonne la même peine contre les Clercs, qui demandent ou qui reçoivent les biens d'une autre Eglise. Défense aux Archevêques de Lyon d'usurper les biens que le Roy Childebert, & son épouse Ultrogotte ont donnez à l'Hôpital de Lyon.

On prononce excommunication contre ceux qui reprennent ce que leurs peres, ou eux-mêmes avoient donné à l'Eglise. On regle (m) dans ce Synode, l'ordre de la procedure entre l'Evêque & le Métropolitain. On ordonne aux Evêques Comprovinciaux de se trouver au Concile, aux ordres de leur Métropolitain. Les filles qui entrent dans les Monasteres cloîtrez, soit qu'elles y entrent de leur franche volonté, ou qu'elles y soient offertes par leurs parens, demeureront un an dans leur habit seculier, aprés quoi elles prendront l'habit monastique : mais pour les Monasteres où elles ne demeurent pas enfermées pour toujours, elles garderont leur habit seculier pendant trois ans. Si aprés avoir pris l'habit religieux, & fait profession, elles quittent leur état, elles seront excommuniées.

Les Prisonniers seront visitez les jours de Dimanche, par les Archidiacres ou les Prévôts des Eglises. On exhorte les Evêques à faire la charité, sur-tout aux lépreux. Les esclaves qui se seront refugiez dans l'Eglise, seront rendus à leurs Maîtres, sous promesse qu'ils ne leur feront aucun mauvais traitement pour leur fuite ; & si le Maître viole sa promesse, il sera excommunié. On ordonne que le Métropolitain assemble tous les ans un Concile dans sa Province.

XLVII. *Concile à Toul. Mort d'Alodius, Prémon lui succede.*

Sous le même Alodius, on tint aussi un Concile à Toul, à l'occasion des Seigneurs François, qui, comme on l'a dit ailleurs, molestoient Nicetius Archevêque de Tréves, parce qu'il vouloit faire observer trop exactement à leur gré, les anciens Canons contre les mariages incestueux. Les Actes & l'Histoire de ce Concile sont perdus ; il ne nous reste que la lettre de Mapinius Evêque de Reims, qui en fait mention (n), & la Chronique de Langres, qui dit que Tetrique Evêque de cette Eglise, y assista. Alodius eut pour successeur Prémon.



LIVRE HUITIEME.

I. *Mort de Thierry Roy d'Austrasie. Theodebert lui succede.*



Nous avons vû ci-devant, que Thierry Roy d'Austrasie, mourut à Metz en 533, & que Theodebert son fils lui succéda. Ce jeune Prince étoit en Auvergne, lorsque son pere tomba malade ; & ses deux oncles, Childebert Roy de Paris, & Clotaire Roy de Soissons, songeoient à se faire reconnoître Roy par les Austrasiens (o). Mais Theodebert étant arrivé à Metz quelques jours avant la mort de son Pere, gagna les principaux de la Cour, & envoya de riches présens aux deux Rois ses oncles ; de sorte qu'ils se désisterent de leur entreprise, & que Theodebert fut reconnu pour Roy d'Austrasie. A peine se vit-il affermi sur le Trône, qu'il répudia sans raison Visigarde son épouse légitime, & épousa publiquement Deuterie femme Gauloise, dont il avoit pris le Château, pendant qu'il faisoit la guerre en Auvergne (p). Il la garda pendant sept ans, au grand scandale de tout le Royaume : mais Deuterie ayant conçu quelque jalousie contre sa propre fille, qu'elle avoit eu de son premier mari, elle gagna son Cocher, qui la versa dans la Meuse de dessus le Pont de Verdun, où elle fut noyée ; ce qui fit que Theodebert se dégoûta d'elle, & reprit Visigarde son épouse.

II. *Guerre contre Godemar Roy de Bourgogne.*

Il y avoit à peine un an qu'il étoit monté sur le trône d'Austrasie *, qu'il se joignit à ses deux oncles Childebert & Clotaire, pour faire la guerre à Godemar Roy de Bourgogne (q). La partie n'étoit pas égale, & Go-

* An de J. C. 534.

(m) *Can. 17.*
(n) *Vide t. 5. Concil. p. 404. an. 550.*
(o) *Gregor. Turon. l. 3. c. 23. p. 128.*
(p) *Gregor. Turon. l. 3. c. 22. p. 127.*
(q) *Procop. de bello Goth. l. 1. c. 13.*

demar attaqué par tant de puiſſances, ſuccomba, perdit la Bataille, fut pris & enfermé dans un Château, où il finit ſes jours. Theodebert entra enſuite dans la ligue que les Rois ſes oncles firent avec l'Empereur Juſtinien contre Theodat Roy des Oſtrogoths en Italie *. Le prétexte de cette guerre, de la part des Princes François (r), étoit que Theodat avoit fait mourir la Princeſſe Amalazonte leur couſine germaine, fille de la ſœur de Clovis, que Theodoric Roy d'Italie avoit épouſée. Theodat étonné de cette déclaration de guerre, donna de l'argent aux Rois François, pour tacher d'acheter d'eux la paix, pendant qu'il ſe défendroit par les armes contre Juſtinien; & leur envoya cinquante mille piéces d'or, que Theodebert & Childebert partagerent entr'eux, ſans en rien donner à Clotaire. Cependant Theodat fut dépoſé du Royaume dans une aſſemblée des Viſigoths, comme incapable de les gouverner, & Vitigez mis en ſa place. Celui ci commença par ſe défaire de Theodat, qui fut tué comme il s'enfuyoit; puis il alla droit à Rome, pour s'en aſſurer, & pour déliberer avec les Grands, ſur les entrepriſes qu'il falloit faire, afin de maintenir l'Italie ſous la domination des Oſtrogoths.

* An de J.C. 535.

III. *L'Empereur Juſtinien demande du ſecours au Roy Theodebert.*

Cependant l'Empereur Juſtinien envoya le Comte André à Theodebert (s), pour le prier de faire marcher trois mille hommes en Italie, afin d'y joindre Beregantinus, un des Generaux de l'Empereur: mais Theodebert s'excuſa de faire partir ſes Troupes, ſur ce que la ſaiſon étoit trop avancée, André n'étant arrivé que le 20ᵉ Septembre. Ce Prince donne à l'Empereur le nom de Pere, dans ſa lettre, parce que l'Ambaſſadeur André l'avoit aſſuré que Juſtinien l'avoit adopté: mais cette adoption étoit une ſimple marque d'affection, qui ne donnoit aucun droit à la ſucceſſion à l'Empire. D'un autre côté, Vitigez informé negociations de l'Empereur avec les Rois des François, réſolut de les détacher du parti de Juſtinien, en leur cedant la Provence, & les autres Villes qu'ils poſſedoient déja dans les Gaules. Cette réſolution fut approuvée & exécutée preſqu'en même temps, & avec tant de ſecret, que Juſtinien n'en fut informé que quand la choſe fut terminée *.

* Vers l'an 536.

IV. *Beliſaire défend Rome contre Vitigez.*

Pendant que Vitigez affoibliſſoit ſon ennemi, en faiſant la paix avec les François, Beliſaire General des Troupes de Juſtinien, entra en Italie, prit de force Naples & Cumes, & entra dans Rome, ſans trouver aucune réſiſtance *. Vitigez accourut, pour prendre cette fameuſe Ville. Il la tint aſſiégée pendant un an, & fut enfin obligé, par la valeur de Beliſaire, de lever le ſiége (t). Pour comble de malheur, Vitigez perdit preſqu'en même temps * la Ville de Milan, qui ouvrit ſes portes au General Mundilas, que Beliſaire y avoit envoyé avec un corps de mille hommes. Vitigez réſolu de réparer cette perte, envoya contre Milan Vrayas fils de ſa ſœur, avec un bon corps de Troupes, qui ſe devoit joindre avec dix mille Bourguignons, que Theodebert envoyoit à ſon ſecours. Cette Armée combinée forma le ſiége de Milan au milieu de l'hyver, & emporta la Ville en peu de temps, malgré le ſecours que Beliſaire y envoya, mais qui n'ayant pû paſſer le Pô, à cauſe du froid, fut ſeulement témoin de ſa priſe. Elle fut renduë à diſcrétion, & abandonnée au pillage, brûlée, ſaccagée, & raſée.

* An de J.C. 536.

* An de J.C. 538.

V. *Le Roy Theodebert paſſe en Italie.*

L'année ſuivante *, Theodebert paſſa les Alpes à la tête de cent mille hommes (u), & vint en Italie, pendant que Vitigez & Beliſaire acharnez l'un contre l'autre, ne ſongeoient qu'à ſe détruire, ſans ſe défier de lui. Les Goths crurent même qu'il venoit à leur ſecours, & le laiſſerent paſſer, ſans s'oppoſer à ſa marche. Theodebert s'avança ainſi juſqu'à Pavie; il ſe ſaiſit du Pont qui étoit ſur le Pô, rangea ſes gens en bataille au delà de la riviere, ſans que Vrayas, qui étoit là auprés, ſe mît en devoir de l'empêcher, croyant qu'il venoit comme ami: mais il fut bien ſurpris, lorſqu'il vit qu'il le venoit attaquer. Auſſi-tôt les Goths prirent la fuite, & une partie paſſa même au travers du Camp des Romains, commandez par un des Generaux de Beliſaire, & campez prés Tortone, dont ils faiſoient le ſiége. Les Romains crurent que c'étoit Beliſaire, qui étoit venu fondre ſur les Goths, & qui les avoit mis en déroute: mais à leur tour, ils ſe trouverent bien étonnez, lorſqu'ils ſe virent chargez par les François qu'ils n'attendoient point. Ils abandonnerent leur Camp, & ſe jetterent dans Tortone, d'où ils donnerent avis à Beliſaire de ce qui venoit de leur arriver.

* An de J.C. 539.

Beliſaire fut aſſez embarraſſé lorſqu'il reçut cette nouvelle. Il écrivit (x) à Theodebert une lettre, dans laquelle il lui reprochoit avec beaucoup de liberté, le violement des traitez, de la parole & des ſermens qu'il avoit faits à l'Empereur de Conſtantinople. Il lui repreſente qu'une telle conduite n'eſt propre qu'à ternir ſa gloire & ſa réputation, & qu'enfin l'Empereur ſon Maître ſera bien-tôt en état de ſe venger de ſa mauvaiſe foi. On ignore l'effet que produiſit cette lettre ſur l'eſprit de Theodebert: mais il eſt certain que la maladie qui ſe mit dans ſon Armée (y), & la diſette de vivres, l'obligerent de repaſſer en France, laiſſant ſeulement en Italie un de ſes Capitaines, nommé Bucelin, pour garder quelques poſtes

(r) *Gregor. Turon. l. 3. c. 31.*

(s) *Vide epiſt. 2. Theodeberti ad Juſtinian. apud Duchesne t. 1. p. 862.* Domino illuſtri & præcellentiſſimo Domino ac Patri Juſtiniano Imperatori, Theodebertus Rex.

(t) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 22.*

(u) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 25.*

(x) *Epiſt. Beliſarii ad Theodebert. apud Procop. l. 2. c. 25.*

(y) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 138.*

au delà des Alpes. Cette retraite releva les affaires des Romains, conduits par Belisaire. Vitigez se vit bien-tôt réduit à l'extrémité. Les Rois François envoyerent lui offrir cinq cens mille hommes, qui étoient prêts à passer les Alpes : mais il n'osa s'y fier : ainsi il traita avec Belisaire, qui peu aprés s'étant rendu maître de Ravenne, obligea Vitigez à se rendre prisonnier *. Il fut envoyé à Constantinople, & y finit sa vie dans la paix d'une vie privée.

* An de J.C. 539.

VI. *Brouilleries entre les Rois François.*

* An de J.C. 539. 540.

Peu de temps aprés *, les Rois François se brouillerent. Clotaire entra dans le pays de son frere Childebert, & y fit de grands ravages (z). Theodebert joignit ses forces à celle de Childebert, & ils marcherent ensemble contre Clotaire. Celui-ci n'osa hazarder la bataille, mais il se retrancha dans la forêt *Aurelaunum*, proche la riviere de Seine, à l'opposite de Caudebec, faisant tout autour de lui de grands abattis, pour se mettre à couvert des Ennemis. Le lendemain Childebert & Theodebert étant prêts à donner l'assaut, il survint une si horrible tempête, que les uns & les autres y reconnoissant le doigt de Dieu, firent la paix, & se reconcilierent. L'Histoire ne nous a pas conservé la cause de cette rupture.

VII. *Totila Roy des Ostrogots, prend Rome.*

* An de J.C. 546.

Aprés le départ de Belisaire, les Ostrogoths se releverent de leur chute en Italie, & se donnerent un Roy. Le premier & le second Chefs de cette Monarchie mal assurée, furent assassinez. Le troisiéme est le fameux Totila *, qui en peu de temps reprit sur les Romains des Villes & des Provinces, & se rendit maître de Rome même, qu'il abandonna, aprés l'avoir pillée (a). Justinien renvoya Belisaire en Italie, pour arrêter les progrés de Totila, & pour empêcher que les François ne rentrassent en Italie, ou du moins afin qu'ils ne lui fussent pas contraires, les deux partis cherchant à se les gagner. Totila envoya demander au Roy de France, apparemment à Theodebert, qui étoit le plus puissant & le plus redoutable, sa fille en mariage. Mais ce Prince répondit fierement, qu'il ne reconnoissoit pas pour Roy d'Italie, celui qui n'avoit pû garder Rome aprés l'avoir prise, & que sa fille n'étoit que pour un Roy. Totila piqué de cette réponse, reprit Rome, & la remit dans toute la splendeur que l'état des choses pouvoit permettre.

* An de J.C. 547.

Mais cela n'empêcha pas que Theodebert ne fist entrer en Italie une Armée, sous la conduite du General Bucelin *, qui se saisit de quelques Places dans le pays des Grisons, & de quelques autres jusques dans le pays de Venise (b) ; en sorte que Totila fut obligé de recourir de nouveau à Theodebert, & de traiter avec lui, pour l'obliger de rompre ouvertement avec Justinien, & de secourir efficacement les Ostrogoths en Italie contre les Romains. Il offrit aux Rois François de les laisser jouïr en paix de ce qu'ils possedoient au delà des Alpes, & leur promit, s'il venoit à bout de chasser les Romains de l'Italie, qu'il accommoderoit les François de ce qui seroit le plus à leur bienséance en ce pays. Ces conditions furent acceptées, & Theodebert pensa même à aller attaquer Justinien jusques dans la Thrace & l'Illyrie, pour l'obliger de renoncer aux titres de Francique & d'Allemanique, qu'il prenoit *.

An de J.C. 547.

* An de J.C. 548.

VIII. *Mort de Theodebert Roy d'Austrasie.*

Tous ces grands projets s'en allerent en fumée, par un accident que nous allons dire (c). Theodebert étant à la chasse, vit venir à lui un Buffle d'une grandeur extraordinaire. Il l'attendit pour le percer de son javelot : mais l'animal effrayé, se détourna, & alla heurter contre un arbre si violemment, qu'il le rompit. L'arbre en tombant, donna d'une de ses branches sur la tête du Roy, & le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le jour même, selon Agathias. Gregoire de Tours (d) raconte que Bucelin, qui avoit été envoyé en Italie par Theodebert, y fit de grandes conquêtes, tant contre Belisaire que contre Narses (e), que Justinien envoya dans ce pays pour succéder à Belisaire, rappellé à Constantinople : Que Bucelin ayant conquis toute l'Italie, envoya de grands trésors à son Maître, & qu'ayant ensuite passé la mer, il subjugua la Sicile, & en tira de grands tributs, qu'il fit porter à Theodebert : Qu'aprés tout cela (f), Theodebert étant tombé malade d'une maladie de langueur, ou d'une fiévre, selon Fredegaire, il languit long-temps, & fut enfin emporté la quatorziéme année de son regne *, malgré tous les soins des Medecins. On peut croire que Gregoire de Tours, Auteur domestique & contemporain, pouvoit être mieux instruit de ce fait, qu'Agathias, Auteur à la vérité contemporain, mais étranger.

* An de J.C. 548.

IX. *Theodebalde ou Thiebaut, Roy d'Austrasie.*

* An de J.C. 548.

Theodebert laissa en mourant, Theodebalde, ou Thiebaut, qu'il avoit eu de Deuterie ; lequel nonobstant le défaut de sa naissance, ne laissa pas d'être reconnu pour Roy * par Childebert & Clotaire ses grands oncles, & par tous les peuples d'Austrasie (g). Les peuples ses Sujets se plaignirent de Parthenius (h), qui avoit été employé par Theodebert à lever les impôts, & qui avoit exercé cet office avec beaucoup de dureté, & avoit même inventé de nouveaux tributs. La Ville de Tréves en vint à une espece de sedition ; & Parthenius crut qu'en y allant, & parlant au peuple, il appaiseroit la révolte. Il étoit apparemment à

(z) *Gregor. Turon. l. 3. c. 28. p. 130.*
(a) *Procop. l. 2. c. 34.*
(b) *Procop. de bello Goth. l. 4. c. 24. Gregor. Turon. l. 3. c. 32. Agath. l. 1.*
(c) *Agath. l. 1.*
(d) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 133. 134.*
(e) Cela n'est pas exact. Narsés ne vint en Italie qu'en 552. aprés la mort de Theodebert.
(f) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. 37. p. 136. Fredegar. Hist. Franc. Epitomata c. 46. p. 567.*
(g) *Gregor. Turon. l. 3. c. 37. p. 138.*
(h) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. p. 136.*

An de J.C. 548.

Metz, lorsqu'il apprit ces nouvelles, & il pria deux Evêques de le conduire à Tréves. En chemin, comme il dormoit dans l'Hôtellerie, il crut voir sa femme Papianille, & son ami Ausonius, qu'il avoit fait mourir tous deux par jalousie, qui le citoient à comparoître au Jugement de Dieu. Il cria au secours; on y accourut, & il raconta ce qui lui venoit d'arriver.

Lorsqu'ils furent à Treves, les Evêques qui l'avoient amené, voyant qu'ils ne pouvoient appaiser la sédition, cacherent Parthenius dans l'Eglise, le mirent dans un coffre, & étendirent des linges & des ornemens d'Eglise par dessus : mais le peuple étant entré dans l'Eglise, aprés avoir cherché par-tout sans rien trouver, étoit sur le point d'en sortir, lorsqu'un d'eux s'avisa de fouiller dans ce coffre, où l'on trouva Parthenius. Ils le tirerent de l'Eglise, le chargerent de coups de poings, & de crachats, & l'ayant attaché à un poteau, le lapiderent. L'Histoire raconte que cet homme étoit extrêmement vorace, & que pour digerer plus vîte, il prenoit de l'aloés. Il étoit parent de Ruvicius Archevêque de Limoges, & on a une lettre, que cet Evêque écrivit à Parthenius & à Papianille, aprés un voyage où ils l'étoient venus visiter (i).

X. Justinien envoye Leontius Ambassadeur à Thiebaut.

Peu aprés la mort de Theodebert, Justinien envoya en France vers le jeune Roy Thiebaut (k) le Sénateur Leontius, pour lui demander qu'il s'unît à lui contre les Ostrogoths, & qu'il lui restituât les Places que Theodebert son pere avoit prises dans la Ligurie, & dans le pays de Venise : mais Thiebaut répondit, qu'il ne pouvoit se separer des Ostrogoths, anciens Alliez des François, ni rendre les Places que le Roy son pere avoit conquises en bonne guerre. Leontius s'en retourna à Constantinople avec cette réponse, & les Ambassadeurs du Roy Thiebaut l'y suivirent peu de temps aprés*, pour conferer avec Justinien sur les interêts des deux Nations (l), & pour solliciter le retour du Pape Vigile, & de Dace Evêque de Milan, qui étoient retenus à Constantinople pour l'affaire des trois Chapitres (m). On ignore le détail de ce qui se passa dans cette négociation : mais on sçait que la paix fut concluë avec l'Empereur ; que les François demeurerent maîtres de ce qu'ils possedoient en Italie ; & à l'égard de l'affaire des trois Chapitres, l'Empereur cassa les Edits qu'il avoit faits pour leur condamnation, & remit la décision de la chose à un Concile general.

An de J.C. 552.

XI. Guerre en Italie, conduite par Narsés.

La guerre se ralluma en Italie* par l'arrivée de Narsés, que Justinien y envoya avec de nouvelles Troupes, & beaucoup d'argent.

* An de J.C. 552.

An de J.C. 552.

Totila de son côté y soutint la réputation de valeur qu'il s'étoit acquise. Les François qui y possedoient plusieurs Places, furent plus d'une fois sollicitez par les Ostrogoths de se joindre à eux contre les Romains : mais Thiebaut Roy d'Austrasie, aima mieux demeurer dans une exacte neutralité, que de s'engager dans une guerre étrangere & incertaine. Toutefois aprés la mort de Totila, & de Teias qui lui avoit succedé, Indulphe Capitaine Goth, s'étant mis à la tête des restes de sa nation, envoya de nouveau à Thiebaut, pour le conjurer de ne pas abandonner ses anciens alliez, (n) dont la perte étoit certaine, s'il ne leur donnoit quelque secours. Le Roy d'Austrasie s'excusa toujours d'entrer dans cette guerre : mais Bucelin & Leutharis, deux freres, qui avoient la principale autorité dans sa Cour, leur dirent, comme ils étoient sur leur départ, de ne se pas décourager, & qu'ils les suivroient bien-tôt avec une Armée. En effet Narsés apprit peu aprés, qu'une Armée de soixante & quinze mille François, commandée par Bucelin & Leutharis, étoit en marche *. Narsés étoit alors occupé au siége de Cumes, qu'il fut obligé de quitter, ayant appris que les François avoient passé les Alpes, & étoient arrivez sur le Pô. Il envoya un de ses Generaux, nommé Fulcaris, pour leur disputer le passage du fleuve : mais Fulcaris n'en demeura pas là ; il s'avança vers Parme, où Bucelin avoit garnison, étant lui-même campé prés de la Ville ; & ayant étourdiment donné dans une embuscade que Bucelin lui avoit dressée, il y périt avec une partie de son Armée. Ce succés encouragea beaucoup les Goths. Plusieurs vinrent se jetter dans l'Armée de Bucelin, & quantité de Villes reçurent garnison Françoise.

* An de J.C. 554.

Cependant Narsés faisoit le siége de Luques, occupée par les François. La Place ne se rendit qu'aprés trois mois de siége, & par la faute des Generaux, qui ne l'avoient pas secouruë comme ils l'auroient pû. Ils voulurent ensuite aller au secours de Cumes, que Narsés tenoit bloquée ; mais il n'étoit plus temps. Aligerne frere de Teias, en avoit apporté les clefs à Narsés jusqu'à Ravenne, & les François furent battus sur leur route, prés de Riminy.

An de J.C. 554.

Dans la campagne suivante *, les deux Generaux François s'avancerent jusqu'au Samnium (o), bien au delà de Rome. Là ils se separerent (p). Bucelin suivit la Mer de Toscane, jusqu'au détroit qui separe l'Italie de la Sicile, faisant le dégât par-tout. Leutharis suivit le Golphe de Venise, jusqu'à Otrante. Lorsque les chaleurs commencerent à devenir vio-

(i) *Vide epist. Ruvicii l. 2. epist. 36. apud Henric. Canis. & Brouver. Annal Trevir l. 6. p. 319.*

(k) *Procop. l. 4. c. 24.*

(l) *Procop. l. 4. c. 24.*

(m) *Epist. Clericorum Italia ad Legatos Francorum qui Cp. proficiscebantur. t. 5. Concil. P. Labbe p. 407.*

(n) *Agath. l. 1.*

(o) Le Samnium comprend le Comté de Molise, la Brusse interieure, & la province de Sabine, &c.

(p) *Agath. l. 1. pp. 34 35. & l. 2. p. 36.* C'est apparemment à cette expedition qu'il faut rapporter ce que dit Gregoire de Tours, l. 3. c. 32. p. 133 134, & qu'il rapporte mal a propos au regne de Theodebert. Voyez le aussi, l. 4. c. 9. pp. 147. 148.

An de J.C. 554. lentes, Leutharis fut d'avis qu'on s'en retournât dans les quartiers du Pô, pour faire reposer l'Armée : mais Bucelin fut de sentiment contraire, disant qu'il s'étoit obligé par serment à livrer la bataille à Narsés. Il consentit toutefois à ce que Leutharis s'en retournât, mais à condition qu'il lui envoyeroit la meilleure partie de ses Troupes.

Leutharis perdit en chemin une partie de ses Troupes, de son butin, & ses captifs ; & étant arrivé au delà du Pô, son Armée fut attaquée de la peste, qui la fit périr presque toute entiere. Leutharis fut emporté lui-même de ce terrible mal. La dyssenterie se mit aussi dans l'Armée de Bucelin, qui voyant ses Troupes diminuer tous les jours à vuë d'œil, prit la résolution de livrer incessamment la bataille à Narsés. Il vint à quelques lieuës de Capouë sur le Casilin, & s'y retrancha. Narsés sortit de Rome, & vint camper vis à vis l'Armée Françoise. Les deux Generaux ayant rangé leurs Troupes, l'Armée Françoise donna sur l'Ennemi avec une furie à laquelle les premiers rangs ne furent pas capables de résister : mais Narsés qui s'attendoit à cette premiere impétuosité, fit prendre les François par derriere, & les chargea si à propos, qu'il les défit entiérement. Cette victoire fut suivie de la perte de tout ce que les François avoient en Italie.

XII. *Mort de Thiebaut Roy d'Austrasie. Clotaire lui succede dans le Royaume d'Austrasie.*

Dans le même temps * Thiebaut Roy d'Austrasie, mourut de paralysie (q), aprés avoir régné seulement sept ans. Comme il ne laissoit point d'enfans, ses Etats devoient revenir à ses oncles Childebert & Clotaire : mais Childebert étant alors extrêmement malade, fit cession de ses droits à son frere Clotaire, qui fut seul reconnu Roy d'Austrasie. Les Saxons, qui jusqu'alors avoient été tributaires aux Rois d'Austrasie, refuserent l'obeïssance à Clotaire ; & s'étant fortifiez du secours des Thuringiens, assemblerent une grosse Armée, & ravagerent une partie des pays qui obeïssoient à la France au delà du Rhin. Clotaire marcha contr'eux en personne, leur livra la bataille, remporta la victoire, saccagea la Thuringe, & réduisit les Saxons dans le devoir (r) : mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Dés l'année suivante *, Clotaire fut obligé de repasser le Rhin, & de leur faire la guerre. Il les serra de telle sorte, qu'ils se soumirent à payer le tribut comme auparavant (s). Mais l'Armée Françoise ne se contenta pas de leurs soumissions, elle en vouloit à leur vie ; & quoi que les Députez des Saxons offrissent la moitié de leurs biens, pourvû qu'on leur laissât l'autre moitié, avec la liberté & la vie, les Soldats mutinez crioient toujours, qu'il falloit faire main-basse sur eux, comme sur des perfides, qui ne tiendroient jamais leur parole.

* An de J.C. 555.

* An de J.C. 556.

Les Saxons eurent beau faire de nouvelles propositions, & dire qu'ils abandonneroient tout, & qu'ils ne demandoient que la vie ; l'Armée n'y voulut pas entendre, & le Roy fut obligé malgré lui de renvoyer les Députez, & de dire à ses Troupes qu'elles pouvoient marcher contre l'Ennemi ; que pour lui il n'iroit point. Alors les Soldats en fureur, se jettent sur lui, déchirent sa tente, le chargent d'injures, & menacent de le tuer, s'il ne les mene incessamment au Camp des Saxons. Le Roy les y suivit : mais aprés un combat tres opiniâtre, où il y eut une infinité de morts de part & d'autre, les François furent repoussez, & obligez de demander la paix, dont les Saxons firent les conditions, & Clotaire s'en retourna en France avec le reste de ses Troupes.

* An de J.C. 556.

XIII. *Révolte de Cramne fils de Clotaire contre le Roy son pere.*

Il n'y demeura pas long-temps en repos. Il avoit confié le gouvernement de l'Auvergne à un de ses fils, nommé Cramne (t), & lui avoit donné pour Conseil Ascovinde, homme sage & éclairé : mais le jeune Prince se lassa bien-tôt d'un tel Gouverneur, & se livra à un nommé Leon de Poitiers, homme sans honneur & sans religion, qui l'engagea dans toutes sortes de desordres. Le Roy informé de ses dérangemens, le rappella : mais il ne voulut pas obeïr. Il épousa même, sans attendre son consentement, la fille du Duc d'Aquitaine (u), & commença à prendre des mesures pour soutenir sa révolte *. Il leva des Troupes, & traita secretement avec le Roy Childebert son oncle, pour l'engager à lui donner du secours. Childebert le lui promit, & travailla de son côté à soûlever les Saxons contre Clotaire (x). Celui-ci marcha en personne contre les Saxons, & envoya deux de ses fils, Charibert & Gontran, contre leur frere rebelle. On ignore les particularitez de la guerre de Saxe : mais pour celle du Prince Cramne, & de ses deux freres, on raconte que Charibert & Gontran étant entrez en Auvergne, & ayant appris que Cramne étoit dans le Limousin, allerent au devant de lui jusqu'à un lieu nommé la Montagne noire, d'où ils l'envoyerent sommer de mettre bas les armes, & de remettre au Roy le pays dont il s'étoit emparé. Cramne répondit, qu'il conservoit pour son pere tout le respect qu'il lui devoit, mais qu'il esperoit qu'il trouveroit bon qu'il demeurât en possession du pays qu'il avoit soumis.

* Vers l'an de J.C. 557.

Sur cette réponse, les Princes se résolurent au combat : mais comme on étoit prêt de livrer la bataille, il survint une si violente tempête, accompagnée de tonnerre & d'éclairs, qu'ils furent obligez de la remettre au lendemain. Cependant Cramne ne se croyant pas

(q) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9.*
(r) *Gregor. Turon. l. 4. c. 10.*
(s) *Gregor. Turon. l. 4 c. 14. p. 154.*
(t) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9. & 16. p. 155. 156.*
(u) Gregoire de Tours, l. 4. c. 17. appelle ce Duc Williachart, & sa fille est nommée Chaldn dans le livre *de gestis Francorum.*
(x) *Appendix ad Marcellini Chronic.* Voyez aussi Gregoire de Tours l. 4. c. 16. p. 158.

assez

An de J.C. 557.

assez fort pour leur résister, aposta un Courier, qui apporta aux deux Princes la mort de leur Pere en Saxe. Ceux-ci, sans examiner la chose de plus prés, ne songerent plus qu'à se retirer. Cramne les suivit jusqu'en Bourgogne, où il prit Châlons sur Saône. Il se présenta devant Dijon, où le S. Evêque Tetricus lui donna à manger hors de la Ville, mais ne voulut pas le recevoir au dedans des murs. Childebert de son côté étoit entré en Champagne, & faisoit des courses jusqu'à Reims, pendant que les Saxons ravageoient la France Germanique, & s'avançoient jusqu'à Deutz ou Thuitz, prés Cologne.

Aprés cela, Cramne vint avec son épouse à Paris (y), pour conferer avec son oncle Childebert (z). Ils jurerent ensemble de ne jamais faire de paix avec Clotaire : mais la mort de Childebert, arrivée l'année suivante 558, renversa tous leurs projets (a). Clotaire se trouva tout d'un coup seul maître de toute la Monarchie Françoise, comme l'avoit été le Roy Clovis son pere ; & Cramne se voyant sans appui, eut recours à la misericorde de son Pere, qui lui pardonna *.

** An de J.C. 558.*

XIV. *Seconde revolte de Cramne. Mort du Roy Clotaire.*

Cet esprit inquiet tomba de nouveau dans la rébellion contre son Pere (b). Ayant été découvert, il se retira avec sa femme & ses filles auprés de Chonober Comte de Bretagne. Clotaire l'y suivit avec une Armée. Les Bretons se mirent en campagne ; & les deux Armées étant en presence, furent séparées par la nuit qui survint. Le Comte de Bretagne réflechissant sur le spectacle qu'ils alloient donner à toute la France, d'un fils révolté, à la tête d'une Armée, contre son Pere, alla trouver Cramne, & le pria de ne point paroître au combat, mais de lui permettre d'aller seul avec ses Troupes attaquer Clotaire pendant la nuit. Cramne n'écouta point cet avis, & le lendemain la bataille se donna. Les Bretons furent mis en fuite, & Cramne auroit pû se sauver sur les vaisseaux qu'il avoit en mer ; mais n'ayant pas voulu laisser sa femme & ses filles, il fut pris *, & chargé de liens. Clotaire l'ayant appris, ordonna qu'on le brulât avec sa femme & ses enfans, ce qui fut exécuté, aprés qu'on l'eût étranglé avec un mouchoir, étendu sur un banc. L'année d'aprés *, Clotaire mourut à Compiégne, & fut enterré à S. Medard de Soissons (c).

** An de J.C. 560.*

** An de J.C. 561.*

XV. *Charibert Roy de Paris. Gontran Roy d'Orleans. Chilperic Roy de Soissons. Sigebert Roy d'Austrasie.*

Il laissa quatre fils, dont l'aîné nommé Charibert, eut le Royaume de Paris ; Gontran, celui d'Orleans ; Chilperic, celui de Soissons ; & Sigebert, celui d'Austrasie. Celui-ci fixa sa demeure à Reims, au lieu que les autres Rois d'Austrasie avoient ordinairement demeuré à Metz (d). Chilperic épousa Frédegonde, & Sigebert Brunehaut, deux femmes célébres dans l'Histoire de France, & qui causerent de terribles mouvemens dans cette Monarchie.

Bien-tôt aprés la mort de Clotaire *, les Huns (e), autrement nommez Abaves, dont la demeure étoit sur les bords du Danube, vinrent faire irruption sur les Terres que le Roy d'Austrasie possedoit au delà du Rhin. Sigebert marcha en personne contr'eux, & contre les peuples de Thuringe, qui s'étoient joints à ce nouvel Ennemi. On en vint à une bataille, où Sigebert, à la tête de ses Troupes, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave Capitaine. L'Ennemi fut enfoncé de toutes parts ; & ayant été poussé jusqu'à l'Elbe, il fut obligé de demander la paix, que Sigebert lui accorda.

** An de J.C. 562.*

XVI. *Guerre entre Chilperic & Sigebert.*

Pendant que Sigebert étoit occupé à réprimer les Abaves, Chilperic son frere, Roy de Soissons *, alla assiéger la Ville de Reims (f), Capitale du Roy Sigebert ; la prit, avec quelques autres Villes de ses Etats, & fit le degât dans toute la Champagne. Sigebert l'ayant appris, se hâta de faire la paix avec les Abaves, & accourut au secours de son propre Royaume. Aprés avoir rassuré ses Sujets par sa présence, il alla mettre le siége devant Soissons, Capitale du Roy Chilperic son ennemi. La Ville fut emportée *, & Theodebert fils de Chilperic, qui l'avoit défenduë, pris prisonnier, & envoyé à Pont-Yon dans le Pertois, du côté de Vitry-le-Brûlé. Chilperic lui-même fut battu dans une bataille. Reims, & les autres Places qu'il avoit conquises, se rendirent à Sigebert, & la paix fut concluë par la médiation des deux autres Rois, fils de Clotaire. En consequence, Soissons fut renduë à Chilperic, & son fils Theodebert délivré, aprés avoir été un an en la puissance de Sigebert, qui le traita toujours avec beaucoup de bonté, & le renvoya à son Pere, chargé de présens ; mais toutefois en lui faisant promettre qu'il ne porteroit jamais les armes contre lui.

** An de J.C. 563.*

** An de J.C. 564.*

XVII. *Sigebert épouse Brunehaut, & Chilperic Frédegonde.*

Sigebert songea alors à se marier *. Il fit demander à Athanagilde Roy des Visigoths en Espagne, la Princesse Brunehaut sa fille en mariage (g). Il envoya pour cet effet en Espagne Gogon son Maire du Palais. La Princesse fut accordée, les nôces s'en firent avec toute la magnificence imaginable, & Brunehaut, qui avoit été élevée dans l'Arianisme, renonça à l'erreur, & se fit Catholique. Quelque temps aprés *, Chilperic, à l'exemple de Si-

** Vers l'an de J.C. 565.*

** An de J.C. 567.*

(y) *Gregor. Turon. l. 4. c. 17.*
(z) Apparemment pendant l'hyver de 557.
(a) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20. p. 160.*
(b) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20.*
(c) *Gregor. Turon. l. 4. c. 21.*
(d) Les imprimez & les mss. portent constamment qu'il demeura à Reims. Il y a cependant quelques manuscrits qui lisent Metz. Voyez le P. Ruinart, notes sur S. Gregoire de Tours l. 4. c. 22. p. 163. Fredegaire lit de même, p. 569. c. 54. Childebert avoit sa demeure dans la même ville de Metz, comme il paroit par toute la suite de l'Histoire.
(e) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(f) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(g) *Gregor. Turon. l. 4. c. 27. p. 167. Vide & Fortunat. l. 6. carmine 7.*

An de J.C. 567.

gebert son frere, épousa Galsuinde sœur de Brunehaut : mais Chilperic étoit engagé dans l'amour de Frédegonde, femme ambitieuse & artificieuse, qui s'étoit renduë depuis long-temps maîtresse de son esprit (*h*). Elle avoit d'abord fait éloigner de la Cour une premiere femme de Chilperic, nommée Audouerre, par un artifice, ou plutôt par une fourberie diabolique. Cette Princesse étant accouchée d'une fille, souhaita d'assister à son baptême; ce qui fut cause qu'on en differa la cérémonie jusqu'à ce qu'elle fût relevée. Le jour pris, on attendoit la Maraine, qui ne vint point. Alors Frédegonde, qui étoit présente, dit à la Reine que rien n'empêchoit qu'elle ne tint elle-même sa propre fille sur les Fonts. Elle le fit, & l'Evêque ne s'y opposa pas. Frédegonde avoit ses vuës. Elle sçavoit que la maraine d'un enfant, contractoit une alliance spirituelle avec le pere de la personne baptisée, qui l'empêchoit de contracter mariage avec lui, & qui en rendoit l'usage illicite, au cas qu'il fût deja contracté. Le Roy étoit alors absent, & occupé à la guerre contre les Saxons, où il étoit allé avec le Roy Sigebert son frere (*i*). A son retour, Frédegonde va au devant de lui; lui raconte ce qui étoit arrivé, & lui dit que la Reine ne peut plus être sa femme. Chilperic reprend ses premieres inclinations pour Frédegonde, & envoye Audouerre dans un Monastere.

Mais le Roy ayant bien-tôt aprés épousé Galsuinde, ainsi que nous avons dit, Frédegonde trouva encore moyen de se défaire de cette Princesse (*k*). Galsuinde ne put s'empêcher de se plaindre de l'attachement que le Roy son époux conservoit toujours pour cette femme; elle lui demanda même permission de s'en retourner en Espagne auprés du Roy son pere. Chilperic la retint, & lui donna à l'exterieur toutes les marques de tendresse & de consideration. Toutefois peu de temps aprés on trouva la Reine morte dans son lit (*l*), & Fredegonde reprit l'autorité qu'elle avoit euë autrefois à la Cour, le Roy l'ayant même déclarée Reine. Alors on ne douta plus que la mort de Galsuinde ne fût un effet de la jalousie de Frédegonde. Pour venger cet attentat, les Rois s'armerent contre Chilperic, à la sollicitation de Brunehaut sœur de la défunte : mais la guerre ne fut pas longue. Le bon Roy Gontran ménagea la paix, à condition qu'on donneroit à la Reine Brunehaut (*m*) les Villes que Chilperic avoit cedées comme en doüaire à la Reine Galsuinde le lendemain de ses nôces (*n*). Depuis ce temps Frédegonde & Brunehaut demeurerent irréconciliables, & ne cesserent d'inspirer leur haine à leurs maris.

XVIII. *Guerre de Sigebert contre les Abaves, & contre le Roy Gontran.*

A peine la paix étoit faite entre les trois Rois, Chilperic, Gontran & Sigebert (car Charibert étoit mort quelque temps auparavant *) que Sigebert fut obligé de nouveau de passer le Rhin *, pour faire la guerre aux Abaves, qui faisoient des courses sur les Terres des François, & vouloient passer dans les Gaules. Gregoire de Tours (*o*) dit que sur le point du combat, ces peuples, par le moyen des invocations magiques, firent paroître aux yeux des François plusieurs fantômes, qui les effrayerent de telle sorte, qu'ils prirent la fuite, & furent vaincus. Le Roy Sigebert se trouva enveloppé par les Ennemis : mais comme il étoit adroit & bien fait, il sçut gagner le Roy des Abaves par les présens qu'il lui fit; & ayant fait avec lui une paix solide & durable, il s'en revint en France, chargé de présens que lui avoit fait le Roy des Abaves.

* L'an de J.C. 567.

* An de J.C. 568.

Avant que de quitter les armes, il entreprit la conquête de la Ville d'Arles, sur laquelle il avoit de grandes prétentions *. Il fit avancer vers la Provence, Firmin Gouverneur d'Auvergne (*p*), avec toutes les Troupes qu'il avoit, & y envoya encore du renfort, avec un autre de ses Generaux, nommé Edouard. Ces deux corps s'étant reünis, surprirent la Ville, & l'obligerent à faire serment de fidelité au Roy Sigebert.

* An de J.C. 570.

Gontran Roy de Bourgogne, envoya aussitôt, pour leur faire tête, le Patrice Celse, qui prit d'abord Avignon, puis alla investir dans Arles même les deux Generaux de Sigebert. Ceux-ci manquant de vivres, furent obligez de risquer la bataille. Ils la perdirent; & voulant se retirer dans la Ville, dont ils esperoient trouver les portes ouvertes, comme ils en avoient tiré parole de l'Evêque Sabaudus, ils les trouverent fermées, & les Bourgeois sur les murs, qui les accabloient de pierres, tandis que les Ennemis les perçoient de leurs javelots. Ainsi ils furent contraints de se jetter dans le Rhône, où quelques-uns gagnerent l'autre bord avec leurs boucliers, dont ils s'aidoient à nager. Les autres furent noyez, ou périrent sous les murailles de la Ville. Les deux Generaux Firmin & Edouard eurent la liberté de se retirer; & le Roy Gontran, suivant son penchant naturel à la bonté, fit la paix avec son frere, & lui rendit la Ville d'Avignon.

XIX. *Chilperic fait la guerre à Sigebert.*

Chilperic de son côté, voulant profiter de la division des deux freres *, envoya son second fils Clovis, avec une Armée, dans la Touraine, & dans le Poitou, qui obeïssoient à Sigebert (*q*). Le jeune Prince prit aisément

* An de J.C. 570.

(*h*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 28. 29.*
(*i*) *Gesta Franc. c. 31.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 28. p. 168.*
(*l*) *Gregor. ibid. p. 169.* Ad extremum eam suggillari jussit à puero, mortuamque reperit in strato.
(*m*) *Vide Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 442.*
(*n*) Ce présent que l'époux donnoit à son épouse le lendemain des nôces, s'appelloit en Allemand, *Morgangeba*, ou *Don du matin.* Voyez M. Ducange *Lexic.* sous *Morganogeba.*
(*o*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 29.* Isti magicis artibus instructi, diversas eis fantasias ostendunt, & eos valdè superant.
(*p*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 30. p. 169. 170.*
(*q*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 46. p. 187. olim c. 40.*

Tours & Poitiers, & se rendit maître de presque tout le pays : mais Sigebert & Gontran ayant reüni leurs forces, envoyerent le General Mummole contre Clovis. Mummole s'étant presenté devant Tours, reprit la Ville ; & l'ayant réduite sous l'obeïssance du Roy d'Austrasie *, marcha droit à Poitiers, qu'il reconquit de même, aprés avoir battu & taillé en piéces quelques Troupes ramassées du pays. Clovis ainsi poursuivi, & abandonné de presque toute son Armée, fut obligé de se retirer vers Bourdeaux (r), où un des Generaux de Sigebert, nommé Sigulphe, le poursuivit comme on poursuit un cerf à la chasse, au bruit des trompettes & des cors : il ne put toutefois l'arrêter ; le Prince trouva moyen de se sauver, en traversant l'Anjou, presque seul, & venant ainsi joindre son pere Chilperic.

* An de J.C. 572.

La campagne suivante *, Chilperic mit à la tête de ses Troupes Theodebert son fils aîné (s), malgré le serment que ce jeune Prince avoit autrefois fait à son oncle Sigebert, de ne porter jamais les armes contre lui, & l'envoya en Touraine & en Poitou, où il tailla en piéces proche la Ville de Poitiers, Gondebaud, qui commandoit l'Armée de Sigebert ; ravagea le Poitou, la Touraine, le Limousin, le Quercy, & porta la désolation par-tout. Sigebert fit venir d'Allemagne des Suéves, des Bavarois, des Thuringiens & des Saxons, dans le dessein de rendre la pareille à Chilperic, & de saccager les Provinces de sa domination. Chilperic craignant ce malheur, engagea le Roy Gontran son frere à venir à son secours. Sigebert, avec les nouvelles Troupes dont nous avons parlé, & les anciennes qu'il avoit dans son Royaume, marcha contre les deux Rois ses freres, jusques sur les bords de la Seine : mais ne pouvant passer le fleuve à la vuë de l'Armée ennemie, il envoya dire au Roy Gontran, que s'il ne lui donnoit passage, il iroit fondre avec toutes ses Troupes sur son Royaume. *

* An de J.C. 573.

* An de J.C. 574.

Gontran intimidé par ces menaces, lui livra un passage, & Chilperic se retira jusqu'au bord d'Alluy dans le Chartrain. Sigebert l'y suivit : mais Chilperic n'osa hazarder la bataille. Il envoya faire à Sigebert des propositions de paix, qui furent acceptées. Elles consistoient à faire revenir Theodebert de delà la Loire, & à remettre au Roy d'Austrasie les Places qu'on lui avoit prises ; ce qui fut executé. Mais les Troupes Allemandes, que Sigebert avoit amenées de delà le Rhin, se voyant par cette paix frustrées de leur esperance de piller le Royaume de Soissons, & le Camp de Chilperic, commencerent à se mutiner. Sigebert, Prince avisé & intrépide, monta à cheval, se presenta devant eux, fit prendre les plus mutins, les fit lapider, & appaisa les autres par un discours plein de modération.

XX. *Guerre de Chilperic contre Sigebert. Celui-ci est reconnu pour Roy de Soissons, & presqu'en même temps assassiné.*

Chilperic n'ayant fait la paix que malgré lui, songea aussi-tôt à la rompre *. Il se ligua de nouveau avec Gontran (t), & entra tout d'un coup dans la Champagne, où il commit plusieurs hostilitez. Sigebert qui ne s'attendoit pas à une rupture si brusque & si inopinée, fit revenir ses Troupes d'Allemagne, & s'avança jusqu'à Paris, pendant que deux de ses Generaux, Gondegesile & Gontran-Boson, dont nous avons déja parlé ci-devant, entrerent dans la Touraine. Theodebert fils de Chilperic, marcha au devant d'eux. La plus grande partie de son Armée l'ayant abandonné, il ne laissa pas de livrer le combat, où il fut tué, & trouvé nud parmi les morts. Chilperic d'un autre côté, ayant appris que Gontran avoit fait sa paix avec Sigebert, se retira dans Tournay, laissant le reste de ses Etats à la merci de Sigebert. Ce Prince mena son Armée jusqu'à Roüen ; & s'étant saisi de toutes les Places des environs, il se rendit à Paris (u), où la Reine Brunehaut sa femme le vint trouver avec ses trois enfans. Sur ces entrefaites, plusieurs Villes du Royaume de Soissons & de Paris envoyerent des Députez à Sigebert, pour lui dire qu'ils étoient prêts à le reconnoitre pour leur Roy, à l'exclusion de Chilperic.

* An de J.C. 575.

Sur cela Sigebert envoya investir Tournay, bien résolu de s'y rendre incessamment en personne, sans que ni les remontrances que S. Germain Evêque de Paris lui fit, ni la lettre que ce Saint écrivit à Brunehaut (x), ni celle de sainte Radegonde (y), aux deux Rois qui se faisoient si cruellement la guerre, fussent capables de l'arrêter. Il s'avança ensuite jusqu'à Vitry, entre Douay & Arras, où tous les Seigneurs & toute l'Armée du Royaume de Soissons le reconnurent pour Roy, en l'élevant sur un Bouclier, à la maniere des Allemands. En même temps deux scelerats gagnez par la Reine Frédegonde, feignant d'avoir des choses importantes à dire au Roy, s'approcherent, & chacun de son côté lui enfoncerent leur poignard dans les flancs (z). Le Roy s'écria en tombant par terre, & mourut quelques momens aprés ; tant le poison dont Frédegonde avoit infecté ces poignards, étoit prompt & violent. Deux Seigneurs qui étoient presens, ayant voulu arrêter ces malheureux, furent, l'un tué, & l'autre rudement blessé : mais les Gardes étant accourus, mirent les assassins en piéces *. Sigebert fut d'abord enterré dans

* An de J.C. 575.

(r) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48. aliàs 42. p. 190. edit. Ruinart.* Quem fugientem Sigulphus cum tubis & buccinis, quasi labentem cervum fugans, insequebatur, qui vix ad patrem regrediendi liberum habuit aditum.

(s) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48. p. 190. olim c. 42.*

(t) *Gregor Turon. l. 4. c. 51. olim 45. p. 193.*

(u) *Idem l. 4. c. 52. olim 46. p. 194.*

(x) *Epist. S. Germani Paris. in appendice Operum S. Gregorii Turon. p. 1343.*

(y) *Vide vitam sanctæ Radegund.*

(z) *Gregor. Turon. l. 4. c. 52.* Duo pueri cum cultris validis, quos vulgò Scramasaxos vocant, infectis veneno, maleficati à Fredegunde Regina ... utraque ei latera feriunt.

An de J. C. 574. un Bourg nommé Lambre (a) prés Douay, sur le chemin d'Arras, & ensuite transporté dans l'Abbaye de S. Medard de Soissons, qu'il avoit bâtie.

XXI. *Childebert succede au Roy Sigebert son pere, sous la Regence de Brunehaut.*

Sigebert avoit laissé trois enfans; sçavoir, le jeune Prince Childebert, qui n'avoit alors que cinq ans, & deux filles, Ingonde & Clodosvinde. Dés que Frédegonde eut appris la mort de Sigebert (b), elle envoya en diligence à Paris, pour arrêter Brunehaut & ses enfans. Il furent donc arrêtez, & mis sous une sûre garde : mais un des Generaux de l'Armée d'Austrasie, nommé Gondebaud, fut assez heureux, pour enlever le jeune Childebert; & l'ayant descendu dans un sac par les murailles de Paris, il le conduisit à Metz, & le fit reconnoître pour Roy le jour de Noël de l'an 575. Pour la Reine Brunehaut, elle fut renfermée dans Roüen, & ses deux filles reléguées à Meaux. Aprés cela Chilperic envoya ses gens, pour se saisir de la Touraine & du Poitou. Rocoléne fut envoyé contre la Ville de Tours, où Gontran-Boson, un des Generaux de Sigebert, s'étoit retiré (c). Nous avons raconté ci-devant dans la vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de quelle maniere Boson fut pris, & mis à mort.

Brunehaut pendant sa prison de Roüen, avoit contracté un mariage illegitime avec Merouée fils de Chilperic (d) : car les Loix Canoniques défendent les mariages du neveu avec sa tante : aussi Chilperic étant venu à Roüen *, obligea son fils de le suivre à Soissons, & quelque temps aprés il renvoya Brunehaut à Metz, avec ses filles, auprés du jeune Roy Childebert. Merouée fils de Sigebert, fut ordonné Prêtre malgré lui, & envoyé au Monastere de S. Calais (e) : mais en chemin il s'échappa de ses Gardes, & se retira au tombeau de S. Martin, où Boson étoit déja. De là il s'enfuit en Austrasie, auprés de la Reine Brunehaut (f), & Boson se retira à Verdun auprés de S. Airy * : mais Merouée ne fut pas reçu dans ce pays comme il l'esperoit. Les Seigneurs qui en avoient le gouvernement sous la minorité du jeune Roy, l'obligerent à se retirer. Il alla donc du côté de Teroüenne, où il fut mis à mort, à ce qu'on croit, par des traîtres, qui feignirent de vouloir lui donner retraite dans leur Ville (g).

* An de J.C. 576.

* An de J.C. 577.

XXII. *Gontran adopte le jeune Roy Childebert son neveu.*

Vers le même temps *, Gontran Roy de Bourgogne, ayant perdu ses deux fils Clodomire & Clotaire (h), songea à adopter son neveu le jeune Childebert Roy d'Austrasie. Il lui proposa une entrevuë, qui se fit à Pont-pierre, petit Village sur le Mouzon, entre la Mothe & Neuf-château. Là Gontran embrassant son neveu, lui dit : *Puisque Dieu, pour punir mes péchez, m'a enlevé mes deux enfans, je veux que desormais vous me teniez lieu de fils.* En même temps il le fit asseoir sur son Trône, & lui dit : *Je vous donne tout mon Royaume. Desormais le même bouclier nous couvrira, & la même lance nous défendra. Si dans la suite Dieu me donne des enfans, vous serez à mon égard comme l'un d'eux, afin qu'il y ait entre vous & moi, & nos deux familles, une concorde éternelle.* Childebert qui n'avoit alors que sept ou huit ans, répondit à cela avec toutes les marques de reconnoissance dont il étoit capable. Les Seigneurs qui l'accompagnoient, promirent de leur côté de fomenter autant qu'ils pourroient cette bonne intelligence. Aprés avoir mangé ensemble, ils se séparerent.

* An de J.C. 577.

An de J. C. 577.

Cette union fut bien-tôt troublée *. La Ville de Marseille appartenoit moitié à Gontran, & moitié à Childebert. Le Roy de Bourgogne fit demander à celui d'Austrasie, qu'il lui cédât cette partie de la Ville qui lui appartenoit (i). Le Conseil du jeune Roy Childebert ne put la lui refuser : mais la demande de Gontran les indisposa de maniere, qu'ils chercherent à rompre avec lui, & à se reünir avec Chilperic. Aprés donc que l'on eut traité avec ce dernier, les Ministres du Roi d'Austrasie envoyerent demander à Gontran cette partie de Marseille qui lui avoit été cédée, avec menace, en cas de refus, de l'attaquer, & de lui faire la guerre. Presqu'en même temps Childebert surprit cette partie de Marseille qui avoit été cédée, & les deux Rois commencerent à faire des hostilitez l'un sur l'autre.

* Ans de J.C. 580. 581.

XXIII. *Guerre contre Lupus Gouverneur de Champagne.*

Pendant que cela se passoit aux extrêmitez du Royaume de Childebert, il s'alluma dans le centre de ses Etats une guerre intestine (k), qui eut des suites considerables. Lupus Gouverneur de Champagne, & fort attaché à la Reine Brunehaut, se voyant en but aux Ducs Ursion & Berthefréde, dont le pouvoir étoit tres grand dans la Cour du Roy d'Austrasie, & ayant appris qu'ils cherchoient non seulement à le dépouiller de son gouvernement, mais aussi qu'ils en vouloient à sa vie, se mit en état de se défendre. On fit marcher des Troupes contre lui; & comme on étoit prêt à donner la bataille, la Reine Brunehaut monta à cheval, & vint hardiment se presenter entre les deux Armées, conjurant les Chefs d'épargner le sang de tant de braves gens, d'épargner un innocent, & de ne pas livrer une bataille qui exposoit tout le pays, pour un seul homme dont ils demandoient la vie. Ursion, l'un des Chefs, eut l'insolence de lui dire : *Femme, retirez-vous de nous. Qu'il vous suffise d'avoir regné sous le Roy votre époux ; à present c'est votre fils*

(a) Gregor. Turon. ibid. Apud Lambros vicum sepelivit.
(b) Gregor. Turon. l. 5. c. 1. p. 201.
(c) Gregor. Turon. l. 5. c. 4. p. 204.
(d) Gregor. Turon. l. 5. c. 2.
(e) Gregor. Turon. l. 5. c. 14. p. 214.
(f) Gregor. Turon. l. 5. c. 14. p. 219.
(g) Gregor. Turon. l. 5. c. 19. p. 228.
(h) Gregor. Turon. l. 5. c. 17. 18. p. 221.
(i) Gregor. Turon. l. 6. c. 11. p. 286. 287.
(k) Gregor. Turon. l. 6. c. 4. pp. 273. 274.

An de J.C. 581.

qui regne, & c'est à nous à défendre le Royaume, & non pas à vous. Retirez-vous, de peur que nos chevaux ne vous écrasent sous leurs pieds. L'on dît de part & d'autre plusieurs choses semblables; la Reine toutefois fit tant par son adresse, qu'elle empêcha le combat. Lupus se retira dans le Royaume de Bourgogne, où Gontran le reçut avec beaucoup de bonté.

XXIV. *Mort du Roy Chilperic.*

Quelques années aprés *, Chilperic fut assassiné à Chelles, maison de plaisance prés Paris, où il alloit souvent (l). Il ne laissa qu'un fils, âgé seulement de quatre mois. Les Rois d'Austrasie & de Bourgogne s'étoient liguez peu auparavant * contre lui; mais ensuite * ils s'étoient brouillez entr'eux, & Childebert Roy d'Austrasie, s'étoit reüni à Chilperic contre Gontran. Cette derniere ligue étoit encore secrete à la mort de Chilperic; en sorte que Frédegonde, & ceux qui l'avoient suivie à Paris, aprés cette funeste avanture, résolurent de se jetter entre les bras du Roy de Bourgogne (m), & d'implorer son secours contre Childebert, qui étoit alors à Meaux, & qui étoit incessamment attendu à Paris, pour profiter de la conjoncture, & se rendre maître de cette Ville, & même des Etats du défunt Roy son oncle. Gontran écouta les prieres des Ambassadeurs de Frédegonde, & arriva avec son Armée à Paris par une porte, dans le temps que Childebert se presentoit pour entrer par une autre.

* An de J.C. 584.
* An de J.C. 581.
* En 582.

Mais les Parisiens gagnez par Frédegonde, fermerent les portes à Childebert, qui fut obligé de camper devant la Place. Ce qu'il put obtenir, fut que ses Ambassadeurs entreroient dans la Ville (n), pour parler au Roy Gontran. Ce Prince ayant sçu par le moyen de Frédegonde, le traité que Childebert & Chilperic avoient fait contre lui peu avant la mort de ce dernier, les renvoya sans rien faire; & au lieu de donner satisfaction au Roy d'Austrasie, il se saisit de la Touraine & du Poitou, qui lui appartenoient.

XXV. *Complot pour mettre sur le Trône des François Gondebaud, estimé fils de Clotaire I.*

On vit alors paroître sur la scene un nouveau Prétendant à la Couronne, dont il faut prendre l'histoire de plus haut. Trois des principaux Officiers des Rois de Bourgogne, de Soissons & d'Austrasie, sçavoir Gontran-Boson, dont on a déja parlé, Mummole General célébre en ce temps-là, qui s'étoit donné à Childebert, & Didier Gouverneur de Marseille, voyans la division qui regnoit dans la Famille Royale, la foiblesse de Gontran, la jeunesse de Childebert, & la haine publique dont s'étoit chargé Chilperic, complotterent de mettre sur le Trône des François un Roy nouveau de leur façon. Ils jetterent les yeux sur Gondebaud, qui demeuroit alors à Constantinople, & qui passoit pour être fils de Clotaire I. Boson alla à Constantinople en 581, & en fit la proposition à Gondebaud, qui ne la rejetta pas. Quelques temps aprés, ce Prétendant aborda en France, & étant venu à Marseille, Boson, par une insigne fourberie, le trahit, enleva l'or & l'argent qu'il avoit apporté (o), & l'obligea par là à se retirer dans une des Isles voisines, en attendant l'issuë de toutes les révolutions qui se voyoient en France.

An de J.C. 581.

Gontran ayant appris les menées de Boson, le fit arrêter comme il alloit en Provence *, & lui reprocha ses crimes & sa conjuration. Boson nia tout, & chargea Mummole seul, comme auteur de toute l'intrigue. Le Roy de Bourgogne feignit de croire ce que lui disoit Boson, & l'engagea à lui livrer Mummole, qui tenoit Avignon: mais celui-ci se tint si bien sur ses gardes, que non seulement Boson ne le put attirer hors de la Ville, mais qu'il faillit même à périr dans les piéges que Mummole lui tendit.

* An de J.C. 583.

Aprés la mort de Chilperic, le Roy d'Austrasie fit venir Gondebaud en Auvergne, où il étoit, & lui donna une Armée commandée par Mummole *. Il entra dans le Limousin (p), où il fut reconnu Roy, & se rendit maître de la plupart des Villes, qui avoient appartenu à Chilperic, comme Angoulême, Perigueux, Cahors, Bourdeaux & Toulouse. Ce nouveau Roy voyant que tout lui reüssissoit, envoya des Ambassadeurs à Gontran, pour lui demander qu'il lui cédat toutes les Villes qui avoient été du Royaume de Chilperic: mais craignant qu'on ne fist quelqu'outrage à ses Députez, il les envoya avec des bâtons ou des verges benîtes, à la maniere des François (q). C'étoit une espece de Caducée, qui les faisoit reconnoître pour Ambassadeurs, & qui rendoit leurs personnes inviolables. Ceux-ci ayant eu l'imprudence de s'ouvrir à quelqu'un, du sujet de leur voyage, & s'étant dessaisis de leurs bâtons benîts, Gontran les fit arrêter; & leur ayant fait donner la question, ils déclarerent que toute l'entreprise de Gondebaud, étoit l'effet de l'intrigue de Boson, & que plusieurs Seigneurs d'Austrasie étoient du complot, & souhaitoient d'avoir Gondebaud pour Roy.

* An de J.C. 584.

XXVI. *Alliance de Childebert & de Gontran.*

Sur ces indices, Gontran écrivit à son neveu le Roy d'Austrasie, qu'il avoit des choses de la derniere consequence à lui communiquer, & qu'il le prioit de le venir trouver *. Childebert se rendit au lieu marqué, & Gontran lui ayant raconté ce qu'il avoit appris, lui mit sa lance entre les mains (r), & lui dit: *Ce Sceptre que je vous donne, est la marque de la cession que je vous fais de mon Royaume. Allez donc*

* An de J.C. 585.

(l) *Gregor. Turon. l. 6. c. 46. p. 324.*
(m) *Gregor. Turon. l. 7. c. 4. 5. 7. p. 335.*
(n) *Gregor. Turon. l. 7. c. 6. 7. p. 335.*
(o) *Gregor. Turon. l. 6. c. 24.*
(p) *Gregor. Turon. l. 7. c. 10. p. 338. Item c. 26. 27.*
(q) *Gregor. Turon. l. 7. c. 32. 33. pp. 357. 358* Misit duos legatos ad Regem, cum virgis consecratis, juxta ritum Francorum, ut scilicet non contingerentur ab ullo; sed exposita legatione, cum responso reverterentur.
(r) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.* Guntchramnus, datâ in manu Regis Childeberti hastâ, ait: Hoc est indicium quòd tibi omne regnum meum tradidi.

An de J. C. 585.

maintenant, & entrez en possession de toutes les Villes de mon obeïssance. Je vous déclare mon seul héritier, à l'exclusion de tous autres. Aprés cela il le montra à toute l'Armée, témoigna aux Troupes qu'il ne vouloit point d'autre héritier que lui, & les exhorta à l'honorer, & à lui obeïr. Il lui donna aussi des avis secrets, sur la conduite qu'il devoit tenir avec chacun de ses Conseillers; qui étoient ceux à qui il devoit donner sa confiance; & qui étoient ceux qui meritoient qu'il se défiât d'eux : enfin lui ayant rendu les trésors qui avoient appartenu au Roy Sigebert son pere, ils se quitterent avec les marques de la plus sincére cordialité.

XXVII. *Mort de Gondebaud.*

Gondebaud comprit bien que cette union de Childebert & de Gontran, étoit la ruïne de ses affaires. Il se vit bien-tôt abandonné de la plupart des Austrasiens qui l'avoient suivi (s), & de Didier, qui lui avoit livré Toulouse. Il ne lui resta que le Duc Mummole & Pladaste, avec Vaddon, & quelques Troupes, avec lesquelles il passa la Garonne, & se retira à Cominges, où il fut bien-tôt assiégé par les Troupes du Roy de Bourgogne, commandées par Leudegisile. Gondebaud ne manquoit ni de Troupes, ni de vivres, ni de courage; mais les Seigneurs qui étoient avec lui, ayant fait leur accommodement avec Leudegisile, obligerent Gondebaud de se rendre, & de se mettre entre ses mains, pour être conduit au Roy de Bourgogne. Il n'alla pas jusques-là : car le Duc Boson le tua d'un coup de pierre, peu aprés qu'il fut sorti de la Ville (t), & le lendemain Leudegesile entra dans Cominges.

XXVIII. *Mort de Boson.*

Les fourberies & la trahison de Boson ayant été pleinement reconnuës par le Roy Gontran*, ce Prince envoya des Ambassadeurs au Roy d'Austrasie son neveu, pour le prier de se trouver à Andelot, lieu situé sur la petite riviere du Rognon, entre Langres & Nays (u), afin de conferer ensemble sur des affaires de la derniere consequence, qui les concernoient l'un & l'autre. Childebert partit donc avec sa mere, sa femme & sa sœur, & se rendit au lieu marqué. Magneric Archevêque de Trèves, s'y trouva aussi, & y amena Boson, qui lui avoit été recommandé par S. Airy, Evêque de Verdun. On y examina l'affaire de Boson, & sa mort y fut résoluë, & exécutée, malgré les bons offices de Magneric, ainsi que nous l'avons vû ci-devant dans la vie de S. Airy.

* An de J.C. 587.

XXIX. *Magneric Archevêque de Tréves.*

Magneric avoit succedé à S. Nicet dans l'Evêché de Tréves en 566, & Venance Fortunat (x) le loue comme un digne disciple & successeur de ce grand homme. Il étoit fort dévot à S. Martin; & il lui consacra plusieurs Eglises. Entr'autres, il fonda un Monastere en son honneur, au lieu où étoit autrefois la maison de Tetradius converti par S. Martin (y), & qui subsiste encore aujourd'hui sur le bord de la Moselle. Il fit une action bien éclatante de generosité & de charité, envers Theodore Archevêque de Marseille, qui avoit reçu Gondebaud à son arrivée de Constanstinople*. Boson, aprés avoir lui-même tendu ce piége à Theodore & à Gondebaud, les trahit l'un & l'autre; & ayant pillé les trésors de ce Prince, il enleva l'Evêque Theodore, & l'amena au Roy Childebert en Austrasie. Comme Theodore passoit par la Ville de Tréves (z), & qu'on étoit prêt de l'embarquer, sans que personne eût eu la liberté de le voir; Magneric accourut au rivage de la riviere, se plaignit aux Gardes, qu'on traitât un Evêque avec tant d'inhumanité, qu'on ne permît pas même à son Confrere de l'embrasser. Il en obtint enfin la permission; & lui ayant fait présent de quelques habits dont il avoit besoin, il le quitta, en lui donnant les témoignages de la plus grande affection. Au sortir de là il entra dans l'Eglise de S. Maximin, & y fit sa priere avec larmes devant le tombeau du Saint, demandant à Dieu qu'il lui plût accorder son secours à l'Evêque Theodore son serviteur. A peine étoit-il sorti de l'Eglise, qu'une femme possedee du démon se mit à crier : *O vieil scelerat, qui ne cesse de prier pour Theodore notre ennemi, que nous cherchons depuis si long-temps à chasser de la France! Malheur à nous! Il nous brûle continuellement, & nous ne pouvons venir à bout de le faire périr.*

* An de J.C. 582.

XXX. *Magneric de Tréves & Gregoire de Tours envoyez en ambassade vers le Roy Childebert.*

C'est ce que Gregoire de Tours avoit appris de la bouche même de Magneric, lorsque Gregoire fut envoyé avec l'Evêque Felix, par le Roy Gontran, en ambassade vers Childebert*. Ce Prince étoit alors à Coblentz (a), & les deux Evêques lui ayant presenté les lettres du Roy de Bourgogne, Felix (b) lui dit, que Gontran s'étonnoit que les Evêques de son Royaume ne se fussent pas trouvez au Concile convoqué à Troyes, ainsi qu'on en étoit convenu, & que cela lui faisoit craindre que peut-être on n'eût répandu entr'eux quelque semence de division. Et comme le Roy ne répondoit pas, Gregoire reprit : *Il n'est pas étrange que l'on seme la zizanie parmi les peuples; mais il n'est pas croyable que la même chose puisse arriver entre des Princes comme Gontran & Childebert, puisque personne n'ignore que Childebert n'a maintenant d'autre pere que Gontran, & que Gontran a déclaré en notre présence l'année derniere*, qu'il n'auroit point d'autre héritier que Childebert. Ainsi à Dieu ne plaise que l'esprit de division se mette entr'eux deux.*

* An de J.C. 586.

* An de J.C. 585.

(s) *Gregor. Turon. l. 7. c. 34. 35. pp. 359. 360.*
(t) *Gregor. Turon. ibid. c. 38.*
(u) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10. p. 429. Vide Fredegar. Chronic. c. 38. p. 618.*
(x) *Fortunat. l. 3. c. 11.*
Discipule egregii bone Magnerice Niceti, &c.

(y) *Vita S. Magnerici per Eberviuum Abbatem S. Martini Trevir.*
(z) *Gregor. Turon. l. 8. c. 12. p. 84.*
(a) *Gregor. Turon. l. 8. c. 13. p. 384.*
(b) Je conjecture que c'est l'Evêque de Châlons sur Marne, qui vivoit alors.

An de J.C. 587.

Alors Childebert tirant à part l'Evêque Felix, lui dit : *Je vous prie de dire à mon Pere & à mon Seigneur Gontran, que je le prie de ne permettre pas que l'on fasse aucun tort à l'Evêque Theodore, autrement je serai obligé de prendre sa défense, ce qui causeroit entre nous une division, dont je serois tres fâché.* Aprés cela Childebert renvoya les Ambassadeurs, & l'Evêque de Marseille fut mis en liberté, & renvoyé dans son Eglise, où il mourut en paix vers l'an 593 ou 594.

Quant à Boson, il reçut bien-tôt aprés la peine de sa perfidie : mais rien ne put empêcher S. Magneric de lui rendre service, & de chercher à le sauver, ainsi que nous l'avons dit. Au reste, le Roy Childebert avoit pour l'Archevêque de Tréves une tres grande estime, comme il le fit voir, en le choisissant en 588, pour tenir sur les fonts de Baptême Theodebert son fils aîné (c).

XXXI. *Gaugerique & Vulfilaïque disciples de S. Magneric.*

On connoît quelques fameux disciples de notre saint Evêque, comme Gaugerique (d) ou Guery, qu'il trouva dans l'Eglise d'Ivoy, dépendante de sa Métropole, & qu'il ordonna Clerc, puis Diacre, & qui fut enfin établi Evêque de Cambray par le Roy Childebert vers l'an 580.

Un autre de ses disciples fut S. Vulfilaïque, ou Valfroy, dont S. Gregoire de Tours raconte ainsi l'Histoire (e). » Un jour que nous revenions de Coblentz, de la Cour du Roy Childebert, l'Evêque Felix & moi *, nous arrivâmes à Ivoy, (en latin *Eposium*, ou *Epusum*, ou *Evodium*, nommé aujourd'hui Carignan;) & y ayant trouvé le Diacre Vulfilaïque, ou Valfroy, il nous mena à son Monastere, qui est sur une hauteur, éloignée de la Ville d'environ huit milles, c'est à dire deux lieuës & demie. Il nous y reçut fort bien, & nous y vîmes une Eglise dédiée à S. Martin, & enrichie de Reliques de ce Saint, & de quelques autres Saints. « (On conjecture que c'est dans cette Eglise de S. Martin, que se sauverent Ursion & Berthefréde (f), ainsi que nous l'avons dit ci-devant dans la vie de S. Airy.) Le Monastere d'Ulfilaïcus est aujourd'hui entiérement ruïné, depuis qu'Egbert Archevêque de Tréves, transfera dans la Ville d'Ivoy les Reliques de ce Saint (g) vers l'an 979.

* An de J.C. 586.

Gregoire de Tours continuë : » Etant dans ce Monastere, nous priâmes Vulfilaïque de nous dire quelque chose de la maniere dont il s'étoit converti à Dieu, & dont il avoit été élevé à la Cléricature : car il étoit Lombard de naissance. Il résista long-temps, & ne se rendit qu'à nos tres instantes prieres, & aux conjurations terribles que nous lui fîmes au nom de Dieu, de nous donner cette satisfaction. Il commença donc à nous parler en ces termes : Etant encore tout enfant, j'ouïs parler de S. Martin; & sans sçavoir encore s'il étoit Martyr ou Confesseur, ni en quel pays du monde son corps reposoit, je me sentis porté d'une dévotion particuliere à le servir. Je célébrois des veilles en son honneur, & si je pouvois avoir quelque piéce d'argent, je la donnois aux pauvres pour l'honorer. Etant devenu plus grand, j'appris à écrire, & j'écrivis dés que je connus simplement les lettres, sans sçavoir seulement l'ordre qu'elles tenoient dans l'alphabet. Je m'attachai ensuite au saint Abbé Aredius, qui me prit pour son disciple, & me mena avec lui au tombeau de S. Martin. A notre retour, Aredius prit un peu de la poussiere qui étoit sur ce tombeau, la mit dans un petit reliquaire, & la pendit à mon cou. Nous arrivâmes ainsi au Monastere d'Aredius, situé dans le Limousin, (& nommé à present S. Yrier.)

An de J.C. 586.

» Y étant arrivez, la poussiere qui étoit dans le reliquaire, se multiplia miraculeusement de telle sorte, que non seulement elle en remplissoit toute la capacité, mais que même elle se répandoit au dehors. Ce prodige fit une si grande impression sur moi, que je résolus de me donner entiérement à S. Martin. Je me retirai dans le territoire de Tréves, & j'y bâtis par mon travail l'édifice que vous voyez. J'y trouvai une statuë de Diane, que le peuple adoroit comme une Divinité. J'y élevai aussi une colomne, sur laquelle je demeurai nuds pieds, & debout, en sorte que pendant les grands froids de l'hyver, j'en étois tellement pénétré, que souvent les ongles de mes pieds se détachoient, & tomboient par terre, & que l'eau de la pluye qui couloit sur ma barbe, s'y geloit, & y pendoit comme des chandelles.

» Et comme nous lui demandâmes, ajoute Gregoire de Tours, qu'elle avoit été sa nourriture, & comment il avoit abattu cette statuë de Diane, il nous dit : Ma nourriture étoit un peu de pain & de légumes, & ma boisson étoit de l'eau. Et comme il venoit à moi une grande multitude de peuples des lieux voisins, je ne cessois de leur prêcher que Diane n'étoit rien, que les Idoles ne meritoient aucun culte, que c'étoit temps perdu que de les honorer; que les cantiques qu'ils chantoient en son honneur, au milieu de leurs débauches & de leurs festins, étoient autant de profanations : que Dieu seul, Créateur du Ciel & de la Terre, étoit digne de leurs louanges. Je m'adressois aussi souvent à Dieu, pour le prier de convertir les cœurs & d'ouvrir les yeux de ce peuple, & de leur faire abattre cette Idole. Enfin Dieu

(c) *Gregor. Turon. l. 8. c. 37. p. 409.*
(d) *Vita S. Gaugerici apud Surium, xj. Augusti.*
(e) *Gregor. Turon. l. 8. c. 14. 15. p. 386.*
(f) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 428. & c. 12. p. 431.*
(g) *Browver. l. x. Annal. Fuld. p. 482*

An de J. C. 586.

» exauça ma priere, convertit les cœurs de ce » peuple, pour le tirer de l'idolâtrie, & le porta à adorer le Seigneur. Alors j'appellai » quelques-uns de ceux qui avoient crû; & » comme je ne pouvois seul renverser ce colosse de statuë, j'entreprisde le détruire avec » leur secours : car pour les autres plus petites » idoles, je les avois déja brisées moi-même.

» Ayant donc assemblé un grand nombre » de personnes, nous nous mîmes à la tirer de » force avec des cordes : mais voyant qu'on » ne pouvoit rien faire, je courus à l'Eglise de » S. Martin; & prosterné par terre, je demandai à Dieu, que puisqu'on ne pouvoit renverser cette Idole par la force humaine, il » lui plût de la détruire par sa vertu divine. » Aprés ma priere je sortis de l'Eglise; & ayant » mis la main à la corde, dés que nous commençâmes à tirer, l'Idole tomba du premier » coup, aprés quoi je la réduisis en poussiere à » coups de marteaux. Aussi-tôt aprés étant » entré pour prendre de la nourriture, je vis » tout mon corps chargé de dangereuses pustules depuis les pieds jusqu'à la tête : mais » m'étant froté par tout le corps, avec une » huile que j'avois apportée du tombeau de » S. Martin, je m'endormis, & ensuite m'étant levé vers le milieu de la nuit, pour réciter mon office, je me trouvai tellement guéri, qu'il ne paroissoit en moi aucune apparence de pustules ni d'ulceres.

» Quelque temps aprés, les Evêques m'étant venu voir, comme j'étois sur ma colomne, eux qui auroient dû m'encourager à y » perseverer fidellement, me dirent : La voye » que vous suivez n'est pas bonne, & vous ne » pourrez pas vous égaler à Simeon d'Antioche, qui a vêcu sur une colomne. La disposition du lieu, & la rigueur du climat, ne » vous permettront jamais de supporter une » telle rigueur. Descendez donc plutôt, & » demeurez avec vos freres, que vous avez » rassemblez ici. Aussi-tôt je descendis, parce » que c'est un crime de ne pas obeïr aux Prêtres du Seigneur; & j'allai avec eux au Monastere, où je mangeai en leur compagnie. » Aprés cela l'Evêque m'ayant attiré dans un » Village assez loin du Monastere, il envoya » secretement des gens avec des haches & des » marteaux, pour détruire ma colomne. Le » lendemain lorsque j'arrivai, je trouvai tout » détruit; ce qui m'affligea extrêmement, & » me fit verser beaucoup de larmes : mais je » ne pus relever ce qui avoit été renversé, pour » ne me pas opposer aux ordres des Evêques; « & depuis ce temps je me contente de demeurer ainsi avec mes freres.

S. Gregoire de Tours le pria ensuite de lui raconter quelques-uns des miracles que saint Martin avoit faits dans cet endroit. S. Vulfilaïc le satisfit, & lui en raconta plusieurs; entr'autres, la guérison d'un jeune homme François de naissance, & d'une famille fort distinguée dans sa Nation, qui ayant été amené sourd & muet par ses parens, fut miraculeusement gueri, en couchant sur un lit dans l'Eglise quelques nuits de suite. Tel fut l'entretien de ces saints Personnages.

Au reste, il y a beaucoup d'apparence que la Déesse Diane, dont la statuë fut renversée par S. Vulfilaïque, étoit la Diane d'Ardenne, adorée dans ces pays-là dés le temps de l'Empereur Domitien, comme il paroît par une inscription rapportée avec quelques autres par Brouverus (h). On voyoit aussi de pareilles Idoles au lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de Malmédy, fondée par S. Remacle (i), qui les détruisit, & les mit en piéces. S. Vulfilaïque est honoré comme Saint le 21 Octobre. Quelques-uns (k) ont separé *Laïcus* du nom de *Vulfi*, & ont cru que ce Saint étoit un Frere Convers, ou un simple Moine, sans aucun degré de Cléricature : mais il est certain qu'il étoit Diacre, par S. Gregoire de Tours même.

XXXII. *Vie de S. Yrier.*

S. Aredius, vulgairement nommé S. Yrier, dont Vulfilaïque étoit disciple (l), vint d'Aquitaine à la Cour de Theodebert Roy d'Austrasie, pour y être élevé selon sa condition, dans les exercices propres à la noblesse : mais S. Nicet Archevêque de Tréves, l'ayant vu au Palais du Roy, & ayant remarqué dans son visage & dans ses yeux quelque chose de divin, le prit en affection, & lui dit de le suivre. Aredius le suivit jusques dans sa chambre, où le S. Evêque l'entretenant de choses spirituelles, le jeune Aredius le pria de le prendre sous sa discipline, de l'instruire, de le corriger, & de lui enseigner les saintes Ecritures. Nicet le fit avec plaisir, & lui donna même la tonsure cléricale. Un jour qu'Aredius étoit au chœur avec les autres Clercs, chantant les louanges de Dieu, une Colombe vint se poser sur sa tête; & quoi qu'il la chassât, elle y revenoit toujours, & l'accompagnoit même lorsqu'il entroit dans la chambre de l'Evêque; ce qui fut pris par plusieurs comme un présage de la sainteté future de ce jeune homme.

Son pere & son frere étant morts, il s'en retourna en Aquitaine, pour soulager & consoler sa mere Pelagie. Il s'y occupa tout entier aux exercices spirituels, à bâtir des Temples au Seigneur, & à ramasser des Reliques des Saints. Il entreprit ensuite de construire un Monastere, où l'on observoit non seulement

(h) D. M. Q. CÆSIUS Q. F. CLAUD. ATILIANUS SACERDOS DIANÆ ARDUINNÆ FECIT SIBI, ET SUIS HÆRED. *Vide Brouver. Annal. Trevir. Proparasc. p. 51. 52. & Ruinart. in Gregor. Turon. p. 1391.*

(i) *Harigerus, Gesta pontificum Leod. c. 47. & seq.*

(k) *Martyrolog. Benedictin. ad xxj. Octobr. p. 91. S. Vulfi conversi.*

(l) *Vide Gregor. Turon. l. 10. c. 29. p. 523. item vitam sancti Aridii saeculo 1. Benedict. p. 349. item in appendice operum Gregor. Turon. edit. Ruinart.*

la Regle

An de J.C. 586. la Regle de Cassien (m), mais aussi celle de S. Basile, & des autres Abbez, qui ont établi l'observance réguliere, & où il assembla des Religieux du nombre de ses domestiques, ou de ses sujets. Sa mere Pelagie avoit soin de leur entretien & de leur nourriture, afin qu'ils ne fussent point distraits. Dieu honora la sainteté de son Serviteur par plusieurs miracles, qu'il opéra, en guérissant les malades par l'imposition des mains, & le signe de la Croix. Enfin il mourut le 25 d'Août de l'an 591 ou 592. Avant sa derniere maladie il fit son testament, mit ordre à toutes ses affaires ; & ayant institué pour ses héritiers S. Hilaire de Poitiers, & S. Martin de Tours, il s'endormit au Seigneur. Son Monastere est aujourd'hui possedé par des Chanoines Seculiers, & il a donné commencement, & son nom, à la petite Ville de Saint Yrier dans le Limosin.

XXXIII. *Traité entre les Rois Gontran & Childebert.*

Depuis la mort de Chilperic, on avoit consideré dans l'Empire François le Roy Gontran comme Chef de la Monarchie, à peu prés comme un peu auparavant Clotaire I. avoit été seul Roy des François. La grande jeunesse des deux Rois ses neveux, & le besoin qu'ils avoient de son assistance & de sa protection, le leur rendoient necessaire, & faisoient que l'un & l'autre avoient pour lui de grands ménagemens. Childebert étoit consideré comme l'héritier des Etats de Gontran ; & ce jeune Roy d'Austrasie n'étant encore âgé que de dix-sept ans *, avoit déja deux fils, l'un nommé Theodebert, & l'autre Thierry. Le premier naquit en 588, & le Roy Gontran eut une si grande joye de sa naissance, qu'il envoya, aussi-tôt qu'il en reçut la nouvelle, de grands présens à Childebert, & dit publiquement que c'étoit un présent de la misericorde de Dieu, pour l'exaltation de l'Empire François *. Ce fut à cette occasion (n), que Brunehaut proposa au Roy de Bourgogne un fameux traité, qui lui fut porté par Gregoire Evêque de Tours, & par Felix Evêque, dont le Siege est inconnu (o). Ce traité contenoit plusieurs articles, qui tendoient à assurer à Childebert la succession du Royaume de Gontran, & à terminer les differends que la mort précipitée de Childeric avoit causez entre les deux Rois. Comme le Roy Childebert possedoit en paix le pays qui fait le sujet de notre Histoire, il n'en est pas fait mention dans ce traité, mais seulement des terres & des Villes qui étoient contestées. Le traité avoit été concerté à Andelot dés l'an 587, au mois de Novembre, dans l'entrevuë entre les Rois Childebert, Gontran, & la Reine Brunehaut (p), mais on ne le signa que cette année 588.

* An de J.C. 592.

* An de J.C. 588.

An de J.C. 588.

L'Evêque Felix dont nous avons parlé, proposa aussi deux autres choses au Roy Gontran : la premiere, de donner au Roy d'Austrasie du secours contre les Lombards (q), qu'il avoit dessein d'attaquer, étant ligué pour cela avec l'Empereur Maurice (r). La seconde, de trouver bon qu'on accordât à Recarede Roy d'Espagne, la Princesse Clodosvinde sœur de Childebert Roy d'Austrasie. Le Roy de Bourgogne répondit qu'il ne pouvoit se résoudre à envoyer ses Troupes en Italie, au danger de les faire périr par la peste, qui y faisoit de grands ravages ; & à l'égard de la Princesse Clodosvinde, que quoique ce mariage ne fût pas fort de son goût, il s'en rapportoit entiérement à la volonté du Roy d'Austrasie. Le mariage de Clodosvinde ne se fit point, mais la guerre d'Italie s'exécuta (s). Il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

XXXIV. *Expedition de Childebert en Italie.*

Dés l'an 583, Childebert s'étoit ligué avec l'Empereur Maurice, & avoit reçu de lui une grosse somme d'argent, pour lui envoyer en Italie un secours capable de réduire les Lombards. Childebert marcha lui-même à la tête de ses Troupes, & s'avança jusqu'au delà des Alpes * : mais les Lombards effrayez de sa venuë, lui firent tant de soumissions, & lui offrirent tant d'argent, qu'il se laissa gagner, & repassa en France, sans avoir rien fait de mémorable. L'Empereur s'en plaignit, mais on ne s'en mit pas beaucoup en peine.

* An de J.C. 589.

Childebert peu de temps aprés reçut une magnifique ambassade d'Autharis Roy des Lombards ; conclut la paix avec lui, & lui promit en mariage sa sœur Clodosvinde : mais Brunehaut eut l'adresse de faire rompre ce traité, & de faire conclure le mariage de Clodosvinde avec Recarede en 588. Aprés cette rupture, le Roy d'Austrasie voyant qu'il n'avoit plus de mesures à garder avec les Lombards, qu'il avoit si fort méprisez, envoya dire à l'Empereur (t), qu'il alloit pour le coup agir vigoureusement contre les Lombards. En effet Childebert fit marcher son Armée vers l'Italie : mais ayant livré la bataille, les François la perdirent, & le nombre des morts fut si grand, qu'on ne se souvenoit pas d'avoir vû une pareille défaite. *.

* An de J.C. 588.

Autharis Roy des Lombards, voulant susciter à Childebert un ennemi qui lui tînt tête, & qui l'empêchât de songer à passer en Italie, envoya vers Garibalde Duc de Baviere (u), pour l'engager à secouër le joug des François,

(m) *Gregor. Turon. ibid.* Ex familia propria instituit monachos, cœnobiumque fundavit, in quo non modò Cassiani, verùm etiam Basilii, & reliquorum Abbatum, qui monasterialem vitam instituerunt, celebrantur regulæ.

(n) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 439.*

(o) Ces deux Evêques étoient allez à Metz, à la Cour de Childebert, apparemment pour le feliciter sur la naissance de son fils.

(p) C'est dans cette entrevuë que Gontran-Boson fut mis à mort. *Voyez ci devant la vie de S. Ary.*

(q) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 445.*

(r) *Gregor. Turon. l. 6. c. 42. p. 319. Epist. Childeberti ad Patriarcham, apud Duchesne t. 1. p. 874.*

(s) *Gregor. Turon. loco citato.*

(t) *Gregor. Turon. l. 9. c. 25. p. 440. Vide Ruinart. notas in hunc locum.* Tantaque ibi fuit strages Francorum exercitus, ut olim similis non recolatur.

(u) *Fredegar. Chronic. c. 34. Paul. Diac. l. 3. Hist. Longobar. c. 31.*

& pour lui demander sa fille Theodelinde en mariage. Garibalde écouta volontiers les propositions d'Autharis, & consentit à tout ce qu'il demandoit : mais Childebert en ayant eu avis, entra brusquement en Baviere avec ses Troupes, y fit de grands ravages *, & pensa même enlever la Princesse Theodelinde : mais elle se sauva avec son frere Gondoalde, qui la conduisit en Italie, où elle épousa Autharis. Tout cela n'étoit, pour ainsi dire, que le prélude de la guerre que le Roy d'Austrasie vouloit porter au delà des Alpes, pour venger l'affront de sa derniere défaite.

*An de J.C. 589.

Il passa en effet en Italie (x) avec une Armée nombreuse *, commandée par vingt Chefs (y). Un de ceux-là, nommé Audoualde, qui commandoit les Troupes de Champagne, fit de si grands dégâts dans la Ville de Metz, & y commit tant de cruautez & de pillages, que des Ennemis n'en auroient pû faire davantage. Les autres Troupes en firent à peu prés de même, chacune sur leur route. Elles entrerent en Italie par les Alpes Rhetiques, aujourd'hui les montagnes des Grisons. Audoualde s'avança jusqu'à Milan, mais il fut obligé d'y demeurer dans l'inaction, parce qu'Autharis avoit jetté ses Troupes dans les Places, & ne se montroit point en campagne. Cedin autre General, qui conduisoit un Corps de François, avoit pris neuf ou dix Places dans le Trentin.

* An de J.C 590.

Toutes ces Troupes réünies ensemble, & jointes à celles de l'Empereur Maurice, étoient plus que suffisantes pour accabler les Lombards : mais elles n'étoient point à l'épreuve des incommoditez, qui avoient toujours été funestes aux François, & qui avoient fait nommer l'Italie, le Cimetiere de leur Nation. Les chaleurs excessives, & la nourriture du pays, à laquelle ils n'étoient pas accoutumez, leur causerent plusieurs maladies, sur-tout la dyssenterie, qui leur faisoit une guerre plus cruelle, que les Lombards n'auroient pû la leur faire (z). Il en mourut un grand nombre ; le reste n'étoit guéres en état de rien entreprendre. Il fallut donc repasser en France, avec les captifs & le butin qu'on avoit faits. L'Exarque de Ravenne, qui commandoit les Troupes de l'Empereur en Italie, se plaignit de ce prompt retour, & de ce que les Generaux François, bien loin de le seconder, & de vouloir entreprendre le siége de Pavie, où Autharis s'étoit retiré, avoient traité sous-main avec lui (a). Le Roy d'Austrasie même témoigna n'être pas content de ses Generaux, & en disgracia quelques-uns : mais les Ambassadeurs d'Autharis étant venus quelque temps aprés demander la paix à Childebert par la médiation de Gontran Roy de Bourgogne (b), ils l'obtinrent moyennant un gros tribut, auquel ils se soumirent *. Le tribut étoit de douze mille sous d'or, qu'ils racheterent ensuite par une somme de trente-six mille sous (c) sous Clotaire II. en 617.

* An de J.C. 591.

Nous avons parlé ci-devant, dans la vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de la conspiration des Ducs Rauscingue, Ursion & Berthefréde contre le Roy Childebert & la Reine Brunchaut, & de la maniere dont cette conspiration fut découverte & punie ; comme aussi de la déposition de Giles Archevêque de Reims, qui se trouva mêlé dans une autre conspiration tramée par le Connétable Sunegisile, & le Grand Réferendaire Gallus. Ces choses arriverent pendant les guerres d'Italie, dont nous venons de parler.

XXXV. *Gontran tient sur les Fonts de Baptême le jeune Clotaire fils de Chilperic.*

Le Roy Gontran étant venu à Paris en 591, tint sur les fonts de Baptême son neveu, fils de Chilperic & de Frédegonde (d), qui étoit alors âgé de sept ans. Gontran se logea à Ruelle, & le baptême se fit à Nanterre. Le jeune Prince fut nommé Clotaire. Le bon Roy de Bourgogne son oncle, le combla de benedictions, & lui fit de riches présens. Childebert Roy d'Austrasie prit ombrage de ce que Gontran témoignoit à Frédegonde & à son fils tant de consideration & d'amitié. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher d'aller à Paris, & lui envoya des Ambassadeurs, pour lui faire là-dessus des remontrances, & lui dire qu'il paroissoit avoir oublié les promesses qu'il avoit faites si souvent à son neveu le Roy d'Austrasie, de n'avoir point de commerce avec ses ennemis, & qu'il voyoit bien que son dessein étoit de faire le jeune Clotaire Roy de Paris : mais Gontran répondit aux Ambassadeurs, que le Roy Childebert ne devoit pas douter qu'il ne voulût exécuter ses promesses, & qu'il n'avoit pû ne pas accorder à son neveu une grace, qu'aucun bon Chrétien ne refuse à personne.

XXXVI. *Mort de Gontran. Childebert lui succede dans le Royaume de Bourgogne, qu'il joint à celui d'Austrasie. Il fait la guerre au Roy Clotaire.*

Gontran mourut le 28 de Mars de l'an 593 (e), & le Roy d'Austrasie désigné pour son successeur, prit possession de ses Etats sans aucune opposition. Ainsi le Royaume de Bourgogne fut uni à celui d'Austrasie. Childebert se voyant ainsi devenu tout à coup le plus puissant Monarque de l'Europe, & beaucoup superieur au jeune Roy Clotaire son cousin ; animé par Brunchaut sa mere, & par le souvenir des attentats commis à l'instigation de Frédegonde contre le Roy Sigebert son pere, & tentez contre lui-même, songea aux moyens de s'en venger, & d'opprimer ce jeune Prince *. Il assembla une grande Armée (f), dont il

* An de J.C 593.

(x) *Paul. Diac. l. 3 Hist. Longobar. c. 31.*
(y) *Gregor. Turon. l. 10. c. 3.*
(z) *Vide Paul. Diac. Hist. Longobar. l. 3. c. 32. Vide & Gregor. Turon. l. 10. c. 3. p. 487.*
(a) *Epistola Romani Exarcha ad Childebertum, apud Quesn. t. 1. epist. 39. 40. pp. 870 871.*
(b) *Gregor. Turon. l. 10. c. 3. p. 487. Fredegar. Chronic. c. 45 Paul. Diac. loco citato.*
(c) *Fredegar. loco citato, pp. 625. 626.*
(d) *Gregor. Turon. l. 10. c. 28. pp. 521. 522.*
(e) *Fredeg. Chronic. c. 14. p. 601.*
(f) *Gesta Regum Francorum, apud Quesn. t. 1. Hist. Franc. p. 714.*

An de J.C. 593.

donna le commandement à deux de ses Generaux, Gondoalde & Vintrion. Ils entrerent dans le Soissonnois, & y firent de grands ravages.

Frédegonde de son côté mit à la tête des Troupes du Roy Clotaire son fils, le Duc Landry, & les autres Seigneurs de son Royaume, & en fit la revuë à Brenne, où allant elle-même avec le jeune Roy son fils, par les rangs, elle anima les Soldats à combattre vaillamment pour sa défense. En même temps elle leur distribua beaucoup d'argent, & de grands présens : & comme elle vit que l'Armée ennemie étoit beaucoup plus forte que la sienne, elle ordonna à ses Cavaliers de prendre chacun en leur main une branche d'arbre ; de mettre au cou de leurs chevaux une sonnette, & de s'avancer ainsi jusques prés le Camp des Ennemis, qui étoient campez à Troucy, sur la petite riviere de Delette, à quelques lieuës de Soissons. Derriere sa Cavalerie elle fit mettre le reste de l'Armée, avec ordre de fondre au premier signal sur le Camp des Ennemis. Elle monta elle-même à cheval, portant le jeune Roy son fils sur ses bras, dit l'Historien (g), ou plutôt montée sur le même cheval avec lui ; car il avoit alors neuf ou dix ans, étant né en 583 ou 584, & cette guerre n'arriva qu'en 593.

Le lendemain de grand matin, comme on ne pouvoit encore discerner les objets, quelqu'un des Gardes entendant le son des clochettes, jetta les yeux de ce côté-là, & dit à ses camarades : *Que voyons-nous là ? Il semble que ce soit un bois situé sur une éminence, & hier c'étoit une rase campagne.* Les autres leur dirent : *Apparemment vous avez hier un peu bû, & vous vous en sentez encore. Ne voyez-vous pas que ce sont nos chevaux, qui paissent le long de ce bois, dont nous entendons les sonnettes ?* Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi, & que l'aurore commençoit à paroître, les Troupes de Frédegonde sonnant de la trompette, vinrent attaquer de tous côtez le Camp de Childebert, dont les Soldats étoient encore tout endormis. Ils en firent un carnage affreux. Les deux Chefs, Gondoalde & Vintrion, se sauverent par la fuite. On dit qu'il y eut trente mille François de tuez dans cette occasion (h). Fredegonde étant entrée dans la Champagne, s'avança jusqu'à Reims, mettant tout à feu & à sang ; aprés quoi elle ramena à Soissons son Armée triomphante, & chargée d'un riche butin.

XXXVII. *Mort du Roy Childebert. Theodebert lui succede.*

Depuis ce temps Childebert la laissa en repos, & ne survêquit pas long-tems à cet évenement (i). Il mourut en 596. Theodebert, l'aîné de ses fils, fut couronné Roy d'Austrasie, & Thierry le cadet, eut le Royaume de Bourgogne, auquel on ajouta l'Alsace, le Suntgau & le Turgau, & une partie de la Champagne. Theodebert eut son siége à Metz, & Thierry à Orleans. La Reine Brunehaut demeura auprés de son fils Theodebert, qui n'avoit que dix à onze ans, & elle mit auprés de Thierry, qui n'en avoit que neuf à dix, Siagre Evêque d'Autun, & Garnier Maire du Palais. Brunehaut gouvernoit ces deux Etats sous le nom de ses deux fils ; & Frédegonde avoit la Régence du Royaume du jeune Clotaire II. son fils. Ainsi toute la Monarchie Françoise étoit entre les mains de ces deux Reines, extrêmement animées l'une contre l'autre, & depuis long-temps ennemies irréconciliables.

An de J.C. 596.

XXXVIII. *Frédegonde fait la guerre à Theodebert & à Thierry.*

Frédegonde n'eut pas plutôt appris la mort de Childebert, qu'elle assembla ses Troupes *, se saisit de Paris, & de plusieurs autres Places, & fit irruption à la maniere des Barbares (k), c'est à dire sans déclarer la guerre, dans les Terres des deux Princes Theodebert & Thierry. Brunehaut fit aussi marcher des Troupes de ce côté-là : mais l'Armée de Clotaire fut victorieuse, dans une sanglante bataille qui se donna à un lieu nommé Latofao, apparemment Lifou le grand, ou Lifou le petit, prés de la Meuse, à deux ou trois lieuës de Neufchâteau.

* An de J.C. 596.

XXXIX. *Mort de Frédegonde.*

Peu aprés, Frédegonde mourut (l), aprés avoir regné trente ans, & fut enterrée à S. Vincent, c'est à dire à S. Germain des Prez, où l'on voit encore son tombeau (m). Venance Fortunat (n) l'a fort louée ; mais la plupart des autres Historiens la representent comme la plus vindicative & la plus cruelle Princesse de son siécle.

Brunehaut se vit, par la mort de cette Princesse, délivrée de la plus dangereuse ennemie qu'elle eût au monde. Elle songea à établir une paix solide dans les Royaumes de ses petits-fils, & à goûter à loisir le plaisir de les gouverner seule, & avec autorité. Elle fit d'abord la paix avec les Abaves, qui aprés la mort de Childebert, étoient venus faire des courses dans les pays de delà le Rhin, qui obeïssoient au Roy d'Austrasie. Elle confirma celle que Childebert quelques années auparavant avoit concluë avec le Roy des Lombards. Enfin elle pria le Pape S. Gregoire le Grand (o), de la part de Thierry son petit-fils, Roy de Bourgogne, de terminer quelques differends qui étoient entre l'Empire & la France, au sujet de certaines Places que les François possedoient dans le Trentin, dans le Val d'Aoste, & le pays de Suses.

Le même Pape avoit écrit quelques années auparavant * aux deux Rois de France Thier-

* An de J.C. 596.

(g) *Gesta Regum Francorum p. 714.* Ascensis Equitibus, Clotarium parvulum Regem in brachia vehitans, usque Truciaco pervenerunt.

(h) *Paul. Diac. Hist. Langobard. l. 4. c. 4.*

(i) *Fredegar. Chronic. c. 16. p. 601.*

(k) *Fredegar. Chronic. c. 17. p. 602.* Parisius vel reliquas civitates, ritu barbaro occupavit, & contra filios Childeberti Regis movit exercitum loco nominato Latofao.

(l) An de J. C. 597. *Vide Fredegar. Chronic. c. 17. p. 602.*

(m) *Voyez Ruinart. not. in Fredegar. p. 601. & 1374. 1375.* où l'on voit son tombeau gravé.

(n) *Fortunat. l. 9. carm. 1.*

(o) *Gregor. magn. l. xiij epist. 6. 7. 47. nov. edit.*

An de J.C. 596.

ry & Theodebert, & à leur mere Brunehaut, pour leur recommander Augustin, & les autres Missionnaires qu'il envoyoit en Angleterre, pour travailler à la conversion des Anglois (p); & dans une lettre qu'il écrivit à Childebert Roy d'Austrasie, pour lui recommander Candide Intendant du Patrimoine que S.Pierre possedoit dans les Gaules, il lui dit (q), qu'autant que la dignité Royale éleve au dessus des autres celui qui la possede, autant la qualité de Roy de France releve au dessus des autres Rois, ceux qui en sont honorez : car ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir des Rois ; mais il n'est pas ordinaire d'en voir de Catholiques, comme l'étoient alors les Rois de France.

LX. *Conspiration des Seigneurs d'Austrasie contre Brunehaut.*

La paix que Brunehaut avoit tâché d'établir dans les Royaumes de ses deux petits-fils, ne fut pas de longue durée. Les Seigneurs de la Cour d'Austrasie s'étant soûlevez contre elle, elle fut obligée de se retirer. Frédegaire (r) dit, qu'un pauvre l'ayant trouvée seule à Avoy sur Aube, la conduisit en Bourgogne, où son fils le Roy Thierry la reçut fort bien, & donna à ce pauvre qui l'avoit amenée, l'Evêché d'Auxerre qui vint à vaquer. Quelques Sçavans (s) croyent que ce récit de Frédegaire, au moins quant à la circonstance du pauvre, est fabuleux; car l'Evêché d'Auxerre ne vaquoit point alors ; & Didier, qui quelque temps aprés succéda à Aunachaire dans l'Evêché d'Auxerre, n'étoit point un pauvre, mais un homme tres riche, & parent même des Rois (t). Mais il put venir joindre la Reine, déguisé en pauvre, & la conduire ainsi à la Cour du Roy Thierry *, qui quelque temps aprés lui fit avoir l'Evêché d'Auxerre.

* Vers l'an 599.

XLI. *Guerre entre les Rois d'Austrasie & de Bourgogne, & le Roy de Soissons.*

La guerre s'alluma ensuite * entre les deux Rois d'Austrasie & de Bourgogne, & celui de Soissons (u). Les deux premiers ne voyoient qu'avec peine le jeune Roy Clotaire leur cousin, en possession de plusieurs Places situées sur la Seine, dont il s'étoit mis en possession aprés la bataille de Lifou. Ils marcherent contre lui avec toutes leurs forces ; & Clotaire vint à leur rencontre jusqu'au village d'Ormeille, prés la petite riviere d'Ouaine, qui se jette dans la Loire au dessus de Moret dans le Soissonnois. L'Armée de Clotaire y fut entiérement défaite, lui-même obligé de fuir, & de se retirer à Melun, & de là à Paris ; & pour avoir la paix, il céda au Roy de Bourgogne son cousin, tout ce qu'il possedoit entre la Seine, la Loire, l'Océan, & les frontieres de Bretagne ; & au Roy d'Austrasie, une grande partie du pays d'entre la Seine, l'Oise, & la Mer ; ce qu'on appelloit alors le Duché de Dentelin.

* An de J.C. 600.

XLII. *Guerre entre les deux freres Thierry & Theodebert, à l'instigation de Brunehaut.*

Peu de temps aprés *, les deux freres allerent attaquer les Gascons (x), qui demeuroient encore en ce temps-là au delà des Pyrenées. Il les subjuguerent, les rendirent tributaires, & leur donnerent un Duc nommé Genialis : mais Brunehaut troubla bien-tôt * la bonne intelligence des deux Rois (y). L'affront qu'elle avoit reçu dans la Cour du Roy d'Austrasie, & la douleur de s'en voir éloignée, la porterent à employer la plus noire calomnie, pour brouiller Thierry & Theodebert. Elle déclara au premier, que Theodebert n'étoit pas son fils, ni celui du Roy Childebert, mais le fils d'un simple Jardinier, & par consequent qu'il n'avoit aucun droit au Royaume d'Austrasie. Cette déclaration, qui flattoit l'ambition de Thierry, le détermina à faire la guerre à Theodebert. Les Armées des deux Rois se rencontrerent à *Carisiacum*, lieu qui devint célébre dans la suite, par un Palais des Rois de France, & qui est à present nommé Kiersy sur l'Oise (z). Les Seigneurs, qui n'étoient pas venus volontiers à cette guerre, & qui haïssoient Protade, que Thierry avoit depuis peu fait Maire du Palais, & qu'on consideroit comme le principal auteur de tout ceci, aprés Brunehaut dont il étoit la créature, remontrerent au Roy les suites fâcheuses de cette guerre, & le prierent de voir si l'on ne trouveroit pas quelque moyen de pacifier les choses. Protade seul insistoit à faire donner la bataille. Alors toute l'Armée du Roy Thierry investit la tente du Roy, où étoit Protade joüant aux dames, ou au trictrac, avec Pierre, Premier Medecin (a), & cria qu'on lui livrât le Maire du Palais, ou qu'on le fist mourir, & qu'il valoit mieux sacrifier cet homme à la haine publique, que d'exposer toute l'Armée à une perte entiere.

* An de J.C. 602.

* An de J.C. 605.

Le Roy vouloit aller en personne arrêter ces mutins : mais les Seigneurs le retinrent, & il se contenta de leur envoyer un des Grands, nommé Uncelin, avec ordre de leur dire de se retirer : mais Uncelin leur dit au contraire, que le Roy avoit commandé qu'on mît à mort Protade. Les Soldats se jetterent donc dans la tente, & le mirent en piéces. Le Roy Thierry voyant la disposition de ses Grands & de son Armée, ne jugea pas à propos de pousser cette

(p) *Gregor. Magn. l. 6. indict. 14. epist. 58. 59. p. 834. 835.*

(q) *Id. ibid. epist. 6. p. 795.* Quantò cæteros homines regia dignitas antecedit, tantò cæterarum gentium regna regni vestri profectò culmen excellit. Esse autem Regem, quia sunt & alii, non mirum est ; sed esse Catholicum, quod alii non merentur, hoc satis est.

(r) *Fredegar. Chronic. c. 19. p. 602.* Brunichildis ab Austrasiis ejecta est, & in Arciensi campania à quodam homine paupere singula reperitur : secundùm eius petitionem, ipsam ad Theudericum perducit, &c.

(s) *Cont. Annal. Franc.* Daniel Hist. de France, t. 1. p. 279. *Vide Ruinart. not in Fredegar. p. 602.*

(t) *Hist. Episc. Autissiodor. c. 19. t. 1. Bibl. mss. P. Labb.*

(u) *Fredegar. Chronic. c. 20. p. 603.*

(x) *Fredegar. Chronic. c. 21. pp. 602. 603.* Voyez le P. Daniel, Histoire de France, t. 1. p. 281.

(y) *Fredegar. Chronic. c. 27. p. 607.*

(z) *Mabillon. de re diplom. l. 4. c. xxx. p. 258. & seq.*

(a) *Fredegar. Chronic. c. 27. p. 607.* Protadius in tentorio Theuderici Regis, cum Petro archiatro, ad tabulam ludens sedebat.

guerre; mais il entra en négociation, & fit la paix avec son frere, aprés quoi les deux Armées se separerent sans rien faire.

XLIII. *Severin Archevêque de Tréves.*

An de J. C. 605.

Quant aux affaires de l'Eglise, à Magneric Archevêque de Tréves, succéda Severin (b), puis Sebaudus, Felicius & Modoalde (qui a vécu sous Dagobert, ainsi qu'on lit dans sa vie, écrite par Etienne Evêque de Liége) & enfin Rusticus. Quelques-uns (c) donnent pour successeur à Magneric dans l'Evêché de Tréves, S. Gaugeric, Gonderic, ou Guery, mais sans aucune bonne preuve.. On sçait que Guery fut fait Evêque de Cambray vers l'an 580, & mourut vers 610 (d).

Severin dont nous avons parlé, est le second du nom, qui a occupé le Siege de Tréves; car le premier Severin, ou plutôt Severe, vivoit du temps de S. Germain d'Auxerre. Felicius est connu dans la vie de S. Goar dont nous parlerons ci-aprés, aussi-bien que Rusticus, successeur de Modoalde. Ce dernier fut fait Evêque vers l'an 622; on a sa vie dans Surius au xij. de May. Quant à ses prédecesseurs, on sçait tres peu de chose de leur vie.

XLIV. *Pierre Evêque de Metz.*

Pierre Evêque de Metz, successeur de Villicus, fut fait Evêque vers l'an 568 (e). On trouve une lettre de Gogus, adressée à un Evêque nommé Pierre, qui ne commençoit que d'être Evêque. On juge que c'est à celui de Metz, parce qu'il le prie de saluer de sa part le saint Prélat qui a bâti un Temple auguste sur les bords de la Moselle, & qui brille par sa doctrine dans les Palais des Rois; ce qu'on ne peut attribuer qu'à S. Nicetius Archevêque de Tréves, & Métropolitain de Metz. Dans cette lettre, Gogus, qui étoit un des plus grands Seigneurs du Royaume d'Austrasie, loue l'Evêque Pierre de sa probité, & de l'humanité qu'on remarquoit dans sa personne; il y loue aussi l'Abbé Theodulphe, semblable à l'Abbé Domitien (f), du tombeau duquel on a vû naître des roses. Deplus, il saluë les autres Abbez, qui fréquentent les Temples des Saints. Enfin il saluë l'Archidiacre de l'Eglise de Metz, l'Econome, le Chantre, & les autres Officiers de la même Eglise. On place la mort de l'Evêque Pierre (g) vers l'an 578 le 5 des kalendes d'Octobre, aprés dix ans d'épiscopat.

XLV. *Aigulphe ou Agiulphe, Evêque de Metz.*

Il eut pour successeur Aigulphe ou Agiulphe (h), qui mourut, dit-on, vers l'an 602. On assure qu'Agiulphe étoit frere d'Ansbert ou Anselbert, Sénateur, pere d'Arnoald Fondateur de l'Abbaye de Longeville. D'autres lui donnent pour pere Vaubert Prince d'Ardenne. Quant à sa mere, les anciennes Chroniques de Metz ne la nomment point; mais elles disent qu'elle étoit fille de Clovis. Agiulphe eut aussi pour frere Deothaire, qui ayant donné à S. Etienne de Metz la Terre d'Arisie, qu'il avoit du côté de Rhodez, fut ensuite ordonné Evêque d'Arisie par S. Agiulphe son frere. Cet Evêché d'Arisie, ou d'Arisite, n'est point une chimere. S. Gregoire de Tours (i) raconte que Tetricus Evêque de Langres, étant tombé en apoplexie, les Clercs de son Eglise voyant que les Medecins ne pouvoient lui apporter aucun remede, demanderent à Gontran Roy de Bourgogne, un nommé Moderic ou Munderic pour Evêque. Le Roy l'accorda, & il fut ordonné Evêque sous cette condition, que tandis que Tetricus vivroit, Moderic gouverneroit l'Eglise de Tonnerre en qualité d'Archiprêtre, & qu'aprés la mort de Tetricus, il entreroit en possession de l'Evêché de Langres: mais pendant qu'il résidoit à Tonnerre, il encourut la disgrace de Gontran, auprés duquel on l'accusa d'avoir fourni des vivres, & donné des présens au Roy Sigebert, lorsqu'il marchoit pour lui faire la guerre (k). Ce Prince l'ayant donc tiré de Tonnerre, l'envoya en exil, & en prison dans une tour découverte, sur le bord du Rhône, où il demeura environ deux ans avec beaucoup d'incommoditez.

An de J. C. 605.

Enfin le bienheureux Nicet Evêque de Tréves, ayant obtenu la grace de Moderic, vint vers lui, & y demeura deux mois: mais Moderic voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Roy de retourner à Tonnerre, il se sauva pendant la nuit, se retira auprés de Sigebert Roy d'Austrasie, & fut fait Evêque du village d'Arisite, d'où dépendent environ quinze Paroisses, lesquelles obeïssoient auparavant aux Visigoths, qui regnoient dans le Languedoc: mais à present, ajoute Gregoire de Tours, Dalmace Evêque de Rhodez prétend qu'elles dépendent de son Evêché.

XLVI. *Munderic Evêque d'Arisite.*

En comparant ce que dit cet Historien, avec ce que Meurisse rapporte, tiré des Chroniques de Metz, je trouve que Munderic ne fut que le second Evêque d'Arisite. Voici ce que portent ces Chroniques (l). » Ansbert avoit tout » l'éclat & la puissance de la Royauté, sans en » avoir le titre & la qualité. Il avoit cinq fre» res & deux sœurs. Le premier de ses freres » étoit Deotharius, qui ayant donné ses biens » à Dieu, bâtit le lieu nommé *Arisidium*, » où il repose en paix, aprés y avoir été ordon« né Evêque. Le second est Firmin, qui fut Evê» que d'Uzez dans la premiere Narbonnoise, » prés d'*Arisidium*. Le troisiéme fut Aigulphe

(b) Vers l'an de Jesus Christ 597. Magneric avoit été fait Evêque vers l'an 566. *Coint. t. 2. Hist. Franc. an. 566. n. 61. p. 84.* Voyez le même, sous l'an 597. n. 9. p. 451. pour la succession des Evêques de Tréves, & comparez Brouver t. 1. p. 237. *Annal. Trevir.*

(c) *Gesta Trevir. c. 27. & Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 210.*

(d) *Vita S. Gangerici apud Surium, die xj. Augusti.*

(e) *Apud Duchesne.*

(f) De cujus tumulo rosarum virgulta prodierunt.

(g) *Antiqui catalogi mss.*

(h) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 81. vers l'an 581.

(i) *Gregor. Turon. l. 5. c. 5. pp. 206. 207.*

(k) Apparemment en l'an 570.

(l) Meurisse, p. 85. tiré du ms. de M. Praillon. Voyez aussi *Chronic. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 650. & vitam S. Clodulphi Episcopi Metens. sæcul. 2. Bened. p. 1044.*

» Evêque de Metz, à qui S. Gregoire le Grand » a écrit des lettres. Le même Aigulphe donna à l'Eglise de S. Etienne, qui est la Cathedrale de Metz, le Bourg d'*Arisidium*, & » obtint pour cela un Diplôme du Roy Theodebert. Il sacra aussi Evêque du même lieu » son frere Deotharius, sous cette condition, » que dans la suite des siécles, les Evêques de » Metz sacreroient, & établiroient les Prélats de cette Eglise. Son quatriéme frere fut » Gamard, qui fut pere de Godin, lequel eut » pour fille sainte Segoléne, & S. Goëric, qui » aprés avoir possedé la dignité Royale en Aquitaine, fut élevé à l'épiscopat de l'Eglise » de Metz. Enfin le cinquiéme des freres » d'Ansbert fut Regnifride, pere du Patrice » Nummole, qui réprima & battit les Lombards, qui faisoient une irruption dans la » France. Les deux sœurs sont Gode & Marie, » qui moururent vierges.

XLVII. *Mariage prétendu d'Ansbert & de Blitilde.*

» Le même Ansbert épousa Blitilde fille » de Clotaire, dont il eut trois fils, sçavoir » Ferreole, Moderic & Burtgise, & une fille » nommée Tharsitie. Ferreole fut Evêque » d'Uzez, & Moderic d'*Arisidium*; le troisiéme des fils d'Ansbert fut Arnoalde, qui » étant venu d'Aquitaine dans la Belgique, y » fut bien reçu par le Roy Gonthier, qui étoit » son oncle maternel; & comme ce Prince » n'avoit point d'enfans, il le déclara son héritier, & lui donna une femme nommée » Ode, d'une famille tres illustre de la race » des Suéves. Ode fut mere de S. Arnoû.

On forme sur cette Généalogie d'Ansbert de grandes difficultez, & les Sçavans sont fort partagez à son occasion. Chantereau le Fevre (m), M. de Valois (n), le P. Mabillon (o), & quelques autres Sçavans la croyent fausse, & forgée seulement sous le regne de Charles le Chauve (p). D'autres (q) la soutiennent véritable: mais il est facile d'en démontrer la fausseté. Les anciens Auteurs, & les monumens autentiques du temps de S. Arnoû, ne connoissent pas cette Généalogie. Il n'y a nulle apparence qu'un Evêque de Metz soit allé de son autorité établir un Evêque dans un Village, & dans un Diocése étranger, & si éloigné: cela est contre toutes les Regles Ecclesiastiques, & on ne voit pas que les successeurs d'Aigulphe, ayent jamais exercé aucune jurisdiction sur celui d'Arisite. Gregoire de Tours, Auteur contemporain, & tres bien informé de l'affaire de Moderic ou Munderic, qui exerça les fonctions épiscopales à Arisite, dit clairement qu'il y étoit Evêque avant la mort de Sigebert, c'est à dire avant l'an 575, & toutefois l'Auteur de la prétenduë Généalogie de S. Arnoû, veut que Deotharius frere d'Ansbert, qui vivoit sous le Pape S. Gregoire, & sous Theodebert, c'est à dire aprés l'an 576, ait été Fondateur, & premier Evêque d'Arisite. Ce même Auteur dit qu'Ansbert avoit épousé Blitilde fille de Clotaire: ce ne peut être de Clotaire II. né seulement en 584, qui est l'an de la mort de Chilperic son pere; ni de Clotaire I. qui mourut en 561. Aucun ancien Auteur ne lui donne Blitilde pour fille. On ne connoît pas le Roy Gonthier, dont parle cet Ecrivain, qui régnoit dans la Belgique, & qui reçut si bien Arnoalde, prétendu pere de S. Arnoû. Enfin S. Goëric, qui a été Evêque de Metz, n'a jamais été Roy dans l'Aquitaine. Je passe quantité d'autres contradictions de moindre consequence, qu'on peut lire dans les Auteurs, qui ont travaillé exprés sur cette matiere.

Chantereau le Fevre (r) ne croit pas qu'Arisite ait jamais été un Evêché. Il avouë que Munderic y a exercé l'épiscopat, avec l'agrément de l'Evêque de Rhodez, & comme par emprunt: mais il nie que ce lieu ait jamais été érigé en Evêché. Toutefois S. Gregoire de Tours (s) assure le contraire assez clairement, & M. de Valois (t) a remarqué plusieurs Evêques de ce lieu dans differens Auteurs. Il y en avoit un, nommé Emmon, au Concile de Reims, tenu en 625. Il est vrai que l'on ne connoît plus de Bourg de ce nom (u) prés de Rhodez, ni prés d'Uzez: mais on y voit un Bourg nommé Ariat, & un canton d'environ six lieuës, nommé Arsat (x), de la Province Ecclesiastique de Rhodez, qui peuvent dériver d'Arisite.

Quant aux lettres que S. Gregoire a écrites à Aigulphe, on en trouve une en effet, où ce saint Pontife recommande les Missionnaires, qu'il envoyoit en Angleterre (y) aux Evêques des Gaules, & en particulier, à Serene de Marseille, à Loup de Châlons, à Aigulphe, ou Agilphe, ou Agile de Metz, à Simplice de Paris, &c.

Au reste, quand les Historiens de Metz disent qu'Aigulphe étoit fils d'une fille de Clovis, il faut entendre le nom de fils dans un sens étendu, pour un descendant ou petit-fils; Aigulphe étoit trop éloigné de Clovis, qui est mort en 511, & n'avoit été fait Evêque que vers l'an 578, ou même plus tard.

Ce fut sous le Pontificat d'Aigulphe que se

(m) Chantereau le Fevre Considerat. historiq. t. 1. p. 82. 83. & discours historique sur le Mariage d'Ansbert & de Blitilde.

(n) *Vales. rerum Franc. l. 18.*

(o) *Mabillon. saculo. 2. Benedict. praf. & prafat. in vitam S. Arnulphi p. 149.*

(p) Nous avons un Poëme dedié à Charles le Chauve, où cette Généalogie est décrite.

(q) Meurisse Hist. des Evêques de Metz; Le Cointe *Annal. Franc. t. 2.* Le Pere Thomas d'Aquin Carme, dissert. sur ce sujet, imprimée à Paris en 1644. L'Anonyme refuté par Chantereau le Fevre. *Assertor Gallic.* sur Chifflet, &c.

(r) Chantereau le Fevre discours historique, pp. 96. 114. 115. 116.

(s) *Gregor. Turon. l. 5. c. 5. p. 207.* Apud Arisitensem vicum Episcopus instituitur, habens sub se plus minus Dioeceses quindecim.

(t) *Vales. notitia Galliar.*

(u) *Flodoard Historia Remens. l. 1. c. 5.*

(x) *Vide Ruinart. not. in Gregor. Turon. l. 5. c. 5.*

(y) *Gregor. magn. epist. l. 11. indict. 4. p. 1144.*

An de J. C. 605.

tint le Concile de Metz (z) en 590, dans lequel Giles Evêque de Reims, fut déposé, & les Princesses Basine & Crodielde Religieuses de Sainte Croix de Poitiers, reconciliées à l'Eglise, & absoûtes de l'excommunication. On dit qu'Aigulphe procura quelques biens à l'Abbaye de S. Pierre de Metz, par la faveur de Theodebert Roy d'Austrasie, & que ces biens sont principalement ceux que cette Abbaye possede à Aransi. On met la mort de notre saint Evêque au 22 de Novembre aprés l'an 601, puisqu'en cette année S. Gregoire le Grand lui écrivit, pour lui recommander ses Missionnaires qu'il envoyoit en Angleterre.

XLVIII. *Les Serviteurs de Gontran-Boson violent un tombeau à Metz.*

On rapporte (a) aussi au temps d'Aigulphe ou d'Agiulphe, un évenement arrivé à Metz avant la mort de Gontran-Boson, c'est à dire avant l'année 587. Une personne riche, & parente de ce Boson, ayant été enterrée dans une Eglise hors la Ville de Metz avec beaucoup de nippes, & d'or & d'argent, suivant la coutume de ce temps-là, Boson commanda à quelques-uns de ses gens d'ouvrir ce tombeau, & d'enlever les richesses qui y étoient enfermées. Ils prirent leur temps pendant que l'Evêque, & les principaux des Citoyens, étoient allez dans cette Eglise, apparemment celle des SS. Apôtres, nommée depuis de saint Arnoû, pour y célébrer la fête de S. Remy. Ils entrerent dans le lieu où cette Dame avoit été enterrée; & ayant fermé les portes sur eux, ils la déterrerent, & tirerent de son tombeau tout ce qu'ils y trouverent de plus précieux. Les Moines de cette Eglise y accoururent, mais ils ne purent ouvrir les portes, & les serviteurs de Boson, chargez des dépouilles de la morte, monterent à cheval, & s'enfuirent.

Cependant ayant fait attention qu'on pourroit bien les poursuivre, & les punir rigoureusement, ils revinrent dans la même Eglise, & y demeurerent comme dans un azyle, ayant remis sur l'Autel ce qu'ils avoient pris, & criant que c'étoit leur maître Boson, qui leur avoit commandé cette action. L'affaire fut portée à une Assemblée que le Roy Childebert tenoit alors à *Belsonancum*, peut-être Bastogne, au milieu de la forêt d'Ardenne, où Boson fut cité; & n'ayant rien à répondre, il fut obligé de prendre la fuite; & l'on confisqua tout ce qu'il avoit reçu de la liberalité du Roy en Auvergne.

XLIX. *Arnoald Evêque de Metz, est-il pere de S. Arnoû?*

Agiulphe ou Aigulphe eut pour successeur dans l'Evêché de Metz, son neveu Arnoalde, dont on ne sçait presqu'aucune particularité. Je crois même que sa qualité de neveu d'Aigulphe, n'est fondée que sur la fausse Généalogie de S. Arnoû, que nous avons réfutée ci-devant. C'est sur le même fondement, qu'on avance qu'il fut pere de S. Arnoû, & qu'aprés avoir quitté sa femme de gré à gré, il se retira dans la solitude de Glandieres, où il fonda l'Abbaye de Longeville, & que de là il fut élevé sur le Siége de l'Eglise de Metz.

An de J. C. 605.

D'autres (b) distinguent Arnoalde Fondateur de Glandieres, d'Arnoalde Evêque de Metz. Le premier, dit-on, fut pere de S. Arnoû, & enterré à Glandieres. Le second fut enterré prés de Sarbrich, dans une Eglise de son nom, qui aprés avoir été long-temps Collégiale, a été enfin abandonnée & ruïnée, & dont les biens sont aujourd'hui possedez par les Lutheriens. D'autres enfin soutiennent que le pere de S. Arnoû ne s'appelloit pas Arnoalde, mais Botgise (c), ou Bodagisle (d). Il est nommé de ce nom dans un titre de Loüis le Débonnaire, pour l'Abbaye de Longeville, où il est dit qu'il a fondé cette Abbaye avec Digne & Undo. Enfin plusieurs croyent qu'Arnoalde pere de S. Arnoû, & Bodagisle Fondateur de Longeville, ne sont qu'un même homme, qui ne fut jamais Evêque, & qui aprés avoir vêcu quelque temps dans le Monastere de Longeville avec Digne & Undo, y mourut en paix (e), & y fut honoré du titre de Saint.

Quant à Arnoalde Evêque de Metz, on a un titre d'Advence Evêque de cette Eglise, de l'an 857, qui porte (f) qu'un certain Rolon Officier de Lothaire Roy de Lorraine, s'étant emparé de la Terre de Merkinghen, située sur la Saare, Advence Evêque de Metz en porta ses plaintes au Roy; & lui presenta la Chartre originale de la donation de Merkinghen, faite par le Roy Theodebert à l'Evêque Arnoalde. Le Prélat ajoute qu'Arnoalde y avoit établi une communauté de Clercs, sous la jurisdiction de l'Eglise de Metz; qu'il y avoit été enterré; & que dans la suite ce Monastere avoit pris le nom d'Arnoalde son Fondateur. Le Roy Theodebert dont il est parlé ici, est Theodebert II. auquel S. Gregoire le Grand écrivit, pour lui recommander ses Missionnaires en 596, & qui mourut en 612.

On n'est pas d'accord sur la durée de l'épiscopat d'Arnoalde. Les uns ne lui donnent que huit ans, les autres lui en donnent vingt-quatre. On trouve son nom à la fin d'un Diplôme de l'an 620, qui est la Fondation du Monastere de Remiremont, faite par S. Romaric (g); & c'est apparemment cette piéce qui a fait donner à Arnoalde vingt-quatre ans d'épiscopat: mais comme elle n'est d'aucune autorité, & qu'on a d'ailleurs des preuves que Pappole

(z) *Vide t. 5. Concil. p. 1596. & Gregor. Turon. l. 9. c. 38. & seq. l. 10. c. 19. 20.*

(a) *Gregor. Turon. l. 8. c. 21. p. 304.*

(b) Voyez Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 96. 97. 98. *Cointius, Annal. Eccles. Franc. t. 2. p. 474. ad an. 599. n. 29.*

(c) *vita sanctæ Odæ viduæ Vide Mabillon. sæcul. 2. Bened. p. I.*

(d) *Ita Martyrolog. S. Naboris, & inscriptio antiqua in Ecclesia Parochiali Longa-villa, seu Glander. apud Meurisse, pp 95. 96.*

(e) *Martyrol. S. Naboris, ad 15 kalend. Januar. apud Meurisse, p. 95.*

(f) Benoit Histoire mſ. de Metz, l. 3. c. 5. Chancellerie de Vic, Layette S. Arnoald.

(g) Meurisse Hist. de Metz, pp. 97. 98.

son successeur étoit déja Evêque en 608 ou 609, nous sommes obligez de dire qu'il n'a pû être Evêque de Metz qu'environ huit ans.

L. *Fondation de l'Abbaye de Longeville ou Glandieres.*

On rapporte au temps d'Aigulphe ou d'Arnoald, la fondation des Monasteres de Longeville, de S. Pierre de Metz, & de sainte Glossinde. L'Abbaye de Glandieres ou de Longeville, fut fondée, ainsi qu'on l'a dit, par les SS. Digne, Bodagisle & Undon, qui y moururent, & y furent enterrez vers l'an 580 ou 590. D'autres en rapportent l'origine à S. Fridolin (b), qui aprés avoir vêcu assez longtemps dans le Monastere de S. Hilaire de Poitiers, vint au Diocése de Metz, & y fonda les Abbayes d'Hilariaque ou de S. Avold, & de Longeville.

An de J. C. 605.

LI. *Sainte Glossinde, sa vie, son Monastere.*

A l'égard de sainte Glossinde, on a sa vie écrite, à ce qu'on croit, par le B. Jean de Gorze (i), qui vivoit au dixiéme siécle, ou par Jean Abbé de S. Arnoû, qui vivoit vers le même temps : mais cet Ecrivain avoit devant les yeux une autre vie plus ancienne, dont il a seulement changé le stile. Sainte Glossinde vivoit sous le regne de Childeric Roy d'Austrasie, qui mourut en 673. Son pere étoit Vintrion (k) Duc de Champagne, qui fut mis à mort à la sollicitation de Brunehaut, sous le regne de Theodebert en 698. Sa mere se nommoit Godile. Glossinde conçut dés sa plus tendre jeunesse le desir de se consacrer à Dieu, & ses parens la promirent en mariage à un jeune Seigneur appellé Obolène : mais le jour même qu'on devoit célébrer le mariage, & l'épouse étant déja conduite chez son époux, avec un grand nombre de personnes de condition, tout d'un coup on vint de la part du Roy citer Obolène, pour répondre sur divers chefs d'accusation que l'on formoit contre lui. Aprés avoir été interrogé, on le mit en prison, où il demeura un an entier, & d'où il ne sortit que pour perdre la tête.

Glossinde regarda cet évenement comme un coup du Ciel, qui favorisoit la résolution où elle étoit de se donner à Dieu : mais ses parens, sans consulter son inclination, la promirent de nouveau à un jeune homme de qualité. Glossinde dans cette occasion crut ne devoir pas obeïr à son Pere. Elle se sauva à l'Eglise, & s'y tint comme dans un azyle. Son Pere voulut la mener à Tréves, où il avoit une sœur nommée Rothilde, femme d'un grand merite, afin qu'elle persuadât à Glossinde de se soumettre à sa volonté : mais Glossinde aima mieux se retirer à Metz (l) ; & s'etant jettée dans l'Eglise de S. Etienne, elle y demeura entre l'Autel, & la Confession du saint Martyr, où il y a de son sang, & plusieurs autres Reliques. Ses parens l'y suivirent bien-tôt, & n'oublierent rien pour l'obliger à sortir de cet azyle : mais elle demeura inebranlable ; & comme on faisoit garde devant l'Eglise pour la saisir aussitôt qu'elle sortiroit pour quelque necessité, elle demeura six jours entiers sans sortir, & sans prendre aucune nourriture. Le septiéme jour, qui étoit un Dimanche, on vit paroître un homme d'un visage angelique, accompagné de deux jeunes hommes, qui vint lui donner le sacré voile de la virginité.

An de J. C. 605.

Alors ses parens cesserent de la poursuivre, & de la porter au mariage ; & sainte Glossinde alla de son propre mouvement trouver à Tréves sa tante Rothilde, qui étoit célébre par sa vertu & sa probité. Elle y demeura quelque temps dans les exercices de la pieté ; puis elle revint à Metz, où ayant rassemblé une troupe de vierges, qui vouloient imiter son exemple, elle bâtit dans la Ville un Monastere, dans un lieu propre à son dessein, & dont le fond appartenoit à sa famille. Elle y vêcut six ans, & le gouverna comme Abbesse ; aprés quoi elle mourut en paix, âgée de trente ans, vers l'an de J. C. 609 ou 610 (m), le 8 des kalendes d'Août, ou le 25 de Juillet. Elle fut enterrée dans l'Eglise des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû : car sainte Glossinde avoit voulu que cette Eglise fût le lieu de la sepulture de ses Sœurs. Son corps y demeura pendant environ vingt-cinq ans ; aprés quoi on l'en tira, pour le reporter à son Monastere, qui subsiste encore aujourd'hui sous la Regle de S. Benoît. Telle est l'origine de l'Abbaye de sainte Glossinde de Metz. Le relâchement s'y étant glissé, George de Bade en 1481, y remit la Réforme, & M. d'Aubusson l'a continuée, avec les adoucissemens & les mitigations que la foiblesse des derniers siécles a obligé d'admettre dans la plupart des observances religieuses.

LII. *Fondation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz.*

Celle de S. Pierre de la même Ville, fut aussi bâtie pour des Filles vers le même temps. On en attribuë la fondation à Eleuthere Duc des François, qui y établit pour premiere Abbesse sainte Valdrade, appellée vulgairement sainte Valdrée ou Vaudrée. Elle vivoit (n) sous les regnes de Thierry & de Theodebert, & étoit d'une naissance tres illustre, puisqu'elle étoit alliée aux Rois dont nous venons de parler. Eleuthere bâtissant alors dans l'enceinte des murs de Metz une Abbaye de vierges, à qui il donna des revenus suffisans pour entretenir trois cens Religieuses, il choisit pour premiere Abbesse de ce Monastere sainte Valdrée sa parente.

Celle-ci, pour favoriser l'établissement du Duc Eleuthere, fit une donation de tous les biens dont elle avoit hérité, à la même Abbaye de S. Pierre,

(b) *Mabillon, t. 1. l. 8. p. 221. annal. Bened. Ejusdem extractatio ad calcem, t. 2. p. 716.*
(i) *Vide apud Mabillon. sac. 2. Bened. p 1087.*
(k) *Fredegar. Chronic. c. 14. & 18.*
(l) *Vita sancta Glodesind.* Urbem populis potentiâ ipsaque sui antiquitate terrâ marique memorabilem Metim, seu Mediomatricum maluit expetendam.
(m) *Vide Mabillon loco citato p. 1089.*
(n) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 103. *Mabill. sacul. 2. Bened. pp. 63. 64.*

An de J.C. 605.

de S. Pierre, & par l'entremise de l'Evêque Papole, elle en obtint la confirmation de Theodebert Roy d'Austrasie, la seconde année de son regne (o), qui revient à l'an de J. C. 596. On honore la mémoire de sainte Valdrée le 3e des nones de May, c'est à dire le 5 de ce mois. L'Abbaye de S. Pierre fut bâtie, premiérement où est à present la Citadelle de Metz, & où l'on voit encore quelques restes de l'Eglise. Ensuite en 1552 elle fut transferée au lieu où étoit la Commanderie de S. Antoine, dans la Paroisse de S. Victor, où elle est aujourd'hui.

Adalberon I. Evêque de Metz, répara cette Abbaye, & lui fit rendre par l'Empereur Othon I. en 960 (p), les biens qu'on lui avoit enlevez. Quelques années aprés, Othon II. sollicité par l'Imperatrice Theophanie, par Theodoric Evêque de Metz, & par Frideric Duc de Lorraine, confirma, étant à Thionville en 977, ce que son Pere avoit fait en faveur de cette Abbaye. Othon III. en fit de même en 993. Ce Monastere étoit apparemment tombé dans le relâchement avant l'épiscopat d'Adalberon I. puisque ce Prélat y établit l'observance de la Regle de S. Benoît, en obtint la confirmation des Empereurs, & le droit d'y élire une Abbesse par les Religieuses.

L'Abbaye de S. Pierre est aujourd'hui en quelque sorte secularisée. Les Dames qui la composent, se disent Chanoinesses. Elles ne reçoivent que des filles de qualité, qui conservent quelques pensions de leur famille, pour les aider à s'entretenir, avec ce qu'elles tirent de l'Abbaye. L'Evêque George de Bade voulut en 1459 les obliger à la réforme (q). Hector d'Ailly Evêque de Toul, & Vicaire General de l'Evêché de Metz, reprit ce dessein en 1531, & l'Evêque de Madaure Suffragant de Metz, en 1635 : mais leurs desseins demeurerent sans exécution. Les Abbesses de S. Pierre sont obligées de faire leurs reprises du Duc de Lorraine, tenant d'une main le livre des Evangiles & le calice, & de l'autre, la crosse abbatiale. Ce droit est venu à nos Ducs, de leur qualité de Vouez de l'Abbaye de S. Pierre. L'Empereur Othon I. en 960, permet aux Religieuses de se choisir un Voué ; & dés l'an 1151, le Duc Mathieu se qualifie de Voüé de ce Monastere.

Il y a une tres ancienne Confraternité de prieres entre les Chanoines de la Cathedrale de Metz, ceux de S. Sauveur de la même Ville, les quatre Abbayes de Benedictins, sçavoir S. Arnoû, S. Clement, S. Vincent & S. Symphorien, & les deux Abbayes de Dames non cloîtrées, sçavoir de S. Pierre, & de Sainte Marie ; qui consiste en ce que les Chanoines dont nous parlons, doivent assister aux Obseques des Religieux décedez de ces quatre Abbayes, & à celles des Dames de S. Pierre, & de Sainte Marie ; & réciproquement ces Religieux & ces Dames assistent aux funerailles des Chanoines décedez, moyennant certaine rétribution qu'ils se donnent, & qu'ils reçoivent respectivement.

An de J. C. 605.

LIII. *Abbaye de S. Symphorien de Metz.*

L'Abbaye de S. Symphorien de Metz fut fondée par S. Papole Evêque de cette Ville, qui succéda à S. Arnoalde vers l'an 608, & qui eut pour successeur S. Arnoû vers l'an 614 (r). Ainsi il en faut mettre la fondation entre ces deux années. Il la dédia d'abord aux SS. Innocens ; car elle n'a porté le titre de S. Symphorien, que depuis l'Evêque Adalberon II. qui y mit des Reliques de ce S. Martyr, & qui rétablit l'Abbaye. Elle fut d'abord placée au dehors & au midy de la Ville, assez prés des murs, sur le penchant d'une colline fort agréable. On ne sçait au juste si elle fut alors habitée par des Clercs (s), ou par des Moines de S. Colomban. S. Papole la combla de biens, & y choisit sa sepulture. En 1513 son tombeau fut découvert dans les ruïnes de l'Abbaye, long-temps aprés sa démolition & sa translation ; car étant aux Portes d'une grande Ville, & fort exposée aux courses des Barbares, & aux malheurs de la guerre, elle a souvent essuyé plusieurs fâcheuses révolutions.

Dés l'an 992. l'Empereur Othon III. dans un Diplôme qu'il lui donna, témoigne que depuis long-temps elle étoit ruinée & abandonnée, & que l'Evêque Adalberon l'avoit rétablie, y avoit mis des Religieux, qui observoient la Regle de S. Benoît, & leur avoit donné pour Abbé un saint homme nommé Fingenius, Ecossois de naissance, célébre en ce temps-là pour sa grande régularité, & qui étoit aussi Abbé de S. Felix de Metz, & de S. Vanne de Verdun. C'est ce que nous examinerons ailleurs.

LIV. *Carimere Evêque de Verdun.*

Aprés la mort de S. Airy Evêque de Verdun, arrivée vers l'an 591, Carimere Référendaire du Roy Childebert, fut nommé à cet Evêché (t). Gregoire de Tours (u) raconte que Carimere n'étant encore que Réferendaire, fut guéri du mal des dents par un morceau de la porte de la Chapelle de S. Medard de Soissons, n'ayant pû entrer dans la Chapelle, ni prendre des baguettes qui l'environnoient, parce qu'il la trouva fermée. L'office de Réferendaire étoit à peu prés le même, qu'est aujourd'hui celui de Maître aux Requêtes. Son élection fut traversée par un certain Abbé, nommé Bucciovalde (x), & dont le peuple de Verdun redoutoit la hauteur & l'or-

(o) Le texte rapporté par Meurisse, lit *Thierry :* mais il faut lire *Theodebert*, qui étoit Roy d'Austrasie, & regnoit à Metz. Il faut voir le cartulaire de l'Abbaye de S. Pierre, dans la Biblioteque de M. Seguier.

(p) Voyez Meurisse, p. 104.

(q) Benoit Hist. ms. de Metz.

(r) Hist. ms. de S. Symphorien.

(s) Meurisse Hist. de Metz, p. 99.

(t) *Gregor. Turon. l. 9. c. 23. p. 448.*

(u) *Gregor. Turon. de gloria Confess. c. 95. p. 977.*

(x) Vassebourg, antiquitez de la Gaule Belgique, fol. lxxviii. & lxxxv.

An de J. C. 605.

gueil; car il passoit pour homme vain, d'où vient qu'on lui donnoit par dérision le nom de *Buccus Validus* (y). Cet homme étant donc venu en diligence à la Cour de Childebert, mit dans ses interêts la Reine Brunehaut, & par son moyen fut nommé à l'Evêché : mais les Deputez du peuple de Verdun firent tant de remontrances au Roy, qu'il leur accorda Charimere. Ce Prélat, quoi qu'élevé dans les dignitez seculieres, & dans les affaires temporelles, ne laissa pas de s'acquitter parfaitement de toutes les fonctions épiscopales. On dit que les saints Missionnaires que S. Gregoire le Grand envoyoit en Angleterre, étant venus à Metz à la Cour du Roy d'Austrasie, passerent ensuite par Verdun, & y étant arrivez au mois d'Avril, engagerent Charimere & son Clergé, à imiter les grandes Litanies que saint Gregoire avoit instituées quelque temps auparavant dans Rome, à l'occasion des inondations & de la peste qui ravageoient l'Italie. Charimere mourut en 605, aprés quatorze ans d'épiscopat, & fut enterré dans son Eglise Cathedrale.

LV. *Godon, Hermenfroy & Paul, Evêques de Verdun.*

Il eut pour successeur Godon, qui assista au Concile de Reims en 625 (z), & qui n'a pas été connu par Vassebourg. A Godon succéda Hermenfroy vers l'an 626 ou 627. Il avoit pris naissance dans un Château prés de Strasbourg (a). Il fut élevé dans la Cour de Childebert Roy d'Austrasie, avec les Princes Theodebert & Thierry, fils de ce Roy. Aprés la mort de Childebert, il s'attacha à Thierry Roy de Bourgogne. S. Colomban étant venu à la Cour de ce Prince, Hermenfroy se mit sous sa discipline, & se fit Religieux dans son Monastere de Luxeuil. Aprés le décés de Charimere, il fut choisi par le peuple de Verdun, pour lui succeder; & avec l'agrément de Theodebert Roy d'Austrasie, il fut tiré du Monastere de Luxeuil, & installé dans cet Evêché. Il le gouverna saintement, & mourut aprés douze ans d'épiscopat, vers l'an de J. C. 639. Il eut pour successeur S. Paul, que l'on compte pour treiziéme Evêque de Verdun.

LVI. *Prémon Evêque de Toul. Antimonde & Endulus lui succedent.*

Prémon successeur d'Alodius dans l'Evêché de Toul, fut enterré, comme la plupart de ses prédecesseurs, dans le cimetiere de S. Mansuy. On ne sçait aucun détail de sa vie : mais on dit (b), qu'Antimonde qui lui succéda, avoit eu soin des Ecoles épiscopales de Toul, & qu'il avoit gouverné la communauté de Religieux ou de Clercs, qui demeuroient dans l'Abbaye de S. Evre. L'inclination pour la retraite, qu'il prit dans ce Monastere, le porta à chercher la solitude, & à s'y retirer aussi souvent que ses occupations le lui permirent. L'odeur de sa sainteté, & la douceur de sa conduite, lui attirerent un bon nombre de disciples, entre lesquels on compte les SS. Agent, Pient, & sainte Colombe, qui sont morts & enterrez à Moyenvic; & l'Eglise Paroissiale de cette Ville, les honore comme ses Patrons. S. Gundebert Evêque de Sens, & Fondateur de l'Abbaye de Senones, en 661, se retira prés du tombeau de ces Saints, pour avoir part à leurs merites, & on croit qu'il fut enterré au même lieu. La tradition de Moyenvic veut que les SS. Pient & Agent, & sainte Colombe, ayent été couronnez du martyre : mais le manuscrit de S. Mansuy (c) porte qu'ils moururent en paix; & d'ailleurs du temps d'Antimonde, nous ne connoissons point de persécuteurs dans ce pays-ci. Cet Evêque augmenta le Monastere de S. Evre, & composa quelques Ecrits, & quelques Répons en l'honneur de ce Saint.

Endulus, ou Endulanus, ou Entulanus, qui succéda à Antimonde, étoit natif de Toul (d). Il mérita l'estime & l'amitié des Rois d'Austrasie, & procura divers fonds de terres à son Eglise; par exemple, l'Abbaye de S. Pient à Moyenvic, qui est à present la Paroisse du Lieu. Theodebert II. Roy d'Austrasie, confirma par une Charte dattée du 8e de son regne *, l'acquisition qu'il avoit faite du Village de Lucey, & de quelques autres lieux (e). Il eut pour successeur Theutfride.

* An de J.C. 602 ou 603.

LIVRE NEUVIEME.

I. *Guerre entre Theodebert & Thierry.*

'An 610, les deux Rois Theodebert & Thierry se firent une rude guerre, dont voici l'occasion (f). Childebert Roy d'Austrasie, avoit avant sa mort reglé le partage de ses Etats entre les deux Princes ses fils, de maniere que l'Austrasie demeureroit à Theodebert, à condition qu'on en démembreroit l'Alsace, le Suntgau, & le Turgau en faveur de Thierry son second fils, Roy de Bourgogne. Theodebert avoit toujours souffert tres impatiemment ce partage. Enfin en 610 il s'empara de l'Alsace à main armée *, à la maniere des Barbares, dit l'Historien, c'est à dire, sans avoir déclaré la guerre. Aussi-tôt le Roy de Bourgogne se mit en état d'en tirer vengeance, &

* An de J.C. 610.

(y) *Bertar. Hist. Episcop. Virdun. p. 236. t. 12. Spicileg.*
(z) *T. 5. Concil. Labb. p. 1689.*
(a) Vassebourg, fol. xc. xcj.
(b) *Codex S. Mansueti.* Voyez les Preuves. Benoît Hist. de Toul, p. 248.
(c) Reliqui quamplurimi, quicum prædicto Domno Antimundo obsecundantes Deo, in pace facti sunt.
(d) Benoit Hist. de Toul, p. 250.
(e) *Luciacus*, Lucey. *Videliacum*, Villers S. Etienne. *Bucuiliacum*, Bouq. *Ardinio sive Tuliacum*, Tulié.
(f) *Fredegar. Chronic. c. 37. 38. pp. 626. 627.*

An de J. C. 610.

de recouvrer ce pays. Il demanda du secours au Roy de Soissons son cousin : mais celui-ci ayant consulté sur cette proposition S. Colomban, qui étoit alors à sa Cour (g) fuyant la persécution de Brunehaut ; le Saint lui dit de ne point entrer dans les differends des deux Rois ; que Dieu avoit sur lui des desseins de bonté, qui s'exécuteroient bien-tôt, & que dans trois ans il seroit seul maître paisible des Etats de l'un & de l'autre. Ainsi Clotaire demeura neutre, & ne donna du secours ni à l'un ni à l'autre.

Cependant avant que d'en venir aux armes, on mit l'affaire en négociation (h), & on tint une Assemblée à Selz sur le Rhin, entre Saverne & Haguenau. Thierry Roy de Bourgogne y vint avec dix mille hommes (i) ; mais Theodebert fit avancer une grosse Armée, qui investit de tous côtez le Roy de Bourgogne, & le serra de si prés, qu'il fut obligé de céder tout ce que voulut Theodebert. Les deux freres se separerent, & Theodebert demeura en possession de ce qu'il avoit envahi. Mais Thierry résolut de reprendre ce qu'on lui avoit ainsi ravi par violence. Il engagea premiérement Clotaire Roy de Soissons, à demeurer dans la neutralité, en lui promettant de lui rendre ce qui étoit entre l'Oise & la Seine, nommé vulgairement le Duché de Dentelin, si Dieu lui donnoit la victoire contre le Roy Theodebert *. Ensuite il fit ses préparatifs pour entrer de bonne heure en campagne contre le Roy d'Austrasie. Dés le mois de May de l'an 612 *, il rassembla son Armée à Langres ; & l'ayant fait marcher par Andelot sur la petite riviere de Rognon, au pied de la montagne où étoit autrefois la forteresse de Montesclair, il attaqua la Ville de Nays, anciennement célébre & bien fortifiée, aujourd'hui petit Village sur l'Ornez prés Ligny en Barrois. Thierry s'en rendit maître, & s'avança jusqu'à Toul (k), où se trouva le Roy d'Austrasie avec son Armée. Les deux Rois y donnerent la bataille, qui fut des plus sanglantes, & où Theodebert fut entiérement défait.

* An de J. C. 611.

* An de J. C. 612.

II. *Theodebert est vaincu prés de Toul, & se retire à Metz. Il est vaincu de nouveau à Tolbiac. Le jeune Prince Merouée est mis à mort.*

Ce Prince se sauva d'abord à Metz, & de là à Cologne. Thierry le suivit : mais Theodébert ayant assemblé une nouvelle Armée, composée de Saxons, d'Allemands & de Thuringiens, vint se poster à Tolbiac, lieu fameux par la victoire que Clovis y avoit autrefois remportée sur les Allemands. Thierry ayant traversé les Ardennes, se rendit au même endroit. Il s'y donna un nouveau combat, qui fut un des plus sanglans qu'on eût jamais vû parmi les François. On y combattit avec tant de fureur & d'acharnement, que l'on vit aprés la bataille, plusieurs corps morts tout droits, parmi les tas de cadavres entassez l'un sur l'autre, & si serrez, que les derniers n'avoient pû tomber, & étoient demeurez sur leurs pieds comme vivans. Theodebert fut battu une seconde fois, & son Armée poussée jusqu'à Cologne. Thierry le poursuivit, prit tous les trésors, qu'il avoit réfugiez dans cette Ville ; & ayant passé le Rhin, envoya aprés lui son Chambellan, nommé Berthaire, qui l'atteignit dans sa fuite, & le présenta à Thierry, aprés lui avoir ôté les ornemens royaux. Thierry fit présent à Berthaire du cheval & de l'équipage de Theodebert, & envoya ce miserable Prince prisonnier à Châlons sur Saone. Ensuite on lui amena le jeune Prince Merouée, fils de Theodebert. Il ne fut touché de compassion ni de la foiblesse de ce Prince, qui n'étoit qu'un enfant, ni de son innocence, car il portoit encore les habits blancs, qu'il avoit reçus au baptême. Un de ses Gardes l'ayant pris par le pied, le frappa contre une pierre, & lui fit sauter la cervelle (l). Brunehaut fit couper les cheveux à Theodebert, pour lui ôter toute esperance de remonter sur le Trône (m) : mais sa vengeance n'étant pas encore satisfaite, elle porta Thierry à le mettre à mort *. Ainsi Thierry reünit le Royaume de Bourgogne à celui d'Austrasie.

An de J. C. 611.

* An de J. C. 613.

III. *Mort de Thierry.*

Cependant Clotaire Roy de Soissons, s'étoit mis en possession du Duché de Denteline, situé entre la Seine & l'Oise, qui lui avoit été promis par Thierry. Celui-ci le trouva fort mauvais, & envoya des Ambassadeurs, pour sommer Clotaire de quitter ce pays, avec menace, au cas de refus, de lui déclarer la guerre (n). Clotaire tint ferme, & se prépara à une rigoureuse résistance. Thierry marchant contre lui avec son Armée, fut attaqué, comme il étoit à Metz, d'une dyssenterie, qui l'emporta en peu de jours, la vingt-sixiéme année de son âge, & la dix-septiéme de son regne, l'an de J. C. 613 *. Ainsi Clotaire se voyant, lorsqu'il y pensoit le moins, délivré d'un puissant ennemi, prit des mesures pour se faire reconnoître Roy d'Austrasie & de Bourgogne (o). Il avoit un puissant parti parmi les Seigneurs de ces deux Royaumes ; les enfans de Thierry étoient fort jeunes, & hors d'état de regner par eux-mêmes ; Brunehaut n'étoit nullement aimée de la plupart des Grands ; Clotaire se trouvoit à la tête d'une bonne Armée ; tout sembloit conspirer à favoriser son ambition :

* An de J. C. 613.

(g) *Jonas vita S. Columbani.*

(h) *Fredegar. Chronic. c. 37. p. 616.*

(i) *Fredegar. ibid.* Cum *Scaritis* tantùm decem millibus accessit. *Scarita* signifie des cavaliers, derivé de *Scara* ; d'où vient Escadron & Escarmouche.

(k) *Fredegar. c. 38. p. 618.* Lingonas de universis Regni sui provinciis, mense medio exercitus adunatur, dirigensque per Andelaum, Nasio castro capto, Tullum civitatem perrexit ; ibique Theodebertus cum Austrasiorum exercitu obviam pergens, in Tullensi campania confligunt certamine, &c. *Vide notas Ruin. in Fredegar. loco citato.*

(l) *Marii Chronic.* Nepotem proprium, ad pettam in albis elidi jussit.

(m) *Fredegar. Chronic. c. 42. p. 623. Aimoin. l. 3. Jonas vita S. Columbani. Vide Cointium, an. 613. c. x. pp. 648. 649.*

(n) *Fredegar. Chronic. c. 38. 39.*

(o) *Fredegar. Chronic. c. 40.*

An de J.C. 613.

Arnoû & Pepin, qui étoient tres puissans dans l'Austrasie, le favorisoient, & ils le firent recevoir dans plusieurs Villes. Enfin il s'avança jusqu'à Andernach, Ville célèbre & bien fortifiée sur le Rhin, entre Boon & Coblentz, & il y entra sans résistance.

IV. *Clotaire est reconnu Roy d'Austrasie, à l'exclusion des Enfans du Roy Thierry.*

D'un autre côté, Brunehaut (p) prenoit des mesures pour assurer la succession de Thierry aux quatre Princes qu'il avoit laissez, sçavoir Sigebert, Childebert, Corbon & Merouée. Le plus âgé des quatre, qui étoit Sigebert, n'avoit encore que dix ans. Elle travailloit à le faire reconnoître pour Roy des deux Royaumes, d'Austrasie & de Bourgogne : mais Clotaire ne lui ayant pas donné le loisir d'exécuter ses projets, elle se retira de Metz à Vorms (q), & envoya de là à Clotaire, pour le prier de ne pas envahir les États des Princes ses enfans, à qui Thierry leur pere les avoit laissez, & d'en retirer ses Troupes : mais Clotaire répondit, qu'il s'en tiendroit à ce que les Seigneurs en décideroient dans une Assemblée de la Nation. Brunehaut, à tout évenement, avoit envoyé le Prince Sigebert son fils, accompagné de Varnacaire ou Garnier, & d'Alboin, au delà du Rhin en Thuringe, pour le faire reconnoître par les peuples de ce pays-là, qui obeïssoient aux Rois d'Austrasie, & pour y ramasser une Armée capable de tenir tête à Clotaire, au cas qu'il persistât dans la résolution d'usurper les Royaumes de Thierry.

Mais ayant eu avis que Garnier étoit gagné par Clotaire, & qu'il le favorisoit secretement, elle écrivit à Alboin, & aux autres Seigneurs, qu'ils eussent à se défaire de Garnier, comme d'un homme dévoué aux ennemis de son fils. Garnier reçut les tablettes enduites de cire, les lut, & les ayant rompuës, en jetta par terre les morceaux, qui furent ensuite trouvées par un des domestiques d'Alboïn, qui les reünit, & les remit à son Maître (r). Garnier informé par là du danger qu'il couroit, songea sérieusement aux moyens de faire périr les enfans de Thierry, & de procurer le Royaume à Clotaire. Il le fit toutefois avec tant de prudence, qu'on ne s'apperçut de rien ; & il sçut se tenir si bien sur ses gardes, qu'Alboïn ne put exécuter ce que la Reine lui avoit commandé. Ils revinrent donc de Thuringe, & amenerent les secours qu'on attendoit. Brunehaut même ne feignit pas de mener encore Garnier en Bourgogne, lorsqu'elle y alla avec les Princes ses fils, pour les faire reconnoître par les principaux Seigneurs de ce pays (s).

Mais les Grands, les Evêques & les Seigneurs ne pouvoient souffrir Brunehaut ; ils résolurent de la perdre avec ses enfans, & de se donner au Roy Clotaire. Lors donc que le jeune Sigebert se fut avancé avec son Armée jusques dans les campagnes de Châlons sur Marne, & que Clotaire, qui avoit dans son Armée plusieurs Seigneurs Austrasiens ; eut passé l'Aine, pour le venir combattre, tout d'un coup, lorsqu'on fut prêt d'en venir aux mains, les Generaux de Sigebert firent sonner la retraite, & toute son Armée tourna le dos, & s'enfuit (t).

Clotaire, ainsi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs de l'Armée de Sigebert, ne poursuivit pas les fuyards ; il se contenta de suivre lentement l'Armée, & de la laisser se dissiper d'elle-même. Il arriva sur la Saône, & prit trois fils de Thierry, sçavoir Sigebert, Corbon & Merouée ; le quatriéme, nommé Childebert, s'étant sauvé, sans qu'on l'ait jamais revû depuis. Sigebert & Corbon furent mis à mort : mais il sauva le jeune Merouée, qu'il avoit tenu sur les Fonts, & le fit secretement conduire dans la Neustrie, où il vécut assez long-temps comme personne privée.

V. *Mort malheureuse de Brunehaut.*

A l'égard de Brunehaut, elle s'étoit d'abord sauvée au delà du Mont Jura, dans la Ville d'Orbe ou Orbac, située entre le Mont Jura, & le Lac de Genéve : mais elle en fut tirée, & amenée à Thierry, qui étoit alors sur la petite riviere de Navigéne, qui se jette dans la Saône. Ce Prince, héritier de la haine de Frédegonde sa mere contr'elle, lui reprocha la mort de dix Rois, dont on lui imputoit la perte. Ces dix Rois sont Sigebert son mari, Merouée fils de Chilperic, Chilperic lui-même, époux de Frédegonde, Merouée fils de Clotaire, Theodebert II. Roy d'Austrasie, un des fils de ce Prince, Thierry dernier Roy de Bourgogne, mort à Metz peu auparavant, & ses trois enfans, qui venoient d'être mis à mort.

La haine qu'on portoit à cette Princesse, faisoit qu'on mettoit sur son compte, comme il est ordinaire, bien des choses dont elle étoit innocente : mais il n'est que trop certain, que son ambition lui fit commettre bien des crimes, qui causerent une infinité de maux dans la France. Clotaire la livra aux bourreaux, qui la tourmenterent par divers supplices pendant trois jours (u). Aprés quoi on la fit monter sur un chameau, & promener par tout le Camp, où elle essuya toutes les insultes des Troupes. Enfin on l'attacha par les cheveux, par un bras & par un pied, à la queuë d'un cheval fougueux, qui la mit en piéces à coups de pieds, en la traînant de tous côtez par le Camp. Telle fut la fin de la Reine Brunehaut. Son corps fut brûlé, & réduit en cendres par la populace, & n'eut point d'autre tombeau (x). Quelques Sça-

(p) *Fredegar. Chronic. c. 39.*

(q) *Fredegar. Chronic. c. 40. p. 620.*

(r) *Fredegar. ibid. p. 621.* Alboenus abruptum indiculum projecit in terram, inventus est a puero Warnacharii : super tabula cerá linita denuò ipse solidatur.

(s) *Fredegar. Chronic. c. 41. p. 621.* Burgundiæ Farones verò, tam Episcopi quàm cæteri leudes, timentes Brunichildem, & odium in eam habentes, &c. On dit que *Farones* se met pour *Barones*.

(t) *Fredegar. Chronic. c. 42. p. 622.*

(u) *Fredegar. c. 42. Marii Chronic. apud Duchesne.*

(x) On montre toutefois son tombeau à S. Martin d'Autun,

An de J. C. 613.

vans (y) ont pris à tâche de la justifier des crimes que lui imputent les Auteurs qui ont écrit sa mort; d'autres la croyent coupable de tout ce dont on l'accuse (z); d'autres enfin (a) tiennent le milieu, & distinguent ce que Brunehaut fit sous les regnes de son mari Childebert, & de son fils Theodebert, de ce qu'elle fit depuis leur mort, & pendant sa regence, lorsqu'animée par sa haine contre Fredegonde, & passionnée pour l'autorité souveraine, dont elle avoit goûté sous la minorité de ses petits-fils, elle se laissa aller à tout ce que son ambition & sa vengeance lui inspirerent de cruautez.

D'ailleurs, on ne peut dissimuler sa grandeur d'ame, sa liberalité, sa magnificence, son courage, les grandes & louables actions qu'elle a faites; comme les fondations de plusieurs Monasteres & Hôpitaux, le rachat des Captifs, les Edifices publics, les Châteaux, les grands Chemins qu'elle fit faire, ou qu'elle rétablit. On en voit encore de beaux & de magnifiques restes dans la Belgique & dans la Bourgogne, qui conservent le nom de *Chaussées* ou de *Levées de Brunehaut*; Aimoin (b) dit que de son temps on voyoit un si grand nombre de ces grands ouvrages, que l'on s'étonnoit qu'une seule Reine eût pû pendant sa régence faire tant de choses, & en tant de differens endroits. Encore aujourd'hui on voit à Vaudémont les restes d'une grosse tour quarrée, dont les murs sont épais de quinze à seize pieds, nommée *la Tour de Brunehaut*.

VI. *Clotaire est maître de toute la Monarchie Françoise. Concile de Paris.*

Clotaire II. se voyant ainsi seul maître de la Monarchie Françoise *, établit Maire du Palais en Bourgogne, pour toute sa vie, Varnacaire ou Garnier, qui étoit le principal auteur de la révolution dont nous venons de parler. Il fit Radon, Maire du Palais d'Austrasie, & Gondeland Maire du Palais de Neustrie (c). Ensuite il travailla à la réforme de ses Etats, & à y maintenir la paix, tant au dedans qu'au dehors. Il fit dans cette vuë tenir un Concile à Paris en 615 (d), où se trouverent soixante & dix-neuf Evêques, mais les Souscriptions en sont perduës. On y fit de sages Réglemens touchant les Ordinations des Evêques; & on ordonna qu'aprés la mort d'un Evêque, le Métropolitain assembleroit ceux de sa Province, & que le Clergé, le Peuple & les Prélats procéderoient à l'élection du nouveau Pasteur. On déclara nulles les élections simoniaques, & celles qui ne seroient pas libres. Le Roy confirma les Statuts de ce Concile par son Edit du 18 Octobre (e), & voulut qu'on attendît l'ordre du Roy, avant que d'ordonner le nouvel Evêque. Par le même Edit, il abolit tous les nouveaux impôts, & ordonna que les Juges

* An de J.C. 613.

fussent de la même Province où ils devoient rendre la justice, & que les nobles vassaux, qui avoient perdu leurs biens pendant la derniere guerre, fussent remis en possession de ce qui leur avoit appartenu.

An de J. C. 613.

VII. *Clotaire donne à Dagobert son fils aîné, le gouvernement des Etats qu'il avoit au delà du Rhin, & du Royaume d'Austrasie.*

Ce Prince tenoit souvent des Assemblées, nommées en latin *Placita*, d'où est venu le nom de *Plaids*, qui signifie certaines séances, que tiennent dans leurs Terres les Seigneurs particuliers, & où ils reçoivent les hommages de leurs Sujets. En un mot, sa principale attention étoit d'établir & de conserver la paix dans ses Etats; & il y reüssit si bien, que pendant plusieurs années elle ne fut point troublée. En l'an 622, il se déchargea du gouvernement du Royaume d'Austrasie, & des Etats qu'il possedoit au delà du Rhin, qu'il mit entre les mains de Dagobert son fils aîné (f). Ce Prince étoit encore fort jeune: mais Clotaire lui donna pour Ministre & pour Conseiller, S. Arnoû Evêque de Metz, & Pepin Maire du Palais, qui gouvernerent ses Etats avec tant de sagesse & de bonheur (g), que tous les peuples voisins les combloient de louanges; & les plus éloignez, même ceux de delà le Rhin, souhaitoient de l'avoir pour Roy, & étoient prêts de se soumettre à son empire. Clotaire se réserva toutefois la Forêt d'Ardenne, les Monts de Vosge, & les Villes qui y étoient, de même que l'Auvergne, Tours, Poitiers, & d'autres lieux qui avoient dépendu de l'ancien Royaume d'Austrasie, mais qu'il jugea alors à propos d'en détacher, à cause de leur situation; déclarant néanmoins, que cette association qu'il faisoit de son fils au Royaume, n'excluoit pas les légitimes esperances que ce jeune Prince pouvoit avoir de posseder à l'avenir de plus grands Etats. Cela n'empêcha pas que dans la suite Dagobert ne se plaignît de ce démembrement, ainsi que nous le verrons ciaprés. Mais auparavant il faut dire un mot de S. Arnoû, un des principaux ministres de Dagobert.

VIII. *S. Arnoû, un des Conseillers de Dagobert.*

Nous avons réfuté ci-devant une fausse généalogie qu'on a faite de ce Saint, par laquelle on le fait descendre d'Arnoalde Evêque de Metz, & fils d'Ansbert & de Blitilde. Cette généalogie paroît n'avoir été inventée sous Charles le Chauve, que pour faire descendre S. Arnoû de Clotaire Roy de France, & pour former une chaîne généalogique, qui unisse le sang de la premiere race, à la seconde des Rois de France, dont on convient que S. Arnoû est la tige par Ansichise son fils, qui épousa Begga fille de Pepin I. Maire du Palais. Le nom du Pere de S. Arnoû n'est point exprimé dans l'Auteur de sa vie, qui est tres ancien: mais

qui est un monastere de sa fondation. *Alberic ad an. 616.* Brunichildis sepulta est ejus in Burgundia.

(y) *Cointius ad an. 613. n. 5. 6. 7. &c.* Cordemoy Hist. de France, t. 2. *Mariana l. 5. c. 10. Hist. Hispan.*

(z) *Vide Valesf. rerum Franc.*

(a) Histoire de France du P. Daniel pp. 294. 295.

(b) *Aimoin. Hist. Franc. l. 4. c. 1. p. 99. apud Duchesne.*

(c) *Fredegar. Chronic. c. 42.*

(d) *Tom. 5. Concil. Labb. p. 1649. 1650.*

(e) *Tom. 5. Concil. p. 1653.*

(f) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*

(g) *Idem c. 58. p. 631.*

An de J.C. 613.

dans la vie de sainte Ode veuve, il est nommé Bogise; & dans une Charte de Louis le Débonnaire de l'an 836, rapportée dans une autre Charte de l'Empereur Sigismond de l'an 1421, le Pere de S. Arnoû est nommé Bodagisle. Il y en a qui croyent (h) qu'Arnoald Bogis, que Gregoire de Tours dit avoir été l'un des Ducs de Childebert II. Roy d'Austrasie, est le pere de notre Saint.

Le lieu de la naissance de S. Arnoû est le Château de Lay (i) prés Nancy, en la place duquel il y a un Prieuré de Benedictins, dépendant de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz; & l'on y montre encore aujourd'hui une Chapelle, qu'on dit être la chambre où il est né. Il est certain qu'il étoit François, & non Romain ou Gaulois d'origine; & d'une famille tres distinguée par sa noblesse & par ses grands biens.

S. Arnoû fut soigneusement élevé dans les Lettres & dans la pieté, & il y fit de grands progrés. Lorsqu'il fut grand, on le confia à un Seigneur nommé Gondulphe, que l'Histoire appelle Vice-Roy (k) ou Gouverneur du Palais, & Conseiller du Roy Theodebert le jeune, afin qu'il le formât dans les bonnes mœrs, & dans les exercices propres à sa condition. Aprés l'avoir éprouvé un assez longtemps, il le presenta à Theodebert Roy d'Austrasie, comme un excellent sujet, également propre à la guerre, & aux grandes affaires. On le vit souvent se distinguer par sa valeur extraordinaire, à la tête des Armées; & on admira son étenduë d'esprit, & sa vaste capacité dans le gouvernement de six Provinces (l), ou peut-être de six Maisons de campagne, qui appartenoient au Roy dans six Provinces diverses, qu'il gouvernoit seul; au lieu qu'avant lui, & encore depuis, elles étoient conduites par six Economes. Il épousa une fille de qualité, nommée Doda, dont il eut Clodulfe & Ansigise. Quelques-uns lui donnent mal à propos un troisiéme fils, nommé Waltchise, Pere de S. Vandrille Abbé de Fontenelle. Clodulfe fut Evêque de Metz vingt-neuf ans aprés son pere S. Arnoû. Ansigise ou Anschise fut pere de Pepin, surnommé d'Heristalle.

Arnoû ayant fait connoissance avec S. Romaric, qui étoit alors dans la Cour du Roy Theodebert, résolut de faire avec lui le voyage de Lérins, qui étoit alors un Monastere tres célébre par la sainteté de ceux qui y faisoient leur demeure : mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent leur résolution. La Providence destinoit notre Saint à illustrer son pays par les exemples de sa vertu. Un jour passant sur un Pont de la Moselle (m), & voyant la profondeur & la rapidité des eaux de ce fleuve, il dit en lui-même, tout occupé de la grandeur & de la multitude de ses fautes : *Je croirai que Dieu m'a remis mes péchez, lorsque cet anneau me sera rendu.* En même temps il tira son anneau, & le jetta dans le fleuve.

An de J.C. 613.

Etant devenu Evêque de Metz, on lui présenta un poisson, qu'il fit préparer pour son souper; car depuis son épiscopat il n'usoit point de viande; & le Cuisinier ayant ouvert le poisson, trouva l'anneau dans ses entrailles. Il le porta aussi-tôt au Saint, qui admira les effets de la Providence, & rendit graces à la misericorde de Dieu. Paul Diacre, qui a écrit l'Histoire des Evêques de Metz, dit qu'il s'étonne que l'Auteur de la vie de S. Arnoû ait obmis ce fait si remarquable (n), *que j'ai appris*, dit-il, *non d'un homme du commun, mais de la bouche même de l'Empereur Charlemagne*, qui faisoit gloire de descendre de S. Arnoû; car Anschise fils de S. Arnoû, étoit pere de Pepin d'Heristale; celui-ci, de Charles Martel; Charles Martel, de Pepin le Bref; & Pepin le Bref, de Charlemagne. On conserve encore aujourd'hui cet Anneau de S. Arnoû dans la Cathédrale de Metz; & tous les ans on l'apporte à l'Abbaye de ce Saint au jour de sa fête, & on fait plusieurs empreintes du chatton ou cachet, sur des bagues de cire. Le cachet represente une scolopendre terrestre, ou un petit animal à cent pieds.

IX. *S. Arnoû est élû Evêque de Metz.*

Il y a beaucoup d'apparence que S. Arnoû passa avec Pepin à la Cour du Roy Clotaire, aprés la mort de Theodebert Roy d'Austrasie, son maître & son bienfaicteur *: car Fredegaire (o) nous apprend que ce fut à la sollicitation de ces deux Seigneurs, que Clotaire entra dans le Royaume d'Austrasie *, s'avança jusqu'à Andernach, & déclara enfin la guerre à Thierry Roy de Bourgogne. Peu aprés le décés de ce dernier, Papole Evêque de Metz étant mort *, le Clergé & le peuple de Metz demanderent Arnoû pour Evêque (p). Clotaire l'accorda tres volontiers, & le Saint se soumit avec humilité à l'ordre du Ciel : mais il n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance un emploi si relevé. Dode son épouse prit le voile de Religieuse dans la Ville de Tréves, aprés

* An de J.C. 613.

* An de J.C. 614.

(h) Benoit Hist. mss. de Metz, l. 3. c. 5.

(i) *Diploma fundationis monasterii Layens. an. 950.* Castrum de Layo .... in quo pretiosissimus Confessor & apostolicus Præsul Arnulphus, præsentis vitæ nativitatis suæ sumpsit exordium. *Umno author, seu potiùs interpolator vitæ S. Arnulphi, apud Mabillon. sæc. 2. Benedict. p. 140.* Natus est autem B. Arnulphus Aquitanico patre, Sueviâ matre, in castro Layensi, in Comitatu Calvimontensi.

(k) *Vita S. Arnulphi apud Mabillon. sæculo 2. Benedict. p. 150.* Gondulfo subregulo, seu etiam rectori Palatii, vel consiliario Regis, exercitandus in bonis actibus traditur. Le lieu de Gondreville, à trois lieues de Lay, prend son nom apparemment de ce Seigneur, nommé *Gundulphus*. Voyez M. de Valois, Notice des Gaules.

(l) Ita ut sex provinciis, quas & tunc & nunc totidem agunt domestici, sub illius administratione solius regerentur arbitrio. *Vide Mabillon. loco citato & Vales. l. 18. rerum Franc.*

(m) *Vide Paul. Diac. de gestis Episcoporum Metensium, & vitam S. Arnulphi, apud Mabillon. sæcul. 2. Benedict. pp. 151. & 158.* Brouver croit que ceci arriva à Tréves; mais l'Historien ne le dit pas. Il a pu se faire à Metz, à Pont à Mousson, ou à Tréves. *Brouver. t. 1. l. 7. p 345. 7. xx. Annal. Trevir.*

(n) On lit ce miracle dans sa vie imprimée; mais on l'y a mis depuis, & il y a encore des mss. où il ne se trouve point.

(o) *Fredegar. Chronic. c. 40. p. 620.*

(p) *Vita S. Arnulphi, p. 151.*

l'élection de S. Arnoû, & demeura recluse jusqu'à la mort (*q*). L'éminence de cette dignité fut un nouveau motif pour animer notre Saint à la pratique des plus excellentes vertus. Sa charité n'avoit point de bornes; son austerité étoit extrême : il passoit souvent trois jours sans manger; sa nourriture étoit du pain d'orge, & de l'eau; il portoit toujours le cilice sous ses habits.

An de J. C. 614.

X. *S. Arnoû & Pepin Gouverneurs du jeune Roy Dagobert.*

Le Roy Clotaire ayant laissé le gouvernement du Royaume d'Austrasie à son fils Dagobert *, lui donna, comme nous avons déja dit, pour Conseillers & pour Ministres, S. Arnoû & Pepin (*r*), dont la grande capacité lui étoit connuë. Il y a apparence que ce fut sous ce Prince, que S. Arnoû fut Maire du Palais (*s*). Il est certain qu'il y eut beaucoup d'autorité, & que sans négliger ses fonctions pastorales, il accompagnoit le Roy Dagobert presque par-tout. On raconte de lui plusieurs miracles; mais nous faisons bien plus de cas de ses éclatantes vertus. Un jour ayant épuisé tout l'argent de l'Eglise en aumônes, il ne lui restoit qu'un bassin d'or du poids de soixante & douze livres. Il le vendit à un Seigneur nommé Hugues, pour en donner l'argent aux pauvres : mais Hugues étant mort quelque temps aprés, on porta le bassin au Roy Clotaire, qui ayant sçu qu'il avoit appartenu à l'Eglise, & avoit été vendu par S. Arnoû, le lui renvoya à Metz avec cent piéces d'or.

* An de J. C. 622.

On raconte encore de lui un autre trait, qui fait bien voir qu'elle étoit sa charité envers le prochain. Un jour il exhortoit ses deux fils Clodulfe & Ansigise (*t*), à consentir qu'il distribuât aux pauvres toutes les richesses qu'ils avoient, ou qu'ils pouvoient prétendre. Clodulfe, qui étoit l'aîné, qui fut depuis Evêque de Metz, & que l'Eglise honore sous le nom de S. Cloû, lui répondit qu'il ne pouvoit lui donner son consentement pour cela : mais Ansigise le cadet, dit qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'il plairoit à son Pere, esperant que Dieu pourroit, s'il vouloit, lui en donner beaucoup davantage. Le saint homme charmé de la bonne volonté d'Ansigise, le combla de benedictions, & lui prédit que Dieu lui rendroit beaucoup plus de biens, qu'il n'en pourroit jamais abandonner pour la gloire de son Nom.

XI. *Mariage de Dagobert. Il demande à Clotaire son pere les Terres qu'on a démembrées de ses Etats.*

Clotaire songeant à marier le Roy Dagobert son fils, lui choisit pour femme Gomatrude sœur de la Reine Sichilde, actuellement régnante (*u*). La cérémonie des nôces se fit à Clichy (*x*) Maison de plaisance prés de Paris, où les deux Rois se trouverent, & où Dagobert parut avec une suite digne de la Majesté Royale*. Mais trois jours aprés cette pompeuse cerémonie, peu s'en fallut que les deux Princes ne se brouillassent; Dagobert demanda au Roy son pere, qu'il lui rendît les Places & les Provinces qu'il avoit démembrées du Royaume d'Austrasie. Clotaire se sentit offensé de cette demande, & le refusa. Les plus sages d'entre les Seigneurs s'entremirent pour accommoder ce different. Les deux Rois choisirent douze des principaux de la Cour, du nombre desquels étoit S. Arnoû, qui prirent un tempérament, qui fut agreé de Clotaire & de Dagobert. Ce fut d'accorder au jeune Roy d'Austrasie les pays d'Ardenne & de Vosge, à condition qu'il céderoit au Roy son pere les autres pays, que les Rois d'Austrasie ses prédecesseurs avoient possedez dans la Neustrie.

* An de J. C. 625.

XII. *S. Arnoû demande de quitter l'épiscopat.*

La même année *, S. Arnoû assista au Concile de Reims (*y*); mais on ne sçait pas les particularitez de ce qu'il y fit. Comme son inclination avoit toujours été pour la solitude & pour la vie religieuse, il soupiroit sans cesse aprés le repos de la retraite; & la délicatesse de sa conscience ne lui permettoit pas de croire qu'il pût allier les devoirs d'un bon Evêque, avec ceux d'un Ministre d'Etat, occupé de toutes les affaires d'un grand Royaume (*z*). Il se retiroit assez souvent à Dudigny, lieu voisin de la Vosge, ou à Chaussy *, qui n'étoit pas loin de la Ville, pour y vacquer à l'oraison. Un jour il s'adressa au Roy Clotaire, qui l'avoit placé auprés de Dagobert, & lui écrivit, lui demandant avec beaucoup d'instance & d'humilité, qu'il lui plût donner au peuple de Metz un Evêque plus assidu & plus vigilant; disant qu'il n'étoit qu'un pécheur, & indigne de l'episcopat. Le Roy fut sensiblement affligé lorsqu'il reçut ses lettres. Il lui récrivit, qu'il n'avoit pas assez de présomption, pour oser mettre un autre Evêque en sa place. Il ajouta, qu'il avoit été autant affligé que réjouï de sa résolution : affligé, puisque par-là il seroit privé de sa présence & de ses conseils; & réjouï, puisqu'il croyoit avec raison, qu'une telle résolution ne pouvoit venir que de l'inspiration de Dieu. Enfin, lui dit-il, mon Seigneur & mon Pere, je vous supplie, si vous voulez absolument nous quitter, que du moins vous nous laissiez dans la paix & dans la communion ecclesiastique avec vous.

* An de J. C. 625.

* Ces deux lieux nous sont inconnus sous ces noms-là.

Quelques années aprés *, Clotaire étant mort, Dagobert, qui avoit toujours retardé le départ du saint Evêque, voyant qu'il insi-

* An de J. C. 629.

(*q*) *Vita S. Clodulphi sacul. 2. Bened. p. 1044. n. 3.*
(*r*) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*
(*s*) *Vide vitam S. Pippini apud Duchesne, t. 1. Annal. Franc. cap. 1. p. 594. Paul. Diac. de Episcopis Metens.* Ita Dei Ecclesiæ præfuit, ut & Palatii moderator sub honore major-domatûs existeret. *Ita & vita S. Clodulphi, p. 1045. & Adrevaldus de miraculis S. Benedict. in Gallia sacul. 2. Bened. p. 371.* Præfectus Aulæ procurabat, cujus officii magistratum ea ætate Arnulphus... cum filio Angesilo apprimè regebat. Toutefois le Pere Mabillon, dans sa note sur cet endroit, nie que S. Arnoû ait été Maire du Palais.
(*t*) *Paul. Diac. de Episcopis Metens.*
(*u*) *Fredegar. c. 53. pp. 630. 631.*
(*x*) Cum Leudibus in Clippiaco non procul Parisius venit. *Fredegar. c. 53. p. 630.* Mais au chapitre 58. p. 635. il dit que ce fut à Reuilly proche le fauxbourg S. Antoine. *Gomatrudem Reginam Romiliaco villa, ubi ipsam in matrimonium acceperat, relinquens, &c.*
(*y*) *Flodoard. l. 2. Hist. Remens. c. 5. & t. 5. Concil. p. 1689.*
(*z*) *Vita S. Arnulphi, pp. 153. 154. sacul. 2. Bened.*

An de J.C. 629.

stoit de plus en plus pour se retirer dans la solitude, crut qu'il pourroit l'arrêter par les menaces & par la force. Un jour donc qu'il le pressoit avec plus d'instance, le Roy lui dit (a): *Si vous vous obstinez à vous retirer, je ferai trancher la tête à votre fils bien-aimé.* Arnoû lui répondit: *Ma vie est entre les mains de Dieu: mais pour vous, vous faites bien voir que vous n'êtes gueres maître de votre ame, puisque vous menacez d'ôter la vie à un innocent.* Le Roy outré de colere, tira son épée pour le tuer; mais le Saint lui dit: *Ah! malheureux, qu'allez-vous faire? vous me rendez le mal pour le bien. Frappez, je suis prêt à mourir, & à donner mon sang, pour obéïr à celui qui est mort pour moi.* Alors un des Seigneurs qui étoit present, dit au Roy: *Seigneur, gardez-vous bien de répandre son sang; ne voyez-vous pas qu'il ne demande que la mort & le martyre? Craignez d'outrager un serviteur de J.C.* A ces mots la colere du Roy s'appaisa un peu; & la Reine étant survenuë dans ce moment, elle se jetta avec le Roy aux genoux du Saint; & ils lui dirent: *Allez, Seigneur, dans la solitude, puisque vous le voulez: mais avant que de partir, pardonnez-nous la peine que nous vous avons faite.*

XIII. *S. Arnoû dit adieu à son troupeau, & fait élire Evêque de Metz S. Goëric.*

Il sortit du Palais, & leur donna la paix. Il trouva à la porte une troupe innombrable de pauvres, de veuves & d'orphelins, qui le conjuroient de ne les pas abandonner: mais le Saint leur dit, en pleurant: *Dieu vous donnera un autre Pasteur, qui aura soin de vous; car pour moi, vous ne me verrez pas long-temps: * Cherchez seulement le Royaume de Dieu & sa justice, & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* Il fit ensuite élire pour Evêque en sa place S. Goëric, & se disposa à entrer dans le désert. Romaric son ancien ami, vint le prendre à Metz, pour le conduire dans une cellule qu'il lui avoit préparée.

* *Math. vj. 33.*

Pendant qu'il étoit encore en cette Ville, le feu prit dans les caves du Roy, & les flammes menaçoient de réduire en cendres toute la Ville. On accourut à la maison du Saint, & on le trouva à son ordinaire occupé à la psalmodie. S. Romaric le prenant par la main, lui dit: *Mon Seigneur, sauvez-vous vite; nos chevaux sont à la porte, fuyons, de peur que les flammes ne vous surprennent. Non, lui dit-il, mon cher ami, mais conduisez-moi à ce feu, pour voir l'incendie; & placez-moi prés des flammes, afin que si Dieu le veut, j'en sois consumé; je suis entre ses mains.* » Nous le conduisîmes par les mains, » dit l'Auteur de sa vie; & étant arrivez au lieu » où le feu étoit le plus violent, nous nous mî» mes tous en oraison avec lui: puis nous ayant » dit de nous relever, il étendit sa main vers » le feu, & forma le signe de la Croix, & aussi» tôt les flammes retournerent en quelque » sorte sur elles-mêmes, & ne passerent pas » plus avant; aprés quoi ayant dit Matines, » nous nous retirâmes sur nos couches.

XIV. *S. Arnoû dans sa solitude de Remiremont.*

Arnoû donc ayant distribué aux pauvres tout ce qui lui restoit, partit avec son ami S. Romaric, & se retira sur la montagne, nommée aujourd'hui le Saint-mont, pres Remiremont en Lorraine, où étoit alors un fameux Monastere de Filles, accompagné & desservi par quelques Solitaires, qui demeuroient prés de là dans un Monastere séparé. Arnoû vêcut d'abord pendant quelques années avec d'autres Religieux, dans des cellules qu'il s'étoit faites (b) au milieu des bêtes sauvages dans la montagne. Il y assembla quelques freres, & quelques lépreux, qu'il servoit de ses propres mains, leur lavant souvent la tête & les pieds; ôtant leurs souliers, & les nettoyant, faisant leur lit, leur préparant à manger, & les servant à table, pendant que lui-même jeûnoit, & n'avoit pour toute garniture de lit, qu'un cilice.

Aprés avoir vêcu quelque temps dans la vie commune du Monastere, il s'enferma dans une cellule séparée (c), & y vêcut reclus pendant plusieurs années. Enfin sa ferveur croissant toujours, il se retira dans une plus grande solitude, & se fit Hermite sur une montagne encore plus haute & plus solitaire que le Saint-mont, qui en est séparé par une profonde vallée. Il faudroit avoir vû les lieux où ce Saint, avec S. Romaric, & S. Amé dont nous parlerons incontinent, ont demeuré, pour se former une juste idée de leur retraite & de leur pénitence. Ce sont des montagnes stériles, fort hautes, & de tres difficile accés, couvertes de sapins, & environnées de rochers & de précipices, où les neiges & les glaces regnent pendant plus de la moitié de l'année; éloignées de tout commerce des hommes, & où les bêtes sauvages ont même peine à subsister.

XV. *Mort de S. Arnoû. S. Goëric son successeur le transporte à Metz.*

Le temps étant venu auquel Dieu devoit couronner tant de travaux, S. Romaric son ancien ami, & les Religieux de son Monastere, se rendirent dans sa cellule. S. Arnoû leur ayant demandé humblement leurs prieres, disant qu'il n'avoit jusques-là rien fait pour le Ciel, & pour expier ses péchez, s'endormit en paix (d). S. Romaric amena son corps au Saint-mont (e), montagne voisine du lieu où le Saint avoit consommé sa pénitence, & lui donna la sepulture.

Il y avoit prés d'un an que S. Arnoû étoit enterré en ce lieu, lorsque S. Goëric Evêque de Metz, accompagné des Evêques de Toul & de Verdun, le transfera solemnellement à Metz, & le déposa dans le Monastere, qui jusqu'alors

(a) *Vita S. Arnulphi p. 154. sæcul. 2. Bened.*
(b) *Vita S. Arnulphi, p. 155.*
(c) *Grimlaic. c. 1. regul. ad solitarios.*
(d) Le 17 des Kalendes de Septembre, ou le 16 d'Août de l'an 640. Il fut transferé à Metz, le 18 Juillet de l'année suivante.
(e) *Vita S. Arnulphi p. 156.* In castello Habendo sepulturæ tradidit.

avoit

An de J. C. 619. avoit porté le nom des SS. Apôtres, & qui depuis ce temps fut connu sous celui de S. Arnoû. Sa vie fut écrite peu de temps aprés, par un Auteur contemporain, à la priere de S. Clodulfe ou S. Cloû son fils, dont nous aurons à parler ci-aprés.

XVI. *S. Amé Abbé du Monastere d'Habend, ou de Remiremont.* Il faut à present faire connoître qui étoit S. Romaric : mais il est mal-aisé d'y reüssir, sans parler auparavant de S. Amé premier Abbé de Remiremont, ou plutot du Saint-mont : car la fameuse Abbaye de Remiremont, qui est aujourd'hui dans la plaine sur la Moselle, étoit au commencement sur la montagne voisine, nommée Habend, & le Monastere étoit appellé *Habendense Monasterium.* Il étoit double. Le principal étoit habité par des Religieuses, & l'autre par des Religieux. Il y avoit outre cela des cellules, où demeuroient des Hermites. Le Monastere des Vierges ayant été détruit par les Huns au dixiéme siécle, fut rétabli par l'Empereur Louis III. au bas de la montagne.

Amé étoit de race Romaine, ou Gauloise, & non pas Bourguignon ou François d'origine. Sa famille étoit illustre, & son pere Heliodore étoit un homme tres chrétien (*f*). Amé naquit dans un Faubourg de Grenoble. Il fut offert à Dieu de bonne heure dans le Monastere d'Agaune *, nommé depuis Saint-Maurice en Valais. Il y demeura pendant environ trente ans, dans les exercices de la vie religieuse *. Ensuite le desir d'une plus grande perfection le porta à sortir secretement du Monastere, & à se retirer dans une grotte, qu'il trouva dans un rocher de la montagne voisine. L'Abbé & les Religieux l'ayant cherché avec grand soin, le trouverent enfin dans sa caverne, où il étoit depuis trois jours sans manger. Ils le prierent instamment de retourner dans le Monastere : mais il leur dit : *Laissez-moi, je vous prie, mes freres, pleurer mes pechez dans cette grotte, & y servir mon Rédempteur le plus fidellement que je pourrai.* Ils lui dirent : *Que voulez-vous donc qu'on vous donne pour votre nourriture? Du pain & de l'eau me suffiront au bout de trois jours*, répondit-il, *& que ce soit du pain d'orge.* L'Abbé lui donna donc un Religieux, qui avoit soin de lui porter sa nourriture, comme il l'avoit demandée.

* An de J. C. 580.

* Jusques vers l'an 610.

Quelque temps aprés on voulut lui bâtir une cellule plus saine & plus commode : mais l'Ouvrier qui y fut employé, prit mal ses mesures, & la poûtre s'étant trouvée trop courte, il voulut en aller couper une autre. Le Saint lui dit : *Retournez à votre ouvrage ; j'ai confiance en Dieu.* Il retourna, & trouva que la piéce de bois étoit trop longue d'autant, qu'elle avoit d'abord parû trop courte. Alors le Saint lui dit : *Ne la retranchez pas, car c'est un don de Dieu.* L'Auteur de la vie du Saint dit qu'il a vû cette poûtre, qui étoit trop longue, & qui passoit au delà du toit de la cellule. An de J. C. 619. Il dit aussi qu'il a vû une fontaine, que Dieu avoit accordée à ses prieres. Amé défricha ensuite un petit terrain prés de sa cellule, où il sema de l'orge pour sa nourriture, disant : *Il est juste que chacun vive de son travail ;* & quand il se sentoit abattu & assoupi, il tournoit lui-même la meule pour moudre son grain, à un moulin à bras qu'il avoit prés de là ; & afin de joindre encore une autre mortification à ce travail, il tournoit la meule nuds pieds, & marchoit sur de petites pierres fort pointuës, qu'il y avoit répanduës exprés.

L'Evêque Diocésain, qui avoit pour S. Amé une consideration toute particuliere, & qui le visitoit volontiers & frequemment dans sa solitude, voulut un jour lui donner de l'or, afin qu'il l'employât à ses nécessitez, ou à soulager les pauvres : mais le Saint lui dit : *Donnez, s'il vous plaît, ces choses à ceux dont vous sçavez les necessitez : pour moi qui ai méprisé le monde, je suis sorti nud du sein de ma mere, & je rentrerai nud dans la poussiere.* L'Evêque ne laissa pas de mettre secretement quelques piéces d'or sur l'Autel, où le Saint célebroit le redoutable Sacrifice : mais Amé les ayant trouvées, les jetta au fond de la vallée, croyant que c'étoit un piége de l'ennemi, & disant : *Dieu est mon héritage, je n'ai pas besoin d'argent.* Son vêtement étoit de peaux de moutons ; sa nourriture pendant le Carême, étoit cinq noix, avec un peu d'eau, qu'il prenoit sur le soir, aprés avoir satisfait à son office. Il étoit quelquefois trois jours, & méme plus long-temps sans manger ; il n'usoit de bain que deux fois l'année, sçavoir avant la fête de Noël, & avant celle de Pâques.

XVII. *S. Eustaise engage S. Amé à venir avec lui à Luxeuil.* Vers ce temps-là * S. Eustaise Abbé de Luxeuil (*g*), passa par le Monastere d'Agaune, allant en Italie par ordre du Roy Clotaire, pour inviter S. Colomban à revenir en France. Etant à Agaune il demanda aux Freres qui étoit celui de leur Communauté, qui passoit pour le plus parfait ? Ils lui répondirent : *N'avez-vous pas oüi parler du saint homme Amé, qui depuis prés de trois ans demeure dans un rocher de cette montagne?* Aussi-tôt Eustaise le va chercher, l'embrasse, & ne le quitte qu'avec peine. Enfin à son retour d'Italie il l'engage à l'accompagner au Monastere de Luxeuil *.

* An de J. C. 613.

* An de J. C. 615.

Il y demeura quelque temps, aimé & estimé de tous les Freres. Ensuite on l'envoya prêcher dans quelques Villes d'Austrasie ; car il avoit un talent particulier pour la parole. Dans ce voyage il fut reçû dans la maison de Romaric, qui sous un habit séculier, menoit déja une vie toute religieuse. Romaric le traita avec beaucoup d'honneur ; & quand ils furent à table, il pria S. Amé de lui dire quelques paroles d'é-

(*f*) *Vita S. Amati, sæculo 2. Bened. p. 129. & seq. scripta ab authore subæquali, jubente Clydone Abbate Montis Romarici.*

(*g*) *Vita S. Amati, p. 131. & vita S. Columbani authore Jona, sæculo 2. Bened. p. 29.*

An de J. C. 615.

dification. Aussi-tôt le Saint prenant occasion de ce qui étoit sur la table, lui dit : *Vous voyez ce plat d'argent : combien croyez-vous qu'il a déja eu de serviteurs, & combien il en aura encore dans la suite? car malgré que vous en ayez, vous êtes son serviteur, puis qu'enfin vous n'en êtes que le gardien. Mais ce plat même rend témoignage contre vous, suivant l'Ecriture : Votre or & votre argent se couvriront de rouille, & cette rouille rendra témoignage contre vous. D'où vient que le Seigneur a dit : Malheur à vous qui êtes riches, car vous avez ici votre consolation.*

Jacobi v. Luc. vj.

XVIII. *Conversion de S. Romaric.*

Alors Romaric le pria de demeurer chez lui quelques jours, & de lui dire ce qu'il avoit à faire pour son salut. Amé y consentit volontiers ; & ses exhortations furent si efficaces, que Romaric peu de temps aprés renonça au monde, prit la tonsure monastique, & commença à en pratiquer les exercices.

Ce grand homme dont le nom est si fameux dans la Lorraine, étoit François d'origine, ayant pour pere Romulfe, & pour mere Romulinde, distinguez par leur noblesse & par leurs grands biens. Ils sont enterrez à Remoncourt dans la Vosge, & y sont en grand honneur.

On assure (h) que le pere de S. Romaric s'étant trouvé engagé dans le service & dans les interêts de Theodebert Roy d'Austrasie, pendant la guerre qu'il eut contre Thierry son frere Roy de Bourgogne ; Theodebert ayant été vaincu & mis à mort, comme nous l'avons dit, Romulfe fut aussi mis à mort par Thierry, & tous ses biens confisquez. Romaric son fils étant venu à Metz, s'adressa à Aridius Evêque de Lyon, qui avoit un grand crédit à la Cour à cause de la Reine Brunehaut, à laquelle il étoit attaché. Romaric le pria de s'employer auprés du Roy pour lui faire rendre ses Terres. L'Evêque au lieu de l'écouter favorablement, lui donna de son pied dans le visage, comme il étoit prosterné devant lui. De là Romaric alla faire sa priere dans l'Eglise de S. Martin, apparemment celle qui étoit hors la Ville, & recommanda au Saint ses interêts. Le lendemain il rentra dans la Ville, rempli de confiance, & comme sûr de l'effet de sa demande. En effet on lui dit que le Roy Thierry étoit mort *. L'Evêque Aridius avec Brunehaut, furent obligez à leur tour de le prier de reprendre ses Terres, & d'employer ses bons offices pour qu'ils pussent en sureté se retirer de la Ville. Aprés cela Romaric s'attacha au Roy Clotaire, & demeura quelques années dans sa Cour avec tout l'honneur convenable à un homme de sa naissance & de son merite. Nous avons vû ci-devant, qu'il avoit formé la résolution avec S. Arnoû, d'aller ensemble au Monastere de Lérins, vers l'an 621 * : mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent cette résolution (i).

* An de J. C. 613.

* An de J. C. 621.

Quelque temps aprés, S. Amé lui inspira la résolution de quitter entiérement le monde, & de se retirer au Monastere de Luxeuil. Il s'y retira en effet avec plusieurs de ses serviteurs, à qui il donna la liberté, & qui embrasserent à son exemple la vie monastique. Il y porta de grands biens, & y devint bien-tôt un modele d'humilité, d'obeïssance & de charité. Il choisissoit les emplois les plus bas & les plus pénibles, & son plus grand plaisir étoit de cultiver les jardins, & d'étudier les Pseaumes (k).

XIX. *Vie de S. Amé Abbé de Remiremont.*

Il ne s'étoit réservé qu'une seule Terre, qu'il destinoit à quelque bonne œuvre. S. Eustaise son Abbé lui permit d'en fonder un Monastere *. Quelques-uns (l) ont écrit que c'étoit pour retirer ses filles Gertrude & Claire : mais cela ne paroît point dans l'Auteur original de sa vie, ni dans celle de S. Amé. Il sortit de Luxeuil avec S. Amé ; & les deux Saints commencerent à bâtir un Monastere dans un lieu nommé Habend, aujourd'hui le Saint-mont, proche Remiremont. S. Amé fut établi Abbé des hommes, & sainte Macteflede, qui paroissoit la plus zelée des vierges que Romaric avoit rassemblées, fut mise à la tête de la communauté des filles. L'un & l'autre de ces Monasteres étoit, comme nous l'avons dit, sur le haut de la montagne de Saint-mont ou d'Habend, & on y observoit la Regle de S. Colomban (m). S. Amé partagea les Religieuses en sept bandes, composées chacune de douze Religieuses ; afin que se succédant l'une à l'autre, elles chantassent sans discontinuer les louanges de Dieu (n).

* An de J. C. 620.

On tient qu'il bâtit sept Eglises, ou sept Oratoires, où ces saintes Vierges alloient chanter les louanges de Dieu : Le premier, en l'honneur de la sainte Vierge ; le second, sous le titre de Sainte Croix ; le troisiéme, de S. Michel Archange ; le quatriéme, de S. Jean-Bâptiste ; le cinquiéme, de S. Etienne ; le sixiéme, de S. Laurent ; le septiéme, de S. Pierre. Dans la suite on y rétablit sept autres Chapelles sous d'autres invocations : La premiere, de la sainte Croix ; la seconde, du saint Sepulcre ; la troisiéme, de S. Michel ; la quatriéme, de Notre-Dame ; la cinquiéme, de sainte Marguerite ; la sixiéme, de sainte Claire, & la septiéme, de S. Romaric & de S. Amé. Quelques-uns y en comptent neuf, en prenant pour deux Chapelles celle de S. Romaric & de S. Amé, qui sont contiguës, & en y joignant l'Eglise du Monastere, ou si l'on veut l'Eglise Paroissiale de S. Amé, qui est au pied de la montagne, & assez prés du rocher, qui servoit de demeure à cet Homme de Dieu.

(h) *Vita S. Romarici, sæculo 2. Bened. p. 416. & seq.*
(i) *Vita S. Arnulphi, p. 151. n. 6.*
(k) *Vita S. Arnulphi, p. 417.*
(l) Ruyr, Meurisse, Rosieres, &c.
(m) *Vita S. Romarici interpolata, sæculo 2. Bened. p. 417. Vita S. Eustasii Abbat. Luxov. ibid. p. 121.* Romaricus puellarum monasterium in propria construxit possessione, in quo & regulam B. Columbani custodiendam indidit.
(n) *Author seu interpolator vitæ S. Romarici, sæculo 2. Benedict. p. 417.*

An de J.C. 621.

Car il se retira dans une grotte qu'il trouva dans un rocher, sur le penchant de la montagne (o), où il avoit pour lit une espece de tombeau de la mesure de son corps, la caverne n'ayant pas plus d'étenduë. Un rocher pendoit pardessus, & on lui descendoit avec une corde, à laquelle étoit attachée une sonnette, un peu de pain & d'eau pour sa nourriture. Les jours de Dimanche il sortoit de sa grotte, & alloit expliquer aux Religieux & aux Religieuses les saintes Ecritures, & les exhortoit à courir avec ferveur vers la patrie céleste.

XX. *S. Romaric & S. Amé fondent l'Abbaye de Remiremont.*

Comme Romaric & Amé n'étoient sortis de Luxeuil qu'avec la permission de S. Eustaise leur Abbé, ils étoient toujours soumis à son obeïssance, & les deux Monasteres de Remiremont étoient considerez comme des especes de membres & de dépendances de Luxeuil, qui étoit comme le Chef d'Ordre. S. Eustaise ayant remarqué dans les deux Saints dont nous venons de parler (p), quelque négligence, qui lui parut considerable, les en reprit; & comme les Saints ne sont pas toujours exempts de foiblesse, Amé & Romaric furent trop sensibles à sa répréhension. Or il y avoit alors à Luxeuil un Religieux inquiet, nommé Agrestius, qui s'étoit élevé contre Eustaise son Abbé, & que le saint Abbé avoit été obligé de chasser de sa communauté. Agrestius donc sçachant le réfroidissement qui étoit entre les Monasteres de Luxeuil & de Remiremont, vint se presenter à S. Romaric, qui le reçut *.

* Vers l'an 624.

XXI. *Agrestius Moine seditieux de Luxeuil, se retire à Remiremont.*

Agrestius le gagna aussi-bien que S. Amé, par son obeïssance & par ses soumissions simulées, & il s'efforça de leur inspirer du mépris des pratiques de la Regle de S. Colomban. De là il passa au Monastere de sainte Burgundofare Abbesse de Farmoustier, pour tâcher d'y répandre son esprit de révolte: mais elle le renvoya avec honte, & ne voulut pas l'écouter. Il fut donc obligé de revenir à Remiremont vers S. Amé & S. Romaric, pour achever de les séduire, & pour leur faire perdre toute l'estime qu'ils pouvoient avoir pour la Regle de S. Colomban: mais Dieu ne permit pas que ce mauvais Religieux détruisist un si saint ouvrage. La vengeance divine éclata contre ceux qui étoient entrez dans ses sentimens. Des loups enragez se jetterent la nuit dans le Monastere, & en tuerent plusieurs. Un nommé Plaurelius, grand partisan d'Agrestius, devint possedé, & se pendit. La foudre tomba dans l'Eglise, y causa de grands ravages, & tua vingt personnes. Enfin on compta plus de cinquante Religieux, qu'on crut frappez de Dieu, pour arrêter le cours de cette division.

XXII. *Mort de S. Amé.*

S. Amé & S. Romaric reconnurent bien-tôt le mauvais esprit d'Agrestius, se reconcilierent avec S. Eustaise (q), & rétablirent la paix dans leur Monastere *. S. Amé ne vécut pas longtemps aprés cette réconciliation. Dieu lui fit connoître un an avant sa mort, que le temps de son décés approchoit (r). Il en avertit quelques-uns des Freres, qui étoient ses plus familiers, entr'autres le Prêtre Castorius, & un autre Frere qu'il avoit élevé dés sa jeunesse. Il lui dit donc de garder le secret sur ce qu'il lui alloit dire; & lui ayant déclaré qu'il devoit bien-tôt passer de cette vie à une meilleure, il lui ordonna d'aller avec Castorius dans la forêt, de lui apporter de la cendre, d'en remplir son lit, de couvrir le tout avec son cilice; *parce*, dit-il, *que je veux faire pénitence de quelques péchez que j'ai commis.* Ce bon Religieux voulut lui remontrer, que ses forces ne lui permettoient plus de pratiquer de telles austeritez: mais le Saint répondit: *Mon Frere, j'ai pratiqué ces choses il y a long-temps à votre insçû, & le Seigneur m'a donné les forces pour y résister: j'ai resolu de faire ma confession devant tout le monde, afin d'en recevoir la pénitence, & que l'ayant accomplie, je puisse enfin sortir de ce monde comme je le souhaite; faites donc ce que je vous ai dit.* Il y a assez d'apparence que cette pénitence publique regardoit la faute qu'il avoit commise, en recevant avec trop de facilité le Moine Agrestius.

* Vers l'an 626.

XXIII. *S. Amé confesse publiquement ses fautes devant sa communauté.*

Lors donc qu'on lui eut préparé la cendre & le cilice, comme il l'avoit demandé, peu de jours aprés il fit venir tous les Freres, & confessa en leur présence à haute voix, prosterné sur la cendre & le cilice, toutes les fautes dont il put se souvenir; aprés quoi étant tombé malade, il se réjouïssoit de se voir bien-tôt délivré du poids de ses péchez. Il demeuroit cependant couché sur ce lit de cendre, couvert de cilice, & les Freres venoient par bandes, les uns aprés les autres, pour entendre de sa bouche les paroles de vie.

Les Religieuses venoient de même à certaines heures, pour écouter ses instructions. Il ne manquoit pas d'avoir toujours auprés de lui quelqu'un qui lui lisoit les saintes Ecritures; & quand il se sentit prés de sa fin, il se fit apporter l'Epitre de S. Leon à Flavien; & pendant qu'on la lisoit, le saint homme disoit à chaque article: *Je le crois ainsi, Trinité ineffable; je le confesse ainsi, Dieu tout-puissant; je n'ai point d'autres sentimens de vous, mon Sauveur J.C. qui êtes venu au monde, & qui êtes mort pour mon salut.* Enfin se croyant indigne d'être enterré au dedans de l'Oratoire, il pria qu'on mît son corps à l'entrée de l'Eglise de Notre-Dame, & qu'on y mît cette Epitaphe, qu'il composa lui-même: *Qui que vous soyez, homme de Dieu, qui entrez dans ce saint lieu pour prier; si vous êtes assez heureux pour obtenir l'effet de vos prieres, demandez à Dieu le pardon pour l'ame d'Amé le pénitent, qui repose ici: afin que si je n'ai pû ob-*

(o) Vita S. Amati, p. 133.
(p) Vita S. Eustasii, saeculo 2. Bened. p. 121. n. 13.
(q) Vita S. Eustasii, p. 122. n. 16.
(r) Vita S. Amati p. 134.

An de J. C. 619. *tenir le pardon de mes péchez par ma tiéde pénitence, vous l'obteniez pour moi par votre ardente charité, & par vos ferventes prieres.*

Pendant les derniers jours de sa maladie, ses Religieux & ses Religieuses s'assemblerent autour de lui, attendant le moment de son heureux passage; lisant les Evangiles, & chantant des Hymnes & des Pseaumes devant son lit. Il expira, aprés avoir demandé pardon, & dit adieu à ses Freres, & fut enterré au lieu qu'il avoit demandé *: mais environ un an aprés *, il fut transferé dans l'Eglise de Notre-Dame, où il demeura avec les corps de S. Romaric & de S. Adelphe jusqu'en 910 ou 917, que Drogon Evêque de Toul, les transporta solemnellement au nouveau Monastere bâti au delà de la Moselle, au lieu où est aujourd'hui la Ville de Remiremont. On a fait une Eglise Paroissiale sous son nom, prés du lieu où étoit sa grotte, que l'on montre encore aujourd'hui; & on conserve dans la Sacristie du Saint-mont, deux petits plats de cuivre fondus, & non battus. L'un est grand à peu prés comme une palette de Chirurgien, l'autre est presque double de cette grandeur. C'est dans ces petits plats qu'on lui servoit à manger, lorsqu'il prenoit sa réfection avec les Religieux.

* An de J. C. 627.

* An de J. C. 628.

XXIV. *S. Romaric gouverne le Monastere de Remiremont.*

Il eut pour successeur dans la conduite des deux Communautez, S. Romaric (t), qui peu de temps aprés * amena dans le desert d'Habende ou de Remiremont, son ami S. Arnoû, ainsi que nous l'avons vû ci-devant. Romaric s'étant chargé du gouvernement du Monastere, donna tous ses soins à procurer à ceux & à celles qui vivoient sous sa discipline, tous les secours temporels, nécessaires pour leur subsistance; & Dieu benit tellement ses travaux, que le Monastere, de pauvre qu'il étoit auparavant, devint un des plus puissans du pays; & quoi que le Saint eût entiérement renoncé au monde, & qu'il ne se mêlât plus des affaires du siécle, il ne laissa pas de faire encore un voyage à la Cour avant sa mort (t), pour donner aux Grands des avis concernant leur salut: car Pepin Maire du Palais d'Austrasie, étant mort, & Grimoald son fils lui ayant succedé, Romaric alla le trouver, pour lui découvrir ce qui lui devoit arriver, s'il exécutoit les mauvais desseins qu'il avoit conçus *. Grimoald ayant sçu son arrivée, & qu'il le vouloit venir voir pendant la nuit, alla lui-même à la rencontre du Saint avec des flambeaux, & le reçut avec grand respect, l'ayant trouvé d'une taille au dessus de l'ordinaire, & d'un visage plein d'éclat & de majesté. Le Saint lui parla en prophete, & Grimoald promit d'exécuter ce qu'il lui avoit dit: mais il n'en fit rien, & périt miserablement, comme nous le dirons ci-aprés.

* An de J. C. 629.

* An de J. C. 653.

XXV. *Mort de S. Romaric.*

Romaric s'en retourna chargé de présens dans son Monastere, où il tomba malade d'une petite fiévre, qui l'emporta un Dimanche 8 de Decembre *. Comme il respiroit encore, un Prêtre du Monastere lui cria: *Mon Pere, attendez un moment, afin que vous receviez le Viatique de la Communion.* Alors revenant à lui-même, il leva la main droite vers le Ciel, & commença à former sur lui-même, & sur les assistans, le signe de la Croix: car le Prêtre demeura assez long-temps, & ayant enfin apporté le Don sacré, Romaric le prit, le mit sur ses lévres, & s'étant lui-même fermé la bouche & les yeux, il mourut en paix, & fut enterré auprés de son ami S. Amé. S. Adelphe lui succéda dans le gouvernement du Saint-mont.

* An de J. C. 653.

XXVI. *L'Abbaye de Remiremont dépendante de celle de Luxeuil.*

Quoi que les deux Monasteres de Remiremont fussent conduits par un seul Abbé, qui fut d'abord S. Amé, puis S. Romaric, & ensuite S. Adelphe, le Monastere des Religieuses, ne laissoit pas d'avoir aussi son Abbesse particuliere, dont la premiere fut sainte Macteflede, puis sainte Cecile, autrement Claire ou Gegoberge, & enfin sainte Tecte, ou Gertrude, ou Gebertrude; & tant l'Abbé que l'Abbesse, dans les commencemens, répondoient à l'Abbé de Luxeuil comme à leur Chef & à leur General commun. On a vû ci-devant, que S. Amé & S. Romaric passerent de Luxeuil à Remiremont, & que S. Eustaise trouva à dire en eux quelque négligence. S. Germain dont nous parlerons ci-aprés, passa de Remiremont à Luxeuil, comme d'un Monastere moins parfait, à un plus parfait. S. Adelphe, comme nous l'allons voir, alla mourir à Luxeuil. Les Religieuses n'avoient pas la même facilité de changer de demeure, parce qu'il n'y avoit point de Monastere de Vierges au voisinage, où l'on gardât la même observance de S. Colomban, & les Abbesses étoient toujours dans une grande dépendance des Abbez de Remiremont.

XXVII. *Vie & mort de S. Adelphe.*

Nous ne sçavons que tres peu de choses de la vie de S. Adelphe, ou Adelphius, quoi que sa vie ait été écrite par un Auteur contemporain, à la priere de Tecte Abbesse de Remiremont (u): mais on nous dit plusieurs particularitez édifiantes de sa mort. Il étoit filleul de S. Amé (x), & succéda à S. Romaric dans le gouvernement des deux Monasteres de Remiremont vers l'an 653. Il s'aquitta de cet emploi avec toute la sagesse, la douceur & la vigilance qu'on pouvoit attendre d'un disciple des Saints Amé & Romaric. Quelque temps avant sa mort, comme il alloit par le désert du Saint-mont, pleurant ses péchez, Dieu permit qu'il fût affligé d'une tres grande douleur. Il fit venir un Prêtre, & se confessa, étant prosterné par terre, de tous les péchez dont il put se souvenir,

(s) *Vita S. Romarici, p. 418. n. 6.*
(t) *Vita S. Romarici, p. 419. n. 11. Vide item vitam interpolatam ibid.*

(u) *Vita S. Adelphii, sæculo 2. Bened. pp. 602. 603.*
(x) *Ibid. n. 7. p. 603.*

An de J. C. 619. aprés quoi il dit aux Religieux & aux Religieuses qui étoient presens, qu'il desiroit aller faire la même chose au Monastere de Luxeuil, & qu'il esperoit, avec le secours des Freres de ce saint lieu, obtenir une parfaite rémission de ses péchez. On l'y conduisit, & il y fut reçu avec beaucoup de cordialité & d'amitié.

Le dernier jour de sa vie, il demanda au Religieux qui avoit soin des hôtes, & auquel il avoit été recommandé : *Quand nous leverons-nous pour aller à la priere ?* ce Religieux répondit qu'il falloit attendre que la cloche sonnât ; & étant sorti, le Saint expira peu de temps aprés *. Son corps fut reporté à Remiremont par Garichramne, qu'il avoit fait établir Abbé en sa place, & les Religieuses du Saint-mont descendirent avec leur Abbesse Tecte jusqu'à la Moselle, pour le recevoir, & l'accompagnerent jusqu'à l'Eglise de leur Monastere, où il fut enterré avec solemnité.

* Le xj. Septembre 670.

XXVIII. *S. Romaric a-t-il été à Rome ?*

On assure (y) que S. Romaric fit un voyage avant sa mort vers le Pape Jean IV. avec des lettres de recommandation du Roy Clotaire, & qu'il obtint du Souverain Pontife un Privilége d'exemption pour son Monastere, qui depuis ce temps fut soumis immédiatement au S. Siége, & exempt de toute jurisdiction de l'Ordinaire. Il y est marqué que les Religieux & les Religieuses sont tenus de vivre selon la Regle des Peres : Que la Mere du Monastere choisira tel Evêque qu'elle jugera à propos, pour recevoir de lui la Benediction Abbatiale ; ce que l'Evêque fera gratuitement, & sans rien demander ni exiger ; & que dés qu'il aura fait cette cérémonie, il sortira aussi-tôt du Monastere, pour ne pas troubler le repos des Religieuses. Il ordonnera Prêtre celui que l'Abbesse & la Communauté auront choisi pour cet emploi. La correction des fautes appartiendra à l'Abbesse seule, sans que l'Evêque Diocesain en puisse prendre connoissance. Le Privilége est adressé à tous les Evêques des Gaules : mais on n'y voit ni datte ni souscription.

Cette Bulle est citée dans une vie manuscrite de S. Romaric, qui a plus de 500 ans, & j'en ai vû une copie pour le moins aussi ancienne : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne soit alterée ; quand ce ne seroit qu'en ce qu'elle dit, que le Pape Jean IV. l'accorda à la priere de Clotaire, mort en 628, plus de dix ans avant le Pontificat de Jean IV. Il faut lire *Clovis* au lieu de *Clotaire* : c'est une faute qui est assez commune dans les Anciens. On trouve un pareil Privilége accordé à l'Abbaye de Luxeuil, à la priere de Clovis vers l'an 640, par le même Pape Jean IV. (z). Valdenaire (a) dit que l'original de ce titre a un plomb pendant à une queuë de parchemin, ayant d'un côté, *Jean*, & de l'autre *Pape*, & qu'il fut confirmé par les Empereurs Heraclius, & Constantin le jeune : autre circonstance, qui en démontre encore l'altération.

An de J. C. 619.

On produit aussi un autre titre (b), dans lequel S. Romaric expose qu'il a fondé sur le mont Rombech, prés de son Château, dans une montagne couverte de bois, un Monastere de Religieuses de l'Ordre de S. Benoît, en l'honneur de la Sainte Trinité, de la Sainte Vierge, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, au lieu nommé le Saint-mont, dans lequel il a établi pour Abbesse sa fille aînée nommée Gebertrude ; lui ayant donné, de même qu'à sa cadette aussi Religieuse au même lieu, tout le Comté d'Habende, qui est de son patrimoine. Ce titre est datté du 4 de Mars 620, sous le regne de Clotaire Roy de France, & en présence d'Arnoû Evêque de Metz, & de Dadon Evêque de Toul, de Paul Evêque de Verdun, d'Arnoû cousin de Romaric, & Duc de l'Austrasie Mosellane, & de Vaubert Duc de la basse Austrasie, Comte de Salm : mais tous les Sçavans conviennent de la fausseté de cette piéce.

XXIX. *Heureux regnes des Rois Clotaire & Dagobert.*

Nous avons vû ci-devant *, l'accord fait entre Clotaire, & Dagobert son fils Roy d'Austrasie, qui assura la paix entre les deux Etats, en accordant à Dagobert une grande partie de l'ancien domaine des Rois d'Austrasie. Les deux Princes également pacifiques, employerent tous leurs soins à procurer le bonheur de leurs peuples, & à faire fleurir la justice dans leurs Etats ; nous avons vû, & nous verrons encore ci-aprés, combien il y avoit de gens de bien, même dans leur Cour, & dans le reste de leurs pays. Clotaire, dans une Assemblée de trente-trois Evêques, de trente-quatre Ducs, & de soixante & douze Comtes, fit mettre par écrit, & réduire en Code les Loix des Allemands (c). On fonda alors dans toutes les parties de la France, un grand nombre de fameux Monasteres de l'un & de l'autre sexe, qui y firent fleurir la Religion, & la science ecclesiastique, autant que ces siécles le pouvoient souffrir.

* Sous l'an 615.

XXX. *Mort de Crodoalde.*

Dagobert purgea sa Cour, autant qu'il lui fut possible, de tous ceux qui n'entroient point dans les sentimens de paix & de justice, dont il étoit rempli. Il y avoit parmi ses Courtisans un nommé Crodoalde *, homme de qualité, mais rempli d'orgueil, & toujours prêt à envahir le bien d'autrui. Il encourut l'indignation du Roy, par quelque action dont l'histoire ne nous a pas conservé la mémoire. S. Arnoû & Pepin, & les principaux Ministres du

* An de J. C. 624.

(y) Valdenaire l. 3. c. 6. de l'Histoire de Remiremont ; le P. Mabillon, lettre sur le premier institut de Remiremont, p. 8. M. Thierry, archive de Remiremont. Nous avons fait imprimer en deux colonnes la prétenduë Bulle de Jean IV. La plus ancienne copie ne dit pas que S. Romaric soit allé à Rome.

(z) *Mabill. t. 1. Annal. S. Bened. appendice, pp. 689. 690.*

(a) Valdenaire, tout à la fin de son Histoire.

(b) *Rosieres stemmat. Lothar. fol. 288. verso t. 1.* Meurisse, Histoire de Metz, p. 97.

(c) *Vide Leges Alleman.*

An de J.C. 619.

Roy, furent d'avis qu'il falloit le faire mourir (d) : mais il s'enfuit vers le Roy Clotaire avec son fils ; & ce Prince, la premiere fois qu'il vit Dagobert, lui demanda la vie de Crodoalde. Dagobert la lui promit, à condition que Crodoalde répareroit le mal qu'il avoit fait ; ainsi il revint à la Cour : mais Dagobert étant de retour à Tréves, lui fit couper la tête, comme il sortoit de sa chambre, par un de ses Gardes nommé Berthaire, natif de Scarpone, ou Charpagne prés le Pont à Mousson.

XXXI. *Godin fils de Garnier, épouse sa belle-mere. Clotaire le fait mourir.*

Varnacaire ou Garnier, Maire du Palais de Bourgogne, étant mort (e) en 625, Godin son fils épousa la même année Bertanne sa belle-mere, épouse de son pere ; ce qui ayant extrémement déplu au Roy Clotaire, ce Prince donna ordre au Duc Arnebert beau-frere de Godin, de le tuer : mais Godin se sauva dans le Royaume d'Austrasie, & se réfugia dans l'Eglise de S. Evre prés de Toul. Dagobert Roy d'Austrasie, sollicita plusieurs fois sa grace auprés du Roy Clotaire ; mais il ne put l'obtenir, qu'à condition que Godin renvoyeroit sa femme, qu'il avoit prise contre les Canons. Il la répudia donc, & retourna en Bourgogne : mais Bertanne alla trouver le Roy Clotaire, & lui dit que s'il permettoit jamais à Godin d'approcher de sa personne, il n'étoit pas sûr de sa vie, parce qu'il étoit résolu de le tuer. Clotaire donna ses ordres qu'on le conduisist aux plus fameux Pelerinages de la France, comme à S. Medard de Soissons, & à S. Denys de Paris, afin qu'il jurât sur les Reliques des Saints, qu'il demeureroit fidele au Roy : mais ce n'étoit qu'un prétexte qu'on cherchoit pour se défaire de lui, dés qu'il se trouveroit séparé de ses gens. En effet les Officiers du Roy l'ayant attiré dans une maison de campagne prés de Chartres, se jetterent sur lui, & le tuerent, avec ceux qui l'accompagnoient *.

* An de J.C. 625.

XXXII. *Révolte des Saxons.*

* An de J.C. 626.

La paix dont le Royaume d'Austrasie joüissoit, fut troublée par la révolte des Saxons *. Leur Duc ou leur Roy, nommé Bertoalde (f) (car ces Ducs étoient héréditaires, & Souverains, quoi que tributaires aux Rois d'Austrasie) Bertoalde, dis-je, refusa de payer le tribut, leva une grande Armée, & engagea dans son parti plusieurs Nations d'Allemagne. Il envoya ses Ambassadeurs au Roy Clotaire (g), avec ordre de lui déclarer la guerre, lui faisant dire qu'il ne vouloit plus payer le tribut accoutumé, & qu'au reste il ne croyoit pas qu'il seroit assez hardi pour venir en armes à sa rencontre. Un discours si insolent mit Clotaire dans une extrême colere. Il vouloit les faire mettre à mort sur le champ : mais ses Conseillers, & sur-tout S. Faron Evêque de Meaux, lui remontrerent que ce seroit violer le droit des gens, & qu'il falloit au moins ne rien précipiter dans une affaire comme celle-là. Ainsi la chose fut remise au lendemain ; & S. Faron profita de ce loisir, pour cathéchiser les Ambassadeurs, & pour les engager à recevoir le baptême. Il les baptisa la nuit même, & le lendemain étant venu au Conseil à l'ordinaire, il déclara au Roy que ces gens n'étoient plus des Saxons, & des Ennemis, mais des Chrétiens, & qu'il falloit les traiter en freres. On les combla donc de présens, & on les renvoya.

An de J.C. 619.

Clotaire assembla cependant son Armée, pour marcher contr'eux : mais Dagobert qui étoit plus à portée, s'avança promptement vers le Rhin, le passa, & alla attaquer les Ennemis (h). Il ne put cependant soutenir leur grand nombre & leur impétuosité ; il reçut même un coup de sabre sur son casque, qui lui abattit une partie de ses cheveux, qu'il portoit fort grands, à la maniere des anciens Rois François. Son Ecuyer qui le suivoit, ramassa ces cheveux ; & Dagobert l'envoya sur le champ vers Clotaire son pere, pour le prier de hâter sa marche, & de venir promptement à son secours : cependant il se retira au delà du Veser, attendant la venuë de Clotaire. L'Ecuyer qui avoit été envoyé, passa promptement le Rhin, & trouva Clotaire, qui étoit au delà des Ardennes avec son Armée. Il lui raconta le danger auquel étoit exposé Dagobert, & lui montra la partie de ses cheveux, qui avoit été abattuë dans le combat. Clotaire décampa la nuit même, & s'avança à grandes journées, pour joindre Dagobert. Il trouva les deux Armées postées sur les bords de la riviere de Veser, vis à vis l'une de l'autre. Son arrivée causa une joie extrême dans le Camp des Austrasiens. Ils la firent éclater par des cris, qui furent entendus jusques dans l'Armée des Ennemis. Bertoalde Duc des Saxons, s'avançant jusques sur le bord du fleuve, demanda ce que vouloit dire ce grand bruit ; on lui dit que c'étoit à cause de l'arrivée de Clotaire. Il n'en voulut rien croire, parce que depuis peu, le bruit s'étoit répandu qu'il étoit mort : mais en même temps Clotaire se montra sur l'autre rive ; & ayant ôté son casque, découvrit sa chevelure, où il y avoit déja beaucoup de cheveux blancs (i). Il fut reconnu à cette marque, & Bertoalde s'emporta jusqu'à lui dire des injures (k).

XXXIII. *Défaite des Saxons.*

Clotaire piqué de ces outrages, entra dans la riviere, & la passa à nage avec son cheval, suivi des plus braves de ses Officiers, & ensuite de toute son Armée, & de celle de Dagobert. Il se mit à poursuivre Bertoalde, qui lui cria :

(d) *Fredegar. Chronic. c. 52. p. 630.*
(e) *Fredegar. Chronic. c. 54. p. 631.*
(f) *Gesta Regum Franc. c. 41. p. 716. t. 1.*
(g) *Vita S. Faronis, sacul. 2. Benedict. c. 71. 72. & seq. pp. 616. 617.*
(h) *Gesta Regum Franc. c. 41. p. 716. apud Duchesne.*
(i) Il avoit alors 45. ans.
(k) *Gesta Regum Franc. p. 710.* Tunc hic eras bile jumentis a *Alias*, blare jumentum, *vel* bale jumenti.

An de J.C. 619.

Retirez-vous, de peur que je ne vous perce. Mais le Roy, quoi que chargé de ses armes, & de l'eau qu'il avoit puisée en passant la riviere, le pressa de si prés, qu'il le renversa, & lui coupa la tête, qu'il éleva au haut d'une pique. Il revint à son Armée, glorieux de sa victoire, & les combla de joie par sa présence. Ils attaquerent ensuite les Saxons; & le Roy ordonna (l) qu'on ne donnât la vie qu'à ceux qui se trouveroient plus courts que son épée. On en fit donc un tres grand carnage, toute la Saxe fut de nouveau soumise à la domination de Dagobert, & lui demeura tributaire comme auparavant.

XXXIV. *Mort de Clotaire. Dagobert partage ses Etats avec Charibert son frere.*

* An de J.C. 628.

Clotaire mourut quelques mois aprés * cette fameuse victoire, & fut enterré à S. Germain des Prez (m). Il avoit vêcu & regné quarante-cinq ans; car il n'avoit que quelques mois, lorsque son pere Chilperic fut assassiné. Aussi-tôt que Dagobert Roy d'Austrasie, eut reçu la nouvelle de sa mort, il s'avança avec une Armée jusqu'à Reims, & envoya des personnes de sa Cour les plus capables de manier les esprits, dans la Bourgogne & dans la Neustrie, pour porter les Grands & les Nobles de ce pays à lui déferer la Royauté, à l'exclusion de son frere Charibert, qui de son côté fit ce qu'il put pour se fortifier, ayant à la tête de son parti Brunulse frere de la Reine sa mere : mais toutes ses intrigues furent inutiles; Dagobert se vit bien-tôt maître de tous les Etats de Clotaire son pere. Toutefois par le conseil des plus sages de sa Cour, il laissa à Charibert une partie assez considerable de l'Aquitaine, la Gascogne, les Places des Pyrenées (n), & quelques autres Villes. Charibert s'en contenta, s'engagea par un traité, de n'entreprendre jamais rien contre son frere Dagobert au sujet de la succession de son pere, & établit le Siége de son Royaume à Toulouse.

XXXV. *Bonnes & mauvaises qualitez de Dagobert. S. Cunibert Archevêque de Cologne, devient son Ministre.*

* An de J.C. 628.

Dagobert se voyant maître paisible de ce grand Royaume *, entreprit d'en faire la visite (o). Il entra en Bourgogne, en visita la plupart des principales Villes, & s'appliqua partout à y rendre la justice avec tant d'integrité, d'assiduité & d'exactitude, qu'il gagna les coeurs de tout le monde, se fit redouter des Grands, & admirer des petits; tout retentissoit de ses louanges, & l'on disoit hautement, que l'on n'avoit jamais vû de plus grand Roy gouverner la France. On devoit tout cela aux sages conseils de S. Arnoû & de Pepin, ses principaux Ministres : mais bien-tôt aprés, S. Arnoû se retira au Monastere d'Habende, comme je l'ai dit, & Dagobert prit en sa place S. Cunibert Archevêque de Cologne, qui n'avoit ni moins de sagesse, ni moins de lumieres que S. Arnoû. Toutefois soit que les Ministres n'eussent plus le même ascendant sur lui qu'auparavant, soit que l'état d'autorité & de puissance où il se trouva élevé à la mort de son pere, ou que d'autres mauvais Ministres lui inspirassent des sentimens contraires à ceux qu'il recevoit de Pepin & de Cunibert, il se plongea dans des desordres si crians *, qu'ils surpassoient tous ceux de ses prédecesseurs. Il avoit en même temps trois ou quatre femmes, qui avoient le nom de Reine, & qui avoient le rang de légitimes épouses. La premiere étoit Nantilde, qu'il avoit épousée aprés qu'il eut répudié Gomatrude, sous prétexte de sterilité (p). La seconde étoit Ragnetrude (q). Les deux autres sont (r) Vulfegonde & Berchilde, sans compter un tres grand nombre de concubines.

An de J.C. 629.

* An de J.C. 629.

Pour contenter leur avidité & leur avarice, il se mit à usurper les biens des Eglises, & à surcharger ses Sujets de nouveaux impôts. Le Public voulut imputer tous ces desordres à Pepin Maire du Palais, & on essaya même de le rendre odieux au Roy, pour lui faire perdre son crédit & son emploi : mais il sçut par sa prudence rendre inutiles les mauvais desseins de ses ennemis (s), & le Roy lui témoigna toujours la même confiance; jusques-là qu'il l'envoya de Paris, où il avoit fixé sa demeure, à Orleans avec son fils Sigebert, que le Roy Charibert son frere devoit tenir sur les Fonts de baptême (t). C'est dans cette occasion qu'arriva ce miracle fameux, rapporté dans la vie de S. Amand (u) Evêque d'Utrech, qui est que ce saint homme faisant la ceremonie du baptême du jeune Prince, comme il récitoit la priere sur les Cathécumenes, n'y ayant personne des assistans qui répondît *Amen*, l'Enfant le répondit lui-même d'une maniere tres distincte. Il n'avoit alors que quarante jours *.

* An de J.C. 630.

XXXVI. *Mort du Roy Charibert.*

Le Roy Charibert ne survêquit pas long-temps à ce voyage; il mourut (x) en Aquitaine, & fut suivi bien-tôt aprés par son fils Chilperic, qui n'étoit encore qu'un enfant. Dagobert se mit aussi-tôt en possession des Etats & des trésors que Charibert avoit laissez; de sorte qu'il se trouva unique Monarque de la France. On le soupçonna d'avoir contribué à la mort de ces Princes. Vers ce temps-là, les Ambassadeurs que Dagobert avoit envoyez à Constantinople vers l'Empereur Heraclius (y), revinrent en France, & rapporterent la ratification de l'alliance entre les deux Empires. L'Empereur Heraclius engagea, dit-on (z),

(l) *Ibid.* Non ibi reliquerunt hominem viventem, nisi qui gladii sui staturam æquare posset. *Ita & lib. de gestis Dagoberti, c. 14. & vita S. Faronis c. 77. p. 617.*

(m) *Fredegar. Chronic. c. 56. Gesta Regum Franc.*

(n) *Idem c. 57. p. 634.*

(o) *Fredegar. c. 58. p. 634.*

(p) *Fredegar. c. 58. p. 635.* An de J.C. 628. *Vide & vitam S. Pipini t. 1. Annal. Franc. Quesn. p. 595.*

(q) *Id. c. 59.* An de J.C. 629.

(r) *Id. c. 60. p. 637.*

(s) *Id. c. 61.*

(t) *Fredegar. c. 62. p. 637.* An de J.C. 629.

(u) *Baudemund. vita S. Amandi Trajectens. secul. 2. Bened. c. 16. p. 716.*

(x) *Fredegar. c. 67. p. 641.*

(y) *Fredegar. c. 62. 63. 64. p. 637. & seq.*

(z) *Ibid. c. 65. p. 639.*

An de J. C. 630.

Dagobert à faire une Ordonnance, que tous les Juifs de ses Etats recevroient le baptême, ainsi qu'Heraclius avoit fait dans toutes les Provinces de l'Empire. On doute toutefois si cela fut exécuté (a).

XXXVII. *Guerres de Dagobert contre les Sclavons, les Vinidiens & les Abaves.*

Les années suivantes * furent occupées par les guerres que Dagobert fut obligé de faire aux Sclavons (b), aux Vinidiens, aux Abaves (c), & aux Espagnols (d). Celle des Vinidiens est plus de notre sujet. Ils étoient Sclavons de naissance; & depuis que la guerre étoit allumée entre les François & Samon Roy des Sclavons, les Vinides ou Vinidiens se jetterent dans la Thuringe, & dans la France Germanique, & y firent plusieurs dégâts. Dagobert rassembla son Armée à Metz (e), s'avança à travers la forêt d'Ardenne jusqu'à Mayence; & comme il se disposoit à y passer le Rhin, les Ambassadeurs des Saxons le vinrent trouver, & s'offrirent de défendre avec les seules Troupes de leur pays, les Etats que le Roy possédoit en Allemagne, pourvû qu'il les déchargeât du tribut que Clotaire I. leur avoit autrefois imposé de cinq cens vaches, qu'ils devoient par an à la Maison du Roy. Ces offres furent acceptées, & les Saxons ayant juré sur leurs armes, suivant leur coutume (f), d'exécuter ce traité, ils commencerent la guerre, mais avec peu de succés; les Vinides continuerent à ravager les Terres que la France possédoit au delà du Rhin.

*Ans de J.C. 630. 631. 632.

XXXVIII. *Sigebert est déclaré Roy par Dagobert. Celui-ci meurt bien-tôt aprés.*

Dagobert chagrin de ces mauvais succés, résolut, de l'avis des Evéques & des Seigneurs, qu'il avoit assemblez à Metz *, de déclarer son fils Sigebert Roy d'Austrasie (g), & de fixer sa demeure à Metz, afin d'être plus à portée de défendre les frontiéres du côté du Rhin, & afin que les Austrasiens s'employassent avec plus d'affection à repousser les Ennemis de ce côté-là. Sigebert III. du nom, n'avoit alors que trois ans (h), & le Roy son pere lui donna pour premier Ministre, & pour Conseiller, S. Cunibert Archevêque de Cologne, & Adalgise Duc du Palais, pendant que Pepin continuoit d'exercer les fonctions de Maire du Palais auprés de Dagobert. Ce dernier Prince mourut le 19 de Janvier de l'an 638, suivant la remarque des plus sçavans Chronologistes (i). Fredegaire (k) dit qu'il mourut la seiziéme année de son regne: mais il faut l'entendre de la seiziéme année qu'il avoit regné en Austrasie, car il ne régna que dix ans depuis la mort de son pere. Il mourut d'une dyssenterie à Epinay, maison de plaisance, sur le rivage de la Seine auprés de Paris, & il fut enterré dans l'Abbaye de S. Denys, qu'il avoit comblée de biens pendant son regne. Il n'avoit que trente-cinq ou trente-six ans. Nous avons vû ses bonnes & ses mauvaises qualitez, le beau commencement de son regne, & sa triste fin, par rapport à sa conduite. On a prétendu (l) qu'en récompense des bonnes œuvres qu'il avoit faites avant qu'il tombât dans le déreglement, & des aumônes qu'il continua de faire depuis, Dieu lui fit misericorde aprés sa mort, à la priere des SS. Denys, Maurice & Martin, qui l'avoient tiré des mains des démons, ainsi qu'il avoit été révelé à un Solitaire d'une Isle déserte: mais sans prétendre juger ni en bien ni en mal de la fin & de l'état de ce Prince en l'autre monde, on peut mettre toutes ces visions au rang des songes.

*An de J.C. 632.

An de J. C. 632.

Josse Coccius (m) rapporte le Testament de Dagobert, dans lequel il donne quelques biens aux Abbayes de S. Germain des Prez, de sainte Geneviéve, de S. Denys, de sainte Colombe, & de S. Loup de Sens. Coccius ajoute, que Dagobert fit faire quatre copies de ce Testament, dont il déposa l'une à Lyon, l'autre à Paris, la troisiéme à Metz, & la derniere dans son Trésor: mais la piéce dont il s'agit, quand elle n'auroit aucune marque de supposition, ne méritoit pas par elle-même, & par l'importance de ce qu'elle contient, que ce Prince prit toutes ces précautions pour la conserver.

XXXIX. *Sigebert Roy d'Austrasie, & Clovis Roy de Neustrie & de Bourgogne.*

Dagobert laissa deux fils, Sigebert & Clovis. Sigebert avoit alors environ onze ans, & étoit en possession du Royaume d'Austrasie. Clovis joüissoit du Royaume de Bourgogne, & de la Neustrie. Pepin, qui avoit été Maire du Palais sous Dagobert, revint à Metz auprés du Roy Sigebert, & y exerça avec Cunibert de Cologne, le même emploi encore quelque temps (n).

*An de J.C. 638.

Peu aprés la mort de Dagobert *, les Ambassadeurs du Roy d'Austrasie se rendirent à la Cour du Roy de Neustrie (o), pour lui demander la part qui étoit duë à leur Maître, des meubles & des trésors que le feu Roy avoit laissez en mourant. On convint de part & d'autre d'une conférence à ce sujet. Elle se tint à Compiegne. Cunibert & Pepin s'y trouverent, avec plusieurs Seigneurs Austrasiens. On fit trois lots. On donna à la Reine Nantilde, la troisiéme partie de ce que Dagobert avoit mis dans ses trésors depuis son mariage

(a) *Vide Launoi. & Johan. Nicolai Dominican. & notas Ruinartii in Fredeg. c. 65.*
(b) *Fredegar. c. 68. p. 641.*
(c) *Idem c. 72.*
(d) *Idem c. 73.*
(e) An de J. C. 631. *Fredegar. c. 74. p. 646.*
(f) Sacramentum, ut eorum mos erat, super arma placata pro universis Saxonibus firmant. *Fredegar. loco citato.*
(g) *Fredegar. Chronic. c. 75. p. 647.*
(h) Il étoit né en 630.
(i) *Vales. Hist. t. 2. p. 22. 126. 127. Mabill Analect. t. 3. p. 614. & praef. saecul. 2. Bened. Henschen. Diatrib. de tribus Dagobertis. Vide notas Ruinart. in c. 79. Fredegar.*
(k) *Fredegar. Chronic. c. 79. p. 650.* Anno xvj. regni sui Dagobertus profluvio ventris in Spinogelo villa super Sigona fluvio, nec procul à Parisiis aegrotare coepit.
(l) *Gesta Dagoberti I. apud Quesnium c. 45. p. 586. t. 1.*
(m) *Coccius in Dagoberto Argentin. Episcopat. fundat. c. 26. p. 227.* Voyez aussi Meurisse, Hist. de Metz, p. 130.
(n) Il mourut en 640. & est honoré comme Saint à Nivelle en Brabant, où sainte Gertrude & sainte Begge ses filles, sont aussi honorées sous la même qualité
(o) *Gesta Dagoberti c. 47. apud Quesn. t. 1. Hist. Franc. p. 587.*

avec

An de J. C. 632.

avec cette Princesse ; le reste fut partagé en deux parties égales, dont l'une fut au Roy d'Austrasie, & l'autre à Clovis : ce qui étoit à Sigebert, fut conduit à Metz.

XL. *Hommes illustres dans la Neustrie, sous Clotaire & Dagobert.*

Il y a peu de siécles dans l'Histoire, où l'on ait vû en France, & sur-tout à la Cour, un aussi grand nombre d'hommes illustres en sainteté, que l'on en a vû sous Clotaire II. sous Dagobert, & sous Sigebert son fils : nous nous bornons à ceux qui ont illustré l'Austrasie, & dont nous avons déja vû un bon nombre. On peut encore mettre de ce nombre S. Vendelin ou Wandel, qui étoit d'Ecosse, & qui étant venu dans le pays de Tréves, se réduisit, dit-on (p), quoi qu'il fût d'une naissance illustre, à garder les pourceaux (q). De là il entra dans le Monastere de Tholey, où il vécut jusques vers l'an 350. On célèbre sa fête le 21 d'Octobre, & le lieu de sa sepulture a donné naissance à la petite Ville de S. Vandel, prés l'Abbaye de Tholey.

XLI. *S. Paul Solitaire, puis Evêque de Verdun.*

On vit dans le même siécle, & dans la même Abbaye, S. Paul, qui fut depuis Evêque de Verdun. On croit qu'il étoit né dans la Belgique (r), d'une famille considerable, qui prit grand soin de le faire élever dans les lettres : mais quelque progrés qu'il y fist, son inclination dominante le portoit à la solitude. Il se déroba donc à sa famille, & se retira dans les monts de Vosge, voisins de Tréves (s).

La montagne où se retira S. Paul, est au delà de la Moselle, vis à vis l'Abbaye de S. Martin. On l'appelle *Gebenna*, ou *mont S. Paul.* Autrefois on lui donnoit le nom de Montagne d'Apollon, parce que cette Divinité y étoit adorée. S. Paul dont nous parlons, abattit l'Idole de ce faux Dieu, & la jetta à bas de la montagne dans la Moselle ; & c'est, dit-on, en memoire de cet évenement, que les Bouchers de Tréves avoient accoutumé tous les ans de précipiter à bas de la même montagne, une rouë enflammée, dans la Moselle qui passe au pied.

S. Paul trouva sur cette montagne un bon nombre de Solitaires, qui vivoient dans des cellules séparées, & qui ne se voyoient que les jours de Fêtes & le Dimanche. Il conçut le desir de se joindre à eux, & d'imiter leur maniere de vie ; mais la Providence en disposa autrement : car étant un jour allé au Monastere de Tholey (t), qui étoit dans le même pays, & y ayant été reçû comme étranger, on le conduisit d'abord à la priere, puis à l'appartement des hôtes, où on lui lava les pieds & les mains (u), & on lui témoigna toutes sortes d'humanité.

An de J. C. 632.

L'Abbé l'engagea ensuite à demeurer dans son Monastere, & lui donna l'habit religieux. Paul s'y distingua bien-tôt par sa vertu & par sa science ; & la réputation de ses grandes qualitez lui attira un tres grand nombre de disciples de toutes conditions ; entr'autres Grimon, autrement Adalgise, neveu ou plutôt parent du Roy Dagobert, qui devint fameux par son mérite, & fut élevé à l'Ordre du Diaconat. On veut que S. Paul & Grimon ayent tous deux gouverné le Monastere de Tholey en qualité d'Abbez ; mais cela ne paroît pas par l'Histoire. Berthaire, qui a écrit l'Histoire des Evêques de Verdun, raconte que ce Saint étant encore Moine à Tholey, & travaillant à la boulangerie, entra un jour dans le four tout chaud, pour le nettoyer avec sa tunique, tant il craignoit que ses Freres n'eussent pas de pain à l'heure marquée.

Hermenfroy Evêque de Verdun, étant mort vers ce temps-là *, le Clergé & le Peuple de la Ville prierent le Roy qu'il leur donnât pour Evêque Paul, qui n'étoit alors occupé que de ses études, & de la pratique des vertus religieuses dans la solitude de Tholey (x). Le Roy donna ordre qu'on l'envoyât à Verdun : mais le Saint y résista, disant que les Canons (y) défendoient de prendre un Evêque hors du Diocese dont l'Eglise étoit vacante. Le Roy n'eut point d'égard à ses raisons ; il le fit tirer malgré lui de son Monastere, & ordonner Evêque de Verdun. Grimon son disciple, qui avoit de grands biens, contribua beaucoup à faire connoître notre Saint à la Cour, & à le faire élever à l'épiscopat. Il travailla aussi à enrichir l'Eglise de Verdun, & il lui donna en particulier l'Abbaye de Tholey, qui étoit bâtie sur son fond : de là vient qu'on a vû un si grand nombre d'Evêques de Verdun sortir de cette fameuse Abbaye, qui étoit comme l'Ecole & le Seminaire de l'Eglise dont nous venons de parler.

* Vers l'an 630 ou 631.

Elle étoit dans une si extrême pauvreté lorsque S. Paul en prit possession, qu'à peine y avoit-il un Clerc, qui y fist l'Office ordinaire, & qui y chantât la Messe ; mais on faisoit tous les jours venir quelque Prêtre de dehors, qui chantoit rapidement, & d'une maniere peu décente, les Heures Canoniales & la Messe, & s'en retournoit ensuite chez soi (z).

(p) *Vita S. Vendelini, sæcul. 2. Bened.*

(q) *Vide Brouver. Annal. Trevir. t. 1. l. 7. p. 346.*

(r) *Vita S. Pauli Virdunens. sæcul. 2. Benedict. p. 268. &c.* In inferioris Galliæ partibus, non vilium personarum dignitate originem ducens.

(s) In eremum, quæ Vogesus nominatur, Christi servus .... ingreditur. Trithème, *l. 4. de viris illustribus Ord. S. Bened. c. 201.* dit qu'il se retira sur la montagne, nommée depuis *Paulsberg*, ou *Montagne de Paul* ; les monts de Volge s'étendoient jusques vers Tréves. *Brouver. loco citato.*

Et Vogesus sumit Rhætis ex Alpibus ortum,

Et viridi costâ te quoque, Trevir, adit.

(t) In eadem eremo erat monasterium Tabuleium antiquitùs nominatum, eò quòd sectis in modum tabularum lapidibus, fuerit primitùs ædificatum, quod moderni Theolegium dicunt, &c.

(u) Voyez la Regle de S. Benoît c. 53.

(x) *Vita Pauli Virdunens. p. 272. Hugo Flaviniac Chronic. ad an. 630. Item Bertar. Presbyt. Hist. Episc. Virdun. T. 12. Spicileg. p. 257. & hic, pag. 196.*

(y) *Concil. Remens. Can. ultim.*

(z) *Vita S. Pauli Virdun. p. 274.*

An de J. C. 632.

S. Paul voyant cet abus, invita son ami Grimon à le venir voir, & lui exposa l'état où étoit son Eglise. Grimon vint à Verdun, & lui fit part de ses grands biens ; puis ils allerent ensemble trouver le Roy, & le prierent de subvenir aux besoins de cette Eglise. Le Roy le fit libéralement ; & le saint Evêque ayant rétabli l'ordre dans son Clergé, & dans la célébration du divin Service, gouverna son troupeau avec beaucoup d'édification & de sagesse, & mourut en paix vers l'an 648 (a). Il fut enterré dans l'Eglise de S. Saturnin, qui porte aujourd'hui le nom de S. Paul, & qui étoit alors hors de la Ville. Il l'avoit bâtie ; & Gisloade ou Gisloard (b) son successeur, tiré comme lui du Monastere de Tholey, la donna, dit-on (c), à des Chanoines : mais sur la fin du dixiéme siécle, Vilgfride y introduisit des Benedictins, ausquels succederent en 1135 les Peres Prémontrez, qui la possedent aujourd'hui (d).

XLII. *S. Didier de Cahors, & S. Oüen de Roüen, amis de S. Paul.*

S. Paul Evêque de Verdun, étoit ami particulier de S. Didier Evêque de Cahors, & de S. Oüen Evêque de Roüen (e). Nous avons une lettre du même S. Didier, par laquelle il invite S. Paul à la Dédicace d'une nouvelle Eglise, qu'il avoit bâtie dans sa Ville (f). S. Paul de son côté écrivit deux lettres au même S. Didier (g). Dans la premiere, il lui rend compte de ce qu'il a fait à sa recommandation en faveur d'une Dame illustre, nommée Baboléne, & le remercie de lui avoir envoyé dix caques de vin de Falerne. Dans la seconde, il lui dit que le Roy a passé par Verdun pour aller à Reims, où il devoit passer les fêtes de Noël ; que de là il iroit à *Leudunum*, peut être Laon ; de là à *Masao*, peut être Mouson ; & enfin sur les bords du Rhin. Il lui annonce aussi la mort de Charinoalde, Evêque peut-être de Laon, dont on met la mort vers l'an 632. On donne pour frere à S. Paul, S. Germain Evêque de Paris : mais cela ne peut s'accorder avec la chronologie, qui met la mort de S. Germain en 576.

XLIII. *Fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Argonne par S. Roding.*

L'Abbaye de Beaulieu en Argonne du Diocése de Verdun, doit son origine à S. Roding, vulgairement nommé S. Roüin, Ecossois de naissance (h) ; qui ayant quitté l'épiscopat dont il étoit revêtu dans sa patrie (i), vint en France quelque temps aprés l'arrivée de S. Colomban dans le même pays. Ayant visité plusieurs endroits de dévotion, & plusieurs Monasteres, il se retira enfin dans l'Abbaye de Tholey, où il demeura quelque temps sous la discipline de S. Paul, qui fut depuis Evêque de Verdun. Roüin y vêcut avec tant d'édification, qu'aprés la promotion de S. Paul, il fut, dit-on, choisi pour lui succéder dans le gouvernement de ce Monastere. L'attrait qu'il avoit pour la solitude, le porta à quitter son Abbaye, qu'il résigna à Chroduin son neveu, & à se retirer dans la forêt d'Argonne, au Diocése de Verdun. Il vit & salua en passant S. Paul son ancien maître, & on dit même qu'il demeura deux ans avec lui (k) ; aprés quoi il alla dans la forêt dont nous venons de parler, dans un lieu nommé *Vaslogium*, environ à sept lieuës de Verdun, où est aujourd'hui l'Abbaye de Beaulieu. Il commença à y bâtir un Monastere avec des branches d'arbres & des feuillages, & à y pratiquer les exercices de la vie religieuse *.

* An de J.C. 642.

Mais un Seigneur du voisinage, nommé Austresius, fâché de voir ces Etrangers s'établir sur ses Terres, & dans sa forêt, envoya ses Serviteurs, qui prirent & maltraiterent à coups de fouët les disciples du Saint, & les chasserent honteusement de cet endroit. Roüin se retira donc, & alla à Rome faire le pelerinage, si ordinaire alors, aux tombeaux des Apôtres ; aprés cela il revint à Beaulieu, & y guérit Austresius, qui étoit tombé dans une maladie que l'on crut envoyée de Dieu. Ce Seigneur, par reconnoissance, donna au Saint la forêt & la montagne de Vasloge, & lui permit d'y bâtir un Monastere. Il en dédia l'Eglise au Sauveur, & à S. Maurice, dont il avoit obtenu quelques Reliques, en passant par Agaune à son second voyage de Rome ; car il y alla une seconde fois *, pour faire confirmer par le Pape l'érection de son Monastere (l). Ensuite il s'adressa au Roy Childeric, qui lui accorda un privilege d'exemption pour son Abbaye, réservant à l'Evêque de Verdun le droit de donner les Ordres sacrez aux Religieux, & la Benediction à l'Abbé. Le Roy Clovis II. l'ayant un jour * prié de venir à la Cour, le Saint le pria de l'excuser, & de le laisser dans sa cellule, l'assurant qu'il ne cesseroit de prier Dieu pour sa conservation, & pour la prospérité de son Royaume (m).

* Vers l'an 645.

* An de J.C. 654.

La réputation de Roüin lui attira un grand nombre de disciples, tous Ecossois ses compatriotes ; & les Puissances lui donnerent de si grands biens, qu'il avoit jusqu'à sept cens soixante-dix Familles de serfs, dépendantes de son Monastere. Lorsqu'il vit sa Maison bien établie pour le spirituel & le temporel, il témoigna à ses Religieux qu'il étoit résolu de se retirer dans un Hermitage, pour y passer le reste de ses jours dans une entiere retraite. Il

(a) *Vide Mabill. notas ad vit. S. Pauli, p. 275. an. 648.*

(b) Il est nommé *Gisloard* dans une charte de Sigebert III. accordée au monastere de Malmedy. *Annal. Bened. t. 1. p. 403.*

(c) Vassebourg l. 2. Antiquit. Belgiq. p. xcv.

(d) *Vide D. Bernardi epist. 178. ad Innocent.*

(e) *Desiderii Cadurc. epist. 20. ad Dadonem seu Audoen.*

(f) *Desiderii Episc. Cadurc. epist. 11. apud Quesn. t. 1. p. 879.*

(g) *Epist. Pauli ad Desiderium, p. 885.* Domno semper suo Desiderio Papæ, Paulus peccator.

(h) *Vita S. Rodingi apud Menard. not. in martyrolog. Bened. 17. September.*

(i) Il naquit en 594. Il fut fait Evêque en 624. Il quitta l'Ecosse aprés quatre ans d'Episcopat, en 628.

(k) *Vide Menardi notas in martyrolog. Bened. & Coint. Annal. Franc. ad annum 640. n. 62. 63. p. 128. & ad annum 642. n. 65. p. 162.*

(l) *Vita S. Rodingi p. 915. apud Menard. not. in martyrolog. Bened.*

(m) *Vita S. Rodingi, p. 693.*

An de J.C. 654. établit Abbé en sa place, un de ses plus parfaits disciples, nommé Etienne, & partit avec un seul Compagnon, pour demeurer plus avant dans la forêt. Il s'y bâtit un Hermitage à une bonne lieuë du Monastere, où il vêcut jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 680. Il avoit coutume de venir toutes les Fêtes & les Dimanches en l'Abbaye, où il disoit la Messe, & instruisoit ses Religieux; aprés quoi il retournoit dans son Hermitage. Souvent aussi il venoit pendant la nuit autour du Monastere, pour voir si tout étoit dans l'ordre; & comme il connoissoit fort bien le cours des Astres, de même que la plupart des Ecossois, dés que l'étoile du matin paroissoit, il se retiroit sans que personne le vît. Se sentant prés de sa fin, il fit venir son disciple l'Abbé Etienne, & tous les Religieux de son Monastere; il les consola, étant couché sur la cendre & le cilice; & aprés avoir reçû la Communion du Corps & du Sang du Sauveur, il expira étant à genou, & ayant les mains étenduës vers le Ciel. Son corps fut rapporté dans l'Abbaye, & enterré devant l'Autel de S. Jean l'Evangeliste, ainsi qu'il l'avoit demandé avant sa mort. On célébre sa fête le 17 de Septembre.

XLIV. *Modoalde Archevêque de Tréves.*

Modoalde Archevêque de Tréves, successeur de Sabaudus, étoit d'une naissance illustre, puisque sainte Gertrude étoit sa niéce, & que sainte Itte étoit sa sœur; & par consequent il étoit proche parent de Pepin & de Grimoald Maires du Palais d'Austrasie. Les inclinations de sa jeunesse, & la régularité de sa vie, avant qu'il fût élevé à l'épiscopat, le firent regarder dés-lors comme un vrai modele des vertus chrétiennes. Son premier penchant avoit été pour la solitude, mais il ne put résister à l'autorité des personnes puissantes, qui l'obligerent à entrer à la Cour de Dagobert Roy d'Austrasie, & à y prendre part aux affaires & aux emplois. Il y demeura quelque temps, & donna une si haute idée de son mérite, que dés l'an 622 il fut élevé à l'épiscopat *.

* An de J.C. 622.

Dagobert faisoit alors assez souvent sa résidence à Tréves, & ce Prince accorda de grands biens à l'Eglise de cette Ville, par la recommandation de Modoalde. Ce Saint assista avec S. Arnoû de Metz, S. Godon de Verdun, & plusieurs autres Prélats, au Concile de Reims, tenu en 625 (n), où l'on fit plusieurs beaux Réglemens. Il eut un soin particulier des Monasteres de son Diocése. Il en fonda de nouveaux, & rétablit les anciens. On dit qu'il bâtit une Eglise à l'honneur de la Sainte Vierge, auprés de laquelle Irmine fille du Roy Dagobert, se retira avec plusieurs autres vierges (o). Cette Abbaye fut nommée *ad Horrea*, vulgairement *Horréen*, comme qui diroit *Aux Greniers*, parce que le Roy donna le lieu où étoient ses magasins, pour l'érection du Monastere: mais il vaut mieux rapporter la vie de sainte Irmine au temps de Dagobert II. (p); & pour le Monastere de sainte Marie d'Horréen, il subsistoit avant sainte Irmine, puisque Dagobert I. en fait mention dans son Diplôme, accordé à Modoalde; & de plus on trouve une Abbesse nommée Modeste, qui gouvernoit cette Abbaye, au temps de la mort de sainte Gertrude en 658. Or Irmine, que l'on fait fille de Dagobert II. n'a pû vivre que vers l'an 676.

XLV. *Abbayes de Palatiole, ou Palz, & de S. Symphorien, bâties par S. Modoalde.*

Modoalde en bâtit deux autres, l'un nommé *Palatiolum* (q), parce qu'il étoit situé en la place d'un ancien Palais; & lui donna pour premiere Abbesse, Basilissa. Le second, sur le bord de la Moselle, qu'il dédia à S. Symphorien, & dont il donna le gouvernement à sa sœur nommée Severe. Il s'appliqua aussi à faire refleurir la discipline monastique dans le célébre Monastere de S. Maximin, auquel il procura de grands biens, sous le gouvernement de l'Abbé Mémilien, par la liberalité de Dagobert; en sorte qu'il y avoit alors jusqu'à cent Religieux (r). Le même Prélat obtint de Dagobert un Diplôme en faveur de son Eglise (s), par lequel ce Prince accorde à l'Eglise de S. Pierre, qui est la Cathedrale de Tréves, que tous les biens & les Eglises qu'elle possede dans toute l'étenduë de ses Etats, entre le Rhin & la Loire, & *en particulier le Monastere de S. Hilaire, nommé à present de S. Maximin, qui est bâti sur le fond de S. Pierre, celui des SS. Paulin & Eucaire* (c'est l'Abbaye de S. Mathias), *celui de Sainte Marie, que le même Pontife Modoalde a depuis peu bâti sur le territoire de S. Pierre, & qu'on appelle Horrea* (ou les Greniers), *de plus la Basilique de S. Martin, située dans le pays de Maiginen* (Mainfeld), *comme aussi les autres Eglises, Châteaux, Villages, Métairies, Vignes, Bois, Hommes* (Serviteurs ou Sujets) *qui pourront ci-aprés être donnez pour l'augmentation de cette Eglise, entre le Rhin & la Loire, dans tout son Royaume, demeurent pour toujours sous la puissance & jurisdiction de l'Eglise de S. Pierre de Tréves, & de ses Evêques* (t). Cette Charte est souscrite du Roy Dagobert, *de Cunibert par la grace de Dieu Archevêque de Cologne, d'Abbon* (ou Goëric) *Evêque de Metz, de Principius de Spire, & de Pepin Maire du Palais, l'an 12 de Dagobert, de J.C. 634.* Mais la même année le Roy Pepin mieux informé des droits & privileges de l'Abbaye de S. Maximin, lui confirma son exemption, par un Diplôme adressé à l'Abbé Mémilien, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

(n) *Vide Flodoard. l. 2. c. 5. Hist. Remens. & t. 5. Concil. p. 1689.*

(o) *Brouver. t. 1. Annal Trevir. l. 7. p. 350.*

(p) *Vide Mabillon. Annal. Bened. t. 1. p. 334. l. 16. c. 86.*

(q) *Mabillon. loco citato, p. 308.* Brouverus lui donne pour premiere Abbesse Adhela, qu'il fait fille de Dagobert: mais Adhela a vêcu beaucoup plus tard.

(r) *Brouver. & Mabill. locis citatis.*

(s) *Brouver. l. 7. pp. 351. 352. Annal. Trevir.* Rosieres *t. 1. stemmat. Lothar.* a corrompu ce titre, p. 1.

(t) *Vide Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. Dachery, p. 212.* & ci-aprés dans les Preuves, p. 250.

An de J. C. 654.

On a une lettre de Didier Evêque de Cahors, adressée à S. Modoalde (u), dans laquelle il lui rend graces des secours qu'il lui a procurez dans ses voyages, & de la maniere dont il l'a consolé lorsqu'il étoit loin de son pays; ce qui insinuë que Didier avoit été obligé de faire quelque voyage à la Cour du Roy d'Austrasie, où Modoalde lui rendit service, & le soulagea dans ses besoins. Didier lui recommande l'Abbé Claude, porteur de sa lettre, & le prie de recevoir les petits présens qu'il lui envoye.

XLVI. *Mort de S. Modoalde. Felicius lui succede.*

On croit que S. Modoalde mourut vers l'an 636 *, le 12 de May, où son nom est marqué dans plusieurs Martyrologes. Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. Symphorien (x), d'où il fut transferé en 1107 à Helmers-hausen dans le pays de Hesse, sur les confins du Duché de Brunswich, au Diocése de Paderborn. On en conserve toutefois quelques parties dans les Eglises de S. Paulin & de S. Mathias de Tréves, & dans l'Abbaye de S. Jacques de Liége. Sa vie a été écrite par Etienne Abbé de cette derniere Abbaye, à la priere de Thietmare Abbé de Helmers-hausen. Ce Saint avoit une sœur nommée Severe, qui a mérité par sa vie édifiante, le titre de Sainte dans l'Eglise. Elle mourut avant son frere. Modoalde eut pour successeur Felicius, dont il est parlé dans la vie de S. Goar, que nous rapporterons ci-aprés.

* An de J. C. 636.

XLVII. *S. Germain Abbé de Granvalle, disciple de S. Modoalde.*

On compte entre les principaux disciples de S. Modoalde, Germain (y) Abbé de Granvalle (z), & Martyr. Germain étoit natif de Tréves, & d'une famille de Sénateurs. Son pere appellé Optard, eut trois fils, sçavoir Optomare, Numerien, & le Saint dont nous parlons. Etant encore fort jeune, il fut mis entre les mains de S. Modoalde, qui l'ayant trouvé bien fait & spirituel, prit un tres grand soin de son éducation; il y reüssit tellement, que Germain s'aquit l'estime & l'amitié de tout le monde. Il n'étoit âgé que de dix-sept ans *, lorsqu'il demanda au saint Evêque la permission de se retirer dans un Monastere. Modoalde admira le zele du jeune homme : mais craignant le ressentiment du Roy, il n'osa lui accorder la permission qu'il demandoit. Germain ne laissa pas d'exécuter sa résolution avec un courage qui surpassoit son âge. Il commença par distribuer tout son bien aux pauvres, puis il partit de Tréves avec trois Compagnons, & alla trouver S. Arnoû, qui demeuroit alors dans la solitude d'Horemberg. Le Saint reçut ce jeune homme avec beaucoup de joie; & lui ayant coupé les cheveux, il le retint quelque temps auprés de lui pour l'instruire; puis il l'envoya au Monastere que S. Romaric avoit bâti sur la montagne voisine, nommée alors du Châtelet, & à present le Saint-mont proche Remiremont. Germain y fut reçû par tous les freres avec une charité & une joie inexplicables.

* An de J. C. 635.

An de J. C. 654.

Mais en même temps qu'il songeoit à son salut, il ne négligeoit pas celui des siens. Il envoya deux de ses gens, pour lui amener son jeune frere Numerien, afin qu'il le formât dans les exercices de la vie religieuse. Pour lui, il vêcut dans le Monastere de S. Romaric, dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes; en sorte qu'il étoit le modele de toute sa Communauté; & comme si l'observance de cette nouvelle Maison n'eût pas encore été assez forte, il résolut d'aller avec son frere le bienheureux Chunian, & leurs Compagnons, dans la fameuse Abbaye de Luxeuil, qui n'est qu'à cinq lieuës de là, & qui étoit alors gouvernée par S. Valbert. Ce sage Abbé les reçut dans son Monastere, comme un présent de la main de Dieu. Il trouva dans Germain tant de mérite, qu'il le fit bien-tôt ordonner Prêtre, avec l'applaudissement de toute sa Communauté.

XLVIII. *Fondation du Monastere de Granvalle.*

L'esprit de ferveur qui résidoit dans Valbert, lui attirant de tous côtez une infinité de disciples, l'Abbaye de Luxeuil ne pouvoit plus les contenir : c'est pourquoi il cherchoit un lieu propre pour y bâtir un nouveau Monastere. Le Duc Gondon l'ayant appris, fit venir le saint Abbé, & lui donna le lieu où est aujourd'hui le Monastere de Gran-valle. Valbert y envoya d'abord un Prêtre nommé Fridoald, disciple de S. Colomban, avec quelques Religieux, qui se mirent à défricher la terre, & à couper du bois, pour avoir de quoi vivre. Ensuite il y nomma pour Abbé S. Germain, dont la noblesse, la science & la vertu étoient réverées de tout le monde. Germain prit par obeïssance la conduite de ce nouveau Monastere, & fit tant par son travail, qu'il ouvrit cette vallée, qui étoit auparavant presqu'inaccessible. Il fut ensuite chargé de la conduite de deux autres Monasteres, sçavoir de celui de S. Ursicin, & de celui de Verden. Celui-ci est situé dans le Diocése de Basle, & nommé vulgairement *Sanct Paul zu verd, S. Paul de l'Isle.* L'autre est situé sur les frontieres de la Franche-Comté & de l'Alsace.

Quelque temps aprés, le Duc Gondon étant mort, Boniface, autrement Catique ou Attique, lui succéda dans le gouvernement de l'Alsace (a). Ce Duc commença à maltraiter les

(u) *Apud Duchesne t. 1. Hist. Franc. p. 878.*
(x) *Brouwer. l. 7. p. 355. Annal Trevir.*
(y) *Vita S. Germani M. apud Mabill. secul. 2. Bened. p. 511.*
(z) Gran-valle, autrement Gran-villers, ou Granfeld, ou Munster-thal, est situé dans le diocese de Basle, sur les confins de la Suisse.
(a) Vers l'an 659 ou 660, on trouve un Duc Boniface, dans un fragment historique de la fondation de l'Abbaye de Munster en Gregorienthal, qui revient à ce temps-là. Dans la même Abbaye, il y a un Titre de l'an 673, donné sous le Gouvernement du Duc Cathique & du Comte Robert. *Cathico Duce, Radeberto Comite.* Ce Duc Cathique n'est autre qu'Attique, pere de sainte Odile, & du Comte Eberard, autrement nommé Robert, suivant l'usage de ce temps-là, où plusieurs personnes

An de J. C. 654.

sujets du Monastere de S. Germain (*b*), leur imputant d'avoir été rebelles à son Prédecesseur. Il vint un jour les attaquer par deux endroits, accompagné d'une troupe de Soldats Allemands. Alors S. Germain prit les Reliques des Saints, & les Livres, & sortit du Monastere avec son Prieur nommé Randoalde. Ils trouverent Catique dans une Eglise de S. Maurice, avec le Comte Eric. Le Saint lui fit ses plaintes des violences que ses gens commettoient. Catique s'excusa le mieux qu'il put, & laissa Germain dans l'Eglise, avec Randoalde; mais il ne laissa pas de continuer ses violences, par les mains des Soldats qui étoient répandus dans tout le Val. Alors S. Germain voulant retourner dans son Monastere, fut rencontré par une troupe de gens de guerre, qui le percerent d'un coup de lance, avec Randoalde qui étoit avec lui. Ceci arriva la veille de la Chaire S. Pierre 22 de Fevrier, vers l'an 670.

La vie de ce Saint, qui étoit natif de Tréves, nous a tiré un peu loin de notre sujet. Revenons aux Hommes illustres qui vivoient dans ce Diocése au septiéme siécle. S. Goar, nommé vulgairement S. Gouver ou Geuver (*c*), y parut avec beaucoup d'éclat sous le regne de Childebert fils de Sigebert I. qui regna en Austrasie depuis 575 jusqu'en 596, & sous les regnes suivans, puisque S. Goar mourut vers l'an 649 (*d*). Ce Saint étoit d'Aquitaine; il vint dans le Diocése de Tréves sur la fin du Pontificat de S. Modoalde, vers l'an 635 ou 636, & demeura quelque temps en un Hermitage situé sur le Rhin, prés de la petite riviere de Vocara, entre la Ville de Boppart & Vesal ou Obervesel, au lieu où l'on voit aujourd'hui la petite Ville de S. Goar ou S. Geuver. Dans la suite Felicius Evêque de Tréves & successeur de Modoalde, y fit une petite Eglise, qu'il enrichit de beaucoup de Reliques de Saints. Goar avoit reçu de Dieu le don de guérir les malades, & celui d'une charité tendre & compâtissante, qui le portoit à exercer liberalement, autant qu'il pouvoit, l'hospitalité envers tous les Etrangers qui passoient par là. Ses manieres pleines de charité, & son bon cœur, lui attiroient une infinité de personnes. Il guérissoit les malades, convertissoit les Payens, prévoyoit l'avenir, & faisoit plusieurs miracles. Tous les jours, à l'exception du Vendredy Saint, il disoit la sainte Messe, aprés avoir récité l'Office divin (*e*), puis servoit à boire & à manger aux hôtes, & prenoit sa réfection avec eux, leur témoignant toute la cordialité & la bonne volonté dont il étoit capable.

XLIX. *Vie de S. Goar.*

Un jour deux Officiers de l'Evêque de Tréves étant venus dans sa maison, feignant qu'ils étoient envoyez pour chercher de quoi entretenir le luminaire de la Cathedrale, observerent la conduite du Saint; & voyant qu'il mangeoit le matin avec ses hôtes, sans attendre l'heure accoutumée pour rompre le jeûne, en furent scandalisez, & l'accuserent auprés de l'Evêque Rustique, qui avoit succedé à Felicius, comme un homme de bonne chere, & qui sous prétexte d'hospitalité, violoit les loix du jeûne & de la tempérance. L'Evêque le fit venir, & l'on assure qu'étant entré avec son compagnon, dans la salle d'Audiance du Prélat, il quitta son manteau, & le jetta sur un rayon de soleil, qui paroissoit comme un bâton lumineux, au coin de la salle. Ce rayon devint solide, & soutint le manteau du Saint. Ce miracle étonna l'Evêque, mais il ne le convertit pas. Il faisoit au sujet du Saint à peu prés le même raisonnement que les Pharisiens à l'égard de Jesus-Christ (*f*) : *Si cet homme étoit de Dieu, il ne mangeroit & ne boiroit pas si matin : puisque les Saints sont entrez au Royaume de Dieu par l'abstinence & par le jeûne.*

Rustique le fit donc approcher, & l'interrogea sur sa maniere de vie. Or dans ce même temps, on apporta à l'Evêché un enfant-trouvé, qui ayant été pendant trois jours exposé à la porte de l'Eglise Cathédrale, suivant la coutume de cette Ville-là, avoit enfin trouvé quelqu'un qui l'acheta, & se chargea de le nourrir. C'est pourquoi on l'apportoit à l'Evêque, afin d'avoir sa confirmation & son attache, car tel étoit l'usage du pays : on exposoit les enfans dont la naissance étoit incertaine, & même ceux dont les parens ne pouvoient se charger, à cause de leur pauvreté; on les exposoit, dis-je, à la porte de l'Eglise, dans une espece de cuvette de marbre (*g*); & lorsque quelqu'un se presentoit pour acheter cet enfant, les Marguilliers de l'Eglise le leur vendoient, & l'Evêque ratifioit le marché.

L. *S. Goar fait parler un enfant nouveau né, qui accuse Rustique Archevêque de Tréves.*

Dans ce moment donc, on apporta un de ces enfans à l'Evêque Rustique, qui demanda à Goar s'il pourroit découvrir le pere de cet enfant, & qu'à cette marque on jugeroit de son innocence, & de la régularité de sa conduite. Le Saint affligé qu'on exigeât de lui un tel miracle pour sa justification, remontra à l'Evêque que ces choses n'étoient pas de celles que les hommes ont droit de commander, & que pour lui il ne se croyoit pas assez grand saint, pour mériter que Dieu fist des miracles en sa faveur : mais le Prélat ne se rendit point,

avoient deux noms; par exemple, Audoene s'appelloit aussi Dado, & Goëricus Abbo.

(*b*) *Vita S. Germani Abbatis & Martyris, sæcul. 2. Bened. p. 513. Vide Mabill. not. ibid.*

(*c*) *Vita S. Goaris sæcul. 2. Bened. p. 276.*

(*d*) *Vide Mabill. not. in vitam S. Goaris, p. 276. & 280.*

(*e*) La vie de S. Goar, écrite par Vandelbert, c. 7. p. 282. *sæcul. 2. Bened.* porte qu'il récitoit tous les jours le Pseautier.

(*f*) *Joan. ix. 16.* Non est hic homo a Deo, qui Sabbatum non custodit.

(*g*) Vandelbert dans la vie de S. Goar, p. 285, dit que cette cuvette fut ensuite donnée par le Roy Pepin à l'Abbaye de Prum, où elle servoit aux Religieux pour recevoir l'eau dans le Réfectoire.

An de J. C. 654.

& il fallut obeïr. Goar fit sa priere ; & puis s'adressant à l'enfant, il lui ordonna de dire les noms de ses pere & mere. L'enfant répondit : Mon pere est l'Evêque Rustique que voila, & ma mere s'appelle Flavie. A ces mots, l'Evêque chargé de confusion, se jette aux pieds du Saint, lui demande pardon, & reconnoît sa faute. Goar l'exhorte à la pénitence, & lui dit qu'il ne devoit pas desesperer de la miséricorde de Dieu. Quant à moi, ajouta-t-il, quoi que je ne sois qu'un pécheur, je suis prêt à faire sept années de pénitence pour vous.

Le bruit de cet évenement fut bientôt porté jusqu'à Sigebert Roy d'Austrasie, qui résidoit à Metz. Il fit aussi-tôt venir le Saint à sa Cour, pour en sçavoir la vérité. Goar ne lui répondit rien, craignant la vanité, & ne voulant pas décrier son prochain : mais le Roy lui commanda par l'obeïssance qu'il devoit à la Majesté Royale, de lui déclarer tout ce qui s'étoit passé. Le Saint lui répondit : Seigneur, je vous dois l'obeïssance, mais je ne puis rien ajouter à ce que vous m'avez dit : car on croit que la chose s'est passée comme on vous l'a racontée. Le Roy admira sa modestie, & publia tout ce qu'il sçavoit de ses vertus & de ses miracles : aussi-tôt les assistans s'écrierent que Goar étoit digne de l'Episcopat, & qu'il falloit l'ordonner Evêque de Tréves en la place de Rustique. Sigebert y consentit avec plaisir : mais le Saint ne put jamais s'y résoudre, disant qu'on ne devoit pas aisément déposer un Evêque, ni prendre le Siége d'un Prélat vivant. Le Roy persista ; & ce que S. Goar put gagner par ses prieres & par ses larmes, fut qu'il lui seroit permis de retourner à sa cellule, pour y penser plus mûrement : il n'en obtint la permission qu'à condition de revenir trouver le Roy dans vingt jours à Metz : mais dés qu'il fut retourné dans sa chere retraite, il tomba malade, & se trouva hors d'état, non seulement de voir le Roy dans vingt jours, mais il ne le vit pas même de sept ans ; de sorte qu'il évita l'Episcopat, qu'il regardoit comme un fardeau au dessus de ses forces, & qu'il eut le loisir de satisfaire à la pénitence de sept ans, qu'il s'étoit imposée pour l'Evêque Rustique.

Aprés ce terme, le Roy Sigebert se souvint de S. Goar, & le fit inviter à venir à Metz : mais le saint Homme s'en excusa, sur une grande fiévre qu'il avoit alors, & qui le conduisit au tombeau. Sa maladie avoit duré trois ans & trois mois, & il fut enterré au même lieu où est aujourd'hui la Ville de S. Goar ou S. Geuver. Il avoit demandé au Roy avant sa mort, qu'il lui plût envoyer pour l'enterrer, deux saints Prêtres, Agrippin & Eusebe. Le Roy les lui envoya, & ils lui rendirent les derniers devoirs. On célebre sa fête le sixiéme de Juillet ; & sa mort arriva, comme nous l'avons dit, vers l'an 649. Le Roy Pepin donna dans la suite (b) la cellule ou le monastere de saint Goar, au monastere de Prum, dont il dépend encore aujourd'hui.

Cet endroit prouve qu'il est question ici de Sigebert fils de Dagobert I. Roy d'Austrasie, puisque Sigebert fils de Thierry ne régna que peu de jours. *Mabill. not. in vit. S. Goar, p.* [illegible].

LI. *Les Saints Banto & Beatus fleurissent dans le Diocése de Tréves.*

Vers le même temps que S. Goar fleurissoit sur le Rhin, on vit dans les montagnes de Vosge du Diocése de Tréves, deux Saints Solitaires, nommez Banto & Beatus, tous deux freres, Prêtres & Hermites (i), qui aprés avoir vêcu dans une tres grande retraite, & dans une rigoureuse abstinence, s'endormirent en notre Seigneur, & éclaterent par plusieurs miracles. On honore leur mémoire dans l'Eglise de Tréves. Beatus y est honoré le 6 de Juillet, & Banto le 31 du même mois. Banto repose dans l'Eglise qui est jointe à l'Eglise Métropolitaine, & Beatus dans l'Abbaye de la Sainte Vierge aux Martyrs, sur le bord de la Moselle.

LII. *S. Goëric Evêque de Metz.*

L'Evêché de Metz étoit illustré dans le même temps par plusieurs saints Personnages. S. Goëric, nommé autrement Abbon, successeur de S. Arnoû, étoit d'Aquitaine (k) & d'une naissance illustre. Ceux qui admettent le mariage d'Ansbert & de Blitilde, le font proche parent de S. Arnoû. Ses premieres années furent employées aux exercices des armes ; & il s'y distingua de telle sorte, qu'il eut d'abord la qualité de Comte, puis celle de Duc, & enfin le gouvernement de la plus grande partie de l'Aquitaine, & porta, dit-on, le nom de Roy : mais ce qui relevoit ses autres qualitez, c'est qu'il possedoit éminemment les vertus chrétiennes, la droiture, la charité, la fidelité, l'amour de la justice, la piété ; en sorte que quelqu'occupé qu'il fût d'affaires au dehors, il ne manquoit pas de se lever tous les jours à minuit, & de se retirer pour louer Dieu sept fois le jour, comme faisoit David. *Psal. cxviii.* Il fut marié, & eut, dit-on, deux filles, sçavoir Précie & Victorine, qui garderent la virginité, & imiterent la vertu de leur pere (l). Dieu éprouva sa patience par une affliction tres sensible, en le privant de la vuë ; mais en même temps il lui inspira d'en venir chercher le remede dans la Ville de Metz, par l'intercession de S. Etienne, qui y est particuliérement honoré, à cause d'un de ses cailloux, qu'on y garde dans la Cathedrale.

Goëric y fut reçu par S. Arnoû avec toutes les marques d'estime & de consideration, qui étoient duës à sa naissance & à son merite : mais il ne recouvra la vuë que quelque temps aprés, lorsqu'il eut achevé de bâtir l'Eglise, nommée

(b) Aprés l'an de J. C. 670, qui est celui de la fondation de Prum. *Vide secul. 2. Bened. pp. 208. 299.*

(i) *Brouver. Annal. Trevir. t. 1. l. 7. p. 347. Vita S. Magnerici ab Ebervino Abbat. Tioleg.*

(k) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, l. 2. p. 125. & suiv. Voyez la vie de S. Goëric, dans Vincent de Beauvais, l. 23. c. 74. & dans Surius au 29 Septembre. J'en ai vû deux manuscrites, differentes de celles-là.

(l) La vie de S. Goëric, imprimée dans Surius, *die xix. Septembr.* & celle qui se trouve dans Vincent de Beauvais, *l. 23. Speculi c. 74.* & celle que j'ai copiée dans l'ancien Lectionaire ms. du S. Mont, ne parlent point de ses filles : mais celle que j'ai vuë dans un ms. de S. Maximin de Tréves, parle de ses filles, & dit qu'elles vinrent à Metz avec lui.

An de J.C. 654. vulgairement *S. Pierre aux Images*, & que d'autres appellent *S. Pierre aux hommages*, attenante au Cloître de la Cathedrale. Quelques monumens latins la nomment *Major Domus S. Petri*, la Grande Maison, ou la Grande Eglise de S. Pierre, pour la distinguer de la Petite Eglise de S. Pierre, *Minor Domus S. Petri*, qui avoit été bâtie par S. Clement; d'autres l'appellent, *Ecclesia S. Petri majoris*, l'Eglise de S. Pierre le vieil.

* An de J.C. 629. Quelque temps aprés *, S. Arnoû ayant obtenu du Roy Dagobert la permission de se retirer dans la solitude, S. Goëric fut choisi par le Clergé & par le Peuple de Metz, pour lui succeder (m). Il pratiqua dans l'épiscopat une si grande austerité, qu'il ne mangeoit que du pain d'orge, & ne buvoit que de l'eau, ne prenant aucune nourriture avant le coucher du Soleil, à l'exception des Dimanches & des fêtes des Saints. Il disoit la Messe presque tous les jours, & accompagnoit ce saint Sacrifice d'une abondance de larmes & de soupirs, qui excitoient à la dévotion les plus insensibles. Toute sa vie étoit tellement remplie, qu'il ne laissoit jamais passer un moment, sans être occupé à la priere, à la prédication, à la lecture, ou à d'autres exercices de pieté & de charité. Le respect profond dont il étoit pénétré pour les saints Mysteres, le porta à faire quantité de vases & d'ornemens précieux d'or & d'argent, pour la décoration du saint Autel. On remarque entr'autres, un grand Plat-bassin d'argent, de même poids que celui dont S. Arnoû avoit fait présent à sa Cathédrale (n), & qui pesoit soixante & douze livres. On plaçoit ces deux Bassins sur le grand Autel, aux jours solemnels, avec un grand Crucifix d'or, pour orner la Table sacrée, où l'on immole le Corps & le Sang du Fils de Dieu.

Quelques-uns (o) ont avancé que S. Goëric avoit acheté un fond dans les déserts de Vosge, au lieu où est aujourd'hui la Ville d'Epinal sur la Moselle, où il se retiroit quelquefois; & qu'il y bâtit pour ses deux filles, un fameux Monastere en l'honneur de S. Maurice, où l'on a observé long-temps la Regle monastique, & qui étant dans la suite tombé dans le relâchement, est demeuré jusqu'aujourd'hui possédé par des Dames Chanoinesses.

LIII. *L'Abbaye d'Epinal n'a pas été fondée par S. Goëric.*

Mais des quatre vies de S. Goëric que j'ai vuës, & dont deux sont manuscrites & anciennes, l'une conservée au Saint-Mont, & l'autre à S. Maximin de Tréves, il n'y en a qu'une seule, sçavoir celle de l'Abbaye de S. Maximin, qui parle des filles de S. Goëric. Aucune des quatre vies n'attribuë la fondation de l'Abbaye d'Epinal à S. Goëric; & le manuscrit de S. Maximin, que je crois le meilleur, dit expressément, qu'après un long-temps (p), Theodoric l'ancien, ou le premier du nom, Evêque de Metz, entre plusieurs grandes actions dont il illustra son épiscopat, bâtit un Monastere dans un lieu nommé Spinal, situé dans le Chaumontois, entre la montagne & la riviere de Moselle, & le consacra à Dieu & à S. Goëric, dont il transporta les Reliques de la Ville de Metz dans ce monastere. Et l'Auteur de la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz, & successeur de Thierry I. (q) dit qu'Adalberon y établit premierement des Clercs, puis des Vierges, à qui il donna à observer la Regle de S. Benoît, leur faisant bâtir une maison, & leur assignant de grands revenus.

Pendant que S. Arnoû ami & prédécesseur de S. Goëric (r), étoit dans sa solitude du mont Habend, notre Saint le visitoit souvent, & lui fournissoit tous les secours dont il avoit besoin. Ayant appris la mort de ce saint Solitaire *, il en fut sensiblement touché, & résolut de transferer ses Reliques dans sa Ville Episcopale. Le corps de S. Arnoû demeura un an entier enterré dans l'Oratoire qu'il s'étoit bâti dans la montagne. Aprés l'an révolu *, Goëric invita les Evêques comprovinciaux, qui étoient Paul à Verdun, & Theodefrede à Toul, à se trouver à cette Translation. La ceremonie fut des plus augustes, & l'assemblée des plus nombreuses. Dieu honora la sainteté de son serviteur par des miracles (s). Un Duc nommé Nothon, ayant reçu le corps de S. Arnoû dans sa maison, & la bierre commençant à manquer pour une si grande multitude, S. Goëric la multiplia, & le Duc Nothon fit present de sa Terre à l'Eglise de S. Arnoû.

* An 640. * An 641.

Le corps étant arrivé à Metz, on le déposa d'abord dans l'Eglise Cathedrale, où aprés avoir celebré les vigiles, & le lendemain aprés avoir dit les Messes, & fait les offrandes accoutumées, on le transporta hors la ville, dans l'Eglise des SS. Apôtres (t), qui dans la suite prit le nom de S. Arnoû.

S. Goëric ne survéquit que quelques années à cette celebre action; il mourut vers l'an 647 (u), le 13 des Kalendes d'Octobre, la dix-huitiéme année de son Pontificat. Il rendit l'esprit sur la cendre & le cilice, & fut enterré hors la ville, dans le Monastere de S. Sym-

(m) *Vita S. Arnulphi. p. 154. saecul. 2. Bened.*

(n) C'est ce Plat-bassin, que S. Arnoû avoit donné aux pauvres, & qui lui fut renvoyé par le Roy Clotaire avec cent piéces d'or. *Vita S. Arnulphi, n. 14. p. 153. saecul. 2 Bened.*

(o) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 120.

(p) *Vita ms. S. Goërici in Cod. S. Maximini Trevir.* Post multa verò annorum curricula, Deodericus major, Metensium Antistes gloriosus, inter caetera bonorum operum insignia, quibus episcopatum honorificè decoravit, in pago Calvomontense, locum quemdam, inter Mosellam & montem qui in devexo sui castrum habens, ex accidenti rusticorum linguâ *Spinal* vocatur, divino famulatui aptum reperiens, monasterium construxit; consecrans illud Deo & S. Goërico, cujus sacra ossa ab urbe Metensi transferens, dignâ veneratione collocavit, &c.

(q) *Vita Adalberon. II. t. 1. Bibl. Labbe. p. 673.*

(r) *Vita ms. S Goërici, in Cod. S. Maximini Trevir.*

(s) *Codex ms. S. Maximini Trevir.*

(t) *Die xv. Kalend. Augusti.*

(u) Saint Arnoû quitta son Episcopat en 629. S. Goëric fut Evêque pendant 18 ans. Donc il mourut en 647 ou 648.

* An de J.C. 644.

phorien, dans la partie Meridionale de l'Eglise, derriere l'Autel des SS. Crespin & Crespinien. Nous avons déja remarqué, qu'il fut dans la suite transferé à l'Abbaye d'Epinal. Son Chef demeura à S. Symphorien, où on lui rend l'honneur qui lui est dû.

On a quelques lettres de Didier Evêque de Cahors, à S. Goëric ou Abbon, & d'Abbon à Didier (x) : mais elles ne sont presque que de complimens & de recommendation de quelques personnes, que Didier fait à Goëric. Ils étoient en commerce de lettres avant que celui-ci fût Evêque, & du temps qu'ils étoient ensemble à la Cour de Clotaire.

LIV. *Godon Evêque de Metz.*

On donne pour successeur à S. Goëric, Godon trente-uniéme Evêque de Metz. On ignore sa patrie, sa vie & sa mort (y); mais on sçait qu'il étoit Evêque, lorsque Sigebert fonda le monastere de Cougnon dans les Ardennes, en faveur de S. Rémacle, vers l'an 648, puisqu'il est dénommé avec Cunibert de Cologne, dans un Diplôme pour ce monastere. Les uns (z) lui donnent huit ans d'Episcopat, d'autres (a) dix ans deux mois. Il fut enterré à S. Symphorien. Son successeur fut S. Clodulphe ou S. Cloû, fils de S. Arnoû (b). Selon ceux qui donnent dix ans deux mois à Godon, S. Clodulphe n'a été établi Evêque de Metz qu'en 658 *. Avant qu'il parvînt à cette dignité, il étoit déja fort consideré dans le siécle, par ses emplois à la Cour, & par ses grands biens, & encore plus par sa rare vertu.

* An de J.C. 658 ou 659.

On prétend (c) qu'avant son Episcopat, il avoit été marié, & avoit eu des enfans. On lui donne pour femme, les uns Marie fille du Roy Clotaire, d'autres Almaberthe fille de Carloman Duc de Brabant, & pour fils Martin Duc de Mosellane, Adalgesile Comte de Toulouse, Agnorald Comte de Chaumontois, Basin Evêque de Tréves, & outre ceux-là Pepin, Gonza, Arnold, Itta & Gertrude : mais les habiles gens mettent tout cela au rang des fables. Que S. Cloû ait été marié, la chose est assez probable, quoi que l'Auteur de sa vie n'en dise rien. Comme il demeura assez long-temps dans le siécle & à la Cour, & qu'il n'avoit pour lors aucune vocation particuliere pour l'Episcopat, il est croyable qu'il s'engagea dans le mariage : on croit même (d) qu'il eut un fils nommé Martin, qui aprés la mort du saint Roy Dagobert II. s'étant ligué avec son cousin Pepin d'Héristale, fit la guerre à Ebroïn Maire du Palais du Roy Thierry III.

* An de J.C. 654.

On veut de plus, que S. Cloû, avant son épiscopat, se soit retiré dans le monastere de S. Maximin à Tréves, & la Duchesse son epouse en celui de sainte Marie, hors les murs de cette Ville. Quelques-uns croyent même qu'il se fit Hermite avant son épiscopat, à l'imitation de S. Arnoû son pere ; qu'ensuite il fut fait Evêque de Metz, & enfin de Tréves.

Mais nous conjecturons que la ressemblance des noms de Chidulphe, Clodulphe, Flodulphe & Hidulphe a fait attribuer à notre S. Cloû diverses choses, qui ne conviennent qu'à S. Hidulphe Archevêque de Tréves, & fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier, dont nous parlerons bien-tôt, & qui vivoit vers ce même temps. S. Cloû n'a jamais été ni Hermite, ni Cénobite (e), ni apparemment Archevêque de Tréves ; mais S. Hidulphe a été Moine à S. Maximin, Archevêque de Tréves pendant quelque temps, & enfin Solitaire dans les deserts de Vosges.

S. Didier Evêque de Cahors (f), écrivant à Clodulphe encore laïque, le remercie de la maniere obligeante dont il l'avoit reçu dans un voyage qu'il avoit fait en Austrasie. Il rend aussi graces à Dieu des heureux succés dont il accompagnoit les entreprises de son bienfaiteur, & prie le Seigneur de les lui continuer. Il ajoute : *Et comme il est écrit, La race des Justes sera en benediction ; c'est à vous, homme tres illustre, de n'oublier jamais les benedictions dont votre pere est comblé, ni les saints avis qu'il vous a donnez, ni les grandes actions de vertu que vous lui avez vû pratiquer : car il y a plusieurs de ses actions, que vous devez perpétuellement méditer, & retracer dans votre conduite : si vous le faites, vous pouvez vous promettre qu'il vous méritera par ses prieres, & des avantages temporels, autant qu'il sera nécessaire ; & aprés cette vie une bonne part aux récompenses, dont il jouit à présent dans le Ciel.*

LV. *S. Cloû ou Clodulphe Evêque de Metz.*

Clodulphe étant devenu Evêque de Metz *, s'acquita de tous les devoirs d'un grand Prélat, faisant la visite de son diocése, y corrigeant les abus, favorisant les bons, réprimant les méchans ; enfin il vécut d'une maniere qui lui attira la réputation d'un des plus parfaits Prélats de son siécle. La charité qu'il exerçoit envers les pauvres, étoit sans bornes, & il répara bien par son extrême liberalité, la parole que la jeunesse lui avoit fait proferer, quand il dit à son pere S. Arnoû, qu'il n'agréeroit pas qu'il donnât aux pauvres le bien qui devoit un jour lui appartenir,

* An de J.C. 648.

(x) *Apud Quesnium t. 1. Hist. Franc. pp. 878. & 886.*
(y) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 130.
(z) *Idem ibid. & author vita S. Clodulphi, p. 1047.*
(a) *Ms. sancti Arnulphi. Ita & codex Cointii. Vide Annal. Franc. t. 3. an. 645. n. 7. p. 189.*
(b) *Vide vitam S. Clodulphi, sacul. 2. Bened. p. 1043.*
(c) Vassebourg Antiquitez de la Gaule Belgique, l. 2. fol. 98. verso. Rosieres *Stemmat. Lothar. t. 3. p. 136.* Meurisse Hist. de Metz, l. 2. p. 132.
(d) *Guillelm. Malmesbur de Reg. Angl. l. 1. c. 3. Mabill. not. in vitam S. Clodulphi sacul. 2. Bened. p. 1043. Ruin. not. in Fredegar. Chronic. contin. p. 667.* La Cronique de Fontenelle, *t. 3. Spicileg. p. 185.* dit que S. Flodulphe (c'est ainsi que les anciens l'appellent souvent) eut un fils nommé Martin, qui fut mis à mort par Ebroin.
(e) *Vita S. Clodulphi, p. 1045. c. 8.* In laicali proposito positus, animum sic informabat, quatenus dum postmodum Dei providentiâ aliis praesse cogeretur, ipse sibi prius praesse, &c.
(f) *Desiderii Caturcens. epistol. ad Clodulph. apud Quesn. t. 1. p. 878. Hist. Franc.* Domno illustri, & à nobis peculiariter suscipiendo Domino, & in Christo filio Clodulpho, Desiderius peccator.

An de J. C. 654.

appartenir (*g*); puisque lui-même ne se réserva rien, & qu'il répandit avec profusion dans le sein des pauvres, ses propres biens, & ceux de l'Eglise qui lui étoit confiée.

Il gouverna le diocése de Metz pendant quarante-deux ans, ou selon d'autres, quarante, & vingt ou vingt-cinq jours : car les exemplaires varient sur cet article (*h*). Il mourut le 8 Juin de l'an 696, & fut enterré au monastere de S. Arnoû, où l'on fit pendant trente jours des prieres, & où on célebra des Messes pour son ame. Son corps y demeura jusqu'au 6. de Septembre 959, qu'Udalric, qui fut depuis Archevêque de Reims, avec la permission d'Adalberon Evêque de Metz, transporta ses Reliques au Prieuré de Lay proche Nancy, à l'exception du Chef, qui demeura à S. Arnoû : mais dans la suite on rapporta ce Chef à Lay, où on le voit aujourd'hui dans sa Châsse, avec le reste de son corps.

La vie de S. Arnoû fut écrite de son temps, par ses ordres, & à sa priere (*i*). Ceux qui ont crû qu'il avoit été Archevêque de Tréves, se fondent sur ce qu'on lit dans la vie de sainte Gertrude (*k*), que cette Sainte à l'heure de sa mort, apparut à sainte Modeste Abbesse d'un monastere de Tréves, & lui révéla qu'à ce moment elle venoit de sortir de ce monde. Modeste, dit l'Auteur de sa vie, demanda dés le lendemain à l'Evêque de la Ville, nommé Clodulphe, comment étoit faite sainte Gertrude. L'Evêque la lui dépeignit, & Modeste lui déclara la vision qu'elle avoit euë, & qu'à telle heure sainte Gertrude devoit être passée à une meilleure vie. Clodulphe remarqua exactement le temps & les circonstances de la vision, & trouva qu'en effet la chose étoit comme Modeste lui avoit dit. Voila un Evêque de Tréves, nommé Clodulphe, bien marqué en deux endroits de cette Histoire ; le temps de la mort de sainte Gertrude, arrivée en 658, n'y répugne pas, puisque S. Clodulphe fut fait Evêque en 648, & ne mourut qu'en 696.

Le P. Henschenius (*l*) & le P. le Cointe (*m*) ont cru que Modeste étoit Abbesse, non de Tréves, mais de Remiremont, & que dans sa vie il faut lire que S. Clodulphe étoit Evêque de Metz, & non de Tréves : mais le texte de cette vie est tres formel ; & tout ce qu'on peut faire dans cette difficulté, est d'avouër avec le P. Mabillon (*n*), que la chose est douteuse, ou dire avec Meurisse, Jean Schekman, & avec l'Auteur de *Gesta Trevirorum* (*o*), que S. Cloû ayant été transferé de l'Evêché de Metz à celui de Tréves aprés la mort de saint Lutvin, n'en jouït pas long-temps, parceque Milon, qui avoit accompagné Charles Martel dans la guerre, reçut de ce Prince pour récompense de ses services, les deux Evêchez de Treves & de Reims : ainsi S. Cloû fut obligé de se retirer, & de venir de nouveau reprendre la conduite de l'Eglise de Metz : mais cela est contraire à la Chronologie. S. Cloû est mort en 696 ; Lutvin Archevêque de Tréves, a gouverné cette Eglise depuis 698 jusqu'en 712 ; Milon son fils lui a succedé en 712 ou 713, & a gouverné jusqu'en 753.

An de J. C. 654.

La réputation de S. Clodulphe lui attira un fameux Disciple, qui fut S. Trudon ou S. Tron, natif d'un canton du Brabant, nommé Haspengaw, en latin *Hasbaniensis*, dans le diocese de Liége. Ses parens étoient François (*p*), & distinguez par leur qualité & leurs richesses. Le jeune Trudon donna dés son enfance des marques de son bon naturel, & de son inclination à la piété & à la vertu. Souvent il se dépouilla pour couvrir les pauvres, & il se priva des choses nécessaires, pour les secourir dans leurs besoins. Ces sentimens & ces pratiques, si éloignez de l'esprit du monde, déplaisoient à ses parens, & rendoient notre Saint méprisable aux yeux des jeunes gens de sa condition: mais son unique soin étoit de pratiquer les vertus chrétiennes, & son unique ardeur étoit d'apprendre les saintes Lettres, pour être en état d'embrasser un jour la vie religieuse.

Dieu exauça ses vœux, & lui fit dire la nuit en révélation, qu'il allât trouver S. Remacle Evêque de Tongres, qui n'étoit pas loin de là, en un lieu nommé *Septimburia*, & qu'il lui diroit ce qu'il auroit à faire. Il alla, & trouva le S. Evêque déja informé de son voyage. Remacle le reçut avec de grands témoignages de tendresse, lui déclara qu'il vouloit dans la suite lui tenir lieu de pere ; qu'au reste il falloit qu'il allât trouver S. Cloû Evêque de Metz, qui étoit destiné de Dieu pour le conduire dans la voie de salut.

Trudon se rendit auprès de S. Cloû, & lui exposa le sujet de son voyage. En même temps il fit présent à l'Eglise de Metz de tous les biens qu'il avoit dans Sarchine, lieu de sa naissance, sur la riviere de Cysindrie ; aprés quoi S. Cloû le donna à un Maître, pour lui enseigner les saintes Lettres, puis il lui confera la tonsure cléricale, & successivement les autres Ordres jusqu'à la Prêtrise. Enfin il le renvoya dans son pays, pour y avoir soin des Terres qu'il avoit données à S. Etienne, & pour y bâtir un monastere. Trudon étant arrivé à Sarchine dans le

(*g*) *Vita Episcoporum Metens. à Paulo Diacono.*

(*h*) Les manuscrits de sa vie varient sur son âge. J'en ai vû trois à S. Arnoû ; l'un lui donne 100 ans, l'autre 103, & l'autre 112 ; & certes, si S. Cloû avoit trente ans, lorsque S. Arnoû son pere fut fait Evêque, comme le veut l'Auteur de sa vie, il doit avoir vêcu plus de 112 ans.

(*i*) *Vita S. Arnulphi sæcul. 2. Bened. p. 157. n. 31.*

(*k*) *Vita S. Gertrud. p. 468. n. 2. sæcul. 2. Bened. Gesta Trevirorum, cap. xxxviij. p. 14.*

(*l*) *Henschen. de tribus Dagobertis, l. 2. c. 12.*

(*m*) *Cointius Annal. Franc. t. 3. an. 659. n. 2.*

(*n*) *Mabill. sæcul. 2. Bened. Vita S. Gertrud. p. 468.*

(*o*) *Gesta Trevirorum, c. 38.* Voyez aussi Meurisse Hist. des Evêques de Metz, l. 2. p. 136.

(*p*) *Vita S. Trudonis sæcul. 2. Bened. p. 1069. & seq. Vide & vitam sancti Clodulphi Metens.*

An de J. C. 654.

diocese de Mastricht, y bâtit une Eglise, & y assembla un grand nombre de disciples, qu'il instruisit dans les pratiques de la vie religieuse, autant par son exemple que par ses discours. Il mourut au milieu de ses exercices, vers l'an 698.

On conservoit à Metz une clef, que l'on croyoit avoir été donnée à S. Tron par S. Flodulphe ou Clodulphe (q); & quelques Evêques assemblez en un Concile tenu dans cette Ville, confirmerent leurs statuts par le bâton de S. Pierre, & par la clef que S. Cloû avoit donnée à S. Tron.

LVI. *Theutfride Evêque de Toul.*

L'Eglise de Toul nous fournit peu de monumens historiques pendant ce septiéme siécle. Theutfride ou Theudefride, Successeur d'Endulus ou d'Endulanus dans cet Evêché, a vécu sous les Rois d'Austrasie Dagobert I. & Sigebert II. (r) Mais on ne sçait précisément ni le commencement ni la fin de son Episcopat. Teutfride augmenta considérablement les biens de son Eglise, ayant obtenu du Roy Dagobert, Vicherey, & le Palais Royal qui y étoit; la Forteresse de Liverdun, Void ou Noviente, avec le Palais Royal; la maison de Roiaumey, la Forteresse de Galiaud, avec le Bourg de Blenod, & plusieurs autres terres (s). Et pour assûrer à l'Eglise de Toul la possession de tous ces biens (t), le même Roy lui accorda un ban Royal, ou un terrain franc, de quatre lieües en longueur & en largeur, exempt d'impôts, de tailles & de subsides, lui en attribuant toute la jurisdiction, avec défense aux Comtes, d'y troubler les Officiers de l'Evêque dans l'exercice de la Justice, ni d'y bâtir aucun Château ou Forteresse.

Le même Teudefride assista, comme l'on croit (u), à la translation du corps de S. Arnoû, du monastere du Saint Mont à celui de S. Arnoû de Metz en 641. Le Roy Sigebert le consulta, avec Cunibert de Cologne, Attelane de Laon, & Gisloard de Verdun, sur la construction du Monastere de Malmedy (x). Ceci arriva avant l'an 648, puisqu'alors Clodulphe n'étoit pas encore Evêque de Metz, mais seulement Domestique ou Grand Maître d'Hôtel de Sigebert, avec Ansigisile son frere, comme il est marqué dans le même Diplôme. Enfin Theudefride étoit mort en 664, puisqu'on trouve un titre de Numerien, de cette année, où Eborin Evêque de Toul & Successeur de Theudefride, est dénommé. C'est tout ce que l'on sçait de ce Prélat.

LVII. *Austrasius Evêque de Toul.*

Je croirois volontiers, que Theutfride est le même qu'Austrasius Evêque de Toul, nommé dans la vie de S. Didier Evêque de Cahors » (y). Le Seigneur avoit alors dans les Gau» les plusieurs grands serviteurs, comme Gal» lus à Clermont en Auvergne, Sulpice à » Bourges, Verus à Rhodes, Saluste à Agen, » Ebargehenne à Angoulême, Austerius à » Perigueux, Eloy à Noyon, Arnoû à Metz, » Austrasius à Toul, *Luco Austrasium*, Di» dier à Cahors. « Il étoit alors assez ordinaire de porter deux noms. Leudinus Evêque de Toul, s'appelloit aussi Bodo: Goëric Evêque de Metz, se nommoit aussi Abbo: ainsi Theutfride pouvoit se nommer Austrasius d'un nom latin. Quoi qu'il en soit, si Austrasius étoit contemporain de S. Arnoû, il doit être mis, ou avant Theutfride, ou en même temps que lui.

Theutfride eut pour Successeur Eborin (z), de la vie duquel on ne sçait aucunes particularitez; & à Eborin succeda Bodon, dont on parlera ci-aprés.

LIVRE DIXIEME.

I. *Regne pacifique de Sigebert II.*

LE Regne de Sigebert II. Roy d'Austrasie, fut un Regne pacifique, & qui ne nous offre point de ces grands évenemens, qui enrichissent l'Histoire. Nous y voyons peu de guerres, point d'entreprises considerables, point de ces révolutions éclatantes, qui interessent & l'Eglise & l'Etat. Ce Prince paisible & pieux fut presque toujours occupé à des œuvres chrétiennes & religieuses, de fondations de monasteres, de translations de Reliques, & de choses de cette nature. Pepin de Landen Maire du Palais, étant mort en 640, fut fort regretté par tous les Austrasiens, à cause de sa douceur & de son équité, & il a mérité les honneurs publics de l'Eglise aprés sa mort,

(q) *Vide apud Brouver. l. 2. annal. Trevir. p. 483.*
(r) Benoit Hist. de Toul, p. 257. c. 23. Voyez le mf. de S. Mansuy, imprimé dans le *Thesaur. Anecdot.* du Pere Martene, & ici, Preuves, p. 126.
(s) *Villam Bladenau*, Blenod; *Montis & Montenonis*, Mont & Montenoy. *Gaiacum*, peut-être Gayaux, ou Galiaud; *Gebeni-villare*, *Traveronem super Mosam*, *Paterniacum*, Fargney; *Campaniacum*, Sampigny; *Bilniacum*, *Alenum*, *Huncilini montem*, *Saviniaco* (Savigny) *Lamnari-curtis*, *Regniacum*, *Noviante*, Void; *Viskercium*, Vicherey; *Longumcampum in Cricino*, *Marsaca*, *Rusiaca* (Erufe) & *Rivrosiacam villam*.
(t) *Cartha Caroli Magni an. 804. apud Benoit, p. 258.*
(u) *Mabillon. not. in vitam S. Arnulphi sac. 2. Bened. p. 156.*
(x) *Id. t. 1. annal. Bened. an. 648. p. 403. c. 53.*
(y) *Tom. 1. Bibliot. nov. Phil. Labb. p. 707.*
(z) Le Mf. de S. Mansuy met immédiatement aprés Theutfride, l'Evêque Leudinus, puis Eborin, Ermenthée, Magnaldus, Garibaldus, Godo & Bodo: mais c'est une erreur. Leudinus & Bodo ne sont qu'un même homme; & voici l'ordre que ces Prélats doivent tenir entr'eux: Theutfride, Eborin, Leudinus, autrement Bodo, Adeodat, Ermenthée, Magnalde, Dodon, Garibalde, Godon, Jacob.

An de J. C. 654.

ainsi que nous l'avons dit. (a) Il laissa un fils nommé Grimoald, qui appuyé de la faveur des amis de son pere, & soutenu par son propre merite ; obtint la charge de Maire du Palais, que Pepin avoit exercée avec tant d'honneur. Il eut toutefois pour compétiteur un nommé Othon, fils de Beron ou d'Uron, qui avoit eu soin de l'éducation du Roy (b), & qui avoit une grande autorité à la Cour. Il prétendit supplanter Grimoald ; mais celui-ci ayant pour lui S. Cunibert Evêque de Cologne, & plusieurs Seigneurs de la Cour, sçut se soutenir, & fit perir Othon, par la main de Leuthaire Duc des Allemands (c).

II. *Révolte de Radulphe Duc de Thuringe.*

L'année même de la mort de Pepin (d), Radulphe Duc de Thuringe, se révolta contre Sigebert (e). Ce Duc avoit été établi par Dagobert Gouverneur de la Thuringe, pour la défendre contre les Esclavons Vinides (f), qui y avoient fait de grands ravages. Radulphe les avoit battus plusieurs fois, & avoit rétabli la paix dans ce pays : mais la haine qu'il portoit à Adalgise, que Sigebert avoit joint à Cunibert Evêque de Cologne, pour l'aider à gouverner l'Austrasie, jointe au mepris qu'il faisoit de la jeunesse de Theodebert, & de la foiblesse de son gouvernement, l'engagerent dans une révolte ouverte. Sigebert & ses Ministres firent publier le ban dans toutes les Provinces d'Austrasie, & ordonnerent à tous les Gouverneurs des Provinces, de faire marcher incessamment les troupes qu'elles devoient fournir (g). L'Armée étant assemblée, le Roy passa le Rhin avec ses Generaux. Sigebert n'avoit alors que treize ans. Radulphe ne voulut pas d'abord hazarder sa personne & ses meilleures troupes dans un combat ; il se tint dans le centre de la Thuringe, avec l'élite de ses Soldats, & envoya sur les Frontieres un General nommé Fare, grand ennemi des Rois de France, pour soutenir le premier effort des troupes d'Austrasie. Fare se posta derriere la Forest de Buconie sur les confins de la Thuringe, & y attendit l'Armee de Sigebert : mais la sienne fut entiérement défaite, lui-même tué dans la Bataille. Ceux qui éviterent la mort, furent réduits en captivité.

Aprés cela les Chefs de l'Armée de Sigebert, & tous les Capitaines jurerent de ne faire aucun quartier à Radulphe. Ils passerent la forêt de Buconie, sans trouver de résistance ; & quand ils furent entrez dans la Thuringe, Radulphe voyant qu'il lui étoit impossible de tenir la campagne devant une Armée superieure & victorieuse, se retrancha sur une hauteur, prés la Riviere d'Unstructh. Là il mit sa femme & ses enfans, & se campa sur le penchant de la montagne, avec le plus de Troupes qu'il put ramasser, fortifiant les avenuës de son camp, par quantité d'arbres qu'il fit abbattre (h). Sigebert l'investit aussi-tôt ; & Radulphe se contint dans ses retranchemens, prêt à s'y bien défendre.

An de J.C. 654.

Le Roy d'Austrasie délibera si on l'iroit attaquer aussi-tôt, ou si l'on differeroit l'attaque jusqu'au lendemain. Les avis des Generaux furent partagez. Grimoalde & Adalgise voyant cette varieté de sentimens, & la chaleur avec laquelle chacun soutenoit le sien, craignirent pour la personne du Roy, & mirent une grosse garde autour de sa tente. Bobon Duc d'Auvergne, & Enoval Comte du Suntgau, qui vouloient qu'on marchât incontinent contre l'Ennemi, firent avancer leurs Troupes, & une partie de celle du Duc Adalgise, & allerent attaquer Radulphe dans ses retranchemens : mais ils furent repoussez & battus par Radulphe, qui sortit de son camp, bien asseuré que plusieurs Generaux François ne lui étoient pas contraires. Les Troupes de Mayence furent les premieres qui lâcherent le pied, & on soupçonna leurs Chefs d'être d'intelligence avec les Ennemis.

Sigebert pendant tout cela étoit à cheval avec les siens, considerant d'assez loin le combat, & ce Prince ne put retenir ses larmes, voyant la déroute de son Armée, & la perte de tant de braves gens ; car les Generaux Bobon & Enoval y demeurerent, avec Fréculfe Grand Maître d'Hôtel de la Maison du Roy, que l'on disoit être ami particulier de Radulphe, & un tres grand nombre d'autres gens de marque. Aprés cet avantage, Radulphe rentra dans son camp, & Sigebert, avec le reste de son Armée, demeura campé à la vuë des Ennemis.

Le lendemain on délibera si l'on retourneroit à l'attaque de Radulphe, ou si l'on entreroit en negociation avec lui. Ce dernier parti fut suivi. On laissa à Radulphe le gouvernement de la Thuringe ; il reconnut Sigebert pour son Roy & son Seigneur ; mais de telle sorte, qu'il ne dépendoit de lui qu'autant qu'il jugeoit à propos, tranchant du Souverain, en prenant toute l'autorité, faisant à son gré alliance avec les Vinides, & les autres nations Barbares, voisines de la Thuringe, & ne laissant au Roy d'Austrasie que l'ombre de la sou-

(a) *Fredegar. chronic. c. 86. p. 656.*
(b) *Id. Ibid.* Otto filius Uronis domestici, qui bajulus Regis Sigeberti, ab adolescentia fuerat. *Vide Cangium ad vocem* Bajulus.
(c) *Fredegar. c. 88. p. 658.* L'an de J. C. 642.
(d) An de J. C. 640, & la 8e de Sigebert. Quelques-uns lisent dans Fredegaire, *anno ix.* d'autres, *anno vij. Not. Ruinart. in Fredegar. c. 87.*
(e) *Fredegar. c. 87. p. 656.*
(f) *Id. c. 77. p. 648.*
(g) *Id. Ibid.* Leudes Austrasiorum, in exercitu gradiendum banniti sunt.
(h) *Fredegar. ibid. Castrum lignis munitum in quodam monte .... construens.* Ce qui peut marquer un Camp fortifié par des palissades.

An de J. C. 654.

veraineté dans ce Pays (*i*) : mais il fallut s'accommoder au temps. Le Roy fit repasser le Rhin à son Armée, & retourna à Metz, où il avoit établi le Siége de la Monarchie, à l'imitation de ses Prédecesseurs. C'est la seule expedition mémorable qui se soit faite sous son Regne.

III. *Monasteres bâtis par le Roy Sigebert.*

On compte jusqu'à douze Monasteres bâtis & fondez par ses ordres, ou à ses frais, ou de son consentement (*k*) : mais aucun Historien que nous sçachions, n'en a fait le dénombrement exact. Gelenius prétend, qu'il en a fondé jusqu'à vingt, & que les douze dont parle Sigebert de Gemblours, ne sont que ceux qu'il a bâtis dans les Ardennes. Nous n'en connoissons que quatre qui soient celebres entre les autres ; sçavoir, 1°. Celui de Cougnon, *Casa Congidunensis*, entre Chiny & Bouillon sur le Semoy. Le second est Stavelo, le troisiéme Malmedy, le quatriéme S. Martin de Metz. Quant au monastere de Cougnon, on en voit encore des restes dans le Prieuré de ce nom sur le Semoy. Sigebert fit venir S. Remacle du Monastere de Solignac, pour établir à Cougnon la discipline réguliere (*l*), c'est à dire la régle de S. Colomban, qu'on gardoit au commencement à Solignac (*m*), & que Sigebert appelle la regle des anciens Peres, dans le Diplôme qu'il fit expedier pour sa fondation. (*n*) Le Monastere fut dedié à S. Pierre, à S. Paul, à S. Jean & aux autres Martyrs ; & le Roy dit qu'il l'a entrepris par le conseil de Cunibert Evêque de Cologne, de Godon Evêque de Metz, de Grimoald, de Bodon & d'Adalgise, qui avoient alors la principale autorité dans sa Cour. On voyoit autrefois dans ce Monastere la Caverne de S. Remacle, qui étoit creusée dans le roc, & où Dieu faisoit plusieurs guérisons en faveur des malades (*o*). On met la fondation de ce Monastere en 648.

IV. *Fondation de Stavelo & de Malmedy.*

Stavelo (*p*) & Malmedy (*q*) sont deux fameuses Abbayes, situées à deux mille pas l'une de l'autre, qui reconnoissent aussi pour Fondateurs S. Remacle & le Roy S. Sigebert. Remacle ayant eû quelque dégoût dans le Monastere de Cougnon, vint trouver Sigebert, & lui representa que quoi qu'il y eût plusieurs lieux consacrez à Dieu dans les diverses Provinces de ses Etats, toutefois il n'y en avoit point dans les Ardennes ; qu'il étoit de sa pieté d'y en faire bâtir quelques-uns. Le Roy ayant pris l'avis des Evêques Cunibert de Cologne, Attelan de Laon, Theofride de Toul, & Gisloard de Verdun, comme aussi de ses principaux Ministres, Grimoald Maire du Palais, Folcoalde & Bobon, & des Grands Maîtres de sa Maison, Clodulphe, Ansigile & Berselant, résolut de fonder dans la forêt d'Ardenne, deux Monasteres pour la demeure des serviteurs de Dieu, qui vivroient dans l'observance des pratiques monastiques, & qui prieroient Dieu pour son salut, pour celui de ses successeurs, & pour la conservation du Royaume (*r*).

Il donna le soin de cette entreprise, & le gouvernement de ces Monasteres à S. Remacle, qui ayant trouvé un lieu propre à son dessein sur le ruisseau de Varchinne, où l'on voyoit encore plusieurs restes d'Idolâtrie, renversa l'Idole de Diane, & des autres fausses divinitez qui y étoient, benit & sanctifia les sources par le signe de la Croix, & commença à y bâtir ces deux Monasteres *, qui devoient être gouvernez par un seul Abbé, comme ils le sont encore aujourd'hui. Malmedy fut bâti le premier, & dédié à la sainte Vierge, à S. Pierre, S. Paul, S. Jean-Baptiste, & S. Martin. Stavelo fut bâti ensuite, & le Roy ordonna que l'Abbé qui auroit le gouvernement de l'un & de l'autre, résideroit à Stavelo. Malmedy est dans le Diocese de Cologne, & Stavelo dans celui de Mastrich ou de Tongres. S. Remacle fut dans la suite élevé à l'Episcopat de cette derniere Eglise, vers l'an 652, mais l'année vante il renonça à l'Episcopat.

* Vers l'an 648.

V. *Fondation de l'Abbaye de S. Martin hors les murs de Metz.*

Le quatriéme Monastere de la fondation de Sigebert, fut celui de S. Martin *, nommé d'abord S. Martin des Champs, & bâti au penchant de la montagne nommée de S. Quentin, puis transferé au pied de cette montagne, dans un Fauxbourg de Metz. Il semble qu'avant Sigebert, il y avoit déja une Eglise de S. Martin, & peut-être une Abbaye sous son nom dans les Fauxbourgs de cette Ville, puisque S. Romaric (*s*) étant venu à Metz en 617, assez long-temps avant la naissance de S. Sigebert, alla dans la Basilique de S. Martin, hors de la Ville, pour y faire sa priere. Or s'il y avoit déslors un Monastere en cet endroit, le Roy dont nous parlons, n'en fera que le restaurateur & le bienfaicteur. Quoi qu'il en soit, il le rendit un des plus considerables Monasteres de ses Etats, & il y choisit sa sepulture. Nous avons une description en vers des Bâtimens de cette Abbaye, faite au douziéme siécle par un Abbé nommé Richer, mort en 1163. La peinture qu'il en fait, nous donne l'idée d'une grande & belle Abbaye. Elle est aujourd'hui entiérement ruïnée, & reünie à la Primatiale de Nancy.

* Vers l'an 646.

(*i*) *Fredegar. c. 77. p. 638.* In verbis Sigiberto Regimen non denegabat, sed in factis fortiter ejusdem resistebat dominationi.

(*k*) *Sigebert. Gemblac. in vita Sigeberti Regis apud Sur.*

(*l*) *Notger. vita S. Remacli.*

(*m*) *Vita S. Eustasii Luxoviens. Abb. Autore Jona.*

(*n*) *Vide Coint. t. 3. Hist. Franc. an. 645. art. 9. pp. 190. 191.* Secundum ordinem & monita antiquorum Patrum.

(*o*) *Notger. loco citato.*

(*p*) *Stabulense Monasterium*, ou *Stabulaus.*

(*q*) Malmendarium, quasi mundatum à malo dæmonum cultu. *Vide Notker. vita Sigeberti.*

(*r*) *Mabillon. t. 1. annal. Bened. an. 648. c. 53. p. 403.* On attribuë aussi la fondation de ces Monasteres à Grimoald Maire du Palais, dans quelques Chartes. *Mabillon. ibid. p. 404. Vide & Coint. t. 3. Hist. Eccl. Franc. an. 648. n. 24. & an. 653. n. 16. 17.*

(*s*) *Vita S. Romarici sæculo 2. Bened. p. 417. n. 3. Vide & Mabillon. t. 1. annal. Benedict. l. 12. c. 24. p. 315.*

An de J.C. 654.

Nous avons quelques lettres (t) du Roy Sigebert à S. Didier Evêque de Cahors, & de ce saint Evêque au Roy Sigebert : mais elles ne contiennent rien d'historique, qui merite d'avoir part dans cet Ouvrage. On y remarque seulement les sentimens de pieté de ces deux saints personnages, chacun dans son caractere, & dans l'état où Dieu les avoit mis; & que Sigebert joüissoit alors d'une profonde paix, tant au dehors qu'au dedans du Royaume, tant de la part des Peuples de sa nation, que de celle des nations étrangeres & barbares (u). On remarque aussi dans une de ces lettres, que Sigebert trouve fort mauvais que Volfolend Evêque de Bourges, ait voulu assembler un Concile des Evêques de sa Province Ecclesiastique *, dont une partie obeïssoit au Roy d'Austrasie (x), sans l'agrément & le consentement de ce Prince. Il dit qu'il n'empêche pas que les Evêques, sujets de Clovis, ne s'assemblent avec l'Evêque de Bourges; mais il ne le permet pas à ses propres sujets.

* An de J.C. 644.

VI. *Naissance de Dagobert, fils de S. Sigebert.*

S. Sigebert avoit épousé la Reine Imnechilde, autrement nommée Emnechilde ou Chinechilde, avec laquelle il demeura assez long-temps sans avoir d'enfans; en sorte que n'esperant plus d'en avoir, il promit à Grimoald Maire du Palais, d'adopter son fils Childebert (y), au cas qu'il mourût sans heritier : mais quelque temps aprés, Dieu benit son mariage par la naissance d'un fils, à qui l'on donna le nom de Dagobert *. Le Roy n'avoit alors qu'environ 18 ans, & on ne comprend pas pourquoi à cet âge il desesperoit de laisser un légitime Successeur. Quoi qu'il en soit, Grimoald l'avoit déterminé à adopter son fils Childebert; & l'on verra bien-tôt la suite de cette intrigue. On lit dans la vie de S. Bonet Evêque de Clermont en Auvergne (z), que Sigebert eut plusieurs enfans; mais l'Histoire ne nous a conservé le nom que du seul Dagobert.

* Vers l'an 647.

VII. *Mort de S. Sigebert.*

Sigebert étant tombé malade en 655, & sentant sa fin approcher, recommanda à Grimoald le jeune Prince Dagobert, qui n'avoit alors que sept ou huit ans, & le pria de lui tenir lieu de Pere & de Tuteur. Il mourut le 1. de Fevrier vers l'an 647, en la vingt-cinquiéme année de son âge, & la dix-huitiéme de son regne, & fut enterré dans l'Abbaye de S. Martin prés de Metz, au delà de la Moselle. Dieu fit éclater plusieurs miracles à son tombeau (a), & son corps est demeuré entier jusqu'aujourd'hui, soit par un effet naturel du baume & des drogues dont on l'embauma aprés sa mort, soit par une faveur particuliere du Ciel. En l'an 1170, Létard Abbé de S. Martin, le fit mettre dans une Châsse d'argent. Son corps fut transporté à Nancy en 1553, aprés la ruïne de l'Abbaye de S. Martin, & on le voit à la Primatiale de Nancy, dans une châsse d'ébene, ornée d'argent, & percée à jour. Il a été quelque temps en dépôt dans le Prieuré de Notre-Dame de Nancy, avant qu'on le mît à la Primatiale, où son culte est tres celebre, & on l'invoque dans les nécessitez publiques.

VIII. *Autorité des Maires du Palais. Grimoald place sur le Trône d'Austrasie Childebert son fils, au préjudice du jeune Prince Dagobert fils de S. Sigebert.*

Aprés sa mort, Grimoald Maire du Palais, dont l'autorité n'étoit que trop grande dans l'Austrasie, car c'est principalement sous les Regnes de Sigebert Roi d'Austrasie, & de Clovis II. son frere Roy de Neustrie, que les Maires du Palais commencerent à s'emparer du Gouvernement, ne laissant aux Rois légitimes qu'une ombre d'autorité; Grimoald, dis-je, entreprit de placer Childebert son fils sur le Trône d'Austrasie, & d'en priver Dagobert le légitime héritier (b). Il fit donc couper les cheveux à ce jeune Prince, & le mit entre les mains de Didon Evêque de Poitiers, oncle de S. Leger, qui le transporta en Ecosse, où il le laissa sans lui faire d'autre mal. Dés qu'il fut parti, on fit courir le bruit que Dagobert étoit mort, & on fit publiquement ses funerailles (c) : mais Grimoald ne joüit pas long-temps du fruit de ses crimes. Les Peuples d'Austrasie indignez de voir un étranger sur le Trône de leur Roy Sigebert, formerent une conspiration contre Grimoald, & contre son fils Childebert. Ils ne pensoient plus à Dagobert, qu'ils croyoient mort; mais ils s'adresserent à Clovis II. Roy de Neustrie, frere de Sigebert, à qui ils livrerent le pere & le fils, Grimoald & Childebert, qu'on conduisit à Paris. Grimoald fut mis en prison, où il mourut *, aprés avoir souffert tous les tourmens que son crime meritoit : Childebert son fils ne regna que quelques mois, & fut aussi apparemment mis à mort.

* An de J.C. 655.

IX. *Clovis II. regne en Austrasie.*

Clovis II. fils de Dagobert I. & frere de Sigebert Roy d'Austrasie, se vit ainsi maître de toute la monarchie Françoise; mais il n'en joüit pas long-temps, étant mort l'an 656, âgé de vingt-trois ans, aprés en avoir regné dix-neuf (d). Il se trouve quelquefois appellé Clotaire (e); mais son vrai nom est Clovis. Il laissa trois fils, Clotaire, Childeric, & Thierry.

(t) *Apud Quesnium, tom. c. Hist. Franc. pp. 876. 877. 884. 887.*

(u) *Sigeberti Epistola ix. ad Desider. Cognoscite, vestrâ intercedente oratione, prosperè hactenus, Christo Præsule consistimus, & gentes Patriæ nobis à Deo concessa, pacifico ordine nobis obediunt; gentes etiam Barbaræ pacatissimè nobis cohabitant;* ce qui peut se rapporter vers l'an 647.

(x) *Epist. Sigeberti ad Desider. apud Quesn. t. c. Hist. Franc. p. 887.*

(y) *Vita S. Sigeberti apud Quesn. tom. c. Hist. Franc. p. 593.* Sigibertus Rex Grimoaldum majorem-domûs sibi in omnibus fidelem & cooperatorem eatenus erat expertus, filium ejus Childebertum, Regni Austrasiorum hæredem delegerat. Hoc tamen proposito conditionis tenore, si ipsum contingeret sine liberis obire.

(z) *Die 15. Januar. apud Belland.*

(a) *Vide Sigibert. Gemblac. vita S. Sigeberti.*

(b) *Vita S. Vilfridi c. 27. Gesta Regum Franc. c. 42.*

(c) *Vita S. Andoeni.*

(d) *Mabillon. t. 3. analect. p. 514. & t. 1. annal. Bened. l. 64. c. 44. p. 437.*

(e) *Chronic. S. Benigni Divion. Spicileg. t. 1. p. 391.*

An de J. C. 655.

Clotaire l'aîné des trois, & qui n'avoit pas plus de huit ans, fut déclaré Roy de toute la France, sous la Régence de la Reine Bathilde sa mere. Childeric ne fut fait Roy d'Austrasie que quatre ans aprés; & Thierry, qui étoit encore enfant, ne regna qu'aprés la mort de son frere Childeric (f). Clotaire regna quatorze ans, & mourut en 670 (g). Son regne n'est remarquable par aucun évenement fameux: les Maires du Palais gouvernoient avec une autorité presque souveraine. La Reine Bathilde, aprés quelques années de gouvernement, qu'elle partageoit avec Ebroïn Maire du Palais, résolut de se retirer au Monastere de Chelles: mais les Seigneurs François s'opposerent à son dessein, par l'amour & l'estime qu'ils avoient pour sa vertu, & elle fut obligée de differer quelque temps; mais enfin elle l'executa en 665, à l'occasion de ce que je vais dire.

X. *Sainte Bathilde se retire à Chelles.*

Les Seigneurs François ayant tué Sigobrand Evêque de Paris dans une émotion populaire (h), craignirent que Bathilde ne fist une sevére justice de cet attentat; c'est pourquoi ils lui conseillerent de se hâter d'accomplir sa résolution. Elle se retira dans le Monastere de Chelles, qu'elle avoit fondé, & y vécut le reste de ses jours, d'une maniere tres édifiante. Elle étoit de la race des Anglo-Saxons; & ayant été amenée captive d'Angleterre en France, elle fut achetée par Erchinoalde Maire du Palais, qui la garda quelque temps à son service. Sa beauté qui charma Clovis II. l'éleva sur le trône. Sa sagesse la rendit chere à tous les François; & les vertus chrétiennes & religieuses qu'elle pratiqua depuis sa retraite jusqu'à la fin de sa vie (i), lui meriterent les honneurs que l'Eglise n'accorde qu'aux personnes, dont la sainteté est la plus reconnuë & la plus éclatante.

Les Abbayes de Corbie, de Fescamp, de S. Denys, & plusieurs autres, reçurent de grands bienfaits de la liberalité de Clotaire. Il fonda Corbie avec la Reine Baldechilde, ou Bathilde sa mere *. Les Austrasiens & les Neustriens s'étant brouillez ensemble, aprés la mort d'Erchinoalde Maire du Palais, parce que les Austrasiens vouloient, comme d'ancienneté, avoir leur Roy particulier, sainte Bathilde sçut reünir les esprits, en portant Clotaire à donner le Royaume d'Austrasie à son frere Childeric, âgé de huit ans *. Elle adressa des lettres aux Abbez de S. Germain des Prez, de S. Pierre de Paris, aujourd'hui de sainte Geneviéve, de S. Denys en France, de S. Medard de Soissons, de S. Agnan d'Orleans, & de S. Martin de Tours, pour les prier d'exhorter les Religieux à vivre reguliérement, & selon la sainteté de leur profession, (k).

* An de J. C. 657.

* An de J. C. 660.

XI. *Mort de Clotaire. Childeric possede toute la Monarchie Françoise.*

An de J. C. 660.

Clotaire mourut en 669 ou 670. Il ne laissa aucun enfant, & fut enterré au Monastere de Chelles, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Childeric son frere, qui étoit Roy d'Austrasie depuis l'an 660, & qui avoit sa démeure à Metz, fut alors reconnu Roy de toute la Monarchie Françoise; mais ce ne fut pas sans contradiction: car Ebroïn Maire du Palais, entreprit d'établir le jeune Prince Thierry, qui jusqu'alors n'avoit eû aucune part à la succession du Roy Clovis son Pere, de l'établir, dis-je, Roy de Neustrie & de Bourgogne. Il le fit en effet, mais sans assembler la Noblesse, selon la coutume. Il irrita aussi les Grands, déja mécontens d'ailleurs, en défendant à la Noblesse de Bourgogne de venir à la Cour sans ses ordres (l). S. Leger Evêque d'Autun, allié à la famille Royale, qui n'avoit jamais pû plier sous Ebroïn, se mit à la tête de la Noblesse, qui ne pouvoit plus souffrir l'insolence des Maires du Palais; & tous ensemble inviterent Childeric à venir prendre possession du Royaume de Neustrie. Childeric arrive, & Ebroïn abandonné de tout le monde, est obligé de se refugier dans une Eglise, pour éviter la mort.

La haine qu'on portoit au Ministre, réjaillit sur le Prince qu'il avoit placé sur le trône. Childeric ayant fait venir son frere Thierry devant lui, quelques-uns des Courtisans, qui vouloient gagner ses bonnes graces, lui couperent les cheveux, & le presenterent ainsi en sa presence (m). Childeric lui demanda ce qu'il souhaitoit, pour adoucir son malheur. Thierry lui dit, qu'il attendoit de Dieu seul la vengeance de l'outrage qu'on lui avoit fait. Alors le Roy le fit conduire au Monastere de S. Denys, en attendant que ses cheveux fussent revenus. Pour Ebroïn, on lui coupa aussi les cheveux, & on le relegua dans l'Abbaye de Luxeuil, située sur les frontieres de Lorraine & de Franche-Comté.

XII. *S. Leger Evêque d'Autun, gouverne le Royaume sous Childeric.*

Le Duc Vulfoalde possedoit alors auprés du Roy Childeric la dignité de Maire du Palais; & la Reine Innechilde, épouse du feu Roy Sigebert, avoit aussi beaucoup d'autorité à la Cour, & elle avoit sçû contenir les Austrasiens pendant l'absence du Roy, lors qu'il fut appellé par les Neustriens & les Bourguignons. On trouve plusieurs monumens de sa pieté envers les Eglises & les Monasteres, ausquels elle a procuré divers bienfaits du Roy Childeric. Ce Prince informé du grand merite de Leger Evêque d'Autun, & sensible au service qu'il venoit de lui rendre, lui donna beaucoup de part au gouvernement, & le mit

(f) *Mabillon, loco citato.*
(g) *Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 409.*
(h) *Vita sanctæ Bathildis, sæc. 2. Bened p. 775. & seq.*
(i) Elle mourut le 30 Janvier, vers l'an 680.
(k) *Vita sanctæ Bathild. sæc. 2. Bened. p. 780.*

(l) *Vita S. Leodegarii, p. 682. sæc. 2. Bened.*
(m) *Ibid. p. 682. n. 3.* Le Continuateur de Fredegaire, c. 94, & l'Auteur *de Gestis Regum Francorum*, disent qu'on coupa les cheveux à Ebroïn & à Thierry, avant l'arrivée de Childeric.

An de J. C. 660.

en la place qu'occupoit auparavant Ebroïn.

Avant que les Seigneurs, qui s'étoient assemblez pour le Couronnement du Roy, se séparassent, ils lui présenterent une Requête (n), par laquelle ils demandoient qu'il ordonnât, 1°. Que les Comtes & les Juges suivissent respectivement dans leurs décisions les loix & les usages de chacun de ces trois Royaumes, de Neustrie, d'Austrasie & de Bourgogne. 2°. Que les Gouverneurs d'une Province ne passassent point dans une autre, c'est à dire qu'on les choisît chacun dans leur Province, & que ces emplois ne fussent pas donnez à des étrangers. 3°. Que toute l'autorité & le gouvernement de l'Etat ne fût pas mis entre les mains d'un seul, comme il avoit été entre les mains d'Ebroïn. C'est peut-être pour cela que le Roy Childeric partagea entre Leger & Vulfoade l'autorité, qui avoit été auparavant à un seul Maire du Palais. La Requête des Seigneurs fut bien reçuë, & l'assemblée se sépara.

On ne pouvoit rien ajouter à l'équité & à la modération de Leger. Childeric gouverna en bon Prince tandis qu'il suivit les conseils de ce sage Ministre : mais ses ennemis & ses jaloux prirent insensiblement le dessus, & indisposerent le Roy contre lui, envenimant auprés du Roy & du peuple, tout ce que faisoit le saint Prélat (o). Childeric avoit épousé sa cousine germaine, & violoit les anciennes Loix du Royaume : Leger l'en reprit avec liberté, & osa le menacer de la vengeance divine. Il n'en fallut pas davantage pour irriter le Roy à un point, qu'il ne garda plus de mesures. Il ne cherchoit plus que l'occasion de lui ôter la vie. Elle se présenta bien-tôt.

XIII. *Disgrace de S. Leger.*

Le Roy étoit venu à Autun avec le saint Evêque, pour y passer les fêtes de Pâques. En même temps Hector Gouverneur de Marseille, y arriva, pour répéter quelque chose qui avoit appartenu à sa Belle-mere (p). Il logea chez l'Evêque, dont il étoit ami particulier, esperant par sa recommandation obtenir du Roy ce qu'il demandoit (q). Les Courtisans firent entendre à Childeric, qu'il y avoit du complot dans ce voyage, & lui rendirent Leger & Hector également suspects. Vulfoade Maire du Palais, & un certain Réclus du monastere de S. Symphorien, nommé Marcellin, en qui le Roy avoit confiance, entrerent dans cette conspiration ; ils animerent tellement Childeric, qu'il faillit de tuer de sa main le saint Evêque, qui l'étoit venu saluer le jour du Vendredy Saint. Cela fut cause que ce Prince ne se trouva pas à la Cathédrale la nuit de Pâque, avec les autres fideles qui y célebroient les Veilles ; il les passa dans l'Abbaye de saint Symphorien, & y communia. Dés le grand matin étant déja à demi yvre, pendant que les autres fideles étoient encore à jeun dans l'Eglise, il y entra, appella l'Evêque tout haut par son nom, & d'une voix menaçante, comme pour l'obliger à s'enfuir. Ensuite ayant appris qu'il étoit dans le Baptistere, il y vint, l'appella de nouveau ; mais étant frappé, & de l'odeur du Baûme, & de l'éclat des cérémonies, il passa sans reconnoître l'Evêque, qui lui répondit sans s'étonner : *Me voici.*

Aprés avoir achevé l'office ; les Evêques qui accompagnoient Leger, se retirerent chacun dans son appartement (r), mais pour lui il alla à l'Evêché trouver le Roy qui y étoit ; il s'approcha avec intrépidité, & le pria avec sa douceur & sa tranquillité ordinaire, de lui dire d'où vient qu'il n'étoit pas venu à l'Eglise celebrer les Veilles, & pourquoi il conservoit de la colere en un si saint jour ? Le Roy ne sçachant que lui répondre, dit : *C'est que vous m'êtes suspect pour certaines choses.* Alors le saint Evêque voyant qu'on en vouloit à sa vie, & à celle d'Hector son ami, crut qu'il devoit se retirer, pour épargner au Roy un aussi grand crime. Il se sauva de la ville : mais on le ramena ; & le Roy, de l'avis de ses Officiers, le relégua dans le monastere de Luxeuil. Hector s'étoit aussi retiré, mais on le poursuivit, & il fut tué en se défendant vaillamment. Leger trouva à Luxeuil le Maire Ebroïn, qui sous l'habit religieux qu'il portoit, conservoit toute l'ambition d'un Courtisan, & une extrême animosité contre ceux qu'il croyoit auteurs de sa disgrace ; & quoi qu'au dehors il vécût en paix avec le saint Evêque, son cœur étoit toujours rempli de haine & d'amertume contre lui, comme il le fit voir dans la suite.

XIV. *Mort du Roy Childeric, & de la Reine Blichilde son épouse.*

Childeric ayant ainsi éloigné l'Evêque d'Autun, qui étoit le seul capable de régler ses mauvaises inclinations, se livra à ses flateurs, & s'abandonna à ses passions. Un jour ayant contre les loix fait attacher à un poteau un homme de qualité, nommé Bodilon (s), il le traita comme un esclave, & lui fit donner mille coups de fouët. Cette cruauté irrita les Seigneurs François. Bodilon conspira contre le Roy ; & l'ayant attaqué comme il étoit dans sa maison de plaisance de la forest Lauconie, nommée aujourd'hui la forest de Livry prés de Chelles, il le tua avec la Reine Blichilde, qui étoit enceinte *. Childeric n'avoit encore que vingt-quatre ans, & n'en avoit regné que quatre dans la Neustrie, & quatorze dans l'Austrasie. Il fut enterré avec la Reine son épouse, dans la Basilique de S. Vincent, aujourd'hui l'Abbaye de S. Germain des Prez. Chil-

* An de J. C. 673.

(n) *Vita S. Leodegarii, c. 4. p. 682.*
(o) *Ibid. c. 4. p. 683.*
(p) *Vide Mabillon. not. in vita S. Leodeg. c. 5.*
(q) Marseille appartenoit alors au Roy Childeric, & même avant la mort de son frere Clotaire, elle obeïssoit à lui & à son frere, comme on le voit par quelques Monnoyes frappées dans cette Ville. Voyez le Cointe, *t. 3. annal. Franc. ad an. 668. n. 22. p. 613.*
(r) *Vita S. Leodegar. p. 684.*
(s) *Gesta Regum Francorum, c. 45. vita S. Leodegar. p. 685. Continuator Fredegar. c. 95.*

An de J.C. 672. deric laissa deux fils, tous deux en tres bas âge; le premier, nommé Dagobert, qui fut aussi massacré dans cette occasion (t); & le second, nommé Chilperic, qui échapa, & qui demeura long-temps enfermé dans un monastere, d'où il ne laissa pas de sortir en l'an 673, pour monter sur le trône de ses Ancêtres.

XV. *Decouverte du Tombeau de Childeric à S. Germain des Prez.*

L'Auteur de la vie de S. Ouën dit que Childeric fut enterré à Rouën, dans l'Eglise de S. Pierre, qui est aujourd'hui l'Abbaye de saint Ouën; mais il a été mal informé: car en 1646 (u), on découvrit dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain des Prez les corps du Roy Childeric, & de la Reine Blichilde, avec leurs ornemens Royaux, encore entiers; & sur le tombeau de la Reine, un autre petit cercueil de pierre, où l'on croit qu'étoit le corps du jeune Prince Dagobert (x), dont nous avons parlé. Les ouvriers qu'on avoit employez à cet ouvrage, ouvrirent de nouveau ces cercueils pendant la nuit, & emporterent ce qu'ils y rencontrerent de plus précieux. On ne s'en apperçut que dix ans aprés, lorsqu'en 1656. on visita ces sépulcres: car on trouva les corps tout renversez, & dépouillez de leurs ornemens. Il restoit seulement dans le cercueil du Roy, qui étoit de pierre mal taillée, & long de six pieds & demi, une fiole pleine d'un parfum desséché, & qui n'avoit pas encore entiérement perdu son odeur. On y voyoit aussi quelques restes de l'épée du Roy, rongez par la rouille; une agraffe d'or du poids d'environ huit onces & demi; des lames d'argent quarrées, avec des clous aux quatre côtez, & sur le plan un amphisbene ou serpent qui mord des deux côtez. On croit que ces petites plaques d'argent servoient d'ornement à la ceinture ou au baudrier du Roy.

Lorsqu'on voulut tirer de terre le cercueil de Childeric, & le transporter au lieu où il est à présent, on remarqua au fond quelques lettres qui en occupoient toute la largeur. Elles portoient CHILDR. REX. Mais il n'y avoit rien d'écrit dans le sépulcre de la Reine. Dom Luc Dachery, & quelques autres Religieux qui étoient présens, lurent cette inscription. On fit ce qu'on put pour obliger les ouvriers à déclarer ce qu'ils avoient fait de ce qu'ils avoient tiré du tombeau en 1646. mais ils ne voulurent rien avouër; ils déclarerent seulement que le Roy avoit sur la tête un Diadême d'or, dont ils rendirent même une partie aux Religieux.

Il reste un assez bon nombre de Chartes du Roy Childeric, qui prouvent sa liberalité envers les monasteres; par exemple, il fonda, ou plutôt il dotta l'Abbaye de Sénones, & celle de Munster en Gregorienthal. Il fit aussi de grands biens au monastere de Fontenelles, & à Barisy, autrefois Abbaye fameuse, & aujourd'hui simple Prieuré. Nous parlerons ci-aprés de l'Abbaye de Sénones; les autres ne sont pas de notre sujet. Ce fut à la priere de la Reine Innechilde ou Enihilde, qu'il fit la plupart de ces actions de pieté: on sçait d'ailleurs qu'il avoit peu de religion, & encore moins de conduite & de valeur. An de J.C. 673.

XVI. *Dagobert II. fils de Sigebert III. Roy d'Austrasie.*

Avant de quitter le Regne de Childeric, il faut ramener sur la scene le jeune Prince Dagobert, fils de Sigebert III. Roy d'Austrasie. Son nom & son Regne avoit été jusqu'ici presque inconnu dans l'Histoire de France: mais l'Auteur de la vie de sainte Salaberge, celui de la vie de saint Vulfride, avec quelques Diplômes que Dagobert a donnez à l'Abbaye de Corbie, ont fait revivre son nom, & l'ont rétabli dans son rang parmi les Rois d'Austrasie (y). Nous avons vû comment il avoit été relégué en Irlande par Grimoalde Maire du Palais *. Il y demeura jusqu'à l'an 669 ou 670 (z), qui fut celui de la mort de Clotaire. Alors la Reine Innechilde sa mere, qui comme nous l'avons remarqué, avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du Roy Childeric; Vulfoade, & les autres amis du Roy Sigebert son pere, ayant appris qu'il étoit en Irlande, envoyerent des ambassadeurs à saint Vulfride Evêque d'Yorc (a), pour le prier d'inviter ce jeune Prince de le venir voir d'Irlande où il étoit, & de le renvoyer en France, pour y être rétabli sur le trône de ses Peres. S. Vulfride le fit avec plaisir, le reçut tres bien à Yorc, & le renvoya en France avec un équipage proportionné à sa naissance. Dagobert aborda en France, & y fut reçu par ses amis, qui le présenterent à Childeric. Ce Prince touché de la mauvaise fortune de son neveu, lui donna l'Alsace, & quelques Terres au delà du Rhin, dont il se contenta durant la vie du Roy son bienfaiteur; mais aprés sa mort, il prétendit rentrer dans tous ses droits, & fut en effet reconnu Roy d'Austrasie.

* An de J.C. 655.

On lui attribuë la fondation des Monasteres de Surbur, de Hazlach, de S. Sigismond, réduit aujourd'hui en Prieuré dépendant de S. George dans la forêt noire, de Konisgbruk, possedé à present par des Dames Religieuses de

(t) *Vide vitam S. Lantberti Lugdun. t. 4. Act. SS. Bened. p. 465. Mabillon t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 32. p. 516.*

(u) *Henric. Vales. l. 21. rerum Franc. Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 514.*

(x) Le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 3. ad an. 673. p. 616.* croit que cet enfant n'est autre que celui dont la Reine étoit enceinte, lorsqu'elle fut mise à mort.

(y) *Vide Hadrian. Vales. Not. Gal. Henschen. diatribe de tribus Dagobertis. Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 14. p. 440. & l. 16. p. 512. & præfat. in sæc. 4. Bened. n. 212. p. cxlv.*

(z) *Vide Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 26. p. 512.*

(a) *Vita S. Vilfridi, sæc. 4. Bened. part. 1. p. 691. c. 29.* Vilfridus veniens ad Francorum Regem nomine Dagbert, qui eum cum honore mansuetissimé pro meritis ejus ante actis in eum suscepit; nam supra dictus Rex, in juventute suâ ab inimicis regnantibus in exilium proditionis pulsus, navigando ad Hiberniam insulam Deo juvante pervenit: post annorum circulum, amici & propinqui ejus viventem, & in perfecta ætate florentem à navigantibus audientes, misére nuntios suos ad Beatum Vilfridum Episcopum, petentes ut eum de Scotia & Hibernia ad se invitasset, & sibi ad Regem emisisset, &c.

de Prémontré ; de Schutteren, nommé autrement *Offonis-cella* & de quelques autres (b).

XVII. *S. Vilfride en Austrasie.* — An de J.C. 673.

S. Vilfride son insigne bienfaicteur, ayant été obligé de sortir d'Angletere, par la persécution du Roy Egfrid, & d'aller porter ses plaintes à Rome, Egfrid n'oublia rien pour le rendre odieux aux autres Princes, & pour le faire périr avant qu'il pût arriver où il alloit. Il écrivit à Thierry Roy de France, & à Ebroïn Maire du Palais, les priant de ne pas recevoir Vilfrid en France, mais de l'en bannir pour toujours, de faire mourir ceux qui l'accompagnoient, & de le dépouiller de tout ce qu'il portoit (c) : mais Dieu ne permit pas qu'il abordât en Neustrie ; les vents repoussérent son vaisseau en Frise *, où il fut fort bien reçû par le Roy Algise. Ebroïn l'ayant sçu, écrivit à ce Prince, & lui promit un boisseau de sols d'or, s'il vouloit lui envoyer Vilfride vif ou mort : mais le Roy de Frise ayant fait lire les lettres devant toute sa Cour, les déchira, & les jetta au feu, en disant aux Envoyez : *Que le Dieu Créateur fasse ainsi périr, & réduise en cendres, celui qui se parjure, & viole l'alliance qu'il a faite avec un etranger.* De là le saint Evêque se rendit en Austrasie, où il fut tres bien reçû par Dagobert (d), en reconnoissance des services qu'il lui avoit autrefois rendus. Il pria instamment le Saint, puisqu'on l'avoit dépouillé de son Evêché d'Yorch, d'accepter celui de Strasbourg, qui étoit tres grand & tres considerable ; mais Vilfride n'ayant pas crû pouvoir se rendre à ses offres, le Roy le combla de riches présens, & le fit accompagner dans son voyage de Rome par Deodat, apparemment Evêque de Toul (e).

* An de J.C. 679.

XVIII. *Thierry Roy de Neustrie, & Dagobert II. Roy d'Austrasie.*

Le Roy Childeric ayant été assassiné en 673, ainsi que nous l'avons dit, le Prince Thierry son frere, qui avoit été enfermé au monastere de S. Denys, en fut tiré, & reconnu Roy par les François, en même temps que Dagobert II. se mettoit en possession de l'Austrasie, qui étoit son héritage, & le Royaume de ses peres. Thierry n'eut garde de le troubler ; il se croyoit trop heureux d'être enfin sorti de sa retraite, & de se voir inopinément sur le Trône. Dagobert sçut habilement profiter de l'occasion, & des troubles qui suivirent la mort de Childeric, & qui accompagnerent les commencemens de Thierry III. car ceux qui avoient été exilez sous Childeric (f), n'eurent pas plutôt appris la mort de ce Prince, que comme des serpens sortis de leur repaire au commencement du Printemps, & pleins de fureur, ils remplirent tout le Royaume de meurtres & de brigandages. D'un autre côté, les Gouverneurs des Provinces, à qui il appartenoit d'arrêter ces desordres, suivirent eux-mêmes le mouvement de leur animosité particuliere, & se firent une guerre cruelle les uns aux autres. Ces desordres durerent jusqu'à ce que le Roy Thierry fût établi sur le Trône ; avant cela c'étoit une Anarchie, où chacun croyoit avoir droit de faire ce qu'il jugeoit à propos.

An de J.C. 679.

XIX. *S. Leger Evêque d'Autun, est tiré du Monastere de Luxeuil.*

Un peu avant la mort du Roy Childeric, deux Ducs qui avoient reçu ordre de tirer S. Leger de Luxeuil pour le faire mourir (g), le firent en effet sortir du Monastere, résolus de l'égorger dés qu'il seroit hors de ce saint lieu : mais ils ne l'eurent pas plutôt entre leurs mains, qu'ils furent saisis d'une frayeur respectueuse, qui les changea entiérement, & qui de ses persecuteurs, les rendit ses admirateurs & ses amis. Aussi-tôt que le bruit de la mort du Roy se fut répandu, ils entreprirent de le conduire à Autun, & de le rétablir dans ses biens, & dans sa dignité ; mais en chemin ils rencontrerent Ebroïn, qui étoit aussi depuis peu sorti de Luxeuil, & qui étoit accompagné d'une troupe de mécontens & de scelerats. Il vouloit tout d'un coup faire main-basse sur le saint Evêque, & sur sa compagnie ; mais il en fut empéché par Genesius Evêque de Lyon, qui étoit de son parti. Ils entrerent donc tous ensemble, & comme amis, dans Autun, & y furent reçus avec de grands témoignages de joie & d'amitié. Dés le lendemain ils prirent la route de Paris, pour rendre leurs hommages au nouveau Roy Thierry, qui tenoit sa Cour à Nogent (h), aujourd'hui, S. Cloud.

XX. *Ebroïn persecute S. Leger. Il fait paroître un faux Roy, nommé Clovis.*

Mais Ebroïn prévoyant que Leger, qui avoit beaucoup d'amis, & qui étoit universellement estimé dans le Royaume, seroit infailliblement établi dans la charge de premier Ministre, & de Maire du Palais, à son exclusion, songea dés lors à se défaire de lui : ainsi au lieu de continuer son chemin vers Paris, il tourna tout d'un coup avec sa troupe, du côté de l'Austrasie, où il avoit des partisans, & commença à répandre le bruit que Thierry étoit mort presqu'aussi-tôt qu'il avoit pris le titre de Roy. En même temps ils firent paroître un enfant, qu'ils nommerent Clovis, & qu'ils assuroient être fils de Clotaire III. En moins de rien Ebroïn se vit à la tête d'une Armée qu'il avoit ramassée, & marcha avec ce phantôme de Roy vers Paris (i), où il faillit de prendre le Roy Thierry. Il ravagea toute la campagne des environs, & pilla les Eglises, pour enrichir ceux qui em-

(b) *Vide t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 533. c. 64.*
(c) *Vita S. Vilfridi c. 24. 25. 26.*
(d) *Vita S. Vilfridi, c. 27. p. 691.* Diligenter poscens, ut in regno suo episcopatum maximum ad civitatem Streisbourg pertinentem susciperet.
(e) *Mabillon. not. in vitam S. Vilfridi, p. 691.*
(f) *Vita S. Leodegarii, c. 7. p. 685.*
(g) *Vita S. Leodegarii ibid. c. 7. 8.*
(h) *Vita S. Leodegar. p. 686.* Crastinâ verò die exinde pariter promoventes ut ad occursum Theodorici Regis Franc. pervenirent uniti .... Noviento enim Villa, jam recuperato regno tunc Theodoricus residebat securus.
(i) *Vita S. Leodegar. c. 8.*

An de J.C. 675.

brassoient son parti. S. Leger étant retourné depuis peu à Autun, Ebroïn y envoya des troupes, conduites par Didier Evêque de Châlons, pour le prendre. La Ville fut investie, & le saint Evêque, malgré les remontrances de son peuple, se livra à ses ennemis, pour prévenir la ruïne de sa Ville, & la désolation de son troupeau. L'Evêque de Châlons l'ayant entre les mains, lui fit arracher les yeux, & le confia à un des Chefs du parti d'Ebroïn, nommé Vaymer, qui le traita avec assez d'humanité.

Ebroïn qui ne cherchoit qu'à rentrer dans son premier emploi de Maire du Palais, trouva moyen par ses émissaires, d'engager Thierry à le recevoir dans sa Cour, & à le rétablir dans cette dignité; après quoi il renvoya son petit Clovis, qu'il n'avoit élevé que pour parvenir à cette fin; & fit publier un Edit, qui donnoit une amnistie generale de tout le passé, sans que personne pût être poursuivi ni recherché pour aucune action qu'il auroit faite pendant les troubles *.

* An de J.C. 674.

XXI. *Martyre de S. Leger Evêque d'Autun.*

* An de J.C. 676.

Quelques années aprés *, Ebroïn entreprit de se défaire aussi du saint Evêque Leger, qui s'étoit retiré dans un Monastere que l'on ne nomme pas. Le Maire du Palais feignit de vouloir venger la mort du Roy Childeric, dont il accusoit l'Evêque d'avoir été la principale cause. On fit donc comparoître le Saint, avec son frere Garin, en la presence du Roy Thierry, & des Grands. Leger, sans s'étonner, dit à Ebroïn: *Vous voulez opprimer tous les bons François, mais vous travaillez par là plutôt à flêtrir votre gloire, qu'à établir votre autorité.* Ebroïn en colere fit sortir de l'assemblée Garin frere de l'Evêque; on prit le Saint, on l'attacha à un poteau, on l'accabla de coups de pierres: Cependant il prioit: *Seigneur, qui n'êtes point venu appeller les justes, mais les pécheurs, recevez l'esprit de votre serviteur, & accordez-moi le pardon de mes péchez.* Ebroïn fit ensuite couper à S. Leger les lévres, le visage & la langue, & on le promena nuds pieds, sur des pierres aiguës & tranchantes, qui les lui percerent, en sorte qu'il ne pouvoit se soutenir. Enfin aprés l'avoir tenu quelque temps en prison, il le mit entre les mains de Vaninge Gouverneur du Pays de Caux, qui pénetré de vénération pour le Saint, le mena dans l'abbaye de Fécan, qu'il avoit bâtie pour des filles. Leger y demeura quelque temps, occupé aux actions de pieté, & à la prédication: car Dieu lui avoit rendu l'usage de la parole, quoiqu'on lui eût coupé la langue.

An de J.C. 675.

La haine d'Ebroïn n'étoit pas encore satisfaite; il vouloit perdre d'honneur son ennemi, & lui ôter ensuite la vie, pour le priver par là de la gloire du martyre. Il le fit donc venir à un Concile (k), composé d'Evêques de sa faction *. On l'y accusa d'avoir eû part à la mort de Childeric (l); & bien qu'on n'eût pas la moindre preuve de ce crime, on prononça contre lui une Sentence de dégradation, & on lui déchira sa robbe, pour marque qu'il étoit déchû de l'honneur du Sacerdoce; aprés quoi on le livra à Robert Comte du Palais, avec ordre de lui couper la tête, & de jetter secretement son corps dans un puits, dont on fermeroit l'entrée, afin qu'il ne pût être honoré comme martyr; ce qui fut executé par un des soldats du Comte: mais n'ayant point trouvé de puits pour y jetter son corps, la Comtesse femme de Robert, le fit enterrer dans une chapelle du Village de Serrin, situé sur les confins des Dioceses de Cambray & de Teroüane.

* An de J.C. 678.

Cependant Dagobert regnoit paisiblement en Austrasie, occupé à des actions de religion; à fonder, à proteger, ou à rétablir des Eglises & des monasteres: car il faut avouër que dans la disette où nous sommes d'historiens & de monumens de ce tems-là, nous ne connoissons gueres ce Prince, & ses deux prédecesseurs, que par quelques vies de Saints, & par quelques Chartes qu'il a fait expedier à des monasteres (m). Par exemple, on trouve deux Diplômes qu'il a accordez à l'abbaye de Corbie (n), où il rappelle son Pere Sigebert, sa Mere Innechilde, & son ayeul Dagobert. On montre aussi quelques monnoyes frappées sous son Regne, avec son effigie, & cette inscription DAGOBERT. & au revers, REX. FELICI. ou *Feliciter. Dagobert Roy heureusement.* Dans quelques autres, au revers on lit: DEUS REX. *Dieu est Roy.* (o).

XXII. *Guerre entre Dagobert III. & Thierry Roy d'Austrasie.*

* An de J.C. 678.

Aprés qu'il eut regné environ huit ans *, la guerre s'alluma entre lui & Thierry III. On n'en sçait ni le motif ni les circonstances: mais nous apprenons de la vie de sainte Salaberge (p), que Dagobert & Thierry se faisant la guerre sur les frontieres de Bourgogne & de Lorraine (q), pas loin de la Ville de Langres, les armées des deux Rois firent de tres grands ravages dans les campagnes, dans les Villes & les Villages; jusqu'à brûler les corps des Saints;

(k) Le P. Mabillon, *t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 79. p. 541.* conjecture que ce Concile, ou cette Assemblée, se tint à Morlay sur la riviere de Saule, au Diocése de Toul. Il appuye sa conjecture sur un Diplôme du Roy Thierry, qui porte que dans une Assemblée tenuë à Morlay, on déposa de l'épiscopat Chramlin Evêque d'Evreux, l'an 678. Voyez aussi *l. vj. de Re Diplomatica.*

(l) *Vita S. Leodegar. c. 14. p. 692.*

(m) *Vide Coint. annal. Franc. t. 3. an. 675. n. 25. 26. 27. 28. 29. 37.* Il a fait du bien à Villembourg, à Strasbourg, à Haslach, à S. Sigismond, à Schutteren, à Stavelo & Malmedy, à Konischbruk, à Susburg, à Corbie, &c.

(n) *Annal. Bened. t. 1. p.*

(o) *Bouteroue n. 266. 267. Coint. locò citato n. 24.*

(p) *Vita sanctæ Salabergæ sæc. 4. Bened. p. 427.* Denique nuper civile Bellum inter Reges Francorum Theodoricum & Dagobertum, circa illos fines est actum, ibique vicinia quæque depopulata, agri, villæ, ædes, & ipsa, quod gravius est, Sanctorum corpora cremata.

(q) *Ibid. Qui locus licèt Austrasiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ erat, distans à Luxovio Monasterio paulò minùs millibus xl.* Et un peu plus haut: *In suburbio Lingonicæ urbis*, c'est à dire, au voisinage de Langres.

An de J.C. 679.

ce qui obligea la Sainte de transporter dans la Ville de Laon le monastere qu'elle avoit commencé de bâtir dans la campagne, sur les frontieres dont nous venons de parler, apparemment à Poulengy, comme nous le dirons cy-aprés.

XXIII. *Mort de S. Dagobert.*

Dagobert peu de temps aprés, c'est à dire, le 23 Decembre 679, ou le 22 Novembre selon d'autres (r), fut tué, étant à la chasse, par un nommé Jean, qui étoit son filleul, à trois lieües de Stenay, où il faisoit sa résidence, en un lieu nommé Scortias. Dans un Manuscrit de l'Abbaye de Gorze, que j'ay en main, il est dit qu'il fut tué dans la forest de Voivre, sous un chêne, prés d'une fontaine nommée Aphays, dans le finage de Mouzay, par son filleul nommé Grimoald; Qu'il fut enterré honorablement dans l'Eglise de S. Remy de Stenay; qu'environ 155 ans aprés, c'est à dire l'an de J. C. 872 (s) (ou plutôt 193 ans aprés sa mort,) on leva son corps du tombeau, on le déposa dans une châsse, & on mit des Chanoines dans cette Eglise, pour y faire le divin Service : mais en 1069, Godefroy de Bouillon en éloigna les Chanoines, pour y mettre des Religieux de Gorze. Tel est le commencement du Prieuré de S. Dagobert de Stenay.

L'Auteur de la vie de S. Vilfride (t) dit que Dagobert fut mis à mort par la perfidie des Ducs, & avec le consentement des Evêques. Ce fut donc l'effet d'une conspiration formée contre lui par les intrigues d'Ebroïn, qui avoit dans son parti des Evêques qui ne lui ressembloient que trop par leurs crimes. On croit (u) que le jeune Sigebert, fils de Dagobert, qui avoit été peu de temps auparavant ressuscité par S. Arbogaste Evêque de Strasbourg, fut aussi mis à mort, aussi-bien que Vulfoald Maire du Palais * : mais l'histoire ne nous apprend rien de distinct sur ce sujet.

* An 680.

XXIV. *Martin, & Pepin d'Heristale déclarez Gouverneurs du Royaume d'Austrasie.*

Le trône d'Austrasie étant ainsi vacant, le Duc Martin, qu'on croit fils de S. Cloû ou Clodulphe, & le Duc Pepin d'Heristale fils d'Ansegisile (x), tous deux petits fils de S. Arnoû, furent déclarez Ducs & Gouverneurs du Royaume, par les Austrasiens. Ces deux Seigneurs prirent les Armes, & assemblerent une Armée, soit dans le dessein de venger la mort de Dagobert, ou dans la vuë de se maintenir contre Thierry & contre Ebroïn, qui s'étoit rendu infiniment odieux à tout le monde. Quoi qu'il en soit, la guerre s'alluma entre les deux Etats; les deux Armées se rencontrerent à Lifou, prés le Neufchâteau, vers les frontieres de l'Austrasie & de la Bourgogne; la Bataille se donna, & les Austrasiens furent défaits. Le carnage y fut terrible, & Ebroïn permit à ses gens de ravager tout le Pays, ainsi que nous l'avons vû ci-devant. Le Duc Pepin se sauva; mais Martin (y) son cousin germain, s'étant enfermé dans la Ville de Laon, fut suivi par l'Armée victorieuse, commandée par Ebroïn.

An de J.C. 680.

Il s'arrêta à Eschery l'Aunois, ou à Ecry sur l'Aine (z), & manda à Martin de le venir trouver, lui promettant la vie s'il vouloit se rendre. Martin, pour s'asseurer de la promesse d'Ebroïn, exigea que deux Evêques Egilbert de Paris, & Reüle de Reims, lui jurassent sur une Châsse de Reliques, qu'on ne lui feroit rien : mais ces Prélats jurerent sur une Châsse vuide; & aussi-tôt que Martin avec ses gens furent arrivez à Eschery, Ebroïn les fit massacrer. C'est ainsi que cet homme, & ceux de son parti, se joüoient des choses saintes, & de la religion du serment.

XXV. *S. Vilfride s'en retourne en Angleterre.*

Quelque temps aprés (a), S. Vilfride revenant de Rome, & ne sçachant pas encore le malheur qui étoit arrivé au Roy Dagobert son ami, voulut repasser par la France (b); mais un Evêque, que l'Histoire ne nomme pas, envoyé par Ebroïn, vint l'attendre avec des Troupes armées, dans le dessein de l'arrêter, de dépouiller ses gens, de les réduire en captivité, & de l'amener à Ebroïn, pour subir son jugement. L'Evêque demanda donc à Vilfride : *Qui vous a fait si hardi, que de passer par la France, vous qui avez mérité la mort, pour nous avoir fait revenir d'exil, un Roy qui ravageoit les Villes, méprisoit les conseils des sages; accabloit les peuples de tributs, à l'imitation de Roboam fils de Salomon, & n'avoit aucun respect ni pour les Eglises, ni pour les Prélats? Il en a payé la peine, & son corps est à present dans le tombeau.* Vilfride répondit avec douceur : *Je vous dis la verité en J.C. & par S. Pierre, je ne mens point; j'ai secouru l'homme dont vous me parlez, & je lui ai donné la subsistance dans son exil, & dans une terre étrangere où il étoit relégué : j'ai suivi en cela le précepte de l'Ecriture, qui veut qu'on secoure l'étranger; je l'ai élevé pour le bien, & non pour le mal, afin qu'il rétablit les Villes, qu'il consolât les Citoyens, qu'il servit de conseil aux vieillards, qu'il défendit les Eglises de Dieu; ainsi qu'il me l'avoit promis. Et vous, tres-saint*

(r) Le Mſ. de Gorze que j'ai fait imprimer dans les Preuves. Adon met sa mort au x. des kalendes de Janvier, ou au 23 Decembre : *Passio S. Dagoberti Regis Francorum, qui quodam die pergens venatum in saltu Vaurensi, plenus Spiritu Sancto, in loco qui dicitur Scortias, tribus millibus distante à fisco Sathaniaco, in quo ipse morabatur, à filiolo suo nomine Johanne, x. kal. Januarii martyrizatus est.*

(s) Il met la mort de S. Dagobert en 717, confondant ce Saint avec un autre Dagobert III. mort en 716.

(t) *Vita S. Vilfridi, c. 31. p. 691.*

(u) *Vide Cointium ad an. 675. n. 16.*

(x) *Fredegar. continuat. apud Duchesne, t. 1. Hist. Franc. c. 97. p. 768. & Gesta Regum Franc. ibid. c. 46. p. 718.* In auster mortuo Vulfoado Duce, Martinus Dux, & Pipinus filius Ansegisili quondam Franci nobilis, dominabantur defunctis Regibus, &c.

(y) Quelques-uns croyent que Martin étoit fils de S. Clodulphe ou Cloû. *Ruinart. not. in Fredegar. continuat. p. 661. Mabillon not. in vitam S. Clodulphi Metens. sac. 2. Bened. p. 1045. & annal. Bened. t. 1. l. 17. c. 23. p. 563. ex Villelm. Malmerbur. l. 1. c. 3. Hist. Angl. Chronic. Fontanelle, t. 3. Spicileg. c. 185.*

(z) *Ercrheco villa*, ou *Ertreco*, ou *Erchreco*.

(a) An de J.C. 680. Le Saint demeura quatre mois à Rome.

(b) *Vita S. Vilfridi, c. 31. p. 691.*

An de J.C. 680.

Evêque, que feriez-vous autre chose que ce que j'ai fait, s'il venoit vers vous un Prince de la race Royale, & de notre nation? L'Evêque lui répondit: *Que le Seigneur dirige votre entrée & votre sortie! Malheur à moi pécheur! Pardonnez-moi, mon Pere, parce que je vois que vous êtes plus juste que moi; que le Seigneur soit avec vous, & que l'Apôtre S. Pierre soit à votre secours.* Ayant dit cela, il le laissa passer, & s'en retourner en Angleterre.

XXVI. *Mort d'Ebroïn Maire du Palais de Neustrie.*

Ebroïn continua jusqu'à la fin à abuser de son autorité, & à maltraiter les François. Le Roy Thierry, qui d'abord lui avoit donné trop d'empire, ne fut plus maître de le réprimer; il fut obligé lui-même de voir & de souffrir ses excés. Enfin le Maire du Palais ayant résolu de perdre un Seigneur François, nommé Hermenfroi (c), & de lui enlever ses biens; Hermenfroi le prévint, & le tua, après quoi il se retira en Austrasie auprés de Pepin *. Les Seigneurs François donnerent pour successeur à Ebroïn, un nommé Varado, qui reçut des ôtages de Pepin, & fit la Paix avec lui. A Varado succeda Gislemar son fils *, qui n'eut point honte de supplanter son propre pere, & de se mettre en sa place. Gislemar eut plusieurs differends avec Pepin, & causa plusieurs Guerres civiles dans la France. Il se donna entr'eux un combat prés de Namur, où plusieurs Seigneurs de l'Armée de Pepin périrent par la perfidie de Gislemar, qui les trompa par de faux sermens. Enfin Dieu le frappa de mort (d), & son pere Varadon rentra dans sa premiere dignité *: mais il ne la garda pas plus d'un an: il mourut en 684, & Bercaire lui succeda. Celui-ci étoit un homme leger & inconstant, fier & violent, qui par ses maniéres méprisantes, aliéna les esprits des Evêques, & des Seigneurs de la Cour, qui l'abandonnerent, & se retirerent en Austrasie auprés de Pepin, qui étoit d'un tout autre caractere, bon, débonnaire, vaillant & honnête.

* Vers l'an 681.

* An de J.C. 682.

* An de J.C. 683.

XXVII. *Guerre entre Pepin & le Roy Thierry.*

Ces exilez ne cessoient d'exciter Pepin à faire la guerre à Thierry & à Bercaire (e). Il ne se rendit qu'avec peine à leurs prieres; mais enfin il résolut d'envoyer des Ambassadeurs à Thierry *, le priant de recevoir en grace ceux que les persecutions d'Ebroïn avoient obligé de quitter leur patrie, & de leur faire rendre les biens qu'on leur avoit injustement enlevez (f). Thierry répondit fierement aux Envoyez, qu'il sçauroit bien aller dans peu, tirer des mains de Pepin ses serviteurs fugitifs. Cette réponse irrita de plus en plus les Seigneurs; ils résolurent de prévenir leur Ennemi, & de porter la guerre dans son Pays. Pepin se mit à la tête de l'Armée d'Austrasie, & s'avança jusqu'à la forêt Charbonniere, qui separoit le Royaume de Neustrie & celui d'Austrasie. Cette forêt faisoit partie de la forêt d'Ardenne, entre la Meuse & l'Escaut. Pepin étant là, protesta devant tout le monde, que ce n'étoit ni la colere ni l'ambition qui l'obligeoient à entreprendre cette guerre: qu'on ne devoit pas lui imputer le sang des Citoyens qui seroit répandu; qu'il n'avoit pris les Armes que pour défendre des innocens & des opprimez, à qui l'on refusoit la justice. Il fit en même temps faire une priere publique, pour implorer le secours du Dieu des armées, & passa ensuite la forêt.

* An de J.C. 687.

An de J.C. 687.

Thierry avoit une Armée beaucoup plus nombreuse que celle de Pepin; & Pepin le trouva qui avoit déja passé la Sômme, & s'étoit campé sur le bord de la Riviere de Daumignon *. Pepin se campa de l'autre côté de cette Riviere, à Testri, Village entre S. Quentin & Peronne; & pour mettre le Roy entiérement dans son tort, il lui envoya de nouveaux Ambassadeurs, pour lui demander la Paix, & pour le prier de faire justice aux Evêques & à la Noblesse (g); lui offrant même de grosses sommes, pour le dédommager des frais de la guerre, s'il vouloit épargner le sang de tant de braves gens, qui étoient prêts de livrer la Bataille. Thierry assembla son conseil; mais Bercaire fit résoudre le Roy & les Grands à la guerre, & on renvoya les Ambassadeurs avec de rudes paroles. Alors Pepin ne songea plus qu'aux moyens de vaincre. Il y avoit au delà de la Riviere une petite éminence, qui dominoit sur le camp des Ennemis; il résolut de s'en saisir. Pour y réüssir, il fit décamper son Armée pendant la nuit sans trompettes & sans bruit, passa la Riviere à un gué qu'il avoit découvert au dessus du camp de Thierri, & ordonna à quelques Troupes qu'il avoit laissées dans le camp, de mettre le feu à quelques mauvaises tentes, & à quelques chariots, puis de suivre le reste de l'Armée dés le matin, avant que les Ennemis les pussent découvrir.

* An de J.C. 688.

Le stratagême réüssit comme il souhaitoit. Au point du jour, il se trouva avec ses Troupes sur la hauteur; & les Gardes avancées de l'Armée Ennemie, n'entendant plus de bruit dans le camp, & y voyant des feux de toutes parts, donnerent avis au Roy, que Pepin s'étoit enfui avec ses gens. Le Roy sur le champ donna ordre de les poursuivre; toute son Armée se mit en mouvement avec précipitation, & sans garder aucun ordre: alors l'Armée de Pepin descendant de la colline, fondit sur celle de Thierry, qui fut aussi-tôt rompuë. Le Roy & Bercaire prirent la fuite; le reste de l'Armée, aprés quelque résistance, fut passée au fil de l'épée. Thierry ne s'arrêta point qu'il n'eût passé la Seine, & ne fût arrivé à Paris. Bercaire, aprés avoir erré quelque temps en differens endroits, fût tué par les siens. Pepin poursuivant sa victoire, vint se presenter devant Paris, qui

(c) *Continuator Fredegar. c. 98. p. 668.*
(d) *Continuator Fredegar. loco citato.*
(e) *Continuat. Fredegar. c. 99. 100. pp. 669. 670.*
(f) *Annal. Metens. p. 264. apud Duchesne, t. 3. Hist. Franc. Vide & Continuat. Fredegar. c. 100. p. 670.*
(g) *Annal. Metens. p. 265. apud Duchesne.*

An de J.C. 688.

lui ouvrit ses portes. Thierry se remit entre ses mains, & Pepin voulut bien lui conserver le titre de Roy; mais il prit le gouvernement de tout le Royaume, se saisit des trésors de la Couronne, & se réserva le commandement de toutes les Armées; de sorte que sans avoir le nom & les marques de la souveraine puissance, il en possédoit toute la réalité (g).

XXVIII. *Pepin devient Maire du Palais avec une autorité royale.*

Depuis ce temps les Rois François, contens d'une vie molle & oisive, laisserent aux Maires du Palais toute la conduite des affaires (h); ils ne parurent plus en public que certains jours de l'année, traînez dans un chariot attelé de bœufs, pour aller plus doucement (i). On expédioit les depêches en leur nom, ils recevoient les Ambassadeurs, on les voyoit quelquefois à la tête des Armées, qui étoient commandées en leurs noms, ils avoient des Gardes, & une suite; mais tout cela n'étoit qu'un vain honneur, destitué de pouvoir & d'autorité: personne n'approchoit d'eux sans la permission du Maire du Palais; ce qui leur a fait donner avec justice le nom honteux de Rois Fainéans.

Pepin commença alors à travailler serieusement à retablir l'ordre dans le Royaume, à réformer les abus, à ranger les finances, & à rétablir la discipline parmi les Troupes. Par son moyen la France changea bien-tôt de face, & les François charmez de la douceur & de la sagesse de son gouvernement, le combloient de benedictions & de louanges. Il porta ses vuës encore plus loin. Plusieurs nations voisines de la France, qui depuis le commencement de la monarchie avoient été soumises à la domination des Rois François (k), comme les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Suéves, les Bavarois, les Bretons, & les Gascons, prenant occasion de la foiblesse du gouvernement, en avoient secoué le joug, & s'étoient mises en liberté. Pepin entreprit de les soumettre de nouveau, & son dessein fut fort applaudi des Seigneurs François, à qui il en fit la proposition. Il laissa en Neustrie, auprés de Thierry, un homme de confiance, nommé Norbert, à qui il donna toute autorité, & s'en retourna en Austrasie.

XXIX. *Guerre de Pepin contre les Frisons.*

La premiere expedition (l) fut contre Radbode, Duc des Frisons, fils d'Adalgise, dont nous avons parle ci-devant, & qui avoit reçu avec tant de generosité l'Evêque Vilfride. Adalgise s'étoit mis en liberté il y avoit plusieurs années. Radbode vint au devant de Pepin avec ses Troupes: mais il succomba; son Armée fut mise en fuite, il se soumit à payer de nouveau le tribut, & donna des ôtages pour seureté de sa parole *.

* An de J.C. 689.

Aprés cela Pepin fit assembler un Concile (m), dans lequel on traita des interêts de l'Eglise, des veuves & des orphelins; puis il envoya ses Troupes en quartier d'hyver dans les meilleures Places du Royaume. Tous les ans, il avoit coutume, suivant la pratique des anciens François, de tenir une assemblée generale de la nation, à laquelle il faisoit présider celui à qui il avoit bien voulu donner le nom de Roy (n). Pepin y recevoit les présens de tous les Grands du Royaume, & faisoit des Réglemens pour assurer la paix des Eglises, pour la défense des veuves & des orphelins, pour empêcher les rapts & les incendies. Il donnoit aussi ses ordres à l'Armée, afin que chacun se tînt prêt à marcher au jour & au lieu marqué; aprés quoi il faisoit conduire le Roy à sa demeure (o), pour y être gardé avec respect & honneur par les Gardes qu'on lui donnoit. Le Maire du Palais cependant gouvernoit tout le Royaume au dedans, par la justice & la modération, & au dehors par la sagesse de ses conseils, & par la terreur de ses Armes; en sorte qu'on lui envoyoit de tous côtez des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié. On en voyoit des Grecs, des Romains, des Lombards, des Huns, des Sclaves & des Sarrazins. Tel étoit le gouvernement de Pepin Maire du Palais.

XXX. *Mort du Roy Thierry. Clovis II. lui succede.*

Le Roy Thierry mourut en 690 (p), aprés avoir regné dix-sept ans (q). Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Vast d'Arras, qu'il avoit ou fondée, ou augmentée. Pepin mit sur le trône, l'aîné des fils de Thierry, qui étoit encore tout jeune, & s'appelloit Clovis. Il ne régna que quatre ans (r), & Childebert son cadet prit sa place. Ces Princes n'ayant que le titre de Rois (s), Pepin continuoit à assujettir les peuples qui s'étoient soustraits de l'obeïssance, ou à châtier les rebelles. Il attaqua une seconde fois le Duc Radbode, qui gouvernoit les Frisons, & qui lui avoit manqué plusieurs fois de parole, & le vainquit en Bataille

(g) *Ibid. p. 265.* Theodoricum quoque recipiens, ne tyrannidem videretur exercere, nomen illi Regis inæstimabili pietate reservavit. Ipse verò totius regni gubernacula thesaurosque regios, & universi exercitûs dominationem propriæ facultatis jure disponenda retinuit. *Vide & Continuator. Fredegar. c. 100. p. 690.*

(h) *Ibid. p. 266.* Igitur anno ab Incarnatione Domini 691. Pepinus singularem Francorum obtinuit principatum.

(i) *Eginhard. vita Caroli Magni.* Neque Regi aliud relinquebatur, quàm ut Regio tantum nomine contentus, crine profuso, barbâ submissâ, solio resideret, ac speciem dominantis effingeret .... Quocumque eundum erat, carpento ibat, quod bobus junctis, & bubulco, rustico more, agente trahebatur: sic ad Palatium, sic ad publicum populi sui conventum, qui annuatim ob regni utilitatem celebrabatur, ire, sic domum redire solebat.

(k) *Annal. Metens. ad an. 691. p. 266.*

(l) *Gesta Reg. Franc. c. 48. & annal. Metens. ad an. 692.*

(m) *Annal. Metens. ad an. 692. p. 266.*

(n) *Ibid.* Concilium agebat, in quo ob regii nominis reverentiam, eum quem sibi ipse, propter humilitatis & mansuetudinis magnitudinem præfecerat, præsidere jubebat.

(o) *Ad Mammacas villam publicam custodiendum cum honore & veneratione mittebat. Maumaque* ou *Maumarque* est une Maison de plaisance, située sur la riviere d'Oise, entre Compiegne & Noyon.

(p) *Vide annal. Metens. ad an. 693. p. 266. & Continuator. Fredegar. p. 670. c. 101. & Not. Ruinart. in eum locum.*

(q) Les Editions & les MSS. varient sur cet endroit. Les uns lui donnent quatorze ans, les autres dix-huit, les autres dix-neuf.

(r) Mort en 694.

(s) *Annal. Metens. p. 266.* Illis quidem nomina Regum imponens, ipse totius regni habens privilegium.

An de J.C. 689.

rangée. Il battit deux fois les Allemands sous le regne de Childebert. Il n'y avoit presque aucune année qu'il ne fist quelques expeditions, & il les conduisoit avec tant de sagesse, qu'il en revenoit toujours victorieux, chargé de gloire & de dépouilles. Childebert mourut en 710, aprés seize ans de regne, & eut pour successeur Dagobert III. son fils.

XXXI. *Felicius Archevêque de Tréves, puis Rustique, Numerien, Hidulphe, Basin, Lutvin, Milon.*

La fin du septiéme siécle n'a pas été moins féconde en hommes illustres, & en saints personnages, que le commencement. Nous avons déja vû dans le diocése de Tréves, S. Modoalde, S. Goar & S. Germain : nous y allons voir les saints Hidulphe, Basin, Villibrod & Lutvin, & les saintes Irmine & Adela, dont la mémoire est en benédiction dans l'Eglise. Modoalde eut pour successeur Felicius *, qui consacra la Chapelle de l'Hermitage de S. Goar. A Felicius succéda Rustique *, dont la fameuse aventure & la pénitence sont racontées dans la vie de S. Goar. Ces deux Evêques ne paroissent pas dans cet ordre, dans les anciens Catalogues des Evêques de Tréves (t): on y met tout de suite Modoalde, Numerien, Basin, Lutvin, & Milon. A Milon succéda, suivant les uns, Viomade ; selon les autres, Hidulphe.

* Vers l'an 636.

* Vers l'an de J.C. 640.

Il nous paroît, en comparant les diverses époques que nous avons des Evêques de Tréves, que S. Hidulphe a pû en être Evêque depuis l'an 665 jusqu'en 671, & qu'on le peut placer entre Numerien & Basin. Numerien a donné un Titre à S. Diey en 664, où il dénomme Chlidulphe ou Clodulphe de Metz, Gisload de Verdun, & Eborin de Toul (u). S. Hidulphe, comme Archevêque de Tréves, a accordé une autre Charte au même S. Diey en 669, où il dénomme douze Evêques, ausquels on envoya ce Privilége à signer, entr'autres, Bodo autrement Leudin Evêque de Toul (x). Enfin on rapporte à l'an 667 la translation que le même S. Hidulphe fit du corps de S. Maximin, de l'Oratoire de S. Hilaire, dans l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste (y). Ainsi S. Hidulphe a pû quitter l'Archevêché de Tréves, pour passer dans les déserts de Vosge vers l'an 671.

Voici comme nous arrangeons la chronologie des Evêques de Tréves. Modoald meurt vers l'an 636, Felicius en 640, Rustique en 649, Numerien en 664, Hidulphe abdique en 671, Basin lui succede, & abdique vers l'an 698 ; Lutvin lui succéde, & meurt vers l'an 712 ; Milon lui succéde, & gouverne jusqu'en 753 (z).

XXXII. *Numerien Archevêque de Tréves.*

Aprés ce détail de chronologie, nous allons donner de suite ce qui regarde l'Histoire Ecclesiastique du septiéme siecle dans l'Evêché de Tréves. Numerien n'est connu dans l'Histoire, que par le Titre qu'il accorda à S. Diey ou Deodat, en faveur de son nouveau Monastere de Jointures, situé dans le Val de Galilée, où l'on observoit la regle de S. Benoît & de S. Colomban (a). Numerien veut qu'aprés la mort de Deodat, celui-là soit reconnu pour Abbé, que toute la communauté aura unanimement élû du milieu d'elle ; & si les Religieux de ce Monastere commettent quelques fautes contre la regle de S. Benoit & de S. Colomban, que leur Abbé les corrige & les réprime, suivant les mêmes regles. Que s'il arrive quelque division entre l'Abbé & les Religieux, qui ne puisse être appaisée par l'autorité de l'Abbé, on appellera leur Evêque, qui fera venir les autres Abbez qui professent la même regle, & qui étant sur les lieux, leveront le scandale par une Sentence réguliere. Il nomme dans le corps de la Charte trois Evêques comprovinciaux, Clidulphe ou S. Clou de Metz, Gisload de Verdun, & Eborin de Toul. Outre cela, dans la souscription, on lit Granobode Evêque, Baldon Evêque, Dodon Evêque, Chroabalde Evêque, Garibert Archidiacre, & Prodagius Evêque : mais on ne marque le Siége d'aucun d'eux ; la datte de cette Charte est perduë. L'Evêque Numerien mourut vers l'an 664, le 5e de Juillet, & fut enterré dans le Village de Huren prés de Tréves. On le compte au nombre des Saints.

XXXIII. *Vie de S. Diey Evêque de Nevers.*

S. Diey ou Deodat, dont il est parlé dans ce Titre, étoit Evêque de Nevers vers le milieu du septiéme siécle (b). L'amour de la perfection, & l'attrait que Dieu lui avoit donné pour la solitude, lui firent quitter son Evêché, pour se cacher dans les déserts de Vosge. Etant parvenu en un lieu nommé Romaric ou Rômont, tout voisin des montagnes qu'il cherchoit, il s'y arrêta pour se reposer.

Le Seigneur du lieu y bâtissoit une maison, & étoit alors dans l'embarras, à cause d'une poutre que les charpentiers ne pouvoient placer au faîte de l'édifice. Le Saint s'étant mis en prieres avec ses compagnons (c), la posa sans peine. Le Seigneur par reconnoissance, ayant appris quel étoit le dessein de Deodat, lui offrit ce lieu-là même pour lui servir de retraite, mais le saint Evêque le remercia, & continua son chemin ; toutefois il accepta un cens de cinq sols, qu'il continua de lui payer, & qu'on payoit encore à l'Eglise de S. Diey, au temps de Richer, Historien de l'Abbaye de Sénone,

(t) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 15. n. 58. p. 487. & sæc. 3. Bened. parte 2. p. 619.*
(u) *Vide annal. Bened. t. 1. p. 696.*
(x) *Mabill. ibid. t. 1. l. 15. c. 69. p. 496.*
(y) *Servati Lupi vita S. Maximini Trevir. apud Surium.*
(z) Voyez sur tout cela le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 4. ad an. 713. c. 22. pp. 123. 524.*
(a) Ci-aprés dans les Preuves, p. 259. Deodatus Monasterium construxit, ubi monachos, & peregrinos, sub Regula Beati Benedicti, & S. Columbani Abbatis collocavit.... & cùm sæpe dictus Deodatus Episcopus qui est pater ipsius Monasterii, de hoc sæculo evocatus, illum quem unanimis omnis congregatio illa ex semetipsis optimè regula compertum elegerit, Seniorem & Abbatem sibi instituat, &c.
(b) *Vita S. Deodati à Richerio conscripta t. 3. Spicileg. Item vita ejusdem apud Surium, & Bolland. 5. Jul.*
(c) Ses Compagnons sont Viligode, Domnole & Deodat.

An de J. C. 689.

c'eſt à dire au trezième ſiecle. Romont eſt à préſent un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Beſe, ſitué au Dioceſe de Langres, ſous la Congrégation de S. Maur.

De Romont, Deodat paſſa en Alſace, & arriva prés d'Haguenau, dans la foreſt ſurnommée en Allemand *Helige-vorſt*, ou Foreſt ſainte ; mais il en fut chaſſé, & obligé de ſe retirer dans le Monaſtere d'Agrimontier ou Ebremunſter. Il en fut Superieur pendant quelque temps. Il y acquit la connoiſſance de S. Arbogaſte, qui étoit alors Evêque de Straſbourg, & enſuite celle de S. Florent ſon ſucceſſeur dans le même Evêché : mais comme notre Saint commençoit à être connu dans ce pays-là, & qu'on le venoit voir de tous côtez, il ſe retira à Amerſchwir, où il bâtit de petites cabanes dans le fond d'un vallon retiré. Il y fut tres bien reçu par le Seigneur du lieu, nommé Hunon, qui le retint quelque temps, & voulut même qu'il baptiſât & qu'il fût Parrein d'un fils qui lui naquit alors. Cette retraite n'étoit pas encore aſſez grande au gré de Deodat ; il en ſortit, & s'arrêta enfin dans le Val nommé alors de Galilée *, à préſent S. Diey, & y bâtit d'abord une Egliſe, qu'il dédia à S. Martin, au pied du mont Cromberg ; puis paſſant la Meurthe, il commença un Monaſtere, & bâtit deux Egliſes, l'une dédiée à la Sainte Vierge, & l'autre à S. Maurice & à ſes Compagnons, au pied de la montagne qui eſt au Septentrion, & au delà de la riviere. C'eſt le lieu où eſt à préſent l'Egliſe & la Ville de S. Diey. Ce Monaſtere fut bien-tôt peuplé de Solitaires, & le Roy Childeric lui abandonna le terrain où il étoit bâti, avec les déſerts des environs, qui étoient alors une affreuſe ſolitude. C'eſt donc pour confirmer cet établiſſement, que Numérien Archevêque de Tréves, & ſes trois comprovinciaux, donnerent le Privilége dont nous avons parlé (d).

* Vers l'an de J. C. 659.

XXXIV. *Vie de S. Hidulphe Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier.*

Hidulphe ou Hildulphe, ſucceſſeur de Numérien, favoriſa auſſi le nouvel établiſſement de S. Diey, par un Privilége *, où il répete les mêmes choſes que nous avons déja vuës dans celui de Numerien (e), touchant les Regles de S. Benoît & de S. Colomban, que l'on y obſervoit, & touchant l'élection de l'Abbé, & les differends qui pourroient arriver dans le Monaſtere. S. Hidulphe ajoute, que les Religieux de ce lieu pourront choiſir tel Evêque qu'il leur plaira, pour benir leurs Autels, ou pour leur donner des Ordres, ſans que l'Evêque puiſſe exiger ni préſent, ni autre choſe. De plus, il ne pourra entrer dans l'enceinte du Monaſtere, ſans y être invité, & il en ſortira auſſi-tôt qu'il y aura fait ſes fonctions. Ce Privilége fut ſouſcrit par douze Evêques, & envoyé par deux perſonnes venerables, ſçavoir Bibliobalde Prêtre, & Labin Diacre, pour être ſigné par les Evêques abſens. Bodon, autrement Leudin Evêque de Toul, & frere de ſainte Salaberge, étoit du nombre de ceux qui ſignerent.

* Vers l'an 670.

An de J. C. 689.

S. Hidulphe étoit Bavarois, d'une famille diſtinguée. Il avoit un frere nommé Erard, qui toit ſon aîné. L'un & l'autre firent de ſi grands progrés dans les ſciences & dans la vertu, qu'Hidulphe fut fait Archevêque de Tréves, & Erard de Ratiſbonne. Hidulphe fut demandé par les vœux de tout le peuple & du Clergé, & on le fit venir de Ratiſbonne malgré lui, pour être élevé à la dignité Epiſcopale de la Ville de Tréves. Pendant ſon épiſcopat, la grotte ſoûterraine où repoſoit le corps de S. Maximin, s'étant remplie d'eaux *, qui innondoient tous les environs, mais qui reſpectoient le Sépulcre du Saint (f), Hidulphe, avec deux autres Evêques, ſçavoir Clément & Goſbert (g), le tira de ce lieu, & le tranſporta ſolemnellement de l'Oratoire de S. Hilaire dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, nommée aujourd'hui de S. Maximin. On ajoute (h), qu'il rétablit tout à neuf cette fameuſe Abbaye ; qu'il en augmenta les revenus, & le nombre des Religieux juſqu'à cent, & voulut qu'elle demeurât ſoumiſe aux Archevêques de Tréves.

* An de J. C. 667.

Quelque temps aprés, vers l'an 671, ayant appris que les deſerts des Voſges étoient peuplez de ſaints Solitaires, & qu'il y avoit même quelques ſaints Evêques, comme S. Gondelbert Archevêque de Sens, & S. Deodat Evêque de Nevers, dont nous avons parlé, il réſolut d'imiter leur exemple, & de quitter ſon Evêché. Il le fit malgré les prieres & les larmes de ſon peuple (i), & fixa ſa demeure en un lieu qui fut nommé Moyen-moutier, parce qu'il eſt ſitué entre quatre Abbayes, qui n'en ſont que tres peu éloignées. Senone batie par S. Gundelbert, eſt à l'Orient, & à une lieuë de diſtance ; Eſtival eſt au Couchant, & éloignée de même d'une lieuë de chemin ; S. Diey ou Jointures, au Midi, & eloignée de deux lieuës ; le Monaſtere de l'Evêque Bodon au Nord, & éloigné de trois ou quatre lieuës. Hidulphe choiſit un endroit fort étroit, entre deux montagnes, & ſur le confluant de deux ruiſſeaux, l'un nommé Rapide ou Rapodo, & l'autre Pierri ou Pierreux. Chacun de ſes voiſins lui céda volontiers une partie de ſon terrain ; & a-

(d) Voyez ci-aprés le Diplôme de Numerien, pag. 259. In proprietate autem ſua, quam ex fiſci largitate promeruit, Monaſterium conſtruxit ..... pro ſtatu Eccleſiæ Catholicæ & pro deſiderabili ſalute Childerici glorioſi Principis, plenius Dominum valeant exorare.

(e) *Mabill. t. 1 annal. Bened. pp. 496. 497. l. 15. c. 69. ex autore vitæ S. Deodati.*

(f) *Vita S. Maximini autore Lupo Ferrarienſi, apud Surium & Bolland. ad xxix. Maii.*

(g) Brouver, *t. 1. annal. Trevir. l. 7. p. 373.* dit que les Mſſ. portent *Chor-Epiſcopis.* Pluſieurs ont crû que Clement étoit S. Villibrod, qui vivoit en ce temps-là, & qui s'appelloit auſſi Clement. Goſbert eſt apparemment quelque Chor-Evêque, ou quelque Evêque miſſionnaire.

(h) *Brouver. ibid. ex Mſſ. S. Maximini Trevirenſ. Vide Richer. Senonienſ. t. 3. Spicileg.*

(i) Les Auteurs de ſa vie portent qu'il demanda l'agrément à Jacob Evêque de Toul ; mais cet Evêque ne vivoit pas dans ce temps-là.

An de J.C. 639.

vec son travail, & celui de ses Religieux, il en eut assez, sans recourir aux Princes seculiers, pour sa subsistance & de sa Communauté, & celle des étrangers qui accouroient dans son desert. Il y bâtit plusieurs Eglises. La premiere, dédiée à la Sainte Vierge, qui étoit la principale; la seconde à S. Pierre, à côté de la premiere; & la troisiéme à S. Jean, qu'il destina principalement pour les étrangers, afin qu'ils ne vinssent pas troubler le repos & le silence de ses Religieux. Il en bâtit une quatriéme à saint Gregoire, sur une colline au Midy du Monastere, où il fit le Cimetiere des Freres, parce que le lieu étoit moins aquatique que le terrain des environs.

Le nombre de ses disciples s'étant fort augmenté, outre le Monastere de Moyen-moutier où il résidoit, il en établit quelques autres aux environs, qui étoient comme des Colonies & des dépendances du premier, & où il envoya une partie de ses Religieux, pour défricher ces endroits, & pour décharger le principal Monastere. On prétend qu'il en mit à S. Prejet, à Hurbache, à S. Jean d'Ormons au ban de Sap, à la Haute-pierre ou à Mal-fosse, qui est située au dessous de la Haute-pierre; à Veisvalle, & à Begon-celle, aujourd'hui S. Blaise. On verra ci-aprés, que sainte Odile fut instruite dans le petit Monastere qui étoit sous la Baume, ou sous la Haute-pierre, c'est à dire à Mal-fosse, & que S. Spinulle un des principaux disciples de S. Hidulphe, gouverna la Communauté de Begon-celle. Tous ces lieux sont au voisinage; & le plus éloigné n'est pas à deux lieues de l'Abbaye. On compte que notre Saint se trouva bien-tôt à la tête de trois cent Religieux, du nombre desquels furent S. Spinule, S. Jean, & S. Benin, dont il faut dire quelque chose en cet endroit.

XXXV. *Vie de S. Spinule disciple de S. Hidulphe.*

Quelques-uns ont prétendu que les trois Saints dont nous venons de parler, avoient suivi S. Hidulphe, lorsqu'il se retira de Tréves à Moyen-moutier, & qu'ils avoient été Religieux à S. Maximin, avant qu'ils vinssent dans la Vosge. Spinule fut mis à Begon-celle, pour y gouverner une Communauté que le Saint y établit, depuis qu'il eut reçu ce lieu par la liberalité d'un Seigneur nommé Begon. Il n'y demeura pas fort long-temps; Dieu y couronna bien-tôt sa sainte vie, par une mort précieuse à ses yeux. On ramena son corps à Moyen-moutier, & il fut enterré au Cimetiere des Freres, où étoit la Chapelle de S. Gregoire. Les miracles qui se firent à son tombeau, furent si grands & si éclatans, que l'on y accouroit de toutes parts. On découvrit vers le même temps des eaux salées dans le voisinage du Monastere. Ces deux choses, qui lui auroient pû procurer de grands avantages temporels, affligerent sensiblement saint Hidulphe, infiniment plus sensible au danger de ses Religieux, dont on troubloit la paix & la solitude, qu'à l'interêt de sa maison. Il alla au tombeau de son saint Disciple, & lui ordonna par la vertu d'obeïssance, de ne plus faire de miracles. Le Saint obéït; & en même temps, les miracles ayant cessé, & les eaux salées ayant repris leur douceur naturelle, la foule du peuple se retira, & les Religieux joüirent de leur premiere tranquillité. Le corps de S. Spinule fut dans la suite transporté au Prieuré de Belval *, comme on le verra ci-aprés.

* An de J.C. 1104.

XXXVI. *S. Jean & S. Benin disciples de S. Hidulphe.*

Jean & Benin, deux des premiers disciples de S. Hidulphe, étoient, dit-on, freres selon la chair. Etant entrez dans le cloître en même temps, ils moururent le même jour. S. Jean étoit Prêtre, & S. Benin seulement Diacre. On ne nous apprend rien de particulier de leur vie, sinon qu'elle fut un enchaînement constant & perpetuel des exercices de la vie Religieuse. Dieu manifesta leur sainteté par les miracles qui éclaterent à leur tombeau. Ils moururent vingt & un jours aprés leur saint Abbé *, & on celebre leur fête le 2[e]. jour d'Août.

* An de J.C. 707.

XXXVII. *S. Erard vient visiter S. Hidulphe son frere.*

Pendant que S. Hidulphe étoit dans sa solitude de Moyen-moutier, S. Erard son frere, Evêque de Ratisbonne, attiré par le bruit de sa réputation, le vint trouver *, & passa quelque temps avec lui. Pendant cet intervalle, on amena à ces Saints, une fille de qualité, nommée Odile, qui avoit pour pere Atique, ou Ethico, ou Cathico, ou Edichin, ou Boniface, ou Adalric (car on lui donne tous ces noms) & pour mere Beresinde, qu'on dit avoir été sœur de Sigrade mere de S. Leger Evêque d'Autun (k). Cette jeune personne étoit née aveugle; & le Duc son pere fâché de cet accident, ordonna qu'on la fist mourir, ou qu'on l'éloignât de telle sorte, qu'elle ne parût jamais devant lui. Beresinde la donna à une de ses amies, qui la mena au Monastere de la Baume (l), c'est à dire à celui que S. Hidulphe avoit bâti derriere & au dessous de la Haute-pierre, au lieu nommé aujourd'hui Mal-fosse, dans une des plus grandes solitudes du monde. Elle y demeura quelque temps cachée, & y fut catéchisée; puis

* Vers l'an de J.C. 671.

(k) *Vita sanctæ Odiliæ sæc. 3. Bened. parte 2. pag. 488. Vide & Richer. Senon. t. 3. Spicileg.*

(l) *Vade ad quoddam Monasterium, quod dicitur Palma,* aliàs *Balma*. Or *Balma* signifie une hauteur. Voyez du Cange. La Haute-pierre est une Roche fort élevée sur la montagne voisine, & vis à vis l'Abbaye de Moyenmoutier. On bâtit dans la suite, derriere ce rocher, un Château qui est célébre dans notre Histoire. Quelques Modernes croyent que le Monastere de Baume, dont il est parlé ici, est celui de la Baume en Bourgogne dans le Diocése de Besançon; mais les monumens les plus anciens de Moyenmoutier assurent que S. Hidulphe & S. Erard baptiserent sainte Odile dans cette derniere Abbaye. Sainte Odile y a toujours été connuë & honorée, & Moyenmoutier n'est pas loin de l'Abbaye de Hoembourg, qui fut bâtie & gouvernée par cette Sainte. Le P.D.Humbert Belhomme, Abbé de Moyenmoutier, dans l'Histoire de son Abbaye, p. 73. croit que *Monasterium sub Balma*, est l'Abbaye même dont nous venons de parler.

S. Hidulphe,

An de J. C. 707.

S. Hidulphe, & son frere S. Erard la baptiserent; & Dieu lui donna dans cette sainte cérémonie, la vuë du corps en même temps que celle de l'ame. Ensuite elle rentra en graces avec son pere, & retourna dans sa maison. Quelques années aprés, elle fonda le Monastere de Hoëmbourg, nommé depuis *Sainte Odile*. Elle le gouverna pendant plusieurs années, & y mourut saintement vers l'an 720. On celebre sa fête le treiziéme de Decembre.

XXXVIII. *Mort de S. Diey. S. Hidulphe se charge de la conduite du Monastere de ce Saint.*

Hidulphe avoit toujours été lié d'une étroite amitie avec S. Diey son voisin, & celui-ci avoit en Hidulphe une parfaite confiance. S. Diey sentant que ses forces diminuoient, & qu'il étoit menacé d'une mort prochaine, se retira dans l'Oratoire de S. Martin, qu'il avoit d'abord bâti en arrivant dans le Val de Galilée. Là il vacquoit à la priere, dans une plus grande solitude, & dans un plus parfait recueillement, sans toutefois abandonner le gouvernement de son Monastere, qui étoit au delà de la riviere de Meurthe, où il alloit quelquefois visiter & exhorter ses Religieux. Dans sa derniere maladie, il envoya chercher S. Hidulphe (m), lui recommanda son Monastere, le pria de prendre soin de sa Communauté aprés sa mort; & ayant reçu de lui le saint Viatique, il mourut en paix * le 19 Juin 679. Hidulphe lui rendit les derniers devoirs, & l'enterra dans l'Eglise de N. Dame. Ceci arriva dix ans & demi aprés l'arrivée de S. Diey en Vosge, & sept ans aprés celle de S. Hidulphe.

* Vers l'an 679.

Celui-ci vécut encore vingt-huit ans. D'abord il établit Leutbalde Abbé en sa place, dans son Monastere de Moyen-moutier, & se chargea seul de la conduite de celui de S. Diey: Mais Leutbalde étant mort en 704, il reprit, à l'instance des Freres, le gouvernement des deux Abbayes *, qu'il retint encore trois ans *, faisant sa demeure ordinaire à Moyen-moutier, d'où il alloit une fois l'année, visiter les Freres du Val de Galilée. Ceux-ci venoient au devant de lui jusques vers le milieu du chemin, en un lieu nommé Bel-champ, portant la tunique de leur Pere S. Diey, que S. Hidulphe, accompagné de ses Religieux, recevoit & baisoit dévotement. Au retour, les Religieux de S. Diey le ramenoient jusqu'au même endroit; & ceux de Moyen-moutier venoient y recevoir leur saint Abbé, & le reconduisoient à son Monastere. Aprés la mort des deux Saints, les Religieux des deux Abbayes continuerent pendant plusieurs siécles, même depuis que le Monastere de S. Diey fut donné à des Chanoines, à venir en solemnité au même endroit, portant d'abord les tuniques, puis les corps de leurs saints Fondateurs. On y chantoit la Messe dans une Chapelle, qu'on y voit encore. Les Religieux de Moyen-moutier confioient pendant la Messe le corps de S. Hidulphe à ceux de S. Diey; & ceux-ci le corps de S. Diey aux Religieux de Moyen-moutier. Les peuples des deux districts s'y trouvoient; les Religieux & les Chanoines alloient l'un aprés l'autre à l'offrande. Aprés la Messe chacun reprenoit le corps de son Patron, & s'en retournoit chez soy. Il y a environ cent ans que les Chanoines de S. Diey ont interrompu cette pratique; mais les Religieux de Moyen-moutier la continuoient encore, il y a environ vingt-cinq ans.

* An de J. C. 704.

* Jusqu'en 707.

S. Hidulphe mourut l'onziéme de Juillet 707, & designa pour son successeur dans l'Abbaye de Moyen-moutier Rambert, & dans celle de S. Diey Marcinannus. Ces deux Abbez conserverent l'union qui étoit entre les deux Monasteres; en sorte que l'on mettoit sur le saint Autel de l'une & de l'autre Abbaye, les noms des Religieux vivans & trépassez, pour en faire mémoire dans le Sacrifice. Le corps de S. Hidulphe fut enterré derriere l'Autel de l'Oratoire de S. Gregoire; d'où il fut transferé plusieurs années aprés (n), dans l'Eglise de la Sainte Vierge, qui est la principale Eglise de l'Abbaye. On voit ses Reliques dans une châsse d'argent, ornée de quatre plaques figurées en bas relief à l'antique, où S. Hidulphe & S. Erard sont représentez bâptisans sainte Odile, & lui rendant la vuë. Dans un autre panneau, on les voit qui dédient une Eglise: ailleurs on voit S. Diey au lit de la mort, visité par S. Hidulphe; & enfin les obseques de S. Diey à qui S. Hidulphe rend les derniers devoirs.

XXXIX. *S. Gundebert Archevêque de Sens, Fondateur de l'Abbaye de S. Pierre de Senone.*

S. Gundebert ou Gondelbert, Fondateur de l'Abbaye de Senones, fut d'abord Archevêque de Sens; ensuite il se retira dans les déserts de Vôges (o), où il bâtit un Monastere, auquel il donna le nom de Senones, en memoire de la Ville & de l'Evêché de Sens, en latin *Senones*, qu'il venoit de quitter. L'Histoire ne nous apprend presqu'aucune particularité de la vie de ce Saint: mais on trouve un Diplôme du Roy Childeric III. fils de Clovis II. par lequel » ce Prince accorde à Gundebert, Evêque, & Abbé du » Monastere bâti dans le Chaumontois dans » la Vôge, sur le ruisseau Rabodo, où il y a » un grand nombre de Moines, l'exemption » de tout ce qu'il possede dans le Chaumontois, dans le Saintois, & dans le Saunois » (p). « Il marque ensuite les limites du terrain qui appartient au Monastere. Quoi que les noms des lieux qu'il désigne, soient pour la plupart inconnus aujourd'hui, on ne laisse

(m) *Vita S. Deodat. Nivern.*

(n) Vers l'an 790. *Richer. Senon. apud Dachery t. 3 Spicileg. l. 2. c. 11. p. 309 Auth. vit. S. Hidulphi.*

(o) An de J. C. 662. Richer le place en 720. *t. 3. Spicileg. l. 2. c. 1. Vide Mabill. annal. Bened. t. 1. l. 15. c. 15. p. 462.*

(p) *Vide annal. Bened. t. 1. append. p. 692.* Quidquid in Calvomontisi, Suetinsi, Salensi.... seu cum omnibus locis, videtur in præsenti idem Monasterium possidere, vel poterit acquirere. *Et ci-aprés les Preuves, p. 258.*

An de J. C. 707.

pas d'en reconnoître encore assez, pour juger que cette Abbaye possedoit environ dix ou douze lieuës de pays de tour. Il est vrai que c'étoit alors des déserts & des forêts, & qu'encore aujourd'hui la plus grande partie du Pays est en bois; mais il y avoit dés-lors des cantons cultivez, comme Childeric le dit expressément dans son Diplôme (q). La datte ne s'y lit pas: mais cette charte n'a pu être donnée que quelques années aprés l'arrivée de S. Gundebert dans la Vôge*, puis qu'alors il avoit déja acquis de grands biens dans le Chaumontois, dans le Saintois, & dans le Saunois, & qu'il avoit rassemblé bon nombre de Religieux, qui avoient déja beaucoup défriché dans ce désert. Le Diplôme ne parle point de la regle qu'on observoit à Senones. Il fut confirmé & renouvellé par Othon III. en 949.

* Vers l'an 670.

Gundebert bâtit deux Eglises, l'une en l'honneur de la Sainte Vierge, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. On a démoli depuis peu celle de Notre-Dame, qui étoit une Rotonde, bâtie dans l'interieur du Cloître, & on a construit en sa place le Dortoir du nouveau bâtiment; mais celle de S. Pierre subsiste. L'une & l'autre avoient sans doute été renouvellées, & rebâties depuis S. Gundebert. On ignore le temps & le lieu de la mort de ce saint Prélat. Quelques-uns veulent qu'avant sa mort il se soit retiré à Moyen-vic, & qu'il y ait fini ses jours. Ce qui est certain, c'est qu'on ne montre ni son tombeau ni ses Reliques nulle-part. Il est nommé Saint dans le Nécrologe de Senones; mais ce n'est que depuis tres peu de temps qu'on lui rend un culte public, même dans son Abbaye. On voit depuis assez long-temps une Chapelle dédiée à S. Gundebert dans le Val de S. Diey, entre Colroy & Grand-fosse.

XL. *Bodon Evêque de Toul, Sainte Salaberge sa sœur.*

Bodon, autrement *Leudinus*, Evêque de Toul, que l'on a si long-temps distingué de Leudin, comme si c'eussent été deux personnes, étoit natif du Diocése de Toul, & d'un Village nommé Meuse, parce qu'il est prés la source de cette Riviere (r). Son pere s'appelloit Gondoïn, & sa mere Sartrude, ou, selon le Manuscrit de Toul, son pere avoit nom Bertolde, & sa mere Bertilde, tous deux illustres par leur naissance, par leurs richesses & par leur pieté. De leur mariage sortirent deux fils, & une fille, sçavoir Leudinus-Bodo, Fulculphe-Bodo, & Salaberge. S. Eustaise Abbé de Luxeuil, passant par Meuse, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Allemagne, pour réfuter certains Heretiques qui nioient la Divinité du Verbe, fut reçu avec beaucoup d'humanité & de respect par Gondoïn & Sartrude, qui lui présenterent leurs deux fils, afin qu'il leur donnât sa benediction. Le Saint les ayant benis, demanda s'ils n'avoient point d'autres enfans. Il lui dirent qu'ils avoient encore une fille, & en même temps ils lui présenterent Salaberge, qui étoit aveugle. Le Saint s'imposa un jeûne de trois jours, pria pour elle; & ayant frotté ses yeux avec de l'huile benite, il lui rendit la vuë. Il la guérit en même temps d'une perte de sang, qu'elle avoit depuis long-temps. L'Auteur de la vie de Saint Agile attribuë à ce dernier une partie de ce miracle (s). On la maria ensuite, contre son inclination, à un jeune Seigneur nommé Richramne*, qui mourut deux mois aprés son mariage.

* Vers l'an 612.

Eustaise étant retourné dans son Monastere de Luxeuil, y décéda quelques années aprés, & eut pour successeur Valbert ou Vandelbert, qui par sa sagesse & par son grand zele, répandit par toute la France l'exercice de la vie Monastique, suivant les regles de S. Benoît & de S. Colomban (t). Salaberge qui avoit profondément gravé dans son cœur les avis salutaires qu'elle avoit reçus de S. Eustaise, songeoit à se séparer entiérement du monde, & à se donner toute à Dieu. Elle eut envie d'entrer dans le Monastere de Remiremont, que S. Romaric venoit de fonder dans le Désert de Vosge: mais son pere Gondoïn l'en empêchâ, craignant d'encourir l'indignation du Roy, qui vouloit la marier à un Seigneur de sa Cour, nommé Bason. Le mariage se fit en effet: mais Dieu ne permit pas qu'ils vissent pendant un assez long-temps, aucun fruit de leur mariage:

(q) *Ibid. p. 692.* Ipse Domnus Gundelbertus ex permissu nostro, in Vosago laboravit super fluviolum Rabadonem, & Grandem rivum, & Dolonosum, concedimus ad ipsum Monasterium, Senonicum dictum, quod a novo ædificavit per fines, & marchias .... id est, Pertulum villare, Almarega usque in summas campanias, & medium montem, & Petria-fontanam, inter duas stratas usque in Bruscam; Marcofeldis, cum Rotundo monte, deinde in strata Sarmatarum usque in Marisanga, cum Dolonosa fontana cum Hurino-monte, & cum ipsa fontana Hurinega, & foreste abitatione usque in Rabadonem, cum Pigerio rivulo.

(r) *Vita S. Agili, p. 320. Item vita sanctæ Salabergæ, t. 2. Act. SS. Bened. p. 424. Goduinus qui eo tempore manebat apud villam quamdam, Mosam nomine, ob amnem in eo loco defluentem sic appellatam.* La vie de sainte Salaberge dit clairement, que cette Sainte étoit du Diocése de Toul: *In suburbano Leucorum:* (car en cet endroit, *suburbanum*, signifie le territoire;) que son pere Gondoin demeuroit a Meuse, au Diocése de Langres. Quelques-uns croyent que c'est là que sainte Salaberge avoit commencé son Monastere, qui étoit à 40 milles de Luxeuil, & dans le Diocése de Langres. Gondoin avoit plusieurs Terres dans le Diocése de Toul, en Lorraine, dans le Barrois, & dans la Vosge, puisque S. Bodon son fils y fonda les Monasteres de Bonmoutier, & d'Offonville, & qu'il donna à l'Eglise de Toul, le grand & le petit Nançois, comme le dit l'ancien Auteur de la vie des Evêques de Toul. Bodon, & sainte Salaberge sa sœur, pouvoient être nez dans quelques-unes de ces Terres Molanus a publié un éloge de Bodon, où il est dit qu'il est né *in Pago Ardennensi*, ou plutôt *in Pago Odornensi*, comme porte l'ancien Ms. de S. Mansuy; c'est à dire dans l'Ornois, petit canton du Barrois, dans lequel sont situez le grand & le petit Nançois, & Ligny.

(s) *Vita S. Agili Abb. Resbac. sæc. 2. Bened. p. 320.*

(t) *Vita S. Salabergæ, n. 8. p. 425.* Hujus tempore per Galliarum Provincias agmina Monachorum, ac sacrarum puellarum examina, non solum per agros, villas vicosque, atque castella, verùm etiam per eremi vastitatem, ex regulâ duntaxat Beatorum Patrum Benedicti & Columbani pullulare cœperunt.

An de J. C. 707.

c'est pourquoi Salaberge s'adressa à Dieu, par le mérite de S. Remy Archevêque de Reims, & obtint le don de la fécondité. Dieu lui donna trois filles, sçavoir Saretrude, Ebane & Austrude, & deux fils, Eustase & Baudoüin.

XLI. *Sainte Salaberge bâtit un Monastere.*

S. Valbert étoit alors dans une grande réputation de sainteté dans toute la France;& Salaberge brûlant de desir d'entendre la parole de Dieu, le faisoit souvent venir chez elle. Les exhortations du saint Abbé furent si efficaces, qu'elles convertirent toute la famille de Bason; & Salaberge n'ayant plus rien qui lui pût retenir dans le siécle,résolut de fonder un Monastere sur son fond, & de le doter de ses propres biens (x). S. Valbert lui fournit les ouvriers, & les autres secours necessaires pour executer ce dessein. Ce Monastere fut établi dans les Faubourgs de Langres, éloigné de Luxeuil d'environ quarante mille pas,ou environ vingt lieües. Elle y vouloit rassembler cent Religieuses, tant des filles de qualité, qui desiroient imiter son exemple, que des personnes qui étoient à son service. Mais le Monastere étant presqu'achevé, elle fit reflexion qu'étant situé à la campagne, & sur les frontieres des deux Etats de Bourgogne & d'Austrasie, il étoit trop exposé, pour pouvoir subsister longtemps : car encore qu'il fût éloigné des terres des Barbares, il n'étoit pas pour cela hors de danger, à cause des guerres fréquentes entre les Rois de Neustrie & d'Austrasie. L'événement fit bien-tôt connoître que ses craintes n'étoient pas sans fondement, puisque la guerre s'étant allumée entre Dagobert Roy d'Austrasie, & Thierry Roy de Neustrie (y), tout le Pays fut ravagé, sans distinction du sacré & du profane.

Salaberge, pour éviter ces inconvéniens, transfera son Monastere dans la Ville de Laon, qui passoit alors pour une tres forte place, & hors d'insulte des ennemis (z). Elle y assembla trois cent Religieuses, & les partagea en plusieurs bandes, pour chanter continuellement les louanges de Dieu, à l'imitation des Religieux d'Agaune, & des Religieuses de Remiremont; & cela étoit encore en vigueur dans le Monastere de saint Salaberge, du temps de l'Auteur de sa vie (a). C'est l'Abbaye de saint Jean de Laon, possedée depuis long-temps par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît *. Salaberge y mourut pleine de mérites,le 22 de Septembre, vers l'an 655, apres avoir attiré à

* Depuis l'an 1127.

An de J. C. 707.

Dieu presque toute sa famille; car son frere Leudinus Bodon, depuis Evêque de Toul, Bason son second mari, Austrude sa fille, Baudoüin & Eustase deux de ses fils, sont honorez comme Saints dans cette Abbaye. Elle y avoit bâti jusqu'à sept Eglises, tant à cause de la loüange perpétuelle qu'on y célébroit (b), que parce qu'il y avoit aussi une Communauté de Moines, qui vivoient à part. Il y avoit à Remiremont le même nombre d'Eglises, pour la même raison, & on les y voit encore à présent; mais ce sont des Oratoires ou Chapelles, plutôt que des Eglises.

XLII. *Bodon Evêque de Toul, fonde l'Abbaye de Bon-montier.*

Bodon, autrement Leudin, frere de sainte Salaberge, fut d'abord engagé dans le mariage, & il epousa une Dame de qualité nommée Odile, dont il eut une fille appellée Thieberge. Les exhortations de S. Valbert, & l'exemple de sainte Salaberge firent tant d'impression sur eux, qu'ils résolurent de quitter entiérement le monde. Odile prit le voile dans le Monastere de sainte Salaberge, & Bodon se fit couper les cheveux, & mena autant qu'il put la vie de Religieux, dans la Communauté de Moines qui vivoient auprés du Monastere de sa sœur (c). Il fonda l'Abbaye de Bodon, *Bodonis-Monasterium* (d), & y établit sa fille Thieberge pour premiere Abbesse.

Je ne puis dire s'il fit cette fondation avant ou aprés son Episcopat : mais ce qui me persuade que ce fut plutôt avant qu'il fut Evêque, c'est que l'Auteur de la vie de sainte Salaberge dit qu'il distribua ses biens aux Monasteres, avant qu'il prît lui-même l'habit religieux. Quoi qu'il en soit, le Monastere de Bodon ne subsiste plus sous ce nom : mais on croit qu'il étoit situé dans le Val de Bon-montier prés Badonviller,& qu'il fut ensuite nômé S. Sauveur.

Nous apprenons de Richer Historien de l'Abbaye de Sénones (e), que Bertolde Evêque de Toul, ruïna l'Abbaye (f) de Bodon, pour la transferer sur une montagne voisine, nommée de S. Sauveur, où il bâtit un Monastere, & y établit des Religieux, qui observoient la Regle de S. Benoît; qu'ensuite on y mit des Chanoines Réguliers de S. Augustin: mais Vidric Abbé de S. Evre (g), dit au contraire,que Bertolde retablit l'Abbaye de Bonmontier, *Bodonis-Monasterium*, & celle de S. Diey, & qu'il fonda S. Sauveur pour une Communauté de vingt Moines.

XLIII. *Fondation*

Bodon fonda de plus l'Abbaye d'Offonville, que quelques-uns placent dans le Diocese de

(x) *Vita sanctæ Salabergæ p. 426.* Religionis veste acceptâ .... cœnobium puellarum, in suburbio Lingonicæ urbis, in hereditate vel successione paternâ, conatur extruere; qui locus licèt Austrasiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ, erat distans à Luxovio monasterio paulò minus millibus quadraginta.

(y) *Vita sanctæ Salabergæ, p. 426. 427. Vide & Continuat. c. 97. p. 667.*

(z) *Vita sanctæ Salabergæ, p. 428.* Adunatæ plus minúsve trecentæ famulæ Christi, illisque dispositis per turmas, ad instar Agaunensium Monachorum, Habendique normam, disposuit, die ac nocte præcepit psallendo canonem omnipotenti Deo personare .... quæ institutio hactenùs in eodem cœnobio Christo auspice celebratur.

(a) Vers l'an 655. *Vide Mabill. Not. in vita S. Salaberg. p. 432.*

(b) *Vide Herman. l. 3. c. 22. miracul. B. Mariæ Laudun. & Mabill. præfat. in vitam sanctæ Salabergæ, p. 424.*

(c) *Vita sanctæ Salabergæ, p. 428.*

(d) *Acta Episcoporum Tullens. hic pag. 128.*

(e) *Richer. Chronic. Senon. l. 1. c. 20. p. 263.*

(f) Vers l'an 1000. car Bertholde fut fait Evêque en 996.

(g) *Vidric. vita S. Gerardi Tullens. hic pag. 165.*

de l'Abbaye d'Offonville. Besançon (h), & il est vrai qu'il y avoit une Abbaye de ce nom dans ce Diocese; mais elle étoit fort differente de celle que Bodon bâtit dans son propre fond, & qu'il donna à son Eglise Cathédrale (i). Celle-ci étoit consacrée à S. Leger, ou plutôt elle le fut dans la suite; car alors S. Leger n'étoit pas encore mort, il ne fut martyrisé qu'aprés le Concile Romain, auquel Adeodat successeur de Bodon assista en 680. On voit par une Charte de Leon IX. (k), qu'Offonville étoit situé dans le pays de Port, & sur la petite riviere de Plaine. De plus, dans le partage qui fut fait par les enfans de Louis le Débonnaire, on joint les Abbayes d'Offonville, de Moyenmontier & de Bonmontier ou *Bodonis-Monasterium*, & d'Etival, comme voisines, & par consequent dans les Vosges. Or, selon notre hypothese, ces quatre Abbayes étoient voisines, & dans le pays de Vosge. On voit encore à présent prés la petite ville de Badonviller, dans le pays de Port, & à une petite distance de la riviere de Plaine, un village nommé Fonviller, qui peut dériver d'*Offonis villare*, & qui étoit autrefois la Mere-église de la petite ville de Badonviller.

XLIV. *Fondation de l'Abbaye d'Etival.* Pour Etival, ou *Stivagium*, ce Monastere fut d'abord dédié à S. Pierre, & destiné à l'entretien de douze Chanoines. Il subsiste encore aujourd'hui sur la riviere de Meurthe, à une lieuë de Moyenmoutier, & à deux lieuës de S. Diey. Richer (l) avance qu'il y eut d'abord des Religieux de S. Benoît, puis des Religieuses, puis des Moines, ensuite des Chanoines séculiers, & enfin des Prémontrez, qui y sont encore aujourd'hui, & qui l'ont beaucoup embellie. Ruyr, dans ses Antiquitez de Vosge (m), veut qu'il y âit eû premiérement des Chanoines séculiers, puis des Chanoines réguliers de S. Augustin, ensuite des Chanoines séculiers, & enfin des Prémontrez; tant on sçait peu l'état de cette ancienne Maison.

L'Imperatrice Richarde, au neuviéme siécle, l'obtint de l'Empereur son mari, & l'unit à perpétuité à l'Abbaye d'Andlau, qu'elle avoit fondée en Alsace: mais Mathilde Abbesse d'Andlau, du consentement de sa Communauté, & du Comte Hugues qui en étoit Avoüé, céda ce Monastere aux Religieux Prémontrez au douziéme siécle, comme il paroît par une Bulle du Pape Eugene III. qui confirme les biens du Monastere d'Etival.

XLV. *Bodon est élû Evêque de Toul.* Pour revenir à Bodon, pendant qu'il étoit à Laon au Monastere de sa sœur sainte Salaberge, il fut choisi pour être Evêque de Toul. On ne sçait en quelle année: mais ce ne fut pas avant l'an 664, puisqu'Eborin son prédecesseur, est dénommé dans un privilége donné en cette année-là par Numérien Archevêque de Tréves, à S. Diey, pour le Monastere du Val de Galilée. Bodon souscrivit à un autre privilége (o), donné par S. Hidulphe Archevêque de Tréves au même S. Diey en 669. Enfin Bodon étoit mort en 680, puisque son successeur Adeodat souscrivit en cette année au Concile de Rome (p). L'Histoire ne nous a pas conservé le détail des actions de ce saint Evêque dans son Episcopat. Il fut enterré dans le cimetiere de S. Mansuy; d'où il fut transferé à l'Abbaye de S. Jean de Laon, où il est honoré comme Saint, de même que dans l'Eglise de Toul. On fait sa fête l'onziéme de Septembre. *An de J. C. 707.*

XLVI. *Adeodat, ou Dieu-donné, Evêque de Toul.* Dieu-donne successeur de Bodon, nous est connu par deux circonstances qui font honneur à sa mémoire. La premiere est d'avoir été choisi par le Roy Dagobert son Souverain, pour accompagner S. Vilfride qui alloit à Rome, pour défendre son innocence, & les droits de son Eglise (q); & la seconde, d'avoir été député par une Assemblée des Evêques des Gaules, pour assister à Rome au Concile, qui s'y devoit tenir contre les Monothélites (r). Il fit tout cela dans un même voyage *; & cette distinction prouve la haute consideration qu'on avoit pour ce Prélat, non seulement dans les Etats d'Austrasie, mais encore dans l'Eglise Gallicane. Vilfride étant arrivé à Rome, le Pape Agathon tint plusieurs assemblées d'Evêques (s), pour examiner son affaire. Ce Prélat ayant été introduit dans l'Assemblée, remontra avec beaucoup d'humilité, que Théodore Archevêque de Cantorbery, avoit partagé son Diocese d'Yorch en trois Evêchez, & y avoit ordonné en son absence, & sans son consentement, trois Evêques, l'un à Yorc, l'autre à Hagustalde, & le troisiéme dans la province des Lindisfares. Vilfride se plaignoit de cette entreprise, & de ce qu'on l'eût ainsi déposé de l'Episcopat, sans qu'il fût ni accusé, ni convaincu d'aucun crime, qui méritât la déposition. Le Pape & les Evêques louërent sa moderation, & ordonnerent qu'il seroit rétabli dans son Evêché, & que ceux qui avoient été ordonnez sans sa participation, seroient déposez. Aprés cela il fut admis dans le Concile, pour y avoir séance, & dire son sentiment avec les autres Evêques qui étoient assemblez pour examiner l'affaire des Monothélites *.

*An de J. C. 680.

XLVII. *Concile de* Ce Concile étoit composé de cent vingt-cinq Evêques. On y dressa deux lettres, qui fu-

(h) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 65. p. 533.*
(i) *Vita Bodonis, hic pag. 128.*
(k) Voyez le P. Benoit, Hist. de Toul, p. 265. Mais dans la vie de S. Gerard, p. 151. il cite non Leon IX. mais Othon II.
(l) *Richer. Senon. t. 3. Spicileg.*
(m) Ruyr Antiquitez de Vosges, l. 1. c. xj. pp. 239. 240. Il cite divers Titres pour appuyer son sentiment; mais il y a certainement quelqu'erreur dans ces Titres.

(o) *Vita S. Deodati.*
(p) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(q) *Vita S. Vilfridi. Vide supra, & Acta Concil. t. 6. Concil. pp. 589. 584.*
(r) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(s) Depuis le mois d'Octobre 679, jusqu'au mois de Mars 680.

rent

Rome contre les Monothélites.

An de J. C. 707.

rent données aux Légats envoyez en Orient (*t*), dans lesquelles on expose le sentiment de l'Eglise Catholique touchant les deux volontez en Jesus-Christ. Dieu-donné Evêque de Toul, sousrit avec les autres à la seconde de ces lettres, en ces termes : *Je Dieudonné, humble Evêque de la sainte Eglise des Leuquois, député de la vénérable Assemblée des Gaules, j'ai sousrit suivant le decret que nous avons fait unanimement pour soutenir notre foi apostolique.* Ce Concile de Rome se tint le Mardy de Pâque de l'an 680. S. Vilfride demeura à Rome pendant plus de quatre mois, y étant arrivé vers le mois d'Octobre de l'an 679; aprés quoi il reprit le chemin de la France, pour repasser en Angleterre.

Il y a toute apparence que notre Evêque Dieudonné revint avec lui : mais étant arrivé en France, ils apprirent la mort funeste du Roy Dagobert, ami & protecteur de Vilfride & de Dieudonné. Ce Prince avoit été assassiné dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ de nos deux Evêques jusqu'à leur retour. Nous avons déja vû ce qui arriva à S. Vilfride à cette occasion; mais l'Histoire ne nous a pas appris ce que devint Dieudonné. Nous ne doutons pas qu'il n'ait été exposé à la persécution d'Ebroïn, & des autres ennemis de Dagobert.

XLVIII. *Concile de Morlay contre S. Leger d'Autun, & contre Cramlin d'Auxerre.*

Ce fut en son absence que l'on tint à Morlay sur Saut, au Diocese de Toul, une Assemblée d'Evêques (*u*), où S. Leger d'Autun & Cramlin d'Auxerre furent déposez de l'Episcopat. L'on ignore le temps de la mort de Dieudonné. Son Diocese souffrit beaucoup par la guerre qui s'alluma entre Thierry & Dagobert, & ensuite entre Martin & Pepin Chef des troupes d'Austrasie, & Ebroïn Maire du Palais de Neustrie (*x*). Le Diocese de Toul fut le théâtre de presque tous ces malheurs ; aussi l'Historien des Evêques de ce Diocese, remarque qu'aprés sa mort, il y eut quelques mois de vacance, le Clergé ayant été dispersé par le malheur des temps ; mais enfin il se rassembla, & choisit Ermenthée, Prêtre ordonné par l'Evêque Dieudonné.

XLIX. *Mort d'Adeodat Evêque de Toul. Ermenthée lui succede; puis Magnalde & Dodon.*

Le Roy Thierry venoit quelquefois au Palais de Gondreville, proche la Ville de Toul. Ermenthée profita un jour de cette circonstance, pour demander à ce Prince la restitution d'une Terre de son Eglise (*y*), que détenoit le Comte Hildramne. Thierry lui accorda sa demande. C'est ce que nous sçavons de son Episcopat. Il fut enterré à S. Evre, & eut pour successeur Magnalde, qui vivoit sous Childebert III. A Magnalde succéda Dodon, qui mourut avant l'an 709, puisqu'en cette année Garibalde étoit déja Evêque.

An de J. C. 707.

L. *Basin Archevêque de Tréves.*

Dans le Diocese de Tréves, Basin (*z*) succeda à S. Hidulphe vers l'an 671. Quelques-uns ont crû, mais sans fondement, qu'il étoit frere de S. Clou ou Clodulphe Evêque de Metz. On lui donne une sœur nommée Gunza, qui épousa, dit-on, le Duc Gervin, qui etoit alors illustre en Austrasie. On assure que Basin avoit été Abbé de S. Maximin, avant que de devenir Archevêque de Tréves. D'autres (*a*) veulent qu'il l'ait été seulement la seconde fois qu'il s'y retira ; car il entra dans ce Monastere aprés son abdication, arrivée vers l'an 697. Il eut pour successeur son neveu, fils de sa sœur, nommé Leudovinus ou Lutvinus, fondateur de l'Abbaye de Metloc. On croit que Basin ne demeura qu'un an dans l'Abbaye de S. Maximin, & qu'au bout de l'an, jour pour jour, il en fut tiré pour être placé sur le trône épiscopal de Tréves (*b*).

LI. *Fondation de l'Abbaye d'Epternach.*

Aprés son abdication, il sousrivit à une Charte de Donation, par laquelle Irmine fille de Dagobert II. & Abbesse du Monastere d'Oëren à Tréves, donne à S. Villibrod un Monastere qu'elle avoit fait bâtir à Epternach dans son propre fond, pour y retirer des Moines étrangers, & pour y nourrir des pauvres. Elle dit qu'elle a fait cet établissement par le conseil des hommes apostoliques Basin & Leutvin Evêques de Tréves, & du consentement des Sœurs qui servent Dieu avec elle, & en considération de la sainteté de Villibrod, & de son affection pour le Monastere d'Oëren, dont elle étoit Abbesse. Cette fondation est du premier Novembre, dans la quatriéme année du Roy Childebert, de J. C. 698. Basin & Leutvin y sousrivirent aprés Irmine (*c*).

Tel est le commencement du fameux Monastere d'Epternach dans le Diocese de Tréves, situé environ à quatre lieües de cette Ville, sur la petite Riviere de Soure. C'est là où nous avons vû que S. Martin avoit été consolé par un Ange, dans la douleur où il étoit d'avoir communiqué avec les Ithaciens. Basin fut enterré dans le Monastere de S. Maximin (*d*), où il est honoré comme Saint le quatriéme de Mars. On y voit son tombeau à la droite en entrant dans la Chapelle soûterraine, qui est sous le vestibule du grand Autel, vis à vis le Sepulcre de l'Evêque Viomade, qui est à la gauche.

(*t*) *T. 6. Concil. Labb. p. 584. Item p. 630. ubi Epist. 1. Gr. & Lat. Agathonis Papæ, & p. 677. ubi ejusdem Epistola 2. Gr. Lat. Denique subscriptiones Epistolæ Græcè & Latinè, p. 692. & seq.* Adeodatus humilis Episcopus sanctæ Ecclesiæ Leucorum, Legatus venerabilis Synodi per Galliarum provincias constitutæ, in hanc suggestionem quam pro apostolica nostra fide unanimiter construximus, similiter subscripsi.

(*u*) An de J. C. 679. *Vide Mabill. t. 1. annal. Benedict. pp. 540. 541.*

(*x*) *Vide vitam sanctæ Salabergæ, & Fredeg. Continuat.*

(*y*) *Ociaca villa.* Benoît Hist. de Toul, p. 271.

(*z*) *Vide Brouver, t. 1. annal. Trevir. l. 7. p. 316.*

(*a*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 18. c. 38. p. 604.*

(*b*) *Ibid. ad an. 698. p. 614. Coint. annal. Franc. t. 4. ad an. 698. n. 3. 4. p. 348.*

(*c*) Le Cointe, *l. 4. annal. Franc. ad an. 698. p. 351.* rapporte le Testament de sainte Irmine, daté du 1. Decembre de la même année de Childebert, 698. de J. C. ou Basin & Lutvin sont encore dénommez. Le P. Martenne, *Ampliss. collect. t. 1. xxxj. præfat.* soutient que Basin a vécu au moins jusqu'à l'an 704; & on trouve des Chartes de cette année, ausquelles il a sousrit.

(*d*) L'année n'est pas connuë.

LII. *Irmine Fondatrice ou Restauratrice de l'Abbaye d'Oëren à Tréves.*

An de J. C. 707.

Irmine, que l'on fait fille de Dagobert II. fonda, ou repara, ou dotta vers ce temps-ci le Monastere de Notredame d'Oëren à Tréves (e). Nous avons vû ci-devant * sous l'Evêque Modoalde, que dés l'an 658 il y avoit une Abbesse nommée Modeste, qui gouvernoit le Monastere de Notredame à Tréves : mais vers l'an 676, sainte Irmine le combla de ses bienfaits, & en devint Abbesse (f). On assure que cette Princesse avoit été mariée à un Comte nommé Herman, qui lui donna de grands biens dans la Thierache au Diocese de Laon, & que ce Seigneur étant mort le jour de ses nopces, Irmine prit la résolution de n'avoir dans la suite d'autre époux que J. C. & destina tous ses grands biens à bâtir de saints Lieux, & à dotter des Monasteres. Sa liberalité éclata principalement envers l'Abbaye d'Oëren ou de Notredame de Tréves, où elle assembla un grand nombre de Religieuses, qu'elle gouverna en qualité d'Abbesse.

* Page

Elle fit aussi de grands biens à S. Villibrod, & à ses compagnons, & fonda pour eux l'Abbaye d'Epternach, comme nous le venons de dire. Ce Saint étoit comme le Directeur & le Superieur du Monastere de Sainte Irmine. On raconte (g), que la peste s'étant mise parmi ses Religieuses, S. Villibrod y fut appellé d'Epternach, dit la messe pour les malades, benit de l'eau, en fit boire à quelques-unes, & fit faire des aspersions du reste dans le Monastere, qui fut aussi-tôt purgé du mauvais air, & les malades rétablies en santé. Le même Saint dédia la Paroisse de S. Paul, qui est voisine du Monastere d'Oëren, & où sainte Irmine avoit fondé douze prébendes, pour l'entretien d'un pareil nombre de Clercs, qui la devoient desservir. Elle mourut la nuit de Noël (h), & fut enterrée dans son Monastere, où son corps demeura sans corruption. Il fut dans la suite transporté en l'Abbaye de Visembourg dans la basse Alsace ; & Crafste second Abbé de Spanhem, obtint d'Hillin Archevêque de Tréves, le Chef de la Sainte, dont il enrichit son Monastere (i). On assure que depuis que l'hérésie de Luther a ravagé Spanhem, on a reporté ce Chef à Visembourg (k).

LIII. *Sainte Adele fonde l'Abbaye de Palatiole.*

Sainte Irmine eut, dit-on, une sœur, nommée Adele (l), qui fonda le Monastere de *Palatiolum*, prés de Tréves, vers l'an 700. Cette Sainte dit dans son Testament, qu'elle avoit acquis cet endroit par un échange qu'elle avoit fait avec Pepin Maire du Palais (m). *Palatiolum* ou Palz, est situé sur la Moselle, à une lieüe environ au dessous de Tréves. Adele en fit dédier l'Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, de S. Pierre & S. Paul, & des autres Saints, y assembla une Communauté de Vierges qui vivoient sous la Regle de S. Benoît. Le Testament de la Sainte est du premier Avril, l'an 12 de Thierry Roy de France, 732 de J. C. Elle avoit alors environ soixante-quatre ans. S. Vinfride, autrement appellé Boniface, Apôtre d'Allemagne, & ensuite Martyr, étant venu à Tréves vers l'an 722, fut reçu à *Palatiolum* (n) par l'Abbesse Adela, qui lui témoigna toutes sortes de respect & d'humanité. Aprés que le Saint eut dit la sainte Messe, comme il avoit accoutumé de faire presque tous les jours, il se mit à table avec l'Abbesse & sa Communauté. Alors on demanda quelqu'un pour lire la sainte Ecriture, & pour édifier ceux qui étoient à table. Il y avoit là un jeune homme nommé Grégoire, petit fils de l'Abbesse, & fils d'Alberic, qu'elle avoit épousé étant dans le siécle, & aprés la mort duquel elle étoit entrée dans le monastere de Palatiole, qu'elle avoit fondé.

Ce jeune homme étoit venu par hazard voir sa Grand'mere, sortant à peine de l'école & du Palais. On le pria de lire ; & ayant reçu la bénédiction, il prit le livre, & lut. Aprés la lecture, Boniface lui demanda s'il entendoit ce qu'il venoit de lire ? *Je l'entens fort bien*, répondit-il, & en même temps recommença à lire : mais le Saint lui dit : *Je ne vous dis pas de lire ce que vous avez déja lu, mais de me l'expliquer dans votre langue maternelle.* Alors le jeune homme répondit, qu'il ne le pouvoit. Boniface répliqua : *Voulez-vous que je le fasse ?* Il répondit : *Je vous en prie.* Boniface commença donc à lui expliquer l'Ecriture, à mesure que le jeune homme lisoit ; & il le fit avec tant de lumiere, de zele & d'onction, que Grégoire résolut de s'attacher à lui, & de le suivre par-tout où il iroit. Il en fit la proposition à l'Abbesse, qui fit ce qu'elle put pour l'en détourner : mais il insista avec tant de constance, jusqu'à lui dire qu'il le suivroit à pied, si elle ne lui vouloit point donner de cheval, qu'enfin elle lui donna des serviteurs & des chevaux, & le laissa partir. Il devint dans la suite un grand Prédicateur & un grand Evêque. Il mourut Prêtre & Abbé à Utrecht. Bede dit qu'il avoit plusieurs freres, tant du côté de son pere Alberic, que du côté de sa mere.

Adele mourut aprés l'an 732 ; mais on ne sçait précisément l'année de sa mort. Son Monastere est aujourd'hui possédé par des Chanoines, depuis l'Episcopat de Poppon Archevêque de Tréves, qui le secularisa vers l'an 1037. Les Religieuses avoient quitté l'observance de la Regle de S. Benoît, & avoient pris l'institut & l'habit de Chanoinesses, avant qu'on eût mis des Chanoines seculiers en leur place (o).

(e) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. l. 7. c. 90. p. 359.*
(f) *Vide Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 534.*
(g) *Vita S. Villibrodi per Alcuinum.*
(h) *Trithem. de viris illustribus Ord. S. Bened. c. 118.*
(i) *Trithem. chronic. Spanhem. ad an. 1152.*
(k) *Jodoc. Cocc. c. 18. Dagobert. redivivus.*
(l) *Vita sanctæ Adelæ sæc. 3. Bened. parte 1. p. 531.*
(m) *Vide Brouver. l. 7. p. 357.*
(n) *Vita S. Gregorii a Ludgero, sæc. 3. Bened. parte 2. p. 319.*
(o) *Mabill. vita sanctæ Adelæ, p. 534. sæc. 3. Benedict. parte 1.*

LIV. *S. Villibrod Fondateur de l'Abbaye d'Epternach.*

S. Villibrod, Fondateur d'Epternach (p), étoit Anglois de naissance. Il fut offert dés l'enfance en l'an 664, au Monastere de Ripe, où l'on professoit la Regle de S. Benoît (q), & il y fut élevé par les Religieux dans les lettres & dans la pieté. Etant âgé de vingt ans *, il se rendit en Irlande auprés de S. Ecbert & de S. Viebert, dans le dessein de s'avancer de plus en plus dans la perfection. A l'âge de trente-trois ans * il apprit qu'il y avoit encore dans les parties Septentrionales d'Allemagne plusieurs peuples qui vivoient dans les tenebres du Paganisme, & il résolut d'aller leur annoncer l'Evangile. Il partit avec douze compagnons Religieux comme lui, & se rendit en Frise, où regnoit alors le Duc Radbod, contre lequel Pepin Maire du Palais, fit la guerre en 689, & encore vers l'an 690, ainsi que nous l'avons vû ci-devant.

* An de J.C. 677.

* An de J.C. 690.

Villibrod étant arrivé en Frise, y prêcha avec succés pendant quelque temps, & établit son siége à Utrecht. Dans la suite *, il crut devoir s'adresser à Pepin, & lui demander son agrément pour prêcher dans ce pays, qui étoit tributaire à la France. Pepin le reçut avec honneur & avec plaisir, & l'engagea à aller à Rome, pour obtenir du Pape la benédiction, & la confirmation de son Apostolat.

* An de J.C. 692.

Le Pape Sergius, qui gouvernoit alors le saint Siége, le reçut honorablement, & le consacra Evêque des Frisons, lui changeant son nom Anglois de Villibrod, en celui de Clément *. Le Pape le revêtit des habits Pontificaux qu'il portoit lui-même, lui donna le *Pallium*, lui accorda tout ce qu'il lui demandoit, & le renvoya ainsi comblé d'honneurs & de benedictions, pour continuer l'ouvrage de l'Evangile, qu'il avoit commencé de prêcher avec tant de succés. Il revint vers Pepin, qui lui fit expédier toutes les lettres dont il avoit besoin, pour s'authoriser dans sa mission. Il y fit un trés grand progrés, fonda plusieurs Eglises & plusieurs Monasteres dans le pays, & convertit un nombre innombrable de ces peuples. Son zele le porta à annoncer même l'Evangile au Duc Radbod; qui ayant reçu le Saint avec humanité, ne laissa pas de demeurer endurci dans son infidélité.

* An de J.C. 697.

Aprés cela Villibrod alla prêcher en Dannemarc, où regnoit le Roy Ongende. Ce Prince reçut le saint Evêque avec honneur, mais n'ouvrit point son cœur à la parole de vie, & ne donna aucunes facilitez aux Prédicateurs pour faire du fruit dans son pays. Villibrod fut donc obligé de retourner en Frise, ramenant avec lui trente jeunes hommes de Dannemarc, qu'il avoit instruits, & qu'il baptisa en chemin; craignant les dangers d'un si long voyage.

La tempête les ayant jettez dans l'isle de Fosetisland, que les Frisons tenoient pour un lieu saint & inviolable, en sorte qu'ils n'osoient tuer aucun des animaux qui y étoient; ni puiser de l'eau d'une fontaine qu'on y voyoit, sinon en gardant un profond silence; Villibrod, sans se mettre en peine de ces vaines superstitions, baptisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer des animaux de l'isle pour la nourriture de ses gens, pendant les trois jours qu'ils y demeurerent. Les habitans s'imaginoient que leurs Dieux puniroient ces étrangers d'une mort soudaine, ou qu'ils tomberoient dans la rage: mais voyant qu'ils n'en souffroient aucun mal, ils en avertirent le Duc Radbode, qui résolut de venger l'outrage fait à ses Dieux. Il fit donc jetter les sorts trois fois le jour, pendant trois jours consecutifs; car les anciens Allemands n'entreprenoient rien d'important, sans avoir consulté le sort: mais le sort ne tomba ni sur Villibrod, ni sur aucun de ses compagnons; il n'y eut qu'un seul de toute sa troupe, qui dans cette occasion reçut la couronne du martyre. Radbode fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches de ce qu'il avoit ainsi violé la sainteté d'un lieu si vénérable. Villibrod lui répondit avec tant d'intrépidité, que le Duc en fut surpris, & le renvoya avec honneur à Pepin, qui gouvernoit alors la France avec une autorité souveraine, pendant le Regne de Childebert III. Ce fut dans l'intervalle de ce voyage, qu'il bâtit l'Abbaye d'Epternach *.

An de J.C. 707.

* Vers l'an de J.C. 698.

Aprés la mort de Pepin *, Charles Martel son fils ayant dompté le Duc Radbode, S. Villibrod entra de nouveau dans la Frise, établit son siége à Utrecht, & entreprit de convertir à J. C. toute la nation des Frisons (r). De temps en temps il faisoit quelques voyages à Tréves & à Epternach, pour visiter & consoler ses Freres, & le Monastere d'Oëren, dont sainte Irmine étoit Abbesse, puis il s'en retournoit continuer les travaux de sa mission.

* L'an de J.C. 714.

Il fonda aussi un Monastere à Susteren, au Duché de Juliers, par la libéralité de Pepin, qui mourut quelque temps aprés, sçavoir en 714. Ce Monastere de Susteren est possédé par des Chanoinesses séculieres depuis plusieurs années. (s).

Environ l'an 626, un Seigneur de Frise, nommé Rohing, ayant cédé une Terre à Firmin Abbé de Quercolodor, obtint de lui en échange une Eglise située à Anvers, & l'offrit à S. Villibrod, qui faisant son Testament cette même année, donna cette Eglise, avec deux autres, & quelques Terres, à son Monastere d'Epternach. On assure (t) qu'il mit aussi des Religieux dans l'Eglise de sainte Marie-aux Martyrs, située sur la Moselle, un peu au des-

(p) *Vita S. Villibrod. sec. 3. Bened. parte 1. p. 601. & seq.*
(q) *Mabillon. præfat. in vitam S. Villibrod. & in vitam S. Eutberti, sec. 2. Bened.*
(r) *Vita S. Villibrodi, p. 610. sec. 3. Bened. parte 1.*
(s) *Vide vitam S. Villibrod. c. 15. & Mabill. Not. ibid. & pag. 629.*
(t) *Brouver. annal. Trevir. l. 7.*

An de J.C. 714.

sous de Tréves ; & on lui attribuë l'établissement de ce Monastere. On y montre un Autel portatif, que nous y avons vû il y a quelques années, que l'on tient être celui même dont le Saint se servoit dans ses voyages. C'est une espece de petit coffre de bois, quarré oblong, long d'environ deux pieds, & haut d'un pied, orné de quelques lames d'argent ; & au côté où l'on devoit offrir le Sacrifice, il y a une piéce de marbre de deux ou trois pouces de long, & d'un pouce ou deux de large. Le dedans de ce coffre étoit plein de Reliques. On montre aussi à Embrice, dans le pays de Cléves, la Châsse de Reliques que le Pape Sergius lui donna, & dans laquelle on garde le Corps de N. Seigneur sous la clef.

Enfin aprés avoir travaillé pendant cinquante ans (u) à la conversion des Frisons, & des autres peuples voisins, il mourut apparemment à Epternach, & y fut enterré l'an 641. On y célebre sa feste le sixiéme de Novembre. Son corps fut levé de terre le dix-neuviéme Octobre de l'an 1031, trois cent quatre-vingt dix ans aprés sa mort, sous le Pontificat de Poppon Archevêque de Tréves, & en présence de Henry Duc de Bavierre.

LV. *Lutvin Archevêque de Tréves, Fondateur de l'Abbaye de Metloc.*

S. Lutvin ou Liutvin, successeur de Basin dans l'Evêché de Tréves, étoit neveu de Basin par sa sœur Gunza. Il avoit des emplois fort honorables dans la Cour du Roy Childeric, & il est nommé Duc de la Belgique (x). Il employa ses grands biens à enrichir & à orner les Monasteres de la Ville de Tréves ; outre cela il bâtit à ses frais l'Abbaye de Metloc sur la Sâre, au milieu d'un Lac, & dans une situation fort solitaire. Il s'y retira, y prit l'habit Religieux, & y pratiqua pendant quelque temps les exercices de la vie monastique. Aprés l'abdication de son oncle Basin, il fut choisi Evêque de Tréves *. On dit (y), mais sans raison, qu'il posseda à la fois les Evêchez de Tréves, de Reims & de Laon. Il mourut à Reims, & fut rapporté par Milon son fils & son successeur, dans le pays de Tréves, & enterré dans son Abbaye de Metloc (*). Il y est honoré comme Saint le vingt-neuviéme de Septembre.

* Vers l'an de J.C. 697.

* An de J.C. 713.

Milon qui lui succeda dans l'Evêché de Tréves, & qui fut aussi Archevêque de Reims, imita d'abord la bonne conduite de son pere ; mais dans la suite il gouverna ses Eglises plutôt en tyran qu'en Evêque, n'ayant rien d'épiscopal que la tonsure (z). Charles Martel lui donna l'Evêché de Reims, en récompense des services qu'il lui avoit rendus à la guerre contre Chilperic *, & chassa de cet Evêché Rigobert (a), qui étoit un homme de bien, & qu'on assuroit avoir été Parrein de ce Prince. Le gouvernement de Milon fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un tel Evêque : point d'ordre & de subordination entre les Clercs & les Evêques, les Clercs, les Religieux & les Religieuses sans discipline & sans obeïssance ; chacun suivoit sa volonté, & n'avoit pour regle que son inclination dépravée. Enfin il mourut comme il avoit vécu, c'est à dire hors de son devoir ; car il fut tué à la chasse, d'un coup de dent d'un sanglier, dans un lieu nommé Irane ou Erange *, pas loin de Palatiole, & fut enterré au même endroit. Il eut pour successeur à Tréves Véomade, & à Reims Tulpin.

*An de J.C. 717.

An de J.C. 717.

* An de J.C. 753.

LVI. *Gisloade Evêque de Verdun, puis Gerebert & Armonius.*

L'Evêché de Verdun fut gouverné, depuis la mort de S. Paul Evêque de cette Ville, arrivée vers l'an 648, jusqu'en 667 (b), par Gisloade, tiré de l'Abbaye de Tholey Diocese de Tréves, qui a été pendant assez long-temps unie à l'Evêché de Verdun, & d'où l'on a tiré plusieurs saints Prélats de cette Eglise. On en compte jusqu'à six, presque tous de suite, sçavoir Paul treiziéme Evêque, Gisloade quatorziéme, Gerebert quinziéme, Armonius seiziéme, puis Bertalamius dix-huitiéme, & Abbo dix-neuviéme Evêque de cette Ville. Ce fut sous l'Evêque Gisloade que fut fondée l'Abbaye de Beaulieu, ainsi que nous l'avons dit cidevant. Le Roy Sigebert avoit une consideration particuliere pour Gisloade, & il paroît même que ce Prélat étoit de son Conseil, puisque Sigebert le nomme parmi ceux qu'il a consultez sur la fondation de Stavelo & de Malmedy (c). Gisloade fonda un Chapitre de Chanoines dans l'Eglise de S. Saturnin *, où son prédecesseur avoit été enterré, & y établit l'Office divin. Dans la suite, cette Eglise fut donnée à des Religieux de S. Benoît (d), ausquels ont succedé les Peres Prémontrez, en l'an 1135. Ce Prélat mourut en 667, aprés dix-sept ans de Pontificat. Il eut pour successeur Gerebert son neveu, Abbé de Tholey, dont on ne sçait aucunes particularitez. Il mourut en 691, aprés vingt-quatre ans d'Episcopat. Armonius lui succéda (e), par la faveur de Pepin d'Heristale Maire du Palais. On proposa aussi, dit-on, Vando ou Vandrille, en latin *Vandregisilus*, du territoire de Verdun, & pour lors Religieux au Monastere de Fontenelle en Normandie, avec Anglebert ou plutôt Gerebertus, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Verdun : mais Armonius, qui étoit parent de Pepin, fut préferé. Il gouverna douze ans, & mourut l'an de J. C. 703.

* An de J.C. 659.

LVII. *S. Vandrille Abbé de*

Il est bon de faire connoître ici quel étoit S. Vandrille. Il étoit natif du territoire de Verdun (f), mais personne ne dit le lieu de sa naissance.

(u) *Bonifac. Mogunt. ep. 97. ad Steph. Papam.*
(x) *Anonym. Hist. Trevirica, t. 12. Spicileg. p. 211.*
(y) *Anonym. apud Mabill. sæc. 3. Bened. parte 2. p. 612.*
(z) *Anonym. loco citato.*
(a) *Flodoard. l. 2. c. 12.*
(b) Vallébourg Antiquit. de la Gaule Belgique, fol. civ. l. 2.
(c) *An de J. C. 648.* Convocavit Rex fideles viros, S. Cunibertum Episcopum, Aterlanum, Theodefridum & Gislochardum Episcopos. *Item ad an. 653. Vide Coint. t. 3. annal. Franc. p. 211. & 363.*
(d) Sous l'Evêque Vilfride, vers l'an 975.
(e) Vallébourg, l. 2. Antiquitez de la Gaule Belgique, fol. cviij. & suiv.
(f) *Vita S. Vandregisil. apud Mabill. sæc. 2. Benedict.*

Fontenelle, natif du Diocése de Verdun.

An de J.C. 717.

fance. Quelques-uns (*f*) lui ont donné pour pere Valchise, que l'on veut être fils de S. Arnoû : mais les meilleurs Historiens ne donnent que deux fils à S. Arnoû ; & notre S. Vandrille n'est gueres moins ancien que ce Saint lui-même. Enfin Valchise n'est pas connu dans l'antiquité ; & le premier Auteur de la vie de Vandrille, ne nomme point ses parens : il se contente de dire qu'ils étoient d'une condition tres relevée. Vandrille ayant épousé une jeune personne de condition, lui persuada de garder la continence. Il la trouva tres disposée à entrer dans ses vuës, & elle le pria de faire en sorte que lui & elle pussent incessamment se consacrer à Dieu. Vandrille prit la tonsure monastique, & elle reçut le voile de Religieuse. Il se retira d'abord dans l'Abbaye de Montfaucon au Diocese de Reims, mais qui dans la suite fut donnée aux Evêques de Verdun. Il n'y demeura pas long-temps : le Roy Dagobert voulut l'inquiéter sur ce qu'il avoit embrassé la vie religieuse sans sa participation : mais le Saint fit paroître tant de religion & d'humilité, que le Roy ordonna qu'on ne le molestât pas davantage.

Il se retira ensuite à Elisange, ou en Alsace ; & y fit bâtir un Oratoire en l'honneur de saint Ursicin (*h*) ; où il s'exerça dans de tres grandes austéritez. De là il alla à Bobio en Italie, pour y vivre inconnu dans ce Monastere fondé par S. Colomban : mais ses vertus l'y ayant fait connoître & honorer, il résolut de se retirer en Irlande. En passant, il s'arrêta au Monastere de Romain, qui n'est autre que celui que S. Romain bâtit dans le Diocese de Lauzane, appellé aujourd'hui *Roman-moustier* (*i*). Il y fut reçu avec charité ; on lui lava les pieds en arrivant, suivant la coutume, & il comprit qu'on y vivoit dans une grande régularité ; ce qui le détermina à y demeurer assez long-temps. De là il alla à Roüen visiter S. Oüen, qui lui fit prendre les Ordres de Soûdiaconat, de Diaconat & de Prêtrise. Enfin cherchant toujours un lieu solitaire pour s'y établir, il s'arrêta dans le désert de Jumiéges, & y bâtit le Monastere de Fontenelle *, plus connu aujourd'ui sous le nom de Jumiéges, en Normandie sur la Seine, au Diocese de Roüen. Il y mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, l'an de J. C. 667.

* An de J.C. 648.

LVIII. *S. Godon ou Gon, neveu de S. Vandrille.*

Il eut un neveu nommé Godon ou Gon, qui prit aussi le parti de la Religion, & qui fonda dans le Diocese de Troyes en Champagne l'Abbaye d'Oye (*k*), qui est aujourd'hui un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Montier-la Celle, & possédé par les Directeurs du Seminaire de Troyes. S. Godon suivit son oncle dans le Monastere de Fontenelle, & l'aida à acheter auprès d'Erchinoalde Maire du Palais, la place où est bâtie cette Abbaye (*l*). De là il se retira dans un lieu désert & marécageux, prés de Sézane, où il bâtit son Monastere d'Oye. On honore sa mémoire à Jumiéges le vingt-quatriéme de Juillet.

An de J. C. 717.

Le Monastere de Mont-faucon, où S. Vandrille fit les premieres épreuves de la vie monastique, est situé sur une colline, environ à cinq lieües au dessous de Verdun, au Couchant de la Meuse. S. Baudry ou Balderic y fonda un Monastere vers le milieu du septiéme siécle (*m*). On dit qu'il étoit fils du Roy Sigebert, & il avoit une sœur nommée Boye, qui fut la la premiere Abbesse de l'Abbaye de S. Pierre de Reims (*n*). Cette Abbaye de S. Pierre étoit au commencement hors la Ville, à présent elle est enfermée dans son enceinte. S. Baudry ayant bâti ce Monastere, y établit sa sœur Bove pour Abbesse, & y consacra sa niéce sainte Dode au service du Seigneur. Il chercha ensuite un lieu solitaire, pour y vivre dans la retraite avec des serviteurs de Dieu. Il fut, dit-on, conduit par un faucon, à la montagne, où l'on voit aujourd'hui le Bourg & la Collégiale de Mont-faucon. C'étoit alors un lieu entierement désert, couvert de bois, de ronces & d'épines. Il y bâtit d'abord un Hermitage & un Oratoire, & commença à défricher un terrain propre à fournir à sa nourriture. Quelques miracles qu'il fit en ce lieu, lui attirerent bien-tôt des disciples, ausquels il bâtit un Monastere & une Eglise sous l'invocation de S. Germain d'Auxerre, & une autre Eglise sous le nom de S. Laurent, où il choisit sa sépulture.

S. Baudry ayant affermi ses Freres dans la pratique de la vertu, s'en retourna à Reims ; où aprés avoir donné à sa sœur & à sa niece les avis qu'il crut nécessaires pour leur salut, il y rendit son âme à Dieu, & y fut enterré (*o*). Les Religieux de son Monastere ne l'y laisserent pas long-temps ; ils l'enleverent secrétement, & le reporterent d'abord dans une Ferme, nommée Spanusse, où l'on bâtit une Eglise en son honneur : ensuite on l'apporta à Mont-faucon (*p*), & on l'enterra dans le Parvis de l'Eglise, où l'on bâtit par respect une petite toiture sur son Tombeau. Enfin on le déposa dans l'Eglise de S. Laurent, qui est aujourd'hui la Paroisse de Mont-faucon, & fort prés de l'Eglise de l'Abbaye. Il y reposa dans le tombeau qu'il s'étoit préparé de son vivant, jusqu'au temps de Charles le Chauve, & des incursions

p. 526. Vandregisilus cognomento Vando, Oriundus territorio Verdunensium.

(*g*) *Posterior vita ejusdem, ibid. p. 535.*

(*h*) Ce Monastere est sur la frontiere de la Franche-Comté & de l'Alsace, sur un coude du Doux, dans le Diocése de Basle. Il a donné commencement à la Ville de S. Ursin. Il fut donné à des Chanoines Séculiers en 1139. *Vide Mabill. Not. in vitam S. Germani mart. sæc. 2. Bened. p. 513.*

(*i*) *Vide Mabill. annal. Bened. l. 1. c. 59. p. 341.*

(*k*) Augia ou Oya, aujourd'hui S. Gon. *Annal. Benedict. t. 1. p. 486.*

(*l*) *Vide Mabill. annal. Bened. t. 1. l. 13. c. 50. p. 401.*

(*m*) *Vide S. Baldrici vitam apud Bolland. 24. April.*

(*n*) *Flodoard. l. 4. c. 38. Vide Mabill. annal. Benedict. t. 1. l. 12. ad an. 629. p. 345. & seq.*

(*o*) *Flodoard. l. 4. c. 39. 40.*

(*p*) Mſ. de Montfaucon.

An de J. C 717.

des Normands. Alors on le transporta à Verdun; & aprés les troubles & les courses des Barbares, on le reporta à Mont-faucon, où il est honoré encore aujourd'hui.

L'Abbé qui gouvernoit l'Abbaye de Mont-faucon lorsque S. Vandrille s'y retira vers l'an 629 ou 630 (q), étoit Valfride ou Baltfride, que quelques-uns confondent avec S. Baudry : mais si Valfride est different de Baudry, comme il y a assez d'apparence, comment accorder ce que disent les Historiens de S. Baudry, qu'il étoit fils du Roy Sigebert ? puisque selon ce systême, S. Baudry auroit fondé l'Abbaye de Mont-faucon avant la naissance de Sigebert fils de Dagobert. Si donc on veut soutenir qu'il étoit fils de Sigebert, il faut l'entendre de Sigebert fils de Clotaire l'ancien ; & encore faudra-t-il le mettre parmi les enfans naturels de ce Prince : car aucun Historien ancien ne lui donne pour fils ni Baudry ni Bove. Ce Sigebert regna en Austrasie depuis 561 jusqu'en 575.

L'Abbaye de Mont-faucon fut d'abord habitée par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît, aprés on y mit des Chanoines. On ne sçait pas le temps de sa sécularisation ; il paroît que dés le temps des courses des Normands, elle étoit déja habitée par des Chanoines. Ce Monastere, dans son origine, étoit du Diocese de Reims (r) ; mais dans la suite il fut attribué à celui de Verdun (s), & le Roy Arnoû accorda cette Abbaye à l'Evêque Dadon, au commencement du dixiéme siécle, comme on le verra ci-aprés.

LIX. *Agrebert Evêque de Verdun.*

* An de J.C. 703.

Armonius Evêque de Verdun étant mort *, le Clergé & le Peuple de cette Ville élurent d'un commun consentement Agrebert, qui étoit neveu d'Armonius (t), & Archidiacre de cette Eglise. Son Episcopat fut de huit ans, & il mourut en 711.

LX. *Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel.*

* An de J.C. 709.

L'évenement le plus remarquable qui soit arrivé de son temps dans son Diocese, est la fondation de la fameuse Abbaye de S. Mihiel *. Le Comte Vulfoade, homme de la premiere qualité, fils de Gislaramne, & sa femme Adalsinde fille d'Albert, déclarent dans le Titre de fondation de cette Abbaye, qu'ils ont fondé au lieu nommé *Castellio* (u), sur une colline, au pied de laquelle prend sa source le ruisseau de Marsoupe (x) ; un Monastere dédié à S. Michel, à la Sainte Vierge, à S. Martin, à S. Pierre & à S. Paul, & aux autres Martyrs & Confesseurs, & lui ont donné plusieurs Terres dont ils font le dénombrement. La Donation est de la quinziéme année de Childebert, de J. C. 709 ; & au bas de l'Acte on voit les signatures du Comte Vulfoade, de la Comtesse Adalsinde, de Gairebalde (y) Evêque de Toul, de l'Abbé Vulfaïde, & de plusieurs autres témoins. Le Monastere avoit été sans doute bâti quelques années auparavant, & il étoit alors situé environ à cinq quarts de lieuë de la Meuse, & de la place qu'occupe aujourd'hui l'Abbaye. Ce ne fut qu'au dixiéme siécle que l'Abbé Smaragde la transfera de la montagne de Châtillon, dans le vallon où on la voit à présent.

An de J.C 717.

On a cru (z) que Vulfoade, Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, étoit le même que Vulfoade, qui fut Maire du Palais sous le Roy Childeric II. non seulement en Austrasie, mais aussi en Neustrie : mais cette opinion n'est pas soutenable. Le Maire du Palais de Childeric mourut en 580 (a), & eut pour successeur dans le ministere Martin & Pepin, dont nous avons parlé ci-devant ; au lieu que Vulfoade fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, vivoit en 709, & ne mourut que long-temps aprés, puisqu'il parvint jusqu'au temps du Roy Pepin, qui commença à regner en 752.

On tient par tradition (b), que le Comte Vulfoade étant allé en pelerinage au mont Gargan, y reçut quelques Reliques de S. Michel, qu'il conservoit avec grand respect, les faisant toujours porter avec lui par-tout où il alloit, par un Chapellain qui étoit à son service. Un jour étant à la chasse avec ses gens, ils se trouverent obligez de prendre leur réfection dans le bois de Châtillon, où l'on bâtit depuis le Monastere. Le Chapellain qui portoit les Reliques dans une bourse à son côté, les pendit à un noyer, & s'en retourna avec le Comte, sans songer à les reprendre. La nuit il se souvint de ses Reliques; & le lendemain de grand matin il retourna à la montagne pour les rechercher : mais lorsqu'il y voulut porter la main, les Reliques & la branche s'éleverent en haut, en sorte que plus il faisoit d'efforts pour y atteindre, plus les branches se relevoient.

Il s'en revint en diligence, & donna avis à Vulfoade de ce qui étoit arrivé. Le Comte y accourut, & fut témoin de la merveille. Dés-lors il résolut de bâtir un Monastere en cet endroit, & il commença à ce moment d'en marquer la place, & d'en tracer les fondemens. Le lendemain il vint au même lieu avec tout son peuple ; & ayant fait sa priere, il reprit aisément les Reliques, la branche s'étant alors abaissée comme d'elle-même. Il fit couper le noyer, & on plaça le grand Autel sur son tronc (c). C'est ce que témoigne Nanterre Abbé de S. Mihiel, qui a écrit une chronique de ce Mo-

(q) *Mabill. t. 1. annal. Bened. pp. 345. 346.*

(r) *Henricus Antisiodorens. l. 1. de miraculis S. Germani, c. 52.*

(s) *Flodoard. l. 4. c. 40.*

(t) Vallebourg, l. 2. Antiquitez Belgiques, fol. cxiij. verso.

(u) *Diploma fundationis S. Michaelis ad Mosam t. 1. annal. Ord. S. Bened. append. p. 691. multò correctius quàm alias à Balusio, & aliis editum. Vide hic p. 264.*

(x) Le Titre original lit par-tout *Masupia*, & non pas *Marsupia*.

(y) Vallebourg a lû *Agrebardus*, qu'il fait Evêque de Verdun mal a propos.

(z) *Chronograph. S. Michaël. Sigebert. monach. Vassebourg. alii.*

(a) An de J.C. 580. *Vide Coint. ad hunc an. n. 3. t. 3. p. 804.*

(b) *Chronic. S. Michaël.* Vallebourg, l. 2. fol. cxv. *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 22.*

(c) L'an 819. *Vide annal. Bened. t. 2. l. 28. c. 91. p. 452.*

An de J. C. 717.

nastere, dans l'onziéme siécle (d). Nous ne garantissons pas ces particularitez ; mais nous n'avons pas crû les devoir supprimer.

Le Comte bâtit sur la montagne de Châtillon trois Eglises ; l'une sous l'invocation de S. Pierre, au côté méridional du Monastere, qui servoit comme de Paroisse à sa maison ; elle est à présent ruinée, & l'on se souvient encore d'y avoir vû enterrer des corps d'un village voisin. La seconde au Septentrion, pour les Religieux, sous l'invocation de S. Michel. La troisiéme fut bâtie au milieu des deux autres, par les soins de la Comtesse Adalsinde, sous le nom de la Sainte Vierge, où elle se retiroit souvent pour y faire ses dévotions. Ces deux dernieres Eglises subsistent encore, & l'on va tous les jours de Fête & de Dimanche, dire la Messe dans l'Eglise de S. Michel, qui paroît fort ancienne. On assure que le Comte & la Comtesse, & un de leurs enfans, furent enterrez dans l'Oratoire de Notre-Dame, qui est fort petit, & où l'on voit leur representation sur la muraille, en peinture fort antique, mais pourtant posterieure à leur siécle.

LXI. *Garibalde Evêque de Toul.*

Garibalde ou Gairebalde, qui a souscrit au Testament de Vulfoade, ou à la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, étoit, dit-on (e), Evêque de Toul, & fils de ce Fondateur. Il fit de grands biens à son Eglise, & lui donna quelques Terres, qui venoient de son patrimoine, comme Tranqueville, Arosse, *Riboldi-villam*. Il obtint aussi du Roy Childebert, par l'entremise de la Reine Ermenichilde son épouse, l'Abbatiole de S. Pierre, située en la forest de Derf : c'est l'Abbaye de Montier-en-Der, & les Terres (f) de Mognéville, Bonnet & Couvonge. Il mourut vers l'an 735 ; & eut pour successeur Godon.

Quelques auteurs (g) ont avancé, que Garibalde ou Girbalde Evêque de Toul, avoit accordé à S. Diey Evêque de Nevers, un lieu de retraite dans les montagnes de Vosge, à l'extrémité de son Diocese. Si cela est, il faut abandonner le sentiment, qui veut que Garibalde ait été fils de Vulfoade : car S. Diey s'est établi dans la Vosge en 668 ou 669. Alors Vulfoade, dans la supposition qu'il soit pere de Garibalde, devoit avoir au moins quarante ans, ayant déja un fils Evêque ; & en 709, qui est le temps de la fondation de S. Mihiel, il en devoit avoir au moins quatre-vingt. Il a vécu jusqu'aprés l'an 752 ; puisqu'en 756 le Roy Pepin, la quatriéme année de son regne, donna à l'Abbaye de S. Denys en France, le Monastere de saint Mihiel, que le Comte Vulfoade avoit été forcé de céder au Roy, pour racheter sa vie, ayant été convaincu d'avoir voulu bâtir au même endroit un Château, pour servir de retraite aux ennemis du Roy (h). Dans ce cas, Vulfoade auroit vécu environ 125 ans ; ce qui n'est pas aisé à croire. Il faut donc abandonner le sentiment, qui veut que S. Diey se soit adressé à Garibalde, pour avoir une retraite aux monts de Vosge, ou placer Garibalde avant Bodon Evêque de Toul, vers l'an 660, & avouër qu'il n'est point fils de Vulfoade.

LXII. *S. Hilduard a-t-il été Evêque de Toul?*

On honore à Dendermonde aux Pays-bas, un S. Evêque nommé Hilduard, que l'on qualifie Evêque de Toul, & que quelques-uns (i) ont confondu avec Garibalde, fondez sur quelque ressemblance des noms. On dit que S. Hilduard (k) ayant été baptisé par S. Bertin Evêque de Toul, lui succeda dans l'Episcopat. Un Comte ayant voulu chasser Hilduard de son siége, pour y placer son propre fils, Hilduard ne jugea pas à propos de lui résister, mais se contenta de renvoyer son anneau au Roy Dagobert, de qui il l'avoit reçu. Le Comte ne put toutefois reüssir dans son entreprise, & notre Saint fut maintenu dans sa dignité.

Quelque temps aprés Hilduard alla à Rome ; S. Pierre lui ayant ordonné en vision, d'aller prêcher l'Evangile en Flandre, en un lieu nommé Dikalven, il obeït, & y convertit le Duc Magritius, & tout le peuple de la Ville. Hilduard mourut en ce lieu ; & Dieu ayant manifesté sa sainteté par un grand nombre de miracles, on transporta quelque temps aprés ses Reliques à Dendermonde, où elles sont honorées dans l'Eglise de Notre-Dame, desservie par des Chanoines.

M. l'Abbé de Riguet (l), qui a examiné avec soin ce qui regarde S. Hilduard, soutient que ni lui ni S. Bertin n'ont jamais été Evêques de Toul ; qu'Hilduard n'est point le même que Garibalde ; que le nom d'Hilduard n'a été connu dans aucun catalogue, ni dans aucun Bréviaire de l'Eglise de Toul, avant le seiziéme siécle. Il ne paroît pas éloigné du sentiment de ceux qui croyent qu'Hilduard étoit plutôt Evêque de Cambray (m), & qu'ayant peut-être été ordonné à Toul, on aura dit qu'il en étoit Evêque. Il est certain qu'on connoit un saint Hilduard Evêque de Cambray. La Chronique de Flandres, imprimée à Bruxelles en 1719, par les soins de Jean-Bapt. Louis de Châtillon, nomme S. Hildebert ou Hildever douziéme Evêque de Cambray, mort en 715, le vingt-

(d) *Nanter. l. 2. Analecter. Mabillon. p. 324. & seq.*

(e) *Gesta Episcop. Tull. in Garibaldo.*

(f) *Magniaca villa, Boneriacus, & Copedonia.*

(g) *Gesta Episc. Tull. Autor vita S. Deodati Nivernens. Petrus Damiani opusculo ix.*

(h) Pro eo quod illud Castellum ibidem volebat ædificare ad inimicos nostros recipiendos, sicut comprobatum est, & ad Francorum judicium propter hoc missus est ad causas reddendas. *Doublet & Felibien, Hist. de S. Denys. Mabillon. annal. Bened. to. 2. pp. 21. 22.*

(i) *Claud. Robert. & Sammarthani in Gallia Christiana, Tullo. Catalog. Episcop. Tullens. impres. in Breviar. Tull. anni 1628. &c.*

(k) *Molan. indiculo SS. Belgii, pag. 42. Myraus, du Saussay, Martyrol. Gallican. xxiij. Junii, p. 379. & vij. Septemb. p. 596. Jacobi Meyeri annal. Flandria ad an. 750*

(l) De Riguet Systême des Evêques de Toul, c. 3. sect. 3. & 4. p. 171. & suiv.

(m) *Molan. loco citato. Chronic. Nuremberg. ad an. 750: 29 Decemb.*

An de J. C. 717.

quatre de Juin, aprés trois ans d'Episcopat. Messieurs de Sainte-Marthe parlent aussi d'Hilduard Evêque de Cambray; mais ils placent son Episcopat en 798, & sa mort en 816. Je trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui a souscrit à un Titre donné à l'Abbaye de Stavelo (n) par le Roy Carloman en 746, mais on ne dit pas de quelle Eglise il étoit Evêque, non plus que trois autres Evêques, qui ont souscrit avec lui, sçavoir Fenaldus, Hrodericus & Christianus.

LXIII. *Révolte de Vulfoade contre le Roy Pepin*

Pour revenir à l'Abbaye de S. Mihiel, dont l'Evêque Garibalde nous a un peu éloigné; le Comte Vulfoade s'étant révolté contre Pepin, ou peut-être ayant voulu avec quelques autres Seigneurs François, soutenir le parti du Roy Childeric contre celui de Pepin, & ayant fortifié son Château de Châtillon pour leur donner retraite; Pepin le traita comme criminel de rébellion, & confisqua son Château & son Abbaye, dont il fit présent à Fulrade Abbé de S. Denys en France (o), en 756. On trouve encore d'autres Titres des Rois Louis & Lotaire, petit-fils de Charlemagne, qui restituent l'Abbaye de S. Mihiel à celle de S. Denys; mais cela n'empêche pas que la premiere de ces deux Abbayes n'ait eu ses Abbez, & ne se soit gouvernée au spirituel & au temporel, comme auparavant cette concession, qui n'opéroit qu'une simple dépendance de respect & de subordination, & qui n'a pas même duré longtemps; car on ne trouve dans l'archive de saint Mihiel, aucun monument qui en fasse mention. Les premiers Abbez de S. Mihiel sont, Ogeric premier Abbé, & Sicco le second; aprés cela Hermengaude Abbé & Evêque du temps de Charlemagne. C'est là ce qui nous a paru de plus remarquable au Diocése de Verdun, à la fin du septiéme siécle, & au commencement du huitiéme.

LXIV. *Albon, Aptat & Felix, successivement Evêques de Metz.*

Dans celui de Metz, S. Cloû ou Clodulphe, mort en 696, eut pour successeur Albon (p) ou Abbon, qui gouverna cette Eglise pendant dix ans un mois & vingt-six jours (q), & mourut en 706. On ignore les particularitez de son Episcopat. A Albon succéda Aptat qui gouverna, selon les uns, 13 ans; selon d'autres, 7 ans 2 mois, & fut enterré en l'Abbaye de saint Symphorien. Il eut pour successeur Felix, à qui l'on ne donne que neuf mois d'épiscopat. Il fut aussi enterré à S. Symphorien. Paul Diacre ne marque point la durée de la Prélature de ces trois Evêques, & ils ne peuvent avoir occupé le siége de Metz que pendant douze ans: car Sigebaud étoit déja Evêque en 708, qui est la quatorziéme année de Childebert, puisqu'il fit cette année l'échange d'une Terre avec Vulfoade fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel (r).

LXV. *Sigebaud Evêque de Metz.*

Sigebaud est un des plus grands & des plus illustres Prélats qui ayent gouverné l'Eglise de Metz (s). Il étoit d'une naissance illustre, & d'une conduite si sage & si réguliere, que par ses exemples aussi-bien que par ses discours, il édifioit son Clergé & son peuple. Il étoit tres incommodé de la goute, mais cela ne l'empêchoit pas de vacquer à tous ses devoirs, & sur-tout à bâtir de nouvelles Eglises, & à rétablir les anciennes. On lui attribuë la fondation de trois Monasteres, Croffthal (t), Neuviller (u) & S. Nabor (x) ou S. Avold, autrement nommé *Hilariacum*: il est pourtant certain qu'*Hilariacum* subsistoit dés le temps de S. Fridolin, qui l'établit vers l'an 540; mais il tomba apparemment dans le relâchement pour la discipline, ou dans la disette, faute de fonds nécessaires; ainsi Sigebaud y ayant rétabli l'observance, lui ayant donné des fonds, & l'ayant rebâti, passe avec raison pour son second fondateur.

LXVI. *Fondation de Croffthal, de S. Avold, & de Neuviller.*

A l'égard de Neuviller dans le Diocese de Strasbourg, il doit sa premiere origine à S. Pirmin (y), qui y établit des Religieux, vers l'an 727; mais ce fut Sigebaud Evêque de Metz, qui le fonda, ou le dotta, en considération de S. Pirmin, & y choisit sa sépulture. S. Pirmin étoit Abbé d'Augie-la-Riche, ou Richenow, située dans une Isle du Rhin, au dessous de Constance. Quelques-uns trompez par la ressemblance des noms, l'ont voulu faire Evêque de Metz, & d'autres de Meaux: mais l'Auteur de sa vie (z) dit seulement qu'il avoit son siége épiscopal au Château de *Meltis*, lieu inconnu (car les Villes de Metz & de Meaux ne le mettent point au rang de leurs Evêques; & ce seroit mal exprimer la grandeur de ces Villes, que de leur donner le simple nom de *Castellum*.) Herman le Contract l'appelle Abbé & Chor-évêque: mais Raban Archevêque de Mayence, marque assez qu'il étoit Evêque (a). On lui attribuë la fondation ou plutôt la réforme de plusieurs Monasteres, comme d'Altahe, Murbach, Fabariæ ou Pfeffers Diocese de Coires, Schutteren, Gegenbach, Schvarzhaë, Vissembourg, Hornbach, Maurs-munster, Neuviller (b), & quelques autres (c): nous nous bornons à ceux qui sont du Diocese de Tréves, ou de Metz.

Neuviller est situé au pied du mont Scaurus,

(n) *Martenne, t. 2. ampliss. collect. p. 19.*
(o) Voyez les Preuves, pag. 274.
(p) Meurisse Hist. de Metz, l. 2. pp. 139. 140.
(q) Quelques Catalogues ne lui donnent que dix ans juste.
(r) *Balus. Miscellan. t. 4. p. 409.*
(s) Meurisse, l. 2. p. 150. *Chronic. Metens. Episcop. t. 6. Spicileg. p. 653. Item Paul. Diacon. de Episcop. Metens.* Il y a une vie ms. de S. Sigebaud, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(t) *Claustriacum.*
(u) *Novum villare*, ou *Nova cella.*
(x) *Hilaricum*, ou *S. Naboris.*
(y) *Mabillon. t. 2. annal. Bened. l. 20. c. 76. p. 79.*
(z) *Vita S. Pirmini sæc. 3. Bened. p. 142.* Pirminius obtinuit sedem episcopatûs in Castello Meltis appellato. *Vide, si lubet, Meurisse Hist. Met. l. 2. p. 148. & Mabill. præfat. in vitam S. Pirmini, p. 137. & t. 2. annal. Bened. p. 71.*
(a) *Raban. Epigramm. 101.*
(b) *Vita S. Pirmini, c. 14. p. 145.*
(c) *Mabill. præfat. in vitam S. Pirmini, p. 139. n. 14.*

An de J. C. 717.

qui sépare l'Alsace de la Vosge (d). Sigebaud y établit des Religieux de S. Benoît, qui y vécurent long-temps avec beaucoup d'édification. L'Eglise fut dédiée sous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & dans la suite on y joignit S. Adelphe Evêque de Metz, que Drogon y fit transporter au neuviéme siécle. Depuis ce temps, par la permission du Pape Alexandre VI. sous le Pontificat d'Albert de Baviere Evêque de Strasbourg, on y introduisit des Chanoines en la place des Religieux. Le Monastere est aujourd'huy ruïné par le malheur des dernieres guerres de Religion, & il n'y reste que l'Eglise, desservie par quelques Chanoines.

Quant au Monastere de Crofftal, dont Meurisse attribuë ici la fondation à S. Sigebaud (e), & qu'il attribuë ailleurs (f) aux Ancêtres de Folmare Comte de Metz, qui vivoit au douziéme siécle; ce Monastere, nommé en latin *Claustriacum*, étoit situé dans le Diocese de Metz, pas loin de la route de Metz à Strasbourg, entre la Petite-pierre & Salzbourg, du domaine des Seigneurs de la Petite-pierre. Je ne trouve aucun monument certain de cette Abbaye avant le douziéme siécle; ce qui me rend suspect tout ce que l'on dit de sa fondation par S. Sigebaud: mais depuis le douziéme siécle on voit que cette Abbaye étoit possédée par des Religieuses de Cîteaux; & je trouve en 1187 Agnés Abbesse de Croudal, & en 1487 Gertrude d'Usenhein Abbesse de Crofsthal (g). Il y a assez d'apparence que Folmar Comte de Metz, l'avoit fondée (h), puisqu'il la mit sous la conduite de Theogere son frere, Abbé de S. George, dans la Forêt noire, & ensuite Evêque de Metz: d'où vient que depuis le douziéme siécle les Abbesses de Crofsthal ont toujours reconnu pour Superieur l'Abbé de saint George en la Forêt noire, jusqu'au temps de la ruïne & suppression de cette Abbaye, arrivée il y a environ cent-cinquante ans par les Luthériens, qui en prirent les revenus, pour fonder le Collége de S. Marc de la Ville d'Heidelberg.

S. Sigebaud avoit, dit-on (i), le don des miracles. Il guérissoit les maladies des autres, mais il ne demanda jamais à Dieu sa propre santé, quoi qu'il fût extrêmement incommodé de la goute; il souffrit cette incommodité pendant plusieurs années, & mourut aprés trente-cinq ans d'Episcopat, depuis l'an 707 jusqu'en 742. On celebre sa fête le xxvj. d'Octobre. Il fut enterré à S. Avold, d'où on le transfera dans la suite, mais on ne sçait en quel temps, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz (k). Ce qui est certain, c'est qu'en 1107, l'Abbé & les Religieux de ce dernier Monastere voulant faire élever un nouveau jubé au milieu de leur Eglise, & démolissant une muraille qui soutenoit une colomne de marbre, sur laquelle étoit posé le grand Crucifix, on trouva sous ses fondemens un tombeau de porphyre, qui renfermoit le corps de S. Sigebaud. On le leva, & on le mit dans une Châsse, qui fut exposée à la vénération des Peuples. On voit encore aujourd'hui, dans l'Eglise de S. Symphorien, les Reliques du Saint conservées dans une Châsse d'argent. Il eut pour successeur dans l'Episcopat S. Grodegang, dont nous parlerons amplement ci-aprés.

LXVIII. Sainte Segolene sœur de S. Sigebaud.

On conjecture (l) avec beaucoup de vraisemblance, que S. Sigebaud étoit frere de sainte Segoléne, en l'honneur de laquelle on voit une Eglise Paroissiale dans la Ville de Metz. Il est certain que sainte Segoléne avoit un frere Evêque nommé Sigebaud: mais l'Auteur de la vie de la Sainte ne dit pas de quel Diocese. Segoléne étoit fille d'un Gentilhomme du Diocese d'Alby, nommé Chramsicus (m). Elle épousa un Seigneur nommé Gislulfe, sorti d'une naissance illustre, & qui possedoit de grandes richesses. Il mourut au bout de dix ans; & Segoléne dégagée des liens du mariage, n'eut point de repos que ses parens ne lui eussent permis de se consacrer à Dieu dans un Monastere. Chramsicus son pere lui en bâtit un dans l'Albigeois, en un lieu fort agréable, nommé Troclare.

Son frere, l'Evêque Sigebalde ou Sigebaud, l'y vint voir; & la Sainte n'ayant pû lui persuader de demeurer auprés d'elle pendant une nuit, elle obtint de Dieu, comme autrefois sainte Scolastique, une si grosse pluye, que Sigebaud ne put sortir de la maison. Six jours avant la mort de Segoléne, le même Prélat la vint visiter; il la trouva à l'extrêmité, lui donna le Corps & le Sang de J. C. & la Sainte mourut en paix. Son corps fut d'abord enterré dans une Isle voisine du Monastere, d'où il fut transferé dans la Cathédrale d'Alby, dont elle est la seconde Patrone aprés sainte Cuile. On l'honore à Metz (n) le même jour qu'à Alby, c'est à dire le neuviéme des Calendes d'Août, ou le 24 de Juillet.

Les Centuriateurs de Magdebourg (o) avancent que S. Sigebaud étoit intime ami de S. Boniface Archevêque de Mayence, & qu'il lui écrivit une lettre d'un stile rude & mal poli, mais remplie de sentimens d'estime & d'amitié; dans laquelle Sigebaud lui dit qu'il a fait mettre son nom dans les Diptyques ou catalogues qu'on recite à la Messe dans son Eglise. Ces Auteurs ajoutent, qu'il étoit cher à Pepin (d'Heristal) qui l'employoit dans les affaires importantes.

(d) *Cocc. Dagobert. redivivus.*
(e) Meurisse, pag. 151.
(f) Le même, pag. 390.
(g) Titre de l'Abb. de Beaupré.
(h) Meurisse, p. 390.
(i) Voyez l'ancienne vie ms. de S. Sigebaud; dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(k) Hist. ms. de S. Symphorien.
(l) *Mabill. t. 1. annal. Bened. p. 607.*
(m) *Vita sancta Segolena in Actis SS. Bened.*
(n) *Martyrolog. Senoniens.*
(o) Voyez le P. Benoit Hist. ms. de Metz, l. 3. c. 11.

LIVRE ONZIEME.

I. Pepin d'Heriſtal Maire du Palais; Drogon & Grimoalde ſes fils.



Epin d'Heriſtal, Maire du Palais, gouvernoit toujours abſolument en France, tant dans la Neuſtrie que dans l'Auſtraſie. Sa demeure ordinaire étoit à Metz. Il avoit deux fils (p), Drogon, qui étoit l'aîné, & Grimoalde le cadet. Il fit l'aîné Duc de Bourgogne, & le cadet Maire du Palais de Childebert III. mais ils ne vécurent pas long-temps. Drogon étant mort (q), Grimoalde lui ſucceda dans le Duché de Bourgogne. C'étoit un Seigneur d'une douceur & d'une bonté qui auroient dû le faire aimer de tous les François : mais il y avoit pluſieurs Seigneurs qui ne pouvoient voir ſans jalouſie, que Pepin ſe fût ainſi emparé du gouvernement, & qu'il partageât avec ſes fils les principales dignitez de l'Etat.

Le Roy Childebert mourut en 710 (r), & Pepin ayant établi Roy en ſa place Dagobert III. Pepin continua de gouverner la France avec la même autorité qu'auparavant, sans que perſonne osât ſe déclarer ouvertement contre lui : mais en 713, une dangereuſe maladie l'ayant réduit à l'extrémité à Jupile, une de ſes maiſons prés de Liége, vis à vis la Terre & le Château d'Heriſtal, dont il portoit le nom ; il ſe forma une conſpiration contre ſon fils Grimoalde qui l'étoit venu viſiter ; & un nommé Rangaire le tua à Liége, comme il prioit Dieu dans l'Egliſe de S. Lambert *.

* An de J.C. 714.

II. Theobalde fils de Pepin Maire du Palais.

Pepin étant revenu de cette maladie, fit périr tous ceux qui étoient de cette conſpiration, & fit Theobalde, fils de Grimoalde, né d'une concubine, & encore enfant, Maire du Palais de Dagobert ; ce qui étoit un renverſement viſible du bon ordre, cette charge n'ayant été juſques-là tenuë que par des hommes conſommez dans les affaires, d'un âge meur, & capables de gouverner. Pepin en cela donna trop ſans doute à ſon inclination, & ne conſulta ni le bien public, ni les bienſeances. Il comptoit apparemment ſur une longue vie, & ſe flattoit de ſuppléer à tout par ſon habileté & par ſa grande experience : mais il mourut la même année (s), & au même lieu de Jupile, aprés vingt-ſept ans ſix mois de gouvernement. Il eſt rare de voir dans un Sujet autant de grandes qualitez que l'on en vit dans Pepin. Brave juſqu'à l'intrépidité, mais d'une intrépidité accompagnée d'une prudence conſommée, & d'un bonheur qui ne ſe démentit jamais ; entreprenant, hardi, ambitieux, mais ſans témerité, ſans cruauté & ſans emportement ; doux, moderé, ſage, il ſçut ſe ménager, & conſerver ſur les François, ſans être Roy, une autorité que les Rois mêmes auroient eû peine à acquerir : enfin il gouverna en quelque ſorte juſqu'aprés ſa mort, puiſque ſa femme Plectrude & ſon petit-fils Theobalde, quoi qu'en tres bas âge, ſe maintinrent en autorité ſous le regne de Dagobert, comme avoit fait Pepin ſous les regnes précedens.

III. Fondation de l'Abbaye de Suſteren par Pepin.

Un peu avant ſa mort (t), il donna à S. Villibrod une terre nommée Sweſtre ou Suſteren, pour y bâtir un Monaſtere, & il lui recommanda ſes petits-fils, nez de Grimoald & de Drogon ; & comme la maladie ne lui permettoit pas de ſigner l'acte de la donation, il le fit ſigner par Plectrude ſon épouſe. Nous donnons dans les Preuves l'Acte de cette donation. S. Villibrod y bâtit un Monaſtere de Religieuſes, qui dans la ſuite a été changé en Chapitre de Chanoineſſes, & a donné naiſſance à une Ville nommée Suſteren, dans le Duché de Juliers. Plectrude avoit donc dés-lors regagné l'eſprit de Pepin, & avoit fait éloigner Alpaïde, avec ſon fils Charles, que Pepin ne recommanda pas à S. Villibrod. Toutefois Charles, qui fut depuis ſurnommé Martel, ne laiſſa pas d'honorer & d'eſtimer Villibrod ; & réciproquement le ſaint Evêque fut toujours affectionné à Charles, qui vers l'an 714 voulut qu'il donnât le baptême à ſon fils Pepin, ſurnommé le Bref, qui devint depuis ſi illuſtre, ſelon la prédiction qu'en avoit fait le ſaint Evêque en le baptiſant (u) ; lorſqu'il dit qu'il ſeroit plus célébre & plus glorieux, qu'aucun des Maires du Palais, qui euſſent été en France.

IV. Charles Martel commence à ſe faire connoître. Guerres contre l'Auſtraſie.

Plectrude avoit une averſion infinie pour Charles, ſurnommé depuis Martel, fils de Pepin (x), & d'une autre femme nommée Alpaïde, qu'il avoit épouſée, aprés avoir répudié Plectrude ; ou même qu'il avoit ſimplement entretenuë à titre de concubine. Charles avoit toutes les qualitez pour ſucceder aux emplois de ſon Pere. Il étoit vaillant, & d'un âge à commander les armées. Les Seigneurs François ne voyoient qu'avec peine, une femme qui n'étoit ni Reine ni Régente, & un enfant qui n'étoit ni Roi ni Prince, gouverner la Monarchie Françoiſe. Plectrude avoit fait ar-

(p) *Annal. Metenſ. t. 3. Hiſt. Franc. Ducheſne, p. 266.*
(q) An de J.C. 708, ſelon les annales de Metz, p. 267 ; ou plutôt en 710. Il fut enterré à S. Arnoû de Metz.
(r) *Annal. Metenſ. p. 267. Poſt cujus Childeberti deceſſum, Pipinus ſoliâ pietate filium ejus Dagobertum in Regem ordinavit.* Childebert fut enterré à Choiſy, peu éloigné de Compiégne, aprés ſeize ans de regne. *Continuat. Fredegar. c. 104. p. 671.*
(s) An de J.C. 714. le 16 Decembre. *Annal. Metenſ. p. 267. Fredegar. Continuat. p. 672 c. 104.*
(t) *Brouver. annal. Trevir. l. 7. Mabillon. annal. t. 2. pp. 36. 37.* Voyez les Preuves, p. 267.
(u) *Vita S. Villibrodi.*
(x) *Annal. Metenſ. ad an. 714. p. 268.*

An de J.C. 717.

rêter Charles dans Cologne, & le retenoit loin des affaires & du gouvernement : mais en voulant gouverner avec trop de hauteur & de severité, elle irrita de plus en plus les Grands du Royaume ; il se forma contre elle, & contre Theobalde, une puissante conspiration : on prit les armes ; les Austrasiens voulurent soutenir Plectrude, & son petit-fils ; les Neustriens les attaquerent. La bataille se donna dans la forest de Cuise (y) proche Compiégne. Le combat fut tres sanglant ; les Austrasiens furent défaits ; & Theobalde obligé de s'enfuir avec peu de monde, mourut peu de temps aprés. La charge de Maire du Palais de Dagobert fut aussi-tôt remplie par Rainfroy, qui porta incontinent la guerre contre l'Austrasie, & fit le dégât par-tout jusqu'à la Meuse. Il engagea ensuite Radbode Duc de Frise, & les Saxons, à se révolter contre Dagobert (z), & à venir ravager ce qui appartenoit au Roy d'Austrasie, jusques dans la province des Hattuariens, qui fait partie du pays de Gueldres.

V.
Mort de Dagobert III. Roy d'Austrasie. Chilperic II. autrement Daniel, est établi Roy.
* An de J.C. 716.
* An de J.C. 715.

Pendant que toute l'Austrasie étoit dans le trouble, Charles fils de Pepin trouva moyen de s'échaper de prison *. Lorsqu'il parut dans le pays, il y fut reçu avec une joye qu'on ne peut exprimer ; on crut revoir en lui Pepin son pere ; le courage & les esperances se ranimerent. Dagobert étant mort dans ce même temps, aprés cinq ans de regne *, donna moyen à Charles de se fortifier. Dagobert avoit laissé un fils, nommé Thierry, qui n'étoit encore qu'au berceau. On crut que la situation des affaires du Royaume demandoit un Prince capable de gouverner, quoi qu'en ce temps-là les Rois de France eussent quitté l'habitude de le faire par eux-mêmes, laissant tout le soin des affaires, tant de guerre que de paix, à leur Maire du Palais. On alla donc chercher un fils de Childeric, nommé Daniel, qui ayant reçu la tonsure cléricale, étoit demeuré dans un Monastere, depuis l'assassinat de son pere (a). On lui laissa croître ses cheveux, on l'établit Roy, & on lui changea son nom de Daniel, en celui de Chilperic II. (b). Rainfroy étoit toujours à la tête des affaires ; mais Chilperic animé & soutenu par les Grands du Royaume, prétendit gouverner par lui-même, & marcha avec son Armée, pour réduire les Austrasiens commandez par Charles Martel.

VI.
Guerre de Charles Martel contre Radbode Duc de Frise, & contre

Charles avoit à la fois deux ennemis à combattre, sçavoir Chilperic & Radbode Duc de Frise, que Rainfroy avoit soûlevez contre lui, ou plutôt contre Thierry Roy d'Austrasie. Charles marcha d'abord contre le Duc de Frise, & lui livra bataille assez prés de Cologne (c). Le combat fut fort opiniâtre, & il y eut bien du sang répandu. La nuit sépara les deux armées, & Charles se retira, ayant perdu bien du monde *. Comme il étoit occupé à réparer sa perte par de nouvelles levées, il apprit que Chilperic & Rainfroy étoient entrez dans l'Austrasie avec une armée innombrable, & qu'ils alloient joindre à Cologne le Duc Radbode, qui les y attendoit. Ces troupes faisoient le dégât par-tout, & menaçoient de faire le siége de Cologne : mais Plectrude qui s'y tenoit enfermée, avec les trésors que Pepin d'Heristal son mari y avoit laissez, sçut détourner ce coup, en leur donnant une grosse somme d'argent.

Rainfroy Maire du Palais de Neustrie.
* An de J.C. 716.

Charles cependant fortifioit son armée par de nouvelles troupes ; & n'étant pas assez puissant pour attaquer ses ennemis en bataille rangée, il partagea ses troupes en divers pelottons, cherchant l'occasion de harceler l'armée de Chilperic, & de tirer quelqu'avantage des négligences que son ennemi pourroit commettre. Un jour le Roy s'étant campé à Amblef, sur une petite riviere de même nom (d), entre Limbourg & la Roche en Ardennes, Charles s'approcha de là à la faveur des bois ; monta sur la colline, sur laquelle le Château d'Amblef étoit bâti, considera à loisir la disposition du camp des ennemis, & la multitude de leurs troupes. Il fut témoin du desordre & de la négligence avec laquelle elles campoient : les Officiers & les Soldats ne songeant qu'à se mettre à couvert de la chaleur, & à dîner à leur aise. Alors comme il déliberoit sur les moyens de profiter d'une conjoncture si favorable, un de ses Soldats vint s'offrir à lui, & le pria de lui permettre d'aller répandre l'épouvante dans le camp des ennemis. Charles le lui permit, quoi qu'avec peine ; & aussi-tôt cet homme courant à toutes jambes à travers le camp du Roy, mit à mort tout ce qu'il rencontra, criant que Charles alloit fondre sur eux avec toutes ses Troupes, & alloit les tailler tous en piéces. Une action si hardie & si imprévuë jetta l'allarme & le trouble par-tout, & les ennemis commencerent à prendre la fuite.

Charles, qui de la hauteur d'Amblef consideroit ce qui se passoit dans le camp, descendit promptement avec ses troupes, attaqua l'ennemi avec de grands cris par divers endroits, & mit tout en desordre. Le Roy, le Maire du Palais, les Généraux, les Officiers, les Soldats, tous abandonnerent le camp, & ne cesserent de courir, qu'ils ne fussent hors de la forêt d'Ardenne, & qu'ils n'eussent regagné la Neustrie (e). Ceux qui purent se jetter dans l'Eglise d'Amblef, s'y réfugierent, & eurent la vie

(y) *Cotia Sylva.*
(z) *Annal. Metens. ad an. 716. p. 268.*
(a) Childeric fut tué en 673, avec la Reine Blichilde, & un de ses fils nommé Dagobert. Celui dont nous parlons, fut sauvé de ce massacre. *Fredegar. Continuat. c. 95. p. 665.*
(b) *Idem c. 106. p. 672.* Franci verò Danihelem quondam Clericum, cæsarie capitis crescente, in regnum stabiliunt, atque Chilpericum nuncupant.
(c) *Annal. Metens. ad an. 716. Continuat. Fredegar. c. 106. p. 672.*
(d) *Annal. Metens. ad an. 716. p. 268. t. 3. Hist. Franc. Duchesne. Fredegar. Continuat. c. 106. p. 673.*
(e) Les Annales de Metz, p. 269, portent qu'aprés cet échec, Chilperic vint vers Cologne ; qu'il essaya de s'en rendre

An de J.C. 717.

sauve. Charles les laissa aller rejoindre les fuyards. L'Histoire remarque en cette occasion, qu'un Soldat Austrasien poursuivant un ennemi qui couroit vers l'Eglise, l'atteignit à la porte ; & n'ayant pû lui décharger le coup à son gré, lui coupa le pied, avant qu'il fût entré dans le Lieu saint. Ses camarades lui faisant un scrupule (f) d'avoir ainsi violé l'azile de l'Eglise, il répondit qu'il n'avoit touché à rien de ce qui y étoit, mais qu'il s'étoit crû permis de frapper ce qui n'y étoit pas encore. Charles ne jugea pas à propos de suivre Chilperic ; il fit un prodigieux butin dans le camp, & se retira dans ses quartiers. C'est ce qui se passa dans la campagne de 716.

VII. *Charles Martel fait la guerre à Chilperic.*

L'année suivante *, Charles se trouva en état d'aller attaquer le Roy Chilperic. Il entra dans ses Etats, passa la Forest Charbonniere (g), & fit le dégât par-tout jusqu'à Cambray. Chilperic vint au devant de lui, & les deux Armées se camperent assez prés l'une de l'autre, en un lieu nommé Vinci (h), aujourd'hui la Cense de Vinci prés Creve-coeur. Charles envoya un Héraut à Chilperic, suivant la maxime de ses Ancêtres, pour lui proposer la paix, à condition qu'on lui remettroit les emplois, que le Duc Pepin son pere avoit eus dans la Neustrie : mais cette proposition fut rejettée avec hauteur & avec indignation. On lui répondit, que non seulement on ne lui accorderoit pas ce qu'il prétendoit, mais qu'on vouloit qu'il quittât l'Austrasie, que son pere avoit injustement usurpée sur la famille de Clovis : qu'il n'avoit qu'à se préparer au combat pour le lendemain, & à subir le jugement de Dieu, qui déclareroit par la victoire, à qui devoit appartenir le gouvernement du Royaume des François.

* An de J.C. 717.

Charles fit part de cette réponse à ses Generaux, & aux Grands qui l'accompagnoient, & commença à se préparer au combat, qui se donna le lendemain 19 Mars 717. L'Armée du Roy étoit beaucoup superieure en nombre ; mais celle de Charles étoit plus aguerrie, & mieux disciplinée. La bataille fut tres opiniâtre & tres sanglante : mais enfin la victoire se déclara pour Charles. Chilperic prit la fuite, aussi-bien que Rainfroy, & ils abandonnerent leurs Troupes à la discrétion du Vainqueur.

An de J.C. 717.

Charles les poursuivit jusqu'à Paris ; & ayant assujetti tout ce pays, il revint sur ses pas, & alla assiéger Plectrude sa belle-mere dans Cologne. Il fut reçu dans la Ville, & obligea Plectrude à lui remettre les trésors de Pepin, qu'elle avoit entre les mains.

Aprés cette victoire, il fut reconnu Duc d'Austrasie, avec une autorité égale à celle des Rois (i). Cependant, pour ne pas causer de jalousie aux Austrasiens, il proposa de leur donner un Roy de la race de Clovis. Ils établirent donc Clotaire Roy d'Austrasie (k). On croit que ce Prince étoit fils de Thierry III. frere de Clovis III. & de Childebert III. & oncle de Dagobert dernier mort (l). Chilperic comprit bien que Charles n'en demeureroit pas là : il songea à lui susciter de nouveaux ennemis, & à se fortifier soi-même par de nouvelles alliances. Il envoya une couronne à Eudes Duc d'Aquitaine (m), & le fit solliciter de se joindre à lui, pour faire la guerre à Charles. L'Histoire dit que Chilperic lui envoya *le Royaume & des présens ;* ce que quelques-uns (n) entendent de la souveraineté, qu'il lui accordoit dans la Guyenne & la Gascogne ; & d'autres (o), d'un simple présent d'une couronne d'or. Quoi qu'il en soit, Eudes écouta volontiers ces propositions, & se rendit auprés de Chilperic avec de nombreuses Troupes. Ils marcherent ensemble vers l'Austrasie : mais Charles vint au devant d'eux, jusqu'au delà de Reims, dont l'Evêque S. Rigobert lui refusa l'entrée. Il ne laissa pas de s'avancer jusqu'au delà de cette Ville, & de se camper entre Reims & Soissons. Son arrivée jetta l'Armée de Chilperic dans la consternation. Eudes prit la fuite (p), & entraîna avec lui le Roy & son Armée. Charles les poursuivit jusqu'à la Seine ; & Chilperic ne se croyant pas en sureté à Paris, en sortit avec ses trésors, & se sauva avec Eudes au delà de la Loire.

Charles les suivit jusqu'à Orleans ; mais n'ayant pû les atteindre, il dépêcha au Duc Eudes, & lui ordonna de lui remettre le Roy entre les mains, avec ses trésors. Eudes obeït ; & l'année suivante (q) il lui envoya le Roy, à qui Charles voulut bien accorder la qualité de Roy, mais sans autre autorité que celle qu'avoient eûë ses prédecesseurs sous Pepin (r).

maitre ; mais que n'ayant pû en former le siége avec son Armée fatiguée, il reçut de grosses sommes d'argent, & se retira : mais l'Auteur de *Gesta Francorum, c. 53.* & le Continuateur de Fredegaire c. 106. p. 673, disent que Chilperic s'étoit presenté devant Cologne avant cette affaire, & qu'il fut battu par Charles Martel, en s'en retournant en Neustrie ; ce qui est plus vraisemblable.

(f) *Annal. Metens. loco citato.* Quem cum socii piæ mentis affectu, cur Basilicæ septa macularet arguerent ; respondisse fertur, id quod Ecclesia contineret se observasse, ne contingeret : quod autem extra claustra illius celeritate cursûs invenerat, jure se amputasse fatebatur.

(g) *Annal. Metens. ad an. 717. Continuat. Fredegar. c. 106. p. 673. Paul. Diac. l. 6. c. 42. Hist. Longob.*

(h) Vinciacum in pago Cameracensi. *Vide Not. Ruinart. in Fredegar. p. 673.*

(i) *Annal. Metens. ad an. 717.* In solio regni sui dignissimus hæres resedit.

(k) An de J. C. 718. Clotaire fut rétabli trente-sept ans aprés la mort de Dagobert, dernier Roy d'Austrasie.

(l) *Coint. Annal. Franc. t. 4. ad an. 718. n. 2.*

(m) *Annal. Metens. ad an. 718. p. 269. Fredegar. Continuat. c. 107. p. 673.* Auxilium ejus postulantes rogant ; regnum & munera tradunt.

(n) *Valesius, l. 23. rer. Franc. ad an. 718.*

(o) *Cointius ad an. 719. n. 6.*

(p) *Annal. Metens. ad an. 718. p. 269. Fredegar. Continuat. c. 107.*

(q) An de J.C 719. L'Auteur de *Gesta Regum Franc. c. 53.* dit que Charles fit amitié avec Eudes, & que celui-ci lui remit Chilperic : mais les Annales de Metz portent qu'il lui rendit Chilperic dés qu'il eut reçu ses ordres.

(r) *Annal. Metens. ad an. 718.* Suscepto autem Rege, Carolus misericorditer erga ipsum egit, Sedemque ipsi regnum sub sua ditione concessit.

France

An de J. C. 717.

Ainsi la France se trouva de nouveau sous la conduite absoluë des Maires du Palais. Chilperic ne survêcut pas beaucoup à sa disgrace ; il mourut en 720 (s), aprés six ans de regne. Quelques-uns veulent qu'il soit mort à Noyon, & d'autres à Attigny. Charles lui donna pour successeur Thierry IV. (t) surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé dans le Monastere de ce lieu-là. Il étoit fils de Dagobert III. (u). Il régna seize ou dix-sept ans, & n'en avoit pas plus de sept ou huit quand il commença à régner. Le Maire du Palais gouvernoit avec une autorité absoluë sous le nom emprunté de ce Prince, non seulement l'Austrasie, mais aussi la Neustrie ; car le Roy Clotaire, à qui il avoit donné le nom de Roy d'Austrasie, étoit mort dés l'an 718.

VIII. *Rainfroy fait sa paix avec Charles Martel.*

Quant à Rainfroy Maire du Palais de Chilperic, il s'étoit sauvé à Angers, qui étoit une Ville tres bien fortifiée (x), & s'y étoit enfermé, attendant quelque bonne occasion pour faire sa paix, ou pour se retirer ailleurs. Il y demeura trois ou quatre ans, ayant pour lui un parti assez considerable dans la France : mais Charles l'ayant assiégé dans sa Ville *, l'obligea à capituler, & lui abandonna pour sa vie le Comté d'Angers, sans lui ôter sa Duché d'Aquitaine, dont il jouït jusqu'à la mort.

* An de J. C. 724.

IX. *Milon Archevêque de Reims & de Tréves.*

S. Rigobert Archevêque de Reims, qui avoit fait fermer les portes à Charles, quand il marchoit contre Chilperic *, éprouva au retour l'effet des menaces que le Maire du Palais lui avoit faites. Il le chassa de son Siége, & mit en sa place Milon Archevêque de Tréves, fils de S. Basin, dont on a parlé ci-devant. Milon étoit un de ces Evêques guerriers de ce temps-là, qui ne cherchoit les dignitez ecclesiastiques que pour profiter des biens & des honneurs qui y étoient attachez : Prélat au reste sans vocation, & sans esprit ecclesiastique.

* An de J. C 718.

X. *Guerre contre les Saxons & les Allemãds.*

Charles ayant rétabli heureusement la paix au dedans du Royaume, s'appliqua à réprimer les ennemis du dehors, & à faire de nouvelles conquêtes. Les Saxons s'étoient joints aux Frisons contre lui, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Chilperic & Rainfroy. Il passa le Rhin dés l'an 718, c'est à dire aussi-tôt qu'il eut vaincu Chilperic prés de Soissons, & qu'il fut de retour de sa poursuite. Il avoit apparemment commencé cette année la campagne de tres bonne heure, puisqu'il eut encore le temps de battre les Saxons, & de ravager leur pays jusqu'au Veser (y). L'année suivante *, il passa de nouveau le Rhin, attaqua les Allemands, qui faisoient alors une Natio[n] particuliere de Germanie ; il les subjugua de nouveau, & les remit sous l'obeïssance de la France ; porta ses conquêtes jusqu'au delà du Danube, d'où il revint en France avec son Armée chargée de butin.

* An 719.

An de J. C. 719.

XI. *Guerre contre Grimoald Duc de Baviere.*

Les Bavarois lui fournirent en 725, une nouvelle occasion de passer le Rhin, & de porter la guerre en Allemagne (z). Grimoald Duc de Baviere, voyant Charles occupé à réduire Rainfroy Maire du Palais *, crut avoir trouvé la conjoncture favorable pour secouër le joug des François : mais Charles ne lui donna pas le loisir de se fortifier. Il entra en Allemagne, parcourut la Suabe, passa le Danube ; & au retour, tombant sur la Baviere, il l'assujettit de nouveau, & ramena ses Troupes enrichies du butin qu'elles avoient fait. Les Annales du temps ne racontent presqu'aucunes particularitez de ces guerres ; & la disette où l'on est d'autres monumens, ne permet pas d'y suppléer. Cependant la vie de S. Corbinien nous apprend une circonstance remarquable, qui préceda cette guerre de Baviere (a). Corbinien ayant un jour rencontré une femme soupçonnée de magie & de maléfice, & la voyant accompagnée de gens qui portoient de la viande, & d'un cheval chargé de vin, s'informa d'où lui venoient toutes ces choses. Elle répondit que c'étoient des présens qu'on lui avoit faits, pour avoir guéri par ses charmes, un fils du Roy, qui étoit lié par un maléfice.

* An de J. C. 724.

Le Saint emporté de zele, descend de cheval, ne peut même s'empêcher de frapper cette malheureuse ; & étant arrivé à la porte de la Ville, il distribuë aux pauvres tout ce qu'elle conduisoit, pleurant amérement le peu de foi du Duc Grimoald, qui avoit souffert que cette femme employât ses maléfices pour guérir le Prince son fils. La magicienne étant venuë au Palais, se plaignit à la Duchesse Plitrude des mauvais traitemens de l'Homme de Dieu ; & la Princesse résolut de s'en venger. Elle envoya du monde pour le tuer dans sa maison : mais le Saint en ayant été averti, sortit la nuit du logis où il étoit, & évita ainsi la violence qu'on avoit résolu de lui faire. Le Duc Grimoald informé de ce que Plitrude avoit voulu faire, envoya prier Corbinien de revenir ; mais il ne put s'y résoudre, disant qu'il ne vouloit pas s'exposer à la fureur de Jezabel.

Peu de temps aprés arriva la Guerre de Baviere, dont nous avons parlé. Le fils du Duc, qui avoit été guéri par un maléfice, mourut ; le ministre que Plitrude avoit employé pour faire périr S. Corbinien, fut mis à mort d'un coup de lance ; Grimoald fut tué par des assassins ; Plitrude sa femme, qu'il avoit ôtée à son

(s) *Fredegar. Chronic. Continuat. c. 107. p. 674.*

(t) Il monta sur le Trône, l'an de J. C. 721. Il mourut en 737.

(u) *Gesta Regum Franc. c. 53. p. 720. Diploma ejusdem Theoderici pro monasterio S. Bertini, apud Labb. Miscell. erudit. antiquit.*

(x) *Fredegar. Continuat. c. 107. Annal. Metens. ad an. 725. p. 270.*

(y) *Annal Metens. ad an. 718. p. 270.*

(z) *Annalista Petavian. & Tilian. & Chronic. S. Dionysii ad an. 725. & Continuator Fredegar. c. 108. p. 674.*

(a) *Vide Coint. annal. Franc. t. 4. ad an. 725. n. 2. 3. 4. &c.*

An de J.C. 719.

frere Theobalde, qui étoit son légitime époux, fut emmenée captive avec sa fille Sonichilde, & conduite en France par Charles Martel. Elle y fut pendant quelque temps en considération, parce que Charles épousa Sonnechilde, dont il eut ensuite Griffon : mais dans la suite ce Prince relégua Plitrude, & elle fut obligée de se retirer en Italie, où elle finit ses jours. Pour Sonnechilde, aprés la mort de Charles Martel, elle fut enfermée dans le Monastere de Chelles, par Pepin & Carloman, de peur qu'elle n'excitât des troubles dans le Royaume à l'occasion de son fils Griffon, qui avoit été exclu de la charge de Maire du Palais.

XII. *Charles Martel protege S. Boniface & S. Villibrod.*

Charles ne bornoit pas ses soins aux affaires de la Guerre, & au gouvernement de l'interieur du Royaume, il s'appliquoit aussi à étendre la Religion Chrétienne dans les lieux où elle n'avoit pas encore été annoncée. Le Pape Gregoire II. ayant envoyé l'Evêque Vinfride, autrement nommé Boniface, pour prêcher l'Evangile aux Thuringiens, & aux autres peuples de la Germanie (b), lui donna des lettres de recommandation au Duc Charles (c) Maire du Palais de France, afin qu'il le favorisât dans la loüable entreprise de prêcher l'Evangile aux nations de delà le Rhin. Charles reçut Boniface avec honneur, & lui donna une lettre de protection (d), adressée à tous les Evêques, les Ducs, les Comtes, & les autres Officiers du Royaume, leur ordonnant de le laisser prêcher par-tout où il jugeroit à propos, sans que personne lui fist aucun trouble. Il accorda la même grace à S. Villibrod Apôtre des Frisons, dont nous avons parlé ci-devant. La politique avoit autant de part à cela que la Religion. Charles gagnoit, par ces marques de pieté, les Evêques & le Clergé, dont le pouvoir étoit grand dans l'Etat, & en même temps il travailloit à civiliser & à adoucir, par la Religion de J. C. les mœurs farouches des peuples de Germanie.

XIII. *Charles est guéri par S. Maximin de Tréves.*

Vers le même temps, ce Prince étant tombé malade à Tréves (e), eut un songe, dans lequel il lui sembla que S. Maximin Evêque de cette Ville, lui disoit de le suivre à son tombeau. Charles s'étant éveillé, demanda au Garde qui étoit à sa porte, s'il avoit vû S. Maximin qui venoit de lui parler ? Le Garde répondit qu'il ne l'avoit pas vû. Le voila, dit le Duc, qui sort de ma chambre, & qui me dit de le suivre à son tombeau, si je veux être guéri. Il se fit donc porter en litiére au tombeau du Saint, où s'étant endormi, le Saint lui apparut de nouveau, & lui dit : *J'ay prié pour vous, & j'ai demandé à Dieu votre santé : mais ne péchez plus à l'avenir.* Charles se réveilla, se trouva mieux, entra dans la sacristie, se fit donner à manger, & recouvra bien-tôt ses forces. En reconnoissance de ce bienfait, il fit de grands biens au Monastere de S. Maximin, & lui donna quelques terres. Il fit aussi du bien à l'Eglise d'Utrecht, en consideration de S. Villibrod, Apôtre de la Frise, & à quelques autres Eglises. An de J.C. 719.

Mais il faut avouër, qu'il est sans comparaison plus fameux par les torts qu'il fit aux Lieux saints & aux Monasteres, que par les biens & les priviléges qu'il leur accorda. De son temps les Biens des Eglises ne furent que trop souvent donnez aux Laïques, & les Canons Ecclesiastiques à cet égard furent tres mal observez (f). Il est vrai que la nécessité des temps a pu, si non authoriser, au moins excuser bien des choses, que l'on n'excuseroit pas dans d'autres circonstances. Il fut presque toujours en guerre, souvent contre des peuples infideles. Le besoin qu'il avoit des Grands, pour soutenir les frais de ces entreprises, & l'obligation où il etoit de les récompenser, a pû lui faire tolérer bien des choses, que l'on peut présumer qu'il n'approuvoit pas. C'est ainsi qu'en ont jugé des personnes sages & équitables (g).

XIV. *Guerre de Charles Martel contre Eudes Duc d'Aquitaine.*

Cependant Eudes Duc d'Aquitaine (on ne sçait par quel motif) s'avisa de rompre la paix (*). Charles marcha contre lui (h), le battit deux fois au delà de la Loire, fit le dégât dans tout le Pays, & contraignit le Duc d'avoir recours à sa clémence : mais sa soumission n'étoit que simulée. Voyant qu'il n'étoit pas en état de résister seul à un ennemi comme Charles Martel (i), il traita secretement avec les Sarasins d'Espagne, & engagea leur Roy Abderame à faire irruption dans la France. Mais Abderame ayant sçu que Mugnoz gendre du Duc, & Gouverneur de Cardagne, s'étoit soûlevé contre lui, & qu'Eudes étoit entré dans cette conjuration, marcha contre Mugnoz, l'assiégea dans une de ses places, lui coupa les eaux, le réduisit à l'extrêmité, & le força à se précipiter du haut d'un rocher, & à se tuer (k). Alors Abderame passa les Pyrenées, fondit sur les Troupes d'Aquitaine, les mit en fuite, & Eudes se vit de nouveau contraint de recourir à Charles. Celui-ci voyant le danger de la France, & craignant qu'il n'arrivât à ce Royaume, ce qui venoit d'arriver à l'Espagne, ramassa une puissante Armée, composée non seulement des Troupes de France, mais aussi de celles de Germanie, & s'avança à la rencontre d'Abderame. An de J.C. 731.

XV. *Charles*

Ce Conquerant ne trouvant rien qui l'arrêtât, s'avança jusqu'à Sens, & de là menaçoit

(b) *Annal. Metens. ad an. 718. Vide Coint. ad an. 723. n. 11.*
(c) An de J. C. 723. *Vide epistol. Greg. II. t. 6. Concil. Labb. p. 1439.*
(d) *T. 6. Concil. p. 1446.*
(e) *Vita S. Maximini à Lupo Ferrariensi.*
(f) *Bonifac. Moguntin. epistol. 132. Vide t. 6. Concil. p. 1494.*
(g) *Cointius annal. Eccl. Franc. t. 5. ad an. 741. n. 39. Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 21. c. 61. pp. 113. 114.*
(h) *Annal. Metens. ad an. 731. p. 270. Fredegar. Continuat. c. 108. p. 674.*
(i) *Annal. Metens. ad an. 732.*
(k) *Roderic. Hist. Arab. c. 13.*

Martel dé-fait Abde-rame Roy des Sarra-zins d'Es-pagne.

An de J. C. 731.

d'aller à Tours (l). Il étoit entre Tours & Poitiers, lorſque Charles parut avec ſes Troupes. Les deux Armées furent en préſence pendant ſept jours, faiſant de continuelles eſcarmouches. Enfin le ſeptiéme jour on en vint à une bataille generale. La victoire fut long-temps diſputée, & l'auroit été encore davantage, ſans le Duc d'Aquitaine, qui avec ſes Troupes ſe jetta dans le Camp des Sarrazins, & y fit un carnage horrible de tout ce qu'il y trouva d'hommes, de femmes & d'enfans. Les cris des mourans, & le tumulte de ceux qui fuyoient, jetterent la conſternation dans l'Armée des Sarrazins. Cependant Abderame ſoutint juſqu'au ſoir l'effort des François : mais ayant été tué ſur la fin de la bataille, les Sarrazins ſe retirerent dans leur Camp, & le trouvant ſaccagé, jugerent à propos de l'abandonner pendant la nuit, laiſſant les tentes toutes dreſſées, & tous leurs bagages, afin que les François ne s'apperçuſſent pas de leur fuite *. On aſſure (m) que Charles ne perdit en ce combat que quinze cens hommes, & qu'il y périt trois cens ſoixante & quinze mille Sarrazins. On dit que c'eſt de ce combat, que vint à Charles le ſurnom de *Martel*, ou *Marteau*. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce nom ne ſe trouve pas dans les Anciens, ni dans les Auteurs du temps (n).

*An de J. C. 732.

Pendant les années ſuivantes 733 & 734, le Duc Charles fit la guerre en Bourgogne & en Friſe (o); & en 735, Eudes Duc d'Aquitaine, étant mort, il ſoûmit & reünit au Royaume tous ſes Etats, en laiſſant toutefois le gouvernement à Henalde fils du Duc. Je paſſe légerement ſur tout cela, parce qu'il eſt aſſez étranger à mon deſſein, & que l'hiſtoire en eſt tres peu détaillée.

XVI. *Mort du Roy Thierry. Charles Martel bat une ſeconde fois les Sarrazins.*

Le Roy Thierry étant mort en 737 (p), Charles ne jugea pas à propos de remplir ſi-tôt ſa place par un nouveau Roy (q); mais il continua de gouverner la France en qualité de Duc des François. Il ne ſe paſſoit preſqu'aucune année qu'il ne fiſt quelque nouvelle expedition, tantôt au delà du Rhin contre les Friſons, les Saxons & les Allemands, & tantôt en deçà contre divers ennemis qui s'élevoient : mais la plus fameuſe eſt celle qu'il fit en 737 contre les Sarraſins, qui avoient fait une ſeconde irruption dans le Royaume (r), & qui s'étoient rendus maîtres d'Avignon. Charles ſe mit en campagne avec une Armée, envoya devant, ſon frere Childebrand, pour inveſtir la Ville (s); arriva lui-même peu aprés, força Avignon, & la réduiſit en cendres, aprés avoir fait périr la plus grande partie de ſes habitans. De là il marcha contre Narbonne, où Athime Géneral des Sarrazins s'étoit enfermé. Il envelòppa la Ville par de bons retranchemens, pour empêcher les ennemis d'en ſortir, & pour leur ôter toute eſperance de ſecours. Toutefois les Sarrazins d'Eſpagne y envoyerent un de leurs Géneraux, nommé Amor, qui y vint avec une flote, & débarqua ſon Armée entre Narbonne & Leucate (t). Charles lui livra la bataille, & la gagna. Le Géneral Amor fut tué dans le combat, & les Sarrazins furent contraints de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, où pluſieurs François entrerent pêle-mêle avec eux, & en tuerent un tres grand nombre. Pour Narbonne, l'Hiſtoire ne nous dit pas qu'elle ait été priſe. L'Annaliſte de Metz dit qu'il la laiſſa bloquée, & revint en France (u).

An de J. C. 737.

Pendant que les Armées Françoiſes étoient occupées à cette extrêmité du Royaume, les Saxons ſe révolterent *. Charles paſſa le Rhin, les ſubjugua de nouveau, les força à lui donner des ôtages, & à lui payer le tribut ordinaire (x). Durant cette expédition, les Sarrazins favoriſez par les rebelles de Provence, reprirent Avignon (y); mais ils ne garderent pas long-temps cette conquête.

* An de J.C. 738.

XVII. *Revolte en Italie. Le Pape offre à Charles Martel le titre d'Empereur d'Occident.*

Charles ayant marché de ce côté-là la campagne ſuivante *, Avignon ſe rendit. Le Duc Moronte, qui avoit attiré les Sarrazins, fut obligé de ſe ſauver en Eſpagne. Ainſi la paix étant rétablie dans tout le pays, Charles revint en France, pour goûter le fruit de tant de travaux, & pour donner deſormais tous ſes ſoins à regler l'interieur du Royaume (z).

* An de J.C. 739.

*L'an de J.C. 726.

L'Empereur Leon l'Iſaurien ayant attaqué le culte des ſaintes Images en Orient *, donna occaſion à la révolte de ſes troupes en Italie, & à la priſe de Ravenne par Luitprand Roy des Lombards. Le Pape Gregoire II. & ſon ſucceſſeur Gregoire III. prirent dans cette affaire le parti que la Religion demandoit d'eux. Ils aſſemblerent des Conciles *, condamnerent les erreurs des Iconoclaſtes, & écrivirent à l'Empereur, pour le porter à quitter ſes erreurs. L'empereur en colere, uſa de menaces envers le Pape; celui-ci eut recours à Charles Martel *, lui envoya des Ambaſſadeurs, ce que juſqu'alors on n'avoit pas encore vû en France, le priant de ſecourir le ſaint Siége contre l'Empereur d'Orient, & contre le Roy des Lombards : lui offrant en même temps de le reconnoître

* Vers l'an 730.

* An de J. C. 741.

(l) *Eginard. Hiſt. Caroli Magni. Roderic. Hiſt. Arab. c. 14.*

(m) *Paul. Diac. Hiſt. Langob. l. 6. c. 46.*

(n) *Vide Valeſ. l. 25. rerum Francic. Coint. ad an. 741. n. 43.*

(o) *Annal. Metenſ. ad an. 733. & 734. Fredegar. Continuat. c. 109.*

(p) An 737. *Vide Mabill. annal. Bened. t. 2. pp. 103. 104.*

(q) *Cointius ad an. 737. n. 34. p. 884. Labbei Not. in t. 6. Concil. pp. 1439. 1440.*

(r) *Annal. Metenſ. ad an. 737.*

(s) *Continuat. Fredegar. p. 678.*

(t) *Paul. Diac. Hiſt. Langob. l. 6. c. 54. Continuat. Fredegar. p. 679.*

(u) *Annal. Metenſ. ad an. 737.* Devictis univerſis hoſtibus, præter eos quos in Narbonâ incluſerat urbe, eâdem ſub cuſtodiâ derelictâ, cum magno triumpho remeavit in Franciam.

(x) *Annal. Metenſ. ad an. 738.*

(y) *Fredegar. Continuat. p. 680. Edit. Ruinart. Annal. Metenſ. ad an. 739.*

(z) *Annal. Metenſ. ad an. 739. 740. Continuat. Fredegar. p. 680. parte 2.*

An de J.C. 741.

pour Empereur d'Occident (a). Il joignit à ses lettres des présens de pieté, les clefs du Sépulchre de S. Pierre, quelques parties des chaînes de ce saint Apôtre, & d'autres présens. Charles reçut ses présens & ses offres avec joye; renvoya au Pape de plus grands présens qu'il n'en avoit reçu, & lui députa Grimon Abbé de Corbie, & Sigebert Religieux de S. Denys, avec des lettres & des mémoires, pour traiter avec le Pape sur les propositions qu'il lui avoit faites: mais tous ces grands projets s'évanouïrent par la mort de l'Empereur d'Orient Leon l'Isaurien, arrivée le 18 de Juin, par celle du Pape Gregoire III. mort le 28 de Novembre, & par celle de Charles Martel, arrivée le vingt-deux d'Octobre de la même année 741.

XVIII. *Mort de Charles Martel. Carloman & Pepin lui succedent.*

Charles mourut à Quiersy sur l'Oise (b), âgé d'environ cinquante ans. Son corps fut inhumé à S. Denys. Il avoit été marié deux fois. Sa premiere femme, nommée Crotrude, lui avoit donné deux fils, Carloman & Pepin; & la seconde, nommée Sonnechilde, niéce d'Odilon Duc de Baviere, étoit mere de Grippon, ou Griffon. Il avoit outre cela trois fils naturels, Remy, Jerôme & Bernard. Il n'y eut que les deux premiers de ses fils, qui eurent part à sa succession; Griffon en fut exclu. Les fils naturels furent pourvûs d'une maniere digne de leur naissance, mais ils n'eurent aucune part dans la succession de l'Etat. Charles se sentant frappé de la maladie dont il mourut, convoqua à Verberie, Maison de plaisance proche Compiégne, une Assemblée des Seigneurs du Royaume, & leur déclara le dessein où il étoit de partager ses Etats entre ses enfans avant sa mort. La chose ayant été agréée, il donna à Carloman qui étoit l'aîné, l'Austrasie, l'Allemagne, la Thuringe, & tout ce qui appartenoit à la France au delà du Rhin; & à Pepin la Neustrie, la Bourgogne & la Provence, leur attribuant en même temps la qualité de Duc, & celle de Maire du Palais.

La Princesse Sonnechilde outrée de dépit de voir son fils Griffon exclu de la succession paternelle, fit tant par ses sollicitations auprés de Charles, qu'il lui assigna quelques Places, qu'il démembra du partage de ses deux freres, de l'Austrasie, de la Neustrie & de la Bourgogne. Mais à peine eut-il les yeux fermez, que les Seigneurs François, à qui ce démembrement déplaisoit, se joignirent à Carloman & à Pepin, & allerent brusquement attaquer Griffon, qui ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne contre de si puissans adversaires, se jetta dans la Ville de Laon avec sa mere, résolu de s'y bien défendre; mais il fut obligé de se rendre à la discrétion de ses freres, qui l'envoyerent prisonnier à Neuf-château dans les Ardennes, & ils donnerent à Sonnechilde sa mere le Monastere de Chelles pour demeure, ou pour prison (c).

An de J.C. 741.

XIX. *Révolte de plusieurs peuples d'Allemagne.*

Aprés la mort de Charles Martel, les Allemands, les Bavarois & les Gascons se révolterent. Les deux freres Carloman & Pepin, qui avoient bien prévû que ces peuples ne manqueroient pas de remuër, se trouverent tout prêts à les aller réprimer (d). Ils commencerent par Hunalde Duc d'Aquitaine, qu'ils réduisirent à se soumettre comme auparavant, à rendre hommage à la France. De là Carloman passa le Rhin, fit le dégât dans l'Allemagne, obligea les peuples révoltez à demander pardon, à donner des ôtages, & à rentrer dans l'obeïssance du Maire du Palais d'Austrasie: car encore qu'il n'y eût point alors de Roy ni en Neustrie, ni en Austrasie, les deux Princes regnants s'abstenoient du titre de Roy, quoi qu'ils en exerçassent toute l'autorité.

XX. *Childeric III. Roy de France.*

Mais en 743, ils placerent sur le trône Childeric III. (e), & mirent ainsi fin à l'interregne qui duroit depuis la mort de Thierry II. arrivée en 737. L'Histoire a si peu fait d'attention à ce Prince; il fit si peu de figure en France, qu'on ignore même qui il est, & qui étoit son pere. Les uns le font fils de Thierry de Chelles; d'autres de Clotaire, que Charles Martel fit Roy d'Austrasie; d'autres de Dagobert III. Mais un homme tres éclairé dans l'Histoire de France (f), prétend qu'il étoit fils de Chilperic; & il le prouve par des Chartes que ce Prince a accordées à quelques Eglises, où il rappelle Dagobert & Thierry, comme ses parens ou ses cousins, & par consequent ni l'un ni l'autre n'étoit son pere.

XXI. *Concile d'Allemagne en 742.*

Quoi qu'il en soit, c'étoit un Prince absolument incapable de regner, & à qui les deux fils de Charles ne donnerent apparemment le nom de Roy, que pour regner eux-mêmes en sa place d'une maniere plus absoluë, & moins sujette à l'envie des Seigneurs François. Quelques-uns (g) prétendent même que Childeric n'étoit Roy que de Neustrie, & que son regne ne s'étendoit pas sur l'Austrasie, où Carloman commandoit en toute souveraineté. On fonde ce sentiment sur ce que dans le Concile d'Allemagne tenu en 742, & dans celui d'Estines en 743 (h), Charles parle en Souverain: *Au nom de Notre Seigneur Jesus-Christ, Moi Carloman Duc & Prince des François, l'an 742 de l'Incarnation de Notre Seigneur, l'onziéme des Calendes de May, avec le conseil des Serviteurs de Dieu, & celui de ma Noblesse,*

(a) *Annal. Metens. ad an. 741. Fredegar. Continuat. part. 3. p. 680. Epist. Gregorii III. tom. 6. Concil. p. 1474.* Domino excellentissimo filio Carolo subregulo, Gregorius Papa.

(b) *Annal. Metens.* Ad Carisiacum Villam super fluvium Isara sitam. *Ad an. 741.*

(c) *Annal. Metens. ad an. 741.* Sonnechildi verò Calam monasterium dederunt.

(d) *Annal Metens. ad an. 742.*

(e) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 21. pp. 120. 121.*

(f) *Mabill. loco citato.*

(g) P. Daniel, Hist. de France, t. 1. pp. 379. 380.

(h) *Tom. 6. Concil. pp. 1534. & 1537. Liptinense*, Estines, Palais des Rois d'Austrasie, dont on voit encore les ruïnes prés de Binche en Hainau.

An de J. C. 741.

j'ai assemblé les Evêques qui sont dans mon Royaume, avec les Prêtres, pour tenir un Concile dans la crainte de Dieu; sçavoir, Boniface Archevêque, Burchard, Regenfride, Vintun, Virbolde, Derdane, Eddane, & les autres Evêques avec leurs Prêtres; afin qu'ils me donnassent leurs avis, pour rétablir la Loy de Dieu, & la discipline ecclesiastique, qui a été entiérement ruinée sous les regnes précedens; & afin que le peuple Chrétien puisse arriver au salut, & qu'il ne soit pas exposé à périr par la faute des mauvais Prêtres. Ce préambule, selon toutes les apparences, fut répété à la tête du Conciles d'Estines, tenu l'année suivante; mais pour en conclure que Carloman ne reconnoissoit pas le Roy Childeric, il faudroit montrer que ces deux Conciles sont posterieurs à l'établissement de ce Prince, ce que l'on ne peut pas faire: car le Concile d'Estines fut tenu le premier de Mars 743; & Childeric ne fut établi Roy que cette même année, & apparemment aprés ce temps-là (i).

Le même Carloman, dans ce Concile, ordonne que l'on tienne tous les ans un Concile, afin qu'on y regle la discipline ecclesiastique, la foi, la religion, & les droits des Eglises; que l'on contraigne ceux qui ont fraudé les Eglises, à leur faire restitution; que l'on dégrade les faux Prêtres, & les Diacres qui ne gardent point la continence, & qu'on leur impose une pénitence canonique. Il défend aux Serviteurs de Dieu, de porter les armes, & d'aller à la guerre, comme aussi de chasser avec des chiens, des épreviers & des faucons. Il veut que les Prêtres soient soumis à leur Evêque diocésain; qu'ils lui rendent compte de leur conduite & de leur ministere; qu'ils reçoivent de lui les saintes Huiles au Jeudy-Saint, & qu'ils lui présentent leurs Paroissiens pour recevoir la Confirmation, lorsque l'Evêque fait la visite de son Diocése: Qu'on ne reçoive dans le ministere ecclesiastique aucun Evêque ni aucun Prêtre étranger & inconnu, avant qu'il ait été approuvé par le Concile de la Province: Que les Evêques ayent soin d'abolir, chacun dans leur Diocése, les superstitions payennes, les sacrifices prophanes que l'on faisoit auprés des Eglises, à la maniere des Gentils, en l'honneur de quelques SS. Martyrs ou Confesseurs; comme aussi les sortiléges, les enchantemens, les augures, les phylacteres, les divinations, & les feux sacriléges, nommez *Neidfyrs*, ou *Neodfyrs*, qu'on allumoit la veille de S. Jean-Baptiste (k), & dont on répandoit les cendres sur les légumes des jardins, dans la croyance que cela les garantissoit des chenilles.

Que les Serviteurs & les Servantes de Dieu, qui seront tombées dans la fornication, soient mis en prison, & fassent pénitence au pain & à l'eau: Que les Prêtres qui tomberont dans le même crime, soient frappez de verges, demeurent deux ans en prison, & aprés cela l'Evêque pourra encore y ajouter, s'il le juge à propos. On condamne les Religieux & Religieuses qui seront tombez dans ce desordre, à un an de prison, aprés avoir été trois fois frappez de verges; & de plus les Religieuses sont condamnées à être entiérement rasées. On défend aux Prêtres d'aller vêtus de sayes, à la maniere des Laïques; mais on veut qu'ils aillent revêtus de chasubles, comme il convient à des Serviteurs de Dieu. On leur défend aussi d'avoir des femmes qui demeurent dans leurs maisons: & à l'égard des Religieux & Religieuses, on leur ordonne de gouverner leurs Monasteres, & leurs Maisons des hôtes, conformément à la Regle de S. Benoît, & d'y conformer entiérement leur vie.

An de J. C. 741.

XXII. *Concile d'Estines en 743.*

Dans le Concile d'Estines, tenu en 743, on approuva & confirma les Decrets dont nous venons de parler, & on y ajouta ceux-ci. 1°. Les Evêques, les Prêtres, & tout le Clergé suivront les Canons & les Regles ecclesiastiques, & les Abbez & les Moines observeront la Regle de S. Benoît. Ceux qui auront prophané les Monasteres par la fornication ou par l'adultere, en seront tirez, & mis en pénitence; & ceux qui tomberont de nouveau dans ces crimes, seront soûmis aux peines marquées dans le Concile de 742, dont nous avons parlé. Carloman ajoute, que pour dédommager les Eglises & les Monasteres dont on a cidevant pris les biens, pour subvenir aux frais de la guerre, il ordonne que ceux qui tiennent ces biens, en rendent par chacun an un sol, ou douze deniers par chaque Métairie, à l'Eglise ou au Monastere à qui elles appartiennent; & qu'à la mort du possesseur, l'Eglise ou le Monastere rentre dans la possession de son bien: pourvû toutefois que les mêmes nécessitez de l'Etat ne subsistent pas; auquel cas il se réserve le pouvoir de proroger ces possessions, ou même d'en créer de nouvelles. Il veut qu'on prenne garde qu'à cette occasion les Eglises & les Monasteres ne soient pas réduits à une trop grande indigence: si ce cas arrive, il veut qu'on leur rende leur fond. Il ordonne de plus, que les Evêques empêchent les adulteres, & les mariages incestueux, & qu'on ne donne pas les Esclaves Chrétiens aux Payens. Enfin il renouvelle l'Ordonnance de Charles Martel son pere, qui avoit condamné à quinze sous d'amende celui qui faisoit des observations payennes. On voit par ces Canons, quels étoient les desordres qui régnoient alors en France, & sur-tout dans le Royaume d'Austrasie, & dans les Etats de Carloman.

XXIII. *Révolte d'Odilon Duc de Ba-*

Cependant il se formoit en Allemagne une puissante ligue contre les deux Maires du Palais. Sonnechilde veuve de Charles Martel,

(i) Le P. Mabillon, *t. 2. annal. Bened. l. 21. p. 121.* cite une Charte de Childeric III. dattée du 23 Avril, la premiere année de son regne.

(k) *Lindenbrog. Glossar. rerum vocumque obscuriorum.*

...viart, de Thibaut Duc des Allemāds, & de Thierry Duc des Saxons.

qui depuis la mort de ce Prince avoit été renfermée dans l'Abbaye de Chelles, nourrissoit toujours un vif ressentiment contre Carloman & Pepin, & entretenoit des liaisons secretes avec Odilon Duc de Baviere son oncle. D'un autre côté, Hiltrude sœur des deux Régens (l), par le conseil de Sonnechilde, se retira au delà du Rhin *, & malgré ses deux freres, épousa le Duc de Baviere. Celui-ci en 743, se révolta ouvertement, & prétendit ne plus dépendre du Royaume de France, ce qui obligea les deux freres de passer le Rhin, & de marcher contre lui. Ils s'avancerent jusqu'à la riviere du Lech (m). Les deux Armées demeurerent sur les bords pendant quinze jours, les uns d'un côté, & les autres de l'autre. C'étoit aux François à la passer, pour aller attaquer les Ennemis sur leurs Terres : mais il étoit impossible de le faire devant une Armée tres nombreuse. Carloman & Pepin firent donc chercher des guez au dessus & au dessous ; & en ayant heureusement rencontré, ils passerent la riviere, & surprirent les Ennemis chacun de leur côté; de sorte que les Bavarois ne rendirent presque point de combat. Ils furent taillez en piéces. Le Duc se sauva, avec peu de ses gens, jusqu'au delà de la riviere de l'Inn, sur laquelle est située Inspruch. Ainsi se termina la guerre de Baviere. Les François demeurerent cinquante-deux jours dans le Pays, & y firent de grands ravages.

* An de J.C. 742.

Thiebaut Duc des Allemands, & Thierry Duc des Saxons, qui s'étoient liguez avec Odilon, & qui lui avoient amené leurs Troupes, furent obligez de se sauver dans leur pays : mais Carloman ayant pris une partie de l'Armée, entra en Saxe, assiégea le Duc, qui s'étoit retiré dans Hocsigberg, l'obligea de se rendre, & de recourir à sa clemence. Carloman exigea de lui un nouveau serment de fidelité, & lui remit sa Duché. Il en usa de même apparemment envers Thiebaut Duc des Allemands, quoi que l'Histoire ne le marque pas expressément. Elle nous raconte un trait singulier, qui arriva durant la guerre de Baviere (n). Sergius, Légat du Pape Zacharie auprés du Duc de Baviere, vint la veille du combat, dénoncer aux deux Maires du Palais, comme de la part du Pape, qu'ils eussent à s'en retourner, sans attaquer le Duc de Baviere ; les deux freres se mirent peu en peine de sa dénonciation ; & le lendemain, aprés la bataille, lorsqu'on leur presenta le même Sergius, qui avoit été pris dans le Camp des Ennemis, Pepin lui dit, qu'il voyoit bien par l'évenement, que faussement & mal à propos, il avoit voulu leur faire accroire que l'Apôtre S. Pierre, & le Pape son Vicaire, n'approuvoient pas la guerre qu'ils faisoient au Duc de Baviere, puisque c'étoit par le jugement de Dieu, & avec le secours de S. Pierre, qu'ils venoient de remporter la victoire, & d'assujettir les Bavarois.

An de J.C. 742.

XXIV. *Pepin fait la guerre au Duc d'Aquitaine.*

Pendant que Carloman achevoit de réduire les révoltez dans l'Allemagne, Pepin son frere (o), avec l'autre partie de l'Armée, marcha contre Hunalde Duc d'Aquitaine, qui s'étoit aussi ligué avec les Princes Allemands, & avoit promis de faire irruption dans les Etats de Childeric, pendant que les deux Ducs seroient occupez au delà du Rhin. En effet il passa la Loire, fit le dégât dans tout le pays de deçà ; assiégea Chartres, prit la Ville, y mit le feu ; & ayant appris que l'Armée Françoise approchoit, il se retira dans son pays. La saison trop avancée, & la grande fatigue des Troupes, furent cause que Pepin remit à la Campagne suivante de le châtier & de le réduire. Hunalde ayant été forcé de recevoir la loi, & de se soumettre au Vainqueur *, se dégoûta du monde, prit l'habit religieux dans le Monastere de l'Isle de Retz dans la Saintonge, & laissa sa Duché à son fils Vaifaire : mais il ne persévera pas dans cet état. Aprés la mort du Roy Pepin, & celle de Vaifaire, il quitta son Monastere, reprit sa femme, qui s'étoit aussi fait Religieuse, & retourna au siécle (p).

* An de J.C. 744.

Les années 745 & 746 furent occupées à réprimer les révoltes des Allemands & des Saxons, qui presque tous les ans prenoient les armes, & vouloient secouër le joug des François : mais il leur en coûtoit toujours beaucoup ; car les Armées ne passoient pas le Rhin, sans faire de grands dégâts en Allemagne, & les rebelles étoient toujours battus. On vit en 746 une chose qu'on aura peine à croire (q), qui est que les deux Armées des François & des Allemands s'étant approchées, celle de France prit & mit dans les liens celle d'Allemagne sans aucune perte, & sans, pour ainsi dire, tirer l'épée. Carloman arrêta ceux qui avoient favorisé la révolte des Ducs Thiebaut & Odilon, & les punit, chacun suivant leur mérite. Ce fut au milieu de ces prospéritez & de ces victoires, que Carloman songea à renoncer au monde. Il en fit l'ouverture à son frere Pepin en 746, & il executa sa résolution en 747 (r).

Ce fut, à ce qu'on croit, par les avis de saint Boniface Archevêque de Mayence, que ce Prince se détermina à une action si grande & si héroïque. Il s'y disposa pendant quelques mois, & ne partit pour Rome, qu'aprés le 22 de Mars de cette année (s). Il quitta donc la France, recommanda ses Etats, ses Enfans, & en particulier son fils Drogon, à son frere Pepin, &

(l) *Fredegar. Continuator, parte 3. c. iij. p. 682.*
(m) *Fredegar. ibid. an. 743. Annal. Metens. ad an. 743.*
(n) *Annal. Metens. ad an. 743.*
(o) An de J.C. 743. *Vide annal. Metens. ad hunc annum.*
(p) An de J.C. 769. *Vide annal. Metens. ad an. 769.*
(q) *Annal. Metens. ad an. 746.* Fuit ibi magnum miraculum, quòd unus exercitus alium comprehendit atque ligavit absque ullo discrimine belli.
(r) *Annal. Metens. ad an. 746. 747.*
(s) *Coint. ad an. 747. n. 1. 2. Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 22. c. 10. p. 151.*

An de J.C. 744.

partit pour Rome, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & d'une suite proportionnée à sa qualité. Il fut reçu du Pape Zacharie avec grand honneur, & fit de riches présens à l'Eglise de S. Pierre; aprés quoi il prit la tonsure cléricale; & aprés avoir demeuré à Rome pendant quelque temps, il se retira au Mont Soracte, où il bâtit deux Monasteres, l'un en l'honneur de S. Etienne, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. Dans la suite, il se retira au Mont Cassin, dans la résolution d'y passer le reste de sa vie dans les exercices de la vie religieuse (t).

Un changement si extraordinaire ne peut être attribué ni au chagrin ni au dépit. Carloman étoit au comble de ses desirs, & dans la plus riante fortune: mais on dit (u) qu'ayant fait la guerre en Allemagne l'année précedente avec trop de violence, & y ayant répandu beaucoup de sang, il en fut touché d'un tel repentir, qu'il résolut, pour expier cet excés, de passer sa vie dans la pénitence & dans la retraite. Son fils Drogon porta d'abord le titre de Duc d'Austrasie en sa place; mais quelques années aprés, Pepin son oncle lui ôta ce gouvernement, & lui fit donner la tonsure cléricale, aussi-bien qu'aux autres fils de Carloman (x).

La même année que ce Prince se retira en Italie (y), Pepin son frere mit en liberté Grifon fils de Charles Martel & de la Princesse Sonnechilde; le traita avec amitié, le retint dans son Palais, & lui donna des gouvernemens & de grands biens.

XXV. *Grifon se révolte contre Pepin, & se jette en Allemagne.*

Mais dés l'année suivante (z), Grifon s'échapa, & se sauva en Saxe, où Pepin le suivit. Etant arrivé sur la Riviere d'Obacra (a) ou Ocker, dans le Duché de Brunsvich, il y trouva Grifon, qui s'étoit campé & fortifié de l'autre côté, avec les Saxons, & un bon nombre de jeunes Seigneurs François, qui l'avoient suivi par legereté & par inconstance. Pepin ne voulut pas d'abord hazarder la bataille. Il aima mieux faire des propositions de paix, promettant de pardonner aux Saxons, si l'on vouloit lui rendre Grifon. Celui-ci ne se fiant pas à ces peuples, se retira secretement en Baviere, avec ceux qui lui étoient les plus attachez. Pepin irrité de cette retraite, en fit porter la peine aux Saxons, entra dans leur pays, y fit vivre son Armée à discrétion pendant quarante jours, rasa leurs châteaux, & ne leur pardonna qu'à condition qu'ils se feroient Chrétiens, & en effet plusieurs reçurent le baptême.

An de J.C. 744.

Grifon étant entré en Baviere, y trouva qu'Odilon Duc de ce pays, étoit mort peu auparavant, & n'avoit laissé qu'un fils fort jeune, nommé Tassillon. Il se saisit de ce jeune Prince, & de la Princesse Hiltrude sa mere, & se fit proclamer Duc de Baviere (b). On a vû ci-devant qu'il étoit fils de Sonnechilde Bavaroise, niece du Duc Odilon. Pepin n'eut garde de le laisser Maître dans ce pays, d'où il auroit pû soûlever contre lui tous les peuples de Germanie (c); il marcha contre lui, dés le commencement du Printemps de 748, & le serra de si prés, qu'il le prit, avec la plus grande partie des mécontens qui l'avoient suivi; retablit le jeune Duc Tassillon, & ramena Grifon en France, où il lui donna la Ville du Mans avec douze Comtez, dont il étoit le Gouverneur avec titre de Duc: mais ce jeune Prince n'y put demeurer en repos; il se retira auprès du Duc d'Aquitaine, & Pepin ne se mit pas alors beaucoup en peine de le tirer de là.

XXVI. *Pepin se fait déclarer Roy des François, en la place de Childeric.*

Il pensoit à une entreprise d'une bien autre consequence, je veux dire, à se faire reconnoître Roy de toute la France, à l'exclusion de Childeric III. & de toute la race de Clovis. Il joüissoit déja de la réalité du pouvoir souverain, il n'étoit plus question que de dépouiller le Roy regnant, de se mettre en sa place, & de faire agréer ce changement aux Grands & aux Peuples. Voici comme il s'y prit pour faire reüssir ce projet. Il avoit gagné de longuemain l'estime & l'amitié des François, par ses grandes qualitez, & sur-tout par sa valeur, & par la douceur de son gouvernement. Il avoit de plus contracté une etroite amitié avec le Pape Zacharie, par son zele pour la Religion, & par la protection qu'il accordoit aux Missionnaires qui travailloient à la conversion des Nations Germaniques. Zacharie consideroit Pepin comme le seul Prince de l'Europe capable de soûtenir le S. Siége contre l'Empereur d'Orient, & les Lombards, qui le menaçoient, & de défendre l'Eglise Catholique contre les Payens, les Sarrasins & les Heretiques, qui l'environnoient de tous côtez. Il s'étoit adressé au Pape, premiérement en secret, par l'entremise de S. Boniface Archevêque de Mayence, car on conjecture que c'étoit là un des principaux motifs de la lettre que ce Saint avoit écrit à Zacharie par le Prêtre Lulle (d), par laquelle, aprés l'avoir consulté sur differens articles, il lui dit

(t) *Anastas. in vita Zacharia.* Post aliquantum temporis, ad B. Benedicti, quod in Aquinensium finibus situm est, profectus est monasterium, in quo & suam finiri vitam jure professus est jurando.

(u) *Annal. Misciac. apud Labb. Bibliot. nov. t. 2. p. 334. Fredegar. Continuat. c. 115. 116. p. 684.*

(x) *Cointius ad an. 754. n. 76. Annal. Franc. p. 453. Vide epist. 42. Bonifacii Moguntini; item annal. Petavian. Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 131.*

(y) An de J.C. 747. *Vide annal. Metens. ad hunc ann.*

(z) An de J.C. 748. *Annal. Nazarian. & Petav.*

(a) *Ita annal. Metens. & Loisel. & Lauresham. Vide Coint. ad an. 748. n. 85. p. 208. t. 5. Annal. Franc.*

(b) *Annal. Metens. ad an. 749. p. 275. t. 3. Duchesne.*

(c). On trouve des lettres du Pape Zacharie aux Evêques du Royaume de France, par lesquelles il témoigne que Carloman, Religieux du Mont Cassin, & Optat Abbé du même Monastere, le prient de s'employer pour rétablir la paix entre Pepin & Grifon. *T. 6. Concil. p. 1529.* Il y a aussi une lettre de S. Boniface Archevêque de Mayence à Grifon, par laquelle ce saint Archevêque le prie de défendre les Clercs, les Religieux & les Religieuses de Thuringe, contre les violences des Payens.

(d) *Epistola Bonifac. Mogunt. ad Zachar. 141. inter Bonifacianas. Habet enim secreta quadam mea, qua soli pietati vestra profiteri debet, quadam vivâ voce vobis dicere, &c.* Voyez le P. Daniel, Hist. de France, p. 393.

An de J.C. 744.

que Lulle doit lui proposer d'autres choses en secret, & de vive voix; & Zacharie lui répond de même, sans s'expliquer davantage, qu'il a répondu de bouche à Lulle sur les autres choses dont il désiroit être éclairci.

Aprés s'être ainsi assuré des dispositions du Pape, Pepin lui envoya (e) une députation solemnelle de Burcard Evêque de Virzbourg, & de Fulrade Abbé de S. Denys, & Archichapellain, ou Maître de la Chapelle, pour lui demander lequel étoit le plus convenable, de donner la qualité de Roy, & l'autorité royale à celui qui n'en faisoit aucun exercice, & n'étoit pas capable d'en faire par son peu d'esprit & de courage; ou à celui qui en faisoit toutes les fonctions, & en soutenoit tout le poids (f)? Le Pape répondit, que vû l'état des choses, celui qui avoit l'autorité royale, & qui en faisoit les fonctions, méritoit mieux le nom de Roy, que celui qui n'avoit ni l'un ni l'autre; & par conséquent il ordonna que Pepin seroit reconnu Roy de France, & recevroit incessamment l'Onction royale. La même année Pepin fit assembler les Etats à Soissons, où il fut proclamé Roy, & mis sur le Trône, avec sa femme Bertrade; & le Roy Childeric fut dégradé, & conduit au Monastere de Sithieu, aujourd'hui de S. Bertin, à S. Omer. Il y reçut la tonsure monastique (g), & y fut reçu en qualité de Moine, par l'Abbé Nautaire. Il y mourut trois ou quatre ans aprés.

Il avoit un fils nommé Thierry, qui fut aussi Moine dans le même Monastere, ou dans celui de Fontenelle, aujourd'hui de S. Vandrille en Normandie (h). Aprés cela Pepin reçut l'Onction royale des mains de S. Boniface Archevêque de Mayence, & Apôtre d'Allemagne (i). La cérémonie s'en fit à Soissons, où s'étoit tenuë l'Assemblée, & dans l'Abbaye de S. Médard. C'est la premiere onction de Roy de France, dont parle l'Histoire, depuis celle de Clovis. Il y apparence qu'elle fut employée dans cette occasion, à l'imitation de celle des Rois des Juifs; & comme parmi les Hebreux on ne la mettoit gueres en usage que quand le droit du Roy pouvoit être contesté; de même on l'employa ici, pour affermir le droit de Pepin.

XXVII. *Grifon en Aquitaine. Pepin l'y poursuit.*

Ce Prince, aussi-tôt aprés son Sacre (k), envoya des Ambassadeurs à Vaifaire Duc d'Aquitaine, pour lui demander le Prince Griffon, qui s'étoit réfugié vers lui. Le Duc le refusa; & Pepin qui s'y attendoit bien, marcha incontinent contre lui. Sa seule approche effraya l'ennemi; & Griffon craignant que le Duc, pour faire sa paix, ne le livrât à Pepin, rassembla tout ce qu'il put de troupes, & se disposa à passer en Italie, & à se jetter entre les bras d'Astolphe Roy des Lombards. Pepin, qui l'avoit bien prévû, donna ordre au Comte Gouverneur de Vienne en Dauphiné, & à celui de la Bourgogne transjurane, de se mettre en campagne, & de lui couper le passage. Griffon s'étant donc avancé pour passer par la Savoye, trouva les deux Comtes dans le Val de Morienne, avec de bonnes troupes, disposées à lui disputer le passage. Il les attaqua, & le combat fut si opiniâtre & si sanglant, que les trois Chefs y périrent, je veux dire Griffon & les deux Comtes. Ainsi Pepin se vit délivré du plus dangereux ennemi qu'il eût alors. * (* An de J.C. 753.)

XXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

Il en apprit la nouvelle à Boon sur le Rhin (l), comme il revenoit de la guerre de Saxe, où il avoit fait de grands ravages, mettant le feu par-tout, détruisant les forteresses, enlevant les hommes & les femmes, pour les réduire en captivité, & tuant tout ce qu'il rencontroit ayant les armes à la main*. Les Saxons accablez sous le poids de ses armes, recoururent à sa misericorde, & il ne leur pardonna, qu'en leur imposant un tribut plus fort que celui qu'ils payoient auparavant; en se faisant donner de nouveaux ôtages, & en leur faisant promettre qu'ils souffriroient qu'on prêchât librement l'Evangile dans leur pays (m), & qu'ils lui donneroient tous les ans trois cens chevaux. (* An de J.C. 753.)

XXIX. *Arrivée du Pape Etienne en France.*

A son retour, ayant passé la forest d'Ardenne, comme il fut arrivé à Thionville sur la Moselle, il apprit que le Pape Etienne avoit passé les Alpes, & venoit en France avec une nombreuse suite, & de grands présens. Etienne II. avoit succedé a Zacharie en 752; & n'ayant vécu que trois ou quatre jours depuis son election, il eut pour successeur Etienne III. dont nous parlons ici (n). Le sujet du voyage du Pape, étoit pour demander du secours à Pepin contre Astolphe Roy des Lombards, qui prétendoit, aprés la conquête qu'il avoit faite de Ravenne, exercer sur Rome la même autorité qu'y avoient exercée les Exarques (o). Ce Prince faisoit des courses jusqu'à Rome, ravageoit le pays, exigeoit des contributions.

(e) An de J.C. 750. *Vide annal. Metens. ad hunc ann.*

(f) An de J.C. 751. *Vide annal. Bertinian. Lauresham. Tilian. Aimoin. Eginhard, alios. Vide Coint. ad an. 752. n. 8. 9. & seq. pp. 322. 329. & seq. t. 5. annal. Franc.* Cet Auteur s'efforce de prouver fort au long, que la déposition de Childeric, & la promotion de Pepin se sont faites, non par l'autorité du Pape, mais par celle des Etats du Royaume, assemblez en 751. Il nie que Pepin ait envoyé des Députez au Pape sur cette affaire, & que le Pape ait donné aucune décision.

(g) *Chronic. Fontanell. Fredegar. Chronic. Continuat. c. 117. p. 686. & alii.*

(h) *Chronic. Fontanell.*

(i) *Chronol. S. Medardi, t. 3. Spicileg. p. 784. Eginhard. vita Caroli Magni. Anastas. vita Zach. Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 22. c. 55. p. 153.* Le P. le Cointe nie, contre l'autorité des anciennes Annales, que S. Boniface ait fait cette cérémonie.

(k) *Annal. Metens. pp. 750. 751. Fredegar. Continuat. part. 4. c. 118. p. 687.*

(l) *Fredegar. Continuat. p. 687.*

(m) *Annal. Metens. ad an. 753. Continuat. Fredegar. c. 118.*

(n) *Fredegar. Continuat. c. 119. p. 688. Annal. Metens. ad an. 753. p. 276.*

(o) *Vide apud Anastasium vitam Stephani Papæ. Concil. t. 6. p. 1620. & seq.*

An de J.C. 752.

Etienne n'omit rien pour le fléchir: mais Astolphe poussant sa pointe, continuoit ses ravages, malgré une tréve de quarante ans, qu'il avoit signée avec le Pape, & qu'il rompit au bout de quatre mois. On envoya à Constantinople de part & d'autre des députez, pour essayer d'accommoder cette affaire : mais cette députation fut sans effet. Enfin le Pape écrivit à Pepin, pour le supplier de le tirer d'Italie, & de le faire conduire surement dans son Royaume ; & de peur que sa lettre ne fût interceptée par les Lombards, il en chargea un Pélerin qui étoit venu à Rome, & qui la porta en France, sans qu'on s'en défiât *.

* An de J.C. 753.

Pepin n'eut pas plutôt reçu ces lettres, qu'il fit partir un Evêque, nommé Rodigange (p), & un Abbé, nommé Rodigande (q), pour l'inviter à venir en France ; & peu de jours aprés, il députa un Seigneur de sa Cour, nommé Autaire (r), pour faire en sorte que le Pape fût conduit hors d'Italie en toute sureté. Ils arriverent à Rome dans le temps qu'un Officier de l'Empereur de Constantinople, portoit ordre au Pape de se rendre auprés du Roy des Lombards, pour lui demander de sa part la restitution de Ravenne, & des autres places de l'Exarquat, dont il s'étoit emparé. Le Pape envoya demander à Astolphe des Passeports pour sa personne & pour sa suite, & partit pour se rendre à Pavie où étoit ce Prince. Le Duc Autaire, envoyé de Pepin, prit les devants, & déclara à Astolphe la part que le Roy son Maître prendroit au traitement qu'il feroit au Pape, & qu'il le prioit de ne pas s'opposer au dessein qu'Etienne avoit pris de se retirer en France. Cette proposition embarrassa Astolphe ; il fit ce qu'il put pour détourner le Pape de cette résolution, mais il n'y gagna rien. Etienne partit de Pavie le quatriéme de Novembre, & arriva heureusement au Monastere de S. Maurice en Valais, au dessus du Lac de Genéve. C'est de là qu'il députa au Roy Pepin, pour lui donner avis de son arrivée. Pendant qu'il étoit à S. Maurice, Fulrade Abbé de S. Denys, & le Duc Rothalde y arriverent, pour le complimenter de la part du Roy, & l'assurer qu'il seroit reçu en France d'une maniere digne du souverain Pontife.

Le Roy lui envoya presque en même temps Charles son fils aîné, nommé depuis Charlemagne ; & cependant il s'avança lui-même avec toute sa Cour jusqu'à Pont-Yon (s) Maison royale dans le Pertois. Il alla une lieüe au devant du Pape, accompagné de la Reine, de ses fils, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il descendit de cheval, pour saluer le Pape ; & sans lui permettre de descendre lui-même, il l'accompagna ; marchant à pied pendant quelque temps. Cela se passa le sixiéme de Janvier de l'an 754. Ils allerent ensemble à Paris ; & de là le Roy le fit conduire à l'Abbaye de S. Denys ; où il avoit donné ordre qu'on le reçût avec tout l'honneur qui est dû au Chef de l'Eglise, & qu'il y fût traité selon sa dignité. Etienne y passa l'hyver, & y tomba dans une grande & dangereuse maladie, dont il fut guéri par l'intercession des Saints Martyrs, Patrons de ce Monastere.

An de J.C. 754.

XXX. *Carloman vient en France, pour détourner Pepin de faire la guerre à Astolphe.*

Cependant Astolphe Roy des Lombards, prévoyant que le Pape ne manqueroit pas d'aigrir Pepin contre lui, & de l'engager à lui déclarer la guerre, pour le venger des injures qu'il avoit faites & à sa personne, & aux interêts de son Eglise, résolut d'employer la médiation de Carloman frere de Pepin, qui depuis quelques années s'étoit fait Religieux au Mont-Cassin, & qui y vivoit alors dans une grande humilité (t). Il fit donc venir Optat Abbé de ce Monastere ; & lui ayant remontré les suites de la guerre qui alloit s'allumer en Italie *, il le pria d'ordonner à Carloman d'aller en France, pour détourner le Roy Pepin son frere de cette entreprise (u). Astolphe employa aussi Rachis son frere, qui vivoit alors avec Carloman dans le même Monastere, pour surmonter la répugnance qu'il prévoyoit bien qu'auroit Carloman à entreprendre ce voyage. Il ne s'y rendit en effet qu'avec peine ; mais enfin il ne put desobeïr en cela à son Abbé. Il se mit donc en chemin ; & arriva à Quiersy sur Oise, dans le même temps que le Pape Etienne s'y étoit rendu pour suppplier le Roy de prendre sa défense, & celle du saint Siége, en déclarant la guerre au Roy des Lombards. Pepin le lui promit ; & quand Carloman arriva, il ne put rien gagner sur l'esprit du Roy son frere, qui avoit déja pris sa résolution, & qui ne voulut pas s'en départir (x).

* An de J.C. 754.

Mais avant que d'en venir à une guerre ouverte, il voulut employer la voie de la négociation. Il envoya jusqu'à quatre fois en Italie, pour essayer de porter Astolphe à restituer l'Exarquat de Ravenne, & à laisser Rome en liberté, mais ce fut sans succés. Ainsi Pepin se prépara tout de bon à la guerre, malgré la répugnance qu'il trouvoit dans la plûpart de ses Géneraux (y), qui regardoient l'Italie comme une terre funeste aux Armées Françoises.

(p) Peut-être Crodegang Evêque de Metz. *Coint.*

(q) Rodigande est peut-être le même que Droctegange, qui porta de la part du Pape des lettres au Roy & aux Seigneurs, & qui sont imprimées dans le Code Carolin. *Ep 10. & 11. & Concil. Labb. t. 6. p. 1630. 1631.* ou bien ce sera Droctegange Abbé de Jumiége, ou enfin Droctegange Abbé de Gorze. *Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 162.*

(r) *Autcharius*, autrement *Autgarius*, personnage célébre en ce temps-là.

(s) *Annal. Metens. ad an. 753. Continuat. Fredegar. parte 4. c. 119.*

(t) *Vide Annal. Metens. ad an. 747.*

(u) *Anastas. vita Stephan. Annal. Petav. Loisel. Lauresham, &c. Sigon. l. 3. de regno Ital. in Aistulpho Rege. Mabill. t. 2. Annal Bened. Coint. ad an. 754. n. 26. 29.*

(x) *Anastas. in vita Stephani.*

(y) *Eginhard. vita Caroli magni.*

XXXI. *Seconde Onction, ou Sacre de Pepin.*

An de J. C. 754.

Cependant Pepin profitant de l'occasion que la presence du Pape lui offroit, résolut de se faire sacrer par les mains de ce Pontife (z), pour autoriser davantage son élection, & pour assurer le Royaume à sa posterité. Il n'eut pas de peine à déterminer Etienne à faire cette ceremonie, ou plutôt à la reïterer, car il avoit déja reçu l'Onction royale des mains de S. Boniface. Le Roy, la Reine, & les deux Princes Charles & Carloman leur fils, furent sacrez dans l'Eglise de S. Denys par les mains du Pape (a), qui leur donna le nom de Patrices de Rome ; & ces Princes promirent solemnellement à Etienne d'être à jamais les défenseurs du S. Siége, & les protecteurs de la personne des souverains Pontifes.

Pepin partit pour son expedition d'Italie (b) dans l'Automne de l'an 754. Il mena avec lui la Reine Bertrade, & son frere Carloman jusqu'à Vienne en Dauphiné, & les laissa en cette Ville, ne voulant pas exposer la Reine aux fatigues d'un tel voyage, ni Carloman au ressentiment du Roy des Lombards. Carloman demeura à Vienne, non à la Cour de la Reine, mais dans un Monastere (c), & y mourut le quattiéme Décembre de l'an 774 (d). Son frere Pepin renvoya son corps au Monastere du Mont-Cassin dans un cercueil d'or, & le fit accompagner par les Religieux qui l'avoient suivi en France.

XXXII. *Astolphe est vaincu par Pepin. Le Pape retourne à Rome.*

L'expédition de Pepin en Italie fut aussi heureuse qu'il le pouvoit desirer. Il força l'Armée d'Astolphe, qui vouloit lui disputer le passage des Alpes ; obligea ce Prince à s'enfermer dans Pavie, l'y assiégea ; & le força à céder l'Exarquat de Ravenne, & tout ce qu'on voulut. Astolphe donna quarante ôtages, & consentit que le Pape se mît dés-lors en possession de la Ville de Narny. Et comme c'étoit à Pepin que cette cession se faisoit, il en fit au Pape une donation dans les formes, & par écrit (e), aprés quoi il fit conduire le Pape à Rome par l'Abbé Fulrade avec une bonne escorte, commandée par Jerôme fils naturel de Charles Martel. Ensuite il repassa les Alpes, & revint en France sur la fin de l'an 754. Mais à peine fut-il sorti d'Italie, que le Roy des Lombards oubliant toutes ses promesses, n'executa rien de ce qu'il avoit promis, & fit des courses jusques dans le territoire de Rome (f). Le Pape en donna avis à Pepin, par une lettre qu'il lui envoya par l'Abbé Fulrade.

XXXIII. *Révolte d'Astolphe. Il assiége Rome. Pepin rentre en Italie.*

An de J. C. 755.

Mais Astolphe n'en demeura pas là. Dés le premier jour de l'an 755, il investit la Ville de Rome avec son Armée, & en occupa toutes les avenuës ; aprés quoi il somma les Romains de lui remettre Etienne, avec menace, s'ils le refusoient, de renverser leurs murailles, & de les faire tous passer au fil de l'épée. Sur leur refus, il abandonna à ses Soldats tous les environs de Rome, où ils exercerent toutes sortes de cruautez ; puis il assiégea la Ville dans les formes. Le Pape s'y deffendit le mieux qu'il put ; & ne pouvant donner avis au Roy de France du danger où il étoit, parce que toutes les avenuës de la Ville étoient étroitement gardées ; il fut obligé de se servir d'un vaisseau qui faisoit voile en France, sur lequel il fit le plus secretement qu'il put, embarquer trois hommes de caractere, qui porterent à Pepin une de ses lettres (g), dans laquelle il lui fit le détail de tout ce que nous venons de dire en gros. Pepin n'avoit pas attendu l'arrivée de ces lettres pour se préparer à la guerre. Il comprit bien, dés qu'il apprit les premieres démarches du Roy des Lombards, qu'il n'avoit pas envie d'executer le traité ; de sorte que quand les secondes lettres d'Etienne arriverent, le Roy étoit prêt à se mettre en marche pour l'Italie. Il y entra aussi-tôt aprés, & alla mettre le siége devant Pavie.

Astolphe, à cette nouvelle, accourt au secours de Pavie, & demande la paix à Pepin, mais il ne put l'obtenir qu'à des conditions encore plus dures que la premiere fois. Il fallut premiérement, qu'il mît en execution le premier traité, & qu'il y ajoutât la Ville de Commachio, & un tribut annuel de douze mille sols d'or. Pepin sans avoir eu la curiosité de voir Rome, revint en France aussi-tôt aprés (h). Astolphe mourut l'année suivante *, & eut pour successeur dans le Royaume de Lombardie, Didier un de ses Géneraux.

* An de J. C. 756.

XXXIV. *Ambassade de l'Empereur Constantin Copronime au Roy Pepin.*

Pepin arrivant en France, y trouva les Ambassadeurs de Constantin Copronyme Empereur de Constantinople, qui le pressoient de faire rentrer leur Maître dans Ravenne, & dans les autres Places que les Lombards avoient été obligez de ceder (i). Il en vint encore de nouveaux en 757 ; mais Pepin n'avoit nulle envie de ruïner son propre ouvrage, en ôtant au Pape ce qu'il lui avoit donné. L'Histoire remarque, que dans cette occasion l'Empereur envoya au Roy Pepin une Orgue, instrument jusqu'alors inconnu en France (k). La même année le Roy tint à Compiegne une de ces Assemblées générales des François, qu'on appelloit au commencement, *le Champ de Mars*, &

(z) *Anastas. in vita Stephani. Eginhard. vita Caroli Magni.*
(a) On croit que Childeric étoit mort cette année au Monastére de S. Bertin. *Coint. ad an. 754. n. 38. p. 437.*
(b) An. 754. *Vide Annal. Metens. ad hunc annum, & Continuat. Fredegar. c. 120.*
(c) *Anastas. in vita Stephani.*
(d) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 13. p. 173. & seq.*
(e) *Anastas. in Stephano. Annales Fuld. ad ann. 756.*
(f) *Epistola Stephani ad Pipinum, in Carolino codice.*
(g) *Epistola Stephani Papæ ad Pipin. t. 6. Concil. p. 1635. Cod. Carolin. 4. 6. Vide Coint. ad ann. 755. & Continuator. Fredegar. c. 121. & Annal. Metens. ad ann. 755.*
(h) An de J. C. 755. *Annal. Metens. Anastas. vita Stephani, Continuat. Fredegar. c. 122.*
(i) *Anastas. vita Stephani Papæ.*
(k) *Annal. Metens. ad an. 757.* Misit inter cætera dona organum, quod antea non visum fuerat in Francia.

An de J. C. 756.

qui dans l'année 755 (l) changerent de nom, & furent nommées *Champs de May*, parce qu'on les transporta du mois de Mars, où on les tenoit autrefois, au mois de May, où on les tint plus communement dans la suite, quoi que le temps précis, ni le lieu n'en ayent jamais été fixez d'une maniere uniforme. Ce fut dans cette Assemblée de Compiegne, que Tassillon Duc de Baviere, qui avoit accompagné Pepin dans son expédition d'Italie, fit ses hommages au Roy son oncle, & aux Princes ses fils, & qu'il leur jura fidélité sur les Corps de S. Denys, de S. Germain & de S. Martin.

XXXV. *Guerre contre les Saxõs & contre le Duc d'Aquitaine.*

Les Saxons toujours inquiets, se révolterent en 758 (m), & furent réprimez la même année. Pepin ravagea leur pays, détruisit leurs forts, les obligea à lui payer les tributs ordinaires, & à lui fournir par an trois cens chevaux qu'ils devoient amener dans l'Assemblée génerale du Champ de May. Les années suivantes (n) furent occupées à la guerre que Pepin fit à Vaifaire Duc d'Aquitaine, qui violant ses promesses, se révolta, & commit mille dégâts dans le pays, brûlant & ruïnant les Monasteres & les Eglises. Nous n'entrons pas dans le détail de ces guerres, qui sont trop éloignées de notre sujet. Elles ne finirent que par la mort de Vaifaire, arrivée en 768. Tassillon Duc de Baviere, se révolta aussi en 763. Le Roy tint cette année son Champ de May à Nevers, & l'année suivante à Vorms sur les bords du Rhin (o), mais sans rien entreprendre au delà du fleuve. L'an 754, il célébra la fête de Noël, & celle de Pâques, à Aix-la Chapelle. Il ne termina pas la guerre contre Tassillon ; nous n'en verrons la fin que sous Charlemagne.

XXXVI. *Pepin introduit dãs les Gaules le chant ecclesiastique, & les cérémonies de Rome.*

Les affaires de la guerre ne l'occupoient pas tellement, qu'il ne donnât aussi ses soins à celles de l'Eglise. Le Chant & les Cérémonies ecclesiastiques lui parurent des objets dignes de son attention ; & les Papes Etienne & Paul avoient toujours regardé comme quelque chose d'important ; d'introduire dans les Gaules les rits & le chant usitez dans Rome. On trouve une lettre du Pape Paul I. au Roy Pepin (p) ; dans laquelle il lui marque qu'il lui envoye un Antiphonier, & un livre de Répons. On sçait aussi que le Pape envoya vers le même temps un nommé Simeon, qui étoit le second de l'Ecole des Chantres de Rome (q), à Remy Archevêque de Rouën, & frere du Roy, afin qu'il montrât le chant Romain aux Moines de son Diocese : mais dans la suite, le Pape ayant été obligé de rappeller Simeon, avant qu'il eût pû les instruire parfaitement, il en fait ses excuses au Roy, & lui mande qu'il donnera ses ordres, que les Moines envoyez à Rome par l'Archevêque, Remy, soient instruits avec grand soin. Il ajoute, qu'il n'auroit pas ainsi rappellé Simeon, sans la mort de George Princier des Chantres ; en la place duquel Simeon devoit succeder. Ainsi le chant Romain fut introduit dans les Gaules, en la place de l'ancien chant des Eglises Gauloises.

Charlemagne successeur de Pepin, eut aussi cette affaire extrêmement à cœur : car voyant qu'il n'y avoit pas une entiere uniformité de chant dans les Eglises de ses Etats, il envoya deux Clercs au Pape Leon ; afin qu'il les fist instruire dans l'Ecole Romaine ; & quand ils sçurent parfaitement le chant, il en retint un pour sa Chapelle, & donna l'autre à Drogon son fils ; Evêque de Metz (r) ; d'où vient que dans la suite ; le chant de l'Eglise de Metz est devenu si fameux, que quelquefois le chant Romain est nommé simplement, chant de l'Eglise de Metz, & que l'Antiphonier de Metz est cité par Amalarius, comme le modele sur lequel on corrigeoit les autres livres de même espece.

Ekhard raconte la chose avec un peu plus d'étenduë, & peut-être plus d'exactitude, lors qu'il dit que Charlemagne remarquant la diversité qui étoit dans le chant entre les diverses Eglises des Gaules ; pria le Pape Adrien I. de lui envoyer des Chantres bien instruits, & capables d'instruire les autres. Le Pape lui envoya Pierre & Romain, deux hommes tres versez dans le chant, & dans les autres sciences : mais Romain étant tombé malade sur le lac de Côme, ne voulut pas continuer son voyage, & alla au monastere de S. Gal, portant avec lui l'Antiphonier ; malgré la résistance de Pierre son compagnon. Il demeura dans cette Abbaye avec la permission du Roy, & y montra le chant aux Religieux. Il y laissa un instrument, nommé *Cantatorium*, sur lequel on pouvoit aisément corriger les Antiphoniers défectueux, & les réformer sur le modele du véritable & autentique Romain. C'est le même Chantre qui mit les lettres de l'Alphabet sur les notes, pour marquer leur valeur.

C'étoit alors une affaire assez mal-aisée d'apprendre le chant, avant que Guide Aretin Moine Benedictin, eût inventé la Gamme, & les notes dont nous nous servons à présent.

A l'égard de Pierre, il se rendit auprés de Drogon Evêque de Metz, & montra le chant à ses Clercs, & à ses Moines, & Drogon communiqua cette connoissance à tout le reste de la France.

XXXVII. *Liturgie Gallicane ancienne.*

Ce fut vers le même temps, que la Liturgie Romaine prit la place de la Liturgie Gallicane, qui avoit été en usage dans les Gaules depuis

(l) *Annales Petaviani. Vide Ruinart. Not. in Fredegar. Continuat. c. 131. p. 699.* Il est nommé *Campus Madii*, ou *Campus Magii*, ou *Campus Maii*.
(m) *Annal. Metens. ad an. 758.*
(n) Ans de J. C. 759. 760. & suiv. *Annal. Fuldens. Metens. & alii.*
(o) *Annal. Metenses.*
(p) *Epist. 25. Cod. Carolini.* Vers l'an 758.
(q) *Epist. 43. Cod. Carolini.*
(r) *Monach. S. Galli vita, l. 1. c. 11. Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 34. an. 758. pp. 184. 185.*

An de J. C. 756.

que la Religion Chrétienne y avoit été introduite (s). Il est certain que la Liturgie Gallicane subsistoit encore du temps du Pape S. Gregoire, puisqu'il témoigne dans ses lettres à S. Augustin (t) Apôtre d'Angleterre, que les Messes se disoient à Rome autrement qu'en Gaules. Elle subsistoit même encore du temps du Pape Zacharie (u), qui dans une lettre à S. Boniface Archevêque de Mayence, desapprouve les benedictions que les François faisoient dans leurs Messes. Or voici à peu prés quelle étoit la Messe ancienne, usitée dans les Gaules (x). Premiérement on disoit une Antienne ou Introïte, avec le *Gloria Patri*, comme aujourd'hui; mais on ne voit pas qu'on y récitât un Pseaume. Aprés l'Introïte, on disoit plusieurs fois, *Kyrie eleison*. Puis une Leçon ou Prophetie de l'ancien Testament. Les jours des fêtes des Martyrs, ou des SS. Confesseurs, on récitoit leur vie ou leur martyre, en la place de cette leçon. Puis une Collecte ou Oraison. Aprés cela une benediction prise du Cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino*, & encore une Oraison ou Collecte. Ensuite une Leçon de S. Paul; & enfin l'Evangile propre au jour, ou à la fête. Aprés l'Evangile se faisoit le Sermon, s'il devoit y en avoir.

Aprés toutes ces préparations, le Prêtre faisoit une assez longue Confession de ses péchez en general. Puis il récitoit une Préface, ou invitation à louër Dieu, & à entrer dans l'esprit de la solemnité & du Sacrifice. Cela étoit suivi d'une Collecte ou priere. Puis, aprés avoir chassé les excommuniez, les hommes & les femmes apportoient chacun leur offrande de pain & de vin. On mettoit ces offrandes sur l'Autel, & on les couvroit d'un voile. On récitoit le nom du Pape, & les noms des Fideles qui avoient fait l'offrande, & des Trépassez, qui étoient écrits sur une feuille, & demeuroient posez sur l'Autel pendant le temps du Sacrifice. On récitoit aussi les noms des Evêques qui étoient morts dans la communion de l'Eglise Catholique. On apportoit en cérémonie du Sacraire une tour d'argent, où l'on réservoit le Corps du Seigneur. Aprés tout cela, on récitoit une Collecte ou priere. Les Fideles se donnoient le baiser de paix, puis on récitoit une Collecte à ce sujet; ensuite une espece de Préface ou d'invitation à louër Dieu. Elle étoit suivie du *Sanctus*, & du Canon, qui étoit fort court, & fort semblable à celui d'aujourd'hui; il se récitoit à voix basse. Aprés cela suivoit une priere, nommée *Post-secreta*, ou *Post-mysterium*.

On disoit une courte priere avant le *Pater*, & une autre aprés. Puis le Prêtre récitoit une benediction sur le peuple, & une Priere commune avant la Communion des Fideles, aprés quoi on distribuoit la Communion. Ensuite on disoit une Collecte nommée *Post Communionem*, ou *Post Eucharistiam*; & enfin une autre Collecte nommée, *Consummatio Missæ*, en ces termes: *Faites, Seigneur, que nous recevions spirituellement ce que nous avons reçu dans nos bouches, & que ce remede temporel devienne pour nous un remede éternel.* Telle étoit la Liturgie Gallicane, avant que le Roy Pepin eût fait recevoir en France la Liturgie Romaine.

XXXVIII. *Variétez dans les Liturgies Latines, quoique réformées sur la Romaine.*

Depuis ce temps, la Liturgie Romaine fut communement usitée dans toutes les Eglises du Royaume; de telle maniere néanmoins, que chaque Eglise conserva certains usages qui lui étoient propres; en sorte qu'il y avoit tres peu d'Eglises Episcopales, qui n'eussent quelque chose de particulier. Les Religieux, pour l'ordinaire, suivoient la coutume du Diocese où ils demeuroient, ou celle de leurs Chefs-d'Ordre. Cela paroît encore dans la pratique de quelques Cathédrales du Royaume, & beaucoup mieux dans les anciens Missels manuscrits, qui se conservent dans les Bibliotheques & dans les Sacristies: car il y en a tres peu qui soient uniformes, quoi que tous soient ajustez à la Liturgie Romaine. On voit même beaucoup de variétez dans les Missels imprimez avant la Bulle de Paul V. de l'an 1570, dans laquelle il déclare, qu'il a fait réformer le Missel Romain; qu'il l'a mis en l'état le plus parfait qu'il a été possible, & qu'il oblige generalement toutes les Eglises chrétiennes, de se servir de ce Missel ainsi corrigé, à moins qu'elles ne soient dans un usage contraire depuis deux cens ans. C'est en vertu de cette derniere restriction, que les Chartreux, les Dominicains & les Carmes se sont maintenus dans leur ancienne maniere de dire la Messe, qui quoi que conforme à la Liturgie Romaine quant au fond, differe en quelque chose des cérémonies prescrites par le Missel Romain de Paul V.

XXXIX. *Fondation de l'Abbaye de Prum par le Roy Pepin.*

Revenons à notre sujet. Le Roy Pepin fonda en 763 * l'Abbaye de Prum ou Pruim dans le Diocese de Tréves, environ à dix lieuës de cette Ville vers le Nord, dans la forêt d'Ardenne, sur la petite Riviere de Prome ou Pruim (y). Le premier Abbé de ce Monastere fut Assuerus; & dans le Titre de fondation, qui est souscrit du Roy Pepin, de la Reine Bertrade, des deux Princes Charles & Carloman, de plusieurs Evêques, entr'autres de Véomade Evêque de Tréves, & de plusieurs Comtes, le Roy permet aux Religieux, aprés la mort de leur Abbé, d'en choisir un autre de la Communauté de S. Sauveur (c'est ainsi qu'il appelle celle de Prum, à cause qu'elle étoit consacrée au Sauveur, & à la Sainte Vierge, à S.

* An de J. C. 763.

(s) *Vide Mabill. de Liturg. Gallicana, & t. 2. Annal. Bened. l. 23. p. 181.*
(t) *Apud Bedam, l. 1. c. 27.*
(u) *Zacharia Pap. epist. ad Bonifac. Mogunt.*
(x) *Vide Mabill. Liturg. Gallican. & Coint. t. 2. Hist. Eccl. Franc. ad an. 602. p. 488. & seq. Ruinart. append. in Gregor. Turon. p. 1357.*
(y) *Vandelbert. lib. de miracul. S. Goar. p. 298. Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 67. pp. 202. 203.*

An de J. C. 763.

Jean-Baptiste, à S. Pierre, à S. Paul, & à plusieurs autres Saints.) Il ajoute, que cette Communauté de S. Sauveur étoit tirée de celle des Evêques Romain & Volfran, qui sont deux fameux Evêques de Meaux ; ce qui fait conjecturer avec beaucoup de fondement, que les premiers Religieux de Prum avoient été tirez du Monastere de S. Faron de Meaux, qui étoit alors dans une grande réputation de regularité.

XL. *Divers Prieurez unis à l'Abbaye de Prum, entr'autres celui de S. Goar.*

Le Roy donna à ce nouveau Monastere trois Prieurez ; sçavoir celui de S. Medard *in pago Altrepi* sur le Rhin ; celui de S. Pierre à Casleach, & celui de la Vierge dans le pays de Lome sur la Meuse. Il y ajouta en l'an 765 (z) le Monastere de S. Goar ou S. Geuver sur le Rhin. Voici l'occasion de l'union de S. Goar à Prum (a). La Reine Bertrade passant un jour par le Monastere de S. Geuver, dont un nommé Erping étoit Prieur, n'y trouva rien de ce qui est nécessaire pour exercer l'hospitalité. Elle en fit ses plaintes à Pepin ; & lui remontra qu'il étoit honteux que ce lieu autrefois si fameux par la maniere pleine de charité dont S. Goar y recevoit les hôtes, fut si mal administré. Le Roy lui promit qu'il y mettroit ordre. En effet dans l'Assemblée qui se tint à Attigny cette année 765, il donna le Monastere de S. Goar à l'Abbé Assuerus, à titre de Benefice (b), à condition qu'il y rétabliroit l'hospitalité & le bon ordre.

XLI. *Contestations pour le Prieuré de S. Goar.*

Quelques années aprés, sous le regne de Charlemagne (c), Veomade Archevêque de Tréves, attaqua Assuerus, & prétendit que le Monastere de S. Goar appartenoit à son Eglise. La chose fut portée pardevant les Commissaires nommez par le Roy, qui déciderent que le Monastere appartenoit en propre au Roy, & par conséquent que Pepin en avoit pû légitimement disposer en faveur d'Assuerus. Mais Veomade ne voulant pas encore déferer à ce jugement, en appella à une Assemblée génerale, qui se tint en Saxe aux sources de la riviere de Lippe, où l'Avocat du Monastere avec douze témoins, ayant affirmé par serment, que la chose appartenoit nuëment au Domaine du Roy, le Roy Charles en fit une donation solemnelle par écrit à l'Abbaye de Prum.

S. Geuver étoit alors habité par des Clercs ; & l'Abbé de Prum les y laissa (d). Il se contenta d'y bâtir une nouvelle Eglise, plus ample & plus magnifique que la premiere. Elle fut commencée sous le regne de Pepin, mais elle ne fut achevée que sous Charlemagne, qui envoya pour la dédier trois Evêques, Lulle de Mayence, Basin de Spire, & Megingode de Virzbourg. On fit la translation du Corps de S. Goar, du tombeau où il étoit, dans la nouvelle Eglise ; ce qui se fit en grande solemnité par les Evêques & les Abbez qui étoient présens. On trouva son corps dans un cercueil de plomb, & enveloppé d'une étoffe de soye.

XLII. *Divers Abbayes fondées ou enrichies par Pepin.*

On attribuë aussi à Pepin la fondation de trois autres Monasteres, sçavoir Figeac, Conques & Marsillac à Cahors (e). Il fit aussi de grands biens à ceux de S. Gal, de S. Maximin, de Flavigny en Bourgogne, de S. Germain des Prez, d'Epternac, de Fulde, de Condat, autrement nommé de S. Claude, de S. Emmeran de Ratisbonne, de S. Marcel, & de quelques autres. Le Pape Paul I. lui donna les trois Monasteres, que Carloman son frere avoit fondez au mont Soracte, ou aux environs (f), avec celui de S. Sylvestre, qui y subsistoit dés auparavant. On assure que Pepin ordonna (g) qu'on donneroit à l'Eglise les neuviémes & les décimes, c'est à dire, qu'on payeroit la dixme des biens de la terre.

Les Annales de ce temps-là (h) portent que les Ambassadeurs que Pepin avoit envoyez au Caliphe des Perses, revinrent vers lui peu de temps avant sa mort. Il y avoit trois ans qu'ils étoient partis de France, & on ne nous dit pas le sujet de leur voyage, ni de celui des Ambassadeurs du Caliphe, qui vinrent en France avec ceux de Pepin. Le Roy ayant sçu leur arrivée à Marseille, les envoya recevoir par ses Officiers, qui les amenerent à Metz, où ils passerent l'hyver.

XLIII. *Mort de Pepin, en 768.*

Pepin termina en 768 la guerre qui duroit depuis neuf ans contre Vaifaire Duc d'Aquitaine. Etant venu à Xaintes, il fut attaqué de la fiévre, jointe à l'hydropisie. Il passa par Poitiers, & fit du bien à l'Abbaye de S. Hilaire. De là il se rendit à Tours au tombeau de saint Martin, où il fit sa priere & ses offrandes, avec la Reine Bertrade, & les deux Princes ses fils, Charles & Carloman. Enfin il s'avança jusqu'à Paris, étant toujours malade d'hydropisie (i), & arriva au Monastere de S. Denys, où il mourut âgé de cinquante-quatre ans, le vingt-troisiéme jour de Septembre de l'an 768. Il avoit commencé l'Eglise de ce saint Martyr, mais elle ne fut achevée que par Charlemagne son successeur (k). Il demanda d'être enterré à la porte de l'Eglise (l), ainsi qu'on le voyoit dans son ancien Epitaphe, qui ne subsiste plus. On ajoûte (m), que par un sentiment de pénitence & d'humilité, il auroit

(z) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 24. c. 4. pp. 207. 208.*
(a) *Vandelbert. Prum. de miracul. S. Goar. p. 298.*
(b) *Vandelbert. ibidem, p. 298.* Non ipsi monasterio & monachis subjecta, sed Abbati tantùm est beneficii ad regendum jure concessa.
(c) *Vandelbert. ibidem.*
(d) *Vandelbert ibidem, pp. 288. 289.*
(e) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 214. B.*
(f) *Vide ep. 12. Codicis Carolini.*
(g) *Vide Coint. t. 5. Annal. Franc. ad an. 764. p. 619.*
(h) *Fredegar. Chronic. Continuat. c. 134. pp. 701. 702.* Missi sui, quos dudùm ad Amormum Regem Saracenorum miserat, post tres annos ad Massiliam reversi fuissent, &c.
(i) *Eginhard. vita Caroli Magni.*
(k) *Miracul. S. Dionys. l. 1. c. 14.*
(l) *Ludovic. Pius epist. Areopagiticis præfixa.*
(m) *Suger. Abbas.*

An de J.C. 763.

souhaité d'être enterré à la porte de l'Eglise, dans la situation où y paroissoient les Penitens, c'est à dire prosterné, & le visage contre terre ; & cela dans la vuë d'expier en quelque sorte les entreprises que Charles Martel son pere avoit faites contre les priviléges des Eglises.

XLIV. *Eloge de Pepin. Sa force extraordinaire.*

On compte avec raison Pepin parmi les plus grands Monarques des François. Fils de Charles Martel, un des plus grands Capitaines qu'ait eu la France, & pere de Charlemagne, qui porta la gloire de cette Monarchie au plus haut point où elle ait jamais été, il sçut, par un trait de la plus rafinée politique, transporter dans sa famille & sur sa tête, la Couronne qui étoit depuis si long-temps dans la famille du grand Clovis, & cela sans violence, sans guerre, & sans effusion de sang : exemple rare, & auquel le succés a fait donner un beau nom, mais qui dans une autre circonstance auroit été qualifié d'usurpation. Sa prudence étoit telle, qu'elle étoit passée en proverbe parmi les François de son temps. Son courage, sa conduite & son bonheur alloient de pair dans toutes ses entreprises. Il possεda en un souverain degré les vertus civiles & militaires, & il sçut concilier, ce qui est tres rare & tres difficile, le talent de se faire aimer, avec celui de se faire craindre, obeïr & respecter.

Il étoit d'une taille peu avantageuse, & qui lui fit donner le surnom de Gros, ou de Bref : mais en récompense il étoit plein de vigueur & de force, qui suppléoit au desavantage de la taille. On rapporte un effet singulier de sa force extraordinaire (n). Ayant appris que quelques-uns de ses Officiers avoient raillé en secret de sa figure, il fit representer à Ferrieres dans le Senonois, le combat d'un lion contre un taureau. Le lion avoit saisi le taureau par le coû, & alloit l'étrangler. Alors le Roy dit aux assistans : *Qui de vous autres sera assez hardi pour faire lâcher prise à ce lion ?* Tout le monde se tût. En même temps Pepin, sans déliberer, tire son sabre, saute dans l'aréne, court droit au lion, & lui coupe la tête. Puis revenant prendre sa place, il dit en passant à ceux qui étoient présens : *David étoit petit, & terrassa Goliath. Alexandre étoit petit, mais il surpassoit en force & en courage les hommes les plus grands & les mieux faits.* On l'entendit, & on se tint pour bien averti d'être plus discret.

XLV. *Partage des Etats de Pepin*

Quelques temps avant sa mort, il avoit partagé ses Etats (o) entre ses deux fils, Charles & Carloman. Il donna à Charles l'Austrasie, & à Carloman, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, l'Alsace & l'Allemagne ; c'est à dire l'Alsace, & les pays que les François possedoient au delà du Rhin. L'Aquitaine, qui venoit d'être conquise, fut partagée également entre ces deux Princes : mais ce partage ne fut pas suivi, ou du moins ne subsista pas long-temps. On tint une Assemblée generale quelque temps aprés, dans laquelle (p) il fut résolu que les deux Rois partageroient d'une maniere égale les Etats de Pepin, de même que Charles Martel les avoit partagez entre Pepin leur pere, & Carloman leur oncle ; c'est à dire, que Carloman auroit le Royaume d'Austrasie entre la Meuse & le Rhin, & outre cela, ce que la France possedoit au delà du Rhin, & l'Aquitaine ; & que Charles auroit pour partage la Neustrie & la Bourgogne. Il y eut encore quelque changement dans cette distribution : car l'Aquitaine fut ensuite du lot de Charles ; & des la même année, il se mit en possession d'une partie de l'Austrasie ; ce qui causa entre les deux freres une brouillerie, qui fut bien-tôt appaisée (q).

entre Charles & Carloman.

An de J.C. 763.

Dans la même Assemblée ils furent reconnus solemnellement pour Rois des François, & ensuite ils reçurent l'Onction royale, Charles à Noyon, & Carloman à Soissons (r), le Dimanche 18 de Septembre 768. Ils fixerent leur demeure dans les Villes que nous venons de nommer. Charles avoit vingt-deux ans, & Carloman dix-huit. Charles avoit épousé Himiltrude, & Carloman Girberge. La même année (s), le Pape Etienne IV. écrivit aux deux Rois, pour les prier d'envoyer à Rome quelques Evêques de leur Royaume, pour examiner les Actes de l'Antipape Constantin (t), & la question des saintes Images. Charles & Carloman y envoyerent douze Evêques des Gaules, sçavoir Villicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lyon, Herminrad de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims, Herulfe de Langres, & outre ceux-là Herembert, Babulfe, Giselbert & Joseph, dont les Siéges sont inconnus.

XLVI. *Grodegand Evêque de Metz.*

Il est temps de reprendre de plus haut les affaires de l'Eglise, qui ont rapport à l'Histoire des quatre Diocéses dont nous traitons ici. Crodegang (u) Evêque de Metz, qui succéda à Sigebaud en 742, est un des plus fameux Prélats de l'Eglise de France au huitiéme siécle. Il étoit fils de Sigramme, & de Landrade (x), laquelle étoit, selon quelques-uns (y), sœur du Roy Pepin. Mais s'il est vrai que Crodegrand, ou Grodegang ait été élevé dans la Cour de Charles Martel, & qu'il y ait même

(n) *Vita Caroli Magni à monacho S. Galli, l. 2. c. 23.*
(o) *Annal. Metens. ad an. 768. Fredegar. Continuat. parte 4. c. 136. p. 703.*
(p) *Eginhard. vita Caroli Magni.*
(q) *Vide Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 768. n. 30.* Daniel Hist. de France, p. 426.
(r) *Fredegar. Continuat. c. 136. p. 703.*
(s) An de J.C. 769. *Vide t. 6. Concil. Labb. p. 1721.*
(t) *Anastas. in vita Stephani IV.*

(u) On trouve son nom écrit differemment, *Godegrangus, Grodegandus, Grodegangus, Grodogandus, Chrodogandus, Chrodegangus, Chrodegrangus, Chrotgrangus, Ruotgangus, Drotbegangus, Rutigangus, Sirtgangus, Rodigangus, &c.*
(x) *Paul. Diac. Hist. Episc. Metens. p.*
(y) *Vide Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 742. n. 54. p. 54.*

An de J. C. 765.

exercé l'office de Référendaire, ou de Chancelier, comme le dit Paul Diacre dans l'Histoire des Evêques de Metz, il est bien malaisé qu'il ait pû être petit-fils de Charles Martel, & neveu du Roy Pepin par la Princesse Landrade sa sœur. Le même Paul Diacre se contente de dire qu'il étoit de la premiere noblesse des François, mais il ne marque point qu'il ait été de la race royale de Charlemagne, sous lequel il écrivoit. De plus, Charles Martel étant mort en 741, âgé d'environ cinquante ans, il est moralement impossible que Crodegang, qui étoit son Référendaire, & qui fut fait Evêque en 742, ait été son petit-fils par Landrade.

XLVII. *Fondation de l'Abbaye de Gorze.*

Crodegang étoit du pays d'Hasbane, c'est le nom ancien d'un petit pays dans l'Evêché de Liége. Quelques-uns ont écrit qu'il avoit été élevé dans le Monastere de S. Tron, qui étoit alors de la jurisdiction des Evêques de Metz. Son nom se trouve parmi les Abbez de ce Monastere (z). L'Histoire (a) en parle comme d'un Prélat accompli, bien fait de sa personne, éloquent, sçachant le Latin & l'Allemand, favorisant les serviteurs de Dieu, protégeant les veuves & les orphelins. Lorsqu'il fut elevé à l'épiscopat, il songea, à l'imitation de son prédecesseur, à faire fleurir la vie monastique dans son Diocése, & à y fonder de nouveaux Monasteres. Il y en fonda deux (b); l'un en l'honneur de S. Pierre, situé dans le pays de la Moselle, peut-être S. Avold, que son prédecesseur avoit commencé; & celui de Gorze (c), dans le pays de Scarpone, qu'il fonda en 749.

Le Roy Pepin l'envoya à Rome en 753, pour amener en France le Pape Etienne; & ce fut en récompense de ce service, que le Pape, étant en France, lui donna le *Pallium*, & lui permit de prendre la qualité d'Archevêque (d). Aussi les Historiens de Metz (e) remarquent que Crodegang consacra plusieurs Evêques en differentes Eglises, & ordonna un grand nombre de Prêtres, de Diacres, & d'autres Clercs, selon la coutume de l'Eglise Romaine, aux Samedis des Quatre-temps. Il assista en 756 à l'Assemblée de Compiégne (f), où l'on fit plusieurs Réglemens touchant les mariages illicites, les divorces, les degrez de parenté & de consanguinité, l'alliance spirituelle, & autres matieres concernant le mariage. Il fit confirmer dans cette Assemblée la fondation qu'il avoit faite du Monastere de Gorze. Il dit qu'il l'a fondé dans le pays de Scarponne, & dédié aux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à S. Etienne; qu'il l'a dotté des biens qui lui appartenoient selon les Loix; qu'il y a établi des Religieux qui suivoient la Regle de S. Benoît, vivans en commun, & n'ayant rien en propre; qu'il l'a mis sous la protection de S. Etienne de Metz; qu'il entend qu'aprés la mort de l'Abbe, on en élise un autre de la Communauté; & que s'il ne s'en trouve point de capable, l'Evêque de Metz, avec le consentement des Religieux de Gorze, en établisse un de quelqu'autre Monastere. Rodigange étoit alors Abbé de cette fameuse Abbaye, & il souscrivit au Titre de confirmation, donné par Crodegang.

An de J. C. 765.

XLVIII. *Assemblée d'Attigny, en 765.*

Ce Prélat assista aussi en 765, à l'Assemblée d'Attigny (g), dans laquelle les Evêques qui s'y trouverent, s'engagerent à dire chacun trente Messes pour le repos de ceux d'entr'eux qui mourroient dans la suite: que les Abbez Evêques en feroient autant. Les Abbez qui n'étoient point Evêques, prierent les Evêques de leur rendre le même devoir aprés leur mort; c'est à dire, de célébrer pour eux trente Messes. Les simples Prêtres sont obligez de dire cent Messes, & les simples Moines, qui ne sont pas Prêtres, cent Pseautiers. Le premier des Evêques qui souscrivent aux Actes de cette Assemblée, est Grodegang ou Crodegang Evêque de Metz. Aprés lui, sont Eddo de Strasbourg, Lulle de Mayence, Baldebert de Basle, Madalfeus ou Madalveus de Verdun, Jacob de Toul, & quelques autres, avec un bon nombre d'Abbez.

LIX. *Arrivée des corps des SS. Gorgon, Nabor & Nazaire.*

La même année 765, les corps des SS. Martyrs Gorgon, Nabor & Nazaire furent apportez de Rome en France (h). Quelques Historiens disent que Crodegang alla lui-même à Rome, pour demander ces saintes Reliques. D'autres assurent qu'il se contenta d'y envoyer une députation au Pape: mais tous conviennent qu'il obtint ce qu'il demandoit, & on sçait qu'il étoit vers Pâques à l'Assemblée d'Attigny dont nous venons de parler. L'Historien de Gorze, qui a écrit au milieu du dixiéme siécle, l'Histoire de cette Translation, dit que les peuples accoururent au devant des Corps saints jusqu'aux Alpes, & que les Religieux de S. Maurice en Valais déroberent pendant une nuit le corps de S. Gorgon, qu'on avoit mis en dépôt dans leur Eglise: mais que Crodegang en ayant porté ses plaintes au Roy Pepin, ce Prince y envoya les Evêques de Toul & de Verdun, avec celui de Metz, qui obligerent ces Moines à leur rendre les Reliques du S. Martyr.

(z) *Annal. Bened. t. 2. p. 198. Acta SS. Ord. S. Bened. t. 3. parte 2. p. 206.*

(a) *Hist. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 613.* Fuit autem omninò clarissimus, omnique nobilitate coruscus, formâ decorus, eloquio facundissimus, tam proprio quàm latino sermone imbutus, servorum Dei nutritor, orphanorum, viduarumque non solum altor, sed & clementissimus tutor.

(b) *Hist. Episcop. Metens. ibidem. Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 146.*

(c) Il fut commencé en l'an de J. C. 748.

(d) *Anastas. vita Stephani Papæ.* Et dum in Francia esset positus, Chrodegango sanctissimo viro Episcopo Pallium tribuit, & Archiepiscopum ordinavit.

(e) *Gesta Episc. Metens. p. 615. t. 6. Spicileg.*

(f) *Tom. 6. Concil. p. 1695. & seq.*

(g) *Concil. Labb. t. 6. p. 1702.*

(h) *Vide Histor. Translat. S. Gorgonii Mart. sæcul. 3. Bened. parte 2. p. 206. & Mabill. observat. prævias in eadem Acta.*

An de J. C. 765.

Etant arrivez en Lorraine, ils les déposerent d'abord à Varengéville, où l'on bâtit dans la suite une Eglise & un Prieuré en son honneur. De là ils allerent à Montviron (i), peut-être Guimont, & de là à Novient sur Moselle, & enfin ils arriverent à Gorze.

Les corps de S. Nabor & de S. Nazaire furent déposez, le premier au Monastere d'*Hilariacum*, autrement nommé *Nova Cella*, & & depuis S. Nabor, ou S. Avold. Le second, c'est à dire S. Nazaire, fut donné à une Dame nommée Vilisvinde, veuve du Comte Rupert, laquelle, avec le Comte Cancor son fils, avoit depuis peu fondé le Monastere de Lauresham (k) dans l'Isle nommée *Altmuster*, assez prés de Vorms (l), & en avoit confié la conduite à Rutgang, ou Crodgang Evêque de Metz, pour y établir l'ordre & l'observance monastique.

Lorsque la nouvelle de la venuë du Corps saint se fut répanduë, presque toute la Province vint au devant, jusqu'aux monts de Vosge, avec les Comtes Cancor & Varin, qui porterent sur leurs épaules les sacrées Reliques jusqu'au lieu qui leur étoit destiné. Dans le Titre de fondation de ce Monastere, Crodegang en est nommé l'Archevêque & l'Abbé (m). En effet, il le gouverna quelque temps en qualité d'Abbé; mais dans la suite, la multitude de ses occupations ne lui permettant pas d'y donner ses soins avec autant d'assiduité qu'il auroit voulu, il y établit en sa place son propre frere, nommé Gundeland *, que quelques-uns comptent pour premier Abbé de Lauresham. Cette Abbaye fut cedée aux Peres Prémontrez en l'an 1237. Elle est du Diocése de Vorms & au delà du Rhin, & par consequent hors de notre sujet. S. Nabor, ou S. Avold est à sept ou huit lieuës de Metz vers l'Orient, sur une petite riviere nommée Roselle, & possedée par les PP. Benedictins de la Congregation de S. Vanne.

* Vers l'an de J.C. 776.

Gorze (n) est à quatre lieuës de Metz du côté du Couchant, à deux lieuës de la Moselle, sur un petit ruisseau nommé Gorze. On assure (o) que S. Clement, premier Evêque de Metz, venant de Rome dans cette Ville, avoit bâti un Oratoire au lieu où Crodegang fonda dans la suite l'Abbaye de Gorze. L'Eglise de cette Abbaye fut dédiée en 761 (p) par le Pape Jean, qui étoit venu en Allemagne, & y avoit tenu le Concile de Mayence. De là il vint, dit-on, à Gorze, accompagné du Roy Pepin, de vingt-quatre Evêques, & de grand nombre de Seigneurs. Aprés la cérémonie de cette Dédicace, le Pape prêcha devant l'Assemblée au milieu de la Messe, & conclut son discours, en exemptant ce Monastere de toute servitude, & en prenant tous ses biens sous la protection de S. Pierre, & menaçant d'anathême ceux qui violeroient ce privilége. Aprés quoi, le Roy Pepin mit sur l'Autel la donation qu'il faisoit au Monastere, du village de Novient sur Moselle; & les Seigneurs, à son imitation, firent de riches présens à l'Eglise. On ignore qui est ce Pape Jean; car en 761, c'étoit Paul I. qui étoit assis sur la Chaire de S. Pierre, & on ne connoît en cette année aucun Concile de Mayence.

An de J. C. 776.

D'autres monumens mettent la fondation de Gorze en 762 (q) : mais elle étoit fondée avant l'an 756, & dés l'an 748, comme on l'a vû ci-devant; & Alcuin (r) dit expressément, que l'Eglise de Gorze fut dédiée par l'Evêque Crodegang le 5 des ides de Juillet, c'est à dire le xj. de ce mois, &, comme on croit, en 765. Cette Abbaye fut entiérement détruite en 1580, & l'on y mit douze Chanoines en la place des Religieux de S. Benoît, qui l'avoient possedée jusqu'à ce temps-là. C'est ce qu'on verra ci-aprés avec plus d'étenduë.

L. *Concile de Metz, de l'an 753.*

Vers l'an 753 (s), on tint un Concile à Metz par l'ordre du Roy Pepin, dans lequel il est ordonné que celui qui aura commis un inceste, sera puni par la perte de son argent, s'il en a; & s'il n'en a point, & qu'il soit homme libre, il sera mis en prison jusqu'à satisfaction. S'il est esclave ou affranchi, il sera puni de verges. S'il ne veut pas se corriger, nul ne le recevra, ni ne lui donnera à manger. Celui qui contreviendra à cette défense, donnera soixante sols au fisc du Roy. Si un Maître n'empêche pas son esclave de commettre de tels crimes, il sera obligé de payer lui-même soixante sols à l'épargne du Roy. Si un Ecclesiastique tombe dans ces crimes, si c'est un homme constitué en dignité (t), il perdra son rang; & si c'est un simple Ecclesiastique, il sera battu de verges, ou mis en prison.

Le Prêtre & ses Clercs seront convoquez au Concile par l'Archidiacre de l'Evêque, & par le Comte de la Province. Si quelqu'un refuse avec mépris de s'y trouver, le Comte le condamnera à soixante sols d'amende, au profit de l'épargne du Roy, & il l'obligera d'assister au Synode. L'Evêque n'empêchera pas que son Prêtre ou son Clerc ne soient soumis à ce jugement. Que si quelqu'un entreprend de défendre un Prêtre, ou un Clerc, ou un incestueux, le Comte le fera comparoître devant le Roy,

(i) *Hist. Translat. S. Gorgon. p. 208. Ad prædium, vocitatum Mons-vironis.* Varangéville, Guimont & Novient, sont du Domaine de l'Abbaye de Gorze.

(k) Il fut commencé l'an de J. C. 754.

(l) *Vide Laureshamense Chronic. apud Freherum.*

(m) *Ibidem.* Ubi præest vir venerabilis Rotgangus Archiepiscopus & Abbas.

(n) *Gorzia*, ou *Gorgia*, ou *Gurgitanum monasterium.*

(o) *Paul. Diac. vita Episc. Metens. p. 655.* Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 166.

(p) Meurisse, pp. 164. 165, & le Manuscrit de l'Abbaye de Gorze, imprimé ici, p. 293.

(q) Meurisse, p. 166.

(r) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. c. 6. p. 209.*

(s) *Tom 6. Concil. Labb. p. 1660.* Vers l'an 753.

(t) *Ibidem can.* 2. Si bona persona fuerit, perdat honorem suum, minores verò vapulentur, aut in carcerem recludantur.

avec

An de J.C. 776.

avec le Député de l'Evêque, & le Roy le fera punir avec rigueur, afin que les autres soient frappez de crainte.

Les autres Réglemens regardent plutôt la police que la discipline de l'Eglise. Par le quatriéme Réglement, il est défendu de prendre aucun péage des chariots, des chevaux de charge, ni des autres voitures par terre ou par eau, qui ne trafiquent point, mais qui voyagent simplement, pour aller à Rome, ou ailleurs. Si quelqu'un est convaincu d'avoir fait une pareille exaction, il sera condamné à soixante sols, dont moitié sera pour le dénonciateur, & l'autre moitié sera portée au Trésor royal. La livre d'argent ne pesera pas plus de vingt-deux sols; & le Monétaire prendra pour lui un sol sur ces vingt-deux, & rendra le reste à celui à qui est l'argent.

Si quelqu'un vient à la Cour pour y plaider sa cause, avant qu'il l'ait proposée au Comte, & aux Officiers de la Justice dans les plaids ordinaires (u), ou que l'ayant proposée dans les plaids, il n'ait pû la soutenir, ou qu'il n'ait pas voulu exécuter la Sentence; si, dis-je, quelqu'un vient à la Cour pour y plaider, & pour y porter ses plaintes dans ces cas-là, il sera frappé de verges; & si c'est une personne constituée en dignité, il sera puni à la volonté du Roy. Mais il est permis d'appeller à la Cour, d'un Jugement qu'on croira mal rendu par les Juges ordinaires. Si le condamné montre qu'on n'a pas suivi les Loix à son égard, on réformera la premiere Sentence. Que si les Juges soutiennent qu'ils ont bien jugé, c'est au plaignant à justifier le contraire. De la même maniere, les Ecclesiastiques seront punis, s'ils viennent à la Cour porter leurs plaintes contre leur Ancien, à moins que celui-ci n'envoye aussi ses défenses.

LI. *Regles des Chanoines dressées par Crodegang.*

Ce qui a rendu le nom de Crodegang plus fameux, est la Regle des Chanoines, qu'il composa, & qui fut observée dans l'Eglise Cathédrale de Metz, & ensuite dans quelques autres Cathédrales. Cette Regle est composée de trente-quatre Articles, tirez ou imitez pour la plupart de la Regle de S. Benoît. On y fit quelques additions, au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816, lorsqu'on en recommanda l'observation à tous les Chanoines du Royaume de Louis le Débonnaire. Le P. le Cointe (x) prétend que Crodegang étant allé à Rome, y trouva la Regle des Chanoines; qu'il l'apporta en France, & se l'appropria, en la faisant observer à ses Chanoines. Il se fonde sur un manuscrit, qui a pour titre (y) : *Ici commence le Prologue de la Regle des Chanoines, suivant l'Eglise Romaine.* Le P. Labbe (z) en a publié un autre exemplaire, qu'il prétend être celui qui étoit en usage dans l'Eglise de Metz en particulier. Enfin le P. D. Luc Dachery a donné au public un troisiéme exemplaire de la même Regle, qu'on prétend être celle qui fut accommodée à l'usage de tous les Chanoines du monde.

An de J.C. 776.

Crodegang, dans sa Préface, dit que si les Evêques & les Clercs vivoient suivant les anciennes regles de la discipline ecclesiastique, & si les anciens Canons étoient en vigueur dans l'Eglise, il ne feroit pas nécessaire de faire de nouveaux Réglemens. *Mais*, ajoute-t-il, *la négligence des Prélats & de leurs inferieurs est telle aujourd'hui, que j'ai crû devoir dresser cette petite Ordonnance, pour la réforme du Clergé.*

Le premier Chapitre est une exhortation à l'humilité (a). Le second ordonne que les Chanoines suivent en tout l'ordre & le rang de leur Ordination (b); qu'ils demeurent ainsi à l'Eglise, au Réfectoire, & par-tout où ils se rencontrent, à moins que quelques-uns d'eux ne soit élevé par son Evêque à quelque dignité particuliere. Qu'ils ne s'appellent pas entr'eux de leur simple nom, mais qu'ils y ajoûtent celui de leur office, ou de leur dignité, ou de leur grade. Que les jeunes Clercs s'inclinent devant les anciens, & leur demandent leur benediction en passant devant eux; qu'ils se levent, lorsqu'ils passeront, qu'ils leur fassent place pour s'asseoir; qu'ils ne s'asseyent pas en leur présence sans leur permission. Que les enfans & les jeunes Clercs se tiennent à table & dans l'Oratoire avec décence, & qu'au dehors, & par-tout où ils seront, ils soient gardez dans une exacte discipline. Cet Article est tiré presque mot pour mot du Chapitre 63e de la Regle de S. Benoît.

Le Chapitre III. ordonne que tous les Clercs couchent dans la même salle ou dortoir, à moins que l'Evêque n'ait permis à quelqu'un de coucher dans quelque chambre particuliére dans le cloître. Qu'ils ayent chacun leur lit dans le même dortoir (c); en sorte que les lits des anciens soient mêlez entre ceux des plus jeunes. Que nulle femme ni aucun laïque n'entre dans le cloître des Chanoines, sans la permission de l'Evêque, de l'Archidiacre, ou du Prévôt. Que ceux des laïques qui viendront manger au Refectoire, laissent leurs armes au dehors; & aussi-tôt qu'ils auront mangé, qu'on les conduise hors du cloître. De la même maniere, les ouvriers laïques qui viendront au dedans du cloître pour y faire quelque ouvrage, en sortiront aussi-tôt qu'ils l'auront achevé.

Si l'on manque de Cuisinier clerc, & qu'on

(u) *Ibid. p. 1661. cap. 7.* Si aliquis homo ad Palatium venerit pro causa sua, & antea Comiti non innotuerit in mallo ante Rachemburgios, &c.

(x) *Coint. t. 5. annal. ad an. 757. p. 567.*

(y) In nomine Dei summi, incipit prologus Regulæ Canonicæ juxta Romanam Ecclesiam.

(z) *Vide t. 7. Concil. post Concil. Aquisgran. an. 816. p. 1444.*

(a) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 8.

(b) Comparez la Regle de S. Benoît, c. 63.

(c) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 22.

An de J. C. 776.

soit obligé de se servir de Cuisiniers laïques, ils n'entreront que pour faire la cuisine, & sortiront aussi-tôt aprés. Que les Chanoines n'introduisent dans le cloître aucun Clerc étranger sans l'agrément de l'Evêque, ou de ceux qui gouvernent en sa place, sous peine d'excommunication, ou de discipline corporelle. Que nul Clerc ne présume de boire ou manger dans le cloître, s'il n'est de la maison, ou s'il n'est entré avec l'agrément de l'Evêque. Si quelqu'un entretient un Clerc étranger dans le cloître des Chanoines, qu'il ait soin que cet Etranger ait une planete (d) (ou une chasuble) afin que les jours de Dimanche & de Fête, il puisse assister à l'Office avec les autres.

Chap. IV. Que tous les Chanoines se trouvent à Complies, dont en tout temps on sonnera le premier coup au commencement de la nuit; afin que tous les Chanoines, en quelque lieu qu'ils soient, retournent dans leur Cloître; & qu'au second coup ils se trouvent tous à la Cathédrale, & chantent Complies tous ensemble, aprés quoi il ne sera plus permis ni de boire, ni de manger, ni de parler, jusqu'au lendemain aprés Prime (e). Ceux qui ne seront pas rentrez dans le Cloître pour les Complies, ne pourront plus rentrer, ni même frapper à la porte, sinon lorsqu'on l'ouvrira pour venir à Matines; (car alors on ouvroit l'Eglise pour ceux du dehors qui vouloient assister à l'Office.) S'il arrive quelque chose qui mérite qu'on en donne avis de dehors dans le Cloître aprés Complies, on en avertira le Gardien ou Sacristain de S. Etienne, qui le fera sçavoir au dedans du Cloître.

Si quelque Clerc étant dans la Ville avant Complies, ne se trouve pas pour chanter cette Heure à l'Eglise avec les autres; s'il y manque par sa négligence, & passe la nuit dans la Ville & hors du Cloître, il en sera repris. S'il tombe une seconde fois dans la même faute, il jeûnera ce jour-là au pain & à l'eau; s'il retombe une troisiéme fois, il sera trois jours au pain & à l'eau; & s'il continuë à faire la même chose, il sera puni de peine corporelle. Que s'il affecte de ne pas entrer dans la Ville, pour avoir la liberté de passer la nuit hors le Cloître, il sera excommunié, ou puni de peine corporelle. Il y a quelques exemplaires de la Regle de Crodegang (f), qui ordonnent de tenir une lampe ou une chandelle allumée dans le dortoir pendant toute la nuit, conformément à la Regle de S. Benoît (g).

Chap. V. Pendant l'hyver, c'est à dire, depuis le premier de Novembre jusqu'à Pâques, les Chanoines se leveront vers la huitiéme heure de la nuit, afin qu'ils dorment un peu au delà de minuit, & qu'ils se levent aprés la digestion faite (h). Alors ils réciteront les Nocturnes; aprés quoi ils garderont un intervalle jusqu'aux Matines ou Laudes; si ce n'est qu'aux jours de Dimanche & de Fête, on dira les Laudes tout de suite aprés les Nocturnes: mais les autres jours, ils passeront dans l'Eglise le temps qui est entre les Nocturnes & les Laudes, à réciter des Pseaumes, ou à les apprendre par cœur, ou à lire: mais que personne ne dorme, sinon dans le cas d'infirmité, sous peine d'excommunication, je l'entens de l'excommunication réguliere, qui prive le Chanoine, ou le Religieux, de la compagnie de ses freres au chœur & au réfectoire. La Regle ajoute qu'aprés cela l'on chantera Matines, c'est à dire Laudes. A la premiere heure du jour on dira Prime.

Chap. VI. Chacun accourra à l'Office divin avec une extrême diligence, abandonnant toutes autres occupations. Ceux qui sont trop éloignez, & qui ne peuvent arriver à l'Eglise à l'heure, pour y chanter l'Office avec les autres, le réciteront au lieu où ils se trouveront, dans une sainte frayeur. Le Princier aura soin que l'on sonne l'Office aux heures convenables. (i).

Chap. VII. On recommande la réverence dans la Psalmodie (k). On y défend aux Chanoines, d'avoir au chœur des bâtons à la main pour s'appuyer (l).

Chap. VIII. On ordonne aux Chanoines de se trouver tous les jours au Chapitre, pour y entendre la lecture de la parole de Dieu, & de la Regle de Crodegang. On excepte toutefois le Dimanche, les Mercredis & Vendredis, ausquels on ne faisoit point de lecture: mais on s'assembloit ces jours-là comme les autres au Chapitre; afin que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier pussent ordonner, corriger, établir ce qu'ils croiroient être du bon ordre. Les Chanoines donc étant sortis de Prime, s'en retourneront dans leurs demeures, & expédieront promptement ce qu'ils auront à faire, afin qu'ils soient prêts pour venir au Chapitre, dés qu'ils l'entendront sonner. Le Dimanche, & les jours de grande Fête, tout le Clergé de la Ville, qui a sa demeure hors du Cloître, se trouvera au Chapitre de la Cathédrale, étant révêtu de leur planete, ou Chasuble, ou des ornemens de leur ordre; ausquels jours ils assisteront aux Nocturnes, aux Laudes, à la grande Messe, & au Refectoire, & y mangeront à la table qui leur sera préparée.

Chap. IX. On recommande le travail des mains; & on veut que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier, au sortir du Chapitre, prescrivent à chacun son ouvrage, que chacun ac-

(d) *Planetam cum reliquis vestimentis habeat.*
(e) *Ex Regula S. Bened. c. 42.*
(f) *Regul. Chrodeg. c. 49. Edit. Dachery.*
(g) *S. Benedicti Regul. c. 22.*
(h) *Ex Regula S. Benedict. c. 8.*
(i) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 43.
(k) *Reg. S. Bened. c. 19. 20.*
(l) *Ita Editio Labbeana, p. 1448.*

An de J. C. 776.

complira de bon cœur & sans murmure ; & lorsqu'il n'y aura point de travail commun, que chacun s'occupe à ce qu'il aura à faire (m).

CHAP. X. Les Clercs qui sont en voyage avec l'Evêque, observeront leur Regle, autant que faire se pourra, & ne négligeront point de réciter leur Office le mieux qu'ils pourront aux heures réglées (n).

Le Chap. XI. traite du bon & du mauvais zele. On exhorte les Serviteurs de Dieu de se prévenir d'honneur les uns les autres, & de supporter patiemment leurs infirmitez & leurs défauts (o).

CHAP. XII. Il n'est pas permis à un Chanoine de frapper, ou d'excommunier son confrere, ni de se faire justice soi-même, quelque sujet qu'on lui en ait donné ; mais il doit recourir à son Superieur, qui en jugera (p).

CHAP. XIII. On défend aux Chanoines de se défendre l'un l'autre dans la Communauté, sous quelque prétexte que ce soit, ni d'en prendre quelqu'un sous sa protection ; à cause des abus & du scandale qui en peuvent arriver (q).

CHAP. XIV. On exhorte les Chanoines à se confesser à leur Superieur, aussi-tôt qu'ils seront tombez dans quelque faute (r) ; & on ordonne qu'ils se confessent à leur Evêque deux fois l'année ; la premiere, au commencement du grand Carême d'avant Pâques, & la seconde, entre la mi-Août, & le premier de Novembre. Aux autres temps ils se peuvent confesser à l'Evêque, ou à un autre Prêtre, à qui l'Evêque aura permis d'entendre les confessions. Et que ceux qui n'ont point d'empêchement, reçoivent le Corps & le Sang de Notre Seigneur J. C. tous les Dimanches & les Fêtes principales. Que si un Clerc cache à son Evêque, dans la confession, quelque péché, & qu'il aille le confesser à un autre Prêtre, de crainte que son Evêque, ou ne le dépose de son rang, ou ne l'empêche de monter plus haut, ou ne punisse ses crimes, & ne le prive de la communion du Corps de J. C. si l'Evêque le peut découvrir par quelque voie, il châtiera ce Clerc, ou par la prison, ou par des peines corporelles, en sorte que les autres soient frappez de crainte.

CHAP. XV. Si quelque Clerc, du nombre de ceux qui ont embrassé la vie commune & réguliere, tombe dans quelque grande faute (s), comme l'homicide, la fornication, l'adultere, le vol, ou quelqu'autre crime semblable, l'Evêque le punira, premiérement de peines corporelles, puis le mettra en prison, ou le bannira pour autant de temps qu'il le jugera à propos ; & pendant qu'il sera ainsi en prison, nul ne lui parlera, ni n'aura de commerce avec lui. Lorsqu'il en sera sorti, si l'Evêque le juge à propos, il fera encore une pénitence publique à la porte de l'Eglise ; il sera suspens de l'entrée de l'Oratoire, & n'assistera ni à la Messe, ni aux Heures canoniales. Et lorsque les Clercs entrent dans l'Eglise, ou qu'ils en sortent, il demeurera prosterné devant la porte, sans rien dire. Quant à sa nourriture, on lui donnera ce que l'Evêque aura commandé, & à l'heure qu'il aura marquée ; & nul ne le benira, jusqu'à ce qu'il soit réconcilié. Et quand on l'appellera pour le reconcilier, il se présentera devant l'Evêque, & devant tous les Clercs, prosterné en terre, de tout le corps, demandant pardon à tous, & l'Evêque le reconciliera selon l'ordre canonique.

An de J. C. 776.

CHAP. XVI. Ceux qui se joindront sans permission à un excommunié, ou qui lui parleront, ou lui écriront, seront soumis à la même peine d'excommunication (t).

CHAP. XVII. Si un Clerc tombe dans la desobeïssance, la rébellion (u), l'orgueil, le murmure, la médisance, s'il viole les jeûnes ordonnez, & refuse d'aller se mettre de bout devant la croix (x), lorsqu'on le lui commande ; ou ne demande pas pardon, en se jettant à genoux, lorsqu'on le reprend ; ou qu'il méprise la Regle & les ordres de l'Evêque, ou de ceux qui tiennent sa place ; il sera d'abord averti une premiere & une seconde fois par les anciens. S'il ne se corrige point, il sera repris publiquement devant tout le monde. Que s'il demeure encore incorrigible, il sera excommunié, supposé qu'il sçache quelle est la grandeur de cette peine : mais s'il est endurci, stupide, ou incorrigible, il sera châtié de peines corporelles.

CHAP. XVIII. Ceux qui tombent dans de moindres fautes, doivent venir aussi-tôt dire leur coulpe devant leur Superieur, ou devant l'Evêque (y).

CHAP. XIX. L'excommunication n'est pas la même pour toutes sortes de fautes, comme les remedes sont differens selon les maladies. L'Evêque, ou ceux qu'il a établis, doivent juger de cette difference des fautes, & faire ce discernement (z).

CHAP. XX. Pendant le Carême, les Chanoines soumis à la Regle, doivent vivre d'une maniere plus réservée & plus austere (a). Ils ne mangeront qu'aprés les Vêpres, & toujours au réfectoire, en faisant quelques abstinences

(m) Comparez le Chapitre 48. de la Regle de S. Benoit.
(n) Comparez le Chapitre 50. de la Regle de S. Benoit.
(o) *Reg. S. Bened. c. 72.*
(p) Comparez le Chapitre 70. de la Regle de S. Benoit.
(q) *Regul. S. Bened. c. 69.*
(r) Voyez la Regle de S. Benoit, ch. 46. *Item*, c. 7. au cinquiéme degré d'humilité.
(s) Voyez la Regle de S. Benoit, c. 23. 24. 25.
(t) Voyez la Regle de S. Benoit, ch. 26.
(u) Regle de S. Benoit, c. 23.
(x) Pratique ancienne des Communautez de Moines, où l'on envoyoit devant la Croix les Religieux qui tomboient dans quelques fautes contre l'observance réguliere. Voyez du Cange *Glossar. ad vocem* Crux.
(y) Voyez la Regle de S. Benoit, c. 46.
(z) *Reg. S. Bened. c. 24.*
(a) *Reg. S. Bened. c. 49.*

particulieres, suivant la volonté de l'Evêque. Ils ne mangeront ni dans la Ville, ni dans les Monasteres, à moins qu'ils ne soient si loin, qu'ils ne puissent arriver dans le Cloître pour le temps de la refection. Dans ce cas, ils pourront manger dehors, mais sans prévenir l'heure, & sans user d'autres nourritures, que de celles, qui sont d'usage. Ils vacqueront à la lecture depuis Prime jusqu'à Tierce ; & aprés Tierce ils iront au Chapitre. Ils ne sortiront point du Cloître pendant ce temps, sans une permission expresse de l'Evêque, ou de celui qui tient sa place. Ils auront seulement la liberté de visiter les Eglises qui sont dans l'interieur du Cloître.

Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils feront deux repas par jour, & mangeront de la viande, à l'exception du Vendredy. Depuis la Pentecôte jusqu'à la saint Jean-Baptiste, ils mangeront de même deux fois, mais ils s'abstiendront de viande jusqu'à la Messe. Depuis la Saint-Jean jusqu'à la fête de S. Martin en Novembre, ils feront deux repas, mais ils s'abstiendront de viande le Mercredy & le Vendredy. Depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, ils s'abstiendront tous de chair, ils jeûneront jusqu'à None ([b]), & mangeront tous au réfectoire. Depuis Noël jusqu'au commencement de Carême, ils ne mangeront qu'aprés None, & au réfectoire les jours de Lundy, Mercredy & Vendredy ; mais les autres jours de la semaine, ils mangeront deux fois au réfectoire. Ils s'abstiendront aussi de chair les Mercredis & les Vendredis, pendant tout ce temps : ils en pourront toutefois user, s'il arrive ces jours-là quelque fête, & que le Princier le permette.

Remarquez qu'il n'est pas parlé de l'abstinence, ni du jeûne du Samedy. Angelram successeur de Crodegang dans le Siege de Metz, modifia ces Réglemens ([c]), en déclarant qu'en consideration de la foiblesse de plusieurs, il permet à son Clergé de manger de la viande pendant toute l'octave de la Pentecôte ; & en géneral, il permet de les dispenser de l'abstinence, lorsqu'ils seront malades, les jours de Mercredy & de Vendredy, & aux autres jours ausquels la Regle défend l'usage de la chair.

Chap. XXI. Il y avoit dans le réfectoire plusieurs tables distinguées par les rangs & les dignitez des personnes. La premiere étoit celle de l'Evêque, qui mangeoit avec les hôtes, les étrangers, l'Archidiacre, & ceux qu'il jugeoit à propos d'inviter. La seconde table étoit celle des Prêtres, la troisiéme celle des Diacres, la quatriéme celle des Soûdiacres, la cinquiéme celle des moindres Clercs, la sixiéme étoit pour les Abbez, & pour ceux que le Supérieur invitoit ; la septiéme étoit pour les Clercs qui demeuroient hors du Cloître & dans la Ville, & qui venoient manger au réfectoire des Chanoines de la Cathédrale, aux jours de Dimanche & de grandes Fêtes, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

Aussi-tôt que le réfectoire étoit sonné, ils devoient venir en diligence, pour prier tous ensemble ; & aprés que l'Evêque avoit donné la bénediction, chacun s'asseyoit à sa table, & y demeuroit dans le silence pendant tout le repas. Le Lecteur, le Portier, le Célerier, le Semainier, & les serviteurs prenoient un coup à boire, & du pain avant le repas, afin qu'ils pussent soutenir plus aisément le jeûne, pendant que les autres prenoient leur réfection. Nul ne pouvoit entrer au réfectoire pour manger sans permission, ni ne pouvoit en rien emporter pour manger ailleurs. Nul étranger, ni Clerc, ni laïque n'y pouvoit entrer pour manger, sans une permission expresse.

Chap. XXII. Lorsque les Chanoines feront deux repas le jour, on leur donnera du pain en suffisance, & du potage à midy, un mets de viande à deux, & une portion de légumes ([d]). Que s'ils n'ont point de légumes, on leur servira deux portions de viande ou de lard. Au souper, ils auront une portion de viande, ou un mets de légumes à deux. Dans le temps où ils doivent mener une vie quadragésimale, ils recevront à midy une portion de fromage à deux, & des légumes, c'est à dire des pois, du gruau, des féves ou des lentilles. S'ils ont du poisson, ou des racines & des herbages, on pourra leur donner un troisiéme mets. Pour le souper, on leur servira un mets de légumes, ou une portion de fromage à deux. Si on leur donne quelque chose de plus, ils en rendront graces à Dieu. Lorsqu'ils ne feront qu'un repas par jour, ils auront une portion de légumes, ou d'autres choses pareilles, une de fromage, & une troisiéme de racines, ou d'autres légumes.

Chap. XXIII. Pour ce qui est de la mesure de la boisson, les jours ausquels on fait deux repas, les Prêtres & les Diacres auront trois tasses à dîner, ou à midy, & deux au soir, ou à souper ; les Soûdiacres, deux à dîner & deux à souper ; les moindres Ordres, deux à dîner & deux à souper. Les jours de jeûne on n'ajoute rien à la boisson du matin ; & pour le soir, comme on ne mange pas, le Celerier n'y sert point de vin. Si même les vins manquent, & qu'on ne puisse leur fournir cette mesure, l'Evêque leur en donnera ce qu'il pourra ; mais qu'ils ne murmurent point. Au reste il pourra leur donner de la bierre de surérogation ([e]) ; & ceux qui ne boiront point de vin, auront la

([b]) C'est à dire, jusqu'à la neuviéme heure du jour, qui revient à deux ou trois heures aprés midy.

([c]) *Vide Edit. Labb. p. 1414.*

([d]) *Cap. xxij.* Carnem inter duos ministrationem unam, & cibaria una accipiant ; & si cibaria non habent, tunc duas ministrationes de carne aut de lardo habeant.

([e]) De cervisia eis consolationem faciat Episcopus.

An de J.C. 776.

même quantité de bierre, que les autres ont de vin. Sur-tout on leur recommande d'éviter l'yvrognerie (f).

Chap. XXIV. Les Chanoines serviront tour à tour à la cuisine, sans que personne en soit exempt, sinon ceux qui sont malades, ou occupez à des emplois de plus grande utilité (g), comme l'Archidiacre, le Princier, le Celerier, & les Gardiens ou Sacristains des trois Eglises de S. Etienne, qui est la Cathédrale, de S. Pierre-aux Images, & de Sainte Marie. Le Samedy, celui qui sort de semaine, nettoyera & arrangera toutes choses, & les rendra en bon état à celui qui lui succéde dans cet office. S'il a rompu ou gâté quelque chose, il viendra au Chapitre, & en demandera pénitence.

Les Chapitres XXV. XXVI. XXVII. regardent l'Archidiacre ou le Princier, le Celerier, & le Portier. On leur donne les mêmes avis que S. Benoît (h) donne aux Superieurs, & aux Officiers des Monasteres, qui y exercent de pareils emplois. A l'égard du Portier, on lui donne un jeune Chanoine pour aide & pour compagnon. On veut qu'aprés Complies, il porte les clefs à l'Archidiacre, ou à celui qui tient sa place. De plus, on veut que les Gardiens ou Sacristains des Eglises, qui couchent dans les Eglises, ou dans des demeures tout joignant, gardent le silence aprés Complies, qu'ils n'ouvrent pas leurs portes aux Chanoines qui ne sont pas rentrez avant Complies, & ne laissent pas sortir ceux qui sont dans le cloître.

Chap. XXVIII. Si quelques Clercs de ceux qui ont embrassé la vie commune, tombent malades, & qu'ils n'ayent pas de quoi se faire soulager, l'Archidiacre ou le Princier auront grand soin qu'ils ne manquent de rien (i). Qu'il y ait un appartement, & un Clerc destiné pour les servir pendant leur maladie & leur convalescence.

Chap. XXIX. La moitié des Clercs, qui compose le Corps des anciens, recevra chaque année une chappe neuve, & rendra la vieille en recevant la neuve. Et l'autre moitié des Clercs qui compose le Corps des jeunes, recevra chaque année les chappes que les anciens ont renduës, sans que les anciens puissent les changer. Les Prêtres qui servent dans la Maison, & les sept Diacres qui demeurent dans leurs grades, recevront chaque année deux sarciles, ou de la laine pour les faire; & les autres Clercs, seulement une sarcile. On croit que ces sarciles étoient des chemises de serge, qu'on donnoit aux Chanoines pour l'hyver, & dont ils se servoient depuis la S. Martin jusqu'à Pâques. Le mêmes Prêtres servans, & les sept Diacres, recevoient à Pâques deux chemises, ou deux piéces de toile pour en faire; les Soûdiacres, une piéce & demie de toile; ou un camisile & demie; & les simples Clercs seulement un camisile, ou une chemise de toile. Pour leur chaussure, ils avoient chaque année un cuir de vache, & quatre paires de semelles; ils les recevoient au commencement de Septembre. On leur donnoit aussi quatre livres de deniers en argent, dont ils achetoient du bois pour leur chauffage pendant l'année.

Chap. XXX. Il y avoit certaines grandes Fêtes ausquelles l'Evêque étoit obligé de traiter les Chanoines au Réfectoire, & d'autres Fêtes où le repas étoit à la charge de l'Archidiacre, ou de celui qui le representoit. Il y avoit aussi certains jours ausquels le Clergé alloit manger dans les Abbayes de la Ville, ou du voisinage. On exhorte à supprimer cet usage. Les jours que l'Evêque donnoit à manger à ses Clercs, on leur permettoit, au sortir du Réfectoire, de boire encore deux ou trois coups dans le chauffoir, ou dans le poile (k).

Chap. XXXI. On ordonne que ceux qui voudront s'engager dans la vie commune des Chanoines de Metz, se dépouillent de la proprieté de leurs biens, & qu'ils en disposent en faveur de l'Eglise de S. Paul, c'est à dire en faveur du Chapitre, ou qu'ils s'en réservent, s'ils le jugent à propos, l'usufruit pendant leur vie. Dés ce temps-là l'Evêque avoit sa manse separée de celle du Chapitre. La manse de l'Evêque étoit désignée sous le nom de *Ban de S. Etienne*; & celle des Chanoines, sous le nom de *Ban de S. Paul* (l). C'est ce qui paroît par les Chartes de donations, dont les unes sont faites à S. Etienne, c'est à dire à l'Evêque; & les autres à S. Paul, c'est à dire aux Chanoines; d'où vient qu'encore à present le sceau du Chapitre est l'image de S. Paul.

Chap. XXXII. Si quelqu'un donne une aumône à un Prêtre pour sa Messe, ou pour avoir entendu sa confession, ou pour avoir prié pour lui dans sa maladie, ou pour quelques-uns de ses amis vivans ou trépassez, le Prêtre peut recevoir cette aumône, & en disposer comme il voudra : mais si l'aumône est faite à la communauté des Clercs, elle sera mise en main du Princier, ou de l'Archidiacre, qui l'employera aux besoins communs des Chanoines.

Chap. XXXIII. Les jours de Dimanche & de Fête, les Chanoines, aprés Prime, se revêtiront des habits de leur Ordre, les Officiers avec leurs planetes, ou leurs chasubles; & aussi-tôt que le premier coup de l'Office sonnera, ils se trouveront tous au Chapitre, où l'on fera une lecture; aprés quoi ils iront tous

(f) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 40.
(g) Voyez la Regle de S. Benoit, ch. 35.
(h) *Reg. S. Bened. c. 31. 65. 66.*
(i) Comparez le Chap. 36. de la Regle de S. Benoît.

(k) Postquam de refectorio exierint, in caminata bibant duas vices aut tres, qualiter consolatio fit, & ebrietas non dominetur.
(l) Meurisse Hist. de Metz, p. 164.

An de J.C. 776.

ensemble à l'Eglise ; & aprés le second coup ils chanteront Tierce, & attendront la venuë de l'Evêque qui doit officier, sans que personne puisse sortir du chœur, & de son rang, jusqu'à la fin. Que s'il y avoit ce jour-là station dans quelque Eglise de dehors, & que les Freres y ayent célébré les Veilles, ou les Matines, dés qu'ils auront achevé cette solemnité, ils reviendront le matin avec décence, & rentreront dans le Cloître, pour se trouver au Chapitre, ainsi qu'on l'a dit. Si quelqu'un y manque par sa négligence, on l'en reprendra une premiere & une seconde fois. S'il ne se corrige point, il sera privé pendant tout ce jour-là de sa portion de vin.

Chap. XXXIV. Les pauvres dont les noms sont inscrits dans la matricule de l'Eglise (m), & qui reçoivent ses aumônes, soit qu'ils servent de Marguilliers dans les Eglises de la Ville, ou dans celles des Fauxbourgs, viendront deux fois le mois pendant toute l'année, dans l'Eglise Cathédrale, de quatorze en quatorze jours, le Samedy au matin, attendant chacun en son rang, jusqu'au coup de Tierce. Alors l'Evêque, ou quelque autre en sa place, fera lire en leur présence quelque Homelie, ou quelque Traité des Peres, pour les édifier. Il leur montrera le chemin du salut, les confessera, & écoutera ce qu'ils lui raconteront touchant leurs besoins tant spirituels que temporels. S'ils manquent à se trouver ainsi aux jours marquez, ils en seront repris une ou deux fois. S'ils ne se corrigent point, on les excommuniera ; & s'ils demeurent encore incorrigibles, on les rayera de la matricule de l'Eglise, & on y en inscrira d'autres, qui soient plus exacts & plus obéïssans.

L'Evêque leur donnera de sa manse, à chaque fois qu'ils viendront pour entendre cette lecture, à chacun deux pains, & une portion de lard ; une autre fois ils auront une portion de fromage, à l'alternative. Pendant le Carême, on leur donnera du pain, & un sextier de vin entre quatre. Le jour du Jeudy-Saint, on leur donnera du pain, du vin, du lard, & du fromage ; & à chaque fois qu'on fera ces distributions, l'Evêque fournira huit muids de pain cuit, & six porcs gras ; & lorsqu'on leur distribuera du fromage, il en fournira à chaque fois (n) un nombre de livres, que l'on n'exprime que par le nom general de *pensa*, un poids ; ce qui fait par an deux cens muids de froment, soixante porcs gras, vingt-quatre muids de vin, & douze *pensa*, ou poids de fromage.

Ce nouvel établissement engagea l'Evêque Crodegang à construire, joignant sa Cathédrale, les lieux réguliers, nécessaires pour l'observation de la Regle qu'il avoit prescrite à son Clergé : un cloître, un dortoir, un réfectoire, une biblioteque, & tous les autres bâtimens convenables (o). On les voit encore aujourd'hui dans la plupart de nos Cathédrales. Cette forme de vie, & ces édifices réguliers ont fait donner dans plusieurs anciens monumens, le nom de Monastere aux Cathédrales, & à ce qui les accompagnoit.

LII. *Crodegang fait réparer & embellir sa Cathédrale.*

Crodegang fit rétablir son Eglise, la mit dans un état beaucoup plus somptueux qu'auparavant, mais beaucoup moins magnifique qu'aujourd'hui. Charlemagne y ajouta des tours, qu'il fit élever tout à l'entour ; il lui donna de grands biens, & on peut l'en considerer comme le Fondateur. Il fit bâtir à côté un Sacraire ou Sacristie, où l'on serroit les Reliques, les ornemens précieux, & les joyaux de l'Eglise. Il orna l'Eglise de S. Pierre le vieux, & l'enrichit d'un Presbytere, & d'un lutrin ou pupitre, orné d'or & d'argent, sur lequel on plaçoit les Livres pour chanter au milieu du chœur. Nous avons parlé ci-devant du chant Romain qu'il établit dans sa Cathédrale (p) sous le regne de Pepin, & nous en parlerons encore sous l'Evêque Angelram.

LIII. *Mort de Crodegang. Angelram lui succede dans l'Evêché de Metz.*

Crodegang mourut le 6 de Mars (q) de l'an 766. Il fut enterré à Gorze, & il est honoré comme Saint dans le Diocése de Metz. Une bonne partie de son corps est aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Symphorien à Metz (r). Le Siége vacqua deux ans six mois dix-neuf jours, aprés lesquels Angelram fut placé sur le Siége épiscopal de Metz, l'an de J. C. 768. le 25 de Septembre. Il avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze (s) par Nargaudus Religieux de cette Abbaye, & Maître des jeunes enfans qu'on y nourrissoit. De là il entra dans le Monastere de S. Avold, où il fut Religieux, comme on l'apprend des monumens de cette Abbaye. Il fut toujours fort affectionné à ces deux Monasteres, & à celui de Laureshan, que Crodegang son prédecesseur avoit ou fondé, ou augmenté.

Richer (t) soutient qu'il avoit été Chancelier de l'Empereur Charlemagne, avant que d'être Evêque. Le P. le Cointe prétend le contraire. On est plus d'accord sur sa charge de Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur, ou de Grand Aumônier (u) : mais ce ne fut que depuis son épiscopat qu'il fut élevé à cette dignité. Il conserva le titre d'Archevêque, que son prédecesseur avoit porté, & se fit pourvoir par l'Empereur Charlemagne, de l'Abbaye de

(m) *Cap. xxxiv. p. 1462. edit. Labb.* Venimus ad matricolarios tam domi, quàm & in suburbanis, &c.

(n) Quando formaticum accipiunt, in unaquaque vice pensa una.

(o) Meurisse Hist. de Metz, p. 163.

(p) *Historia de Metensib. Episcop.* Ipsum clerum abundanter lege divinâ, Romanâque imbutum cantilenâ, morem atque ordinem Romanæ Ecclesiæ servare præcepit, quod usque ad id tempus in Metensi Ecclesia factum minimè fuit.

(q) *Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 766. n. 2. p. 687. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 209. Tilsani annales apud Quesnium t. 2. p. 8. Gesta Episcop. Metens. Spicileg. t. 6. p. 615. Bolland ad 6 Martii.*

(r) Meurisse Hist. des Evêque de Metz, p. 173.

(s) *Chartular. Gorziens.* Benoit Hist. de Metz, l. 3. c. 14.

(t) *Richerii Senoniens. Chronic. t. 3. Spicileg. l. 2. c. 1. p. 299.*

(u) Meurisse Hist. de Metz, p. 174.

Senones (x) aprés la mort de l'Abbé Etienne.

LIV. *Angelram est pourvû de l'Abbaye de Senone, au grand regret des Religieux.*

An de J. C. 776.

L'Abbaye jusqu'alors avoit été sous la protection des Rois, & depuis ce temps elle fut soumise à l'Evêque de Metz; ce qui affligea fort les Religieux, qui voyoient leur Monastere déchu de sa premiere dignité : mais ils ne faisoient pas réflexion aux charges qu'ils supportoient auparavant, lorsqu'on les contraignoit d'envoyer des Troupes à la guerre pour leur contingent, & aux maux qu'ils souffroient de la part des Ennemis de l'Empire; parce que souvent les Princes, qui auroient dû les proteger, étoient trop éloignez pour les secourir, & que les Eglises n'étoient pas en état de se défendre : certes si les Eglises de ces quartiers-là étoient toujours demeurées sous la protection de l'Empire, il n'y feroit pas resté pierre sur pierre. C'est donc mal à propos que ces Religieux s'affligeoient de ces changemens. Ainsi parle Richer Historien de l'Abbaye de Senones. Il suppose qu'en ce temps-là, il y avoit des Abbayes dans la Vosge, soumises à l'Empire, & que pour cette raison on nommoit Impériales. Il se trompe. La Vosge étoit depuis long-temps dans le Royaume, & sous la dépendance des Rois d'Autrasie, & l'Empire n'y avoit aucune part. Charlemagne ne fonda l'Empire d'Occident, & ne fut déclaré Empereur, qu'en l'an 800. de J. C.

LV. *Le corps de S. Simeon Evêque de Metz, transferé à Senone.*

Angelram voulant gagner l'affection des Religieux de Senones, & soulager leur douleur, leur fit présent du corps de S. Simeon septiéme Evêque de Metz, illustre par la sainteté de sa vie & par ses miracles. Mais les Religieux toujours outrez de douleur, ne voulurent pas recevoir le Saint dans leur Eglise; en sorte que l'Evêque fut obligé de le déposer dans une Chapelle qu'il fit bâtir, & qu'on voit encore aujourd'hui au dessus & au midy du Monastere, sur le panchant de la montagne voisine. Dieu y fit éclater sa puissance, & le mérite du Saint, par tant de miracles, qu'enfin les Moines le transporterent solemnellement dans leur Eglise, dédiée à S. Pierre & à S. Paul, où il est conservé encore aujourd'hui dans une châsse d'argent. Or Angelram se voyant trop accablé d'affaires, tant de celles de son Evêché, que de celles de l'Empire, résolut de se démettre de l'Abbaye de Senone; ce qu'il fit en effet, en leur donnant pour Abbé un de leurs Confreres, nommé Norgandus, qui est le huitiéme Abbé depuis S. Gundelbert, Fondateur de l'Abbaye.

An de J. C. 776.

De plus, il leur assigna un Défenseur ou un Avoué, à qui il accorda pour son honoraire le tiers des amendes qui se levent dans les plaids ausquels l'Abbé de Senone l'appelle, avec défense d'exiger autre chose. De plus, il lui abandonna certaines familles & certaines personnes, pour le droit d'Avoué ou d'Avocat, dans le lieu nommé *Abajum* ou *Bayon*, que les Comtes de Salm possedent encore aujourd'hui, dit Richer (y).

Mais l'Abbaye demeura toujours sous la puissance temporelle des Evêques de Metz; en sorte que les Abbez élûs recevoient l'investiture du temporel de l'Evêque de Metz, & dépendoient pour le spirituel de l'Evêque de Toul ( ). Dans la suite, ils obtinrent une entiere exemption, tant de la dépendance de l'Evêque de Metz, que de celui de Toul (a), joüissant même des droits régaliens, & de la jurisdiction spirituelle & quasi-épiscopale, dans toutes les Paroisses des environs, qui sont de leur dépendance.

LVI. *Angelram fait de grands biens à Gorze.*

Angelram fit de grands biens à l'Abbaye de Gorze, bâtie & fondée par son prédecesseur. Crodegang en avoit dédié l'Eglise quelques mois avant sa mort, arrivée en 766. Toutefois le corps de S. Gorgon n'avoit pas été déposé dans l'Eglise, apparemment parce qu'elle ne se trouvoit pas encore en sa perfection. Ce ne fut qu'en 769. qu'on le mit dans la place qui lui étoit destinée (b). La même année Drogtegang Abbé de Gorze, étant passé à une meilleure vie, on lui donna pour successeur Theodemare, à qui Angelram accorda en l'an 769 un ample privilége, & plusieurs biens, entr'autres Varengéville (c) dans le Chaumontois prés de S. Nicolas; & ensuite, par une seconde Charte, il lui donne Joüy en Voivre, & Fau dans le pays de Beden, ou dans la Voide.

LVII. *Prieuré de Salone, fondé par Fulrade.*

Il fit aussi un échange de quelques biens contre d'autres appartenans au Prieuré de Salone, avec Fulrade Abbé de S. Denys (d), à condition que ni Angelram, ni aucun de ses successeurs, ni aucun Archidiacre, ou autre Officier de son Eglise, ne pourroit exercer dans ce Prieuré aucune fonction épiscopale, comme de faire des Ordinations, de donner la Confirmation, de consacrer des Autels, sans le consentement de l'Abbé de S. Denys; ce qui fut confirmé par l'Empereur Charlemagne en 777 (e).

Ce Prieuré de Salone, nommé anciennement de S. Privé, avoit été fondé par l'Abbé Fulrade, dans les Terres de son patrimoine,

(x) *Richer. loco citato.* Hic locus ab initio sui ab imperio dependebat.

(y) *Richer. loco citato. Pars dicto advocato terræ & hominum quæ adhuc* Abajum *vulgò vocatur, pro advocatione collata fuit, quos adhuc tempore nostro hæredes de Salmis possident.* Il semble qu'*Abajum* est le nom du droit de l'Avoué; cependant on croit à Senone, que c'est le Bourg de Bayon sur la Moselle.

(z) *Richer. loc. cit. p. 304. c. 4.* *A tempore illo Abbates hujus cœnobii ab Episcopo Metensi temporalia, ab ipso verò Episcopo Tull. spiritualia receperunt, sicut adhuc contingere videmus.

(a) Ceci n'est arrivé qu'aprés la mort de Richer, qui écrivoit vers l'an 1250.

(b) *Mabillon. t. 2. annal. Bened. p. 218.*

(c) On a vû ci-devant, que Varengéville avoit été donné à Gorze par le Roy Pepin. Apparemment l'Evêque Angelram y avoit encore quelque chose, qu'il céda au Monastere de Gorze. Les Titres donnez par Meurisse, pp. 174. & 176. portent l'an 770. mais on croit que ces dattes ne sont pas fidelles. Voyez le P. le Cointe, *t. 5. annal. Franc. p. 740.*

(d) An 777. *Vide Fulradi testamentum, & t. 2. annal. Bened. p. 240.* Hist. de S. Denys par le P. Felibien.

(e) Preuves, pag. 117.

* An de J.C. 776.

vers l'an 757, dans le Saunois, au Diocése de Metz, sur la riviere *Brailia* (*f*), dans le Duché d'Allemagne, & dans le Comté d'Hurme. L'Empereur Charlemagne y fit quelques donations en 775 (*g*). Il fut uni à l'Abbaye de S. Mihiel en Lorraine, par un Traité passé à Reims entre les Abbez de S. Denys & de S. Mihiel, & ratifié par Adalberon Archevêque de Reims, à condition que l'Abbaye de S. Mihiel payeroit annuellement à celle de S. Denys cinq marcs d'argent (*h*). Le Cardinal de Sainte Sabine, Légat du S. Siége, & l'Evêque de Senlis, eurent ordre en 1253 de contraindre les Religieux de S. Mihiel à payer cette redevance. Le Prieuré de Salone a été uni en 1602 à la Primatiale de Nancy.

LVIII. *Angelram perfectionne les Abbayes de S. Avold & de Laurisham.*

Angelram travailla à achever l'Eglise de S. Avold, commencée par Sigebaud un de ses prédecesseurs, & à orner le tombeau de S. Nabor, qui repose dans le même Monastere: mais la mort l'ayant empêché d'achever cet ouvrage, un Lévite, qui pourroit bien être Alcuin, qui nous apprend cette particularité, l'acheva, & la mit dans sa perfection (*i*).

L'Abbaye de S. Avold se trouvoit, sous le Pontificat d'Angelram, dans une si grande disette, qu'à peine pouvoit-on trouver des Religieux qui y voulussent demeurer (*k*). Le Comte Volmere, qui en étoit Voüé, l'avoit tellement ruïnée par les rapines & les exactions qu'il exerçoit contre ceux qui tenoient les biens du Monastere, que l'Evêque Angelram ne pouvant plus souffrir les plaintes qu'on lui en faisoit de tous côtez, fit comparoître en sa présence le Comte & les Sous-voüez de l'Abbaye, leur céda quelques Terres qui en dépendoient, à charge qu'à l'avenir ils ne la molesteroient plus, & ne prendroient pour leurs honoraires, en exerçant la Justice, que deux parts de ce qui en revenoit. Et pour indemniser les Religieux & l'Abbé Wascon, qui gouvernoit alors l'Abbaye, il leur donna certains biens en Alsace, dont le Monastere ne jouït plus.

On croit qu'Angelram gouverna le Monastere de S. Tron en qualité d'Abbé (*l*). Son nom se lit parmi les premiers Superieurs de cette Abbaye. Gondelang, frere de l'Evêque Crodegang, gouvernoit alors le Monastere de Lauresham, & en avoit bâti & orné magnifiquement l'Eglise. Pour en faire la dédicace avec plus de solemnité, il alla trouver le Roy Charlemagne, qui passoit par Spire à son retour d'Italie *, & le supplia tres humblement d'honorer cette cérémonie de sa présence. Le Roy s'y rendit avec la Reine Hildegarde, & son fils Pepin (*m*). La Dédicace s'en fit par Lulle Archevêque de Mayence, Véomade Archevêque de Tréves, Megingoze Evêque de Virzbourg, Angelram Evêque de Metz, & Valdric, peut-être Evêque de Lauzane. On plaça alors en cérémonie dans la nouvelle Basilique le corps de S. Nazaire, qui jusqu'alors étoit demeuré dans une Chapelle du Monastere. Enfin Angelram donna au Chapitre de la Cathédrale de Metz la Prévôté de Millery, qui est une de leurs meilleures Terres.

* An de J.C. 774.

Paul Diacre d'Aquilée, & ensuite Moine du Mont Cassin, étant venu en France aprés la prise de Pavie, & la mort de Didier Roy des Lombards son Seigneur, fut fort consideré de Charlemagne, & de notre Evêque Angelram, qui l'engagea à écrire l'Histoire des Evêques de Metz, que nous avons encore aujourd'hui, & qui est la plus ancienne que l'on connoisse. Elle est fort courte, & peu chargée de faits, ce qui fait juger qu'elle avoit été fort négligée jusqu'alors. On l'a continuée depuis Angelram, où finit l'écrit de Paul Diacre; & nous l'avons fait imprimer dans les Preuves de cette Histoire.

LIX. *Angelram devient Grand Aumônier de Charlemagne.*

Charlemagne avoit une estime particuliere pour l'Evêque Angelram. Il le voulut avoir pour son Grand Aumônier (*n*), & le demanda, étant à Rome, au Pape Adrien en 785. afin qu'il pût être assidûment auprés de sa personne. Le Pape le fit donc son Apocrisiaire ou son Nonce auprés du Roy; & c'est apparemment en ce temps-là qu'il se démit de l'Abbaye de Senone, qu'il ne pouvoit plus gouverner à cause de ses grandes occupations, tant à la Cour que dans son Diocése. C'est sans doute à cette occasion (*o*), que les Evêques de France l'accuserent de violer les Canons, en s'engageant dans un emploi, qui jusqu'alors n'avoit été rempli tout au plus que par des Prêtres, & qui étoit incompatible avec les devoirs d'un Evêque, obligé à résider dans son Diocése, & à veiller sur son troupeau; au lieu que sa charge d'Archichapellain, ou de Grand Aumônier, demandoit qu'il suivît le Roy par-tout, & fût toujours à la Cour prés de sa personne.

LX. *Angelram se justifie d'avoir ac-*

Angelram, pour se justifier dans le public, & parmi les Evêques ses confreres, composa un recueil de quatre-vingts Articles, tirez des fausses Décretales d'Isidorus Mercator, qu'il

(*f*) Aujourd'hui, la Petite-seille.
(*g*) *Annal. Bened. t. 2. p. 232.*
(*h*) Hist. de S. Denys par le P. Felibien.
(*i*) *Alcuin. poem. 164.*
Pontificalis apex, Pastor, Patriarcha, Sacerdos
Angelramnus ovans, fretus pietate magistrâ,
Martyris egregii Naboris deductus amore
Cœperat intentus sacro vestire sepulchrum,
Ampliante pio Karolo per munera Rege.
Ne compleret opus, rapuit mors improba Patrem;
Post Levita humilis cœptum compleverat illud.

(*k*) Preuves, p. 293. vers l'an 787.
(*l*) *Annal. Bened. t. 2. l. 31. c. 79. p. 598.*
(*m*) *Annales Lauresham. Mabill. t. 2. annal. Benedict. p. 228.*
(*n*) *Synod. Francoford. an. 794. t. 7. Concil. p. 1064.* Dixit etiam Dominus Rex in eadem Synodo se à sede apostolica, id est ab Adriano Pontifice, licentiam habuisse ut Angilramnum Archiepiscopum in suo palatio assiduè haberet, propter utilitates ecclesiasticas.
(*o*) *Vide Coint. t. 7. Annal. Eccl. Franc. ad an. 785. n. 98. pp. 284. 285.*

présenta

cepté la charge d'Apocrisiaire auprès de Charlemagne.

présenta au Pape Adrien (p). Les titres de ces Articles varient. Les uns portent : *Capitules du Pape Adrien, recueillis des Canons Grecs & Latins, des Conciles Romains, & des Decrets des Papes & des Princes de Rome, qui ont eté donnez par le Pape Adrien à Ingilrame Evêque de la ville de Metz le xiij. des calendes d'Octobre indiction ix.* (q) *dans le temps qu'on traitoit de son affaire.* D'autres lisent : *Capitules ou Articles recueillis de divers Conciles, & Decrets des Papes, par Agilram Evêque de Metz, & présentez au Pape Adrien.*

An de J.C. 776.

Ce dernier titre est bien plus probable que le premier, puisque naturellement c'est à l'accusé à fournir ses défenses, & à les présenter au Juge, & non pas au Juge à les fournir à l'accusé. Ces Articles & Capitules sont au nombre de quatre-vingt dans les Editions communes des Conciles ; mais dans celle d'Antonius Augustinus, il n'y en a que soixante & douze, parce qu'on y en a mis plusieurs en un. Il sont tirez des fausses Décretales des Papes Anaclet, Evariste, Alexandre, Telesphore, Hygin, Pie, Anicet, Eleuthere, Calliste, Fabien, Etienne, Felix, Eutychius, Marcellin, Eusebe & Jule. Angelram est le premier qui ait employé cette mauvaise compilation. Il s'étudie principalement à relever & à faire valoir les défenses d'attaquer, ou d'accuser légerement & témerairement les Evêques, d'attenter à leur réputation, de rien faire contre leur honneur, de recevoir aucune accusation contre eux. Il fait voir la diligence qu'on doit apporter à examiner leurs accusateurs, la solemnité & l'attention avec lesquelles on doit procéder à leur jugement; la charité & la circonspection avec laquelle on doit couvrir leurs défauts : toutes circonstances qui montrent qu'il étoit alors attaqué & accusé pardevant le Pape.

LXI. *Fausses Décretales d'Isidorus Mercator.*

Les fausses Décretales, d'où ces Articles sont tirez, avoient été, à ce qu'on croit, fabriquées depuis peu par un Espagnol nommé Isidore (r). Riculfe Archevêque de Mayence, les avoit apportées (s) d'Espagne en Allemagne, peu d'années avant qu'Angelram composât son Recueil. Une preuve indubitable, & de la nouveauté & de la fausseté de ces Epitres décretales, c'est que le Pape Adrien, douze ans auparavant *, avoit présenté à Charlemagne un recueil des Epitres décretales des Papes, dans lesquelles il n'en rapportoit aucune avant celle de Sirice, ni aprés celle de S. Gregoire, & par consequent on ne connoissoit pas à Rome celles que l'Evêque Angelram employa pour sa défense. Et quelle apparence qu'Adrien ne connût pas les lettres de ses prédecesseurs ? Ce qui paroît encore plus surprenant, c'est que toute l'Europe Chrétienne se soit laissée abuser pendant si long-temps par une supposition si grossiere, sans que personne ait pû découvrir l'imposture avant ces derniers siecles. Mais aujourd'hui personne ne s'y laisse plus prendre, & on reconnoît que le Recueil d'Isidore Mercator est un ramas de pièces supposées, & faites à plaisir. Il est inutile de rapporter ici les quatre-vingt Capitules d'Angelram. Outre qu'ils sont trop longs, & qu'ils interromproient trop le fil de notre Histoire, ils y seroient assez superflus, puisqu'ils sont à présent imprimez dans les diverses Editions des Conciles, dans Antonius Augustinus, & dans le Pere le Cointe (t).

* An de J.C. 774.

An de J.C. 776.

Au reste, ni l'exemple d'Angelram, qui avoit accepté la charge d'Archichapellain ou de Grand Aumônier, ni l'autorité du Pape Adrien qui l'avoit agréé, ni celle de Charlemagne qui l'avoit desiré, ne furent pas capables de lever les scrupules des Evêques sur ce sujet : car aprés la mort d'Angelram, arrivée en 791, l'Empereur se crut obligé de demander au Concile de Francfort, tenu en 794, qu'il lui fût permis de tenir prés de sa personne Hildebaud Archevêque de Cologne, de la même maniere qu'il y avoit eu auparavant Angelram Evêque de Metz ; ce qui lui fut accordé par le Canon 55. de ce Concile.

LXII. *Chant Romain perfectionné en Gaules par les soins de Charlemagne.*

Quelque soin qu'eussent pris le Roy Pepin & l'Evêque de Metz Crodegang, à établir en France, & en particulier dans l'Eglise de Metz, le chant Romain, ils n'avoient pû y reüssir qu'imparfaitement. Les Chantres François n'avoient pû attraper la délicatesse ni la gravité du chant Gregorien. Charlemagne étant à Rome en 787, les Clercs de sa Chapelle, & ceux du Pape, s'entreprirent pendant les fêtes de Pâques sur le chant. Les François soutinrent (u) qu'ils chantoient mieux que les Romains ; les Romains au contraire prétendirent que les Gaulois alteroient le chant, & en gâtoient toute la beauté ; qu'il n'y avoit que les Romains qui sçussent la vraie maniere de chanter, ainsi qu'ils l'avoient apprise du Pape S. Gregoire. La querelle fut portée jusqu'à l'Empereur Charlemagne ; & les Gaulois plus hardis en sa présence, commencerent de nouveau à reprocher aux Romains qu'ils n'entendoient rien au chant. Les Romains sûrs de leur grande expérience & de leur capacité, assuroient que les Gaulois n'étoient que des ignorans, des hommes rustiques, & que comme des animaux sans raison, ils ne rendoient qu'un son desagreable. Comme la querelle s'échauffoit, l'Empereur dit à ses Chantres : *Dites-moi de bonne foi, lequel est le meilleur & le plus pur, de la source ou du ruisseau ?* Ils répondirent sans hésiter, que c'étoit la source. Alors

(p) *T. 6. Concil. Labb. p. 1828.*
(q) C'est à dire le 19 de Septembre de l'an 785.
(r) *Vide Blondel. Pseudo-Isidor. Et Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 275.*
(s) *Hincmar. opusc. 33. c. 24.*
(t) *Tom. 6. annal. Franc. ad an. 785. pp. 266. & seq.*
(u) *Monach. Engolismens. apud Quesnium, t. 2. Hist. Franc. p. 75.*

An de J. C. 776.

il leur dit : *Recourez donc à la source du chant Ecclesiastique, qui est S. Gregoire, & reconnoissez que vous en avez alteré la beauté.*

En même temps il pria le Pape Adrien de lui accorder des Chantres, qui pussent corriger le chant Ecclesiastique dans son Royaume. Le Pape lui donna deux hommes, qui sçavoient en perfection le chant Gregorien, sçavoir Theodore & Benoît, & il leur mit en main les Antiphoniers que S. Gregoire avoit nottez. Etant de retour en France, le Roy mit un de ces Chantres à Metz, & l'autre à Soissons, & ordonna que de toutes les Villes de ses Etats, on leur envoyât les Antiphoniers, à corriger sur ceux de Rome, & des hommes capables d'apprendre d'eux le chant Romain. Depuis ce temps on réforma les Antiphoniers des Eglises de Gaule, & les Chantres apprirent la note Romaine, que dans la suite on appella Note Françoise (x). Il y eut toutefois toujours cette difference entre les Romains & les François, que ceux-ci ne purent parfaitement exprimer les fredonnemens & les tremblemens, à cause de l'âpreté & de l'infléxibilité de leur gozier. La plus fameuse Ecole du chant fut celle de Metz ; & autant que celle de Rome l'emportoit sur celle de Metz, autant celle de Metz l'emporta sur toutes les autres de France (y). Les Chantres venus de Rome instruisirent aussi les François à toucher l'Orgue. Enfin le Roy Charlemagne amena d'Italie des Maîtres de Grammaire & d'Arithmetique, & répandit par-tout l'étude des Arts liberaux. C'est ce que dit un Auteur de sa vie.

LXIII. *Mort d'Angelram Evêque de Metz. Gundulphe lui succede.*

Angelram qui étoit Grand Aumônier, ou Maître de la Chapelle du Roy, contribua sans doute beaucoup au succés de ces nouveaux établissemens dans sa Ville Episcopale, & dans l'Austrasie, dont Metz étoit la capitale. Le Clergé nombreux & régulier de sa Cathédrale, & le grand nombre de Monasteres qui étoient dans sa Ville & dans son Diocése, n'y servirent pas peu, & il eut la satisfaction en mourant, de laisser beaucoup d'ordre dans le Clergé, & de régularité dans les Abbayes qui lui étoient confiées.

Il mourut en 791 (z), & fut enterré dans l'Abbaye de Neuve-Celle, aujourd'hui S. Avold. Le lieu de son décés est nommé *Asnagahum-Chunisberg* (a), ou selon d'autres, *Asnabrug-Cumeberg*, ou *Commerberg*, comme il accompagnoit l'Empereur Charlemagne à la guerre contre les Avares en qualité de premier Aumônier. On ignore la situation de ce lieu, si ce n'est Osnabrug. Les anciens manuscrits varient sur la durée de son épiscopat. Les uns lui donnent vingt-trois ans & vingt-huit jours ; d'autres vingt-huit ans & vingt-huit jours.

Meurisse (b) lui donne cinquante ans de gouvernement : mais aussi il n'admet point d'interregne aprés lui ; au lieu que les Catalogues ordinaires mettent un intervalle de vingt-sept ou vingt-huit ans entre lui & son successeur Gundulphe, qui ne commença qu'en 818. La plupart des Manuscrits mettent sa mort au vij. des kalendes de Novembre, ou au vingt-sixiéme d'Octobre ; d'autres au v. ou au iv. ou au viij. des kalendes de Novembre : mais il faut s'en tenir au plus grand nombre, & principalement au Nécrologe de la Cathédrale de Metz, qui place sa mort au vingt-six d'Octobre. On l'honore comme Saint dans l'Abbaye de S. Avold ; & l'on y découvrit, le cinquiéme d'Août 1609, son tombeau dans un Autel de cette Abbaye, qui étoit à côté du grand Autel. C'étoit une pierre de la longueur de quatre pieds, au frontispice de laquelle étoit la représentation d'un Evêque couché, & à ses pieds plusieurs Religieux à genou & en prieres. Ce monument fut déposé dans la Sacristie.

LXIV. *Véomade Archevêque de Tréves.*

Milon Archevêque de Tréves, étant mort en 753, eut pour successeur dans le Siége Archiépiscopal, Véomade (c), qui avoit été Abbé de S. Maximin, selon la plupart des Ecrivains ; ou de Metloc, selon d'autres. Il fut fort zelé pour soutenir les droits de son Eglise. Le Roy Pepin lui accorda, la sixiéme année de son regne, de J. C. 760, un privilége, par lequel il confirmoit à la Cathédrale de Tréves les Abbayes de S. Maximin, de S. Euchaire, de Sainte Marie d'Oëren, & de S. Martin, où l'on cite encore un autre privilége de Charlemagne pour la même Eglise, accordé à Véomade en 774. Mais on doute avec raison de la verité & de l'autenticité de cette derniere Charte : car (d) l'année de l'indiction y est marquée ; chose inconnuë sous Charlemagne

(x) *Ibidem.* Omnes Franciæ cantores didicerunt notam Romanam, quam nunc vocant notam Francicam, excepto quòd tremulas vel tinnulas, sive collisibiles vel secabiles voces in cantu non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricâ frangentes in gutture voces potiùs quàm exprimentes.

(y) *Vita Caroli Magni per Monach. Engolismens.* Majus autem magisterium cantandi in Metis civitate remansit ; quantùmque magisterium Romanum superat Metense in arte cantilenæ, tantò superat Metensis cantilena cœteras scholas Gallorum. Similiter erudierunt Romani cantores supradicti cantores Francorum in arte organandi.

(z) *Annales Canisiani apud Quesn. t. 2. p. 57. ita & Coint. pp. 462. 463. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 303.* Meurisse, p. 178. met sa mort en 818 : mais cette datte est insoûtenable, puisqu'Alcuin, qui fait l'éloge d'Angelram, comme mort depuis long-temps, étoit lui-même mort avant l'an 818.

(a) *Ita Catalog. S. Symphoriani Metens.* Angelramnus Archiepiscopus, & palatii Capellanus, qui sedit annos xxiij. & dies xxviij. requiescit in monasterio, cui vocabulum *Nova-Cella*. Obiit vij. kal. Novemb. in loco qui dicitur *Asnagahum-Conisberg*, & cessavit episcopatus annis xxvij. menses iij. *Codex ms. S. Arnulphi.* Angelramnus Archiepiscopus annis xxviij. dies xxviij. Obiit vij. kal. Novemb. Cessavit episcopatus annis xxviij. menses iv.

Chronic. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 655. Rexit præsulatum annis xxiij. obiit viij. kal. Nov. *aliàs* vij. kal. *aliàs* v. *aliàs* iv. *Martyrolog. Metens. vij. kal. Novemb.*

(b) Meurisse Hist. des Evêques de Metz, p. 178.

(c) Brouver, *annal. Trevir. l. 7. p. 372. & Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 212.* donnent pour successeur à Milon S. Hidulphe : mais on a vû ci-devant, que ce sentiment ne peut s'accorder avec la Chronologie.

(d) *Brouver. t. 7. Coint. ad an. 753. p. 419. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 183.*

An de J.C. 776.

(e), & il nomme Suavis comme Vice-chancelier, en la place d'Archembaud, quoi qu'Archembaud n'ait été Chancelier que longtemps depuis, & que Suavis n'ait jamais exercé l'office de Chancelier en sa place. Enfin ce Titre commence par ces mots: *In nomine Domini Dei æterni & Salvatoris nostri Jesu Christi*, qui est une formule inusitée sous le regne de Charlemagne.

D'ailleurs, les Peres de S. Maximin ont fait imprimer (f) deux Titres, l'un de Pepin, donné à Mayence la quatorziéme année de son regne (g); & l'autre de Charlemagne, donné à Paderborn la quarantiéme année de son regne (h), tous deux en bonne forme, par lesquels ces Princes confirment l'Abbaye de saint Maximin dans ses anciens droits, & veulent qu'elle demeure, comme d'ancienneté, sous la protection des Rois. De plus, Charlemagne défend qu'aucun des Rois ses successeurs exerce contre le Monastere, ou contre les Religieux, aucune puissance, & n'exige de leurs navires aucun droit de péage, ni fasse tenir aucun plaid dans leurs Terres, à moins que l'Abbé ne le demande, & ne l'agrée.

Véomade souscrivit en 763 (i) à la fondation de l'Abbaye de Prum, & à celle de Lauresham en 764. Il assista en 774 à la Dédicace de l'Eglise du même Monastere, avec quelques autres Prélats, ainsi que nous l'avons déja remarqué. Il attaqua l'Abbé Assuerus (k), & prétendit lui ôter le Prieuré de S. Goar, que le Roy Pepin avoit uni à son Abbaye de Prum; mais il ne reüssit pas dans son entreprise. Le Pape Adrien * ayant reçû quelques plaintes contre Lulle Archevêque de Mayence, députa l'Archevêque Véomade, & Possesseur Evêque, peut-être d'Evreux, pour aller, avec les Commissaires du Roy, examiner l'affaire (l), & voir si Lulle étoit digne qu'on lui envoyât le *Pallium*.

* An de J.C. 782.

Sous l'épiscopat du même Véomade *, Dieu révéla à un saint Prêtre nommé Martius (m), le lieu où étoient les Reliques de S. Castor, disciple de S. Maximin Archevêque de Tréves. Véomade, accompagné de son Clergé, des Moines, & des principaux du pays, se rendit à Cardone, Ville située sur la gauche de la Moselle, dans un lieu fort resserré entre les montagnes; l'on y trouva le sacré Corps, qui fut transporté en solemnité à Coblentz dans l'Eglise, qui portoit alors le titre de S. Paulin.

* Année incertaine.

LXV. *Mort de Véomade. Ricbode lui succede.*

An de J.C. 776.

Véomade, aprés avoir gouverné saintement l'Eglise de Treves pendant vingt-trois ans, mourut en 776, & fut enterré dans l'Abbaye de S. Maximin (n). On lui donne le titre de Saint, & il est honoré comme tel dans son Eglise le huitiéme de Novembre. Son successeur fut Ricbode, surnommé Macaire, auparavant Abbé de Metloc (o). Il est certain qu'il avoit fait profession de la vie monastique, puisqu'Alcuin (p) lui écrivant, intitule ainsi sa lettre: *A Macaire mon bon pere, & mon tres cher ami, Moine & Prélat.* Il se plaint, dans le corps de sa lettre, de l'éloignement de ce saint Homme, qu'il aimoit bien mieux voir pauvre, & l'avoir pour voisin, que de le sentir éloigné, & dans l'opulence. » Où sont ces doux en» tretiens que nous avions ensemble? où sont » ces études si agreables que nous faisions des » saintes Lettres? « Alcuin se plaint en passant, que cet Evêque est un peu trop attaché à Virgile, & qu'il néglige les saints Evangiles. Il semble que Ricbode étoit Anglois, & qu'il avoit autrefois été en Angleterre disciple d'Alcuin, par la maniere dont celui-ci lui parle dans cette lettre, & dans la quarante-uniéme, où il le nomme son fils, son frere & son ami, & l'exhorte à lui écrire (q). Alcuin lui recommande, en un autre endroit, les Religieux du Monastere de Bure, ou de Berg (r), & le prie d'avoir soin de leur instruction.

LXVI. *Ricbode est employé à réfuter les erreurs de Felix d'Urgelle.*

* An de J.C. 797.

Felix Evêque d'Urgelle, qui avoit été condamné à Rome, & s'étoit soumis en apparence au jugement porté contre lui, renouvella quelque temps aprés ses erreurs *, écrivant à Alcuin, qui l'avoit exhorté d'y renoncer sincérement (s). Alcuin ayant reçu le livre de cet Héresiarque, y trouva des erreurs monstrueuses, & pires que les anciennes, qu'il avoit autrefois soutenuës; par exemple, que J. C. étoit le vieil homme; qu'il n'étoit Dieu que de nom; qu'il n'étoit que Fils adoptif du Pere; qu'il avoit eu besoin d'une seconde régénération, &c. Alcuin en écrivit à Charlemagne, & le pria de lui donner pour associez dans le travail de réfuter cet Héresiarque, Paulin Patriarche de Fréjus, Ricbode Archevêque de Tréves, & Theodulphe Evêque d'Orleans (t). Ils écrivirent apparemment tous quatre contre Felix; mais il ne nous reste que les trois livres de Paulin, & les sept d'Alcuin sur

(e) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. p. 229. Coint. ad an. 774. n. 147. pp. 82. 83.*
(f) *Defensio S. Maximini, impressa in fol. an. 1648. 8. parte pp. 11. 12.*
(g) La quatorziéme année du Roy Pepin revient à l'an de J. C. 764.
(h) C'est à dire l'an 807. ou 808. de J. C.
(i) *In Chronic. Laureshamm. apud. Freher.*
(k) An 765. *Vide Vandelbert. vitam S. Goaris, sæc. 2. Benedict.*
(l) *Vide Flodoard. Hist. Remens. l. 2. c. 17. & t. 6. Concil. p. 1790.*
(m) *Vita S. Castoris apud Bolland. 13 Februar.*
(n) *Ita Brouver. Schekman. Coint. Mabill.*
(o) *Cracepolius, Brouver. alii.*
(p) *Alcuin. epist. 34.* Ad Pontificem Rigbodum Trevericæ civitatis cognomento Macarium, pio Patri & amico charissimo Macario monacho & Pontifici. *Vide & ep. 41. ejusd. Alcuini.*
(q) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. p. 236. & l. 26. p. 323.*
(r) *Alcuin. Epig. 258.*
(s) *Alcuin. lib. contra Elipant. & epist. 4. & 8. ad Davidem seu Carolum Magnum.*
(t) *Alcuin. ep. 4.* Exemplarium illius (Felicis) libelli domno dirigatur Apostolico, aliud quoque Paulino Patriarchæ, similiter Ricbodo, & Theodulpho Episcopis, Doctoribus & Magistris, ut singuli pro se respondeant.

An de J.C. 776. cette matiere. Tout cela fait voir l'idée qu'on avoit de la capacité de Ricbode, & qu'il passoit pour un des plus habiles Evêques des Gaules.

On sçait peu de choses de son gouvernement, faute de monumens historiques : car il est mal-aisé qu'un homme de ce merite n'ait pas fait bien des choses mémorables pendant vingt-huit ans d'épiscopat. Les anciennes Annales (u) marquent sa mort en 804, le premier jour d'Octobre. Il eut pour successeur Waso, ou Viso Abbé de Metloc, & Viso eut pour successeur dans le Siége Abbatial, Hetti, qui fut aussi dans la suite Archevêque de Tréves.

L'Auteur de la vie de S. Luitger (x), raconte que Charlemagne offrit à ce Saint la Chaire de Tréves, qui étoit vacante, mais qu'il aima mieux aller prêcher dans la Saxe, qui étoit un pays barbare, & où il y avoit beaucoup à travailler & à souffrir. Il est mal-aisé de deviner en quel temps Charlemagne fit cette offre à Luitger : car la Chaire Episcopale de Tréves n'a vacqué de son temps que deux fois, sçavoir, aprés la mort de Véomade en 776, & alors Luitger n'étoit pas encore en âge de gouverner un Evêché ; & aprés la mort de Ricbode successeur de Véomade en 804, & alors Luitger étoit déja placé sur le Siége de Munster.

LXVII. *Godon Evêque de Toul.*

Garibalde Evêque de Toul, mourut vers l'an 735. On lui donna pour successeur Godon, qui gouverna ce Diocése environ vingt ans, dans des temps tres malheureux : car sa Ville Episcopale fut brûlée, & les Archives de son Eglise réduites en cendres (y) ; ce qui l'obligea à recourir au Roy Pepin, qui lui accorda une immunité ou franchise pour la Ville de Toul ; & un Diplôme, par lequel il réparoit en quelque sorte & renouvelloit ceux qui avoient été consumez par les flammes, en confirmant ce que possedoit cette Eglise (z). Il mourut vers l'an 755 (a), & fut enterré dans l'Eglise d'une Terre qui lui appartenoit, nommée *Castellum* ou Châtelet (b). L'Auteur du Manuscrit de S. Mansuy dit qu'on y montroit encore son tombeau, lorsqu'il écrivoit au dixiéme siécle.

Sous son gouvernement, Charles Martel fit de grands maux aux Eglises & aux Monasteres, les donnant en benefice, ou en commande à des seculiers, qui en prenoient & dissipoient les biens. Les Abbayes de Senone, de S. Diey & de Moyenmoutier furent de ce nombre (c). Le Comte Odoard, un des Favoris du Prince, usurpa celle de S. Evre. L'Evêque Godon en fit de grandes plaintes, mais sans effet ; l'usurpateur continua de joüir de cette Abbaye, ainsi que nous le voyons par un Titre du Roy Charles le Chauve, donné à Gondreville la premiere année de son regne en Lorraine *.

* An de J.C. 869.

Vers l'an 730, un Moine attaché à l'Eglise de S. Etienne de Toul, qui est la Cathédrale de cette Ville, conçut le dessein d'aller à Merbec en Flandres (d), pour enlever les Reliques de sainte Belende, qui y étoient depuis environ trente ans. Il s'y transporta ; & aprés avoir pendant quelque temps caché son dessein, il prit le Corps de la Sainte, & le porta à Thine, où il le déposa dans une Eglise dédiée à la Sainte Vierge. Les fréquens miracles qui s'y firent, donnerent lieu à un Comte nommé Etienne, & à Fredvide son épouse d'y bâtir un Monastere de Religieux. Dans la suite, ce Monastere fut uni à l'Abbaye de Mouson, par Adalberon Archevêque de Reims ; & long-temps aprés on en a donné les revenus au Seminaire de la même Ville de Reims. Sainte Belende avoit été Religieuse de l'Abbaye de Morselle prés de Dendermonde sur l'Escaut.

LXVIII. *Jacob Evêque de Toul. Concile de Compiégne.*

Jacob succéda à Godon vers l'an 756, puisqu'en l'an 757 il souscrivit au Concile de Compiégne (e), où l'on fit dix-huit Canons, qui concernent presque tous le mariage. Le premier permet les mariages au quatriéme degré, & les défend au troisiéme. 2°. Si l'une des deux parties qui ont contracté mariage au troisiéme degré, vient à mourir, celle qui survit ne pourra se remarier à une autre. 3°. Si une femme prend le voile sans la permission de son mari, il est au pouvoir du mari de la reprendre, & d'en user avec elle comme auparavant. 4°. Si une fille mariée malgré elle, quitte son mari, ses parens peuvent la donner à un autre mari. 5°. Un mariage contracté avec un esclave, homme ou femme, que l'on croyoit libre, ne subsiste point.

6°. Un vassal marié malgré lui par un Seigneur, n'est pas obligé de demeurer avec sa femme. 7°. Celui qui ayant épousé une femme qui a été corrompuë par son frere, & qui l'a quittée pour en épouser une autre, qu'il trouve pareillement corrompuë, ne peut quitter cette seconde femme, parce que lui-même n'est plus vierge ; & s'il en épouse une troisiéme, il sera obligé de la quitter pour retourner avec la seconde, & la derniere pourra se marier à qui elle voudra. 8°. La femme légitime, qui s'est laissée corrompre par le frere de son mari, ne pourra jamais se marier, non plus que son adultere ; & le mari de cette femme en

(u) *Annal. Loisel. & Fuldenses, & Herman. Contract.*

(x) *Vide Brouver. annal. Trevir. l. 8. p. 394. & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 324.* A. *& sac. 4. Bened. p. 40.*

(y) *Vita Episc. Tullens. Hic pag. 127. Preuves.* Cujus temporibus populorum urgente scelere urbs Leuca est igne concremata.

(z) *Chronic. Virdun. t. 1. p. 106. Bibliot. mss. Labb.*

(a) Il étoit encore Evêque en 753, lorsque Maldave Evêque de Verdun fut élû, suivant la Chronique de Hugues de Flavigny ; & Jacob successeur de Godon, étoit déja Evêque en 757, puisqu'il souscrivit en cette année au Concile de Compiégne. *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700.*

(b) Ne seroit-ce pas Châtel sur Moselle ?

(c) Benoit, Hist. des Evêques de Toul, c. 21. p. 275.

(d) *Heriger. Abbas Laubiens. vita sanctæ Belendis, & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 3.*

(e) *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700.* A. Jacob peccator Episcopus subscripsi.

An de J.C. 776.

pourra, s'il veut, épouser une autre. 9°. Celui qui a été baptisé par un Prêtre non baptisé; si le nom de la Sainte Trinité a été invoqué dans son baptême, le baptême est valide; mais il faut lui imposer les mains, (& lui donner la Confirmation.) 10°. Si un pere corrompt une fille, qui dans la suite devienne la femme de son fils, le pere & la fille ne pourront plus après cela contracter aucun mariage; & le fils qui l'a épousée, sans sçavoir ce qui étoit arrivé, peut prendre une autre femme. 11°. Une femme (libre) qui a pris le voile, ne pourra plus le quitter.

12°. Celui qui dans la Confirmation a servi de parrein à son gendre ou à sa belle-fille, sera separé de sa femme, & n'en pourra épouser une autre. 13°. Celui qui aura permis à sa femme d'entrer dans un Monastere, ou de prendre le voile, pour vivre hors le Monastere, pourra prendre une autre femme légitime; & réciproquement une femme dont le mari se sera retiré dans un Monastere, pour y vivre en Religieux, pourra prendre un autre mari. 14°. Celui qui aura eu un commerce criminel avec la mere & la fille, à l'insçu l'une de l'autre; si cet homme se marie dans la suite, il sera obligé de quitter sa femme, & celle-ci pourra épouser un autre homme. La mere & la fille avec qui il aura eu commerce, de la maniere que nous l'avons dit, pourront se marier à qui elles voudront. Mais si elles viennent à découvrir l'infamie qui s'est passée, elles seront obligées de quitter leur mari, & de faire pénitence, & leurs maris pourront épouser d'autres femmes.

15°. De la même maniere, si deux sœurs ont eu un commerce criminel avec un homme, à l'insçû l'une de l'autre, & que l'homme épouse l'une des deux sœurs, il sera obligé de la quitter, & de demeurer dans le célibat jusqu'à la mort. Que si ces deux sœurs ne sçavent pas ce qui s'est passé à l'égard l'une de l'autre, elles demeureront avec les maris qu'elles auront épousez. Que si elles viennent à découvrir le commerce honteux que cet homme a eu avec elles, elles quitteront leurs maris, & feront pénitence. 16°. Un homme lépreux, qui a une femme saine, peut lui donner permission d'épouser un autre homme, & cette femme peut user de cette permission; & réciproquement une femme lépreuse peut donner la même liberté à son mari. 17°. Si une femme se plaint que son mari ne lui rend pas le devoir conjugal, on s'en rapportera au témoignage du mari. 18°. Celui qui par une haine mortelle abandonne sa femme, & se retire dans un autre pays, ne pourra se marier à une autre femme, ni sa femme prendre un autre mari.

An de J.C. 776.

Voila quelles étoient les mœurs & la discipline de ce temps-là sur le fait du mariage. Il faut que la corruption ait été grande, puisqu'on toleroit des abus aussi contraires aux bonnes regles Ecclesiastiques. La plupart de ces Canons se trouvent citez dans Gratien, comme étant du Concile de Verberie. Nous les avons rapportez tout au long, parce que deux de nos Evêques s'y sont trouvez, sçavoir Crodegang de Metz & Jacob de Toul.

LXIX. *Monastere de Guemonde, ou d'Hornbach.*

Il y a beaucoup d'apparence (f) que Jacob avoit été Abbé du Monastere de Guémonde, avant que d'être fait Evêque de Toul, puisque dans l'Assemblée d'Attigny, tenuë en 765, il souscrit en ces termes (g): *Jacob Evêque de Gemunde.* Or ce Monastere de Guémonde est, selon toute apparence (h), celui d'Hornbach, situé sur les confins des deux Diocéses de Tréves & de Metz, dans le Duché des Deux-Ponts, sur le confluent de deux petites rivieres, dont la principale s'appelle Horren. *Guemonde* en Allemand, est le même qu'en François *Confluent.* S. Pirmin bâtit ce Monastere vers l'an 727, & un Seigneur François nommé Verinherus, le dotta, & lui donna les fonds nécessaires pour la subsistance des Religieux. L'Eglise fut dédiée en l'honneur de Notre-Dame, & de S. Pierre (i). S. Pirmin y mourut en 758, & son corps y est demeuré jusqu'aux dernieres Guerres de Religion, qu'il fut transferé à Inspruch (k), où il est réveré aujourd'hui dans l'Eglise des Peres Jesuites.

L'Abbaye d'Hornbach, & ses revenus, sont possedez par le Duc des Deux-ponts. L'Eglise & le Monastere étoient situez sur une éminence, au pied de laquelle se reünissent les deux petites rivieres dont nous avons parlé. L'Eglise subsiste encore, & elle est des plus grandes & des plus belles. Trois ou quatre Religieux Benedictins, qui s'y étoient rétablis un peu avant la Paix de Munster, furent massacrez, & jettez dans un puits par les Luthériens, après cette fameuse Paix, qui abandonna les biens de l'Eglise, à ceux qui en étoient en possession auparavant.

C'est sans aucune bonne raison, qu'on a prétendu (l) que Jacob avoit abdiqué l'épiscopat, pour se retirer à Guémunde. Il étoit certainement Evêque de Toul, quand il souscrivit à l'Assemblée d'Attigny; il l'étoit encore, quand il mourut à S. Benigne de Dijon. Il étoit ordinaire aux Evêques qui avoient été Abbez d'un Monastere, d'en conserver le titre, même après leur épiscopat, comme on le voit dans les souscriptions de l'Assemblée d'Attigny, dont on a parlé ci-devant (m). On

(f) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 23. pp. 183. 184.*
(g) *Concil. Labb. t. 6. p. 1702.* Jacob. Episc. de monasterio Gamundias.
(h) *Coint. annal. Franc. t. 5. ad an. 765. p. 672. Mabill. t. 2. annal. p. 78. Trithem. de viris illustrib. Ord. S. Bened. Vita S. Pirmini, c. 14. 19. 81.*
(i) *Vita B. Pirmini & Bonifacii Mogunt. ep. 113.*
(k) *Basilea sacra, p. 94.*
(l) *Cointius annal. Franc. t. 5. ad an. 765.* Benoît, Hist. de Toul, p. 277.
(m) Voyez aussi *Annal. Bened. t. 2. p. 207.*

An de J.C. 776.

assure que le Roy Pepin avoit donné à Jacob l'Abbaye de S. Diey (n); & quoi que la Charte de cette donation ne se trouve plus, elle est souvent citée dans celles que les Rois & les Empereurs ont accordées dans la suite à l'Eglise de Toul.

L'Auteur de la vie de S. Hidulphe, Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyenmoutier (o), & le Manuscrit de S. Mansuy, que nous avons fait imprimer dans les Preuves de cette Histoire, portent qu'Hidulphe s'adressa à Jacob Evêque de Toul, pour lui demander un lieu commode où il pût vivre en retraite; & c'est ce qui a jetté dans l'erreur Pierre Damien (p), qui a avancé la même chose: mais nous avons vû ci-devant, que S. Hidulphe étoit venu dans les Vosges dès l'an 671, & qu'il y est mort en 707, & par consequent plusieurs années avant l'épiscopat de Jacob, qui n'a commencé qu'en 756 ou 757.

LXX. Mort de Jacob Evêque de Toul. Il est enterré à S. Benigne de Dijon.

Ce Prélat ayant entrepris le voyage de Rome (q), passa au retour par le Monastere de S. Benigne de Dijon, attiré par le bruit des miracles qui se faisoient au tombeau de ce Saint. Il y demeura quelque temps, pour satisfaire sa dévotion; mais ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il y mourut, & fut enterré auprès du sepulcre du saint Martyr, ayant à sa tête un Autel consacré à S. Mansuy Evêque de Toul. Jacob a mérité par ses vertus, le titre de Saint, & on l'honore dans le Diocése de Toul le vingt-troisiéme de Juin. L'année de sa mort n'est pas connuë; on la peut mettre au hazard vers l'an 767 ou 768.

Jacob avoit une sœur nommée Liliosa (r), qui étant venuë aussi en pelerinage à S. Benigne de Dijon, fit présent aux Religieux de ce Monastere (s), d'une Terre qu'elle avoit aux confins des Diocéses de Toul & de Langres, au lieu nommé *Brittiniaca curtis*, en récompense de l'honneur qu'ils avoient fait à son frere. Les Religieux de Dijon y bâtirent une Eglise & un Monastere en l'honneur de S. Benigne, ou Blin, & Dieu y fit éclater plusieurs miracles dans la suite des temps.

Toutefois Bertholde Evêque de Toul, dans une Charte de l'an 1005, & Ricuin Evêque de la même Eglise en 1022, disent que ce Prieuré fut fondé par Jacob, un de leurs prédecesseurs, dans un fond de son patrimoine (t), apparemment à cause que Liliosa avoit donné ce fond en consideration de l'Evêque Jacob son frere. Ricuin oblige le Prieur de S. Blin de venir à Toul, avec deux de ses Religieux, le jour de l'Invention de S. Etienne, pour assister à l'Office en habit de chœur; s'engage de les nourrir à ses frais, & permet au Prieur, en cas d'absence de l'Evêque, & des Abbez de S. Evre & de S. Mansuy, de dire ce jour-là la Messe solennelle dans la Cathédrale.

L'Evêque Brunon, qui fut depuis le Pape Leon IX. consacra en 1033 l'Eglise de S. Blin, & donna aux Religieux qui y demeuroient, l'Autel, ou la dixme des villages de Tilmont & de Vrécourt. La Charte fut expédiée en plein Synode, en présence d'Alinard Abbé de S. Benigne de Dijon, & des Abbez Vidric, Hunalde & Norbert; de Gibuin Princier, de Renard Comte de Toul, de Hugues frere de l'Evêque Brunon, & de Henry Avoué.

Arnoû Prieur de S. Benigne, & disciple du fameux Guillaume Abbé de la même Abbaye dans l'onziéme siécle, obtint la permission de se retirer dans le Prieuré de S. Blin ou de S. Benigne, où il remit l'observance réguliere, y bâtit une grande & belle Eglise, rétablit le Monastere, & y acquit de grands biens en fonds de terre. Telle est l'origine du fameux Prieuré de S. Blin, situé entre Reinel & Bourmont.

LXXI. Bornon Evêque de Toul.

Le Manuscrit de S. Mansuy (u) donne Bornon pour successeur à Jacob; & le P. le Cointe (x) lui donne Godon, qui, selon le P. Benoît, est prédecesseur de l'Evêque Jacob. Le même Pere le Cointe conjecture, que l'Evêque Possesseur, dénommé dans trois lettres du Pape Adrien à Charlemagne de l'an 775, étoit Evêque de Toul (y); mais il n'en donne aucune preuve convaincante. On raconte de l'Evêque Bornon une action de charité fort remarquable. Touché de la pauvreté où étoient réduits les Bourgeois de sa Ville Episcopale, dont les maisons ruïnées par le dernier incendie, n'avoient pas encore été réparées, quoi que ses prédecesseurs y eussent apporté tous leurs soins, emprunta une somme considerable des Evêques Crodegang & Maldave, pour les réparer (z). Pepin touché de la grande charité de ce Prélat, ordonna que cette somme seroit payée sur le trésor ou le fisc royal: mais il y a certainement erreur dans ce récit; car Crodegang Evêque de Metz, est mort en 766; & Jacob prédecesseur de Bornon, est mort encore plus tard: ainsi Bornon ne peut rien avoir emprunté de Crodegang.

Charlemagne lui restitua l'Abbaye d'Offonville (a), & lui donna le village de Molsey,

(n) Benoît, Hist. de Toul, p. 278. *Ms. S. Mansueti.*
(o) Preuves de cette Histoire, p. 128.
(p) *Petr. Damiani. opusc. 19. c. 17.*
(q) *Chronic. S. Benigni Divion. t. 1. Spicileg. p. 446.*
(r) *Chronic. S. Benigni Divion. p. 446. t. 1. Spicileg.*
(s) Cette donation se fit du temps de l'Empereur Charlemagne. *Fecit verò prædicta femina ipsam donationem tempore Caroli Regis & Imperatoris. Ibidem, p. 447.* & par consequent après la mort de Jacob, puisque Charlemagne n'a été Empereur qu'en l'an 800.
(t) *Perard. Cartul. S. Benigni.* Benoît, Hist. de Toul, p. 279.
(u) Hist. de Toul, c. 23. p. 280. *Ms. S. Mansueti.* Ici Preuves, p. 128.
(x) *Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 765. p. 672. & t. 6. ad an. 775. n. 31. pp. 102. 103.*
(y) *Idem ad an. 775. pp. 102. 103. & n. ix. pp. 93. 94.*
(z) Benoît, Hist. de Toul, p. 280.
(a) *Ex Ms. S. Mansueti.* Voyez les Preuves, p. 128. Benoît, Hist. de Toul, dit que cette donation fut faite par Pepin: mais le Ms. de S. Mansuy lit Charlemagne.

An de J. C. 776.

qui fut dans la suite engagé aux Comtes de Chaumontois, & retiré par S. Gerard, qui le céda à l'Abbaye de S. Mansuy. On dit que Bornon mourut vers l'an 794, aprés avoir gouverné l'Eglise de Toul pendant plusieurs années. Il eut pour successeur Warnicus, nommé par corruption *Unanimir*.

LXXII. *Armonius Evêque de Verdun.*

Anglebert, ou plutôt Gerebert, Evêque de Verdun, mort en 691, eut pour successeur Armonius, qui mourut en 703. Il avoit été tiré, comme quelques autres de ses prédecesseurs, de l'Abbaye de Tholey au Diocése de Tréves (b). On ne trouve aucunes particularitez certaines de son gouvernement. Son nom paroît dans une Charte de l'Abbaye de S. Vanne (c), dattée de l'an septiéme du Roy Childebert, qui revient à l'an de J. C. 701; par laquelle Pepin Maire du Palais, & Plectrude son épouse, font un échange des villages de Paroy & de Comminieres contre quelques autres Terres, en faveur de l'Abbaye dont on vient de parler. On ignore qui en étoit alors Abbé; il paroît seulement que l'Archidiacre Angebert, qui a souscrit à cette Charte, la gouvernoit : mais le premier qui en ait été réellement Abbé, & qui ait porté ce titre, est Madalveus (d), qui fut ensuite Evêque de Verdun, sans quitter la qualité d'Abbé de S. Vanne, comme on le verra ci-aprés.

LXXIII. *Angrebert Evêque de Verdun.*

Armonius mourut en 703, & Agrebertus, ou Angrebardus (e), apparemment le même que l'Archidiacre Angebert, qui avoit eu la conduite de l'Abbaye de S. Vanne, lui succéda. Il étoit neveu d'Armonius, & avoit déja été en concurrence avec lui à la précedente élection. On prétend aussi, qu'il étoit proche parent de Pepin d'Heristal, & qu'ayant été nourri avec Grodingus, ou Rodingus, vulgairement S. Roüin, Fondateur de l'Abbaye de *Vaslogium* (f), autrement Beaulieu, ce Saint soûmit son Monastere à l'Eglise de Verdun. Angrebert mourut vers l'an 709 ou 710.

LXXIV. *Berthalamius Evêque de Verdun.*

Berthalamius lui succéda (g). On assure qu'il avoit été Religieux à Tholey avant son élevation à l'épiscopat. Il étoit natif du territoire de Verdun, & avoit une tante nommée Helcia, épouse de Mactigisilus Seigneur d'Estain, & Gouverneur de Verdun, qui par leurs prieres & sollicitations engagerent Grimoald fils de Pepin, à faire donner l'Evêché à leur neveu. Dans la suite ils accorderent à cette Eglise, en consideration de Berthalamius (h), les villes d'Estain & Fromisy, un Fief à Tilly, & Cassepierre. Je ne sçai si cette donation subsista; car vers l'an 704, Ludvin Archevêque de Tréves, donna Estain à S. Eucaire de Tréves, qui le conserva jusqu'en 1221, qu'il le céda à la Madelaine de Verdun, par un échange contre la ville de Macheren. On assure qu'il fonda en 711 la Chapelle de S. Michel, sur une montagne voisine de Verdun. Il mourut aprés sept ans d'épiscopat en 715.

LXXV. *Abbo Evêque de Verdun.*

Il eut pour successeur Abbo, qui avoit aussi été Religieux à Tholey, & qui y enseigna long-temps les saintes Lettres. Il ne tint l'Evêché que deux ans, étant mort en 716. On dit (i) qu'il étoit comme le Directeur & le Pere spirituel de Berthalamius, tandis que celui-ci fut au Monastere, & qu'encore depuis, Berthalamius se servoit beaucoup de ses conseils pendant qu'il gouvernoit le Diocese; en sorte qu'il le faisoit souvent venir à Verdun. Abbo s'y trouva pendant sa derniere maladie, & lui donna tous les secours spirituels dont il fut capable; & en récompense l'Evêque Berthalamius le recommanda aux Chanoines, leur fit connoître sa rare prudence, & leur dit, que dans les troubles où étoit alors le pays, ils ne pouvoient mieux faire que de prendre Abbon pour leur Evêque. En effet ils le choisirent, nonobstant son grand âge, & il gouverna paisiblement le Diocese pendant le peu de temps qu'il vécut, car il n'acheva pas les deux ans.

LXXVI. *Poppon Evêque de Verdun.*

Peppon ou Poppon, qui lui succeda en 716, avoit été (k) comme plusieurs de ses prédecesseurs, Religieux de Tholey, avant que d'être fait Evêque. Il s'attacha au parti de Charles Martel, qui étoit alors Maire du Palais, & qui environné d'ennemis, & engagé dans plusieurs guerres, n'épargnoit pas les biens des Eglises & des Monasteres, qu'il prenoit, & qu'il donnoit à ses amis & à ses Officiers: Mais non seulement il épargna l'Eglise de Verdun, il lui fit même du bien, lui accorda des Terres (l), & lui restitua quelques villages, qui lui avoient été enlevez pendant les guerres précédentes. Il confirma par ses Lettres, l'achat que Poppon avoit fait de la Ville de Clermont en Argonne, dans le Diocese de Verdun. On dit même qu'il lui donna le gouvernement de Verdun, à cause de sa prudence dans le maniment des affaires, & parce qu'il avoit été autrefois son Gouverneur. Poppon mourut aprés environ six ans d'Episcopat, l'an de J. C. 722.

LXXVII. *Volchisus Evêque de Verdun.*

Volchisus, ou Melchisus lui succeda (m). C'étoit un homme fort capable, qui avoit toujours suivi la Cour de Pepin d'Héristal, & qui étoit actuellement chargé de la conduite

(b) Vassebourg, Hist. de la Gaule Belgique, l. 2. fol. cviij.
(c) *Ibidem, fol. cx.*
(d) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 22. c. 36. p. 164.*
(e) Vassebourg, l. 2. fol. cxiij. verso.
(f) *Bercarii seu Bertarii Hist. Episc. Virdun. Spicileg. t. 12. p. 258.* Vassebourg, fol. cxiij. verso.
(g) Vassebourg, l. 2. fol. cxix. verso. *Coint. t. 4. annal. Franc. ad an. 709. p. 496.*
(h) *Berthar. t. 12. Spicileg. p. 258.*
(i) Vassebourg, liv. 2. des Antiquitez de la Gaule Belgique, fol. cxxj. verso.
(k) *Idem, fol. cxxij. verso.*
(l) *Hugo Flaviniac. Chronic. Virdun. pp. 104. & 107. t. 1. Bibliot. ms. Labbei. Item Berthar. Chronic. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258.* Vassebourg, fol. cxxiij.
(m) *Chronic. Virdun. Hugo Flavin. p. 104. Berthar. p. 258.*

An de J. C. 776.

des deux fils de Charles Martel, Carloman, & Pepin surnommé le Court ou le Bref (n). Il étoit fort âgé, quand il fut promû à l'Episcopat. Toutefois il le conserva assez longtemps, puisqu'en 733 il fut envoyé par Charles Martel en Italie, auprés de Luitprand Roy de Lombardie (o), avec le Prince Pepin, afin que le Roy Luitprand tînt le bandeau de Confirmation à ce jeune Prince, & qu'il lui coupât les premiers cheveux, selon l'usage de ces temps-là ; ce qui étoit une alliance spirituelle, comme dans le Baptême, entre le Parrein & le Filleul. Luitprand les combla d'honneur & de présens, & Volchise ramena Pepin à Charles Martel. De là il s'en retourna dans son Diocese, où il acheva saintement le reste de sa course, vers l'an 729.

LXXVIII. *Agronius Evêque de Verdun.*

Agroïnus, ou Agrone son successeur, ne gouverna que peu de temps (p). On dit qu'il avoit été élevé dés sa jeunesse dans le Monastere de S. Vanne ; qu'ensuite il fut mis comme Clerc dans la Cathédrale, & qu'enfin étant déja sur l'âge, il fut élu Evêque de Verdun, malgré les intrigues & les poursuites d'Anselin Gouverneur de la Ville, qui aspiroit à cette dignité, & qui n'ayant pu y parvenir, ne laissa pas de prendre le titre d'Evêque avec celui de Comte, & ne cessa de molester en toute maniere cette Eglise, & son véritable Pasteur. Il ne la laissa pas même en repos aprés le décés d'Agroïnus arrivé vers l'an 732.

LXXIX. *Maldavée Evêque de Verdun.*

La mort d'Agroïnus fut suivie d'une vacance de plusieurs années (q), causée par l'ambition & les poursuites du Comte Anselin, qui vouloit se faire élire Evêque : mais le Clergé lui résista vigoureusement, quoi qu'il se fût fait ordonner Prêtre, pour tâcher de parvenir à l'Episcopat.

Charles Martel informé de la vacance du Siége, & des dispositions du Clergé, envoya, dit-on, Guerin le Lorrain, Gouverneur & Duc de Metz, pour réprimer les violences du Comte Anselin, & faire proceder à une élection canonique d'un Evêque. Il recommanda en même temps Magdalveus, qui étoit de son sang, & qui faisoit alors sa résidence à Verdun.

Guérin exécuta fidelement sa commission, & Magdalveus fut élu canoniquement en 735. Anselin en fut si irrité, que quelque temps aprés il fit tuer Guerin en trahison, dans une Chapelle, assez prés de Metz. Mais Gerbert fils de Guerin, vengea la mort de son pere, en faisant mourir Anselin. C'est ce que raconte Vassebourg, aprés le Roman intitulé, *Guarin le Loherans*. L'Historien de Verdun avouë qu'il y a dans cet ouvrage plus de fables & de mensonges que de veritez. Il auroit sans doute beaucoup mieux fait d'abandonner entiérement cet ancien Auteur, qui n'a jamais eu dessein d'écrire une Histoire, mais un Roman & un Poëme.

An de J. C. 776.

Maldavée (r) ou Magdalvée, étoit auparavant Abbé du Monastere de S. Vanne. Il nâquit en 701, dans la Ville de Verdun, & fut Chanoine de cette Eglise. Il fit ses études avec succés, fut ordonné Prêtre, & élu Abbé de S. Vanne (s). Il gouverna ce Monastere avec tant de pieté & de sagesse, que le Clergé de Verdun l'élut d'un commun consentement pour Evêque. La tendresse qu'il avoit toujours euë pour les Clercs de S. Vanne, l'obligea à retenir le gouvernement de cette Abbaye avec celui de son Evêché. Crodegang gouvernoit alors l'Evêché de Metz, & Godon celui de Toul. L'Eglise de Verdun étoit dans un état déplorable (t). On ne voyoit par-tout que des restes du ravage qu'y avoient fait les ennemis : les Eglises souillées, les sanctuaires brûlez, l'Office ecclesiastique négligé, ou même abandonné, les Clercs ou tuez ou chassez ; le petit nombre qui en restoit, étoit tombé dans le relâchement & dans la tiédeur. Maldavée répara ces maux, & réforma ces desordres. Il rappella les Clercs de son Eglise, & leur fournit de quoi subsister, afin que dans la suite ils s'acquitassent avec édification & exactitude des Offices divins de jour & de nuit. Il s'adressa au Roy Pepin ; & lui ayant exposé le besoin de son Eglise, il en obtint des Terres & des fonds considerables.

Il prit aussi grand soin de son Abbaye de S. Vanne (u) ; y mit plusieurs vases précieux, destinez à l'usage de l'Eglise, & y acquit plusieurs Terres, & en particulier Réhécourt, pour sa sépulture (car il vouloit y être enterré) & pour l'honneur des saints Evêques ses prédecesseurs, qui y reposoient. Quelques personnes pieuses y firent aussi de son temps des donations considerables, de sorte que ce Monastere devint un des plus riches du Diocese.

L'Eglise de Verdun possédoit alors des biens dans l'Aquitaine (x) ; par exemple, l'Abbaye de S. Amance, dans le pays d'autour de Rhodés (apparemment S. Amance dans le Diocese de Cahors) & les Fiefs de Maderniac & de Puliniac. Maldavée les visitoit assez souvent ; & les Historiens remarquent que c'est par son

(n) Vassebourg, l. 2. fol. cxxvj.

(o) Vassebourg, l. 2. fol. xxvj. verso. *Hugo Flavin. p. 104. t. 1. Bibl. mss. Labb.*

(p) Vassebourg, l. 3. fol. cxxviij. cxix. *Hugo Flavin. p. 104.*

(q) *Berthar. Hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258. Coint. t. 4. ann. ad an. 733. p. 820.*

(r) *Coint. t. 5. ad an. 753. p. 419. Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. mss. Labb. p. 104. Berthar. Hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258.* Vassebourg, l. 2. fol. cxxix. verso.

(s) An 749. *Coint. t. 5. p. 231.*

(t) *Hugo Flaviniac. loco citato. Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 276.* Tempore Magdelvei ipsam Ecclesiam fuisse combustam vita ejus narrat.

(u) *Hugo Flavin. ibidem p. 110.*

(x) *Idem ibid. & Berthar. t. 12. Spicileg. p. 259.*

moyen

An de J.C. 776.

moyen que l'Histoire des premiers saints Evêques de Verdun est devenuë celebre dans les pays de delà la Loire.

On assûre (*y*) que le Pape Etienne II. étant venu en France en 753, qui est la premiere année du Pontificat de Maldavée, s'avança dans l'Austrasie, vint à Metz & à Verdun, & consacra l'Eglise de l'Abbaye de S. Mihiel, qui étoit encore en ce temps-là sur la montagne de Châtillon, & nommée aujourd'huy Vieux-montier. Cette cérémonie se fit, dit-on, en présence du Roy Pepin, & de Charles son fils. C'est la tradition de cette Abbaye, confirmée par une table de marbre assez récente, où ce fait est gravé dans le mur de cette Eglise, qu'on prétend être la même qui fut alors consacrée par le Pape Etienne.

LXXX. *Maldavée fait le pelerinage de Jerusalem.*

Maldavée souscrivit en 765 à l'Assemblée d'Attigny (*z*) ; & quelque temps aprés, son Eglise Cathédrale ayant été brûlée (*a*), il entreprit vers l'an 773 le voyage de Jerusalem. Il demanda pour cela l'agrément de son Métropolitain, & celui de ses Comprovinciaux, & partit accompagné d'une nombreuse troupe de Pélerins. Il passa par Rome, où il fut bien reçu par le Pape Adrien. Il alla ensuite au mont Gargan, où il fit ses dévotions à S. Michel. S'étant embarqué dans la Pouille, il arriva à Constantinople, où l'Empereur Constantin & sa mere Irene (*b*) le reçurent honorablement. Il passa par Ephese, où il honora le tombeau de S. Jean le Theologien. Il aborda à Joppé, & se rendit à Jerusalem, où le Patriarche Eusebe (*c*) lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs, & lui fit présent de plusieurs Reliques, avec un Calice de cristal gravé, d'un ouvrage merveilleux, que l'on conservoit encore dans le Trésor de Verdun du temps de Bertaire ou Bercaire, qui vivoit sur la fin du neuviéme siécle *. Maldavée étant de retour à Verdun, trouva son Eglise rétablie ; il en fit la Dédicace, & plaça les Reliques qu'il avoit rapportées de Jerusalem, sous la principale abside de l'Eglise ; & pour les anciennes qui étoient avant l'incendie, il les mit dans une voûte souterraine, qui étoit à la droite du grand Autel.

* Vers l'an 887.

Entre les Reliques qu'il apporta de son voyage de Jerusalem, on compte deux dents, & des cheveux de la Magdelaine (*d*). Il déposa l'une de ces dents dans son Eglise Cathédrale ; & l'autre, avec les cheveux de la même Sainte, il les mit dans une Chapelle, qu'il bâtit sous l'invocation de sainte Madelaine, & prés de laquelle il mit des femmes pénitentes, qui vivoient en commun dans une espece de Monastere, à l'imitation de Madelaine la Pécheresse. Cet établissement subsista assez long-temps : mais enfin l'Eglise & le Monastere ayant été ruïnez par les guerres, un Archidiacre de la Cathédrale, nommé Hermenfroy, la rétablit en 1018, plus belle & plus spacieuse qu'auparavant, & y fonda un Collége de Chanoines, qui subsiste encore aujourd'huy, sous le même titre de la Madelaine.

Maldavée aprés avoir saintement gouverné son Eglise pendant environ quinze ans, mourut le cinquiéme d'Octobre de l'an 766. Il étoit au village de Neufville, qui étoit de son patrimoine, lorsqu'il tomba malade. Il se disposa à la mort par un dépouillement de tous ses biens. Il fit présent à son Eglise Cathédrale du village de Neufville. Il avoit donné l'année précedente à son Abbaye de saint Vanne, tout ce qu'il pouvoit avoir au surplus. L'Acte de Donation est de l'onziéme Novembre. On celebre sa fête le cinq d'Octobre. Il fut enterré dans ce Monastere, où jusqu'alors la plupart des Evêques de Verdun avoient eu leur sépulture, & où plusieurs avoient même été instruits & élevez (*e*) ; ce qui a mérité à l'Eglise de S. Vanne le privilége d'être, aprés la Cathédrale, la prémiere de toutes les Eglises du Diocese. Il eut pour successeur dans le régime de ce Monastere, Fremodo Diacre & Abbé. Le corps de S. Maldavée fut trouvé sans corruption quarante ans aprés sa mort. On le mit alors dans une Châsse, & on l'exposa à la veneration des Peuples : mais en 1477, Matthieu Abbé de S. Vanne lui fit faire une nouvelle Châsse beaucoup plus riche, où son corps fut transferé.

LXXXI. *Pierre l'Italien Evêque de Verdun. Pendant son absence, l'Evêché est gouverné par Amalbert.*

Aprés la mort de Maldavée, le Siége épiscopal vacqua dix ou douze ans, pendant lesquels l'Evêché fut gouverné par un Chor-évêque, nommé Amalbert (*f*), qui vivoit comme Solitaire dans un Oratoire dédié à tous les saints Apôtres. Ce fut pendant cet interregne que l'Evêché de Verdun perdit l'Abbaye de Vasloge, ou de Beaulieu, & les Terres de Tilly, d'Estain, de Marle, de Cassepierre, & quelques autres.

L'Empereur Charlemagne assiégeant Trévise en Italie (*g*), un Prêtre nommé Pierre, lui livra la place ; & l'Empereur, peu de temps aprés, lui accorda pour récompense l'Evêché de Verdun *. Mais comme ces for-

* Vers l'an 776.

(*y*) Vassebourg, fol. cxxxj.
(*z*) *Concil. t. 6. p. 1702.*
(*a*) *Berthar. de Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258. & Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. mss. Labb. p. 110.*
(*b*) Constantin & Irene ne régnoient pas encore en 773.
(*c*) Vassebourg croit que ce Patriarche s'appelloit Basile.
(*d*) Vassebourg, l. 2. fol. cxxxiij.
(*e*) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. mss. Labb. p. 115.* Accepit hoc privilegii donum Ecclesia ipsa a B. Petro, debito cum honore nominando Sanctino suo fundatore .... Ut post matrem Ecclesiam ipsa esset caput omnium Virdunensis Diœcesis Ecclesiarum, à qua & mater ipsa Ecclesia subsistendi accepisset initium, quæ etiam est ab antiquo .... cœmeterium Episcoporum, & reliquorum fidelium Christianorum.
(*f*) *Berthar. Hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 259. Hugo Flavin. p. 117.*
(*g*) *Coint. t. 6. annal. Franc. ad an. 776. pp. 822. 823. Vide Hug. Flavin. & Berthar. p. 259.* Il met Pavie au lieu de Trevise.

An de J.C. 776.

tes de gens sont toujours odieux, même à ceux qui leur ont obligation, Pierre n'osa se présenter à Verdun pour prendre possession de son Evêché; il fut obligé de le laisser encore quelque temps sous la conduite d'Amalbert. Toutefois au bout de deux ans, vers l'an 778. il vint dans la Ville, & joüit de l'Evêché pendant vingt-cinq ans.

L'Eglise de Verdun souffrit beaucoup de dommages sous son gouvernement. A peine avoit-il gouverné quatorze ans, qu'il fut accusé d'infidelité & de trahison auprés de l'Empereur (b). Pepin fils aîné de Charlemagne, né d'une concubine, nommée Himiltrude, conjura en 792 contre son pere, & contre ses freres. L'absence de Charlemagne, qui étoit alors à Ratisbonne, donna moyen à Pepin de former son parti. Pierre Evêque de Verdun, fut accusé d'y avoir trempé; & l'Empereur, en haine de sa perfidie, ruïna les murs & les tours de sa Ville Episcopale (i). Ces murs & ces tours étoient d'une beauté & d'une solidité extraordinaires. Les pierres en étoient d'une grandeur remarquable, & liées avec le fer & le plomb; ce qui avoit, dit-on, fait donner à Verdun le nom de Ville des Cloux. On dit que l'Empereur se servit des pierres de ces tours, pour bâtir la Chapelle du Palais d'Aix-la-Chapelle.

LXXXII. *L'Evêque Pierre offre de prouver son innocence par le témoignage de trois Evêques.*

L'Evêque Pierre fit ce qu'il put pour se purger auprés de l'Empereur, & pour effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données à ce Prince contre sa fidelité. En 794, dans le Concile de Francfort, tenu en présence de l'Empereur (k), il offrit de prouver son innocence par serment, avec deux ou trois autres Evêques, ou avec son Métropolitain, qui jureroient avec lui: mais n'ayant trouvé personne qui voulût faire serment qu'il n'avoit conspiré ni contre le Roy ni contre l'Etat, & qu'il ne lui avoit point manqué de fidelité, il jugea à propos d'envoyer un Champion, pour subir ce qu'on appelloit alors le Jugement de Dieu, c'est à dire, pour se battre contre un autre, sans mettre les mains sur les Reliques, ni sur les saints Evangiles, mais de déferer son innocence uniquement au jugement de Dieu, esperant qu'il manifesteroit son innocence, en donnant la victoire à son homme; ce qui ne se fit pas toutefois, ni par l'ordre du Roy, ni par l'autorité du Concile, mais parce qu'il s'y offrit de lui-même.

Ce Champion étant donc entré en lice, demeura vainqueur. L'Empereur rendit ses bonnes graces à l'Evêque Pierre, & le remit en possession de ses dignitez. L'Historien de Verdun (l) dit qu'il fut douze ans, sans oser paroître devant Charlemagne: mais si l'on prend ces douze ans depuis le Concile dont on vient de parler, cela nous conduira jusqu'en 805. & il faudra donner à Pierre plus de 25 ans d'Episcopat; car depuis 776 jusqu'en 805, il a 29 à 30 ans. Il faut donc mettre la fin de ces douze ans au Concile de Francfort, tenu en 794.

Vassebourg (m) dit que les trois fils de Charlemagne, sçavoir Charles, Pepin & Louis, engagerent l'Evêque Pierre à venir au Concile de Mayence, tenu contre Felix d'Urgelle, lui prometant de le faire rentrer dans les bonnes graces de leur pere l'Empereur Charlemagne. Mais il confond apparemment le Concile de Mayence avec celui de Francfort, tenu en 794, dont nous avons parlé. Le seul Concile de Mayence tenu en ce temps-là, est celui de l'an 813, où il ne s'agissoit nullement de l'hérésie de Felix, & alors il y avoit long-temps que Pierre étoit mort; car nous ne pouvons reculer son decés plus loin qu'à l'an 800 ou 801 (n). Il eut pour successeur Austrannus, dont nous parlerons, aprés que nous aurons tiré de l'Histoire de Charlemagne ce qu'elle nous fournit pendant la fin du huitiéme siécle, & le commencement du neuviéme, ayant rapport à notre sujet.

LIVRE DOUZIEME.

I. *Guerre de Charles contre Hunalde Duc d'Aquitaine.*



CHARLES ayant reçu l'Onction royale à Soissons l'an 769, songea à réprimer Hunalde Duc d'Aquitaine (o), qui aprés la mort du Duc son fils, étoit sorti de son Monastere, où il avoit vêcu pendant vingt-quatre ans, & étoit remonté sur le trône. Charles invita son frere Carloman à joindre ses Troupes aux siennes: mais celui-ci, aprés l'avoir promis, s'en excusa sous divers prétextes. Charles ne laissa pas de marcher contre Hunalde; il le mit en fuite, & obligea Lupus Duc de Gascogne, auprés

(b) *Eginard. vita Caroli Magni. Chronic. Moissac. & Lauresham. alii. Vide Coint. ad an. 792. p. 474. t. 6. annal. Franc.*

(i) *Hugo Flaviniac. apud Labb. Bibliot. mss. t. 2. p. 117. Berthar. Hist. Episc. Virdun. p. 259. 260. t. 12. Spicileg.*

(k) *Tom. 7. Concil. p. 1059. can. ix.*

(l) *Hugo Flavin. p. 117. Per 12. annos non est ausus imperatorem videre, sed postea à filiis Ecclesiæ ipsius coram principe recte purgatus adiit illius præsentiam.* Il fait apparemment allusion à ce qui se passa au Concile de Francfort. Mais Bertaire, *Hist. Episc. Virdun. p. 260.* insinuë que ce furent les fils du Roy qui obtinrent sa parfaite reconciliation. *Ob hoc per 12. annos imperatorem videre non est ausus: sed à filiis ipsius coram principe recte purgatus est.*

(m) Vassebourg, fol. cxlj.

(n) Hugues de Flavigny, p. 117. met sa mort en 815. & Vassebourg en 799. mais s'il a commencé en 776. il faut de nécessité mettre sa mort en 800. ou 801.

(o) *Annal. Loisel. Eginard.*

An de J. C. 776.

duquel il s'étoit retiré, de le lui remettre entre les mains.

Dans le même temps on travailloit à faire épouser à Charles la fille du Roy des Lombards, dans la vuë d'affermir une paix parfaite entre Didier & les deux Rois François (p). La Reine Bertrade, veuve de Pepin, & mere de Charles & de Carloman, fit pour cela le voyage d'Italie. Elle s'aboucha d'abord avec Carloman, dans un lieu nommé Salosse, apparemment Soulosse en Lorraine, sur le chemin de Neuf-château à Toul. C'étoit en ce temps-là un lieu fort considerable, chef d'un petit pays nommé le Soulossois, & connu dans le partage du Royaume de Lothaire entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, sous le nom de *Pagus Solocensis* (q). Charlemagne tenoit alors son Assemblée génerale à Vorms. La Reine Bertrade passa donc par la Baviere, arriva en Italie, conclut le mariage dont on a parlé, ramena la Princesse, & Charles répudia Himiltrude, pour l'épouser aussi-tôt qu'elle fut arrivée en France.

II. *Mort du Roy Carloman. La Reine Gerberge son épouse se retire en Italie avec ses deux fils.*

L'année suivante (r), le Roy Carloman mourut, & laissa deux fils en bas âge ; lui-même n'avoit alors qu'environ vingt ans. La Reine Gerberge son épouse craignant pour la vie des deux Princes ses fils, ou du moins qu'on ne leur coupât les cheveux, & qu'on ne les renfermât dans des Monasteres, se retira promptement avec eux en Italie, auprés de Didier Roy des Lombards, où plusieurs Seigneurs François la suivirent, craignant le ressentiment de Charles, comme ayant été les auteurs & les boute-feux de la mesintelligence qui avoit été entre lui & Carloman. Charles étoit à Valenciennes, lorsqu'il apprit ces nouvelles. Il témoigna beaucoup d'indignation de la retraite de la Reine sa belle-sœur, n'ayant pas, disoit-il, mérité qu'on prît contre lui de pareilles précautions : il ne laissa pas de se rendre maître de tous les Etats de son frere, à quoi il ne trouva aucune résistance.

III. *Guerre de Charles contre les Saxons.*

Aprés cela il résolut d'abattre la puissance des Saxons, peuples belliqueux, & jusques-là toujours rebelles & indomptez. Presque toutes les années, les Rois François avoient été obligez de passer le Rhin pour les réprimer, & pour les réduire dans le devoir. Charles crut qu'il ne suffisoit pas de leur faire la guerre, mais que le moyen le plus efficace pour les rendre traitables, étoit de leur faire embrasser la Religion Chrétienne. Il passa donc le Rhin, entra dans la Saxe, s'avança jusqu'au Fort d'Eresbourg vers Paderborn, détruisit le Temple d'Irminsul qui y étoit, renversa la Statuë, & porta par-tout la terreur & la désolation.

An de J. C. 776.

IV. *Irminsul, ou Erminsul, Dieu des Saxons.*

Irminsul, ou Erminsul, étoit la principale Divinité des Saxons. Il y en a qui croyent que sous ce nom ils adoroient Arminius, qui du temps d'Auguste avoit fait périr en Allemagne les Légions Romaines commandées par Varus. D'autres (s) tiennent avec plus de raison, que c'étoit le Dieu de la Guerre. On le représentoit comme un grand homme, armé de toutes piéces, tenant de la main droite un étendard, sur lequel étoit représentée une rose ; & de la gauche une balance. Sa poitrine étoit couverte de la figure d'un ours, & son bouclier de celle d'un lion. Les Sçavans dans l'ancienne Langue des Saxons, veulent qu'Erminsul signifie la Colomne tutélaire du Dieu Mars. Ersberg peut marquer la montagne de Mars ; & Ersbourg, la Ville de Mars. D'autres veulent qu'Erminsul dérive du Grec *Ermés*, Mercure, & de l'Allemand *Sul*, une Colomne, comme qui diroit la Colomne de Mercure. Quoi qu'il en soit, Charlemagne enleva tout l'or & l'argent qui étoit dans le Temple de cette fausse Divinité, & ordonna qu'on en brisât la statuë, & qu'on en démolît le Temple.

Les Soldats souffrirent beaucoup de la soif pendant les deux premiers jours qu'ils employerent à ces demolitions : mais le troisiéme, au milieu du jour (t), comme ils se reposoient, on vit tout à coup un torrent d'eaux répanduës dans la campagne en si grande abondance, qu'elles suffirent à abbreuver les hommes & les chevaux. Ce torrent étoit apparemment sorti (u) d'une montagne voisine, laquelle s'étant ouverte, avoit donné issuë à quelques réservoirs d'eaux qui y étoient renfermez. Il y a plusieurs exemples de pareilles inondations subites, causées par des montagnes qui se crévent. Cet évenement ne laissa pas d'être consideré comme miraculeux. Les Saxons se soûmirent, donnerent douze ôtages, & Charles revint en France, où il célébra les fêtes de Noël & de Pâques à Heristal, & passa l'hyver à Thionville.

Pendant que ce Prince travailloit à dompter ces peuples par les armes, il employoit des Prédicateurs zelez, pour les convertir. Sturme Abbé de Fulde, fut un de ceux qui s'y distinguerent le plus (x). L'Auteur de la vie de ce saint Abbé, raconte que Charles étant sur le point d'entreprendre la guerre dont nous venons de parler, découvrir aux serviteurs de

(p) An 770. *Annal. Loisel. p. 26. & Tiliani, p. 12. & vita Caroli, p. 50. apud Quesn. t. 2. item vita Caroli per monach. Engolis. p. 70.*

(q) *Tom. 2. Quesn. p. 54. col. 2.*

(r) An 771. *Annales Loisell̄iani, & alii. Annal. Francorum ad an. 771.*

(s) *Spelman. ex Munstero. Coint. t. 6. annal. Franc. ad an. 772. p. 5.*

(t) *Annal. Tiliani & Petaviani & Loisell̄iani.*

(u) *Monach. Engolism. vita Caroli magni, p. 70.* Media die, toto exercitu quiescente, apparuit eis torrens ebulliens salubres aquas, & cunctus exercitus, & jumenta eorum sufficienter recreati sunt ; & tandiu ebuliit aqua viva, donec fanum destructum est.

(x) *Ægil. vita S. Sturmii Abb. Fuld. t. 2. saculi 3. Bened. pp. 267. 282.*

An de J.C. 776.

Dieu le dessein qu'il avoit de faire travailler à la conversion des Saxons, & le recommanda à leurs prieres ; puis ayant assemblé une grande Armée, il prit avec lui bon nombre d'Evêques, d'Abbez, de Prêtres, & de Catholiques bien instruits, & les mena en Saxe, où leurs prédications, jointes aux présens & aux pressantes sollicitations du Roy, convertirent la plus grande partie de cette Nation : en sorte que quelques années aprés, on partagea le pays en plusieurs Diocéses, & on y établit des serviteurs de Dieu, pour y cathéchiser & pour y baptiser. Ce fut principalement en l'année 776 (y), que les Saxons effrayez de voir tout à coup Charles entrer dans leur pays à la tête d'une puissante Armée, vinrent de tous côtez se rendre à lui, & demander le baptême. Il y en eut une infinité de baptisez, hommes, femmes & enfans, & dans la suite cette nation demeura plus fidele à ce Prince.

V. *Charles fait la guerre à Didier Roy des Lombards.*

Charles ne garda pas plus d'un an la fille du Roy des Lombards, qu'il avoit épousée. Il la répudia en 772 (z), & peu de temps aprés, il épousa Hildegarde, qui étoit d'une tres noble famille de la Nation des Suéves. Didier Roy des Lombards, irrité de l'outrage fait à la Princesse sa fille, chercha tous les moyens de s'en venger. Il voulut engager le Pape Adrien I. à donner l'Onction royale aux deux jeunes Princes fils de Carloman, qu'il avoit reçus à sa Cour, avec la Reine leur mere (a), dans le dessein de les rétablir dans les Etats de leur pere, ou du moins de susciter à Charles des ennemis dans le cœur de ses Etats, en réveillant les partisans de Carloman, & de sa Maison : mais Adrien tint ferme, & refusa de sacrer les deux Princes. Il envoya même par mer un Député fidele à Charlemagne, pour lui donner avis de ce qui se passoit en Italie, & des entreprises du Roy des Lombards. Charles fit réponse à Adrien, que dans peu il le verroit en Lombardie, à la tête de ses Troupes. En effet il rassembla toutes ses forces, leur marqua pour rendez-vous general la ville de Genéve, & marcha vers l'Italie par deux chemins. Une partie de son Armée y entra par le mont Joû, autrement nommé le Grand S. Bernard ; & lui, avec l'autre partie, entra par le mont Cénis.

Il trouva les défilez des Alpes, gardez par les Lombards, qui s'étoient fortement retranchez à l'entrée des plaines du Piedmont. Charles comprenant toutes les suites de la guerre qu'il alloit faire, & la difficulté de l'entreprise, tenta toutes les voies pour porter Didier à satisfaire le Pape, & à exécuter le Traité de Pavie. Le Roy des Lombards attribua toutes ces démarches à la terreur de Charles, & ne voulut se relâcher sur aucun des articles contestez. Cependant par un bonheur fort inesperé, les Lombards, qui gardoient les défilez, furent inopinément saisis d'une terreur panique, & prirent la fuite pendant la nuit, laissant leurs tentes & leurs bagages. Les François voyant le chemin ouvert par une espece de miracle, entrerent dans la plaine, & Charles marcha contre Didier, qui s'étoit jetté dans Pavie. Le siége dura plusieurs mois; & pendant ce temps, Charles parcourut en Conquerant le Milanés, le Bressan, le Mantoüan, dont il reçut la plupart des Villes sous son obeïssance.

Il se presenta devant Vérone, où le Prince Adalgise fils de Didier, & la Reine Gerberge, avec les deux Princes fils de Carloman, s'étoient retirez. Il fit sommer Adalgise de les lui remettre entre les mains. Adalgise ne se sentant pas assez fort pour oser le refuser, les lui remit. De là il revint au siége de Pavie. Ensuite il se rendit à Rome, pour y célébrer la fête de Pâques (b). Il y arriva le Samedy-Saint de l'an 774, & y fut reçu avec tout l'honneur & tous les témoignages de joie & de reconnoissance qui lui étoient dûs. Il renouvella la donation faite du Domaine d'Italie au S. Siége par son pere Pepin ; & aprés avoir satisfait sa dévotion devant le corps de S. Pierre, & dans les autres Eglises de la Ville, il en partit, pour continuer le siége de Pavie avec plus de vigueur qu'il n'avoit pû faire pendant l'hyver.

VI. *Didier Roy des Lombards, se rend à Charles.*

Le Roy des Lombards fatigué des travaux d'un si long siége, & affoibli par la perte de ses meilleures Troupes, que la maladie lui avoit enlevées, fut enfin contraint de se rendre. Charles lui conserva la vie, mais il le dépouilla de tous ses Etats, & éteignit ainsi le regne des Lombards en Italie, deux cent six ans aprés qu'Alboïn l'y eût établi. Adalgise fils de Didier, abandonna Vérone, & se sauva par mer à Constantinople, où il fut bien reçu par l'Empereur Constantin, qui lui donna la qualité de Patrice, dont il jouït jusqu'à la fin de sa vie (c). Alors Charles mit le Pape en possession de ce que Pepin avoit autrefois donné à l'Eglise Romaine ; & ayant mis des Gouverneurs dans les Villes & les Provinces qu'il avoit conquises, il revint en France, où il avoit envoyé avant lui Didier Roy des Lombards, & Ansa son épouse. Il les rélegua dans le Monastere de Corbie (d), où le Roy des Lombards passa le reste de sa vie, dans l'exercice de la priere, & de toutes sortes de bonnes œuvres.

VII. *Guerre contre les Saxons.*

Charles passa cette année les fêtes de Noël & de Pâques (e), à Quiersy sur Oise, & il tint son Assemblée generale de May à Duren dans le pays de Juliers, où il fit la revuë de son Ar-

(y) An 776. *Annal. Loisel.*
(z) *Eginard. in vita Caroli Magni.*
(a) *Eginard. vita Caroli Magni. Annal. Loisel. &c.*
(b) An de J.C. 774. *Annales Loisel. & alii.*

(c) *Annal. Franc. Loisel. ad an. 774.*
(d) *Hepidannus Monach. S. Galli, apud Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 237.*
(e) An de J.C. 775. *Annal. Franc.*

An de J. C. 776.

mée. De là il marcha contre les Saxons, qui avoient, à leur ordinaire, pris les armes, & commis des hostilitez contre les Sujets de Charlemagne. Il passa donc le Rhin, attaqua & força le Château de Sigebourg, releva celui d'Eresbourg, passa le Veser, malgré la résistance des Saxons : mais comme il s'avançoit dans leur pays, une partie de son Armée, qu'il avoit laissée sur le Veser, pour en garder le passage, se laissa surprendre par des Saxons qui étoient entrez dans le Camp avec une troupe de François qui revenoient du fourage. Ces avanturiers s'étant jettez pendant la nuit dans les tentes des Soldats endormis, en égorgerent un grand nombre ; aprés quoi ils se retirerent en assez bon ordre (f) : mais le Roy qui n'étoit pas loin, étant averti de ce qui étoit arrivé, fondit sur eux, les mit en desordre, & en tua plusieurs. La fin de cette guerre, de même que de toutes les précedentes, fut une soûmission feinte des Saxons, qui jurerent fidelité, & donnerent des ôtages. Charlemagne n'ignoroit pas leur disposition, & étoit résolu de les traiter sans quartier, ou de les obliger à embrasser le Christianisme : mais les nouvelles qu'il avoit reçuës d'Italie, l'obligerent pour lors de dissimuler.

VIII. *Guerre de Charles contre le Duc de Frioul, & contre les Saxons.*

Les Seigneurs Lombards, que Charlemagne avoit laissez en Italie, & à qui il avoit confié le gouvernement des Places & des Provinces, conservoient toujours des liaisons secretes avec leur premier Maître. Didier ne songeoit plus qu'à vivre chrétiennement ; mais le Prince Adalgise son fils, qui s'étoit retiré à Constantinople, mouroit d'envie de monter sur le Trône de ses peres ; & il y étoit encore animé par l'Empereur de Constantinople, qui lui offroit du secours, pourvû qu'il pût former dans l'Italie un parti assez puissant pour le soutenir. Adalgise traita donc avec Rotgaude Duc de Frioul, qui lui promit son secours, & celui de ses amis. Charles informé de cette conspiration par le Pape Adrien, résolut de repasser en Italie (g). Il usa de tant de diligence, qu'il étoit entré dans ce pays, avant que le Duc de Frioul en fût informé. Cette promptitude allarma & déconcerta Rotgaude. Il fut pris, & eut la tête tranchée. Stabilinien beau-pere du Duc, commandoit dans la Ville de Trévise. La Ville fut assiégée par Charlemagne, & livrée par un Prêtre Italien, nommé Pierre, à qui ce Prince donna pour récompense l'Evêché de Verdun (h). Nous en avons parlé ci-devant. De là, aprés avoir pacifié l'Italie, il repassa en Allemagne avec la même promptitude qu'il avoit passé les Alpes, & surprit les Saxons, qui le voyant éloigné, s'étoient soûlevez contre lui, avoient pris & ruïné le Fort d'Eresbourg, & attaqué celui de Sigebourg (i) : mais les François firent une si ferme résistance, qu'ils les obligerent de se retirer, les poursuivirent jusqu'à la Lippe, en tuerent plusieurs, & revinrent heureusement dans leurs Forts.

An de J. Ch. 776.

IX. *Les Saxons font serment de fidelité à Charles.*

Charlemagne étant arrivé à Vorms, & ayant appris ce qui s'étoit passé, tint un grand Conseil, & résolut d'entrer sans differer dans le pays des Ennemis. Les Saxons effrayez, s'assemblerent vers les sources de la Lippe, demanderent misericorde, & promirent de recevoir le baptême. Il y en eut en effet un tres grand nombre de baptisez ; & Charlemagne ayant réparé Eresbourg, & un autre Fort sur la Lippe, revint en France, & passa les fêtes de Noël à Heristal, & celles de Pâques à Nimégue. Il indiqua une Assemblée generale à Paderborne en Vestphalie pour le printemps (k), & y fit inviter les Seigneurs Saxons, pour s'assurer de leur fidelité par des moyens plus efficaces, & des sermens plus sacrez ou plus solemnels que ceux qu'on avoit jusqu'alors employez pour les retenir dans le devoir.

Les Seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la Saxe, à l'exception de Vitikinde (l), un des plus renommez des Saxons de Vestphalie. Comme il se sentoit coupable de la plupart des infractions des Traitez, & qu'il avoit une antipathie invincible contre les François, il aima mieux s'absenter de son pays, avec ceux de son parti, & se retirer en Dannemark, nommée alors *Normannia* ; que de se livrer au pouvoir de Charles. Les autres Generaux Saxons firent dans l'Assemblée de Paderborne serment de fidelité au nom de toute la Nation, ajoutant que s'ils se révoltoient jamais, ils consentoient qu'on les chassât hors de leurs Terres, & qu'on les réduisist à l'esclavage.

X. *Un Emir des Sarrazins d'Espagne donne ses Etats à Charles.*

Dans le même temps, & dans le même lieu, un Emir des Sarrasins, nommé Imin-al-arabi, vint trouver Charlemagne, pour se donner à luy avec toutes les Villes de son Gouvernement, & luy demander son secours & sa protection, pour recouvrer celles dont Abderame Roy des Sarrazins en Espagne, l'avoit dépouillé. Charlemagne reçut cette proposition avec joie, se disposa à entrer en Espagne par deux endroits, dés que la saison le pourroit permettre (m) Il y entra par le Roussillon & par la Gascogne. Pampelune fut d'abord assiégée, & forcée de se rendre par composition. De là les deux Armées Françoises se joignirent devant Sarragosse, & en formerent le siége. Les Sarrazins capitulerent bien-tôt, & l'Emir Imin-al-arabi y rétablit son autorité.

(f) *Eginard. & annales Franc. ad an.* 775.
(g) An de J.C. 776. *Annal. veteris Franc. ad hunc annum.*
(h) *Berthar. Hist. Episc. Virdun. Hugo Flavinia. t. 1. Bibliot. mss. Labb.*
(i) *Annal. Franc. ad an.* 776.
(k) An de J.C. 777. *Annales Franc.*
(l) *Annal. Franc. ad an.* 777.
(m) An 778. *Vita Caroli Magni per monach. Engolismens. Annal. Metens. alii.*

An de J.C. 776.

Charlemagne reçut ensuite sous sa protection un autre Emir, qui lui recommanda Huesca, Jacca, & quelques autres Places. Et pour s'assurer de la fidelité de ces Emirs, il leur demanda des ôtages, & se retira en France, après avoir subjugué ce qui est entre les Pyrenées, & la Riviere d'Ebre. A son retour il fit raser les murs de Pampelune, pour ôter aux habitans l'envie de se révolter.

XI. *Défaite de Roncevaux par les Gascons.*

Comme il passoit les Pyrenées, les Gascons (n) qui habitoient ces montagnes, & qui étoient accoutumez à vivre de brigandages, voyant l'Armée engagée entre deux de ces montagnes, & les bagages qui suivoient, assez mal gardez, & éloignez du Corps de l'Armée, fondirent inopinément sur les Troupes qui suivoient, les défirent, pillerent les bagages, & emporterent le butin sur les montagnes couvertes de bois. La nuit qui approchoit, l'inégalité du terrain, la connoissance des lieux, la legereté de leurs armes, tout leur étoit favorable; & Charlemagne qui étoit déja avancé, ne put accourir assez tôt, ni pour secourir, ni pour venger ses gens.

Il y perdit plusieurs braves Capitaines, entre lesquels on nomme Egibarde, Grand-maître d'Hôtel de la Maison du Roy (o); Anselme Comte du Palais, & Roland Gouverneur de de la Frontiere de Bretagne. C'est ce Roland si fameux dans les contes de l'Archevêque Turpin, quoi que d'ailleurs assez inconnu dans l'Histoire (p). On tient que cette fameuse bataille se donna dans la Vallée où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de Roncevaux (q), prés laquelle il y a une Chapelle, où l'on prétend qu'ont été enterrez les Soldats & les Capitaines morts en cette Journée (r). Autour de la Chapelle en dehors, il y a un Cloître ceintré, qui ne prend du jour que par de petits trous pratiquez dans les Arcades, par où l'on voit au dehors trente Tombeaux fort grands, hauts de quatre pieds, fort simples, & sans aucune inscription. Le mur exterieur de la Chapelle est peint à fresque, & la peinture represente la Journée de Roncevaux. On y lit, entr'autres inscriptions, celle-ci: *Thierry d'Ardennes, Riol de Mas, Guy de Bourgogne, Olivier, Roland, &c.*

XII. *Nouvelle révolte en Saxe.*

Charlemagne, à son retour, apprit étant à Auxerre (s), que Vitikinde, & ses amis qui s'étoient retirez en Dannemarc, avoient excité une nouvelle révolte en Saxe. Vitikinde avec les siens, s'étoient mis à la tête de ces mécontens, s'étoient avancez jusqu'au Rhin, & y avoient commis mille ravages & mille cruautez, n'épargnant ni les Eglises, ni les Monasteres. Charlemagne ne put accourir au secours de son pays avec son Armée fatiguée; mais il y envoya des milices d'Austrasie & d'Allemagne, qui poursuivirent les Saxons dans leur retraite; & les ayant atteints au passage de la riviere d'Eder, il les taillerent en pieces, & revinrent ainsi triomphans.

XIII. *Capitulaires de Charlemagne.*

Cette même année, Charlemagne fit quelques Réglemens ou Capitulaires, dont voici les principaux (t): Que les Monasteres d'hommes & de filles vivent selon la Regle de saint Benoît, & que les Abbesses résident dans leurs Monasteres, & ne possedent pas deux Abbayes: Que les Evêques ayent droit de corriger les incestueux, & les veuves de leurs Dioceses. Défense d'ordonner le Clerc d'un autre Diocese, sans la permission de son propre Evêque. Que chacun paye sa dixme, & qu'elle soit dispensée selon les ordres de l'Evêque. Que les homicides, & ceux qui ont commis des crimes dignes de mort, ne jouissent pas des privilèges de l'asile des Eglises; & s'ils s'y sont retirez, qu'on ne leur donne point à manger.

Le parjure est condamné à perdre la main, sans qu'il puisse la racheter. Le voleur, pour la premiere fois, perdra un œil, la seconde fois la main, la troisiéme fois la vie. Ceux qui sont chargez de tirer vengeance de leur ennemi au nom de leur famille (u), recevront de l'argent des coupables, en forme d'amende. S'ils n'en veulent point recevoir, & qu'ils s'opiniâtrent à se venger, ils seront envoyez à l'Empereur, qui les fera conduire en un lieu où ils ne pourront nuire à personne; & reciproquement si les coupables refusent de satisfaire & de payer l'amende aux vengeurs, ils seront envoyez en tel lieu, qu'ils ne puissent plus faire de mal.

Comme la famine & la mortalité faisoient alors de grands ravages dans la France (x), les Evêques assemblez (y) ordonnerent que chaque Evêque diroit trois Messes & trois Pseautiers, sçavoir une Messe pour le Roy, la seconde pour l'Armée, & la troisiéme pour détourner le fleau qui désoloit alors le royau-

(n) *Vita Caroli Magni per Eginard. p. 97. t. 2. Quesn.*

(o) Egibardus, vel Agibardus, vel Eghartus, regiæ mensæ præpositus, Anshelmus Comes Palatii, & Rotlandus Britannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur.

(p) On trouve un Roland dénommé dans un Titre accordé par Charlemagne à l'Abbaye de Lauresham en 776. *T. 2. annal. Bened. p. 235.* Oger, dont on voit le Mausolée à S. Faron de Meaux, avoit une sœur nommée Auda, qu'il maria à Roland, comme il paroit par ce distique:

Audæ conjugium tibi do, Rolande, sororis,
Perpetuumque mei socialis fœdus amoris. *Mabill. ibidem, p. 377.*

(q) Le P. Benoît, Hist. de Toul, p. 281. cite un Titre de l'Eglise de Toul, dans lequel Charlemagne donne à cette Eglise les Terres de Void & de Vicherey, & veut qu'elle les possede depuis le ciel jusqu'à l'abyme, presens Roland & Olivier. On attribuë à Roland la fondation de l'Abbaye de Mont-Roland, en Comté, & on y a trouvé depuis peu un corps d'une taille gigantesque, enterré devant la statuë de Roland.

(r) Voyez l'Hist. de France du P. Daniel, pp. 453. 454.

(s) An 778. *Annal. Franc. p. 31.*

(t) *Capitular. t. 2. Concil. Galliæ an. 779.*

(u) *Si quis pro faida pretium recipere non vult, tunc ad nos sit transmissus, & nos eum dirigemus, ubi damnum minimè facere possit.* Voyez M. Ducange sur le mot *Faida.*

(x) *Chronic. Moissac. & Nibelungi ad an. 779.*

(y) *Cointe ad an. 779. n. 25. p. 262. T. 6. annal. Franc.*

An de J. C. 776.

me. Que tous les Prêtres diroient trois Messes; les Religieux, les Religieuses, & les Chanoines, chacun trois Pseautiers. Que tous jeûneroient deux jours de suite, depuis l'Evêque jusqu'au simple manant. On ordonne que les Evêques, les Abbez & les Abbesses qui sont riches, donnent chacun en aumône une livre d'argent, ou la valeur; les médiocres, une demi-livre d'argent, & les moindres seulement cinq sols. Que les Evêques, les Abbez & les Abbesses nourrissent quatre pauvres durant ces temps de nécessité, jusqu'à la moisson. Que ceux qui n'en peuvent pas nourrir un si grand nombre, en nourrissent selon leur pouvoir, trois, ou deux, ou un.

Les Comtes qui sont puissans & riches, donneront aux pauvres une livre d'argent, ou la valeur; & les médiocres, demi-livre. Ceux qui sont Seigneurs de deux cens vassaux, donneront demi-livre d'argent en aumône; les Seigneurs de cent sujets, donneront cinq sols; & ceux de cinquante ou de trente, une once. Ils jeûneront deux jours; eux & leurs hommes. Ceux qui voudront racheter ces jeûnes, le pourront; les Comtes qui sont riches, en donnant trois onces d'argent, les médiocres une once & demie, les moindres trente deniers. Ils nourriront aussi des pauvres, selon leurs facultez, ainsi que nous l'avons dit. Tout cela sera accompli pour la Fête de S. Jean.

XIV. *Charlemagne en Saxe, puis à Rome en 780.*

Les troubles de Saxe obligerent Charles de passer le Rhin dés le commencement de l'an 780 (z). Il s'avança jusqu'à la riviere de Lippe, où il tint une diette génerale. De là il marcha vers la riviere d'Onacre, où plusieurs Saxons se firent baptiser. Enfin il mena son Armée vers la riviere d'Elbe, où il tint une Assemblée de la Nation Esclavonne. Il laissa en Saxe & en Esclavonie des Evêques, des Prêtres & des Abbez, pour travailler à l'instruction & à la conversion de ces Peuples. Aprés toutes ces expéditions, Charlemagne se rendit à Rome, avec la Reine Hildegarde son épouse, & les Princes Carloman & Louis. Ils passerent l'hyver à Pavie, & celebrerent la Fête de Pâques à Rome (a). Le jeune Prince Carloman y reçut le Baptême des mains du Pape, qui lui changea son nom, & lui donna celui de Pepin.

XV. *Pepin proclamé Roy de Lombardie, & Louis Roy d'Aquitaine.*

Charlemagne voulut que ses deux fils reçussent l'Onction royale, & en même temps il les fit proclamer, Pepin Roy de Lombardie, & Louis Roy d'Aquitaine. Aprés avoir terminé quelques differends qu'avoit le Pape Adrien avec quelques Seigneurs d'Italie, encore dévouez à la famille des Rois des Lombards, il reprit le chemin de la France, laissa en passant Pepin dans son Royaume de Lombardie, & envoya d'Orleans le jeune Roy Louis dans ses nouveaux Etats d'Aquitaine.

XVI. *Mariage de l'Empereur Constantin fils d'Irene, avec Rotrude fille de Charlemagne.*

Charlemagne reçut cette même année (b), une fameuse Ambassade de l'Impératrice Irene, qui lui fit proposer le mariage de l'Empereur Constantin son fils, avec la Princesse Rotrude, fille aînée du Roy. Le mariage fut arrêté, & le contract signé de part & d'autre: mais comme l'Empereur n'avoit que dix ans, & que la Princesse en avoit encore moins, on convint qu'elle demeureroit en France, & on mit auprés d'elle, de la part de Constantin, un Eunuque nommé Elisée, pour lui apprendre la langue Grecque, & les manieres de la Cour de Constantinople.

XVII. *Guerre de Charlemagne contre Tassillon Duc de Baviere.*

Tassillon Duc de Baviere, s'étoit soûlevé contre Pepin dés l'an 763 (c), & étoit toujours depuis ce temps-là demeuré dans l'indépendance. Charlemagne qui jusqu'alors avoit été occupé à d'autres guerres plus importantes, avoit differé de l'attaquer: enfin cette année 781, le Pape Adrien envoya au Duc Tassillon deux Evêques, ausquels Charlemagne joignit Ebrard son Grand-Echanson, & le Diacre Riculphe, pour l'avertir que dans peu il verroit toutes les forces de la France fondre sur la Baviere, s'il ne venoit incessamment rendre ses hommages à son Souverain, & lui renouveller son Serment de fidelité. Tassillon, tout fier qu'il étoit, n'osa attendre Charlemagne; il se rendit peu de temps aprés à Vorms, où étoit le Roy, lui prêta Serment de fidelité, & donna douze ôtages pour assurance de sa parole.

XVIII. *Révolte des Sclaves & des Saxons.*

Quoi que tout parût tranquille au delà du Rhin au commencement de l'an 782, Charlemagne ne laissa pas de se rendre sur les sources de la Lippe (d), où il tint une Diette génerale, dans laquelle, outre les Députez des Saxons, on vit des Ambassadeurs de la part de Sigefroy Roy des Danois, qu'on appelloit alors Nortmans; & de la part des Rois des Abares. Ces Princes demandoient à Charlemagne son amitié; & il la leur promit, à condition qu'ils vivroient en paix avec ses sujets. Aprés la Diette, Charles repassa le Rhin, & revint en France: mais en y arrivant, il apprit, que quelques Sclaves s'étoient soûlevez. Il envoya contre eux trois de ses Géneraux, avec une Armée: mais à peine s'étoient-ils avancez dans le pays, qu'ils apprirent que les Saxons animez par Vitikinde, avoient aussi pris les armes. Charlemagne ne fut informé de cette derniere révolte qu'aprés le départ de ses Géneraux. Aussi-tôt il donna ordre au Comte Theuderic de prendre le long du Rhin en deçà, tout ce qu'il pourroit ramasser de troupes, & d'entrer incessamment dans la Saxe.

(z) *Annal. Franc. ad an. 780.*
(a) An 781. *Annales Franc.*
(b) *Theophan. Chronic.*
(c) *Annal. Franc. ad an. 763.*
(d) *Annal. Franc. ad an 782.*

XIX. *Vitikinde persecute les nouveaux Chrétiens de Saxe.*

An de J. C. 782.

Cependant Vitikinde, à la tête des Saxons mécontens (e), commença à persecuter les nouveaux Chrétiens, qui étoient dans ce pays. Il en fit mourir quelques-uns des principaux, & dispersa les autres. Saint Luitger Evêque de Breme, & S. Villehade Prêtre ou Cor-évêque, se sauverent, & allerent trouver le Pape Adrien, pour lui recommander leurs Eglises errantes & dispersées. Le Pape les reçut avec honneur, les consola, & les exhorta à attendre avec patience que cette tempête fût passée. Villehade se retira au Monastere d'Epternach, & Luitger au Mont Cassin, où ils passerent deux ans dans les exercices de la vie contemplative, & à l'étude, en attendant qu'ils pussent reprendre leurs travaux Apostoliques.

Le Comte Theuderic ayant joint l'Armée des trois autres Géneraux de Charlemagne, il fut résolu qu'on attaqueroit le Camp des Saxons, qui étoient campez au pied de la montagne nommé Sonthal, proche du Vézer. Les trois Generaux passerent cette riviere, & promirent à Theuderic de l'avertir, lorsqu'il seroit temps de la passer, afin qu'il fist le tour de la montagne, pour attaquer les Saxons de ce côté-là, pendant qu'eux-mêmes les prendroient par devant : mais la jalousie qu'ils conçurent contre Theuderic, & la crainte qu'il ne remportât la principale gloire de cette action, leur fit précipiter la bataille, qu'ils livrerent sans l'avertir, & qu'ils perdirent, par la valeur de Vitikinde & des Saxons. Deux des Géneraux François, Adalgise & Geilon, dont le premier étoit Chambellan, & le second Connêtable, y furent tuez, avec un grand nombre de personnes de marque. Ceux qui purent se sauver, gagnerent le Camp de Theuderic, au delà du Vezer.

XX. *Charlemagne marche contre les Saxons.*

Charlemagne peu accoutumé à de pareilles nouvelles, fut fort affligé de celle-ci. Aussitôt il se mit à la tête d'une nouvelle Armée, & marcha contre les Saxons. Au seul bruit de sa marche, ces peuples avoient mis bas les armes, & Vitikinde s'étoit rétiré en Dannemarc. Le Roy ordonna aux principaux des Saxons de le venir trouver. Ils y vinrent, & s'excuserent le mieux qu'ils purent, rejettant toute la faute de ce qui s'étoit passé, sur Vitikinde. Charlemagne demanda qu'ils le lui livrassent ; mais il s'étoit sauvé, ainsi que nous l'avons dit. Il commanda donc à ses gens d'envelopper tous les Saxons qui étoient là, puis il en fit compter quatre mille cinq cens de ceux qui avoient été du combat de Sonthal, ausquels il fit couper la tête. Cette exécution jetta la terreur dans toute la Saxe : mais elle ne produisit pas l'effet que le Roy en esperoit. Les Saxons en fureur recommencerent la guerre plus fort que jamais, dès le commencement de l'année suivante. Charles passa l'hyver à Thionville, & y celebra les fêtes de Noël & de Pâques.

An de J. C. 782.

La Reine Hildegarde son épouse y mourut (f) le dernier jour d'Avril, qui étoit la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, & fut enterrée dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. Charlemagne donna à cette Abbaye la Terre de Cheminot (g), le jour même de l'Ascension, qui suivit la mort de la Reine, à la charge d'entretenir des lampes à son tombeau, & d'y nourrir des Prêtres, qui disent tous les jours la Messe, & qui recitent des Pseaumes & des Prieres pour son ame. Cette Princesse avoit fait donation à cette Eglise de la Terre de Bouxieres (h), qui étoit de son douaire, & qu'elle avoit reçuë du Roy son époux. On montre dans ce Monastere une tres ancienne chasuble de soie blanche, parsemée d'Aigles d'or, que l'on dit y avoir été donnée par Charlemagne. Nous en parlerons dans la Vie de S. Leon IX. cette Chappe fut envoyée par Etienne Roy de Hongrie, & Gisele son épouse, au Pape Jean XIX. On y conserve aussi le peigne de la Reine Hildegarde, dans une cassette d'yvoire.

Comme Charlemagne faisoit gloire de sortir de la race de S. Arnoû, il favorisoit particuliérement l'Eglise, où le Corps de ce Saint repose. Outre le Mausolée de la Reine Hildegarde, on y voyoit ceux des Princesses Rothaïde & Adelaïde filles du Roy Pepin, & des Princesses Adelaïde & Hildegarde filles de Charlemagne. Le Roy chargea Paul Diacre, fils de Varnefride, qui étoit alors à sa Cour, de faire leurs Epitaphes, qui se sont conservez jusques aujourd'hui (i).

Dans la suite, il y eut encore plusieurs Princes & Princesses qui y eurent leur sépulture ; & en 1239, un Abbé de S. Arnoû, nommé Thibault, faisant aggrandir & rehausser le Chœur de cette Eglise, les ouvriers découvrirent, en creusant la terre, vingt-deux tombeaux tant d'hommes que de femmes, dans la plûpart desquels on trouva des habits de soye, des couronnes, des sandales, des gants, des bâtons, des anneaux, & d'autres marques de Royauté. Il y avoit parmi ces morts, des Matrônes revêtuës d'habits royaux, & dont les cheveux pendans jusqu'au dessous de la ceinture, étoient brillans comme l'or. On y découvrit aussi quatre petits sépulcres, dans lesquels étoient de petits enfans, couverts du plus fin lin. Chacun de ces vingt-six tombeaux étoient acccompagnez de leur inscription, dont l'écriture étoit si usée, & si effacée, qu'il fut impossible de la lire. On ramassa ces os,

(e) *Ansghar. vita S. Villehadi sæcul. 3. Bened. parte 2. p. 407. & seq. Item vita S. Luitgeri sæc. 3. Bened. Adam. Bremens. Canonic.* L'Auteur de sa vie dit qu'il s'y occupa à écrire les Epitres de S. Paul, & divers autres ouvrages, que l'on y conservoit encore de son temps, c'est à dire au neuviéme siécle.

(f) An 783. *Annal. Franc. t. 2. Quesn. & annal. Metens. t. 3. Vide Mabill. ad an. 783. c. 34. lib. 25. Annal. Bened. t. 2. & Coint. t. 6. Annal. Franc. ad an. 783.*

(g) *Cammitum*, Cheminot.

(h) *Vacarias*, Bouxieres.

(i) Voyez Meurisse, l. 1. p. 27. 28. Duchesne, *t. 2. p. 202.*

An de J. C. 782.

& on les mit tous ensemble au milieu du Chœur, sous une tombe (*k*), avec un épitaphe, qui contient en abrégé le recit de ce qui avoit été découvert dans ces Mausolées.

L'Eglise de cette illustre Abbaye étoit un des plus superbes édifices, & un des plus beaux monumens de l'Austrasie (*l*). Elle étoit soutenuë de colomnes de marbre, au dessus desquelles étoient des tablettes aussi de marbre, surmontées d'autres piéces de marbre ouvragé, & de diverses couleurs. Cette architecture regnoit tout autour & au dedans de l'Eglise d'un bout à l'autre. Au dessus des chapiteaux des colomnes, il y avoit des pierres précieuses, qui exposées à la lueur des lampes, ou aux rayons du soleil, jettoient un éclat merveilleux. Tout le dedans de l'Eglise & du Monastere étoit orné de peintures tres précieuses, & où l'or & l'argent brilloient de tous côtez. On croit que ces marbres avoient été tirez du debris de l'amphiteâtre, & des autres édifices publics qui avoient été bâtis à Metz, & aux environs, par les Romains. Toutes ces richesses, & ces marbres précieux furent, dit-on, enlevez quelque temps aprés, par des peuples barbares, venus du Septentrion : mais on ne laissa pas de rétablir l'Eglise de S. Arnoû avec beaucoup de magnificence, & elle passoit encore pour une des plus augustes & des plus belles du pays, lorsqu'elle fut entiérement démolie en 1552, ainsi que nous le dirons dans la suite.

XXI. *Soûlevement des Saxons animez par Vitikinde & par Albion.*

Cependant Vitikinde, avec un autre Duc nommé Albion, parcouroit toute la Saxe, animant les peuples à la vengeance & à la guerre (*m*). Ils n'y trouverent par-tout que trop de disposition, & il se fit un soûlevement géneral de toute la Nation. Charlemagne n'en fut pas surpris ; il marcha contre eux, leur fit une guerre sanglante pendant deux ans, les défit dans trois grandes batailles, ravagea leur pays, passa même l'hyver au delà du Rhin, dans la forteresse d'Eresbourg, & ne donna aucun repos à ses ennemis pendant cette rude saison: enfin las de tant de ravages, & de tant de sang répandu, il songea à mettre fin à cette guerre (*n*). Il envoya pour cet effet des personnes affidées à Vitikinde & à Albion, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & à se remettre à sa clémence. Ils promirent de le faire, pourvû qu'on leur donnât des assurances qu'il ne leur seroit fait aucun tort. Le Roy voulut bien avoir pour eux cette condescendance, & leur envoya des ôtages. Aprés quoi ils se rendirent à Attigny, où le Roy étoit revenu passer l'hyver, & celebrer la fête de Pâques de l'an 786. Il les y reçut avec une bonté qui les gagna. Ils consentirent de se faire instruire, & reçurent le Baptême avec ceux qui les avoient accompagnez (*o*). La plûpart des Saxons suivirent leur exemple ; & le Roy en eut tant de joye, qu'il envoya un Abbé, nommé André, au Pape Adrien, pour lui en porter la nouvelle, & pour le prier d'ordonner des Litanies en actions de graces trois jours du mois de Juin, sçavoir les veilles de S. Jean-baptiste, de S. Jean & S. Paul, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul (*p*).

An de J. C. 785.

Pendant que Charlemagne étoit encore à Eresbourg, S. Villehade, qui s'étoit retiré à Epternach deux ans auparavant, l'y vint trouver, & lui offrit ses services pour la conversion des Saxons (*q*). Le Roy le reçut avec plaisir, le pria de continuer l'œuvre de la prédication qu'il avoit commencé, & lui donna un Monastere nommé Justine, situé en France. Villehade retourna aux lieux où il avoit autrefois prêché l'Evangile, y rétablit les Eglises ruïnées, & travailla avec tant de succés & de benediction, que ceux qui avoient abandonné la Foy, la reçurent de nouveau, & que plusieurs Payens se convertirent ; ce qui ne contribua pas peu à maintenir la paix dont la Saxe jouït pendant quelques années.

XXII. *Le jeune Roy Louis vient d'Aquitaine voir le Roy son pere à Paderborn.*

Dans le même temps, Charlemagne fit venir d'Aquitaine le jeune Roy Louis son fils, qu'il y avoit envoyé quatre ans auparavant, pour en apprendre la langue & les maniéres (*r*). Ce jeune Prince vint à Paderborne en habit militaire, quoi qu'il n'eût encore que sept ans, accompagné de quantité de jeunes gens de son âge de la Noblesse du pays, tous à cheval, vêtus & armez à la maniere des Gascons. Ils portoient un petit manteau rond (*s*), les manches de la chemise ouvertes & fort amples, les brodequins ou bottines fort larges, les éperons attachez & inserez au haut du talon de la bottine, au lieu d'y être liez par une courroye. Ils avoient tous un javelot à la main, & parurent ainsi devant le Roy, & devant toute l'armée, qui prit grand plaisir à un spectacle si nouveau. Louis demeura avec son pere pendant quelques mois, & l'accompagna jusqu'à la Forteresse d'Eresbourg ; aprés quoi le Roy le renvoya à Paderborne sur la fin de l'Automne, lorsque les grandes chaleurs de l'Eté furent passées.

XXIII. *Charles va à Rome, &c.*

Charlemagne ayant pacifié l'Allemagne, & n'ayant plus d'ennemis qui l'occupassent, résolut de faire pour la quatriéme fois le voyage

(*k*) Meurisse, *Ibidem, pp. 29. 30.*
(*l*) Manuscrit de S. Arnoû.
(*m*) An de J. C. 783. *Annal. Franc.*
(*n*) An 785. *Annal. Franc. t. 2. Quesn.*
(*o*) Peut-être à Noël de l'an 785. ou à Pâques de l'an 786. Voyez le P. le Cointe, *t. 6. Annal. ad an. 785. pp. 260. 261.*
(*p*) *Cod. Carolin. ep. 91.*
(*q*) *Vita S. Villehadi, sec. 3. Bened. part. 2. p. 408.*

(*r*) *Astronomi vita Ludovici Pii, t. 2. Quesn. p. 288. ad an. 785. 786.*
(*s*) Occurrit ad Patris-brunam habitu Vasconum, cum coævis sibi pueris indutus, amiculo scilicet rotundo, manicis camisiæ diffusis, cruralibus distentis, calcaribus caligulis insertis, missile manu ferens, hæc enim delectatio voluntasque ordinaverat paterna. *Author vita Lud. Pii, p. 288. t. 2. Quesn.*

[illegible] les soumissions du Duc de Bénevent.

An de J.C. 786.

de Rome. Il vouloit satisfaire sa dévotion, & réprimer l'insolence d'Aregise Duc de Bénevent. Il passa la Fête de Noël à Florence (t), d'où il se rendit à Rome. Le Pape Adrien l'y reçut avec tous les honneurs dûs à Sa Majesté. Ce fut dans ce voyage qu'arriva la dispute entre les Chantres François & les Romains au sujet du chant, les François prétendant l'emporter en cela sur les Italiens : mais le Roy prononça en faveur des Romains, & résolut d'introduire dans ses Etats le chant Gregorien, ainsi qu'on l'a vû plus haut.

Le Duc de Bénevent craignant le ressentiment du Roy, pour quelques mécontentemens qu'il avoit donnez au Pape, lui envoya son fils avec de grands presens, le suppliant de ne pas venir à Benevent, puisqu'il étoit résolu de faire tout ce qu'on voudroit : mais ni le Roy, ni le Pape, ni les Grands ne furent pas d'avis d'avoir égard à sa demande. Charles s'avança jusqu'à Capouë, & Aregise sortit de Bénevent, n'osant paroître devant le Roy. Il lui envoya de nouveaux Ambassadeurs, avec ses deux fils, pour servir d'ôtage & d'assûrance de sa fidelité & de sa soûmission. Charles les reçut, pardonna au Duc, & lui renvoya même son fils aîné, se contentant de retenir le cadet pour ôtage.

Il étoit encore à Rome, lorsque les Ambassadeurs de Tassillon Duc de Baviere, vinrent trouver le Pape Adrien (u), pour le prier de s'employer auprés du Roy, afin de lui ménager ses bonnes graces, & de lever les soupçons qu'il pouvoit avoir conçus contre sa fidelité. Charles témoigna au Pape qu'il étoit prêt à rendre ses bonnes graces au Duc, pourvû que de son côté il ne fist rien qui l'en rendît indigne. Le Pape proposa aux Ambassadeurs de Tassillon de faire satisfaction au Roy, & de lui donner des assurances de sa fidelité pour l'avenir : mais ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre pour cela ; ce qui fit juger à Adrien, qu'ils n'agissoient pas de bonne foy, & le porta à menacer le Duc d'excommunication, s'il violoit jamais la foy qu'il avoit promise à Pepin & à Charlemagne.

XXIV. *Tassillon Duc de Baviere fait ses soûmissions à Charlemagne.*

Dans la Diéte que le Roy tint à Vormes aprés son retour en France (x), il exposa les sujets de plainte qu'il avoit contre le Duc de Baviére, & la résolution où il étoit de l'obliger par les armes à lui rendre hommage, & à lui renouveller son Serment de fidelité. Il s'avança en personne, avec une armée, jusqu'à Ausbourg, où il fut joint par Pepin son fils Roy des Lombards, avec ses troupes venuës d'Italie, pendant qu'une armée d'Austrasiens & de Saxons alla se camper sur les bords du Danube. Tassillon intimidé par ces grands préparatifs, eut recours à la clemence du Roy, vint se jetter à ses pieds, lui demanda pardon du passé, & lui offrit toute sorte de sureté de sa parole pour l'avenir. Le Roy reçut de nouveau son hommage, & son serment de fidelité ; lui demanda son fils aîné en ôtage, avec quelques autres personnes qu'il lui marqua, & le renvoya dans ses Etats : mais ces soûmissions forcées ne firent qu'aigrir & irriter davantage l'esprit de ce Prince ; il ne fut pas plutôt de retour en Baviére, qu'il recommença ses menées secretes avec les ennemis de la France.

An de J.C. 786.

XXV. *Tassillon convaincu de haute trahison, est relegué dans un Monastere.*

Charles en fut averti étant à Ingelheim prés de Mayence, où il passa l'hyver, & où il indiqua pour le mois de May une Assemblée generale, à laquelle Tassillon fut mandé avec tous les Princes qui relevoient de la Couronne de France (y). Le Duc de Baviére y parut sans se douter de rien : mais il fut bien surpris, lorsque ses propres Sujets l'accuserent de crime de Leze-Majesté; d'avoir violé sa foy ; d'avoir dit qu'il aimeroit mieux mourir que de vivre sous la dépendance de Charles ; & que quand il auroit dix fils, il aimeroit mieux les perdre tous, que de les laisser dans cet assujettissement. On l'accusoit de plus, d'avoir, à la sollicitation de sa femme Liutberge, fille de Didier Roy des Lombards, traité avec les Huns, pour les engager à faire irruption dans la France.

Les preuves qu'on produisit contre lui, se trouverent si fortes & si évidentes, qu'il ne put nier le fait ; & tous les Seigneurs François, Lombards, Bavarois & Saxons, qui se trouvérent à la Diette, le déclarerent digne de mort. Toutefois le Roy ne put se résoudre à verser le sang de son Cousin germain ; il lui permit de se retirer dans un Monastere, pour y expier les crimes qu'il avoit commis. On lui coupa les cheveux, & on voulut bien encore lui épargner la honte de souffrir cette peine en public (z), & de paroître en cet état dans le Palais, & devant les Seigneurs. Le Roy l'envoya au Monastere de S. Goar sur le Rhin, dans le Diocése de Tréves, où il prit la tonsure monastique. De là on croit qu'il fut transferé dans l'Abbaye de Lauresheim, & enfin dans celle de Jumiége : mais cette derniere translation n'arriva que quelques années aprés (a) en 794, comme nous le verrons bien-tôt.

Ses fils Theodon & Theobert furent aussi mis dans des Monasteres. D'abord ils furent enfermez dans l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, d'où ils passerent à Lauresheim, & enfin à Jumiége au Diocése de Roüen. C'est ainsi qu'on concilie les Auteurs, qui marquent differemment le lieu de leur retraire. Quant à la Princesse Liutberge femme de Tassillon, on dit qu'elle prit aussi le voile, avec deux de

(t) An 786. *Annal. Franc.*
(u) *Annal. Franc. t. 2. Quesn. p. 55. ad an. 787.*
(x) *Annal. Franc. ad an. 787.*
(y) *Annal. Franc. ad an. 788. t. 2. Quesn. p. 16.*
(z) *Annales Nazariani, & Rhegin. Vide Coint, t. 6. annal. ad an. 788. p. 366. Eginhard. Annal. t. 2. Quesn. p. 245.*
(a) *Vide, si placet, Mabillon. t. 2. Annal. Bened. l. 25. pag. 290.*

An de J. C. 788.

ses filles, dont l'une se retira dans l'Abbaye de Chelles prés Paris, & l'autre au Monastere de Notre-Dame de Laon, aujourd'huy S. Jean de Laon, bâti par sainte Salaberge. Plusieurs Seigneurs Bavarois, qui avoient été convaincus d'être entrez dans les desseins du Duc, furent envoyez en exil dans differens endroits. Ainsi la Baviere fut reünie à la Couronne de France, & cessa d'être un Etat particulier.

XXVI. *Irruption des Huns & des Abares dans l'Italie. Rupture entre Charlemagne & l'Imperatrice Irene.*

Les Huns & les Abares, ou Avares, que Tassillon avoit suscitez contre la France, ne quitterent pas pour cela leur entreprise : ils firent irruption en même temps dans l'Italie & dans la Baviere ; mais ils furent entiérement defaits. L'Imperatrice Iréne, nonobstant l'alliance qu'elle avoit contractée avec Charlemagne, ne laissa pas d'écouter les propositions qui lui furent faites par le Duc de Bénevent ([b]), au préjudice des interêts de la France ; ce qui ayant été découvert, fut cause de la rupture du mariage qui avoit été arrêté entre l'Empereur Constantin, & la Princesse Rotrude ([c]). Theophane Auteur Grec contemporain, attribuë cette rupture à Iréne ; & Eginhard Secretaire de Charlemagne, l'attribuë à ce Prince. La mort du Duc de Bénevent, & celle de son fils, arrivée peu de temps aprés, furent cause que cette intrigue d'Iréne n'eut point alors de suites considerables.

XXVII. *Capitulaires ou Ordonnances de Charlemagne, de l'an 789.*

Charles passa l'Hyver de cette année 789 à Aix-la-Chapelle, & il y fit plusieurs beaux Réglemens, pour établir ou maintenir le bon ordre dans ses Etats. En voici quelques-uns des plus remarquables, car la plûpart ne sont que des anciens Canons renouvellez ([d]). On condamne l'abus de certains Prêtres, qui disoient la Messe sans communier. Défense aux Chorévêques de rien faire sans la permission des Evêques dans le Diocése desquels ils demeurent. Que les Evêques Provinciaux tiennent tous les deux ans deux Conciles avec leur Metropolitain. Défense aux Moines & aux Clercs d'entrer dans les Cabarets pour boire & manger. On gardera le Dimanche, d'un soir à l'autre, à commencer au Samedy au soir. On n'introduira pas de nouveaux noms d'Anges, mais on se contentera de ceux de Michel, Gabriel & Raphaël. Les femmes n'approcheront pas de l'Autel. On condamne toute sorte de maléfices, d'Enchanteurs & d'Enchanteuses.

On n'établira pas d'Evêques dans les Hameaux ou dans les Villages. On ne lira dans l'Eglise que des livres canoniques. On n'ordonnera ni Prêtre ni Evêque sans titre. Si un Moine est élevé à la Clericature, il ne quittera pas pour cela son état. Les Clercs qui auront des affaires, plaideront devant leur Evêque, & non devant des Séculiers. On ne rendra pas d'honneur à des Saints & à des Martyrs inconnus. On ne donnera point sans necessité le voile à une Vierge, qu'elle n'ait vingt-cinq ans. On n'ordonnera point de Prêtre avant l'âge de trente ans. On n'obligera pas les enfans à faire Serment, comme font les Loix des Bourguignons ; & celui qui est convaincu de parjure, ne sera plus reçu en témoignage.

An de J. C. 789.

On condamne les Magiciens, les Enchanteurs, ceux qui se vantent d'exciter des tempêtes, & de donner des ligatures magiques, & ceux qui tirent des augures des arbres, des fontaines & des rochers. Que le Prêtre chante le *Sanctus* à la Messe, avec les Anges & le peuple de Dieu. Que les Prêtres & les Diacres ne portent pas les armes. Que l'on tienne les Eglises, & les Autels dans la decence convenable ; que l'on ferme les Autels, en sorte que les chiens n'en puissent approcher : Que le Sacrifice consacré soit recueilli avec diligence par ceux qui en sont dignes, & soit conservé avec honneur : Qu'on donne la paix à tout le monde aprés la Messe & les saints Mysteres. Qu'il y ait des Ecoles pour les enfans, dans tous les Evêchez & dans tous les Monasteres, où l'on apprenne le Chant, les Pseaumes, les Notes (ou la maniére d'écrire en abregé,) l'Arithmetique & la Grammaire : qu'ils ayent des livres bien corrects ; & s'il est necessaire de transcrire l'Evangile, le Pseautier, ou le Missel, que cela se fasse par des hommes meurs, & avec toute la diligence possible. Que les Chanoines suivent leur Regle, & vivent sous la discipline de l'Evêque, comme les Moines sous celle de l'Abbé. On a rapporté qu'il y avoit certaines Abbesses qui donnoient aux hommes la bénédiction, avec l'imposition des mains, & le signe de la Croix, & qui donnoient le voile à des Vierges, avec les benedictions dont les Prêtres ont accoutumé d'user ; ce qui est contre les regles de l'Eglise, & doit être condamné.

On ne lira pas & on ne recevra pas certains contes faux & incertains, ni certaines lettres que l'on dit être tombées du Ciel ; mais on les rejettera, & on les brûlera. On ne laissera pas mandier & rôder par le pays certains Mandians & pleureurs, ni ceux qui marchent nuds, & chargez de fer, disant qu'ils font cela pour executer leur pénitence ; mais on les réprimera : car il vaut mieux, s'ils ont commis quelques grands crimes, qu'ils demeurent enfermez dans un lieu, pour y faire pénitence, que de se donner ainsi en spectacle par les Provinces.

Les Moines apprendront & suivront le Chant Romain dans les Offices de nuit & de jour, selon l'Ordonnance du Roy Pepin, qui abolit le Chant Gaulois, afin de conserver l'uniformité & l'union avec l'Eglise Romaine. Les œuvres serviles sont interdites le Dimanche ; on y permet seulement de charroyer dans ces trois cas ; sçavoir, dans la guerre ; pour mener des choses absolument necessaires à la

(b) *Adriani Papa epist. 88. in Cod. Carolin.*
(c) *Eginard. Annal. ad an. 788. Confer Theophan. chronic.*
(d) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 967. & seq.*

An de J.C. 789.

vie; & pour enterrer un mort (e). Que dans les Monasteres où il y a quelques Corps saints qui reposent, & où il y a un grand concours de peuple, on ait un Oratoire particulier, où les Religieux puissent prier en secret (f).

Que nulle Abbesse ne sorte du Monastere sans l'ordre du Roy. Nul ne tirera dans le Pseautier ni dans l'Evangile, pour deviner l'avenir. Que les Evêques, les Abbez & les Abbesses n'ayent ni couples de Chiens, ni Faucons, ni Vautours, ni Jongleurs. On ne baptisera pas les Cloches, & on ne pendra pas des billets aux perches, pour empêcher la grêle (g). Que les Lépreux ne se mêlent point avec le reste du peuple. Tels sont les Capitules ou Réglemens d'Aix-la-Chapelle de l'an 789.

XXVIII. *Institution des Ecoles dans les Etats de Charlemagne.*

L'étude des Lettres avoit été assez negligé en France sous les Regnes précedens; les Princes prédécesseurs de Charles, avoient été beaucoup plus occupez de la guerre que de l'étude. Celui-ci qui n'avoit que de grandes vuës, comprit que pour la gloire de son regne, & pour faire fleurir la Religion, l'ordre, la justice, la politesse & l'humanité dans ses Etats, rien n'étoit plus propre que d'y introduire les Etudes & la Science. Il y fit donc venir de tous les pays du monde des hommes habiles en tout genre de litterature, pour les enseigner à ses Sujets (h). Il se mit lui-même à étudier la Rhetorique, la Dialectique, l'Astronomie, & même la Theologie & la Discipline ecclesiastique. Il eut principalement pour Maître le fameux Alcuin (i), Anglois de nation, à qui il donna la conduite de l'Ecole de son Palais (k), où l'on enseignoit les Princes, & les fils des principaux Seigneurs de la Cour. Il ordonna, comme on le vient de voir, qu'on établît des Ecoles dans les Monasteres, & dans les Maisons Episcopales, pour y instruire non seulement les Clercs & les Moines, mais aussi toutes sortes de personnes. Dans les Monasteres, il y avoit deux sortes d'Ecoles; les unes interieures, pour les Religieux; & les autres exterieures, pour les Séculiers. On a encore une des Lettres circulaires (l) que le Roy écrivit aux Evêques & aux Abbez, pour les exhorter à établir des Ecoles dans tout son Royaume.

XXIX. *Guerre de Charles contre les Vilses.*

Dés que le Printemps permit de mettre les armées en campagne, Charles passa le Rhin à Cologne (m), & marcha contre les Vilses, peuples nombreux, qui demeuroient sur les bords de la Mer Baltique, & faisoient partie des anciens Esclavons. Ces peuples étoient de longue-main ennemis des François, & molestoient leurs voisins, qui obéïssoient à Charlemagne. Ce Prince jetta deux ponts sur l'Elbe, & les fortifia aux deux bouts par de bons retranchemens, où il laissa des troupes; puis marchant vers l'Ennemi, il fit le ravage dans tout le Pays, & mit à mort tout ce qu'il rencontra ayant les armes à la main. Cette rigueur étonna les Vilses. Leur Duc & les principaux Chefs vinrent implorer la clémence de Charles, & lui promirent fidelité & obéïssance.

An de J.C. 790.

Les petits Rois des Esclavons en firent autant. Il se fit donner des ôtages, & repassa l'Elbe, au même endroit où il l'avoit passé. Il passa l'hyver à Vorms, & l'année suivante fut sans guerre (n): chose rare sous le regne de ce Prince. Il oüit à Vorms les Ambassadeurs des Huns, & envoya les siens à leurs Rois. Il s'agissoit de regler les limites entre leurs Etats, & ceux de Baviere: mais on ne put rien conclure, & la guerre commença contr'eux en 791.

XXX. *Guerre contre les Huns.*

Le rendez-vous de l'Armée Françoise fut à Ratisbonne, & le jeune Louis Roy d'Aquitaine, âgé alors de quatorze ans, y ayant amené ses Troupes, fut fait Chevalier en ceremonie par le Roy son pere, qui lui ceignit l'épée (o). L'Armée se mit en marche en quatre corps. Le premier étoit commandé par le Comte Theuderic, dont on a déja parlé. Le second, par Meginfroy grand Chambellan. Les deux Generaux marchoient le long du bord septentrional du Danube (p). Le Roy, à la tête d'une autre troupe, côtoyoit le même fleuve sur le bord oposé; les Bavarois montez sur un nombre infini de batteaux, descendoient le fleuve, conduisant les vivres & les munitions pour l'armée.

Lorsqu'elle fut arrivée à l'embouchure de la riviere d'Ens, à quarante lieuës au dessous de Ratisbonne, le Roy, avant que de commencer les hostilitez, fit faire pendant trois jours, sçavoir le 5, le 6 & le 7 de Septembre, des Processions dans le Camp, où le Clergé marchoit nuds pieds, chantant les Litanies (q). Les Evêques qui suivoient l'Armée, ordonnerent l'abstinence de chair & de vin pendant ces trois jours. Ceux qui ne vouloient pas s'en abstenir, étoient obligez de donner un sol, s'ils étoient riches; ou un denier s'ils étoient pauvres; & il étoit ordonné à chacun de faire quelques aumônes, suivant son pouvoir. On commanda de plus à chaque Prêtre de dire la Messe, & aux simples Clercs de réciter cinquante Pseaumes. Le Roy écrivit à la Reine

(e) *Can. xxxj. p. 987.* Tria carraria opera licet fieri in die Dominico; id est hostilia carra, vel victualia, vel si fortè necesse erit, corpus cujuslibet duci ad sepulcrum.

(f) *Vide & Concil. Francof. c. 15.*

(g) *Ibidem, p. 990.* Ut clocæ non baptisentur, nec chartæ per perticas pendeant propter grandinem.

(h) *Alcuin. epist. 23.*

(i) *Vide Alcuini epist. 6.*

(k) *Epist. 9. & 15.*

(l) *Tom. 2. Concil. Gallia. Coint. tom. 6. Annal. Franc. ad an. 787. pag. 340.*

(m) An. 789. *Annal. Franc. & Eginard. p. 245. t. 2. Quesn.*

(n) An 790. *Eginhard. Annal.*

(o) *Astronomi vita Lud. Pii an. 791. p. 289. t. 2. Quesn.* Patri Regi Rex Ludovicus Ingelheim occurrit; inde Reinesburg cum eo abiit, ibique ense, jam appellens adolescentiæ tempora, accinctus est.

(p) *Annal. Eginhard. ad an. 791. Item, Annal. Lauresham.*

(q) *Annal. Lauresham. an. 791. Littera Caroli ad Fastradam Regin. t. 2. Concil. Gall. & t. 2. Quesnel.*

An de J.C. 790.

Fastrade son épouse, qui étoit demeurée à Ratisbonne, d'y faire faire de son côté des prieres publiques, pour le bon succés de ses armes.

Il passa ensuite la riviere d'Ens avec toutes ses Troupes, & entra dans le pays des Huns ou Abares. Ces peuples consternez, avoient abandonné la campagne, & même les Villes & les Forteresses, & s'étoient retirez, avec ce qu'ils avoient de meilleur, dans les bois & dans les montagnes. Il ne parut de leur part aucune Armée en campagne. Ils avoient mis seulement garnison dans quelques Forts, qui furent emportez & saccagez. Charles entra sans résistance dans Vienne, & dans les autres Places : enfin il s'avança jusqu'à l'embouchure du Raab dans le Danube, où il se reposa quelques jours avec son Armée. De là il reprit la route de France par le même chemin qu'il étoit venu. L'autre partie de l'Armée, conduite par le Comte Theuderic, & le grand Chambellan, retourna par la Bohême. Charles passa l'hyver à Ratisbonne, & y célébra les fêtes de Noël & de Pâques.

XXXI. *Felix Evêque d'Urgelle, heretique, condamné par les Evêques & par le Roy.*

Felix Evêque d'Urgelle, qui croyoit que J. C. n'étoit pas Fils de Dieu selon la nature humaine, mais seulement Fils adoptif, avoit été accusé dés l'année précédente au Concile de Narbonne (r) : mais ayant trouvé des défenseurs, il ne fut pas condamné, & il souscrivit même, comme les autres Evêques, aux Actes de ce Concile. L'année suivante 792, il fut de nouveau accusé, & obligé de comparoître devant Charlemagne, & devant Louis Roy d'Aquitaine son Souverain, dans la Ville de Ratisbonne, où il fut ouï & condamné par les Evêques (s). De là on le conduisit à Rome, au Pape Adrien, qui le convainquit d'erreur, & l'obligea d'y renoncer. La suite fit voir que sa conduite n'étoit pas sincere, puisqu'il soûtint de nouveau ses erreurs les années suivantes, & qu'il fut condamné aux Conciles de Francfort en 794, de Fréjus en 795, & de Rome en 799. Enfin il renonça tout de bon à ses dogmes erronez, dans le Concile d'Aix-la Chappelle en 799.

XXXII. *Conjuration de Pepin le Bossu contre le Roy son pere.*

Pepin surnommé le Bossu, fils de Charlemagne & de la Reine Himiltrude, avoit conçu de grands mécontentemens contre la Reine Fastrade actuellement régnante. Il prétendoit que cette Princesse n'avoit pour lui que de l'aversion; qu'elle indisposoit contre lui l'esprit du Roy son pere, & lui attiroit de sa part plusieurs mauvais traitemens (t). Il voyoit d'ailleurs avec jalousie, ses trois freres posseder des Royaumes & des Principautez, pendant que lui seul, qui étoit l'aîné de tous, étoit réduit à une condition privée. Il témoigna son chagrin à ses amis, & il s'en trouva qui entrerent dans sa passion, & qui la fomenterent.

An de J.C. 792.

Il vint à Ratisbonne pendant que le Roy y étoit, & résolut avec ses confidens, de se défaire de lui. Une nuit qu'ils étoient assemblez dans une Eglise pour y prendre leur derniere résolution, un Prêtre Lombard, nommé Ardulfe ou Fardulphe, qui s'y étoit endormi, fut témoin du complot, & entendit tout le secret. Les conjurez l'ayant apperçu, comme ils étoient sur le point de sortir, vouloient d'abord le tuer, mais ils se contenterent de lui faire prêter serment sur l'Autel, qu'il leur garderoit le secret (u).

Ce Prêtre ne fut pas plutôt sorti de l'Eglise, qu'il courut au Palais, & demanda avec grande instance à parler au Roy. On le rebutta d'abord : mais enfin le Roy ayant ouï du bruit, ordonna aux femmes qui servoient la Reine, de voir qui c'étoit. Elles virent un homme mal mis & de mauvaise mine, qui demandoit à entrer. Elles n'en firent que rire : mais le Roy, avec sa pénétration ordinaire, jugeant que cet homme avoit quelque chose de consequence à lui communiquer, le fit entrer. Ardulfe lui raconta ce qu'il avoit vû & ouï, & le jour même Pepin & ses complices furent arrêtez, convaincus & condamnez. Pepin fut relegué d'abord dans le Monastere de S. Gal (x), & ensuite dans celui de Pruim (y). Des autres conjurez, les uns furent envoyez en exil, les autres perdirent les yeux, & le Prêtre Ardulfe eut pour récompense l'Abbaye de S. Denys (z).

XXXIII. *Soulevement des Abares, des Saxons, & des Sarrasins. Canal pour joindre le Rhin au Danube.*

A ces chagrins domestiques succederent d'autres inquietudes. Le Roy apprit presque en même temps, que les Abares étoient rentrez dans leurs Villes & dans leurs Forts, plus résolus que jamais à soutenir la guerre. D'un autre côté, les Saxons avoient pris les armes (a), & avoient taillé en pieces les troupes que le Comte Theuderic ramassoit dans l'Allemagne. Les Sarrazins d'Espagne avoient surpris Barcelone, forcé les passages des Pyrenées, pillé le Languedoc, & brûlé les Fauxbourgs de Narbonne. Enfin Charlemagne ayant commencé un Canal, par lequel il prétendoit joindre le Rhin au Danube, & par ce moyen ouvrir une communication entre l'Ocean & le Pont-Euxin, fut obligé d'abandonner cette entreprise, parce que le terrain étant fort humide & fort marécageux, & d'ailleurs le temps fort pluvieux ; les terres qu'on avoit remuées pendant le jour, s'ébouloient & s'affaissoient pendant la nuit (b).

(r) An de J. C. 791. *Vide tom. 7. Concil. Labb. ad an. 788. p. 964.*

(s) *Annal. Lauresham. seu Eginard. ad an. 792. pp. 246. 247. t. 2. Quesn. alii. Annal. Franc.*

(t) *Annal. Eginhard. ad an. 792. & alii. Annal. vita Caroli per Eginard. pag. 101. tom 2. Quesn.*

(u) *Monach. Sangall. de rebus gestis Caroli M. t. 2. Quesn. p. 129.*

(x) *Idem, ibid.*

(y) An de J. C. 793. après la mort de l'Abbé Magenarius.

(z) *Chronic. Moissac. Eginard. Annal. Canis.*

(a) *Annal. Eginard. ad an. 793. p. 247. tom. 2. Quesn. Chronic. Moissac.*

(b) *Annal. Loisell. & Eginard. seu Lauresham.*

An de J. C. 794.

Ce Canal devoit être tiré depuis la riviere de Reidnitz, jusqu'à celle d'Altmul. Ces deux rivieres ont leur source en Baviere, & ne sont éloignées que de deux lieües. Le Reidnitz tombe dans le Mein vers Bamberg, & l'Altmul se jette dans le Danube, entre Ingolstad & Ratisbonne ; en sorte que de l'Ocean on auroit pû remonter le Rhin jusqu'à Mayence ; & de là remonter le Mein jusqu'à Bamberg ; puis entrant dans le Reidnitz, passer par l'Altmul dans le Danube, & de là au Pont-Euxin. Le Canal devoit avoir trois cens pieds de large : mais, comme on l'a dit, on quitta ce travail, aprés avoir creusé le terrain à la longueur de deux mille pas.

XXXIV. *Nouvelle condamnation de Felix d'Urgelle, & d'Elipande de Tolede.*

Ces contretemps n'empêchoient pas que Charles ne pensât aux préparatifs de la guerre, sans oublier les affaires de l'Eglise. Felix Evêque d'Urgelle continuoit à semer ses erreurs ; & Elipande Evêque de Tolede, soutenoit hautement son parti & ses sentimens (c). Charlemagne assembla un Concile à Francfort (d), où l'on condamna d'abord l'hérésie de Felix, qui admettoit dans J. C. deux Fils de Dieu, l'un adoptif, & l'autre propre & par essence ; ce qui étoit y reconnoitre deux personnes.

XXXV. *Question sur le culte des Images.*

Ensuite on y proposa la question des Images, & du culte qu'on peut leur rendre : question qui avoit été agitée dans l'Orient dès le commencement du huitiéme siécle, & décidée par le second Concile géneral de Nicée, tenu en 787, & par des Conciles tenus à Rome par les Papes Gregoire II. Gregoire III. & Etienne III. mais & ces Conciles & leurs décisions, soit qu'on ne les entendît pas bien, ou qu'on en craignît les conséquences, n'étoient pas regardez en France comme regles de Foy. On n'y avoit pas même bien pris l'état de la question: & l'on y croyoit que le second Concile de Nicée avoit prononcé *Anathême à quiconque ne rendroit pas aux images des Saints le culte & l'adoration qui est dû à la Trinité* (e) ; ce qui étoit bien éloigné du vrai sens du second Concile de Nicée, (f) où l'on avoit simplement décidé qu'on devoit aux saintes Images, *le salut & l'adoration honoraire, mais non pas le culte de latrie, qui n'appartient qu'à la sainte Trinité.*

Les Evêques assemblez à Francfort, étant dans ces prejugez, déclarerent qu'ils rejettoient toute adoration des Images, & qu'ils condamneroient le sentiment des Peres de Nicée. Ils prétendirent que l'on devoit s'en tenir à ce que saint Gregoire le Grand enseigne dans sa lettre à Serene Evêque de Marseille (g), qu'il n'est pas permis d'adorer les Images, mais qu'il est défendu de les briser ; & qu'encore que leur usage dans les Eglises & ailleurs, n'ait rien que de louable, toutefois on ne doit leur rendre aucun culte.

XXXVI. *Tassillon cité au Concile de Francfort.*

Il se passa dans le même Concile une autre chose qui n'avoit aucun rapport à la Religion. Tassillon Duc de Baviere, qui avoit pris l'habit de Religieux dans le Monastere de Laureshеim en 788, fut mandé au Concile de Francfort en 794 (h). Il y parut avec son habit de Moine, & demanda pardon de toutes ses révoltes & de ses infidelitez, tant envers Pepin, qu'envers Charlemagne. Il déclara devant toute l'Assemblée, qu'il renonçoit à tous les droits, que lui & ses enfans pouvoient prétendre au Duché de Baviere. On dressa trois Actes de cette rénonciation, dont l'un fut laissé à Tassillon, afin qu'il le gardât dans son Monastere ; le second fut mis dans les Archives du Palais ; & le troisiéme dans la Chapelle du Palais. Le Roy assura une pension à ce Prince dépouillé, & le fit conduire au Monastere de Jumiége en Normandie, où il passa le reste de ses jours avec son fils Theodon. Ils y furent enterrez dans l'Eglise de S. Pierre, où l'on voit leurs tombeaux ; & quelques-uns ont même donné le nom de Saint à Tassillon (i).

Dans la même Assemblée on fit plusieurs Canons de discipline, dont voici les plus remarquables (k). On ne vendra jamais les denrées plus cheres, soit en temps d'abondance ou de disette, qu'il a été reglé dans ce Concile ; sçavoir, le boisseau ou *modius* d'avoine un denier, le boisseau d'orge deux deniers, le boisseau de seigle trois deniers, & le boisseau de froment quatre deniers. Si on le veut vendre en pain, douze pains de froment pesant chacun deux livres, se vendront un denier, & ainsi du reste à proportion. Si l'on vend des grains des Magasins du Roy, on les donnera à meilleur marché que les autres ; sçavoir, deux boisseaux d'avoine pour un denier, un boisseau d'orge un denier, un boisseau de seigle deux deniers, un boisseau de froment trois deniers (l). Les Evêques rendront

(c) *Vide t. 7. Concil. Labb. p. 1014. & seq. seu t. 2. Concil. Galliæ.*

(d) An 794. *Annal. Eginard. & alii.*

(e) *Concil. Francoford. can. 2. pag. 1058. t. 7. Concil. Labb.* Allata est in medium quæstio de nova Græcorum Synodo, quam de adorandis Imaginibus Constantinopoli fecerunt, in qua scriptum habebatur, ut qui Imaginibus Sanctorum, ita ut deificæ Trinitati, servitium aut adorationem non impenderent, anathema judicarentur. Qui supra sanctissimi Patres nostri, omnimodis adorationem & servitutem renuentes contempserunt, atque consentientes damnaverunt.

(f) *Conc. Nicæn. II. an. 787. pag. 555. t. 7. Conc. Labb.* Ταύτας ἀσπαζόμεθα καὶ τιμητικὴν προσκύνησιν ἀπονέμειν, οὐ μὴν τὴν κατὰ πίστιν ἡμῶν ἀληθινὴν λατρείαν, ἣ πρέπει μόνῃ τῇ θείᾳ φύσει. *Et pp. 575. & 591.* πιστεύοντες εἰς ἕνα Θεὸν ἐν τριάδι ἀνυμνούμενον, τὰς τιμίας αὐτοῦ εἰκόνας ἀσπαζόμεθα. οἱ μὴ οὕτως ἔχοντες ἀνάθεμα ἔστωσαν.

(g) *Epist. Papæ ad Seren. Episc. Massiliens. l. 9. Ep. 9.* Quia eas (Imagines) adorare vetuisses omninò, laudavimus, fregisse verò reprehendimus.

(h) *Vide t. 7. Concil. Labb. p. 1058. can. 3.*

(i) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 313.* Sanctum dicere, & si hoc titulo donatur in recentioribus quibusdam fastis, nobis religio est. *Martyrol. Bened. ad 13. Decemb.*

(k) *T. 7. Concil. Labb. p. 1058.*

(l) Les douze deniers d'argent faisoient le sol du temps de Pepin & de Charlemagne. Les vingt sols faisoient la livre d'argent, de même qu'à present : mais ou l'argent étoit beaucoup plus rare, ou la livre valoit beaucoup plus qu'elle ne vaut aujourd'hui.

An de J. C. 794.

la justice dans leurs Dioceses ; les causes par appel iront au Métropolitain. Les Comtes mémes s'adresseront au Tribunal des Evêques ; & s'il arrive quelque cause que ni l'Evêque, ni le Métropolitain ne puissent terminer, les parties seront renvoyées pardevant le Roy.

XXXVII. *Canons du Concile de Francfort en faveur de Pierre Evêque de Verdun. Autres Canons de discipline.*

Nous avons déja parlé ci-devant du Serment fait par Pierre Evêque de Verdun dans le Concile de Francfort (m), qu'il n'avoit pas trempé dans la conspiration de Pepin le Bossu, fils aîné de Charlemagne, découverte en 792. On fit un Canon dans ce Concile, où l'on rendit témoignage à son innocence. On ordonne aux Abbez de coucher dans le même dortoir avec leurs Moines ; & on défend de faire des Reclus sans l'aveu des Evêques & des Abbez. Défense aux Abbez d'exiger de l'argent de ceux qui entrent en Religion ; de crever les yeux, & de couper quelques membres à leurs Moines, qui seroient tombez dans quelques grandes fautes. Qu'on n'introduise pas de nouveaux Saints dans l'Eglise ; qu'on détruise les arbres & les bois consacrez aux Idoles. Qu'on ne croye pas qu'on ne peut prier Dieu qu'en trois langues ; car Dieu peut être loué en toutes sortes de langues.

Tout le Concile déclara que le Roy pouvoit garder toujours dans son Palais Angelram Evêque de Metz, ainsi qu'il y avoit eu auparavant Hildebaud Evêque de Cologne, puisque l'un & l'autre en avoient obtenu la permission du Pape. Enfin le Concile reçut dans son Assemblée, & dans la participation de ses prieres, le fameux Alcuin, en consideration de sa haute doctrine, & à la priere du Roy. Tels furent les Canons du Concile de Francfort.

XXXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

La Reine Fastrade mourut au même lieu (n), & Charles passa le Rhin pour châtier les Saxons tant de fois rebelles. Il avoit dans son Armée Charles son fils aîné, & Louis Roy d'Aquitaine, surnommé depuis le Debonnaire. Les Saxons avoient assemblé leur Armée dans la plaine de Sontfeltz, au Diocese de Paderborn : mais aussi-tôt que l'Armée du Roy parut, ils lui envoyerent demander pardon. Il le leur accorda, sous deux conditions ; la premiere, qu'ils recevroient de nouveau dans leur pays les Prêtres chrétiens, qu'ils en avoient chassez. La seconde, qu'ils lui livreroient le tiers de leurs Soldats, choisis parmi les plus mutins (o), pour être transportez dans des pays où ils ne pussent mal faire. L'Histoire ne marque pas en quels endroits ils furent releguez.

XXXIX. *Mort du Pape Adrien. Lettre de Leon III. à Charlemagne.*

An de J. C. 796.

Le Pape Adrien I. mourut en 796, & fut fort regretté par Charlemagne, qui l'avoit toujours aimé tendrement (p). Leon III. son successeur, fit part au Roy de son élection, lui envoya les Clefs de la Confession & du Tombeau de S. Pierre (q), l'Etendart de la Ville de Rome, & d'autres présens, & le pria de députer quelques-uns des Seigneurs de sa Cour, pour recevoir le Serment de fidelité du Peuple Romain. Charlemagne répondit à ces lettres dans des termes tres obligeans. Il témoigna au Pape, qu'il avoit été ravi d'apprendre qu'il eût été élevé sur le Trône de S. Pierre, d'un consentement unanime du Clergé & du Peuple Romain, & qu'il avoit reçu avec joie le témoignage de sa soumission & de sa fidelité (r). La lettre du Roy fut portée par Angilbert, surnommé Homere, Abbé de Centule, ou de S. Riquier, son Favori & son Sécrétaire, & Charles envoya en même temps au Pape de riches présens, qui avoient été destinez pour le Pape Adrien, prédecesseur de Leon.

XL. *Réduction des Abares ou des Huns.*

Les Abares, dont on a déja parlé plus d'une fois, & qui demeuroient en Pannonie, furent enfin entiérement soûmis cette année à l'Empire François (s). Henry Duc de Frioul, & Pepin Roy de Lombardie, furent ceux dont Charlemagne se servit dans cette expédition. Le Prince des Abares ou Huns, y fut tué, & son Armée passée au fil de l'épée. Le carnage que l'on fit dans tout le pays, fut tel, que presque toute cette Nation fut exterminée ; jamais le Soldat François n'avoit fait de si riche butin qu'il en fit dans cette guerre. Aprés cela le Roy Pepin vint trouver le Roy son pere à Aix-la-Chapelle, où il lui présenta Theudon, un des principaux Seigneurs de la Nation des Abares, qui s'étoit rendu volontairement, & avoit promis d'embrasser la Religion Chrétienne, comme il fit en effet, ayant été baptisé peu de temps aprés, avec tous ceux de sa suite.

XLI. *Conspiration contre le Pape Leon III. Il est pris, on lui creve les yeux, & on lui coupe la langue.*

Le Pape Leon III. n'étoit pas du goût de Pascal & de Campule, deux neveux du Pape dernier mort (t) ; apparemment parce qu'ils n'avoient pas sous son Pontificat le même pouvoir qu'ils avoient eû sous celui de leur oncle. Ils résolurent de se défaire de Leon. Ils choisirent, pour exécuter leur dessein, le jour de S. Marc, auquel le Pape devoit assister à la Procession des grandes Litanies. Leon étant sorti

(m) *Concil. Franceford. c. 9. p. 1059.*

(n) *An 794. Annal. Eginhard. p. 247.*

(o) *Annal. Fuldens. p. 538. ad an. 794.* Tertius ex eis homo translatus.

(p) *Eginhard. vita Caroli Magni p. 101. t. 2.* Quesn. Vide & *Alcuini poëm. 217. 218.*

(q) *Annal. Lauresham seu Eginard. ad an. 796. pag. 248. t. 2. Quesn.* Per legatos suos claves confessionis S. Petri, ac vexillum Romanæ urbis, cum aliis muneribus Regi misit, rogavitque ut aliquem de suis optimatibus Romam mitteret, qui Pop. Rom. ad suam fidem & subjectionem per Sacramentum firmaret.

(r) *Epist. Caroli Magni tom. 7. Concil. Labb. p. 1128.* Valdè gavisi sumus, seu in electionis unanimitate, seu in humilitatis vestræ obedientia, & in promissionis ad nos fidelitate.

(s) *Annal. Eginhard. ad an. 796. p. 248. t. 2. Quesn. & vita Caroli Magni per eundem, p. 98.* Tota in hoc bello Hunnorum nobilitas periit, tota gloria decidit, omnis pecunia, & congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt, neque ullum bellum contra Francos exortum humana potest memoria recordari, quo illi magis ditati & opibus aucti sint.

(t) *Eginard. Annal. ad an. 799. p. 249. Anast. vita Leonis III.*

An de J.C. 799.

de S. Jean de Latran à cheval, pour se rendre à S. Laurent, où se devoit faire l'Assemblée du Clergé & du Peuple, Pascal & Campule le joignirent, & l'accompagnerent comme par honneur, jusqu'au Monastere de S. Etienne. Alors une Troupe de gens armez, sortit des maisons voisines avec de grands cris, & vint fondre sur le Pape. Le peuple effrayé prit la fuite, & Leon demeura seul entre les mains de ces assassins, qui le traînerent dans l'Eglise du Monastere, lui creverent les yeux, & lui arracherent la langue, du moins ils y tâcherent, & le firent en partie; car le Pape ne laissa pas dans la suite d'avoir l'usage de la langue & des yeux. De là on le mena au Monastere de S. Erasme, où il fut mis en prison : mais la nuit on l'en tira par dessus les murailles, & on le conduisit dans l'Eglise de S. Pierre, qui étoit alors hors de la Ville. Bien-tôt aprés il se rendit auprés de Charlemagne, qui étoit alors à Paderborne.

XLII. *Charlemagne se rend à Rome, & y est couronné Empereur.*

Leon III. lui raconta tout ce qui étoit arrivé, & dés-lors Charlemagne résolut le voyage de Rome, qu'il n'exécuta qu'en 800. Le Pape ne demeura pas long-temps en Allemagne (u); il retourna à Rome, accompagné de plusieurs Evêques, & de quelques Comtes, que le Roy lui avoit donnez pour l'escorter. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur, & ses assassins furent arrêtez, & envoyez en France.

L'année suivante (x), le Roy se rendit à Rome le 24 de Novembre. Le Pape l'attendoit, avec plusieurs Evêques, & tout son Clergé, sur les degrez de la Basilique de S. Pierre. Charlemagne monta dans la Basilique au bruit des acclamations de tout le peuple. Aprés y avoir fait sa priere, il demeura à Rome pendant sept jours, pour prendre connoissance de tout ce qui s'y étoit passé. Il assembla ensuite les Evêques & le Clergé dans l'Eglise de S. Pierre. Le Pape s'y trouva avec lui. On demanda s'il y avoit quelqu'un qui voulût se rendre accusateur contre le Pape Leon, afin qu'il pût se défendre des crimes dont ses ennemis le chargeoient? Personne ne s'étant présenté, l'Assemblée se separa; & le lendemain le Pape montant sur la tribune de l'Eglise de S. Pierre, fit serment sur le Livre des Evangiles, qu'il étoit innocent de tout ce dont on l'accusoit. Cette protestation fut suivie des acclamations de tout le peuple, & le Clergé entonna les Litanies en action de graces.

Un mois aprés (y), c'est à dire le jour de Noël de la même année 800, Charlemagne étant allé le jour de Noël à la Basilique de saint Pierre, comme il étoit à genoux devant l'Autel, le Pape lui mit une couronne sur la tête, & aussi-tôt tout le peuple commença à crier : *Vive Charles Auguste, couronné de la main de Dieu; vie & victoire au grand & pacifique Empereur des Romains.* Charles s'assit dans un trône, & reçut les respects du Pape, puis il se revêtit de l'habit imperial, avec lequel il s'en retourna au Palais.

An de J.C. 800.

On assure (z) qu'il ne sçavoit rien du dessein de Leon, lorsqu'il vint à l'Eglise, & qu'il en eut tant de chagrin, qu'il protesta que s'il avoit prévû la chose, il n'y seroit pas venu, nonobstant la célébrité de la fête. Depuis ce temps, il prit le titre d'Empereur des Romains, & nous le lui donnerons aussi dans la suite.

XLIII. *Ambassade d'Aaron Roy de Perse, à Charlemagne.*

Il passa à Rome tout l'hyver de l'an 801; & c'est dans cette Ville qu'il reçut les Ambassadeurs d'Aaron Roy de Perse (a), un des plus grands Princes d'Orient, & qui avoit pour Charlemagne une estime toute particuliere. Aaron ayant sçu l'interêt qu'il prenoit aux saints Lieux, il lui en fit une cession, & lui envoya les clefs du S. Sepulcre, & de la Ville de Jerusalem, avec un étendart, pour marque qu'il l'en rendoit le propriétaire. Il lui envoya aussi divers autres présens, plusieurs aromates, des étoffes précieuses; & quelques années auparavant il lui avoit envoyé le seul éléphant qu'il eût alors prés de soi (b). Charlemagne donna audiance à ces Ambassadeurs entre Verceil & Yvrée; aprés quoi il les ramena avec lui à Aix-la Chapelle, où il leur procura tous les plaisirs, les divertissemens, & les spectacles qu'il crut propres à leur donner une grande idée de sa puissance. Il leur fit voir toute la majesté & la magnificence des cérémonies de l'Eglise & des Processions, que l'on fit pendant leur sejour à Aix-la Chapelle; & ces Etrangers frappez de la richesse des ornemens des Prêtres & des autres Ministres des Autels, s'écrierent que jusqu'alors ils n'avoient vû que des hommes de terre, mais qu'à present ils en voyoient d'or.

L'Empereur les régala ensuite à sa table, & leur fit voir sa Cour dans toute la magnificence de sa parure, & dans la variété des habits des Seigneurs des diverses Nations qui lui obeïssoient. Enfin il les mena à la chasse des bufles ou bœufs sauvages, dont alors les forêts des environs d'Aix-la Chapelle étoient pleines. Les Ambassadeurs voyant un de ces animaux furieux, & d'une grandeur énorme, en

(u) *Annal. Eginard. ad an. 799. p. 250.*

(x) *Annal. Eginard. ad an. 800. Anastas. vita Leonis III.*

(y) *Eginard. Annal. ad an. 801. p. 251.* Leo Papa coronam capiti ejus imposuit, cuncto Romanorum populo acclamante : KAROLO AUGUSTO A DEO CORONATO, MAGNO ET PACIFICO IMPERATORI ROMANORUM, VITA ET VICTORIA.

(z) *Eginard. vita Caroli M. p. 103.* Quo tempore & Imperatoris & Augusti nomen accepit. Quod primo in tantum aversatus est, ut affirmaret se eo die, quamvis præcipua festivitas esset, Ecclesiam non intraturum fuisse, si Pontificis consilium præscire potuisset.

(a) *Eginard. vita Caroli Magni p. 99. Item vita ejusdem per Monach. Engolism. p. 80.* Benedictionis causâ claves sepulcri Domini, ac loci Calvariæ, claves etiam Civitatis & montis Oliveti cum vexillo detulerunt. *Vide & Monach. Sangall. p. 126.*

(b) Les Annales du temps ont marqué sous l'an 810. la mort subite de cet Elephant.

furent

An de J.C. 800.

furent effrayez, & prirent la fuite : mais l'Empereur voulant les rassurer, piqua son cheval qui étoit fort vîte, & déchargea sur le coû de la bête un grand coup de sabre, pour lui abattre la tête. Le buffle rendu plus feroce par ce coup, courut sur le cheval du Prince, pour le percer avec ses cornes ; mais il ne fit qu'effleurer la cuisse du Prince, & lui arracha une partie de la bottine (c) & des bandes dont on s'enveloppoit alors les jambes, au lieu de bas (d). En même temps un Seigneur nommé Isambart, qui étoit disgracié, poursuivit le buffle, & le tua. Ceux qui étoient autour du Roy, s'empressoient de lui ôter ses bottines ; mais il dit qu'il vouloit paroître en cet équipage devant la Reine Hermengarde sa brû, femme de Louis Roy d'Aquitaine. Lors donc qu'il fut arrivé au Palais, il fit venir cette Princesse, & lui ayant raconté la chose, il lui montra les cornes du buffle, & lui demanda quelle recompense meritoit celui qui l'avoit tiré d'un tel danger ? *Il n'y a rien qu'il ne merite*, répondit la Princesse. En même temps le Roy, à sa priere, rendit ses bonnes graces à Isambart.

* Apparemment au commencement de 802.

Quelque temps aprés *, les Ambassadeurs de Perse prirent congé de l'Empereur, & il donna ordre qu'ils fussent reçus dans toute leur route par les Evêques, les Comtes & les Abbez, d'une maniere convenable à leur caractere, & mieux qu'ils ne l'avoient été à leur arrivée : car ils se plaignirent poliment & spirituellement, que quelques-uns ne leur avoient pas fait une réception convenable. Charlemagne envoya au Roy de Perse plusieurs riches présens, comme des chevaux de prix, des mulets d'Espagne, des draps de Frise, qui étoient alors les plus beaux qui se fissent dans l'Europe, & des chiens de chasse d'une grandeur extraordinaire.

XLIV. *L'Imperatrice Irène propose de se marier avec Charlemagne.*

Cependant Charles, pour ne pas porter en vain le titre d'Empereur d'Occident, équippa une Flotte pour attaquer & pour subjuguer la Sicile (e). L'Imperatrice Irene, pour le détourner de cette entreprise, lui envoya des Ambassadeurs, pour lui proposer de l'épouser. Charles qui trouvoit dans ce mariage un avantage infini, puisqu'il reünissoit en lui sans peine & sans guerre, les deux Empires d'Orient & d'Occident, écouta volontiers cette proposition, & envoya à Iréne deux Ambassadeurs (f), Jesse Evêque d'Amiens, & le Comte Helingaude, pour conclure ce mariage, & faire la paix avec l'Imperatrice. Mais les brouilleries arrivées à Constantinople cette année, & la déposition d'Iréne, qui fut releguée dans l'isle de Lesbos par Nicephore usurpateur de l'Empire, firent évanouïr tous ces projets. Les Ambassadeurs de Charles revinrent en Germanie, & le trouverent à Seltz. Ils étoient accompagnez des Ambassadeurs de l'Empereur Nicéphore, qui vouloit affermir sa nouvelle domination, en faisant la paix avec Charlemagne (g).

An de J.C. 802.

XLV. *Magnificence de la Cour de Charlemagne.*

Pour donner aux Ambassadeurs de Constantinople une idée de la grandeur & de la magnificence de l'Empereur d'Occident, on les introduisit à l'audience de Charlemagne d'une maniere propre à leur inspirer de l'étonnement. D'abord ils entrerent dans une salle, où ils trouverent le Connêtable (h), avec tous les Officiers de l'Ecurie, & ceux qui leur obeïssoient, superbement vêtus, & dans une posture respectueuse, rangez autour d'une espece de trône, sur lequel le Connêtable étoit assis. Aussi-tôt que les Ambassadeurs entrerent, croyant que c'étoit l'Empereur, ils voulurent se prosterner devant lui : mais on les arrêta, en disant que c'étoit un Officier de sa Couronne.

De là ils furent conduits dans une seconde salle, où ils trouverent le Comte du Palais, accompagné de ses gens, avec une suite encore plus nombreuse, & plus richement ornée, & ils le prirent de nouveau pour l'Empereur.

Dans la troisiéme salle étoit le Grand Maître d'Hôtel (i) ; & dans la quatriéme, le Grand Chambellan : l'un & l'autre environnez de toute la magnificence & de tout l'éclat propre à éblouïr ces Etrangers. On ne manquoit pas de les laisser dans leur erreur, jusqu'au point qu'il falloit, pour les détromper ensuite, & leur apprendre qu'ils verroient encore toute autre chose, quand ils paroîtroient en la présence de l'Empereur. Enfin ils arriverent à son appartement ; & deux Seigneurs députez de sa part, vinrent les prendre pour les introduire. Charles n'étoit point sur son trône, mais prés d'une fenêtre fort éclairée, tout brillant d'or & de pierreries, d'un air plein de grace & de majesté, d'une taille tres avantageuse, appuyé sur l'épaule d'Hetton Evêque de Basle, qui peu auparavant avoit été envoyé Ambassadeur à Constantinople, où il avoit été traité avec assez de mépris, & auquel l'Empereur, pour cette raison, témoigna dans cette rencontre une estime particuliere. Les trois Princes ses fils étoient à ses côtez, avec un grand nombre de Seigneurs, qui avoient affecté à l'envi de faire montre de leurs richesses, pour

(c) *Monach. Sangallens. p. 125.* Sed frustrato ictu galliculam Regis & fasciolam ferus immanissimus disrumpens, tibiamque illius summo licèt cornu perstringens, paulò tardiorem reddidit.

(d) *Eginard. vita Caroli magni p. 102. Fasciolis crura, & pedes calceamentis constringebat.* Le Moine de S. Gal, p. 125. appelle ces bandes *Hosses*, ses houssettes ou ses guêtres.

(e) An de J.C. 802. *Vide Theophan. Chronol. & Coint. ad ann. 802. p. 775.*

(f) *Annal. Eginard. ad an. 802.*

(g) *Monach Sangall. vita Caroli magni, p. 124. Eginhard. annal. ad an. 803. p. 253.*

(h) *Monach. S. Galli, ibid.* Comitem stabuli in medio subjectorum suorum.

(i) Magistrum mensæ Regiæ.

An de J.C. 802.

faire honneur à leur Maître. Les Princesses, avec leur suite, parurent aussi dans cette cérémonie, & n'en firent pas un petit ornement.

Les Ambassadeurs se jetterent aux pieds de l'Empereur tout tremblans ; & ayant voulu commencer leur compliment, le Prince les releva, les rassura, leur parla d'une maniere pleine de douceur, & leur témoigna qu'il vouloit bien oublier la maniere dont ils avoient traité l'Evêque Hetton son Ambassadeur à Constantinople (k). Ils exposerent ensuite le sujet de leur Ambassade, & eurent plusieurs conférences secretes avec l'Empereur, où la paix entre les deux Empires fut concluë ; aprés quoi ils s'en retournerent à Constantinople.

XLVI. *Soûmission de la Saxe à Charlemagne.*

Charles ayant mis fin à cette grande affaire de la paix des deux Empires, tourna ses soins du côté de la Saxe, dont les révoltes presque continuelles lui avoient donné tant d'exercice. Il transporta donc dix mille familles de Saxons en deça du Rhin (l), où on leur donna des terres à cultiver, & il mit des Abodrites, peuple du pays de Meklenbourg, qui lui avoient toûjours été fort fideles, en la place de ces Saxons transplantez. A l'égard de ceux qu'il laissa dans leur pays, il priva leurs enfans du droit de succession, à la mort de leur pere, se reservant le droit d'en disposer à sa volonté. Par ce moyen la Saxe devint plus soûmise, l'esprit de révolte y fut éteint, & la Religion chrétienne s'y établit bien-tôt sans résistance. Au retour de cette expedition il vint à Cologne, au mois de Septembre ; & ayant renvoyé son armée, il alla à Aix-la Chapelle, d'où il se rendit dans les forêts d'Ardenne, pour y prendre le divertissement de la chasse ; aprés quoi il revint à Aix-la-Chapelle.

Là il reçut avis, vers le milieu de Novembre, que le Pape Leon III. devoit faire un voyage en France. L'Empereur l'envoya recevoir à S. Maurice en Valais, par le Prince Charles son fils. Il vint lui-même au devant de lui jusqu'à Reims. Ils celebrerent ensemble la Fête de Noël à Quiersy. De là l'Empereur l'amena à Aix-la-Chapelle, où il ne sejourna que huit jours. Enfin il le fit conduire à Ravenne par le chemin de Baviére.

XLVII. *Charlemagne envoye Charles son fils contre les Esclavons de Bohême.*

L'Empereur demeuroit alors plus ordinairement à Aix-la-Chapelle, dont le sejour est tres-agréable ; & son âge déja assez avancé (car il avoit soixante-deux ans,) demandoit qu'il moderât ses grands travaux, & qu'il n'entreprît plus ces longs & frequens voyages, & ces pénibles expeditions, qui avoient occupé la plus grande partie de sa vie. D'ailleurs il étoit bien-aise de procurer aux Princes ses fils les occasions de s'aguerrir, de se signaler, & d'acquerir de la réputation. Il envoya le Prince Charles son fils contre les Esclavons de Bohême, qui fatiguoient par leurs courses continuelles les Abares, Sujets de la France. Le Prince des Esclavons fut tué dans un combat, son armée défaite, & son pays pillé & assujetti. Aprés cette expedition Charles vint trouver l'Empereur son pere dans le pays de Vosge (m), au lieu nommé Camp ou Champ, à demi-lieuë de Bruyeres, à quatre lieuës de Remiremont, & à environ autant d'Epinal : car Charlemagne étant parti d'Aix-la-Chapelle vers le mois de Juillet, avoit passé par Thionville & par Metz, & étoit venu à Champ, où il passa quelque temps dans l'exercice de la Chasse ; & lorsque son fils avec l'armée furent de retour de Bohême & de Pannonie, il passa au Château de Remiremont, où ayant sejourné quelque temps, il revint passer l'hyver à Thionville. Ses deux fils, Pepin Roy de Lombardie, & Loüis Roy d'Aquitaine, l'y vinrent trouver, & y celebrerent avec lui la Fête de Noël.

XLVIII. *Charlemagne partage ses Etats entre les Princes ses fils.*

Pendant qu'ils étoient ensemble à Thionville (n), l'Empereur y convoqua une Assemblée generale des Seigneurs de ses Etats, & leur déclara la résolution qu'il avoit prise de partager ses Etats entre ses trois fils, afin d'établir dans sa Monarchie une paix durable. En même temps il fit lire son Testament (o), qui portoit qu'il laissoit à Louis, surnommé depuis le Debonnaire, toute l'Aquitaine & la Gascogne, à l'exception de Tours, & de son territoire : outre cela, tout ce qui se trouve en tirant une ligne depuis Nevers jusqu'au Rhin, & renfermant l'Alsace, le Lyonnois, la Savoye, la Morienne, la Tarantaise, le Mont Cénis, le Val de Suze, & depuis là tout le long des Alpes jusqu'à la mer, & tout le long de la mer jusqu'en Espagne par la Provence & le Languedoc.

Pepin devoit avoir ce que Charlemagne possedoit en Italie ; la plus grande partie de la Baviere, les pays qui sont sur la rive meridionale du Danube, tout ce qui est depuis le Danube jusqu'au Rhin, & depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, vers l'Orient & le Midy ; & enfin le Duché de Coire dans le pays des Grisons, & le Turgau.

Le partage de Charles fut la France en deçà de la Loire, la Touraine, le Royaume de Bourgogne, à l'exception de ce qui en étoit

(k) Le R. P. Mabillon, *t. 2. Annal. Bened. l. 27. pp. 397. 398.* soûtient que tout ce recit du Moine de S. Gal est faux, aussi-bien que ce qu'il dit de la légation d'Hetton à Constantinople en 802. Cet Evêque fut député à Constantinople en 811. mais non pas, que l'on sçache, en 802.

(l) *Annal. Eginard. an. 804. p. 252.*

(m) *Annal. Eginard. ad an. 805. p. 253.* Inde reversus in Vogesum sylvam, ad Patrem venit in loco qui dicitur Camp. Nam Imperator Julio mense de Aquisgrani profectus, per Theodonis-villam atque Metis transiens, Vogesum petiit, ibique venationi vacans, post reversionem exercitûs, ad Rumerici Castellum profectus, ibique aliquantùm temporis moratus, ad hyemandum in Theodonis-villa, palatio suo consedit. *Vide & Annales Franc. ad an. 805. p. 43. & vit. Caroli per Monach. Egolism. p. 82. & Annal. Metens. t. 3. Quesn. ad an. 805. p. 291.*

(n) *Annal. Franc. an. 806. Eginard. Annal. an. 806.*

(o) Cartha divisionis Imperii Franc. *Apud Goldast. t. 1. p. 145. & apud Quesn. t. 2. p. 88.*

An de J. C. 805.

compris dans le Royaume de Louis ; le pays des Allemands, excepté ce qui étoit enfermé dans le partage de Pepin ; la Neustrie, l'Austrasie, la Thuringe, la partie septentrionale de Baviére, la Saxe & la Frize.

Charlemagne ajoûtoit dans son Testament, qu'au cas que quelqu'un des trois freres mourût sans enfans, les survivans partageroient entr'eux également le lot de leur frere, & que s'il laissoit un enfant, il succederoit aux Etats de son pere.

Que s'il arrivoit quelque contestation entre les trois freres sur les limites de leur Royaume, & qu'elles ne pussent être décidées par les dépositions des témoins, ou par un jugement juridique, on n'en viendroit ni à une bataille, ni même à un duel, mais on s'en rapporteroit au jugement de la Croix (p), qui consistoit en ce que les Parties qui étoient en dispute, choisissoient chacun de leurs côtez un homme, qui devoit demeurer debout devant la Croix de l'Autel, les bras étendus & immobiles tant qu'ils pouvoient ; & celui qui le premier succomboit à cette épreuve, & laissoit tomber ses bras, étoit censé coupable, & condamné par le jugement de Dieu.

L'Empereur, pour prévenir toute dispute entre les freres, avoit aussi ordonné que nul des trois freres ne pourroit rien acquerir de qui que ce fût, des biens immeubles du Royaume d'un autre de ses freres.

Il finit son Testament, en leur recommandant la défense de l'Eglise, le soin & la protection de leurs sœurs, & en se réservant jusqu'à sa mort la pleine puissance & souveraine autorité sur tout l'Empire, & sur les Royaumes qu'il leur avoit donnez.

Après la lecture de cette derniere disposition de l'Empereur, tous les assistans applaudirent, & donnerent de grandes loüanges à ce Prince. Il présenta l'Acte signé de sa main aux Seigneurs, qui y souscrivirent, & confirmerent leur signature avec serment (q) ; & aussi-tôt aprés l'Assemblée, l'Empereur envoya à Rome Eginard son Secretaire, pour porter ce Testament au Pape, afin qu'il le signât ; ce qu'il fit avec joie.

XLIX. *Capitulaires de Thionville.*

On trouve trois Capitulaires ou Réglemens faits dans la même Assemblée de Thionville (r), dans lesquels on ordonne entr'autres choses, qu'on lise distinctement les leçons dans l'Eglise ; qu'on apprenne exactement le chant Romain, & qu'on fasse venir des Chantres qui étoient à Metz. Que chaque Evêque & chaque Abbé ayent un Secretaire, qui sçache écrire correctement. Que tout le monde apprenne l'Arithmetique. Que l'on montre la Medecine aux enfans. Que l'on ait soin du luminaire des Eglises. Que l'Office divin s'y fasse, & qu'il n'y ait pas un trop grand nombre d'Autels.

Qu'on ne prenne pas un trop grand nombre d'Esclaves dans les Monasteres, afin que les Fermes & les Villages ne demeurent pas déserts. Qu'on ne donne pas le voile à de jeunes filles, avant qu'elles sçachent faire le choix de leur état ; & qu'on les exerce dans la mortification, selon la Regle. Qu'on n'établisse pas des Seculiers pour le gouvernement interieur des Monasteres, ni des Laïques pour être Archidiacres. Défense de porter les armes dans le pays (s), ni de paroitre dans le lieu où l'on tient les Plaids, avec l'épée, le bouclier & le casque. Les hommes libres ne pourront se consacrer au service de Dieu sans la permission du Prince : parce que plusieurs s'y engageoient moins par dévotion, que pour éviter la milice, ou d'autres charges ausquelles ils étoient tenus. On n'admettra point de nouveaux Saints sans l'approbation de l'Evêque. Voila les principaux Capitulaires de Thionville de l'an 805 ou 806. car cette Assemblée se tint pendant l'hyver, qui appartient à ces deux années.

L'Assemblée s'étant separée, les deux Princes, Pepin Roy de Lombardie, & Louis Roy d'Aquitaine, prirent congé de l'Empereur, & se retirerent chacun dans leur Royaume. L'Empereur s'embarqua à Thionville, & descendit par la Moselle à Coblentz dans le Rhin, & de là il vint aussi par eau à Nimegue, où il passa le Carême, & y celebra la Fête de Pâques.

L. *Ambassade d'Aaron Roy de Perse vers Charlemagne.*

L'année suivante (t), comme il étoit à Aix-la Chapelle, il reçut des Ambassadeurs de la part d'Aaron Roy de Perse, qui lui envoyoit de riches presens. Outre les parfums, les étoffes précieuses, les baumes, les bois aromatiques, il y avoit un Pavillon à la maniere des Orientaux, d'une grandeur & d'une magnificence qui avoit plus de rapport à une maison, ou à un Palais, qu'à une tente. La matiére en étoit riche, & tant le voile que les cordons étoient teints de diverses couleurs. Il y avoit aussi une Horloge à eau, d'une structure fort singuliere, & fort rare pour ce temps-là (u). Elle étoit d'airain, & faite avec tant d'art, qu'elle sonnoit les heures, à mesure que l'eau avoit coulé pendant un certain temps déterminé. Douze petites boules d'airain, tombant dans un bassin de même metal, placé au dessous de la machine, marquoient par leur chûte, & par le tintement qu'elles causoient, le nombre des heures qu'il étoit du jour & de la nuit : car alors on partageoit le jour & la nuit en

(p) *Cangius Dictionar. verbo* Crux.
(q) *Annal. Franc. & Eginard. & Metens. ad an. 806.*
(r) *Vide Baluz. Capitular. Reg. Franc. t. 2. p. 422. & seq.*
(s) *Capitulare 2. ibidem.*
(t) *Eginard. Annal. ad an. 807. p. 254.*
(u) *Eginard. ibidem, p. 254. & in vita Caroli magni p. 62.* Necnon & horologium ex aurichalco arte mechanicâ mirificè compositum, in quo duodecim horarum cursus ad clepsydram vertebatur, cum totidem æreis pillulis, quæ ad completionem horarum decidebant, & casu suo subjectum sibi cymbalum tinnire faciebant, &c. *Vide & poëtam Saxon. l. 4. p. 169. t. 2. Quesn. & Annal. Franc. ad an. 807. p. 44.*

An de J. C. 806.

douze parties égales. Au lieu de Cadran, on y avoit pratiqué douze petites portes, qui s'ouvroient à chaque heure, & en même temps paroissoit un petit Cavalier sur l'ouverture de cette porte, lequel en fermoit une autre, qui étoit demeurée ouverte pendant l'heure précedente. A la douzième heure, tous les Cavaliers paroissoient à la fois; & aprés cela recommençoit un autre tour de l'Horloge. Les Historiens remarquent qu'il y avoit dans cette machine plusieurs autres choses singuliéres, & qui parurent alors fort admirables.

LI. *Guerres contre Godefroy Roy de Dannemarc.*

Les années suivantes furent employées à des guerres fort éloignées des pays dont nous écrivons l'histoire. Le plus fameux & le plus grand ennemi de Charlemagne, étoit alors le Roy de Dannemarc, nommé Godefroy. L'Empereur envoya contre lui le Prince Charles son fils (x); & Godefroy ayant appris sa marche, retourna sur ses pas, transporta en Dannemarc les Marchandises & les magasins qu'il avoit à Reric, Port de l'Ocean Germanique; & pour fermer l'entrée de ses Etats aux François, fit élever une haute muraille, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre, qui est entre la Mer Baltique & l'Ocean Germanique, n'y laissant qu'une seule porte, pour le passage des chariots, & des autres choses qui devoient entrer dans son Royaume, ou qui en devoient sortir.

L'année 809, le Roy de Dannemarc témoigna desirer d'entrer en conference avec les Députez de Charlemagne, pour terminer leurs differends; mais ces conferences n'ayant produit aucun effet, on se mit en campagne de part & d'autre, & les hostilitez commencerent: mais il ne se fit rien de décisif. Enfin la mort de Godefroy, qui fut assassiné par un de ses Gardes en 810, termina cette fâcheuse guerre. Herminge fils de Godefroy, fit sa paix avec Charlemagne, & abandonna toutes les conquêtes que son pere avoit faites sur les terres de France. On verra dans la suite de cette histoire, les Danois, ou Normans, faire de terribles ravages, tant par mer que par terre, dans toute la Monarchie Françoise: ravages dont ceux du Roy Godefroy n'étoient que les préludes.

LII. *Disputes en France sur la Procession du S. Esprit.*

Vers le même temps (y), il s'éleva dans l'Eglise de France une grande dispute sur la question de la Procession du S. Esprit, c'est-à-dire, sçavoir si le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils, ou seulement du Pere. La dispute rouloit sur deux points. Le premier, si le Fils procedoit veritablement du Pere & du Fils; & le second, supposé que ce fût un dogme Catholique, que le Fils procedât du Fils comme du Pere; si les Eglises de France & d'Espagne avoient eu droit d'ajoûter au Symbole de Nicée, le mot *Filioque*, qui marque leur créance sur cet article. L'Empereur convoqua en 809. un Concile à Aix-la Chapelle, où ces questions furent examinées, mais non pas décidées. On crut qu'il falloit auparavant envoyer à Rome, pour consulter le Pape Leon III. (z). Bernaire Evêque de Vorms, Adelard Abbé de Corbie, & Smaragde Abbé de S. Mihiel, furent députez pour ce sujet.

An de J. C. 809.

Ils proposerent au Pape les deux questions, & il répondit que l'Eglise Romaine étoit si persuadée que le S. Esprit procedoit du Pere & du Fils, qu'il retrancheroit de sa Communion ceux qui soûtiendroient le contraire. Mais à l'égard du second Article, qui concernoit l'addition du mot, *Filioque*, il déclara qu'il ne l'approuvoit point, & qu'il ne falloit rien innover, ni changer, ni ajoûter dans les formules de foy des Conciles Généraux. Il conseilla même aux Prelats, non de retrancher avec éclat l'addition, *Filioque*, mais de la supprimer insensiblement, en cessant de chanter le Symbole dans la Chapelle du Roy, & ensuite dans les autres Eglises (a). Enfin il fit graver sur deux tables d'argent le Symbole, en grec sur l'une, & en latin sur l'autre, sans cette addition; & les fit placer auprés du Tombeau de S. Pierre, afin de montrer par là le respect qu'il avoit pour les Conciles Généraux: mais cela n'empêcha pas que les Eglises de France, de Germanie & d'Espagne ne demeurassent dans leur usage, & que l'Eglise universelle ne l'ait enfin justifié & autorisé.

LIII. *Chagrins domestiques de l'Empereur Charlemagne.*

La vie de Charlemagne n'avoit été jusqu'alors qu'une suite de prosperitez & de victoires; la mauvaise fortune, & les revers ne lui étoient pour ainsi dire, connus que de nom: mais sur la fin de sa vie il eut des chagrins domestiques, qui lui furent d'autant plus sensibles, qu'il y étoit moins accoûtumé. Il perdit en l'espace d'un mois (b) deux de ses enfans; sçavoir, la Princesse Rotrude, qui avoit autrefois été fiancée à l'Empereur Constantin, & Pepin Roy d'Italie, qui mourut âgé de trente-trois ans. Pepin laissa six enfans, un fils nommé Bernard, & cinq filles. L'Empereur fit Bernard Roy d'Italie, & les cinq filles furent amenées en France à la Cour. Charles son fils aîné (c) mourut la même année, on ignore le temps précis & le genre de sa mort. Ainsi, de trois fils qu'il avoit eus, il ne lui restoit que Louis Roy d'Aquitaine. Sa santé qui jusques-là avoit été tres-forte, commença à se déranger; il fut attaqué d'un violent mal de goutte (d), pendant qu'il prenoit le divertissement de la chas-

(x) *Annal. Eginard. ad an. 808.*
(y) An de J. C. 809. *Annal. Eginard. & alii ad hunc annum. Ado. Regino, alii.*
(z) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1104. & seq.*
(a) *Ibid. p. 1198.* Ita mihi videtur posse utrumque fieri; ut paulatim in palatio, quia in nostra sancta Ecclesia non cantatur, cantandi consuetudo ejusdem Symboli intermittatur.... si dimittatur à vobis, dimittetur ab omnibus.
(b) *Eginard. in vita Caroli magni, & in annal. ad an. 810.*
(c) An 811. *Annal. Eginard.*
(d) *Idem ann. 812.*

An de J. C. 811.

se dans les Forêts d'Ardenne, & il ne survêquit qu'environ huit mois à cette attaque.

Il eut la douleur de voir dans sa famille même des intrigues peu honorables, qui éclaterent au dehors, malgré tous les soins qu'il prit pour les cacher (e). On s'étonne qu'ayant un grand nombre de filles qu'il aimoit beaucoup, & qui étoient tres-bien faites, il n'en maria aucune : mais il les garda toûjours auprés de lui, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à les éloigner de sa présence. Il les menoit même avec lui dans ses voyages, & ne mangeoit jamais sans elles. Il avoit soin de les occuper à des ouvrages de fil & de laine, afin qu'elles ne demeurassent jamais oisives. Rotrude, dont on a parlé, eut un fils naturel, nommé Louis (f). Berthe eut aussi, dit-on, quelque galanterie, de même qu'Imma, que l'on accuse Eginard d'avoir débauchée, & ensuite épousée (g). L'histoire en est assez connuë, mais est-elle bien certaine?

On compte plusieurs choses tres peu avantageuses à la réputation de Charlemagne au sujet des femmes, & on ne peut certainement l'excuser absolument : mais on en a dit peut-être beaucoup plus qu'il n'y en a (h). A l'égard de Berthe, elle épousa Angilbert Chef du Conseil de l'Empereur, & elle en eut deux fils, sçavoir, Rithard & Harnide (i). Un Auteur du douziéme siécle (k) croit qu'Angilbert étoit Prêtre, lorsqu'il épousa Berthe : mais c'est qu'il a crû qu'Angilbert avoit été Grand Maître de la Chapelle du Roy, avant sa retraite au Monastere de S. Riquier; au lieu qu'il n'a eu cette dignité que depuis qu'il eut embrassé la vie Religieuse. Eginard, Secretaire de Charlemagne, ne fait pas mention d'Imma, lorsqu'il parle des filles de Charlemagne; ce qui fait douter qu'elle ait été fille de ce Prince. Il paroît toutefois certain qu'il étoit allié à la famille Imperiale, puisqu'il nomme l'Empereur Lothaire son neveu. Les Annales de Lauresheim supposent qu'Imma étoit fiancée à l'Empereur des Grecs, lorsqu'Eginard l'épousa.

LIV. *Charlemagne associe son fils Louis à l'Empire.*

Aprés la mort des Princes Pepin & Charles, l'Empereur songea à associer son fils Louis Roy d'Aquitaine, à l'Empire. Il le manda à Aix-la Chapelle, où il avoit fait assembler les Evêques, les Abbez, les Ducs & les Comtes de l'Empire, & leur déclara la résolution qu'il avoit prise de donner le titre d'Empereur au Roy Louis. Tous y applaudirent (l); & le jour pris pour le couronnement de Louis (m), tous les Prelats & les Seigneurs marcherent en procession vers l'Eglise principale, que l'Empereur avoit fait batir, Charlemagne suivoit avec ses ornemens Imperiaux, & la Couronne d'or sur la tête, s'appuyant sur le Roy Louis. Lorsque l'Empereur fut arrivé à l'Eglise, il fit mettre sur le grand Autel une Couronne d'or, differente de celle qu'il avoit sur la tête; & aprés avoir fait une assez longue priere à genoux, lui & son fils, il lui adressa la parole, & lui recommanda d'aimer, de craindre & de servir Dieu; & d'observer fidélement ses préceptes; d'être le protecteur de l'Eglise de J.C. de donner tous les secours & toutes les marques d'amitié à ses freres, ses neveux & ses autres parens; d'honorer les Evêques, comme ses peres; de réprimer les méchans, de favoriser les Monasteres, de secourir les pauvres & les opprimez; de choisir des Juges & des Gouverneurs integres & craignans Dieu, & de ne dépouiller jamais sans necessité ceux qu'il auroit honorez de quelque charge, ou de quelque dignité; enfin de se rendre irrepréhensible devant Dieu & devant les hommes.

An de J. C. 811.

Aprés cela, l'Empereur dit à Louis de prendre lui-même la Couronne d'or qui étoit sur l'Autel, & de se la mettre sur la tête; ce qu'il fit. Puis on célébra les Saints mysteres; & aprés la Messe on retourna au Palais, dans le même ordre qu'on en étoit venu. Quelques jours aprés, les deux Empereurs se separerent, fondant en larmes, comme par un pressentiment que c'étoit pour la derniere fois. En effet, Charlemagne ne survêquit à cette celebre ceremonie qu'environ quatre mois, étant mort le 28e Janvier de l'an 814. Il avoit employé l'été de l'année 813. à faire tenir divers Conciles (n), à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours, & à Châlons-sur-Saone, dans lesquels, outre plusieurs Canons de discipline, on fit par ses ordres un Statut, que dans toutes les Eglises, on prieroit Dieu pour lui, & pour la famille Imperiale.

LV. *Divers Réglemens des Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours, &c.*

Voicy les Réglemens les plus singuliers de ces Conciles, & les plus propres à nous faire connoître la discipline de ce siécle-là, ce qui fait partie de l'Histoire du temps. Que l'on ne reçoive dans les Monastéres de l'un & de l'autre sexe qu'autant de personnes qu'ils en peuvent porter (o). Que dans les temps de famine, chaque lieu nourrisse ses pauvres (p). Que l'on ne tienne ni plaids ni marché le jour de

(e) *Eginard. vita Caroli magni, p. 101.* Quæ cùm pulcherrimæ essent, & ab eo plurimùm diligerentur, mirum quod nullam earum cuiquam aut suorum aut exterorum nuptum dare voluit, sed omnes secum usque ad obitum suum in domo sua retinuit, dicens se earum contubernio carere non posse; ac propter hoc, licèt alias felix, adversæ fortunæ malignitatem expertus est; quod tamen ita dissimulavit, ac si de eis nunquam alicujus probri suspicio orta, vel dispersa fuisset.

(f) *Annal. Bertiniani.* Ludovicus nepos Imperatoris ex filia majore natu Rotrude.

(g) *Annal. Lauresham apud Quesn. t. 3. hist. Franc. pp. 496. 497.*

(h) *Vide Coint. t. 7. ad an. 814. n. 25. p. 308.*

(i) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 25. c. 78. pp. 287 288.*

(k) *Anschar. Abb. Centulens. de Sancto Angilberto.*

(l) *Vita Lud. Pii c. 6. à Thegano, p. 276. t. 2. Quesn.*

(m) C'étoit un Dimanche au mois de Septembre, an 813.

(n) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1231. & seq. ad 1270. Eginard. Annal. ad an. 813.*

(o) *Concil. Arelat. can. 8. & Mogunt. can. 19. Rhemens. can. 27. Turon. c. 31.*

(p) *Concil. Arelat. can. 14. Turon. can. 36.*

Dimanche (q), ni dans les parvis des Eglises (r). Que les Prêtres conservent le S. Chrême sous le sceau (s). Que l'on n'enterre dans les Eglises que des Evêques, des Abbez, de dignes Prêtres, ou de fideles laïques (t). Que les crimes publics soient soûmis à la pénitence publique (u). Que les Prêtres n'entrent dans les Monastéres de Vierges, que pour y celebrer la Messe (x). Que les Prêtres portent toujours l'étole, pour l'honneur de la dignité sacerdotale (y). Qu'ils ne disent jamais la Messe sans ministres (z). Qu'ils étudient les Canons pénitentiaux, pour s'y conformer, en imposant les pênitences (a), & que les Evêques leur marquent quels livres pénitentiaux ils doivent suivre (b). Qu'on ne refuse pas l'hospitalité à ceux qui sont en voyage pour le service de l'Empereur (c). Que les laïques communient au moins trois fois l'année (d). Que les Evêques lisent diligemment les saintes Ecritures, & le Pastoral de S. Gregoire (e). Qu'ils établissent des Ecoles (f). On ne rompra pas les mariages des Esclaves, encore qu'ils appartiennent à differens maîtres (g). Que tous les fideles doivent communier le Jeudy-Saint (h). Que la table des Evêques soit frugale, & qu'ils mangent toujours avec les pauvres & les étrangers (i).

Depuis que Louis le Débonnaire se fut separé de Charlemagne, celui-ci ne songea plus qu'à se préparer à la mort, par l'exercice de la priere & des aumônes (k). Il s'appliqua aussi serieusement à revoir & à corriger les exemplaires des quatre Evangiles, en comparant le texte Latin avec le Grec & le Syriaque, & il n'acheva ce penible travail que le jour qui précéda celui de sa mort. Il avoit autrefois employé Alcuin à corriger les livres de l'ancien Testament. Sa Bibliotéque étoit belle & nombreuse, & il se plaisoit beaucoup à lire les ouvrages des grands hommes, entr'autres ceux de S. Augustin; & parmi les ouvrages de ce grand Docteur, il aimoit particuliérement les livres de la Cité de Dieu (l). Ordinairement il se faisoit lire à table quelque histoire des grands hommes de l'antiquité. Il sçavoit non seulement la langue Tudesque ou Allemande, qui étoit sa langue naturelle, mais aussi la Latine, qu'il parloit tres-aisément, & la Grecque qu'il ne parloit pas si bien, quoi qu'il l'entendît assez. Eginard dit qu'il essayoit aussi d'écrire, & que pour ce sujet, il avoit ordinairement sous son chevet des Tablettes enduites de cire, & des livrets, pour s'exercer, quand il n'avoit rien à faire, à former des lettres : mais, ajoûte cet Auteur, il ne réüssit pas dans ce travail, qu'il avoit commencé un peu trop tard (m). Plusieurs ont inferé de ce passage, que Charlemagne ne sçavoit pas bien écrire, & la chose n'est nullement incroyable. Il écrivoit, mais assez mal, comme la plûpart des gens de la premiere qualité.

LVI. *Mort de l'Empereur Charlemagne.*

Il tomba malade au sortir du bain, sur la fin de Janvier de l'an 814. La fiévre le prit; ensuite il fut attaqué d'une pleuresie. Comme son mal augmentoit de jour en jour, & que ses forces s'affoiblissoient (n), il fit venir l'Evêque Hildebaud, Maître de sa Chapelle, en qui il avoit une parfaite confiance, & lui demanda le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour le fortifier dans ces derniers momens. Il reçut l'Extrême-onction des mains des Evêques, & le Viatique; & le lendemain, sentant sa derniere heure approcher, il fit un effort pour faire le Signe de la Croix sur son front, sur sa poitrine, & sur son corps; il ferma les yeux, & prononça doucement ces paroles : *Seigneur, je recommande mon esprit entre vos mains*, aprés quoi il expira, le 28 de Janvier, la soixante & douziéme année de son âge (o), & la quarante-septiéme de son regne. Son corps fut embaumé, & inhumé sous une voûte, revêtu de ses ornemens impériaux (p), assis dans un trône d'or, l'épée au côté, ayant sur la tête une chaîne d'or en forme de diadême, où étoit enchâssé du bois de la vraie Croix. Son visage étoit couvert d'un suaire. Il tenoit sur ses genoux, & entre ses mains, le Livre des Evangiles, écrit en lettres d'or. On avoit suspendu devant lui le sceptre & le bouclier d'or, qui avoient été benis par le Pape Leon III. Sur son suaire étoit le diadême. Par dessous ses habits impériaux, & immédiatement sur la chair, on l'avoit revêtu d'un cilice, qu'il portoit toujours en secret; & par dessus les mêmes habits, on avoit mis la bourse des Pelerins, qu'il avoit accoutumé de porter dans ses voyages de Rome.

Il demeura exposé pendant quelque temps en cette posture, aprés quoi on le mit en son

(q) *Arelat. can. 26. & 22. Mogunt. can. 40.*
(r) *Mogunt. can. 40. Turon. can. 39. 40.*
(s) *Arelat. can. 18. Mogunt. can. 27. Turon. can. 20.*
(t) *Arelat. can. 21. Mogunt. can. 52.*
(u) *Arelat. can. 26. Cabilon. can. 25. & 38.*
(x) *Cabilon. can. 60. Mogunt. c. 26. Turon. can. 29.*
(y) *Mogunt. c. 28.*
(z) *Mogunt. can. 43.*
(a) *Rhemens. can. 12.*
(b) *Turon. can. 22.*
(c) *Rhemens. can. 42.*
(d) *Turon. can. 50.*
(e) *Turon. can. 2. 3. Cabilon. can. 1.*
(f) *Cabilon. can. 3.*
(g) *Cabilon. can. 30.*
(h) *Cabilon. can. 47.*

(i) *Concil. Turon. can. 5. 6.*
(k) *Thegan. c. 7. vita Lud. Pii p. 277.* Postquam divisi fuerant, Dominus Imperator nihil aliud cœpit agere, nisi in orationibus & eleemosinis vacare, & libros corrigere... nam quatuor Evangelia Christi in ultimo ante obitûs sui diem cum Syris & Græcis optimè correxerat.
(l) *Eginard. vita Caroli mag. p. 102. t. 2. Quesn.*
(m) *Eginard. loco cit.* Tentabat & scribere, tabulasque & codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiandis litteris assuefaceret; sed parum prosperè successit labor præposterus, & serò inchoatus.
(n) *Thegan. vita Lud. Pii c. 7. p. 277. & Eginard. vita Caroli magni, & Monach. Egolism.*
(o) *Ita Eginard. & Thegan. alii.*
(p) *Vita Caroli magni per Monach. Egolismens.*

An de J. C. 813.

tombeau, dans l'Eglise d'Aix-la Chapelle, qu'il avoit fait bâtir. Il avoit fait un testament particulier, dans lequel il fit le partage de ses meubles entre les enfans qu'il avoit eus des Reines, & ceux qu'il avoit eus des autres femmes (q); & entre les principales Métropoles de ses Etats, parmi lesquelles l'Eglise de Tréves ne fut pas oubliée. Aprés sa mort il fut honoré comme un Saint en certains lieux, pendant qu'en d'autres on lui faisoit des obséques, pour demander à Dieu le repos de son ame. On fait sa fête à S. Arnoû de Metz, & on fait ses obséques à la Cathédrale de la même Ville. On cite quelques Martyrologes (r), où son nom se trouve parmi les Saints. Il y a aussi plusieurs Breviaires où on lui adresse des priéres comme à un Saint. L'Empereur Frideric le fit canoniser par l'Antipape Pascal III. & le vrai Pape Alexandre III. ayant dissimulé ce qu'avoit fait Pascal, son silence a passé chez quelques-uns, pour une approbation tacite de sa canonisation (s).

LVII. *Louis le Débonnaire Empereur.*

Louis le Débonnaire étoit en Aquitaine, & tenoit l'Assemblée generale de son Royaume à Doué sur les confins du Poitou & de l'Anjou, lorsqu'il apprit la mort de son pere (t). Il partit cinq jours aprés, avec autant de suite que la circonstance le pouvoit permettre; & sur sa route il eut une conférence secrete avec Theodulphe Evêque d'Orleans, qui avoit eû grande part à la confidence de Charlemagne. La seule personne dont Louis se défia alors, & qu'on regarda comme capable de le traverser dans la succession de l'Empire, étoit Vala, proche parent de Bernard Roy d'Italie: mais Vala fut un des premiers qui vinrent rendre leurs hommages à Louis, & son exemple fut suivi de tous les Seigneurs de la Cour de Charlemagne. Un de ses premiers soins fut de se faire représenter les trésors de l'Empereur son pere (u), & d'exécuter ce qu'il avoit ordonné par son testament. Aprés cela il donna audience aux Ambassadeurs de divers Princes, qui étoient venus de toutes les Provinces de son Empire, pour lui renouveller leur protestation d'obeïssance & de fidelité. Il ouït entr'autres, les Envoyez de l'Empereur de Constantinople, Leon l'Arménien, avec Amalaire Archevêque de Tréves, que Charlemagne avoit envoyé en cette Cour en 813 (x), & qui en étoit revenu depuis peu.

LVIII. *Louis le Débonnaire donne à Lothaire son fils le Royaume de Baviere, & à Louis celui d'Aquitaine.*

Ensuite Louis convoqua une Assemblée generale des Seigneurs à Aix-la Chapelle (y), pour s'instruire de l'état des Provinces, & fit partir, aprés l'Assemblée, des Députez (z), pour aller dans les Provinces rendre la justice, & réformer les abus qui pouvoient s'être glissez dans le gouvernement. Il confirma tous les priviléges des Eglises, que ses prédecesseurs avoient accordez, & les signa de sa main. Bernard Roy d'Italie, vint aussi quelque temps aprés à Aix-la Chapelle, avec Adelard Abbé de Corbie, que Charlemagne avoit donné cinq ans auparavant à ce jeune Prince; pour l'aider de ses conseils. Louis reçut Bernard son neveu avec toutes les marques de tendresse; & l'ayant comblé de présens, le renvoya en Italie. En même temps l'Empereur partagea avec deux de ses fils, Lothaire & Pepin, le gouvernement de ses vastes Etats, donnant à Lothaire le Royaume de Baviere, & à Pepin celui d'Aquitaine.

LIX. *Louis le Débonnaire regle les affaires d'Allemagne, & y rétablit la paix.*

Charlemagne à sa mort avoit laissé l'Empire assez tranquille. Louis passa la premiere année de son gouvernement à régler l'interieur de ses Etats: mais dés la seconde année de son regne, il y eut quelques troubles en Allemagne. Il se rendit à Paderborn en 815, où il tint une Assemblée generale de tous ses Etats, & où il reçut les hommages des Danois (a) ou Normans, des Esclavons, & des autres Nations tributaires de la France. Bernard Roy d'Italie s'y rendit aussi; & l'Empereur ayant établi la paix dans ces Provinces, & delà le Rhin, vint à Francfort, d'où il renvoya en Italie le Roy Bernard son neveu, pour l'informer de ce qui s'étoit passé à Rome, où le bruit couroit que le Pape Leon III. avoit fait mourir quelques-uns des plus considerables de la Ville, qui avoient conspiré contre sa vie. Cette conduite du Pape avoit fort déplû à l'Empereur: mais aprés qu'il eut vû les informations faites par le Roy Bernard, & qu'il eut ouï les Députez du Pape, il en fut satisfait, & la chose en demeura là. Toutefois quelques mois aprés, le Pape étant tombé malade de la maladie dont il mourut, la sédition recommença: mais le Roy Bernard envoya du monde contre les rebelles, & les réprima. Leon mourut en 816, & eut pour successeur Etienne IV. qui passa en France deux mois aprés son exaltation (b).

LX. *Le Pape Etienne IV. vient en France, sacre & couronne l'Empereur Louis le Débonnaire & l'Imperatrice.*

L'Empereur ayant appris qu'il avoit passé les Alpes, envoya des Seigneurs de sa Cour, pour lui faire compagnie, & lui-même s'avança jusqu'à Reims pour le recevoir. Il sortit de la Ville, & aussi-tôt qu'il l'apperçut, il descendit de cheval, & se prosterna trois fois jusqu'à terre en sa présence. Le Pape descendit aussi, & ensuite ils s'embrasserent, & se baiserent avec toutes sortes de démonstrations de ten-

(q) Les Auteurs Latins les appellent Concubines: mais sous ce nom souvent on doit entendre une femme legitime, mais d'un rang & d'une condition inferieure à celle des autres femmes que l'on prenoit avec d'autres formalitez plus solemnelles.

(r) *Martyrolog. Vandelbert. Raban. tom. 6. p. 227. Vide Bolland. ad 28. Januar.*

(s) *Vide Mabill. t. 2. annal. Benedict. p. 408.*

(t) *Astronom. in vita Lud. Pii.*

(u) *Thegan. vita Lud. Pii p. 277.*

(x) *Eginard. Annal. ad an. 813.*

(y) *Thegan. ibidem pp. 277. 278.*

(z) Missos Dominicos.

(a) *Thegan. vita Lud. Pii, p. 278. Annal. Eginard. ad an. 815.*

(b) *Thegan. vita Lud. Pii Annal. Eginard. ad an. 816.*

An de J. C. 815.

dresse; puis étant allez à l'Eglise, ils y firent leurs prieres. Le Pape fit de grands présens à l'Empereur, à l'Imperatrice Hermengarde, & à tous les Grands de la Cour. Le Dimanche suivant, il sacra & couronna l'Empereur & l'Imperatrice; & aprés quelques conférences particulieres, qu'ils eurent ensemble sur les affaires de l'Eglise & d'Italie, le Pape reprit le chemin de Rome. L'Empereur alla de Reims au Château de Compiégne, où il passa vingt jours, puis il se rendit à Aix-la Chapelle, où il demeura pendant l'hyver de l'an 816, & le commencement de l'année 817. Il y donna audience à divers Ambassadeurs, à ceux d'Abulas Roy des Sarazins, de Leon Empereur d'Orient, & des Rois Normans.

Ce fut au commencement de cette année 817 (c), & non en 816, comme le portent quelques anciens monumens (d), que l'Empereur Louis le Débonnaire fit publier dans une Assemblée célébre tenuë à Aix-la Chapelle, une Regle pour les Chanoines, une autre pour les Chanoinesses, & des Réglemens pour les Moines. Amalarius fut chargé par l'Empereur, de dresser la Regle des Chanoines, & on lui fournit pour cela les livres de la Bibliotéque du Palais imperial, afin qu'il en tirat les lumieres dont il avoit besoin pour composer cet ouvrage, qui n'est pourtant qu'une compilation des Réglemens qui avoient été faits dans les Conciles plus anciens, ou des Regles données par les Peres pour le bon gouvernement des Ecclesiastiques.

LXI. *Amalarius Prêtre du Diocése de Metz.*

Amalarius, ou Amalaire, Auteur de cet ouvrage, est different d'Amalaire Archevêque de Tréves, qui succéda à Vison ou Vazzon en 810, & dont nous parlerons ci-aprés. Celui qui dressa les Regles des Chanoines, avoit nom Symphosius Amalarius (e). Il étoit Prêtre, & même il est nommé Abbé, & Chorevêque dans quelques anciens manuscrits. On croit qu'il étoit de Metz, du moins il demeuroit dans ce Diocése, & peut-être dans le Monastere d'Hornbach, où l'on connoît un Abbé nommé Amalhart. Il étoit à Metz en 827, lorsqu'il fut député par Louis le Débonnaire au Pape Gregoire III. Quelques-uns croyent que c'est lui-même qui fut député en 825 à l'Empereur Louis, avec Halitgaire de Cambray, par le Concile de Paris. Il fut chargé d'écrire la Regle des Chanoines, proposée & approuvée dans le Concile d'Aix-la Chapelle en 817, & observée dans la plupart des Eglises Cathédrales & Collégiales de la France, jusqu'à l'onziéme siécle. Il est assez singulier qu'Amalaire n'ait pas cité dans cette Regle celle de Crodegang Evêque de Metz, qui ne pouvoit lui être inconnuë. Il y a apparence qu'il ne la regarda que comme une Regle prescrite aux Chanoines d'une Eglise particuliere. On doute qu'Amalaire ait écrit la Regle qui fut prescrite aux Chanoinesses, & on n'en connoît pas l'Auteur. Nous parlerons encore d'Amalarius de Metz ci-aprés, dans la vie d'Hetton Archevêque de Tréves.

An de J. C. 817.

LXII. *Regle des Chanoines, dressée par Amalaire.*

La Regle des Chanoines est composée de cent quarante-cinq Chapitres, dont voici les plus remarquables. On défend à ceux qui ne sont pas Chantres, de monter sur le pupitre, & de chanter. *Can. 76.* Les Soûdiacres ne doivent pas donner la benediction dans l'Eglise. *Can. 78.* Les Ecclesiastiques ne doivent pas plaider devant des seculiers. *Can. 86.* Il faut soigneusement fermer les Cloîtres des Chanoines. *Can. 111.* Les Chanoines vivans ensemble, recevront tous également la nourriture & la boisson; sçavoir, chaque Chanoine par jour quatre livres de vin, ou même cinq livres, si l'Eglise est riche, & si le vin y est commun. *Can. 122.* Que si le pays n'est pas fertile en vin, trois livres de vin, & autant de bierre. Si le pays ne produit point du tout de vin, une livre de vin, & cinq livres de bierre. Dans les Eglises qui ne sont point riches, & qui n'ont, par exemple, que deux cens ou trois cens familles de serfs, avec les terres, les maisons, & les animaux en dépendans, (car il y avoit telle Eglise qui avoit jusqu'à huit mille familles, & quelquefois plus; & c'est ainsi qu'on comptoit leurs richesses en ce temps-là) dans les Eglises, dis-je, qui étoient pauvres, on donnoit seulement deux livres de vin à chaque Chanoine; & si le pays ne portoit point de vin, on leur donnoit trois livres de bierre, & si l'on pouvoit, une livre de vin. Il est permis aux Evêques d'ajouter à cette mesure, mais non pas d'en diminuer. La livre étoit de douze onces. On ne regle rien sur la mesure & la quantité de la nourriture: mais on veut qu'on en donne raisonnablement. On défend aux Chanoines de prendre la cucule, ou le froc des Moines. *Can. 136. 143. 144.* Tous les Chanoines se trouveront à Complies, & ne sortiront pas du Cloître pendant la nuit. Le Portier portera au Superieur les clefs de la porte aprés Complies, & les reprendra le lendemain au matin, à l'heure marquée.

Pierre de Damien (f), qui vivoit au onziéme siécle, a fort desapprouvé cette Regle, principalement en ce qu'elle accorde à chaque Chanoine quatre ou cinq livres de vin, & en ce qu'elle leur permet d'avoir quelque chose en propre, quoi qu'ils fussent nourris & entretenus des biens communs de l'Eglise. Le Concile de Rome tenu en 1058, la desapprouve aussi pour les mêmes raisons, & censure de même l'Institut des Chanoinesses (g), disant que toute l'Asie, l'Afrique & l'Europe igno-

(c) *Vide Coint. ad an. 817. n. 26. p. 398. t. 7. Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 428.*
(d) *Vide præfat. in Concil. Aquisgran. t. 7. Concil. Labb. p. 1307.*
(e) *Vide Mabillon. t. 2. Annal. Bened. p. 429.*

(f) *Petr. Damiani opuscule 24.*
(g) *Concil. Roman. an. 1058.* Certè hujusmodi sanctimonialium institutionem usque nunc tota Asia, Africa, simul & Europa, excepto uno minimo angulo Germaniæ, nec scivit nec recepit; quam quotquot acceperunt, à tempore præfati

rons

An de J.C. 817.

rent cet Institut, qui n'est connu que dans un petit coin de l'Allemagne, & encore n'y est-il connu que depuis le temps de l'Empereur Louis le Débonnaire; les Religieuses qui vivoient avant lui, ayant suivi la Regle de saint Benoît.

LXIII. *Regle des Chanoinesses.*

Voici les points principaux de cette Regle des Chanoinesses (h). Elles auront soin, avant que d'entrer dans le Monastere, de disposer de telle maniere de leurs biens temporels, qu'elles ne soient pas inquietées dans l'exercice de leurs devoirs. Elles pourront les donner absolument à l'Eglise, qui aura soin de leur nourriture & entretien; ou s'en réserver l'usufruit, & en ce cas l'Econome de l'Eglise les défendra en justice, s'il est necessaire. Que si elles ne veulent pas s'en défaire, elles passeront un Acte à quelqu'un de leurs parens, ou à quelque autre, qui en aura soin, & les défendra devant les Juges.

Les Monasteres des Chanoinesses seront tellement fermez, que les hommes n'y entreront point indifferemment, & que les Chanoinesses n'en pourront sortir, pour aller au dehors: mais elles auront au dedans leur réfectoire, leur dortoir, leur cellier, & leurs autres offi-

Cap. 13. cines. Elles recevront également la mesure du boire & du manger, c'est à dire trois livres de pain par jour, & autant de vin. Si le pays ne produit point de vin, elles auront deux livres de vin & deux livres de bierre, ou trois livres de bierre, & une livre de vin. Dans les Monasteres qui sont pauvres, elles auront deux livres de vin, ou deux livres de bierre, & une livre de vin. On pourra ajouter à cette mesure, mais on ne pourra pas la diminuer. Aux jours de grande Fête, on les traitera mieux qu'à l'ordinaire. L'Abbesse leur fournira abondamment la viande, le poisson, les légumes, les herbes, & le bois necessaire, comme aussi la laine & le lin, avec quoi elles feront leurs habits. On leur distribuera également leur part des aumônes & des offrandes qu'on fera au Monastere.

Cap. 17. Elles assisteront à Vêpres, & ensuite à la lecture solemnelle des saintes Ecritures, qui se fait avant Complies; puis elles diront Complies, & se retireront au Dortoir commun, où elles coucheront, & où il y aura une lampe allumée

Cap. 18. pendant toute la nuit. On châtiera les Chanoinesses vicieuses & desobéissantes, par de fortes répréhensions, par des disciplines, & même par la separation, ou par la prison, si le

Cap. 19. 20. 21. cas le demande. Elles ne parleront point aux hommes, sinon à la compagnie de quelques

Cap. 22. anciennes. On ne recevra dans le Monastere qu'autant de Servantes que la necessité le demandera; & l'on n'y en souffrira aucune qui

Cap. 24. soit vicieuse. On établira à la porte du Monastere une Portiere de bonnes mœurs, qui ne laissera entrer dans la maison qu'aux heures convenables. Les Prêtres qui serviront pour Cap. 27. celebrer la Messe, & pour confesser les Chanoinesses, n'entreront qu'avec leur Diacre & Soûdiacre; & ils sortiront de l'Eglise aussitôt qu'ils auront fait leurs fonctions. Ils ne confesseront les Chanoinesses qu'à l'Eglise, & en presence de leurs Ministres. Le lieu où Cap. 28. l'on exerce l'hospitalité, sera hors la porte du Monastere, & près l'Eglise, & la demeure des Prêtres & des Diacres. Cet appartement sera gouverné par un homme sage, qui haïsse l'avarice, & aime l'hospitalité. Il y aura aussi dans le Monastere un appartement, où les Religieuses recevront les Veuves & les pauvres femmes, ausquelles elles laveront les pieds, au moins pendant le Carême. Telle étoit la Regle des Chanoinesses, dans laquelle on remarque plusieurs traits tirez de la Regle de S. Benoît.

LXIV. *Réglemens pour les Moines, dressez à Aix-la-Chapelle.*

Quant aux Réglemens pour les Moines, faits à Aix-la-Chapelle en 817 (i), ils sont au nombre de quatrevingt, & forment une espéce de supplément à la Regle de S. Benoît. Voici ceux qui m'ont paru les plus remarquables. Tous les Religieux, autant qu'ils pour- Cap. 2. ront, apprendront par cœur la Regle de S. Benoît. Ils celebreront l'Office divin selon Cap. 3. cette même Regle. Ils travailleront dans les Cap. 4. divers offices du Monastere, & laveront eux-mêmes leurs habits. Ils ne se recoucheront ja- Cap. 5. mais aprés Matines, à moins qu'on ne se soit levé trop tôt. Ils ne se raseront que de quin- Cap. 6. zaine à autre; & en Carême, ils ne le feront qu'au Samedy-Saint. Ils ne mangeront jamais Cap. 8. de volailles, au dedans ni au dehors du Monastere, que dans le cas de maladie. On leur Cap. 78. permet toutefois d'en user pendant quatre jours à Noël, & autant de jours à Pâques, s'ils en ont à eux, mais on ne leur permet pas d'en acheter. Theodemare Abbé du Mont Cassin, dans sa lettre à Charlemagne, témoigne que de son temps on usoit de volailles pendant huit jours aprés Noël, dans ce fameux Monastere. On permet aux Religieux quelque peu Cap. 77. de graisse dans leur nourriture, excepté le Vendredy, & huit jours avant Noël, & depuis la Quinquagesime jusqu'à Pâques. Nul Evêque Cap. 9. ne commandera aux Religieux de manger de la volaille.

On leur permet de boire un coup avant la Cap. 12. lecture de Complies, même pendant le Carême, lorsqu'on dira l'Office des morts, ou qu'on aura fait quelque travail extraordinaire. On Cap. 11. n'observera pas un temps reglé pour la saignée, mais on la permettra dans la necessité. On ne frappera pas un Religieux nud, en presence des freres; on ne les envoira pas seuls en cam-

Ludovici recepisse comprobantur. Unde constat ante illum sanctimoniales ubivis terrarum habuisse, quam sequerentur regulam à Beato Patre Benedicto.

(h) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1407. & seq.*
(i) *Tom. 7. Concil. p. 1507.*

pagne. Ils ne tiendront point d'enfans sur les Fonts. Lorsqu'il y aura necessité de travailler, ils ne feront point de meridiane. Dans les lieux où l'on manque de vin, on donnera double portion de bierre. Pendant le Carême, les Religieux se laveront les pieds les uns aux autres : mais le Jeudy Saint l'Abbé les lavera à ses Religieux,& leur servira à boire de sa main. L'Abbé aura la même nourriture, même habit, même lit, & fera le même travail que ses Religieux. L'Abbé mangera au Refectoire avec les Religieux, & non à la porte avec les hôtes (k). Il pourra toutefois admettre au Refectoire, des Religieux ou des Ecclesiastiques étrangers. On fera aux serviteurs de table la même lecture qu'on a faite aux Religieux pendant le repas. On ne donnera au Lecteur, avant le repas, que ce que la Regle permet. On ne dira plus *Alleluya* aprés la Septuagesime. Hildemare dit, que dans cette Assemblée, il fut ordonné que pendant les trois jours devant Pâques, on suivroit le rit Romain dans l'Office divin : mais on n'en trouve rien dans les Réglemens imprimez ; peut-être à cause de la résistance qu'y apporterent plusieurs Abbez, & l'Empereur même. Toutefois cet usage a prévalu. On ne fera la tonsure au Novice, & on ne lui ôtera ses habits seculiers, qu'aprés sa profession. Le Novice, aprés sa profession, demeurera trois jours ayant le capuce abbaissé sur le visage. L'enfant qui aura été offert à Dieu par ses parens, ratifiera cette offrande, quand il sera en âge de discretion. Les enfans ainsi offerts ne mangeront point de viande hors le temps de maladie.

Cap. 40. Les Religieux fugitifs ; ou qui se feront battus, ou qui auront violé la discipline réguliere, jusqu'à meriter d'être separez de leurs freres ; ces sortes de mauvais Religieux seront renfermez dans un lieu à l'écart, où l'on puisse allumer du feu pendant l'hyver, & où il y ait une cour où ils puissent travailler. On ne recevra dans le Monastere ni Prêtre, ni Seculier, pour y fixer sa demeure, à moins qu'il ne veuille se faire Religieux. Les Religieux ne feront jamais de serment. Les Abbez ne pourront mettre moins de six Religieux dans chaque Prieuré. On n'admettra dans l'école interieure du Monastere, que des Religieux, ou les enfans qui sont offerts à Dieu par leurs parens. On exempte de jeûne les jours de grandes Fêtes. On n'usera que de pain & d'eau le jour du Vendredy-Saint. On donnera aux pauvres la dixme de toutes les aumônes qu'on aura reçuës dans le Monastere ; c'est-à-dire, on donnera au Religieux qui a soin de recevoir les pauvres à l'hôtellerie, la dixme de tous les revenus du Monastere, en pain, vin, fruits, animaux (l), pour être employé à l'hospitalité. On n'introduira pas des Seculiers, pour manger au Refectoire. Les Religieux étrangers qui surviendront, auront un dortoir prés l'Eglise, où ils coucheront. L'Abbé, le Prieur & le Doyen, quoi qu'ils ne soient pas Prêtres, donneront les benedictions aux Religieux. Chaque Religieux aura deux Chemises de laine (m), deux Tuniques (ou Robbes,) deux Cuculles ou Scapulaires. Ces Cuculles n'avoient point de manches, enveloppoient tout le corps, & ne descendoient que jusqu'aux reins. Ils auront de plus deux Chappes (ou frocs) ; quatre paires de chaussures, deux pour le jour & deux pour la nuit (n). La nuit,c'étoit proprement des Pantouffles ; deux paires de caleçons ; deux Rochets (*Roccus*). Les Chanoines les portoient de lin, & les Moines de laine ; deux robbes de fourrure, qui descendoient jusqu'aux talons ; deux bandes pour envelopper les jambes & les cuisses, en forme de bas ; des gants en été,des mouffles en hyver. Du savon & de la graisse suffisamment, parce qu'ils lavoient eux-mêmes leurs habits. Les Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle accordent aux Religieux plus d'habits, que ne leur en donne la Regle de S. Benoît, à cause apparemment du froid du climat.

Cap. 44.

Le principal Promoteur, & comme l'ame de toute cette assemblée d'Abbez, qui se tint en 817 à Aix-la-Chapelle, étoit Benoît d'Aniane, un des plus celebres Réformateurs de l'Ordre de S. Benoît dans ce siecle-là. Smaragde Abbé de S. Mihiel en Lorraine, s'y trouva aussi avec grand nombre d'autres, dont les noms ne nous sont pas connus. L'Empereur, pour accomplir l'ouvrage qu'il avoit si loüablement commencé, fit faire plusieurs copies des Regles des Chanoines & des Chanoinesses, & les envoya dans tous les Monasteres de Chanoines, & dans toutes les Cathedrales de son Empire, avec des lettres adressées aux Metropolitains, pour qu'ils les fissent observer dans leur Eglise, & dans leur Province Ecclesiastique. On conserve encore quelques-unes de ces lettres circulaires de l'Empereur (o), lesquelles sont adressées aux Archevêques de Sens, de Bourdeaux & de Salsbourg.

L'année suivante, ou peu de temps aprés, Hettin, ou Hetti, Archevêque de Tréves, écrivoit à Frotaire Evêque de Toul son Suffragant (p), d'avoir soin que dans son Diocese les demeures des Chanoines, qui devoient vivre en commun, fussent en bon état, selon les or-

(k) *Cap. 27. Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 431.*

(l) *Hildemar. in Regul. sancti Bened. c. 35.*

(m) *Cap. 22. Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. c. 62. p. 435.*

(n) *Pedules quatuor paria ... calceamenta diurna, paria duo. Subtalares per noctem in æstate duas, in hyeme verò Soccos.* Or *Soccus* signifie proprement un Sabot, & *Subtalares*, des Pantouffles.

(o) *Coint. Annal. t. 7. ad an. 817. p. 421. & seq.*

(p) *Apud Quesn. t. 2. Hist. Franc. p. 722.* Scrutemini diligenter in Parochia vestra, in vestris aliorumque Monasteriis, si præfata regula dignè per omnia conservetur, & si officinæ juxta ipsius decreta constructæ atque innovatæ contineantur, &c.

An de J.C. 817.

dres de l'Empereur ; parce (ajoute-t-il) que dans peu on tiendra l'Assemblée générale, dans laquelle il ne manquera pas de s'informer exactement si l'on a executé ses commandemens à cet égard, & si non seulement les Monasteres de Chanoines sont bien bâtis, réparez & meublez, mais aussi si la Regle s'y observe exactement ; car l'Empereur avoit cette affaire tres à cœur.

Avant que l'Assemblée de 817 se separât, l'Empereur Louis leur communiqua le dessein qu'il avoit pris d'associer un de ses fils à l'Empire (q) ; & sans se déclarer davantage, il ordonna un jeûne de trois jours, pour obtenir les lumiéres du Ciel pour une affaire si importante. Aprés ces trois jours, il nomma Empereur Lothaire son fils aîné. Il créa Roy d'Aquitaine Pepin son second fils, & Louis son troisiéme fils, Roy de Baviére. La ceremonie du Couronnement des trois Princes se fit à Aix-la-Chapelle avec beaucoup de solemnité, & les deux Rois partirent aussi-tôt aprés, pour aller se faire reconnoître chacun dans leur Royaume.

LXV. *Révolte de Bernard Roy d'Italie.*

Bernard Roy d'Italie, neveu de Louis le Débonnaire, ayant appris cette nouvelle, en témoigna hautement son chagrin, prétendant que la succession à l'Empire le regardoit plus qu'aucun autre, comme fils de Pepin, fils aîné de Charlemagne. Il se révolta donc, & résolut de vivre dans une entiere indépendance de l'Empereur. Louis, aprés la tenuë de l'Assemblée dont nous avons parlé, étoit allé dans les déserts de Vosge, prendre le divertissement de la chasse (r) ; car il avoit accoûtumé au mois d'Aoust d'aller à la chasse aux Cerfs, lorsque ces animaux sont le plus gras, jusqu'au temps de la chasse au Sangliers (s). Lors donc qu'il retournoit de cette Chasse de Vosge, il apprit la révolte du Roy Bernard, & que ce Prince s'étoit saisi du passage des Alpes. Aussi-tôt il assembla la plus grande armée qu'il put, de toute la France & de l'Allemagne, & marcha avec une extrême diligence vers l'Italie : mais Bernard se sentant trop foible pour lui résister, fut obligé de recourir à sa clemence, & de venir au deça des Alpes à Châlons sur Saone, mettre ses armes à ses pieds. Louis lui réprocha sévèrement son infidelité & son ingratitude, & remit à l'année suivante le jugement de Bernard, & de ses complices.

LXVI. *Ordres aux Prélats Ecclesiastiques de fournir leur contingent pour la guerre.*

A l'occasion de cette guerre contre Bernard, l'Empereur envoya des lettres pressantes aux Archevêques, afin qu'ils avertissent les Evêques leurs suffragans, les Seigneurs & les Abbez de leurs Dioceses, de fournir incessamment leur contingent de troupes, pour marcher à la guerre d'Italie. Nous avons la lettre d'Hetti Archevêque de Tréves, à Frotaire Evêque de Toul (t), sur ce sujet, dans laquelle cet Archevêque ordonne à Frotaire de la part de l'Empereur, d'avertir les Abbez & les Abbesses, les Comtes & les Seigneurs qui tiennent des terres du Domaine, de se tenir prêts pour partir au premier signal ; en sorte que s'ils reçoivent les ordres au matin, ils partent le soir ; & s'ils les reçoivent le soir, qu'ils partent le lendemain au matin. Hetti avoit succedé à Amalaire Archevêque de Tréves en 814. Avant son Episcopat, il avoit gouverné l'Abbaye de Metloc pendant dix ans. Il écrivit la lettre dont nous venons de parler en 817, & il assista au Concile de Thionville en 821. Pour Frotaire Evêque de Toul, il avoit succedé à Vannic, nommé par corruption Unanimic, vers l'an 813. Nous ne nous arrêterons pas ici à donner au long le détail de leur vie, cela nous détourneroit trop du fil de notre histoire ; nous nous réservons à en parler dans un Article particulier.

An de J.C. 817.

Dans le dénombrement des Abbayes qui doivent fournir de la milice, dressé dans l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle (u), nous n'en lisons aucune qui soit du Diocese de Toul ; il n'y en a même aucune de toute la Belgique, à l'exception peut-être de l'Abbaye de S. Mihiel, qui y est nommée *Monasterium sancti Michaëlis Marescì primi*, au lieu de *Sancti Michaëlis Marsupii*, à cause du Ruisseau *Marsupium*, sur lequel ce Monastere est bâti : mais c'est apparemment que le Rolle de ces Abbayes, qui est imprimé, n'est pas entier ni exact, & que celui des Abbayes de la Belgique n'est pas parvenu jusqu'à nous.

LXVII. *Jugement de mort rendu contre le Roy Bernard & ses complices.*

Ce fut à l'Assemblée générale qui se tint en 818 aprés Pâques à Aix-la-Chapelle (x), que l'on examina l'affaire de Bernard Roy d'Italie, & de ses complices. Ils y comparurent, & furent condamnez à mort par les Seigneurs François : mais Louis modéra la rigueur de cette Sentence, & voulut que la peine de mort fût commuée en celle de perdre les yeux. On les creva à Bernard, & à ses complices laïques : mais pour les Evêques, aprés les avoir déposez, selon les Canons, on les relegua dans des Monasteres. Theodulphe Evêque d'Orleans,

(q) *Epist. Agobardi ad Ludovic. Chronic. Moissac. ad an. 817. Eginard. Annal. ad an. 817.*

(r) *Eginard. Annal. ad an. 817. p. 261.*

(s) *Thegan. vita Lud. Pii p. 279.* In mense Augusto, quando cervi pinguissimi sunt, venationi vacabat, usquedum aptorum tempus advenerat.

(t) *Epistola Hetti Trevirens. ad Frothar. Tullens. p. 721. t. 2. Quesn.* Notum sit tibi, quia terribile imperium ad nos pervenit Domni Imperatoris, ut omnibus notum faceremus, qui in nostra legatione manere videntur, quatenus universi se præparent, qualiter proficisci valeant ad bellum in Italiam.... Propterea tibi mandamus atque præcipimus de verbo Domni Imperatoris, ut studeas... omnibus Abbatibus, Abbatissis, Comitibus, vassis dominicis, vel cuncto populo Parochiæ tuæ, quibus competit militiam regiæ potestati exhibere, quatenus omnes præparati sint, ut si vesperé eis nuntiatum fuerit, mané ; & si mané, vesperi, absque ulla tarditate proficiscantur in partes Italiæ, &c.

(u) *T. 7. Concil. Labb. p. 1513.*

(x) *Thegan. vita Lud. Pii p. 280. Eginard. Annal. ad an. 818. p. 262. t. 2. Quesn.*

An de J. C. 818.

un des principaux Chefs de la rebellion, fut envoyé à Angers. Les Princes Drogon, Hugues & Thierry, fils de Charlemagne, & freres de l'Empereur Louis, furent obligez de prendre la Tonsure clericale ; ce qui fait conjecturer, ou qu'ils étoient entrez dans la conspiration de Bernard, ou du moins qu'on vouloit prévenir de pareils inconveniens. Drogon fut ensuite Evêque de Metz, comme nous le verrons ci-après.

Le Roy Bernard mourut trois ans aprés l'opération, & fut enterré à Milan (y), où l'on voit encore aujourd'hui son Epitaphe. L'Empereur fut tres affligé de cette mort ; il se la reprocha, comme une cruauté qu'il auroit dû empêcher. Il la pleura long-temps, la confessa devant les Evêques, en fit pénitence, & tâcha de l'effacer par de grandes aumônes (z) : mais cela ne se fit qu'en 822, dans l'Assemblée d'Attigny (a).

LXVIII. *Revolte de Morman, Roy de la basse Bretagne.*

La Basse-Bretagne fournit cette année à Louis une occasion de signaler sa valeur. Morman un de leurs Chefs, avoit pris le nom de Roy, & s'étoit soustrait à l'obeïssance de la France (b). L'Empereur marcha en personne contre lui avec une nombreuse Armée, tint une Assemblée generale à Vannes, battit les Bretons par-tout, & toute la Province rentra dans le devoir. Morman fut mis à mort par ceux mêmes qui l'avoient suivi ; & l'Empereur étant revenu à Angers, y trouva l'Imperatrice Hermengarde dangereusement malade, & elle y mourut deux jours aprés son arrivée. De là il continua sa marche par Roüen, Amiens & Cambray, & arriva à Heristal, où il trouva des Ambassadeurs de diverses Nations, qui attendoient son retour, & à qui il donna audience. Il revint passer l'hyver à Aix-la-Chapelle. Il y tint des Assemblées, pour maintenir l'ordre dans l'Empire, & pour conserver la discipline des Eglises & des Monasteres (c). Il épousa ensuite Judith, fille de Guelphe Duc de Baviere, & alla tenir son Assemblée generale au mois de Juin, à Ingelheim.

Nous avons une lettre de Frotaire Evêque de Toul, à Hetti Archevêque de Tréves, par laquelle Frotaire lui demande quand il viendra, pour exercer sa légation, & faire sa visite dans le Diocése de Toul ; ou quand il tiendra son Concile provincial dans la Ville de Tréves, afin qu'il puisse s'y trouver (d). On ignore l'année de ce Concile provincial : mais Frotaire remarque qu'on le devoit tenir en exécution des dernieres & modernes Ordonnances, apparemment celles qu'on avoit faites sous Charlemagne (e), & renouvellées sous Louis le Débonnaire, de tenir des Conciles provinciaux deux fois l'année, sçavoir vers le mois de Septembre, & avant le commencement du Carême.

An de J. C. 819.

LXIX. *Pepin Roy d'Aquitaine, reduit les Gascons à l'obeïssance, & le General Barna reduit Linduit Duc de la basse Pannonie.*

La même année 819, Louis réduisit par les armes de son fils Pepin Roy d'Aquitaine, les Gascons, qui s'étoient révoltez. Il arrêta aussi, par la sage conduite & par la valeur de Barna Gouverneur de Dalmatie, la révolte de Linduit Duc de la basse Pannonie, contre lequel on continua la guerre l'année suivante 820, avec assez peu de succés. Linduit entretenoit correspondance avec Fortunat Archevêque de Grade (f), auquel Charlemagne en 802 ou 803 avoit donné l'Abbaye de Moyenmoutier, ainsi que nous avons dit, & qui s'en étant retourné en Italie en 818, étoit rentré en possession de son Archevêché (g). Fortunat, dis-je, étoit fort mal affectionné à la France, & entretenoit Linduit dans sa révolte, jusqu'à lui envoyer des Ingenieurs, pour l'aider à fortifier ses Places, & par là se mettre en état de résister à l'Empereur. Cette perfidie fut découverte quelque temps aprés par un Prêtre de Grade ; & Louis manda Fortunat, pour se rendre à la Cour : mais l'Archevêque se doutant du sujet pour lequel on le faisoit venir, passa à Zara en Dalmatie, dont le Gouverneur lui conseilla de se retirer à Constantinople, où il demeura jusqu'en 824, qu'il revint avec les Ambassadeurs de l'Empereur Michel (h). Il mourut l'année suivante (i) en son Abbaye de Moyenmoutier (k). Nous en parlerons encore ci-aprés, en traitant de ce qui regarde l'Histoire de l'Eglise.

LXX. *Assemblée à Aix-la-Chapelle & à Nimegue.*

L'Empereur tint en 821 une grande Assemblée à Aix-la Chapelle, où l'on prit des mesures pour continuer pendant la campagne la guerre contre Linduit. Ensuite il se rendit à Nimégue, pour y tenir l'Assemblée de May à l'ordinaire. Il y reçut les Ambassadeurs du Pape Pascal I. qui avoit succedé en 817, à Etienne IV. y ratifia le partage de ses Etats, qu'il avoit fait quelques années auparavant, entre ses trois fils, & le fit confirmer avec serment par les Seigneurs qui étoient dans l'Assemblée. Enfin il y tint un Conseil de Guerre, avec les Generaux qui devoient commander les Armées en Pannonie contre Linduit. Etant de retour à Aix-la Chapelle, il se disposa à aller prendre le divertissement de la chasse dans la Vosge. Il partit donc, traversa les Ardennes, vint à Tréves, & de là à Metz, & enfin au Château de Remiremont (l), & passa dans ces vastes

(y) Il mourut le 17. Avril 818. aprés avoir regné quatre ans & six mois.

(z) *Thegan. vita Lud. Pii c. XXIII.*

(a) *Eginard. ad an. 822.*

(b) *Eginard. ad an. 818 Thegan. c. 25.*

(c) An 819. *Annal. Eginard. p. 262.*

(d) *Epist. 18. Frotarii Tullensis apud Quesn. t. 2. p. 719.* Vestris litteris mihi significari expecto, quando huc pro legatione vobis injuncta venire, vel quando synodale concilium juxta modernam constitutionem debeatis convocare.

(e) *T. 7. Concil. Labb. pp. 969. & 973.*

(f) *Eginard. Annal. ad ann. 821. p. 264.*

(g) *Vide Coint. ad ann. 818. n. 17. pp. 491. 492. t. 7. Annal.*

(h) *Eginard. ad ann. 824. p. 268.*

(i) *Vide Coint. ad ann. 825. n. 2. p. 736. t. 7. Annal.*

(k) *Joan. de Bayon.*

(l) *Eginard. Annal. ad an. 821. p. 264. t. 2. Quesn. Pet*

An de J. C. 821. forêts le reste des chaleurs de l'eté, & la moitié de l'automne, dans l'exercice de la chasse.

Au milieu du mois d'Octobre il revint à Thionville, où il celebra le mariage de l'Empereur Lothaire son fils, avec Hermengarde fille du Comte Hugues. Les Generaux qui avoient été en Pannonie, s'y trouverent aussi, & rendirent compte à l'Empereur du succés de leur expédition. Linduit n'avoit osé en venir à une bataille, & avoit laissé saccager son pays. Ceux qui se firent plus remarquer dans cette Assemblée, furent les complices de Bernard Roy d'Italie (m), qui profitant de la conjoncture de cette fête, vinrent à Thionville, pour demander leur grace. L'Empereur les fit venir en sa présence, & non seulement leur accorda la vie & les membres, mais aussi leur rendit leurs biens confisquez. Adelard Abbé de Corbie, cousin issu-de-germain de l'Empereur, qui peu de temps auparavant avoit été envoyé en exil à l'occasion de la révolte de Bernard, & qui depuis peu avoit été rappellé en son Abbaye, & même rétabli à la Cour dans la faveur du Prince ; Adelard, dis-je, contribua beaucoup à obtenir de la clémence de Louis, le pardon de ces Conjurez.

LXXI. *Concile de Thionville en 821.* On rapporte à cette Assemblée de Thionville en 821, un Concile de trente-deux Evêques, assemblez des quatre Provinces Ecclesiastiques, Mayence, Cologne, Tréves & Reims. Aistolphe étoit Archevêque de Mayence, Hadabalde de Cologne, Ebbon de Reims, & Hetto ou Hetti de Tréves. Celui-ci avoit pour suffragans Gondulphe Evêque de Metz, Frotaire de Toul, & Heriland de Verdun. Il s'agissoit de fixer les peines canoniques & pécuniaires que méritoient les meurtriers des Evêques, des Prêtres, & des autres Ministres de l'Autel. On y fit quatre canons (n), dont le premier condamne celui qui aura blessé dangereusement un Soûdiacre, à cinq Carêmes de pénitence, & à trois cens sols d'amende, au profit de l'Evêque. Que si le Soûdiacre meurt de ses blessures, celui qui l'a blessé, est condamné à cinq Carêmes, à cinq ans de pénitence, à quatre cens sols d'amende, & à quelques autres droits, qu'il devoit payer à l'Evêque.

Si quelqu'un a blessé un Diacre, il est condamné à six Carêmes de pénitence, & à quatre cens sols d'amende. Si le Diacre en meurt, à six Carêmes, à six ans de penitence, & à six cens sols d'amende, outre les autres droits de l'Evêque. Si c'est un Prêtre qui soit blessé, celui qui l'a frappé, est condamné à douze Carêmes de pénitence, & à six cens sols d'amende; & si le Prêtre en meurt, à douze ans de pénitence, & à neuf cens sols d'amende. Enfin si l'on blesse, ou si l'on outrage un Evêque, on fera dix Carêmes & dix ans de pénitence, & on payera dix-huit cens sols d'amende. Si l'Evêque en meurt, le meurtrier s'abstiendra de chair & de vin tout le temps de sa vie, quittera la milice, & ne poutra jamais se marier. Si c'est par hazard, & non volontairement, que l'Evêque ait été tué, on imposera la pénitence à l'homicide par le jugement des Evêques provinciaux. An de J. C. 821.

L'Assemblée pria ensuite l'Empereur, les Princes & les Seigneurs d'approuver ces Réglemens, quant à ce qui regarde les peines temporelles. L'Empereur les approuva, & les signa, avec tous les Seigneurs de sa Cour ; & même l'année suivante 822, il fit un decret ou un Capitulaire (o), par lequel il approuve & renouvelle les mêmes Canons, & y ajoute diverses peines temporelles, d'exil, de bannissement & de confiscation, contre ceux qui ne voudroient pas s'y soûmettre. Ce decret fut signé par l'Empereur, & par la plupart des Seigneurs de France & de Germanie, qui souscrivirent en faisant une Croix ; & les Evêques & le Clergé rendirent graces à Dieu, en chantant le *Te Deum laudamus.*

Ceci se passa apparemment à Attigny sur la riviere d'Aine, où l'Empereur tint en cette année 822, une Assemblée generale des Etats, dans laquelle il fit une Confession publique (p), & reçut pénitence de ce qu'il avoit fait contre le Roy Bernard son neveu, contre Adelard Abbé de Corbie, & Vala son frere, & s'efforça de corriger par la pénitence, tout ce que lui ou l'Empereur son pere avoient fait de pareil. Il se reconcilia avec ses freres Drogon, Hugues & Thierry, qu'il avoit condamnez trop légerement à prendre la tonsure clericale, & à entrer dans l'état ecclesiastique. Mais ces Princes firent alors, par choix & par vertu (q), ce qu'ils avoient d'abord fait par force ; & l'Empereur les combla dans la suite de biens & d'honneurs, sur-tout Drogon, qui fut Evêque de Metz, & dont on parlera souvent dans la suite. Aprés cette Assemblée, l'Empereur envoya son fils aîné Lothaire en Italie, dont il lui avoit destiné le gouvernement depuis la mort de Bernard. Il lui donna pour Conseil le Moine Vala, frere d'Adelard, & Jerôme Capitaine des Gardes de la Porte. Pepin Roy d'Aquitaine, partit aussi pour son Royaume, aprés qu'il eut épousé la fille de Thietbert Comte de Matric, petit pays entre Roüen & Evreux. LXXII. *Assemblée d'Attigny, où l'Empereur se reconcilie avec ses freres, complices du Roy Bernard.* An de J. C. 822.

Cependant les Generaux que l'Empereur avoit envoyez en Pannonie, pousserent Lin- LXXIII. *Linduit*

Arduenam iter faciens, Treveros ac Metis venit, indeque Rumerici Castellum petens, reliquum æstivi caloris, & autumni dimidium, exercitatione venatoriâ, in Vogesi saltu atque secretis exegit.
(m) *Eginard. ibid.*
(n) *T. 7. Concil. Labb. p. 1519.*
(o) *T. 7. Concil. Labb. p. 1520.*
(p) *Eginard. Annal. ad an. 822.*
(q) *Paschas. vita Adalhardi, sæcul. 4. Benedict. p. 327.* Quorumdam tonsurâ propter furoris sævitiam illatâ, transiit ad coronam, & dant Deo sponte, quod dudùm invîti quasi ad ignominiam susceperant.

Duc de la basse Pannonie, se retire en Servie. Il est tué en 823.

duit avec tant de vigueur, qu'ils l'obligerent de leur abandonner la campagne, & même la Ville de Siscia, aujourd'hui Sisleg, & de sortir de son pays, pour se sauver chez les Sorabes, c'est à dire, les peuples de Servie, où il fut tué l'année suivante 823.

An de J.C. 822.

L'Empereur ayant pris à son ordinaire le divertissement de la chasse, alla sur la fin de l'automne à Francfort, où il fit faire de nouveaux bâtimens : car Francfort n'étoit alors qu'un Château, ou Maison royale. Il y tint pendant l'hyver une Diete generale de tous les Seigneurs de l'Empire. On y traita des moyens de conserver la paix dans la Germanie, & l'on y donna audience aux Ambassadeurs de presque tous les Princes soûmis, ou alliez à l'Empire François (r). Cette Diete fut suivie d'une autre, au mois de May, composée seulement des Seigneurs de la France Orientale. Il s'y trouva aussi des Ambassadeurs de diverses Nations, qui y venoient pour renouveller leur soûmission à l'Empereur, ou pour le rendre arbitre de leurs differends.

LXXIV. *Drogon frere de l'Empereur, est fait Evêque de Metz.*

La même année, Drogon frere de l'Empereur, fut fait Evêque de Metz, du consentement & par le choix du Clergé de la même Ville (s). Il succeda à Gondulphe, homme de sainte vie, que nous avons vû en 821, dans le Concile de Thionville, avec Hetti son Metropolitain. Drogon étoit né en 807, de l'Empereur Charlemagne, & de Regine son épouse, d'un rang inferieur à celui des Imperatrices; d'où vient que quelques-uns nomment Drogon fils naturel de ce Prince, quoi que né en legitime mariage. Louis le Débonnaire étant monté sur le trône imperial, prit un soin particulier de l'éducation de ses trois freres, qui étoient en bas âge ; sçavoir, Drogon, Hugues & Thierry. Il les fit manger à sa table, & les retint dans le Palais (t). Aprés la révolte de Bernard Roy d'Italie, ils furent tonsurez (u), & probablement envoyez dans des Monasteres : mais on ignore le lieu de leur retraite. Quelques-uns (x) ont conjecturé que Drogon avoit été mis dans le Monastere de Luxeu, parce que dans la suite il en fut Abbé (y). Il fut aussi Archichapelain, ou Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur ; & il étoit Chanoine de Metz, lorsqu'il en fut fait Evêque. Il illustra cette Eglise par sa sagesse, son merite, sa naissance, & par les grands emplois qu'il exerça sous l'Empereur Louis le Débonnaire. Il porta le nom d'Archevêque, & exerça les fonctions de Légat Apostolique au deçà des Alpes, ainsi qu'on le verra ci-aprés.

LXXV. *Jeune de trois ans d'une jeune fille, prés de Commercy.*

Les Annales de ce temps-là remarquent qu'en 823, dans le territoire de Toul, prés le Village de Commercy (z), une jeune fille d'environ douze ans, demeura trois ans, jusqu'au mois de Novembre 825, sans prendre aucune nourriture, & sans être incommodée de la faim ; aprés quoi elle mangea à l'ordinaire.

An de J.C. 823.

La même année l'Empereur tint une grande Assemblée à Compiégne, où les Ambassadeurs d'Heriolte un des Rois des Normans, vinrent lui demander son secours & sa protection contre les autres Rois de cette Nation, qui vouloient le détrôner. Louis y envoya deux Comtes, pour s'informer de ces differends, & en même temps, Ebbon Archevêque de Reims s'y rendit, pour y annoncer l'Evangile. Il y trouva de bonnes dispositions de la part des peuples, dont plusieurs reçurent le baptême.

LXXVI. *L'Empereur réduit les Bretons, & reçoit les Ambassadeurs de l'Empereur Michel.*

L'année suivante (a), l'Empereur châtia la révolte des Bretons, demeura avec ses armées quarante jours dans leur pays, & l'abandonna à la discrétion du soldat. De là il revint à Roüen, où il trouva l'Imperatrice son épouse, & les Ambassadeurs de l'Empereur Michel le Begue, avec Fortunat Archevêque de Grade. Les Ambassadeurs presenterent leurs presens à Louis, & lui demanderent la confirmation des anciens Traitez de paix ; mais ne dirent rien en faveur de Fortunat. Ils donnerent aussi une lettre à l'Empereur (b), dans laquelle Michel lui rendoit compte de sa foy, & exageroit beaucoup les excés prétendus du Peuple de Constantinople dans le culte des Images. Il prioit l'Empereur de donner ses ordres, pour que ses Ambassadeurs pussent aller en sureté porter ses lettres & ses presens au Pape. Les Ambassadeurs ajoûterent, que l'Empereur leur Maître le prioit de faire tenir quelque conference par les Evêques de France, au sujet du culte des Images.

LXXVII. *Conferences entre les Evêques de France, au sujet du culte des Images.*

Louis parla à Fortunat du sujet de sa fuite, & lui permit de continuer son voyage jusqu'à Rome, avec les Ambassadeurs de Michel ; afin que le Pape pût prendre connoissance de son affaire. Il fit conduire les Ambassadeurs en sureté en Italie, & envoya à Rome Freculphe Evêque de Lisieux, pour sçavoir l'intention du Pape, touchant les conferences que les Grecs demandoient au sujet des Images. Dés que Freculphe fut de retour, avec l'agrément du Pape, les Evêques de France s'assemblerent à Paris, & suivirent les mêmes principes qu'avoient fait ceux du Concile de Francfort en 794, prétendant qu'on ne devoit ni briser les Images, ni leur rendre aucun culte (c). Ils envoyerent leur résultat à l'Empereur, qui le fit passer à Rome au Pape Eugene II.

(r) *Eginard. Annal. ad an. 822.*
(s) *Eginard. ibid. an 823. Annales Pithei.*
(t) *Nithard. l. 1. t. 2. Quesn. p. 330.*
(u) *Thegan. c. 22. 23. 25. vit. Ludovici Pii.*
(x) *Veron. Ligni vita l. 3. c. 47*
(y) *Vide Angelomi monachi Luxoviens. comment. in libros Reg. & Mabill. t. 2. Annal. Benedict. p. 561.*
(z) *Eginard. Annal. ad an. 823. p. 267.* In territorio Tullensi, juxta villam Commerciacum, &c. *Vide & an. 825. p. 269.*
(a) *Annal. Eginard. ad an. 824.*
(b) *Epistola Michaelis Imper. ad Ludov. apud Baron. an. 824.*
(c) *Vide t. 7. Concil. Labb. pp. 1543. 1544. & seq.*

An de J. C. 825.

par Jeremie Archevêque de Sens, & Jonas Evêque d'Orleans. Mais le tempérament des Evêques François ne fut agreable ni à Rome, ni à Constantinople, où l'Empereur Michel continua à persécuter les Catholiques comme auparavant.

LXXVIII. *Nouvelle revolte des Bretons sous Viormaque.*

En 825 (d), l'Empereur tint à Aix-la-Chapelle, vers le milieu de May, la Diette qu'il y avoit indiquée l'année précedente, à son retour de Bretagne. Les Ambassadeurs des Bulgares, & les Seigneurs de Bretagne s'y trouverent avec Viormaque, Chef des mutins, que l'Empereur avoit réduits en 824. Louis reçut les Bretons dans ses bonnes graces, & les renvoya chargez de présens: mais Viormaque étant retourné dans son pays, engagea de nouveau les Bretons dans la révolte, & commença à faire des courses sur les Provinces voisines; jusqu'à ce que le Comte Lambert l'ayant surpris & investi dans sa maison, le tua, avec ses gens. Les Ambassadeurs des Bulgares étoient venus pour regler les limites de leurs frontieres; & Louis les renvoya avec des lettres à leur Roy, donnant ordre en même temps à Miquelin Seigneur Bavarois, de partir avec eux, & de sçavoir plus exactement les intentions de leur Prince.

Aprés la Diete, l'Empereur alla prendre le divertissement de la chasse dans la Vosge, où Lothaire son fils vint d'Italie le trouver à Remiremont; aprés quoi ils se rendirent à Aix-la-Chapelle, où ils tinrent, au mois d'Aoust, une Assemblée générale, dans laquelle, entr'autres Ambassadeurs ausquels l'Empereur donna audience, il écouta ceux des Fils de Godefroy, venus de Normandie, ou de Dannemarc, & termina avec eux certains differends touchant les limites des deux Etats. L'Empereur alla ensuite prendre le divertissement de la chasse d'Automne à Nimégue, avec Lothaire son fils aîné; & Louis, un autre de ses fils, retourna dans son Royaume de Baviere. Pepin Roy d'Aquitaine, se rendit auprés de l'Empereur à Aix-la-Chapelle vers le commencement de Février, avec les Grands de son Royaume (e), & ceux qui étoient chargez de garder les frontieres d'Espagne; afin de déliberer avec lui sur les moyens d'empêcher les courses des Sarrasins sur les terres de France.

Les années suivantes furent occupées à la guerre contre les Sarrazins d'Espagne, & à regler quelques affaires d'Allemagne, qui n'ont nul rapport à notre sujet. On remarque qu'en 827, l'Empereur aprés avoir tenu une Assemblée générale à Ingelheim, vint à Commercy sur la Meuse (f).

LXXIX. *L'Empereur donne à Charles le Chauve, une partie de l'Allemagne, de la Bourgogne, & le pays des Grisons.*

On a vû cy-devant, que Louis avoit partagé ses Etats à ses trois fils, donnant l'Empire à Lothaire, le Royaume de Baviere à Louis, & celui d'Aquitaine à Pepin *. Depuis ce temps il avoit perdu l'Imperatrice Ermengarde *, & avoit épousé Judith, dont il eut Charles, surnommé le Chauve. La complaisance qu'il avoit pour Judith, & sa tendresse pour Charles, le porterent à déroger en faveur de ce dernier, au partage qu'il avoit fait auparavant entre ses trois premiers fils. Il lui donna en 827, le pays qui est entre le Rhin, le Mein, le Necre & le Danube; outre cela la Rhétie, ou le pays des Grisons, & enfin la Bourgogne, qui est au delà du Mont Jura; c'est-à-dire, le pays de Genéve & des Suisses; ce qui fut dans la suite une source de division dans son Royaume, & lui causa, à lui, & à l'Imperatrice, une infinité de chagrins.

* An de J. C. 817.

* An de J.C. 819.

LXXX. *Conciles de Mayence, de Paris, de Lyon & de Toulouse.*

Les calamitez dont l'Empire fut affligé par la peste, la famine, & le dérangement des saisons, firent juger aux plus gens de bien, que la colere de Dieu étoit enflammée contre les desordres qui regnoient dans l'Etat (g). On fit aisément entrer l'Empereur dans ces sentimens; & sur leurs rémontrances, il députa des personnes bien intentionnées, qui devoient parcourir les Provinces de l'Empire, & lui rendre compte de l'état où ils les auroient trouvées. Vala Abbé de Corbie, & frere d'Adelard, fut un des Députez; & dans une Assemblée générale tenuë en 829 à Aix-la-Chapelle, il représenta avec une liberté merveilleuse, à l'Empereur & aux Seigneurs, les abus qui regnoient dans le Royaume. Il parla avec tant de force, que Louis ordonna qu'on assemblât incessamment quatre Conciles, un à Mayence, un autre à Paris, un troisiéme à Lyon, & le quatriéme à Toulouse; afin que les Prélats assemblez examinassent ce qui étoit à réformer dans le Clergé, & dans la conduite du Prince, des Seigneurs & du Peuple. Les quatre Conciles se tinrent (h): mais nous n'avons les actes que de celui de Paris, dans lequel on fit quantité de beaux Réglemens touchant la conduite que doivent tenir les Evêques, les Chor-évêques, les Prêtres, les Abbez & les Abbesses, & ensuite les Rois & les Princes. C'est un des plus beaux monumens Ecclesiastiques de ce siécle-là, & qui prouve également la capacité & le zele des Evêques qui composoient ces Conciles.

Hetti Archevêque de Tréves (i), avec ses trois suffragans, Drogon de Metz, Frotaire de Toul, & Hilduin de Verdun, se trouvérent au Concile de Mayence; & ainsi à proportion, les autres Metropolitains, & les Evêques de leurs Provinces, selon qu'ils se trouverent plus à portée, & qu'ils y furent particuliérement destinez par l'Empereur, ainsi qu'on le voit dans

(d) *Eginard. Annal. ad an. 825.*
(e) *Eginard. Annal. ad an. 826.*
(f) *Thegan. de gestis Ludov. Pii, p. 281.*
(g) *Paschas. Radbert. vita Wala Corbei. Abb. l. 2. p. 490. & seq. saecul. 4. Benedict. parte 1. Vide & epist. Ludovici & Lothar. t. 7 Concil. Labb. p. 1590.*
(h) *Vide t. 7. Concil. Labb. p. 1580. & seq.*
(i) *Epistola Ludovici Pii & Lothar. pp. 1581. 1582. t. 7. Concil Labb. & 1592.*

An de J.C. 829.

la lettre circulaire qu'il écrivit à cette occasion. Il y témoigne qu'il a ordonné un jeûne dans tous ses Etats, pour demander à Dieu qu'il lui fasse connoître les desordres qui ont attiré sur son Empire les effets de sa colere, afin qu'il y puisse apporter le remede convenable. Il ajoûte qu'outre cela, on fera un jeûne de trois jours, à commencer au lundy d'aprés l'octave de la Pentecôte; & que tous ceux qui sont obligez à fournir des hommes, ou autre chose pour la milice, se tiennent prêts à marcher au premier ordre qu'ils en recevront.

LXXXI. *Brouilleries dans l'Empire à l'occasion du partage donné par l'Empereur à Charles le Chauve.*

Lothaire avoit témoigné d'abord agréer le nouveau partage que l'Empereur son pere avoit fait en faveur de Charles le Chauve, fils de Judith (k); il avoit même promis par serment, de lui servir de tuteur, & de le défendre contre tous: mais le Comte Hugues son beau-pere, & le Comte Matfride, lui firent bien-tôt changer de dispositions, en lui faisant appercevoir les suites & les inconveniens de ce nouveau partage. Louis ne laissa pas de passer outre, ainsi que nous l'avons vû; & pour empêcher Lothaire de remuer à la Cour, il le fit partir pour l'Italie, sous prétexte que sa présence y étoit necessaire. Il renvoya en même temps Vala dans son Abbaye de Corbie (l), & fit venir à la Cour Bernard Duc de Languedoc, & Gouverneur de Barcelone, pour se servir de ses conseils. Ce fut lui principalement qui détermina l'Empereur à se declarer sur le partage en question. Cela se fit dans l'Assemblée tenuë à Vormes, Charles n'ayant encore que six ans.

Une démarche de cette importance fit à la Cour tout l'éclat qu'on peut s'imaginer, & produisit bien des mécontens. On en vint jusqu'à accuser Bernard d'avoir avec la Reine des commerces honteux, & on lui attribuoit tous les malheurs de l'Etat. Vala Abbé de Corbie, fut fortement sollicité de travailler à apporter quelque remede à tous ces maux (m). Il en parla à Bernard son neveu; mais il ne fut pas écouté. Enfin on lui persuada que Bernard en vouloit à la vie de l'Empereur, & de ses trois fils, pour mettre sur le Trône Charles fils de Judith. L'Abbé le crut, & forma un puissant parti pour l'empêcher. Hilduin Abbé de S. Denys, Bernard Evêque de Vienne, Agobard de Lyon, & Jessé d'Amiens, se joignirent à lui. Louis Roy de Baviére vint aussi lui-même à Corbie, & confirma à Vala ce que d'autres lui avoient déja dit sur cela.

Bien-tôt le feu de la division fut allumé par tout l'Empire. Le Roy Pepin informé de ce qui se passoit, se prépara à résister à Bernard, & s'avança avec son armée jusqu'à Verberie, à trois lieuës de Compiégne. L'Empereur Louis ne se trouvant pas en état de lui résister, conseilla à Bernard de se retirer à Barcelone; à l'Imperatrice Judith, d'entrer dans le Monastere de S. Jean de Laon, qui étoit alors habité par des Religieuses: pour lui il se tint à Compiégne.

Peu de temps aprés, Pepin, & ceux de son parti, firent venir de Laon l'Imperatrice Judith, & voulurent la forcer à prendre le voile de Religieuse, & à persuader à l'Empereur de se faire Moine. Judith eut sur cela une conference secrete avec l'Empereur, qui lui conseilla de faire semblant d'y consentir; & pour lui, il demanda du temps pour déliberer sur la proposition qu'on lui faisoit. L'Imperatrice fut envoyée au Monastere de la Sainte Croix de Poitiers; & l'Empereur, dans une Assemblée qui se tint dans le Palais de Compiégne (n) en presence de Pepin & des Grands, confessa les fautes qu'il avoit faites dans le Gouvernement; la trop grande complaisance qu'il avoit euë pour sa femme, loüa le zele de ceux qui l'instruisoient de ses défauts, & promit que dans la suite, il ne prendroit aucune résolution sans l'avis des Seigneurs. Alors on le força de s'asseoir dans le Trône Imperial: car jusques-là il avoit parlé debout; tout le monde le salua Empereur avec de grandes acclamations, & on lui promit toute sorte d'obéïssance.

Dans ce même temps arriva d'Italie Lothaire avec des troupes (o), & ratifia tout ce que Pepin avoit fait; témoigna à Vala & à ceux de son parti, combien il étoit satisfait de leur zéle & de leur conduite; fit arrêter Herbert frere du Comte Bernard, & lui fit crever les yeux; envoya en exil Odon Gouverneur d'Orleans, & cousin germain de Bernard, aprés lui avoir ôté ignominieusement les armes. Enfin il confina dans un Monastere Conrad & Rodulphe, freres de l'Imperatrice Judith. L'Empereur Louis demeura en repos jusqu'à l'Automne de l'année 830, * auquel on devoit tenir une Diete à Nimégue. Durant cet intervalle, les deux Princes Louis & Pepin s'étant reconciliez avec leur Pere, Lothaire se trouva seul à la tête du parti opposé à l'Empereur; & celui-ci commença à prendre des mesures pour revendiquer l'autorité qu'on avoit voulu lui ravir.

* An de J.C. 830.

LXXXII. *L'Empereur Louis se reconcilie avec ses trois fils.*

Hilduin Abbé de S. Denys étant venu à l'Assemblée de Nimégue, avec une suite de gens armez (p) plus propre à un General d'Armée qu'à un Religieux; l'Empereur le renvoya, avec ordre de l'attendre à Paderborne avec tres peu de monde. Vala Abbé de Corbie, fut aussi renvoyé de la Diette, & relegué dans son Monastere (q) Les partisans de Lothaire, déconcertez par ces coups d'autorité,

(k) *Nithard. Hist. l. 1. p. 360. ad an. 829. Vide & Astronom. vit. Lud. Pii ad an 829. p. 306. t. 2. Quesn.*
(l) *Astronom. vit. Ludovici Pii, p. 307.*
(m) *Paschas. vita Vala, sacul. 4. Bened. p. 500. & seq.*
(n) *Paschas. vita Vala, p. 501. & seq.*

(o) *Paschas. ibid. p. 502. Astronom. vita Lud. Pii, p. 307. Nithard. Hist. l. 1. p. 360.*
(p) *Astronom. vita Ludovici Pii, p. 307.*
(q) *Vita Ludovici Pii per Astronom. p. 308.*

An de J.C. 829.

rité, & par l'affoibliſſement de leur parti, s'aſſemblerent dés la nuit ſuivante dans la tente de Lothaire (r), pour déliberer ſur la ſituation preſente de leurs affaires. Tous luy conſeillerent, ou de prendre promptement les armes, & d'aller ſur le champ enlever l'Empereur, ou de ſe retirer à la tête de ſon parti : mais la nuit ſe paſſa en déliberation, ſans rien conclure. Le lendemain matin l'Empereur envoya prier Lothaire de le venir trouver. Il y alla, quoy que contre l'avis de ſes amis. Louis le reçut avec ſa bonté ordinaire, luy reprocha doucement ſa conduite paſſée, & la confiance qu'il avoit euë en de mauvais amis. Pendant cette entrevuë de l'Empereur & de ſon Fils, le peuple prit les armes, & commença à ſe mutiner, croyant qu'on en vouloit à la liberté ou à la vie de Lothaire; mais Louis ayant paru, avec ce Prince à ſon côté, le tumulte ceſſa tout d'un coup. Aprés cela l'Empereur fit paroître en jugement, en ſa preſence & en celle de ſes fils, les principaux auteurs de la conſpiration; & quoi que, ſelon les loix, ils méritaſſent la mort, l'Empereur ſe contenta de condamner les laïques à prendre la tonſure monaſtique, & à vivre en Religieux dans des Monaſtéres. Les Clercs furent auſſi confinez dans des Cloîtres, pour y faire pénitence.

An de J.C. 829.

LXXXIII. *L'Imperatrice Judith revient à la Cour.*

La Cour alla enſuite à Aix-la-Chapelle (s). Les trois fils de l'Empereur y étoient, & l'on y fit venir l'Imperatrice Judith, qui avoit été releguée à Poitiers. Toutefois l'Empereur ne la voulut pas recevoir, & ne la traita comme épouſe (t), qu'aprés que le Pape Gregoire IV. eût déclaré que le voile qu'elle avoit pris malgré elle, ne l'obligeoit pas à la profeſſion religieuſe, & que l'Imperatrice ſe fût juridiquement purgée des crimes dont on l'avoit chargée; ce qu'elle fit avec ferment le jour de la Purification de la Vierge de l'an 831. Le même jour, l'Empereur accorda la vie à tous ceux qui avoient eté condamnez à mort; & peu aprés il renvoya ſes trois fils dans leurs Royaumes; Lothaire en Italie, Louis en Baviére, & Pepin en Aquitaine. Il retint auprés de lui le jeune Roy Charles, ſurnommé depuis le Chauve, fils de Judith. Ainſi ſe termina cette grande affaire, dont nous verrons encord les effets fâcheux dans la ſuite.

LIVRE TREIZIEME.

I. *Diminution de l'état & de la puiſſance de la Ville & de l'Egliſe de Tréves.*



L faut à preſent reprendre les affaires de l'Egliſe, qui n'ont pû trouver leur place dans l'hiſtoire de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire ſon fils. La Ville de Tréves étoit ſi fort déchuë de ſon ancienne ſplendeur, & de l'autorité qu'elle avoit euë dans le quatriéme ſiécle, pendant qu'elle étoit le Siege des Empereurs, & le boulevard de l'Empire du côté du Rhin, qu'il étoit mal-aiſé que ſa décadence & ſes diſgraces n'influaſſent en quelque ſorte ſur la dignité & la puiſſance de ſon Egliſe, & de ſes Prélats. Il eſt certain qu'ils ne furent plus ſi fort employez qu'auparavant aux grandes affaires de l'Egliſe & de l'Etat, & que leur Juriſdiction bornée dans les trois Evêchez qui ſont de ſa dépendance, ne s'étendit pas, comme par le paſſé, dans les autres parties des Gaules. On vit quelques Evêques de Metz prendre le nom d'Archevêque, & porter le *Pallium*, ſans que l'Archevêque de Tréves pût les empêcher de porter ce titre qui ne convenoit qu'à lui ſeul; ce qu'il n'auroit certainement pas ſouffert dans d'autres temps & dans d'autres circonſtances.

II. *Viſon, ou*

Ce n'eſt pas que l'Egliſe de Tréves n'ait eu de grands Prélats, depuis les malheurs qui la réduiſirent ſi bas au ſixiéme ſiécle. Nous en avons vû pluſieurs, qui ne cedoient ni en capacité, ni en merite, ni en ſainteté, aux plus grands & aux plus celebres des anciens; & ſans remonter bien haut, Véomade & Richbode, Amalaire & Hetti, dont nous avons deja parlé, & dont nous devons encore parler ici, étoient des perſonnages d'un merite tres diſtingué.

Vaſon, Archevêque de Tréves.

Vaſon ou Viſon, ſucceſſeur de Richbode, fut premiérement Abbé de Metloc, & puis Archevêque de Tréves en 804. On ſçait tres peu de choſes de ſa vie. On croit qu'il aſſiſta à l'Aſſemblée tenuë en 805 à Thionville (u), où l'on fit quelques réglemens que nous avons rapportez cy-devant. On met ſa mort en 810 (x).

Nous connoiſſons un Vitzon, ſurnommé Candide, ou le Blanc, diſciple d'Alcuin (y), & fort connu dans la Cour de l'Empereur Charlemagne (z). Il étoit d'Angleterre (a), & Alcuin l'avoit amené avec quelques autres de ce Pays en France. Je conjecture que c'eſt le même que l'Egliſe de Tréves reconnoît pour un de ſes Prélats. Nous avons déja vû Richbode diſciple du même Maître, & ſorti du mê-

(r) *Aſtronom. vita Lud. Pii, pp. 307. 308.*

(s) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. p. 308. t. 2. Queſn. ad an. 831.*

(t) *Thegan. de geſtis Lud. Pii, p. 281.*

(u) *Vide Capitular. Reg. Franc. à Baluzio edita, t. 1. p. 422. & ſeq.*

(x) *Brohver. Annal. Trevir. t. 1. l. 8. p. 393.*

(y) *Vita Alcuini, Authore anonymo.* Inter ejus diſcipulos nobiliſſimus Sigulfus erat vetulus, magnanimuſque Vitzo.

(z) *Alcuini epiſtola ad Candidum & Nathanaël, t. 1. Capitular. Reg. Franc. per Baluzium, in fine, p. 1442.* Nuper de nido paternæ educationis educti, ad publicas evolaſtis auras.

(a) *Alcuini epiſt. 42.* Candidus Britanniam receſſit.

An de J. C. 819.

me Monastere de Metloc, assis sur la chaire Episcopale de Tréves. Alcuin & Richbode moururent la même année 804, & il est assez vrai-semblable que Charlemagne ayant égard à l'amitié qu'il portoit à Alcuin, & au merite de Vitzon, procura à ce dernier l'honneur de l'Episcopat, & le chargea du gouvernement de l'Eglise de Tréves.

III. *Ada, Servante de J. C. sœur de l'Empereur Charlemagne.*

On rapporte au temps de l'Evêque Vitzon, la mort d'Ada, Abbesse d'un Monastere de Tréves, & sœur, à ce qu'on croit, de l'Empereur Charlemagne. Son nom se trouve dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Maximin, où elle fut enterrée (b); & on y lit ces paroles. *Le troisiéme des Ides de May, (ou le treiziéme de ce mois) mourut Ada servante de J. C. dont la memoire est en benediction; fille du Roy Pepin, & sœur de l'Empereur Charlemagne; qui a fait de grands biens à S. Maximin, aux environs & au dessous de Mayence & de Vorms, & dans le pays de Nachow, & aprés sa mort elle a été enterrée en cette Eglise.* On y lisoit avant la derniere destruction de l'Eglise, sur un marbre blanc, ce peu de mots, qui font tout son éloge : *Ada Servante de J. C. & sœur de Charlemagne.* On montre dans le Tresor de cette fameuse Abbaye, un livre des Evangiles en velin, ayant à la tête l'Image des quatre Evangelistes en miniature, & écrit en lettres d'or, dont la couverture précieuse est ornée de pierreries, & travaillée d'une maniere tres délicate. On y lit ces mots en vers latins d'un stile assez barbare (c) : *Ce livre est comme la source d'où sortent les quatre fleuves du Paradis de vie. Il contient les miracles que le Sauveur J. C. a fait en ce monde pour notre salut. La Mere Ada* (ou l'Abbesse Ada) *Servante de J. C. par un mouvement de dévotion, la fait décrire & orner de métaux précieux. Vous qui lisez ces vers, souvenez-vous de prier pour elle.*

IV. *Effecia, ou Officia, sœur de Charlemagne.*

On donne encore à Charlemagne une autre sœur nommée Effecia (d) ou Officia, laquelle fonda l'Abbaye de Rethel, en latin *Rotula*, ou *Rotila*, entre Thionville & Tréves, dans laquelle elle mit d'abord des Religieuses, ausquelles ont succedé des Moines Benedictins, qui y sont demeurez jusqu'en l'an 1431, qu'ils la cederent aux Peres Chartreux, qui la possedent aujourd'huy. Effecia y fut enterrée dans l'Oratoire de S. Etienne, tout au bas de l'Eglise; & la tradition du pays veut que l'Eglise en ait été dédiée à S. Sixte par le Pape Leon III. C'est tout ce qu'on dit de la fondation de cette Abbaye. Il en est parlé dans les Annales de Metz (e) sous l'an 892, où il est dit que le Comte Megingaude neveu du Roy Eudes, fut tué par Alberic & ses compagnons dans le Monastere de S. Sixte, nommé Rotila, ou Rhetel. S. Bernard, dans son voyage de Tréves, dit la Messe dans cette Eglise, & y guérit une femme paralytique.

Mais on doute avec raison, qu'Ada & Effecia ayent été sœurs de Charlemagne. Eginard, Secretaire de ce Prince (f), & fort instruit de ce qui regardoit sa famille, ne lui donne qu'une sœur unique, nommée Gisla, qui se consacra à Dieu dés sa jeunesse, & finit saintement sa vie dans le Monastere de Chelles prés Paris, dont elle étoit Abbesse. Mais Ada & Effecia pouvoient être filles naturelles de Pepin : car on sçait que ce Prince ne fut pas toujours exempt de foiblesse à l'égard des femmes.

En 1655, les Peres Chartreux de Rethel, curieux de sçavoir au juste si la Princesse Effecia étoit effectivement enterrée dans la Chapelle de S. Etienne, y firent creuser, & y trouverent trois tombeaux de pierre. Au dessus de celui du milieu, étoit une table de marbre, avec des trous, qui marquoient qu'autrefois elle avoit été attachée, ou cramponnée à une muraille. Sur ce marbre on lisoit ces mots :

EUFEMIA FLAVIA DOMITILLA
PIENTISSIMÆ SUÆ, QUÆ OBIIT ANNORUM XXX.
FIERI FECIT.

Au fond de ce Tombeau du milieu, on découvrit un corps de femme, ayant les cheveux épars, un habit de toile d'or, des souliers dont l'extrêmité paroissoit couverte d'une espéce de velours rouge. Tout cela, à l'exception des cheveux & des souliers, s'en alla en poussiere, dés qu'on le voulut toucher. Les deux autres Tombeaux n'avoient rien de remarquable, & on n'y voyoit aucune inscription. Les Peres Chartreux remirent toutes choses au même état qu'elles étoient auparavant; couvrirent les Tombeaux, & poserent par dessus au dehors une petite tombe, avec une Croix.

C'est ce que nous avons vû, étant dans ce monastere. Nous y avons remarqué aussi un Autel portatif de bois, creux, couvert de lames d'argent, representant par dessus J. C. & les quatre Vertus cardinales, & aux côtez les douze Apôtres. L'Autel n'a pas plus d'un bon pied de long, & huit ou neuf poûces de large. Le marbre qui est sur l'Autel du côté qu'on faisoit la consecration, est un jaspe bleu-veiné, long d'environ trois doigts, & large d'un pouce & demi. Au dedans de cet Autel on voit les sandales dont S. Sixte se servoit à l'Autel. Elles sont d'une étoffe précieuse de soye, ouvragée en rouge & en bleu.

V. *Amalarius*

Aprés la mort de Vitzon Archevêque de

(b) *Brouver. Annal. Trevir. an. 810. l. 8. t. 1. p. 393.*
(c) *Brouver. Annal. Trevir. t. 1. l. 8. p. 393.*
Hic liber est vitæ, Paradisi quatuor amnes,
Clara salutiferi pandens miracula Christi,
Quæ prius ob nostram voluit fecisse salutem;
Quem devota Deo jussit perscribere Mater
ADA, ancilla Dei, pulchrisque ornare metallis;
Pro qua, quisque legis versus, orare memento.
(d) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. l. 8. p. 393.*
(e) *Annal. Metens. ad an. 892. p. 328. t. 3. Quesn.*
(f) *Eginard. vita Caroli Magn. p. 100. t. 2. Quesn. Hist. Franc.*

Archevêques de Tréves.

An de J. C. 819.

Tréves, arrivée en 810, on lui donna pour successeur Amalarius, ou Amularius, que plusieurs ont confondu avec un autre Amalarius Diacre de Metz, qui vivoit un peu aprés l'Evêque de Tréves (g), & dont nous avons parlé ci-devant à l'occasion de la Regle des Chanoines, qu'il dressa à Aix-la-Chapelle en 817. Amalaire Archevêque de Tréves, fut envoyé en 811, pour rétablir la Religion chrétienne dans cette partie de la Saxe, qui est au delà de l'Elbe, & pour consacrer la premiere Eglise Episcopale de Hambourg. L'Empereur ne jugea pas à propos d'y envoyer un Evêque d'Alemagne du voisinage (h), de peur que dans la suite il ne prétendit s'assujettir ce Diocese, comme en ayant consacré la Cathedrale. Il y en députa un d'une Province de France plus éloignée, qui n'auroit pas les mêmes raisons de s'attirer ce nouvel Evêché. On dit (i) que sous son episcopat l'Empereur Charlemagne tira beaucoup de marbre, & d'ouvrages en Mosaïque, de la Ville de Tréves, pour en orner son Palais d'Aix-la-Chapelle, & qu'en récompense il donna de riches présens à l'Eglise Cathedrale de S. Pierre de Tréves.

VI. *Ecrit d'Amalarius sur le Baptême.*

Le même Empereur ayant écrit aux Archevêques de ses Etats (k), pour leur demander comment eux & leurs suffragans administroient le Baptême, & comment ils instruisoient leurs peuples sur ce Sacrement; Amalaire de Tréves, Theodulphe d'Orleans, Jessé d'Amiens, & peut-être quelques autres dont les écrits ne sont pas parvenus jusqu'à nous, lui répondirent par des traitez, où ils examinent toutes les questions qui leur avoient été faites. Amalaire partagea son ouvrage en vingt-un Chapitres. Dans le second, qui regarde le Scrutin, il dit que dans le Scrutin, on fait le signe de la Croix sur l'enfant, ainsi qu'il est porté dans l'Ordre Romain; on fait aussi la genuflexion & l'admonition, & on explique aux Pareins & Mareines le *Pater noster*, & le Symbole, afin qu'eux-mêmes en instruisent ensuite leurs filleuls. Il dit que ce sont les Prêtres, ou les Acolytes, ou les Pareins, ou les Mareines, qui font le Signe de la Croix sur les enfans qu'on présente au Baptême, & qu'on fait le Scrutin sept fois avant Pâques sur les enfans, pour les préparer à recevoir le Sacrement. Qu'on employe principalement les Acolythes dans cette ceremonie, qui consiste à instruire; parce que l'office des Acolythes est d'allumer les cierges dans l'Eglise : qu'on fait au Samedy-Saint le septiéme Scrutin, & qu'on y recite sur les enfans cette priére, qui est tirée de l'Ordre Romain : *Nec te latet, Sathana, &c.*

An de J. C. 819.

Charlemagne avoit demandé pourquoy dans les ceremonies du Baptême on oint la poitrine avec l'Huile sainte, & pourquoy on fait le Signe de la Croix sur les épaules; enfin pourquoy on lave la poitrine & les épaules. Amalaire répond aux deux premieres demandes, mais ne dit rien à la troisiéme : apparemment parce qu'on ne lavoit point ces parties, comme on ne les lave pas encore aujourd'huy. On se contente de les essuyer, aprés les avoir frottées de l'Huile sainte. Il ajoûte qu'on oint du saint Chrême la tête du baptisé, pour marquer qu'il participe par le Baptême, au Sacerdoce & à la Royauté mystique de J. C. Qu'on lui met un linge mystique sur la tête, en memoire de la Mitre dont on couvrit la tête d'Aaron : qu'on le confirme par le Corps & le Sang du Seigneur, pour marquer qu'il est délivré de l'empire de Sathan, & devenu le temple de J. C. Amalaire ne parle point de l'immersion dans l'eau : mais Jessé Evêque d'Amiens, qui écrivit dans le même temps, & sur le même sujet, parle distinctement de la triple immersion dans l'eau; ce qui est conforme à l'ordre Romain, qui l'ordonne ainsi dans la ceremonie du Baptême au Samedy-Saint.

L'Auteur de l'Histoire de Tréves (l) confond l'Archevêque Amalaire avec le Diacre du même nom, & ajoûte qu'il étoit Cardinal de l'Eglise Romaine. Je ne sçai sur quoy il se fonde pour lui donner ce titre, si ce n'est que dans les lettres de la prétenduë Canonisation de S. Luitbert (m), on lit que le Pape Leon III. mit cet Evêque au nombre des Saints, en presence de l'Empereur Charlemagne, & des Cardinaux Bernard d'Ostie, Fortunat de Tréves, &c. mais cette piéce est sans autorité, & porte de toutes parts les preuves de sa supposition.

VII. *Amalaire envoyé en Ambassade à Constantinople.*

L'endroit le plus éclatant de la vie de l'Evêque Amalaire, est son Ambassade vers Michel surnommé Rangabé, Empereur de Constantinople (n). Cet Empereur avoit envoyé en 812, des Ambassadeurs à Charlemagne, pour confirmer le Traité de paix conclu entr'eux en 811. Ils lui firent leur compliment en grec, selon la coûtume, & affecterent de lui donner plusieurs fois le nom de *Basileus*, qui dans leur langue se donne aux Empereurs; ce que les prédécesseurs de Michel évitoient de faire autant qu'ils pouvoient. Ils lui demanderent en mariage pour le Prince Theophylacte fils de Michel, une de ses filles ou de ses petites-filles : mais cette proposition n'eut point

(g) *Vide, si placet, Sirmundi epistol. ad Constantin. Caetan. t. 4. oper. p. 642. & seq. Cointium Annal. t. 7. an. 811. n. 46. p. 183.*

(h) *Diploma Ludovici Pii, an. 834. apud Cointium t. 7. p. 183.*

(i) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213.*

(k) An 812. *Vide Cointium ad hunc annum, t. 7. Annal. p. 211. & seq.*

(l) *Brouver. Annal. Trevir. Hist. Trevir. t. 12. Spicil. p. 213.* Amularius Fortunatus Cardinalis Romanus, qui librum Officiorum composuit, &c. *Ita & gesta Trevir. c. 40. & Masen. Hist. Trevir. Vide, si lubet, Coint. t. 7. Annal. p. 333.*

(m) *Apud Surium, die 5. Mart. post vitam S. Luitberti.*

(n) An 813. *Annal. Loisel. ad hunc annum, & alii Annalistæ.*

An de J.C. 813.

d'effet, & ces Ambassadeurs s'en retournerent par l'Italie & par Rome, avec le Traité de paix, & une lettre pour l'Empereur leur Maître. En même temps Charlemagne fit partir Amalaire Archevêque de Tréves, & Pierre Abbé de Nonantules en Italie, pour aller confirmer le Traité de paix avec l'Empereur de Constantinople : mais avant qu'ils y fussent arrivez, Michel fut détrôné par Leon l'Armenien, avec lequel les Ambassadeurs de Charlemagne furent obligez de traiter. Leon, en les congédiant, les fit accompagner par ses Ambassadeurs : mais ils n'arriverent à Aix-la-Chapelle qu'en 814, & aprés la mort de Charlemagne (o).

VIII. *Hetti, ou Hetto, Archevêque de Tréves.*

Amalaire ne vécut pas long-temps aprés son retour. On croit qu'il mourut la même année. Il eut pour successeur Hetti ou Hettius, qui fut tiré, comme plusieurs de ses prédecesseurs, du Monastere de Metloc, dont il étoit Abbé depuis dix ans (p). L'Histoire a conservé les noms des deux Chor-évêques de l'Eglise de Tréves, qui vivoient en ce temps-là, sçavoir Adalmate & Theganus. Ceux qui donnent à Amalaire vingt-trois ans d'Episcopat, soûtiennent que ces deux Chor-évêques servirent sous lui : mais il vaut mieux les partager entre Amalaire & Hetti son successeur. L'un & l'autre ayant été employez en des affaires importantes pour l'Eglise & pour l'Etat, ont été en droit de se servir du secours de ces Chor-évêques, qui faisoient alors à peu prés ce que font aujourd'hui les Evêques suffragans.

On prétend (q) qu'Amalaire assisté d'Unanimic, ou Vanninc, Evêque de Toul, & d'Adalmate suffragant ou Chor-évêque de Tréves, sacra avant son départ pour l'Orient, Austramne Evêque de Verdun : mais ce fait n'est nullement certain. Il est constant que Frotaire Evêque de Toul & successeur de Vanninc, fut sacré le 22 Mars, ou le xj. des Calendes d'Avril 813, par Vulfaire Archevêque de Reims (r), en l'absence d'Amalaire, qui étoit déja parti pour Constantinople. Vanninc étoit mort dés le vj. des Calendes de Janvier, ou le 27 Decembre 812. Comment donc a-t-il pû assister à la Consecration d'Austramne de Verdun en 813 ? Il est vrai que Flodoard Chanoine de Reims (s) avance que Vulfaire Archevêque de cette Eglise, *ordonna à Amalaire Archevêque de Tréves d'assister avec son Coëvêque* (ou son Chor-évêque) *Adalmate, & avec Herilande* (de Verdun) *à la Consecration de Frotaire Prêtre de l'Eglise de Tréves:* Mais il y a beaucoup d'apparence que Flodoard se méprend en cet endroit. Les dattes que nous venons de poser, le montrent assez. De plus Herilande de Verdun n'a vêcu qu'aprés Austramne, comme le marque Bertaire Auteur du temps. Flodoard a vêcu trop long-temps aprés ces faits, pour en être mieux informé qu'un Auteur contemporain. Son zele pour l'Eglise de Reims, l'a emporté trop loin dans cette occasion. Celle de Tréves ne lui a jamais été soumise ; & si Vulfaire a sacré Frotaire Evêque de Toul, ce n'a été qu'à cause de l'absence d'Amalaire. D'ailleurs Frotaire n'a jamais été Prêtre de Tréves. Il dit dans ses lettres, qu'il a été élevé à Gorze (t) ; & on croit (u) qu'il étoit Abbé de S. Evre, quand il fut fait Evêque de Toul.

Amalaire, avant sa mort, donna au Monastere de S. Euchaire, aujourd'hui de S. Matthias prés de Tréves (x), la collection de l'Abbé Eugipius qu'il avoit achetée. Il prie au nom de J. C. que nul ne l'ôte à ce Monastere ; & afin qu'on n'en ignore, il met sa signature au commencement & à la fin du livre. Ce livre est aujourd'hui dans la Bibliotheque de la Cathédrale de Tréves.

IX. *Adalmate & Theganus Chor-évêques de Tréves.*

Quant aux Chor-évêques d'Amalaire & d'Hetti, dont nous avons parlé, Adalmate ne nous est connu que par le passage de Flodoard, que l'on a cité : mais il paroît distinctement, qu'il avoit le caractere épiscopal, puisqu'il assista d'office à la consecration de Frotaire ; en quoi il est different de la plupart des autres Chor-évêques, qui n'étoient que de simples Prêtres, ou Archiprêtres.

Theganus est célébre par son ouvrages des *Actions de Louis le Débonnaire* (y), qu'il conduit jusqu'à l'an 23e du regne de ce Prince, qui est le 837e de J.C. Valafride Strabon avoit une estime particuliere pour Thegan, & on a des Vers (z) qu'il fit en son honneur, à la priere de Tatton, qu'il avoit eu pour Maître dans l'Abbaye d'Augie. Strabon, dans ces Vers, louë la sagesse, la doctrine, les mœurs, l'éloquence, le bon cœur, la bonne mine & la taille avantageuse de Thegan ; & dans la Preface

(o) *Eginard. annal. ad an.* 814.

(p) Brouver, *t.* 1. *annal. Trevir. l.* 8. *p.* 403. confond les deux Amalaires, & veut que celui de Tréves ait gouverné vingt-trois ans. Il mourut, dit-il, le 10 de Juin de l'an 832. & fut enterré à S. Paulin. L'autre Amalaire fut enterré à S. Arnoû de Metz, & y est honoré comme Saint.

(q) *Coint. t.* 7. *annal. ad an.* 813. *p.* 233. Benoît Hist. de Toul, p. 282.

(r) *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 406. Le Pere Benoit est plein de fautes p. 282. ou il parle de cette ordination.

(s) *Flodoard. l.* 2. *c.* 18. Vulfarius non fuit tantùm diœceseos (nempe Remensis) quin etiam Trevericæ urbis Archiepiscopus, Amalarium cum Adalmato ipsius coëpiscopo (*aliàs* cor-episcopo) & Herilando, jussione Imperatoris Magni Caroli, ab eodem scilicet Vulfario Metropolitano convocatum ad ordinationem episcopalem cujusdam Frotarii præfatæ Trevirensis Ecclesiæ Presbyteri, eidem paruisse reperimus.

(t) *Frothar. Tull. epist.* 10. *t.* 2. *Quesn. p.* 726. Quia inter eos me constat adolevisse, in cœnobio videlicet Gorzensi, hæc utcumque mea parvitas tolerat.

(u) *Coint. t.* 7. *annal. p.* 272. *Mabill. t.* 2. *annal. Benedict. p.* 406. Benoit Hist. de Toul, p. 282.

(x) *Brouver. t.* 1. *annal Trevir. l.* 8. *p.* 400. Amalheri Episcopus civitatis Treforensis, quem adquisivi parvitate mea, trado partibus Ecclesiæ sancti Eucharii Treforensis. Successorum quisque futurus sis, sive potens in sæculo, sive pauper, sive scholasticus, sive idiota, te precor per Dominum Christum, qui nos judicaturus est, ut ne auferas illum à supradicta Ecclesia ; & ut firmiùs cognoscatur, meâ manu subscripsi, & in principio & in fine libri.

(y) *Thegan. opus de gestis Ludov. Pii t.* 2. *Hist. Franc. Quesn. p.* 275. *& seq.*

(z) *Apud Henric. Canis. Chronic. antiqu. lection. t.* 6.

An de J. C. 829.

que Strabon a mise au devant de l'Histoire de Louis le Debonnaire écrite par Thegan, il nous apprend que Thegan étoit un noble François, d'un esprit vif & ardent, qui a écrit d'une maniere pleine de verité, plutôt que d'un stile fleuri, l'Histoire de cet Empereur Tres Chrétien ; que si par fois on remarque dans son récit des traits un peu trop vifs & trop animez, il faut l'attribuer à son zele pour ce Prince, à son amour pour la justice, & à l'indignation qu'il avoit conçuë contre certaines personnes peu dignes d'être ménagées. *Au reste*, ajoute-t-il, *nous avons connu ce digne personnage, qui étoit homme d'une tres grande lecture, mais qui au lieu de faire montre de sa science, s'occupoit entiérement à la prédication & à la correction.* C'est apparemment lui qui fit en 844 la translation des Corps des Saints Chrysante & Daric, au Prieuré nommé Neuf-montier, dépendant de l'Abbaye de Prum (a). Il est nommé Theganbertus dans l'Histoire de cette translation ; & s'il a vêcu jusqu'aprés l'an 844, il est mal-aisé qu'il ait été Suffragant sous l'Evêque Amalaire, mort en 814. Il faut donc le placer sous l'Archevêque Hetti.

X. *Vie de l'Archevêque Hetti.*

Ce dernier étoit d'une naissance illustre (b). Il avoit pour frere Grimaldus, & pour sœur Varentrude. Celle-ci fut Abbesse de *Palatiolum*, ou Palz, au dessous de Tréves sur la Moselle, & Grimaldus fut Archi-chapelain du Palais de Louis Roy de Germanie, & Abbé de S. Gal. Valafride Strabon (c) en fait un éloge magnifique. Theutgade, qui succéda à Hetti dans le Siége de Tréves, étoit neveu de l'un & de l'autre ; de sorte qu'il seroit difficile de trouver une famille plus illustrée. Hetti posseda à la Cour de l'Empereur Louis le Débonnaire, la charge d'Envoyé, ou *Missus Dominicus*, qui étoit alors une dignité fort considerable, qui ne se donnoit qu'à des hommes de confiance, d'une probité reconnuë, & de la premiere qualité. Nous avons vû ci-devant, sous l'an 817, la lettre qu'il écrivit à Frotaire Evêque de Toul, pour lui donner avis de se tenir prêt à marcher en Italie avec les Abbez & les Seigneurs qui devoient des charges de milice ; & la lettre que Frotaire lui écrivit, pour sçavoir quand il viendroit à Toul en sa qualité de Légat, ou quand il tiendroit son Synode provincial. Il se trouva en 821, avec ses Suffragans, au Concile de Thionville, convoqué à l'occasion du meurtre commis en la personne de l'Evêque Jean.

An de J. C. 829.

S. Anschaire Apôtre des Nations Septentrionales, étant venu à Aix-la Chapelle en 830 (d), l'Empereur Louis le Débonnaire ordonna qu'il seroit sacré Archevêque de Hambourg par Drogon Evêque de Metz, assisté d'Helingaude de Verden, & de Villeric de Brême, & en présence d'Ebbon de Reims, d'Hetti de Tréves, & d'Orgaire de Mayence. Il est assez remarquable, que l'on ait donné cette commission à Drogon de Metz, plutôt qu'à aucun des trois Archevêques qui assisterent à cette cérémonie : mais on doit se souvenir que Drogon étoit frere de l'Empereur, & portoit le titre d'Archevêque ; & d'ailleurs Anschaire n'étoit Suffragant d'aucun des trois Prélats dont on a parlé.

On raconte que la vingt-troisiéme année de Louis le Débonnaire (e), de J. C. 837, l'Archevêque Hetti averti en songe par S. Materne troisiéme Archevêque de Tréves, transporta à Coblentz les Reliques de S. Castor Martyr, du lieu de Cardonne, où elles avoient reposé jusqu'à ce temps. Il bâtit à Coblentz un Monastere & une Eglise ; & aprés avoir consacré l'Eglise l'onziéme de Decembre (f), il y déposa le corps du Saint. Huit jours aprés, l'Empereur Louis le Débonnaire y vint avec l'Imperatrice & ses enfans ; & aprés la Messe y fit de grands présens. Il y demeura deux jours & deux nuits ; aprés quoi il alla à Aix-la Chapelle, où il passa l'hyver. On ne dit pas si ce Monastere fut occupé dans le commencement par des Chanoines ou des Religieux ; mais il y a tres long-temps que les Chanoines possedent l'Eglise de S. Castor. On y tint un Concile l'an de J. C. 860. (g).

Nous avons déja parlé des quatre Conciles qui furent tenus en 829, par les ordres de Louis le Debonnaire, pour travailler à la réforme de ses Etats. L'un de ces Conciles se devoit tenir à Mayence, & Hetti Archevêque de Tréves devoit s'y trouver avec ses suffragans (h). Nous ne doutons pas qu'il ne se soit tenu effectivement, quoi que nous n'ayons pas les Réglemens qui y furent faits. Le même Hetti assista au Concile de Thionville en 835, dans la cause d'Ebbon Archevêque de Reims, & souscrivit à sa déposition (i), comme nous le dirons ci-aprés plus au long. Enfin Hetti

His tibi versiculis, Doctor sanctissime Degan,
Tatto humilis mittit verba salutis ovans.
Miramur meritò sapientis munera mentis ;
Doctrinam, mores, carmina, dicta, animum, &c.

(a) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 649.* Translata sunt ab Episcopo Theganberto admodum religioso.

(b) *Browver. t. 2. annal. Trevir. l. 8. p. 404.*
Hic Varentrudis nimium veneranda quiescit
Abbatissa, animam sed Paradisus habet.
Hetti Pontificis fuerat soror, amita magni
Tegandi Domini, magnificique Patris.
Cujus germanus vir clarus in omnibus extat,
Nomine Grimaldus, ore & honore potens.

(c) *Valafrid. Strab.*
Sufficiat vidisse semel, laudare perennis
Instar amor, &c.

(d) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 529.*

(e) *Vide Appendic. ad Hist. Thegan. à Lambecio, edit. Cæsar. Bibl. t. 2. p. 391. & Hist. Trevir. p. 219. Spicil. t. 12.*

(f) *Spicileg. t. 12. p. 213. iij. Idus Decembr.* Le P. Mabillon *t. 2. annal. p. 577.* lit *iij. Idus Novemb.* c'est à dire, la fête de S. Martin. Et le P. Brouver *t. 1. annal. Trevir. l. 8. p. 408.* lit *v. Idus Decemb.*

(g) *T. 8. Concil. Labb. p. 598.*

(h) *T. 7. Concil. p. 1580. Coint. ad an. 829. t. 8. annal.*

(i) *T. 7. Concil. Labb. p. 1691.*

An de J.C. 849.

quitta l'Episcopat en 838 (k), & se retira à Epternach, dont l'Abbé Sigralde lui abandonna le gouvernement, s'étant volontairement démis de sa dignité entre les mains de l'Archevêque. On ignore le temps précis de sa mort. Les uns (l) la mettent en 847, ou 850, ou 851 (m).

Brouverus (n) ne lui donne que dix-sept ans d'Episcopat, par une suite de l'erreur qui lui a fait confondre les deux Amalaires ; ce qui lui a fait donner trop de durée à l'Episcopat de l'Evêque de ce nom. Mais sans nous mettre si fort en peine de l'année de sa mort, il nous suffit d'avoir fixé le temps de son abdication, à l'an 838.

Il fut enterré dans l'Eglise de S. Eucaire, nommée aujourd'huy de S. Matthias (o), devant l'Autel de S. Jean-Baptiste, sous l'abside Septentrionale, auprès de son frere Rotgarus, ou Rutgandus, qui est à la droite de la même abside. On a vû ci-devant que Grimaldus étoit frere d'Hetti. Je ne sçais si ce seroit le même que Rutgandus. On assure que ce Prélat donna plusieurs Terres de l'Abbaye de S. Eucaire, & de celle de S. Lutvin, nommée aujourd'hui de S. Matthias & de Metloc, à des personnes de qualité, à titre de Benefice & de Fiefs. On dit aussi (p), qu'il est le premier qui ait joint son Domaine & ses Biens Patrimoniaux à ceux de son Eglise.

XI. *Lettre du Diacre Amalaire à Hetti, & à d'autres.*

On trouve une lettre d'Amalaire Diacre de Metz à Hetton Moine (q), que l'on croit être celui dont nous parlons, & qu'on dit avoir été six ans Abbé d'Epternach, & dix ans Abbé de Metloc. Cette épitre n'est pas fort importante par le sujet dont elle traite. Hetton avoit demandé à Amalaire, qu'il lui fist voir qui étoit un Auteur qui distinguât entre *Seraphim* au neutre, & au masculin. Amalaire lui cite S. Jerôme (r), qui fait *Seraphim* masculin en un endroit, & neutre dans un autre ; & l'Eglise, qui dans sa Préface, nomme *beata Seraphim*.

Il y a aussi un ouvrage manuscrit de Florus Diacre de Lyon (s), dans lequel il réfute avec beaucoup d'aigreur Amalarius, qu'il dit avoir été autrefois Chor-évêque de Lyon, sur le sujet du Corps de notre Seigneur dans l'Eucharistie. Cet ouvrage est adressé à Drogon Evêque de Metz, à Hetti de Tréves, à Aldric du Mans, à Raban Abbé de Fulde, & à Alberic Evêque de Langres.

Il est certain qu'Amalaire avoit des sentimens assez singuliers sur le Sacrement de l'Eucharistie : car dans son épitre à Gontard (t), qui lui avoit demandé pourquoi il ne s'abstenoit pas de cracher, aprés avoir offert le Sacrifice, comme faisoient les autres Prêtres ; Amalaire lui répond, que d'abord il avoit méprisé une telle question, & n'avoit pas jugé à propos de la relever ; que cependant étant en voyage, il avoit voulu le tirer d'inquiétude, de peur qu'il ne lui restât quelque soupçon sur sa créance. Il dit donc que cracher est une chose de soi indifferente ; que le Corps de Notre-Seigneur est consacré pour notre salut éternel ; que cracher est une chose utile à la santé ; qu'apparemment Gontard n'a pas vû beaucoup de Prêtres, puisqu'il dit que les autres Prêtres s'abstiennent de cracher long-temps aprés la communion ; qu'il sçait combien il faut avoir de respect pour le Corps du Seigneur ; mais que quand on est pénetré interieurement de respect pour ce saint Corps, Dieu n'impute point à manque de respect les actions naturelles que nous faisons exterieurement envers ce Sacrement. Il ajoute : *Je vois bien que ce qui vous fait de la peine, c'est que vous craignez qu'en crachant, je ne rejette quelques particules du Corps de J. C. Mais S. Paul n'exclut pas du Sacerdoce ceux qui ont besoin de cracher souvent, comme moi ; & si je n'en avois pas besoin, croyez-moi, vous n'auriez pas à me faire ce reproche.*

Quand il arriveroit que malgré moi, ou à mon insçu, le Corps du Seigneur sortiroit de ma bouche, il ne s'ensuivroit pas que je fusse éloigné des sentimens de la Religion chrétienne, ni que je méprisasse le Corps de mon Dieu, ni que le Corps de J. C. fût dans un lieu, où il ne veut pas être. Je ne veux pas disputer, si l'Eucharistie que j'ai reçuë à bonne intention, est reçuë invisiblement dans le Ciel, ou si elle réservée dans nos corps jusqu'au jour de notre sepulture, ou si elle s'évapore dans l'air, ou enfin si elle sort de nos corps avec le sang, & par la transpiration insensible : mais je dois sur-tout prendre garde de ne la pas recevoir dans un cœur de Judas, de ne la pas regarder avec indifference, comme une nourriture ordinaire ; mais je dois la discerner des autres choses que l'on mange.

Dans une autre lettre à Rantgaire Evêque de Noyon (u), qui lui avoit demandé l'explication de ces paroles : *Ceci est le Calice de mon Sang, de la nouvelle & éternelle Alliance, Mystere de Foy* ; Amalaire dit qu'il y avoit un Calice de l'ancienne Alliance, rempli du sang des animaux, & que ce sang étoit la figure du vrai Sang de J. C. que nous bûvons dans le Calice, & qui nous a été donné par le Sauveur dans la derniere Céne, lors qu'il

(k) *Chronic. breve S. Villibrordi Epternac.*
(l) *Mabill. annal. Bened. t. 2. p. 677.*
(m) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213. Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 16.*
(n) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. l. 8. p. 413.*
(o) *T. 12. Spicileg. p. 213.*
(p) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. l. 8. p. 413.* Hic omnium primus indominicatum diœcesi adjunxisse censetur.
(q) *Amalarii epist. ad Hettonem monachum, t. 7. Spicileg. p. 167.*
(r) *Hieronym. 3. lib. in Ezechiel.*
(s) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 31. p. 595.*
(t) *Amalar. epist. ad Guntard.* Quare non me cum majori cautela custodiam, ne illicò post consumptum Sacrificium spuerem. Addidisti, quòd non videres cæteros Sacerdotes hoc facere.
(u) *Spicileg. t. 7. p. 161.*

An de J. C. 819.

dit : *Ceci est le Calice de la nouvelle Alliance*, *&c.* comme s'il disoit : Ce Calice est la figure de mon Corps, dans lequel est le Sang qui sortira de mon côté, pour accomplir la Loy ancienne, aprés l'effusion duquel viendra la nouvelle Alliance ; parce que le sang nouveau & innocent d'un homme sans péché, sera répandu pour la rédemption du monde ; ce qui n'a pû être fait par le sang d'aucun animal.

Il répond ensuite à une autre question que Gontard lui avoit faite au sujet de la fréquente communion, que l'on n'approuvoit pas dans Amalaire. » Les Canons (x) veulent que tous » ceux qui viennent à l'Eglise, communient, » ou rendent raison pourquoi ils ne le font » pas. S'ils en donnent de bonnes raisons, on » y aura égard ; sinon, on les excommuniera. » Je m'apperçois, ajoute-t-il, que vous avez » jetté votre ancre dans Gennade Evêque de » Marseille : mais je vous exhorte de la jetter » plutôt dans le port assuré de S. Augustin. » Gennade vous a dit de ne communier que » les Dimanches : peut-être n'avoit-il pas » coutume de dire tous les jours la Messe. Il » y a des cas où nous ne nous trouverons pas » même en état de communier tous les Di» manches : mais aussi il peut se faire que nous » communierons dignement & avec fruit » tous les jours de la semaine. Ecoutez donc » ce que dit S. Augustin (y) : Que chacun » fasse ce qu'il croit, selon sa foy, pouvoir » faire pieusement. Que nul ne refute le » Corps & le Sang du Seigneur ; mais que » chacun s'efforce de l'honorer à l'envi. Za» chée qui reçut J. C. avec joye dans sa mai» son *, ne reprocha point au Centurion la » crainte respectueuse qui lui faisoit dire * : » Seigneur, je ne suis pas digne que vous en» triez sous mon toît. Si vous êtes pécheurs, » faites pénitence, & recevez le Seigneur avec » un cœur contrit & humilié. Si vous êtes ju» ste, recevez-le avec joye. Si vous êtes ma» lade, demandez-lui la santé.

Luc. xix. 5.

Matt. viij. 8.

Sur le Carême, il remarque un abus qui se commettoit de son temps. » Plusieurs croyent » jeûner, dit-il, en mangeant d'abord qu'ils » ont ouï le signal pour la neuvieme heure » (c'est à dire depuis deux jusqu'à trois heures » aprés midy dans l'Equinoxe) : mais ils ne » jeûnent certainement point, s'ils mangent » avant la célébration de l'Office du soir : car » il faut premiérement entendre la Messe, ou » l'Office de Vêpres ; puis donner l'aumône ; » aprés quoi on peut manger. De plus, il faut » que tous les Fideles qui ne sont pas excom» muniez, communient tous les Dimanches » pendant le Carême ; tous doivent aussi par» ticiper au Corps & au Sang du Seigneur le » Jeudy-Saint, le Samedy-Saint, & le jour » de Pâque. Tous les jours de l'Octave de Pâ» que doivent être honorez d'un culte égal. » Qu'on avertisse le Peuple de Dieu de ne pas » s'approcher indifferemment du Sacrement » du Corps & du Sang du Seigneur, mais auf» si de ne s'en pas éloigner pour trop long» temps. Il faut qu'il prenne prudemment son » temps pour s'abstenir de l'œuvre conjugal, » pour s'éloigner du vice, pour pratiquer la » vertu, pour vacquer à l'Oraison & faire » l'aumône, afin qu'avec ces dispositions, il » reçoive un si grand Sacrement.

An de J. C. 819.

Ce que cet Auteur a dit dans son épitre à Gontard, de ce qui peut arriver au Corps de J. C. aprés qu'on l'a reçu dans la Communion, a fait croire à quelques modernes, qu'il avoit donné lieu à l'erreur des Stercoranistes, qui croyoient que le Corps de J. C. étoit sujet aux mêmes accidens qui arrivent aux alimens ordinaires, qui vont au retrait ; & c'est sur cela que Florus l'attaque avec tant d'aigreur. Agobard Evêque de Lyon, écrivit aussi contre lui, parce qu'il avoit mal parlé du Chant de l'Eglise de Lyon (z) : mais jusqu'ici la censure de ces adversaires n'a pas fait grand tort aux ouvrages d'Amalaire, qui sont estimez des personnes sçavantes & de bon goût. Nous apprenons de Florus, qu'Amalaire avoit été autrefois Chorévêque de Lyon. On lui donne le nom d'Abbé dans quelques manuscrits, & dans le titre du livre qu'Agobard a écrit contre lui. Enfin il paroît assez qu'il étoit Prêtre, par la lettre que Gontard lui écrivit. Il est même quelquefois qualifié Evêque : mais c'est parce qu'on le confond avec Amalaire Archevêque de Tréves. Cependant d'où vient donc qu'on le nomme ordinairement Diacre de Metz ? C'est apparemment, parce qu'en 817, lorsqu'il fut nommé par l'Empereur Louis le Debonnaire pour écrire la Regle des Chanoines, il n'étoit que Diacre (a).

Sa principale étude étoit l'Office divin, le Chant, & ce qui y a quelque rapport. Il fit sur cela plusieurs recherches ; & en comparant les divers Antiphoniers, il trouva tant de difference entre eux, qu'il crut qu'il étoit impossible de les concilier (b). Toutefois ayant rencontré dans l'Abbaye de Corbie trois Antiphoniers, pour l'Office de la nuit, & un quatriéme pour l'Office du jour, il espera de trouver moyen de les accorder. Ensuite ayant été député par Louis le Debonnaire en 817, vers le Pape Gregoire IV. & lui ayant demandé de la part du même Empereur, quelques Antiphoniers, Gregoire lui répondit qu'il n'en avoit point pour le présent qu'il lui pût envoyer, parce que Vala, dans une Ambassade

(x) *Can. 9. Apostolor. ex interpret. Dionys. Exigui, Concil. Antioch. I. can 2.*

(y) *Aug. epist 118. ad Januarium.*

(z) *Agobard. lib. de divina psalmodia, & lib. de correctione Antiphonarii, & opusculo contra libros quatuor Amalarii.*

(a) *Ademar. Chronic. ad an. 816.* Quem librum Amalarius Diaconus ab Imperatore jussus collegit.

(b) *Amalar. præfat. in lib. de ordine Antiphonarii t. 14. Bibl. Patrum Lugd. p. 1032.*

An de J. C. 829.

qu'il avoit faite à Rome, les avoit emportez en France. C'étoient ceux qu'Amalaire avoit trouvez à Corbie, & dans lesquels on avoit remarqué tant de difference, en les comparant à ceux des autres Eglises. » *J'admirois*, dit-il, *qu'il y eût tant de varieté entre la mere & la filles & souvent nos livres me paroissoient mieux nottez & mieux ordonnez que ceux-là. Je remarquai que l'un de ces volumes, que j'avois trouvé à Corbie, étoit de ceux que le Pape Adrien avoient envoyez en France ; & que nos livres de chœur étoient plus anciens que ceux-là. Ainsi il m'a paru que quelquefois on pouvoit corriger nos Antiphoniers sur les Romains ; & qu'au contraire souvent les nôtres étoient meilleurs que les Romains.* C'est pourquoi il entreprit cette correction, en mettant en marge une *R*, lorsqu'il suivoit le Romain, & une *M*, lorsqu'il suivoit ceux de Metz ; & enfin *I. C.* pour signifier *Indulgence* & *Charité*, quand il croyoit devoir s'éloigner des uns & des autres.

Il loüe Helizachar, homme tres sçavant, & fort affectionné à la lecture & au culte divin, Chancelier de l'Empereur Louis le Débonnaire, & tres puissant à sa Cour, qui l'avoit beaucoup aidé dans son travail.

XII. *Helizachar, Abbé de S. Maximin & de S. Riquier.*

Depuis ce temps l'Histoire ne nous apprend rien d'Amalaire. On croit qu'il mourut vers l'an 837. Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. On y voyoit autrefois son tombeau au milieu d'une Chapelle soûterraine (c).

On voulut un jour faire quelqu'ouvrage en cet endroit ; & pour cela on dérangea les autres tombeaux qui y étoient : mais on ne put ébranler celui d'Amalaire ; ce qu'on attribua à une vertu divine. L'Evêque Adalberon avoit dessein de se faire enterrer au même lieu : mais Amalarius apparut, dit-on, au Sacristain de l'Abbaye, & lui dit que tant qu'il seroit là, nul autre n'y auroit sa sepulture. En effet, Adalberon fut enterré dans l'Eglise de S. Sauveur, qu'il avoit fait bâtir. On invoquoit Amalarius comme un Saint, & son Tombeau étoit fréquenté, principalement par ceux qui avoient la fiévre. Son Corps fut porté dans la Ville, aprés la ruine de l'Abbaye, arrivée en 1552, lorsque Charles V. vint mettre le siége devant Metz.

Helizacar, dont nous venons de parler, étoit Abbé, non de l'Ordre des Moines, mais de l'Ordre des Chanoines (d). Il eut beaucoup de part à la confiance de Louis le Débonnaire, qui lui donna plusieurs Abbayes, entr'autres celle de S. Maximin de Tréves (e), celle de Centule, aujourd'hui S. Riquier, & peut-être aussi celle de Jumiége. Il fut Chancelier de l'Empire, & employé dans plus d'une députation importante. Nous avons vû le témoignage avantageux qu'Amalaire rend à son érudition. Freculphe le reconnoît pour son Maître (f). S. Benoît d'Aniane, dont la pieté, le zele & le merite sont si connus, avoit pour Helizacar une amitié très particuliere. Benoît mourut entre ses bras en 821, & lui donna jusqu'à la mort des marques d'une confiance singuliere. (g).

Helizacar se trouva en 823 à l'Assemblée de Compiégne, où l'on parla beaucoup de l'abus qu'on faisoit des biens Ecclesiastiques. On s'y plaignit & des Ecclesiastiques & des Laïques, parce que ni les uns ni les autres n'en faisoient pas l'usage qu'ils devoient. On y travailla aussi à rétablir l'union entre les Evêques & les Comtes, qui étoient en division sur cet article. En 827, l'Empereur l'envoya avec les Comtes Hildebrand & Donat, pour appaiser les troubles qui étoient sur les frontieres d'Espagne (h).

Enfin Helizacar ayant eû le malheur d'entrer avec beaucoup d'autres Prélats, & de personnes de distinction, dans le parti de Lothaire contre l'Empereur Louis en 829 & 830, le même Empereur l'envoya en exil, ainsi que les autres partisans de Lothaire, & ne lui rendit pas même ses bonnes graces dans l'Assemblée d'Ingelheim auprés de Mayence en 831, où plusieurs autres du parti de Lothaire furent rappellez de leur exil. Cependant en 833 (i), il en fut rappellé par des séditieux, qui sous prétexte du prétendu mauvais gouvernement de Louis le Débonnaire, animerent Lothaire son fils à se saisir de l'Empire : mais Helizacar renonça enfin de bonne foy à toutes ses brigues, & rentra dans les bonnes graces de Louis, qui le députa en 835, pour examiner si ce qu'Aldric Evêque du Mans avoit exposé touchant certaines terres de son Eglise, qu'il prétendoit lui avoir été ôtées, étoit veritable. On place sa mort vers l'an 837, & on loüe son zele pour la Discipline réguliere. On remarque en particulier, qu'il interdit aux femmes l'entrée de l'Eglise de S. Riquier (k), dont il étoit Abbé. Il eut pour successeur dans l'Abbaye de saint Maximin, un nommé Folcardus.

XIII. *Assuerus & Marquard Abbez de Prum.*

Dans ce même siécle, l'Abbaye de Prum au Diocese de Tréves, étoit célebre par son observance, & par le merite de ses Abbez. Assuerus premier Abbé de ce Monastere, avoit eu pour successeur en 808, aprés quarante-cinq ans de gouvernement, Tancrede, qui gouverna, de même que son prédecesseur, le Monastere de Prum avec celui de S. Goar, qui lui étoit soûmis. Il eut aussi l'Abbaye d'Andagine,

(c) Manuscrit de S. Arnoû.
(d) *Epist. Benedicti Anianens. ad Georg. Aniana Abbat.*
(e) *Bruschius ad an. 809. Bucelin. alii.*
(f) *Freculph. Chronic. l. 1.*
(g) *Benedict. epist. sup. cit.* Helizacar quoque qui præ omnibus supra terram omni tempore nobis extitit amicus, fidelissimus Canonicorum, &c.
(h) *Eginard. ad an. 827.*
(i) *Nithard. l. 1.*
(k) *Vide mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 167. c. 30.*

An de J. C. 829.

dagine, aujourd'hui de S. Hubert en Ardennes (*l*). On met ordinairement sa mort en 829 (*m*). Il eut pour successeur Marcwardus, qui fut Abbé de Prum & de S. Hubert, & qui avoit aussi le gouvernement du Monastere de S. Goar, habité par des Clercs. Marcward, ou Marquard, étoit proche parent de Loup Abbé de Ferrieres (*n*), & avoit été tiré du Monastere (*o*) de Ferrieres, pour gouverner celui de Prum. Il eut toujours beaucoup de liaison avec Loup; & celui-ci lui envoya Adon, Religieux de son Abbaye, pour enseigner les Lettres dans celui de Prum, ou pour y apprendre la langue Allemande.

Marquard étant à S. Goar en 831, eut l'honneur d'y recevoir l'Empereur Louis le Débonnaire (*p*), qui y vint en pélerinage, pour un mal de pied, apparemment la goutte, qui le tenoit depuis quelque temps. L'Empereur se sentit fort soulagé, & on attribua sa guérison à un miracle. Quelques années aprés (*q*), Lothaire ayant remporté de grands avantages contre l'Empereur son pere; celui-ci lui députa l'Abbé Marquard, avec quelques autres personnes de confiance, pour lui remontrer l'irrégularité de sa conduite: mais Lothaire les renvoya avec des paroles dures & ménaçantes (*r*). Notre Abbé fut encore député à Lothaire en 836, avec Otgaire Archevêque de Mayence, Hildin Evêque de Verdun, & les Comtes Varin & Adalgise (*s*). Nous ne nous étendons pas ici à marquer le succés de ces Ambassades; nous les verrons dans la suite de l'Histoire de Louis le Débonnaire. Il nous suffit de montrer la consideration où étoit cet Abbé à la Cour de l'Empereur. A son retour de cette députation, Marquard reçut dans son Monastere de Prum Loup de Ferrieres, son parent & son ami, qui venoit de Fulde (*t*), & il lui prêta des chevaux pour s'en retourner à Ferrieres en Gastinois. Marquard se rendit ensuite à la Cour auprés de l'Empereur, qu'il accompagna à Thionville.

XIV. *Fondation de Munster-Eiffel.*

La même année (*u*) Marquard se déchargea de l'administration de l'Abbaye de S. Hubert, & la donna à un nommé Sevolde, qui étoit tres digne de cet emploi: mais au même temps il bâtit le Monastere d'Eiffel, vulgairement nommé Munster-Eiffel, parce qu'il est situé dans un petite ville du Duché de Juliers, Diocese de Cologne, nommée Eiffel. Il y mit des Religieux tirez de Prum, & leur assigna du revenu sur les biens de cette premiere Abbaye.

XV. *Les SS. Martyrs Chrysanthe & Darie, amenez à Prum.*

An de J. C. 829.

Marquard étoit allé à Rome en 844, avec des lettres de l'Empereur Lothaire, pour demander au Pape Gregoire IV. des Reliques de quelques Martyrs illustres, afin d'en enrichir son Monastere de Prum. A peine étoit-il en chemin, qu'il apprit la mort du Pape Gregoire, & que Sergius lui avoit succedé. Il demanda donc, & obtint de l'Empereur de nouvelles lettres pour le Pontife, qui lui accorda les corps des saints Martyrs Chrysante & Darie (*x*), & en même temps un écrit, qui contenoit leur martyre. Notre Abbé revint en diligence, & arriva à S. Goar, lieu dépendant de son Abbaye, cinquante jours aprés son départ de Rome. Il y demeura deux jours, attendant qu'on préparât à Prum ce qui étoit nécessaire pour la reception des Corps saints. Ils y arriverent le quatriéme de Juillet, & y demeurerent déposez au côté droit de l'Autel, jusqu'au vingt-deuxiéme d'Octobre, qu'ils furent transportez au Prieuré nommé *Novacella*, ou Neuf-montier, par l'Evêque Theganbert, que nous croyons être Theganus, Suffragant de Tréves, dont nous avons parlé.

XVI. *Hommes illustres de l'Abbaye de Prum, Gerungus, Nithard, Egil, Ansbalde, Vandelbert, Adon.*

La réputation de l'Abbé Marquard, son zele pour la Discipline, & son goût pour les Lettres, avoient attiré dans son Abbaye des hommes d'un mérite distingué. On remarque entr'autres, Gerungus, qui avoit été Portier du Palais, ou Chambellan de l'Empereur. Cet employ étoit considerable; & le titre d'Homme illustrissime (*y*) que l'on donne à Gerungus, en est une preuve. Nithard qui demeuroit dans le même Monastere, & dont Loup de Ferrieres parle en deux endroits, est le même, selon quelques-uns, dont nous avons quatre livres touchant les dissentions des enfans de Louis le Débonnaire (*z*), & qui étoit fils d'Angilbert, & de Berthe fille de Charlemagne. Mais d'autres (*a*) croyent avec plus de raison, que Nithard Moine de Prum, étoit plus ancien que Nithard petit-fils de Charlemagne. Si celui-ci a été Religieux, c'est à S. Riquier, & non à Prum.

Ægil ou Egil, & Ansbalde, Religieux de la même Maison, sont aussi célébres dans l'Histoire. Celui qui est le plus connu est Vandelbert, fameux Ecrivain, qui nous a donné un Martyrologe en vers, & une vie de S. Goar (*b*). Dans le même temps, Adon vivoit dans le Monastere de Prum, & y écrivoit aussi son Martyrologe. Vandelbert dédia la vie de S. Goar à Marquard, illustre Abbé de Prum

(*l*) An de J. C. 828. *Vide Coint. t. 7. annal. Franc. p. 850.* L'Abbaye de S. Hubert fut donnée à réformer aux Abbez de Prum en 817. *Vide Mabill. t. 1. annal Bened. p. 441.*

(*m*) *Reginon. Chronic. ad an. 829.*

(*n*) *Lupi Ferrar. epist. 91.*

(*o*) *Idem epist. 119.*

(*p*) *Vandelbert. de miracul. S. Goar.*

(*q*) An de C. J. 834. *Thegan. de gestis Lud. Imper.*

(*r*) *Confer epist. 5. & 6. Lupi Ferrar. Coint. t. 8. annal. p. 410. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 573.*

(*s*) *Annal. Bertinian. ad an. 836. Vita S. Severi, apud Bolland. 1. Februar.*

(*t*) *Lupi epist. 4. & 5.*

(*u*) *Coint. ad an. 836. p. 444. ex Fiseno.*

(*x*) *Lupi epist. 91.*

(*y*) *Frothar. epist. 2. & 3.* Illustrissimo viro Getungo, summo sacri Palatii Ostiario.

(*z*) *Vide t. 2. Hist. Franc. Quesn. pp. 351. 359.*

(*a*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 636.* A.

(*b*) Il écrivit son Martyrologe en 841. & sa vie de S. Goar en 839. *Mabill. loco cit. & p. 611. t. 2. annal. Bened.*

An de J. C. 819.

(c) ; & dans sa Préface, il remarque que les études ont été négligées pendant long-temps dans les Gaules, & que rien n'étoit plus rare que d'y trouver des personnes cultivées par l'étude. » Mais à présent, ajoute-t-il, nous » voyons que par la liberalité des Princes, & » par l'application des hommes bien intentionnez, les études sont parvenuës à un point » de perfection, qui rend inexcusables ceux » qui négligent de faire passer à la posterité » la vie & les exemples des grands Hommes, » qui sont venus à leur connoissance ; & l'on » ne doit pas écouter ceux qui croyent que les » temps passez l'emportent tellement au dessus des nôtres, que ceux-ci ne produisent » rien qui mérite d'être mis en écrit. La Providence a tellement disposé toutes choses, » que chaque siécle a ses avantages ; & que » comme nous n'avons pas sujet d'envier le » bonheur des Anciens, aussi les Anciens n'auroient pas condamné le temps où nous vivons, s'ils avoient pû porter leur prévoyance jusqu'à nous.

XVII. *Crotoldius Chor-évêque à Metz. Gondulphe Evêque de Metz.*

Aprés la mort d'Angelram Evêque de Metz, le Siége vacqua vingt-sept ans & trois mois. Pendant ce long intervalle (d), l'Empereur Louis le Débonnaire fit desservir l'Evêché par un Evêque Ecossois, nommé Crotoldius. Enfin l'an 818 ou 819, Gondulphe en fut fait Evêque. Il assista en 821, au Concile de Thionville, tenu au mois d'Octobre de la cinquiéme année du Pontificat de Pascal I. & la huitiéme de l'Empire de Louis de Débonnaire. Trente-deux Evêques se trouverent à ce Concile. On y fit plusieurs Canons. L'Empereur & les Prélats y souscrivirent. On ne sçait aucune particularité de la vie de Gondulphe. Il mourut le 7 des ides de Septembre, apparemment en 822, & fut enterré dans l'Abbaye de Gorze.

Sous son épiscopat parut à Metz un homme illustre, nommé Aldric. Il étoit de la premiere Noblesse de France (e). Dés l'âge de douze ans, son pere le mit à la Cour, où il gagna les bonnes graces de l'Empereur Charlemagne, & ensuite de Louis le Débonnaire. Dieu lui ayant inspiré le desir de quitter le monde, il obtint de l'Empereur la permission de se retirer à Metz. Il y fut tres bien reçu par l'Evêque, qui lui donna solemnellement l'habit clérical. Quelque temps aprés, il l'ordonna Diacre ; & l'Evêque Drogon successeur de Gondulphe, lui donna la Prêtrise. Ayant appris le chant Romain & la Grammaire, on le chargea du soin des Ecoles, puis on le choisit Chantre, & enfin Princier. L'Empereur informé de son mérite, le rappella à la Cour, & le fit son Confesseur. Bien-tôt aprés on le demanda pour Evêque du Mans. Drogon lui donna des Lettres dimissoriales, & il fut sacré par son Métropolitain, âgé de trente-deux ans, le 22 d'Octobre 832. Il tint le Siége du Mans pendant vingt-quatre ans.

An de J. C. 819.

XVIII. *Drogon Evêque de Metz, léve le corps de Sainte Glossinde.*

Drogon frere de l'Empereur Louis le Débonnaire, gouvernoit alors le Diocése de Metz. Nous en avons déja parlé ci-devant : mais comme son histoire est inséparable de celle de l'Empereur, nous n'en dirons rien ici de particulier. Le Lecteur la trouvera dans la suite de notre récit, mêlée avec d'autres faits. Drogon en 830 (f), qui étoit la huitiéme année de son épiscopat, fit la translation du corps de Sainte Glossinde, qui avoit été enterrée dans l'Eglise des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû. Cette Eglise étoit en ce temps-là hors la Ville, & desservie par des Clercs. Les Religieuses de Sainte Glossinde n'ayant point de cimetiere propre, se faisoient inhumer les unes dans une Eglise de dehors la Ville, & les autres dans une autre, suivant leur dévotion. Environ vingt-cinq ans aprés le décés de la Sainte *, une de ses Religieuses eut une vision, par laquelle Glossinde lui faisoit connoître qu'elle vouloit qu'on bâtit une nouvelle Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, au dehors de la Ville ; en sorte néanmoins qu'on y pût aller en perçant la grande Eglise de son Monastere, & en faisant une porte de communication de l'une à l'autre, & qu'auprés de cette nouvelle Eglise, on fist le Cimetiere des Sœurs.

* En l'an 794.

La chose paroissoit difficile à exécuter, parce que le lieu où il falloit bâtir la nouvelle Eglise, étoit du Domaine du Roy. Cependant le Prince ayant été informé de ce qui étoit arrivé, donna volontiers son consentement. L'Eglise fut promptement élevée, & on y transporta le corps de la Sainte, qui fut tiré de l'Eglise des SS. Apôtres. On la trouva aussi entiere, que si elle n'eût été enterrée que du même jour ; & les Religieuses, avant que de la mettre dans son nouveau sepulcre, la laverent, selon l'usage ancien de l'Eglise, & l'ornerent avec la décence convenable ; aprés quoi elles l'enterrerent dans l'endroit qui lui étoit préparé à la droite de l'Autel de la Vierge.

Il y avoit quatre-vingts ans que Glossinde étoit morte, & elle reposoit dans ce nouveau tombeau depuis environ cinquante-cinq ans, lorsqu'on s'apperçut que le lieu de sa sepulture se haussoit sensiblement, sans toutefois rien déranger, ni dans le pavé des environs, ni dans la structure de la muraille voisine. Drogon en ayant été informé, envoya aussi-tôt son Grand Archidiacre, ou son Chor-évêque, avec d'autres Clercs, qui lui rapporterent que la chose étoit comme on la lui avoit dite. Alors il commença à s'informer soigneusement de la vie &

(c) Ad inlustrem virum Marcwardum, Abbatem Monasterii Prumiæ.

(d) Cartulaire de Gorze, fol. 118. Benoît, Hist. mſ. de Metz.

(e) *Baluz. Miscel. t. 3.*

(f) *Joan. abbat. histor. translat. sanctæ Glossind. sæcul. 4. Bened. parte 2. & t. 1. Bibliot. Labb.*

An de J. C. 819.

des qualitez de cette sainte Vierge ; & ayant appris qui elle étoit, de ceux qui l'avoient vuë, & qui vivoient encore, il résolut de la lever de terre, qui étoit alors une maniere de canonization, & de la transporter dans la grande Eglise de son Monastere, au dedans de la Ville.

Il alla donc en personne, accompagné de son Clergé, au lieu où étoit le tombeau ; le fit ouvrir, & en tira de ses propres mains le corps de la Vierge, qui étoit encore entier ; le mit dans une châsse, & le porta en procession dans la principale Eglise du Monastere, qui est assez prés des murs de la Ville, & qui étoit originairement dédiée à S. Sulpice Evêque de Bourges : car sainte Glossinde étant encore en vie, avoit obtenu de ses parens ce terrain, où elle bâtit une Eglise pour sa dévotion, & ensuite un Monastere, qui est connu dans les anciens monumens sous le nom de S. Pierre & de S. Sulpice, & aujourd'hui sous le nom de Sainte Glossinde. Cette Sainte l'avoit fondé en 773, & l'avoit gouverné jusqu'en 779, qui est l'année de sa mort.

XIX. *Frotaire Evêque de Toul.*

Dans le Diocése de Toul, Frotaire dont on a déja parlé, gouvernoit son Eglise depuis environ l'an 804, avec beaucoup de zele & de sagesse, & étoit fort consideré de l'Empereur Louis le Débonnaire, qui lui donna diverses commissions. Il l'avoit chargé de faire executer certains ouvrages, qu'il avoit ordonnez au Château d'Aix-la Chapelle (g) ; & en même temps étant venu à Gondreville prés de Toul, il lui avoit ordonné de faire dans la face du Palais une Galerie, pour pouvoir aller de là dans l'Eglise, qui n'en étoit pas éloignée. Frotaire, que ces commissions détournoient de ses devoirs essenciels, écrivit à Hilduin Abbé de saint Denys, qui étoit alors fort bien à la Cour, pour le prier avec beaucoup d'instance, de le faire décharger de cette Intendance. Il ajoute, qu'en même temps il est encore occupé du soin de rétablir sa Cathédrale, à quoi il n'a encore pû vaquer comme il auroit voulu, tant à cause de l'hyver, que parce que les Ouvriers sont occupez aux semailles ; sans parler d'un malheur qui lui étoit arrivé tout récemment ; un de ses Serviteurs, outré de ce qu'il ne lui avoit pas donné la charge d'Econome, ayant malicieusement mis le feu aux greniers de l'Evêché, où étoit toute la provision de l'Evêque & des Chanoines, qui par cet accident étoient réduits à une extrême pauvreté. Il conclut que si l'Empereur continuë à lui imposer de telles charges, il sera obligé d'aller à la Cour, demander sa démission de l'Episcopat.

En 821, il assista avec Hetti Archevêque de Tréves son Métropolitain (h), au Concile de Thionville, où l'on fit quelques Canons pour la sureté des personnes Ecclesiastiques, contre ceux qui les maltraitoient, ou leur dressoient des embûches.

XX. *Fortunat Archevêque de Grade.*

Fortunat Archevêque de l'Isle de Grade dans les Etats de Venise, ayant été élû Archevêque en 803 (i) par la faveur des Tribuns de Venise, & craignant le ressentiment de Jean & de Maurice Ducs de la même Ville, résolut de se retirer en France, & de demander contr'eux à Charlemagne sa protection. Il vint trouver l'Empereur à Salz, sur la riviere de Sale (k) ; & lui porta entr'autres présens, deux Tables d'yvoire, d'un ouvrage de sculpture admirable. L'Empereur lui accorda un Privilége pour son Eglise de Grade, & lui destina l'Abbaye de Moyenmoutier, qui étoit alors vacante par le décés de l'Abbé Maldavin, mort en 802. Les Religieux n'ayant pû s'accorder sur le choix d'un successeur, & étant venus à la Cour pour ce sujet vers l'an 804, l'Empereur, pour les accorder, leur proposa Fortunat pour Abbé, & ils l'agréerent d'un commun consentement.

Les Historiens du pays (l) font venir Fortunat de la Grece ; veulent qu'il ait été Patriarche de Jerusalem, & qu'il ait apporté de ce pays dans le Monastere de Moyenmoutier plusieurs Reliques, comme de S. Etienne, de Lazare frere de Marie & de Marthe, de saint George, de S. Pancrace, & le corps entier de Joseph d'Arimathie, lequel y fut conservé jusqu'au dixiéme siécle. Alors l'Abbaye étant tombée entre les mains des Chanoines, ceux-ci par leur négligence, laisserent enlever de leur Eglise par des Moines étrangers, qui passoient par là, ce précieux dépôt qui leur fut dérobé en 894, le 25 de Mars. Ce qui est certain, c'est que Fortunat étoit Archevêque de Grade, & qu'il tint l'Abbaye de Moyenmoutier jusqu'en 825, pendant environ vingt-trois ans. Il y mourut le 26 Fevrier (m), & fut enterré dans l'Oratoire de S. Gregoire, derriere la base de l'Autel de ce Saint. On y voyoit encore son tombeau au quatorziéme siécle (n).

On dit (o) que de son temps il vint d'Orient à Rome, & de Rome à Moyenmoutier, un Roy nommé Lazare, avec sa fille nommée Aza, qui se firent d'abord Religieux & Reli-

(g) *Frotar. epist. xj. p. 716. t. 2. Quesn. Hist. Franc.* Præcipitur enim ut in Aquis Palatio operemur, & laboribus ibidem peragendis insudemus. Recordari siquidem vestra paternitas valet, quòd cum in Palatio Gundunvillæ Domnus Imperator hoc anno staret, vestram continens manum, jussit ut in fronte ipsius Palatii solarii opus construerem, de quo in capellam venitur, &c.

(h) *T. 7. Concil. p. 1519.*

(i) *Ugghel. Ital. sacr. t. 5. in Fortunato Grad. Coint. t. 6. Annal. Franc. ad an. 803. p. 809. & seq.*

(k) *Annal. Metens. ad an. 803. t. 3. Quesn. p. 290.* Venit quoque Fortunatus Patriarcha de Græcis, afferens secum inter cætera dona, duas portas eburneas, mirifico opere sculptas.

(l) *Richer. Senoniens. l. 2. c. 6. & Annales Metens. & Joan. de Bayon. c. 57.*

(m) Ou le 4 des Ides de Mars, c'est à dire le 12 de ce mois, comme il est marqué dans le Nécrologe de Senones, dans le Calendrier de l'Abbaye de Munster, & dans un Missel manuscrit de Morbach.

(n) *Joan. de Bayon. c. 57.* Hujus veneranda gleba post basem altaris beati Gregorii Papæ, decenti sepulturæ est tradita.

(o) *Joan. de Bayon. c. 56. Hist. Medii-monast. p.p. 165. 166.*

An de J.C. 819.

gieuse, puis se renfermerent l'un & l'autre dans des cellules; Lazare, joignant l'Oratoire de S. Pierre, & Aza joignant celui de S. Evre, qui est aujourd'hui la Paroisse du lieu. Aprés leur mort, ils furent enterrez dans leurs cellules. Toutefois quelque temps aprés, on leva le corps d'Aza, & on le mit auprés de celui de son pere. Pendant les courses des Hongrois, & sur la fin du regne de Conrade, vers l'an 917 ou 918, leurs corps ayant été cachez dans le mur de l'Eglise de S. Pierre, y demeurerent inconnus pendant un long-temps.

Mais vers l'an 1012, la Comtesse Helvide mere du Pape S. Leon IX. s'étant retirée à Moyenmoutier, pendant la guerre que Theodoric Evêque de Metz, faisoit à l'Empereur Henry; cette pieuse Dame s'étant curieusement informée de la vie de Lazare & d'Aza, & de ce qu'étoient devenuës leurs Reliques, eut enfin la consolation de les trouver dans l'épaisseur du mur dont on a parlé, le 29 Mars, quatre-vingt-quinze ans aprés qu'ils y avoient été enfermez. L'Abbé Lambert les transporta de l'Eglise de S. Pierre en celle de Notre-Dame, le 15 de Mars 1041. mais on ignore à present ce que sont devenus ces saints Corps.

XXI. *Differends entre les Religieux de Moyenmoutier, & leur Abbé Ismundus.*

Pour revenir à l'histoire de Moyenmoutier, les Religieux de cette Abbaye eurent un gros differend avec leur Abbé nommé Ismundus (p), dont voici l'occasion. Fortunat Archevêque de Grade, ayant été pourvû de cette Abbaye, comme on le vient de dire, avoit assigné aux Religieux une certaine portion des revenus communs, pour leur subsistance. Ils en avoient joüi pendant le gouvernement de Fortunat, qui fut de vingt-trois ans, & pendant la vie de Walo qui lui succéda. Ismundus ou Hismundus Evêque, successeur de Walo, prit le manîment de tous les biens du Monastere, promettant aux Religieux de fournir abondamment à tous leurs besoins: mais il s'aquitta si mal de ses promesses, que les Religieux furent obligez d'en porter leurs plaintes à Frotaire Evêque de Toul. Celui-ci prit avec lui Smaragde Abbé de S. Mihiel, qui avoit déja fait le partage entre l'Abbé Fortunat & les Moines; & s'étant transportez ensemble sur les lieux, ils examinerent les plaintes des Religieux, & les trouverent bien fondées.

L'Abbé promit de réparer tout le passé, & d'ôter aux Religieux tout sujet de plainte: mais ceux-ci ne pouvant s'y fier, répondirent qu'ils ne se désisteroient point de leurs demandes, qu'on ne leur rendît la portion qui leur avoit été ajugée du temps de Fortunat; & comme Ismundus disoit qu'il ne le pouvoit faire, sans un ordre exprés de l'Empereur; les Religieux demanderent instamment à Frotaire, qu'il leur permît d'aller eux-mêmes s'en plaindre à l'Empereur; disant qu'ils aimoient mieux quitter leur Monastere, & aller par le monde vivans d'aumônes, que d'être exposez plus long-temps aux caprices de leur Abbé, & d'être jouëz par ses vaines promesses. Frotaire ne put leur refuser leur demande, & leur donna deux lettres de recommandation; l'une pour Hilduin Abbé de S. Denys, & l'autre pour Gerundus Portier du Palais, qui se fit dans la suite Religieux à Prum, & dont nous avons parlé ci-devant; afin qu'il presentât ces Religieux à l'Empereur, au cas qu'Hilduin ne fût pas à la Cour. Enfin il écrivit à l'Empereur même en droiture, pour l'instruire du sujet du voyage & des plaintes de ces Religieux, avant leur arrivée en sa presence (q).

XXII. *Troubles en l'Abbaye de Senones.*

Le Monastere de Senones, situé dans les déserts de Vosge, prés celui de Moyenmoutier, étoit alors gouverné par Erbefrede successeur de Rembert (r). Cet Abbé (s) avoit permis à quelques-uns de ses Religieux de sortir du Diocése de Toul sans la permission de Frotaire. Celui-ci s'en plaignit à Drogon Evêque de Metz, comme d'une chose qui blessoit son autorité. *S'ils vont vers vous*, ajoute-t-il, *pour vous faire quelque plainte, la Regle canonique veut que leurs plaintes me soient premiérement portées, & qu'ensuite vous & moi, d'un commun consentement, y apportions le remede convenable. Il y a dans mon Diocése un autre Monastere nommé Varengéville, où il y a des Moines qui demeurent sans mon congé: mais parce que j'ai été élevé parmi eux dans l'Abbaye de Gorze, d'où ce Prieuré dépend, j'ai bien voulu le tolerer jusqu'à cette heure. Il y a aussi quelques Eglises de votre dépendance, qui sont dans le ressort de mon Diocése, qui manquent de Prêtres, & dont les sujets ne sont pas dans la soûmission convenable. Je vous prie de nous envoyer quelqu'un de votre part, avec qui nous puissions réparer ce desordre. Enfin il est bon que vous sçachiez que les Commissaires que vous avez députez à Senones pour y rétablir la paix, bien loin d'y remettre le bon ordre & l'union, n'ont fait qu'y augmenter la discorde, & en rendre les Religieux etcore plus mauvais.*

On peut juger par cet échantillon, du cara-

(p) Voyez les lettres 1. 2. & 3. de Frotaire Evêque de Toul, *pp. 712. 713. Quesn. t. 2. Hist. Franc.* Le P. le Cointe croit que Fortunat & Ismundus étoient Abbez de Metloc; mais toute la suite de l'Histoire prouve le contraire. Voyez *t. 2. annal. Bened. Mabill. p. 491. & 414. 415.* Ismundus est nommé Evêque dans quelques monumens. Il y avoit alors plusieurs Abbez qui avoient le titre d'Evêque.

(q) *Vide epist. 3. Frotar. p. 713.*

(r) *Richer. t. 3. Spicileg.*

(s) *Frotar. epist. x. p. 715.* Sciat dilectio vestra mihi oppidò displicere de quibusdam monachis cœnobii vestri, cui Erlefredus rector esse videtur. Cùm enim parochiæ nostræ isdem adjaceat locus, & habitatores ejus nostro munimine, Deo adjuvante, protegi debeant; egrediuntur quidam eorum parochiam nostram, sine nostro permissu & licentia, &c.

An de J.C. 829.

ctere d'esprit de Frotaire, & de son attention à conserver ses droits, & à maintenir la discipline dans son Diocése. Nous avons encore une lettre de ce Prélat (t), adressée à Thierry & à Reginard, venerables personnages, & à leurs Communautez. Il y a beaucoup d'apparence que Theodoric, ou Thierry, étoit Abbé de Senones, ou de S. Diey, & Reginard de Moyenmoutier. Il est certain que Reginard fut Abbé de Moyenmoutier; mais je ne sçai pourquoi Frotaire ne leur donne pas dans sa lettre le titre d'Abbez. Il leur témoigne combien il est sensible aux maux qui affligent les peuples de son Diocése, qui leur sont soûmis; & qu'en particulier il a été tres affligé d'apprendre que plusieurs personnes de leurs quartiers avoient été dévorez des loups (u): Qu'il ne doute point que ce ne soit une plaie de la main de Dieu, qui a permis qu'aprés la disette des années précedentes, le pays qui paroissoit être dans l'abondance, se voye tout d'un coup attaqué par une multitude de rats, qui consument les moissons. *Je m'étonne*, dit-il, *que vous ne m'en ayez pas donné avis : car si je l'avois sçu, je n'aurois pas manqué de me rendre dans votre pays, pour y rassurer les peuples, moins par ma prédication, que par l'imposition des mains, & la Confirmation que je leur aurois donnée : ce que j'espere faire aux premiers jours.*

Je vous avertis donc de faire venir dans vos Monasteres tous les Prêtres des environs; de leur ordonner d'y passer trois jours dans le jeûne & dans l'exercice des prieres publiques; de se revêtir de sac & de cilice, de se couvrir de cendres, & de joindre vos prieres aux leurs, à ce qu'il plaise à Dieu retirer de dessus vous les fleaux de sa justice, & vous faire ressentir les effets de sa misericorde. Qu'ils exhortent aussi leurs peuples à la confession & à la pénitence, pour mériter de Dieu le pardon de leurs fautes.

XXIII. *Rétablissement de l'Abbaye de S. Evre par l'Evêque Frotaire.*

Frotaire témoigna toujours une inclination particuliere pour le rétablissement de l'Abbaye de S. Evre, située prés la Ville de Toul, & dont il avoit été Abbé, avant que d'être elevé à l'épiscopat. Ce Monastere étoit presque entiérement ruïné; ses biens avoient été dissipez par le malheur des guerres, & par la négligence des Abbez; la discipline réguliere en étoit bannie. Frotaire fit sur cela ses remontrances à l'Empereur Louis le Débonnaire, qui lui permit d'y rétablir la discipline, & de faire restituer à ce Monastere tous les biens qu'il possedoit autrefois (x), & en particulier le village de S. Evre, une famille de serfs à Savonnieres, un Moulin à Nay; une Métairie avec la famille qui l'habitoit, à S. Maximin, qui est à la porte du Monastere (c'est la Paroisse du village de S. Evre, à la porte & dans la cour du Monastere). De plus, les villages de Velaine, Alain, Colombé, Saussures, Viller-S. Etienne, Manoncourt, Blenod; & plusieurs autres Lieux, & deux maisons à Moyenvic, où l'on façonnoit leur sel.

An de J. C. 829.

Frotaire veut de plus, que l'on apporte à la porte du Monastere la moitié de la dixme des fruits, ou des animaux, qui leur revient de toutes leurs terres; & qu'en reconnoissance de toutes ces donations, les Religieux donnent à l'Evêque de Toul tous les ans, un repas le jour de S. Evre, & un cheval de la valeur de trente sols, ou trente sols en argent, avec un bouclier, une lance, deux cuirs, deux cilices; & dans le temps de la milice, un chariot attelé de bœufs, qui sera entretenu à la charge de l'Evêque; & si les bœufs reviennent, ils seront rendus au Monastere. Il veut de plus, que l'élection de l'Abbé s'y fasse par l'Evêque, & que ce Monastere dépende à perpétuité de l'Evêché de Toul, sans qu'on l'en puisse separer pour quelque cause que ce soit. Ce Privilége n'est point datté; mais il peut être de l'an 836.

L'affection que Frotaire portoit à cette Abbaye, paroît encore par ses lettres xij. xiv. & xxj. Il envoya des Reliques de ce Monastere à l'Abbé Hugues (y), que l'on croit être le fils de Charlemagne, & frere de Drogon Evêque de Metz. Il donna des Reliques de S. Evre à un autre Abbé nommé Vigardus (z), auquel il demande trois chariots de vin de Bonné, pour être envoyez à Aix-la Chapelle (a), apparemment pour en faire present à quelque personne de la Cour, ou à l'Empereur même. Il n'omit rien pour la construction & l'embellissement de sa Cathédrale : car il écrivit à l'Abbé Anglemare (b), de lui envoyer ce qu'il pouvoit avoir de plus beau & de plus précieux, pour embellir les murailles de cette Eglise, qu'il venoit d'achever de bâtir, comme (c) de l'orpiment ou arsenic jaune, de la feuille d'inde, du vermillon, de l'azur, du *Prusinum*, & du vif argent. Il remercie un autre Abbé (d), de lui avoir envoyé un homme habile, & capable de l'aider dans ses ouvrages, & lui promet de le lui renvoyer aussi-tôt qu'il aura exécuté ce pourquoi il est venu. Ces détails peu importans en eux-mêmes, font connoître l'esprit & le caractere de ce Prélat.

Pendant les années 826, 827, & 828, la France fut en guerre avec les Sarrazins d'Espagne (e), qui avoient soûlevé la Catalogne, pris Barcelonne, & d'autres Places qui avoient

(t) *Frotarii epist. xxvj. p. 721. T. 2. Hist. Franc. Quesn.*
(u) Dans la lettre xx. p. 720, il écrit à un Abbé nommé Aglemare, que depuis qu'il est Evêque, il a fait tuer 220 loups dans les forêts de l'Abbaye de Moienmontier. Cela fait juger combien ces animaux étoient communs dans la Lorraine au IX. siécle.
(x) *Vide Mabill. de re Diplom. p. 524. & l. 2. annal. Bened. p. 577.*
(y) *Frotar. epist. 21.*
(z) *Frotar. epist. 12.*
(a) *Epist. 19.*
(b) *Epist. 20.*
(c) Auri pigmentum, folium indicum, miniam, lazur atque prusinum, & de vivo argento juxta facultatem.
(d) *Epist. 22. p. 720.*
(e) *Vita Ludovici Pii, p. 304. 305. Eginard. ad an. 826, p. 269. t. 2. Quesn.*



An de J. C. 829.

été autrefois conquises par Louis, sous le regne de Charlemagne. Frotaire eut avis qu'on avoit dessein de le commander, pour marcher avec ses milices de ce côté-là. Il écrivit à Gerungue (f) son ami, de prier l'Empereur qu'il le dispensât de ce voyage. *Vous sçavez*, lui dit-il, *que l'année prochaine l'Empereur doit visiter notre Ville, & que s'il ne m'exempte de ce long voyage, je ne pourrai lui rendre mes services en ce pays-ci, comme je le souhaite. Depuis que je vous ai vu la derniere fois à la Cour, j'ai fait dire pour vous cent Messes, & cinquante Pseautiers.* Mais il paroît par sa huitiéme lettre, adressée à Drogon Evêque de Metz, qu'il n'obtint pas ce qu'il désiroit, puisqu'il lui mande qu'il espere d'avoir le plaisir de le voir, ou dans le voyage d'Espagne qu'ils doivent faire incessamment, ou au retour, lorsqu'ils se trouveront au Palais pour l'Assemblée generale.

XXIV. *Concile de Thionville de l'an 835. Assemblée d'Ingelheim en 840.*

En 835 (g), Frotaire se trouva avec Hetti de Tréves son Métropolitain, au Concile de Thionville, où Ebbon Archevêque de Reims reconnut la faute qu'il avoit faite contre l'Empereur Louis, en le dépouillant, autant qu'il avoit été en lui, de l'Empire, & en lui refusant l'entrée de l'Eglise (h). Ebbon fut déposé de l'épiscopat. Ce Concile se tint un peu avant le Carême. De là toute l'Assemblée vint à Metz, où l'Empereur fut solemnellement rétabli. Mais en 840 (i), aprés la mort de Louis, le même Ebbon fut amené à Lothaire, qui étoit à Vormes; & ensuite, dans une Assemblée tenuë à Ingelheim, il fut solemnellement réhabilité, en présence & du consentement de Hetti de Tréves, de Drogon de Metz, de Frotaire de Toul, & de dix-sept autres Evêques, qui souscrivirent à l'Acte de son rétablissement.

L'Empereur Lothaire en 845 (k) accorda à Leorard venerable Chor-évêque de l'Eglise de Toul, la proprieté de l'Eglise dédiée à S. Maurice, qui est celle de l'Abbaye de S. Evre, avec la famille & les terres qui en dépendent, pour en jouïr en toute liberté. Mais en 852, le Roy Lothaire restitua à l'Evêché de Toul l'Abbaye de Saint Evre, que l'Empereur Lothaire son pere en avoit détachée, pour récompenser ses serviteurs (l).

On met la mort de Frotaire le dernier jour de May 846. Il fut enterré dans le Cimetiere de S. Evre, au dedans du Cloître, à l'entrée du Monastere, dont il est regardé comme le restaurateur. Il fut depuis transporté derriere l'Autel de la Ste Croix. Aujourd'hui on ignore le lieu des tombeaux des Evêques, à cause du renversement de l'Eglise, arrivé en 1552. Arnoû succéda à Frotaire.

XXV. *Austramne Evêque de Verdun.*

Dans le Diocése de Verdun, Austramne, successeur de Pierre l'Italien, étoit entré en possession de son Evêché en 813. Il étoit Chantre de la Chapelle du Roy (m), lorsqu'il fut choisi, du consentement du Clergé & du Peuple. On ne sçait que tres peu de particularitez de la vie de cet Evêque. Bertaire dit seulement, qu'il soûmit les Brasseurs (n) à l'Eglise de Verdun. On nomme *Brasseurs* les faiseurs de bierre. Mais Vassebourg (o) dit qu'il obtint de l'Empereur Charlemagne la restitution du Pont des Brachieux, situé sur un bras de la Meuse, dans la Ville basse de Verdun, sur lequel, & aux environs duquel demeuroient plusieurs Marchands, qui payoient de grosses rentes à l'Eglise, & qui s'étoient dispensé de les payer sous Pierre prédecesseur d'Austramne.

Le même Auteur (p) avance que l'Evêque Austramne étoit un des Chantres envoyez par le Pape Adrien à Charlemagne, pour rétablir le chant Romain dans les Eglises de France. Que ce Prince faisoit tant de cas de ce Musicien, qu'il le tenoit presque toujours à sa Cour, & qu'il le mena à Rome l'an 800, en son troisiéme voyage, entrepris pour le rétablissement du Pape Leon III. Qu'alors Austramne étoit déja Evêque, & qu'étant à Rome, il obtint du Pape la permission de lever de terre & de canoniser l'Evêque Maldavée, enterré à S. Vanne; ce qu'il exécuta à son retour: Qu'enfin il mourut aprés cinq ans d'épiscopat. Ce dernier fait est attesté par Bertaire, & par Hugues de Flavigny: mais pour les autres, Vassebourg n'en cite aucun témoin ni aucun garant. Il met le commencement de son épiscopat en 799, & sa mort en 804; ce qu'il est difficile d'accorder avec Bertaire, Auteur presque contemporain (q), qui donne à Pierre l'Italien vingt-cinq ans d'épiscopat, à Austramne cinq ans, à Heriland son successeur vingt-quatre, à Hilduin successeur d'Heriland, aussi vingt-quatre. Celui-ci mourut quelques années aprés la bataille de Fontenay, donnée en 841. Selon ce calcul, il faudroit mettre le commencement de Pierre l'Italien en 776, & sa mort en 801; la mort d'Austramne en 806, celle d'Heriland en 829, & celle d'Hilduin en 854, ou environ. Austramne fut enterré au Monastere de S. Vanne (r), & eut pour successeur Heriland en 806.

XXVI. *Heriland Evêque de Verdun.*

Bertaire (s) & Vassebourg (t) lui donnent vingt-quatre ans d'épiscopat, & Hugues de Flavigny seulement sept. Le P. le Cointe (u)

(f) *Frotar. epist. 24. p. 721.*
(g) *Concil. t. 7. pp. 1696. 1697.*
(h) *Astronom. vita Lud. Pii, p. 313. T. 2. Quesn.*
(i) *T. 7. Concil. pp. 1770. 1771. 1772. Flodoard. l. 2. c. 20.*
(k) Preuves p. 387.
(l) Preuves p. 306.
(m) *Bertar. de episcopis Virdun. p. 260. t. 12. Spicileg.* Elegerunt sibi episcopum de Regis Palatio Austramnum, cantorem ipsius. *Hugo Flaviniac.*
(n) *Berthar. loco citato.* Cujus industriâ Bracenses negotiatores isti Ecclesiæ redacti sunt. *Vide Luc. Dachery, not. margin. in Berthar.*
(o) Vassebourg. l. 3. fol. cxiv. *verso.*
(p) *Ibid.* fol. cxliv. *recto & verso.*
(q) *Berthar. hic p. 198.*
(r) *Berthar. de Episc. Virdun. in Herilando. T. 12. Spicileg. p. 260.*
(s) *Idem ibid.*
(t) Vasseb. Hist. de la Gaule Belgique, l. 3. fol. cxlvij. *verso.*
(u) *Coint. t. 7. annal. Franc. ad an. 824. n. 147. p. 655.*

An de J.C. 819.

soutient qu'il ne gouverna que quatre ans, & qu'il mourut en 822. Ce Prelat étoit un homme fort simple & fort foible, sous lequel l'Eglise de Verdun perdit beaucoup de ses biens. Il mourut à Aix-la Chapelle, & fut enterré à S. Vanne, prés d'Austramne son prédecesseur. C'est ce qu'on lit dans Bertaire & dans Hugues de Flavigny. Vassebourg (x) dit qu'il fut élû par Charlemagne, & qu'il étoit frere de Zacharie, dont ce Prince se servoit dans ses Ambassades. Il veut parler apparemment du Moine Zacharie, que Charlemagne envoya à Jerusalem en 800 (y) : mais je ne sçai où il a trouvé qu'Heriland étoit son frere. Il ajoute, qu'Heriland assista aux Conciles de Mayence, de Reims, de Châlons sur Saone, & d'Arles, & que de son temps on commença à lire dans l'Eglise de Verdun le Martyrologe d'Isnard (apparemment Usuard, qui n'a vêcu que sous Charles le Chauve (z) ; comme aussi les Leçons de Matines, tirées d'un volume recueilli des écrits des Peres par Paul Diacre, qui s'étoit rendu Religieux au Mont Cassin. Les Annales de Tréves sous l'an 811, portent qu'Heriland assista Amalaire Archevêque de Tréves, avec un autre Evêque nommé Adalmare, au Sacre de Frotaire Evêque de Toul.

Vassebourg dit de plus, que Bernard Roy d'Italie s'étant révolté contre l'Empereur Louis, & s'étant avancé jusqu'à Châlons sur Marne, Heriland, malgré la goutte qui le tenoit, fut obligé de se sauver à Aix-la Chapelle, qui étoit, comme il dit, *le territoire de sa nativité* ; où il demeura jusqu'à sa mort. Il fut present aux Obseques de Charlemagne, mort en 815, & au Concile d'Aix-la Chapelle, où l'on confirma la Regle des Chanoines, composée par le Diacre Amalarius, & la fit recevoir & pratiquer par son Clergé.

XXVII. *Hilduin Evêque de Verdun.*

A Heriland succéda Hilduin, ou Hildin, ou Hildi, ou Hildivin, qui fut demandé à l'Empereur (a) par le Clergé & le Peuple, qui lui firent une députation exprés pour cela. Hilduin étoit Allemand, saint personnage, qui bâtit plusieurs Eglises dans son Diocése, & y fit beaucoup de bien. Il se trouva en 829, avec Hetti son Métropolitain, au Concile de Mayence (b), dont les Canons ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On trouve aussi son nom parmi les souscriptions d'une Charte donnée par Aldric Archevêque de Sens, au Monastere de S. Remy, situé au Faubourg de cette Ville. Il souscrivit aussi en 835 (c) au Concile de Thionville, pour la déposition d'Ebbon Archevêque de Reims (d). Il fut toujours tres attaché à Louis le Débonnaire, pendant les troubles que les Princes ses fils susciterent contre lui. Cet Empereur le députa en 835 (e), avec d'autres Ambassadeurs, vers Lothaire son fils, pour l'inviter à envoyer à Aix-la Chapelle les plus considerables de ses adherans, afin de prendre avec eux des mesures pour une parfaite réconciliation.

An de J. C. 836.

L'année suivante (f), l'Empereur le fit encore partir, avec Otgaire Archevêque de Mayence, Marquard Abbé de Prum, & les Comtes Varin & Adalgise, pour aller à Padouë trouver Lothaire, afin de le porter à se reconcilier avec l'Empereur son pere. L'effet de cette ambassade fut tel, que Lothaire persuadé par les raisons que lui dirent les Députez, envoya des Ambassadeurs à l'Empereur, qui l'assurerent de son obeïssance. Louis les reçut avec sa bonté accoutumée ; & Lothaire seroit venu lui-même pour mettre le sceau à cette affaire, sans une maladie qui lui survint.

Aprés la mort de Louis le Débonnaire, Hilduin s'attacha à Charles le Chauve (g), ce qui lui attira la haine de Lothaire ; & c'est peut-être pour cela que Louis & Charles, aprés la fameuse bataille de Fontenay, se rendirent à Verdun, chacun de son côté, sçavoir Louis par Thionville, & Charles par Reims ; afin de déliberer ensemble sur la situation de leurs affaires, & sur leurs interêts communs (h).

XXVIII. *L'Abbaye de Tholey, ôtée à l'Eglise de Verdun.*

Vassebourg (i) assure que l'Empereur Lothaire, en haine de l'Evêque Hilduin, separa de l'Eglise de Verdun l'Abbaye de Tholey, qui est au Diocése de Tréves, & qui avoit été jusqu'alors dans sa dépendance, & qu'il la donna à un nommé Adelmus, qui en jouït jusqu'à la mort de Lothaire. Il ajoute, que l'Evêque Hilduin, qui étoit homme de grand sçavoir, écrivit au Pape, & aux Prélats & Seigneurs d'Italie, une lettre pleine de lamentations & de plaintes, pour obliger Lothaire à faire restitution à son Eglise de ce qu'il lui avoit ôté. Mais ces plaintes ne produisirent leur effet qu'aprés la mort de ce Prince. Hilduin mourut le 13 de Janvier 854, aprés vingt-quatre ans d'épiscopat (k). Il eut pour successeur Atto. Bertaire en cet endroit avertit qu'il va raconter plus surement ce dont il a été témoin ; ce qui marque & son âge & son exactitude. Laurent de Liége qui a continué Bertaire, attribuë à Charles le Chauve, ce que Vassebourg dit ici de Lothaire.

(x) Vassebourg *loco cit.* fol. cxlv. *recto.*
(y) *Annal. Franc. an. 800. Vide Quesn. t. 2. pp. 18. 41. 59. 79. 80. 164. 250. 251.*
(z) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 33. p. 631.*
(a) *Berthar. t. 12. Spicileg. p. 260. Hugo Flaviniac.*
(b) *T. 7. Concil. p. 1580.*
(c) *Apud Coint. t. 8. annal. Franc. ad an. 835. p. 381.* Atduinus Virdunensium Episcopus.
(d) *T. 7. Concil. pp. 1696. 1698.* Hildi Episcopus.
(e) *Vide Coint. ad an. 835. n. 78. & ad an. 836. n. 1. pag. 410.*
(f) An de J. C. 836. *Vide Lindolph. vita sancti Severi apud Bolland. die 1. Februar. & annal. Bertinian.*
(g) *Berthar. Hist. Episcop. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 260. Hugo Flaviniac.*
(h) *Nithard. l. 4. p. 377.*
(i) Vassebourg l. 3. fol. clj. Laurent de Liége, *Hist. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 276.* dit que ce fut le Roy Charles qui ôta cette Abbaye à l'Evêché de Verdun, pour la donner à Adelelme ; qu'Hildin en écrivit une lettre de plainte, & que le Pape Nicolas en écrivit aussi à Adelelme. Il paroit que cet Auteur avoit en main ces écrits, ou du moins qu'ils lui étoient bien connus.
(k) Bertaire & Vassebourg lui donnent 24 ans d'Episcopat, & le P. le Cointe seulement 22.

An de J.C. 836.

L'Abbaye de S. Mihiel, située dans le Diocése de Verdun, fut gouvernée du temps du Roy Pepin, par Hermengaude, qui vêcut aussi quelque temps sous le regne de Charlemagne, & obtint de ce Prince un Privilége pour la libre élection d'un Abbé dans ce Monastere (l). L'Auteur anonyme qui a écrit la Chronique de S. Mihiel dans l'onziéme siécle (m), donne à Hermengaude le titre d'Abbé & d'Evêque, chose qui n'étoit pas fort rare en ce temps-là, où l'on voyoit plusieurs Abbez résidans dans leur Monastere, revêtus du caractere épiscopal, & en exerçant les fonctions sur leurs Religieux. On assure (n), que le même Hermengaude régla ce que l'Abbé, ce que le Pourvoyeur du pain, du sel & de la graisse, ce que le Pourvoyeur du poisson, ce que les autres Officiers qui avoient soin de luminaire, des pauvres & des hôtes, devoient avoir pour l'exercice de leur emploi; c'est à dire, qu'on leur assigna à chacun une certaine portion dans les revenus du Monastere, pour s'en servir à acquitter les charges de leur office; & c'est là un des plus anciens exemples que l'on ait des offices claustraux, & de leurs revenus fixes, établis dans les Monasteres. On ajoute, que Charlemagne confirma toutes ces choses, par des Lettres qu'il fit expédier à ce sujet.

XXIX. *Le corps de S. Anatole Evêque de Cahors, apporté en l'Abbaye de S. Mihiel.*

Ce fut le même Hermengaude, qui étant allé, suivant l'usage de ce temps-là, à la guerre avec Charlemagne, trouva prés la Ville de Cahors le corps de S. Anatole, Evêque de cette Ville, & l'emporta dans son Abbaye. On ignore la patrie, les actions, le temps du gouvernement de ce Saint. Il mourut, dit-on, le 6 des ides de Fevrier, c'est à dire le 8[e] de ce mois, & fut enterré dans les vignes, prés la Ville de Cahors; les troubles qui agitoient alors le pays, n'ayant pas permis qu'on lui rendît solemnellement les honneurs de la sepulture dans son Eglise. Son tombeau demeura quelque temps inconnu (o), jusqu'à ce que Dieu manifestât sa gloire par quelques miracles. L'Abbé Hermengaude informé de toutes ces choses, résolut de l'enlever, & d'en enrichir son Monastere; ce qu'il fit, dit l'Auteur de la vie de saint Anatole (p), soixante-dix ans aprés la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, dans le temps que Charlemagne, au retour de la guerre des Saxons, assiégea & prit la Ville de Cahors. Or la 70[e] année depuis la fondation de cette Abbaye, revient à l'an de J.C. 778 (q), auquel Charlemagne porta la guerre, non contre les Saxons, mais contre les Sarrazins d'Espagne (r). Au retour il fut attaqué par les Gascons dans les Pyrenées, en la Vallée de Roncevaux. Ainsi en lisant les *Gascons* au lieu des *Saxons*, on verra à peu prés ce que veut dire l'Auteur dont on a parlé. Car quel rapport entre le retour de Saxe, & la prise de Cahors? L'Histoire ne parle pas du siége de cette Ville. Mais les Historiens ont pû négliger ce fait, comme peu important; Cahors n'ayant pas été capable de faire une grande résistance à l'Armée du Roy, & n'ayant peut-être pas même été assiégée dans les formes.

Hermengaude étant de retour dans son pays, ne jugea pas à propos de déposer les Reliques de S. Anatole dans son Abbaye, qui étoit encore alors sur le mont de Châtillon, & qu'on songeoit déja à transporter dans le Vallon où elle est aujourd'hui. Il les mit dans l'Eglise des SS. Cyriaque & Julitte, Paroisse du village de Godoncourt, qui est aujourd'hui la Ville de S. Mihiel, dont la Paroisse a changé de Patrons; ayant eu d'abord les SS. Cyriaque & Julitte, puis S. Etienne, & enfin S. Leopold, depuis qu'on y a transporté les Chapitres d'Apremont & de Hatton-châtel, sous l'invocation de ce Saint. S. Anatole ayant donc été déposé dans cette Eglise, y demeura quelque temps assez peu honoré, jusqu'à ce que Dieu y fit paroître quelques miracles. Enfin en 1253, Pierre Suffragant de Verdun, le transporta solemnellement dans l'Eglise de l'Abbaye, où il est conservé dans une châsse d'argent, faite par Gautier vingt-huitiéme Abbé; & en 1469, l'Abbé Vari de la Valle, ouvrit la châsse du Saint, & dressa un Acte autentique de la reconnoissance qu'il en avoit faite.

C'est ce que l'on sçait de S. Anatole, & de l'Abbé Hermengaude, qui mourut vers l'an 805 ou 806. Il étoit encore Abbé en 804, puisqu'en cette année il obtint un Privilége de Charlemagne (s) pour son Monastere.

XXX. *Smaragde Abbé de S. Mihiel en 805.*

Smaragde fut fait Abbé vers l'an 805, puisque Charlemagne lui donna commission de faire, environ ce temps-là, une espece de partage de manse entre Fortunat Abbé Commendataire de l'Abbaye de Moyenmoutier, & les Religieux du même Monastere (t). Smaragde étoit homme de lettres, habile dans les Humanitez, dans les matieres de Morale & de Theologie. Il accompagna en 809, Bernaire Evêque de Vorms, & Adalard Abbé de Corbie, dans le voyage qu'ils firent à Rome vers le Pape

(l) L'an 772. au mois de May, la quatriéme année du regne de Charlemagne.

(m) *Analectorum Mabill. t. 2. p. 374.*

(n) *Ibid. p. 883.*

(o) Monsieur de la Croix, Auteur de la suite des Evêques de Cahors, imprimée en 1626 à Cahors in 8°. n'a pas connu S. Anatole: mais depuis l'an 662. auquel il place la mort de saint Didier, jusqu'à l'an 711. auquel commence S. Ambroise Evêque de cette Eglise, il dit que le Siége a vacqué. Messieurs de Sainte-Marthe, aprés S. Didier, mettent Capuanus Evêque, vers l'an 660, & ne font aucune mention de S. Anatole.

(p) *Officium sancti Anatolii, San-Miheli impressum, anno 1621. in 8.*

(q) L'Abbaye de saint Mihiel fut fondée en 709.

(r) *Eginard. annal. ad an. 778. & alii Annalista ad eundem ann. & vita Caroli magni per Eginard. p. 97. t. 2. Hist. Franc. Quesn.*

(s) *Vide Chronic. S. Michaël. t. 2. Analect. Mabill.*

(t) *Vide Frotar. Tullens. epist. 3. p. 713.* Frotaire dit que ce fut par les ordres de Louis le Débonnaire que Smaragde fit ce partage entre Fortunat & les Religieux: mais il a voulu dire qu'il l'avoit fait par l'ordre de l'Empereur regnant, c'est à dire par l'ordre de Charlemagne: car Fortunat mourut avant que Louis fût en possession de l'Empire.

Leon

An de J.C. 816.

Leon III. par ordre de Charlemagne (*u*), au sujet de l'addition que les Latins avoit faite au Symbole, en y mettant, ***Filioque***. Un Moine nommé Jean, envoyé de Constantinople à la Cour de l'Empereur à Aix-la Chapelle, ayant ouï chanter dans la Chapelle de Charlemagne ces mots ***Filioque***, en témoigna sa surprise. De l'addition du mot, on en vint à la discussion du dogme de la procession du S. Esprit ; & la dispute s'étant échauffée, l'Empereur crut devoir en écrire au Pape Leon III. Smaragde fut chargé de dresser la Lettre qui a été publiée par Luc d'Holstein, & qui se trouve imprimée en plusieurs endroits.

Cette piéce fut luë au Pape, & Smaragde lui exposa les sentimens de l'Eglise Gallicane, & les raisons qu'elle avoit de soutenir l'addition qui avoit été faite au Symbole. Il ramassa les Actes de cette conférence, que nous avons encore (*x*). Le Pape approuva la doctrine de l'Abbé, & dit qu'il condamnoit le sentiment contraire : mais qu'il ne pouvoit approuver qu'on eût touché au Symbole : qu'il n'avoit jamais prétendu accorder cette liberté ; en donnant permission de le chanter : que dans l'Eglise Romaine, on ne le chantoit point, mais qu'on se contentoit de le réciter : qu'il falloit commencer à interrompre la coutume de chanter le Symbole à la Cour de l'Empereur, & qu'insensiblement les autres Eglises suivroient cet exemple, soutenu de celui de l'Eglise Romaine : mais tout le contraire arriva. L'addition est demeurée dans le Symbole, l'usage de le chanter s'est communiqué à toutes les Eglises Latines, & est enfin passé à Rome même.

Smaragde considerant la situation de son Abbaye sur une montagne d'un assez difficile accés, & avec cela manquant d'eau de source, entreprit de la transporter à une bonne lieuë de là sur la Meuse, à l'endroit où le ruisseau de Marsoupe se jette dans cette riviere. Il y jetta donc les fondemens d'un nouveau Monastere, & y fit venir la plus grande partie de sa Communauté, laissant seulement quelques Religieux dans l'ancien Monastere, pour y chanter les louanges de Dieu en l'honneur de S. Michel, auprés des corps des Fondateurs ; ordonnant sous peine d'anathême à ses Religieux d'y transporter aprés leur mort tous ceux qui mourroient dans la nouvelle Maison, & de les y enterrer auprés de leurs anciens (*y*). Il y fut enterré lui-même, & cette coutume s'est religieusement observée jusqu'au temps du Pape Urbain II. qui en 1098, permit de les inhumer dans la nouvelle Abbaye. L'ancienne Eglise de Castellion, ou Châtillon, nommée aujourd'hui Vieux-montier, subsiste encore, avec un petit Oratoire presque tout joignant, du côté du midy, où reposent les corps du Fondateur & de son Epouse. Un Religieux de l'Abbaye va encore y dire la Messe toutes les Fêtes & Dimanches.

An de J.C. 816.

L'Abbé dont nous parlons, étoit en grand crédit à la Cour des Empereurs Charlemagne & Louis le Débonnaire. Il en obtint plusieurs Priviléges (*z*). L'un regarde la liberté & l'immunité du Monastere, l'autre la franchise de ses chariots & de ses voitures ; un autre, celle des pêles, ou chaudieres, que les Religieux avoient à Marsal & à Vic, où ils faisoient leur sel, comme aussi la franchise de leurs nasselles ou batteaux. De plus Smaragde obtint un Privilége pour la libre élection d'un Abbé dans son Monastere ; un autre pour le Prieuré de Salonne, que Louis le Débonnaire donna à Smaragde, quoi qu'il eût appartenu jusqu'alors à l'Abbaye de S. Denys en France (*a*). Enfin en 817, l'Empereur ordonna que tous ceux qui tenoient des benefices ou des Terres de l'Abbaye, payassent à l'Abbé les neuviémes & dixiémes de ce qu'ils possedoient. Tous ces monumens font voir en quelle considération étoit l'Abbé Smaragde dans la Cour des Empereurs.

XXXI. *Oeuvres de l'Abbé Smaragde.*

Ses principaux ouvrages (*b*) sont, 1°. Celui qui est intitulé *le Diadême des Moines*. 2°. *La Voie Royale*, ou *le grand Chemin*, qui est imprimé dans le cinquiéme tome du Spicilége du P. Dom Luc d'Achery. 3°. La Lettre sous le nom de Charlemagne, au Pape Leon III. dont nous avons parlé, & les Actes de la Conférence tenuë en sa présence sur la procession du S. Esprit, & recueillis par Smaragde. 4°. Un Commentaire sur la Regle de S. Benoît. 5°. Un Recueil d'explications sur les Epitres & les Evangiles qu'on lit à l'Eglise pendant l'année. Tous ces ouvrages sont imprimez : mais les Commentaires qu'il a fait sur Donat, en faveur apparemment des Ecoliers qui étudioient dans son Monastere, ne sont pas encore donnez au Public.

Quelques-uns (*c*) ont crû que Smaragde Abbé d'un Monastere de S. Michel en Saxe, étoit Auteur de la plupart de ces Ecrits : mais ce Smaragde Abbé de S. Michel en Saxe, est bien plus moderne que celui de S. Mihiel, qui passe pour le véritable Ecrivain de tous les Ouvrages que nous venons de rapporter. Quelques-uns ont distingué l'Auteur du Diadême des Moines, de celui de la Voie Royale : mais ces deux Ouvrages sont d'un seul & même Auteur, comme

(*u*) *Vide Coint. ad an. 809. n. 11. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 388.*

(*x*) *Vide t. 7. Concil. pp. 1194. 1195.*

(*y*) *Chronic. S. Michaelis ad Mosam, t. 2. Analector. Mabill.*

(*z*) *Vide t. 2. annal. & Coint. t. 7. annal. Franc. ad an. 824. n. 66. p. 716. & seq. Yepez ad calcem, t. 2. Chronic. Ord. S. Bened.* Ici Preuves, t. 1. à la fin.

(*a*) Il est dit dans ce Titre, que Charlemagne avoit fondé ce Prieuré en l'honneur des SS. Denys & Privat. L'Abbé Fulrad, dans son Testament fait en 777, donne à l'Abbaye de S. Denys le Prieuré de Salone, où il avoit bâti une Eglise en l'honneur de la Vierge, & ou les saints Privat & Hilarus reposoient.

(*b*) *Vide Honor. Augustodun. l. 4. de Scriptor. ecclesi.*

(*c*) *Albert. Myraus ad Honor. Augustodun.*

An de J.C. 836. il est aisé de s'en persuader, en les comparant.

On a douté (d) si Smaragde étoit Abbé, lorsqu'il a écrit le Diadême des Moines; parce que dans un ancien manuscrit, on lit : *Smaragde a recueilli ce petit Livre, qui traite de diverses vertus, sous l'Abbé Joseph, & lui a donné le nom de Diadême des Moines.* Mais si Smaragde n'avoit pas été Abbé, auroit-il dit ces paroles, qui sont à la fin de la Préface du Diadême des Moines : *Comme c'est la coutume que les Moines lisent la Regle de S. Benoît tous les jours au Chapitre aprés Laudes, nous voulons aussi que ce petit Livre leur soit lû tous les jours aprés Vépres?* D'ailleurs on n'a aucune connoissance de ce prétendu Abbé Joseph; nul catalogue, nul monument ne rappelle son nom; il est arrivé assez souvent que des Copistes se sont donné des libertez, en ajoutant & retranchant de leur autorité quelques termes, dans les titres des Livres.

Le temps de la mort de ce fameux Abbé n'est pas connu : mais il ne peut pas avoir vêcu long-temps aprés l'an 820. Il fut enterré à Vieux-montier, c'est à dire, dans l'ancien Monastere bâti par Vulfoade sur la montagne de Châtillon, & on mit sur son tombeau un épitaphe (e), où l'on marque la translation qu'il avoit faite du Monastere en un autre lieu. Le jour de sa mort est marqué au 29e Octobre dans le Nécrologe du Monastere : mais son épitaphe la met au 12e jour depuis l'entrée du Soleil dans le signe du Scorpion, ce qui revient au 25e d'Octobre.

XXXII. *Louis le Débonnaire déclare Lothaire déchû de son association à l'Empire.*

Il est temps de revenir à l'histoire de Louis le Débonnaire, que nous avons interrompuë, pour faire connoître l'état de l'Eglise sous son regne. L'Imperatrice Judith étant de retour à Aix-la Chapelle, de Poitiers, où elle avoit été mise dans un Monastere, inspira à l'Empereur*, qu'il étoit de sa justice & de son interêt d'éloigner de la Cour plusieurs personnes qui avoient favorisé l'entreprise de Lothaire, & qu'aprés tout ce qui s'étoit passé, il devoit faire ressentir à Lothaire lui-même les effets de sa juste indignation.

* An de J.C. 831.

Louis n'avoit nulle inclination à la severité; mais il ne put résister à l'Imperatrice (f). Il déclara Lothaire déchû de son association à l'Empire; tous les Sujets de l'Empire dispensez du serment de fidelité qu'ils lui avoient juré. On lui laissa seulement la qualité de Roy d'Italie (g), à condition qu'il n'y feroit rien d'important sans le consentement de l'Empereur son pere. La disgrace de Lothaire entraîna celle de ses amis. Ils furent tous exilez en divers lieux; & Vala Abbé de Corbie, proche parent des Empereurs, qui, comme nous l'avons dit, avoit été d'abord renvoyé dans son Monastere, fut ensuite relegué sur le Lac de Genéve, dans une caverne tres étroite, où il n'avoit aucun commerce avec qui que ce fût (h).

Cette rigueur exercée par Louis n'étoit nullement de son goût; & les Evêques qui connoissoient ses dispositions, lui firent entendre que le meilleur moyen de ramener les cœurs, & de s'attacher ceux qu'il avoit alienez, seroit de les traiter avec douceur, & de les rappeller de leur exil. C'est ce qu'il executa quelques mois aprés (i), en accordant à tous ceux qui l'avoient offensé, une amnistie generale; permettant à tous ceux qui avoient été releguez dans des Monasteres, d'en sortir, & rendant les biens à ceux à qui ils avoient été confisquez. Vala fut sollicité de la part de l'Empereur, par Paschase Radbert Religieux de Corbie son ami, de reconnoître seulement qu'il avoit eu tort, & de consentir pour le reste à ce que désiroit l'Empereur; que sous ces conditions on lui offroit la liberté : mais Vala ne put se résoudre à trahir sa conscience, & à faire un aveu qu'il croyoit contraire à la verité. C'est pourquoi l'Empereur le fit transporter du premier lieu de son exil, en l'Abbaye de Neuf-monstier (k), située dans une Isle sur les côtes de Poitou, & de là dans un Monastere d'Allemagne. Il revint enfin dans son Abbaye, où il demeura en homme privé, & dépouillé de la dignité abbatiale.

XXXIII. *Diette de Thionville.*

L'Empereur ayant passé les fêtes de Pâques à Aix-la Chapelle (l), alla à Ingelheim prés de Mayence; & aprés y avoir passé quelque temps, il se rendit aux environs de Remiremont dans la Vosge, où il prit le divertissement de la pesche & de la chasse; aprés quoi il revint passer l'automne à Thionville, où il avoit convoqué une Diette generale, & où il donna audience aux Ambassadeurs de Dannemarc, & à ceux des Sarrazins d'Afrique. Bernard, qui avoit eu tant de part à la confiance de l'Empereur, & qu'il avoit relegué malgré lui dans son Gouvernement de Barcelone, fut rappellé comme les autres, & parut dans cette Assemblée, demandant qu'on lui fist justice sur les crimes dont on avoit noirci sa réputa-

(d) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 413.*

(e) Cum Pius Imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit, illius Abba loci.
Qui locus humanis quod erat minus usibus aptus,
Haud procul hinc sedem transtulit ille suam.
Cum tamen ad regnum meruit cœleste venire,
Red.. lidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam Phœbum duodenâ parte premebat,
Sidera Theologo cùm patuere viro.

(f) *Vita Vala Corbei. Abb. per Paschas Radb. p. 502. sæcul. 4. Bened. parte 1.* Honorius (c'est ainsi qu'il nomme Lothaire) qui erat longé diu consors à patre & ab omnibus creatus Imperator, removetur à potestate, repellitur à consortio. Sacramenta universorum, quæ illi facta fuerant, authoritate paternâ violantur.

(g) *Nithard. l. 1. de dissentionibus, p. 361. t. 2. Quesn.* Lotharium quoque solâ Italiâ contentum, eâ pactione abire permisit, ut extra patris voluntatem nihil deinceps moliri in regno temptaret.

(h) *Paschas. vita Vala, p. 502.* In quodam longissimo terrarum spatio, altissimâ & arctissimâ specu, quo nullus esset accessus, &c.

(i) *Vita Lud. Pii ad an. 831. p. 308.*

(k) *Paschas. vita Vala*

(l) *Vita Lud. Pii per Astronom. p. 308. t. 2. Quesn.*

An de J.C. 836.

tion, & s'offrant de soûtenir son innocence par le duël : mais personne ne s'étant présenté pour l'accuser, ni pour se battre contre lui, il fut reçu à se purger par serment, ce qu'il fit solemnellement à la maniere de ce temps-là.

XXXIV. *Pepin Roy d'Aquitaine, se brouille avec l'Empereur son pere. Révolte de Louis Roy de Baviere.*

Pepin Roy d'Aquitaine, ayant été mandé à la Diette, affecta des délais, & n'y arriva qu'après qu'elle fut tenuë. L'Empereur lui en témoigna son mécontentement ; & pour le punir de sa desobeïssance & de ses manieres arrogantes, il le retint auprés de lui jusqu'à Noël : mais le jeune Prince craignant qu'on ne l'y retint plus long-temps, se sauva la veille des Innocens en Aquitaine, à l'insçu de son Pere (m). Sa retraite fâcha extrêmement l'Empereur, qui prévoyoit que c'étoit un commencement de révolte. Il convoqua donc une Diette à Orleans pour le printemps de l'année suivante (n), donna ordre exprès à Pepin de s'y trouver, & manda à Lothaire, & à Louis Roy de Baviere, de se rendre à Aix-la Chapelle vers la fin de l'hyver, pour de là l'accompagner à la Diette d'Orleans : mais il apprit au commencement du printemps, que toute la Baviere étoit en armes, & que le Roy Louis, à la tête d'une Armée de Bavarois, étoit prêt de faire irruption dans le pays des Allemands (o), qui étoit du partage de Charles le Chauve ; & qu'il se proposoit aprés cela de passer le Rhin, & de se rendre maître de toutes les Places qui voudroient le recevoir, ou qu'il pourroit forcer.

A cette nouvelle, l'Empereur changea le lieu de la Diette, & ordonna à tous ses Sujets de la France, de l'Austrasie & de la Saxe, de se trouver à Mayence pour le 18 d'Avril. La Diette ne dura qu'un jour ; & Louis s'étant mis à la tête de son Armée, passa le Rhin, & s'avança jusqu'au milieu du pays des Allemands, sans que les Ennemis osassent venir à sa rencontre. Le Roy Louis son fils demeura campé à Landhardeim prés de Vorms, se flattant que les Troupes de l'Empereur se viendroient rendre à lui, ainsi qu'on le lui avoit fait esperer. Mais voyant que tous demeuroient fermes, il reprit le chemin de Baviere, sans avoir osé rien entreprendre ; & la plupart de ses Troupes mêmes déserterent en chemin, & se rendirent à l'Empereur. Celui-ci le suivit, mais lentement ; & étant arrivé à Vorms, & ayant vû les dégâts qu'avoit causé l'Armée ennemie, il en fut touché, & manda à son fils de le venir trouver à Ausbourg. Louis y vint, se jetta aux genoux de l'Empereur son pere, qui le reçut avec sa clemence ordinaire, & se contenta de lui faire promettre par serment, que jamais il ne retomberoit dans une pareille faute, & ne prêteroit secours aux Ennemis du repos de l'Etat ; aprés quoi il lui permit de s'en retourner dans son Royaume.

XXXV. *Pepin Roy d'Aquitaine, convaincu de rebellion.*

Lothaire n'avoit pas paru dans toute cette affaire, quoi qu'il eût la principale part à la révolte de Louis Roy de Baviere. Voyant que tout étoit pacifique, & que l'Empereur s'en retournoit en France, il vint au devant de lui à Francfort (p), & fit ce qu'il put pour lui persuader qu'il n'avoit aucune part à la révolte de Louis de Baviere. L'Empereur témoigna être content de ses excuses.

Pepin Roy d'Aquitaine, premiere occasion de tous ces troubles, étoit cependant demeuré dans l'inaction ; l'Empereur son pere songea alors à l'obliger, comme il avoit fait ses freres, à lui venir faire satisfaction. Il convoqua de nouveau une Diette à Orleans (q), & la tint le premier jour de Septembre. De là il alla à Joac, Maison Royale dans le Limousin, où Pepin reçut ordre de le venir trouver avec le Comte Bernard, à qui l'on imputoit, non sans beaucoup de raison, le mauvais parti que le jeune Prince avoit pris. Ils s'y rendirent tous deux. L'Empereur leur fit faire leur procès. Pepin fut aisément convaincu de rébellion ; & l'Empereur son pere lui ordonna d'aller à Tréves, qu'il lui donna pour prison. Mais comme on l'y conduisoit assez négligemment, il se déroba à son escorte, & s'enfuit où il put, en attendant qu'il pût se rendre en Aquitaine, où ses sujets informez de son évasion, prirent les armes & se mirent à harceler l'Armée de l'Empereur, qui regagna Aix-la Chapelle avec assez de peine.

XXXVI. *Nouvelle révolte des fils de Louis le Debonnaire.*

Il ne fut pas long-temps sans apprendre la nouvelle ligue que ses trois fils avoient formée contre lui. Alors oubliant la tendresse paternelle, qui jusqu'alors lui avoit si peu servi, il employa contre Pepin une rigueur, qui ne fut pas approuvée dans les circonstances présentes. Il le deshérita (r), & donna le Royaume d'Aquitaine au Prince Charles, fils de Judith, qui pouvoit alors avoir neuf ans. Lothaire, & Louis Roy de Germanie, prirent hautement la défense de Pepin, & la guerre s'alluma de tous côtez. Lothaire sçut habilement mettre le Pape Gregoire IV. (s) dans son parti, en lui persuadant que l'Empereur abusoit de son autorité, & se laissoit entiérement aller aux caprices & aux mouvemens ambitieux de l'Imperatrice son épouse ; qu'on venoit tout récemment de dépouiller le Roi Pepin son frere, & qu'en même temps on avoit investi de ses Etats Charles fils de Judith : que tant d'injustices les obligeoient de s'unir ensemble, pour résister à une telle oppression. Gregoire se laissa persuader, & passa les Alpes avec Lothaire.

XXXVII. *Le Pape Gregoire*

On faisoit courir le bruit que le Pape étoit venu pour excommunier l'Empereur, afin de

(m) *Annales Bertiniani pp. 187. 188. t. 3. Quesn.*
(n) An 832. *Vita Lud. Pii, p. 308.*
(o) *Annales Bertiniani, p. 188. Astronom. vita Ludov. Pii, ad an. 832. p. 308. t. 2. Quesn.*
(p) *Thegan. de gestis Lud. Pii, p. 282. t. 2. Quesn.*
(q) *Vita Lud. Pii per Astronom. ad an. 832.*
(r) *Nithard. l. 2. an. 833.*
(s) *Astronom. vita Ludovici Pii.*

IV. dans le parti des trois Princes soûlevez cõtre l'Empereur leur pere.

An de J. C. 836.

l'obliger de tenir les anciens Traitez, & de se reconcilier avec ses fils. Ces bruits faisoient impression sur l'esprit des peuples ; & Louis naturellement consicientieux, ne voyoit qu'avec peine le Souverain Pontife dans le parti de ses fils soûlevez contre lui. Il écrivit une lettre circulaire aux Evêques de son Empire (t), pour les faire souvenir de la fidelité qu'ils lui devoient, & donna ordre à Agobard Archevêque de Lyon, d'écrire contre la conduite que tenoit le Pape. Les autres Evêques s'assemblerent, & écrivirent en commun au Pape même, en des termes tres forts, & dans lesquels ils ne le ménageoient en aucune sorte (u). Ils lui disoient entr'autres choses, que s'il étoit venu pour excommunier l'Empereur & les Evêques, il étoit en danger de s'en retourner excommunié lui-même ; qu'il devoit se souvenir du serment de fidelité qu'il avoit fait à l'Empereur aprés son exaltation; que les choses viendroient peut-être à un point, qu'on pourroit le déposer du Pontificat, pour être venu en France avec les ennemis de l'Empereur, & sans sa permission. Le Pape répondit aux Evêques par une lettre à peu prés du même stile (x), & avec la même aigreur, reprenant chaque article de leur lettre, & y appliquant la réponse.

XXXVIII.

L'Empereur campé à Rotfeldt. Le Pape le vient trouver. Les trois Princes attirent à leur parti les Troupes de l'Empereur.

Cependant les trois Princes vinrent avec leurs Troupes à Rotfeldt, c'est à dire Champ-rouge, entre Brisac & Colmar (y), & l'Empereur se campa entre Strasbourg & leur Camp. Lothaire fit venir dans son Camp ceux qu'il crut les plus propres à lui concilier l'esprit des peuples, & la confiance du Pape. Elizacar Abbé de S. Riquier, le Comte Matfride, & l'Abbé Vala, furent du nombre. Paschase Ratbert accompagna Vala, & nous a conservé ces particularitez (z). Les Evêques du parti de l'Empereur, prirent la défense de leur Maître, & écrivirent au Pape avec une vigueur qui l'étonna : mais tout cela n'alloit point au fond ; & l'Empereur comprit aisément, que tous ces discours ne serviroient qu'à aigrir les esprits ; & que pour vuider la querelle, la voie la plus courte & la plus sûre étoit celle d'une bataille. Il fit avancer ses Troupes, dans le dessein de livrer le combat à ses fils. Ceux-ci se préparent à le bien recevoir, & mettent leurs Troupes en bataille (a). Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, on vint dire à l'Empereur, que le Pape approchoit, & venoit pour conferer avec lui. L'Empereur le reçut à la tête de son Armée, & lui témoigna que s'il le recevoit en cet état, c'est qu'il étoit venu lui-même dans des conjonctures & dans des dispositions peu dignes de son caractere. Le Pape lui répondit qu'il n'avoit eu dans ce voyage d'autre intention que de rétablir la paix dans la Famille Imperiale, en le reconciliant avec ses fils.

An de J. C. 836.

L'Empereur se laissa persuader, & eut plusieurs conférences avec le Pape sur les moyens de parvenir à une bonne paix. Il le renvoya aprés quelques jours, lui faisant promettre qu'il y travailleroit sincérement, & qu'il y disposeroit ses fils. D'un autre côté, Bernard Archevêque de Vienne, que Louis avoit envoyé aux Princes ses fils, négocioit aussi de sa part avec eux : mais les trois Princes se servirent de ce temps, pour débaucher les Troupes de l'Empereur, & pour les attirer dans leur parti. Ils y employerent les présens, les promesses & les menaces ; & y reüssirent si bien, que la nuit qui suivit le départ du Pape, le jour de S. Pierre, presque toute l'Armée de l'Empereur vint se rendre à Lothaire (b) ; en sorte que Louis se trouva presque seul dans son Camp, avec l'Imperatrice, le Prince Charles, Drogon Evêque de Metz, quelques autres Evêques, quelques Abbez, & un petit nombre de Seigneurs, qui lui étoient demeurez fideles. Dés le lendemain, qui étoit le jour de S. Paul, une grande partie de ces déserteurs menaçoient de venir investir l'Empereur dans son Camp ; & celui-ci ne se sentant pas assez fort pour leur résister, permit à ceux qui étoient demeurez prés de lui, de se retirer où ils voudroient, pour ne pas les exposer à la fureur de ses Ennemis, & fit dire à ses fils, de faire retirer la populace qui insultoit son Camp.

XXXIX.

L'Empereur Louis le Débonnaire déclaré déchû de l'Empire.

Les trois Princes lui firent réponse, que s'il vouloit les venir trouver, & sortir de ses retranchemens, ils iroient au devant de lui. Ils y allerent en effet ; & dés qu'ils apperçurent l'Empereur, ils descendirent de cheval, & le saluerent avec beaucoup de respect. Louis les avertit qu'ils devoient se souvenir de la parole qu'ils lui avoient si souvent donnée, à lui, à l'Imperatrice, & au Prince Charles, & qu'il esperoit qu'ils seroient en sureté entre leurs mains.

Ils répondirent, qu'ils étoient résolus à exécuter tous les Traitez, & que ni lui, ni l'Imperatrice, ni le Prince Charles n'avoient rien à craindre. L'Empereur les embrassa, & entra dans leur Camp. Aussi-tôt on conduisit l'Imperatrice dans la tente de Louis Roy de Bavie-

(t) *Vide Agobard. de comparatione utriusque regiminis.*

(u) *Vide Astronom. vit. Lud. Pii, p. 309.* De Papa verò Romano, quòd ideò adesset, ut tam Imperatorem, quam Episcopos excommunicationis vinculis irretire vellet... sed si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter se habeat antiquorum Canonum authoritas.

(x) *Epist. Gregor. IV. ad Episcopos Franc. inter Agobardi epistolas.*

(y) *Vita Vala per Paschas. Radbert. p. 508. & seq. saecul. 4. Bened. parte 1.*

(z) Ce lieu est aujourd'hui appellé Rotleuble, c'est à dire Feuillée-rouge. Il porta le nom de Lugenfeld, ou Champ du mensonge, depuis cette affaire ; mais il ne conserva pas longtemps ce dernier nom. Voyez la lettre de Monsieur Schilter au Pere Mabil. *t. 2. annal. Bened. append. p. 739.*

(a) *Vide epist. Gregor. Papa ad Agobard. Astronom. vit. Lud. Pii ad an. 833. vitam Vala, p. 514.*

(b) *Vide vitam Vala Abb. per Paschas. p. 515. Sine ullius, quantùm rescire potui, persuasione aut exhortatione.* Mais Thegan *p. 282.* dit que cela se fit par un complot de quelques-uns. *Tunc consiliati sunt nonnulli, ut Imperatorem derelinquerent, &c.* Et Astronom. vit. Lud. Pii, p. 309. *Ut penè omnis populus partim donis abstractus, partim promissis illectus, partim minis territus, ad eos more torrentis deflueret.*

An de J. C. 835.

re, & l'Empereur fut mené, avec le Prince Charles, dans celle de Lothaire, où on les laissa avec peu de personnes dont on étoit sûr (c). Aprés cela on tint une Assemblée (d), où il fut résolu de déferer l'Empire à Lothaire, & où l'on déclara que Louis en étoit légitimement déchû. Lothaire s'en défendit, ou feignit de s'en défendre : mais on lui déclara que s'il refusoit, on choisiroit un autre Empereur, capable de défendre l'Empire ; sur quoi il se rendit, & fut proclamé Empereur. Pour contenter Louis & Pepin, on augmenta leur Domaine ; aprés quoi les trois freres se separerent. Le lieu où tout cela s'étoit passé, fut nommé le Champ du mensonge, à cause des fourberies & des infidelitez qui y avoient été commises contre l'Empereur.

XL. *Louis le Débonnaire renfermé à S. Médard de Soissons, & Charles le Chauve à Prum.*

Lothaire prit la route de Marlen (e) Maison Royale en Alsace, faisant conduire son Pere avec lui, mais en équipage d'homme privé, & marchant à part avec ses Députez (f). Lothaire y demeura quelque temps, & y donna divers ordres ; puis il vint à Maur-montier, & de là par la Vosge à Metz, puis à Verdun, & enfin à Soissons, où il mit Louis son pere dans le Monastere de S. Médard, & l'y fit étroitement garder. Le Prince Charles fut conduit dans l'Abbaye de Prum dans la forêt d'Ardenne, sans toutefois lui faire couper les cheveux. L'Imperatrice fut menée en exil à Tortone dans le Milanés. Le Roy Pepin s'en retourna en Aquitaine, & Louis en Baviere. Vala, & Pascase Radbert, qui n'étoient venus en Alsace qu'avec une extrême répugnance, se rendirent à Corbie, tres mécontens de ce qui s'étoit passé. Enfin le Pape s'en retourna à Rome, fort mortifié de voir les choses portées à l'extrémité, & de n'avoir pû réüssir à moyenner la paix entre le Pere & les Enfans.

XLI. *Louis le Débonnaire accusé dans la Diette de Compiégne, comme perturbateur du repos public.*

Lothaire avoit convoqué une Diette à Compiégne pour le mois d'Octobre. Il s'y rendit avec l'Empereur son pere (g), & y donna audiance aux Ambassadeurs de Theophile Empereur d'Orient, qui avoit succédé à Michel le Bégue son pere, & qui étoient venus pour renouveller les Traitez de paix avec la France. Mais ce qui occupoit le plus Lothaire, étoit de s'assurer de l'Empire, d'une maniere plus authentique qu'il n'avoit fait à Rotfeld. C'est pourquoi il fit accuser ceux de l'Assemblée qu'on sçavoit être attachez à l'Empereur, comme perturbateurs du repos public, & ennemis du Gouvernement, & les obligea de venir à la Diette, pour se défendre, & déclarer les uns par serment, & les autres par leurs simples paroles, qu'ils approuvoient tout ce qui s'étoit passé en Alsace. Et comme cela ne suffisoit pas encore pour calmer les inquietudes de

An de J. C. 836.

Lothaire, ses partisans s'aviserent de faire accuser l'Empereur Louis devant une Assemblée d'Evêques, comme coupable de plusieurs crimes contre les interêts de l'Eglise & de l'Etat ; ensuite de quoi on le soûmettroit à la pénitence publique & canonique pour tout le reste de sa vie ; ce qui étoit une vraie dégradation de l'Empire ; les Loix de l'Eglise ne permettant pas à un homme soûmis à la penitence canonique, de se mêler du gouvernement ni des affaires publiques.

Ce noir complot trouva des Evêques assez lâches pour l'approuver, & pour y prêter leur ministere (h). Ebbon Archevêque de Reims, dans le Diocése duquel se tenoit l'Assemblée, y lut tout haut un Memoire, contenant les chefs d'accusation contre l'Empereur. Ces chefs furent trouvez suffisans pour le condamner à faire une pénitence publique & canonique tout le reste de sa vie. C'est à quoi les Evêques conclurent, sans avoir ni ouï ni convaincu l'Accusé. On lui notifia sa condamnation ; il n'y contredit pas, & aussi-tôt il fut conduit à Soissons au Monastere de S. Médard, où les Evêques s'étant rendus, l'exhorterent à recevoir dans un esprit de soumission la pénitence qui lui étoit imposée. Il répondit avec humilité, qu'il étoit prêt de suivre les conseils salutaires qu'ils lui donnoient, mais qu'auparavant il vouloit embrasser son fils Lothaire en signe de reconciliation. Lothaire vint, & Louis l'embrassa.

L'Empereur, en présence des Evêques, s'avança vers l'Autel où étoient les Reliques de S. Médard & de S. Sebastien, & là s'étant prosterné sur un cilice, il s'accusa des fautes qu'il avoit faites dans le gouvernement de l'Empire, & en particulier des péchez qui étoient contenus dans le Memoire qu'il tenoit en mains, & qu'il rendit aux Evêques (c'étoit le même qui avoit été lû dans leur Assemblée à Compiégne.) Ils l'avertirent d'agir sincerement avec Dieu, & de se soûmettre de bon cœur à la pénitence. Il répondit que c'étoient ses vrais sentimens. On lui dit qu'il falloit quitter l'épée, & prendre les marques de la pénitence publique : il ôta son baudrier, & mit son épée sur l'Autel. Ensuite il se dépouilla de ses habits ordinaires ; & les Evêques lui imposant les mains pour lui donner la pénitence canonique, le revêtirent d'un habit noir, & le conduisirent en cérémonie dans une cellule fort étroite, pour y être enfermé, & y pleurer ses péchez le reste de ses jours (i). L'Assemblée de Soissons se separa à la S. Martin ; & Lothaire avant que de se retirer à Aix-la Chapelle, obligea les Evêques à lui donner un Acte signé de leur main, & un détail de cette cérémonie. Nous avons

(c) *Lege vitam Ludovici Pii, p. 310.*
(d) *Vita Vala, p. 515. secul. 4. Bened. parte 1.*
(e) Merlegium villam. *Vita Ludovici Pii, p. 310.*
(f) *Ibid.* Patre assumpto, & seorsum cum deputatis equitante, atque privatim manente.

(g) An 833. *Astronom vit. Lud. Pii, p. 310.*
(h) *Thegan. c. 44. Vide Acta exauctorationis Lud. Pii, p. 1686. t. 7. Concil. Labb. & apud Quesn. t. 2. p. 331.*
(i) *Vita Lud. Pii p. 310. & Acta exauctorationis Lud. Pii, p. 1690. t. 7. Concil.*

encore celui qu'Agobard Evêque de Lyon lui présenta.

XLII. *Ligue des Grands pour rétablir Louis le Débonnaire.*

An de J. C. 836.

Mais bien-tôt les Peuples, la Noblesse, & plusieurs Prélats réflechissant sur la conduite inouïe qu'on avoit tenuë envers l'Empereur Louis, commencerent à en témoigner leur indignation, & ensuite à chercher les moyens de le tirer de l'oppression où il étoit, & de faire casser tout ce qu'on avoit fait contre lui (k). Les freres même de Lothaire, jugeant qu'il agissoit avec trop de hauteur & d'indépendance, se trouverent insensiblement disposez à travailler au rétablissement de leur Pere, & à le mettre en liberté. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur Louis, avec plusieurs autres de son parti, travaillerent si bien auprés de Louis Roy de Germanie, qu'ils le déterminerent à prendre les armes, pour tirer l'Empereur de prison. On engagea aisément Pepin Roy d'Aquitaine à s'unir à lui. Ce ne fut pendant tout l'hyver, qu'assemblées secretes en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Aquitaine, pour faire reüssir ces projets.

Cependant l'Empereur Louis gardé à vuë dans le Monastere de S. Médard, non seulement ignoroit ce qu'on ménageoit en sa faveur, mais on ne lui permettoit pas même de parler à personne, & ses Gardes répandoient exprés de faux bruits pour l'affliger. On disoit que l'Imperatrice Judith étoit morte; que son fils le Prince Charles avoit été obligé de prendre la tonsure & l'habit monastique. Louis ne pouvant s'éclaircir de la verité de ces choses, n'avoit de consolation que dans ses larmes & dans la priere. Quand il alloit à l'Eglise, toujours bien accompagné, il recommandoit instamment aux Religieux l'ame de l'Imperatrice qu'il croyoit morte (l). Un Religieux nommé Hardoüin, qui lui disoit tous les jours la Messe, fut chargé par ses confreres, de le tirer d'inquiétude. Un jour que l'Empereur lui offroit, selon la coutume, l'hostie dont il devoit communier, Hardoüin lui serrant la main, lui dit: *Il est auprés de l'Autel;* & en même temps y jetta un petit rouleau de parchemin, sur lequel étoit écrit tout ce qu'on vouloit lui faire sçavoir. Aprés la Messe & la Communion, tout le monde étant sorti, & l'Empereur étant demeuré seul, pour faire ses actions de graces, il ramassa le rouleau, & le lut. Il y apprit que l'Imperatrice étoit encore vivante, & n'étoit pas Religieuse; que Charles n'avoit pas reçu la tonsure monastique, & que plusieurs Seigneurs se repentant de ce qu'ils avoient fait, étoient dans la disposition de le rétablir sur le Trône. Quelque temps aprés, Lothaire partit pour Aix-la Chapelle, où il devoit passer l'hyver, & y mena l'Empereur Louis avec lui (m).

An de J. C. 836.

Louis Roy de Baviere voyoit fort impatiemment, que Lothaire traitât si durement l'Empereur son pere. Il lui envoya des Ambassadeurs, pour le prier d'en user avec lui plus doucement (n), & de lui donner un peu plus de liberté. Cette priere fut mal reçuë, & on ne changea rien à la dure condition de l'Empereur. Quelque temps aprés il y envoya de nouveaux Ambassadeurs, à qui on refusa de voir l'Empereur. Aprés cela Lothaire, & Louis Roy de Germanie, eurent une conférence à Mayence; mais ils ne conclurent rien. Enfin aprés l'Epiphanie, le Roy de Baviere ayant envoyé de nouveau des Ambassadeurs, pour saluer de sa part le Roy son pere, ils ne lui purent parler qu'en présence de deux personnes affidées à Lothaire: aussi les Ambassadeurs se contenterent de lui faire des complimens de la part de leur Maître; mais ils ne laisserent pas de lui faire connoître par quelques mouvemens des yeux, que leur voyage n'étoit pas pour lui faire une simple civilité.

Lothaire ne fut pas long-temps sans apprendre que toute la Germanie étoit en armes; que les Austrasiens même de deçà le Rhin, étoient entrez dans la ligue avec Louis Roy de Baviére. Il partit d'Aix-la-Chapelle (o) avec son Pere, & avec le Prince Charles, qu'il avoit fait venir de l'Abbaye de Prum, & vint à Compiégne, où il convoqua une Diette, qui se devoit tenir à Paris au commencement de May. Le Roy de Baviére ayant sçu son départ, se hâta d'aller aprés lui, & en même temps donna avis de sa marche à son frere le Roy Pepin, qui se mit aussi en campagne. Lothaire informé de tous ces mouvemens, quitta Compiégne, & s'avança vers Paris, menant toujours avec soy l'Empereur son pere: mais sur sa route il rencontra le Comte Egbard & le Comte Guillaume, avec quantité de Noblesse du Pays, qui s'étoient déclarez pour l'Empereur, & qui étoient résolus de le tirer de ses mains (p). Lothaire se prépara à les bien recevoir: mais ensuite reflechissant sur les dangers d'une action, il dit à son Pere, qu'il étoit inutile de répandre le sang de tant de braves gens; qu'il n'avoit accepté l'Empire que malgré lui, & qu'il étoit prêt de terminer cette affaire à l'amiable, dans une Assemblée des Seigneurs.

XLIII. *Louis le Débonnaire est rétabli sur le Trône.*

L'Empereur Louis charmé de ce dénoüement, engagea les deux Comtes à demeurer en repos; & Lothaire ayant appris que Pepin son frere s'étoit avancé jusques sur les bords de la Seine avec une grosse armée, & que les Comtes Bernard & Varin venoient aussi contre lui du côté de la Bourgogne avec de grandes for-

(k) *Vita Lud. Pii, p. 310. ad an. 833. Nithard. l. 1.*

(l) *Conquestio Domni Lud. Imperat. de crudelitate & defectione, &c. t. 2. Quesn. p. 336.*

(m) *Vita Lud. Pii, p. 310. an. 833.* Lotharius autem patrem suum ducens Aquisgrani hiematum regreditur.

(n) *Thegan. de gestis Lud. Pii, p. 283. t. 2. Quesn. c. 45. 46. & seq.*

(o) An de J. C 834. *Vide annal. Bertin. Thegan. c. 48. Astronom. vita Lud. Pii, p. 310. ad an. 834.*

(p) *Annales Bertiniani ad an. 834. vita Ludovici Pii ad eundem an. pp. 310. 311.*

An de J. C. 836.

ces, jugea à propos de se retirer vers le Royaume de Bourgogne. Il alla jusqu'à Vienne avec ses troupes, & envoya l'Empereur Louis, avec le Prince Charles, au Monastere de S. Denys.

Dès qu'on sçut que l'Empereur Louis étoit en liberté, on accourut de toutes parts vers lui, & chacun s'empressa de lui témoigner sa joie, & le desir qu'il avoit de le revoir sur le Trône. On voulut lui persuader de reprendre le Sceptre & les marques de la dignité Imperiale : mais il ne voulut rien entreprendre de son chef; & comme il avoit été deposé par une Assemblée d'Evêques, il voulut aussi être rétabli sur le Trône par une autre Assemblée de Prélats. Il s'en trouva bien-tôt à S. Denys un assez grand nombre pour faire cette cérémonie. On y déclara nul tout ce qui s'étoit fait dans le Conciliabule de Compiégne; les Evêques lui rendirent les marques de sa dignité, l'Epée & la Couronne, & le placerent sur le Trône avec les applaudissemens de tout le monde.

Plusieurs conseilloient à l'Empereur de poursuivre Lothaire, & de lui livrer la bataille; mais il ne put s'y résoudre, esperant toujours que le dérangement de ses affaires le feroit rentrer dans son devoir. Il prit le chemin de Nanteuil, & de là il alla à Quiersy sur l'Oise, où ses fils Louis & Pepin, avec les Comtes qui lui avoient amené du secours, le vinrent trouver avec leurs troupes. C'étoit le quatriéme Dimanche de Carême. Aprés les réjoüissances & les congratulations réciproques, Louis congédia cette grande Assemblée; il renvoya le Roy Pepin en Aquitaine, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, avec le Roy Louis & le Prince Charles. L'Imperatrice Judith fut aussi ramenée d'Italie. L'Empereur passa les Fêtes de Pâques, avec sa dévotion ordinaire, à Aix-la-Chapelle; aprés quoy il prit le divertissement de la Chasse dans les Ardennes; & aprés la Pentecôte il alla du côté de Remiremont dans la Vosge, où il se divertit à la chasse & à la pêche (q), mêlant ainsi des divertissemens innocens aux occupations les plus serieuses. Cependant il fit publier dans tous ses Etats une Amnistie generale, & fit méme solliciter, mais inutilement, Lothaire à revenir vers lui, l'assurant d'oublier tout le passé, & de lui en accorder le pardon.

Quelque temps aprés, l'Empereur fit marcher des troupes contre les Comtes Matfride & Lambert, qui tenoient le parti de Lothaire du côté de la Bretagne : mais Odon qui conduisoit ces troupes, se laissa surprendre, & fut entiérement défait. D'un autre côté, Lothaire assiégea Chalons-sur-Saone, prit la Ville, qui fut brulée malgré lui. De là il s'avança vers Autun, qui lui ouvrit ses portes, de même qu'Orleans (r). Enfin il joignit les Comtes Matfride & Lambert, & se trouva ainsi à la tête d'une armée tres considerable. L'Empereur l'avoit toujours côtoyé, sans toutefois l'attaquer: mais le Roy Pepin étant venu jusqu'à Blois avec son armée, & l'ayant jointe à celle de l'Empereur, celui-ci se trouva de beaucoup superieur à Lothaire. Louis toujours résolu d'épargner le sang de ses sujets, & voulant faire un dernier effort pour ramener son fils obstiné, lui envoya Buradada Evêque de Paderborne, le Duc Gebhard, & Berenger son parent, non pour le prier, mais pour lui commander de se rendre auprés de lui, & de profiter de cette derniere démarche, que sa qualité de Pere l'obligeoit de faire à son égard.

An de J. C. 836.

XLIV. *Lothaire se soûmet à l'Empereur son pere.*

Ce discours frappa Lothaire, & fit plus sur son cœur que n'auroient pû faire toutes les négociations. Il se rendit, & dit que pourvû qu'on l'assurât d'une bonne composition, il iroit se jetter aux pieds de son Pere (s). On la lui promit; & les Ambassadeurs étant partis, y disposerent l'esprit de l'Empereur. Lothaire arriva peu de temps aprés, & lui demanda pardon de tout le passé, pour lui, & pour tous ceux qui l'avoient suivi. L'Empereur le reçut avec un air de severité mêlé de tendresse; & lui ayant fait une courte reprimende, lui dit qu'il lui permettoit de s'en retourner en Italie, à condition que ni lui ni les siens ne passeroient pas les Alpes sans sa permission; & leur ayant fait promettre avec serment, qu'ils executeroient ces ordres, il les renvoya. Alors la paix étant parfaitement rétablie, Pepin retourna en Aquitaine, Louis en Baviere, & l'Empereur à Attigny, où il tint une Diette, pour remedier aux maux que la guerre civile avoit causez dans l'Etat.

XLV. *Ebbon Archevêque de Reims, est déposé de l'épiscopat dans le Concile de Thionville.*

De là il vint passer une grande partie de l'hyver à Aix-la-Chapelle; & vers la Fête de Noël, il se rendit à Thionville (t), où il fit ses plaintes contre les Evêques qui l'avoient traité si indignement à Compiégne. Quelques-uns s'étoient retirez en Italie, les autres chercherent des prétextes pour ne pas venir à Thionville. Hildeman Evêque de Beauvais se purgea canoniquement devant l'Assemblée, & fut reconnu innocent (u). Bernard Evêque de Vienne, étoit venu à Thionville; mais voyant le train que les choses prenoient, il se sauva, & n'y parut plus (x). Ebbon Archevêque de Reims, & principal Acteur de cette Tragedie, comparut devant les Evêques. D'abord il témoigna sa surprise de ce que l'on ne s'en prît qu'à lui, quoi que tant d'autres ne fussent pas moins coupables, ayant été de la premiere Assemblée, & ayant consenti à tout ce qui s'y étoit fait. Cependant aprés avoir differé de ré-

(q) *Astronom. vita Lud. Pii, p. 311. t. 2. Quesn.*
(r) *Vide Astronom. vita Lud. Pii, p. 312.*
(s) *Thegan. c. 54. vide vitam Vala, l. 2. p. 517. sæcul. 4. Bened. parte 1. Astronom. vita Lud. Pii, p. 312.*

(t) *An 835. Vita Lud. Pii, p. 313.*
(u) *Flodoard l. 2. c. 20.*
(x) *Astronom. vita Ludov. Pii, ad an. 836 p. 315. t. 2. Quesn.*

An de J. C. 835.

pondre pendant quelques jours, lassé de ces délais, & conseillé par les autres Evêques, il prit le parti de se confesser coupable, & de donner sa démission de l'Episcopat. Il la présenta par écrit à l'Empereur, & aux Evêques; se déclara indigne de cette dignité pour les crimes dont il étoit coupable, & en particulier pour l'attentat commis contre son Souverain, qu'il avoit osé dépouiller de l'Empire. Aussi-tôt on mit en sa place Foulques Abbé de S. Remy de Reims, qui avoit l'administration de cet Evêché dés l'année précedente. Aprés cela on cita Agobard Archevêque de Lyon, qui n'ayant pas comparu aprés les trois citations canoniques, fut aussi déposé. On en usa de même envers plusieurs autres; & tout ce qui s'étoit passé à Compiégne l'an 833, fut declaré nul.

Le Dimanche suivant, toute l'Assemblée se trouva à Metz (y), afin de confirmer plus solemnellement ce qui s'étoit fait à Thionville, qui n'étoit pas Ville Episcopale. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur, avant que de célébrer la Messe, lut tout haut devant l'Assemblée, l'Acte du rétablissement de l'Empereur. Sept Archevêques tenant les mains sur la tête de l'Empereur, lûrent sur lui les sept Oraisons que l'Eglise récite pour la reconciliation des pénitens; & prenant la Couronne Imperiale qui étoit sur l'Autel, la lui mirent sur la tête, parmi les acclamations du peuple. Ebbon monta ensuite sur la Tribune, & y lut à haute voix ce qui avoit été fait à Thionville pour casser la déposition de l'Empereur. Aprés tout cela la Cour s'en retourna à Thionville, où l'on tint une seconde Diette (z), dans laquelle l'Empereur porta de nouveau ses plaintes contre Ebbon, & demanda satisfaction de l'injure qu'il lui avoit faite, en le destituant de l'Empire. Il jugea apparemment que le premier Jugement rendu contre cet Evêque, n'étoit pas assez authentique, & que dans une affaire de cette importance, il ne falloit négliger aucune formalité.

Mais les Evêques obtinrent de l'Empereur, que pour le respect du Sacerdoce, on entendroit Ebbon, non devant les Laïques, mais seulement devant les Evêques, & dans la Sacristie. Alors Ebbon se voyant sans secours & sans ressource, envoya secretement un Réclus nommé Framegaude, à l'Imperatrice Judith, pour lui presenter un anneau dont elle lui avoit autrefois fait present, la suppliant tres humblement, en consideration de l'amitié dont elle l'avoit ci-devant honoré, de le secourir dans cette extrêmité. L'Imperatrice touchée de ses larmes, obtint de l'Empereur, & des Evêques, qu'on ne poursuivroit pas davantage la déposition d'Ebbon, mais qu'on se contenteroit de la Sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même, par l'écrit qu'il avoit presenté à l'Assemblée (a), dans lequel il se reconnoissoit coupable, & digne de déposition. Dans cet écrit, il disoit qu'il avoit choisi pour ses Juges trois Evêques, Sçavoir, Aiulfe Archevêque de Bourges, Buradade Evêque de Paderborne, & Modoin Evêque d'Autun, devant lesquels il avoit fait la confession de ses pechez, & sa declaration qu'il se reconnoissoit indigne de l'Episcopat, & consentoit qu'on en mît un autre en sa place. Les trois Prélats dont nous venons de parler, nommerent encore trois autres Evêques pour témoins, avec le consentement d'Ebbon, sçavoir, Nothon Archevêque d'Arles, Thierry Evêque de Cambray, & Achard Evêque de Noyon. Aprés la lecture de l'Acte, signé de la main d'Ebbon seul, tous les Evêques prononcerent la Sentence : *Suivant votre confession, cessez les fonctions Episcopales* (b). Enfin Jonas Evêque d'Orleans, de l'avis & par l'ordre des Evêques, conclut l'Assemblée, & en dicta l'Acte, qui fut signé de tous les Evêques presens, entr'autres, de Drogon de Metz, qui y est nommé le premier, d'Hetti de Tréves, le second, d'Otgaire de Mayence, Frotaire de Toul, Hildi de Verdun, & des autres, au nombre de quarante-trois en tout.

An de J. C. 836.

L'Empereur passa le Carême à Thionville, & vint ensuite celebrer les Fêtes de Pâques à Metz. Aprés la Pentecôte, il se rendit à Vorms, où il tint une Diette generale. Les Rois Pepin & Louis s'y trouverent. On y examina la conduite des Comtes, qui n'avoient pas fait leur devoir dans la poursuite des voleurs dont le pays étoit plein, sur-tout depuis les derniers troubles. L'Empereur convoqua pour l'année suivante aprés Pâques, une Assemblée à Thionville, & alla passer l'hyver à Aix-la-Chapelle.

XLII. *Négociations entre l'Empereur Louis, & Lothaire son fils, pour la trãquillité de Judith & de Charles le Chauve.*

Cependant l'Imperatrice Judith considerant que l'Empereur commençoit à ressentir les effets de l'age, des chagrins & des fatigues qu'il avoit eu à souffrir, songea à s'assurer elle & son fils, d'un appuy sur lequel elle pût compter, au cas que l'Empereur vînt à manquer (c). Elle n'en trouva point de plus propre à son dessein, que Lothaire Roy d'Italie. Elle s'en ouvrit à l'Empereur, aprés en avoir parlé à ses confidens. L'Empereur entra fort dans ses vuës, & envoya en Italie des personnes affidées, pour négocier cette affaire. Lothaire écouta volontiers les propositions qu'on lui en fit, & fit partir ses Agens, du nombre desquels étoit Vala, pour conclure le Traité, & assurer l'Empereur de ses obeïssances. Ces Envoyez

(y) *Astronom. vita Lud. Pii, ad an. 835. p. 313. Annales Bertiniani ad an. 835.*

(z) *Epistola Caroli Calvi ad Nicol. Papam, t. 8. Concil. Labb. p. 314. Vide Coint. ad an. 835. n. 8.*

(a) Meurisse l. 3. p. 195. dit que l'on a conservé long-temps dans la Cathédrale de Metz l'Original de cette Abdication volontaire d'Ebbon, signée de sa propre main.

(b) *Hincmar. Remens. dissert. poster. contra Gothescalc. c. 36.* Secundùm tuam confessionem, cessa à ministerio. *Vide t. 7. Concil. Labb. pp. 1697. 1698.*

(c) *Astronom. vit. Lud. Pii, p. 313.*

furent

An de J.C. 836.

furent tres bien reçus de l'Empereur & de l'Imperatrice. Aussi-tôt Lothaire fut mandé pour venir en France consommer cette importante affaire : mais une grande & longue maladie qui arrêta ce Prince, & la mort de Vala arrivée en ce même temps dans le Monastere de Bobio (d), où il s'étoit retiré depuis quelque temps, suspendirent l'execution & la conclusion de ce Traité. Lothaire lui-même fit voir par sa conduite, qu'il n'agissoit pas de bonne foy, faisant plusieurs choses contraires à ses promesses, & sur-tout en usant fort mal avec le Pape ; ce qui mit l'Empereur en telle colere, qu'il lui fit dire, que s'il continuoit à en user ainsi, il auroit lieu de s'en repentir. Il lui manda même qu'il eût à lui faire préparer tout ce qui étoit necessaire pour le voyage de Rome qu'il avoit dessein de faire, mais qu'il n'executa point, à cause d'une irruption des Normands.

L'an 836, l'Empereur tint une grande Assemblée à Aix-la-Chapelle, où se trouva le Roy Pepin (e), & où il fut résolu qu'on rendroit aux Eglises ce que ce Prince & les siens leur avoient enlevé. Ensuite on tint une autre Assemblée à Cremieux (f) prés Lyon, pour pourvoir à l'état de l'Eglise de Lyon & de celle de Vienne, qui étoient vacantes : mais on n'y put rien conclure, à cause de l'absence d'Agobard Evêque de Lyon, & de Bernard Evêque de Vienne. Enfin l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, où il passa l'hyver. Vers la Fête de Pâques (g), il parut dans le Ciel une Comête, que l'Empereur prit pour un présage de sa mort prochaine. L'Astronome qui a écrit sa vie, le confirma dans cette persuasion, par les détours dont il se servit pour lui en expliquer les suites & les effets. L'Empereur ne mourut que trois ans aprés : mais la crainte de la mort l'engagea à faire plusieurs aumônes, & d'autres bonnes œuvres, qui sont toujours d'une tres grande utilité, à la vie comme à la mort.

XLVI. *L'Empereur Louis ajoute à ce que Charles avoit déja, tout le Royaume de Neustrie.*

Quelque temps aprés, l'Imperatrice porta l'Empereur à donner au Prince Charles son fils, outre le Pays des Allemands qu'il avoit déja, tout le Royaume de Neustrie, c'est-à-dire, tout le pays renfermé entre la Meuse, la Seine, la Loire & l'Ocean, & avec cela les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. Dés que les trois Princes Lothaire, Louis & Pepin furent informez de ces dispositions, ils se donnerent un rendez-vous, pour déliberer sur leurs interêts communs, & sur les moyens d'empêcher l'execution de ce projet : mais voyant qu'il leur étoit impossible d'apporter du changement à ce qui avoit été résolu par l'Empereur, ils prirent le parti de dissimuler, & d'attendre un autre temps pour agir.

An de J.C. 837.

Cependant l'Empereur convoqua pour le mois de Septembre une Diette generale à Quiersy sur Oise, où il déclara qu'il avoit résolu de faire Roy de Neustrie le Prince Charles, & qu'il prioit les Seigneurs de souscrire à cette résolution. Ils y applaudirent tous, & Pepin Roy d'Aquitaine comme les autres. En même temps, l'Empereur ceignit l'Epée au côté du jeune Prince, qui avoit alors quatorze ans, & lui mit la Couronne sur la tête. Il donna ensuite avis de tout ce qui s'étoit fait, à Lothaire & à Louis, qui continuerent à demeurer dans le silence, & à dissimuler.

XLVII. *Mort du Roy Pepin. Nouveau partage entre les Enfans de l'Empereur Louis le Débonnaire.*

Quelque temps aprés, on apprit la mort de Pepin ; ce qui fit reprendre à l'Imperatrice les projets de reconciliation qu'elle avoit commencez avec Lothaire. Elle engagea l'Empereur à lui envoyer des Ambassadeurs, pour le prier de se rendre à Vorms, afin d'y conclure un Traité d'alliance entre lui & le Prince Charles. Lothaire s'y rendit aprés Pâques, & fut fort bien reçu de l'Empereur, qui lui expliqua plus en détail ses intentions sur le partage du Royaume de Pepin, & sur ce qu'il demandoit de lui en faveur du jeune Charles Roy de Neustrie. Il lui dit, qu'il vouloit partager entre Charles & lui les Etats du Roy d'Aquitaine, Louis de Baviere étant trop éloigné pour pouvoir entrer dans ce partage ; mais qu'il lui demandoit en reconnoissance, qu'il fût le tuteur & le protecteur du jeune Roy Charles son frere. L'Empereur ajouta, qu'il lui laissoit le choix de faire lui-même les partages, ou de choisir le lot qu'il aimeroit le mieux, aprés que ces partages auroient été faits par des personnes entenduës.

XLVIII. *Révolte du Roy Louis de Baviere.*

Lothaire acquiesça à tout, & promit tout ce qu'on voulut. Il pria l'Empereur de faire lui-même le partage. On fit de la Meuse la borne des deux Etats, & l'on tira depuis sa source une ligne jusqu'au Rhône par le Comté de Bourgogne. Le Royaume de Charles fut renfermé entre la Meuse, le Pays des Suisses, le Rhône & l'Ocean, outre ce que la France possedoit au delà des Pyrenées, qui lui fut aussi cedé. Lothaire eut le reste. Louis voyant qu'on l'avoit négligé dans ce partage, se mit en campagne, pour s'emparer de toute la France Germanique au delà du Rhin (h). L'Empereur en ayant eu avis, passa le Rhin, & vint par Mayence à Tribur, où il s'arrêta quelque temps, pour rassembler son armée. De là il s'avança plus avant dans le Pays ; & Louis voyant qu'il ne pouvoit seul résister à l'armée Imperiale, ni reüssir dans ses projets, fut obligé de venir se jetter aux pieds de son Pere, & de lui demander pardon, mais toujours fort mécontent, & résolu de se venger à la premiere occasion. Il n'y manqua

(d) *Vita Vala per Paschas. l. 2. & Astronom. vita Lud. Pii, p. 313. ad an. 835.*
(e) *Astronom. vit. Lud. Pii, p. 315. ad an. 836.*
(f) Scramiaci in agro Lugdunensi.
(g) An de J.C. 837. *Astronom. ibidem.*
(h) *Vita Ludovici Pii per Astronomum, ad annum 838, p. 317.*

An de J.C. 837.

pas dès l'année suivante : car pendant que l'Empereur étoit allé à la Diette de Chalons-sur-Saone, pour pacifier les troubles survenus en Aquitaine, il se révolta de nouveau (i). Sur cette nouvelle l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, & aprés Pâques il passa le Rhin, marcha contre lui, & dissipa aisément tous ceux qui tenoient son parti ; de sorte que Louis fut de nouveau obligé de retourner en Baviére, & de demeurer en repos.

XLIX. *Derniere maladie de l'Empereur Louis. Sa mort en 840.*

Mais les inquiétudes & le chagrin que cette nouvelle avoit donnez à l'Empereur, & la fatigue qu'il avoit prise pour se préparer à cette expedition, lui dérangerent entiérement la santé. Il avoit un gros rhume, lorsqu'il revint d'Aquitaine ; son rhume dégénera en abcés dans le poûmon. Tout cela ne l'empêcha pas d'agir avec plus d'activité qu'à l'ordinaire, voulant, s'il étoit possible, établir la paix dans sa famille & dans l'Empire : mais au retour de son expedition d'Allemagne, il se sentit tellement affoibli, qu'il fut obligé de demeurer au lit dans une petite Isle joignant Mayence, vis à vis d'Engelheim. Il eut auprés de lui, pendant toute sa maladie, Hetti Evêque de Tréves, Otgaire Evêque de Mayence, & Drogon Evêque de Metz, son frere, qui étoit aussi son Confesseur (k). Pendant toute sa maladie, qui dura plus de six semaines, il se confessa & communia tous les jours, & n'usa pendant tout ce temps d'aucune autre nourriture que de l'Eucharistie, parce que son mal ne lui permettoit pas de manger. C'est pourquoy il disoit à Dieu, dans un esprit de componction : *Seigneur, vous êtes juste : puisque j'ai passé le Carême sans jeûner, vous m'obligez de faire ce nouveau Carême malgré moi.*

Quelques jours avant sa mort, il se fit apporter les meubles les plus précieux qui étoient à son usage, comme des couronnes, des vases, des armes, des livres, des ornemens sacerdotaux ; en fit faire un inventaire, & fit marquer en particulier la destination qu'il en faisoit, aux pauvres, aux Eglises, & aux Princes ses fils. Il envoya à Lothaire la Couronne Imperiale, l'Epée & le Sceptre orné de pierreries, à condition qu'il garderoit la fidelité à l'Imperatrice & au Roy Charles, & qu'il les appuyeroit de sa protection. Aprés cela il rendit graces à Dieu de ce qu'il mouroit dénué de tout, & n'ayant rien en propre. Mais Drogon, & les autres Evêques, voyant qu'il n'avoit pas fait mention de son fils Louis Roy de Baviére, & craignant qu'il ne gardât quelque ressentiment contre lui, lui dirent que Dieu vouloit qu'on pardonnât à tous ses ennemis, & qu'il ne devoit pas laisser ainsi son sacrifice imparfait, en gardant de l'animosité contre son Fils. D'abord il temoigna quelque amertume ; puis déliberant un peu, & prenant ses forces, il voulut leur exposer en combien de manieres son Fils l'avoit offensé. *Mais,* ajouta-t-il, *puisqu'il ne peut venir vers moi pour me faire satisfaction, je veux faire ce qui est en mon pouvoir, en lui pardonnant tout le mal qu'il m'a fait. C'est à vous,* dit-il en s'adressant aux Evêques, *de lui faire sçavoir qu'il ne doit pas oublier, aprés que je lui ai pardonné tant de fois, qu'il conduit ma vieillesse au tombeau dans la douleur.*

Il ordonna ensuite que l'on récitât devant lui les Matines du Dimanche (car ceci se passa le Samedy au soir) & qu'on mît sur sa poitrine le bois de la Croix, faisant lui-même continuellement le Signe de la Croix sur son front & sur sa poitrine ; & quand la foiblesse ne lui permettoit pas de le faire, il prioit par signe son frere Drogon de le faire pour lui. Le lendemain, qui étoit Dimanche, il fit celebrer en sa présence, par l'Evêque Drogon, le S. Sacrifice, auquel il communia, puis prit un peu d'eau tiéde, & il dit à ceux qui étoient autour de lui d'aller manger. Lorsqu'il sentit que sa derniere heure approchoit, il appella son frere Drogon, & les autres Evêques ; leur demanda par signe leur benédiction, & les derniers secours spirituels que l'Eglise donne aux mourans. Alors tournant les yeux sur la gauche, il commença à crier de toute sa force, *Houz, houz,* comme s'il eût voulu chasser un chien, car en Allemand, *houz* signifie *dehors.* On crut qu'il voyoit le malin Esprit sous la figure d'un chien. Un moment aprés il expira avec un visage gay & content, le 20e. de Juin de l'an 840, dans sa soixante-deuxiéme année, la vingt-septiéme de son Empire. Il fut enterré à Metz, auprés de sa Mere la Princesse Hildegarde, dans l'Eglise de S. Arnoû, qui étoit alors hors de la Ville, comme nous l'avons déja remarqué plus d'une fois. Son corps fut mis dans un cerceuil de marbre, sur lequel est representé en relief le Passage de la mer rouge par les Israëlites (l).

L. *Drogon Evêque de Metz.*

Drogon Evêque de Metz son frere, prit soin de ses funerailles. Ce Prélat, fils de Charlemagne & de Regine, n'avoit que sept ans, lorsque l'Empereur son pere mourut en 814. Louis le Debonnaire étant monté sur le Trône, eut pour lui & pour son frere Hugues, une bonté particuliere, les faisant manger à sa table (m), & leur donnant de bons Maîtres, pour les instruire dans toutes les connoissances qui convenoient à des personnes de leur naissance. Mais en 818, ils eurent le malheur d'encourir sa disgrace, à l'occasion de la révolte de Bernard Roy d'Italie. Soit que l'Empereur les crût coupables & complices, ce

(i) *Vita Lud. Pii per Astronom. ad an. 840. p. 318. & annal. Bertin. ad an. 840.*

(k) *Vita Lud. Pii per Astronom. pp. 318. 319.*

(l) Voyez la représentation de son tombeau, *t. 2. annal. Bened. p. 613.*

(m) *Nithard. l. 1.* Fratres quoque adhuc tenerâ ætate Drogonem, Hugonem & Theodericum participes mensæ effecit, quos & in palatio una secum nutriri præcepit.

qui n'est guéres croyable pour des enfans d'onze ou de douze ans ; soit qu'il voulût prévenir de pareils dangers pour la suite, il leur fit donner la tonsure clericale, les enferma dans des Monastéres, & eut soin qu'on les instruisit dans toutes les sciences propres à des Ecclesiastiques (n). En 822, l'Empereur ayant reconnu dans l'Assemblée d'Attigny, qu'il avoit excedé dans la vengeance exercée contre le Roy Bernard & ses complices, & principalement contre les trois jeunes Princes ses freres, il les rétablit dans ses bonnes graces, leur donna le choix de demeurer dans l'état Ecclesiastique, ou d'en sortir ; & voyant qu'ils embrassoient de bon cœur ce que d'abord on leur avoit fait prendre par force, il les combla de biens (o), & peu de temps aprés (p) il donna à Drogon l'Evêché de Metz, & des Abbayes à Hugues frere de Drogon.

L'Eglise de Metz s'étoit distinguée sous les regnes de Pepin & de Charlemagne, par la régularité de ses Chanoines, & par son application au Chant Gregorien, dont ces Princes avoient pris à tâche d'introduire l'usage dans la France. Drogon entra dans leurs vuës, & se fit un devoir de faire fleurir dans son Eglise le Chant Romain (q) ; il y reüssit de telle sorte, que l'on mettoit souvent indifferemment le Chant de Metz pour le Chant Romain, & que l'Antiphonier Messin étoit regardé comme un modele sur lequel on devoit réformer les autres. Nous avons vû cy-devant que Drogon fut député par l'Empereur, pour ordonner en 830 l'Evêque Anschaire nommé à l'Evêché de Hambourg, & que la même année, il fit la translation du corps de sainte Glossinde. Quelques années auparavant (r), il avoit reçu de l'Empereur Louis, la commission de rebâtir l'Abbaye de Maur-munster, située prés de Saverne, nommée anciennement le Monastere de S. Leobard. Drogon s'en acquitta avec beaucoup de soin ; & pour honorer davantage ce Monastere, il y transporta solemnellement les corps de deux de ses prédecesseurs Evêques de Metz, sçavoir, S. Celeste & S. Auteur. Celse étoit alors Abbé de Maur-munster. On dit que d'abord Drogon destinoit ces saintes Reliques à la Ville de Strasbourg ; mais que Dieu témoigna, par la résistance des Bœufs qui les portoient, & qui ne purent avancer plus loin, qu'il vouloit qu'elles demeurassent à Maur-munster, où elles sont honorées encore à present.

Drogon étoit Abbé de Luxeuil en 833 (s), lorsqu'Angelomus Religieux de ce Monastere, écrivit son commentaire sur les livres des Rois, & les adressa à Louis le Débonnaire, à la sollicitation de Drogon Evêque de Metz son Abbé. Il gouverna aussi le Monastere de Sarchin, ou de S. Tron (t), au Diocése de Tongres, ou de Mastrich, qui dés le commencement fut soumis aux Evêques de Metz, ainsi qu'on l'a vû ci-devant. Il y fit de grands biens, & y retablit la discipline réguliere. Il avoit conçû le dessein de mettre des Religieux de l'Ordre de S. Benoît dans la fameuse Abbaye de S. Arnoû, & d'en ôter les Clercs, dont la vie peu reguliére scandalisoit les peuples, & deshonoroit un si saint lieu. Dans cette vuë il fit agrandir & exhausser l'Eglise de ce Monastere, & y fit construire un Cloître, & tous les lieux réguliers, propres à y loger des Religieux : mais la mort l'empêcha d'executer un si loüable dessein. Cet honneur étoit réservé à Adalberon un de ses successeurs (u), ainsi que nous le verrons ci-aprés. En 846 il transfera dans l'Abbaye de Neuviller (x) le corps de S. Adelphe un de ses prédecesseurs. Ce saint Corps arriva dans le Monastere le 17e. de May, & y fit, dit-on, beaucoup de miracles.

LI. *Drogon Evêque de Metz, Archi-chapelain du Roy, & Maître du sacré Conseil.*

Aprés la premiere révolte des enfans de Louis le Debonnaire en 829, l'Assemblée des Evêques & des Abbez tenuë à Nimégue en 830, ayant déclaré que l'Empereur pouvoit & devoit reprendre l'Imperatrice Judith, que l'on avoit, contre toutes les regles, releguée malgré elle dans un Monastere ; on députa des principaux Seigneurs de sa Cour, pour l'amener du Monastere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle étoit. L'Empereur envoya ensuite au devant d'elle le jeune Prince Charles son fils, & Drogon Evêque de Metz son frere, avec d'autres Seigneurs, pour lui faire honneur (y). Le même Drogon, avec son frere l'Abbé Hugues (z), se retirerent en Baviére auprés du Roy Louis leur neveu, lorsque Lothaire se fut mis en possession de l'Empire, par la faction de ceux de son parti, & qu'il eut arrêté l'Empereur Louis son pere. Drogon, & les autres Evêques refugiez en Baviere, envoyerent, de concert avec le Roy Louis, vers Pepin Roy d'Aquitaine, l'Abbé Hugues, pour

(n) *Thegan. c. 22. 23. 24.* Eodem tempore jussit fratres suos tonsurari, Drogonem, Hugonem & Theodericum, ad discordiam mitigandam, & liberalibus disciplinis jussit instrui.

(o) *Thegan. c. 24.*

(p) An 823. *Ita Eginard. annal. ad an. 823. & Astronom. ad eundem an. p. 302.* Gondulfo Metensi Episcopo eodem tempore defuncto, clerus omnis populusque ejusdem Ecclesiæ, veluti uno spiritu animati, Drogonem Imperatoris fratrem, sub canonico habitu nobilissimè viventem, sibi poscunt dari Sacerdotem, &c.

(q) *Ekkehard Monach. S. Galli, l. 1. c. 11.*

(r) An 828. *Vide Bucelin. Monasteriolog. Germ. parte 2. Jodoc. Cocc. Dagobert. rediviv. c. 6. Mabill. t. 2. annal Bened. pp. 517. 518. Spicileg. t. 6. p. 644.*

(s) *Vide Mabil. t. 2. annal. Bened. p. 510. & 561. Angelom. Præfat. in enarrat. in 4. libros Reg. t. 17. Bibl. PP. p. 307.* Cujus (Drogonis) authoritati renuere non præsumpsi, non solùm quia filius erat præstantissimi Caroli Cæsaris, imò frater mitissimi Ludovici Principis ; verùm etiam quia erat præclarus Pontifex & Abbas meus egregius.

(t) Voyez Meurisse Hist. de Metz, l. 3. p. 205. *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 598.*

(u) Voyez la Charte d'Adalberon en faveur de S. Arnoû, dans Meurisse l. 3. pp. 307. 308, &c.

(x) Meurisse l. 3. p. 206.

(y) *Annales Bertiniani ad an. 830. 831. Ita & annales Metenses. Confer Thegan. de gestis Ludovici Pii, p. 281. & Eginard. vita Ludovici Pii, ad an. 831. p. 308.*

(z) *Astronom. vita Ludovici Pii, ad an. 833.*

An de J.C. 840.

l'informer de la résolution que le Roy de Baviére avoit prise de remettre l'Empereur sur le Trône. Il y a beaucoup d'apparence que c'est en reconnoissance de son attachement & de sa fidelité à son service, que l'Empereur lui donna en 834 la Charge d'Archi-chapelain du Palais, ou de Grand Aumônier, qualité qu'il porta toujours dans la suite, de même que celle d'Archevêque. Cette derniere qualité lui est donnée dans le Concile de Thionville, tenu en 835 (a), auquel Drogon présida, & tint rang avant Hetti son Metropolitain Archevêque de Treves ; ce qui est un exemple rare, & qui marque quelle étoit alors son autorité à la Cour, & dans l'Eglise de France. Florus Diacre de Lyon, écrivant contre Amalaire Diacre de Metz, & dédiant son ouvrage à Drogon Evêque de Metz, & à quelques autres Prélats, le nomme (b) Maitre du sacré Conseil, & tres illustre Prélat. On a vû ci-devant, que notre Archevêque étoit le Confident le plus secret, & le Directeur de la conscience de l'Empereur son frere. Il ne le quitta pas durant sa derniere maladie. Il le confessa & le communia tous les jours. Lorsque l'Empereur le vouloit faire venir, il joignoit le poûce aux autres doigts (c), comme pour former la lettre *D* ; & ses gens accoûtumez à ce signe, avertissoient Drogon de se rendre auprés de lui. Nous ne répéterons pas ce que nous avons rapporté ci-devant des circonstances de la mort de ce Prince, & des services que Drogon lui rendit dans cette occasion.

LII. *Drogon Vicaire du Pape dans les Gaules.*

Aprés la mort de Louis le Débonnaire, Drogon ne déchut point de sa faveur. L'Empereur Lothaire, aussi-bien que Charles le Chauve, & Louis Roy de Baviére, ses neveux, le regarderent en quelque sorte comme leur Pere, & le nœud de la Famille Royale. Le Pape Gregoire IV. étant mort, les Romains élûrent Sergius II. & sans attendre ni l'agrément ni la confirmation de l'Empereur, le firent consacrer, & l'établirent sur le Siége Pontifical (d). Lothaire en étant informé, envoya à Rome son fils Louis, à qui il donna le nom de Roy de Lombardie, avec une puissante armée, & mit auprés de lui Drogon son oncle, pour lui servir de conseil (e). Etant arrivez en Italie, le Pape & les Romains furent obligez de faire serment de fidelité à l'Empereur Lothaire, & Sergius établit Drogon son Vicaire dans les Gaules & dans l'Allemagne. Le Roy Charles le Chauve (f) écrivant au Pape Nicolas I. lui dit que l'Empereur Louis le Débonnaire son pere, a obtenu en faveur de Drogon Evêque de Metz, son oncle, la Charge d'Apocrisiaire du S. Siége, & l'usage du *Pallium*. Mais c'est un défaut d'exactitude dans le Secretaire de ce Prince. Il est certain que ce fut à la recommandation de l'Empereur Lothaire, que le Pape Serge II. donna à Drogon la Charge de Légat en France. On sçait que la dignité d'Apocrisiaire est la même que celle de Légat du S. Siége. On donnoit ce nom principalement aux Légats qu'on envoyoit à Constantinople. *Apocrisiaire* en grec peut marquer un homme qui est chargé de faire les réponses & les commissions d'un autre.

Mais les Evêques de France ne virent qu'avec peine Drogon revêtu de la qualité de Légat. Ils prétendirent que l'ayant obtenuë sans leur agrément, il ne pouvoit l'exercer malgré eux ; & dans le Concile de Verneuil tenu en 844 (g), & la même année qu'il étoit allé à Rome, les Prélats déclarerent qu'il falloit attendre qu'on eût assemblé le plus nombreux Concile qu'on pourroit de la France & de l'Allemagne, afin qu'on y demandât le consentement des Métropolitains, & des autres Evêques au sujet de la Légation de Drogon : que si les Prélats y donnoient les mains, ils ne vouloient ni ne pouvoient y contredire. Qu'au reste, s'il y a quelque bonne raison d'établir un Legat au deçà des Alpes, nul n'est plus digne de cet employ que Drogon, qui est leur confrere dans l'Episcopat, & qui a l'honneur d'être proche parent de l'Empereur. Hincmar (h), quelque temps aprés soûtenoit que Drogon n'avoit jamais exercé cet employ, qu'il avoit obtenu sans le consentement des Parties interessées ; & qu'il étoit sagement demeuré dans l'inaction, sans se prévaloir du grand crédit que lui donnoit sa naissance, ne voulant pas causer un schisme dans l'Eglise.

LIII. *Mort de l'Evêque Drogon.*

En 844, & peu aprés son retour de Rome, il présida, du consentement de l'Empereur Lothaire, & des Rois Louis & Charles, à l'Assemblée tenuë prés de Thionville, au lieu nommé le Jugement (i). Nous parlerons de cette Assemblée plus au long ci-aprés. Enfin ce

(a) *Tom. 7. Concil. p. 1697.* Drogo Archiepiscopus. *Et in Precepto Ludovici Pii ; an. 837. pro Ecclesia Cenoman.* Drogo Archiepiscopus & senior Capellanus subscripsit.

(b) *Vide apud Mabill. t. 2. annal. eccles. p. 595.*

(c) *Vide Astronom. vita Lud. Pii, ad an. 840. p. 319.* Instante autem migrationis ejus articulo, juncto pollice cum articulis (hoc enim facere consueverat, si quando fratrem nutu vocabat) Drogonem accersivit.

(d) *Vide Anastas. vita Sergii, t. 7. Concil. Labb. p. 1793. Annales Bertiniani, &c. ad an. 844.*

(e) *Vide annal. Bertinian. & epist. Sergii Papa ad Episcopos Transalpinos, t. 7. Concil. p. 1799.*

(f) *Epist. Caroli Calvi ad Nicolaum Papam, t. 8. Concil. p. 426.* Deprecatione sanctæ recordationis Pii Augusti domni & genitoris nostri, excellenti genio à sede apostolicâ in præfato patruo nostro Drogone venerando Episcopo fuerat honorata, ut unà cum prædicto ministerio, &c.

(g) *Concil. Vernense, can. xj. t. 7. Concil. p. 1809.* De prælatione reverendissimi Drogonis definire aliud non audemus, nisi expectandum, quàm maximus colligi potest, Galliæ Germaniæque conventum, & in eo Metropolitanorum, reliquorumque Antistitum inquirendum esse consensum, cui resistere nec volumus, nec valemus, &c.

(h) *Hincmar. epist. 6. c. 30.* Drogo Metensium Episcopus fastu regiæ prosapiæ subvectus, hanc prælationem in Cisalpinis regionibus, nactâ quadam occasione, tempore Hlotharii Imperatoris apud Sergium Papam obtinuit. Sed quod affectu non ambiit, effectu non habuit ; & quod efficaci usu, non consentientibus quibus intererat, obtinere non potuit, patientissimè, ut eum decuit, toleravit, ne scandalum fratribus & consacerdotibus generans, schisma in sanctam Ecclesiam introduceret.

(i) *T. 7. Concil. Labb. pp. 1800. 1801.*

An de J. C. 840.

grand homme mourut en Bourgogne (k). Il avoit accoutumé d'aller de temps en temps au Monastere de Luxeuil dont il étoit Abbé, attiré par la beauté du lieu. Un jour qu'il prenoit le divertissement de la pesche dans Lognon, comme il poursuivoit un poisson d'une grandeur extraordinaire, il tomba dans la riviére, & se noya (l). Son corps fut rapporté à Metz, & enterré à S. Arnoû, auprés de l'Empereur Louis le Débonnaire son frere. Sa mort est marquée au 8ᵉ de Novembre, selon les uns (m), ou le 7ᵉ du même mois, selon d'autres (n), ou même le 8ᵉ de Decembre, selon quelques autres (o). La liste des Evêques, imprimée dans le Rituel de Metz, met sa mort au 6ᵉ de Novembre 855. Il gouverna trente-deux ans cinq mois dix jours, ayant été nommé Evêque en 823 (p).

Valafride Strabon (q) a fait un petit poëme en l'honneur de l'Evêque Drogon : mais on n'y voit rien de particulier, qu'un éloge general de ses vertus. Son Epitaphe, qu'on lit à S. Arnou, & dans Meurisse (r), ne nous apprend rien que ses qualitez, & que par ses bons avis, il rétablit la paix dans la France, & qu'il fit la translation de Sainte Glossinde. Tel fut Drogon Evêque de Metz.

LIV. *Nouvelles divisions dans la Famille Royale.*

Il eut la douleur avant sa mort de voir la division recommencer entre les trois Princes heritiers de Louis le Débonnaire. Dés que ce Prince eut les yeux fermez, Lothaire prétendit qu'ayant été dés le commencement associé à l'Empire par l'Empereur son pere, les Royaumes de ses freres Louis & Charles devoient relever de lui, & qu'ils devoient lui en faire hommage. Dans cette vuë (s), il envoya des personnes affidées en divers endroits de l'Empire, pour engager dans son parti, par promesses & par menaces, les Seigneurs François; leur donnant ordre en même temps, sous peine de la vie, de le venir trouver aussi-tôt qu'il auroit passé les Alpes : mais il ne se hâta point de passer en France; il voulut auparavant s'assûrer des esprits des Grands. Son dessein étoit de tomber sur Louis Roy de Baviére, pendant qu'il amuseroit Charles son frere par des négociations & des protestations d'amitié. Il lui envoya des Ambassadeurs, pour l'assûrer qu'il vouloit vivre avec lui dans une parfaite intelligeoce, comme un parain avec son filleul, & un frere avec son frere; mais qu'il le prioit instamment de ne pas pousser à bout Pepin leur commun neveu, jusqu'à ce qu'on eût reconnu dans une conference, les droits que ce jeune Prince pouvoit prétendre sur l'Aquitaine.

An de J. C. 840.

LV. *Guerre de Lothaire côtre Louis Roy de Baviere, & côtre Charles le Chauve.*

Ayant appris que plusieurs Seigneurs étoient disposez à le favoriser, il passa les Alpes, & vint se camper prés de Vorms, dont Louis de Baviére s'étoit saisi : mais celui-ci ayant sçu que les Saxons gagnez par Lothaire, étoient prêts à faire une irruption dans la Baviére, il laissa à Vorms une garnison, & s'en retourna en Baviére, pour faire tête aux ennemis. Cependant Lothaire se rendit maître de Vorms, passa le Rhin, résolu de s'avancer le plus avant qu'il pourroit dans la Baviére : mais Louis, aprés avoir repoussé les Saxons, vint à sa rencontre, & les deux freres se joignirent prés de Francfort. Ils se virent & se parlerent, mais sans rien conclure. Ils se separerent, & convinrent qu'ils se trouveroient au même lieu à la Saint-Martin 11ᵉ de Novembre, pour terminer leurs differends à l'amiable, ou par un combat. En attendant, Lothaire repassa le Rhin, & marcha vers la France.

Charles tenoit en ce temps-là les Etats d'Aquitaine à Bourges (t), où le jeune Pepin devoit se trouver, pour traiter de quelques accommodemens; mais il n'y vint pas. Charles ayant appris la marche de Lothaire, lui députa Nithard (u) & Adelgaire, pour le prier de se souvenir de ses sermens & de ses promesses, & de sa qualité de Parain & de Frere : Qu'il pouvoit joüir en paix de tout ce que Louis leur pere commun lui avoit donné; mais aussi qu'il laissât à ses freres la paisible joüissance de leur heritage. Lothaire reçut ces Envoyez avec beaucoup d'honnêteté, & promit d'envoyer à Charles des Ambassadeurs, pour convenir des moyens d'établir entr'eux une solide paix. Il permit aux Ambassadeurs de Charles de s'en retourner, mais sans leur donner aucune réponse positive; il les priva même des honneurs que l'Empereur Louis le Débonnaire leur avoit accordez, en haine de ce qu'ils ne s'étoient point déclarez pour lui. Tout cela, joint à sa conduite (car il avançoit toujours) faisoit assez connoître ses mauvais desseins.

Cependant les Seigneurs d'entre la Meuse & la Seine, voyant l'Armée de Lothaire prête à fondre sur leur pays, envoyoient à Charles couriers sur couriers, pour l'avertir du dan-

(k) *Chronic. Episcop. Metens. t. 6. Spicileg. p. 656.*
(l) *Adso Abbas Luxoviens. in miracul. S. Valdeberti, saecul. 3. Bened. p. 456. n. ij.*
(m) *Chronic. Metens. ibid. & catalog. ms. S. Arnulphi, & catalog. metric. apud Meurisse, p. 686.*
(n) *Meurisse, l. 3. p. 212. ex Chronic. S. Vincentii, & Chronic. Metens.*
(o) *Ita ad margin. Spicileg. l. 6. p. 656.*
(p) *Astronom. vita Lud. Pii, ad an. 823. Annales Pithai ad eundem annum.*
(q) *Vide t. 16. Bibl. PP. Lugdun. pp. 229. 230.*

Hæc sunt præcipuè quibus insignita refulget
Virtutis persona tuæ sapientia radix,
Ordo, affabilitas, bonitas, patientia victûs,
Zelus amorque Dei, fidei insuperabile robur,
Relligio, officium, censura, modestia gestûs.
Hisce Dei virtus vosmet per tempora multa
Crescere concedat, &c.

(r) *Meurisse, l. 2. p. 26.*

Hic Præsul, Præses, Dominus, Primasque cis Alpes;
Ejus judicio paca fuit regio.
Iste Glodesindis solemniter ossa levavit,
Condignéque loco condidit eximio.

(s) *Nithard. Hist. l. 2. init. p. 364. t. 2. Quesn. Hist. Franc. ad an. 840.*
(t) *Nithard. Hist. l. 2. pp. 364. 365.*
(u) Nithard étoit fils d'Angelbert, & de Berthe fille de Charlemagne, & par consequent, par sa mere, cousin germain de Lothaire & de Charles. C'est ce Nithard qui nous a laissé les memoires que nous suivons principalement ici.

An de J. C. 840.

ger, & le prier de venir se mettre à leur tête, lui promettant toute sorte de fidelité. Charles vint donc en diligence avec tres peu de monde à Quiersy sur Oise, où il reçut de grands renforts des Seigneurs qui venoient à lui de tous côtez, & lui amenoient leurs Soldats, dont il composa une Armée. Mais il fut obligé presqu'en même temps d'accourir au secours de l'Imperatrice sa mere, qu'il avoit laissée à Bourges avec quelques Troupes, & que Pepin son neveu faisoit mine de vouloir enlever. Il dispersa bien-tôt les Troupes de Pepin : mais Lothaire s'étant avancé jusqu'à la Meuse, la passa sans y trouver de résistance, parce que les Generaux de Charles ne se trouverent pas assez forts pour s'opposer à son passage. Il s'avança jusqu'à Paris, son Armée grossissant à tout moment par les renforts qui lui venoient de tous côtez par la désertion des Seigneurs du parti de Charles. Celui-ci apprit ces fâcheuses nouvelles à son retour de Bourges. Il sçut que Lothaire avoit passé la Seine, résolu de le poursuivre jusqu'à ce qu'il l'eût dépouillé de tous ses Etats. Il assembla ses plus fideles serviteurs, & leur résolution fut bien-tôt prise. Ils lui témoignerent que n'ayant plus rien que la vie, ils étoient résolus de la sacrifier à son service. Ils marcherent donc au devant de Lothaire, & se vinrent camper sous Orleans, à six lieuës du Camp ennemi.

LVI. *Paix entre Lothaire, & Charles le Chauve.*

Lothaire se flattoit de pouvoir lui débaucher le peu de Troupes qu'il avoit, par ses promesses, & par ses artifices ordinaires, mais il n'y reüssit pas ; ce qui fut cause qu'il lui fit des propositions de paix, qui dans la situation presente des affaires de Charles, furent agréées, comme moins desavantageuses qu'une bataille d'un succés tres douteux (x). Elles se réduisoient à celles-ci : Que Charles joüiroit de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Provence, & de dix Comtez entre la Loire & la Seine : Qu'au mois de May suivant, on tiendroit une Diette à Attigny, où les deux Princes se trouveroient, & où l'on régleroit toutes choses à l'avantage des deux parties ; & que d'ici à ce temps-là on ne commettroit aucune hostilité contre Louis Roy de Baviere. Tout cela fut juré solemnellement ; & il fut dit que si l'on manquoit à une seule de ces conditions, ils seroient absous de leurs sermens.

Mais Lothaire ne les laissa pas long-temps dans cette peine : car en ce même temps, il essaya de gagner une partie des Seigneurs qui étoient attachez à Charles. Il fit ce qu'il put pour empêcher que les Provinces qu'il lui cédoit, ne lui rendissent obeïssance ; enfin il continua ses hostilitez contre Louis : mais Charles, sans témoigner trop de délicatesse sur cela, s'appliqua à mettre dans son parti les Seigneurs qu'il crut pouvoir lui être utiles dans le dessein qu'il avoit pris de se rendre absolument indépendant de Lothaire. Il reçut à Orleans plusieurs Seigneurs de Bourgogne, qui vinrent se donner à lui. Il gagna Bernard Duc de Languedoc, un des plus habiles hommes de son temps dans le maniment des grandes affaires. Le Comte Lambert Gouverneur de la frontiere de Bretagne, se rendit à lui, & lui promit fidelité. Nomenoy Duc de Bretagne, s'engagea à lui faire hommage de sa Duché.

Ayant ainsi pris ses assurances, il songea à se mettre en état d'aller à la Diette d'Attigny, & d'y paroître assez fort, pour ne pas craindre Lothaire, qui se flattoit d'y dominer. Il amassa une bonne Armée, & fit avertir tous les Seigneurs qui s'étoient déclarez pour lui, de lui amener leurs Troupes. Il fut obéi : mais Lothaire averti de son dessein, avoit donné ses ordres pour empêcher que ces Troupes ne passassent la Seine, & à cet effet avoit fait rompre les ponts, & saisi ou coulé à fond les batteaux qui étoient sur la riviere ; de sorte que Charles fut obligé de descendre jusqu'à Rouën, où on lui avoit fait esperer qu'il trouveroit des batteaux que des marchands y avoient amenez. Il y en trouva en effet vingt-huit, qu'il prit, & dont il se servit pour passer ses Troupes. Cela ne se fit pas sans difficulté, les milices du pays s'étant placées sur les bords, pour empêcher sa descente : mais Charles ayant fait arborer la Croix sur ses batteaux, pour faire souvenir les milices du serment de fidelité qu'elles lui avoient fait peu de temps auparavant, & ayant fait publier une Amnistie génerale pour tous ceux qui mettroient bas les armes, le milices prirent la fuite dés qu'il parut avec ses Troupes, & il mit heureusement ses Soldats à bord.

LVII. *Guerre de Lothaire côtre Louis Roy de Baviere.*

Pendant ce temps, Lothaire ayant passé le Rhin avec son Armée, marcha contre Louis Roy de Baviere (y). Celui-ci s'avança aussi à sa rencontre : mais les émissaires de Lothaire lui débaucherent une partie de son Armée, qui se rendit à lui. Louis lui-même, avec le reste, fut obligé de s'en retourner en Baviere. Lothaire fut empêché de le poursuivre, par la nouvelle qu'il reçut, que Charles avoit passé la Seine, & parce qu'il crut avoir mis Louis hors d'état de lui faire ombrage, & de s'opposer à ses desseins. Il laissa au delà du Rhin Adelbert comte de Metz & Duc d'Austrasie (z), qui passoit pour un homme des plus prudens de son temps,

(x) *Nithard. l. 2. Hist. p. 365. t. 2. Quesn.* Ut cederet Carolo Aquitania, Septimania, Provincia, & decem Comitatus inter Ligerim & Sequanam.

(y) *Nithard. l. p. 367. Annal. Metens. an. 841. p. 301. t. 3. Quesn.*

(z) *Nithard. ibid.* Adhelbertum Metensium Comitem (& Otgarium Moguntiæ sedis Episcopum) convocat. Habebat enim uterque Ludovicum ad mortem usque exosum ; jam enim Adhelbertus ex infirmitate qua pené per annum detentus fuerat, velut in supplementum fratricidii respiraverat. Erat enim eo in tempore ita prudens consilio, ut sententiam ab eo prolatam non quilibet mutare vellet..... Igitur Adhelbertum Ducem quem supra modò memoravimus, ob hoc inibi reliquit, ut & populum sacramentis sibi firmaret, & si Ludovicus ad Caro-

An de J. C. 841.

& dont les conseils étoient les plus sûrs. Il haïssoit à mort le Roy Louis, & avoit avec lui quelques querelles particulieres, que l'Histoire ne marque pas assez clairement. C'est le premier Duc d'Austrasie que nous connoissions, & le premier Comte de Metz. Il étoit uni avec Otgaire Evêque de Mayence. Ils conseillerent à Lothaire de passer le Rhin, & l'aiderent selon leur pouvoir, à pousser à bout Louis Roy de Baviere. Lors donc que Lothaire fut obligé de repasser en France, il laissa au delà du Rhin le Duc Adelbert, pour prendre le Serment de fidelité de ses nouveaux Sujets, & pour empêcher que Louis ne passât le Rhin, pour se joindre à Charles son frere.

Lothaire s'étoit rendu à Aix-la Chapelle, & Charles étoit en marche pour se rendre à Attigny, ainsi qu'on en étoit convenu : mais Lothaire, qui ne cherchoit qu'à tirer les choses en longueur, & qui n'avoit nulle envie de faire la paix, envoya des Ambassadeurs à Charles, pour se plaindre de ce qu'il étoit entré en Neustrie en ennemi, & pour le prier de ne pas avancer plus avant. Charles leur répondit, en faisant à son tour des plaintes contre la conduite de Lothaire, qui avoit violé presque tous les articles dont on étoit convenu. Il ajouta, que cependant, pour lui montrer qu'il ne cherchoit que la paix, il alloit droit à Attigny, ainsi qu'on en étoit convenu, & qu'il entreroit dans toutes les voies d'accommodement qu'on pourroit raisonnablement demander de lui. Il s'y rendit en effet deux jours avant le terme marqué ; mais Lothaire n'y vint pas.

LVIII. *Les Rois Louis & Charles joignent leurs forces contre Lothaire.*

Dans le même temps le Roy de Baviere envoya faire offre de secours à Charles (a) ; & celui-ci lui députa des hommes affidez (b), pour le prier de hâter ce secours, & qu'il ne pouvoit lui rendre un plus grand service, que de se joindre à lui avec toutes ses forces, contre leur adversaire commun. Pendant qu'il étoit encore à Attigny, il apprit que l'Imperatrice Judith sa mere, lui amenoit d'Aquitaine un renfort de Troupes. Il alla au devant d'elle jusqu'à Châlons sur Saone ; & son armée étant ainsi fortifiée, il attendit le secours que Louis lui avoit offert, & qui ne tarda pas à venir ; car ce Prince ayant attaqué Adelbert, qui vouloit lui disputer le passage du Rhin, le tua, passa sur le ventre à son Armée (c), & marcha à grandes journées vers le Roy Charles, qui de son côté se hâta d'aller au devant de lui par le chemin de l'Alsace. Lothaire en ayant eu avis, & craignant extrêmement que les deux Rois ne joignissent leurs forces, s'avança vers Châlons, comme pour combattre Charles, disant par-tout que ce Prince se retiroit, & n'osoit paroître devant lui : mais Charles fit avancer ses Troupes vers Lothaire, résolu de le combattre, s'il vouloit accepter la bataille. Les deux Armées se trouverent fort proches l'une de l'autre, & l'on tint pendant deux jours diverses conferences, qui n'aboutirent à rien. Dans cet intervalle, la jonction des deux Armées se fit à la vuë de Lothaire, sans qu'il pût l'empêcher.

LIX. *Combat de Fontenay dans l'Auxerrois. Lothaire est battu, & obligé de se retirer.*

Louis & Charles firent des propositions à Lothaire, pour éviter d'en venir à une bataille : car quoi qu'ils fussent les plus forts, la voie de la paix & de l'accommodement leur paroissoit la plus convenable. Ils lui députerent quelques Evêques & quelques Seigneurs, pour le prier de se contenter de ce qui lui avoit été ajugé par le dernier partage de l'Empereur leur pere, & de les laisser joüir en paix de ce qu'il avoit lui-même reconnu leur appartenir. Ils le firent souvenir de ses sermens & de ses promesses, & lui offrirent, pour le dédommager des frais de cette guerre, tout ce qui étoit dans leur Camp, à la réserve de leurs chevaux & de leurs armes. Mais Lothaire rejetta toutes ces propositions, & marcha vers Auxerre, pour joindre le jeune Pepin, qui lui amenoit des Troupes d'Aquitaine. Louis & Charles le suivirent, & ne lui donnerent pas le loisir de faire cette jonction. Lothaire s'étant campé à Fontenay (d), bourg de l'Auxerrois, & ses freres à Tauriacus, lieu tout proche de là, les deux Armées se trouverent si prés l'une de l'autre, que le lendemain, qui fut pris pour le combat, on convint de part & d'autre de s'éloigner un peu, pour ranger plus commodement leurs Armées.

Louis & Charles, avant que d'en venir aux mains, lui firent encore les mêmes propositions qu'ils lui avoient faites peu de temps auparavant. Ils ajouterent même, qu'ils étoient prêts de lui céder quelques Places de leurs Etats ; & que si cela ne lui plaisoit point encore, ils en vouloient bien venir à un nouveau partage. Lothaire leur envoya Drogon Evêque de Metz, l'Abbé Hugues son frere, & Hegibert, pour leur dire que jusqu'alors ils ne lui avoient point fait de semblables propositions : que celles-ci méritoient qu'on les examinât, & qu'il leur demandoit du temps pour cela. Tous ces délais n'étoient que pour les amuser, & pour gagner du temps, en attendant que son Neveu le pût joindre avec ses Troupes. Les deux Rois ne laisserent pas de lui accorder un terme de trois jours : mais Pepin étant enfin arrivé, Lo-

lum ire vellet, nullo modo posset. *Vide & annal. Metens. ad an. 841. p. 301.* Albertus Comes & incentor discordiarum occiditur. Le P. le Cointe, *t. 8. annal. Franc. ad an. 841. n. 21.* croit que c'est le même Adhelbert qui fonda le Monastere de Lindau : mais le P. Mabillon, *t. 2. Annal. Bened. p. 606.* prouve le contraire. Il est nommé en 838, dans un Acte de cette année, rapporté *t. 2. annal. Bened. p. 602.*

(a) *Nithard. l. 2. Hist. p. 368. t. 2. Quesn.*

(b) *Annal. Metens. p. 301. ad an. 841. t. 3. Quesn.*

(c) *Annal. Metens. ad an. 841.* In Recienfe (alii Rhenense) occurrunt : ortoque praelio, Albertus Comes & incentor discordiarum occiditur, & cum eo innumerabilis hominum multitudo. *Ita & Annal. Fuldens. & Nithard. l. 2. p. 368.* On croit que ce combat se donna au passage du Rhin prés Bregence.

(d) *Nithard. l. 2. p. 369.* Fontaneum. Tauriacus.

An de J. C. 841.

thaire leur envoya dire, que portant le nom & la dignité d'Empereur, il devoit avoir de quoi la soutenir, & joüir d'une puissance proportionnée à ce grand titre : que d'ailleurs il ne voyoit pas volontiers qu'ils fussent aussi puissans qu'ils l'étoient. Louis & Charles lui firent déclarer de nouveau, que si dans le lendemain, il n'acceptoit l'une des propositions qu'ils lui avoient faites, ils s'en rapporteroient au jugement de Dieu, & au succés d'une bataille : mais Lothaire leur répondit avec hauteur, qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils vouloient faire.

Le lendemain, qui étoit un Samedy 25[e] de Juin de l'an 841 (e), il y eut une éclypse de Soleil à la premiere heure du jour. Les deux Rois Louis & Charles se saisirent dés le grand matin d'une éminence voisine du Camp de Lothaire, où ils mirent en bataille environ le tiers de leurs Troupes; le reste de l'Armée en fit de même, & ils attendirent en cet état sa derniere réponse pendant une heure : mais au lieu de répondre, il rangea aussi son Armée, & marcha contre celle des deux Rois. Louis & Lothaire combattirent l'un contre l'autre, en un lieu nommé *Brittas*, & Charles & Pepin au lieu nommé *Fagit*. La troisiéme partie de l'Armée des deux Rois, qui étoit commandée par Adelard, & où se trouva aussi Nithard, qui raconte cette action, à laquelle il eut beaucoup de part, se battit au lieu nommé *Solennat*. Le combat fut rude & opiniâtre de tous côtez. Les trois freres presqu'également braves, & également animez, faisoient des efforts extraordinaires : mais enfin, aprés plusieurs heures de combat, les Troupes de Lothaire commencerent à fuir; Lothaire lui-même se retira à Aix-la Chapelle, laissant les deux Rois maîtres du champ de bataille, & de tout le pays qui étoit contesté. On dit qu'il y eut cent mille hommes tuez dans ce combat; & les Annales du temps (f) conviennent que c'est la plus plus grande perte que la France eût faite jusqu'à ce jour. Ses forces furent presque entiérement abbattuës; elle ne put plus soutenir la grande réputation de valeur qu'elle avoit eûë jusqu'alors; & non seulement elle se trouva hors d'état d'attaquer ses Ennemis, & de faire des conquêtes, mais à peine put-elle défendre ses frontiéres contre les entreprises de ses voisins & des Etrangers.

Aprés cette victoire, les deux Rois ordonnerent qu'on enterrât avec les cérémonies de l'Eglise, tous les corps, tant de leurs Soldats que des Ennemis, & qu'on pansât avec un soin égal tous les blessez des deux partis (g), faisant publier une amnistie generale pour tous ceux qui viendroient de bonne foi se rendre à eux. Les Evêques exhorterent toute l'Armée à la pénitence, & à confesser leurs péchez, & on ordonna un jeûne de trois jours, afin d'obtenir de Dieu le pardon pour ceux qui étoient morts dans le combat. Charles s'en retourna en Aquitaine, & Louis prit sa route vers le Rhin.

LX. *Nouvelles hostilitez entre Lothaire, Louis & Charles.*

Avant que de se separer, ils indiquerent une Assemblée generale à Langres : mais il arriva divers incidens qui les empêcherent de la tenir : car Lothaire ayant appris que le Roy Louis étoit retourné en Baviere, assembla ce qui lui restoit de Troupes, & vint à Mayence, ayant auparavant donné ordre à son jeune fils Lothaire de le venir trouver à Metz (h) avec quelques Saxons qui s'étoient donnez à lui, parce qu'il leur avoit permis de retourner au paganisme (i). Ensuite il passa le Rhin, & se mit à poursuivre le Roy Louis. Mais ne l'ayant pû atteindre, il revint à Mayence, où il fit le mariage de sa fille; aprés quoi il marcha contre le Roy Charles, qui aprés un voyage qu'il avoit fait en Aquitaine, étoit venu se montrer en Neustrie, parce qu'on y avoit publié qu'il étoit mort à la bataille de Fontenay. Charles donc étant venu à S. Quentin, où il avoit donné rendez-vous à ses Troupes, marcha du côté de Mastrich, & entra dans les Terres de Lothaire.

A cette nouvelle, Lothaire revint sur ses pas, pour s'opposer à Charles : mais comme la saison étoit fort avancée, celui-ci voyant que la diversion avoit reüssi, & que Lothaire ne pourroit plus rien entreprendre au delà du Rhin contre Louis, s'en retourna vers Paris. Toutefois dés qu'il sçût que Lothaire étoit arrivé à Thionville, il lui envoya le Duc Adelard, le Comte Gilbert, & l'Abbé Hugues, pour lui faire des propositions de paix (k); & en même temps il députa à son frere le Roy Louis, un Seigneur nommé Rabanon, pour lui donner avis de ce qu'il venoit de faire pour son service, & pour le prier de lui envoyer du secours, au cas que Lothaire se mît en devoir de l'attaquer.

Lothaire ayant appris la retraite de Charles, le suivit avec une armée composée de Saxons, d'Austrasiens & d'Allemands, & vint jusqu'à S. Denys *, se flattant de passer aisément la Seine, qui est ordinairement fort basse au mois de Septembre. Il trouva par hazard environ vingt batteaux en cet endroit, dont il esperoit se servir, pour faire passer la riviere à ses

* An de J. C. 841.

(e) *Nithard. l. 2. p. 370.*

(f) *Annales Metens. ad an. 841.* In qua pugna ita Francorum vires attenuatæ sunt, ac famosa virtus infirmata, ut non modò ad amplificandos regni terminos, verùm nec ad tuendos proprios in posterum sufficerent. Tandem non sine gravi dispendio suorum Ludoicus & Carolus vicerunt. *Annal. Fuld. ad eundem an.* Tanta cædes ex utraque parte fuit, ut nunquam ætas præsens tantam stragem in gente Francorum factam meminerit.

(g) *Nithard. l. 3. initio, p. 371. t. 2. Quesn.*

(h) *Ita Annal. Metens. ad an. 841. p. 301. t. 3. Quesn.* Mais les Annales de Fulde, *ad eundem an. p. 548. t. 2. Quesn.* lisent *Nemetis*, Spire, au lieu de *Mettis*, Metz. Il vaut mieux lire *Nemetis*; cela revient mieux à la route que tenoit Lothaire.

(i) *Annales Bertin. ad an. 841. p. 198. t. 3. Quesn. Vide & Nithard. l. 4. p. 377.*

(k) *Nithard. l. 4. p. 378.*

Troupes,

An de J. C. 842.

troupes. Mais Charles avoit si bien pris ses mesures, se saisissant des ponts, des guez & des passages, & d'ailleurs la Seine commençant à s'enfler tout à coup tres à propos, que Lothaire ne songea plus à tenter le passage, & se vit contraint à son tour, de faire à Charles des propositions de paix.

Ces conditions consistoient à abandonner à Charles tout ce qui étoit au delà de la Seine, & même le Pays de deçà, le long de la mer (l), à condition qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy Louis; & Lothaire de son côté promettoit d'abandonner le jeune Louis. Mais Charles n'accepta aucune de ces conditions: aussi ne tendoient-elles qu'à desunir les deux freres, pour pouvoir les opprimer plus aisément l'un aprés l'autre. Lothaire décampa donc de S. Denys, vint vers Sens, où le jeune Pepin le joignit avec ses troupes; & Charles, aprés avoir réduit la Ville de Laon, que la Princesse Hildegarde sa sœur avoit fait soûlever contre lui, marcha vers l'Alsace (m), passa par Toul; & ayant penetré les montagnes de Vosge pendant le plus fort de l'hyver, entra en Alsace par Saverne, & vint joindre son frere le Roy de Baviére à Strasbourg. Ils s'y trouverent le 14[e] de Février 842, & y renouvellerent leur alliance, qu'ils jurerent, Louis en Roman, ou Latin corrompu, dont s'est formée notre Langue françoise; & Charles en langue Tudesque ou Allemande.

LXI. *Alliance entre Louis de Baviere, & Charles le Chauve.*

Louis qui étoit l'aîné, parla de cette sorte en Allemand, au peuple assemblé (n): *Vous sçavez combien de fois mon frere Lothaire a voulu nous opprimer mon Frere & moi: & comme ni les motifs de religion, ni la parenté, ni aucune autre raison n'ayant pû le porter à nous accorder une juste paix, nous nous sommes vus forcez à nous en rapporter au jugement de Dieu, & à lui livrer la bataille, dans laquelle vous sçavez que Dieu nous a accordé la victoire. Il s'est retiré où il a pû; & nous touchez de l'amour fraternel envers lui, & de compassion envers le Peuple chrétien qui le suivoit, n'avons pas voulu profiter de notre victoire, en les poursuivant, & les faisant passer au fil de l'épée. Nous lui avons fait sçavoir qu'au moins à present il nous fist justice: mais il ne cesse jusqu'aujourd'hui de nous poursuivre à main armée, moi & mon Frere, & de désoler nos Sujets par les ravages, les incendies, les meurtres, & les autres maux qu'il commet dans leur pays. C'est pour faire finir ces desordres, que mon Frere & moy nous sommes assemblez ici. Et comme plusieurs d'entre vous ne peuvent se persuader que nous agissions de bonne foi, nous allons jurer une alliance ferme & sincere en votre presence, & nous prenons Dieu à témoin, que ce n'est par aucune vuë d'ambition que nous la jurons, mais uniquement pour procurer le repos public, si Dieu nous donne la paix avec votre secours. Et pour vous persuader de la sincerité du serment que je vas faire, je déclare que si j'y contreviens jamais au préjudice du Roy Charles que voila, je vous décharge de l'obeïssance que vous me devez, & je vous tiens quittes du Serment de fidelité que vous m'avez fait.*

Aprés que Louis eut ainsi harangué en Allemand, le Roy Charles parla à ses troupes, & au peuple assemblé, à peu prés en mêmes termes, mais en Roman. Ensuite Louis fit son serment en Roman, afin qu'il fût entendu des troupes de Charles; & Charles le fit en Allemand, pour être entendu de l'armée de Louis (o). *Pour l'amour de Dieu, & pour le bien du Peuple Chrétien, & pour notre commune seureté, je jure d'employer desormais toutes mes forces, autant que Dieu m'en donnera le pouvoir, à défendre le Roy Charles mon frere en tout & par-tout, comme un frere doit défendre son frere, & comme je voudrois qu'il le fist lui-même pour moi. De plus je jure de ne faire jamais avec Lothaire aucun traité, que je croye en conscience devoir être préjudiciable à mon frere Charles.* Charles fit la même déclaration; & l'on fit faire aux deux armées un nouveau Serment, par lequel elles promirent fidelité & obeïssance aux deux Princes; ce qu'elles jurerent de même en deux langues, sçavoir, l'armée de Charles en Roman, & celle de Louis en Tudesque. Cette Ceremonie finit par de grandes acclamations.

Les deux Rois prirent ensuite leur marche du côté de Mayence. Louis conduisit son armée le long du Rhin par Spire, & Charles le long des montagnes de Vosge, par Vizembourg. L'union étoit parfaite entre les deux Rois & les deux armées. Louis & Charles étoient d'une taille mediocre (p), mais bien prise, & parfaitement propre à tous les exercices militaires: l'un & l'autre étoit hardi, courageux, libéral, prudent & éloquent. Ils mangeoient & logeoient presque toujours ensemble, & se faisoient continuellement des présens de ce qu'ils avoient de plus précieux. On voyoit dans leur Conseil un parfait concert de sentimens, & beaucoup de déference l'un pour l'autre. Ils assistoient ensemble aux revuës de leurs troupes, & les exerçoient par des combats feints, où chacun à l'envi cherchoit à donner des preuves de sa valeur. Les

(l) *Nithard. l. 3. p. 373.* Haberet Carolus à Sequana partem occiduam, absque Provincia & Septimania.

(m) *Nithard. l. 3. p. 374. Annales Bertiniani, an. 842. pag. 199.*

(n) *Nithard. l. 2. p. 374.*

(o) *Nithard. l. 3. p. 375. t. 3. Quesn.* Pro Deo amur, & pro christian poblo, & nostro commun salvamento, dist di in avant, in quam Deus savir & podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, & in adjudha & in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet, & abludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist men fradre Carle in damno sit. *Quod cùm Ludovicus explesset, Carolus Theudischâ linguâ, sic hac eadem verba testatus est.* In Gothes minna induithes christianes folches ind unser bedhero gealt nisi son thesenioda ge frammor desso framso mir Got geuvis ei indi madh furgibit so hald ihtes an minan bruodher soso mannit rehtu sinan bruher scal inthi utha zermigsoson maduo. In dimit Luheren in nothe in vit hinc nege gangoz heminam vuillon imo ces cadhen vueren.

(p) *Nithard. l. 3. ad finem p. 375.*

An de J. C. 842.

diverses nations qui composoient les deux armées, entroient dans les dispositions des deux Chefs, & vivoient dans la plus belle union, sans que dans une si grande multitude, aucun donnât à un autre le moindre sujet de plainte ou de mécontentement.

LXII. *Louis & Charles poursuivent Lothaire, qui se retire à Lyon.*

Comme ils étoient ensemble à Mayence, Carloman fils de Louis y arriva avec de nouvelles levées de Bavarois & d'Allemands. Bardon qu'ils avoient envoyé en Saxe, leur rapporta que les peuples de ce pays avoient rejetté les ordres de Lothaire, & qu'ils étoient tres bien disposez à executer tout ce que les deux Rois leur commanderoient. Enfin ils apprirent que les Ambassadeurs qu'ils avoient députez vers Lothaire, n'avoient point été écoutez. Cette derniere nouvelle les détermina à marcher contre Lothaire (q), qui étoit alors à Sinsik sur le Rhin, entre Bonn & Andernach. Ils partirent de Mayence le 17 de Mars 842. Charles conduisit son armée par une route fort difficile, dans la Vosge; & Louis mena la sienne, partie par terre & partie par eau, le long du Rhin par Bingh. Ils arriverent ensemble à Coblentz le lendemain vers midy; & aprés avoir entendu la Messe à S. Castor, ils passerent la Moselle, sans qu'Otgaire Evêque de Mayence, & les autres que Lothaire avoit placez en cet endroit avec des troupes, osassent les empêcher; mais ils prirent la fuite, & annoncerent à Lothaire que ses freres avoient passé le fleuve.

Dés qu'il eut appris cette nouvelle, il quitta Sinsik, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle. Il n'y demeura qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour en enlever les tresors, même ceux de l'Eglise du Palais Imperial. Il mit en piéces un bassin d'argent (r) d'une grandeur extraordinaire, & d'un tres grand prix, qui avoit été fait du temps de Charlemagne, & où l'on avoit representé en bas relief le Globe celeste & le Globe terrestre, la description des Astres, & le cours des Planetes, avec les dimensions & divisions geographiques & astronomiques. Il distribua à ses amis & à ses gens les piéces de ce précieux monument; ce qui n'empêcha pas que la plupart ne désertassent, & ne quittassent son parti. Il alla d'abord à Chalons, puis à Troyes en Champagne, où il passa la Fête de Pâques; enfin il se rendit à Lyon, où il s'arrêta pour avoir, en cas de besoin, une retraite dans son Royaume d'Italie.

LXIII. *Lothaire déclaré déchû de l'Empire. Louis & Charles en font un nouveau partage.*

Les deux Rois voyant que Lothaire s'étoit retiré, allerent droit à Aix-la-Chapelle, qui étoit, depuis le regne de Charlemagne, comme le Siége de l'Empire François. Le lendemain de leur arrivée, ils y tinrent une Assemblée, pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance. Ils s'en rapporterent aux Evêques qui étoient à la Cour; & ceux-ci, aprés avoir examiné la conduite de Lothaire, les maux qu'il avoit faits à l'Etat, son peu de capacité pour le Gouvernement, declarerent que la main de Dieu l'avoit chassé de son Trône, pour y placer ses freres, plus dignes & plus capables de regner que lui: mais ils ne voulurent pas leur permettre de s'en mettre en possession, qu'auparavant ils n'eussent protesté qu'ils étoient résolus de ne point imiter Lothaire dans leur maniére de gouverner l'Etat, mais de se regler suivant la loi & les ordres de Dieu.

An de J. C. 842.

Les deux Princes répondirent qu'ils étoient résolus, avec l'aide de Dieu, de gouverner leurs peuples selon sa volonté. Alors les Prélats leur dirent: *Et nous, par l'autorité de Dieu, nous vous exhortons, nous vous avertissons, & nous vous ordonnons de recevoir l'Empire, & de le gouverner selon sa volonté & ses ordres.* Les deux Rois nommérent, chacun de son côté, douze Seigneurs, du nombre desquels étoit Nithard de qui nous tenons cette histoire (s), pour partager tout l'Empire en deux. Le partage se fit, & Louis eut tout ce que la France possedoit au delà du Rhin, & outre cela tout ce qui est entre la Meuse & le Rhin. Charles eut tout le reste jusqu'aux Alpes & à l'Ocean. Ils se separerent ensuite, & allerent mettre ordre chacun dans leurs Etats. Louis se rendit à Cologne, & Charles passa la Meuse, & alla en Neustrie. Quelque temps aprés, ils se rassemblerent à Verdun, pour prendre de nouvelles mesures. Louis s'y rendit par le chemin de Thionville, & Charles par celui de Reims.

Lothaire voyant que par l'union de ses freres, ses affaires alloient en décadence, résolut de leur envoyer à son tour des Ambassadeurs, pour négocier la paix. Ces Ambassadeurs trouverent les deux Rois à Milly (t) en Gâtinois, & ils leur proposerent une alternative, qui étoit, ou d'executer la proposition qu'ils avoient faite à Lothaire quelque temps auparavant, d'ajouter quelques places & quelques territoires du côté du Rhin & de la Meuze, au partage qui lui étoit échû par le Testament de son Pere; ou de faire un nouveau partage de tout l'Empire François, dans lequel toutefois on ne feroit entrer ni l'Italie ni l'Aquitaine, ni la Baviére, qu'ils ne s'étoient jamais contestées; mais seulement le reste des Provinces, dont on feroit trois lots égaux, & dont chacun auroit le sien. Louis & Charles de leur côté envoyerent des Ambassadeurs à Lothaire, pour lui faire d'autres propositions, qui étoient de lui ceder tout le Pays d'entre le Rhin & la Meu-

(q) *Annal. Bertin. ad an.* 842. *Nithard. l.* 3. *p.* 375.

(r) *Annales Bertinian. ad an.* 842 *p.* 199. *t.* 2. *Quesn. Disco etiam mira magnitudinis ac pulchritudinis argenteo, &c.* Apparemment le même dont parle Eginard, *vita Caroli Magni, p.* 106. & qu'il appelle une table d'argent: *mensam argenteam, quæ cæteris & operis pulchritudine, & ponderis gravitate, multùm excellebat, &c.*

(s) *Nithard. l.* 4. *initio, pp.* 376. 377.

(t) *Nithard. l.* 4. *p.* 377. Milciacum.

An de J. C. 842.

se jusqu'à sa source, & depuis la source de la Meuze jusqu'à la Saone, & au confluent de cette Riviere, & du Rhône, & depuis le Rhône jusqu'à la Mer Mediterranée, sans parler des Etats de delà les Alpes, qu'on ne lui contestoit point : mais Lothaire n'agréa point ces propositions, & en revint à celles qu'il avoit faites, de demander un nouveau partage en trois lots, dans lequel n'entreroient ni l'Italie, ni la Baviére, ni l'Aquitaine.

LXIV. *Autre partage des Provinces de l'Empire entre Lothaire, Louis & Charles.*

L'amour de la paix porta les deux Rois à consentir à ce partage (u); & pour conclure cette affaire, ils s'assemblérent en personnes au mois de Juin, prés de Mâcon, dans l'Isle d'Ancile, au milieu de la Saone. Leurs armées demeurerent sur le bord de la Riviére. Les trois freres se jurerent une amitié éternelle, & convinrent d'envoyer à Metz dans le premier d'Octobre leurs Commissaires, pour tenir les Conferences; aprés quoi les Princes se separerent. Louis repassa le Rhin, & alla réprimer quelques peuples de Saxe, qui s'étoient révoltez. Charles se rendit en Aquitaine, où il dissipa le parti du jeune Pepin, & l'obligea luimême à se cacher. Lothaire alla prendre le divertissement de la chasse dans les Ardennes, & châtia ceux qui avoient quitté son parti pendant son absence. Il reçut à Tréves (x) les Ambassadeurs des Grecs, puis alla se reposer à Thionville.

Louis & Charles se rendirent à Vorms sur la fin de Septembre, pendant que leurs Députez allerent à Metz tenir les Conferences pour le Partage : mais Lothaire, au lieu de se tenir éloigné de cette Ville, comme on en étoit convenu, demeuroit à Thionville, qui n'en est qu'à six lieuës. Ses freres envoyerent lui faire leurs rémontrances sur cela; & pour terminer ce differend, il fut convenu que les Commissaires se transporteroient à Coblentz, qui est à peu prés à une distance égale de Vorms & de Thionville. Il s'y trouva cent dix Députez au nom des trois Princes. Ceux de Charles & de Louis demeuroient au delà du Rhin, & ceux de Lothaire en deçà, d'où ils venoient tous les jours en batteaux s'assembler en l'Eglise de S. Castor. Mais comme ce partage étoit d'une grande discussion, & que la chose tiroit en longueur, on convint de prolonger la Tréve, & de remettre la conclusion du Partage à la S. Jean de l'année suivante. Cette prorogation fut signée à Thionville, où tous les Députez se trouverent. De là Lothaire se retira à Aix-la-Chapelle, Louis en Baviére, & Charles à Quiersy sur Oise, où il épousa Hermentrude niéce du Duc Adelard, & fille de Vodon & d'Ingeltrude.

An de J. C. 843.

Au mois d'Août (y) de l'année suivante 843, les trois Princes se trouverent à Verdun sur la Meuse, pour consommer la grande affaire du Partage. Louis eut tous les Etats dépendans de la France au delà du Rhin, & de plus les territoires des Villes de Spire, Vorms & Mayence. Lothaire, outre l'Italie, eut tout le Pays d'entre le Rhin & l'Escaut; le Hainaut, le Cambresis, & quelques autres Comtez de deçà la Meuse, & depuis la source de la Meuse jusqu'au confluent de la Saone & du Rhône, & depuis ce confluent sur le Rhône, jusqu'à la mer, avec les Comtez de deçà & de delà. Charles eut tout le reste de la France, & porta le nom de Roi de France (z). L'Imperatrice Judith Mere de Charles le Chauve, n'eut pas la satisfaction de voir la fin des guerres & des brouilleries qui avoient troublé la France pendant trois ans; elle mourut à Tours le 19 d'Avril 843.

LXV. *Lothaire mal satisfait de l'élection de Sergius II. envoye à Rome son fils Louis avec une Armée.*

Comme l'Empereur Lothaire se trouve seul Souverain du Pays dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire, nous nous bornerons desormais à ce qui le regarde, & nous ne parlerons de Louis & de Charles, qu'autant qu'ils auront rapport aux affaires de la Belgique, & à notre sujet. Le Pape Gregoire IV. étant mort sur la fin de l'an 843, eut pour successeur Sergius II. qui fut élu le 10ᵉ Février de l'année suivante. On le consacra aussi-tôt, & on l'intronisa, sans en donner avis à Lothaire, & sans attendre son agrément (a). L'Empereur l'ayant appris, en témoigna hautement son indignation, & envoya aussi-tôt à Rome son fils Louis, & Drogon son oncle, Archevêque de Metz, avec une bonne armée, pour châtier les Romains. Dés que les troupes de l'Empereur furent arrivées à Boulogne, elles commencerent à faire de grands ravages dans tout le Pays; en sorte que les peuples de la campagne furent obligez de se retirer dans des lieux cachez & éloignez, pour se soustraire à la violence du soldat.

Dés que le Pape Serge sçut qu'ils approchoient de Rome, il envoya au devant du jeune Roy Louis, environ à neuf milles de Rome, tous les Juges & les Magistrats de la Ville, qui reçurent le Prince avec les bannieres, & le comblerent de grandes loüanges. Lorsque le Roy fut à un mille, Serge envoya au devant de lui toute la Bourgeoisie en armes, avec leurs Chefs;

(u) *Nithard. l. 4. p. 378. an. 843. Annales Bertinian. & Metens. ad 842.*

(x) *Annales Bertinian. ad an. 842. p. 199. t. 8. Quesn.*

(y) *Annales Fuldens. ad an. 843. Ita & annales Bertin. & Metens.*

(z) *Vide annales Bertinian. ad an. 843. p. 200. t. 9. Quesn.*

(a) *Vide Anastas. in vita Sergii II. Papæ, t. 7. Concil. Labb. p. 1793. Annalist. Bertinian. ad an. 844.* Sergio in Sede Apostolica ordinato, Lotharius filium suum Ludovicum Romam cum Drogone Mediomatricorum Episcopo dirigit, acturus ne deinceps decedente Apostolico, quisquam illic præter sui jussionem missorumque suorum præsentiam, ordinetur Antistes. *Luitprand. Ticin. de vitis Pontif. Roman.* Sergius absque jussione Lotharii Imperatoris est ordinatus. Unde cum ejus consecrationis rumor ad prædicti autes Imperatoris pervenit, indignatus de hac præsumptione, filium suum Ludovicum, & Drogonem Metensem Episcopum, cum magno exercitu Romam direxit.

An de J. C. 844.

comme aussi les Troupes reglées des Grecs, qui étoient dans la Ville, chantant tous ensemble les loüanges du Roy. Enfin il fit sortir une partie du Clergé avec les Croix & les Banniéres, & lui fit tous les honneurs que l'on avoit accoûtumé de faire aux Empereurs & aux Rois dans de semblables occasions. Le Pape l'attendit sur les degrez de l'Eglise de S. Pierre avec son Clergé & le peuple Romain; & le Roy ayant monté les degrez, le Pape l'embrassa, le mit à sa droite, & le conduisit dans le parvis interieur de l'Eglise de S. Pierre.

Alors le Pontife fit fermer toutes les portes de l'Eglise, & adressant sa parole au Roy, il lui dit: *Si vous êtes venu ici en bon Prince, & pour le bien de cette République de tout le Monde, & de cette Eglise, les portes vous seront ouvertes: mais si vous avez quelque mauvais dessein, elles vous seront fermées à vous, & à toute votre suite.* Louis répondit qu'il n'avoit aucune mauvaise intention; & sur cette assurance, le Pape fit ouvrir les portes de l'Eglise. Ils y entrerent; & aprés quelques prieres, le Pape leur ayant donné sa benediction, le Roy se retira dans son Camp, & n'entra point dans Rome; car l'Eglise de S. Pierre étoit alors hors de la Ville, dont le Pape eut grand soin que l'on tînt les portes bien fermées, & qu'on n'y laissât entrer aucun François, quoi que plusieurs Seigneurs eussent témoigné souhaiter d'y loger.

Les Troupes du Roy indignées de ce refus, & de la défiance qu'on leur témoignoit, commirent mille desordres autour de Rome, & ravagerent toute la campagne. Le Dimanche suivant, qui étoit le second d'aprés la Pentecôte, le Roy & toute sa suite se trouva à la Basilique de S. Pierre. Le Pape avec son Clergé, & le Peuple Romain, y vinrent aussi en cérémonie, & pendant la Messe il sacra Louis Roy de Lombardie, lui mit la couronne sur la tête, & lui donna l'épée, dont il se ceignit. Aprés la Messe, chacun se retira: mais la suite ne se passa pas si paisiblement. Drogon Evêque de Metz, soutenu d'un grand nombre de Prélats d'Italie, & de Seigneurs François, faisoient naître à tout moment des difficultez. Ils demandoient (b) que desormais le Pape venant à mourir, on suspendît l'ordination de son successeur, jusqu'à ce qu'on en eût donné avis à l'Empereur, & qu'il eût envoyé ses Députez pour y être presens. Ils vouloient de plus (c), que tous les Seigneurs Romains fissent serment de fidelité entre les mains de Louis nouveau Roy de Lombardie: mais le Pape répondit qu'il consentoit volontiers que l'on fist ce serment à l'Empereur Lothaire, mais non pas au Roy de Lombardie; & en effet on se contenta que la Noblesse fist ce serment à l'Empereur.

LXVI. *Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy de Narbonne, demandent au Pape leur rétablissement. Drogon de Metz est fait Légat du S. Siége.*

Ensuite Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy Archevêque de Narbonne, qui avoient été déposez de l'épiscopat pour leurs crimes, supplierent le Pape de leur accorder le *Pallium*: mais il le refusa, disant qu'ils devoient se contenter de communier parmi les laïques. Enfin le Pape répondit à tout avec une fermeté & une prudence qui déconcerta ses adversaires. Drogon prit enfin des sentimens plus soûmis, & obtint du Pape Serge la qualité de Légat Apostolique au deçà des Alpes (d), ainsi qu'on l'a vû plus haut. Le jeune Roy Louis, aprés avoir pris congé du Pape, vint tenir sa Cour à Pavie, à l'exemple des anciens Rois de Lombardie (e).

Aprés le retour de Drogon Evêque de Metz, les trois Princes songeant serieusement à mettre fin aux desordres qui avoient regné dans l'Empire François durant les derniers troubles, se rendirent au mois d'Octobre à Thionville (f), où ayant passé quelques jours à renouveller leurs anciennes protestations d'amitié, & à se donner les uns aux autres toutes les marques de cordialité & d'affection, ils résolurent de s'assembler avec les Evêques, au lieu nommé *le Jugement*, en latin, *Judicium*, & aujourd'hui, *Judz*, ou *Jeutz*, proche Thionville, situé au delà de la Moselle. Drogon Evêque de Metz y présida du consentement des trois Princes, qui ratifierent les Réglemens qu'on y fit, & promirent de les executer, & d'en procurer l'exécution.

LXVII. *Réglemens faits à Thionville pour le bon gouvernement du Royaume en 844.*

Voici en quoi consistent ces Réglemens. 1°. On remontre aux Princes, que puisque c'est par leurs divisions & leurs guerres que l'Eglise a été troublée, divisée & affligée, ils doivent travailler à lui rendre la paix, & y rétablir l'ordre par leur union, & leur charité. 2°. Que l'on ordonne des Evêques selon les Canons dans les Eglises vacantes, & qu'on rétablisse dans leurs Siéges ceux qui en ont été injustement chassez. 3°. Que l'on donne aux Monasteres des Superieurs Réguliers, au lieu des Abbez & Abbesses laïques, que les Rois prédecesseurs y avoient mis, contre toute sorte d'autorité & de raison. 4°. On prie les Princes de réprimer ceux qui entreprennent d'envahir les biens des Eglises; de conserver les privilèges qui leur ont été accordez par les Rois leurs prédecesseurs, & de se contenter des secours & des subsides que les Eglises ont accoutumé de donner pour les pressans besoins de l'Etat. 5°. Que les Evêques ayent la conduite provisionnelle des Monasteres de l'un & de l'autre sexe, qui ont été donnez à des laïques, afin d'y maintenir l'observance & le bon ordre. 6°. Que l'ordre ecclesiastique soit rétabli dans son ancienne vigueur; qu'il soit appuyé de l'autorité royale, & que ceux qui dans ces temps

(b) *Annales Bertin. ad an. 844. t. 3. Quesn. p. 200.*
(c) *Anastas. vita Sergii, p. 1795. t. 7. Concil. Labb.*
(d) *Vide & Concil. Vernens. can. xj. & Hincmar. Rem. epist. 6.*
(e) *Anastas. vita Sergii Papa, p. 1795. t. 7. Concil. Labb.*
(f) *T. 7. Concil. Labb. pp. 1800. 1801.*

An de J.C. 845. de troubles sont tombez dans des crimes, en fassent pénitence, & attendent qu'on les réconcilie à l'Eglise, de quelque état & condition qu'ils soient. Tels furent les Réglemens du Concile de Thionville, tenu au village de Judz.

Peu de temps aprés, & la même année (g), le Roy Charles tint à Verneuil, Palais Royal sur la riviere d'Oise, un autre Concile, où l'on fit quelques Réglemens rélatifs à ceux dont on vient de parler, & dans lesquels on marque plus en particulier les moyens de réformer les abus introduits pendant les Guerres civiles. Le Canon XI. regarde Drogon Evêque de Metz, & l'emploi de Légat que le Pape lui avoit donné, pour exercer son autorité au deçà des Alpes. Les Evêques du Royaume de Charles, ne voulurent pas le reconnoître, & prétendirent qu'il ne pouvoit ni recevoir ni exercer cet emploi sans le consentement des Evêques de tout l'Empire François, avouant au reste, que personne n'étoit plus digne de cet honneur que Drogon, ainsi que nous l'avons déja remarqué.

LXVIII. *Hincmar est fait Archevêque de Reims en la place d'Ebbon.*

En exécution des Ordonnances des Conciles dont on vient de parler, Hincmar Religieux de l'Abbaye de S. Denys fut établi Archevêque de Reims *, dix ans aprés la déposition d'Ebbon, dont on a parlé plus d'une fois. Pendant cette longue vacance, l'Evêché avoit été gouverné par le Prêtre Foulque, & ensuite par Nothon. Aprés une Assemblée tenuë à Beauvais, Hincmar fut élû & consacré Archevêque de Reims au mois de May 845 (h). Cependant Lothaire étoit toujours affectionné à Ebbon, & celui-ci ne cessoit de le solliciter pour qu'il travaillât à son rétablissement. Lothaire fit tant auprés du Pape Serge (i), qu'il obtint de lui des Lettres pour examiner de nouveau l'affaire d'Ebbon *. Serge écrivit au Roy Charles, dans les Etats duquel étoit Reims, d'envoyer à Tréves Guntbaud Archevêque de Roüen, avec tels Evêques que Guntbaud jugeroit à propos de choisir, & d'y faire aussi aller Hincmar, qui avoit été mis depuis deux ans sur le Siége de Reims.

* An de J.C. 845.

* An de J.C. 747.

Le Pape écrivit ses intentions à Guntbaud & à Hincmar. Enfin il députa ses Légats à Tréves, & l'Archevêque de Roüen y convoqua un Concile, où Ebbon fut cité : mais il n'osa jamais y comparoître. De plus, les Evêques assemblez à Paris en 847, sçavoir Venilon Archevêque de Sens, Guntbaud de Roüen, Lautran de Tours, & Hincmar de Reims, chacun avec leurs Suffragans, écrivirent à Ebbon, & lui défendirent de faire aucune fonction dans le Diocése de Reims, ni d'y solliciter qui que ce fût en sa faveur, ni par écrit ni autrement, jusqu'à ce qu'il eût comparu en leur présence, selon les ordres du Page Serge, pour subir devant le Concile la Sentence canonique qu'il méritoit. Mais depuis ce temps Ebbon n'osa ni appeller de ce procedé, ni se plaindre au Pape, ni devant aucune assemblée d'Evêques, quoi qu'il ait encore vécu trois ans jusqu'en 851. An de J.C. 847.

LXIX. *Nouvelle alliance des trois freres, Lothaire, Louis & Charles.*

Les trois Princes trop persuadez par leur expérience, des suites dangereuses de leur discorde, se trouverent en 847 (k) à Mersen sur la Meuse, prés de Mastrich, où ils promirent de ne se separer jamais les uns des autres, & firent cet important Réglement, qu'aprés leur mort, leurs Enfans seroient leurs successeurs dans leurs Etats, sans que leurs Oncles pussent y avoir aucune prétention ; à condition néanmoins que leurs Neveux auroient pour les Rois leurs oncles, les égards & le respect qui leur étoient dûs.

L'année suivante (l), les deux Princes Lothaire & Louis eurent à Coblentz une entrevuë, dans laquelle on disoit que Lothaire s'étoit efforcé de détacher Louis de l'amitié & de l'alliance de Charles ; mais que Louis étoit demeuré ferme dans son parti, & avoit adroitement éludé les propositions qu'on lui fit. Aprés les Conférences, il repassa le Rhin, & réduisit ceux de ses Sujets qui s'étoient soûlevez ; les força à lui demander la paix, & à lui donner des ôtages. Vers le commencement d'Octobre, il tint une Diette à Mayence, où il donna audiance aux Ambassadeurs des Rois ses freres, & à ceux des Normands & des Sclaves. Il envoya aussi des Ambassadeurs à l'Empereur Lothaire, qui tenoit une Assemblée à Thionville, pour lui demander la grace de Gilbert, qui aprés avoir enlevé une des filles de Lothaire, s'étoit sauvé en Aquitaine (m), & l'avoit épousée malgré ce Prince. De là Gilbert étoit venu en Baviere, & Louis s'employa pour le reconcilier à Lothaire, & y reüssit heureusement ; ce qui fut suivi de la reünion parfaite des trois Freres (n) : car depuis cet enlevement, Lothaire avoit toujours conservé du ressentiment contre le Roy Charles, le soupçonnant d'avoir favorisé Gilbert, en lui donnant retraite dans ses Etats.

LXX. *Histoire du Moine Gothescalc.*

Dans ce même temps (o) parut en Allemagne le Moine Gothescalc, qui est devenu si fameux par ses disgraces, aussi-bien que par ses erreurs. Il étoit Allemand de nation, fils d'un Comte Saxon, nommé Bernus, qui l'offrit à Dieu dans le Monastere de Fulde (p). Gotheschalc y fut élevé comme les autres enfans, que leurs parens destinoient à l'état monastique dés leur plus tendre jeunesse, suivant la Regle de S. Benoît (q) : mais étant devenu

(g) *T. 7. Concil. Labb. p. 1809.*
(h) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 659.*
(i) *Vide Flodoard. l. 3. c. 2. & t. 7. Concil. p. 38.*
(k) *Vide Aubert. Myr. donat. piarum, c. 15.*
(l) *Annal. Fuldens. ad an. 848. p. 550. t. 2. Quesn.*

(m) An 846. *Vide annales Fuldens. ad eundem annum.*
(n) *Annal. Bertin. ad an. 849.*
(o) *Annal. Fuldens. ad an. 848.*
(p) *Vide Mabill. t. 2. annal. Benedict. pp. 522. 523. & c.*
(q) *Reg. S. Bened. c. 59.*

An de J.C. 848.

grand, il ne se crut pas obligé de demeurer dans le Cloître, ni d'observer la Profession que Raban Maur son Abbé lui avoit fait faire. Il se pourvût pardevant les Evêques du Concile de Mayence en 829 (r), qui le déchargerent des vœux qu'il avoit faits malgré lui. Mais Raban s'opposa à ce Jugement, & présenta à l'Empereur Louis le Debonnaire un écrit, par lequel il prétendoit prouver que les enfans offerts à Dieu dans un Monastere par leurs parens, étoient obligez à y demeurer. On ignore quelle fut la résolution de l'Empereur : mais Gothescalc fut contraint de demeurer Moine ; & ne pouvant plus rester à Fulde, à cause de sa brouillerie avec Raban son Abbé, il vint en France, où il s'établit dans l'Abbaye d'Orbay au Diocése de Soissons. Là il s'appliqua serieusement à l'étude, sur-tout à la lecture de S. Augustin, dont il apprit par cœur plusieurs passages qu'il récitoit sur le champ dans l'occasion (s).

LXXI. *Erreurs de Gothescalc. Diverses procedures faites contre lui.*

Il entreprit le voyage de Rome sous le Pape Serge II. & au retour il demeura quelque temps à la Cour d'Eberard Comte de Fréjus. Comme il étoit hardi, grand parleur, & homme d'une grande lecture, il tint sur les matieres de la Prédestination & de la Grace certains discours en présence de Notingue Evêque de Vérone, qui furent relevez, & rapportez à Raban, devenu Archevêque de Mayence, qui en écrivit (t) au Comte Eberard, le priant de réprimer cet homme, & de le renvoyer, de peur que ses vains discours ne séduisissent les simples. Gothescalc fut donc obligé de sortir d'Italie : mais il ne changea ni de conduite ni de sentimens. Il vint en 848 à Mayence, où Raban assembla un Concile vers le commencement d'Octobre. Le Roy Louis s'y trouva en personne, & Gothescalc y comparut, & rendit raison de sa doctrine (u). Il soutenoit que Dieu nous prédestinoit au mal comme au bien ; & qu'en vertu de cette prédestination au mal, il y avoit des personnes qui ne pouvoient empêcher leur propre damnation, ni se corriger de leurs péchez & de leurs erreurs ; comme si Dieu les avoit créez incorrigibles dés le commencement, & qu'il les conduisist nécessairement à la mort ; ce qui étoit en quelque sorte rendre Dieu auteur de leur péché. Raban, & les Evêques assemblez à Mayence, condamnerent ces erreurs, & obligerent Gothescalc à s'engager par serment à ne retourner jamais en Allemagne dans le Royaume de Louis. En même temps ils le renvoyerent à son Métropolitain, qui étoit Hincmar Archevêque de Reims, à qui Raban rendit compte de ce qui s'étoit passé au Concile de Mayence.

Hincmar l'année suivante * cita Gothescalc au Concile de Quiersy (x), où en présence de plusieurs Evêques il fut de nouveau convaincu d'hérésie, dégradé du Sacerdoce, condamné au fouët, & à la prison, qu'il devoit subir dans l'Abbaye d'Haut-viller au Diocése de Reims, & enfin contraint de jetter publiquement au feu ses propres écrits. Gothescalc ayant été livré à Alduin Abbé d'Haut-viller, & mis en prison dans ce Monastere, n'y fut pas d'abord tellement resserré, qu'il ne trouvât moyen d'écrire à diverses personnes, qui sensibles à son malheur, & touchées de ses raisons, blâmerent la rigueur de ses Juges, & entreprirent même la défense de ses sentimens (y), qu'ils ne distinguoient pas assez de ceux de S. Augustin, que les deux partis tenoient comme les seuls veritables sur cette matiere. Ratramne Moine de Corbie, Loup Abbé de Ferrieres, Prudence Evêque de Troyes, se déclarerent pour Gothescalc. Pardule Evêque de Laon, Amalarius Diacre de Metz, Jean Scot Erigene, se rangerent du côté d'Hincmar. L'Eglise de Lyon, Amolon son Archevêque, & Flore un de ses Diacres, témoignerent assez qu'ils n'approuvoient pas au moins la maniere dont Gothescalc avoit été condamné, quoi qu'ils n'approuvassent ni sa doctrine, ni sa conduite.

** An de J.C. 849.*

Gothescalc dans sa prison fit deux Professions de foi, l'une plus longue, & l'autre plus courte (z). Dans l'une & dans l'autre il soutenoit que Dieu n'a point prédestiné au péché & au mal, mais seulement au bien, qui est de deux sortes, les bienfaits de sa grace, & les effets de sa justice : Qu'il a prédestiné gratuitement les élûs à la vie éternelle, & qu'il prédestine aussi les démons & les réprouvez à la mort éternelle. Il souhaite de prouver sa doctrine dans une Assemblée publique, en présence des Evêques, des Princes & du Clergé, & d'en faire l'épreuve, en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile & de poix, & enfin par un grand feu : Que s'il en sort sain & sauf, on reconnoisse la verité de sa doctrine ; s'il craint de s'y exposer, & qu'il n'aille pas jusqu'au bout, qu'on le fasse périr par le feu.

Comme cette affaire faisoit grand bruit, & qu'Hincmar de Reims voyoit que bien des gens n'approuvoient pas la conduite qu'il avoit tenuë envers Gothescalc, il chercha le moyen de la défendre (a), en reünissant les deux autoritez, l'Ecclesiastique & la Civile, pour fer-

(r) *Vide Centuriat. Magdeburg. centur. ix. c. x. col. 549.*

(s) *Hincmar.*

(t) *Rabani littera apud Ughell. Ital. sacr. t. 3. c. 696.*

(u) *Vide t. 8. Concil. pp. 52. 53. epist. Rabani ad Hincmar. ibidem.* Quidam gyrovagus monachus, nomine Gothescalc, qui se asserit Sacerdotem in vestra parochia ordinatum, de Italia venit ad nos Moguntiam .... dicens quòd Prædestinatio Dei, sicut in bono, sit ita & in malo, & tales sint in hoc mundo quidam, qui propter prædestinationem Dei, quæ eos cogat in mortem ire, non possint ab errore & peccato se corrigere, quasi Deus eos fecisset ab initio incorrigibiles & pœnæ obnoxios in interitum ire.

(x) *T. 8. Concil. pp. 55. 56. & annal. Bertinian. ad an. 849. Vide, si placet, Mauguini dissert. Hist. Chronologic. Gothescalc. controversia, t. 2. Vindiciarum Prædestinationis & Gratiæ.*

(y) *Vide Mauguin. dissert. de Gothescalc. controvers. c. xj. pp. 91. 92. &c.*

(z) *Mauguin. ibid. pp. 95. 96.*

(a) *Mauguin. ibid. cap. 22.*

An de J. C. 849.

mer la bouche à ses adversaires. Il prit l'occasion de la presence de quelques Evêques & de quelques Abbez qui étoient venus du Concile de Soissons à Quiersy sur Oise en 853, pour leur presenter quatre Capitules ou articles, qu'il avoit dressez, & qu'il fit signer au Roy Charles & aux Evêques. Voici ce que contenoient ces Capitules (b).

LXXII. *Capitules dressez à Quiersy sur les matieres de la prédestination.*

» I. Dieu tout-puissant a créé l'homme » droit, sans peché, & avec son libre arbitre, » & l'a placé dans le Paradis, voulant qu'il de» meurât dans la sainteté & la justice. L'hom» me usant mal de son libre arbitre, a péché, » est tombé, & tout le genre humain est deve» nu une masse de perdition : mais Dieu qui » est bon & juste, a choisi par sa prescience, » du milieu de cette masse corrompuë, certai» nes personnes qu'il a prédestinées par sa gra» ce à la vie, & leur a predestiné la vie éter» nelle ; & il a prévû que les autres qu'il a lais» sez, par le jugement de sa justice, dans cet» te masse de perdition, périroient : mais il » ne les a pas prédestinez, afin qu'ils périssent, » quoi qu'il leur ait prédestiné une peine éter» nelle, parce qu'il est juste. Ainsi nous disons » qu'il n'y a qu'une seule Prédestination de » Dieu, qui a pour objet ou le don de la grace, » ou le châtiment de la justice.

» II. Nous avons perdu dans le premier » homme la liberté de notre franc arbitre, & » nous l'avons recouvrée par J. C. Nous avons » le libre arbitre prévenu & aidé de la Grace, » pour faire le bien ; nous avons aussi le libre » arbitre abandonné de la Grace, pour faire le » mal. Or nous avons le libre arbitre, parce » qu'il est délivré par la Grace, & que par la » même Grace il est guéri, de corrompu qu'il » étoit.

» III. Dieu tout-puissant veut que tous les » hommes, sans exception, arrivent au salut, » quoi que tous ne soient pas sauvez. Or si » quelques-uns sont sauvez, c'est un don de » celui qui les sauve ; & si quelques-uns pé» rissent, c'est par la faute de ceux qui péris» sent.

» IV. Comme il n'y a, & n'y aura jamais, » & qu'il n'y a jamais eu d'homme, qui ne par» ticipe à la nature humaine dont J. C. s'est re» vêtu ; aussi il n'y a, n'y aura jamais, & n'y a » jamais eu aucun homme, pour lequel J. C. » n'ait souffert, quoi que tous ne soient pas » rachetez par le mystere de sa Passion. Que » si tous ne sont pas rachetez par le mystere de » sa Passion, cela ne vient pas par le défaut du » prix & du mérite de son Sang ; mais cela » vient de l'infidelité & de l'incrédulité de » ceux qui ne croyent pas par cette foy, qui » opere par la charité : car le remede du salut » des hommes, qui est composé de notre in» firmité, & de la vertu de Dieu, renferme » bien en lui-même de quoi nous guerir tous ; » mais si l'on ne le prend, il ne guerit point.

An de J. C. 849.

Tels sont les quatre Capitules dressez à Quiersy par Hincmar, qui firent tant de bruit dans la suite, & qui furent enfin rejettez, non seulement comme inutiles, mais aussi comme dangereux, dans le Concile de Valence tenu en 855 (c). L'Eglise de Lyon les desaprouva fort ; & S. Remy Evêque de cette Eglise, écrivit en 854 un livre exprés pour les combattre. Il y dit, que le Concile de Quiersy a usé envers Gothescalc d'une severité excessive (d), en le faisant déchirer à coups de fouët presque jusqu'à la mort, contre la moderation & la pieté ecclesiastique, & contre la pudeur & la modestie Religieuse. Que s'il avoit commis quelques fautes contre le respect dû aux Evêques, il méritoit d'être puni ; mais par d'autres que par les Evêques. Enfin S. Remy ajoute, que si ce Moine n'a pas voulu souscrire à la condamnation de ses propres sentimens sur la Prédestination, il ne peut l'en blâmer, puisqu'ils ne contiennent que la doctrine des Peres, & qu'il est tres fâché que l'on ait condamné dans sa personne, la verité ecclesiastique sur ce dogme.

LXXIII. *Le Pape Nicolas desapprouve la rigueur exercée contre Gothescalc.*

Le Pape Nicolas I. n'approuva pas non plus la severité dont on avoit usé envers Gothescalc ; & Hincmar ayant sçû qu'Egile Archevêque de Sens devoit aller à Rome en 865 (e), pria ce Prélat d'informer le Pape de la mauvaise doctrine de Gothescalc, qui a (dit-il) été condamné par deux Conciles, & qui n'a été mis en prison que par les ordres des Evêques, qui craignoient que ses dangereux sentimens ne se communiquassent & ne nuisissent aux autres. Qu'au reste il étoit prêt de le lui envoyer à Rome, afin qu'il l'examinât lui-même : Que ce Religieux se vantoit d'avoir beaucoup de protecteurs, & que Prudence Evêque de Troyes s'étoit déclaré pour lui d'une maniere à faire croire que le Pape même le favorisoit ; ce qui pourroit produire de tres fâcheux effets dans l'esprit de ceux qui s'imagineroient que le Pontife étoit dans les mêmes sentimens que ce Moine. Qu'au reste, on avoit mal informé le Pontife, en lui disant qu'on traitoit si mal Gothescalc : qu'on le nourrissoit & qu'on l'habilloit comme les autres Religieux du Monastere d'Haut-villers, qu'on lui fournissoit même du bois pour faire du feu, & qu'on ne lui refusoit pas le bain ; mais qu'il ne vouloit pas s'en servir ; & que depuis qu'il étoit dans sa prison, il n'avoit voulu non seulement se baigner, mais même se laver les mains & le visage, en sorte qu'il étoit affreux à voir. On croit que Gothescalc ne survêquit gueres aprés

(b) *Tom. 8. Concil. p. 56. Mauguin. cap. 33. dissert. de Gothescalc. controvers. t. 2. p. 272. Vindiciar. prædestinat. & gratia.*

(c) *Tom. 8. Concil. p. 134. Mauguin. loco citato, cap. 36. p. 299.*

(d) *Epist. Remig. Lugdun. c. 10.*

(e) *Hincmar. t. 2. p. 290.*

An de J.C. 849.

d'année 865. Quand il fut prés de sa fin, les Religieux d'Haut-viller consulterent Hincmar, pour sçavoir de lui comment ils devoient se comporter à son égard. Il leur envoya une formule de foy (*f*), afin qu'ils la lui fissent signer en présence de témoins, aprés quoi ils pourroient lui donner l'absolution, le reconcilier à l'Eglise, & lui accorder la communion du Corps & du Sang de J. C. & enfin lui rendre tous les devoirs de charité & d'humanité, tant pour l'esprit que pour le corps (*g*). Que s'il persistoit dans son opiniâtreté, & qu'il mourût incorrigible, on ne l'enterrât pas avec les ceremonies & les prieres ordinaires, dans le Cimetiere commun des Freres, mais qu'on le mît en terre sans ceremonie. Lors donc qu'on le vit plus dangereusement malade, les Religieux l'exhorterent à rentrer en lui-même, & à renoncer à ses erreurs : mais il répondit, qu'il ne pouvoit quitter ses sentimens. Il mourut, à ce qu'on croit, le 30e Octobre (*h*), sans avoir reçu ni le Viatique, ni les autres secours que l'Eglise accorde aux mourans. Nous avons donné de suite toute cette histoire, pour ne la pas trop partager ; on verra ci-aprés le rapport qu'elle a à notre dessein.

LXXIV. *Mort de l'Empereur Lothaire dans l'Abbaye de Prum.*

Pendant ces troubles, l'Empereur Lothaire étant tombé malade, & se voyant prés de sa fin (*i*), fit venir en sa présence les Grands de son Royaume, & partagea l'Empire à ses trois fils. Il donna à Louis le titre d'Empereur, & le Royaume d'Italie ; à Lothaire, le Royaume qui porta depuis le nom de Lorraine (*k*), & à Charles qui étoit le cadet de tous, le Royaume de Provence, & ce qui en dépendoit. Mais la Lorraine alors avoit une bien plus grande étenduë qu'elle n'en a aujourd'hui : car elle comprenoit tout le pays qui est entre le Rhin & la Meuse, excepté Mayence, Spire, Vorms, & quelques autres Places situées sur le bord du Rhin, qui avoient été cédées à Louis de Germanie. Lothaire eut de plus ce que son Pere avoit possédé entre la Meuse & l'Escaut, les Comtez des environs de la Meuse, le Hainaut & le Cambresis, & outre cela tout le pays qui est le long de la Meuse, tirant vers la Bourgogne, jusqu'au confluent du Rhône & de la Saône jusqu'aux montagnes qui séparent les Suisses de la Franche-Comté.

L'Empereur Lothaire se fit porter ensuite en l'Abbaye de Prum dans l'Ardenne, renonça au monde, se fit couper les cheveux, & prit l'habit de Religieux, résolu, si Dieu lui eût rendu la santé, de perseverer dans cet état, comme c'étoit alors la coutume, que ceux qui dans le danger de la mort avoient reçu l'habit monastique, le conservassent aprés le recouvrement de leur santé.

An de J.C. 849.

L'Empereur, en entrant dans ce Monastere, y fit des présens considerables, en présence de Theutgaud Archevêque de Tréves, & de Rutgaud Archevêque d'Arles (*l*). On remarque entr'autres choses, un livre des Evangiles, enrichi d'or, de pierreries, de cristal & d'yvoire ; la Biblioteque, c'est à dire toute la Bible, avec des miniatures au commencement, & les titres des livres en lettres d'or ; un grand Reliquaire d'or, posé sur une table ou autel, soutenu de quatre colonnes d'argent ; un autre Reliquaire plus petit, posé sur un autel ou table, avec sa couronne, ou son rebord d'or, & la croix aussi d'or, à divers étages, remplie de plusieurs Reliques, comme de la vraie Croix, du Sépulcre du Sauveur, de sa Creche, de sa Table, du Calvaire, de la pierre où il pria au Jardin des Oliviers, de son Suaire, de l'Eponge dont il fut abbreuvé. Il y avoit aussi plusieurs autres Reliques des Saints, comme de Zacharie fils de Barachie, un pied de S. Jerôme, des os des Prophetes, des os des Innocens ; un Calice d'or, & sa Patene aussi d'or, faite en forme de croix, avec sa cuillier & son chalumeau, de même matiere. La cuillier étoit apparemment pour distribuer l'espece du pain trempé dans celle du vin, & le chalumeau servoit à sucer le précieux Sang. L'Empereur donna aussi une Fontaine d'or, ornée de pierreries, un Pain d'or aussi enrichi de pierres précieuses, douze chasubles, &c.

Lothaire mourut, selon les uns (*m*), le 29 de Septembre ; selon d'autres (*n*), le 28 du même mois, & selon quelques autres (*o*), le 26, six ou sept jours aprés qu'il fut arrivé dans le Monastere. Les sentimens de pénitence dans lesquels il mourut, ont donné lieu à quelques Ecrivains particuliers (*p*) de le mettre au nombre des Saints : mais sans vouloir entrer dans la profondeur des jugemens de Dieu, qui fait misericorde à qui il veut, on peut avancer que certainement l'Empereur Lothaire n'est pas un Prince, qui doive être proposé pour modele aux Rois Chrétiens. La conduite qu'il a tenuë envers son Pere & envers ses Freres, qu'il a poursuivis avec acharnement, & à qui il a fait des gueres sanglantes pour satisfaire son ambition, n'est pas la voie marquée par l'Evangile, pour arriver au Ciel : heureux si sa courte pénitence a pu lui en ouvrir les portes !

LXXV. *Egil Abbé de Prum.*

L'Abbaye de Prum étoit alors gouvernée par l'Abbé Egil (*q*), qui avoit succedé à Marquard l'an 853. Egil, ou Egilon, étoit ami particulier de Loup Abbé de Ferrieres, qui

(*f*) *Hincmar. t. 2. oper. p. 552. & seq.*
(*g*) *Ejusdem epist. 28. t. 2. p. 314.*
(*h*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 125. ex Necrolog. Altivillar.*
(*i*) *Annal. Metens. ad an. 855. p. 304. t. 3. Quesn.*
(*k*) *Annal. Metens. ibidem.* Æquivoco suo, id est Lothario, regnum quod ex suo nomine vocatur, concessit.

(*l*) *Vide Brouver. annal. Trevir. l. 8. p. 414.*
(*m*) *Annal. Metens. ad an. 855. & Epitaphium Lothar. à Rabano compositum.*
(*n*) *Annales Bertinian. ad eundem annum.*
(*o*) *Annal. Fuldens. ad an. 855.*
(*p*) *Martyrolog. Bened. ad diem 29. Septemb.*
(*q*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. ad an. 853. p. 28.*

l'appelle

An de J. C. 855.

l'appelle son fils dans quelques lettres qu'il écrit à Marquard. Il y a assez d'apparence qu'il avoit fait profession dans le Monastere de Ferrieres, puisque Marquard son Abbé le renvoya dans cette Abbaye, pour y prendre l'air natal (r), & que Loup l'y reçut comme son tres cher frere. Il gouverna pendant sept ans l'Abbaye de Prum. Il eut la foiblesse en 860, dans le Concile d'Aix-la Chapelle, d'approuver le divorce de Lothaire avec Thietberge : mais peu aprés il quitta son Abbaye avec l'agrément de l'Archevêque de Tréves son Evêque, & se retira à Flavigny en Bourgogne, dont il eut le gouvernement (s). Il insinuë que le Roy Charles le pressa de venir rétablir ce dernier Monastere. Il n'y demeura que quatre ans, ayant été fait Archevêque de Sens en 864 (t). Son Successeur dans l'Abbaye de Prum fut Ansbalde, ou Ansbolde, homme d'une rare sainteté, qui étoit Religieux de ce Monastere, & que l'on fait descendre des Comtes de Luxembourg, ou plutôt des Seigneurs de Guerre.



LIVRE QUATORZIEME.

I. *Le jeune Lothaire reconnu Roy de Lorraine.*



Ussi-tot que le jeune Lothaire eut été reconnu Roy de Lorraine (u) par les Seigneurs du pays, il alla à Francfort, accompagné d'une partie de ces mêmes Seigneurs, rendre visite à son oncle Louis Roy de Germanie, & lui demander son amitié. L'année suivante 856, Lothaire épousa Thietberge (x), qui dans la suite devint la source d'une infinité de maux dans l'Etat & dans la Famille Royale. On marque vers le même temps (y) une Assemblée celebre des trois Princes fils de l'Empereur Lothaire, dans la Ville d'Orbe, située dans la Bourgogne Transjurane, comme pour terminer leurs differends sur la succession de l'Empereur leur pere : mais leurs prétentions se trouverent si differentes, que peu s'en fallut que dans la chaleur des Conferences, on n'en vînt aux mains. Louis & Lothaire, qui étoient les plus âgez & les plus forts, avoient même complotté de contraindre le jeune Roy Charles leur frere à renoncer à ses Etats, & à leur ceder la Provence, le Lyonnois, & les autres pays qu'il avoit eus en partage. Lothaire s'étoit déja saisi de lui pour le faire d'Eglise : mais la Noblesse de ces Provinces ayant été informée de ce dessein, le tira de ses mains, & se retira fort mécontente.

Cependant Lothaire Roy de Lorraine, eut quelques conferences avec Louis Roy de Germanie, dans le Château de Coblentz, au mois de Fevrier 857 (z), apparemment pour convenir des conditions d'une ligue qu'ils devoient faire ensemble : mais n'ayant rien pû conclure, Louis envoya, l'année suivante (a), ses Ambassadeurs à Lothaire, pour le prier de se trouver de nouveau à Coblentz, afin d'y renouër leurs négociations. Lothaire promit qu'il s'y rendroit, & les Ambassadeurs de Louis vinrent lui rapporter cette réponse à Francfort, où il passa le Carême, & celebra la Fête de Pâques : mais s'étant rendu à Coblentz pour les Rogations, Lothaire n'y vint point, & n'y envoya personne de sa part. Il s'étoit separé de l'alliance de Louis de Germanie, & s'étoit ligué avec Charles le Chauve Roy de France (b). Louis de Germanie de son côté s'allia avec l'Empereur Louis son neveu.

II. *Siége d'Oissel par Charles le Chauve.*

Charles le Chauve fatigué par les courses des Normands, & desirant de se délivrer de ces étrangers, qui désoloient la France, & qui s'étoient fortifiez dans l'Isle d'Oissel (c), quelques lieuës au dessus de Rouën, forma le siége d'Oissel au mois de Juillet 858. Charles son neveu Roy d'Aquitaine, l'y vint joindre avec quelques Troupes ; Lothaire Roy de Lorraine s'y rendit aussi. La Place fut fortement attaquée, & encore plus vigoureusement défenduë ; en sorte qu'au 28 de Septembre, aprés deux mois de siége, le succés en étoit encore fort incertain. Lothaire étoit occupé à ce siége, lorsqu'il apprit que son frere Louis Roy de Germanie, invité par quelques mécontens du Royaume de France (d), avoit passé le Rhin à Vorms, & marchoit contre lui par l'Alsace. En effet, Louis s'avança jusqu'à Pont-Yon, Maison Royale dans le Pertois, proche Vitry-le Brûlé, où la plus grande partie des Seigneurs de France, excepté ceux qui étoient avec le Roy Charles occupez au siége d'Oissel, se rendirent, & lui firent serment de fidelité.

III. *Louis de Germanie fait la guerre à Charles le Chauve.*

Venilon Archevêque de Sens, qui étoit du nombre des mécontens, ayant sçû des premiers la venuë du Roy Louis, feignit d'être malade, quitta l'Armée du Roy Charles le

(r) *Lup. epist. 70.*
(s) *Vide Chronic. Virdun. Hug. Flavin. apud Labb. t. 1. Bibliot. p. 272.*
(t) *Mabill. t. 3. annal. Bened. pp. 109. 110.*
(u) An de J. C. 855. *Vide annal. Fuld. ad hunc annum. tom. 2. Quesn. p. 553.* Optimates Regni Lotharium super se regnare cupientes, ad Ludovicum Regem Orientalium Francorum, patruum ejus, in Francofurt eum adducentes, cum consensu & favore illius sibi regnare consentiunt.
(x) *Annal. Metens. ad an. 856. t. 3. Quesn. p. 304.*
(y) *Annal. Bertin. ad an. 856. p. 209. t. 3. Quesn.* Ludoicus Imperator Italiæ, & Lotharius frater ejus Rex Franciæ, cum Karlo puero germano suo, apud Urbam conveniunt, &c.
(z) *Annal. Fuldens. ad an. 857.*
(a) *Annal. Fuldens. ad an. 858.*
(b) *Annal. Fuldens. & Bertinian. ad an. 858. p. 553. t. 2. Quesn.*
(c) *Annal. Bertinian. ad an. 857. 858.*
(d) *Vide annal. Fuldens. ad. an 858.*

An de J. C. 858.

Chauve, où il avoit amené quelques Troupes, & se retira à Sens (e). Charles étoit alors malade dans son Camp; & Louis s'avançant toujours, arriva jusqu'à Sens, & envoya prier Venilon de lui venir parler. Venilon y vint sans attendre la permission de son Souverain, & convint avec le Roy de Germanie, de convoquer au plutôt une Assemblée d'Evêques, pour déposer Charles le Chauve, absoudre ses Sujets du serment de fidelité, & déferer la Couronne à son frere Louis Roy de Germanie.

IV. *Assemblée d'Attigny côtre Louis Roy de Germanie.*

Cette Assemblée fut indiquée à Attigny; mais Charles la prévint, & en tint une autre, composée des Evêques de son parti, dans laquelle on déclara excommuniez ceux qui étoient passez du côté de Louis. Venilon en fut bien informé, & on lui envoya même les lettres du Concile, avec la Sentence d'excommunication: mais il n'y eut aucun égard, & présida à l'Assemblée d'Attigny, quoi que tenuë hors de son Diocese, où Charles le Chauve fut déposé par les Evêques, & où l'on prit des mesures pour détacher de son parti Lothaire son neveu.

Cependant Charles un peu rétabli de sa maladie leva le siége d'Oissel, & marcha à la rencontre du Roy Louis, le long de la Seine & de la Marne, & arriva à Brienne (f). Les deux Armées demeurerent trois jours en présence, pendant lesquels se firent plusieurs négociations, mais toutes sans effet. Charles qui étoit le plus foible, n'osoit hazarder la bataille; & Louis se croyant sûr de la conquête de tout le Royaume de Charles, n'avoit garde d'écouter des propositions de paix. Les Emissaires trouverent même moyen de débaucher les Troupes de Charles; de sorte que se voyant presque abandonné des siens, il fut obligé de se retirer en Bourgogne. Louis, sans se mettre en peine de le poursuivre, alla droit à Troyes, où il récompensa les Chefs des factieux, en leur donnant les Gouvernemens, les Abbayes & les autres dignitez du Royaume. De là il vint à Attigny, où le Roy Lothaire se rendit, & se reconcilia avec son oncle. Il abandonna Charles à sa mauvaise fortune, & s'en retourna dans ses Etats.

V. *Charles le Chauve perd & recouvre presque en même temps ses Etats.*

Le peu de discipline qu'observoient dans la France les Troupes de Louis Roy de Germanie, & leur trop grand nombre, qui étoit à charge au pays, lui aliénerent insensiblement les esprits des François. D'ailleurs les Seigneurs touchez du malheur de Charles, reprirent pour lui les sentimens d'amitié & de zele qu'ils avoient eus autrefois. Ils engagerent premiérement Louis à renvoyer la plus grande partie de ses Troupes; puis manderent à Charles, que s'il vouloit venir en diligence attaquer le Roy de Germanie, il se feroit sans doute une révolution (g). Charles suivit ce conseil, marcha à grandes journées, & vint se présenter devant Louis, qui vit bien, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de renvoyer ses Troupes. Il fut obligé de se retirer au delà du Rhin, & le Roy Charles rentra sans peine dans la jouïssance de ses Etats. Ceci arriva au commencement du Printemps.

VI. *Assemblée de Metz, & députation de quelques Evêques vers Louis de Germanie.*

Lothaire n'eut pas plutôt appris le rétablissement de Charles dans son Royaume, qu'il vint, le premier Dimanche de Carême, le trouver à Arches (h), Maison Royale sur la Moselle, entre Epinal & Remiremont, où ils confirmerent par serment une nouvelle alliance contre Louis de Germanie leur ennemi commun. Quelque temps aprés (i), c'est à dire le 28 de May, quelques Evêques des Royaumes de France & de Lorraine s'assemblerent à Metz, où aprés avoir attentivement examiné les besoins de l'Eglise, ils crurent qu'un moyen efficace pour y remedier, étoit de faire une députation solemnelle à Louis Roy de Germanie, pour l'exhorter à la paix, à la pénitence, & à réparer les maux qu'il avoit faits aux Eglises par son l'irruption dans les Etats de Charles le Chauve. On lui députa Hincmar Archevêque de Reims, Venilon Archevêque de Roüen, Gautier Archevêque de Cologne, avec quelques Evêques, entr'autres Adventius de Metz, & on leur donna ces instructions:

Aprés lui avoir demandé qu'il rende la paix à l'Empire François, vous l'exhorterez à reconnoître les péchez qu'il a commis en entrant en France avec son Armée, à en demander pardon à Dieu, à les confesser, & à réparer les dommages qu'il a causez. S'il veut bien s'engager à cette satisfaction, vous lui ferez promettre d'avoir une entrevuë avec le Roy Charles son frere, & avec le Roy Lothaire son neveu; & de ne plus écouter les avis des mauvais conseillers, qui lui ont fait entreprendre une guerre si injuste & si funeste. Vous l'obligerez de plus, de ne pas retenir en Germanie, & de ne pas proteger ceux des Sujets du Roy Charles, qui se sont refugiez dans ses Etats; de les faire comparoître devant leur legitime Souverain, afin qu'il écoute leurs plaintes, & y ait tel égard que de raison. Que si le Roy Louis persiste à soutenir ces rebelles, vous prononcerez contre luy la Sentence d'excommunication, parce qu'il communique avec des gens qui sont excommuniez. Que s'il écoute vos raisons, & qu'il promette de réparer les maux qu'il a faits, de rétablir de tout son pouvoir la paix dans l'Etat, de restituer aux Eglises les biens qui lui ont été ravis, & qu'il vous demande l'absolution, vous la lui donnerez par la puissance Ecclesiastique, de l'autorité Apostolique, & selon les formes

(e) *Proclamatio Caroli Reg. advers. Venilon. t. 8. Concil. Labb. p. 679. n. 5. 6. 7. &c.*

(f) *Annal. Fuldens. ad an. 858. & annal. Bertinian. ad eundem annum.*

(g) *Annal. Fuldens. & Bertinian. ad an. 59.*

(h) *Annal. Bertin.* In Arcas Palatio publicè, sacramentis vicissim per se ipsos datis, sese invicem confirmant.

(i) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 668.* Anno Incarnat. Dominicæ DCCCLIX. Indictione VII. V. Kalend. Junii.

An de J.C. 859.

canoniques, & vous le reconcilierez à l'Eglise, dont il a été separé, pour avoir communiqué avec des excommuniez : mais s'il refuse de vous écouter, gardez-vous bien de l'absoudre, votre absolution ne serviroit qu'à vous lier avec lui, & vous seriez desavoué par le Concile, qui vous a envoyé vers lui.

Les Evêques arriverent à Vorms (k), & y trouverent le Roy Louis, qui leur donna audiance le 4 de Juin, & leur dit : *Je vous prie de me pardonner ce que je puis avoir fait contre vous, afin que je puisse vous parler en ami, comme auparavant.* Hincmar Archevêque de Reims, qui étoit le plus prés de lui à sa gauche, lui repliqua : *Il est aisé, Sire, de vous accorder ce que vous demandez, puisque nous venons exprés, pour vous l'offrir.* Il ajouta : *Quant à ma personne, je ne me plains de rien, & je ne conserve aucune aigreur contre le Roy. Si j'en conservois, je n'oserois m'approcher du saint Autel, pour offrir le Sacrifice. Mais pour les dommages qui ont été faits aux Eglises, je conseille au Roy de les réparer pour le salut de son ame.* Les autres Evêques parlerent à peu prés de même, & ils ne lui donnerent aucune autre absolution : car il n'en étoit pas question alors. A l'égard de l'écrit que les Evêques du Concile de Metz avoient dressé, & qu'ils avoient mis en main de leurs députez, lorsque Louis en eut oüi la lecture, il se plaignit qu'ils eussent ainsi décidé en son absence, & qu'ils l'eussent condamné sans l'entendre ; qu'il n'avoit rien fait sans la participation de ses Evêques ; & qu'il ne vouloit rien faire dans la suite sans leur avis.

VII. *Concile de Savonieres, de l'an 859.*

Dans le même mois de Juin (l), on tint une autre Assemblée d'Evêques à Savonieres, Village aujourd'hui ruïné, mais dont nous avons vû l'Eglise, qui subsistoit encore il y a quelques années, à quatre milles, ou une lieuë & demie de Toul, vers l'Occident, dans une assez belle plaine. Le Roy Charles le Chauve y assista avec Lothaire Roy de Lorraine son neveu, & Charles Roy de Provence aussi son neveu, fils de l'Empereur Lothaire. Il s'y trouva des Evêques de douze Provinces Ecclesiastiques : Remy Archevêque de Lyon, Rodulphe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arnoud Evêque de Toul, Adventius de Metz, Atton de Verdun, & plusieurs autres.

On y traita de la paix & de l'union entre les trois Princes, qui y assisterent. Les Evêques obtinrent de ces Princes la permission de s'assembler en Concile plus souvent qu'ils n'avoient fait, à cause des guerres civiles, qui avoient troublé l'Etat. On ordonna que Tortolde, qui s'étoit emparé du Siége Episcopal de Bayeux, comparoitroit devant Venilon Archevêque de Sens son Metropolitain, pour lui rendre compte de sa conduite. On fit une Ordonnance pareille contre un Soûdiacre nommé Auschaire, qui avoit occupé le Siége Episcopal de Langres avant la mort de l'Evêque. Le Roy Charles le Chauve présenta aux Evêques un écrit, contenant ses plaintes contre Venilon Archevêque de Sens (m), demandant que le Concile lui fist justice des attentats de ce Prélat contre lui. On signifia cet Acte à Venilon, & on lui accorda les délais ordonnez par les Canons.

VIII. *Plaintes côtre Hatton Evêque de Verdun.*

On y parla aussi d'Atton, ou Hatton Evêque de Verdun (n), qui ayant été offert à Dieu, selon la Regle de S. Benoît (o), dans le Monastere de S. Germain d'Auxerre, en étoit sorti contre les regles ecclesiastiques, & avoit été promû d'une maniere peu canonique à l'Evêché de Verdun. Il avoit succedé en 846 à l'Evêque Hilduin. L'attachement qu'Hilduin avoit eû pour le Roy Charles le Chauve, avoit attiré sur l'Eglise de Verdun les effets du ressentiment de l'Empereur Lothaire, qui lui avoit fait perdre une grande partie de ses biens (p) : mais Hatton qui lui étoit fort agréable, & avoit été élevé avec son fils Lothaire, ayant été élu Evêque de Verdun (q), l'Empereur contribua autant, par sa faveur, au rétablissement des affaires de cette Eglise, qu'il lui avoit auparavant causé de dommage par son indignation.

Aprés la mort de l'Empereur Lothaire, arrivée en 855, Hatton continua sous le Roy Lothaire son fils, à travailler utilement pour les interêts de son Eglise ; en sorte que non seulement il recouvra ses anciens fonds, mais aussi lui en acquit beaucoup de nouveaux. Il transporta dans l'Abbaye de Tholey, qui dépendoit alors des Evêques de Verdun, & qui apparemment lui avoit eté restituée par le Roy Lothaire (car on a vû ci-devant que l'Empereur Lothaire l'en avoit démembrée en haine de l'Evêque Hilduin) Hatton, dis-je, y transporta quelques Reliques des saints Evêques Maur, Salvin & Arateur (r). Il mit aussi un Bras de S. Maur Evêque de Verdun, sous l'Autel de l'Eglise qu'il fit bâtir dans un Château, qui de son nom fut nommé Hatton-Châtel, ou Hadon-Château, & qui est devenu une petite Ville à six lieuës de Verdun, & à trois lieuës de S. Mihiel.

Il y a toute apparence que dans l'examen qui se fit de l'Ordination d'Hatton au Concile de

(k) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 682.*
(l) *Tom. 8. Concil. pp. 674. 675. & seq. Vide & annal. Bertin. ad an. 859.*
(m) *Tom. 8. Concil. p. 679.*
(n) *Concil. ad Saponar. c. 7.*
(o) *Reg. S. Bened. c. 59.*
(p) *Berthar. Hist. Episcop. Virdunens. p. 260. t. 12. Spicileg. & Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 120.*
(q) Vassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique, l. 3. fol. CLVIII. CLIX.
(r) *Hugo Flaviniac. loco citato.* Vassebourg dit qu'il y avoit auparavant dans le Château qui étoit de son patrimoine, une Eglise dédiée a saint Jean-Baptiste, que l'Evêque Hatton fit réedifier, & à laquelle il fit prendre le titre de S. Maur Evêque de Verdun, dont il mit le Bras dans un Reliquaire d'argent. Ce qui differe un peu du recit de Hugues de Flavigny, que nous avons suivi.

An de J.C. 859.

Savonieres, il se trouva innocent, puisque son nom se trouve avec ceux des autres Evêques, à la tête de la lettre que le Concile écrivit à Venilon Archevêque de Sens, & que depuis ce temps il continua de gouverner son Diocése.

IX.
Hatton Evêque de Verdun. Sa vie & sa mort.

Il eut même beaucoup de part aux affaires de l'Eglise de son temps, & il assista à plusieurs Conciles; par exemple à celui de Tusey tenu l'année suivante 860 (s); aux deux premiers d'Aix-la-Chapelle (t) assemblez la même année au sujet du divorce de Lothaire & de Thietberge; à celui de Coblentz (u) aussi en la même année; au troisiéme d'Aix-la-Chapelle (x) en 862, dans lequel les Evêques permirent à Lothaire de répudier Thietberge, & d'épouser Valdrade; enfin à celui de Metz en 863 (y), dans lequel on confirma d'une maniere si indigne & si scandaleuse, ce qui avoit été ordonné dans les Conciles d'Aix-la-Chapelle touchant le divorce de Lothaire.

C'est ce Concile que le Pape Nicolas I. traita de brigandage, & de lieu infame (z), & qui attira si justement l'indignation & les censures de ce Pontife sur ceux qui y avoient eu part. Hatton reconnut sa faute, en fit pénitence, & en obtint l'absolution du Pape. Aprés la mort de Lothaire, il reçut à Verdun le Roy Charles le Chauve, & le conduisit à Metz, où il fut couronné Roy de Lorraine en 869, dans une Assemblée de Prélats, qui se tint dans la même Ville (a). Il y a apparence qu'Hatton mourut bien-tôt aprés le Concile de Metz, puisque, quand il s'agit de sacrer Bertolf, nommé la même année à l'Archevêché de Treves par Charles le Chauve, Hincmar fut obligé d'envoyer à Tréves des Evêques de la Province Ecclesiastique de Reims (b), parce qu'il n'y en avoit pas un assez grand nombre dans celle de Tréves, pour sacrer un Archevêque; ce qui fait conjecturer qu'alors le Siége de Verdun étoit vacant.

Le Concile de Metz se tint le 9e Septembre 869, & on met la mort d'Hatton au premier de Janvier 870. Il fut enterré à S. Vanne dans une grotte soûterraine, auprés de l'Evêque Hilduin son prédécesseur. Il avoit commencé, & même assez avancé la construction de l'Eglise de Notre-Dame, qui est la Cathedrale de Verdun. On louë (c) la charité qu'il exerça envers les pauvres de son Diocése dans une grande famine arrivée vers l'an 852, & on dit que de son temps les Normands entrerent dans l'Eglise de Verdun (d), brûlerent l'Eglise de S. Vanne, & tuerent les Prêtres & les autres Clercs qui y faisoient l'Office. Hatton entreprit d'en rebâtir l'Eglise; mais il ne put l'achever. Berhard son successeur y mit la derniere main.

Revenons au Concile de Savonieres. On y ordonna qu'Hatton auroit la liberté de se défendre devant un autre Concile. On ignore quelle fut la suite de cette affaire.

Le Concile (e) envoya des lettres aux Evêques de Bretagne, qui vouloient se soustraire à l'obeïssance de leur Metropolitain, qui étoit l'Archevêque de Tours, pour les avertir de retourner à son obeïssance. Il écrivit aussi à Salomon Prince de ce pays, afin qu'il reconnût pour Souverain le Roy Charles le Chauve, à qui il avoit juré fidelité, & pour l'exhorter à éviter la compagnie des excommuniez, de peur qu'il n'encourût lui-même l'excommunication. Enfin les Evêques écrivirent (f) aux Bretons rebelles & excommuniez, pour les exhorter à rentrer sous l'obeïssance du Roy, & à faire penitence.

X.
Canons de Valence sur la Grace, lûs au Concile de Savonieres.

On lut dans la même Assemblée les six premiers Canons du Concile de Valence (g), qui avoient été lûs & approuvez peu de jours auparavant dans celui de Langres. Ces Canons concernoient les matiéres de la Grace, & ils avoient été faits à l'occasion des disputes excitées par Gothescalc, & des differends entre Hincmar de Reims, & Remy Archevêque Lyon. On y lut le lendemain les quatre Capitules qu'Hincmar avoit dressez à Quiersi (h), & que nous avons rapportez ci-devant. Les Evêques assemblez à Savonieres, ne résolurent rien sur cette matiere, mais ils déclarerent que dans la premiere Assemblée qui se tiendroit, aprés que la paix auroit été renduë à l'Etat, ils decideroient unanimement ce qu'il faudroit tenir sur ces questions, suivant les Ecritures & les Peres, dont on rapporteroit les passages & les autoritez.

Enfin les Peres assemblez se jetterent aux pieds du Roy Charles, & de Rodulphe Archevêque de Bourges, qui détenoit l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, pour les conjurer de remettre cette Abbaye en regle, conformément au Privilége que le Roy en avoit donné, & qui avoit été signé par Rodulphe lui-même.

Avant que de se separer, les Evêques & les Abbez promirent mutuellement de s'entr'aider par le secours de leurs prieres, & de celles de leurs Communautez, & de s'avertir par des lettres circulaires, de la mort de chacun d'eux, afin qu'aprés leur décés, on leur rendît certains devoirs de pieté, sçavoir que chaque Evêque & chaque Abbé diroit sept Messes & sept

(s) *T. 8. Concil. pp. 705. 706.*
(t) *Ibid. p. 696.*
(u) *Ibid. p. 698.*
(x) *Ibid. p. 739.*
(y) *Ibid. p. 764.*
(z) *Ibid. p. 767.*
(a) *Ibid. p. 1534.*
(b) *Flodoard. l. 3. c. 20 Hist. Remens. idem c. 21.*

(c) *Sigebert in Chronic.*
(d) *Laurentius Leodiens. collectar. Virdun. apud Vasseb.*
(e) *Concil. ad Saponarias, can. 8. 9. Vide hanc epist. t. 8. Concil. p. 695.*
(f) *T. 8. Concil. p. 696.*
(g) *Concil. ad Saponar. can. 10. Vide t. 8. Concil. pp. 134. 135. Concil. Valent. & pp. 690. 691. & Concil. Lingon.*
(h) *Hincmar. præfat. posterior. operis contra Gothescalc.*

An de J. C. 859.

Vigiles des Morts ; & chaque Prêtre des Monasteres, ou des Metairies, trois Messes & trois Vigiles, & que chaque semaine les Evêques & les Abbez diroient pour tous les vivans une Messe le Mercredy. Tels furent les Réglemens du Concile de Savonieres.

XI. *Venilon Archevêque de Sens, cité au Concile de Savonieres.*

Le Roy Charles ayant, comme nous l'avons dit, présenté sa Requête en plainte contre Venilon Archevêque de Sens (i), les Evêques écrivirent (k) à Venilon, pour le sommer de comparoître dans trente jours devant les Commissaires nommez par le Concile, pour lui faire son procès. Ces Commissaires étoient Remy Archevêque de Lyon, Venilon de Roüen, Herard de Tours, & Rodulphe de Bourges. Mais cette procédure fut sans effet, & Venilon obtint son pardon, & fut reçu en grace peu de temps aprés.

XII. *Triple Alliance entre Charles le Chauve, Lothaire Roy de Lorraine, & Charles Roy de Provence.*

Les trois Princes, Charles le Chauve Roy de France, Lothaire Roy de Lorraine, & Charles Roy de Provence, firent ensemble dans ce Concile une triple alliance, pour se soutenir contre Louis Roy de Germanie, dont ils craignoient les entreprises. Et aussi-tôt aprés le Concile, Lothaire, Charles le Chauve, & Louis, eurent une entrevuë dans une Isle du Rhin, entre Andernach & Coblentz (l), dans laquelle on ne put convenir de rien, sinon qu'ils se rassembleroient le 25 Octobre dans la Ville de Basle, pour tâcher de concilier leurs differends : mais cette conférence ne se tint point. Le Roy Louis s'y trouva seul, Lothaire ayant eu quelque raison de n'y pas venir. Charles qui étoit déja en chemin pour s'y rendre, ne voulut pas aller plus loin, & s'en retourna dans ses Etats.

Pour empêcher que l'Empereur Louis ne se joignît au Roy de Germanie, Lothaire lui céda quelques Places au delà du Mont Jura, sçavoir Genéve, Lausane, Sion en Valais, avec les Evêchez, les Monasteres & les Comtez en dépendans, outre l'Hôpital qui étoit au Mont Jouë, & le Comté *Pipincensis*.

Lothaire en 856, avoit épousé Theotberge ou Thietberge (m), sœur de l'Abbé Humbert Duc de la plus grande partie de la Bourgogne de delà le Mont Jura (n). Les débauches ausquelles il s'abandonna, lui inspirerent une grande aversion pour cette Princesse. Dés l'an 857, il l'éloigna (o). Tout le Royaume en fut scandalisé ; & les parens de la Reine firent représenter au Roy l'injustice & la dureté de cette conduite : de sorte que pour ne pas les irriter, il la rappella à la Cour, mais sans vouloir la voir. Il lui donna mêmes des Gardes, & continua à vivre avec Valdrade, qu'il avoit aimée, même avant son mariage, & du vivant de l'Empereur son pere. Pour satisfaire sa haine contre Thietberge, & pour pouvoir la quitter sans retour par un divorce solemnel, il lui suscita des accusateurs, qui avancerent qu'elle avoit commis avant son mariage un inceste avec le Duc Humbert son frere (p). Elle comparut devant ses Juges, qui étoient des Seigneurs de la Cour, & nia fortement le crime dont on l'accusoit.

An de J. C. 860.

XIII. *Commencement des troubles causez par le mauvais ménage du Roy Lothaire avec Thietberge son épouse. Gonthier Archevêque de Cologne, & Theutgaud de Tréves gagnez par Lothaire.*

Comme on ne pouvoit la convaincre par témoins, & qu'on étoit cependant résolu de la trouver coupable, le Roy gagna, dit-on (q), Gonthier Archevêque de Cologne, en lui promettant, au cas qu'il pût réüssir à lui faire répudier Thietberge, d'épouser sa niéce. Ce Prélat donna dans le piége, & n'eut pas beaucoup de peine à y engager aussi Theutgaud Archevêque de Tréves, qui étoit un homme simple & ignorant, à qui Gonthier fit voir plusieurs passages de l'ancien & du nouveau Testament, & des Conciles, qui sembloient favoriser l'inclination du Roy, & prouver qu'un mariage contracté avec une personne tombée dans l'inceste, n'étoit pas valide, & devoit être dissous & déclaré nul.

Aprés s'être ainsi assuré de ces deux hommes, Lothaire consulta aussi quelques autres Prélats, pour sçavoir comment on devoit s'y prendre dans une affaire aussi délicate. Les Evêques furent d'avis qu'il falloit avoir recours à l'épreuve de l'eau bouillante. C'étoit une maniere de tenter Dieu, qu'on auroit peine à croire avoir été suggerée par les Evêques, si l'on n'avoit des preuves indubitables qu'en ce temps-là elle étoit commune, & passoit pour légitime & innocente. La Reine choisit un homme, qui entra pour elle dans l'eau bouillante, & qui en sortit sain & sauf. A la vuë de ce prodige, elle fut reconnuë innocente, reçuë à la table du Roy, & rétablie dans toutes ses prérogatives de Reine & d'Epouse : mais le cœur du Roy n'étoit pas guéri ; & dans un voyage qu'il fit en Italie quelque temps aprés, il prétendit avoir trouvé de nouvelles preuves du crime de la Reine (r). A son retour, on fit entendre à cette Princesse qu'il y alloit de sa vie, si elle ne contribuoit elle-même de tout son pouvoir à faciliter le divorce que le Roy souhaitoit ; ce qui ne pouvoit se faire solidement, si elle n'avoüoit le crime dont elle étoit accusée.

XIV. *Thietberge s'accuse du*

Thietberge intimidée, promit tout ce qu'on voulut, & le Roy Lothaire fit venir à Aix-la

(i) *T. 8. Concil. pp. 679. 682. & 694.*
(k) On trouve parmi ces Evêques, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun.
(l) *Annales Bertiniani. ad an. 859. p. 211. t. 3. Quesn.*
(m) *Annales Metens. ad an. 856.*
(n) Les annales de Metz sur l'an 859, marquent que le Roy Lothaire donna cette année ce Duché à l'Abbé Humbert, à cause de sa sœur la Reine Thietberge, que le Roy avoit épousée.
(o) *Annal. Bertin. ad an. 857.*
(p) *Annal. Bertin. ad an. 860. Hincmar. de divortio Lotharii & Theutberga, t. 1. operum pp. 561. & seq. & 568. & seq.*
(q) *Annal. Metens. ad an 864. p. 306. t. 3. Annal. Franc.*
(r) *Hincmar. loco citato, p. 574.*

l'inceste dōt elle n'étoit pas coupable.

An de J. C. 860.

Chapelle, au mois de Janvier 860 (r), Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud Archevêque de Tréves, Advence Evêque de Metz, François de Langres, Higile Abbé de Prum, Odlingue, Abbé dont on ne sçait que le nom, & quelques Seigneurs. Lorsqu'ils furent assemblez (s), le Roy leur exposa avec larmes l'embarras où il étoit, & leur demanda s'il pouvoit en conscience retenir la Reine, supposé qu'elle fût coupable d'un aussi grand crime que celui dont elle étoit accusée ? Il ajouta qu'elle lui demandoit avec de grandes instances de renoncer au monde, & de prendre le voile de Religieuse, pour passer le reste de sa vie dans l'exercice de sa pénitence.

Les Evêques étoient encore avec le Roy, lorsque la Reine leur envoya un de ses Officiers, pour les prier de venir dans son appartement. Elle se jetta à leurs pieds, & leur demanda conseil sur une affaire qui regardoit sa conscience. Ils répondirent qu'avant toutes choses, elle prît bien garde de ne rien dire contre la verité, & que ni la crainte, ni aucune autre considération ne la fist parler dans cette occasion. Elle protesta devant Dieu, qu'elle n'avanceroit rien que de vrai, & elle en prit à témoin l'Archevêque Gonthier son Confesseur, déclarant qu'elle étoit indigne de demeurer desormais avec le Roy. Gonthier lui répondit qu'il étoit bon qu'elle fist elle-même sa confession devant les Evêques, afin qu'ils apprissent de sa propre bouche la chose dont il étoit question, & qu'ils pussent plus surement lui donner conseil. Elle repliqua qu'elle le prioit de dire lui-même ce qu'il en sçavoir. Ensuite ils lui demanderent, si elle n'avoit point quelques plaintes à faire, ou quelques moyens de défenses à apporter. Elle protesta qu'elle agissoit tres sincerement, & qu'elle ne vouloit jamais revenir contre ce qu'elle venoit de leur déclarer. Alors l'Archevêque Gonthier témoignant par ses soupirs & par ses larmes, combien il avoit de repugnance à faire ce que la Reine exigeoit de lui, commença à leur découvrir, suivant la permission qu'il en avoit reçuë, tout ce qu'il sçavoit par la confession de Thietberge.

Les Evêques s'assemblerent en presence du Roy, & lui déclarerent que la Reine leur ayant confessé son crime, & s'étant déclarée indigne de demeurer plus long-temps avec lui, il ne pouvoit plus la garder comme sa femme ; & comme elle avoit de plus témoigné désirer de prendre le voile, & se retirer dans un Monastere, pour y faire pénitence, ils exhorterent le Roy à lui en accorder la permission.

XV. *Conciles d'Aix-la Chapelle, au sujet du mariage de Lothaire & de Thietberge.*

Vers le milieu du mois de Fevrier suivant (u), on tint une Diette generale à Aix-la Chapelle, pendant laquelle les Evêques s'assemblerent en Concile. On y vit Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Venilon de Roüen, François de Tongres, Hatton de Verdun, Hildegaire de Meaux, & Hilduin d'Avignon. Dans ce Concile on fit le rapport de la confession que la Reine avoit faite à la premiere Assemblée d'Aix-la Chapelle. Elle la reïtera en celle-ci, & donna même au Roy sa Confession par écrit, en présence des Evêques, & d'une grande troupe de laïques ; puis se jettant aux pieds de Lothaire, le conjura au nom de Dieu, de lui permettre de se retirer dans un Monastere, pour y pleurer ses péchez. Les Evêques craignant que la crainte ou quelque autre motif ne l'engageassent à faire toutes ces démarches, s'adresserent au Roy, & le supplierent avec les dernieres instances, de leur déclarer, s'il ne l'avoit point pressée par menaces ou autrement, à faire cette confession. Le Roy leur protesta qu'il n'y avoit aucune part, & qu'il n'avoit appris qu'avec une extrême douleur tout ce que la Reine venoit de confesser. Ils firent de nouveau à la Reine les mêmes demandes qu'ils lui avoient déja faites ; & comme elle persista dans ses réponses, ils la condamnerent à faire pénitence publique : mais cette condamnation fut sans effet, Thietberge s'étant sauvée en France dans le Royaume de Charles le Chauve, qui avoit aussi donné retraite à Humbert frere de cette Princesse.

An de J. C. 860.

Les Prélats du Royaume de Charles ayant eû connoissance de ce qui s'étoit passé dans les deux Assemblées d'Aix-la Chapelle, en furent fort surpris ; & Hincmar, un des plus fameux & des plus habiles de ce temps-là, ne put d'abord se persuader que ces procédures fussent véritables. Le Pape Nicolas I. fut bien-tôt informé de toute cette affaire ; & les Evêques du Royaume de Lothaire, qui avoient été les principaux Acteurs de cette monstrueuse Piéce, lui écrivirent, pour le prier de suspendre son jugement (x) sur ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Thietberge, sur laquelle ils n'avoient pas encore porté une Sentence définitive, & d'attendre l'arrivée de Theutgaud Archevêque de Tréves, & d'Hatton Evêque de Verdun, qui devoient aller incessamment à Rome, & l'informer de tout leur procedé. Ces Prélats firent en effet le voyage ; mais ils ne purent tirer du Pape d'autre réponse, sinon qu'il falloit examiner mûrement une chose de cette consequence.

XVI. *Alliance entre Louis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire.*

Dans la même année, le 5e de Juin (y), on tint une grande Assemblée de Seigneurs & d'Evêques à Coblentz, dans l'Eglise de S. Castor, où se trouverent les trois Rois, Louis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire Roy de Lorraine. Aprés quelques Conferen-

(r) *Annales Bertinian. ad an. 860. Hincmar. loco citato, p. 574.*
(s) *Hincmar. loco citato, p. 568.*
(u) *Hincmar. loco citato, p. 575.*

(x) *Epist. Episc. regni Lothar. t. 8. Concil. pp. 697. 698.*
(y) *T. 8. Concil. p. 698. Concil. Confluentin. an 860. Annal. Bertin. ad an. 860. Calend. Junii.*

...n Roy de Lorraine.

An de J. C. 860.

ces, où il y eut de grands débats sur les interêts réciproques de ces Princes, ils arrêterent un Traité de Paix, qu'ils jurerent chacun en sa langue, sçavoir Louis & Lothaire en Allemand, ou en langue Tudesque, & Charles en langue Romaine, ou Latin corrompu, tel qu'il étoit alors en usage parmi les Laïques en France. Hincmar Archevêque de Reims, Adventius Evêque de Metz, Hatton de Verdun, & plusieurs autres s'y trouverent : mais je n'y remarque ni Theutgaud de Tréves, ni Gonthier de Cologne. Peut-être étoient-ils allez à Rome vers le Pape Nicolas I. Voici le précis des Articles de Paix conclus dans cette Assemblée.

Les trois Rois dont on a parlé, se promettent mutuellement conseil & secours contre tous & envers tous, pour la défense de leurs Etats respectifs. Ils jurent une amnistie generale de tout le passé : Qu'ils ne retireront, ni ne débaucheront les Sujets les uns des autres, mais s'aideront mutuellement eux & les Enfans de chacun d'eux. Que nul ne recevra, ni n'écoutera les esprits brouillons & seditieux, qui pourroient venir pour troubler la paix & l'union entre les Freres ; mais qu'ils les poursuivront, s'il est nécessaire, jusqu'à les faire mourir. Ils traiteront de même dans la derniere rigueur, les rebelles à la Puissance Ecclesiastique, les excommuniez, & ceux qui ravissent & qui emmenent dans un Royaume étranger une parente, une Religieuse, ou une femme mariée, qu'ils auront seduite ou corrompuë. Que les Evêques ne separeront personne de la Communion Ecclesiastique, qu'aprés l'avoir premiérement exhorté à la pénitence : que s'il demeure obstiné & incorrigible, ils avertiront les Princes ou les Magistrats, qui le réduiront à l'obeïssance. Que si aprés cela le pécheur ne veut pas se corriger, il sera soûmis à l'excommunication. Ils confirment les Ordonnances des Rois & des Empereurs leurs prédecesseurs, & menacent de la rigueur des Loix ceux qui contreviendront à celles-ci. Aprés que les trois Princes eurent prononcé les Articles de l'Alliance chacun en sa langue, ils les signerent, & l'Assemblée se separa.

XVII. *Concile de Tusey prés Vaucouleurs. Canons qu'on y fit.*

Le 22 d'Octobre de la même année 860 (z), on tint dans la Vallée de Tusey, sur la Meuse, à un quart de lieuë de Vaucouleurs, & à trois lieuës de la Ville de Toul, un Concile composé des Evêques de quatorze Provinces (a) qui obeïssoient aux Rois Lothaire & Charles le Chauve. On a les Souscriptions de cinquante-sept Evêques, entre lesquels Arduic de Besançon, Venilon de Sens, Hincmar de Reims, Adon de Vienne, Theutgaud de Tréves, Gonthier de Cologne tiennent le premier rang. On y voit aussi Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun. Les Peres y reconnoissent que de leur temps toutes les Loix divines & humaines sont méprisées, que tout l'ordre de la Religion est confondu, qu'on ne voit par-tout que mensonge ; mauvaise foi, corruption, homicide, violence ; ce qui les oblige à faire quelques Réglemens, pour réprimer les méchans ; & rétablir le bon ordre dans leurs Eglises.

An de J. C. 860.

1°. Ils soumettent à l'anathême ou à l'excommunication, tant ceux qui envahissent les biens de l'Eglise, que ceux qui les reçoivent de la main des usurpateurs ; en sorte que même à la mort ils ne reçoivent pas la communion, ni la sepulture ecclesiastique, à la maniere des fideles, avec les offrandes, les Pseaumes & les Hymnes accoutumez. Que si un Clerc tombe dans la même faute, & qu'il en demande pénitence, on ordonne qu'il restituë le triple, ou le quadruple, à l'Eglise dont il a envahi les biens, & que pour le sacrilége commis, il satisfasse à Dieu selon le jugement de l'Evêque.

2°. On condamne à une prison perpétuelle les vierges & les veuves, qui ayant été consacrées solemnellement à Dieu, ne laissent pas de tomber dans l'adultere, ou même de contracter publiquement un mariage scandaleux & sacrilége. On oblige par les censures ecclesiastiques, ceux qui les auroient corrompuës, à recourir à la pénitence, & on menace d'excommunication, & de privation de la sepulture ecclesiastique, les Juges qui ayant connoissance des auteurs de ces desordres, ne les livreront pas aux Evêques, lorsqu'ils les leur demanderont.

3°. On ne permet pas l'entrée de l'Eglise aux faussaires & aux parjures, & on défend de réciter leurs noms parmi ceux des autres fideles.

4°. On exclut de l'Assemblée Ecclesiastique, de la sainte Messe, & de la societe des Chrétiens, les incendiaires, les homicides, les usurpateurs des biens ecclesiastiques, & leurs fauteurs, jusqu'à ce qu'ils se soient humblement soumis à la pénitence. Les Evêques envoyeront à leurs Confreres des lettres d'avis, pour les informer du nom & des qualitez de ces personnes, afin qu'ils n'ayent point de communion avec eux ; & on soûmet aux mêmes peines, ceux qui aprés la défense, continueront de communiquer avec eux.

5°. On ordonne que les Clercs & les Moines, qui ensuite des dernieres guerres, où plusieurs Lieux saints ont été ruïnez & brûlez, & à l'occasion des ravages des Normands, se sont abandonnez au libertinage, & ont même quitté leur habit & leur profession ; on ordonne, dis-je, que ces sortes de gens retournent à l'obeïssance de leurs Supérieurs légitimes, & qu'ils vivent dans la dépendance de leurs Evê-

(z) *Concil. Tusiac. t. 8. Concil. Labb. p. 702. & seq.* In villa (*aliàs*) valle Tusiaco, territorii Tullensis. Tusey est un village aujourd'hui ruiné, dont il ne reste que l'Eglise, qui a quelque revenu ; ce qui fait qu'on l'entretient, & qu'on y celebre de temps en temps la Messe.

(a) Quelques exemplaires ne lisent que douze Provinces.

ques où de leurs Abbez. Tels furent les Réglemens du Concile de Tusey.

Dans la même Assemblée, Hincmar Archevêque de Reims écrivit une épitre synodique (b) contre les usurpateurs des biens Ecclesiastiques, qui contient plus au long ce que nous venons de voir en raccourci dans les Canons dont nous avons donné l'extrait. Dans le commencement de cette Epitre, il expose assez au long son systême sur la Prédestination & la Grace; puis il entre en matiére, en rapportant l'origine des revenus Ecclesiastiques. Enfin il montre que les Laïques qui les envahissent, sont des sacriléges, & qu'ils méritent les peines canoniques les plus séveres. Hincmar écrivit aussi une autre lettre synodique, au nom du Concile, à Rodulphe Archevêque de Bourges, & à Frotaire Archevêque de Bourdeaux, Métropolitains d'Aquitaine (c), au sujet des plaintes que le Comte Regimond avoit portées au Concile; sur ce qu'ayant donné sa fille en mariage à un homme de qualité nommé Etienne, celui-ci n'en usoit pas avec elle comme mari, disant qu'il ne pouvoit s'approcher d'elle, parce qu'avant son mariage, il avoit eu un commerce charnel avec une parente de sa femme. Etienne qui étoit alors à la suite du Roy, ayant été cité au Concile, exposa le fait; & les Evêques ayant déliberé en secret, jugerent qu'il falloit renvoyer la connoissance & la décision de cette affaire à l'Assemblée synodale des Evêques d'Aquitaine, afin qu'on y pût faire venir plus aisément les deux Parties. C'est le sujet de la seconde lettre synodique du Concile de Tusey.

XVIII. *Brouilleries entre Charles Roy de Provence, & Charles le Chauve.*

Charles Roy de Provence étoit d'une mauvaise complexion, & d'une tres foible santé. Se voyant sans enfans, il fit, dés l'an 857 (d), un Traité avec son Frere le Roy de Lorraine, par lequel Lothaire lui cedoit les Evéchez & les territoires de Bellay & de Tarentaise; & Charles, de son côté, le déclaroit heritier de ses Etats, au cas qu'il mourût sans enfans. Ce Traité ne pouvoit être que tres desagreable à Charles le Chauve, puisqu'il le privoit de la part que lui ou ses enfans pouvoient prétendre à ce Royaume. Il résolut de marcher contre le Roy de Provence, pour l'obliger à changer la disposition de ce Traité. Il nomma son fils Louis Lieutenant General du Royaume en son absence (e), & s'avança, avec la Reine Irmintrude, jusqu'à Mâcon: mais il n'alla pas plus loin, & tout cet appareil de guerre n'aboutit qu'à faire beaucoup de dégâts dans les lieux où il passa. A son arrivée à Pont-Yon, Maison Royale sur les frontieres de Champagne, il trouva Adventius Evêque de Metz, & le Comte Leutarde, Envoyez de son frere Louis de Germanie, & de son neveu le Roy de Lorraine. Il leur donna audience, & les renvoya. L'Histoite ne nous apprend pas le sujet de cette députation.

Les Rois de Germanie & de Lorraine étant aussi unis qu'ils l'étoient, il étoit mal-aisé que l'un n'entrât dans les interêts de l'autre. Carloman fils de Louis Roy de Germanie, s'étant soûlevé contre son Pere, celui-ci fit prier Lothaire de venir à son secours contre les Vinides (f), qui avoient leur demeure aux environs de la Sare, & qui appuyoient fortement la révolte de Carloman. Lothaire le promit, mais il n'executa point sa promesse; & Louis n'ayant pas laissé de marcher contre ces peuples, y perdit beaucoup de monde, & s'en revint sans avoir rien fait.

XIX. *Assemblée d'Aix-la Chapelle, où les Evêques déclarent que Lothaire peut se separer de Thietberge, & contracter un nouveau mariage.*

Cependant Lothaire, peu sensible à tout le reste, n'étoit guéres occupé que de son divorce avec Thietberge, & de son mariage avec Valdrade. Il fit tenir à Aix-la-Chapelle une troisiéme Assemblée d'Evêques (g) le 29e. Avril 862, dans laquelle il présenta aux Evêques un écrit (h), où il exposoit d'un côté l'impuissance où il se trouvoit de vivre dans le célibat; & de l'autre, les raisons qui l'obligeoient de se separer de Thietberge, demandant humblement aux Prelats, qu'il leur plût déclarer son mariage nul, & en consequence lui permettre d'en contracter un nouveau. Les Prélats qui composoient ce Concile, étoient Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoud de Toul, François de Tongres, Hungarius d'Utrecht, & Rathold de Strasbourg, tous gens qui lui étoient dévoüez, & dont la plupart ayant déja assisté aux deux Conciles, où cette affaire avoit été traitée, se trouvoient par là engagez à ne se pas démentir dans celui-ci. Ils déciderent donc que Lothaire avoit pû legitimement quitter Thietberge comme incestueuse, & qu'il pouvoit prendre une autre femme, étant, disoit-il, dans l'impossibilité de garder la continence.

Ils citent, pour appuyer leur décision, un Canon du Concile de Lérida (i), qui défend à ceux qui ont contracté un mariage incestueux, de demeurer ensemble; & un autre du Concile d'Agde (k), qui ordonne aux incestueux de se separer, & qui leur permet de se marier aprés leur separation. Enfin ils citoient, sous le nom de S. Ambroise (l), un passage du commentaire, qui a été souvent imprimé sous son nom, mais que l'on croit être d'Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine, dans lequel cet Auteur dit qu'il est permis, non à la

(b) *T. 8. Concil. p. 707.*
(c) *T. 8 Concil. p. 716.*
(d) *Annal. Bertin. ad an. 857. &c.*
(e) *Annal. Bertin. ad an. 861. p. 213. t. 3. Quesn.*
(f) *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 214. t. 3. Quesn.*
(g) *T. 8. Concil. Labb. p. 739. & seq.*
(h) *Ibid. p. 741.*
(i) *Concil. Ilerd. c. 4.*
(k) *Concil. Agathens. c. 62.*
(l) *Ambrosius, seu potius Hilar. Diacon. in epist. 1. ad Corinth. cap. 7. vers. 11.*

femme,

An de J. C. 861.

femme, mais à l'homme qui a abandonné sa femme pour cause d'adultere, d'en épouser une autre.

Mais ces Prélats n'étoient pas au fait, ou se déguisoient à eux-mêmes l'état de la question : car ces autoritez ne parlent pas des fautes commises avant le mariage, ni de l'inceste commis avant le mariage avec un autre que le mari. D'ailleurs le sentiment de l'Ambrosiaster est manifestement contraire à l'Ecriture & à la Tradition. Toutefois Lothaire fort satisfait de la décision de ses Evêques, dépêcha à Rome deux Comtes, pour la porter au Pape (m), le priant de la confirmer, & promettant de s'en rapporter à son jugement. Le Pape répondit, qu'il envoyeroit en France des Légats sur ce sujet; que l'affaire étoit assez importante, pour être examinée avec soin, & qu'il prioit le Roy de ne rien précipiter : mais Lothaire, sans attendre les ordres du Pape, passa outre, épousa publiquement Valdrade (n), la fit couronner Reine, lui en donna toutes les marques, & lui fit un train & une maison magnifique. On disoit que cette femme l'avoit ensorcellé; & tous les meilleurs amis du Roy ne virent ce mariage qu'avec douleur, & s'y opposérent tant qu'ils purent.

XX. *Thietberge retirée prés de Charles le Chauve. Assemblée de Savonieres.*

Cependant Thietberge étoit toujours retirée en France sous la protection du Roy Charles le Chauve; & depuis cette retraite, Lothaire & Charles avoient été en mauvaise intelligence. Lothaire craignoit même que Charles son oncle ne voulût employer ses forces pour l'obliger à reprendre Thietberge. C'est ce qui l'obligea à rechercher l'alliance de son oncle Louis de Germanie; & pour se l'attacher plus solidement, il lui céda l'Alsace (o), qui étoit une des meilleures Provinces de ses Etats: Mais depuis que Lothaire eut publiquement épousé Valdrade, Charles fit éclater plus hautement son indignation; en sorte que le Roy de Lorraine craignant qu'il n'animât le Pape & les Evêques contre lui, pria le Roy de Germanie de ménager entr'eux trois une entrevuë dans le territoire de Toul en Lorraine.

Louis en fit la proposition à Charles, & le pria de se trouver à Sabloniéres ou Savoniéres prés de Toul (p). Charles lui écrivit, qu'il avoit quelques propositions à lui faire, avant que d'entrer en conference avec Lothaire (q). Ces propositions rouloient sur la conduite de Lothaire envers Thietberge son épouse, & sur ce qu'il avoit reçu dans son Royaume le Comte Baudouïn, & la Princesse Judith, tous deux excommuniez. Charles ayant donc assemblé les Evêques de ses Etats, fit mettre par écrit les raisons qu'il avoit de ne pas vouloir communiquer avec Lothaire. Il dit, 1°. qu'il n'avoit pas tenu à lui que tout ce qui avoit été arrêté entr'eux trois, Louis, Charles & Lothaire, dans la Conférence de Coblentz en 860 (r), n'eût eu sa parfaite execution.

2°. Que dans l'Assemblée de Tusey, tenuë la même année, le Comte Boson lui avoit apporté des lettres du Pape Nicolas I. adressées à Lothaire & aux Evêques de son Royaume, qui lui avoient été remises. Que le Pape avoit aussi écrit au Roy Charles au sujet d'Ingeltrude femme du même Comte Boson, comme s'il l'eût retenuë dans son Royaume, quoi que fugitive, adultere & excommuniée; au lieu qu'elle étoit dans les Etats de Lothaire, qui lui avoit donné retraite. Charles se plaignoit encore que le Roy de Lorraine son neveu, avoit reçu dans son Royaume la Princesse Judith sa fille, veuve d'Edilulfe Roy des Saxons Occidentaux en Angleterre, qui étant à Senlis, s'étoit fait enlever par Baudoüin Comte de Flandres, & avoit été menée en Lorraine. Toutes ces personnes ayant encouru l'excommunication, il est notoire, disoit-il, que Lothaire, qui les reçoit, qui les soûtient & les protége, est tombé dans la même peine.

3°. Enfin Charles vient à la conduite que Lothaire a tenuë envers Thietberge, & à son mariage scandaleux avec Valdrade. Il dit qu'il sçait que le Pape en a écrit au Roy de Lorraine, & aux Evêques de ses Etats, & que ce Pontife ne demande de lui que ce qui est juste: Que quant à lui, il est prêt de voir Lothaire; & d'entrer en conference avec lui, pourvû qu'il promette de se soûmettre à un jugement régulier & canonique sur tous ces articles. La condition fut acceptée, & l'Assemblée se tint à Sablonieres, ou Savonieres, vers le commencement de Novembre. Mais le Roy Charles ayant voulu faire lire publiquement l'écrit qu'il avoit fait sur les motifs qui l'avoient d'abord empêché de communiquer avec son neveu le Roy de Lorraine; & les deux Rois Loüis & Lothaire, avec les Evêques & les Abbez de leur côté, qui étoient prés de deux cens, s'étant opposez à cette lecture (s); Charles se contenta de lire publiquement le soir du 3e de Novembre ces paroles : *Ayant fait sçavoir au Roy mon neveu certaines choses, par le canal du Roy de Germanie mon frere, & par celui des Evêques, & eux m'ayant fait réponse de sa part, je déclare que je veux vivre en bonne intelligence avec lui, comme l'oncle doit vivre avec son ne-*

(m) *Epist. 58. Nicolai Papæ, t. 8. Concil. Labb. pp. 446. 448.*

(n) *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 215. Regino in Chronic.*

(o) *Annal. Bertin. ad an. 860.* Lotharius Rex metuens avunculum suum Karlum, Ludovico Regi Germaniæ sociatur, atque ob eandem societatem, partem regni sui, id est Helizatiam tradit.

(p) *T. 8. Concil. Labb. p. 754.* Conventus trium Regum Francorum, & Episcoporum Galliæ, in villa ad Sablonarias dicta.... an. DCCCLXII. Ce terme *Sablonaria* signifie apparemment la même chose que *Saponaria*.

(q) *Vide annal. Bertin. ad an. 862. & Baron. ad eundem annum art. 36. 37. &c.*

(r) *Annal. Bertin. ad an. 860.*

(s) *Vide Baron. ad an. 862. n. 43. & annales Bertin. ad eundem annum, p. 215.*

An de J. C. 862.

veu ; à condition que réciproquement le Roy Lothaire me donnera à moi & aux miens tous les secours, & nous rendra tous les devoirs que le neveu doit à son oncle. Voila ce qu'on lit dans les Actes du Concile de Savoniéres, publiez par Baronius.

Mais les Annales de S. Bertin (t), racontent que Charles ayant d'abord fait difficulté de communiquer avec le Roy Lothaire son neveu, à moins qu'il ne s'obligeât, ou à justifier sa conduite, ou à se soûmettre au jugement & à la correction des Juges Ecclesiastiques, Lothaire souscrivit volontairement à ces conditions, & fut reçu à la Communion de Charles & de ses Evêques : mais qu'ensuite le Roy de France ayant de plus voulu exiger que les causes du refus qu'il avoit d'abord fait de communiquer avec Lothaire, fussent luës devant le peuple ; Louis & Lothaire, de l'avis de Conrad leur Conseiller, le refuserent ; ce qui n'empêcha pas que malgré eux le Roy Charles le Chauve ne publiât par-tout les motifs, qui l'avoient obligé de se separer de la Communion de Lothaire, & que nous avons rapportez plus haut : en sorte que les trois Princes se separerent sans rien faire. Ils indiquerent seulement une nouvelle Assemblée pour le mois d'Octobre de l'année suivante, qui se devoit tenir au voisinage des Comtez de Mouzon, & de Vouze (u), apparemment *Douzy*.

XXI. *Irruption des Normands en France.*

Au mois de Janvier de l'an 863 (x), les Danois ou Normands remonterent le Rhin, & arriverent jusqu'à Nuis au dessous de Cologne. Ils pillerent Dorstat, & firent mourir plusieurs Marchands de Frise, qui s'étoient jettez dans Nimégue. Mais le Roy Lothaire étant descendu le long du Rhin d'un côté, pendant que les Saxons descendoient le long du rivage opposé, les Normands se retirerent, voyant bien qu'il leur étoit impossible de remonter plus haut. Ils étoient conduits par Roric leur General. Le Roy de Lorraine & les Saxons demeurerent toutefois sur les bords du Rhin, jusqu'au commencement d'Avril, aprés quoi ils s'en retournerent chacun chez eux.

XXII. *Mort de Charles Roy de Provence, sans Enfans.*

Peu de temps aprés, Charles Roy de Provence mourut * sans enfans. L'Empereur Louis qui regnoit en Italie, étant plus à portée que les autres heritiers de ce Prince, se rendit promptement en Provence, & gagna un grand nombre des Grands de ce Royaume. Lothaire qui, comme on l'a vû, avoit été déclaré heritier de Charles dés l'an 857, ne manqua pas de s'y transporter aussi : mais les Seigneurs & les amis communs s'étant entremis entre l'oncle & le neveu, ils convinrent de s'assembler en Diete, & d'y accorder à l'amiable leurs differends sur cette succession. On ignore le lieu où se tint cette Assemblée ; mais on sçait que quelque temps aprés on partagea les Etats du Roy de Provence, & que l'Empereur Louis en eut pour sa part cette partie de la Bourgogne Tranjurane, qui est la plus proche de l'Italie, & une partie de la Provence : le reste demeura à Lothaire.

* An de J. C. 863.

An de J. C. 863.

XXIII. *Concile à Metz, au sujet du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Pendant ce temps-là le Pape Nicolas I. songeoit serieusement à terminer l'affaire du divorce de Thietberge, répudiée par le Roy de Lorraine. Ce Prince lui ayant fait porter les Actes du dernier Concile d'Aix-la-Chapelle, lui avoit fait dire qu'il s'en rapportoit à son jugement (y). Le Pape avoit fort desaprouvé la décision des Evêques de ce Concile ; & pour réparer le scandale que ce divorce causoit partout, il convoqua un Concile à Metz, où ses Légats devoient présider, & où se devoient trouver des Evêques des differentes parties de l'Empire François (z). Il désiroit qu'il y en vînt au moins deux des Etats de Charles le Chauve, deux du Royaume de Louis de Germanie, & deux de Bourgogne qui étoit du Royaume de Charles Roy de Provence : mais le Roy Lothaire fit si bien, qu'il ne s'en trouva que du Royaume de Lorraine, dont il étoit plus assuré.

Les Légats du Pape furent Rodoad Evêque de Porto, & Jean Evêque de Cervia. Ils étoient chargez de diverses lettres, l'une au Roy Lothaire, l'autre à Charles le Chauve ; la troisiéme étoit adressée à l'Empereur Louis ; une quatriéme aux Evêques de Gaule & de Germanie, qu'il invita à se trouver avec ses Légats au Concile de Metz ; & une cinquiéme aux Evêques assemblez dans ce Concile, dans laquelle il les exhortoit d'examiner soigneusement, selon leur conscience, & sans acception de personne, la cause de Thietberge ; de lui envoyer leurs décisions, afin de les confirmer, si elles se trouvoient conformes à l'équité, ou de les réformer dans un autre Concile, s'il y avoit quelque chose qui fût contre l'ordre de la justice. Il y avoit une sixiéme lettre à Louis Roy de Germanie, mais elle n'est pas parvenuë jusqu'à nous, & ne fut pas portée par les Legats.

Leur instruction (a) portoit, qu'avant toutes choses ils eussent à examiner, 1°. Si l'accusation d'inceste & d'adultere, formée contre Thietberge, étoit bien fondée. 2°. S'il étoit vrai que le Roy Lothaire eût été marié du vivant de son Pere avec Valdrade ; & que son mariage avec Thietberge, sœur du Comte Humbert eût été forcé. Pour s'assurer de ce dernier fait, ils devoient se faire produire le Traité de

(t) *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 215. t. 3. Hist. Franc. Quesn.*

(u) In confinio Mosomagensis & Vonzensis Comitatûs. *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 215.*

(x) *Annal. Bertin. ad an. 863.*

(y) *Vide epist. 38. Nicolai Papæ, t. 8. Concil. Labb. pp. 446. 448.*

(z) *Vide Nicolai Papæ epist. 17. ad Lothar. 18. ad Carolum calvum, 19. ad Ludovicum Imper. 22. ad Episcopos Galliæ, t. 8. Concil. p. 390. & seq.*

(a) *Commonitorium Nicol. I. Legatis datum, t. 3. Hist. Franc. Quesn. pp. 852. 858.*

An de J. C. 863.

mariage, les Témoins, & tout ce qui étoit necessaire, pour ne laisser aucun doute sur cet article. 3°. On les avertissoit que la Reine Thietberge, avant qu'elle eût fait la confession du crime dont on l'accusoit, avoit envoyé à Rome sa protestation, par laquelle elle déclaroit qu'elle étoit forcée à s'imposer à elle-même des crimes qu'elle n'avoit pas commis, & qu'elle protestoit de violence contre tout ce qu'on pourroit lui faire dire : que depuis ce temps elle avoit eu recours jusqu'à trois fois au S. Siége, pour les violences qu'on lui faisoit. On concluoit, que si aprés les informations, la Reine se trouvoit innocente, il falloit obliger le Roy à la reprendre, & à lui donner le rang qui lui étoit dû.

XXIV. *Lothaire corrompt par argent les Légats du Pape.*

Lothaire voyant que cette affaire devenoit tres serieuse, & qu'il avoit à faire à un Pape éclairé & inflexible, crut qu'il ne lui restoit qu'un moyen de sortir d'intrigue, qui étoit de corrompre les Légats. Il en vint à bout à force d'argent, & de presens (b). Ils arrivérent en France, & furent reçus honorablement par le Roy Charles le Chauve, dans le Monastere de S. Medard de Soissons. Ils rendirent au Roy la lettre du Pape, qui regardoit la reconciliation de Baudoüin Comte de Flandres, surnommé Bras-de-fer, qui avoit ravi Judith fille de Charles, & que ce Prince, à la recommandation du Pape, voulut bien recevoir dans ses bonnes graces, en la lui faisant épouser : mais il ne paroît pas que les Légats lui ayent rendu l'autre lettre du Pape, qui regardoit l'affaire de Lothaire, & par laquelle il le prioit d'envoyer au Concile de Metz deux Evêques de son Royaume.

De Soissons, les Légats se rendirent à Metz, où Lothaire fit en sorte qu'il ne vînt que des Evêques de son Royaume. Le Concile s'ouvrit vers le milieu du mois de Juin, & on y vit les mêmes Evêques qui avoient déja assisté au troisiéme Concile d'Aix-la-Chapelle, à l'exception de Hungarius d'Utrecht, qu'une maladie empêcha de s'y rendre. Les Légats gagnez par le Roy, supprimerent les lettres du Pape au Concile ; on ne parla point d'y faire comparoître la Reine, quoi que le Pape l'eût demandé expressément. Enfin on n'y entra point dans l'examen du fond de l'affaire : mais les Légats, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils n'y avoient rien fait du tout, se contenterent de se faire representer les Actes du Concile d'Aix-la-Chapelle ; & aprés avoir ouï quelques témoins subornez contre cette Princesse, ils confirmerent tout ce qui avoit été fait auparavant. Ils furent puissamment soûtenus par les deux Archevêques Gonthier de Cologne, & Theutgaud de Tréves, qui engagerent les autres Evêques à signer ce qu'ils voulurent.

Il y en eut seulement un, qui ayant déclaré dans sa souscription, qu'il ne falloit rien conclure, sans avoir l'avis du Pape (c), donna lieu aux deux Archevêques dont on vient de parler, d'effacer avec un ganif ce que cet Evêque avoit écrit, & ils mirent en la place ce qu'ils jugerent à propos, laissant seulement la signature, ou le nom du Prélat, qui ne manqua pas d'en donner avis au Pape.

XXV. *Concile à Rome, qui condamne le Concile de Metz.*

Aprés avoir ainsi fait ce qui leur plut, & ce qu'il plut au Roy Lothaire dans le Concile de Metz, il n'étoit plus question que de faire approuver par le Pape ce qui y avoit été reglé. Il fut résolu que les deux Archevêques de Cologne & de Tréves (d) iroient une seconde fois à Rome, comme Deputez du Concile ; rendroient compte au Pape de ce qui s'y étoit passé, & tâcheroient de lui faire agréer les résolutions qu'on y avoit prises. On a perdu les Actes de ce Concile : mais les Annales du temps, & les lettres du Pape Nicolas I. nous en apprennent plusieurs particularitez.

Dés que Gonthier & Theutgaud furent arrivez à Rome, ils furent admis à l'audiance du Pape, qui étoit déja informé d'ailleurs de la prévarication de ses Légats dans le Concile. Ils lui presenterent les Actes des Conciles de Metz & d'Aix-la-Chapelle. Le Pape les fit lire en sa presence par un Notaire, puis il leur demanda s'ils étoient prêts de soûtenir ces choses ? Ils répondirent que les ayant signées, ils n'avoient garde de ne les pas soûtenir de paroles. Le Pape les renvoya à leur demeure, jusqu'à ce qu'il les mandât.

Peu de jours aprés, il assembla un Concile à Rome, où l'on cassa & condamna, 1°. Le Concile de Metz. On ordonna qu'il fût dans toute la suite des siécles consideré comme le Brigandage d'Ephese, & qu'on ne lui donnât jamais le nom de Synode ou de Concile, mais celui de Lieu infame, comme favorisant le crime & l'adultere (e). 2°. On suspendit de toute fonction épiscopale, & on déposa de l'Episcopat (f) Theutgaud de Tréves & Gonthier de Cologne, comme prévaricateurs des Loix canoniques, & des Ordonnances du Pape, avec menace, s'ils osoient entreprendre quelques fonctions d'Evêques, de ne pouvoir jamais être rétablis & réhabilitez dans aucun Concile ; & d'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec eux. 3°. Quant aux autres Prélats qui avoient été complices de Theutgaud & de Gonthier, s'ils se joignoient à

(b) *Vide annal. Bertin. ad an. 863. & annal. Metens. p. 807. & epist. 58. Nicolai Papæ, p. 449. t. 8. Concil.*
(c) *Nicolai Papæ epist. 58. p. 453. t. 8. Concil. Labb.*
(d) *Annal. Bertin. ad an. 863. & annal. Metens. ad an. 863.*
(e) *Concil. Roman. an. 863. p. 767. & seq. t. 8. Concil. Labb.* Synodum Metensem ... in æternum judicamus esse cassatam, & cum ephesino latrocinio reputatam .... : nec vocari Synodum, sed tanquam adulteris faventem, Prostibulum appellari decernimus.
(f) *Can. 2.* Ab omni judicamus sacerdotii officio permanere penitus alienos. Et ideò Spiritûs sancti judicio, & B. Petri per nos authoritate, omni episcopali exutos regimine consistere definimus.

eux, pour former quelques seditions, conjurations, ou conspirations, & qu'ils se separassent ainsi du S. Siége, le Concile les déclara soûmis aux mêmes peines. Voila ce qui fut reglé à cet égard au Concile de Rome de l'an 863.

Les Archevêques de Tréves & de Cologne se voyant traitez d'une maniére si ignominieuse, sortirent de Rome en fureur; & allerent trouver à Benevent l'Empereur Louis (g), à qui ils avoient été recommandez par Lothaire, & qui leur avoit accordé sa sauve-garde & sa protection pour aller à Rome. Ils se plaignirent à lui de l'entreprise du Pape, qui par leur déposition, avoit violé les regles les plus saintes de l'Eglise, & blessé le respect dû à l'Empereur & au Roy Lothaire, en traitant aussi indignement ses Envoyez, & déposant de l'Episcopat deux Métropolitains, sans le consentement de leur Souverain, & sans le jugement des autres Archevêques. L'Empereur animé par leurs plaintes, se mit en chemin avec l'Imperatrice, suivi des deux Archevêques mécontens, & mena avec lui une armée, dans la résolution de contraindre le Pape à rétablir les deux Prélats déposez; ou s'il le refusoit, de l'arrêter lui-même, & de l'enlever de Rome.

XXVI. *L'Empereur Louis marche contre Rome, pour obliger le Pape Nicolas à rétablir les Archevêques de Cologne & de Tréves.*

Mais le Pape, sans s'effrayer de cette tempête qui se formoit contre lui, se contenta d'ordonner au Peuple Romain un jeûne general, avec des prieres publiques & des processions (h), pour implorer le secours du Ciel, & demander à Dieu qu'il inspirât à l'Empereur des sentimens de douceur envers le S. Siége, & de respect pour l'autorité apostolique. Lorsque Louis fut arrivé à Rome, il se campa prés l'Eglise de S. Pierre, qui étoit hors de la Ville. Alors le Clergé & le Peuple sortirent en procession, pour aller au tombeau des SS. Apôtres. Mais lorsqu'ils commencerent à monter les degrez, l'Empereur commanda à ses gens de mettre l'épée à la main, & de dissiper cette multitude. Les soldats se mirent à frapper, à renverser, à blesser; les croix & les bannieres furent rompuës, déchirées, foulées aux pieds. Le Pape qui étoit demeuré au Palais de Latran, ayant appris ce qui se passoit, & qu'on le devoit bien-tôt venir enlever, sortit secretement, se jetta dans une barque sur le Tibre, & vint se réfugier dans l'Eglise de S. Pierre, où il demeura deux jours & deux nuits sans boire & sans manger.

Dans cet intervalle, l'Empereur fut attaqué de la fiévre, & on lui vint annoncer la mort subite d'un de ses gens, qui, dans le tumulte dont on a parlé, avoit brisé une Croix, où sainte Helene avoit fait enchâsser du Bois de la vraie Croix. Ces deux accidens l'effrayerent, & le firent rentrer en lui-même. Il envoya l'Imperatrice au Pape, pour lui dire qu'il pouvoit sortir de l'Eglise, & qu'il le prioit de le venir trouver. Le Pape vint parler au Roy; & dans l'entretien qu'il eut avec lui, lui fit si bien connoître les deux Prélats qui se plaignoient de la prétenduë injustice qu'on leur avoit faite, que l'Empereur leur donna ordre de sortir d'Italie, & de se retirer au plutôt en France. Lui même partit pour Ravenne, où il celebra la Fête de Pâques.

XXVII. *Ecrit de Gothier & de Theutgaud contre le Pape Nicolas.*

Theutgaud qui, comme on l'a vû, étoit un homme simple, & qui n'étoit entré dans cette intrigue que par ignorance, & surpris par les artifices & les discours de Gonthier, se soûmit humblement à la Sentence du Pape (i): mais Gonthier enflé d'orgueil, & rempli de ressentiment, composa aussi-tôt aprés sa déposition, & avant son départ, une espece d'apologie, ou plutôt d'invective pleine d'aigreur & d'emportement, dont il envoya une copie aux Evêques du Royaume de Lothaire, & une autre copie au Pape, par Hilduin son frere, qui étoit Clerc; avec ordre, si le Pape refusoit de la recevoir, de la mettre sur le tombeau de S. Pierre. Cette piéce diabolique, comme l'appelle un Auteur du temps (k), étoit écrite en son nom, & au nom de Theutgaud de Tréves. Dans une Préface adressée aux Evêques du Royaume de Lothaire, ils disent que Nicolas, qui se dit Pape, qui se met comme un Apôtre au rang des Apôtres, & qui veut se faire Empereur de tout le monde, ayant entrepris de les condamner, a trouvé plus de résistance qu'il n'en attendoit, & a eu lieu de se repentir de son entreprise. Ces deux Prélats prient leurs Confreres de ne pas se laisser prévenir par les bruits desavantageux qu'on pourroit répandre à leur sujet; de ne pas s'étonner de leur longue absence, & d'entretenir les Rois Louis & Lothaire dans les sentimens de bonté qu'ils avoient toujours eus pour eux.

Aprés cela s'adressant au Pape, ils lui disent, qu'ayant été envoyez vers lui par les Evêques du Royaume de Lorraine leurs Confreres, pour lui exposer les motifs de leur conduite & de leurs décisions, disposez à recevoir ses instructions, & à réformer même leur jugement, s'il avoit de meilleures raisons à leur dire; aprés les avoir tenus trois semaines, il s'étoit contenté de leur dire en public, qu'ils lui paroissoient excusables & innocens selon le contenu de leurs écrits; qu'ensuite les ayant fait venir en sa présence, & les ayant enfermez dans un lieu où se trouvoit une multitude tumultueuse de Clercs & de Laïques, il les avoit tyranniquement condamnez & opprimez, sans Assemblée canonique, & sans observer aucune formalité, n'ayant produit contr'eux ni accusateurs ni témoins, & ne leur ayant donné ni le temps ni le moyen de se défendre. » C'est pourquoi;

(g) *Annal. Metens. ad an. 865. p. 307. t. 3. Hist. Franc. Quesn. & annal. Bertin. ad an. 864.*
(h) *Annal. Bertin. ad an. 864.*
(i) *Annal. Metens. ad an. 865. Annal. Bert. ad an. 864.*
(k) *Annal. Bertin ad an. 864.* Guntharius hæc diabolica capitula, & hactenùs inaudita, &c.

An de J. C. 863.

» ajoutent-ils, nous rejettons & nous méprisons votre maudite Sentence, portée injustement & sans raison contre nous ; nous vous tenons pour anathematisé & excommunié, & nous vous rejettons de notre communion, contens de la communion de l'Eglise universelle, dont vous vous êtes separé, en prononçant contre vous-même cet arrêt. Anathême à quiconque ne garde pas les préceptes apostoliques, puisque vous les avez violez d'une maniere si visible & si publique.

Hilduin frere de Gonthier, s'étant chargé de cette mauvaise piéce, & n'ayant pû la mettre entre les mains du Pape, qui étoit informé de ce qui se passoit, prit avec lui des hommes armez, entra par force & sans respect dans l'Eglise de S. Pierre ; & s'étant fait place à coups de bâtons & d'épées, en sorte qu'il y eut plusieurs personnes blessées, & un homme tué ; alla jetter cet écrit sur le tombeau de S. Pierre, & se retira au Camp, prés de son oncle Gonthier. Peu de jours aprés, le Roy décampa, Gonthier & Theutgaud se retirerent en France. Gonthier étant arrivé à Cologne pour le Jeudy-Saint, entreprit d'y célébrer pontificalement la Messe, & d'y faire le saint Chrême, comme s'il n'eût encouru aucune censure. Theutgaud au contraire s'abstint des fonctions épiscopales.

XXVIII. *Lettres du Pape Nicolas aux Evêques de France, pour justifier sa conduite.*

Le Pape prévoyant bien que la severité qu'il venoit d'exercer envers ces deux Prélats, ne manqueroit pas de remuer les esprits des Evêques de France, jaloux de leurs libertez & de leurs privilèges (l), écrivit à Hincmar Archevêque de Reims, à l'Archevêque d'Arles, & à Rodulphe Archevêque de Bourges ; leur exposa les raisons qui l'avoient porté à déposer Gonthier & Theutgaud, les avertit de ne pas communiquer avec eux, & les menaça d'excommunication, s'ils prenoient le parti de ces Prélats déposez. Il reçut peu de temps aprés des lettres d'Adventius Evêque de Metz (m), & de François Evêque de Tongres (n), qui avoient assisté au Concile de Metz, par lesquelles ils lui demandoient grace pour la faute qu'ils avoient commise. Charles le Chauve s'employa même pour l'Evêque de Metz, & écrivit en sa faveur une lettre tres pressante au Pape (o). Enfin tous les Evêques qui avoient été seduits par Gonthier, & engagez à approuver le divorce de Lothaire avec Thietberge, écrivirent à l'envi au Pape, qui leur accorda aisément le pardon (p), à condition qu'ils renonceroient à la communion de Gonthier.

An de J. C. 863.

Ce Prélat plus furieux que jamais, se voyant abandonné de ses Confreres, crut qu'il ne pouvoit mieux se venger du Pape, qu'en envoyant au fameux Photius, usurpateur du Siége de Constantinople, l'écrit scandaleux dont nous avons parlé (q), lui demandant sa communion, & celle des autres Evêques de l'Eglise Grêque, mécontens comme lui du Pape & de l'Eglise Romaine. Photius affecta de repandre par-tout l'écrit de Gonthier, & de dire à son occasion, que ce n'étoit pas sans raison qu'il se separoit du Pape, puisque même en Occident, sa hauteur & sa tyrannie étoient insupportables.

XXIX. *Lettre du Roy Lothaire au Pape Nicolas, sur le sujet de son mariage.*

Le Roy Lothaire frappé du coup que le Pape avoit porté à Gonthier & à Theutgaud, & de la fermeté avec laquelle il avoit condamné son divorce avec Thietberge, & son mariage avec Valdrade, se voyant d'ailleurs abandonné des Evêques de son Royaume, qui jusqu'alors avoient par leur approbation donné quelque couleur de justice à sa conduite, prit enfin la résolution d'écrire au Pape (r) ; il lui envoya sa lettre par Rotholde Evêque de Strasbourg. Il s'y plaint de ce qu'on a été trop vîte dans une affaire de cette consequence, & de ce qu'on a donné trop de créance à ses ennemis, qui ne cherchent que des occasions d'envahir son Royaume. Il dit qu'il a été fort surpris d'apprendre la déposition de Gonthier & de Theutgaud, dans le temps qu'il étoit aux extrémitez de son Royaume, occupé à le défendre de l'invasion des Barbares & des Payens ; il veut parler des Normands : Qu'il n'a jamais approuvé que Gonthier se soit donné la liberté de célébrer le saint Sacrifice, de consacrer le saint Chrême, & de donner le S. Esprit depuis son excommunication : Que cet Evêque étant venu à la Cour, il n'avoit pas voulu assister à sa Messe, ni communiquer avec lui : Que Theutgaud (s) a humblement acquiescé à sa Sentence, aimant mieux souffrir humblement le deshonneur devant les hommes, que d'être separé de J. C. qui est le Chef des humbles. Qu'au reste il n'avoit donné à ces deux Prélats, lorsqu'il les envoya à Rome, aucune commission de rien dire ou de rien faire, qui pût leur attirer une pareille disgrace : Que les Evêques dépendans des deux Métropoles de Tréves & de Cologne, n'avoient eû aucune part à tout ce que leurs Métropolitains avoient pû faire de mal, & qu'ils étoient toujours demeurez tres attachez à la Foi Catholique, & tres soûmis au S. Siége. Que pour sa personne, il étoit prêt de se soûmettre au jugement du Pa-

(l) *Annal. Bertin. ad an. 864. p. 222. t. 3. Quesn. Nicolai Papæ epist. ad Hincmar. & ad Rodulph. t. 8. Concil. p. 497.*

(m) *T. 8. Concil. p. 482. Vide & epist. Nicol. ad Adventium, t. 8. Concil. p. 487.*

(n) *Epist. Nicol. ad Francon. t. 8. Concil. p. 424.*

(o) *Vide epist. Caroli calvi ad Nicol. Pap. t. 8. Concil. Labb. p. 486.*

(p) *Annal. Bertin. ad an. 864.*

(q) *Vide Baron. ad an. 863. n. 27. 28. 30. 32. 33.*

(r) *Epist. Lothar. ad Nicol t. 8. Concil. p. 490.*

(s) *Epist. Lothar. ibid. p. 500.* Theutgaudus simplicissimus atque innocentissimus vir, vestram humiliter ferens censuram, in nullo de sacro ministerio contingere præsumpsit, magis eligens dehonorationem præsentialiter in oculis hominum pati, quàm per inobedientiam ab illius membris secerni, qui caput est humilium.

pe, & même d'aller à Rome, pour lui donner des marques de sa déférence.

XXX. *Gonthier & Theutgaud se retirent en Italie. Ils y meurent.*

Lothaire fit encore plus; il abandonna entiérement l'Archevêque de Cologne (t), & lui donna pour successeur Hugues cousin germain de Charles le Chauve, & neveu de l'Imperatrice Judith. Gonthier en fut si irrité, qu'il entra dans Cologne, enleva tout ce qu'il trouva d'or & d'argent dans le trésor de l'Eglise, & s'en alla à Rome, traînant avec lui Theutgaud de Tréves, qu'il avoit précipité dans tous ces malheurs. Il y alloient dans le dessein de faire au Pape (u) une confession de leur faute, & de lui découvrir toutes les fourberies qu'on avoit commises dans cette affaire, esperant d'obtenir, par la médiation de l'Empereur Louis, l'absolution de leur censure. Ils se trouverent au Concile que le Pape assembla à Rome au commencement de Novembre (x) 864, pour traiter de l'affaire de Lothaire, & de celle d'Ignace Archevêque de Constantinople: mais ils ne purent obtenir leur parfaite reconciliation, & moururent en Italie, réduits à la communion laïque (y). Theutgaud mourut en l'an 867 (z), & Gonthier en l'an 869 (a).

Tout ce que Lothaire avoit écrit au Pape, & ce qu'il avoit fait envers l'Archevêque de Cologne, n'étoit qu'une feinte; il continuoit son commerce scandaleux avec Valdrade. Elle avoit une autorité presque absoluë dans son Royaume, & possedoit les biens de plusieurs Abbayes de Filles, dont le Roy lui avoit fait présent. Ce Prince ayant fait partir l'Evêque de Strasbourg avec la lettre dont nous avons parlé, se rendit par Gondreville, & par Remiremont au lieu nommé *Urba*, ou Orbe en Suisse, sur la petite riviere d'Orbe, prés le Lac de Neuf-châtel, où son frere l'Empereur Louis se devoit trouver. On ne sçait ce qui se passa dans cette entrevuë. Il paroît seulement par la suite de l'Histoire, que Lothaire engagea son Frere à ne pas accorder passage par ses Etats à ceux qui iroient à Rome de la part du Roy Charles le Chauve (b), craignant que ce Prince ne voulût profiter de l'occasion des troubles présens, pour envahir son Royaume. En effet Louis arrêta les Evêques qui y alloient de la part de ce Prince, au sujet de la déposition de Rothade Evêque de Soissons : mais cette affaire n'a nul rapport à notre Histoire.

XXXI. *Thietberge se retire dans le Royaume de Charles le Chauve.*

Cependant Lothaire demeuroit toujours separé de Thietberge; & cette Princesse qui étoit en Valais avec son frere le Comte Humbert, fut obligée une seconde fois de venir se réfugier dans le Royaume de Charles le Chauve, qui la reçut, & lui donna pour sa subsistance l'Abbaye d'Avenay en Champagne. D'un autre côté, le Pape agissoit toujours auprés de Louis Roy de Germanie, & de Charles le Chauve, afin d'engager par leur moyen Lothaire à lever le scandale, & à donner satisfaction à l'Eglise, en reprenant Thietberge.

An de J. C. 864.

Charles & Louis eurent sur cela, vers le milieu de Fevrier 865, une Conférence à Douzy, entre Sedan & Monzon (c), d'où il députerent deux Evêques vers Lothaire leur neveu; pour lui dire, qu'avant que d'entreprendre le voyage de Rome, dont il faisoit courir le bruit depuis si long-temps, il songeât à réparer le scandale qu'il avoit donné à l'Eglise; qu'il abandonnât Valdrade, & reprît Thietberge; qu'aprés cela il donnât ordre aux affaires de son Royaume, & qu'il allât, s'il vouloit, visiter les tombeaux des Apôtres, & demander pardon au Pape.

Lothaire prit ombrage de cette Conférence, & ne reçut pas bien les avis que ses deux Oncles lui donnoient. Il s'imagina qu'ils en vouloient à son Royaume, & qu'ils s'étoient assemblez, pour prendre des mesures au sujet de la succession de Louis Roy de Provence. Il envoya promptement en Italie Luitfrid son oncle, frere de sa mere, à l'Empereur Louis son frere, le priant de s'employer auprés du Pape, afin qu'il écrivît au Roy Charles le Chauve, & le détournât de lui faire la guerre. Louis n'eut pas de peine à l'obtenir du Pape (d), qui exhorta Charles à conserver l'union avec Lothaire & Louis.

XXXII. *Lettres du Pape au Roy Lothaire.*

Mais peu de temps aprés, le Pape écrivit de nouveau à Louis de Germanie & à Charles le Chauve (e), pour les solliciter de presser Lothaire à prendre enfin son party, & pour lui dire de ne pas songer au voyage de Rome, qu'il n'eût auparavant renvoyé Valdrade, & repris la Reine Thietberge; à moins que tous deux, d'un commun consentement, ne s'accordassent à demeurer separez, sans se remarier. Cette lettre fut apportée en copie aux deux Princes, par un Courier particulier, en attendant qu'Arsene Evêque d'Osta, Légat du Pape, pût les leur porter lui-même surement en original.

Ce Légat arriva quelque temps aprés en Allemagne; & ayant communiqué ses lettres au Roy de Germanie, qu'il trouva à Francfort, il vint de là à Gondreville trouver Lothaire (f), à qui il remit les lettres du Pape, en presence des Evêques & des Seigneurs; lui decla-

(t) *Annal. Bertin. ad an. 864. p. 220. Annal. Metens. ad an. 865. p. 307. t. 3. Quesn. Annal. Fuldens. ad an. 864. t. 3. Quesn. p. 559.*

(u) *Annal. Bertin.* Ut omnia Lotharii & sua figmenta de Theutberga & Valdrada apostolico ex ordine pandat.

(x) *Annal. Bertin. ad an. 864.*

(y) *Annal. Metens. ad an. 865.* Dum iterum ac tertiò sedem apostolicam ob restitutionis gratiam adissent, novissimè in Italia infirmitate præventi, peregrini & exules moriuntur, communione laicali sibi tantum concessâ.

(z) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*

(a) *Annal. Bertin. ad an. 869. collati cum annal. Metens. ad eundem annum, p. 311.*

(b) *Annal. Bertin. ad an. 864. p. 221.*

(c) *Annal. Bertin. ad an. 865. p. 222. t. 3 Quesn.*

(d) *Epistola Nicolai Papæ ad Carolum calv. t. 3. Quesn. pag. 832.*

(e) *Ejusdem epist. ad Ludov. & Carol. Reges, t. 3. Quesn. p. 834.*

(f) *Annal. Bertin. ad an. 865. p. 223.*

An de J. C. 864.

rant en même temps, que s'il ne s'éloignoit de Valdrade, & ne reprenoit Thietberge, il le retrancheroit de la Communion des fidéles. Ensuite il se rendit auprés du Roy Charles le Chauve à Attigny vers le milieu du mois de Juillet, & lui presenta les mêmes lettres du Pape, dont on a déja parlé. Elles furent reçuës par-tout avec beaucoup de respect, quoi que d'un stile fort haut, & fort different de celui dont les Papes précedens avoient accoutumé d'écrire aux Rois de France (g) : mais le crime de Lothaire étoit si public, si criant & si scandaleux, qu'il ne pouvoit trop témoigner le zele dont il brûloit, pour en procurer la réparation.

XXXIII. *Assemblée d'Attigny, où Lothaire est obligé de recevoir Thietberge.*

Arsene, pour ne pas laisser son ouvrage imparfait, proposa à Charles une entrevuë avec Lothaire, afin qu'ils pussent renouveller leur ancienne alliance, & reconcilier Thietberge avec le Roy de Lorraine. La Reine de France Irmentrude joignit ses prieres à celles du Légat, & Charles consentit à tout ce qu'ils voulurent. Lothaire & Thietberge se rendirent à Attigny ; & aprés que le Traité de paix fut signé, Arsene accompagné d'un grand nombre d'Evêques, qui étoient à l'Assemblée, présenta à Lothaire la Reine Thietberge, lui dénonçant de la part du Pape, que s'il ne la recevoit, & ne lui rendoit tous les devoirs d'un époux, il le déclaroit excommunié, non seulement en cette vie, mais aussi en l'autre, où par sa desobeïssance au S. Siége, il subiroit un jugement terrible, & seroit accusé par le Prince des Apôtres, devant Dieu, qui le condamneroit aux flammes éternelles.

Lothaire n'avoit nulle inclination pour Thietberge ; il étoit outré de dépit contre le Pape & contre son Légat ; il ne laissa pas de faire bonne contenance dans cette occasion, & de déguiser si bien ses sentimens, qu'il trompa toute l'Assemblée. Il presenta la main à Thietberge, promit de la recevoir pour son épouse, fit jurer douze de ses principaux Seigneurs (h), qu'il la traiteroit comme telle, & l'honoreroit comme Reine. Et afin qu'il ne manquât rien à une parfaite reconciliation, & & que comme le scandale avoit été public, la réparation le fût aussi, on fit convenir le Roy, que le jour de l'Assomption de la Vierge, il assisteroit avec la Reine en habits de ceremonie, à l'Office public de l'Eglise (i). La Reine prit les devans, & se rendit à Gondreville sur la Mozelle, à une lieuë au dessous de Toul ; & peu de temps aprés, le Légat Arsene y arriva avec Lothaire. Le jour de l'Assomption le Légat y celebra la Messe pontificalement, & Lothaire & Thietberge y assisterent avec leurs habits Royaux, & la Couronne sur la tête.

XXXIV. *Valdrade obligée de se rendre à Rome, se dérobe du Légat, & revient en France.*

Le Légat n'en demeura pas là, il voulut que Valdrade allât à Rome, & réparât par sa soûmission & par sa pénitence, tout le scandale qu'elle avoit causé dans l'Eglise. Elle vint joindre le Légat à Gondreville, & fut obligée de l'accompagner dans son voyage (k). Il se rendit d'abord à Orbe dans la Suisse ; où l'on disoit que le Roy de Germanie devoit avoir une entrevuë avec Lothaire. De là le Légat passa par l'Allemagne & par la Baviere, pour s'en retourner en Italie. On avoit crû que l'absence de Valdrade diminueroit la passion de Lothaire pour elle : mais ceux qui favorisoient les dereglemens de ce Prince, & qui avoient interêt au rétablissement de Valdrade (l), ne manquerent pas de lui représenter la maniere indigne dont le Légat l'avoit traité ; la hauteur avec laquelle le Pape lui avoit écrit ; l'affront qu'on lui avoit fait à la vuë de toute la Cour du Roy de France. Tout cela ranima son aversion contre Thietberge, & le porta à envoyer secretement à Valdrade un ordre de revenir en France (m). Elle reçut cet ordre étant à Pavie, & se deroba aussi-tôt, pour se rendre auprés de Lothaire, qui depuis le départ du Légat, n'avoit pas vû Thietberge. Valdrade ne parut pas toutefois à la Cour (n) ; mais elle n'en étoit pas si éloignée, que le Roy ne pût l'aller voir aisément, quand il vouloit.

XXXV. *Le Pape excommunie Valdrade.*

Le Pape ayant sçû la fuite de Valdrade, l'excommunia solemnellement, le jour de la Purification de la Sainte Vierge (o), dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure, & écrivit en même temps à tous les Evêques d'Allemagne & des Gaules (p), pour les informer des motifs de cette excommunication. Il écrivit aussi au Roy Lothaire, & lui dit de prendre garde qu'il ne fut enfin obligé de l'excommunier, & de le traiter comme un Publicain & un Payen. Pendant cet intervalle, Thietberge craignant les effets de la colere & de la violence du Roy, se retira secretement de la Cour, & alla en France auprés de Charles le Chauve, qui la reçut humainement. Le Pape en ayant été informé, écrivit à Charles pour l'en remercier, & pour l'exhorter à continuer les effets de sa bienveillance envers cette Princesse dénuée de tout secours.

XXXVI. *Lothaire*

D'un autre côté, Lothaire renouvella les

(g) *Annal. Bertin. ibid.* Nicolaus Papa Arsenium Ostensem episcopum, cum epistolis... non cum apostolica mansuetudine & solita honorabilitate, sicut Episcopi Romani Reges consueverant in suis epistolis honorare, sed cum malitiosa interminatione, transmittit.

(h) *Epist. 58. Nicol. Papa ad episcopos in regno Lud. constitutos, p. 453. t. 8. Concil. Labb.* Quando Lotharius Theuthbergam in præsentia missi nostri resumpsit, duodecim, sicut audistis, illustres Comites juramenta suâ vice repromittere jussit, se de extero ita Theutbergam fore retenturum, & tractaturum, quemadmodum Regem legitimam conjugem suam Reginam retinere convenit & tractare.

(i) *Annal. Bertin. ad an. 865.*

(k) *Annal. Bertin. ad an. 865. p. 223. & annal. Metens. ad an. 866.*

(l) *Annal. Metens. ad an. 866. p. 308. t. 3. Quesn.*

(m) *Vide epist. 55. Nicolai Papa, t. 8. Concil. p. 442.*

(n) Il y a beaucoup d'apparence qu'elle se retira dans l'Abbaye de Lure, ou à S. Quentin prés de cette Abbaye, située dans la Franche-Comté, & que Lothaire lui avoit donnée en 865 ou 866. Voyez la vie de S. Deicole, *t. 2. Bened. pp. 114. 115.*

(o) *Annal. Metens. ad an. 866.*

(p) *Epist. Nicol. Papa 49.*

Renouvelle ses accusations contre Thietberge. Celle-ci offre au Pape de renoncer à la qualité de Reine, & de femme de Lothaire.

anciennes accusations contre Thietberge, & prétendit prouver que Valdrade étoit sa légitime Epouse : qu'il l'avoit épousée, avant qu'on l'eût forcé à prendre Thietberge : que pour preuve de la verité qu'il avançoit, il étoit prêt de subir un nouveau genre d'épreuve, usité en ce temps-là, qui étoit de nommer, chacun de son côté, un Champion ; & que celui des deux qui demeureroit victorieux, donneroit gain de cause à la Partie qui l'auroit choisi. Ce parti fut proposé au Pape, qui le rejetta (q) : mais la Reine Thietberge lassée de tant de traverses, & craignant toujours de s'exposer à la fureur du Roy, écrivit au Pape (r), pour le prier de trouver bon qu'elle renonçât volontairement & de son plein gré, comme elle étoit prête de le faire, à la qualité de Reine, & à son mariage avec Lothaire. Elle alla même jusqu'à assurer le Pape, que Valdrade étoit la légitime Epouse de ce Prince : enfin elle supplioit le Pape de la recevoir à Rome, où elle desiroit lui ouvrir son cœur, & lui découvrir l'état de sa conscience.

Le Pape n'eut pas de peine à découvrir le principe de cette confession, & de ces résolutions si extraordinaires, qu'on lui disoit être si libres & si volontaires. Il répondit à la Reine, que le langage qu'elle lui tenoit dans sa lettre, lui paroissoit si nouveau, & étoit si contraire à tout ce qu'il apprenoit tous les jours des plus distinguez personnages de la Gaule & de la Germanie, qu'il ne pouvoit croire qu'il fût exempt de contrainte : Qu'il sçavoit les persecutions & les violences ausquelles elle étoit exposée : mais que cela ne devoit pas lui abattre le courage : Qu'en vain elle vouloit faire l'apologie de Valdrade ; qu'on la connoissoit assez. *Et quand même*, ajoute-t-il, *le Roy pourroit légitimement vous répudier, ou que vous viendriez à mourir, ce Prince ne pourroit jamais avoir pour femme cette indigne & criminelle personne, avec qui il a vécu d'une maniere si scandaleuse. L'Eglise qui a porté sur cela son jugement, n'a pas besoin de votre témoignage. Le voyage de Rome dont vous me parlez, ne seroit pas sûr pour vous ; & vous ne devez point vous éloigner de Lothaire, tandis que Valdrade est près de lui. Enfin votre sterilité, quand elle seroit réelle, ne doit pas vous être imputée, mais au crime du Roy votre époux.*

XXXVII.

Lettres du Pape aux Evêques du Royaume de Lorraine dans lesquelles il leur reproche leur foiblesse.

Les Evêques du Royaume de Lothaire, ou intimidez par ce Prince, ou desapprouvant la severité de Nicolas, non seulement n'avoient pas traité Valdrade en excommuniée ; ils avoient même refusé de recevoir les lettres du Pape. Ce Pontife leur en écrivit d'autres, par lesquelles il leur dénonce Valdrade excommuniée pour la troisiéme fois ; leur reproche leur foiblesse & leur lâcheté, de n'avoir pas secondé ses efforts, & élevé au moins leur voix pour crier contre tant de desordres : Qu'ils avoient plus d'attache pour leurs Benefices, dont ils craignoient que le Roy ne les privât, que de zele pour la verité & la justice : Qu'ils ne pouvoient raisonnablement présumer qu'il eût renvoyé Valdrade en Lorraine, puisqu'il s'étoit toujours si fort déclaré contre ce retour ; qu'il l'avoit même dénoncée excommuniée pour cela. Enfin il menace d'excommunier les Evêques, s'ils continuent à demeurer dans le silence en cette occasion ; & de les traiter comme fauteurs du desordre de Lothaire & de Valdrade (s).

An de J. C. 864.

Vers le même temps, le Pape écrivit au Roy Lothaire (t), le supposant bien informé de ce que Thietberge lui avoit écrit. Il lui déclare que la lettre de cette Princesse ne l'a point du tout persuadé de la libre résolution qu'elle dit avoir prise de se retirer ; & beaucoup moins de la verité du mariage prétendu entre lui & Valdrade : Que tout le monde parle des mauvais traitemens qu'il fait souffrir à Thietberge ; & qu'il ne doute pas que ce ne soit là le vrai motif qui lui fait désirer la separation. Que si elle demande serieusement de venir à Rome, le Roy doit lui donner toutes sortes d'assurances qu'elle fera ce voyage sans danger ; & qu'il doit y envoyer aussi premiérement Valdrade, afin d'y subir le jugement qu'on portera contre elle. Il répond ensuite à ce que Thietberge avoit dit de sa sterilité. Au reste, il reconnoît que si la Reine demande sa separation pour l'amour de la pureté, & pour vivre dans une plus grande perfection, non seulement il ne s'y opposera pas, mais qu'il y donnera volontiers son consentement, pourvû que Lothaire promette de son côté de garder aussi la continence, & de demeurer dans le célibat. Il finit, en lui remontrant le danger auquel il s'expose d'encourir l'excommunication, s'il continuë à communiquer avec Valdrade, & à la favoriser dans son desordre.

XXXVIII.

Le Pape employe le Roy de Germanie, pour porter le Roy Lothaire à renoncer à son prétendu mariage avec Valdrade.

Le Pape craignoit toutefois d'en venir aux extrêmitez avec Lothaire, & il cherchoit tous les moyens pour le ramener au bon chemin. Il écrivit à Louis Roy de Germanie (u), pour le prier de porter le Roy de Lorraine son neveu à bien traiter Thietberge, & à lui faire entendre que mal à propos il se flatte d'un divorce : Que quoi que Thietberge pût lui écrire, il n'y consentira jamais ; & que quand même cette Princesse seroit separée du Roy, par le divorce, ou par la mort, il ne pourroit jamais esperer d'avoir Valdrade pour légitime épouse. Louis & Charles le Chauve donnerent un rendez-vous à Lothaire, où ils devoient

(q) *Vide Fragmenta epist. Nicol. Papæ, t. 8. Concil. p. 551.*
(r) *Nicolai Papæ epist. 48. & apud Quesn. t. 3. Histor. Franc. p. 838.*
(s) *Epist. Nicolai I. Papæ 49. t. 8. Concil. & t. 3. Quesn. pag. 840.*
(t) *Nicolai Papæ epistola 50. t. 8. Concil. Labb. & t. 3. Quesn. p. 842.*
(u) *Epist. 53. Nicol. Papæ, t. 8. Concil. Labb. p. 458.*

An de J. C. 866.

l'entretenir de cette affaire : mais Lothaire n'étant pas venu au lieu marqué, Charles le vint trouver, & le pressa de faire cesser un scandale qui duroit depuis si long-temps. Lothaire se défendit, en disant que le Pape le pressoit trop : Que depuis le départ du Légat Arsene, Valdrade n'étoit pas venuë à la Cour : Qu'il étoit résolu de ne la jamais voir : Qu'au surplus il devoit incessamment aller à Rome, & s'aboucher avec le Pape, pour terminer cette affaire.

Louis Roý de Germanie informa le Pape de tout ce que son Frere le Roy Charles & lui avoient négocié avec Lothaire ; & le Pape lui répondit, qu'il étoit inutile que Lothaire vînt à Rome, tandis qu'il ne traiteroit pas la Reine son épouse comme il devoit, & qu'il ne romproit pas absolument avec Valdrade : Qu'il avoit des avis certains, qu'encore que cette femme fût éloignée de la Cour, le Roy entretenoit un commerce secret de lettres avec elle ; qu'il se conduisoit par ses conseils, qu'il accordoit plusieurs graces à sa recommandation, & que plusieurs personnes avoient été disgraciées à son sujet. Le Pape demandoit de plus, que Valdrade se rendît à Rome, pour marque de sa soûmission & de son repentir ; & qu'on remplît incessamment les Siéges de Cologne & de Tréves, que Gonthier & Theutgaud tenoient encore, quoi qu'absens : car le choix que Lothaire avoit fait de Hugues pour l'Archevêché de Cologne, n'avoit point eu de lieu ; & ce Prince, à la recommandation, comme l'on croit, de l'Empereur Louis son frere (x), avoit retiré cet Evêché des mains de Hugues, pour le donner par provision à Hilduin frere de Gonthier, dans l'esperance apparemment de reconcilier ce Prélat avec le Pape. Le Roy Louis, & les Evêques de Germanie, lui avoient aussi fortement écrit en faveur des deux Archevêques déposez (y) : mais le Pape demeura inflexible, & n'écouta ni les remontrances du Roy, ni les prieres des Evêques (z).

Pendant cette même année 866, vers le mois d'Août, le Roy Charles le Chauve vint avec la Reine Irmintrude son épouse, au-devant du Roy Lothaire, jusqu'à un lieu nommé Ottonville, dépendant de l'Abbaye de Saint Quentin. On ne sçait pas les raisons particulieres de cette entrevuë. Les Annales du temps portent simplement (a), que ce fut pour quelques accords qu'ils avoient à faire ensemble, & pour lesquels le Roy Lothaire donna à Charles l'Abbaye de S. Vast d'Arras. Vers le milieu du mois d'Août, on tint à Soissons (b) un Concile, à la fin duquel on résolut de sacrer & de couronner la Reine Irmingarde épouse de Charles le Chauve. Aprés cette cérémonie, qui se fit à S. Médard de Soissons, le Roy & la Reine de France se rendirent à Attigny, où le Roy Lothaire se devoit trouver. Ils y firent aussi venir Thietberge, qui portoit la qualité de Reine de Lorraine ; mais qui ne l'étoit que de nom, & qui depuis peu avoit obtenu de ce Prince la permission d'aller à Rome : mais le Pape l'ayant empêché, ainsi qu'on la vû, les deux Rois députerent à Rome des Evêques, pour faire connoître au Pape les résolutions secretes qu'ils avoient prises dans cette Assemblée.

XXXIX. *Louis de Germanie se reconcilie avec Louis son fils.*

Louis Roy de Germanie se rendit aux fauxbourgs de Metz (c) le 4 Novembre de l'an 867, aprés s'être reconcilié avec Louis son fils, qui s'étoit soûlevé contre lui, & avoit engagé le Chef des Vinides de venir faire des courses jusques dans la Baviere. Le Roy Lothaire s'y trouva aussi, & il y attendoit le Roy Charles le Chauve, qui s'avança en effet avec la Reine son épouse, par le pays Remois, jusqu'à la Ville de Verdun : mais Louis de Germanie ayant sçu qu'il venoit avec des Troupes, sous pretexte de lui donner du secours contre le Prince son fils, lui depêcha des couriers, pour le prier de n'avancer pas plus avant, parce que son fils s'étoit rangé à son devoir ; que tout étoit en paix dans ses Etats, & que lui-même étoit incessamment rappellé en Baviere par des affaires pressantes : qu'ainsi il étoit inutile qu'il prît la peine de venir jusqu'à Metz.

Charles s'arrêta donc à Verdun, attendant que son Neveu le Roy Lothaire l'y vînt joindre : mais Lothaire étoit occupé à autre chose, qui lui tenoit plus à cœur. Il étoit allé à Tréves, avec les Evêques de son Royaume, pour tâcher d'engager Thietberge à se charger d'un crime dont elle n'étoit pas coupable, & à demander le voile de Religieuse. Les Evêques ne voulurent pas y donner les mains : ainsi le Roy Charles, aprés avoir demeuré vingt jours à Verdun, reprit le chemin de ses Etats, laissant à ses soldats la liberté de piller les lieux par où ils passoient. Il arriva à Compiégne, & y célébra la Fête Noël.

XL. *Lothaire passe en Italie, avec une Armée, au secours du Roy Louis son frere.*

Les Sarrasins étant venus d'Afrique en Italie (d), l'Empereur Louis assembla son Armée, pour leur résister : mais ne se croyant pas assez fort pour leur faire tête, il appella à son secours le Roy Lothaire son frere, qui depuis longtemps avoit envie d'aller à Rome. Il vint en diligence, avec une bonne Armée, au secours de son Frere, & ils firent ensemble avec suc-

(x) *Annal. Bertin. p. 225. ad an. 866.*
(y) *Nicolai Papa epistola 56 & 58.*
(z) *Annal. Bertin. ad an. 866. p. 225.*
(a) *Annal. Bertin.* Pro quibusdam convenientiis, ut dicebatur, firmitatibus inter se factis, Abbatiam sancti Vedasti, donante sibi Lothario, suscipit.
(b) *Concil. Suession. III. an. 866. xv. Calend. Septemb. t. 8. Concil. Labb. p. 808. Annal. Bertin. ad an. 866. p. 226.* Rex (Carolus) cum Regina Attiniacum Palatium, obviam Lothario adit ; quò Theutbergam nomine tantum Reginam Lotharii, quæ Romam pergendi licentiam habuit, revocant.
(c) *Annal. Bertin. ad an. 867. pp. 226. 227.* Octavo die ante Missam sancti Martini, obviam fratri suo Carolo, & nepoti suo Lothario secus civitatem Metensium.
(d) *Annal. Metens. 867. p. 310. t. 3. Hist. Franc. Quesn. Vide & annal. Fuldens. ad an. 868.*

An de J.C. 867.

cés la guerre aux Sarrasins : mais la peste & la dyssenterie s'étant mises dans l'Armée de Lothaire, il en périt une tres grande multitude. Les chaleurs excessives, & l'intemperie de l'air, jointes aux piquures des araignées, en tuerent aussi plusieurs ; ce qu'on attribua à une punition de Dieu, qui châtioit ainsi sur le Peuple François l'endurcissement de Lothaire.

XLI. *Lothaire veut engager le Pape Adrien, successeur de Nicolas, à permettre son mariage avec Valdrade.*

Comme le Pape Nicolas I. étoit mort au mois de Decembre 867, ce Prince ne jugea pas à propos d'aller à Rome; il pria l'Empereur Louis son frere, de s'employer auprés du Pape Adrien II. successeur de Nicolas, pour qu'il ne s'opposât pas au mariage qu'il vouloit contracter avec Valdrade. Lothaire écrivit même à Adrien en ces termes (e) : *J'ai appris la fâcheuse nouvelle de la mort du Pape Nicolas d'heureuse mémoire. Je suis persuadé que Dieu l'a mis dans sa gloire. Tous les Chrétiens du monde doivent regretter la perte d'un si grand Pontife ; l'Ordre Ecclesiastique en particulier doit vivement ressentir cette mort. Je le pleure moi-même. Je lui avois remis mes interêts entre les mains, & je m'étois adressé à lui, pour avoir justice des calomnies que mes ennemis avoient repanduës contre moi. Ils avoient eu même la malice de le prévenir, & de l'empêcher d'écouter mes justes défenses. Je l'avois prié de m'entendre en présence de mes accusateurs, & de trouver bon que j'allasse à Rome pour me justifier, & il n'a jamais voulu m'accorder une demande si raisonnable.... Mais puisqu'il a plû à Dieu de vous élever en sa place, j'espere que vous ne vous opposerez pas au desir que j'ai de vous voir, & de vous entretenir. J'espere de vous cette grace, & une réponse favorable à ma lettre.*

Adrien lui répondit (f), qu'il pouvoit venir à Rome ; & qu'au cas qu'il fût innocent des crimes dont on le chargeoit, on lui rendroit toute la justice qu'il avoit lieu d'esperer des Successeurs de S. Pierre : Que quand même il seroit coupable, cela ne devoit pas l'empêcher de s'y rendre, pourvû qu'il fût disposé à confesser sa faute, & à en faire pénitence. Lothaire parut fort content de cette réponse, & il le fut encore beaucoup de la permission que le Pape accorda à Thietberge d'aller à Rome : chose que le Pape Nicolas son prédecesseur avoit toujours constamment refusée. Enfin toute la conduite d'Adrien lui donnoit esperance d'un prompt accommodement : car ce Pontife, dés le commencement de son Pontificat (g), avoit reconcilié plusieurs de ceux que son prédecesseur avoit excommuniez ; & même, dans la premiere Messe qu'il célebra pontificalement, il donna de sa main la Communion à l'Archevêque de Tréves Theutgaud, touché qu'il fut de sa soumission & de sa pénitence.

XLII. *Mort de Theutgaud Archevêque de Tréves.*

Ce Prélat avoit été attiré à Rome par Arsene (h), homme avare & ambitieux, qui avoit alors beaucoup de crédit dans la Cour du Pape, & qui lui avoit persuadé, & à Gonthier Archevêque de Cologne, d'y vénir, avec promesse de les faire rétablir. Ils lui firent pour cela de grands présens : mais aprés avoir attendu longtemps l'effet de ses promesses, & avoir perdu presque tous les hommes de leur suite, Theutgaud y mourut, & Gonthier eut bien de la peine à se tirer de la maladie dont il fut attaqué.

On raconte (i) que Theutgaud étant dans le Monastere de S. André de Rome, que le Pape Adrien II. lui avoit assigné pour retraite, S. Gregoire le Grand, fondateur de cette Abbaye, lui apparut la nuit, & lui commanda d'en sortir au plutôt. L'Archevêque ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce qu'il regarda cela comme un songe ; & aprés avoir fait sa priere, il se rendormit : mais le même Saint lui apparoissant de nouveau avec ses habits pontificaux, lui ordonna avec menaces d'en sortir, disant que la maison qu'il avoit fondée sous l'invocation de S. André, n'étoit pas destinée pour en faire une hotêllerie. Theutgaud lui répondit, qu'il n'y étoit entré que par la permission du Pape. S. Gregoire lui dit, que le Pape & lui avoient mal fait, & qu'ils en porteroient la peine. Enfin l'Archevêque s'étant encore recouché, mais sans dormir, le saint Pape revint une troisiéme fois, accompagné de l'Apôtre S. André, & lui dit : *Puisque vous n'avez pas voulu m'obeir, sçachez que si vous ne sortez aujourd'hui de ce Monastere, ni vous, ni aucun des vôtres ne demeurerez en vie la semaine prochaine ; & si vous en sortez, vous ne laisserez pas de mourir, vous & les vôtres, hors de votre pays, dans une terre étrangere.* Theutgaud sortit donc le jour même ; & le Pape n'ayant pas voulu lui donner une autre demeure, il se retira au pays des Sabins, & y mourut la même année avec tous les siens.

XLIII. *Thietberge arrive à Rome, & prie qu'on lui permette de se retirer de la Cour.*

Thietberge étant arrivée à Rome (k), fit connoître au Pape la résolution qu'elle avoit prise de se retirer de la Cour, pour se délivrer des persecutions qu'elle y souffroit, & pour se procurer le repos qu'elle n'y avoit jamais pû rencontrer. Elle lui avoua que son mariage n'étoit pas légitime, & lui donna quelques autres raisons tirées de ses infirmitez, pour l'engager à lui accorder ce qu'elle souhaitoit (l) : mais Adrien pénétra aisément le motif de ses prieres, & ne voulut pas lui permettre de se séparer pour toujours de la personne du Roy. Il

(e) *Regino ad an. 868. Epist. Lothar. ad Adrian. t. 8. Concil. p. 910. Vide & annal. Metens. ad an 868. p. 310. t. 3. Hist. Franc. Quesn.*
(f) *Regino ibid.*
(g) *Vita Adriani II. Papæ, t. 8. Concil. Labb. p. 885.*
(h) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(i) *Vita sancti Gregorii Papæ, sac. 1. Bened. p. 498. l. 4. c. 94. Gesta Trevirorum, c. 41.*
(k) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(l) *Epistola 13. Adriani ad Lothar. Regem, t. 8. Concil. Labb. p. 911.*

An de J. C. 867.

la renvoya en France, & écrivit à Lothaire, qu'il étoit résolu de tenir un Concile sur cette grande affaire : Qu'il le prioit de recevoir Thietberge dans son Palais ; & qu'au cas qu'elle ne fût pas en état d'y retourner si-tôt, il lui permît de demeurer en sûreté dans quelques-unes des Terres dépendantes des Abbayes que le Roy lui avoit promises, afin qu'elle eût de quoi soutenir sa dignité & son rang.

Vers le même temps (m), le Pape, à la priere de l'Empereur Louis, qui en avoit été lui-même sollicité par Lothaire, accorda le pardon à Valdrade, & leva l'excommunication que Nicolas son prédécesseur avoit lancée contr'elle (n). Il lui écrivit même, pour l'avertir de l'absolution qu'il lui avoit donnée, & pour l'exhorter à vivre desormais sans scandale. Il lui dit, qu'il l'a fait sur la parole que l'Empereur Louis lui a donnée, qu'elle n'avoit plus aucun commerce avec Lothaire, & qu'elle étoit absolument résoluë de se retirer. Le Pape écrivit aussi aux Evêques de Germanie (o), pour leur témoigner, qu'ayant levé l'excommunication prononcée contre Valdrade, ils pouvoient la traiter comme une personne exempte de toute censure.

XLIV. *Conference des Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve à S. Arnoû de Metz.*

Louis de Germanie & Charles le Chauve eurent en 867 (p), une entrevuë dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, avec l'agrément de Lothaire, à qui cette Ville appartenoit. Lothaire étoit alors en France : car ayant sçu que le Roy Charles son oncle devoit venir dans ses Etats, il étoit allé au devant de lui jusqu'à Attigny, où il reçut des lettres du Pape Adrien au sujet de Thietberge & de Valdrade. D'Attigny, il alla du côté des Ardennes, & ne se trouva pas à la Conference de Metz. Il y a même apparence qu'on lui en déguisa le sujet : car les deux Rois, en présence d'Hincmar de Reims, & de cinq autres Evêques (q) ; se promirent mutuellement, que si jamais la Providence les mettoit en possession des Etats de leurs neveux ; il les partageroient également, & s'en rapporteroient à ceux de leurs vassaux qu'ils choisiroient pour faire ce partage. C'est que Lothaire n'avoit point d'enfant légitime, & qu'il ne paroissoit pas qu'il en dût jamais avoir, & que l'Empereur Louis son frere n'en avoit point non plus.

Charles le Chauve ; au retour de l'Assemblée de Metz (r), passa par la forêt d'Ardenne, où le Roy Lothaire prenoit apparemment le divertissement de la chasse. Ce Prince & l'Empereur Louis ayant sçu ce qui s'étoit passé dans cette entrevuë de Metz, en conçurent beaucoup d'inquiétude, en firent parler au Pape, & le prierent d'interposer son autorité, pour empêcher l'exécution de ce qui y avoit été résolu.

An de J. C. 868.

Adrien écrivit au Roy de Germanie une lettre sur ce sujet (s), dans laquelle il le prioit de conserver la paix avec ses neveux, & de ne rien entreprendre contre leurs Etats ; ajoutant, que s'il en usoit autrement, il devoit s'attendre à voir les armes spirituelles de S. Pierre, se joindre aux armes de l'Empereur. Il écrivit dans le même sens au Roy Charles le Chauve une lettre (t), qui lui fut renduë par Advence Evêque de Metz ; l'avant-veille de l'Ascension 868.

XLV. *Lothaire prend la résolution d'aller à Rome.*

Tout cela n'étoit pas capable de tranquiliser entiérement l'esprit de Lothaire. Il revint à Metz, & de là il se rendit à Francfort ; auprés du Roy de Germanie (u), & le conjura de ne point se joindre à ses ennemis pendant le voyage de Rome qu'il étoit prêt d'entreprendre. Il fit de plus un Traité avec lui, par lequel Louis de Germanie lui rendit l'Alsace, que Lothaire lui avoit cedée en 860 (x). On ignore à quelles conditions Lothaire rentra dans cette Province : mais on sçait que Louis consentit que Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, fût pourvû de ce Duché ; & que le Roy de Germanie promit d'être le protecteur de ce jeune Prince, & de tout le Royaume de Lothaire, pendant son voyage de Rome, où il devoit envoyer Valdrade devant lui.

Au retour de Francfort, Lothaire donna ordre à ses Troupes de se tenir prêtes pour marcher contre les Normands, que l'on disoit revenir contre ses Etats avec Roric leur Chef. Mais il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris cette année contre Lothaire. L'année suivante (y), ce Prince alla encore en Allemagne, s'aboucher avec Louis de Germanie, qui lui promit avec serment de ne rien entreprendre contre lui, s'il se marioit avec Valdrade. De là Lothaire vint trouver Charles le Chauve à Attigny ; & aprés avoir eu une conférence avec lui sur ses affaires, ils convinrent qu'ils se rassembleroient de nouveau, aprés le commencement d'Octobre. Enfin en 869 (z), Lothaire étant sur le point de partir pour Rome, envoya encore des Ambassadeurs à Louis de Germanie, & à Charles le Chauve, pour les prier de ne faire aucune entreprise sur son Royaume pendant son absence. Louis lui renouvella ses promesses : mais Charles ne lui en donna aucune assurance ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne se mît en chemin, ayant donné ordre à la Reine Thietberge de le suivre, & de partir quelques jours aprés lui.

Lothaire arriva à Ravenne au mois de Juin,

(m) An de J. C. 868, au commencement de Fevrier.
(n) *Epist. 15. Adrian. Papæ ad Valdradam t. 8. Concil. pag. 915.*
(o) *Epist. 11. Adriani Papæ, t. 8. Concil. Labb. p. 914.*
(p) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 228.*
(q) *Capitul. Reg. Franc. t. 2. p. 207. tit. 39.*
(r) *Annal. Bertin. ad an. 867.*
(s) *Epist. Adriani Papæ ad Lud. Germ. Reg. t. 3. Quesn. pag. 816.*
(t) *Annal. Bertin. ad an. 868. p. 230.*
(u) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 228.*
(x) *Annal. Bertin. ad an. 860. p. 212.*
(y) *Annal. Bertin. ad an. 868. p. 233.*
(z) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 234. t. 3. Quesn.*

An de J.C. 868.

& fit donner avis de son arrivée à l'Empereur son frere, qui étoit alors occupé au siége de Barri, que les Sarrasins défendoient avec beaucoup de vigueur. Louis lui fit réponse, qu'il ne pouvoit quitter ce siége, où sa présence étoit absolument nécessaire, ni aller à Rome pour le présent, mais qu'il lui conseilloit de retourner dans ses Etats pour quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent prendre jour pour se voir, & pour conferer à loisir. Lothaire ne suivit pas ce conseil : mais sans aller à Rome, il s'avança jusqu'à Ravenne, où il trouva l'Imperatrice Engelberge sa belle-sœur, à qui il fit plusieurs présens, & qu'il engagea par ses instances, à venir avec lui jusqu'au Monastere du Mont-Cassin, où le Pape devoit se trouver à la priere de l'Empereur.

XLVI. *Lothaire arrive à Rome, & reçoit la Communion de la main du Pape.*

L'Imperatrice n'oublia rien pour engager le Pape à traiter favorablement Lothaire. Elle obtint de lui que non seulement, il ne le traiteroit point en excommunié ; mais même qu'il célébreroit devant lui la Messe pontificalement, & qu'il lui donneroit la Communion de sa main (a). En effet, dés le lendemain Adrien, à la fin de la Messe, invita le Prince à s'approcher de la sainte Table ; & prenant en main le Corps & le Sang du Seigneur, lui dit publiquement : *Prince, si vous n'êtes pas coupable de l'adultere que le Pape Nicolas mon prédécesseur vous a défendu, & si vous êtes résolu de n'approcher jamais de Valdrade, presentez-vous avec confiance pour recevoir ce Sacrement, qui vous donnera la vie éternelle. Mais si vous êtes dans la disposition de retomber dans ce desordre, gardez-vous bien d'approcher de ce Sacrement, qui deviendroit votre jugement & votre condamnation, au lieu de servir à votre sanctification, & à la guérison de vos péchez.* Lothaire, qui ne s'attendoit point à cette apostrophe, étoit trop avancé, pour reculer ; & malgré les remords de sa conscience, il reçut la Commuion de la main du Pape.

Les gens de la suite de Lothaire se présenterent ensuite à la sainte Table, & le Pape leur donnant à chacun la communion, leur disoit : *Si vous n'avez pas consenti au péché de Lothaire votre Maître, & à celui de Valdrade, & que vous n'ayez point communiqué avec ceux qui étoient excommuniez par le S. Siége Apostolique ; que ce Corps & ce Sang de Notre-Seigneur J. C. vous profite pour la vie éternelle.* L'Auteur du temps (b) assure, que tous ceux qui malgré les remords de leur conscience, s'approcherent de la sainte Table, moururent dans l'année ; & que le petit nombre de ceux qui par respect n'oserent s'en approcher, éviterent à peine le danger de mort.

XLVII. *Reconciliation de Gonthier Archevêque de Cologne.*

Gonthier Archevêque de Cologne, le principal auteur de tous ces maux, se trouva à cette céremonie (c), & le Pape voulut bien lui accorder l'absolution, & lui donner la communion parmi les laïques, aprés avoir exigé de lui cette profession, qui fut luë tout haut dans l'Eglise : *Moi Gonthier, en présence de Dieu & de tous ses Saints, je vous jure, à vous, Monseigneur Adrien Souverain Pontife, & Pape universel ; à tous les Vénerables Evêques qui vous sont soumis, & à toute cette Assemblée, que je ne desapprouve point le Jugement qui a été canoniquement porté contre moi par le Pape Nicolas ; mais que je m'y soûmets humblement : que desormais je ne m'ingererai point dans le sacré Ministere, à moins que par votre misericorde vous ne me réhabilitiez dans mon rang : Que dans la suite je ne causerai aucun scandale, ni ne formerai aucun parti contre la Sainte Eglise Romaine, ni contre le Souverain Pontife ; mais que je demeurerai toujours dévoué & obeïssant à la Sainte Eglise ma mere, & au Pape qui la gouverne. Moi Gonthier j'ai signé de ma propre main cette promesse, le premier de Juillet, indiction deuxiéme, dans l'Eglise de Saint Sauveur, qui est dans le Monastere de S. Benoît au Mont Cassin* (d).

Aprés que Gonthier eut lui-même fait lecture de cette piéce, le Pape le communia, en lui disant : *Et moi je vous accorde la communion laïque, à condition que vous garderez toute votre vie la promesse que vous venez de faire.* Dés le lendemain de cette céremonie, l'Imperatrice Ingelberge s'en retourna vers l'Empereur au siége de Barri, & le Pape se rendit à Rome. Lothaire l'y suivit : mais le Pape étant entré à Rome, le Roy alla droit à l'Eglise de S. Pierre, hors la Ville, où nul Clerc ne vint au devant de lui pour le recevoir. Il s'avança seul avec ses gens jusqu'au Tombeau des Saints Apôtres. Aprés y avoir fait sa priere, il alla prendre son logement dans un appartement joignant cette Eglise, & il ne le trouva pas même balayé. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, il ne put obtenir du Pape qu'on lui dît la Messe. Enfin le Lundi suivant, étant entré dans Rome, le Pape le reçut dans son Palais de Latran, lui donna à dîner ; & aprés le dîner, ils se donnerent l'un à l'autre des présens. Le Pape offrit à Lothaire un manteau (e), une palme & un bâton pastoral, que les François de la suite du Roy interpreterent de cette sorte : Le manteau, selon eux, mar-

(a) Les Annales de S. Bertin sur l'an 869, disent que tout ceci se passa au Mont Cassin : mais les Annales de Metz portent que ce fut dans l'Eglise de S. Pierre de Rome. *Annal. Metens. ad an. 869. p. 311. t. 3. Quesn.*

(b) *Annal. Metens. ad an. 869. p. 311.* Quisquis in his se læsum sciens ausu temerario communionem suscepit, divino judicio mortuus est, antequam subsequentis anni rediret principium. Perpauci qui se à communione subtraxerant, vix mortis periculum evaserunt.

(c) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 234.*

(d) Cette Eglise de Saint Sauveur étoit dans le Monastere d'embas, au pied du Mont-Cassin. C'est aujourd'hui une Eglise Collégiate, dans la petite Ville de Saint Germain. *Mabill. t. 3. annal. Bened. pag. 156.* A.

(e) *Annal. Bertin. loco citato.* Obtinuit ut ei ipse Pontifex lunam (χλαῖναν) & palmam ac ferulam daret, sicut & fecit.

An de J.C. 869.

quoit qu'il épouseroit Valdrade ; la palme, qu'il seroit le maître de ses ennemis ; & le bâton pastoral, qu'il réduiroit les Evêques de ses Etats à suivre ses volontez.

Mais le Pape & les Romains avoient des desseins bien differens. Le Pape envoya en France l'Evêque Formose, & un autre Evêque, pour y assembler un Concile, composé des Evêques de France, de Lorraine & de Germanie, & y examiner de nouveau avec eux sur les lieux l'affaire du divorce, avec ordre toutefois de ne rien décider, mais de lui renvoyer la decision de tout dans le Concile, qu'il devoit tenir à Rome au commencement du mois de Mars 870. Il écrivit à quatre Evêques du Royaume de Louis de Germanie, & à quelques autres du Royame de Lothaire, de se trouver à ce Concile, avec les Ambassadeurs de leurs Princes, pour voir avec eux ce qu'il y auroit à faire sur cela, & pour y prononcer une derniere décision.

XLVIII. *Mort du Roy Lothaire en 869.*

Cependant Lothaire étoit sorti de Rome, & s'en retournoit en France, fort content du succès de son voyage, & se flattant que le Pape lui permettroit enfin d'épouser Valdrade : mais Dieu en disposa autrement. Ce Prince étant arrivé à Luques, fut attaqué de la fiévre, & perdit la plupart de ses gens, qui mouroient par monceaux à ses yeux ; & quoi que le châtiment de ses crimes passez, de son dernier sacrilége, & de celui qu'avoient commis ceux qui lui étoient attachez, éclatât d'une maniere si sensible, il persista dans son endurcissement, & se fit transporter à Plaisance. Y étant arrivé le 6 du mois d'Août, il tomba en defaillance le Dimanche, vers la neuviéme heure du jour, c'est à dire vers trois heures aprés midy, & ne parla plus depuis ce moment, jusqu'au lendemain qu'il expira, sans avoir reçu les Sacremens, vers la deuxiéme heure du jour, c'est à dire, vers huit heures du matin. Il fut enterré par le peu de ses gens qui lui restoient, dans un petit Monastere hors la Ville de Plaisance (f). C'est de lui, & non de l'Empereur Lothaire, comme quelques-uns l'ont cru, que la Lorraine a pris son nom. L'Empereur Lothaire mourut dans l'Abbaye de Prum en 855 ; & alors le Royaume de Lorraine n'étoit pas encore connu. Il ne le fut que depuis le démembrement des Etats de cet Empereur, lorsque les Seigneurs du pays, nommé depuis Lorraine, conformément aux dernieres volontez de l'Empereur Lothaire, reconnurent pour Roy le jeune Lothaire son neveu * ; & alors le Royaume de Lorraine avoit une étenduë bien plus grande que n'en a aujourd'hui le pays connu sous ce nom, puisqu'elle comprenoit tous les Etats qui obeïssoient au Roy Lothaire, c'est à dire tout ce qui est entre la Meuse & le Rhin, & quelques Provinces de France & d'Allemagne au delà du Rhin, ainsi qu'on la vû dans l'Histoire du Roy Lothaire.

* An 855.

XLIX. *Thietberge revient en France, & demeure à sainte Glossinde de Metz.*

Telle fut la fin de ce Prince, qu'une passion dereglée & criminelle précipita dans le crime & dans le desordre, & ensuite dans tous les maux qui en sont les effets & le châtiment. La Reine Thietberge son épouse (g), qui le suivoit, arriva un peu aprés sa mort. Elle le pleura, & fit faire ses funerailles. Elle fit aussi enterrer les autres morts de la suite du Roy, qui étoient en grand nombre. Elle retourna ensuite en France, & se retira au Monastere de sainte Glossinde de Metz (h), dont elle étoit Abbesse, & où elle est enterrée. Elle procura de grands biens à ce Monastere, par le moyen du Roy Lothaire son Epoux, & par la médiation d'Advence Evêque de Metz. Pour Valdrade, on assûre (i) qu'ayant appris que le Roy Lothaire retournoit de Rome, & qu'il étoit reconcilié à l'Eglise ; elle envoya au devant de lui quelques-uns de ses gens, qui le rencontrerent à *Burgo San-Donnino* entre Palme & Plaisance, & lui montrerent les habits de cette malheureuse. Le Roy sentit alors se renouveller son ancienne passion pour Valdrade, & sa haine contre Thietberge, & il prit même la résolution de se défaire de cette Princesse, avant qu'il fût arrivé en France : mais Dieu ne lui donna pas le loisir d'executer son mauvais dessein.

L. *Valdrade se retire en l'Abbaye de Remiremont.*

Valdrade ayant appris sa mort (k), & craignant bien plus le ressentiment de la Reine, que les jugemens de Dieu, quitta le Monastere de S. Deïcole, aujourd'hui Ludre ou Lure dans la Franche-Comté, qui lui avoit été donné par Lothaire, & dont elle avoit chassé l'Abbé & les Religieux (l), & se retira dans l'Abbaye de Remiremont, où elle vêcut en Religieuse, du moins en apparence : car son cœur n'étoit point changé ; & conservant toujours la proprieté du Monastere de S. Deïcole, elle en donna l'advocatie au Comte Eberhard, qui étoit son parent, & qui s'en mit en possession. Valdrade mourut & fut enterrée à Remiremont. On ignore l'année de sa mort.

LI. *Charles le Chauve se rend maitre de la Lorraine, aprés*

Lothaire étant mort sans enfans légitimes ; (car nous avons vû ci-devant, qu'il avoit eu de Valdrade un fils nommé Hugues, à qui il donna l'Alsace) sa mort fut un nouveau sujet de discorde entre l'Empereur Louis son frere,

(f) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 235. t. 3. Quesn.*

(g) *Vita S. Deicoli Abbat. sæcul. 2. Bened. pp. 114. 115.* Cet Auteur nomme Thietberge, *Bertsinda*, & Valdrade, *Valderalda.*

(h) *Translatio sanctæ Glossind. sæcul. 4. Bened. parte 1. pp. 443. 444.* Regis Lotharii junioris edicta testamentalia penes ipsas ancillas Dei usque hodie manent, quæ suasu conjugis suæ Theutbergæ Reginæ, interveniente Adventio Episcopo ... constant liberalissimè attributa : nam & ipsa Theutberga Regina loci ipsius regimen tunc tenebat, quæ & ibi quiescit.

(i) *Vita S. Deicoli, supra p. 115.*

(k) *Vita S. Deicoli, ibid.*

(l) Il y avoit encore un Abbé en 865, puisque le Roy Lothaire accorda en cette année un Privilége à Hieca Abbé de Ludre. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 112.*

la mort du Roy Lothaire.

An de J. C. 869.

& les Rois de France & de Germanie ses oncles. Le droit de l'Empereur étoit le plus apparent: mais le Roy Charles le Chauve étoit plus à portée, & plus en état qu'aucun autre de se rendre maître des Etats du Roy de Lorraine: car l'Empereur Louis étoit encore occupé au siége de Barry, qu'il ne prit que l'année suivante; & le Roy de Germanie étoit actuellement en guerre avec les Vinides (m): de sorte que Charles le Chauve ayant appris à Senlis la mort du Roy de Lorraine, vint promprement à Attigny avec la Reine son epouse. Il y reçut les Députez des Evêques, & quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume de Lothaire, qui le prierent de ne faire aucun mouvement, & de ne pas entrer en Lorraine jusqu'au retour du Roy de Germanie, qui étoit alors à la guerre contre les Vinides. Ils le supplierent aussi de s'arrêter au Château d'Ingelheim, & d'envoyer de là à Louis de Germanie des Ambassadeurs, pour l'inviter à une entrevuë, afin de traiter ensemble, & de convenir du partage du Royaume de Lorraine. C'est sur quoi les deux Princes avoient deja fait un accord en l'an 867, ainsi qu'on l'a vu ci-devant.

Mais d'autres Prélats & d'autres Seigneurs en plus grand nombre (n), à la tête desquels étoit Advence Evêque de Metz, lui firent dire qu'il se rendît au plutôt dans la Ville de Metz, & qu'ils iroient tous à sa rencontre dés qu'il auroit pris son parti. Il ne lui fut pas mal-aisé de se determiner. Il s'avança jusqu'à Verdun, où il trouva plusieurs Seigneurs du pays, avec Hatton Evêque de cette Ville, & Arnoû Evêque de Toul, qui le saluerent comme leur Maître. De là il prit la route de Metz, où il arriva le 5 de Septembre, & y fut reçu par Advence Evêque de cette Ville, & par François Evêque de Tongres, accompagnez de beaucoup de Noblesse. On indiqua une Assemblée generale pour le 9ᵉ du même mois, dans l'Eglise Cathedrale de S. Etienne, où l'Evêque Advence lut devant tout le monde un écrit, qui portoit en substance, qu'ayant eu le malheur de perdre leur Prince & leur Seigneur, ils en avoient tous été pénétrez d'une vive douleur, & avoient demandé à Dieu par des jeûnes & de ferventes prieres, qu'il lui plût leur accorder un Roy dans sa misericorde, & selon son cœur; qui les gouvernât dans la justice, qui les protegeât, les défendit, & reünit dans sa personne les vœux & l'inclination des Grands & des peuples: Que Dieu paroissoit avoir exaucé leurs prieres, en leur envoyant le Roy Charles, qui étoit disposé à s'engager par serment, comme un Prince Chrétien, à gouverner son nouveau peuple dans la justice & dans la paix, & à soutenir les droits des Eglises & des Pasteurs.

An de J. C. 869.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations, & tous les assistans s'écrierent, que ce choix venoit de Dieu, & que le Roy Charles étoit heureusement venu pour leur salut. Alors Charles répondit au discours d'Advence par des remercimens, & par les promesses qu'il fit de gouverner les peuples selon les loix, de protéger les Eglises, & de maintenir les Seigneurs dans leurs charges & leurs dignitez; demandant que de leur côté, ils lui fussent fideles & obeïssans. Hincmar Archevêque de Reims, fut invité par Advence Evêque de Metz, Hatton Evêque de Verdun, & Arnoû Evêque de Toul, comme un des plus voisins Archevêques de la Province Ecclesiastique de Tréves, de parler au nom des autres Prélats sur le même sujet.

LII. *Discours d'Hincmar de Reims dãs l'Eglise de Metz. Il propose de sacrer & de couronner Charles Roy de Lorraine, & son avis est suivi.*

Il se leva, & dit, que quoi qu'il fût Metropolitain d'une autre Province, & que son Eglise ne fût pas du Royaume de Lothaire, toutefois il ne faisoit rien contre les Canons, en portant la parole dans cette Assemblée, puisque les Provinces de Reims & de Tréves s'étoient toujours regardées comme deux sœurs; que les Archevêques des deux Eglises s'étoient souvent trouvez ensemble dans les Conciles; & que suivant un tres ancien usage, le plus ancien d'ordination des deux Archevêques, avoit le pas sur celui qui l'étoit moins: Que dans cette occasion, il y avoit deux raisons particulieres qui l'autorisoient à parler: la premiere, que la Chaire Archiepiscopale de Tréves étoit actuellement vacante; & la seconde, que les Evêques suffragans de Tréves l'avoient prié de parler à l'Assemblée, & d'agir au nom de leur Metropolitain. Il se tourna vers eux, & leur dit: *Cela n'est-il pas ainsi, Seigneurs mes freres?* Ils répondirent: *Oui.*

Ce préambule d'Hincmar n'étoit pas sans dessein. Theutgaud, au commencement de son Pontificat, avoit prétendu que l'Eglise de Tréves avoit la primauté sur celle de Reims; & Hincmar (o) avoit soutenu que cette prétention n'étoit fondée sur aucun titre, ni sur aucun usage ancien. Ici il prend avantage de la vacance du Siége de Tréves, & de l'aveu des Evêques suffragans de cette Eglise, pour établir l'égalité des deux Eglises de Tréves & de Reims.

Il continua à peu prés dans le même sens qu'Advence Evêque de Metz avoit parlé un peu auparavant; que Dieu avoit amené Charles, par un effet de sa providence, pour succéder à Lothaire, & pour servir de Chef & de Protecteur à son peuple. Il parla ensuite de la conversion de Clovis par S. Remy, & de son

(m) *Annales Bertin. ad an. 869. p. 235. Annal. Metens.*

(n) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 235. & t. 8. Concil. Labb. p. 1534. 1535.*

(o) *Flodoard. Hist. l. 3. c. 21.* Theutgaudio Trevirensi de primatu quem deferri ab eo debere scripserat ille sedi Trevirorum, insinuans id eidem sedi à sede Remorum nunquam fuisse delatum. &c.

An de J. C. 869.

Sacre par l'Huile sainte, dont on conservoit encore une partie dans l'Eglise de Reims ; de la Race de Louis le Débonnaire, sortie de S. Arnoû ; du Sacre du même Empereur par le Pape Etienne. Il conclut que pour achever d'une maniere plus solemnelle & plus autentique ce qu'ils avoient si heureusement commencé, il falloit dans cette même Assemblée couronner & sacrer Charles Roy de Lorraine. *Si ma proposition vous agrée*, ajouta-t-il, *temoignez-le par vos acclamations.* Aussi-tôt toute l'Eglise retentit de cris de joye ; & Hincmar dit : *Rendons donc unanimement graces à Dieu, en chantant le* TE DEUM LAUDAMUS. Ce qu'ils exécuterent sur le champ.

Le Sacre de Charles se fit le jour même avec beaucoup de solemnité. Hincmar dit la Messe, fit la ceremonie, & composa les priéres que l'on y récita (p). Advence de Metz récita la premiere Oraison sur le Roy avant la Messe, & devant l'Autel de S. Etienne. Hatton de Verdun dit la seconde ; Arnoû de Toul la troisiéme ; François de Tongres la quatriéme ; Hincmar de Laon la cinquiéme ; Odon de Beauvais la sixiéme, & Hincmar prononça la septiéme ; & à ces mots, *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, il l'oignit d'Huile sacrée sur la tête, & depuis l'oreille droite en passant sur le front, jusqu'à l'oreille gauche. Aprés quoi il continua sa priere ; & lorsqu'il prononça pour la seconde fois ces mots : *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, les autres Evêques lui mirent tous ensemble la Couronne sur la tête. Enfin à ces mots : *Det tibi Dominus velle & posse*, ils lui mirent en main la Palme & le Sceptre. Aprés cela on commença la Messe, qui fut de S. Gorgon, dont on celebroit la Fête ce jour-là. La premiere Collecte fut de ce Saint, & la seconde pour le Roy, telle que nous la chantons encore aujourd'hui : *Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus N. qui tua miseratione suscepit regni gubernacula, &c.*

LIII. *Charles le Chauve nomme Bertulfe Archevêque de Tréves, & Hilduin Archevêque de Cologne.*

Peu de jours aprés il partit de Metz, pour aller à Aix-la-Chapelle. Il se rendit d'abord à Florinkenger (q), où il donna divers ordres à ses gens. De là il alla prendre le divertissement de la chasse d'Automne dans les forêts d'Ardennes. Enfin il arriva à Aix-la-Chapelle (r), qui étoit toujours considerée comme le Siége des Rois d'Austrasie, & la Capitale du Royaume de Lorraine. Il y fut suivi par un tres grand nombre de Seigneurs, qui lui vinrent rendre leur obeïssance. Comme les Siéges de Tréves & de Cologne étoient toujours vacans, Charles crut qu'il étoit de son interêt & de son devoir de les remplir. Il donna l'Archevêché de Tréves à Bertulfe, frere d'Advence Evêque de Metz, qui lui avoit toujours été si attaché, & résolut de faire Archevêque de Cologne Hilduin frere de Gonthier, qui avoit déja l'administration de cet Archevêché, ainsi qu'on l'a dit. Charles le Chauve lui fit donner la Prêtrise par François Evêque de Tongres, dans l'Eglise d'Aix-la-Chapelle.

LIV. *Troubles dans l'Eglise de Cologne, à cause des deux Concurrens, Hilduin & Gilbert.*

Mais avant qu'Hilduin eût pû recevoir la consecration épiscopale, Louis Roy de Germanie envoya secretement à Cologne Luitpert Archevêque de Mayence (s), pour engager le Clergé & le Peuple de la Ville à se choisir un Archevêque, avant qu'Hilduin, que le Roy de France leur destinoit, pût être sacré Evêque. Luitpert n'entra pas dans Cologne : mais ayant donné rendez-vous à quelques Evêques d'Allemagne, à Duitz qui est au delà du Rhin vis à vis Cologne, il y manda aussi les principaux de la Ville, & leur fit entendre que Louis Roy de Germanie son Maître, prétendoit que bien-tôt la Ville de Cologne lui appartiendroit, & que son intention étoit qu'ils choisissent incessamment du corps de leur Clergé quelque homme de mérite, pour le mettre sur le Trône Archiépiscopal : Qu'il vouloit bien avoir pour eux cette condescendance, mais qu'il falloit que cela se fist sur le champ. Cette proposition les embarrassa. Ils voulurent s'excuser, sur ce que le Roy de France avoit déja nommé à l'Archevêché Hilduin, qui n'attendoit que le moment qu'il eût reçu la consecration Episcopale, pour en venir prendre possession. Luitpert fit tant, & mania si bien les esprits, qu'enfin ils se déterminerent à choisir un Prêtre nommé Vuilibert ou Gilbert, homme de mérite, que l'Archevêque de Mayence, assisté des autres Prélats qui étoient venus à Duitz, sacra aussi-tôt. Ensuite il passa le Rhin, entra dans Cologne, conduisit Gilbert à la Cathédrale, le plaça sur le Siége Episcopal, & repassa au plus vîte à Duitz, & de là en Baviere, pour rendre compte au Roy son Maître de ce qu'il avoit fait.

Ce Prince étoit alors malade à Ratisbonne (t) ; & la maniere dont le Roy Charles le Chauve son frere, s'étoit emparé des Etats du Roy Lothaire leur neveu, augmentoit sa maladie & son chagrin. Il lui envoya des Ambassadeurs, pour se plaindre à lui-même de l'infraction des Traitez, qu'ils avoient faits ensemble sur cette succession, & pour le prier de surseoir à tout, jusqu'à ce que sa santé lui permît d'avoir une entrevuë avec lui, pour prendre les arrangemens convenables. Charles répondit qu'il ne feroit rien contre les Traitez, & qu'il vouloit vivre en bonne union avec son Frere.

Durant cet intervalle, Charles apprit ce qui s'étoit passé à Cologne, & comment Gilbert

(p) *Tom. I. operum Hincmari pp. 744. 745.*
(q) *Annal. Bertin. 869.*
(r) *Annal. Metens. ad an. 869. p. 311. t. 3. Hist. Franc. Quesn.*
(s) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 311. Annal. Metens. ad eundem annum, pp. 311. 312. t. 3. Quesn.*
(t) *Regino in Chronico. Annales Bertin. ad an. 869. Annales Metens. ad eundem annum, pag. 311.*

An de J. C. 869.

avoit été élû & consacré Archevêque de cette Eglise (u), pendant qu'Hilduin demeuroit à son service à Aix-la Chapelle. Le Roy Charles partit aussi-tôt pour Cologne : mais le nouvel Archevêque, & tous ceux qui avoient eû part à son Ordination, prévoyant ce qui arriva, s'étoient retirez ; de maniere que ne sçachant sur qui décharger sa colere, il se retira à Aix-la Chapelle, où il reçut peu de jours aprés les Ambassadeurs de la part du Roy de Germanie, pour le prier de sortir du Royaume de Lothaire : mais Charles ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce que Louis étoit alors malade, & hors d'état de se faire craindre.

LV. *Charles le Chauve épouse Richilde sœur du Comte Boson.*

Quelques mois auparavant (x), la Reine Irmintrude épouse de Charles le Chauve, étoit morte au Monastere de S. Denys en France, où elle fut enterrée. Le Roy son Epoux en ayant appris la nouvelle le 9e d'Octobre 869, comme il étoit à Douzy sur la Meuse, envoya aussitôt le Comte Boson vers sa Mere, & vers la Reine Thietberge veuve de Lothaire, qui, comme on l'a vû, s'étoit retirée à Sainte Glossinde de Metz, afin qu'il lui amenât Richilde, sœur du même Comte Boson, qu'il vouloit épouser, mais sans vouloir alors lui donner le titre de Reine. L'ancien Annaliste ne lui donne que celui de Concubine (y). L'ayant donc prise, il la conduisit à Aix-la-Chapelle. De là il alla vers la S. Martin à Gondreville, pour y recevoir les hommages & les soumissions des Seigneurs de Bourgogne, qui étoient auparavant de la domination du Roy Lothaire. Les Ambassadeurs du Pape Adrien II. l'y vinrent trouver, & lui rendirent les lettres de ce Pontife (z), par lesquelles il lui représentoit l'injustice de son procedé, de s'être ainsi mis en possession, par voyes de fait, des Etats du Roy de Lorraine, au préjudice de l'Empereur Louis frere du défunt, & son légitime heritier. Le Pape ajoutoit des menaces d'excommunication contre ce Prince, & contre tous ceux qui feroient quelque chose contre les droits de l'Empereur.

LVI. *Le Pape Adrien & Louis de Germanie se plaignent que Charles se soit mis en possession des Etats de Lothaire.*

Adrien écrivit separément aux Grands du Royaume de Lothaire (a), comme aussi aux Seigneurs & aux Evêques des Etats de Charles le Chauve (b), & en particulier à Hincmar Archevêque de Reims (c) ; priant les premiers de conserver à l'Empereur Louis la fidelité qu'ils avoient jurée au Roy Lothaire son frere, & de s'opposer à ceux qui, au préjudice du même Empereur, à qui ce Royaume appartenoit de droit, voudroient s'en mettre en possession. Il exhortoit les autres à détourner le Roy Charles de se prévaloir de l'absence de l'Empereur Louis, occupé alors à la guerre contre les Sarrasins en Italie, pour s'emparer des Etats du Roy son frere, dont il étoit le legitime heritier.

An de J.C. 869.

Ces lettres & ces exhortations arriverent trop tard, & ne servirent de rien. Les Grands & les Evêques avoient pris leur parti. Charles se contenta de renvoyer les Legats avec de belles paroles ; & Hincmar, qui avoit lui-même sacré ce Prince, n'étoit pas homme à s'effrayer, ni à reculer. Ainsi Adrien fut obligé d'envoyer une seconde fois de nouveaux Legats, avec d'autres lettres (d), dans lesquelles il se plaignoit des Evêques, qui avoient fait si peu de cas de ses premiers avis, qu'ils n'avoient pas même daigné répondre à ses lettres. Il les exhorte de nouveau à réprimer les injustes entreprises du Roy Charles ; & les menace, s'ils y manquent, de venger sur eux de si manifestes violemens de la justice. Il écrivit les mêmes choses aux Grands du Royaume de Charles, & à Hincmar, mais tout cela sans fruit.

Ce qui faisoit plus de tort aux affaires de l'Empereur Louis, étoit le bruit qui couroit que sa santé étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit desormais vivre long-temps (e). Ainsi le Roy Charles ne cherchoit qu'à gagner du temps, & à amuser Louis, qui n'avoit point d'enfans. Ayant congédié les Legats du Pape, il partit de Gondreville, & alla en Alsace, pour soûmettre à sa domination les Comtes Hugues fils de Luitfride, & Bernard fils de Bernard, qui gouvernoient cette Province. Ces deux Seigneurs reconnurent Charles pour leur Roy, & ce Prince vint passer les Fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle.

LVII. *Les Rois Charles le Chauve & Louis conviennent d'une entrevuë pour terminer leurs differends au sujet du Royaume de Lorraine.*

Il y étoit au commencement de l'année 870, & celebroit le Dimanche de la Septuagesime, son mariage avec Richilde sœur du Comte Boson, dont on a parlé ci-devant (f), lorsqu'on y vit arriver, contre toute attente, les Ambassadeurs du Roy Louis de Germanie, entre lesquels étoit Luitbert Archevêque de Mayence, & Leutfrid Evêque d'Hildesheim, qui dénoncerent au Roy Charles, qu'il eût à se déterminer à la guerre, ou à se retirer des Etats du feu Roy Lothaire. Ces propositions si absoluës embarrasserent le Roy Charles : mais l'Archevêque Luitbert sçut si bien se rendre maître de son esprit, & lui parla avec tant de sagesse, qu'il donna les mains à une entrevuë, qui se devoit tenir à Marsen sur la Meuse. Avant le départ des Ambassadeurs, on convint de quelques préliminaires, & on dressa un Acte, qui fut signé & affirmé avec serment par les principaux Seigneurs des deux partis.

(u) *Annal. Metens. ad an. 869 p. 312.*
(x) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 238.* Carolus in villa Duciaco vij. Idus Octobr. certò comperiens obiisse Hirmentrudem uxorem suam ij. Non. Octobris, &c.
(y) *Annal. Bertin. ibidem. Richildem mox sibi adduci fecit, & in concubinam accepit.* Mais il l'épousa à la Septuagesime de l'an 870. *Annal. Bertin. ad an. 870.*

(z) *Adriani II. epist. 23. t. 8. Concil. Labb. p. 922.*
(a) *Adriani Papæ epist. 19. p. 916. t. 8. Concil. Labb.*
(b) *Ejusdem epist. 20. 21. pp. 918. 919. 920.*
(c) *Ejusdem epist. 22. p. 921.*
(d) *Epistola 24. 25. & 26. t. 8. Concil. p. 924. & seq.*
(e) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 239.*
(f) *Annal. Bertin. ad an. 870. initio.*

Le

An de J. C. 870.

Le Comte Engelram, grand Chambellan de Charles, fit ce ferment au nom de fon Maître (*g*). *Je promets au nom de Monfeigneur le Roy Charles, qu'il confentira que le Roy Louis joüiffe de telle partie du Royaume du Roy Lothaire, qu'il fera trouvé jufte dans les Conferences qu'ils doivent avoir fur ce fujet, & dont leurs Confeillers conviendront entr'eux. De plus, que le Roy Charles lui tiendra fa parole fans fraude ni dol pendant toute fa vie, pourvû que le Roy Louis de fon côté, lui garde réciproquement fa parole avec la même fidelité; ce qui aura lieu non feulement à l'égard du Partage qui fe doit faire, mais auffi pour tout le refte de leur Royaume.*

Le Comte Luitfride jura la même chofe au nom de Louis Roy de Germanie. Un troifiéme Comte, nommé Thierry, répéta le même ferment au nom du Roy Charles; & un quatriéme Comte nommé Radulfe, le fit au nom du Roy Louis. Ces proteftations fe firent en prefence de Luitbert Archevêque de Mayence, d'Altfride Evêque d'Hildesheim, d'Odon Evêque de Beauvais, & des Comtes Adalelme, Ingelram, Liutfride, Theodoric, & un autre Adalelme, le 6e. Mars 870. Les conferences furent indiquées pour le mois de May fuivant (*h*): mais divers incidens furvenus les firent remettre plus tard, & l'affaire du Partage ne fut terminée qu'au mois d'Août, comme nous l'allons voir.

Charles étant parti d'Aix-la-Chapelle dans le deffein de fe trouver à la Conference, arriva à Compiégne, où les Ambaffadeurs du Roy Louis fe rendirent. Ils étoient au nombre de douze, & parlerent avec beaucoup de hauteur & de fierté, comme fi le Roy leur maître ne fe croyoit pas obligé d'obferver les fermens qui s'étoient faits en fon abfence, au fujet du Partage. Ce qui leur infpiroit cette hardieffe & ces airs de fierté, étoient le rétabliffement de la fanté du Roy de Germanie, & la victoire que fon armée avoit remportée fur les Sclavons; dont le Roy avoit été pris prifonnier. Il y eut fur ce fujet bien des negociations, des dépêches & des conferences. La conclufion fut, que les deux Rois fe rendroient fur la Meufe (*i*), au Diocefe de Liége, le 28 de Juillet 870. Louis logea à Marfen, & Charles à Heriftal. Ils tinrent leurs conferences en un lieu également éloigné de ces deux Maifons Royales, où ils fe trouvoient ordinairement accompagnez, chacun de quatre Evêques, de dix Confeillers, & de trente de leurs vaffaux. Les negociations durerent jufqu'au 8e. d'Août; & voici comment le partage fut reglé (*k*).

LVIII. *Partage de Louis de Germanie.*

An de J. C. 870.

Louis de Germanie eut les Villes de Cologne, d'Utrecht, de Strafbourg, de Bâle, de Tréves, de Metz, d'Aix-la-Chapelle, & les Abbayes de Sufteren au Duché de Juliers, de Berg, aujourd'hui ruïnée, prés de Ruremonde; Neu-montier, Caftel ou Keffel fur la Meufe; Inde ou S. Corneille prés d'Aix-la-Chapelle, S. Maximin de Tréves; Epternach; Sainte Marie d'Hoëren dans Tréves; S. Gengoul (apparemment l'Abbaye de ce nom à Varennes au Diocéfe de Langres) (*l*); Favernay dans le Comté de Bourgogne; Poligny (*Polemniacum*) dans le Duché de Bourgogne, ou Poulangy dans le Diocefe de Langres; Luxeuil Abbaye fameufe dans le Comté de Bourgogne; Ludre ou Lure, dans le Diocéfe de Befançon; la Baume ou Baume-aux Nonains dans le même pays; *Offonis-villa*, peut-être Vellefaux (*m*) dans le Diocéfe de Befançon; dediée à S. Leger, & autrefois donnée à S. Benigne de Dijon l'an 1060; ou plutôt Offonville dans le Diocéfe de Toul (*n*), dont on a parlé ci-devant fous le Pontificat de Bodon Evêque de Toul; Moyen-moutier (*o*), Abbaye fameufe de Benedictins; S. Diey autrefois Abbaye de Benedictins, aujourd'hui Collegiale de Chanoines Seculiers; Bon-montier, transporté d'abord au lieu nommé S. Sauveur, & de là à Dom-Evre, Abbaye de Chanoines Reguliers.

Etival Abbaye de Prémontrez dans la Vofge; Remiremont, autrefois Abbaye de Benedictines, aujourd'hui de Chanoineffes; Morbach, Abbaye de Benedictins au Diocéfe de Bafle; S. Gregoire, ou Munfter en Gregorienthal, Abbaye de Benedictins dans le même Diocefe; Eboresheim, apparemment Eberfmunfter, prés de Sceleftad, Abbaye de Benedictins, au Diocéfe de Strafbourg; Honow ou Honaw, Collegiale de Chanoines feculiers, dans une Ifle au deffous de Strafbourg, transferée aujourd'hui dans la Ville, en l'Eglife de S. Pierre le Vieux; Mafmunfter, Monaftere autrefois de Benedictines, aujourd'hui de Chanoineffes, dans la haute Alface; Hombourg, aujourd'hui S. Odile, autrefois celebre Abbaye de Benedictines, aujourd'hui Monaftere de Prémontrez; S. Etienne de Strafbourg; ancienne Abbaye de Benedictines, donnée depuis peu aux Religieufes de la Vifitation; Erenftein Monaftere de Religieufes en Alface, fondé par l'Impératrice Irmengarde époufe de l'Empereur Lothaire; cette Abbaye ne fubfifte plus; S. Ours à Soleure; Grandval, ancienne Abbaye dans le Diocéfe de Bafle,

(*g*) *Annal. Bertin. ad an. 870. Capitular. Reg. Franc. tom. 2. p. 222. tit. 42.*

(*h*) *Annal. Bertin. ad an. 870. Aimoin. l. 5. c. 25.*

(*i*) *Annal. Bertin. & Metenf. ad an. 870. Aimoin. l. 5. c. 25.*

(*k*) *Capitul. Reg. Franc. tom. 2. tit. 43. p. 222. & feq. & annal. Bertin. ad an. 870. p. 240. Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. append. p. 678.*

(*l*) Le Pere Benoît, vie de S. Gerard, imprimée à Toul in 8°. 1700, pp. 215. 216. Voyez auffi Hift. de Toul, pp. 334. 335. & cxxvij. Il y eut dans la fuite une Abbaye de faint Gengoul à Toul: mais elle eft plus moderne. D'ailleurs Toul fut cedé à Charles le Chauve.

(*m*) *Mabill. t. 3 annal. p. 678.*

(*n*) Benoit, *ibid. p. 265.*

(*o*) *Mogens-monafterium*, ou *Medianum-monafterium*.

nommée *Granfel*, Collégiale possédée par des Chanoines séculiers.

La Haute-pierre prés l'Abbaye de Moyenmoutier : il y avoit autrefois un Château, dont nous parlerons dans la suite ; & plus bas, derriere la montagne, un Monastere nommé *Subbalma*, aujourd'hui Hermitage, nommé Malfosse. *Castellum-Garnonis*, aujourd'hui Châtel-Châlon, Abbaye de Filles en Bourgogne ; l'Abbaye d'Aix, *Abbatiam de Aquis*, apparemment celle d'Aix-la Chapelle ; S. Pierre de Metz, Abbaye autrefois de Benedictines, aujourd'hui de Chanoinesses ; S. Martin, hors des murs de la même Ville, Abbaye de Benedictins, aujourd'hui ruïnée, & unie à la Primatiale de Nancy ; les Abbayes de Prum & de Stavelo, célébres encore aujourd'hui dans le Duché de Luxembourg ; celles de Justine, ou Lestine, ou Lustine, peut-être Lestine, ou Leptine, Maison Royale dans le Chambresis ; Vaucluse ou Vau-cluse, aujourd'hui S. Pierre de Vaucluse, Prieuré de l'Ordre de Cluny (p) dans le Duché de Bourgogne. C'étoit autrefois une Abbaye soûmise immédiatement au S. Siége. On n'en sçait pas distinctement l'origine, ni le temps de sa fondation.

Heribodesheim. Il en est fait mention dans un titre de Louis le Germanique de l'an 908, dit Myræus. Il y avoit dans le Diocése de Metz une Abbaye de Benedictines, nommée Herbisdeshem, ou Herbisdocheim. J'y trouve en 1292, H. Abbesse ; & en 1338, Elizabeth, & en 1518, Benigne Creitzing. Cette Abbaye a été ruïnée par l'hérésie. Nous ne connoissons ni Hoenkirch, ni Augustkirch.

Il y a un bon nombre d'autres Abbayes dans les Etats de Lothaire, qui ne sont pas comprises dans ces Catalogues ; par exemple, S. Arnoû & sainte Glossinde à Metz, S. Vanne à Verdun, S. Evre à Toul, Glandieres ou Longeville, S. Avold, Gorze, & plusieurs autres. Je conjecture que ces Abbayes omises dans les Catalogues, ou étoient déja possédées en benefices par d'autres ; par exemple, S. Arnoû par Advence Evêque de Metz, Sainte Glossinde par Thietberge ; ou qu'elles étoient à la disposition des Evêques, comme S. Evre nouvellement rétablie par l'Evêque Frotaire. Celles qui sont nommées dans le Traité entre les deux Rois, étoient actuellement dans leur disposition. Ce qui confirme cette conjecture, est que le Roy Louis donna l'Abbaye de S. Maximin à Valton, & celle d'Epternach au Prince Carloman, peu de temps aprés ce partage.

Louis eut aussi dans son partage diverses Provinces, & divers cantons du Royaume de Lothaire, qui sont désignez par leurs noms anciens, dans l'Acte de ce Partage : par exemple, le Comté de Testrebant, ancien Comté des Pays-Bas, aujourd'hui compris dans le Duché de Cleves (q).

Batua, apparemment quelque contrée de la Hollande, nommée en latin *Batavia*.

Hattuaria ou *Attuaria*, la Ville ou le Pays des Hatturiens, dont il est parlé dans Strabon (r), dans Velleius (s), & dans Ammien Marcellin (t). Ils faisoient partie des Cattes, peuples de Germanie ; ayant passé le Rhin, ils s'établirent dans la seconde Germanie, dans la Lyonnoise, & même au pays de Langres, selon M. de Valois. Ceux-ci demeuroient sur le Neers, selon Myræus.

Masau subterior de ista parte Mosa. & Masau inferior & superior. C'est à dire les bords de la Meuse hauts & bas, du côté qui regarde l'Allemagne ; ou ce qui est à l'Orient de la Meuse : car le Roy Charles eut *Masau superior & inferior* du côté de la France, ou les bords qui regardent l'Occident, comme on le verra ci-aprés. Le haut & le bas se prennent eû égard au cours de la riviere.

Liugas, apparemment Liége, en ce qui regarde l'Allemagne, & qui est entre l'Ourt & la Meuse.

Le district, ou le canton & la dépendance d'Aix-la Chapelle, & celui de *Trectis*, apparemment Mastric, puisqu'Utrect étoit du partage de Charles.

Cinq Comtez dans les Ripuaires, qui comprennent les peuples qui habitent les bords du Rhin, de la Meuse & de l'Escaut (u). C'est ce qu'on appelloit les Ripuaires. Myræus les met dans le Duché de Juliers, & aux environs.

Megenensium. Les Megeniens habitoient aux environs de Megen, aujourd'hui Meyenfeld, dans le pays de Tréves prés d'Andernach, ou selon d'autres (x), la Ville de Megen dans le Brabant Hollandois, sur la rive gauche de la Meuse, à une lieuë de Ravestein, & à trois de Graves & de Bolduc.

Bedagova, le Bid-bourg, canton vers Megen, dans le pays de Tréves (y). La riviere d'Ourt avoit son cours dans le pays de Bede, comme on le verra ci-aprés.

Nitachova. Le pays qui est arrosé par les rivieres de Nied, dans l'Evêché de Metz, & dans l'Archevêché de Tréves.

Sarachova inferior, le pays qui est arrosé de la Sâre Françoise, dont les peuples parlent François ; distingué de celui de la Sâre Alle-

(p) Voyez la Bibliot. de Cluny, p. 537. & *Bullar. Cluniac. pag. 34. col. 2.* Paschal II. dans sa Bulle du 6 des Ides de Fevrier 1106, dit qu'elle étoit soumise immédiatement au Saint Siége. Elle fut donnée à S. Hugues Abbé de Cluny en 1107. Elle fut confirmée a l'Ordre de Cluny par d'autres Bulles des années 1114. & 1125. Elle située sur la petite riviere de Dessonbre, qui se décharge dans le Doux.

(q) *Capitula Caroli Calvi, t. 2. Quesn. p. 454. & t. 2. Capitular. p. 223. sed annal. Bertin. ad an. 870. legunt commentestebant.*

(r) *Strabo, l. 7.*

(s) *Velleius, lib. 2. c. 105.*

(t) *Ammian. lib. 20. c. 10.*

(u) *Vide Cangium in* Ripuarii.

(x) *Cellarius Geograph. antiq. lib. 2. c. 3. pp. 321. 322. Myraus.*

(y) *Myraus. Vide & Cellar. Geograph. antiq. l. 2. c. 3. pag. 325.*

An de J. C. 870.

mande, ou supérieure, dont on parlera ci-aprés, & dont les peuples se servent de la Langue Allemande.

Blesitchova, le pays qui est arrosé par la Bhisse, qui se décharge dans la Sâre, & arrose le Duché des Deux-ponts.

Salm, ou *Selm*, le Comté de Salm dans le Luxembourg; celui qui est vers les sources de la Sâre dans la Lorraine, est beaucoup plus nouveau. Les Seigneurs qui ont possedé ce dernier Comté, sont sortis du premier, & ils n'y sont connus que depuis le douzième siécle.

Albechova, Comté de Blamont, ou Sar-Albe.

Suentisium, apparemment le Saintois en Lorraine, sur le Brenon & sur le Madon, qui se déchargent dans la Moselle.

Calmontis, le Chaumontois, qui s'étendoit depuis la Meurthe & la Moselle, jusqu'aux montagnes de Vosge inclusivement; à prendre la Moselle depuis Bayon jusqu'à sa source; & la Meurthe dans tout son cours. Ainsi le Chaumontois comprenoit une bonne partie de la Vosge & de la Lorraine.

Sarachova superior, le pays de la Sâre Supérieure, qui est plus à l'Orient, & tirant vers l'Allemagne. On peut l'appeller la Sâre Allemande, parce que les peuples y parlent Allemand; au lieu que ceux qui habitent les bords de la Sâre inferieure, parlent François pour la plupart. Voyez ci-devant, *Sarachova inferior*.

Odornense. L'Ornois est un canton du pays de Lorraine. On y trouve Gondrecourt, Grand, & quelques autres lieux assez considerables. Cette partie de l'Ornois, qui est cédée à Louis, avoit appartenu au Comte Bernard.

Solocense. Le Souloffois, qui tire son nom de l'ancienne Ville de Soulosse, ou *Solimariaca*, sur la petite riviere de Vaire, pas loin de Neufchâteau.

Basiniacum. Le Bassigny, entre la Marne, la Meuse, & la riviere de Saulx.

Elischove, cette partie de l'Alsace, qui tire son nom de la riviere d'Ell, ou Ill, & qui est située sur cette riviere: car outre cela Louis eut encore deux Comtez dans ce pays. Voyez ci-aprés.

Warasch, peut-être Gray en Franche-Comté, ou le Comté de Varasche en Bourgogne, dit Myræus.

Scudingum, Salins en Bourgogne (z).

Emaüs, inconnu.

Basalchova. Le pays de Basle en Suisse.

Deux Comtez dans l'Alsace, apparemment dans la haute Alsace: car on lui a donné déja ci-devant Elischova, que nous croyons être l'Alsace qui est sur l'Ill.

Deux parties dans la Frise.

Le *Comté de Mosellane*, situé le long de la Moselle, avec *toutes les Villes qu'il contient*. On n'en dit pas l'étenduë.

Dans les Ardennes, depuis la source de la riviere d'Ourt, entre Bistane (peut-être Bastogne) & Tumbes, en suivant son cours dans le Pays de Beden sur le chemin Romain, qui passe dans le Luxembourg, nommé vulgairement Herenstrath, ou Heydenstrath (a), jusqu'à son l'embouchure dans la Meuse.

LIX. *Partage du Roy Charles le Chauve.*

A l'égard du partage de Charles le Chauve, il eut Lyon, Besançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Toul, Verdun, Cambray, Vivier, Uzez, l'Abbaye de Montfaucon, aujourd'hui Collégiale; celle de S. Mihiel sur la Meuse, possedée par les Benedictins; *Caldini Monasterium*, peut-être S. Guillin en Flandre, ou Calmontier, ancienne Collégiale en Bourgogne; l'Abbaye de Sainte Marie de Besançon, aujourd'hui aux PP. Minimes; S. Martin, aussi de Besançon, ancienne Eglise au Cloître de S. Etienne de Besançon. S. Eugende, ou S. Claude au Mont Jura, anciens Benedictins; S. Marcelle prés de Châlons sur Saône, Ordre de Cluny; S. Laurent de Liége, Benedictins; Senones dans la Vosge, Abbaye de Benedictins; Nivelle en Brabant, Abbaye de Chanoinesses; Maubeuge, aussi Abbaye secularisée; Laubes, Abbaye de Benedictins; S. Gaugeric, ou Guery, Collégiale prés de Cambray; S. Salve prés Valenciennes; S. Crepin, Abbaye d'hommes sur l'Escaut; Fosses, Abbaye de Chanoines Réguliers dans le Hainaut, Diocése de Liége; Mareuil, Abbaye de Benedictins; Honcourt, Abbaye de S. Benoît, au Diocése de Cambray; S. Gervais à Utrecht; Malines; Lier, Ville & Collégiale; Soigny, Abbaye de Chanoines en Hainaut; Antoing prés de Tournay; Condé sur l'Escaut; Merbech, Abbaye de Chanoinesses prés de Ninove; Tichuin, ou Dickelven en Hainaut; Leuse, Ville & Collégiale, dans le même pays; Calmont; Dinant; Eich sur la Meuse, où il y a une Abbaye de Chanoinesses; Andenne sur la Meuse, entre Namur & Huy, Abbaye de Chanoinesses; Vasloge, peut-être l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, ou Vaster *in Fania*, Monastere fondé par saint Landelin; Haumont, Monastere d'hommes, dans le Hainaut sur l'Escaut.

Outre ces Abbayes, Charles eut pour son partage le Comté de Texandre, aujourd'hui Kemperland.

Quatre Comtez dans le Brachants, ou Brabant; sçavoir ceux de Brabant, Cambray, Hainaut & *Lomense*, apparemment Lootz.

Quatre Comtez dans le pays d'Hasbanes, ou d'Hasbay, dans le pays de Liége. L'Hasbay s'étendoit autrefois jusqu'à Louvain.

Masau superieur & inferieur, c'est à dire les bords de la Meuse, qui regardent la France, ou l'Occident. Voyez ci-devant *Masau superieur & inferieur* donné à Louis.

Liége, pour ce qui est au deçà, ou à l'Occi-

(z) *Ms. Vita S. Anatolii apud Myraum.* Vallis Romano itineri pervia Scodinga in Sequanis, ubi nunc Salinarum locus.

(a) *Myraus, Not. in hoc Capitular.*

An de J. C. 870.

-dent de la Meuse, du côté de la France (*Velsatum.*) Les Allemands nomment les François Velsches.

Le pays de *Scarpone*, qui tire son nom de l'ancienne Ville de Scarpone, réduite aujourd'hui en un tres petit Village, nommé Charpaigne, sur la Moselle, vis à vis Dieulewart. Le Scarponois s'étendoit sur la Moselle, & dans la Voivre.

Le Verdunois, dont la Capitale est Verdun sur Meuse.

Dulmnse, nommé vulgairement le *Dormois* au couchant de la Meuse vers Verdun. Il est nommé *Dolmense* dans un Titre de Dadon Evêque de Verdun, où il est dit que l'Abbaye de Montfaucon étoit *in pago Dolmensi* (b).

Arlon, Ville du Duché de Luxembourg.

Les deux Comtez de Voivre, *Vavrense*.

Le pays de Mouson, *Mosminse*, sur la Meuse.

Celui de *Castricium*, peut-être Mons en Hainaut, nommé *Castrilucium* dans l'épitre 60. de Gerbert (c).

Celui de *Condrust*, qui tire son nom des anciens Condrusiens qui l'habitoient. Il s'étend depuis le territoire de la Ville de Liége jusqu'à celle de Dinant; ayant le Hasbay & le Comté de Namur au Septentrion, & le Duché de Luxembourg au Midy.

Dans le pays d'Ardenne, depuis la source de la riviere d'Ourt entre Bistane & Tumbes, en suivant son cours du côté de la France, ou de l'Occident dans le Bédois, jusqu'à son embouchure dans la Moselle. On laissa cette partie du partage à la discrétion des Commissaires nommez de part & d'autre.

Le pays Toulois, dont Toul est la Capitale.

Cette partie de l'Ornois qui avoit été au Comte Termare.

Le Barrois, dont la Capitale est Bar-le-Duc.

Le Portois, ou le pays de Port, aux environs de Nancy, dont le chef-lieu est Port, aujourd'hui S. Nicolas.

Salmoringum, peut-être le pays de la Seille, suivant le cours de cette riviere.

Le Lyonnois est connu.

Le Viennois, ou la dépendance de Vienne en Dauphiné.

La troisiéme partie de la Frise.

Telle fut la division qui fut faite des Etats du Roy Lothaire, par ses oncles Charles le Chauve, & Louis de Baviere, ou de Germanie. Le Traité fut conclu le 8e d'Août 870; & le 10e du même mois, les deux Princes se separerent, & allerent, Louis à Aix-la-Chapelle, & Charles à sa Maison royale de Lestine, où la Reine Richilde devoit le venir trouver. On voit par là, quelle étoit alors l'étenduë du Royaume de la Lorraine.

LIVRE QUINZIEME.

I. *Theutgaud Archevêque de Tréves.*



QUOIQUE l'histoire des Evêques de Tréves, Metz, Toul & Verdun soit assez mêlée avec celle des Princes dont nous avons parlé, nous ne laisserons pas d'en rappeller ici quelques particularitez, qui n'auroient pu entrer en entier dans le corps de l'Histoire, sans trop en interrompre la suite. Theutgaud Archevêque de Tréves, succeda à Hetti en 847 (d). Il fut tiré, comme son prédecesseur, de l'Abbaye de Metloc (e). On a vû de quelle maniere il se laissa tromper aux sollicitations de Gonthier Archevêque de Cologne, pour approuver le divorce que Lothaire vouloit faire avec Thietberge, afin d'épouser Valdrade; l'excommunication qu'il encourut; la soumission avec laquelle il déféra à la Sentence du Pape, enfin sa mort arrivée en 878, ou, selon d'autres, en 870 (f).

II. *Lettre du Pape Nicolas I. à l'Archevêque & au Clergé de Tréves.*

On produit une lettre du Pape Nicolas I. (g) à l'Archevêque & au Clergé de Tréves, dans laquelle il les absout du serment qu'ils avoient fait malgré eux à des ennemis, qui s'étoient jettez dans les terres de cette Eglise, & qui ayant pris l'Archevêque, le Prévôt, & quelques autres, les avoient forcez de leur promettre diverses choses, que ceux-ci ne croyoient pas leur devoir tenir. Le Pape déclare donc, que suivant l'exemple du Pape Alexandre, qui a gouverné l'Eglise Romaine le 5e. aprés S. Pierre, ceux qui ont fait de tels sermens, ne sont pas obligez à les observer; il leur défend même de le faire, & ne veut pas qu'on puisse jamais leur en faire aucun reproche, ni le leur imputer comme un manque de parole, puisqu'il est écrit: *Déliez les sermens d'iniquité.* Il leur ordonne ensuite, & aux défenseurs de cette Eglise, d'employer les glaives spirituel & materiel, pour contraindre ceux qui ont extorqué d'eux ce serment, & tous les autres ravisseurs ou détenteurs des biens de leurs Eglises, à les restituer au plutôt.

C'est peut-être à ce même temps, & aux guerres qui troubloient alors l'Archevêché de Tréves (h), qu'il faut rapporter une lettre du Roy Lothaire, & de l'Archevêque Theut-

(b) Vassebourg, l. 3. fol. clxxiiij.
(c) *Hist. Franc. Quesn. t. 2. p. 804.*
(d) *Ita Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 677.* Mais au tome 3. *annal. Bened. p. 16.* il met sa mort en 851.
(e) *Brouver. t. 2. annal. Trevir. l. 8. p. 418.*
(f) *Brouver. annal. Trevir. l. 8. p. 423. Ex membranis Cardonensis Ecclesia.*
(g) *Apud Brouver. annal. Trevir. p. 417. fragmenta Decretor. Nicolai Papa, t. 8. Concil. p. 562.*
(h) *Brouver. annal. Trevir. l. 8. p. 419.*

An de J.C. 870.

gaud, par laquelle ils prient le Pape de venir en France à leur secours, & de réprimer par les censures ecclesiastiques, les entreprises de ceux qui, sans se mettre en peine ni des Traitez de paix, ni des liens de la parenté, ni de l'union qui doit regner entre des freres, attaquent leurs terres, & troublent la paix du pays. Ces paroles insinuent, que les frontieres des Etats de Lothaire étoient alors attaquées par les troupes de ses oncles Charles le Chauve, & Louis de Germanie, & peut-être aussi par celles de Charles son frere, Roy de Provence: car ces guerres n'étant désignées par aucun caractere chronologique, on ne peut dire précisément à quoi elles ont rapport.

III. *Bertulfe Archevêque de Tréves, successeur de Theutgaud.*

Theutgaud eut pour successeur dans le Siége de Tréves (i), Bertulfe Abbé de Metloc, frere d'Advence Evêque de Metz. Ce dernier ayant engagé Charles le Chauve à venir à Metz, & s'étant déclaré hautement pour lui dans l'affaire de la Succession du Roy Lothaire, ce Prince crut ne pouvoir mieux reconnoître un service si important, qu'en donnant au frere du Prélat l'Archevêché de Tréves, qui étoit vacant depuis que Theutgaud eut encouru l'excommunication en 863. Bertulfe fut sacré par Advence son oncle, par Arnoû Evêque de Toul (k), par Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray, qu'Hincmar de Reims eut soin d'envoyer à Reims pour cette ceremonie, & ausquels il donna des instructions pour se conduire dans cette affaire, conformément aux saints Canons. Le même Hincmar de Reims écrivit à Bertulfe, pour l'instruire de la maniere dont il devoit gouverner son Diocése (l).

IV. *Valton est nommé à l'Archevêché de Tréves par le Roy Louis de Germanie.*

Louis de Germanie ayant appris que Charles le Chauve son frere s'étoit emparé des Etats de Louis son neveu, & qu'il avoit nommé Bertulfe à l'Archevêché de Tréves, en témoigna hautement son ressentiment, & prétendit de son côté nommer à la même dignité. Il donna sa nomination à un Religieux nommé Valton, du Diocése de Tréves (m), que l'on croit avoir été Moine à S. Maximin, & qui, appuyé de l'autorité Royale, se mit en possession de l'Archevêché, & s'y maintint quelque temps. Hincmar de Reims, qui étoit ami d'Advence, & favorisoit Bertulfe son neveu, écrivit au Roy Louis en son nom, & au nom de Remy Archevêque de Lyon, d'Arduic de Besançon, d'Erard de Tours, d'Adon de Vienne, d'Egilon de Sens, pour lui remontrer le tort qu'il faisoit à l'Eglise de Tréves, de favoriser Valton, qui étoit un intrus, un usurpateur, un présomptueux, un Moine apostat, qui ne pouvoit ni ne devoit être Evêque. Qu'au contraire Bertulfe avoit été élû canoniquement, & ordonné du consentement unanime des Prelats: qu'on n'avoit rien fait ni au mépris de la dignité Royale, ni contre la fidelité qui lui est duë.

Il ajoûte, que l'Eglise de Tréves étant vacante depuis long-temps; & n'y ayant pas un assez grand nombre d'Evêques dans cette Province Ecclesiastique pour ordonner un Archevêque, il avoit été prié d'y en envoyer, comme étant le plus voisin Métropolitain, & parce que les Eglises de Tréves & de Reims ayant toujours été considerées comme sœurs, les Prélats de ces deux Eglises sont en possession de s'entr'aider, & que selon l'usage ancien, fondé sur l'autorité, le plus jeune des deux céde le pas à l'ancien dans les Conciles; c'est pourquoi il s'étoit crû assez autorisé pour y envoyer des Evêques consecrateurs. Nous avons vû, qu'il y avoit envoyé Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray: mais il étoit superflu d'y en faire venir trois, puisqu'il est certain qu'Advence de Metz, & Arnoû de Toul y étoient déja, & qu'apparemment Hatton de Verdun n'étoit pas hors de la Province.

Quoiqu'il en soit, Hincmar écrit avec beaucoup de force au Roy Louis, qu'il ne consentira jamais, ni lui, ni les autres Prelats au nom desquels il lui parle, que Bertulfe soit dépouillé de l'Episcopat, ni qu'on mette en sa place Valton, dont il fait un portrait tres desavantageux (n), & qu'il menace même d'excommunication, & d'empêcher qu'il soit jamais promû aux Ordres: Que s'il demeure dans son opiniâtreté, il le fera renfermer dans une prison, suivant les Canons. Il y a apparence que le discours d'Hincmar au sujet de Valton, est exageré, & trop passionné: car ce Religieux ayant laissé l'Archevêché à Bertulfe, le Roy Louis lui donna l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui, comme on l'a vû, lui fut cedée en 870, par le partage des Etats de Lothaire. Hincmar s'interessa toujours beaucoup pour Bertulfe, & on voyoit autrefois une de ses lettres (o) à Advence Evêque de Metz, par laquelle il lui marquoit que les Envoyez qui rapportoient le *Pallium* pour Bertulfe, étoient arrivez de Rome. Dans une autre lettre, il lui faisoit sçavoir qu'il avoit écrit au Pape Nicolas en faveur de Bertulfe. Mais ces lettres ne sont pas parvenuës jusqu'à nous; nous n'en avons connoissance que par Flodoard, qui les avoit en main.

V. *Sécularisation de l'Abbaye d'Epternach. Histoire de*

Quelques-uns placent la secularisation de la fameuse Abbaye d'Epternach au commencement de l'Archevêque Bertulfe (p), trompez par le nom de Carloman usurpateur de cette

(i) An 859. *Annal. Metens. ad eundem annum, p. 811.*
(k) *Flodoard. Hist. Remens. l. 3. c. 21.*
(l) *Flodoard. ibid.*
(m) *Flodoard. l. 3. c. 20. Hist. Remens.*
(n) *Flodoard. ibid.* Præsumptor & apostata monachus Walto de monasterio Trevirensis parochiæ, nunquam jam judicio Spiritûs Sancti super eum prolato, in Ecclesia Trevirensi, quam exitiabiliter usurpavit & læsit, poterit esse Episcopus... verùm sub anathemate eum ponentes, retrudi in ergastulo, secundùm sacras Regulas, decerneremus.
(o) *Flodoard. l. 3. Hist. Remens. c. 21.*
(p) *Brouver. annal. Trevir. l. 8. p. 426.* Le P. Mabill.

Carloman fils de Charles le Chauve.

An de J.C. 870.

Abbaye, qui y introduisit des Chanoines, & en bannit l'ordre & l'observance reguliere. Et comme on sçait que le Prince Carloman, fils de Charles le Chauve, fut pourvû de cette Abbaye vers l'an 873, on en a conclû que c'est ce même Carloman qui y introduisit la secularisation : mais ceux qui ont examiné les choses plus à fond, reconnoissent que cela est arrivé long-temps auparavant, vers l'an 859. On ne sçait pas autrement la maniere dont se fit ce changement : mais on l'attribuë à un certain Carloman, usurpateur de l'Abbaye, & à un Abbé Seculier, nommé Adelard. Les Religieux de ce Monastere y donnerent occasion par leur relâchement & par leur vie dissoluë ; chacun d'eux ayant voulu se cantonner dans les maisons de campagne dépendantes de l'Abbaye, & ayant enfin insensiblement quitté l'habit & les observances monastiques.

Quant au Prince Carloman fils de Charles le Chauve, qui fut pourvû de cette Abbaye, voici le précis de son histoire, elle entre naturellement dans notre sujet. Charles le Chauve avoit eu quatre fils de la Reine Irmentrude, sçavoir, Louis, Charles, Carloman & Lothaire. De ces quatre, il avoit destiné les deux derniers à l'Eglise, pour prévenir le partage qu'il auroit fallu faire de ses Etats aprés sa mort. Lothaire mourut jeune, portant déja la qualité d'Abbé. Charles, que son Pere avoit fait Roy d'Aquitaine, mourut aussi en 864, par un accident tres funeste (q). Ce jeune Prince voulant éprouver si un jeune Seigneur nommé Albuin, étoit aussi brave qu'on le disoit, vint l'attaquer sur la brune, comme il revenoit de la chasse, feignant de lui vouloir prendre son cheval. Albuin se défendit, renversa le jeune Prince, lui donna plusieurs coups d'épée sans le connoître, & le laissa pour mort sur la place. On le reporta au Palais à Compiégne : mais il ne put jamais parfaitement guerir de ses blessures, & mourut au bout de deux mois.

Louis, depuis la mort de son frere Charles, avoit été fait Roy d'Aquitaine, & Carloman avoit pris l'Ordre de Diaconat, & en avoit même fait publiquement les fonctions, en chantant l'Evangile à l'Eglise : mais comme sa vocation étoit forcée, il ne cherchoit que l'occasion de sortir de son état. Il se soûleva contre son Pere en 870 ; & ayant été arrêté, il fut envoyé à Senlis, & privé des Abbayes que son Pere lui avoit données pour sa subsistance (r). Quelque temps aprés, Charles le Chauve, à la priere des Legats du Pape Adrien II. lui accorda la liberté, & lui permit de venir à la Cour : mais n'y joüissant pas d'une aussi grande liberté qu'il auroit voulu, comme le Roy son pere le menoit au Siége de Vienne, il se sauva de Lyon, & vint dans la Gaule Belgique (s), où s'étant mis à la tête d'une troupe de bandits & de scelerats, il commit des crimes incroyables dans cette Province.

Aprés le Siége de Vienne, Carloman ayant appris que le Roy revenoit, se retira du côté de Mouson (t), & pilla cette Ville, & les lieux d'alentour. De là il envoya au Roy son pere quatre de ses gens, pour lui demander pardon. Le Roy en retint deux, & renvoya les deux autres, avec l'Abbé Gauslin, & Baudoüin Comte de Flandres son gendre, pour assurer Carloman qu'il pouvoit revenir en toute assurance. Mais ce Prince, qui n'avoit nulle envie de se remettre entre les mains du Roy, lui dépêcha d'autres personnes, pour lui faire des propositions exorbitantes, qu'il sçavoit bien qu'il rejetteroit ; & pendant ce temps-là il se retira du côté de Toul. Le Roy son pere le fit excommunier, & ceux qui le favorisoient, par plusieurs Evêques de son Royaume ; & la censure fut envoyée aux Evêques absens. De plus il le fit poursuivre par ses troupes, pour essayer de le prendre, & de le lui amener. Carloman se sauva au delà du mont Jura, où il fit les mêmes ravages qu'il avoit faits en France. Il écrivit de là au Pape, pour implorer sa protection, & se plaindre des mauvais traitements qu'on lui faisoit.

Le Pape reçut ses plaintes, & écrivit au Roy (u) d'une maniere pleine de véhémence & d'aigreur, le traitant de Pere dénaturé, & le comparant aux animaux les plus féroces, qui épargnent au moins leurs petits ; au lieu que Charles poursuivoit son fils, le dépouilloit de ses biens, & le privoit de ses dignitez. Il écrivit aussi une lettre aux Seigneurs de France & de Lorraine (x), où il leur défendoit, sous peine d'excommunication, de prendre les armes contre Carloman. Enfin il écrivit aux Evêques du Royaume de Charles, & à ceux du Royaume du feu Roy Lothaire, leur défendant d'excommunier Carloman.

Mais Charles lui répondit (y) d'une maniere

lon, *t. 3. annal. Bened. p. 83.* met cette secularisation en 859, & en attribuë la cause à un nommé Adelard Abbé & Comte. Voyez Bertel, Hist. de Luxembourg. Et le même P. Mabillon, *t. 3. annal. Bened. p. 608.* dit que ce fut par la malice d'un certain Carloman usurpateur, que cette Abbaye fut secularisée. C'est en effet ce qu'on lit dans le Diplôme de l'Empereur Othon, de l'an 971, qui y rétablit l'observance monastique. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de Carloman a fait placer la secularisation de cette Abbaye sous Bertulfe : car en 873, Louis de Germanie donna ce Monastere à Carloman son neveu, fils de Charles le Chauve. *Annales Metens. ad an. 870. Vide annal. Bertin. an. 870. 871. 872. 873.* On a crû que ce Carloman usurpateur d'Epternach, étoit Carloman fils de Charles le Chauve : mais on ne l'auroit pas désigné par son seul nom de Carloman, s'il eût été Prince du Sang de France.

(q) *Annal. Bertin. ad an. 864. Annal. Metens. ad an. 870. p. 312. t. 3. Quesn.*

(r) *Annal. Bertin. ad an. 870. p. 239.* Il étoit Abbé de S. Riquier, de S. Amand, de Laubes, de S. Médard de Soissons, de Montier S. Jean.

(s) *Annal. Bertin. ad an. 870. p. 241.*

(t) *Annal. Bertin. ad an. 871.*

(u) *Adriani II. Papæ epist. 29. ad Carol. Calvum. t. 8. Concil. p. 929.*

(x) *Ejusdem Adriani epist. 30. & 31. t. 8. Concil. Labb. pag. 930. 931.*

(y) *Vide epist. Adriani 33. 34. t. 8. Concil. pp. 934. 935. Item epist. Caroli Calvi ad Adrianum, t. 2. Hincmari p. 701.*

An de J. C. 870.

qui lui fit comprendre, qu'il ne souffriroit pas qu'on lui adressât desormais de pareilles lettres. Adrien fut obligé d'abandonner Carloman. Ce Prince se voyant sans ressource de ce côté-là, eut recours à son oncle le Roy de Germanie, qui le réconcilia à son Pere (z) : mais n'ayant pû demeurer en repos, & étant toujours obstiné dans sa révolte, le Roy Charles le fit juger par les Evêques assemblez à Senlis, qui le déposerent, & le priverent des priviléges du Diaconat qu'il avoit reçu ; le réduisirent à la Communion laïque, & le confinerent dans l'Abbaye de Corbie en Picardie. Et comme ses partisans remuoient encore, le Roy son pere le fit condamner par les Seigneurs à perdre les yeux (a), & à demeurer dans une prison perpetuelle au Monastere de Corbie, d'où il trouva moyen de s'évader, pour se retirer chez son oncle le Roy de Germanie, qui desapprouvoit extrêmement sa conduite. Il le confia à Luitbert Archevêque de Mayence, afin qu'il le fist nourrir dans l'Abbaye de S. Albin. Il lui donna ensuite l'Abbaye d'Epternach au Diocése de Tréves, où il mourut peu de temps aprés (b). Telle fut la fin de Carloman. L'Abbaye d'Epternach étoit alors possédée par des Chanoines, ou plutôt de mauvais Moines défroquez, qui s'étoient secularisez plusieurs années auparavant.

VI. *Concile d'Attigny. Bertulfe Archevêque de Tréves y assiste.*

Bertulfe Archevêque de Tréves assista, avec ses Suffragans, dés le commencement de son Pontificat, au Concile d'Attigny, composé des Evêques de dix Provinces (c), dans lequel on accusa Hincmar de Laon d'infidelité envers le Roy Charles son Souverain, & de desobeïssance envers Hincmar son Métropolitain. Le jeune Hincmar donna un Acte autentique, par lequel il promettoit d'être fidele au Roy, comme à son Seigneur, & obeïssant à son Métropolitain, selon les Canons & les Loix ecclesiastiques. On y fit aussi le procés au Prince Carloman, dont nous avons parlé ; & pour le punir de sa révolte, on le priva de ses Abbayes, & on l'envoya à Senlis, pour y être gardé. On croit que Bertulfe assista aussi au Concile à Cologne (d), dans lequel on traita plusieurs points de discipline ecclesiastique, & l'on fit la dédicace de l'Eglise de S. Pierre : mais on n'a pas conservé les Actes de ce Concile ; du moins ils ne sont pas imprimez.

VII. *Concile de Douzy contre le jeune Hincmar.*

Le Concile de Douzy, celebré en 871, au mois d'Août dans la Ville de Douzy (e) sur la Meuse, à deux lieües de Mouzon, fut tenu par l'ordre du Roy Charles le Chauve, à l'occasion d'Hincmar Evêque de Laon, neveu d'Hincmar Archevêque de Reims. Ce Prelat y ayant été accusé & convaincu de plusieurs crimes, fut déposé par le Concile ; aprés quoy le Roy lui fit perdre les yeux, & l'envoya en exil. L'histoire de cet Evêque étant absolument étrangere à notre sujet, nous ne nous étendrons point à la rapporter : nous nous contenterons de remarquer, que les Archevêques Hincmar de Reims, Harduic de Besançon, Remy de Lyon, Frotaire de Bourdeaux, Vulfade de Bourges, Bertulfe de Tréves, Adelard de Roüen, Ansegise de Sens, y souscrivirent avec un grand nombre d'Evêques, de Prêtres & de Diacres députez de leurs Evêques, entr'autres d'Advence de Metz ; Berhard de Verdun, Ingilvin de Paris, & Leuderius Prêtre, ou Abbé, au nom d'Arnoû de Toul (f).

VIII. *Concile de Cologne, de l'an 873.*

Bertulfe parut aussi dans le Concile de Cologne tenu en 873 (g), avec Berhard ou Bernard Evêque de Verdun. On parla dans ce Concile d'une maniere fort honorable de Gonthier Archevêque de Cologne, & prédécesseur de Gilbert ou Wilbert. On y dit que ce Prélat venerable, de bienheureuse & digne memoire, ayant donné quelques biens de l'Eglise Cathédrale de Cologne, à des Monasteres & à des Chapitres de Chanoines, l'Evêque Gilbert successeur de Gonthier, prioit les Evêques assemblez dans ce Concile, d'approuver & de ratifier ces donations ; ce qu'ils firent, en prononçant toutes les maledictions que l'on put ramasser dans l'Ecriture, contre ceux qui violeroient les priviléges accordez à ces saints lieux par Gonthier, & qui usurperoient les biens qu'il leur avoit donnez. Aprés cela les Prélats se prosternerent, & rendirent graces à Dieu, qui avoit donné à son Eglise un si digne Pasteur en la personne de Gilbert.

Alors Luitbert Archevêque de Mayence, & Bertulfe Archevêque de Tréves se leverent, & dirent : *Mes tres Saints Peres, vous plaît-il que nous ajoûtions aux condamnations que nous venons de prononcer, quelques autoritez des Peres ?* Ils répondirent : *Vous le pouvez.* L'Archevêque Luitbert commença à parler, & dit : *Celui qui voudra détruire ce qui a été si sagement & si utilement établi, sera soûmis à l'anathême, selon cette Sentence de l'Apôtre* * : CELUI qui vous trouble, en portera la peine, qui qu'il soit. *Et encore* * : QUE l'on retranche ceux qui vous troublent. *Et S. Basile dit, que si celui qui préside, fait ou commande ce qui est défendu, ou ne fait point ce qui est commandé, il doit*

* Galat. 5. 10.
* ibid. 5. 12.

(z) *Annales Bertin. ad an. 872. p. 243.*
(a) *Annal. Bertin. ad an. 873. p. 245.*
(b) *Annales Metens. ad an. 870. p. 313. & annal. Bertin. ad an. 873. p. 245. c. 31.*
(c) *Annal. Bertin. ad an. 870. & Aimoini continuat. an. 870. mense Maio.*
(d) *Concil. Colon. an. 870. vj. Calend. Octob. t. 8. Concil. Labb. p. 1539.*
(e) *Vide t. 8. Concil. p. 1543. & seq.*
(f) *Ibid. p. 1658. Ego Leuderius* ⅁6 *vice patris mei Arnulfi Tullens. Episcopi subscripsi.* La note ⅁6 marque apparemment un Abbé ou un Prêtre. Les Prêtres qui signent dans ce même Concile, donnent de même le nom de *Mon Pere* à leurs Evêques. Voyez les notes de Tiron, pp. 10. 11. dans le quatriéme tome de Grutherus.
(g) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 252.* Guntharius sedis nostræ venerabilis Pastor divino ductus amore... *Epist. 253.* Ipse beatæ & dignæ memoriæ vir, & divini consilii inspiratione admonitus, &c. On sçait toutefois que Gonthier mourut excommunié, ou tout au moins déposé.

An de J. C. 870.

être traité selon cette parole de l'Apôtre * : SI NOUS ou un Ange du Ciel vous prêche autrement que nous vous avons prêché, qu'il soit anathême. Bertulfe ajoûta : *L'Evêque qui commande ou enseigne le contraire dece qui est évidemment marqué dans les Ecritures, doit être consideré comme un faux témoin de Dieu, & un sacrilége.* Ainsi finit ce Concile, le 27ᵉ Septembre 873.

* *Ibid. t. 8.*

IX. *Assemblée de Gondreville, de l'an 873.*

On tint la même année, le 9ᵉ de Septembre, une Assemblée generale à Gondreville (*b*) ; dans laquelle les Evêques & les Seigneurs du Royaume de Charles le Chauve firent Serment de fidelité à ce Prince, en presence de la Reine Ingelberge, & des Légats du S. Siége Formose & Haderic. Voici les termes du Serment que firent les Evêques : *Je promets, selon mon pouvoir & mon sçavoir, avec le secours du Seigneur, de vous être fidele, & de vous rendre par mes conseils & par mon aide, tout le service que je pourrai, afin que vous puissiez tenir & posseder le Royaume que Dieu vous a donné, ou vous donnera, pour executer sa volonté, pour procurer l'honneur de l'Eglise & du Royaume, & pour le bonheur & la conservation de tous vos fideles Sujets.* Les Seigneurs firent leur Serment presqu'en mêmes termes ; & les simples Sujets en firent un plus étendu, mais toujours dans le même sens. Le motif de ce nouveau Serment étoit la rupture de Louis de Germanie, qui s'étoit separé de l'alliance de Charles, & s'étoit ligué avec Louis Empereur d'Italie.

X. *Dispute entre Vala Evêque de Metz, & Bertulfe Archevêque de Tréves, au sujet du Palliū, que Vala avoit reçu du Pape.*

Advence Evêque de Metz étant mort vers l'an 873, ou 874, eut pour Successeur Vala, ou Walon (*i*), qui obtint le *Pallium* du Pape Jean VIII. vers l'an 875 ou 876. Bertulfe Archevêque de Tréves, fit commandement à Vala de venir à Tréves, & lui ordonna, par l'obéissance qu'il lui devoit, de quitter cet ornement, qui ne lui appartenoit point (*k*). Vala lui fit réponse, qu'il n'étoit pas le premier des Evêques de Metz qui l'eussent porté ; qu'avant lui on en comptoit quatre qui avoient joui de ce privilége ; sçavoir, Vibicius, Rodegand, ou Crodegang, Angelram & Drogon. Il lui donna aussi copie des lettres du Pape qui le lui envoyoit. Bertulfe ne se contentant pas de ces raisons, Hincmar de Reims s'entremit pour faire la paix, & conseilla à Vala de s'abstenir de l'usage du *Pallium*, ou du moins de ne s'en servir que par la permission de son Métropolitain (*l*) ; au moyen de quoi toute cette dispute fut terminée. L'Historien de Tréves remarque que Bertulfe étoit tres vif sur le sujet de ses prérogatives, & ne souffroit qu'avec une extrême impatience les entreprises de ses Suffragans : jusques-là qu'il ne voulut pas recevoir les lettres du Pape en faveur de Vala, ni celles que l'Evêque de Verdun lui présenta aussi de sa part, apparemment pour une autre affaire.

An de J. C. 870.

XI. *Concile de Troyes en Champagne.*

Le Pape Jean VIII. étant venu en France en 878, convoqua un Concile dans la Ville de Troyes en Champagne (*m*), où il invita nommément par ses lettres, Villibert de Cologne, Luitbert de Mayence, & Bertulfe de Tréves (*n*). Il ne paroît pourtant pas que ce Prélat y ait assisté. Son nom ne se trouve pas dans les souscriptions des Evêques, & l'on n'y voit même aucun de ses Suffragans, sinon Arnald Evêque de Toul. Le Pape y dressa sept Canons, qui furent approuvez par le Concile. Le premier porte, que tout le monde honore les Evêques, & que nul ne s'asseye en leur presence sans leur permission. 2°. Que nul ne demande les biens ecclesiastiques aux Prélats ni au Pape, sinon ceux à qui il appartient de les demander, & à qui les Canons permettent de les posseder. 3°. On confirme les Canons dressez en 877 au Concile de Ravenne. 4°. Que les Evêques s'entr'aident les uns les autres, pour réprimer les véxations & les usurpations des ennemis de l'Eglise. 5°. Que l'on ne reçoive pas les Clercs ni les Laïques chassez de l'Eglise par leurs propres Evêques. 6°. Que nul ne retire un homme libre, sinon dans le cas que les loix humaines le permettent. 7°. Que les accusations que l'on formera contre les Evêques, ne se fassent pas en secret, mais en public, parce qu'il arrive souvent que des innocens sont ainsi opprimez par les méchans.

XII. *Irruption des Normãds dans l'Austrasie.*

Les dernieres années du Pontificat de Bertulfe furent traversées par les courses des Normands (*o*), qui étant entrez dans le Vahal, s'emparerent de Nimégue, & s'y fortifierent. Louis de Germanie vint les y attaquer, mais il fut repoussé. Les Normands lui firent proposer, que s'il vouloit se retirer, ils sortiroient aussi-tôt de ses Etats. Louis y consentit : mais ces Barbares ne quitterent Nimégue, qu'après avoir mis le feu au beau & grand Palais que les Rois d'Austrasie y avoient autrefois fait bâtir ; aprés quoi ils descendirent le Rhin, & regagnerent la mer.

Bien-tôt aprés, une autre Armée de Normands beaucoup plus nombreuse, s'empara d'un lieu nommé Hasslou sur la Meuse, & en fit comme sa Place d'armes. Ils saccagerent Liége, Mastric & Tongres ; ils ruïnerent Cologne, Bonn, Zulpic, Julliers, Nuitz. De là ils se rendirent à Aix-la Chapelle, qu'ils réduisirent pareillement en cendres, de même que les Abbayes d'Inde, ou de S. Corneille, de Sta-

(*b*) *Apud Quesn. t. 3. Hist. Franc. p. 455.*
(*i*) *Chronic. S. Trudonis l. 2. parte 1. c. 15.* Meurisse Hist. des Evêques de Metz, l. 3. p. 275.
(*k*) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. Dachery, p. 215.*
(*l*) *Annal. mss. Trevirens. apud Meurisse loco citat.* Cet Auteur remarque, que dans le cloître de l'Eglise de Saint Sauveur à Metz, Vala est representé avec le *Pallium*.
(*m*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307. & seq.*
(*n*) *Joan. Papæ VIII. epist. ad Bertulf. Trevir.*
(*o*) *Annal. Bertin. ad an. 881. 882. & annal. Metens. ad an. 881. 882. & 883. pp. 318. 319.*

velo,

velo, de Malmedy, de Prum (p), & divers autres lieux des Ardennes.

XIII. *Combat de Remich, où l'Evêque Vala fut tué.*

Dans ce temps-là Louis de Germanie mourut (q). Alors les Normands devenus plus hardis, marcherent contre Tréves, dont ils s'emparerent le jour du Jeudy-Saint 5e d'Avril. L'Evêque Bertulfe, & quelques-uns des principaux habitans, s'enfuirent du côté de Metz. Les Normands s'y reposerent jusqu'au jour de Pâques, désolerent tout le pays d'alentour, & tuerent tous ceux qu'ils rencontrerent. Avant de quitter la Ville, ils y mirent le feu. Leur dessein étoit d'en aller faire autant à Metz; mais Vala ou Valon, Evêque de cette Ville, avec Bertulfe Archevêque de Tréves, & le Comte Adalard (r), ramasserent quelques Troupes, & leur livrerent la bataille au lieu nommé Remich, entre Sierk & Tréves. Comme ils n'avoient que de mauvaises milices, ils furent aisément défaits par les Normands. L'Evêque Vala fut tué dans le combat, les autres prirent la fuite.

Les Normands, tout victorieux qu'ils étoient, ne jugerent pas à propos d'aller attaquer Metz. Ils se partagerent, une partie reprit le chemin de la mer, pour aller charger sur leur Flotte le butin qu'ils avoient fait; & les autres se rendirent au Camp d'Haslou sur la Meuse. Le corps de sainte Glossinde, qui repose dans son Abbaye à Metz, peu avant ces malheurs parut répandre une huile surnaturelle, qui coula de son tombeau (s). Ce prodige fut regardé comme un présage de la guerre des Normands, & on attribua à la Sainte, d'avoir garanti la Ville de Metz de leurs insultes.

XIV. *Ceux de Tréves cachent les Réliques des Saints, de peur des Normãds.*

On raconte (t), que dans cette irruption des Normands, les plus sages du Clergé de Tréves, cacherent dans des cavernes soûterraines ce qu'ils avoient de plus précieux en or, en argent & en ornemens, & qu'ils enfouïrent bien avant dans la terre les châsses des Saints, de peur qu'elles ne fussent exposées aux insultes des Ennemis. Il y avoit dans l'Eglise de S. Paulin, douze corps de Martyrs, qui étoient enfermez dans une châsse suspenduë en l'air, par une chaîne sous une voûte, & les noms de ces Saints ètoient écrits en lettres d'or sur les murs de cette grotte soûterraine. Les Clercs de cette Eglise effacerent ces noms des murs où ils étoient, & les graverent sur une lame de plomb, y mettant aussi le précis de l'histoire des Saints, & comment on pourroit les trouver; afin qu'aprés cette tempête, on pût leur rendre le culte qui leur étoit dû. On ajoute, que les Normands ayant jetté plusieurs fois du feu contre l'Eglise de S. Paulin pour la brûler, ils n'avoient pû en venir à bout, & qu'ayant brisé les chaînes qui tenoient suspenduë la châsse du Saint, elle n'étoit pas tombée par terre, mais étoit demeurée soûtenuë en l'air par une main invisible, pendant quelques années.

An de J. C. 870.

XV. *Mort remarquable des Religieuses de S. Symphorien de Tréves.*

On assure aussi (u), que les Religieuses du Monastere de S. Symphorien de Treves, qui avoient été instruites par la sœur de S. Modoalde, & qui avoient le corps de ce Saint enterré dans leur Eglise, ayant appris les insultes que les Normands faisoient aux vierges consacrées à Dieu, & aux autres personnes de leur sexe qui tomboient entre leurs mains, allerent toutes ensemble au tombeau du saint Prélat leur Fondateur, se prosternerent sur le pavé de l'Eglise, le conjurerent avec larmes de ne pas permettre que leurs corps, qu'elles avoient volontairement consacrez à leur Epoux céleste, fussent outragez par ces Barbares. Leur priere fut exaucée; & dans l'espace de trente jours, Dieu les retira toutes à lui par une mort heureuse.

L'Archevêque Bertulfe ne survêquit gueres à tous ces malheurs, étant mort le 10e Fevrier de l'an 883, treize ans aprés qu'il eut pris le gouvernement de l'Eglise de Tréves. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Paulin, où l'on voit son épitaphe (x), & où on lit ce peu de paroles: *BERTULFE ARCHEVESQUE DE TREVES, LE IV. DES IDES DE FEVRIER.* Il eut pour successeur Ratbode, qui fut tiré comme lui de l'Abbaye de Metloc, dont il étoit Abbé.

XVI. *Fondation de l'Abbaye de Juvigny.*

L'Abbaye de Juvigny, du Diocése de Tréves, fut fondée vers l'an 874 par la Reine Richilde, épouse du Roy Charles le Chauve. Voici quelle en fut l'occasion (y). Charles le Chauve étant un jour dans l'Abbaye de S. Denys pendant le saint temps de Carême avec la Reine Richilde, on y lut à Matines, ou pendant le repas, le second Livre des Dialogues du Pape S. Gregoire le Grand, qui contient la vie de S. Benoît & de sainte Scolastique. Cette lecture fit naître à la Reine le désir de fonder un Monastere en l'honneur de cette Sainte. Le Roy agréa cette résolution, & Richilde choisit pour cet établissement, une Terre de son patrimoine, nommée Juvigny, dans l'ancien pays de Voivre, proche la Ville de Stenay.

Ayant appris ensuite, que les Reliques de sainte Scolastique étoient conservées dans la Ville du Mans, elle s'adressa à un Abbé nommé Goëslen, & à Godefroy frere de l'Abbé, lesquels étoient les Protecteurs de cette Ville; afin que par leur moyen elle pût obtenir les Re-

(p) An de J. C. 882, le jour de l'Epiphanie. *Annal. Metenses.*

(q) An de J. C. 881, le xiij. des Calendes de Septembre, ou le 20 Août.

(r) Meurisse, l. 3. p. 277. avance qu'Adalard étoit Comte de Metz; & un peu plus loin p. 279. il parle de Ricuin aussi Comte de Metz, du temps de Vala.

(s) *Translatio sanctæ Glodesind. sæcul. 4. Bened. parte 1. pag. 444.*

(t) *Hist. Trevirens. tom. 12. Spicileg. pp. 216. 217.*

(u) *Vita sancti Modoaldi apud Surium, mense Augusto. Regino in Chronic.*

(x) *Brouver. l. 9. annal. Trevir. p. 433.*

(y) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 184. Mss. monasterii Juviniacens.*

An de J. C. 870.

liques de la Sainte : mais n'en ayant pû rien tirer, elle prit occasion d'un voyage que le Roy fit à Angers, & où elle l'accompagna jusqu'au Mans, pour solliciter l'Evêque Robert de lui accorder ce qu'elle désiroit avec tant d'ardeur, lui disant qu'il valoit bien mieux mettre ces saintes Reliques en un lieu de sûreté, que de les laisser exposées à la fureur des Payens (elle vouloit parler des Normands.) L'Evêque lui donna la plus grande partie des ossemens de la Sainte ; en quoi celui qui avoit la garde de ce trésor, eut assez de peine à lui obeïr. Elle fit transporter solemnellement ces Reliques à Juvigny, qui depuis ce temps, fut nommée l'Abbaye de Sainte Scolastique. C'est ce que l'on apprend d'un Auteur anonyme, qui assure l'avoir ouï raconter par Richilde même. Cette Abbaye subsiste encore aujourd'hui avec beaucoup d'éclat & de régularité, & sainte Scolastique y est honorée par une nombreuse Communauté de saintes Religieuses.

XVII. *Advence Evêque de Metz.*

L'Evêché de Metz fut gouverné par l'Evêque Advence depuis l'an 855 jusqu'ès vers l'an 873 (z). Ce Prélat succéda au fameux Drogon, fils de Charlemagne, & frere de Louis le Débonnaire, qui mourut en 855. On conjecture (a), qu'Advence, avant son épiscopat, avoit été Abbé de S. Arnoû, & que c'est lui qui en 848 parut au Concile de Mayence sous le nom d'Abbé de Metz ; & dans une Charte de Louis de Germanie, de l'an 878, le même Advence est simplement nommé Evêque de S. Arnoû (b), apparemment parce qu'avec l'Evêché de Metz, il conserva, comme plusieurs autres de ce temps-là, la conduite de l'Abbaye de S. Arnoû, dont il étoit pourvû. On sçait qu'alors cette Abbaye étoit habitée par des Clercs, & qu'on n'y mit des Religieux que quelque temps aprés. Toutefois Advence écrivant au Pape Nicolas I. (c) lui dit expressément, qu'il n'a jamais ni recherché ni brigué l'épiscopat ; que le Clergé & le Peuple l'ont élû, lorsqu'il y pensoit le moins, & lorsqu'il étoit occupé au service de l'Eglise de S. Etienne, qui est la Cathédrale de Metz.

Charles le Chauve recommandant le même Prélat au Pape, lui dit (d) qu'Advence avoit été nouri & élevé par l'Evêque Drogon, qui le tenoit dans sa maison, & qui l'honoroit de son amitié ; que lui-même, le Roy Charles, l'avoit toujours regardé comme un homme qui lui étoit fort fidele & fort dévoué. On voit par plusieurs lettres du même Advence, qu'il étoit déja fort vieux, & fort incommodé de la goutte dés l'an 864, aprés la malheureuse affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge, dans laquelle il s'étoit trouvé engagé. Dans une autre lettre (e), il témoigne qu'il étoit dans des allarmes continuelles, à cause des Ennemis qui menaçoient de toutes parts la Ville de Metz. Il veut parler des Normands, puisqu'il les appelle Payens & Infideles. Il ajoute, que par la misericorde de Dieu, & par la valeur du Roy Lothaire, ces ennemis étoient entiérement dissipez, les uns ayant été mis à mort dans le combat, les autres ayant pris la fuite ; de sorte qu'il n'en paroissoit plus aucun dans le pays.

An de J. C. 869.

XVIII. *Diverses lettres d'Advence Evêque de Metz.*

Le Pape Nicolas ayant fait sçavoir aux Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve, que si Lothaire ne renvoyoit Valdrade pour le mois de Fevrier, il lui interdiroit l'entrée de l'Eglise pour la fête de la Purification, l'Evêque Advence (f) en écrivit à Hatton Evêque de Verdun, pour le conjurer au nom de Dieu, & par la foi qu'il devoit à ce Prince, de l'aller trouver, & de tâcher de le porter à venir deux jours avant la Purification, à Florenges, & là en présence de trois Evêques au moins, de faire la confession de ses fautes passées, & de promettre de se corriger à l'avenir. *Avec ces précautions, il pourra*, dit Advence, *sans danger pour son ame, & sans péril pour son Royaume, venir à l'Eglise de S. Arnoû au jour de la Purification, pour y célébrer la Fête. Que s'il refuse de suivre cet avis, il s'expose, & nous expose aussi nous tous qui lui sommes attachez, à une perte certaine. Or je vous écris ceci sous le sceau de la confession, & je vous supplie que nul autre ne le lise que vous, & le Roy Lothaire notre Seigneur, si vous le jugez à propos.*

Il écrivit en même temps à Theutgaud Archevêque de Trèves (g), & le conjura au nom de Dieu, de jetter au feu sa lettre aussi-tôt qu'il l'auroit luë. Il le prie de ne rien dire ni en bien ni en mal au Roy Lothaire, jusqu'à la prochaine assemblée d'Evêques, qui se doit tenir à Metz à la fête de la Purification ; de peur que ce Prince ne change de résolution, & ne se porte à quelque extrêmité, si on lui donne quelque esperance au sujet de son divorce, ou si on lui parle des dispositions du Pape à son

(z) *Histor. Trevir. t. 12. Spicileg. Dachery, p. 215. Anno quinto Bertolfi, moritur Adventius Metensis Episcopus.* Or cet Auteur met le commencement de Bertulfe en 868. La Chronique de S. Tron met l'an 870. pour la treiziéme année d'Advence ; & l'an 872. ou 873. pour la derniere année de sa vie. A ce compte, il y auroit eû un interregne de deux ans aprés la mort de Drogon ; & Advence n'auroit commencé qu'en 857. & seroit mort la quinziéme année de son épiscopat. Cependant tous les catalogues lui donnent 17 ans & quelques jours, ou même quelques mois.

(a) Meurisse, Histoire des Evêques de Metz, l. 3. pp. 214. 215. *Ex Trithem. in Chronic. Hirsaug.*

(b) *Apud Meurisse, l. 3. p. 272.*

(c) *Epist. Adventii ad Nicol. Pap. tom. 8. Concil. pag.* 484. Episcopus non eram, sed in excubiis templi B. Stephani proto-Martyris occupatus, novissimè expetitus a Clero, & electus à plebe, pastoralis officii curam, Deus novit, non ultrò ambiens, sed canonicè invitatus accepi.

(d) *Epist. Caroli Calvi ad Nicol. Pap. t. 8. Concil. pag.* 486. Drogo ... eundem Adventium & domesticâ familiaritate habuit, & ipse Adventius nobis fidelis & amicus extitit.

(e) *Epist. Adventii ad Nicol. Pap. apud Meurisse, lib. 3. pag. 257. Unde & inter densissimas acies, & laboriosas custodias paganorum non mediocriter vallati, paululum respiravimus. &c.* Cette lettre est d'aprés l'an 863.

(f) *Vide epist. Adventii ad Hatton. Virdun. apud Meurisse, pag. 262.*

(g) *Apud Meurisse, l. 3. p. 238.*

An de J. C. 869.

égard : *Car*, ajoute-t-il, *j'ai appris de Vautier, qui est passé aujourd'hui par ici en revenant de la Cour, que le Roy est résolu à faire tout ce que lui diront les Evêques. Ainsi prenez garde de ne pas lui fournir occasion de se départir d'un si louable dessein.*

XIX. *Divers Conciles, ausquels Advence a assisté.*

Nous avons vû ci-devant, que notre Prélat assista au Concile de Metz en 859 (b), où l'on donna des avis à Louis Roy de Germanie pour l'engager à réparer les maux qu'il avoit faits dans le Royaume de son frere Charles le Chauve. Advence fut un des Evêques députez vers ce Prince, pour lui déclarer ce qui avoit été ordonné dans l'Assemblée. Il se trouva aussi la même année (i) au Concile de Savonieres prés de Toul, & en 860 à celui de Coblentz (k), où les cinq Rois se jurerent amitié. Enfin son nom se trouve au Concile de Tusey prés Vaucouleurs dans le Diocése de Toul (l), tenu aussi en 860. Comme le sujet de tous ces Conciles concernoit des choses utiles à l'Eglise ou à l'Etat, il est glorieux à Advence de s'y être rencontré ; mais il eut le malheur & la foiblesse de se trouver aussi aux deux Conciles d'Aix-la Chapelle, tenus en 860 (m), à l'occasion du divorce de Lothaire avec Thietberge son épouse, & de favoriser la honteuse passion de ce Prince pour Valdrade ; ce qui fut la source de mille chagrins qui affligerent la vieillesse de ce Prélat : car dés qu'il fut entré dans cette malheureuse affaire, il en fallut essuyer toutes les suites, & en courre toutes les avantures. En effet en 862, le Roy Lothaire assembla encore un troisiéme Concile à Aix-la Chapelle (n), où il fit déclarer nul son mariage avec Thietberge, & obtint la permission de prendre une autre femme.

XX. *Advence engagé dãs l'affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Advence ne fit que trop voir dans cette occasion, avec combien de chaleur il entroit dans cette affaire, puisqu'il fut député par le Roy Lothaire, & par les Evêques, vers Hincmar Archevêque de Reims, pour essayer de le faire venir au Concile, afin de pouvoir se prévaloir de l'autorité que cet Archevêque avoit acquise dans l'Eglise de France, & de la réputation de doctrine où il étoit à Rome. Advence se garda bien de lui dire le véritable sujet de son voyage ; il se tint dans des termes generaux, sans entrer dans le détail du divorce du Roy avec Thietberge : mais Hincmar se douta bien de ce qu'il avoit en vuë. Il l'entretint beaucoup de cette affaire ; & le lendemain au matin, il lui envoya une lettre, dans laquelle il s'excusoit sur sa maladie d'aller à Aix-la-Chapelle, & disoit que le peu de temps qu'il y avoit jusqu'à cette Assemblée, ne lui permettoit pas de consulter les Evêques ses suffragans, ni d'y en envoyer aucun d'eux. Il finissoit, en le priant de lire sa lettre aux x Prélats du Concile.

An de J. C. 870.

Le Pape Nicolas I. voulant sçavoir plus à fond cette affaire, envoya en France ses Légats. On tint un Concile à Metz en 863, où les Légats gagnez par Lothaire, confirmerent tout ce qui avoit été fait au Concile d'Aix-la-Chapelle (o) ; mais ce Concile fut ignominieusement cassé dans celui de Rome, tenu la même année (p), ainsi qu'on l'a dit ; & les Evêques qui y avoient assisté, furent menacez d'excommunication, s'ils adhéroient à Gonthier de Cologne, & à Theutgaud de Tréves, qui avoient été frappez d'anathéme, comme principaux auteurs de ce qui avoit été fait jusqu'alors dans cette affaire. Advence prit le parti qui convenoit à un homme sage & religieux. Il se soûmit, demanda pardon au Pape, lui écrivit d'une maniere tres soumise, & engagea le Roy Charles le Chauve à lui écrire en sa faveur. Le Pape reçut Advence dans ses bonnes graces & dans sa communion (q), & notre Prélat l'en remercia, par une lettre (r) que nous avons encore parmi les siennes.

Advence lui écrivit une troisiéme fois aprés le voyage que le Légat Arsene fit en France, & où il reüssit si bien en apparence à reconcilier Thietberge à Lothaire. Notre Evêque s'excuse auprés du Pape, du reproche qu'il lui avoit fait, & aux autres Evêques du Royaume de Lorraine, d'être lâchement demeurez dans le silence, au lieu de porter Lothaire à rentrer dans son devoir. Advence lui proteste qu'il a serieusement parlé au Roy, & qu'il n'a rien à se reprocher sur cela : mais il avouë qu'il falloit un homme aussi ferme & aussi éclairé que le Légat Arsenne, pour mettre la derniere main à cette affaire. Il finit, en disant qu'il envoye par les mains de Regimare Abbé de son Monastere, quelques presens à l'Eglise de S. Pierre, au nom de celle de S. Etienne de Metz.

Enfin Advence écrivit une quatriéme lettre (s) au Pape, dans laquelle il tâche autant qu'il peut d'excuser Lothaire, disant que ce Prince traite Thietberge comme sa veritable épouse, allant avec elle à l'Eglise, mangeant avec elle, & lui rendant les devoirs de mari : Que depuis le départ d'Arsenne, le Roy n'a point vû Valdrade, ne lui a point parlé, ne l'a point approchée ; qu'elle est demeurée loin de lui, & s'est retirée au lieu qu'il lui a marqué.

En 867, on tint un Concile à Troyes en Champagne (t), auquel furent invitez les Evêques du Royaume de Louis de Germanie, avec ceux des Etats de Charles le Chauve & de Lothaire. Advence Evêque de Metz fut chargé par les autres Prélats, de solliciter auprés du Roy Louis la permission de venir

(b) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 668.*
(i) *Ibid. p. 683. & seq.*
(k) *Ibid. p. 698.*
(l) *Ibid. pp. 702. 703 & seq.*
(m) *Ibid. p. 696.*
(n) *Ibid. p. 739.*

(o) *Concil. Metens. tom. 8. Concil. p. 764.*
(p) *Tom. 8. Concil. p. 767.*
(q) An 865. *Apud Meurisse, l. 3. p. 299.*
(r) *Apud Meurisse, p. 252.*
(s) *Meurisse, p. 257.*
(t) An 867. *Tom. 8. Concil. p. 868.*

An de J.C. 870.

à cette Assemblée (u). Mais je ne trouve dans les souscriptions du Concile, aucun Evêque de delà le Rhin, ni aucun de la Métropole de Tréves. Advence lui-même n'y assista pas, que l'on sçache. En 869, aprés la mort de Lothaire, il invita Charles le Chauve à venir à Metz, où il fut reconnu & sacré Roy de Lorraine. Advence se conduisit dans cette affaire en Politique, & donna à Charles la plus grande marque de son dévouëment : aussi ce Prince en fut tres reconnoissant ; & pour lui en donner des marques, il accorda à Bertulfe son neveu l'Archevêché de Tréves, vacant par la mort de Gonthier, ainsi qu'on l'a déja vû.

En 870 (x), il envoya deux Commissaires au Monastere de S. Tron, qui dépendoit de son Evêché, pour y faire l'inventaire de tous les ornemens, de tous les meubles, & de toutes les provisions qui y étoient, tant à l'Eglise & à la Sacristie, que dans les offices du Monastere : par exemple, les châsses, les calices, les chandeliers d'argent, les lampes, les croix, les textes des Evangiles, les chappes, les chasubles, le blé, l'orge, le sel, &c. Enfin en 871, notre Prélat assista au Concile de Douzy (y) ; & c'est la derniere Assemblée ecclesiastique où son nom se rencontre.

XXI. *Lettres d'Hincmar à Advence.*

Il entretint commerce de lettres avec Hincmar de Reims ; & ce fut à la priere d'Advence, & d'Arnoû Evêque de Toul, qu'Hincmar écrivit sa lettre 44e (z), dans laquelle il enseigne la maniere d'ordonner un Métropolitain ou un Evêque. Advence l'ayant consulté sur une question de foy, Hincmar lui répondit par une lettre (a), qui n'est pas parvenuë jusqu'à nous, non plus que plusieurs autres moins considerables : par exemple, sur la route qu'Advence devoit tenir dans le voyage de Rome qu'il méditoit ; sur la maniere dont il devoit recevoir Charles le Chauve, qui étoit venu dans le Royaume de Louis de Germanie son Seigneur ; sur l'Ordination de Berard élû Evêque de Verdun, qu'Hincmar conseille de hâter ; sur l'excommunication de Carloman fils de Charles le Chauve, comme Advence se devoit conduire à cet égard ; sur les lettres du Roy Louis, qu'Advence avoit adressées à Hincmar, & sur quelques autres sujets moins importans.

XXII. *Advence premier Fondateur de l'Abbaye de Neu-munster prés d'Ottweiler.*

On lit dans la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz (b), qu'Advence avoit fondé un petit Monastere sous l'invocation de la Sainte Trinité, dans le canton nommé Blissac, apparemment sur la Blisse, dans le Duché de Deux-ponts ; mais que ce Monastere étant demeuré imparfait, Robert un des successeurs d'Advence, l'avoit achevé, sans toutefois le rendre plus grand qu'il n'étoit d'abord : Qu'enfin Adalberon II. l'avoit beaucoup augmenté, & y avoit mis une nombreuse Communauté de Religieuses. C'est Neu-munster prés d'Ottweiler, qui est à present aux Lutheriens.

An de J.C. 870.

XXIII. *Mort & sepulture d'Advence.*

Advence mourut à Sault en 873, aprés dix-sept ans d'Episcopat (c). On conserve dans la Cathédrale de Metz quelques monumens précieux de sa pieté, comme une Croix, & une niche ou dôme d'argent, soûtenu de quatre colomnes de même métal, sous lequel on porte le chef de S. Etienne dans les Processions solemnelles. L'inscription qui est autour du pied de cet ancien monument (d), fait foi que c'est un présent d'Advence. Ce Prélat fut enterré dans la Chapelle de S. Gal, qui tenoit à la Maison Episcopale ; & lorsqu'on ruïna cette Chapelle, pour faire la ruë qui est entre l'Eglise Cathédrale, & le Palais Episcopal, on en tira son corps, avec ceux de deux autres Evêques qui y étoient enterrez, & on les transporta sous les caveaux de la grande Eglise, où ils sont encore aujourd'huy sans sepulture (e). Advence eut pour Successeur Vala, Wala, ou Valon, ou Gualon, dont on a déja touché quelque chose, à l'occasion de la dispute qu'il eut avec Bertulfe Archevêque de Tréves, qui voulut l'empêcher de porter le *Pallium*. Nous avons aussi parlé de sa mort funeste, arrivée en 882, dans la bataille qu'il livra inconsidérément aux Normands à Remich sur la Moselle.

XXIV. *Vala Evêque de Metz.*

Il y a quelque difficulté sur le temps de son Pontificat. Les Annales de Tréves (f) mettent le commencement de Vala en la cinquiéme année de Bertulfe Archevêque de Tréves. Or Bertulfe, suivant les mêmes Annales, commença en 868. Par conséquent Vala fut fait Evêque en 873, & mourut en 880, la douziéme année du Pontificat de Bertulfe (g). Cependant il est certain qu'on ne peut placer la prise de Tréves & la bataille de Remich qu'aprés la mort de Louis de Germanie, qui arriva indubitablement en 882, au mois de Janvier. Les Chroniques de Metz ne donnent à Vala que six ans, & cinq, ou huit ou quinze jours d'épiscopat : ainsi il seroit mort en 879 ou 880. Le Bien-heureux Jean de Gorze dit qu'il gouverna à peine pendant sept ans (h). Meurisse met son commencement en 876, & sa mort en

(u) *Meurisse, p. 254.*

(x) *Vide Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 162. Anno Domini dccclxx. indict. iij. anno xiij. sedis Domni Adventii gloriosi Præsulis, &c. xviij. Calend. Septembr.* En faisant commencer Advence en 855, ce devroit être la quinziéme année de son Pontificat. Voyez la note ci-devant, page 755.

(y) *Tom. 8. Concil. p. 1653.*

(z) *Vide Flodoard. Hist. Remens. l. 3. c. 21. & Hincmar. tom 2. p. 717.*

(a) *Flodoard. Histor. Remens. c. 23.*

(b) *Vita Adalberon. Metens. tom. 1. Bibliot. nov. Labb. pag. 673.*

(c) *Ita Indices Episcop. Metens. Index sancti Arnulfi, an. xvij. & dies xxij.*

(d) *Apud Meuriss. t. 3. p. 268.*

Ut scelerum noxas redimam, tibi, Conditor orbis,
Offero Templi hujus humilis Adventius arcem, &c.

(e) *Meuriss. ibid. p. 269.*

(f) *Annal. Trevir. tom. 12. Spicileg. p. 215.*

(g) *Ibid. p. 216. Ita & annales mss. Trevir. à Meurisso citati ad an. 880. Meuriss. p. 278.*

(h) *Joan. Gorziens. Translatio sanctæ Glodesind. sæcul. 4. Bened. parte 1. p. 444.*

An de J. C. 870.

882 ; Vassebourg & Sigebert de Gemblours en 883 ; Reginon, les Annales de Metz & de S. Bertin, la Chronique de S. Vincent, Herman le Contract, en 882. La Chronique de S. Tron met son commencement à la fin de l'an 872, ou au commencement de 873. Pour concilier ces differentes dattes, on pourroit dire qu'Advence étant mort en 872, le Siége de Metz vaqua jusqu'à l'an 876 : Qu'alors Vala ayant été fait Evêque, gouverna pendant six ans & quelques jours, jusqu'à sa mort arrivée en 882. Il prit possession de son Evêché le 21e jour de Mars, fête de S. Benoît. Il mourut le 3e d'Avril : ainsi il gouverna six ans & quinze jour. Il fut rapporté à Metz, & enterré dans l'Eglise collegiate de Saint-Sauveur, qu'il avoit fondée (i). Il y est honoré comme Martyr, & son corps est conservé dans cette Eglise en une Châsse, où on lit qu'il mourut le 3e d'Avril 883 (k).

On dit qu'en l'endroit où fut bâtie l'Eglise de Saint-Sauveur, on voyoit autrefois une espece d'abîme.

XXV. *Chapitre de S. Sauveur de Metz.*

En 1651, Ridaucourt Gouverneur de la Citadelle de Metz, ayant donné avis à la Cour que l'Eglise de Saint-Sauveur, & celle de Saint Jacques pourroient nuire à la Citadelle en cas de siége, le Roy ordonna qu'elles seroient démolies ; ce qui fut executé en 1664. Alors les Chanoines se mirent au lieu où ils sont à présent ; & les Magistrats firent au lieu même, où étoient auparavant les deux Eglises dont nous avons parlé, une Place à laquelle on donna le nom de Place de Saint-Jaques. Le Chapitre de Saint-Sauveur étoit autrefois de plus de vingt Prébendes. L'Evêque Theoderic approuva en 1171 la réduction qui en avoit été faite à ce nombre. Dans la suite on les réduisit à douze, dont deux sont affectées aux dignitez de Prévôt & de Doyen.

XXVI. *Vala reçoit du Pape le* Pallium.

On sçait peu de choses du gouvernement de Vala. Outre la lettre que le Pape Jean VIII. lui écrivit, pour lui accorder l'usage du *Pallium*, il lui en adressa encore une autre (l), dans laquelle il lui défend de contraindre Alpert son parent, de prendre pour femme sa fiancée nommée Walate, qui étoit tombée dans le desordre avec un Prêtre, étant encore dans la maison de son pere, comme elle en convenoit elle-même.

Hincmar de Reims (m) entretint commerce de lettres avec lui, de même qu'avec Advence son prédecesseur. Vala écrivit à cet Archevêque, dés le commencement de son épiscopat, lui demandant ses sages conseils sur la maniere dont il devoit gouverner son troupeau ; le priant de lui accorder son amitié, & de le fortifier dans la peine où sa soudaine élévation l'avoit jetté. Il lui écrivit encore au sujet des Bulles du Pape Jean VIII. ausquelles Bertulfe son Métropolitain ne vouloit pas avoir égard, prétendant que le Pape n'avoit pas dû lui accorder le *Pallium*.

XXVII. *Vala fait du bien à l'Abbaye de Saint Martin de Metz.*

Vala fit du bien à l'Abbaye de S. Martin prés de Metz (n), où son pere Blideric, & sa mere Irmingarde avoient choisi leur sépulture. Il donna à ce Monastere, dont l'Eglise menaçoit ruine, la dixme de Tarnay dans le Diocese de Tréves, pour aider à la réparer. Il y ajouta encore en 880, d'autres biens qu'il avoit héritez de ses pere & mere.

On en rebâtit l'Eglise avec tant de magnificence, qu'au commencement du douziéme siécle on disoit qu'il n'y en avoit point de pareille ni à Rome, ni à Jerusalem, ni à Anthioche, ni à Constantinople. Sa façade étoit ornée de colonnes de marbre. Sa longeur étoit de cent soixante pieds, sa largeur de soixante, sa hauteur sous voûte, de cinquante-quatre pieds. Elle avoit huit portes ; elle étoit soutenuë de six-vingt colonnes, & éclairée par soixante & dix fenêtres. Les lampes & les ornemens précieux s'y voyoient sans nombre (O). L'Eglise & le Monastere de S. Martin furent ruïnez au milieu du seiziéme siécle.

L'année suivante (o), il excommunia les Comtes Gerard, Etienne & Matfride, qui abusant de l'autorité qu'ils avoient reçuë des Empereurs qui leur avoient donné la voüerie de plusieurs Abbayes du Diocese de Metz, commettoient plusieurs violences, & exerçoient diverses vexations contre ces Monasteres. Vala les retrancha de la communion de l'Eglise, regla leurs droits & leurs rétributions, & les obligea à restituer ce qu'ils avoient injustement usurpé.

XXVIII. *Robert succede à Vala dans l'Evêché de Metz.*

Aprés la mort de Vala, l'Eglise de Metz demeura sans Pasteur pendant un an & dix-huit jours, & l'Empereur Charles le Chauve qui en devoit être le protecteur, s'accommoda avec les Normands, aux dépens des biens temporels de cette Eglise, & de plusieurs autres du Diocese (p), qu'il dépouilla de leurs trésors, pour les leur donner. Il abandonna aussi à Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, le revenu de l'Evêché vacant, que les saints Canons ordonnent de réserver à l'Evêque successeur du défunt. Robert succéda à Vala en 883 (q).

XXIX. *Arnon*

On a déja vû ci-devant en plus d'un endroit

(i) *Chronic. Metens. t. 6. Spicileg. pp. 616. Meuriss. l. 3. pag. 277.* Ici Preuves, *p. 61.*

(k) *Apud Meuriss. ibid. p. 277.* Divi Valtonis xlij. Episcopi Metensis ossa, qui obiit iij. Non. April. 883.

(l) *Meuriss. p. 270.*

(m) *Flodoard. l. 3. c. 23.*

(n) *Cartul. sancti Martini.*

(O) *Descriptio Rithmico-metric. Monast. sancti Martini Metensis à Richero Abbate ejusdem Monaster. circa annum 1125. Ms. in Mediano-monasterio.*

(o) *Cartul. Monasterii S. Petri Metens.*

(p) *Annal. Bertin. ad an. 882. p. 201. t. 3. Hist. Franc. Quesn.* Plura millia argenti & auri, quæ de thesauro S. Stephani Metensis, aliorumque Sanctorum locis arripuit, eis dedit. Hugoni autem junioris Lotharii filio facultates ecclesiasticas Metensis episcopii, quas sacri canones futuro Episcopo reservari præcipiunt, ad consumendum remisit.

(q) *Annal. Metens. ad an. 883.* His diebus Rotbertus Præsul ab eodem Episcopo Ratbodo in Metensi Ecclesia consecratur x. Calend. Maii.

Evêque de Toul.

An de J. C. 870.

les noms d'Arnoû & d'Arnald Evêques de Toul : mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire connoître ces deux Prélats. Arnoû succeda à Frotaire en 847, & gouverna le Diocese jusqu'en 871. Il étoit natif d'Orleans. Son pere s'appelloit Arnald, & sa mere Flammola (r). Arnald avoit eû sous Louis le Debonnaire des emplois tres considerables, & avoit été envoyé plusieurs fois par l'Empereur dans le pays Toulois en qualité de Comte Palatin, pour y revoir les Comptes des Juges habituez. C'est là qu'il fit connoissance avec l'Evêque Frotaire, qui étoit devenu son ami intime. Ce Prélat étant mort, le Clergé jetta les yeux sur Arnoû fils d'Arnald, & l'Empereur Lothaire, qui connoissoit son mérite, donna volontiers son consentement à son élection.

Mais peu d'années aprés qu'Arnoû eut pris possession de son Evêché, Lothaire disposa des Abbayes de S. Evre, de S. Germain & de S. Martin, qui appartenoient à l'Eglise de Toul, & les donna à des laïques. L'Abbaye de S. Evre est connuë ; on la voit encore aujourd'hui, quoi qu'assez déchuë de son ancienne splendeur, au Faubourg de Toul. Celles de S. Germain & de S. Martin ne subsistent plus. Saint Martin étoit, à ce qu'on croit, au village de Dom-martin, sur Meuse, prés Sorcy. Saint Germain étoit au village de même nom, prés la Ville de Toul. L'Evêque Arnoû ne put souffrir cette injuste distraction des biens de son Eglise. Il alla trouver l'Empereur, qui s'étoit retiré dans l'Abbaye de Prum au Diocese de Tréves en 855, & qui y avoit pris l'habit Religieux, & sçut si bien profiter du temps, qu'encore que ce Prince n'eût demeuré que six jours dans ce Monastere, il obtint de lui avant sa mort la restitution de ces Abbayes. Du moins Lothaire ordonna par son Testament qu'en les rendît à l'Eglise de Toul. Mais comme d'ordinaire les dernieres volontez des Princes ne sont pas autrement bien executées aprés leur mort, cette restitution ne se fit qu'en 858, trois ans aprés la mort de l'Empereur Lothaire (s).

XXX. *Lothaire restituë à l'Evêque Arnoû les Abbayes Dom-martin & de S. Germain.*

Le Roy Lothaire son fils, voulant ménager l'Evêque Arnoû, dans la vuë de lui faire approuver son divorce avec Thietberge, & son mariage avec Valdrade, lui rendit ces Abbayes, & il en jouït jusqu'aprés l'an 864 : car alors le Pape Nicolas I. ayant cassé tout ce qui s'étoit fait au conciliabule de Metz en 863, & ayant menacé d'excommunication tous les Evêques qui y avoient assisté ; Arnoû qui étoit dans le cas, se réconcilia de bonne foy avec le Pape, lui demanda pardon, & révoqua tout ce qu'il avoit fait avec ses confreres, tant à Aix-la Chapelle qu'à Metz. Le manuscrit de S. Mansuy dit qu'Arnoû excommunia Lothaire, lorsqu'il vit que ses fréquens avertissemens ne le touchoient point. Lothaire irrité de la fermeté d'Arnoû, lui ôta l'Abbaye de Bon-montier, & d'autres biens de son Eglise, & les donna à qui il jugea à propos (t). Il lui prit aussi les Abbayes de S. Evre, de S. Germain & de S. Martin (u) : mais Louis le Bégue fils de Charles le Chauve, dit qu'il ne les garda pas long-temps, & qu'Arnoû les recouvra, ayant justifié sa conduite aux yeux du Roy.

An de J. C. 870.

XXXI. *Relâchement de l'Abbaye de Moyen-moutier.*

Vers le même temps, l'Abbaye de Moyen-moutier fut presque réduite en solitude, par la rigueur avec laquelle on exigeoit alors les Troupes que certains Monasteres étoient obligez de fournir dans les besoins de l'Etat (x). Celui de Moyen-moutier, qui passoit pour Imperial, devoit entretenir trente soldats : mais les malheurs des temps, & les guerres continuelles, l'ayant mis hors d'état de satisfaire à cette charge, le Roy Lothaire donna l'Abbaye au Duc de cette Province, qui commença à molester les Religieux, & à s'approprier quinze cens & onze familles de serfs, qui appartenoient au Monastere, & qui en faisoient la principale richesse. Il leur ôta aussi leurs Métairies & leurs Prieurez, & les obligea par là à venir tous résider au Monastere, ne leur laissant pour leur subsistance qu'une seule petite Métairie. Ces Religieux manquant alors des choses nécessaires, furent obligez de se disperser, pour chercher à vivre ; en sorte qu'à peine en resta-t-il dix ou douze dans le Monastere : encore ceux-ci ne se croyant plus engagez aux devoirs de leur état, se relâcherent de l'observance réguliere, & perdirent l'esprit de leur vocation ; ce qui donna occasion à y introduire quelques années aprés des Chanoines, ainsi qu'on le verra ci-aprés.

XXXII. *L'Evêque Arnoû assiste à divers Conciles.*

L'Evêque Arnoû assista aux trois Conciles qu'on tint dans son Diocese pendant son pontificat, à Savonieres en 859, à Tusey en 860, & encore à Savonieres en 862. Il eut aussi le malheur de se trouver à ceux d'Aix-la Chapelle en 860 & 862, & à celui de Metz en 863, où les Evêques de Lorraine trahirent si lâchement la vérité & la justice, en favorisant la honteuse passion de Lothaire : mais il répara par sa pénitence, par son humilité & par sa fermeté, les fautes qu'il avoit commises dans ces occasions. Aprés la mort du Roy Lothaire, arrivée en 869, Arnoû s'attacha à Charles le Chauve, alla à Verdun à sa rencontre, lui offrit ses services, & le suivit à Metz avec Hat-

(r) *Histor. Tullens. hic p. 129.*

(s) Benoit Histoire de Toul, pp. 289. 290.

(t) *Diploma Caroli Simplicis, apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 341.* Arnulphum Episcopum propter insuperabilem rectitudinis normam quam tenuit erga præfatum Regem, Bodonis monasterium, &c. *Vide & hic p. 129.*

(u) *Diploma Lud. Balbi, apud Mabill. de re diplom. l. 6. pag. 548. nov. edit. Instrument. ex.* Hæc enim cùm ex jam dicta Ecclesia essent, aliquo, quamvis parvo intervallo, à Lothario subtracta fuerant, sed postmodum precatâ veniâ, in integrum restituta.

(x) *Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 35. c. 78. p. 91. Vide Richerii Senoniens. Chronic. l. 2. c. 16.*

An de J. C. 870.

ton de Verdun. Ces deux Prélats assisterent à son Sacre, & au partage qui se fit en 870, entre Louis de Germanie & Charles le Chauve. Les Villes de Toul & de Verdun demeurerent à ce dernier.

Arnoû, Advence de Metz, & quelques-autres Evêques du Royaume de France, firent la cérémonie du Sacre de Bertulfe Archevêque de Tréves en 870; & la même année Bertulfe, avec ses Suffragans, assista au Concile d'Attigny. L'année suivante, notre Evêque ne pouvant, apparemment à cause de son âge & de ses infirmitez, se trouver à celui de Douzy, y envoya un Député nommé Leuderic, qui y souscrivit en cette qualité. Arnoû mourut en 871 ou 872, le 17e de Novembre, & fut enterré dans les Grotes soûterraines de l'Eglise de S. Evre, prés le corps de ce Saint, dans la Chapelle de S. Anian, & des SS. Corneille & Cyprien, d'où ses ossemens furent transferez, depuis derriere l'Autel du Prince des Apôtres de la même Eglise. Ces lieux ne se connoissent plus, depuis que l'ancienne Eglise a été démolie en 1552. L'Autel de S. Pierre étoit, dit-on, où est à présent celui de S. Evre. Quelques Bréviaires ont donné à Arnoû le titre de Saint.

XXXIII. *Arnald Evêque de Toul, successeur d'Arnoû.*

Il eut pour successeur Arnold ou Arnald son neveu, qui fut élevé dans les Ecoles de Toul. Il étoit Prêtre & Custode de l'Eglise Cathédrale, lorsqu'il fut élû par le Clergé (*y*). La considération que Charles le Chauve avoit toujours euë pour Arnoû son oncle, le disposa à favoriser cette élection.

Bertulfe Archevêque de Trèves, s'étant trouvé malade, lorsqu'il fallut faire le Sacre d'Arnald, écrivit à Hincmar de Reims, de lui envoïer un de ses suffragans, pour remplir le nombre de trois Evêques fixé par les Canons pour cette cérémonie (*z*). Hincmar y députa Villibert de Châlons sur Marne, qui assista Advence de Metz & Berard de Verdun dans cette fonction *. Charles le Chauve avoit ordonné qu'on se transportât pour ce Sacre dans le Diocese de Metz (*a*). On ignore le motif de cet ordre, si ce n'est peut-être les infirmitez d'Advence, qui comme on l'a vû, étoit depuis long-temps tourmenté de la goutte.

* An de J.C. 873.

XXXIV. *Etat déplorable de l'Abbaye de Senones.*

L'Abbaye de Senones, située dans les montagnes de Vosges, fut réduite vers ce temps-là dans un état déplorable, non seulement par la dissipation des biens temporels, mais aussi par la ruïne de l'observance, qui en est une suite ordinaire. Adalard quatorziéme Abbé de ce Monastere depuis sa fondation, fut l'Auteur de tous ces maux (*b*). Cette Maison qui jusqu'alors avoit été comme un paradis de délices, devint sous son gouvernement une retraite d'hommes dereglez & licentieux; & ce qui est de plus déplorable, l'Abbé non seulement ne réprimoit pas ces desordres, mais les autorisoit par son exemple. Aprés avoir dissipé les biens de son Monastere, il permit à ses Religieux de quitter le Cloître & les lieux reguliers, & de se retirer chacun comme il voulut, dans des maisons particulieres, pour y vivre avec plus de liberté. Bien-tôt la disette les obligea à quitter leurs habits, & à faire le mêtier de laboureurs, pour avoir au moins de quoi vivre. Tout cela ne fut pas capable de les faire rentrer en eux-mêmes, & de retourner à Dieu, qui les avoient livrez à ces miseres, pour punir leurs infidelitez; ils persevererent dans ces desordres sous six Abbez de suite, jusqu'à ce qu'un septiéme nommé Rembert, rétablit l'observance dans cette sainte Maison.

An de J. C. 870.

XXXIV. *Arnald se trouve à l'Assemblée de Gondreville, & va à Rome.*

L'Evêque Arnald se trouva en 873, à l'Assemblée générale de Gondreville (*c*), où tous les Prélats & les Seigneurs du Royaume de Lorraine, qui étoient de la domination de Charles le Chauve, renouvellerent leur serment de fidelité à ce Prince. Notre Prélat l'accompagna apparemment à Rome, lorsqu'il y reçut la Couronne Imperiale: car son nom se trouve dans les souscriptions du Concile de Pavie (*d*), tenu en 876, au mois de Fevrier, & confirmé dans celui de Pont-Yon en Champagne (*e*); par les Evêques de deça les Alpes, tenu au mois de Juin & de Juillet de la même année. L'on y approuva l'élevation de Charles le Chauve à l'Empire: mais il y eut quelques difficultez sur la primatie que le Pape Jean VIII. donnoit à Ansegise Archevêque de Sens. Les Evêques de France s'y opposerent d'abord avec beaucoup de vigueur: mais ensuite ils se rendirent à la volonté du Roy.

XXXVI. *Concile de de Pont-Yon.*

Charles le Chauve assistant au Concile de Pont-Yon, y parut d'abord en habits dorez, à la maniere des Francs (*f*): mais dans la derniere session du 16e Juillet, il parut la Couronne en tête, & vêtu à la grécque; car il avoit une passion particuliere pour cette sorte d'habillement. Les Légats du Pape y assisterent aussi. Les Evêques & les Clercs étoient revêtus chacun de leurs ornemens. Le lieu de l'Assemblée étoit tapissé, & les bancs couverts de tapis. Au milieu & sur un pupitre richement orné, étoient posez les livres des Evangiles. Lorsque l'Empereur & les Légats furent entrez, les Chantres entonnerent l'Antienne *Exaudi*,

(*y*) An de J. C. 872. Benoit Hist. de Toul, c. 17. p. 293.

(*z*) *Flodoard. Hist. Remens. l. 3. c. 21.* A Bertulfo rogatus, Villibertum Catalaunensem Episcopum misit ad ordinationem Arnoldi Tullensis Episcopi, quia eodem Bertulfo infirmitate detento, numerus Episcoporum à sacris Canonibus præfixus in ordinatione Præsulis, ei non aderat.

(*a*) *Vide Flodoard. l. 3. Hist. Remens. c. 23.*

(*b*) *Richer. Senoniens. Chronic. l. 2. c. 18.* Adalard succeda à Richodo, qui obtint en 836, un Privilége pour son Abbaye, des Empereurs Louis & Lothaire.

(*c*) *Vide tom. 2. Hist. Franc. Quesn. p. 455.*

(*d*) *tom. 9. Concil. p. 279. & 282.*

(*e*) *Ibid. p. 281. & seq.*

(*f*) *Aimoin. l. 5. c. 31.* Voyez les Annales de Fulde, *ad an. 876.*

An de J. C. 870.

Domine, avec les versets & le *Gloria Patri*. Aprés le *Kyrie eleison*, & l'Oraison chantée par le Légat Jean Evêque de Tuscanie, l'Empereur s'assit, puis on lut les lettres du Pape, adressées à l'Assemblée.

On s'assembla plusieurs jours de suite, & l'on finit, en confirmant les Canons dressez à Pavie, dont voici les principaux. Que les Evêques vaquent à la prédication, & qu'ils obligent leurs Prêtres à s'acquitter aussi de ce devoir. Que nul ne dise la Messe dans sa maison, sans la permission de l'Evêque. Que les Evêques ayent un Cloître attenant leur Eglise, & où ils vivent avec leurs Clercs selon la regle canonique. On défend aux Prêtres le port des armes, d'aller à la chasse, & de porter des habits messéans à la dignité Sacerdotale. On défend aux Laïques de piller les biens des Evêques aprés leur mort; on leur ordonne de donner fidelement la dixme de leurs travaux & de leurs animaux au Seigneur, selon les préceptes de la Loy, & l'on veut que les Evêques ayent l'œil à ce que les Prêtres dispensent ces dixmes selon les Canons.

XXXVII. *Concile de Troyes en Champagne, en 876.*

Le Pape Jean VIII. s'étant retiré en France, convoqua à Troyes en Champagne, au mois d'Août & de Septembre de l'an 876 (g), un Concile, où il se trouva avec Louis le Bégue fils de Charles le Chauve. Louis y reçut la Couronne de la main du Pape; & ce Pontife y condamna fortement les Laïques, qui, du vivant de leurs premieres femmes, en épousent d'autres; comme aussi les Evêques, qui par ambition passent d'une moindre Eglise à une plus grande. On y fit sept Canons, qui n'ont rien de fort remarquable. Arnald Evêque de Toul y souscrivit; nul autre de la Province de Tréves n'y assista.

XXXVIII. *Arnoû fait de grands biens à son Eglise & à l'Abbaye de S. Evre.*

L'année 878, le 9e de Decembre (h), Louis le Bégue, à la priere de l'Evêque Arnald, rendit à l'Eglise Cathédrale de Toul les Abbayes de S. Evre, de S. Germain & de S. Martin, que l'Empereur Lothaire, Lothaire son fils, & Charles le Chauve lui avoient données ou confirmées auparavant. Le même Prince confirma les Privilêges d'indemnité, que les Rois ses prédécesseurs avoient accordez à l'Eglise de Toul; il donna à l'Evêque Arnald quelques autres biens situez à Ourches, à Vandelainville, & ailleurs (i). Notre Evêque assista à l'election de Ratbode Archevêque de Tréves (k) en 883, & au Sacre de Robert Evêque de Metz en la même année. Il obtint du Roy Charles le Gros (l), vers l'an 884, la confirmation des biens & privilêges accordez anciennement à l'Abbaye de S. Evre par les Rois ses prédécesseurs. Ce Prince veut que l'Abbé de ce Monastere soit toujours élû par l'Evêque de Toul; qu'il le tire de la Communauté de Saint-Evre, s'ils'en trouve qui en soit digne; sinon, qu'il en choisisse de quelque autre Communauté, lequel ait les qualitez que la Regle de S. Benoît demande dans ceux qui doivent commander à leurs freres.

XXXIX. *Concile de Metz en l'an 888.*

En 888 il assista au Concile tenu à Metz (m) le premier jour de May, & la premiere année du Roy Arnoû. Cette Assemblée se tint dans l'Abbaye de S. Arnoû, qui étoit alors hors des murs de la Ville. Ratbode de Tréves y présida, & il ne s'y trouva que ses trois Suffragans, Robert de Metz, Dadon de Verdun, & Arnald de Toul, avec Etienne, qui étoit apparemment Abbé de S. Mihiel. On y vit aussi plusieurs Prêtres, plusieurs Comtes, & d'autres personnes de qualité & craignans Dieu. On y fit treize Canons, dont la plupart ne sont que des répétitions des anciennes Regles de l'Eglise. On y ordonne que le Prêtre seul jouïsse des dixmes, sans que les Seigneurs laïques y ayent aucune part: Qu'un Prêtre n'ait pas plus d'une Eglise: Qu'on n'exige rien pour la sepulture: Que les Clercs ne portent point les armes, & ne se revêtent point d'habits semblables à ceux des laïques, c'est à dire, qu'ils ne paroissent point sans chappes, & qu'au contraire les laïques n'en portent point. Que les Prêtres gardent le S. Chrême sous le sceau. Que nul ne se presente pour être parrein, qui ne sçache les formules pour la renonciation au démon, & le Symbole; & qu'on ne reçoive pas deux ou trois parreins, mais un seul pour un enfant.

XL. *Plaintes contre les Juifs de Metz.*

Gunsbert Princier de Metz, présenta dans ce Concile une plainte contre les Juifs qui demeuroient dans la Ville. Il fut interdit aux Chrétiens de boire & de manger avec eux, & de recevoir d'eux aucune sorte de nourriture. On défendit de dire la Messe dans des lieux non consacrez, & on ordonna que les lieux consacrez par les Cor-évêques, seroient de nouveau consacrez par les Evêques.

Deux Religieuses du Monastere de S. Pierre de Metz avoient été chassées pour leurs desordres, & on leur avoit ôté leur voile. Le Concile ordonne qu'on le leur rende, & qu'on les fasse rentrer dans leur Monastere, où elles seront mises en prison, nourries au pain & à l'eau, jusqu'à ce qu'elles ayent satisfait à leur pénitence. Enfin on y ordonne des prieres publiques pour le Roy Arnoû, qui apparemment étoit alors à Metz.

XLI. *Les Normands, & d'autres avanturiers, désolent la*

L'année suivante (n), les Normands remontant la Marne, porterent la désolation dans toutes les Provinces voisines. Ils saccagerent les Villes de Troyes, Toul & Verdun. Les Rois Odon & Arnoû firent ce qu'ils pû-

(g) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307.*
(h) *Apud Mabill. de re diplom. l. 6. p. 548.*
(i) In Fratbodi-curte, Oscado, Waldini-villa, Cretenau. *Rust. sancti Mansueti, hic p. 229.*
(k) Benoit, Hist. des Evêques de Toul.
(l) *Vide Mabill. de re diplom. l. 6. p. 552.*
(m) *Concil. Labb. t. 9. p. 412.*
(n) An 889. *Regino in Chronic.*

cens

Lorraine Roy Arnoü.

An de J.C. 870.

rent pour les réprimer : mais ils ne purent réparer les maux déja faits.

On voit dans le Concile de Metz (o), qu'il y avoit alors dans cette Province des hommes pernicieux, qui ravageoient le Pays. On les cita pour y comparoître. Quelques-uns s'y presenterent, d'autres furent contumaces. Les Evêques excommunierent en particulier Thierry & Lambert, qui étoient les plus puissans & les plus dangereux de ces avanturiers. D'un autre côté les Comtes Gerard, Etienne son frere, & Matfride (p) commettoient mille desordres dans les terres de Toul. Ils usurperent l'Abbaye de S. Evre, & sous le nom de Voüez, prétendirent la posseder en propre. Ils bâtirent même un Château dans la banlieuë de l'Eglise de Toul, & quelques forteresses, pour se rendre plus aisément maîtres de son Domaine & opprimer sa liberté.

La décadence & l'affoiblissement de la Maison de Charlemagne donna occasion à tous ces petits Seigneurs & ces petits Souverains, que nous allons voir dans la suite de cette Histoire, & qui devinrent comme autant de tyrans, pour opprimer les plus foibles, & particuliérement les Eglises, qui n'avoient pour se défendre que les armes spirituelles, dont pour l'ordinaire ces sortes de gens se mettent peu en peine.

XLII. *Arnald poursuit devant l'Empereur ceux qui opprimoient son Eglise.*

Arnald ne dissimula point les injustices & les usurpations que ces Comtes faisoient sur son Eglise. Il en porta ses plaintes en 894 au Roy Arnoû, dans la Ville de Constance, à son retour d'Italie (q), & le pria de les réprimer. Le Roy les cita à Vorms, où ils se rendirent. Ils se jetterent aux pieds de l'Evêque qui y étoit présent, & lui rendirent, pour dédommagement des torts qu'ils avoient faits à son Eglise, sept cens livres d'argent, & rétablirent la Ville de Toul dans son ancienne liberté. Le Roy, à la priere de son fils Zuendebolde, du Comte Vilcovinde, & de l'Evêque Arnald, confirma à l'Eglise de Toul le privilége que Dagobert lui avoit anciennement accordé, par lequel il n'est permis à qui que ce soit de bâtir ni forteresse ni château dans les quatre lieuës qui font la banlieuë de la Ville de Toul (r), à l'exception de la forteresse de Liverdun, qui est comme son boulevard, & un lieu de paix, où le S. Martyr Eucaire est honoré, & qui a resisté au siége & à la fureur des Vandales.

XLIII. *Arnald tombe dans la disgrace du Roy Arnoü.*

En 893, Arnald s'étant rendu à Reims pour assister au Sacre du Roy Charles le Simple, malgré la défense du Roy Arnoû qui possedoit la Lorraine; il encourut la disgrace de ce Prince, qui confisqua tous les biens de l'Evêché de Toul, & fit conduire l'Evêque à Mayence, où il fut accusé du crime de leze-Majesté (s), & en conséquence enfermé dans les prisons d'Engelheim, en attendant qu'on le condamnât à l'exil, ou à la mort. Salomon Evêque de Constance, & Hatton Evêque de Verdun s'employerent avec zéle pour obtenir sa liberté, & celle des autres prisonniers, qui étoient en grand nombre. Ils reüssirent à force de sollicitations & de prieres: Arnald ne vécut pas long-temps aprés son élargissement. Il mourut le 5[e] de Decembre 894, & fut enterré dans l'Abbaye de S. Evre, auprés de son oncle l'Evêque Arnoû. Ses os furent transportez plusieurs années aprés, prés l'Autel du Prince des Apôtres. Il eut pour successeur Ludelme, ou Lugdelme.

An de J.C. 870.

XLIV. *Hatton Evêque de Verdun. Berard lui succede.*

On a rapporté dans l'histoire du Concile de Savoniéres, tenu en 859, ce qui regarde la personne d'Hatton Evêque de Verdun (t). Il mourut en 870, le premier jour de Janvier, & eut pour successeur Berard (u), qui fut choisi par tout le Clergé & le peuple. C'étoit un homme déja fort âgé; son merite & sa sainteté étoient connuës de tout le Diocése. Il avoit eu soin des Ecoles épiscopales, comme l'on croit, dans l'Abbaye de S. Vanne; & Bertaire premier Auteur de l'histoire des Evêques de Verdun, reconnoît qu'il est lui-même un de ceux qui ont profité de ses instructions, étant encore jeune. On assure (x), que Dadon, neveu & successeur de Berard, fut aussi son éleve. Hincmar de Reims (y) ayant appris l'élection de Berard, écrivit à Advence de Metz de faire hâter son Sacre, ou son ordination. Comme sa lettre est perduë, on ignore la raison de cet avis : mais cela donne lieu de juger que c'étoit un excellent sujet, & dont on craignoit que l'ordination ne fût troublée ou traversée.

Berard assista en 871 (z) au Concile de Douzy sur Meuse, prés la Ville de Mouzon, & y donna son avis contre Hincmar de Laon. Son nom se trouve aussi dans le Concile de Pont-Yon tenu en 876 (a), où l'on confirma l'Acte d'élection de Charles le Chauve pour Empereur. Il souscrivit au Privilége accordé dans la même Assemblée à l'Abbaye de Cherlieu (b), dans le Diocése de Mâcon. On louë l'Evêque Berard (c) d'avoir fait vivre ses Chanoines d'une maniere canonique ou réguliere; c'est-à-dire, de les avoir obligez de vivre en commun;

(o) *Concil. Metens. an. 888. p. 415. can. xj.*
(p) Benoit Hist. de Toul, c. 27. p. 295.
(q) *Mabill. t. 3. Annal. Ben. p. 292. & append. p. 692.*
(r) *Diploma Arnulphi Regis pro monasterio S. Apri Tullens. t. 3. Annal. Bened. p. 692.* Scilicet ut infra quatuor leucas ab urbe Tull. nulla munitio castellaris ædificata maneat, exceptâ immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis est, & locus pacis, in quo S. Eucharius Martyr veneratur, & obsessus à Vandalis, remansit indestructus.
(s) *Eckeard. de casibus monasterii S. Galli, apud Quesn. tom. 3. Hist. Franc. p. 415.*
(t) *Tom. 8. Concil. p. 677.* Dans le Canon septiéme de ce Concile, on mit en question la validité, ou du moins la regularité de l'ordination de l'Evêque Hatton.
(u) *Vide Berthar. Chronic. Virdun. t. 6. Spicileg. p. 261. & Hug. Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 122.*
(x) Vassebourg, l. 3. Hist. de la Gaule Belgique, fol. clxiv.
(y) *Flodoard. l. 3. Hist. Remens. cap. 23.*
(z) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 1650.*
(a) *Tom. 9. Concil. p. 286. & 290.*
(b) *Ibid. pag. 1261.*
(c) *Berthar. Hist. Episc. Virdunens.* Preuves p. 199.

An de J. C. 870.

& de suivre les Regles dressées par Amalaire, ou celles de Crodegang, qui étoient alors observées par la plupart des Chanoines de cette Province. Il régla ses Curez, & leur fit connoître leurs devoirs. Il eut un tres grand soin de l'instruction de la jeunesse; il y travailla, tant par lui-même que par d'autres bons maîtres, & leur fit enseigner les lettres humaines, aussi-bien que les sacrées. Sa principale attention fut d'achever l'Eglise de S. Vanne (d), qui ayant été brulée par les Normands, avoit été commencée à réparer par Hatton son prédécesseur. Berard l'acheva, y mit huit Chanoines, & leur donna de quoi subsister (e).

Il perfectionna aussi l'édifice de sa Cathédrale, & y fit present de quelques ornemens pontificaux (f), d'un livre des Evangiles, orné d'or & de pierreries; de deux encensoirs, dont l'un étoit d'or, & l'autre d'argent; d'une châsse précieuse, pour mettre des Reliques; de divers autres ornemens d'Eglise, & de bonnes cloches. Il mourut dans l'Abbaye de Tholey, qui étoit alors soûmise aux Evêques de Verdun, & y fut enterré. Il gouverna l'Eglise de Verdun pendant dix ans, & mourut le dernier jour de l'an 880. Il eut pour successeur Dadon Abbé de S. Vanne.

XLV. *Plaintes de l'Empereur Louis & du Pape, contre les Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve.*

Tel étoit l'état de l'Eglise du Royaume de Lorraine, lorsque les deux Rois Louis de Germanie, & Charles le Chauve se partagerent en 870 les Etats de Lothaire leur neveu. L'Empereur Louis, qui étoit alors occupé au siége de Benevent contre les Sarrasins (g), trouva fort mauvais que les deux oncles eussent ainsi disposé d'une succession, qu'il prétendoit avec raison lui appartenir; & le Pape Adrien II. entra avec chaleur dans ses sentimens. Il écrivit avec véhémence aux deux Rois, & l'Empereur Louis envoya ses Ambassadeurs, avec ceux du Pape, chargez de lettres pleines d'aigreur & de menaces contre les deux Princes, qui s'étoient mis ainsi en possession des Etats de Lothaire (h). Le Pape envoya d'autres lettres aux Prélats & aux Seigneurs du Royaume de France, se plaignant de l'infidelité des uns, & de la lâcheté des autres; menaçant de venir en France, & d'user envers eux de tout le pouvoir que J. C. lui avoit donné: mais ces lettres ne produisirent aucun effet réel pour la restitution du Royaume de Lorraine à l'Empereur Louis. Les Légats écouterent les raisons qu'on leur donna de la conduite des deux Rois, & le Pape fut obligé de s'en contenter.

* An 871.

Quelque temps aprés *, le bruit se répandit que l'Empereur Louis étoit mort. Sur cette nouvelle, Charles le Chauve s'avança jusqu'à Besançon (i), résolu de pousser plus loin, si cette nouvelle se confirmoit. Il se tenoit fort sur la parole que le Pape lui avoit donnée peu auparavant, de le reconnoître seul pour Empereur, au cas que Louis mourût sans enfans. Le Roy de Germanie, sur les mêmes nouvelles, se mit en mouvement, & envoya son fils Charles au-delà du Mont Jura, pour gagner les peuples qui étoient sujets de l'Empire, & pour s'assurer du passage d'Italie. Mais on apprit peu aprés, que l'Empereur étoit en santé; qu'il avoit seulement couru un grand danger, ayant été assiégé dans un Château par Adalgise Duc de Benevent, qui l'avoit contraint de se rendre par composition, & de lui promettre par serment de ne mettre jamais le pied dans le Duché de Benevent, & de ne tirer aucune vengeance de l'attentat qu'il venoit de commettre contre lui (k).

An de J. C. 871.

XLVI. *Négociations entre les Rois Charles le Chauve, & Louis de Germanie, pour la succession à l'Empire de Louis.*

Ces démarches des deux Rois firent comprendre à Louis, que ses oncles se considerant déja comme heritiers, étoient fort éloignez de lui faire justice sur le Royaume de Lorraine, dont ils s'étoient emparez. Il prit le parti de la négociation, pour essayer au moins de les desunir par cette voye, & de rentrer dans son heritage, en leur proposant separément de leur laisser l'Empire, & le titre d'Empereur aprés sa mort. L'Imperatrice Ingelberge fit proposer une entrevuë au Roy de Germanie, & il promit de se trouver à Trente au mois de May (l). Elle fit proposer la même chose à Charles le Chauve, qui lui donna rendez-vous dans l'Abbaye de S. Maurice en Valais sur le Rhône, au dessus du lac de Genéve: mais Charles ayant sçû que les mêmes propositions étoient faites au Roy Louis, s'excusa de se rendre au lieu marqué. Louis n'eut pas la même délicatesse, il se trouva à Trente, où aprés plusieurs entretiens, il fit cession à l'Empereur Louis de sa part du Royaume de Lorraine. On ne douta pas, quoi qu'on n'en publiât rien, que l'Imperatrice réciproquement ne l'eût assuré, pour lui ou pour quelqu'un de ses fils, de la succession à l'Empire. Quelque temps aprés, l'Empereur Louis se fit de nouveau couronner à Rome par le Pape Adrien II. apparemment en qualité de Roy de Lorraine.

XLVII. *Mort de l'Empereur Louis. Charles le Chauve se fait reconnoître Empereur.*

Il ne survêcut pas long-temps à tout cela. Il mourut en Italie au mois d'Août de l'année 875 (m), & fut enterré dans l'Eglise Ambrosienne à Milan. Ses deux oncles Charles le Chauve & Louis de Germanie, avoient pris depuis long-temps des mesures secrétes pour s'assûrer de sa succession; car il n'avoit point d'enfans mâles. Louis qui étoit l'aîné, & qui

(d) Vassebourg, Hist. l. 2. fol. clxiv. & clxvij.
(e) *Dado Virdun. apud Vassebourg, l. 3. fol. clxxiv. In basilica S. Vitoni posuit Canonicos octo, & dedit illis res quæ ad istam ecclesiam pertinent.* Cette Abbaye n'étoit pas encore occupée par des Moines; ils n'y furent introduits qu'en 952.
(f) *Berthar. loco citato.*
(g) *Annal. Bertin. ad an. 870. p. 241. t. 3. Hist. Franc. Quesn.*
(h) *Vide epist. Adriani Papæ II. t. 8. Concil. p. 916. epist. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27.*
(i) *Annal. Bertin. ad an. 871. p. 242.*
(k) *Annal. Bertin. & Metens. ad an. 871.*
(l) *Annal. Bertin. ad an. 872. p. 244. t. 3. Quesn.*
(m) An 875. *Annal. Bertin. p. 247.*

An de J. C. 875.

depuis quelque temps avoit cedé une partie du Royaume de Lorraine à l'Empereur Louis, comptoit beaucoup sur les services de l'Imperatrice, qu'il croyoit avoir gagnée : mais Charles s'y étoit pris de plus loin ; s'étoit formé un parti en Italie parmi les Seigneurs, & avoit fort ménagé le Pape Jean VIII. dont le suffrage ne pouvoit être que d'un grand poids dans cette occasion. Il étoit de plus fort attentif à la santé de l'Empereur, & se tenoit prêt à faire marcher ses troupes, & à s'avancer lui-même vers l'Italie, au premier bruit qu'il recevroit de sa mort.

Il étoit à Douzy sur la Meuse prés de Mouson, quand la nouvelle lui en vint. Il en partit aussi-tôt, ordonna à ses troupes les plus à portée, de se rendre à Pont-Yon en Champagne, prés Vitry le Brulé, & aux autres de s'assembler à Langres, où étoit le rendez-vous general de son Armée. Il envoya en Lorraine le Prince Louis son fils, pour en défendre les frontieres pendant son absence, contre les entreprises du Roy de Germanie. Charles se mit en marche dés le commencement de Septembre, entra en Italie par le mont Cenis, & fut bien-tôt joint par la plupart des Seigneurs du pays.

Louis ne s'oublia pas dans cette occasion : mais il fut moins diligent que Charles son frere. Il fit partir pour l'Italie une Armée commandée par son fils Charles : mais ce jeune Prince s'étant trouvé trop foible, pour se maintenir dans ce pays, Charles le Chauve l'obligea à en sortir. Louis y renvoya une autre armée sous la conduite de son fils Carloman, qui entra en négociation avec le Roy son oncle (n), n'ayant pas assez de forces pour lui tenir tête. Aprés plusieurs propositions de part & d'autre, on convint que les Armées des deux partis se retireroient d'Italie, & qu'ensuite les deux Rois s'accommoderoient à l'amiable sur leurs prétentions à l'Empire & aux Etats d'Italie. Le Prince Carloman commença à faire défiler ses troupes ; le Roy Charles fit semblant d'en faire de même : mais ayant appris par ses Partisans, que le Pape étoit disposé à le reconnoître, il reprit brusquement le chemin d'Italie, & se rendit à Rome en diligence, où le Pape le couronna Empereur le jour de Noël de l'an 875 (o).

De là Charles se rendit à Pavie (p), où il reçut le serment de fidelité des Evêques & des Seigneurs d'Italie, qui le reconnurent pour Empereur. Il ne retourna en France qu'aprés avoir donné le gouvernement de cette nouvelle Conquête au Duc Boson, frere de l'Imperatrice sa femme (q). Il trouva la Lorraine, & une partie de la France ravagées par les Troupes du Roy de Germanie, qui y étoit entré en l'absence de Charles, & y avoit commis de grands desordres : mais celui-ci n'alla pas plus avant qu'à Attigny en Champagne ; & la nouvelle du prompt retour de l'Empereur l'obligea de repasser le Rhin, plutôt qu'on n'auroit osé l'esperer.

An de J. C. 876.

Dans ce voyage le Roy Louis étant à Metz, accorda aux Religieux de l'Abbaye de Glandieres, nommée autrement Longeville, & dédiée à S. Martin & à S. Undon, la Terre de Grinstad dans le pays de Vorms, & cela à la priere de Bertulfe Archevêque de Tréves, & en consideration de ce que ce Monastere étoit alors entre les mains du Roy, & en sa disposition.

XLVIII. *Concile de Pont Yon, de l'an 876*

Charles célébra la fête de Pâques à S. Denys ; & convoqua un Concile à Pont-Yon, où il se trouva au milieu du mois de Juin avec les Légats du Pape. Nous avons déja touché par avance, ce qui s'y passa, & de quelle maniere Ansegise Archevêque de Sens y fut reconnu pour Primat des Gaules, sur la nomination du Pape Jean VIII. appuyée de l'autorité de l'Empereur. Berard Evêque de Verdun, & Arnald de Toul y assisterent, avec beaucoup d'autres Archevêques & Evêques de France (r).

Louis de Germanie envoya ses Ambassadeurs à ce Concile, & ils y furent introduits dans la quatriéme Séance (s). Ils demanderent, au nom du Roy leur Maître, la portion qui lui étoit duë de la succession du défunt Empereur, en vertu de la promesse que le Roy Charles en avoit faite à son neveu le Prince Carloman, pour l'obliger de se retirer d'Italie : mais l'Empereur Charles au lieu de répondre à cette Ambassade, & de promettre satisfaction, aux termes du Traité, fit lire aux Ambassadeurs les lettres que le Pape avoit écrites aux Evêques Sujets du Roy de Germanie, où il les blâmoit beaucoup de ne s'être pas opposez à l'irruption que Louis avoit faite en Lorraine & en France pendant l'absence du Roy Charles. Aprés cette lecture, il fit donner copie de ces lettres à Gilbert Archevêque de Mayence, Chef de cette ambassade (t).

XLIX. *Couronnement de l'Imperatrice Richilde.*

Le 15e de Juillet, dernier jour de ce Concile, on fit la cérémonie du Couronnement de l'Imperatrice. Deux des Légats étant sortis de l'Eglise, allerent à la Chambre de l'Empereur, où l'Imperatrice Richilde les attendoit, & ils la menerent au milieu de l'Assemblée. Elle étoit revêtuë des ornemens d'Imperatrice, & avoit la couronne sur la tête. On la conduisit au Trône qui lui étoit préparé, à côté de celui de l'Empereur. Ce Prince étoit revêtu des ornemens imperiaux, à la maniere

(n) *Annal. Fuldens. & Bertin. ad an. 875.*
(o) *Vide t. 9. Concil. Labb. pp. 290. 291.*
(p) *Annal. Bertin. ad an. 876. p. 248.*
(q) *Annal. Bertin. ibid. Bosone uxoris suæ fratre Duce ipsius terræ constituto, & coronâ ducali ornato, &c.* Les Ducs de Benevent avoient porté auparavant la Couronne Ducale, en qualité de Lieutenans Generaux de l'Empereur. Voyez le Pere Daniel Hist. de France, p. 795.
(r) *Concil. Pontigon. t. 9. Concil. p. 281.*
(s) *Vide Aimoin. l. 5. c. 33. Hist. & Annal. Bertin. ad an. 875. p. 249.*
(t) *Aimoin. loco citato, & Annal. Bertin.*

An de J.C. 876.

des Empereurs Grecs, c'est à dire qu'il portoit une dalmatique, qui descendoit jusqu'aux pieds. Il étoit ceint d'un baudrier, d'où lui pendoit l'épée jusqu'à terre. Sa tête étoit enveloppée d'un voile de soie, ceinte par dessus d'un diadême précieux; car c'étoit là l'habit qui lui plaisoit le plus, & avec lequel il aimoit à paroître en public les jours de grandes Fêtes, méprisant l'habit des François (*u*).

L'Imperatrice étant arrivée, l'Empereur, l'Imperatrice & tout le Concile étant debout, les Légats Leon & Jean commencerent à réciter les louanges du Pape, de l'Empereur, de l'Imperatrice, & de toute l'Assemblée; car c'est l'usage de conclure les Conciles par des acclamations de louanges. Ensuite, le Légat Leon, neveu du Pape, chanta les Oraisons accoutumées, & ainsi finit ce Concile.

L. *Mort du Roy Louis de Germanie.*

Cependant l'Empereur Charles n'étoit pas sans inquiétude à cause des grands armemens qu'il sçavoit que Louis son frere faisoit en Allemagne. Il lui envoya Odon Evêque de Beauvais, & quelques autres Prélats de son Royaume, avec les deux Légats du Pape (*x*), pour traiter avec lui & avec les Princes ses Enfans, sur leurs prétentions réciproques. Les Evêques partirent de Ville-Serve (*y*) le 28[e] d'Août; & dans le chemin, il arriva un Courier à l'Empereur qui étoit à Quiersy, pour lui faire sçavoir que le Roy Louis étoit mort à Francfort le même jour du départ de ses Ambassadeurs, & que le lendemain 29[e] d'Août, il avoit été enterré dans le Monastere de Lauresham.

Ce Prince laissoit trois fils, ausquels il avoit quatre ans auparavant assigné la partie de ses Etats, que chacun d'eux devoit avoir. Carloman l'aîné eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis le second eut la Françonie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, & la basse Lorraine. Enfin Charles, connu dans l'Histoire sous le nom de Charles le Gros, ou le Gras, eut l'Allemagne, & ce qui est au delà du Mein, jusqu'aux Alpes, & quelques Villes du Royaume de Lorraine, entr'autres Metz (*z*).

L'Empereur Charles n'eut pas plutôt appris la mort de Louis son frere, qu'il conçut le dessein, non seulement de s'emparer de tout ce qu'il avoit au deça du Rhin, & dans le Royaume de Lorraine, mais aussi des Villes de Mayence, de Vorms & de Spire (*a*). Il envoya d'abord divers Députez, pour gagner par argent & par promesses, les plus considerables personnes du pays, & pour les disposer à le reconnoître pour Souverain: puis quittant Quiersy, il prit la route de Metz (*b*), dans la vuë d'y recevoir ceux qui viendroient du Royaume de son frere, pour lui rendre leurs hommages. Mais en chemin il changea de résolution, & alla droit à Aix-la Chapelle avec son Armée, & de là à Cologne, ayant toujours avec lui les Légats du Pape, & attendant que les Seigneurs du Royaume de son Frere vinssent se rendre à lui.

LI. *Charles le Chauve veut s'emparer d'une partie des Etats de ses Neveux.*

Louis de Germanie son neveu, vint avec ses Troupes se camper vis à vis Cologne, résolu de disputer à l'Empereur le passage du Rhin: mais comme son Armée étoit beaucoup inferieure en nombre à celle de son Oncle, parce qu'il n'avoit pas eu le loisir d'assembler tout son monde, il envoya à l'Empereur des Ambassadeurs, pour lui dire: *Pourquoi êtes-vous venu me faire la guerre, sans me la déclarer, puisque même parmi l'ancien peuple Hebreu, il n'étoit permis de faire la guerre à son Ennemi, qu'aprés lui avoir offert la paix, & aprés qu'il l'auroit refusée? Retournez, je vous prie, en paix dans vos Etats; contentez-vous de la gloire dont vous jouissez, & ne venez point envahir un Royaume qui nous a été laissé en héritage par nos Peres. Ne violez point, par une conduite si criante, les droits du sang qui nous lient. Souvenez-vous des sermens que vous avez faits plus d'une fois à mon Pere. Faites attention aux suites de cette guerre, & aux malheurs dans lesquels vous allez jetter le peuple Chrétien qui nous obeït. Vous vous flattez peut-être de la multitude de vos Soldats, & vous mettez votre confiance dans la force de votre Armée, que vous avez rassemblée de tant de Provinces: mais souvenez-vous qu'il est égal à Dieu de sauver avec peu de monde, ou avec de grosses Armées.*

Charles n'écouta point ces raisons, & persista à vouloir passer le Rhin. Louis fit faire des jeûnes & des prieres publiques dans son Camp, pour attirer sur lui la misericorde du Dieu des Armées (*c*). On s'en railla dans l'Armée de l'Empereur. Il fit de plus faire une épreuve, qui passoit alors pour un acte de Religion, & qui consistoit à faire passer dix hommes par l'épreuve du fer chaud, dix par l'eau chaude, & dix par l'eau froide, pour sçavoir si le Roy son Pere n'avoit pas eu droit de joüir de cette portion du Royaume de Lothaire, qu'il avoit possedée, suivant le Partage qui en avoit été fait entre lui & son frere l'Empereur Charles le Chauve. Les trente hommes sortirent sains & saufs de ces épreuves. Enfin Louis quitta secretement son Camp, & remontant le long du Rhin, vint passer le fleuve vers Andernach, au dessous de Coblentz.

(*u*) *Annal. Fuldens. ad an. 876.* Carolus novos & insolitos habitus assumpsisse perhibetur: nam talari dalmaticâ indutus, & balteo desuper accinctus pendente usque ad pedes, necnon capite involuto serico velamine, ac diademate desuper imposito, dominicis & festis diebus ad Ecclesiam procedere solebat: omnem enim consuetudinem Regum Francorum contemnens, Græcas glorias optimas arbitrabatur.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an. 876. p. 250. Vide & annal. Fuldens. ad eundem an.*

(*y*) *Sylvacum.*

(*z*) *Vide annal. Bertin. ad an. 876. p. 251. A.*

(*a*) *Annal. Fuldens. ad an. 876. p. 569. t. 2. Hist. Franc. Quesn.*

(*b*) *Annal. Bertin. ad an. 876*

(*c*) *Annal. Bertin. loco citat. p. 250.*

An de J. C. 876.

Il envoya de nouveau demander la paix à l'Empereur. Celui-ci reçut assez bien ces Députez, & répondit qu'il étoit tres disposé à écouter les propositions de paix que son Neveu lui voudroit faire. Il envoya même des Ambassadeurs, comme pour traiter avec lui : mais il fit en même temps marcher ses Troupes pendant la nuit, & arriva par des chemins écartez, & par un tres mauvais temps, prés d'Andernach, croyant surprendre son Neveu, & l'accabler par la multitude de ses Troupes, avant qu'il eût le loisir de se reconnoître. Villibert ou Gilbert Archevêque de Cologne, ayant sçû le dessein de l'Empereur, & lui ayant inutilement remontré le tort qu'il feroit à sa réputation d'en user ainsi avec son Neveu (d), envoya en diligence un de ses Prêtres au Roy Louis, pour l'avertir du départ de l'Armée de l'Empereur. Le Prêtre ayant pris des chemins plus courts, arriva assez tôt pour donner à ce Prince le temps de rassembler une partie de ses Troupes, & de se mettre en défense. Louis ordonna seulement à ses gens de mettre sur leurs habits quelque chose de blanc, pour se reconnoître dans la mêlée.

LII. *L'Empereur Charles le Chauve perd la bataille d'Andernach contre le Roy Louis son neveu.*

L'Armée de l'Empereur arriva fort fatiguée du chemin qui étoit rude, & de la pluie qui étoit tombée pendant tout le voyage ; de sorte que quand il fut question d'en venir aux mains, les Soldats & les chevaux ne se trouverent pas la même vigueur qu'on auroit dû attendre d'une Armée aguerrie, & animée par la présence de l'Empereur. Cependant celle du Roy Louis fut d'abord ébranlée ; sur-tout les Saxons, que le grand nombre des Ennemis effraya au commencement : mais Louis étant accouru à leur secours avec les Troupes de Germanie, & ayant tué ceux qui portoient les Etendarts des Troupes Françoises, l'Armée de l'Empereur fut mise en fuite, & les Allemands en firent un tres grand carnage. L'Empereur lui-même fut obligé de se sauver avec peu de monde, & d'abandonner ses trésors & son équipage. Grand nombre de Seigneurs furent faits prisonniers, & le butin que firent les Troupes de Louis fut inestimable. On regarda cette victoire comme un coup du Ciel (e). Une terreur panique se répandit d'abord dans le Camp de l'Empereur ; les chevaux outrez de fatigue ne sentoient plus l'éperon, & n'obeïssoient plus au Cavalier. Le Soldat épuisé ne pouvoit ni combattre, ni s'enfuir. Tous les peuples des environs se reünissant contre Charles, se jetterent sur les fuyards, & leur firent presque autant de maux que les Soldats de Louis. Les Vivandiers & les Caissons occupant les chemins, arrêtoient les Soldats, & retardoient leur retraite, de maniere que l'Empereur arriva presque seul au Monastere de S. Lambert de Liége. Ce combat se donna sur la fin de la nuit du 8e d'Octobre 876.

L'Imperatrice qui étoit enceinte, avoit suivi l'Empereur jusqu'à Cologne ; & la veille de la bataille dont on vient de parler, elle étoit partie pour Heristal, où elle devoit l'attendre. Mais ayant appris sa défaite, elle sortit d'Heristal, pour se réfugier à Epternach dans le Luxembourg (f). Elle accoucha en chemin, & avant terme, d'un fils qui fut porté avec elle jusqu'à Epternach, mais qui mourut peu de temps aprés (g). L'Empereur ne tarda pas à y venir trouver l'Imperatrice. De là il alla à Douzy, & de Douzy il revint à Epternach, où il convoqua une Diette pour le 15e jour d'aprés la S. Martin, à Saumoncy Maison Royale proche de Laon.

Le Roy Louis, aprés cette victoire, vint d'Andernach par Zinzic (h) à Aix-la Chapelle, où il ne resta que trois jours. Il alla de suite trouver le Roy Charles son frere à Coblentz, où ils eurent une conférence sur leurs interêts. Charles en partit pour aller à Metz, d'où il retourna en Allemagne. Louis passa le Rhin à Coblentz, & reprit le chemin de la Germanie (i).

LIII. *L'Empereur Charles le Chauve va en Italie pour faire la guerre aux Sarrasins.*

Dans la Diette de Saumoncy il fut résolu d'un commun consentement, que l'on travailleroit au plutôt à réprimer les courses des Normands, & à les chasser hors de la France. Ces Ennemis avoient pris Roüen, & tenoient une Flotte sur la Seine. L'Empereur envoya contr'eux des Troupes, qui les dissiperent, ou du moins empêcherent leurs courses. Peu de temps aprés, il fut attaqué d'une pleuresie, qui parut d'abord dangereuse ; mais il en guérit (k), & le Pape Jean VIII. l'envoya prier de venir au secours de l'Eglise Romaine, contre les Sarrazins qui la désoloient. Il reçut les Légats du Pape à Compiégne, où il passa le Carême & les fêtes de Pâques ; puis ayant pourvû à la sureté de son Royaume, il partit pour l'Italie. L'Imperatrice fut du voyage ; & on remarque (l) que l'Empereur emporta avec lui beaucoup d'or & d'argent, & mena grand nombre de chevaux, & un équipage magnifique.

A l'occasion de ce voyage & de cette guerre, l'Empereur imposa à une partie de ses Sujets un subside (m), comme il en avoit imposé

(d) *Annal. Fuldens. ad an. 876. p. 570. t. 2. Hist. Franc. Quesn.*

(e) *Annal. Fuldens. ad an. 876.*

(f) *Annal. Bertin. ad an. 876. p. 250.* Richildis autem audiens vij. Idus Octobris de fuga hostis Imperialis, & ipsius Imperatoris, ab Heristallo movet, & fugiens subsequenti nocte, galli cantu, in via peperit filium, quem post partum famulus suus ante se portans, fugiendo usque Antenacum detulit.

(g) Il mourut à Compiégne au commencement de l'an 877. Il avoit été nommé Charles au Baptême, & fut envoyé à S. Denys, pour y être inhumé.

(h) Sinsiacum

(i) *Annal. Bertin. ad an. 876.*

(k) *Annal. Bertin. ibid.*

(l) *Annal. Bertin. ad an. 877.*

(m) *Annal. Bertin. ad an. 877. p. 251.*

An de J.C. 876.

un autre peu auparavant à l'occasion de la guerre contre les Normands, qu'il vouloit chasser de France (n). Cette imposition ne regardoit pas les Sujets du Royaume de Lorraine, mais seulement les François, & ceux de Bourgogne. Les Evêques, les Abbez, les Prêtres, les Nobles, tous fournissoient leur contingent, selon le nombre de leurs Sujets, ou des Serfs qui leur appartenoient, & qui cultivoient leurs Terres. La somme que l'on tira pour ce voyage d'Italie, fut de cinq mille livres d'argent pesant.

LIV. *Couronnement de l'Imperatrice à Tortone.*

Le Pape vint au devant de l'Empereur. Ils se rencontrerent à Verceil; de là ils allerent ensemble à Pavie (o). A peine y furent-ils arrivez, qu'ils apprirent que Carloman Roy de Baviere, étoit entré en Italie avec une nombreuse Armée. Le Pape qui avoit amené fort peu de Troupes avec lui, repassa promptement le Pô, & se retira à Tortone, où il couronna l'Imperatrice; & cette Princesse, aprés cette cérémonie, reprit en diligence le chemin de Morienne, où elle reporta les grandes richesses que l'Empereur avoit apportées en Italie. Le Pape & l'Empereur demeurerent encore quelque temps à Tortonne, attendant les Troupes qui avoient reçu ordre de passer les Alpes, & de les venir joindre: mais ayant appris qu'elles ne viendroient point, parce que les Seigneurs à qui il en avoit confié le commandement, s'étoient révoltez contre lui; le Pape s'enfuit au plus vîte à Rome, & l'Empereur reprit le chemin de Morienne, où l'Imperatrice l'avoit dévancé. Carloman de son côté, sur un faux bruit qui s'étoit répandu que l'Empereur & le Pape venoient fondre sur lui avec toutes leurs forces, s'en retourna précipitamment en Baviere avec son Armée.

LV. *Mort de l'Empereur Charles le Chauve.*

L'Empereur, aprés avoir passé le Mont Cénis, tomba malade d'une fiévre qui ne paroissoit d'abord nullement dangereuse: mais ayant pris une potion qui lui avoit été préparée par un Juif nommé Sedécias (p), qui étoit son Médecin, & à qui il avoit donné toute sa confiance, il en fut si mal quelques heures aprés, qu'on ne douta pas que ce ne fût un poison, qu'on lui avoit fait prendre. Il fut obligé de s'arrêter en un lieu nommé Brios, d'où il dépêcha vers l'Imperatrice, pour la prier de le venir voir. Elle y vint, & le trouva fort mal. Il mourut dans une pauvre chaumiere, onze jours aprés avoir pris le breuvage empoisonné, le 6e d'Octobre de l'an 877, à l'âge de 54 ans, la seconde année de son empire, & la trente-huitiéme de son regne.

On l'embaûma comme on put dans une telle conjoncture, & on le mit dans un cercueil enduit de poix, & couvert de peaux, pour pouvoir le transporter à S. Denys, où il avoit choisi sa sepulture: mais le poison avoit tellement corrompu son corps, qu'on fut obligé, par l'extrême puanteur qui en sortoit, de le mettre en terre à Nantua, Monastere du Diocése de Lyon dans la Bresse. Sept ans aprés (q), Gaultier Abbé de S. Denys, le fit transporter en son Abbaye, où il fut enterré devant l'Autel de la Trinité, comme il l'avoit ordonné pendant sa vie. On voit aujourd'hui son Mausolée au milieu du Choeur de S. Denys, en bronze, soutenu de quatre petites colonnes de même métal: mais c'est un ouvrage plus nouveau que ce Prince. Richer Moine de Senones (r), dit qu'il avoit vu ce monument placé derriere l'Autel des SS. Martyrs Denys & ses Compagnons. Charles le Chauve avoit été élevé jeune dans cette Abbaye, & avoit conservé beaucoup d'inclination pour elle. Il y alloit souvent, & en avoit même conservé le titre Abbatial pendant dix ans.

An de J.C. 877.

LVI. *Louis le Bégue succede à l'Empire de Charles le Chauve.*

L'Imperatrice Richilde étant arrivée en France (s), se rendit à Compiégne avec les Seigneurs, & remit à Louis le Begue, le seul enfant mâle qui restoit de Charles le Chauve, l'Acte scellé du défunt Empereur, par lequel il le déclaroit son successeur à la Couronne de France. Elle lui donna en même temps l'épée de S. Pierre, la couronne, le sceptre & le manteau royal, & avec ces marques d'honneur il fut couronné à Compiégne, au commencement de Decembre de l'an 877. Hincmar Archevêque de Reims, fit la cérémonie du sacre. Les autres Evêques, les Seigneurs & les Abbez lui prêterent serment de fidelité, & lui réciproquement jura de conserver tous leurs priviléges.

LVII. *Le Pape Jean VIII. se retire en France.*

La mort de l'Empereur Charles le Chauve, & les foibles commencemens de Louis le Bégue son fils, avoient jetté le Pape Jean VIII. dans de terribles inquiétudes. Il se voyoit tout à coup frustré de l'esperance dont il s'étoit flatté d'un prompt secours. Carloman Roy de Baviere avoit trouvé dans Lambert Duc de Bénevent, un puissant appui pour se faire reconnoître Empereur. Le Pape ne sçachant comment se tirer de ces embarras, trouva moyen de venir en France par mer (t). Il aborda à Gennes, & de là à Arles, d'où il se rendit à Lyon, & où il s'arrêta quelque temps, en attendant la réponse du Roy, à qui il avoit fait sçavoir sa venuë.

LVIII. *Concile de Troyes. Le Pape couronne Louis le Bégue.*

Louis le Bégue étoit tombé tres dangereusement malade à Tours. Dés qu'il eut appris l'arrivée du Pape dans son Royaume, il lui députa quelques Evêques, pour le saluër de sa part (u), & pour le défrayer à ses dépens. Ils le conduisirent à Troyes, où il avoit indiqué un Con-

(n) *Vide apud Quesn. t. 2. Hist. Franc. p. 460.*
(o) *Annal. Bertin. Metens. & Fuldens. ad an. 877.*
(p) *Annal. Bertin. annal. Fuldens. &c. ad an. 877.*
(q) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 205.*
(r) *Richer. Senon. Chronic. Spicileg. t. 3. p. 352.*
(s) *Annal. Bertin. fuse ad an. 877. pp. 252. 253. 254.*
(t) *Annal. Bertin. ad an. 878.*
(u) *Ibid.*

An de J. C. 878.

cile, dont il fit l'ouverture le 13e d'Août 878. Il s'y trouva plusieurs Evêques des Gaules ; mais je n'y vois de la Belgique, ou du Royaume de Lorraine, que le seul Arnald Evêque de Toul (x). Le Roy ne put, à cause de son incommodité, s'y rendre qu'au commencement de Septembre, & il y fut sacré Roy de la main du Pape (y). Il avoit déja été couronné à Compiégne l'année précedente : mais il eut la dévotion de recevoir encore l'Onction royale des mains du Pape, à l'imitation de quelques-uns de ses Prédécesseurs. Le Pape ne put se résoudre à couronner la Reine Adelaïde (z), apparemment parce que Louis l'avoit épousée du vivant d'Ansgarde, qu'il avoit prise dans sa jeunesse, & dont il avoit eu deux fils, Louis & Carloman, qui parvinrent au Royaume aprés la mort de leur Pere.

LIX. *Canons & Réglemens du Concile de Troyes.*

Les principaux Canons de ce Concile de Troyes, furent, que les Evêques seroient honorez de toutes les Puissances seculieres ; en sorte que nul ne pourroit s'asseoir en leur présence sans leur permission (a). On défend aux laïques d'usurper les biens ecclesiastiques, sous peine d'excommunication ; & au cas de récidive, sous peine d'anathême. Que nul ne puisse demander au Pape les biens des Eglises, sinon ceux qui ont le caractere pour en jouïr. Que les Evêques se soutiennent l'un l'autre ; & que quand l'un d'eux est dans l'oppression, les autres lui prêtent en commun leur conseil & leur secours. Que les Laïques ou les Clercs excommuniez par un Evêque, ne soient pas reçus par un autre Evêque. Que nul ne donne retraite à un homme libre, sinon dans les cas marquez dans les Loix Civiles.

Dans le même Concile le Pape excommunia Lambert Duc de Spolete, Adalbert Marquis de Toscane, Formose, Gregoire, & leurs complices, qui avoient déja été excommuniez à Rome, à cause des maux qu'ils avoient faits à l'Italie, & au S. Siége (b). Il prononça la même peine contre quelques Seigneurs de France, qui s'étoient soûlevez contre l'Empereur Charles le Chauve, & n'avoient pas assez de soûmission pour Louis le Bégue son fils. De ce nombre furent Hugues fils du Roy Lothaire & de Valdrade, dont il a déja été parlé ci-devant. Il excommunia aussi Bernard Marquis de Languedoc, & il permit à Hincmar Evêque de Laon de dire la Messe, tout aveugle qu'il étoit (c). Enfin le Pape termina le Concile de Troyes par une harangue, dans laquelle il exhorta les Prélats François, & le Roy Louis le Bégue, à lui procurer un prompt secours contre les Sarrazins d'Italie. De Troyes le Pape reprit le chemin de Rome, & fut reconduit jusqu'à Pavie par le Duc Boson, & par Hermengarde son epouse.

LX. *Paix entre l'Empereur Louis le Bégue, & Louis Roy de Germanie.*

Louis le Bégue (d) songeant à faire une paix solide avec son cousin Louis Roy de Germanie, lui envoya des Ambassadeurs, pour l'inviter à entrer avec lui en conference sur les sujets de leurs divisions. Ces Ambassadeurs revinrent quelque temps aprés le départ du Pape, & rapporterent au Roy de France ; qu'ils avoient trouvé le Roy de Germanie dans les meilleures dispositions du monde. L'on a une preuve éclatante de ces dispositions, dans la lettre que Louis de Germanie lui écrivit en cette occasion (e). Il lui parle d'une maniere pleine de cordialité, & le conjure, que sans avoir égard aux querelles & aux inimitiez que des hommes de mauvaise volonté avoient fomentées entre les deux Rois Charles & Louis leurs Peres, ils demeurent toujours unis & attachez l'un à l'autre. *Je vous envoye*, ajoute-t-il, *un cheval beaucoup plus estimable par sa vigueur & par sa vitesse, que par sa grandeur & son embonpoint. La selle est, de même que la mienne, plus propre à un Guerrier & à un Capitaine qui cherche l'utile & l'avantageux, qu'à un homme qui n'affecte que la vanité, & l'éclat d'une brillante monture. Je vous envoye aussi un tres beau Pavillon, qui servira dans votre Palais, lorsque vous le ferez dresser au temps que vous tiendrez votre Conseil. Sa seule vuë reprimera les mauvaises intentions de ceux qui voudroient nous brouiller ; & ils seront penetrez, par cette marque, & de votre affection pour moi, & de mon attachement pour vous. Et comme votre vie & votre santé me sont précieuses, je vous envoye des aromates, des huiles de parfum, & des remedes ; afin que leur odeur, leur épanchement & leur goût servent à vous faire plaisir, à conserver votre santé, & à vous engager à m'aimer constamment, comme je m'efforcerai de le mériter par mon amitié & mon dévoûëment.*

Sur cette lettre, Louis partit de Compiégne, & se rendit à Heristal sur la Meuse (f), & de là à Marsen sur la même Riviere. Les deux Princes s'y rencontrerent le premier jour de Novembre, & y firent un Traité de paix, qui fut signé le même jour à Foron ou Friconi, Maison Royale entre Mastric & Aix-la-Chapelle. Les principaux Articles de ce Traité furent, 1°. Que le partage du Royaume de Lorraine, qui avoit été fait entre Louis de Germanie, & son frere Charles le Chauve, subsisteroit ; que Louis le Bégue auroit la partie qui avoit été cédée à son Pere Charles le Chauve ; & que reciproquement le jeune Roy Louis de

(x) *Concil. t. 9. p. 313.*
(y) Il ne fut pas couronné Empereur, comme l'ont crû Sigonius & quelques autres, mais seulement Roy de France. *Mabill. t. 3. annal. Ben. p. 213.* Le Pere Daniel Hist. de France, p. 812.
(z) *Vide Mabill. & Daniel locis citatis. Annal. Bertin. ad an 878.*
(a) *Tom. 9. Concil. p. 312.*
(b) *Ibid. p. 309. 310.*
(c) *ibid. p. 315.*
(d) *Annal. Bertin. ad an. 878. p. 256.*
(e) *Vide formul. antiquit. Alsat. typis Regiis editas, & Mabill t. 3. annal. Bened. p. 212.*
(f) *Annal. Bertin. ad an. 878. pp. 256. 257.*

An de J. C. 878.

Germanie joüiroit de l'autre partie qui avoit été cédée à son Pere.

2°. Que pour le Royaume d'Italie, on laisseroit les choses en l'état où elles étoient, jusqu'à la prochaine Assemblée, qui se devoit tenir à Gondreville, ou au voisinage, vers la Purification de la sainte Vierge, & à laquelle les Rois Charles & Carloman, freres de Louis de Germanie, seroient invitez.

3°. Les deux Rois se promirent mutuellement, que l'un des deux venant à mourir, celui qui survivroit, prendroit la protection des enfans de l'autre, pour leur conserver les Etats de leur Pere.

On regla aussi quelques autres points moins importans, qui tendoient tous à affermir la paix entre les deux Etats. Mais l'Assemblée qui avoit été indiquée pour le mois de Février, ne put se tenir. Louis de Germanie s'en retourna au delà du Rhin; & Louis le Bégue prenant sa route par les Ardennes (g), passa les Fêtes de Noël à Glare proche S. Hubert; & aprés avoir demeuré quelque temps dans les Ardennes, se rendit à Pont-Yon, pour le commencement de Février. De là il marcha vers Autun, où son Armée avoit son rendez-vous. Enfin il arriva à Troyes en Champagne, où il tomba tres dangereusement malade. Son dessein étoit de faire la guerre à Bernard, Marquis de Languedoc, qui méprisant l'excommunication qu'on avoit prononcée contre lui au Concile de Troyes un peu auparavant, avoit des troupes sur pied, persistoit dans sa révolte, & prétendoit se maintenir dans la possession du Languedoc, & de toutes les Places qu'il occupoit.

LXI. *Mort de Louis le Bégue. Louis III. lui succede.*

La maladie du Roy venoit, à ce qu'on croit, d'un poison lent qu'il avoit pris, & qui le consumoit insensiblement. Sentant ses forces diminuer, il se fit porter à Compiégne (h), d'où il envoya sa Couronne, son épée, & les autres ornemens Royaux à son fils aîné nommé Louis, qui étoit alors à Autun; recommandant qu'on le fist sacrer & couronner au plutôt. Il mourut à Compiégne le jour du Vendredy-Saint dixiéme d'Avril 879, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Notre-Dame, que son Pere avoit bâtie au même lieu. On lui a donné le nom de Faineant (i), parce qu'en effet il n'a rien fait de fort mémorable, n'ayant regné qu'environ dix-huit mois, & ayant presque toujours été malade. Le nom de le Bégue ne lui fut donné qu'aprés sa mort. Lorsqu'il mourut, la Reine Adelaïde sa seconde femme, étoit grosse d'un Prince, qui regna dans la suite, & fut nommé Charles le Simple.

La foiblesse du gouvernement de Louis le Bégue, la courte durée de son regne, le bas âge du Roy son fils, l'ascendant qu'avoient déja pris les Seigneurs de son Royaume, & l'indépendance dans laquelle la plupart s'étoient déja mis, firent naître au commencement de ce Regne plusieurs partis opposez, qui faillirent de ruïner entiérement la Monarchie, & de la faire passer dans les mains de Louis de Germanie. L'un de ces Partis avoit pour Chef Boson frere de l'Imperatrice Richilde, épouse de Charles le Chauve; Hugues l'Abbé, fils du Roy Lothaire & de Valdrade; Thierry Grand Chambellan, & Bernard Comte d'Auvergne. L'autre faction avoit à sa tête Goslin Abbé de S. Denys, & Conrade Comte de Paris. Les Chefs de la premiere faction indiquerent une Assemblée generale à Meaux (k), où le jeune Roy devoit se trouver. Les autres s'assemblerent à Creil, à l'embouchure de la petite riviere de Trin dans l'Oise (l).

An de J.C. 879.

LXII. *Les Seigneurs François offrent la Couronne à Louis Roy de Germanie.*

Ceux-ci, de leur autorité particuliere, resolurent de déferer la Royauté à Louis de Germanie, & en effet lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui offrir la Couronne de France, & pour le prier de s'avancer seulement jusqu'à Metz, & de venir se mettre à la tête des Prélats & des Seigneurs, qui n'attendoient que sa venuë pour se déclarer, & lui rendre leurs hommages. Louis se laissa tenter, & s'avança jusqu'à Metz. Là il reçut d'autres Ambassadeurs, qui le prioient de venir jusqu'à Verdun, où les Chefs du parti qui l'avoient appellé, s'étoient déja rendus. Louis y vint avec son Armée; & comme on ne vouloit pas leur vendre des vivres à prix raisonnable, ils firent de tres grands dégâts à la Ville & à la Campagne, & y vécurent comme en pays ennemi. Gauslin & Conrade lui rendirent leurs hommages comme à leur Souverain, & l'exhorterent d'entrer sans tarder dans le Royaume de France, & de s'en mettre en possession.

Les Seigneurs assemblez à Meaux ayant appris ces nouvelles, & ne se trouvant pas en état d'opposer une Armée au Roy de Germanie, lui députerent à Verdun l'Evêque d'Orleans, & deux Comtes, pour lui faire offre de l'autre partie du Royaume de Lorraine, qui avoit été possedée par Charles le Chauve, & qui étoit la contre-partie de ce que Louis y possedoit actuellement. Cette proposition fut écoutée, & Louis fut bien-aise d'augmenter ses Etats d'une bonne partie des Pays-Bas, de l'Abbaye de S. Vast d'Arras, des Villes de Toul, Metz & Verdun, & de leurs dépendances, sans s'exposer aux risques d'une guerre incertaine, & aux remords d'une action qui avoit besoin d'apologie. Ainsi ayant pris ses assurances sur les offres qu'on lui faisoit, il repassa le Rhin, & retourna à Francfort.

L'Abbé Goslin & le Comte Conrade se voyant ainsi abandonnez, & ne pouvant re-

(g) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 258.* In Longlario nativitatem Domini celebravit.
(h) *Annal. Bertin ad an. 879. p. 258*

(i) *Aimoin. l. 1. de miracul. S. Bened. c. 1.*
(k) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 258.*
(l) *Annal. Bertin. ibid. Ita & annal. Fuldens.*

tourner

An de J. C. 879.

tourner en France, où ils étoient en horreur, se retirerent en Germanie auprés de la Reine (*m*), à qui ils témoignerent leur mécontentement, de ce qu'aprés s'être exposez au danger, pour faire donner la Couronne au Roy Louis, on vouloit ainsi les sacrifier au ressentiment de Boson, & de ceux de son parti. La Reine entra dans leurs ressentimens, & dit que si elle eut été du voyage du Roy, elle lui auroit fait prendre d'autres résolutions. Le Roy même parut se repentir de ne s'être pas assez livré à sa bonne fortune. Il envoya du monde à l'Abbé Goslin, & au Comte Conrade, pour les rassurer, & les escorter dans leur retour; il leur donna même des ôtages pour gage de sa protection. Ils revinrent alors en France, plus fiers que jamais, & firent sçavoir à ceux de leur parti, que dans peu le Roy de Germanie entreroit en France à la tête d'une bonne armée.

LXIII. *Mort de Carloman Roy de Baviere. Louis de Germanie lui succede.*

Pendant ces mouvemens, Carloman Roy de Baviere, & frere du Roy Louis, tomba en apoplexie, perdit l'usage de la parole; & Arnoû son fils naturel, ne croyant pas qu'il en pût réchapper, s'étoit déja emparé d'une partie de ses Etats (*n*). A cette nouvelle, Louis Roy de Germanie accourut en Baviere, dissipa les rébelles, rétablit la paix dans le pays, & tira promesse des Grands du Royaume, qu'aprés la mort du Roy, ils ne reconnoîtroient d'autre Roy que lui. En effet le Roy Carloman étant mort le 22e de Mars 880 (*o*), le Roy Louis entra en possession de ses Etats, comme nous le verrons ci-aprés.

Pendant qu'il étoit en Baviere auprés du Roy son frere, l'Abbé Hugues, fils naturel de Lothaire & de Valdrade, se jetta en Lorraine, dans le dessein de s'en rendre maître, comme heritier du Roy Lothaire. Il se saisit d'un Château prés de Verdun (*p*), où il mit une garnison de bandits, qui désoloient tout le pays. Le Roy envoya contre lui un détachement de son armée, qui n'ayant pû joindre l'Abbé Hugues, assiégea le Château, le prit, le rasa, tua une partie de la garnison, en envoya une autre partie en exil, coupa les cheveux, & arracha même la peau de la tête à quelques autres, & les renvoya ainsi avec ignominie.

LXIV. *Louis & Carloman fils de Louis le Bégue, sont sacrez & couronnez à Ferrieres.*

Les Chefs du parti opposé à Louis de Germanie, avoient differé jusqu'alors le couronnement du Prince Louis, fils aîné de Louis le Bégue; ils avoient même resolû de ne pas faire cette ceremonie, qu'ils ne couronnassent en même temps son frere Carloman, & qu'ils ne partageassent entr'eux deux le Royaume de France: mais au bruit de la venuë de Louis de Germanie, ils se hâterent de les faire couronner, & cela se fit dans l'Abbaye de Ferriéres en Gâtinois, par Ansegise Archevêque de Sens, & d'autres Evêques qui y furent invitez.

An de J. C. 879.

L'année suivante (*q*), Louis de Germanie partit d'Aix-la-Chapelle avec la Reine son épouse, pour entrer en France, comptant sur les promesses de l'Abbé Goslin, & du Comte Conrade. Il s'avança jusqu'à Douzy, où ces deux Chefs de son parti le vinrent joindre. De là il vint à Attigny, puis à Cresy (*r*) sur l'Aine, & enfin à Ribomont sur l'Oise. Alors Louis voyant qu'on l'avoit flatté d'une vaine esperance, & que les peuples perseveroient dans l'obeïssance à leur Souverain legitime, se contenta de cette partie du Royaume de Lorraine qui lui avoit été cedée, fit alliance avec Louis & Carloman fils de Louis le Bégue, indiqua une Diette à Gondreville pour le mois de Juin prochain; & reprit la route de ses Etats.

LXV. *Partage des Etats de Louis le Bégue entre Louis & Carloman.*

D'un autre côté, les deux jeunes Rois fils de Louis le Bégue, s'assemblerent à Amiens, & se partagerent le Royaume de leur Pere. Louis comme l'aîné, eut la France & la Neustrie; Carloman eut la Bourgogne & l'Aquitaine (*s*). Vers le même temps, le Duc Boson, qui avoit fait épouser sa fille au jeune Roy Carloman, fut élu Roy de Provence (*t*), & le Roy Charles le Gros étant entré en Italie (*u*) avec une armée, s'étoit rendu maître du Royaume de Lombardie sans opposition. Enfin Carloman Roy de Baviere étant mort, comme nous l'avons dit, au mois de Mars 880, & n'ayant point laissé d'enfans légitimes, Louis de Germanie entra en possession du Royaume de Baviere (*x*), qu'il joignit à ses Etats; donna à Arnoû fils naturel de Carloman, la Carinthie, & promit à Charles le Gros son frere, qui venoit de conquerir le Royaume de Lombardie, non seulement de ne l'y point traverser, mais même de l'aider de toutes ses forces à acquerir la Couronne Imperiale. Tel étoit l'état de la France & de l'Allemagne.

LXVI. *Irruption des Normands en France.*

Les Normands continuoient à y faire des courses, & c'étoient les seuls ennemis étrangers que les Rois eussent alors à combattre. Le Roy Louis, au retour de son voyage de Champagne, trouva qu'une Armée de cette Nation avoit fait descente sur les côtes de Flandres, & qu'ayant remonté jusqu'à cette partie de la forêt d'Ardenne, qu'on appelloit la Forêt Charbonniere, entre l'Escaut & le Rhin, avoit ravagé par-tout, & se disposoit à regagner ses Vaisseaux, pour les charger du butin qu'ils

(*m*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 259.*

(*n*) *Annal. Bertin. ad an. 879. & Fuld. & Metens. ad eundem an. & ad an. 880.*

(*o*) *Annal. Metens. vij. Non. April. mendosè. Annal. Fuldens. & Herman. xj. Kal. April. rectè.*

(*p*) *Annal. Fuldens. ad an. 879. p. 572. t. 2. Quesn. Annal. Bertin. ad an. 879.*

(*q*) *Annal. Bertin. ad an. 880.*

(*r*) Escuriacum.

(*s*) *Annal. Bertin. ad an. 880.*

(*t*) An 879. *Vide Concil. Montalens. t. 9. Concil. p. 331. & seq.*

(*u*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 259. c. 40.*

(*x*) *Vide annal. Metens. ad an. 880.*

An de J. C. 880.

avoient fait (*y*). Le Roy de Germanie les attaqua proche du Thin, Maison Royale dans la Forêt d'Ardenne, les mit en déroute, en tua une grande partie, le reste se jetta dans le Château du Thin, dont nous avons parlé. Le Roy les y assiégea, & Hugues son fils naturel y fut blessé mortellement, & tomba en la puissance des ennemis. Louis voulant tirer ce Prince de leurs mains, leur offrit une capitulation raisonnable: mais pendant la nuit les Normands se retirerent, & le Fils du Roy fut trouvé mort dans le Château.

LXVII. *Conférences de Gondreville entre les Rois Louis & Carloman, & Louis le Gros.*

Au mois de Juin, les Rois de France Louis & Carloman, & Charles le Gros Roy d'Allemagne & de Lombardie, se rendirent à Gondreville Maison Royale sur la Moselle prés de Toul. Louis Roy de Germanie & de Lorraine, devoit aussi s'y trouver: mais étant tombé malade, il ne put y assister en personne, & se contenta d'y envoyer des Députez (*z*). Dans cette Diette on confirma à Louis Roy de Germanie la joüissance du Royaume entier de Lorraine;on renonça en faveur de Charles le Gros, aux prétentions que les autres Princes de sa Maison pouvoient avoir aux Etats d'Italie, & on convint que ces Princes s'aideroient mutuellement contre les ennemis communs de la Monarchie, qui étoient d'une part les Normands; & de l'autre l'Abbé Hugues, qui en vouloit à la Lorraine, & le Duc Boson, usurpateur de la Provence.

Pour mettre ce Traité en exécution, le Roy de Germanie donna aux deux jeunes Rois de France Louis & Carloman, une armée qu'ils conduisirent contre l'Abbé Hugues. Celui-ci n'osant tenir la campagne, se retira dans des lieux inconnus & inaccessibles à une armée, & n'opposa aux deux jeunes Rois, que Thiebaut son beau-frere (*a*), qui fut battu dans un sanglant combat, où il y eut bien du monde tué de part & d'autre.

De là ils passerent en Bourgogne,pour étouffer la révolte de Boson, & en même temps envoyerent quelques troupes du côté de Gand, pour en chasser les Normands, qui faisoient de là des courses dans tous les Pays-bas & en France. Les ravages qu'ils firent en ces Provinces, furent tels, que l'on n'avoit rien vû de pareil depuis les irruptions des Goths, & des autres Barbares, qui ravagerent l'Empire au sixiéme & septiéme siécles:mais le détail de ces guerres n'est pas de notre sujet.

LXVIII. *Siége de Mâcon, où Boson s'étoit retiré.*

L'Armée Françoise assiégea Mâcon, où Boson avoit mis de bonnes troupes. La Ville fut forcée, & le Comté ou le Gouvernement en fut donné à Bernard, surnommé Plante-veluë (*b*). Ensuite les trois Rois Charles le Gros, Louis Roy de France & de Neustrie, & Carloman son frere,Roy de Bourgogne & d'Aquitaine, allerent mettre le siége devant Vienne, où Boson avoit laissé Ermengarde son épouse, avec une bonne partie de ses troupes. Pour lui, il se retira dans les montagnes, avec le reste de son armée.

Le siége tirant en longueur, le Roy Charles le Gros fut obligé de le quitter, pour se trouver à Rome à la Fête de Noël, afin d'y recevoir du Pape la Couronne Imperiale. Les nouvelles qui venoient de tous côtez, que les Normands désoloient les Pays-bas & la Picardie, obligerent Louis Roy de France d'accourir au secours de ces Provinces, & de laisser continuer le siége de Vienne au Roy Carloman, avec une partie de l'armée. Louis attaqua les Normands à Saucourt dans le Pays de Vimeux, les battit, & leur tua neuf mille hommes,la plupart Cavalerie. C'est la victoire la plus complete qu'on ait remportée en France contre ces Avanturiers. On en a conservé la memoire dans les Annales du temps, & dans un Poëme en vers Allemands anciens, mis au jour & expliquez par M.Schilter de Strasbourg (*c*).

La Princesse Ermengarde s'y défendit assez long-temps, avec une hardiesse & une opiniâtreté surprenantes, & ne se rendit qu'aprés avoir soûtenu ce siége pendant deux ans entiers. Le Roy Carloman n'étoit plus devant la Ville,lorsqu'elle demanda à capituler. Il avoit été obligé quelque temps auparavant de quitter le siége, pour se mettre à la tête de l'Armée de France,dont le Roy Louis son frere lui avoit laissé le commandement avec ses Etats, par sa mort arrivée au mois d'Août 882.

LXIX. *Mort de Louis III. & de Louis de Germanie.*

Louis Roy de Germanie & de Lorraine, mourut aussi le 20ᵉ Janvier de l'année 882 (*d*), abandonnant ses Etats en proie aux Normands. Ces Pirates, aprés avoir brûlé & ruïné Nimégues, Mastric, Tongres, Cologne, Bonne, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, les Abbayes de S. Corneille prés d'Aix-la-Chapelle, de Stavelo, Malmedy, Prum, & plusieurs autres lieux saints, s'étoient cantonnez à Haslou sur la Meuse. Louis étoit résolu de les attaquer, & de leur livrer la bataille: mais sa mort acheva de jetter la consternation dans son Royaume de Lorraine, & rendit les ennemis plus fiers & plus hardis qu'auparavant. Ils marcherent vers Tréves, dont ils s'emparerent le Jeudy-Saint. Ils la brulerent & la saccagerent; & comme ils s'avançoient vers la ville de Metz, ils furent attaquez à Remich par Vala Evêque de Metz, par Bertulfe Archevêque de Tréves, & par Adélard Comte du Pays: mais Vala y perdit la vie, son armée fut défaite, & taillée en piéces, le Comte & l'Archevêque

(*y*) *Annal. Bert. ad an. 880. Annal. Metens. ad an. 879.*

(*z*) *Annal. Bertin. ad an. 880. p. 259. Ita & annal. Fuld. ad eundem annum.*

(*a*) *Annal. Bertin. Sororium illius Thebaldum*; fils de sa sœur, ou mari de sa sœur.

(*b*) *Annal. Bertin. ad an. 880.* Ipsum Castellum Matescanum ceperunt, & eum comitatum Bernardo, cognomento Planta-pilosa, dederunt.

(*c*) *Vide append. tom. 3. Annal. Bened. p. 684.*

(*d*) *Annal. Metens. ad an. 882. p. 319.*

prirent la fuite, ainsi que nous l'avons déja dit ci-devant.

LXX. *Dégâts causez par les Normands.*

La Ville de Metz, & le Pays d'alentour, échaperent de ce peril, à ce qu'on croit, par les merites de sainte Glossinde (e). Les Normands, au lieu d'aller attaquer cette Ville, dont il leur auroit été aisé, dans cette consternation, de se rendre maîtres, se partagerent. Les uns reprirent le chemin de la mer, les autres se retirerent à Haslou sur la Meuse, où étoit leur Camp.

Cependant les Seigneurs du Royaume de Lorraine se voyant sans Chef, députerent vers Carloman Roy de France (f), pour le prier de les secourir contre les Normands, & de reünir la Lorraine à sa Couronne. La proposition fut examinée au Conseil du Roy; & rien n'étoit plus aisé, pendant que l'Empereur Charles le Gros étoit en Italie, d'entrer en possession de ce pays: mais les plus sages furent d'avis de lui laisser ce Pays, puisqu'il lui avoit été cedé, & de ne pas trop partager les forces du Royaume de France, déja assez affoibli par les Normands, qui le menaçoient de tous côtez. On se contenta d'envoyer en Lorraine le Comte Theodoric, avec quelques troupes, en attendant que l'Empereur y vint en personne.

LXXI. *Charles le Gros quitte l'Italie, & revient en France contre les Normands.*

Ce Prince ayant reçu des Ambassadeurs des peuples de la Germanie & de la France (g), qui le prioient instamment de venir au secours de ses pays héréditaires, qui étoient attaquez de toutes parts, se mit en chemin le plutôt qu'il lui fut possible, prit sa route par la Baviere, tint une Diette à Vorms (h), assembla une tres-nombreuse Armée, composée de Lombards (i), d'Allemands, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Toute l'Armée se rendit à Andernach, & l'Empereur la partagea en trois corps. Le premier composé de seuls Bavarois, étoit commandé par Arnoû fils naturel du feu Roy de Germanie. Le second étoit composé des François de la France Orientale, c'est-à-dire, de la Franconie, & des Provinces situées sur la rive Occidentale du Rhin. Ce Corps avoit pour Chef un Seigneur François nommé Henry. Le troisiéme Corps, composé de Saxons, d'Allemands, de Frisons & de Thuringiens, étoit beaucoup plus nombreux que les deux autres, & étoit commandé par l'Empereur en personne. Toute cette puissante Armée marcha contre les Normands, retranchez à Haslou (k).

Les deux premiers corps prirent les devants, dans le dessein de couper les détachemens que les Normands avoient faits selon leur coutume, pour aller piller en divers endroits (l), afin de les empêcher de rejoindre leur Camp: mais la trahison rendit cette sage précaution inutile. Les Normands furent avertis de tout par des intelligences qu'ils avoient dans l'Armée composée de François. Toute l'Armée Imperiale arriva devant Haslou vers le commencement de Juillet, & le Camp des Normands fut aussi-tôt investi. Il y avoit dans ce Fort deux Rois Normands, Godefroy & Sigefroy, & deux Princes nommez Urme & Halz. Le siége fut continué pendant douze jours avec beaucoup de chaleur; & aprés ce terme, il arriva une espece de prodige, qui jetta l'épouvante dans les cœurs des assiégeans & des assiégez (m). An de J.C. 882.

Le 21e Juillet 882, le Ciel se couvrit de nuages si épais, qu'à peine pouvoit-on discerner les objets. Les éclairs continuels étoient accompagnez des plus terribles tonnerres, & suivis d'une grêle d'une grosseur si extraordinaire, qu'il y en avoit d'un pouce & demi de circonférence. Les vents, les tourbillons, l'orage étoient si horribles, qu'on ne sçavoit où se mettre à couvert. Les chevaux épouvantez cassoient leurs brides, brisoient leurs attaches, & couroient comme furieux de tous côtez. Les murs & les terrasses de la forteresse où les Normands étoient assiégez, s'éboulerent même en un endroit, par la violence de la tempête, de sorte que sans les retranchemens & les fossez qui se trouverent devant, un Escadron de Cavalerie y auroit pû entrer par la bréche.

LXXII. *On fait la paix avec les Normands.*

La multitude des morts, & les chaleurs excessives causerent dans l'air une si grande infection, que les maladies se mirent dans les deux Armées, & qu'oubliant l'animosité qui les avoit d'abord acharnez les uns contre les autres, ils ne songerent plus qu'à trouver des voies d'accommodement, & à finir la guerre. Les Chefs Normands demanderent une conférence, qu'on leur accorda. Sigefroy un de leurs Rois, aprés avoir reçu des ôtages pour sa sûreté, sortit du Camp de Haslou, & vint trouver l'Empereur à deux lieües de là. Il lui proposa en son nom, & au nom de ceux qu'il commandoit, de ne faire jamais aucunes courses sur les Terres de l'Empereur, tandis que ce Prince vivroit; mais à ces deux conditions (n): La premiere, qu'on lui compteroit incessament une grosse somme de deniers (o); & la

(e) *Hist. translat. sanctæ Glodesind.*

(f) *Annal. Bertin. ad annum 882. p. 260. t. 41.*

(g) *Annal. Metens. ad an. 882. p. 319. t. 3. Hist. Franc. Quesn.*

(h) *Annal. Fuldens. ad an. 882.*

(i) *Annal. Metens. ad an. 882.*

(k) *Annal. Fuldens. ad an. 882.* Imperator contra Normannos venit cum multo exercitu, usque ad illorum firmitatem. *Annal. Metens. ad eundem annum.* Normannos in supradicto loco obsidere exorsus est. Le P. Mabill. *t. 3. Annal. Benedict. pag. 236.* croit que Carloman assiégea les Normands dans Metz: mais il est certain que ce fut à Haslou, quoi qu'il y ait quelques circonstances qui pourroient faire croire que ce fut à Metz: par exemple la rançon que l'on tira de cette Eglise, pour la donner aux Normands. Voyez les Annales de Metz, p. 261. dans Duchesne.

(l) *Annal. Fuldens. ad an. 882.*

(m) *Idem ibid.*

(n) *Annal. Bertin. ad an 882.* Les Annales de Fulde portent que le Roy Sigefroy embrassa le Christianisme: mais elles confondent Sigefroy avec Geoffroy, qui en effet se fit Chrétien, selon les Annales de S. Bertin & de Metz.

(o) *Annal. Bertin.* Et ad devastandam regni sui atque consobrini sui partem, sicut antea fecerant, residere permisit.

An de J.C. 882.

seconde, qu'il lui seroit permis de demeurer au lieu où il étoit campé. Ces propositions furent acceptées. On le retint au Camp Imperiale pendant deux jours, on l'y régala ; & aprés qu'on eut fait revenir du Camp ennemi les ôtages qu'on y avoit envoyez, il y retourna chargé de présens. On convint de lui donner, à lui & à ceux qu'il commandoit, deux mille quatre-vingt livres pesant d'argent, que l'on tira des trésors de l'Eglise Cathédrale de Metz, & de diverses autres Eglises.

A l'égard de Godefroy autre Roy des Normands, il proposa de se faire Chrétien, & de recevoir incessamment le Baptême; de sortir des terres de France, & de n'y plus faire de courses ; à condition, 1°. Qu'on lui accorderoit la Frise, & les Terres que Roric Prince Normand possedoit auparavant. 2°. Qu'on lui feroit épouser Gisele sœur de l'Abbé Hugues, fille naturelle de Lothaire & de Valdrade. 3°. Que cet Abbé seroit compris dans le Traité de paix, en renonçant à ses prétentions sur le Royaume de Lorraine, pourvû qu'on lui abandonnât les revenus de l'Evêché de Metz pendant la vacance du Siége (p). On ignore les raisons qui porterent l'Empereur à prendre sur l'Eglise de Metz la rançon qui fut donnée à Sigefroy, & à accorder à Hugues les revenus de cette Eglise, si ce n'est qu'elle étoit alors vacante par la mort de Valon, & n'avoit pas été pillée comme les autres de ce pays, par les Normands, qui s'étoient retirez aprés la bataille de Remich.

LXXIII. *L'Abbé Hugues veut faire valoir ses prétentions sur la Lorraine.*

Ces Traitez étant conclus, l'Empereur prit sa route vers Coblentz, où il voulut etre parein du Roy Godefroy, aprés quoy il congédia ses Troupes, & indiqua une Diette à Vorms pour le mois de Decembre (q). L'Abbé Hugues se rendit à cette Assemblée au nom de Carloman Roy de France, & demanda qu'on restituât à ce Prince la partie du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu à ses prédecesseurs (r), & que l'Empereur avoit autrefois promis de rendre à Carloman : mais il ne put rien obtenir. Alors voyant que les poursuites qu'il avoit faites en faveur de Carloman, n'avoient pas reüssi, il résolut de travailler pour lui-même, & de faire valoir ses anciennes prétentions sur la Lorraine. D'ailleurs le Siége de Metz ayant été rempli dés le commencement de l'année 883 (s), Hugues se trouvoit par là privé des revenus de cet Evêché, qu'on ne lui avoit accordé que pour le temps de la vacance.

Il forma donc un gros parti, composé de Seigneurs du pays (t), & d'un tres grand nombre de gens ennemis de la justice & de la paix, de bandits & de coureurs, dont tout l'exercice étoit de voler, de piller, & de faire autant de maux que les Normands en auroient pû faire, à l'exception des meurtres & des incendies dont ils s'abstenoient. On nomme entre ces principaux partisans, les Comtes Etienne, Robert, Vicbert, Thiébaut, & deux Seigneurs nommez Alberic, & Etienne son frere. L'Abbé Hugues tua peu aprés le Comte Vicbert, qui avoit été attaché à lui dés sa plus tendre jeunesse, & ensuite Bernaire, homme de qualité, qui lui étoit tres fidele, & qu'il fit mourir pour avoir sa femme, qui étoit d'une rare beauté, mais fort débauchée. Tels furent les commencemens de Hugues Bâtard du Roy Lothaire.

An de J.C. 883.

LXXIV. *Charles le Gros en Italie.*

Vers le même temps, l'Empereur Charles le Gros ayant été obligé d'aller en Italie, pour réprimer les Comtes, qui ne vouloient plus obeïr ni à ses ordres, ni à ceux du Pape (u), laissa à Hugues le moyen de se fortifier dans la Lorraine, ou plutôt d'y continuer ses brigandages : car il ne paroît pas qu'il ait trouvé les peuples disposez à le reconnoître, ni à lui obeïr. Il faut même qu'il y ait rencontré beaucoup de résistance de la part des Lorrains, puisque l'année suivante nous le voyons en France à la tête des Seigneurs François, aprés la mort du Roy Carloman (x), envoyer des Ambassadeurs à Charles le Gros, pour le prier de venir prendre possession du Royaume de France. Mais il faut raconter ces choses dans un plus grand detail.

L'Empereur Charles étant allé en Italie, y trouva à son arrivée, que le Pape Jean VIII. étoit mort. Il avoit été empoisonné par un de ses proches (y), qui s'impatientant de ce que le poison n'operoit pas assez vîte, lui enfonça le crâne d'un coup de marteau. Il eut pour successeur Marin, qui étoit alors Archidiacre à Rome, & qui étoit connu par les légations dont il s'étoit acquitté avec succés dans la Cour de Constantinople. L'Empereur & lui se rencontrerent à Nonantule sur les confins de Boulogne, & prirent ensemble des mesures pour assûrer le repos de l'Italie. On avoit arrêté Guy ou Viton Comte de Toscane, qui étoit accusé de haute trahison ; mais il s'échapa, & remplit toute l'Italie de troubles & de frayeur, parce qu'il se joignit aux Sarrasins, & se mit à courre le pays. L'Empereur envoya contre lui Parangaire Prince du Sang Royal, qui remporta quelques avantages sur lui : mais la peste, qui désoloit alors le pays,

(p) *Annal. Bertin. ibid.* Hugoni junioris Lotharii filio facultates ecclesiasticas Metensis episcopii, quas sacri Canones futuro Episcopo reservari præcipiunt, ad consumendum remisit.

(q) *Annal. Fuldens. ad an. 882.*

(r) *Annal. Bertin. ad an. 882.* Ad quod placitum Hugo Abbas profectus, Carolum adiit pro petitione partis Regni, quam frater suus Ludovicus in locarium acceperat, ut sicut ipse Carolus olim promiserat, Carlomanno restitueret.

(s) *Annal. Metens. ad an. 883.* Rotbertus præsul ab eodem Episcopo (Trevirensi) Ratbodo in Metensi Ecclesia consecratur x. Kalend. Maii.

(t) *Annal. Metens. ibidem p. 320. tom. 3. Hist. Franc. Quesn.*

(u) *Annal. Fuldens. ad an. 883.*

(x) *Annal. Metens. ad an. 884. p. 320.*

(y) *Annal. Fuldens. ad an. 883.*

obligea l'Empereur de repasser au plutôt les Alpes avec son armée.

LXXV. *Les Normands font des courses dans le Royaume de France.* Pendant ce temps Carloman avoit sur les bras les Normands, qui n'ayant traité qu'avec l'Empereur, ne se croyoient pas obligez à observer la paix avec le Roy de France. Ils sortirent de leur Camp d'Hasllou (z), & s'avancerent jusqu'à Laon, Soissons, Noyon, & mirent tout à feu & à sang. Carloman marcha contr'eux, les battit sur la Riviere d'Aine, & en tua un grand nombre. Il leur livra encore quelques autres combats, qui lui furent assez heureux. Mais son armée étoit peu nombreuse, parce que plusieurs des Seigneurs refusoient de le suivre, sur differens prétextes. Il fut enfin obligé de traiter avec eux, & d'acheter la paix à force d'argent. Deux ou trois mois aprés (a), étant à la chasse, il fut blessé d'un Sanglier, & mourut de sa blessure quelques jours aprés. On raconte (b) qu'un de ses gens nommé Bertold, l'ayant blessé sans y penser, en voulant l'aider à tuer un Sanglier, le Prince, pour lui sauver la vie, fit répandre le bruit que sa blessure venoit d'un coup de dent de cet animal. Il mourut sans enfans, & fut enterré à S. Denys.

LXXVI. *Mort de Carloman. Charles le Gros regne en France.* Il restoit un fils de Louis le Bégue, & de la Reine Adelaïde son épouse, qu'il avoit laissée enceinte en mourant. Ce jeune Prince s'appelloit Charles, & étoit à peine âgé de quatre ans. Un Roy de cet âge n'étoit gueres propre à rassurer les esprits, ni à défendre l'Etat attaqué de toutes parts par une foule d'ennemis. L'Abbe Hugues fut député vers les Normands, pour leur representer qu'ils agissoient visiblement contre le Traité qu'ils avoient signé avec le Roy peu de temps avant sa mort : mais ils répondirent qu'ils n'avoient traité qu'avec lui, & non avec ses successeurs ; & que si le nouveau Roy, quel qu'il fût, vouloit avoir la paix avec eux, il falloit qu'il l'achetât par une pareille somme d'argent (c). Cette réponse fit comprendre aux Seigneurs, qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre dans cette conjoncture, que de déferer le Royaume à l'Empereur Charles le Gros, & le prier d'apporter un prompt secours aux maux de la France.

LXXVII. *Charles le Gros appellé par les François, pour réprimer les Normãds.* On lui députa pour cet effet ; & Charles vint sans tarder jusqu'à Gondreville, où il reçut les hommages & le serment de fidelité des Seigneurs François ; aprés quoi il songea à s'opposer aux Normands, qui s'étoient jettez vers Cologne, & dans le Royaume de Lorraine. L'Empereur envoya de ce côté-là le Comte Henry avec des Troupes, qui les resserra si fort, que de tout l'hyver ils ne purent beaucoup s'écarter dans leurs courses. Au printemps, ils se retirerent sur la mer, aprés avoir mis le feu à leur camp.

An de J. C. 884.

D'un autre côté, ceux qui étoit sur la Somme, vinrent se camper prés de Louvain, sur les confins des deux Royaumes de France & de Lorraine ; d'où ils commencerent à faire de grands ravages. L'Empereur y envoya jusqu'à deux fois des Troupes, qui n'y firent rien qui merite attention.

LXXVIII. *L'Abbé Hugues renouvelle sa prétention sur le Royaume de Lorraine.* Il y avoit à peine un an que l'Empereur avoit pris possession du Royaume de France, quand l'Abbé Hugues (d) commença de nouveau à remuer, & à reprendre son premier dessein de se rendre maître du Royaume de Lorraine, que son Pere avoit possedé. Il traita secretement avec Godefroy son Beau-frere, Roy de Frise ; lui promit de lui céder la moitié du Royaume de Lorraine, s'il vouloit lui fournir des Troupes suffisantes pour en faire la conquéte. Godefroy écouta cette proposition, & résolut d'aider son Beau-frere de toutes ses forces : mais il ne jugea pas à propos de rompre brusquement avec l'Empereur, de qui il avoit reçu le Royaume de Frise. Il prit un prétexte spécieux de rupture, en lui envoyant deux Seigneurs Frisons, qui lui dirent que le Roy leur Maître étoit tres reconnoissant du don qu'il lui avoit fait du Royaume de Frise ; qu'il n'auroit rien à souhaiter, si ce pays étoit aussi fertile en vin qu'en tout le reste : mais qu'il pouvoit suppléer à ce défaut, en lui accordant les Villes de Coblentz, Andernach & Sinsich, qui en produisoient en abondance ; & que ce seroit un surcroît d'obligation qu'il lui auroit.

L'Empereur pénétra aisément les intentions de Godefroy. Il vit bien qu'en lui accordant sa demande, il mettoit dans le Royaume de Lorraine un ennemi, qui dans l'occasion ne manqueroit pas de se déclarer contre lui : Que s'il le refusoit, il lui donnoit un sujet apparent de rompre avec lui. Il répondit donc d'une maniere vague aux Envoyez, que la chose meritoit une attention particuliere ; qu'il en délibéreroit avec son Conseil, & il renvoya les Ambassadeurs, promettant de rendre incessament au Roy une réponse plus positive sur ses demandes. Il en confera avec le Comte Henry, qui fut d'avis qu'il falloit se défaire de Godefroy sans bruit. L'Empereur étoit trop occupé par les Normands, pour pouvoir mettre une nouvelle Armée sur pied ; d'ailleurs il étoit comme impossible de faire marcher un corps de Troupes contre la Frise, à cause des eaux, des marais & des forêts, qui défendoient l'entrée de ce pays. Il fut résolu que le Comte Henry se chargeroit de cette entreprise, & qu'il iroit en Frise pour traiter avec Godefroy.

En partant, il donna ordre à quantité d'Officiers dont il étoit sûr, de se trouver par differentes routes, & par pelottons, aux environs

(z) *Annal. Metens. & Bertin. ad an.* 884. *p.* 261.
(a) Le viij. des Ides de Decembre, c'est à dire le 8 de ce mois. On dit qu'il mourut à Mont-le-Hery, dans la forêt d'Iveline.
(b) *Annal. Metens. ad an.* 884.
(c) *Idem ibid.*
(d) *Annal. Metens. ad. an.* 885. *p.* 321.

An de J. C. 885.

de l'Isle de Betan, où se devoit tenir la conférence. Il prit, en passant par Cologne, l'Archevêque Villibert, respectable par son grand âge & par sa prudence. Dés que Godefroy sçut qu'ils étoient proche du lieu de la Conférence, il se rendit à la tête de l'Isle, où est aujourd'hui bâti le Fort de Skenk, & ils commencerent la Conférence, qui roula sur des plaintes de part & d'autre, sans rien conclure. Sur le soir on se sépara, avec promesse de se revoir le lendemain. L'Evêque Villibert & le Comte Henry repasserent la riviere, & revinrent à leur logement.

LXXIX. *Charles le Gros fait tuer Godefroy Roy des Frisons.*

Le lendemain, Henry pria l'Archevêque de voir en particulier la Reine Gisele, pour la porter à disposer le Roy son mari à faire la paix, tandis qu'il négocieroit avec Godefroy. En même temps il fit venir le Comte Everard, qui avoit de tres grands sujets de mécontentement contre Godefroy, & lui dit qu'il pouvoit venir à la Conférence, se plaindre en toute liberté des torts qu'il avoit reçus du Roy, & qu'il pouvoit compter qu'il seroit bien soutenu. Il s'y trouva, & se plaignit aigrement des vexations qu'il avoit souffertes. Godefroy se sentant offensé de sa liberté, lui répondit avec mépris, & l'outragea par sa réponse. Everard picqué au vif, tira son épée, & lui en déchargea un grand coup sur la tête, avant qu'il eût le loisir de se lever, & de se mettre en défense. Aussitôt les gens que le Comte Henry avoit amenez avec lui, se jetterent sur Godefroy, & l'acheverent. De là il se répandirent par toute l'Isle, & y massacrerent tous les Normands qui s'y trouverent.

LXXX. *L'Abbé Hugues est arrêté à Gondreville, où on lui creve les yeux.*

L'Abbé Hugues se trouva par cette mort, privé du plus ferme appui de sa révolte. Il écouta les propositions que le Comte Henry lui fit de la part de l'Empereur. On l'attira à Gondreville sous prétexte d'une entrevuë, où l'on devoit regler ses prétentions : mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on l'arrêta, & qu'on lui creva les yeux par ordre de l'Empereur. Tous ceux de son parti furent aussi arrêtez, & punis selon leur mérite. Hugues fut transferé au Monastere de S. Gal en Suisse. On l'en fit depuis sortir, & revenir dans le Royaume de Lorraine. Enfin il prit la tonsure & l'habit monastique dans l'Abbaye de Prum, en la forêt d'Ardenne. *C'est moi-même*, dit l'Historien Reginon (e), *qui étant alors Abbé, quoi qu'indigne, de ce Monastere, lui coupai les cheveux, & il mourut peu de temps aprés.* Quelques anciennes Chroniques (f) marquent qu'il demeura quelque temps relegué dans l'Abbaye de Fulde, apparemment avant qu'il fût transferé à Prum.

LXXXI. *Siége de Paris par les Normands.*

Le Siége de Paris qui occupa les Normands pendant l'année 886, est un des plus mémorables évenemens du regne de Charles le Gros (g). Eude Comte de Paris, Gozlin Evêque de la même Ville, & Ebole Abbé de S. Germain des Prez, neveu de l'Evêque Gozlin, parurent dans cette occasion avec autant de valeur que de conduite ; & par leur résistance, la Ville de Paris fut heureusement garantie de la fureur des Ennemis. L'Empereur Charles envoya au secours de cette Ville le Comte Henry (h), dont nous avons parlé ci-devant : mais s'étant avancé imprudemment trop prés du Camp ennemi, pour le reconnoître, il tomba avec ses gens dans des fossez qu'ils avoient creusez à la profondeur de trois pieds, & qu'ils avoient ensuite couverts de branches & de gazons. Les Normands les voyant dans cet embarras, coururent sur eux, & les assommerent avant qu'ils eussent pû s'en retirer. Les Troupes qu'Henry avoit amenées, se voyant sans Chef, se débanderent, & se retirerent où elles purent.

An de J. C. 886.

L'Empereur vint lui-même quelques mois aprés (i) au secours de Paris, avec une Armée nombreuse. Mais voyant que les Normands faisoient mine de vouloir lui résister, il n'osa les attaquer, & leur fit proposer un accommodement, qu'ils accepterent. C'étoit de leur donner dans le mois de Mars prochain une grande somme d'argent ; & en attendant, de leur fournir des quartiers d'hyver dans la Bourgogne, qui ne l'avoit pas encore voulu reconnoître pour Empereur (k). Les Normands leverent ensuite le siége, & l'Empereur s'en retourna en Allemagne.

Ces mauvais succés, & ces démarches si peu dignes de la Majesté Imperiale, acheverent d'ébranler l'autorité de Charles le Gros, & de le ruïner dans l'esprit des peuples. La grande étenduë de ses Etats étoit plus propre à faire connoître son incapacité, & la foiblesse de son esprit, qu'à lui attirer de l'estime & du respect. Les Seigneurs d'Allemagne divisez entr'eux, se faisoient la guerre indépendemment de l'Empereur ; les Comtes d'Italie en usoient de même (l). La mort du Comte Henry, qui étoit le meilleur Capitaine de son temps, laissoit les Armées sans Chef capable de les commander. Ludvard Evêque de Verceil, qui étoit le premier Ministre de l'Empereur, & le seul qui maintenoit par sa sagesse & par ses conseils les peuples sous son obeïssance, fut disgracié vers ce même temps, pour le sujet que je vas dire.

LXXXII. *Disgrace de Ludvard Evêque de Verceil. L'Imperatrice*

Ce Prélat voyoit souvent l'Imperatrice Richarde (m), & avoit avec elle de si grandes liaisons, que ses ennemis en prirent occasion de l'accuser d'avoir un commerce criminel avec cette Princesse. L'Empereur le crut, ou feignit de le croire, & renvoya honteusement

(e) *Regino ad an. 885.*
(f) *Additio ad annal. Pithaan. apud Lambec.*
(g) *Vide Abbonis Monachi de bello Parisiensi apud Quesn. tom. 2. Hist. Franc. & annal. Metens. tom. 3. pag. 322.*
(h) *Annal. Metens. ad an. 887.*
(i) *Annal. Metens. ad an. 887.*
(k) *Annal. Metens. & Regino Chronic.*
(l) *Annal. Fuldens. ad annos 884. 885.*
(m) *Annal. Metens. ad an. 887.*

Richarde est répudiée.

An de J. C. 886.

Ludvard. On ajoute une autre raison de sa disgrace, sçavoir le rapt qu'il fit d'une Religieuse de Bresse en Italie, qu'il donna en mariage à son Neveu (n). Quant à l'Imperatrice, l'Empereur déclara, dans une Assemblée generale, qu'ayant vêcu en continence perpétuelle avec elle pendant plus de dix ans qu'il l'avoit euë pour femme, il ne pouvoit se dispenser de la répudier, aprés les bruits qu'on avoit répandus, & les accusations qu'on avoit formées contre elle.

L'Imperatrice eut beau protester de son innocence, prendre Dieu à témoin qu'elle avoit gardé une parfaite virginité dans le mariage, & une inviolable fidelité à l'Empereur ; & offrir même de se purger par le Jugement de Dieu, c'est à dire en maniant du fer chaud, ou en presentant un champion qui combattroit pour elle en champ clos ; l'Empereur persista dans sa résolution, & l'envoya dans le Monastere d'Andlau (o), qu'elle avoit fondé de son bien en Alsace au Diocése de Strasbourg, au pied des montagnes de Vosge. Cette Abbaye étoit occupée autrefois par des Religieuses Benedictines, & l'est aujourd'hui par des Chanoinesses. Richarde y vêcut dans les exercices de la vie religieuse, avec tant d'édification, qu'elle a merité d'être mise au nombre des Saintes. L'Empereur lui avoit donné, quelques années auparavant, l'Abbaye d'Etival, aussi située dans les montagnes de Vosge, habitée à present par des Peres Prémontrez ; & l'on trouve que dés l'an 880 (p) elle avoit donné des biens considerables à ce Monastere.

An de J.C. 887.

LIVRE SEIZIEME.

I. *Mort de Charles le Gros. Arnoû reconnu en sa place Roy de Germanie.*



L'Empereur étoit tombé malade en Alsace, au commencement de l'an 887 (q). De là il passa le Rhin, & aprés Pâques il tint une Diette à Viblingue. Sa maladie s'augmentant, il vint à Tribur entre Mayence & Openheim, où il tint une Assemblée generale vers la S. Martin (r). Les Seigneurs s'étant apperçus qu'il étoit aussi malade d'esprit que de corps, résolurent entr'eux de le détrôner, comme incapable du gouvernement, & de mettre en sa place Arnoû fils naturel de Carloman Roy de Baviere. C'étoit un Prince brave, actif, & qui avoit donné plusieurs preuves de sa conduite & de sa sagesse dans le commandement des frontieres de Pannonie, que l'Empereur lui avoit confié. On alla vers lui ; & en moins de trois jours Charles le Gros se trouva tellement abandonné, qu'à peine demeura-t-il auprés de lui quelques-uns pour le servir dans sa maladie. Il n'auroit pas même eû de quoi vivre, si Luitbert Archevêque ne le lui eût fait fournir. Arnoû en eut pitié, & lui assigna quelques Terres en Allemagne pour sa subsistance. Il n'en jouït pas long-temps, étant mort le 12 ou 13 de Janvier de l'an 888 (s). Il fut enterré au Monastere d'Augie prés de Constance.

II. *Eudes Comte de Paris, reconnu Roy de France, & Raoul Roy de Bourgogne.*

Charles le Gros n'avoit laissé d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Bernard ; ce qui fut cause que son vaste Empire fut partagé entre plusieurs prétendans. Charles fils posthume de Louis le Bégue, âgé d'environ huit ans, étoit l'héritier naturel & légitime du Royaume de France : mais les besoins qu'on avoit en France d'un Prince vaillant & expérimenté, à cause des insultes continuelles des Normands, firent qu'on déféra, avec le consentement d'Arnoû, la Couronne à Eudes Comte de Paris (t), qui avoit défendu cette Capitale contre les Normands avec une valeur extraordinaire. Il fut sacré par Vautier Archevêque de Sens.

Arnoû étoit maître de l'Allemagne. Berenger Duc de Frioul, & Guy Duc de Spolette, prétendoient à la Souveraineté dans l'Italie. Berenger vouloit se faire reconnoître Roy d'Italie, & Guy songeoit à se faire Roy de France, ou du moins Roy de Provence, & d'une partie du Royaume de Bourgogne, & de celui de Lorraine.

Raoul fils de Conrade, dernier Comte de Paris avant Eudes, fut reconnu Roy de la Bourgogne, de delà le Mont Jura, dont il avoit le Gouvernement au temps de la mort de Charles le Gros.

Boson, mort depuis peu Roy de Provence, & d'une partie de la Bourgogne, avoit eû un fils nommé Louis, qui prétendoit se conserver dans les Etats qui luy avoient été laissez par son Pere.

Telle étoit la situation de la Monarchie Françoise quelque temps aprés la mort de Charles le Gros. Nous ne suivrons pas l'histoire de tous ces Princes ; & nous nous bornerons, autant que nous le pourrons, à la seule Lorraine, & à la Province Ecclésiastique de Tréves.

(n) *Vide additiones ad annal. Pithaan. apud Lambec. tom. 2. Bibliot Cazar. p. 357.*

(o) *Annal. Metens. ad an. 887. Regino Chronic. Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 260.*

(p) *Mabill. annal. Bened. t. 3. p. 260.* Preuves de cette Histoire, page 316.

(q) *Annal. Fuldens. ad an. 887.*

(r) *Annal. metens. ad. an. 887.*

(s) Les Annales de Metz mettent sa mort le 12. de Janvier ; & celles de Fulde le 13.

(t) *Annal. Metens. ad an. 888. Galliarum populi in unum congregati, cum consensu Arnulphi, Odonem Ducem... Regem super se creant.* Folcuin Moine de S. Bertin, dit que le Roy Arnoû envoya la Couronne Royale à Eudes par des Ambassadeurs, & qu'Eudes la porta, le jour de S. Brice, dans l'Eglise Cathédrale de Reims.

III. *Guy Duc de Spolete, prend le titre de Roy de France.*

An de J.C. 888.

Guy Duc de Spolete, aprés s'être fait couronner Roy de France à Rome par le Pape Etienne VI. passa aussi-tôt les Alpes, & entra dans les Gaules avec une armée. Il s'avança jusques dans le Royaume de Lorraine (u), vint à Metz; & étant allé jusqu'à Langres, s'y fit couronner par l'Evêque Geilon. On raconte (x) qu'étant sur le point de venir à Metz, il envoya devant lui l'Intendant de sa Maison, pour lui faire préparer à manger. L'Evêque, nommé Robert, ou Rupert, lui fit fournir abondamment toutes les choses nécessaires pour le traiter magnifiquement, suivant la coutume des Rois de France: mais l'Officier du Roy lui dit que ces préparatifs étoient superflus, & que s'il vouloit lui faire présent d'un cheval, il lui épargneroit moitié de cette dépense, & que le Roy ne le trouveroit pas mauvais. Cette proposition déplut à l'Evêque, qui répondit que les François n'avoient que faire d'un Roy qui se contentât d'un dîner de dix dragmes. Cette historiette a certainement beaucoup l'air de fable: mais il est certain que Guy fut obligé de repasser les Alpes, & de se retirer en Italie.

D'un autre côté, le Roy Rodolphe ou Raoul, fils de Conrade Roy d'une partie de la Bourgogne, essaya de se faire aussi reconnoître Roy de Lorraine (y). Il envoya dans ce pays des Ambassadeurs, qui employerent les prieres & les promesses, pour attirer dans son parti les Evêques & les Seigneurs: mais le Roy Arnoû en ayant eu avis, passa promptement le Rhin, vint en Alsace avec une Armée, & obligea Raoul de se sauver dans les montagnes & dans des lieux inaccessibles. Quelque temps aprés, ce Prince fit sa paix avec Arnoû; & l'étant venu trouver à Ratisbonne, il en fut fort bien reçu, & s'en retourna en paix dans ses Etats (z), où il se maintint jusqu'à la mort.

Arnoû Roy de Germanie, étoit donc seul Souverain des Etats du pays dont nous écrivons l'Histoire; & Eudes Roy de France, témoignoit hautement qu'il n'avoit accepté la Couronne, que pour la conserver au jeune Prince Charles, surnommé le Simple, fils de Louis le Bégue (a), qui n'étoit pas encore en âge de gouverner. Il fit de plus assurer le Roy Arnoû, qu'il renonçoit à ses prétentions sur toutes les parties de ses Etats, & en particulier sur ce qu'il possedoit du Royaume de Lorraine. Il alla même le trouver à Vorms (b), où il tenoit une Diette generale de tout son Royaume, lui remit en main le Diadême, le Sceptre, & toutes les marques de la Royauté, lui disant qu'il ne vouloit point les porter sans son consentement. Arnoû charmé de cette déference, les lui rendit, & le reconnut pour Roy de France.

IV. *Courses des Normands réprimées par les Rois Arnoû de Germanie, & Eudes de France.*

Pendant l'agitation que produisirent dans la France ces changemens de Princes, les Normands couroient impunément par-tout, faisoient des ravages infinis, & portoient la frayeur & la désolation dans les meilleures Provinces du Royaume. Les Rois Eudes d'un côté, & Arnoû de l'autre, se mirent en campagne pour les réprimer: mais ils ne purent empêcher qu'ils ne commissent bien du desordre. Ils étoient partagez en plusieurs corps, & il étoit mal-aisé de leur faire tête par-tout. Une partie de leurs troupes s'avança dans la Lorraine, & y ravagea les pays de Toul & de Verdun (c).

Ils revinrent encore dans la Lorraine en 891 (d), & ayant remonté la Meuse, ils se camperent sur cette Riviere, & commencerent à faire leurs courses ordinaires, & à piller le pays. Le Roy Arnoû fit marcher son armée contr'eux, & donna ordre à celui qui la commandoit, d'empêcher les Normands de passer la Meuse. Ce General se campa vers Mastrich; mais les Normands remonterent secretement la Riviere, & la passerent vers Liége, avant que le Roy de Germanie fût à portée de leur en disputer le passage. Ils s'avancerent vers Aix-la-Chapelle, & se partagerent dans les forêts & dans les marais qui sont autour de cette Ville. Ils y trouverent des chariots chargez de vivres, que l'on menoit à l'armée, & ils les pillerent, aprés avoir passé au fil de l'épée ceux qui les conduisoient. La nouvelle de cet accident ayant été portée au Camp, jetta les troupes dans la consternation. Arnoû assembla sur cela son Conseil de Guerre: mais comme on ignoroit les desseins des ennemis, on ne put prendre ce jour-là aucune résolution. Les uns disoient que les Normands en vouloient à Cologne, d'autres à Tréves; d'autres, qu'ils songeoient à repasser la Meuse, & à regagner leur flotte.

V. *Les Normands remportent une victoire contre les Troupes du Roy Arnoû.*

Le lendemain (e) on résolut d'aller droit à eux, & de leur livrer la bataille. Aprés avoir passé un torrent nommé Gulia, l'Armée s'arrêta, & on détacha douze hommes de chaque Régiment, pour aller chercher l'ennemi. Pendant qu'on faisoit ces détachemens, on vint dire qu'il y avoit de l'Infanterie Normande prés de là. A cette nouvelle, toute l'Armée se mit en mouvement, sans attendre l'ordre des Generaux, & commença à attaquer les ennemis retranchez dans une Metairie. Comme l'attaque se fit sans ordre & sans discipline, les premiers qui donnerent, furent aisément repoussez. Le gros de l'Armée arrivant, il s'éleva un grand cri, qui fut ouï par la Cavallerie

(u) *Luitprand. l. 1. c. 6. apud Quesn. t. 3. p. 566.*
(x) *Idem ibid.*
(y) *Annal. Metens. ad an. 888. pag. 324.*
(z) *Annal. Fuldens. ad an. 888.*
(a) *Fragmenta Hist. Franc. p. 336. tom. 3. Quesn. Hugo Flaviniac.*
(b) *Annal. Fuldens. ad an. 888. Vitikind. Hist. Saxon.*
(c) *Annal. Metens. ad an. 889.* Matronam fluvium ingredientes, Trecas civitatem incendunt, & usque Virdunensem ac Tullensem urbes, cuncta circumquaque depopulantur.
(d) *Annal. Metens. ad an. 891. ita & annal. Fuld.*
(e) Le 26 de Juin 891.

ennemie

An de J. C. 890.

ennemie, qui n'étoit pas loin de là. Aussi-tôt elle accourut, & chargea les François avec tant de vigueur, qu'elle les mit en fuite, prit un grand nombre de Captifs, pilla leur camp, & s'enrichit de leurs dépouilles. Sunzon Archevêque de Mayence, & le Comte Arnoû furent tuez dans le combat. Les Normands égorgerent tous leurs prisonniers, chargerent leur butin sur leur flotte, puis se répandirent dans toute la Lorraine, où ils commirent mille ravages.

VI. *Défaite des Normands par le Roy Arnoû.*

Le Roy apprit cette nouvelle étant sur les frontiéres les plus éloignées du Royaume de Baviére (*f*), où il s'étoit rendu pour réprimer l'insolence des Sclaves. Aussi-tôt qu'il eut terminé les affaires en ce pays-là, il passa le Rhin à la tête d'une Armée, & vint chercher les Normands, qui, sur le bruit de sa marche, s'étoient retranchez prés de Louvain sur la Dyle. Arnoû passa la Meuse, puis la Dyle; & ayant trouvé le Camp des ennemis bien terrassé & bien palissadé à leur maniere, il se campa vis à vis leur Fort; ne pouvant les attaquer, tant à cause de la force de leurs retranchemens, que parce qu'ayant d'un côté la riviere de Dyle, & de l'autre un marais, on ne pouvoit étendre la Cavalerie, qui faisoit la plus grande partie de l'Armée.

Les ennemis voyant l'embarras où étoit l'Armée du Roy de Germanie, l'insultoient du haut de leurs fortifications, leur criant *Gulia*, *Gulia*, & les menaçant de leur faire bien-tôt le même traitement qu'ils avoient fait à leurs camarades à Gulia. Arnoû, dans cette extrêmité, ne trouva pas d'autre moyen que de faire mettre pied à terre à sa Cavalerie. Il harangua les principaux Chefs de ses troupes, leur remontra que jusqu'alors ils avoient été invincibles en défendant leur patrie: Que ces Infideles, fiers de leur derniere victoire, insultoient insolemment au peuple du Seigneur. *Le sang de vos peres & de vos freres, qu'ils viennent de répandre, demande vengeance contr'eux. Vous voyez les Temples de Dieu encore fumans du feu que ces Barbares y ont mis; le sang de ses Ministres répandu crie & demande vengeance. Animez-vous donc à combattre les Auteurs de tant de crimes. Nos chevaux nous sont ici inutiles. Je marcherai le premier à pied à votre tête; suivez-moi seulement, & réprimez par votre valeur l'insulte faite à Dieu par nos ennemis.*

Aussi-tôt ils sauterent à bas de leurs chevaux, s'écriant qu'ils étoient prêts à faire tout ce qu'il voudroit; qu'ils le conjuroient seulement de ménager sa personne, & de demeurer avec un corps de Cavalerie, à la tête du Camp pour les soûtenir; & de peur que les ennemis ne les prissent à dos, ou n'insultassent leur Camp pendant le combat. Le Roy se rendit à ces raisons. L'Armée marcha contre l'ennemi avec de grands cris; l'attaque fut des plus vives; on combattit de part & d'autre avec une valeur extraordinaire. Ceux des ennemis qui firent plus de résistance, furent une troupe de Danois, qui passoit pour invincible, sur-tout derriere un retranchement. Toutefois ils furent forcez; l'armée Germanique entra l'épée à la main dans le Camp des Normands, & y fit un terrible massacre de tous ceux qui voulurent résister. Les autres prirent la fuite: mais la plupart furent noyez dans la riviere, où ils furent obligez de se jetter tout armez, n'ayant point d'autre issuë pour se sauver.

An de J. C. 891.

La perte fut si grande du côté des ennemis, qu'à peine en resta-t-il quelqu'un pour porter la nouvelle de leur défaite à leur flotte. Deux de leurs Rois, Sigefroy, & Geoffroy y furent tuez. On y prit seize Etendarts; & le lit du Fleuve fut tellement rempli de corps morts, que son cours en fut empêché, & qu'il parut sec à quelque distance au dessous de l'endroit du combat. Le Roy fit faire des prieres publiques en actions de graces au même lieu; aprés quoi il s'en retourna en Germanie.

VII. *Les Normands saccagent l'Abbaye de Prum.*

Au mois de Février suivant (*g*) les Normands qui étoient demeurez sur leur flotte, passerent la Meuse, se répandirent dans le Pays des environs, & y commirent à leur ordinaire toute sorte de cruautez. Ils vinrent jusqu'à Bonne, & de là se rendirent en un lieu nommé Laudulvestroff, où l'Armée Chrétienne vint à leur rencontre: mais il ne s'y passa rien de mémorable. La nuit suivante, les Normands se retirerent sans bruit; & n'osant se commettre dans la plaine, ils se jetterent dans les bois, laissant l'Armée à leur gauche derriere eux. Ils marcherent avec précipitation vers l'Abbaye de Prum, à dessein de la saccager: mais l'Abbé & les Religieux ayant été avertis de leur arrivée, se sauverent promptement. Les ennemis pillerent le Monastere, mirent à mort les Religieux & les domestiques qui n'avoient pû prendre la fuite, & emmenerent captifs ceux à qui ils n'ôterent pas la vie. De là ils allerent attaquer un Fort tout nouvellement construit dans les Ardennes sur une montagne, & où une infinité de personnes s'étoient jettées. Ils le prirent d'emblée, mirent à mort tous ceux qu'ils y trouverent, & se retirerent promptement vers leur flotte, où ayant chargé tout leur butin, ils se remirent en mer avec toutes leurs troupes, & se rendirent dans leur pays.

VIII. *Charles le Simple devient Roy de France.*

Pendant que ces choses se passoient dans l'Ardenne, quelques Seigneurs François se soûleverent contre le Roy Eudes (*h*), & résolurent de mettre sur le Trône Charles surnommé le Simple, fils de Louis le Bégue. Valgaire parent du Roy Eudes, fut le premier qui se déclara pour Charles: mais Eudes le força dans la Ville de Laon, & le fit condamner par les

(*f*) *Annal. Metens. & Fuld. ad an. 891.*
(*g*) *Annal. Metens. ad an. 892. p. 327 t. 3. Hist. Franc. Quesn.*
(*h*) *Annal. Metens. ad an. 892. mense Julio, &c.*

An de J. C. 893.

Seigneurs de son armée à perdre la tête. Sa mort ne ruïna pas son party. La Reine Adelaïde, mere du jeune Roy (i), Foulques Archevêque de Reims, Herbert Comte de Vermandois, & quelques autres Seigneurs, ayant fait venir Charles à Reims, on lui donna l'onction Royale, & les peuples de ces quartiers-là se déclarerent pour lui, & prirent les armes en sa faveur (k).

Eudes ayant été averti de ce qui se passoit, accourut en Champagne (l) accompagné de son frere Robert; & par leur presence dissiperent le parti du jeune Roy. Cependant l'Archevêque de Reims, qui étoit comme l'ame de cette entreprise, ne se rebutta point. Il entreprit de mettre Arnoû Roy d'Allemagne & de Lorraine, dans les interêts du Roy Charles (m), & il y reüssit. Il écrivit aussi au Pape Formose, & à Guy Duc de Spoléte, qui depuis peu avoit pris la Couronne Imperiale, & les pria de favoriser le jeune Roy. Arnoû permit au Roy Charles de le venir trouver à la Diette qu'il tenoit à Vorms. Il y vint, & fit de grands présens à Arnoû, qui lui promit du secours, & donna ordre aux Evêques & aux Comtes des Villes situées sur la Meuse, de lui fournir les troupes & les autres choses dont il auroit besoin.

Eudes ne s'effraya point de ces mouvemens. Il s'avança sur la riviere d'Aine avec son armée, & empêcha les troupes de Germanie, & celles de Lorraine, de penetrer dans la France. Il les obligea par ce moyen de se débander, & de s'en retourner chacune chez soi. Charles se retira en Bourgogne avec peu de suite, & Eudes se rendit à Paris. Tout se termina, aprés la retraite des armées, à des courses & des ravages mutuels, que les partis faisoient sur les terres les uns des autres.

IX. *Zuendebolde est créé Roy de Lorraine par le Roy Arnoû son pere.*

L'année 895, le Roy Arnoû tint une Diette generale à Vorms, où il fit couronner Roy de Lorraine Zuendebolde ou Zuintebole, son fils naturel. Ce Prince avoit reçu au Baptême ce nom barbare de Zuendebolde, par un Roy de Moravie de même nom, que le Roy Arnoû lui avoit donné pour parrein. On voit dans les Abbayes de S. Denys, de S. Mihiel, d'Epternach, de Prum, de S. Maximin, de S. Evre, de Munster-au val de S. Gregoire, & dans les Cathédrales de Tréves & de Toul, des Chartes de ce Prince, avec son effigie, son monogramme, & sa qualité de Roy (n).

Le Roy Eudes se trouva à la même Diette de Vorms, & sçut si bien gagner le Roy Arnoû par ses manieres & par ses présens, qu'il obtint de lui tout ce qu'il voulut. Comme il s'en retournoit en France, il rencontra en chemin Foulques Archevêque de Reims, & le Comte Adalongue, que le Roy Charles le Simple envoyoit au Roy Arnoû avec de grands présens. Eudes les attaqua, Foulques prit la fuite, Adalongue fut blessé à mort, les gens de leur suite furent taillez en pieces, & leur bagage fut pillé.

An de J. C. 895.

La même année (o), le Roy Zuendebolde, sous prétexte de vouloir soutenir le Roy Charles contre Eudes, mais en effet dans le dessein d'augmenter sa puissance, & d'étendre son Royaume, entra en France, & mit le siége devant Laon. Il attaqua la Ville avec beaucoup de vigueur, mais elle fut défenduë avec encore plus de courage; de sorte que sa résistance donna le loisir à Eudes, qui étoit en Aquitaine, de venir à son secours. Le Roy de Lorraine ayant appris qu'il s'approchoit, leva le siége, & se retira avec toutes ses Troupes dans ses Etats.

X. *Le Roy Arnoû passe en Italie, prend Rome, & est couronné Empereur.*

Le Roy Arnoû conservoit toujours l'envie de se faire déclarer Empereur. Il entra de nouveau en Italie en 896 (p); & s'étant avancé jusqu'à Rome sans trouver aucune résistance, il campa devant la Ville Leonine, c'est à dire, devant cette partie de la Ville où est l'Eglise de S. Pierre, & qui avoit été fermée de murailles par le Pape Leon IV. Son Armée, quoi que fort fatiguée par une si longue & si pénible marche, ne demandoit qu'à combattre, & à monter à l'assaut. Le Roy qui consideroit le danger de cette entreprise, avoit peine à s'y rendre, & ordonna un jour de jeûne & de prieres dans le Camp, pour attirer le secours du Ciel: mais les soldats demeurerent sous les armes & en bataille, criant, A l'assaut, à l'assaut. Arnoû ne crut pas devoir négliger une si louable ardeur. On commença à combler les fossez, & à sapper les murailles. Dans le même temps un liévre (q) effrayé par le bruit, sortit du milieu des Troupes, & commença à courir vers la Ville. Il s'éleva un grand cri, & quelques soldats se mirent à le poursuivre. Les Romains qui étoient sur les murs pour les défendre, crurent que ces cris étoient le signal, & que la Ville alloit être emportée. La terreur les saisit, ils sauterent à bas des murailles; & les soldats du Roy de Germanie y étant montez, pendant que d'autres enfonçoient la porte avec une poutre longue de cinquante pieds, ils se rendirent maître de la Ville, sans perdre un seul homme.

L'autre partie de la Ville, qui étoit au delà du Tibre, se rendit aussi. Le Sénat vint avec les Croix & les Etendarts au devant du Roy. Le Pape Formose y vint de même; & l'ayant conduit dans l'Eglise de S. Pierre, lui donna l'on-

(i) Il avoit environ treize ans.
(k) *Annal. Metens. ad an. 893.*
(l) *Vide epist. Fulcon. Remens. apud Flodoard.*
(m) *Annal. Metens. ad an. 893.*
(n) Les Chartes de S. Denys & de Munster sont de l'an 896. premiere de Zuentebule ou Zuentibold; & celle de S. Mihiel est de l'an 895. aussi premiere de Zuentibold. Voyez *Mabill. de re Diplom. l. 5. p. 414. 2. edit. & t. 3. annal. Bened. p. 296. & 300.* Le Titre de S. Denys est une restitution de la petite Abbaye de Salone, qui étoit dans les Etats de Zuendebold, à l'Abbaye de S. Denys.
(o) *Annal. Metens. ad an. 895.*
(p) *Annal. Metens. & Fuld. ad an. 896.*
(q) *Luitprand. l. 1, c. 8. de rebus per Europ. gestis.*

An de J. C. 896.

ction Impériale, avec le nom de César & d'Auguste. Il empêcha le pillage de la Ville, y rétablit la tranquillité, reçut le serment de fidélité des Romains, en partit aprés y avoir demeuré quinze jours (r), & revint en Allemagne.

XI. *Le Roy Eudes partage le Royaume de France avec Charles le Simple.*

La même année (s), ou la suivante, le Roy Eudes fit la paix avec Charles le Simple. Ils partagerent le Royaume de France de telle sorte, que Charles eut tout le pays, qui est depuis le Rhin jusqu'à la Seine, & qu'Eudes eut ce qui s'étend depuis la Seine jusqu'à l'Espagne, demeurant toutefois toujours soumis à Charles, comme à son Souverain. Quelque temps aprés Eudes mourut à la Fere le 3e de Janvier 898, & Charles demeura seul maître du Royaume de France.

XII. *Zuendebolde dépouille de leurs biẽs les Comtes Etienne, Odacer, Gerard & Matfride. Il épouse la fille du Roy Eudes.*

Quatre Comtes du Royaume de Lorraine, sçavoir Etienne, Odacer ou Odacre, Gerard & Matfride, ayant offensé le Roy Zuendebolde, ce Prince les dépouilla de leurs biens & de leurs dignitez (t). Ensuite étant venu à Tréves avec son Armée, il partagea les Terres de ces Seigneurs à ses serviteurs, & ne se réserva que l'Abbaye d'Horréen dans la Ville de Tréves, & celle de S. Pierre de Metz, toutes deux Abbayes de filles, qui avoient apparemment été usurpées par les Comtes dont on vient de parler (u). Le Roy de Lorraine envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Arnoû son pere, pour lui demander son agrément sur le mariage qu'il vouloit contracter. L'Empereur l'exhorta à demander Ode, fille du Comte Othon, autrement du Roy Eudes Roy de France ; & Zuendebolde ayant envoyé un Ambassadeur au Roy, celui-ci lui accorda sa fille, quoi qu'avec répugnance. Le mariage se fit aprés Pâques avec les cérémonies & l'éclat qui accompagnent ces sortes de Fêtes.

Au mois de May suivant (x), l'Empereur Arnoû tint une Assemblée generale à Vorms, où le Roy Zuendebolde se trouva. Il y fut tres bien reçu de l'Empereur son Pere, qui s'employa pour reconcilier avec lui les Comtes Etienne, Gerard & Matfride, qui avoient en ce temps-là de grands biens dans la Lorraine, & qui y faisoient de grands maux. Dés l'an 894 (y), ces trois Comtes qui étoient freres, désoloient le territoire de Toul, ayant bâti un Fort à quatre lieuës de la Ville, & commettant aux environs mille rapines & mille violences. Arnald Evêque de Toul en porta ses plaintes au Roy Arnoû, qui les cita à comparoître en sa presence. Ils y vinrent, se jetterent aux pieds de l'Evêque, lui demanderent pardon, & grace au Roy, qui la leur accorda, moyennant soixante-dix livres d'or, qu'ils payerent à l'Evêque, & ils promirent de laisser la Ville de Toul joüir de ses anciennes libertez & franchises.

Dans la suite, les Comtes Gerard & Matfride eurent beaucoup de part aux affaires de ce temps-là. En 899 (z) Reginon Abbé de Prum, fut obligé de faire une démission de son Abbaye en faveur de Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride. L'Empereur Arnoû non seulement consentit à cette démission, mais même y obligea l'Abbé Reginon, pour faire plaisir aux deux Comtes, dont il avoit besoin dans la situation présente de ses affaires. Quelques années aprés (a), les mêmes Comtes Gerard & Matfride prirent de force les Abbayes de S. Maximin & d'Horréen, & les ôterent au Comte Conrade l'ancien, & à Gebehard son frere. Mais le Comte Conrade le jeune les reprit sur eux, & vengea l'injure faite à son Pere & à son Oncle. Tels étoient ces Comtes de Lorraine, & telle étoit alors la face de ce pays, livré à l'ambition & à l'avarice des Comtes & Seigneurs particuliers.

XIII. *Révolte de Reginaire & d'Odacer contre le Roy Zuendebolde.*

Mais reprenons le fil de notre Histoire. Le Roy Zuendebolde, on ne sçait par quel motif, éloigna de sa personne le Duc Reginaire, qui étoit son plus fidele & son unique conseiller, le dépouilla de ses dignitez, & des biens qu'il possedoit dans son Royaume, & ne lui donna que treize jours pour sortir du pays (b). Cette conduite irrita les amis du Duc ; & le Comte Odacer s'étant joint à lui avec quelques autres, ils se retirerent en un lieu nommé Durfos, tres fort d'assiete, où ils se fortifierent. Zuendebolde en étant informé, marcha contr'eux avec son Armée, & essaya en vain de les y forcer : les marais dont le lieu étoit environné, & les eaux de la Meuse qui en rendoient l'approche difficile, firent échouër cette entreprise.

XIV. *Paix entre Charles le Simple & Zuendebolde.*

Aprés le départ de Zuendebolde, les deux Seigneurs allerent trouver Charles le Simple Roy de France, & lui donnerent entrée dans le Royaume de Lorraine. Alors Zuendebolde comprit, mais trop tard, le tort qu'il s'étoit fait en aliénant l'esprit de ces Seigneurs. Il fut obligé de s'enfuir avec peu de suite. Il prit Francon (apparemment l'Evêque de Tongres) ; & ayant rassemblé tous ceux qui lui étoient demeurez fideles, il vint avec eux à Flotenge, où se rendirent auprés de lui tous les Seigneurs de ces quartiers-là, en sorte qu'il se vit en peu de temps à la tête d'une assez bonne Armée.

D'un autre côté le Roy Charles marcha droit à Aix-la-Chapelle, & de là à Nimégue, puis à l'Abbaye de Prum. Enfin ayant appris que Zuendebolde avoit ramassé des Troupes, il alla à lui pour lui livrer la bataille : mais les deux Rois étant en présence avec leurs Armées, ils se firent l'un à l'autre des propositions

(r) *Vide annal. Fuldens. ad an. 896.*

(s) *Chronic. breve tom. 3. Quesn. p. 356.* Tunc divisum est regnum in duas partes. A Rheno usque ad Sequanam fuit Regnum Karoli ; & a Sequana usque ad Hispaniam, fuit Regnum Odonis ; tamen in subjectione prædicti Regis Karoli.

(t) *Annal. Metens. & Fuldens. ad an. 897.*

(u) *Annal. Metens. ad an. 897.*

(x) *Annal. Metens. & Fuld. ad an. 897.*

(y) *Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 39. c. 92. p. 292.*

(z) *Idem, p. 303.*

(a) *Idem, p. 323. ad an. 905.*

(b) *Annal. Metens. ad an. 898.*

An de J. C. 898.

de paix, qui furent agréées de part & d'autre. On jura la paix; Charles repassa la Meuse, & revint en France.

XV. *Assemblée de S. Goar entre Arnoû, Charles & Zuendebolde.*

L'année suivante (c), il se tint une Assemblée à S. Goar sur le Rhin, où le Roy Zuendebolde eut une conference avec les Députez de l'Empereur Arnoû & du Roy Charles. On ignore quel fut le sujet de ces conférences: mais il paroît par la suite de l'Histoire, que les Députez d'Arnoû & de Charles prirent ensemble, à l'insçu de Zuendebolde, des mesures pour le dépouiller du Royaume, qu'il gouvernoit d'une maniere qui lui attiroit bien des ennemis, & qui lui faisoit perdre tous ses amis.

Aprés cette Assemblée, Zuendebolde alla de nouveau attaquer la forteresse de Durfos sur la Meuse, où Reginaire & Odacer se tenoient toujours avec leurs gens: mais cette seconde entreprise ne fut pas plus heureuse que la premiere. Le Roy voyant qu'il n'avançoit en rien, ordonna aux Evêques qui l'accompagnoient, d'excommunier les deux Seigneurs rebelles. Ceux-ci le refusant constamment, le Roy les chargea d'injures, d'outrages & de menaces; & ayant ainsi levé le siége, chacun s'en retourna dans sa Ville.

XVI. *Mort de l'Empereur Arnoû. Louis son fils lui succede.*

Sur la fin de la même année (d), l'Empereur Arnoû mourut, & laissa deux fils, Zuendebolde dont nous venons de parler, qu'il avoit eû d'une maîtresse, ou d'une concubine; & Louis âgé de sept ans, qui étoit légitime. Les Grands du Royaume de Germanie, le reconnurent, & le firent couronner Roy de Germanie à Forscheim (e).

XVII. *Zuendebolde est tué dans une bataille en 900.*

Pendant ce temps-là Zuendebolde se rendoit de plus en plus odieux aux principaux de son Royaume, en disposant des emplois en faveur de personnes sans nom, sans qualité & sans mérite, pendant qu'il dépouilloit de leurs biens & de leurs dignitez, ceux qui les méritoient par leur naissance & par leur service; suivant les conseils des femmes & des personnes de néant qu'il avoit autour de lui, & à qui il avoit donné sa confiance. Il s'alluma dans le centre du Royaume de Lorraine, le feu d'une division, qui éclata bien-tôt, par la défection de plusieurs Seigneurs, qui se rendirent auprés du Roy Louis, & qui l'ayant introduit dans le Royaume de Lorraine, l'en proclamerent Roy à Thionville.

Le jeune Prince repassa bien-tôt le Rhin, & Zuendebolde ayant ramassé quelques Troupes, commença à parcourir les Villes de son Royaume, commettant par-tout d'étranges violences; s'imaginant qu'il pourroit ramener par là ceux qui ne s'étoient separez de lui qu'en haine de ses rapines, & des injustices qu'il avoit commises. Alors les Grands du Royaume firent de nouveau venir le Roy Louis en deçà du Rhin; & les Comtes Etienne, Gerard & Matfride s'étant mis à la tête d'une Armée, attaquerent Zuendebolde sur la Meuse, & le tuerent dans le combat, le 13e d'Août de l'an 900.

An de J. C. 899.

Louis Roy de Germanie fut alors reconnu sans contradiction Roy de Lorraine: mais son bas âge, & la grande autorité que les Seigneurs avoient usurpée dans le pays, firent que son regne ne fournit que peu d'évenemens mémorables. Les Seigneurs se faisoient la guerre entr'eux, & Louis n'étoit pas en état ni de les empêcher par sa puissance, ni de les contenir par son autorité; il leur auroit été aussi aisé de le détrôner, qu'il l'avoit été de le mettre sur le Trône.

XVIII. *Louis de Germanie est vaincu par les Hongrois. Il meurt en 912.*

Ce Prince accorda à Ludelme Evêque de Toul (f), le droit de battre monnoye dans sa Ville, avec le droit de péage, & la franchise pour le Comté de Toul. Il confirma au même Evêque les Abbayes de S. Evre & de S. Germain, & les soûmit à son Eglise. La premiere année de son regne, de J. C. 900, il fit quelques biens à Vieux-montier, qui fut rebâti en ce temps-là sous Etienne Abbé de S. Mihiel (g). Les Hongrois, nation barbare, ayant été appellez en 898 par l'Empereur Arnoû, pour les opposer aux Moraves, commettoient mille cruautez & mille violences dans l'Allemagne. Les peuples au desespoir de se voir exposez à la fureur de ces Etrangers, s'assemblerent en 901; & ayant à leur tête le Roy Louis, livrerent la bataille aux Hongrois prés d'Ausbourg: mais Louis fut vaincu, & les Ennemis se répandirent dans la Baviere, la Suabe & la Saxe, & y mirent tout à feu & à sang. L'année suivante, ils entrerent en Italie, où ils commirent les mêmes desordres.

XIX. *Conrade I. élû Empereur.*

Louis de Germanie, le dernier de la race de Charlemagne, qui regna au delà du Rhin, mourut le 21e de Janvier 912, n'ayant pas encore vingt ans. Il avoit épousé Liudgarde sœur de Brunon, & du grand Duc Odon, ou Eudes (h): mais cette Princesse ne lui donna point d'enfans mâles; il n'en eut que deux filles; Placide ou Plaisance, qui fut mariée à Conrade Duc de Franconie, & Mathilde femme de Henry l'Oiseleur Duc de Saxe. Les Seigneurs Allemands méprisant la jeunesse & le peu de valeur de Charles le Simple Roy de France, à qui l'Empire de Louis appartenoit comme au légitime heritier de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, voulurent déferer la Couronne à Othon Duc de Saxe, qui s'en excusa sur sa vieillesse, & leur conseilla d'élire Conrade fils d'un autre Conrade Duc de Franconie, quoi que son ennemi; ce qui fut executé.

D'un autre côté, les Seigneurs du Royaume

(c) *Annal. Metens. ad an. 899.*
(d) *Annal. Metens. ad an. 899. iij. Kalend. Decembris.*
(e) *Annal. Metens. ad an. 900.*
(f) *Acta Episcop. Tull.* Monetam Civitatis, & Teloneum, cum immunitate Comitatûs.
(g) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 321.*
(h) *Annal. Metens. appendic. t. 8. Quesn. p. 335.*

An de J. C. 899. de Lorraine offrirent à Charles le Simple les Etats que Louis avoit possédé en deçà du Rhin, & le reconnurent pour leur Souverain : mais alors ce n'étoit, pour ainsi dire, qu'une ombre de Souveraineté : car pendant la foiblesse du gouvernement des regnes précedens, les principaux Seigneurs du pays s'étoient mis dans une espece d'indépendance, & s'étoient emparez des Terres & des Gouvernemens, qu'ils avoient rendus héréditaires. Ainsi on vit alors des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun, d'Ardennes, de Namur, de Hainaut, de Limbourg ; & ces Comtes mettoient des Armées sur pied, bâtissoient des Forteresses, & faisoient la guerre à leurs voisins, quand l'envie leur en prenoit, sans que les Rois eussent l'autorité de les en empêcher.

XX. *Etat de l'Eglise du Royaume de Lorraine sur la fin du IX. & au commencement du X. siécle.*

L'Eglise pendant ces temps de trouble, étoit souvent exposée aux usurpations & aux violences des petits Seigneurs seculiers. Les Evêques & les Abbez, pour se défendre, & pour conserver leurs biens, étoient obligez, ou d'entretenir des Troupes, & de faire la guerre ; ou de partager avec les Seigneurs une partie de leurs fonds pour garantir l'autre, ou de se mettre sous la protection de quelques-uns des plus puissans, pour résister aux autres. De là sont venus les Avouez des Monasteres & des Eglises, qui leur ont été si à charge dans la suite. De là ces droits de régalie & d'indépendance, dont se mirent en possession plusieurs Eglises Cathédrales, & plusieurs Abbayes ; dont elles ont joui si long-temps, & dont quelques-unes jouïssent encore aujourd'hui.

Plusieurs Monasteres étoient possedez en benefice ou en fief, par des Seigneurs, & par des gens de guerre, qui les pilloient, & les réduisoient à la derniere pauvreté, puis en chassoient les Religieux, que la licence & la pauvreté avoient rendus dérèglez. Quelquefois les Abbayes demeuroient désertes, d'autres fois on y mettoit des Chanoines. Dans une telle confusion, on ne consultoit gueres, & on suivoit encore moins les Regles Religieuses, & les Canons de l'Eglise. L'ignorance est une suite ordinaire du relâchement ; & quel moyen d'étudier au milieu des agitations de la guerre, & des inquiétudes qui accompagnent la disette & la persecution ? Tel fut l'état du Clergé dans le pays dont nous écrivons l'Histoire pendant la fin du neuviéme, & durant la plus grande partie du dixiéme siecle.

XXI. *Ratbode Archevêque de Tréves.*

Bertulfe Archevêque de Tréves, étant mort le 10e Fevrier de l'an 883, eut pour successeur Ratbode, qui avoit été, comme lui, Abbé de Metloc. Ratbode fut élû le 8e Avril ; & le 22e du même mois & de la même année, il sacra dans l'Eglise de Metz l'Evêque Robert successeur de Valon (i). Il présida en 888, au Concile tenu à Metz (k), ainsi que nous l'avons dit ci-devant ; & l'année suivante (l), il obtint de l'Empereur Arnoû l'Abbaye de S. Servais de Tongres ou de Mastrich, avec tous ses biens & ses dépendances, pour en user & en disposer comme des autres biens de son Evêché. Il obtint la confirmation de ce bienfait d'Arnoû en 898, & du Roy Zuendebolde son fils Roy de Lorraine, dans une Assemblée generale tenuë à Aix-la Chapelle.

On croit (m) que l'Archevêque de Tréves usoit du même pouvoir sur les biens de l'Abbaye de Metloc, & qu'il en disposoit à sa volonté. Erkembert Abbé du lieu, en témoigna son mécontentement, & voulut s'opposer à l'Archevêque avec vigueur : mais n'ayant pas la force en mains, il fut par lui déposé de sa dignité, & obligé de lui remettre les titres du Monastere. Il dissimula son dépit pendant quelque temps ; mais étant ensuite allé à Rome, porta ses plaintes au Pape, qui le rétablit dans son Abbaye, lui rendit une partie de ses biens, qui avoient été usurpez & aliénez, toutefois sans préjudice des droits de l'Archevêque sur ce Monastere. Le Pape adressa ses lettres à Charles le Gros, pour qu'il appuyât Erkembert de son autorité.

Les Comtes Riquin & Widric ayant remontré à Zuendebolde, que les sujets de l'Eglise de Tréves (n) souffroient beaucoup des fréquens voyages qu'il faisoit dans cette Ville, & l'ayant prié qu'il voulût leur donner un privilége d'exemption de logement de Troupes, & la franchise pour les Terres de S. Pierre, ce Prince leur accorda leur demande, par un Privilége datté de Tréves le 23 Janvier 899.

XXII. *Histoire de Réginon Abbé de Prum.*

La même année l'Archevêque Ratbode ayant reçu dans son Diocése Réginon Abbé de Prum, lui donna l'Abbaye de S. Martin prés de Tréves. Il faut dire un mot de cet Abbé, qui s'est rendu illustre par ses écrits, & par sa modestie. Réginon étoit Religieux de l'Abbaye de Prum, lorsqu'en 892 les Normands s'étant jettez dans les pays qui sont le long de la Meuse, & ayant pillé Bonne, s'avancerent jusqu'à Prum, qu'ils ravagerent pareillement. L'Abbé Farabert se sauva avec la plus grande partie de sa Communauté. Aprés cette tempête, ce bon Abbé, ou fatigué des peines du gouvernement, ou ennuyé d'une vie trop tumultueuse, abdiqua l'Abbaye, avec le consentement du Roy Arnoû (o), & les Religieux élurent en sa place Réginon, tres docte Religieux. Il composa par l'ordre de l'Archevêque Ratbode (p), deux Livres de la Discipline Ec-

(i) *Hist. Trevirens. t. 12. Spicileg. p. 217.*
(k) *Tom. ix. Concil. Labb. p. 412.*
(l) An. 889. *Vide Brouver. t. 1. annal. Trevir. pp. 431. & 441. & Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 217. Gesta Trevir. c. 41.* Ici Preuves, pag. 19.
(m) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 431.*
(n) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 442.*
(o) *Mabill. annal. Bened. t. 3. p. 281.*
(p) *Gesta Trevirorum, c. 43.* Treberi cum Suffraganeis Episcopis ac reliquo Clero, generali Concilio librum Canonicorum Decretorum suâ industriâ compositum, in medium protulit, atque firmavit.

clesiastique, dont il tira les preuves des Décrets des Conciles, & des Décretales des Papes. Ratbode les confirma avec ses Suffragans, dans un Concile tenu à Tréves. Cet ouvrage est une espece de nomo-canon des Latins, & a été imprimé plus d'une fois.

Pendant que Reginon étoit Abbé, le Prince Charles fils du Roy Lothaire, qui avoit été aveuglé, & relegué au Monastere de S. Gal, pour punir sa révolte & son humeur toujours inquiéte; ce Prince, dis-je, fut amené à Prum du temps du Roy Zuindebolde, & mis entre les mains de l'Abbé Reginon, qui lui donna la tonsure monastique. En 885 (q) Richard frere des Comtes Gerard & Matfride, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, ayant fait demander par ses freres l'Abbaye de Prum au Roy Arnoû, qui ne put la leur refuser, Reginon fut obligé d'abdiquer en 899, & de se retirer dans la Ville de Tréves, où il fut tres bien reçu de Ratbode, qui se servit de lui pour rétablir l'Eglise de l'Abbaye de S. Martin, & il lui confia la conduite de ce Monastere. Reginon dedia en 908, à Adalberon Evêque d'Ausbourg, (& non Archevêque de Tréves, comme portent les imprimez) sa Chronique, ou ses deux livres d'Histoire (r). Il mourut à Tréves en 915, & fut enterré, non à S. Martin, mais à S. Maximin (s), comme porte son Epitaphe.

XXIII. *Concile de Tribur.*

En 895, Ratbode assista au Concile de Tribur, aujourd'hui Teuver, Ville autrefois celebre entre le Rhin & le Mein, peu éloignée de Mayence, en descendant le fleuve à la droite d'Openheim (t). Ce lieu n'est aujourd'hui remarquable que par la muraille d'un ancien Château, nommé vulgairement le Château des Bohémiens. Le Concile dont nous parlons, fut tenu au mois de May de cette année, en presence du Roy Arnoû. Hatton Archevêque de Mayence y présida, & vingt-deux Evêques y souscrivirent, entre lesquels sont Herman de Cologne, Ratbode de Tréves, Dadon de Verdun, & Robert de Metz. Trithême y compte vingt-six Evêques & plusieurs Abbez, entr'autres Reginon de Prum, dont nous avons parlé ci-devant. On s'y prépara par un jeûne de trois jours, & par des Litanies & des prieres publiques.

Les Evêques étant assemblez en habits pontificaux dans l'Eglise, aprés les prieres accoutumées, députerent quelques-uns de leur Corps vers le Roy, pour le supplier de prendre l'Eglise sous sa protection, & de les favoriser dans leurs bonnes intentions. Ces Députez trouverent Arnoû dans son Palais, assis dans son Trône, & revêtu des ornemens Royaux. Ils lui firent leur compliment, & lui présenterent le livre des Institutions de Martin Evêque de Brague, dediées au Roy Miron, c'est à dire, le Traité de cet Evêque, intitulé, des quatre Vertus Cardinales, adressé au Roy Ariamire. Arnoû leur répondit qu'ils pouvoient faire, ordonner & regler tout ce qui concernoit leur ministere, & qu'il les appuyeroit de toute son autorité. Il leur renvoya des Seigneurs d'autour de son Trône, pour leur déclarer ses intentions. Les Evêques les ayant oüis, se leverent de leurs siéges, firent trois ou quatre fois de grandes acclamations à l'honneur du Roy, entonnerent le *Te Deum laudamus*; & aprés avoir beni Dieu, ils s'inclinerent devant les Envoyez du Roy, & les prierent de lui témoigner leur reconnoissance. Puis s'étant r'assis, ils souscrivirent quelques Articles, qui étoient les plus pressez & les plus necessaires. Enfin le Roy assista aux sacrez Mysteres, & introduisit les Evêques dans son Conseil secret. Tels furent les préliminaires du Concile.

On y fit cinquante-huit Canons, dont voici les principaux (u). Les Evêques declarerent excommunié un homme qui avoit crevé les yeux à un Prêtre, quoi qu'innocent du crime dont on l'accusoit; & l'Empereur qui étoit présent, ordonna que ceux qui étant excommuniez, ne voudroient pas se soûmettre à la pénitence canonique, fussent arrêtez par les Officiers Royaux, & presentez au Roy: Que s'ils faisoient résistance à ceux qui voudroient les arrêter, & qu'ils fussent mis à mort dans cette rebellion à l'autorité souveraine, les Evêques n'imposeroient aucune pénitence à ceux qui les auroient tuez; le Roy ne leur feroit payer aucune amende pécuniaire, & l'on obligeroit les parens du mort de faire serment qu'ils n'en poursuivroient pas la vengeance *. * *Can. 3.*

Si l'on blesse un Prêtre, & qu'il survive à sa blessure, toute l'amende sera à son profit. S'il meurt de ses blessures, l'amende sera partagée en trois parts, dont l'une sera appliquée à son Autel, l'autre à ses parens, & la troisiéme à l'Evêque *. Celui qui aura tué un Prêtre par malice & volontairement, sera soûmis à la pénitence pléniere pendant cinq ans, c'est à dire, qu'il ne mangera point de chair, ne boira point de vin, & jeûnera jusqu'au soir tous les jours, hors les Dimanches & les Fêtes; n'ira point à cheval, ne portera point d'armes, n'entrera point à l'Eglise, mais demeurera dehors. Au bout des cinq ans, l'Evêque l'introduira dans l'Eglise, & le recevra au nombre des Ecoutans. Aprés avoir encore passé cinq ans dans ces exercices, sans communier, il recevra la Communion, & aura la permission d'aller à cheval. Enfin pour mériter l'absolution parfaite, il jeûnera encore trois jours par semaine, sans vin & sans viande *. * *Can. 4.* * *Can. 5.*

(q) *Reginon. Chronic. l. 2. ad an. 885.*
(r) An. 908. *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 41. c. 48. p. 328. & præfat. in eundem t. 3.*
(s) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 442.*
(t) *Trithem. Chronic. Hirsaug. Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 204.*
(u) *Tom. ix. Concil. p. 440. & seq.*

An de J. C. 899.

Celui qui entrera dans le parvis de l'Eglise avec une épée nuë à la main, sera puni comme sacrilége *. On en usera de même envers ceux qui raviront les biens des Eglises *. Celui qui aura violé le ban de l'Evêque, c'est à dire, qui n'aura pas obeï à son commandement, & qui aura fait ce qu'il a défendu, fera quarante jours de pénitence au pain, au sel & à l'eau *. Lorsque l'Evêque, faisant la visite de son Diocése, indique un jour d'Assemblée, ou de Plaid, & que le Comte de la Province, soit qu'il sçache ou non ce qui a été commandé par l'Evêque, en aura indiqué une au même jour; le peuple se rendra à l'Assemblée ordonnée par l'Evêque. Mais si l'Evêque, étant dans sa maison, ordonne une Assemblée, ou un Plaid pour un certain jour, & que le Comte en indique une autre pour le même jour, celui des deux Plaids qui aura été marqué le premier, subsistera seul *.

* Can. 6.
* Can. 7.
* Can. 8.
* Can. 9.

On ordonne, conformément au Canon 12e du Concile de Carthage, que l'Evêque ne pourra être déposé que par douze Evêques; le Prêtre par six, du nombre desquels sera son Evêque Diocésain; & le Diacre par trois Evêques *. Pour les autres Clercs, l'Evêque seul les jugera. Le Clerc qui aura commis un homicide sera déposé *. On ne donnera réguliérement le Baptême qu'aux jours ordonnez, à Pâques & à la Pentecôte, & on le donnera par une triple immersion. On ne refusera le Baptême en aucun temps à ceux qui sont en danger de mort; & si on ne peut les porter à l'Eglise, on pourra leur donner le Baptême en un autre lieu pur *. Les Dixmes sont d'obligation, & on les donne, 1°. Afin d'obtenir de Dieu une plus grande benediction. 2°. Afin que les Ministres du Seigneur, dégagez des soins de leur subsistance, servent Dieu avec plus de liberté. 3°. Afin que les Prêtres offrent tous les jours à l'Autel l'offrande de ce qu'ils ont reçu du peuple. 4°. Afin que l'on employe les Dixmes à la sustentation des pauvres, & à l'entretien & au rétablissement des Eglises. Le Concile veut, conformément à l'Epitre du Pape Gelase, qu'on fasse quatre parts des Dixmes, dont l'une sera pour l'Evêque, la seconde pour les Clercs, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour l'entretien & la réparation des Eglises *.

* Can. 10.
* Can. 11.
* Can. 12.
* Can. 13.

XXIV. *Canõs pour le payement des dixmes.*

Les Dixmes se payeront aux anciennes Eglises, comme d'antiquité, de même que les novales, qui se cultiveront dans le terrain qui en dépend: mais si l'on défriche à la distance de quatre ou cinq milles de l'ancienne Eglise, & qu'on y bâtisse des habitations, & une nouvelle Eglise avec le consentement de l'Evêque, on en payera la dixme à la nouvelle Eglise, pour l'entretien du Prêtre qui la desservira *. Chacun prendra sa sepulture, autant qu'il sera possible, dans l'Eglise Episcopale. Que si cela ne se peut, à cause de l'éloignement des lieux, on se fera enterrer dans les lieux où il y a des Communautez de Chanoines, de Religieux, ou de Religieuses. Enfin s'il y a encore en cela quelque difficulté, on enterrera le mort au lieu où il payoit la dixme de son vivant *. On défend de rien prendre pour la sepulture des morts: mais si les parens veulent donner quelque chose pour l'honneur de Dieu, & le salut du défunt, on ne les en empêchera pas *.

* Can. 14.
* Can. 15.
* Can. 16.

Il est défendu d'enterrer aucun laïque dans les Eglises; mais on le permet pour les Prêtres, & pour certaines personnes qui auront merité cet honneur par la sainteté de leur vie. Que s'il y a quelqu'un d'enterré dans l'Eglise, on ne l'en tirera pas; on se contentera de faire un pavé pardessus son tombeau, en sorte qu'il ne paroisse aucune apparence de sepulture, & que l'honneur de l'Eglise soit conservé. Mais si le nombre des corps morts enterrez dans l'Eglise, est tel que cela ne se puisse executer, cette Eglise sera réduite en cimetiere, & on en ôtera l'Autel, pour le transporter en un lieu où l'on puisse décemment offrir le divin Sacrifice *.

* Can. 17.

XXV. *Canõs pour la décence des vases sacrez.*

Les vases sacrez de l'Autel sont le Calice & la Patene. S. Boniface Evêque & Martyr étant interrogé, si l'on pouvoit offrir le Sacrifice dans des vases d'or, répondit: *Autrefois on voyoit des Prêtres d'or, qui offroient le Sacrifice dans des vases de bois: aujourd'hui nous voyons des Prêtres de bois, qui consacrent dans des vases d'or.* Le Pape Zephirin ordonna, que dans le Sacrifice on se serviroit de Calice de verre: mais le Pape Urbain voulut que les vases de l'Autel fussent d'argent. Les Peres du Concile de Tribur défendent de se servir de vases de bois dans le Sacrifice *. On ne doit point offrir dans le Sacrifice ni le vin seul, ni l'eau seule; mais on doit y mêler l'eau & le vin, de telle sorte néanmoins, qu'il y ait deux tiers de vin, & un tiers d'eau (x). L'Evêque jugera les differends qui surviendront entre les Clercs & les Laïques. Les Laïques pourront être pris par leur serment; mais pour le Prêtre, on se contentera de l'interroger par la sainteté de la consecration, (apparemment par son caractere de prêtrise), car les Prêtres ne doivent pas jurer pour cause legere.

* Can. 18.

Si un fidéle libre de condition, est diffamé pour quelque crime *, il se purgera par le serment: mais si la chose dont on le soupçonne, est de consequence, & que le peuple le croye veritablement coupable, en sorte que ne se contentant pas de son serment, on ait produit un plus grand nombre de personnes qui déposent contre lui, qu'il n'en a produit en sa faveur; il sera obligé ou de confesser sa faute, & d'en faire pénitence, ou de se purger par l'épreuve du fer chaud *.

* Can. 21.
* Can. 22.

(x) *Can. 19.* Ne ullus sine commixtione vini & aquæ mysteria sacra conficiat, sed ut duæ partes sint vini, quia major est majestas Sanguinis Christi, quàm fragilitas populi. Tertia aquæ, per quam intelligitur infirmitas humanæ naturæ.

An de J. C. 899. On soûmet à l'excommunication & à la pénitence publique ceux & celles qui ayant fait vœu de virginité, se seront mariez. Si toutefois ils acquiescent à la pénitence, on leur accordera le Viatique à la mort, & défense de demeurer ensemble sous le même toit, & d'avoir ensemble aucune familiarité, ni de se voir, sinon en l'Eglise, & en presence de tout le monde *. * Can. 23.

Une fille âgée de douze ans, qui aura volontairement pris le voile, & qui sera demeurée un an & un jour dans cet état, sera obligée d'y perseverer toute sa vie, sans que ceux qui ont autorité sur elle, puissent l'en tirer. Aprés cela les Evêques citent les Conciles d'Afrique, qui fixent le temps auquel les Vierges peuvent se consacrer à Dieu, à l'âge de vingt-cinq ans, sans toutefois empêcher que celles qui pour quelques urgentes raisons ont pris le voile avant ce temps, ne demeurent obligées à garder la continence *. * Can. 24.

Il est défendu aux Evêques, conformément aux Decrets du Pape Gelase, de donner le voile à une Veuve. Mais si elle le prend volontairement, & qu'elle presente son offrande à l'Autel en la compagnie des Vierges, elle sera obligée de garder la continence, quand même elle jureroit qu'elle n'a pris le voile que dans le dessein de le quitter quand elle voudroit *. * Can. 25.

XXVI. *Canons du Concile de Tribur, concernant les Religieux, & le respect dû au saint Siége.*

Un Religieux qui quitte son Monastere, pour procurer le salut des ames, ou pour faire plus seurement son salut dans un autre Monastere, n'en doit point être empéché, pourvû qu'il le fasse avec le consentement de l'Evêque, de l'Abbé, & de ses freres. Mais celui qui n'en sort que par dégoût de son état, doit etre rejetté de tout le monde, & contraint par la force à reprendre son état; afin qu'au moins la honte & la disette l'obligent à retourner dans son Monastere. Que s'il est obstiné dans le mal, & qu'il ne veuille point rentrer dans son devoir, on le renfermera dans une prison, pour lui faire expier sa faute par le feu de la pénitence *. * Can. 26. On ordonne à proportion la même chose pour un Clerc qui quitte son état. S'il ne veut pas se soumetttre à l'autorité du Concile, on le menace d'excommunication *. * Can. 27. On défend la translation d'un Evêque, d'un Prêtre & d'un Diacre, d'une Eglise en une autre *. * Can. 28. On défend aussi d'ordonner un Esclave avant qu'il ait été mis en liberté.

Le Canon 30e (y) est fort remarquable. On y ordonne le respect & le soumission envers le S. Siége, & l'on veut qu'on garde envers l'Eglise Romaine la douceur & l'humilité, encore qu'elle nous impose un joug presqu'insupportable. Que s'il arrive qu'un Prêtre ou un Diacre, ou quelqu'autre personne que ce soit, apporte de la part du S. Siege une fausse lettre, ou quelqu'autre chose capable de causer du trouble dans les Eglises; sans s'éloigner du respect dû au S. Siége, de la foy & de l'humilité chrétiennes, les Evêques pourront faire arrêter ces sortes de gens, & les mettre en prison, ou en bonne & seure garde, jusqu'à ce qu'ils en ayent donné avis au Pape, qui ordonnera par ses Légats ce qu'il en conviendra faire, suivant les Loix de l'Eglise Romaine.

An de J. C. 899. On ne permet pas de prier pour les voleurs qui sont tuez dans l'exercice du vol, ni de donner l'aumône pour eux; & défense aux Clercs & aux pauvres de recevoir de telles aumônes. Mais si le voleur est simplement blessé à mort, & qu'il demande d'être reconcilié, & de recevoir les saints Mysteres; qu'on lui accorde le pardon, & la grace de la Communion *. * Can. 31.

Si les Patrons d'une Eglise sont en dispute sur le choix d'un Prêtre pour la desservir, & que leurs contestations y empêchent la celebration de l'Office divin, l'Evêque en ôtera reveremment les Reliques, & en fermera la porte, où il apposera son sceau, afin que nul n'y puisse entrer, jusqu'à ce que les Parties soient d'accord *. * Can. 32.

On exclut de l'honneur de la clericature ceux qui se sont volontairement mutilez, ou coupé quelque membre, mais non pas ceux à qui les Medecins ou les ennemis ont fait quelque amputation notable *. * Can. 33.

Dans les guerres d'alors contre les Normands, il arrivoit quelquefois que les Chrétiens tuoient sans le sçavoir, & dans la chaleur du combat, d'autres Chrétiens qui étoient captifs dans l'armée des ennemis. Les Evêques du Concile de Tribur usant d'indulgence envers ces meurtriers involontaires, ne leur imposent que quarante jours de pénitence *. * Can. 34.

On défend aux Comtes & aux Juges seculiers, de tenir leurs Plaids les jour de Dimanche, de Fêtes des Saints, les jours de Carême, aux veilles & autres jours de jeûne; parce que ces jours-là, le peuple doit assister à la Messe, y porter ses offrandes, & vacquer à la priere & à l'aumône; ce qui est incompatible avec les procés & les contestations. On leur défend aussi de citer aux Plaids aucun pénitent, afin de ne le pas détourner des jeûnes, des prieres & des exercices de pieté qu'il est obligé de pratiquer pour satisfaire à sa pénitence *. * Can. 35.

On distingue les mariages contractez entre personnes libres, & entre esclaves. Le mariage ne subsiste proprement qu'entre personnes libres. On distingue entre femme legitime, & concubine. Le mariage avec une femme legitime est indissoluble, mais on peut quitter une concubine. Si un homme épouse une affranchie, il doit la garder comme son épouse legitime; il ne peut pas la quitter, comme il feroit une concubine *. * Can. 38. On en dit autant d'une femme de nation étrangere: celui qui l'a épousée,

(y) Can. 30. Quare servanda est cum mansuetudine humilitas; ut licèt vix ferendum ab illa sancta Sede imponatur jugum, conferamus, & pia devotione toleremus, &c.

ne peut

An de J. C. 899.

ne peut pas la quitter, sous prétexte qu'il l'a prise selon des Loix differentes de celles de sa nation : car cette diversité de loix ne fait rien au mariage, qui par son institution est indissoluble*. Nul ne peut épouser une veuve, avec qui il a commis un adultere du vivant de son mari*.

* *Can. 39.*
* *Can. 40.*

XXVII. *Canons touchant la pénitence.*

La pénitence des meurtres involontaires, est remise à la discrétion des Evêques.* Si un pere tuë son enfant par cas fortuit, & sans le vouloir, on lui imposera la même pénitence qu'aux homicides volontaires * dont on va parler. Les anciens Canons d'Ancyre condamnoient les meurtriers volontaires à une pénitence perpetuelle jusqu'à la fin de leur vie : mais les Peres du Concile de Tribur se proportionnant à la foiblesse de leur siécle, se contentent de sept ans de pénitence*, que l'on doit observer de cette sorte. D'abord le meurtrier doit demeurer quarante jours sans entrer dans l'Eglise, & sans user d'autre nourriture que du pain, de l'eau & du sel, marchant nuds pieds, n'usant ni de linge, si ce n'est pour les culottes, ni d'armes ni de voitures ; s'abstenant de l'usage du mariage, & de tout commerce avec toutes sortes de personnes, même avec d'autres pénitens. Si le pénitent est malade, il différera sa pénitence jusqu'aprés sa guérison. Il en usera de même, s'il a quelque ennemi qui en veuille à sa vie.

* *Can. 32.*
* *Can. 33.*
* *Can. 34. 35. 36. 37. 38.*

Aprés ces quarante jours, il sera un an sans entrer dans l'Eglise, s'abstenant de chair, de fromage, de vin, d'hydromele, & de bierre mêlée de miel, si ce n'est les Fêtes & les Dimanches. S'il est en voyage, ou détenu de maladie, il pourra racheter cette pénitence les jours de mardy, de jeudy & de samedy, en donnant un denier chaque jour aux pauvres, ou en nourrissant trois pauvres ; & encore à condition qu'il n'usera que de l'une des trois liqueurs dont nous avons parlé, & non de toutes les trois dans un même jour. La seconde & la troisiéme années seront observées de même : avec cette seule difference, qu'il pourra racheter les trois jours dont nous avons parlé, en donnant un denier par jour, ou en nourrissant un pauvre, même hors le cas de maladie & de voyage.

Pour les 4e, 5e, 6e & 7e année, voici la maniere dont il les observera. Il jeûnera ces années-là trois Carêmes ; le premier avant Pâques, le second avant la Nativité de S. Jean-Baptiste : Que s'il n'y a pas quarante jours de jeûne avant cette Fête, il les achevera aprés la Fête. Le troisiéme Carême est celui qui précede la Nativité de Notre Seigneur. Il les jeûnera tous trois, en s'abstenant de chair, de fromage, de poisson gras, de vin, d'hydroméle & de bierre miellée, tous les jours de la semaine, à l'exception des mardy, jeudy & samedy, ausquels jours il mangera & boira ce qu'il trouvera de nourriture quadragésimale. Il pourra racheter l'abstinence des jours de lundy & de mercredy, en donnant un denier aux pauvres, ou en nourrissant un pauvre. Mais l'abstinence & le jeûne du vendredy seront inviolables. Aprés ces sept ans de pénitence, il sera reconcilié à l'Eglise, & admis comme les autres fideles, à la participation des Sacremens. Tel fut le Concile de Tribur, ou de Trévere, dont les Canons sont presque tous pris sur ceux des anciens Conciles, & respirent l'esprit de la plus pure discipline de l'Eglise.

XXVIII. *Ratbode Archevêque de Tréves, Arch-chancelier du Roy Zuendebolde, & du Roy Louis.*

Le Roy Zuendebolde avoit pour Ratbode Archevêque de Tréves, une consideration tres particuliere. Ce Prince l'avoit fait son Archi-chancelier, & le nom de Ratbode se trouve en cette qualité en plusieurs Chartes de ce Prince (z). Notre Archevêque se servit utilement de son crédit, pour procurer des graces & des privilèges aux Eglises de son Diocése, & à quelques autres. Il en procura à sa Cathedrale, à l'Abbaye d'Epternach (a), & à celle de Prum. Zuendebolde accorda à ce Monastere le droit de tenir un Marché au même lieu, d'y frapper monnoye, & d'y établir un péage, dont les deux tiers du profit devoient appartenir à l'Abbaye (b). Le Roy, à la priere de Ratbode, donna à la Cathedrale de Tréves l'Abbaye de S. Servais de Mastrich, & fit plusieurs autres présens aux Abbayes de son Royaume. On trouve des Diplômes de ce Prince, pour les Abbayes de S. Gregoire de Munster en Gregorienthal, de S. Mihiel sur la Meuse. Ratbode accompagnoit ordinairement Zuendebolde dans ses voyages.

Mais ce Prince inconstant & emporté, sans considerer le caractere ni les services de ce sage Prélat, alla jusqu'à le frapper d'un bâton sur la tête (c) ; ce qui joint à ses autres excés, lui attira la haine & le mépris des Seigneurs, qui l'abandonnerent, & se rangerent du côté du Roy Louis son frere, fils légitime de l'Empereur Arnoû, ainsi qu'on l'a vû ci-devant.

Le Roy Louis conserva à Ratbode la dignité d'Archi-chancelier, qu'il avoit euë sous Zuendebolde, & le combla de bienfaits. Il rendit à l'Eglise de Tréves (d) le droit de battre monnoye, les Péages, les Cens & les Tributs, tant au dedans qu'au dehors de la Ville, qui avoient été engagez & aliénez du temps de l'Evêque Vcomade. Le même Prince donna encore en 908 quelques biens, & en particulier l'Eglise d'Andernach à S. Pierre de Tréves. Il accorda, à la priere de l'Archevêque Ratbode, & de Hatton de Mayence en 906, aux Religieux

(z) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 296.* C. *297.* A. *300.* A. *306.* A. *Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 442.*
(a) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 297.*
(b) Preuves, p. 329. Le titre est des Ides de Novembre 898.
(c) *Herman. Contract. in Chronic. Brouver. t. 1. annal. Trevir. pp. 442. 443. an 900.*
(d) *Brouver, t. 1. annal. Trevir. p. 443. an. 902.*

An de J. C. 899.

de S. Evre, une ample confirmation de tous les biens qu'ils avoient en differens endroits.

XXIX. *Découverte du corps de S. Maximin.*

Vers le même temps (e) on découvrit dans l'Abbaye de S. Maximin le corps de ce Saint, qui avoit été caché sous terre du temps de l'irruption des Normands. Un serviteur du Monastere, servant les maçons qui travailloient à réparer l'Eglise, & portant sur son épaule une grosse pierre, sentit en marchant, que le pavé s'enfonçoit insensiblement sous ses pieds. En même temps il sentit une odeur tres agreable, qui s'exhaloit du lieu où la terre s'étoit affaissée ; toute l'Eglise en fut embaumée. Les Religieux & les ouvriers qui y travailloient y accoururent, & on jugea qu'en cet endroit étoient cachées les Reliques de S. Maximin. L'Archevêque Ratbode en ayant été averti, ordonna un jeûne de trois jours, & des prieres dans la Ville & aux environs ; puis vint, à la tête de son Clergé, processionnellement & nuds pieds, au Monastere de S. Maximin. Il entra dans l'Eglise, fit sa priere, ouvrit le caveau où étoit le sepulchre du Saint, fit ôter le couvercle de la châsse ou du cercueil, qui étoit de cyprés ; trouva le corps entier, & même les ornemens pontificaux aussi sains que s'ils n'y avoient été mis que depuis peu de jours. Le Pontife harangua le peuple, leur fit voir l'étole & le *Pallium* du Saint, & les renvoya remplis de consolation & de confiance. C'est ce qu'on apprend de Sigehard, qui disoit l'avoir oüi raconter à Venidon, témoin oculaire. Le corps du Saint demeura exposé à l'air, sans être couvert, jusqu'en 921, comme nous le dirons ci-aprés.

Le Roy Louis fils d'Arnoû, étant mort en 912, Charles le Simple Roy de France fut reconnu pour Roy de Lorraine. Il conserva à l'Archevêque Ratbode sa qualité d'Archichancelier, & y ajoûta celle d'Archi-chapelain du Royaume. Il porte cette derniere qualité dans une Charte qu'il obtint de Charles l'an 917 (f), dans laquelle ce Prince accorde au Clergé & au peuple de Tréves le privilége d'élire son Archevêque, & de n'en recevoir aucun étranger malgré eux. Que s'il ne se trouve pas dans leur Eglise de sujets propres à remplir cette place, ils ne déchoiront pas pour cela de leurs droits, mais ils pourront en tirer d'une autre Eglise, avec le consentement du Roy. Que s'il y a partage dans les voix des Electeurs, l'autorité Royale favorisera celui qui aura pour soy le Clergé, & le plus grand nombre des gens de bien.

Ratbode mourut vers l'an 918 (g), & fut enterré dans sa Cathedrale. Aprés sa mort, le Clergé & le Peuple, usant du privilége dont nous venons de parler, choisirent, sans attendre le consentement du Roy, un hon me digne de ce grand emploi par sa capacité & par son courage, nommé Roger.

XXX. *L'Abbaye de S. Maximin donnée au Comte Megingaude par le Roy Arnoû.*

Le Monastere de S. Maximin de Tréves avoit beaucoup souffert de l'irruption des Normands. Aprés la mort de l'Abbé Erkembert, établi en 885 (h), & mort vers l'an 891, le Roy Arnoû donna l'Abbaye au Comte Megingaude, qui étant retourné dans sa maison, tout occupé du riche present qu'il venoit de recevoir du Roy, dit à sa femme d'un ton impie & railleur, qu'Arnoû venoit de lui donner pour serviteur Maximin, & que si elle vouloit, il le lui ameneroit en sa presence (i). Cette femme ayant horreur de ce blasphême, reprit fortement le Comte son mary, qui dans le moment se sentit frappé d'une incommodité si sensible, qu'il fallut l'emporter au tombeau du Saint, où il recouvra la santé. Le Roy Arnoû, en 888, à la priere de Megingaude, accorda à S. Maximin la Terre de Riviniac. C'est apparemment ce Comte Megingaude, neveu du Roy Eudes, qui en 892 (k) fut tué par Alberic & ses compagnons, dans le Monastere de S. Sixte de Rhetel prés de Sierk, qui est aujourd'hui possedé par les PP. Chartreux. Megingaude fut enterré à S. Maximin.

L'Eglise de S. Euchaire, qui est à present l'Abbaye de S. Mathias prés la Ville de Tréves, étoit alors florissante. Les études y étoient cultivées (l). Florbert mort en 885, qui étoit un homme tres habile pour ce temps-là, & Chef des Ecoles de ce Monastere, y instruisit plusieurs Religieux, & écrivit cinq Livres en vers élegiaques, de la ruïne de Tréves par les Normands. Il eut pour successeur dans le soin des Ecoles, le Moine Eberhard, qui les gouverna environ vingt-quatre ans, & qui écrivit en vers & en prose les vies des SS. Euchaire, Valere & Materne, & ajouta plusieurs choses à l'Histoire de Tréves (m). Il mourut en 909.

Nous avons vû que les Abbayes d'Oëren ou Horréen de Tréves, & de S. Pierre de Metz, avoient été possedées successivement par les Comtes Gerard & Matfride, & ensuite par le Roy Zuendebolde, & qu'ensuite le Comte Conrade, & Gebehard son frere, ayant reçu du Roy Louis fils d'Arnoû, les Abbayes de S. Maximin & d'Oëren, en furent dépouillez à vive force par les Comtes Gerard & Matfride. Enfin le jeune Conrade, fils de celui dont nous avons parlé, les reprit à main armée sur Gerard & Matfride (n). C'est ainsi que les Monasteres étoient en proie aux Puissances se-

(e) *Vide Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 440. Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 329. ad an. 908.*

(f) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 446.*

(g) Brouver, *tom. 1. annal. Trevir. p. 447.* met sa mort en 918 ; mais il dit que les tables de Cardonne ne la placent qu'en 924.

(h) *Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 250.*

(i) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 438.*

(k) *Annal. Metens. ad an. 892. mense Septembr.*

(l) *Brouver. tom. 1. annal. Trevir. pp. 437. 438.*

(m) *Trithem. Chronic. Hirsaug. an. 908. 909.*

(n) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 300. ad an. 897. & pag. 323. ad an. 905. ex Reginon. & annal. Metens.*

An de J. C. 899.

culieres dans ces temps de trouble, & sous l'Empire des Princes sans autorité, & dépendans des Seigneurs de leurs Royaumes.

XXXI. *Robert Evêque de Metz.*

* Dans l'Evêché de Metz, Robert avoit succédé à Valon ou Vala en 883.* Il fut consacré dans l'Eglise Cathédrale de S. Etienne, le 22[e] Avril de cette année, par Ratbode Archevêque de Tréves (o). Il étoit d'une race illustre dans l'Allemagne (p). Son frere Vido prend le titre de Comte dans une Charte de l'Empereur Arnoû pour l'Abbaye de Maur-munster en Alsace. Robert obtint le *Pallium* du Pape, à l'imitation de quelques Evêques ses prédecesseurs, qui avoient joui du même privilége. Nous avons parlé ci-devant, sous l'an 888, du Concile tenu à Metz en l'Abbaye de S. Arnoû, & des Canons qui y furent faits. Robert y assista avec son Métropolitain, & ses Comprovinciaux (q). Il se trouva aussi à celui de Tribur en 895 (r), & s'appliqua pendant tout le temps de son Pontificat, à réparer les Monasteres de son Diocese, à leur procurer des ornemens ecclesiastiques, & les secours necessaires pour vivre, & pour se rétablir des pertes qu'ils avoient faites dans les irruptions des Normands. *

Les Chanoines qui demeuroient alors dans l'Abbaye de S. Arnoû, ayant demandé à l'Empereur Charles le Gros, qu'il confirmât les biens qu'ils possedoient, & qu'il leur fist rendre ceux dont on les avoit dépouillez (s), l'Empereur en fit expédier des Lettres par l'Evêque Robert. Les quatre Archidiacres de Metz souscrivirent à cette Charte, & ils y sont nommez Archidiacres & Abbez, soit qu'ils portassent simplement le titre d'Abbé, comme un titre d'honneur, ou qu'ils possedassent quelques Abbayes en benefice. Le Roy Arnoû, en 892, confirma aussi ce que les Chanoines de S. Arnoû possedoient à Ars-sur Moselle, dans le Comté de Metz ou de Scarpone (t). Dans ces deux Titres, il n'est pas fait mention de l'Abbé de cette Abbaye; ce qui fait juger qu'elle étoit possedée par un Commendataire, ou que ces biens étoient donnez à la manse des Clercs, & non à celle de l'Abbé.

L'année précedente (u), le même Prince accorda à Theotmare Archevêque de Salzbourg, l'Abbaye de S. Sauveur, située sur le Lac de Chiesminasch, laquelle appartenoit à l'Eglise de Metz; & en échange, il donna à l'Eglise de Metz l'Abbaye de Luxeu, qui avoit appartenu auparavant à l'Evêque Drogon, & qui en ce temps-là étoit sans Abbé, & presque sans Religieux, ayant été saccagée par les Huns, ou d'autres Barbares.

An de J. C. 899.

En 888, l'Evêque de Metz prit possession de cette Abbaye, & accorda à ceux qui la desservoient, la dixme de toutes les Métairies qui étoient construites dans son district. La même année (x), deux Religieuses de S. Pierre de Metz étant tombées dans quelque faute considerable, les autres les dévoilerent, & les chasserent hors de l'Abbaye. Cette action ayant été dénoncée au Concile qui se tenoit alors à Metz, les Peres ordonnerent par leur Canon neuviéme, que leurs voiles leur seroient rendus; qu'elles rentreroient dans l'Abbaye, & y seroient mises en prison, pour faire pénitence de leurs fautes au pain & à l'eau.

En 906, Louis Roy de Germanie & de Lorraine, aprés l'Assemblée de Tribur (y), vint à Metz, & sur l'automne y tint une espece de Diette, dans laquelle il proscrivit les Comtes Matfride & Gerard, & les fit déclarer ennemis de l'Etat. Ces Seigneurs sont fort connus dans l'Histoire de ces temps-là par leurs violences & leurs véxations contre les Eglises & les Monasteres, qu'ils opprimoient sous prétexte d'avocatie ou de protection. Arnalde Evêque de Toul, porta ses plaintes contr'eux en 894 au Roy Arnoû (z). On a vû ci-devant les efforts que fit l'Evêque Vala pour les réprimer.

Robert consulta le Pape Etienne (a), pour sçavoir si un Clerc nommé Flavius ou Flavien, qui dans l'irruption des Normands avoit perdu un doigt de la main gauche, que ces Infideles lui avoient coupé, pouvoit être promû aux Ordres superieurs. Le Pape répondit, que si ce Clerc n'avoit point d'autre empêchement, ce qu'il avoit souffert malgré lui de la part des Normands, ne devoit point lui porter préjudice, puisque les Canons n'excluent des Ordres que ceux qui se sont mutilez, ou qui se sont volontairement coupé quelques membres.

Robert écrivit aussi à Ludelme Evêque de Toul (b), pour lui recommander un Clerc nommé Heldrade, qui étoit obligé de sortir de son Diocése, pour éviter la persécution de ses parens qui l'inquiétoient, parce qu'il avoit donné ses biens à l'Eglise de Metz. Ludelme le reçut, & lui donna les Ordres sur les Lettres dimissoires de son Evêque.

Etienne Evêque de Tongres ou de Liége, avoit été élevé dans l'Eglise de Metz; & en ayant été tiré pour être fait Evêque, il conserva toujours pour l'Evêque Robert une parfaite reconnoissance (c). Il lui dédia un de ses ouvrages, qui est celui qu'il a écrit de toutes les Fêtes de l'année, & dans lequel il a rangé par or-

(o) *Annal. Metens. & Chronic. Regin. ad an. 883.*
(p) *Chronic. episcop. Metens. t. 6. spicileg. pp. 656. 657.* Ici Preuves, p. 61.
(q) *Concil. t. 9. p. 412.*
(r) *Ibid. p. 438.*
(s) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 251.*
(t) Meurisse l. 3. Hist. de Metz, p. 294.
(u) *Annal. Bened. t. 3. p. 279. ex Metropol. Salsburg. tom. 2. pp. 236. & 267.*
(x) *Tom. 9. Concil.*
(y) *Annal. Trevir. t. 1. p. 444.*
(z) *Annal. Bened. t. 3. p. 292.*
(a) *Ivo, parte 6. c. 118.*
(b) Hist. de l'Eglise de Toul, p. 293.
(c) *Fulcuin. in Chronic. Laubiens. Trithem. de Scriptoribus Ecclef. c. 298. Sigebert. c. 125.*

An de J.C. 899.

dre les Capitules, les Versets, les Répons, & les Collectes qui se doivent dire à toutes les heures du jour & de la nuit pendant l'année. Etienne aimoit le chant & la musique. Il composa un Cantique de la Trinité, & notta l'Office de S. Etienne premier Martyr, & l'Office de la mort de S. Lambert, dont il retoucha aussi la vie, écrite par un Chanoine, nommé Gottescalq, & la mit en meilleur stile. Il fut élevé à l'épiscopat en 903, & mourut en 920.

XXXII. *Mort de Robert Evêque de Metz. Vigeric lui succede.*

Robert Evêque de Metz mourut en 916, le 2e jour de Janvier, aprés avoir gouverné cette Eglise pendant trente-trois ans sept mois douze jours (d). Son corps fut enterré dans la Chapelle de S. Gal, qui étoit autrefois au lieu où l'on voit aujourd'hui une ruë, entre la maison épiscopale & l'Eglise Cathédrale. Cette Chapelle ayant été détruite au siécle dernier, on fit transporter sous les voûtes soûterraines de la Cathédrale le corps de Robert, & de deux autres Evêques qui y étoient ensevelis, & ils y sont encore aujourd'hui sans aucune sepulture particuliere (e).

Robert eut pour successeur Vigeric (f) Allemand de nation, qui fut ordonné en 917, & gouverna dix ans & trente jours. On place au commencement de son épiscopat la premiere irruption des Hongrois dans le Royaume de Lorraine (g).

Vigeric étoit sçavant, & on dit (h) qu'il a laissé plusieurs monumens de son érudition. Il avoit étudié sous l'Abbé Villelme, & il composa un traité de la Musique, où il traite de son invention, de ses regles & proportions, selon les Arithmeticiens (i). Durant les troubles qui agiterent la Lorraine pendant les années 920, 921, 922 & 923, Vigeric s'attacha constamment au parti de Charles le Simple, & ne put se résoudre à reconnoître aucun autre Souverain. Il fut même assiégé dans sa Ville épiscopale par le Roy Henry l'Oiseleur, par Roger Archevêque de Tréves, & par le Comte Gilebert ou Gislibert (k). La Ville fut prise, & Vigeric fut forcé de se soumettre.

La même année (l), Raoul ou Rodolphe Roy de France, ayant été reconnu Roy par plusieurs Seigneurs de Lorraine, l'Evêque dont nous parlons, le reconnut aussi, à condition qu'il reprendroit sur le parti du Roy Henry l'Oiseleur, le Château de Saverne en Alsace, & qu'il le lui remettroit en main. Raoul l'assiégea pendant tout l'automne ; & les Soldats qui le défendirent, voyant qu'ils ne pouvoient recevoir de secours du Roy Henry, qui étoit au delà du Rhin, donnerent des ôtages à Raoul, qui se retira à Laon auprés de la Reine son épouse. Vigeric se voyant maître de cette Place, en fit raser le Château, de peur que les Allemands ne s'en servissent pour ruïner son Diocése.

Il mourut de peste en 927 (m), le 19e de Fevrier, dans la Ville de Metz (n), & fut enterré dans l'Abbaye de Cluny (o), fondée depuis peu, c'est à dire en 910. Il eut pour successeur Bennon, dont on parlera dans la suite. Je remarque tant de ressemblance entre la vie de Vigeric, & celle de Theogere Evêque de Metz, dont nous parlerons ci-aprés, que je crains que ce ne soit la même personne.

XXXIII. *Ludelme Evêque de Toul.*

Ludelme ou Hlugdelme Evêque de Toul, & successeur d'Arnalde en 895, étoit (p) Religieux de S. Maximin de Tréves, avant qu'il fût promû à l'épiscopat. Il fut sacré la même année (q) par Ratbode Archevêque de Tréves, assisté de ses Suffragans Robert de Metz, & Dadon de Verdun. Peu aprés il assista au Concile de Tribur ou de Trever dans le Diocése de Mayence. Son nom ne se trouve pas dans les imprimez, parmi les souscriptions : mais Trithême le lisoit dans ses exemplaires. On louë Ludelme, comme un homme d'une tres grande sagacité (r), & tres attentif à procurer les avantages de son Eglise, de sa Ville épiscopale, & des Monasteres de son Diocése. La Ville de Toul ayant été presqu'entiérement brûlée par les Normands sur la fin du gouvernement de son prédecesseur, il travailla beaucoup à la rétablir. Il y fut aidé par le Roy Arnoû, qui dans sa Charte dattée du 10 de son regne, de J.C. 898, louë le zele & la fidelité des Toulois à défendre les frontieres du Royaume, & leur affection à orner & rétablir l'Eglise Cathédrale (s), pour laquelle ils avoient donné une partie de leurs plus riches meubles, qu'ils avoient sauvez du pillage des Ennemis. Arnoû fit réparer à ses frais l'Oratoire de S. Jean-Baptiste, qui étoit le seul qui fût échappé à l'incendie, & donna des biens considerables à la Cathédrale, à la priere de Ludelme.

Le même Prélat racheta pour son Eglise la petite Abbaye de S. Piant (t), qu'une Dame nommée Prétoria, lui avoit autrefois donnée (u). Il obtint aussi du Roy Arnoû l'Eglise de

(d) L'Auteur qui a écrit la translation de sainte Glossinde, lui donne 40 ans d'Episcopat.
(e) Meurisse, l. 3. pp. 269. & 292.
(f) Il est nommé *Wigericus*, *Witgericus*, *Witgerus*, *Bietgerus*, *&* *Vidricus*.
(g) *Chronic. S. Vincent. Metens. ad an. 917.*
(h) *Trithem. de viris illustr. Ord. S. Bened. c. 259.*
(i) *Anonym. Mellicens. c. 609.*
(k) *Continuat. Reginon. ad an. 923.*
(l) *Flodoard. Chronic. ad an. 923. pp. 591. 594. tom. 3. Quesn.*
(m) *Chronic. Flodoard. ad an. 927. Hugo Flavin. ad eundem annum.*
(n) *Chronic Episcop. Metens. t. 6. Spicileg. p. 657.*
(o) *Anonym. Mellicens. c. 109. p. 157. Bibliot. eccles. Fabricii Hamburg. fol. 1718.*
(p) *Trithem. Chronic. Hirsaug. ad an. 896. Brouver. t. 1. annal. Trevir. pag.*
(q) *Reginon. Chronic. ad an. 895.*
(r) *Hist. Episcop. Tull. t. 3. thesaur. Anecdot.* Ici Preuves page 130.
(s) Benoît Hist. de Toul, p. 297.
(t) Prieuré situé à Moyenvic, & dépendant de l'Abbaye de S. Mansuy de Toul. On en parlera ci-aprés, comme aussi de saint Piant, dans la vie de S. Gerard Evêque de Toul.
(u) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 297.* Benoît Histoire de Toul, *loco cit. Ms. S. Mansueti.* Ici Preuves, p. 130.

An de J. C. 899.

Gondreville, avec vingt Habitans ou vingt Métairies, dans le canton de Livren (x). Le Roy Zuendebolde étant venu à Toul en 898, accorda à Ludelme une partie du Bois de Heiz, libre de tous cens, avec le droit de chasse. Ce Prince donna aux Religieux de S. Evre le droit de pesche dans la Moselle deux fois par semaine, sçavoir le Mercredy & le Vendredy; & il se déporta des droits que ses Officiers prétendoient avoir dans les Bois de S. Evre, & dans ceux de la Cathédrale.

La même année, Ludelme fit une éspece de Testament, par lequel il donne à ses Chanoines (y) la Seigneurie de Villey-S. Etienne (z), qu'il tenoit de la liberalité du Roy Arnoû, & de Zuendebolde son fils; à charge de faire memoire de ces deux Princes dans leurs prieres au jour anniversaire de leur décès; à condition aussi qu'ils feroient memoire de lui dans leur commun Réfectoire, au temps de leur refection, & que le Prêtre de semaine diroit tous les jours la Messe sur l'Autel prés duquel il seroit enterré, & y réciteroit les prieres pour les Fideles défunts.

Le Roy Louis, fils légitime & successeur d'Arnoû, étant entré en 900 en Lorraine, accorda à Ludelme le droit de battre monnoye dans la Ville de Toul (a), le droit de péage, & la franchise dans tout le Comté de Toul. Ce Prélat en obtint encore d'autres graces dans un voyage qu'il fit à Strasbourg, où étoit le Roy: mais ce Prince lui défendit d'inquiéter le Comte Boson, qui s'étoit emparé des Abbayes de Bon-moutier & d'Offonville. L'Auteur anonyme, qui a écrit les vies des Evêques de Toul, conclut celle de Ludelme, en disant que si on vouloit entreprendre de décrire la sainteté & les grandes actions de ce Prélat, il faudroit en composer un grand volume.

Mais un autre Ecrivain aussi anonyme (b), n'en donne pas une idée si avantageuse. Il dit qu'à la verité il étoit d'une haute extraction selon le siécle, & assez entendu dans les affaires temporelles, mais peu exercé dans la vie spirituelle, & dans la dévotion: Qu'il gouvernoit les Religieux & les Chanoines de son Diocése, non en Pere, mais en Maître severe, prenant leurs biens, & en disposant à sa volonté: Que pour le punir, Dieu le frappa d'un grand mal au bras, qui le conduisit bien-tôt au tombeau, l'onziéme année de son Pontificat.

XXXIV. *Mort de Ludelme. Drogon Evêque de Toul.*

Ludelme mourut le 11e Septembre de l'an 905 (c) l'onziéme de son épiscopat, & fut enterré, non dans l'Eglise de S. Evre, ou de saint Mansuy, comme ses prédécesseurs, mais dans sa Cathédrale, devant l'Autel de S. Martin; ce qui fut regardé comme une chose nouvelle & extraordinaire (d), sur-tout aprés avoir depuis long-temps choisi sa sepulture dans l'Abbaye de S. Evre.

Il eut pour successeur Drogon ou Dreux; mais ce ne fut pas sans difficulté: car le Clergé & le Peuple s'étant d'abord partagez, ne purent convenir sur le choix d'un Evêque (e). L'on en vint même jusqu'à prendre les armes. Le Peuple s'éleva contre la Noblesse; il y eut du sang répandu, & de grands desordres commis. Enfin le Clergé ennuyé de tous ces maux, se reünit dans le choix de Drogon ou Dreux, qui étoit d'une race illustre, & tiroit son origine des Rois & des Empereurs (f), étant parent de Charles le Simple Roy de France. (g). Il eut d'abord assez de peine à se mettre en possession de son Evêché; les Seigneurs du pays craignant qu'il ne favorisât trop le Roy Charles contre Louis III. Roy de Germanie, à qui la Lorraine appartenoit alors. Louis se joignit à la Noblesse, & forma un puissant parti contre l'Evêque; mais celui-ci, partie par force & par adresse, partie par argent, gagna le Peuple, & le Comte Gerard, qui l'introduisit secretement dans la Ville (h). Alors la Noblesse voyant qu'elle ne pouvoit plus empêcher que Drogon ne jouît de son Evêché, fut obligée de le reconnoître; & le Prélat dans la suite sçut si bien les mettre dans ses interêts, qu'ils le favoriserent en toutes choses. Louis lui-même agréa son élection; & Drogon, par la sagesse de son gouvernement, reünit tous les esprits, & gagna tous les cœurs.

XXXV. *Irruption des Huns dans la Lorraine.*

Sous l'épiscopat de Drogon, les Huns ou Hongrois firent plusieurs irruptions dans la Lorraine, & ruïnerent la plupart des Monasteres du pays. On compte au moins quatre ou cinq irruptions de ces Barbares, depuis l'an 910, jusqu'en 936 ou 937; & bien que les Historiens varient sur la datte des années, parce qu'ils racontent des évenemens differens, ils conviennent que la Lorraine a souvent ressenti les effets de leur cruauté. Dés la premiere fois qu'on les vit dans ce Royaume en 910, ils brûlerent la Ville de Basle (i), & les Abbayes

(x) *Ms. S. Mansueti. In pago Livrensi xx. mansos in villis quæ dicuntur Wandra, Savia, Retines, & capellam de Havvia.* Il acquit aussi quelques biens a Illey, à Belleville, à Rosieres, à Melarido, & a Merbache. *Preuves, p. 130.*

(y) *Vide t. 3. Annal. Bened. p. 693.*

(z) Videliacum. *Vide etiam ms. S. Mansueti.* Ici Preuves, pag. 130.

(a) *Ms. sancti Mansueti.* Monetam etiam civitatis & teloneum, cum immunitate Comitatûs. *Ici Preuves, p. 130.*

(b) *Ms. sancti Mansueti in opusculo de miraculis S. Apri.*

(c) *Reginon. Chronic.*

(d) *Ms. sancti Mansueti.* Multis mirantibus, cùm nullus hoc ante fecerit, qui jam pridem sepulcrum suum apud monasterium S. Apri delegerat. *Preuves, p. 130.* Voici son Epitaphe, qu'on lit sur le mur de la Chapelle de la Blanche-Vierge.

Lugdelinus cryptâ jacet hic juxta sua scripta.
Archimandrita vivit, vitâ redimitâ.
Villiaci villam confratribus tradidit illam.
Dat pro quiete psallere de requie.
Ehia fideli sibi dulce favente Mariâ.

(e) Benoit Hist. de Toul, p. 299.

(f) *Charta Henrici à Lotharing. Episcop. Tull. an. 1137.* Regiâ & Imperiali progenie.

(g) *Caroli Simpl. præcept. pro Eccles. Tull. apud* Benoit Hist. de Toul, *p. xvij.* Pro fidelitate & consanguinitate ipsius.

(h) *Ms. sancti Mansueti.* Ici preuves, *p. 130.* Hujus sedis cathedram nolentibus regni primatibus, Domnus Drogo nobilissimis ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum consensu civium occupaverat.

(i) *Richer. Senon. l. 2. c. 7. 8. p. 306.* Il semble mettre cet

An de J.C. 899.

de S. Diey, de Moyenmoutier & d'Erival. Ces deux dernieres étoient alors occupées par des Clercs ou Chanoines, qui furent obligez de se disperser où ils purent, aprés le ravage de leur Monastere ; en sorte qu'à peine resta-t-il un seul Clerc dans chacun.

XXXVI. *Translation de l'Abbaye de Remiremont au lieu où elle est aujourd'hui.*

L'Abbaye de Remiremont bâtie par S. Romaric sur le mont Habend, nommé aujourd'hui le Saint-Mont, fut aussi brûlée & saccagée par ces Barbares ; & les Religieux & Religieuses furent obligez d'abandonner ce saint Lieu, & de se retirer dans le Vallon qui est au pied de cette montagne au delà de la Moselle, où ils transporterent les corps de leurs SS. Patrons Amé, Romaric & Adelphe. Ils y bâtirent une Eglise, & deux Monasteres ; l'un dédié à S. Pierre & à S. Paul pour les Religieuses, & l'autre sous l'invocation de S. Adelphe (k) pour les Religieux. Dans cette occasion on leva de terre les corps des Saints dont nous venons de parler. Drogon Evêque de Toul, & son Clergé s'y trouverent. Les corps furent trouvez aussi entiers que s'ils ne venoient que d'être inhumez. Ils avoient sans doute été embaumez, puisqu'il est dit que le corps de S. Romaric fut tiré du cercueil, roide & infléxible comme une colomne.

On les lava avec du vin mêlé de drogues aromatiques, & on leur coupa la barbe, qui leur étoit crûë dans le tombeau, & qu'on conservoit encore du temps de Valdenaire (l) dans l'Eglise de Remiremont. La chose n'est nullement miraculeuse : mais en ce temps-là on la considera comme telle. On enveloppa les saints Corps dans des linges tres purs, & on les mit dans de nouveaux cercueils, ou dans des châsses. Et comme celle de S. Romaric se trouva trop courte, on fut obligé de lui couper le nerf de la jointure du genoû, dont il sortit quelque peu de sang. On mit ces Saints dans la nouvelle Eglise de S. Pierre, sçavoir ceux de S. Romaric & de S. Amé sous l'Autel de Notre-Dame, & celui de S. Adelphe sous l'Autel de S. Paul.

Quelques années aprés (m), les mêmes Ennemis étant encore rentrez en Lorraine, les Religieux & les Religieuses nouvellement rétablis à Remiremont, se virent obligez de se sauver avec les Reliques de leurs SS. Patrons, & ce qu'ils avoient de plus précieux, au Saint-Mont, lieu de leur premiere demeure. En memoire de leur fuite précipitée & nocturne, les Religieuses instituerent une Messe à minuit le 20e jour d'Août, nommée la Messe piteuse, parce qu'elles la chantent dans l'Eglise Paroissiale de Remiremont d'une voix basse & lugubre, comme personnes dans le danger & dans la frayeur, & qui n'osent élever leur voix.

On dit que lorsqu'elles voulurent passer la Moselle, l'eau se trouva assez basse, mais que les Huns s'étant presentez pour la passer quelque temps aprés, la trouverent si enflée, qu'ils n'oserent s'y hazarder. Aprés que cet orage fut dissipé, les Religieux & Religieuses de Remiremont retournerent en leur Monastere.

On trouve un Acte de Gisele Abbesse de Remiremont, & de toutes les Dames qui composoient sa Communauté, qui accordent aux habitans de Lezé ou Alzé, prés Marsal en Lorraine, leurs sujets, exemption de la moitié de leurs anciennes servitudes, en consideration de ce que leur village avoit été ravagé par les Huns, & la plupart des habitans mis à mort (n).

XXXVII. *Desordres causez par les Huns à Luxeu & à Lure.*

L'Abbaye de Luxeu, voisine de Remiremont, ressentit aussi les effets de la fureur des Huns. Dans leur premiere irruption ils tenterent d'y mettre le feu, mais ils n'y purent réüssir (o). Dans une seconde, ils disperserent les Religieux de ce Monastere ; & leur Abbé nommé Gibard, qui s'étoit sauvé loin de là, fut rencontré par ces barbares, & percé de fleches au lieu nommé Martin-celle (p). L'Abbaye de Lure, qui n'en est pas éloignée, fut brûlée & saccagée en ce même temps : mais l'Empereur Othon la fit rétablir par un saint Abbé nommé Beltramne ou Veltramne (q), qu'il fit venir d'un lieu nommé Alavesberg, situé entre Metz & Strasbourg, où il vivoit retiré avec quelques Religieux. Il vint à Lure vers l'an 959, en rétablit les édifices, & y fit refleurir l'observance.

XXXVIII. *Les Reliques de S. Evre refugiées dans la Ville de Toul.*

Durant ces troubles, les Religieux de S. Evre refugierent le Corps de leur Patron dans l'enceinte de la Ville de Toul, en l'Eglise de S. Jean-Baptiste, qui est dans le Cloître de la Cathédrale (r). L'Evêque Drogon voulant enrichir son Eglise de ce trésor, résolut de l'enlever furtivement : mais deux Religieux de S. Evre étant informez de son dessein, le prévinrent, & cacherent secretement la Châsse du Saint dans une grotte qu'ils avoient préparée à cet effet, où il demeura pendant environ soixante ans, jusqu'à ce que S. Gerard le tirât de cet endroit, & le remit dans le Monastere de S. Evre.

Les maux que les Hongrois commirent dans la Lorraine, furent tels, que les peuples abandonnant les villages, se retiroient dans les montagnes & dans les Villes fortifiées, emportant avec eux ce qu'ils avoient de meilleur. Les en-

te irruption en 897. Mais je pense qu'il faut lire 917. *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 336.*

(k) Adalberon Evêque de Metz donna la benediction à deux Abbez de S. Adelphe. *Vita Adalberon. Metens. t. 1. Bibl. Labb. p. 678.* J'ai vû dans le Nécrologe de S. mihiel un Abbé de S. Adelphe. *ix. Octobr. ob. Notgerus Abbas S. Adelphi.*

(l) Valdenaire Hist. de Remiremont, l. 4. c. 2. & 10.

(m) Vers l'an 916 ou 917. Valdenaire, l. 4. & ms. du saint Mont.

(n) Voyez dans les Preuves, *an. 936.* La Cure du village d'Alzey fut donnée à l'Abbaye de Salival par Agnés Abbesse de Remiremont, vers l'an 1180.

(o) *Vita S. Vandelberti ms. in monasterio Luxoviensi, fol. xxiv. verso.*

(p) *Idem fol. xxv. verso.*

(q) *Charta monasterii Lurens.*

(r) *Lib. de miracul. S. Apri.* Ici Preuves, pp. 119. 120.

An de J. C. 899.

nemis pilloient, saccagoient, mettoient tout à feu & à sang ; & les anciens monumens du pays nous apprennent que la plus grande partie des habitans des diocèses de Metz, Toul & Verdun périrent dans ces temps malheureux (s).

XXXIX. *Bienfaits de Charles le Simple envers l'Eglise de Toul.*

Charles le Simple étant venu à Toul en 911, confirma au Chapitre la possession de tous ses biens, à condition qu'aprés sa mort on feroit un anniversaire pour le repos de son ame. Le même Prince, en 913, accorda à l'Evêque Drogon l'Abbaye de Bon-montier (t), qui avoit été fondée long-temps auparavant par l'Evêque Bodon, & qui avoit été ôtée à Arnoû Evêque de Toul par le Roy Lothaire, en haine de la fermeté que ce Prélat fit paroître dans l'affaire du divorce que ce Prince vouloit faire avec Thietberge. Charles restitua cette Abbaye à l'Eglise de Toul, à condition que tous les ans on donneroit aux Chanoines & aux Religieux un repas, le jour qu'il étoit parvenu au Royaume, c'est à dire le 28[e] de Janvier, & qu'aprés sa mort, on feroit ce jour-là son anniversaire.

XL. *Eglises où il y avoit des Chanoines & des Moines.*

Il est remarquable qu'en ce temps-là il y eût des Moines & des Chanoines, ou des Clercs, dans la même Eglise. Par exemple Siric Archevêque de Cantorberi trouva dans son Eglise des Clercs mêlez avec les Moines, & y faisant les offices de Sonneurs, & autres fonctions moins importantes (u). Dans l'Eglise Cathédrale de Toul (x), Charles le Simple veut qu'on donne un repas aux Moines & aux Chanoines le 28[e] de Janvier, en sa mémoire, & en reconnoissance de la restitution qu'il a faite de l'Abbaye de Bon-montier à cette Eglise. S. Gerard Evêque de Toul (y), introduisit dans sa Cathédrale des Moines Grecs & Ecossois avec ses Chanoines. On lit (z) qu'un Moine de S. Etienne de Toul enleva les Reliques de sainte Bellende, du Monastere de Merbec. Unvanus Archevêque de Hambourg, introduisit le premier la vie canonique dans son Eglise (a), où l'on voyoit auparavant des Clercs & des Moines mêlez ensemble. On voyoit la même chose dans les Abbayes de S. Riquier & de Corbie ; & j'ai remarqué dans celle de S. Vast d'Arras, des Clercs qui y font encore à présent l'office de Portiers & de Sonneurs.

XLI. *Abbaye de Poulangy, Diocése de Langres.*

Louis III. Roy de Germanie accorda aussi à Drogon l'Abbaye de *Pauliniac*, apparemment Poulangy (b), Diocése de Langres. Cette Abbaye est certainement tres ancienne : mais il est mal-aisé de fixer l'époque de sa fondation, par le défaut de Titres & de Piéces justificatives. Quelques-uns (c) prétendent que c'est la premiere fondation faite par sainte Salaberge. L'Auteur de sa vie dit qu'elle commença son Monastere dans le Faubourg de Langres (d), à quarante milles, ou vingt lieües de l'Abbaye de Luxeu ; mais qu'ensuite elle le transfera à Laon. Or Poulangy est à quatre ou cinq lieües de Langres, & on n'a aucune connoissance qu'elle ait jamais été plus prés de cette Ville. De plus, sainte Salaberge abandonna entiérement son premier établissement, avant qu'il fût achevé ; & on ne lit nulle-part, qu'elle y ait laissé une Communauté. Quant à la fondation de Poulangy, voici comme on la raconte (e). Un Seigneur de Clémont ayant enlevé une fille du Comte de Champagne, celui-ci poursuivit ce Seigneur, le prit, confisqua ses biens, & le condamna à mort : mais la femme de ce Seigneur ayant demandé sa grace, l'obtint, à condition qu'il fonderoit un Monastere pour des Religieuses. Cette Dame se chargea du soin de le faire bâtir, & s'y retira ensuite avec ses deux filles. On dit qu'elle y fut enterrée dans une Chapelle soûterraine, où l'on voit encore à présent des restes d'un ancien à la Mosaïque.

Mais tout cela est fondé plutôt sur la tradition de cette Abbaye, que sur aucun titre, ou Histoire authentique. Le plus ancien monument qu'on connoisse, qui parle de l'Abbaye de Poulangy, est celui de l'Eglise de Toul, qui dit qu'au commencement du dixiéme siécle, ce Monastere fut donné à l'Evêque Drogon. Les Evêques S. Gauzlin & S. Gerard l'ont encore possedé. Sous le pontificat de S. Gerard, c'est à dire sur la fin du dixiéme siécle, Brunon Evêque de Langres s'empara de Poulangy. Berthold un des successeurs de S. Gerard s'en plaignit. On tint à ce sujet en 1005, une grande Assemblée, dont on ignore le résultat : mais il ne paroît pas que depuis ce temps les Evêques de Toul ayent possedé cette Abbaye.

Au commencement, Drogon Evêque de Toul combla de biens les Chanoines de sa Cathédrale. Il leur donna le Village & l'Eglise de Dom-martin, & l'Abbaye de S. Martin sur Meuse, proche Sorcy, aujourd'hui réduite en paroisse. Il acquit quantité d'autres fonds à son Eglise (f), & mourut en 921 ou 922 (g), le 28[e] de Janvier, aprés sept ans d'épiscopat. Il fut enterré dans sa Cathédrale, devant l'Au-

(s) Voyez le P. Benoît Hist. de Toul, pp. 301. 302.
(t) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 343.*
(u) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 60.*
(x) *Idem t. 3. annal. Bened. pp. 343. 344. ad an. 912.*
(y) *Idem t. 4. p. 90. ad an. 994.*
(z) *Idem t. 4. p. 228.*
(a) *Idem t. 4. p. 60.*
(b) Ex Præcepto Ludovici Regis Abbatiam Pauliniacensem tenuit. *Hist. Episc. Tull.* Ici Preuves, p. 130.
(c) Le P. Nicolas Vignier, Memoires manuscrits.
(d) In suburbio Lingonicæ urbis.
(e) Memoires manuscrits du P. Nicolas Vignier Jesuite, & & Lettre du P. La Feuille, Dominicain, Confesseur des Dames de Poulangy, en 1721.
(f) *In Bertrici-curte mansum I. medietatem Ecclesiæ Domni Apri* (Dom-Evre.) *tertiam partem Ecclesiæ S. Hilarii in Vermense* (dans le Vermois.) *Forestem Regiam, quæ dicitur Ermundies.* L'Evêque Frotaire avoit déja obtenu cette forêt des Rois Louis & Lothaire. Voyez le manuscrit de S. Mansuy. Ici Preuves. pag. 130.
(g) *Reginon. continuat. ad an. 922. Chronic. Virdun. ad annum 921.*

An de J. C. 899.

tel de S. Pierre (*h*), d'où il a été transferé dans la Chapelle de la Blanche-Vierge. Il eut pour successeur Gauzlin.

XLII. *Dadon Evêque de Verdun.*

Dans l'Evêché de Verdun, Dadon Abbé de S. Vanne avoit succedé en 880 à Berard dans le gouvernement du Diocese (*i*). Vassebourg (*k*) dit que Louis Roy de Germanie étant venu à Verdun, y trouva l'Evêché vacant par la mort de Berard, en fit pourvoir Dadon neveu de Berard (*l*), pour qui ce Prince avoit de l'affection. Il est certain que Louis de Germanie vint à Verdun en 879 ; & Dadon reconnoît qu'il avoit eu l'Evêché par la faveur de ce Prince. Ainsi on peut mettre son commencement en 879 ou 880, comme le marque Vassebourg.

Bertulfe Archevêque de Tréves son metropolitain, trouva tres mauvais qu'on eût fait cette election sans qu'il y eût été appellé. Comme Verdun étoit de la Souveraineté de Louis de Germanie, lequel n'étoit pas Souverain de Tréves, on ne crut pas apparemment qu'il fut à propos d'y faire venir un Prélat d'une autre domination. Quoi qu'il en soit, Bertulfe refusa de confirmer l'election de Dadon, nonobstant les instances que lui en fit le Roy Louis. Ce Prince en écrivit même au Pape Jean VIII. qui exhorta Bertulfe à donner satisfaction au Roy ; mais l'Archevêque tint ferme (*m*), & Dadon fut sacré sans son agrément.

Aprés son elevation, il conserva l'Abbaye de S. Vanne, & gouverna l'Evêché pendant trente-huit ans avec beaucoup de zele & de vigilance, & acquit de grands biens à son Eglise. Il assista en 888 au Concile de Metz, dont nous avons parlé, & en 895 à celui de Tribur. La 36e année de son Episcopat, de J. C. 916 ou 917, l'Eglise Cathedrale de Verdun fut brûlée, & la plupart des livres, titres & documens périrent dans cet incendie.

XLIII. *Bertaire Historien de l'Eglise de Verdun.*

Berthaire Prêtre de cette Eglise, qui vivoit alors, pour empêcher que la mémoire des Evêques de Verdun ne demeurât ensevelie dans l'oubli, en composa une histoire courte & abregée, que nous avons encore (*n*), & qui est le seul fond qui nous reste de l'Histoire ecclesiastique de Verdun. Elle finit à l'Evêque Dadon, dont elle dit tres peu de choses, parce que Berthaire mourut sous son gouvernement, & fut enterré dans le cimetiere de la Cathedrale (*o*).

Dadon étoit sçavant (*p*), & avoit écrit un poëme en vers élegiaques, sur les malheurs qu'avoit soufferts son Eglise sous son gouvernement, & sous celui de ses prédécesseurs, principalement dans l'irruption que les Normands firent en Lorraine en 889, dans laquelle ils brûlerent les Villes de Toul & de Verdun, & firent mourir plusieurs Prêtres & plusieurs Clercs des Eglises de S. Vanne & de la Cathedrale, qui furent regardez comme Martyrs. Il écrivit aussi en 893 (*q*) des Memoires de la vie de ses deux prédécesseurs immediats Hatton, & Berard son oncle (*r*), & des biens qu'ils avoient fait à leur Eglise. Il fit un Regître exact, dans lequel il discernoit ce qui appartenoit aux Chanoines, & ce qui étoit de la manse Episcopale ; apparemment en execution du Canon 13. du Concile de Tribur auquel il avoit assisté, & qui ordonne que l'on fera la distribution du bien des Eglises en quatre parts, la premiere pour l'Evêque, la seconde pour le Clergé, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour les reparations des bâtimens. Il fait un dénombrement de ce que l'Empereur Charles le Gros avoit donné à son Eglise, & il dit que le Roy Arnoû lui avoit accordé l'Abbaye de Monfaucon, dediée à S. Germain, & située dans le Dormois (*s*) ou Dolmois.

XLIV. *Boson persecute l'Eglise de Verdun.*

Son attachement aux Rois de Germanie lui attira la disgrace de Charles le Simple, & la haine du Prince Boson (*t*), qui lui imputoit, & aux autres Seigneurs Lorrains, la mort du Roy Zuendebolde, auquel en effet Dadon n'avoit jamais été affectionné. Boson ayant assemblé des Troupes, commettoit mille ravages dans les Terres de l'Evêque de Verdun, brûlant les Villages, & pillant tous ceux qui tomboient entre ses mains. Pour se mettre en état de lui résister, Dadon fit venir à Verdun beaucoup de monde pour sa défense : mais il ne put empêcher qu'un jour, l'an 917, l'Eglise de Verdun, & la plus grande partie de la Ville, ne fût brûlée par trahison ; ensemble les lettres, chartes & monumens des fondations, donations & privileges de cette Eglise, ainsi qu'on l'a déja dit ci-devant. Dadon mourut en 923 (*u*), & fut enterré dans l'Eglise de S. Vanne, parmi ses prédécesseurs (*x*). Il eut pour successeur Bernoin, ou Barnuin son neveu, qui obtint cet Evêché par la faveur du Roy Henry l'Oiseleur, & en chassa Hugues, qui y avoit été nommé par le Roy Raoul, & sacré par Seulfe Archevêque de Reims.

XLV. *Abbez de S. Mihiel & de Vieux-Montier.*

Sous le Pontificat de Dadon, l'Abbaye de S. Mihiel avoit pour Abbé Etienne Evêque de Tongres, & le Vieux-montier étoit gouverné

(*h*) *Hist. Episc. Tull.* Preuves, p. 131.

(*i*) *Hugo Flaviniac. Chronic. t. 1. Bibl. ms. Labb. pag.* 123. Dado suscepit episcopatum Virdunicæ urbis. an. DCCCLXXV. (lege DCCCLXXX.) Ante episcopatum præfuit Abbatiæ S. Vitoni, quam etiam sumpto episcopatu non omisit.

(*k*) Vassebourg l. 3. Antiquité de la Gaule Belgique, fol. CLXIX. verso.

(*l*) Voyez Vassebourg, fol. CLXXIII.

(*m*) *Hist. Trevirens. hic, p. 17. Vide Brouver. t. 1. annal. Trevirens. p. 430.*

(*n*) *Tom. 12. Spicileg.* Ici Preuves, pp. 193. 194.

(*o*) *Hugo Flaviniac. p. 128. & Berthar. prolog. t. 12. Spicileg. p. 251. & Laurent. Leod. ibidem.*

(*p*) Vassebourg, l. 3. fol. CLXXIII. verso. *Ex Laurentio Leod. t. 12. Spicileg. p. 276.*

(*q*) Vassebourg, fol. CLXXIIII.

(*r*) *Idem ibidem.*

(*s*) *In comitatu Dolinensi*, ou plutôt *Dolmensi.*

(*t*) Vassebourg ibid. fol. LXXII. verso. *Vide Laurent. Leod. tom. 12. Spicileg. p. 276.*

(*u*) Ou 920. Vassebourg, fol. CLXXVIII. verso. Le P. Benoît dit qu'en 922 il assista au Sacre, & fit l'installation de Gauzlin Evêque de Toul. Hist. de Toul. p. 303.

(*x*) *Hugo Flavin. tom. 1. Bibliot. ms. Labb. p. 225.*

par

An de J. C. 904.

par Umerin Moine d'un mérite distingué, & tres zelé pour le bien de ce Monastere (*y*). Ce Vieux-montier est le lieu où étoit originairement l'Abbaye de S. Mihiel, avant qu'elle eût été transferée sur la Meuse, où elle est aujourd'hui. Cet ancien Monastere ayant été brulé & reduit en solitude (*z*), Umerin entreprit de le rebâtir à ses frais & par son travail, & obtint en 904, du Roy Louis III. de Germanie, le Village de Fresne, qui appartenoit à l'Abbaye, pour en employer le revenu au rétablissement du Vieux-montier, à condition que les Religieux qu'il y avoit rassemblez, y celebreroient nuit & jour le double Office, c'est-à-dire le Canonial & le Monastique (*a*), & qu'aprés la mort d'Umerin, les mêmes Religieux posséderoient le Village de Fresne, comme Umerin l'avoit possédé. Le Roy Charles le Simple confirma cette donation en 919, à la recommandation du Comte Ricuin.



LIVRE DIX-SEPTIEME.

I. *Charles le Simple, Roy de Lorraine.*

An de J. C. 912.



CHARLES le Simple étoit devenu Roy de Lorraine en 912, par la mort de Louis III. Roy de Germanie; & l'on trouve dans les Chartes cette époque marquée par ces mots (*b*) : *Depuis que je suis entré en joüissance d'une plus abondante succession.* Mais cette ample succession, & ces vastes Etats ne rendirent pas Charles plus puissant au dedans, ni plus redoutable à ses voisins. Les Seigneurs, les Evêques & les Abbez, sous un Gouvernement si foible, ou s'émancipoient, & vivoient dans l'indépendance du Souverain, ou se faisoient la guerre les uns aux autres, toujours aux dépens du plus foible, & souvent du plus juste & du plus homme de bien.

II. *Haganon Ministre du Roy Charles le Simple.*

Charles le Simple sentant l'impuissance où il étoit de soutenir par lui-même le poids du gouvernement dans un temps si difficile, choisit pour son premier Ministre Haganon (*c*) homme de médiocre naissance, mais tres entendu dans le manîment des affaires, à qui il donna tellement sa confiance, qu'il étoit presque continuellement avec lui, & paroissoit négliger les autres Seigneurs de son Royaume. Un jour Henry Duc de Saxe, qui fut depuis Roy de Germanie, & connu dans l'Histoire sous le nom de Henry l'Oiseleur (*d*), étant venu lui faire sa Cour à Aix-la-Chapelle, où se trouverent aussi grand nombre de Seigneurs de France, entr'autres le Duc Robert, qui dans la suite fut Roy de France; ces Seigneurs étoient tous les jours à la porte du Roy, attendant qu'il leur donnât audience; aprés avoir attendu quatre jours sans l'avoir obtenuë, Henry en colere dit en se retirant : *Ou Haganon sera bientôt Roy avec Charles, ou Charles deviendra bientôt particulier avec Haganon.* Charles informé de la retraite de Henry, envoya aprés lui Hervé Archevêque de Reims, qui lui persuada de revenir, & le Roy le combla de caresses & d'honneurs.

An de J. C. 916.

III. *Mort de Reinier premier Duc de Lorraine. Gislibert son fils lui succede.*

Reinier Duc ou Gouverneur de Lorraine, & qui étoit un des Seigneurs le plus attaché au parti de Charles (*e*), étant mort en 916, le Roy assista à ses funerailles, & accorda libéralement, en présence des Grands (*f*), à Gislibert son fils le Gouvernement qu'avoit eu Reinier. Nous comptons Reinier pour le premier des Ducs Beneficiaires de Lorraine; & nous appellons Ducs Beneficiaires de Lorraine, ceux qui ont reçu cette dignité par la pure grace des Empereurs, qui pouvoient les en dépouiller, quand ils le jugeoient à propos : à la distinction des Ducs héréditaires, qui dans la suite ont possédé le Duché par droit de succession & d'heritage.

Reinier, dans un Privilége qu'il accorda, aprés l'an 886, au Prieuré de S. Dagobert de Stenay (*g*), dit que pendant que presque tout le monde étoit ébranlé par les courses des Normands, Dieu conserva toujours, par une protection particuliere, ceux qui demeuroient à Stenay & à Mousay, ou Mousa, sous la protection du S. Roy Dagobert : Que l'Empereur Charles le Gros ayant été informé de ce miracle, accorda aux serviteurs de Dieu qui demeuroient prés le corps de ce saint Roy, la dixme de tout ce qui se produit dans le territoire de ces deux Villes : Que lui Reinier ayant succedé à Charles dans le Gouvernement de ce pays, a confirmé tout ce qui avoit été accordé par la Majesté Imperiale. Il y ajoûta même une métairie, pour l'ame de son épouse Hersende, qui

(*y*) Umerinus monachus, vir in omnibus monasterii curis ac studiis deditus. *Litter. Dadon. Virdun. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 363. ad an. 919.*

(*z*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 344. ex Præcepto Ludov. t. 4. Miscellan. Baluz. p. 425.* Quidam bonæ devotionis Monachus, nomine Umerinus, quandam cellam, Vetus-monasterium nuncupatam, olim succensam, & penitus desertam, facultatis suæ laboratione, & manuum operatione restauravit.

(*a*) *Ibid. Et ut geminatum die noctuque celebretur* Officium, *canonici scilicet ordinis & monastici.* Le P. Mabillon, *tom. 3. annal. Bened. p. 344.* remarque que les Religieux de S. Benoît d'Aniane en usoient de même dans les Heures du jour. *Vita S. Bened. Anian. n. 52. & 57.* Voyez ci-aprés la vie de S. Gerard, qui disoit tous les jours. *Tredecim horarum cursum, cum integro Psalterio.*

(*b*) A largiori adeptâ hæreditate, anno 1.

(*c*) *Vide Conrad. Ursperg. & Flodoard. ad an. 920.*

(*d*) *Fragm. ex Conrad. Ursperg. apud Quesn. t. 2. p. 586.*

(*e*) *Idem ibidem. Anno 916. Chronic. Saxon. apud Mabil. tom. 3. annal. p. 333.*

(*f*) Dés l'an 914, je trouve dans la Chronique de Saxe & dans Alberic, Gislibert Duc de Lorraine, qui se révolte contre l'Empereur Conrade : mais apparemment on lui donne le nom de Duc de Lorraine par anticipation.

(*g*) Ici Preuves, pag. 113.

An de J. C. 916.

étoit enterrée dans l'Eglise du Saint, où lui-même avoit aussi choisi sa sepulture.

Gislibert oubliant les obligations qu'il avoit à Charles, s'éleva bien-tôt contre lui. Enflé de sa noblesse, de ses grands biens, & de son mariage avec Gerberge fille de Henry l'Oiseleur, qui tenoit du même Roy Charles le Duché de Saxe, fit diverses entreprises, & tint plusieurs discours insolens contre le Roy son Seigneur, essayant de soûlever contre lui les peuples de son Gouvernement. Charles informé de sa conduite, marcha contre lui avec une armée (*h*): mais Gislibert n'osant paroître en pleine campagne, se retira avec ceux de son party, dans les Villes & dans les Forteresses du pays.

Charles envoya dire aux Seigneurs qui avoient suivi Gislibert, que s'ils vouloient revenir à lui de bonne foi, il leur conserveroit les fiefs que ce Duc leur avoit donnez. Ils accepterent ces offres sans déliberer, & vinrent se rendre au Roy. Gislibert se vit bientôt assiégé dans la Ville de Harbourg (*i*), par les troupes de Charles, & par ceux même qui lui avoient d'abord été le plus attachez. Cette Place passoit pour imprenable par sa situation, ayant d'un côté la Meuse, d'un autre la riviere de Gueule, & le reste du terrain par où l'on pouvoit aborder, étant occupé par un creux tres profond, & tout rempli d'épines épaisses, & de halliers. Gislibert se tenoit enfermé dans cet endroit avec peu de monde: mais se voyant pressé du côté de la terre par une puissante Armée, & du côté de la riviere par une bonne Flotte, & n'ayant aucun secours à esperer, il se fit descendre par la muraille; & ayant passé la Riviere avec deux de ses gens, se rendit au delà du Rhin chez le Duc de Saxe son Beau-pere, où il demeura quelques années dépouillé de son Gouvernement & de ses biens. Aprés sa retraite, les habitans de Harbourg se rendirent à Charles.

Pendant que Gislibert demeura en Allemagne (*k*), le Duc Henry son Beau-pere fit sa paix auprés du Roy Charles, à condition que rentrant dans son Gouvernement de Lorraine, il ne joüiroit pas des fiefs & des terres dont il avoit mal à propos gratifié certains Seigneurs, pour les attacher à son service, & que le Roy depuis sa révolte avoit donnez aux mêmes Seigneurs, en récompense de leur fidelité à revenir à lui. Charles voulut bien toutefois lui rendre les fiefs de ceux qui étoient morts pendant sa retraite auprés du Duc Henry: de maniere qu'il recouvra Utrecht, Jupile, Heristal, Marsne, ou Marsen, Litta & Chiévremont, parce que les Seigneurs qui possedoient ces terres, étoient décedez dans l'intervalle de son exil en Allemagne. Pour les autres Seigneurs qui vivoient encore, & qui tenoient leur Seigneurie de la liberalité du Roy, Gislibert les harceloit & les molestoit en toutes manieres, pour les obliger de lui remettre ces fiefs entre les mains.

An de J. C. 919.

IV. *Charles le Simple obligé par les Seigneurs François d'abandonner Haganon.*

Quelque temps aprés il se révolta de nouveau contre Charles (*l*). Il gagna les principaux Seigneurs de Lorraine, qui le reconnurent pour leur Souverain, au préjudice de la fidelité qu'ils devoient au Roy (*m*). Vers le même temps la plupart des Seigneurs François étant assemblez à Soissons (*n*), se retirerent de l'obeïssance du même Prince. Robert Duc des François, qui étoit à leur tête, vint trouver le Roy, accompagné de plusieurs Comtes, lui reprocha son mauvais gouvernement, & l'attachement qu'il avoit pour son Ministre Haganon; & dans le moment, lui & tous ceux qui l'accompagnoient, jetterent par terre chacun une paille qu'ils avoient à la main, marquant par là, selon une ancienne coûtume des François, qu'ils renonçoient à l'alliance qu'ils avoient avec lui, & qu'à l'avenir ils ne vouloient ni lui obeïr, ni le servir.

Ils s'assemblerent ensuite pour déliberer à qui ils défereroient la Royauté. Sur ces entrefaites arriva à Soissons un Comte nommé Hugues, qui ayant appris ce qui s'étoit passé, leur remontra l'irrégularité de leur conduite, & leur fit voir les suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir, en allumant dans le Royaume une guerre civile entre les Seigneurs qui avoient déposé le Roy, & ceux qui n'étoient pas venus dans l'Assemblée, & qui le reconnoissoient encore pour leur Souverain. Que s'ils avoient envie de le détrôner, ils devoient ne lui pas laisser la vie, puisqu'il ne manqueroit pas de trouver dans le Royaume un grand nombre d'amis & de partisans qui le soûtiendroient, & feroient la guerre pour le rétablir: Que le meilleur parti qu'on pouvoit prendre dans cette conjoncture, étoit, à son avis, d'aller trouver le Roy, de lui proposer les sujets de plainte qu'on avoit contre lui; de lui donner un an pour se corriger; & de lui dénoncer que si dans ce temps, il ne se défaisoit de son Ministre, & ne satisfaisoit la Noblesse sur les autres griefs, on le déposeroit & on l'abandonneroit.

Les Seigneurs déja revenus de leur premier emportement, & reflechissant sur les suites de cette affaire, consentirent à ce que le Comte leur avoit proposé. Ce Seigneur alla trouver le Roy, qui fut ravi de sortir d'un si mauvais pas, & qui promit tout ce qu'on voulut. Ainsi se passa cette affaire: Mais le Duc Robert, qui

(*h*) *Urspergens. loco cit.* Vers l'an 917.
(*i*) Dans les Pays-bas Espagnols.
(*k*) Il y demeura jusqu'en 919.
(*l*) L'an 919. le 24 Novembre, dans une Charte accordée à Umerin moine de S. Mihiel, Charles le Simple est encore nommé Roy de Lorraine.

(*m*) *Flodoard. Chronic. ad an. 920. p. 591.* Favente Gisliberto, quem plurimi Lotharienses Principem, relicto Rege Karolo elegerunt.
(*n*) *Flodoard. ibid. Ademari Chronic. t. 2. Bibliot. mss. Labb. p. 164.*

An de J. C. 919.

étoit à la tête des mécontens, & qui n'avoit point consenti à cet accord, continua de fomenter la division, & on vit bien-tôt le feu de la rebellion se rallumer dans la France.

V. *Paix & conventions entre Henry l'Oiseleur Roy d'Allemagne, & Charles le Simple Roy de France.*

Conrad I. Roy de Germanie étant mort en 919, Evrard son frere déféra la Royauté à Henry Duc de Baviere, surnommé l'Oiseleur, fils d'Othon Duc de Saxe, comme à celui qu'il croyoit le plus digne de cette dignité. Gislbert ou Gilbert, Duc de Lorraine, gendre de Henry, & Prince d'une ambition démesurée, ne cessa de solliciter Henry son Beau-pere (o), pour le porter à rompre avec le Roy Charles, & à s'emparer de la Lorraine : mais Henry lui résista avec beaucoup de courage, & lui conseilla de quitter ces mauvais desseins.

Les deux Rois Charles & Henry arriverent sur le Rhin le Dimanche 4e de Novembre, l'un sur un bord de ce fleuve, & l'autre sur l'autre ; & aprés avoir été en negociation par l'entremise des Envoyez qui portoient & rapportoient les réponses sur des nasselles d'un bord à l'autre ; enfin le 7e de Novembre ils se rendirent tous deux dans un batteau, qui étoit à l'ancre au milieu du fleuve, avec quelques Evêques & quelques Seigneurs, & se jurerent chacun de leur côté amitié & alliance. L'Acte de leur serment réciproque qui nous reste (p), ne contient aucune particularité des conditions de la paix qui fut arrêtée : mais quelques Historiens (q) croyent que la Lorraine demeura à Henry ; d'autres tiennent le contraire (r) ; & Flodoard raconte que Charles étant venu en 921 dans la Lorraine, châtia le Comte Ricuin, qui lui avoit été infidele, & reprit sur lui quelques Places ; fit la paix avec le Roy Henry, & ayant demeuré dans ce pays jusqu'à la S. Martin, s'en retourna à Laon. Il fit la même année de nouvelles conventions avec Henry ; mais l'Histoire ne nous apprend pas en quoi elles consistoient.

VI. *Concile de Coblentz.*

Il se tint en 922 un Concile à Coblentz par l'ordre des Rois Charles & Henry, auquel se trouverent huit Evêques, sçavoir, ceux de Cologne, de Mayence, de Virtzbourg, de Minden, d'Osnabruch, de Paderborn, de Vorms & de Strasbourg : mais on n'y en vit aucun de Lorraine, ou de la Province de Tréves, quoi que Coblentz soit dans le Diocése de cette derniere Eglise, & que le Roy Charles fût alors reconnu pour Maître de ce pays. On y fit quelques réglemens rapportez dans les anciens Auteurs des Collections des Canons (s). Le premier défend les mariages incestueux au dessous du sixiéme degré de parenté. Le second ordonne que les Moines soient soumis aux Evêques, dans le Diocése desquels se trouvent leurs Monasteres. Le troisiéme déclare que celui qui seduit un Chrêtien, & le vend pour esclave, se rend coupable d'homicide. Le quatriéme, que ceux qui aliénent leurs fonds, ne peuvent vendre la dixme, qui appartient toujours à l'Eglise du lieu où les biens sont situez. Les autres Canons sont perdus.

An de J. C. 922.

Gislbert voyant que le Roy Henry n'entroit pas assez vivement dans ses vuës, passa en France, & alla trouver le Duc Robert, frere du Roy Eudes, pour lui inspirer son animosité contre Charles, & pour l'exciter à le détrôner, & à se mettre en sa place (t). Robert ne délibera pas sur cette proposition : il y avoit long-temps qu'il avoit pris sur cela son parti, & il ne cherchoit que l'occasion de l'executer.

VII. *Robert se fait reconnoître pour Roy de France, au préjudice de Charles le Simple.*

Charles lui en fournit l'ouverture, en rapellant Haganon (u), & il acheva de se rendre Gislbert irréconciliable, en entrant dans la Lorraine cette année 922. Il y commit une infinité de desordres, mettant tout à feu & à sang, sans respect pour le saint temps de Carême. Gislbert & Robert, chacun de leur côté, se mirent en campagne, animant le Peuple & la Noblesse à la révolte. Hugues fils de Robert, forma un corps de troupes dans la Champagne, & s'avança jusqu'à la riviere d'Aine. Le Roy Charles, qui étoit à Laon, en sortit avec Herbert & Haganon, & passa la Meuse, pour aller joindre des troupes qui l'attendoient. Hugues le poursuivit jusqu'à cette Riviere, où le Duc Gislbert le joignit. Ils allerent ensemble trouver Robert, qui étoit campé sur la Riviere d'Aine, avec les plus considerables de son party.

Charles ayant grossi son Armée de quelques troupes qui l'étoient venuës joindre de Lorraine (x), repassa la Meuse, vint faire le dégât dans le territoire de Reims, & fit piller toutes les terres de l'Archevêque ; ensuite il poursuivit le Comte Robert, qui marchoit vers la Marne, pour se joindre à Raoul Duc de Bourgogne, qui s'avançoit du côté d'Epernay. Charles passa la Marne au pont de cette Ville, & Robert la passa un peu au dessous, & alla se camper environ à trois lieuës du Camp du Roy. Les deux Armées demeurerent plus d'une semaine dans leur Camp ; & pendant ce temps, les Seigneurs eurent ensemble diverses conferences, ausquelles le Roy Charles & son Ministre Haganon n'eurent aucune part. Elles n'eurent point d'effet, & les deux Armées re-

(o) *Conrad. Ursperg. apud Quesn. t. 2. p. 566.* Ut ipse Dux Henricus creari Rex non abnueret, multiplici permovebat suasione. Henricus verò cùm illicita eum suadere adverteret, dictis suadentis admodum restitit.

(p) *Pactum Caroli & Henrici Reg. t. 2. Quesn. p. 587.*

(q) *Otho Frising. & alii quid. Sigebert. & Alberic. & Chronograph. Saxon. apud Leibnitz, ad an. 923.*

(r) *Flodoard. Chronic. ad an. 921. p. 590. t. 2 Quesn.* Karolus Rex in Regnum Lotharii abiit, receptisque per vim quibusdam Ricuini infidelis sui præsidiis, & factâ pactione usque ad Missam S. Martini cum Henrico Principe Transrhenensi, reversus est in montem Lauduni. Karolus iterum pacem cum Henrico firmat.

(s) *Tom. 9. Concil. pp. 570. 580. ex Burchardo & Yvone.*

(t) *Conrad. Ursperg. apud Quesn. p. 587.*

(u) *Chronic. Flodoard. ad an. 922.* Karolus Regnum Lothariense ob persecutionem Gislebetti & Ottonis, rapinis, sacrilegiis atque incendiis, etiam tempore Quadragesimæ, sicut & tota hyeme vastat.

(x) *Flodoard. Chronic. ad an. 922. p. 592. t. 2. Quesn.*

An de J. C. 922.

passerent la Marne. Charles vint se poster à une lieuë de Reims, dont les habitans lui fermerent les portes, parce que leur Archevêque Hervé avoit pris contre lui le party du Duc Robert. Celui-ci se campa à Connici dans le Rémois. Charles fit donner l'assaut à la Ville de Reims le jour de la Pentecôte ; mais il y perdit grand nombre de soldats Lorrains, qui l'avoient suivi, & fut obligé de se retirer sans rien faire. Une partie de ceux qui étoient venus de delà la Meuse, s'étant retirez dans leur pays, le Roy se trouva trop foible pour tenir la campagne, & fut obligé de repasser la Meuse avec le peu de troupes qui lui restoient.

Alors Robert fut reconnu Roy par les Seigneurs & les Evêques François (y), qui le conduisirent à Reims, où il fut sacré le 30e Juin de l'an 922, dans l'Eglise de S. Remy.

VIII. *Entrevuë du Roy Robert, & de Henry Roy de Germanie.*

Robert desirant affermir son regne par l'alliance & l'autorité de Henry Roy de Germanie, lui demanda une entrevuë (z). Elle se fit sur la Riviere de Roër, qui passe par Juliers, & tombe dans la Meuse prés de Ruremonde. Les deux Princes se jurerent amitié, & se separerent aprés s'être fait des présens. Quelques Seigneurs Lorrains donnerent des ôtages à Robert, & convinrent avec lui d'une tréve, jusqu'au mois d'Octobre ; mais le Peuple & la Noblesse de ce pays étoient plus portez d'inclination pour le Roy Charles ; & d'abord qu'il parut dans la Province, ils rompirent la tréve, & se joignirent aux troupes de Charles, qui repassa la Meuse, vint à Attigny sur l'Aine, & alla brusquement attaquer les troupes de Robert, qui étoient campées sous les murs de Soissons, du côté de l'Abbaye de S. Médard (a). C'étoit un Dimanche. Robert ne s'attendoit à rien moins ; & la plupart des Officiers étoient à table. Robert, quoi que surpris, ne laissa pas de mettre ses gens en bataille, & de recevoir l'ennemi en grand Capitaine. Il voulut se charger lui-même de l'Etendart Royal ; & afin qu'on le pût encore discerner plus aisément, il dégagea de dessous sa cuirasse sa barbe, qui étoit longue & blanche (b) : mais il fut mis à mort, ou par le Roy Charles, selon quelques Historiens (c), ou par Fulbert, qui portoit l'Etendart dans l'Armée ennemie, comme d'autres le racontent (d). Quoi qu'il en soit, le Comte Hugues fils de Robert, & Heribert Comte de Vermandois, ne laisserent pas de faire de si grands efforts de valeur, qu'ils remporterent la victoire contre Charles, qui fut obligé de se retirer avec les siens. La mort de Robert fut cause qu'on ne les poursuivit pas.

An de J. C. 923.

Charles demeura en France, & les Seigneurs Lorrains, avec leurs troupes, repasserent la Meuse, & se retirerent dans leur pays. Cependant la division & la jalousie qui regnoient entre les principaux Chefs des Seigneurs François, empêcherent qu'ils ne se donnassent aussi-tôt un autre Roy. Ils n'y songerent serieusement que lorsqu'ils eurent appris que Charles, aprés avoir inutilement tenté de les ramener à leur devoir, avoit appellé les Normands à son secours, & que ceux-ci étoient en marche pour le joindre. Alors ils deputerent vers Raoul Duc de Bourgogne, pour le prier de venir incessamment avec ses troupes (e). Raoul arriva à l'Armée assez tôt pour empêcher la jonction des Normands avec la petite Armée de Charles ; & celui-ci se voyant entiérement frustré de toutes ses esperances, se retira au delà de la Meuse, avec le peu de gens qui lui restoient.

IX. *Raoul Duc de Bourgogne, est reconnu pour Roy, aprés la mort de Robert, en 923.*

Quand les Seigneurs François eurent appris sa retraite, ils choisirent pour Roy Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne, & le firent aussi-tôt sacrer dans l'Eglise de S. Medard de Soissons, le 13e Juillet 923. Aprés l'élection de Raoul (f), tout le monde abandonna le Roy Charles ; & le secours des Normands qu'il avoit fait venir, ne lui fut pas seulement inutile, n'ayant pû passer, parce qu'il fut arrêté par ses ennemis ; mais il le rendit même plus odieux à ses peuples. Dans cette extrêmité, il écrivit en termes tres touchans à Henry Roy de Germanie, lui demanda son secours, & lui céda toutes ses prétentions sur la Lorraine, sans que les Rois ses successeurs y pussent rien prétendre : c'étoit comme la ratification de ce que Charles avoit déja accordé à Henry en l'an 921, & dont nous avons parlé cy-devant.

Sous l'appas de ces grandes promesses, le Roy Henry s'engagea à employer toutes ses forces à soutenir le Roy Charles. Le parti de Raoul fut fort étourdy d'une telle nouvelle ; Heribert Comte de Vermandois les tira de peine, par une perfidie, dont il y a peu d'exemples dans l'Histoire. Il envoya Bernard Comte de Senlis, accompagné de quelques Seigneurs, vers le Roy Charles, pour l'assurer de ses obeïssances, & qu'il étoit prêt de prendre son parti contre le Roy Raoul. Charles le crut sur les sermens que ces Envoyez lui en firent ; & on prétend qu'ils étoient dans la bonne foi. Il les suivit, & ils le conduisirent à S. Quentin dans le Vermandois. Heribert vint au devant de lui, & l'invita à entrer dans la Ville. Le Roy

(y) *Flodoard. ad an. 922.* Franci Rotbertum seniorem eligunt, ipsique sese committunt. Rotbertus itaque Rex Remis apud Sanctum Remigium ab Episcopis & Primatibus Regni constituitur.

(z) *Flodoard. ad an. 923.*

(a) *Vide Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 374.*

(b) *Ademari Chronic. l. 2. Bibliot. ms. Labb. pag. 164.* Rotbertus autem ipse vexillum sibi ferebat, dejectâ barbâ canitie plenâ extra loricam, ut cognosceretur.

(c) *Vide Mabill. loco citat. & Flodoardi Chronic. ad an. 923.* Rotbertus quoque Rex lanceis perfossus cecidit. *Chron. S. Medard. Magdeburg.*

(d) *Ademar. loco cit.* Fulbertus Rotbertum Regem per medium cerebri dividendo confodit

(e) *Chronic. Flodoardi ad an. 923. p. 593.*

(f) *Mezeray Abregé. p. 371.*

s'en

An de J. C. 923.

s'en excusa d'abord. Enfin vaincu par les prieres & les soumissions du Duc, il y entra. Les premiers jours on l'y traita avec le respect dû à la dignité Royale. Quelques jours aprés, Heribert le fit enlever par ses gens, & conduire à Chateau-Thierry sur la Marne, où il demeura en prison jusqu'en 927. La Reine Ogive son épouse, fille d'Edouard Roy d'Angleterre, se sauva dans le Royaume d'Ethelstan son frere, avec le petit Prince Louis son fils, qui n'avoit pas encore quatre ans.

X. *Les Seigneurs Lorrains reconnoissent le Roy Raoul.*

Les Seigneurs Lorrains ayant appris ce qui s'étoit passé à Soissons, députerent au Roy Raoul (*f*) pour le reconnoître, & pour lui promettre obeïssance. Ce Prince de son côté ayant sçû leur résolution, s'avança jusqu'à Mouzon pour les recevoir. Vigeric Evêque de Metz se soûmit à lui comme les autres, mais il lui demanda qu'il reduisît le Château de Saverne en Alsace, qui étoit apparemment de son Domaine. Le Roy l'assiégea pendant tout l'Automne, & ne le prit que parce que les gens du Roy de Germanie qui le défendoient, ne purent récevoir de secours de delà le Rhin.

XI. *Le Roy Henry passe le Rhin, & se jette en Lorraine.*

Le Roy de Germanie ayant appris la triste destinée du Roy Charles le Simple, en fut vivement touché; & on assure que considerant la vicissitude des choses humaines, il résolut d'abord de demeurer en repos, & d'employer contre les Lorrains, Nation belliqueuse, mais inconstante, la ruse plutôt que la force. Mais dés qu'il eût été informé que les Seigneurs de ce Royaume s'étoient donnez à Raoul, il se laissa aller aux prieres & aux sollicitations de son gendre Gislibert, & de Roger Archevêque de Tréves, qui ne s'étoient point encore soumis au nouveau Roy de France (*g*), il passa le Rhin, & commença à ravager tout le pays qui est entre la Moselle & le Rhin, enlevant le bêtail, prenant des captifs, & pillant tout ce qu'il rencontroit. Raoul ayant appris ce qui se passoit, ramassa toutes ses troupes, tant de France que de Bourgogne, pour s'opposer aux courses des ennemis. Henry ne l'attendit pas: il se retira au delà du Rhin, aprés avoir fait une tréve avec les Lorrains sujets de Raoul, qui devoit durer jusqu'au mois d'Octobre de l'année suivante. Mais la plupart des Seigneurs Lorrains demeurerent attachez à Raoul, il n'y eut qu'Othon qui le quitta, pour prendre le party de Henry.

XII. *Division de Gislibert, & de Reinier son frere.*

Raoul tint en 924 une Diette à Attigny (*h*); puis comme il se disposoit à passer en Lorraine avec son Armée pour achever de la soumettre, il tomba dans une dangereuse maladie, qui l'empêcha d'executer sa résolution. Il se fit porter à S. Remy de Reims, pour s'y préparer à la mort; mais ayant recouvré sa santé, il alla à Soissons, & de là il se rendit en Bourgogne. Le Roy Henry fut aussi attaqué d'une maladie qui le tint tout l'été dans l'inaction; de maniere que pendant toute la campagne, les deux Princes n'entreprirent rien l'un contre l'autre: mais l'esprit de discorde s'étant mis entre Gislibert & Reinier son frere, & entre les Seigneurs Boson & Othon, ils se firent une guerre cruelle, & commirent mille ravages dans les Terres les uns des autres.

An de J.C. 924.

XIII. *Gislibert se donne au Roy Raoul, qui devient par là maître de la Lorraine: mais Henry la reprend sur lui.*

L'année suivante (*i*) au commencement du Carême, Heribert Duc de Vermandois, le Duc Gislibert, & le Comte Hugues, s'étant abouchez ensemble, députerent au Roy Raoul, qui étoit alors en Bourgogne, & lui demanderent une entrevuë. Le Roy partit promptement, & vint au devant d'eux jusqu'à Cambray; Gislibert & Othon se donnerent à lui, & lui jurerent fidelité; ainsi Raoul se vit pour cette fois maître de toute la Lorraine, mais il ne la garda pas long-temps. Henry Roy de Germanie ayant passé le Rhin (*k*) vint assiéger Tolbiac, autrement Zulpic, qui étoit défenduë par les gens du Duc Gislibert. Il la prit de force, & se fit donner des ôtages de ce Duc. Il attaqua ensuite la Ville de Metz, dont l'Evêque Vigeric ne l'avoit pas voulu recevoir; & assisté des Troupes de Rutgere Archevêque de Tréves, & du Duc Gislibert, il prit la Ville, & contraignit Vigeric de le reconnoître (*l*).

Aprés cela Henry l'Oiseleur ne demeura pas long-temps en Lorraine, il repassa le Rhin, & retourna dans son Royaume. Peu aprés, toute la Lorraine le reconnut pour Roy; & une des premieres marques de Souveraineté qu'il y exerça, ce fut de donner l'Evêché de Verdun à Bernoïn neveu de Dadon, & de l'ôter au Prêtre Hugues, à qui le Roy Raoul l'avoit donné (*m*). L'Evêque Hugues mourut l'année suivante 926.

XIV. *Heribert se brouille avec le Roy Raoul.*

Henry envoya ensuite un Seigneur nommé Ebrard, pour rendre la justice dans le pays. Il reünit les Seigneurs Lorrains, qui étoit partagez entr'eux (*n*), & demeura ainsi paisible possesseur de cet Etat. L'année suivante Heribert Duc de Vermandois, se brouilla avec le Roy Raoul (*o*) à l'occasion du Comté de Laon, qu'Heribert avoit demandé pour Odon son fils, & que le Roy lui refusa pour le donner à Rotgaire fils du Comte dernier mort. Heribert irrité de ce refus, envoya quelques-uns de ses confidens au Roy Henry, pour le prier de lui permettre de l'aller voir. Henry y consentit avec plaisir. Le Comte de Vermandois le vint trouver avec Hugues le Grand, fils du Roy Robert, au delà du Rhin, & lui proposa le dessein qu'il avoit pris de remettre Charles sur le Trône. Henry approuva sa résolution, &

(*f*) *Flodoardi Chronic. ad an. 923.*
(*g*) *Idem ad eundem an. p. 594.*
(*h*) *Idem ibid.*
(*i*) *Idem ad an. 925.*
(*k*) *Idem ad eundem an. p. 596.*

(*l*) *Continuat. Reginon. an. 925.*
(*m*) *Flodoard. ibid. & Hugo Flaviniac. p. 126.*
(*n*) *An 926. Flodoard. Chronic. ad hunc an.*
(*o*) *An 927. Flodoard. ad eundem an.*

An de J. C. 928.

ils se separerent, aprés s'être fait de grands présens. Quelque temps aprés, le Comte alla trouver le Roy Charles à Château-Thierry, où il étoit en prison depuis quatre ans, & lui annonça sa délivrance. Il lui déclara les mesures qu'il avoit prises pour le rétablir dans son premier état, & lui proposa de le suivre dans ses Terres.

XV. *Heribert se racommode avec le Roy Raoul. Mort de Charles le Simple à Peronne, en 929.*

Charles agréablement surpris de ce changement, se livra au Comte de Vermandois, qui le conduisit à S. Quentin. Mais Heribert ne se mit gueres en peine d'exécuter ce qu'il avoit promis à Charles. Il ne songeoit à rien moins qu'à le remettre sur le Trône. Il se racommoda avec le Roy Raoul, qui lui donna le Comté de Laon, & remit Charles en prison à Peronne, dés qu'il se fut assuré que Henry Roy de Germanie n'en prendroit aucun ombrage (p).

Il alla trouver ce Prince au delà du Rhin, avec le Comte Hugues, & lui persuada ce qu'il voulut; & au retour, il fit de nouveau hommage au Roy Raoul. Ce Prince quelque temps aprés étant venu à Reims, on y amena le Roy Charles, à qui Raoul fit de beaux présens, & lui accorda la Maison Royale d'Attigny, avec ses revenus. Charles n'étant pas en état de rien faire de mieux, consentit, sous cette condition, que Raoul demeurât maître du Royaume de France : cependant Charles fut retenu en prison dans Peronne, où il vêcut jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante 929, le 7ᵉ d'Octobre. Telle fut la fin de ce Prince infortuné.

XVI. *Le Roy Henry s'accommode avec le Duc Boson. Gislibert est fait Duc de Lorraine.*

Le Roy Henry ayant passé le Rhin en 928 (q) avec une puissante Armée, vint sur la Meuse assiéger un Château nommé Durofort, qui appartenoit au Comte Boson (r). Le sujet de cette guerre étoit que le Comte retenoit quelques Abbayes du Royaume de Lorraine, & quelques Terres des Evêchez du même pays, dont il s'étoit emparé d'autorité. Henry envoya à Boson, pour l'inviter à le venir voir; lui promettant, s'il venoit, de le bien recevoir, & de traiter de paix avec lui. Boson ayant pris ses précautions pour la sureté de sa personne, vint trouver Henry, lui jura fidelité, rendit les Terres qu'il avoit prises aux Eglises, & en reçut d'autres en échange. Enfin lui & le Duc Reinier firent leur paix, tant avec le Roy Henry, qu'avec le Duc Gislibert, & les autres Seigneurs Lorrains. Gislibert depuis ce temps fut enfin reconnu sans contradiction pour Duc de Lorraine, ce pays lui ayant été donné par son beau-pere le Roy Henry, qui lui fit épouser sa fille Gerberge.

XVII. *Petites guerres entre les Ducs Boson, Gislibert, & les deux Comtes Hugues.*

An de J. C. 930. 931. 932. 933. &c.

Cependant les Seigneurs particuliers causoient de grands troubles dans l'Etat, par les petites guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres. Heribert Comte de Vermandois, Gislibert Duc de Lorraine, le Comte Boson dont nous venons de parler, qui étoit frere du Roy Raoul; le Comte Hugues le Noir, autre frere du même Roy, & Hugues le Blanc frere du Roy Robert, étoient les principaux Acteurs de ces tragédies. En 930, le Comte Heribert prit sur Boson le Château de Vitry. L'année suivante, il le lui rendit, puis il le reprit. Gislibert entra en France avec son Armée (s), fit le siége de la Ville nommée *Duagium*, & la força (t). Dans le même temps, les gens de Boson reprirent le Château de Vitry, par la trahison de ceux qui le gardoient. Ils se saisirent de la même sorte de la Ville de Mouson : mais Heribert la reprit presqu'aussi-tôt.

En 931 (u), le Duc Gislibert se brouilla avec le Comte Boson, & lui prit le Château de Durofort, dont on a déja parlé. Heribert ayant fait sa paix avec Gislibert, quitta le parti du Roy Raoul; & ce Prince, pour s'en venger, prit sur Heribert le Château de Doninque. Le Comte fortifié des Troupes que lui avoit prêtées le Duc de Lorraine, marcha contre le Roy Raoul : ils se separerent sans donner bataille, aprés avoir fait une Tréve, qui devoit durer jusqu'au mois d'Octobre. En 932 (x), Gislibert fit le siége de Peronne : mais aprés avoir perdu beaucoup de monde aux attaques de la Ville, il fut obligé d'en lever le siége.

D'un autre côté, Boson frere du Roy Raoul (y), aprés avoir passé du parti de Henry à celui de Raoul, entra en guerre avec Bernoïn Evêque de Verdun. Ces petites guerres n'aboutissoient qu'à piller, brûler & désoler les Villages & le Pays les uns des autres. La Ville de Verdun souffrit beaucoup de ces divisions, pendant cette année 932.

Le Duc Gislibert, aprés avoir levé le siége de Peronne, eut avec le Roy Raoul une entrevuë, dont l'Histoire ne nous dit pas le sujet : mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle rouloit sur les moyens de dépouiller le Comte de Vermandois, que ses variations & son manque de parole avoient rendu odieux à tous ses voisins. On prit sur lui Laon, Peronne, S. Quentin, Noyon, Ham, Château-Thierry, & quelques autres Places (z) : mais le Roy Henry s'étant interessé pour lui auprés du Roy Raoul (a), & ayant envoyé le Duc Gislibert & Ebrard pour le reconcilier à ce Prince, on rendit à Heribert Ham & Peronne. Château-Thierry demeura au Roy Raoul, & on fit une tréve, qui devoit durer jusqu'au mois d'Octo-

(p) An 928. *Flodoard. Chronic. Hugo Flavin. t. 1. Bibl. noss. Labb. p. 125.*
(q) *Flodoard. ad an. 928.*
(r) Ce Comte Boson étoit frere du Roy Raoul, & étoit fort puissant en Champagne, ou il possedoit plusieurs Terres. *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 394.*
(s) An 930. *Chronic. Flodoard.*
(t) An 931. *Flodoard. ibid.*
(u) An 931. *Flodoard. ibid. p. 599.*
(x) An 932. *Flodoard. Chronic. p. 600.*
(y) *Hugo Flaviniac. ad an. 932. p. 126.*
(z) An 933. *Flodoard. Chronic.*
(a) *Idem ad an. 934.*

A. de J. C. 930.

bre. Aprés ce terme, le Duc Gislibert marcha avec son Armée au secours du Comte de Vermandois, comme pour délivrer S. Quentin, que le Comte Hugues tenoit encore : mais avant qu'il y arrivât, le Comte lui envoya des Ambassadeurs, qui firent entre Hugues & Heribert une tréve, qui devoit durer jusqu'au mois de Mars ; aprés quoi Gislibert, avec ses Lorrains, se retira dans son pays.

On voit par tous ces détails, quel étoit alors l'état du pays dont nous écrivons l'Histoire : dans des agitations presque continuelles, exposé à tous les maux de la guerre ; n'ayant point de maître assuré ; tantôt à Charles, tantôt à Robert, ou à Raoul, ou à Henry, ou à Gislibert ; partagé entre plusieurs petits Seigneurs, qui pour soutenir leurs prétentions, & faire valoir leurs interêts, faisoient mille maux aux Peuples & aux Seigneurs leurs voisins.

XVIII. *Mort du Roy Raoul, & de Henry Roy de Germanie.*

La mort du Roy Raoul (b), arrivée le 15[e] Janvier de l'an 936, & celle de Henry Roy de Germanie, arrivée le 2[e] de Juillet de la même année, apporterent de grands changemens aux affaires de France, d'Allemagne & de Lorraine. Raoul n'avoit pas laissé d'enfans mâles ; & les Seigneurs François, aprés avoir long-tems déliberé à qui ils offriroient la Couronne, convinrent enfin de la donner au jeune Louis surnommé d'Outre-mer, fils de Charles le Simple. Louis s'étoit retiré en Angleterre avec la Reine sa mere, auprés du Roy Ethelstan son oncle. Hugues le Grand, frere du Roy Robert, fut celui qui contribua le plus à le placer sur le Trône de ses peres. On lui envoya des Députez, qui le ramenerent en France, & il fut reçu au Port de Boulogne par les Seigneurs François, qui sur le champ lui firent serment de fidelité, & le reconnurent pour leur Souverain. De là ils le menerent à Laon, où il fut couronné & sacré par les mains d'Artaud Archevêque de Reims, sur la fin de Juin 936.

XIX. *Othon I. Empereur. Cérémonies de son couronnement.*

Henry l'Oiseleur étant mort, Othon son fils, qu'il avoit désigné auparavant pour son successeur, fut reconnu unanimement par tous ses Etats ; puis il fut conduit à Aix-la Chapelle pour y être sacré & couronné solemnellement (c). Voici comme se passa cette cérémonie. Les Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine s'étant rendus en cette Ville, l'élurent Roy par leurs suffrages, pour conserver l'ancien usage des élections ; puis le conduisirent au Palais attenant l'Eglise de Notre-Dame. Là ils l'assirent dans le Trône de Charlemagne, & jurerent de lui garder fidelité, soit en paix, soit en guerre. Pendant que les Seigneurs faisoient ces choses dans le Palais, les trois Archevêques Hildebert de Mayence, Robert de Tréves, Vigefride de Cologne, l'attendoient dans l'Eglise en habits pontificaux, avec un nombre innombrable de Clercs & de Laïques.

An de J. C. 936.

Lorsque le nouveau Roy sortit du Palais, Hildebert de Mayence alla le recevoir ; & tenant de la main droite le Bâton pastoral, il le prit par la gauche, & l'introduisit dans l'Eglise. Etant parvenu au milieu du vaisseau, il s'arrêta ; & s'adressant au peuple, il dit : *Voici votre Roy, l'Elu de Dieu, qui a été ci-devant désigné par le Roy Henry votre Seigneur, & qui vient d'être reconnu par tous les Seigneurs du Royaume. Si vous voulez aussi le reconnoître, & lui obeïr en toutes choses, élevez les mains en signe d'approbation.* Aussi-tôt le Peuple levant les mains, applaudit à ce choix, & fit des vœux pour sa conservation, & pour le bonheur de son regne.

De là l'Archevêque le mena à l'Autel, sur lequel on avoit posé les ornemens Royaux. Le Prélat prit d'abord l'épée, & la lui ceignit avec le baudrier, en récitant certaines formules de prieres. Ensuite il lui mit les brasselets & le manteau Royal. Puis il lui donna le Sceptre & le Bâton. Enfin les trois Archevêques dont nous avons parlé, lui donnerent l'Onction Royale, & lui mirent le Diadême. Aprés cela ils le conduisirent à son Trône, dans un lieu élevé entre deux colomnes de marbre, d'où il pouvoit voir toute l'Assemblée, & en être vû. On dit la Messe solemnelle ; & le Roy s'en retourna dans son Palais, où il fut traité magnifiquement par le Duc Gislibert son beau-frere, & servi à table par les Ducs & les Seigneurs.

XX. *Révolte de Gislibert cotre l'Empereur Othon.*

Cependant Gislibert souffroit tres impatiemment de se voir dans la dépendance d'Othon : car le Duché de Lorraine relevoit du Roy de Germanie. Il n'étoit pas mieux disposé envers Louis d'Outremer. En un mot, c'étoit un Prince inconstant, qui ne pouvoit souffrir ni d'égal ni de superieur. Il se ligua en 938 (d) avec Hugues le Grand, & Heribert Comte de Vermandois, contre le Roy Louis. Ils assiégerent ensemble Pierre-pont dans le Laonois, & emporterent la Place de force. Arnoû Comte de Flandres se rendit médiateur de leurs differends, & moyenna une tréve jusqu'au mois de Janvier.

Vers ce temps-là Louis reprit par les armes la Maison Royale de Tusey sur la Meuse, avec les Villages qui en dépendent, qui avoient été donnez par le Roy Charles son pere, à la Reine Ogive sa mere pour son doüaire, & que le Comte Roger avoit usurpée, & qu'il retenoit depuis la prison du Roy.

En 939 (e), Gislibert abandonna le Roy Othon son beau-frere, dont il étoit vassal, & résolut de se donner au Roy Louis. Il envoya lui en faire la proposition : mais celui-ci se défiant de l'inconstance de Gislibert, &

(b) *Flodoard. Chronic. ad an. 936. & Chronic. ms. sanctæ Columbæ Senon. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 425.*
(c) *Vitikind. lib. 2. initio, & Chronic. Magdeburg. ms. apud Mabill. saecul. 5. Bened. p. 119.*
(d) *Flodoard. ad an. 938.*
(e) *Idem ad an. 939.*

An de J. C. 939.

d'ailleurs ayant fait la paix de bonne foy avec Othon, le remercia de ses offres. Toutefois Gislibert y étant venu lui-même, avec les principaux Seigneurs du pays, sçavoir, les Comtes Othon, Isaac & Thierry, le Roy reçut leurs hommages, & joignit par là la Lorraine à ses Etats. Mais les Evêques du pays, à qui Othon avoit demandé des ôtages pour assurance de leur fidelité, ne purent, pour cette raison, se joindre aux Seigneurs, & reconnoître Louis pour Roy, quoi qu'ils en eussent toute l'inclination possible.

Othon ayant appris la désertion de Gislibert, passa incontinent le Rhin, & vint faire le dégât par tout le Royaume de Lorraine (f). Il gagna les Comtes de Vermandois & de Flandres, le Duc de Normandie, & Hugues le Grand, & les engagea à prendre les armes contre le Roy de France. Ils lui jurerent alliance : mais ils ne se déclarerent contre Louis que l'année suivante. Ainsi Othon fut obligé de repasser le Rhin, aprés avoir ravagé la Lorraine.

XXI. *Othon assiége Brisac. Louis d'Outremer soûmet une grande partie de la Lorraine.*

Aprés son départ, le Roy Louis marcha du côté de Verdun, & obligea quelques Evêques de Lorraine à se soûmettre à lui. De là il passa en Alsace, où le Roy Othon assiégeoit Brisac, Place tres forte dés ce temps-là, & qui appartenoit à Evrard Duc de Franconie (g). Louis se rendit maître de presque toute l'Alsace, & poussa tellement quelques Comtes, qui tenoient encore pour Othon, qu'il les obligea à se retirer au delà du Rhin. La plupart des Seigneurs Lorrains le reconnurent, & n'ayant plus rien à faire de ce côté-là, il revint à Laon, d'où il chassa l'Evêque, qui traitoit sous-main avec le Comte de Vermandois, pour lui livrer la Place.

XXII. *Gislibert & Evrard passent le Rhin. Evrard est tué, & Gislibert, au retour, se noye dans le Rhin.*

Othon continuoit toujours le siége de Brisac, sans que ni les hostilitez de Louis, ni la défection des Seigneurs de Lorraine pussent l'ébranler, ni lui faire changer de résolution. Le Duc de Lorraine, & celui de Franconie, que Louis avoit laissez en Alsace pour maintenir le Pays dans son obeïssance, jugerent à propos de passer le Rhin, & de porter la guerre dans la Germanie, pour essayer de détacher Othon du siége de Brisac. Ils passerent en effet ce fleuve à Andernach, & commencerent à faire le dégât par-tout.

Mais ils trouverent dans ce pays deux Généraux d'Othon, sçavoir, Odon frere du Duc de Suabe, & Conrade, dit le Sage, qui rompirent leurs mesures, non par la force, car ils avoient beaucoup moins de monde que Gislibert & Evrard, mais par leur sage conduite. Ils les laisserent piller, & se charger de butin ; puis quand la plus grande partie de leurs troupes eût repassé le Rhin, ils les suivirent ; & ayant appris qu'ils étoient à table, & qu'on faisoit mauvaise garde dans leur Camp, ils fondirent inopinément sur eux. Evrard fut tué de plusieurs coups d'épée. Gislibert monta promptement à cheval pour s'enfuir ; mais étant vivement poursuivi, il se jetta dans le Rhin, & s'y noya (h). Quelques-uns disent que son corps fut trouvé par des pêcheurs, qui lui donnerent la sepulture en secret, aprés l'avoir dépouillé de ce qu'il avoit de plus précieux. D'autres assurent qu'on ne put jamais retrouver son corps, & qu'il demeura sans sepulture. D'autres (i) disent qu'il fut enterré à Remiremont, & que Gerberge son épouse y fonda un Obit pour lui. D'autres (k) assurent que s'étant jetté dans une barque déja trop chargée de monde, il enfonça, & fut submergé avec les autres.

Tout ce qui se trouva de troupes dans le Camp ennemi, fut pris ou tué. Brisac apparemment se rendit, aprés que cette nouvelle fut arrivée au Camp ; car l'Histoire ne nous en dit plus rien.

Cependant Frideric Archevêque de Mayence (l), qui étoit d'intelligence avec les ennemis, & qui pendant le siége de Brisac avoit fait déserter la plus grande partie des troupes d'Othon, & avoit détaché de son parti plusieurs Evêques, se retira lui-même du siége environ dix jours avant l'avanture de Gislibert & d'Evrard ; & ayant passé par Mayence, vint à Metz avec ses troupes, attendant que Henry frere du Roy Othon, qui s'étoit revolté contre lui, Gislibert & Evrard l'y vinssent joindre, pour réünir leurs forces, & agir conjointement contre Othon dans l'Alsace. Mais Henry & Frideric ayant appris la défaite & la mort des deux Ducs, se trouverent fort embarassez. Frideric s'étant presenté pour entrer à Mayence, on lui en refusa les portes ; il fut bien-tôt arrêté par les gens d'Othon, qui l'envoya en prison dans la Saxe.

XXIII. *Henry frere de l'Empereur Othon, & Frideric Archevêque de Mayence se révolte contre Othon.*

Henry ne sçachant où se retirer, vint se presenter devant Chiévremont, une des plus fortes Places de ce temps-là : mais la Duchesse Gerberge sa sœur, veuve de Gislibert, & qui y étoit avec des troupes, le conjura de ne point augmenter sa disgrace, en attirant sur elle la colere du Roy. Il fut donc obligé peu de temps aprés de recourir à la clemence du Roy son frere, qui lui pardonna, & l'envoya sous bonne garde dans le Château d'Engilheim.

XXIV. *Louis d'Outremer entre en Lorraine. Othon*

Le Roy de France n'eut pas plutôt appris la mort de Gislibert (m), qu'il entra en Lorraine, pour rassurer les esprits, & pour y maintenir son autorité. Il épousa la Princesse Gerberge veuve de Gislibert, qui lui donna la Forteresse

(f) *Idem ibid.*
(g) *Luitprand. Ticin. Hist. sui temporis, l. 4. c. 14 & 16.*
(h) *Idem ibid. Flodoard. Chronic. ad an. 939.*
(i) Valdenaire Histoire de Remiremont, l. 1. c. 6. Benoit Histoire de Toul, p. 307.
(k) *Apud Brouver. annal. Trevir. l. 9. p. 454.*
(l) *Luitprand. loco cit. c. 18. 19.*
(m) An 939. *Flodoard. Chronic. Vitikind. Hist. Sax. l. 2.*

de

An de J. C. 939.

de Chiévremont, & tous ceux qui lui étoient attachez dans la Lorraine. Mais Othon aprés avoir dissipé ses ennemis dans l'Alsace, & dans tous les environs du Rhin, entra dans le Duché de Lorraine, & en fit la conquête, avec la même facilité qu'on le lui avoit enlevé. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Metz, qui lui refusa l'obeïssance (n) : encore fit-il sa paix quelque temps aprés, & eut bonne part à l'amitié d'Othon. Ce Prince eut ensuite une entrevuë avec Hugues le Grand, & Heribert Comte de Vermandois. Ils se jurerent amitié, & renouvellerent leur alliance, puis recommencerent leurs hostilitez contre le Roy Louis dans les terres de l'Archevêché de Reims. Telle étoit la face des affaires civiles de la Lorraine en l'an 940.

XXV. *Roger Archevêque de Tréves.*

Depuis le commencement du dixiéme siécle, celles de l'Eglise avoient souffert de grandes altérations, par les mouvemens & les guerres presque continuelles qui avoient agité le Royaume de Lorraine, & les pays voisins. Dans l'Archevêché de Tréves, Roger élu en 918 (o), enterra en 921 le corps de S. Maximin (p), qui ayant été trouvé en 898 dans l'Eglise de son Abbaye, ainsi qu'on l'a raconté ci-dessus, étoit demeuré depuis ce temps exposé à l'air, & sans sepulture. Le Saint ayant apparu à un malade, & lui ayant promis la guerison, s'il avertissoit l'Evêque de lui donner la sepulture, l'Evêque obeït, & le malade recouvra la santé.

En 923, Roger obtint du Roy Charles le Simple (q) la restitution de l'Abbaye de S. Servais de Mastrich, qui avoit été autrefois donnée par le Roy Arnoû à l'Eglise de Tréves, à la priere de l'Evêque Ratbode. On voit par la souscription de la Charte du Roy, que l'Archevêque Roger étoit Archi-chancelier de ce Prince, comme l'avoit été Ratbode son prédécesseur. On y remarque aussi, que cette Abbaye de Mastrich avoit été usurpée par le Comte Regnier, & ensuite renduë à l'Eglise de Tréves par l'ordre du Roy Zuendebolde, aprés la mort duquel Regnier la reprit, & la laissa à Gislibert son fils, qui la possedoit alors. Celui-ci voulut apparemment défendre sa possession contre le privilége du Roy, puisque la même année le Roy Charles étant à Heristal, confirma dans une Assemblée de Seigneurs & de Juges, la restitution qu'il en avoit faite à l'Archevêque Roger. La chose n'en demeura pas encore là. Gislibert en 928 (r), obtint de ce Prélat la joüissance de cette Abbaye pour sa vie, à condition qu'il la rendroit aprés sa mort à l'Eglise de Tréves; & pour compensation de l'usufruit dont il joüissoit, il ceda à Roger quelques Terres dans les Ardennes, & dans le Comté de Meyen.

XXVI. *Concile de Tréves de l'an 927.*

Ce Prélat assembla en 927 un Concile Provincial dans la Ville de Tréves (s), où assisterent ses Suffragans Adalberon de Metz, Barnoïn de Verdun, & Drogon de Toul, avec un Clergé nombreux. On y fit divers Réglemens pour la réforme du Clergé, & on y dressa un Livre, contenant les Régles pour la Province Ecclesiastique de Tréves, qui furent approuvées d'un consentement unanime de toute l'Assemblée. C'est ce que dit Brouverus: mais il s'est mépris dans les noms des Suffragans. Adalberon ni Drogon n'ont pû y assister en 927. C'étoient plutôt Vigeric ou Bennon de Metz, & Gauzlin de Toul.

XXVII. *Flodoard Historien de Reims, ami de l'Archevêque Roger.*

Roger étoit fort lié d'amitié avec Flodoard, Auteur celebre de ce temps-là, qui a écrit une Chronique tres estimée, & l'histoire des Evêques de Reims en quatre livres. Flodoard a de plus composé plusieurs poësies, dont la plupart ne sont pas encore imprimées, & qu'il a dediées à Roger Archevêque de Tréves dont nous parlons. Brouverus dit que ces écrits se voyent encore aujourd'hui dans la Bibliotheque de la Cathedrale de Tréves, sçavoir 1°. Trois livres des triomphes de J. C. & des SS. de la Palestine. 2°. Quinze livres des Triomphes des SS. d'Italie. On y voit aussi deux livres des triomphes de J. C. & des Saints d'Antioche (t). Flodoard étoit natif d'Epernay. Il fut Prêtre de Reims, ensuite Curé de Cormicy. Il eut quelques disgraces (u) de la part de Hugues Archevêque de Reims, fils d'Heribert Comte de Vermandois. Il assista en 947 au Concile de Verdun. Enfin il quitta le siécle, & mourut Abbé de S. Remy de Reims, selon quelques-uns, ou plutôt d'Hautviller.

Roger mourut en 928 (x), & fut enterré dans l'Eglise de S. Paulin, où l'on voit son épitaphe dans la Chapelle de Sainte Valpurge, qui ne contient que ces mots: *Le vj. des Calendes de Février* (c'est à dire le 27[e] jour) *mourut Rotger Archevêque de Tréves.* Brouverus recule sa mort jusqu'en l'an 930: mais il ne donne que des conjectures assez foibles de son sentiment.

XXVIII. *Richard Abbé de Prum, & ensuite Evêque de Tongres.*

Sous son Episcopat l'Abbaye de Prum fut gouvernée par Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride, qui firent déposer le fameux Reginon Abbé de cette Abbaye, pour mettre Richard en sa place (y). Il gouverna cette

(n) *Continuat. Reginonis ad an. 939. Herman. Contract.*

(o) *Brouver. annal. Trevir. l. 9. p. 447.*

(p) *Idem ibid. p. 448.* S. Maximini corpus, quod hucusque in aperto quieverat, ipso divo per quietem ægrum monente, & sanitatem, si condi se, ac more humano sepeliri curasset, minimè dubiam pollicente, recondidit.

(q) *Brouver. t. 1. l. 9. p. 448.*

(r) *Brouver. ibid. p. 450. col. 2.*

(s) *Idem, p. 450. ex mss. Tabular. Eccl. Princ.* Mais en 927, Adalberon n'étoit pas encore Evêque de Metz; il ne le fut qu'en 929, & Drogon étoit mort dés l'an 922. Gauzlin fut Evêque depuis 922, jusqu'en 962. Brouverus a donc mal mis les noms des Suffragans de Tréves.

(t) *Bunder. indice libb. mss. Belgii.*

(u) An 940. *Vide, si places, Mabill. sæcul. 5. Bened. pag. 325. & seq.*

(x) *Ita in appendic. Reginon. & Chronic. Saxon. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 397.*

(y) Vers l'an 899. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 305.*

Abbaye pendant environ vingt ans. Mais en 920 (z), aprés la mort d'Etienne Evêque de Tongres, le Clergé & le peuple se partagerent sur le choix d'un successeur : une partie choisit Hilduin Clerc de cette Eglise. L'autre partie élut Richard Abbé de Prum. Celui-ci fut appuyé par le Roy Charles le Simple, à qui Hilduin étoit suspect. Hilduin se retira auprés d'Henry Roy de Germanie ; & ayant gagné à force de presens le Roy & les principaux de la Cour, il fut ordonné Evêque de Tongres par Heriman Archevêque de Cologne.

Les Chanoines de Tongres irritez contre Hilduin, qui avant son départ avoit enlevé la plus grande partie de leur trésor, pour en faire des liberalitez aux gens de la Cour du Roy Henry, en porterent leurs plaintes à ce Prince, & au Pape Jean X. Le Pontife cita à Rome les deux concurrens Hilduin & Richard, avec Heriman, qui avoit sacré Hilduin. Heriman & Richard se rendirent à Rome (a) ; mais Hilduin n'osa s'y trouver, se défiant de la bonté de sa cause. Le Pape ayant pris connoissance de ce differend, confirma l'élection de Richard, & le sacra lui-même.

L'Abbaye de Lobes étoit alors de la dépendance de l'Evêché de Tongres, & l'Evêque Richard entrant en possession de cet Evêché, posseda aussi l'Abbaye dont on vient de parler. Elle étoit celebre par les Hommes sçavans qui l'habitoient, entre lesquels on compte Scaminus, Theoduin & Ratherius. Richard, quoiqu'attaché par sa profession à l'Etat monastique, ne traita pas cette Abbaye avec l'affection d'un pere. Il en vendit les emplois & les administrations, & y causa de grands dommages, par les dépenses excessives de bouche qu'y firent lui & les siens.

L'Abbaye de S. Maximin de Tréves étoit entre les mains, & sous la garde du Comte Gislibert, qui en l'an 926, procura un échange entre les Religieux de cette Abbaye, & trois Seigneurs, sçavoir Nortpolde, Francon & Humbert, pour quelques Terres que ces Religieux reçurent en échange de ces Seigneurs contre un lieu fort d'assiete, situé sur le fleuve Cyra, peut-être la Sâre ou la Sure, où ces Seigneurs vouloient bâtir une Forteresse (b).

XXIX. *Robert Archevêque de Tréves.*

Roger Archevêque de Tréves eut pour successeur Robert fils de Raoul Roy de Bourgogne, & de Berthe fille d'Arnoû Duc de Baviere ; il assista en 932 au Concile d'Herford (c), avec Unnus d'Hambourg, Adalgarde de Fardun (ou Ferdon, Ville Episcopale dans la basse Saxe.) Dans ce Concile on ordonna, 1°. Qu'on fêteroit la Fête des douze Apôtres, & qu'on feroit les jeûnes des veilles ordonnez par les anciens.

2°. Qu'on ne tiendroit les Plaids ou les Assemblées judiciaires, ni les Fêtes, ni les Dimanches, ni les jours de jeûne. Les Evêques ajoûtent, que le Roy (Henry I.) a bien voulu accorder, que nul Juge ne pourroit indiquer des plaids sept jours avant Noël, sept jours avant la Nativité de S. Jean-Baptiste, & depuis la Quinquagesime jusqu'à Pâques ; afin que les Peuples Chrétiens pussent plus aisément vacquer à la priére pendant ces jours-là.

3° Qu'aucun Chrétien ne puisse être cité devant les Juges, pendant qu'il va à l'Eglise, pendant qu'il y demeure, & lorsqu'il en revient. 4°. Si un Prêtre ou un Diacre donne lieu par sa conduite, de former contre lui de mauvais soupçons, ou de répandre des discours desavantageux contre sa réputation, il sera averti par l'Evêque deux ou trois fois, afin qu'il reconnoisse & qu'il expie sa faute, ou qu'il se purge par serment en presence de ses Collégues. 5°. On défend aux particuliers de se prescrire certains jeûnes, sous prétexte de religion, un jour plutôt qu'un autre, parce que cela se fait plutôt pour tirer des augures du futur, que par un vrai motif de dévotion.

XXX. *Dédicace de l'Eglise de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves.*

Notre Archevêque eut beaucoup de part à la réforme des Monasteres de S. Maximin & de Metloc, qui sont dans son Diocése, & dont nous avons parlé cy-devant. Il consacra en 942 l'Eglise de l'Abbaye de S. Maximin, assisté d'Adalberon de Metz, & de plusieurs Abbez, sçavoir Ogon de S. Maximin de Tréves, Agenalde ou Einolde de Gorze, Arkembolde de S. Evre de Toul ; Eribert de S. Arnoû de Metz, Frederic de S. Hubert en Ardennes, Salachon de S. Martin de Tréves. Tous ces Abbez parurent à la ceremonie avec des ornemens magnifiques, mais non pas en mitre, comme le veut Brouverus (d) : car alors ces ornemens n'étoient pas encore donnez aux Abbez. Aprés la consecration de l'Eglise, on y transporta les corps des Saints Agrice, Maximin, Nicetius, Basin, & Véomade, Archevêques de Tréves, & on les mit dans une voûte sous le grand Autel, où ils sont encore aujourd'hui.

En 945, Robert obtint de l'Empereur Othon la restitution de l'Abbaye de Saint Servais de Mastrich (e), qui avoit été auparavant possédée par Reinier & par Gislibert Ducs de Lorraine, & pour laquelle il y avoit eu tant de difficultez sous Roger son prédécesseur. Il employa encore son crédit auprés de l'Empereur, pour obtenir de lui en 947 une entiére exemption de la jurisdiction des Rois & des Juges séculiers (f) ; en sorte que l'Archevêque seul ou son Voué, à l'exclusion du Comte, exerceroit toute sorte de Jurisdiction dans toutes les Terres soumises à son Eglise.

(z) *Flodoard. ad an. 920.*
(a) *Folcun. l. de gestis Abbat. Laub. t. 8. Spicileg pp. 562. 563.*
(b) Preuves, p. 337.
(c) *Tom. 9. Concil. p. 591.* R. sanctæ Trevirensis Ecclesiæ Archiepiscopo. Unni sanctæ Hamburgensis Ecclesiæ Episcopo. Adalguardo Fardunensis Ecclesiæ Episcopo.
(d) *Brouver. Annal. Trevir. l. 9. p. 451.*
(e) *Brouver. ibid. pp. 453. 454.*
(f) *Idem p. 456.* Otto, Ludvici decessoris exemplo, Ec-

An de J. C. 939.

Ce privilége l'égaloit presqu'aux Souverains; & depuis ce temps, l'Archevéque de Tréves a joui de tous les droits Régaliens dans l'étenduë de son Archevêché.

XXXI. *Hugues & Artaud se contestent l'Archevêché de Reims.*

Aprés la mort de Seulfe Archevéque de Reims, arrivée en 925, Heribert Comte de Vermandois fit donner l'Archevêché à Hugues son fils, qui n'avoit pas encore cinq ans (g). Cela fut regardé comme un monstre par les gens de bien, & comme un violement manifeste des Loix Ecclesiastiques. Pour essayer de faire approuver ce procedé à Rome, Heribert y envoya Abbon Evêque de Soissons, & quelques autres. Le Pape Jean X. recommanda le gouvernement de l'Archevêché de Reims à Abbon, en attendant que Hugues fût en état d'en prendre soin par lui-même. Ceci paroît étranger à notre Histoire: mais la suite fera voir que nous ne pouvions nous dispenser de le rapporter.

Quelques années aprés, c'est à dire en 931 (h), le Roy Raoul étant en guerre avec le Comte de Vermandois, vint se presenter devant Reims, & ecrivit au Clergé & au Peuple de cette Ville, d'élire un Evêque capable de les gouverner, en la place de Hugues, à qui son bas âge ne permettoit pas de le faire. Ils répondirent qu'ayant élû Hugues, ils ne pouvoient de son vivant procéder à une autre élection. Le Roy mal satisfait de cette réponse, assiégea la Ville, & la prit aprés trois semaines de siége. Alors il donna l'Evêché à Artaud Moine de S. Remy, & le fit consacrer, pendant qu'il étoit encore dans la Ville.

Artaud jouït de cette dignité jusqu'en 940 (i), qu'Heribert Comte de Vermandois s'étant rendu maître de la Ville de Reims, l'obligea d'abdiquer, & de se retirer dans l'Abbaye de S. Basle; & ayant fait donner l'Ordre de Prêtrise à Hugues son fils, le rétablit dans le Siége Archiépiscopal. L'année suivante (k), dans une assemblée d'Evêques, qui se tint à Soissons, il fut ordonné qu'Artaud se désisteroit dans la suite, ainsi qu'il s'y étoit engagé par serment, de faire les fonctions épiscopales, & que Hugues seroit sacré Evêque; ce qui fut exécuté par les mêmes Evêques, qui de Soissons se transporterent à Reims exprés pour cette cérémonie.

Aprés la mort d'Heribert, arrivée en 943 (l), l'Archevêque Artaud conçut de nouvelles esperances de rentrer dans le Siége de Reims. Il alla trouver Louis d'Outremer, qui lui promit sa protection. Mais l'Archevêque Hugues appuyé du crédit du Duc Othon, & d'Adalberon Evêque de Metz, se maintint dans sa dignité. Tant de mauvais succés ne rebutterent point Artaud. Il fit de nouvelles tentatives, qui lui reüssirent mieux. En 946 (m) Louis d'Outremer & le Roy de Germanie s'étant rendus maîtres de la Ville de Reims, Hugues fut obligé de céder son Siége à Artaud, qui rentra aussi-tôt en possession de sa dignité. Il y fut rétabli solemnellement par Robert Archevêque de Tréves, & par Frideric Archevêque de Mayence.

XXXII. *Concile sur les pretentions de Hugues & d'Artaud à l'Archevêché de Reims.*

Jusques-là on n'avoit pris aucunes mesures solides & canoniques pour terminer le different, qui duroit depuis si long-temps entre ces deux prétendans Hugues & Artaud; on s'étoit contenté d'agir par voie de fait. Hugues avoit toujours son parti, & étoit soutenu par Hugues le Grand son oncle, & Artaud par Louis d'Outremer.

Enfin l'an 947 (n), Othon Roy de Germanie, & le Roy de France, dans une Diette qu'ils tinrent au mois d'Août sur la riviere de Chiers prés de Mouson & de Douzy, avoient tâché de mettre fin à cette affaire; mais comme les Evêques n'étoient point assemblez en Concile, on ne put rien finir; on ordonna seulement par provision, que Hugues demeureroit à Mouson, qui étoit du domaine de son Archevêché, & qu'Artaud resteroit à Reims, en attendant le Concile, qu'on devoit tenir au mois de Novembre (o). Il se tint en effet vers le milieu de ce mois. Robert Archevêque de Tréves y présida. Les Evêques d'Acqs, de Metz, de Toul, & quelques autres s'y trouverent avec Agenolde Abbé de Gorze, & Odilon Abbé de Stavelo. Artaud de Reims ne manqua pas de s'y rendre: mais Hugues son compétiteur n'y voulut pas venir. On lui députa Adalberon de Metz, & Gauzlin de Toul, pour l'y inviter: mais il refusa toujours de comparoître. Enfin le Concile confirma Artaud dans l'Evêché de Reims, au moins par provision; car les Evêques résolurent de s'assembler encore en Concile au mois de Janvier, pour déliberer sur la même affaire.

Afin d'ôter à Hugues tout sujet d'excuse, on s'assembla en effet dans l'Eglise de S. Pierre (p) dans le Château de Mouson (q). Robert de Tréves, ses Suffragans, quelques Evêques de l'Archevêché de Reims, avec quelques Abbez, s'y trouverent. Hugues vint au lieu où étoit

clesiam Trevirensem omni regalis administrationis & juris consortio liberavit, & universum Imperium ad Archiepiscopum, excluso Comite transtulit. Quare ne judex ullus alius, vel judiciali potestate prǽditus Comes, sive juris dicundi, sive placiti regendi, vel freda, mulctasve indicendi causâ, infra ditionem Regni & Imperii villas, aut Ecclesiǽ Trevirensi subjecta alia loca adire vel ingredi possit, sed tota jurisdictionis ratio penes unum consistat Archiepiscopum, & ejus Advocatum.

(g) *Flodoardi Chronic. ad an. 925. p. 596. t. 3. Quesn.*
(h) *Idem ad an. 931.*
(i) *Idem ad an. 940.*
(k) *Idem ad an. 941.*
(l) *Idem ad an. 943.*
(m) *Idem ad an. 946.*
(n) *Idem ad an. 947.*
(o) *T. 9. Concil. Labb. p. 622. ad an. 947. & Flodoard. ad eundem an.*
(p) *Flodoard. ad an. 948. & epistola Artaldi t. 9. Concil. p. 627. & seq.*
(q) Cette Eglise de S. Pierre étoit située sur le panchant de la montagne, qui est à côté de Mouzon. Aujourd'hui elle est entiérement détruite, aussi-bien que les maisons joignantes.

An de J.C. 948.

située l'Eglise de S. Pierre, vis à vis Mouson, mais n'entra pas dans l'Assemblée. Il se contenta de parler à l'Archevêque Robert, puis se retira. Ensuite il envoya aux Evêques, par un de ses Clercs, des lettres du Pape Agapit, par lesquelles ce Pontife ordonnoit qu'on rendit l'Evêché à Hugues. Les Evêques, les Abbez, & les personnes sages qui étoient présentes, délibererent sur cela, & conclurent qu'il n'étoit pas juste que Robert Archevêque de Tréves, qui depuis long-temps avoit reçu en présence des Rois & des Prélats, tant d'Allemagne que de France, la commission du Pape pour juger cette affaire, par des lettres qu'il avoit reçuës de la main de Frideric Archevêque de Mayence, & qui l'avoit déja exercée jusqu'alors, en interrompit l'exercice pour ces lettres que Hugues venoit de produire : qu'au contraire il falloit continuer la procédure qui avoit été commencée canoniquement. On lut le Chap. 19. du Concile de Carthage, touchant les accusations des Ecclesiastiques ; aprés quoy on prononça en faveur d'Artaud, qui étoit en possession de l'Archevêché de Reims, & qui demeuroit dans la Communion ecclesiastique. On ordonna que Hugues, qui ayant été cité à deux Conciles, avoit refusé d'y comparoître, seroit separé de la communion des autres Evêques, & suspendu de toute jurisdiction dans l'Archevêché de Reims, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par un Concile national, qui devoit s'assembler à Ingelheim au commencement du mois d'Août, où il seroit tenu de se trouver (r).

XXXIII. *Concile d'Ingelheim sur les prétentions de Hugues & d'Artaud.*

Les Evêques firent décrire le Chapitre du Concile de Carthage, qui leur avoit servi de regle ; mirent au dessous leur Sentence, & firent remettre cet écrit à Hugues, qui le renvoya deux jours aprés à Robert Archevêque de Tréves ; lui faisant signifier, qu'il ne le reconnoissoit point pour son Juge, & n'obeïroit point à la Sentence qu'il avoit renduë contre lui. D'un autre côté, Artaud envoya les Actes de ce Concile au Pape, qui approuva la convocation qu'on avoit faite d'un Concile national ; & afin de hâter la conclusion de cette affaire, il fit partir promptement Marin Evêque de Domarzo, pour présider au Concile. Il se tint à Ingelheim prés de Mayence, le premier de Juin (s). Les deux Rois Othon & Louis y assisterent, & environ trente tant Archevêques qu'Evêques, la plupart du Royaume de Germanie, & plusieurs Abbez. On y remarque en particulier Vicfrede de Cologne, Robert de Tréves, Artaud de Reims, Adalberon de Metz, Gauzlin de Toul, & Berenger de Verdun.

Aprés la lecture de l'Evangile & des Canons, le Légat Marin produisit les lettres qui faisoient foi de sa légation, & qui en marquoient l'étenduë. Ensuite Louis d'Outremer se leva, & se plaignit d'une maniere tres touchante, de la maniere dont Hugues le Grand l'avoit traité ; aprés quoi le Concile menaça d'excommunication ce Duc, à moins qu'il ne comparût devant le Concile au temps qui lui seroit marqué.

L'Archevêque Artaud se leva ensuite, & exposa au Légat tout ce qui s'étoit passé entre Hugues & lui, depuis la mort de Seulfe, & toutes les violences qu'on lui avoit fait souffrir. On lut publiquement les deux lettres du Pape au Concile (t), & on en fit une interprétation en langue Tudesque, à cause des deux Rois, qui n'entendoient pas le Latin. L'Archevêque Hugues, qui n'avoit pas voulu paroître au Concile, y envoya un Diacre, qui y lut les mêmes lettres du Pape Agapit, qui avoient déja été luës au Concile de Mouson. Mais le Légat expliqua les intentions du Pape, & produisit d'autres lettres plus récentes, & contraires aux premieres. Enfin aprés quelques autres contestations, on confirma les Sentences qui avoient été autrefois renduës en faveur d'Artaud, pour la possession de l'Archevêché de Reims (u).

On prononça de plus excommunication contre Hugues intrus dans la même Eglise, & contre ceux qui l'avoient sacré Evêque, comme aussi contre ceux qui avoient reçu de lui l'Ordination, à moins qu'ils ne comparussent à Tréves dans le 8e de Septembre, & qu'ils ne fissent pénitence de leurs fautes.

On fit quelques autres Réglemens dans ce Concile, dont voici les plus remarquables. Que les laïques ne donnent, ni n'ôtent aucune Eglise à un Prêtre, sans la permission de l'Evêque *. Que toute la semaine de Pâques, & les trois Fêtes de la Pentecôte, sçavoir les Lundy, Mardy & Mercredy, soient honorées comme le Dimanche *. Que l'on observe le jeûne de la grande Litanie (le jour de S. Marc,) de même qu'aux Rogations avant l'Ascension du Seigneur *. Les laïques ne prétendront rien aux Offrandes qui se font à l'Autel *. S'il y a quelques procés touchant les dixmes usurpées par les laïques, on en rapportera le jugement au Concile provincial *.

* Can. 4. * Can. 6. * Can. 7. * Can. 8. * Can. 9.

XXXIV. *Concile de Tréves.*

Le Concile indiqué à Tréves se tint au mois de Septembre (x). Le Légat Marin s'y étoit transporté avant le jour marqué, & y attendoit les Evêques ; mais il n'en vint aucun ni du Royaume de Germanie, ni du Royaume de Lorraine. On y vit seulement Artaud de Reims, Vuidon de Soissons, Rodulphe de Laon, Vicfrede de Téroüane, & Robert Archevêque de

(r) *Flodoard. l. 4. Hist. Eccles. Remens. c. 35. Vide & epist. Artaldi ad D. Marinum Legat. t. 9. Concil. Labb. pag. 627. & seq.*
(s) *Tom. Concil. p. 623.*
(t) *Epist. Artaldi ad Marinum Legat. t. 9. Concil. Labb. pag. 627. Vide & Flodoard. l. 4. Hist. Remens. c. 35.*
(u) *Concil. Ingelheim. can. 2.*
(x) *Flodoardi Chronic. ad an. 948.*

An de J. C. 959.

Tréves. On y traita principalement l'affaire de Hugues le Grand, qui n'ayant pas comparu ni en personne, ni par commissaire, & ayant continué dans sa révolte & dans ses violences, fut frappé d'excommunication, comme rebelle à son Roy, & comme coupable d'une infinité d'excés.

Dans la même Assemblée, Vuidon Evêque de Soissons, s'accusa d'avoir imposé les mains à Hugues de Vermandois Archevêque de Reims; & le Légat, à la priere de Robert Archevêque de Tréves, & d'Artaud de Reims, lui accorda le pardon. Enfin on excommunia deux Evêques, Terbalde & Yve, qui avoient été ordonnez par Hugues Archevêque de Reims. C'est ce qui se passa de plus important dans ce Concile. L'excommunication prononcée contre Hugues, fut confirmée à Rome par le Pape Agapit en 949 (y). Robert de Tréves mourut de peste l'an 956, & fut enterré dans le Cimétiere de sainte Valpurge, proche l'Eglise de S. Paulin (z). Le Roy Othon fit élire en sa place Henry, qui lui étoit allié.

XXXV. *Bennon Evêque de Metz.*

Dans l'Eglise de Metz, aprés la mort de Vigeric ou Videric, arrivée en l'an 927, le Clergé & le Peuple ayant choisi un Evêque que l'Histoire ne nomme point, le Roy Henry, sans y avoir égard (a), leur donna pour Pasteur un saint homme, nommé Bennon, ou Benoît, qui vivoit alors en odeur de sainteté dans la Suisse. Il étoit originaire de Suabe, étoit parent de Raoul Roy de Bourgogne, & avoit quitté un Canonicat de Strasbourg, pour se retirer prés de Tung (b), dans une vaste solitude, où il vécut en Hermite dans la montagne d'Eccel, qui avoit été autrefois sanctifiée par la retraite de S. Méginrade Moine d'Augie, & fondateur d'Ensidlen, nommée aujourd'hui Notre-Dame des Hermites. La réputation de Bennon lui attira des disciples, qui vivoient du travail de leurs mains, ayant défriché une montagne voisine, nommée de son nom le Mont-Bennon, qu'ils rendirent propre à y nourrir des bestiaux (c). Adalberon Evêque de Bâle son parent, lui donna la Terre de Sirns; & l'Abbesse de Sanction lui fit présent de l'Isle d'Aufnou, dans le lac de Zuric, pour l'aider à entretenir sa Communauté.

Bennon ayant été pourvû de l'Evêché de Metz, & voulant suivre l'ardeur de son zele dans le gouvernement d'un peuple, qui étoit furieusement prévenu contre lui, & qui ne le voyoit dans cette place qu'avec une extrême répugnance; quelques scelerats l'arrêterent, & lui firent le plus grand outrage que l'on puisse faire à un homme (d), puis lui creverent les yeux. Les Evêques informez de cet attentat, s'assemblerent à Duisbourg, & en excommunierent les auteurs (e); l'Empereur Henry I. leur fit faire leur procés, & les condamna à mort (f). Nous avons une Lettre de Bennon en faveur de l'Abbaye de S. Arnoû, mais la datte ne s'y trouve pas (g).

An de J.C. 959.

L'Auteur de la vie du Bienheureux Jean de Gorze (h), qui vivoit en ce temps-là, dit que Bennon s'étant oublié de la pureté de vie qu'il avoit pratiquée dans la solitude, & étant déchu de la réputation de sainteté qu'il y avoit acquise, fut malheureusement arrêté par ses serviteurs, qui lui creverent les yeux dans un lieu secret; aprés quoi il fit son abdication dans une Assemblee d'Evêques: mais d'autres Ecrivains du pays (i) attribuent l'insulte qu'on lui fit, à la malice & à la cruauté d'un troupeau ingrat & indocile. Aprés son abdication, il se retira en Suisse, où il avoit d'abord embrassé la vie solitaire, & on lui donna pour sa subsistance une Abbaye, qui est apparemment celle d'Insidlen, ou Notre-Dame des Hermites. Bennon y mourut le 3e d'Août 940, & y fut enterré. Son nom ne se trouve point dans certains catalogues des Evêques de Metz (k), parce qu'il ne finit pas sa vie dans cette Chaire. Adalberon lui succéda on 929 (l).

Adalberon étoit d'une naissance illustre, ayant pour frere Frideric I. Comte de Bar, & étant proche parent du Comte Hugues époux de la Comtesse Eve, fondatrice du Prieuré de Lay, laquelle dit dans son Titre de l'an 949, que son époux étoit de la race de S. Arnoû, & des Rois de France. L'Empereur Othon appelle Adalberon son Compere, dans une Charte qui se trouve à l'Abbaye de S. Pierre de Metz (m). Gerbert, qui depuis fut Pape sous le nom de Sylvestre II. dit en general, que Frideric frere d'Adalberon, avoit pour Ancêtres des Ducs issus de sang Royal (n). Sigebert, dans la vie de S. Guibert (o) fondateur de l'Abbaye de

(y) *Ibid. ad an. 949.*
(z) *Brouver. l. 9. annal. Trevir. p. 461.*
(a) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. Labb. p. 126. Flodoard. Chronic. ad an. 927.*
(b) *Reginonis continuator. Mabill. annal. Bened. t. 3. p. 386. & secul. Bened. t. 5. p. 122.*
(c) *Guilliman. in vita Otberti Argentin. Episc.*
(d) *Flodoard. ad an. 928.* Evitatus, luminibusque privatus est.
(e) *Concil. t. 9. p. 582.*
(f) *Guilliman loco citato.*
(g) *T. 1. Bibl. mss. Labb. p. 751.*
(h) Preuves, page 337.
(i) *Cartular. Monasterii S. Petri Metens. p. 52.* Bennonius seu Benedictus, qui præfuit Ecclesiæ Metensi, ut bonus & benedictus Pastor, ab ovibus ingratis & maledictis exul factus est: cujus exilio sancta mater Ecclesia Metensis tanto sanctitatis magistro orbari diu ingemuit. *Benoit Hist. ms. de Metz.*
(k) *Catalog. ms. S. Arnulphi Metens. & Catalog. impress. t. 6. spicileg. p. 637.*
(l) *Flodoard. ad hunc an.*
(m) Meurisse Hist. de Metz pp. 302. & 313.
(n) *Epitaph. Friderici Ducis apud Quesn. t. 3. Hist. Franc. p. 807.*
Quem proavi fudere Duces à sanguine Regum.
(o) *Vita S. Guiberti Gemblac. sac. 5. Bened. p. 303. Adalbero primus hujus nominis Metens. Episc. qui nobilium christianissimus, & christianorum nobilissimus; erat quippe frater Friderici Ducis.* Ce Duc Frideric est le Comte de Bar. Il est nommé Duc en cet endroit, & dans une Charte de l'Empereur Othon de l'an 948. & dans Sigebert sous l'an 945. mais il ne fut proprement Duc de Lorraine qu'en 959. Il succéda dans cette dignité à Brunon Archevêque de Cologne.

An de J. C. 939.

Gemblours, avance qu'Adalberon étoit le plus chrétien de tous les Nobles, & le plus noble de tous les Chrétiens. La vie du B. Jean Abbé de Gorze (p) nous apprend que ce grand homme étoit d'un ancienne famille, & de sang Royal, tant du côté paternel que maternel; mais qu'à cause d'un second mariage de sa Mere avec Richison, il n'étoit nullement riche, quand il fut élu d'un commun consentement du Clergé & du Peuple de Metz, pour Evêque de cette Eglise.

Enfin Adalberon, dans une Charte qu'il a donnée à l'Abbaye de sainte Glossinde de Metz, & que j'ai copiée sur l'Original, dit expressément, qu'il a fait présent à Sainte Glossinde, de l'Abbaye d'Hastieres, de même qu'il l'avoit reçuë de son pere le Comte Vigeric, qui avoit sa sépulture dans l'Eglise de sainte Glossinde, dans laquelle ce Prélat avoit établi sa niéce Himiltrude pour Abbesse. D'autres (q) disent que Hugues Comte de Chaumontois, pere d'Udalric Archevêque de Reims, avoit un frere nommé Richiso, qui eut cinq fils, sçavoir Frideric I. Duc de Lorraine, Adalberon I. Evêque de Metz, Volmar Comte de Salins, Vauzelin Seigneur de Port, un cinquiéme dont le nom est demeuré inconnu : mais nous sçavons par le témoignage de l'Auteur de la vie du Bienheureux Jean de Gorze, Auteur contemporain & tres bien instruit, que Richison n'étoit que beau-pere d'Adalberon, ayant épousé en secondes noces la mere de ce Prélat.

XXXVI. *Etat de la Lorraine, lorsqu'Adalberon fut fait Evêque de Metz.*

Lorsqu'il monta sur la Chaire épiscopale de Metz, Raoul possedoit le Royaume de France, pendant que Charles le Simple, qui en étoit le légitime héritier, gémissoit dans les liens, sous la puissance d'Heribert Comte de Vermandois. Le Royaume de Lorraine étoit gouverné par Gislibert qui étoit, dit-on, grand oncle de notre Evêque, & gendre de Henry l'Oiseleur Roy de Germanie, duquel le Royaume relevoit. Aprés la mort de ce dernier, Othon son fils monta sur le Trône en 936; & aprés celle de Raoul, arrivée la même année, les Seigneurs François rappellerent d'Angleterre le jeune Louis fils de Charles le Simple, & le reconnurent pour Roy.

Le Royaume de Lorraine fut comme la pomme de discorde entre ces deux Princes. L'Evêque Adalberon prit parti dans cette dispute, & se déclara pour le Roy de France. Aprés la mort de Gislibert Duc de Lorraine, arrivée en 939, Othon étant entré dans ce pays, le réduisit assez aisément sous son obeïssance. Il ne trouva d'opposition que dans le seul Adalberon Evêque de Metz, qui lui ferma les portes (r). Othon l'assiégea, & le força enfin à le reconnoître. Depuis ce temps l'Evêque vêcut en bonne intelligence avec ce Prince, qui étoit tres pieux.

An de J. C. 939.

XXXVII. *Réforme de plusieurs Monasteres procurée par l'Evêque Adalberon.*

L'affection que notre Prélat témoigna toujours pour les Religieux, son estime & son respect pour la vie monastique, & son zele pour le rétablissement de l'observance réguliere dans les lieux où elle ne se trouvoit plus, lui firent donner le nom de Pere des Moines (s); & l'on peut dire qu'il eut plus de part qu'aucun autre au changement que l'on vit durant ce siécle dans la plupart des Abbayes de la Lorraine, & des environs.

XXXVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz.*

Adalberon songea en 940, à réformer aussi les Chanoines de l'Abbaye de S. Arnoû, qui ayant quitté l'Observance canonique, établie par Crodegang dans l'Eglise de Metz, ou les Statuts dressez par le Diacre Amalarius, vivoient d'une maniere toute seculiere (t). Adalberon les avertit souvent de changer de conduite; & voyant qu'ils demeuroient incorrigibles, il résolut, par le conseil de tout son Clergé, de les chasser de cette Abbaye, & d'y mettre en leur place des Moines de l'Abbaye de de Gorze. Les Chanoines en appellerent au Roy Othon, qui ayant meurement consideré cette affaire, confirma ce que l'Evêque avoit fait, par une Charte du 10e de Janvier 941.

En ce même temps, Dieu suscita de saints Personnages, remplis du même zéle, qui porterent l'esprit de réforme dans les Abbayes de S. Maximin de Tréves, de Metloc, de Senones, de Montier-en-Derf, de Moyen-moutier, de S. Pierre, & de Sainte Glossinde de Metz, sans parler de ceux qui sont plus éloignez. On vit aussi quelques nouvelles fondations de Monasteres; & quelques anciennes Eglises possedées alors par des Clercs, furent renduës ou données à des Religieux. De ce nombre furent S. Arnoû de Metz, & S. Vanne de Verdun. Mais il faut raconter ces évenemens dans un plus grand détail.

XXXIX. *Réforme de Gorze. Vie du B. Jean de Gorze.*

La Réforme du Monastere de Gorze commença par les soins du Bienheureux Jean, qui fut depuis Abbé du même lieu, & qui est connu sous le nom de Jean de Gorze (u). Il étoit natif de Vendieres, autrefois Maison Royale sur la Moselle, à une lieüe & demie de Pont-à-Mousson, tirant vers Metz. Ses parens étoient

(p) *Adalbero præter spem omnium cum esset regii quidem paterna simul ac materna stirpe, longè retro usque ab hominum memoria sanguinis, sed ob rei familiaris inopiam, qua secundis matris nuptiis laborabat, censu aliquanto tenuior, consensu omnium, publicisque Ecclesiæ legitimisque suffragiis, in sacra Metensis Ecclesiæ Cathedra Pontificium Domino promovente sustollitur.* Vita Johan. Gorziens. p. 379. sæcul. 5. Bened.

(q) *Ms. de incendio Burgi, S. Remigii Marlot. t. 1. Metrop. Rhemens.*

(r) *Herman. Contract. & Sigebert. Gemblac. ad an. 939.*

(s) *Fragment. histor. apud Meurisse p. 311.* Adalbero qui ob favorem quem monachis exhibebat, monachorum pater est appellatus.

(t) *Cartha Othon. I. apud Meurisse p. 304.* Posthabita Canonicæ Regulæ conversatione, laïco more vivere maluerunt. Quos idem Episcopus post creberrimas ammonitiones, incorrigibiles esse cognovit. *Vide & Chartam Adalberonis p. 306.* & ici Preuves, pp. 346. 349.

(u) *Vita B. Johan. Gorziens. Abb. apud Labb. t. 1. Bibl. nov. p. 741. & sæcul. 5. Benedict.*

An de J. C. 930. d'une condition honnête, & assez riches. Le Pere de Jean étant déja sur l'âge, épousa une jeune personne de qualité, dont il eut Jean, & deux autres fils. Jean fut d'abord envoyé aux Ecoles à Metz, puis dans l'Abbaye de S. Mihiel, sous un Maître fameux, nommé Hildebolde, disciple du plus habile Docteur d'alors, nommé Remy. Jean reconnoît toutefois qu'il ne fit pas grand progrés dans cette Ecole. Il entra dans les Ordres, & fut fait Prêtre.

Aprés la mort de son Pere, sa Mere qui étoit encore jeune, s'étant remariée, Jean se trouva presque seul chargé du soin de ses freres, & des affaires de la maison ; ce qui le mit en liaison avec quantité de personnes de qualité & de pieté, & lui donna occasion de s'instruire des choses qui regardent l'économie de la campagne, où il réüssit d'une maniere qui faisoit l'étonnement de ceux qui le connoissoient. Il demeura quelque temps dans la maison du Comte Ricuin, qui passoit alors pour un des plus prudens personnages de son siécle. Il fut aussi lié d'amitié avec Dadon Evêque de Verdun, homme d'un génie superieur, & d'une grande sainteté.

Il s'attacha à un Seigneur nommé Varnier, qui demeuroit à Fontenoy prés de Toul, & il se chargea de la desserte de la Parroisse du lieu, qui étoit consacrée à S. Laurent. La proximité de la Ville de Toul lui procura la facilité de voir Bernier Diacre de cette Eglise, lequel étoit en réputation de sainteté & de doctrine. Il se mit sous sa conduite, & reprit ses études, comme s'il n'eût jamais étudié, & desservoit cependant l'Eglise de S. Laurent, où il passoit souvent les jours & les nuits en prieres. Ensuite il en donna la conduite à un saint Prêtre de Beausse, homme exact & sevére, qui ne lui laissoit passer aucune faute, sans l'en reprendre. On raconte que ce Prêtre ayant été pris par les Normands, & souvent jetté dans un puits, en étoit toujours sorti sain & sauf, par le mérite des Pseaumes qu'il récitoit continuellement.

Jean s'attacha ensuite à l'Eglise de Vendiere; & comme elle dépend de l'Abbaye de S. Pierre de Metz, il étoit obligé d'aller de temps en temps dans cette Ville, faire ses fonctions dans l'Eglise du Monastere de S. Pierre, qui avoit depuis peu embrassé la Réforme. Il y avoit parmi les Réligieuses, une sainte fille, nommé Geisa, qui vivoit separée des autres, dans une tres étoite observance, & dans une tres grande austerité. Jean animé par les exemples & par les discours de ces bonnes Religieuses, & particuliérement par Geisa, qui se distinguoit par sa vertu, songea serieusement à mener une vie plus parfaite, qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & commença à étudier les choses qui pouvoient le plus contribuer à son dessein. Il lut d'abord, avec les Religieuses de S. Pierre, toute l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament ; ensuite il étudia les livres qui traitent de l'Office divin, & les Sacramentaires. Il ne négligea point le Calcul ecclesiastique, plus nécessaire alors qu'aujourd'hui, pour sçavoir l'ordre des Fêtes mobiles, & de l'Office de l'Eglise. Il lut avec soin les Canons des Conciles, les Livres pénitentiaux, les Regles de conduite pour les Ecclésiastiques, les Loix des Princes séculiers, les Homélies des Peres, & les vies des Saints. Ces lectures le dégoûtoient insensiblement du siécle ; mais il étoit embarrassé sur le choix d'un lieu où il pût se retirer : car l'observance exacte de la Regle monastique étoit tellement oubliée, qu'il ne connoissoit alors aucun Monastere ni au deça, ni au delà des Alpes, où elle fût en vigueur. An de J. C. 939.

XL. *Laurent & Varimbert, deux saints Chanoines de Metz.*

Il y avoit alors à Metz deux Chanoines de sainte vie, dont l'un nommé Roland, vivoit fort retiré en l'Oratoire de S. Michel, dans l'endroit le plus écarté de la Cathédrale, & l'autre nommé Varimbert, vivoit de même dans la retraite prés l'Eglise de S. Sauveur. Ces deux personnages passoient leur vie dans l'exercice continuel de la Priere & de la Psalmodie. Jean les voyoit souvent, & profitoit beaucoup de leur conversation, & de leurs instructions. Il avoit même commencé de se bâtir prés de S. Sauveur une cellule, pour y vivre en reclus : mais ayant fait réflexion sur les inconvéniens de ce genre de vie, au milieu d'une grande Ville, il résolut d'aller à Verdun visiter un Réclus nommé Humbert, qui y étoit en grande réputation de sainteté & de science. Il le trouva tel qu'on lui avoit dit ; il conversa avec lui pendant quelques jours, lui fit sa confession générale, & reçut de lui une pénitence salutaire.

XLI. *Lambert, Hermite de la forêt d'Argonne*

En même temps ayant oüi parler d'un autre Hermite nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il l'alla visiter, & demeura prés de lui dans une cellule pendant quelques jours ; mais il fut obligé de se retirer quelque temps aprés, ayant remarqué que cet homme n'étoit ni cultivé par l'étude, ni poli par l'éducation ; n'ayant ni regle, ni uniformité dans ses exercices, ni dans sa conduite ; vivant d'une maniere si dure & si bizarre, que nul ne pouvoit s'accommoder avec lui : car il négligeoit entiérement la bienséance, & ne se mettoit pas en peine de couvrir sa nudité. Il faisoit quelquefois cuire un pain d'un boisseau entier de farine, qui lui duroit un ou deux mois, & qui se durcissoit de telle sorte, qu'il n'en pouvoit couper qu'avec une hache. Il en prenoit chaque jour, ou aprés plusieurs jours de jeûne, selon sa fantaisie, une certaine portion ; il cuisoit de même dans une chaudiere des légumes ou des herbes, qui lui duroient tant qu'il eût mangé le tout. Quelquefois il sortoit brusquement de sa cellule, & alloit par les Villes & les Villages, puis retournoit dans son Hermitage. D'autres fois il commençoit la Messe durant la nuit, ou le matin, ou le soir, n'observant aucune heure pour cela, ni pour ses repas, ni pour ses au-

An de J. C. 939.

tres exercices. Tel étoit l'Hermite Lambert.

Jean ne laissa pas de bâtir une cellule auprés de la sienne, & d'essayer d'imiter son austerité : mais ayant reçu quelques visites de Humbert le Réclus de Verdun, dont on a parlé, & d'un saint homme nommé André, natif de Bretagne, qui fuyant les courses des Normands, s'étoit rétiré, par la permission de Dadon Evêque de Verdun, avec plusieurs de ses compatriotes, dans l'Abbaye de Montfaucon ; ils lui conseillerent de quitter Lambert, & d'aller visiter les tombeaux des Apôtres. Comme il en avoit formé la résolution depuis long-temps, il fit le voyage de Rome avec un Diacre nommé Bernacre ; de là il alla au Mont Cassin, où il considera curieusement les restes de l'observance, qu'on y voyoit encore. Il visita ensuite le Mont Gargan, celebre par l'apparition de S. Michel, & les serviteurs de Dieu qui demeuroient dans le Monastere de S. Sauveur au pied du Mont Vésuve.

XLII. *Agenolde Archidiacre de Toul, homme d'une grande sainteté.*

Etant de retour en Lorraine, il résolut, avec le conseil de Humbert le Reclus, de vivre en repos dans son pays, puisqu'il ne pouvoit faire mieux, ne trouvant aucun lieu de retraite qui lui convînt. Cependant il y avoit à Toul un homme vénérable, nommé Agenolde, ou Einolde, qui avoit été Archidiacre de cette Eglise, & qui ayant distribué tous ses biens aux pauvres, s'étoit retiré dans une cellule attenant le Cloître des Chanoines, d'où il ne sortoit presque jamais que pour aller à l'Eglise. Il n'avoit qu'un serviteur pour le servir ; & le S. Evêque Gauzlin avoit soin de lui fournir les choses nécessaires à la vie. Un jour étant seul dans sa cellule, il ouït une voix, qui lui dit* : *Je vous éleverai sur les hauteurs de la terre, & je vous donnerai pour nourriture l'héritage de Jacob votre pere : car la bouche du Seigneur a dit ces choses.*

Isai. lviij. 14.

Ces paroles lui causerent d'abord de l'effroi ; ensuite il jugea que c'étoit un oracle, & une prédiction que Dieu lui avoit fait entendre. Peu de temps aprés, Humbert, ce saint Réclus de Verdun, le vint visiter. Einolde en fut surpris ; mais étant entrez en conversation, Humbert lui fit connoître qu'il étoit venu pour l'exhorter à se retirer avec lui dans quelque lieu solitaire, où ils pussent servir Dieu avec plus de liberté & de perfection qu'ils ne pouvoient faire dans les Villes. Ils partirent ensemble ; & ayant passé la Moselle, ils s'enfermerent dans une caverne, au fond de la forêt voisine. Ils n'y demeurerent pas long-temps sans être découverts, ce qui les obligea à retourner chacun dans leur cellule.

Comme il brûloient d'ardeur pour la retraite, Humbert conseilla bien-tôt aprés à Einolde de faire venir Jean, pour concerter avec lui sur les moyens d'executer leur résolution. Ils se virent ensemble à Toul dans la cellule d'Einolde, & Jean ne voulut pas en cela suivre seulement ses lumieres, il consulta Geisa, cette sainte Religieuse de S. Pierre de Metz, & quelques autres du même Monastere. Il vit Salecho Clerc de l'Abbaye de S. Martin, hors des murs de la même Ville ; Randiaque Prêtre de l'Abbaye de S. Symphorien, située alors hors la Ville, du côté du Midy ; & enfin Bernacre, qui avoit fait avec lui le voyage de Rome ; (car Roland & Varimbert étoient morts.) Leur commune résolution fut, puisqu'il n'y avoit point d'observance exacte dans la France, de passer en Italie, où Jean disoit avoir remarqué aux environs de Bénevent, des lieux incultes & reculez, où ils pourroient aisément vivre du travail de leurs mains, à l'imitation des anciens Moines. Il leur parla aussi du Mont Cassin, & du Monastere de S. Sauveur prés le Mont Vésuve, où il avoit vû plusieurs saints Serviteurs de Dieu.

XLIII. *On offre l'Abbaye de Gorze à Jean & à Einolde.*

Comme ils disposoient toutes choses pour leur voyage, la chose ne put être si secrete, qu'elle ne vînt à la connoissance d'Adalberon Evêque de Metz, par le moyen de Bernacre son Diacre, qui étoit de la partie, & qui ne crut pas pouvoir s'absenter, sans en donner avis à son Evêque. Adalberon ayant sçu leur dessein, leur offrit l'Abbaye de Gorze (*), qui n'est pas fort éloignée de la Ville, mais qui l'est beaucoup du tumulte du monde, par sa situation. Ce Monastere étoit alors dans un état déplorable, à moitié ruïné, habité par un tres petit nombre de Religieux, qui n'avoient que l'habit de Religion. Les biens de l'Abbaye étoient possedez par le Comte Albert, ou Adelbert, homme féroce & violent, à qui l'Evêque Adalberon avoit donné ces biens, en récompense des services qu'il lui avoit rendus à la guerre.

Jean qui desiroit ardemment s'éloigner de son pays, pour vivre entiérement inconnu au monde, ne consentit à accepter les offres de l'Evêque, que parce qu'il en jugea l'exécution impossible, tant à cause de l'humeur hautaine & farouche du Comte Adelbert, qu'il ne croyoit pas disposé à relâcher les biens de l'Abbaye de Gorze qu'il possédoit, que parce qu'il ne doutoit pas que Bernoïn Evêque de Verdun, & frere d'Adelbert, qui étoit aussi d'un esprit ardent & impétueux, ne s'y opposât de tout son pouvoir. Toutefois, lorsque Bernacre eut témoigné à Adalberon qu'ils accepteroient volontiers l'offre qu'il leur faisoit de l'Abbaye de Gorze, il la leur donna sur le champ ; & peu de temps aprés il retira des mains du Comte Adelbert tous les biens qui en dépendoient, & les leur remit.

Ils entrerent dans ce Monastere en 933, au nombre de sept, sçavoir Einolde, Jean, Salecho, Randiaque, Bernacre & deux jeunes hommes, Theutinque serviteur d'Einolde, & Theuthere neveu de Randiaque. Ils y demeu-

(*) An. 933. *Vita B. Joan. Gorziens.*

An de J. C. 939. rerent quelque temps en habits de Clercs, en attendant la venuë d'Adalberon. Lorsqu'il y fut arrivé, ils lui demanderent la permission d'élire leur Abbé; & l'ayant obtenuë, ils choisirent unanimement Einolde, qui ayant fait profession solemnelle de vive voix, & par écrit, de la Régle de S. Benoît, se revêtit aussi-tôt de l'habit monastique, en revêtit ses six Compagnons, & reçut leur profession d'obéïssance. On donna à Jean le soin du temporel; & le peu d'anciens Religieux qui restoient en ce lieu, se virent engagez par l'exemple de ceux-ci, de suivre le même genre de vie.

Ils se trouverent d'abord dans une assez grande pauvreté: mais Dieu la leur rendit agréable, par l'attrait de son amour, & inspira à plusieurs personnes de pieté, le desir de venir dans leur Monastere, & de lui faire part de leurs biens. Jean qui étoit chargé du détail des affaires, fit donation de tous ses biens à Gorze, & y attira bien-tôt ses deux freres, & même sa mere, qui étant devenuë veuve, demeura au dehors du Monastere; ayant soin de travailler aux habits des Religieux. Elle y persevera jusqu'à sa mort, qui fut précieuse aux yeux de Dieu. Toutefois Jean, en donnant ses biens patrimoniaux, & ceux de ses freres, au Monastere, laissa à ses plus proches heritiers la liberté de les racheter, en rendant à l'Abbaye trente livres d'argent.

XLIV. *Humbert, Reclus de Verdun, se rend à Gorze. Sa vie.*

Dés que le bruit de ce nouvel établissement se fut répandu, plusieurs personnages déja illustres par leur sainteté, & d'autres poussez du desir d'une plus haute perfection, vinrent se rendre Religieux à Gorze. Humbert, ce bon Reclus de Verdun dont nous avons parlé plus d'une fois, y vint avec un de ses neveux, nommé Milon. Humbert, avant sa reclusion, avoit fait le voyage de Rome; & à son retour s'étoit bâti une cellule, & s'y étoit renfermé. Il s'y appliqua à l'oraison, & à la lecture, avec tant de succés, qu'il devint bien-tôt tres habile, quoi qu'auparavant il n'eût aucune teinture des sciences. A son exemple, deux saintes femmes s'enfermerent separément dans des cellules assez voisines de la sienne, afin qu'il pût par sa fenêtre leur donner les instructions dont elles avoient besoin. Il en convertit encore deux autres dans la même Ville, dont l'une fut la premiére Abbesse de Bouxiéres, fondée par S. Gauzlin Evêque de Toul *. Ces deux Servantes de Dieu entrerent dans le Monastere de Bouxiéres; & depuis qu'elles y furent, Dieu y en attira plusieurs autres, qui y vêcurent avec grande édification. Humbert, aprés avoir demeuré quelque temps à Gorze, en fut tiré pour être Abbé de Saint-Evre, où il mourut chargé d'années & de mérites.

* An de J. C. 936.

Un autre fameux personnage du nombre de ces premiers Réformez de Gorze, fut André, lequel étant déja âgé, fut envoyé à Rome à la priére du Pape Agapit, pour établir la vie monastique dans l'Abbaye de S. Paul. Il y alla avec un Religieux de Luxeu, qui depuis peu s'étoit rendu à Gorze. André mourut à Rome, aprés avoir rétabli l'Observance réguliére dans le Monastere de S. Paul.

XLV. *Conversion de Frideric, oncle d'Adalberon Evêque de Metz, & d'Odilon Princier de Verdun.*

Frideric oncle de l'Evêque Adalberon, avoit été mis fort jeune au Monastere de Saint Humbert en Ardenne; & suivant l'exemple des Religieux qui y vivoient alors, il s'étoit fort répandu dans le monde & dans les affaires, où il avoit acquis de la réputation. Il vivoit auprés de son neveu l'Evêque Adalberon, & avoit soin de son temporel. Comme son âge lui donnoit quelque ascendant sur l'Evêque, il le reprenoit assez librement de ses traits de jeunesse, & de ses entreprises non nécessaires. Frideric voyant la vie exemplaire des Religieux de Gorze, se sentit touché de componction, quitta la vie dissipée qu'il menoit, & se retira dans ce Monastere, dont bien-tôt aprés il fut élu Abbé. Ensuite Richard Evêque de Liége, le demanda pour gouverner le Monastere de S. Humbert, & Frideric y finit saintement sa vie dans l'exercice d'une observance exacte & rigoureuse. Il fut enterré à S. Maximin de Tréves, où il mourut, y étant allé pour assister à la Dédicace de l'Eglise de ce Monastere (y).

Il y avoit à Verdun un Chanoine nommé Odilon, qui possédoit la premiére dignité de cette Eglise aprés l'Evêque. Quoi qu'il joüit de grands biens, & fût en réputation d'honneur & de probité, il se dégoûta du monde, se retira à Gorze, y vêcut nombre d'années dans l'austérité d'une vie pauvre & pénitente, & fut enfin envoyé à Stavelo, pour réformer ce Monastere. Il le gouverna quelque temps en qualité d'Abbé (z), & y mourut, aprés y avoir rétabli une parfaite observance.

XLVI. *Conversion d'Angilram Princier de Metz.*

Angilram, qui avoit premiérement été Princier de l'Eglise de Toul, & ensuite de celle de Metz, & qui étoit dans le monde comblé d'honneur & de richesses, fut aussi du nombre des premiers Religieux Réformez de Gorze. Il se présenta à ce Monastere avec de grands biens, & y fit des donations de terres considerables. Ces raisons, jointes à son âge, & à ce qu'il avoit été dans le monde, le firent beaucoup respecter par les Religieux, qui avoient pour lui tous les égards imaginables, tant pour la nourriture, que pour tout le reste: mais Angilram ne s'en contentoit pas encore, il croyoit qu'on lui devoit beaucoup davantage. Il se mêloit de censurer la conduite des Superieurs, il soutenoit contr'eux ceux qui avoient quelque mécontentement, comme cela arrive quelquefois. Il s'élevoit contre leurs répréhensions, & n'en tenoit compte;

(y) An 942. *Brouwer. annal. Trevir. l. 9.*
(z) Il assista au Synode de Verdun en 949, avec Einolde Abbé de Gorze.

An de J. C. 939.

en un mot, il troubloit la paix du Monastere par sa hauteur, & par sa conduite peu réguliére & peu soumise. L'Abbé Einolde ne négligeoit rien pour le rappeller à son devoir, usant de toute sa prudence, pour lui faire goûter ses avertissemens. Un jour qu'Angilram s'étoit emporté plus que de coûtume, l'Abbé le reprit avec beaucoup de sévérité & de force. Angilram tout d'un coup se leve du Chapitre, & sort avec impétuosité, résolu de quitter le Monastere, & de retourner au siécle.

Quelques Religieux allerent aprés lui; & l'ayant trouvé à la porte du Monastere, en colére, & demandant qu'on lui rendît ses biens; ces bons Religieux se jetterent à ses pieds, le conjurerent de rentrer, par tout ce qu'il y a de plus touchant dans la Religion, & avec toute la tendresse dont ils furent capables, lui remontrant le tort qu'il se faisoit, même dans l'esprit des gens du monde. Il demeura longtemps inféxible dans son mauvais dessein, & ferma l'oreille à toutes leurs raisons. Comme ils insistoient toujours, Dieu jetta sur lui son regard favorable; & tout d'un coup son cœur se trouva changé. Il versa sur le champ un torrent de larmes, il rentra dans le Cloître, prit un faisseau de verges dans ses mains, vint nud au Chapitre, se prosterna sur la terre, criant qu'on frappât ce Religieux rebelle; qu'on n'épargnât point ce superbe, qui avoit foulé aux pieds les saintes Régles. L'Abbé & les Religieux se levérent, accoururent à lui, le releverent de terre, le consolerent, & le reçurent au milieu d'eux comme auparavant.

Ce ne fut plus le même homme. Il n'eut plus d'amour que pour la solitude; le silence, les humiliations, les jeûnes, les travaux les plus rudes & les plus humilians, faisoient tout son plaisir. Il commença à se retrancher du manger peu à peu, en sorte qu'il se réduisit à ne prendre qu'une tres petite quantité de nourriture; ne voulant plus user de ce qu'il aimoit le mieux autrefois, & feignant d'en avoir du dégoût. Enfin il fit si bien, qu'il ne vivoit plus que d'un peu de bouillie, passant même plusieurs jours au pain & à l'eau. Ces austéritez ne l'empêchoient pas de satisfaire à tous ses devoirs de Religieux, faisant la cuisine à son tour, lavant les habits & les souliers des Religieux, travaillant au jardin comme le dernier des Freres; faisoit son office de Prêtre semainier, & toutes les autres fonctions du Cloître & de l'Eglise, sans user d'aucune dispense, ayant toujours le visage gay & content.

Il s'étoit comme approprié une espece de loge ou de Chapelle, qui étoit bâtie sur le tombeau de Crodegang Evêque de Metz, qui avoit été enterré à Gorze. Angilram s'y retiroit aprés l'Office de la nuit, & y demeuroit jusqu'à la seconde ou troisiéme heure du jour, faisant plusieurs génuflexions, pour vaincre le sommeil, & vacquant à une Oraison continuelle. Il n'usoit que tres peu & tres rarement de la liberté qu'on accordoit quelquefois aux Religieux de parler, se retirant aussitôt dans sa cellule, pour y réciter des Pseaumes; dans tout le reste, prévenant, honnête, & cherchant à faire plaisir à ses Freres. Ses habits marquoient le mépris qu'il faisoit de lui-même. Il portoit toujours un cilice. Il quitta volontairement la place que lui donnoit au chœur sa qualité de Prêtre, & y prit le dernier rang, sous prétexte de sa foiblesse & de ses infirmitez: car en effet, sur la fin de sa vie, il devint si exténué, qu'il ne pouvoit ni travailler, ni se soûtenir. Dieu lui fit connoître en songe le temps de sa mort, qui arriva la nuit qui suivit la fête de S. Gorgon, patron de l'Abbaye de Gorze, qui y est honoré le 9e de Septembre. En même temps un Religieux de l'Abbaye de Senones, éloignée de plus de vingt lieuës, & qui avoit societé de priéres avec celle de Gorze, eut une révélation qu'Angilram étoit mort, & qu'il falloit sonner les Cloches pour lui. On ignore l'année de son trépas.

XLVII. *Anstée, Abbé de S. Arnoû, fut tiré de l'Abbaye de Gorze.*

Anstée second Abbé de S. Arnoû depuis l'introduction des Religieux dans cette Abbaye, fut aussi du nombre des premiers Réformez de Gorze. Il succéda à Heribert ou Albert en l'an 945. Il avoit été Archidiacre de Metz; puis étant entré à Gorze, il en fut fait Doyen, & chargé d'une partie du gouvernement de la Communauté. De là ayant été nommé Abbé de S. Arnoû, il en répara les édifices, rétablit les biens, y rappella l'abondance, & ferma tout le Monastere d'un mur capable d'arrêter les efforts des Ennemis. Il ne put toutefois l'achever aussi-tôt qu'il auroit desiré, à cause de la guerre qui s'alluma entre l'Empereur Othon, son fils Liuthulfe, & son gendre Conrade. Anstée mourut le 7e de Septembre 960.

On parlera ailleurs de trois Hommes illustres par leur sainteté, qui sortirent du même Monastere, sçavoir Blidulphe, Villaume & Acherique (a). On y peut joindre Hugues ou Ogo, Abbé de S. Maximin de Tréves, & ensuite Evêque de Liége; Rembert Abbé de Senones, Guibert Fondateur de Gemblours, Malcalenus Abbé de Vassor au Diocése de Liége, Isaac Chanoine de Verdun, Odolbert, & plusieurs autres saints personnages, qui illustrerent par leur sainte vie ce célébre Monastere, ou qui en furent tirez, pour rétablir la discipline réguliére dans d'autres Abbayes du Pays.

XLVIII. *Caractére du B. Jean de Gorze.*

Pour revenir au Bienheureux Jean de Gorze, l'Auteur de sa vie, qui étoit contempo-

(a) *Vita B. Joan. Gorz. n. 69. p. 388. saecul. 5. Bened. & ibidem p. 412. ex Richerio Senon. lib. 2. c. 9.*

An de J. C. 939.

rain, & qui l'avoit connu, en fait un portrait tres édifiant. Son obéïssance étoit telle, qu'il ne faisoit jamais rien sans l'avis de son Abbé, qui s'étoit entiérement déchargé sur lui du soin du temporel de son Monastére; & quoi que son Supérieur lui eût témoigné qu'il n'éxigeoit point de lui qu'il lui rendît un compte si exact, il ne se départit jamais de sa premiére exactitude, & ne passa jamais un mois, sans lui faire voir le journal de ses comptes. L'Abbé ne le trouva jamais difficile dans le choix des emplois qu'on lui confioit. S'il lui donnoit la charge de Prieur, il le trouvoit prêt; s'il lui donnoit celle de Doyen, de même; s'il le chargeoit du soin des Hôtes ou des Infirmes, il s'en acquittoit sans témoigner la moindre peine; toujours égal à lui-même, & toujours uniforme dans la résolution qu'il avoit prise de consacrer sa vie à Dieu par l'exercice d'une parfaite obéïssance.

Sa patience étoit à l'épreuve des plus grandes injures, & des travaux les plus durs. Frideric Oncle de l'Evêque Adalberon, & dont nous avons parlé cy-devant, étoit Prieur de Gorze, & Jean étoit sous sa dépendance comme Officier du Monastere. Souvent Frideric, qui n'avoit pas entiérement quitté les manieres du monde, & qui étant homme de grande qualité, avoit accoutumé de commander avec empire, parloit à Jean d'une maniere injurieuse & insultante, même en presence des Séculiers. Jean ne lui répondoit pas plus qu'une statuë; mais se jettant à terre à ses pieds, gardoit un profond silence. Quand Frideric étoit rentré en lui-même, & qu'il considéroit la faute qu'il avoit faite, en maltraitant ainsi ce saint Religieux, il l'alloit trouver, & se prosternant à ses pieds, il lui disoit: *Vous m'avez assommé. Moy?* répondoit Jean. *Oui, votre patience me fait mourir. Dites plûtôt, mon Pere*, répliquoit Jean, *que votre emportement vous donne la mort.* Ils se separoient ainsi les meilleurs amis du monde. C'étoit le seul foible de Frideric, que ces émotions, qui l'emportoient quelquefois malgré tous les efforts qu'il faisoit pour les réprimer: mais il les expioit bien aprés, par ses larmes, & par son repentir.

Quoique Jean fût tres occupé des affaires du Monastere, il ne manquoit jamais, sans une tres urgente necessité, aux fonctions humiliantes de faire à son tour, le pain, la cuisine, la lessive, & de laver les pieds des Freres, selon la Regle; & tout severe qu'il fût à sa personne même, il étoit tres indulgent envers les autres, leur accordant libéralement ce qu'il se refusoit. Il ne retournoit jamais à son lit apres les nocturnes; mais il employoit tout l'intervalle qui est quelquefois fort long, surtout pendant l'hyver, entre les Matines & les Laudes, qu'on ne doit commencer, selon la Regle de S. Benoît (b), qu'au point du jour, il employoit, dis-je, tout ce temps à réciter des pseaumes, tantôt droit, tantôt assis, tantôt à genou, pour vaincre le sommeil; il alloit tantôt à un Autel, tantôt à un autre, puis il ajustoit les lampes de l'Eglise, ou il alloit visiter ceux qui pendant ce temps apprenoient le chant; ou enfin il faisoit des filets, ou il sortoit, pour voir aux Etoiles, quelle heure il étoit.

An de J. C. 939.

XLIX. *Longueur des Offices de la nuit à Gorze.*

Dans les commencemens, les Religieux de Gorze s'étoient prescrit trois Oraisons pendant chaque nuit; & lorsqu'ils étoient assemblez au Chœur, ils récitoient trente pseaumes depuis le cent dix-neuviéme, les separant en trois dixaines; & interposant aprés chaque dixaine une priere. Les dix premiers Pseaumes étoient pour les défunts, les dix suivans pour les amis du Monastere, les dix autres pour tout le monde en general. Aprés quoy on chantoit l'Office régulier & ordinaire. Pendant les nuits d'été, qui sont plus courtes, on se contentoit de dire les quinze Pseaumes Graduels; & aprés chaque cinq Pseaumes on récitoit une priere; puis suivoit l'Office Canonique. Pour occuper les Religieux plus long-temps à l'Office de la nuit, ils y récitoient de fort longues leçons; en sorte qu'un jour le Bienheureux Jean dont nous parlons, lut en une seule leçon tout le Prophete Daniel. Depuis la Septuagésime jusqu'au Dimanche de la Passion, on lisoit au Chœur tout le Pantateuque, Josué, les Juges & Ruth; & depuis le Dimanche de la Passion jusqu'à Pâques, tout Jeremie; au lieu que dans la suite, on fut obligé, àcause de l'infirmité de plusieurs, d'abbréger un peu ces leçons, & de lire au Refectoire ce qu'on n'avoit pas lû au Chœur. Aprés les Matines, il y en avoit qui récitoient tout le Pseautier, en attendant le point du jour. Telle étoit dans les commencemens la discipline de l'Abbaye de Gorze.

Les études de Jean se bornoient à l'Ecriture & aux Peres de l'Eglise, sur-tout à S. Gregoire le Grand, dont il s'étoit rendu la lecture si familiere, qu'il sçavoit ce Pere presque par cœur; & ce qui étoit fort rare en ce temps-là, où à peine trouvoit-on, dit l'Auteur de sa vie, les livres entiers de S. Augustin sur S. Jean, sur les Pseaumes & sur la Trinité; le Bienheureux Jean fit si bien, qu'il les eut, & les lut tous. En lisant les livres de S. Augustin sur la Trinité, il conçut le dessein d'étudier les Introductions aux Cathegories, pour mieux entendre ce que le S. Docteur dit des rélations divines; mais l'Abbé Einolde l'en détourna, & lui dit de s'occuper à l'étude de l'Ecriture; que cela lui suffiroit pour l'édifier, & pour le rendre assez sçavant. Il se mit donc de nouveau à étudier les livres saints, ausquels il joignit S. Gregoire le Grand sur Ezechiel. Il s'étoit proposé d'imiter

(b) *Regul. sancti Bened. c. 8.* Matutini, qui incipiente luce agendi sunt, subsequantur.

An de J. C 939.

les SS. Paul, Antoine, Hilarion, Macaire, Pacome, Martin & Germain; mais il avoit un attrait particulier pour la vie de S. Jean l'Aumônier, qu'il sçavoit parfaitement, & dont il citoit fort à propos & fort agréablement des traits d'édification.

L. *Economie du B. Jean de Gorze.*

Il avoit un tres grand talent pour l'économie; & entre ses mains les biens du Monastere s'accrurent tres considerablement, donnant ses soins à faire bien cultiver les terres, à bâtir des moulins & des étangs, à avoir des rivières pour la pêche, & des troupeaux de toutes sortes de bestiaux; des oiseaux tant sauvages que domestiques; des animaux même sauvages, pour les besoins des malades, & pour les hôtes & les survenans. Il s'appliqua sur-tout à acquerir des pêles, pour faire du sel dans la Ville de Vic, celebre en ce temps-là par le commerce du sel. Il répara les anciennes, que l'Abbaye y possedoit, & y en fit de nouvelles, qui produisirent dans la suite de tres grands profits. Il construisit plusieurs bâtimens, tant au dedans qu'au dehors du Monastere. Il fit environner l'Abbaye d'un mur si fort, qu'il pouvoit résister à une Armée. Il mit à l'Eglise & à la Sacristie une infinité de riches ornemens, & de meubles précieux d'or, d'argent & de cuivre.

LI. *Austéritez du B. Jean de Gorze.*

Dans les commencemens de sa retraite à Gorze, il s'étoit prescrit un jeûne perpetuel au pain & à l'eau; & encore ne prenoit-il qu'une demie livre de pain, qui est la moitié de ce que S. Benoît en permet; & de l'eau, moitié de ce que l'on en servoit aux autres Religieux, en y mêlant tres peu de vin. Il n'usoit ni de sel, ni de légumes, ni d'herbes, & beaucoup moins des autres choses qui sont permises par la Regle ou par l'usage. Il observoit ce jeûne tous les jours, à l'exception des Fêtes & des Dimanches, hors le cas de maladie, ou de necessité. Mais son Abbé ayant remarqué que cette rigueur alloit à lui ruïner entiérement la santé, lui ordonna de changer cette maniere de vie. Ainsi Jean se contenta d'ajoûter aux jeûnes prescrits par l'Eglise & par la Régle, deux quarantaines, ou deux Carêmes, l'un avant Noël, & l'autre avant Pâques. Il commençoit le premier aux ides de Septembre, c'est à dire le 14e de ce mois, auquel les autres Religieux, suivant la Regle de S. Benoît, observent le jeûne régulier, & mangent à l'heure de None, c'est à dire deux ou trois heures aprés midy. Il commençoit son second Carême aprés l'Octave de l'Epiphanie. Pendant ces deux Carêmes, il mangeoit les Dimanches, Mardy & Jeudy, comme le reste de la Communauté; mais il passoit les autres jours de la semaine au pain & à l'eau, ainsi qu'on l'a dit. Que s'il arrivoit quelques Fêtes ces jours-là, ou que pour quelqu'autre raison, par exemple, à cause de l'hospitalité, il fût obligé de violer la regle du jeûne qu'il s'étoit prescrite, il réparoit cela par d'autres jeûnes aux autres temps, ne jeûnant jamais moins de quarante jours pour ces deux Carêmes. Or il avoit grand soin d'éviter l'ostentation, & de rien faire devant les seculiers, qui pût lui attirer la réputation d'une sainteté extraordinaire. Aussi quand il étoit en campagne, il n'observoit pas cette maniere de vivre, & se contentoit, à son retour, de réparer par autant de jours de jeûnes, ceux qu'il n'avoit pas observez dans le voyage.

LII. *Varangéville & Port, restituez à l'Abbaye de Gorze.*

Le nombre des Religieux de Gorze s'étant beaucoup augmenté, & l'ardeur que l'Evêque Adalberon avoit d'abord témoignée pour leur procurer la subsistance, s'étant rallentie, ils se trouverent dans une tres grande disette; ce qui les porta à prendre la résolution de se retirer à l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui avoit depuis peu reçu la Réforme par les soins d'Ogon Abbé de ce Monastere, & par le secours de Gislibert Duc de Lorraine. Le vénérable Einolde Abbé de Gorze n'étoit point de cet avis; & Dieu fit voir par l'évenement, que ce dessein ne venoit pas d'en-haut: car Adalberon ayant découvert leur résolution, leur donna de grands biens, entr'autres il leur restitua Varangéville, & Port, nommé aujourd'hui Saint-Nicolas, qui étoient d'anciens fonds dépendans de leur Monastere. Comme ils alloient s'en remettre en possession, ils trouverent, étant à Scarpone, Ville alors considerable, aujourd'hui Charpeigne prés Dieulewart, un homme qui leur donna avis que tout le revenu de l'année précedente étoit encore à payer; ce qui fut cause que Jean, & ceux de sa compagnie, étant arrivez à Lay chez la Comtesse Eve, veuve du Comte Hugues, & y ayant rencontré Albulfe (e), qui étoit le Voüé de cette Comtesse, & le Ministre de l'Evêque Adalberon; ils ne voulurent pas y demeurer, quelqu'instance qu'on leur en fist: mais ils allerent droit à Varangéville, où ils trouverent que ce qu'on leur avoit dit, étoit veritable. Ainsi ils profiterent des arrérages qui étoient redûs.

LIII. *Jean de Gorze est envoyé en ambassade en Espagne, vers Abderamme Roy des Sarrasins.*

Abderamme Roy des Sarrasins d'Espagne, qui commença à regner en 922, ayant envoyé une Ambassade à l'Empereur Othon I. avec des lettres dans lesquelles il parloit, disoit-on, d'une maniere peu respectueuse de J. C. il fut résolu dans le Conseil de l'Empereur, de lui envoyer deux Religieux de Gorze, pour lui porter les lettres de l'Empereur. On choisit d'abord Angilram, dont on a deja parlé, & Vuido: mais ce dernier étant un jour en Chapitre, où on le reprenoit d'une faute, & ayant reponpondu d'une maniere insolente à l'Abbé, ayant même outragé toute la Communauté, sans vouloir donner aucune marque de repentir & de soûmission, on fut obligé de le dépouiller des

(e) Albulfe est apparemment le même qui donna sa Terre de Champigneule à l'Abbaye de S. Arnoû. Il est nommé Albolfe dans le Titre de Donation.

An de J. C. 959.

habits de la Religion, & de l'expulser du Monastere. L'Empereur en ayant été informé, ordonna qu'on en nommât un autre. Et comme l'Abbé Einolde témoignoit son embarras, n'ayant personne de propre pour cet employ, Jean se presenta, & fut envoyé en Espagne, avec les lettres d'Othon, & des présens pour le Roy des Sarrasins.

Etant arrivez à Tortose, on les y retint un mois entier, en attendant qu'on les conduisît à Cordouë, qui étoit la demeure ordinaire du Roy. Aprés ce terme, on les y fit venir, & on les logea dans une maison à deux milles du Palais, où ils furent traitez pendant quelques jours avec une magnificence Royale. Comme ils s'ennuyoient de n'être pas admis à l'audiance du Prince, ils s'enquirent quelle étoit la cause d'un si grand retard. Les Officiers du Roy leur répondirent, que parce qu'on avoit fait attendre trois ans les Ambassadeurs de leur Maître, on les feroit attendre trois fois autant, c'est à dire neuf ans entiers. Ils ajoûterent encore d'autres choses pour les intimider, disant, par exemple, qu'ils étoient en danger de perdre la vie, parce qu'ils avoient apporté contre leurs loix, des lettres au Roy. Un Evêque du Pays voulut leur persuader de supprimer leurs lettres : mais ils n'y voulurent jamais consentir, quoi que le Roy les fist menacer, non seulement de les perdre, mais d'exterminer même les Chrétiens d'Espagne. Enfin aprés bien des tentatives, Jean qui étoit comme le Chef de l'Ambassade, consentit qu'on députât à l'Empereur Othon, pour recevoir de lui de nouvelles instructions ; & un Evêque Espagnol nommé Recemonde, se chargea de la commission. Il alla en Allemagne, & l'Empereur fit écrire à Jean, qu'il pouvoit supprimer ses premieres lettres, & qu'il suffisoit de présenter ses présens au Sultan ; de faire la paix avec lui, & d'empêcher, de quelque maniere que ce fût, que les courses des Sarrasins ne continuassent.

Aprés le retour de l'Evêque Recemonde, le Roy permit enfin à Jean de paroître en sa présence. On voulut l'engager à quitter son habit de Religieux, & le Roy même lui envoya de l'argent pour lui acheter un habit précieux : mais il le refusa, & le Roy n'en conçut que plus d'estime pour sa fermeté. Il fut introduit à l'audiance en grande solemnité, parmi plusieurs rangs de Gardes & de Soldats tant à pied qu'à cheval. Il trouva le Roy assis, à la maniere des Sarrasins, sur ses jambes croisées, & ce Prince lui presenta sa main à baiser par le dedans (c'est parmi eux une marque de distinction particuliere.) On donna ensuite un siége à Jean, & le Roy lui fit signe de s'asseoir. Il eut une longue & favorable audiance ; & quelques jours aprés, le Prince l'envoya querir, pour l'entretenir familiérement sur la personne, les qualitez & la puissance de l'Empereur Othon. L'Auteur de la vie de Jean de Gorze finit en cet endroit (d). Je crois qu'on ne me sçaura pas mauvais gré de l'avoir rapportée un peu au long, à cause de ce grand nombre de particularitez concernant la Province & les Hommes illustres d'alors, qu'elle renferme. Jean mourut Abbé de Gorze, aprés avoir passé quarante ans dans la Religion, au commencement du Carême de l'an 963. Il doit être compté parmi les principaux restaurateurs de cette Abbaye. L'Auteur de sa vie, qui étoit alors Abbé de S. Arnoû, & qui s'apelloit Jean, fut un de ceux qui furent appellez pour être présens à son trépas & à ses obseques.

LIV. *Blidulphe se retire dãs le Val de Liévre.*

Nous avons dit un mot en passant, de Blidulfe, Princier & Archidiacre de Metz, un des plus habiles hommes de son temps (e) ; qui ayant pris l'habit religieux dans une maladie dont il ne croyoit pas revenir, & Dieu lui ayant rendu la santé peu de temps aprés, se retira à Gorze, & y vêcut quelques années d'une maniere tres parfaite. Ensuite, brûlant d'amour pour la pénitence, & pour une plus grande perfection, il alla dans les montagnes de Vosge avec un compagnon nommé Gondelach. Ils s'arrêterent d'abord pendant quelque temps dans l'Abbaye de Moyen-moutier, puis se retirerent dans le Val de Liévre, où Blidulfe bâtit (f) une Eglise en l'honneur de la Vierge, sur le penchant de la montagne de Belmont (g), & y érigea neuf Autels, construisit un Cloître auprés de l'Eglise, avec des lieux réguliers ; y assembla des Religieux, & leur acquit quelques biens. Entre ses disciples, on en nomme deux principaux ; sçavoir, Vuillaume & Acheric, dont le premier avoit même, dit-on, le don des miracles ; & aprés sa mort, son corps fut levé de terre, & mis dans une Châsse ornée d'or & d'argent. Le second devint si celebre par sa sainteté, que la montagne où étoit bâti leur Monastere, & qui étoit auparavant nommé Belmont, fut dans la suite nommée le Mont d'Achery.

On trouva quelque temps aprés, des mines d'argent dans ce pays-là (h) ; & les Seigneurs qui les creuserent, & les firent valoir, en ayant tiré de grandes quantitez d'argent, firent bâtir au même lieu un Château, qu'ils nommerent Achery. Enfin le saint Homme Acheric dont nous parlons, mourut dans son Monastere, & y est enterré dans l'Eglise, devant l'Autel de la Vierge, où l'on voit encore son Tombeau.

(d) Le Roy des Sarrasins parla à Jean de la révolte de Liudulphe fils de l'Empereur Othon. Or cette révolte arriva l'an 952, & finit en 955. C'est donc vers l'an 956 ou 957, qu'arriva l'Ambassade dont nous parlons ici. *Vide sac. 5. Bened. p. 364.*

(e) *Vide vit. Joan. Gorz. n. 69.* Le P. Mabillon doute que Blidulfe, dont parle l'Auteur de la vie de S. Jean de Gorze, soit le même que celui dont parle Richerius, *saeul. 5. S. Bened. pp. 412. 413.*

(f) *Lib. de Successƒ. S. Hidulphi, c. 6.*

(g) *Richer. Senon. l. 2. c. 9. t. 3. Spicileg. p. 307.*

(h) *Richer. Senoniens. ibid. p. 307.* On voit encore à present des mines à Achery, prés Sainte Marie aux mines.

An de J. C. 939.

Ainsi parloit Richer Moine de Senones, au 13[e] siécle. On ne voit plus aucun vestige de ce Monastere : mais il y a deux Villages, l'un au Septentrion, & l'autre au Midy de Sainte Marie aux mines, distant chacun de demie lieuë de ce Bourg, dont le premier s'appelle le Petit Echery, & le second le Grand Echery. Le Monastere bâti en l'honneur de N. Dame, pouvoit être la Paroisse même d'Echery. Richer ajoûte, que ce Prieuré d'Achery fut donné à l'Abbaye de Moyen-moutier par les Solitaires dont on a parlé, & que presque jusqu'à son temps on y a vû des Religieux envoyez de Moyen-moutier; mais que dans la suite, par leur négligence, l'Eglise du Prieuré a été réduite en Paroisse. Aujourd'hui le lieu & la Paroisse sont occupez par des Prétendus Reformez, & par quelques Catholiques, dont la principale occupation est de travailler aux mines.

LV. *Réforme de l'Abbaye de Senones par l'Abbé Rembert.*

L'Abbaye de Senones étoit depuis long-temps dans un état fort different de celui où elle se trouvoit sous ses premiers Abbez. Adelhard, dont nous avons parlé ailleurs *, avoit commencé à y introduire le relâchement; & six de ses successeurs l'y entretinrent. Elle étoit encore en cet état, lorsque l'Abbaye de Gorze commença à devenir celebre par sa régularité, vers l'an 933 ou 934. Alors un jeune Religieux de Senones (i), nommé Rembert, touché du desir de vivre d'une maniere conforme à la sainteté de son état, se retira à Gorze, & y fut fort bien reçu par l'Abbé, & par les Religieux. Il y demeura quelque temps; & y ayant appris parfaitement les observances qui s'y pratiquoient, il retourna à Senones. Ranger qui en étoit alors Abbé, le reçut avec affection, & lui donna bien-tôt la charge de Prieur. Il s'en acquitta si bien, qu'aprés la mort de l'Abbé, il fut choisi unanimement par toute la Communauté pour lui succéder.

* Voyez ci-devant.

Son premier soin fut de rappeller ses Freres aux voies primitives, & à l'observance exacte de la Regle de S. Benoît : mais il les trouva sourds à ses avertissemens. Ils le conjurerent de ne les point troubler, & de les laisser vivre comme ils avoient fait jusqu'alors. Rembert n'ayant pû les ramener par la douceur, s'adressa à Adalberon Evêque de Metz, qui entra dans ses bons desseins, & lui donna, pour l'appuyer dans la Réforme de son Monastere, Agenalde (k) ou Einolde, Abbé de Gorze. Ils vinrent ensemble à Senones; & ayant assemblé les Religieux, leur dirent : *Il faut que vous preniez l'un ou l'autre de ces deux partis, ou d'observer la Regle dans sa pureté, ou de vous retirer du Monastere.* Quatre des plus mutins sortirent du Cloître, tous les autres se soûmirent. Ainsi la Réforme ayant heureusement été établie dans cette Abbaye, Agenalde s'en retourna à Gorze.

LVI. *On rétablit des Religieux à Moyen-moutier.*

L'Abbaye de Moyenmoutier, voisine de celle de Senones étoit alors occupée par des Chanoines, qui y étoient entrez en 895 ou 896, à l'occasion que je vas dire. Le Comte Hillin ou Hasuma, ayant obtenu du Roy Zuendebolde, à titre de Benefice ou de Fief, l'Abbaye de Moyenmoutier (l), voulut obliger Pepin Abbé de ce Monastere, à fournir les troupes ausquelles il étoit taxé, pour aller servir dans l'armée du Roy. Pepin s'en excusa sur le mauvais état du temporel de son Abbaye. Hillin, pour châtier sa desobeïssance, le chassa de son Monastere avec tous ses Religieux, & mit en leur place des Chanoines seculiers. Ils y demeurerent environ cinquante ou même soixante ans, jusqu'en 954 (m), que le Duc Frideric y remit des Religieux. Il ordonna d'abord à Ainaldus qu'il y donna pour Abbé, d'y rétablir l'observance : mais cet homme, qui ignoroit les regles de la profession Monastique (n), introduisit à Moyenmoutier des gens de toute sorte, se contentant de les voir revêtus d'un froc, sans se mettre en peine s'ils avoient les sentimens & l'esprit de la Religion. Ces Religieux s'ennuyerent bien-tôt de la solitude, & des observances régulieres. Une partie quitta l'habit Religieux, les autres se débanderent. L'Abbé se retira en Alsace; & le Monastere étant abandonné de l'Abbé & des Religieux, demeura sans qu'on y fist l'Office divin; si ce n'est que de temps en temps le Curé du Village venoit y célébrer la Messe.

LVII. *Le Duc Frederic remet des Chanoines à S. Diey.*

L'Abbaye de S. Diey, qui est dans le même Voisinage, étoit rentrée depuis peu en la puissance des Religieux, par l'expulsion des Chanoines, dont la vie scandaleuse avoit obligé le Duc Frideric (o), de faire venir de Gorze un Religieux, nommé Adalbert, pour y remettre l'observance. Adalbert y ayant heureusement réüssi, fut prié par le Duc Frideric de venir faire la même chose en l'Abbaye de Moyenmoutier. Il se rendit aisément à sa priere, y mit des Religieux Réformez, & y reçut entr'autres, deux saints personnages, Blidulphe & Gondelach, dont on a parlé, qui n'y demeurerent pas long-temps. Adalbert voyant qu'il ne pouvoit suffire à gouverner les deux Monasteres, tira de Moyenmoutier un ancien Religieux, qui y étoit Sacristain, nommé Erchembert, & lui donna le gouvernement

(i) *Richer. Senon. l. 2. c. 18. t. 3. Spicileg. p. 317.* Jean de Bayon, ch. 60. met tout ceci aprés l'an 1010. & sous le Pontificat de Bertolde Evêque de Toul : mais il se trompe visiblement, puisqu'entre Adelard, & Antoine mort en 1136, on compte à Senones neuf Abbez, & qu'Antoine a gouverné cette Abbaye pendant 38 ans.

(k) Richer & Jean de Bayon l'appellent en cet endroit Adalberon; mais un peu plus loin, Richer l'appelle Agenalde; & Bayon Adalbert.

(l) *Richer. Senon. l. 2. c. 7. 8. p. 306. t. 3. Spicileg. an. 894. mss. Mediani Monasterii.*

(m) *Richer. Senon. t. 2. c. 7. 8. 10. & lib. successor. S. Hidulphi c. 7. & notas R. D. Humberti Belhomme, in eum locum, pp. 181. 182.*

(n) *Richer. ibidem. Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 464.*

(o) Ce Duc n'étoit pas encore Duc de Lorraine en 948, il ne le fut que vers l'an 959, ainsi qu'on le verra ci-aprés.

An de J. C. 939.

de l'Abbaye de S. Diey : mais celui-cy gouverna si mal ses Religieux, & fit une telle dissipation des biens du Monastere de Saint Diey, que les Moines furent réduits à manquer des choses les plus necessaires à la vie.

Le Duc Frideric étant informé de ce desordre, en témoigna son indignation, & menaça Erchembert de le chasser. Celui-cy s'imaginant que le Duc demandoit des présens, ou de l'argent, vendit les Croix & les Calices d'argent, & les Ornemens de soye & de broderie, & alla lui en offrir le prix. Mais le Duc encore plus offensé de cette action que de la premiere, chassa ce mauvais Abbé & ses Religieux ; & comme S. Diey étoit de son Domaine, il y mit des Chanoines, pour y célebrer le Service divin, comme ils font encore aujourd'huy. Mais les Religieux qu'il avoit mis à Moyenmoutier, y demeurerent, & l'observance y subsiste encore à present dans toute sa vigueur.

LVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves.*

Vers l'an 934, l'Abbaye de S. Maximin étoit dans un tres grand dérangement, tant pour le temporel que pour le spirituel. Le Duc Gislibert retenoit une partie des biens de ce Monastere, & n'en donnoit que le moins qu'il pouvoit aux Religieux (p). Ceux-ci vivoient d'une maniere déréglée & scandaleuse. On raconte un fait qui le prouve assez. Un jeune Religieux de cette Abbaye, tres corrompu, attaché à ses plaisirs, à la bonne chére & à l'yvrognerie, ne laissoit pas d'approcher souvent du Sacrement de l'Eucharistie, & avoit la témérité de servir à l'Autel, aprés avoir bû & mangé avec excés. Un jour comme il devoit faire l'Office d'Acolythe, & donner l'encens, & qu'il tenoit déja l'encensoir plein de feu, pour le présenter au Prêtre, une étincelle tomba sur son Aube, y mit le feu, qui prit aussi-tôt à ses habits avec tant de force, qu'on ne put jamais l'éteindre ; en sorte qu'il fût brulé tout vif en presence de tout le monde, qui regarda cet évenement comme miraculeux ; & il ne contribua pas peu à faire recevoir la Réforme dans S. Maximin.

Le Duc Gislibert (q), d'ennemi qu'il étoit de ce Monastere, en devint le protecteur, ensuite d'une vision qu'il eut, dans laquelle il lui sembla que S. Maximin, Patron de ce Sanctuaire, lui faisoit de grandes menaces, s'il ne lui rendoit ses biens. Il restitua ce qu'il tenoit de cette Abbaye, & employa son crédit auprés de Henry l'Oiseleur son beau-pere, pour obtenir aux Religieux le droit d'élire à l'avenir un Abbé. Il leur procura de la part du même Prince, les sommes necessaires pour rétablir leur Eglise, qui avoit été renversée par une tempête. Enfin ce Comte appuya de toute son autorité Ogon ou Hugues, Prieur de ce célebre Monastere, pour y introduire la Réforme (r). Il avoit résolu d'y faire venir des Religieux de Gorze ; & l'on a vu ci-devant, que sans l'Abbé Einolde, qui s'y opposa, la chose se seroit apparemment exécutée.

Mais Ogon ayant été élû Abbé, de Prieur qu'il étoit auparavant, renouvella sa Communauté, chassa les Moines qui ne voulurent pas se soûmettre au joug de la Regle, en prit de nouveaux en leur place, répara tous les bâtimens du Monastere, augmenta la Communauté jusqu'au nombre de soixante ; & aprés y avoir bien affermi l'observance, en fut tiré, pour être fait Evêque de Tongres.

Le Roy Othon ayant fondé en 936, une celebre Abbaye à Magdebourg (s), y mit pour premier Abbé Arnoû Moine de S. Maximin de Tréves, qui y mena avec lui des Religieux du même Monastere, pour y établir l'observance.

LIX. *Réforme de l'Abbaye de Metloc.*

Robert Archevêque de Tréves, touché du mauvais état où se trouvoit vers le même temps (t) l'Abbaye de Metloc, résolut de la rétablir dans sa premiere régularité. On a vû ci-devant, qu'elle étoit au neuviéme siécle, comme un Seminaire, d'où l'on tiroit la plupart des Archevêques de Tréves. Les guerres fréquentes, les véxations & les usurpations de Vicelin Vidame de Tréves (u), avoient réduit ce Monastere dans une extrême pauvreté. L'indigence y avoit introduit le relâchement, & ensuite le déréglement & le desordre. Ce Seigneur non content de l'avoir pillée & désolée, en prit tous les titres, & les mit en piéces, pour ôter aux Religieux jusqu'à l'esperance de recouvrer jamais leurs biens. L'Archevêque visitant son Diocese, & étant venu à Metloc, y trouva les choses en l'état que nous venons de dire, & résolut d'y mettre ordre. Pour commencer par le spirituel, il envoya à S. Corneille prés d'Aix-la Chapelle, & demanda qu'on lui envoyât des Religieux pour le réformer. Rotric Abbé de Metloc y fut envoyé, & en ramena une Colonie de fervens Religieux, qui rappellerent dans son Monastere l'ancienne observance, & lui rendirent sa premiere réputation.

L'Archevêque recommanda ce nouvel Abbé & son Monastere, à l'Empereur Othon, qui leur accorda de grands priviléges, & en renouvellant leurs anciennes Chartes, leur donna de nouveaux biens. L'Abbe Rotric se voyant ainsi appuyé, s'appliqua tout entier à faire refleurir la religion, la vertu & la science dans son Abbaye. Il envoya pour cet effet deux de ses Religieux à Reims, pour y étudier sous le celebre Gerbert Moine d'Aurillac en

(p) *Vide Brouver. t. 1. Annal. Trevir. pp. 451. 452. ex Sigehardo Monacho S. Maximini, qui sub Ogone Abbate vixit.*

(q) *Brouver. loc. citato.*

(r) *Mabill. sæcul. 5. Bened. pp. 342. & 398.*

(s) *Chronic. Saxonic. apud Brouverum lib. 9. p. 453.*

(t) An 941. *Vide Mabill. Annal. Ben. ad hunc an. p. 454.*

(u) *Brouver. Annal. Trevir. t. 1. p. 454. ad annum 941.*

An de J. C. 939.

Auvergne, qui y enseignoit alors avec beaucoup de réputation. Ces deux Religieux firent de si grands progrés dans les sciences, qu'ils vinrent ensuite utilement enseigner dans leur Monastere. Gerbert, dans ses lettres, parle plus d'une fois (x), d'une maniere tres avantageuse de Remy, qui fut ensuite Abbé de Metloc; & qui étoit un des Sçavans sortis de son école. Il a aussi écrit deux lettres à Nithard Abbé du même lieu (y).

LX. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû.*

Dans le même temps, c'est à dire en 941, Adalberon Evêque de Metz, aprés avoir employé en vain toute son autorité & son industrie pour rappeller à leurs devoirs les Chanoines qui vivoient dans l'Abbaye de S. Arnoû (z), résolut enfin de leur substituer des Religieux Benedictins, qui vêcussent dans l'exactitude de leur profession. Il alla trouver le Roy Othon I. à qui il fit connoître les déréglemens de ces Chanoines, & que malgré tous ses avis & tous ses soins, ils demeuroient incorrigibles. Sur ces plaintes, le Roy ordonna qu'on mît en leur place dans ce saint lieu des Religieux; ce qui fut executé malgré les clameurs des Chanoines. Les lettres de l'Empereur sont du 10ᵉ Fevrier 941. Adalberon fit aussi expédier des Lettres à cet effet, dans lesquelles il témoigne qu'ayant long-temps essayé en vain, avec ses Suffragans, de corriger la vie & les mœurs des Chanoines de S. Arnoû, qui vivoient, comme des Acéphales, dans l'indépendance & le desordre, il avoit enfin résolu, avec le Conseil de ses Clercs, & des Abbez de l'un & de l'autre Ordre, c'est à dire des Chanoines & des Moines; & de l'avis des fideles Laïques, d'établir dans ce lieu un Abbé, pour y recevoir des Novices, & les élever dans l'observance de la Regle de S. Benoît. Ces Lettres sont signées du Duc Othon, fils du Duc Ricuin, de Gauzlin Evêque de Toul, & & de plusieurs autres, tant Clercs qu'Abbez & que Laïques.

Il établit pour premier Abbé de S. Arnoû, un sage Religieux, nommé (a) Arbert ou Heribert, qu'il tira du Monastere de Gorze. Adalberon fit achever les Bâtimens (b), que Drogon, un de ses prédécesseurs, avoit commencez à S. Arnoû, & que la mort ne luy avoit pas permis d'achever. Il donna de grands biens & plusieurs franchises à ce Monastere, dans la vûë de fournir aux Religieux les moyens d'exercer l'hospitalité, & d'empêcher que les besoins de la vie ne les obligeassent à sortir de leur Cloître. Arbert gouverna ce monastere environ quatre ans, depuis l'an 941, jusqu'en 944 (c), ou 945. Anstée lui succéda. Il étoit sorti, comme lui, de l'Abbaye de Gorze, & maintint parfaitement l'observance à S. Arnoû (d).

LXI. *Anstée Abbé de S. Arnoû.*

Comme Anstée étoit homme industrieux & entreprenant, il fit bien-tôt changer de face à son Monastere. Il en bâtit les lieux réguliers, d'une maniere tres propre à y pratiquer les exercices de la profession Monastique. Il répara au dehors les Fermes qui étoient en ruïne; il s'appliqua de plus à faire cultiver les vignes & les champs qui étoient aux environs du Monastere; & Dieu benit tellement son travail, que dans un an, sa maison, de pauvre qu'elle étoit, se trouva dans l'abondance, & en état de fournir à tous les besoins des Religieux.

Aprés avoir achevé, dans l'espace de quatre ans, les lieux réguliers du Monastere, il entreprit de l'environner de murailles: car comme il étoit alors hors des murs de Metz, il étoit d'une tres grande consequence de le mettre en sureté contre les insultes des partis, & des gens de guerre. Anstée n'y put travailler que quatre mois dans un an: mais il le fit avec tant de diligence, & il y fut si puissamment aidé par l'Evêque Adalberon, qu'il l'auroit achevé cette année-là, sans la division qui se mit dans la famille du Roy Othon; son fils Liudulphe & son gendre Conrad s'étant soulevez contre luy. Anstée mit la derniere main à ce grand ouvrage l'été suivant.

Les occupations exterieures ne lui faisoient pas négliger l'exercice de l'oraison, ni la conduite de ses freres, ni les lectures, la psalmodie, & les prieres préscrites par la Regle ou par l'usage. Il disoit publiquement la Messe tous les jours de Fêtes & les Dimanches; & tous les Mercredis il la disoit en particulier; & cela avec une dévotion si tendre, qu'il fondoit en larmes. Son caractere étoit la tendresse pour les miserables, la compassion pour les malades, la simplicité de cœur, la douceur envers tout le monde. Il mourut la veille de la Nativité de Notre-Dame, le 7ᵉ de Septembre de l'an 960, aprés seize ans de gouvernement. Il fut enterré dans la partie Septentrionale de l'Eglise de S. Arnoû, dans un tombeau qu'il s'étoit préparé long-temps auparavant. L'Evêque Adalberon fit lui-même la cérémonie de ses funerailles, accompagné d'une infinité de personnes de pieté.

LXII. *Fondation du Prieuré de Lay en 950.*

Ce fut sous l'Abbé Anstée, que la Comtesse Eve, veuve du Comte Hugues, fit présent à l'Abbaye de S. Arnoû de son Château de Lay, avec les terres & autres biens en dépendans. Cette Comtesse dit dans la Charte de donation, que feu son époux le Comte Hugues (e), qui étoit sorti du sang des Rois de France, & de la race de S. Arnoû, lui ayant donné pour doüaire le Château de Lay, où le glorieux Confesseur S. Arnoû a pris naissance, elle a jugé à propos, avec son fils Udalric, qui est déja

(x) *Gerbert. ep. 134. 148. 152. & ep. 8. secundo loco.*
(y) *Idem. ep. 65. & 73. t. 2. Quesn. hist. Franc.*
(z) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 454. Meurisse, pp. 304. 306.*
(a) *Vide Chartam Adalberon. apud Meurisse, p. 306.*
(b) *Charta Adalberonis, apud Meurisse, p. 308.*
(c) *Vide Mabill. t. 3. Annal. Bened. pp. 481. 482.*
(d) *Vide vitam S. Joan. Gorziens. sacul. 5. Bened.*
(e) *Charta donationis Eva Comitissa pro Layo.* Preuves, pp. 156. 157. an. 949. 950.

dans

An de J. C. 939.

dans l'Ordre de la Clericature, de donner au Monastere de S. Arnoû, où depuis peu son cousin l'Evêque Adalberon a établi la Regle de S. Benoît, son Château & sa Terre de Lay, pour la manse des serviteurs de Dieu qui y demeurent, pour le rétablissement de ce saint lieu, & pour y exercer l'hospitalité envers les pauvres & les étrangers; & cela sous condition qu'elle & son fils en conserveront l'usu fruit pendant leur vie, en payant par chacun an une livre d'argent à S. Arnoû, à qui cette Terre appartiendra en propre aprés leur mort. Elle ajoûte, qu'elle entend qu'on destinera à perpetuité cinq familles de serfs, avec leurs terres & leurs dixmes, pour le luminaire de l'Eglise de S. Arnoû. L'Acte de la Donation fut passé à Metz le xvii. des Calendes de Septembre, (ou le 16e d'Août) 950.

LXIII. *Genealogie de Hugues Comte de Chaumontois.*

Le Comte Hugues descendoit, dit-on, d'Ansigise frere de S. Clou. Ansigise fut pere de Pepin d'Heristal, qui eut deux femmes successivement; la premiere, nommée Alpaïde, qui lui donna Charles Martel, dont les descendans sont assez connus; la seconde nommée Plectrude, dont il eut Drogon Comte ou Duc de Champagne (*f*), qui mourut au Printemps de l'an 708, & fut enterré à S. Arnoû.

Drogon laissa trois fils, Arnoû (*g*), Hugues & Godefroy. Hugues fut Archevêque de Roüen, & gouverna outre cela les Eglises de Paris & de Bayeux, & l'Abbaye de Fontenelles. Godefroy est connu dans les Chartes de S. Arnoû, publiées par Meurisse (*h*), mais on ne lui connoît point de posterité.

Arnoû, premier fils de Drogon, laissa deux fils, Drogon ou Drocus, & Agnoralde (*i*). Ce dernier fut Comte de Chaumontois (*k*), & pere de Hugues I. Comte de Chaumontois. Celui-ci eut pour fils Hugues II. époux de la Comtesse Eve, dont nous parlons ici. Il étoit déja mort en 936, lorsque le Bienheureux Jean de Gorze passa à Lay, pour aller prendre possession de Varengéville (*l*). Quelques Genealogistes font descendre la Maison de Lénoncourt de Hugûes II. Comte de Chaumontois; mais il est mal-aisé de fournir les preuves, pour remonter à une telle antiquité.

Hugues laissa deux fils, Arnoû & Udalric. Arnoû étoit un Prince plein de pieté, de religion & de justice, & qui s'attira l'estime & l'affection de tous les gens de bien: mais les méchans ne le pouvant souffrir, le tuerent dans la fleur de sa jeunesse (*m*). Sa Mere le fit enterrer à S. Arnoû, auprés du Comte Hugues son pere. L'Historien Alberic, Moine des trois Fontaines, place sa mort en 1057; en quoy il se trompe manifestement. Il ajoûte, qu'on dit qu'il est enterré à S. Arnoû de Metz; qu'il étoit Seigneur du Chaumontois au delà d'Amance; qu'il donna le Château de Lay à S. Arnoû, & que les Comtes de Salm lui ont succedé en partie. Cela est assez confus. Il veut dire apparemment, que les Comtes de Salm se sont dans la suite établis dans le Chaumontois, dont Arnoû étoit Comte.

Udalric fut destiné de bonne heure à l'état ecclesiastique. Dés l'an 942, il est qualifié *tres excellent Abbé*, dans une Charte de l'Abbaye de S. Evre (*n*). Ayant atteint l'age de majorité en 959, il eut recours à l'Empereur Othon I. pour faire ratifier par ce Prince la Donation que la Comtesse sa mere avoit faite à l'Abbaye de S. Arnoû, de son Château de Lay, & dont ses parens contestoient la validité, d'autant qu'elle s'étoit faite pendant la minorité d'Udalric. L'Empereur déclara, qu'aprés la mort de la Comtesse, ce Château devoit revenir à Uldaric, & Udalric confirma dés-lors la disposition que sa Mere en avoit faite en faveur de S. Arnoû (*o*).

Udalric fut fait Archevêque de Reims en 962 (*p*), & le Roy Lothaire le fit Grand Chancelier de France (*q*). Cet Archevêque eut de grands démêlez avec Frideric Duc de la Lorraine Mosellane, qui étoit son parent; & pendant ces brouilleries, Udalric fit tuer un des freres de ce Duc (*r*). Toute la Famille de celui qui avoit été massacré, prit en main sa défense. Le Duc Frideric, l'Evêque Adalberon, Volmar de Salins, & le Comte Vanzelin ses freres, leverent une troupe de Cavalerie, qui vint mettre le feu au Faubourg de S. Remy de Reims. Udalric ou Ulric mourut en 969 ou 970, & fut enterré à S. Arnoû, auprés de son Pere, de sa Mere & de son Frere.

LXIV. *Réforme de l'Abbaye de Sainte Glossinde à Metz.*

Peu d'années aprés, c'est à dire en 945 (*s*) Adalberon Evêque de Metz, entreprit la Réforme de l'Abbaye de Sainte Glossinde de Metz. Elle étoit alors dans un état tres dérangé, tant pour le temporel que pour le spirituel. Adalberon, pour y rétablir l'observance de la Regle de S. Benoît dans son état primitif, y mit sa Niéce, nommée Himiltrude, fille de grande vertu, pour Abbesse; puis il eut soin de leur procurer les secours temporels necessaires pour leur honnête entretien; persuadé qu'il est impossible de conserver une parfaite régularité, sur-tout dans les Monasteres de Religieuses, lorsqu'on y manque des choses necessaires à la vie.

(*f*) Renoit, Hist. ms. de Metz, l. 3. c. 10. *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 44. & 95.*
(*g*) *Vide Meurisse, pp. 111. 112.*
(*h*) *Idem. p. 112.*
(*i*) *Vita Hugonis Archiepiscopi Rothomag.*
(*k*) Chronique de Vigneule.
(*l*) *Vita B. Johann. Abb. Gorziens. sæcul. 5. Bened. p. 400.*
(*m*) *Charta fondation. Laij.* La tradition du pays est, qu'il fut mis à mort dans le Val de S. Barthelemy, au couchant de Champigneule.
(*n*) *Annal. Bened. t. 3. p. 463.*
(*o*) Le xj. des Calend. de May 959.
(*p*) *Flodoard. ad an. 962.*
(*q*) *Diploma Lothar. vj. Id. Decemb. 963.*
(*r*) *Ms. Remense, incendium suburbii S. Remigii.*
(*s*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 479.*

An de J. C. 939.

Il leur donna l'Abbaye d'Hastieres, au Diocése de Liége, située sur la Meuse, proche le Monastere de Vassor. Cette Abbaye lui avoit été cédée par le Comte Vigeric son pere. Himiltrude y envoya de ses Religieuses, pour y faire l'Office (t), & y établit pour Superieure une Doyenne, à qui elles obéïssoient, sous la dépendance toutefois de l'Abbesse de Sainte Glossinde. Cette union ne subsista pas longtemps. Theodoric I. successeur d'Adalberon, à la priere d'Elibert Comte de Vassor, & de l'Evêque Foran, unit Hastieres à Vassor, sous le bon plaisir de l'Empereur, qui en fit expédier les Lettres en 969 (u). Adalberon fit rendre aux Religieuses de Sainte Glossinde les biens qui dépendoient de leur Monastere, dont des personnes puissantes s'étoient mises en possession (x). Aprés avoir ainsi rétabli leur affaires temporelles, il répara leurs édifices; en sorte que cette ancienne Abbaye reprit son premier éclat.

LXV. *Réforme de l'Abbaye de S. Tron en Harbaie.*

On a vû ci-devant, que le Monastere de S. Tron ou S. Trudon, dans l'Hasbain ou l'Hasbay, dépendoit originairement (y) de l'Eglise Cathédrale de Metz. Adalberon voyant cette fameuse Abbaye en décadence, résolut de la rétablir. Il prit en 944 le titre d'Abbé de S. Tron, pour être plus autorisé & plus indispensablement obligé à lui procurer les secours temporels & spirituels dont elle avoit besoin. Il falloit un homme de son crédit, pour tirer des mains des Laïques puissans, les biens qu'ils en avoient usurpez. Il en vint heureusement à bout; il y en ajouta du sien, & donna tous ses soins à réparer les édifices de ce Monastere, & à y faire fleurir l'observance.

Ayant beaucoup avancé & presque achevé les bâtimens de S. Tron, il en fit la Dédicace en 947, la troisiéme année de son gouvernement. L'Abbé Reinier, qui l'avoit précédé, encourut son indignation, apparemment à cause de sa mauvaise conduite, & fut obligé de se retirer ailleurs pendant quelques années (z). Il revint ensuite à S. Tron, & Adalberon lui rendit ses bonnes graces, & lui promit sa protection pour l'avenir. L'Abbaye de S. Tron demeura sous la puissance des Evêques de Metz jusqu'en 1231, que Hugues Evêque de Liége, céda à l'Evêque de Metz l'Abbaye d'Hastiéres en échange de celle de S. Tron, par l'entremise du Cardinal Conrade (a).

LXVI. *Reforme de l'Abbaye de Montier-en-derf.*

L'Abbaye de Montier-en-derf au Diocése de Châlons, a toujours eû quelque relation avec l'Evêché de Toul, non seulement parce qu'une partie de ses biens sont situez dans ce Diocése, mais aussi parce qu'en 709, Garibalde Evêque de Toul acquit la proprieté de cette Abbaye du Roi Childebert (b). S. Gauzlin, vers l'an 934, entreprit la réforme de ce Monastere (c), soit qu'il en fût prié par le Roi Raoul, & par le Prince Boson son frere, soit qu'il exerçât quelque reste de Jurisdiction temporelle sur ce Monastere, qui depuis longtemps étoit exempt de la Jurisdiction spirituelle de l'Evêque de Châlons (d). Les desordres de l'Abbé de Montier-en-derf & des Religieux, étoient devenus si publics & si scandaleux, que les Princes temporels mêmes crurent qu'il étoit de leur devoir d'y mettre ordre. Ils en chasserent l'Abbé Benzon, qui y autorisoit le déréglement par sa nonchalance, ou même par son exemple; & l'Evêque saint Gauzlin y envoya Alberic, Moine de l'Abbaye de S. Evre de Toul, qui y rétablit heureusement la discipline réguliére, avec l'aide de ses Confreres, tirez du même Monastére.

LXVII. *Adson Abbé de Montier-en-derf, Ecrivain Ecclesiastique.*

Alberic étoit d'une naissance tres distinguée, & natif de Reims. Il avoit été lié d'amitié, demeurant à S. Evre, avec Adson Moine de la même Abbaye, qui étoit natif de Bourgogne, & avoit fait ses études avec beaucoup de succés dans l'Abbaye de Luxeu. L'Evêque & le Clergé de Toul avoient attiré Adson dans leur Ville, pour y enseigner les Clercs. Il le fit avec réputation. Alberic le prit pour son Coadjuteur, & l'attira à Montier-en-derf. Adson lui succéda dans la conduite de ce Monastere, & on lui attribuë l'édifice du Cloître des lieux réguliers, & de ce beau commencement d'Eglise, que l'on y voit. Il fut aussi Abbé de M. Mansuy prés de Toul, & de l'Abbaye de Luxeu, & il composa l'Histoire des Evêques de Toul, qu'on trouvera dans les Preuves de cette Histoire. Il a aussi fait un Traité de l'Antechrist, dédié à la Reine Gerberge.

On trouve dans l'Abbaye de Luxeu la Vie manuscrite de S. Valbert, composée par le même Adson, dans laquelle il rappelle une bonne partie de l'Histoire de ce Monastere. Il a aussi écrit la vie de S. Basle, & celle de S. Frodebert, Abbé & Fondateur de Montier-la Celle (e). Abbon Abbé de Fleury sur Loire, l'engagea à mettre en vers le deuxiéme livre des Dialogues de S. Gregoire le Grand. Brunon Evêque de Langres, le pria de venir mettre la Réforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Gerbert lui écrivit sa Lettre 82[e]. Adson fit le voyage de Rome vers l'an 990, avec le même Gerbert, & Alberon Archevêque de

(t) *Chronic. Valciodor. Spicileg.*
(u) *Annal. Bened. t. 3. p. 599.*
(x) Chroniques de S. Benoit, traduites par Dom Martin Rhetelois, *t. 5. p. 152.*
(y) Voyez la Vie de S. Clodulphe, ou Saint Cloû, ci-devant.
(z) *Mabill. loco citato, ex Stepelino Monacho in l. 1. de miraculis S. Trudonis.*

(a) *Alberic. in Chronico.*
(b) *Vita Episc. Tullens. ex Ms. S. Mansueti.* Preuves, p. 127.
(c) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 429.*
(d) La Charte d'exemption est de l'an 692, par Bertrand Evêque de Châlons.
(e) *Alberic. Chronic. ad an. 992.*

An de J. C. 939.

Reims. Ils trouverent l'Empereur Othon à Pavie, qui les mena jusqu'à Ravenne. Enfin en 992, Adson ayant entrepris le voyage de de Jérusalem avec Hilduin Comte d'Arcy, & s'étant embarqué pour Babylone (d'Egypte) il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Isle Astilia, ou plutôt *Astypalæa*, où on lui dressa un Mausolée. Sa mort est marquée dans le Nécrologe de Montier-en-derf au 8e des calendes de Décembre, c'est-à-dire au 24 de Novembre. On ne doit pas être fort surpris de le voir gouverner les Abbayes de Montier-en-derf, de S. Mansuy, de Luxeu, & peut-être de S. Benigne de Dijon. C'étoit alors un usage assez commun. Posséder une Abbaye, n'étoit pas en posséder le revenu, mais en avoir la charge & la conduite.

Quant à Benzon, qui fut chassé de Montier-en-derf, il se retira à Montier-la Celle prés de Troyes en Champagne, dont il étoit aussi Abbé, & emporta, dit-on, avec lui les Titres originaux, & les plus précieux ornemens de son premier Monastère. Les Moines déréglez de Montier-en-derf craignant qu'on ne les obligeât à suivre la Régle qu'ils avoient professée, se disperserent d'un côté & d'un autre.

LXVIII. *Réformation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz. An 960.*

Adalberon songea ensuite à mettre la Réforme dans le Monastere de S. Pierre de Metz. Ce Monastere anciennement étoit appellé le Grand Monastere (*f*), & les Religieuses qui l'habitoient, suivoient la Régle de S. Benoît, comme il paroît par un Privilége du Roi Thierry. Mais depuis ce temps elles s'étoient relâchées, & avoient même entiérement abandonné l'Institut monastique. C'est pourquoi Adalberon & son frere le Duc Frideric, s'adresserent au Roi Othon, qui se qualifie Roi des François, des Lorrains & des Germains, pour le supplier d'ordonner qu'elles observassent dans la suite la Régle de S. Benoît, & obéïssent à une Abbesse. Le Roi accorda volontiers cette demande, & ordonna que l'Abbesse Hadvide, qui le gouvernoit alors, avec toutes les Religieuses qui lui étoient soûmises, vécussent desormais sous l'observance Monastique. Pour les y encourager, il confirma tous les biens qu'elles possedoient alors, dont il fait le dénombrement, & leur accorda le privilége de choisir leur Avoué & leur Abbesse. Le Privilége est de l'an 960, le 3e de Juin.

En vertu de cette permission, les Religieuses choisirent pour leur Avoué Frideric I. Duc de Lorraine, frere de l'Evêque Adalberon; & c'est peut-être par une suite de ce premier choix, que les Ducs de Lorraine joüissent encore aujourd'hui du Droit d'Avocatie, de Fief, & de collocation sur cette Abbaye, quoique située dans la ville de Metz. Quelque temps aprés (*g*), l'Evêque Adalberon régla les Droits des Vouëz & des Sous-vouëz de ce Monastere, & le Duc Frideric souscrivit à la Charte qui en fut expédiée.

LXIX. *Réformation de l'Abbaye de S. Felix.*

Ayant appris les merveilles de la Vie de saint Cadroë Abbé de Vassor (*Valciodorensis*) dans le Diocese de Liége, il l'invita à venir à Metz (*h*), & l'engagea par les pressantes sollicitations d'Einolde Abbé de Gorze, & d'Anstée Abbé de S. Arnoû, à prendre le gouvernement du Monastere de S. Felix, nommé depuis de S. Clement, qui étoit alors presque réduit à rien. Cadroë y retablit la régularité par le moyen de quelques Religieux de son Abbaye de Vassor, qu'il y amena. Il eut encore dans la suite la conduite de l'Abbaye de S. Symphorien, qui n'étoit pas éloignée de celle de S. Felix.

Adalberon assista aux Conciles de Verdun en 947; de Mouson en 948, & d'Ingelheim en la même année, & à la Dedicace de l'Eglise de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves en 942. Il fit en 951, la Translation de sainte Glossinde, du lieu où elle avoit été enterrée (*i*), dans une maison voisine, en attendant que l'Eglise de son Monastere, qui étoit trop petite, & qui menaçoit ruïne, fût rebâtie & agrandie.

On assûre (*k*) qu'en 960, le Roi Othon accorda à ce Prélat la Vouërie, la Sous-vouërie & la Comté de Metz, & l'établit par ce moyen Seigneur regalien de cette Ville. Elle souffrit beaucoup pendant la révolte de Conrade Gendre du Roi Othon (*l*). Conrade se jetta dans Metz, y commit de grands desordres, la pilla, & n'en sortit qu'à la priére d'Agenolde ou Einolde, Abbé de Gorze. Son Armée fit une infinité de maux dans la campagne de Metz (*m*). Les Hongrois qui y étoient, brûlerent jusqu'à vingt-deux Eglises dépendantes du temporel de l'Evêque. Dans la suite, Adalberon les fit rebâtir, & abandonna pour cela certains émolumens qu'il tiroit sur la Ville, & la banlieuë. Les Ennemis pillerent aussi les Eglises de S. Arnoû & de S. Pierre (*n*): mais Anstée Abbé de S. Arnoû, obtint de Conrade, qu'on lui rendroit ce qui avoit été enlevé, en donnant à ceux qui s'en trouveroient saisis, vingt-deux marcs d'or. La peste succéda à tous ces maux, & tua en un an, dans la ville de Metz, jusqu'à dix mille personnes (*o*). Adalberon fit le voya-

(*f*) Meurisse, Hist. de Metz, p. 313. *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 550. Charta Otton. Reg.* Ab antiquis majoris Monasterii nomine nuncupato: quatenus secundum S. P. Benedicti instituta sub regula vel abbatissa liceat militare. Præsertim cùm ejusdem loci privilegio prodente Theodorici Regis tempore, sub abbatissa, vel regulæ districtione constet eas arduam vitam duxisse..... tamen ea quæ ante observationem regulæ, quàm nostris temporibus, ut prætaxavimus, iterum inchoare cœperunt. *Preuves, p. 367.*

(*g*) 25 de May 962. *Cartul. S. Petri Metens.*

(*h*) *Vita Adalberon. Metens. in actis SS. Ord. S. Bened.*

(*i*) *Histor. translat. sanctæ Glossind. t. 3. Annal. Bened. p. 512. ex Joanne Metensi Abb.*

(*k*) Annales du Sieur Praillon. Meurisse, p. 314.

(*l*) *Flodoard. ad an. 955.*

(*m*) Memoires manuscrits de M. Praillon.

(*n*) *Cartul. S. Petri Metens.*

(*o*) Manuscrits de Praillon.

An de J. C. 959.

ge de Rome en 951 (p), avec l'Empereur Othon ; & ce Prince lui donna, étant à Rome, le Bourg & le Château de Sarbruch, avec toutes ses dépendances.

LXX. *Mort d'Adalberon Evêque de Metz.*

Ce Prélat étant allé à son Abbaye de saint Tron (q) en 964, tomba malade, & y mourut le 23[e] de Fevrier, ou le 26 Avril (r), aprés avoir reçû ses Sacremens. On l'enterra à côté du mur extérieur de ce Monastere, à gauche du côté du Cloître. De là il fut transferé à Gorze, où il avoit depuis long-temps choisi sa sépulture ; & enfin à S. Arnoû, où il repose aujourd'hui. Il avoit gouverné l'Evêché de Metz trente-cinq-ans neuf mois vingt-cinq jours, avec une grande réputation de sainteté (s). Il eut pour successeur dans l'Evêché Thierry ou Theodoric, proche parent de l'Empereur Othon I. & dans l'Abbaye de S. Tron, Thietfride.

LXXI. *S. Gauzlin Evêque de Toul.*

Gauzlin ou Goslin, qui succéda à Drogon dans l'Evêché de Toul en 922 (t), étoit d'une naissance illustre (u). On louë sa rare prudence & sa grande sagacité (x), son attachement à la Religion Catholique, & son zele pour la pureté de l'observance monastique (y). Il fut ordonné Evêque le 17[e] Mars de l'an 922, & gouverna l'Evêché jusqu'en 962. Il avoit été élevé à la Cour de Charles le Simple ; & ce Prince ne contribua pas peu à le faire élire Evêque de Toul. Il fut l'amour & les délices de son Peuple, & fit voir par la sagesse de son gouvernement, qu'il avoit le double don de science ; sçavoir, la science du monde, & celle de la Religion. Son extérieur toujours égal, & l'air de son visage toujours gay & serein, inspiroient une sainte joye à ceux qui le voyoient. Ses discours ne respiroient que la douceur & la clémence, & ses principales occupations étoient la prière & l'aumône. C'est le portrait que nous en fait l'Auteur de sa vie, qui vivoit de son temps (z).

Au commencement de son Episcopat, il eut quelque peine à se soumetre au Roy Henry l'Oiseleur, à qui Charles le Simple avoit cédé le Royaume de Lorraine. Il se laissa même assiéger dans sa Ville de Toul, de même que Vigeric Evêque de Metz, s'étoit laissé assiéger dans la sienne. Mais à la fin l'un & l'autre se soûmirent à Henry, avec tout le reste de la Lorraine (a) ; & ce Prince donna à Gauzlin des marques éclatantes de sa reconnoissance, en lui accordant en 928, à lui & à tous ses Successeurs (b), les Ville & Comté de Toul, pour en joüir avec tous les droits régaliens. Ludelme & Dreux ses prédécesseurs, avoient obtenu une immunité pour ce Comté, avec le droit d'y faire battre monnoye : mais cette grace n'étoit apparemment que personnelle, & n'a été héréditaire que depuis le pontificat de Gauzlin, qui disposa le premier de ce Comté en faveur d'un Officier, à qui il donna le titre de Comte de Toul.

Gauzlin assista en 947 & en 948, aux Conciles de Mouson, de Verdun & d'Ingelheim, dans la cause d'Hugues de Vermandois, & d'Artaut, qui se disputoient l'Archevêché de Reims, ainsi que nous l'avons dit.

LXXII. *Réformation de l'Abbaye de S. Evre.*

Le bruit que fit dans le monde la Réforme de l'Abbaye de Gorze procurée en 933 par Adalberon Evêque de Metz, & les fruits merveilleux que l'exemple des Religieux de cette Abbaye produisirent dans la Province, firent naître à S. Gauzlin le desir de réformer l'Abbaye de S. Evre, qui avoit été, sous plusieurs de ses prédécesseurs, un Sanctuaire & un Seminaire de saints personnages. Pour reüssir dans ce dessein, il alla lui-même dans l'Abbaye de Fleury (c), celebre alors par son exacte régularité. Il fut témoin de l'observance qui s'y pratiquoit, & en rapporta un état & une description, avec la Regle de S. Benoît, dans son Diocese. Cette regle y étoit alors si mal pratiquée, qu'on auroit dit qu'elle n'y avoit jamais été connuë (d). Il la fit donc revivre, & la rétablit dans l'Abbaye de S. Evre, où l'Evêque Frotaire l'avoit déja fait observer, lorsqu'il la réforma vers l'an 836. Et comme l'indigence avoit beaucoup contribué au relâchement des Religieux, il leur fit restituer leurs anciens biens, & leur en donna beaucoup de nouveaux (e) ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Othon en 948 (f).

Il confia la conduite de cette Abbaye à Archembaud (g), homme tres instruit de la discipline réguliere, & tres propre au dessein

(p) Chancellerie de Vic, Meurisse, p. 312.

(q) *Chronic. S. Trudonis, part. 2. l. 3. c. 12.*

(r) *Carthul. S. Arnulphi, & Necrolog. Ecclef. Cathedr. Metens.* Meurisse, p. 315.

(s) *Vita S. Cadroe saecul. 5. Bened. p. 498.* Adalbero opinatissimæ sanctitatis præsul obiit.

(t) *Flodoard. ad an. 922.*

(u) *Lib. de miracul. S. Bercarii.* Pontifex nobilissimus.

(x) *Richer. Senon. l. 2. c. 11.* Vir sagax & providus.

(y) *Vita Episc. Tullens.* Pastor & amor gregis Gauzlinus, vir summè catholicus, atque monasticæ religionis cultor devotissimus, qui Francorum nobili sanguine ortus, in palatio inter regni proceres est altus. *Ici Preuves, p. 131.*

(z) *Vita Episc. Tullens. ab Adsone Dervensi Abbate conscripta, ut creditur.* Preuves, p. 131.

(a) *Flodoard. an. 925.*

(b) Benoit Hist. de Toul, p. 303.

(c) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 428. ex lib. de miracul. S. Bercar. sec. 2. Bened. p. 848.* Descriptionem omnis monasticæ conversationis quam ibi inspexit, supradictam quoque regulam B. Patris secum deferens, primus urbi Tull. innovationem monastici ostendit propositi.

(d) *Vita Episc. Tull. in Gauzlino.* Nutu Dei regulam S. Benedicti hujus regni habitatoribus ignotam, diu quæsitam, proculque inventam, S. Apri instituit loco. *Preuves, p. 131.*

(e) *Charta Gauzlini an. 936.* Preuves, p. 342. *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 701.*

(f) Preuves, p. 352.

(g) Le P. Benoit, Hist. de Toul, p. 304. avance que cet Archembaud est le même qui donna l'habit monastique à S. Cadroé dans le Monastere de S. Benoit sur Loire. (*Vita S. Cadroæ saecul. 5. Bened. p. 495.*) Mais ce sentiment n'est pas soutenable : car Archembaud, qui gouvernoit le Monastere de S. Benoit, quand S. Cadroé y arriva, en fut fait Abbé en 943, aprés la mort de S. Odon, & le gouverna environ quinze ans jusqu'en 958. Or Archembaud Abbé de S. Evre, étoit déja dans cette Abbaye, en 936. J'avouë toutefois qu'il y a assez d'apparence que l'Abbé de S. Evre avoit été tiré de l'Abbaye de S. Benoit sur Loire.

An de J. C. 939.

que le saint Evêque avoit conçu. L'Abbaye de S. Evre devint bien-tôt un modele de la plus exacte observance. Vers ce temps-là, un Seigneur nommé Arnuste, donna à cette Abbaye un Prieuré, qu'il avoit fondé à Bainville-aux Miroirs, dans le Saintois sur la Moselle ; à condition que si jamais l'Evêque de Toul, ou l'Abbé de S. Evre y ruïnoient l'observance monastique, les biens du Prieuré retourneroient aux héritiers du Fondateur (b). Ce Prieuré ne subsiste plus; il est uni à la manse des Religieux de S. Evre.

LXXIII. *Montier-en-derf, Moyen-moutier, Bon-montier, Poulangy, donnez à saint Gauzlin.*

S. Gauzlin ayant obtenu de Louis d'Outremer (i), l'Abbaye de Montier-en-Derf, qui avoit autrefois appartenu à son Eglise, (k), entreprit d'y mettre aussi la réforme. Les Princes Séculiers scandalisez de la mauvaise conduite de l'Abbé Benzon, le chasserent de ce Monastere (l), & Gauzlin y envoya un saint Religieux de S. Evre, nommé Alberic, qui y rétablit l'observance réguliere, avec les Religieux qu'il y amena de Toul, comme on l'a déja touché ci-devant.

Le même Evêque obtint aussi les Abbayes de Moyenmoutier, d'Offonville, & de Poulangy dans le Diocese de Langres (m). Celle-ci avoit déja été possédée par Drogon, un de ses prédécesseurs; on en a parlé ci-devant.

Gauzlin jouïssoit aussi de l'Abbaye de Varennes (n), qu'il céda à l'Evêque de Langres, & reçut en échange le Village de Bauzemont. Il eut difficulté avec l'Abbesse d'Andelau en Alsace, pour l'Abbaye de Bon-montier (o), que cette Abbesse prétendoit lui appartenir : mais Gauzlin, avec douze hommes nobles, prouva devant l'Empereur Othon, qui étoit alors à Mayence, que cette Abbaye dépendoit de sa Cathedrale. Elle avoit été fondée par l'Evêque Bodon vers l'an 670, & avoit été soûmise aux Evêques de Toul, jusqu'au temps du Roy Lothaire, qui en dépouilla Arnoû Evêque de Toul, parce qu'il ne vouloit pas approuver son divorce avec Valdrade. L'Evêque Drogon la recouvra en 913. Elle lui fut renduë par Charles le Simple. S. Gauzlin la revendiqua de nouveau sur l'Abbesse d'Andelau.

Ce grand nombre d'Abbayes que possedoit l'Evêque Gauzlin, est une preuve de son crédit, & de sa grande puissance temporelle. Il acquit aussi de grands biens à son Eglise. Un nomé Roger lui vendit la Terre d'Ambleville (p); & le nommé Rupert, le Fief de Bouc. La Comtesse Eve lui donna, ou lui vendit Angeriac ou Aingerey, & Molesiac, Girauvoisin, *Nordalli-vadum; Radaldi-villam*, peut-être Rainville, près Soulosse sur le Vair; & quelques autres Terres. L'Empereur Othon lui donna moitié du péage du Mont S. Elophe; & le Roy Henry, ce qu'il possedoit à Gondreville.

Il entreprit de rétablir l'Eglise de S. Mansuy qui menaçoit ruïne (q), & d'y établir l'ordre Monastique. Il en confia le soin à Archembaud Abbé de S. Evre, qui y mit quelques Religieux, sous la conduite d'un Prieur; & comme S. Mansuy n'avoit pas encore en ce temps-là de revenu fixe, il leur fournissoit, des biens de S. Evre, de quoy subvenir à leurs nécessitez. Archembaud commença le bâtiment de l'Eglise de S. Mansuy (r) : mais la mort qui le prévint, l'empêcha de l'achever. Cet honneur étoit réservé à S. Gerard, comme celui de fonder & dotter l'Abbaye de S. Mansuy.

LXXIV. *Fondation de l'Abbaye de Bouxieres.*

Gauzlin avoit un frere nommé Hardrade (s), également estimé pour sa valeur & pour sa probité. Etant un jour à la chasse, sur les bords de la Riviere de Meurthe, & chassant un Sanglier, cet animal poussé par les chiens, gagna la montagne, qui est au dessus du Village de Bouxieres, & se jetta dans des halliers & des épines, qui étoient autour d'un arbre sur la hauteur. Hardrade le suivit à cheval; & voyant que ses chiens jappoient au tour du lieu, sans oser approcher, il jugea qu'il y avoit là quelque chose d'extraordinaire. Il descend de cheval; & s'approchant du lieu, il remarque un Autel démoli, & les ruïnes d'un bâtiment. Il se retire, & vient raconter à son Frere ce qui lui étoit arrivé. Gauzlin envoye sur les lieux, & fait demander aux anciens ce qu'il y avoit en ce lieu-là. On lui rapporte qu'il y avoit eû autrefois une Eglise, dédiée à la Sainte Vierge, qui étoit tombée de caducité, & que l'on y remarquoit souvent de la lumiere.

Sur ce recit, l'Evêque prend la résolution de rebâtir l'Eglise : mais comme la place appartenoit à l'Evêque de Metz, nommé Theodoric, & surnommé Sixte, il la lui demanda, & lui donna en reconnoissance le Bâton de S. Pierre, que S. Mansuy avoit apporté de Rome. Dés que le terrain lui eut été cédé, il y bâtit l'E-

(b) *Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 616.* En 1074, l'Evêque Pibon fit un accord entre Vidric Abbé de S. Evre, & un Seigneur nommé Odelric, au sujet de Bainville. Voyez Baleicourt, p. xxxix.

(i) *Charta Othon. II. apud Benoît* vie de S. Gerard. *p. 132.* Abbatiam quæ sita est in saltu Dervensi, quam dictus Gauzlinus Episcopus, quia quondam ablata fuerat, à Rege Ludovico reimpetravit, &c.

(k) Elle avoit été donnée à Garibalde Evêque de Toul, par le Roy Childebert, vers l'an 709. Voyez la vie des Evêques de Toul, sous Garibalde.

(l) *Vide libr. de miracul. S. Bercharii.*

(m) *Vita Episc. Tullens. in Drogone & in Gauzlino*, Preuves, pp. 130. & 132.

(n) *Vita Episcopi Gauzlini, p. 132. Item* Archives de l'Eglise de Toul. Benoit Hist. de Toul, p. 306.

(o) *Vita S. Gauzlini.* Probavit cum XII. ingenuis hominibus contra abbatissam de Andelach, Bodonis monasterium esse subjectum Ecclesiæ S. Stephani, &c. *Preuves, p. 132.*

(p) *Vita S. Gauzlini.* Amboldi-villam, Angeriacam, Molisiacam, Girinvicini-villam, Nordalli-vadum, Bechuliacum; Radaldi-villam, Siomni villam, villa Blasceius, Ramei-villam, Portus, villam Blaudini, Teloneum montis S. Eliphii.

(q) *Adso lib. miracul. S. Mansueti.* Voyez les Preuves, p. 97.

(r) Vers l'an 962. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 50.*

(s) *Vita Episc. Tull. in Gauzlino.* Preuves, pp. 131. 132.

An de J. C. 939.

glise de Notre-Dame, & en placa l'Autel sur le tronc même de l'arbre, sous lequel le sanglier s'étoit retiré.

Le bruit de ce qui étoit arrivé s'étant répandu, y attira une infinité de personnes, dont Dieu récompensa la foy & la dévotion par de frequens miracles qui s'y firent. S. Gauzlin désirant y perpétuer le culte de Dieu, prit la résolution d'y établir une Communauté de Vierges (t), qui vêcussent sous la regle de S. Benoît, & qui s'y consacrassent au service de la Sainte Vierge. Dieu favorisa ses bonnes intentions : car il trouva de saintes filles, remplies de bonne volonté & de zele pour la vie éternelle, qui n'ayant point de lieu de retraite, étoient comme des brebis errantes, attendant que Dieu leur donnât les moyens d'executer leurs résolutions dans la clôture d'un Monastere.

Gauzlin consulta Archembaud Abbé de S. Evre, & d'autres personnes de pieté, qui le confirmerent dans le dessein de fonder une Abbaye de Religieuses à Bouxieres. Il choisit pour Superieure de cette nouvelle Communauté Rothilde, qui y vint avec une autre fille de vertu (u), dont on ignore le nom : mais on sçait qu'elles avoient été sous la direction de Humbert, ce fameux Réclus de Verdun, dont on a déja parlé. Dés qu'elles s'y furent retirées, l'odeur de leur vertu & de leur bonne vie y en attira un tres grand nombre d'autres de tous les côtez, qui y vecûrent long-temps dans une grande austerité, & avec beaucoup d'édification. Pour procurer à ce nouvel établissement les secours necessaires à la vie, le saint Evêque leur donna, des biens de l'Evêché, l'Eglise du Village de Bouxiéres, avec toutes les dixmes, de même que celles de Picherécourt, aussi avec une partie de la dixme.

Tel fut le commencement de l'Abbaye de Bouxiéres, qui devint dans la suite un pelerinage fameux, où l'on dit qu'il se fit plusieurs miracles. On raconte entr'autres, qu'un muet y recouvra l'usage de la parole (x), & voicy ce qu'on en lit dans les monumens de cette Abbaye (y). Durant une grande famine, S. Gauzlin ayant demandé à Dieu par des prieres ardentes, qu'il lui plût soulager son peuple dans son extrême necessité, Dieu inspira à la Reine de France de lui envoyer trois Chameaux chargez de vivres. Les Chameaux arriverent au bord de la Meurthe, qui coule aux pieds de la montagne où est située l'Abbaye. S. Gauzlin y étoit alors en priéres. Un muet qui avoit la garde du Bac, fut si transporté de joie à la vuë de ces Chameaux, qu'il courut tout hors d'haleine en porter la nouvelle au Saint. A ce moment, le lien de sa langue se délia, & il eut toujours depuis l'usage de la parole. En memoire de cet évenement, on entretient toujours un muet dans l'Abbaye de Bouxieres; & encore aujourd'huy, l'Abbesse en nourrit un dans sa maison ; & le muet va le premier à l'offrande, même avant l'Abbesse, le jour de S. Gauzlin.

An de J. C. 939.

Sur l'Esplanade, qui est entre le bois & l'Abbaye, sur la hauteur, on montre une espece de tour ronde & massive, haute de dix à douze pieds, au dessus de laquelle il y a un petit mur à hauteur d'appuy, & au dehors un dégré de pierre. On assure que c'étoit la Chaire ou la Tribune d'où S. Gauzlin prêchoit les peuples qui venoient en foule pour l'entendre, l'Eglise n'étant pas assez vaste pour les contenir. On lit dans le livre manuscrit des miracles de S. Cloû ou Clodulphe, Patron du Prieuré de Lay, qu'ordinairement dans les temps de secheresses extraordinaires, ou de pluies trop longues & trop abondantes, les Abbez de S. Mansuy & de S. Evre apportoient en procession les Châsses de leurs SS. Patrons au Monastere de Bouxieres, pour implorer le secours du Ciel, par le mérite de la Sainte Vierge, & de S. Gauzlin.

Il y a quelque difficulté sur le temps de la fondation de Bouxieres. Le Titre de fondation de cette Abbaye (z) est du 13[e] Janvier de l'an 13[e] de l'ordination de Gauzlin, qui revient à l'an de J. C. 935 ou 936. Le Titre de confirmation de ce même Monastere, donné par l'Empereur Othon, dont il fait honneur à l'Evêque Gauzlin, & à l'Imperatrice Adelheide son Epouse, est du 4[e] de Juin de la vingt-cinquiéme année de ce Prince, de J. C. 960. indiction iij. Frideric Duc de Lorraine confirma la même fondation en 963 ; & le même Duc, en 966, prononce un Jugement en faveur de Rothilde Abbesse de Bouxieres, contre un Seigneur nommé Liedric.

Cependant Richer, Historien de l'Abbaye de Senones (a), rapporte la Fondation de l'Abbaye de Bouxieres en 962 ; & l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, qui vivoit vers le même temps que ce Saint, supposé que ce soit Adson Abbé de Montier-en-derf, comme il y a assez d'apparence ; cet Auteur, dis-je, dit que S. Gauzlin acheta la proprieté de la montagne où est située l'Abbaye de Bouxieres, de Thierry Evêque de Metz (b), lequel n'a suc-

(t) *Vita S. Gauzlini. p. 132.* Sanctimonialium virginum societas ibi fieret, quæ sub regula S. Benedicti obsequiis perpetuæ Virginis deserviret. *Vide Richer. Senon. l. 2. c. 12. p. 312. t. 3. Spicileg. ad an. 962.*

(u) *Vita Joan Gorziens. p. 372. sæc. 5. Bened. item 382.* Aliæ item duæ apud eandem urbem (Virdunum) ejus sunt exhortatione accensæ, quarum altera mater plurimarum ancillarum Christi postea facta est in territorio Tullensi, loco qui Buxerias dicitur, ubi monasterium ab Episcopo bonæ memoriæ Gauzlino ex novo constructum, &c.

(x) *Vidric. vita S. Gerardi.* Benoît hist. de Toul, p. 305.

(y) Livre de Chœur, imprimé à l'usage des Dames de Bouxieres.

(z) Voyez les Preuves, page 340.

(a) *Richer. Senon. l. 2. c. 12. p. 312. t. 2. Spicileg.*

(b) *Vita S. Gauzlini, p. 132.* Et quia mons prælibatus ad Metense pertinebat Episcopium, petiit à Theodorico præsule, qui & Sixtus vocabatur, illum sibi dari per concambium.

An de J. C. 939.

cédé à Adalberon qu'en 964; & on sçait que Gauzlin est mort en 962, au mois de Septembre, & que S. Gerard son successeur, fut ordonné en 963 au mois de Mars. De plus, le même Auteur dit que S. Gauzlin consulta Archembaud Abbé de S. Evre, pour l'établissement de l'Abbaye de Bouxieres. Or je doute qu'Archembaud ait vêcu jusqu'alors. Il eut pour Successeur à S. Evre, Humbert Pere spirituel de Rothilde, premiere Abbesse de Bouxieres, ce célébre Reclus de Verdun, qui entra à Gorze dés l'an 933 ou 934 (c), & qui n'en sortit que pour gouverner l'Abbaye de S. Evre.

Je crois donc que le Monastere de Bouxieres fut fondé vers le même temps que l'Abbaye de S. Evre fut réformée, c'est à dire vers l'an 935 ou 936, & qu'il faut corriger les dattes de Richer; & qu'à l'egard du récit de l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, il faut lire dans son Texte, Adalberon, au lieu de Thierry, ou abandonner toute l'histoire qu'il a faite de la maniere miraculeuse dont Bouxieres fut fondée, laquelle, à la vérité, a beaucoup l'air de fable. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que S. Gauzlin n'en dit rien dans le Titre de Fondation, qui est original, & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves.

LXXV. *S. Gauzlin fait refleurir les Etudes dans son Diocése.*

Comme l'étude des Lettres est un des moyens les plus efficaces pour procurer la réforme des mœurs, tant des Ecclésiastiques que des Séculiers, un des premiers soins de saint Gauzlin fut de faire fleurir les sciences dans sa Ville Episcopale. Il demanda avec empressement Adson (d), célébre Religieux de l'Abbaye de Luxeu, qui étoit alors dans la fleur de son âge, & en réputation d'un des plus habiles hommes, & des plus saints Religieux de son temps. Adson étant arrivé à Toul, se chargea des Ecoles de l'Abbaye de S. Evre, où les Clercs de l'Evêché venoient étudier avec les Religieux, tant de ce Monastere, que des autres qu'on y envoyoit.

Les Hongrois sollicitez par Conrade gendre de l'Empereur Othon, étant entrez en Lorraine en l'an 954 (e), pillerent & saccagerent tout le Pays; prirent la ville de Toul, & la dépouillerent de telle sorte, qu'à peine resta-t-il trois Chanoines dans la Cathédrale, pour y faire l'Office; & encore avoient-ils assez de peine de subsister. L'Evêque touché de ces maux, alla trouver les Seigneurs du pays, & les autres fideles, & l'Empereur même, pour les prier de lui donner du secours. Othon informé de la disette où cette Eglise étoit réduite, fit rétablir l'Evêché (f); & ce fut apparemment dans cette circonstance, que l'on fit à l'Eglise de Toul toutes les donations dont on a parlé ci-devant.

LXXVI. *Mort de S. Gauzlin.*

S. Gauzlin, aprés avoir gouverné son Diocése avec un zele infatigable pendant quarante ans (g), mourut comblé de mérites l'an 962. Il fut attaqué, quatre ans avant sa mort, d'une fâcheuse maladie, qui exerça sa patience pendant tout le reste de sa vie. Il mourut le vij. des ides de Septembre, c'est à dire le 7e du même mois, & fut transporté par son Clergé & son peuple, dans l'Abbaye de Bouxieres, qu'il avoit fondée. Son corps y est encore aujourd'hui conservé dans une riche châsse. Son chef est dans un buste d'argent; & sa machoire se voit dans l'Eglise Cathédrale de Toul, dans un autre buste tres précieux, donné par Vinceneti Chanoine & Aumônier d'Antoine de Neuf-Châtel Evêque de Toul. On montre aussi dans l'Eglise des Dames de Bouxieres, le calice, la patêne, & le voile dont il se servit au jour de la Dédicace de cette Eglise. On y voit aussi un ancien Livre des Evangiles, écrit par les ordres d'Arnalde Evêque de Toul (h), qui vivoit prés de cent ans avant S. Gauzlin; & le peigne d'yvoire du même Saint. Les peuples vont en foule le Dimanche de la Trinité visiter cette Eglise, & vénérer ses Reliques.

S. Gerard son successeur immédiat (i), affligé de certains mauvais bruits qu'on répandoit contre S. Gauzlin, demanda à Dieu qu'il lui fist connoître quel étoit le degré de gloire qu'il possédoit dans le Ciel; & Dieu lui révéla, dit-on, que ce Saint étoit égal en merites & en gloire, à S. Apollinaire Martyr.

LXXVII. *Hugues & Bernoin Evêques de Verdun.*

Aprés la mort de Dadon Evêque de Verdun, arrivée en l'an 923 * (k), le Roy Raoul donna l'Evêché à un Prêtre nommé Hugues, lequel se fit sacrer par Seülfe Archevêque de Reims: mais peu d'années aprés, c'est à dire en 925, Henry l'Oiseleur s'étant rendu maître de Verdun, nomma au même Evêché Bernoïn neveu de Dadon, & frere du Comte Adelbert (l), qui fut agréé du Clergé & du Peuple, & maintenu par l'autorité de ce Prince; il chassa Hugues, & se fit sacrer la même année. Hugues dépouillé de sa dignité, mourut l'année suivante, & laissa Bernoïn en paisible joüissance de cet Evêché. En ce temps-là Verdun, & les autres Villes de Lorraine, renoncerent à l'obeïssance des Rois de France (m), & se soûmirent au Roi de

* Ou 920. *Voyez la vie de Dadon.*

(c) *Vita Johan. Gorziens. p. 383.*

(d) *Lib. de miracul. S. Bercharii Abb. Sacul. 2. Bened. p. 848.* Adso doctrinâ philosophicâ ac vitæ probitate spectabilis. Hic ditissimis nobilissimisque parentibus Jurensi tellure satus, Luxovio, diversis studiis litteratoriæ artis plenissimè imbutus, quem in primævo flore juventutis affluentem verbo sanctæ eruditionis, cum puritate vitæ innocentis perspicuè agnoscens Pontifex, Clerusque Tullensis, multis supplicationibus eductum à Vosago substituerunt urbi Tullensi, ad magisterium sacri Ordinis.

(e) *Vide Flodoardi Chronic. ad an. 954. & Sigebert. ad an. 955.*

(f) *Richer. Senoniens. l. 2. c. 12. p. 310. t. 3. Spicileg.*

(g) *Ita Ms. S. Mansueti.* Preuves, p. 132.

(h) C'est ce qu'on infere de ces mots écrits en lettres gréques ΑΡΝΑΛΔΩ ΙΩΒΗΝΘΗ. *Arnaldo jubente.*

(i) *Vldric. vita S. Gerardi Tullens. Episcopi.* Preuves, pp. 145. 146.

(k) *Flodoard. ad an. 923. Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. ms. Labb. pp. 125. 126.* Voyez le texte.

(l) *Vita S. Joan. Gorziens. t. 1. Bibliot. ms. Labb. p. 751. Flodoard. ad an. 925.*

(m) *Hugo ibidem p. 126. ad an. 925.* Abhinc Virdunum, & aliæ Civitates a Regno Francorum defecerunt.

An de J. C. 939.

Germanie. L'Evêque Bernoïn étoit homme de qualité, & d'une grande autorité dans le monde, & d'ailleurs d'un naturel vif & hardi (n). Les circonstances malheureuses du temps ne lui permirent pas de faire beaucoup de bien à son Eglise.

Dés la premiere année de son Episcopat (o), les Huns ou Hongrois s'étant répandus dans la Lorraine, y commirent mille ravages, & en particulier dans la Ville & dans l'Evêché de Verdun. Ils se jetterent à l'improviste dans la Maison Episcopale, y brûlerent & pillerent tout ce qui s'y trouva, même les Titres & Priviléges des Eglises ; ce qui fut cause que les Chanoines chargerent un d'entr'eux, nommé Sarovardus, de dresser un Pouillé (p) des cens & revenus de leur Chapitre, autant que la memoire put leur fournir, & que les anciens des villages, qui avoient échapé à ces malheurs, purent leur en donner de connoissance.

Les Hongrois, aprés avoir pillé la Ville, mirent le feu à presque tous les Villages, & tuérent, ou emmenerent captifs ceux qui tomberent entre leurs mains. On dit (q) qu'ils coururent jusqu'à l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, mais qu'ils ne purent y causer aucuns dommages, ayant été repoussez par une vertu divine, comme on lit dans la vie de S. Basle.

Bernoïn assista en 927, au Concile Provincial, tenu par l'Archevêque (r) de Tréves, avec ses Provinciaux, où l'on fit quantité de beaux Réglemens pour la discipline. Il fut, dit-on, beaucoup assisté par Gislibert Duc de Lorraine son ami, qui lui fournit de grands secours, pour rétablir les ruïnes de la Ville de Verdun, & les Eglises de son Diocése.

LXXVIII. *Berenger Evêque de Verdun.*

Il mourut l'an 939 (s), & fut inhumé dans l'Eglise de S. Vanne. Il eut pour successeur Bérenger, proche parent de l'Empereur Othon, qui lui procura cet Evêché. Berenger étoit Saxon de naissance, & d'une naissance illustre. Il fut sacré Evêque par Artaud Archevêque de Reims en 940 (t), avec l'applaudissement du Clergé & du Peuple : car il avoit toutes les qualitez d'un excellent Prélat, la pieté, la prudence, la douceur, la tempérance, la fermeté, l'amour de la justice, la patience, l'humilité, la constance, la compassion envers les malheureux, la libéralité envers les pauvres & les étrangers. Il parloit peu, mais ses discours étoient toujours assaisonnez du sel de la sagesse. Il fut lié d'une étroite amitié avec Fulbert Evêque de Cambray, avec qui il fut toujours parfaitement d'accord, pour soutenir la vérité contre ceux qui vouloient l'attaquer.

An de J. C. 939.

Il eut quelque démêlé en 941 (u) avec les Chanoines de Montfaucon ; & ces Chanoines, par ressentiment, & ne pouvant plus supporter les mauvais traitemens de ce Prélat, se retirerent à Reims, avec le Corps de S. Baudry leur Patron.

On a déja vû, que Berenger Evêque de Verdun se trouva aux Conciles de Verdun & d'Ingelheim, qui se tinrent en 947 & 948, à l'occasion de Hugues & d'Artaud, qui se disputoient l'un à l'autre l'Archevêché de Reims.

Henry fils de Henry Roy de Germanie, & frere d'Othon I. s'étant soûlevé contre le Roy son Frere en 941, & n'ayant pû, faute de Troupes, soutenir sa révolte, voulut se retirer vers sa sœur Gerberge, veuve du Duc Gislibert ; mais elle refusa de le recevoir dans son Château de Chiévremont ; en sorte que ne sçachant où aller, il vint prier Berenger Evêque de Verdun, qui étoit son parent, d'être le Médiateur de la paix entre Othon & lui. Berenger le présenta au Roy, qui lui pardonna, lui commanda de demeurer quelque temps à Verdun, lui donna même quelques Villes de Lorraine (x), & le rélegua enfin à Ingelheim.

LXXIX. *Vision d'Adelmare Diacre de Verdun.*

On raconte (y), que vers l'an 934, la peste fit de grands ravages en Lorraine, & en d'autres endroits. Un Diacre de Verdun, nommé Adelmare, en ayant été frappé, parut tout d'un coup immobile, & sans sentiment, comme un homme mort : mais avant qu'on le mît dans le cercueil, & qu'on l'enterrât, il revint, & se trouva aussi sain que s'il n'eût jamais été malade. Il raconta que durant son évanoüissement, son ame, comme détachée du corps, avoit parcouru plusieurs lieux de supplices, destinez pour les damnez ; & plusieurs autres lieux de délices, destinez pour les Prédestinez : Que pour lui, il avoit été d'abord condamné à aller au lieu des supplices : mais que par les mérites de la Sainte Vierge, & par l'intercession de S. Martin, il avoit été renvoyé au monde, pour y faire pénitence.

Quelques Chanoines de la Cathédrale de Verdun touchez de ce récit, résolurent de quitter le monde ; & comme il n'y avoit alors aucun Monastere dans cette Ville (car l'Ab-

(n) *Vita B. Joan. Gorziens. p. 751.* Bernuini acerrimæ mentis viri.

(o) *Præfat. Pulegii Virdun. à Sarovardo, apud Vassebourg, fol. 182. Vide Laurent. Leodiens. t. 12. Spicileg. pag. 727.* Ici Preuves, pag. 209.

(p) *Puleg. Virdun. de quo supra.* Ne institutio antiqua & reditus villarum, atque census earum prorsus ignorando abolerentur ; hoc pulegium super res Canonicorum condere operæ pretium duxerunt. Pulegium autem ut mihi videtur, nihil aliud significat, aut latialiter sonat, quam publica lex, aut popularis lex. Ego Sarovardus Cancellarius, &c.

(q) *Vassebourg, fol. clxxx. verso. ex Laurentio Leodiensi, t. 12. Spicileg. p. 727.* Laurent de Liége dit simplement, qu'on lit cela dans la vie de S. Basle : mais Vassebourg dit qu'ils furent repoussez par la vertu de S. Basle, un des premiers Abbez de Beaulieu, qui gouverna cette Abbaye pendant 40 ans, & que son corps y repose. Je ne sçai d'où il a pris cela.

(r) *Annal. Trevir. t. 1. p. 450.*

(s) *Hugo Flaviniac. p. 128.*

(t) *Hugo Flaviniac. ibid. Flodoard. ad an. 940.*

(u) *Flodoard. ad an. 941.* Canonici montis Falconis oppressione Virdunensis Episcopi prægravati, deferentes cœnobium suum, corpus S. Balderici Patroni sui deferunt Remis.

(x) Vassebourg. hist. de la Gaule Belgique, fol. CLXXXV. *recto & verso.*

(y) *Flodoard. ad an. 934. p. 802. Hugo Flaviniac. ad an. 934. p. 126. t. 1. Bibl. ms. Labbe.*

baye

An de J.C. 939.

baye de S. Vanne étoit encore possedée par des Chanoines, & celles de S. Paul & de S. Airy n'étoient pas encore fondées) ils prirent la résolution de se retirer à S. Evre prés la Ville de Toul, où l'observance étoit alors dans sa vigueur, par la Réforme que S. Gauzlin Evêque de Toul y venoit de mettre. L'Evêque Berenger, & les autres Chanoines de son Eglise, firent tout ce qu'ils purent pour engager ces vertueux Personnages à demeurer dans la Ville de Verdun, afin qu'ils l'édifiassent par leurs bons exemples: mais rien ne fut assez fort pour les arrêter; & leur ferveur ne contribua pas peu à produire & à conserver l'esprit de Réforme, qui se répandit en ce temps-là dans la plupart des Monasteres du Pays.

LXXX. *Berenger introduit des Moines dans l'Abbaye de S. Vanne.*

Berenger Evêque de Verdun animé par l'exemple des Evêques de Toul & de Metz ses voisins, résolut d'avoir aussi dans sa Ville épiscopale un Monastere, où l'on observât la Regle de S. Benoît (z). Il choisit pour cela l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de S. Vanne, qui jusqu'alors avoit été desservie par des Clercs. Il mit en leur place en 952, des Religieux tirez de l'Abbaye de S. Evre, leur bâtit des lieux réguliers, leur accorda des fonds nécessaires pour leur subsistance, & leur donna pour Abbé un nommé Humbert (a), qui étoit originaire de Verdun, où il avoit même possedé une Prébende; mais qui touché du desir de vivre dans la retraite, avoit quitté sa patrie, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de Saint Evre.

LXXXI. *Trãslation du corps de S. Firmin, de Verdun à Flavigny.*

Le Corps de S. Firmin Evêque de Verdun, mort en 498, & enterré au Monastere de Saint Vanne, étoit demeuré inconnu pendant plusieurs siécles, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de le révéler à une sainte femme nommée Eugenie (b), vers l'an 959. Brunon Duc ou Gouverneur de Lorraine, étoit alors à Verdun. Berenger informé de la vision d'Eugenie, se transporta, avec le Duc Brunon, au Monastere de S. Vanne, y ordonna des jeûnes & des prieres aux Religieux; puis étant allez dans l'Eglise, ils firent ouvrir la terre au lieu désigné par Eugenie, & y trouverent le saint Corps. On le leva de terre, & on le mit sur le grand Autel de l'Eglise, où il fit ce jour-là plusieurs miracles. On le plaça ensuite dans une châsse précieuse; & Humbert premier Abbé de saint Vanne depuis l'introduction des Religieux, demanda instamment à l'Evêque Berenger, qu'il lui permît de transporter le saint Corps à Flavigny sur la Moselle, assez prés de Nancy, qui étoit une Terre dépendante du Fisc royal, que Berenger avoit obtenuë du Roy Othon, & donnée à l'Abbaye de S. Vanne. L'Evêque n'eut pas de peine à consentir à cette translation, & il indiqua le jour de la Pentecôte, pour commencer cette cérémonie.

Brunon Archevêque de Cologne, & Einold Abbé de Gorze, s'y trouverent avec l'Evêque de Verdun, & Humbert Abbé de S. Vanne (c). Aprés la Messe solemnelle célébrée à S. Vanne, l'Evêque Berenger en habits pontificaux, mit la châsse de S. Firmin sur les épaules des Clercs, qui la porterent en procession par toutes les principales ruës de la Ville; puis on la conduisit à une lieuë de Verdun, au Village nommé Dieuë, où étoit marquée la premiere station des saintes Reliques. Les Clercs de Verdun s'en retournerent, & d'autres prirent leur place, pour porter ce saint dépôt jusqu'à Boleïe, apparemment Bilée, qui est la Mere-Eglise de la Ville de S. Mihiel. De là il fut porté à Pagney sur Meuse, puis à Trondes, à Foug, & enfin à Toul, où l'Evêque S. Gerard reçut le sacré Corps à la tête de son Clergé, avec toute la vénération & le respect qui lui étoient dûs. Il le déposa dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Evre, où le Saint fit un miracle insigne pour la guérison d'une jeune personne, attaquée d'une maladie inconnuë & incurable. Tous les jours & tous les lieux de sa marche avoient été marquez par de semblables merveilles.

Le lendemain au matin le saint Evêque se trouva encore, avec son Clergé, pour conduire le Corps au bord de la Moselle, où l'on devoit l'embarquer pour le passer au delà de la riviere. La multitude qui remplissoit le batteau, & leur empressement, faillirent à le submerger, la riviere étant tres rapide en cet endroit. A la vuë du péril, tous ceux qui étoient sur les bords, éleverent leurs voix, & crierent au secours du Saint. Ils furent exaucez, & le batteau arriva heureusement à bord. On déposa le Saint dans l'Eglise de Dom-martin, située sur la hauteur voisine. De là on vint à Chaligny, puis à Ludres, & enfin à Flavigny, où il fut placé sur le coin du grand Autel de l'Eglise de S. Hilaire, qui est la Paroisse du lieu. Bientôt on lui bâtit une Eglise, qui est celle du Prieuré de Flavigny, où il est conservé dans une châsse de cuivre tres propre, ornée d'argent & de pierreries. Le nombre des pélerins y est toujours tres grand.

LXXXII. *Berenger se fait Religieux de S. Vanne.*

L'Evêque Berenger allant seul un jour à Matines dans son Eglise Cathédrale (d), trouva un Clerc nommé Bernier, Prévôt de cette Eglise, prosterné à l'entrée du Chœur dans le chemin, récitant l'Office de la Vierge. Le Prélat voyant qu'il ne se levoit pas pour lui faire place, le frappa du pied, & lui dit de se lever. Bernier l'ayant apperçu, se leva, & souffrit

(z) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. ms. Labb. p. 132. ad an. 951.*

(a) *Carta Berengarii Vird. apud Hug. Flav. loc. cit.* Preuves, p. 541. Ce Humbert est apparemment le même dont il est parlé dans la vie du B. Jean de Gorze; qui aprés avoir été quelque temps reclus à Verdun, se retira à Gorze, d'où il fut transferé à S. Evre, pour gouverner ce Monastere en qualité d'Abbé.

(b) *Continuatio hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 263.* Vallebourg, fol. CLXXXIX. Preuves, p. 200.

(c) *Vide Brouver. Annal. Trevirens. l. 9. p. 463.*

(d) *Continuat. hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 263. & Hugo Flaviniac. pp. 134. 135.*

An de J. C. 959.

sans rien dire l'insulte qu'il lui faisoit. La même nuit aprés Matines, pendant que l'Evêque étoit dans son lit bien éveillé, la Sainte Vierge lui apparut, avec sainte Agnés & sainte Thecle, & dit à sainte Thecle : *Frappez-le au pied, & nous vangez, moi & mon Clerc, de l'outrage qu'il nous a fait.* En ce moment l'Evêque sentit à son pied une ardeur brûlante, qui lui dessécha cette partie ; & il fut tellement touché de la grandeur de sa faute, que dés le lendemain au matin il la confessa dans l'Assemblée de l'Eglise, en demanda pardon, & reconnut que Dieu l'en avoit justement puni.

Peu de jours aprés il se fit Religieux à Saint Vanne, & fit ordonner en sa place Vicfride (e), par les Evêques qui célébroient un Concile dans l'Evêché de Meaux sur la Marne (f). Cette Ordination se fit sans l'aveu & à l'insçu de l'Archevêque de Tréves son Métropolitain, avec lequel Berenger étoit mal, parce qu'il ne vouloit pas assister aux Conciles provinciaux des Evêques ses Suffragans, & n'approuvoit pas toute leur conduite. Ainsi les Prélats assemblez au Diocése de Meaux à l'occasion de Hugues, autrefois Archevêque de Reims, & qui aprés la mort d'Artaud son Compétiteur, prétendoit rentrer dans son Evêché, ordonnerent Vicfride Evêque de Verdun, dans la vuë de l'engager par là dans leur parti.

La retraite de Berenger à S. Vanne, n'empêchoit pas qu'il ne donnât encore ses soins au bon gouvernement de son Diocése (g). Vicfride étoit comme son Suffragant & son Coadjuteur ; il n'agissoit que par ses ordres & par son esprit. Le peuple de son Diocése ne pouvoit se résoudre à le quitter, & à reconnoître un autre Pasteur pendant sa vie. Quant à Bernier, qui avoit reçu le coup de pied de l'Evêque, il continua ses exercices de pieté envers la Sainte Vierge, témoigna toujours beaucoup d'inclination pour l'Abbaye de S. Vanne, y fit de grands biens, lui donna entr'autres, la Terre d'Exey ; & apres sa mort, on lui fit l'honneur de l'enterrer dans la même Eglise, au lieu où l'on enterroit les Evêques.

L'Evêque Berenger vivoit encore en 971, puisque le Pape Jean XIII. lui adresse en cette année, un Privilége, dans lequel il confirme tous les biens que ce Prélat avoit fait à l'Abbaye de S. Vanne (h). Il vêcut même jusqu'au regne d'Othon III. qui commença en 983, si l'on en veut croire Hugues de Flavigny (i). Le Nécrologe de S. Vanne met sa mort le 12e d'Août, & dit qu'il donna à S. Vanne l'Abbaye de S. Amand de Boissy, ou Boisse, dans le Diocése d'Angoulême. Cette Abbaye avoit été fondée ou réparée vers l'an 940 par Arnauld pere de Guillaume Comte d'Angoulême (k), en l'honneur de S. Amant disciple de S. Eparchius, vulgairement nommé S. Cybar. Je ne sçai par quelle occasion elle fut cédée à l'Eglise de Verdun : mais nous lisons que Berenger donna à l'Abbaye de S. Vanne celle de Saint Amand, qu'il avoit fait réparer ; & nous sçavons de plus, que le Bienheureux Richard Abbé de S. Vanne, joüissoit encore de cette Abbaye en 1028 (l), puisqu'il l'engagea au Comte de Rhodés, moyennant une grande somme d'argent ; & que ce Comte s'en étant mis en possession, la garda pour lui, & la donna, comme un héritage, à ses enfans.

An de J. C. 959.

Le même Nécrologe met la mort de l'Evêque Berenger en 959 (m) : mais nous ne pouvons suivre cette derniere datte, qui est démentie par le Diplôme du Pape dont nous avons parlé, & par le témoignage de Hugues de Flavigny, qui paroît avoir eu de fort bons mémoires sur l'épiscopat de Berenger.

On convient qu'il mourut le 12e d'Août, & fut enterré à S. Vanne, à l'entrée du Cloître, ainsi qu'il l'avoit demandé & désiré, dit Hugues de Flavigny. Le Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun (n) dit qu'il fut inhumé à la gauche du Chœur, & qu'on voyoit encore de son temps un Autel sur son Tombeau. Il ajoute, qu'il avoit vû la Chasuble dont il étoit revêtu dans son cercueil, lors qu'on l'en tira : mais ce récit n'est pas exact. Il est certain qu'il fut enterré à l'entrée du Cloître (o) & au dedans du Monastere ; mais que sous l'Abbé Richard, la grande Eglise de l'Abbaye ayant été rebâtie de nouveau, on leva les corps de plusieurs saints Evêques de Verdun, & qu'on les transporta en d'autres endroits de l'Eglise. On leva en particulier le corps de l'Evêque Berenger, qui fut trouvé sans corruption, à l'exception du pied, qui étoit devenu sec pendant sa vie. On le dépouilla de sa Chasuble, & de ses Sandales, que l'on mit dans le Trésor, avec les Reliques. C'est ce qu'avoit vû le Continuateur dont j'ai parlé. Son corps fut transporté au haut du Chœur vers les balustres, & on lui mit de nouvelles Sandales, & une nouvelles Chasuble. On l'enterra devant l'Autel de S. Firmin, dont le corps a-

(e) *Vide Hugon. Flaviniac. Chronic. Virdun. t. 1. Bibliot. mss. p. 134.*

(f) An. 961. *Vide Flodoard. ad an. 962.*

(g) *Hugo Flavin. loco cit. p. 134.* Monasticum habitum suscepit, & nihilominus invigilans saluti commissarum sibi animarum, pro votis populorum qui nolebant alteri in vita ejus subesse, &c.

(h) *Hugo Flavin. ibid. p. 136.* Il nomme en particulier *Scantia villam, Abbatiam S. Amantii, novam villam, Amantionis curtem, Parridum, Harbodi-villam, Castonis curtis Ecclesiam, Ecclesiam de Marleio, de Marculfi-curte, de Amenzei villa, Abbatiam S. Petri, Ecclesiam de Marsa, ad Liriacum, ad novam villam in Barrensi Comitatu.*

(i) *Hugo Flavin. ibid.* Vixit autem Domnus Berengarius usque ad tempus Othonis III. &c.

(k) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 487. idem 4. Annal. p. 53. ex Labb. t. 2. p. 253.*

(l) *Hugo Flaviniac. t. 1. Labb. p. 183.*

(m) *Apud Mabillon. t. 3. Annal. p. 558.*

(n) *Continuatio hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 262.* Ici Preuves, p. 199.

(o) *Hugo Flavin. p. 165.*

An de J. C. 939.

voit été découvert de son temps. C'est tout ce qu'on sçait de l'Evêque Berenger.

LXXXIII. *Premiers Abbez de S. Vanne.*

Humbert premier Abbé de S. Vanne, mourut aussi vers l'an 983 (p), le 4e Décembre. Aprés lui, Adelmare, Adelard, Ermenric, Rathard, ou Rohard, ou Rohalde, Lambert, & Fingenius, gouvernerent successivement ce fameux Monastere, jusqu'au temps de S. Richard (q), pendant environ quarante ans : mais on ne sçait aucune particularité de leur vie, sinon que Fingenius étoit Ecossois de naissance, & qu'étant Religieux de S. Felix, aujourd'huy S. Clement de Metz, il fut nommé Abbé de S. Vanne de Verdun, pour rétablir cette Abbaye, qui avoit un peu souffert, ayant été entre les mains des Laïques ; ce qui fait juger qu'une partie des Abbez dont on vient de lire les noms, étoient des Abbez seculiers.



LIVRE DIX-HUITIEME.

I. *Etat de la France & de la Lorraine, vers le milieu du dixiéme siécle.*

*An de J. C. 940.



Es Rois Othon I. & Louis d'Outremer se disputoient toujours le Royaume de Lorraine ; & les Seigneurs, aussi-bien que les Evêques de ce Royaume, prenant parti tantôt pour l'un, & tantôt pour l'autre, y entretenoient la guerre & le desordre. Hugues & Artaud, prétendant tous deux à l'Archevêché de Reims, *intriguerent aussi dans leurs affaires les Rois dont nous avons parlé, de même que les Seigneurs & les Prélats de la Champagne, & des Provinces Voisines. Hugues le Grand, Heribert Comte de Vermandois, le Duc de Normandie, & quelques Evêques, ayant formé le siége de la Ville de Reims, que l'Archevêque Artaud tenoit pour le Roy Louis (r), la Ville fut obligée de se rendre aprés six jours de siége, & Artaud forcé de donner sa démission en presence des Seigneurs & des Prélats assemblez dans l'Eglise de Reims, & de se contenter des Abbayes de S. Basle & d'Avenay, qu'on lui donna pour son entretien. On mit en sa place Hugues fils d'Heribert Comte de Vermandois, qui étoit alors Diacre, & dont la promotion avoit été si irréguliere.

Les Comtes Hugues & Heribert, & Guillaume Duc de Normandie, firent venir ensuite un renfort de Lorrains, avec lesquels ils allerent mettre le siége devant Laon. Louis d'Outremer accourut à son secours, avec une armée qu'il avoit levée en Bourgogne : mais les Comtes n'oserent l'attendre, ils leverent le siége, & se retirerent à Pont-pierre prés Notre-Dame de Liesse, d'où ils allerent au devant du Roy Othon ; & l'ayant conduit à la maison Royale d'Attigny, ils le reconnurent pour Roy, & lui firent hommage. Louis entra dans Laon, pourvut à sa défense pour l'avenir, & se retira en Bourgogne.

Othon retourna au delà du Rhin peu de temps aprés, laissant en Lorraine Henry son Frere, à qui il confia le gouvernement de ce Royaume (s), en attendant la majorité du jeune Henry fils de Gislibert Duc de Lorraine. La Cronique de Saxe dit que Henry fut chassé de Lorraine par les Seigneurs du Pays, la même année qu'il en avoit été nommé Duc ou Gouverneur par le Roy son Frere (t).

II. *Henry Duc de Lorraine, puis Othon Comte de Verdun.*

*An de J. C. 940. 941.

Le Roy Louis ayant appris la retraite d'Othon, vint assiéger Pierre-pont, qui lui donna des ôtages de sa fidelité. De là il entra avec Artaud Archevêque de Reims, dans le Royaume de Lorraine. Othon de son côté passa le Rhin, & vint à sa rencontre, pour lui livrer la bataille : mais les Seigneurs des deux partis s'entremirent pour les reconcilier. *Ils convinrent d'une Tréve pour le reste de l'année (u). Louis s'en retourna en France ; & les Lorrains ayant obligé Henry, que le Roy Othon leur avoit donne pour Duc, de se retirer, parce qu'ils ne le pouvoient souffrir, Othon fut obligé de leur accorder pour Duc un homme de leur pays, qui fut Othon Comte de Verdun (x), Fils de Ricuin, & Frere de Gislibert, selon quelques-uns (y). Il gouverna ce Duché depuis 941, jusqu'en 944, comme Tuteur, ou tenant la place du jeune Prince Henry fils de Gislibert, qui mourut jeune, sans avoir pû joüir de l'héritage de son pere.

III. *Hugues Compétiteur d'Artaud, confirmé dans l'Archevêché de Reims.*

Heribert Comte de Vermandois désirant assurer à son fils Hugues l'Archevêché de Reims, voulut faire confirmer son élection par un Concile, & faire déclarer nulle celle d'Artaud son compétiteur. Les Suffragans de Reims se trouverent pour cet effet à Soissons en 941 ; déclarerent l'Archevêque Artaud déchû de tout droit sur cet Archevêché, & sacrerent Hugues fils d'Heribert, âgé de 21 ans. L'année suivante, ce nouvel Archevêque reçut le *Pallium* (z), qui lui fut envoyé par le Pape

(p) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 610.* Le P. Retelois, dans le tom. 4. des Croniques de S. Benoît, rapporte un texte du Nécrologe de S. Vanne, qui met la mort de Humbert en 959. *t. 4. Chronic. p. 153.*

(q) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. mss. Labb. p. 159. & Continuat. hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 266.*

(r) *Flodoard. Chronic. ad an. 940. p. 605. t. 2. Quesnii hist. Franc.*

(s) *Flodoard. ad an. 940.* Otho Rex Henrico fratri suo regnum Lothariense committit.

(t) *Chronograph. Saxo. apud Leibnitz, t. 1. p. 158. ad an. 952.* Henrico fratri Regis Lothariensis Ducatus committitur, qui eodem anno à Lothariensibus expellitur, eique Otto Comes subrogatur.

(u) *Flodoard. ad an. 940.*

(x) *Reginonis Continuator. l. 2. ad an. 940.*

(y) *Sigebert. Chronic. & Abbas Verpergens.*

(z) *Flodoard. ad an. 942.*

An de J. C. 942.

Etienne VIII. avec la confirmation de son élection à l'Archevêché de Reims.

IV. *Paix entre Louis d'Outremer & Othon.*

Le Pape écrivit en même temps aux Seigneurs & aux Peuples du Royaume de France, pour les exhorter à l'union & à la paix (a), les menaçant d'excommunication, s'ils refusoient de rendre à leur Roy l'obeïssance & le respect qui lui étoient dûs. Ces menaces produisirent leur effet; le Roy Louis fit pressentir le Roy Othon, & le fit prier de cesser enfin de soutenir le parti des rebelles, & de lui accorder la paix & son amitié. Othon désira que Guillaume Duc de Normandie fût le médiateur de la paix. Louis vit ce Duc à Roüen; ils s'avancerent ensemble avec leurs troupes vers la riviere d'Oise. Tous les ponts de cette Riviere avoient été rompus par les ordres de Hugues le Grand & du Comte de Vermandois, qui étoient campez de l'autre côté, avec Othon nouveau Duc de Lorraine. Les deux armées demeurerent en repos, sans tenter de passer la riviere, & les Chefs songerent plus à faire la paix qu'à combattre. On porta des paroles de part & d'autre; enfin on conclut une Tréve, qui devoit durer depuis le 15e de Septembre, jusqu'au 15e de novembre, & on se donna mutuellement des ôtages. Les deux partis consentirent à prendre le Roy Othon pour arbitre de leurs differends. Les deux armées se rendirent, par des chemins differens, vers les montagnes de Vosge, où Othon devoit venir (b). La reconciliation des deux Rois se fit aisément. Celle des Seigneurs qui avoient violé le serment de fidélité qu'ils devoient à Louis, fut plus difficile : mais Othon ayant entrepris de les accommoder, y reüssit à la fin, & les obligea de se soumettre de nouveau à leur légitime Souverain.

V. *Accord entre Hugues & Artaud, qui se disputoient l'un à l'autre l'Archevêché de Reims.*

Heribert Comte de Vermandois mourut l'année suivante 943, & aussi-tôt Artaud Archevêque de Reims alla trouver le Roy Louis, pour le prier de le rétablir dans son Archevêché, & d'en chasser Hugues. Le Roy le lui promit : mais aprés quelques hostilitez, où les troupes du Roy eurent du desavantage, on conclut une paix par la médiation d'Othon Duc de Lorraine, de l'Evêque Adalberon, & du Duc Hugues, & l'on laissa à Hugues l'Archevêché de Reims, à condition qu'Artaud son compétiteur, joüiroit des Abbayes de S. Basle & d'Avenay, & qu'on lui donneroit un autre Evêché.

Othon Duc de Lorraine étant mort en 944 (c), le Roy de Germanie passa le Rhin, & vint à Aix-la-Chapelle, où les Seigneurs Lorrains le vinrent trouver, & entrerent en conference avec lui. Les Ambassadeurs du Roy Louis, & ceux de Hugues Duc de France, s'y rendirent aussi, pour tâcher d'engager ce Prince à entrer dans les interêts de leurs Maîtres. Les Ambassadeurs du Roy Louis furent d'abord assez bien reçus : mais Manassé un des Envoyez du Duc Hugues, sçut si bien relever certains discours injurieux que Louis avoit tenus contre Othon, qu'il l'irrita contre ce Prince, qui ordonna que tous ses Vassaux, qui étoient au service du Roy de France, eussent à s'en retirer au plûtôt. Cette affaire toutefois n'eut pas d'autre suite, & Othon ne se déclara point contre Louis.

An de J. C. 943.

VI. *Conrade Duc de Lorraine, nommé par Othon.*

Vers le même temps le jeune Henry fils de Gislibert Duc de Lorraine, & de Gerberge, étant mort, Othon nomma pour Duc de Lorraine Conrade son gendre, fils de Verinher ou Vernier (d). Conrade étoit surnommé le Sage, & étoit déja Duc de Vorms, & de la France orientale. Il avoit épousé Luitgarde fille d'Othon, & gouverna la Lorraine jusqu'en 952. Alors s'étant joint au Prince Liudulphe, qui s'étoit révolté contre le Roy son Pere, Othon, pour punir Conrade, lui ôta la Duché de Lorraine; mais il la lui rendit en 955, ainsi que nous le verrons ci-aprés.

VII. *Richard Duc de Normandie, sauvé de la Ville de Laon.*

Guillaume de Longue-épée, Duc de Normandie, mort en 943, n'avoit laissé qu'un Fils encore enfant, nommé Richard, qu'il avoit eu d'une concubine. Le Roy de France avoit d'abord conçu le dessein de se saisir de ce jeune Prince, & de se rendre ensuite maître de son Pays : mais quelques Seigneurs Normands ayant pris les armes, & s'étant mis à la tête de la populace, il fut obligé de se contenter pour lors de l'hommage que lui fit Richard pour la Duché de Normandie ; & les Seigneurs Normands parurent si contens de la maniere dont le Roy en avoit usé en cette occasion, qu'ils consentirent même que leur jeune Prince fût élevé à sa Cour. Richard fut donc mêné à Laon, où Louis demeuroit plus ordinairement, & on mit auprés de lui des Officiers fideles, pour veiller à sa conservation.

Ses Domestiques s'apperçurent bien-tôt, que le Roy n'avoit pas quitté l'envie de se rendre maître du jeune Prince, & qu'il en vouloit à sa liberté, & à celle de toute la Normandie. Hosmond Gouverneur du jeune Richard, qui n'avoit pas alors plus de neuf ou dix ans, résolut de le sauver, à quelque prix que ce fût (e). Il persuada au jeune Prince de contrefaire le malade ; & il le contrefit si bien, qu'il fit croire à toute la Cour qu'il l'étoit beaucoup. Un soir Hosmond s'étant déguisé en Palfrenier, prit le jeune Duc, le lia dans une grosse botte de foin; & l'ayant chargé sur ses épaules, le porta à travers la Ville jusqu'au Faubourg, où ils trouverent des Chevaux, qui les

(a) *Flodoard. ad an. 942.*

(b) *Dudo, l. 3 apud Quesn. hist. Norman. p. 49. & Flodoard. ad an. 942.*

(c) *Flodoard. ad an. 944.*

(d) *Vitikind.* Defuncto Othone Lothariorum præside, ac Regis nepote ex Gerberga, Henrico impubere, Ducatus Regionis conceditur Conrado. An. 944. ou 945.

(e) *Vide Dudonem l. 3. & Flodoard.*

An de J. C. 944.

attendoient. Ils partirent en diligence, & arriverent la même nuit au Château de Coucy, qui appartenoit à Bernard Comte de Senlis, Oncle de Richard.

VIII. *Louis d'Outremer est fait prisonnier par les Normands.*

Ce Seigneur qui étoit un des plus habiles Politiques de son temps, ayant mis le jeune Prince en seureté dans Senlis, travailla à lui former un parti capable de le défendre contre le Roy de France. Il y engagea Hugues Duc de France, Bernard le Danois, & un Prince du Nord nommé Haigrolde, & parent de Richard. Ils assemblerent une puissante armée; & sous prétexte d'une conference, où l'on devoit traiter de la paix entre les deux armées, les Troupes Normandes insulterent celles de France. La bataille se donna, le Roy fut mis en fuite, & arrêté prisonnier par Haigrolde (*f*), qui le laissa à la garde de quelques-uns de ses Officiers, pour le conduire au Camp: mais ceux-ci ne voulant pas perdre leur part du butin, négligerent le soin de leur prisonnier. Louis prit son temps, se saisit d'un cheval qu'il trouva, & se sauva à toutes jambes vers Rouën; mais en chemin il fut reconnu par un Soldat de Roüen, qui l'arrêta, & promit de le sauver, & de le mener à Laon, dés que les chemins seroient libres (car le Roy l'avoit gagné par ses promesses.) Etant arrivez prés de Rouën, le Soldat n'osa le mettre dans sa maison, de peur qu'il ne fût reconnu; mais le cacha dans une Isle de la Seine, jusqu'à ce qu'il le pût conduire plus loin.

Ceux qui cherchoient le Roy, ayant eu quelque soupçon de ce Soldat, allerent dans sa maison, fouillerent par-tout, & se saisirent de tout ce qui y étoit. Alors cet homme intimidé, décela le Roy; on alla à l'Isle, & on l'amena à Rouën, où il fut mis en prison. La Reine Gerberge son Epouse l'ayant appris, dépêcha aussi-tôt à Othon son frere: mais celui-ci fit réponse, qu'il n'avoit jamais approuvé la conduite que Louis avoit tenuë envers le jeune Richard, & qu'il n'avoit nulle envie de faire la guerre aux Normands.

La Reine se voyant frustrée de ses esperances de ce côté-là, eut recours à Hugues le Grand, qui demeuroit à Paris. Elle y alla, & le Duc lui promit de s'employer auprés des Seigneurs Normands, pour la liberté du Roy. Il le fit en effet; & dans une Assemblée qui se tint à S. Clair sur la riviere d'Epte, il demanda instamment sa liberté. Les Seigneurs Normands y consentirent, à condition que Louis, les Seigneurs François, les Evêques & les Abbez confirmeroient par serment la possession de la Normandie à Richard. Hugues répondit qu'il falloit pour cela que le Roy fût en liberté. Les Normands y consentirent, pourvû qu'on leur donnât pour ôtages les deux fils du Roy. Gerberge ne put se résoudre à les livrer tous deux, elle se contenta d'envoyer le plus jeune, nommé Carloman, qui étoit encore au berceau. Alors les Normands remirent le Roy entre les mains du Duc Hugues, qui le livra à Thiébaut Comte de Chartres: celui-ci le renferma, & le retint prisonnier, comme le Comte de Vermandois avoit fait Charles le Simple, Pere de Louis. Ainsi ce malheureux Prince ne sortit d'une prison, que pour entrer dans une autre.

An de J. C. 945.

IX. *L'Empereur Othon donne l'Evêché de Tongres à Hugues Reformateur de l'Abbaye de S. Maximin.*

Hugues le Grand vint ensuite jusqu'en Lorraine au devant du Roy de Germanie (*g*): mais ce Prince justement indigné du procédé de Hugues envers le Roy Louis, ne voulut pas lui parler. Il lui envoya Conrade Duc de Lorraine, qui lui parla, & Hugues s'en retourna fort offensé contre Othon. Ce Prince, avant que de repasser le Rhin, donna l'Evêché de Tongres à Hugues Abbé de S. Maximin de Tréves, qui témoigna une extrême répugnance à accepter cette dignité.

Hugues est ce fameux Ogo, Réformateur de l'Abbaye de S. Maximin, & qui étoit si étroitement lié avec les Religieux de Gorze. L'Evêque de Tongres ou de Liége, auquel il succédoit, étoit Richard, contre lequel Conrade Duc de Lorraine forma de grandes accusations, aussi-bien que contre Robert Archevêque de Tréves, dans la Diete tenuë à Duisbourg (*h*), disant qu'ils n'étoient point fideles à Othon Roy de Germanie: mais les deux Prélats prouverent si bien leur innocence, que le Roy leur continua ses bonnes graces, comme auparavant.

Quant à Louis d'Outremer, il ne put jamais sortir de prison, qu'aprés que la Reine son Epouse eut cédé la ville de Laon à Hugues le Grand (*i*), qui la donna au Comte de Chartres, dont nous avant parlé, & qui dans l'Histoire est surnommé le Tricheur, ou le Trompeur (*k*). Hugues renouvella son serment de fidelité au Roy Louis, & les autres Seigneurs en firent de même.

X. *Artaud rentre dans le Siége de Reims.*

L'année suivante 946, le Roy Othon ayant sçu l'alliance que Hugues le Grand avoit faite avec le jeune Duc de Normandie, à qui il avoit fait épouser sa fille, passa le Rhin à la tête d'une armée de cent mille hommes, ayant avec lui le jeune Conrade Roy de Bourgogne (*l*). Louis vint au devant de lui avec son armée, & le joignit vers Cambray. Les deux Princes eurent d'abord la pensée d'assieger Laon: mais en ayant jugé l'attaque trop hazardeuse, ils aimerent mieux marcher contre Reims, où l'Archevêque Hugues, neveu de Hugues le Grand, principal objet de cette guerre, s'étoit renfermé. Le Siége se poussa avec tant de

(*f*) *Flodoard. ad an. 945.*
(*g*) *Flodoard. ad an. 945.*
(*h*) *Vide Browuer, Annal. Trevirens. t. 1. p. 415.*
(*i*) *Flodoard. ad an. 946.*
(*k*) Theobaldus fallax, *apud Glaber. t. 3. c. 2.*
(*l*) *Flodoardi Chronic. ad an. 946.*

An de J.C. 946. 947.

vigueur, qu'en moins de trois jours l'Archevêque se voyant prêt à être forcé, demanda à parler à quelques Seigneurs de l'armée, qui lui étoient parens. Ils lui conseillerent de sortir incessamment de la Ville avec les siens, les deux Rois étant résolus de lui ôter l'Evêché. Il suivit ce conseil ; & la Ville s'étant renduë, l'Archevêque Artaud qui étoit dans le Camp, y entra avec les deux Princes, & fut rétabli dans son Siége par les deux Archevêques Robert de Tréves, & Frideric de Mayence, qui l'y conduisirent, le tenant au milieu d'eux par la main.

XI. *Le Roy de France renonce à la Lorraine en faveur de l'Empereur Othon.*

Aprés cette conquête, les deux Rois s'avancerent vers Paris, & commencerent à ravager le Duché de France, possedé par Hugues le Grand. De-là ils tournerent vers Rouën (m), où ils trouverent plus de résistance qu'ils n'en attendoient ; & enfin, aprés avoir perdu bien du monde, & ravagé le Plat-pays, ils furent obligez de se retirer chacun dans ses Etats. Ce que le Roy de Germanie gagna de plus solide dans cette expedition, fut la renonciation que le Roy Louis fit en sa faveur, de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Lorraine.

La guerre continua l'année suivante 947 (n). Louis assiégea Mouson, où l'Archevêque Hugues s'étoit rétiré aprés la prise de Reims : mais les troupes Lorraines qui l'avoient accompagné à ce siége, s'étant retirées aprés un mois de service, il fut obligé de s'en retourner à Reims, sans avoir rien fait. Ce Prince passa la fête de Pâques à Aix-la Chapelle, avec le Roy Othon, qui le combla d'honneurs & de présens. Hugues le Grand fit de son côté des tentatives sur quelques Places du Comté de Flandres, & sur la Ville de Reims, mais sans aucun succés. Othon ménagea entr'eux une tréve, qui devoit durer jusqu'au mois de Novembre, dans lequel on devoit tenir à Verdun un Concile pour l'accommodement de l'affaire, qui duroit depuis si long-temps entre les Archevêques Hugues & Artaud au sujet de l'Archevêché de Reims. Comme nous avons parlé ci-devant des Assemblées qui se tinrent à Mouzon, à Verdun & à Ingelheim sur ce sujet, il est inutile de répéter ici les mêmes choses ; il suffit de dire que Hugues fut déposé, & dépouillé de l'Archevêché de Reims, & Artaud confirmé en 948.

XII. *Plaintes du Roy Louis contre Hugues le Grand.*

Louis & Othon assisterent au Concile d'Ingelheim, & le Roy de France y porta ses plaintes contre le Duc Hugues le Grand, & contre les autres Seigneurs de France, qui l'avoient traité d'une maniere si indigne, jusqu'à le prendre & le tenir en prison ; lui faisant injustement la guerre, & lui suscitant des ennemis de toutes parts. Il ajouta, qu'il étoit prêt de subir le Jugement du Concile, & même de prouver son innocence par un combat singulier, contre quiconque oseroit l'accuser. Le Concile prononça défense à toute personne de s'élever contre la puissance Royale, & menaça d'excommunication Hugues le Grand, à moins qu'il ne comparût devant le Concile au temps marqué. Louis s'adressa ensuite à Othon, & lui demanda secours contre Hugues le Grand, usurpateur de son Royaume ; & Othon nomma Conrade Duc de Lorraine, pour l'aider à réduire ses ennemis.

An de J.C. 947. 948.

Othon pria Louis de demeurer auprés de Conrade pendant qu'il assembleroit ses troupes, & ordonna à Artaud Archevêque de Reims, & à Raoul Evêque de Laon, qui venoient d'être rétablis par le Concile, de demeurer, le premier avec Robert Archevêque de Tréves, & le second avec Adalberon Evêque de Metz, en attendant que les chemins fussent libres, & qu'ils pussent retourner en sureté dans leurs Siéges. *Ainsi nous demeurâmes*, dit Flodoard, qui étoit alors prés d'Artaud son Archevêque, *en Lorraine environ un mois* (o).

XIII. *Prise de la Ville de Mouson, par Robert Archevêque de Tréves, & Adalberon Evêque de Metz.*

Conrade ayant enfin assemblé ses troupes, accompagna Louis dans le Laonois. Robert Archevêque de Tréves, & Adalberon Evêque de Metz, avec leurs milices, marcherent contre Mouson, où Hugues, qui se disoit toujours Archevêque de Reims, s'étoit enfermé. Ils l'assiegerent, & la Ville fut forcée aprés quelque résistance. Hugues fut obligé de se rendre, & de donner des otages. Les Evêques, avec leur armée, vinrent joindre le Roy dans le Laonois, où ils firent le siége de Montaigu, qu'ils emporterent aprés un assez long siege. Enfin ils marcherent contre Laon, qui étoit occupée par Thiebaut Comte de Chartres. Là les Evêques s'assemblerent dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Vincent, qui est hors la Ville ; excommunierent le Comte Thiebaut, & citerent Hugues le Grand pour venir rendre compte en leur presence, de tout ce qu'il avoit fait contre le Roy & contre les Evêques. Le Duc Conrade tint sur les Fonts une Fille du Roy Louis, & peu de temps aprés s'en retourna en Lorraine avec ses Troupes, ayant reüni à son Domaine la Ville de Mouson, qui avoit été prise par les Evêques de Lorraine, & dont on rasa les murs & les fortifications.

La retraite de Conrade & des Evêques Lorrains rassura Hugues le Grand. Il rentra en campagne, & attaqua Sens, où il mit le feu par artifice (p) ; mais il ne put prendre la Ville. Il fut aussi repoussé de devant Roucy, sur la riviere d'Aine. Ces mauvais succés affoiblirent son parti ; plusieurs l'abandonnerent ; & Marin Légat du Pape Agapit, étant venu à Tréves, où Hugues le Grand avoit été cité pour répondre devant le Concile, y fit le pro-

(m) *Dudo l. 3. apud Quesn. Hist. Normann.*
(n) *Flodoard. ad an. 947.*
(o) *Flodoard. ad an. 948.*

(p) *Flodoard. ad an. 948.* Injectis ignibus domum matris Ecclesiæ succendit, & partem civitatis.

An de J. C. 948.

cés à ce Prince dans toutes les formes (q). Guy de Soissons, Raould de Laon, Vicfrede de Teroüenne s'y rendirent, & n'y trouverent que le Légat Marin, & Robert Archevêque de Tréves; aucun autre Prélat de Lorraine ni d'Allemagne, n'y ayant paru.

XIV. *Le Légat Marin fait le procès à Hugues le Grand, & aux Evêques de son parti.*

Marin s'informa d'abord de la conduite que Hugues avoit tenuë envers le Roy Louis & les Evêques, depuis les menaces d'excommunication qui lui avoient été faites au Concile d'Ingelheim. A cette demande, les Evêques lui raconterent tous les maux qu'il avoit faits depuis ce temps, & contre le Roy, & contre les Eglises.

Le Légat demanda en second lieu, si Hugues avoit été cité, & si les lettres de citation qui lui avoient été écrites de la part du Concile, lui avoient été renduës? L'Archevêque de Reims répondit, qu'il en avoit reçu quelques-unes; que d'autres avoient été interceptées en chemin; mais qu'il ne pouvoit s'excuser d'ignorance, ayant été cité dans les formes, & par lettres, & de vive voix, par des Messagers qui avoient eu la hardiesse de lui dénoncer son excommunication.

Marin demanda en troisiéme lieu, si Hugues avoit envoyé quelqu'un au Concile, pour répondre en son nom? Mais personne ne se présenta. On délibéra si on l'excommunieroit sur le champ; mais les avis furent, qu'il falloit attendre encore un jour. Ce jour étant passé, sans que personne eût paru, les Clercs, & les Nobles laïques qui étoient dans l'Assemblée, crierent qu'il ne falloit plus differer de l'excommunier: mais les Evêques lui donnerent un nouveau délai jusqu'au lendemain. Enfin le troisiéme jour, personne ne s'étant présenté pour répondre en son nom, Liudulfe Ambassadeur & Grand Aumônier (r) du Roy Othon, insista de la part de son Maître, que l'on prononçât la Sentence d'excommunication contre Hugues; ce qui fut executé dans la même séance. On ajouta, que s'il vouloit venir au plutôt se présenter au Légat, pour satisfaire au Roy, il pourroit obtenir l'absolution des censures prononcées contre lui; mais que s'il différoit à le faire, il faudroit qu'il allât à Rome en personne, pour la demander au Pape.

Aprés le Concile, le Légat Marin prit sa route par la Saxe, où Othon l'attendoit. Il y passa l'hyver, & s'en retourna à Rome, pour rendre compte au Pape de ce qu'il avoit fait à Ingelheim & à Tréves. Le Pape, l'année suivante, ratifia dans un Concile tenu à Rome, tout ce qui avoit été fait au deçà des Monts.

Ces moyens, au lieu de procurer la paix au Royaume, ne faisoient qu'aigrir les esprits, & la guerre continuoit aussi fort que jamais (s). Le Roy Louis prit la Ville d'Amiens, & celle de Laon; l'Archevêque Hugues excommunié, fut reçu dans la Forteresse d'Hau-mont, & ses gens commirent de grands dégâts dans les Terres de l'Archevêché de Reims. Le Roy de France voyant qu'il ne pouvoit réduire la Citadelle de Laon, envoya demander du secours à Conrade Duc de Lorraine. Le Duc vint aussi-tôt; & le Roy étant entré en conférence avec lui, Conrade fit en sorte que le Comte Hugues, qui défendoit la Citadelle de Laon, consentît à une tréve, qui devoit finir au mois d'Août, en attendant que Louis pût s'aboucher avec Othon, pour concerter avec lui des moyens de mettre fin à tous ces troubles par une bonne paix.

An de J. C. 949. 950.

XV. *Paix entre le Roy Louis d'Outremer, & Hugues le Grand.*

Enfin en 950 (t), le Roy de France étant retourné au delà de la Moselle, auprés d'Othon, pour prendre avec lui les mesures propres à finir la guerre; Othon promit d'envoyer à Hugues le Grand pour cet effet, Conrade Duc de Lorraine, avec des Troupes, & de le faire accompagner de quelques Evêques, & de quelques Comtes. Ces Envoyez porterent à Hugues le Grand les paroles dont ils étoient chargez pour un accommodement. Hugues, qui étoit las de la guerre, écouta volontiers les propositions du Roy; & le Duc Conrade ayant rapporté à Louis les bonnes dispositions de Hugues, ces deux Princes se virent sur la riviere de Marne, Louis d'un côté, & Hugues de l'autre. Ils furent quelques jours à convenir des conditions, qu'ils se faisoient proposer par les Médiateurs de la paix, qui étoient Conrade Duc de Lorraine, Hugues le Noir Duc de Bourgogne, Adalberon Evêque de Metz, & Fulbert Evêque de Cambray. Quand on fut convenu de tout, Hugues le Grand passa la riviere, & vint rendre ses hommages au Roy, en présence des deux Armées. Il lui remit la Citadelle de Laon, & se reconcilia avec Arnoû Comte de Flandre, & Artaud Archevêque de Reims.

Aprés la paix concluë, le Roy de Germanie invita Hugues le Grand à le venir voir à Aix-la Chapelle, où il devoit passer les fêtes de Pâques (u). Hugues envoya d'abord au Roy deux Lions, dont il lui faisoit présent; puis il vint lui-même à la Cour, où il fut parfaitement bien reçu; & aprés les Fêtes, le Roy le renvoya chargé de présens, & lui donna Conrade Duc de Lorraine, pour le conduire jusques sur le bord de la Marne.

XVI. *Fondation du Château de Bar.*

Le Château de Bar, qui a donné le nom au Barrois & à la Ville de Bar, est connu dés l'an 464 (x), puisque le Roy Childeric, fils de Merouée, & pere du grand Clovis, retournant de Turinge en France, vint au Château de Bar, fut reçu par ceux du Barrois, & fut de là conduit en France par Veomade son confident.

Vulfoad fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, en 709, donne à ce Monastere quelques biens situez dans le Barrois: *In pago Barrensi**. Une Charte de l'Abbaye de Montier-en-Derf, donnée par Louis le Débonnaire en 828 (y) expediée au Château de Bar, parle aussi du Barrois, de même que le Traité de partage entre les Rois Charles & Louis en 870. * Preuves, pag. 266.

Ce Château de Bar étoit sans doute dés-lors

(q) *Apud Flodoard. loco cit. & t. 9. Concil. p. 632.*
(r) *Flodoard. ibidem.* Liudulfo Legato & Capellano Regis Othonis.
(s) *Flodoard. Chronic. ad an. 949.*
(t) *Flodoard. ad an. 950.* (u) *Flodoard. ad an. 951.*

(x) [illegible] Castro Barro ad ipsum venit (Veomadus) & à Barrensibus receptus est [illegible] *hist. Franc. epitomat. c. 11. p. 553. edit. Ruinart.*
(y) [illegible] quæ habeo in pago Barrensi... Actum Barrensi castro, regnante [illegible] Ludovico, Kal. Octobr. an. xv.

accompagné d'une Ville, ou d'un Bourg, qui étoit consideré comme le chef-lieu du Barrois : *Barrensis pagus* ; & tout cela beaucoup plus ancien que Frideric Comte ou Duc de Bar, auquel on attribuë la fondation de ce Château en 951, selon les uns, ou quelques années plus tard, selon les autres. Comme ce point est important, il est bon de l'examiner plus à fond.

Flodoard auteur contemporain, raconte sous l'an 951 (z) que *Frideric qui avoit épousé la fille de Hugues* (le grand Duc de France, & sœur de Hugues Capet) *étant venu en ce Royaume* (de France,) *commença à construire, à l'insçu du Roy & de la Reine, une Forteresse sur un lieu nommé Banis, d'où il fit de frequentes courses sur les lieux circonvoisins. Le Roy indigné, envoya des Ambassadeurs à Othon pour s'en plaindre. A leur retour, ils rapporterent au Roy, qu'Othon ne vouloit pas, & même défendoit que Frideric fist aucune forteresse dans le Royaume, à moins qu'il n'en obtint la permission du Roy.*

On forme sur ce texte quelque difficulté. Les uns, au lieu de *Banis*, lisent *Barris* ; les autres *Fanis*. Ceux qui suivent la leçon de *Banis*, conjecturent qu'en cet endroit il pourroit signifier Bagneux, lieu situé prés la Ville de Paris. On sçait que le Comte Frideric, par son mariage avec Beatrix, eut quelques terres aux environs de l'Abbaye de S. Denys (a), lesquelles il échangea ensuite contre d'autres terres appartenantes à ce Monastere, situées aux environs de Bar-le-Duc. Frideric ayant donc entrepris de fortifier Bagneux, & faisant des courses sur les terres du voisinage, le Roy qui ne vouloit pas se brouiller avec Frideric gendre du Duc Hugues, ni avec Othon I. dont Frideric avoit épousé la niéce, s'adressa à cet Empereur, pour le prier de terminer ce different par sa médiation, comme ami, ou comme arbitre. Il le fit, en déclarant qu'il desapprouvoit la conduite de Frideric, & que ce Seigneur ne pouvoit bâtir aucune forteresse sans le congé du Roy de France. Cette hypothese, sans toucher au texte de Flodoard, résout d'une maniere assez plausible la difficulté qu'on forme sur cet endroit.

Ceux qui lisent *Fanis* au lieu de *Banis*, se fondent sur quelques anciens manuscrits qui portent *Fanis*, & croyent que Flodoard en cet endroit veut parler de la construction du Château de Fains proche Bar-le-Duc. Mais on répond, 1°. que Fains auprés de Bar, est nommé *ad Fines*, & non pas *Fanis*. 2°. Fains n'étoit pas du Royaume de France ; & Frideric Comte de Bar, n'étoit pas obligé de demander la permission du Roy pour y bâtir un château. 3°. Quand Fains auroit été du Royaume, il s'ensuivroit toujours, contre Duchesne, que Bar-le-Duc qui n'en est éloigné que d'une lieuë, n'étoit pas dans les limites du même Royaume, puisque Frideric quelques années aprés répara le Château de Bar sans aucune permission, & en jouït sans aucune dépendance, jusqu'en l'an 1301, que le Duc de Bar Henry III. en fit hommage au Roy Philippe le Bel.

Enfin ceux qui lisent *Barri*, ou *Barris*, au lieu de *Banis*, soutiennent que Flodoard dans l'endroit cité, parle de la fondation du Château de Bar-le-Duc. Mais on a déja montré par des preuves indubitables, que ce Château subsistoit plusieurs siécles avant l'an 951, qui est l'année de la fondation du Château de *Banis*, selon Flodoard. Bar n'étoit pas alors du Royaume de France, mais de l'Empire, comme on le montrera par plusieurs faits historiques, qui seront rapportez dans la suite de cette Histoire, & comme on le voit par le véritable récit de la fondation du Château de Bar, que nous allons donner ici, quoi qu'elle ne soit arrivée que quelques années aprés.

Voici comme la raconte l'Auteur de la Cronique de l'Abbaye de S. Mihiel (b). *Sous le régne de l'Empereur Othon I. il y avoit un puissant Duc de Lorraine, nommé Frideric,* (par consequent aprés l'an 959, auquel Frideric fut declaré Duc de Lorraine) *qui voyant l'Abbaye de S. Mihiel voisine de ses Terres, & fort éloignée de la protection Royale* (ou Imperiale) *n'eut pas de peine à la soumettre à sa domination, & la transmit à ses descendans sous le titre de Vouerie. Frideric, pour arrêter les fréquentes courses des Champenois sur les terres de Lorraine, bâtit* (ou rebâtit) *sur les confins de la Lorraine & de la Champagne, un Château qu'il nomma* Bar, *comme qui diroit* Barriere. Et comme il n'avoit pas assez de Terres en cet endroit, pour y établir une Seigneurie, ou un Fief, il démembra quelques Villages appartenans à l'Eglise de Toul, & aux Abbayes de S. Denys & de S. Mihiel, ausquelles il rendit d'autres Terres en échange. Jean de Bayon Dominicain, qui a écrit la Cronique de l'Abbaye de Moyenmoutier, répéte la même chose, & fixe l'établissement du Château de Bar en l'an 967. Il dit, que S. Gerard Evêque de Toul fit de grandes instances auprés de l'Empereur Othon, pour que Frideric dédommageât son Eglise ; & qu'Othon lui donna les Abbayes de Moyenmoutier & de S. Diey, & le Fief de Berkem en Alsace. Telle fut la veritable origine de cette fameuse Forteresse.

XVIII. *Révolte de Ludolphe, fils du Roy Othon.*

Cependant l'esprit de division se mit dans la famille d'Othon Roy de Germanie (c). Ce Prince avoit épousé, dans son voyage d'Italie en 951, la Princesse Adeleïde, veuve de Lothaire, & sœur de Conrade Roy de Bourgogne. Il en eut un fils en 952, & le bruit couroit qu'il lui destinoit le Royaume, qu'il avoit promis auparavant à son fils aîné Liudulphe ou Ludolphe, à qui il appartenoit par le droit de sa naissance. Ludolfe outré de cette préferen-

(z) Fridericus in hoc regnum veniens, munitionem, in loco qui dicitur Banis, inconsulto Rege vel Reginâ, ædificare cœpit. *Flodoard. ad an. 951.*
(a). Cui Beatrici cum frater ejus Hugo Capetus donasset quædam prædia, S. Dionysio Parisiensi contigua, &c. *Chron. S. Michaelis ad Mosam.*

(b) Fredericus, propter frequentes Campanorum in Lotharingiam incursiones, in confinio Lotharingiæ & Campaniæ castrum extruxit, quod Barrum, quasi Barram, nominavit. *Chron. S. Michaelis hic p. 557.*
(c) *Flodoard. ad an. 953.*

cc,

An de J. C. 953.

ce, se révolta en 953 contre le Roy son pere, & engagea dans son parti Conrade Duc de Lorraine, & plusieurs autres Seigneurs.

Othon qui connoissoit le mérite & l'expérience de Conrade, auroit bien voulu le dépouiller de sa Duché, & même lui ôter la vie; Conrade, de son côté, cherchoit les moyens de se saisir du Roy, pour mettre Ludolfe sur le Trône : mais comme l'un & l'autre se tenoient sur leurs gardes, ils n'entreprirent rien, du moins ils n'exécuterent rien l'un contre l'autre, jusqu'à ce qu'un Seigneur nommé Ragenaire, ou Rainier, ancien ennemi de Conrade, assiégea un Château tres fort, qui lui appartenoit. Le Duc en ayant nouvelle, assembla au plutôt le plus de Troupes qu'il put, marcha contre Ragenaire, & lui livra la bataille : mais Conrade fut mis en fuite, & obligé de se sauver dans Mayence. Othon l'y assiégea, & l'obligea, aprés deux mois de siége, de faire son accommodement, & de lui donner des ôtages de sa fidelité.

Conrade ayant laissé à Mayence une garnison de ses Troupes, s'en vint droit à Metz, y entra sans résistance, & l'abandonna au pillage. L'Histoire ne nous apprend pas le motif de cette conduite, qui ne pouvoit venir que de quelque ressentiment de Conrade contre les Bourgeois de la Ville, ou contre l'Evêque Adalberon. Il ne quitta cette Ville désolée, qu'à la priere d'Agenolde ou Einolde, Abbé de Gorze (*i*). Cependant Liudulphe ou Ludolfe faisoit de grands ravages dans la Baviere, où il avoit pris quelques Villes. Othon son pere y accourut avec des Troupes, pour s'opposer à ses progrés; & vers le même temps, Victrede Archevêque de Cologne étant mort, le Roy Othon y fit choisir pour Archevêque son propre frere Brunon, à qui il donna aussi le gouvernement du Royaume de Lorraine (*k*), dont il dépouilla Conrade son Gendre.

XIX. *Conrade dépouillé du Duché de Lorraine, qui est donné à Brunon Archevêque de Cologne.*

Conrade, pour se venger de cet affront, fit venir en Lorraine les Hongrois (*l*), peuple barbare, qui n'avoient point d'autre exercice que la guerre & le brigandage. Ils étoient sortis du fond de la Scythie, sous Charles le Gros, & s'étoient établis en Hongrie, en la place des Huns, d'où leur vient le nom de *Hungari*. Parmi eux, les meres, pour accoûtumer leurs enfans à souffrir la douleur, & les endurcir aux coups, leur frapoient durement le visage quand ils étoient nez. Ils se nourrissoient de chair cruë, & beuvoient le sang pur. Leurs femmes étoient aussi féroces que les hommes. La cruauté, la rusticité, la vanité, la legereté faisoient leur vrai caractere. La droiture, la sincerité, la verité leur étoient inconnuës. Leur arme la plus ordinaire étoit la fléche; ils s'en servoient avec tant d'adresse, qu'ils ne manquoient jamais leurs coups. Ils n'étoient pas moins redoutables en fuyant, qu'en combattant de front.

An de J. C. 954.

XX. *Les Hongrois sont appellez en Lorraine par le Duc Conrade.*

Ils pénétrerent jusqu'au pays de Ragenaire ou Rainier Comte de Hainaut, ennemi de Conrade, & jusques dans le pays de Cologne, où étoit l'Archevêque Brunon frere d'Othon, & nouveau Duc de Lorraine. Ce Prélat donna ses soins pour les empêcher d'entrer dans Tréves (*m*). Ils commirent par-tout mille ravages; & aprés s'être chargez de butin, ils se jetterent dans le Royaume de France, désolerent les pays de Vermandois, de Laon, de Reims & de Châlons; penetrerent jusques dans la Bourgogne, & se rendirent enfin en Italie, fort diminuez par la maladie, & par les attaques qu'ils avoient euës à soutenir dans un si long voyage. Le Duc Conrade les accompagna en personne avec ses troupes, jusqu'à Mastrich. Ensuite il les quitta (*n*), & revint en Lorraine, où il exerça sa vengeance contre ceux qui n'étoient pas pour lui (*o*). Les Seigneurs, dans ces temps de trouble, ne reconnoissant point de Maître, se faisoient de cruelles guerres les uns aux autres; en sorte que tout le Pays étoit plein de desordres & de brigandage. Au delà du Rhin, le Prince Ludolfe fils du Roy Othon, se rendit maître de la Baviere, & en chassa le Duc Henry son oncle.

XXI. *Mort de Louis d'Outremer. Son fils Lothaire regne en sa place.*

Cette année 954, Frideric frere d'Adalberon Evêque de Metz, épousa Beatrix fille du Prince Hugues le Grand, & sœur de Hugues Capet; & Louis d'Outremer étant tombé de cheval en poursuivant un loup sur la riviere d'Aisne, fut tellement froissé de sa chûte, qu'il mourut à Reims, où il avoit été mené pour s'y faire traiter. La Reine Gerberge son épouse, sœur d'Othon Roy de Germanie, alla trouver Hugues le Grand, Duc de France & de Bourgogne, & lui demanda ses bons avis & son secours, pour elle & pour le jeune Lothaire son fils, âgé seulement de treize à quatorze ans. Hugues reçut la Reine honorablement, la consola, & lui promit d'employer toutes ses forces pour mettre le Prince Lothaire sur le Trône. En effet, il engagea les Seigneurs & les Evêques de France, d'Aquitaine & de Bourgogne, à reconnoître ce jeune Prince, qui fut sacré à Reims le 12e de Novembre 954.

Brunon Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, assista apparemment à la ceremonie de son Sacre. Il est nommé, avec le Prince Hugues, comme un des principaux protecteurs du jeune Roy. La Reine Gerberge & Lothaire, firent leur demeure ordinaire à Laon, com-

(*i*) *Flodoard. ibid.*
(*k*) *Flodoard. ad an. 953.* Bruno frater Regis Othonis Coloniæ Pontifex ordinatus, cui etiam Rex Otho Regnum Lothariense committit.
(*l*) *Flodoard. ibid. ad an. 954.*
(*m*) *Ruotgeri vit. Brunon. Colon. c. 22.*

(*n*) *Fulcuin. de gestis Abb. Gemblac. c. 25. t. 6. Spicil. p. 568.* In hac acie Cono (sic Conradum vocat) cum suis sequacibus militavit. Sed ubi Trajectum ventum est, quam Mosa abluit, incertum quâ causâ ab eis descivit.
(*o*) *Flodoard. ad an. 954.*

An de J. C. 955. 956.

me avoit fait Louis d'Outremer; & on donna au Prince Hugues le Gouvernement general de l'Aquitaine, qu'on ajoûta à ses Duchez de France & de Bourgogne.

Le Duc Conrade fit son accommodement avec le Roy Othon sur la fin de l'an 954, ou au commencement de 955 (p): mais il ne paroît pas qu'on lui ait rendu le Duché, ou le Gouvernement du Royaume de Lorraine, qui étoit possedé par l'Archevêque Brunon. Ce Prélat gouverna ce Royaume avec beaucoup de sagesse, & purgea le pays des voleurs qui le désoloient (q). Il y rétablit la paix, la justice, & le bon ordre. Il prit le nom d'Archiduc (r) de Lorraine, pour montrer sa superiorité par dessus les autres Ducs de l'Empire.

XXII. *Défaite des Hongrois. Mort du Duc Conrade.*

Les Hongrois, qui l'année précédente avoient fait tant de maux en Lorraine & en France, voulurent en 955 faire irruption dans l'Allemagne, & sur-tout dans la Baviere, pour de là passer en France: mais Othon accompagné de Burislas Roy des Sarmates, & du Duc Conrade, leur livra bataille, & les défit presque entiérement. Conrade contribua plus qu'aucun autre, par sa valeur, au gain de la bataille. Il y fut tué, combattant vaillamment, plutôt en soldat, qu'en Capitaine (s); & cela par un esprit de penitence, ayant même, dit-on, demandé à Dieu qu'il expiât par sa mort, les maux dont il avoit été l'occasion par sa révolte.

En 956, Othon tint une Assemblée generale à Ingelheim prés de Mayence, où se trouverent la plupart des Seigneurs Lorrains. La révolte de Conrade, & le peu d'attachement qu'avoient témoigné pendant ce temps les Seigneurs de ce pays aux interêts du Roy de Germanie, l'obligerent à s'assurer de leur fidelité, en exigeant des ôtages de la plupart des Villes (t). Peu de temps aprés, il tint une autre Diete à Cologne aprés Pâques, où se trouverent aussi plusieurs Seigneurs Lorrains, de qui il reçut de grosses sommes, ou de grands trésors, comme dit Flodoard (u): mais il n'exprime pas si ces sommes furent données volontairement & liberalement, ou si Othon les exigea comme des amendes, des subsides, ou des contributions.

La même année, Hugues le Grand mourut, & laissa quatre Fils; sçavoir, Hugues Capet, qui depuis fut fait Roy de France; Othon, qui fut Duc de Bourgogne, Eudes & Henry, qui dans la suite possederent aussi le Duché de Bourgogne. La Reine Gerberge eut une conference avec son frere Brunon Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, dans laquelle elle obtint la restitution des Terres que le Duc Gislibert son Epoux lui avoit autrefois données pour doüaire, ou pour appanage (x).

An de J. C. 957. 958.

XXIII. *Guerre de Rainier contre Brunon Duc de Lorraine.*

Ragenaire ou Rainier IV. Comte de Hainaut, surnommé au long col, grand ennemi de Conrade Duc de Lorraine, dont on a parlé ci-devant; Brunon Archevêque de Cologne & Duc de Lorraine, & les Seigneurs de ce Pays, firent des hostilitez les uns sur les autres en 957 (y): mais on ne sçait aucunes particularitez de ces petites guerres, sinon que le Roy Lothaire, Gerberge sa mere, & la Princesse Hadevide sa tante, veuve de Hugues le Grand, vinrent avec des troupes au secours de Brunon de Cologne, Oncle du Roy, jusques vers Cambray, & que Rainier ne se sentant pas assez fort pour résister à une telle multitude, vint trouver Brunon, qui lui demanda un certain nombre d'ôtages: mais le Comte n'ayant pas voulu les donner, Brunon l'arrêta, le retint prisonnier pendant quelque temps, puis l'envoya en exil au delà du Rhin.

Sigebert, sous l'an 959, dit que Brunon fit venir Rainier à Valenciennes; le condamna à un exil perpetuel, & confisqua ses biens, en punition de ce qu'il troubloit le Royaume par ses guerres, ou plutôt parce qu'il vouloit envahir les biens que Gislibert avoit donnez pour dot à son épouse Gerberge, sœur de l'Empereur, & proche parente de l'Archiduc Brunon. Les deux fils de Rainier, Raginere & Lambert, se retirerent auprés de Lothaire Roy de France.

En 958 (z), Brunon passa avec une armée de Lorrains, à travers la France, pour aller voir en Bourgogne ses Sœurs & ses Neveux, & en 959, il se trouva à Compiégne, avec la Reine Gerberge sa sœur, & ses neveux, où il pacifia certains differends qui étoient entr'eux au sujet de quelques Châteaux du Duché de Bourgogne, que Lothaire avoit reünis à son Domaine. Ce Prince alla passer les Fêtes de Pâques à Cologne auprés de l'Archevêque son oncle, accompagné de la Reine sa mere. Brunon le reçut avec l'honneur qui lui étoit dû, & le Roy lui assura, autant qu'il étoit en lui, le Gouvernement du Royaume de Lorraine (a); aprés quoi il s'en retourna à Laon, tres satisfait de la bonne reception & des presens qu'il avoit reçus de son Oncle.

(p) *Flodoard. ad an. 955.* Otho Rex cum Conrado sibi pacificato adversùs Hungaros pugnavit ... & ibidem peremptus est. *Chronograph. Saxo apud Leibnitz, ad an. 955.* Conradus Dux ad Regem pœnitendo venit ... omnium quas habuit divitiarum nudus, amisso Ducatu in gratiam Regis recipitur, vitâ, & patriâ, & prædio suo contentus.

(q) *Vitikind. histor.*

(r) *Sigebert. ad an. 950.*

(s) *Sigebert. ad an. 957.* Conrado ab Hungaris ad Othonem pœnitendo refugiente, & orante Deum, ut pro pœna perfidiæ suæ, in ipso bello ab Hungaris perimeretur.

(t) *Flodoard. ad an. 956.* Rex Otho placitum habuit apud Engelheim, cum Lothariensibus, à quibus & obsides accepit de cunctis penè ipsorum oppidis.

(u) *Idem ad eundem an.* Aliud placitum ab eo post Pascha Coloniæ habitum est, ubi non paucos à Lothariensibus thesauros accepit.

(x) *Flodoard. ibidem.*

(y) *Idem ad an. 957. Vide Sigebert. ad an. 859.*

(z) *Idem ad an. 958.*

(a) C'est ainsi que j'entends ces paroles de Flodoard *ad an. 959.* Datâque illi securitate de regno Lothariense, & quibusdam acceptis ab avunculo donis, Laudunum revertitur.

XXIV. *Brunon partage la Lorraine en deux Provinces.* *An de J. C. 958. 959.*

Peu de temps aprés (b), les Lorrains se soûleverent contre Brunon, à la sollicitation d'un certain Immon, qui avoit été autrefois son Conseiller, & qui l'avoit quitté depuis quelque temps. Le sujet de cette révolte étoit que Brunon avoit donné ordre que l'on démolît certaines Villes de Lorraine, que les Seigneurs avoient nouvellement bâties; & qu'on disoit qu'il vouloit imposer aux peuples de nouvelles charges. A la fin Brunon ressentant la difficulté qu'il y avoit de gouverner une Province si étenduë, & de joindre à cela le Gouvernement de sa Province Ecclesiastique de Cologne, jugea à propos de partager la Lorraine en deux parties, avec l'agrément d'Othon I. son frere, qui en étoit Souverain.

L'une fut appellée Haute Lorraine, qui confinoit d'un côté, avec le Luxembourg; & de l'autre, avec la Franche-Comté. C'est à peu prés le Pays qui porte aujourd'hui le nom de Lorraine. On l'appelloit aussi le Duché de Mosellane, parce que la Moselle passe tout au travers, & que le Duché de Mosellane comprend les Provinces qui sont aux deux côtez de cette Riviere, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Cette partie fut donnée à Frideric Comte de Bar, frere d'Adalberon de Metz, dont on a déja parlé, & qui en 954 avoit épousé Beatrix fille de Hugues le Grand, & niéce du Roy Othon, & de l'Archevêque-Duc Brunon.

L'autre partie de la Lorraine ancienne, dont Brunon se réserva le Gouvernement, fut avec le temps appellée Basse-Lorraine, & Duché de Brabant, parce que le Brabant en étoit la principale Seigneurie. Elle comprenoit outre cela, une partie des Duchez de Juliers & de Gueldres, avec les Provinces que le Rhin, la Meuse & l'Escaut renferment vers leur embouchure. Notre dessein n'est pas d'entrer dans le détail de l'histoire de la Basse-Lorraine, puisqu'elle n'est pas comprise dans les Evêchez de Tréves, Metz, Toul & Verdun, dans lesquels nous nous sommes renfermez.

A l'égard des Villes & Evêchez de Tréves, Metz, Toul & Verdun, elles furent comme separées de la Lorraine, & données aux Evêques de ces Villes, qui en devinrent en quelque maniere Souverains; du moins ils dépendoient immédiatement du Roy de Germanie, ou de l'Empereur, de même que le Duc de Lorraine lui-même; & ce démenbrement est du dixiéme siécle, de même que le commencement du Duché de Lorraine, lequel n'est devenu héréditaire, & Etat Souverain, que sous Gerard d'Alsace, qui commença à regner en 1048, & mourut en 1070, comme nous le dirons ci-aprés.

XXV. *Voyage de Brunon en Bourgogne.* *An de J.C. 959. 960.*

La même année 959, Brunon fut obligé de faire un voyage en Bourgogne, dont voici l'occasion. Robert Comte de Troye (c), & frere d'Heribert Evêque de la même Ville, feignant d'être fort attaché aux interêts de Lothaire, entra par trahison dans le Château de Dijon, & en chassa ceux qui le tenoient pour le Roy. Lothaire, & la Reine Gerberge sa mere, voyant la consequence de cette Place, résolurent de la tirer des mains du Comte. Ils allerent assiéger Dijon, & inviterent Brunon Gouverneur ou Duc de Lorraine, de venir avec son Armée, pour les aider à le réduire. Brunon y vint avec les troupes Lorraines, & les autres troupes qu'il avoit levées dans le pays de son obeïssance; & ayant pris Dijon, il obligea le Comte Robert de donner au Roy deux Seigneurs en ôtage, dont l'un fut mis à mort, comme convaincu de haute-trahison, & l'autre demeura entre les mains de Lothaire.

Brunon presenta au Roy les jeunes Princes Hugues & Othon ses neveux, fils de Hugues le Grand, & obtint du Roy pour Hugues l'aîné, surnommé Capet, la Duché de France, & le territoire de Poitiers; & pour Othon, le Gouvernement ou la Duché de Bourgogne.

XXVI. *Révolte de quelques Seigneurs Lorrains contre Brunon.*

Dans le même voyage (d), Brunon assiégea la Ville de Troye, qui obeïssoit aussi au Comte Robert: mais pendant qu'il étoit en Bourgogne, ayant appris que quelques Seigneurs Lorrains s'étoient de nouveau révoltez contre lui, il fut obligé de quitter le siége, laissant le Roy, & les Princes Hugues & Othon ses neveux, pour le continuer pendant qu'il iroit réduire les rébelles. L'un d'eux, nommé Robert, fortifioit le Château de Namur; l'autre, nommé Immo, celui de Chiévremont: mais Brunon, faute de vivres, ne put former les siéges de ces Places, les Rebelles ayant fouragé toute la campagne, & retiré dans leurs Forts quantité de provisions, pour ôter aux troupes de l'Archevêque le moyen de subsister en campagne. Ainsi Brunon fut obligé de faire une tréve avec eux, & de se retirer à Cologne.

Mais ce qui prouve qu'en même temps Frideric étoit aussi Duc de la Haute-Lorraine, c'est qu'en 960, il s'employa avec Adalberon son frere, Evêque de Metz, à la Réforme de l'Abbaye de S. Pierre de la même Ville; & il est qualifié Duc dans le Diplôme d'Othon, expedié à cet effet (e). De plus, nous avons un Jugement rendu par le Duc Frideric en 966, en faveur de l'Abbaye de Bouxieres (f); & Flodoard raconte (g), que la même année, Frideric Duc de Lorraine fut témoin de la restitution qu'un Seigneur nommé Lambert, fit à l'Archevêque de Reims, de la Forteresse de Maisiéres, située sur la Meuse, & dépendante de son Eglise.

XXVII. *Mort de*

L'Archevêque de Reims dont nous parlons,

(b) *Flodoard ad an. 959. Vide & ad an. 960.*
(c) *Flodoard ad an. 959. & 960.*
(d) *Flodoard ad an. 960.*
(e) Meurisse p. 313.
(f) *Flodoard ibid.*
(g) Preuves, page 377.

l'Archevêque Artaud. Hugues de Vermandois exclu de l'Archevêché de Reims. Udalric élû Archevêque de cette Eglise.

étoit Artaud, si celebre dans l'histoire de ce temps-là. Il mourut en 961, le dernier de Septembre (h). Aprés sa mort, Hugues fils d'Heribert Comte de Vermandois, dont on a si souvent parlé, employa toutes les Puissances pour se faire rétablir dans cet Archevêché. La Reine Gerberge, Hugues Capet, & plusieurs Prélats s'interesserent pour lui, & en parlerent à Lothaire : mais Brunon & plusieurs autres Evêques s'y opposoient, disant qu'il étoit contre les Loix ecclesiastiques de rétablir un Evêque, qui avoit été excommunié d'une maniere si solemnelle. On tint sur cela un Concile dans le Diocése de Meaux ; & le sentiment des Evêques s'étant trouvé partagé, il fut resolu de consulter le Pape Jean XII. qui répondit que Hugues ayant été condamné, tant par le Pape, que par le Concile Romain, & par le Concile de Pavie, il ne pouvoit être rétabli. Brunon donna avis de cette résolution au Concile, qui choisit en 962, du consentement & à la recommandation du Roy, de la Reine, & de l'Archevêque Brunon, un Clerc d'une naissance illustre, nommé Udalric, fils du Comte Hugues, & de la Comtesse Eve, dont on a déja parlé à l'occasion de la fondation du Prieuré de Lay.

XXVIII. *Othon passe en Italie, & est couronné Empereur.*

Le Pape Jean XII. ou XIII. ayant appellé Othon à son secours contre les Rois Berenger & Albert, ce Prince assembla une Diete à Vorms, où il déclara son fils Othon, qui étoit à peine âgé de six ans, Roy de Germanie, & le fit solemnellement couronner à Aix-la-Chapelle le jour de la Pentecôte ; aprés quoi il partit pour l'Italie, à la tête d'une puissante Armée, accompagné de la Reine Adeleïde son épouse. Brunon y envoya un bon corps de troupes Lorraines (i), celebres alors par leur valeur, ausquelles il donna pour Chef le Duc Godefroy, dont il connoissoit la conduite & la bravoure.

XXIX. *Brouilleries entre le Roy de France, & le Duc de Normandie.*

L'Empereur, aprés avoir passé les Alpes, entra sans résistance dans Pavie, que Berenger avoit abandonnée, aprés avoir mis le feu au Palais Royal. De là Othon alla à Rome en 962 (k), & y fut couronné Empereur par le Pape Jean XII. Ainsi l'Empire passa des François aux Allemands, qui l'ont toujours possedé depuis.

Les affaires d'Italie paroissoient parfaitement pacifiées, & l'Empereur s'en retournoit en Allemagne, lorsqu'il apprit que le Pape Jean s'étoit ligué avec Berenger & Albert ses ennemis. Ceux des Romains qui étoient demeurez fideles à Othon, le rappellerent promptement, & le reçurent dans Rome. Le Pape & ses partisans se sauverent. Othon ayant convoqué un Concile des Evêques d'Italie, fit citer le Pape, pour répondre aux accusations atroces qu'on formoit contre lui. Jean n'ayant pas voulu comparoître, les Evêques le déposerent, & élurent en sa place Leon VIII. (l), comme nous le dirons avec plus d'étenduë dans la vie d'Henry Archevêque de Tréves.

An de J. C. 963. 964.

L'année suivante 964, le même Pape Jean XII. rentra dans Rome, en chassa Leon VIII. assembla un Concile, qui cassa tout ce qui avoit été fait par Leon : mais sa mort arrêta ses violences. Les Romains irritez contre l'Empereur, élurent Pape le Cardinal Benoît, sans se mettre en peine de Leon VIII. soûtenu par Othon. Ce Prince retourna à Rome, rétablit Leon, qui dans un Concile d'Evêques d'Italie, d'Allemagne & de Lorraine, déposa Benoît, le fit dépouiller des ornemens pontificaux, & l'envoya en exil en Allemagne à Hambourg.

L'Empereur demeura en Italie tout le reste de l'année 964 (m) : mais son Armée y souffrit beaucoup par la mortalité & la peste qui s'y mirent. Henry Archevêque de Tréves, & le Duc Godefroy General des troupes Lorraines, envoyées par l'Archevêque Brunon, y moururent, avec une infinité d'autres. L'Empereur passa les Fêtes de Noël à Pavie, & ramena les restes de son Armée en Allemagne, au commencement du Printemps de l'an 965.

Cependant on vit naître entre Richard Duc de Normandie, & Lothaire Roy de France, des brouilleries, qui deviennent matiere de notre Histoire, par la part qu'y eut Brunon. Flodoard (n) dit, que Richard étant venu avec des troupes en 961, pour empêcher une Assemblée generale des Princes & de la Noblesse, que Lothaire tenoit à Soissons, fut obligé de se retirer, avec perte d'un bon nombre des siens. D'autres disent, que la Reine Gerberge ayant concerté avec Brunon, & Thiebaut Comte de Chartres, d'arrêter le Duc de Normandie, Thiebaut commença les hostilitez contre Richard : mais ayant été vigoureusement repoussé, les Roy prenant les interêts de son Vassal, fit mine de vouloir déclarer la guerre au Duc de Normandie. Alors la Reine ayant envoyé à l'Archevêque-Duc de Lorraine, comme pour lui demander du secours contre le Duc de Normandie, ce Prélat, de concert avec elle, dit qu'il vouloit être le médiateur entre le Roy & le Duc, & envoya pour ce sujet un Evêque au Duc, pour lui offrir sa médiation. Le Duc l'accepta, & promit de se rendre à Amiens, où le Roy, la Reine & l'Archevêque devoient se trouver, pour faire la reconciliation. Ils s'y rendirent en effet, & le Duc de Normandie se mit en chemin pour y aller.

Comme il approchoit d'Amiens, deux Gentilshommes, vassaux du Comte de Chartres,

(h) *Flodoard. ibidem ad an. 961. & 962. Vide & Hugon. Flaviniac. ad an. 961.*

(i) *Ruotger. c. 40. vita S. Brun. Archiep. Colon.* Quelques-uns veulent que ce Duc Godefroy ait été Duc de Lorraine. *Vide Molan. milit. sacr. & notas.*

(k) *Flodoard. ad an. 962.*

(l) *Luitprand. l. 6. c. 6. 10. Sigebert. ad an. 963.*

(m) *Vide Ditmar. Ruotger. vit. Brunonis. Sigebert. alii.*

(n) *Flodoard. Vide & Guillelm. Gemmeticens. l. 4. c. 13. 14.*

An de J. C. 964. 965.

vinrent au devant de lui, & lui dirent : *Seigneur, où allez-vous? Etes vous las d'être Duc de Normandie ?* Le Duc leur demanda qui ils étoient? L'un deux repliqua : *De quoy vous mettez-vous en peine ? Suivez notre conseil, retirez-vous.* Là dessus ils entrerent en conversation, & découvrirent au Duc le desseinqu'on avoit formé contre lui. Richard fit present à l'un d'un épée d'or; & à l'autre, de brasselets d'or, & s'en retourna en Normandie. Cette affaire n'eut pas d'autre suite, sinon que le Roy, écrivit au Duc, pour se plaindre de la défiance qu'il avoit fait paroître de sa bonne foy : Que s'il refusoit de se trouver en quelque lieu, pour terminer à l'amiable les differends qui étoient entr'eux, ils pourroient bien aboutir à une fâcheuse guerre. Le Duc de Normandie consentit à une nouvelle entrevuë; & il s'y prit avec plus de précaution que la premiere fois, y menant de bonnes troupes. Mais il est inutile de suivre plus avant le fil de cette histoire, qui est desormais étrangere à notre dessein.

XXX. *Origine du Duché de Luxembourg. An 963.*

L'année suivante (o), le Comte Sigefroy, qui devint si célèbre dans la suite sous le nom de Comte de Luxembourg, & dont les ayeux, quoi qu'illustres sans doute, ne nous sont point connus, acheta de Veikker, ou Vigger Abbé de S. Maximin de Tréves, le Château de Lutzelimbourg & ses dépendances, ou plutôt la place, où il bâtit dans la suite le Château de Luxembourg. Il donna en échange à l'Abbaye de S. Maximin la Terre de Viulne (vulgairement Fiulen) située dans le Pays d'Ardennes, & dans le Comté de Gisllbert, & les familles de Serfs qui en dépendoient. Le Contract fut passé à Tréves en présence de Brunon Archevêque de Cologne, de Henry Archevêque de Tréves, & de plusieurs autres tant Ecclesiastiques que Laïques. Telle est l'origine de la fameuse Forteresse de Luxembourg, du Duché & de l'illustre Famille du même nom.

XXXI. *Mort de Brunon Archevêque de Cologne, Duc de la basse Lorraine.*

L'an 965, l'Empereur Othon tint une grande Diete à Cologne, où se trouverent la Reine Gerberge sa sœur, le jeune Roy Lothaire son neveu, & plusieurs Princes & Seigneurs de l'Empire. L'Archevêque Brunon frere de l'Empereur & de la Reine, les y reçut avec la dignité & la magnificence convenables (p); & aprés cette Diete, il accompagna le Roy & la Reine à Compiégne, avec Thierry Evêque de Metz, & Vigfride de Verdun, dans la vuë de les reconcilier avec Hugues Capet & Othon leurs Cousins Germains, fils de Hugues le Grand. Mais comme il étoit en cette Ville, il tomba malade, & se fit porter à Reims, pour se faire traiter. Sentant que sa maladie étoit dangereuse, il demanda la sainte Eucharistie, la reçut prosterné contre terre, & communia chaque jour pendant les cinq jours qui précederent sa mort. Il mourut l'onziéme d'Octobre 965, & son corps fut rapporté en grande pompe par les Seigneurs Lorrains à Cologne, où il fut enterré dans le Monastere de S. Pantaleon, qu'il avoit fondé (q). Thierry ou Theodoric, Evêque de Metz, fut chargé de ses funerailles; & le même Theodoric, avec Vigfride de Verdun, furent dépositaires de son Testament, dont ils firent lecture à l'Eglise devant tout le peuple.

An de J. C. 976.

Aprés la mort de Brunon, le Duché ou le Gouvernement de la basse Lorraine demeura vacant (r), & ne fut rempli qu'en 977, à cause des troubles qui survinrent entre les Rois de France & de Germanie, au sujet de la Lorraine. Mais Frideric jouït du Gouvernement de la haute Lorraine ou de la Mosellane, jusqu'à sa mort arrivée en 983 ou 984.

XXXII. *Mort de l'Empereur Othon I. Othon II. lui succede.*

Les differends entre les Rois de France & de Germanie touchant le Royaume de Lorraine, recommencerent dés l'an 976 (s), & en voici l'occasion. l'Empereur Othon I. étant mort en 973, eut pour successeur Othon II. qu'il avoit fait couronner Roy de Germanie dés l'an 962, & Empereur en 968, par les mains du Pape Jean XII. Il maintint le Duc Frideric dans le gouvernement de la Haute Lorraine, & laissa la Basse entre les mains de differens Comtes, dont chacun en gouvernoit une partie, les uns le Brabant, les autres le Hainaut, &c. On a vû ci devant, qu'en 957 ou 959, Ragenaire ou Rainier Comte de Hainaut, fut dépouillé de ses Etats par l'Archevêque Brunon. Ses deux fils Lambert & Rainier s'étoient retirez en la Cour de France (t), en attendant quelque occasion de rentrer dans leurs Comtez, que Brunon ou Othon I. avoient donnez à deux autres Seigneurs, nommez Garnier & Rainold.

Dés qu'Othon I. fut mort, les deux Freres ne manquerent pas, avec le secours de quelques Troupes de France (u), de marcher du côté du Hainaut. Garnier & Rainold vinrent à leur rencontre auprés de Peronne. Il y eut un sanglant combat, où ces deux Seigneurs furent vaincus & tuez. Les deux Freres victorieux penetrerent dans le Hainaut avec leur armée, & y fortifierent un Château nommé Buxide, ou Bossu, sur la Riviére de Haine, d'où ils firent des courses dans toute la basse Lorraine.

Othon II. ne laissa que le moins qu'il put cette forteresse entre les mains de Rainier & de Lambert. Il l'assiégea, & la prit en 974,

(o) An. 963. *Brouver. Annal. Trevir. l. 9. an. 963. p. 467.* Preuves, p. 371.

(p) *Ruotger. vita Brunon. Archiep. Colon. c. 44.*

(q) *Mabillon t. 3. Annal. Bened. p. 573. & Brouver. l. 10. c. 4. 6. ex Rotgero in vita Brunonis Archiep.*

(r) Le P. Mabill. *t. 3. Annal. Bened. p. 568.* met en 964. la mort de Geofroy Duc de la Basse-Lorraine.

(s) *Continuat. Flodoardi ad an. 976. p. 623. t. 2. Quesn.*

(t) *Sigebert. ad an. 959.*

(u) *Sigebert. Chronic. ad an. 972. Hunnum fluvium Castello Buxide munito Lotharingiam infestant.* Voyez Chantereau le Fevre Consider. hist. l. 1. p. 124.

An de J.C. 977.

& donna le Comté de Hainaut à deux autres Seigneurs Godefroy & Arnoû : mais il ne put empêcher que les deux Freres, fortifiez par les alliances qu'ils avoient prises dans la Maison Royale de France (x), ne revinssent deux ans aprés (y), c'est à dire en 976, avec de plus grandes forces, attaquer Godefroy & Arnoû jusques dans le Hainaut. Ils avoient à la tête de leur armée Charles frere de Lothaire, & Hugues Capet, les deux beauperes de Rainier & Lambert. Ils assiégerent Mons. Godefroy & Arnoû vinrent au secours. Il y eut un combat tres opiniâtre, qui se donna le Mercredy Saint 19 d'Avril, & où il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Chacun s'attribua la victoire, mais le siége fut levé ; ce qui n'empêcha pas que les deux Comtes Godefroy & Arnoû, établis par l'Empereur, ne fussent obligez de se retirer du Hainaut, & que les deux Freres ne fussent rétablis en possession de ce Pays (z).

XXXIII. *Othon II. donne le Duché de la basse Lorraine à Charles de France frere du Roy Lothaire.*

Godefroy & Arnoû se rendirent au delà du Rhin, auprés d'Othon II. & lui porterent leurs plaintes contre Lothaire, disant que ce Prince étoit résolu d'entrer incessamment en Lorraine, pour venger l'injure qui lui avoit été faite en la personne des Comtes Rainier & Lambert ses parens, que l'Empereur avoit dépouillez de l'héritage de leur Pere : mais l'Empereur, sans s'arrêter à ces plaintes & à ces avis, fit donation du Duché de Lorraine à Charles frere de Lothaire, & y ajouta plusieurs présens.

Charles n'accepta sans doute le présent qu'Othon lui fit (a), que dans l'espérance de le transmettre à sa posterité par droit d'héritage ; n'étant pas croyable qu'il dût sans cela renoncer au droit certain qu'il avoit à la Couronne de France, son frere Lothaire n'ayant point d'enfans. Quoi qu'il en soit, nous comptons Charles pour premier Duc de ce nom, Héréditaire de Lorraine ; & l'on a toujours compté de suite les Ducs ses successeurs suivant cette supposition.

Charles fit ce qu'il put pour disposer le Roy son frere à la paix : mais il ne put l'empêcher de porter ses armes en Lorraine dés l'année suivante (b). Il entra dans la Ville de Metz, & y reçut les hommages des Barons. De là il passa à Aix-la Chapelle, où

An de J.C. 978.

il faillit de surprendre l'Empereur (c), qui étoit prêt de se mettre à table, & qui fut obligé de s'enfuir pendant la nuit, pour se mettre en sureté, avec l'Imperatrice. Lothaire fut reçu dans Aix-la Chapelle, mangea ce qui étoit préparé pour l'Empereur, fit repaître & reposer son armée, & courut tout le pays, sans trouver aucune résistance, portant la terreur par-tout.

Cependant Othon assembla une armée de plus de soixante mille hommes (d), & porta à son tour la terreur & la désolation dans la Champagne, dans les environs de Reims, de Laon, de Soissons, & vint jusqu'à Paris, dont il brûla un des Fauxbourgs, n'épargnant que les Eglises. Il y avoit dans l'armée un de ses Neveux, qui s'étoit vanté d'enfoncer sa lance dans la porte de Paris. Il le fit : mais les Parisiens ayant en même temps fait une sortie, il y fut tué. L'Empereur demeura en France tout le mois d'Octobre 978, & ne se retira que quand il apprit que Lothaire, Hugues Capet, & Henry Duc de Bourgogne venoient avec une puissante armée pour lui fermer le retour. L'armée du Roy l'atteignit au passage de la Riviere d'Aine. Et comme cette Riviere étoit fort enflée, & que les soldats de l'Empereur n'en connoissoient pas bien les guez, il en mourut beaucoup plus dans les eaux, qu'il n'en périt par l'épée.

XXXIV. *Paix entre Othon & Lothaire. Celui-ci cede la Lorraine à Othon, sous certaines conditions.*

L'année suivante (e), l'Empereur entra dans la France, nommée Carlingie, & y fit de grands ravages. Mais en 980 (f) l'Empereur Othon & le Roy Lothaire eurent une entrevuë sur la riviere de Cher, qui tombe dans la Meuse un peu au dessous de Mouson. Les deux Princes convinrent que la Lorraine demeureroit en Souveraineté à Othon. Celui-ci laissa le gouvernement de ce pays à Charles Frere de Lothaire, encore qu'en même temps Frideric prît le nom de Duc de la haute Lorraine.

L'accommodement que Lothaire fit dans cette occasion, déplût extrêmement aux Princes de son Royaume, sur-tout à Hugues Capet, & à Henry son frere Duc de Bourgogne, qui croyoient avec assez de vrai-semblance, que s'il eût voulu poursuivre sa pointe, il se seroit aisement rendu maître de la Lorraine. Les reproches qu'ils lui en firent, furent cause apparemment, que trois ans aprés (g), il rentra

(x) Ils avoient épousé, Rainier ; Hasvide fille de Hugues Capet ; & Lambert, Gerberge fille de Charles frere du Roy Lothaire.

(y) *Sigebert. ad an. 976. Vide & continuat. Flodoardi apud Quesn. hist. Franc. t. 2. p. 626. ad an. 977. Chronic. Flodoard. ad an. 976. p. 623.*

(z) *Chronic. Nangii ibidem ad an. 977. p. 626. t. 2. Quesn.*

(a) *Chronic. Nangii.* Sed Imperator parvipendens relata, & cupiens inter ipsum & Regem Franciæ consobrinum suum amorem continuari, Ducatum Lotharingiæ dedit Carolo fratri Lotharii, ipsumque rogavit ut ab insolentiis excogitatis desisteret, & fratris sui motibus obsisteret, quantum posset, quod & facere studuit; sed nequivit Regis animum immutare. *Confer Sigebert. ad an. 977.* Ducatus Lotharingiæ datus Carolo fratri Lotharii Regis Francorum, multis insuper conducto beneficiis, ut ipse ab insolentiis desistat, & fratris sui Lotharii motibus obsistat.

(b) *Continuatio Flodoardi ad an 978. t. 2. Quesn. p. 626.* Lotharius Lotharingiam intrat, & eam sub ditione suâ redigit, in civitateque Metensi Baronum recipit homagia.

(c) *Idem. Vide & Glabr. Rodulph. c. 3. t. 4. Quesn. p. 5.* Lotharius tentavit redintegrare regnum, ut olim fuerat, &c.

(d) *Continuat. Flodoard. ibidem.*

(e) *Chronograph. Saxo ad an. 979.* Imperator cum magno exercitu Galliam quæ dicitur Karlingia, invasit & devastavit.

(f) *Flodoardi Continuat. seu Nangius ad an. 980. p. 627. loc. cit. Sigebert. ad an. 978.* At Rex Lotharius Lotharingiam abjurat. *Chronogr. Saxo ad an. 980.* Lotharius Rex Galliæ, cum magnis muneribus ad Imperatorem veniens, sese cum filio subjecit voluntati ipsius.

(g) *Nangi ad an. 984.* Lotharius Rex invadere Lotharingiam

dans

An de J. C. 980. 981.

dans ce pays, résolu d'en faire la conquête. Il prit pour prétexte les courses que les Lorrains, voisins de la France, faisoient sur ses terres (*h*) : mais son vray motif étoit de profiter de l'occasion, & de se saisir de la Lorraine, pendant que le jeune Othon III. à qui le Duc de Baviere vouloit ôter le Royaume, n'étoit pas en état de lui résister.

Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut. Othon II. aprés avoir fait sa paix avec Lothaire en 981, passa en Italie (*i*), & étant entré dans la Pouille & dans la Calabre, s'efforça de reünir à son Empire ces Provinces, qui obeïssoient aux Grecs, & qu'il prétendoit devoir lui appartenir, à cause de son mariage avec l'Imperatrice Theophanie fille de Romain Empereur de Constantinople. Les Grecs trop foibles pour résister à Othon, appellerent à leur secours les Sarrazins, avec lesquels ils défirent entiérement l'armée Imperiale, en sorte que l'Empereur même fut obligé de se jetter tout nud dans la mer, pour se sauver à la nage (*k*).

Il en fut retiré par des Matelots, qui ne le connoissoient pas, & qui l'ayant pris dans leur Vaisseau, le ramenerent à terre. Pendant que Theodoric Evêque de Metz, traitoit pour sa rançon, Othon se sauva, ayant pris un méchant cheval qu'il trouva, avec lequel il s'enfuit, de peur d'être reconnu.

XXXV. *Troubles dans l'Empire aprés la mort d'Othon II.*

L'Imperatrice Theophanie (*l*), pendant que tout le monde étoit dans la consternation de la défaite de l'armée, eut l'imprudence d'insulter aux Seigneurs Allemands, disant, par une legereté propre à son sexe & à sa nation, que les Grecs leur avoient fait voir ce qu'ils sçavoient faire, & que les Allemands avoient trouvé leurs maîtres. Ce discours inconsidéré aliéna tellement les esprits, qu'aprés la mort de l'Empereur, arrivée à Rome le 7e Decembre 983, plusieurs Seigneurs reconnurent pour Roy de Germanie Henry Duc de Baviere, en haine de l'Imperatrice, & au préjudice d'Othon III. qui n'avoit que quatre ans; que l'Empereur son pere avoit désigné son successeur l'année précédente étant à Verone, & que Villegise Archevêque de Mayence, & Jean Archevêque de Ravenne avoient couronné Roy de Germanie à Aix-la Chapelle le jour de Noël de l'an 983, avant que la nouvelle de la mort de l'Empereur son Pere y fût arrivée (*m*).

Henry voulant profiter de ces dispositions des Seigneurs Allemands, se saisit du jeune Othon, dont l'Empereur Othon II. avoit confié l'éducation à Varin Archevêque de Cologne; & se fit proclamer solemnellement Roy de Germanie à Quindelinbourg. Mais d'autres Seigneurs en plus grand nombre, refuserent de le reconnoître, envoyerent en Italie pour prier les Princesses Adeleïde ayeule, Mathilde tante, & Theophanie mere du jeune Othon, de revenir au plutôt en Allemagne, avec les Seigneurs & les troupes d'Italie, de Flandre & de Lorraine, qui les accompagnoient, afin de fortifier le parti du Roy. Elles marcherent en diligence, & furent reçuës, à leur arrivée, par les troupes de Saxe & de Thuringe, & soutenuës par Conrade Roy de Bourgogne, & par Conrade Duc de Franconie; ce qui obligea le Duc de Baviere à remettre en liberté le jeune Roy, & à quitter le titre & les ornemens de Roy. Henry avoit dans son parti, parmi les Prélats, Egbert Archevêque de Treves (*n*), Varin de Cologne, & Poppon de Mastrich. Othon au contraire étoit soutenu par Adalberon Archevêque de Reims, Villegise de Mayence, & Notgére de Liége.

An de J. C. 982. 983.

XXXVI. *Lothaire se rend maître de Verdun. Troubles dans cette Eglise.*

Lothaire Roy de France voyant les troubles dont l'Allemagne étoit agitée, & méprisant la foiblesse du jeune Othon, encore mal affermi sur le Trône, entra en Lorraine en 984, dans le dessein de s'en rendre maître. Il s'avança jusqu'à Verdun, en forma le siége, & ravagea tout le pays. Godefroy Comte de Verdun, qui étoit tres puissant, défendit la Place avec beaucoup de vigueur: mais ayant fait une grande sortie (*o*), son armée fut défaite, lui-même fait prisonnier, avec plusieurs personnes de marque. Pour racheter les captifs, & sauver le reste du peuple, un Seigneur nommé Gobert, qui étoit demeuré dans la Ville, en vint présenter les clefs à Lothaire, qui entra dans la Ville, relâcha quelques prisonniers, mais retint le Duc Godefroy, son fils Sigefroy, & un autre Sigefroy oncle paternel de Godefroy, & les envoya en prison sur la Marne (*p*), (peut-être à Château-Thierry) sous la garde de deux Comtes, Othon Comte de Bourgogne, & Heribert Comte de Troyes ou de Vermandois, qui étoient alors tres puissans à la Cour.

Pendant ces troubles, l'Evêché de Verdun vint à vaquer par la mort de Vigfride, arrivée en 983. Hugues, qui fut nommé en sa place, voyant que les revenus de l'Evêché n'étoient pas suffisans pour son entretien, se retira, & on élut Adalberon, fils du Duc Frideric & de Beatrice. Peu de temps aprés, Adalberon fut transferé à l'Evêché de Metz, & le Clergé &

decrevit, & rursum recuperare. Exercitu igitur comparato, regionem subintravit, Virdunum quoque ad deditionem coëgit, & Godefridum Comitem ipsius urbis captivum secum abduxit, &c.

(*h*) *Ibidem.* Quoniam Lotharingi Franciam collimitantes, rapinas exercebant.

(*i*) *Sigebert. ad an. 981. vide Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 6.*

(*k*) *Idem ad an. 982.*

(*l*) *Sigebert. ad an. 982. Ita & Chronograp. Saxo, &c.*

(*m*) *Chronograph. Saxo ad an. 983.*

(*n*) *Vide Gerberti epist. 26. ad Egbert. & 27. ad Villegis. ex persona Adalber. Remensis.*

(*o*) *Continuat. hist. Episc. Virdun. Spicileg. t. 12. p. 265. & Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. ms. Labb. p. 158.*

(*p*) *Vide Gerberti Epist. 51.*

An de J. C. 985.

le Peuple choisirent un autre Adalberon, Clerc de l'Eglise de Reims, fils du Comte Godefroy, qui, comme on l'a vû, étoit prisonnier de Lothaire.

XXXVII. *Lothaire desapprouve l'élection d'Adalberon Evêque de Verdun.*

Ce Prince trouva tres mauvais, que sans sa participation ceux de Verdun eussent mis sur le Siége Episcopal le fils de son ennemy, & qu'Adalberon Archevêque de Reims, eût autorisé cette entreprise, en donnant les Ordres à l'Evêque de Verdun son neveu, & l'eût envoyé auprés de l'Empereur, pour demander son agrément, & ratifier son élection. Le Roy fit une assemblée d'Evêques, & voulut obliger Adalberon de Reims d'excommunier l'Evêque de Verdun, & de porter les autres Evêques à en user de même (q): mais ne pouvant les résoudre à obeïr à un ordre si injuste, il fit arrêter, & mettre en prison Adalberon de Reims, menaçant même de lui ôter la vie (r).

D'un autre côté, Lothaire défendoit à la Ville de Verdun de recevoir pour Evêque Adalberon fils du Duc Godefroy (s); & ceux de la Ville intimidez par les menaces du Roy, n'osoient lui ouvrir les portes. Ce fut à cette occasion, qu'Adalberon leur Evêque leur écrivit cette lettre : *Quel remede trouverons-nous à vos maux, Ville malheureuse de Verdun? Vous avez rompu l'unité de l'Eglise, vous avez violé les droits de la societé humaine. Car n'est-ce pas se rendre coupable de ces crimes, que de refuser opiniatrement de recevoir votre Pasteur, qui a été choisi avec l'agrément du Prince, à qui Vous appartenez de droit; reconnu par le consentement des Evêques provinciaux, sacré par les mains des Evêques? Vous vous separez volontairement, comme un membre pourri & difforme, de l'unité de l'Eglise; & vous voulez vous arracher de l'Olivier franc, pour vous greffer sur l'Olivier sauvage. Vous ne voulez pas reconnoître votre Pasteur legitime, parce que vous voudriez priver votre Roy de l'héritage de ses Peres!* (Cela signifie que ceux de Verdun vouloient reconnoître le Roy de France, au lieu de l'Empereur.)

Il ajoute : *Il ne vous appartient pas de créer de nouveaux Rois & de nouveaux Princes, ni de passer sous un joug étranger, & inconnu à vos ancêtres. Votre péché est tres grand, Ville impie. Vos murailles n'ont point été brisées par le bélier, vos soldats n'ont été ni extenuez par la famine, ni percez de coups. Vous vous êtes portée librement à souiller le Sanctuaire du Seigneur, vous y êtes entrée de force, & vous le possedez: vous êtes devenuë une caverne de voleurs. Vos amis, qui sont les ennemis du genre humain, ont commis au milieu de vous, dans les lieux les plus sacrez, & dans les jours les plus saints, des abominations sur les personnes consacrées à Dieu: les Autels du Seigneur sont renversez à coups de pieds, ou arrachez jusqu'aux fondemens; les biens des personnes Religieuses, & le patrimoine des pauvres sont pillez & consumez par les flâmes. Retournez, retournez à la paix des Eglises, & à l'unité du Royaume, Ville ennemie de la vertu, & fautrice du vice. Et vous qui n'avez point pris part à ses crimes, portion choisie du troupeau, separez-vous de ces méchans, comme des brebis qui s'éloignent des boucs. Nous connoissons les chefs de parti qui gouvernent cette Ville souillée; nous connoissons ceux qui sont à leur suite; & nous avons differé jusqu'aujourd'huy de les frapper d'anathême: mais à present, puisqu'ils demeurent assoupis dans l'aveuglement de l'esprit, & dans l'ombre de la mort, nous les frappons de la sentence de condamnation, qu'ils ont méritée depuis si long-temps suivant les loix divines.*

Cependant le jeune Empereur Othon III. s'étant affermi sur le trône de Germanie, & fortement sollicité par les parens & les amis du Comte Godefroy, demanda à Lothaire la restitution de la Ville de Verdun, la liberté du Comte Godefroy, & l'entiere execution du Traité passé entre l'Empereur Othon II. & lui. Ce jeune Prince en écrivit même à Lothaire avec beaucoup de force, joignant les ordres aux prieres (t). Lothaire promit d'exécuter ce que l'Empereur demandoit de lui: mais il usa de tant de délai, que la chose ne fut accomplie qu'aprés sa mort. Ce Prince offrit la liberté au Comte de Verdun, à condition qu'il abandonneroit Adalberon son fils, & qu'il le dépouilleroit de l'Evêché de Verdun (u), prévoyant bien sans doute, que Godefroy rejetteroit bien loin une telle proposition. A la fin Lothaire fut obligé de laisser cet Evêché à Adalberon; & l'on voit par une lettre de ce Prélat (x), que le Roy lui avoit ordonné d'abbattre l'enceinte des murailles qui environnoit le Monastere de S. Paul de Verdun, bâti par Vicfride son prédécesseur, & qui lui donnoit quelque air de forteresse.

XXXVIII. *Lettres de Gerbert à diverses personnes.*

Pendant la prison du Comte Godefroy, Gerbert, le fameux Gerbert, moine de l'Abbaye d'Aurillac, puis Abbé de Bobio, de là Archevêque de Reims, ensuite de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. étoit alors Secretaire & Confident d'Adalberon Archevêque de Reims, & fort attaché à la famille & aux interêts de ce Prélat. Il écrivit plusieurs lettres en son propre nom, & au nom d'Adalberon, à differentes personnes; par lesquelles on apprend un grand nombre de particularitez des affaires de ce temps-là. Il écrit, par exemple, à Adalberon Evêque de Verdun,

(q) *Vide Gerberti epist. 54. & 57. ex personâ Adalberon. Remens.*

(r) *Idem epist. 12. p. 801.* Res eò processit, ut non jam de expulsione Adalberonis agatur (quod malum tolerabile esset,) sed de vitâ & sanguine certent.

(s) *Gerberti epist. 80. p. 807.*

(t) *Nangi. ad an. 985.* Lotharius mandatis & apicibus ejus (Othonis) obtemperans, Virdunum urbem reddidit, & Godefridum Comitem de carceribus liberavit, tractatumque cum patre suo jam pactum cum eo stabilivit.

(u) *Gerberti epist. 60.*

(x) *Idem ep. 58. ex persona Adalber. Virdun.*

& à

An de J. C. 986.

& à Herman son frere (y), au nom du Comte leur pere, qu'il avoit vû dans sa prison, sur la Marne, avec la permission & l'agrément des deux Comtes Othon & Heribert, qui en avoient la garde. Godefroy dit à ses fils par la plume de Gerbert, de ne se point laisser abatre par sa mauvaise fortune ; de conserver inviolablement la foy qu'ils devoient à l'Empereur ; de n'écouter aucune proposition de la part des François ; sur-tout, de ne se point dessaisir ni de Scarponne (ou Charpaigne,) ni de Hatton-Chatel, ni des autres Places qu'il leur avoit confiées ; quelque esperance qu'on leur pût donner de le mettre en liberté, ou son fils l'Archevêque Adalberon.

Dans une autre lettre adressée à la Comtesse Mathilde (z) épouse de Geoffroy, Gerbert, au nom du Comte, l'exhorte à ne se point abandonner à la tristesse pour l'amour de lui, qui dans ses liens même étoit redoutable à ses ennemis ; de conserver la foi à l'Imperatrice Theophanie, & à son fils l'Empereur Othon ; de ne faire aucun traité avec les François, ni sous prétexte de lui procurer la liberté, ni dans l'esperance de le garantir de la mort, lui ou l'Archevêque son fils. Enfin il la prie de faire si bien garder ses Forteresses, que les ennemis ne puissent s'en rendre maîtres. Il écrit à peu prés les mêmes choses au Comte Sigefroy, & à ses freres (a). Il les exhorte à s'attacher au Duc Hugues Capet, s'ils veulent avoir en France un ami essentiel : Que Lothaire y porte le nom de Roy ; mais que c'est Hugues qui y regne en effet : Qu'avec l'amitié & la protection de Hugues, ils n'ont rien à craindre de la part des autres Princes.

XXXIX. *Mort du Roy Lothaire. Louis lui succede. Troubles en France.*

Lothaire étant mort le 2e de Mars 986, tous les Seigneurs Lorrains qui étoient dans les liens, furent mis en liberté (b), à l'exception du Comte Godefroy, qui ne sortit de prison que le 17e de May (c), de la maniere que nous allons raconter. Lothaire en mourant, laissa un fils nommé Louis, âgé d'environ dix-huit à dix-neuf ans, qu'il recommanda à Hugues Capet. Lothaire l'avoit associé au Royaume dés l'an 979 (d). Ce jeune Prince reçut le Serment de fidelité des Seigneurs François, avec sa mere la Reine Emma (e), qui par consequent fut reconnuë Régente du Royaume. Charles de France Duc de Brabant, ou de la Basse-Lorraine, & oncle du Roy, n'avoit jamais été bien avec la Reine. Naturellement il devoit avoir part au Gouvernement & à la Regence ; il ne voyoit qu'avec peine cette Princesse disposer de tout avec autorité. Il se déclara hautement contre elle (f), & l'accusa d'avoir eu des commerces honteux avec l'Evêque de Laon. Enfin la mesintelligence devint telle, que la Reine se plaignoit que son fils même étoit devenu son ennemi, & que ses meilleurs amis l'avoient abandonnée.

Beatrice veuve de Frideric Duc de la Haute-Lorraine, mort en 984 (g), Princesse d'une rare vertu, sœur de Hugues Capet, & Régente de la Haute Lorraine en la place de son fils Theodoric, prévoyant les suites de cette division qui partageoit la Maison Royale, entreprit de réünir les esprits. Elle vint trouver, le 19e de Mars, le jeune Roy à Compiégne, & l'engagea à venir pour le 25e de May à Mont-faucon (h), assez prés de Verdun, avec la Reine-mere Emma, Charles oncle du Roy, Henry Duc de Bourgogne, & Adeleïde Imperatrice-mere. On n'y appella ni Hugues Capet, ni l'Imperatrice regnanre Theophanie, en quoi on ne doute pas qu'il n'y ait eu du mystere. Quoi qu'il en soit, la Duchesse Beatrice reüssit à reconcilier les Princes ; & cette entrevuë, où se trouva l'Imperatrice Adeleïde, mere de la Reine Emma, fut cause que le projet qu'elles avoient formé de se voir à Remiremont, sur les confins des deux Etats, dans le 17e de May (i), n'eut point d'exécution.

XL. *Le Comte Godefroy est mis en liberté.*

Un des fruits les plus solides de cette paix, procurée entre les Princes (k), fut la restitude la Ville de Verdun à l'Empire, sans effusion de sang, sans ôtages, sans rançon : mais ceux du parti du Comte Godefroy n'étoient nullement satisfaits des conditions ausquelles on lui avoit fait acheter sa liberté. D'abord on lui avoit demandé qu'il rendît au Comte Rainier *Castrilocum* (l), ou *Castrilucium*, qu'on croit être la Ville de Mons, avec le Hainaut ; qu'il se dépouillât du Comté, & son fils Adalberon de l'Evêché de Verdun ; qu'il fist foi & hommage au Roy de France pour le reste de ses terres & de ses Châteaux. A ces conditions on lui faisoit esperer de le faire sortir de prison. On juge bien qu'il les rejetta (m) ; mais on lui en pro-

(y) *Idem epist. 47.*
(z) *Idem ep. 50.*
(a) *Gerberti ep. 48. p. 800.* Lotharius Rex Franciæ Prælatus est solo nomine, Hugo verò, non nomine, sed actu & opere. *Idem ep. 51. p. 801.* Si Hugonem vobis in amicitiam colligaveritis, omnes impetus Francorum facilè devitare poteritis.
(b) *Gerberti ep. 72.* Lotharienses dudùm capti, omnes elapsi sunt præter Comitem Godefridum, de quo in brevi meliora sperantur.
(c) *Idem ep. 103. ex personâ Adalber. Rem.* xvj. calendas Junii fratre meo de inferni tenebris liberato.
(d) *Vide Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 614. ad an. 979.*
(e) *Gerberti ep. 75. ex personâ Emmæ Reginæ ad matrem.* Noveritis interim, Francorum Principes, mihi ac filio simul fidem sacramento firmasse.
(f) *Vide Gerberti epist. 75. 97. & 98.*
(g) Voyez son épitaphe dans les épitres de Gerbert, p. 807. t. 2. *Quesn.*
(h) *Idem ep. 101.*
(i) *Idem ep. 75.*
(k) *Gerberti epist. 100. p. 813.* Civitas Virdunensium sine cæde, sine sanguine, sine obsidibus, sine pecuniis, in integrum imperio vestro restituta.
(l) *Gerberti ep. 60. p. 804.* Godefridus Comes, si Castrilucium cum Hanao Reinero redderet, seque filiumque suum Comitatu ac Episcopatu privaret Virdunensi, de reliquo integram fidem Francorum Regibus exhiberet, datis obsidibus, fortassis ad sua remearet.
(m) *Gerberti ep. 103. p. 814.* Villas Virdunensis Episcopi, quas pro redemptione sua, unà cum filio Adalberone Episcopo invitus donat Godefridus Comes, jure jurando in perpetuum ab Ecclesia alienabitis.

An de J. C. 986.

posa d'autres, qu'il fut forcé d'accepter. Ce fut d'abandonner certaines Places de l'Evêché de Verdun pour sa rançon, & d'obliger Adalberon Evêque de Verdun son fils, d'y donner les mains. Adalberon son frere Archevêque de Reims, en écrivit fortement à l'Imperatrice Theophanie, la suppliant de ne pas permettre que ces Traitez subsistassent, puisqu'ils alloient à la ruïne des Eglises, & qu'ils avoient été injustement extorquez du Comte dans sa captivité. Il remontre à la Reine que le Duc Thierry a déja surpris Stenay, & qu'il se dispose à envahir aussi Juvigny.

XLI. *Thierry Duc de la Haute-Lorraine.*

Je ne sçai qui est ce Thierry, si ce n'est le fils du Duc Frideric & de la Duchesse Beatrix, qui succeda à son Pere dans le Duché de la Haute-Lorraine (n), & dont on aura occasion de parler dans la suite. On voit par cet endroit, jusqu'où s'étendoit son Gouvernement vers la Basse-Lorraine. L'Auteur de la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz (o), dit que Thierry étoit Duc de ceux qui sont au deçà & au delà de la Meuse & de la Moselle; c'est à dire, qu'il possedoit toute la Lorraine & le Barrois, & quelques autres Terres aux environs, & au dessous de Verdun: car on sçait que Charles de France fut Duc de la Basse-Lorraine, jusqu'à sa prise par Hugues Capet en 990; & alors ce ne fut pas Thierry qui lui succéda dans ce Gouvernement; mais Othon, que l'on prétend que Charles avoit eu d'une premiere femme, & qui mourut en 1005 sans enfans. Alors Godefroy Comte de Verdun, fils de Godefroy d'Ardennes, dit le Barbû, ou autrement Godefroy sans lignée, appuyé de l'Empereur Henry II. successeur d'Othon III. entra en possession de ce Duché (p). C'est ce qu'on verra dans la suite de cette Histoire.

XLII. *Mort du Roy Louis V. Charles de France Duc de Lorraine, exclû de la Royauté. Hugues Capet est choisi Roy de France.*

Dans le temps que le jeune Roy Louis V. paroissoit le mieux affermi sur le trône, & que la paix étant rétablie dans la Famille Royale, il avoit lieu d'esperer un regne heureux & pacifique, il fut attaqué d'une maladie, qui l'emporta aprés un an, deux mois & quelques jours de regne (q). On crut qu'il avoit été empoisonné (r); & un ancien historien en accuse la Reine Blanche (s), épouse de ce Prince, dont il n'étoit pas aimé. Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Corneille de Compiégne. Charles de France son oncle, Duc de la Basse-Lorraine, étoit son heritier, puisqu'il étoit mort sans enfans, & les Seigneurs François étoient disposez à le recevoir & à le reconnoître: mais ce Prince, par sa lenteur, & par des déliberations à contre-temps, laissa échaper l'occasion (t), & donna le loisir à Hugues Capet, qui étoit present à la mort du Roy, & aimé des Seigneurs du Royaume, de former son parti, & de se faire déclarer Roy à son exclusion (u), dans une Assemblée de Seigneurs, qui se tint à Noyon. Il fut couronné à Rheims peu de jours aprés, c'est à dire le 3[e] de Juillet, par Adalberon Archevêque de cette Ville.

An de J. C. 987.

Charles voulut ensuite faire valoir ses droits, & conquerir par les armes, un Royaume qu'il auroit pu obtenir sans effusion de sang, en entrant subitement dans la France, & en se presentant aux Seigneurs aussi-tôt aprés la mort du Roy son neveu (x); mais il n'étoit plus temps. Son rival, & ceux de son parti, publierent par-tout que Charles s'étoit rendu indigne de commander aux François, en recevant de l'Empereur d'Allemagne le Gouvernement de la basse Lorraine, & devenant par là son vassal. D'autres assuroient, que le jeune Roy Louis avoit déclaré en mourant, Hugues son Successeur (y), à l'exclusion de Charles son Oncle. On faisoit valoir les grandes qualitez de Hugues; on relevoit sa valeur, son experience, sa naissance. Il descendoit de Charlemagne par les femmes; sa Mere étoit sœur de l'Empereur Othon I. Son pere Hugues le Grand étoit fils de Robert, qui fut un an Roy de France. Il étoit neveu d'Eudes, qui le fut aussi pendant neuf ans. Hugues, pour affermir de plus en plus sa nouvelle domination, fit agréer aux Seigneurs de France & de Bourgogne, qu'il associât son fils Robert au Royaume; & pour cet effet il le fit sacrer Roy à Orleans le premier jour de l'an 988 (z).

XLIII. *Charles prend la Ville de Laon.*

Cependant le Duc Charles ne demeuroit pas en repos. Il assembla une puissante armée; & dés que la saison le lui permit, il entra en France, & vint assiéger Laon (a), où la Reine-Mere Emma, & Adalberon, autrement Ascelin Evêque de la même Ville, étoient enfermez. Il poussa l'attaque de la Place avec tant de vigueur, qu'il l'emporta avant que Hugues se fût mis en état de la secourir. La Reine & l'Evêque furent arrêtez prisonniers (b), & ni les prieres de l'Impératrice Theophanie, ni celles des Evêques du Royaume, qui s'interes-

(n) *Vide Hugon. Flaviniac. apud Labb. t. 1. p. 158. Genealog. S. Arnulphi t. 2. Quesn. p. 643. & continuat. vit. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 265.* & nos Preuves.

(o) *Vita Adalberonis II. Episc. Metens. p. 675. apud Labb. t. 1. Bibl. ms.* Aderat huic Synodo Domnus Theodoricus, frater quidem hujus domni nostri Adalberonis Pontificis, Dux autem eorum qui cis citraque Mosam Mosellamque resident.

(p) Chantereau le Fevre, Consider. historiq. l. 1.

(q) Il mourut le 21. de May 987. *Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 40.*

(r) *Chronic. Ademari.*

(s) D'autres l'appellent Blandine, & d'autres Constance. Elle étoit fille du Comte d'Arles.

(t) *Villelmi Nangii Chronic. an. 987.* Tunc Francis Regnum transferre volentibus ad patruum ejus Carolum Ducem Lotharingiæ, dum ille rem ad consilium defert, & accipere Regnum tardat, Regnum Francorum capit Hugo Capucii.

(u) *Fragment. hist. Aquitan. apud Quesn. t. 2. p. 635.* Regnum pro eo accipere voluit Carolus, sed non potuit, quia Deus meliorem elegit occulto judicio. Nam Franci inito communi consilio eum abjiciunt, & Hugonem Ducem filium Hugonis, Regem eligunt.

(x) *Vide epist. Adalberon. Rem. ad Carol. Ducem, inter Gerbert. epist. 122.*

(y) *Odoranni Chronic. ad an. 987. p. 658.* Obiit Ludovicus Rex juvenis, qui nihil fecit, donato regno Hugoni Duci.

(z) *Nangii Chronic. ad an. 987.*

(a) *Idem ad an. 988. Sigebert. alii.*

(b) *Gerberti ep. 119. 120.*

An de J.C. 988.

ferent à leur liberté, ne produisirent rien. Charles haïssoit souverainement ces deux personnes, & il leur fit porter tout le poids de son indignation.

Hugues accourut le plûtôt qu'il put, pour arrêter les progrés de Charles; l'assiégea dans Laon (c), & fit environner la Ville de tous côtez, afin qu'il n'y pût rien entrer, n'espérant pas de la pouvoir réduire autrement que par la faim (d); mais il n'y reüssit pas. Charles fit une si vigoureuse sortie, qu'il brûla son Camp, lui tua bien du monde, & l'obligea de s'enfuir aprés un siége de six à sept semaines. Adalberon Archevêque de Reims, dont on a souvent parlé, étoit à ce siége avec le Roy. Il y fut attaqué d'une maladie, qui l'obligea de se faire ramener à Reims, où il mourut le 23e de Janvier 988.

XLIV. *Le Duc Charles est fait prisonnier, & mené à Orleans.*

Charles, aprés la levée du siége de Laon, se mit en campagne, prit Montaigu, & courut tout le Soissonnois, où il fit de grands ravages. De là il marcha contre Reims, qu'il prit par le moyen du Prêtre Aldegaire (e), à qui l'Archevêque Arnoû, de concert avec le Duc Charles, avoit pour cela confié les clefs de la Ville. L'année suivante (f), Hugues Capet mit sur pied une armée plus forte qu'il n'avoit encore fait; & desesperant de prendre la Ville de Laon de vive force, il résolut d'employer l'artifice & l'intelligence. L'Evêque Ascelin, ou Adalberon, qui, comme nous l'avons vû, avoit été pris dans le premier siége, & fait prisonnier, joüissoit alors d'une parfaite liberté; mais toujours intérieurement aigri contre le Duc Charles, qui l'honoroit de sa confidence (g). Hugues trouva moyen de lier commerce avec lui, & de le mettre dans ses interêts. L'Evêque sçut si bien prendre ses mesures, que l'armée de Hugues s'étant avancée la nuit du Jeudy Saint 2e d'Avril 991, sous les murs de la Ville, elle y entra sans trouver de résistance. Charles & son épouse furent pris dans leur Palais, & conduits à Orleans (h), avec Arnoû Archevêque de Reims, qui avoit si lâchement livré sa Ville Episcopale. De là ce Prelat fut amené au Concile assemblé dans l'Abbaye de S. Basle proche de Reims, où il fut déposé en 991 (i), aprés quoi on procéda à l'élection d'un nouvel Archevêque.

XLV. *Gerbert élû Archevêque de Reims.*

Les Evêques assemblez jetterent les yeux sur Gerbert, dont on a déja parlé, & le choisirent Archevêque de Reims. Le Pape desapprouva fort cette élection, suspendit tous les Evêques qui y avoient concouru (k), & fit sçavoir à Hugues Capet, qu'il envoyeroit en France un Légat qui feroit sortir Arnoû de sa prison, le rétabliroit sur son siége, & casseroit l'élection de Gerbert. En effet quelque temps aprés, arriva en France Leon Abbé du monastere de S. Boniface, qui interdit les Evêques qui avoient déposé Arnoû; ce qui fut cause que Gerbert fut regardé à Reims comme un excommunié, & que presque personne ne vouloit plus avoir de commerce avec lui, ni assister à sa messe, ni manger à sa table.

An de J.C. 919.

Le Légat fit sçavoir ces choses au Pape Jean XV. qui ordonna la tenuë d'un Concile à Mouson (l) dans le Diocese de Reims, mais à condition qu'il ne seroit pas composé de Prélats François, parce qu'ils étoient trop dépendans du Roy de France. Le Concile se tint le 2e de juin 995, & il ne s'y trouva que quatre Evêques, qui furent Ludolphe Archevêque de Treves, Heimon Evêque de Verdun, Notgaire de Liége, & Sigefroy de Nimigarde ou de Munster, avec le Légat Leon à leur tête.

Gerbert y comparut, & quantité d'Abbez & de Seigneurs laïques y furent admis. Heimon ou Aymon Evêque de Verdun en fit l'ouverture par un discours françois, sur le sujet de cette assemblée; ensuite il prit en main une lettre du Pape, scellée de plomb, & adressée à tous les Prélats de France, concernant la contestation présente. Heimon l'ouvrit, & en fit la lecture; aprés quoi Gerbert se leva, fit son apologie, exposa les maux ausquels l'interdit du Pape avoit exposé l'Eglise de Reims; & aprés avoir achevé sa harangue, la présenta écrite au Légat.

Alors les quatre Prélats qui formoient le Concile, se retirerent dans une chambre voisine pour déliberer, & prirent avec eux le Comte Godefroy, pour assister à leur délibération. Ils firent ensuite venir Gerbert, & lui déclarerent qu'ils n'avoient encore rien statué sur le fond de son affaire, mais qu'ils avoient résolu de faire tenir un autre Concile au premier de Juillet suivant, où se feroit la derniére decision. Cependant on envoya porter au Roy le résultat de l'Assemblée.

Les Evêques vinrent ensuite trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part du Légat, de s'abstenir de l'Office divin jusqu'au jour du Concile. Il le refusa constamment, & se rendit avec eux auprés du Légat, pour lui exposer ses raisons: Que n'étant ni condamné juridiquement, ni convaincu d'aucun crime, il ne devoit pas se faire son procés à lui-même, en s'interdisant l'Office divin. Au sortir de là, Lu-

(c) *Nang. & Sigebert. ad an. 988.*
(d) *Nang. loc. cit.* Ut famis inediâ, tandem civitas premeretur, cum aliter capi non posset.
(e) *Nang. & Sigebert. Chronic. ad an. 989.*
(f) *Nang. ad an. 990.*
(g) *Idem.* Consilium habuit cum Anselino proditore, vetulo Laudunensium Episcopo, qui erat Consiliarius Caroli principalis.
(h) *Fragment. hist. Aquitan. p. 635. apud Quesn. t. 2.* Un autre fragment d'histoire, *ibid. p. 632.* dit qu'il fut mis en prison à Senlis, & qu'il y mourut.
(i) *Acta Concil. Remens. ex hist. Depositionis Arnulphi, apud Duchesn. t. 4. c. 14.*
(k) *Aimoin. Continuat.*
(l) *Tom. 9. Concil. p. 747. & seq. Alberic. ad an. 991. 992.*

An de J. C. 993.

dolphe Archevêque de Tréves lui parla en particulier, & le porta, pour éviter le scandale, & le reproche de desobeïssance au S. Siége, à s'abstenir au moins de dire publiquement la Messe, jusqu'au prochain Concile.

Il se tint au jour marqué (m), les Evêques qui avoient déposé Arnoû, y comparurent, & tâcherent de justifier leur conduite, en remontrant au Légat la nécessité ou ils s'étoient trouvez de le déposer ; que c'étoit un esprit inquiet & séditieux, qui étoit en état de tout perdre, comme il avoit déja commencé de faire, en livrant la Ville au Duc Charles : que d'ailleurs ils n'avoient rien fait au préjudice du respect qu'ils devoient au Pape, ayant envoyé à Rome pour obtenir son agrément, & leurs députez n'ayant jamais pû avoir audience. Mais ces raisons ne furent pas jugées suffisantes ; les Prélats rétablirent Arnoû sur le Siége de Reims, & prononcérent une Sentence de déposition contre Gerbert, qui dans la suite fut fait Archevêque de Ravennes (n), & enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. en 999.

Sous les regnes de Hugues Capet, & de Robert son fils & son successeur, l'Histoire de France & celle de Lorraine sont si stériles en grand évenemens, qu'elles n'en fournissent que tres peu que nous puissions rapporter. Hugues Capet mourut en 996 le 24[e] d'Octobre, dans la dixiéme année de son regne. Robert son successeur fut un Prince pieux & pacifique, qui eut plus de soin d'entretenir la paix dans ses Etats, que de les étendre, en portant la guerre chez ses voisins.

XLVI. *L'Empereur Othon III. visite le Tombeau de l'Empereur Charlemagne. An 1000.*

L'Empereur Othon III. retournant en Italie en l'an 1000 de J. C. visita en passant le Tombeau de S. Adalbert, Martyr & Evêque de Pragues ; puis il vint à Quidlimbourg, où il passa la Féte de Pâques. De là il se rendit à Aix-la Chapelle, où il tint un Concile en présence du Légat du Pape Sylvestre II. dans la cause de Giseler Evêque de Magdebourg, qui possedoit deux Evêchez. Pendant son sejour en cette Ville, il eut la curiosité de faire ouvrir le Tombeau de Charlemagne (o). On le trouva dans une voûte souterraine, sans corruption, & en son entier, assis dans un trône d'or, tenant en mains un Sceptre d'or, revêtu de ses ornemens Imperiaux, & ayant en tête une Couronne d'or, enrichie de pierreries. Othon le fit tirer de ce caveau, & le mit au côté droit de l'Eglise, dans une niche d'or, derriere l'Autel de S. Jean-Baptiste. Il envoya son Trône d'ot à Boleslas Roy de Pologne, en reconnoissance d'un Bras de S. Adalbert, dont il lui avoit fait present, & retint pour lui une Croix d'or, que portoit Charlemagne.

XLVII. *Mort de l'Empereur Othon III. Henry Duc de Baviére lui succéde.*

On prétendit que le Corps de cet Empereur faisoit des miracles au lieu où on le mit en depôt ; toutefois on n'en celebra pas de Fête ; on se contenta, dit Ademare (p), de faire son Anniversaire comme celui des autres défunts. Othon III. fit cette année un nouveau voyage en Italie, dont il ne revint pas. Il y mourut l'année suivante 1002. Son corps fut rapporté en Allemagne, & enterré à Aix-la Chapelle. Il eut pour successeur Henry II. Duc de Baviere, qui étoit alors avec lui en Italie, & qui s'empara par violence des ornement Impériaux, dont Heribert Archevêque de Cologne étoit dépositaire. Plusieurs Seigneurs Allemands refuserent d'abord de le reconnoître (q): mais ayant gagné les Seigneurs Lorrains, & Villigise Archevêque de Mayence, il fut couronné Empereur en cette Ville le 7[e] Juin de l'an 1002. Il s'appliqua à regler les affaires de l'Empire, & à réduire les Seigneurs Allemands qui lui étoient opposez ; en quoi il n'eut pas de peine à reüssir (r), la plupart s'étant volontairement rangez sous son obeïssance.

De là il passa le Rhin, visita la basse Lorraine (s), & reçut les hommages des Seigneurs & des Prélats de ce Pays-là. S'étant rendu pour la seconde fois à Aix-la Chapelle, où il avoit d'abord apporté le corps d'Othon son prédécesseur, il voulut y être couronné de nouveau Roy de Germanie ; car il sçavoit que son premier couronnement avoit déplu à plusieurs Seigneurs, entr'autres à Heribert Archevêque de Cologne. Il vint ensuite dans le pays de Tréves, & visita l'Abbaye de Prum, où il vit avec plaisir le bon ordre & la régularité qui y regnoient.

L'an 1003, il visita la Lorraine Superieure, ou la Mosellane (t) ; & ayant convoqué une Diete generale à Thionville, il eut une conference avec les Seigneurs Lorrains touchant la situation présente des affaires de ce pays. Il apprit que Thierry Duc de Lorraine, qui jusqu'alors ne s'étoit point déclaré (u), favorisoit sous-main Heriman Duc d'Allemagne & d'Alsace, son compétiteur, & avoit des liaisons secretes avec lui ; que ces deux Seigneurs abusoient de leur pouvoir, & commettoient plusieurs injustices. Pour les punir, & pour leur ôter toute communication, il fit raser le Château de Mulsberg (x), qui étoit, à ce que je crois, le même que Milberg, sur le Rhin, dans le Duché de Bade.

XLVIII. *Enfans de Charles*

Charles de France Duc de la basse Lorraine, frere de Lothaire & oncle de Louis V. eut,

(m) *Vide tom. 9. Concil. p. 750. & libellum Gerberti apud Aimoini Continuat.*
(n) An 993. *Vide Alberic. ad hunc an.*
(o) *Ditmar. l. 4. p. 44.*
(p) *Ademar. Chronic. apud Labb. t. 1. p. 169.*
(q) *Vide Sigebert. & alios.*
(r) *Sigebert. & Chronograph. Saxo.*
(s) *Adelbold. vita Henrici Imperat. & Ditmar.*
(t) *Adelbold. loc. citat. Vide Browver. t. 1. pp. 495. 496.*
(u) *Ditmar.* Theodoricus turbatâ Othonis III. obitu Republicâ, tumultuantibus pro Henrici II. electione proceribus, securus expectabat quò se pars populi major & melior inclinaret, vir sapiens & militaris.
(x) *Chronogr. Saxo, & Micill. vita Henrici.*
Hic Flandros, Leucosque domat, gentemque Bohemam.

en France, Duc de la Basse-Lorraine.

An de J. C. 1005.

dit-on (y), deux femmes. La premiere nommée Bonne, lui donna Othon, Gerberge & & Hermengarde. Othon succeda à son Pere dans le Gouvernement de la basse Lorraine (z); Gerberge fut mariée à Lambert Comte de Louvain; & Hermengarde à Albert Comte de Namur.

La seconde femme du Duc Charles fut Agnés, ou Anne, fille d'Heribert Comte de Troyes. Elle lui donna deux fils dans sa prison d'Orleans, Charles & Louis (a); mais ces jeunes Princes ne demeurerent point en France. On fut obligé, aprés la mort de leur Pere, arrivée en 991, de les transporter en Allemagne, auprés de l'Empereur, qui étoit leur parent. On ignore ce qu'ils y devinrent, car peu de gens croyent ce que dit un Historien (b), que l'un de ces deux Princes, qu'il nomme Hugues, mourut dans la Cour de l'Archevêque de Mayence; & que l'autre nommé Louis, fut fait premier Comte de Thuringe, d'où sont descendus, à ce qu'il prétend, les Landgraves de Thuringe & de Hesse d'aujourd'hui.

XLIX. *Godefroy Duc de la Basse-Lorraine, succéde à Othon.*

Othon Duc de Brabant ou de la Basse-Lorraine, le dernier que l'on connoisse de la race de Charlemagne (c), étant mort en 1005 (d), sans laisser d'enfans, l'Empereur Henry II. donna le Duché de la Basse-Lorraine à Godefroy Comte de Verdun, fils & successeur de ce Godefroy qui fut pris dans Verdun par Lothaire, & détenu si long-temps en prison sur la Marne. Ce Seigneur eut plusieurs enfans de Mathilde Comtesse de Saxe son épouse (e): premiérement Adalberon Evêque de Verdun, dont nous avons déja dit quelque chose. 2°. Le Comte Frideric, qui se fit Religieux à S. Vanne de Verdun, & qui y mourut vers l'an 1022 (f). 3°. Herman ou Hezelon, Comte de Dasbourg, pere de Godefroy, & de Gregoire Archidiacre de Liége, & d'Odilie, qui fut Abbesse de Sainte Odile. 4°. Godefroy Duc de la Basse-Lorraine, & Comte de Verdun, dont nous parlons ici. 5°. Gothelon ou Gozelon, qui succéda à Godefroy son frere dans le Gouvernement du même pays.

Les Comtes Lambert & Albert, maris de Gerberge & d'Hermengarde, sœurs du Duc Othon, prétendirent que l'Empereur n'avoit pû disposer à leur préjudice du Duché de la Basse-Lorraine, en faveur du Comte Godefroy (g), & que cet heritage leur appartenoit à cause de leurs Epouses. Ils se liguerent avec Baudoüin Comte de Flandres, qui prit sur Arnoû Comte de Valenciennes, la Ville de Valenciennes, Dinant, Brachant, & quelques autres Places qui sont sur l'Escaut. Le Roy de Germanie Henry II. prit le party du Comte de Valenciennes, qui étoit son Vassal; & Robert Roy de France, celui du Comte de Flandres, pour la même raison. Henry assiégea Valenciennes * : mais Baudoüin étant venu au secours avec les troupes du Roy Robert, & celles du Duc de Normandie, l'obligea à en lever le siége.

An de J. C. 1006.

* L'an 1006.

L'année suivante (h), Henry vint attaquer Gand, il fit de grands ravages dans tout le pays, & emmena plusieurs Seigneurs de Flandres prisonniers; mais il ne put se rendre maître de la Place. On en vint à un accommodement. Baudouin remit Valenciennes au Roy de Germanie; Henry II. lui fit satisfaction, lui donna des ôtages, & fit Serment de fidelité entre ses mains. Ensuite le Roy pressé par les Seigneurs de sa Cour, rendit Valenciennes au Comte Baudouin, mais à condition qu'il la tiendroit de lui, & lui en feroit hommage. Il lui donna de plus l'Isle de Valcheren en Zelande, où est aujourd'hui Midelbourg, afin de se l'attacher, & de peur que les peuples de la Basse-Lorraine, qui étoient assez disposez à la révolte, ne trouvassent en lui un protecteur & un appuy.

L. *Troubles dans la Haute-Lorraine, entre l'Empereur Henry, & ses Beaux-freres.*

Cependant la Haute-Lorraine n'étoit pas exemte de troubles. L'Evêché de Metz étant vaquant en 1004, par la mort d'Adalberon II. fils de Frideric Duc de la Mosellane, Thierry ou Theodoric frere d'Adalberon, & successeur de Frideric dans le Duché de la Haute-Lorraine, donna cet Evêché à Adalberon son fils, qui n'étoit encore qu'un enfant (i), & le recommanda à Thierry frere de l'Imperatrice Cunégonde, femme de l'Empereur Henry, le priant de prendre soin du temporel & du spirituel de l'Evêché: mais ce Thierry, au

(y) Chantereau le Fevre l. 1. p. 142. Consider. historiq.

(z) *Alberic. Chronic. an. 990.* Paulò post idem Dux (Carolus) moritur. Cui Otho filius suus in Ducatu succedit Lotharingiæ.

(a) *Fragment. hist. Aquit. t. 2. Quesn. p. 635.* Ibi (Aurelianis) genuit filios Carolum & Ludovicum, & mortuus est, & expulsi sunt filii ejus à Francis, profectique sunt ad Imperatorem Romanorum, & habitaverunt cum eo.

(b) *Histor. Erphez-fordiens. de Landgrav. Thuringia, c. 11. Franc. Ferd. 1583.* Voyez Chantereau le Fevre, Considerat. historiq. l. 1. pp. 141. 142. *& Joan. Mauritii Gudeni histor. Erfurtens. Duderstad 1675. p. 19. ms. Chronic. Petrense p. 647. ibidem.*

(c) *Vide Sigebert. ad an. 1005. & Alberic. Chronic. ad eundem annum, p. 43. edit. Leibnitz.* Mortuo Duce Othone filio Ducis Caroli, Ducatus Lotharingiæ datur ab Imperatore, Godefrido Virdunensi filio Godefridi Comitis Ardennensis.

(d) Brouver, *t. 1. Annal. Trevir. p. 497.* dit que les uns mettent son tombeau dans l'Abbaye de Nivelle en Brabant, d'autres a Notre-Dame de Cologne, d'autres dans l'Abbaye d'Epternach.

(e) *Alberic. loco cit. & Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. ms. Labb. p. 161.*

(f) *Mabill. t. 4. Annal. Bened. pp. 271. 272.*

(g) Chantereau l. 1. Consider. hist. p. 145. *Ex Sigeberto ad an. 1006. & Donderg. hist. Vide, si lubet, & Alberic. Monach. ad an. 1006. & 1007.* Je ne vois pas clairement dans les historiens originaux, quelle part Lambert & Albert avoient dans cette guerre.

(h) L'an 1007. *Alberic ad hunc an.* Henricus imperator, quia de obsidione Valenciennensi inefficax redierat, contra Balduinum profectus, castrum Gandavum invadit, & depopulatâ terrâ, aliquot Flandrensium primores capit. Unde Balduinus perterritus, Imperatori satisfacit, Valentianas reddit, datisque obsidibus cum sacramento fidelitatis, manus ei dedit. Posteà Imperator, suasione suorum coactus, Valentianas Balduino beneficiavit, ut sibi contrà motus suorum auxilio esset. Postea ei etiam Valachras dedit.

(i) *Sigebert. & Alberic. Chronic. ad an. 1009.* Meurisse hist. de Metz, t. 3. p. 344. *Ditmar. l. 7. Sigebert. ad an. 1009*,

An de J. C. 1012.

lieu de protéger le jeune Adalberon, qui lui avoit été recommandé, s'empara de l'Evêché pour lui-même, y étant, dit-on, invité par le Clergé & le peuple de Metz, & mit hors de la Ville l'Evêque legitime *. En même temps ayant mis des troupes sur pied, il marcha contre le Duc Thierry pere d'Adalberon, lui livra la bataille, & le prit prisonnier.

* An 1005.

L'Empereur Henry, pour châtier la mauvaise foi de Thierry son beau-frere, vint assiéger Metz; & la Ville se trouvant réduite à l'extrêmité, on fit un accommodement. Thierry demeura Evêque de Metz, mais il ne se reconcilia pas sincérement avec l'Empereur. Il se brouilla de nouveau avec lui, à l'occasion de quelques Terres du Doüaire de l'Imperatrice Cunegonde, que Henry avoit cédées à la nouvelle Cathédrale de Bamberg, qu'il avoit fondée. Comme l'Imperatrice n'avoit point eu d'enfans, ces Terres devoient retourner à sa famille. Thierry se soûleva donc contre l'Empereur, avec Henry son frere Duc de Baviere, & Adalberon Archevêque de Tréves, ou Prévôt de S. Paulin. L'Empereur leur fit la guerre assez long-temps.

Enfin en 1012 (k), il assembla un Concile à Coblentz aprés la S. Martin, où l'on traita d'abord des affaires de l'Eglise, & ensuite de la révolte des trois freres, Henry Duc de Baviere, Thierry Evêque de Metz, & Adalberon de Tréves. Les Rebelles craignant la séverité de l'Empereur, & la Sentence des Evêques, envoyerent des Députez à Coblentz, pour faire satisfaction à Henry: mais ils ne le trouverent pas alors disposé à leur accorder le pardon. Il les remit à une autre Assemblée, qu'il devoit tenir à Mayence. Quelques-uns des Rebelles y vinrent; & n'ayant pû répondre aux chefs d'accusation que l'on proposa contr'eux, ils se retirerent plus irritez que jamais, aprés avoir fait une espece de tréve pour un temps.

Heimon Evêque de Verdun, Thierry Duc de la Haute-Lorraine, & plusieurs Seigneurs & Prélats, qui s'étoient trouvez dans cette Assemblée, furent attaquez au retour par des troupes que les Rebelles avoient mises en embuscade assez prés de la Ville. Il y en eut un tres grand nombre de tuez. Quelques-uns se sauverent avec les Evêques. Le Duc Thierry y fut dangereusement blessé; mais comme il étoit de leurs amis, ils le prirent, & le garderent long-temps. Thierry Evêque de Metz, & Henry Duc de Baviere son frere, furent les principaux acteurs de cette tragedie. Herman le Contract (l), dit que ce fut le Duc de Baviere qui prit Thierry Duc de Lorraine; d'autres (m), que ce fut l'Evêque de Metz. Quelque temps aprés, le Duc de Lorraine fut mis en liberté, & Henry Duc de Baviere rentra dans les bonnes graces de l'Empereur, qui le confirma dans sa Duché de Baviere en 1019 (n).

An de J. C. 1006.

LI. *Thierry Duc de la haute-Lorraine, hors de tutelle.*

Thierry Duc de Lorraine, avoit souffert jusqu'en 1011 (o), que sa mere Beatrix eût la Régence de ses Etats: mais se lassant de cette sujétion, il arrêta sa Mere, se saisit du Gouvernement, & livra bataille à Vidric Comte de Clermont, qui désoloit la Lorraine, accompagné d'Almaric ou Amauri Archidiacre de Langres. Le combat se donna prés le Château de Bar. Theodoric y fut griévement blessé par Almaric; mais malgré sa blessure, il tua de sa main ce mauvais Ecclesiastique, lui reprochant cette entreprise si contraire à sa profession, & remporta la victoire, quoi que son Armée fût de beaucoup inferieure en nombre à celle du Comte.

LII. *Siége de Louvain par le Duc Godefroy.*

En 1012 Godefroy Duc de la Basse-Lorraine, eut ordre de l'Empereur d'assiéger la Ville de Louvain dans le Brabant (p), que Lambert avoit euë en mariage, en épousant la Princesse Gérberge: mais il y perdit & sa peine & son temps. L'année suivante (q), Lambert Comte de Louvain, étant informé que Baudry Evêque de Liége, & partisan de Godefroy, bâtissoit une Forteresse à Hugard (ou Huis) alla y mettre le siége, & força l'Evêque de se rendre. Mais Godefroy eut sa revanche (r), & défit en bataille le Comte Gerard (s), qui étoit attaché au parti d'Albert Comte de Namur, & inquiétoit toute la Basse-Lorraine. Le fils du Comte Gerard, nommé Richard d'Alsace (t), y fut tué sur la place, avec beaucoup des siens; ce qui jetta l'épouvante dans tout le parti d'Albert & de Lambert. Aprés cette victoire, Godefroy courut & pilla tout le Comté de Mons, ou de Hainaut, qui étoit possedé par le Comte Rainier frere de Lambert. Ces deux Comtes vinrent à la rencontre de Godefroy, & lui livrerent bataille prés de Florines, où le Comte Lambert fut tué sur la place, & plus de quatre cens des siens (t).

LIII. *Guerre au Duc Godefroy contre les Frisons.*

Quelques années aprés (u), l'Empereur donna ses ordres au Duc Godefroy de défendre les Frisons contre le Comte Deodoric, fils d'Arnoû de Gand, qui exerçoit contr'eux de grandes hostilitez, pour venger la mort du Comte

(k) *Chronic. Saxon. apud Leibnitz, ad an. 1012. Vide Ditmar. ad an. 1012.*

(l) *Herman. ad an. 1011.* Theodoricus Dux partis Lotharingorum sub ipsâ pœnè præsentia Regis ab Henrico Barioariæ Duce, à quibusdam Lotharingis captus & abductus est.

(m) *Sigibert. ad an. 1009.*

(n) *Ditmar. Chronic.*

(o) *Joan. de Bayon. c. 46.*

(p) Chantereau, Consider. historiq. l. 1. p. 145. *ex Sigeberto ad an. 1012. Ita Alberic.*

(q) *Idem an. 1013. Sigebert. Alberic.*

(r) An 1014. *Sigebert. Alberic.*

(s) Ce Comte Gerard n'est-il pas celui dont parle Alberic sous l'an 1006. en ces termes: *Gerardus Comes Metensis, multa contulit Ecclesiis.*

(t) Vassebourg, l. 4.

(t) An 1015. *Sigebert. Alberic.*

(u) An 1018. *Sigebert. Albert. Crantz. Anselm. Leodiens. Alberic. ad hunc an.*

An de J. C. 1019.

Arnou son pere, qu'ils avoient assassiné. Godefroy se mit en campagne avec ses troupes : mais comme il étoit en presence de l'ennemi, on crut oüir une voix qui crioit : *Fuyez, fuyez ;* & aussi-tôt une terreur panique s'étant saisie de tous les soldats, ils commencerent à s'enfuir pêle-mêle avec les Frisons, au secours desquels ils étoient venus. Deodoric les poursuivit, en tua un grand nombre, & prit Godefroy prisonnier. Celui-ci durant sa prison fit sa paix, & celle des Frisons, avec le Comte Deodoric, & obtint sa liberté.

LIV. *Gothelon Duc de la Basse-Lorraine.*

Mais il n'en joüit pas long-temps, étant mort aussi-tôt qu'il fut de retour chez lui (x). Comme il ne laissoit point d'enfans, Gothelon, ou Gozelon son frere lui succeda dans le Gouvernement de la Basse-Lorraine.

LV. *Thierry Duc de la Mosellane. Sa mort, ses enfans.*

Dans le même temps, Thierry étoit Duc de la Mosellane, ou de la Haute-Lorraine, & joüissoit de tous les Etats du Duc Frideric son pere dés l'an 984. Outre la Duché de Lorraine, qui n'étoit point encore hereditaire, il avoit le Comté de Bar, ceux de Chaumontois & d'Amance, qu'il laissa à son successeur, avec la Voüerie des principales Abbayes du pays, comme S. Mihiel, Remiremont, S. Diey, Moyen-moutier & Senones. Il est loué comme un Prince également pieux, libéral, & vaillant. Il employa beaucoup Nantére, qui fut depuis Abbé de S. Mihiel, & il l'envoya souvent en Ambassade (y), principalement au Roy de France Robert son cousin germain, parce que Nantére sçavoit en perfection la langue Françoise, & qu'il parloit avec beaucoup d'éloquence.

Le Duc Thierry mourut au plus tard en 1024 (z), puisque Frideric II. son fils étoit déja reconnu Duc de Lorraine en cette année, & qu'il forma le dessein, avec d'autres Princes, d'exclure de l'Empire Conrade le Salique, comme on le verra bien-tôt. La plupart des Historiens donnent au Duc Thierry trois fils, sçavoir Sifride Comte de Brie, Frideric II. qui fut Duc de Lorraine, & Adalberon Evêque de Metz, mort jeune ; & deux filles, sçavoir Beatrix & Sophie. La Généalogie de Mury lui donne encore pour fils Gerard d'Alsace ; & Duchêne, Adele Femme de Valeran I. Comte d'Arlon : mais Jean de Bayon, Historien du Pays (a), qui met sa mort en 1029, dit qu'il eut un fils, nommé comme lui Thierry, qui succéda au Duché de Thierry son ayeul. Il dit de plus, qu'outre les deux Princesses Sophie & Beatrix, Thierry eut une troisiéme fille, nommée Petronille, qui fut mariée à un Prince d'Alsace.

An de J. C. 1023.

LVI. *Entrevuë de l'Empereur Henry & du Roy Robert.*

L'Histoire de France, dans les commencemens de l'onziéme siécle, n'est pas plus féconde en grands évenemens, que celle de Lorraine que nous venons de voir ; du moins on y en trouve tres peu qui ayent rapport à notre sujet. Henry Roy de Germanie & Empereur, & Robert Roy de France, tous deux tres pieux & tres exacts observateurs des Loix du Christianisme, veilloient avec grand soin à faire fleurir la Religion dans leurs Etats, & à la conserver dans toute sa pureté ; mais sans rien négliger de leurs interêts. Egalement politiques, vaillans & religieux, ils vécurent presque toujours dans une parfaite intelligence. Pour la mieux affermir encore, Henry députa Gerard Evêque de Cambray, & Richard Abbé de saint Vanne de Verdun, pour inviter le Roy Robert à une entrevuë qu'il désiroit avoir avec lui sur la Meuse à Yvoy (b), vers l'endroit où le Cher se jette dans cette riviere, aux frontieres des deux Etats. Robert y consentit, & l'on convint que les deux Princes, pour éviter les formalitez du cérémonial, se verroient au milieu de la riviere, où ils se rendroient chacun de leurs côtez dans un batteau, à une distance égale des deux bords.

Mais l'Empereur, qui étoit pénétré d'estime pour Robert, & rempli de cette sublime maxime de l'Ecriture (c) : *Plus vous êtes grand, plus vous devez vous abbaisser en toutes choses, & vous trouverez grace devant Dieu*, partit un grand matin de son Camp, avec l'Impératrice, & quelques-uns des Seigneurs de sa Cour, & vint trouver le Roy où il étoit logé. Robert agréablement surpris de cette démarche de l'Empereur, fut attendri, embrassa Henry, lui parla à cœur ouvert, le régala magnifiquement ; lui fit de riches présens en or, en argent, & en pierreries, parmi lesquels on remarquoit cent chevaux tres superbement enharnachez, ayant chacun sur la selle une armure complette de Chevalier, c'est à dire la cuirasse surmontée d'un casque : mais l'Empereur n'accepta qu'un Livre des Evangiles, orné d'or & de pierreries, & un Reliquaire, où étoit une dent de S. Vincent Martyr. L'Impératrice prit une paire de nefs d'or (d) ; c'est à dire, une garniture de buffet, où l'on met des vases à boire.

Le lendemain, le Roy rendit la visite à l'Empereur dans son Camp, au delà de la riviere.

(x) An 1019. *Sigebert. Alberic. ad hunc an.* Godefridus Dux impetratâ Frisonibus ab Imperatore impunitate, à captivitate solvitur, & non multò post moritur. Frater verò ejus Gothelo in Ducatu loco ejus substituitur.

(y) *Chronic. S. Michaël. t. 2. Analect. Mabill. p. 391. Dux Theodoricus, cujus ditioni Abbatia subdita erat, eum jam benè cognitum ad quoscumque regni Principes dirigebat Legatum, & maximè ad consobrinum suum Regem Francorum, quoniam noverat eum in responsis acutissimum, & linguâ gallicâ peritiâ facundissimum.* Il parle de Nanterre, Abbé de S. Mihiel.

(z) *Ita Aubert. Myraus & Duchesne.* Le P. Saleur met sa mort en 1014. & Jean de Bayon, ch. 48. en 1029.

(a) *Joan. de Bajon. c. 48.*

(b) *Glaber. l. 3. c. 2. Sigebert. ad an. 1023.* Henricus Imperator & Rex Francorum, super Charum fluvium apud Evosium conveniunt, &c. *Glaber. loc. cit.* Fuit pax Roberto cum vicinis suis, nempe cum Henrico Imperatore, cum quo collocutus est super Mosam, qui limes est utriusque regni, &c.

(c) *Eccl. iij. 20.* Quantò magnus es, humilia te in omnibus, & coram Deo invenies gratiam.

(d) *Glaber. Rodulph. l. 3. c. 2.* Uxor illius pares auri tantum naves accepit. Cætera autem egrediens in gratia dimisit.

An de J. C. 1024.

Il y vint avec quelques Evêques de sa Cour, & y fut reçu avec une pareille magnificence. Ils traiterent ensemble des moyens d'entretenir entr'eux une bonne correspondance, & ils se jurerent amitié. L'Empereur offrit au Roy de tres riches présens; mais Robert n'en prit qu'une paire de nefs d'or.

LVII. *Mort de l'Empereur Henry II. Conrade le Salique Empereur.*

L'année suivante (e), l'Empereur se sentant prés de sa fin, & ne laissant point d'enfans, parce qu'il avoit vêcu dans la continence avec son épouse l'Impératrice Cunegonde, désigna pour successeur dans son Royaume de Germanie, Conrade Duc de Vorms, & le recommanda aux Seigneurs qui étoient présens, & qui le prierent de leur dire qui il estimoit plus digne de lui succéder. Conrade fut surnommé le Salique, & le François, parce que du côté de sa Mere, il tiroit son origine des François, & étoit neveu d'Eudes Comte de Champagne (f). Son caractere étoit le courage, la grandeur d'ame & la liberté, n'ayant jamais fait de bassesse à personne.

Henry II. surnommé le Saint, mourut le 3e des Ides de Juillet, ou le 13e de ce mois de l'an 1024 (g). Les Seigneurs qui devoient concourir à son élection, s'assemblerent sur le Rhin entre Vorms & Mayence. On y vit Frideric Duc de Lorraine, Hezilon Duc de Baviere, Adalberon Duc d'Istrie, & Gozelon Duc des Ripuaires, ou de la basse Lorraine, avec grand nombre de Prélats & de Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine, c'est à dire des pays de deçà & de delà le Rhin, qui reconnoissoient l'Empereur, & qui avoient droit à son élection. L'Impératrice Cunégonde, & ses freres Thierry Evêque de Metz, & Hetzelon ou Henry Duc de Baviere (h), qui avoient un tres grand crédit dans l'Etat, & parmi les Seigneurs, n'oublierent rien pour ménager les esprits, & les disposer à faire un choix digne de la majesté de l'Empire.

Toute cette nombreuse & auguste Assemblée avoit les yeux arrêtez sur deux Seigneurs, nommez Conons ou Conrades, de la France orientale, ou de la Franconie, tous deux d'une naissance illustre, & nez de deux freres, dont l'un s'appelloit Hezel ou Henry, & l'autre Cono, ou Conrade. Ces deux freres étoient fils d'Othon Duc des François, ou de Franconie, & avoient eû pour freres Brunon & Villaume. Brunon avoit été fait Pape sous le nom de Gregoire (i), & Villaume étoit mort Evêque de Strasbourg. Telle étoit l'origine des deux Conrades du côté de leurs Peres. Ils n'étoient pas moins illustres par la qualité de leur Mere. Le jeune Conon ou Conrade avoit pour mere Mathilde, sortie d'une fille de Conrade Roy de Bourgogne.

LVIII. *Genealogie de l'Empereur Conrade le Salique.*

Conrade l'aîné étoit fils d'Adeleïde, ou Adalberte, sœur des Comtes Gerard & Adelbert (k), qui ayant toujours été en guerre avec les Ducs & les Rois, avoient encore peine à se contenir sous l'empire de Conrade le Salique leur parent, dont nous allons parler. Comme l'Assemblée des Seigneurs jettoit les yeux sur ces deux jeunes Seigneurs, l'ancien Conrade alla secretement trouver son cousin le jeune Conrade, & lui parla amiablement de l'élection qu'on étoit sur le point de faire. Ils se separerent en s'embrassant, & en se donnant toutes les marques de la plus sincere amitié. On vint aux suffrages. L'Archevêque de Mayence se déclara pour Conrade l'aîné, & tout le monde lui donna sa voix.

Le jeune Conrade, aprés avoir déliberé quelque temps avec les Seigneurs Lorrains, revint aussi-tôt, & donna aussi sa voix avec applaudissement à Conrade son cousin. Le bruit courut, que l'Archevêque de Cologne, & le Duc de Lorraine Frideric, qui étoient pour le jeune Conrade, témoignerent d'abord quelque répugnance : mais bien-tôt ils se reünirent avec les autres, & furent bien reçus du Roy Conrade. C'est ainsi que Wipon, Auteur contemporain, raconte l'élection de Conrade le Salique.

Il avoit épousé Gisele, Princesse d'une sagesse & d'une prudence peu communes. Elle étoit fille d'Herman Duc d'Allemagne (l), & de Kriburge fille de Conrade Roy de Bourgogne, dont les ancêtres étoient sortis de la race de Charlemagne. On la comptoit pour la quatorziéme génération depuis ce grand Empereur (m). Trithême (n) donne pour femme à Conrade le Salique, Gisele niéce de l'Empereur Henry II. son prédécesseur, & veuve de Brunon Duc de Saxe. Elle avoit d'abord épousé, dit-il, Arnoû Duc de Suabe, dont elle eut le Duc Ernest, & Herman. Elle épousa en secondes noces Brunon Duc de Saxe, dont nous venons de parler; enfin elle prit en troisiémes noces le Duc Conrade, qui fut élû Empereur en 1024. Et comme ce dernier mariage s'étoit fait contre le gré de l'Empereur, Conrade ne put jamais rentrer dans ses bonnes graces; ce qui n'empêcha pas ce Prince de

(e) An 1024. *Sigebert. Chronic.* Henricus Imperator, consulentibus se Principibus super substitutione Regni, designans Conradum regii generis, egregiæ libertatis, quippe qui nunquam se submiserat alicujus servituti, moritur. *Vide & Trithem. Hirsaug. an. 1024.*

(f) Voyez la Genealogie de l'Empereur Conrade, dans le Moine Alberic, *ad an. 1024. & Wipo. vita Conradi.*

(g) *Wipo in vita Conradi Salici.*

(h) Hezelon frere de l'Imperatrice Cunegonde, avoit été fait Duc de Baviere en 1005, & avoit épousé Adeleïde, autrement Adelberte, sœur d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & fille du Comte Gerard ou Eberard.

(i) Apparemment Gregoire Anti-pape, creé en 1013.

(k) C'est Adelbert, Fondateur de Bouzonville, souche des Ducs regnans de la Maison de Lorraine; & Gerard est le Comte de Metz, fameux en ce temps-là.

(l) *Wipo loco citato, vita Conradi Salici.*

(m) *Versus oblati Gisela apud Argentinam, ex Wipone loco cit.* Quando post decimam numeratur linea quarta,
De Karolo magno procedit Gisela prudens.

(n) *Trithem. Annal. Hirsaug. ad an. 1024.*

le désigner

An de J.C. 1025.

le désigner son successeur, comme le plus digne de l'Empire. Mais il paroît que Trithême etoit mal instruit sur le sujet de Gisele : personne ne la pouvoit mieux connoître que Wipon, domestique de Conrade.

LIX. *Les Italiens offrent la Couronne Imperiale au Roy Robert, puis au Duc de Guyenne.*

Les Italiens, on ne sçait par quel motif, s'ennuyant d'avoir des Empereurs Allemands, résolurent de donner la Couronne Impériale à un autre Prince que Conrade. Ils s'adresserent d'abord au Roy Robert, lui offrant le Royaume d'Italie, & le titre d'Empereur, pour lui, ou pour son fils le Roy Hugues (o). Mais le Roy de France les remercia, & ne jugea pas à propos de s'engager dans une guerre certaine, pour un honneur douteux. Les Ambassadeurs Italiens firent ensuite la même proposition à Guillaume le Grand, Duc de Guyenne, qui se voyant pressé, répondit qu'il n'y pouvoit consentir (p), qu'à condition que tous les Seigneurs & les Prélats d'Italie ratifieroient son élection, & l'aideroient de tout leur pouvoir. Les Députez lui promirent de faire leurs efforts pour les y porter, & s'en retournerent en Italie.

Cependant le Duc d'Aquitaine fit écrire au Roy Robert par Foulques Comte d'Anjou, pour le supplier d'engager dans son parti les Seigneurs de la basse Lorraine, & Frederic Duc de la Mosellane, & de faire en sorte qu'ils se déclarassent contre Conrade (qu'il nomme Cunon ou Conon) esperant que cette diversion faciliteroit beaucoup la chose; ajoutant qu'au cas qu'il voulût l'aider par cette voie, il lui feroit remettre une grosse somme d'argent, pour être employée à cette négociation. On ignore la réponse que le Roy fit à cette lettre : mais on sçait que le Duc Guillaume s'étant mis en marche pour entrer en Italie avec une Armée, apprit que les Seigneurs de ce pays, qui avoient paru le plus dans ses interêts, s'étoient laissez gagner par les partisans de Conrade (q); de sorte qu'il fut obligé de quitter cette entreprise, & de retourner en son pays.

LX. *Révolte du jeune Conrade, & de quelques autres.*

D'un autre côté, Frideric Duc de la haute Lorraine (r), avec les principaux Seigneurs du même pays, & Ernest Duc d'Allemagne, formerent le dessein de mettre sur le Trône Conon, ou autrement le jeune Conrade Duc de Carinthie, dont Frideric étoit devenu le beaupere, en épousant Mathilde sa mere, fille d'Herman Duc d'Allemagne, & veuve du vieux Conrade Duc de Franconie.

Conrade le Salique reçut les nouvelles de cette révolte, dans le temps qu'il étoit en chemin pour l'Italie. Il ne s'en mit nullement en peine, & ne jugea pas à propos de revenir en Allemagne, persuadé que ces Seigneurs, ou se diviseroient, ou rentreroient d'eux-mêmes dans le devoir, & reconnoîtroient leur faute. C'est ce qui arriva en effet. Ernest quitta ce mauvais parti, & Conrade lui rendit ses bonnes graces *.

An de J.C. 1026.

* An 1026.

Pendant que l'Empereur étoit en Italie (s), le jeune Conrade son cousin germain, Duc de Vorms & de Carinthie, ne demeura pas en repos, ni dans la fidelité qu'il devoit à l'Empereur. Il soutint sa révolte par le secours de Frideric Duc de Lorraine, & par celui d'Ernest Duc d'Allemagne, qui pour la seconde fois s'étoit départi de l'obeïssance qu'il devoit à l'Empereur, avoit ravagé l'Alsace, & avoit pris de force les Châteaux de Hugues (t), proche parent de l'Empereur. Mais pendant ces entrefaites, Frideric Duc de Lorraine mourut; & l'Empereur ayant rétabli la paix dans l'Italie (u), revint en Allemagne, & obligea le jeune Conrade à recourir à sa clémence. L'Empereur le retint quelque temps prisonnier sur sa parole, & le remit enfin en liberté.

LXI. *Révolte de Gothelon Duc de la Basse-Lorraine.*

En 1026, Gothelon, que l'Empereur Henri avoit fait Duc de la basse Lorraine, & qui étoit ennemi secret de Conrade (x), soit qu'il fût animé par le Roy Robert & par le Duc d'Aquitaine, soit qu'il suivît simplement le mouvement de sa haine, se soûleva contre ce Prince, & engagea dans sa révolte Eberard frere de Conrade, & plusieurs autres Seigneurs, tant d'Allemagne que de Lorraine.

Dès que Gothelon se fut déclaré, le Roy de France se disposa d'entrer en Lorraine, en apparence pour le soutenir, & en effet pour faire valoir les anciens droits de sa Couronne sur ce Duché. Mais Conrade ayant promptement ramené les Seigneurs Lorrains, par les offres avantageuses qu'il leur fit, Gothelon fut obligé de faire sa paix, & Robert se retira dans son Royaume. Ainsi cette guerre n'eut aucune suite considérable.

LXII. *Conrade fait couronner son fils Henry Roy des Romains.*

Conrade, l'année suivante (y), fit couronner son fils Henry, quoi que fort jeune, Roy de Germanie à Aix-la Chapelle; & en 1028, il fut lui-même couronné Empereur par le Pape à Rome, où il célébra la fête de Pâques. Robert fit aussi sacrer & couronner Roy, le Prince Henry son fils en 1027, dans une Assemblée des Grands de son Royaume, qu'il tint à Reims : mais les mauvais traitemens que la

(o) *Glaber. l. 3. c. 9.* Peroptabatur (Hugo) à multis, præcipuè ab Italicis, ut sibi imperaret, ad Imperium sublimari.

(p) *Fulberti Carnot. ep. 119. in editis, aliàs 54. 55. t. 4. hist. Franc. Quesn. p. 192.* Ut detineatis homines de Lotharingia, & Fridericum Ducem, atque alios quos poteritis, ne concordent cum Rege Cono, inflectendo eos quantùm quiveritis ad auxilium ejus.

(q) *Vide epistol. Fulberti 59. & 60. apud Quesn. t. 4. hist. Franc. pp. 193. 194. in editis epist. 121. 126.*

(r) *Vipo vita Conradi Salici.* Eodem tempore Ernestus Dux Alemanniæ, Chuno Dux Franciæ, Fridericus Dux Lotharingorum, cum aliis plerisque contra Regem Chuonradum consenserunt, an. 1025.

(s) Au 1027. *Vipo loco citato.*

(t) Apparemment Hugues Comte d'Egesheim, pere de S. Leon IX.

(u) An. 1032. *Vipo loco cit.*

(x) *Sigebert. ad an. 1026.* Robertus Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam animum intendit : sed citò ab hoc conatu destitit, Gothelone duce, qui propter privatum odium gravabat regnum Conradi.

(y) An. 1027. *Sigebert.*

Reine Constance fit à ce jeune Roy, & à son frere le Prince Robert, les obligerent à se soûlever, & à prendre les armes contre le Roy leur Pere *.

* An 1030.

LXIII. *Mort du Roy Robert*

La guerre ne dura pas long-temps; le Roy les réduisit autant par la douceur que par la force; & peu aprés leur reconciliation, il mourut à Melun le 20e de Juillet 1031, aprés trente-trois ans de regne. On croit que c'est le premier des Rois de France, à qui Dieu ait accordé le privilége de guérir les écroüelles, en touchant les malades (z). Helgalde Moine de Fleury, qui a écrit sa vie, assure en general, que Dieu lui avoit donné le don de guérir les maladies avec tant de plénitude, qu'en touchant leurs plaies, & leur imprimant le signe de la Croix, il leur rendoit la santé. Il est certain qu'il n'est fait mention de ce pouvoir de guérir les écroüelles, exercé par les Rois de France, que depuis l'onziéme siécle, où régnoit ce Prince.

Henry son fils lui succéda : mais la Reine Constance sa mere, qui ne l'avoit jamais aimé, le traversa dans les commencemens de son régne, & soûleva contre lui plusieurs Places considerables (a), & plusieurs Seigneurs, entr'autres Eudes Comte de Champagne. Henry, avec le secours de Robert II. Duc de Normandie, réduisit les rebelles, & ramena à leur devoir les Villes qu'on lui avoit débauchées. Se voyant en paix, il renouvella avec l'Empereur Conrade les anciens Traitez de paix & d'alliance, faits entre leurs Prédécesseurs; & pour les affermir davantage, il épousa Mathilde, fille de ce Prince.

LXIV. *Mort de Frideric II. Duc de Lorraine.*

Frideric II. Duc de la haute Lorraine, mourut en 1033 (b), & ne laissa que deux filles, sçavoir Sophie, qui épousa Louis Comte de Monçon, & Beatrix, qui fut femme de Boniface Marquis de Montferrat, qui mourut en 1052. Alors Gothelon Duc de la basse Lorraine, obtint de l'Empereur Conrade le gouvernement de la Lorraine Mosellane, qu'il joignit à celui de la basse Lorraine; ce qui le rendit un des plus puissans Princes de son temps.

LXV. *Guerres d'Eudes Comte de Champagne, contre l'Empereur*

Eudes Comte de Champagne, dont on a déja parlé, Prince inconstant & inquiet, étoit neveu de Rodolfe III. Roy de Bourgogne, surnommé le Faineant, par sa mere Berthe, sœur puînée de ce Roy. Par sa qualité de Neveu, il prétendoit être héritier de ce Prince, mort en 1032 : mais Rodolfe en avoit disposé autrement. Car étant prêt de mourir, il envoya à l'Empereur Conrade la Lance de saint Maurice, la Couronne, & les autres ornemens royaux, lui donnant par là l'investiture du Royaume de Bourgogne, dont il le déclaroit heritier. Conrade étoit aussi neveu de Rodolfe par sa femme Gisele, fille de Gerberge, autre sœur de Gerberge. Lors de la mort de Rodolfe, Conrade étoit embarrassé dans une guerre contre les Esclavons, ou contre les Hongrois. Le Comte de Champagne profitant de son absence, se jetta dans le Royaume de Bourgogne (c), & se rendit maître de plusieurs Villes & Châteaux de deça le Mont Jura, & le Mont Joüé.

An de J.C. 1033.

Mais l'Empereur étant venu à Strasbourg vers Noël, & étant passé de là en Bourgogne, Eudes fut obligé de se retirer, & Conrade fut sacré & reconnu Roy de Bourgogne presque par tous les Seigneurs du Royaume. Eudes offrit de lui céder ses droits sur la Souveraineté de Bourgogne, pourvû qu'il lui en donnât le gouvernement (d). L'Empereur le refusa; & Eudes outré de ce refus, entra en Lorraine (e), y fit mille ravages, prit le Château de Bar, & y laissa cinq cens hommes; attaqua les Forteresses du pays; & la veille de tous les Saints, mit le siége devant la Ville de Toul. Conrade s'avança jusqu'à S. Mihiel. Au bruit de sa venuë, Eudes, aprés huit jours de siége, se retira de devant Toul. On assure (f) qu'aprés sa retraite, les murs de la Ville, qui étoient du côté du Septentrion, tomberent d'eux-mêmes. Le Comte, en se retirant, saccagea l'Abbaye de S. Evre; & n'écoutant que son ressentiment, laissa par-tout des marques de sa cruauté.

L'Empereur, de son côté, se jetta dans la Champagne, & dans les Terres du Comte Eudes, & y mit tout à feu & à sang pendant trois semaines qu'il y demeura. Ces nouvelles obligerent Eudes de venir au secours de son pays : mais n'étant pas le plus fort, il se soûmit aux conditions que l'Empereur lui imposa, & s'engagea par serment, à ne faire jamais aucune entreprise contre Conrade. L'Empereur rentra ensuite dans la Bourgogne, qui se soûmit toute entiere à sa domination; & en ayant tiré un bon nombre d'ôtages, il repassa le Rhin.

Mais le Comte de Champagne, qui ne s'étoit soûmis que malgré lui, se remit en campagne (g) dés le commencement de l'année suivante; & se saisit du Château de Bar, qui lui fermoit l'entrée de la Lorraine, & qui appar-

*(z) *Helgald. vita Roberti Regis p. 77. t. 4. Hist. Franc. Quesn.* Tanquam gratiam in medendis corporibus perfecto viro contulit divina virtus, ut suâ piissimâ manu infirmis locum tangens vulneris, & illis imprimens signum sanctæ Crucis, omnem auferret ab eis dolorem infirmitatis.

(a) *Fragment. Hist. Franc. t. 4. Quesn. p. 86.*

(b) *Joan. de Bayon, c. 48. Sigebert. ad an. 1033.* Frederico Mosellanorum Duce mortuo, quia mares filios non habebat, quibus Ducatus competeret, Gothelo Dux impetrato ab Imperatore etiam Mosellanorum Ducatu in Lothatingia potentiùs principatur. *Ita magn. Chronic. Belg.*

(c) *Alberic. ad an. 1034. Vide Hug. Flavin. t. 1. Labb. p. 185.*

(d) *Sigebert. & Alberic. ad an. 1035.*

(e) *Alberic. ad an. 1036.* Odo Campaniensis contra Imperatorem rebellans, Lotharingiam infestat, castra oppugnat, urbem Leucorum, quæ Tullus dicitur, obsidet, & in nullo temperat furori suo, &c. *Vide & Glabr. l. 3. c. 9. pp. 27. 38. t. 4. Quesn. & Hugon. Flavin. p. 185. t. 1. Labb.*

(f) *Joan. de Bayon, c. 48.*

(g) *Sigebert. ad an. 1037.* Odo Comes sacramento rupto denuò in Gallia Imperatori rebellat, cumque ad ignominiam

An de J. C. 1037.

tenoit aux sœurs du Duc Frideric, dont nous avons parlé ; ce qui obligea le Duc Gothelon leur Tuteur, à envoyer contre lui Godefroy son fils, avec une Armée composée de Troupes de la basse Lorraine. Il le suivit bien-tôt aprés lui-même, livra la bataille au Comte, en un lieu nommé Honol sur l'Orne, le jour de S. Clement 23e de Novembre 1037. Le combat dura depuis la quatriéme heure du jour jusqu'à presque la dixiéme ; c'est à dire, selon notre maniere de compter, depuis environ neuf ou dix heures du matin, jusqu'à quatre ou cinq heures du soir. Le combat fut tres rude & tres opiniâtre. Les François, ou les Troupes du Comte de Champagne, étoient supérieures en nombre, & l'Armée Lorraine couroit risque d'être bien-tôt taillée en piéces, lorsque le Comte Gerard arriva avec ses Troupes, & celles de l'Evêque de Metz, & donna la victoire aux Lorrains (h).

Eudes Comte de Champagne, fut tué par un valet de l'Armée, nommé Thierry, qui le dépouilla, & lui prit le Reliquaire qu'il portoit toujours sur lui. Gothelon prit son cachet, & l'envoya à l'Empereur en Italie, en signe de sa victoire. Thiebaut fils du Comte de Champagne, eut assez de peine de se sauver par la fuite. Le corps du Comte son pere fut renvoyé à son Epouse, qui le fit enterrer à Marmoutier, prés le Comte son Pere. Le nombre des morts qui demeurerent sur la place, fut de mille hommes, sans compter les blessez, qui furent en grand nombre. Depuis ce temps les François n'oserent plus rien entreprendre, au moins de considerable, sur les Terres de Lorraine.

Eudes laissa trois fils ; Hugues Evêque de Bourges, Thiebaut Comte de Chartres & de Tours, & surnommé l'Ancien ; & Etienne, qui fut Comte de Meaux & de Troye. Il paroît par une ancienne Chronique de France (i), que le Roy Henry n'approuvoit pas cette guerre d'Eudes contre l'Empereur, & on sçait que Henry prit au Comte de Champagne la Ville de Gournay (k) pendant ces troubles.

LXVI. *Mort de l'Empereur Conrade le Salique.*

L'Empereur Conrade, à son retour d'Italie, où il avoit perdu l'Impératrice Cunégonde, mourut en 1039 à Utrecht, & Henry III. son fils lui succéda (l). Ce Prince fut en guerre avec Odelric Duc de Bohême (m), & avec Abbon Roy de Hongrie, pendant les premieres années de son regne (n). Il dompta Odelric, & força Abbon de renoncer au Royaume de Hongrie, qu'il avoit usurpé sur Pierre, qui en étoit légitime possesseur. Il fit le voyage d'Italie en 1046 (o), pour faire finir le schisme qui régnoit entre les Papes Benoît IX. Sylvestre III. & Gregoire VI. Ils furent tous trois déposez, & Suitgere Evêque de Hamberg élû en leur place, sous le nom de Clement II. Ce Pape donna la Couronne Impériale à Henry III. & mourut peu de temps aprés, c'est à dire neuf mois aprés son élection. On lui donna pour successeur Brunon Evêque de Toul, qui fut nommé Leon IX. dont on parlera ci-aprés.

An de J. C. 1043.

LXVII. *Mort de Gothelon Duc de la basse Lorraine.*

Cependant Gothelon ou Gozilon Duc de la basse Lorraine, mourut en 1043 (p), & laissa deux fils, sçavoir Gothelon & Godefroy. On prétend que l'Empereur Henry lui avoit promis de donner à Gothelon son aîné le Duché de la haute Lorraine ; ce qui fut cause qu'il laissa à Godefroy son cadet celui de la basse Lorraine. Godefroy voyant que l'Empereur ne vouloit pas exécuter sa parole, parce que Gothelon n'avoit pas les qualitez convenables pour gouverner cette Province, qui avoit besoin d'un homme de tête, vaillant & expérimenté, & qu'il avoit donné le Duché de la haute Lorraine, ou Mosellane, à Albert, ou Adelbert, il se révolta contre lui.

On est partagé sur la personne de cet Albert. Quelques-uns (q) veulent que ce soit Albert frere de Poppon Archevêque de Tréves, fils de Luitpolde Marquis d'Autriche, dont il est parlé dans Herman le Contract, sous l'an 1042 ; qui avec son fils Luitpolde défit les Hongrois, & qui l'année suivante 1043, perdit à Tréves le même fils Luitpolde, que l'Empereur venoit de faire Marquis.

Mais d'autres soutiennent, qu'Albert dont il est parlé ici, étoit fils de Gerard d'Alsace premier du nom, fils d'Albert Duc & Marchis, & Fondateur de Bouzonville, dont on parlera ci-aprés plus au long. Albert époux de Judith, Fondateur de Bouzonville, mourut en 1037. Gerard son fils lui succéda (r), & il en est parlé dans la Charte de fondation de Bouzonville en deux ou trois endroits (s) ; dans un Titre de S. Benigne de Dijon (t) ; dans celui d'Epternach de l'an 1067 ; dans l'Histoire de l'Abbaye de S. Mihiel, écrite sous Nanterre (u). Il mourut vers l'an 1042 ou 1043, & eut pour successeur Adelbert son fils, à qui l'Empereur

ejus castrum quoddam Barrum nomine, obsideret, à Gothelone Belgarum Duce, aliisque Regni fidelibus occiditur. *Ita Sigebert. Sed Alberic ibid.* Odo Barrum-castrum obsidet & capit. Gothelo Dux ægrè ferens insolentiam Francorum, cum Lotharingis occurrit Odoni, & conserto prælio, apud Barrum Odo perimitur, &c. *Glaber. l. 3. c. 9.*

(h) *Joan. de Bayon. c. 48.* Comparez Vipon, vie de Conrade le Salique. Ce Comte Gerard est apparemment le fils d'Adalbert, Fondateur de Bouzonville.

(i) *Fragment. Chronici. Floriac. apud Chantereau, p. 113.* Comes Odo contra Regis voluntatem, &c.

(k) *Alberic. ad an. 1037.*

(l) *Sigebert. & alii ad an. 1039.*

(m) *Sigebert. ad an. 1040. 1041.*

(n) *Idem ad an. 1042. 1043.*

(o) *Idem ad an. 1046.*

(p) *Alberic. ad an. 1043.* Gothelo Dux obiit, cujus filius Godefridus, dum ei Ducatus Mosellanorum denegatur, altero Ducatu contra Imperatorem rebellat.

(q) *Vide Brouver. t. 1. annal. Trevir. pp. 521. 522. Lambert. Chronic. ad an. 1043.*

(r) *Charta Bozonis-villa.* Successit eis (Alberto & Juditta) Gerardus Comes & Marchio filius.

(s) *Ibidem.* Adalbertus Comes atque Domina Juditta ejus insignis femina, Gerhardus Comes, Gisila uxor, & illius proles inclyta Adalbertus.

(t) Ego Gerardus pro salute patris mei Adalberti & avunculi mei Gerardi, &c. an. M. XXXIII.

(u) *Hist. S. Michaël.* Dato sibi defensore Gerardo Comite, Augusti nepote.

An de J. C. 1044.

Henry donna le Duché de la haute Lorraine. Laurent de Liége l'appelle Albert de Longwy (x). Il dit que l'Empereur ôta à Godefroy surnommé le Bossu, fils de Gothelon, le Duché de la Mosellane, qu'il possédoit dès-avant la mort de son Pere, en qualité de Protecteur ou de Défenseur, & qui lui avoit été confié depuis la mort de Theodoric Duc de Bar.

En 1044 (y), le Roy Henry passa les fêtes de Noël à Tréves, & y donna amnistie generale à tous ceux qui s'étoient rendus coupables du crime de leze-majesté; voulant que cette loi fût generale, & que dans toute l'étenduë de son Empire, on se pardonnât l'un à l'autre, & qu'on se reconciliât de bonne foi. On dit de plus (z), que dans cette Assemblée de Tréves, la Reine Gunhilde épouse du Roy Henry, accusée d'adultere, offrit de se purger par un combat singulier. Elle offrit pour Champion de sa part, une espece de pigmée ou de nain, pour combattre contre un homme d'une taille gigantesque, qui devoit se battre pour le Roy. Le Pigmée remporta la victoire, ayant coupé les jarets au Géant; & la Reine envoya un écrit de divorce au Roy, disant qu'elle ne pouvoit plus demeurer avec lui, & qu'elle étoit résoluë de se faire Religieuse.

Le Roy épousa donc en 1045 (a) la Princesse Agnés, fille de Guillaume Duc de Poitou & d'Aquitaine, & la cérémonie de cette fête se fit à Ingelheim, où se rendirent une infinité de Bouffons, de Comédiens, & de pareilles gens, pour le divertissement de la Cour: mais le Roy les renvoya, sans les vouloir seulement voir, ni écouter.

Pendant cet intervalle, Godefroy le Bossu irrité du refus que le Roy Henry avoit fait de le conserver dans la jouissance du Duché de Mosellane, prit hautement les armes contre lui, & commença à lui faire la guerre: mais le Roy prit sur lui le Château de Begelinghem (b), & Godefroy voyant bien qu'il n'étoit pas en état de soutenir sa révolte, suivit le conseil de ses amis (c), & des gens de bien, sur-tout d'Hermenfroy Archidiacre de Verdun, qui lui persuaderent d'avoir recours à la clémence du Roy. Il vint à la Cour, & se laissa conduire en prison au Château de Giebekestein, d'où il sortit l'année suivante (d), & vint se jetter aux pieds de l'Empereur, qui passoit les fêtes de la Pentecôte à Aix-la Chapelle. Le Roy lui pardonna sa rébellion, le remit en liberté, & lui rendit son Duché; mais à condition qu'il lui laisseroit son Fils en ôtage.

An de J. C. 1046.

Ce jeune Seigneur étant mort quelques mois aprés (e), Godefroy ne se croyant plus obligé à tenir sa parole, recommença la guerre contre l'Empereur, & attira dans son parti Baudoüin, surnommé de Lisle, Comte de Flandres, son parent (f).

On ne sçait pas les particularitez de ces guerres: mais en 1046, le Duc Godefroy prit la Ville de Nimégue, & brûla le beau & magnifique Palais qui y étoit. Il prit aussi la Ville de Verdun le 25e Octobre de la même année, y mit le feu, brûla l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, & en pilla le trésor (g). On prétend (h) que ce qui l'animoit en particulier contre cette Ville, étoit que l'Empereur avoit confirmé la cession qui avoit été faite du Comté de Verdun par le Comte Frederic, à Heymon Evêque de Verdun (i), & que Henry III. l'avoit de nouveau donné à l'Evêque Richard, afin qu'il en gratifiât qui il jugeroit à propos. Comme ce Comté avoit autrefois été possedé par les ayeux de Godefroy, il le consideroit, comme faisant partie de son héritage.

La perte que fit l'Eglise de Verdun dans cet incendie, est inestimable. Le Duc lui-même en fut touché: il en fit une pénitence publique, & restitua à l'Eglise les Seigneuries (k) & les fonds qu'il lui avoit pris; puis demi-nud & déchaussé, rampant sur ses genoux & sur ses coudes, vint de l'extrêmité de la Ville jusqu'au grand Autel de la Cathédrale qu'il avoit brûlée, & y reçut publiquement la discipline. Il fit de grands dons à cette Eglise, pour la dédommager de ses pertes. On ajoute (l), que quand il fut question de la rebâtir, & d'en réparer les bréches, il se mit au rang des maçons, & portoit lui-même les pierres & le mortier; & comme il étoit ordinaire, dans la pénitence publique, de se couper les cheveux, Godefroy, pour se racheter de cette ceremonie, donna une grande somme d'argent à l'Eglise.

Ces marques de conversion & de pénitence ne l'empêcherent pas de revendiquer le Comté

(x) *Laurent. Leodiens. t. 12. Spicileg. pp. 279. 280.* Godfridus dictus Gibbosus, pro sublato sibi Mosellano Ducatu, quem cum patre Duce tenuerat loco patroni post obitum Theodorici Ducis Barrensis.

(y) *Lambert. Schafnaburg. ad an. 1044.*

(z) *Naucleri Chronic. ad an. 1045. Vide & Alberic. ad hunc annum.*

(a) *Otho Frising. ad an. 1045.*

(b) *Contractus ad an. 1044.*

(c) *Idem ad an. 1045. Sigebert. ad an. 1044.*

(d) *Contract. ad an. 1046. Sigebert. &c.*

(e) *Sigebert. ad an. 1044.* Gotfridus, hortatu quorumdam Dei fidelium, ad recuperandam Imperatoris gratiam adductus, ab Imperatore capitur, & custodiæ mancipatur, sed filium suum obsidem dans, relaxatur. *Chronograph. Saxo ad an. 1046.* Godefridus Dux Lothariorum Regi rebellans, ad deditionem coactus, custodiæ mancipatur.

(f) *Sigebert. ad an. 1045.*

(g) *Sigebert. ad an. 1046. & Alberic. eodem anno.* Godefridus Palatium Neomagi incendit & destruit, urbem quoque Claborum (seu Clavorum) quæ Virdunus dicitur, cum majori Beatæ Mariæ Ecclesia incendit. *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. ms. Labb. p. 190. an. 1046.* Templum Sanctæ Mariæ a Duce Godefrido & Balduino succensum est, vasa sacra ablata, civitasque destructa, viij. kal. Novemb. *Vide & Chronic. Leodiens. ibid. p. 1. ad an. 1047.*

(h) *Laurent. Leodiens. hist. Episc. Virdun. p. 279. t. 12. Spicileg.*

(i) Voyez la vie du B. Frideric Religieux de S. Vanne, *sæc. 6. Bened. p. 187. part. 1.*

(k) *Laurent. Leod. loco citato.* Centenas potestatum & prædia.

(l) *Lambert. Schafnaburg.*

An de J.C. 1047.

de Verdun, comme une dignité qui lui appartenoit, & de faire la guerre à Albert Duc de Lorraine, à qui l'Empereur avoit donné le Gouvernement de ces Provinces à son exclusion, ainsi que nous le dirons ci-aprés : mais il eut toujours assez de ménagement pour la Ville & pour l'Eveché pendant tout le reste de sa vie, qui fut encore de vingt ans.

Dans cette circonstance du malheur de l'Eglise de Verdun, Vazon Evêque de Liége, avec son Clergé, lui envoyerent genereusement un secours de cinquante livres d'argent, avec une lettre conçuë en ces termes (m) : *L'Eglise de Liége envoye ce petit present à celle de Verdun, afin que la moitié en soit partagée aux Chanoines, & l'autre employée aux réparations de l'Eglise.*

LXVIII. *Henry III. couronné Empereur. Il fait la paix avec le Roy de France.*

En 1047, Henry III. Roy de Germanie, reçut la Couronne Imperiale de la main du Pape Clement II. étant à Rome le jour de Noël, & les Romains lui promirent avec serment, de n'élire jamais de Pape sans son consentement.

Il revint en Allemagne quelque temps aprés. Durant l'automne de l'an 1047, il eut une conference avec Henry Roy de France (n), dans le territoire de Metz, où ces deux Princes firent la paix, & terminerent tous leurs differends.

LXIX. *Mort d'Albert Duc de Lorraine. Gerard d'Alsace est nommé au même Duché.*

Cependant la guerre continuoit entre Godefroy Duc de la Basse-Lorraine, & Albert Duc de la Mosellane. Celui-ci ayant fait irruption dans les terres de Godefroy, à la tête d'un parti, pour y piller & pour y faire le dégât, fut attaqué inopinément, comme il étoit chargé de butin, & que ses gens étoient écartez, par le Duc Godefroy, qui le battit aisément, & le tua, avec tous ceux de sa suite, qui voulurent faire résistance. L'année suivante 1048, l'Empereur Henry III. donna le Duché de la Mosellane à Gerard d'Alsace III. du nom, & Fils de Gerard II. Fils d'Adelbert fondateur de Bouzonville (o). Dans le même temps l'Empereur accorda aussi à Frideric de Luxembourg le Duché ou le Gouvernement de la Basse-Lorraine (p); de maniere que Godefroy fut entiérement dépouillé de ses Gouvernemens, & réduit à se contenter de ses biens patrimoniaux.

An de J.C. 1048.

Mais avant que de passer plus avant, il est important de faire connoître au Lecteur, quel est Gerard d'Alsace III. du nom, Duc de Lorraine, parce qu'il fut le premier Duc Héréditaire de Lorraine, & qu'il est un des plus illustres Ayeux des Princes de l'Auguste Maison de Lorraine qui regne aujourd'huy.

Hugues Comte d'Alsace eut trois fils, sçavoir Eberard, Hugues, & Gontram, qui aprés avoir fait de grands maux à l'Abbaye de Lure en Bourgogne, se convertirent, & moururent Religieux dans cette Abbaye (q). Avant leur retraite & leur conversion, ils avoient eu des enfans, qui demeurerent dans le siécle, & furent la tige de trois grandes & illustres Maisons.

Eberard, l'aîné des trois, fut chef de la Maison de Lorraine, aujourd'huy regnante. Hugues le second, fut pere des Comtes d'Egesheim & de Dasbourg, d'où est sorti le Pape S. Leon IX. famille éteinte il y a quelques siécles. Le troisiéme nommé Gontram, fut pere de Landelin, tige de l'Auguste Maison d'Autriche, aujourd'huy florissante.

Eberard, dont nous venons de parler, eut deux fils, & une fille (r). Les fils furent, 1°. Adalbert, fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, Epoux de Judith sœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg. 2°. Gerard I. Comte de Metz, Epoux d'Eve (s), dont il eut un fils nommé Sigefroy, tué en 1014 (t). 3°. Adelberte, ou Adelaïs, qui épousa Henry Duc de Franconie, & qui fut mere de l'Empereur Conrade le Salique.

Adalbert fondateur de Bouzonville, eut deux fils. 1°. Adalbert qui fut Duc de Lorraine, & qui fut tué en 1048 (u). 2°. Gerard II. du nom, Comte de Metz, qui épousa Gisele de Luxembourg sa niéce (x), ou plutôt sa cousine germaine, niéce de sa mere Judithe. Gerard mourut vers l'an 1046, & eut pour fils, 1°. Gerard III. du nom, qui aprés la mort du Duc Adalbert son oncle, fut fait Duc Héréditaire de Lorraine en 1048. 2°. Odalric. 3°. Adelbert. Je ne m'étens pas icy à donner les preuves de cette Genealogie; nous les mettrons ailleurs dans leur jour : je remarqueray seulement icy, que Jean de Bayon, dans sa Chro-

(m) *Anselm. t. 1. Leod. Episc. c. 2.*

(n) *Herman. Contract. ad an. 1047.* Autumnali tempore Henricus Imperator & Henricus Galliarum Rex in Metensi territorio convenientes, pacem pactumque inter se juramento confirmant.

(o) *Herman. Contract. ad an. 1047. Eodem quoque tempore Godefridus Adalbertum se depradantem prosecutus, & dimissâ multitudine cum paucis inventum, cum aliis qui repugnare tentabant, occidit. Post quem Godefridus Dux ab Imperatore constituitur.* Mais au lieu de *Godefridus*, il faut lire *Gerardus*; car tous les autres Historiens, comme Sigebert, la grande Chronique de Flandres, Jean de Bayon, &c. reconnoissent que ce fut Gerard d'Alsace qui fut fait Duc de Lorraine aprés la mort d'Albert.

(p) *Sigebert. ad an. 1048. & Chronic. magn. Belgic.* Albertus qui Ducatum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur. Ducatum ejus Gerardus de Alsatia; alterum verò Ducatum (scilicet inferioris Lotharingiæ) Fridericus obtinet. *Lambert. Chronic. ad an. 1044.* Godefridus, quia Ducatum patris non potuit obtinere, arma contra Regem corripuit; Albertum Ducem, quem Rex patri ejus subrogaverat, prælio victum occidit. Cædes hominum & depopulationes agrorum, &c. *Vide & Joan. de Bayon, c. 51.*

(q) *Vita S. Deicoli.*

(r) Voyez le Titre de la Fondation de Bouzonville, Preuves, p. 545.

(s) *Vide Bibliot. Sebusian. p. 164. c. 393. apud Mabill. annal. Bened. p. 274.*

(t) *Vignier. p. 96. ex Chronic. Cameracens. & Ditmaro.*

(u) *Joan. de Bayon, c. 48.*

(x) *Chronic. Herman. Contract.* Eodem tempore Gothefridus Adelbertum Ducem se deprædantem persecutus .... occidit. *Ad an. m. xlviij.* Post quem Gerardus Dux ab Imperatore constituitur. *Sigebert. ad an. m. xliv.* Causa hujus discordiæ extitit Mosellanorum Ducatus .... ab Henrico Conradi successore Alberto cuidam traditus. *Et ad an. m. xlviij.* Albertus qui Ducatum Mosellanorum Gothefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur, Ducatum Gerardus de Alsatia obtinet.

An de J. C. 1048.

nique de l'Abbaye de Moyenmoutier, avance que Gerard, Pere de celui dont nous parlons, avoit épousé en 1037, sa niéce de par sa sœur, pour une raison qu'il croit à propos de ne pas dire; qu'il en eut un fils nommé Gerard; qu'étant mort fort jeune, son Fils obtint le Duché de Lorraine. Sur ce pied-là Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, n'auroit eu qu'environ dix ans en 1048, lorsque l'Empereur lui donna ce Duché; & il n'auroit vêcu que trente-deux ans, étant mort en 1070. Aussi l'Histoire remarque que le Duc Thierry son fils étoit fort jeune, lorsque Gerard son pere mourut.

Gerard d'Alsace III. du nom, premier Duc Héréditaire de Lorraine épousa Hadvide de Namur, qui tiroit son origine de S. Arnoû & de Charlemagne, ainsi qu'on le voit dans la Genealogie de S. Arnoû, imprimée en plusieurs endroits. Elle donna plusieurs fils à Gerard son Epoux, & fonda le Prieuré de Châtenoy en 1079, comme nous le verrons ci-aprés. Revenons à notre Histoire.

Le Duc Godefroy fut terriblement irrité contre l'Empereur Henry III. de ce que non seulement il lui avoit refusé le Duché de la Haute-Lorraine, qu'il prétendoit lui être dû par droit de succession, & l'avoit donné à Gerard d'Alsace; mais encore plus, de ce qu'il l'avoit dépouillé du Duché de la Basse-Lorraine, pour l'accorder à Frideric de Luxembourg. Il en conserva le ressentiment toute sa vie, & ne manqua aucune occasion d'en témoigner son chagrin par ses fréquentes révoltes.



LIVRE DIX-NEUVIEME.

I. *Nouvelles Eglises bâties au dixiéme siécle.*



L'Histoire Politique du dixiéme siécle & du commencement de l'onziéme, ne nous a pas fourni d'aussi grands objets que celle des siécles précédens, parce que le Royaume de Lorraine ayant cessé d'avoir des Souverains résidans, & n'ayant été gouvernée que par des Ducs ou Gouverneurs depuis le commencement du dixiéme siécle, les grands évenemens se sont passez en Allemagne, en France, en Italie, & nos Ducs n'y ont eû que peu ou point de part. D'ailleurs, les Historiens de ce temps-là n'étant que des annalistes & des croniqueurs, qui ne font qu'effleurer superficiellement les choses dont ils parlent, ils nous laissent necessairement dans l'ignorance d'une infinité de faits & de circonstances importantes & curieuses, que l'on ne peut suppléer d'ailleurs, dans une disette si extraordinaire d'Historiens. Mais comme ces Auteurs, pour la plûpart, étoient Ecclesiastiques ou Religieux, ils ont eu un bien plus grand soin de nous instruire de l'Histoire Ecclesiastique, que de la civile; & l'on peut dire qu'en cette matiére, celle de Lorraine du dixiéme siécle, l'emporte même sur celle des siécles précédens.

Nous la commencerons par une remarque generale, tirée de Glabet Radulphe (y), Moine de Cluny, qui dit qu'au commencement du dixiéme siécle on vit presque par tout le monde, & sur-tout en Italie & dans les Gaules, une espece de concert & de résolution générale de rebâtir les anciennes Eglises; même celles qui étoient encore bonnes, & n'avoient nul besoin de ce renouvellement. C'étoit à qui les feroit plus belles & plus magnifiques. On auroit dit que le monde se rajeunissoit, & que l'Eglise reprenoit un nouvel air de beauté & de propreté. On renversa la plupart des Eglises Cathédrales, celles des Monastéres, & même celles des Villages de la campagne, pour en construire de nouvelles: mais comme on avoit perdu le goût de la bonne architecture, on suppléa à ce qui manquoit de ce côté-là, par la grandeur, l'élevation, la hardiesse & la délicatesse des Edifices.

II. *Fondations & réformes de plusieurs Monastéres dans le dixiéme siécle.*

L'esprit de Réforme qui avoit commencé sur la fin du neuviéme siécle, continua dans celui-cy; on y remarque plusieurs nouvelles fondations d'Abbayes & de Chapitres de Chanoines, tant Seculiers que Réguliers; & Dieu suscita plusieurs grands Personnages, pour rétablir l'observance dans les lieux où elle étoit tombée ou affoiblie.

III. *Henry Archevêque de Tréves.*

L'Eglise de Tréves perdit en 956 son Archevêque Robert; & le Roy Othon I. fit élire en sa place Henry, qui lui étoit allié (z). Ce Prélat étoit d'une Famille illustre, sorti des Comtes de Suabe, qui tiroient leur origine des François. Il fut élevé dans la fameuse Abbaye d'Augie prés de Constance, avec S. Volfgang (a), qui fut depuis Archevêque de Ratisbonne. Henry ayant demeuré pendant quelques années dans cette celebre Ecole, où il fut formé dans les lettres & dans la pieté, résolut de venir étudier à Virzbourg, dont Poppon son frére étoit Evêque, & avoit attiré dans sa Ville Episcopale un Maître habile nommé Etienne, venu d'Italie. Henry pressa si vivement Volfgang de venir avec lui continuer ses études à

(y) *Glaber. Radulph. l. 3. hist. c. 4.* Infra millesimum tertio jam feré imminente anno, contigit in universo penè terrarum orbe, præcipuè tamen in Italiâ & Galliis, innovari Ecclesiarum Basilicas, licèt pleræque decenter locatæ minimè indiguissent, &c.

(z) *Vide hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 218. & t. 1. Accession. hist. Leibnitz, pp. 61. 62.*

(a) *Vita S. Volfgangi sæcul. 5. Bened. pp. 813. 814. & seq.* Vers l'an 956.

Virzbourg, qu'enfin il s'y détermina.

IV. *Volfgang ami & compagnon de l'Archevêque Henry, réforme le Clergé de Tréves.*

Peu de temps aprés, Henry ayant été pourvû de l'Archevêché de Tréves par la faveur de l'Empereur Othon I. engagea Volfgang son amy de venir avec lui, voulant se servir de ses conseils dans la conduite de son Evêché. Il lui offrit plusieurs dignitez, & voulut le faire son Vicaire Général : mais Volfgang n'accepta ni employ ni dignité, & se contenta du soin des Écoles des jeunes Ecoliers, où il n'y avoit ni honneur selon le monde, ni récompense, ni profit à esperer. Son desinteressement étoit tel, qu'il ne vouloit même rien recevoir de personne, encore que plusieurs lui offrissent de l'argent, & le pressassent de l'accepter.

La conduite qu'il tint dans les Écoles de Tréves, & la vie pénitente & mortifiée qu'il y mena, firent que l'Archevêque le pria de se charger du gouvernement de quelques Monasteres de Clercs ou de Moines. Volfgang s'en défendit tant qu'il put. Enfin vaincu par les instances de son amy, il prit la qualité de Doyen des Clercs de la Cathédrale, qui avoient autrefois mené en commun une vie réguliere & canonique, suivant la regle de Chrodegang, ou selon celle qui fut dressée par Amalaire, & approuvée à Aix-la Chapelle ; mais depuis ils étoient tombez dans le relâchement. Volfgang entreprit de les réformer, & il en vint à bout. Il fit réparer les Cloîtres, & les autres édifices réguliers joignans l'Eglise Cathédrale (b) ; obligea les Clercs à manger ensemble au même Refectoire, à coucher dans le même Dortoir, & à vaquer en commun à la lecture dans le Cloître. Il eut soin de pourvoir à tous leurs besoins, & employa toute sa sagesse & son industrie à leur faire aimer cette maniere de vie, dont il leur montroit l'exemple, encherissant encore beaucoup sur les observances communes de la Regle.

V. *L'Archevêque Henry va en Italie, & assiste au Concile de Rome, où le Pape Jean XII. fut déposé.*

L'Evêque Henry étoit en telle réputation de sagesse, que Brunon Archevêque de Cologne, & Frere de l'Empereur Othon, un des plus grands Personnages de son temps, le consultoit ordinairement dans les affaires importantes qu'il avoit à traiter (c) ; & l'Empereur Othon lui-même avoit tant de confiance en lui, qu'il le mena en Italie (d) l'an 964, dans la vûë de se servir de ses conseils, en une chose de grande consequence dont il s'agissoit alors. Le Pape Jean XII. avoit quitté le party de l'Empereur, pour s'attacher à Berenger & à Adelbert ennemis de l'Empire. Les Romains fidelement attachez à Othon, lui en donnerent avis, & l'engagerent à venir en Italie, pour y rétablir son autorité. Notre Archevêque Henry l'y accompagna ; & dans un Concile d'Evéques du Pays, où le Pape fut cité, & accusé de plusieurs cas tres odieux (e), & enfin condamné & déposé sans avoir été entendu, il concourut avec les autres, à mettre un Antipape sur le S. Siége. An de J. C. 1048.

L'Archevêque Henry n'étoit pas present à cette premiere session du Concile, & l'Empereur ayant écrit à Jean en son nom, & au nom des Evêques du Concile, une lettre dans laquelle il le prioit de venir à Rome pour se justifier des crimes dont on l'accuse, sçavoir de parjure, d'homicide, de sacrilége, d'inceste, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, d'avoir invoqué Jupiter, Vénus, & les autres faux Dieux dans les jeux de hazard ; le Pape, au lieu de venir devant le Concile, leur écrivit, qu'ayant appris qu'ils vouloient faire un autre Pape, il les excommunioit tous. Comme on lisoit cette lettre du Pape, Henry Archevêque de Tréves, Guy de Modene, Geson de Tortone, & Sigulphe de Plaisance, arriverent au Concile ; & par leur avis, tout le Concile, & l'Empereur même, écrivirent de nouveau au Pape, que s'il vouloit venir pour se purger des crimes dont il étoit accusé, ils étoient prêts de reconnoître son autorité ; mais que s'il persistoit dans sa contumace, ils mépriseroient son excommunication, & la rétorqueroient contre lui. La Lettre est du 22[e] Novembre 963.

Les Envoyez, qui avoient été chargez de ces Lettres, n'ayant pas trouvé le Pape, & personne n'ayant pû leur en dire des nouvelles, retournerent au Concile, qui s'assembla pour la troisiéme fois. Alors l'Empereur exposa les sujets de plaintes qu'il avoit contre le Pape. *Lorsqu'il s'est vû*, dit-il, *opprimé par les Ducs Berenger & Adelbert, il nous a envoyé en Saxe des députez, pour nous prier au nom de Dieu, de venir en Italie, pour delivrer l'Eglise de S. Pierre, & lui-même, de la main de ses Ennemis. Vous sçavez ce que j'ay fait pour son service ; que je l'ay tiré de leurs mains, & l'ay rétabli dans sa dignité. Aprés cela, oubliant les services que je lui ay rendus, il a appellé à Rome le même Adelbert ; il s'est révolté contre moy, & s'est mis à la tête des rebelles, armé de cuirasse & de casque, & a paru en cet état en présence de mes gens de guerre. Quel jugement le saint Concile porte-t-il d'une telle conduite ?* Les Evêques répondirent, qu'il méritoit d'être chassé du Saint Siége, & qu'il falloit en mettre un autre en sa place. Ils choisirent tout d'une voix Leon Proto-scriniaire, ou grand Chancelier de l'Eglise Romaine.

VI. *Déposition du Pape Jean XII. Leon élû Pape.*

L'Empereur craignit que la multitude qui l'avoit suivi, ne fût trop à charge à la Ville de Rome ; il en sortit, n'y laissant que peu de ses gens. La peste s'étant mise dans l'Armée, l'Archevêque Henry qui le suivoit, en fut attaqué, comme une infinité d'autres. Se voyant prés de sa fin (f), il recommanda à l'Empereur son

(b) *Hist. Trevir.* Ici Preuves, p. 19.
(c) *Rotger. in vita Brunonis Episc. Colon. apud Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 463.*
(d) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 218.*
(e) *Luitprand. l. 9. c 6. 7. & tom. 9. Conc pp 648. 649.*
(f) *Vita S. Volfgangi, sac. 5. Bened. p. 815.*

ami Volfgang, qu'il avoit laissé à Tréves, & le pria de l'appuyer de son autorité & de sa protection, & d'empêcher que nul ne le troublât dans la bonne œuvre qu'il avoit commencée. Il y a beaucoup d'apparence que l'Empereur fit ce qu'il desiroit : mais il ne put empêcher que Volfgang ne quittât bien-tôt cette Ville, pour se retirer dans un Monastere, comme il le souhaitoit depuis long-temps.

Brunon Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, le retint quelque temps auprés de lui, & lui offrit même des dignitez & des prélatures ; mais il ne put le retenir. Volfgang, dans la suite, parloit avec beaucoup d'estime de l'Archevêque Brunon, disant qu'il avoit trouvé peu d'hommes de son mérite & de sa probité.

VII. *Mort de l'Archevêque Henry.*

L'Archevêque Henry mourut en Lombardie en 964, & fut enterré à Parme, d'où Egbert (g) un de ses successeurs, le transporta à Tréves, & le fit enterrer dans une Chapelle qu'il faisoit bâtir en l'honneur de S. André, prés la grande Eglise (h). Henry fit faire la Place au Marché de Tréves, en l'endroit où on la voit aujourd'hui. Sous son gouvernement (i), l'Empereur Othon II. usurpa l'Abbaye de S. Martin, qui dépendoit de l'Eglise de Tréves, & celle de S. Servais de Mastrich, & rendit en échange à l'Eglise de Tréves l'Abbaye d'Oëren, à laquelle il n'avoit aucun droit, & dont les Archevêques ne joüirent pas. On verra ci-aprés, que l'Empereur Othon III. restitua à l'Eglise de Tréves cette même Abbaye de S. Servais de Mastrich.

VIII. *Croix qui paroissent sur les habits des hommes.*

Sous le même Archevêque (k), on vit dans le pays de Tréves une chose qui fut regardée comme miraculeuse, & dont Henry conserva la memoire à la posterité, par l'érection d'une Croix, que l'on voit encore aujourd'hui au milieu de la Place de la Ville. Il tomboit du ciel une liqueur, qui imprimoit sur les habits des manieres de croix, ou des tâches comme de lépre. Plusieurs s'en mocquerent ; d'autres prirent la chose comme un prodige. On pourroit aisément, ce semble, expliquer ce phénomene d'une maniere physique, en disant que cette liqueur étant roussâtre, & tombant sur les habits de toile, y produisoit naturellement une espece de croix, par ce que les fils qui en font le tissu, sont croisez, par la tréme & la chaîne : mais en tombant sur les étoffes de laine, elle les salissoit, & y formoit comme une tache de lépre. Quoi qu'il en soit, voici l'inscription de la Croix : HENRY ARCHEVESQUE DE TREVES, M'A FAIT ERIGER, EN MEMOIRE DES SIGNES DE CROIX QUI VINRENT DU CIEL SUR LES HOMMES L'AN DE J. C. DCCCC LVII. ET LE SECOND DE SON PONTIFICAT. On voit sur la même Croix, les anciennes Armes de la Ville, qui sont un S. Pierre d'or, dans un champ de gueule.

IX. *Viller, Abbé de saint Maximin de Tréves.*

Ogon ou Hugues, Réformateur du Monastere de S. Maximin de Tréves, ayant été élû Evêque de Liége en 945 (l), on lui donna pour successeur dans le gouvernement de son Monastere, un de ses éleves nommé Villerus, qui défendit vigoureusement les droits & l'exemption de son Abbaye contre Robert Archevêque de Tréves, qui vouloit se l'assujettir. Ce Prélat s'adressa à l'Empereur Othon, & lui exposa que ce fameux Monastere avoit été injustement soustrait à la Jurisdiction des Archevêques ses prédécesseurs, & le pria de le rétablir dans son ancienne dépendance (m). L'Empereur fit rapporter & lire en sa presence, & en celle de l'Archevêque Robert, & de plusieurs autres Seigneurs, les anciens privileges accordez à S. Maximin par les Empereurs & les Rois, par où il paroissoit que ce Monastere dés les commencemens, avoit été exempt de toute sorte de Jurisdiction des Evêques, & n'avoit jamais été soumis à l'Eglise de Tréves, mais qu'il étoit toujours demeuré sous la protection & la puissance des Empereurs. C'est pourquoi, à la priere de Brunon Archevêque de Cologne, frere de l'Empereur & du Duc Conrade, Othon confirma les Priviléges de cette Abbaye, la prit sous sa protection, défendit à l'Archevêque de Tréves d'inquiéter davantage l'Abbé Viller & ses Religieux.

L'Abbé à son tour porta ses plaintes contre l'Archevêque, qui troubloit les serviteurs de son Monastere dans la pêche de la riviere de Rouvera au val de Tréves ; & l'Empereur ayant encore trouvé justes les plaintes de l'Abbé, ordonna à Robert de se désister de ses prétentions sur cette Riviere. La lettre est dattée de Mayence l'an 949, indiction 7. L'année suivante, le Pape Agapite confirma par une Bulle le Jugement de l'Empereur, & l'exemption de l'Abbaye de S. Maximin (n).

Quelques années aprés, c'est à dire en 962, le même Empereur étant à Rome confirma les biens & les Priviléges de l'Abbaye de S. Maximin (o), la prit de nouveau sous sa protection, & assura son ancienne indépendance contre les prétentions de l'Archevêque de Tréves. De plus, il accorda à l'Abbé Viller & à ses successeurs pour toujours la dignité de Chapelain & de Grand Ecuyer tranchant de l'Imperatrice, avec le droit de manger à la Cour, comme ayant un rang considerable parmi les grands Officiers de l'Empire. Ce Privilége est

(g) Brouverus dit que ce fut Egbert. L'Histoire de Tréves, t. 12. *Spicileg. p. 218*, dit que ce fut Theodoric successeur immédiat de Henry, & qu'il l'enterra dans le Cimetiere de la grande Eglise. Mais les autres monumens historiques conviennent que ce fut Egbert qui le rapporta à Tréves.

(h) *Brouver. l. 9. annal. Trevir. ad finem, p. 468.*

(i) *Vide hist. Trevir. t. 12. Spicileg. & t. 1. Accession. histor. Leibnitz.* Ici Preuves, p. 19.

(k) An 958. *Vide Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 461. Ex Ditmaro, Lambert. & aliis.*

(l) *Vide Mabill. sæcul. 5. Bened. p. 342.*

(m) Preuves, pp. 354. 355. *Ex defensionali S. Maximini, part. 2. p. 17.*

(n) Preuves, p. 355. *Ex defensionali, p. 18.*

(o) Preuves, p. 368.

datté

An de J. C. 1048.

datté de Rome la premiere année de l'empire d'Othon I. & la 2ᵉ année du regne d'Othon II. son fils. Viller acheva les édifices du Cloître, & du Monastere de S. Maximin, commencez par son prédécesseur, & mit une table d'or devant l'Autel de son Eglise. Il mourut le 7ᵉ d'Octobre 957.

X. *Vigger, Asolfe, Thietfride & Ogon, successivement Abbez de saint Maximin.*

Son successeur fut Viggerus, ou Vickerus, qui gouverna l'Abbaye de S. Maximin avec beaucoup de sagesse, & mourut en 966 en odeur de sainteté (p). Il rétablit la discipline réguliere dans le Monastere de Tavanes, environ à quatre lieuës de Tréves sur la Save, & y mit vingt Religieux : mais ce Monastere n'est plus aujourd'hui qu'une Prévôté, ou un Prieuré dépendant de S. Maximin.

XI. *S. Adalbert Apôtre des Russiens, Religieux de S. Maximin de Tréves.*

Cette Abbaye produisit vers ce temps-là un Personnage illustre par sa sainteté & par son mérite, nommé Adalbert, qui fut l'Apôtre des Russiens, selon quelques-uns (q), ou des Peuples de l'Isle de Rugen, selon d'autres (r), qui veulent qu'Adalbert ait été Moine de la nouvelle Corbie dans la Saxe, & qu'étant allé prêcher avec d'autres de ses confreres aux Peuples de l'Isle de Rugen, il en convertit quelques-uns, & bâtit dans ce pays un Oratoire en l'honneur de S. Vite, Patron de la nouvelle Corbie : Que ces Barbares étant ensuite retombez dans l'idolatrie, adorerent comme un Dieu S. Vite, à qui Adalbert avoit érigé un Oratoire.

Ceux qui tiennent que S. Adalbert prêcha aux Russiens, ou aux Moscovites, racontent qu'en 960, la Reine des Russiens, nommée Helene, demanda à l'Empereur Othon I. des Prédicateurs, pour instruire les Peuples de son pays dans la Religion chrétienne, qu'elle avoit embrassée depuis peu ; que l'Empereur lui envoya Adalbert, qu'il tira de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves : Qu'aprés avoir travaillé en vain pendant prés de trois ans, à instruire les Russiens, il avoit été obligé de revenir en 962 vers l'Empereur, qui le reçut avec beaucoup de bonté ; & quelques années aprés, c'est à dire en 966, l'Abbaye de Vissembourg au Diocése de Spire étant vacante, & les Religieux ayant demandé Adalbert pour leur Abbé, l'Empereur le leur accorda tres volontiers. Enfin en 968, le même Prince le nomma à l'Archevêché de Magdebourg, dont il fut le premier Evêque, & où il mourut saintement en 981, le 20ᵉ Juin, dans le cours de la visite de son Diocése (s).

A Vigger succéderent Asolfe, puis Thietfride, & Ogon ou Hugues, sous lesquels ce fameux Monastere continua à être celebre par la vertu, le mérite, & la doctrine de ses Religieux, dont plusieurs furent élevez sur les Chaires Episcopales, ou au Gouvernement des Abbayes de differens endroits. Outre saint Adalbert, qui sortit de saint Maximin sous l'Abbé Vigger, on en tira aussi Annon & Otvin, pour être successivement Abbez de l'Abbaye de Magdebourg, & ensuite Evêques, l'un, sçavoir Annon, de Vorms ; & Otvin, de Hildesheim. La réputation de régularité où étoit cette Abbaye, faisoit que de tous côtez on en demandoit des Religieux, pour réformer, ou pour gouverner d'autres Monasteres : par exemple, l'Abbaye de Gladbac fut réformée par Sandrade, celle de Tegerns par Hartvic, celle de S. Emmeran de Ratisbonne par Ranuold, tous Religieux de S. Maximin. Il est remarquable qu'en l'an 1000, l'Empereur Othon III. accorda à Ostrade Abbé de S. Maximin, le droit de frapper monnoye (t).

XII. *Etat florissant de l'Abbaye de Prum.*

L'Abbaye de Prum conservoit aussi en ce temps-là le dépôt de la Science Ecclesiastique, & de la Régularité. On en juge par les grands hommes qui en sortirent, entre lesquels on compte principalement les Abbez Richaire & Farabert, qui en furent tirez, pour gouverner l'Eglise de Tongres & de Liége. L'Empereur Henry visitant ce Monastere en 1003, fut charmé du bel ordre qu'il y vit, de la propreté & de la magnificence des Reliquaires, & de la richesse des autres ornemens, dont il se fit même donner un inventaire. Quelques années aprés (u), l'Abbaye d'Augie étant vacante, les Religieux élurent un de leurs Confreres, nommé Henry, qui se rendit odieux à l'Empereur par son insolence ; en sorte que ce Prince fut obligé de lui ôter l'Abbaye, quoi qu'il en eût reçu de l'argenr. Il nomma pour Abbé d'Augie en sa place, Immon Abbé de Gorze, qui étoit aussi Abbé de Prum.

Mais les Religieux d'Augie prévenus contre Immon, qui étoit un homme dur & austere, ne le virent à leur tête qu'avec peine ; en sorte que les uns le quitterent, les autres en furent tres maltraitez ; & cette Abbaye si considerable par les grands hommes qu'elle avoit produits, par sa belle Bibliotéque, par ses riches ornemens d'Eglise, souffrit beaucoup de pertes sous le gouvernement d'Immon. L'Empereur étant informé de ces maux, lui ôta le gouvernement d'Augie (x), & le donna à Bernon Religieux de Prum, homme sçavant & pieux, qui fut bien reçu des Religieux, rappella ceux qui s'étoient retirez, & rétablit la paix dans le Monastere. Ainsi l'Abbaye de Prum étoit alors comme un Séminaire d'excellens Supérieurs, pour les Monasteres les plus éloignez.

(p) *Chronograph. Magdeburg. Mabill. loco cit. p. 343. Brouver. l. 10. n. 8.*

(q) *Lambert. Schafnaburg. ad an. 960. Ditmar. l. 2. Chronic. Hildensh. Continuator Reginon. Vide Mabill. sac. 5. Bened. p. 577. & seq. &c.*

(r) *Martin. Crome. initio l. 3. Helmod. hist. Slavica l. 1. c. 6.*

(s) *Vide Chronic. Magdeburg. & Mabill. sac. 5. Bened. p. 582.*

(t) *Brouver. t. 1. p. 495.*

(u) An 1006. *Herman. Contract. Chronic. ad eum annum.*

(x) *Idem ad an. 1008.*

XIII. *Thierry Archevêque de Tréves.*

A Henry Archevêque de Tréves, succéda en 964 Theodoric ou Thierry, qui étoit, selon les uns (y), Archidiacre de l'Eglise Métropolitaine de Tréves, ou selon les autres (z), Prévôt de l'Eglise de Mayence. Ce Prélat avoit toutes les qualitez propres pour gouverner utilement l'Eglise, & il la gouverna avec autant d'éclat & de bonheur, qu'aucun de ses prédécesseurs. L'Empereur Othon I. le combla de biens, & lui donna Mark, Kirn, Bergen, Pulzviller, Husembach, Beatenforst (a).

En 969 Thierry étant allé visiter les tombeaux des Apôtres, le Pape Jean XIII. renouvella en sa faveur les anciens Priviléges de l'Eglise de Tréves, & tous les biens qu'elle possedoit alors, & ceux qu'elle avoit possedez autrefois. Le Pape accorda de plus à l'Archevêque de Tréves, & à ses successeurs, la primauté sur tous les Evêques des Gaules & d'Allemagne; le droit de tenir rang aprés les Légats envoyez du S. Siége; de convoquer canoniquement un Concile, de s'asseoir dans les Assemblées d'Etat, immédiatement aprés les Empereurs & les Rois, & au dessus de tous les Evêques, comme étant Vicaire du S. Siége. Ce Privilége lui fut confirmé par Benoît VII. en 975, dans un second voyage qu'il fit à Rome (b), où le Pape lui accorda de plus les mêmes Priviléges dont joüissoit en Italie l'Archevêque de Ravenne; sçavoir, que dans les cérémonies du Sacrifice de la Messe, & même en voyage, il pourroit se servir de tapis, & de housse de pourpre, ou d'écarlatte; faire porter la Croix devant lui, de même qu'on la porte devant l'Archevêque de Ravenne; & que quand il celebreroit pontificalement la Messe, les Prêtres-Cardinaux de son Eglise, se serviroient de dalmatique, & les Diacres pareillement, ainsi que les Prêtres qui servent dans l'Eglise de S. Pierre de Rome.

L'Empereur Othon II. accorda à l'Eglise de Tréves le droit de battre monnoye, qu'il avoit à Ivoy (ou Carignan) & à Longuyon (c), petite Ville située entre Thionville & Stenay. Il lui donna de plus le droit de Chasse & de Pêche dans le Comté de Beden, du côté du Septentrion, depuis le Château de Manderscheit sur le ruisseau de Lezure ou le Lezer, jusqu'à la Moselle, de l'Orient au Couchant, le long de la Moselle, & du Lezer jusqu'à Epternach; & de là en passant par Erlesbure, jusqu'au ruisseau de Kyle, ou de Gelbe, tirant une ligne jusqu'à Manderscheir, & Lesure, ou le Lezer.

De plus, le Pape Benoît VII. en 974 (d), pour reconnoître l'attachement de l'Archevêque Thierry Primat des Gaules & de Germanie, au S. Siége; sa ferveur à visiter plus souvent qu'aucun autre étranger les Tombeaux des Apôtres, sans se mettre en peine des dangers, des travaux & de la dépense, inséparables de tels voyages; & pour récompenser en quelque sorte sa libéralité à rétablir plusieurs Monasteres ci-devant abandonnez; le Pape lui accorda, à lui & à ses Successeurs pour toujours, du consentement du Clergé & du Peuple de Rome, le Monastere des Quatre Couronnez, avec tous les biens & revenus en dépendans.

XIV. *Monasteres réformez par l'Archevêque Thierry.*

Entre les Monasteres que ce saint Evêque rétablit ou réforma, on compte celui de S. Martin prés de Tréves (e), situé dans un lieu fort agreable sur le bord de la Moselle. Ce Monastere avoit été long-temps habité par des Religieux Benedictins. Henry prédécesseur de Thierry, leur avoit ôté une partie de leurs terres, & peu aprés on y avoit mis des Chanoines en leur place: mais ceux-ci tomberent bien-tôt dans le relâchement, & négligerent l'Office divin, qui devoit être leur principale occupation. On dit, qu'un jour qu'on celebroit la Translation de S. Martin le 4[e] de Juillet, comme ils étoient à Matines, & chantoient à leur ordinaire négligemment & à demi endormis, S. Martin parut dans l'Eglise en habits pontificaux, & leur dit d'une voix menaçante & terrible: *Sortez, lâches, sortez: Martin étoit Moine, & non pas Chanoine.* A ces mots, ils s'enfuirent tous, & moururent bientôt aprés. Depuis ce temps, l'Eglise de S. Martin demeura déserte, les biens du Monastere furent exposez à l'avidité des Seigneurs, qui s'en saisirent; les édifices abandonnez tomberent en ruïne, & l'Eglise même étoit ouverte aux animaux.

L'Archevêque touché de voir ce saint lieu ainsi abandonné, résolut d'y rétablir l'observance réguliere *, alla trouver l'Empereur, & en obtint la restitution des biens de cette Abbaye, que l'Empereur Othon en avoit démembrez, & sans doute aussi des Terres que l'Archevêque Henry son prédécesseur en avoit détachées. Aprés y avoir reüni les biens temporels, il y mit des Religieux, à qui il donna pour Abbé un saint Homme nommé Engelbert. Il obtint encore du Pape Benoit VII. un Privilége, qui leur confirmoit la possession de leurs biens, le droit d'élire leur Abbé, & l'usage des ornemens Pontificaux (f), dont ils avoient joüi auparavant.

* An 973. ou 974.

Le même Prélat mit aussi des Religieux Benedictins à Sainte Marie des Martyrs, qui est un Monastere prés la Ville de Tréves sur la Moselle. Il leur fournit les fonds nécessaires pour

(y) *Supplement. Reginon.*
(z) *Ita libri provinciales apud Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 469. Vide Gesta Trevirorum apud Leibnitz t. 1. Accession. historic. p. 62.*
(a) L'an 966. *Brouwer. p. 470.*
(b) *Apud Brouwer. t. 1. p. 476.* In Missarum solemnibus celebrandis, vectandoque purpureis stratis, seu Nacco per stationes & in omni alio honore æquales existant.
(c) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 476. an. 974.*
(d) *Idem p. 476.*
(e) *Mabillon, t. 3. annal. Bened. p. 636.*
(f) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 477.* Cet endroit est suspect: car alors les Abbez n'avoient pas encore ce privilége.

An de J. C. 1048.

leur entretien, & établit à leur tête un Abbé nommé Deodat.

L'Abbaye d'Epternach, fameuse dans le Diocese de Treves, étoit depuis long-temps occupée par des Chanoines, qui y vivoient d'une maniere licentieuse, (g). Sigefroy premier Comte de Luxembourg, dont on a parlé ci-devant, résolut d'y faire revivre le premier esprit des disciples de S. Villibrod. Il y fit venir un nommé Ravangere, apparemment Religieux de S. Maximin, avec quarante Moines, qui y firent bien-tôt refleurir l'observance avec tant de succés, que l'on appelloit communément ce Monastere l'Ecole de S. Benoît. L'Empereur Othon I. en 971, confirma cet établissement, & donna l'Abbaye à Ravangere. Othon III. accorda à ce Monastere le droit de battre Monnoie (h). L'on voit dans la même Abbaye un ancien Livre manuscrit des Evangiles, couvert de lames d'or, où l'Empereur Othon est représenté sous l'habit de S. Benoît, & l'Imperatrice Theophanie sous celui de S. Ludger, avec les ornemens Imperiaux.

XV. *Les Chanoines de Tréves quittent la vie réguliere & canonique.*

Mais si ces heureux succés consolerent l'Archevêque Thierry, il eut le déplaisir de voir les Chanoines de sa Cathedrale, que S. Volfgang avoit obligez de reprendre la vie canonique & réguliere, quitter cette maniere de vie si louable, & retourner en arriere (i). On assure (k), que vers ce même temps, les Chanoines de S. Paulin de Tréves, ceux de S. Castor de Coblentz, ceux de Mayence, de Vorms, de Spire, & de plusieurs autres Eglises, quitterent aussi la vie commune, & devinrent purement seculiers. Mais les Chanoines de la Cathedrale de Tréves reprirent ensuite leur premier institut (l), & d'autres Eglises le conserverent encore long-temps aprés.

XVI. *Mort de l'Archevêque Thierry. Egbert lui succede.*

Thierry ne borna pas ses bienfaits à son Diocese de Tréves; il fonda à Mayence, où il avoit autrefois été Prevôt de l'Eglise Métropolitaine, un Chapitre de douze Chanoines, ausquels il donna des revenus considerables, & leur bâtit une Eglise en l'honneur de S. Gengoul. Il étoit dans cette ville, lorsqu'il fut attaqué de sa derniere maladie. Il mourut en 977. & fut enterré dans l'Eglise de S. Gengoul. Trithême assure que Thierry avoit écrit un Livre des loüanges de la Sainte Vierge, & un autre de la vie de sainte Ediltrude, ou Luittrude. On a encore ce dernier ouvrage, mais le premier ne se trouve plus. Nous avons parlé de sainte Luittrude & de ses Sœurs, dans le quatriéme siécle.

Egbert successeur de Thierry dans le siége Archiepiscopal de Tréves, fut élu d'un consentement unanime du Clergé & du peuple en 978. Il étoit né en Angleterre, ou plutôt en Hollande, d'une race illustre, ayant pour Pere Thierry II. Comte de Hollande (m), & pour mere Hildegarde, ou Hildegunde, qu'on dit avoir été fille de Louis d'Outremer Roy de France; apparemment dans la supposition qu'elle étoit d'Angleterre; comme si Louis d'Outremer l'eût euë étant en ce pays-là, d'où il sortit âgé d'environ dix-sept ans. Egbert eut pour frere Arnoul III. Comte de Hollande, & pour sœur Erlinde. Thierry I. pere du Comte Thierry ou Theodoric II. fonda un Monastere à Egmond en Hollande, & y bâtit une Eglise de bois, en l'honneur de S. Adalbert Diacre (n), dont Dieu avoit révélé depuis peu le corps à une sainte femme nommée Vilfire. Thierry y mit des Religieuses Benedictines, à qui il donna de grands biens. Aprés sa mort, le Comte Thierry II. son fils bâtit de pierres le Monastere & l'Eglise; transporta ailleurs les Religieuses, qui étoient trop exposées en ce lieu-là, à cause des courses des Frisons; & mit en leur place des Benedictins. Le jeune Egbert, fils du Comte, ayant été mis entre les mains de ces Religieux, pour être instruit dans les Lettres & dans la pieté, se consacra à Dieu parmy eux par les vœux de Religion, & conserva toute sa vie les sentimens d'un excellent Religieux, & une inclination particuliere à rétablir & à protéger les Monasteres.

An de J. C. 1048.

Lorsqu'il fut Archevêque de Tréves, comme s'il eût entrepris de surpasser en mérites & en vertus ses prédecesseurs, il mit tous ses soins à réparer & à soulager les Monasteres & les Eglises de son Diocese. Un jour ayant invité le principaux Seigneurs de sa Famille à venir passer avec lui les Fêtes de Noël, il leur parla avec tant de force du mépris des choses de la terre, & de la nécessité de l'aumône, qu'il les porta à lui remettre les richesses dont ils étoient alors chargez, afin qu'il les distribuât aux pauvres, & qu'il les employât au culte du Seigneur (o); & lorsqu'ils furent de retour dans leur pays, ils lui en envoyerent beaucoup davantage, qu'il employa à faire à son Eglise quantité de Vases précieux d'or & d'argent, & d'ornemens de toutes sortes, & même à y acquerir des fonds considerables.

Il s'occupa à rétablir ensuite les Eglises & les Monasteres de son Diocese. Il commença par retirer les biens temporels qui leur avoient été enlevez par force; puis il entreprit de rebâtir les Eglises & les lieux réguliers. L'Eglise de S. Eucaire, aujourd'huy l'Abbaye de S. Matthias,

(g) *Idem ibid. pp. 477. 478. Mabill. t. 3. annal. p. 608. an. 971.*
(h) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 478.*
(i) *Chronic. Hirsaug. hist. Trevir. t. 12. Spicileg. &c.*
(k) *Trithem. Chronic. Hirsaug.*
(l) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 478.*
(m) *Vide Accession. historic. Leibnitz, t. 1. p. 62. Gest. Trevir. Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 480.* Quelques Exemplaires lisent, *Britanniam*, la Grande Bretagne, ou l'Angleterre; d'autres *Bataviam*, la Hollande; ce qui paroit plus vrai-semblable. *Voyez ici Preuves, pp. 19. 20.*
(n) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 337.*
(o) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 481. Vide Leibnitz. Accession. hist. t. 1. p. 62.* Et nos Preuves, pp. 19. 20.

An de J.C. 1048.

respectable par son antiquité, & par le grand nombre de saints Evêques qui y avoient été enterrez, étoit alors dans un état déplorable. Egbert y établit pour Abbé un nommé Gothier, qu'il fit venir de l'Abbaye de S. Pierre de Gand, & qui y fit fleurir l'observance réguliere. On assure (*p*), que Gothier est le premier Superieur de cette Abbaye, qui ait porté le nom d'Abbé; les Religieux qui y avoient été introduits, dit-on, sous le Pontificat de Cyrille Archevêque de Tréves, qui vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle, se contentant de donner à leur Superieur le nom de Pere, & n'en prenant eux-mêmes aucun autre que celui de Freres, tant ils avoient d'éloignement du faste & de l'ambition.

XVII. *Invention du Corps de S. Celse Evêque.*

Egbert fit jetter, en l'Abbaye de S. Eucaire, les fondemens d'une nouvelle & magnifique Eglise, l'Empereur Othon II. lui ayant promis de contribuer aux frais de cette entreprise. Comme on creusoit les fondemens, on découvrit un tombeau, avec cette inscription en vers latins (*q*): *Si vous desirez sçavoir qui repose sous cette tombe, C'est Celse, dont le nom, qui signifie Elevé, répond à son mérite. Le Seigneur l'a comblé du vray honneur. Il est le puissant protecteur de la Patrie, sorti d'une race illustre. Il fut enterré dans ce tombeau le jour d'avant les Nones de Juin*, c'est à dire, le 4[e] de ce mois. On croit que Celse est un saint Evêque de Tréves, dont la vie est inconnuë. Sa Fête se celebre au 4[e] de Janvier.

Le bruit de cette découverte ayant été porté à l'Archevêque, il y accourut aussi-tôt; & ayant été témoin de la chose, il scella le Tombeau du Saint; & ne voulant rien faire, dans une pareille rencontre, sans le conseil des Evêques, il en parla dans l'Assemblée d'Ingelheim, qui se tint peu de temps aprés, c'est à dire apparemment en 980; car cette année Othon passa les Fêtes de Pâques à Ingelheim (*r*). Les Prélats ayant été informez du fait, louërent Dieu de la grace qu'il avoit faite à son Peuple; & Egbert étant promptement revenu à Tréves, fit assembler les Abbez & son Clergé, leur rendit compte de ce qui s'étoit passé à Ingelheim; & avec leur avis, prit jour pour faire solemnellement la Translation du Saint. Elle se fit avec toute la pompe & la dévotion imaginables; & le sacré Corps fut mis dans une Châsse, & déposé sur l'Autel de S. Eucaire, en attendant que l'Eglise fût achevée.

Pour éprouver la vérité des saintes Reliques, l'Archevêque ayant chanté l'Offertoire, prit un article du doigt du Saint, l'enveloppa dans un linge tres fin, le mit dans un brasier qu'on avoit apporté là exprés; & ayant continué la Messe, jusqu'aprés le Canon, il retira du brasier l'os du Saint, qui se trouva aussi entier que s'il n'eût pas été exposé au feu. Cette maniere d'éprouver les Reliques douteuses des Saints, avoit été ordonnée dans un Concile de Sarragosse (*s*), tenu du temps de S. Gregoire le Grand, & du Roy Reccarede.

Il transfera aussi dans la Ville d'Ivoy le corps de S. Vulfroy (*t*) ou Vulfilaïc, dont nous avons parlé ailleurs, lequel étoit demeuré enterré sur la montagne, où il avoit bâti son Monastere, & qu'il avoit consacrée par une si sévére pénitence. Ce Saint est honoré encore aujourd'huy à Ivoy, & dans le pays voisin, où sa memoire est en bénédiction.

XVIII. *Bâton de S. Pierre dans l'Eglise de Tréves.*

L'on tient, par une ancienne tradition, dans l'Eglise de Tréves, que S. Materne, Disciple de S. Pierre, étant mort en chemin dans l'Alsace, dans temps qu'il venoit prêcher la foy de J.C. dans les pays qui sont le long du Rhin, S. Eucaire son compagnon retourna à Rome, pour en donner avis au Prince des Apôtres. Celui-ci lui donna son Bâton, afin qu'il le mît sur le corps de S. Materne, & qu'il le ressuscitât. Eucaire exécuta les ordres de S. Pierre, & Materne recouvra la vie. Le Bâton de S. Pierre demeura dans le Trésor de l'Eglise de Tréves pendant plusieurs siécles. Mais du temps de l'irruption des Huns, comme l'on croit (*u*), il fut porté à Metz, & y demeura jusqu'au regne de l'Empereur Othon I. Alors Brunon Archevêque de Cologne, l'ayant demandé à l'Evêque de Metz, l'obtint, & le mit dans le Trésor de son Eglise. Egbert Archevêque de Tréves, desirant retirer une si précieuse Relique, en demanda la moitié, c'est à dire le haut, à Verin Archevêque de Cologne, qui la lui accorda en 980, se réservant l'autre moitié, c'est à dire le bas du Bâton, & outre cela la pomme, qui étoit d'yvoire. Egbert fit enchâsser ce qu'il en reçut, dans un Reliquaire précieux, fait en forme de Bâton, où l'on voit une inscription qui contient l'histoire de la translation que nous venons de rapporter (*x*).

C'est, dit-on (*y*), à cause de ce Bâton envoyé par S. Pierre pour ressusciter Materne, que les

(*p*) *Physon mysticus, seu histor. Monasterii S. Matthiæ, p. 74. ad an. 977.*

(*q*) *Brouv. ibid. p. 481. ex Theodor. monacho S. Eucarii.*

Sollicitus quicumque cupis cognoscere tumbam,
Præclarus jacet hic nomine, vel meritis,
Cellus, quem Dominus vero insignivit honore.
Non segnis Patriæ, semper ubique vigens.
Qui genus atque ortum claro de stemmate traxit,
Affectuque pio est conditus hoc tumulo.
Depositus pridie nonarum Juniarum.

(*r*) *Chronograph. Saxo.* Gerbert dans la lettre 106. à Egbert, parle d'une Assemblée qu'on devoit tenir *in partibus Rheni*. Or nous n'en connoissons point sous son pontificat, sinon celle d'Ingelheim dont il est parlé dans la translation de S. Celse.

(*s*) *Concil. Cæsar-august. an. 592. t. 5. Concil. p. 1600. can. 2.*

(*t*) *Brouver. loco cit. p. 482.*

(*u*) *Accession. hist. Leibnitz in Gestis Trevir. t. 1. p. 64. Et Preuves, p. 20.* Cette rélation contient plusieurs particularitez qui paroissent fabuleuses: mais il est certain qu'on avoit à Metz un Bâton qu'on croyoit avoir été à S. Pierre, puisque des Evêques assemblez à Metz, y confirment leurs Statuts par le Bâton de S. Pierre.

(*x*) *Brouver. ibidem, p. 482.*

(*y*) *Lege, si placet, Decretal. Gregor. l. 1. tit. 15. cum glossa & Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 483.*

An de J. C. 1048.

Papes ne portent point de Crosse, ou de Bâton pastoral ; & que l'on dit toutefois communément, que si le Souverain Pontife venoit à Tréves, il en porteroit en mémoire du Bâton de S. Pierre qu'on y conserve. L'Eglise de Metz (z) croyoit que ce Bâton avoit été apporté de Rome par S. Clement son premier Apôtre, & qu'il s'en étoit servi pour ressusciter S. Materne. Les Evêques assemblez en un Concile tenu dans cette Ville, confirment leurs Statuts par ce sacré Bâton, & par la Clef que S. Clodulphe mit en main de S. Tron.

L'Archevêque Egbert ramassa encore beaucoup d'autres Reliques (a), principalement dans le voyage qu'il fit en Italie avec l'Empereur Othon II. qui y demeura pendant trois années, c'est à dire depuis 980 jusqu'à l'an 983, qui est celui de sa mort (b). Ce fut dans ce voyage qu'il leva le Corps de son prédécesseur Henry Archevêque de Tréves, qui avoit été enterré à Parme, & qu'il l'apporta à Tréves avec les Reliques de S. Severe Prêtre, dont parle S. Grégoire le Grand dans ses Dialogues (c), & les Corps des SS. Felix & Régule, & ceux des SS. Grégoire & Pontien. Il mit le Corps de S. Severe dans l'Eglise des Chanoines de Minfeld, qui depuis ce temps prit le nom de ce Saint, qui y fit éclater plusieurs miracles, & donna commencement à la Ville de Minfeld, qui commença à s'y former, à cause du grand concours des pelerins. On voit encore à present (d) dans la Cathédrale de Tréves un Reliquaire précieux d'yvoire, travaillé en sculpture, qui est un présent d'Egbert, & dans lequel on conserve un des Cloux de notre Seigneur ; une dent de S. Pierre ; de sa barbe & de ses chaînes, & une sandale de S. André Apôtre. Thierry Evêque de Metz, lui donna aussi, dit-on, la moitié du corps de sainte Lucie, qu'il avoit obtenuë de l'Evêque de Corfinium, ou *Pentina*, au Royaume de Naples.

XIX. *Egbert fait du bien à l'Eglise de S. Paulin.*

L'Eglise de S. Paulin prés de Tréves, est une des plus anciennes du pays : mais elle a souvent été exposée aux ravages des Ennemis, & aux usurpations des Puissances seculieres. Egbert essaya de lui faire rendre ses biens : mais n'ayant pû y reüssir, il se contenta de confirmer ce qui lui en restoit, & y en ajouta de nouveaux, qui lui étoient venus de l'aubaine du Comte Luthar, dmort sans heritiers (e). Aprés avoir fait cette donation à l'Eglise de S. Paulin, le jour même de la Fête du Saint, & pendant qu'il y disoit la Messe, il prit le Corps de J.C. dans ses mains, & en presence de la multitude, il prononça Anathême contre quiconque envahiroit quelque chose appartenant à cette Eglise, ou qui ne lui restitueroit pas ce qu'il lui auroit pris. Le Privilége qui confirme les biens à ce fameux Chapitre, est de l'an 981, & est signé de l'Archevêque Egbert Primat & Chancelier, d'Herman & de Gerard Chor-évêques, du Comte Thierry, du Comte Christian, surnommé l'Insensé, du Comte Sigefroy. Celuici est le premier Comte de Luxembourg. Il est nommé ici Advoüé des biens de S. Maximin, & il fut enterré dans cette Abbaye, où l'on voit son épitaphe (f).

L'année 983 fut extraordinairement seche, & l'aridité de la terre menaçoit tout le Pays d'une stérilité generale. Notre Archevêque ordonna des prieres publiques, des jeûnes, des Litanies & des Processions dans tout son Diocese, & il voulut que chaque Paroisse vînt avec son Curé, à la suite de la Croix, faire ses Prieres, & visiter les Eglises de la Ville Metropolitaine ; ce qui est passé en coutume, & se pratique encore aujourd'huy la troisiéme semaine d'aprés Pâques, où un Chanoine de la Cathédrale porte à la Procession le Bâton de S. Pierre (g), dont on a parlé.

XX. *Liossin & Remy, Abbez de Metloc.*

Hezzel Abbé de Metloc, avoit deshonoré sa dignité par sa vie peu réglée & peu chaste (h). L'Archevêque Egbert en ayant été informé, le déposa, & mit en sa place Liossin Anglois d'origine, qui rétablit dans ce Monastere la discipline & les études : mais les Religieux mécontens de sa severité, l'accuserent auprés de l'Archevêque, & l'obligerent d'abdiquer, & de se retirer à Epternach, comme en exil. Hezzel trouva de la protection, & fut de nouveau rétabli dans le Siége Abbatial de Metloc : mais comme il continuoit dans ses desordres, & scandalisoit ses Religieux par ses mauvais exemples, on fut obligé de le chasser de nouveau, & Egbert mit en sa place un Religieux nommé Remy, aussi recommandable par sa doctrine, que par la pureté de ses mœurs.

Remy non content de faire refleurir la pureté de la vie Religieuse dans son Monastere, y fit aussi revivre les sciences. Il ouvrit des Ecoles publiques, où l'on vit accourir non seulement des Religieux & des Clercs, mais aussi des personnes de toute condition, & de tous les endrois de la France, & d'où sortirent plusieurs Abbez de differens Monasteres, & quelques Evêques. La réputation de Remy s'éten-

(z) *Decretum Metens. Concil. ibidem.* Hæc ergo statuta unusquisque nostrûm manu propriâ roboravit, & cum baculo S. Petri .... imò per clavem à S. Flodulpho Episcopo beato Trudoni traditam, solidiùs ea confirmamus.

(a) *Brouver. annal. Trevir. p. 488.*

(b) *Vide Sigebert. ad annos 980. 981. 982. 983.*

(c) *Gesta Trevirorum.* Ici Preuves, p. 20.

(d) *Brouver. p. 483.*

(e) *Vide Chartam Egberti pro S. Paulino. Apud Brouver. t. 1. p. 484.*

(f) *Brouver. t. 1. annal. p. 485.*

Ob culmen generis quondam non infimus orbis,
Cœno sordidior nunc malè facta queror.
Nempè sub istius lapidis fundamine trusus,
Perpetior casum omnibus ingenitum.
Ergo rogo similem passuros conditionem,
Corde gemendo Deum sollicitate pium,
Ut mihi parcendo veniam tribuat Sigifrido,
Pacis Jerusalem transferat ad requiem.

(g) *Vide Gesta Trevir. apud Leibnitz. t. 1. Accession. hist. p. 63. Brouver. p. 486.* & Preuves, p. 20.

(h) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 490. ex Ms. Mediolac. & Trithem. de viris illustr. Ord. S. Bened.*

An de J. C. 1048.

dit jusqu'au fond de l'Allemagne; & l'Empereur Othon III. étant encore jeune, lui écrivit une lettre en vers. Le fameux Gerbert lui a écrit plus d'une fois avant qu'il fût Abbé (i).

XXI. *Lettres de Gerbert à Remy & à Nithard, Abbez de Metloc, & à Egbert Archevêque de Tréves.*

Gerbert a aussi écrit à Nithard Abbé de Metloc (k), qui vivoit en 978, & est apparemment le prédécesseur de Hezzel. Nithard répétoit avec beaucoup d'empressement un de ses Religieux nommé Gozbert, qui étoit allé à Reims prés de Gerbert pour étudier. L'Archevêque Egbert le redemandoit de même; & il paroît qu'ils soupçonnoient l'un & l'autre ce Religieux de differer son retour, par un esprit de libertinage, & par dégoût de son Monastree.

On trouve plusieurs lettres du même Gerbert à l'Archevêque Egbert (l), tant en son nom qu'au nom d'Adalberon, Archevêque de Reims; par toutes lesquelles il paroît que notre Archevêque avoit beaucoup de part aux grandes affaires de son temps, & qu'il avoit un grand crédit & dans l'Eglise, & dans les Cours des Princes. Mais comme Gerbert s'explique d'une maniere fort concise, & ne parle des évenemens d'alors qu'à demi mot, comme à gens qui les sçavoient déja, il est mal-aisé de tirer de ses lettres toutes les lumiéres que l'on voudroit.

Il y en a une d'Adalberon de Reims à la Duchesse Beatrix (m), veuve de Frederic Duc de Lorraine, par laquelle on voit qu'Egbert affectoit de differer l'ordination ou le sacre d'Adalberon choisi Evêque de Verdun, & qu'on le soupçonnoit de vouloir se donner au Roy de France, avec le Duc & le Royaume de Lorraine, (ce Duc est apparemment Theodoric ou Thierry successeur de Frideric;) & qu'on celoit à Beatrix une conference qu'Egbert devoit avoir à Verdun, dont le Roy Louis V. étoit maître, & qu'on doutoit aussi que Henry (Duc de Bourgogne) dût tenir la parole qu'il avoit donnée à Beatrix.

Une des dernieres actions d'Egbert, fut le recouvrement qu'il fit de l'Abbaye de S. Servais de Mastricht (n), que l'Empereur Othon II. avoit ôtée à l'Archevêque Henry son prédécesseur, auquel il avoit cédé en échange l'Abbaye d'Oëren, quoi qu'il n'y eût aucun droit. Egbert s'adressa à Othon III. en 993, & en obtint la restitution de cette Abbaye, qui appartenoit depuis long-temps à son Eglise.

XXII. *Mort d'Egbert Archevêque de Tréves.*

Notre Archevêque mourut la même année le 9[e] de Décembre. Le jour précédent, il étoit allé en ceremonie à l'Eglise de S. Eucaire, qu'il avoit rétablie, pour y celebrer la Messe en la fête du saint Patron. Aprés le Service, les Religieux l'inviterent à manger dans l'Abbaye, mais il les remercia, craignant de les incommoder par la grande compagnie dont il étoit suivi. Au retour, étant arrivé sur le ruisseau d'Oléve, il se trouva mal. Lorsqu'il fut dans son Palais, sa maladie augmenta de telle sorte, qu'il mourut le lendemain (o), & fut enterré dans la Chapelle de S. André, qu'il avoit bâtie joignant la Cathédrale. On y voit encore son Tombeau & son Epitaphe (p). Il est à la droite de la Chapelle, & l'Archevêque Henry à la gauche. L'Empereur Othon III. lui donna pour successeur Ludolfe, qu'il tira de l'Eglise de Goslar, & qui fut agreé du Clergé & du Peuple de Tréves.

Egbert avoit pour Suffragant, ou Coadjuteur dans les fonctions épiscopales, Leon (q), qui fut envoyé par le Pape Jean XV. en Angleterre, pour terminer les differends qui étoient entre le Roy Ethelrede, & Richard Duc de Normandie. Leon passa ce Royaume, parla au Roy, & l'engagea à envoyer des Ambassadeurs à Roüen, où l'on fit la paix le premier de Mars de l'an 991.

On assure qu'Egbert étoit un des Prélats les mieux faits de son temps (r). Il étoit sçavant & éloquent, & prêchoit souvent son Peuple. Sa liberalité envers les pauvres & les Monasteres n'avoit point de bornes. On a vû avec quel zele il procura la Réforme des Monasteres, & le rétablissement des Eglises de son Diocese. Il fit plusieurs riches présens à l'Abbaye d'Egmond, fondée par ses Ayeux (s), & à celle de S. Euchaire qu'il avoit réparée. Il fit éclater sa force & sa vigueur épiscopale contre les détenteurs des biens Ecclesiastiques (t), les obligeant & par les censures, & par son autorité, à les rendre aux Eglises à qui ils appartenoient.

XXIII. *Ludolfe Archevêque de Tréves.*

Son successeur Ludolfe étoit originaire de Saxe, & possedoit toutes les qualitez épiscopales (u). Il étoit Prévôt de l'Eglise de Goslar, lorsqu'il fut appellé pour remplir le Siége de Tréves. Plusieurs Ecrivains (x) ont crû que ce fut sous l'Episcopat de Ludolfe, & sous le Pon-

(i) *Gerberti epist. 134. 148. & 152. & epist. 8. secundo loco.*

(k) *Gerberti epist. 65. & 73. Vide & epist. 55. & 69. ad Egbert. Trevirens.*

(l) *Vide epist. 13. 26. 38. 54. 55. 69. 100. 101. 104. 106. 108. 109. Item 3. 14 18. secundo loco t. 2. Quesn.*

(m) *Gerberti epist. 64.* Plurimos movet Trevirensem Archiepiscopum tanto molimine ordinationem differentem, aut se cum Duce ac Lothariensi regno manibus Francorum velle tradere, vosque celare quod colloquium Virduni habendum verisimile facit, aut his majora velle machinari.

(n) *Vide Gest. Trevir. t. 1. Access. hist. Leibnitz. & Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 491.* & nos Preuves, p. 21.

(o) *Brouver. p. 492. & Gesta Trevir. p. 65.*

(p) Pontificum decus, Ecclesiæ clarissima lampas,
Pax & amor populi, totius gratia cleri.
Hic jacet Egbertus lucis regione receptus
Præsul Trevericus, sed & aulæ conditor hujus
Rexit & Ecclesiam senos, denosque per annos.
Omnes dilectum prece commendate patronum.

(q) *Villelm. Malmesbur. l. 2. de gestis Reg. Angl. c. 10.*

(r) *Theodoric. Ms. Monach. S. Eucharii coætaneus.*

(s) *Otger. Ms. de Donat. Abbat. Egmund. apud Brouver. t. 1. p. 492.*

(t) *Theodoric. Ms. qui supra, & Gerberti epist. 100. & 101.*

(u) Voyez son éloge en racourci dans la vie d'Adalberon Evêque de Metz, p. 679.

(x) *Vide Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 493. & Christoph. Gervold. de Sacri Imperii Septemviratu. Vide t. 9. Concil. p. 737. & seq. Concil. Roman. anni 996. littera principum Germania ad Innocent. III. p. 761. & seq.*

An de J. C. 1048.

tificat de Grégoire V. que se fit l'établissement des sept Electeurs pour l'élection de l'Empereur. Comme l'Archevêque de Tréves est du nombre de ces Electeurs, il est de notre devoir de fixer cette époque : mais il est bon aussi de remarquer qu'elle n'est nullement sûre, & que le nombre des Electeurs a été incertain, au moins jusqu'à Frideric II. au treiziéme siécle, & que c'est la Bulle d'or de Charles IV. en 1346, qui en a fixé le nombre à sept. Auparavant, tous les Princes, & les Evêques & Archevêques d'Allemagne & de la haute & basse Lorraine, en un mot, de tous les Pays qui relevoient de l'Empire, avoient droit de suffrage dans les Elections des Empereurs, & pouvoient s'y rendre, s'ils le jugeoient à propos. Nous en avons vû un exemple ci-devant dans l'élection de Conrade le Salique.

Ludolfe trouva son Clergé fort éloigné de la discipline que S. Volfgang avoit établie parmi eux sous l'Archevêque Henry. Ils s'en étoient relâchez sous l'Archevêque Thierry, & étoient demeurez dans le relâchement jusques vers l'an mille, que Ludolfe entreprit de les réduire de nouveau à vivre dans un Cloître commun (y), separez du commerce des seculiers. Il assigna certains revenus à leur manse, & fit bâtir pour eux, joignant la Cathedrale, des demeures particulieres, à peu prés comme un Monastere, afin qu'ils y vécussent de même que les anciens Chanoines, à qui Crodegang Evêque de Metz avoit donné une Regle, ou qui suivoient les statuts d'Amalaire, comme nous l'avont dit.

XXIV. *Adalberon Prévôt de S. Paulin, enleve le trésor de l'Abbaye de S. Martin.*

Pendant ce temps Adalberon fils de Sigefroy Comte de Luxembourg, frere de l'Imperatrice Cunegonde, & de Thierry Evêque de Metz, & Prévôt de l'Eglise de S. Paulin de Tréves, homme plein d'ambition, & avide du bien des Eglises, causa de grands dommages dans les Monasteres, & ensuite dans la Ville, & dans tout l'Evêché de Tréves. Il y avoit autrefois au voisinage de cette Ville, une fameuse Abbaye de filles, prés celle de S. Martin, sur le rivage de la Moselle, dédiée à S. Symphorien (z). L'on croit que Modoalde Archevêque de Tréves l'avoit fondée vers le milieu du 9e siécle *. Ce Monastere étoit alors abandonné ; & les Religieux de S. Martin joüissoient de quelques restes du terrain qui lui avoit autrefois appartenu, & à cause du voisinage, alloient de temps en temps celebrer l'Office divin dans l'Eglise de S. Symphorien.

* Vers l'an 882.

Le jour de la Fête de ce Saint, comme ils y étoient à Matines, on entendit tout d'un coup sur la Riviere un grand bruit de paysans qui crioient au secours. C'étoient deux meules ou deux roues, qui ayant brisé leurs cables, se froissoient & se heurtoient l'une contre l'autre ; en sorte que tout le voisinage accourut avec de grands cris pour les retenir. A ce bruit, les Religieux sortirent aussi de l'Eglise. En ce moment, l'Archevêque Ludolfe, & Adalberon Prévôt de S. Paulin, arrivérent inopinément dans l'Eglise, pour assister à l'Office. Adalberon se servit de cette occasion, pour exagérer malicieusement la négligence des Religieux ; & l'Archevêque lui permit d'enlever en leur absence le Trésor de leur Eglise, & de l'emporter dans celle de S. Paulin ; aprés quoi ils se retirerent, avant que les Religieux fussent de retour.

Le lendemain, les Moines de S. Martin accoururent à la Ville, & se plaignirent de cet enlevement : mais l'Archevêque les amusa, & les retint si long-temps sans leur faire rendre justice, qu'Adalberon eut le moyen de s'emparer & de l'Eglise de S. Symphorien, & du peu de biens qui lui restoient. Ludolfe reconnut enfin sa faute, & pensa à réparer le tort qu'il avoit fait aux Religieux de S. Martin : mais sa mort inopinée l'empêcha d'executer ses bonnes résolutions. Il mourut en 1007, peu aprés son retour du Concile de Francfort, qui avoit été celebré pour l'érection de l'Evêché de Bamberg (a).

XXV. *Mort de Ludolfe. Adalberon intrus dans l'Archevêché.*

Ces maux ne furent que les commencemens de ceux que fit Adalberon dans l'Eglise de Tréves : car aprés la mort de l'Archevêque Ludolfe *, il employa tout son crédit pour se faire donner l'Archevêché par l'Empereur son beau-frere. L'Imperatrice même, qui étoit sa sœur, le demanda pour lui ; & sa famille, qui étoit puissante & nombreuse, mit tout en œuvre pour l'obtenir : mais Henry, sans écouter aucune recommandation, nomma pour Archevêque Megingaude (b), Prévôt de l'Eglise Cathedrale de Mayence. Adalberon s'étant fait élire par le Chapitre (c), qui s'y porta plûtôt par la crainte de l'Empereur, à qui on sçavoit qu'il étoit allié, que par des vuës de Religion, prétendit faire valoir son élection, & la soutenir par la force. Il leva des troupes, se saisit du Palais Archiepiscopal, & du pont de la Moselle, qu'il fortifia.

* An 1008.

Megingaude de son côté fit ce qu'il put pour lui resister, jusqu'à donner en fief à un Seigneur nommé Adelbert de Stale, quatrevingt Metairies, avec leurs laboureurs, & leur familles dependantes de S. Martin de Madelberg, afin qu'il prît sa défense. Mais ce Seigneur ne se trouvant pas assez fort, l'Empereur fut obligé de venir au secours de de Megingaude, & d'assiéger Adalberon dans le Palais Archiepiscopal. Ce siége dura depuis le second Diman-

(y) *Gesta Trevir. apud Leibnitz. Access. hist. t. 1. p. 66. Brouver. annal. Trevir. p. 491.*
(z) *Vide Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 497.*
(a) *Concil. t. 9. p. 783.*
(b) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 219. Access. hist. Leibniz, t. 1 p. 66. Brouver. t. 1. p. 498.*
(c) *Herman. Contract. Chronic. Ditmar. Chronic.*

An de J. C. 1048.

che d'aprés Pâques, juqu'au premier de Septembre; & tant les assiégeans que les assiégez firent de tres grands maux à la Ville & à la campagne; en sorte que la Ville de Treves, qui depuis les irruptions des Normands, avoit commencé à se rétablir, fut de nouveau presque réduite en solitude. On abbattit plusieurs maisons autour du Palais, pour en faciliter les approches, & pour bâtir des Tours, & des machines: mais les assiégez y mirent le feu, & les rendirent inutiles.

L'Empereur voyant que ce siége tiroit trop en longueur, fit rompre & forcer le pont, que les gens d'Adalberon défendoient, & conduisit son Armée en Lorraine, confirmant Megingaude dans l'Episcopat de Tréves, & laissant Adalberon, qui avoit été excommunié par les Evêques pendant le siége, dans le Palais, qui étoit alors comme la Citadelle de la Ville. Megingaude fut obligé pendant ce temps, de se retirer avec les siens dans le Château de Coblentz, d'où il gouverna l'Evêché jusqu'à la fin de sa vie. On dit toutefois qu'Adalberon se sentant attaqué d'une dangereuse maladie, rendit à Megingaude tout ce qu'il tenoit de l'Evêché, ne se réservant que le Palais. Megingaude mourut en 1016, la veille de Noël, aprés avoir gouverné l'Archevêché de Tréves huit ans & six mois (d). Son corps fut rapporté à Tréves, où on lui donna la sepulture avec les Archevêques ses prédécesseurs. Il avoit pour Suffragant & pour Coadjuteur pour les fonctions épiscopales, Walkere, qui mourut le 11[e] Janvier de l'an 1015 (e).

XXVI. *Mort de Megingaude Archevêque de Tréves. Poppon lui succede.*

L'Empereur Henry donna pour successeur à Megingaude, Poppon Prévôt de l'Eglise de Bamberg. Il étoit fils de Leopold Comte d'Autriche, & de Richarde, qui étoit aussi d'une tres grande noblesse. Henry le nomma exprés à cette dignité, pour tenir tête à l'usurpateur Adalberon (f). Il crut même qu'il étoit important qu'il allât en personne pour le mettre en possession: c'est pourquoi aussi-tôt que ses affaires le lui permirent, il l'amena à Coblentz, & de là à Tréves, où il tint une Diette sur la fin de l'année; & ayant présenté Poppon au Clergé & au peuple, il les exhorta à le choisir pour Archevêque; ce qu'ils firent volontiers, & l'on prit jour pour son Sacre au premier de Janvier 1017. L'Empereur assista à cette cérémonie, qui fut faite par Archembaut Archevêque de Mayence, appellé exprés pour cela. Heimon Evêque de Verdun, & Thierry de Metz, s'y trouverent. Ce dernier s'opposa à la consecration, disant qu'elle lui appartenoit de droit, & non pas à l'Archevêque de Mayence: mais l'Empereur n'eut aucun égard à ses rémontrances, & à son opposition; Heimon Evêque de Verdun, qui étoit son ancien, ayant consenti à tout (g).

Quelque temps aprés (h), Poppon alla à Rome pour demander le *Pallium* au Pape Benoît VIII. Ce Pontife le reçut avec des marques d'une distinction particuliere, l'entretenant souvent, le faisant manger avec lui, lui donnant des avis salutaires sur la maniere de gouverner son troupeau; enfin il lui accorda ce qu'il demandoit, & le renvoya avec une Bulle, dans laquelle il lui prescrit les jours ausquels il devra user du *Pallium* à la Messe, & lui donne des instructions sur les significations morales de cet ornement.

Aprés s'être ainsi affermi dans sa dignité, Poppon crut qu'il étoit de son devoir de réprimer les voleurs qui infestoient la campagne. Plusieurs Seigneurs du Pays s'étoient fortifiez dans des Châteaux, & exerçoient une espece de tyrannie dans la campagne, opprimant ceux qui n'étoient pas en état de leur résister. Ces troubles qui avoient commencé sous les Evêques Megingaude & Adalberon, & qui n'étoient pas encore finis, avoient donné occasion à ces maux. Poppon mit des troupes sur pied, les conduisit souvent lui-même, & fit si bien, qu'il rendit la paix au Pays, & la sureté aux chemins.

XXVII. *Le petit tyran Adelbert mis à mort par le stratagême de Sikon.*

Il ruïna Bern-castel, qui étoit une forteresse appartenante à Adalberon son compétiteur, & un autre Fort, nommé Skipha ou Sekiva, qui étoit sur la Sare, & nommé depuis Murteler. Ce dernier Château appartenoit à un Seigneur nommé Adelbert, qui tenoit une Forteresse située prés la Ville de Tréves du côté du midy, sur la montagne de Sainte-Croix; faisoit de là des courses jusques dans la cour de l'Archevêque, & enlevoit de force ce qu'on y préparoit pour son service. Poppon ne pouvant plus souffrir ces insultes, employa un nommé Sikon pour s'en venger; & voici le stratagême dont celui-ci se servit pour prendre le Château d'Adabert.

Un jour il se présenta à sa porte, disant qu'il étoit fort alteré, & demanda à se rafraîchir. Adalbert lui envoya du vin. Sikon but, & en s'en retournant, il pria ceux qui lui avoient apporté ce rafraîchissement, de dire à leur Maître que bien-tôt il lui rendroit sa civilité au centuple. Quelque temps aprés il prépara trente tonneaux (i), dans lesquels il cacha trente hommes bien armez; enveloppa ces tonneaux de toile, les fit mener au Château d'Adalbert par soixante hommes choisis, gens de cœur & de résolution, à qui il commanda de cacher

(d) *Ditmar. Chronic.*
(e) *Chronic. Saxonic. ms. apud Brouver. t. 1. p. 502. & apud Leibnitz. t. 1. p. 229.*
(f) *Vide Herman. Contract.* Othon. *Frising. l. 6. c. 26. Ditmar. l. 7. Gesta Trevir. apud Leibnitz. t. 1. Access. hist. & Chronograph. Saxo. ad an. 1016.* Preuves, pp. 22. 23. 24.
(g) *Ditmar. l. 7. Chronic. Chronogr. Saxo.*
(h) *Gesta Trevir. apud Leibnitz loco cit. Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 505.* Preuves, p. 24.
(i) *Ibidem Gest. Trevir. p. 69.* Triginta hamas præparat, in quibus singulis singulos milites electos, loricatos & galeatos, ensibusque præcinctos collocat.

leurs

An de J. C. 1048.

leurs épées sous leurs habits de paysans. Ils portoient à deux ces tonneaux bien enveloppez de toile, avec des barres passées à des anneaux de fer.

Lorsqu'ils furent arrivez de tres grand matin à la porte du Château, Sikon parut, frappa, & dit au Sentinelle, qu'il s'acquittoit de sa promesse, & qu'il apportoit du vin au Seigneur Adalbert, en reconnoissance de l'honnêteté qu'il avoit euë quelque temps auparavant, de lui faire donner à boire. Adalbert reçut le present, sans se douter de rien. Les trente tonneaux étant au milieu de la cour, Sikon en fit ôter les toiles; & en même temps les hommes qui y étoient cachez parurent, mirent l'épée à la main, de même que les soixante hommes qui les avoient apportés, se jetterent sur Adalbert & sur ses gens, & les taillerent en piéces.

Depuis la défaite d'Adalbert, Poppon ne trouva plus d'ennemi qui osât lui résister. Adalberon même fut obligé de recourir à sa clémence (k), & de lui restituer ce qu'il tenoit de l'Evêché, sçavoir le Palais Archiepiscopal, & les Châteaux de Circ, de Rutich, de Sarbourg, & de Bern-castel. Il se retira ensuite dans son Eglise de S. Paulin, dont il étoit Prévôt, & y demeura jusqu'à sa mort, avant laquelle il fit son testament (l), par lequel il donna tous ses biens aux Eglises ausquelles il avoit fait tort, sçavoir à Prum, à Sainte-Marie des Martyrs, à S. Maximin, à S. Eucaire, & à S. Martin. Il fit ce Testament en presence de Poppon Archevêque de Tréves, & de Bertolfe Abbé de S. Euchaire, ou S. Mathias. Il y nomme Adalbert & Judith Duc & Duchesse de Lorraine, son oncle & sa tante.

XXVIII. *Voyage de l'Empereur Henry en Italie, où l'Archevêque Poppon l'accompagne.*

L'Empereur Henry étant allé en Italie en 1022 (m) pour réprimer les Grecs & les Sarrasins, qui désoloient la Pouille & la Campanie, fut accompagné par plusieurs Prélats, qui selon la mode de ces temps-là, fournissoient un certain nombre de troupes aux Souverains, & alloient souvent les commander en personne. Poppon de Tréves s'y trouva avec Pillegrin de Cologne. Le premier commandoit un corps d'onze mille hommes, & fut envoyé devant par l'Empereur, dans le pays des Marses, aujourd'hui l'Abruze ulterieure. Le second eut ordre de se rendre à Rome, pour arrêter Pandulfe Duc de Capouë, & Athenulphe Abbé du Mont Cassin, qui étoient accusez d'avoir favorisé les Grecs.

* Vers l'an 1023. ou 1024.

Aprés cette expedition *, Poppon donna tous ses soins à réparer les maux que le schisme qui avoit regné jusqu'alors dans son Eglise, y avoit causez. L'Eglise Cathédrale, faute de réparations, menaçoit ruïne (n); en sorte que les Chanoines mêmes furent obligez de s'en retirer, & d'y interrompre le cours ordinaire de l'Office divin. Poppon la rétablit en meilleur état. Plusieurs Monasteres étoient réduits à la derniere necessité; la plupart de leurs biens étoient entre les mains des Seigneurs, ou consumez par les guerres intestines, qui duroient depuis plusieurs années dans le Diocése. L'Archevêque Poppon crut que ces saints lieux méritoient une attention particuliere, comme étant les boulevards de la Religion, & des retraites pour la plus saine partie du troupeau de J. C. Il chassa les Chanoines, qui s'étoient jettez dans l'Abbaye de Sainte-Marie aux Martyrs, & y rétablit les Religieux Benedictins, qu'on en avoit mis dehors par violence.

XXIX. *Urol le Abbé d'Epternach, transfere le Corps de S. Villibrod.*

L'Abbaye d'Epternach ayant été consumée par un incendie, l'Abbé Urolde la rétablit plus belle & plus magnifique qu'elle n'étoit auparavant (o): mais cet Abbé s'étant dans la suite relâché en l'observance réguliere, tomba dans des excés, qui obligerent l'Evêque de le destituer, & d'en mettre un autre en sa place. Il se retira à Virzbourg, où il mourut. Ce fut apparemment Humbert disciple de S. Poppon, qui lui succéda vers l'an 1029, & qui en 1031 (p) fit la translation du corps de S. Villibrod dans la nouvelle Eglise qu'il avoit bâtie, & qui fut dediée cette même année le 19e d'Octobre par l'Archevêque Poppon, en presence de Henry Duc de Baviere defenseur de ce Monastere. Le corps du Saint se trouva presqu'entier, avec son froc & son cilice aussi sans pourriture, & Dieu fit éclater sa gloire par plusieurs miracles.

Urolde étoit vers le même temps Abbé de Prum. Il fonda joignant son Monastere une Collegiale de Chanoines en l'honneur de la Sainte Vierge, & la dotta magnifiquement. L'Empereur Henry confirma cet etablissement, & l'Archevêque Poppon le favorisa & l'autorisa.

Le même Empereur (q) donna à l'Archevêque de Tréves, & à ses successeurs, les droits régaliens sur le bourg de Coblentz, qui dans la suite est devenu une Ville considerable. Il y ajouta tous les droits utiles & honorifiques qu'il y possedoit, & voulut de plus, que l'Abbaye de S. Servais de Mastrich, dont la proprieté avoit été si souvent contestée à l'Eglise de Tréves, lui demeurât unie, & que l'Archevêque en eût la jouïssance à perpetuité.

XXX. *Hommes illustres de S. Mathias de Tréves.*

L'Abbaye de S. Eucaire, ou de S. Mathias de Tréves, soutenoit la grande réputation de science & de régularité qu'elle s'étoit acquise, par les grands hommes qu'elle produisit en ce

(k) *Gesta Trevir. t. 1. Accession. hist. Leibnitz. Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 506.*
(l) *Idem p. 518.*
(m) *Leo Marsican. l. 2. c. 40. Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 511.*
(n) *Brouver. p. 506.*
(o) *Brouver. t. 1. p. 507.* vers l'an 1017.
(p) *Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 372. ex Theofrido Abbate Epternac.*
(q) An 1018. *Brouver. p. 57.*

An de J.C. 1048.

temps-ci. On remarque entr'autres, Engelbert, Golscher & Theodore, illustres par leur érudition (r). Gloscher écrivit les vies des trois principaux Patrons de cette Abbaye, Eucaire, Valere & Materne; & un livre intitulé, *Gesta Trevirorum*, qui est celui qui a été imprimé en 1700 par M. Leibnitz dans son premier tome in 4° des Ecrivains d'Allemagne. Il a été continué par Thierry. On en trouvera la meilleure partie dans les Preuves de cette Histoire.

XXXI. *Hericho Abbé de S. Maximin.*

Hericho ou Hiericho, Abbé de S. Maximin de Tréves, n'étant plus en état, à cause de son grand âge, de rendre à l'Empereur les services qu'il lui devoit à la Cour & à la Guerre (s), à raison des Fiefs & des Seigneuries que son Abbaye possedoit, fut obligé, en l'an 1023, de ceder à l'Empereur six mille six cens cinquante-six métairies (t), avec les familles qui les faisoient valoir, & les animaux necessaires pour en cultiver les terres; que l'Empereur retrocéda en Fiefs à trois Seigneurs, sçavoir le Duc Henry, & les Comtes Hezzon & Othon, qui jusqu'alors n'avoient point encore reçu la récompense de leurs grands services. Moyennant cet abandon fait par l'Abbé Hericho, l'Empereur déchargea le Monastere de S. Maximin des services qu'il lui devoit chaque deux ans; il n'excepte que le seul cas où la necessité publique demanderoit que l'Abbé se trouvât à Metz, à Cologne ou à Mayence, dans les Diétes qui s'y tiendroient.

XXXII. *Poppon Abbé de S. Maximin.*

L'année suivante 1024 (u) le même Hericho, malgré sa vieillesse, entreprit le voyage de Jerusalem; mais il mourut en chemin à Myre, Capitale de Lycie, & fut enterré dans l'Eglise de S. Nicolas. Dés que l'Empereur eut reçu la nouvelle de sa mort, il nomma en sa place Poppon, qui étoit déja Abbé de Stavelo, & qui le fut encore de Marchienne, de S. Laurent de Liége, de S. Tron, de Liutbourg, & de S. Vast d'Arras. Poppon étoit natif de Flandres. Dans sa jeunesse, il fit le voyage de Jerusalem, puis se fit Religieux Benedictin à S. Thierry prés de Reims, vers l'an 1000 (x). L'Empereur Henry, qui connoissoit son mérite & sa vertu, lui donna en 1020 le gouvernement de l'Abbaye de Stavelo. Le B. Richard Abbé de S. Vanne de Verdun, passant par l'Abbaye de S. Thierry, & ayant connu Poppon, le demanda avec tant d'instance à son Abbé, qu'enfin il l'obtint & le mena avec lui à S. Vanne. L'Empereur Conrade le Salique, qui ne l'estimoit pas moins qu'avoit fait S. Henry son prédécesseur, lui offrit en 1029 l'Evêché de Strasbourg qui étoit vacant, mais il le refusa.

Le grand nombre d'Abbayes qu'on lui confia, est une preuve de la grande idée qu'on avoit de sa capacité, & du talent qu'il avoit pour y faire revivre l'observance, & pour l'y maintenir. Il avoit soin de les remettre à de bons sujets, dés qu'il y avoit mis le bon ordre pour le temporel & le spirituel. Toutefois il conserva les Abbayes de Stavelo, de Marchienne & de S. Maximin jusqu'à sa mort. Comme il avoit un grand discernement des esprits, & qu'il avoit sous sa conduite un grand nombre d'excellens sujets, on s'adressoit à lui de toutes parts pour avoir de bons Superieurs, dans les lieux où l'on vouloit établir le bon ordre (y). Il donna à l'Abbaye d'Hirsfeld, Rodulfe pour Abbé; à S. Gal, Norbert; à Virzbourg, Volmar; à Epternach, Humbert; à Bruviller, Evon; à S. Paul d'Utrecht, Herigere; à S. Vincent de Metz, Heribert; à Valciodore ou Vaussor, Lambert; à Neuviller, Thierry; à S. Eucaire ou S. Mathias, Bertulfe; à S. Guislin, Heribrand; à Haut-mont, Everhelme; à Bouzonville, Conon.

Nous aurons encore occasion de parler de ce grand homme en plus d'un endroit; il nous suffit de rapporter ici ce qu'il fit à l'égard de S. Maximin. Les Religieux de ce Monastere ne le virent qu'avec peine à leur tête, parce qu'il n'étoit pas de leur choix, & qu'il vouloit les réduire à une maniere de vivre plus exacte & plus austére qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Ceux d'entr'eux qui étoient les plus corrompus, complottérent de le faire mourir; & comme ils ne pouvoient attenter à sa vie à découvert & en public, ils l'attaquerent par des enchantemens magiques, ausquels ils employerent même les paroles du Sacrifice de la Messe, abusant ainsi des choses les plus sacrées pour satisfaire leur noire passion; & voyant que ce moyen ne leur reüssissoit pas, ils lui servirent des viandes & des boissons empoisonnées: mais Dieu ne permit pas que leur poison lui nuisît, quoi qu'il ne refusât rien de ce qu'on lui présentoit; & tous ceux qui avoient attenté à sa vie, moururent dans l'année.

Quelque temps aprés, l'Empereur Conrade lui ayant donné la commission de bâtir une Abbaye à Liutbourg entre Spire & Limbourg (z), il s'en acquitta volontiers; & aprés avoir construit le Monastere, & y avoir assemblé une Communauté de Religieux, il leur donna pour Abbé son neveu Jean, à qui il résigna en même temps l'Abbaye de S. Maximin (a). Mais Dieu lui fit connoître que Jean ne gouverneroit pas long-temps le Monastere de S. Maximin; Poppon s'en expliqua même en public à ses Religieux, quoi que d'une maniere obscure & énigmatique; & l'évenement suivit

(r) *Trithem. Catalog. vir. illustr. Ord. S. Bened. & Chronic. Hirsaug.*

(s) *Diploma Henrici Imperat. datum an. 1023. apud Brouver. t. 1. pp. 511. 512.*

(t) Sex millia sexcentos, quinquaginta sex mansos. *Preuves, pp. 401. 402.*

(u) *Brouver. p. 512.*

(x) *Vide B. Popponis vitam t. 2. Januar. Bolland. & saeculo 6. Bened. p. 569.*

(y) *Ibid. p. 585.*

(z) *Annal. Bened. t. 4. p. 372. ad an. 1031.*

(a) *Ibidem p. 585.*

An de J.C 1048. bien-tôt sa prédiction. Aprés la mort de Jean, il y établit pour Abbé un Religieux nommé Bernard (b), qui étant tombé malade, aprés avoir gouverné l'Abbaye environ deux ans, déclara peu avant sa mort, que tout autre que Poppon qui entreroit dans cette charge, n'y vivroit pas long-temps. Ce qui obligea Poppon de s'adresser à l'Empereur, pour obtenir la permission d'en reprendre le gouvernement.

Etant tombé malade à Marchienne, & se sentant prés de sa fin, il ordonna à Thierry un de ses plus chers disciples, d'aller promptement trouver l'Empereur (c), pour lui demander en son nom l'Abbaye de S. Maximin, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Et comme on lui demandoit ce qu'il souhaitoit que l'on fist aprés sa mort pour l'Abbaye de Stavelo, il répondit qu'il l'abandonnoit aux soins de la Providence. Il mourut le 25[e] Janvier 1048, & fut enterré à Stavelo, comme il l'avoit souhaité.

XXXIII. *L'Abbaye de Palz abandonnée aux Seculiers.*

L'Abbaye de Palz ou Palatiole prés de Tréves, étoit habitée depuis son commencement par des Religieuses, qui par la suite des temps étoient fort déchuës de leur premiere ferveur, & de leur ancienne innocence (d). L'Archevêque Poppon ayant un jour donné un morceau d'étoffe précieuse à une de ces Filles, pour en garnir une chaussure dont il se devoit servir à l'Autel, lorsqu'il officieroit pontificalement ; cette mauvaise Religieuse y mit un philtre si violent, que l'Archevêque n'eut pas plûtôt chaussé ces souliers, qu'il se sentit brûlé d'un amour impur pour cette personne. Ne sçachant à quoy en attribuer la cause, il ôta cette chaussure, & la fit prendre à un de ses Ecclesiastiques, qui l'ayant chaussée, éprouva les mêmes effets du philtre. Plusieurs autres l'ayant essayée, ressentirent les mêmes mouvemens. Enfin Poppon l'ayant fait mettre au Préfet de la Ville, celui-ci s'écria qu'il étoit ensorcellé.

Alors l'Archevêque ayant raconté ce qui s'étoit passé, tous conclurent qu'il falloit chasser celle qui avoit commis une aussi indigne action ; & que pour les autres, il falloit leur faire changer l'habit blanc en habit noir, & les obliger de vivre sous une plus étroite discipline ; ou si elles refusoient de s'y soumettre, les renvoyer dans le siécle ; ce qui fut exécuté. La plupart aimerent mieux quitter leur Cloître que se réformer ; les autres furent mises dans l'Abbaye d'Oëren. Ainsi le Monastere de Palz demeura quelque temps désert, & l'Archevêque s'empara des prébendes de soixante Religieuses, qu'il donna en Fief à des Seigneurs, qui l'avoient servi dans la guerre.

XXXIV. *Thierry Evêque de Metz veut enlever le S. Cloü de Tréves.*

Il n'y mit des Chanoines qu'en 1037. (e), aprés son retour de la Terre sainte : car ayant reflechi sur la trop grande severité qu'il avoit exercée envers cette ancien Monastere, il résolut d'aller à Jerusalem, pour expier cette faute. * Il en demanda la permission au Pape Jean XX. & partit avec grand nombre d'Ecclesiastiques, de Religieux, & de Noblesse ; menant avec lui un fameux Solitaire nommé Simeon, dont nous parlerons bien-tôt, qui étoit de delà la Mer, & connoissoit le chemin & le pays. Poppon étant arrivé en Syrie, Simeon s'arrêta à Antioche, pendant que les autres Pelerins de sa Compagnie visiterent la Palestine & les Saints lieux. On dit que Poppon ayant eu la curiosité d'aller voir Babylone d'Egypte, ou le grand Caire, tomba entre les mains des ennemis, qui le tinrent pendant quelque temps captif. Mais Simeon le tira heureusement de captivité, & l'Archevêque le ramena avec lui, ainsi qu'on le dira bien-tôt.

* An de J.C. 1026. 1027. 1028.

Poppon fut trois ans dans ce voyage ; & pendant son absence, Thierry Evêque de Metz, faisoit les principales fonctions dans l'Archevêché de Tréves. On raconte qu'un jour Thierry ayant voulu enlever le S. Clou de Notre Seigneur, que l'on conserve à Tréves, en fit faire un autre tout semblable, pour le mettre en la place du véritable (f) ; puis ayant caché, sans qu'on s'en apperçût, le sacré Clou dans son Aube, il fut bien surpris de voir couler le sang du lieu où il étoit. Les Ministres qui l'accompagnoient, le conduisirent promptement à la Sacristie, où il avoüa sa faute, en demanda pardon, & donna même un acte par écrit, qui contient le recit du miracle que nous venons de raconter. On voit encore dans le Trésor de Tréves, le Clou qu'il avoit fait faire pour le substituer au veritable, & on conserve dans un Reliquaire, du sang qui coula alors du Clou du Sauveur.

On raconte une histoire à peu prés pareille (g), arrivée quelques années auparavant, lorsque Brunon Archevêque de Cologne, & Frere de l'Empereur Othon, voulut enlever furtivement le même Clou de la Ville de Tréves, pour le transporter à Cologne. Le marguillier qu'il avoit gagné, ayant enveloppé cette Relique dans un linge, vit avec une extrême surprise, que ce linge étoit tout ensanglanté ; ce qui l'obligea de remettre le saint Clou en sa place.

Poppon, & sa compagnie, étant de retour de leur voyage de Jerusalem, s'acquitterent d'un vœu qu'ils avoient fait, de jeûner toute leur vie le second jour de May, en reconnoissance des faveurs qu'ils avoient reçuës de Dieu dans leur voyage, & des dangers qu'ils avoient évitez : mais le Prélat ne put entiérement réparer les maux que son absence avoit causez

(b) *Ibid. pp. 587. 588.*
(c) *Ibidem p. 591.*
(d) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. ex Gestis Trevir. t. 1. Leibnitz. p. 73.* Ici preuves, pp. 25. 26.
(e) *Brouver. p. 518.*
(f) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. pp. 514. 515. Gesta Trevirorum, c. 54.* Preuves, p. 29.
(g) *Brouver. t. 1. p. 470.*

An de J.C. 1048.

dans le pays. Gilbert Comte de Luxembourg, & son fils Conrade (*h*), s'étant jettez dans les terres de l'Archevêché de Tréves, y commirent mille desordres, pillerent les campagnes & les villages, & s'emparerent de plusieurs terres, sans que personne pût leur resister ; car ils étoient les plus puissans du pays. Poppon en porta inutilement ses plaintes à l'Empereur Conrade. Il s'adressa ensuite au Pape Benoît IX. (*i*), qui étoit encore moins en état d'y apporter un remede convenable.

XXXV. *Dédicace de l'Eglise Cathédrale de Tréves.*

En 1038, Poppon fit la Dédicace de cette partie de l'Eglise Métropolitaine qu'il avoit réparée (*k*) ; y transfera le corps de S. Materne, qu'il tira de l'Abbaye de S. Eucaire ; & à cette occasion fit de grands présens à son Eglise. Il y rappella les Chanoines, qui n'y faisoient plus l'Office depuis quelques années, à cause du danger dont on étoit menacé par la caducité des édifices, & ensuite par les échaffauts des maçons employez à la rebâtir. Il continua à y faire travailler jusqu'à sa mort, arrivée en 1047, le 16ᵉ de Juin. On dit qu'il gagna sa derniere maladie (*l*) par un coup de soleil, qui lui donna sur la tête, pendant qu'il regardoit les ouvriers qui travailloient à son Eglise Métropolitaine. On a vû, par tout ce que nous venons de dire, quel étoit le caractere de l'esprit & du cœur de ce Prélat. Il étoit d'une taille tres avantageuse & tres bien proportionnée, ayant le front haut & élevé, peu de cheveux au devant de la tête, le nez aquilin, le visage long, la bouche petite. Il eut une Sœur nommée Christine, qui mourut récluse à Tréves, le 3ᵉ de Novembre, vers l'an 1044.

XXXVI. *Poppon honoré comme Saint par les Danois.*

Quelques-uns (*m*) ont confondu Poppon Archevêque de Tréves avec un autre de même nom, envoyé par l'Empereur Othon, & par Adaldage Archevêque de Breme, à Henry Roy de Danemarc & de Suede, pour prêcher la foy chrétienne dans ces pays-là. Il est certain que le tombeau de Poppon a été fréquenté par les Danois, qui le regardoient au siécle dernier comme leur Apôtre. On raconte que pour convaincre ces peuples barbares de la vérité de notre Religion, il mit sa main dans un gantelet de fer tout rouge, sans en ressentir aucune incommodité, & qu'il entra dans une fournaise ardente, habillé d'une chemise de toile cirée, sans qu'elle souffrît la moindre atteinte des flâmes : mais tout cela n'est fondé que sur l'erreur & la ressemblance des noms.

XXXVII. *Grande famine à Tréves.*

On raconte aussi (*n*), que pendant une grande famine, une troupe de personnes ayant rencontré l'Archevêque Poppon à la campagne, lui demanderent du secours dans leur pressant besoin. L'Archevêque ordonna à un de ses gens de leur donner de l'argent : mais ils répondirent : *Ce n'est pas de l'argent, mais du pain que nous demandons.* Poppon leur ayant dit qu'il n'en avoit point : *Donnez-nous donc vos chevaux*, lui répondirent-ils. Il descendit de cheval ; & à son exemple, quelques personnes de sa suite. A l'instant ces personnes que la faim pressoit, se jetterent sur les chevaux, les tuerent, les mirent en piéces, & les dévorerent tout cruds en sa presence, tant leur besoin étoit extrême.

Poppon eut pour successeur dans la Chaire Archiepiscopale de Tréves, Eberard Prévôt de l'Eglise de Vorms.

XXXVIII *Vie de S. Simeon, Solitaire du Mont Sina, mort à Tréves.*

Sous le Pontificat de Poppon, on vit dans le Diocése & dans la Ville de Tréves, le saint Solitaire Simeon, natif de Syracuse, dont on a déja parlé (*o*). Son Pere le mena à Constantinople, où il le fit étudier sous d'excellens Maîtres, qui l'instruisirent dans les lettres & dans la vertu. Quelques années apres il fit le voyage de Jerusalem, & demeura dans la Palestine ; puis il s'attacha à un saint homme nommé Hilaire, demeurant à Laodicée de Syrie, dont le métier étoit de servir de guide aux pelerins, qui alloient alors en grand nombre visiter les saints Lieux. Simeon le servit pendant sept ans dans cet emploi ; & c'est apparemment dans ce temps-là qu'il se perfectionna dans les langues grecque, latine, égyptienne, syriaque & arabe (*p*), par la necessité où il se trouva de converser avec des personnes de toutes ces langues & de ces pays.

Alors Dieu lui inspira le desir d'une plus grande perfection, & il chercha avec grand soin un Hermite, qui vivoit réclus dans une tour, sur le Jourdain. L'ayant trouvé, il s'enferma avec lui au bas de la tour, dont le Solitaire occupoit le haut ; & Simeon racontoit dans la suite à son ami Evervin, Abbé de Tholey (*q*), qui a écrit sa vie, que ce saint homme avoit l'esprit de prophétie, & qu'il l'avoit un jour repris d'une faute secrete, & qui paroissoit assez legere. C'est que Simeon avoit regardé par sa fenêtre des femmes & des filles qui venoient au Jourdain abreuver leurs chameaux, & d'autres bestiaux.

Ce Solitaire, dont on ne nous dit pas le nom, ayant quitté sa demeure, Simeon qui avoit toujours eu dessein de se faire Hermite, crut devoir commencer, suivant le conseil des anciens Maîtres de la vie monastique, par les exercices de la vie cénobitique. Il alla se pré-

(*h*) *Gesta Trevir. apud Leibnitz, p. 76.* Ici Preuves, c. 52. p. 27.
(*i*) An 1042. *Vide epistol. Popponis ad Bened. Papam, apud Brouver. & alios.* Ici Preuves, p. 27.
(*k*) *Brouver. p. 518.* Il fit cette Dédicace l'an 1038. le 21. d'Octobre.
(*l*) *Brouver. pp. 522. 523.*
(*m*) *Gesta Trevir. t. 1. Access. hist. Leibnitz, c. 47. p. 90. Brouver. t. 1. p. 523. Lege, si placet, Sigebert. ad an. 966.*
(*n*) *Brouver. ibid. p. 523. Gesta Trevir.* Ici Preuves, p. 30.
(*o*) *Vita S. Simeonis Monachi, sæcul. 6. Bened. p. 372. parte 1.*
(*p*) *Vita S. Simeonis, p. 375.*
(*q*) Voyez le P. Mabillon, *præfat. in vit. S. Simeonis loco cit. pp. 367. 368.*

An de J.C. 1048.

senter au Monastere de Sainte-Marie de Betleem, où il fut reçu Religieux, & s'y exerça dans toutes les pratiques du Cloître. Il y prit même l'Ordre du Diaconat. Deux ans aprés, il alla au Monastere bâti au pied du mont Sinaï, à l'endroit où Moïse vit le Buisson ardent, & y demeura pendant quelques années au service des Freres.

Il demanda ensuite à l'Abbé permission de se retirer dans quelque lieu plus solitaire ; & l'Abbé le lui ayant permis, il se renferma dans une caverne, sur le bord de la mer rouge, où il demeura seul environ deux ans. On lui envoyoit tous les Dimanches un certain nombre de pains pour sa nourriture ; & l'eau qui distilloit du rocher, lui servoit de boisson : mais voyant que les Pelerins & les Mariniers qui voyageoient sur la mer rouge, commençoient à le visiter, & qu'il ne pouvoit plus demeurer caché, il résolut de retourner à son Monastere. Il y bâtit une cellule prés la demeure d'un saint Religieux, sous la discipline duquel il se mit, comme auroit fait un novice, lui obeïssant en toutes choses.

Il y avoit au haut du mont Sinaï, au lieu où Moïse vit la gloire du Seigneur, & reçut la Loy écrite sur des tables de pierres, un Monastere abandonné à cause des courses des Arabes. Les Superieurs ordonnerent à Simeon d'y aller faire sa demeure. Il obeït, & y demeura quelque temps : mais craignant les illusions du Démon, il revint à sa premiere demeure, auprés de son Maître, avec lequel il s'exerça de telle sorte dans la pratique du jeûne, qu'ils ne mangeoient qu'une fois la semaine au jour du Dimanche : car la Regle du Monastere permettoit aux Religieux de jeûner autant qu'ils pouvoient & qu'ils vouloient.

Son amour pour la solitude le porta un jour à sortir secretement du Monastere, pour aller chercher un endroit où il pût vivre seul, & sans être à charge à personne. Il prit un peu de pain, & quelques graines de legumes pour les semer ; un vase pour boire, & ses habits. Il apperçut du haut des rochers, un endroit où il y avoit quelque peu de verdure, il y descendit, non sans peril, y trouva une petite fontaine, & commença à jetter quelque semence dans la terre. Un mois aprés il recueillit déja de quoi se nourrir : mais à peine commençoit-il à goûter les délices d'une vie si pure & si innocente, qu'on vint lui ordonner, en vertu de l'obeïssance qu'il devoit à son Abbé, de retourner à son Monastere.

XXXIX. *Simeon vient en Europe.*

Il se rendit à ces ordres avec soumission, & l'Abbé l'envoya bien-tôt aprés à Roüen, pour toucher quelques aumônes que Richard II. Duc de Normandie faisoit aux Religieux du mont Sinaï (r). Il fallut obeïr, malgré toute sa répugnance. Il alla d'abord à Babylone d'Egypte, ou au Caire, où il fut pris pour un espion. Ensuite il s'embarqua sur le Nil dans un Vaisseau Vénitien : il y courut plusieurs dangers, & n'évita la mort qu'en se jettant tout nud dans le Nil, & en se sauvant à la nage, au travers d'une infinité de traits qu'on tira sur lui. Enfin il arriva à Antioche, où il se remit de ses fatigues, & renouvella ses anciennes connoissances.

Pendant qu'il étoit dans cette Ville, Richard Abbé de S. Vanne de Verdun, & Evervin, qui a écrit la vie de S. Simeon, & qui n'étoit alors que simple Religieux de S. Vanne (s), y arriverent, allant à Jerusalem. Simeon leur parla, leur dit les ordres qu'il avoit reçus de son Abbé, & la résolution où il étoit de passer incessamment en Europe. Il attendit que l'Abbé Richard, & ses compagnons, eussent achevé leur pelerinage, & il partit avec eux : mais étant arrivez à Belgrade, le Prince du pays ne voulut pas le laisser passer avec les autres ; ainsi il fut obligé de prendre une autre route, & n'arriva que longtemps aprés à Roüen. Il passa par Rome, & demeura quelque temps en Poitou, & dans la Guyenne (t), où il perdit Cosme son principal compagnon.

XL. *Simeon engage Gauzlin à fonder le Monastere de sainte Catherine prés Rouen.*

Lorsqu'il fut arrivé à Roüen, Richard Duc de Normandie (u) lui mit en mains les aumônes qu'il avoit promises. Simeon les envoya au mont Sina, par les Religieux qui l'accompagnoient, & fit connoissance avec un homme de bien, nommé Gauzlin, qui le reçut dans sa maison, & l'y retint pendant deux ans. Simeon l'engagea à fonder l'Abbaye de la Sainte Trinité, sur une montagne voisine de la Ville, où Simeon déposa quelques Reliques de Sainte Catherine, qu'il avoit apportées du mont Sinaï. Ces Reliques étoient deux osselets des articles des doigts de la Sainte, qui s'étoient détachez fortuitement, & que Simeon avoit recueillis, avec l'huile qui coule continuellement de son corps. Simeon les mit dans l'Eglise de la Sainte Trinité, avec la phiole pleine d'huile qu'il avoit apportée ; ce qui fut cause que dans la suite ce Monastere prit le nom de Sainte Catherine. Cette Abbaye a été détruite au dernier siécle, & transportée dans la plaine de Roüen, où elle est aujourd'hui possedée par les Peres Chartreux, qui conservent aussi les Reliques dont nous venons de parler.

(r) *Vita p. 374. Vide Mabill. not. in hunc locum.*

(s) Voyez la vie de S. Simeon, n. 10. p. 376.

(t) *Vide Concil. Lemovic. II. an. 1031. tom. 9. Concil. Labb. p. 878.*

(u) L'Auteur de la vie de S. Simeon dit que ce Prince étoit mort, lorsque Simeon arriva à Roüen. Mais Hugues de Flavigny, *t. 1. Bibl. Labb. pp. 177. 180, 182.* dit que Simeon y vint assez accompagné, que le Duc Richard lui fit de grandes aumônes, qu'il les renvoya au Mont Sinaï par les mains de ses confreres ; qu'il demeura à Roüen, avec un seul domestique nommé Etienne, & qu'il engagea Gauzlin à y bâtir un Monastere, & cela est tres conforme à la véritable Chronologie : car on sçait que Richard II. ne mourut qu'en 1026. & plus de deux ans aprés l'arrivée de S. Simeon à Roüen.

XLI. *Simeon vient à Verdun voir S. Richard Abbé de saint Vanne.*

Simeon n'oublia pas son ami Richard, Abbé de S. Vanne. Il vint le trouver à Verdun, où il demeura pendant assez long-temps, vivant d'une maniere tres édifiante. De là il est tres croyable qu'il alla à Tréves, & qu'il demeura quelque temps à Tholey, avec Evervin devenu Abbé de cette Abbaye. Pendant ce temps *, Poppon Archevêque de Tréves ayant pris la résolution d'aller visiter les saints Lieux, avec grand nombre de personnes de qualité, pria Simeon de l'accompagner. Simeon n'eut pas de peine à s'y résoudre: mais il n'alla pas jusqu'à Jerusalem; il se contenta de les conduire jusqu'à Antioche, où il demeura prés de trois ans, c'est à dire tout le temps que Poppon fut dans la Palestine (x). A son retour, il offrit à Simeon le choix d'une demeure par-tout où il voudroit dans son Diocése. Le saint homme lui demanda une retraite au dessus de la Porte Noire; c'est ce fameux reste de la grandeur Romaine, nommé aujourd'hui l'Eglise de S. Simeon. Poppon lui accorda sa demande, & l'enferma solemnellement dans une cellule le jour de S. André, en presence du Clergé & du Peuple, pour y demeurer le reste de sa vie.

* Vers l'an 1026.

Il commença cette pénible carriere en 1028, & la continua tout le reste de sa vie, qui fut encore de sept ans. Il ne parloit à personne, ne se nourrissoit que de pain, quelquefois de légumes trempez dans l'eau: mais depuis qu'il fut dans ces pays froids, il fut obligé d'user d'un peu de vin, à cause de la foiblesse de son estomach. Sa Cellule avoit plus l'air d'un tombeau que d'une chambre. Il y souffrit une infinité de tentations du Démon. Un jour le peuple de Tréves voulut même renverser sa Cellule, & l'accabler de pierres, s'étant sottement imaginé qu'il étoit magicien, & qu'il étoit cause d'une inondation extraordinaire qui désoloit leurs campagnes.

Lorsqu'il sentit que ses forces diminuoient, & que sa fin n'étoit pas éloignée, il envoya prier l'Archevêque Poppon de lui envoyer des ouvriers pour lui faire son lit; il vouloit dire, pour lui creuser son tombeau. On le creusa en effet au dedans de sa Cellule; & quelques jours aprés, Evervin son ami, & auteur de sa vie, l'étant venu visiter; aprés quelques entretiens de pieté, Simeon lui dit: *J'ay appris par révélation, que le temps de ma fin est proche. Aprés ma mort, vous me dépouillerez de ces habits que je porte, & vous me revêtirez de ceux-là que j'ay conservez, & préparez exprés.* C'étoit un habit monastique, tel qu'on le portoit dans les Monasteres d'Orient. *Aprés quoy vous m'enterrerez dans cette Cellule. Mais*, repartit Evervin, *si l'Archevêque veut vous enterrer dans la Cathedrale, ou dans quelque Monastere, ou que je ne sois pas ici au temps de votre decés.... Vous y serez*, repliqua Simeon, *& vous direz à l'Archevêque, que je le prie au nom de J. C. de laisser ces membres étrangers pourrir en cet endroit, & y attendre le jour du Seigneur.*

An de J. C. 1048.

XLII. *Mort de S. Simeon.*

Cent cinq jours aprés, il tomba malade, le jour de l'octave de la Pentecôte. Il dit à Etienne son serviteur de ne le point interrompre pendant quelques jours, afin qu'il pût vacquer à la contemplation. Le Mardy suivant, Etienne sonna, & pendit à la fenêtre du Saint le panier où il avoit mis du pain: mais le lendemain au matin il le trouva au même état. Alors il monta, & lui demanda comment il se portoit? Il répondit: *Que demandez-vous? allez en paix.* Enfin le Jeudy, un Clerc nommé Gozelon, étant entré dans sa Cellule, le trouva qui ne parloit plus. Il en donna promtement avis à Evervin, qui y accourut, & ne lui trouva plus qu'un souffle de vie. Il mourut le huitiéme jour de sa maladie, le premier de Juin de l'an 1035, & fut enterré dans le sepulcre qu'il s'étoit fait préparer de la maniere que nous avons dit. Toutefois on ne le couvrit pas de terre; & comme on remarqua que son corps suoit à grosses goutes, comme s'il eût été encore en vie, on le fit garder pendant trente jours par des Clercs; aprés quoy on l'enferma dans son tombeau, où il se fit plusieurs miracles. L'Archevêque Poppon, à la sollicitation de son peuple, & avec le conseil de ses Evêques suffragans & comprovinciaux, écrivit au Pape Benoît IX. en 1042, pour obtenir la Canonisation de ce saint Homme (y); & le Pape envoya à Treves un Légat, qui apporta les Lettres de canonisation. Elles furent publiées le Mercredy 17[e] de Novembre 1042, & sa Fête fut fixée au premier de Juin, qui est le jour de sa mort. On ouvrit son Sepulcre le neuviéme de Janvier 1400 (z), & on l'exposa publiquement à la vénération des fideles.

Poppon, pour honorer la mémoire du Saint, & pour augmenter son culte, fit bâtir une Eglise sur la Porte noire, où S. Siméon avoit vécu. Il y fonda un Chapitre de Chanoines, & voulut y être enterré. On assure, que l'on conserve dans le Trésor de cette Eglise, le Nouveau Testament du Saint, écrit en Grec. Quant à son Pseautier, nous l'avons vû & manié dans l'Abbaye de Tholey. Il est petit, & en menus caracteres Grecs de ce temps-là. Trithême, qui l'avoit vû aussi, dit que l'Archevêque Poppon en fit présent à Evervin, auteur de la vie du Saint, & que Gerard Abbé de Tholey lui en avoit donné à lui Trithême quatre feuillets, qu'il conservoit comme un précieux trésor (a).

XLIII. *Thierry I. Evêque de Metz.*

Adalberon I. Evêque de Metz, étant mort au mois de Fevrier ou d'Avril de l'an 964,

(x) *Vide Gesta Trevir. c. 51. p. 75.* Ici Preuves, c. 51. p. 26.

(y) *Vide Brouver. t. 1. p. 519. Mabill. facul. 6. Benedict. p. 369.*

(z) *Brouver. t. 2. p. 259.*

(a) *Mabill. loco cit. p. 371.*

An de J. C. 1048.

Brunon Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, gouverna pendant quelque temps l'Eglise & le Diocese de Metz (b); & c'est durant cet intervalle, qu'il fit transporter en son Eglise de Cologne le Bâton de S. Pierre, qui étoit conservé à Metz, ainsi que nous l'avons dit : mais sur la fin de la même année, l'Empereur Othon nomma à cet Evêché Thierry ou Theodoric, Chanoine d'Alberstad, & Prévôt de l'Eglise de Vorms. Thierry étoit d'une naissance tres illustre, étant cousin germain du côté maternel de l'Empereur Othon I. & de Brunon Archevêque de Cologne, & aussi cousin germain du côté paternel de l'Empereur Conrade I. & du Comte Eberard (c).

Un ancien Ecrivain voisin de ce temps-là (d), dit que Thierry étoit de la race des Empereurs; d'un génie rare & singulier; qu'il fut appellé à l'Episcopat par les vœux de tout le monde; qu'il travailla à surpasser l'éclat de sa naissance, par la sainteté de sa vie, & par ses grandes actions. Il fut élevé dans le Monastere de S. Gal, où il étudia pendant dix ans sous le fameux Keroldus (e). Thierry étoit d'une taille tres avantageuse, comme on le voit par ses os, que l'on conserve encore aujourd'huy dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz, dont il est Fondateur.

On tenoit de son temps par tradition, que S. Clement premier Evêque de Metz (f), avoit reçu de la main d'un Ange la liste de tous les Evêques de cette Eglise, qui lui devoient succéder; & que pour marquer la difference des mérites de ces Prélats, la premiere lettre de leur nom étoit écrite en lettres d'or, ou d'argent, ou de cuivre, ou de plomb. Thierry ayant remarqué que la premiere lettre de son nom n'étoit que d'argent, dit qu'il feroit tant de biens pendant son Pontificat, qu'il lui feroit changer de couleur, & la transformeroit d'argent en or. On ne donne pas ce récit pour véritable; mais cette tradition pouvoit déja être établie de son temps; & il est certain que ce Prélat fit de tres grands biens dans son Evêché, & surpassa en cela plusieurs de ses prédécesseurs.

L'Empereur Othon I. à son retour de Rome en 965 (g), vint à Aix-la Chapelle, où il passa les Fêtes de Pentecôte en grande réjouïssance, avec les Princes & Princesses de sa famille. Gerberge sœur de l'Empereur, & veuve du Duc Gisslbert, mere de Lothaire Roy de France, & de Charles Duc de la Basse-Lorraine; Hadevide aussi sœur d'Othon, veuve de Hugues le Grand, & mere de Hugues Capet depuis Roy de France; Brunon Archevêque de Cologne frere de l'Empereur; & Thierry Evêque de Metz son cousin germain, s'y trouverent. On ne vit peut-être jamais une plus illustre assemblée de Princes, ni une plus belle Fête. Elle étoit d'autant plus agréable, que les autres Princes de la Maison de France étoient divisez entr'eux. Les Princesses dont on vient de parler, engagerent l'Archevêque Brunon leur frere à venir à Compiégne, où ces Princes se devoient rencontrer, pour essayer de les reconcilier : mais il n'eut pas le plaisir d'achever une œuvre si digne de lui. Comme il étoit à Compiégne, la fievre le prit; il se fit transporter à Reims, où il mourut (h), laissant son testament entre les mains de Thierry Evêque de Metz, & de Vigfride de Verdun, qui prirent soin de ses funerailles.

XLIV. *Fondation de l'Abbaye de Vergaville.*

Au commencement de l'Episcopat de Thierry, le Comte Sigeric (i) & sa femme Betta fonderent l'Abbaye de Vergaville pour des Religieuses, & lui donnerent plusieurs biens, qu'ils possédoient dans le Comté de Sarbourg, dont le Comte Odacher étoit alors Seigneur; accordant aux Religieuses le droit d'y établir leurs Officiers, c'est à dire leur Econome, l'Echevin, & les autres Officiers; mais se réservant, & aprés lui à son fils Thierry, & à ses Successeurs, la Vouërie ou la Protection de l'Abbaye. Le Titre original que nous donnons dans les Preuves, est signé d'un grand nombre de témoins tant Ecclesiastiques que Laïques, comme le Comte Sigeric, Betta sa femme, le Comte Odacher, les Comtes Theotbert & Reginbolde, en datte de l'an de J. C. 966. premier de l'Empereur Othon, & de Thierry Evêque de Metz. Le Comte Sigeric est representé dans le sceau en cire, à cheval, avec un oiseau sur le poing.

L'Eglise fut d'abord consacrée par Thierry Evêque de Metz, sous l'invocation de la Sainte Vierge, & de tous les Apôtres. Ensuite le corps de saint Eustaise, disciple & successeur de S. Colomban, y ayant été apporté, on commença à la connoître sous le nom de ce Saint, qui y fit plusieurs miracles. On ne nous apprend pas en quel temps S. Eustaise fut apporté à Vergaville : mais dés le commencement du treiziéme siécle (k), il y avoit un Hôpital sous le nom de ce Saint, dans lequel on recevoit les possedez & les insensez, qu'on y amenoit pour être guéris. Le Pape Clement IV. par sa Bulle de l'an 1265, permet aux Religieuses de faire quêter pour les pauvres de cet Hôpital.

(b) *Diploma Theoderici Metens. pro S. Arnulpho p. 326.* Meurisse hist. de Metz. *Dum Diva memoria Bruno Archiepiscopus, in quo regni tunc procuratio incumbebat, Sedem vacuam tempore aliquanto disponeret, &c.*

(c) *Ibidem.* Pro obtentu requiei æternæ supra memorati piæ memoriæ Domni Brunonis sobrini nostri, & fratruelis nostri Domni Eberhardi, &c.

(d) *Vita S. Cadrea sæc. 5. Bened. p. 498.* Theodericus vir Imperatorii generis, ingenii singularis, ad Episcopatûs cathedram communi omnium acclamatione accessit.

(e) *Ekeard. de casibus Monast. S. Galli.*

(f) *Sigebert. ad an. 964.*

(g) *Idem ad an. 965.*

(h) *Sigebert. loco cit. Vide & Rotger. vita Brunon. c. 44.*

(i) *Archive de Vergaville.* On croit que Sigeric étoit Comte de Salins, ou du Saunois.

(k) Bulle du Pape Innocent IV. de l'an 1248. & d'Alexandre IV. de l'an 1256.

An de J. C. 1048.

L'Empereur Frideric I. donna à Etienne de Bar son parent, Evêque de Metz, la garde & protection de Vergaville, & y établit des Foires & des Marchez ; en 1473 Frideric III. confirma tous les droits & franchises de l'Abbaye, & en particulier le droit d'un Marché par semaine. Vergaville est à present sous la souveraineté des Ducs de Lorraine. L'Abbaye est élective & réformée. Dés l'an 1470, Anne de Fenetranges, à la sollicitation de l'Evêque George de Bade, y mit la Réforme : mais elle ne subsista pas long-temps. Antoinette de Gombervaux fit encore des efforts pour cela : mais la Réforme n'y fut proprement établie que depuis l'an 1636, par le zéle de l'Abbesse Dieudonnée de Lignéville. Elle y subsiste encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

XLV. *Voyage de Thierry de Metz en Italie.*

Thierry accompagna l'Empereur dans le voyage qu'il fit en Italie en 965, & y demeura avec lui jusqu'en 969 (l). Pendant qu'il étoit à Rome, un Officier de la Cour de l'Empereur fut tout à coup possedé du Démon, qui le tourmentoit d'une étrange maniere. Othon l'envoya aussi-tôt au Pape Jean XIII. pour le prier de lui appliquer au coû la Chaîne de S. Pierre. Les Clercs de l'Eglise de S. Pierre, craignant apparemment qu'on ne leur enlevât cette Relique, ou desirant en faire davantage remarquer la vertu, ou même voulant éprouver si cet Officier étoit veritablement possedé, lui mirent d'abord sur le col une chaîne ordinaire, mais elle n'y fit rien ; ils y en mirent ensuite une seconde, avec tout aussi peu de succés : enfin ayant apporté la vraye Chaîne de S. Pierre, le Possedé fut aussi-tôt delivré. Alors Thierry saisissant cette chaîne, declara qu'il ne la quitteroit point, quand on dévroit lui couper la main (m). L'Empereur termina le different, en priant le Pape d'en faire détacher un anneau, & de le donner au Prélat ; ce qui fut executé sur le champ.

Ce fut dans ce même voyage, que Thierry ramassa ce grand nombre de Reliques, dont Sigebert fait mention (n), & qu'il destinoit à l'Abbaye de S. Vincent, dont il avoit jetté les fondemens dés l'an 968. On y remarque en particulier S. Elpide Confesseur, S. Eutyche Martyr, S. Felicien Evêque & Martyr, S. Asclepiotate Martyr, Sainte Serene Martyre, avec S. Gregoire Martyr de Spolete ; des Reliques de S. Vincent Martyr & Lévite, qui avoient été apportées par des Moines d'Espagne à Capouë, & de Capouë à Cordouë ; le corps d'un autre S. Vincent Evêque & Martyr ; S. Leonce Evêque & Martyr, S. Mineate Martyr, S. Fortunat Evêque & Confesseur, une partie du corps de Sainte Lucie Vierge & Martyre ; des Reliques des Saints Prote & Hyacinthe, une partie de la chaîne de S. Pierre, de ses cheveux, du sang de S. Etienne, une partie du gril de S. Laurent, & une infinité d'autres Reliques. Comme Sigebert a demeuré long-temps dans cette Abbaye de S. Vincent, il a pris plaisir à nous conserver ces particularitez, & sur-tout l'histoire de la translation de Sainte Lucie, qu'il a décrite en vers & en prose (o). Cette translation se fit en 970, & la dédicace de l'Oratoire où la Sainte repose, fut faite solemnellement en 972, par Thierry, assisté de S. Gerard Evêque de Toul, & de Vigfride de Verdun, ses anciens amis, qu'il avoit connus, avant son Episcopat, à la Cour de l'Empereur. Sigebert avoit aussi écrit la vie de l'Evêque Thierry : mais on croit qu'elle est perduë. Elle n'a jamais été imprimée.

XLVI. *Fondation de l'Abbaye de S. Vincent de Metz.*

L'Abbaye de S. Vincent fut fondée dans une Isle, qui étoit alors hors de la Ville ; & l'Evêque Thierry l'enrichit de ses biens patrimoniaux, & non pas des dépouilles des autres Eglises de la Ville, comme quelques-uns l'ont avancé. L'Eglise magnifique qu'on y voit aujourd'hui, fut bâtie en 1248, par un Abbé nommé Guarin, qui fit renverser l'ancienne, pour jetter les fondemens de celle-ci. Thierry ayant envoyé à Rome un de ses Diacres nommé Rothard, pour demander au Pape Jean XIII. (p) des Reliques pour son Abbaye de S. Vincent, le Pape lui en accorda quelques-unes ; & pour illustrer ce nouvel établissement, il accorda à l'Abbé du lieu le privilége de se servir de dalmatique & de sandales dans la celebration de la Messe aux jours solemnels. Le Pape Leon IX (q) ajoûta à cette grace, que l'Abbé de S. Vincent auroit le premier rang, pour suppléer aux fonctions épiscopales dans la Ville de Metz ; en sorte qu'en l'absence de l'Evêque, il pourroit aller à la Cathedrale les jours de grande Fête, & y celebrer la Messe en dalmatique & en sandales. Le Pape Urbain II. en 1096, confirma ce privilége, & les Abbez de S. Vincent en ont joüi jusqu'au temps des Commendes. L'Abbaye de S. Vincent reçut la Réforme de la Congregation de S. Vanne en 1642.

XLVII. *Commencement de l'Abbaye d'Epinal.*

Notre Evêque ayant remarqué à Spinal ou Epinal, entre la Moselle & la montagne voisine, un lieu propre au service de Dieu, y établit un Monastere ou une Eglise, où il transporta les Reliques de S. Goëric Evêque de Metz. Adalberon son successeur y bâtit un Monastere, où d'abord il mit des Clercs, &

(l) *Sigebert. ad an. 969. & serm. de Beatâ Luciâ, apud Meurisse, p. 321.* In hac triennali expeditione individuus ei adhæsit Deodericus Episcopus.

(m) *Sigebert. ad an. 970.* Meurisse Hist. de Metz, pp. 319. 323. 324.

(n) *Chronolog. S. Vincentii apud Labb. t. 1. Bibl. p. 345.*

(o) *Vide Sigebert. de scriptorib. Eccl. c. 171.* & Meurisse hist. de Metz, pp. 320. 321.

(p) Benoit Hist. ms. de Metz.

(q) *Bulla Leonis IX. an. 1051. impress. t. 5. Chronic. general. Ord. S. Bened. pp. 21. 22.*

ensuite

ensuite des Vierges consacrées à Dieu sous la Régle de S. Benoît, comme nous l'avons déja remarqué dans la vie de S. Goëric. C'est le commencement de la Ville d'Epinal.

Thierry fit du bien à l'Abbaye de S. Arnoû, & à celle de S. Pierre de Metz, & donna un Bras de sainte Lucie pour l'Abbaye de Liutbourg, que l'Empereur Conrade II. avoit fondée; & du sang de S. Etienne, avec deux articles de ses doigts à l'Eglise Cathedrale d'Alberstad (r).

XLXVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Gal.*

L'Empereur Othon II. étant informé du relâchement des Religieux de S. Gal (s) donna commission à huit Evêques, & à pareil nombre d'Abbez, d'aller informer sur les lieux, & de corriger les abus qu'ils y trouveroient. Thierry fut du nombre des Députez, comme mieux informé de l'état de ce Monastere, où il avoit fait ses études. Ceci arriva la même année de la fondation de S. Vincent, c'est à dire en 968. On lit dans une chronique de Metz (t), qu'en 977, l'Empereur Othon, à la priere de l'Imperatrice Theophanie, accorda, étant à Thionville, à l'Evêque Thierry tous les droits Régaliens sur la Ville & Cité de Metz.

En 978, Lothaire Roy de France étant entré avec son Armée en Lorraine, fit aisément la conquête de ce Pays (u). Il s'avança jusqu'à Metz, & y reçut les hommages des Seigneurs François. On ne nous dit pas quelle part Thierry prit à cette affaire. Il se trouva en 980 à l'Assemblée d'Ingelheim, où l'on décida que les Abbayes de Stavelo & de Malmedy demeureroient unies, comme elles l'avoient été depuis S. Remacle; & la même année la paix ayant été faite entre le Roy Lothaire & Othon II. ce Prélat se trouva en état d'accompagner l'Empereur l'année suivante dans son voyage d'Italie.

Dans la funeste journée où l'Armée Imperiale fut si maltraitée par les Grecs & les Sarrasins, dans la Calabre en 982 (x), la Reine Theophanie, avec Thierry Evêque de Metz, attendoient à Rossane l'évenement du combat; & l'Empereur ayant été obligé de se jetter dans la mer, pour se sauver à la nage, quelques matelots le reçurent dans leur bord, sans le connoître. Un marchand Sclave, qui étoit dans le Vaisseau, le reconnut, mais n'en témoigna rien. Dés qu'ils furent à terre, il alla trouver notre Evêque à Rossane, & lui raconta l'avanture de l'Empereur. Thierry partit aussi-tôt avec de l'argent; & pendant qu'il traitoit de sa rançon avec ces matelots, l'Empereur craignant que l'éclat de l'or qu'avoit apporté le Prélat, n'éblouït ces gens-là, & qu'ils ne se doutassent qui il étoit, il prit vîte un cheval, & se sauva vers la Ville.

Vers ce temps-là l'Evêché de Magdebourg étant venu à vacquer, les Chanoines élurent un de leurs confreres nommé Othric (y), qui étoit alors en Italie à la suite de l'Empereur, & députerent à Othon, pour le prier d'agréer leur élection. Ils engagerent Gislaire de s'employer auprés de lui pour leur obtenir cette grace: mais l'Empereur ayant témoigné que ce choix n'étoit point de son goût, Othric se retira, se mit en chemin pour s'en retourner en Allemagne, & mourut à Benevent le 7e d'Octobre. L'Empereur nomma Gislaire à l'Evêché de Magdebourg le 10e de Septembre de la même année 982, & lui permit de s'en retourner en Allemagne avec Thierry de Metz, qui l'accompagna par honneur. Gislaire arriva à Magdebourg le jour de S. André, & y fut reçu fort honorablement.

Thierry alla peut-être jusqu'à Metz, mais il retourna ensuite en Italie en 983; car cette année Othon étant venu à Verone (z), y tint une Assemblée, dans laquelle il fit reconnoître son fils Othon III. pour son successeur dans l'Empire. Il s'y trouva des Seigneurs de tout l'Empire, Saxons, François, Lorrains, Bavarois, Italiens, chacun dans l'habit de sa nation. Thierry qui étoit le principal Confident & Conseiller de l'Empereur, eut sans doute beaucoup de part à toute cette cérémonie. Il assista aussi à la mort & aux obseques de l'Empereur, qui mourut à Rome le 7e Decembre 983, & fut enterré dans le parvis de S. Pierre, dans un cercueil de porphire.

XLIX. *Thierry soutient en Lorraine le parti de Lothaire contre Othon.*

Thierry revint ensuite à Metz au commencement de l'année 983 ou 984, selon notre maniere de compter, car alors l'année ne commençoit qu'à Pâques. Il eut beaucoup de part aux grandes affaires de cette Province, & surtout à celle qui faisoit alors le plus de bruit, c'est à dire à la grande question, sçavoir, à qui devoit appartenir la souveraineté de la Lorraine, à l'Empereur Othon III. ou au Roy Lothaire. De la decision de cette difficulté dependoit la tranquillité de la Ville & de l'Eglise de Verdun. Car aprés la mort de Vigfride Evêque de Verdun, le Roy Othon III. nomma Hugues, qui trouvant l'Evêché ruïné, ne jugea pas à propos d'en prendre possession, & se retira. Aprés lui on choisit Adalberon fils de Frideric Duc de Lorraine, & de Beatrix son épouse. Adalberon étoit soûtenu par Othon; mais nous voyons par deux lettres écrites par Gerbert (a), que Thierry Evêque de Metz avoit pris le parti de Lothaire, & par consequent qu'il étoit opposé à Adalberon. Charles de France au contraire, qui étoit Duc de la Basse-Lorraine, tenoit pour le Roy Othon, & pour l'Evêque Adalberon.

(r) *Mſ. Chronogr. Saxo. ad an. 950. apud Brouver. t. 1. p. 484.*
(s) *Ekeard. de casib. S. Galli.*
(t) Dans Meurisse, p. 328.
(u) *Nangii Chronic. ad an. 978.*
(x) *Sigebert. ad an. 982. & alii.*
(y) *Chronograph. Saxo. ad an. 982.*
(z) An 983. *Ditmar. l. 3. Chronograph. Saxo.*
(a) *Gerberti epistola 31. 32. apud Quesn. t. 2. hist. Franc. pp. 795. 796.*

L. *Lettres de Thierry à Charles de France.*

Gerbert en écrivit à Charles de France au nom de l'Evêque Theodoric, mais sa lettre est une invective des plus aigres & des plus véhémentes (*b*). Il lui reproche d'avoir violé le serment qu'il avoit fait devant l'Autel de S. Jean, en presence de Notgaire Evêque de Liége, & de plusieurs Seigneurs, de protéger sa niéce (Beatrix, & son neveu Adalberon); & de s'être porté par une envie démesurée de regner, à manquer de foi tout ensemble à Lothaire son frere, & même à l'Empereur son parent & son bienfaicteur; de vouloir, contre toute sorte de justice, se rendre maître de Laon qui appartenoit à Lothaire, de déchirer par des médisances atroces la Reine Emma sa belle-sœur, fille d'Adelaïde, qui dans la suite épousa l'Empereur Othon I. d'en user de même contre l'Archevêque de Reims, & l'Evêque de Laon (Adalberon), de n'épargner pas même la Duchesse Beatrix sa niéce, ni son fils l'Evêque Adalberon, nommé Evêque de Verdun, ni les autres Prelats; il lui reproche de se vanter, quoi qu'il ne possedât qu'un coin du Royaume de Lorraine, & qu'il n'eût avec lui qu'une troupe de brigands, de la posseder toute entiere. Theodoric finit en le menaçant de l'excommunier, s'il ne rentre en son devoir, & il lui applique ces paroles de l'Ecriture *, que le Seigneur détruise le Conseil d'Achitophel.

* 2 Reg. xv. 34.

LI. *Réponse de Charles à l'Evêque Thierry*

Le Duc Charles répondit à Thierry sur le même ton (*c*). Il le traite d'hypocrite, d'infidele à l'Empereur, d'ennemi de la République. Il lui dit que c'est tres mal à propos qu'il l'accuse de manquer de foi à la Duchesse Beatrix, & à son fils, pendant qu'il conserve la fidelité à l'Empereur Othon III. Qu'il n'est pas seul de son parti, ni resserré dans un coin de la Lorraine, mais qu'il est soutenu par les Princes du Royaume de France, par les Rois, par les principaux Seigneurs de Lorraine: Que tous soûtiennent les droits du jeune Othon III. qui, comme l'on sçait, fut traversé au commencement de son regne, & pendant les années 983 & 984, par Henry Duc de Baviere, qui voulut usurper le Royaume de Germanie (*d*).

Charles accuse encore ouvertement notre Evêque Thierry d'avoir favorisé les injustes prétentions de Henry (*e*). *Les Seigneurs dont j'ai parlé*, ajoute-t-il, *défendent les droits de César; ils ne cherchent ni à lui ôter le Royaume, comme vous faites, ni à lui donner un Associé à l'Empire. Pour vous, vous avez confondu les droits divins & humains; & vous osez, comme Evêque, me menacer d'excommunication: comme si vous étiez un vrai Pasteur, & non pas un loup ravissant, & un nouveau Judas; vous qui avez dépouillé du Royaume votre Seigneur & votre Roy (le jeune Othon III.) l'Heritier du Royaume; & cela pour un gain indigne & honteux! Ce n'est point encore assez. Vous vous êtes vengé de lui, comme d'un ennemi. Est-ce là la reconnoissance que vous deviez aux Othons?*

A l'égard de Lothaire Roy de France, lui conserviez-vous la foi que vous deviez, lorsque vous le chassiez du Royaume, & que vous m'exhortiez à monter sur le Trône? Vous me forciez à prendre les armes contre mon frere & contre la Reine son épouse, sœur de votre Seigneur; vous nous armiez l'un contre l'autre, afin d'avoir le plaisir de nous voir exterminer l'un l'autre, & de faire regner en notre place des tyrans, qui vous fussent dévoüez.... Il ajoûte: *Vous vous êtes rendu coupable de parjure, vous avez épuisé votre Ville par vos rapines; vous avez pillé votre Eglise; vous vous êtes amassé des monts d'or, & vous vous êtes dressé une table somptueuse, comme le mauvais Riche, aux dépens de la veuve & de l'orphelin.* Il finit par ces paroles de l'Ecriture *: *Nous avons oüi l'orgueil de Moab. Il est tres superbe, son orgueil & son arrogance sont beaucoup au dessus de ses forces.*

* Jerem. xv. 29.

Ce portrait ne donne pas une idée fort honorable de l'Evêque Thierry; & l'on ne pourroit certainement l'excuser, s'il avoit été du parti de Henry de Baviere, usurpateur du Royaume de Germanie: mais il faut se souvenir, que c'est un homme en colere qui parle, & qui ne ménage rien, parce qu'il avoit été maltraité le premier. A l'égard d'Adalberon Evêque de Verdun son cousin, Thierry est loüable de l'avoir soutenu, mais il étoit mal-aisé qu'il le soutînt malgré Lothaire, qui étoit maître de Verdun.

La seconde lettre de Gerbert, adressée à Thierry (*f*), est une espece d'excuse de ce qu'il a prêté sa plume & son style au Duc Charles, pour lui écrire d'une maniere aussi aigre & aussi forte.

La troisiéme lettre qu'il écrit au même Prélat (*g*), est à notre égard une espece d'énigme; parce que nous ignorons l'état des choses de ce temps-là. Gerbert dit à Thierry que l'Ambassadeur de Henry (apparemment le fils d'Henry l'Oiseleur) a fait connoître à son retour, le 15e de May, quelle étoit la disposition du Roy (*h*), par l'inquiétude & la curiosité qu'il a fait paroître de sçavoir plusieurs

(*b*) *Gerberti ep. 31. Quid mirum si in nepetem pestem tui sordidissimi cordis evomis .... quid neptis utriusque nostrûm femina, te te viro melior cum nobilis indolis filio, &c.* Beatrix étoit petite niéce de Thierry, étant fille de Hadvide sœur de l'Empereur Othon I. elle l'étoit aussi de Charles par Gerberge sa mere, sœur du même Empereur, & fille de Henry l'Oiseleur.

(*c*) *Gerberti epist. 32.*

(*d*) *Sigebert. & alii ad an. 983.*

(*e*) *Ibidem.* His est cura filius Cæsaris. Hi nec regnum quærunt eripere ut tu, nec conregnantem instituere .... Tu Episcopus qui Dominum tuum Regem, hæredem regni regno privasti, ipse famosissimi quæstûs .... siccine Otthonum meruerunt beneficia? &c.

(*f*) *Gerberti epist. 33.*

(*g*) *Idem epist. 59.*

(*h*) Du Roy Henry dont on vient de parler. Il prit le titre de Roy contre Othon III. à Quedlinbourg.

An de J. C. 1048.

choses : Que le Duc Hugues (i) ayant assemblé six cens hommes armez, a dissipé, par le seul bruit de sa marche, les Seigneurs François assemblez à Compiégne le 11[e] de May (k) : Qu'à cette Assemblée, se sont trouvez, de la Lorraine, le Duc Charles (l) & le Comte Rainier (m) ; & de la France, Herbert Comte de Troyes ; mais qu'on en a exclu, avec affectation, Othon (apparemment le fils de Hugues le Grand) : Qu'on y a vu aussi Gibuin Evêque de Laon, & qu'Adalberon frere de Gozelon, s'en est tiré, en donnant pour ôtage le fils de son frere à Bardas, & à condition que Sigefroy & Godefroy Comte de Verdun, feroient ce qu'ils voudroient. Il finit en témoignant que ce qui lui fait plus de peine, est de voir la Ville de Verdun entre les mains d'une troupe de brigands ; & il prie Thierry de ne pas livrer sa patrie, qui est entre ses mains, à des ennemis destituez de conseil & de force.

Si nous avions la vie que Sigebert avoit écrite de Thierry (n), nous pourrions démêler ce que Gerbert veut dire dans cette lettre.

On sçait qu'en 984, on devoit tenir à Compiégne une Assemblée des Seigneurs François le 27[e] de Mars (o). Le Duc Charles & le Comte Reinier étoient ennemis de Godefroy Comte de Verdun. Adalberon frere de Gozelon, est apparemment le fils du Comte Godefroy, qui fut depuis Evêque de Verdun ; car Godefroy avoit plusieurs fils, sçavoir, Adalberon, Sigefroy, Godefroy, & Gozelon autrement Heriman (p). La Ville de Verdun étoit alors entre les mains du Roy Lothaire, qui tenoit en prison le Comte Godefroy, & ses fils Sigefroy & Heriman. On ne sçait quel interêt pouvoit avoir le Duc Hugues Capet à empêcher l'Assemblée de Compiégne, dont parle ici Gerbert. Mais revenons à notre histoire.

LII. *Mort de Thierry Evêque de Metz. Adalberon lui succede.*

Pendant que l'on molestoit Adalberon, élu Evêque de Verdun, Thierry Evêque de Metz vint à mourir le 7[e] de Septembre 984. Alors la Duchesse Beatrix mere d'Adalberon, & l'Imperatrice Adeleïde son ayeule, secondées par le choix du Clergé & du Peuple de Metz (q), le firent nommer à cet Evêché par l'Empereur Othon III. ou plutôt par son Conseil, car le jeune Prince n'avoit pas plus de six ou sept ans, & jusqu'alors son autorité n'avoit pas été reconnuë unanimement par les Seigneurs d'Allemagne. Aussi-tôt Adalberon vint à Metz ; & ayant trouvé tout le monde disposé à le favoriser, il accepta l'Evêché, & renonça à celui de Verdun (r).

L'Evêque Thierry fut enterré avec honneur dans l'Eglise du Monastere de Saint Vincent, qu'il avoit bâtie & fondée. Environ trois cens ans aprés sa mort, on tira son corps du tombeau, & l'on trouva les ornemens pontificaux dont il étoit revêtu, c'est à dire la Chappe & la Chasuble, presqu'aussi entieres, que si elles n'y avoient été mises que depuis peu de mois. On conserve encore ces ornemens dans l'Abbaye de S. Vincent, & l'on s'en sert tous les ans au jour de son anniversaire, dans l'Office des morts qu'on celebre en sa memoire. On expose aussi le coffre où sont enfermez ses ossemens, au milieu du Chœur, pendant la Messe. Les ornemens dont nous avons parlé, sont de soye, d'une forme antique, & d'un violet foncé.

Adalberon son successeur (s) étoit un Prélat d'une naissance illustre, & d'un mérite superieur. Autant que son élection à l'Evêché de Verdun, avoit été accompagnée & suivie de circonstances fâcheuses, par la division des Seigneurs & des Princes, autant son élection à l'Evêché de Metz fut-elle heureuse & agréable, par l'union & la paix qu'elle produisit dans la Province, tous les esprits s'étant heureusement reünis, & l'orage qui menaçoit toute l'Europe d'une grande guerre, s'étant, pour ainsi dire, tout d'un coup dissipé à son occasion. Il y avoit déja deux Armées, composées de François & d'Allemands, assemblées à Vorms, l'une pour, & l'autre contre le jeune Roy Othon III. mais elles se separerent sans effusion de sang. Le jeune Othon fut reconnu de tous les Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine, & Adalberon fut amené à Metz par la Duchesse Beatrix sa mere, comme en triomphe, au milieu d'une foule de Seigneurs, & de peuples qui y accoururent de tous côtez.

Adalberon avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze, d'où lui vint cette inclination qu'il eut toute sa vie pour les Religieux ; n'ayant point de plus grand plaisir que de les converser, & de manger avec eux ; ce qui lui attira même quelque espece de reproches de la part des personnes du siécle, qui n'approuvoient point ces pratiques d'humilité, qu'on lui voyoit exercer envers les pauvres & les malades. Il fut élevé à l'Episcopat le 16[e] d'Octobre : mais il ne fut ordonné Evêque que le 28[e] de Decembre 984, qui étoit un Dimanche ; Ecbert de Tréves, avec les Evêques voisins, en firent la ceremonie.

Adalberon étoit un des plus beaux hommes

(i) Hugues Capet, qui fut fait Roy de France en 987.
(k) Dans cette Assemblée de Compiégne, le Roy Lothaire céda la Lorraine à Othon II.
(l) Le Duc Charles de France, frere de Lothaire, & fils puiné de Louis d'Outremer.
(m) Rainier Comte de Hainaut, qui épousa Hadvige, fille de Hugues Capet.
(n) *Sigebert. de Scriptorib. Ecclef. c. ultimo.*
(o) *Gerberti, epist. 90.*
(p) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. pp. 161. & 167.*
(q) Voyez la vie de S. Leon IX. *Sac. 6. Bened. parte 2. p. 55.*
(r) *Hist. Episc. Virdunens. t. 6. Spicileg. p. 658 & Hugo Flavin. apud Labb. Bibliot. nov. p. 158.* Ici Preuves, p. 201.
(s) *Vita Adalberonis Metens. apud Labb. t. 1. Biblioth. nov. p. 670.*

An de J. C. 1048.

de son temps (t), d'une taille avantageuse, & bien proportionnée, replet, ayant le nez médiocre, les cheveux blonds & lisses, les yeux beaux & vifs. Il étoit d'une telle douceur, qu'il ne sçavoit comme on pouvoit se fâcher. Ses manieres aisées & prévenantes, & les charitez immenses qu'il répandoit dans le sein des pauvres & des étrangers, l'hospitalité qu'il exerçoit assiduëment & liberalement, lui avoient gagné les cœurs de tous ceux qui le connoissoient. Les Juifs même le regardoient comme leur pere. Il fit deux fois le voyage de Rome par dévotion (u), & avec une grande fatigue, car il étoit naturellement fort délicat. Il lavoit les pieds & les mains aux pauvres, aux blessez & aux malades, qu'il recevoit à sa table ; assistoit assiduëment aux enterremens, & ne célébroit jamais la sainte Messe, ni ne donnoit les Sacremens d'Ordre & de Confirmation, ni ne consacroit d'Eglise, que revêtu d'un cilice (x). Il passoit les veilles des grandes Fêtes sans manger, & se retiroit ordinairement pendant le Carême dans l'Abbaye de Gorze, pour y passer ce saint temps dans un plus grand recueillement ; & quand il ne pouvoit s'y retirer, il avoit auprès de lui des Religieux, pour s'édifier en leur compagnie. Il portoit une chemise de serge pendant tout ce temps-là.

Il rétablit ou réforma plusieurs Monasteres. Celui de S. Symphorien, qui étoit alors hors des murs de Metz, & qui ne présentoit aux yeux qu'un amas de ruïnes & de masures, quoi que situé dans un lieu fort agréable, fut un des premiers objets de ses soins. Il le répara, & y mit une nombreuse Communauté de Religieux Benedictins, à qui il donna des biens en suffisance, pour n'y être occupez que du soin de prier Dieu pour lui & pour ses prédécesseurs.

Il rebâtit aussi un Hôpital, qui étoit dans la Ville, mais pauvre, obscur, & presqu'abandonné. Il y exerca sa liberalité, & y rassembla des Religieuses, pour y chanter perpetuellement les loüanges de Dieu.

Adventius, un de ses prédécesseurs, avoit fondé un petit Monastere en l'honneur de la Trinité (y), dans le canton de son Diocése, nommé Blisse, ou Blissac (z), sur la riviere de Blisse, dans le Duché des Deux-ponts. Robert, un des successeurs d'Advence, l'acheva tel qu'il étoit commencé, c'est à dire sans l'augmenter : mais Adalberon en ayant trouvé la situation propre à des personnes consacrées à la solitude & à la pénitence, comme étant environné de forêts, & ayant des eaux en abondance, de plus ayant l'honneur d'être consacré à la Sainte Trinité, & possedant les Reliques de S. Terence, un des plus anciens Evêques de Metz, il l'augmenta, l'enrichit, & y mit une Communauté de Religieuses.

LIII. *Neumunster sur la Blisse, augmenté par Adalberon.*

Ce Monastere est apparemment Neumunster prés la Ville d'Otveiler. Ce qui me le persuade, c'est qu'on y honoroit les Reliques de S. Terence Evêque de Metz. C'étoit une ancienne Abbaye de Benedictines, qui a subsisté jusqu'aux temps des derniers troubles pour la Religion (a). Elizabeth de Lietemberg, qui en étoit Abbesse, s'étant laissée séduite par les erreurs de Luther, se servit du prétexte de l'incendie arrivé à son Monastere, pour vendre à Jean Arnot Conseiller & Intendant du Comté de Nassau-Otveiler, qui étoit Lutherien, les dixmes de Dalheim, d'Enscherviller, & d'Etviller, pour la somme de dix-huit mille cinq cens florins. Le Contract en fut passé le premier Decembre 1576. Les Religieuses de Neumunster, & l'Abbé de S. Avold, comme Visiteur, y donnerent leur consentement, à condition que cet argent seroit employé au rétablissement de l'Abbaye.

Mais l'Abbesse & les Religieuses, à qui les nouvelles hérésies avoient ôté le goût de la vie réguliere, jugerent à propos de se partager cette somme, & de se retirer du Cloître. Le Cardinal de Lorraine unit à la Collégiale de Vic les dixmes de Dalheim, de Blanche, & d'autres lieux dépendans de cette Abbaye, & situez dans le Diocése de Metz, par ses Lettres du 12e de Fevrier 1606. Le reste des biens de l'Abbaye de Neumunster est entre les mains des Lutheriens. L'Abbesse de Neumunster fonda en 1222. la Collégiale de Marsal.

LIV. *Epinal fondé par Adalberon.*

Adalberon acheva aussi le Monastere d'Epinal, commencé par Thierry son prédécesseur, & y fonda une Communauté de Religieuses, sous la Regle de S. Benoît (b). Il demeuroit volontiers au Château d'Epinal, qui appartenoit à son Eglise ; & comme Dieu commença alors à faire beaucoup de miracles à Epinal par les mérites de S. Goëric, une infinité de malades y accoururent de toutes parts, sur-tout du côté de la Bourgogne, dont plusieurs avoient perdu les deux pieds, les autres un pied, les autres les mains, par une maladie qu'on appelloit *les Ardens*, qui régnoit en ce pays-là.

Adalberon signala sa charité dans cette occasion, recevant tous ces malheureux à sa table, leur lavant les pieds, les touchant, les essuyant. L'Auteur de sa vie, qui assure y avoir été pendant sept jours, raconte qu'il n'y avoit point de jours qu'il n'en vînt jusqu'à cent ou quatre-vingt, & que notre Prélat, sans se lasser

(t) *Vita Adalberon. p. 672.*
(u) *Ibid. pp. 672. & 677.*
(x) *Ibidem p. 677.*
(y) *Vita Adalberon. p. 673.*
(z) *In Blisacensi pago.* Apparemment le même que *Blesitchova*, dans le partage entre les Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve. *Tom. 2. Quesn. p. 454.*
(a) Benoit, hist. mss. de Metz. M. Seron, remarques mss. sur cette histoire.
(b) *Vita Adalberon. p. 673.* Ancillas Christi sub regulari vitâ, & sub institutione Patris nostri Benedicti.

An de J. C. 1048.

ni de la multitude, ni de la puanteur que causoient tant de personnes pauvres, blessées, ou venuës de loin, les servoit avec une charité & une patience admirables.

L V. *Réforme des Abbayes de S. Arnoû, de Gorze & de saint Clement.*

Entre les Monasteres qu'il réforma, on remarque principalement les Abbayes de S. Arnoû, de Gorze, & de S. Felix, autrement saint Clement de Metz. Voici ce qui donna occasion à la Réforme de S. Arnoû. Un Clerc de l'Eglise de Metz, nommé Benoît, étant allé à Dijon, attiré par la grande réputation de Guillaume Abbé de S. Benigne (c), & qui passoit pour un des plus zelez Réformateurs de l'Ordre de S. Benoît; aprés y avoir demeuré quelque temps sous sa discipline, revint à Metz, & raconta à l'Evêque Adalberon, ce qu'il avoit vû pratiquer dans l'Abbaye de S. Benigne. Adalberon invita Guillaume à venir à Metz, & lui confia l'Abbaye de S. Arnoû. Guillaume y rétablit l'observance dans sa pureté, puis en donna la conduite à Benoît son disciple. Celui-ci mourut peu de temps aprés, & Guillaume reprit le gouvernement de ce Monastere, & le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1031. Il eut pour successeur Eudes ou Odon, & puis Varin, comme ce dernier lui-même nous l'apprend (d).

S. Guillaume fut aussi prié de se charger de l'Abbaye de Gorze (e), où il reçut plusieurs Religieux à profession, & leur inspira l'amour pour l'observance, dont lui-même étoit un excellent modele. Il eut pour successeur dans le gouvernement de ce Monastere, un de ses disciples, nommé Sigefride, tiré, comme je crois, de S. Germain des Prez de Paris.

L'Abbaye de S. Felix, ou de S. Clement, étant venuë à vacquer en 1004, par la mort de Fingenius dont on a parlé ci-devant, l'Evêque Adalberon vouloit y mettre pour Abbé Vaultier Religieux de S. Arnoû (f). Il avoit même soumis le Monastere de S. Clement à l'Abbaye de S. Arnoû, en reconnoissance de la Terre de Rumilly, que ceux de S. Arnoû avoient donnée à S. Clement (g): mais les Religieux de cette derniere Abbaye, choisirent d'une voix unanime Haimon, qui fut maintenu dans l'Abbaye.

Les Evêques de Metz conservoient encore en ce temps-là la jurisdiction sur l'Abbaye de S. Tron, qui leur avoit été soûmise du temps de S. Cloû, ou Clodulphe. Notre Prélat y établit de son temps (h) pour Abbé Erenofride, qui ne le gouverna que quatre ans; & aprés lui Adelard donna à ce Monastere les dixmes du village de Porniers, que les Habitans du lieu avoient volontairement offertes, en reconnoissance de quelques Reliques de S. Tron, que l'Abbé Adelard leur avoit accordées.

L VI. *Réforme de S. Pierre de Metz.*

L'Abbaye de S. Pierre-aux Nonains hors la Ville de Metz, étoit alors fort dérangée, tant pour le temporel que pour le spirituel (i); les édifices ruïnez, les biens dissipez, le culte divin presqu'entiérement aboli. Adalberon fit changer de face à ce fameux Monastere; il y amassa un si grand nombre de Religieuses, que pour décharger cette Maison, & pour former les Novices qui se presentoient afin d'y faire profession, il bâtit, joignant cette Abbaye, un nouveau Monastere de Religieuses, sous l'invocation de la Sainte Vierge Marie. L'une & l'autre de ces Abbayes sont aujourd'hui dans la Ville de Metz. Elles étoient auparavant au lieu où l'on a bâti depuis la Citadelle, & on y voit encore des restes de leurs Eglises. Celles de Sainte Marie sont à present dans une maison qui appartenoit autrefois aux Chevaliers de Malte, appellée le Petit S. Jean.

L'Abbaye de Senones (k) se ressentit aussi de ses bienfaits. Il accorda à l'Abbé Raimbaut ou Rambert, la confirmation de tous les biens qui avoient été faits à son Abbaye, en particulier l'Eglise de Vaqueville, & ordonna que les hommes de Senones, qui prendroient femmes dans le Diocése de Metz, demeureroient Sujets de cette Abbaye. La Charte est de l'an troisiéme du Roy Othon III. c'est à dire 986.

L VII. *Concile de Mayence, où l'on parle contre les mariages des parens.*

Le Roy Henry II. avant qu'il fût couronné Empereur, & n'étant pas même encore reconnu pour Roy de toute la Germanie (l), & du Royaume de Lorraine, c'est à dire en 1002, assembla un Concile. On ne nous dit pas en quel endroit ni en quel temps: mais il se tint apparemment à Mayence, & avant la moisson (m), à l'occasion du Sacre du Roy Henry, qui fut fait en cette Ville par l'Archevêque Villigise (n), qui présida au Concile. On y vit aussi Cunibert de Cologne, les Evêques de Metz, de Spire, de Vorms, de Strasbourg, de Liége, de Virzbourg, Heimon de Verdun, Bertaud de Toul, & plusieurs autres. Dans cette Assemblée le Roy témoigna avec beaucoup de force aux Prélats, qu'il étoit fort surpris qu'ils négligeassent de corriger les abus qui se voyoient dans leur Diocése; & comme ils étoient surpris de l'entendre parler de la sorte, pour les tirer de peine, il ajouta que l'on y contractoit des mariages défendus par les Canons, en sorte que l'on voyoit des personnes qui se marioient, quoi que parens au troisiéme degré, les SS. Canons le défendant jusqu'au septiéme.

(c) *Tom. 1. Spicileg. p. 440. Chronic. S Benigni Divion. Glaber. Radulph. Vita Guillelmi Abb.*
(d) *Varini Abb S. Arnulphi epistola t. 1. Analect. p. 229.*
(e) *Varinus ibidem.*
(f) *Mabill. t. 4. annal. Bened. pp. 160. 170.*
(g) La Bulle de Leon IX. donnée à S. Arnoû, lui confirme la possession de l'Abbaye de S. Felix, qui lui avoit été donnée par Adalberon. *Voyez les Preuves, p. 441.*
(h) *Vide vitam Adalberon. t. 1. Bibliot. Labb. p. 678. & Mabill. t. 4. annal. p. 177.*
(i) Meurisse, hist. de Metz, p. 339.
(k) Benoît, hist. mss. de Metz.
(l) *Vide vitam Adalberon. p. 674.*
(m) *Idem p. 675.*
(n) *Chronograph. Saxo. ad an. 1002. Sigebert. ad eundem annum.*

An de J. C. 1048.

Alors les Evêques ne sçachant que répondre, le Roy continua : *Voila Conrade Duc d'Austrasie, notre cousin, qui est allié à toutes les Maisons les plus considerables de l'Etat, qui a épousé une femme qui lui est si proche parente, que je crains que pour nous punir, Dieu ne fasse bien-tôt éclater sa colere contre lui, & contre nous tous, qui avons jusqu'ici dissimulé un tel desordre.* Adalberon Evêque de Metz, qui tenoit un rang distingué dans ce Concile, tant à cause de sa qualité, que parce qu'il étoit parent du Roy, prit la parole, & dit : *Le Duc Othon, pere du Duc Conrade qui est ici present, est né d'une fille de l'Empereur Othon I. dont la sœur Gerberge a fait épouser sa fille à Conrade Roy de Bourgogne ; & de la fille de Conrade est née Mathilde épouse du Duc Conrade ici present. Ainsi dans cette genealogie, parce qu'on ne compte pas les freres dans les degrez de consanguinité, la parenté de Conrade & de Malthilde est au second degré.*

A ces mots, toute la Noblesse qui étoit dans le Concile, & sur-tout le Duc Conrade, & ceux qui lui étoient attachez, firent grand bruit ; & si l'Evêque Adalberon n'eût été d'une naissance qui le rendoit respectable à tout le monde, ils ne se seroient pas abstenus de lui faire violence : mais il fut soutenu par son frere le Duc Theodoric, qui étoit Gouverneur du pays de Lorraine de deçà & de delà la Meuse & la Moselle (o), & qui n'ayant égard qu'à la justice & à la verité, & méprisant la colere des hommes, parloit librement, & jugeoit sainement de cette affaire. Mais la chaleur & l'animosité étoient si grandes du côté de ceux qui défendoient le Duc Conrade, & qui favorisoient ces sortes de mariages, que sans égard à l'autorité royale, & au respect qui étoit dû aux Prélats, on se sépara sans prendre aucune résolution sur ce sujet.

L'Evêque Adalberon étoit venu au Concile peu accompagné de gens de guerre, & n'ayant proprement en sa compagnie que des Clercs, & des Laïques pacifiques. Il jugea à propos, au retour, pour ne pas s'exposer à la fureur des Seigneurs mécontens, de s'écarter un peu du droit chemin : mais le Duc Conrade, & les Seigneurs de son parti, craignant eux-mêmes que le Duc Theodoric & les gens de l'Evêque Adalberon ne les poursuivissent, se retirerent comme en fuyant pendant deux jours, jusqu'à ce qu'ils se crurent en lieu de sureté.

Quoi que le vrai caractere de notre Prélat fût la douceur, il ne laissoit pas, lorsque le cas l'exigeoit, d'user de severité. Quelquefois il faisoit la guerre aux Seigneurs qui véxoient ses Sujets, d'autres fois il ruïnoit leurs Châteaux & leurs Forteresses, & faisoit le dégât sur leurs Terres. Ainsi il ruïna Autrey (p), qui étoit le Château du malheureux Theodoric, & Lanfrécourt ou la Cour de Lanfroy (q), où étoit la Tour du méchant Everelin ; comme aussi à Vendeuvre (r) la Tour du Comte Berauld dans le Chaumontois. Il n'en venoit gueres à ces extrêmitez, qu'aprés avoir usé du glaive spirituel & des censures ; & lorsqu'il prenoit ou confisquoit les biens des méchans, il ne s'en appropriot jamais rien, mais il les distribuoit aux pauvres, ou les restituoit aux Eglises, ou aux Monasteres.

Pendant tout le temps de son épiscopat, il ne passa presque pas une année, sans faire des Ordinations assez nombreuses ; en sorte qu'on compte qu'il a ordonné pendant son Pontificat plus de mille Prêtres, & des autres Ministres à proportion. Il avoit pour maxime de n'en rebutter aucun, pour le seul défaut de naissance, persuadé que Dieu ne fait point d'acception de personnes.

L'Empereur Othon III. qui régnoit alors, ayant passé une grande partie de sa vie en Italie, les Provinces de l'Empire étoient comme au pillage ; & les Seigneurs, pour fournir aux frais des contributions qu'ils devoient à l'Armée de l'Empereur, étoient obligez de ruïner leurs Terres, & de fouler leurs Sujets. Adalberon, par sa sagesse, sçut éviter ces extrêmitez, & satisfaire à ses devoirs envers son Souverain, sans manquer à ce qu'il devoit aux peuples qui lui étoient commis. Il aimoit mieux souffrir quelque dommage dans ses biens, que de voir ses Sujets accablez de subsides.

LVIII. *Mort d'Adalberon Evêque de Metz.*

Il prit sa derniere maladie dans une Conférence qu'il eut avec son frere le Duc Theodoric, au sujet de certains biens que ce Prince retenoit, & que l'Evêque prétendoit appartenir à son Eglise, ou à celle de S. Arnoû. L'Auteur de sa vie ne dit pas en quel endroit on tint cette Conférence : mais ce fut à trois ou quatre mille pas de Nommeny. Aprés avoir passé tout le jour sans manger, pendant une grande chaleur qu'il faisoit vers le milieu du mois de May, il vint sur le soir à Nommeny, où l'on demeura à table jusques bien avant dans la nuit. Aprés le souper, à peine eut-il dormi quelques heures, qu'il se leva pour réciter son Office ; & dans cet exercice il tomba en paralysie ; de sorte qu'il demeura trois jours sans mouvement & sans sentiment. De Nommeny, on le transporta à Metz, où il vêcut encore jusqu'au 15e de Décembre de l'an 1005. Aprés sa mort on le déposa d'abord dans l'Eglise Cathédrale dé-

(o) *Vita Adalberon. p. 675.* Aderat Domnus Theodoricus, frater hujus Domni Adelberonis Pontificis, Dux autem eorum qui cis citraque Mosam Mosellamque resident, & hæc quæ agebantur, quæque justè disponebantur, suâ autoritate firmabat atque corroborabat, nuptiasque illicitas cum reliquis Ducibus, Comitibusque, & quod majus est, Sacerdotibus damnans, & humanas iras non formidans, æquitatis lance quæ Dei erant liberrimè decernebat.

(p) Alteriacum Theodorici infelicissimi Castrum. *Vita Adalber. p. 676.*

(q) Lantfredi curtis.

(r) *Vandoperam Beraldi Comitis.* Ce Beraud étoit Comte de Toul. P. Benoit, Poullié, t. 1. p. 150.

An de J. C. 1048.

diœce à S. Etienne; de là il fut porté à l'Abbaye de S. Symphorien, qui étoit alors hors la Ville, du côté du midy (s), où il avoit choisi sa sepulture. Le Duc Theodoric son frere, & Bertaud Evêque de Toul, assisterent à ses funerailles avec une infinité de personnes de toutes conditions, sur-tout des Clercs, des Religieux & des Religieuses, qu'il avoit toujours particuliérement aimez & protegez.

Dés qu'il se sentit attaqué, il commença à distribuer ses biens aux pauvres & aux Eglises, & il envoya des présens jusqu'à S. Martin de Tours, à S. Denys en France, à S. Remy de Reims, à Notre-Dame de Verdun, à S. Pierre de Cologne, & à plusieurs autres lieux de dévotion.

LIX. *Adalberon II. désigné Evêque de Metz. Theodoric son parent le supplante.*

On assure (t) qu'avant sa mort il avoit résigné son Evêché de Metz à Adalberon son neveu, fils du Duc Theodoric son frere; & l'on sçait qu'aprés la mort de ce Prélat, le Duc Theodoric obtint de l'Empereur Henry, que la conduite de l'Evêché de Metz fût confiée à Theodoric son parent (u), frere de l'Impératrice Cunegonde, en attendant qu'Adalberon son fils, qui étoit fort jeune, pût remplir cette place, qu'il lui destinoit. Theodoric prit l'administration de l'Evêché, & s'en acquitta si bien, que le Clergé & le Peuple le prierent de garder pour lui l'Episcopat, à l'exclusion du jeune Adalberon. Theodoric se rendit aisément à leurs prieres, & le jeune Adalberon n'étant pas en âge de le lui contester, Theodoric s'en mit en possession, & se fit sacrer.

LX. *Révolte de Theodoric Evêque de Metz, contre le Roy Henry.*

Il étoit fils de Sigefroy premier Comte de Luxembourg, & frere de Henry Duc de Baviere & Comte d'Ardenne, d'Adalberon Prévôt de S. Paulin de Tréves, & Compétiteur de l'Archevêque Megingaude, dont nous avons parlé; de Frideric Comte de Luxembourg, & enfin de la Reine Cunegonde épouse de Henry II. Roy de Germanie, qui fut Empereur quelque temps aprés.

Ce Prince ayant entrepris d'ériger l'Eglise de Bamberg en Cathédrale (x), & lui ayant donné quelques fonds qui étoient du doüaire de la Reine Cunegonde, Theodoric Evêque de Metz, & Henry Duc de Baviere son frere, se soûleverent contre le Roy *, & en même temps Theodoric fit prendre le petit Adalberon par la main, & le fit conduire hors de la Ville.

* En 1007.

Theodoric Duc de Lorraine, pere de cet enfant, en donna aussi-tôt avis au Roy Henry (y), qui vint assiéger Metz. L'Evêque Theodoric, sans s'étonner, se disposa à résister au Roy. Il engagea pour cela plusieurs Terres dépendantes de son Evêché (z), à divers Seigneurs, afin de les obliger à lui fournir du secours. La guerre dura huit ans, depuis 1004 jusqu'en 1012. Le Roy Henry poussa le siége avec les secours des Sclaves qu'il avoit dans son armée, & qui commirent bien du dégât dans la campagne, & ruïnerent une Abbaye, peut-être celle de S. Martin, qui étoit hors la Ville. L'Evêque Theodoric de son côté, faisoit la guerre au Duc de Lorraine, & à ceux qui étoient de son parti. Il y eut une bataille entre les gens du Duc Theodoric, & les partisans de l'Evêque, où le Duc demeura prisonnier (a).

An de J. C. 1048.

L'Evêque Theodoric & son frere Henry continuant dans leur révolte, le Roy Henry tint une Assemblée à Bamberg, à l'occasion de la Dédicace de la nouvelle Eglise Cathédrale de cette Ville, qui se fit le 6e de May 1012. Le Roy s'y plaignit de Theodoric Evêque de Metz, qui l'avoit injustement accusé auprés du Pape, ayant écrit à ce Pontife des lettres pleines de calomnies contre lui. De là Henry indiqua une Diette à Coblentz, pour y examiner la cause des Rebelles; c'est ainsi qu'on appelloit l'Evêque de Metz & le Duc de Baviere. L'Assemblée se tint à Coblentz, quelques jours avant la S. Martin d'hyver (b).

Theodoric & le Duc craignant les suites de cette Assemblée, y envoyerent des Ambassadeurs, pour traiter de la paix, & pour demander pardon. Mais le Roy ne put alors se résoudre à les recevoir; toutefois avec le conseil de ses amis, il leur permit de se presenter à Mayence, où il devoit tenir une Diette à quelque temps de là; & cependant les Evêques défendirent à Theodoric de dire la Messe, tant qu'il n'auroit pas donné satisfaction au Roy. Quelques-uns des coupables se rendirent à Mayence, & obtinrent leur pardon, d'autres refuserent d'y venir, & on prononça contr'eux une Sentence de condamnation.

L'année suivante (c), le Roy Henry ayant convoqué une Diette à Aix-la-Chapelle, y reçut dans ses bonnes graces Theodoric Evêque de Metz, & son frere Henry de Luxembourg Duc de Baviere, par l'entremise d'Heribert Archevêque de Cologne. Ainsi finit la guerre, qui causa tant de maux dans la Lorraine. Theodoric demeura Evêque de Metz, parce que le jeune Adalberon étoit mort durant ces troubles.

Le Roy Henry se voyant enfin reconnu par

LXI. *Le Roy*

(s) *Vita Adelberon. p. 682.*
(t) *Vide Meurisse, p. 343.*
(u) *Sigebert. ad an. 1009. Ditmar. l. 5.*
(x) *Chronograph. Saxo. ad an. 1007. & 1010. Sigebert. ad an. 1004.*
(y) An 1011. *Chronogr. Saxo. Sigebert. ad an. 1009. Ditmar. ad an. 1005.*
(z) *Chronic. Episc. Metens. p. 658. t. 6. Spicileg.* Inter ipsum autem & Henricum Imperatorem dissensione non modicâ ortâ, prædia multa Ecclesiastica pro auxilio distribuit per decennium, sicut fert successio modernorum.
(a) *Sigebert. ad an. 1009.* Ipsum etiam Deodericum Ducem bello capit.
(b) *Ditmar. ad an. 1012. & Chronograph. Saxo. ad eundem annum.*
(c) *Ditmar. ad an. 1012.*

Henry est couronné Empereur.

tous les Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine, alla en Italie en 1013; & l'année suivante il reçut à Rome la Couronne Imperiale (d). Il se rendit avec la Reine en ceremonie à l'Eglise de S. Pierre, la troisiéme semaine du mois de Février, accompagné de douze Sénateurs, dont six avoient la barbe faite, & six avoient de longues barbes & des bâtons, comme pour marquer que le Senat étoit composé de jeunes & de vieux Senateurs, ou que le Senat d'alors avoit succedé à celui des anciens Romains.

Le Pape les attendoit sur les degrez du parvis de l'Eglise. Il demanda à Henry: *Voulez-vous être le défenseur de l'Eglise Romaine, & me garder en toute chose la fidelité à moi & à mes successeurs?* Le Roy ayant répondu qu'il le vouloit; le Pape l'introduisit dans l'Eglise de S. Pierre, lui donna l'Onction Royale, & la Couronne Imperiale, à lui & à la Reine Cunegonde son épouse; & Henry suspendit sur l'Autel du Prince des Apôtres sa premiere Couronne, qu'il portoit comme Roy de Germanie.

LXII. *Theodoric Evêque de Metz rétablit sa Cathédrale.*

La Ville de Metz, depuis que le Christianisme y fut établi, jusqu'au temps de Chrodegand qui vivoit vers le milieu du huitiéme siécle, n'avoit eu pour Eglise Cathedrale qu'un assez petit Oratoire, bâti en l'honneur de S. Etienne; & cet Oratoire étoit une Paroisse (e); les Evêques ayant leur Trône Episcopal dans l'Eglise de S. Pierre le vieil. Chrodegang fit abbattre ce premier Oratoire de S. Etienne, & fit bâtir en sa place une Eglise fort vaste, & massive, mais assez basse, & mal éclairée. Il y transporta sa Chaire Episcopale, & Charlemagne y ajouta quelques tours pour la beauté, & la solidité de l'édifice.

Mais l'Evêque Théodoric forma le dessein de cette superbe Eglise que nous y voyons aujourd'huy, qui est une des plus vastes & des plus belles du Royaume. Il en fit jetter les fondemens, & eut la satisfaction d'en voir une partie élevée jusqu'au comble, & voûtée: mais tous ses successeurs n'eurent pas le même zele ni le même goût, & il se passa plus de quatre cens ans avant qu'elle fût parvenuë à son entiere perfection; n'ayant été achevée qu'en 1490. Theodoric l'enrichit de plusieurs riches présens, & de belles Reliques, entr'autres du Bras de S. Etienne, qu'il reçut de la Ville de Besançon (f), ou plutôt de celle de Bizance, ou Constantinople. Il lui donna aussi une grande Croix d'or, enrichie de pierreries, & fit faire la grande Couronne, qui est suspenduë au milieu du Chœur, & qui est composée d'or, d'argent & d'airain.

An de J.C. 1048.

L'an 1026, notre Prélat intronisa dans la Chaire de Toul son cousin l'Evêque Brunon, qui fût depuis Pape sous le nom de Leon IX. On remarque aussi, sous le Pontificat de Theodoric, la fondation du Monastere dit des Pucelles, qui étoient des Religieuses Benedictines, dont la maison étoit située dans une Isle de la Moselle, assez prés l'Abbaye de S. Vincent, & dont il ne reste que la place (g).

L'Histoire de ce temps-là avoit été écrite par un Moine de Metz nommé Albert, ou Alpert, qui l'avoit dédiée à notre Evêque (i). Elle a été publiée depuis peu par M. Ekard, dans son Recueil des Historiens du moyen âge. Thierry eut à deux diverses reprises le gouvernement de l'Archevêché de Tréves en l'absence de l'Archevêque Poppon, qui alla en Italie en 1022, & à Jerusalem en 1026.

Il se trouva en 1032, à la Conference tenuë à Divillers au territoire de Metz, où l'Empereur Conrade & Henry Roy de France s'accorderent par l'entremise de Poppon Abbé de Stavelo (i), qui avoit été tiré de l'Abbaye de S. Vanne.

LXIII. *Fondation de l'Abbaye de Bouzonville.*

Sous son Pontificat le Comte Adalbert frere de Gerard Comte de Metz, & d'Adelaïs mere de Conrade le Salique, ayant conçu le dessein de fonder une Abbaye dans sa Terre de Bouzonville, passa la mer *, & alla à Jerusalem pour visiter les saints lieux Il laissa à la Comtesse Judith son Epouse, sœur de Sigefroy premier Comte de Luxembourg, & de Godefroy Comte de Verdun, le soin de construire l'Eglise & le Monastere, & se charga de rapporter des Reliques pour l'enrichir (k). Etant heureusement arrivé en Palestine, il communiqua son dessein au Patriarche, qui lui fit present d'un morceau considérable de la vraie Croix, que l'on montre encore aujourd'huy à Bouzonville, & qui est l'objet de la consolation & de la dévotion du Pays.

* Vers l'an 1029. ou 1030.

Pendant son absence, le bruit se répandit qu'il étoit mort; & la Comtesse Judith son épouse, par un sentiment de pieté, fit présent à l'Abbaye de S. Matthias de Tréves, du village de Mamensdorf, avec toutes ses dépendances, & de quelques autres terres (l), à condition qu'on feroit tous les ans l'anniversaire du Comte & de tous ses parens, dans l'Eglise de ce Monastere. Les Lettres qu'elle en fit expedier, sont de l'an 1030, sous l'Empire de Conrade son parent (m). La Princesse Judithe est representée dans son Sceau, avec un grand

(d) *Chronograph. Saxo. ad an. 1014.*
(e) *Meurisse, p. 347.*
(f) *Hist. Episc. Metens. p. 658. t. 6. Spicileg. Monasterium urbis principale S. Stephano protomartyri construxit, adepto ipsius brachio a Bysontica civitate (sive Bysantio)* Vassebourg, fol. cx. *verso*, a lû Bizance, ou Constantinople. Voyez les Preuves p. 62.
(g) *Meurisse p. 349.*
(h) *Idem ibidem.*
(i) *Martenne. præfat. in 2. tom. Collectionis amplissima.*
(k) *Charta Fundationis Bozonis-Villa.* Voyez les Preuves, page 545.
(l) *Charta Monasterii S. Matthia Trevir.* Voyez les Preuves, pp. 403 405.
(m) Regnante gloriosissimo Imperatore Conrado consanguineo nostro.

manteau

An de J. C. 1048.

manteau ouvert, orné d'hermines. Elle tient en sa main droite un Sceptre, elle a la gauche appuyée sur son estomach. Autour du sceau on lit ces mots : S. JUTTE MARCHIONISSE LOTHORINGIE.

LXIV. *Adalbert Fondateur de Bouzonville, fait dédier l'Eglise de ce Monastere par Thierry Evêque de Metz.*

Le Comte Adalbert étant de retour de son voyage vers l'an 1033, invita Thierry Evêque de Metz son neveu, à venir faire la dédicace de l'Eglise de Bouzonville, qui avoit été achevée par les soins de Judithe. L'Evêque en fit la ceremonie le dernier jour de Fevrier 1033, c'est à dire 1034 avant Pâques, & la consacra sous l'invocation de la Sainte Vierge, de S. Pierre, & des autres Saints dont on y conservoit les Reliques ; & le Comte la dotta de cent sols Toulois & de dix-huit deniers, somme alors assez considerable. Depuis ce temps elle a plus communément porté le nom de Sainte Croix, à cause de la précieuse Relique qu'Adalbert y déposa. Le nouveau Monastere de Bouzonville fut donné à S. Poppon Abbé de Stavelo (n), ce fameux Réformateur de l'Ordre de S. Benoît, dont on a parlé ci-devant, qui y mit une Communauté de Moines, & leur donna pour Abbé Conon (o) un de ses disciples.

Quant à la donation que Judithe avoit faite quelque temps auparavant au Monastere de S. Matthias, Adalbert la ratifia, & la confirma par ses lettres dattées du dixiéme de Juin 1037, dans le Synode de l'Eglise de Tréves, en presence de Poppon Archevêque de cette Ville, de Thierry II. Evêque de Metz, de Bertolphe Abbé de S. Matthias, & de plusieurs autres Prélats, Clercs & Laïques. J'ay vû dans l'Archive de S. Matthias, deux Chartes originales de cette confirmation, en mêmes termes & de même datte ; avec cette seule difference, que dans l'une Adelbert est simplement nommé MARCHIS DE LORRAINE (p), & dans l'autre (q) il est appellé DUC & MARCHIS de Lorraine, & Judithe DUCHESSE & MARCHISE. Un troisiéme Titre du même Adelbert, qui donne aussi à S. Matthias la Terre de Veiskirch avec les dixmes & toutes les appartenances, est conçu en mêmes termes que les deux autres, mais Adelbert n'y prend que la qualité de Marchis.

Il est pourtant vrai qu'il est qualifié Duc & Marchis dans une autre Charte d'Adalberon Grand Prévôt de S. Paulin de Tréves, dans laquelle Adalberon donne quelques biens à S. Matthias (r) : *Sous le regne de l'Empereur Conrade notre neveu ; ce que nous avons fait sceller de notre Scel, & des Sceaux d'Adelbert notre oncle, Marchis & Duc de Lorraine, & de Judithe notre tante paternelle.* Adalberon étoit fils de Sigefroy Comte de Luxembourg, & par consequent Judithe étoit sœur de ce même Comte. Conrade le Salique étoit fils d'Adelaïs (s) ou d'Alberte sœur d'Albert ou d'Adelbert, dont nous parlons ici ; & en ce sens Conrade étoit neveu d'Adalberon Prévôt de saint Paulin. Le Comte, ou le Duc Adelbert est representé dans ses Sceaux à cheval, armé de toutes piéces, l'épée haute, le bouclier sur la poitrine, sur lequel est representée une Aigle éployée ; elle est de même representée sur la housse, sur le poitrail & sur le cou du cheval. Autour du Sceau on lit ces mots : S. ALBERTI MARCHIONIS ET DUCIS LOTHOR. Le contre-scel est aussi une Aigle éployée, avec ces mots : SIGILLUM SECRETUM MARCHIONIS DUCIS.

Dans une autre Charte d'Egbert Archevêque de Tréves de l'an 979 (t), il est dit qu'il avoit acheté Longuesure de noble Seigneur Adalbert Duc de Lorraine & Marchis, & de son Epouse Judithe, exempte de toute servitude, Advocatie, Droit, Juridiction &c. Ainsi dés-lors Adelbert étoit nommé Duc de Lorraine & Marchis ; supposé toutefois que ce soit le même : car de 979 à 1037, où nous mettons la mort d'Adelbert, il y a un bien long temps, pour croire que soit la même personne.

Nous nous sommes un peu étendus sur cet endroit, parce qu'Adelbert est ayeul de Gerard d'Alsace premier Duc héréditaire de Lorraine, & qu'il est la souche indubitable de l'Auguste Maison de Lorraine, aujourd'hui régnante.

LXV. *Mort d'Adelbert, Fondateur de Bouzonville.*

Adelbert mourut en 1037 ou 1038, & fut enterré à Bouzonville, dans le Chœur de Sainte Croix. Judithe son épouse eut sa sepulture au milieu du Moutier ou de l'Eglise (u). On trouva il y a quelques années au milieu de la nef de l'Eglise de cette Abbaye, à la profondeur de neuf ou dix pieds en terre, un cercueil, où étoient les os de deux grands corps, & d'un ou de deux enfans. On crut, & c'étoit la tradition du lieu, que c'étoient les corps d'Adelbert & de Judith, & de quelques-uns de leurs enfans. Ils eurent pour successeur Gerard d'Alsace leur fils, Comte de Metz, & qui est nommé Duc dans la Chronique d'Alberic (x).

LXVI. *Mort de Thierry Evêque de Metz.*

Theodoric ou Thierry Evêque de Metz, aprés avoir gouverné quarante-deux ans cet Evêché, mourut le 29e jour d'Avril 1046 (y), & fut enterré dans le Chœur de sa Cathédrale.

(n) *Vita B. Popponis, sæcul. 6. bened. p. 585.*
(o) Et non pas *Evonem*, comme quelques-uns l'ont nommé.
(p) NOS ADELBERTUS MARCHIO LOTHORINGIÆ, ET JUDITTHA UXOR MEA.
(q) ADELBERTUS DUX ET MARCHIO LOTHARINGIÆ, ET JUDITTHA UXOR MEA DUCISSA ET MARCHIONISSA.
(r) Voyez les Preuves, sous l'an 1037. p. 415.
(s) *Vipo in vita Conradi Salici.*
(t) Voyez les Preuves, p. 386. *Villam nostram longesuram, quam nobilis dominus Adelbertus Dux Lotharingiæ & Marchio, & Juditha uxor sua, tanquam bona propria ab omni servitute, &c.*
(u) *Charta Fundationis Bozonis-Villæ.*
(x) *Alberic. ad an. 1036.* Bruno Episcopus Tullensis, Albertus Comes Metensis & Gerardus filius ejus, multa contulerunt Ecclesiis.
(y) *Sigebert. ad an. 1046.* Voyez Meurisse pp. 350. 351.

On lui érigea un Mausolée magnifique, qui fut renversé en 1581, lorsqu'on releva & aggrandit le Chœur. On trouva dans son tombeau une lame de plomb, de la longueur de la main, & de la largeur de trois doigts, avec cette inscription en latin : *Le deuxiéme jour avant les kalendes de May, mourut Theodoric le jeune, Evêque de l'Eglise de Metz.* Il eut pour successeur Adalberon III. du nom.

LXVII. *Vie de S. Cadroé, Abbé de S. Clement de Metz.*

On a parlé ci-devant de la Réforme du Monastere de S. Felix, ou de S. Clement de Metz, procurée par S. Cadroé. Voici qui étoit ce saint homme. Cadroë ou Cadroël, fils du Comte Fokerstrach, étant venu d'Ecosse en France (z), alla d'abord à Peronne, où il y avoit eu autrefois un fameux Monastere de Religieux Ecossois : mais il trouva que des Clercs avoient pris leur place. Il fit ses dévotions au Tombeau de S. Fursei, puis il vint à l'Abbaye de S. Michel en Tirache ; de là il se retira au Monastere de S. Benoît sur Loire, où il fit profession, & enfin dans celui de Valciodore ou Vaussor au Diocése de Liége. Il y fut quelque temps Prieur ; & aprés la mort de Maccalan, il en fut choisi Abbé, vers l'an 978.

Adalberon I. Evêque de Metz, surnommé le Pere des Moines (a), ayant souvent ouï parler de S. Cadroé, souhaitoit ardemment de le voir. Il témoigna son desir à Agenolde ou Einolde, Abbé de Gorze, & à Anstée Abbé de S. Arnoû, qui le firent venir, & l'engagerent à prendre la conduite du Monastere de S. Felix ou de S. Clement de Metz, qui étoit alors hors la Ville, & presque réduit à rien. Cadroë ne put résister aux prieres de ses amis, ni au desir d'Adalberon. Il amena à S. Clement quelques-uns de ses Religieux de Vaussor, & y établit une observance exacte. Bien-tôt ce lieu changea de face, & fut rempli d'un grand nombre de saints Religieux, attirez par l'éclat de ses vertus, & par le bruit des miracles qu'il faisoit.

On raconte qu'un jour Cadroë étant allé voir Frideric Duc de Lorraine, ce Prince se leva pour l'embrasser. Cadroë, pour répondre à son honnêteté, accourut ; & ayant quitté son bâton, croyant qu'un de ses disciples le suivoit, & le recevoit, ce bâton demeura sans tomber, soutenu sur un rayon du Soleil, qui donnoit par la fenêtre.

Une autre fois Cadroë alla rendre visite au Bienheureux Jean de Gorze son ami, qui étoit fort malade. Quand il fut arrivé au Monastere, on lui dit que Jean ne pouvoit se résoudre à rompre son abstinence, & qu'il continuoit, dans le fort de sa maladie, à user de légumes & de fruits secs. Cadroë dit secretement, qu'on lui préparât à manger en gras ; & quand l'heure du repas fut arrivée, il se mit à table avec le malade : on servit de la viande ; & Jean ayant horreur d'y toucher, Cadroë qui d'ailleurs observoit une abstinence tres rigoureuse, commença à manger librement de ce qu'on lui avoit servi, exhortant son ami d'en faire de même. Jean étonné de la conduite de son ami, ne resista plus, & usa de viandes jusqu'à son rétablissement.

Theodoric Evêque de Metz, ayant succedé à Adalberon en 964, eut pour S. Cadroë la même estime & la même consideration qu'avoit euë son prédécesseur, & fit de grands biens à l'Abbaye de S. Felix (b). Ce Prélat engagea notre Saint à rendre une visite à la Princesse Adelaïde, mere de l'Empereur Othon I. qui desiroit de le voir. Cadroë ne put s'opposer à la volonté d'Adelaïde : mais comme il étoit d'un âge tres avancé, il prédit à ses disciples qui l'accompagnoient, que si la Princesse vouloit le retenir quelque temps à Neristein, ils fissent ce qu'ils pourroient pour l'empêcher ; si non, qu'il n'auroit pas le loisir de retourner à son Monastere pour y mourir, & qu'il leur recommandoit d'y reporter son corps aprés sa mort. La chose arriva comme il l'avoit dit. On l'arrêta à la Cour d'Adelaïde plus qu'il n'auroit voulu, & il mourut en chemin, avant qu'il pût arriver à Metz. On l'enterra (c) dans l'Abbaye de S. Clement, où l'on conserve ses Reliques, avec celles d'autres Saints dans une châsse de cuivre doré. Son nom est marqué dans le martyrologe au 6ᵉ de Mars.

LXVIII. *S. Fingenius Abbé de S. Clement de Metz.*

Il eut pour successeur dans le gouvernement du Monastere de S. Felix, Fingenius Ecossois comme lui (d), qui vint en France sous le Pontificat de Theodoric I. Evêque de Metz, & fut reçu dans l'Abbaye de S. Felix par S. Cadroë son compatriote. Il en fut fait Abbé vers l'an 975. ou 976, & obtint des Empereurs Othon II. & Othon III. des Priviléges qui confirmoient les biens que possedoit ce Monastere (e). Adalberon Evêque de Metz, le pria de prendre aussi le gouvernement de S. Symphorien, qui avoit été détruit long-temps auparavant, apparemment par les Normands, & qu'il venoit de rétablir. Fingenius travailla utilement à y remettre la régularité, & l'Empereur Othon III. fit expédier en 992, le 25ᵉ de Fevrier (f), un Privilége, dans lequel il confirma l'établissement qu'Adalberon venoit de faire à S. Symphorien, ordonna qu'on n'y recevroit, autant qu'il seroit possible, que des Religieux Ecossois ; & au cas qu'il ne s'en trouveroit point de cette Nation, qu'on en pourroit

(z) *Vita S. Cadroa secul. 5. Bened. p. 489. & seq. Et observat. pravia D. Mabillon. p. 480.* Vers l'an 945. ou 946. dans le Nécrologe de S. Clement on lit *XVIII. Cal. Januarii obiit Fokestrath Comes pater S. Cadroë.*

(a) *Ibidem p. 496.*

(b) *Vita S. Cadroa secul. 5. Bened p. 498.*

(c) *Mabill. observat. prav. in vitâ S. Cadroa p. 480.* Il mourut, selon Henschenius, vers l'an 988, selon le P. Mabillon, vers l'an 975. ou 976.

(d) *Mabill. Elog. historic. de S. Fingenio Abb. sac. 6. Bened. p. 28.*

(e) An 991. *Vide de re Diplomat. t. 6. n. 146,*

(f) Meurisse Hist. de Metz, p. 338. *Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 74.* Ici Preuves, p. 396.

An de J. C. 1048.

prendre de tout autre pays. On croit qu'Adalberon y donna les Reliques de S. Symphorien, & lui changea son premier nom de S. Felix ; ce qui n'empêche pas que les SS. Innocens n'en soient toujours considerez comme les premiers Patrons.

La réputation & le talent de Fingenius pour le gouvernement étoient tels, qu'on le demanda avec instance, pour gouverner le Monastere de S. Vanne de Verdun (g). Il y succéda à Lambert, & trouva dans cette Abbaye un petit nombre de Chanoines qui s'en étoient emparez. Il y fit venir sept Religieux Ecossois de son Abbaye de S. Felix de Metz, & répara autant qu'il put les pertes que ce Monastere avoit faites pendant les guerres précedentes. Fingenius mourut vers l'an 1004, le 8e d'Octobre. Il eut pour successeur dans l'Abbaye de S. Vanne, Richard, dans celle de S. Clement, Heymon, & à S. Symphorien, Siriaude ; car il gouvernoit à la fois ces trois Monasteres. L'Auteur qui avoit écrit la vie de Theodoric I. du nom Evêque de Metz, y avoit inseré plusieurs particularitez de S. Fingenius (h) ; mais cette vie n'a pas encore paru.

LXIX. *S. Gerard Evêque de Toul.*

S. Gerard succéda à S. Gauzlin dans l'Evêché de Toul sur la fin de l'an 962, ou au commencement de l'an 963, qui fut celui de son Ordination. Gerard étoit natif de Cologne (i), & d'une famille noble. Son pere s'appelloit Ingranne, & sa mere Emme. Celle-ci fut tuée d'un coup de foudre, dans un orage qu'il fit à Cologne ; & Gerard fut affligé de cette mort si funeste, comme s'il l'eût attirée à sa mere par ses propres péchez. Il s'en humila devant Dieu, & fit une severe pénitence de ses fautes passées. Il s'engagea de bonne heure dans la Clericature, & entra dans une Communauté, qui vivoit dans la Ville de Cologne, & qui faisoit l'Office dans l'Eglise de S. Pierre, qui est la Cathédrale, où l'on suivoit apparemment la Regle de Crodegang, ou celle d'Aix-la Chapelle. Il vêcut dans cette Communauté d'une maniere si exemplaire, & y donna tant de marques de sa pieté & de sa religion, qu'on lui confia l'office de Celerier (k), & qu'il fut élevé par degrez, suivant les Loix Canoniques, aux Ordres sacrez. Toutefois comme la discipline qu'on gardoit dans la Communauté de S. Pierre étoit exacte & severe, Gerard étant tombé dans une faute assez légere (l), on lui donna pour pénitence de demeurer dans le Cloître sans en sortir, vacquant cependant à la priere, à la lecture, & aux exercices de pénitence proportionnez à l'état d'humiliation où il étoit réduit.

Pendant cet intervalle, l'Evêché de Toul vint à vacquer ; & le Clergé & le Peuple de Toul envoyerent des Députez à Brunon Archevêque de Cologne, qui étoit Duc de Lorraine, & agissoit comme Lieutenant General de l'Empereur Othon I. son frere, dans toute l'Allemagne & les Provinces voisines (m). Brunon informé du mérite de Gerard, par le rapport du Doyen de sa Cathédrale, & ayant sçu sa longue perseverance dans la pratique de la plus dure pénitence, le tira du Cloître de S. Pierre, pour l'élever sur le Siége épiscopal de Toul, Ville frontiere ; & nouvellement unie à l'Empire (n). Gerard ne se soumit à ses ordres que par obeïssance. Il fut sacré apparemment à Tréves le 29e de Mars ; & étant arrivé à Toul, il s'appliqua avec tant de soin à remplir ses devoirs, qu'il gagna bien-tôt l'estime & l'affection de tous ses Diocésains. Il assistoit assiduement à l'Office divin, & ne s'en absentoit jamais que pour des nécessitez indispensables. Il disoit tous les jours les treize heures de l'Office, & récitoit le Pseautier entier (o). Les Clercs qu'il entretenoit dans sa maison, l'aidoient à s'acquitter de ce saint & laborieux exercice.

LXX. *Application de S. Gerard à l'étude de l'Ecriture sainte.*

Son application à l'étude de l'Ecriture sainte étoit telle, que non content d'y employer les heures du jour, il se la faisoit lire pendant toute la nuit devant son lit (p) ; & si le Lecteur fatigué cessoit de lire pendant le sommeil du Prélat, cette interruption l'éveilloit, & il exhortoit doucement le Lecteur à continuer, ou à en appeller un autre ; car ils se succédoient l'un à l'autre dans cette lecture. Ainsi en s'instruisant il formoit aussi ses Clercs dans l'étude des choses saintes. Aprés l'Ecriture sainte, la lecture des vies des Saints étoit son principal objet. Il s'étoit fait décrire ces vies dans de petits livres fort propres, & les avoit fait attacher à son lit ; de telle sorte, qu'en se tournant elles tournoient aussi avec lui. Il les regardoit comme un préservatif contre les tentations du démon. Un jour s'étant endormi, Dieu lui ré-

(g) *Vita S. Richardi Abb. sæc. 6. Bened. p. 220. Vide & Hugon. Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. pp. 136. 159.* Quia locus idem per manum laïcam aliquantulum neglectus erat, ad restaurandum eum, ibidem Abbas est ordinatus.

(h) *Hugo Flaviniac. ibid. & vita S. Richardi sæc. 6. Bened. p. 537.*

(i) *Vita S. Gerardi Tullens. apud Bolland. t. 3. April. ex ms. S. Mansueti.* Le MS. des miracles de S. Mansuy, porte expressément, qu'il fut fait Evêque en 963. *Voyez les Preuves, p. 156.*

(k) *Vita S. Gerardi.* Ab ipsis pueritiæ exordiis in jam dicto commoratur Clericorum cœnobio, per singulos sacri Officii gradus more ascendit ecclesiastico, atque ibidem laboriosi cellerarii devincitur officio.

(l) *Ibidem.* Pro quodam non maximo excessu, in levioris culpæ nexu infra Claustralia erat septa constitutus.

(m) Bruno qui in tota Germania sibique finitimis partibus imperiales agebat vices.

(n) En l'an 925. Voyez les notes du P. Benoit sur la vie de S. Gerard, p. 15.

(o) *Tredecim horarum cursus nocturnâ & diurnâ continuatione cum integro psalterio laborator persolveret indefessus.* Le P. Benoit l'entend de l'espace de treize heures, qu'il employoit à chanter l'Office divin. Mais je doute que ce soit là le sens du texte de Vidric. Je croirois plutôt qu'il récitoit tous les jours l'Office monastique & le canonial ; chose qui étoit usitée avant lui dans l'Eglise de Toul, & dans plusieurs autres lieux, comme à S. Mihiel, à Aniane, & ailleurs. Voyez *annal. Bened. t 3. pp. 344. 381.* & ci-devant la vie de Drogon Evêque de Toul.

(p) Sacrarum scripturarum tam ardenter inserviebat studio, ut nec etiam nocturno tempore sibi ante lectum unquam interrumperetur lectio.

véla que le feu s'étoit pris dans l'Eglise de S. Mansuy, par la négligence du Sacristain, qui y avoit laissé allumé un cierge qu'y avoit mis une femme dévote. Gerard y envoya sur le champ, & le feu n'y fit d'autre mal, que de brûler quelques ornemens de l'Autel.

LXXI. *S. Gerard absout les excommuniez, tous les jours au soir en secret.*

Il avoit encore une autre coûtume remarquable, qui étoit d'absoudre tous les soirs avant de se coucher, tous ceux qu'il avoit excommuniez (q); de peur que s'il venoit à mourir pendant la nuit, ils ne demeurassent liez des liens de l'excommunication: mais il le faisoit en secret, & seulement en presence de ses Clercs, de peur que son indulgence ne fût aux excommuniez un motif de mépris & d'impénitence; & cependant il prioit Dieu de leur inspirer le desir de demander leur absolution.

Il avoit un grand talent pour la prédication, & prêchoit avec zéle & avec assiduité: mais comme ses occupations ne lui permettoient pas d'y vacquer autant qu'il auroit voulu, il envoyoit ses Clercs dans les Paroisses voisines, les jours de grande fête, pour y répandre la semence de la parole de Dieu; ce qui produisit un trés bon effet dans son Diocése: car outre l'avantage qui en revenoit à ses peuples, il forma plusieurs habiles Prédicateurs; en sorte que dans toute la Belgique, il n'y avoit nul Prélat qui en eut un aussi grand nombre, & d'aussi versez dans l'exercice de la prédication.

LXXII. *S. Gerard bâtit sa Cathédrale & l'Eglise de S. Gengoû.*

L'amour dont il étoit transporté pour la beauté de la Maison de Dieu, l'engagea dans plusieurs grandes entreprises. Il fit renverser l'ancienne Cathedrale de Toul, dediée à S. Etienne, & en fit bâtir dés les fondemens une nouvelle, beaucoup plus belle & plus magnifique, qui fut achevée & dédiée en 981. Ce n'est pas toutefois celle que nous voyons aujourd'hui, dont le dessein ne fut pris qu'en 1340, & ne fut achevé qu'aprés 1447 (r). S. Gerard embellit sa Cathedrale de peintures, & d'autres ornemens, & y mit une partie du Caillou de S. Etienne, qu'il obtint de Thierry Evêque de Metz, en ayant désigné avec son doigt une partie, qui tomba, à ce qu'on crut, miraculeusement dans sa main.

Il construisit aussi à la porte de la Ville de Toul, vers le midy, l'Eglise de S. Gengoul, dont il avoit reçu quelques Reliques, par la liberalité de l'Evêque de Langres (s), & il y joignit une Abbaye de Religieuses. Mais parce que l'innocence de ces Vierges étoit trop exposée en cet endroit (t), il fut obligé de changer cet établissement, & d'y mettre des Clercs, dont il augmenta les biens, en leur donnant quelques terres, comme Bouzemont, Bagneux, & l'Eglise vulgairement nommée Sion, avec la Chapelle de Cheuillet. L'Eglise de S. Gengoul fut brûlée par Eudes Comte de Champagne, sous le Pontificat de Leon IX. Mais Udon successeur de ce Pape dans l'Evêché de Toul, la répara, & y mit des Chanoines, comme nous le verrons ci-aprés.

Nous avons parlé ci-devant du bâtiment du Château de Bar, fait par le Duc Frederic en 964. On croit avec beaucoup de raison, que ce Prince y établit une compagnie de Clercs, pour y faire l'office, & pour administrer les Sacremens à ceux qui demeuroient dans le Château (u). Il faut avoüer qu'il n'y a aucun monument du temps, qui le marque d'une maniere expresse: mais l'on a un Titre de l'an 1022 (x), accordé au Chapitre de S. Maxe, établi dans ce même Château, qui nous donne de grandes lumieres pour découvrir l'origine de cette Eglise. On lit dans cette Charte, que du temps du Duc Frederic (y), qui gouvernoit la Lorraine, un Gentilhomme nommé Hezeb (z), touché du repentir de ses péchez, construisit un Oratoire dans le Château de Bar, & le fit dédier par l'Evêque de Toul S. Gerard, en l'honneur de la Sainte Vierge, de S. Etienne premier Martyr, & de tous les Saints, & y mit des Reliques du S. Confesseur Maxime, ou Maxe, qu'il avoit apportées du Pays de Tours. Ce Saint fut un des disciples de S. Martin, & premier Abbé de Chinon. S. Gregoire de Tours nous a décrit sa vie & ses miracles (a). Le jour de la Dédicace de l'Eglise, la Duchesse Beatrix, épouse de Frederic (b), donna à cette Chapelle le fisc qu'elle avoit à Varenne. Deux Seigneurs nommez Amaulri & Vautier, lui donnerent aussi des fonds de terres, de même que le Prévôt Robert: mais le Duc Thierry, avec son épouse Richilde, lui firent present du quart de leur champ à Maxunce, & d'une maison.

Quelque temps aprés, le même Duc, pour expier la faute qu'il avoit commise, en faisant arrêter la Duchesse Beatrix sa mere, & pour satisfaire à la pénitence que le Pape lui avoit imposée de fonder quatre Prébendes dans ses Etats, donna encore d'autres biens à cette Eglise. Cette particularité de l'arrêt de la Duchesse Beatrix par son fils Theodoric, n'est pas connuë dans les Historiens. Jean de Bayon (c)

(q) Il avoit une formule particuliere pour l'excommunication, que l'on conserve dans l'Eglise de Toul, & que le Chapitre a long-temps mise en usage. *Benoit, note sur la vie de S. Gerard, pp. 21. 22.*

(r) Benoit, note sur la vie de S. Gerard, pp. 29. 30.

(s) *Lib. miracul. S. Apri.* Preuves, p. 123.

(t) *Vita S. Gerardi.* Sed quia inibi ultra modum sancta castitas patiebatur dispendium, coactus est suæ institutionis pati repudium.

(u) Memoires mss. fournis par M. de la Vallée, Doyen de saint Maxe.

(x) Preuves, an 1022. p. 199.

(y) Lothaire Roy de France, & Frederic Duc de Lorraine, étoient contemporains. Lothaire commença à régner en 954. & mourut en 986. Et Frederic fut Duc de Lorraine & de Bar, depuis 958. jusqu'en 984.

(z) Peut-être Hezel, ou Hezelo, nom assez commun en ce temps-là. C'est le diminutif de Henry.

(a) *Gregor. Turon. de gloriâ Confessorum, c. 22.*

(b) Ceci fait voir que l'Eglise de S. Maxe fut dédiée par S. Gerard aprés l'an 984, qui est celui de la mort de Frederic, & avant l'an 994, qui est celui de la mort de S. Gerard. Alberic parle de cette dédicace sous l'an 992.

(c) *Joan. de Bayon c. 46.*

An de J.C. 1048.

dit seulement, qu'en l'an 1011, le Duc Theodoric ne pouvant obtenir par ses prieres, que la Duchesse sa mere lui remit le gouvernement de ses Etats, s'en saisit de force, & s'en mit en possession. C'est donc alors apparemment qu'il fit arrêter la Duchesse sa mere. La Charte qui nous apprend tous ces détails, est signée de plusieurs témoins, entr'autres, de Vulfrade Gouverneur du Château de Bar, du Prévôt Letard, l'an 1022, indiction 4 (d), sous le gouvernement de Louis Comte de Bar, c'est à dire, de Louis Comte de Monçon & de Montbeliart, à qui Sophie seconde fille de Ferry II. porta le Comté de Bar, & sous le pontificat de Hermand ou Heriman Evêque de Toul, qui commença en 1020.

Le Chapitre de S. Maxe est composé d'un Doyen & de neuf Chanoines, de quatre Vicaires & de quatre Chapelains, d'un Maître de musique, & de quatre enfans de Chœur. Le Doyen est premier Chanoine de la Collégiale de S. Pierre; & reciproquement, le Doyen de S. Pierre est premier Chanoine de S. Maxe, & ils en possedent chacun une Prébende. Le Doyen est élu par les Chanoines, & les Canonicats sont à la nomination du Prince. L'Eglise de S. Maxe est d'une structure assez réguliere: mais ce qui la rend plus considerable, sont les morceaux de sculpture que l'on y remarque. Le grand Autel est d'un ouvrage de marbre & d'albâtre tres recherché. Au pilier du côté de l'Evangile, on voit une Mort ou un Squelette, qui passe pour un chef-d'œuvre. C'est une espece de Mausolée de René de Châlons Prince d'Orange, époux d'Anne de Lorraine, lequel fut tué au siége de S. Dizier en 1544, & dont le cœur repose à S. Maxe; d'où vient que la mort ou le squelette, dont nous parlons, porte un cœur en sa main gauche élevée. La Chapelle bâtie dans la même Eglise en 1555, par Gilles de Tréves Doyen de S. Maxe, renferme aussi de tres beaux morceaux de sculpture; entr'autres, les quatre Evangelistes, & les quatre Peres de l'Eglise latine; la representation d'une Creche, qui a servi de modele à celle du Val de Grace de Paris; de plus, au dessus de la corniche, les bustes des douze Apôtres; le tout d'un ouvrage achevé, & de la main du même Maître. Mais revenons à S. Gerard.

LXXIII. *Translation de S. Elophe, de sainte Aprone & de S. Evre.*

Il fit la Translation de S. Elophe, un des premiers Martyrs du Diocése de Toul. Il enrichit de plus son Eglise du Corps de sainte Apróne sœur de S. Evre, un de ses plus illustres prédécesseurs (e); & il donna une grosse somme d'argent pour l'obtenir des Bourgeois de la Ville de Troye en Champagne, où cette Sainte étoit morte, & où elle avoit été enterrée. Mais quelque temps aprés, il mit les Reliques de la Sainte dans l'Abbaye de S. Evre, & elles y sont encore aujourd'hui conservées fort précieusement. Il résolut ensuite de faire la recherche des Reliques de S. Evre, qui étoient alors si peu connuës, que personne ne pouvoit dire où elles étoient. Il ordonna pour cela un jeûne, afin d'obtenir de Dieu la decouverte de ce trésor: mais comme on craignoit que la foule du peuple n'y causât quelques troubles, on résolut de travailler la nuit à creuser en l'endroit où l'on présumoit que le corps du Saint pouvoit être caché: on y travailla toute la nuit du 17[e] May en l'absence du saint Prélat, mais en vain.

Lorsqu'il fut arrivé vers le point du jour, il exhorta les ouvriers à creuser en l'endroit qu'il leur montra. Ils travaillerent assez long-temps, & à la fin ils rencontrerent un cercueil vuide, qu'on y avoit mis exprés, pour tromper l'attente de ceux qui auroient pû venir enlever ce saint Corps. Le Prélat leur dit alors, qu'ils verroient bien-tôt l'effet de leurs desirs, & les encouragea à creuser plus avant. En effet ils trouverent la châsse du Saint; ce qui les remplit d'une joie inexprimable. Mais comme on vouloit faire cette translation avec grande solemnité, on laissa les Reliques dans la terre, & on prit jour au premier de Juin, pour les lever du lieu où elles étoient. Il y eut un concours infini de peuples, & la ceremonie fut des plus dévotes & des plus solemnelles. Dieu même y fit éclater plusieurs miracles. Ceci arriva l'an 978 (f). Le Corps fut mis sous la voûte soûterraine qui étoit au chevet de l'Eglise du Saint, au fond duquel il y avoit une fontaine, où les pélerins, hommes & femmes, alloient boire par dévotion.

S. Gerard avoit déja donné des marques de son zéle pour l'Abbaye de S. Evre, dés l'an 975 (g), ayant obtenu de l'Empereur Othon un Privilege qui confirme les biens que l'Evéque Gauzlin, & que lui-même avoient faits à ce Monastere, lequel étoit alors gouverné par Vidric, qui nous a donné la vie de S. Gerard.

LXXIV. *S. Gerard fait de grãds biens à l'Abbaye de S. Mansuy.*

Mais la principale inclination de ce Saint fut toujours pour l'Abbaye de S. Mansuy, dont il est regardé avec raison comme le Fondateur. Cette Abbaye fut commencée par S. Gauzlin (h), qui lui donna pour premier Abbé Archembaut Abbé de S. Evre. Lorsque S. Gerard vint à Toul, pour prendre possession de son Evêché, on le conduisit d'abord dans l'Eglise de S. Mansuy (i) premier Evêque du Pays. Il y fit sa priére, & voüa, avec l'agrément de tout son Clergé qui étoit présent, de la rebâtir tout à neuf; ce qu'il fit dans la suite. Cette Eglise fut bâtie de nouveau sous l'Evêque Pibon, vers l'an 1104. Elle fut brûlée au quinziéme siécle,

(d) En 1022. c'étoit l'indiction cinq; mais comme l'indiction imperiale ne commençoit qu'au mois de Septembre ou d'Octobre, on a pû compter ici l'indiction quatre jusqu'à ce temps-là.

(e) *Vide lib. de miracul. S. Apri in codice S. Mansueti. Et vitam S. Gerardi.* Voyez les Preuves, pp. 123. 124. & 138.

(f) *Liber de miracul. S. Apri.*

(g) *Vide Mabillon. sec. 5. Bened. p. 892.*

(h) *Adso lib. de mirac. S. Mansueti.* Preuves, pp. 96. 97.

(i) *Richer. Senoniens. l. 2. c. 12. p. 311. tom 3. Spicileg.*

An de J. C. 1048.

& entiérement ruinée en 1552, par le Gouverneur de Toul, nommé Montarlot Calviniste, sous prétexte qu'on craignoit que l'Empereur Charles V. ne s'en saisît pour battre la Ville.

S. Gerard conserva toujours pour ce premier Apôtre des Leuquois, une dévotion toute particuliere, & il ressentit souvent les effets de sa protection. Il s'appliqua avec soin à combler de bienfaits l'Abbaye qui lui est consacrée, & à y maintenir une exacte régularité. En 963 il y nomma pour Abbé un saint Religieux, appellé Adam.

Un jour Dieu lui fit connoître par révélation, qu'il desiroit qu'il fist bâtir un Oratoire en l'honneur de S. Michel (k), au sommet de la montagne de Bar, au pied de laquelle est située la Ville de Toul. Gerard marqua les dimensions de l'Eglise & du Cimetiere, qui devoient avoir deux cent quarante pieds de long. Lorsque l'Eglise fut achevée, il en fit solemnellement la Dédicace, & la dotta, en lui donnant la dixme d'un petit Village, qui étoit là auprés, & qui ne subsiste plus; voulant que la nouvelle Eglise servît de Paroisse à ce village, & que les Paroissiens y eussent leurs Fonts baptismaux & leur Cimetiere. Il lui céda encore quelque autre bien, & la soumit à Faribert Abbé de S. Mansuy, à charge d'y entretenir toujours un Religieux résidant, qui fût nourri & vêtu aux frais de l'Abbaye. La Charte est de l'an 971.

Quelques années aprés (l), le même Prélat accorda à cette Eglise ou à ce Prieuré de S. Michel, & au Prieur Berenger qui y demeuroit, l'Eglise, le cens & la dixme que l'Evêque possedoit à Golinicourt, à condition toutefois, que le Prêtre & le Diacre, qui étoient actuellement pourvûs de cette cure, en joüiroient pendant leur vie; aprés quoi elle apppartiendroit nuëment au Prieur & aux Religieux de S. Michel. La Lettre est dattée de Toul l'an 988. sous le regne d'Othon le Jeune Roy de Lorraine. Ce Prieuré est réduit aujourd'huy en un simple Hermitage.

Aprés avoir retiré quelques fonds (m) qu'il avoit donnez à S. Mansuy, il tomba dans une grande fiévre; ce qui l'obligea à les lui rendre. Dans une autre maladie, ayant ordonné qu'on le portât au Tombeau du Saint, pour y demander sa guérison, les Soldats de sa garde s'y opposerent, dans la crainte qu'il ne s'y fist Religieux, comme le bruit en avoit couru.

On garde dans le Trésor de cette Abbaye, l'Anneau, & le Calice du Saint, qui est comme une Coupe de vermeil assez basse, comparée à nos Calices d'aujourd'huy. Il a des anses aux deux côtez, comme il s'en voit aussi à quelques autres Calices antiques. On y conserve aussi son Aube, qui est longue de sept pieds, ayant dix pieds de tour par le bas; ce qui prouve que ce Saint étoit d'une riche taille. Cette Aube est ornée par le bas, devant & derriere, de deux piéces de Satin violet, longues d'environ un pied, & larges d'un demi pied, chargées de broderies en soye & en or, representant des animaux & des oiseaux: elle ne commence à s'élargir que vers les reins.

LXXV. *Abbaye de S. Martin, à Dommartin sur Meuse.*

Aprés S. Mansuy, il honoroit principalement S. Martin, qu'il regardoit comme son modele. Il lui fit ériger un Autel dans sa Cathédrale, & répara l'Eglise de Dommartin devant Toul, qui étoit tombée. Il augmenta les biens de l'Abbaye de S. Martin sur Meuse prés Sorcy (n). Cette Abbaye étoit une des plus anciennes du Diocese (o), & avoit toujours été dans la dépendance des Evêques de Toul. L'Evêque Drogon l'avoit donnée aux Chanoines; & ceux-ci s'étant plaints à S. Gerard qu'on la leur avoit ôtée, il la leur rendit en 969, & la reünit à leur manse. Les Religieux qui vivoient dans cette Abbaye, y avoient conservé plusieurs loüables coutumes, & S. Gerard y ajouta celle de laver les pieds à la Communauté tous les Samedis au soir (p), suivant la Regle de S. Benoît (q). Il ne reste rien de cette ancienne Abbaye, que l'Eglise paroissiale de Dommartin prés de Sorcy, qui est belle & grande.

LXXVI. *Pelerinage de S. Gerard à Rome.*

S. Gerard entreprit le voyage de Rome en 982, la dix-neuviéme année de son Episcopat (r), & il le fit en vrai Pelerin, supportant volontiers toute la fatigue du voyage, & cherchant uniquement à contenter sa dévotion, & nullement sa curiosité. Comme la disette étoit grande en Lorraine, il laissa une bonne provision de blé dans son Evêché pour la nourriture des pauvres, & pourvût aux besoins de son voyage d'une maniére honnête & modeste. Il choisit pour l'accompagner douze personnes de pieté d'entre les Clercs & les Religieux de son Eglise, afin qu'il pût vacquer incessamment avec eux à la psalmodie pendant tout le voyage. Ils marchoient à pied, & la Croix à leur tête, comme une procession; en sorte qu'ils formoient comme une petite Eglise ambulante, répandant des aumônes abondantes sur tous les pauvres qui leur demandoient.

Etant arrivez à Pavie, ils y rencontrerent S. Mayeul Abbé de Cluny, & le bienheureux Adelbert, qui dans la suite fut Evêque de Prague & Martyr (s). Ils passerent quelque temps avec ces saints personnages dans la joie spirituelle, la consolation & les saints entretiens qu'on peut s'imaginer entre des person-

(k) Preuves, sous l'an 971. p. 384.
(l) Preuves, p. 393. an 988.
(m) *Cartha S. Gerardi, an. 974.* Ingerei & Molisei.
(n) *Cartha S. Gerardi.* In comitatu Bedinse juxta Castrum de Sorsiaco, supra Mosam. *Preuves, p. 380.*
(o) *Mabill. de re Diplomat. p. 548.* Benoit vie de S. Gerard, p. 236. & suiv.
(p) *Charta S. Gerardi an. 968.* Preuves, p. 380.
(q) *Reg. S. Bened. c. 35.*
(r) *Vidric. vita S. Gerardi.* Ici Preuves, p. 138. c. 29.
(s) Il fut martyrisé en 997.

An de J. C. 1048.

nes d'une si haute pieté. On dit même, qu'un jour de jeûne, S. Gerard mangeant avec eux, & ne voulant pas violer la pratique de dévotion qu'il s'étoit prescrite, dit à l'oreille à un de ses domestiques de ne lui servir que de l'eau à boire. Le serviteur obeït; & le Saint ayant trouvé dans sa coupe le goût du vin, en reprit son serviteur en allemand, croyant que personne de la compagnie ne l'entendoit (t). Mais S. Mayeul s'en étant apperçû, lui dit; *Seigneur, que ce qui vient d'arriver ne vous fasse point de peine; mais recevez avec action de graces, ce que Dieu vous envoye.* Le Saint rougit, & imputa cette faveur aux mérites des Saints avec qui il mangeoit.

Etant arrivé à Rome, on le reçut avec beaucoup de distinction. Il fut d'abord conduit sous le parvis de l'Eglise de S. Pierre, où l'Empereur Othon II. étoit enterré (u). Il fit sa priére auprès du Tombeau de ce Prince, qui étoit mort peu de temps auparavant, & qui étoit son Souverain & son bienfaicteur. Pendant qu'il y récitoit l'Office des morts, on lui envoya dire que le Préfet de la Ville l'attendoit, avec une grande partie du Clergé, pour lui faire un honneur que l'on ne fait qu'à tres peu de Pelerins. Mais le Saint peu sensible à ces marques de respect, continua son Office, & ne se rendit au lieu où étoit le Préfet, qu'aprés l'avoir entiérement achevé.

Etant entré dans l'Eglise de S. Pierre, & ayant fait sa priére aux Tombeaux des Apôtres, il fit préparer l'Autel de Sainte Petronille, pour y dire la messe. Et comme il se lavoit les pieds (x), il y vit entrer une troupe de Sacristains, avec de la provision pour leur dîner; ils firent cuire leur viande dans l'Eglise même, & commencerent à y manger. Le saint Prélat indigné de voir cette indéecence, prit sa Crosse, & les chassa tous de sa présence, en disant: *Le zele de votre maison me dévore.** — Psal. lxviij. 10.

Aprés avoir passé quelque temps à Rome, il eut la dévotion de célébrer le saint Sacrifice sur l'Autel du Prince des Apôtres, croyant fermement que s'il pouvoit obtenir cette grace, Dieu lui accorderoit plus aisément, par l'intercession de S. Pierre, le pardon de ses péchez. Il en demanda la permission aux Sacristains: mais on lui répondit que cet honneur étoit réservé au Pape seul, & aux Cardinaux. Il offrit de donner trois cens livres au Trésor de S. Pierre, si on vouloit lui faire cette faveur: mais il ne put rien gagner, & ce refus lui fut si sensible, qu'il en tomba dangereusement malade, disant, par un sentiment d'humilité, que Dieu n'avoit pas pour agréable son pelerinage, puisqu'il ne satisfaisoit pas sa dévotion dans une chose qu'il désiroit avec tant d'ardeur: mais ensuite faisant reflexion que peut-être il y avoit en cela plus de vanité que de pieté solide, il rendit graces à Dieu de n'avoir pas permis que ses desirs fussent accomplis.

LXXVII. *Grande famine en Lorraine en 982.*

A son retour de Rome, il rencontra, étant en Lombardie, une troupe de peuples d'environ trois cens personnes de son Diocese, que la disette avoit fait sortir de leur pays (y). Il les rassembla, les défraya pendant tout le chemin, & arriva à Toul avec eux vers la mi-carême. Il y fut reçu par son Clergé avec des témoignages de joie qu'on auroit peine à exprimer; & comme la famine continuoit, il permit aux plus pauvres de rompre le Carême, & ouvrit ses greniers & ses celliers, pour subvenir à leurs besoins. Il faisoit distribuer du pain & de la viande à tous ceux qui se présentoient à sa porte, & continua ses aumônes jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste. On crût même que Dieu avoit donné une benediction miraculeuse sur ses provisions, & qu'il les avoit multipliées en faveur des pauvres, pour récompenser la charité du Saint.

LXXVIII. *Vertu du lavement des pieds.*

Il étoit persuadé que le lavement des pieds avoit une vertu particuliere pour remettre les péchez (z). Il avoit coutume de les laver tous les jours à un certain nombre de pauvres, de baiser leurs pieds & leurs mains, & de les essuyer avec ses cheveux, après quoy il les faisoit asseoir à table, & leur servoit lui-même à manger; & lorsque le nombre ordinaire de pauvres n'étoit pas rempli, il prenoit quelques-uns de ses domestiques, à qui il rendoit cet office d'humilité. Le Saint avoit un frere, nommé Ancelin, qu'il avoit fait Comte de Toul, lequel rempli de foy & de dévotion, prenoit souvent la place du pauvre qui manquoit, croyant fermement, comme il l'avoit souvent oui prêcher au saint Evêque, que cet exercice lui mériteroit la rémission de ses péchez (a). On crut qu'un jour S. Gerard avoit lavé les pieds à J. C. qui se trouva déguisé sous la figure d'Ancelin, & qui avoit pris la place d'un pauvre.

LXXIX. *Peste à Toul. Charité de saint Gerard.*

La peste désoloit la Ville de Toul; ses ruës étoient pleines de cadavres, & il n'y avoit point de maison qui ne representât l'affreuse image de la mort, dans la personne des malades ou des mourans (b). Le saint Prélat ordonna un jeûne de trois jours, aprés lesquels ayant assem-

(t) *Vidric. vita S. Gerardi, p. 138. c. 39.* Hæc autem alterna disceptatio linguâ agebatur barbaricâ, glorioso credente præsule sanctos præsentes convivas hujus sermonis ignaros peritiæ.

(u) Ce Prince étoit mort le 8e de Decembre 982, & avoit été enterré sous le portique de S. Pierre. *Herman. Contract. ad an. 982.* S. Mayeul lui avoit prédit sa mort la même année, étant à Verone. *Vita S. Mayoli sæc. 5. Bened. p. 805.*

(x) *Vidric. vit. S. Gerardi, c. 40. p. 139.* Dum lymphâ exhibitâ pedes abluit, ecce importuna custodum manus cum diverso ciborum apparatu affuit, utque indecens est mos Romanorum, in eadem Basilicâ coquinæ expleto ministerio ad prandendum resederunt, præsule præsente beatissimo, &c.

(y) *Vidric. c. 41. p. 140.*

(z) *Vidric. vit. S. Gerardi.* Credens, ut est vera fides, sordes criminum abluere, uti multoties sanctum audiebat præsulem certissimè prædicare. *Preuves, c. 42. p. 142.*

(a) Il succéda au Comte Sedebardus. Benoit, vie de S. Gerard, p. 26.

(b) *Vidric. vita S. Gerardi.* Preuves, c. 47. p. 144.

ble les Paroisses de la Ville & des villages voisins, & ayant fait tirer les Châsses des saints Evêques Evre & Mansuy, on les porta en procession dans toutes les ruës de la Ville : mais la peste, au lieu de diminuer, paroissoit augmenter; en sorte qu'avant que la procession fût parvenuë à l'Eglise de S. Mansuy, qui est hors la Ville, on compta seize morts sur la place. A cette nouvelle, le saint Evêque exhorta son peuple à redoubler ses prieres. On alla à l'Eglise de S. Evre, où l'on recita les Litanies à sept Chœurs (c), le Saint étant prosterné par terre, avec son Clergé, devant les Châsses. Gerard se levant de terre, qu'il avoit arrosée de ses larmes, & ayant commencé l'antienne, *In voce deprecationis*, trois personnes tomberent mortes sur la place : mais ce furent les dernieres qui furent frappées de ce fleau, Dieu l'ayant fait cesser à l'instant.

Aprés la mort de l'Empereur Othon II. & peu aprés le retour de notre Saint de son voyage de Rome, Henry Duc de Baviere voulut usurper l'Empire sur le jeune Othon III. qui n'étoit encore qu'un enfant (d). Les Seigneurs & le Peuple de l'Evêché de Toul, ne pouvant se résoudre à reconnoître un Prince étranger, prierent S. Gerard de se mettre à la tête de leurs troupes, pour les mener au secours du jeune Othon : il s'excusa sur sa vieillesse; on ne laissa pas d'assembler une armée assez nombreuse, qui se rendit du côté de Vorms (e) : mais elle se separa sans effusion de sang, le Duc Henry ayant été obligé de reconnoître le jeune Othon pour Roy de Germanie; & le jour même, notre Saint étant à Toul au milieu de ses amis, leur annonça la bonne nouvelle de cette paix, qui interessoit tout l'Empire.

LXXX. *Moines Grecs & Ecossois en Lorraine.*

Il y avoit alors dans le pays un grand nombre de Moines Ecossois, & même quelques Moines Grecs, qui vivoient en réputation de sainteté. Nous avons vû à Tréves le celebre S. Siméon, Moine Grec du Mont Sinaï, & à Metz les saints Abbez Cadroé & Fingenius, qui établirent des Moines Ecossois à S. Clement & à Saint Symphorien. S. Fingenius en mit de même à S. Vanne de Verdun. Notre saint Prélat eut la dévotion d'en avoir aussi dans son Eglise (f). Il y ramassa une Communauté d'Ecossois, & une de Grecs, qu'il entretenoit à ses dépens, & les faisoit assembler separément devant differens Autels, où ils louoient Dieu chacun en la maniere de leur Pays.

LXXXI. *Persecutiōs suscitées contre saint Gerard.*

Quelque attention qu'eût le saint Evéque à faire du bien à tout le monde, & à gagner ses Diocesains par la douceur, il ne put éviter de choquer quelques Seigneurs, qui abusant de leurs forces, opprimoient les pauvres par leurs pillages & leurs violences. De ce nombre furent deux Seigneurs, nommez Odelric & Richard, demeurans dans le territoire de Toul (g). S. Gerard, aprés avoir inutilement employé les voies de l'honnêteté, des priéres & des remontrances, fut enfin obligé de les retrancher de la Communion de l'Eglise. Ces hommes accoûtumez à se faire justice à eux-mêmes, menacerent le Saint de le faire périr, & on l'avertit de s'en donner de garde; mais il ne s'en mit nullement en peine.

Un jour qu'il visitoit les Paroisses de son Diocese, il arriva à Manoncourt, Village dépendant de l'Abbaye de S. Evre. Odelric en eut avis, & se disposa, avec une troupe de scelerats qui étoient à lui, à le venir attaquer. Le Saint s'étoit logé prés l'Eglise. Odelric l'assiége, & la veut forcer; mais il est repoussé par les gens de la suite de l'Evêque. Enfin il y met le feu, & tuë plusieurs de ceux qui la défendent. Gerard se retire à l'Eglise, & demeure prosterné devant l'Autel. Les gens d'Odelric le trouvent en cette posture, l'arrachent, le traînent, le menacent de l'égorger, s'il ne donne l'absolution à Odelric. Gerard craignant qu'ils n'aggravassent leurs crimes par sa mort, les absout, à condition qu'ils expieroient par une digne pénitence, les maux qu'ils avoient commis : mais comme ils demeurerent dans leur endurcissement, ils furent de nouveau excommuniez, non seulement par S. Gerard, mais aussi par les Evêques de France, & même par le Pape.

Dans la cérémonie du transport des Reliques de S. Goëric, au Monastere d'Epinal nouvellement bâti par Thierry Evêque de Metz, l'on avoit fait deux châsses, l'une couverte de lames d'argent, & l'autre de bois, liées par des bandes de fer. Celle-ci devoit être enfermée dans l'autre : mais elle se trouva beaucoup plus grande qu'il ne falloit; en sorte que le couvercle de celle d'argent ne put être emboëtté à sa place. S. Gerard commença la Messe; & aprés le Canon & la Consecration, le couvercle se mit de lui-même en son lieu avec un grand bruit. On raconte plusieurs autres miracles que ce Saint fit tant pendant sa vie, qu'aprés sa mort. On peut les voir dans Vidric, Abbé de S. Evre, Auteur du temps.

LXXXII. *Grands biens que S. Gerard fit à son Eglise, &*

Il est presqu'impossible de marquer en détail tous les biens qu'il a faits à son Eglise, & aux Monasteres de son Diocése (h). Il fonda, avec le secours des Chanoines, l'Hôpital de Toul, nommé la Maison-Dieu (i). Il obtint de l'Em-

(c) *Idem.* Ibique lugubre septiformem Litaniarum cursum expleret, ante Sanctorum corpora, cum Clero humi stratus.

(d) *Vidric. vita S. Gerardi an. 984.* Preuves, c. 59. p. 145.

(e) Comparez la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz, p. 67.

(f) *Vidric. vita S. Gerardi.* Cœtum quoque Græcorum ac Scottorum agglutinans non modicum, propriis alebat stipendiis, commixtum diversæ linguæ populum. *Preuves, c. 52. p. 146.*

(g) *Vidric. vita S. Gerardi.* Preuves, p. 147. c. 53.

(h) Voici les noms des lieux où il acquit du bien. *VII. Mansos apud Bedonis Curtem* (Boncourt) ... *Castrum de Mirovalt*, (Mutaut) *villam Vemplonam* (Mouplonne) *Brilloni-villam*, *Longam-villam* (Longeville) *Reson*, *Tanum* (Tanoy) Nais, Courcelles, Basincourt, Marbech.

(i) En 971. Benoit vie de S. Gerard, p. 80.

pereur

aux Monastres de son Diocése.

pereur Othon, pour les fideles de son Diocése, la permission d'élire Evêque celui qu'ils jugeroient le plus propre pour les gouverner (k). Il relâcha aux Chanoines certains présens qu'ils lui faisoient, en prenant possession de leurs Canonicats. Il les fit ses heritiers, & leur donna l'Eglise de Tranqueville, à charge de célébrer son Anniversaire. Il affranchit les maisons des Chanoines, qui étoient dans le Cloître exterieur, & défendit qu'aucun laïque les possedât, ou y logeât. Il accorda aux Chanoines le pouvoir d'élire d'entr'eux le Princier, le Doyen, le Chantre, le Bibliotecaire & le Tresorier. Il leur permit de disposer de leurs biens par testament, ou autrement; quand même ils mourroient dans le Palais Episcopal, ou seroient domestiques de l'Evêque. Il employoit la dixme de tous ses revenus à exercer l'hospitalité dans sa Ville Episcopale. L'Empereur Othon lui donna les Abbayes de Moyenmoutier, d'Offonville, de Poulangy, & de Montier-en-derf.

Henry l'Oiseleur, & les deux Othons donnerent à l'Evêque de Toul le fief de Berkem, qui avoit appartenu originairement à l'Abbaye de Moyen-moutier, & qui avoit été donné à S. Hidulphe par un Seigneur nommé Theudo.

LXXXIII. *Abbayes d'Offonville, de Poulangy & de Montier-en-derf, possédés par S. Gerard.*

L'Abbaye d'Offonville ne subsiste plus, & à peine peut-on deviner où elle étoit autrefois. Quelques-uns la mettent au village de Fenviller prés Badonviller.

Poulangé, ou Poulangy, Abbaye de filles dans le Diocése de Langres, avoit été possedée, avant S. Gerard, par les Evêques Drogon & Gauzlin, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. Elle est aujourd'hui possedée par une Abbesse & quatorze filles, toutes Demoiselles, qui font profession de la Regle de S. Benoît. Elles demeurent chacune dans une petite maison separée, dans l'enceinte de l'Abbaye, & l'Abbesse leur donne une certaine quantité de vivres en espece, pour leur subsistance, pour s'exempter de tenir une table, où elles puissent manger toutes ensemble. Elles ne sont pas obligées à la clôture, & elles sortent quelquefois dans le monde avec un habit assez propre, mais noir; & quand elles vont au Chœur, elles mettent de grands manteaux noirs. L'Abbaye ne vaut pas plus de 5000 livres de rente (l).

Montier-en-derf est une ancienne Abbaye du Diocése de Châlons sur Marne. Elle fut possedée dés le commencement du huitiéme siécle par Garibalde Evêque de Toul. S. Gauzlin en joüissoit au dixiéme; & S. Gerard sur la fin du même siécle. L'Empereur Othon II. confirma cette Abbaye à l'Eglise de Toul (m), & Vidric raconte, qu'Heribert le jeune, Comte de Vitry, s'en rendit maître sous le Pontificat de S. Gerard, & qu'Etienne son fils se maintint dans cette injuste possession.

An de J. C. 1048.

LXXXIV *Abbayes de S. Germain, saint Martin, S. Piant, Sainte Geneviéve, & S. Gengoû.*

Outre les Abbayes dont nous venons de parler, l'Empereur Othon II. en 974, donna à S. Gerard un ample Privilége, à la recommandation de l'Imperatrice Idalberge, & de Thierry Evêque de Metz, par lequel il lui confirme les Abbayes de S. Mansuy, de S. Evre, de S. Germain, de S. Martin, de S. Piant, de Sainte Geneviéve, & de S. Gengoû de Varennes.

L'Abbaye de S. Germain est entiérement détruite; on ignore même le lieu où elle étoit bâtie. Les uns la mettent à Dom-Germain entre Toul & Vaucouleurs. D'autres, à S. Germain sur Meuse, entre Ourches & Ugny; d'autres la confondent avec l'Abbaye de Gelmont, proche Dieulewart. Je croirois plutôt qu'elle étoit à Dom-Germain (n). Les biens de cette Abbaye ont été reünis à celle de S. Evre. On y voit encore, dit-on, quelques ruïnes du Monastere de S. Germain proche la Paroisse. Celle de S. Martin étoit, comme nous l'avons dit, prés de Sorcy.

LXXXV. *Des Saints Piant, Agent & Ste Colombe.*

S. Piant, S. Agent, & sainte Colombe étoient disciples de S. Antimonde Evêque de Toul (o). Ils furent du nombre de ceux qui quitterent le monde sous ce saint Evêque, & dont la mort fut précieuse aux yeux de Dieu. Antimonde vivoit au 6e siécle. On croit que S. Piant, S. Agent & sainte Colombe se retirerent à Moyenvic, où ils finirent saintement leur vie. Il y a quelque apparence qu'ils y bâtirent un Monastere, ou du moins qu'une Dame nommée Prætoria, y en établit un quelque temps aprés, en leur honneur, puisqu'on lit qu'elle donna l'Abbaye de S. Piant à l'Eglise de Toul, sous l'Episcopat d'Endulanus, successeur immédiat d'Antimonde.

Le P. le Cointe (p) s'est imaginé que S. Piant & S. Agent étoient disciples, & compagnons de S. Gondebert, parce que Richer (q) dit que quelques-uns croyent que ce Saint mourut à Moyenvic, & qu'il repose avec S. Piant & ses compagnons. Mais les paroles de Richer ne prouvent pas que ces Saints ayent jamais accompagné S. Gondebert. Il est certain qu'Antimonde Evêque de Toul, vivoit assez longtemps avant ce Saint, qui ne vint en Vosge que bien avant dans le septiéme siécle.

Dans une Vie imprimée (r) des saints Piant, Agent, & sainte Colombe freres & sœur, dont la Fête se celebre à Moyenvic le 30e d'O-

(k) *Vidric. vit. S. Gerardi.* Voyez Benoit hist. de Toul, p. 324.

(l) Memoires historiques de la Province de Champagne, par M. Baugier, t. 2. p. 89.

(m) Benoit, vie de S. Gerard, p. 152.

(n) Benoit, hist. de Toul, p. 86.

(o) *Vita Episc. Tullens. in cod. S. Mansueti.* Ici Preuves, p. 126.

(p) *Coint. annal. Francor.*

(q) *Richer. t. 3. Spicileg. l. 2. c. 3. p. 276.* Aliqui apud Medium-vicum cum aliquibus Sanctis, Sancto scilicet Pientio & aliis Sociis suis, eum (Gundelbertum) quiescere contendunt.

(r) Vie & miracles des SS. Piant, Agent & sainte Colombe, à Besançon chez Louis Rigoine, in 12.

An de J. C. 1048.

ctobre, on lit que ces Saints vivoient l'an 318; qu'ils étoient Grecs de naissance; que Piant fut mis entre les mains d'un Maître nommé Gersa, sous lequel il fit de tres grands progrés dans les sciences; qu'ensuite il alla à Athenes avec son frere Agent, & sa sœur Colombe, dans le dessein de s'y perfectionner dans les Lettres. Ils y trouverent un saint Catechiste, qui les instruisit de la Religion Chrétienne, & les baptisa. De là ils partirent pour aller en Sicile. De Sicile, ils se rendirent en France, passant par l'Italie, la Savoye, & la Bourgogne, & arriverent enfin à Tréves, laissant partout des marques du don surnaturel qu'ils avoient reçu pour la guérison des malades. Ils s'arrêterent au haut d'une montagne prés la Ville de Vic, où ils vêcurent quelque temps dans une tres grande austerité.

Almeric Juge de Vic, qui étoit Payen, voulut obliger Piant à renoncer à J. C. Il lui fit pour cela souffrir une infinité de supplices: mais l'ayant trouvé inébranlable, il le fit décapiter. Piant ramassa sa téte, & la porta à une demi-lieuë de là, sur la hauteur, où il avoit accoutumé de faire sa priere. C'est là où il est honoré aujourd'hui comme Martyr, & où l'on a bâti une Eglise. Il avoit reçu l'ordre de Diaconat. L'histoire ne parle point du martyre de S. Agent, ni de sainte Colombe, qui sont tous deux honorez comme lui à Moyenvic, dont ils sont les Patrons. Quelques-uns conjecturent que S. Piant n'est autre que S. Patient Evêque de Metz.

Nous ne faisons aucun fond sur tout le recit du martyre prétendu de S. Piant; il faut s'en tenir à ce qu'on en lit dans l'histoire des Evêques de Toul. Ce Saint & ses deux Associez, vivoient sur la fin du sixiéme siécle, sous saint Antimonde Evêque de Toul, qui a succedé à Premon, dont l'Episcopat n'a pû commencer que vers l'an 550, puisque Allodius prédecesseur de Premon, assista au Concile d'Orleans vers l'an 549.

Le Monastere de S. Piant est aujourd'hui réduit en Prieuré, dépendant de l'Abbaye de S. Mansuy, à laquelle S. Gerard en fit donation. C'est l'Eglise Paroissiale de Moyenvic. Elle est située hors la Ville, & tombe en ruïne. On n'y voit à present aucun vestige de Monastere.

L'Abbaye de Sainte Geneviéve fut fondée dans l'enceinte du Château de Toul. On ignore le temps & l'auteur de sa fondation: mais on voit par un Titre de Zuindebolde, accordé à l'Evêque Lugdelme, qui mourut aprés l'an 898, que cette Abbaye avoit été brûlée, & que ceux ou celles qui la desservoient, avoient été dispersez (s). Il n'en reste qu'une Paroisse, dediée à Sainte Genevieve, proche la maison Episcopale. Elle portoit encore le Titre d'Abbaye, sous l'Episcopat de S. Leon IX. comme il paroît par sa Bulle de 1051. Sainte Genevieve est de la Jurisdiction du Chapitre de la Cathedrale de Toul.

Bon-montier ne subsiste plus. Ce Monastere, appellé en latin *Bodonis-monasterium*, fut fondé par l'Evêque Leudinus Bodo, qui y mit des Religieuses. On trouve encore des vestiges de ce nom dans le Val appellé Bon-montier, où il reste une Eglise, qui sert de Paroisse à ce vallon. L'Historien Vidric, dans la vie de Bertolde Evêque de Toul, dit que ce Prélat répara l'Abbaye de Bon-montier. Depuis ce temps, il n'en est plus fait mention. Toutefois Richer, Historien de l'Abbaye de Senones (t), avance que Bertholde ruïna cette Abbaye, & la transfera sur une montagne voisine, où il bâtit un Monastere, sous le nom de S. Sauveur, dans lequel il mit des Religieux Benedictins, ausquels ont succedé les Chanoines Réguliers de S. Augustin. Ceux-ci ont enfin transferé leur demeure à Dom-Evre.

L'Abbaye de S. Gengoû de Varenne est ancienne, puisque c'est elle apparemment dont il est parlé dans le Partage du Royaume de Lothaire entre Charles & Louis en 870 (u). Elle est située dans le Bourg de Varenne, célébre par la naissance de S. Gengoû prés la Ville de Langres. Les miracles que ce Saint y fit, exciterent le zéle des Chrétiens, & on fit de si grands biens à l'Eglise de ce lieu, qu'il s'y forma une Abbaye considerable. Elle se trouva d'abord dans le partage de Louis de Germanie, ensuite elle fut donnée à l'Eglise de Toul; & Adson, dans la vie de S. Gauzlin (x), dit qu'Achard Evêque de Langres, demanda cette Abbaye à S. Gauzlin, en échange des biens qu'il avoit à Bouzemont, à Ourches & à Seions ou Sion. S. Gerard, qui succeda à S. Gauzlin, voyant que son Eglise souffroit un dommage considerable de cet échange, pria Achard de lui donner quelque dédommagement (y). Cet Evêque le promit, mais sa mort arrivée bien-tôt aprés, l'empêcha d'executer sa promesse.

Achard eut pour successeur dans le Siége de Langres Vidric, qui ne vêcut pas long-temps. S. Gerard s'adressa à Brunon successeur de Vidric, & le pria d'indemniser son Eglise, & d'executer les promesses de son prédecesseur. Brunon le refusa, se broüilla avec S. Gerard; & au lieu de lui donner des indemnitez, prétendit qu'il lui en étoit dû, & s'empara de l'Abbaye de Poulangy, qui appartenoit à l'Eglise de Toul. Bertolde, un des successeurs de S. Gerard, répéta cette Abbaye en 1005, &

(s) Ad nihilum redacta per incendium urbis, & servientes quasi oves dispersæ.

(t) *Richer. Senon. l. 1. c. 10. t. 3. Spicileg. p. 284.*

(u) *Vide apud Quesn. t. 2. p. 453.* & ici Preuves, p. 310.

(x) Voyez les Preuves, p. 132. *Per concambium dedit Achardo Episcopo Lingoniensi Abbatiam de Varenis, &c.*

(y) *Vidric. vit. S. Gerardi, p. 149.* Movit rationem contra præfatum Archardum Lingoniensium Episcopum, asserens modicam eum rependisse pro Varenis restaurationem, &c. . . . . Bruno Baulinjacensem Abbatiam usurpavit.

An de J. C. 1048.

l'on tint à ce sujet une grande Assemblée, où se trouverent Bertholde de Toul, & Brunon Evêque de Langres; le Comte Guillaume, & Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon (z). Il y a apparence que l'on y trouva quelques tempéramens pour contenter les deux Prélats: mais il ne paroît pas que depuis ce temps, les Evêques de Toul ayent joui de Poulangy.

On prétend que ces brouilleries donnerent occasion à l'érection de l'Eglise & de l'Abbaye de S. Gengoû dans la Ville de Toul (a), à laquelle S. Gerard donna une partie de ce qu'il avoit reçu d'Achard. L'Abbaye de Varenne est devenuë Prieuré dépendant de l'Abbaye de Molesme (b), à qui elle a été donnée vers l'an 1080 ou 1081, par un Seigneur nommé Reignier, du consentement de l'Evêque & des Chanoines de Langres.

LXXXVI. *Mort de S. Gerard.*

S. Gerard étant un jour, après les Matines, devant l'Autel de S. Blaise, où il récitoit quelques pseaumes (c), se sentit comme frapé d'un coup de lance dans la tête. Aussi-tôt on le porta à son lit; & ayant fait venir devant lui son Clergé, & les principaux de son peuple, il leur déclara que sa mort étoit proche; les exhorta à l'observation de la loy de Dieu; & ayant reçu la reconciliation par le Sacrement d'Extrême-onction, il donna l'absolution generale, tant aux absens qu'aux presens: il reçut le saint Viatique, & expira, plein de joie & d'une sainte esperance, le 22e d'Avril 994, la cinquante-neuviéme de son âge, & la trente-uniéme avec trois semaines & trois jours de son Episcopat.

Un Religieux de S. Arnoû de Metz, nommé Fulcuin, & S. Mayeul Abbé de Cluny, connurent sa mort par révélation. Il fut inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise Cathédrale, qu'il avoit fait bâtir. Un Chanoine nommé Frederic de Void, y fit depuis ériger un trés beau Mausolée de cuivre. Il s'est fait plusieurs miracles à son tombeau; & les miracles n'ont cessé, dit Vidric, que depuis que les peuples ont cessé de rendre à Dieu le culte qui lui est dû; qu'ils n'ont pas voulu se convertir, ni faire de dignes fruits de pénitence.

Leon IX. un des successeurs de notre Saint, le canonisa dans un Concile tenu à Rome l'an 1050 (d), & fixa sa Fête au 24e d'Avril, en attendant qu'il pût tirer son corps du tombeau, pour l'exposer à la vénération des fideles. C'est ce qu'il fit la même année, étant venu à Toul, le 22e d'Octobre, comme nous le verrons ci-aprés.

LXXXVII. *Etienne Evêque de Toul.*

Etienne succéda à S. Gerard en 994 (e). Il étoit Lorrain d'origine, de l'illustre famille des Comtes de Luneville (f). Folmar Comte de Luneville, dans un Titre de cette année 994, l'appelle son oncle paternel (g). Etienne étoit du Clergé de Metz, & on croit même qu'il étoit Princier de cette Eglise, lorsqu'il fut choisi par le Chapitre de Toul, pour en remplir le Siége Episcopal. Ludolfe Archevêque de Tréves le sacra Evêque le 24e de Juin, dans l'Abbaye de Metloc, parce qu'il avoit jetté un interdit sur la Ville de Tréves, dont les Bourgeois s'étoient soûlevez contre lui.

Il mourut à Moyenmoutier en 995, & fut enterré dans le tombeau des SS. Jean & Benin. Au treiziéme siécle, on leva son corps du tombeau, & l'on trouva sur sa poitrine une petite Croix de plomb, avec ces mots: ETIENNE DE BONNE MEMOIRE EVESQUE DE TOUL. Le Manuscrit de S. Mansuy dit qu'on l'enterra devant l'Autel de S. Pierre (h). Or cet Autel étoit dans l'Eglise de l'Abbaye, & non dans celle de S. Gregoire, où S. Jean & S. Benin avoient été enterrez. Il faut donc que lorsqu'on leva de terre les corps de ces deux Saints, on ait mis à part leur tombeau de pierre, & qu'on s'en soit servi ensuite, pour y enterrer l'Evêque Etienne. On lit dans un Titre de Pierre de Brixey un de ses successeurs, qu'Etienne avoit donné à son Eglise plusieurs terres, de son patrimoine.

LXXXVIII. *Robert Evêque de Toul, successeur d'Etienne.*

Etienne eut pour successeur Robert, qui étoit Religieux de Metloc. On assure (i), qu'avant son Episcopat il avoit entrepris Hezel son Abbé, dont la vie étoit peu exemplaire, & que l'ayant fait déposer, Egbert Archevêque de Tréves, mit en sa place un Religieux Anglois de nation, nommé Liofin. Les Moines de Metloc ayant trouvé Liofin trop exact & trop severe à leur gré, rappellerent Hezel: mais Egbert le déposa de nouveau, & mit en sa place Remy, sçavant Religieux du même Monastere, dont nous avons déja parlé ci-devant dans la vie d'Egbert.

Ludolfe successeur d'Egbert dans l'Archevêché de Tréves, proposa au Clergé de Toul, Robert dont nous parlons icy, pour le faire Evêque en place d'Etienne. Sa proposition fut agréée; mais on doute que Robert ait pris possession de son Evêché, & qu'il ait reçu la consecration Episcopale. Il mourut l'année même de son élection, & plusieurs l'ont exclu du Catalogue des Evêques de Toul (k). Mais on a un Titre de l'Evêque Bertholde, datté de l'année 1012, dans lequel ce Prélat déclare

(z) *Apud Perard. p. 169. Mabillon. annal. Bened. t. 4. p. 182.* Acta sunt hæc, quando fuit placitum de Abbatia Poliniacensi inter domnum Bertholdum & domnum Brunonem Episcopos in Dodonis-curte juxta quercus .... iij. idus Junii anno Dominicæ Incarn. M v. &c.

(a) Benoit, hist. des Evêques de Toul, p. 335.

(b) Baugier, Memoires de Champagne, t. 2. p. 90.

(c) *Vidric. vita S. Gerardi.* Ici Preuves, pp. 149. 150. c. 55.

(d) *Vide Bullam Canonisat. S. Gerardi Tullens. apud Benoit* hist. de Toul, p. 328. *& Mabill. t. 4. annal. Bened.* p. 738. & ici Preuves, p. 157. & suiv.

(e) *Alberic. ad an. 994.*

(f) *Vidric. seu alius in Codice S. Mansueti, p. 164.* Stephanus nobili Patriensium stirpe editus, de Lineri-villa antiquâ propagine ortus, qui in Metelaco cœnobio viij. kal. Julii pontificali unguine consecratus, &c.

(g) Benoit, hist. de Toul, pp. 338. 339.

(h) Preuves, p. 164.

(i) *Benoit, ex mss. Meteloceusib. p. 13.*

(k) Voyez le P. Benoit, hist. de Toul, p. 340. Vidric donne

An de J. C. 1048.

qu'il a donné l'abbaye de S. Sauveur aux Religieux de S. Benoît, suivant en cela le pieux dessein de Robert son prédecesseur ; ce qui prouve clairement l'Episcopat de Robert. Il mourut apparemment, & fut enterré à Metloc. Les Necrologes de l'Eglise de Toul n'en parlent point. Etienne mourut le 4e de Mars 995. Bertolde fut sacré de 3e d'Octobre de la même année : ainsi l'Episcopat de Robert ne peut avoir été que d'environ six mois.

LXXXIX *Bertolde Evêque de Toul.*

Bertolde successeur de Robert, étoit Allemant de nation, & d'une naissance tres distinguée selon le monde (*l*). L'Empereur Othon III. le désigna pour Evêque ; & le Clergé & le peuple de Toul ratifierent le choix qu'il en avoit fait, & lui donnerent volontiers leur suffrage ; car il étoit fort recommandable par sa religion & par sa pieté. S'étant fait sacrer par Ludolfe Archevêque de Tréves son Metropolitain le 3e d'Octobre 995, il se proposa S. Gerard pour modele, dans l'exercice de ses fonctions pastorales. On ne nous dit rien du lieu de sa naissance, ni de sa profession avant son Episcopat : mais nous apprenons de l'Auteur de la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz (*m*), que Bertolde avoit été élevé par ce saint Prélat, & qu'il étoit demeuré auprés de lui jusqu'au temps qu'il fut appellé au gouvernement de l'Eglise de Toul.

XC. *Bertolde rétablit la vie commune parmi les Chanoines de Toul.*

S. Gerard avoit eû dessein de rétablir la vie commune parmy les Clercs de sa Cathedrale. Il avoit même commencé à faire quelques nouveaux Bâtimens à cet effet, & à réparer les anciens : mais ses bons desirs n'eurent pas le succés qu'il esperoit. Bertolde reprit la résolution de son prédécesseur, acheva les bâtimens réguliers, & réduisit tous ses Chanoines à la vie réguliere & canonique, & à suivre les Réglemens que Ludolfe Archevêque de Tréves avoit faits pour sa Métropole (*n*). Heribert Princier de l'Eglise de Toul, ne contribua pas peu par son exemple à introduire cette Réforme dans son Chapitre. Il quitta le premier sa maison & son domestique, & se logea dans le Cloître, pour y manger à une table commune. Son zele le porta même, quelque temps aprés, à quitter entiérement le monde, pour se retirer dans l'Abbaye de S. Evre, où l'Evêque Bertolde avoit mis la Réforme par le moyen de Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon (*o*), qui y établit pour Abbé Vidric, qui nous a donné la vie de S. Gerard Evêque de Toul, & de quelques-uns de ses successeurs.

An de J. C. 1048.

XCI. *Prieuré de S. Blin.*

Nous avons expliqué l'origine du Prieuré de S. Blin, dans la vie de Jacob Evêque de Toul au huitiéme siécle. S. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, & célébre Réformateur de l'Ordre de S. Benoît dans l'onziéme, étant venu pour mettre la Réforme dans l'Abbaye de Gorze (*p*), pria instamment Arnoû Prieur de son Monastere, & qui avoit été Clerc de l'Eglise de Toul, de prendre la conduite de l'Abbaye de Gorze, en la place de l'Abbé, qui étoit mort depuis peu. Thierry Evêque de Metz joignit ses instances à celles de Guillaume : mais Arnoû fut inéxorable. Il supplia seulement son Abbé de lui accorder une retraite dans un lieu nommé Brittiniacourt, ou Bresiniacourt, aujourd'huy S. Blin, aux confins des deux Evêchez de Toul & de Langres. Arnoû ayant obtenu ce qu'il demandoit, s'appliqua à faire valoir cet endroit ; y bâtit une grande Eglise, & un Monastere, & y acquit de grands biens. Il y amassa sur-tout une nombreuse Biblioteque, dont un de ses Religieux nommé Gisbert, écrivit une bonne partie.

Bertolde Evêque de Toul, dans une Assemblée, qui se tint en 1005 (*q*), pour terminer le differend qui étoit entre lui & Brunon Evêque de Langres, au sujet de l'Abbaye de Poulangy, accorda au Prieuré de S. Blin, ou S. Benigne, à la priere de Guillaume Comte de Bourgogne, & de S. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, les dixmes d'Angeville & de Bersiniacourt, qui est le lieu où ce Prieuré est bâti ; à condition que l'Abbé de S. Benin y mettroit des Religieux. Un Seigneur nommé Gobert donna aussi à S. Blin le fief de Silmont *, qui dans la suite devint un Prieuré dépendant de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon.

* *Solini-mős.*

XCII. *Abbaye de S. Remy de Luneville.*

L'Abbaye de S. Remy de Luneville fut fondée en 999 (*r*), par Folmare le Vieux, Comte de Luneville, pour le salut de l'ame de son épouse Spanechilde. Il donna le champ où étoit alors l'Eglise de S. George, & où fut ensuite bâti le Monastere. Les Religieux n'ayant pas conten-

pour successeur immédiat à Etienne l'Evêque Bertholde, & ne compte qu'Etienne, Bertholde & Herman entre S. Gerard & Leon IX. mais Sigebert *ad an. 1052.* met S. Gerard pour cinquiéme Evêque avant Brunon.

(*l*) *Codex S. Mansueti Tullens. Bertoldus nobilissimis Alemannorum natalibus ortus.* Preuves. p. 164.

(*m*) *Vita Adalberon. II. Metens. t. 1. Labb. Bibliot. nov. p. 682. Accurente ad exequias Adalberonis II. Domno Bertoldo Leucorum venerabili Pontifice, qui quod sic leniter dulcissiméque ab eodem enutritus fit, donec ad apicem Episcopatus proveheretur, satis vocibus & fletibus recolens .... sepultura dilecti sibi corpus tradidit.* Le P. Benoit, hist. de Toul, p. 343. dit qu'Adalberon II. Evêque de Metz, fut élevé par l'Evêque Bertolde. Mais comment cela se peut-il accorder avec la Chronologie, puisque Bertolde étoit plus jeune qu'Adalberon, celui-ci étant mort en 1005, aprés vingt-un ans d'épiscopat, & Bertolde n'ayant été fait Evêque qu'en 995. & n'étant mort qu'en 1020? Le P. Mabillon, *t. 4. annal. Bened. p. 180.* dit au contraire, qu'Adalberon II. avoit été élevé par Bertolde, *justa ei persolvente Bertoldo, qui ab eo educatus fuerat.* Vibert, dans la vie de S. Leon IX. *sac. 6. Bened. parte 2. p. 55.* dit que Brunon ou Leon IX. fut élevé par Bertolde Evêque de Toul ; qu'il fut mis dans cette école en 1007 ; qu'il y eut pour condisciples les deux Adalberons, l'un fils du Duc Theodoric, qui mourut en bas âge ; & l'autre fils du Prince Frideric, qui fut Evêque de Metz : mais cela doit s'entendre d'Adalberon III. Evêque de Metz, fils de Frideric Comte de Luxembourg. Cet Adalberon fut fait Evêque de Metz en 1047, & mourut en 1072.

(*n*) Benoit, hist. de Toul, p. 342.

(*o*) *Spicileg. t. 1. p. 441.*

(*p*) *Vide Chronic. S. Benigni Divion. p. 446. t. 1. Spicileg. & vitam S. Guillelmi sæcul. 6. Bened. parte 1. pp. 340. & 342.*

(*q*) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 182. ex Perardi Cartular. S. Benigni.*

(*r*) Ruyr, Antiq. de Vosges, t. 5. c. 7. p. 425. Voyez les Preuves de cette Histoire, p. 411.

An de J. C. 1048.

té les Comtes Godefroy & Herman fils de Folmare, & ayant donné lieu par la dissipation qu'ils firent des biens de l'Eglise, à leur expulsion; ces Seigneurs mirent en leur place des Religieuses en l'an 1034, sous le Regne de Henry III. Roy de Germanie, & sous le Pontificat de Brunon Evêque de Toul.

La premiere Abbesse de ce Monastere fut Adelide, dénommée dans la Charte d'introduction des Religieuses (s), & dans quelques autres monumens de ce temps-là. Rosieres (t) a corrompu les Titres de cette Abbaye qu'il rapporte, pour les ajuster à ses genealogies chimeriques. Il prétend que les Comtes Godefroy & Herman, dont nous venons de parler, étoient fils de Godefroy Duc d'Ardenne. Le même Comte Godefroy Voüé de Lunéville, avec son frere Folmare, dans un autre titre de l'an 1094, sous l'Evêque Pibon, donnent quelques biens à l'Abbaye de Lunéville, pour l'ame de leur pere Folmare.

Oda ou Uda sœur d'Adalberon IV. Evêque de Metz, étoit alors Abbesse de cette Abbaye. Elle bâtit un hôpital au dessous du Pont (u), & prés le Château de Lunéville, en l'honneur de S. George; afin que les hôtes qui survenoient à toute heure au Monastere, n'inquiétassent pas les Religieuses. Mais comme cet Hôpital situé prés le Château, étoit souvent exposé aux insultes des gens de guerre, elle le transporta ensuite dans un terrain, qui avoit été donné par le Comte Folmare. C'est la Commanderie de S. George, située autrefois hors la Ville, qui depuis ayant été ruïnée en 1587, fut transferée dans la Ville, joignant la Paroisse. Elle a été reünie à la Commanderie de S. Jean de Nancy.

En 1135 (x), un nommé Durand Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Augustin, premier Abbé de l'Abbaye de S. Barthelemy de Belchamp, entra en possession de celle de S. Remy de Lunéville, où il mit des Religieux de son Ordre, à l'exclusion des Religieuses, qui selon les apparences, ne vivoient pas comme elles devoient. On croit que Cono fut le premier Abbé de Lunéville (y).

Enfin en 1587, l'Abbaye qui étoit hors des murs, fut ruïnée, pour faire place aux fortifications qu'on vouloit faire à la Ville, à l'occasion du passage des Troupes Allemandes Lutheriennes, qui alloient en France; & elle fut rebâtie dans l'enceinte des murailles, où elle subsiste aujourd'hui (z).

Bertolde bâtit ou répara dans sa Ville Episcopale les Eglises de S. Jean-aux Fonts, celle de S. Vast, qui est dans le cloître, & celle de Sainte Geneviéve joignant la maison Episcopale (a).

XCIII. *Fermeté de Bertolde envers quelques Seigneurs, & envers la Duchesse Beatrix.*

Il témoigna sa fermeté épiscopale en plus d'une occasion. Ayant sçu les violences que certains Seigneurs dont nous avons parlé, avoient exercées contre S. Gerard, il les poursuivit par-tout, & ne cessa de leur faire la guerre, qu'il ne les eût forcez comme des bêtes farouches, dans leur retraite, & qu'il n'eût ruïné de fond en comble leurs Châteaux de Reuvalt & de Pagny, & qu'il n'eût exterminé leur race (b).

La Duchesse Beatrix étant venuë à S. Diey en 1003, menaça les Chanoines de leur ôter leurs franchises, s'ils ne lui faisoient voir le corps de S. Diey, qu'ils se vantoient d'avoir, & qui étoit encore enfermé dans son tombeau de pierre (c). Ceux-ci effrayez par ces menaces, assemblent un grand nombre de personnes religieuses, & aprés des jeûnes & des prieres, ils ouvrent le tombeau de leur saint Fondateur, qui étoit au milieu de l'Eglise, devant l'Autel de la Croix, qui est à present l'Autel Paroissial; ils le levent de terre, & le mettent dans une châsse qu'on avoit preparée pour cela.

Deux ans aprés, le Monastere (ou peut-être le Moutier ou l'Eglise) de S. Diey menaçant ruïne, à cause de sa caducité, la Duchesse Beatrix, avec un certain Comte nommé Louis, la rétablit, & la rendit plus belle & plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Theodoric Duc de Lorraine demanda par grace à Bertolde de lui rendre les Villages que son pere le Duc Frideric avoit distraits de son patrimoine, & qu'il avoit cedez à S. Gerard, en échange du Château de Bar. Bertolde les lui accorda, & Theodoric lui donna en échange Askeim, Haraucourt, & Monoville (d).

Bertolde se trouva à l'Assemblée de Mayence (e) où le Roy Henry le Boiteux fut reconnu & couronné Roy de Germanie. Il assista aussi à l'erection de l'Evêché de Bamberg (f). Il acquit plusieurs biens à son Evêché (g), entr'autres l'Eglise de Sorcy, l'Eglise nommée Châtel, le Fief de Badonviller, l'Eglise & le Château de Pagny, & ce que possedoit Odalric à Wasley, à Longort, à Laye & à Ourches. Il obtint aussi du Roy Henry II. le droit de pesche sur la Meuse, depuis le Comté de Saintois jusqu'à Sorcy, & ce que le Prince possedoit à Canlei (peut-être Chauloy). Enfin il obtint la dixme, & le péage des Mines des montagnes de Vosge, & la restitution du fief de Berkeim en Alsace.

XCIV. *Le Fief de Berkeim*

L'Historien qui a écrit la vie des Abbez de Moyenmoutier successeurs de S. Hidulphe (h),

(s) Ruyr, *ibid.* p. 426.
(t) *Rosieres stemmat. Lothar.* p. xx.
(u) Ruyr, p. 428.
(x) Ruyr, Antiq. de Vosges, p. 428.
(y) Nécrologe de Saint-Pierremont. Ruyr, p. 429.
(z) Ruyr, Antiq. de Vosges, p. 425. Benoit, hist. de Toul, p. 37. & Pouillé du Diocése, p. 189. t. 1.
(a) *Vidric. seu alius Author vita Bertoldi in cod. S. Mansueti.* Preuves, p. 165.
(b) *Idem ibidem p. 165.*
(c) *Richer. l. 2. c. 15. p. 313. t. 3. Spicileg.*
(d) *Codex S. Mansueti hic p. 165.* Askeim, & Alradicurtem, & Monoldi villam.
(e) *Vita Adalberon. Metens. p. 675. t. 1. Labb.*
(f) *Vide t. 9. Concil. p. 785.*
(g) *Codex S. Mansueti in Bertoldo, p. 165.*
(h) *Libell. de successorib. S. Hidulphi in Vosago, c. 12.*

contest. entre l'Evêque de Toul, & l'Abbé de Moyenmoutier.

raconte qu'Almannus Abbé de ce lieu, ayant, à la persuasion de l'Evêque Bertolde, racheté à grands frais le fief de Berkeim de l'Empereur Henry, Bertolde, dés qu'il l'en vit en possession, fit si bien par ses artifices & ses intrigues, qu'il le lui ôta; ce qui causa tant de chagrin à ce bon Abbé, qui avoit dépouillé son Abbaye pour acquerir cette Terre, qu'il en mourut de déplaisir. Au commencement du douziéme siécle, Milon Abbé de Moyenmoutier, se remit en possession de Berkeim: mais il fut troublé par Henry Evêque de Toul. Ce Prélat le cita, & produisit ses titres devant Innocent II. qui condamna Milon à restituer ce Fief à l'Eglise de Toul (i).

On louë aussi Bertolde (k) d'avoir fait des portes d'une beauté extraordinaire à l'Eglise de sa Cathedrale; d'en avoir enrichi le grand Autel par des ouvrages d'or ornez de pierreries, & d'avoir donné à son Eglise des ornemens d'un prix presque inexprimable, soit qu'on considere leur grand nombre, ou leur somptuosité.

XCV. *Abus de certains Pénitens, qui portoient des cercles de fer aux bras.*

C'etoit alors une coutume, ou plutôt un abus dans l'Eglise, que les parricides ayant des cercles de fer aux bras, & des chaînes sur le corps, alloient de Province en Province aux tombeaux des Saints, jusqu'à ce que leurs fers se rompissent, ou tombassent d'eux-mêmes. Le Concile I. de Mayence (l) avoit condamné cet abus: mais on eut peu d'égard à ses défenses, & le mal continua encore long-temps. Sous l'Evêque Bertolde, l'an 1009, une femme Angloise nommée Gondelinde, & son frere qui étoit Clerc, ayant tué leur mere (m), le Clerc reçut pour pénitence de son Evêque, de porter des cercles de fer sur tout le corps; & la Sœur porta deux cercles de fer au bras gauche. Ils entreprirent ensemble le voyage de Jerusalem. Le frere mourut en chemin; mais la sœur vint au tombeau de S. Mansuy, où l'un de ses deux cercles tomba de ses mains: de là elle alla au tombeau de S. Udalric d'Ausbourg, puis à celui de saint Diey, & enfin elle revint à S. Mansuy, où le dernier cercle se rompit, & tomba. On les pendit tous deux aux pieds du Crucifix qui étoit dans l'Eglise. On lit une histoire à peu prés pareille, d'un cercle de fer, qui se brisa au tombeau de S. Hidulphe (n), & d'un autre qui éclata en presence d'Udon Archevêque de Tréves, devant les Corps des Saints Martyrs de l'Eglise de S. Paulin (o).

Bertolde ayant gouverné vingt-deux ans le Diocése de Toul, mourut le 25e de Septembre (p) de l'an 1018, fort regretté de ses peuples. Il fut enterré au milieu de sa Cathedrale, d'où il fut dans la suite transferé au troisiéme tombeau de la Chapelle de la Magdelaine. *An de J.C. 1018.*

XCVI. *Herman succede à Bertolde dans l'Evêché de Toul.*

Aprés sa mort les Chanoines députerent deux d'entr'eux vers l'Empereur Henry II. qui étoit alors à Cologne, pour lui annoncer la mort de leur Prélat, & lui demander son agrément pour le choix d'un successeur. Il leur proposa Herman, ou Heriman, natif de Cologne, qui étoit d'une naissance illustre, & alors Chanoine de la même Ville. Le Chapitre lui donna volontiers ses suffrages. Il avoit été élevé dans le Seminaire de S. Gereon de Cologne (q), où il avoit appris les saintes Lettres. De là il alla continuer ses études à Liége, sous S. Notger Evêque de cette Ville. L'Empereur l'en tira, pour lui donner un Canonicat à Cologne; enfin il le nomma à l'Evêché de Toul. Il fut sacré le 20e de Decembre 1018, & gouverna pendant sept ans son Eglise (r).

Pendant son gouvernement, il fut obligé de faire la guerre aux Comtes Ricuin, Louis & Theodoric, qui s'etoient emparez d'un fief de son Eglise (s), il les contraignit par les armes à le lui restituer. Il fit achever le Château de Rorté, commencé par son prédécesseur (t), & en donna l'investiture à Etienne Seigneur de Neufchâteau. Ce Seigneur avoit envahi le parvis de l'Eglise de S. Blin, & vouloit ravir les biens aux Religieux (u). Herman Evêque de Toul lui écrivit sur cela quelques lettres pleines de vigueur & de fermeté, & l'obligea à les relâcher.

XCVII. *Prévention d'Herman contre les Religieux de S. Evre.*

Quelques mauvaises langues ayant aigri par de faux rapports Herman contre les Religieux de S. Evre (x), Brunon, qui fut depuis Pape sous le nom de Leon IX. compâtit beaucoup à leur disgrace, & s'opposa toujours, comme un mur d'airain, à leurs ennemis; & lorsqu'il ne pouvoit faire autre chose, il s'affligeoit & pleuroit avec eux. Herman s'étoit tellement laissé prévenir (y), qu'un jour il voulut frapper d'un bâton Vidric, qui avoit été établi Abbé de ce Monastere par S. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon; ce qui fit dire à ce S. Abbé, lorsqu'il en fut informé: *Cet Evêque ne dément point son nom*, (car en langue barbare ou Allemande, Herman signifie un homme qui s'égare.) *S'il étoit vrai Pasteur de J. C. il ne détruiroit pas ses oüailles. Laissez-le; le vrai Pasteur le connoît, & il aura soin de rassembler ce*

(i) An 1127. Benoit, hist. de Toul, p. 411. *Hist. Mediani-Monasterii, p. 281.*

(k) *Codex S. Mansueti.* Ici Preuves, pp. 164. 165.

(l) *Concil. I. Mogunt. an. 847. t. 9. Concil. p. 48.* Quia modernis temporibus parricidæ profugi currunt per diversa... melius nobis videtur ut in uno loco manentes, pœnitentiâ districtâ semetipsos castigent, &c.

(m) *Libell. de miraculis S. Mansueti Tullens.* Ici Preuves, pp. 104. 105.

(n) *Libell. de successoribus S. Hidulphi, c. 18. p. 218. hist. Mediani Monasterii.*

(o) *Brouver. t. 1. annal. p. 548.*

(p) *Vita Bertoldi in cod. S. Mansueti.* Preuves, p. 164.

(q) Benoit, hist. de Toul, p. 347. *ex codice S. Mansueti.*

(r) *Vita Hermanni in cod. S. Mansueti.* Preuves, p. 166.

(s) Benoit, hist. de Toul, p. 347.

(t) *Cod. S. Mansueti, p. 166.*

(u) *Perard. Cartul. S. Benigni, p. 147. & seq.*

(x) *Vibert. vita S. Leon. IX. p. 57. sæc. 6. Bened. parte 2.*

(y) *Vita S. Guillelmi Abb. S. Benigni sæc. 6. Bened. parte 1, p. 331.* Ita cœpit exosos habere S. Apri Monachos, ut etiam honestissimum fratrem, Vidricum nomine .... baculo verberaturus eum impegerit.

An de J. C. 1048.

qui est à lui. L'Auteur ajoûte, qu'Herman étant parti quelque temps aprés pour des affaires seculieres, mourut malheureusement dans un pays lointain, & fut enterré dans une terre étrangere. Nous verrons tantôt l'explication de cela.

Il y a beaucoup d'apparence, qu'Herman revint de ses préventions, & qu'il rendit justice aux Religieux de S. Evre, & à ceux de S. Benigne, dont S. Evre étoit alors regardé comme une colonie & une dépendance (z), puisque S. Guillaume en étoit le Pere & le Réformateur. L'Auteur de la vie d'Herman (a) nous apprend une autre particularité remarquable, sçavoir que ce Prélat envoya des couronnes d'argent, & quantité d'étoffes précieuses à tous les Monasteres de son Diocése.

Il jetta les premiers fondemens de l'Abbaye de Porsas, ou Poussay (b); mais les bâtimens n'en furent achevez que sous son successeur Brunon. Il fit la translation du corps de Saint Amon Evêque de Toul, de l'Abbaye de Saint Mansuy où il avoit été enterré, dans sa Cathedrale (c), où il est aujourd'hui honoré. Il fit present à cette Eglise d'une grande quantité d'or, qu'il destinoit à faire un calice d'une beauté extraordinaire. L'Auteur de sa vie avouë qu'il n'a point acquis de biens à son Eglise, à cause de la bréveté de son regne, mais qu'il lui donna divers ornemens, & qu'il la gouverna dans une grande tranquillité.

L'Empereur Henry II. ayant, avant sa mort, arrivée en 1024, désigné Conrade Duc de Franconie, pour lui succeder; l'Archevêque de Cologne, Frideric II. Duc de Lorraine, & notre Evêque Herman, voulurent s'opposer à ce choix. Mais Conrade se maintint malgré eux, & Herman fut trop heureux de recourir à sa clemence. Ce Prélat étant allé à Cologne pour des affaires importantes, y mourut dans une de ses terres, le premier d'Avril de l'an 1026 (d), & fut enterré dans l'Eglise de S. Gereon de la même Ville, où il avoit reçu les premiers élemens de la science seculiere & ecclesiastique.

XCVIII. *Mort de l'Evêque Herman. Brunon Evêque de Toul.*

Son successeur fut Brunon, qui eut beaucoup de part à toutes les affaires de son siécle, & dont nous sommes obligez de parler ici avec un peu d'étenduë. Il étoit d'une naissance illustre. Son pere Hugues étoit proche parent de l'Empereur Conrade (e), puisqu'Adelaïde mere de Conrade, & Hugues pere de Brunon, étoient fils & filles de deux freres: Eberard étoit pere d'Adelaïde; & Hugues frere d'Eberard, étoit pere de Hugues, qui engendra notre Brunon. Heilvide, ou Heilwilgde sa mere étoit aussi une Dame d'une haute naissance, & d'une rare vertu. On remarque qu'elle sçavoit également le latin & l'allemand, de même que le Comte son époux, & qu'ils employerent une grande partie de leurs biens à dotter des Eglises & des Monasteres (f). Leur demeure ordinaire étoit au Château d'Egesheim en Alsace, ou en celui de Dabo, ou Dasbourg, dans les montagnes de Vosge, ayant au Nord Phalsbourg, & à l'Orient Saverne. Ce Château dont on voit encore les ruïnes, & qui fut démoli par les ordres du Roy T. C. en 1678, étoit situé sur une montagne de difficile accés, au pied de laquelle étoit la petite Ville de Dabo.

An de J. C. 1048.

XCIX. *Fondation de l'Abbaye de Hesse.*

Ils fonderent l'Abbaye de Hesse, située entre Dabo & Sarbourg, en faveur de Serberge Niéce de Brunon, qui en fut la premiére Abbesse. Brunon étant devenu Pape sous le nom de Leon IX. en dédia l'Eglise en 1049, & ordonna que nul autre que l'Archevêque, ou l'Evêque Diocesain, ou les Prêtres Semainiers desservans le Monastere, n'y pussent célebrer la Messe sur le grand Autel, sans une permission particuliere de l'Abbesse (g). Le Pape ajoute, que ses Cousins germains Marfride & Gerard, & Cunisse femme de ce dernier, y sont inhumez, aussi-bien que son cher Frere Hugues, Mathilde Femme de Hugues, & Henry leur Fils. L'observance se maintint dans cette Abbaye jusqu'au quinziéme siécle. Alors étant rombée dans le relâchement & dans la disette, l'Abbesse & les Religieuses vendirent tout ce qu'elles avoient; & leur Monastere tombant en ruïne, elles se retirerent dans le Diocese de Strasbourg, & priérent les Seigneurs de Linanges, comme heritiers des Fondateurs, de reprendre cette Abbaye & d'y pourvoir, comme ils jugeroient à propos.

Ces Seigneurs reprirent l'Abbaye, & prierent Conrade Bayer Evêque de Metz, de l'unir au Chapitre de S. Etienne de Sarbourg. L'Evêque y consentit, & en donna ses Lettres du 13e d'Octobre 1447. Nicolas Cardinal du Titre de S. Pierre aux Liens, Légat en Allemagne, confirma cette union le 5 de May 1452 (h). Cette Abbaye passa ensuite à des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin de la Congregation de Vindelsheim, avec le consentement de George de Bade Evêque de Metz, qui en 1482, la desunit du Chapitre de Sarbourg. Les Chanoines Reguliers ne pouvant rien faire de ce Monastere, dont les revenus étoient presque réduits à rien, le quitterent au seiziéme siécle, & les Religieux de Haute-

(z) *Vide Perard. p. 174. & seq. & Mabill. t. 4. annal. Bened. pp. 256. 257.*

(a) *Vita Hermanni in cod. S. Mansueti.* Singulis Abbatiis suæ Diœceseos argenteas attribuit coronas, amplians eas palliorum diversitate numerosâ. *Preuves, p. 166.*

(b) *Portus suavis*, Poussay prés de Mirecourt, fondé en 1027, par S. Leon IX. Voyez sa vie, *p. 63. sæcul. 6. Bened. parte 2.*

(c) *Vita Herman. in cod. S. Mansueti, p. 166.*

(d) *Ibidem. Vide & vitam S. Leonis IX. p. 58. sæcul. 6. Bened. parte 2.*

(e) *Vita S. Leonis Papæ IX. p. 54. sæcul. 6. Bened. parte 2. Vide Mabill. not. ibidem.*

(f) *Bayon, c. xliv. p. 233. hist. Med. Monasterii.*

(g) Preuves, p. 430. vers l'an 1050.

(h) Benoit, hist. ms. de Metz. Archives de Vic.

Seille, Ordre de Citeaux leur succéderent. Ils y tiennent un Religieux, qui dessert la Cure. C'est à quoi est réduite l'Abbaye de Hesse.

C. *Fondation de l'Abbaye d'Altorf, & de celle de Volfenheim.*

Le second Monastere fondé par les parens de S. Leon, est celui d'Altorf, dédié à S. Cyriaque, situé à deux lieuës de Molshem vers le Midy. Il subsiste encore aujourd'hui, & est possédé par des Benedictins Allemands.

Le troisiéme est l'Abbaye de Volfenheim, à deux lieuës de Colmar vers le Midy, & à deux lieuës environ d'Egesheim, Château des Comtes de Dasbourg, aujourd'huy inhabité, mais bien remarquable par ses vastes ruïnes, sur le sommet des montagnes qui dominent sur l'Alsace. Volfenheim étoit un Village considerable, à une lieuë & demie de Colmar. On voit encore aujourd'huy à une demi-lieuë de Sainte Croix dans les champs, l'Eglise qui lui servoit autrefois de Paroisse. L'Abbaye étoit à quelque distance de là, au lieu où est aujourd'huy le Bourg de Sainte Croix. Volfenheim ayant été ruïné par les guerres, les habitans se sont insensiblement établis autour de l'Abbaye; ce qui a formé un bon Bourg, connu sous le nom de Sainte Croix, parce que l'Abbaye étoit consacrée sous cette invocation. Le Pape Leon IX. dans la Bulle qu'il donna à ce Monastere la premiere année de son Pontificat, de J. C. 1049 (i), nous apprend qu'il avoit été fondé par son pere Hugues, & sa mere Heilwilgdis, & ses freres Gerard & Hugues, qui étoient déja décédez; il ajoute que ce lieu lui étant tombé par droit de succession, il le met sous la protection spéciale du Saint Siége, en sorte que nulle personne, de quelque qualité qu'elle soit, n'y exerce aucune autorité, mais qu'il jouisse d'une pleine liberté, & que l'Abbesse & les Religieuses puissent employer quel Evêque elles jugeront à propos, pour les Benedictions d'Autels, & autres fonctions qui regardent le ministere épiscopal: que son neveu le Comte Henry Seigneur d'Egesheim, en soit le Voué; & aprés lui, l'aîné des Seigeurs d'Egesheim à perpetuité (k).

Que si cette race vient à manquer, l'Abbesse & le Convent choisiront quelque autre de la parenté de ces Seigneurs, afin que l'avocatie ne sorte point de leur race; & qu'aprés la mort de Kuentza, qui en étoit alors Abbesse, & à qui le Pape avoit donné la benediction Abbatiale, les Religieuses choisissent de leur Communauté, ou d'ailleurs, celle qui leur paroîtra la plus propre; réservant toujours au Pape le droit de la benir. Et en reconnoissance d'un Privilége si singulier, l'Abbesse donnera tous les ans au Saint Siége, une rose d'or du poids de deux onces Romaines. Elles l'envoyera toute faite, ou en envoyera la matiere préparée; de telle sorte qu'elle soit renduë au Pape huit jours auparavant qu'il la porte, c'est à dire le Dimanche de Carême, où l'on chante à l'introite, *Oculi mei semper ad Dominum*; afin qu'il la puisse benir au Dimanche *Latare* qui est le quatriéme du Carême.

CI. *Rose d'or; que l'Abbaye de Volfenheim doit fournir tous les ans au Pape.*

Telle est l'origine de la Rose d'or que le Pape benit encore aujourd'huy le quatriéme Dimanche de Carême, nommé *Latare*, & qu'il envoye à quelque Prince, pour marque d'estime & de bienveillance: ce jour-là la station se fait à Sainte Croix de Jerusalem (l). Le Pape accompagné des Cardinaux vêtus de couleur de rose, marche en cavalcade à l'Eglise, tenant la rose d'or à la main. Il la porte allant à l'Autel, chargée de baume & de musc. Il la quitte au *Confiteor*, & la reprend aprés l'Introite. Il en fait la Benediction; & aprés l'Evangile, il monte en Chaire, & explique les proprietez de la Rose. Aprés la Messe, il retourne en cavalcade à son Palais, ayant toujours la Rose en main, & la Couronne sur la tête. On appelle ce Dimanche *Pascha rosata*, ou *Latare*. Nous avons encore un Sermon du Pape Innocent III. composé en cette occasion au commencement du treiziéme siécle.

L'Abbaye de Volfenheim, ou de Sainte Croix est entiérement ruïnée; il n'y reste presque aucun vestige d'Abbaye: mais on convient que dans le Bourg de Sainte Croix prés de Volfenheim, il y avoit autrefois un Monastere de Benedictines, fondé par les parens de ce Saint. On y voit encore à l'entrée du Chœur, une inscription, qui porte qu'en 1040, (c'est au moins en 1048 ou 1049 que cecy arriva, puisque S. Leon étoit déja Pape,) le Pape Leon IX. frere du Comte d'Egesheim, qui étoit frere d'Othilde Abbesse de ce lieu, reçut dans sa maison, & même dans son lit J. C. sous la forme d'un Lépreux; qu'il fonda & dota ce Monastere (m), y mit une partie de la Sainte Croix, une Cloche, un Calice, & d'autres ornemens. On y montre encore la particule de la vraie Croix, qui se replie & se referme en trois; le Calice de S. Leon, & quantité d'autres Reliques. Messieurs de la Ville de Colmar possedent la plus grande partie des biens de cette Abbaye, qui n'est supprimée que depuis les troubles des heresies.

CII. *Fondation du Prieuré de S. Quirin, par les parens de S. Leon IX.*

Le Prieuré de S. Quirin dépendant de l'Abbaye de Maur-munster prés Saverne en Alsace, est encore de la fondation du Frere ou de la Sœur de S. Leon. Jean de Bayon (n), dit qu'il fut fondé par Louis ayeul maternel de notre Saint: mais l'Histoire de S. Quirin porte que ce fut une Sœur de S. Léon, qui étant allée voir son Frere à Rome, en rapporta des Reliques de S.

(i) Preuves, pp. 425. 426.

(k) On voit par Gregoire VII. *l. 2. epist. 14.* qu'en 1090, les Neveux de S. Leon IX. se disputoient la Vouerie de cette Abbaye.

(l) *Vide Ord. Rom. apud Mabillon. l. 2. Musei Italici, pp. 135. 148. 176. Durand. l. 6. c. 53. n. 8. du Cange Glossar. voce* Rosa. *Martenne de disciplin. in celebr. divin. Offic. p. 183. &c.*

(m) Le Pape Gregoire VII. *l. 2. ep. 14.* dit aussi que ce fut Leon qui fonda ce Monastere: mais S. Leon, dans sa Bulle, reconnoit qu'elle a été fondée par ses parens.

(n) *Joan. de Bayon, hist. Median. Monasterii ms.*

Quirin;

An de J. C. 1048.

Quirin, qu'elle dépofa dans une Chapelle, qui a donné origine à ce Prieuré.

Un autre Monaftere qui eut beaucoup de part aux liberalitez de la famille de S. Leon, eft celui de Lure dans le Comté de Bourgogne au Diocefe de Befançon. L'Auteur de la vie de notre Saint (o), aprés avoir dit que le Comte Hugues fon pere, & l'Empereur Conrade le Salique étoient coufins germains (ou iffus de germain), ajoute que leurs peres & leurs ayeux foulant aux pieds l'orgueil & la pompe du fiécle, avoient autrefois pris l'habit Monaftique, avoient fait une mort précieufe aux yeux de Dieu, & avoient fort enrichi de leurs biens l'Abbaye de Lure; ce qui a un raport tout fenfible à ce qu'on lit dans la vie de S. Deïcole (p), que Hugues Comte d'Alface, fils du Comte Eberard voué de l'Abbaye de Lure, aprés avoir caufé de grands maux à ce Monaftere, fut frappé de Dieu, lui & fes trois fils, d'une efpéce de paralyfie, qui les fit rentrer en eux-mêmes. Ils firent vœu de fe faire Religieux à Lure, fi Dieu vouloit leur rendre la fanté. Dieu la leur rendit d'une maniere miraculeufe, & ils accomplirent leur vœu fous l'Abbé Bertram, qu'ils firent venir d'Analefberg, lieu fitué fur les frontieres des Evêchez de Metz & de Strafbourg, pour réparer & réformer cette Abbaye (q). Ces trois fils étoient Eberard, qui eft reconnu pour Chef de la Maifon de Lorraine aujourd'huy regnante. Le fecond Hugues pere de Hugues, qui eut pour fils S. Leon IX. & le troifiéme Gontram, tige de la Maifon d'Autriche, aujourd'hui affife fur le Trône Imperial. Voila quelle étoit la famille de Brunon du côté de la ligne paternelle.

CIII. *Helvide mere de S. Leon IX.*

Helvide fa mere, étoit auffi illuftre par fa pieté, que par fa naiffance. Pendant les guerres d'entre Thierry Evêque de Metz, & l'Empereur Henry II. fon beau-frere (r), elle fe retira dans l'Abbaye de Moyenmoutier; ayant eu la précaution, avant fa retraite, de fortifier les Villes & Châteaux qui lui appartenoient dans le pays, comme Sarbourg, Saralbe, Herneftein, Turkeftein, Verveftein, Girubalde, & fur-tout Dabo. Etant dans ce Monaftere, elle y découvrit les Corps de S. Lazare, & de Sainte Aza, qui étoient demeurez cachez depuis les courfes des Hongrois, c'eft à dire pendant quatrevingt dix ans. On raconte de cette Comteffe (s), que malgré fes jeûnes & fes aufteritez, elle étoit d'une groffeur fi énorme, qu'à peine pouvoit-elle fe remuer, & qu'il falloit la mettre fur un chariot, pour pouvoir la la conduire. Cette maffe lui étoit tellement à charge, qu'elle demandoit à Dieu de la réduire à un tel état, qu'une femme feule pût la mettre au tombeau.

Dieu exauça fa priere, & elle devint tellement exténuée, qu'il ne lui refta que la peau collée fur les os. Etant réduite à l'extrêmité, elle diftribua fes biens aux pauvres; & ayant reçu l'Extrême onction & le Viatique, elle tomba en fyncope, & demeura long-temps fans parole & fans refpiration (t). Etant revenuë à elle-même, elle confola ceux qui étoient autour d'elle, & qui fondoient en larmes; & ayant prié tout le monde de fe retirer, elle ne retint que le Comte Hugues fon Epoux, & l'Abbeffe de Volfenheim (u). Elle leur dit d'effuyer leurs larmes; que la Sainte Vierge lui étoit apparuë, & lui avoit promis que bien-tôt elle feroit en gloire; puis adreffant fa parole au Comte, elle le pria de retrancher toute fuperfluité dans fes obfeques, & de donner aux pauvres tout ce qu'il auroit dépenfé dans la pompe de cette cérémonie, afin qu'elle pût retourner nuë dans le fein de la terre, comme elle étoit fortie du fein de fa mere. Le Comte le lui promit, & l'exécuta religieufement. Tels étoient les pere & mere de Brunon.

CIV. *Naiffance & premieres études de Brunon.*

Il vint au monde le 21e de Juin 1002 (x), au Château d'Egesheim en Alface (y). Son corps parut tout couvert de croix rouges, qui furent regardées comme un préfage de fa fainteté & de fon élevation future; & cela fut caufe que fa Mere le voulut allaiter elle-même. Lorfqu'il eut atteint l'âge de cinq ans, fes parens le mirent entre les mains de Bertolde Evêque de Toul, qui avoit un talent particulier pour l'éducation de la jeuneffe, & qui fe plaifoit à les former pour l'état Ecclefiaftique. Brunon eut pour condifciples dans cette Ecole, deux jeunes Seigneurs nommez Adalberons, fes parens. Le premier étoit fils de Theodoric I. Duc de Lorraine, à qui le Duc fon pere fit donner l'Evêché de Metz, mais qui n'en joüit pas, étant mort en bas âge. Le fecond Adalberon étoit fils de Frideric Comte de Luxembourg, lequel fut Evêque de Metz fous le nom d'Adalberon III. Celui-ci étoit un peu plus âgé, & plus avancé dans les études que Brunon, & Bertolde l'avoit établi comme Sous-précepteur de Brunon. Outre les Humanitez, la Rhétorique & la Philo-

(o) *Vipert. vita S. Leonis IX.* Pater Brunonis natione Teutonicus, Imperatoris Conradi confobrinus; quorum patres & avi abjectâ omni fuperbiâ generis, monafticum habitum totâ cordis contritione fumpferunt, laudabilique per omnia fine decefferunt .... quin etiam Lutrenfe cœnobium patrimoniis fuis plurimùm ampliarunt.

(p) *Vita S. Deicoli apud Bolland. xviij. Januar. c. 7. & facul. II. Bened. p. 110.*

(q) *Vita mſ. S. Vandelberti Luxov. Abb.* dans la Bibliot, de Luxeu. Selon Adfon Auteur de cette vie; ce fut l'Empereur Othon qui fit venir Bertram d'Analefberg, ou d'Alavefberg. Je ne connois pas cet èndroit.

(r) *Joan. de Bayon, an. 1011. Vide & Richer. l. 4. c. 21.*

(s) *Joan. de Bayon, c. 44. ad an. 1046. Vipert. vita Leon IX. p. 66. fac. 7. Bened. parte 2.*

(t) *Joan. de Bayon ad an. 1046.*

(u) En 1040, l'Abbeffe de Volfenheim étoit Odile, felon l'infcription de Sainte Croix de Volfenheim: mais je ne la crois pas trop fûre. En 1049. c'étoit Kuntza. Ceci arriva en 1046.

(x) *Vita S. Leonis IX. p. 54. Bayon, c. 44. p. 233.*

(y) *Chronograph. Saxo. apud Mabillon. t. 4. annal. Bened. p. 163.* D'autres le font naitre au Château de Dabo, prés duquel l'on montre ung Chapelle où l'on croit qu'il a été baptisé. D'autres à Volfenheim. Voyez les vies des Evêques de Toul dans nos Preuves, p. 176.

An de J. C. 1048.

sophie, ils étudierent encore la Jurisprudence (z).

On raconte (a), que la Mere de Brunon ayant acheté un tres beau Pseautier en lettres d'or, qui avoit appartenu à l'Abbaye de S. Hubert, & qu'on y conserve encore aujourd'huy, le donna à son Fils, pour apprendre les Pseaumes: mais Brunon, qui avoit d'ailleurs beaucoup d'ouverture, ne reüssissant pas dans ce Pseautier, sa mere jugea qu'il y avoit en cela quelque chose de singulier. Elle s'informa, & apprit que le livre avoit été à S. Hubert. Elle y alla en pelerinage, y mena le jeune Brunon, rendit le Pseautier, & y fit de plus présent d'un beau Sacramentaire, qui fut depuis cédé à l'Eglise de la Vierge à Gabele.

CV. *Guérison miraculeuse de Brunon.*

Brunon étant un jour allé voir ses parens au Château d'Egesheim en Alsace, comme il dormoit pendant la nuit, une Raine verte (b), du nombre de celles qui vivent sous les buissons, & sur les arbrisseaux, & qui sont tres venimeuses, vint se mettre sur son visage; & ayant cramponné ses pattes de devant, l'une sur sa jouë, & l'autre sur sa levre; & celles de derriere, l'une derriere son oreille, & l'autre sous son menton; commença à lui succer avidement la chair. Le jeune homme éveillé par la douleur, se jette à bas de son lit, crie au secours; & arrachant l'animal avec la main, le jette sur son lit: la lune étoit fort claire, il vit la grenouille tomber sur sa couche, & monter ensuite sur l'oreiller. Les domestiques accoururent avec de la lumiere. On chercha par-tout inutilement; l'animal s'étoit si bien caché, qu'on ne le put jamais découvrir.

Le venin s'étoit déja répandu dans la masse du sang de Brunon, son visage, sa gorge, sa poitrine s'enflerent extraordinairement, & il fut pendant deux mois, qu'on n'en attendoit que la mort. Le mal croissant, il demeura huit jours sans parole. Une nuit, étant bien éveillé, il crut voir S. Benoît, qui lui appliqua une Croix qu'il tenoit en main, premiérement sur la bouche, puis sur les endroits les plus enflez; & ayant ramassé avec le bout de la Croix toutes les mauvaises humeurs derriere l'oreille, il disparut.

Depuis ce moment, Brunon se porta beaucoup mieux; & quelques jours aprés, l'apostume s'étant ouverte derriere l'oreille, il jetta beaucoup de pus, & fut entiérement guéri. On croit que depuis ce temps il se fit Religieux, & embrassa la vie monastique, puisqu'un peu avant sa mort, il disoit (c): *Il y a long-temps que j'ai vû la Cellule où j'ai demeuré étant Moine, changée en de vastes Palais;* & l'auteur de sa vie dit qu'il n'oublia jamais son premier état, dans lequel il servoit J. C. dans l'humilité & l'obscurité d'une vie pénitente; & dans une Charte qu'il accorda à l'Abbaye de S. Evre en 1030, il dit qu'il a été associé aux Religieux de S. Evre avant son Episcopat; & que depuis qu'il est Evêque, il leur a rendu tous les services qu'il a pû, & a obtenu d'eux qu'ils feroient mémoire de lui à toutes les heures de l'Office, pendant tout le temps de sa vie (d).

An de J. C. 1048.

Aprés la mort de l'Evêque Bertolde, arrivée en 1018, Brunon continua de demeurer à Toul prés l'Evêque Herman son successeur, & lui rendit tous les mêmes devoirs de soumission & d'obeïssance qu'il avoit fait à son prédécesseur. C'est prinpalement à la fermeté & à l'autorité de Brunon (e), que l'on doit la conservation de la vie commune & canonique que l'on observoit sous l'Evêque Herman dans le Cloître de la Cathédrale de Toul, & qui y avoit été établie par les soins de on prédécesseur.

Les parens de Brunon desirant le faire connoître à l'Empereur Conrade le Salique leur parent, l'envoyerent à sa Cour. Il y acquit bien-tôt l'estime & l'affection de l'Empereur & de l'Imperatrice, & la considération des Courtisans. La faveur dont il jouïssoit, ne lui fit point oublier l'humilité chrétienne; & quoi que par sa naissance il pût prétendre aux plus hautes dignitez Ecclesiastiques, il étoit disposé à préferer une pauvre Eglise à une plus riche, si la Providence l'appelloit à l'Episcopat.

Conrade étant allé en Lombardie en 1024, (f) pour réduire la Ville de Milan qui s'étoit révoltée, Brunon qui étoit alors Diacre, fut prié par l'Evêque Herman d'accompagner l'Empereur en cette expédition (g), & d'y conduire les troupes que l'Eglise de Toul étoit obligée d'y fournir; l'Evêque, à cause de ses infirmitez, ne se trouvant pas en état d'y aller en personne. Brunon s'acquitta de cette commission comme auroit fait un grand Capitaine, pourvoyant à tout, & conduisant sa troupe avec une sagesse qui lui acquit l'estime de toute l'Armée.

CVI. *Mort de l'Evêque Herman. Brunon est choisi Evêque de Toul.*

Pendant ce temps (h), l'Evêque Herman étant mort, le 1^r d'Avril 1026, le Clergé de Toul jetta aussi-tôt les yeux sur Brunon pour lui succéder, & députa vers l'Empereur deux Chanoines, Norbert & Lietard, pour lui re-

(z) *Vita Leon. IX.* Decurso artium trivio .... denique quadruvium naturali ingenio vestigantes degustarunt.

(a) *Cantatorium S. Huberti mss. circa an. 1034.* Je crois que ce Pseautier a appartenu au Roy, ou à l'Empereur Lothaire, comme on le voit par certains vers que l'on y lit.

(b) *Vita S. Leon. IX. p. 57.* Illa rana, quæ Buffo vocatur, seu Rubeta.

(c) *Vita S. Leon. IX. pp. 50. & 82. sæcul. 6. Benedict. parte 2.* Cellam quam monachus incolui, in spatiosissima Palatia jam dudum vidi conversam. *Et p. 60.* Non immemor sui prioris propositi quo malebat jugiter, omni humilitate, vilitate & extremitate contentus, Christo famulari. *Ex Reg. S. Bened. c. 7.*

(d) Preuves, p. 401. *In quo ante Episcopatum nostram societatem collocavi, &c.*

(e) *Vita S. Leonis IX.* Ejus annitente authoritate & industriâ, in statu quem ab idoneis & prioribus præsulibus acceperat, integerrimè permansit, sub Herimanno institutio, & præbenda canonica intra B. Levitæ Stephani claustra.

(f) An 1024. car Conrade ne fut fait Empereur qu'en cette année.

(g) An 1025. *Vita Leonis IX. p. 57.*

(h) *Idem p. 58. an. 1026.*

An de J. C. 1048. présenter le besoin qu'ils avoient d'un Evêque, dont la naissance, la sagesse & la puissance pussent les garantir des exactions & des pilleries ausquelles ils étoient tous les jours exposez. Que leur Diocese étant situé sur les frontieres des trois Royaumes de France, de Bourgogne & d'Allemagne; & le Roy de France cherchant divers moyens de se mettre en possession de la Ville de Toul, ils conjuroient Conrade de leur accorder Brunon son parent, Diacre de leur Eglise, qui étoit desiré par le Clergé & le peuple de la Ville & de la Campagne, & même par les Evêques de la Province : qu'ayant été élevé dans leur Eglise, ils avoient droit, selon les Canons, de le demander, & qu'on ne pouvoit le leur refuser sans quelque sorte d'injustice.

Ils écrivirent en meme temps à Brunon, qui étoit encore en Lombardie, pour le prier au nom de tout le Diocese, de ne se pas refuser à leurs vœux, & de ne pas mépriser une Eglise pauvre, pour en prendre une plus riche. L'Empereur fit ce qu'il put pour en détourner Brunon : mais celui-ci lui ayant fait voir les lettres touchantes qu'il avoit reçuës du Chapitre de Toul, Conrade ne put retenir ses larmes, adora la Providence qui disposoit de son parent autrement qu'il n'auroit desiré, consentit à sa promotion, & lui promit son secours & toute sa protection.

CVII. *Brunon revient d'Italie à Toul.*

Il n'étoit plus question que de revenir à Toul. L'Armée de l'Empereur étoit occupée au Siége d'Orta en Lombardie, & tous les chemins étoient gardez par les ennemis. On conseilloit à Brunon de se détourner, de peur de tomber entre les mains des Lombards : mais armé de sa confiance en Dieu, il prit la route ordinaire, sans d'autre précaution que de marcher devant, tres peu accompagné, & laissant derriere lui le gros de son équipage. Ainsi il passa au travers d'Yvraie au milieu du jour, n'étant suivi que de cinq hommes. D'abord on ne se douta pas que ce fût lui; ensuite on envoya des gens à cheval pour l'arrêter : il avoit déja passé la riviere de Chambre avec deux domestiques seulement. Les autres qui ne l'avoient pû suivre, tant ils étoient accablez de fatigues, furent arrêtez par ceux qui le poursuivoient, croyant que c'étoit lui-même, & amenez comme en triomphe à Yvraie.

La Niéce de Raoul Roy de Bourgogne, qui avoit épousé Gerard Comte d'Egesheim frere de Brunon, lui fit rendre tout son équipage. Ainsi il revint heureusement à Toul, & fut intronisé dans son Eglise le jour de l'Ascension 23ᵉ de May 1026 (i) par Thierry Evêque de Metz son Cousin. Brunon signala les commencemens de son gouvernement par la déposition de l'Abbé de S. Mansuy, qui négligeant le salut des ames, ne songeoit qu'à vivre en grand Seigneur, & à augmenter son domaine. Il confia le soin de cette Abbaye à Vidric Prieur de S. Evre, qui y mit la Réforme.

CVIII. *Brunon est sacré par son Métropolitain Poppon Archevêque de Tréves.*

L'Empereur Conrade apprit avec joie les heureux commencemens de Brunon. Il lui fit dire qu'il souhaitoit qu'il differât la cérémonie de son Sacre jusqu'à Pâques de l'année suivante 1027; qu'alors ils feroient ensemble le voyage de Rome; Conrade, pour recevoir la Couronne Imperiale de la main du Pape, & Brunon la consecration Episcopale. Mais notre Prélat peu sensible à ces honneurs, alla trouver Conrade, & le pria de trouver bon qu'il se fist sacrer par l'Archevêque de Tréves son Métropolitain, qui ne manqueroit pas de regarder son voyage de Rome comme une breche faite à son autorité ; qu'il sçavoit d'ailleurs qu'il étoit résolu de s'y opposer. Conrade eut peine à se rendre à ces raisons. Brunon alla à Tréves pour se faire sacrer, suivant les Canons, par Poppon son Métropolitain : mais il survint un incident, qui fit differer de quelques mois cette cérémonie. L'Archevêque de Tréves avoit publié depuis peu un Réglement, que ceux de ses suffragans qui voudroient recevoir de lui la consecration épiscopale, feroient serment de ne rien faire sans son avis, & sans son agrément.

L'Evêque de Toul ne put se résoudre à faire cette promesse. Il fit humblement ses remontrances à Poppon : mais celui-ci demeurant ferme dans sa résolution, Brunon revint à Toul sans avoir rien fait. Conrade informé de ces difficultez, les fit venir l'un & l'autre à sa Cour, qu'il tenoit à Vorms; & la chose fut accommodée en sa présence, sous cette clause, que l'Evêque de Toul seroit obligé de consulter son Métropolitain dans les affaires ecclesiastiques seulement. Ainsi Brunon fut sacré le 9ᵉ de Septembre 1026, & vécut toujours depuis en parfaite intelligence avec Poppon.

Brunon étoit un des hommes les mieux faits & les plus polis de son siécle (k). Il possedoit en un souverain degré la prudence du serpent, qu'il sçavoit si admirablement concilier avec la simplicité & l'innocence de la colombe, que les personnes de pieté & les Grands du monde le respectoient également. Sa liberalité n'avoit point de bornes; & sa pieté étoit si tendre, & sa foi si vive, qu'il n'offroit jamais le saint Sacrifice, sans repandre un torrent de larmes. Il sçavoit parfaitement la musique, & employoit volontiers ce talent à composer ou à notter des hymnes, & des répons pour honorer les Saints pour qui il avoit plus de dévotion. Il en usa ainsi envers S. Cyriaque Patron de l'Abbaye d'Altorf, S. Hidulphe Patron & Fondateur de Moyen-moutier, S. Diey, sainte Odile, S. Colomban, S. Gregoire le Grand Patron de Munster, S. Gorgon Patron de l'Abbaye de Gorze. On assure que ce fut le Cardinal Humbert, Religieux de Moyen-moutier

(i) Vipert, p. 62. lit : *xiij. kal. Jun.* Mais cette année, l'Ascension tomboit *x. kal. Jun.*

(k) *Vita S. Leonis IX. p. 64.*

qui composa la plupart de ces Répons (l); mais ce fut S. Leon qui les notta.

CIX. *Brunon fait la paix entre l'Empereur Conrade & le Roy Robert.*

Robert Roy de France, forma le dessein de se rendre maître de la Lorraine, & voulut entrer dans ce pays (m) au commencement du regne de Conrade, & pendant que cet Empereur étoit encore mal affermi sur le Trône : mais Brunon ayant été envoyé en France en qualité d'Ambassadeur par Conrade (n), s'acquitta de cette importante commission avec tant de sagesse & de dignité, qu'il s'attira l'estime & le respect de tous les François, & rétablit entre les deux Princes Robert & Conrade, une si parfaite harmonie, que tout le temps qu'ils vêcurent, elle ne fut jamais troublée, & continua même sous les deux Princes Henris leurs successeurs.

Raoul III. Roy de Bourgogne étant mort en 1034 (o) sans enfans, ceux de Gerberge & de Gisele ses deux sœurs, prétendirent à sa succession. Conrade le Salique avoit épousé Gisele fille de Gerberge; & Eudes Comte de Champagne, avoit épousé l'autre heritiere. Ce dernier étant plus à portée, se saisit d'abord de plusieurs forteresses : mais vaincu par les armes de Conrade, & par les fortes sollicitations de Brunon Evêque de Toul (p), il fut obligé de s'en désister.

CX. *Siége de Toul par le Comte de Champagne.*

Toutefois il conserva toujours du ressentiment contre notre Evêque; & quelque temps aprés, la Noblesse de Toul s'étant révoltée contre Brunon (q), sous prétexte que ce Prélat ne vouloit pas lui rendre justice contre les Bourgeois, le Comte de Champagne se jetta dans le Barrois, vint assiéger la Ville de Toul (r), & commit par-tout d'extrêmes desordres. Mais les Bourgeois animez par les exhortations de leur Prélat, soutinrent si vigoureusement les attaques de l'armée du Comte, qu'il fut obligé de lever le siége, aprés avoir brûlé le Bourg de S. Amand, qui étoit alors hors de la Ville. Il mit aussi le feu à l'Eglise de S. Gengoul, & aux Abbayes de S. Evre & de Saint Mansuy. Il brûla de même à son retour, le Bourg de Void, la Ville de Commercy, & le Château de Stainville *.

* *Septemvilla.*

Conrade le Salique ne fut pas plutôt informé de l'irruption du Comte de Champagne, & des violences qu'il commettoit dans la Lorraine, qu'il y accourut avec une armée. Il campa à S. Mihiel sur la montagne du Châtelet, & de là vint se reposer au Fauxbourg de S. Evre prés de Toul. Eudes effrayé, & craignant de succomber, demanda la paix, & l'obtint : mais s'étant de nouveau mis en campagne en 1037, & ayant assiégé Bar, il fut défait, & tué par Gothelon Duc de Lorraine. C'est ce qu'on verra ailleurs plus au long.

La grande dévotion de ce siécle-là étoit le voyage de Rome, & celui de Jerusalem. Brunon s'étoit fait une espece de regle d'aller tous les ans une fois à Rome, pour visiter les tombeaux des Apôtres. Une année qu'il y étoit allé, accompagné de cinq cens personnes, tant clercs que laïques, toute la troupe se trouva tout d'un coup attaquée d'une espece de peste causée par le mauvais air du pays, qui les réduisit à l'extrêmité (s). Le saint Evêque fit tremper dans du vin les Reliques qu'il avoit accoûtumé de porter, sur-tout celles de S. Evre; & tous ceux qui bûrent de cette liqueur avec foy, furent aussi-tôt guéris.

CXI. *Rétablissement de l'Abbaye de S. Evre.*

L'Evêque Bertolde prédécesseur de Brunon, avoit réformé l'Abbaye de S. Evre par le ministere de S. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon (t). Cette Réforme dans le commencement ne fut pas approuvée de plusieurs, à cause de la grande retraite des Religieux, avec lesquels les seculiers n'avoient plus la liberté de converser comme auparavant. Mais quand on eut vû la maniere édifiante dont vivoient ces solitaires, on conçut pour eux une si grande estime, que l'Evêque Brunon ayant entrepris de rétablir le Monastere, tout le monde se fit un plaisir d'y contribuer; les Princes, les Seigneurs, & les Abbez, en donnant quelques sommes considerables; les autres, en faisant de moindres offrandes, chacun selon ses facultez; & les autres en portant des pierres propres à bâtir, & en nettoyant les anciens murs du Monastere, qui étoient ruinez, ou transportant les ruïnes sur leurs propres têtes avec un zele & une ferveur qui a mérité les éloges du saint Evêque, qui donna en ce temps-là une Charte à S. Evre, où sont marquez tous les noms de ceux qui y contribuerent, depuis l'Empereur Conrade & l'Imperatrice Gisele, jusqu'aux Abbez & aux Ecclesiastiques d'un moindre rang. Cecy arriva vers l'an 1030.

CXII. *Fondation de l'Abbaye de Poussay.*

Quelques années aprés (u), Brunon acheva l'Abbaye de Porsas ou Poussay prés Mirecourt; en latin, *Portus suavis*, qui avoit été commencée par l'Evêque Bertolde, un de ses prédécesseurs. Il en dédia l'Eglise en l'honneur de la Vierge & de Sainte Menne. Il y nomma pour premiere Abbesse Berenne ou Berzenne, qui joignoit à beaucoup de noblesse une grande pureté de vie, & un grand zele pour la discipline réguliere. Brunon étant devenu Pa-

(l) *Bayon, c. 50. p. 244.* Humbertus laudes SS. Cyriaci Martyris, Hidulphi Trevir. Episc. sanctique Deodati & Othiliæ Virginis .... S. Gregorii, sanctique Columbani Abbatis, quæ vulgò Responsoria nominantur, rithmicè ac metricè componens, Episcopo Brunoni modulanda tradidit. *Confer vitam Leon. IX. c. 5.*

(m) *Sigebert. ad an. 1026.*

(n) *Joan. de Bayon ad an. 1028. vita S. Leon. IX. p. 61.*

(o) *Sigebert. ad an. 1034.*

(p) *Vita S. Leonis IX. p. 65.* Ejus intercurrente sapientiâ, legatione & consilio, est Romano adjunctum & corroboratum imperio regnum Austrasiæ, quod dudum ab origine tenebat Rodulfus Rex Jurensis Burgundiæ.

(q) Benoit, hist. de Toul, p. 368.

(r) *Sigebert. ad an. 1035. vel 1036.*

(s) *Vita Leonis IX. l. 2. pp. 66. 67.*

(t) Voyez la Charte de Brunon parmi les Preuves, vers l'an 1030. p. 406.

(u) *Vita Leonis IX. p. 63. an. 1051.* Voyez la Charte de S. Leon de l'an 1051. *Preuves, p. 432.*

An de J.C. 1048.

pe sous le nom de Leon IX. confirma tous les biens de cette Abbaye, & permit aux Religieuses, aprés la mort de leur Abbesse, d'en choisir une autre avec l'agrément de l'Evêque; qui puisse, selon la régle de S. Benoît, remplir utilement les devoirs de Superieure : que si elles ne pouvoienr s'accorder sur le choix d'une Abbesse de leur Communauté, elles en pussenr choisir d'un autre Monastere. Cette Abbaye, depuis plus de trois siécles, est dans l'usage de ne recevoir que des filles nobles, qui font preuve de seize quartiers paternels & marernels. Elles ont entiérement quitté l'habit & l'observance de la Regle de S. Benoît, qu'elles suivoient dans le commencement. Le Chapitre de Poussay est composé d'une Abbesse, d'une Doyenne, & de quinze Dames Chanoinesses, desservies par quatre Chanoines ou Chapelains. On montre dans le Trésor de cette Abbaye, un Manreler de soye violette, & un Calice d'or, que l'on tient avoir été à l'usage du Pape Leon IX. Le nom de la premiere Abbesse de ce Monastere, nommée *Berenna*, se lit sur ce Calice. En 1206, Matthieu Comte de Toul étoit Voué de Poussay; ensuite la Vouërie fut donnée aux Ducs de Lorraine, comme on le voit par les Lettres de Thibaut de l'an 1217, & de Matthieu 1220.

CXIII. *Fondation du Prieuré de Deuilly.*

Gautier Seigneur de Deuilly avoit fondé, avec le consentement d'Adile sa femme, le Prieuré de Deuilly (x), situé au pied du Château du même nom, & l'avoit soumis à l'Abbaye de S. Evre. L'Evêque Brunon ratifia cette Fondation en 1044, & confirma les biens du Prieuré, y en ajouta quelques-uns, en dédia l'Eglise consacrée à Notre-Dame, & l'exempta de la jurisdiction de la Paroisse de S. Valier. Ce Prieuré, aprés divers malheurs, & differentes révolutions, est aujourd'huy uni à la Congrégation de S. Vanne, qui l'a rétabli de fond en comble prés le Village de Morizécourt, à demi-lieuë du Château de Deuilly, & y entretient une Communauté considerable.

CXIV. *Brunon est élû Pape.*

L'Eglise Romaine avoit été déchirée par le Schisme pendant plusieurs années. L'Empereur Henry III. dit le Noir, Successeur de Conrade (y) se rendit à Rome, dans la vuë de mettre fin à tous ces maux. Il fit déposer, ou obligea d'abdiquer les trois personnes qui portoient le nom de Pape, sçavoir Benoît IX. Sylvestre III. & Gregoire VI. & fit élire en leur place en 1046, Clemenr II. qui mourut l'année suivante. Benoîr IX. se fit aussi-tôt rétablir sur le S. Siége par ceux de sa faction. On lui opposa en 1048, Damase II. qui ne tint le S. Siége que vingt-trois jours, ayant été empoisonné par les ennemis de la paix. Enfin l'Empereur Henry III. fit assembler en 1048, dans la Ville de Vorms, une Diéte generale des Prélats & des Seigneurs de l'Empire, où les Envoyez des Romains se trouverent, & où l'on mit en déliberation ce qu'il y avoit à faire pour rendre une paix solide à l'Eglise. Tous d'une voix unanime conclurent, que le sujet le plus propre pour reünir les esprits, & rétablir la paix, étoit Brunon Evêque de Toul, étanr agréable à tous les partis, à la France, à l'Allemagne & à l'Iralie; ayanr du côté de la naissance, du merite & de la capacité, tout ce qui convenoit à une telle dignité; & qu'il étoit d'autant plus digne du Souverain Pontificat, qu'il ne l'avoit jamais ambitionné.

Brunon qui ne s'attendoit à rien moins, fut étrangement surpris de cette résolution. Il refusa, il dit des raisons, il se défendit, il demanda trois jours pour déliberer. Au bout de ce terme, il persista à s'excuser. Il fit devant tout le monde sa confession publique, pour tâcher de faire perdre l'estime qu'on avoit conçuë de lui, il répandit des torrens de larmes, pour essayer de toucher l'Assemblée. Cela produisit un effet tout contraire à ses intentions. A cette vuë, tout le monde répéta plusieurs fois ces paroles que S. Ambroise avoit dites à Sainte Monique, à l'occasion de S. Augustin (z) : *Allez, Dieu vous conserve, il est impossible qu'un fils qui vous a coûté tant de larmes, puisse périr.* Enfin Brunon ne se rendit que sous cette condition, que tout le Clergé & le Peuple Romain agréeroit & ratifieroit son élection.

CXV. *Brunon va à Rome en habit de pelerin.*

Il s'en retourna donc à Toul, accompagné de Hugues Evêque de Cise, ou d'Assise (a), d'Eberard Archevêque de Tréves, d'Adalberon Evêque de Metz, & de Theodoric de Verdun. Il y célébra avec eux les Fêtes de Noël de l'an 1048, & en partir bien-tôt aprés, pour se rendre à Rome. Il passa par l'Abbaye de Moyen-moutier (b), & y dédia l'Eglise de S. Jean-Baptiste, qui étoit alors à la porte du Monastere, & il prit en sa compagnie Humbert Religieux de ce Monastere, dont il se servit utilement dans la suite, & qu'il fit enfin Cardinal, & Evêque de la Forest-blanche. On dit (c) que Brunon passa par Cluny, dont le fameux Hildebrand étoit alors Prieur; & comme il portoit la pourpre & les marques du Souverain Pontificat, Hildebrand lui en fit un scrupule, disant que n'ayant pas été élu par le Clergé de Rome, il ne lui étoit pas permis de prendre les ornemens de la Papauté. Brunon

(x) Vers 1040. *Preuves, p. 417.*
(y) Il étoit mort en 1039.
(z) *Aug. l. 3. Confess. c. ultimo.* Vade à me, ita vivas; fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat.
(a) Les Imprimez lisent *Cise*; & dans une Bulle accordée au Prieuré de Deuilly, on lit : *Hugo de Cisa urbe Italorum.* Cependant comme nous ne connoissons point de Ville Episcopale de Cise en Italie, nous sommes obligez de dire que c'est Assise. Quelques Exemplaires lisent *Pise* au lieu de *Cise* : Mais il y avoit alors un autre Evêque à Pise. Voyez les notes du P. Mabillon sur la vie de Leon IX. p. 68.
(c) *Bayon ad an. 1048. alii quidam.*
(b) *Richer. Senon. l. 2. c. 18.* Il met cette Dédicace au mois d'Avril : mais alors Leon n'étoit plus en Lorraine. *Jean. de Bayon, c. 55. aliàs 53. p. 246. hist. Med. Monast.*
(c) *Bayon ad an. 1048. alii quidam.*

An de J.C. 1048.

écouta cet avis avec déference, prit un habit de pelerin, & se rendit à Rome en cet équipage. Mais l'Auteur contemporain de la vie de S. Leon (d) assûre qu'il sortit de Toul en habit de pélerin, & continua ainsi son voyage jusqu'à Rome.

Etant à Ausbourg, il crut entendre la voix des Anges, qui chantoient ces paroles (e): *Le Seigneur dit : J'ai des pensées de paix, & non d'affliction. Vous m'invoquerez, & je vous exaucerai, & je rappellerai vos captifs de tous les lieux où ils sont dispersez* ; ce qui le combla de consolation. Il fut suivi dans ce voyage par un tres grand nombre de personnes, qui l'accompagnerent par honneur. Il entra dans Rome nuds pieds, & baigné de larmes, au milieu des acclamations de tout le Peuple, qui étoit venu au devant de lui. Etant arrivé à S. Pierre, il parla au Clergé & au Peuple, leur notifia son election, & leur déclara qu'il n'accepteroit point le Pontificat, qu'ils ne l'eussent de nouveau choisi d'un commun consentement : Qu'ils pouvoient user en cela d'une pleine liberté ; que pour lui il étoit tout prêt de s'en retourner, s'ils n'agréoient point son élection. A ces mots, tous s'écrierent qu'ils le prioient de conserver sa dignité. Il continua donc son discours, exhorta les auditeurs à la pénitence, & finit, en demandant pardon à Dieu de ses péchez, & en se recommandant à leurs prieres.

Lorsqu'il parvint à la Papauté, les trésors de l'Eglise Romaine étoient tellement épuisez, qu'il ne trouva pas même de quoi payer ses domestiques, ni de quoi satisfaire aux besoins les plus pressans de sa maison (f). On lui suggéroit déja secretement de s'en retourner ; & le découragement des gens de sa suite étoit tel, qu'il eut toutes les peines du monde à les rassurer. Dieu lui envoya quelque temps aprés un secours considerable d'argent, par le moyen de ceux de Benevent, qui lui firent leur présent de Bonne arrivée. Il le distribua incontinent à ses gens, qui étoient sur le point de s'en revenir au deçà des Monts. Les fréquens pélerinages qu'on faisoit alors de toutes les parties de l'Europe aux tombeaux des Saints Apôtres, & les riches offrandes qu'on y donnoit, auroient pû procurer à Leon & à sa maison une abondante ressource : mais il ordonna qu'on les distribuât toutes en aumônes.

CXVI. *Brunon est sacré Pape. Concile de Rome.*

Il fut sacré Pape le 12e de Février, qui étoit le premier jour de Carême de l'an 1049, & il se proposa d'imiter en tout le grand S. Leon, dont il avoit l'honneur de porter le nom. Il tint un Concile à Rome aprés l'octave de Pâques de cette même année (g), auquel il invita tous les Evêques des Gaules. On y confirma les quatre Conciles Generaux, & les Décrets des Papes ses prédecesseurs. On y condamna la simonie, & on y déposa quelques Evêques qui en furent accusez & convaincus. On déclara nulles toutes les Ordinations des Simoniaques, ce qui causa un grand tumulte. On representa au Pape le Decret de Clement II. qui permet à ceux qui sont ordonnez par des Simoniaques, d'exercer leurs fonctions aprés quarante jours de pénitence ; ce qui fut suivi par Leon IX. On rendit général l'usage de payer les dixmes par toute l'Eglise. On condamna les mariages incestueux, & on separa plusieurs personnes nobles, qui en avoient contracté de pareils.

An de J.C. 1048.

CXVII. *Confirmation des Privileges de l'Evêque de Tréves.*

Eberard Archevêque de Tréves avoit accompagné le Pape dans son voyage de Rome, & avoit demeuré quelque temps à sa Cour. Etant sur le point de retourner à Tréves, il pria le Pape de confirmer & renouveller les anciens privilèges, qui attribuoient à l'Eglise de Tréves la Primatie des Gaules (h). Leon lui accorda sa demande, & fit expédier une Bulle, dans laquelle il dit, qu'ayant fait lire dans l'Eglise du Prince des Apôtres, le Dimanche de la Passion, en presence de tout le peuple, les anciens Privileges de l'Eglise de Tréves, & toute l'Assemblée ayant témoigné les approuver, il avoit confirmé les droits & prérogatives de cette ancienne Eglise ; avoit accordé à l'Archevêque Eberard la Mitre Romaine, afin qu'il s'en servît dans les cérémonies ; lui avoit donné rang aprés les Légats du S. Siége, en France & en Allemagne, à charge que lui & ses successeurs envoyeroient tous les ans à Rome un Député de leur part, pour recevoir les commissions du S. Siége, & que l'Archevêque y viendroit en personne une fois dans trois ans.

CXVIII. *Leon vient en France. Concile de Reims.*

Quelque temps aprés, le Pape résolut d'aller en France. Il tint sur sa route un Concile à Pavie, durant l'octave de la Pentecôte (i) ; mais on n'en a pas les Actes. Il se rendit de là auprés de l'Empereur Henry en Saxe. Ils allerent ensemble à Cologne, où ils célébrerent la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Puis Leon vint à Toul visiter sa chere & premiere Eglise, dont il avoit retenu le titre avec la Papauté, & y passa la Fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Il étoit invité par Herman Abbé de S. Remy de Reims, à venir faire la dédicace de son Eglise, & Leon avoit promis de s'y rendre, & d'y celebrer un Concile : mais quelques Seigneurs, qui étoient engagez dans des mariages incestueux, & quelques Prélats qui se sentoient coupables de simonie, craignant la tenuë de cette Assemblée, engagerent le Roy à révoquer la parole qu'il avoit donnée à l'Abbé de S. Remy, & à écrire au Pape, com-

(d) *Vita S. Leonis IX. pp. 68. 69. sæc. 6. Bened. parte 2.*
(e) *Jerem. xxix. 11. 12. 13.* On chante ces paroles à l'Introïte de la Messe des derniers Dimanches d'aprés la Pentecôte.
(f) *Vita Leonis IX. p. 70.*
(g) *Ibidem p. 71. Herman. Contract. ad an. 1049. t. 9. Concil. p. 1027.*
(h) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 526. an. 1049.*
(i) *Herman. Contract. ad an. 1049.*

An de J. C. 1048.

me il fit par l'Evêque de Senlis, que le trouble où se trouvoit son Royaume, ne lui permettoit pas d'envoyer au Concile ni ses Evêques, ni ses Abbez; qu'ils avoient besoin du secours réciproque les uns des autres, pour réprimer les ennemis du dedans du Royaume, qui vouloient secouër le joug de sa domination, & qu'il le prioit de differer son voyage, & la tenuë du Concile.

Mais le Pape répondit, qu'il ne pouvoit ni remettre son voyage, ni manquer à la parole qu'il avoit donnée, de consacrer l'Eglise de S. Remy: qu'au reste il esperoit qu'il ne manqueroit pas de Prélats zélez, qui se rendroient à son Concile. Le Roy ayant reçu cette réponse, marcha contre les rebelles, & mena avec lui grand nombre d'Evêques & d'Abbez, qui selon l'usage de ce temps-là, étoient obligez de le suivre à la guerre. L'Abbé de S. Remy fut obligé de marcher comme les autres: mais à peine eut-il fait un jour & demi de chemin, que le Roy le renvoya à son Abbaye. Il vint de là trouver le Pape, qui étoit encore à Toul, & qui se rendit à Reims pour la S. Michel 29e de Septembre 1049 (k). Les Archevêques de Tréves, de Lyon & de Besançon l'accompagnoient, avec Jean Evêque de Porto, Pierre Diacre de l'Eglise Romaine, & le Préfet de Rome. Il fut reçu à Reims par les Evêques de Senlis, de Nevers & d'Angers, qui le menerent en ceremonie jusqu'au tombeau de Saint Remy, & de là jusqu'aux portes de Reims; car alors l'Abbaye de S. Remy étoit hors des murs.

De là l'Archevêque de Reims, à la tête de son Clergé, & d'une foule de peuple, le conduisit à la Cathedrale, où l'on dit la Messe. Le lendemain le Pape sortit de la Ville, accompagné seulement de deux Chapelains, & se rendit à S. Remy pendant les Matines. Il prit le bain, se fit raser, & se prépara à la ceremonie de la Translation du Corps de S. Remy, qu'il devoit faire le jour suivant. On le conduisit dans un appartement joignant l'Eglise, où il se fit dire la Messe; & pour satisfaire la dévotion du peuple, il se fit voir trois fois ce jour-là du haut du lieu où il logeoit; trois fois il les prêcha, & trois fois il leur donna sa benediction.

CXIX. *Dédicace de l'Eglise de l'Abbaye de S. Remy de Reims.*

La nuit suivante, aprés les Matines, vers trois heures du matin, le Pape entra dans l'Eglise de S. Remy, revêtu de ses ornemens pontificaux, accompagné des Archevêques de Reims, de Tréves, de Lyon & de Besançon, de Hugues Abbé de Cluny, d'Herman Abbé de S. Remy, & de plusieurs autres. On avoit mis hors de l'Eglise tous les Etrangers qui auroient pû troubler la ceremonie. Etant arrivez au tombeau de S. Remy, aprés quelques prieres, le Pape, & les Prélats prirent la Châsse sur leurs épaules, & commencerent la Procession. De là on porta le Corps à la Cathédrale, suivi d'une foule infinie de peuples. La nuit suivante, les Religieux de S. Remy chanterent les Matines auprés de leur saint Patron; puis les Chanoines de la Cathedrale chanterent les leurs. Le lendemain on reporta le Corps du Saint à son Eglise, dont on devoit faire la dédicace. Pendant cette Procession, le Pape, qui étoit demeuré à S. Remy, assigna à chacun des Prélats qui l'accompagnoient, les Autels qu'ils devoient consacrer; puis il dit à l'Evêque de Lisieux de faire trois fois en dehors la Procession avec la Croix & les Reliques, & de consommer tout ce qui concernoit la consecration du dehors, pendant que lui & ses Ministres feroient la dédicace en dedans. Le Pape célébra ensuite la Messe. Aprés l'Evangile il monta sur le Jubé, prêcha le peuple, qui s'étoit jetté dans l'Eglise par les fenêtres (car les portes étoient fermées) leur donna l'indulgence; accorda au grand Autel qu'il venoit de dédier, que nul autre que l'Archevêque de Reims, ou l'Abbé de S. Remy, ou sept Prêtres Cardinaux (l) du Monastere, n'y pourroient celebrer la Messe. Aprés la Messe il donna sa benediction apostolique aux assistans, & indiqua l'ouverture du Concile dans la même Eglise pour le lendemain 3e d'Octobre.

CXX. *Concile de Reims.*

Au jour marqué, il se trouva, dans l'Eglise de S. Remy, vingt Evêques, cinquante Abbez, & grand nombre d'autres Ecclesiastiques. D'abord il y eut dispute pour le rang, entre les Archevêques de Reims & de Tréves, qui se disputoient la qualité de Primat des Gaules. Le Pape ordonna que sans préjudice du droit des Parties, on placeroit les siéges en rond, afin que nul ne pût se prévaloir de la premiere place; & au milieu du cercle on mit le siége du souverain Pontife. Il sortit ensuite de la Chapelle de la Trinité, orné de ses habits Pontificaux, comme pour dire la Messe, précédé de la Croix, du Livre des Evangiles, & des Ministres sacrez. Aprés quelques priéres, & la lecture de l'Evangile, le Pape prit seance au milieu du chœur, le visage tourné vers l'Orient, du côté du Tombeau de S. Remy. Vis à vis le Pape, étoient assis l'Archevêque de Reims à sa droite, & celui de Tréves à sa gauche. Les autres Prelats furent placez selon l'ordre marqué par l'Archevêque de Reims, sur qui le Pape s'en étoit reposé. J'y remarque Adalberon Evêque de Metz, Theodoric de Verdun, & Sigefroy Abbé de Gorze.

Pierre Diacre de l'Eglise Romaine proposa au nom du Pape, les matieres qu'on devoit traiter dans le Concile, sçavoir de la Simonie, des dixmes possedées par des laïques, des mariages incestueux, des Clercs & des Moi-

(k) *Itinerar. S. Leonis IX. t. 9. Concil. p. 1028 & seq.*

(l) C'est à dire, sept Prêtres expressément désignez de la Communauté de S. Remy.

An de J.C. 1048.

nes apostats, des Clercs qui portoient les armes, de la sodomie, & de quelques heresies qui regnoient dans ce pays-là. Nous n'entrerons point dans le détail de ces choses, qui ne regardent plus notre sujet. Le second jour du Concile, le Pape, comme Evêque de Toul, se plaignit qu'on eût soustrait à cette Eglise l'Abbaye de Montier-en-derf qui lui appartenoit (l), comme il le montra par quelques Priviléges qui furent récitez dans l'Assemblée. L'Archevêque de Reims repliqua, qu'elle devoit plutôt appartenir à son Eglise, & qu'il en avoit de plus anciens Privilèges. On ordonna qu'on en feroit la recherche, & en effet on les produisit le lendemain. On reconnut le bon droit de l'Archevêque, & l'Abbaye lui fut ajugée.

CXXI. *Le Pape vient à Verdun.*

Aprés la tenuë du Concile de Reims, le Pape fut invité à venir à Verdun par Theodoric Evêque de cette Ville (m) : à la priére de l'Archidiacre Hermenfroy, il y fit la dédicace de l'Eglise de la Madelaine, assisté de trois Archevêques, Eberard de Tréves, Helinard de Lyon, & Hugues de Besançon. On fit remarquer au Pontife les restes du ravage que le Duc Godefroy avoit fait en 1047 dans la Ville, & sur-tout dans l'Eglise Cathedrale de Verdun. Leon en fut touché, & accorda aux Chanoines une Bulle, qui confirme tous leurs biens, & répare autant qu'il se peut, tous leurs anciens Priviléges, qui avoient été brûlez. Il donna aussi aux Abbayes de S. Vanne & de S. Maur de la même Ville, des Lettres qui confirment les biens qu'elles possedoient alors.

CXXII. *Le Pape consacre l'Eglise de S. Arnoû de Metz.*

De Verdun il alla à Metz, invité par Varin Abbé de S. Arnoû (n), qui le pria de consacrer l'Eglise de son Abbaye, qu'il venoit d'achever. Leon y fit present d'une Chappe précieuse, qu'on y voit encore aujourd'huy, & qui avoit été envoyée au Pape Jean XIX. (o) par la Reine Gisla, Epouse d'Etienne Roy de Hongrie, comme le marque l'écriture qui se lit au derriere de la Chappe (p). La dédicace se fit l'onziéme d'Octobre 1049, & le Pape accorda à l'Abbé Varin un Privilége pareil à celui qu'il avoit déja accordé à la Cathedrale de Cologne, & à l'Abbaye de S. Remy de Reims, & qu'il donna ensuite à l'Abbaye de de Hesse, & à la Collegiale de S. Paulin de Tréves, qui consiste en ce qu'il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui puissent dire la Messe sur le grand Autel des Eglises ainsi privilégiées. Dans l'Eglise de S. Arnoû, avant sa destruction & sa translation dans la Ville, il n'y avoit que des Evêques, des Abbez, les trois premieres Dignitez de la Cathedrale de Metz, & sept Religieux Cardinaux, c'est à dire des principaux du Corps de la Communauté, qui y pussent celebrer la Messe. Leon accorda de plus à l'Abbé Varin, & à ses successeurs, l'usage des sandales & de la dalmatique, lorsqu'ils officieroient dans les principales solemnitez. Il lui confirma la possession de l'Abbaye de S. Felix, aujourd'huy appellée de S. Clement, & défendit à toutes personnes de porter le Bâton Pastoral dans le Monastere de S. Felix, dont le gouvernement fut réservé à l'Abbé de S. Arnoû (q). Ce dernier article n'a pas eu son exécution, si ce n'est pendant tres peu de temps : car depuis Leon IX. jusqu'aujourd'huy, il y a une suite non interrompuë d'Abbez de S. Clement. Il confirma aussi les biens de l'Abbaye de S. Vincent de Metz, & en particulier le Prieuré du Port S. Vincent, qu'elle possedoit à Neuve-maison. C'est ce que nous apprenons d'une Charte de l'Evêque Ricuin de l'an 1126 (r), qui rappelle tous les droits & dépendances de ce Prieuré, qui appartient aujourd'huy aux Peres Jesuites du Noviciat de Nancy.

CXXIII. *Leon va à Bouzonville.*

De Metz, le Pape fut invité d'aller voir l'Abbaye de Bouzonville, fondée quelques années auparavant par le Comte Adelbert son parent. L'Auteur de l'Histoire de la Fondation de Bouzonville (s) dit que ce fut le Comte Gerard, fils immédiat d'Adelbert fondateur de ce Monastere, qui à la priere de Cunon Abbé de Bouzonville, pria le Pape Leon d'y venir : mais c'est une faute de mémoire. Le Comte Gerard étant mort au plus tard en 1047, dix ans aprés le Comte Adelbert son pere, ne peut avoir invité le Pape Leon, qui ne fut fait Pape qu'en 1048, & n'a pû venir à Bouzonville qu'en 1049. Il faut donc dire que ce fut le Duc Gerard d'Alsace (t), fils du Comte Gerard, qui avoit été fait Duc de Lorraine en même temps, & peut-être dans la même Diete de Vorms, où Brunon fut élu Pape. Ce Pape étant donc venu à Bouzonville, donna de riches présens à l'Autel de la Sainte Croix, accorda un privilége d'azyle aux Parvis de l'Eglise, pour les Religieux, & les autres qui demeuroient dans ce lieu, & menaça d'anathême ceux qui oseroient violer la franchise de cet azyle.

(l) *Itiner. Leonis IX. t. 9. Concil. p. 1038.*

(m) *Laurent. de Leodio, t. 12. Spicileg. p. 282.* Preuves, p. 211.

(n) *Vita Leonis IX. p. 72. Vide & Mabillon. t. 4. annal. Bened. pp. 505. 506.*

(o) Il a gouverné depuis l'an 1003. jusqu'en 1009.

(p) S. UNGRORUM R. ET GISLA DILECTA SIBI CONJUNX MITTUNT HAC MUNERA DOMNO APOSTOLICO JOHANNI. Quelques-uns ont crû que cette Chappe avoit été donnée par Charlemagne, ainsi qu'on l'a vû plus haut.

(q) Il y a quelques difficultez sur les dattes & les souscriptions de cette Bulle, qu'il faut voir parmi les Preuves, p. 442. Et quant à l'Abbaye de S. Felix, cédée à S. Arnoû, voyez la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz.

(r) Preuves, sous l'an 1126.

(s) *Apud Vignier, p. 99.* Gerardus Comes & Marchio cum uxore Gisila, qui consilio Cuononis Abbatis, invitavit Romanum Pontificem Leonem, qui altare Sanctæ Crucis Pontificalibus decoravit donis, Monachis & cæteris atrio ejusdem loci degentibus pacem firmam bannivit, &c. *les Preuves p. 545.*

(t) L'Auteur que nous citons, revient lui-même à ce sentiment, puis qu'aprés avoir dit que le Comte Gerard, & son épouse Gisele, furent enterrez dans le Chœur de S. Pierre, il dit qu'ils eurent pour successeurs *le Comte Thierry & le Duc Gerard* ; c'est à dire, Thierry, & Gerard d'Alsace premier Duc hereditaire de Lorraine.

De

CXXIV. *Leon à Tréves & à Toul.*

De Bouzonville, Leon put aller à Tréves, où il fit la dédicace de l'Eglise de S. Paulin, que l'Archevêque Eberard avoit depuis peu rétablie(u). Leon accorda au grand Autel de cette Eglise le privilége, que nul autre que l'Archevêque ou ses Suffragans, les Abbez, le Prévôt ou le Doyen, ou le Prêtre de semaine, n'y pourroit celebrer la Messe. De là il se rendit de nouveau à Metz ; & de Metz il revint à Toul, où Doda Abbesse de Remiremont, le vint prier de faire la Translation des Corps des SS. Romaric, Amé, Adelphe, & de sainte Gebetrude. Leon ne put s'y transporter en personne, mais il y envoya Hugues Archevêque de Besançon, & Udon Princier de Toul, qui firent cette Ceremonie avec toute la pompe possible le 13e de Decembre 1049. Le Pape ordonna qu'on rédigeroit l'Histoire de ces Saints, afin qu'on la pût lire dans l'Eglise au jour de leur Fête (x).

CXXV. *Leon à S. Diey, à Andlau, à Calve.*

Le Pape reprit ensuite le chemin d'Allemagne & d'Italie. Il prit sa route par l'Abbaye de Moyenmoutier, & se rendit de là à S. Diey, dont on assure qu'il avoit été Grand Prévôt (y). Il y donna une Bulle aux Chanoines, dans laquelle il confirme les biens de leur Eglise, le droit d'élire leur Prévôt, & l'exemption de la Jurisdiction de l'Ordinaire. Cette Bulle est dattée du xvj. des calendes de Decembre de la premiere année du Pape Leon IX. ce qui revient au 16e de Novembre 1049. Mais dans le corps de la Bulle, il est dit qu'elle fut expediée au retour du Concile de Mayence (z). Or il est impossible que le Pape, qui étoit encore à Reims au milieu d'Octobre, & à Verdun le 26e du même mois ; qui alla de là à Metz & à Toul, ait pû être de retour du Concile de Mayence à S. Diey pour le 16e de Novembre. Si donc il donna un Privilége à l'Eglise de S. Diey, ce fut en allant à ce Concile, & non au retour.

Il donna un autre Privilége à la même Eglise de S. Diey, datté de Rome le viij. des calendes de Fevrier 1051 (a), c'est à dire, du 25e de Janvier 1052 avant Pâques, selon notre maniere de compter. Elle est adressée à Udon Evêque de Toul, & rapporte le jugement qui fut rendu à la Cour de l'Empereur Henry III. où Leon se trouvoit alors n'étant qu'Evêque de Toul, pour les affaires de son Eglise, avec Valdrade Prévôt de S. Diey, qui poursuivoit le jugement en question. Il y nomme Gerard (ou Eberard) Archevêque de Tréves, Adalbert Archevêque de Hambourg, & les Evêques Adalberon de Metz, Thierry de Verdun, Elinard de Frisingue, Hason de Foligny en Italie ; le Duc Gerard d'Alsace, le Marquis Othon, Louis Comte de Mousson, Renaud Comte de Toul, Hamon de Brixey, & Milan fils de Rodolphe de Gondrecourt, qui se trouverent à la même Diete, qui est apparemment celle de Vorms, dans laquelle Brunon fut élevé à la Papauté en 1048, & où Gerard d'Alsace reçut l'investiture du Duché de Lorraine.

Dans cette Assemblée il fut jugé que la prébende des Chanoines, ou leurs biens, ne seroient soumis à aucune autre Justice qu'à celle du Chapitre. On excepte les cas privilégiez de fausse monnoye, & de fraude dans le change. Les trésors d'argent trouvé appartiennent entiérement au Chapitre. Les sujets de S. Diey ne pourront s'établir ailleurs : mais en quelque part qu'ils soient, ils pourront être revendiquez par les Chanoines. Le Duc Gerard qui a reçu l'avocatie de l'Eglise de S. Diey en Benefice, observera toutes les droitures de cette Eglise, sous peine d'excommunication, & de privation de la Vouërie. A la fin de la Bulle, le Pape confirme quelques biens de l'Eglise Cathedrale de Toul.

De S. Diey, il alla à Andlau, fameuse Abbaye de Religieuses Benedictines, où il fit la Translation de Sainte Richarde Imperatrice, qu'il tira de son tombeau (b). Ayant passé le Rhin, il visita Albert Comte de Calve son neveu (c), qui s'étoit mis en possession des biens de l'Abbaye d'Hirsauge, & à qui il persuada de rétablir ce Monastere. Enfin il arriva à Mayence, où il tint le Concile qu'il y avoit indiqué étant à Reims. Sibichon Evêque de Spire, accusé d'un crime honteux, voulut se purger par la reception du Corps de notre Sauveur : mais sa machoire fut frappée de paralysie, & il demeura ainsi jusqu'à la mort. Le Pape & les Evêques s'employerent efficacement dans ce Concile, à reconcilier Godefroy Duc de la basse Lorraine, avec l'Empereur Henry III.

De Mayence, le Pape se rendit à l'Abbaye d'Augie prés Constance, où il passa la Fête de S. Clement 23e de Novembre. Il étoit à Verone à Noël, & de là il arriva à Rome, accompagné d'un tres grand nombre de Prélats. J'y remarque entr'autres, Adalberon Evêque de Metz, & Valeran Abbé de S. Vanne.

CXXVI. *Canonisation de S. Gerard Evêque de Toul.*

Le Pape tint à Rome, aprés Pâques de l'année 1050, un Concile, où il canonisa S. Gerard Evêque de Toul. Tous les Evêques & les Abbez du Concile souscrivirent à la Bulle de sa canonisation (d). Il tint encore quelques autres Conciles en Italie, qui ne regardent point notre sujet.

(u) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. pp. 127. 128.*

(x) Valdenaire hist. de Remiremont, l. 4. c. 4. *Mabillon. annal. Bened. t. 4. p. 508.*

(y) Voyez Ruyr, Antiquitez de Vosges, l. 1. c. 16. pp 265. 266. Et l. 2. pp. 305. 306. M. l'Abbé de Riguet, Memoires historiques & Chronolog. pour la vie de S. Diey.

(z) Voyez les Preuves, p. 422. *Cum rediremus à Synodo Moguntina .... Datum xvj. kal. Decemb..... ann. Domni Leonis Pap. IX. primo, indict. iij. M. xlix.*

(a) Ici Preuves, p. 435.

(b) *Chroni. Saxon. apud Mabill.*

(c) *Trithem. Chronic. Hirsaug. Et Chronolog. Saxo. apud Mabill. annal. Bened. t 4. p 507.*

(d) Voyez l'hist. des Evêques de Toul, parmi les Preuves, pp. 157. 158.

An de J.C. 1048.

Berenger Chef des Sacramentaires, ayant été condamné dans deux Conciles à Rome & à Verceilles par le Pape Leon, écrivit à Paul, ou Paulin, Princier de Metz (e), son ami, avec qui il avoit étudié sous Fulbert de Chartres : mais ses Lettres ayant été interceptées par Isambert Evêque d'Orleans, furent luës & condamnées, avec l'écrit de Jean Scot, dans le Concile de Paris tenu à ce sujet en 1050. Adelman alors Ecôlatre, & ensuite Evêque de Liege, écrivit aussi à Paulin, pour le prier de l'informer au juste des sentimens de Berenger, & s'il étoit bien vrai, comme on le publioit, qu'il soutînt des sentimens si erronez sur la Présence réelle. Il lui écrivit encore une seconde fois (f), pour le conjurer de détourner Berenger leur ami commun, d'avoir des sentimens si contraires à la foy catholique: mais Berenger ne reçut pas bien les avis de ses amis; il repondit même avec hauteur à Adelman, & soutint ses sentimens avec beaucoup d'effronterie.

CXXVII. *Leon vient à Toul pour la seconde fois.*

Lion IX. se rendit à Toul pour la seconde fois sur la fin de l'année 1050 (g) Il y fit la Translation de S. Gerard Evêque de cette Eglise, qu'il avoit canonisé étant à Rome. Il choisit pour cela la nuit du 20 au 21e d'Octobre, pour éviter la foule du peuple, & l'embarras. La nuit donc du Samedy au Dimanche, aprés les Matines, le Pape entra dans l'Eglise en habits pontificaux, avec les Evêques qui l'accompagnoient. On ouvrit le sepulcre du Saint, qui étoit au milieu du Chœur de la Cathedrale. Le corps étoit presque sans corruption, & son visage, comme celui d'un homme qui dort tranquillement. Ses ornemens étoient tout entiers. On le leva de terre, on l'enveloppa de linges & d'étoffes précieuses, & il demeura exposé tout ce jour-là pour la consolation du peuple. Le lendemain 22e d'Octobre on le transporta solemnellement du Chœur, sur un Autel que le Pape avoit consacré exprés à la gauche du grand Autel. De là il fut transferé dans la suite en une Chapelle collaterale, où le Saint avoit fondé plusieurs Prébendes sous le titre de S. Sauveur, & qui presentement sont appellez les Chanoines de S. Gerard (h).

A l'occasion de cette Cérémonie, le Pape accorda à Dodon Abbé de S. Mansuy, un Privilége, qui confirme tous les biens de ce Monastere. Il est datté du 22e d'Octobre 1050, la 2e année du Pontificat de Leon IX. & la 26e de son Episcopat de Toul; ce qui montre qu'il en conservoit encore le titre.

Pendant que le Pape étoit en cette Ville, Helinard Archevêque de Lyon voulut nier la vérité de la découverte des Reliques de S. Etienne premier Martyr, traitant de fable tout ce qu'on en disoit : mais le Cardinal Humbert le convainquit d'erreur par l'autorité de S. Augustin (i), dont on fit venir les livres de l'Abbaye de Moyenmoutier (k), parce qu'ils ne se trouvoient pas dans la Ville, ni dans les Abbayes de Toul.

CXXVIII. *Fondation de l'Abbaye de Bleurville.*

Rainard Comte de Toul avoit fondé vers ce même temps une Abbaye de filles à Bleurville dans le Saintois (l), entre Montureux & Dombrot. S. Leon en avoit dédié l'Eglise, n'étant encore qu'Evêque de Toul. Il confirma cet établissement le 6e Décembre 1050, étant encore à Toul. Il dit que ce Monastere est dédié à Dieu sous l'invocation des SS. Berthaire & Attalene. Il défend de tirer jamais ce saint lieu de l'Ordre Monastique, & veut qu'il soit à jamais soumis à l'Ordre de S. Benoît; que l'Evêque de Toul y pourvoye d'une Abbesse; qu'elle soit prise, autant que faire se pourra, de la famille du Comte Rainard; & à son défaut, de l'Abbaye de Remiremont, ou enfin de quelque autre Monastere du Diocése. L'Abbaye de Bleurville a été assez long-temps soumise à celle de S. Mansuy. Elle est aujourd'huy reünie à S. Nicolas de Port, qui y entretient un Religieux pour en acquitter les charges.

CXXIX. *Vies des Saints Bertaire & Attalene.*

Les SS. Bertaire & Attalene, patrons de cette Abbaye, sont assez peu connus. Voicy ce que j'en ay trouvé dans un Manuscrit de l'Abbaye de Faverney. Vers l'an 700 ou 750, du temps du Roy Pepin, Bertaire Prêtre, & Attale ou Attalene, Diacre, natifs du Brabant ou du Luxembourg, allant à Rome pour visiter les tombeaux des SS. Apôtres, arrivérent au Village de Menoux à une lieuë de Faverney, & logerent chez une femme dévote, dont le fils, homme impie & emporté, malgré les remontrances de sa mere, alla le lendemain sur le chemin, à demi-lieuë de là, attendre ces voyageurs, & les insulter. Attalene piqué des outrages & des menaces de cet homme, arracha un pieu d'une haye qui étoit sur le chemin, pour réprimer son insolence: mais Bertaire le lui ôta des mains, disant : *Il ne convient point à des serviteurs de Dieu, de se défendre par la force : mais il leur est glorieux de souffrir pour J. C.* En même temps le jeune homme se ruë sur les deux pelerins, les tuë, leur coupe la tête, & les va jetter dans la Riviére de Lanterne, qui passe au dessous du Village nommé Bourguignon, à demi-lieuë de l'endroit où il avoit commis le meurtre.

L'Abbesse de Faverney ayant appris ce qui s'étoit passé, se rendit, avec ses Religieuses & ses Officiers, sur le lieu qui étoit de sa jurisdiction temporelle ; & presqu'en même temps des pescheurs retrouverent les deux têtes, que l'on rapporta en l'endroit où étoient demeurez

(e) *Durand. Troarn. Abb. & t. 9. Concil. p. 1060.*
(f) *Sigebert. de scriptorib. Eccles. c. 153.*
(g) *Vidric. vita S. Gerardi, pp. 157-158.*
(h) Benoit, hist. de Toul, p. 334.

(i) *Aug. de Civitate Dei, l. 22. c. 8. & Serm. 318. 319. pp. 1271. & 1274. nov. edit.*
(k) *Bayon, c. 54.*
(l) *Bliderici-villa.* Voyez les Preuves, p. 427. an 1050.

An de J. C. 1048.

les corps. On leur bâtit une Chapelle au même lieu, & on leur donna une sepulture honorable. L'Abbesse nommée Cuende ou Godolie, prit la Chasuble, l'Etole, & le Manipule de S. Bertaire, qui se conservent encore dans le Trésor de l'Abbaye. C'est une Chasuble ronde, à l'antique, de couleur tirant sur le rouge, sans aucun ornement, qu'une simple raye au milieu, de même couleur que le reste. Les corps de ces Saints furent dans la suite transferez, celui de S. Bertaire, à Florenville au Duché de Luxembourg; & celui de S. Attalene, à l'Abbaye de Bleurville.

CXXX. *Fondation du Prieuré de Relanges. 1049.*

Le Prieuré de Relanges, autrement nommé Raninges ou Arlenges, fut fondé vers l'an 1049, par Ricuin de Darney, & Lancede sa femme. Le Pape Leon IX. confirma cette fondation la seconde année de son Pontificat. Ce Prieuré devoit entretenir six Religieux, avec le Prieur, & étoit chargé d'une aumône generale trois fois la semaine. Dans les derniers temps (m), on a uni le Prieuré de Froville à celui de Relanges, comme celui de Sainte Marie-aux-Bois avoit été uni à celui de Froville. Relanges est situé environ à un mille de Darney sur la Saone, sur les confins de la Bourgogne & de la Lorraine.

CXXXI. *Leon retourne à Rome.*

Vers le commencement de l'année 1051, le Pape partit de Toul pour retourner à Rome. Il passa la Fête de la Purification à Ausbourg avec l'Empereur (n), & se rendit à Rome avant Paques. Il tint aprés Pâques un Concile à Rome, où Gregoire Evêque de Verceilles fut déposé pour ses crimes. Il donna l'Evêché de Toul, dont jusqu'alors il avoit retenu le titre, à Udon Princier de cette Eglise (o), & accorda la charge de Chancelier qu'Udon avoit exercée jusqu'alors, à Frideric frere de Godefroy Duc de la Basse-Lorraine. Il passa le reste de l'année à visiter l'Italie, & à regler diverses affaires ecclesiastiques.

CXXXII. *Leon en Allemagne. Il excommunie André Roy de Hongrie.*

En 1052, le Pape vint de nouveau en Allemagne, pour faire la paix entre l'Empereur Henry III. & André Roy de Hongrie: mais ce dernier n'ayant pas voulu entrer dans les moyens d'accommodement qu'on lui proposoit, Leon le separa de la communion des fidéles, & vint passer les Fêtes de Noël avec l'Empereur à Vorms. Il retourna en Italie, accompagné de plusieurs Prélats, comme aussi de Godefroy Duc de la Basse Lorraine, & de son frere Frideric. Il arriva en Mantouë à la Quinquagesime de l'an 1052 ou 1053, avant Pâques, & y tint un Concile. De là il se rendit à Rome pour la Fête de Pâques.

CXXXIII. *Guerre de Leon contre*

Quelque temps aprés, il se mit en campagne avec ses troupes, & celles que l'Empereur lui avoit données, pour combattre les Normands. La bataille se donna le 24[e] de Juin, & Leon la perdit (p). Il se retira dans un Château, & excommunia les Normands, qui l'y assiégeoient: mais le 24[e] de Juillet il fut obligé de lever l'excommunication, & de se rendre à Hunefroy Duc des Normands, qui le conduisit en grand honneur à Benevent, où Leon tomba malade, & y demeura jusqu'au 12[e] de Mars 1053. Il y fut traité avec beaucoup de respect par ceux qui l'y détenoient, & ils lui rendoient toutes sortes de services, sans qu'il les en priât. Il s'occupa pendant tout ce temps aux œuvres de pieté & de religion, recitant tous les jours le Pseautier, & étudiant les saintes Ecritures en grec, apparemment pour se mettre en état de mieux réfuter les Grecs schismatiques de Benevent. On lui permit de retourner à Rome pour la Fête de Pâques.

les Normands. Ses troupes sont battuës.

CXXXIV *Disputes des Grecs contre les Romains.*

Dans cet intervalle, Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, écrivit au Pape une lettre, dans laquelle il attaquoit plusieurs dogmes & plusieurs pratiques de l'Eglise Latine (q). Leon la reçut, comme il étoit dans la Pouille; le Cardinal Humbert la mit de grec en latin, & Leon y répondit par un écrit assez long (r). Michel, soit qu'il fût touché des raisons du Pape, ou pressé par l'Empereur Constantin Monomaque, qui vouloit rétablir l'union entre les deux Eglises, récrivit à Leon d'une maniere qui marquoit de grandes dispositions à la paix. Cela détermina Leon à envoyer des Légats à Constantinople, pour répondre aux objections des Grecs, & lever tous les obstacles à la reünion. Il choisit pour cela le Cardinal Humbert, Pierre Archevêque d'Amalfi, & Frideric Chancelier de l'Eglise Romaine, qui dans la suite fut promû à la Papauté sous le nom d'Etienne IX. Ces Légats arriverent à Constantinople le jour de Saint Jean-Baptiste de l'an 1053. Ils entrerent en conference avec le Patriarche Michel Cerularius, & Nicetas Pectorat, Moine du Monastere de Stude. Celui-ci se rendit aux raisons du Légat; l'autre demeura dans son obstination, & fut excommunié.

CXXXV. *Mort du Pape Leon IX.*

La nouvelle de la mort du Pape obligea les Légats de retourner promptement en Italie. Leon étoit parti de Benevent pour se rendre à Rome à la Fête de Pâques. En chemin il tomba malade à Capouë, où il demeura douze jours, & n'arriva à Rome que le 17[e] d'Avril (s). Le lendemain 18, il se fit porter dans l'Eglise de S. Pierre, où il demeura tout le jour en prieres. Sur le soir, il ordonna qu'on le conduisist prés le tombeau où il devoit être enterré. Là il dit aux assistans: *Voyez combien la*

(m) En 1453. le Pape Nicolas V. donna commission à l'Official de Macon d'unir ces deux Prieurez. Ils ont été possedez long-temps conjointement par la même personne. Aujourd'hui il y a un Prieur pour chaque Prieuré, qui le possede separément.
(n) *Herman. Contract. ad an. 1051.*
(o) *Vita S. Leonis IX. p. 74.*

(p) *Vita Leonis IX. pp. 77. 78.*
(q) *Vita S. Leonis IX. p. 76.*
(r) *Tom. 9. Concil. p. 949. & seq.*
(s) *Vita S. Leonis IX. p. 79. & Libell. de obitu ejusdem, ibid. p. 82.*

An de J.C. 1048.

gloire du monde est fragile. J'ai été élevé en quelque sorte du néant, au plus haut comble d'honneur; & je suis sur le point de retourner dans mon premier néant. J'ai vû ma cellule de Moine, changée en de vastes Palais, & je vas être resserré dans l'espace étroit d'un cercueil. On le reporta de l'Eglise en son lit. Le 19ᵉ au matin il reçut l'extrême-Onction; sur le soir on lui donna le Viatique. Il mourut le même jour 19ᵉ d'Avril 1054, âgé de cinquante ans. Il fut enterré prés l'Autel de S. Gregoire au Vatican. Sa vie a été écrite par Wibert Archidiacre de Toul, son ami particulier.

CXXXVI *Vicfride Evêque de Verdun.*

Dans l'Evêché de Verdun, Vicfride ou Vilgfride, successeur de Berenger, fut ordonné Evêque en 961, en un Concile célébré dans le Diocése de Meaux (t), du vivant même de Berenger son prédécesseur, qui s'étoit retiré dans le Monastere de S. Vanne. Vicfride étoit Bavarrois, & d'une naissance illustre. Il fut élevé à la Cour de l'Empereur avec Thierry Evêque de Metz (u). Lorsqu'il eut reçu le caractere épiscopal, il résolut de se former sur le modele des plus parfaits de ses prédécesseurs; & dans ce dessein il en recherchoit soigneusement les Actes (x). Ayant lû dans la vie de S. Paul Evêque de Verdun, que ce Prelat avoit fait de grands biens à son Eglise, & voyant qu'il sortoit de son tombeau une huile qui guérissoit plusieurs malades; ce qui faisoit dire aux peuples que ce Saint répandoit des larmes de ce qu'on le laissoit ainsi dans l'oubli, il résolut de le lever de terre, d'augmenter & d'embellir l'Eglise de S. Saturnin où il reposoit, & d'y assembler une Communauté de Moines (y). C'est ce qu'il exécuta bien-tôt aprés. Le Corps du Saint fut levé de terre le 28ᵉ d'Aoust, & mis dans une châsse d'argent. L'Eglise & le Monastere furent dédiez à l'honneur de Saint Paul Evêque de Verdun en 995 (z). Le grand Autel fut consacré sous l'invocation de l'Apôtre S. Paul. Vicfride donna aux Religieux le fief de Vanau, & quantité d'autres biens, & fit présent à l'Eglise de plusieurs beaux ornemens. On croit que le premier Abbé de Saint Paul de Verdun fut Blicherius, ou Blacherus (a), qui eut pour successeur Gardinus.

Notre Evêque étant un jour dans une terre nommée Vandersalt ou Vandresel, située prés de Sivry sur Meuse, fut attaqué par une troupe de soldats, commandez par le Comte Sigebert (b). Ils envelopperent la maison où il étoit, résolus de la forcer. Les gens de Vicfride éveillez au bruit, coururent aux armes. Richer neveu de l'Evêque, fut tué tout des premiers; & enfin Vicfride, malgré la brave resistance de ses gens, fut pris & arrêté par Sigebert. Cet attentat fit grand bruit, & tous les Evêques qui en furent informez, excommunierent le Comte, & le forcerent par les censures ecclesiastiques, à remettre Vicfride en liberté, & à se soûmettre à la pénitence. On lui imposa plusieurs austeritez corporelles, & il fut obligé de donner à l'Evêque, par forme d'amende, une grosse somme d'argent, dont Vicfride fit faire dans son Eglise une grande Couronne, accompagnée de plusieurs autres moindres, disposées avec tant d'art, que si l'on en touchoit une, toutes les autres se mettoient en mouvement (c). Ces couronnes servoient à porter grand nombre de cierges, pour éclairer le Chœur pendant les Offices de la nuit. Il mit aussi une table d'or devant l'Autel de la Vierge, Patrone de sa Cathedrale.

Vicfride fit de grands biens à l'Abbaye de S. Vanne. Il lui donna les terres de Rarécourt, de Gilecourt, & d'autres biens qu'il avoit acquis par son épargne & par son travail, ou qui lui avoient été donnez par des personnes de pieté (d). Il porta le Comte Radulphe son parent, qui avoit choisi sa sepulture dans l'Eglise de S. Vanne, à faire present à ce Monastere d'une Seigneurie nommée, *Gundulphi-villa*, ou Gendonville, dans le territoire de Verdun. Notre Prelat mourut le dernier d'Octobre 983 (e), & fut enterré dans l'Eglise de S. Paul, à la droite de l'Autel.

En ce temps-là l'Abbaye de S. Germain de Monfaucon étoit sous la dépendance des Evêques de Verdun (f); & on trouve deux lettres d'un Abbé de ce Monastere, adresées, comme l'on croit, à Vicfride. La premiere regarde l'origine des Hongrois, qui étoient fameux dans l'Europe par les maux qu'ils y faisoient, & dont le nom étoit entiérement inconnu aux anciens. L'Auteur croit que le nom de *Hungari*, ou *Hungri*, signifie *Faméliques*, parce qu'ayant été, dit-il, chassez de leur pays par leurs propres compatriotes, à qui leur multitude étoit à charge, ils se trouverent d'abord accablez de fatigue, de faim & de disette.

La seconde lettre est une réponse à cette question, pourquoi on ne consacre point de Temples aux Saints de l'ancien Testament?

(t) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. Labb. p. 134. Flodoard. ad an. 962.*

(u) *Sigebert. de translat. sanctæ Luciæ.*

(x) *Hist. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 263.* Preuves, p. 200.

(y) Le P. Mabillon, *t. 3. annal. Bened. p. 316.* dit qu'il y avoit eu auparavant en cet endroit un Monastere, mais qu'alors il étoit sans Religieux. Vassebourg dit à peu prés la même chose, fol. cxvj. verso.

(z) *Chronic. breve S. Vitoni apud Labb. t. 1. p. 401.*

(a) *Continuat. hist. Virdun.* Preuves, p. 200.

(b) On prétend que Sigebert fit ce traitement à l'Evêque en haine de ce qu'il avoit engagé le Comte Radulphe à donner à l'Abbaye de S. Vanne sa Terre de Gendonville, dont Sigebert croyoit héritier à cause de sa femme. *Vassebourg, fol. cxcvj. verso.*

(c) *Continuat. hist. Virdun.* Preuves, p. 200. *Ex qua metalli copia templum Sanctæ Mariæ præter alia gesta ita coronis ornavit, ut si primam manu tangeres, usque ad novissimam omnes moverentur.* Vassebourg, p. cxcvij. dit que de son temps on voyoit encore quelques restes de cette couronne.

(d) Vassebourg, fol. cxciv.

(e) Vassebourg met sa mort en 987. mais le Continuateur de Bertaire, & Hugues de Flavigny marquent expressément qu'il mourut avant la prise de Verdun par Lothaire, & par consequent au plus tard en 984.

(f) *Tom. 12. Spicileg. pp. 349. 356.*

L'Auteur en donne deux raisons : la premiere, parce qu'il y a tres peu de Saints Prophetes & Patriarches, dont le jour de la mort soit connu. La seconde, parce qu'il y en a encore moins dont on ait des Reliques, sans lesquelles on n'a pas accoutumé de dédier des Autels ni des Eglises.

Aprés la mort de Vicfride, la Ville de Verdun fut exposée à plusieurs disgraces (g). Lothaire Roy de France, l'assiégea; & n'ayant pû la réduire par la force, fit le dégât dans tout le pays des environs. Ceux de Verdun se mirent en campagne, dans le dessein d'arrêter le progrés de ses armes: mais il les battit, & en fit plusieurs prisonniers ; ce qui obligea un Seigneur tres puissant, nommé Gobert, & qui avoit un tres grand crédit dans Verdun, de porter au Roy les clefs de la Ville.

CXXXVII. *Hugues, Adalberon I. & Adalberon II. successivement Evêques de Verdun.*

Le Roy Othon III. prétendit la revendiquer; ce qui alluma la guerre entre ces deux Princes. Othon nomma en 984 un Evêque à Verdun, en la place de Vicfride : mais cet Evêque nommé Hugues, ayant trouvé l'Evêché ruïné, ne jugea pas à propos d'en prendre possession, & se retira. On lui donna pour successeur, sans la participation du Roy Lothaire, Adalberon fils du Comte Frideric & de la Duchesse Beatrix, & frere de Thierry Duc de Lorraine; mais Adalberon ne garda pas long-temps cet Evêché ; il passa à celui de Metz, vacant par la mort de Theodoric I. & on choisit en sa place en 985, pour Evêque de Verdun, un autre Adalberon fils de Godefroy Comte de Verdun, dont on a déja parlé. Les Députez de Verdun se rendirent à Metz auprés d'Adalberon, qui les reçut avec honneur, & leur rendit le Bâton pastoral.

CXXXVIII *Adalberon Evêque de Verdun.*

L'Evêque Adalberon, malgré les oppositions du Roy Lothaire, jouït de l'Evêché de Verdun, & fut ordonné Evêque le 3[e] de Janvier 985 ou 986 avant Pâques (h). Comme il étoit d'une santé tres foible, il alla, l'année même de sa Benediction, se faire traiter à Salerne (i) dans le Royaume de Naples, où il y avoit dés-lors une fameuse Ecole de Medecine. Il y fut accompagné par quelques-uns de ses Chanoines. Vassebourg dit que ce fut son frere Gozelon Gouverneur de Salerne, qui l'attira en ce pays-là. Sa maladie ayant été plus forte que tous les remedes des Medecins, il fut obligé de reprendre le chemin de France ; & se sentant plus mal, il fit venir tous ceux qui l'accompagnoient; & en leur présence, il résigna son Abbaye de S. Germain de Montfaucon entre les mains d'un Neveu qu'il avoit nommé Rudolphe, qui en fut Abbé, & vêcut jusqu'au temps de l'Evêque Richard. An de J.C. 1048.

Il fit aussi plusieurs largesses à ceux de sa suite, & mourut le 18[e] d'Avril de l'an 988 (k). Une ancienne Chronique met sa mort en 990 (l). Le Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun lui donne trois ans & demi d'épiscopat (m) ; ce qui peut s'expliquer, en lui donnant trois mois de l'an 984, les années 985, 986, 987 pleines, & trois autres mois de l'an 988. Son corps fut rapporté d'Italie à Verdun, & fut enterré par les soins du Comte Frideric son frere, dans l'Eglise Cathédrale, au bas des degrez de l'Autel, où il est honoré jusqu'aujourd'hui avec grand respect, dit l'Auteur de l'Histoire des Evêques de Verdun (n).

Il y a quelques lettres de Gerbert, adressées à Adalberon (o). Dans l'une, qui est la quarante-septiéme, il l'exhorte au nom du Comte Godefroy son pere, qui étoit alors en prison, de demeurer ferme dans le parti de l'Empereur Othon, contre Lothaire Roy de France ; de ne faire aucun accord avec les François, & sur-tout de ne leur livrer aucune de ses Places, par exemple Scarpone ou Charpaigne, & Hatton-chatel. Dans une autre, qui est écrite au nom d'Adalberon au Roy Lothaire, qui lui avoit ordonné de renverser les murs qui environnoient le Monastere de S. Paul, & d'augmenter les Troupes qui gardoient ses Villes, ou du moins de les obliger à les garder plus long-tems, Adalberon s'excuse de faire ni l'un ni l'autre, & promet fidelité & obeïssance à Lothaire, mais sans préjudice de ce qu'il doit à Dieu.

Nous avons rapporté ailleurs la lettre quatre-vingt de Gerbert, qui est une invective d'Adalberon contre la Ville de Verdun, qui ne le vouloit pas reconnoître pour Evêque, parce qu'il avoit été nommé par l'Empereur Othon. Il y a encore quelques autres épitres du même Gerbert à Adalberon, comme la 41[e], la 19[e] du second ordre, & la 53[e] du même rang. Elles ne contiennent rien d'historique.

CXXXIX *Heimon Evêque de Verdun.*

Heimon successeur de ce Prélat, étoit Bavarois (p), & avoit beaucoup d'autorité dans la Cour de Henry Duc de Baviere, lequel dans la suite fut Empereur, & mérita le titre de Saint. On dit que ce fut Henry, qui obtint pour lui de l'Empereur Othon III. l'Evêché de Verdun, aprés la mort d'Adalberon. Heimon étoit sorti de l'Ecole de Notgere ou Notkere Evêque de Liége, qui avoit formé plusieurs excellens disciples (q), comme Gonthier Archevêque de Salsbourg, Rothard & Herluin Evêque de Cambray, Hezelon (ou

(g) *Continuat. hist. Virdun. p. 264.* Tali pastore subtracto evenerunt huic civitati multa adversa, & tribulationes in populo; nam Lotharius Rex Francorum obsedit civitatem istam.... *Vide & Hugon. Flaviniac. p. 158.*

(h) *Vide Gerbert. epist. 53.*

(i) *Hugo Flaviniac. t. 1. Labb. p. 158. & Continuat. Episc. Virdun. p. 265. t. 12. Spicileg.* Ici Preuves, p. 201.

(k) *Ita Hugo Flaviniac. p. 158.*

(l) *Ita Chronic. breve Virdun, t. 1. Labb. pp. 401.*

(m) *Continuat. hist. Virdun. t. 12 Spicileg. p. 266.* Vixit in Pontificatu tribus semi-annis. *Preuves, p. 201.*

(n) *Idem pp. 265. 266.* Et veneratur ibi summo honore & reverentiâ usque in præsentem diem.

(o) *Gerberti epist. 47. p. 800. t. 2. Quesn. item ep. 53. p. 802.*

(p) *Continuat. hist. Verdun. t. 12. Spicileg. p. 266. Vassebourg, fol. xcvij. verso.*

(q) *Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 201.*

An de J. C. 1048.

Heriman) de Toul, & quelques autres.

Dés qu'Heimon fut monté sur le Siége épiscopal de Verdun, son premier soin fut de reconnoître son troupeau, d'en faire la visite, & de réparer les maux que les guerres précédentes avoient causez dans son Diocése, tant au temporel qu'au spirituel. Il eut la consolation de trouver à Verdun le Comte Frideric & la Comtesse Mathilde sa mere, dont la pieté & les bons exemples servirent beaucoup à la réforme des mœurs des personnes de grande & de moindre consideration. Heimon seconda & anima leur zele à faire du bien aux Eglises. Il en donna l'exemple, qui fut suivi de plusieurs. Il agrandit sa Cathédrale, qui étoit trop petite; il l'orna, l'embellit, & lui accorda de grands biens, entr'autres Jupile, dont l'Empereur Henry lui avoit fait présent, en récompense de sa fidelité & de ses services (r).

CXL. *Fondation des Collégiales de S. Jean-Bapt. de Sainte Croix de Verdun; & de S. Laurent de Dieulewart*

Il rebâtit l'Eglise de S. Jean-Baptiste, l'augmenta, & pourvut à la subsistance des Chanoines qui la desservoient, en leur donnant des biens de son Eglise. A son exemple, Amicus (s) Prévôt de sa Cathédrale, bâtit l'Eglise de Sainte Croix, & y mit douze Chanoines, dont il fonda les Prébendes. Enfin, à la demande de notre Prélat, Amicus voulut bien soumettre cette Eglise à l'Abbaye de S. Maur.

Dudo, autre Prévôt de la même Eglise Cathédrale, bâtit une Eglise à Dieulewart sous l'invocation de S. Laurent, & y établit des Chanoines, à qui il donna des biens suffisans. Il y bâtit aussi un tres beau Château à grands frais, & avec beaucoup de peine. C'est ce que dit le Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun.

Mais on a un Diplôme de Conrade, de l'an 1028 (t), qui attribuë l'honneur du bâtiment de ce Monastere de S. Laurent à l'Evêque Heimon; quoi que dans le même Titre, le Princier Dudon en soit nommé l'Auteur (u) ou le Fondateur; c'est à dire, qu'il le dotta, & lui donna des revenus. Voici comme la chose se passa. Heimon bâtit un Monastere sur la montagne de Gellamont, prés le Château de Dieulewart, dans le pays de Scarpone ou de Charpaigne, dans le Comté de Richian: mais comme le fond sur lequel ce Monastere étoit construit, appartenoit à l'Abbaye de S. Germain de Montfaucon, l'Evêque Heimon donna en échange à Dudon Princier de Verdun, & Abbé de Montfaucon, une autre Terre équivalente. Il voulut de plus, que les Chanoines de S. Laurent de Dieulewart reconnussent l'Evêque de Verdun pour leur Seigneur temporel, l'Evêque de Toul comme leur propre Pasteur, & qu'ils payassent au Princier Dudon leur Fondateur, le neuviéme de leurs dixmes. Dudon fit de grands biens à ce Monastere. Rambert Evêque de Verdun les confirma, & le Roy Conrade ratifia le tout, par les lettres qui nous apprennent ces particularitez.

La Collégiale de Dieulewart qui étoit composée d'un Prevôt, d'un Tresorier & de quatre Chanoines, fut supprimée en 1602. & les dignitez, avec les prébendes, furent unies à la Primatiale de Nancy. Les Peres Benedictins Anglois entrerent à Dieulewart en 1606, & l'Eglise de S. Laurent leur fut cédée par Messieurs de la Primatiale, à la priere de M. de Maillane, qui fut depuis Evêque de Toul (x). L'Evêque de Verdun est encore à present Seigneur temporel de Dieulewart.

CXLI. *Fondation de la Collégiale de la Madelaine de Verdun.*

L'Evêque Heimon s'étant rencontré en 1023 (y) dans une Assemblée qui se tint à Yvoy sur le Cher, où l'Empereur Henry & le Roy Robert se rendirent, fit connoissance avec un homme d'un rare mérite & d'une grande capacité, nommé Hermenfroy, qu'il attira dans son Eglise de Verdun, & à qui il donna la charge d'Archidiacre. Hermenfroy sçavoit, dit-on, parfaitement les Langues Latine, Grecque, Françoise, Allemande & Italienne, & avoit un talent particulier pour les affaires d'Etat & les négociations (z); ce qui fut cause que l'Empereur l'employa souvent dans ses ambassades. Il y acquit des richesses considerables, tant par les bienfaits de l'Empereur, que par les présens qu'il reçut dans differentes Cours; de sorte qu'il se trouva en état de fonder à Verdun la Collégiale de la Madelaine, où il mit vingt-quatre Chanoines, avec un Prévôt & un Doyen, à qui il donna des fonds pour leur entretien.

Il y avoit anciennement en cet endroit une Chapelle, nommée vulgairement le Vieux-moutier, que l'Evêque Magdalveus avoit bâtie en l'honneur de Sainte Madelaine, & où vivoit auparavant une Communauté de Filles pénitentes, sous une Regle de Religion; mais qui faute de biens, avoient abandonné cet endroit. L'Evêque Heimon, & Richard Abbé de S. Vanne, exhorterent Hermenfroy à rebâtir & à aggrandir cette Eglise, où il mit des Chanoines, comme nous l'avons vû. C'est ce que dit Vassebourg.

CXLII. *Fondation de l'Abbaye de S. Maur.*

Il y avoit une autre ancienne Eglise à Verdun sous l'invocation des SS. Jean-Baptiste &

(r) *Continuat. hist. Episc. Virdun. p. 266. t. 12. Spicileg.* Ici Preuves, p. 201.

(s) Vassebourg dit que ce fut Dudon qui établit ce Chapitre. Voici les termes du Continuateur de Bertaire, p. 266. *Ejus exemplo, ejusque desiderio, Amicus præpositus Ecclesiam Sanctæ Crucis ædificavit, Canonicos duodecim locavit. Ita & Hugo Flaviniac. p. 173.*

(t) Voyez ici les Preuves, p. 403. *An. 1028.* Quoddam Monasterium in honorem S. Laurentii Martyris, situm in loco Gellani-montis, juxta Castellum quod dicitur Deus-lewart, in pago Scarponensi, in Comitatu Richiani ab antecessore suo beatæ memoriæ Heymone à fundamento constructum.

(u) *Ibidem.* Dudoni primicerio ejus loci autori .... præfatus institutor loci & possessor Dudo scilicet primicerius, &c.

(x) La Transaction, ou l'Acte d'introduction est datté du 2e Decembre 1606.

(y) *Hugo Flaviniac. p. 173. Continuat. hist. Virdun. pp. 267. 281. t. 12. Spicileg. Sigebert. ad an. 1023.*

(z) *Hugo Flaviniac. p. 173. Vassebourg l. 4. fol. ccxij. verso.*

An de J. C. 1048.

Jean l'Evangeliste, où plusieurs saints Evêques de Verdun, comme Maur, Salvin & Arator, avoient été enterrez (a). Heimon ne voyoit qu'avec peine cette Eglise déserte, n'y ayant ni Chanoines, ni Religieux qui y fussent attachez. Il résolut d'y établir une Communauté de Religieuses (b), qu'il mit sous la discipline de Richard Abbé de S. Vanne, & leur donna pour premiere Abbesse Adelberge, surnommée Ava. Ce lieu étoit hors la Ville, situé sur le ruisseau de Scance. On bâtit exprés ce Monastere en cet endroit, à cause de la commodité des eaux, & afin que les Religieuses trouvassent dans l'enceinte de leur Maison, selon la Regle de S. Benoît, tout ce qui leur étoit nécessaire, sans être obligées de sortir de leur Cloître. Heimon fit construire à ses frais les murs de clôture; leur donna quelques fonds, & voulut que les Chanoines de l'Eglise de Sainte Croix, qui est prés de là, leur servissent de Chapelains (c). Depuis ce temps l'Eglise, qui portoit auparavant le nom de S. Jean, fut dans la suite connuë sous le nom de S. Maur. Cette Abbaye subsiste encore aujourd'hui en réputation d'une exacte régularité.

L'Abbesse Adelberge, à l'imitation de son Pere spirituel S. Richard (d), remplie de zele & de foi, alloit comme une abeille industrieuse, visiter les Monasters les plus célébres, pour y chercher des exemples de pieté, & des pratiques d'une exacte discipline, qu'elle pût imiter avec ses Sœurs. Remplie de cet esprit, elle alla à Cluny, où S. Odilon étoit Abbé. Elle y fut reçuë avec des témoignages singuliers d'affection & d'estime; & le S. Abbé, en considération de son ami Richard Abbé de S. Vanne, ne crut pas violer la Regle du Monastere, qui en défendoit l'entrée aux femmes, en y introduisant une personne du mérite d'Adelberge. Il la reçut donc non seulement dans l'interieur du Monastere, mais même dans le Chapitre, & voulut que le Dimanche, elle assistât à la Procession avec les Religieux. Ce fait si extraordinaire est sans doute une grande preuve de l'estime que S. Odilon avoit pour S. Richard, & pour l'Abbesse Adelberge.

CXLIII. *Concile de Mouzon.* Heimon assista à divers Conciles, par exemple, à celui de Mouzon, tenu dans l'Eglise de l'Abbaye de Notre-Dame (e), le 2e jour de Juin, indiction huitiéme, l'an 995, où Leon Abbé de S. Alexis & de S. Boniface à Rome, présida. On y traita de l'affaire de l'Archevêché de Reims. Il ne s'y trouva que Ludolfe Archevêque de Tréves, & trois Evêques, Heimon de Verdun, Notger de Liége, & Sigefroy de Munster, tous du Royaume de Germanie. Le Légat Leon prit séance au milieu d'eux, & l'Archevêque Gerbert vis à vis, comme devant rendre compte de son Ordination. Il y avoit plusieurs Abbez, & Godefroy Duc de la basse Lorraine y assistoit, avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Heimon de Verdun se leva, & parla en Gaulois, c'est à dire apparemment en Roman, ou en Latin vulgaire, dont la Langue Françoise d'aujourd'hui s'est formée. Il dit que le Pape Jean ayant inutilement invité les Evêques des Gaules à tenir un Concile à Aix-la Chapelle, puis à venir à Rome, avoit enfin indiqué cette Assemblée dans la Province de Reims, afin d'apprendre par son Légat, ce qu'on disoit de part & d'autre touchant la déposition d'Arnoû, & la promotion de Gerbert. En même temps il tira une Bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

Ensuite Gerbert se leva, & fit une harangue fort artificieuse pour sa justification, tâchant de montrer qu'il n'étoit entré dans l'Episcopat que malgré lui. Aprés avoir prononcé son discours, il le donna par écrit au Légat, & le Légat lui mit en main la lettre du Pape. Alors les Evêques sortirent du Concile, & tinrent conseil avec le Duc Godefroy; puis ils appellerent Gerbert, le prierent de faire conduire avec honneur vers les Rois de France, Jean Moine de l'Abbé Leon. Gerbert l'ayant promis, ils indiquerent un nouveau Concile, qu'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet.

Le Concile de Mouzon paroissoit fini, lorsque les Evêques vinrent dire à Gerbert de la part du Légat Leon, qu'il eût à s'abstenir des divins mysteres, jusqu'à la tenuë du Concile de Reims. Gerbert s'en défendit, disant que personne n'avoit droit de l'excommunier, n'étant convaincu d'aucune faute, & n'ayant fait aucun refus de comparoître: mais à la fin il ceda aux rémontrances de Ludolfe Archevêque de Tréves, dont il connoissoit la probité & la modestie, & qui l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit resister aux ordres du Pape, lui conseillant de s'abstenir par obeïssance de la célébration de la Messe jusqu'au premier de Juillet, à quoi Gerbert consentit.

L'Evêque Heimon se trouva aussi au Concile de Mayence en 1002 (f), à celui de Francfort (g) de l'an 1007, où l'erection de l'Evêché de Bamberg fut confirmée; & à celui de Mayence tenu en 1012 (h), où l'Empereur Henry ratifia ce que lui & ses prédécesseurs avoient donné à l'Eglise Romaine. Il assista de plus à celui de Coblentz de la même année (i),

(a) Ils avoient été transferez du temps du jeune Lothaire. *Hugo Flavin. t. 1. Labb. p. 120.*

(b) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. ad an. 990. pp. 61. & 328. ex Diplom. Leonis IX. & Hugo Flavin. pp. 173. 174.*

(c) *Diploma Henrici II. apud. Mabill. loco cit. p. 61.*

(d) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. nov. Labb. pp. 173. 174.*

(e) *Tom. 9. Concil. p. 147.*

(f) *Vita Adalberon. II. Metens. t. 1. Bibl. Labb. p. 671.*

(g) *Tom. 9. Concil. p. 785.*

(h) *Tom. 9. Concil. pp. 815. 816.*

(i) *Vide Chronograph. Saxon. ad an. 1012. & Ditmar. ad eundem annum.*

An de J. C. 1048.

où l'on traita de la rébellion de Henry Duc de Baviere, & de Theodoric Evêque de Metz. Au retour de cette Assemblée, l'Evêque Heimon, Thierry Duc de la Haute-Lorraine, & plusieurs autres, furent attaquez par les Rebelles : mais Heimon se sauva de ce danger. Il y a quelque apparence que ce Prélat étoit en 1022 (k) au Concile Provincial d'Aix-la Chapelle, où il y eut contestation entre l'Evêque de Cologne & celui de Liége, au sujet du Monastere de Berus, que chacun d'eux prétendoit dépendre de son Evêché : mais enfin l'Abbaye fut ajugée à l'Evêque de Liége, qui avoit autrefois fait la dédicace de ce Monastere avec Poppon Archevêque de Tréves, & Heimon Evêque de Verdun. Nous avons vu ci-devant qu'il avoit aussi assisté en 1023 à l'Assemblée d'Yvoy.

Son Episcopat fut long & heureux, & il eut l'avantage d'avoir dans sa Ville Episcopale un grand nombre de personnages illustres par leur mérite & par leur pieté, qui ont rendu son gouvernement celebre. Il fit de grands biens à l'Abbaye de S. Vanne, & favorisa toujours l'Abbé S. Richard, qui mérite que nous lui donnions un article particulier. Heimon mourut en 1024 (l) ou 1025 (m) le 21e d'Aoust (n), aprés trente-six ans d'Episcopat, & fut enterré dans l'Eglise de S. Maur, qu'il avoit bâtie. Au commencement du 17e siécle, on découvrit son tombeau, & on y trouva ses os & ses ornemens pontificaux, avec une lame de plomb, où l'on lisoit en latin : *Heimon Evêque de ce Siége, & Réparateur de ce lieu, mourut le xj. jour d'avant les Calendes de May, & répose dans ce tombeau.* Il eut pour successeur Raimbert.

CXLIV. *Frideric Comte de Verdun.*

Entre les personnes de pieté qui illustrerent le Pontificat de l'Evêque Heimon, on doit donner le premier rang à Frederic Comte de Verdun, fils du Comte Godefroy, & de la Comtesse Mathilde, frere d'Adalberon Evêque de Verdun, dont nous avons parlé, & du Comte Herman, autrement nommé Hezelon ; comme aussi des Ducs Godefroy & Gozelon (o). Aprés la mort du Comte Godefroy, Frideric son fils eut en partage le Comté de Verdun. Il le gouverna avec une sagesse & une pieté exemplaires. Il étoit terrible aux méchans & à ses ennemis, aimant la justice, liberal envers les pauvres, misericordieux envers ceux qui l'avoient offensé, sevére vengeur du crime & du desordre. Il frequentoit la Cour de l'Empereur autant que la bienseance le demandoit ; mais sans quitter les sentimens d'humilité que lui inspiroit devant Dieu la veuë de son néant, & la connoissance de sa foiblesse.

Aprés avoir gouverné la Ville & le Comté de Verdun pendant quelque temps, il eut la dévotion de visiter les saints lieux de Jerusalem (p) : mais avant son départ, il ceda à Heimon le Comté dont nous venons de parler, s'en réservant toutefois sa vie durant tous les droits, avantages & prérogatives, & fit confirmer cette donation par l'Empereur Othon III. qui étoit alors en Italie. Cette donation ou confirmation d'Othon est rappellée dans un Titre de l'Empereur Barberousse, donné à Colmar l'an 1156 (q) par lequel il paroît, que par cette cession un Evêque de Verdun jouïssoit de toutes les prérogatives & émolumens attachez à la dignité de Comte ; qu'il instituoit & déposoit le Comte de Verdun à sa volonté ; qu'il avoit droit de péage, de monnoye, de haute justice, droit de vie & de mort, dans tout le district de sa Ville Episcopale.

Frederic ayant satisfait sa dévotion à Jerusalem, revint en France, & fut reçu à Reims par Richard, qui étoit alors Doyen de l'Eglise de Reims, & en réputation d'une grande sagesse. Il lui ouvrit son cœur (r), & lui déclara le desir que Dieu lui avoit inspiré de quitter le monde, & de se retirer dans un Monastere. Richard étoit dans les mêmes dispositions. Ainsi il ne fut plus question que de voir quel lieu ils choisiroient pour leur retraite. Ils convinrent aisément de l'Abbaye de S. Vanne prés de Verdun, qui étoit alors petite, & peu accommodée, habitée seulement par sept Religieux Ecossois, qui vivoient dans une grande pauvreté sous le saint Abbé Fingenius (s), quoi que leur vie ne fût pas encore aussi parfaite, que l'auroient désiré nos deux postulans.

CXLV. *Conversion du Comte Frideric & de S. Richard.*

Mais pour ne rien faire à la legere, il fut conclu, qu'avant que de s'y fixer, ils éprouveroient par eux-mêmes, si ce lieu convenoit à leur dessein ; car il y avoit dans la même Ville un second Monastere, fondé depuis peu par l'Evêque Vicfride en l'honneur de S. Paul, qui étoit plus aisé, mais où l'observance étoit moins stricte. De plus, ils résolurent d'aller trouver S. Odilon Abbé de Cluny, dont le Monastere étoit alors en grande réputation de régularité, afin de lui demander son conseil, pour sçavoir si leur résolution étoit de son goût ; si non pour demeurer à Cluny, s'il le leur conseilloit. Mais le saint homme, comme rempli de l'esprit de prophétie, & animé par une charité desinteressée, leur dit d'executer leur premier dessein, d'aller à S. Vanne, & que Dieu pourroit un

(k) *Balderic. Chronic. Camerac. l. 3. c. 35.*
(l) *Hugo Flaviniac. p. 174.*
(m) *Chronic. breve S. Vitoni ad an. 1025.*
(n) Le P. Mabillon, *t. 4. annal. pp. 308. & 328.* lit constamment *xj. kal. Maii* : mais Hugues de Flavigny, *p. 171* lit *ij. kal. Maii.* Si la Croix de plomb qu'on trouva dans son tombeau, porte *xj. kal. Maii*, il faut suivre cette époque.

(o) *Vide Hugon. Flavin. t. 1. Bibl. Labb. p. 162. & Mabill. facul. 6. Bened. parte 1. p. 186. & vitam B Richardi ibidem.*
(p) L'an 997. Vassebourg.
(q) Vassebourg, t. 4. fol. ccexij.
(r) *Hugo Flaviniac. p 162.*
(s) *Vita B. Richardi p. 520. sac. 6. Bened. parte 1.*

An de J. C. 1048. jour par leur moyen rendre ce Monastere, de petit & obscur qu'il étoit alors, vaste & célebre dans le monde.

Ils se rendirent à Verdun, se jetterent aux genoux du Bienheureux Fingenius, & lui demanderent humblement d'être reçus dans son Monastere. Ce saint homme ne leur en accorda que difficilement l'entrée, ne les croyant pas capables de supporter la pauvreté du lieu, & la rigueur de la Regle. Dés qu'ils furent admis au Monastere, ils devinrent des modeles d'humilité & de patience pour toute la Communauté. Toute leur conversation & leur desir étoient dans le Ciel. Cette Retraite arriva vers l'an mille.

Ils trouverent d'abord de la contradiction de la part des plus imparfaits de la Communauté; & cela alla si loin, qu'ils prirent la résolution de quitter le Monastere de S. Vanne, pour se retirer à celui de S. Paul, où l'Abbé Hervin gouvernoit une florissante Communauté: mais la nuit même qui précéda le jour de la Translation de S. Benoît, & qu'ils avoient pris pour se retirer, Dieu révéla à une sainte Récluse, qui vivoit retirée dans une Cellule prés la Cathedrale, d'aller promptement à S. Vanne avertir l'Abbé Fingenius de faire faire le vœu de stabilité à ces deux hommes, qui s'étoient convertis depuis peu; de peur que s'il differoit à leur faire faire Profession, il ne les perdît pour son Monastere. Fingenius obeït; & le jour même il reçut leurs vœux, & les retint à S. Vanne.

Ils y demeurerent quelques années, pratiquant tous les exercices de la vie religieuse avec une exactitude exemplaire. Quelques mois aprés, le Bienheureux Fingenius étant mort, Richard fut élu Abbé, & Frideric commença à le regarder, non comme son Compagnon, mais comme son Maître. Un jour qu'il étoit obligé d'aller à la Cour de l'Empereur Henry II. pour quelques affaires du Monastere, Richard y mena exprés Frederic, parce qu'il y étoit fort connu, & y avoit un grand crédit. Lorsqu'on prit séance dans l'assemblée, Frideric fut placé dans un lieu éminent, & parmy les Princes, comme étant proche parent de l'Empereur: Richard au contraire, comme simple Abbé, s'assit dans une place beaucoup au dessous. Alors Frideric ne croyant pas qu'il fût de la bienséance qu'il demeurât assis au dessus de son Abbé, prit sa chaise en présence de tout le monde, & vint s'asseoir aux pieds de Richard. Cette action d'humilité fut admirée de tout le monde; & l'Empereur ayant fait approcher Richard, & l'ayant placé à son côté, fit asseoir Frideric auprés de lui.

Le grand nombre de personnes qui vintent se donner à Dieu sous le gouvernement de l'Abbé Richard, l'ayant obligé d'agrandir les lieux réguliers, Frideric contribua à la dépense, par les grands biens qu'il avoit autrefois possedez dans le monde. Il fit à ses frais les Tours de l'Eglise, le Cellier & le Réfectoire, travaillant de ses mains, jusqu'à porter quelquefois le mortier aux Maçons; ce que d'autres Religieux de bien moindre condition, auroient eû honte de faire. Mais aussi quand on vit que Frideric fils de Comte & frere de deux Ducs & de deux Comtes, se rabaissoit jusqu'à creuser des fondemens, transporter des démolitions, & porter le mortier, personne ne se fit plus prier pour en faire autant. An de J. C. 1048.

Un jour qu'il travailloit en silence à la cuisine, selon la Regle (*t*), & qu'il écuroit les écuelles & la vaisselle, le Duc Godefroy son frere vint frapper à la porte de ce lieu. Un Serviteur qui y étoit, lui ouvrit; & le Duc voyant son frere occupé à ce travail, lui dit: *Voila une occupation qui ne convient gueres à un Comte.* Lorsque le Duc fut sorti de la cuisine, & que Frideric se trouva en un lieu où il pouvoit parler, il lui répondit: *Vous avez raison, mon Frere; l'exercice que je faisois ne convient point à un homme de ma qualité; il est fort au dessus, & de ma naissance, & de ce que j'étois dans le monde. Le Maître que je sers, est si grand, qu'il m'est fort glorieux d'être employé aux plus vils emplois de sa Maison. Ce Maître est l'Apôtre S. Pierre, & le glorieux Confesseur S. Vanne.*

Une autre fois Frideric étant assis hors de la communauté, & ayant besoin qu'on lui tirât ses souliers, un jeune frere nommé Jean, de qui l'Historien Hugues de Flavigny l'avoit appris dans sa jeunesse, voulut lui rendre ce service. Frideric se retira avec une espece de surprise, & le refusa, disant: *Hé, mon Frere, de quoi me servira d'avoir fui les honneurs du siécle, si je les reçois ici sans nécessité? A Dieu ne plaise que je reçoive ici des services, moi qui suis venu pour servir les autres!* Telle étoit l'humilité du Bienheureux Frideric. Son exemple ne fut pas stérile. Son frere le Comte Herman, ou Hezelon, aprés avoir fait de grands biens à S. Vanne, & y avoir offert à Dieu son fils Gregoire, y prit lui-même l'habit de Religion. Son épouse la Comtesse Mathilde fut enterrée dans le Cloître du Monastere, avec sa fille Odile. Plusieurs autres personnes de qualité, attirées par la réputation de l'Abbé Richard, & par la bonne odeur des vertus qui se pratiquoient dans ce Monastere, vinrent s'y rendre de toutes les parties de la France.

Lorsque Richard jugea qu'il étoit temps de produire au dehors les dons de la grace que Dieu avoit mis dans l'ame de Frideric, il l'envoya dans l'Abbaye de S. Vast d'Arras, pour y exercer l'office de Prieur. Il y vê-

(*t*) Reg. S. Bened. c. xxxv.

An de J. C. 1048.

cut dans la même humilité, la même ferveur, & la même régularité qu'il avoit fait à S. Vanne. Il y mourut en odeur de sainteté, & y fut enterré vers l'an 1022. le 7e de Janvier (u). Quelques jours aprés, Richard fit rapporter son corps à S. Vanne, & ne laissa que ses entrailles à S. Vast. Son nom se trouve au 4e de Septembre dans le Ménologe Benedictin. Il n'a jusqu'ici reçu aucun honneur ni public ni particulier dans l'Eglise : mais sa memoire y est en bénédiction.

CXLVI. *Vie de S. Richard Abbé de S. Vanne de Verdun.*

Il faut à present retourner au Bienheureux Richard. Il étoit François de la premiere Noblesse, natif d'un Village nommé Banton, prés la petite Ville de Montfaucon, pas loin de Verdun (x). Il fut nourri dans les Ecoles de l'Eglise de Reims, où il prit les Ordres sacrez, & y fut élevé à la dignité de Précentre & de Doyen (y). Son exercice ordinaire étoit la priere ; il récitoit tous les jours le Pseautier, & disoit les cinquante premiers Pseaumes incliné, ayant les mains appuyées sur la terre. Il récitoit les cinquante suivans tout droit. Enfin il disoit les cinquante autres prosterné de tout le corps, & appuyé seulement sur les extrêmitez des pieds & des mains. Au milieu de ces saints exercices, Dieu lui inspira la résolution de se retirer dans un Monastere ; ce qu'il exécuta avec le Bienheureux Frideric, & fit profession à S. Vanne, ainsi que nous l'avons dit.

A la mort de Fingenius, arrivée peu de mois aprés qu'ils eurent fait leurs voeux, les Religieux de S. Vanne craignant de se donner un Superieur trop exact & trop sévére, prirent entr'eux la résolution de choisir un homme qui leur convînt. Mais Heimon Evêque de Verdun, ayant été averti du complot par le Bienheureux Frideric, se rendit à S. Vanne, & en empêcha l'exécution. Il y avoit alors dans cette Abbaye deux jeunes enfans qu'on y élevoit comme Religieux, suivant l'ancien usage de la Regle de S. Benoît (z), lesquels s'unissant à l'Evêque & à Frideric, désiroient de tout leur cœur qu'on élût Richard. Heimon voyant qu'il ne pouvoit reünir les suffrages des Religieux, demanda à ces deux enfans, à qui ils donnoient leur voix ? Ils répondirent sans hésiter, qu'ils choisissoient Richard. Alors l'Evêque dit, que c'étoit la voix du S. Esprit, & déclara Richard Abbé de S. Vanne. Toute la Communauté se rendit à ce choix, & Richard reçut la Bénédiction Abbatiale le 28e d'Octobre (a) de l'an 1004. (b).

Au commencement qu'il fut Abbé, il arriva, pendant qu'on celebroit la sainte Messe, que quelques goutes du Sang de Notre Sauveur furent répanduës, par la négligence des Ministres, ou du Celebrant (c). Richard crut qu'il étoit de sa discrétion d'attendre au lendemain à punir cette faute, & à en faire la correction au Chapitre : mais à l'entrée de la nuit, comme il étoit sur sa couche bien éveillé, un Ange se présenta à lui avec une épée nuë à la main, le menaçant de le faire mourir, en haine de sa nonchalance à punir l'irréverence qui étoit arrivée à l'égard du Sang de J. C. Aussitôt Richard sonne le Chapitre, allume les lampes, assemble les Freres, leur raconte la vision qu'il venoit d'avoir, se fait donner la discipline jusqu'au sang, & la fait prendre à ses Religieux, mais d'une maniere moins rigoureuse. Depuis ce temps, la Coutume s'observa toujours à S. Vanne, que dés qu'il étoit arrivé quelque chose de pareil, on en faisoit satisfaction sur le champ, & sans differer.

Son gouvernement fut accompagné de tant de sagesse, que sa réputation se répandit bientôt dans toute la France & la Lorraine, & que l'Empereur Henry, qui étoit le plus pieux Prince de son temps, le voulut voir & l'entretenir ; & ayant sçû que le Monastere de Saint Vanne étoit fort resserré, & mal bâti, il donna de grandes sommes à l'Abbé, pour aider à sa construction (d), sur-tout à celle de l'Eglise, qui est magnifique, & à laquelle Richard donna sa principale application. Comme il y travailloit, il découvrit à l'endroit des degrez du Sanctuaire, les tombeaux des deux Evêques Hildin & Hatton, qu'il leva de terre, & transfera à la droite de l'Eglise, devant l'Autel de S. Jean-Baptiste. Quelque temps aprés, il trouva au midy, & hors de l'Eglise, les corps de huit Sénateurs, ou de huit Docteurs, enterrez l'un auprés de l'autre (e). Il en differa la translation jusqu'au lendemain : mais pendant la nuit, un Religieux nommé Paranomaire, eut une vision, dans laquelle il lui sembla qu'un de ces Prélats lui commandoit d'avertir l'Abbé de ne point toucher à ces tombeaux, parce que ceux qui y reposoient, vouloient y attendre la derniere resurrection ; & pour preuve de ce qu'il lui disoit, il l'avertit qu'on trouveroit la main droite de chacun de ces Evêques sans corruption, & couvertes d'un gand blanc, appuyées sur leur poitrine.

Richard, aprés avoir celebré solemnellement la Messe pour leur repos, marcha en procession en cet endroit, avec la Croix, les luminaires, l'encens & l'eau benîte ; & y ayant fait creuser, on trouva la chose comme l'avoit dit le Religieux. On recouvrit ces corps ; &

(u) *Mabillon. sæcul. 6. Bened. parte 1. p. 191. Vita B. Richardi ibidem p. 524.*
(x) *B. Richardi vita, sæcul 6. Bened. parte 1. p. 519. & seq. & altera vita ejusdem ibidem pp. 537. 538. & seq.*
(y) Hugues de Flav. dit qu'il fut Precentre & Archidiacre.
(z) *Reg. S. Benedicti, c. lix.*
(a) *Vita B. Richardi, p. 521.*
(b) *Hugo Flavin. p. 163.* Voyez t. 4. Chronique de saint Benoît, p. 158.
(c) *Vita S. Richardi sæc. 6. Bened. p. 531.*
(d) *Hugo Flaviniac. p. 163.*
(e) Vassebourg fol. ccxviij. *verso.* Chronique de S. Benoît, t. 4. fol. 157. *verso.*

An de J. C. 1048.

dans la suite (*f*) on éleva par dessus une tombe de dix pieds de long sur sept de large, soutenuë par neuf colomnes, avec une inscription sur les bords de la pierre, qui marque que c'est le lieu de la sepulture de huit anciens Evêques de Verdun. Le terrain qui est au dessous de la tombe, est pavé, & contient une Inscription, qui renferme en abregé l'histoire que nous venons de raconter. On voyoit encore il y a quelques années cette tombe derriere l'Eglise de S. Vanne, dans le jardin, qui étoit l'ancien cimetiere (*g*); mais depuis peu on a rabaissé le terrain, & transporté les os qu'on y a trouvez, en un autre endroit.

Vassebourg (*h*) a cru que ces huit Senateurs, ou ces huit Docteurs, étoient autant d'Evêques de Verdun, qui avoient gouverné cette Eglise, sans oser prendre le nom d'Evêques, à cause des persecutions, depuis la mort de S. Arateur quatriéme Evêque de cette Ville, mort, selon lui, en 222, jusqu'à la promotion de S. Pulcrone, arrivée en 454. Ces huit prétendus Evêques lui viennent tres à propos pour remplir le grand vuide qui se rencontre depuis S. Saintin premier Evêque de Verdun, qu'il fait disciple de S. Denys l'Areopagite, jusqu'à S. Pulcrone, qu'on sçait être le cinquiéme Evêque de Verdun, & dont l'Episcopat ne peut être que du milieu du cinquiéme siécle.

Mais il est bon de remarquer que le sentiment qui fait de ces huit Senateurs, huit Evêques de Verdun, n'est nullement fondé dans l'antiquité. On n'en trouve rien avant le quatriéme siécle. C'étoit à la verité la créance de ceux qui en 1463 érigerent sur leur sepulcre la tombe dont on a parlé : mais du temps de l'Abbé Richard, & au temps de leur premiere découverte, la chose ne passoit pas pour certaine. Il n'y a que la circonstance des gands blancs, qu'on trouva dans leur main droite, qui puisse favoriser cette opinion ; & quand on avouëroit que ce sont huit Evêques, il seroit beaucoup plus croyable (*i*), que ce sont ceux de Gisloald quatorziéme Evêque de Verdun, de Gerebert son neveu, & de six Evêques leurs successeurs, qui étant la plupart parens, ou Religieux, ont été réünis sous cette tombe. Cette conjecture est fondée sur ce qu'on ne connoît pas d'ailleurs le lieu de leur sepulture, & sur ce qu'ayant vêcu dans l'épiscopat d'une maniere tres édifiante, & la plupart même dans la pratique de la vie religieuse, on a crû ne devoir pas separer à la mort, ceux dont la vie & les sentimens avoient toujours été si semblables.

Richard fit aussi la translation du corps de S. Magdelvée (*k*), qui fut trouvé sans corruption, & mis sous l'Autel de la Vierge, dans un tombeau de marbre, sous les grottes soûterraines qu'on voyoit alors à S. Vanne. On trouva aussi le corps de Berenger, Evêque & Religieux, qui avoit été enterré au dedans du Cloître, sur l'entrée de l'Eglise. Il étoit entier, à l'exception de son pied, qui s'étoit seché, ainsi qu'on l'a dit dans sa vie. On ôta sa chasuble & ses sandales, qu'on serra dans le Trésor avec les Réliques, & on lui en mit d'autres. Son corps fut transferé au dessus des grillages du chœur, vers l'Autel de S. Firmin, dont le corps avoit été découvert de son temps. Richard mit le corps de l'Evêque Dadon à la gauche de la croisée de l'Eglise, & à la gauche de l'Autel de S. Martin. Les autres Evêques furent enterrez au dessous du chœur ; & l'on a mis sur leur corps une Tribune, ou une espece d'Autel de pierres de taille. Plusieurs croyent toutefois, qu'il y en a cinq d'enterrez à l'endroit où l'on chante l'Evangile ; mais on en ignore les noms. C'est ce que dit Hugues de Flavigny, qui rapporte au même endroit, dans un fort grand détail, les ornemens de cuivre & d'argent qu'on voit encore aujourd'hui à l'Autel, & au Retable de l'Abbaye de S. Vanne, & qui sont tres magnifiques pour ce temps-là.

On y remarquoit en particulier le Bras de S. Pantaleon (*l*), qui étoit au dessus du grand Autel, enfermé dans un Reliquaire orné d'or & d'argent. Brunon Archevêque de Cologne avoit apporté de Nicomédie le corps de ce saint Martyr, qui lui avoit été donné par l'Empereur d'Orient, lorsqu'il fut envoyé vers lui en Ambassade, pour demander sa fille en mariage pour l'Empereur Othon II.

CXLVII. *Reliques de S. Pantaleon à Commercy, puis à S. Vanne.*

Il y avoit dans la compagnie de Brunon un de ses parens, qui étoit Seigneur de Commercy, lequel obtint de lui un Bras de S. Pantaleon, dont il enrichit l'Eglise de son Château. Quelques années aprés (*m*), le Seigneur de Commercy fut assiegé dans son Château, par Eudes Comte de Champagne, qui le prit, le brûla, & vouloit tout passer au fil de l'épée. L'Abbé Richard qui y étoit venu pour tâcher d'appaiser la colere du Comte, arrêta la fureur du soldat : mais il ne put empêcher que le feu ne gagnât l'Eglise, & ne la mît en danger d'être bien-tôt consumée par les flammes. Alors le Prêtre qui la desservoit, touché du danger auquel étoient exposées les saintes Reliques, dit à un des soldats d'entrer dans l'Eglise, & d'ôter au moins les Reliques de dessus l'Autel. Le soldat entra, prit les Reliques, les cacha sous sa casaque, & les apportoit au dehors, lorsqu'il fut rencontré par un Religieux de l'Abbé Richard, nommé Gervin,

(*f*) En 1463. inscription de cette Tombe, *t. 4. Chronic. S. Bened. p. 157.*

(*g*) *Vide, si lubet. Mabill. sac. 6. Bened. pp. 515. 516.*

(*h*) Vassebourg Antiq. de la Gaule Belgique, l. 2. fol. xxx. *verso.*

(*i*) M. Roussel, hist. ms. de Verdun.

(*k*) *Hugo Flavin. p. 165. t. 1. Bibl. nov. Labb.*

(*l*) *Hugo ibidem pp. 166. 167.*

(*m*) *Vita B. Richardi p. 525. & epist. monachorum S. Vitoni ad monachos S. Pantaleonis Colon. p. 536.*

An de J. C. 1048.

qui y étoit entré dans le même dessein.

Ce Religieux le tira à part, le pria, l'intimida, lui offrit de l'argent, & fit tant, qu'enfin il lui vendit le paquet des Reliques, envelopées dans un cuir. L'Abbé Richard lui en donna un marc d'argent; & en dévelopant le cuir, on y trouva le Bras de S. Pantaleon avec son inscription; l'os du Bras de S. Etienne, & quelques autres Reliques. Le tout fut reconnu en presence du Prêtre Chapelain, qui assura que c'étoit veritablement le Bras de S. Pantaleon. L'Abbé le rapporta tout joyeux à Verdun, le fit enchâsser précieusement, & l'exposa sur l'Autel le jour de sa Fête.

Ce pieux Abbé donna plusieurs autres Reliques & ornemens à l'Eglise de S. Vanne. On compte plusieurs Livres de l'Evangile, des Epistoliers, des Missels, des Collectaires, ou Livres de Collectes ou Oraisons; des Calices, des Croix, des Eventails, apparemment pour chasser les mouches pendant le Sacrifice; une écuelle d'une pierre de Brezil; une boëte d'Onix, dans laquelle on conservoit le Corps du Seigneur suspendu sur l'Autel; des Reliquaires qu'on portoit au col, remplis de Reliques, & ornez d'or, d'argent & de cristal; deux cornes d'yvoire pleines de Reliques, des chasses, des chappes, deux grandes couronnes d'or & d'argent, qu'on suspendoit dans le chœur, & autour desquelles on mettoit les cierges, qui s'allumoient dans les grandes solemnitez; une autre couronne, d'où pendoient les cordes des cloches. On voit encore une bonne partie de ces Reliquaires au Trésor de l'Abbaye de S. Vanne, qui est des plus riches. Le reste fut vendu en 1028, pour soulager les pauvres dans une grande famine.

CXLVIII. *L'Empereur Henry veut se faire Religieux à S. Vanne.*

L'Empereur S. Henry visitant un jour le Monastere de S. Vanne (n), que l'Abbé Richard avoit rebâti tout à neuf, comme il entroit dans le Cloître nouvellement achevé, étant appuyé sur l'Evêque Heimon, & sur l'Abbé Richard, il prononça ces paroles du Prophéte * : *C'est ici le lieu de mon repos pour tous les siécles ; voici le lieu de ma demeure, parce que je l'ai choisi.* L'Evêque l'ayant oüi, & devinant ce qu'il avoit dans le cœur, prit son temps pour dire secretement à l'Abbé : *Prenez garde à ce que vous allez faire : car si vous le recevez pour Religieux, comme il le demandera, vous serez cause de la perte de l'Empire.* Richard y fit de serieuses reflexions; & voulant éviter les inconveniens ausquels la retraite de Henry exposeroit l'Empire, sans toutefois vouloir priver ce Prince du mérite d'avoir renoncé au monde, il le conduisit au Chapitre, & lui ayant demandé en presence de toute la Communauté, s'il étoit vrai qu'il voulût quitter le siécle, & prendre l'habit de Religieux; l'Empereur répondit avec larmes, que par la misericorde de Dieu, son dessein étoit de vivre dans ce Monastere jusqu'à la mort sous son obeïssance, & en la compagnie des Freres.

Psal. cxxxj. 14.

Richard lui demanda ensuite, s'il vouloit être obeïssant suivant la Regle, & à l'imitation de J. C. jusqu'à la mort ? Il répondit qu'il le desiroit ainsi. Alors l'Abbé lui dit : *Et moi, dés aujourd'hui je vous reçois comme mon Religieux ; je me charge de la conduite de votre ame, & j'espere qu'avec la crainte de Dieu, vous m'obeïrez dans tout ce que je vous commanderai.* Henry répondit : *Je suis prêt à vous obeïr en toutes choses. Et moi,* repartit Richard, *je vous ordonne de continuer à gouverner l'Empire, & à en procurer tous les avantages, selon la justice.* L'Empereur se soûmit à ses ordres; & dans la suite il faisoit peu d'actions importantes, sans avoir pris le conseil du saint Abbé, qu'il regardoit comme son Pere spirituel.

L'an 1011 (o), Richard fut obligé de faire un voyage à Rome, où il s'acquit l'estime & l'amitié du Pape Benoît VIII. qui monta sur le saint Siége en 1012, & qui donna la Couronne Imperiale au Roy Henry en 1013. Ce Prince plein de religion & de pieté, honoroit principalement de son amitié Odilon Abbé de Cluny, Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, surnommé, par la grandeur de son zéle, *Pardessus la Régle*, parce qu'il enchérissoit sur la Régle de S. Benoît; Pandulphe Abbé d'Agaune; & Richard Abbé de Saint-Vanne, surnommé, *la Grace de Dieu*. En 1039, aprés la mort de l'Evêque Raimbert, l'Empereur offrit à Richard l'Evêché de Verdun : mais celui-ci l'en remercia, & en fit pourvoir Richard son filleul, fils du Comte Hildrade.

La consideration que notre Abbé s'étoit acquise auprés de toutes les personnes de qualité, depuis l'Empereur jusqu'aux Gentilshommes, lui procura une infinité de présens, dont il enrichit son Monastere. Lietardus parent de l'Empereur Conrade, lui donna une Terre considerable, nommée Barlode, & ensuite se fit Religieux à S. Vanne. Son épouse la Comtesse Emmehylde, fit d'autres présens à l'Eglise. Nous avons déja parlé de la Comtesse Mathilde, de son fils le Comte Richard, & du Comte Herman, qui furent les principaux bienfaicteurs de S. Vanne. Herman offrit à ce Monastere un de ses fils naturels, nommé Gregoire, qui fut dans la suite Archidiacre de Liége. Il y prit lui-même l'habit monastique, & y mourut dans les pratiques des exercices réguliers.

Eudes Comte de Champagne étant allé assiéger Bar-le-Duc (p), & y ayant été malheureusement tué, l'Abbé Richard, & Roger Evêque de Châlons, qui s'y trouverent, firent

(n) *Vita S. Richardi, p. 533. sæc. 6. Bened. parte 1. Alberic. Chronic. ad an. 1019.*
(o) *Hugo Flavin. t. 1. Labb. Bibl. p. 173.*
(p) An 1037. *Hug. Flavin. & Sigebert. ad hunc an. Vita B. Richardi, p. 125.*

An de J. C. 1048.

enlever son corps, & le rendirent à son Epouse, qui le fit enterrer à Tours. Richard fit aussi emporter à Verdun les corps de Manassé Comte de Dom-martin, & de quelques autres Seigneurs, qui moururent dans le combat, & leur fit donner la sepulture à S. Vanne. Il sauva Valeran Comte de Breteuil dangereusement blessé, qui dans cette extrêmité demanda la vie & les membres, pour pouvoir prendre l'habit Religieux à S. Vanne. Il executa cette résolution, persévéra dans le Monastere, & y fut Abbé aprés Richard. Son exemple attira dans la même profession le Comte Gelduin son pere.

CXLIX. *Mort extraordinaire d'Odile fille du Comte Herman.*

Odile fille du Comte Herman, dont nous avons parlé, s'étoit consacrée à Dieu dans l'état de la virginité. Etant un jour venuë à Verdun (q) du fond de la Baviére, dans le dessein d'y passer la Fête de Pâques avec son pere, sa mere Mathilde, & ses freres; le Bienheureux Richard la reçut avec beaucoup d'humanité; & dans l'entretien qu'il eut avec elle, il lui demanda si elle ne sentoit point de mal? Elle répondit qu'elle se portoit à merveille. *Adieu, ma fille*, lui répondit-il; *demain à cette heure vous passerez de cette vie à une meilleure.* Elle fut étonnée d'une telle prédiction: mais jugeant bien que l'Homme de Dieu ne lui avoit pas parlé ainsi sans raison, elle commença à se préparer à la mort; & Richard la consola, l'assurant que Dieu lui destinoit la gloire préparée à celles qui doivent entrer aux nôces de l'Agneau. On se mit à table, & tout le monde étoit dans l'étonnement de ce que l'on voyoit.

Le lendemain, qui étoit le Jeudy-Saint, Odile reçut l'Extrême-Onction, ne sentant encore aucun mal. Elle assista au lavement des pieds des pauvres; & se tournant vers l'Abbé, elle lui dit; *Voici le lieu de mon repos. Ici j'attendrai le jour du Seigneur.* Elle vint à la Messe, & y communia; aprés quoi elle se sentit mal, & se retira dans sa chambre. L'Abbé y vint avec ses Religieux, pour faire la recommandation de l'ame. Odile couchée sur la cendre & le cilice, rendit son esprit au Seigneur. Son corps fut gardé dans l'Eglise, à l'instance des Religieux, jusqu'au Samedy-Saint, qu'il fut enterré avec honneur.

La réputation de notre Abbé croissant toujours, on lui donna plusieurs Monasteres à réformer ou à réparer (r). On en compte plus de vingt-deux, où il rétablit la pureté de l'observance réguliere. De ce nombre furent les Abbayes de Beaulieu en Argonne, de S. Laurent de Liége, de S. Pierre de Châlons sur Marne, de S. Amand en Flandres, de S. Mihiel en Lorraine, de S. Vast d'Arras, de S. Pierre de Gand, de Breteuil, de S. Riquier, de Florines, de S. Hubert en Ardenne, d'Humblieres, de S. Josse, de Lobes, de Malmedy, de S. Vincent de Metz, du Mont S. Quentin, de Saint Bertin, de Stavelo, de S. Urbain, de Vaussor, de S. Vandrille. Quelques-uns croyent qu'il fut aussi Abbé de Corbie, & de S. Médard de Soissons. Tous les ans il tenoit un Chapitre general à S. Vanne, où tous les Abbez & Superieurs des Maisons soumises à son obeïssance, se trouvoient (s), & traitoient des affaires de l'Ordre en general, & de leur Monastere en particulier.

An de J. C. 1048.

Pour l'ordinaire, aprés avoir réparé & réformé les Abbayes qu'on lui avoit confiées, il les remettoit à d'autres, qu'il choisissoit parmi ses plus parfaits disciples. Il conserva toutefois le gouvernement de Saint-Vanne, de Beaulieu, de S. Pierre de Châlons, de S. Hubert, & de S. Urbain jusqu'à sa mort. Il prit soin des Religieuses de S. Maur de Verdun, comme de ses propres Religieux, & il est remarqué dans l'Histoire (t), qu'il y amena des environs de Commercy, des Religieuses, pour y introduire la Réforme, & que ces filles y enseignerent les Sœurs à chanter l'Antienne de Saint Pantaleon, qu'elles avoient souvent ouï chanter dans leur patrie.

CL. *S. Richard gouverne plusieurs Abbayes.*

Gerard Evêque de Cambray, lui ayant confié en l'an mil (u) l'Abbaye de S. Vast, qui étoit alors au Faubourg d'Arras, & réduite à une extrême pauvreté, Richard en prit possession: mais il y souffrit une infinité de contradictions, avant que de pouvoir y mettre la Réforme. Il y avoit un des domestiques de ce Monastere, qui ayant acquis quelques biens, se fit bâtir dans le parvis même de l'Abbaye, une maison forte, comme pour la défense de ce saint lieu. Ensuite voyant que cette premiere entreprise lui avoit reüssi, il commença à piller les biens du Monastere, à ramasser des troupes de valets & de servantes, des chiens de chasse, des comédiens & des farceurs, ausquels il donnoit libre entrée dans le cloître des Religieux.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Richard entra à S. Vast. Il employa d'abord la douceur, pour tâcher de le ramener à son devoir, mais il n'y gagna rien; cet homme s'imaginant qu'on le craignoit, en devint plus insolent. Richard n'en demeura pas là. Prêchant un jour devant le peuple, & parlant en general des effets de l'orgueil, & de l'insolence, quand il vit que les esprits étoient émus, il exhorta ses auditeurs à renverser la maison, qui étoit un scandale à son Monastere; & sur le champ elle fut rasée jusqu'aux fondemens; & celui qui avoit abusé de l'indulgence de ses maîtres, fut réduit par le B. Ri-

(q) *Hugo Flaviniac. p. 167.*
(r) *Vita B. Richardi, p. 525. Vide & Hugon. Flavin. pp. 168. 169.*
(s) *Vita S. Richardi, p. 532.*
(t) *Epist. Monach. S. Vitoni ad Monach. S. Pantaleonis sec. 6. Bened. parte prima, p. 537.*
(u) *Hugo Flavin. pp. 169. 170. 175. t. 1. Labb.*

chard, à vivre des aumônes de l'Abbaye.

Il y avoit à S. Vast d'anciens Religieux fort déréglez, qui ne pouvant se soumettre à la régularité que le nouvel Abbé vouloit y établir, résolurent de se défaire de lui, & de le tuer. Ils choisirent pour cette action la nuit du Jeudy au Vendredy-Saint. Deux de ces scelerats, qui s'étoient chargez de faire le coup, entrant au Dortoir, l'un d'eux ayant fait le tour, & voyant que tous les Religieux étoient endormis, (car alors les Religieux ne logeoient pas dans des chambres separées), approcha pour couper la gorge à l'Abbé : mais son bras demeura engourdi, & arrêté par une force invisible.

Peu de temps aprés l'on sonna pour aller à Matines. Ce mauvais Religieux y vint avec les autres ; & lorsqu'on commença à chanter *Kyrie eleison*, il se jetta aux pieds de l'Abbé, & lui demanda pardon. L'Abbé fut fort surpris de voir cet homme à ses pieds à cette heure-là. Il le releva, & lui dit d'attendre la fin des Matines. Alors l'ayant fait venir, le Religieux lui raconta ce qui s'étoit passé. Richard lui pardonna aisément. Le lendemain au matin, il le confessa, & lui donna l'absolution : mais comme la faute étoit grande & publique, les deux Freres furent obligez de s'accuser en Chapitre, & d'en faire penitence devant la Communauté. Celui qui avoit étendu sa main pour tuer le saint Homme, s'appelloit Leudevin ; & sa conversion fut si parfaite, que Richard l'honora dans la suite de toute sa confiance, & lui donna en 1024, le gouvernement de l'Abbaye de S. Vast.

CLI. *L'Abbé Richard est obligé de se retirer au S. Mont.*

L'Evêque Heymon ayant entrepris d'employer ses grands biens, & la paix dont il joüissoit, à augmenter la ville de Verdun, voulut enfermer dans son enceinte le Monastere de S. Vanne (x). L'Abbé Richard tâcha de l'en détourner, lui remontrant qu'il n'étoit pas convenable d'attirer dans le tumulte de la Ville, une Communauté de Religieux, dont les exercices demandent le silence, le repos & la retraite : mais le Prélat, qui étoit homme de grande qualité, ne s'étant pas rendu à ses remontrances, Richard fut obligé d'avoir recours à l'Empereur Henry, qui par son autorité fit cesser l'entreprise.

Heymon s'en sentit tres offensé, & obligea l'Abbé Richard de sortir de Verdun. Il se retira dans les montagnes de Vosge, premiérement en un lieu situé à cinq milles de Remiremont (apparemment à Dommartin, Village dépendant du Saint-Mont), où il demeura seul, n'ayant avec lui qu'un domestique. De là il se transporta au Saint-Mont, autrement Rombech, où il se bâtit une demeure, & où il chercha inutilement à demeurer inconnu ; car plusieurs touchez du desir d'embrasser la vie eremitique, vinrent se ranger sous sa conduite. Il les reçut, & leur donna une Regle, suivant les instituts des anciens Peres du desert. Dieu le fit aussi connoître par divers miracles (y) ; & sa réputation se repandit par tout le Pays. Enfin il fut rappellé au bout de cinq ans par l'Evêque Heymon, qui lui écrivit, pour le prier de retourner à Verdun (z). On voyoit encore du temps de Hugues de Flavigny, les lettres réciproques de Heymon & de Richard, dans lesquelles on admiroit la constance & la fermeté de ce dernier dans ses réponses.

CLII. *Richard fait le voyage de Jerusalem.*

Quelque temps aprés (a), l'Abbé Richard résolut de faire le voyage de la Terre sainte : mais avant de partir, il voulut premiérement, obtenir les permissions necessaires des Rois, des Princes, des Seigneurs & des Evêques, puis pourvoir à la paix de son Abbaye & de ses Religieux. Il alla trouver à Cluny le saint Abbé Odilon, & l'invita de venir visiter son Monastere de S. Vanne, pour en reconnoître l'état. Odilon y vint, y demeura plusieurs jours, examina les pratiques, la vie & la conduite des Religieux, y régla & réforma ce qu'il jugea à propos. Richard le pria de le prendre sous sa protection & sous sa conduite pendant le temps de son absence ; Odilon y consentit, & s'en revint à Cluny, fort édifié, & rempli de la bonne odeur de ce qu'il avoit vû à S. Vanne.

Notre Abbé n'ayant plus rien qui le retînt, partit, accompagné de sept cens pelerins, entre lesquels étoit Ervin, qui dans la suite fut Abbé d'une Abbaye de la Ville, ou du Diocése de Tréves, apparemment de Tholey (b). Richard Duc de Normandie, intime ami de Richard, fournit à tous les frais de son voyage, & l'Abbé défraya pendant tout le chemin ceux qui étoient avec lui (c). Sa coûtume étoit de se lever de grand matin, de réciter les Laudes ; de se mettre ensuite en marche, & de continuer ses Heures en chemin. Le temps du repas étant venu, il disoit la Messe, en quelque endroit qu'il fût, puis la compagnie prenoit sa réfection. Ils passerent par l'Illyrie, & traverserent de grands déserts en Hongrie. Etant arrivez à Antioche, ils y trouverent le Solitaire S. Simeon, dont nous avons ci-devant donné la vie ; & Simeon attendit à Antioche, que Richard eût satisfait sa dévotion dans les saints lieux, pour passer avec lui en Europe.

Lorsque Richard fut entré dans le pays des Sarrasins, il commença à prêcher par-tout au

(x) *Vita S. Richardi, p. 526. & Hugo Flavin. p. 185.*

(y) *Vita Richardi, pp. 527. & 535.*

(z) *Hugo Flavin. p. 186.*

(a) Aprés la mort de l'Evêque Heimon arrivée en 1024, & vers l'an 1026. Voyez Hugues de Flavigny, p. 175. *Et vita B. Richardi p. 528. & Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 329.*

(b) Nous croyons qu'il étoit alors simple Religieux de Saint-Vanne, ou du moins qu'il y étoit encore, quand le Solitaire S. Simeon y arriva de Roüen. Voyez la vie de S. Simeon, *p. 376. sæc. 6. Bened. parte prima, n. 10.*

(c) *Hugo Flavin. p. 176.*

An de J. C. 1048.

nom de J. C. se servant pour cela d'un truchement, & tâchant de leur faire connoître la voye du salut. Quand il arrivoit prés d'une de leurs Villes, il faisoit dresser l'Autel au pied de leurs murailles, & y celebroit solemnellement les saints Mysteres sans rien craindre, quoi qu'ils lui jettassent quantité de pierres : mais Dieu, par une protection visible, ne permit pas qu'aucune touchât ni sa personne, ni l'Autel, ni les vases sacrez ; & pendant que les Ministres, & les assistans, se tenoient loin de là, hors de la portée, craignant d'être lapidez, il demeuroit intrépide ; & les Payens touchez de son intrépidité, devenoient ensuite ses admirateurs.

Il fut reçu à Constantinople par l'Empereur avec de tres grands honneurs ; & lorsqu'il arriva à Jerusalem, le Patriarche vint au devant de lui, & trouva dans sa personne vénérable, tout le merite que la renommée lui en avoit annoncé. Il entra dans la sainte Cité le jour des Palmes, auquel Notre-Seigneur y avoit fait son entrée. Il passa toute la semaine à visiter les saints lieux. Le Jeudy-Saint il lava les pieds à plusieurs pauvres, & leur fit de grandes aumônes. Il demeura tout le jour du Vendredy, & la nuit suivante, prés le Sepulcre du Seigneur. Il fit l'Office du Samedy-Saint dans la même Eglise. On y chanta les leçons & les cantiques ordinaires, en attendant le feu sacré, qu'on disoit descendre du Ciel. Les Payens tenoient l'Eglise fermée, & menaçoient les Chrétiens de les égorger tous, s'il ne descendoit. Enfin tout à coup, vers la neuviéme heure, le feu parut allumé à une lampe d'une maniere divine, sans qu'aucun homme s'en fût mêlé. C'est ce que raconte Hugues de Flavigny, qui avoit vû des disciples de l'Abbé Richard.

Alors il se revêtit des habits sacrez, entonna le *Gloria in excelsis*, & acheva la Messe avec une consolation qu'on ne sçauroit exprimer. Il passa encore la nuit de la Resurrection sans dormir, & dans les pieux exercices que l'Eglise pratique dans cette Fête. Le lendemain, vers la troisiéme heure du jour, c'est à dire vers neuf heures du matin, ayant célébré la Messe, & donné la Communion au Peuple, il se retira dans sa maison, mangea avec le Patriarche, & s'entretint avec lui le reste du jour.

Aprés avoir ainsi passé l'Octave de Pâques à Jerusalem, il se disposa à partir. Pour Reliques, il prit une pierre que les Payens avoient jettée dans l'Eglise, & qui étoit tombée dans le S. Sepulcre. Le Patriarche lui fit aussi présent de quelques morceaux de la vraie Croix, & d'une bourse précieuse, pleine de Reliques ; aprés quoi Richard se separa de lui, & se mit en chemin, portant ses Reliques au col. Il pratiqua au retour les mêmes exercices qu'il avoit fait en venant, célébrant tous les jours la Messe, & ne craignant point de la dire prés des murs des Sarrasins, sans s'étonner ni de leurs insultes, ni de la grêle de pierres qu'ils lui jettoient. Repassant par Antioche, il prit en sa compagnie le bon Solitaire Simeon ; mais il ne put le conduire en France auprès de son ami Richard Duc de Normandie. Simeon fut arrêté à Belgrade, & les deux Saints furent obligez de se separer.

Le bruit s'étant répandu dans le Pays, que l'Abbé Richard devoit arriver de Jerusalem, il y eut un concours incroyable de toutes sortes de personnes, qui vinrent en foule à Verdun pour le voir. Le Clergé, les Religieux, & mêmes les Religieuses, vinrent au devant de lui avec les Croix, les cierges & les bannieres, & on le conduisit comme en triomphe en son Abbaye, au son des cantiques de joye, & avec l'applaudissement de tous les Ordres.

CLIII. *Etienne est nommé Abbé de S. Laurent de Liége.*

Pendant son absence l'Abbaye de Saint-Laurent de Liége vint à vacquer ; & Herman frere de Gozelon Duc de Lorraine, pria instamment Reginard Evêque de Liége, d'y nommer pour Abbé un nommé Etienne, qui gouvernoit l'Abbaye de S. Vanne depuis environ un an, que l'Abbé Richard (d) étoit absent. Le bruit avoit couru que Richard étoit mort, & on n'étoit pas seûr qu'il fût en vie. L'Evêque consentit aisément à ce que demandoit le Comte Herman, qui fit aussi-tôt venir Etienne, avec six de ses Religieux. Il les présenta à l'Evêque, qui donna la Benediction abbatiale à Etienne, & lui confia l'Abbaye de Saint-Laurent. Etienne s'excusa de recevoir cette dignité, sur ce qu'il n'en avoit pas reçu la permission de son Superieur : Mais l'Evêque repliqua, qu'il sçavoit sur cela les intentions de Richard, qui les lui avoit expliquées avant son départ ; & que puis qu'on disoit qu'il étoit mort, il ne devoit pas faire difficulté de se rendre à sa volonté. Etienne se soûmit, & accepta l'Abbaye.

Peu de temps aprés, Richard arriva de Palestine ; & Etienne confus de sa faute, n'osa paroître en sa presence. Il attendit, pour venir à Verdun, le 9e de Novembre, qui est la Fête de S. Vanne. Il entra seul dans le Cloître, fit sa priere, demanda pardon, & déclara à l'Abbé comme la chose s'étoit passée. L'Archidiacre de Liége, qui étoit venu avec lui, supplia l'Abbé de confirmer le choix de l'Evêque : mais Richard ayant déliberé avec son Conseil, prononça que ce Religieux, qui avoit fait une faute publique, devoit aussi faire une pénitence publique. Il ordonna en même temps à Etienne de prendre la derniere place dans la Communauté, en attendant qu'il traitât de son affaire en Chapitre, avec l'avis de tous ses Freres. Etienne, sans changer de visage, prit la derniere place ; & son humilité engagea tous

(d) Hugo Flavin. p. 181. & Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 330. ad an. 1027.

An de J. C 1048.

les Etrangers qui étoient venus à la solemnité en tres grand nombre, à s'interesser pour son rétablissement.

Tout cela se passa la veille de S. Vanne. Le lendemain Etienne confessa de nouveau publiquement sa faute, & Richard le retablit dans son rang d'Abbé: mais l'Archidiacre de Liége, peu satisfait de la fermeté de Richard, s'en retourna précipitamment à Liége, raconta la chose à l'Evêque d'une maniere outrée & odieuse; & l'Evêque, sans attendre le retour d'Etienne, le déposa, & donna l'Abbaye à un autre. Ceci arriva en 1027.

CLIV. *Famine terrible par tout le monde en 1028.*

L'année suivante (e), le Temple de Jerusalem, où étoit le Sepulcre de notre Sauveur, fut renversé de fond en comble par l'ordre du Prince de Babylone, à la sollicitation des Juifs; & la famine fut telle pendant trois ans par tout le monde, qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir vû de pareille. La cause de ce mal étoit la pluie, qui fut si continuelle, qu'à peine en trois ans trouva-t-on le temps de pouvoir semer un sillon à profit. Le blé devint d'un prix exorbitant; & en quelques lieux, on mangea & on vendit publiquement de la chair humaine. Un de ceux qui en avoit exposé en vente, fut pris & brûlé, & les chairs enfouïes dans la terre. Mais un autre, vaincu par la faim, alla les déterrer & les mangea, & lui-même fut pris & brûlé. On lit cent autres effets de ce cruel fleau. Le nombre des morts étoit infini. Les loups attirez par ce carnage (car on ne pouvoit suffire à enterrer les morts) se jettoient aussi sur les vivans, & en firent perir un grand nombre.

Dans cette extrémité on vendit les trésors & les ornemens des Eglises, & l'on en donna le prix aux pauvres: mais il étoit impossible de les aider tous, tant le nombre en étoit grand. Les Prélats des Gaules se voyant dans l'impossibilité de remédier entiérement à ce mal, résolurent, puisqu'ils ne pouvoient les sauver tous, au moins de conserver les plus robustes, afin que la terre ne demeurât pas en solitude. L'Abbé Richard, dans cette occasion, après avoir donné tout ce qu'il avoit, vendit à l'Eglise de Reims les plus beaux & les plus riches ornemens du Trésor de son Eglise, pour le soulagement des pauvres. Il en nourrissoit tous les jours un certain nombre, & il écrivit aux Rois, aux Princes & aux Evêques des lettres tres pressantes, pour les exhorter à ouvrir leurs trésors dans cette occasion. Il engagea au Comte de Rhodés l'Abbaye de S. Amance de Boissy dans le Diocése d'Angoulême, qui dépendoit de S. Vanne, pour une grande somme d'argent, qu'il distribua aux pauvres: mais le Comte retint l'Abbaye, & la laissa à ses enfans, comme un fond qui lui eût appartenu.

CLV. *Etablissement de la Tréve de Dieu.*

Les guerres particulieres qui désoloient la Province, porterent les gens de bien à établir ce qu'ils appelloient la *Tréve de Dieu*, qui consistoit à faire serment de s'abstenir de porter les armes, & de faire la guerre (f); de venger ses injures; de répéter ce qu'on avoit perdu; & qui obligeoit à pardonner à ses ennemis; à jeûner le vendredy au pain & à l'eau, & à ne pas manger de chair & de graisse le samedy; dans la ferme créance que par le moyen de ces seules pratiques, ils obtiendroient le pardon de tous leurs péchez; & que ceux qui ne voudroient point s'y soûmettre, seroient retranchez de la Communion Catholique. Quelques-uns assuroient avoir reçu du Ciel des lettres, qui prescrivoient ces choses, & qui y attachoient l'assurance du salut.

Cette Tréve fut proposée dans des Assemblées d'Evêques vers l'an 1033, & aprés la terrible famine dont nous avons parlé. La plupart des Seigneurs & des peuples s'y soûmirent; d'autres s'y opposerent. Gerard Evêque de Cambray, trouvoit mauvais qu'on eût attaché le pardon des péchez à ces seules pratiques de pénitence. Les Neustriens, ou François Meridionaux, ne voulurent pas s'y assujettir; & les Austrasiens ou Lorrains, ne l'embrasserent qu'en 1041, à la forte sollicitation de S. Odilon Abbé de Cluny, & du Bienheureux Richard Abbé de Verdun.

La plupart des Neustriens demeurans toujours obstinez à ne vouloir pas entrer dans cette Tréve (g), Dieu les punit par une espece de peste, qu'on appelloit des *Ardens*. Ceux qui en étoient attaquez, venoient en foule au Monastere de S. Vanne, où on leur faisoit boire un vin beni, dans lequel on avoit jetté de l'eau benite, & où l'on avoit lavé la pierre que le Bienheureux Richard avoit rapportée du Saint Sepulcre, & d'autres Reliques; & ceux qui en beuvoient, étoient guéris, en promettant avec serment d'observer la Tréve de Dieu. Le Monastere étoit toujours plein de ces malades; & le nombre de ceux qui s'engageoient dans la pratique de cette Tréve, augmentoit tous les jours.

CLVI. *L'Evêque Richard montre à nud les Reliques de S. Vanne.*

Pendant que cette peste affligeoit le Royaume, & que la Ville de Verdun voyoit tous les jours diminuer le nombre de ses Citoyens (h), l'Evêque Richard crut que le moyen le plus efficace que l'on pût employer dans cette extrémité, étoit de découvrir les Reliques de S. Vanne, & de les faire voir à nud au peuple, pour animer sa dévotion, & sa confiance aux mérites du Saint. L'Abbé Richard fit ses remontrances à l'Evêque, & le pria de ne pas inquiéter le Corps du Saint: mais l'Evêque persistant dans sa résolution, & ayant dés le lendemain fait ouvrir la Châsse, & mis au jour les Reliques

(e) *Hugo Flaviniac. p. 182.*
(f) *Glaber. l. 4. c. 5. Sigebert. ad an. 1032.*
(g) *Hugo Flaviniac. p. 187.*
(h) An 1043. *Mabill. t. 4. Annal. Bened. pp. 463. 464. & Hugo Flavin. p. 188.*

An de J.C. 1048.

ques de S. Vanne, l'Abbé Richard lui dit: *Vous avez fait ce que vous avez résolu: mais sçachez qui ni vous qui l'avez fait, ni moy qui ay eu la complaisance d'y consentir, ne ferons pas en vie dans cinq ans.*

CLVII. *Mort de l'Abbé Richard.*

L'effet suivit sa prédiction: car avant la fin de la quatriéme année, sentant ses forces diminuer, il jugea que sa fin n'étoit pas éloignée; & ayant fait venir ses Religieux, il leur annonça sa mort prochaine, puis il disposa des Abbayes dont il étoit chargé (i). Il donna celle de S. Pierre de Châlons à Odilard, celle de Beaulieu en Argonne à Richard; celle de S. Hubert en Ardenne à Thierry, & celle de S. Urbain à Etienne, qui étoient des hommes d'un mérite distingué, & d'une vertu éprouvée. L'Evêque Richard son filleul & son disciple, ayant appris son indisposition, vint aussitôt à S. Vanne, & ne le quitta plus ni nuit ni jour. Sa derniere heure approchant, il reçut l'Extrême-onction, fit sa confession, reçut le saint Viatique; & couché sur la cendre & le cilice, il attendoit la venuë de l'Epoux, ayant toûjours la vuë tournée du côté de l'Autel de S. Nicolas. Il se fit apporter les Reliques qu'on lui avoit données à Jerusalem; & pendant qu'on lui lisoit les Passions de notre Sauveur, & le quatriéme livre des Dialogues de S. Gregoire, sentant que ses extrémitez se glaçoient, il se mit sur son séant; & prenant les saintes Reliques, il les porta aux endroits d'où il sentoit que la chaleur se retiroit, jusqu'à ce qu'il vînt à la poitrine, où il les laissa; & s'étant recouché, il mourut peu de temps aprés, le 14[e] de Juin 1046.

L'Evêque Richard lui ayant fermé les yeux, & l'ayant lavé, aidé des Abbez présens, il le revêtit des habits sacrez, lui mit sur la poitrine les mêmes Reliques qu'il y avoit placées luimême. Son corps fut porté à l'Eglise, & l'on y célébra solemnellement la Messe. L'on en tint les portes fermées jusqu'aprés le sacrifice, pour éviter la foule. Sur le soir, les Religieux porterent le Corps à l'Eglise Cathédrale, où aprés avoir chanté les Vigiles, & le reste de la psalmodie pendant la nuit, le lendemain les Chanoines célébrerent solemnellement la Messe pour lui. On fit ensuite passer le Corps dans les autres Monasteres de la Ville; premiérement à S. Maur, puis à S. Paul, où on lui rendit de pareils honneurs. Enfin le troisiéme jour il fut rapporté à S. Vanne par les Processions de toute la Ville.

L'Evêque Richard y célébra la Messe, prononça son Oraison funébre, & l'enterra dans le Caveau qui étoit devant l'Autel de la Vierge & de S. Jean l'Evangeliste; en sorte que le grand Autel de S. Pierre est posé sur son tombeau. L'Evêque Richard, dont il avoit prédit la mort, ne lui survêcut que jusqu'au sixiéme du mois de Novembre l'an 1046. L'Abbaye fut gouvernée aprés sa mort par Valeran, dont nous avons parlé, qui fut blessé au genoû dans le siége de Bar en 1037. An de J.C. 1048.

Le Corps du Bienheureux Richard fut transporté en 1236, de la Grotte soûterraine où il avoit été enterré (k), dans la Chapelle de S. Nicolas, qu'il avoit fait bâtir; & en 1598, le premier jour de Juin, son corps fut mis dans l'Eglise, & déposé vis à vis l'Autel de S. Saintin, dans un Tombeau, au dessus duquel est une tombe de marbre, soutenuë de quatre colomnes. On trouva alors sa chasuble, ses sandales, & ses autres ornemens pontificaux sans corruption, avec une lame de plomb, qui marquoit le jour de sa mort.

Pierre de Damien (l) raconte, qu'un certain homme ravi en esprit, vit l'ame de Richard occupée à tourner une rouë, ou une gruë, & travaillant avec peine à construire des forteresses; comme pour marquer que pendant sa vie il avoit été trop occupé à de grandes entreprises en fait de bâtimens: mais on sçait quel fond on peut faire sur de telles visions. Richard fut certainement un des plus grands hommes de son siécle.

Vers le même temps fleurissoit dans l'Abbaye de S. Mihiel l'Abbé Nantere. Il fut mis tres jeune dans cette Abbaye; & son Abbé connoissant dés-lors sa sagesse & sa discrétion, le prit auprés de lui en qualité de son Chapelain (m), & le mena avec lui dans les frequens voyages qu'il fut obligé de faire à la Cour, ne feignant pas de lui confier les plus importans secrets des négociations, & des ambassades dont il étoit chargé. Nantere lui-même fut dans la suite employé dans des députations importantes par Theodoric Duc de Bar, Seigneur Voué de l'Abbaye de S. Mihiel, qui l'envoya souvent vers le Roy de France son Cousin germain, parce qu'il connoissoit Nantere pour un homme tres entendu dans les affaires, & possedant parfaitement la langue Françoise.

L'Abbaye de S. Mihiel étant vacante vers l'an 1021, le Duc Theodoric dont on vient de parler, qui connoissoit le mérite de Nantere, lui en confia la conduite, du consentement & au desir de la plus saine partie des Religieux, en presence de l'Evêque de Verdun, qui lui donna aussi-tôt la Benediction Abbatiale, & lui confia le soin des ames.

Nantere se voyant ainsi chargé de l'administration du Monastere, mit tous ses soins à s'en acquitter dignement; & se defiant prudemment de ses forces, il alla trouver Richard Abbé de S. Vanne, le pria de lui donner quelques-uns de ses Religieux, pour servir comme de modele à la Communauté de S. Mihiel, &

(i) *Hugo Flaviniac. p. 188. t. 1. Bibl. nov. Labb.*
(k) *Mabill. Sæc. 6. Bened.*
(l) *Petr. Damian. l. 8. c. 2.*
(m) *Chronic. S. Michaël. t. 2. Analect. Mabill. pp. 390. 391.*

An de J. C. 1048.

en même tems lui offrit quelques-uns des freres de son Monastere pour être élevez dans celui de S. Vanne; à quoi Richard acquiesça sans peine.

Quelque temps aprés il entreprit le voyage de Rome, & du Mont Gargan, pour visiter les tombeaux des Apôtres, & l'Eglise de S. Michel. Il fit le voyage à pied; & aprés bien des fatigues, il eut le bonheur de rencontrer le Corps de S. Calixte Pape, qu'il acheta pour une somme considérable. Il l'apporta à S. Mihiel, & le déposa à Vieux-montier, dans l'Eglise de la Vierge, où il se fit plusieurs miracles.

Vers ce même temps (n) Eudes Comte de Champagne étant venu assiéger la Ville de Toul, l'Empereur Conrade le Salique marcha contre lui, s'avança en Lorraine avec son armée jusqu'à S. Mihiel, entra dans l'Abbaye, où il fut reçu par l'Abbé Nantere, avec les croix & les luminaires, à la tête de sa Communauté. Nantere lui remontra les dommages que l'Armée avoit faits aux campagnes des environs, car la moisson n'étoit pas encore achevée. Conrade promit qu'il y auroit égard, & en même tems tira sa bague du doigt, & la lui donna. L'Armée demeura trois jours campée sur la montagne voisine de S. Mihiel; cependant Eudes leva le siége de Toul, fit sa paix, & l'Empereur se retira avec son armée.

Nantere n'avoit pas oublié les promesses de Conrade. Il alla à la Cour, parla aux Princesses Sophie & Beatrix, qui étoient les seules heritieres des Comtes de Bar. Il leur fit entendre que leur Pere avoit possedé certains biens dans le Saintois, qui appartenoient à son Abbaye; & les pria de s'employer auprés de l'Empereur, pour les lui faire rendre. Conrade informé de son droit, lui fit restituer ses terres, & lui donna pour Protecteur & pour Avoué le Comte Gerard d'Alsace, fils d'Adelbert, qui étoit un Seigneur fort puissant dans ce pays-là, & neveu de l'Empereur (o). Ce Gerard est le pere de Gerard d'Alsace premier Duc héréditaire de Lorraine.

Comme les lieux qu'on venoit de rendre à Nantere, sont éloignez du Monastere de deux ou trois jours de chemin, il résolut d'y bâtir un Prieuré; afin que les Religieux qu'il y envoyeroit, pussent veiller à leur conservation & à leur défense contre ceux qui voudroient les envahir. Il trouva à Haréville un endroit propre à son dessein. C'est un lieu situé entre deux montagnes, où l'on voit jusqu'à quinze sources, qui produisent de tres belles eaux: la riviére de Meuse passe tout auprés; & une forest qui n'en est pas loin, contribuë encore à sa beauté. C'est là où il bâtit un Monastere, & où il déposa les Reliques de S. Calixte. Nantere mourut vers l'an 1044. Une grande partie des biens du Prieuré d'Haréville a été cédée au Chapitre de la Mothe, fondé par René II. Duc de Lorraine, & transferé à Bourmont depuis la ruïne de la Mothe.

LIVRE VINGTIEME.

I. *Gerard d'Alsace premier Duc hereditaire de Lorraine.*



Endant ce temps, la Lorraine étoit en trouble, par la guerre qui étoit allumée entre Godefroy Duc de la Basse Lorraine, & Adelbert Duc de la Mosellane, ainsi qu'on l'a vû ci-devant. Adelbert ayant été tué en 1048, par le Duc Godefroy (p), l'Empereur Henry surnommé le Saint, donna le Duché de la Haute Lorraine à Gerard d'Alsace I. du nom; & celui de la Basse-Lorraine à Frideric. Godefroy toutefois continua avec le Duc Baudouin dans sa révolte; & l'Empereur étant venu en Flandre, obligea d'abord Godefroy à se soûmettre; & le Pape Leon IX. s'employa auprés de l'Empereur, pour lui obtenir sa grace (q). Baudouin fit plus de résistance, & l'Empereur fut obligé de faire marcher son armée contre lui: mais à la fin Baudouin fut obligé de se soumettre à l'Empereur, qui le reçut étant à Aix-la Chapelle en 1049.

II. *Révolte de Baudouin Comte de Flandre, & de Godefroy le Barbu.*

Deux ans aprés, Baudouin se révolta de nouveau, & se saisit du Comté de Hainaut (r), aprés la mort de Reinier Comte de Hainaut, dont Baudouin avoit fait épouser à son fils la fille unique, nommée Richilde (s). En 1053, il entra dans la basse Lorraine, y prit & brûla la ville de Huy (t). Le Duc Godefroy, dit le Barbu, prit aussi de nouveau les armes contre l'Empereur, qui l'avoit chassé de Lombardie (u), & l'avoit depouillé des dignitez, & des terres qu'il avoit en Italie, en vertu de son mariage avec la Marquise Beatrix, veuve de Boniface Marquis de Pise, Gouverneur de la Marche d'Ancone, & Maître de la Toscane, & d'une partie de l'Italie.

Pour réprimer ces deux ennemis, l'Empe-

(n) Vers l'an 1032. *Sigebert. ad hunc ann. Hist. sancti Michaël. sub Abbat. Nantero.*

(o) Alberte ou Adeleide, mere de l'Empereur Conrade le Salique, étoit sœur d'Albert ou Adelbert pere de Gerard dont on parle ici. Voyez Vipon, vie de Conrade le Salique. D'ailleurs Gerard avoit épousé Gisele sa propre Niéce, & Niéce aussi de l'Empereur Conrade. Voyez Jean de Bayon, *c. 44. p. 234.*

(p) *Sigebert. Chronic. ad an. 1048.*

(q) *Sigebert. & Otho Frising. ad an. 1049.*

(r) *Sigebert. ad an. 1051.*

(s) *Albericus ad an. 1050.*

(t) *Sigebert. ad an. 1053.*

(u) *Idem ad eundem an. Vide Chronic. Alberic. ad an. 1052.*

An de J.C. 1054. reur Henry III. surnommé le Noir, assembla une grande Diete à Aix-la Chapelle en 1054, où il fit reconnoître Henry IV. son fils, âgé seulement de cinq ans, pour Roy de Germanie (x); aprés quoy il marcha contre Baudouin Comte de Flandres, passa l'Escaut, fit le dégât dans tout le pays; & la Ville de l'Isle lui ayant ouvert les portes (y) il passa au fil de l'épée un grand nombre d'ennemis. De là il marcha contre Lambert Capitaine des Gardes de Baudouin, le prit, & le mit à mort; enfin il serra de si prés les Seigneurs de Flandres, qui étoient entrez dans la révolte de Baudouin, qu'il les obligea de s'enfermer dans Tournay, où il les assiégea, & les fit prisonniers.

La Campagne suivante (z), les deux Chefs des rebelles Godefroy & Baudoüin, attaquerent Frideric, que l'Empereur avoit nommé Duc de la Basse-Lorraine, & qui étoit oncle de Baudouin. Ils l'assiégerent dans Anvers, où il s'étoit retiré. Mais les Lorrains étant venus au secours de la Place, obligerent les deux Seigneurs de lever le siége.

L'Empereur Henry III. alla en Italie en 1056 (a), & fit arrêter la Marquise Beatrix sa niéce, veuve du Marquis Boniface, laquelle avoit épousé malgré lui, quelques années auparavant, le Comte Godefroy, qui étoit entré secretement en Italie pour faire ce mariage. Henry amena cette Princesse en Allemagne, où il mourut peu de temps aprés (b), en un lieu nommé Botfele, en presence du Pape Victor II. & fut enterré à Spire, qu'il avoit renouvellée & rétablie en la place de l'ancienne Ville de Nemete. Il eut pour successeur Henry IV. son fils, qui regna cinquante ans. L'Imperatrice Agnés sa mere eut la Regence du Royaume pendant le bas âge du jeune Roy.

Les guerres qui désoloient la Basse Lorraine depuis tant d'années, furent enfin terminées en 1057 (c), dans la Diete generale qui se tint à Cologne en presence du Pape Victor, qui reconcilia le Comte Baudouin & le Duc Godefroy au jeune Roy Henry. On rendit à Godefroy la Marquise Beatrix sa femme, & tous les differends demeurerent assoupis. Le Pape Victor étant décédé peu de temps aprés *, Frideric Archidiacre de l'Eglise Romaine, frere du Duc Godefroy, fut élu Pape à Florence en 1057.

*L'an 1057. le 28 de Juillet.

III. *Frideric fils du Duc Gozelon, est élu Pape.*

Ce Pape étoit Lorrain de naissance, fils de Gozelon Duc de Lorraine, & d'Yunca fille de Berenger Roy des Lombards. Il avoit d'abord été Chanoine de S. Lambert de Liége. Le Pape Leon IX. le mena à Rome, & le fit Chancelier de l'Eglise Romaine *, en la place d'Udon Princier de l'Eglise de Toul, qu'il avoit ordonné Evêque en sa place en 1051.

* An de J.C. 1051.

Frideric fut envoyé Legat à Constantinople en 1053, avec le Cardinal Humbert, & Pierre Archevêque d'Amalfi. Ces trois Legats passerent par le Mont Cassin, pour se recommander aux prieres des Religieux (d), puis se rendirent à Constantinople. Ils s'acquitterent de leur légation auprés de l'Empereur Constantin, de Michel Cerularius, & de Nicetas Pectorat. Nicetas rentra en lui-même, & fut reçu dans la Communion de l'Eglise: mais le Patriarche Michel demeura endurci dans le schisme.

Le Pape Leon IX. étant mort en 1054, les trois Légats revinrent promptement de Constantinople. Frideric se rendit à Rome, où il trouva l'Empereur Henry III. extrêmement indisposé contre lui, à cause du mariage du Duc Godefroy son frere avec la Marquise Beatrix (e). On accusoit aussi Frideric d'avoir rapporté une grande quantité d'argent de son voyage de Constantinople; & l'Histoire parle en particulier d'une Selle de cheval d'un ouvrage d'orfevrerie en or, dont l'Empereur de Constantinople lui avoit fait présent, & que l'Empereur Henry vouloit avoir. Ces raisons, jointes à sa mauvaise santé, lui donnerent un si grand dégoût du monde, qu'il résolut de se faire Religieux au Mont-Cassin. Il demanda donc l'habit à Richer Abbé de ce fameux Monastere, qui étoit alors à Rome, & Richer l'envoya en son Abbaye, où il le suivit bientôt aprés, & le revêtit de l'habit Religieux.

Le Pape Victor II. qui avoit succedé à Leon IX. étant venu en Italie au commencement du Carême, Frideric alors Religieux du Mont-Cassin, l'alla trouver, pour le prier de lui faire rendre ce que Transmond Comte de Theati lui avoit enlevé au retour de son voyage de Constantinople. Le Pape ne put lui refuser cette justice. La même année, Victor ayant trouvé mauvais que les Religieux du Mont-Cassin se fussent donné un nouvel Abbé sans attendre son consentement (f), leur envoya le Cardinal Humbert en 1057, pour examiner l'élection qui avoit été faite de l'Abbé Pierre; avec ordre, si elle se trouvoit vicieuse, de déposer l'Abbé élu, & d'en mettre un autre en sa place.

Le bon Abbé Pierre, qui n'avoit accepté cette charge qu'avec beaucoup de répugnance, s'en démit volontairement, en déposant sa crosse sur l'Autel; & les Religieux choisirent aussi-tôt en sa place Frideric dont nous parlons. Le Cardinal Humbert l'amena avec lui à Florence, & le présenta au Pape Victor, qui con-

(x) *Sigebert. ad an. 1054.*
(y) *Apertis sibi clausula portis*, apparemment, *Insula portis. Sigebert.*
(z) *Sigebert. ad an. 1055.*
(a) *Alberic. ad an. 1056. Appendix ad Herman. ad an. 1054. 1055.*
(b) *Sigebert. ad an. 1056. Chronograph. Saxo. Alii ad eund. an.* Le Continuateur d'Herman le Contract met la mort du Comte Boniface, & le mariage de Beatrix en 1054. Mais Sigebert le met en 1053, ou même en 1052.
(c) *Sigebert. ad an. 1057. Alberic. ad eund. an.*
(d) *Chronic. Cassin. l. 2. c. 88.*
(e) *Joan. de Bayon, c. 55.*
(f) *Chronic. Cassin. l. 2. c. 94.*

An de J. C. 1057.

firma son élection, le créa Cardinal du titre de S. Chrysogogne, puis lui donna la Bénédiction Abbatiale le jour de S. Jean-Baptiste. Il lui confirma aussi l'usage des Sandales, & de la Dalmatique, que Leon IX. avoit accordé à un de ses prédécesseurs Abbé du Mont-Cassin, & lui donna la préseance sur tous les Abbez du monde, dans toutes les Assemblées d'Evêques, & de Princes seculiers (g).

A peine Frideric étoit-il sorti de Florence, pour s'en retourner au Mont-Cassin, que le Pape Victor tomba malade dans cette Ville, & y mourut le 28e. de Juillet 1057. La nouvelle de sa mort fut portée à Rome par Boniface Evêque d'Albane, avant que Frideric en fût sorti pour se rendre à son Monastere (h). Aussi-tôt les Cardinaux s'assemblerent, pour déliberer sur le choix d'un successeur. Les uns étoient d'avis de differer, d'autres croyoient qu'il falloit user de diligence. Enfin aprés avoir déliberé quelque temps, ils se reünirent tous à donner leurs suffrages à l'Abbé Frideric. On le va donc chercher dans son logis, & on l'entraîne à S. Pierre-aux-liens, où il fut reconnu Pape, & nommé Etienne IX. parce que son élection s'étoit faite le 2e jour d'Aoust, consacré à la mémoire de S. Etienne Pape & Martyr.

IV. *Mort du Pape Etienne.*

De là il députa le Cardinal Hildebrand vers l'Imperatrice Agnés, mere du jeune Roy Henry IV. pour lui donner avis de tout ce qui s'étoit passé à son élection, & pour prendre des mesures touchant la Réforme de l'Eglise d'Allemagne, où regnoient la simonie & l'impureté. Il se rendit ensuite au Mont-Cassin, où il fit changer le chant Ambrosien, & lui substitua le chant Romain, qui est plus doux (i). Les Religieux du Mont-Cassin élurent Abbé en sa place Didier, qui dans la suite fut aussi Pape sous le nom de Victor III.

Etienne étant déja malade (k), partit du Mont-Cassin sur la fin de l'an 1057, & se rendit à Rome, d'où il partit quelque temps aprés pour aller à Florence (l). Avant son départ, comme s'il avoit eu un secret pressentiment de sa mort prochaine, il défendit aux Cardinaux de rien faire, ni de s'assembler pour créer un Pape, au cas qu'il viendroit à mourir, avant le retour du Légat Hildebrand, dont il leur ordonna de suivre en toutes choses les conseils. Etienne mourut à Florence le 29e de Mars 1058, & fut enterré dans la même Ville. On avoit lieu de beaucoup esperer d'un Pape aussi éclairé, & aussi bien intentionné. Le Duc Godefroy son frere, l'année précédente, avoit fait sa paix avec le Roy Henry dans la Diete de Cologne.

V. *Vie du Cardinal Humbert.*

Il ne faut pas separer d'Etienne, le Cardinal Humbert, dont nous avons déja fait mention. Humbert étoit Lorrain de naissance (m). Il fut offert en 1015, par ses parens, étant encore fort jeune, en l'Abbaye de Moyen-moutier, où il fut élevé dans la pieté & dans les Lettres. L'Hérésiarque Berenger lui reprochoit comme une injure son origine Bourguignone: mais Lancfranc Archevêque de Cantorbery, soutenoit (n) qu'Humbert étoit Lorrain, & non Bourguignon; & que quand même il seroit de cette derniere nation, il n'en seroit pas moins estimable, puisque l'esprit de Dieu souffle où il lui plaît, & que tout le monde rend témoignage que ce grand homme étoit vraiment Religieux, bon Catholique, & tres habile dans toutes les sciences tant sacrées que prophanes. Il paroît qu'il sçavoit bien la langue grecque, chose peu commune en ce temps-là.

Sigebert de Gemblours (o), & Trithême (p) reconnoissent qu'il étoit Moine Benedictin de la Ville, ou plutôt du Diocése de Toul. Ceux qui le font Religieux de S. Mansuy (q), ou simplement Religieux d'un Monastere de Toul (r), n'ont aucune preuve de leur sentiment. Jean de Bayon (s) Dominicain, qui a écrit l'histoire de l'Abbaye de Moyen-moutier, assûre qu'Humbert étoit Religieux de ce Monastere; qu'il y fut élevé dans les études par les soins des Abbez Hardulphe & Norbert: Que le Pape Leon IX. passant par ce Monastere en 1049, en tira Humbert, & le mena en Italie, & que quelques années aprés, en 1052, Humbert étant venu en Lorraine, repassa par Moyen-moutier, & y celebra la Fête de l'Epiphanie. Richer Historien de Senones (t), le nomme en plus d'un endroit Abbé de Moyen-moutier: mais il ne paroît pas qu'il ait jamais gouveré cette Abbaye.

Humbert étant arrivé en Italie avec le Pape en 1049, fut créé Archevêque de toute la Sicile (u). Mais comme il ne put se rendre en ce pays-là, à cause des courses des Normands, il fut fait Cardinal Evêque de la Forest-blanche, ou des Saintes Rufine & Secondine, au lieu nommé *Crescentius.* Il accompagna presque toujours le Pape Leon IX. Il alla avec lui à Benevent dans l'expédition contre les Normands, & fut envoyé en 1053 à Constantinople avec le Chancelier Frideric, dont nous

(g) *Vide Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 745.*
(h) *Chronic. Cassin. c. 97. 98.*
(i) *Radulph. Tungrens. proposit. 12.*
(k) Jean de Bayon c. 55. accuse l'Empereur de l'avoir fait empoisonner, en lui versant du vin empoisonné dans le calice, aprés avoir pris le Sang de J. C.
(l) *Chronic. Cassin. l. 2. c. 100.*
(m) *Joan. de Bayon, c. 46. & 48.*
(n) *Lanfranc. advers. Berenger. de cerpore & sanguine Domini, l. 1. c. 2.*
(o) *Sigebert. Gemblac. de scriptorib. Eccl. c. 150.*
(p) *Trithem. de scriptorib. Eccl. c. 332.*
(q) Franç. du Chêne, hist. des Cardin. t. 1. p. 22. & t. 2. p. 29.
(r) *Sander. Elogia Cardinal. Ciacon. vit. Pontific. Leon. IX.*
(s) *Joan. de Bayon, c. 46. 48. 55.* vers l'an 1015. & 1029.
(t) *Richer. p. 320.*
(u) *Idem, ac Richer. Senoniens. l. 2. c. 18. p. 320.*

An de J. C. 1057.

avons parlé un peu plus haut. Le Cardinal Humbert a écrit ce qui se passa dans cette légation. Il convainquit Michel Cerularius, & Nicetas Pectorat. On dit que ce dernier jetta au feu ses propres écrits, tant il fut touché de la force des raisons des Légats (x); mais Cerularius demeura obstiné dans son erreur, & fut excommunié. L'Empereur Grec de Constantinople les combla de présens : mais à leur retour, comme ils passoient par la Pouille, Transmond Comte de Theati les en dépouilla par une lâche avarice.

Aprés la mort de Leon IX. arrivée en 1054, & celle de Victor II. son successeur arrivée en 1057, Frideric Cardinal & Chancelier de l'Eglise Romaine, suggéra pour la Papauté le Cardinal humbert dont nous parlons ici, ou Hildebrand, ou l'un des trois Evêques de Velitre, de Perouse & de Tusculane. Mais les Cardinaux le prirent lui-même, & le firent Pape malgré sa résistance. En 1059, Humbert dressa la formule de foy, que l'on fit signer à Berenger dans le Concile de Rome, tenu au mois d'Avril par cent treize Evêques. On trouve plusieurs Diplômes, ausquels il a souscrit comme Chancelier & Bibliothecaire de l'Eglise Romaine (y). On prétend (z) qu'il fut pourvû par le Pape Leon IX. en 1051, de l'Abbaye de Sublac en Italie, en la place d'Othon ou Athon, qui s'y étoit intrus : mais d'autres (a) croyent qu'Humbert, à qui Leon donna la conduite de ce Monastere, étoit fort different de notre Cardinal.

Il mourut à Rome le 9e d'Avril 1061 (b), & fut enterré par le Pape Nicolas II. dans l'Eglise de Latran, auprés des corps des Saintes Rufine & Secondine. Il a laissé plusieurs écrits; un livre contre Michel Cerularius, un autre contre Nicetas Pectorat; la relation de ce qui étoit arrivé dans sa légation à Constantinople; une Epitre à tous les Catholiques; une réfutation des Ecrits de Leon Archevêque de Bulgarie; trois livres contre les Simoniaques, qui sont encore manuscrits, & qui étoient entre les mains du P. Mabillon. Il composa (c) aussi les Offices & les Répons pour les Fêtes des SS. Cyriaque Martyr, Gregoire Pape (d), Hidulphe, Dié ou Dieu-donné Evêque, & Colomban Abbé, & enfin pour Sainte Odile Vierge, & les présenta à Brunon Evêque de Toul, qui fut depuis Leon IX. pour les mettre en nottes. On lui attribuë aussi (e) un Commentaire sur la Regle de S. Augustin, imprimé à Dilingue, & des livres d'Histoire cottez dans Vassebourg, dans le Catalogue des Auteurs alléguez dans son ouvrage, sous le nom d'*Historial de Humbert Cardinal de Secile* : mais il y a apparence que Vassebourg lui a attribué l'Histoire de S. Hidulphe & de ses successeurs, qui est plutôt l'ouvrage de Valcand (f), Religieux de Moyenmoutier.

VI. *Le jeune Roy Henry est mis hors de tutelle.*

Aprés que l'Imperatrice Agnés eut gouverné avec beaucoup de sagesse & de bonheur pendant six ans les Etats du jeune Henry IV. Roy de Germanie son fils, les Seigneurs d'Allemagne ennuyez d'obéïr à une femme, résolurent d'enlever le Roy, & de le mettre entre les mains d'Annon Archevêque de Cologne, à qui l'Empereur son pere l'avoit recommandé avant sa mort (g). Ils chargerent Annon de cet enlevement, & il l'exécuta, en faisant monter le jeune Roy sur un batteau, comme pour lui donner le divertissement de la pesche ou de la promenade sur le Rhin, en un lieu nommé Veïda, autrement l'Isle de S. Suitbert.

Le jeune Prince fut conduit à Cologne, & Annon commença à gouverner sous son autorité. Les Historiens du temps (h) ne paroissent pas avoir beaucoup approuvé ni la conduite de l'Archevêque, d'avoir ainsi enlevé le Roy des mains de la Reine; ni la maniere dont il gouverna pendant la minorité du Roy; & l'on assure que Henry lui-même, lorsqu'il fut en état de se conduire par ses propres lumieres, réforma plusieurs abus qui s'étoient introduits pendant sa minorité, & rectifia plusieurs choses qu'on lui avoit mal conseillé de faire.

L'Archevêque Annon, aprés une action aussi hardie, fut obligé de faire son apologie, & de justifier son procédé, premiérement auprés du Roy, puis auprés des Grands (i). Il leur exposa les motifs de sa conduite, & il eut le bonheur de les persuader. Le Roy lui accorda ses bonnes graces, & le reconcilia avec l'Imperatrice sa mere. Cette Princesse usant sagement & chrétiennement de cette disgrace, se retira, premiérement dans le Monastere de Fructuaire, puis elle alla à Rome, où renonçant aux inquiétudes du gouvernemenr, & aux embarras du siécle, elle prit quelques années aprés l'habit de Religieuse dans une Abbaye de cette Ville.

VII. *Godefroy le Barbu Duc de la Basse-Lorraine.*

Quoi que Godefroy le Barbu se fût reconcilié avec les Ducs Frideric & Gerard d'Alsace, & qu'il fût rentré dans les bonnes graces de l'Empereur Henry III. il ne laissoit pas de con-

(x) *Sigebert. Gembl. de scriptorib. cap. 150. Trithem. c. 332.*
(y) *Vide Mabill. Annal. Bened. t. 4. pp. 602. & 746. &c.*
(z) Voyez François Duchêne hist. des Cardin. t. 1. p. 25. & 22.
(a) *Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 525.*
(b) *Joan. de Bayon, c. 55. & Mabill. t. 4. Annal. p. 612.*
(c) *Joan. de Bayon, c. 50. p. 244. hist. Mediani Monasterii.*
(d) *Mabill. t. 4. Annal. p. 439. ex Joan. Bayonensi.*
(e) *Nomenclator Cardinalium*, t. 2 Franc. Duchêne hist. des Cardin. p. 30.
(f) *Hist. Mediani Monasterii, p. 141. in notis.*
(g) *Sigebert. ad an. 1067. Otho Frising. ad eund. ann. vita Henrici IV. Imper. Hermanni Appendix. Vide Petr. Damiani epist. l. 3. ep. 6.*
(h) *Vide Chronograph. Sax & vitam Henrici IV.*
(i) *Sigebert. ad an. 1057.* De hac re coram cunctis ratione redditâ, gratiam domini sui Imperatoris recepit, & per ipsum filium ad gratiam matris rediit.

An de J.C. 1057.

server toujours ses prétentions sur le Duché de Lorraine; & Frideric Duc de la basse Lorraine étant mort en 1065 (k), Godefroy se mit en possession de ce Duché, en jouït jusqu'à sa mort, & le laissa à Godefroy le Bossu son fils.

Godefroy le Barbu étant allé en Italie, y servit utilement le Comte Boniface; & aprés la mort de ce Comte, il épousa sa veuve la Comtesse Beatrix (l), & donna pour femme à son fils la Princesse Mathilde leur fille unique. On a déja parlé ailleurs de ce mariage, qui fut fort desapprouvé par l'Empereur. La Duchesse Beatrix persuada au Duc son mari de convoquer à Verdun une Assemblée generale des Comtes & des Princes, où l'on fit plusieurs réglemens utiles à la Ville & à l'Eglise. Nous avons le Titre par lequel il regle les droits des Vouez des Abbayes de ce Diocése, sans datte (m).

Godefroy le Barbu mourut en 1070, & voulut être enterré dans l'Eglise Cathédrale de Verdun, qu'il avoit autrefois brûlée.

Un Historien de ce temps-là (n) raconte qu'étant attaqué de la derniere maladie dont il mourut, il se fit transporter dans l'Eglise de S. Pierre, au delà de la petite riviere qui passe à Bouillon, ayant à sa suite les Abbez de S. Hubert, de Florines, & celui de Verdun nommé Hermandus: Qu'en leur présence il prit une châsse pleine de Reliques, la porta lui-même à l'Autel, & déclara devant cette châsse, qu'il n'avoit été separé de la Marquise Beatrix son épouse, qu'à condition qu'il bâtiroit un Monastere de Religieux. En même temps il chargea Thierry Abbé de S. Hubert, de faire exécuter sa volonté par son fils.

Peu de jours aprés, il se fit transporter à Verdun; & d'abord il voulut qu'on le conduisist en l'Eglise de S. Pierre, nommée depuis de S. Vanne, où aprés s'être recommandé au Prince des Apôtres, & aux prieres de l'Abbé & de ses Religieux, il leur dit le dernier adieu avec beaucoup de larmes. Ensuite il ordonna qu'on lui préparât à dîner dans la maison du Four bannal de la Ville. Il y fut accompagné de son Fils, de l'Abbé de S. Vanne, & de plusieurs Seigneurs de sa suite; il y mangea avec les pauvres (car depuis le commencement de sa derniere maladie, il n'avoit voulu recevoir à sa table que les pauvres). Aprés le repas, il fit présent du Four bannal à l'Abbaye de S. Vanne, & en fit expédier ses Lettres. Il vêcut encore environ un mois, & mourut le 21e de Decembre 1070. L'Auteur remarque, que la veille de sa mort il fit un tres grand coup de tonnerre à Verdun, & que le Prince Godefroy le Bossu son fils n'executa presque aucune des dispositions testamentaires de son Pere.

An de J.C. 1070.

Il avoit fondé quelque temps avant sa mort le Prieuré de S. Pierre de Bouillon, dont nous avons parlé (o), & y avoit fait venir des Religieux de l'Abbaye de S. Hubert, qui étoit alors gouvernée par l'Abbé Thierry. Il donna à ce Prieuré des biens considerables, & les fit confirmer par le Pape Alexandre II. Il avoit chargé le Duc Godefroy le Bossu son fils & son successeur, d'achever cette fondation. Ce Prince differa assez long-temps de le faire: mais enfin il l'executa en 1075 (p) à la priere d'Herman Evêque de Metz son ami. Godefroy de Bouillon, qui fut depuis Roy de Jerusalem, augmenta cette fondation, en y ajoutant quelques biens en 1094 (q). Ce Prieuré subsiste encore aujourd'hui. L'Abbé de S. Hubert y envoye un Prieur & quelques Religieux pour le desservir.

Le même Godefroy le Barbu voyant que le corps de S. Dagobert Roy d'Austrasie, qui reposoit à Stenay, étoit fort négligé par les Chanoines de cette Eglise (r), qui menoient une vie toute mondaine, y fit venir, avec l'agrément de Conrade Archevêque de Tréves, des Religieux de l'Abbaye de Gorze, ausquels il confia l'Eglise de S. Dagobert, avec tous ses biens. Le Traité en fut passé à Bouillon l'an 1069, & souscrit de Godefroy le Barbu, de Beatrix sa femme, de Godefroy le Bossu leur fils, & de plusieurs autres.

VIII. *Godefroy le Bossu, Duc de la Basse-Lorraine.*

Celui-ci succéda à son Pere dans le Duché de la basse Lorraine en 1070. C'étoit un Prince d'une petite taille, & mal prise, d'où lui vint le surnom de Bossu: mais il avoit l'ame grande & genereuse; & les belles qualitez de son cœur réparoient avec avantage les défauts de son corps. Le Duc Frederic ne laissa point d'enfans; & sa Veuve épousa Albert Comte de Namur, dont elle eut Godefroy (s).

IX. *Gerard d'Alsace Duc de Mosellane.*

Gerard d'Alsace II. du nom, fils du Comte Gerard d'Alsace, succéda au Duc Albert son oncle, dans le Duché de la Mosellane, ou de la haute Lorraine. Il fut nommé à cette dignité par l'Empereur Henry III. en 1048. (t). On lui donne les noms d'Alsace, de Châtenoy, & de Flandre, outre les titres de Duc de Lorraine, & Marchis, qu'Adelbert son ayeul portoit dés l'an 979, comme on l'a vû ci-devant.

(k) *Alberic. ad an. 1065. Friderico Duce mortuo, Godefridus Ducatum suum recepit.* L'édition de Sigebert par Henry Etienne, en 1513, lit simplement, *Ducatum recepit.* Mais la premiere leçon vaut mieux.

(l) *Laurent. Leodiens. t. 12. Spicileg. p. 281.*

(m) Preuves pag. 451.

(n) *Historia ms. S. Huberti, scripta saeculo xij.*

(o) *Mabill. t. 5. Annal. Bened. p. 29.*

(p) *Hist. ms. S. Huberti.*

(q) *Myrai Cod. donat. p. 220.*

(r) *Mabill. t. 5. Annal. Bened. p. 16. Myraus not. p. 165.* Ici Preuves, p. 469.

(s) *Sigebert. ad an. 1070. Gerardus Dux Mosellanorum moritur; moritur etiam Dux Godefridus. Gerardo Theodoricus, Godefrido succedit filius ejus Godefridus Gibbosus; & si corpore exiguus, tamen animo eximius. Confer Alberic. ad eundem annum.* Le Continuateur d'Herman le Contract met la mort de Godefroy la veille de Noël de l'an 1069; & la petite Chronique de S. Vincent de Metz, la met la même année, *t. 1, p. 345. Labb. Bibl. nov.*

(t) *Sigebert. ad an. 1048. Herman. Contract. & Alberic.*

An de J. C. 1070.

Le nom d'Alsace marque l'origine de cette famille sortie des anciens Comtes d'Alsace ; & quelques Sçavans (u) veulent que le nom de stinac, ou Châtenoy, lui vienne de la Ville de ce nom, située en ce pays, prés la Ville de Schelestad. D'autres (x) croyent avec bien plus de vrai-semblance, qu'il a pris ce nom du Bourg de Châtenoy, où il avoit son Château, dont on voit encore les ruïnes, & où les Ducs ses successeurs ont quelquefois fait leur demeure, & où la Duchesse Hadvide son épouse fonda un Prieuré en 1069, comme nous le dirons bien-tôt.

Il y a plus de difficulté sur le nom de Flandre ou de Flamand, qui lui est donné dans une Bulle du Pape Alexandre III. de l'an 1079. (y). On sçait que Gerard n'étoit pas originaire de Flandres ; mais il avoit épousé Hadvide de Flandres, ou de Namur ; & lors de l'expédition de cette Bulle, les petits-fils, ou arriere-petits-fils de Gerard jouïssoient du Comté de Flandres, depuis Thierry d'Alsace époux de Gertrude de Flandres. C'est apparemment ce qui a fait croire en Italie, où cette Bulle fut expédiée, que Gerard étoit originaire de la Maison de Flandres, parce qu'alors une branche de sa famille y régnoit.

X. *Domaine des anciens Ducs de Lorraine.*

Nous avons examiné ailleurs sa qualité de Marchis, qui vient sans doute de ce que ses Etats étoient situez sur les frontieres ou sur *les marches* des deux grandes Monarchies de l'Allemagne & de la France, entre la Meuse & le Rhin, ou entre les Comtez de Metz & de Tréves. Alors la Lorraine avoit à peu prés la même étenduë qu'elle a aujourd'hui ; & quoi que le domaine des Ducs de Lorraine se soit beaucoup augmenté dans la suite, soit par les mariages, les acquisitions, les aubaines, les confiscations, les donations, ou autrement, & que l'exercice de leur Souveraineté ait aussi fait de grands progrés, tant pour l'étenduë de la jurisdiction, que pour l'exercice de l'autorité, & la grandeur des droits ; cependant leur Duché ne s'est pas beaucoup étendu. Ils n'étoient pas alors moins Souverains & moins Ducs de toute la Lorraine, que ne le sont aujourd'hui, & que ne l'étoient au commencement du siécle dernier, les descendans de Gerard d'Alsace. Leur qualité de Duc n'augmentoit que peu ou point leur domaine & leurs revenus : mais il donnoit un grand lustre à leur Famille, & une grande autorité à leur personne ; & l'exercice du droit de glaive dont ils jouïssoient, leur procuroit aussi des revenus tres considérables tant de la part de leurs Sujets, que par la protection qu'ils donnoient aux grandes Eglises, lesquelles en reconnoissance, partageoient avec eux leurs biens temporels & leurs domaines.

Les Empereurs avoient toujours eu cette attention, de ne revêtir de cette dignité que des Seigneurs aussi distinguez par leurs richesses que par leur naissance, & qui fussent en état d'en soutenir l'eclat par leur puissance, leur autorité & leurs grands biens. La Famille de Gerard d'Alsace étoit de tout l'Empire la plus capable de soutenir avec splendeur l'honneur qu'on lui faisoit : alliée à tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus auguste dans l'Europe ; tenant aux Empereurs, aux Rois de France, aux Comtes de Flandres, aux Comtes de Luxembourg, de Bourgogne, de Metz, de Dasbourg, &c. accoutumée de longtemps à gouverner & à commander ; allant de pair avec les Têtes couronnées (z), & leur cédant plutôt par des raisons de bienseance & de parenté, que par la force & par la contrainte.

Pour se faire une juste idée des grands domaines que possedoit Gerard d'Alsace, on doit faire attention à ceux que possedoient ses ayeux, & à ceux qu'ont possedé ses enfans ; car le peu de monumens qui nous restent de son regne, ne nous donnent que de foibles lumieres sur cela. Adelbert Fondateur de Bouzonville, avoit ses biens principalement dans l'Alsace, dans la Lorraine Allemande, & dans le pays de Tréves. On en juge par les fondations & les donations qu'il a faites aux Eglises de Bouzonville, & de S. Matthias de Tréves ; on en juge par celles d'Adalberon son neveu, grand Prevôt de S. Paulin de Tréves, & par celles de l'Empereur Conrade le Salique, son autre neveu.

Gerard son fils avoit de tres grands biens dans le Saintois & sur la Meuse (a). Thierry fils du Duc Gerard, jouïssoit du Comté de Bitche, qu'il avoit reçu de son Pere. Il donna à son frere Gerard, le Comté de Vaudémont. Celui-ci fonda le Prieuré de Belval ; Thierry celui de Notre-Dame de Nancy ; Hadvide épouse de Gerard d'Alsace, celui de Châtenoy. On sçait que ces sortes d'établissemens ne conviennent qu'à de tres puissans Seigneurs.

Le Duc Gerard posseda de plus la Vouërie des plus puissantes Abbayes du pays ; ce qui est une preuve indubitable de sa grande puissance. Il étoit Voüé de Bouzonville, comme d'une Abbaye fondée par ses Peres. Le Pape Leon IX. lui donna la Vouërie de S. Diey ; l'Evêque Udon son ami, celle de l'Abbaye de S. Evre. Il eut aussi celle de Remiremont, & celles de S. Pierre de Metz, de Moyen-moutier, & celle de S. Mihiel pour une partie de ses biens.

(u) Vassebourg, & M. l'Abbé de Longueruë.

(x) *Laurent. Leodiens. t. 12. Spicileg. p. 279.* Gerardus Castinensis Comes.

(y) Balcicourt, origin. de Lorr. p. 11. *Gerardus Flandrensis.* Voyez les Preuves sous cette année 1079.

(z) *Vipo in vita Conradi Imperat.* Majoris Chunonis mater Adalberta, seu Adeleïda, soror Comitum Gerardi & Adalberti, qui semper cum Regibus & Ducibus confligentes, ad extremum causâ propinqui sui Conradi vix acquiescebant.

(a) *Chronic. S. Michael.* Dato sibi defensore Gerardo Comite Augusti nepote, in illis regionibus, oppidis, possessionibus, divitiis præ cunctis potente.

An de J. C. 1070.

Les Ducs successeurs de Gerard, sont ou Fondateurs, ou principaux Bienfaicteurs de la plupart des Abbayes de Citeaux & de Prémontré, situées dans leurs Etats, comme Clairlieu, Letanches, Stultzbronn, Beaupré, Bongard, Sainte-Marie-aux-Bois, &c. Ces établissemens sont à la fois l'ouvrage de la pieté de ces Princes, & une preuve de leur grande puissance.

Une autre chose qui peut nous faire connoître les grands biens dont ils joüissoient, sont les appanages donnez aux puînez des Ducs: car autrefois tous les freres puînez partageoient avec l'aîné, & laissoient leurs terres à leurs enfans aprés eux. Ainsi le Comté de Vaudémont fut donné à Gerard frere de Thierry I. la Seigneurie de Bitche fut cédée à Thierry II. fils du Duc Thierry I. qui dans la suite fut Comte de Flandre; & les biens que la famille possedoit en Alsace, furent l'appanage de Gerard II. frere du Duc Simon I. Robert un des fils de ce Prince eut la Terre de Florenge; & Vautier, un autre de ses fils, celle de Gerbéviller. Nous avons l'accord qui fut fait entre Matthieu I. & Ferry de Bitche son frere. On lui ceda, outre le Comté de Bitche, les Terres qu'il avoit sur la Moselle, entre Metz & Tréves. Les Evêques même prétendoient à l'héritage de leurs peres; & nous verrons ci-aprés, que Jacques Evêque de Metz, se fit donner sa légitime par le Duc Frideric son frere. Le Princesses recevoient quelques Terres, ou des sommes d'argent. Aëlis sœur du Duc Matthieu, eut le Château & le Fief d'Ormes, avec toutes ses dépendances. Il n'est pas jusqu'aux Abbesses & aux Religieuses, à qui l'on ne fist des donations de fonds de terres, ainsi qu'on le verra dans le cours de cette Histoire.

XI. *Odelric frere de Gerard d'Alsace, selon quelques-uns, souche de la Maison de Lénoncourt.*

Gerard d'Alsace eut un frere nommé Odelric, rapellé dans la fondation de Bouzonville sous le nom d'Adelec (b), & dans une Charte d'Adalberon Evêque de Metz pour l'Abbaye de S. Tron de l'an 1065 (c), & dans un Titre d'Eudes Evêque de Toul de l'an 1069, où il est nommé Odelric de Nancey (d). Quelques sçavans Genealogistes (e) conjecturent que cet Odelric est la tige de la famille de Lénoncourt. On lui donne pour pere Adalprecht, mort en 1033, & pour mere Mathilde; & l'on veut qu'il soit mort en 1070, & qu'il ait été enterré dans l'Eglise de S. George, sous la grande arcade du côté du Château, où l'on voit, disent-ils, son tombeau, son épitaphe, & ses armes, qui sont celles des Lénoncourt d'aujourd'hui, & où il est lui-même representé armé de toutes piéces, avec ces mots en latin: *Ici gist & repose le Prince Ulric de Nancy.* On trouve aussi son nom dans les anciens Nécrologes de S. George, & on croit qu'il mourut le 1^r de Mars 1070. On lui donne pour fils Herman grand Sénéchal de Lorraine sous le Duc Thierry. Herman vivoit encore en 1123. Il eut pour fils Simon, qui laissa cinq fils, sçavoir Drogon, Vautier, Hartman, Paulin & Jacques. Tout le monde connoît Drogon de Nancy, qui vivoit sous le Duc Simon I. mais il est mal-aisé de faire remonter plus haut, par preuves certaines, la Maison de Lénoncourt.

On voit bien que celui qui a dressé la Genealogie dont nous venons de parler, avoit quelque teinture de la vraie histoire genealogique de Lorraine. Il connoissoit Odelric ou Ulric, & Albert ou Adalprecht. Il cite un fragment d'un Titre d'Odelric (f), que je ne voudrois pas entiérement rejetter: mais il fait tant de fautes dans tout le reste, qu'il est impossible de l'excuser. Premiérement, Odelric frere de Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, étoit fils de Gerard I. & non d'Adalbert. 2°. L'Eglise de S. George, où l'on veut qu'il ait été enterré, lui & son pere, n'a été fondée que plus de 260 ans aprés lui. 3° Enfin la Ville de Nancy, où l'on pretend qu'ils ont été Princes Souverains, n'est pas ancienne, & il n'est pas croyable que dés l'an 1000, ç'ait été une Souveraineté particuliere.

XII. *Nancy est nouveau, & inconnu aux Anciens.*

Nancy n'est point du tout connu aux anciens Géographes; & ceux qui ont pretendu que c'étoit *Nasium*, la Ville de Nais, située sur l'Orney prés de Ligny en Barrois, ne méritent aucune attention. On dit (g) qu'il y a dans les Archives de Lorraine, un Titre de l'an 960, qui nomme Nancy, la Ville d'Eve sur la Meurthe, *Villa Evæ super Murtham*, & que ce fut la Comtesse Eve Fondatrice de Lay, qui y bâtit un Château, & quelques maisons autour, & qui lui donna son nom de Ville d'Eve. On trouve plusieurs reprises, que les Ducs de Lorraine font de la Ville d'Eve, ou d'Yve auprés des Empereurs, qui leur accordent le droit de frapper monnoye dans cette Ville d'Eve. Il est certain que nos Ducs n'ont communément frappé leur monnoye qu'à Nancy. Avec tout cela je doute beaucoup

(b) Adalbertus Comes, atque D. Juditha ejus femina, Gerardus Comes, Gisla, & ejus proles inclyta, Adalbertus, Gerardus, Conradus, Adalbero, Beatrix, Cuno, Gisila, Itvoda Abbatissa, Azelinus, Ida, Adelech

(c) *Meurisse p. 365.* Dominus Odelricus, frater Ducis Gerardi.

(d) Benoit vie de S. Gerard, p. 81. *& alii.* Ici Preuves, p. 468.

(e) M. le Laboureur hist. mss. de Lorraine; & hist. mss. de la Maison de Lénoncourt, par un Anonyme qui écrivoit en 1613. Elle est entre les mains de M. l'Abbé de Beringham.

(f) *Ego Odoleicus Princeps Nanceiana Villa, dedi Adventina Ecclesia, assensu germani mei Ducis duos mansos indominicatos de pertinentiis meis de Nanceio, quos possederant Comes inlustre & pius pater meus Adalprectus, & prædecessores sui Hugo, Arnoldus & Folmarus Comites... an. 1067.* Je ne connois point *Adventina Ecclesia*, dont il parle. Le Comte Hugues est peut être l'époux d'Eve fondatrice du Prieuré de Lay. *Arnoldus* est son fils. *Folmarus* est apparemment le Comte de Metz, ou de Lunéville.

(g) Benoit, vie de S. Gerard, p. 81.

que

An de J.C. 1070.

que Nancy soit la Ville d'Eve; & le Titre dont on parle de l'an 960, n'a jamais été produit, & n'a peut-être jamais existé. Quant à la Ville d'Eve, dont il est fait mention dans les reprises de nos Ducs, nous l'examinerons ailleurs.

Quelques Sçavans (*b*) ont crû que le Comte *Nanceins* Fondateur de l'Abbaye de Moirmont au Diocese de Reims, avoit donné son nom à la Ville de Nancy. Ce Comte est rappellé dans un Titre de l'an 1074 ( ), & il en est parlé, comme ayant vêcu long-temps auparavant. Suivant cette conjecture, Nancy pourroit être du commencement de l'onziéme, ou de la fin du dixiéme siécle. Mais cette étymologie du nom de Nancy, & cette prétenduë époque de sa fondation, ne sont fondées que sur une faute de Copiste. Les monumens certains de l'Abbaye de Moirmont lisent constamment *Nanterus*, & non pas *Nanceins*, comme il est imprimé dans Marlot (*k*). Ce qui est certain c'est que le Prince Odelric frere du Duc Gerard d'Alsace, porte le surnom de Nancy, dans des titres de l'an 1069 (*l*). Il transmit ce nom à sa posterité. Gertrude Duchesse de Lorraine, est qualifiée Duchesse de Nancy en 1060 (*m*). Thierry le Vaillant son époux, Duc de Lorraine, fonda vers l'an 1080 le Prieuré de Notre-Dame prés Nancy. Le Duc Simon en 1130, avoit son Palais prés la même Ville (*n*).

On croit que la Ville ou le Bourg de Nancy, appartenoit en propre aux descendans d'Odelric: car Drogon de Nancy, en 1155, ou 1153 selon d'autres, échangea son Château de Nancey, & la Ville contiguë, contre le Château & la Châtellenie de Rosieres (*o*), Lénoncourt, le Ban de Moyen, & Haussonville; se réservant neanmoins pour lui & ses successeurs, le nom de Nancy, & la Charge de Senéchal de Lorraine. On parlera plus au long ailleurs de Drogon de Nancy, dont le nom se trouve fréquemment dans les monumens de la Province au douziéme siécle. Au commencement du treiziéme siécle, Nancy appartenoit certainement en propre à nos Ducs.

La Duchesse Agnés, femme du Duc Ferry I. avoit reçu la Ville de Nancy pour son doüaire. Elle s'en dépouilla en faveur du Duc Matthieu II. son fils, au mois de Juin 1220.

Lorsque le Duc Matthieu II. en 1249, maria son fils Ferry avec Marguerite fille du Comte de Bar, il donna à cette Princesse pour appanage Neuf-château, Châtenoy, Nancy, Port (aujourd'hui S. Nicolas) & Varengéville. Le Duc Ferry, en 1265, affranchit Nancy, Port, Lunéville & Amance, les assujettit à la Loy de Beaumont, & il établit le Comte de Champagne garant de ses promesses.

An de J.C 1070.

XIII. *Monnoyes prétenduës de Gerard d'Alsace.*

On montre quelques anciennes Monnoyes d'argent frappées à Saint-Diey, sur lesquelles on lit le nom de GERARD, & que quelques Sçavans (*p*) attribuënt au premier Duc de Lorraine de ce nom. On en verra une à la tête de celles de nos Ducs, que nous avons fait graver.

XIV. *Différentes guerres de Gerard d'Alsace.*

Les commencemens du Duc Gerard furent troublez par la guerre que lui fit Godefroy le Barbu ou le Hardi. Ce Duc irrité de ce que l'Empereur Henry III. l'avoit dépouillé de son Duché de la Basse Lorraine, pour le donner à Frideric de Luxembourg, & de ce qu'il l'avoit frustré de celui de la Haute-Lorraine, pour en investir Gerard d'Alsace, fit la guerre à Frideric & à Gerard. Godefroy attaqua Verdun, dont Frideric étoit Comte; & Frideric entra dans les Ardennes, où Godefroy avoit de grands Domaines. Godefroy fit prisonnier Gerard d'Alsace. Aprés l'avoir retenu en prison pendant un an, il le mit en liberté, & l'Empereur confirma à Gerard le Duché de Lorraine, qu'il lui avoit accordé quelque temps auparavant (*q*). On ignore les particularitez de ces guerres; mais on sçait que le Pape Leon IX. étant venu en France en 1049 (*r*), obligea Godefroy à quitter les armes, & le reconcilia à l'Empereur.

Gerard d'Alsace, qui étoit proche parent de Leon IX. accompagna ce Pontife dans presque tous ses voyages, & l'invita à venir à l'Abbaye de Bouzonville, dont il étoit le Protecteur. Leon accorda de beaux Priviléges à ce Monastere (*s*), & Gerard régla les droits & les émolumens du Seigneur-voüé, auquel il en donna la vouërie & la protection. Ce Prince assista à la Translation que ce Pape fit du Corps de S. Gerard Evêque de Toul, & à celle des Corps des Saints Romaric, Amé, Adelphe & Gertrude, que Hugues Archevêque de Besançon fit par ordre du Pape, de leurs cercueils dans des châsses, en l'Abbaye de Remiremont.

Ce Monastere ayant été brûlé en 1057 par

(*b*) *Bollandista, ad diem 19. April.*

(*i*) *Vide Marlot Metropol. Remens. t. 2. p. 168.* Et nos Preuves, sous l'an 1074.

(*k*) *Mabillon. Annal. Bened. t. 5. l. 64. p. 71. 76.*

(*l*) Preuves, sous l'an 1069.

(*m*) *Alberic. ad an. 1060.*

(*n*) Preuves sous l'an 1130.

(*o*) L'Hist. mf. de la Maison de Lénoncourt cite l'extrait d'un *Vidimus* du 3. Mars 1307. Archive de Lorr. n° K. B. 111. cotté 13. §. 8 *Die xj. Decemb. 1153. Drogo Princeps supremus & possessor Nanceiana civitatis, dederat Duci Lotharingorum Mosellanicorum castrum suum de Nanceio, Villam subter illud constructam, & appenditias earum, in escambium castri & Castellania Roseria salinita, curtis Lenonis Comitis, Banni Medii castri & Essonis-villa, reservavitque sibi senescalchum & posteris suis nomen de Nanceio.*

(*p*) M. l'Abbé de Riguet, hist. mf. des Grands Prévôts de S. Diey. M. l'Abbé de Camp, mf. de Lorraine.

(*q*) *Bayon, c. 51.* Gerardus Comes Gerardi filius, post annum a Godefrido sub judiciali lege, ut breviter dicam, emissus custodiâ, Ducatu ante sibi commisso confirmatur.

(*r*) *Alberic. & Chronograph. Saxo. ad an. 1049.*

(*s*) *Charta fundationis Bozonis-villa.* Preuves, pag. 545.

An de J. C. 1070.

la négligence des Religieuses (t), elles eurent recours au Duc Gerard d'Alsace, comme Protecteur de leur Eglise (u), pour le prier de demander à Henry IV. Roy de Germanie ou des Romains, qu'il leur accordât l'exemption du droit de Gîte, que ce Prince ou ses Officiers avoient accoutumé de prendre dans leur Monastere; ce qui leur fut accordé; & elles jouïrent de ce Privilége jusqu'en 1070, qui est l'année de la mort de Gerard.

On lit dans les monumens du Pays, que Gerard fit bâtir une tour ou forteresse sur l'embouchure de la petite riviere de Vologne dans la Moselle, pour arrêter les courses des avanturiers sur les terres de l'Abbaye de Remiremont.

Le Seigneur de Vaucouleurs désoloit les environs de la Ville de Toul (x). Il se tenoit fier de son Château, situé sur une hauteur prés la Ville, & qui passoit pour tres fort pour ce temps-là. L'Evêque Brunon, qui depuis fut Pape sous le nom de Leon IX. l'avoit inutilement fait assiéger; ses troupes y avoient été battuës, par le secours que les Seigneurs de Rinelle & de Fliste envoyerent à celui de Vaucouleurs. L'Evêque Udon successeur de Leon, fut plus heureux. Il prit & rasa le Château, aidé d'une troupe de cinq cens hommes, que lui prêterent le Duc Gerard & Louis Comte de Monçon. Ces deux Seigneurs s'étant ensuite brouillez ensemble pour quelques interêts, & étant prêts d'en venir aux mains, l'Evêque Udon les réünit par un Traité qu'ils firent ensemble en 1057. Gerard avoit une parfaite confiance à Udon, & ce Prélat fut toujours tres attaché à Gerard.

Rollo de Rollainville s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs & d'avanturiers, se saisit en 1067 (y) du Château de Vicherey. Les Chanoines de Toul prierent le Duc Gerard, & Thierry son fils, de joindre leurs forces à celles de l'Evêque Udon, commandées par le Comte Arnoû, sous promesse de leur donner la Vouërie de la Terre de Vicherey. Gerard accepta ces offres, reprit le Château, châtia les voleurs: mais dans la suite l'Avocatie fut retirée, & reünie à la manse capitulaire, du consentement du Duc Simon I. petit fils du Duc Gerard.

En 1067 (z) Gerard rendit à l'Abbaye d'Epternach, à la priere de l'Empereur Henry, de l'Imperatrice Agnés, de son épouse la Duchesse Hadvide & de son fils Thierry, & aux instantes prieres de Regimbert Abbé, & de tous les Freres d'Epternach, dont il connoissoit le mérite & la bonne vie; il leur rendit, dis-je, le Fief de Heinga, qu'il tenoit de la liberalité de l'Empereur, afin qu'à perpetuité ces Religieux fissent memoire de lui, de sa femme Hadvide, & de son fils Thierry, & que tous les ans on fist un Anniversaire solemnel pour son pere Gerard, pour sa mere Gisele, & pour lui-même & les siens aprés leur mort. Le Titre est datté de Sierk le 3e des Ides d'Avril, ou l'onziéme de ce mois en 1067. Voila une Genéalogie bien circonstanciée.

XV. *Mort de Gerard d'Alsace.*

Gerard étoit un Prince ardent, résolu, entreprenant, qui se rendit extrêmement odieux à la Noblesse du pays par la hardiesse de ses entreprises. Il mourut à Remiremont, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, par les marques qui en parurent, & par la maniere précipitée dont il fut emporté (a). Un Ecrivain du pays dit, qu'avec tout l'esprit du monde, il ne fit pourtant rien qui fût digne de memoire; apparemment par la résistance des Seigneurs, qui souffroient impatiemment sa domination, & affectoient une grande indépendance. On met sa mort en 1070 (b).

XVI. *Fondation du Prieuré de Châtenoy.*

Il laissa d'Hadvide de Namur sa femme trois fils, sçavoir Thierry, qui lui succeda dans le Duché; Gerard, qui fut Comte de Vaudémont; & à ce qu'on croit, Bertrice, qui fut Abbé de Moyen-moutier. Ces trois Princes étoient encore jeunes; & il y a apparence que la Duchesse Hadvide eut la régence pendant quelque temps. Elle avoit commencé dés l'an 1069, peu de temps avant la mort du Duc Gerard son époux, la fondation du Prieuré de S. Pierre de Châtenoy, situé sur le penchant d'une colline, au dessus de laquelle étoit bâti le Château de Châtenoy, demeure ordinaire du Duc Gerard d'Alsace. Hadvide donna ce Prieuré à S. Robert Abbé de Molesme (c), afin qu'il y envoyât de ses Religieux, & qu'il en prît soin: mais il y a apparence, ou que cette intention de la Fondatrice ne fut pas executée, ou qu'elle changea de sentiment peu aprés la fondation, puisque vers l'an 1115 (d), le Duc Thierry son fils écrivit au Pape Pascal II. pour le prier de faire restituer aux Religieux de Saint-Evre ce Prieuré, dont ceux de Molesme s'étoient mis en possession.

Le Pape fit comparoître les Parties en sa presence à Benevent. L'Abbé de Molesme se dé-

(t) *Johan. de Bayon, c. 54.* Monasterium S. Petri, quod Romarici-montem nominant, his diebus ob negligentiam Monialium, igni consumptum est.

(u) Cartul. de Remiremont. Benoit hist. de Lorr. p. 176.

(x) Benoit, hist des Evêq. de Toul, p. 381.

(y) Archive de l'Eglise de Toul. Benoit Supplément de l'hist. de Lorr. p. 20

(z) An 1067, Balcicourt, p. 51.

(a) *Johan. de Bayon, c. 64.* Dux Lotharienfium ambiguis veneni signis moritur, qui licèt fuerit vir acris ingenii, castra procerum callidè auferens, nihil tamen dignum memoriâ egit suo in tempore, nisi quòd conjuratio Principum in extremo ejus vitæ termino moliebatur cum eo, ut dicitur novam delam, (*fortè* telam.) Tumulatur autem in templo S. Petri Romaricensis.

(b) *Sigebert. ad an. 1070.* Gerardus Dux Mosellanorum moritur.... Gerardo Deodericus filius ejus succedit.

(c) *Charta fundationis S. Petri de Castineto, apud Vignier p. 105.* Voyez nos Preuves, p

(d) *Epistola Theoderici ad Paschal. II. & Responsio Paschal. ad Theoderic. apud Balcicourt, pp. xxxiij. xxxv.* Voyez les Preuves au II. Tome.

porta

An de J.C. 1070.

porta, & Guiric ou Vidric Abbé de S. Evre, s'offrit de dédommager les Religieux de Molesme, en leur cedant Ixey & Ville prés de Commercy en toute proprieté. Depuis ce temps, le Prieuré a toujours été de la dépendance de l'Abbaye de Saint-Evre.

XVII. *Mort d'Hadvide Duchesse de Lorraine, femme de Gerard d'Alsace.*

Hadvide mourut à Châtenoy, & fut enterrée dans le Cloître du Monastere qu'elle avoit fondé. On y voit un ancien tombeau, que je crois être le sien. Il represente une Dame vêtuë d'un habit long fort uni, & sans ceinture, ayant par dessus un grand manteau attaché en devant par un cordon, que la figure tient de la main gauche, ayant la main droite abbattuë sur sa cuisse. On ne voit pas bien quelle étoit la forme de sa coëffure. Ses cheveux ne sont pas longs, mais ils paroissent crépus ou frisez, & il semble qu'elle avoit une espece de Couronne par dessus. Au reste le tombeau est de pierre fort simple, sous une arcade pratiquée dans le mur de l'Eglise au dehors, & du côté du Cloître, sans écriture, ni inscription, ni armoiries. Je ne sçai d'où le P. Benoît a pris l'épitaphe qu'il rapporte dans son Histoire, comme étant au tombeau d'Hadvide (e).

XVIII. *Bertrice Abbé de Moyen-moutier.*

Bertrice Abbé de Moyen-moutier, que l'on fait fils de Gerard d'Alsace, fut élu Abbé de cette Abbaye en 1077 (f), sept aprés la mort du Duc son pere. Il reçut en 1079 l'Evêque Pibon dans son Monastere (g), où il officia le Jeudy-Saint, & y fit la consecration du Saint Chrême. En 1084, le Duc Theodoric son frere ayant bâti le Monastere, ou l'Eglise sous la Baume, c'est à dire Mal-fosse, située derriere la montagne de la Haute-pierre; le même Evêque, à la priere de Bertrice, en fit la dédicace. En 1091 (h) le même Prélat y benit la Chapelle de S. Boniface, de S. Hidulphe, de S. Spinule, de S. Jean, de S. Benin & de S. Clement. En 1102. il y donna les Ordres; & peu de temps aprés, il rendit une Sentence au sujet du Prieuré de Froville, que l'Abbé Bertrice disputoit à celui de Cluny (i); mais Bertrice fut débouté. Aprés la mort de Pibon, Bertrice se pourvut contre cette Sentence, pardevant l'Evêque Ricuin, en l'an 1111. mais il n'y gagna rien. Aprés la mort de Bertrice on recommença encore le procés, avec aussi peu de succés qu'auparavant. Ce Prieuré, qui avoit été fondé en 1081, par un Seigneur nommé Odovin, fut conservé à Cluny, par une autre Sentence de l'an 1127, confirmée par Pierre Cardinal Diacre de l'Eglise Romaine. Froville est situé à une lieuë de Bayon sur Moselle. Le Prieuré de Sainte Marie-aux Bois proche la grande Bezange, Diocése de Metz, lui est uni. Il devoit y avoir quatre Religieux, y compris le Prieur & le Sacristain.

Gerard Comte de Vaudémont, frere de Bertrice, ayant bâti en 1107. le Prieuré de Belval, le donna à cet Abbé, à charge d'y entretenir six Religieux de sa Communauté (k). En 1114, Bertrice obtint de l'Empereur Henry IV. un Privilége, datté de Strasbourg le 18e de Mars (l), par lequel ce Prince confirme tous les biens de l'Abbaye de Moyenmoutier, & regle les droits de ses Vouëz. Il dit que le Duc de Lorraine ayant distrait de cette Abbaye quinze cent quinze familles de serfs, avec leurs terres, maisons & bestiaux, & se les étant appropriez, il doit pour ce sujet à l'Empereur, à cause de ces biens qu'il tient de sa main, non seulement les services de guerre & la fidelité, mais qu'il doit aussi à l'Abbaye de Moyenmoutier la protection & la libre défense. Ce fut apparemment Gerard d'Alsace qui fit cette distraction si considerable.

La même année, & dans la même Diete de Strasbourg, Bertrice pria l'Empereur, par la médiation d'Adalberon Evêque de Metz, de Ricuin Evêque de Toul, & du Duc Thierry son frere (m), d'empêcher qu'un Gentilhomme du Pays nommé Othon, ne continuât de bâtir un Château sur la hauteur au dessus de Ravon, au confluent des Rivieres de Meurthe & de Plaine, qui étoit de la dépendance de son Monastere. L'Empereur donna ses ordres pour cela: mais Othon ou quelqu'autre bien-tôt aprés lui, ne laissa pas de continuer cet ouvrage, & de bâtir le Château de Beau-regard, qui a subsisté jusqu'au dernier siécle, & dont il ne reste que des ruïnes. L'Empereur accorda aussi, ou confirma à Bertrice la pesche dans le Ruisseau de Rabodo, qui passe aux pieds des murs de l'Abbaye de Moyen-moutier.

On forme quelques difficultez sur Bertrice Abbé de Moyen-moutier, que nos Genealogistes font frere du Duc Thierry, & fils de Gerard d'Alsace. Ceux qui doutent qu'il ait été frere du Duc Thierry (n), remarquent que dans les deux endroirs où Jean de Bayon parle de Thierry & de Bertrice, & où il donne à

(e) Benoît Hist. de Lorraine, p. 167.
Toy Viateur, sçais-tu qu'ici repose?
Pose ton pas, & lis cette écriture.
Ha! ce n'est pas de basse creature.
Le corps certes, comme le lieu suppose;
C'est Hatvis de Lorraine Duchesse,
Laquelle pleine de sagesse,
Construit ce Cloître l'an M. LXIX.
Et elle le fit tout de neuf.

(f) *Joan. de Bayon, c. 67.*

(g) *Idem c. 69.*

(h) *Idem c. 67.* Hic anno Domini M. LXXXIV. Basilicam sub Balmâ, quæ nunc dicitur Alta-petra, à fratre Theoderico ejus jussu constructam, a Pibone Leuchæ Episcopo honori sanctæ Mariæ Magdalenæ consecrari fecit, anno sui regiminis octavo. *Voyez aussi le ch. 74.*

(i) Bibliotèque de Cluny. Voyez aussi Benoît Hist. de Lorraine, p. 135.

(k) *Bayon, c. 83. 87. Richer. t. 3 Spicileg. p. 325.*

(l) *Bayon, c. 67.* Cum ergo Dux Lothariensis mille quingentos & quindecim mansos ab illo monasterio quondam non sine peccato discissos, ex nostra manu teneat, &c.

(m) Benoît hist. ms. de Metz. *Interventu fidelium nostrorum Adalberonis Metensis, Ricuini Tullensis Episcoporum, Theoderici Ducis Lotharingiæ, fratris Bertrici Abbatis.... Datum Argentinæ in curia & placito generali.*

(n) Notes sur l'hist. de Moyenmoutier, pp. 256. & 263.

An de J. C. 1071.

Thierry le nom de Frere de Bertrice (o), *à fratre Theodorico ejus jussu constructa*, il ne lui donne pas la qualité de Duc, comme il a accoutumé de faire dans tous les autres lieux, où il fait mention du Duc de Lorraine. De plus Bayon dit que Thierry bâtit l'Eglise de la Baume, ou de la Haute-pierre *par les ordres de Bertrice :* expression qui ne convient point à cet Abbé, quand même il auroit été veritablement frere du Duc Thierry.

Mais quand ces expressions de Jean de Bayon ne prouveroient pas que Thierry fût frere de l'Abbé Bertrice, celle du Diplôme de l'Empereur Henry IV. leveroit toute la difficulté. Il dit expressément, que Thierry est frere de l'Abbé Bertrice : *Interventu Theoderici Ducis, fratris Bertrici Abbatis.*

Quant à cette maniere de parler, que Thierry bâtit l'Eglise de la Haute-pierre *par l'ordre de l'Abbé Bertrice*, on peut dire que Bayon, qui n'est pas d'ordinaire fort correct dans ses expressions, a voulu marquer par là, que c'étoit par une espece de compensation que Bertrice avoit exigée de son frere, puisqu'il avoit renoncé par sa profession, à sa part de l'heritage paternel, qu'il lui bâtit cette Eglise ; comme ensuite il obtint de Gerard son autre frere, que le Prieuré de Belval, qu'il venoit de fonder, fût soumis à son Abbaye de Moyen-moutier.

Bertrice mourut en 1115 (p), aprés trente-huit ans de gouvernement. Il avoit succedé à l'Abbé Benoît, & eut pour successeur Milon.

XIX. *Gerard I. Comte de Vaudémont.*

Gerard fils de Gerard d'Alsace, & frere puîné du Duc Thierry, n'étoit pas content de son appanage, & prétendoit que Thierry ne lui avoit pas fait justice dans le partage des biens patrimoniaux. Leur querelle ne put être terminée que par une guerre, qui causa bien des desordres dans le pays (q). L'Empereur fut obligé de s'entremettre pour leur accommodement. Gerard eut pour son partage Vaudémont, que l'Empereur érigea en Comté *, & le Château de Suniac ou Savigny (r).

* Vers l'an 1071. ou 1072.

Vaudémont est un Bourg accompagné d'un Château, autrefois tres fort, & aujourd'huy ruiné. Il n'y reste qu'une tres grosse tour quarrée, dont l'angle fut démoli en 1635, par les ordres de Louis XIII. Le mur de cette Tour a quinze ou seize pieds d'épaisseur. On l'appelle la Tour de Brunehault. Dans les démolitions on a trouvé grand nombre de boulets de pierre de differentes grosseurs, depuis trente livres pesant jusqu'à cinq ou six livres. On en a compté jusqu'à trente en un seul endroit. Sa situation sur une hauteur qui domine tout le pays de Vaudémont, rendoit la Place presqu'imprenable. Le Bourg étoit aussi fort bien fortifié à l'antique. A l'autre extrémité de la même montagne, qui forme comme une espece de croissant, est un lieu nommé Sion, en latin *Semita*, où les Peres Tiercelins, qui y ont un Convent, conservent quelques morceaux qui sont certainement de la plus haute antiquité, comme des couteaux, des coins, des bouts de lance ou de javelots, le tout de bronze, un moule de coin aussi de bronze, des medailles, des morceaux d'urnes antiques, &c.

Quant à *Suniac* (s), quelques-uns ont cru que ce pouvoit être Sion, dont nous venons de parler : mais ce lieu est nommé *Semita* dans des Titres de plus de six cens ans, & au moins du temps de Gerard I. Comte de Vaudémont. D'autres veulent que ce soit Sauvigny ou Savigny, Château & Bourg dans le Saintois. Je ne doute pas que *Suniacum* ne soit Xugney prés la Ville de Charmes, où il y a une Commanderie de S. Jean. Cet endroit est nommé *Suniacum* dans un Titre de l'an 1173, passé entre Gerard Abbé de Senones, & Pierre Commandeur de la Commanderie de *Suniac* (t) ou Xugney ; & le Château de Suniac *Castrum Suniacum*, est sans doute le Château de Savigny, qui n'en est éloigné que d'un quart d'heure.

Le Comte Gerard ayant ainsi reçu son partage, & se regardant comme Souverain, & indépendant même de l'Empereur, ne voulut plus reconnoître personne au dessus de lui. Il commença à piller les Villes & les Châteaux des Seigneurs, & les terres des riches (u), sans épargner personne ; jusques-là même qu'il prit le Prince Louis, fils du Comte de Monçon, & de la Comtesse Sophie, fille de Frideric II. Duc de Lorraine ; le retint long-temps en prison, & ne le relâcha qu'à force de priéres & d'argent. On crut que cette longue captivité avoit beaucoup contribué à la mort de ce jeune Comte, arrivée peu de temps aprés.

Gerard insulta de plus les Châteaux d'Epinal, & de Denneuvre, força les Eglises & les Monasteres, laissa par-tout des marques de sa violence, par les ravages qu'il fit dans le pays. Enfin voulant signaler son nom par quelque action de valeur, & par une entreprise de hardiesse extraordinaire, il entreprit de chasser ceux de Commercy, qui attaquoient la Ville de Toul (x), & qui y avoient pris environ cent soixante prisonniers. Il marcha contre eux, & les attaqua avec tant d'intrépidité, qu'il les obligea à se retirer.

Quelque temps aprés, Gerard fit la guerre

(o) *Bayon, c. 67. & 74.*
(p) *Bayon, c. 67. & 97.*
(q) *Joan. de Bayon, c. 83. Vassebourg. p. 265.*
(r) *Bayon, c. 83. p. 266.*
(s) *Bayon, c. 83. Castrum quod Sunacicum dicitur.* Vassebourg, fol. ccxlv. le nomme *Suniacum*, qui est son vrai nom.
(t) Communimus contractum quo Jerosolymitani Templi domus, quæ est Suniaci, per manum Petri ejusdem domûs Magistri, &c.
(u) *Bayon, c. 83.*
(x) *Bayon, c. 83.* Leuchæ si quidem urbs ab oppidanis Franciæ limitis, quod Commarchiacum vulgus nominat, deprædationes dudum sustinens, collectis civium atque suburbanorum pluribus, hostes nequaquam persequi ausa, captis insuper suorum paulominus quater quadragenis, civitas olim triumphis fulta, hoc ludibrio nunc miserè est habita.

An de J. C. 1071.

à Heimbert, ou Humbert Duc de Bourgogne: mais il fut pris avec plusieurs des siens; Humbert le traita avec rigueur, & le retint dans les chaînes, en haine de ce que Gerard d'Alsace pere du Comte, avoit autrefois pris sur Vautier & Louis ses ayeux, le Château de *Sunacium*, ou Savigny, & l'avoit laissé en heritage à ses Enfans. Nous venons de voir qu'il étoit du lot du Comte Gerard.

Thierry son frere, Duc de Lorraine, se donna de grands mouvemens pour engager Renaud Comte de Toul à procurer la liberté de Gerard. Il voulut même l'y forcer, en lui déclarant la guerre : mais la chose n'étoit pas au pouvoir de Renaud; Humbert piqué contre les heritiers de Gerard d'Alsace, retint le Comte Gerard en prison jusqu'en 1089, & lui fit acheter sa liberté par une grosse somme d'argent, & l'obligea de lui donner Châtel-sur Moselle en échange de *Suniacum*. Aprés cela, Pibon Evêque de Toul, fit la paix entre le Duc Thierry & le Comte Renaud, qu'on avoit fort innocemment engagé dans cette querelle.

XX. *Indépendance des premiers Comtes de Vaudémont.*

Il paroît par tout ce qu'on vient de dire, que les premiers Comtes de Vaudémont étoient absolument indépendans, sans relever d'aucun autres que de l'Empire (*y*), qui avoit donné à leur Fief le titre de Comté.

XXI. *Mouvance du Comté de Vaudémont.*

Mais vers le milieu du treiziéme siécle, Henry I. Comte de Vaudémont, ayant déclaré la guerre à Ferry son cousin Duc de Lorraine, & ayant commis une infinité de maux & d'hostilitez dans ce Pays, se trouva à la fin si chargé de dettes, par les grandes dépenses qu'il avoit été obligé de faire durant ces guerres, qu'il se vit obligé d'engager son Comté de Vaudémont, avec les Terres de Châtel-sur Moselle, & de Bainville-aux Miroirs, à Thiebaut Comte de Bar, & à lui en faire hommage. C'est ce que raconte Jean de Bayon (*z*).

La prison du Comte Gerard, & le mauvais succés de son entreprise contre le Duc Humbert, ne lui furent pas inutiles. Elles abbattirent ce trop grand feu de jeunesse, & le firent rentrer en lui-même. Un saint Religieux de l'Abbaye de Moyen-montier, nommé Hugues (*a*), s'étant retiré en 1097, dans la forest de Terne, qui étoit du Domaine de ce Prince, y bâtit une cellule, & y vécut quelque temps en grande réputation de sainteté. Il s'étoit déja rendu recommandable par la fondation qu'il avoit faite, ou du moins par le bon ordre qu'il avoit mis dans le Prieuré de Léomont proche Luneville; dans celui de Xures prés la Garde, tous deux dépendans de l'Abbaye de Senones; dans celui de Romont proche Remberviller, dépendant de l'Abbaye de Beze; dans celui de Clermont au dessus de S. Diey, aujourd'huy abandonné; enfin il avoit beaucoup contribué au rétablissement & à la réforme de l'Abbaye de Lure en Bourgogne.

An de J. C 1071.

XXII. *Fondation du Prieuré de Belval.*

Le Comte Gerard ayant eu connoissance de ce Solitaire, lui donna en 1107, un fond dans la forest de Terne, sur le ruisseau de Mory, dans un vallon nommé Belval, à une lieuë de Chatel-sur Mozelle. Hugues aidé de la liberalité du Comte, y bâtit un Prieuré, dont l'Eglise fut consacrée en l'honneur de la Sainte Croix, de la Sainte Vierge, & de S. Spinule. Le corps de ce Saint y avoit été transferé dés l'an 1104. Gerard donna ce Prieuré à l'Abbé Bertrice son frere, à charge d'y entretenir six Religieux, qui seroient tirez de sa Communauté. L'Eglise ne fut achevée & dédiée qu'en 1134, aprés la mort du Comte Gerard. Ce Prince, & la Princesse Hadvide son Epouse, furent enterrez dans le Cloître de Belval; & c'est apparemment ce Prince & la Princesse son Epouse, qu'on y voit représentez. Le Comte tient la Princesse embrassée, comme lui disant adieu. Son habit ne descend qu'à mi-jambe. Il tient de la main droite comme un bâton de Pelerin; la Croix est figurée en relief sur sa poitrine; & plus bas pend la bourse de Voyageur. Ses cheveux & sa barbe sont longs, & sa tête est couverte d'un bonnet fort simple. La Princesse a les cheveux fort longs, & en tresse; une espece de couronne, ou de bandeau fort petit sur la tête: son habit de dessous va jusqu'aux pieds, & le manteau par dessus: la manche de l'habit qui paroît, est fort large. Voyez la figure en taille-douce à la fin de ce tome.

XXIII. *Gertrude fille de Gerard Comte de Vaudémont.*

Le Comte Gerard avoit épousé Hadvide de Dasbourg, niéce du Pape S. Leon IX. Il en eut un fils nommé Hugues, qui lui succéda dans le Comté de Vaudémont, & une fille nommée Gertrude (*b*), qui épousa Godefroy II. Baron de Joinville, Seigneur vaillant, & célébre de son temps. Il eut de son mariage deux fils, sçavoir Godefroy III. Baron de Joinville; & Guy Evêque de Châlons en Champagne. Godefroy III. passa la mer, fit le voyage de la Terre sainte, & à son retour fonda l'Abbaye d'Ecurey de l'Ordre de Cîteaux, celle de Jauvilliers Ordre de Prémontré, la Maison-Dieu de Mathou, de l'Ordre de Grammont, le Prieuré de Valdorne, dépendant de Molesme, & l'Eglise de S. Laurent au château de Joinville. Il mourut environ l'an 1200; & fut enterré à Clairvaux, où l'on voit encore son tombeau. Il avoit épousé Jeanne fille de Guillaume Baron de Rinel & de Vaucouleurs, qui

(*y*) Description historique & geographique de la France, partie 2. p. 194. par M. l'Abbé de Longueruë.

(*z*) Voyez Jean de Bayon. *Hist. Mediani Monasterii, c. lxxxiij. pp. 274. 275.*

(*a*) *Bayon, c. 83. & 87. Richer. Senon. l. 2. c. 24. t. 3. Spicileg. p. 525.*

(*b*) *Alberic. ad an. 1070. Iste Comes Gerardus duxit filiam Comitis de Dabourg, neptem S. Leonis Papa, de qua genuit Comitem Vadani-montis Hugonem, & sororem ejus Gislam, quæ fuit Comitissa Barri.* Je crains qu'Alberic ne confonde ici Gerard II. Comte de Vaudémont avec Gerard I. car Vassebourg, fol. cccv. *verso*. que nous suivons ici, appelle cette Princesse Gertrude.

lui donna trois fils, Simon, Godefroy surnommé Troulart, & Guillaume.

XXIV. *Thierry Duc de Lorraine, fils & successeur de Gerard d'Alsace.*

Quant au Duc Thierry fils aîné du Duc Gerard d'Alsace, il entra en possession de son Duché par droit de succession (c), & sans attendre ni la nomination ni l'agrément de l'Empereur, du moins il ne paroît rien de tout cela dans aucun monument qui nous reste. Cependant comme Frideric Duc de Lorraine (d), un des prédécesseurs de Gerard d'Alsace, avoit laissé deux filles, Sophie & Beatrix; Louis Comte de Montferrar, & époux de Sophie, prétendit que Sophie son épouse avoit des droits sur la Lorraine, & voulut les faire valoir contre Thierry: mais il ne fut point écouté, & Thierry fut maintenu dans la jouissance du Duché.

Ce Prince étoit encore fort jeune, à la mort du Duc son pere, qui l'avoit mis auprés d'Adalberon III. Evêque de Metz, pour avoir soin de son éducation (e). Ce Prélat pria Thierry de lui céder le Domaine ou la Seigneurie de l'Abbaye de Bouzonville, en échange du Château de Commercy, qui appartenoit à l'Eglise & à l'Evêque de Metz. Thierry y consentit, mais sans préjudice du droit de Voué, qu'il se réserva sur l'Abbaye de Bouzonville. Le bas âge du Duc Thierry, & la mort de l'Evêque Adalberon arrivée bien-tôt aprés (f), furent cause apparemment que cet échange n'eut point de lieu; car nous voyons que les Evêques de Metz ont conservé quelque droit sur le Château de Commercy jusqu'en 1443, qu'une partie de cette Terre fut venduë à Louis d'Anjou Marquis du Pont. L'Eglise de Toul posseda aussi une partie de Commercy depuis le Pontificat de l'Evêque Ricuin, & depuis la cession qui en fut faite à cette Eglise en 1149 (g), par le Seigneur de Commercy Pere de l'Evêque Ricuin.

La jeunesse du Duc Thierry, & la mort de la Duchesse sa mere, qui ne survêquit pas de beaucoup au Duc Gerard, donnerent occasion à la Noblesse du pays (h), qui s'étoient fortifiez dans leurs Terres, d'y faire tout ce qu'ils vouloient. Ce n'étoient que petites guerre entr'eux, qu'incendies & que pillages. Ils n'épargnoient ni les Lieux saints, ni les Eglises, ni même les terres de leurs propres Sujets. La licence étoit entiere, n'y ayant personne capable de les réprimer. Enfin en 1089, le Duc Thierry s'éveilla, pour ainsi dire, de son sommeil; & au mois d'Août, ayant assemblé des troupes de Cavalerie & d'Infanterie, il arrêta d'abord par sa présence les pillages des moissons, & les incendies des moisons; puis étant allé mettre le siége devant le Château d'Epinal, qui étoit défendu par un Seigneur nommé Vidric, il rangea d'abord son armée en bataille devant la Ville, & défit Vidric. Le combat se donna aux pieds des murs. Ceux de la Place furent repoussez avec perte: mais Theodoric donna en cette rencontre un grand exemple de modération. Voulant épargner le sang de la multitude qui s'étoit jettée dans la Ville, il ne poussa pas l'attaque; & content d'y avoir répandu la terreur, il se retira à Arches, autre Château situé environ à trente stades ou deux lieuës de là, qu'il avoit fait bâtir deux ans auparavant, pour arrêter les courses de ceux d'Epinal.

La grande affaire des investitures, qui causa tant de troubles dans l'Empire & dans l'Eglise, & à laquelle nos Ducs, & les Evêques des Eglises dont nous écrivons l'Histoire, eurent tant de part, demande que nous en marquions ici l'origine, & que nous prenions les choses dés leur commencement.

XXV. *Histoire abregée d'Hildebrand, ou Gregoire VII.*

Hildebrand, qui dans la suite fut si fameux, étant devenu Pape sous le nom de Gregoire VII. étoit Romain de naissance, & Moine de profession (i). Il fut élevé apparemment dans le Monastere de Sainte Marie au Mont Aventin, où son Oncle étoit Abbé. Il fut lui-même dans la suite Abbé de S. Paul de Rome (k); mais on doute avec raison, qu'il ait jamais été Prieur de Cluny; & ce que l'on dit, que Leon IX. étant élû Pape, & passant par Cluny, reçut des avis de la part d'Hildebrand, & mena ce Religieux à Rome avec lui, n'est nullement certain. Mais il est sûr qu'Hildebrand accompagna Gregoire VI. dans le voyage qu'il fit de Rome en Allemagne en 1047, & qu'en 1049 il étoit à Vorms, lorsque Leon IX. y fut élû Pape (l); qu'il le suivit à Rome, où dans la suite il fut fort employé dans des légations, & dans d'autres affaires importantes. Enfin il fut lui-même élû Pape en 1073; & depuis ce temps il devient propre à notre sujet, par rapport aux deux grandes affaires du schisme & des investitures, & aux mouvemens qu'elles causerent dans la Lorraine.

Dés l'an 1074 (m), Gregoire VII. tint un Concile à Rome, où il condamna les Simoniaques & les Prêtres concubinaires, ordonnant ou qu'ils quittassent leurs femmes, ou qu'ils fussent déposez; défendant aux laïques d'assister à leurs Offices & à leurs Messes (n). Ces Decrets causerent d'étranges mouvemens dans le Clergé; car l'incontinence des Prêtres étoit

(c) *Sigebert. & Alberic. ad an. 1070.* Gerardus de Alsatia moritur, cui succedit Theodericus filius ejus.

(d) Frideric Duc de Lorraine étoit mort en 1032. Gerard d'Alsace avoit succédé au Duc Albert son oncle, mort en 1048.

(e) *Fundatio Bozonis-villa.* Dominium Bozonis-villæ suscepit Dux Theodericus puer parvulus Gerardi Ducis filius. Qui dum in curiâ Adalberonis Metensis Episcopi nutriretur, rogavit præsul puerum ut sibi commutaret Bozonis-villæ cœnobium pro castro Commerciaco, quod & fecit.

(f) Il mourut en 1072, deux ans aprés Gerard d'Alsace.

(g) Benoit hist. de Toul, p. xcj.

(h) *Bayon. c. 83.*

(i) *Mabill. t. 4. annal. Bened. pp. 458. 459. 479. 480.*

(k) *Idem p. 584.*

(l) *Bruno Signiens. in vitâ Leon. IX.*

(m) *Lambert. Schafnab. & Sigebert. ad an. 1074.*

(n) *Vide tom. 9. Concil. p. 315. & seq.*

An de J. C. 1076.

si publique, qu'elle étoit comme passée en coutume. Les Evêques n'avoient ni la force ni le courage de la réprimer. Plusieurs des mieux intentionnez croyoient que Gregoire étoit allé trop vîte, & que de tels maux demandoient des remedes plus doux & plus moderez. On disoit que cela causeroit dans l'Eglise de plus grands desordres, que ceux qu'on vouloit éviter; qu'on y verroit des schismes, des divisions, des scandales : Que le Pape, en défendant d'entendre la Messe & de recevoir les Sacremens des mauvais Ministres, sembloit avoir donné atteinte à la doctrine de l'Eglise, & des Peres, qui ont enseigné que les Sacremens tiroient leur vertu de J. C. & du S. Esprit, & non des Ministres qui les dispensent : Que la continence étoit un don de Dieu, accordé à peu de personnes : Que les laïques ne manqueroient pas de s'élever contre leurs Pasteurs, sous pretexte de leur mauvaise vie, & que l'on verroit dans l'Eglise une infinité de prophanations & de déreglemens, si l'on insistoit sur l'observation rigoureuse de ces Canons.

XXVI. *Brouilleries entre le Pape Gregoire VII. & l'Empereur Henry IV.*

Mais Gregoire n'étoit pas de caractere à se relâcher, ni à s'effrayer du bruit. Il ne cessoit de presser les Prélats par ses lettres, à la réforme des abus qui régnoient dans l'Eglise; il attaqua même l'Empereur Henry IV. (o), & lui envoya des Légats, pour se plaindre de ce qu'il communiquoit avec des Evêques excommuniez; qu'il usurpoit les investitures des Evêchez, & des autres benefices; & qu'il méprisoit les Décrets des Conciles. Ces plaintes ne firent qu'aigrir l'Empereur. Les Evêques d'Allemagne trouverent même mauvais que les Légats voulussent assembler des Conciles dans leur Pays, & y présider de leur autorité.

Quelque temps aprés (p), Henry ayant marché contre les Saxons, accompagné du vaillant Thierry Duc de Lorraine (q), & de sa belle Cavalerie, & de Godefroy le Bossu Duc de Bouillon & de la basse Lorraine, remporta sur ses Ennemis une grande victoire, qui le rendit encore plus fier qu'auparavant, & attacha de plus en plus à son parti les Prélats & les Seigneurs, à qui la conduite de Gregoire déplaisoit. Ce Prince, pour se venger du Pape, assembla un Concile à Vorms en 1076 (r), dans lequel on condamna Gregoire VII. comme convaincu de plusieurs crimes, & on le déclara déchu du Souverain Pontificat.

Une conduite si irréguliere ne laissa pas de trouver des approbateurs, sur-tout parmi les Prélats simoniaques, les Seigneurs usurpateurs des biens de l'Eglise, & les Ecclesiastiques incontinens. Thierry Duc de Lorraine, le Comte de Bar, & les Evêques de Toul & de Verdun, avec leurs Sujets & leurs Diocésains, prirent d'abord le parti de l'Empereur contre le Pape; & par ce moyen, la plus grande partie de la Lorraine tomba dans le schisme, & encourut l'excommunication lancée par le Pape.

An de J. C. 1077.

Mais Gregoire ayant reconcilié l'Empereur à l'Eglise en 1077, dans une entrevûë qu'ils eurent en Lombardie, il y a beaucoup d'apparence que les Princes, les Seigneurs & les Prélats de Lorraine renoncerent au schisme, & rentrerent dans la communion de l'Eglise.

Thierry se brouilla de nouveau avec le Pape, & s'engagea dans le schisme; puisqu'en 1079 (s) ayant proposé à Gregoire VII. par la médiation de la Comtesse Mathilde, le dessein qu'il avoit d'épouser la Veuve du Marquis de Petroni, & lui ayant offert de travailler à la réconciliation de l'Empereur Henry IV. avec le S. Siége, le Pape répondit à Mathilde, quant au premier chef, que ce mariage avec Thierry ne lui convenoit pas.

Quant au second, que l'Empereur Henry lui avoit promis par son Ambassadeur, en présence du Concile, de lui obeïr en toutes choses. Enfin que le Duc Thierry ayant été excommunié par Heriman Evêque de Metz, le Pape avoit ratifié cette excommunication; à moins, dit-il, que dans vingt jours aprés que le Duc aura reçu nos ordres, il ne restituë & la Ville & les biens de l'Evêché de Metz, qu'il détient injustement. Sigebert (t) dit qu'Heriman Evêque de Metz, ayant pris le parti de Gregoire VII. contre l'Empereur, fut chassé de son Siége en 1078. Ce fut par le moyen du Duc Thierry que l'Empereur se vengea de ce Prélat, qui n'entroit pas avec assez de vivacité dans sa passion contre le Pape.

XXVII. *Thierry rentre dans la communion de l'Eglise.*

Thierry & Heriman furent en guerres pendant tout le temps du schisme (u), & le Duc commit plusieurs hostilitez sur les Terres de l'Evêché de Metz. Toutefois sur la fin Heriman se reconcilia avec Thierry; & celui-ci rentra dans la communion de l'Eglise, puisqu'il souscrivit comme témoin, à la Charte que l'Evêque Heriman fit expédier en 1090 (x), en faveur de l'Abbaye de S. Clement de Metz, aprés la translation du corps de S. Clement dans cette Abbaye. Il sembleroit même que pendant le schisme, & l'excommunication de l'Empereur Henry IV. le Pape auroit nommé Thierry Vicaire de l'Empire en deçà du Rhin, ou du Royaume de Lorraine, puisque dans la Charte dont nous venons de parler, l'Evêque

(o) *Sigebert. ad an. 1076. Lambert. Schafnab. Hugo Flavin. Vide t. 10. Concil. p. 354.*

(p) An 1075. *Vide Lambert. Schafnab.*

(q) *Poeta Saxo.*
Tunc Dux Lotharios Thiedricus cogit in arma,
Dux insignis, Eques in equestria bella valentes
Turmas educens, armis animisque vigentes.

(r) *Sigebert. ad an. 1077.*

(s) *Gregor. VII. l. 6. epist. 22. p. 213. t. 10. Concil.*

(t) *Sigebert. ad an. 1078.* Hermannus Episcopus Hildebrando Papæ ad animam confœderatus, ac per hoc Imperatori rebellis, Metensi urbe pellitur.

(u) *Joan. de Bayon, hist. Mediani Monasterii, c. 69.*

(x) *Archiv. Monasterii S. Clementis.* Anno Incarnati Verbi M. xc. indict. xiij. regnante Domino nostro J. C. imperante Henrico III. Cæsare Romanorum nobilissimo, Monarchiam autem regni tenente Duce Theoderico, Comite Folmaro. *Preuves, sous l'an 1090.*

An de J.C. 1077.

Heriman dit qu'*en l'an mil quatre-vingt-dix indiction xiij. sous le regne de Notre-Seigneur J. C. & de l'Empire de Henry III. tres noble Empereur des Romains, le Duc Theodoric tenant la Monarchie du Royaume, ayant sous lui le Comte Folmare, & le Juge Burchard, l'Empire & le Sacerdoce étant divisez, & par consequent les affaires ecclesiastiques & seculieres étant dans le trouble & l'agitation, &c.* Dans une autre Charte de l'Evêque Pibon (y), il est dit à peu prés de même, que l'an 1072. indiction xj. le 3[e] des kalendes de May, sous le regne de Henry le jeune Roy des Romains, le Duc Thierry tenoit le gouvernement du Royaume.

Toutefois les brouilleries entre Thierry & l'Evêque de Metz recommencerent sous l'Evêque Popon successeur d'Heriman, puisqu'en 1093, l'Eglise de S. Marin de Vic ayant été brûlée par les Schismatiques, le Pape Urbain II. jetta un interdit sur toutes les Terres du Duc, auteur de l'incendie (z). On a une lettre de Popon Evêque de Metz, au Duc Thierry (a), par laquelle ce Prélat le prie de restituer ce qu'il a usurpé sur son Eglise dans le Comté de Dextré; lui representant que la prétenduë donation que l'Empereur lui avoit faite de ces biens, n'étoit pas un titre légitime pour les retenir, puisque les biens ecclesiastiques ne sont pas au pouvoir des laïques. Il le prie de se souvenir des biens & des secours qu'il a ci-devant tirez de l'Eglise de Metz, qui lui paye pension pour la défendre, & non pour la dépouiller.

Thierry épousa Gertrude de Flandres, fille du Comte Robert le Frison (b). On ignore l'année de son mariage : mais il ne se put gueres faire avant l'an 1080. Ce Prince, aprés la mort de la Princesse Hadvide sa mere, fit sa demeure ordinaire à Châtenoy, & il augmenta la fondation du Prieuré, que sa mere avoit faite au même endroit.

XXVIII. *Fondation du Prieuré de N. Dame de Nancy par le Duc Thierry.*

Il en fonda un autre sous l'invocation de Notre-Dame à Nancy (c), ou plutôt dans un Champ prés de Nancy. Ce Prince soumit ce Monastere à l'Abbé de Molesme, & ordonna que tandis qu'il demeureroit simple Prieuré, il payeroit tous les ans à l'Abbaye de Molesme un marc d'argent. Que si dans la suite ce Prieuré devenoit assez puissant pour mériter le titre d'Abbaye, l'Abbé de Molesme, sans l'avis duquel on n'y doit faire aucun changement, y nommeroit un Abbé; & quand l'Abbé de Molesme y viendroit en personne, l'Abbé du lieu quitteroit sa place, & la céderoit à celui de Molesme, qui la rempliroit tant qu'il seroit dans ce Monastere. Que si l'Abbé de Notre-Dame de Nancy tombe dans quelque faute considerable, celui de Molesme l'avertira charitablement : & s'il ne se corrige pas, il le déposera, & en mettra un autre en sa place, suivant la Regle de S. Benoît. La datte de cette fondation n'est pas marquée : mais elle n'a été faite qu'aprés la naissance de Simon fils aîné de Thierry, qui y est nommé comme témoin, avec Annuntius Précepteur de ce jeune Prince.

An de J.C. 1070.

XXIX. *Le Duc Thierry prend la Croix, mais ne peut faire le voyage d'Outremer.*

En 1096 (d), le Duc Thierry prit la Croix, & s'engagea, selon la dévotion de ce temps-là, à faire le voyage de la Terre sainte : la foiblesse de sa compléxion ne lui permit pas d'exécuter sa résolution. Il se fit relever de son vœu par Pibon Evêque de Toul, & par Richard Evêque d'Albane, qui étoit alors Légat du S. Siége dans le pays. Ils l'obligerent à envoyer en sa place outre-mer, quatre Cavaliers, & un Arbalêtrier.

Dans un Titre de l'Abbaye d'Andenne de l'an 1105 (e), Thierry est qualifié *Duc de Metz*; & dans Alberic sous l'an 1060, Gertrude épouse de Thierry, est nommée *Duchesse de Nancy* (f). Nous avons montré ailleurs, que quelques sçavans Généalogistes ont crû que les anciens Ducs de Lorraine sont sortis des Comtes de Metz, ou du moins qu'ils ont possedé le Comté de cette Ville, laquelle est contenuë dans l'étenduë de la Lorraine Mosellane : ainsi il n'est pas étrange que Thierry soit nommé Duc de Metz.

Il est aussi à remarquer, que le celebre Garin le Loherans, le plus ancien Auteur que nous connoissions, qui ait écrit exprés l'Histoire, ou plutôt le Roman de nos premiers Ducs, leur donne toujours le nom de Ducs de Metz, & met leur Cour dans cette Ville. Il fait remonter leur antiquité trop haut, & exagere leur puissance, il est vrai; mais enfin le titre de Ducs de Metz, qu'il leur donne par-tout, est une preuve que de son temps ils le portoient assez communément.

Ce Prince eut, de même que ses prédécesseurs, les Vouëries des principales Abbayes du pays. Il fit quelques biens à celle de S. Diey (g). Il défendit celles de Chaumousey, dont Paschal II. lui avoit donné l'Avocatie, contre l'Abbesse de Remiremont (h), & contre un Seigneur nommé Josselin, qui s'opposoient à ce nouvel établissement. L'Empereur lui confirma la Vouërie de Chaumousey (i), & lui

(y) Archiv. de S. Arnoû, & de Bouxieres-aux Dames. *Regnante Henrico juvene Romanorum Rege, Ducatum regni Theoderico Duce regente.*

(z) Benoit hist. ms. de Metz.

(a) *Idem ibid.*

(b) *Alberic. ad an. 1060.* Robertus Friso genuit Gertrudem Ducissam de Nanceio, quæ peperit Simonem Ducem, & Theodoricum nobilem Flandriatum Comitem & Principem.

(c) *Vide Diploma fundation. apud Vignier, p. 112.* La datte n'y est pas marquée : mais Thierry y dénomme Simon son fils, & le Précepteur de son fils. Ainsi on peut la fixer vers l'an 1084.

(d) Benoit hist. de Lorraine, p. 199.

(e) Preuves, sous l'an 1105.

(f) *Alberic. ad an. 1060.* Robertus Friso genuit Gertrudem Ducissam de Nanceio.

(g) Voyez Vignier, p. 112.

(h) Benoit hist. de Lorr. pp. 197. 198. & p. 90. & xxxvij. Voyez l'hist. de la Fondation de Chaumousey.

(i) Baleicourt, p. xliij.

accorda

An de J. C. 1070.

accorda celle du Prieuré du Val de Liévre (l), & celle de l'Abbaye de S. Leon de Toul (m). Il fit faire un nouveau Faubourg à Neufchâteau, & y érigea une Eglise sous l'invocation de S. Nicolas, dont il fit présent à l'Abbaye de S. Mansuy. L'Evêque Pibon la dédia (n), & la rendit indépendante de la Paroisse de S. Christophe de la même Ville.

L'Abbesse de Bouxieres-aux Dames ayant bâti un Pont de bois sur la Meurthe, au dessous du Village de Bouxieres, & sur son propre fond, mais toutefois sur le ban & sur le cours de la riviere de Meurthe, appartenant à S. Arnoû, il y eut sur cela difficulté entre l'Abbé Valon & l'Abbesse de Bouxieres; qui fut terminée à l'amiable en 1073. par Pibon Evêque de Toul, Heriman Evêque de Metz, & Thierry Duc de Lorraine. Ils condamnerent Hadvide Abbesse de Bouxieres, à payer douze sols à l'Officier de l'Abbé, qui se devoit tenir sur le Pont, depuis la premiere heure du jour jusqu'à la sixiéme; c'est à dire, depuis six heures du matin jusqu'à midy (o).

XXX. *Thierry fait du bien aux Eglises & aux Monasteres.*

Thierry fit du bien à l'Abbaye de Bouzonville (p), dont il étoit le principal Protecteur. Il en fit aussi à l'Abbaye de S. Evre, à laquelle il fit restituer le Prieuré de Châtenoy, qu'il avoit fondé avec la Duchesse Hadvide sa mere (q). Il accorda à l'Eglise de S. Diey, la montagne de Clermont (r), qui est située prés de là, en présence de ses quatre fils, Simon, Thierry, Gerard & Henry. Il rendit à l'Abbaye de S. Denys, ou au Prieuré de Liévre qui en dépendoit, la dixme de Sainte Marie-aux-Mines, & de S. Blaise, que le Duc Gerard son Pere s'étoit injustement appropriée (s). Pibon Evêque de Toul, Thierry Evêque de Verdun, les Comtes Rambaud, Hugues & Guiscole, sont nommez comme témoins dans la Charte qui en fut expediée à S. Diey l'an 1078, sous le regne du Roy Henry, & sous le Pape Hildebrand.

Le Duc Thierry avoit deux filles : la premiere nommée Hara, & la seconde Fronica, lesquelles se consacrerent à Dieu, Hara dans l'Abbaye de Bouxieres, dont elle fut Abbesse; & l'autre, dans l'Abbaye de Remiremont. Thierry, pour avoir part aux bonnes œuvres & aux prieres qui se faisoient dans l'Eglise de Notre-Dame de Bouxieres, & pour récompenser en quelque sorte sa fille Hara, qui y étoit Religieuse, donna à cette Abbaye (u) le Village de Bouxieres, & toutes ses dépendances, comme aussi les dixmes, & le droit de patronage de l'Eglise de ce même lieu. Le Duc Simon successeur de Thierry, imita la piété du Duc son Pere envers la même Abbaye, en consideration de Hara sa sœur, qui en étoit Abbesse en 1130.

Thierry fit son Testament en 1115 (x), & y ordonna à ses Enfans de le faire enterrer à la maniere des Nobles François, desquels il tiroit son origine. Les anciens Ducs de Lorraine se glorifioient de cette origine, qui leur venoit de Hadvide de Namur, épouse de Gerard d'Alsace. On ignore le lieu de sa sepulture. Quelques-uns croyent que ce fut à Notre-Dame de Nancy, dont il étoit fondateur: mais je n'en trouve aucune bonne preuve. On n'y a jamais montré son mausolée. Je pense que ce fut plutôt à Châtenoy. On voit au Cloître de ce Prieuré, dans l'épaisseur du mur de l'Eglise au midy, une grande arcade, sous laquelle est un tombeau, où est representé en relief un Prince couché, ayant un bonnet ou couronne en tête, une tunique longue & sans plis, un manteau long, attaché par devant d'un cordon orné avec une boucle, ceint d'une ceinture pendante & précieuse, ayant une palme à la main, & une bourse de pelerin à la ceinture. Il régna jusqu'en 1115, & Simon son fils lui succéda en 1116, où l'on trouve déja des Actes sous son nom. Il eut aussi trois autres fils, sçavoir Thierry Seigneur de Bitche & Comte de Flandres; Gerard, qui eut pour partage les biens que son Pere possedoit en Alsace; & Henry, qui fut Evêque de Toul; outre les deux filles dont on a déja parlé.

Aprés la mort de Thierry, qui est nommé Duc, Comte (y) & Marchis, dans un Titre de Bouzonville de l'an 1115, ses trois fils Simon, Gerard & Thierry donnerent à cette Abbaye, dont leurs ancêtres étoient Fondateurs, l'Eglise ou les dixmes du Village de Lutzveiller; & quelque temps aprés, les deux freres Gerard & Thierry, étant sur le point de se rendre en Italie auprés de l'Empereur Henry V. engagerent à la même Abbaye leur Terre de Lutzveiller, & huit conduits ou huit maisons qu'ils y avoient, avec les familles, pour la somme de trente marcs d'argent, que l'Abbé leur délivra. Cette donation fut confirmée par Etienne Evêque de Metz. Le Duc Ferry, fils du Duc Mathieu, étant rentré dans la Seigneurie de Bitche, & en ayant joui pendant plus de cinquante ans, accorda à l'Abbaye de Bouzonville, du consentement de Ferry, de Mathieu & de Philippe ses fils, la Vouërie,

(l) *Idem p. 195.*
(m) *Idem p. 199.*
(n) *Idem pp. 89. & 199. & 91. 99.*
(o) Archive de S. Arnoû & de Lay. *Preuves, p.*
(p) Hist. de Lorraine, liv. 1. *Preuves, p. 544.*
(q) *Vignier, p. 110. ad an. 1106.*
(r) Balcicourt, pp. 33. 35.
(s) *Vignier, p. 112. an. 1114.*
(t) *Balcicourt, Preuves p. xxxvij.* Cette Charte m'est fort suspecte. J'en ai veu le prétendu original, qui porte, à mon sens, des marques sensibles de supposition. L'indiction qu'on y a mise, est fausse.
(u) Voyez les Preuves, sous l'an 1120. Si Thierry est mort en 1115. il faut que la datte de ce Titre soit alterée.
(x) Archive de Lorraine.
(y) Il étoit Comte de Toul, peut-être de Remiremont, ou plutôt de Metz.

An de J. C. 1115.

& les autres droits qu'il avoit à Lutzveiller, par des Lettres passées le 3 des kalendes de Fevrier 1204, ou 1205 avant Pâques, en présence de Philippe de Florenges, de Henry de Sierk, d'Arnoû de Velcheringen, de Rous de Brie, de Barthelemy de Bekenheim, de Barthelemy de Bretenay, & autres. Dans une Lettre de l'an 1158, le Duc Mathieu étant à Bouzonville, reconnoît aussi que ses ancêtres sont Fondateurs de cette Abbaye. On ne songeoit pas encore en ce temps-là à faire descendre la Maison de Lorraine de celle de Bouillon.

Thierry d'Alsace, fils du Duc Thierry le Vaillant, eut pour son appanage le Comté de Bitche (z), situé sur la Sare, ou dans le Sargaw superieur. Le Château de Bitche, qui donne le nom au Comté, est assis sur un rocher escarpé, au milieu de grandes forêts. Au pied du Château est la petite Ville de Kalthausen. Plus avant vers l'Alsace, est l'Abbaye de Stultzbronn, fameuse dans notre Histoire, & fondée par le Duc Simon.

L'Abbaye de Bouzonville (a), qui dés le commencement de sa fondation avoit été sous la protection particuliere des Ducs de Lorraine, étant opprimée par les Seigneurs vouëz, qui en pilloient les biens, & se les approprioient; en sorte que les Religieux manquoient même des choses nécessaires à la vie, & que les sujets de l'Abbaye étoient forcez de se retirer, pour se soustraire à la violence de ces usurpateurs. L'Abbé Renier en porta ses plaintes au Comte Thierry fils du Duc Thierry, Protecteur de l'Abbaye; lequel se transporta à Bouzonville, se fit representer les Chartes du Pape Leon IX. & du Comte Gerard (b) son ayeul, les fit lire en sa présence & en la présence des Princes qui l'accompagnoient; aprés quoi il ordonna que les Vouëz de l'Abbaye ne prendroient que ce qui étoit réglé par les anciennes Chartes, & en dressa un Acte en présence de plusieurs témoins, sçavoir Vigeric de Valcourt, Jean de Ditdenhof, Vautier d'Ernesdorf, Geoffroy de Diffurt, Hezel Avoué d'Alsace, Albert, & Alberic son frere, de la famille du Comte Thierry; Herman Grand Ecuyer (*Dapifer*), &c. Fait à Bouzonville en 1123. la 2[e] année d'Etienne Evêque de Metz.

Nous avons un Titre de Bertram Evêque de Metz *, qui reconnoît que le Pape Leon IX. ayant dédié l'Eglise de Sainte Croix de Bouzonville, avoit permis, du consentement des Princes & Seigneurs de cette Terre', que les hommes & les femmes de corps (c'est à dire de condition servile) se pussent marier à ceux & à celles du Duc de Lorraine, de S. Sixte (ou de Retel) & de Notre-Dame de Mouzon (sur Meuse). Que s'étant glissé de l'abus dans ces mariages, le Prélat veut les rétablir dans leur premier ordre, & défend à ses Ecclesiastiques de consentir ausdits mariages en ce qui seroit contraire au Réglement qui avoit été fait par S. Leon IX. Cette Bulle de Leon IX. est perduë; du moins nous n'avons pû la déterrer nulle-part.

* 12 Janvier. Bertram vivoit vers 1180.

Thierry Comte de Bitche épousa Sunechilde fille de Robert II. Comte de Flandres (c), dont il eut, 1°. Thierry II. qui fut fait Comte de Flandres en 1128. 2°. Laurette ou Laurence, qui épousa en premieres nôces le Duc de Limbourg: mais comme les conjoints se trouverent parens aux degrez prohibez, on les sépara, & Laurette épousa en secondes nôces Juvan d'Alost; puis en troisiémes nôces Radulphe Comte de Peronne; & en quatriémes, le Comte de Namur.

Thierry I. aprés son mariage avec Sunechilde, rendit à Simon son frere Duc de Lorraine, le Comté de Bitche, qu'il avoit reçu en appanage. Les monumens du pays le nomment Comte de Flandre (d): mais je ne puis dire ni le commencement ni la fin de son regne. Plusieurs Auteurs même ne reconnoissent qu'un Thierry Comte de Flandre, & confondent le Fils avec le Pere.

Thierry II. épousa Sybille fille du Comte de Jerusalem (e), dont il eut six enfans, sçavoir Baudouin, Philippe, Mathieu & Pierre, Gertrude & Marguerite. Baudouin mourut jeune; mais Philippe succéda à son Pere. Celui-ci fut fait Comte de Flandres par la Noblesse du Pays, qui l'appella à la Couronne, que Villaume fils de Robert Duc de Normandie, avoit usurpée. Thierry lui livra la bataille, & la perdit, dans la Campagne nommée Hakerpol. Mais peu de temps aprés, Villaume assiégeant Thierry dans Alost, fut blessé d'une fleche tirée de dessus les morts, & mourut de sa blessure quatre jours aprés en 1128, laissant par sa mort Thierry paisible possesseur du Comté de Flandres.

Il fit, dit-on (f), quatre voyages en Terre sainte. Le premier en 1138, dont il revint en 1139. Le second en 1147, dont il revint en 1150. Le troisiéme en 1157, dont il retourna en 1159; & le quatriéme en 1163, & en revint en 1164. Il fonda l'Abbaye de Clermarais en 1140 (g), & celle de Neuport ou Gravelines en 1159. Il y mourut le 17[e] de Janvier 1167, c'est à dire 1168 (h) avant Pâques. Il laissa son Comté de Flandres à son fils Philippe,

(z) *Epistola Matth. II. ad Comit. Sarverden. an. 1221.* Preuves pag.

(a) *Charta Fundationis Bozonis-villa.*

(b) Gerard I. fils d'Adelbert, Fondateur de Bouzonville.

(c) *Annal. Bertini, apud Edmund. Martenne thes. anecdot. t. 3. p. 391. Et Genealog. Comit. Flandria apud eund. pp. 383. 387.*

(d) Lettres de Matth. II. *Vignier, p. 117. Alberic. Chronic. ad an. 1198.*

(e) *Genealog. Comit. Flandr. pp. 387. 388.* Ce Comte de Jerusalem étoit Foulque d'Anjou.

(f) *Stemmata Comitum Flandria.*

(g) *Annal. Bertin. t. 3. p. 639. Thes. Anecdot. Martenne.*

(h) *Ibid. p. 653.*

An de J.C. 1070.

lippe, qu'il avoit déja associé au gouvernement, lorsde son troisiéme voyage de Syrie en 1157 (i). Il gouverna seul depuis l'an 1168 jusqu'en 1191.

Marguerite sa sœur, qui avoit épousé Baudouin III. Comte de Hainaut, succéda au Comte Philippe. Elle eut du Comte Baudouin un autre Baudouin, qui devint Empereur de Constantinople. Telle fut la généalogie de Theodoric d'Alsace Comte de Flandres. Nous parlerons ci-aprés de Henry Evéque de Toul son frere.

XXXI. *Guerres de Godefroy le Bossu.*

Dans la basse Lorraine, Godefroy le Bossu, fils & successeur de Godefroy de Bouillon dit le Barbu, entra en jouïssance des Etats de son Pere en 1070 (k). Il fit la guerre en Allemagne, en Flandres & en Frise avec beaucoup de succés (l), au retour de la guerre de Saxe, où il avoit fait des prodiges de valeur dans l'Armée de l'Empereur Henry IV. Comme il visitoit ses propres Etats, ses Sujets apostérent un Nautonnier nommé Gislibert (m), qui le tua, comme il étoit la nuit sur la Meuse, dans un lieu de commodité, pour satisfaire aux besoins de la nature. Il le frappa dans la partie même par laquelle la nature se décharge. Il fut porté de là à Utrech, où il mourut bien-tôt aprés. Sigebert dit qu'il fut mis à mort en Frise par un nommé Richard (n). L'Empereur Henry IV. donna à Godefroy fils du Comte Eustache de Boulogne, & d'Ide sœur de Godefroy le Barbu, le Marquisat d'Anvers; & à Conrade son propre fils, le Duché de la basse Lorraine.

XXXII. *Conrade, puis Godefroy de Bouillon, Ducs de la basse Lorraine.*

Mais Conrade ayant été fait Roy d'Italie quelques années aprés, contre son propre pere l'Empereur Henry IV. celui-ci donna en 1089 à Godefroy le Duché de Lorraine, que le Pere de Godefroy avoit possedé, & que le jeune Godefroy avoit mérité par ses services (o); car il avoit accompagné l'Empereur dans toutes ses guerres; il avoit tué de sa main Rodulphe Duc de Suabe, qui disputoit l'Empire à Henry, & il l'avoit percé de la lance à laquelle étoit attachée l'Aigle Imperiale qu'il portoit (p). De plus il avoit monté le premier sur les murailles de Rome, lorsque l'Empereur la prit sur Grégoire VII.* Etant passé en Syrie à la tête de l'Armée des Croisez, il eut l'honneur d'être couronné le premier Roy Chretien de Jerusalem (q) : mais il ne jouït pas assez long-temps de cet honneur; il mourut l'année suivante 1100.

* An 1083.

Baudouin son frere succéda à son Royaume, & l'Empereur Henry IV. donna le Duché de la basse Lorraine à Henry Comte de Limbourg (r), aprés l'avoir réduit par la force à quitter les armes qu'il avoit prises contre lui, & à racheter ses bonnes graces par une grande somme d'argent. Celui-ci, pour témoigner sa reconnoissance envers son bienfaiteur, prit hautement son party & sa défense en toute occasion : mais on le soupçonna d'avoir inspiré l'esprit de révolte au Prince Henry contre l'Empereur son Pere (s); puis d'avoir abandonné le Fils pour prendre le party du Pere (t). Enfin aprés la mort de l'Empereur Henry, arrivée à Liége en 1106, le Duc se reconnoissant coupable de Leze-Majesté, alla se jetter aux pieds du jeune Empereur Henry, à qui il avoit d'abord donné de si pernicieux conseils. L'Empereur le fit arrêter, & condamner, par le jugement des Grands de l'Empire, à demeurer en prison, & à être dépouillé de son Duché de Lorraine, qui fut donné à Godefroy Comte de Louvain.

XXXIII. *Guerres contre le Duc Simon.*

Le Duc Henry trouva moyen de sortir de sa prison, & se mit en tête de rentrer en possession du Duché de la basse Lorraine. Son Fils qui lui succéda, hérita de la même envie; mais ils ne purent reüssir, faute de forces. Dans une Vie manuscrite du Duc Simon (u) que j'ay en main, il est dit qu'Adalberon Archevêque de Tréves, qui commença à gouverner en 1132, ayant pris le titre de Duc de Lorraine, & s'étant allié avec Etienne Evêque de Metz, Renaut Comte de Bar, & Godefroy Comte de Louvain, ils se jetterent dans la haute Lorraine, à la tête de dix mille hommes. Simon étant informé que les Ennemis étoient prés de Sierk, se mit en campagne avec le Duc de Baviere, & les Comtes de Palatin & de Salm. Il les battit deux fois en bataille rangée; la premiére prés de Macheren, & la seconde prés de Château-Jule. La paix se fit bien-tôt aprés par la médiation de l'Empereur Lothaire II. mais le Duc Simon ne la garda pas long-temps. Il entra sur les terres de l'Archevêché de Tréves, & y prit plusieurs Places limitrophes de ses Etats. L'Archevêque de Treves leve promptement une Armée, dont il donne la conduite à Geoffroy le jeune, Comte de Faukemont son cousin. Ce jeune Seigneur entre en Lorraine, & vient livrer la bataille au Duc Simon prés la Ville de Toul. Simon y est blessé avec le Comte de Salm, & obligé de se sauver dans Nancy. Faukemont les y assiége, & les y resserre tellement, qu'on ne peut ni y entrer ni en sortir.

(i) *Genealogia Comit. Flandr. ibidem.*
(k) *Sigebert. ad an. 1070. & alii.*
(l) *Sigebert. ad an. 1076. Lambert. Schafnaburg. eodem anno.*
(m) *Joan. de Bayon, c. 66.* Schafnaburg *ad an. 1076.* dit qu'il fut blessé à Anvers; mais Jean de Bayon dit que ce fut sur la Meuse : *Suorum dolo in accessu super Mosam flumen à quodam Nautico per secretum naturæ cuspide ictus, vitâ exuitur. Vide Grammaye hist. Brabant. c. 6.*
(n) *Sigebert. ad an. 1076.*
(o) *Lambert. Schafnaburg. in fine operis.*
(p) *Ita Germanici Scriptores.*
(q) An 1099. *Sigebert. & alii. Vide Alberic. ad an. 1109.*
(r) *Sigebert. ad an. 1101. Meyer. ad ann. 1106. Grammaye c. 6. hist. Brabant.*
(s) *Sigebert. ad an. 1105. 1106.*
(t) *Idem ad an. 1106.* Dux Henricus, qui ab Imperatore ad filium ejus animo transiens, cum contra patrem suum consilio suo armavit; & à filio ad patrem rediens, partes filii debellavit. Mortuo Imperatore, se ut reum majestatis filio Regis dedit, & ab eo captus, custodiæ traditur, de quâ ipse per industriam suam evasit. Ducatus ejus datur Godefrido Lovaniensi Comiti.
(u) *Hist. ms. Ducum Lotharing. in Simone.*

An de J. C. 1070.

Etienne Evêque de Metz, & Renaut Comte de Bar, profitant de la circonstance, reprirent sur le Duc Simon diverses terres qu'il avoit envahies sur eux. L'Histoire dit que Simon, dans l'extrêmité où il étoit, fit vœu d'aller à Jerusalem, & qu'aussi-tôt Dieu répandit la terreur dans le Camp des Ennemis, qui leverent le siége. Alors le Duc se retira prés l'Empereur Lothaire son beau-frere, pour lui demander son secours contre le Duc Godefroy, qui occupoit son pays. L'Empereur lui donna le Marquis de Saxe & une puissante armée, avec laquelle il vainquit en deux combats le Duc Godefroy, & l'obligea à se retirer de la Lorraine, & à laisser Simon dans la paisible jouïssance de ce Duché. C'est ce que raconte l'Auteur de ce Manuscrit.

XXXIV. *Evrard Archevêque de Tréves.*

Evrard Archevêque de Tréves, succéda en 1147 (x) à Poppon, qui avoit tenu ce siége pendant plusieurs années. Evrard avoit été Prévôt de l'Eglise de Vorms (y), avant que d'être élevé sur la Chaire Archiepiscopale de Tréves. Il étoit Fils d'Ezo, ou Ezelin, ou Henry, Comte Palatin d'Allemagne, & de Mathilde fille de l'Imperatrice Theophanie épouse d'Othon III. Il avoit l'honneur d'être fort avant dans les bonnes graces de l'Empereur Henry III. & le siége de Tréves étant vacant, il fut choisi d'un commun consentement du Clergé & du peuple de Tréves, & agreé par l'Empereur.

Brunon Evêque de Toul ayant été élû Pape en 1049 dans l'Assemblée de Vorms, l'Archevêque de Tréves l'accompagna à Rome, & obtint de lui pour son Eglise la confirmation du droit de Primatie sur les Evêques des Gaules & de Germanie (z), ainsi qu'on l'a déja vû (a). Il revint en France avec le même Pape, & assista à la dédicace de l'Eglise de S. Remy, dans laquelle il benit la Chapelle de la Trinité en presence du Pape, & du consentement de l'Archevêque de Reims (b). La dispute sur la Primauté entre les deux Eglises de Tréves & de Reims, s'étant réveillée à l'occasion de la tenuë du Concile, le Pape ne jugea pas à propos d'entrer pour lors dans cette discussion. Il fit mettre les siéges en rond au milieu du chœur de l'Abbaye de S. Remy, & plaça l'Archevêque de Reims à sa droite, & celui de Tréves à sa gauche, déclarant que l'ordre des séances du Concile seroit sans préjudice aux droits des Eglises.

Comme le Cardinal Pierre Diacre déclamoit fortement contre les Simoniaques, & qu'on recherchoit ceux qui en étoient coupables, l'Archevêque de Tréves se leva, & protesta devant toute l'assemblée, qu'il étoit innocent de ce crime, & qu'il n'avoit ni rien promis ni rien donné pour l'Episcopat, & n'avoit rien reçu pour conferer les Ordres.

Le Pape passa à Tréves en 1049, & y consacra l'Eglise de S. Paulin, qu'on venoit de réparer. Il benit aussi un Autel dans l'Eglise de S. Simeon (c). Enfin Evrard l'accompagna presque par-tout, dans le premier voyage qu'il fit en France. Il étoit à Reims, à Verdun, à Toul avec lui, comme on le voit par les Bulles du Pape, données dans ces lieux, & dans lesquelles notre Archevêque est dénommé. Il assista aussi au Concile de Mayence, où se trouva l'Empereur Henry III. avec la plupart des Evêques de Germanie.

XXXV. *L'Archevêque Everard fait de grāds biens à l'Eglise de Tréves.*

Le Prélat dont nous parlons acquit de tres grands biens à l'Eglise de Tréves; & un Historien assure (d) qu'il employa plus de mille talens, qu'il tira du Trésor de son Eglise, pour acheter tous ces grands fonds. Un autre (e) dit, qu'il réünit au Patrimoine de l'Eglise de Tréves les Abbayes de S. Servais de Tongres, & de S. Maximin de Tréves, qui en avoient été distraites. En 1052 (f), Valram Comte d'Arlon, que l'on croit avoir été de la famille des Comtes de Luxembourg, & son Epouse Adeleïde, donnerent à l'Eglise de Tréves de grandes Terres sur la Moselle, & dans le pays de Meinfeld, & reçut en échange d'autres terres de la même Eglise, à condition qu'aprés leur mort, le tout reviendroit à l'Eglise de Tréves.

Sous son Pontificat on fit la découverte des SS. Euchaire & Valere dans l'Eglise de S. Euchaire (g), aujourd'huy nommée l'Abbaye de S. Matthias. L'Archevêque Evrard, accompagné de deux de ses Suffragans, Adalberon de Metz & Theodoric de Verdun, fit la cérémonie de leur Translation. L'Empereur Henry III. ayant instamment demandé à Evrard quelques Reliques pour l'Eglise de Goslar, l'Archevêque lui envoya le Corps de S. Valere *, nouvellement levé de terre. * An. 1053.

Le Monastere de Sainte Marie du Mont prés Boppart, étant tombé dans la derniere pauvreté, Jacques Abbé de S. Matthias lui donna certains biens de son Abbaye; & cette donation fut confirmée par Arnoû Archevêque de Tréves en 1055. Les Bourgeois de Boppart firent ensuite une cession de ce Monastere à l'Abbaye de S. Matthias; ce qui fut signé & ratifié par l'Empereur Henry IV. en 1059.

XXXVI. *Découverte du Corps de S. Mathias*

Vers le même temps on découvrit dans la même Eglise le Corps de S. Matthias Apôtre (h); au moins on le prétendit ainsi; & les mê-

(x) Son nom se trouve dans un Titre de l'an 1044, où Brunon Evêque de Toul confirme la Fondation de Deuilly. Mais je pense que le nom & la signature d'Evrard y ont été mis depuis que Brunon fut fait Pape. *Mabill. t. 4. annal. p. 459.*

(y) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 524.*

(z) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 526.*

(a) Ci-devant, dans la Vie de Leon IX.

(b) *Vide tom. 9. Concil.*

(c) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 527. Vide hist. Trevir. p. 222. t. 12. spicileg.*

(d) *Hist. Trevir. t. 12. spicileg. p. 222.*

(e) *Gesta Treverorum, t. 2. access. hist. Leibnitz. p. 86.*

(f) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 530.*

(g) *Idem, p. 531.*

(h) *Idem, pp. 531. 532.*

An de J. C. 1070.

mes Prélats dont on a parlé, se trouverent à l'ouverture du tombeau, qui étoit caché dans la même Eglise. On raconte divers miracles arrivez à cette occasion, & on prétend que Ste Helene mere de Constantin, avoit apporté ces saintes Reliques de la Palestine à Rome, & que de Rome elles furent apportées à Tréves par l'Evêque S. Agrece : qu'ayant été cachées dans un lieu secret de l'Eglise, elles y demeurerent jusqu'au temps de l'Archevêque Evrard.

XXXVII. *L'Histoire de S. Mathias est découverte à Tréves.*

Dans le même temps un Religieux de S. Matthias de Tréves cherchant avec grand soin la vie de ce saint Apôtre, rencontra un Prêtre nommé Theodoric (i), qui promit de lui faire avoir, par le moyen d'un Juif de ses amis, le livre qu'ils nomment *Des Condamnez*, parce qu'il contient la condamnation & le supplice des deux SS. Jacques, de S. Matthias & de S. Etienne : qu'en effet le Prêtre tira des mains du Juif un livre hebreu, qu'il disoit être celui qu'on demandoit : mais c'étoit le Cantique des Cantiques, que le Juif avoit donné au Prêtre. Le Religieux s'apperçut bien-tôt de l'imposture; & s'en étant plaint au Prêtre Theodoric, celui-ci fit tant, qu'il reçut enfin du Juif le livre qu'il désiroit, intulé : *Haï Matthaï*, ou Vie de S. Matthias. Il se le fit expliquer par un Juif, & il le mit ensuite en latin. L'Archevêque consulta un autre Juif, qui lui expliqua le même ouvrage, comme son confrere avoit fait au Religieux de S. Maximin. Enfin Dieu révéla la même Vie à une Recluse, qui jeûna trois jours pour obtenir cette faveur.

Voila ce qu'on lit dans la préface de cette Legende, qui ne passe pas pour fort autentique, au jugement des plus exacts Critiques (k). Elle est dédiée à un Abbé de S. Matthias, dont on ne dit pas le nom. Elle contient des faits tres apocryphes; & à l'égard des Reliques de S. Matthias, on croit qu'elles sont à Rome dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure. Je ne veux pas toutefois contester que son Chef ne se conserve à Tréves dans l'Abbaye de S. Matthias. Revenons à l'Archevêque Evrard.

XXXVIII *Conrade Comte de Luxembourg maltraite l'Archevêque de Tréves.*

Comme il visitoit son Diocese en 1059, Conrade Comte de Luxembourg l'attaqua, le maltraita de paroles & d'effets (l), pilla son équipage & ses ornemens sacrez, lui arracha le *Pallium* dont il étoit revêtu, le fit dépouiller de ses habits sacrez, profana le Corps de Notre Seigneur, & répandit par terre le S. Crême, que le Prélat portoit avec lui pour les fonctions de son ministere. Ensuite il le conduisit à Luxembourg, où il le tint en prison. Le Clergé de Tréves informé de ces violences, interrompit l'Office public dans les Eglises, & avertit le Pape de l'attentat commis sur son Prélat. Le Pape excommunia Conrade, & voulut qu'il ne pût être absous que par Evrard lui-même. Le Comte refléchissant sur la grandeur de son crime, remit le Prélat en liberté, & vint peu de temps aprés à Tréves, dans des sentimens de douleur, & dans un esprit humilié, pour subir la pénitence, & pour lui faire satisfaction. Le Prélat se contenta de lui ordonner d'aller à Jerusalem. Il accepta cette pénitence, & l'exécuta fidelement.

An de J. C. 1070.

XXXIX. *Fondation de l'Abbaye de Luxembourg.*

On dit qu'il lui ordonna aussi de fonder une Abbaye de Benedictins, sous l'invocation de S. Pierre, près la Ville de Luxembourg * : mais elle ne fut achevée que quelques années aprés par la Comtesse Clemence son épouse (m). Conrade mourut dans son Pelerinage en Palestine, & son corps fut, dit-on, rapporté deux ans aprés à Luxembourg, où il fut enterré dans un caveau de l'Abbaye qu'il avoit commencée. Sa femme Clemence y choisit aussi sa sepulture. Ce Monastere fut dans la suite dédié à la Sainte Vierge. Il subsista prés la Ville, jusqu'en 1542 ; mais dans les guerres entre Charles V. & François I. il fut ruïné par les Imperiaux, pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains des François ; & les Religieux se retirerent dans la Ville ou plutôt dans le vallon qui sert de fossé à la Ville, en un lieu où étoit auparavant un Hôpital dédié à S. Jean Baptiste, & où ils ont bâti un nouveau Monastere. Le premier Abbé de S. Pierre de Luxembourg fut Folmar, qui eut pour successeur Godefroy, tous deux illustres par leur mérite & leur pieté.

* An 1083.

XL. *Excès de Henry Comte Palatin, qui tuë sa femme.*

Sous le Pontificat du même Evrard, on vit un exemple fameux de l'inconstance humaine, dans la personne de Henry Comte Palatin (n). Ce Seigneur avoit d'abord pris la résolution de se donner à Dieu dans le Monastere de Gorze, qui étoit alors en grande réputation de régularité. Il y demeura quelque temps avec l'habit Religieux, faisant l'étonnement de tout le Pays, qui sçavoit quels avoient été sa violence & ses excés avant sa prétenduë conversion. Il ne demeura pas long-temps dans le Cloître, sans tourner la tête en arriere. Il retourna dans le siécle, plus animé que jamais contre les gens de bien & les Ecclesiastiques, & plus porté à les persecuter & à les piller.

Il en vouloit sur-tout à Annon Archevêque de Cologne, qui l'avoit excommunié pour ses excés, avant sa retraite à Gorze, & à qui Henry avoit donné, pour l'expiation de ses crimes, un Château nommé Sigeberg, situé sur une montagne au delà du Rhin sur la riviere de Sige (o). Annon y avoit commencé un

(i) *Vide Bolland. 24. Februar.* Tillemont. t. 1. hist. Eccles. p. 406. & not. sur S. Matthias, &c.

(k) Voyez M. de Tillemont, t. 1. hist. Eccl. p. 654. *Fabricii codex apocryph. N. T. p. 782. vide & S. Antonin. 1. parte Chronic. tit. 6. c. 15.*

(l) *Gesta Trevir. apud Leibnitz. t. 57. p. 86. & hist. Trevir. t. 12. spicileg. p. 222.* Ici Preuves, p. 31. c. 57.

(m) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 137. Vide Mabillon. t. 5. annal. Bened. p. 196. Joan. Bertell. hist. Luxemburg. p. 123. & seq. Histor. Monasterii Luxemburg. ms.*

(n) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 537. & Autor vita Annonis Coloniens.*

(o) Voyez le P. Mabillon. *Annal. Bened. t. 4. p. 680.* où il parle assez au long de ce Monastere, qui fut consacré en 1066.

An de J.C. 1070.

Monastere, qui subsiste encore aujourd'huy. Henry étant sorti de Gorze, voulut rentrer dans le Château, & obliger par force Annon à le lui rendre. Le Prélat ne croyant pas le pouvoir faire, Henry l'assiégea dans Cologne, & commença à faire du dégât dans tout le Pays d'alentour. Mais il fut bien-tôt obligé par les troupes d'Annon, de se retirer dans la forteresse de Cocom.

Durant cet intervalle, on fit des troupes de part & d'autre; & comme on n'attendoit que l'heure du combat, le Comte emporté par un esprit de fureur, prend une hache, & coupe la tête à sa Femme, qui étoit une des principales causes qui lui avoient fait abandonner le Monastere. Les Soldats qui le suivoient, furent tellement frappez de ce spectacle, dont il voulut qu'ils fussent spectateurs, qu'ils déserterent tous. On arrêta le Comte; on le chargea de liens comme un furieux, & on l'enferma dans le Monastere d'Epternach, où il passa le reste d'une vie malheureuse (p).

XLI. *Vie de Volfelme Abb de Brunviller.*

Vers le même temps vivoit Volfelme (q), natif du pays des Ripuaires, aux environs de Cologne & de Juliers; qui s'étant fait Religieux à S. Maximin de Tréves sous l'Abbé Bernard disciple de S. Poppon, acquit une telle réputation de sainteté, qu'Herman Archevêque de Cologne le demanda instamment à l'Abbé Bernard, pour venir dans sa patrie y répandre la bonne odeur de pieté, qu'il avoit déja répanduë à Tréves & aux environs. L'Abbé ne put résister aux prieres du Prélat, & renvoya Volfelme à Cologne. L'Archevêque le mit en main de l'Abbé Henry, qui étoit oncle du saint Homme, & qui gouvernoit alors le Monastere de S. Pantaleon de cette Ville.

Henry voyant que l'inclination de son neveu l'éloignoit de la ville & du tumulte, lui donna le gouvernement du Monastere de Gladbach, qui étoit fort solitaire, & qui étoit de sa dépendance. Quelque temps aprés, l'Archevêque Herman le nomma Abbé de Sigeberg *: mais voyant que son talent étoit plutôt pour la contemplation, que pour les affaires & l'action, il aima mieux lui donner l'Abbaye de Brunviller, qui est dans une situation fort éloignée du monde. Il n'y joüit pas toutefois de la paix qu'il desiroit. Annon Archevêque de Cologne ayant voulu donner à une Eglise Collegiale, qu'il bâtissoit dans sa Ville Episcopale, la Terre de Aotten sur la Moselle, Volfelme à qui elle avoit d'abord été cédée, fut obligé de la défendre; ce qui l'engagea dans une longue suite de procédures (r). Il mourut en 1091, le 22e d'Avril.

* An 1066.

XLII. *L'Archevêque Evrard entreprend de convertir les Juifs de son Diocése.*

L'Archevêque Evrard entreprit de convertir les Juifs, qui étoient alors en grand nombre dans la Ville de Tréves (s). Il les menaça de les chasser tous de la Ville, s'ils ne se convertissoient dans la Fête de Pâque prochaine. Ceux-ci au desespoir, chercherent le moyen de se défaire de l'Archevêque. Ils firent une statuë de cire sur son modele, & engagerent à force d'argent un Clerc de l'Eglise de S. Paulin, nommé Chrétien, à baptiser cette statuë, comme si c'eût été un enfant. Il le fit, & la leur rendit. Le jour du Samedy Saint, comme l'Evêque étoit occupé à donner le Baptême aux Cathecuménes, les Juifs mirent le feu à cette statuë, & l'allumerent comme un flambeau (t). Elle étoit à demi consumée, lorsque l'Evêque sentit ses forces s'affoiblir. On le conduisit hors du Baptistere; il se mit à genoux devant un Crucifix; & panchant la tête dans le sein de l'Archidiacre qui l'accompagnoit, il rendit son ame, revêtu comme il étoit de ses ornemens Pontificaux, le 14e d'Avril 1066. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Paulin, où l'on voit son Tombeau & son épitaphe.

XLIII. *Conrade Archevêque de Tréves, mis à mort par ses ennemis.*

Il eut pour successeur dans l'Episcopat Conrade ou Conon (u), qui tiroit sa naissance des Comtes de Phullingue, & qui étoit fils d'Egilolphe & d'Azecha, de la premiere noblesse de Suabe. Conrade fut Princier & Prévôt de l'Eglise Cathedrale de Cologne, avant que d'être élevé à la dignité d'Archevêque de Tréves. Annon de Cologne son oncle, le nomma à l'Archevêché de Tréves, sans attendre ni le consentement du Clergé, ni l'agrément du peuple. Comme il gouvernoit alors avec une autorité presqu'absoluë, sous le nom du jeune Empereur Henry IV. qui avoit succédé en 1055 à son Pere l'Empereur Henry III. il crut que personne n'oseroit contredire son choix ni sa volonté.

Mais il trouva de grandes oppositions de la part du Chapitre de Tréves. Le Comte Thierry Major-dome de la Cathedrale, se mit à la tête des mécontens, & alla attendre le nouvel Evêque Conrade, qui venoit accompagné d'une troupe de gens armez, disposé à se mettre en possession par violence, s'il se trouvoit quelqu'un qui voulût lui résister. Ceux de

(p) C'est ce que dit Brouver, *t. Annal. Trevir. p. 537.* Mais le continuateur d'Herman le Contract, de l'édition de Pistorius, dit qu'Henry étant tombé dans la démence, se retira à Epternach, sous prétexte de religion, & qu'en ayant été retiré, il tua sa femme (an 1060.)

(q) *Vide Mabill. t. 4. Annal. Bened. p. 650.*

(r) *Brouver. t. 1, annal. Trevir. p. 539. Vide & Mabill. t. 4. & 5. annal. Bened. p. 285.*

(s) *Idem p. 539. & Gesta Trevir. apud Leibnitz. p. 86. & hist. Trevir. t. 12. spicileg. p. 223. Contract. & Lambert. Schafnab. ad an. 1066.*

(t) Les Payens avoient de ces sortes de dévoüemens par les Images de cire.

Ovid. epist.

Devovet absentes, simulacraque cerea fingit...
Et miserum tenues in jecur urget acus.

Horat. l. 1. Satyr. 8.

Lanea & effigies erat, altera cerea major.
Lanea quæ pœnis compesceret inferiorem.
Cerea suppliciter stabat, servilibus usque
Jam peritura modis.

On voit aussi de pareils exemples de dévoüemens dans l'histoire Ecclesiastique.

(u) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. pp. 542. 543. Sigebert. ad an. 1067. Hist. Trevirens. p. 223. t. 12. spicileg. Gesta Trevir. t. 1. Leibpitz. c. 58. p. 87.*

An de J. C. 1070.

Tréves prirent devant eux des branches d'arbres, pour n'être pas reconnus ; & marchant au clair de la Lune le 18ᵉ de May, ils arrivérent sans que personne en eût avis, à Biedbourg, nommé anciennement Bedonie, ou Beden, à seize milles de Tréves, & attaquerent les troupes de Conrade, qui ne s'attendoient à rien moins. La surprise où ils se trouverent, & la circonstance de la nuit, jetterent parmi eux une si grande consternation, que sans songer à se défendre, ils prirent tous précipitamment la fuite. Il y en eut grand nombre de tuez. Conrade tomba entre les mains de ses ennemis, avec Einard Evêque de Spire, qui l'accompagnoit. On pilla leur bagage, & on fit main-basse sur tous ceux qui voulurent résister.

Einard, qui étoit un vieillard à qui l'on n'en vouloit pas, fut relâché, & mis sur un mauvais cheval, pour s'en retourner, aprés qu'on lui eut pris tout ce qu'il avoit. Le Comte Thierry fit mettre Conrade dans les liens, & le fit conduire en prison dans le Château d'Urtzieh, qui étoit prés de là. Le Prélat y demeura jusqu'au premier de Juin. Alors il le tira de prison ; & l'ayant fait conduire sur le sommet de la montagne, on le dépouilla ignominieusement de ses habits, on lui banda les yeux, & on lui lia les mains derriere le dos comme à un criminel, puis on le précipita à travers les ronces & les rochers, en lui faisant de sanglans reproches sur son irréguliere promotion à l'Episcopat. On assure qu'il tomba trois fois à bas de la montagne, sans se faire aucun mal, si ce n'est que la troisiéme fois il se démit le bras. Les Soldats chargez de cette cruelle exécution, le tuerent enfin à coups d'épée.

D'abord les meurtriers le couvrirent de feuillages, au même endroit où ils l'avoient massacré. Quarante jours aprés, quelques paysans le trouverent, & le transporterent le 9ᵉ de Juillet à Lonzer Village prés de là. Enfin Thierry Evêque de Verdun, & Abbon Abbé de Tholey, l'enterrerent honorablement dans le Monastere de Tholey (x) le 26ᵉ de Juillet 1066. Il se fit bien-tôt grand nombre de miracles à son tombeau (y), qui furent écrits par un Religieux de ce Monastere, témoin oculaire, & présent à ce qu'il raconte (z). Le Comte Thierry, qui étoit le principal auteur de la mort de Conrade, ayant entrepris dans un esprit de pénitence le voyage de Jerusalem, périt dans un naufrage en 1073, le 17ᵉ de Fevrier.

L'Empereur Henry IV. étant informé de l'attentat commis sur Conrade, avoit résolu de saccager la Ville de Tréves : mais il en fut dissuadé par des personnes sages, qui lui remontrerent que les fautes des particuliers ne devoient jamais être imputées à tout le corps d'une Ville, ou d'un Etat ; & ceux de Tréves, pour calmer l'esprit de l'Empereur, choisirent bien-tôt aprés Udon, ou Uton, ou Eudes, qui étoit d'une naissance tres relevée, de l'ancienne famille des Comtes de Nullembourg en Suabe, ayant pour pere Eberard, & pour mere Ide, Fondateurs de l'Abbaye de Schaffhuse dans la Suabe (a).

XLIV. *Udon Archevêque de Tréves.*

Udon étoit un homme d'une taille avantageuse, bien fait de sa personne (b), éloquent, & tres capable de remplir dignement le Siége épiscopal de Tréves. Il ne fut sacré qu'en 1068 (c), & assista en 1071 au Concile de Mayence (d), dans lequel on accusa de simonie Charles Evêque de Constance. Ce Prélat, aprés avoir soutenu pendant quelque temps son innocence, fut enfin obligé de remettre à l'Empereur l'Anneau & la Crosse qu'il en avoit reçuë, disant, qu'il ne vouloit pas, selon le Concile de Carthage, être Evêque d'une Eglise qui ne le souhaitoit pas pour Pasteur.

XLV. *Fondation de l'Abbaye d'Orval.*

Le fameux Monastere d'Orval dans le Comté de Chiny (e), doit son origine à Arnoû, descendu d'un autre Arnoû natif de Granson en Bourgogne, & d'une tres noble famille. Celui-ci ayant été obligé de se sauver de son pays, se donna à Ricuin Comte d'Ardenne & de Bouillon. Le Comte ayant éprouvé la prudence d'Arnoû, le fit Gouverneur du pays de Chiny, & lui donna Mathilde une de ses filles en mariage. Arnoû, aprés la mort de Ricuin, bâtit le Château de Chiny, & fit ériger cette Terre en Comté par Brunon Archevêque de Cologne, & Duc de la Lorraine Mosellane.

Il mourut, & laissa deux fils & deux filles, Othon, Godefroy, Jeanne & Clemence. Othon lui succéda dans le Comté de Chiny, & épousa Marguerite fille d'Albert Comte de Namur, & en eut deux fils & une fille, Louis, Hugues & Clemence.

Louis succéda à Othon, & épousa Catherine fille du Comte de Los, dont il eut un fils nommé Louis comme lui, qui lui succéda, & épousa Sophie fille du Comte Frideric.

Louis en eut un fils nommé Arnoû, qui prit pour femme Ermengarde fille du Duc de Lorraine, qui lui donna six enfans, sçavoir Othon, Louis, Alberon, Halvide, Clemence & Beatrix. Aprés la mort de sa premiere femme, il épousa Agnés fille du Comte de Namur.

De son vivant quelques Religieux Benedictins sortis de la Calabre, arriverent à la vallée d'Orval, & s'y établirent avec la permission

(x) J'ai vu à Tholey son tombeau, & son habit percé de coups, & teint de son sang.

(y) *Lambert. Schafnab. ad an. 1066. Sigebert. Contract. continuat. Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 544.*

(z) *Vide Bolland. t. 1. Junii.*

(a) Jean de Bayon, *Hist. Med. Monast. c. 70.* dit qu'Egezard Abbé d'Augie, étoit frere d'Udon.

(b) *Hist. Trevir. t. 12. spicileg. p. 224. & Gesta Trevir. Leibnitz. t. 1. p. 88.*

(c) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. p. 545.*

(d) *Tom. 9. Concil. p. 1206.*

(e) *Joan. Bertell. hist. Luxemburg. Vide Mabill. t. 8. annal. p. 29.* Hist. ms. de l'Abbaye d'Orval.

An de J. C. 1070.

du Comte Arnoû, vers l'an 1000. Quelques années aprés, la Comtesse Mathilde veuve de Godefroy le Bossu, étant venuë d'Italie voir le Comte Arnoû son parent, celui-ci l'engagea un jour à aller visiter ses Religieux, qui s'étoient depuis peu établis sur ses Terres. Mathilde y vint avec le Comte, visita leur demeure, & s'entretint avec eux de matieres de piété. S'étant assise sur leur fontaine qui est tres belle, elle y lava plusieurs fois ses mains. Son anneau s'étant détaché de son doigt, tomba dans l'eau, & quelque diligence qu'on fist, on ne put jamais le retrouver. Alors elle fit vœu à Dieu, que s'il lui renvoyoit sa bague, elle feroit en sorte que ce lieu seroit pour toujours consacré à son service, par un nombre de Religieux qu'elle y entretiendroit. Dans le moment son anneau parut sur l'eau, & elle ne tarda pas à accomplir son vœu. C'est de là que l'Abbaye d'Orval porte en ses Armes un anneau d'or, naissant d'une fontaine d'azur.

La libéralité de la Duchesse Mathilde & du Comte Arnoû, procura aux Religieux le moyen de bâtir une Eglise & un Monastere : mais avant qu'ils fussent achevez, ces Religieux reçurent ordre de leur Superieur de s'en retourner incessamment en Calabre ; ce qu'ils firent, laissant leur édifice imparfait.

Othon fils du Comte Arnoû, qui lui succéda vers l'an 1110, donna Orval à des Clercs seculiers, en présence & de l'aveu de Brunon Archevêque de Tréves, à condition qu'ils vivroient réguliérement sous la conduite d'un Prévôt.

Fulbert leur premier Prévôt, acheva la structure de l'Eglise, & Henry Evêque de Verdun, à la priere de Geoffroy Archevêque de Tréves, en fit la consecration en l'honneur de la Sainte Vierge, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, l'an 1124, en présence d'Othon & de son épouse Adelaïde ; de Frideric son fils, Prévôt de l'Eglise de Reims ; d'Albert aussi son fils & son successeur, & de plusieurs autres personnes de marque.

Aprés la mort de Fulbert, les Chanoines d'Orval se relâcherent beaucoup sous Herbert son successeur ; ce qui fut cause qu'Albert Comte de Chiny, fils d'Othon, s'adressa à Alberon Evêque de Verdun son oncle paternel, pour obtenir par son moyen des Religieux de Cîteaux, pour les mettre à Orval.

S. Bernard s'étant rendu à Reims en ce temps-là, pour assister à un Concile que le Pape Innocent II. y avoit convoqué, l'Evêque Alberon le pria de satisfaire au desir de son Neveu, & d'envoyer de ses Religieux à Orval : mais le Saint ne pouvant alors lui fournir des Religieux de sa maison de Clairvaux, donna commissiou à Gui Abbé de Trois-fontaines au Diocése de Châlons, de donner satisfaction au Comte Albert. Il le fit, & en 1131, il y envoya Constantin pour Abbé, avec sept autres Religieux du même Monastere. Ils y arriverent le 9[e] de Mars, accompagnez de l'Evêque Alberon. Peu de temps aprés, le Comte Albert s'y rendit avec Agnés son épouse, & quantité de Noblesse ; & aprés avoir ratifié en présence de l'Assemblée le don qu'il avoit fait d'Orval à ces Religieux, il en augmenta encore le revenu par ses liberalitez.

Cette Abbaye est encore aujourd'hui à l'Ordre de Cîteaux, & l'observance y subsiste avec grande édification, sur-tout depuis la Réforme, qui y a été établie de nos jours, & qui s'y maintient avec beaucoup de ferveur. Elle est dans un état tres florissant, & dans une tres grande réputation.

XLVI. *Découverte des Corps de quelques Saints dans l'Eglise de S. Paulin de Tréves.*

Vers le même temps (*f*) Dieu révéla à une sainte Religieuse du Monastere d'Oëren à Tréves, nommée Fridiburge, le lieu où étoient les Corps des Saints qui reposoient dans l'Eglise de S. Paulin de la même Ville. L'Archevêque Udon, & le Chapitre de S. Paulin ayant reçu de cette Religieuse une Hymne trouvée dans un livre ancien, & composée à l'honneur de S. Paulin, firent creuser dans cette Eglise, & y découvrirent les Reliques de treize Martyrs ; & un peu plus bas, celui de S. Paulin, qui avoient été cachez sous terre durant les courses des Normands. On trouva sur le corps de S. Paulin une lame de plomb, qui contenoit les noms & l'histoire de ces Saints, & marquoit distinctement le lieu qu'ils occupoient dans ce caveau, de peur qu'on ne s'y méprît. Cette decouverte fut accompagnée de prodiges, & la dévotion envers ces Saints augmenta de beaucoup dans la Ville de Tréves.

Notre Archevêque fut nommé par le Pape Gregoire VII. en 1074, Commissaire avec Heriman Evêque de Metz, & Poppon Evêque de Toul (*g*), pour examiner le differend qui étoit entre Thierry Evêque de Verdun, & les Religieux de l'Abbaye de S. Mihiel. Il fut aussi député en 1075 par le même Pape, dans l'affaire de Pibon ou Poppon Evêque de Toul (*h*) : mais nous traiterons ces affaires plus au long dans la vie de ces Evêques. Nous remarquons seulement ici, qu'Udon étoit alors uni de sentiment & de communion avec le Pape ; car on sçait que l'Archevêque de Tréves, & ses Suffragans les Evêques de Toul & de Verdun, prirent dans la suite le parti de l'Empereur Henry contre Gregoire VII.

La Russie, ou la Moscovie, étoit alors brouillée par la division des deux Princes, dont l'un nommé Demétre, avoit été dépouillé du Royaume par son Frere (*i*). Demétre vint trouver l'Empereur Henry à Mayence, lui of-

(*f*) *Vide Trithem. Chronic. Hirsaug. ad an. 1071. Sigebert. ad eund. ann. Lambert. Schafnaburg. ad ann. 1072. Brouver. t. 2. annal. Trevir. p. 146. & seq.*

(*g*) *Tom. 10. Concil. l. 2. epist. Greg. VII. epist. 81.*

(*h*) *Ibidem l. 3. epist. 12.*

(*i*) *Vide Lambert. & Sigebert. ad an. 1073 & seq.*

frit

An de J. C. 1070.

frit de grands présens, en le priant de l'aider à recouvrer le Royaume de ses Peres. Henry dans cette occasion ne pouvoit rien faire de mieux, que d'envoyer en Moscovie Burchard Grand Prévôt de l'Eglise de Tréves, qui étoit beau-frere du Prince qu'on accusoit d'avoir usurpé les Etats de son Frere. Burcharh accepta cette commission, partit pour la Moscovie, & revint en 1076 trouver l'Empereur à Vorms; lui apporta de riches présens; & lui ayant exposé l'état des choses, le détermina d'autant plus aisément à laisser en paix l'usurpateur, que les troubles dont l'Empire étoit alors agité, ne lui permettoient gueres de songer à former d'autres entreprises au dehors.

XLVII. *Assemblée de Vorms, où le Pape Gregoire VII. est déclaré déchû du Pontificat.*

Ce fut dans cette Assemblée de Vorms (k), que les Evêques d'Allemagne, à l'exception d'un petit nombre, & entr'autres Heriman Evêque de Metz, déclarerent le Pape déchu du Pontificat, & se separerent de sa communion. Udon Archevêque de Tréves n'est point dénommé expressément dans ce Concile; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il s'y trouva avec ses Suffragans, puisque le Pape lui écrivit (l), & à Heriman Evêque de Metz, pour les rappeller à leur devoir, & pour les reprendre de s'être ainsi inconsidérément joints aux Ennemis de l'Eglise. Il les exhorte à employer leurs bons offices pour ramener à l'obeïssance Poppon Evêque de Toul, qui au lieu de répondre aux accusations formées contre lui, & de se soumettre à l'autorité de S. Pierre, s'étoit armé contre son Superieur, & avoit sollicité l'Empereur à agir contre lui. Il leur ordonne, s'il ne se corrige point, de lui dénoncer qu'il le separera de la communion du Corps & du Sang de J. C.

Peu de temps aprés, le Pape assembla un Concile à Rome (m), où il excommunia le Roy Henry, & le dénonça déchu de l'Empire, & déclara ses Sujets absous du serment de fidelité. Il excommunia de plus plusieurs Evêques d'Allemagne, les uns comme auteurs, & les autres comme fauteurs du schisme. Ensuite le Pape écrivit une grande lettre (n) à tous les Evêques, les Seigneurs & les fideles du Royaume Teutonique, pour justifier sa conduite envers le Roy Henry, & pour les exhorter à demeurer fideles au S. Siége, & à éviter la compagnie des excommuniez.

XLVIII. *Udon Archevêque de Tréves demande au Pape son absolution.*

La Lettre que le Pape avoit écrite à l'Archevêque de Tréves, produisit son effet. Udon se soumit à Gregoire, alla à Rome demander son absolution, & demeura toujours fortement attaché à son parti & à sa communion, puisqu'en 1076, sur la fin du mois d'Août (o): Gregoire écrivant à Heriman Evêque de Metz, lui dit de prier de sa part Udon Archevêque de Tréves, d'ordonner à Poppon ou Pibon Evêque de Toul, qu'il cesse d'inquiéter l'Abbesse de Remiremont.

Udon revenu de Rome (p), ne vouloit plus communiquer ni avec Sigefroy Archevêque de Mayence, attaché au Roy Henry, ni avec le nouvel Archevêque de Cologne Hidulphe, ni avec tous les autres, qui étoient les plus assidus auprés du Roy. Udon s'en éloignoit, parce que le Pape les avoit excommuniez. Il disoit toutefois, qu'il avoit obtenu du Pape à grande peine de pouvoir parler au Roy seul, sans communiquer avec lui en aucune autre maniere.

A son exemple, plusieurs autres se retirerent de la Cour, sans avoir égard aux ordres de Henry, qui les y rappelloit. Ceux du parti du Roy, irritez contr'eux jusqu'à la fureur, n'épargnoient ni les injures ni les menaces. Ils soutenoient que la Sentence du Pape étoit injuste & nulle, puisqu'il les avoit condamnez sans les avoir ni citez canoniquement au Concile, ni examinez, ni convaincus: Que l'Archevêque de Tréves, & ceux de son parti, avoient depuis long-temps conspiré contre l'Etat, & n'employoient le prétexte de la Religion, & de l'autorité du Pape, que pour ruïner celle du Roy: Que celui-ci devoit songer à maintenir sa dignité, & à tirer de bonne heure contre ses ennemis, l'épée qu'il avoit reçuë pour la punition des méchans.

XLVI. *Assemblée de Tribur, où l'on délibere de déposer Henry de l'Empire.*

Cependant Rodolfe Duc de Suabe, Guelfe Duc de Baviere, Adalberon Evêque de Vitzbourg, Adalbert Evêque de Vorms, & quelques autres Prélats & Seigneurs, s'assemblerent à Ulme, & résolurent d'inviter les Seigneurs d'Allemagne & les Prélats, à se trouver à Tribut pour le 16e d'Octobre 1076 (q), afin de remédier aux maux qui troubloient depuis si long-temps la paix de l'Eglise. Ils inviterent les Seigneurs de Suabe, de Baviere, de Saxe, de Franconie & de Lorraine, les conjurant au nom de Dieu, de quitter toutes leurs affaires particulieres, & de faire cette derniére tentative pour le bien public.

Au jour nommé, les Seigneurs & les Prélats se rendirent à Tribur en tres grand nombre, résolus de déposer le Roy Henry, & d'en élire un autre en sa place. On releva toute la vie de ce Prince, ses infamies, ses injustices, son imprudence, & son incapacité pour le gouvernement. On délibera sept jours de suite sur les moyens de prévenir la ruïne dont l'Etat étoit menacé.

Pendant ce temps, Henry, avec ceux qui lui étoient attachez, étoit à Oppenheim en deça du Rhin, un peu plus haut, d'où il envoyoit souvent des deputez à l'Assemblée,

(k) *Tom. 10. Concil. p. 354. ad an. 1076. Lambert. Schafnab.*
(l) *Gregor. VII. l. 3. epist. 12. t. 10. Concil. Labb. p. 140.*
(m) *Concil. Rom. II. an. 1076. t. 10. Concil. Labb p. 355.*
(n) *Gregor. Pap. VII. epist. l. 4. ep. 3. Item vita Greg. c. 8. n. 65.*
(o) *Gregor. VII. l. 4. epist. 151. t. 10. Concil. Labb.*
(p) *Lambert. Schafnab. p. 237.*
(q) *Idem p. 242.*

pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusqu'à leur offrir d'abandonner le Gouvernement de l'Etat, pourvu qu'ils lui laissassent le nom & les marques de la Royauté. Mais ils lui répondirent, qu'aprés les avoir trompez tant de fois, il ne pouvoient plus prendre aucune confiance en ses promesses & en ses sermens.

Enfin comme ils étoient prêts à passer le Rhin pour venir attaquer le Roy, ils lui envoyerent dire, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au Jugement du Pape; qu'ils le prieroient de venir à Ausbourg pour la Purification de la Vierge; qu'on y tiendroit une assemblée de tous les Seigneurs du Royaume, où le Pape ayant oüi les raisons des deux partis, condamneroit Henry, où le renvoyeroit absous. Henry trop heureux de sortir à ces conditions du peril où il se trouvoit, promit tout ce qu'on voulut, se separa des Evêques excommuniez, & se retira à Spire. Les Seigneurs de l'Assemblée se retirerent triomphans chez eux, & envoyerent des députez à Rome, pour informer le Pape de ce qui s'étoit passé.

L. *L'Empereur Henry va en Italie, & obtient son absolution du Pape Grégoire VII.*

Udon Archevêque de Tréves fut déclaré Chef de l'Ambassade des Princes d'Allemagne à Grégoire VII. Les Députez étant arrivez à Rome, & ayant exposé la Commission dont ils étoient chargez; le Pape prit aussi-tôt le chemin d'Allemagne, pour se rendre à Ausbourg, & y terminer cette grande affaire. Mais Henry se défiant de la bonté de sa Cause, aima mieux prévenir le Pape, & essayer par tout moyen d'obtenir de lui l'absolution, que d'attendre une Sentence définitive, dans une Assemblée comme celle qui se devoit tenir à Ausbourg. Il passe les Alpes par la plus rude saison de l'année; & étant arrivé au Château de Canuse, ou Canosse, prés de Rége, où il sçavoit que le Pape s'étoit arrêté, il envoye lui demander l'absolution, usant des prieres les plus soumises, & des termes les plus humbles. La Comtesse Mathilde, & Hugues Abbé de Cluny, obtinrent du Pape qu'Henry entreroit seul & sans suite dans la seconde enceinte du Fort de Canuse: car ce Château avoit trois enceintes. L'Empereur y demeura jusqu'au soir nuds pieds, sans manger, vêtu d'habits simples, & de laine sur la chair, pendant le plus grand froid, demandant avec beaucoup de larmes, qu'il plût au Pape de lui accorder l'absolution.

Il fit la même chose trois jours de suite; & le troisiéme jour, étant admis en la presence du Pape, il reçut l'absolution, à condition, qu'il se presenteroit au temps & au lieu qui lui seroient indiquez par le Pape, pour y subir le Jugement des Princes d'Allemagne, ou celui du Pape: que jusqu'au jugement de la chose, il ne porteroit aucune marque de la dignité Royale, & ne prendroit aucune part au Gouvernement de l'Etat: Que ceux qui lui avoient prêté serment, en demeureroient quittes devant Dieu & les hommes: Que s'il se justifioit, & demeuroit Roy, il seroit toûjours soûmis & obeïssant au Pape. Enfin, que s'il manquoit à quelqu'une de ces clauses, l'absolution seroit nulle, & les Seigneurs auroient la liberté d'élire un autre Roy. Henry accepta toutes ces conditions, & confirma ses promesses par les sermens les plus solemnels; aprés quoi il reçut l'Absolution le 25[e] de Janvier 1077.

La même année, le dernier de Septembre, le Pape écrivit une Lettre à Udon Archevêque de Tréves (r), dans laquelle il témoigne son inquiétude sur les troubles de l'Allemagne, & le desir qu'il a de les appaiser. Il se plaint que le Roy Henry eût arrêté deux de ses Légats, & eût surpris les lettres qu'il écrivoit aux Seigneurs & aux Prélats, pour les exhorter à mettre fin aux maux dont l'Allemagne étoit accablée.

LI. *Assemblée de Forcheim, où l'Empereur Henry est destitué par les Princes d'Allemagne, & Rudolphe élû en sa place.*

Tout cela nous fait voir que Henry étoit bien-tôt retourné à son ancienne habitude, & n'avoit rien exécuté de ce qu'il avoit promis. C'est ce qui détermina les Princes d'Allemagne à luy ôter le Royaume, dans l'Assemblée de Forcheim, & à élire Roy de Germanie en sa place Rudolphe Duc de Suabe. Il fut élu le 15[e] de Mars 1077, & sacré à Mayence le 27[e] du même mois, par Sigefroy Archevêque de Mayence, & Vecilon Archevêque de Magdebourg, & leurs Suffragans. Les Evêques de Virtzbourg & de Metz eurent aussi beaucoup de part à toute cette grande affaire.

LII. *Embarras du Pape au sujet de ce qui s'étoit passé à Forcheim.*

Lorsque le Pape eut connoissance de ce qui s'étoit passé à Forcheim, il comprit bien que le moyen dont on s'y étoit servi, n'étoit nullement propre à terminer les divisions de l'Allemagne. Il s'en expliqua dans ses Lettres d'une maniere assez claire (s), ordonnant que l'on s'assemblât de nouveau, pour sçavoir lequel des deux Rois avoit le plus de droit à la Couronne, voulant se trouver lui-même à cette Assemblée. D'ailleurs Henry & Rudolphe s'étoient tous deux adressez à lui pour obtenir son secours; & ce qui augmentoit encore son embarras, c'est que les Seigneurs Allemands, qui avoient choisi Rudolphe, lui écrivirent (t) pour se plaindre, qu'aprés les avoir engagez à abandonner Henry, & à donner un nouveau Roy à l'Allemagne, il ne laissoit pas de reconnoître Henry pour Roy, & de lui envoyer ses Légats, de même qu'à son compétiteur.

Grégoire cherchoit donc les moyens de venir en personne en Allemagne: mais Henry lui avoit tellement fermé toutes les avenuës, qu'il lui fut impossible d'y penétrer. Il y envoya ses Légats; & dans la lettre qu'il écrivit

(r) *Vide tom. 10. Concil. Labb. l. 5. Epistol. Greg. VII. ep. 7. p. 181.*

(s) *Lib. 4. Epist. 23. 24. Vide & Hugon. Flavin. t. 1. Labb. p. 218. & seq.*

(t) *Hist. Belli Saxonici, p. 140.*

An de J.C. 1070.

à ce sujet à tous les Fideles d'Allemagne (u), il dit que celui qui est porteur de ses Lettres, conviendra avec Udon Archevêque de Tréves, & un autre Evêque du parti de Rudolphe, du temps & du lieu où l'on pourra s'assembler, afin que ses Légats puissent s'y rendre en fureté.

Il écrivit en particulier à Udon de Tréves (x) le 9e de Mars 1078, & lui témoigna être fort touché des troubles qui agitoient l'Allemagne. Il le prie d'employer toute sa prudence, dans laquelle il a une grande confiance, à rétablir la paix dans le pays, & a y porter les grands & les petits. Il prie de lui donner avis de tout ce qu'il aura fait ; de venir lui-même à Rome avec celui qu'il employera pour cela, afin de prendre ensemble des mesures pour mettre fin à tous ces maux. Il ordonne que la Tréve qui a été ordonnée dans l'Allemagne, soit observée jusqu'à quinze jours aprés la tenuë de l'assemblée qu'on doit tenir dans ce pays.

LIII. *Mort d'Udon Archevêque de Tréves.*

Mais la mort d'Udon arrivée bien-tôt aprés, interrompit cette négociation, & dissipa les esperances qu'on avoit concuës de la paix. Le Prélat accompagnoit le Roy Henry au Siége du Château de Tung dans la Haute Allemagne (y), lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Quelques-uns (z) veulent qu'il ait été surpris d'une mort subite. On le rapporta à Tréves, & il fut enterré dans la Cathedrale. On le loüe d'avoir achevé les ouvrages que ses prédécesseurs avoient commencez pour l'ornement de l'Eglise Cathedrale de Tréves, & d'avoir réprimé l'insolence & la tyrannie des Seigneurs particuliers, & des Gentilshommes du pays (a).

Jean de Bayon (b) dit qu'Udon ne gouverna que peu d'années l'Archevêché de Tréves : Que pendant son Episcopat, étant tombé griévement malade, il fut si vivement touché de repentir d'être entré dans la conjuration contre l'Empereur, qu'il confessa sa faute avec larmes, & demanda qu'on le condamnât judiciairement à perdre la tête : Qu'enfin ayant obtenu son pardon, il mourut dans son propre pays. Il y a apparence que ce sont là des contes forgez à plaisir par les Schismatiques, partisans de l'Empereur Henry IV.

LIV. *Egilbert Archevêque de Tréves.*

Quelques-uns ont confondu mal à propos, Udon Archevêque de Tréves, avec Adon Auteur d'un Martyrologe, qui étoit Archevêque de Vienne, & non de Tréves (c). D'autres ont distingué Udon d'Adon, & en ont fait deux Archevêques de Tréves : mais le vray est qu'il n'y eut qu'un Udon, qui gouverna depuis 1066 jusqu'en 1078.

Il eut pour successeur Engelbert, ou Egilbert ou Heilbert, ou Hilbert, d'une des meilleures noblesses de Baviere, & Prévôt de l'Eglise de Passau (d). Un jour que l'Evêque de cette Eglise publioit le Décret du Pape Gregoire VII. qui porte excommunication contre le Roy Henry, & ses adhétans, & contre les Clercs incontinens, & les Simoniaques, Egilbert lui resista en face, disant que le Roy pouvoit donner *gratis*, ou pour de l'argent, les biens temporels de l'Eglise, relevans de lui.

Il y eut plusieurs discours de part & d'autre sur cet article, & l'Evêque de Passau voyant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, jusqu'à ce qu'il allât se faire absoudre par le Pape. Egilbert, aprés avoir long-temps hésité, résolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au Roy, qui l'adressa à l'Antipape Guibert, Archevêque de Ravenne, & le chargea de ses ordres. Comme il revenoit aprés s'être acquitté de sa commission, il apprit que l'Archevêque Udon étoit mort, & que le Roy Henry étoit venu à Tréves pour luy donner un successeur. Il se hâta d'y arriver, esperant d'obtenir cette place pour récompense de ses services.

Le Roy ayant assemblé le Clergé de Tréves, leur dit de nommer celui qu'ils désiroient pour Archevêque. Ils lui en présenterent de leur Corps plusieurs tres dignes : mais comme pas un ne lui avoit fait aucun présent, il les rejetta tous. Trois jours se passerent ainsi ; & le quatriéme, Egilbert arriva, pendant qu'on étoit assemblé pour l'élection. Aprés qu'il eut rendu compte de sa commission, le Roy dit : *Puisque jusqu'icy nous n'avons pû nous accorder pour le choix d'un Archevêque de Tréves, au moins convenons de celui-ci.* Thierry Evêque de Verdun, & une petite partie du Clergé de Tréves y consentit, mais Heriman Evêque de Metz, Pibon Evêque de Toul, & le gros du Clergé & du peuple, y répugnoient, quoi qu'ils n'osassent contredire ouvertement le Roy, qui investit sur le champ Egilbert, par l'Anneau & par la Crosse. C'étoit le 6e de Janvier 1078, c'est à dire, 1079 avant Pâque, comme la suite le fera voir.

Le peuple de Tréves ne pouvant pour lors faire autre chose, pria instamment les Evêques de Metz & de Toul, de ne pas passer plus avant, & de ne pas sacrer Egilbert. Il les menaça même de l'indignation du Pape, s'ils le faisoient, en sorte que ces Prélats se retirerent aprés l'élection ; & Egilbert demeura six ans sans recevoir la consecration Episcopale (e).

LV. *Lettres du Pape Gre-*

La retraite de ces Prélats, & leur résistance, irriterent le Roy Henry. Il fit éclater son

(u) *Lib. 5. epist. 15. Vide Hugon. Flavin. p. 220.*
(x) *Ibid. ep. 16. & apud Hugon. p. 220.*
(y) *Vide hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 224. & Gesta Trevir. t. 1. Leibnitz. p. 88.* Ici Preuves p. 33.
(z) *Paul. Lang. Chronic. Citiz.*
(a) *Hist. Trevir. p. 224.*

(b) *Joan. de Bayon. c. 70.*
(c) *Vide Brouver. t. 1. Annal. Trevir. pp. 554. 555. & edition. Adonis Martyrolog.*
(d) *Hist. Trevir. t. 12. Spicil. p. 225. & Gesta Trevir. c. 60. p. 90. t. 1. Leibnitz.* Ici p. 9. 32. 33.
(e) Les Historiens de Tréves, *t. 12. Spicileg. p. 228. & t3*

goire VII. à Heriman Evêque de Metz.

ressentiment contre Heriman Evêque de Metz (*f*), qui s'étoit reüni au Pape Gregoire. Il chassa ce Prélat de la Ville de Metz, comme rebelle à ses ordres. Gregoire VII. écrivit à Heriman (*g*), pour le prier d'examiner, s'il est possible, dans une assemblée de six Evêques, la cause de Pibon Evêque de Toul, si non qu'il l'examine devant quatre Evêques, & que s'il le trouve coupable, il lui tende la main, & lui donne son secours pour l'aider à se relever. Le Pape ajoute: *Nous avons appris, que pressé par les poursuites de vos ennemis, vous avez été obligé de donner des biens de votre Eglise à des Gentilshommes pour vous défendre ; ce qui est cause que votre dignité en souffre. Nous vous avertissons donc de ne pas aliéner les biens Ecclésiastiques, en quelque extrêmité que vous vous trouviez, mais de mettre toute votre confiance au Seigneur.* La lettre est dattée de Sutri le xj. des Calendes de Novembre, c'est à dire le 22[e] d'Octobre.

En même temps le Pape recommanda l'Evêque Heriman à Thierry Evêque de Verdun; & celui-ci le reçut avec honneur, comme il auroit reçu le Pape même (*h*), & il lui rendit toutes sortes de bons services. Dans la lettre que Thierry en écrit au Pape, il lui dit que l'Eglise de Trèves, veuve depuis deux ans (*i*), se jette à ses pieds comme aux pieds de son Pere, pour le supplier de permettre qu'on sacre Egilbert, qu'il assure devant Dieu être un tres digne Prélat, élu d'un commun consentement, sans la moindre simonie, & sans la moindre contravention aux loix Ecclésiastiques. Il insinuë qu'Heriman Eveque de Metz, lui demande la meme grace.

LVI. *Le Roy Henry reçoit la Couronne Impériale de l'Antipape Guibert.*

Mais le Pape ne se hâta pas de faire sacrer Egilbert. Ce Prélat ne le fut qu'en 1084. Alors le Roy Henry, aprés avoir pris Rome, chassa le Pape Gregoire VII. & reçut la Couronne impériale de l'Antipape Guibert, qu'il faisoit appeller Clement III. écrivit à Thierry Evêque de Verdun (*k*), un de ses plus zelez partisans, sur differentes affaires, & sur-tout sur celle-là. Il lui fait un grand détail de ses heureux succés en Italie. Il dit qu'il est entré à Rome le jour de S. Benoît 21[e] de Mars 1084, & qu'il espere être à Ratisbonne pour la S. Pierre. Que le Pape Clement & lui, lui ordonnent de sacrer incessamment Egilbert Archevêque de Tréves.

LVII. *Egilbert Archevêque de Treves est sacré par un Evêque Schismatique, & reçoit le Pallium de l'Antipape.*

Thierry Evêque de Verdun voulut toutefois attendre l'arrivée de l'Empereur à Mayence. Il s'y rendit avec Egilbert, & quelques autres Evêques de differens endroits, qu'il engagea à concourir avec lui au Sacre d'Egilbert: mais ni Pibon Evêque de Toul, ni Heriman de Metz ne s'y voulurent pas trouver. L'Archevêque de Tréves étant revenu à son Eglise, trouva presque tout le monde indisposé contre lui. On le regarda comme un tyran & un intrus, & on lui déclara qu'on ne vouloit avoir aucune communication avec lui, qu'il ne fût uni de communion avec le Pape Gregoire. Egilbert de son côté usa de violence envers ceux qui lui résistoient. On attendoit le Jeûne des Quatre-Temps, qui est celui auquel on a accoutumé de donner les Ordres ; mais nul Clerc ne voulut les recevoir de lui, qu'il n'eût le *Pallium*.

Il l'envoya donc demander à l'Antipape Clement, par un Moine Schismatique, nommé Thierry, fort opposé au Pape Gregoire, & surnommé le Scholastique, à cause de son érudition ( ). Il s'étoit distingué dans le parti du Roy Henry, par deux Ouvrages pleins de venin & de mensonge, pour rendre Gregoire VII. odieux & méprisable, & pour relever la sainteté prétenduë de l'Antipape Clement, & l'innocence du Roy Henry. Thierry obtint aisément le *Pallium* pour l'Archevêque, & il reçut bien-tôt la récompense de ce service: car Sigebert Abbé de S. Martin prés la Ville de Tréves, étant mort, Egilbert donna cette Abbaye à Thierry, qui en dissipa tous les biens, & réduisit les Religieux à la derniere indigence.

L'Archevêque fit encore une autre action qui le décria fort dans l'esprit des gens de bien. Aprés la mort d'Imize Abbesse du Monastere d'Oëren dans Tréves, il nomma pour gouverner cette Abbaye, malgré toute la communauté, sa Niéce appellée Luitgarde, fort déréglée dans sa conduite, & même accusée de magie. Elle la gouverna avec si peu de conduite, d'économie & d'édification, qu'on ne douta pas que Dieu ne l'eût donnée dans sa colere, pour punir les négligences de ses Servantes.

LVIII. *Thiofride Abbé d'Epternach.*

Vers le même temps vivoit dans l'Abbaye d'Epternach (*m*) l'Abbé Thiofride, qui avoit succédé en 1081 à Regimbert Abbé du même Monastere, dont il avoit été fait Coadjuteur en 1078. Thiofride eut un Compétiteur aprés la mort de Regimbert : mais le Roy Henry, auprés duquel il se pourvut, le maintint en possession. Brunon II. Archevêque de Tréves, & successeur d'Egilbert, le choisit pour son Directeur ; & les Habitans de l'Isle de Valinchren, où S. Villibrode avoit autrefois prê-

t. *accession. historic. Leibnitz. p. 92.* portent qu'il fut trois ans sans recevoir la consécration Episcopale ; & cependant ils mettent son Election au 6[e] de Janvier 1078. Ainsi il fut plus de six ans sans être sacré, puisqu'il ne reçut la consécration Episcopale qu'en 1084.

(*f*) *Vide Sigebert. ad an. 1078.*

(*g*) *Lib. 6. Epist. 5.*

(*h*) *Epist. Theoderici ad Gregorium VII. t. 12. Spicileg. p. 230.* Monitus à te suscepi confratrem meum Metensem ut te ipsum, attendens illud dominicum, Qui vos recipit, me recipit ; causam ejus meam feci. &c. *Voyez ici Preuves, p. 36.*

(*i*) L'Histoire de Tréves porte que cette Lettre fut écrite aprés celle de l'Empereur, de l'an 1084. Mais la méprise est sensible.

(*k*) *Tom. 12. Spicileg. pp. 228 229.* Preuves, pp. 35. 36.

(*l*) *Tom. 12. Spicileg. p. 233.* Ici Preuves. pp. 37. 38.

(*m*) *Vide vitam S. Villebrordi sæcul. Bened. Mabill. t. & annal. Bened. p. 136.*

An de J. C. 1070.

ché l'Evangile, se déchirant par leurs guerres & leurs divisions domestiques, envoyerent querir Thiofride, pour rétablir la paix dans leur Isle. Il y fut reçu comme l'auroit été saint Villibrode lui-même, les reconcilia entr'eux, & fit quelques miracles dans ce pays, par le moyen d'une Côte de S. Villibrode, Patron de son Monastere, qu'il porta avec lui dans ce voyage. Il écrivit quelques ouvrages, entr'autres la vie de S. Villibrode, & celle de saint Liutvin; & l'on dit qu'il sçavoit le Grec & l'Hebreu, chose rare en ce temps-là.

Venric, ou Venneric, Ecolâtre de l'Eglise de Tréves (n), fleurissoit alors par sa science: mais il en fit un tres mauvais usage, en prêtant sa plume à Thierry Evêque de Verdun, pour écrire contre le Pape Gregoire VII. Venneric fut nommé par le Roy Henry à l'Evêché de Vercelle, & mourut vers l'an 1083. (o).

LIX. *Herman élû Roy des Romains par plusieurs Seigneurs Allemans.*

On prétend (p) que l'Archevêque Egilbert se trouva à la bataille où le Roy Rudolphe Compétiteur de Henry, fut blessé mortellement le dernier de Septembre 1080, & que le Prélat y perdit tout son équipage. L'année suivante (q) il suivit le Roy Henry en Italie. Ils arriverent à Rome la veille de la Pentecôte; & pendant leur absence, les Seigneurs de Saxe, de Germanie & de Baviere choisirent pour Roy, en la place de Rudolphe, le Comte Herman, de la race des Comtes de Luxembourg, & que l'on dit avoir été fils du Comte Conrade, qui traita si mal Evrard Archevêque de Tréves. Ce Comte Herman avoit été élevé à Metz, & y avoit possedé de grands honneurs (r). Il fut élû Roy de Germanie la veille de S. Laurent 9e d'Août 1082.

Cependant le Roy Henry se rendit maître de Rome, & obligea le Pape Gregoire VII. de se retirer. On dit que l'Antipape Guibert se fit couronner solemnellement par les Evêques de Boulogne, de Tréves & de modene (s), n'ayant trouvé ni Cardinal, ni Evêque attaché à la communion de l'Eglise, qui voulût faire cette cérémonie; aprés quoi Guibert, ou si l'on veut Clement III. donna la Couronne Impériale à Henry, le jour de Pâques de l'an 1084. Mais alors Egilbert Archevêque de Tréves n'étoit pas encore sacré, & n'étoit pas en Italie, comme on l'a vû auparavant.

LX. *Erection de la Bohême en Royaume.*

En 1086, il fut envoyé par l'Empereur à Prague (t), pour ériger le Duché de Bohême en Royaume, & pour sacrer le Duc Vratislas premier Roy de ce nouvel Etat. La déliberation en fut prise par l'Empereur dans la Diéte tenuë cette année à Mayence, où Vratislas étoit présent. Il y fut résolu d'éteindre l'ancien titre du Royaume de Moravie, de le transporter à la Bohême, & d'y joindre les Provinces de Pologne, de Silesie de Lusace, & de Moravie.

LXI. *Guerre entre l'Archevêque Egilbert & Henry de Limbourg.*

Valeran Comte d'Arlon, & Adeleïde son épouse, donnerent de grands biens à l'Eglise Cathédrale de Tréves (u) en 1052; & aprés la mort du Comte Valeran en 1093, Adeleïde céda à la même Eglise, & à l'Archevêque Egilbert, le Marquisat d'Arlon; & même, dit-on, les Terres de son doüaire (x). Henry de Limbourg, qui avoit épousé une petite-fille d'Adeleïde, chagrin de se voir frustré de cette riche succession, commença à faire le dégât sur les Terres de l'Archevêché. L'Archevêque Egilbert le cite à comparoître, pour rendre compte de sa conduite. Le Comte méprise les ordres du Prélat; celui-ci l'excommunie; Henry redouble ses violences & ses ravages; Egilbert aggrave les censures. Enfin on en vient à une guerre ouverte, où le Comte est battu, & obligé de se retirer sur ses Terres *, & de demander humblement l'absolution de l'excommunication qu'il avoit encouruë.

* An 1095.

LXII. *Fondation de L'Abbaye du Lac.*

Vers le même temps (y), Henry Comte Palatin, & Adeleïde son épouse, se voyant sans enfans, résolurent, avec l'agrément d'Egilbert Archevêque de Tréves de construire un Monastere sur un lac, à un mille d'Andernach, & à trois milles de Coblentz, sous l'invocation de la Sainte Vierge & de S. Nicolas. Ce Monastere fut commencé en 1093: mais le Comte Henry étant mort dans le schisme, en 1095 (z), Sifride son gendre & son heritier, differa d'y mettre la derniere main, jusqu'a ce que s'étant trouvé sur mer en danger de naufrage, il voüa d'y travailler incessamment, & l'acheva en effet l'an 1112 (a). Ce Monastere étoit originairement uni à l'Abbaye d'Afflighem, & étoit gouverné par l'Abbé de ce Monastere; & lorsque l'Abbé d'Afflighem étoit mort, on envoyoit quelques Religieux du Monastere du Lac, pour assister à l'élection d'un nouveau Prélat.

La même année 1093 (b), l'Archevêque Egilbert continuant opiniâtrement dans le schisme, les trois Evêques ses Suffragans, Heriman de Metz, Pibon de Toul & Thierry de Verdun, se separerent de lui, & lui firent signifier qu'ils ne le reconnoissoient plus, & ne lui vouloient plus obéir: mais cela ne fut pas capable de le détacher du Roy Henry IV. & de la Communion de l'Antipape Clement.

LXIII. *Origine des Croisades.*

Le Pape Gregoire VII. étant mort dés l'an 1085, avoit eu pour successeur Victor III. qui

(n) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 561.*
(o) *Ital. Sacr. t. 4. p. 1070. & seq.*
(p) *Langius apud Brouver. t. 1. p. 561.*
(q) *Idem p. 562.*
(r) *Sigebert. ad an. 1082.* Hermannus miles, Hermanni Episcopi Coronâ sibi impositâ post Rodulphum in Saxoniâ tyrannidem exercet.
(s) *Blondus apud Brouver. t. 1. Annal. Trev. p. 562.*
(t) *Æneas hist. Bohemic. apud Brouver. t. 1. p. 565.*

(u) Sous le Pontificat d'Evrard. voyez Brouver, *t. 1. Annal. Trevir. p. 530.*
(x) *Brouver. ibid. p. 568. & hist. Trevirens. t. 12. Spicileg. p. 235.* Preuves page 39.
(y) *Mabill. Annal. Bened. t. 5. p. 319. ad an. 1093. Brouver. t. 1. annal. p. 569.*
(z) *Bertold. Constant. ad an. 1095.*
(a) *Trithem. Chronic. Hirsaug.*
(b) *Berthold. Constant. Continuat. Herm. ad an. 1093.*

étoit premiérement Abbé du Mont Cassin, connu sous le nom de Didier. Il gouverna le Saint Siége seulement depuis la Pentecôte de l'an 1086, jusqu'au 16e de Septembre 1087. Son successeur Urbain II. fut élu le 10e de Mars 1088. Sous son Pontificat (c), les peuples d'Occident sensiblement touchez d'apprendre la prophanation des Lieux Saints par les Mahometans, résolurent, comme de concert, de prendre les armes pour les en chasser. Pierre l'Hermite fut un des premiers & des plus zelez prédicateurs de cette Croisade; car c'est le nom qu'on donna à ces entreprises. Le Pape Urbain II. dans le Concile tenu à Clermont en 1095, anima les Seigneurs, les Prélats & les peuples au même voyage. Ses prédications furent si efficaces, que de tous côtez les Ducs, les Comtes, les puissans, les nobles, les roturiers, les riches, les pauvres, les libres, les esclaves, les Evêques, les Clercs, les Moines, les jeunes, les vieux, les garçons, les filles, en un mot, des personnes de toutes conditions vinrent d'eux-mêmes, de concert, & s'animant l'un l'autre, se presenter pour passer en Palestine, afin d'y venger l'injure faite à Jesus-Christ.

Le nombre de ceux qui prirent la Croix, fut d'environ trois cens mille hommes. On les partagea en trois corps. Le premier corps conduit par Godefroy de Bouillon, par Baudouin son frere, par un autre Baudouin Comte de Mons, & enfin par Pierre l'Hermite, passa par la Hongrie, pour se rendre en Syrie par Constantinople. Le second corps ayant à sa tête Raimond Comte de S. Gile, & Ademare Evêque du Puid, prit sa route par l'Esclavonie. Le troisiéme enfin, dont Robert Comte de Flandres, Robert Duc de Normandie, & Hugues le Grand, frere du Roy Philippe, étoient les Chefs, passa par l'Italie.

LXIV. *Violences exercées contre les Juifs. Desespoir de ceux de Tréves.*

Mais avant leur départ, ils commencerent par contraindre les Juifs à renoncer leur Religion, & à embrasser celle de J. C. L'Armée des Croisez approchant de Tréves (d), les Juifs qui y habitoient, ne douterent pas qu'on ne leur fist le même traitement qu'on avoit fait à ceux de leur nation, qui demeuroient dans les autres villes. C'est pourquoi quelques-uns d'entr'eux enfoncerent le coureau dans le ventre de leurs enfans, disant qu'ils aimoient mieux les envoyer dans le sein d'Abraham, que de les exposer aux insultes des Chrétiens. Des meres remplissant leur sein & leurs manches de pierres pour pouvoir enfoncer, se jetterent dans la riviere, & se noyerent. Ceux que le desespoir ne porta pas à se donner la mort, prirent avec eux ce qu'ils avoient de meilleur, & se retirerent dans le Palais Archiépiscopal, qui est l'azyle de la Ville de Trévres, & demanderent avec larmes à l'Archevêque, qu'il lui plût de leur accorder sa protection.

Alors Egilbert leur parla avec force; leur dit que Dieu s'étoit enfin souvenu de leurs crimes, de leurs blasphémes contre le Fils de Dieu & contre sa tres-sainte Mere : Que s'ils persevéroient dans leur incrédulité, ils périroient & dans le corps & dans l'ame. Il leur cita le passage de Daniel, qui promet la venuë du Messie aprés soixante-dix semaines d'années. Enfin il conclut, en les exhortant à se convertir, & à se faire baptiser; leur promettant de leur faire rendre tous leurs biens, & de les défendre contre tous ceux qui les voudroient attaquer.

Un Docteur d'entr'eux, nommé Michée, lui dit, qu'à la verité il valoit beaucoup mieux embrasser la foy Chrétienne, que de vivre plus long-temps, au péril de perdre leur vie & leurs biens. *Ainsi montrez-nous*, lui-dit-il, *ce que nous devons croire; afin que nous soyons délivrez de la main de ceux qui en veulent à notre vie.* Alors l'Evêque leur exposa le Symbole, & la créance des principaux articles de la Religion Chrétienne; aprés quoi Michée déclara qu'il croyoit tout ce qu'il venoit de lui dire; qu'il renonçoit au Judaïsme, & qu'il demandoit le Baptême. Les autres en dirent de même. Egilbert baptisa Michée; les Prêtres qui l'accompagnoient, baptiserent les autres: mais l'année suivante, ils apostasiérent tous, à l'exception de Michée, qui demeura attaché à l'Evêque.

A Vorms (e), les Juifs persecutez par les Chrétiens, ne sçachant où se retirer, se sauverent chez l'Evêque, qui leur dit qu'ils n'avoient point de quartier à esperer, à moins qu'ils ne reçussent le Baptême. Ils demanderent un moment pour déliberer, entrerent dans une chambre, & s'y tuerent l'un l'autre. A Spire, ils se sauverent aussi dans le Palais de l'Evêque, & s'y défendirent comme dans une forteresse, le Prélat leur donnant toute sorte de secours.

Nous ne nous étendons pas icy sur les succés de la Croisade; elles ne regardent point notre sujet. On a vû ci-devant, que Thierry Duc de la Haute-Lorraine, avoit pris la Croix; mais que la délicatesse de sa compléxion ne lui permit pas d'exécuter son Vœu. Tout le monde sçait les hauts faits d'armes de Godefroy de Bouillon Duc de la Basse-Lorraine dans cette fameuse guerre.

LXV. *Fondation du Prieuré de sainte Valburge de Chiny.*

Le prieuré de Sainte Valburge de Chiny, situé au pied de la montagne, sur laquelle est situé le Château de même nom, fut bâti & fondé en 1097, par Arnou Comte de Chiny, pere d'Othon & de Louis, qui le soûmit à l'Abbaye de S. Arnoû (f), dans la dépendance de laquelle il a été jusqu'en 1585 (g), que le

(c) *Sigebert. ad an. 1096.*
(d) *Hist. Trevirens. t. 12. Spicileg. p. 296. Et Gesta Trevirer. p. 102. & seq. t. 1. Leibnitz.* Ici Preuves, p. 40.
(e) *Berthold. ad an. 1096.*
(f) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 571.*
(g) Chroniques generales de S. Benoît, t. 5. p. 136.

An de J. C. 1070.

Pape Sixte V. donna des Bulles, à la priére de Philippe II. Roy d'Espagne, pour l'exécution de celles de Grégoire XIII. qui ordonnent de prendre des Prieurez dans le Duché de Luxembourg, jusqu'à la valeur de cinq mille florins monnoie de Brabant, de rente annuelle, dont deux mille seroient pour un Seminaire, & les trois autres mille pour un Collége; pourvû toutefois que les Prieurez ne fussent pas conventuels. En exécution de ces Bulles, on prit les Prieurez de Chiny, d'Aquilée, du Val des Moines, d'Untzelding & de l'Englis, situez dans le Duché de Luxembourg & dans le Comté de Chiny, & on les donna aux Peres Jesuites de Luxembourg, qui les possédent encore aujourd'huy, malgré toutes les poursuites des Abbez de S. Arnoû; encore que le Prieuré de Chiny fût originairement & de sa nature Conventuel.

LXVI. *Mort d'Egilbert Archevêque de Tréves. Brunon lui succede.*

Quoi que l'entrée d'Egilbert dans l'Episcopat fût tout à fait irréguliere, ainsi que nous l'avons vû, toutefois il fit quelques actions tres loüables, qui sans son attachement au Schisme, l'auroient fait paroître digne de l'Episcopat: car il étoit fort charitable envers les pauvres (b), faisoit de grands biens aux Eglises, & rendoit aux particuliers les biens que ses prédécesseurs leur avoient injustement fait perdre. Il mourut, comme l'on croit, dans le schisme, le 5e de Septembre de l'an 1101, aprés avoir gouverné l'Archevêché pendant vingt-deux ans, & fut enterré dans son Eglise Cathédrale.

Aprés sa mort, le Siége vaqua environ quatre mois: mais au commencement de l'an 1102, le Clergé & les principaux de Tréves ayant demandé à l'Empereur Henry IV. qui étoit alors à Mayence, qu'il lui plût de leur donner Brunon pour Archevêque (i); ce Prince y consentit d'autant plus volontiers, que le Sujet qu'on lui présentoit, avoit toutes les qualitez que demandoit l'employ auquel on le destinoit. Il étoit d'une naissance illustre, étant sorti des Comtes de Brettheim & de Lauffen; il jouïssoit à la fois des Prévôtez des Eglises de Tréves, de Spire, & de S. Florine de Coblentz, & étoit Grand Archidiacre de Tréves. D'ailleurs il avoit, du côté du corps, du cœur & de l'esprit, tout ce qui est propre à former un grand Prélat.

Il n'y avoit que son attachement à la bonne cause, & à l'Eglise Catholique, qui auroit pû lui donner l'exclusion de la part de l'Empereur: mais alors le grand feu des disputes sur les investitures étoit tombé, & les Papes successeurs de Gregoire VII. étoient plus réservez à lancer l'excommunication: ce qui faisoit que des personnes tres bien intentionnées, & tres bons Catholiques, ne faisoient plus difficulté de communiquer avec l'Empereur & ses adherans (k). Cela fut cause aussi que l'Archevêque Brunon ne refusa pas de recevoir la consécration Episcopale d'Adalberon Evêque de Metz, de Jean Evêque de Spire, & de Richer de Verdun, dans la Ville même de Mayence où il se trouvoit avec ces Prélats, & plusieurs autres qui assistoient à une Diéte que l'Empereur y tenoit alors. Il fut sacré le 15e de Janvier 1102. Il fit son entrée à Tréves, & prit possession le jour de la Purification de Notre Dame, deuxiéme Fevrier de la même année.

An de J. C. 1070.

LXVIII. *Adalberon III. Evêque de Metz.*

Mais avant que de continuer son histoire, il faut reprendre celle des Evêques de Metz, qui nous fournira plusieurs évenemens tres mémorables. Adalberon III. du nom, Evêque de Metz, succéda à Theodoric ou Thierry II. surnommé le Jeune, mort en 1046. Adalberon étoit fils de Frideric Comte de Luxembourg, & neveu de Thierry son prédécesseur. Il avoit pour fréres Henry de Luxembourg Duc de Baviére, Frideric de Luxembourg Duc de la Basse Lorraine, Gislebert de Luxembourg Comte de Salm en Ardennes. Adalberon fut d'abord Chanoine de l'Eglise de Toul; & il étudia sous Bertolde Evêque de cette Ville, avec Brunon fils de Hugues Comte de Dasbourg, qui fut depuis Evêque de Toul, & enfin Pape sous le nom de Leon IX. (l). Il eut même l'avantage d'être comme son Précepteur, parce qu'il étoit tant soit peu plus âgé, & qu'il passoit pour sçavant pour son âge.

Adalberon ayant été élu Evêque de Metz par le Chapitre, & agréé par l'Empereur Henry III. fut sacré en 1047; & en 1048 il assista à l'Assemblée de Vorms, où Brunon Evêque de Toul fut élu Pape (m). Il l'accompagna, à son retour de Vorms, jusqu'à Toul, & lui demeura toujours tres uni. Lorsque Leon revint de Rome en France, Adalberon le suivit presque par-tout. Il assista avec lui à la dédicace de l'Eglise de S. Remy de Reims en 1049, & y dédia en particulier la Chapelle de S. Etienne. Il se trouva aussi au Concile de Reims, tenu en même temps. Il revint à Toul avec le Pape, puis à Metz, où Leon fit la dédicace de l'Eglise de S. Arnoû. Enfin il le suivit allant à Rome en 1050, & assista au Concile de Rome, où S. Gerard Evêque de Toul fut canonisé. La même année il se trouva à Tréves, à la translation des Saints Euchaire & Valere. Comme nous avons déja parlé de tous ces évenemens, nous nous contentons de les toucher icy en passant.

Les Evêques de Liége, d'Utrech & de Metz (n), avec les Princes & Seigneurs des Provinces maritimes, profitant de l'hyver, qui fut

(b) *Hist. Trevirens. t. 12. Spicileg. pp. 234. 249.* Ici Preuves, p. 42.
(i) *Hist. Trevir.* Ici Preuves, p. 42.
(k) *Vide Berthold. Constans. ad an. 1100.*
(l) *Vita S. Leonis sæc. 6. Bened. parte 2. p. 55.*
(m) *Ibidem p. 68.*
(n) *Herman. Contract. ad an. 1040.*

An de J. C. 1070.

fort rude en 1049, passerent sur la glace; & ayant mis du monde en embuscade, pour surprendre Theodoric, lui livrerent bataille dans la Phladirtingue (o), le vainquirent, le tuerent, & soumirent son Pays à l'Empereur. Peu de temps aprés, le Duc Godefroy s'étant jetté dans ce Pays, en fit assez facilement la conquête: mais à son tour il fut attaqué & vaincu par les troupes des Prélats dont on a parlé, & eut assez de peine à se sauver.

LXVIII. *Fondation de la Collégiale de S. Sauveur de Metz.*

Le caractere d'Adalberon étoit l'amour de la paix (p). Il s'étudia à la maintenir dans son Diocése, & à y faire fleurir la pieté, & l'observance réguliere dans les Monasteres. Il en répara un bon nombre, & fonda, ou du moins acheva la fondation de la Collégiale de S. Sauveur de Metz (q), qui avoit été commencée par Walo un de ses prédécesseurs (r). Il y mit des Chanoines, vivans réguliérement & en communauté, & voulut qu'ils fussent unis de societé avec les Chanoines de sa Cathédrale (s); en sorte qu'ils observassent la même Regle, & jouissent des mêmes priviléges; qu'ils pussent réciproquement, en cas de necessité, célébrer la Messe les uns & les autres sur les grands Autels des deux Eglises; il ordonne que deux Chanoines de S. Sauveur assistent aux Stations avec ceux de S. Etienne, & mangent avec eux; qu'ils se trouvent ensemble au Chapitre, à Prime & à Complies: Que les Chanoines des deux Chapitres assistent mutuellement aux obséques les uns des autres; & que l'on sonne les cloches dans les deux Eglises. On observoit encore en ce temps-là la Regle de Grodegang ou d'Amalarius, dans la Cathédrale de Metz, & on en verra de nouvelles preuves ci-aprés.

Il fit aussi de grands biens à sa Cathédrale (t). Il obtint en 1052 de l'Empereur Henry III. un Privilége d'exemption pour tous les biens, Seigneuries & Châteaux appartenans à S. Etienne, situez tant en deçà qu'en delà du Rhin. De plus, en 1056 (u), il obtint du même Prince un Privilége pour les Chanoines de S. Etienne & de S. Paul (x), d'élire leur Princier, leur Doyen, leur Chantre, leur Gardien; exemption de faire garde dans la Ville, sinon en cas de Siége; de fournir des chevaux à l'Evêque pour ses voyages; de loger les troupes, ou les passans malgré eux, même à l'arrivée du Prince; permission de vendanger par-tout où ils ont des vignes, quel jour ils jugeront à propos: Que leurs serviteurs, qui les servent dans le Cloître, ne soient justiciables qu'aux Chanoines: Que l'Evêque ne puisse piller les biens des Chanoines aprés leur mort, mais qu'ils en disposent pendant leur vie à leur volonté: Que si quelqu'un d'entr'eux meurt sans avoir fait son Testament, ses Confreres employent le prix de ses meubles à faire prier pour lui, pour procurer le repos de son ame. On leur accorde le droit de battre monnoye à Sarbourg, à condition que leur monnoye sera de même alloy & de même valeur que celle de Metz. Enfin en 1065, le Roy Henry IV. (y) accorda à l'Evêque Adalberon le Comté de Sarbruch.

Adalberon ayant établi pour Abbé à S. Symphorien un Religieux nommé Richer (z), celui-ci lui demanda permission de rétablir l'Eglise d'Equigny, & d'y mettre des Religieux, pour y faire l'Office divin; ce que le Prélat lui accorda en 1056, en plein Synode à Metz, & avec l'agrément de Folmar Comte de Metz, dont le nom se trouve dans la plupart des Chartes de ce pays-là, passées sous l'Episcopat d'Adalberon.

LXIX. *Adalberon regle les droits de l'Avoué de S. Tron.*

On a vû ailleurs, que l'Abbaye de S. Tron en Hasbanie, avoit été soumise aux Evêques de Metz dés son origine, sous l'Episcopat de S. Clodulphe. Adalberon en avoit donné l'advocatie à Frideric son frere Duc de la Basse-Lorraine (a). Udon avoit succédé à Frideric dans cette advocatie, & vouloit en étendre les droits sur certaines Terres où il n'avoit jamais été reconnu. L'Evêque Adalberon étant dans son Château de Salembourg, prit connoissance de cette affaire, & régla les droits de l'Avocat ou du Voüé de l'Abbaye en 1065. Quelques années auparavant *, il avoit confirmé à ce Monastere un droit que Thierry son prédécesseur leur avoit accordé peu de jours avant sa mort, qui consistoit à lever quelque chose sur chaque mesure de bierre qui se vendoit dans la Ville de S. Tron, & d'établir & déposer à volonté celui qui faisoit la levûre de bierre.

* En 1059.

Adalberon mourut en 1072 (b), le 12e de Novembre. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Sauveur. Cette Eglise ayant été démolie en 1571, dans la crainte qu'on eut qu'elle ne nuisît à la Citadelle, on ouvrit le tombeau d'Adalberon, & on trouva ses os enveloppez d'une chasuble antique, de soye violette-brune, tirant sur le noir. Elle étoit entiere, & on s'en sert encore aujourd'hui tous les ans, au jour de son Anniversaire, qui se chante à S. Sauveur, & auquel assistent les Chanoines de la Cathédrale le 12e de Novembre (c).

LXX. *Herman Evêque de Metz succede à Adalberon.*

Il eut pour successeur dans l'épiscopat Herman Grand Prévôt de l'Eglise de Liége, disciple d'Hannon Archevêque de Cologne, & sorti d'une des meilleures Maisons de Saxe. Il fut élû par le Clergé & le peuple de Metz, &

(o) Apparemment la Flandre Hollandoise, ou partie d'icelle.
(p) *Hist. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 639.*
(q) *Meurisse, p. 351. hist. Episc. Metens. p. 639.*
(r) *Ibidem p. 636.*
(s) *Charta confraternit. apud Meurisse, p. 361.*
(t) *Meurisse, p. 358.*
(u) *Idem p. 360.*
(x) La manse des Chanoines de la Cathédrale de Metz est ordinairement dénommée du nom de S. Paul.
(y) Chancellerie de Vic, dans Meurisse, p. 366.
(z) *Meurisse, p. 362.*
(a) *Myraus lib. donat. p. 176. Meurisse, pp. 364. 365.*
(b) *Lambert. Schafnaburg. ad an. 1072.*
(c) *Meurisse, p. 366.*

sacré

An de J. C. 1070.

sacré en 1073 (d). Il reçut l'investiture de l'Empereur, pour le temporel de son Evêché: mais il en conçut dans la suite tant de regret, qu'il auroit quitté son Siége, si le Pape le lui eût commandé. Il fit d'ailleurs au Souverain Pontife toutes les satisfactions qu'il put désirer.

Dés le commencement de son Pontificat, il se trouva dans l'Assemblée de Gersleng (e), avec les Archevêques de Mayence & de Cologne, l'Evêque de Bamberg, Gozelon Duc de la basse Lorraine, Rodolphe Duc de Saxe, & Bertolde Duc de Carinthie, pour pacifier les affaires d'Allemagne, qui étoient alors en tres grand desordre.

LXIX. *Valon quitte l'Abbaye de S. Remy de Reims, & retient celle de S. Arnoû de Metz.*

Manassé Archevêque de Reims (f) avoit engagé l'Abbé Valon ou Guillaume, à accepter l'Abbaye de S. Remy de Reims. Valon en écrivit au Pape Gregoire VII. & lui témoigna que ce n'étoit qu'à regret qu'il s'étoit chargé de cette Abbaye. Gregoire lui répondit, qu'il étoit contre les bonnes regles de posseder à la fois deux Abbayes: Que toutefois il vouloit bien, en sa considération, lui permettre de les retenir toutes les deux. Mais Valon s'étant apperçu que Manassé ne lui avoit confié celle de S. Remy, que pour avoir plus de liberté d'en piller les biens, s'opposa vigoureusement à ses entreprises. L'Archevêque irrité le maltraita avec tant d'excés, qu'il le força à s'en retourner à S. Arnoû. Valon en écrivit au Pape Gregoire VII. à qui il rendit compte de sa conduite, & abandonna l'Abbaye de S. Remy, reprochant à Manassé ses violences & ses déréglemens.

Le Pape écrivit donc à l'Evêque Heriman le 14e de Mars 1074; (g) & aprés lui avoir témoigné une grande affection & une parfaite confiance, il lui dit: *L'Abbé de S. Arnoû, qui me paroît homme fidele, & attaché à votre personne, m'a fait sçavoir qu'il aime mieux vivre pauvre auprés de vous, & sous votre obeïssance, que de vivre ailleurs puissant & dans l'opulence; il veut renoncer à l'Abbaye de S. Remy, & se contenter de celle de S. Arnoû. C'est pourquoi j'ai écrit à l'Archevêque de Reims d'établir un autre Abbé en sa place à S. Remy, afin que Valon ne soit plus qu'à vous seul; & je vous prie de le traiter avec tant de charité, qu'il éprouve que ce n'est pas en vain qu'il s'est adressé à Nous.*

Depuis ce temps Heriman eut de grandes liaisons d'amitié avec Valon, & il lui en donna des marques, en restituant à son Abbaye * le droit de faire tenir la Foire tous les ans dans la campagne voisine, le jour de la Dédicace; & certains droits qui en dépendoient. Il dit qu'il accorde ce Privilége au Monastere de S. Arnoû, en considération de l'Abbé Valon,

* En 1075.

& d'une sainte Récluse nommée Hodierne (h), qui y demeuroit. Il lui donna de plus en 1075, un Privilége d'exemption pour Longeville, au ban de Cheminot.

An de J. C. 1070.

Dans la suite, l'Evêque Heriman eut de grands sujets de mécontentemens de l'Abbé Valon, qui fut intrus dans la Chaire épiscopale de Metz en 1085 ou 1086.

LXX. *Voyage d'Heriman à Rome.*

En 1074, Heriman entreprit le voyage de Rome avec Thierry Abbé de S. Hubert en Ardennes (i). Ils souhaitoient arriver aux tombeaux des Apôtres, & y faire leurs dévotions dans les fêtes de Pâques: mais l'Evêque Heriman fut arrêté en differens endroits par ses amis, qui vouloient à l'envi le régaler & lui faire honneur; ils arriverent seulement le Jeudy-Saint au Port de Lune. La Marquise Beatrix & Mathilde sa fille l'ayant appris, envoyerent aussi-tôt les inviter à venir passer les Fêtes à Pise auprés d'elles. Heriman ne put s'en défendre. Il fut reçu à Pise avec beaucoup de distinction, & on lui déféra l'honneur de célébrer la Messe solemnelle le jour de Pâques, quoi qu'il y eût sept autres Evêques étrangers à la Cour des Princesses.

Nos Pelerins arriverent à Rome aprés Pâques; & ayant fait leurs dévotions aux tombeaux des SS. Apôtres, ils virent le Pape Gregoire VII. qui les reçut avec beaucoup de bonté, car il les connoissoit particuliérement, & les aimoit l'un & l'autre. Il accorda à l'Abbé de S. Hubert un Privilége, par lequel il confirmoit tous les biens de son Monastere; ordonnoit au Duc de Bouillon Godefroy le Bossu d'exécuter les dernieres volontez du Duc Godefroy son pere, qui n'avoit été séparé de la Princesse Beatrix son épouse, qu'à charge qu'il bâtiroit un Monastere de Moines, à quoi Godefroy n'avoit pas satisfait, mais en avoit chargé ses héritiers avant sa mort, arrivée en 1070.

Le Pape écrivit en meme temps aux Archevêques de Tréves & de Reims, & aux Evêques de Liége & de Laon, les exhortant à souscrire à ce Privilége. Il n'y eut que l'Evêque de Liége qui le refusa, & qui renvoya l'Abbé avec de grosses paroles, lui reprochant qu'il vouloit soustraire son Abbaye de l'autorité épiscopale de l'Ordinaire, pour la soûmettre au S. Siége. Il en revint toutefois quelque temps aprés, ayant entendu les raisons de l'Abbé, & mieux examiné le sens de son Privilége.

L'Evêque Heriman rendit d'importans services (k) à deux de ses Confreres, Dietwin ou Theodvin Evêque de Liége, & Heriman Evêque de Bamberg, accusez d'avoir commis plusieurs fautes contre les Canons. Heriman de Bamberg avoit même été excommunié dans

(d) *Vide Hugon. Flavin.* t. 1. *Labb.* p. 224. & *seq. Chronic. S. Vincent. Metens. ad an.* 1073. p. 345. t. 1. *Bibliot. Labb. ita & Lambert. Schafnaburg. ad eund. annum.*
(e) *Lambert. ad an.* 1073.
(f) *Mabillon. Analect.* t. 1. p. 147.

(g) *Greg. VII.* l. 1. ep. 53. p. 46. t. 10. *Concil. Labb.*
(h) Voyez Meurisse hist. des Evêques de Metz, pp. 369. 370.
(i) *Hist. mss. S. Huberti.*
(k) *Vide Greg. VII.* l. 1. ep. 84.

An de J. C. 1070.

un Concile de Rome, comme simoniaque, & condamné à passer le reste de sa vie dans un Monastere. Il pria Heriman de Metz d'adoucir l'esprit du Pape; & le Pape écrivit à l'Evêque de Bamberg, qu'il avoit remis son affaire entre les mains de celui de Metz.

LXXIII. *Heriman Evêque de Metz assiste à l'Assemblée de Vorms en 1076.*

Le Roy Henry IV. s'étant brouillé avec le Pape au commencement de 1076, Heriman qui avoit reçu l'investiture de ce Prince (l), s'attacha d'abord à lui, & assista au Conciliabule de Vorms (m), dans lequel on déclara Gregoire déchu de la Papauté. Il est vrai qu'Heriman de Metz & Adalderon de Virsbourg résisterent pendant quelque temps, disant qu'il étoit contre toutes les regles canoniques, de condamner un Evêque absent, sans un Concile general, sans témoins ni accusateurs légitimes, & sans qu'on eût prouvé les crimes qu'on lui objectoit; que beaucoup moins devoit-on tenir cette conduite envers le Pape, contre qui l'on ne devoit pas même recevoir l'accusation d'un Evêque, ni d'un Archevêque. Mais ces Prélats ne furent point écoutez, & Guillaume Evêque d'Utrecht fort attaché au Roy Henry, leur [illegible] avec véhémence, qu'ils eussent ou à souscrire avec les autres à la condamnation du Pape, ou à renoncer à la fidelité qu'ils avoient promise à l'Empereur avec serment. Ils se soumirent donc, quoi que malgré eux.

LXXIV. *Lettre du Pape aux Evêques de Tréves, de Metz & de Verdun.*

Le Pape ayant appris ce qui s'étoit passé, écrivit (n) à Udon de Tréves, à Thierry de Verdun, & à Heriman de Metz, qu'il sçavoit que ce n'étoit que par contrainte qu'ils avoient consenti à ce qu'on avoit fait contre lui; qu'il esperoit qu'ils demeureroient toujours fidellement attachez au S. Siége; qu'il les exhortoit à réparer par une digne satisfaction, la faute qu'ils avoient faite, & qu'il leur ordonnoit de dire à Pibon Evêque de Toul, d'être plus soumis aux ordres de Sa Sainteté, & de songer plutôt à se justifier sur les chefs dont il étoit accusé, qu'à se soûlever contre l'autorité de saint Pierre, & à animer le Roy Henry contre lui.

Heriman qui avoit toujours fort desapprouvé la conduite du Roy Henry, & qui avant même qu'il fût Evêque, se retiroit souvent des affaires de la Cour, pour ne pas prendre part à ses actions injustes (o), fut pénétré d'un si vif remords de ce qu'il avoit fait, en recevant l'investiture du Roy, & de ce qu'il venoit de faire au Concile de Vorms, qu'il auroit volontiers renoncé à l'épiscopat, si le Pape eût voulû le lu[illegible]mettre : mais au moins il reconnut humblement sa faute, & se retira absolument de la communion de Henry. Il témoigna ses sentimens au Pape, qui ordonna à l'Evêque de Dié son Légat, de se rendre à Metz, pour lui donner l'absolution; lui disant en même temps, que si la crainte du Roy ne lui permettoit pas d'aller à Metz, il commît, pour l'absoudre, quelques Religieux pleins de foi & de courage. Le Légat nomma Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon (p), qui vint à Metz exprés pour cela, & qui donna à Heriman l'absolution la veille de Noël 1076.

An de J. C. 1070.

LXXV. *Attachement de l'Evêque Heriman au Pape Gregoire VII.*

La même année, le 25e d'Août (q), le Pape écrivit à Heriman une assez grande lettre, dans laquelle il répond à la question qui lui avoit été proposée; sçavoir, qui sont ceux qui ont encouru l'excommunication, & comment ils doivent satisfaire? Gregoire répond, que tous ceux qui communiquent avec le Roy Henry, ont encouru les censures. Il montre qu'il a usé de son droit, en excommuniant ce Prince; qu'il a donné à quelques Prélats la permission d'absoudre les Evêques qui sont tombez dans l'excommunication; mais qu'il n'a pas permis de donner l'absolution à ce Prince, jusqu'à ce qu'il ait vû des marques sincéres & assurées de sa conversion.

En 1077, le 6e d'Avril (r), Gregoire VII. nomma Heriman Evêque de Metz, Commissaire pour terminer la difficulté qui étoit entre l'Evêque de Liége & Vulpode Abbé de S. Laurent de cette Ville, que l'Evêque avoit chassé de son Abbaye, sans lui avoir donné le loisir de se justifier. Le Pape prie Heriman d'écouter les raisons des deux Parties, & de prononcer définitivement sur leurs differends.

L'attachement que ce Prélat témoignoit au Saint Siége, lui attira la disgrace de l'Empereur, qui dans une Diette tenuë à Mayence (s), le fit déclarer ennemi de l'Empire, & le chassa de la Ville de Metz, ou plutôt résolut de le faire, & d'assiéger Metz : mais il n'osa exécuter sa résolution, parce qu'il se défioit des Seigneurs d'Allemagne. D'ailleurs Heriman eut la prudence de mettre hors de la Ville les troupes qu'y avoit l'Empereur.

LXXVI. *Heriman est obligé de sortir de Metz.*

Le Pape informé de la persecution que ce Prélat souffroit à son occasion, le recommanda à Thierry Evêque de Verdun, qui le reçut avec h[illegible]nneur, & lui donna pour quelque temps retraite dans son Evêché (t) : mais cela n'empêcha pas qu'Heriman ne fût obligé d'aliéner quelques terres de son Eglise, & de les ceder à des Seigneurs laïques (u). A la fin il se réfugia à Liége, & tira sa subsistance des revenus du Monastere de S. Tron (x), qui dépendoit de

(l) *Hugo Flaviniac. t. 1. Labb. pp. 224. 225.*
(m) *Lambert. Schafnaburg. p. 314.* Hugues de Flavigny, p. 214. dit que ce Concile se tint entre Noël & le Carême.
(n) *Greg. VII. lib. 3. ep. 12. p. 140. t. 10. Concil. Labb.*
(o) *Vide Hugon. Flavin. p. 224. t. 1. Labb.*
(p) *Hugo Flavin. p. 224.*
(q) *Greg. VII. l. 4. ep. 2. p. 149. t. 10. Concil.*
(r) *Lib. 4. Registri ep. 21.*
(s) *Lambert. Schafnaburg. Sigebert. ad an. 1080.* Meurisse, p. 373, dit que Valon Abbé de S. Arnoû, fut substitué à Heriman; mais cela n'arriva qu'en 1086.
(t) *Vide tom. 12. Spicileg. p. 230.* Ici Preuves, p. 36.
(u) *Vide Greg. VII. l. 6. ep. 5.*
(x) *Vide Chronic. S. Trudonis, l. 1. pp. 318. 319. t. 7. Spicileg.*

An de J. C. 1070.

son Evêché. C'est en qualité de premier Superieur de cette Abbaye, qu'il assista en 1083, avec Henry Evêque de Liége, à l'election d'un Abbé de S. Tron, & que n'ayant pas été contens de ceux de Monastere qu'on leur présentoit, ils y installerent Lanzon Abbé de Saint-Vincent de Metz (y), qui ne garda l'Abbaye de Saint Tron que peu d'années, & revint ensuite à son Monastere de Saint-Vincent, dont il avoit conservé le titre.

Pendant ces troubles, l'Evêque Heriman, & Thierry Duc de Lorraine, furent en guerres presque continuelles (z); ce qui donna occasion à une infinité de ravages commis dans la Lorraine. Les Châteaux d'Epinal & de Deneuvre furent pris & saccagez, de même que plusieurs Monasteres & plusieurs Eglises du Pays. La guerre continua sous l'Episcopat de Poppon successeur d'Heriman, ainsi qu'on l'a vû dans la vie du Duc Thierry.

Heriman ayant écrit au Pape Gregoire VII. pour sçavoir de quelle maniere il devoit répondre aux Schismatiques & aux excommuniez (a), qui nioient que le Pape eût pû legitimement excommunier le Roy Henry; le Pape lui envoya par Rodulfe Abbé de Saint-Vanne; une grande lettre (b) dattée du 15e de Mars 1080, dans laquelle il justifie la conduite qu'il a tenuë envers ce Prince, en le separant de la communion de l'Eglise, & dit qu'en cela il n'a fait qu'user de son droit, & suivre le sentiment des plus grands Papes, & des plus grands Docteurs qui l'ont precedé.

LXXVII. *Assemblée d'Utrecht contre le Pape Gregoire VII.*

Cependant le Roy Henry étant informé de l'excommunication que le Pape avoit lancée contre lui au Concile de Rome, résolut, pour s'en venger, de tenir à Utrecht une Assemblée de ceux de son parti (c), & d'y excommunier solemnellement le Pape lui-même. Thierry de Verdun, & Pibon Evêque de Toul s'y trouverent avec plusieurs autres. On s'assembla un samedy, & on disputa tout le jour touchant le prétendu attentat commis par le Pape contre le Roy Henry. Enfin le soir du samedy il fut résolu d'excommunier le lendemain solemnellement le Pape à la grande Messe. Quoi que les Evêques de cette Assemblée fussent entiérement dévoüez au Roy, ils ne laisserent pas de regarder avec quelque espéce d'horreur l'exécution de ce projet, parce qu'il étoit notoirement contraire aux Canons de l'Eglise, & aux sentimens des Peres.

Henry qui connoissoit Pibon Evêque de Toul, pour un homme timide & inconstant, lui donna la commission de prononcer la Sentence d'excommunication contre Gregoire: mais ce Prélat n'osant ni résister au Roy, ni lui obéir dans une affaire si délicate, prit le parti de se retirer secrétement pendant la nuit avec l'Evêque de Verdun. Leur absence déconcerta Henry, & fut cause que l'affaire fut un peu differée. Le seul Guillaume Evêque d'Utrecht, fut assez hardi, pour l'entreprendre & pour l'exécuter: mais aprés avoir prononcé cette Sentence, & avoir pris le Corps du Seigneur à la Messe, il se sentit comme brûlé interieurement, par une ardeur qui le consuma, & qui lui fit rendre l'ame dans son siége même, où il s'étoit jetté pour se reposer.

LXXVIII. *Inconstance & foiblesse de Thierry Evêque de Verdun envers le Pape Gregoire VII.*

Cet accident jetta la frayeur dans l'ame des plus déterminez schismatiques; en sorte que Thierry de Verdun approchant de sa Ville Episcopale, comme on voulut l'aller recevoir hors les portes, suivant la coutume, avec le Clergé, la Croix & le luminaire, il l'empêcha, disant qu'il avoit eû le malheur d'encourir l'excommunication, & que sans la grace de Dieu, & les prieres des gens de bien, il auroit subi la même peine que l'Evêque d'Utrecht. Il députa donc au Pape Gregoire, Rodolfe Abbé de S. Vanne de Verdun, avec des lettres, lui renvoyant son anneau & son étole, & lui demandant humblement pénitence & absolution de l'excommunication qu'il avoit encouruë, en communiquant avec les Excommuniez.

Rodolphe revint, & rapporta le Bref d'absolution, adresśé à l'Evêque de Metz, pour absoudre Thierry des censures. Mais Thierry ayant appris la promotion de l'Anti-pape Guibert, ne voulut plus se soûmettre à la pénitence, & demeura dans le schisme, plus opiniâtre qu'auparavant. Il célébra la Messe, & fit toutes les autres fonctions sacerdotales, benit & consacra son Eglise Cathédrale, qu'il avoit réparée à grands frais, & ne pensa plus à demander son absolution.

Le Roy Henry ayant vaincu, en 1080, le Roy Rodulphe, à qui les Seigneurs Allemands avoient déferé le Royaume de Germanie (d), les mêmes Seigneurs élurent en 1081 (e) Herman fils de Gislibert Comte de Salmes en Ardennes, qui étoit vassal d'Heriman Evêque de Metz: mais cet Herman, aprés avoir remporté quelques victoires en Allemagne, & voulant passer en Italie en 1088, mourut en Lorraine, où il s'étoit retiré aprés la révolte des Saxons, & fut enterré honorablement à Metz sa patrie (f).

LXXIX. *Guibert Antipape. Thierry de Verdun lui adhere.*

Henry, pour obliger Gregoire à se desister enfin de ses poursuites contre lui, crut devoir lui opposer un Anti-pape. Il trouva Guibert Archevêque de Ravenne, propre à son dessein; il le fit reconnoître par ceux de son parti, & sacrer par les Evêques de Modene & d'Arezzo,

(y) *Ibidem pp. 363. 364.*
(z) *Joan. de Bayon, c. 69.*
(a) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 225.*
(b) *Greg. VII. l. 8. ep. 21.*
(c) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 225.*
(d) *Vide Sigebert. ad an. 1080. Hugo Flavin. t. 1. Bibl. Labb. p. 226.*
(e) *Sigebert. ad an. 1081.* Hermannus miles Hermanni Episcopi, coronâ sibi impositâ, post Rodulphum in Saxoniâ tyrannidem exercet.
(f) *Bertold. ad an. 1088.*

An de J. C. 1070.

qui étoient excommuniez, & privez de leurs fonctions depuis trois ans. Gebehard Archevêque de Salzbourg, écrivit à Heriman Evêque de Metz (g), tout le détail de cette affaire, en 1080.

Heriman étoit demeuré dans son Evêché, & y joüissoit de quelque repos, lorsque l'Empereur l'en chassa en 1085 (h), & mit en sa place Valon Abbé de S. Arnoû, qui fut sacré Evêque par Thierry de Verdun (i), lequel ne voulut pas se servir, dans cette ceremonie, du Chrême consacré par l'Evêque Heriman. Valon touché de repentir, & chargé de honte, ne demeura pas long-temps dans l'Episcopat. Il confessa sa faute devant Heriman, & les principaux du Clergé, en fit pénitence publique, & se retira, l'année même de sa promotion, dans le Monastere de Gorze, où il fut Maître des enfans. Heriman rentra dans son Evêché, & rendit quelque temps aprés à Valon son Abbaye de S. Arnoû.

L'Empereur ne sçut pas plutôt la démission & la retraite de Valon, qu'il nomma Evêque en sa place Brunon Moine de Saint-Tron, fils d'Albert Comte de Calve (k) : mais à peine avoit-il demeuré un an entier dans cet Episcopat, qu'il fut obligé de se retirer, par la résistance de ceux de Metz (l), qui ne pouvant souffrir l'insolence & l'orgueil de cet Intrus, prirent les armes contre lui ; & l'ayant assiégé dans l'Eglise Cathédrale, en briserent les portes, tuerent ses Gardes, même dans le Lieu saint, à coups d'épée, & l'Evêque eut assez de peine de se sauver dans son Monastere de Saint Tron.

Pendant tout ce temps, Heriman étoit en Italie, & demeuroit auprés de la Comtesse Mathilde (m), qui donnoit libéralement retraite à tous les Evêques persecutez. Il n'en revint qu'en 1088, quatre ans aprés son expulsion de la Ville de Metz. Ceux qui lui étoient attachez, l'allerent rechercher jusqu'en Lombardie, & le ramenerent dans sa Ville Episcopale, au travers de mille dangers. Il y fut reçu avec grand honneur, & y demeura en paix jusqu'à sa mort. Le Pape, pour reconnoître son attachement à l'Eglise, lui avoit accordé le *Pallium* (n), & la qualité de Légat, ou de Vicaire Apostolique (o).

LXXX. *Mort d'Heriman Evêque de Metz.*

Heriman tomba malade pendant le Carême (p) de la deuxiéme année aprés son retour ; ce qui ne l'empêcha pas de faire ses fonctions épiscopales. Il avoit été sollicité plusieurs années auparavant, de faire la translation du Corps de S. Clement, premier Evêque & Apôtre de Metz : mais il en fut pressé avec beaucoup plus d'instance depuis son retour, à cause d'une révélation qu'on disoit avoir été faite à un jeune garçon orphelin, nommé Hugues, d'une vie fort innocente, à qui il avoit été dit que l'Evêque mourroit trois jours aprés qu'il auroit fait cette cérémonie. Le Beau-frere de l'enfant en informa l'Abbé de Saint-Felix, dans le Monastere duquel reposoit le Corps de S. Clement, & l'Abbé en donna avis à quelques personnes, qui en avertirent l'Evêque, mais sans lui parler de cette circonstance, que trois jours aprés la translation du Saint, il sortiroit de ce monde. Heriman se détermina donc à lever du tombeau les Reliques du saint Evêque ; il ordonna des jeûnes & des prieres, & fixa le jour de la translation au premier de May aprés Pâques.

Translation du corps de S. Clement.

Le Prélat étoit toujours incommodé, mais il ne laissa pas de reconcilier les pénitens le jour du Jeudy-Saint, & de faire le saint Chrême avec une constance & une présence d'esprit admirables. Il célébra l'Office du jour de Pâques, & donna à son troupeau les Sacremens du Corps & du Sang de J. C. Le soir sa maladie augmenta, mais il se sentit un peu mieux le premier jour de May, qui étoit celui qu'il avoit fixé pour la translation de S. Clement. Il la fit, & prêcha tout son peuple ce jour-là. Il leur donna l'absolution, & les pria de la lui donner, c'est à dire leur demanda pardon du scandale qu'il avoit pû leur causer ; puis il dit : *C'est assez : Dieu veuille regarder & finir mes travaux, & recevoir en paix mon esprit, par l'intercession de S. Clement, dont nous venons, par la faveur de Dieu, de voir, de manier & de transporter le Corps.*

Il vêcut encore trois jours. Les deux jours suivans, il fit écrire des lettres *aux fideles de l'Eglise*, c'est à dire aux vassaux de l'Eglise de Metz, leur recommandant, & les conjurant au nom de Dieu, de traiter les affaires de l'Eglise sans fraude, & dans la verité & la fidelité, & il leur dit le dernier adieu avec beaucoup de tendresse. Le troisiéme jour, vers la neuviéme heure, c'est à dire vers trois heures aprés midy, il appella ses Clercs & ses domestiques, les recommanda à Dieu, les exhorta à demeurer fideles à la foi & à la doctrine de S. Pierre & de ses successeurs, leur donna sa bénédiction, se munit du signe de la Croix, invoqua la Sain-

(g) *Hugo ibidem p. 226.*

(h) *Sigebert. ad an. 1085. Chronic. S. Trudonis, t. 7. Spicileg. p. 370. Vide & Hug. Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 237.*

(i) *Sigebert. ad an. 1085.* Hermannus Metensis sibi absenti abjudicato episcopatu ; iterùm urbe pellitur. Imperator in episcopatu Metensium alterum mercenarium supposuit.

(k) Meurisse lit, *Comte de Salmes* : mais il faut lire, *Comte de Calve*, ou *de Calwe*. Jean de Bayon, *c. 76.* lit *Albert Comte de Kalwe*. La Chronique de S. Tron, *p. 382. t. 7. Spicileg.* lit, *Comte de Caluch*. Les Comtes de Calve sont fameux dans l'Histoire de ce temps-là. Voyez la Chronique d'Hirsauge, *ad an. 1049.* & la vie de Leon IX. *Calve*, ou *Calb*, est une petite Ville au delà du Rhin dans la Suabe, sur la riviere de Nagold.

(l) *Chronic. S. Trudon. p. 382. & p. 383. Bertold. Constantiens.*

(m) *Hugo Flaviniac. p. 239.*

(n) *Hugo Flavin. p. 239.* Obiit cruce, mitrâ & pallio decoratus, & his sepultus insigniis, &c.

(o) Meurisse hist. de Metz, p. 369.

(p) *Hugo Flavin. p. 238.* Ici Preuves, p. 63. & le titre de l'an 1090.

An de J. C. 1070.

te Trinité, la Sainte Vierge & les Saints, & expira doucement le 4[e] de May 1090. Il fut enterré par Haganon Abbé de Saint-Clement dans l'Eglise de S. Pierre-aux Arénes, avec la Croix, la Mitre & le *Pallium*. On trouva en 1712, dans son tombeau (q), une lame de plomb, sur laquelle on lisoit, que le Pape Gregoire VII. l'avoit fait son Légat, & lui avoit accordé le privilége de porter la mitre & le *Pallium*.

Une ancienne Chronique (r) dit que ce Prélat étant rentré dans Metz par la permission de l'Empereur, fut trouvé mort dans son lit, où il s'étoit couché aprés avoir bien dîné: mais le recit que nous avons fait de sa mort, est plus certain, & plus conforme aux monumens de l'Eglise de Metz, qu'on doit préferer au témoignage des Etrangers.

LXXXI. *Privilége accordé à l'Abbaye de S. Clement par l'Evêque Heriman.*

La veille de sa mort, c'est à dire le 3[e] de May, il donna un ample Privilége à l'Abbaye de Saint-Felix (s), qui dans la suite fut nommée de Saint-Clement, & qui étoit alors située aux Arénes, c'est à dire à l'endroit où étoit l'ancien Amphitheâtre de Metz, sur un penchant au midy de la Ville, vers la porte de S. Thibaut, en un lieu nommé les Basiliques, parce qu'alors il y avoit jusqu'à six Eglises: sçavoir celle de S. Pierre-aux Arénes, bâtie, dit-on, par S. Clement; celles de S. Jean-Baptiste, de S. Genést, de Sainte-Marie-aux Martyrs, de S. Laurent, & de S. Amance (t), lesquelles ont été détruites aussi-bien que les restes du Theâtre, & de l'Abbaye de Saint-Clement, lorsqu'on a bâti la Citadelle, & les fortifications de ce côté-là.

Dans ce Privilége, Heriman raconte que son prédécesseur l'Evêque Thierry ayant eu l'envie de faire la translation des Reliques de ce Saint, il en avoit été empêché par un effet de la Providence; que depuis ce temps Dieu ayant révélé sa volonté par des songes & des visions, Heriman avoit douté de leur verité, & differé d'exécuter ce qui lui étoit ordonné: mais que pour le punir de son incrédulité, le Seigneur l'avoit frappé de la maladie dont il prévoyoit qu'il alloit mourir: Qu'ayant donc tiré du sepulcre le Corps du Saint, en presence d'une multitude infinie de Clercs, de Moines, de Princes & de Laïques, il l'avoit mis dans une châsse précieuse, ornée d'or & d'argent; qu'il l'avoit ensuite solemnellement fait apporter dans l'Eglise Cathedrale, & placé sur l'Autel de S. Etienne, où pendant toute la nuit on avoit célébré les loüanges de Dieu en présence des Corps saints; que le lendemain étant devant l'Autel de S. Etienne, il avoit donné à l'Abbaye de Saint-Clement plusieurs biens, dont il fait le dénombrement.

An de J. C. 1070.

En particulier, il lui accorde une Foire franche, qui doit durer pendant huit jours, & qui se doit tenir au Ban de S. Clement: Que pendant cette Foire, le Voüé de l'Abbaye sera tenu de fournir un cheval de la valeur de quinze solides; que moitié de cette somme sera donnée à celui qui gagnera le prix dans la course des chevaux, qu'on pourra faire pendant cette Fête, & le reste retournera au profit du Monastere; que s'il ne se fait point de ces sortes de courses, le cheval demeurera à l'Abbaye. Il ordonne de plus, que le Voüé veille à faire observer la franchise de cette Foire; que les Marchands de la Ville, sur-tout les Bouchers, n'y manquent pas; & que s'il s'y commet quelques délits, la Justice de l'Abbé en connoisse. Le Titre est signé d'Haganon Abbé de Saint-Clement, de Henry Abbé de Gorze, de Lanzon Abbé de Saint-Vincent, de Durand Abbé de Saint-Symphorien, de Theodoric Duc de Lorraine (u), de Folmar Comte de Metz, & de plusieurs autres témoins, jusqu'au nombre de soixante-quatre.

Aprés cela, le Corps de S. Clement fut reporté le jour même 3[e] de May, au Monastere de S. Felix-aux Arénes, qui dans la suite porta le nom de Saint-Clement, & il y demeura jusqu'au temps que l'Abbaye fut transferée dans la Ville de Metz, où elle est aujourd'hui. On a vû ci-devant, qu'elle étoit habitée par des Religieux Irlandois, ou Ecossois. L'Abbé Haganon étoit de cette nation, de même que sa Communauté. On a une lettre de Pascal II. (x), par laquelle il ordonne qu'on restituë à cette Abbaye quelques Terres que l'Abbé Haganon avoit données en fief à des laïques, sans le consentement ni de l'Evêque, des Religieux de sa Communauté.

Dans un autre Titre de l'Abbaye de Saint-Clement, il est dit que l'Evêque Heriman faisant attention au mauvais état où étoit l'Eglise bâtie dans le Theâtre, ou aux Arénes * par S. Clement, en l'honneur de S. Pierre son maître, laquelle étoit presque entiérement abandonnée, en sorte que souvent à peine avoit-elle un Prêtre seculier pour y dire la Messe, ce qui étoit arrivé par l'avarice des Archidiacres de la vie commune, ou de la Cathedrale de Metz; il cede à l'Abbé Haganon cette Eglise, avec toutes ses appartenances; lui accorde divers Priviléges d'exemption; veut que l'Abbé y fasse faire l'Office par ses Religieux, qu'ils soient chargez des Paroissiens de cette Eglise, & de tous ceux qui dans la suite pourront bâtir des maisons depuis le Theâtre jusqu'à la Poterne.

* An 1090.

On raconte (y) qu'il se fit plusieurs miracles par le mérite de S. Clement, pendant les trois

(q) Cette lame fut trouvée le 13 Octobre 1712. Elle portoit: *Obiit in Domino Herimannus Metensis Episcopus, Legatus Apostolicæ Sedis, à Gregorio VII. honore mitræ & pallii decoratus. Anno Domini* M. XC.

(r) *Vide Alberic. Chronic. ad an. 1090.*

(s) Voyez Meurisse hist. des Evêques de Metz, p. 377.

(t) *Apud Meurisse, p. 379.*

(u) Dans le corps de la Charte, il est dit qu'elle a été donnée, *Monarchiam regni tenente Duce Theoderico*; ce qu'on a expliqué dans la vie du Duc Theodoric.

(x) *Vide Mabill. t. 5. annal. Bened. p. 271.*

(y) *Hist. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 659.*

An de J. C. 1070.

premiers jours qui suivirent sa translation; mais que les trois jours d'aprés, il ne s'en fit aucun; ce qui troubla beaucoup la joie du peuple. Dieu en révéla, dit-on, la cause à Lubricus, Fondateur & premier Abbé de Saint-Pierre-mont. Il lui fut dit, que l'Evêque Heriman s'étant présenté au Tribunal de Dieu, avoit été accusé par le Démon, d'avoir trop lâchement abandonné son Eglise, durant les troubles qui avoient partagé l'Empire & le Sacerdoce; ayant mieux aimé fuir & se retirer, que de s'exposer à la persécution & à la mort: mais que S. Clement avoit intercedé pour lui, & avoit obtenu son absolution. D'autres (z) visions assuroient qu'il étoit bienheureux. Tout cela est fort équivoque; mais il montre l'idée qu'on avoit alors de la conduite de ce Prélat.

La Chronique de Saint-Tron (a) ne lui est nullement favorable. Elle l'accuse d'avoir tyrannisé cette Abbaye, d'en avoir usurpé les revenus, pour les convertir à son usage; d'en avoir violé les Privilèges, en y établissant Lanzon Abbé de Saint-Vincent, malgré les Religieux; ce qui fut cause d'une infinité de maux, dont ce Monastere fut affligé dans la suite. Henry Evêque de Liége, & contemporain de ce Prélat, ne fut pas plus favorable à l'Abbaye de Saint-Tron, & contribua beaucoup avec Heriman, à mettre la division dans ce fameux Monastere.

En 1094 Brunon Archevêque de Tréves, benit l'Eglise de Saint-Pierre-aux Arénes, que l'on avoit depuis peu rétablie (b), & en confirma les franchises & Priviléges. Il dit que, *S. Clement Consul & Patrice des Romains, Oncle du Pape S. Clement Martyr, premier Evêque de Metz, comme on le voit dans sa vie, avoit chassé les serpens de cet endroit; ce qui devoit être regardé comme un miracle: Que le même S. Clement, avec les premiers Prédicateurs du pays, Celeste & Felix, avoit bâti en cet endroit une Eglise en l'honneur du Prince des Apôtres, &c.* Il confirme ce qui avoit été ordonné par l'Evêque Heriman, au sujet de cette Eglise, & accorde à ceux de Metz qui auroient résolu d'aller à Rome en pélerinage, & qui dans la suite auroient eu quelque empêchement légitime d'executer leur résolution, la dispense de faire ce pelerinage, pourvû qu'ils aillent trois fois la semaine pendant toute l'année, sçavoir tous les lundis, les mercredis & les vendredis matin, à l'Eglise de S. Clement (c).

LXXXII. *Origine de l'Abbaye de S. Pierre-mont.*

L'Abbaye de Saint-Pierre-mont, dont on vient de parler un peu plus haut, doit son origine à Lubricus Clerc de l'Eglise de Metz (d), sorti d'une des meilleures Familles de cette Ville. Il fut toujours fort opposé au parti du Roy Henry; & ce Prince, pour s'en venger, le fit mettre en prison, & fit raser une tres belle maison qu'il avoit à Metz. Lubricus conçut le dessein de vivre d'une maniere plus retirée & plus apostolique. Il communiqua sa résolution à l'Evêque Heriman, & à Vencelin Chanoine de Saint-Sauveur son ami. Heriman lui offrit l'Eglise de Notre-Dame la Ronde pour s'y retirer, & y former sa compagnie: mais Lubricus ne trouvant pas cet endroit assez éloigné du bruit, à cause d'une Place publique dont elle est voisine, remercia l'Evêque de sa bonne volonté, & se retira avec Vencelin dans un bois à six lieuës de la Ville de Metz, & assez prés de Briey, où il jetta les premiers fondemens d'une Abbaye de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin.

La forêt où ils se retirerent, appartenoit à la Comtesse Mathilde, qui demeuroit en Italie. C'est pourquoi, de l'agrément des Officiers de la Princesse demeurans à Briey, & d'Albert Voüé du même Lieu, ils députerent quelques-uns de leur Communauté, pour aller en Lombardie demander à Mathilde un terrain propre à l'établissement qu'ils y vouloient faire. La Comtesse leur accorda leur demande; & ce lieu, qui auparavant s'appelloit *Standalmont*, fut dénommé Saint-Pierre-mont (e) par le Pape Pascal II. dans sa Bulle du 20e d'Avril 1103.

La Comtesse Mathilde, dans la lettre qu'elle en fit expedier le 21e de May 1096, dit qu'elle accorde à Lubricus & Vencelin, & aux autres Clercs & Laïques qui sont avec eux, le lieu de *Standalmont*, qu'ils lui ont demandé, avec toutes ses dépendances, dont elle fait le dénombrement, & permet à tous ses Sujets de leur faire telle donation de leurs biens qu'ils jugeront à propos; & si quelque homme libre tient d'elle un Fief ou une autre terre, elle consent aussi qu'on en fasse present à ce nouveau Monastere; tout cela à charge & condition, qu'ils construiront en ce lieu de Srandalmont une Eglise en l'honneur de S. Pierre, où ils meneront la vie canonique & réguliere; & qu'ils payeront tous les ans à l'Eglise Romaine un cens d'un denier d'or, ou chaque quatre ans un Bezon d'or, afin que la même Eglise Romaine les tienne sous sa défense & protection, tant pour le temporel que pour le spirituel; & qu'ils demeurent libres & indépendans de toute autre Puissance.

En même temps la Princesse écrivit à Albert de Briey son Voüé, & à Ide son épouse, pour leur donner avis de ce qu'elle a fait en faveur de ces Religieux, & leur ordonna de les défendre, de les protéger, & de leur donner toutes les marques possibles de bienveillance.

De plus, le Pape Urbain II. leur accorda des Lettres de confirmation, par lesquelles il prend

(z) *Vide Hug. Flavin. p. 239.*
(a) *Chronic. S. Trudonis, t. 7. Spicileg. l. 1. 2. 3. 4.*
(b) Archive de S. Clement de Metz.
(c) Une vie manuscrit de S. Clement Evêque de Metz, que j'ai vuë dans l'Abbaye de S. Symphorien de cette Ville, attribuë à S. Clement même, la concession de cette Indulgence.
(d) Meurisse, hist. de Metz, p. 376.
(e) L'Histoire de Metz, t. 6. *Spicileg. p. 639.* l'appelle *S. Petri de Monte Brianci.* Voyez ici les Preuves sous l'an 1096.

An de J. C. 1070.

sous la protection speciale du saint Siége, l'Eglise qui doit être bâtie en l'honneur de Saint Pierre à Standalmont, & les Religieux qui la doivent desservir, à charge de payer tous les ans un denier d'or au Palais de Latran. Il ordonne aussi, qu'arrivant la mort du Prévôt ou du Chef de leur Communauté, nul n'y soit établi Superieur en sa place, sinon celui que le consentement unanime des Freres, ou du moins la plus saine partie d'entr'eux, aura choisi pour y présider. De plus, que nul de ceux qui y auront fait profession, ne puisse sortir du Cloître sans la permission du Superieur, ou de la Communauté. Il veut que les Freres de ce lieu reçoivent les Ordres de l'Evêque diocésain; qu'ils s'adressent à lui pour la consecration de leurs Eglises, & qu'ils puissent faire desservir les Paroisses de leur dépendance par des Freres de leur Communauté. Donné à Milan le 26e de May 1097.

Les Papes suivans confirmerent & augmenterent même ces Privileges. Alexandre III. veut que l'Ordre canonique qui y a été établi depuis long-temps selon la Regle de S. Augustin, en surplis & en chappes noires, y subsiste pour toujours. La Bulle est du 6e de Mars 1177. Cependant l'Abbé Philippe, qui avoit été tiré de l'Ordre de Prémontré, y introduisit l'habit blanc, vers l'an 1153; & nonobstant les Ordres d'Alexandre III. que nous venons de voir, cette couleur d'habit y subsista jusqu'en 1607, que l'Abbé Domant y rétablit l'habit noir & le surplis.

L'Evêque Heriman étant mort en 1090, le Clergé & le Peuple de Metz élurent la même année Burcard (f) Prévôt de l'Eglise de Tréves. Nous avons une Lettre du Pape Urbain II. qui approuve son élection (g); toutefois elle n'eut point de lieu, ou peut-être Burcard mourut bien-tôt, sans pouvoir prendre possession de son Evêché. On lui donna pour successeur Poppon, frere de Henry Comte Palatin, & Archidiacre de l'Eglise de Tréves (h), homme tres catholique, & tres opposé au parti schismatique. L'Empereur Henry traversa autant qu'il put son élection, & lui opposa un Evêque schismatique de son parti, nommé Adalbert ou Albert, ou Adalberon: mais la résolution & la fermeté de ceux de Metz prévalurent. Poppon prit possession de l'Evêché, sans attendre la permission ni l'investiture de l'Empereur.

La difficulté étoit de trouver un Archevêque pour le sacrer; car Egilbert de Tréves son Métropolitain, étoit schismatique, & reconnoissoit l'Anti-pape Guibert, ou Clement III. Ils s'adresserent donc à Hugues Archevêque de Lyon, & Légat du saint Siége, par le moyen de Jarenton Abbé de Saint-Benigne de Dijon, leur homme de confiance, qui fit tant par ses instantes prieres, que malgré les périls des chemins, qui étoient occupez par des troupes de l'Empereur Henry, il amena jusqu'à Metz l'Archevêque de Lyon, avec ses deux Suffragans les Evêques de Mâcon & de Langres, & les Evêques de Coutance, de Toul & de Verdun, qui sacrerent solemnellement Poppon la premiere semaine de Carême; aprés quoi ces Prélats s'en retournerent chacun dans leurs Eglises. C'est ce que raconte Hugues de Flavigny, Auteur du pays, & contemporain, dans sa Chronique de Verdun (i). L'Auteur de l'Histoire manuscrite de S. Hubert, qui vivoit un peu aprés l'Historien de Verdun, raconte toute la même chose de l'Evêque Burcard; ce qui a fait croire à quelques-uns que Burcard & Poppon ne sont qu'une même personne, ou qu'on les a confondus en une.

Mais Bertolde, Prêtre de Constance, qui a continué la Chronique d'Herman le Contract (k), dit que les Eglises de Metz, de Toul & de Verdun, s'étant separées de la communion d'Egilbert Archevêque de Tréves leur Métropolitain, lui déclarerent qu'elles ne vouloient plus lui obéir; & que l'Eglise de Metz ayant rejetté l'Evêque que l'Empereur Henry vouloit lui donner, en choisit un catholique, & le fit sacrer le 27e de Mars à la mi-carême, par Gebehard Evêque de Constance, & Légat du saint Siége. Il est mal-aisé de concilier deux récits aussi contraires, avancez par de fort bons garans: car Bertolde finit sa Chronique en 1100; & Hugues de Flavigny avoit été Religieux de Saint-Vanne de Verdun, Auteur, pour ainsi dire, domestique, qui finit sa Chronique en 1102.

LXXXIII. *Plusieurs Evêques se disputent l'Evêché de Metz.*

Quoi qu'il en soit, c'est apparemment le délai de consécration, qui a fait dire aux Historiens de Metz (l), que cette Eglise étoit demeurée veuve, & destituée de Pasteurs pendant plusieurs années. Car il est certain que Burcard fut élû immédiatement aprés la mort d'Heriman son prédécesseur (m): mais tandis qu'il ne fut pas sacré, le Siége ne fut pas censé rempli, & il y avoit alors jusqu'à trois ou quatre Evêques, qui se disputoient cette chaire: Burcard, Poppon, Brunon, Adalbert; &

(f) *Alberic. ad an. 1090.* Succedit Herimanno Burchardus præpositus Trevirensis, & huic quidam Episcopus, qui Poppo dictus est.

(g) *Apud Martenne veter. script. ampliss. collect. t. 1. p. 519.* Le P. Martenne soupçonne que Burcard & Poppon pourroient bien n'être que la même personne, *t. 1. ampliss. collect. pp. xxxj. xxxij. præfat.* mais Alberic les distingue expressément.

(h) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. Labb. p. 240. hist. Episc. Metens. t. 6. Spicileg. p. 660. Chronic. breve S. Vincentii Met. apud Labb. t. 1. p. 346. ad an. 1090. Chronic. S. Trudon. t. 7. Spicileg. p. 397.*

(i) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 240. ad an. 1099.*

(k) *Bertold. Constant. ad an. 1093.* L'Histoire des Evêques de Metz, *t. 6. Spicileg. p. 660.* dit simplement, que Poppon fut sacré par un Légat du S. Siége. Or Hugues Evêque de Dié, & ensuite Archevêque de Lyon, étoit Légat du S. Siége, aussi-bien que l'Evêque de Constance.

(l) *Hist. Metens. t. 6. Spicileg. p. 660.* Et cessavit episcopatus multis annis. *Meurisse, p. 381.*

(m) *Chronic. breve S. Vincent. Metens. p. 346. Labb. ad an. 1090. Et hist. ms. S. Huberti.*

An de J. C. 1115.

peut-être Nicodême, nommé dans le Titre de fondation de Bouzonville, & encore un autre qui nous est inconnu, & dont le nom commence par un *O*, auquel le Pape écrivit, & qui étoit engagé dans le schisme (*n*).

LXXXIV. *Fondation du Prieuré de Thiécourt. 1093.*

Gerard Seigneur de Thiécourt, Adeleïde sa femme, & Arnoû son fils, fonderent en 1093 le Prieuré de Thiécourt (*o*), à trois lieuës de Fauquemont, au Diocése de Metz, & en firent present à l'Abbaye du Cluny, dont S. Hugues étoit alors Abbé. Poppon Evêque de Metz confirma & approuva cette donation. L'Acte est datté de Metz l'an 1093, indiction premiere, sous le regne du Roy Henry IV. Thierry étant Duc de Lorraine, & Folmar Comte de Metz. Ce Prieuré étoit chargé d'entretenir trois Religieux, sans y comprendre le Prieur, & de faire une aumône generale, tant à ceux du lieu, qu'aux passans, tous les jours de Dimanche. L'Evêque Udon, ou Eudes de Vaudémont, confirma en 1197 les biens que ce Monastere avoit dans son Diocése.

En 1095, le Pape Urbain II. ayant assemblé un Concile à Clermont en Auvergne, où se trouverent treize Métropolitains avec leurs Suffragans (*p*), on présume que notre Evêque s'y trouva. En 1094, Poppon donna ses Lettres testimoniales (*q*) à Richer Evêque de Verdun, pour être sacré par l'Archevêque de Lyon, & il assista ensuite à sa prise de possession. On trouve son nom dans une Charte de S. Arnoû de l'an 1097; & l'année 1098, Antoine Prieur de Lay fut pourvû de l'Abbaye de Senone. Je remarque exprés toutes ces dattes, parce que les commencemens de Poppon sont assez obscurs.

LXXXV. *Antoine Prieur de Lay, est fait Abbé de Senones.*

Antoine que nous venons de nommer, étoit natif de Pavie en Lombardie (*r*). Etant encore jeune, il vint en Lorraine, & s'arrêta dans l'Abbaye de S. Arnoû, dont les Religieux l'ayant pris en affection, à cause de sa modestie, lui donnerent l'habit, & le reçurent parmi eux. Quelque temps aprés, ils l'envoyerent en qualité de Prieur, pour gouverner le Prieuré de Lay. Il trouva ce Monastere en tres mauvais état, tant pour le temporel que pour les édifices. Il renversa le Monastere, qui menaçoit ruïne, & en bâtit un nouveau plus solide, & plus vaste que le premier. Il bâtit aussi l'Eglise qui subsiste encore aujourd'hui, & qui est une des plus anciennes du pays, & des plus belles pour ce temps-là. Elle fut dédiée le 18e d'Octobre 1092 (*s*), par Pibon Evêque de Toul, & on y rapporta en solemnité le Corps de S. Cloû, qui y repose encore à present. Il n'y avoit à Lay de revenu que pour deux ou trois Moines, lorsqu'Antoine en prit le gouvernement. Il en recouvra les biens, & y entretint jusqu'à dix ou douze Religieux.

An de J. C. 1170.

La réputation de sa bonne économie & de sa sage conduite engagerent l'Evêque de Metz (*t*) à le faire nommer à l'Abbaye de Sénones, qui étoit vacante par la mort de Bercherus. Antoine eut quelque peine à quitter son premier poste; mais il fallut obeïr. Il ne fut pas long-temps à Sénones, sans faire changer de face à cette Abbaye. Il la rebâtit tout à neuf, en augmenta les revenus; acheta de nouveaux biens, où il bâtit divers Prieurez; par exemple le Prieuré de Deneuvre, ou du Monié prés Bacarat, auquel Etienne Evêque de Metz donna plusieurs biens. L'Eglise en fut dediée à l'honneur de S. Etienne premier Martyr, par un Cardinal nommé Thiewin.

Le Prieuré de Léomont prés Lunéville, fut aussi donné à l'Abbaye de Sénones du tems de l'Abbé Antoine. Il sçut l'augmenter, par les biens qu'il y acquit, & par les offrandes que les fideles y firent. Ce fut lui qui engagea aussi une Dame, nommée Cunegonde, à fonder le Prieuré de Xures prés la Garde. Il bâtit, avec le secours de quelques Seigneurs, le Prieuré de S. Christophe de Vic, situé, dit Richer, sur un penchant, devant la porte de Vic, & lui attribua des revenus considerables. De plus, on lui donna le Prieuré de Lorking, dans la Seigneurie de Turquestein; ce Prieuré fut fondé (*u*) par Bencelin de Turkestein, & par Mathilde sa femme, du consentement de son fils Conon, de ses Filles, & de ses Neveux. Ils lui accorderent des biens considerables, qu'ils offrirent à Dieu par les mains d'Etienne Evêque de Metz, qui faisoit une estime particuliere du tres célèbre Abbé Antoine, comme il le nomme, & de sa Communauté, à cause du bon ordre qui regnoit dans son Abbaye.

L'Abbé Antoine amassa grand nombre d'ornemens d'Eglise, & enrichit sa Sacristie de plusieurs Reliquaires & vases sacrez & précieux; en sorte qu'il ne se passa pas une année, pendant les trente-huit ans de son gouvernement, qu'il ne bâtit quelque chose, ou qu'il ne fist quelque acquisition au profit de son Monastere.

Il invita en 1124 Etienne Evêque de Metz, à venir faire la dédicace de l'Eglise principale de son Monastere, qu'il avoit rétablie de fond en comble. Etienne la fit le 21e de Juin, & en consacra le grand Autel en l'honneur de S. Pierre & S. Paul. Le lendemain il consacra cinq autres Autels; le premier, en l'honneur de S. Etienne; le second, en l'honneur de S. André; le troisiéme, sous l'invocation de S.

(*n*) *Martenne, t. 1. ampliss. collect. p. 720.*
(*o*) Preuves sous l'an 1093. p. 496.
(*p*) *Bertold. Constant. ad an. 1095.*
(*q*) *Hugo Flaviniac. p. 240. Laurent. Leod. hist. Virdun.*
(*r*) *Richer. Senon. Chronic. l. 2. c. 21. p. 322.*
(*s*) *Vide Mabill. t. 5. annal. p. 302. & lib. miracul. S. Clodulphi, mſ. c. xj.*
(*t*) Richer, *p. 322.* dit que ce fut Etienne Evêque de Metz. Mais Etienne ne fut fait Evêque qu'en 1120. Ce fut donc Poppon, qui nomma Antoine a l'Abbaye de Senones.
(*u*) Preuves, an 1128.

Simeon;

An de J. C. 1070.

Simeon; le quatriéme, de S. Jean-Baptiste; le cinquiéme de Sainte-Croix, & lui donna pour dot, à la maniere de ce temps-là, les Sujets que l'Eglise de Metz avoit sur la riviere de Brusch. Antoine y fit aussi son offrande, & fit présent du Prieuré de Léomont, du Prieuré des Xutes, de celui de Vic, des héritages qu'il avoit acquis, ou qu'on lui avoit donnez à Moyen, à Fontenoy, & à Dompaire.

Il mourut en 1136, & fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre & de S. Paul, devant l'Autel de la Croix, dans un tombeau de pierre, sur lequel étoit élevée une tombe soûtenuë de quatre petites colomnes de pierre. L'Historien Richer, qui vivoit vers l'an 1140, dit qu'il a gravé de sa main, sur la tombe de ce grand homme, sa figure, comme d'un Abbé couché, qui tient la crosse à la main.

On croit que c'est ce même Abbé, qui bâtit dans son Monastere une Chapelle, ou Eglise interieure, dédiée à la Sainte Vierge, & nommée *la Rotonde*, à cause de sa figure. Elle étoit d'un tres bel ouvrage, & ornée de vitreaux à l'antique, où il étoit lui-même representé, prosterné aux pieds de la Sainte Vierge. Elle fut ruïnée en 1709, lorsque le R. P. D. Pierre Alliot rebâtit à neuf toute l'Abbaye. Mais revenons à l'Evêque Poppon.

LXXXVI. *Poppon Evêque de Metz, persecuté par l'Empereur Henry Schismatique.*

Ce Prélat étoit toujours fort mal avec l'Empereur Henry, qui saisit tous les biens que l'Eglise de Metz possedoit dans l'Hasbaine, ou dans le pays de Liége (x), & donna au Comte Arnoû de Los, à titre de fief, le Domaine dont l'Evêque de Metz joüissoit dans l'Abbaye de S. Tron. D'un autre côté, Godefroy de Bouillon s'empara de ce Monastere, qui n'étoit pas encore réparé, depuis un grand incendie qu'il avoit souffert quelques années auparavant *. Ces troubles exterieurs étoient encore peu de chose, en comparaison des divisions intérieures qui déchiroient cette Maison.

* En 1085.

Aprés la retraite de Lanzon Abbé de Saint Vincent & de Saint-Tron, l'Abbaye tomba entre les mains de Luipon, qui la réduisit dans un tres fâcheux état. Il eut pour compétiteur un Religieux nommé Herman, qui mourut avant lui, mais dont le neveu, nommé aussi Herman, se fit donner l'Abbaye à force d'argent, par Otbert Evêque de Liége, & par Poppon Evêque de Metz. Il s'y conserva pendant quelque temps, mais il en fut chassé, & on mit en sa place Thierry, qui fut beni en 1098.

LXXXVII. *Guillaume Abbé d'Hirsauge vient à Metz.*

Guillaume Abbé d'Hirsauge, & Réformateur de l'Ordre monastique en Allemagne, vint à Metz en 1090 (y), étant invité par les Abbez, pour y visiter les Abbayes de S. Benoît. Il avoit fondé ou réformé quinze Monasteres, & avoit formé un grand nombre d'excellens Disciples, entr'autres Gebehard Archevêque de Cologne, Thiemon Evêque de Salsbourg, & Theoger, qui fut Evêque de Metz. Guillaume mourut l'année suivante, & fut enterré dans son Monastere d'Hirsauge.

LXXXVIII. *Reforme de l'Abbaye d'Epinal.*

L'Evêque Poppon entreprit en 1094 (z) la visite de l'Abbaye d'Epinal, & d'y rétablir l'observance exacte de la Regle de S. Benoît, qu'Adalberon, un de ses prédécesseurs, y avoit établie. On lit qu'il y avoit alors dans cette Abbaye une Religieuse nommée Cécile, qui avoit le don de prophétie, & qui porta ses plaintes à Poppon, sur le relâchement qu'elle voyoit dans son Monastere. Elle prédit alors ce que nous voyons aujourd'hui, qu'un jour viendroit qu'on n'y observeroit plus la Regle de S. Benoît, & qu'on y vivroit d'une vie seculiere.

Adalberon, ou Albert, que nous avons dit avoir été nommé à l'Evêché de Metz dés l'an 1090 ou 1091 par l'Empereur Henry IV. fut rejetté par ceux de Metz, qui au peril de leur vie & de leurs biens, le firent excommunier & déposer (a). Celui qui se distingua le plus dans cette poursuite, fut un autre Adalberon Princier de Metz, qui aprés avoir, pour ainsi dire, combattu dés l'enfance pour l'Eglise, & ayant passé de degré en degré par toutes les dignitez de l'Eglise, remporta enfin la victoire sur le schisme, rendit la paix à l'Eglise de Metz, & fut élevé à la dignité d'Archevêque de Tréves. Nous en parlerons ci-aprés plus au long.

LXXXIX. *Adalbert ou Adalberon intrus, se soutient dans le Siége de Metz.*

Malgré la résistance de ceux de Metz, Adalberon ne laissa pas de se soûtenir, même pendant la vie de Poppon. Nous trouvons dans le Décret de Gratien (b), une lettre du Pape Urbain II. adressée à Albert Evêque de Metz, qui l'avoit consulté sur l'Ordination d'un Prêtre, dont les parens avoient donné de l'argent, non à l'Evêque, mais à un de ses Officiers, pour engager le Prélat à lui donner l'Ordre de Prêtrise, qu'il n'avoit reçu que malgré lui. Le Pape dit que selon la rigueur des Canons, ce Prêtre mériteroit d'être déposé : mais que puisque cette simonie s'étoit faite à son insçu & contre son gré, on pouvoit lui laisser l'exercice de son Ordre. Nous ignorons la datte de cette épître : mais Urbain II. n'ayant pas passé l'an 1099, il est visible que la lettre est d'avant la mort de Poppon, arrivée seulement en 1103.

Adalberon sacra dans la Ville de Mayence Brunon Archevêque de Tréves, assisté des Evêques Jean de Spire, & de Richer de Verdun, en la présence de Burchard de Mayence, de Frideric de Cologne, & de plusieurs au-

(x) *Chronic. S. Trudonis, pp. 392. 393. & seq. t. 7. Spicileg.*
(y) Benoît hist. ms. de Metz.
(z) Archive de Lorraine. Manuscrit d'Epinal. Benoît hist. ms. de Metz.

(a) *Tom. 6. Spicileg. pp. 660. hist. Metens.* Adalberonem non sine multo labore ac periculo suarum rerum excommunicatum deposuerunt. *Ici Preuves, p. 64.*
(b) *Decreti parte 2. causâ 1. quod 5. c. 8.*

tres Prélats de la Cour de l'Empereur Henry, qui étoit alors à Mayence, le 13[e] de Janvier 1102, & par consequent un an avant la mort de Poppon.

XC. *Mort de Poppon Evêque Catholique de Metz.*

Ce dernier Prélat mourut en 1103; mais on ne sçait ni le jour de son trépas, ni le lieu de sa sepulture (c). Quelques Chroniques lui donnent pour successeur Theogere ou Theogere (d), dont nous parlerons ci-aprés. D'autres mettent immédiatement aprés lui Etienne (e), qui ne fut Evêque de Metz qu'en 1120. D'autres enfin (f) placent aprés Poppon l'Evêque Adalberon, qui gouverna jusqu'en 1117 ou 1118, qu'il fut chasśé de son Siége.

XCI. *Adalberon gouverne l'Evêché de Metz.*

Il est indubitable que cet Adalberon a gouverné l'Eglise de Metz pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre la mort de Poppon & l'élevation de Theogére. Nous en avons des preuves certaines dans l'Histoire de l'Abbaye de S. Tron, dans celle de Senones, & dans d'autres monumens de ce temps-là. La question seroit de sçavoir qui étoit cet Adalberon. Quelques-uns (g) croyent avec assez de vraisemblance, que c'est le même qui avoit été intrus par l'Empereur Henry IV. au préjudice de l'Evêque Poppon, & qui aprés la mort de ce dernier, entra en paisible possession de l'Episcopat, par la faveur du même Empereur. Les contradictions qu'il souffrit de la part du Clergé & du Peuple de Metz, sa déposition, sa sortie forcée de la même Ville, & l'omission de son nom dans quelques Chroniques, justifient assez ce sentiment, & semblent prouver que cet Evêque ne fut regardé que comme un Intrus & un Schismatique.

Mais d'un autre côté, le long espace de tems qu'il a gouverné l'Eglise de Metz, & la maniere dont les personnes les plus catholiques ont communiqué avec lui, font juger qu'il rentra enfin dans la communion de l'Eglise, & qu'il renonça au schisme, au moins depuis la mort de Poppon. Quelques-uns (h) croyent qu'il étoit premiérement Archidiacre de Metz, & Princier de Toul; qu'il s'attacha à l'Empereur Henry IV. contre le Pape, & reçut de lui l'investiture, par l'anneau & par la crosse; qu'il se reconcilia ensuite, & demanda son absolution à Urbain II. (i) & retomba dans le schisme sous Pascal II.

XCII. *Troubles dans l'Abbaye de S. Tron.*

L'Evêque Adalberon (k) soûtenoit de tout son pouvoir Thierry Abbé de Saint-Tron; il écrivit souvent aux Comtes Henry & Gislibert, qui troubloient ce Monastere: mais ses lettres ne firent que peu d'effet; & Herman, Compétiteur de l'Abbé Thierry, fit tant par ses instances auprés du Comte Henry, & auprés d'Adelbert, qui étoit alors Chancelier de l'Empereur Henry, & qui fut dans la suite Archevêque de Mayence, qu'il en obtint des Lettres de l'Empereur, qui ordonnoient aux Evêques de Metz & de Liége, de l'établir dans le Siége Abbatial de Saint-Tron, & d'en chasser Thierry comme un intrus. Mais avant leur arrivée au Monastere, l'Abbé Thierry mourut le 25[e] d'Avril 1107.

Les Députez arriverent à Liége, & notifierent leurs ordres à l'Evêque, qui répondit que ce n'étoit pas à lui à établir un Abbé à Saint-Tron, mais seulement qu'il avoit droit de donner la bénédiction Abbatiale à celui que l'Evêque de Metz auroit nommé ou agreé. De là ils vinrent à Saint-Tron, & Gislbert Avoüé de l'Abbaye, y introduisit Herman, malgré la Communauté (l). Cet Intrus commença à maltraiter les Religieux, & à leur faire mille véxations, parce qu'ils ne vouloient pas le reconnoître. Ils résolurent de donner avis de tout cela à Adalberon Evêque de Metz, qui étoit alors à Dongey prés de Verdun, où l'Empereur étoit attendu dans peu.

Rodolphe, Député des Religieux de Saint-Tron, étant arrivé prés d'Adalberon, ce Prélat le renvoya à Metz, disant qu'il prendroit l'avis de son Conseil, & qu'il lui donneroit audience à son retour. Lors donc qu'il fut de retour à Metz, & qu'il eût entendu Rodolphe, il lui remit deux Lettres; l'une, qui ne disoit rien de certain, adresśée à Herman Abbé Intrus; l'autre aux Religieux de la Communauté, ausquels il promettoit qu'il ne leur donneroit pas Herman pour Abbé malgré eux; qu'au reste ils pouvoient se rassurer, & demeurer en repos, & que bien-tôt il se rendroit à Saint-Tron.

Rodolphe y arriva, aprés avoir couru une infinité de dangers, & rendit à l'Abbé Herman les Lettres que l'Evêque Adalberon lui écrivoit. Comme elles étoient équivoques & ambiguës, il les interpreta en sa faveur, & comme si le Prélat agréoit qu'il demeurât Abbé. Mais Rodolphe sçavoit les sentimens de l'Evêque, & combla ses freres de consolation, en leur faisant esperer qu'à la venuë d'Adalberon, ils auroient une élection libre. Tout ceci se passa au mois de May 1108; & l'Evêque de Metz n'arriva à Liége que la quatriéme semaine du mois de Juillet.

Cependant Albert Evêque de Liége, avoit mis en interdit cette Abbaye, qui est de son Diocése, pour tout le temps qu'Herman, qui loin d'en être Abbé, n'en étoit pas même Religieux profés, y demeureroit. Lors que

(c) Meurisse, hist. de Metz, p. 385.
(d) *Chronic. Metens. apud Meurisse, pp. 386. 387.*
(e) *Chronic. Metens. t. 6. Spicileg. p. 660. ejusd. appendix, ibid. p. 661.*
(f) *Chronic. breve S. Vincent. Metens. t. 1. Labb. p. 346. ad an. 1104.* Adaldero IV. Episcopus Metensis, postea ejectus. *Cartul. S. Arnulphi.*
(g) *Vide Meurisse, p. 386.*
(h) Benoit hist. ms. de Metz, *ex Cartul. S. Arnulphi.*
(i) Bontemps, ms. de Metz.
(k) *Chronic. S. Trudon. t. 7. Spicileg. p. 414. & seq.*
(l) *Ibid. p. 242. Villa Dongei, quæ versus austrum Virduno milliario parvo adjacet.* C'est peut-être Dugny.

An de J. C. 1070.

l'Evêque de Metz fut arrivé à Liége, les Députez de la Communauté de Saint-Tron le vinrent trouver, & le prierent tres humblement, de ne pas écouter contr'eux Herman, ni ses partisans, & de maintenir les Religieux dans leur droit. Il leur promit de ne rien faire que de canonique en faveur d'Herman : mais ceux du party de cet Abbé firent tant par leurs promesses & par leurs instances auprés des Officiers d'Adalberon, qu'ils le gagnerent, & ceux-ci permirent à Herman de revenir à Saint-Tron.

L'Evêque y arriva le premier, & y fut reçu processionellement par les Religieux, qui le conduisirent au Chapitre, où l'on lut les endroits les plus touchans des lamentations de Jérémie. Le Lecteur & tous les Religieux fondoient en larmes. L'Evêque & tous les assistans en furent attendris. Les Partisans d'Herman disoient (m) : *Poppon, qui a succedé canoniquement à l'Evêque Herman dans l'Evêché de Metz, a donné l'Abbaye à l'Abbé Herman.* Les Religieux repliquoient : *Nous sçavons que Poppon étoit Evêque canonique, mais Herman n'a pas été élu Abbé canoniquement. Il a été mis en possession à main armée par un Laïque, par le Duc Godefroy, qui n'a aucun droit ni temporel ni spirituel dans notre Abbaye. Il a dissipé les biens du Monastere, & a maltraité les Religieux ; il s'est fait donner l'Abbaye par l'Evêque Poppon malgré nos Freres, qui s'y sont opposez, & qui n'ont pû obtenir audience, quoi qu'ils l'ayent demandée tres instamment. On n'a point eu d'égard aux lettres de l'Evêque de Liége, ni à celles de l'Archevêque de Tréves Métropolitain de celui de Metz, qui portoient opposition à ce qui s'est fait. Il a donné de l'argent pour recevoir l'Abbaye, il n'en est point Religieux profés, & par consequent il ne peut ni posséder l'Abbaye, ni recevoir la benediction abbatiale. Enfin il est excommunié, pour n'avoir pas voulu comparoître devant son Juge naturel, aprés trois monitions canoniques.*

L'Evêque Adalberon, & ceux qui soûtenoient Herman, ne sçavoient que répondre à ces chefs d'accusation ; car ils étoient gagnez par les présens d'argent, de chevaux & de fourrure, qu'Herman & ses parens leur avoient faits (n). L'Evêque voulant essayer d'intimider les Religieux, vint au Chapitre, leur parla ; & voyant qu'il ne gagnoit rien, il leur dit de laisser au moins la jouïssance de l'Abbaye à Herman par provision, en attendant que l'affaire fût examinée à fond à Metz : mais il les trouva inébranlables, & fut obligé de s'en retourner à Metz, sans avoir rien fait.

Quelque temps aprés (o) l'Empereur vint à Liége vers le milieu du mois de Decembre 1108, au retour de son voyage de Flandre. L'Abbé Herman & les Religieux de Saint-Tron s'y rendirent, & porterent leurs plaintes réciproques devant ce Prince. Il leur ordonna de se trouver le lendemain en presence de l'Evêque & du Clergé de Liége, & qu'en leur presence on examineroit cette affaire. On s'assembla dans le Chapitre de l'Eglise de Saint Lambert. L'Assemblée fut tres nombreuse. Otbert Evêque de Liége raconta à l'Empereur toute la suite de l'intrusion d'Herman. L'Empereur dit à Herman, qu'il pouvoit sortir, & prendre quelqu'un pour le conseiller : mais personne ne se presenta pour lui donner avis, parce qu'on le sçavoit excommunié. Cependant un des Princes, nommé Guibert, & l'Evêque de Ratisbonne, dirent aux Archidiacres de Liége, qu'ils ne devoient point abandonner cet homme sans conseil, quand ce ne seroit que pour le porter à quitter ce qui lui avoit attiré la Sentence d'excommunication.

Ils sortirent de l'Assemblée, & aprés quelques contestations, ils obligerent Herman à rentrer, à reconnoître qu'il avoit failli, & à en demander pardon & absolution, prosterné devant tout le monde, promettant de ne plus retomber dans une pareille faute. On lui donna l'absolution, & on le renvoya. Alors tous ses partisans l'abandonnerent ; & courant à son logis, pillerent tout ce qui étoit à lui, sans lui laisser ni cheval, ni la moindre chose dont il pût s'aider.

L'Empereur partit de Liége, pour aller passer les Fêtes de Noël, avec sa Cour, à Aix-la Chapelle (p). Les Religieux de Saint-Tron ayant appris que l'Evêque de Metz devoit s'y trouver, y vinrent aussi, pour le prier de leur donner enfin un Abbé. Mais ce Prélat voyant qu'ils ne lui offroient & ne lui promettoient rien pour obtenir cette dignité, les remettoit de jours à autres, jusqu'à ce qu'enfin, honteux des reproches qu'une telle conduite lui attiroit, il se résolut avec peine à leur accorder la permission de choisir un Abbé. Il vint à Liége la quatriéme semaine de Janvier de l'an 1109 ; & sur le choix que les principaux Religieux de Saint-Tron, qui étoient presens, firent de la personne de Rodolphe Prieur de ce Monastere, & qui nous a conservé tous ces détails, Adalberon le déclara Abbé de Saint-Tron le 29e de Janvier. Rodolphe fit son entrée à Saint-Tron, où il fut fut reçu processionellement le 2e de Février, & fut beni le 23e du même mois.

Le nom d'Adalberon se trouve dans un Diplôme de l'Empereur Henry V. datté de Strasbourg le premier d'Octobre de l'an 1111 (q), & dans un autre de l'an 1113, datté de Vorms, le 6e d'Avril.

XCIII. *Theogere Evêque de Metz.*

Adalberon étoit encore Evêque en 1114 (r), puisqu'en cette année il se trouva à Stra-

(m) *Ibidem pp. 420. 430.*
(n) *Ibidem p. 428.*
(o) *Ibidem p. 433.*

(p) *Ibidem p. 435.*
(q) *Guilliman. hist. Episc. Argentin. pp. 220. 221.*
(r) Benoit, hist. ms. de Metz.

An de J.C. 1071.

ſbourg avec l'Empereur Henry ; & en 1115, puiſqu'il rendit une Sentence arbitrale entre le Duc de Lorraine, & l'Abbeſſe de Remiremont, au ſujet du Château d'Arches, ainſi qu'on l'a vû ci-deſſus.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut vers l'an 1116 ou 1118, qu'Adalberon IV. fut chaſſé de Metz, & qu'on mit en ſa place Theogere ou Theotgere. Ce dernier étoit encore ſimple Abbé en 1115 (s), puiſqu'alors il obtint de Ponce Abbé de Cluny, la ſocieté des prieres de ſa Communauté, pour lui, ſes Religieux, ſes Freres barbus, (ce ſont les Convers), ſes Sœurs Religieuſes, & leurs Converſes.

On aſſure que Theotgere étoit frere de Folmare ou Gelmare, ſurnommé le Jeune, Comte de Metz (t), qui prétendoit que ſes prédéceſſeurs avoient fondé pluſieurs belles Abbayes, entr'autres celles de Lutreshem, & de Crofthal (u). Sous ce prétexte, il les reünit à ſon Domaine, & les ſoûmit à la Juriſdiction de Theotgere ſon frere, qui étoit alors Abbé de Saint-George en la Forêt noire.

Voici ce que l'on ſçait de ce Prélat (x). Il fut adreſſé, étant encore jeune, à Vuillaume Abbé d'Hirſauge, par Gerungus Chanoine Régulier de Marbach, pour y prendre l'habit Religieux. Vuillaume le reçut avec plaiſir, lui accorda ce qu'il demandoit, le fit inſtruire dans les Lettres ſaintes, & lui donna commiſſion de travailler, avec un autre Religieux ſçavant, nommé Herinon, à corriger les fautes qui s'étoient gliſſées par la négligence ou la témérité des Copiſtes, dans les livres ſaints de l'ancien & du nouveau Teſtament.

Theotgere n'étoit pas moins zelé que ſçavant. Il avoit ſous ſa direction plus de ſept cens perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qu'il conduiſoit dans les voyes de la pieté, & en faveur deſquelles il bâtit divers Monaſteres. Il écrivit pluſieurs ouvrages de pieté, pluſieurs lettres ſpirituelles, des Commentaires ſur les Pſeaumes, des Conferences ou Homelies pour l'inſtruction des Novices, un Traité de la Muſique, & quelques autres ouvrages.

Il n'étoit encore que Diacre, qu'on lui confia le gouvernement du Prieuré de Reichembach, dépendant de l'Abbaye de Saint-George en la Forêt noire. Bien-tôt aprés il fut fait Prêtre ; & l'on remarque qu'il étoit ſi pénétré de reſpect pour le ſaint Sacrifice, que quand il mettoit l'étole, il trembloit de frayeur ; de ſorte qu'on auroit crû qu'il alloit tomber en défaillance. Vuillaume Abbé d'Hirſauge le nomma quelque temps aprés Abbé de Saint-George en la Forêt noire (car cette Abbaye étoit alors ſous ſa diſcipline.) Theotgere s'acquitta de cet employ avec tant de zéle, y pratiqua de ſi grandes auſteritez ſur lui-même, y fit obſerver la diſcipline réguliere par ſes Religieux avec tant de ſeverité, qu'il fallut que Dieu lui envoyât une infirmité corporelle, causée par une chûte de cheval, pour le rendre plus indulgent envers les autres.

An de J.C. 1077.

Il bâtit le Cloître & l'Egliſe de ſon Monaſtere ; il fit quelques établiſſemens nouveaux, tant pour des Religieux que pour des Vierges conſacrées à Dieu *. Il bâtit, par exemple, le Monaſtere d'Aptenhauſen, à cinq milles de ſon Abbaye de Saint-George. Il reforma de plus pluſieurs Monaſteres, comme celui d'Utemburg en Suabe, celui de Honcourt en Alſace, celui de Sainte-Afre à Auſbourg, celui d'Admont. Il avoit commencé à reformer celui de Gengenbach au delà du Rhin, au Diocéſe de Straſbourg, lorſqu'on le tira de ſon Abbaye, pour gouverner l'Egliſe de Metz, vers l'an 1116.

* Vers l'an 1104.

On ignore ce que fit Theotgere durant ſon Epiſcopat ; on doute même qu'il ſe ſoit fait ſacrer Evêque. On aſſure (y) que l'amour de la ſolitude & de la vie contemplative le porta à renoncer à l'Epiſcopat en 1120, & à ſe retirer dans l'Abbaye de Cluny, où il vêcut encore quelques années, & y mourut enfin comme un Saint, Dieu ayant fait éclater pluſieurs miracles par ſon mérite à ſon tombeau (z).

XCIV. *Ceux de Metz ſecouent le joug de l'Evêque & des Prêtres, pour la domination temporelle.*

Il eſt aſſez croyable que les troubles dont fut agitée en ce temps-là l'Egliſe de Metz, contribuerent beaucoup à ſa retraite (a). Ce fut alors que les Citoyens de Metz ſecoüerent le joug de la domination des Evêques, & que l'autorité des Prêtres fut anéantie dans leur Ville. Les ſchiſmes & les diviſions qui y regnoient depuis long-temps, le changement trop frequent des Evêques qui ſe conteſtoient l'Evêché les uns aux autres, la diſſipation & l'aliénation des biens temporels, causerent inſenſiblement l'affoibliſſement de l'autorité des Prélats, & donnerent lieu à leurs Sujets de ſe ſoûlever contr'eux, & de s'affranchir de leur domination. Les habitans de la Ville formerent une eſpece de République ; & outre les vingt-un Echevins qui étoient Pairs de l'Evêché, ils en créerent vingt-un autres roturiers, appellez Echevins mineurs : ainſi la Nobleſſe & les Bourgeois trouverent leur compte à ce changement, qui ſe fit aux dépens de l'autorité épiſcopale.

Etienne de Bar ſuccéda à Theotgere en 1120. Mais avant que d'entrer dans le détail de ſa vie, il faut donner celle des Evêques de Toul, qui gouvernerent cette Egliſe à la fin de l'onziéme ſiécle, & au commencement du douziéme.

(s) *Mabill. t. 5. annal. Bened. p. 615. 616.*
(t) Meuriſſe, hiſt. de Metz, p. 390.
(u) Meuriſſe dit ailleurs *p. 151.* que Sigeband Evêque de Metz, mort vers l'an 743, eſt Fondateur de Crofthal. Voyez ce que nous en avons dit dans ſa vie.
(x) *Vide Trithem. Chronic. Hirſaug. & Mabill. t. 5. annal. pp. 277. & 472.*
(y) Meuriſſe, p. 390.
(z) *Paul. Benriedenſ. vita Greg. VII.*
(a) Meuriſſe, p. 391.

XCV. *Udon Evêque de Toul.* Udon ou Odon succéda à Leon IX. dans l'Evêché de Toul, en 1051; & le choix que ce Pontife fit de sa personne pour lui confier cette Eglise, qu'il aimoit si tendrement, est une preuve du grand mérite d'Udon, & de l'estime qu'en faisoit le saint Pape. Udon étoit natif du pays des Ripuaires ([b]), c'est à dire du pays situé entre le Rhin & la Meuse. Son pere Ricuin, & sa mere Mathilde, étoient d'une noblesse distinguée. On connoît trois de leurs enfans, sçavoir Ricuin Comte du Saintois; Henry, dont on ne sçait que le nom, & Udon dont nous parlons ici, & que ses parens confierent à Brunon Evêque de Toul leur Allié, afin qu'il lui procurât une bonne éducation. Le Prélat le mit entre les mains de Valtere Chancelier & Doyen de son Eglise, qui employa ses soins à le bien élever.

Udon n'avoit pas encore dix ans, lorsqu'on le fit entrer dans les Ecoles de l'Evêché; & dés l'âge de dix ans, Brunon, pour l'accoutumer de bonne heure à frequenter l'Eglise, & à prendre du goût pour la cléricature, lui donna un Canonicat dans sa Cathédrale. On l'appliqua d'abord, dit l'Auteur de sa vie, à la Philosophie de Pythagore, puis à la Theologie, c'est à dire, à l'étude de l'Ecriture-Sainte & des Peres; & enfin à la Jurisprudence: Science alors fort necessaire, parce que les Seigneurs Ecclesiastiques, & même les Seculiers, jugeoient la plûpart des procés de leurs Sujets.

La dignité de Princier étant vacante par la mort de Gebuin fils du Comte de Toul, l'Evêque Brunon en revêtit aussi-tôt Udon. Et lorsque ce Prélat fut élevé à la Papauté en 1049, il lui donna la Charge de Chancelier, & de Bibliotecaire de l'Eglise Romaine. Son nom se trouve en cette qualité en plusieurs Bulles de Leon IX. & il accompagna ce Pape dans tous les voyages qu'il fit en Italie, en France, en Allemagne & en Lorraine. Ce saint Pape, qui avoit conservé le titre de son Eglise de Toul jusqu'en 1051, ne trouva personne plus propre à la gouverner, qu'Udon son Chancelier. Il le nomma Evêque de Toul étant à Rome; il le fit élire par le Clergé de Toul, & obtint pour lui l'agrément de l'Empereur Henry III. Il fut sacré à Tréves le 17e d'Avril 1052, par Evrard son Metropolitain, assisté d'Adalberon Evêque de Metz, & de Theodoric de Verdun.

XCVI. *Fondation de l'Abbaye de S. Sauveur de Toul.* Udon ([c]) ayant conçu le dessein d'ériger en Abbaye le Prieuré de Saint-Anian, situé prés la Ville de Toul, & fondé depuis l'Episcopat de S. Gauzlin, s'adressa à Verric Abbé de l'Abbaye d'Inde, autrement Saint-Corneille prés la Ville d'Aix-la Chapelle, de qui ce Prieuré dépendoit, & le pria de consentir à cette érection. Verric le fit tres volontiers, & consentit non seulement, à ce que le Prieuré fût érigé en Abbaye, mais même qu'il fut démembré pour toujours de son Abbaye, pourvû qu'on lui donnât les dédommagemens convenables. Udon trouva la proposition juste; transigea avec Verric, & lui abandonna certains biens de son patrimoine, qui étoient à la bienseance de l'Abbaye. Le Traité fut ratifié par l'Empereur Henry IV. qui en fit expedier un Acte en 1059, aprés quoi Udon érigea le Prieuré en Abbaye, sous le titre de S. Sauveur, & y mit des Benedictins, avec obligation de prier Dieu pour l'ame de Leon IX. son prédécesseur dans le Siége de Toul. On connoît deux ou trois Abbez de cette Abbaye, sçavoir, Leitfride ([d]), & Verfride: mais cet établissement ne subsiste plus. Les Religieux sortirent de l'Abbaye, qui reprit même avant la mort d'Udon, son premier titre de Prieuré. Ce Prélat ayant réparé en 1065 l'Eglise de S. Gengoû ([e]), y unit l'Abbaye de Saint-Sauveur, ou le Prieuré de Saint-Anian, avec la Paroisse de Notre-Dame, & tous leurs revenus. An de J.C. 1070.

L'Abbaye de S. Leon ayant été ruïnée en 1400 par les Bourgeois de Toul, pour se garantir des ennemis qui les assiégeoient, & qui auroient pû s'en servir contre la Ville, dont elle étoit fort prés; les Chanoines Reguliers furent obligez de se retirer à Liverdun, & Robert Duc de Bar, qui étoit Voüé de leur Abbaye, obtint en 1402, que la Paroisse ou le Prieuré de S. Anian leur seroit cedé, moyennant une somme de cinquante francs d'or, que les Bourgeois de Toul s'engagerent de donner par an, pour indemnité, au Chapitre de S. Gengou, à qui ce Prieuré avoit été cedé par l'Evêque Udon, ainsi qu'on l'a vû ci-devant.

Udon soutint les droits de son Eglise avec beaucoup de zele & de fermeté. Arnoû Comte de Toul, ayant été convaincu de vexations & de violences envers les Sujets de l'Evêché ([f]), fut solemnellement déposé, & privé de sa dignité par l'Evêque, dans une assemblée générale du Clergé & de la Noblesse, où on lui lut sa sentence de déposition ([g]). Alberic fils de ce Comte, assembla quelques avanturiers, & essaya de se rendre maître de la Ville de Toul, pour se venger de l'affront fait à son pere. Il penetra même dans la Ville pendant la nuit: mais il fut repoussé par les Bourgeois, qui s'éveillerent au bruit. Alberic se jetta dans le fossé, qu'il passa à la nage: Udon l'excommunia, le dépouilla de ses Fiefs, & le bannit des Terres de l'Evêché. Il ne le rétablit qu'à la forte sollicitation de Louis Comte de Monçon & de Bar, & de la Princesse Sophie son Epouse, & encore à la charge qu'Alberic

([b]) *Vita mſ. Udonis, Autore anonymo Tullensi, apud* Benoît hist. de Toul, p. 376.
([c]) Benoit hist. de Toul, pp. 382. & lxxix. *Bayon, c. 64.*
([d]) En 1065. titre de S. Gengoû de Toul.
([e]) Benoit, vie de S. Gerard, pp. 96. 97. *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 665.*
([f]) *Idem* hist. de Toul, p. 382.
([g]) *Vide Vignier Orig. Lothar. p. 127.* Ici Preuves, p. 466.

An de J. C. 1070.

lui feroit satisfaction, & donneroit caution de sa fidelité pour l'avenir.

De plus, Udon borna son pouvoir, & régla les droits des Comtes de Toul, suivant ce qui avoit été observé sous les Pontificats des Evêques Gerard, Etienne, Bertolde, Heriman, & Brunon, qui fut Pape sous le nom de Leon IX. Le Comte n'a aucune Jurisdiction dans la Ville de Toul; il aura son Ban autour des vignes pendant les vendanges, tirant un sillon à la longueur de soixante pieds; & si dans cet espace il se fait quelques reprises dans le temps qu'on garde les vignes, le Comte aura le tiers de l'amende, & l'Evêque les deux tiers. Les Abbez de S. Evre, de S. Mansuy, & les Chapitres de S. Etienne, de S. Gengoû & de S. Anian pourront vendanger un ou deux jours avant les Bourgeois, & donneront pour cela un muid de vin à partager entre le Comte de Toul & le Maire (*Villicus*) de l'Evêque. Lorsqu'un étranger ouvrira une tonne de sel pour vendre, le serviteur du Comte en prendra sa main pleine: mais si c'est un bourgeois, le Comte n'en aura rien.

Le Comte aura la garde des grands chemins, & des limites; & s'il y a quelque amende à ce sujet, il en aura le tiers. Les mesures seront sous la garde du Maire ou Receveur de l'Evêque, & des Echevins, sans aucune dépendance du Comte. Mais il connoîtra des fausses mesures, & aura le tiers de l'amende. L'Evêque seul changera la Monnoye avec le conseil de ses Officiers: mais le Comte aura son tiers dans les amendes des faux Monnoyeurs. Tous les Officiers de la Ville seront établis ou changez par l'Evêque avec ses Officiers, indépendamment du Comte. On ne lui réserve que le changement des Gardes de la porte. A ces conditions le Comté de Toul fut rendu à Frideric, en presence des sept Archidiacres de l'Eglise de Toul, d'Odelric Prévôt de S. Gengoû, de Gerard Duc de Lorraine, des Comtes Lutulphe & Haimon, & d'Odelric de Nancy, qu'on tient avoir été frere de Gerard d'Alsace.

Le Comte Frideric, qui avoit épousé Gertrude fille de Renard Comte de Toul, avoit de même été dépouillé de ce Comté par le Pape S. Leon (h), en punition de la desobeïssance de Gertrude son Epouse, & parce qu'il avoit retenu malgré lui l'Avocatie de l'Abbaye de Bleurville, que ce Pape avoit achetée du Comte Renard au profit de son Eglise. Udon touché des priéres & de la soumission de ce Comte, lui rendit sa Comté, & voulut bien même lui laisser le titre de Voüé de l'Abbaye de Bleurville; mais il retint pour son Eglise tout le fond qui dépendoit de cette Vouërie.

XCVII. *Sentence contre les Habitans de Varengéville.*

Les Habitans de Varengéville, proche le Bourg de Port, nommé depuis Saint Nicolas, refusant de reconnoître l'Evêque de Toul (i), sous prétexte qu'ils dependoient de l'Abbaye de Gorze, qui est du Diocese de Metz; Udon fut obligé d'en porter ses plaintes à Evrard Archevêque de Tréves son Métropolitain, qui fit assembler en 1057 les Evêques de la Province, dans l'Eglise Cathedrale de Toul; & les Habitans de Varengéville furent contraints par censure, à reconnoître leur Evêque légitime. L'assemblée fut tres nombreuse. L'Archidiacre Arnoû y fut député de la part de l'Archevêque de Tréves; les Evêques de Metz & de Verdun s'y trouvérent en personne, aussi-bien que les Abbez de S. Evre & de S. Mansuy, de S. Mihiel, de Moyenmoutier, de S. Sauveur en Vosge, de Senone, de Gorze, de S. Arnoû, de S. Vincent, de S. Symphorien, de S. Felix (aujourd'huy S. Clement.) Les Princiers de Metz, de Toul & de Verdun, plusieurs Archidiacres des trois Eglises, & grand nombre de Noblesse, signerent la sentence de l'assemblée.

La même année, l'Abbaye & l'Eglise de Remiremont furent réduites en cendres par la négligence des Religieuses (k). L'Eglise fut bien-tôt réparée: mais depuis ce temps, les Vierges qui composoient cette Communauté, & qui jusqu'alors avoient vêcu en commun dans un même Cloître, sans partage de sentimens & d'interêts, commencerent à se séparer, à bâtir des demeures particulieres, où elles vêcurent en liberté, comme elles jugerent à propos. Voila la plus ancienne époque que j'aye remarquée du relâchement de cette fameuse Abbaye, & de l'abandon de la vie commune & réguliere, qui s'y étoit conservée jusqu'alors.

Udon assista en 1069 au Concile de Mayence (l), dans lequel l'Empereur Henry IV. entreprit de faire dissoudre son mariage avec l'Imperatrice son Epouse. Il avoit déja gagné Sigefroy Archevêque de Mayence, & il se faisoit fort d'en gagner un grand nombre d'autres, par la force, ou autrement: mais ayant appris que Pierre de Damien Légat du Pape Alexandre II. & célébre alors par sa pieté & par sa science, étoit déja arrivé à Mayence, fort résolu de s'opposer à sa résolution, il convoqua les Evêques à Francfort; & fit ce qu'il put pour les faires consentir à ce qu'il vouloit: mais il les trouva inflexibles; & l'on assure (m) qu'Udon Evêque de Toul fut un des plus fermes, & qu'il ramena plusieurs Evêques à son sentiment.

S. Gerard Evêque de Toul, avoit fondé aux portes de la Ville, une Abbaye sous l'invoca-

(h) Ici Preuves, p. 444. an 1052.

(i) Benoit, Preuves de l'hist. de Toul, p. lxxij.

(k) *Bayon hist. Mediani Monast. Herculan. hist. Sandeodat. c. 20. p. 199.* Le texte imprimé lit *1507.* & les nôtres *1517.* Mais la suite du discours fait voir qu'il faut lire 1057.

(l) *Vide Lambert. Schafnaburg. Chronic. ad an. 1069. & t. 9. Concil. p. 1198.*

(m) *Vita Udonis apud* Benoit hist. de Toul.

An de J. C. 1115. tion de S. Gengoû, dans laquelle il avoit mis des Religieuses. A ces Religieuses succederent des Clercs. L'Evêque Udon résolut d'y établir une Communauté de Chanoines vivans en commun, suivant la Regle dressée par Amalaire, & approuvée dans l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle en 816 (n). Il exécuta sa résolution en 1065 (o). Voyant ce saint lieu entiérement abandonné; que l'Office divin ne s'y faisoit plus; que l'Eglise & les Bâtimens réguliers, que S. Gerard y avoit bâtis, étoient presqu'en ruïne; que les biens s'en dissipoient tous les jours; il prit soin de réparer les édifices, de retirer les biens, d'en ajoûter de nouveaux de son épargne, ou de son Patrimoine : & comme tout cela lui paroissoit encore peu de chose, il unit à perpetuité, comme Benefice, l'Archidiaconné de la Ville de Toul, à la Prévôté de S. Gengoû, afin que le Prévôt laissât aux Chanoines de cette Eglise la joüissance des autres biens qu'il leur avoit donnez (p).

Udon veut de plus, qu'aux Fêtes principales de l'année, c'est à dire le jour de S. Etienne, le lendemain de Noël; le jour de l'Invention du même Saint, le jour de l'Assomption de la Vierge, & les jours que l'Evêque fait l'Office plenier dans son Eglise; c'est à dire, le Jeudy Saint, à Pâques & à la Pentecôte, les Chanoines de S. Gengoû se rendent processionellement à la Cathédrale avec la Croix & les cierges, & qu'on prenne de leur corps des Diacres & des Soûdiacres, selon leur rang. Il ordonne que tous les Samedis on fasse l'Office de la Vierge dans l'Eglige de S. Gengoû, comme aussi les Offices de S. Benoît, de S. Vite, & de Saint Agapite aux jours de leurs fêtes, à neuf leçons, devant leurs Autels; & qu'à toutes les heures de l'Office du jour, on récite le *de profundis* pour les ames des défunts : Que le Mercredy de toutes semaines on dise la Messe à son intention; & aprés son decés, pour lui & pour tous les défunts.

Les Lettres de cette fondation furent expédiées à Toul dans la grande Eglise, en présence du Roy Henry IV. de l'Evêque Pibon, des Abbez de S. Mansuy, de S. Sauveur en Vosge, de S. Evre, de Moyenmoutier, de Senones, du Prévôt de S. Diey, d'Odelric Archidiacre, Cardinal, & Prévôt de S. Gengoû; du Duc Gerard d'Alsace, & de son fils Thierry; des Comtes Arnoû, Alberic, Henry, Haimon, Lutulphe, Frideric, & d'un tres grand nombre de Clercs & de Laïques, dont on peut voir les noms dans les Preuves. Le Roy ou l'Empereur Henry IV. étant à Belmon en Suisse, confirma cet établissement, à la priere de l'Evêque Udon, de l'Imperatrice Berthe, du consentement d'Evrard Archevêque de Tréves, d'Adelbert Evêque de Metz, de Thierry Evêque de Verdun, & de l'aveu de Gerard Duc de Lorraine & Marchis, & de Thierry son fils. An de J. C. 1070.

Ce Prince confirme en particulier l'union de l'Archidiaconné Cardinal (comme il le nomme) à la Prévôté de S. Gengoû *, & dans les mêmes termes qu'Udon, l'Evêque Pibon, le Pape Pascal II. (q) & d'autres aprés lui, l'ont confirmé; & Pibon marque expressément, que la Prévôté est élective.

* An. 1101.

Ce Prélat mourut en 1069, au retour d'un voyage qu'il avoit fait dans sa Terre de Bercheim en Alsace. Son corps fut rapporté à Toul, & enterré dans sa Cathédrale. Les Chanoines de S. Gengoû demanderent ses ossemens, qu'ils firent mettre dans un Tombeau, qu'ils ont élevé à la droite du Maître-Autel, pour laisser à la postérité des preuves de leur reconnissance envers leur insigne Bienfaicteur. Vidric Abbé de S. Evre, écrivit, à la priére d'Udon, qui n'étoit encore que Princier de Toul, vers l'an 1050, la Relation des miracles de S. Gerard, comme il avoit écrit auparavant, à la priere de Brunon Evêque de Toul, la vie du même S. Gerard. Vidric fut d'abord nommé Prieur de S. Evre, par le fameux S. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, & Réformateur de plusieurs Monasteres de France & de Lorraine *. Dans la suite S. Guillaume ne pouvant suffire au grand nombre d'Abbayes dont on lui donnoit le gouvernement, établit Vidric Abbé de S. Evre (r) & de S. Mansuy. Vidric rebâtit l'Abbaye de S. Evre, & la renouvella toute entiere. Il étoit si bien entré dans l'esprit de S. Guillaume Abbé de S. Benigne, qu'on l'auroit pris pour un autre lui-même. Il mourut en 1069, & fut enterré au Chapitre de S. Evre, où l'on grava un épitaphe, qui contenoit son éloge (s); mais on n'y voit plus rien aujourd'huy.

* Vers l'an 998.

XCVIII. *Pibon Evêque de Toul, succede à Eudes ou Odon.*

Udon eut pour successeur dans l'Evêché, Pibon, ou Poppon ou Bibon, natif de Saxe, de parens fort considérables, & fort distinguez par leur noblesse & par leurs emplois (t). Thiemar son pere fut Grand Maître de la Maison de l'Empereur Henry III. & sa mere Udicha, ou Diroïca, étoit fort bien auprés de l'Imperatrice Agnés. Le jeune Pibon fut confié à Annon, qui dans la suite fut Archevêque de Cologne,

(n) On conserve encore cette Regle dans l'Archive de S. Gengoû, à la fin d'un ancien Martyrologe & Nécrologe, qui se lisoit tous les jours à Prime. Elle commence ainsi: *In Nomine Dei summi, incipit prologus. Cum in nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis christianissimus ac gloriosissimus Ludovicus superno munere victor Augustus, anno Incarn. D. N. J. C. DCCC. XVI. indict. x. anno imperii sui III. Aquisgrani palatii generalem sanctumque convocasset conventum, &c.*

(o) Preuves, p. 454.

(p) *Ibidem.* Constituimus Cardinalem Archidiaconatum hujus urbis ad eam pertinere, ut præpositus ipsius loci eum perpetuò in beneficio possideat, & omnes supra nominatas res in usus fratrum Deo ibidem servientium ex integro relinquat.

(q) An 1106. Calixte II. en 1124. Innocent II. en 1132. &c.

(r) *Vita S. Leonis sæc. 6. Bened. parte 2. pp. 62. 63. & Joan. de Bayon, c. 45.*

(s) *Idem ibid. p. 616.*

(t) Benoit, hist. de Toul, p. 387. *& seq. ex actis Episcopi Tullens. mss.* Ici Preuves, p. 178.

An de J.C. 1070.

& qui le tint pendant six ans sous sa conduite. Il en sortit pour se rendre auprés de l'Evêque d'Alberstad, qui lui donna un Canonicat à la à la prière de l'Imperatrice Agnés; & bien-tôt aprés, l'Empereur Henry III. le lui fit quitter, pour lui en donner un autre dans l'Eglise de Mayence.

Henry IV. Roy de Germanie, étant monté sur le Trône, aprés la mort de son Pere en 1056 (u), retint Pibon à sa Cour, & le fit son Aumônier & son Chancelier (x). Pibon étoit à Toul avec l'Empereur en 1070, lorsqu'aprés la mort d'Udon, on y procédoit à l'élection d'un nouvel Evêque. Le Comte Bernard, frere de Pibon, pria l'Empereur de demander aux Chanoines leurs suffrages pour son Frere; & le Chapitre ayant sçu l'intention du Prince, choisit Pibon tout d'une voix pour Evêque de Toul. L'Archevêque de Tréves ratifia son élection, & vint à Metz pour le sacrer, ainsi que l'Empereur l'en avoit prié. Les Evêques de Metz & de Verdun assisterent à son Sacre, & accompagnerent le nouveau Prélat jusqu'à Toul, pour l'installer dans son Siége.

Dés qu'il se vit à la tête de ce vaste Diocése, il songea à remplir les devoirs d'un bon Pasteur. On y parloit alors le Latin, le Tudesque & le Roman, ou François. Le Tudesque ou Allemand, étoit sa langue naturelle. Les Ecclesiastiques entendoient & parloient le Latin: mais la plus grande partie du du peuple parloit le François de ce temps-là. On remarque que Pibon, à l'âge de soixante ans, se mit à apprendre la langue Françoise, pour pouvoir parler plus facilement à son peuple, & qu'en moins d'un an, il en sçut assez pour prêcher & cathéchiser dans ses visites; ce qui fut regardé comme un miracle (y).

Son inclination à favoriser les Monasteres, & à leur faire du bien, se déclara dés le commencement de son Pontificat, & continua jusqu'à sa mort. Il accorda ou confirma à l'Abbaye de S. Evre la dixme de Blenod sur Mosselle, & celle de Fains proche Bar-le-Duc *. Il régla dans son Synode, que les Seigneurs ne pourroient faire aller à la guerre les Vassaux de cette Abbaye, sans le consentement de l'Abbé & des Religieux (z); & que si l'Abbé s'engageoit à fournir à quelque Prince ou Seigneur, de ses sujets pour aller à la guerre, ils n'y marcheroient point, qu'ils ne fussent conduits par l'Abbé, ou par quelqu'un de ses Religieux. Il termina le procés qui étoit entre le même Abbé & Odelric Fondateur, ou plûtôt descendant des Fondateurs du Prieuré de Bainville-aux-Miroirs (a), & confirma à l'Abbaye ce que ce Seigneur lui avoit donné.

* An 1072.

XCIX. *Prieuré de Lādecourt.*

Bencelin, ami particulier de Pibon, & son compere, puisque Pibon avoit tenu un de ses Enfans sur les Fonts, Bencelin, dis-je, revenant d'un voyage de Jerusalem, obtint à force de priéres, du Pape Pascal II. un Privilége de liberté pour une Eglise qu'il n'avoit pas encore bâtie, mais qu'il avoit envie depuis longtemps de bâtir. A son retour, il découvrit son dessein à Pibon, & le pria de l'approuver & de le confirmer. Il bâtit donc une Eglise à Landécourt, la fit dédier par l'Evêque en l'honneur de la Sainte Vierge, de S. Sigismond Martyr, & de S. Nicolas Confesseur, lui donna de grands biens, & de riches ornemens, & en fit présent à l'Abbaye de S. Evre, pour entretenir une Communauté de Religieux. Pibon ne put refuser à son amy la ratification d'une grace que le Souverain Pontife lui avoit déja acordée (b). Il affranchit cette Eglise de tous cens, de toutes redevances, de toute dépendance de l'Archidiacre & du Doyen, & voulut qu'elle ne répondît qu'à l'Abbé de S. Evre. Il lui accorda de plus ce Privilége, que pour quelque violence qui auroit pû se commettre dans son Parvis, elle ne seroit mise en interdit que du consentement de l'Abbé de S. Evre.

C. *Prieuré de Gondrecourt.*

Le Prieuré de Gondrecourt, dépendant de la même Abbaye de S. Evre, a été fondé apparemment dans l'onziéme siécle, puis que Pibon Evêque de Toul, qui a gouverné cette Eglise depuis l'an 1070 jusqu'en 1107 lui donna quelques biens; & que l'Evêque Ricuin, dans un Titre de l'an 1112 (c), lui confirme ce que Gaultier de Gondrecourt & ses prédécesseurs avoient donné à ce Prieuré: mais & le nom du Fondateur, & l'année précise de sa fondation, nous sont entiérement inconnus. La Charte de Ricuin, dont nous avons parlé, exprime les biens & les droits de cette Eglise; & Henry, un de ses Successeurs, dans une autre Charte de l'an 1151 (d), entre encore sur cela dans un plus grand détail: mais il n'y a rien de fort intéressant pour l'Histoire. Ce Prieuré étoit ci-devant régulier & conventuel: aujourd'huy il est en commende & sans Religieux.

CI. *Prieuré de Froville, en 1081.*

Le Prieuré de Froville, fondé par un homme de grande qualité, nommé Odoïn, vers l'an 1081, fut donné à Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, par les mains de Pibon Evêque de Toul. L'Evêque Ricuin confirma ce Prieuré à l'Ordre de Cluny en 1111. On a vû ci-devant les difficultez que Bertrice, Abbé de

(u) *Sigebert. ad an. 1056.*

(x) *Lambert. Schafnab. ad an. 1069.* Udo Tull. Episc. obiit, cui Pibo Cancellarius successit.

(y) *Act. Episc. Tull.* Ici Preuves, p. 278. *Divina virtus circa ipsum ostendit miraculum, cum jam sexagenarius parvo quidem tempore loquelam priùs inauditam didicerit.*

(z) Benoit, hist. de Toul, p. 389.

(a) An 1074. *Vide Mabill. t. 5. annal. p. 94.* Ce Prieuré avoit été fondé en 957. par un Seigneur nommé Arnulste. Voyez les Preuves, p. 364.

(b) Preuves, an 1100. p. 513.

(c) Preuves, sous l'an 1112.

(d) Voyez les Preuves, an 1151.

Moyen-

Moyen-Moutier, fit à ceux de Cluny, au sujet de ce Prieuré, qu'il prétendoit appartenir à son Abbaye. Au commencement du quatorziéme siécle *, le Prieuré de Notre-Dame des Bois fut uni par Bertrand Abbé de Cluny, étant à la tête d'un Chapitre General, au Prieuré de Relange, lequel pour cette raison fut chargé d'un quatriéme Religieux, avec les trois qu'il entretenoit auparavant. Froville se trouve écrit diversement dans les anciens Titres : *Frundensis-cella*, *Frondonis-villa*, *Frodo-villa*, *Fron-villa*, *Froë-villa*, *For-villa.* Il est situé à une lieuë de Bayon sur Moselle, à l'orient d'Eté. Ce Prieuré, aprés avoir été long-temps possedé conjointement avec celui de Relange, par des Prieurs Commendataires, a aujourd'huy son Prieur particulier, indépendant de Relange, qui jouït aussi du Prieuré de Sainte Marie-aux-Bois, qui lui a été uni en 1302.

* An 1302.

Pibon favorisa d'une maniere toute particuliere l'Abbaye de S. Benigne de Dijon (e); ratifia les donations qui lui avoient été faites par ses prédécesseurs, & en investit l'Abbé Adalbert, par le Bâton pastoral. Il dédia l'Eglise du Prieuré de Lay (f) en 1[illegible], & confirma la donation qui fut faite de l'Eglise de Ville à ce Prieuré, le jour même de sa Dédicace, par un Seigneur nommé Matfride, & par Cunégonde son épouse (g).

CII. *Illustration du Prieuré de Châtenoy par le Duc Thierry & l'Evêque Pibon.*

Aprés la mort d'Hadvide Duchesse de Lorraine, le Duc Thierry son fils, voulant augmenter & illustrer le Prieuré de Châtenoy, que cette Princesse avoit fondé (h), obtint, par la médiation de l'Evêque Pibon, de Robert Abbé de Molesme, autant de Religieux qu'il en falloit pour y faire l'Office divin, & y pratiquer les exercices réguliers; avec ce privilége, que le Superieur de ce Monastere auroit titre d'Abbé, prendroit le Bâton pastoral de dessus l'Autel de S. Pierre, Patron de l'Abbaye, & seroit beni par l'Evêque de Toul son Ordinaire : Que quant à la correction des mœurs, il seroit soûmis à l'Abbé de Molesme son Superieur : Qu'aprés la mort de l'Abbé de Châtenoy, on lui donneroit un successeur du nombre des Religieux du même Monastere, s'il s'y en trouvoit de propres à remplir cette dignité; si non, qu'on en choisiroit un de l'Abbaye de Molesme.

A l'égard de la Paroisse du lieu, qui servoit alors d'Eglise aux Religieux, il fut reglé & convenu entre le Duc Thierry & l'Evêque Pibon, qu'on en bâtiroit une autre, avec la dot & le revenu convenable, en laquelle l'Abbé du lieu nommeroit un Prêtre pour la desservir, & pour avoir la charge des ames; afin que les Religieux pussent vaquer à Dieu dans une plus grande tranquillité.

An de J.C. 1097.

Quelques années aprés, Thierry changea de sentiment au sujet de Châtenoy; du moins il s'indisposa contre les Religieux de Molesme, & résolut de les faire sortir de ce Prieuré, pour y introduire ceux de Saint-Evre, suivant les premieres intentions de la Duchesse Hadvide sa mere. Il en écrivit au Pape Pascal II. (i). Il lui dit d'abord, qu'il est fort reconnoissant de la faveur qu'il lui a faite, en lui écrivant souvent; ensuite il lui raconte de quelle maniere la Duchesse Hadvide a fondé le Prieuré de Châtenoy, & l'a donné à l'Abbaye de Saint-Evre : Que l'Abbé de ce Monastere étant mort, de même que la Duchesse; & l'Abbaye de S. Evre ayant été long-temps vacante; à cause du schisme, qui étoit alors dans toute sa force, & de la dissention qui se mit parmi les Religieux de ce Monastere, le Voüé de Châtenoy, sans en avertir le Duc Thierry, qui alors ne se mêloit guéres de ces sortes de choses, y fit venir des Religieux de Molesme, qui s'y établirent, & acheverent l'Eglise & le Monastere.

Mais Thierry ayant reçu les plaintes de l'Abbé & des Religieux de Saint-Evre, & étant bien instruit des intentions de la Duchesse sa Mere, tenta d'abord les voies de douceur, pour porter les Religieux de Molesme à sortir de ce Monastere, qui ne leur avoit pas été destiné. Ils prétendirent s'y maintenir par le titre de leur possession. C'est ce qui obligea Thierry d'en écrire au Pape, pour le prier d'interposer son autorité, afin de faire rendre ce Monastere à l'Abbaye de Saint-Evre. Le Pape entendit les Parties (k), & vit bien qu'à la verité les Religieux de Saint-Evre y avoient d'abord été introduits, mais que par leur négligence, ils avoient laissé ceux de Molesme s'en mettre en possession. Enfin les deux Abbez étant convenus de terminer ce differend à l'amiable, Pascal confirma leur accord, qui fut que pour indemniser ceux de Molesme, l'Abbé de Saint-Evre leur cederoit les terres de Ville & Ixey, qui lui appartenoient, & feroit ratifier cette cession par sa Communauté, & par l'Evêque de Toul; & réciproquement l'Abbé de Molesme promit de remettre le Prieuré de Châtenoy, avec toutes ses appartenances, à l'Abbaye de Saint-Evre. Cet Accord fut fait & exécuté en 1115, & depuis ce temps le Prieuré de Châtenoy a toujours été soumis à Saint-Evre.

CIII. *Fondation du Prieuré de Breuil.*

Le Prieuré de Breuil proche Commercy, fut aussi donné par Pibon à l'Abbaye de Molesme, vers l'an 1090; puisqu'en 1096 (l) Pibon renouvelle & ratifie cette Donation, & y ajoûte l'Autel ou la Paroisse de Commercy, qu'il accorde aux Religieux de Molesme, demeurans

(e) *Vide Mabill. t. 5. annal. p. 27.*
(f) An 1092. *Mabill. t. 5. p. 302.*
(g) Preuves, an 1092.
(h) *Idem ibid. p. 193.*

(i) Preuves, an 1115. p. 535.
(k) Preuves, p. 537.
(l) *Mabill. t. 5. annal. p. 373.*

An de J. C. 1070.

à Breuil. Et comme cette Abbaye n'étoit pas dans son Diocése, ni de sa dépendance, l'Evêque ordonne que les Religieux du nouveau Prieuré, donnent à l'Eglise de Toul, outre le cens ordinaire, une somme de six deniers Toulois pour reconnoissance. Le Traité est de l'an 1096, sous Thierry Duc de Lorraine, & Rainard ou Rainald Comte de Bar. La même Donation fut confirmée à Guy Abbé de Molesme en 1124, par l'Evêque Ricuin, à charge que les Religieux de Commercy donneroient par an à l'Evêque de Toul un cens de six écus. Telle est l'origine du Prieuré de Breuil, possedé par les Peres de la Congregation de S. Vanne. Le Titre prieural en est éteint (m), & réüni à la manse conventuelle. On a vu ci-devant dans la vie de Richard Abbé de Saint-Vanne de Verdun, qu'il fit venir de Commercy des Religieuses, pour établir la Réforme dans l'Abbaye de Saint-Maur de Verdun. Il est tres croyable que ces bonnes Filles demeuroient à Breuil, avant que le Prieuré fût donné à l'Abbaye de Molesme.

En 1084 l'Eglise que Thierry Duc de Lorraine avoit bâtie à la sollicitation de Bertrice Abbé de Moyen-moutier son frere, sous la Baume, ou la Haute-pierre, au lieu nommé Mal-fosse, en l'honneur de la Magdelaine. Vers le même temps fut dédiée aussi en l'honneur de la Trinité, l'Eglise de la Mer, à deux lieuës de l'Abbaye de Senones*, dans une solitude affreuse, sous l'Abbé Bercher, & à la poursuite de Regnier Fondateur de cette Eglise (n). Ces deux Eglises sont aujourd'hui accompagnées d'Hermitages.

* An 1081.

CIV. *Don du Prieuré & de la Paroisse de Bar-le-Duc, & du Prieuré de Laître sous Amance, à l'Abbaye de S. Mihiel.*

Pibon donna à l'Abbaye de Saint-Mihiel la Paroisse de Bar-le-Duc, à la priere de la Comtesse Sophie (o), petite-Fille de Thierry Duc de Lorraine, Epouse de Louis Comte de Monçon. Cette même Princesse accorda en l'an 1085 à l'Abbaye de Saint-Mihiel (p), entre les mains de l'Abbé Sigefride, le Prieuré de Laître-sous Amance. Ce Prieuré avoit été commencé par Thierry Duc de Lorraine, ayeul de Sophie: mais la mort ne lui ayant pas donné le loisir de l'achever, Sophie l'acheva; & comme elle vouloit en faire consacrer l'Eglise par Pibon Evêque de Toul, Hodierne Abbesse de Sainte-Glossinde s'y opposa, disant qu'il étoit bâti sur le Ban de Dom-martin, dont la Cure appartenoit à son Abbaye. Heriman Evêque de Metz, & Pibon de Toul furent les Arbitres de ce differend; & pour indemniser l'Abbesse, il fut convenu qu'on lui payeroit un certain cens; aprés quoi l'Eglise fut dédiée, & cédée à l'Abbaye de Saint-Mihiel, dont quelques Religieux s'étoient réfugiez au même endroit pendant la persecution que leur faisoit Thierry Evêque de Verdun, en haine de ce qu'ils vouloient se soustraire à son obéïssance (q), & reconnoître l'Evêque de Toul pour leur Ordinaire.

An de J. C. 1070.

En 1076, ce Prélat accorda au même Prieuré de Laître, à la priere de la Comtesse Sophie, un Privilége d'exemption, non seulement des redevances qu'il devoit à l'Eglise de Toul, mais aussi de toute dépendance de l'Eglise de Dom-martin, à laquelle autrefois non seulement ceux de Laître, mais aussi ceux de Lay, d'Eumont, de Blanzey, de Sechamp & d'Amance étoient soûmis, & dont ils étoient alors indépendans depuis plusieurs années (r). Le Duc Thierry, ayeul de Sophie, avoit racheté ceux d'Amance de la soûmission à la Cure de Dom-martin, en accordant au Curé de ce dernier lieu, la moitié des dixmes d'Amance. Mais comme ceux d'Amance étoient d'un naturel si farouche & si difficile, que nul Archidiacre, ni nul Doyen n'osoit entrer dans leur Ville, pour y exercer son ministere, l'Evêque Bertolde les avoit obligez de porter tous les ans deux offrandes à Dom-martin, & ensuite il leur ordonna encore de se trouver au Synode au même lieu. Enfin pourtant, à la priere du Duc Theodoric, il les exempta entierement de la Jurisdiction de la Cure de Dom-martin. C'est l'état où Pibon les trouva, & où il les confirma.

La Princesse Sophie fit aussi bâtir dans son Château de Monson une Chapelle, & Heriman Evêque de Metz, permit d'y mettre les Fonts baptismaux qu'on y voit encore aujourd'hui, d'un ouvrage antique, & chargé de plusieurs figures, representant le Baptême de J. C. par S. Jean, & la resurrection de deux enfans par S. Nicolas; ce que je remarque exprès, parce qu'ordinairement les Peintres en marquent trois; & cette resurrection n'est apparemment que celle du Baptême.

On ignore l'origine du Prieuré de Dame-Marie, situé dans le Barrois sur la riviere de Sault, à trois lieuës de Ligny, dans le Diocése de Toul: mais il subsistoit dés l'an 1095, puisqu'on le trouve dans le dénombrement que le Pape Urbain II. fait des Prieurez dépendans de Cluny. Il étoit obligé d'entretenir six Religieux, y compris le Prieur. Les Comtes de Ligny en ont été les Seigneurs voüez, & y ont souvent exercé de grandes violences. Il est aujourd'hui possedé en Commende.

CV. *Prieuré de S. Jacques du Neuf-château.*

Le nombre des Eglises dédiées par Pibon dans son Diocése, est fort grand, & prouve également la dévotion de ce temps-là, & l'attachement de ce Prélat aux fonctions de son ministere. On fonda aussi plusieurs Prieurez ausquels il prit beaucoup de part, par les gra-

(m) En 1663, par André du Saussay Evêque de Toul, & ensuite par le Pape Clement IX. en 1667.
(n) *Richer. t. 3. Spicil. l. 2. c. 20. p. 321. & Bayon, c. 72.*
(o) Benoit, hist. de Toul, p. 399.
(p) *Mabill. t. 5. annal. p. 217. Vide Baluz. Miscell. t. 4. pp. 449. 451.*
(q) *Vide Alberic. ad an. 1084.*
(r) Preuves, an 1076. p. 475.

An de J. C. 1048.

ces & la protection qu'il leur accorda, & par les biens qu'il leur fit. Un nommé Ursus natif de Bénevent, aprés plusieurs voyages, étant venu en Lorraine (s), portant avec soi des Reliques de S. Jacques Apôtre, s'arrêta prés le Neuf-château au Diocése de Toul, & y bâtit un petit Oratoire, où il déposa ses Reliques. Les peuples des environs, attirez par la réputation de ce Solitaire, & des Reliques dont il étoit le gardien, y accoururent en foule; & Ursus aidé par leurs offrandes, entreprit d'y bâtir un petit Monastere. La Chapelle ou l'Oratoire fut consacré, à la priere de Grimalde Abbé de Saint-Mansuy, par Pibon Evêque de Toul, en l'honneur de S. Jacques.

Ursus pria cet Evêque de donner à l'Abbé de Saint-Mansuy l'Eglise & le Monastere nouvellement bâti, pour y mettre des Religieux de son Abbaye. Pibon y consentit, & ajoûta à la Donation d'Ursus, l'Autel de S. Germain de Sionne, & ordonna que tous les habitans de la montagne de Sionne se rendroient au Prieuré de Saint-Jacques, pour recevoir le Baptême, la sepulture, & tous les autres secours spirituels. L'Acte en fut dresſé le 26ᵉ de Février de l'an 1097, dans la grande Eglise de Saint Etienne de Toul, en présence de Vidric II. Abbé de Saint-Evre, & de Thiemar Abbé de Saint-Mansuy; ce qui fait juger que Grimalde ou Grimbalde, Abbé de la même Abbaye, étoit mort depuis la dédicace de la Chapelle de S. Jacques. Le Prieuré de Saint-Jacques dépend encore aujourd'hui de l'Abbaye de Saint-Mansuy, & est possédé en titre par un Religieux.

CVI. *Reliques de S. Pierre & de S. Paul en l'Abbaye de S. Mansuy.*

On assure que le même Pibon accorda à Saint-Mansuy la Cure de Saint-Amant de Toul, & celle de Saint-Christophe de Neufchâteau. Du temps de ce Prélat, la même Abbaye de Saint-Mansuy étoit en réputation d'avoir de tres précieuses & de tres certaines Reliques de l'Apôtre S. Pierre (t). Voici ce qu'on en lit dans un ancien Manuscrit. Sous le Pontificat du Pape Gregoire VII. & l'Episcopat de l'Evêque Pibon, quelques personnes illustres par leur rang & par leur naissance, étant allées en pelerinage par dévotion, aprés beaucoup de fatigues & de travaux, arriverent à Rome, & y visiterent les saints Lieux. Comme c'étoient des hommes d'une haute distinction, le Pape les reçut avec beaucoup d'honneur; & aprés leur avoir accordé sa bénédiction, & l'absolution qu'ils demandoient, il leur demanda d'où ils étoient; & ayant appris qu'ils étoient de Toul, il leur dit en soûpirant : *Ah! l'heureuse Ville de Toul, qui est honorée des Reliques du glorieux S. Mansuy, digne Prélat, successeur des Apôtres! Mais plus heureuse & plus glorieuse encore, par les Reliques des Apôtres S. Pierre & S. Paul, que ce Saint lui a procurées par ses soins! Car nous apprenons par le témoignage des Historiens véridiques, & par les monumens que l'on conserve dans la Bibliotheque Romaine, qu'aprés Rome, qui a été arrosée du sang de ces Saints Apôtres, nulle Ville ne possede tant de leurs Reliques, & ne jouit avec plus d'abondance de l'honneur de leur protection, que la Ville de Toul. C'est pourquoi*, ajoûta le Souverain Pontife, *il est inutile d'aller chercher bien loin leurs tombeaux, puisque vous avez prés de vous leurs Reliques, & que vous ne devez point douter de leur présence & de leur protection dans vos quartiers.*

Ces Pelerins ayant satisfait à leur dévotion, revinrent dans leurs Pays, & y publierent ce qu'ils avoient appris de la bouche du Pasteur universel; & depuis ce temps, l'ardeur des peuples s'est si fort accruë, qu'on les voit venir en foule dans l'Eglise qui est dédiée aux Saints Apôtres, au jour de leur Fête; & le culte du glorieux Confesseur Saint Mansuy est devenu beaucoup plus célébre dans le Pays, & dans les Provinces voisines; en sorte qu'aux Foires qui se font en ces jours-là, il se trouve non seulement une foule de personnes du pays & des environs, mais même des nations étrangeres, & des Isles, & qu'à peine y a-t-il dans toute la France aucune Assemblée plus celebre.

L'Abbé Grimbalde gouvernoit alors l'Abbaye de S. Mansuy. C'étoit un homme d'une simplicité chrétienne, & qui contribua beaucoup par ses soins à la solemnité & à la réputation de ces Fêtes. Il embellit l'Eglise de son Abbaye par des édifices au dehors, & par des ornemens au dedans. Il orna l'Autel des Saints Apôtres d'une table d'argent, enrichie d'or & de pierreries. Il acheva la tour de l'Eglise, que son prédécesseur l'Abbé Dodo avoit élevée depuis les fondemens jusqu'au toît, & il mit sur la pointe du clocher, une croix dorée, surmontée d'un Aigle.

Il eut pour successeur dans le gouvernement de l'Abbaye, Albric, qui voyant que son Eglise étoit trop petite pour contenir le grand nombre de Pelerins, qui s'y rendoient de tous côtez (u), l'agrandit considérablement du côté du Sanctuaire, y fit des grottes soûterraines, où il a été enterré (x), & porta l'édifice jusqu'aux arcades des voûtes. C'étoit, dit l'Historien de son temps, un homme sans pareil (y), rempli de pieté, de science & d'éloquence. Il mit de ses Religieux au Monastere des Saints Piant, Agent, & Colombe à Moyen-vic.

(s) *Mabill. t. 5. annal. p. 388.*
(t) *Codex mſ. apud Benoit.* Voyez les Preuves.
(u) Mſ. du P. Benoit. Liste mſ. des Abbez de S. Mansuy, par Dom Charles Vassimont.
(x) Ces Grottes furent consacrées par l'Evêque Pibon le 5. Septembre 1090. & le reste de l'Eglise en 1107.
(y) *Nulli secundus scientiâ & sermone disertus.* Son Epitaphe, qu'on a découvert depuis peu dans les grottes de l'ancienne Eglise, porte :

Abbas Albricus sapiens, pius, atque pudicus,
Hanc fabricam statuit, causa caputque fuit.

An de J. C. 1070.

CVII. *Découverte des corps des premiers Evêques de Toul.*

Peu de temps avant la mort de Pibon, & en l'an 1104, Theomare Abbé de Saint-Mansuy ayant fait faire la châsse d'argent, ou le buste dans lequel est enfermé le Corps de S. Mansuy, y transporta les Reliques de ce Saint, & les tira de l'ancienne châsse où S. Gerard les avoit mises. Cette céremonie se fit en présence des premieres personnes du pays, avec toute la solemnité requise. Peu de temps aprés on découvrit aussi dans le même Monastere (z) trois cercueils, dans deux desquels étoient les os des premiers Evêques de Toul, qui succéderent à S. Mansuy; sçavoir Alchas, Celsin, Auspice, & Ursus. On en jugea par les ornemens pontificaux, & par les sandales, qu'on trouva dans leurs châsses. On remarqua dans le troisiéme trois têtes, avec les os de trois corps, & dessous ces os quelques médailles. Il y en avoit une entr'autres, de Lucius Verus Empereur. Theomare Abbé de Saint-Mansuy, & les assistans, crurent que c'étoient les corps du Roy & de la Reine de Toul, qui avoient été convertis par S. Mansuy, & dont le fils avoit été ressuscité par le même Saint. Theomare laissa ces corps dans la grotte soûterraine, sous l'ancien Chœur de l'Eglise du Monastere, où il y avoit une espéce d'arcade en forme d'arc de triomphe. L'Abbé travailloit alors à la nouvelle Eglise, pour la dédicace de laquelle il invita Richard Evêque d'Albane, qui la consacra la même année de cette découverte, en 1107.

CVIII. *Fondation du Prieuré de S. Thiébaut de Vaucouleurs.*

* An 1105.

Vers le même temps * fut fondé le Prieuré de Saint-Thiébaut de Vaucouleurs, dans la Ville du même nom sur la Meuse, entre Neuchâteau & Commercy. Le Prince Josroy en donna le fond, & demanda à Robert Abbé de Molesme, dont la réputation étoit alors en bénédiction, quelques-uns de ses Religieux, pour habiter ce nouveau Monastere (a). Ils y vêcurent d'une maniere qui fit honneur au saint Abbé qui les avoit envoyez: mais à peine y étoient-ils établis, que Bertrade Abbesse de Saint-Jean de Laon, leur suscita un procés, prétendant que le fond du Prieuré de Vaucouleurs dépendoit de son Abbaye. L'affaire fut accommodée sous ces conditions, sçavoir, que les Religieux joüiroient de tout ce qu'ils avoient acquêté, & qu'ils donneroient à l'Abbesse douze écus Toulois de redevance annuelle. Le Traité d'accord est de l'an 1105, & est signé de l'Evêque Pibon, de ses Archidiacres, & de l'Abbesse Bertrade. Hugues étoit alors Prieur de Vaucouleurs.

Pibon donna la Bénédiction Abbatiale à Sigebert Abbé de Saint-Sauveur dans la Vosge, & alla lui-même l'installer. Il bénit une Eglise de Saint-Barthelemy dans le territoire de cette Abbaye, & attribua à l'Abbé de Saint-Sauveur toutes les dixmes des maisons des environs de la Paroisse (b). La Lettre est de l'an 1085.

Aprés avoir exposé ces faits détachez de la vie de Pibon, venons aux évenemens plus considérables & plus intéressans. Il se trouva en 1073 au Sacre d'Heriman Evêque de Metz, son ancien ami. Ils renouvellerent leur amitié, & vêcurent assez long-temps dans une parfaite union.

CIX. *Pibon Evêque de Toul accusé de simonie, & d'autres crimes.*

Un Clerc de l'Eglise de Toul, qui étoit Custode ou Sacristain de cette Eglise, porta ses plaintes en 1074 au Pape Gregoire VII. contre l'Evêque Pibon, & exposa que l'Evêque lui avoit non seulement refusé une Eglise, qui dépendoit de son office de Custode, mais qu'il l'avoit aussi interdit de toutes ses fonctions (c): Que le Clerc outré de cette injustice, avoit répondu à l'Evêque, qu'il ne lui devoit pas l'obeïssance, puisqu'il s'étoit rendu coupable de simonie, en vendant les Archidiaconez, les consécrations d'Eglise, & les Eglises même; qu'il avoit une Concubine, dont il avoit eu un enfant, & qu'on disoit même qu'il l'avoit épousée à la maniere des laïques, & que plusieurs avançoient qu'il avoit promis de l'argent pour parvenir à l'Episcopat. C'est ce que soûtenoit ce Clerc.

Il ajoûtoit, que Pibon comme touché de remords de tant de crimes, lui avoit témoigné en particulier, & à plusieurs autres Chanoines, vouloir en faire pénitence: mais qu'ensuite il avoit conçu contre lui une si grande colere, qu'étant un jour sorti de la Ville, ses Soldats entrerent dans le Cloître, où les Clercs vivoient alors en commun, & firent plusieurs menaces au Custode ou Sacristain. Celui-ci ayant sçu qu'ils en vouloient même à sa vie & à son honneur, s'enfuit secrétement: mais l'Evêque ayant sçu sa retraite, fit piller & confisquer tout ce qu'il avoit; ce qui le reduisit à la derniere disette, & l'obligea de recourir au Pape, pour lui demander sa protection contre les violences de son Evêque.

Le Pape écrivit donc à Udon Archevêque de Tréves, & le pria de prendre avec lui Heriman Evêque de Metz; d'aller ensemble trouver l'Evêque de Toul, de lui ordonner de rétablir ce Clerc dans tous ses biens, honneurs & dignitez, & de le recevoir dans son Cloître. *Aprés cela*, ajoûtoit le Pape, *vous citerez tous les Clercs de l'Eglise de Toul, & leur ordonnerez en vertu d'obeïssance, & sous peine d'excommunication, de vous déclarer tout ce qu'ils sçavent de l'entrée dans l'Episcopat, & de la vie*

(z) *Analect. t. 3. p. 459.*
(a) *Vide Mabill. t. 5. annal. p. 478.*
(b) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 665.* Il dit que cette Abbaye de S. Sauveur étoit à une lieuë de Toul prés de Foug, & qu'elle est aujourd'hui ruïnée: mais le titre qu'il cite, dit qu'elle étoit *in sylva Vosagen*, que j'entens de la Vosge, où est située l'Abbaye de S. Sauveur. Voyez Benoît, hist. de Toul, p. 398. Le P. Mabillon en cet endroit a confondu l'Abbaye de S. Sauveur en Vosge, avec S. Sauveur de Toul, fondée par l'Evêque Udon, & unie ensuite à S. Gengoû.
(c) *Greg. VII. l. 2. ep. 10. p. 78. t. 10. Concil. Labb.*

An de J. C. 1070. *de l'Evêque Pibon ; & aprés cet examen, vous m'en écrirez le résultat pour le Synode que je dois tenir à Rome au commencement du Carême. Que si l'Evêque (ce que je souhaite) se trouve innocent, nous aurons soin de punir le Clerc comme il le mérite : mais si l'Evêque se trouve coupable, nous ne devons ni vous ni nous, permettre que le loup tienne la place du Pasteur.* La lettre est de Rome le 16e d'Octobre 1074.

CX. *Pibon s'engage dans le schisme.*

Pibon, au lieu de répondre modestement, & de se justifier, s'éleva contre le Pape, & chercha à se vanger. Il prit parti contre lui, & s'engagea dans le schisme du Roy Henry IV. Ce Prince ayant, au commencement de l'an 1076, assemblé à Vorms un Conciliabule, pour déposer Gregoire VII. Pibon s'y trouva avec les autres Prélats qui favorisoient le Roy (d). Le Cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le dessein du Roy. Il venoit d'être déposé par le Pape, pour ses mœurs dereglées, & comme fauteur des Simoniaques ; & il étoit apparemment envoyé par l'Archevêque de Ravenne. Il apportoit une histoire fabuleuse de la vie & de l'éducation du Pape, de son origine, de sa famille ; comment il s'étoit conduit depuis sa jeunesse, par quelles voies il étoit monté sur le S. Siége ; les crimes prétendus qu'il avoit commis devant & aprés. Le Cardinal Hugues portoit aussi des lettres, au nom des Cardinaux, du Sénat & du Peuple, qui faisoient de grandes plaintes au Roy contre le Pape, dont ils demandoient la déposition, & l'élection d'un autre.

Les Prélats de l'Assemblée de Vorms reçurent le Cardinal comme envoyé du Ciel ; ils entrerent dans sa passion ; & feignant d'être persuadez de tout ce qu'il avançoit, ils déclarerent qu'Hildebrand ne pouvoit être Pape, ni avoir en cette qualité aucune puissance de lier ou de délier. Tous les Evêques souscrivirent à sa condamnation, quoi que malgré eux pour la plûpart. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Virtzbourg, & Heriman Evêque de Metz, qui firent quelque résistance, disant qu'il étoit contre les Canons, de condamner un Evêque absent ; à plus forte raison le Pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accusation d'un Evêque. On ne laissa pas de passer outre, par les instances de Guillaume Evêque d'Utrecht, qui étoit alors en grand crédit à la Cour du Roy.

Ensuite Henry envoya des Lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire souscrire à la condamnation du Pape. Les Evêques de ces Provinces, déja mal intentionnez, s'assemblerent à Pavie, où ils jurerent sur les Evangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour Pape, & ils envoyerent des Députez, qui firent jurer de même les autres Evêques. Henry écrivit aussi au Clergé & au Peuple de Rome, pour les exhorter à renoncer à l'obeïssance de Gregoire. Il y avoit inseré une Lettre au Pape, où il lui disoit, qu'ayant convoqué les Seigneurs de son Royaume, & ayant pris connoissance de ses crimes & de ses excés, il le renonçoit pour Pape, & lui commandoit, en qualité de Patrice de Rome, de quitter le S. Siege.

Un pareil attentat effraya tous les gens de bien. Plusieurs même de ceux qui avoient assisté à cette Assemblée, réfléchissant sur l'irrégularité de leur propre conduite, en eurent honte, & en demanderent pardon au Pape. Udon Archevêque de Tréves, Thierry de Verdun, & Heriman de Metz, lui en témoignerent leur douleur. Le Pape leur écrivit (e) en 1076, qu'il avoit appris qu'ils ne s'étoient joints aux Schismatiques que malgré eux ; qu'il esperoit qu'ils demeureroient toujours fidélement attachez au Saint Siége, & qu'ils répareroient, par une digne satisfaction, la faute qu'ils avoient commise, en s'attachant aux ennemis de l'Eglise. Qu'au reste, ils les prioit d'avertir Pibon Evêque de Toul, de ne pas differer d'obeïr aux ordres du Saint Siége, & de lui dire qu'il auroit bien mieux fait de répondre aux accusations intentées contre lui, que de s'élever contre l'autorité du Prince des Apôtres, pour défendre ses iniquitez, & de soûlever contre lui le Roy Henry, pour le porter à faire contre le Vicaire de J. C. ce qu'il n'est & ne sera jamais permis de faire contre le moindre des Clercs. Il ajoûte : *S'il ne tient compte de vos avertissemens, dénoncez-lui qu'il est separé de la Communion du Corps & du Sang de J. C. par l'autorité du Prince des Apôtres.*

CXI. *Pibon renonce au schisme, & se reconcilie avec le Pape.*

Pibon ne persista pas long-temps dans le schisme ; il y renonça vers l'an 1078, & se reconcilia avec le Pape. Il assista en 1079, à l'élection d'Egilbert Archevêque de Tréves, avec Heriman de Metz, & Thierry de Verdun (f) ; & l'on a vû ci-devant, qu'il s'y conduisit avec la sagesse & la fermeté qui convenoient à son caractere. Il se retira sans vouloir sacrer cet Archevêque, qui n'étoit pas entré dans cet emploi par les voies canoniques, mais par l'autorité du Roy.

Cependant le procés de l'Evêque de Toul avec le Custode ou Sacristain de son Eglise, subsistoit toujours, & il n'avoit encore pû trouver moyen de se purger canoniquement des crimes dont il étoit chargé (g). Gregoire VII. en écrivit à Heriman Evêque de Metz, & lui dit : *Puisque Pibon n'a encore pû, à cause des troubles du Royaume, assembler six Evêques pour faire serment avec lui, & pour attester juridiquement son innocence, nous lui permettons de faire ses fonctions épiscopales, aprés avoir présente-*

(d) Lambert. Schafnab. ad an. 1075. t. 10. Concil. p. 354.
(e) Greg. VII. l. 3. ep. 12. p. 140. t. 10. Concil. Labb.
(f) Vide hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 225. & seq.
(g) Greg. VII. l. 6. ep. 5. p. 200. t. 10. Concil.

An de J. C. 1078.

ment protesté de son innocence avec quatre Evêques. Et quant aux deux autres Evêques que les Canons exigent, pour faire le nombre de six, qui doivent faire serment avec lui, nous lui avons accordé du temps jusqu'au Carême, pour les assembler auprés de lui. Que si vous, qui demeurez dans la même Province Ecclesiastique, trouvez qu'il soit coupable des chefs dont il est chargé, nous vous exhortons, & neanmoins vous ordonnons de lui tendre la main, & de lui donner tous les secours que vous pourrez. La lettre est de Sutri du 22 Octobre 1078.

Nous ne sçavons quelle fut l'issuë de cette affaire : mais les Memoires des Evêques de Toul ne disent que du bien de ce Prélat ; & les peuples de son Diocése étoient si persuadez de son innocence, & si contens de son gouvernement, qu'aprés qu'il se fut fait Religieux à S. Benigne de Dijon, ils le redemanderent avec de grandes instances, ainsi qu'on le verra ci-aprés.

CXIII. *Pibon se retire de l'Assemblée d'Utrecht, où l'on avoit résolu d'excommunier le Pape.*

Le Pape Gregoire VII. ayant excommunié le Roy Henry au Concile de Rome (l), tenu en 1080, ce Prince, & tous ses adherans, entrerent en fureur ; & s'étant assemblez à Utrecht (m), résolurent d'excommunier le Pape lui-même. Cette funeste résolution fut prise un Samedy au soir, & elle devoit s'exécuter le Dimanche suivant à la Grand'Messe. Ce projet déplaisoit à plusieurs Prelats, même des plus attachez au Roy, parce qu'il étoit manifestement contraire aux Canons ; mais enfin il prévalut ; & le Roy choisit Pibon comme le plus animé, & le plus leger (n), pour faire cette cérémonie. Mais le Prélat touché de remords, se retira pendant la nuit avec l'Evêque de Verdun, ainsi qu'on l'a marqué ci-devant. On assure (o) qu'ensuite de ce Concile, il alla à Rome, & se reconcilia parfaitement avec le Pape, qui le reçut fort bien, & le renvoya dans son Diocése, avec pouvoir d'absoudre les Evêques Schismatiques qui reviendroient à l'Eglise Romaine.

L'Empereur Henry IV. s'étant fait sacrer à Rome en 1084 par l'Antipape Guibert, autrement Clement III. qu'il avoit mis sur le S. Siége en la place de Gregoire VII. revint en Allemagne, & ordonna aux Evêques de Metz, de Toul & de Verdun de se trouver à Mayence, pour sacrer Egilbert Archevêque de Tréves : mais Heriman de Metz, & Pibon de Toul, refuserent d'y venir (p) ; ce qui irrita de plus en plus l'Empereur contr'eux.

CXIV. *Pibon fait le voyage de Jerusalem. Au retour il se fait Religieux à S. Benigne de Dijon.*

Pibon voulant céder pour un temps à la colere de ce Prince, résolut de faire le voyage de Jerusalem. Il l'entreprit en 1085 (q), & apparemment sans en demander l'agrément de l'Empereur Henry. Il y accompagna Conrade Comte de Luxembourg, qui avoit fait vœu de visiter les saints Lieux. Les Mémoires de l'Eglise de Toul (r) portent qu'au retour, l'Empereur d'Orient fit de grands honneurs à Pibon, & lui fit présent d'une portion de la sainte Croix, ornée d'or & de pierreries, & de quelques autres Reliques, qu'il mit en dépôt dans sa Cathédrale.

A son retour, il s'arrêta dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon (s), y prit l'habit, & y fit profession, pour satisfaire au vœu qu'il avoit fait dans son voyage, de se retirer dans un Monastere. On dit (t) qu'il n'osa rentrer dans sa Ville épiscopale, de peur d'irriter l'Empereur ; & que Thierry Duc de Lorraine, Renard Comte de Toul, son Clergé & son Peuple, l'invitoient avec beaucoup d'instances, de ne se pas refuser à leurs empressemens : mais il ne voulut rien faire sans l'agrément de l'Empereur, qui lui permit enfin de revenir dans son Diocése. Qu'aprés avoir été quelque temps dans son Eglise, & y avoir réglé toutes choses, il s'en retourna à son Monastere de Dijon (u). Qu'ensuite ses Diocésains l'ayant redemandé à Victor III. ce Pape lui écrivit un Bref, pour lui ordonner de reprendre le gouvernement de son Diocése, à quoi Pibon obeïr. On a une Lettre décretale (x) du Pape Urbain II. successeur de Victor III. adressée à Pibon, qui est une réponse de ce Pape, aux difficultez que Pibon lui avoit proposées sur son retour dans l'Eglise de Toul.

CXV. *Pibon reprend la conduite de son Diocése.*

Il étoit déja de retour dans son Eglise en 1087, & il y étoit aussi en 1088, & par consequent il avoit fait profession en 1086. Richer Princier de Metz, ayant été élû Evêque de Verdun aprés la mort de Thierry, arrivée en 1088 (y), & ayant reçu le Bâton pastoral des mains de l'Empereur Henry IV. contre la défense du S. Siége, demeura sept ans sans pouvoir obtenir la consécration épiscopale, aucun Evêque n'ayant osé la lui donner, tandis qu'il ne renonceroit pas au schisme. Mais aprés qu'il se fut fait absoudre & reconcilier par Hugues Archevêque de Lyon, il fut sacré par ce même Prélat à Lyon le jour de Pâques 1095, en présence des Evêques de Maçon, de Châlons sur Saône, d'Auxerre & de Toul, & des Chanoines députez de sa Cathédrale. L'Evêque de Metz ne s'y trouva pas : mais il y en-

(l) *Concil. Rom. VII. t. 10. Concil. Labb. p. 387.*
(m) *Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 225. & seq.*
(n) *Hugo Flavin. ibidem.* Et quidem Tullensi id officii impositum à Rege fuit, eò quòd esset mentis timidæ, & multæ inconstantiæ, ut negotium id exequeretur.
(o) Benoit, hist. de Toul, p. 395.
(p) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. pp. 228. 229. 231.*
(q) *Vide Diploma Pibon. apud Baluz. t. 4. Miscellan. pp. 448. 449. 450. 451.* Illo anno quo Jerosolymam iturus eram. An. 1085.
(r) Preuves, p. 178.
(s) *Alberic. ad an. 1090.* Voyez Preuves, p. 178.
(t) Benoit, hist. de Toul, p. 396.
(u) *Cartha Monasterii S. Salvat. apud Benoit, p. 306. & Mabill. t. 5. annal. p. 218.*
(x) *Vita Urbani II. t. 3. oper. posthum. DD. Joan. Mabill. & Theoderici Ruinart, p. 50.*
(y) *Laurentii de Leodio hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicil. p. 289. & seq. & Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 240. Vide Alberic. ad an. 1090.*

voya

An de J. C. 1070.

voya ses lettres, qui faisoient foi de l'élection canonique de Richer. A son retour, Poppon de Metz & Pibon de Toul l'amenerent à Verdun, & l'introniserent solemnellement dans son Eglise.

Dès l'an 1093, & avant que Richer eût été sacré, les trois Evêques de Metz, Toul & Verdun s'étoient reünis (z) pour déclarer à Egilbert Archevêque de Trêves, qu'ils renonçoient à sa communion & à son obeïssance. Ce fut apparemment vers le même temps, que Pibon écrivit au Pape Urbain II. pour le consulter sur differens sujets.

CXVI. *Réponse du Pape Urbain II. aux demãdes de Pibon.*

Le Pape (a) lui envoya ces décisions approuvées dans le Concile, ou l'Assemblée Synodale tenuë à Rome: 1°. Que l'Evêque doit donner *gratis* les Archidiaconnez, les Doyennez & les autres dignitez du Diocése; & que celui qui donne de l'argent pour les avoir, doit être déposé. 2°. *Nous éloignons des Ordres sacrez tous ceux qui usent du mariage au dessus du Soûdiaconat, & nous interdisons de leurs fonctions les Evêques qui consentent à de tels abus.* 3°. *Nous éloignons du ministere sacré de l'Autel, les enfans des Prêtres, à moins qu'ils n'ayent vêcu loüablement dans des Monasteres de Moines, ou de Chanoines.* 4°. *Quant à ceux qui ont reçu les Ordres des Evêques excommuniez, nous n'avons pas encore pris sur leur sujet une résolution fixe, parce que leur grand nombre demande qu'un Concile général y apporte un remede plus puissant. En attendant, vous pouvez tolerer ceux qui ont reçu les Ordres sacrez de la main des Evêques excommuniez, mais qui étoient Catholiques avant leur excommunication, & qui n'ont point reçu l'épiscopat par simonie: mais vous ne les éleverez point aux Ordres superieurs sans une nécessité, ou une utilité manifestes.*

5°. *Il faut priver de leurs offices & de leurs benefices les Evêques & les Clercs qui sont Simoniaques. Les Eglises qu'ils ont consacrées, seront censées prophanes, jusqu'à ce qu'elles ayent été dédiées par un Prélat Catholique.* 6°. *Nous laissons à votre discrétion de décider, si, vû la nécessité présente de l'Eglise, on doit laisser dans l'exercice de leurs Ordres ceux qui ont été ordonnez sans titres.* 7°. *Nous éloignons des Ordres sacrez, suivant la coutume generale de l'Eglise, les bigames, & ceux qui ont épousé des veuves. Ayez soin d'observer & de faire observer aux autres ces Ordonnances, qui sont conformes aux Canons des saints Conciles: & que la multitude des chiens qui abboyent contre vous, n'effraye point vos cheveux blancs. Celui qui vous soûtient, est plus fort que celui qui anime vos adversaires.* Telle est la Lettre d'Urbain II. à Pibon.

CXVII. *Pibon prêche la Croisade, & fait du bien à sa Cathédrale.*

Ce Prélat assista en 1095 au Concile de Clermont, où plusieurs Seigneurs Lorrains prirent la Croix, entr'autres Renard Comte de Toul, & Pierre son frere. Pibon prêcha, dit-on (b) la Croisade dans son Diocése, & auroit lui-même conduit ses Diocésains à cette sainte Milice, si son âge & ses infirmitez lui en eussent laissé la liberté.

En 1099, il fit faire dans sa Cathédrale une Tour, où il mit deux cloches, & y érigea trois Autels. Tous les ans, la veille de la Translation de S. Gerard, on y faisoit tout l'Office, & les Chanoines y mangeoient ensemble. On y lisoit pendant le repas, & chacun y apportoit sa portion. Pibon donna aussi à sa Cathédrale cette grande & magnifique Couronne, qui est suspenduë entre le Chœur & l'Autel, autour de laquelle on allume un grand nombre de cierges aux grandes solemnitez.

CXVIII. *Mort de Pibon. Ricuin lui succede.*

Richard Evêque d'Albane, & Légat du S. Siége, étant venu à Toul en 1107, Pibon le reçut avec honneur, & le pria de dédier l'Eglise de S. Mansuy, réparée depuis peu; & celle de l'Abbaye de Chaumousey, que Sehere premier Abbé de ce Monastere, venoit d'achever. L'Evêque de Toul ne survêcut gueres à ces cérémonies. Il mourut au mois de Décembre (c) de la même année, & fut enterré dans la Chapelle de Sainte Marie-Madelaine, d'où l'on tira ses ossemens plusieurs années aprés, pour les enterrer avec ceux de l'Evêque Renaud de Senlis, prés la petite porte par où l'on descend de l'Eglise Cathédrale au Cloître. Son successeur fut Ricuin de Commercy.

CXIX. *Fondation de l'Abbaye de S. Leon de Toul.*

On rapporte au Pontificat de l'Evêque Pibon, la fondation des Abbayes de S. Leon de Toul, de Chaumousey, & celle du fameux Prieuré de S. Nicolas de Port, & de ceux du Saint-Mont, & d'Hérival. L'Abbaye de saint Leon doit son origine à Lutulphe ou Lutolphe, Doyen de l'Eglise Cathédrale de Toul, qui avoit été élevé dans le Cloître de cette Eglise sous le Pontificat de Brunon, qui fut depuis le Pape Leon IX. (d). Ce pieux Ecclesiastique, pour témoigner sa reconnoissance & sa vénération pour le saint Pape, à qui l'Eglise rendit un culte religieux peu de temps aprés sa mort, fit bâtir hors les murs de Toul, du côté du Septentrion, une Eglise sous son invocation. Elle fut achevée en 1091, & dédiée par l'Evêque Pibon.

Lutolphe songea ensuite à faire desservir cette Eglise par des Clercs vivans réguliérement; il pria Sehere Prieur de Rumberg, ou du Saint-Mont, ou peut-être du Châtelet prés de Remiremont, de lui donner quelques-uns de ses Religieux pour l'exécution de son

(z) *Bertold. Constant. ad an. 1093.*
(a) *Tom. 10. Concil. p. 453.*
(b) Benoit, hist. de Toul, p. 392.
(c) Le Nécrologe de la Cathédrale met sa mort le 8 des kalendes de Decembre (ou le 24e Novembre;) celui de S. Mansuy, le 21e Novembre; celui de S. Vanne de Verdun, le 23e de Novembre; celui de S. Benigne de Dijon, le 23e de Novembre.
(d) *Vide Bertold. Constant. Chronic. ad an. 1091.* Benoît, hist. de Toul, pp. 368. 369. *Charta fundation. S. Leonis ibidem p. 369.* & ici Preuves, an 1091.

An de J. C. 1070.

dessein (e). Sehere le fit avec plaisir, vint lui-même avec quelques-uns de ses disciples dans ce nouvel établissement, dont il fut élû le premier Abbé, Pibon reçut sa profession, selon la Regle de S. Augustin (f), lui donna la bénédiction Abbatiale, & l'établit Supérieur, tant des Clercs, que des Laïques, qui voudroient se donner à Dieu dans ce Monastere. C'est ce qu'il témoigne dans sa lettre de l'an 1094.

Bertolde Prêtre de Constance (g), remarque à cette occasion, que dans la Lorraine les Supérieurs ou Prévôts, *Præpositi* de Chanoines Réguliers, sont nommez Abbez, & reçoivent la Bénédiction Abbatiale avec solemnité; mais qu'ils different des autres Abbez, en ce qu'ils ne portent point la Crosse. Il ajoute, que le Pape Urbain II. donna en 1095 un Privilége à Lutolphe, qui confirme son Monastere, à condition qu'on y garderoit toujours la Regle de S. Augustin. Le Pape accorda aussi aux Religieux de S. Leon la liberté de se choisir un Abbé.

CXX. *Lutolphe Fondateur de l'Abbaye de S. Leon. Ses sentimens d'humilité.*

Lutolphe, dans le Titre de fondation de cette Abbaye, parle de lui-même, en ces termes remarquables (h): *Moi Lutolfe humble Clerc de l'Eglise de Toul, & Doyen de l'Eglise du Cloître, quoi que dénué de biens temporels, je conçus un grand dessein, animé par une haute esperance, qui relevoit continuellement mon peu de courage, & éguillonnoit ma timidité: & comme je flottois entre l'esperance & la crainte, je découvris ma peine au Comte Hugues fils du Comte Henry*, dont j'étois fort connu. Il me répondit aussi-tôt, qu'il vouloit être le compagnon de mon entreprise, & le coopérateur de mon travail, si je voulois bâtir une Eglise & un Monastere en l'honneur du Bienheureux Pape Leon, avec un Hôpital joignant le Monastere. J'y consentis de bon cœur. Nous en conferâmes avec la Comtesse son Epouse, & nous allâmes ensemble trouver le vénérable Evêque Pibon, qui admira le zele & la dévotion de ce Seigneur laïque, & nous promit toute sorte de secours, quoi qu'il fût alors occupé à une grande entreprise, puisqu'il bâtissoit une Tour au devant de l'Eglise Cathédrale de S. Etienne.*

* Apparemment Comtes de Vaudémont proches parens de Leon IX.

Lutolphe fait ensuite le dénombrement des biens que le Comte Hugues lui donna, & de ceux que lui-même acquit pour ce nouveau Monastere, & raconte de quelle maniere il alla à Rumbech trouver Sehere, pour le prier de le venir gouverner; & comme l'Evêque Pibon lui accorda la place qui étoit destinée pour bâtir un Hôpital joignant l'Abbaye. Lutolfe entreprit divers voyages pour le bien de cette nouvelle Fondation, & alla jusqu'en Lombardie, pour obtenir du Pape Urbain le Privilége dont nous avons parlé. Enfin il prit l'habit de Chanoine Régulier à Saint-Leon, & y mourut.

Quant à Sehere, il mourut à Chaumousey, dont il étoit Fondateur & Premier Abbé, le 8e de May 1128 (i). Il fut enterré au milieu du Chœur de cette Abbaye; & en 1586, en creusant dans le Chœur, on trouva son tombeau, dans lequel étoient quelques ossemens, un calice d'étain, un bâton, ou crosse, & une croix de plomb, sur l'un des côtez de laquelle étoit écrit le commencement de l'Evangile de S. Jean, & de l'autre ces mots en latin: *L'an de l'Incarnat. de N. S.* MCXXVIII. *le* VIII. *des ides de May, mourut le Seigneur Sehere de pieuse memoire, premier Abbé & Fondateur de ce Monastere, & de celui de Saint-Leon.*

CXXI. *Les Religieux qui desservoient les Dames de Remiremont, se retirent ailleurs.*

Pour bien expliquer la Fondation de l'Abbaye de Chaumousey, & celles des Prieurez de Saint-mont, & d'Hérival, dont nous allons parler, il faut reprendre les choses de plus haut. Environ deux cens ans (k) aprés la translation du Monastere de Saint Romaric, du haut de la montagne, où il avoit d'abord été bâti, à l'endroit où il est aujourd'hui; les Religieux, qui jusqu'alors avoient desservi les Religieuses, & qui avoient pris soin de leurs affaires temporelles, ainsi qu'il se pratiquoit ordinairement dans les Monasteres doubles, commencerent à s'ennuyer du relâchement qu'ils y voyoient, & résolurent de se retirer, pour vivre dans une plus exacte observance (l). Ils se rendirent au Saint Mont, qui étoit la premiere demeure des saints Fondateurs de Remiremont. Vers le même temps, un saint homme nommé Antenor, s'établit au Châtelet, qui est un petit tertre entre la Ville de Remiremont, & le Saint-Mont; & un autre bon Prêtre, nommé Engibalde, alla vivre en Hermite à Hérival. Tout ceci arriva au commencement de l'onziéme siécle; car sous le Pontificat de Pascal II. qui fut élu en 1099, & mourut en 1118, le Monastere de Remiremont étoit encore double, puisque ce Pape veut que l'Abbesse soit éluë par les Sœurs, du consentement des Freres, selon la Regle de S. Benoît (m). Ceux qui se retirerent au Saint-Mont, suivirent apparemment d'abord la Regle de S. Benoît; mais bien-tôt ils prirent celle de S. Augustin. On ignore le nom de leur premier Superieur. En 1147 ils étoient gouver-

(e) *Cartha Ludulfi apud* Benoît, hist. de Toul, p. 370. *Quosdam sanctos, qui in monte Rumberg, religiosè degebant, multis precibus ambitiosè sollicitavi .... ut apostolicam vitam, sicut priùs in monte, ita quoque in nostro cœnobio ducerent sub Regulâ S. Augustini.*

(f) *Cartha Pibonis, an. 1094. apud Benoît, p. 369.*

(g) *Bertold. ad an. 1095.*

(h) Benoît, pp. 369. 370. *Voyez les Preuves.*

(i) Ruyr, Antiquitez de Vosge, p. 381.

(k) *Littera Vicarii Apostolici ad Paul. V. Summum Pontificem an. 1618.* Hinc post ducentos ferè annos, sive temporum, sive operum injuriâ, religiosi pertæsi, monialium curam relinquentes, ab eis recesserunt. Hæ verò sæculares sacerdotes ad spiritualium curam, & Syndici unius loco, officiales nobiles ad temporalium regimen acciverunt: undè regularis vivendi norma sensim dilapsa est.

(l) Voyez Valdenaire, Registre des choses mémorables de l'Eglise de Remiremont, l. 4. c. 6. Il place ce changement vers l'an 1090. d'autres vers l'an 1100.

(m) Voyez les Preuves.

nez

An de J. C. 1070.

nez par un Prieur nommé Jean, comme on le voit par une Charte de l'Archevêque de Tréves, datrée de cette année (*n*).

Les Dames de Remiremont, au lieu de ces Religieux qui les avoient quittées, prirent des Chanoines ou des Prêtres seculiers, pour les desservir (*o*), & des Officiers nobles, pour avoir soin de leurs affaires temporelles. De là vint la ruïne de l'observance reguliere, & l'oubli presque entier des Regles qu'on y avoit observées jusqu'alors.

CXXII. *Antenor Superieur de la Maisō du Châtelet.*

Le saint homme Antenor ayant bâti un Hermitage au Châtelet prés de Remiremont (*p*), y vivoit seul dans une grande pureté de vie, mais sans suivre aucune Regle particuliere. La réputation de sa sainteté porta Seherus Prêtre d'Epinal, & quelques autres, à se mettre sous sa discipline. Antenor les reçut, & mourut quelque temps aprés. Seherus lui succéda, & se détermina, avec ses Freres, à prendre la Regle de S. Augustin; car jusqu'alors ils n'avoient eu aucune Regle déterminée. Comme ils s'exerçoient avec ferveur dans les pratiques de ce nouvel institut, Lutulphe ou Lutolphe, Fondateur de l'Abbaye de Saint Leon de Toul, vint demander à Sehere quelques-uns de ses disciples. Sehere s'y transporta lui-même, & établit à Saint-Leon de Toul la maniere de vie qu'il observoit au Châtelet.

CXXIII. *Fondation de l'Abbaye de Chaumousey.*

Quelque-temps aprés, il revint de Toul en sa premiere demeure, sans toutefois abandonner le gouvernement de l'Abbaye de Saint-Leon (*q*). Et comme il lui venoit des disciples en assez grand nombre, tant à Saint-Leon qu'au Châtelet, il les faisoit passer de l'un à l'autre lieu, selon qu'il les trouvoit propres à instruire leurs Freres, & à les édifier par leur conduite. Mais comme la situation du Châtelet étoit trop resserrée, & que d'ailleurs il y trouvoit quelques autres inconvéniens pour la régularité, il résolut de transporter ailleurs cette Communauté.

Pendant qu'il étoit dans cette pensée, une Dame nommée Hadwide, qui avoit appris, on ne sçait par quel endroit, que ces bons Religieux étoient disposez à quitter leur premiere demeure, pressa fortement son mari, nommé Thierry, de leur offrir dans leur Seigneurie, l'endroit qu'ils trouveroient le plus propre pour y faire leur résidence. Elle lui remontra que n'ayant point d'enfans qui pussent hériter de leurs biens, ils ne pouvoient mieux faire que d'en consacrer une partie à Dieu. Ils députérent donc un Clerc nommé Ascelin vers Sehere, pour le prier de favoriser leur dessein. Sehere vint trouver Thierry, qui lui montra toute sa Terre, & lui dit d'en choisir l'endroit qui lui conviendroit le mieux. Sehere choisit la place où est aujourd'hui Chaumousey, & qui étoit alors un désert au milieu des bois. Thierry lui en fit cession en présence de témoins. Sehere s'y transporta avec sa Communauté, & commença à y bâtir un Monastere & un Oratoire, qu'il dédia à la Sainte Vierge (*r*) & à S. Sauveur. Quelque temps aprés, Thierry pressé par les vives sollicitations de son Epouse, donna à Sehere, par Lettres autentiques, le fief de Chaumousey, & toutes ses appartenances, de la même maniere & avec les mêmes droits qu'il le possedoit lui-même.

CXXIV. *Joscelin frere de Thierry, trouble les Religieux de Chaumousey.*

Sehere & ses Religieux vêcurent en ce nouvel établissement dans une profonde paix, & avec beaucoup d'édification, pendant toute la vie de Thierry leur Fondateur: mais leur tranquillité fut troublée aprés la mort de ce Seigneur. Son frere nommé Joscelin, fit tout ce qu'il put pour en chasser les Religieux. Il les molesta, pilla leurs terres, brûla même l'Eglise Paroissiale qu'ils avoient bâtie au même lieu. L'Abbé en porta ses plaintes à la Cour de Thierry Duc de Lorraine, & le pria de réprimer les injustes véxations de Joscelin. Thierry manda souvent Joscelin à sa Cour; & comme il n'y comparoissoit point, le Duc ne jugea pas à propos de le presser, & il dissimula pendant deux ans.

A la fin il le cita, avec l'Abbé Sehere, en un certain lieu & jour, afin que l'un & l'autre exposassent leurs raisons, & subissent la Sentence des Princes du pays. L'Abbé & ses Religieux comparurent; mais Joscelin n'y vint pas. Alors le Duc dit aux Princes, de voir & de discuter entr'eux ce qu'il lui convenoit faire en cette occasion. Les Nobles qui étoient presens, jugerent qu'il falloit premiérement oüir ceux qui avoient cité aux Plaids le Seigneur Joscelin. On les fit venir, & ils déclarerent par serment, qu'ils l'avoient cité aux Plaids de la part du Duc.

Alors les Nobles dirent, qu'il leur sembloit qu'il falloit encore, que les témoins qui avoient été présens à la Donation que Thierry avoit faite de son Fief à Sehere & à ses Religieux, rendissent témoignage de la chose avec serment. Ils se présenterent, & jurerent en presence du Duc & de toute sa Cour, qu'ils avoient vû faire ce transport de la part de Thierry à l'Eglise de Chaumousey. Aussi-tôt les Juges prononcerent que le Duc de Lorraine devoit assurer à l'Eglise de Chaumousey la Terre en question, & réprimer par sa puissan-

(*n*) Preuves, an. 1147.

(*o*) Valdenaire met quatre Officiers, douze Chanoines Prêtres, & quelques Prébendez. Aujourd'hui il y a dix Chanoines, un Ecolâtre, sept demi-prébendez, & trois Sacristains.

(*p*) *Chronic. Calmosiac.* Preuves, t. 2. p. xc. Voyez aussi Ruyr, Antiquitez de Vosge, l. 3. c. 1. 2. 3. &c. *Richer. Chronic. Senon. l. 2. c. 24. p. 321. t. 3. Spicileg.*

(*q*) Chronic. Calmos. *Cœpi deinde utriusque curam gerere loci.* Voyez les Preuves, t. 2. p. xc.

(*r*) *Joan. de Bayon Chronic. Mediani Monast. c. 87.* Anno Domini M. XCIII. Ecclesia Calmosiacensis cœpit à quibusdam fidelibus ædificari. *Vide & Chronic. Calmosiac.* Parmi les Preuves, t. 2. p. lxij.

An de J. C. 1070.

ce les torts que Joscelin lui faisoit. Le Duc, & tous les assistans, tant libres qu'esclaves, approuverent ce jugement, qui fut rendu à Vadigny sur la riviere de Madon.

Quelques jours aprés, le Duc Thierry vint en personne à Chaumousey, mit en possession Sehere & ses Religieux de ce Fief, en fit venir les Sujets à la porte de l'Eglise, & leur ordonna de prêter fidelité & obeïssance aux Religieux. Telle étoit la maniere de procéder en Lorraine en ce temps-là.

Ce jugement n'arrêta pas les entreprises de Joscelin. Il commença de nouveau à maltraiter les Religieux de Chaumousey, pour essayer de leur faire abandonner leur entreprise. Ceux-ci eurent recours à l'Eglise de Toul, & à Pibon qui en étoit alors Evêque. Ce Prélat cita plusieurs fois Joscelin à son Tribunal : mais ce Seigneur fut toujours contumace, & continua ses véxations. Alors l'Evêque prononça contre lui la Sentence d'excommunication.

Ce coup effraya Joscelin ; & se voyant condamné par l'une & par l'autre Justices, il commença à avoir des sentimens plus humains. Quelques amis communs s'entremirent pour le reconcilier avec Sehere ; & comme on sçavoit qu'il étoit tres pauvre, on lui offrit quelque argent, pour l'obliger à se désister de ses prétentions. Il y acquiesça. On s'assembla à Renanges (s), & on convint de lui donner douze livres d'argent. C'étoit alors une grosse somme pour une maison naissante, qui étant située dans un lieu fort stérile, avoit à peine les choses necessaires à la vie. Joscelin, sa femme Hadvide, & ses enfans Bonnor & Thierry, qui étoient presens à l'assemblée, reçurent cet argent, & renoncerent à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la Terre de Chaumousey, & ce en presence de plus de trente témoins, dont Sehere a conservé les noms.

De là les Parties se transporterent à Toul, où Joscelin, en presence de l'Evêque Pibon, & de bon nombre d'autres témoins, reconnut la renonciation qu'il avoit faite à Renanges, & reçut l'absolution ; ainsi cette dispute fut assoupie.

CXXV. *Sehere gouverne les deux Communautez de Chaumousey & de S. Leon.*

Les deux Communautez dont Sehere avoit la conduite, sçavoir celle de Chaumousey & celle de Saint-Leon de Toul, suivoient la Regle de S. Augustin : mais ce sage Superieur se défiant de ses lumiéres, & ne voulant pas se tracer des routes nouvelles & arbitraires, jugea à propos de prendre pour modele de son observance, quelques Constitutions approuvées par les Anciens. Ayant donc appris que l'Abbaye de Saint-Rufe prés d'Avignon, étoit alors dans une grande réputation de régularité, il y envoya deux de ses Religieux, afin d'en apprendre les manieres & les coûtumes. On les y reçut avec honneur, on leur en donna les Constitutions, & on leur apprit de vive voix, les choses qui dépendent de la pratique de la Regle de S. Augustin ; & à leur retour Sehere les fit pratiquer à Chaumousey & à Saint-Leon (t).

Quoi que Sehere gouvernât les deux Communautez dont nous avons parlé, ce n'étoit pas toutefois en vertu d'une élection canonique ; car jusqu'alors leur Congregation naissante n'avoit point encore proprement de forme réguliere. L'Evêque Pibon, & les Anciens de l'Evêché de Toul, leur conseillerent de se choisir un Abbé, & ils élurent d'un commun consentement Sehere, qui les avoit gouvernez jusqu'alors. Mais comme l'Abbaye de Chaumousey n'avoit point encore de titre Abbatial, ni d'Eglise particuliere consacrée par l'Evêque, & que l'Evêque n'y avoit pas encore fait sa visite, Sehere ne reçut la bénédiction abbatiale que sous le titre de Saint Leon & de Saint-Nicolas de Toul ; & il fut résolu que les deux Communautez de Saint-Leon & de Chaumousey seroient desormais comprises sous le seul titre de Religieux de l'Abbaye de Saint-Leon : Que Sehere continuëroit à gouverner les deux Communautez, & à recevoir à profession les Religieux de l'une & de l'autre sous le même titre de Saint-Leon, jusqu'à ce que Chaumousey eût acquis la qualité d'Abbaye : Qu'alors les Religieux de cette derniere Maison, sans être obligez de faire une nouvelle profession, demeureroient attachez à l'Abbaye de Chaumousey. C'est ce que l'Evêque Pibon régla par ses Lettres du 27e de Novembre 1094.

Quelque temps aprés, ce Prélat vint à Chaumousey, fit la visite de l'Abbaye, l'érigea en titre, dédia l'Oratoire en l'honneur de la Vierge (u), & défendit sous peine d'anathême de la troubler, & d'en violer la sainteté. Etant de retour à Toul, Sehere le pria de venir à Saint-Leon ; & comme il étoit au Chapitre, où la Communauté étoit assemblée, Sehere le supplia de demander aux Religieux, lequel des deux Monasteres de Saint-Leon ou de Chaumousey, ils choisissoient ; afin que desormais chacun d'eux demeurât stable dans celui qu'il auroit choisi. Pibon les interrogea, & ouït leurs réponses. En même temps il pria Thiemare Abbé de Saint-Mansuy, d'aller de sa part faire la même chose à Chaumousey ; & depuis ce temps, ces deux Abbayes demeurerent separées de Communauté & de biens, mais toutefois sous la conduite de Sehere leur commun Abbé.

CXXVI. *Disputes*

La Paroisse qui étoit joignant l'Abbaye de Chaumousey, devint bien-tôt un sujet de dis-

(s) Apparemment Relange, où il y a un Prieuré de l'Ordre de S. Benoit, dépendant de Cluny.

(t) Voyez les Preuves, t. 2. p. xc.

(u) *Seher. in Chronic. Calmos.* Voyez Ruyr, Antiquitez de Vosge, l. 3. c. 9. p. 366.

entre l'Abbesse de Remirmont, & l'Abbé de Chaumousey. pute entre Giselle Abbesse de Remiremont, & l'Abbé de Chaumousey. Giselle prétendoit que cette Paroisse lui appartenoit. Pibon appuya les Religieux, écrivit en leur faveur au Pape Pascal, & le pria de vouloir par son autorité confirmer le don qu'il leur avoit fait de l'Autel, c'est à dire, les dixmes de cette Eglise; en sorte que comme par ci-devant les Curez de cette Eglise recevoient des mains de l'Evêque l'Autel ou les dixmes, & les revenus; ainsi dans la suite il les reçussent des mains de l'Abbé de Chaumousey. Le Pape confirma tout ce que l'Evêque avoit fait en faveur de la nouvelle Abbaye. La Lettre de Pibon n'est point dattée, & celle du Pape ne marque que le jour du mois, qui est le 13ᵉ des calendes de Decembre, ou le 19ᵉ de Novembre.

Ni l'autorité du Pape, ni celle de l'Evêque de Toul n'arrêterent point les poursuites de l'Abbesse. Le Duc de Lorraine Thierry Voüé de Remiremont, appuya Giselle; il chassa le Vicaire qui desservoit cette Eglise, & qui ne vouloit pas donner à l'Abbesse les offrandes que jusqu'alors il avoit données à Thierry Fondateur de Chaumousey, ou à l'Abbé de ce Monastere. On mit un autre Curé en sa place. L'affaire fut portée au Tribunal des Archidiacres de l'Evêque de Toul. Le Duc Thierry y soûtint vivement le droit de l'Abbesse de Remiremont, & usa de menaces & de dures paroles envers l'Abbé & la Communauté de Chaumousey. Les Juges n'ayant osé rien prononcer sur cette difficulté, les Parties s'en retournerent sans rien faire.

Cependant l'Abbé Sehére fut conseillé d'envoyer à Rome son frere nommé Arnou, qui étoit d'Epinal comme lui, & un autre député, nommé Richard, pour implorer la protection du Pape. L'Abbesse Gilette ou Gisele y envoya aussi de son côté; & le Pape ayant pris l'avis des Cardinaux, écrivit un Bref à l'Abbesse, dans lequel il ordonnoit que les Chanoines Réguliers de Chaumousey lui donneroient un équivalent, pour l'Eglise qui faisoit le sujet de leurs difficultez; & quant à la place où étoit situé leur Monastere, qu'elle prétendoit aussi appartenir à son Eglise de Remiremont, le Pape veut qu'elle demeure aux Religieux, s'ils peuvent prouver que leur Fondateur, & eux-mêmes l'ayent possédée paisiblement pendant trente ans. L'Abbesse témoigna d'abord qu'elle acquiesçoit à ce décret: mais quand on fut assemblé pour l'exécution, elle ne voulut plus y déferer; ce qui obligea Sehére d'écrire une seconde fois au Pape. Sa Sainteté envoya un second Bref à l'Abbesse: mais il n'eut pas plus d'effet que le premier. Elle en éluda l'exécution, en disant qu'elle ne pouvoit rien faire sans l'agrément de l'Empereur, sous la protection duquel étoit l'Abbaye de Remiremont.

Ce Prince étoit Henry IV. Roy ou Empereur d'Allemagne. Il fut informé du fait par l'Evêque d'Albane Légat du Saint Siége, & écrivit à l'Abbesse Gisele, & à Thierry Duc de Lorraine, Voüé de Remiremont, leur ordonnant d'exécuter ponctuellement les ordres du S. Siége. Ces lettres ne produisirent aucun effet, & l'Abbaye de Chaumousey fut plus opprimée qu'auparavant. Sehére écrivit pour la troisiéme fois au Pape, & le Pape renouvella ses ordres à l'Abbesse, aussi inutilement que les premieres fois. Enfin Sehére ayant sçû que l'Empereur Henry étoit à Strasbourg, & que Thierry Duc de Lorraine, & l'Abbesse Gisele s'y étoient rendus, il s'y rendit aussi, & pria l'Empereur d'ordonner de bouche au Duc & à l'Abbesse, ce qu'il leur avoit déja ordonné par ses lettres. Il le fit. Gisele demanda du temps pour en déliberer, & éluda ainsi les intentions de l'Empereur. An de J.C. 10..

Sehere fut enfin obligé d'aller en personne en Italie, renouveller ses instances auprés du Pape Pascal, qui avoit convoqué un Concile à Plaisance. Sehére eut l'honneur de parler au Pape à Guastalle, & de lui présenter sa supplique. Pascal écrivit encore à l'Abbesse, & lui ordonna d'exécuter ses premiers ordres dans le commencement du Carême prochain, sous peine d'interdit d'entrer dans l'Eglise. La Lettre est du 6ᵉ des Calendes de Novembre, c'est à dire, du 27ᵉ d'Octobre (1106.) L'Abbesse ne se rendit pas encore; & le Pape, à sa priére, voulut bien remettre la derniere décision de cette affaire à son arrivée à Langres, en l'an 1106 ou 1107 avant Paques. L'Abbesse s'y trouva avec le Duc Thierry, & Sehere avec trois de ses Religieux. Aprés avoir examiné la chose à fond, le Pape Pascal confirma les Religieux de Chaumousey dans la joüissance du fond où étoit située leur Abbaye, & dans celle de la Paroisse de Notre-Dame: mais il accorda à l'Abbesse de Remiremont les dixmes de la paroisse de Chaumousey, d'autant que Thierry, Fondateur de cette Abbaye, étant Laïque, n'avoit pû ni les posseder, ni les donner, suivant le décret du Pape Gregoire VII. au Concile de Rome de l'an 1075. Le Pape exempte néanmoins de dixmes les terres que les Religieux de Chaumousey cultivoient par leurs mains dans l'étenduë de cette Paroisse, & dans toutes les autres. Sa Bulle est du vj. des Calendes de Mars, ou du 24ᵉ de Fevrier 1106, ou plutôt 1107 avant Pâques.

Cette querelle étant ainsi assoupie, l'Abbé Sehere résolut de faire dédier & consacrer son nouveau Monastere, & l'Eglise; quoi que ni l'un ni l'autre ne fussent pas entiérement achevez; car l'Evêque Pibon n'avoit encore consacré que l'Oratoire, ou l'Eglise intérieure de l'Abbaye. Ce même Prélat étant alors âgé & fort infirme, pria par lettres le Légat Richard Evêque d'Albane, qui étoit alors dans le Pays

An de J.C. 1070.

Toulois, d'aller en sa place faire cette dédicace. Richard accepta la commission, se rendit à Chaumousey, & dédia l'Eglise & le Monastere, en l'honneur de notre Sauveur J. C. le premier d'Octobre 1107, en présence de Thiemare Abbé de S. Mansuy, de Vidric Abbé de S. Evre, de Laurent Abbé de S. Vanne, de Vaschelin Abbé de S. Pierre de Briey, ou de S. Pierre-mont, & de plusieurs autres personnes de distinction, tant Ecclésiastiques que laïques.

Telle fut l'origine de l'Abbaye de Chaumousey. Elle subsiste encore aujourd'huy dans un état florissant, sous la Congrégation de S. Sauveur. Elle est illustre, pour avoir élevé le B. Pierre Fourrier, Réformateur de cette Congrégation, & par les droits Episcopaux que l'Abbé exerce dans son Abbaye, & dans les Prieurez & Paroisses qui en dépendent. Ces Prieurez sont celui de Marast dans le Diocese de Besançon, celui de Chenoy au Diocese de Metz; les Paroisses d'Ambécourt, de Bretegny, de S. Brice, d'Oncourt, de Dompierre & de Chaumousey dans le Diocese de Toul. L'Abbaye est soumise immédiatement au S. Siége, sous la redevance d'un florin d'or. Elle est située dans la Vosge, entre les Villes de Darney & d'Epinal.

CXXVII. *Etablissement du Prieuré de S. Mont, proche Remiremont.*

Le même esprit de Réforme qui animoit Antenor, Sehère & Lutolfe, inspira aux Religieux qui desservoient les Dames du Monastere de S. Romaric, de s'établir au S. Mont, lieu autrefois sanctifié par la retraite des Saints Amé, Romaric & Adelphe. Ces Religieux y étoient déja en 1147, comme on le voit par une Charte de l'Archevêque de Tréves. Leur Eglise fut dédiée en 1169 par Pierre de Brixey Evêque de Toul, & ils reçurent en differens temps plusieurs bienfaits des Ducs de Lorraine, des Evêques de Toul, & des Dames de Remiremont. Ce Monastere fut rendu aux Benedictins réformez de la Congrégation de S. Vanne en 1626, par Madame Catherine de Lorraine, Abbesse de Remiremont; & ces Religieux joüissent encore à present d'une prébende en l'Eglise des Dames, comme Chanoines de Remiremont.

CXXVIII *Fondation du Prieuré d'Erival.*

Un Prêtre natif de la Vosge, nommé Engibalde, conçut vers le même temps la résolution de se donner entiérement à Dieu(*x*). Une foule de malheurs qui lui arrivérent, & qui dérangerent extrêmement ses affaires, lui firent naître un grand dégoût du monde, & contribuerent a lui inspirer l'esprit de retraite & de pénitence. Il avoit un frere nommé Vichard, qu'il attira avec lui dans la solitude. Ils se retirerent dans un Vallon extraordinairement stérile & solitaire, situé à une lieuë au midy de Remiremont. Il se nommoit alors Aprevaux, à cause de son âpreté & de sa stérilité; on lui donna depuis le nom de Hirevaux, ou d'Hierevaux, aujourd'huy d'Herival.

Leur premier dessein étoit d'y vivre en Hermites (*y*), & dans une entier éloignement du monde. En effet ils demeurerent quelque temps vers les sources du ruisseau qui coule dans le val d'Ajo, dans les pratiques de la vie érémitique; & la réputation de leur bonne vie leur attira même un bon nombre de compagnons & de disciples: mais le bon Engibalde faillit de se perdre, & de ruïner tout cet edifice spirituel, par la singularité de ses pratiques & de ses sentimens. Il ne vouloit ni Oratoire, ni Eglise, ni Autel, ni Office public, ni chant des Pseaumes, ni même de Communion du Corps & du Sang du Seigneur; disant qu'il suffisoit à des Solitaires, de servir Dieu en esprit, de le prier mentalement, & de recevoir spirituellement la sainte Communion.

L'Evêque Ricuin, qui succéda à Pibon en 1107, l'avertit charitablement plusieurs fois de changer de conduite & de sentimens: mais Engibalde prévenu de ses faux principes, demeura assez long-temps dans son opiniâtreté; jusques-là que son frere Vichard fut obligé de se separer de lui, & de se retirer en un autre lieu, apparemment à Bonne-vaux, Oratoire dépendant d'Erival. A la fin Dieu toucha le cœur d'Engibalde; il se rendit aux raisons de Ricuin, & alla à Remiremont, où ayant reçu la Sainte Communion, il mourut quelque temps aprés. On croit que Vichard son frere lui succéda dans le gouvernement des Solitaires d'Herival.

Aprés Vichard, Constantin en prit la conduite; & encouragé par les exhortations de Henry de Lorraine Evêque de Toul, & de Lambert Abbé de Cîteaux, il résolut de pratiquer la parfaite pauvreté évangélique, & de vivre avec ses Fréres, du travail de leurs mains. Dans ce dessein il reünit ses Hermites en une Communauté, & leur dressa des Statuts, que nous avons encore aujourd'huy, & qu'il ajouta à la Regle de S. Augustin. Ces Statuts sont tres austeres, & non seulement on les observa à Erival sous la regle de S. Augustin, mais aussi au Val de Passey prés la Ville de Toul, sous la regle de S. Benoît. On les peut voir dans les Preuves. Voici ce qu'on y remarque de plus singulier.

Les Clercs & les Convers(*z*), se levoient ensemble pour l'Office de la nuit. Les Clercs disoient tous les jours l'Office des Morts & l'Office de la Vierge. Ils se recouchoient aprés Matines, jusqu'à Primes: aprés Primes on disoit la Messe; & aprés la Messe ils alloient au travail des mains. Depuis la Fête de l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâque, ils travailloient depuis Tierce jusqu'à None; CXXIX. *Maniere de vivre des premiers Religieux d'Erival.*

(*x*) Voyez les Preuves, au second tome.
(*y*) *Vide Regulam Hyrea-vallis.* Parmi les Preuves, au second tome. Valdenaire, l. 4. c. 6.
(*z*) *Regula Hyrea-vallis.*

An de J. C. 1070.

c'est à dire depuis neuf heures du matin jusques vers deux heures aprés midy. Ils travailloient dans un profond silence, & récitoient leurs Heures dans le lieu où ils se trouvoient. Ils se confessoient chaque semaine au moins une fois, & on prenoit pour cela le jour du Vendredy. Les Convers prenoient la discipline ce jour-là. Il y avoit sept Communions generales par an; sçavoir Noël, le premier Dimanche de Carême, le Jeudy-Saint, Pâque, la Pentecôte, l'Assomption de la Vierge, & la Toussaints.

On gardoit le silence perpetuel à Herival, & on n'y parloit jamais que par la permission du Superieur. Au lieu de paroles, ils se servoient de signes. Les lieux privilégiez, où l'on ne devoit jamais parler, sont l'Eglise, le Dortoir, le Cloître, & le Refectoire. Il mangeoient ensemble tous les Dimanches, & on faisoit à leur table une courte lecture. Ils ne leur étoit pas permis de posseder aucuns animaux, sinon des abeilles, des chats, un chien, & un cheval de monture, ou deux tout au plus. Nul ne pouvoit posseder autre chose que son habit, & l'instrument de son métier. Si quelqu'un dispose de la valeur d'un écu, il sera excommunié; & s'il meurt propriétaire, il sera jetté hors du Cimetiere avec son argent.

Leurs habits étoient la Tunique, la Pellice, les Peaux, & le Manteau; deux paires de sandales (*caliga*) & un Scapulaire; le Pape (a) leur avoit accordé l'usage des souliers depuis la S. Martin, jusqu'au premier Avril. Ils couchoient vêtus avec leur tunique, leur chaussure & leur ceinture.

Il y avoit parmi eux trois sortes d'excommunication. La premiere consistoit à être separé de la compagnie des Freres; la seconde, à être exclus de l'Oratoire; la derniere, à être chassé du Monastere. Ils s'abstenoient en tout temps de chair & de sang, & n'usoient que de nourriture quadragésimale le jour de Vendredy. Ils alloient nuds pieds le jour des Cendres jusqu'aprés l'Evangile: mais le Prêtre célébrant, & ses Ministres, étoient chaussez à l'Autel. Le premier dimanche de Carême on lisoit en public le chapitre concernant l'observation de ce saint temps; & le Prieur imposoit à chacun quelques prieres particulieres, qu'ils devoient dire avant Primes. On excommunioit aussi publiquement, avec l'Etole, & les cierges allumez, les Conspirateurs, les Incendiaires, les Propriétaires & les Voleurs. Les Confesseurs ordinaires ne donnoient pas l'absolution de ces cas.

Le jour du Jeudy Saint, aprés la réfection, on lavoit les Autels, premiérement avec de l'eau, puis avec du vin. Le jour du Vendredy Saint on permettoit aux Religieux de ne pas manger; mais on vouloit qu'il se trouvassent tous au Réfectoire. Il étoit défendu d'accorder une prébende de l'Ordre à aucun étranger, Ecclesiastique ou Laïque: on n'accordoit l'usage de la viande qu'à la derniere extrémité de maladie. Ils obtinrent dispense pour les malades en 1245 (b).

CXXX. *Mitigation de l'ancienne observance d'Erival.*

Comme les choses violentes ne sont pas ordinairement de longue durée, les Religieux d'Erival trouvant ces Statuts trop austeres, & plus rigoureux que n'est la Regle de S. Augustin qu'ils avoient professée, ils résolurent de quitter Erival; & en effet ils en sortirent, & se disperserent, qui dans un lieu, qui dans un autre, laissant le Prieur seul au Monastere. Alors celui-ci s'adressa au Pape Honoré II. qui donna commission au Prévôt de l'Eglise de S. Diey de faire revenir ces Religieux, & de les obliger à vivre à l'avenir selon la Regle de S. Augustin (c). Ils obeïrent, & le Pape confirma cet établissement, & prit le Monastere d'Erival sous la protection du S. Siége. La Bulle est du 5e de Novembre de l'an 1216. Depuis ce temps, ces Religieux, qui ne mangeoient jamais de chair, qui ne possedoient rien en propre, ni fonds de terres, ni rentes, ni bestiaux, commencerent à vivre d'une maniere moins austere, & reçurent les biens & les Cures qu'on leur donna. Il y a même deux Prieurez, qui dépendent de ce Monastere, sçavoir Abiey (d) prés Châtel-sur Moselle, & Bonnevaux prés S. Baslemont, Prévôté de Mirecourt. Le Prieuré d'Erival subsiste encore aujourd'hui; mais sous une observance fort mitigée.

CXXXI. *Fondation du Prieuré de S. Nicolas de Port.*

Le Prieuré de S. Nicolas en Lorraine est un des plus fameux de ce Pays. Il fut fondé vers l'an 1098 à l'occasion que nous allons dire: Quelques Marchands de Bari en Italie s'embarquerent en 1087 sur trois Vaisseaux, pour aller trafiquer à Antioche (e). Etant en mer; ils résolurent d'enlever les Reliques de S. Nicolas Evêque de Myre. Arrivez prés de cette Ville, ils jetterent l'ancre: mais ayant appris qu'il y avoit alors beaucoup de Turcs dans la Bourgade où étoit l'Eglise du Saint, parce qu'ils étoient venus aux funérailles du Gouverneur du lieu, les Marchands continuerent leur voyage, & arriverent à Antioche, où ils trouverent des Marchands Vénitiens, qui leur dirent dans la conversation, qu'ils vouloient enlever le Corps de S. Nicolas, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux tout prêts pour cela.

Ceux de Bari craignant d'être prévenus par les Vénitiens, se hâterent d'expédier leurs affaires, & se remirent en mer. Etant arrivez sur la Côte de Myre, ils vouloient passer, & pro-

(a) Honoré III. en 1216.
(b) Voyez les Preuves 1245.
(c) An 1216. Voyez les Preuves.
(d) Ce Prieuré d'Abiey fut donné à Erival en 1078. par Judithe Abbesse de Remiremont, du consentement de ses Religieuses.
(e) *Joan. Archidiac. Barin. Ecclesi. Surius ad 9 Maii. Sigebert. ad an. 1087.*

An de J.C. 1070.

fiter du vent qui leur étoit favorable ; mais tout d'un coup le vent changea ; ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoyerent à la découverte, & on leur rapporta que le pays étoit désert, & l'Eglise éloignée de la Ville, gardée seulement par trois Moines. L'Eglise étoit environ à une lieuë du Port. Ils prirent les armes, & marcherent en bon ordre de ce côté-là. Y étant arrivez, ils quitterent les armes, & firent leurs prieres au Saint; puis ils demanderent aux Religieux, où étoit son tombeau? Ils leur montrerent la place, & en même temps, tirant de l'huile, dans laquelle le corps nageoit, ils leur en donnerent. Les voyageurs leur déclarerent qu'ils vouloient enlever le corps, & que le Pape les avoit envoyez exprés pour cela. Ils ajouterent : *Si vous voulez y consentir, nous vous donnerons cent sous d'or, par chacun de nos Vaisseaux.*

Les Moines effrayez, répondirent que nul homme mortel n'avoit jusqu'alors osé entreprendre de troubler les Reliques du Saint, & qu'un tel trésor n'étoit point une chose qu'on pût estimer à prix d'argent. Qu'au reste, ils pouvoient essayer de l'enlever ; ce qu'ils disoient, bien persuadez que ces Etrangers y perdroient leurs peines. La nuit approchoit ; ils se saisirent d'abord des Moines, & mirent des Soldats sur les avenuës. Deux Prêtres qui les accompagnoient, commencerent quelques Litanies ; mais la frayeur les empéchoit de parler. Un des Voyageurs nommé Mathieu, rompit le pavé de marbre ; & ayant ôté du ciment, on découvrit le dos du cercueil, aussi de marbre, que Mathieu rompit aussi avec sa masse. Il en sortit une odeur tres agréable. Il y porta sa main, & y trouva une liqueur si abondante, qu'elle remplissoit presque la moitié du cercueil, qui n'étoit pas petit. Il en tira les os, selon qu'il les rencontra : mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher, il mit les pieds dans le cercueil ; & l'ayant trouvée, il en sortit tout mouillé. Quelques-uns des assistans prirent des particules des Reliques, & les cacherent. C'étoit le 20e d'Avril 1087.

Un des Prêtres donna sa casaque, où l'on mit les os du Saint, & ils les emporterent avec joie en leur Vaisseau. Aprés quelques contestations, on convint de déposer le Corps dans le Vaisseau de Mathieu. On l'enveloppa d'un linge blanc, & on le mit dans une barrique. Ils eurent le vent contraire, jusqu'à ce que ceux qui avoient détourné des particules, les eurent renduës. Ils arriverent au Port S. George, à cinq milles de Bari ; ils mirent les Reliques dans une cassette de bois, & donnerent avis à la Ville de leur arrivée. L'Archevêque Ourson étoit absent. Dés qu'il eut appris cette nouvelle, il revint en diligence. En attendant, les Reliques furent mises en dépôt entre les mains d'Elie Abbé du Monastere de S. Benoît, situé sur le Port. L'Archevêque étant arrivé, les transfera solemnellement en l'Eglise de S. Etienne, où il se fit d'abord plusieurs miracles, & où il y eut de tous côtez un concours infini de pelerins.

An de J.C. 1070.

CXXXII. *Reliques de S. Nicolas, apportées en Lorraine.*

Parmi ceux-là se trouva un Seigneur Lorrain (*f*), nommé Albert, qui ayant obtenu un article du doigt de S. Nicolas (*g*), l'apporta en Lorraine, & le déposa au Village de Port prés Varengéville sur la Meurthe, à deux lieuës au dessus de Nancy (*h*). Ce Village étoit alors peu de chose : mais la dévotion des peuples, & la multitude de ceux qui y accoururent de toutes les Provinces voisines, l'ont rendu tres fameux & tres considerable par sa grandeur & ses richesses, & encore plus par les miracles que Dieu y opéra par les mérites du Saint.

Les Pelerins y venoient comme en procession; & au retour ils se rassembloient sous la banniere de S. Nicolas, qu'ils regardoient comme leur Chef & leur Protecteur dans le voyage. Le commerce de ces étendarts, ou de ces enseignes y devint si considerable, que l'Abbé de Gorze, d'où dépendoit le Prieuré & l'Eglise de Port, s'étoit réservé le droit de les faire vendre par ses ordres ; en sorte qu'on ne faisoit ni on ne vendoit de ces enseignes en aucun autre endroit du pays. C'est ce qui paroît par plusieurs Transactions (*i*) passées entre les Ducs de Lorraine & les Abbez de Gorze, par lesquelles les Ducs de Lorraine s'obligent de ne permettre pas qu'on en fasse ni qu'on en vende dans leurs Etats, ailleurs que dans le lieu de Port. L'usage de porter de ces bannieres de S. Nicolas ne subsiste plus à present : mais l'on y a conservé le droit de ne permettre la vente & distribution des médailles de S. Nicolas, & des cornets de verre, que la plupart des Pelerins y achetent, qu'à certains Marchands, qui reprennent cette permission du Prieur du lieu.

Il dépendoit du Prieuré de Varengéville, dont il n'est separé que par la riviere de Meurthe ; & il y avoit une Chapelle dédiée à la Sainte Vierge, desservie par les Religieux de Varengéville (*k*) : mais l'affluence des Pelerins ayant fort agrandi le Village de Port, le Prieur de Varengéville y établit quelques-uns de ses Religieux, pour satisfaire la dévotion des Etrangers. C'est ce qui donna commencement au Prieuré de S. Nicolas.

(*f*) *Richer. Senon. l. 2. c. 23. p. 324. t. 3. Spicileg. Joan. de Bayon c. 62.* Sub eodem tempore (anno scilicet 1087) miles Belgicus, auditâ B. Nicolai translatione, illuc se transtulit. *Richer.* Eodem quoque ferè tempore (*nempè anno 1098.*) quidam miles de istis partibus ortus, &c.

(*g*) Articulum digiti. *Ita Richer. & Bayon loc. cit.*

(*h*) Je lis dans un manuscrit que l'on m'a communiqué à S. Nicolas, qu'Odo ou Eudes de Vaudémont, Evêque de Toul, donna à l'Abbé de Gorze la Relique de S. Nicolas en 1193. Il faut donc qu'elle en ait été ôtée quelque temps auparavant.

(*i*) Traitez de l'an 1243. & de l'an 1273. &c.

(*k*) En 1101. on présenta Requête à l'Abbé de Gorze, pour bâtir une Eglise au lieu de Port.

An de J.C. 1070.

Dés le temps de Richer (*l*) Historien de Senones, c'est à dire au treiziéme siécle, on voyoit déja dans l'Eglise de S. Nicolas ces chaînes énormes, qui sont penduës aux piliers, & qui sont des monumens autentiques de la délivrance procurée par les mérites du Saint; aux Captifs pris dans les guerres contre les Sarrasins. A leur retour, ces défenseurs du nom Chrétien, apportoient leurs liens au pied de leur Libérateur, & les suspendoient aux colomnes de son Temple. On vante en particulier la liberté procurée par S. Nicolas au Comte de Réchicourt, qui s'étant voué à ce Saint, se trouva, dit-on, transporté miraculeusement aux portes de son Eglise. C'est en mémoire de ce miracle que l'on fait tous les ans une Procession solemnelle à huit heures du soir par le Bourg de S. Nicolas, le 5[e] Decembre veille de la Fête du Saint.

CXXXIII. *Miracle de S. Nicolas. Vœu de la Reine de France à S. Nicolas.*

Le Sire de Joinville (*m*) raconte, que la Flotte du Roy S. Louis ayant été assaillie par un vent furieux, au retour de la Terre sainte en l'an 1254, la Reine alla à la chambre du Roy, pour le prier de faire quelques vœux à Dieu, ou à ses Saints, afin qu'il lui plût les délivrer de ce danger. Le Roy n'y étoit pas, mais la Reine y trouva le Sire de Joinville, qui lui dit : *Madame, promettez à faire le voyage à mon Seigneur S. Nicolas de Varengéville, & je me fais fort que Dieu nous rendra à sauveté en France.* Alors elle lui répondit : *Ha, Senéchal, j'aurois paeur que le Roy ne voulsist que feisse le véage, & que ne le pusse accomplir. Au moins, Madame, promettez-lui, que si Dieu vous rend en France sauvement, que vous lui donnerez une Nef de cinq marcs d'argent pour le Roy, pour vous, & pour vos Enfans. Et si ainsi le faites, je vous promets & assure qu'à la priere de S. Nicolas, Dieu vous rendra en France, & je promets moi-même, que moi retourné à Joinville, que je le irai voir jusques au lieu, à pied, & tout déchaux.*

» Lors elle promit à S. Nicolas de lui donner la Nef d'argent, & me requit que je lui en fusse pleige. Ce que voulus. Et tantôt elle retourna à nous, & nous vint dire, que Dieu à la supplication de S. Nicolas nous avoit garantis de ce péril. Quand la Roine fut revenuë en France, elle fit faire la Nef qu'elle avoit promise à Monseigneur S. Nicolas, & y fit enlever (c'est à dire représenter en relief) le Roy, elle, & leurs trois Enfans, les Mariniers, le mast, les cordaiges & les gouvernails, tout d'argent, & cousus à fil d'argent; laquelle Nef elle m'envoya, & me manda que je la conduisisse à Monseigneur S. Nicolas, & ainsi le fis; & encore depuis long-temps aprés, là y vins-je, quand nous menâmes la sœur du Roy, au Roy d'Allemagne (*n*).

Simon Mouycet Prieur de Varengéville, & Curé de S. Nicolas, le 14 Avril 1495, jetta les fondemens de la magnifique Eglise de S. Nicolas, que nous voyons aujourd'hui, & qui fut brûlée le 5 de Novembre 1635. Le Prieuré de S. Nicolas, & tous ses revenus, furent donnez à la Primatiale de Nancy en 1602. La même année le Cardinal de Lorraine y introduisit les Religieux Ambrosiens, qu'il avoit fait venir de Milan. Ceux-ci n'ayant pû s'y accommoder, on céda en 1613 l'Eglise aux Benedictins Réformez de la Congregation de S. Vanne, qui ont réparé l'Eglise, & y ont acquis par leur économie des biens assez considérables, pour y entretenir une nombreuse Communauté.

Nous avons rapporté de suite ces particularitez du Prieuré de S. Nicolas, parce qu'il auroit été difficile de leur trouver place dans la suite de notre Histoire.

CXXXIV. *Ricuin Evêque de Toul.*

Ricuin successeur de Pibon dans l'Evêché de Toul, étoit fils de Ricuin ou Riquet, Seigneur de Commercy (*o*), petite Ville située sur la Meuse. Sa mere s'appelloit Leucarde, & étoit de l'ancienne Maison d'Apremont. Ricuin n'étoit âgé que de six ans, lorsque ses parens le présenterent à l'Evêque Udon, qui lui donna pour maître Hezelin Directeur des Ecoles épiscopales. Deux ans aprés il lui conféra un Canonicat de son Eglise. A peine avoit-il atteint l'âge de vingt-deux ans, que les Chanoines de la Cathédrale le choisirent pour leur Princier; & ceux de S. Gengoû, pour leur Prévôt, & par consequent pour grand Archidiacre de l'Eglise de Toul.

L'Evêché étant vacant par la mort de Pibon en 1107, les vœux des Chanoines se partagerent. Les plus jeunes élurent Conrade de Schwarsembourg, Aumônier de l'Empereur Henry V. & les autres donnerent leur suffrage à Ricuin de Commercy. Conrade appuyé du crédit de l'Empereur, se fit sacrer dix ou douze ans aprés par l'Evêque de Verdun (*p*); Ricuin agréé du S. Siége, reçut la consecration épiscopale de son Métropolitain. Les jeunes Chanoines réflechissant sur le danger auquel ils exposoient leur Eglise, en favorisant Conrade, l'abandonnerent, & se reünirent aux anciens. Les Bourgeois même se joignirent à eux, pour les aider à chasser Conrade, & à mettre Ri-

(*l*) *Richer. loc. cit. Vide Bayon, c. 62.* Si quis boiarum, & catenatum velit considerare in eâ pondus innumerabile, miraculis Sancti potiùs fidem dare poterit, quàm narrationi.

(*m*) Joinville, hist. de S. Louis par M. du Cange, p. 114.

(*n*) Du Cange, note sur le Sire de Joinville, p. 100. Cette Princesse étoit Blanche, fille de Philippe le Hardy, sœur de Philippe le Bel Roy de France, laquelle fut mariée à Rodolphe Duc d'Autriche, fils aîné de l'Empereur Albert I. Ce mariage fut arrêté à l'entrevuë qui se fit prés de Toul en Lorraine, entre le Roy Philippe & Albert Roy des Romains; & la fille qui accompagnoit son Pere, fut fiancée le jour de la Conception de la Sainte Vierge 1299. Elle fut menée en Allemagne en 1300.

(*o*) Benoît, hist. de Toul, p. 401. & suiv.

(*p*) Henry Archidiacre de Vinton en Angleterre, fait Evêque de Verdun en 1117. Voyez Vassebourg, t. 4. fol. cclxxxv.

An de J. C. 1070.

cuin en sa place. Les deux Evêques continuerent à se qualifier Evêques de Toul, & à en faire les fonctions; & l'on vit de nouveau dans l'Eglise de Toul tous les malheurs du Schisme.

CXXXV. *Fausse réconciliation de l'Empereur Henry IV. avec le Pape Paschal II.*

L'Empereur Henry se reconcilia avec Paschal II. en 1110 (q), du moins il le feignit ainsi, & vint en Italie, dans la vuë, disoit-il, de terminer ses differends avec le Pape, & de recevoir de lui la Couronne Impériale. Arrivé à Sutry, il invita le Pape à lui envoyer des Ambassadeurs, & leur promit toute sureté. Il s'engagea par les plus religieux sermens, à renoncer aux investitures, & à rétablir la paix de l'Eglise. Paschal le crut, & le reçut à Rome avec des honneurs extraordinaires : mais au lieu des soûmissions qu'il attendoit de la part de l'Empereur, il fut lui-même arrêté, & forcé de relâcher à Henry les investitures (r), ausquelles les Empereurs ses prédécesseurs avoient résisté si long-temps.

Alors Ricuin, qui avoit déja fait sa paix avec l'Empereur, dans une entrevuë qu'il eut avec lui à Verdun vers l'an 1108 ou 1109, embrassa hautement son parti; & sans avoir égard à la rétractation que le Pape fit au Concile de Latran (s) de ce qu'il avoit fait auparavant, & à l'excommunication prononcée contre Henry, notre Evêque persista dans le schisme, & y engagea la plus grande partie de son Diocése. L'Empereur Henry ayant assemblé en 1114 (t) une Diete à Strasbourg, pour y traiter des affaires de l'Eglise & de l'Empire, l'Evêque Ricuin s'y trouva, & obtint de l'Empereur un privilége de faire battre monnoye dans sa Ville épiscopale, & d'y convoquer la Noblesse de son Comté, lorsqu'il le jugeroit à propos.

Conon ou Conrad, Cardinal, Evêque de Preneste, & Légat du S. Siége en France & en Allemagne, vint à Toul en 1118, sous le Pontificat de Gelase II. Ricuin ayant sçu son arrivée, s'absenta de la Ville, de concert avec son Métropolitain, qui étoit aussi Schismatique. Le Légat y entra sans aucune marque de sa dignité, pour ne pas irriter les peuples, prévenus contre Rome. Il invita doucement les principaux du Clergé & du Peuple à des Conférences, & employa toute son industrie & son éloquence à tâcher de les ramener à l'union : mais voyant qu'il n'étoit point écouté, & qu'il couroit même risque de sa vie, il se retira, & écrivit à l'Archevêque de Tréves une lettre pleine de plaintes & d'amertume (u).

CXXXVI *Réconciliation de Ricuin avec le S. Siége.*

Ricuin fut enfin touché de remords, & songea serieusement à quitter le schisme. Le Pape Calixte II. étant monté sur le Trône Pontifical en 1119, & l'Empereur continuant à lui opposer Maurice Burdin Anti-pape, sous le nom de Gregoire VII. Ricuin s'attacha à Calixte, lui envoya deux de ses Chanoines, pour l'assurer de son obeïssance, & alla ensuite lui-même à Cluny, pour lui demander l'absolution des censures qu'il avoit encouruës. Le Pape le reçut avec bonté, l'embrassa, & l'invita au Concile de Reims, qui se devoit tenir le 20e d'Octobre 1119. Ricuin ne manqua pas de s'y rendre, avec un trés grand nombre d'autres Prélats.

CXXXVII. *Conrade prétendu Evêque de Toul, se fait sacrer par l'Evêque de Verdun.*

Ce fut vers ce temps-là que Conrade élû Evêque de Toul, se fit sacrer par Henry de Vinton Evêque de Verdun, élû Evêque en 1117. Ricuin s'en plaignit au Pape Callixte II. qui cita Henry à Rome, pour y venir rendre compte de sa conduite (x). Henry n'obeït pas. Le Pape Honoré II. qui succéda à Callixte en 1124, le cita de nouveau; & comme Henry demeuroit toujours dans la desobeïssance, le Pape l'interdit de ses fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il se fût rendu en sa presence, dans la fête de l'Epiphanie suivante. Sa lettre est dattée de Benevent le 3e d'Octobre, mais l'année n'y est pas exprimée : nous sçavons seulement, qu'en 1124 Conrade Evêque de Toul se trouva à Tréves, aux Obséques de Brunon Archevêque de cette Eglise (y), & qu'il assista la même année à l'Assemblée de Vorms, où l'on discuta l'affaire de Gebéhard Evêque de Virtzbourg.

CXXXVIII *L'Empereur Henry promet de renoncer aux investitures.*

Pendant que Callixte étoit en chemin pour se rendre au Concile de Reims, il envoya à l'Empereur Henry V. qui étoit à Strasbourg (z) l'Evêque de Châlons sur Saône & l'Abbé de Cluny, pour traiter avec lui de la paix de l'Eglise. Henry répondit qu'il étoit prêt à renoncer aux investitures, pourvû qu'il le pût, sans porter préjudice aux droits de son Royaume. L'Evêque de Châlons lui dit, qu'il ne devoit rien craindre de ce côté-là : que lui Evêque de Châlons n'avoit rien reçu de la main du Roy, ni avant ni aprés sa consecration, & que toutefois il rendoit à son Souverain tous les devoirs que les Evêques d'Allemagne rendoient à l'Empereur, de qui ils recevoient l'investiture. *Hé bien*, dit l'Empereur, *je ne demande rien davantage*. L'Evêque répondit : *Si donc vous voulez renoncer aux investitures, & rendre les Eglises à ceux à qui vous les avez ôtées, nous travaillerons, avec le secours de Dieu, à finir cette querelle.* L'Empereur en délibera avec son Conseil, & donna la main à l'Evêque & à l'Abbé, pour assurance de sa promesse.

(q) *Vita Paschal. II. t. 10. Concil. p. 622.*
(r) An 1111. *Sigebert. alii passim.*
(s) An 1112. *Vide t. 10. Concil. p. 767. Abb. Vesperg. Chronic. & alii passim.*
(t) Benoît, hist. de Toul, p. 404.
(u) Brouver, *t. 2. annal. Trevir. p. 15.* rapporte une lettre de Conon à Brunon de Tréves, par laquelle il lui marque que l'Evêque de Toul est encore separé de la communion de l'Eglise.
(x) *Littera Honorii II. apud Vassebourg. l. 4. p. cclxxxv.*
(y) *Gesta Trevir. c. 73. p. 120. apud Leibnitz. Brouver. annal. Trevir. t. 2. pp. 19. 20.*
(z) *Ex commentariolo Hessonis scolastici t. 10. Concil. p. 872.*

Les

An de J. C. 1070.

Les deux Prélats vinrent à Paris trouver le Pape, & lui rendirent compte de leur voyage. Callixte fort réjoüi d'apprendre les bonnes dispositions du Roy, lui députa de nouveau les mêmes Envoyez, ausquels il joignit l'Evêque d'Ostie, & le Cardinal Gregoire, pour écrire les conditions de la paix, & pour prendre jour, auquel l'Empereur ou ses Députez se rendroient au Concile de Reims afin de consommer cette affaire. Les Prélats députez trouverent Henry entre Metz & Verdun, lui proposerent leur commission. L'on écrivit de part & d'autre les articles du Concordat dont on étoit convenu, & l'Empereur promit de se trouver à Mouzon le Vendredy 24e d'Octobre, pour mettre fin à ces difficultez. Les Députez vinrent à Reims, où le Pape s'étoit rendu; & aprés avoir exposé au Concile les dispositions de l'Empereur, & lui avoir lû les Articles qu'il proposoit, le Pape résolut de se rendre à Mouzon, pour en conferer avec l'Empereur.

CXXXIX. *L'Empereur Henry est excommunié dans le Concile de Reims.*

Mais comme les deux parties se défioient de la sincerité l'une de l'autre, on trouva des ambiguitez dans l'un & dans l'autre écrit; ce qui fut cause que le Pape s'en retourna à Reims, & y excommunia dans le Concile l'Empereur Henry, & l'Anti-pape Burdin. On alluma quatre cent vingt-sept cierges, que l'on distribua à autant de Prélats, tant Evêques qu'Abbez portans Crosse, qui y assistoient. On leur dit de se lever, & on prononça la Sentence d'excommunication dont on a parlé. On y fit aussi quelques Canons contre les Simoniaques, & ceux qui donnent, ou qui reçoivent les investitures d'un bénéfice de la main d'un laïque; contre ceux qui laissent à leurs héritiers leurs bénéfices, comme une succession, ou qui reçoivent de l'argent pour l'administration des Sacremens; enfin contre les Prêtres, les Diacres, & les Soûdiacres concubinaires, ou mariez.

CXL. *Fin de la grande affaire des investitures.*

Cette grande affaire du Schisme ne fut terminée qu'en 1122 (a), dans l'Assemblée de Vorms, à laquelle assista notre Evêque Ricuin. L'Empereur Henry y renonça aux investitures que l'on faisoit par la Crosse & par l'Anneau, & se réserva seulement de donner aux Prélats élus canoniquement, librement & sans simonie, les Régales par le Sceptre; c'est à dire, l'investiture ou la possession des biens temporels, & des Seigneuries, par le Sceptre Impérial, que l'on faisoit toucher à l'Elû, pour reconnoître le domaine & la souveraineté de l'Empereur.

CXLI. *Lettres de S. Bernard à l'Evêque Ricuin.*

Ricuin reçut deux Lettres de S. Bernard. La premiere (b) est une réponse à celle que Ricuin lui avoit écrite au sujet d'un grand pécheur, qu'il avoit adressé au S. Abbé, afin qu'il lui donnât des avis salutaires sur l'affaire de son salut, & qu'il lui imposât pénitence. S. Bernard s'excuse sur ce dernier article, & dit seulement, qu'il a conseillé à cet homme de se retirer dans quelque Monastere du Diocese de Toul, supposé toutefois qu'il en trouve qui veuille reçevoir un homme âgé & pauvre comme il étoit.

An de J. C. 1070.

La seconde Lettre (c) est une espece d'excuse que le Saint lui fait, d'avoir reçû à Clairvaux un Religieux nommé Villaume, Profès apparemment d'une des Abbayes de Toul. Ce Religieux ne lui ayant pas déclaré qui il étoit, il n'avoit pû deviner qu'il lui appartînt, & qu'il fût lié par sa Profession, à un autre Monastere.

En 1111, Ricuin prononça sur le differend qui étoit entre Bertrice Abbé de Moyenmoutier, & Ponce Abbé de Cluny, qui se contestoient la proprieté du Prieuré de Froville (d), situé prés Bayon. Ricuin l'ajugea à l'Abbé de Cluny, sur une Charte de Pibon Evêque de Toul, qui faisoit foi qu'un Seigneur nommé Odüin, avoit donné en 1081 ce Prieuré à Cluny. Les Lettres de Ricuin furent expédiées au Synode general de Toul de la même année, & furent signées de Théomare Abbé de S. Mansuy (e), & de Vidric II. du nom, Abbé de S. Evre. La difficulté recommença quelques années aprés; & le Cardinal Pierre Diacre confirma ce Prieuré à l'Ordre de Cluny dans un Concile provincial tenu à Toul en 1127, où se trouverent Henry Evêque de Toul, Etienne de Metz, Henry de Verdun, Renard Abbé de S. Mansuy, Durand Abbé de S. Evre, & quelques autres.

En 1116 (f), l'Evêque Ricuin donna aux Religieux de S. Evre demeurans au Prieuré de Châtenoy, que le Pape Pascal II. leur avoit ajugé l'année précédente, l'Autel de la Paroisse du même lieu. Les Lettres de Ricuin sont souscrites par Théomare Abbé de S. Mansuy, Antoine Abbé de Senones, Milon Abbé de Moyenmoutier, Sigebert Abbé de S. Sauveur, Laurent Abbé de S. Vanne, Allon Abbé de S. Clement, Adelric Abbé de S. Urbain, & Sehére Abbé de S. Leon de Toul de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin.

CXLII. *Privilége de Pascal II. en faveur de Remiremont.*

Pendant que Ricuin étoit separé de Pascal par le Schisme, ce Pape confirma en faveur de Gilette, ou Gisele Abbesse de Remiremont, & de toutes celles qui lui devoient succéder dans le Gouvernement de cette Abbaye, l'exemption de la Jurisdiction de l'Ordinaire (g); défendit aux Evêques d'y faire des ordina-

(a) *Concil. Vormaciens. an. 1122. t. 10. Concil. pp. 889. 890.*

(b) *Bernardi epist. 61. p. 63. edit. Mabill. circa an. 1124. vel 1125.*

(c) *Bernardi ep. 396. p. 354. olim ep. 361. inscripta cuidam Abbati.*

(d) *Bibliot. Cluniac. p. 579.*

(e) Benoit, hist. de Toul, p. 411. Voyez *Histor. Mediani Monasterii, p. 278. & Bibliot. Cluniac. p. 579.*

(f) *Idem ibid. p. 606.*

(g) M. Thierry, Archive de Remiremont.

An de J. C. 1070.

tions, des consécrations d'Autels, ni aucunes autres fonctions capables de troubler le repos de cette Eglise, & d'y célébrer des Messes solemnelles, sans la permission de l'Abbesse; comme aussi d'y établir aucune Abbesse, qui n'ait été eluë par les Sœurs, du commun consentement des Fréres, ou de la plus saine partie d'entr'eux, selon la crainte de Dieu, & selon la Regle de S. Benoît. De plus il ordonna que l'Eluë se présenteroit au S. Siége, pour en recevoir les mysteres de la Benediction; & si elle s'éloignoit de son devoir, qu'elle seroit soumise à la correction du Souverain Pontife, & non à celle de l'Evêque Diocésain; & que pour marque de l'exemption de l'Eglise de Remiremont, l'Abbesse donneroit tous les trois ans au Palais de Latran, un Cheval blanc, avec une housse ou une couverture de pourpre ou bleuë. Depuis Lucius II. en 1143, ce Cheval ou Palefroy, comme il est nommé dans les monumens plus nouveaux, ne se donna que de quatre en quatre ans, comme il se pratiquoit déja avant Pascal (h); & en 1286, on l'estima à dix marcs d'argent, & quelquefois à douze. Enfin en 1489, cette redevance fut limitée à vingt florins d'or du Rhin, & on en trouve des quittances dans l'archive de Remiremont, jusqu'à l'an 1681.

CXLIII. *Découverte de quelques Reliques dans l'Abbaye de S. Mansuy.*

Sous le Pontificat du même Ricuin, Theomare Abbé de S. Mansuy, outre la découverte de quelques Reliques dont nous avons parlé sous l'Evêque Pibon, trouva aussi dans le massif d'un ancien Autel (i), les Reliques des Apôtres S. Pierre & S. Paul, que la tradition de cette Abbaye assuroit y être conservées depuis long-temps. On découvrit donc une espéce de coffre de pierre, qui en renfermoit un autre de bois solide & épais, autour duquel on lisoit qu'il contenoit des Reliques de S. Pierre & de S. Paul, & du Bois de la vraie Croix. Au dedans du coffre de bois, étoit un Reliquaire de plomb, où l'on remarqua de la poussiére figée avec du sang, & onze os de la tête, sept dents, & onze petits bois enchâssez l'un dans l'autre. L'Abbé mit la poussiére dans quatre boëtes, aux quatre angles de l'Autel, qu'il fit rebâtir; & au milieu de la table d'Autel, il remit le Coffre de pierre, avec la Cassette de bois, & le reliquaire de plomb qui avoit renfermé les Reliques dont on a parlé. Mais il n'y remit pas ces Reliques. Il y en mit d'autres moins précieuses. Quant à celles des Saints Apôtres, il les plaça dans un Reliquaire doré, au dessus de l'Autel de S. Pierre & de S. Paul. Ce même Abbé acquit plusieurs biens à son Abbaye, enrichit sa Bibliotéque de plusieurs livres, son Eglise de riches ornemens, & son Trésor de divers présens & Reliquaires. Il fit confirmer en 1122, par l'Evêque Ricuin (k), les biens du Prieuré de S. Don, appartenant à son Abbaye.

Ricuin mourut à Toul le 13e de Fevrier 1126 (l), & fut enterré dans sa Cathédrale, à l'entrée de la Chapelle de la Madelaine. Son corps fut tiré de cet endroit, & mis dans un soûterrain, au côté droit de la Chapelle de la Blanche-Mere-Dieu, proche le Tombeau du Colonel Ebron Ecossois.

CXLIV. *Raimbert est fait Evêque de Verdun.*

Venons à present aux affaires de l'Evêché de Verdun. l'Evêque Heimon étant mort en 1025, le Clergé & le peuple élurent Raimbert (m), qui n'étoit pas d'une naissance fort relevée, mais qui étoit fort vertueux, & fort zélé pour l'honneur de Dieu & de l'Eglise. Il avoit été étroitement uni à l'Evêque Heimon son prédécesseur, & à Richard Abbé de S. Vanne, surnommé la *Grace de Dieu*. S'il ne put pas augmenter les biens de son Eglise, il eut grand soin de les défendre & de les conserver (n), & il vécut en grande union avec les Ecclesiastiques de son Diocese. On assure (o), que Richard Abbé de S. Vanne, fut fort pressé non seulement par le Clergé & le peuple, mais aussi par les Nobles, & par l'Empereur Conrade, d'accepter l'Evêché de Verdun, mais qu'il ne put se résoudre à ajouter cette charge à tant d'autres qu'il avoit déja; & qu'il s'employa à faire choisir Raimbert, lequel par reconnoissance ne faisoit rien d'important sans prendre son avis.

L'Evêque Raimbert est dénommé dans un Titre accordé en l'an 1025 par l'Empereur Conrade à Hermenfroy fondateur de la Madelaine de Verdun; ce qui fixe l'époque de son Pontificat. Il assista en 1027 (p), au Concile de Francfort, où l'on ajugea l'Abbaye de Gandersheim à l'Evêché de Hildesheim; & où le Prince Gebéhard, jeune frere de l'Empereur Conrade, qui y étoit présent, fut contraint de quitter les armes, & de prendre la tonsure cléricale.

CXLV. *Le Comté de Verdun est donné par l'Evêque Raimbert, à Louis fils du Comte de Chiny.*

Herman Comte de Verdun étant mort vers l'an 1028 (q), Raimbert donna sa Comté à Louis fils d'Othon Comte de Chiny; ce qui déplut beaucoup à Gozelon Duc de Lorraine, & frére du Comte Herman, qui se flattoit de lui succéder dans cet employ. Raimbert avoit fait ratifier la chose par l'Empereur, pour la rendre plus stable. Gozelon s'en plaignit à l'Empereur même, mais il ne put rien

(h) Voyez ci-devant l'Extrait du Titre de l'Empereur Henry IV. de l'an 1070.
(i) *Antiqu. Cod. mss. R. P. Benoit Capucini.*
(k) Preuves, an 1122.
(l) *Alberic. ad an. 1126.* Benoit, hist. de Toul, pp. 406. 407. Voyez son Epitaphe au même endroit. Jean de Bayon, c. 96. met sa mort en 1124.
(m) *Hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 270. Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 174.* Ici Preuves, p. 204.
(n) *Hist. Virdun. t. 12. Spicil. p. 270.* Ici Preuves, p. 204.
(o) *Vassebourg, l. 4. fol. ccxxiv.*
(p) *Vide Chronograph. Saxon. apud Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 328.*
(q) *Vassebourg, p. ccxxiv. Laurent. Leod. t. 12. Spicil. p. 279.*

An de J. C. 1070.

obtenir ; de sorte qu'il résolut de venger par la force, l'injure qu'il prétendoit lui avoir été faite. Il entra à main armée à Verdun, tua le Comte Louïs, brûla la maison Episcopale, & fit plusieurs dégâts sur les terres de l'Evêché.

CXLVI. *Construction du Château de S. Mihiel.*

Sophie Comtesse de Bar (r), qui aimoit le sejour de S. Mihiel, fit bâtir pres de cette Ville le Château dont on voit encore aujourd'huy les ruïnes ; & cela, dit-on, dans la vuë de défendre l'Abbaye contre ceux qui voudroient l'attaquer.

Mais l'évenement fit voir, que cette forteresse étoit plûtôt un piége contre le Monastere, qu'un rempart pour le garantir des insultes de ses ennemis. Sophie s'en apperçut elle-même ; & craignant qu'aprés sa mort on ne s'en servît contre son intention, pour ruïner l'Abbaye (s), elle transigea avec l'Abbé Sigefroy, & avec les Religieux, & les porta à donner certaines terres & revenus pour l'entretien du Gouverneur de ce Château & de ses soldats, à condition qu'ils n'entreprendroient jamais ni guerre ni expédition que pour la défense de l'Abbaye, & n'exerceroient aucune jurisdiction sur ses biens, sans le congé de l'Abbé.

A l'effet de quoy l'Abbé céda la moitié du village de Rup, le péage du Pont sur la Meuse prés S. Mihiel, & la moitié des fours bannaux de la même Ville. Et à l'heure même le Gouverneur du Château, & ses gens firent serment de fidelité à l'Abbé, & donnerent quelques-uns des leurs pour ôtage de leur promesse.

Sophie affectionna toujours l'Abbaye de S. Mihiel, & lui fit des biens considérables. Nous avons vû, qu'elle lui avoit donné le Prieuré d'Amance en 1085. Elle lui donna en 1088, celui de Notre-Dame de Bar-le-Duc (t), qu'elle avoit bâti & fondé. L'Evêque Pibon confirma cette donation le 1^r de Septembre 1088, & y ajouta l'Autel ou le revenu, & la dixme de l'Eglise Notre-Dame, située au même lieu. Cette derniere donation fut faite à S. Mihiel, sur un petit Autel, & de là portée à Bar. C'est ce que porte le Titre de donation. Sophie mourut en 1092 (u), & fut enterrée à S. Mihiel avec son mari Louis Comte de Monçon & de Bar. Thierry leur succeda dans le Comté de Bar, & dans la Vouërie de Saint-Mihiel. Il donna à cette Abbaye le Prieuré d'Insming, qu'il avoit fondé en 1102.

Thierry étant mort en 1105, eut pour successeur Rainaud, qui se laissant emporter au penchant de sa jeunesse, commit plusieurs violences, & fit de grands ravages dans le Pays, sans épargner les sujets de l'Abbaye de S. Mihiel, dont il étoit le Voué & le défenseur. Le Gouverneur & les Soldats du Château dont nous avons parlé, se sentant appuyez par leur Maître, pilloient & molestoient les Sujets de l'Abbaye ; ce qui obligea l'Abbé Ulric d'en porter ses plaintes au Comte Renaud. Ce Prince étoit alors à Commercy avec sa mere Ermentrude, & un grand nombre de Seigneurs. L'Abbé le pria, & le fit prier par ses amis, de lui vendre la proprieté de ce Château, moyennant une somme d'argent (x).

On convint de deux cens marcs d'argent, que l'Abbé lui délivra, & le Comte lui céda en même temps le Château avec ses dépendances, & lui rendit les terres, rentes & revenus qui avoient été accordez par l'Abbé Sigefroy à la Comtesse Sophie, pour l'entretien du Gouverneur & des troupes qui gardoient cette forteresse. Le Comte s'engagea de plus de ne bâtir aucun autre semblable Château aux environs de l'Abbaye, & de ne permettre qu'aucun autre Seigneur en bâtît. Ce Traité fut passé à Commercy en 1106, signé d'Ermentrude mere de ce Prince, & de plusieurs Seigneurs.

CXLVII. *Fondation de l'Abbaye de S. Airy de Verdun.*

Raimbert Evêque de Verdun avoit toûjours eu une dévotion particuliere pour S. Airy Evêque de Verdun, dont le Corps étoit encore enterré dans une Chappelle de S. Martin, qui avoit été originairement la maison paternelle de S. Airy (y). L'Evêque Vilfride, au dixiéme siécle avoit donné cette Chapelle, avec ses revenus, à l'Abbaye de S. Paul. Raimbert la racheta de l'Abbé de S. Paul, & y fonda en 1037, une Abbaye en l'honneur de S. Airy. Cet établissement se fit du consentement & par le conseil de l'Empereur Conrade ; Baldric en fut premier Abbé. Il y étoit venu de S. Maximin de Tréves avec huit Compagnons Religieux. L'Empereur Henry confirma la Fondation faite par Raimbert, par un privilége donné à Utrecht le 13e de Fevrier 1041.

Ce Monastere n'étoit pas encore achevé de bâtir, lorsque Raimbert entreprit le voyage de Jerusalem (z) en 1038, mais il mourut en chemin dans la Ville de Belgrade en Hongrie. Quelque temps aprés sa mort, les Chanoines de son Eglise envoyerent querir son corps par deux Clercs, Berner & Bernard, qui le tirerent du tombeau, brûlerent ses chairs, & rapporterent à Verdun ses os, qui furent honorablement enterrez, sous l'Episcopat de Richard son successeur, dans le Monastere de Saint-Airy qu'il avoit fondé.

CXLVIII. *Richard Evêque de Verdun, succede à Raimbert.*

Aprés la mort de Raimbert, le Roy Henry III. fils de l'Empereur Conrade, offrit l'Evêché de Verdun à Richard Abbé de Saint-Vanne (a) : mais ce saint homme s'excusa de le recevoir, & pria le Roy d'y nommer Richard son filleul, fils du Comte Hildrade ; ce qu'il fit

(r) *Vasseb. fol. ccxxvij.* Preuves de cette Histoire, p. 486.
(s) *Annal. S. Michaël. c. 28. Vasseb. l. 4. fol. ccxlvj.*
(t) *Mabill. t. 5. annal. p. 218.*
(u) *Vassebourg, l. 4. fol. ccxlv. verso ex annal. seu Antiq. S. Michael.* D'autres mettent sa mort en 1096.
(x) *Ibid. c. 39.*

(y) *Vassebourg, fol. cxxvij. verso. Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 416.*
(z) *Hist. Episc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 270. Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 186.*
(a) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 186.*

An de J. C. 1070.

en 1039. Richard avoit été élevé à Verdun auprés de son parrein l'Abbé Richard, & avoit fait de grands progrés dans la vertu sous un tel Maître. L'Evêque Richard fit plusieurs dons à son Eglise. On compte entr'autres, deux Croix d'or, ornées de pierreries, six Chandeliers d'argent, un Encensoir d'or, pesant trois livres.

Le Roy Henry, en considération de ce Prélat, fit quantité d'autres présens à la même Eglise de Verdun. Il lui donna une cassette d'or à mettre de l'encens, avec une agathe précieuse, deux Chasubles pontificales, avec leurs étoles brochées d'or, & sept autres simples; sept aubes, avec leurs amicts relevez en broderie; plusieurs Châppes, un Calice d'onyx, & un de cristal, qu'il fit orner d'or & de pierres précieuses; trois Encensoirs d'argent, dont l'un étoit revêtu d'or; deux burettes de cristal, & plusieurs autres ornemens. Richard donna ses Terres de Baroncourt & de Dom-marie à l'Abbaye de Saint-Vanne; & celle de Vezophie aux Chanoines de sa Cathédrale, à charge de célébrer tous les ans solemnellement la Fête de l'Annonciation de la Vierge. Il eut grand soin de réparer les maisons, & les autres édifices qui avoient été brulez sous ses prédécesseurs.

On a vû ci-devant, dans la vie du Bienheureux Richard Abbé de Saint-Vanne (b), que le Prélat dont nous parlons, ayant voulu exposer le Corps de S. Vanne à la vuë du peuple durant une grande mortalité, causée par la maladie, qu'on appelloit des Ardens, en l'an 1041, le saint Abbé s'y opposa tant qu'il put; mais que l'avis de l'Evêque l'ayant emporté, l'Abbé Richard lui prédit qu'il mourroit dans cinq ans; ce qui arriva, comme il l'avoit prédit.

CXLIX. *Trãslation du corps de S. Saintin de Meaux à Verdun.*

On raconte que sous son Pontificat, le Corps de S. Saintin premier Apôtre de Verdun, qui avoit été transporté de Verdun à Meaux (on ne sçait ni quand, ni à quelle occasion) & qui avoit été mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de la même Ville, fut en 1044 racheté par des Marchands de Verdun, & rapporté dans cette derniere Ville, & déposé dans l'Abbaye de Saint-Vanne. Voici comme on lit cette histoire dans les manuscrits de ce Monastere (c). Un Religieux de cette Abbaye, nommé Richard, ayant été envoyé pour les affaires de son Monastere en la Ville de Chartres, passa par Meaux, & logea au Faubourg, dans une hôtellerie, vis-à-vis une ancienne Eglise. Un bon Prêtre fort âgé lui apporta quelques rafraîchissemens; & dans la conversation lui demanda d'où il venoit, & quel étoit le sujet de son voyage. Le Religieux lui dit qu'il venoit de Verdun, & qu'il étoit de l'Abbaye de S. Vanne. Alors le Vieillard lui demanda s'il avoit quelque connoissance de S. Saintin premier Evêque de Meaux, & du lieu où étoit son Corps? Richard lui dit qu'il en étoit tres bien informé, puisque ce Saint avoit aussi été premier Evêque de Verdun, & que ses Reliques étoient conservées dans l'Abbaye de Saint-Vanne. Le Prêtre rempli de joye, lui dit: *Si vous voulez me garder le secret, je vous dirai la maniere dont ce sacré dépôt a été apporté à Verdun.* Richard le lui promit; & le Prêtre continua: *Une grande famine étant survenuë il y a plusieurs années en ce pays-ci, plusieurs tant clercs que laïques, furent obligez de se retirer ailleurs. Les Clercs en demanderent permission à l'Evêque, qui leur dit qu'il falloit laisser seulement quatre Prêtres dans l'Eglise de Meaux, pour y faire le Service, & garder les Reliques & le Trésor. Pendant cet intervalle, quelques Marchands de Verdun revenans d'Espagne, arriverent à Meaux, m'inviterent à souper; & dans la conversation ayant appris de moi que le Corps de ce Saint étoit sous ma garde, ils me prierent avec les dernieres instances, de le leur remettre. Je me laissai gagner; & de concert avec les trois autres Prêtres, dépositaires & gardiens des Reliques, nous ouvrîmes secretement la Châsse, & nous leur donnâmes les précieux ossemens du Saint. Ils nous firent présent d'une bonne somme d'argent, & se retirerent en diligence à Verdun.* C'est ce que ce bon Prêtre dit au Religieux de Verdun.

Le Corps du Saint fut donc rapporté à Verdun, & déposé dans l'Abbaye de Saint-Vanne, dans une châsse, où l'on trouva long-tems aprés, une inscription, qui portoit que Saint Saintin disciple de S. Denys l'Areopagite, avoit été envoyé à Rome; & qu'en passant par Verdun avec Antonin son disciple, il y avoit converti plusieurs personnes, & y avoit consacré une Eglise à S. Pierre: Qu'ayant repris le chemin d'Italie, Antonin son compagnon y étoit mort de maladie; que Saintin l'avoit ressuscité, & ramené avec lui à Verdun; & qu'enfin il étoit mort dans la Ville de Meaux, où son Corps étoit resté jusqu'à ce temps. En 1132 Adalberon II. Evêque de Verdun, fit faire une nouvelle châsse à S. Saintin; & en 1477, Matthieu Abbé de Saint-Vanne, mit le Corps du Saint dans celle où il est aujourd'hui, qui est tres magnifique.

CL. *Mort du B. Richard Abbé de S. Vanne.*

Le Bienheureux Richard Abbé de Saint-Vanne étant prêt de mourir (d), l'Evêque Richard son filleul & son intime ami, se trouva prés de lui, & lui demanda avec instance, de ne le pas abandonner, & de demander à Dieu qu'il pût bien-tôt sortir de ce monde. Il lui donna l'Extrême-onction, & le Viatique; & l'Abbé Richard l'ayant prié de dire la sainte

(b) *Hugo Flaviniac. t. 1. Labb. pp. 187. 188.*
(c) *Ms. S. Vitoni, & Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. mss. Labb. p. 128.*
(d) *Hugo Flavin. ibid. an. 1046. Hist. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 272.*

An de J.C. 1070.

Messe à l'Autel de S. Laurent ; lorsqu'il revint vers lui, il le trouva à l'agonie, lui dit le dernier adieu, lui ferma les yeux, & eut soin de ses funerailles. Le Bienheureux Abbé mourut le 15e de Juin, & l'Evêque ne lui survêcut que jusqu'au 6e de Novembre 1046. Ses parens vouloient qu'il fût enterré prés le corps de l'Homme de Dieu, son Parrein : mais les Chanoines de sa Cathédrale le retinrent par force, & l'enterrerent dans leur Eglise, à la gauche prés du Chœur, ayant à ses pieds l'Autel des Saints Nicolas & Germain : mais ensuite il fut transferé au milieu de l'Eglise par l'Evêque Thierry son successeur, qui lui fit faire dans cette translation un service solemnel, comme au jour de sa mort.

CLI. *Thierry surnommé le Grand, Evêque de Verdun.*

Thierry, surnommé le Grand ou le Magnanime, étoit Chanoine de Basle, avant que d'être élevé à l'Episcopat de l'Eglise de Verdun (e). Il étoit fils du Comte Vezelon, ou Guezelon, & fut pourvû de l'Evêché de Verdun par l'Empereur Henry III. en l'an 1046 (f) ; mais il ne put recevoir la consecration Episcopale qu'en 1047. Thierry Evêque de Basle l'accompagna jusqu'à Verdun, & voulut l'installer lui-même.

La même année, la Ville de Verdun, avec l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, furent brûlées par le Duc Godefroy, qui s'étoit révolté contre l'Empereur Henry (g). La perte que causa cet incendie, est inexprimable. Plusieurs personnes de Verdun furent obligées de quitter leur patrie ; & on assure que vingt-quatre Chanoines étant allez vers la Hongrie, apparemment dans la vuë de faire le voyage de Jerusalem, en attendant qu'ils pussent rentrer dans leur Eglise, moururent dans ce pays. Il est certain qu'on ne les revit jamais à Verdun (h).

CLII. *Prise de Verdun par le Duc Godefroy.*

Ce qui animoit le plus le Duc Godefroy contre la Ville de Verdun, est que l'Evêque Thierry n'avoit pas voulu, non plus que son prédécesseur, reprendre de lui le Comté de Verdun (i), mais qu'ils l'avoient reçu immédiatement de la main de l'Empereur, & en avoient disposé indépendamment de Godefroy. Ce Prince s'étant ligué avec Baudoüin Comte de Flandre, se jetta dans Verdun, & y mit le feu, sans avoir cependant aucune envie de brûler l'Eglise : mais la flâme ayant gagné la Cathédrale, il ne fut plus au pouvoir ni des Chefs ni des Soldats de l'arrêter. Le Trésor, les Livres, les Chartes furent consumées par les flâmes. On a vu ci-devant, de quelle maniere le Duc Godefroy expia un tel crime, & comment il se reconcilia avec l'Empereur : mais il ne laissa pas de garder le Comté de Verdun jusqu'à sa mort, arrivée en 1070.

An de J.C. 1070.

Le premier soin de Thierry fut de réparer ce malheur, & d'achever l'Abbaye de Saint-Airy, commencée par son prédécesseur (k). Il fit l'un & l'autre avec une extrême diligence, & il fut beaucoup aidé par Vason Evêque de Liége, qui lui envoya pour cela une somme d'argent considérable (l) ; par Ermenfroy Archidiacre de son Eglise ; par Frideric Comte de Toul, qui lui accorda pour cet effet l'usage des Bois de sa Forêt d'Argonne (m), & par le Voüé de Verdun, dont on ne dit pas le nom, & sa femme Bertrade, qui lui donnerent de grands biens.

Le Pape Leon IX. étant venu à Reims en 1049, Thierry de Verdun s'y trouva, & assista au Concile qui s'y tint (n). Il invita le Pape à venir à Verdun ; l'y reçut magnifiquement, & obtint de lui un ample Privilége pour son Eglise Cathédrale, dont les Titres avoient été brûlez dans le dernier incendie (o). Le Pape fait une triste peinture de l'état où il avoit trouvé la Ville & l'Eglise de Verdun. *A notre retour du Concile de Reims, nous nous sommes arrêté à Verdun, où nous avons trouvé des sujets de larmes, plutôt que des motifs de joie. Nous y avons vû les ruïnes d'une Ville désolée, capables de toucher les plus insensibles. Une cruauté tyrannique l'a ravagée par le fer & par le feu. La flamme n'a pas épargné l'Eglise de la Vierge : elle s'est répanduë par-tout, & a fait de si grands ravages, qu'il n'est resté entier aucun de vos Titres. C'est pourquoi prosternez à nos pieds, vous nous avez tous demandé avec larmes, que nous renouvellassions vos Priviléges, & que nous confirmassions vos usages & vos revenus, ainsi que vous en jouissiez autrefois, &c.* Le Titre est du 26e d'Octobre de la premiere année du Pape Leon IX. qui revient à l'an 1049.

CLIII. *Mort édifiante de Hugues Evêque de Langres.*

Hugues Evêque de Langres, & frere de Valeran Abbé de Saint-Vanne, avoit été déposé & excommunié, comme Simoniaque, au Concile de Reims (p). Il s'étoit même retiré clandestinement de cette Assemblée, ne pouvant soûtenir la honte de sa condamnation. Ensuite rentrant dans lui-même, il suivit le Pape à Rome, entra nud & déchaux dans le Concile, qui se tint en cette Ville en 1050, & où le Pape étoit présent. Il tenoit dans ses mains un faisseau de verges, & il récitoit en pleurant cette Antienne : *Le Pere a rendu à l'Enfant prodigue la premiere robe, l'anneau &*

(e) *Hist. Virdun. t. 12. Spicileg. pp. 273. & 278. Hugo Flavin. t. 1. Bibl. nov. Labb. p. 190.*

(f) La Chronique de S Benigne de Dijon met son commencement en 1044. *t. 1. Bibliot. Labb. p. 294.* Mais Laurent de Liége le met en 1048. *Ici Preuves, p. 209.*

(g) *Sigebert. ad an. 1047. Hugo Flavin. loc. cit.*

(h) *Laur. Leod. t. 12. Spicileg. p. 280.*

(i) *Idem, pp. 279. 280.*

(k) *Vide Mabill. t. 4. annal. p. 416. & t. 5. p. 189.*

(l) *Laur. Leod. p. 281.* Quinquaginta libras argenti.

(m) *Idem p. 281. Vassebourg. fol. ccxxxviij.*

(n) *Vita Leonis IX. & tom. 9. Concil. p.*

(o) *Vide Diploma Leon IX. Supplement. lib. de re Diplomat. p. 99.*

(p) *Laurent. Leod. p. 282. Concil. Remens. t. 10. Concil. p. 1040.*

An de J. C. 1070.

les souliers, il a fait un festin en rejoüissance de son retour, &c. Les Evêques furent touchez de ce spectacle, & le Pape plus qu'aucun autre. On prit les suffrages; & Hugues fut absous d'un commun consentement. Comme il s'en revenoit en France, il tomba malade, & demanda l'habit de Religion, disant qu'il vouloit venir finir sa vie à Saint-Vanne. Des Religieux de Cluny qui l'accompagnoient, lui donnerent l'habit monastique, & il mourut bien-tôt aprés, sans pouvoir parvenir jusqu'à Verdun.

CLIV. *L'Evêque Thierry résiste aux Seigneurs qui oppriment ses Diocésains.*

L'Evêque Thierry eut de grands démêlez avec les Nobles qui véxoient les Sujets de son Evêché, & qui les accabloient de charges & de servitudes injustes. Raoul Comte de Crépy, qui avoit épousé Agnès mere de Philippe Roy de France (q), se faisoit donner tous les ans par les Evêques de Verdun vingt livres d'argent, pour se racheter de ses ravages. Thierry s'affranchit de cette exaction, & refusa de la payer. Le Comte, pour s'en venger, brûla la Ville de Verdun, & se retira (r).

Alo Seigneur du Château de Dun, voyant l'Evêque occupé au siége de Rourovic, apparemment Rouvre, que ce Seigneur avoit usurpé sur l'Evêché, & où il tenoit garnison, se servit aussi de son absence, pour mettre le feu à Verdun. Ainsi cette malheureuse Ville fut brûlée trois fois sous son Episcopat. Mais Thierry réprima enfin ce Seigneur, & s'affranchit de sa servitude. Il réprima de même Manassé Comte de Rethel, qui vouloit usurper les biens de son Eglise.

La Ville de Sainte-Ménehoud étoit toujours contraire à l'Evêque, & refusoit de se soumettre à ses ordres. Thierry marcha contre elle avec ses troupes: mais les Bourgeois effrayez au bruit de sa venuë, lui envoyerent les clefs de la Ville, comme il en étoit encore à mi-chemin. Alors il tourna ses armes contre le Château de Sampigny sur Meuse. Il l'assiégea, le prit, & le rasa. Ces deux Forteresses appartenoient au Comte Manassé.

Ensuite il se rendit maître du Château de Clermont, qui étoit occupé par un Seigneur nommé Eudes, & par ses Freres. Il les assiégea, bâtit un Fort devant Clermont, & reduisit enfin ces Seigneurs à se soûmettre à son obéïssance, ou du moins à ne plus inquiéter les Sujets de son Evêché.

CLV. *Le Duc Godefroy regle les droits des Avoüez des Abbayes.*

Le Duc Godefroy le Barbu, s'étoit emparé, comme on l'a vû, du Comté de Verdun. Sa grande authorité dans le pays, & les grands bienfaits qu'il fit à l'Eglise de Verdun, furent cause que l'Evêque Thierry n'entreprit pas de le revendiquer sur lui. Godefroy touché des remontrances du Clergé de Verdun, & de celles des Abbez de S. Vanne, de S. Paul, de S. Maurice de Beaulieu, du Prévôt de S. Germain de Montfaucon, & de l'Abbesse de S. Maur, qui se plaignoient amérement des violences tyranniques qu'exerçoient contr'eux les Sous-Voüez de leurs Eglises, régla les droits de ces Sous-voüez dans une Assemblée générale où ils se trouverent (s), avec le Comte Manassé, & plusieurs autres Seigneurs; & il prit pour regle, ce qui s'étoit pratiqué sous le Duc Gozelon son pere. L'Acte est signé d'un grand nombre de personnes nobles, d'Abbez & d'Ecclesiastiques. On y voit, par exemple, le Comte Manassé, & son fils Renaud, le Comte Heselin, Arnoû de Chiny, Milon de Vienne, Venzelin de Clermont, Engebraïn de Mouzon, Milon Princier de Verdun, Hermenfroy Archidiacre, Grimolde Abbé de S. Vanne, Folcrade Abbé de S. Paul, Richard Abbé de S. Maurice (de Beaulieu) Gerberge Abbesse de S. Maur.

Il est assez étonnant que Thierry Evêque de Verdun n'y paroisse pas, non plus que l'Abbé de S. Airy. La datte n'y est point marquée: mais Grimolde Abbé de S. Vanne, n'ayant été fait Abbé qu'en 1061 (t), & Godefroy le Barbu fils de Gozelon, étant mort en l'an 1070, ce Traité ne peut être fait avant 1061, ni plus tard qu'en 1070. Quant à Thierry, il pouvoit être absent; car l'Histoire nous assure qu'il fit une fois le voyage de Jerusalem, & plusieurs fois celui de Rome (u).

Godefroy le Barbu laissa en mourant à Godefroy le Bossu son fils, le Comté de Verdun. Ce Prince fut Duc de la Basse Lorraine depuis l'an 1070, jusqu'en 1076 (x), qui est l'année de sa mort. L'Evêché de Liége étant vacant en 1075 (y), par la mort de l'Evêque Theotvin, Godefroy ne vit qu'avec peine, que plusieurs Seigneurs briguoient cet Evêché pour leurs parens, ou pour leurs amis. Pour lui, il jetta les yeux sur Henry Archidiacre de Verdun son parent, fils de Frideric Comte de Toul, & lui fit donner l'Evêché de Liége. Il le gouverna avec beaucoup de sagesse & de douceur; ce qui lui fit donner le surnom de Pacifique. Il eut pour successeur dans cette Eglise un nommé Obert, dont nous parlerons dans la suite, & qui y causa de grands troubles, qui rejaillirent jusques dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.

CLVI. *L'Evêque Thierry entreprend inutilement d'ôter à Godefroy de Bouillon le Comté de Verdun.*

Aprés la mort de Godefroy le Bossu, Godefroy III. surnommé de Bouillon son neveu, & fils de sa Sœur, s'étant mis en possession de ce même Comté, l'Evêque Thierry entreprit de le tirer de ses mains, profitant de la circonstance de la disgrace de ce Prince, auquel l'Empereur ôta même son Duché, pour le donner

(q) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 283.*
(r) Raoûl de Crepy mourut en 1074. Vassebourg met cette guerre vers l'an 1066.
(s) Ici Preuves, p. 451. Vassebourg, p. 241.
(t) *Chronic. S. Benigni Divion. t. 1. Labb. p. 294.*
(u) *Laurent. de Leod. t. 12. Spicil. p. 286.*
(x) *Sigebert. ad an. 1076.*
(y) *Alberic. ad an. 1075.*

An de J.C. 1070.

en fief à Albert Comte de Namur ; & lors qu'Albert assiégea le Château de Bouillon, qui étoit la demeure & la Ville héréditaire du Duc Godefroy, l'Evêque Thierry prit contre lui le party d'Albert (z), & envoya à ce dernier, toutes ses troupes. Mais Godefroy ayant bien-tôt fait lever le siége, conserva un grand ressentiment contre l'Evêque, lui en fit ressentir les effets, & envoya contre lui Henry Comte de Grand-pré, qui fit mille maux par le fer & par le feu, dans les terres de l'Evêché de Verdun. De plus, Godefroy bâtit à Stenay un Fort, d'où il incommodoit extrêmement les sujets de l'Evêque. Celui-ci rassembla ses propres Troupes, & celles de ses amis, pour assiéger cette forteresse. Le Duc Godefroy y accourut. L'on se battit avec tant de fureur & d'opiniâtreté, que les Généraux des deux Armées furent obligez de se séparer, sans sçavoir à qui la Victoire appartenoit. Cecy arriva la quarantiéme année du Pontificat de Thierry, qui revient à l'an de J. C. 1086.

L'Evêque, avec les siens, continuerent le Siége, & Godefroy envoya de tous côtez ses Freres Eustache & Baudouin, pour lui amener du secours. Thierry craignant de succomber à tant de forces, leva le Siége, par le conseil de Henry Evêque de Liége, dont le Pere, Frideric Comte de Toul, étoit dans l'armée de ce Prélat avec ses deux fils Rainaud & Pierre, lesquels dans la suite firent des prodiges de valeur dans l'armée des Croisez devant Jerusalem (a). Vassebourg dit, que par l'entremise de l'Evêque de Liége, Thierry & Godefroy firent la paix, à condition que ce dernier joüiroit du Comté de Verdun. Il paroît en effet qu'il en joüissoit en 1096 (b).

CLVII. *Grandeur d'ame & liberalité de l'Evêque Thierry.*

La grandeur d'ame de notre Prélat, sa liberalité & sa magnificence éclaterent dans toute sa conduite, & dans toutes ses entreprises. L'Empereur & le Pape admirerent sa libéralité (c) dans les voyages qu'il fit à Jerusalem & à Rome. Les édifices publics & particuliers qu'il entreprit dans la Ville & dans tout l'Evêché de Verdun, prouvent sa magnificence, de même que les grands biens qu'il a fait aux Monasteres de S. Airy & de S. Maur de Verdun (d). La Ville de Verdun ayant été brûlée, ainsi qu'on l'a vû, jusqu'à trois fois sous son Episcopat, il n'épargna aucunes dépenses pour la réparer.

Gervais Archevêque de Reims (e), étant venu à Verdun avec une grande suite de Seigneurs François, visiter l'Evêque Thierry (f), celui-ci le reçut splendidement, & lui rendit sa visite, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Lorrains. Gervais vint au devant de lui avec son Clergé; & s'étant placé sur les portes de la Ville, qu'il avoit fait fermer exprés, il fit entonner par deux de ses Chantres *: *Vous avez ébranlé la terre, & vous l'avez troublée.* A quoi Thierry répondit par la voix de deux autres Chantres : *Appaisez ses émotions, parce qu'elle est ébranlée.* De là il alla célébrer la Messe dans l'Abbaye de S. Remy, & il y laissa sa Chapelle, qui étoit magnifique.

An de J. C. 1170.

* Ps. lix. 2.

Il fit de grands présens à son Eglise Cathédrale (g). Il lui donna en particulier la Terre de Dun, qu'il avoit achetée de l'Empereur. Il lui donna de plus le Château de Mureau, & l'Abbaye de Juvigny, qu'il avoit acquise de la Comtesse Mathilde. Il confirma à l'Abbaye de S. Vanne les Eglises ou les dixmes, que ses prédécesseurs lui avoient accordées, de même que le ban, ou la franchise de la montagne où est située l'Abbaye.

Ayant remarqué que l'Abbé Grimolde, successeur de Valeran dans cette Abbaye, n'avoit pas assez d'autorité pour réprimer certains abus qui s'y étoient glissez, il le déposa (h), & mit en sa place Rodulphe Religieux de S. Airy, illustre par sa science, & par la pureté de ses mœurs ; qui ayant amené, de son premier Monastere à celui de S. Vanne, des Religieux d'une exacte régularité, y remit aisément le bon ordre. Il y fit de tres grands biens; & la bonne odeur de sa réputation & de sa régularité, y attira plusieurs excellens sujets, qui rendirent à ce saint lieu son premier lustre & sa premiere beauté. L'Abbaye de S. Airy étoit alors si remplie de grands hommes, qu'on en tira jusqu'à douze Abbez, pour gouverner des Monasteres en differens endroits.

CLVIII. *Thierry Abbé de S. Hubert en Ardennes.*

Vassebourg (i) assûre, que l'Evêque Thierry assista au Concile de Mantouë, tenu en 1064, pour finir le Schisme entre le Pape Alexandre II. & l'Anti-pape Cadalous. Mais je n'en trouve rien dans les autres Historiens : seulement on remarque (k), qu'en cette année Thierry Abbé de S. Hubert en Ardennes, allant en pelerinage à Rome, passa par Verdun, & fut fort bien reçu par l'Evêque Thierry, & par l'Archidiacre Hermenfroy, lesquels ayant appris qu'il avoit résolu de faire ce voyage nuds pieds, l'exhorterent à quitter cette résolution ; & firent tant, qu'ils l'obligerent à se chausser. Il sortit ainsi de la Ville : mais étant à quelque distance de là, il se déchaussa de nouveau. Ses compagnons de voyage lui remontrerent qu'il manquoit de respect au Prélat, en lui deso-

(z) *Vide, si lubet, epistol. Manass. Episcopi Remens. ad Greg. VII. t. 1. Bibliot. Labb. p. 203. an. 1079.*
(a) *Alberic. ad an. 1075.*
(b) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 292.*
(c) *Laurent. de Leod. p. 286.*
(d) *Mabill. t. 5. annal. pp. 180. & 463. & t. 4. p. 416.*
(e) Gervais fut fait Evêque de Reims en 1055, & mourut en 1067.
(f) *Laurent. Leod. p. 286.*
(g) *Laurent. Leod. loc. cit.*
(h) Grimolde fut déposé en 1075, & mourut en 1078. *Hugo Flavin. t. 1. Labb. p. 197. & Chronic. breve, ibid. p. 215.*
(i) *Vassebourg. hist. l. 4. fol. ccxliij.*
(k) *Vide Mabill. t. 4. annal. p. 656. Ex libro vitæ Theoderici Abb. Andaginens.*

An de J.C. 1070.

beïssant. Il répondit, qu'on ne lui avoit fixé ni le lieu, ni le temps pour marcher chausſé, & il continua à marcher déchaux, malgré la rigueur des ſaiſons, & la difficulté des chemins. Il arriva à Rome; fut fort bien reçu du Pape Alexandre II. qui lui ordonna de prendre des ſouliers, & un cheval, pour revenir dans ſon Abbaye. Le froid qu'il avoit ſouffert en venant, avoit été tel, qu'au retour étant arrivé dans les Alpes, les ongles des pieds lui tomberent. On remarque, que ce bon Abbé fit juſqu'à ſept fois le voyage de Rome, & qu'il le fit en 1074, avec Heriman Evêque de Metz.

CLIX. *Découverte des Reliques de Sainte Scolaſtique à Juvigny.*

L'Abbaye de Juvigny dans le Dioceſe de Tréves, ſituée entre Jametz, Stenay, & Montmedy, fut fondée vers l'an 874, par la Reine Richilde, épouſe du Roy Charles le Gros. Vers l'an 1081, la Marquiſe Mathilde la donna à Thierry Evêque de Verdun (l). Ce Prélat y établit pour Abbeſſe Galburge, ou Valburge, qu'il tira, comme par force, de ſa récluſion, où elle s'étoit renfermée à Verdun prés l'Abbaye de S. Airy. Cette vertueuſe Abbeſſe ayant découvert dans ſon Abbaye une Caſſette pleine de Reliques, & bien fermée par de ſolides liens de fer, demanda à Dieu par d'inſtantes prieres, & par des jeûnes redoublez, qu'il lui plût lui découvrir quelles Reliques y étoient renfermées. Elle eut une révélation, que c'étoit des Reliques de S. Benoît, & de Sainte Scolaſtique ſa Sœur. Elle en donna avis à Thierry Evêque de Verdun, qui indiqua une Aſſemblée ſolemnelle, pour en faire l'ouverture dans l'Abbaye de Juvigny, au jour de l'exaltation de la Sainte Croix.

Le bruit s'en étant répandu, il s'y trouva un tres grand nombre de perſonnes, entr'autres Lambert le jeune, député de l'Evêque de Liége, & de Thierry Abbé de S. Hubert. Au jour marqué, on mit la Caſſette dans un lieu décent & convenable; & l'Evêque en ayant fait l'ouverture en préſence d'une infinité de monde, on y trouva deux Chefs de grandeur inégale, avec des os dont les uns paroiſſoient des os d'homme, & les autres de femme. Aprés les avoir expoſez à la vûë & à la dévotion du peuple, Thierry les remit décemment dans le Coffre, célébra la ſainte Meſſe; & l'Abbeſſe Galburge fit préſent d'une dent, & de l'article du doigt de S. Benoît, & de la machoire de Sainte Scolaſtique à l'Abbaye de S. Hubert. L'on y voit encore la dent de cette Sainte, enchâſſée dans un Reliquaire.

Quelque temps aprés (m) le Marquis Boniface, la Marquiſe ſa femme, & leur fille Mathilde, donnerent la même Abbaye de Juvigny à l'Egliſe de S. Pierre de Rome; & le Pape Urbain II. en 1096, accorda à l'Abbeſſe Galburge ou Valburge, un Privilége, par lequel il prend ce Monaſtere ſous la protection ſpéciale du S. Siége; accorde aux Religieuſes le droit de choiſir leur Abbeſſe, ſuivant la crainte de Dieu, & la Regle de S. Benoît; & enfin députe les Chanoines Réguliers de l'Egliſe voiſine de S. Montan, pour leur rendre les ſervices ſpirituels (n). Le Pape ajoute, que pour marque de leur affranchiſſement de la juriſdiction de l'Ordinaire, les Religieuſes de Juvigny payeront chaque année au Palais de Latran ſix piéces d'argent monnoye de Verdun. Aprés la mort de l'Abbeſſe Valburge, l'Abbaye vaqua dix-huit ans; aprés quoi Hadvide en fut éluë Abbeſſe.

CLX. *Difficultez entre Thierry Evêque de Verdun, & les Religieux de S. Mihiel.*

L'Evêque de Verdun s'étoit indiſposé, on ne ſçait pas pourquoi, contre les Religieux de S. Mihiel, qui avoient alors pour Abbe Albert II. du nom. Thierry vouloit les obliger à ſe rendre tous les ans en proceſſion dans ſa Cathédrale aux grandes Litanies des Rogations (o). S. Mihiel eſt environ à ſix lieuës de Verdun. Les Religieux refuſerent de s'aſſujettir à cette ſervitude, inconnuë à leurs Peres. L'Evêque jetta l'interdit ſur leur Egliſe. Les Religieux en porterent leurs plaintes au Pape Gregoire VII. qui écrivit à l'Evêque, de lever l'interdit, & lui défendit de rien exiger des Religieux, qui ne fût juſte & canonique. Thierry refuſa d'obeïr. Gregoire manda à Udon Archevêque de Tréves, de prendre Heriman de Metz, & Pibon de Toul; de faire comparoître en leur préſence Thierry de Verdun, & de lui enjoindre de ſa part, de lever l'interdit de S. Mihiel, en attendant que ſes prétentions fuſſent examinées dans une aſſemblée d'Evêques, en preſence du Pape. Que ſi Thierry ne vouloit pas ſe ſoûmettre à leur jugement, ils levaſſent eux-mêmes l'interdit, & envoyaſſent l'Evêque à Rome, pour y rendre compte de ſa conduite. Il eſt croyable que Thierry ſe reconcilia avec les Religieux de S. Mihiel, puiſque quelques années aprés, ſous l'Abbé Sifride ſucceſſeur d'Albert, il leur donna l'Autel, ou les dixmes de Trognon.

On a vû ci-devant dans la vie d'Heriman Evêque de Metz, le perſonnage que fit Thierry dans l'affaire des Inveſtitures, entre le Pape Gregoire VII. & le Roy Henry IV. Ce Prélat prit le parti du Roy (p), aſſiſta à l'Aſſemblée de Vorms, où Grégoire fut déclaré déchu du Souverain Pontificat. Enſuite touché du malheur qui étoit arrivé à l'Evêque d'Utrech, il ſe reconcilia avec le Pape, par la médiation de Rodolphe Abbé de S. Vanne.

(l) *Alberic. ad an. 1081. Guinenſem Abbatiam.* Mais il faut lire: *Juviniacenſem Abbatiam. Cantatorium S. Huberti mſ.*

(m) *Vide Diploma Urbani II. anni 1096. apud Mabill. t. 5. annal. pp. 368. & 618.*

(n) Cette Egliſe de S. Montan n'eſt plus deſſervie que par deux Hermites.

(o) *Gregor. VII. l. 1. ep. 81. p. 64. t. 10. Concil.* Vers l'an 1074.

(p) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. pp. 214. 223. 225. 226. 227.*

An de J. C. 1079.

Ce fut pendant cet intervalle de paix, que le Pape lui recommanda Heriman Evêque de Metz, fort attaché au S. Siége, & que Thierry le reçut avec toutes sortes de témoignages d'amitié & de respect, le regardant comme la personne du Pape même, & prenant en main ses interêts, comme s'ils eussent été les siens propres. C'est ainsi que Thierry s'en explique dans une lettre qu'il écrivit à Gregoire (q), pour le prier de lever les oppositions qu'il formoit à la promotion d'Engilbert Archevêque de Tréves, l'assurant que son élection étoit exempte de toute simonie.

Le Pape ne se rendit pas aux raisons de Thierry, parce qu'Engilbert ne lui avoit pas donné les preuves de soumission qu'il en demandoit. Mais ce qui fait voir la parfaite union qui regnoit alors entre Gregoire VII. & l'Evêque de Verdun, c'est que ce dernier, dans la lettre dont nous venons de parler, prie le Pape de lui écrire comment il étoit avec le Roy, & le Roy avec lui; & au commencement de l'année 1080, Gregoire lui écrivit de prendre connoissance de l'affaire d'Arnoû Comte de Chiny, lequel avoit pillé Henry Evêque de Liége allant à Rome, & qui aprés l'avoir dépouillé de tout ce qu'il avoit, lui avoit encore fait faire serment de ne rien répéter de ce qu'on lui avoit pris. Gregoire commit Thierry pour absoudre Henry de ce serment, & pour obliger le Comte à lui restituer ce qu'il avoit pris.

Mais cette union ne fut pas de longue durée. Thierry ayant appris que le Roy Henry avoit fait reconnoître pour Pape, par ceux de son parti, Guibert Archevêque de Ravenne, il retourna à son vomissement, & continua dans le schisme. Il suscita même contre le Pape un Religieux nommé Venneric (r), qui écrivit à Gregoire VII. sous le nom de Thierry Evêque de Verdun, un ouvrage, dans lequel il témoignoit être fort affligé des bruits qui couroient contre lui, & de ce qu'on disoit qu'il avoit violé toutes les Loix divines & humaines, dans la conduite qu'il avoit tenuë contre le Roy Henry.

En 1082, Henry s'étant rendu maître de Rome, & ayant obligé Gregoire d'en sortir, écrivit à Thierry Evêque de Verdun (s), pour lui rendre compte de l'heureux succés de son entreprise, & pour lui dire de se rendre à Mayence, pour y sacrer Engilbert Archevêque de Tréves. Nous nous sommes étendus ci-devant sur cette affaire, dans la vie d'Engilbert, de même que sur la personne de Valon Abbé de Saint-Arnoû, qui fut sacré Evêque de Metz en 1086, par Thierry, en la place d'Heriman Evêque Catholique.

An de J. C. 1079.

Cependant les Religieux des Abbayes de S. Vanne & de S. Airy de Verdun, & de celle de S. Mihiel au même Diocese, ayant pris un party different de celui de l'Evêque; & s'étant inviolablement tenus attachez au S. Siége, essuyerent tous les plus violens effets de la colere de Thierry (t).

CLXI. *Troubles à l'occasion de l'investiture de l'Abbaye de S. Mihiel.*

Sigefroy Religieux de Saint-Airy de Verdun, ayant succédé en 1078 à Albert Abbé de Saint-Mihiel (u), reçut, selon la coûtume, la Crosse, & l'investiture de l'Abbaye, des mains de la Comtesse Sophie, fille & heritiere de Frideric Comte de Bar, qui, en qualité de Comtesse de Bar, joüissoit de la Voüerie de ce Monastere (x). Mais quelque temps aprés, l'Abbé Sigefroy ayant appris qu'une telle investiture étoit contraire aux Canons, alla à Rome, pour remettre au Pape Gregoire VII. son Bâton pastoral, & pour se faire absoûdre de la faute qu'il avoit commise en cela. Sophie elle-même fit le voyage de Rome, & obtint du Pape l'absolution de la simonie qu'on prétendoit qu'elle avoit faite, en donnant le Bâton pastoral à Sigefroy.

Cette démarche déplut à Thierry Evêque de Verdun, qui depuis la promotion de Guibert Archevêque de Ravenne, à la Papauté sous le nom de Clement III. s'étoit entiérement détaché de Gregoire VII. Mais il fut bien plus animé contre Sigefroy, lorsqu'il apprit par le bruit public, que cet Abbé & ses Religieux, étoient résolus de se soustraire à sa Jurisdiction, & de renoncer à l'Evêché de Verdun, pour se donner à Pibon Evêque de Toul, qui étoit catholique, & tenoit le parti de Gregoire.

Alors Thierry envoya à Saint-Mihiel (y) Fulcrade Abbé de Saint-Paul de Verdun, un de ses affidez (z), & Richer Doyen de sa Cathédrale, pour imprimer son sceau sur l'Autel de l'Abbaye, en signe de Jurisdiction, & pour marquer qu'il la mettoit une seconde fois en interdit, en punition de ce qu'elle vouloit s'assujettir à un Evêque étranger, & de ce qu'elle refusoit de comparoître devant son Evêque légitime. Mais les Serviteurs & les Freres de cette Abbaye s'étant saisis de Fulcrade & de Richer, les tirerent de l'Eglise, & & les conduisirent chargez de chaînes à Bar-

(q) *Annal. Trevir. t. 1. ad an. 1080. p. 561.* Ici Preuves, pag. 36.

(r) *Mabill. t. 5. annal. p. 161.*

(s) *Hist. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 288.*

(t) *Hug. Flavin. t. 1. Labb. p. 228.*

(u) *Mabill. t. 5. annal. Bened. p. 185.* En 1614 on découvrit le tombeau d'Albert, devant le maitre Autel, avec une inscription, qui portoit qu'il avoit renouvellé les fondemens de l'Eglise, & de la grosse Tour. Chronique de S. Benoit, t. 2. fol. 10. aprés la pag. 652.

(x) *Annal. S. Michaël. c. 28. apud Vassebourg. l. 4. fol. ccxlv.*

(y) *Anno 1084. Alberic. ad an. 1084. Joan. de Bayon. c. 76.*

(z) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 285. Ita Alberic. ad an. 1084.* Ecclesia & Abbatia S. Michaëlis super Mosam, per Theodericum Virdunensem Episcopum destructa est, pro eo quòd Ecclesia illa se à Virdunensi ad Tullensem episcopatum transferre vellet tempore schismatis.

An de J. C. 1070.

le-Duc, où on les mit en prison ; ce qui fut cause que l'Evêque de Verdun, en 1084, envoya ses troupes à Saint-Mihiel, & mit le feu à l'Abbaye & à la Ville. Les Religieux se retirerent où ils pûrent, dans d'autres maisons, ou dans les Prieurez dépendans de leur Monastere. Une bonne partie d'entr'eux se retira dans le Prieuré de Laître-sous Amance (a).

CLXII.
L'Abbaye de S. Vanne persiste dans la cōmunion du Pape, & est maltraitée par Thierry Evêque schismatique.

L'Abbaye de Saint-Vanne ne fut guéres mieux traitée que celle de Saint-Mihiel (b). En 1085, Thierry continuant toujours dans le schisme, & faisant tous ses efforts pour faire reconnoître l'Anti-pape Guibert pour Pape légitime, le nommant à la Messe, priant pour lui dans les prieres publiques, faisant les Ordinations en son nom, en un mot, lui rendant tous les honneurs qui ne sont dûs qu'au vrai Vicaire de J. C. le bon Abbé Rodolphe, qui gouvernoit alors le Monastere de Saint-Vanne, & pour qui l'Evêque avoit toujours eu une estime & une confiance particuliere, ne put voir plus long-temps un tel desordre. Il s'en expliqua ; & Thierry le traita si mal, qu'il fut enfin obligé de se retirer avec une partie de sa Communauté, qui étoit de quarante Religieux, au Prieuré de Flavigny, dépendant de son Abbaye, & situé sur la Moselle, proche Nancy, au Diocése de Toul.

Rodolphe y demeura quelque temps avec ses Religieux, dans l'esperance que Dieu lui feroit naître quelque occasion favorable de revenir à Saint-Vanne: mais voyant que les choses alloient de mal en pis, il consulta Jarenton Abbé de Saint-Benigne de Dijon, qui lui conseilla de se retirer dans un Monastere réglé, en attendant que cet orage se dissipât. En même temps il lui offrit une retraite dans son Abbaye ; & comme il étoit alors à *Bertiniacum*, qui est aujourd'hui le Prieuré de Saint-Blin, il invita l'Abbé Rodolphe & les siens, de l'y venir joindre. Ils y arriverent la veille de l'Annonciation de la Vierge ; & aprés y avoir célébré la Fête, le lendemain ils se rendirent à Langres, & le troisiéme jour à Dijon.

Cependant les Religieux, qui étoient demeurez à Saint-Vanne, furent exposez à tout le ressentiment de l'Evêque. Il les fit comparoître devant lui, & devant les Magistrats de la Ville, & leur demanda quel Pape ils reconnoissoient, & à quel Souverain ils obeïssoient ? Comme ils demeuroient dans le silence, on apporta le texte de l'Evangile, & on voulut les obliger de faire serment, que Clement III. autrement Guibert Archevêque de Ravenne, étoit le vrai Pape Catholique, & que l'Empereur Henry IV. étoit le seul Empereur choisi de Dieu. On y ajoûta des menaces, en disant que ceux qui ne voudroient pas jurer, seroient dépouillez, & chassez de la Ville nuds, & avec ignominie.

An de J. C. 1115.

Un bon Religieux nommé Rufus, ayant constamment refusé de jurer, fut dépouillé, foüetté, fustigé, chasśé de la Ville, & mené ignominieusement en chemise par la Ville, & conduit jusqu'à huit milles, ou prés de trois lieuës de là en cet équipage. Quelques-uns, par charité, lui donnerent sur les chemins, de mauvais habits, avec lesquels il arriva enfin à Dijon ; plusieurs autres l'y suivirent, & le nombre s'en augmenta bien-tôt si considerablement, que l'on parla de les attacher à l'Abbaye de Saint-Benigne, & à la Communauté, par le vœu de stabilité, afin que les deux Communautez se tinssent plus étroitement liées l'une à l'autre, & que la paix s'y conservât plus parfaitement.

Cette proposition fit de la peine aux Religieux de Saint-Vanne, qui ne croyoient pas pouvoir en conscience faire un second vœu de stabilité pour Saint-Benigne, n'ayant point envie de renoncer à leur premier Monastere de Saint-Vanne. Il leur paroissoit que le second vœu étoit contraire au premier, n'étant pas possible de pratiquer la stabilité en deux endroits tout ensemble. L'Abbé Rodolphe avoit consulté sur cela plusieurs personnes, entr'autres le B. Lanfranc Archevêque de Cantorbery, qui lui répondit (c) qu'il étoit permis de quitter le lieu où l'on a fait vœu de stabilité, dés qu'on n'y peut plus vivre sans exposer son salut : Que S. Benoît lui-même permet de recevoir dans son Monastere un Religieux étranger, & de l'y fixer par le vœu de stabilité, s'il merite par sa conduite qu'on lui accorde cette grace.

Ces raisons déterminerent les Religieux de Saint-Vanne à faire ce qu'on désiroit d'eux. Hugues, qui étoit alors Religieux de Saint-Vanne, & qui fut depuis Abbé de Flavigny en Bourgogne, nous témoigne dans son Histoire, qu'il fut un de ceux qui y apporterent plus d'opposition ; mais qu'enfin il ceda aux pressantes instances de Jarenton Abbé de Saint-Benigne, qui avoit pour lui une tendresse particuliere. Il dit de plus, que S. Hugues Abbé de Cluny, n'approuvoit pas tout à fait la conduite de l'Abbé Jarenton, qui retenoit dans son Monastere comme trois Communautez differentes. La premiere étoit ses anciens Religieux ; la seconde ceux de Saint-Vanne, qui consentoient à s'y stabilier. La troisiéme, ceux qui ne pouvoient se résoudre à faire vœu de stabilité pour cette Maison. Pour lui il auroit été d'avis, que Jarenton ne retînt que ceux qui de leur plein gré auroient consenti à faire le vœu de stabilité, parce qu'il lui paroissoit qu'autrement la paix ne pourroit jamais se conserver dans le Monastere.

Mais enfin tous consentirent à ce qu'on voulut, & la paix fut parfaite entre les deux Com-

(a) *Vide t. 4. Miscellan. Baluz. pp. 449. 451.*
(b) *Hugo Flavin. t. 1. Labb. p. 234. & seq. ad 239. & Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 288.*
(c) *Apud Hug. Flavin. loco citato.*

An de J. C. 1070.

munautez. La charité de l'Abbé Jarenton n'y contribua pas peu : car encore que l'année fût tres mauvaise, & qu'il manquât de plusieurs choses nécessaires pour l'entretien de plus de cent Religieux, il ne voulut pas qu'on retranchât la moindre chose, ni au refectoire, ni à l'aumône. Il les retint pendant les sept ans que dura cette persecution, & ne les renvoya qu'aprés la mort de l'Evêque Thierry. Ce Prélat, pour ne pas laisser la Maison de Saint-Vanne sans Religieux, permit à Fulcrade Abbé de Saint-Paul de Verdun, d'y entrer, & d'y mettre un nombre de ses Moines. Il s'y conduisit avec si peu d'ordre & d'économie, qu'il se perdit plusieurs choses sous son gouvernement, & que la Maison se sentit long-temps d'avoir été en de si mauvaises mains.

CLXIII. *Les Religieux de S. Airy de Verdun persecutez par l'Evêque Thierry schismatique.*

Nous ne sçavons pas les particularitez de ce que l'Evêque Thierry fit souffrir aux Religieux de Saint-Airy de Verdun : mais nous apprenons (d), que deux Religieux de ce Monastere s'étant retirez dans l'Abbaye d'Afflighem en Brabant, y furent encore persecutez par ce Prélat, à l'occasion que je vais dire. Un mauvais Religieux d'Afflighem étant retourné au siécle, revint quelque temps aprés au Monastere, pour répéter une partie des biens qu'il prétendoit lui appartenir. Fulgence un des deux Religieux de S. Airy, s'y opposa fortement. Le Moine en porta ses plaintes à Thierry Evêque de Verdun, lui disant que deux Religieux fugitifs de son Diocése, ne cessoient de déclamer contre lui, & contre l'Empereur. Thierry en écrivit à Gerard Evêque de Cambray, & le pria de les chasser de son Diocése. Gerard qui sçavoit le grand crédit que Thierry avoit à la Cour, n'osa lui résister : mais les deux Religieux sortans d'Afflighem, allerent trouver Rainaud Archevêque de Reims, qui étant informé de leur innocence, les renvoya, & défendit à l'Evêque de Cambray de les troubler davantage.

CLXIV. *Mort édifiante de l'Evêque Thierry.*

L'Evêque Thierry étant tombé malade en 1088 (e), Rodolphe Abbé de S. Vanne, qui étoit alors avec sa Communauté dans le Monastere de Saint-Benigne de Dijon, envoya en diligence à Verdun deux de ses Religieux, Gerard qui avoit été Archidiacre de Verdun, & Gerbert, qui fut dans la suite Abbé de Saint-Maurice de Beaulieu, pour l'exhorter à la pénitence, & lui donner l'absolution des censures qu'il avoit encouruës par le schisme (f) : car Rodolphe avoit reçu du Saint Siége ce Privilége spécial de pouvoir absoudre de l'excommunication dans les trois Evêchez de Toul, Metz & Verdun, tous ceux qui demanderoient la penitence.

An de J. C. 1070.

Ces deux Religieux étant arrivez prés de l'Evêque Thierry qui étoit dans son lit, & qui avoit perdu l'usage de la parole ; le Prélat les salua, & leur témoigna par signe, le desir qu'il avoit d'être reconcilié à l'Eglise. Et comme ces Religieux lui demandoient par articles, s'il ne demandoit pas pardon à Dieu des fautes qu'il avoit commises contre le Saint Siége ? il frappoit sa poitrine, & témoignoit son regret par le mouvement de ses yeux. Mais lorsqu'ils lui dirent : *Mon Pere, vous confessez les fautes que vous avez faites, en chassant de leur Monastere les Religieux de Saint-Vanne ?* alors se frappant des deux mains, & soupirant plus fort qu'auparavant, il demanda pardon par des signes si touchans, que tous les assistans fondoient en larmes. Il reçut l'absolution, & expira peu de temps aprés, le 28e de May 1088, ayant gouverné l'Eglise de Verdun pendant quarante-trois ans. Il fut enterré dans l'Eglise de la Magdelaine, où il avoit marqué sa sepulture dés le temps qu'elle fut consacrée par le Pape S. Leon IX.

Les Religieux qui l'avoient assisté à la mort, rapporterent le tout à Rodolphe Abbé de Saint-Vanne, qui en fit recit à l'Assemblée synodale, à laquelle présidoit Hugues, ci-devant Evêque de Dié, & alors Archevêque de Lyon, & Légat du Saint Siége ; & la satisfaction de l'Evêque Thierry y fut approuvée de tous les Prélats. Thierry avoit plusieurs grandes qualitez (g) ; mais il en a terni l'éclat par son attachement opiniâtre au schisme.

Sous son Pontificat, le Clergé de Verdun conservoit encore l'ancienne Regle instituée par Chrodegang, ou celle qui fut dressée à Aix-la Chapelle par Amalaire, & vivoit en commun, n'ayant qu'un refectoire, un dortoir, un cloître, où ils vaquoient ensemble à leurs exercices, à peu prés comme des Religieux (h). On nomme trois ou quatre des principaux Chanoines ; sçavoir, le Doyen Richer, Engelbert, Henry, Gezon & Boson, qui par leur ferveur & leur exemple, soûtenoient & animoient tous les autres. Nul ne s'excusoit de la présence au Chœur, & il n'y avoit entr'eux aucune distinction, si ce n'est que les plus nobles & les plus qualifiez étoient les plus exacts à leurs devoirs.

CLXV. *Richer succéde à Thierry dans l'Evêché de Verdun.*

Aussi-tôt aprés la mort de Thierry, on élut pour Evêque de Verdun Richer, Doyen de l'Eglise de Metz (i), qui étoit d'une ancienne Noblesse du Pays, ayant trois de ses Freres au service de l'Empereur Henry IV. sçavoir, Albert de Brié, Beselin, & Jean de Thionville. Richer fut d'abord conduit à l'Empereur, pour recevoir de lui l'investiture par le

(d) *Chronic. Afflighens. t. 10. Spicileg. p. 591.*
(e) Hugues de Flavigny, *p. 239.* met sa mort en 1089. Jean de Bayon, *c. 81.* en 1090. Laurent de Liége, *p. 289.* en 1088.
(f) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 239. & Laur. Leod. t. 12. Spicileg. p. 288. Vide Joan. de Bayon, c. 81.*
(g) *Bayon, c. 81. Laurent. Leod. p. 289.*
(h) *Laurent. Leod. p. 289.*
(i) *Laurent. Leod. loc. cit. an. 1088. Vide Vassebourg, l. 4. fol. ccliij.*

An de J. C. 1070.

Bâton pastoral. Il lui promit fidélité, & lui laissa pour ôtage ses trois Freres, qui étoient à sa Cour. Il revint ensuite à Verdun : mais il ne trouva aucun Evêque qui le voulût sacrer, ayant encouru les censures, pour avoir communiqué avec l'Empereur, & avoir contrevenu aux Loix Ecclesiastiques, & aux ordres du Pape ; ce qui fut cause qu'il demeura sept ans sans recevoir la Consecration épiscopale.

Dés qu'il fut élu, il rappella Rodolphe Abbé de Saint-Vanne (k), & tous ses Religieux, & leur rendit leur Abbaye, & tous leurs biens. Hugues de Flavigny (l), Auteur du temps, & Religieux de ce Monastere, assure qu'ils ne revinrent à Saint-Vanne qu'en 1092, quatre ans aprés la mort de Thierry. Ce qui est certain, c'est que l'Abbé Rodolphe conseilla à l'Evêque Richer de renoncer au schisme, & d'aller trouver Hugues Archevêque de Lyon, & Légat du Saint Siége, pour obtenir de lui l'absolution des censures qu'il avoit encouruës, & en recevoir la consecration épiscopale, sans laquelle il ne pouvoit s'acquitter de ses devoirs. Il s'offrit même de le conduire à Lyon. Richer suivit ce conseil. Il renonça au schisme entre les mains du Légat, fit serment qu'il étoit exempt de simonie, fut ordonné Prêtre le Samedy-Saint de l'an 1095 (m), & sacré Evêque le jour de Pâques suivant, par le Légat lui-même, en présence des Evêques de Châlons-sur Saone, de Mâcon, d'Autun & de Toul, & des Chanoines députez de l'Eglise de Verdun, qui présenterent aussi des Lettres de l'Evêque de Metz, qui faisoient foi de son élection.

CLXVI. *Guerre entre le Comte de Grand-pré & le Comte Pierre Baron de l'Eglise de Verdun.*

Ensuite il fit son entrée solemnelle à Verdun, accompagné de Poppon Evêque de Metz, & de Pibon Evêque de Toul, & y fut reçu comme un Ange de paix. Sa premiere attention fut de terminer les differends qui étoient entre lui & plusieurs Seigneurs du Pays, qui étoient presque toujours en guerre avec les Evêques de Verdun (n) ; il n'y eut que Henry de Grand-pré avec qui il ne put s'accorder. Ce Seigneur continuoit impunément ses rapines & ses courses sur les Terres de l'Evêché, sans qu'on le pût réprimer, parce qu'il avoit des intelligences dans la Ville, & qu'aussi-tôt qu'il avoit fait son coup, il se retiroit en lieux de sureté.

Un jour s'étant rencontré à Châlons avec le Comte Pierre fils de Frideric Comte de Toul, qui étoit un des Barons de l'Eglise de Verdun, Pierre reprocha à Henry la maniere peu généreuse dont il faisoit la guerre à l'Eglise de Verdun. Henry lui répondit par un défi de se trouver en campagne devant cette Ville. Pierre accepta le défi, & le jour marqué, se présenta en armes avec les Barons de l'Evêché, devant la Ville. Mais Henry de Grand-pré n'osa s'y trouver ; & lorsque Pierre & ses amis se furent retirez, Henry averti par les intelligences qu'il entretenoit dans la Ville, se jetta dans la campagne, & dans les Villages, où il fit un grand butin, qu'il fit promptement conduire dans ses Forts.

Alors le Comte Pierre, & les autres Seigneurs, qui s'étoient douté du stratagême, & qui avoient seulement fait semblant de se retirer dans leurs demeures, se rassemblerent aussitôt ; & ayant pris les devans par des chemins détournez, pendant que les Bourgeois se mirent à suivre ces brigands, ils les atteignirent presque tous ensemble ; & leur ayant livré le combat, il y en eut jusqu'à six-vingt de tuez, un grand nombre de pris & de blessez. Tout le butin fut repris. Henry de Grand-pré se sauva à peine, avec quelques-uns des siens. On se rendit maître de ses Châteaux, & on y trouva des armes & des chevaux en tres grande quantité.

Cette avanture ne le rendit pas plus sage ni plus modéré. Il continua à faire des courses sur les Terres de l'Evêché de Verdun. Mais la main de Dieu le frappa quelques années aprés, comme il vouloit se croiser pour faire le voyage de Jerusalem avec plusieurs autres Seigneurs. Il vint à Verdun dans cette intention : mais il y tomba dans la manie & dans la rage, & périt miserablement *.

* Vers l'an 1099. ou 1100.

Un autre Seigneur nommé Dudon de Clermont en Argonnes (o), qui avoit fait de grands ravages dans les Terres de l'Evêché, dont il devoit être le Protecteur, puisque Clermont faisoit partie du Comté de Verdun, étant un jour venu dans la Ville, comme pour braver la douceur & la bonté de l'Evêque Richer, fut arrêté, & mis en prison par les Chanoines. Les autres Seigneurs & Barons trouverent fort mauvais que des gens d'Eglise se fussent ainsi fait justice à eux-mêmes. Ils s'en plaignirent ; & les Chanoines, pour leur faire satisfaction, furent obligez de porter devant le Comte Dudon, à une stade ou six-vingt pas de la Ville, un Livre d'école, ou plutôt un Livre de chœur, à l'usage des Chanoines (p). C'étoit une peine ignominieuse, comme en Allemagne on oblige quelquefois un Gentilhomme de porter un chien à une certaine distance, pour le punir d'une action indigne de sa noblesse.

Dudon ne fut pas plutôt retourné à Clermont, qu'il y continua ses courses & ses violences ; de sorte qu'aprés la mort de Richer Evêque de Verdun, Richard de Grand-pré qui lui succéda en 1108, invita l'Empereur Henry IV. de venir à Verdun, & lui fit de grandes plaintes de Dudon. L'Empereur l'assiégea

(k) *Laurent. Leod. p. 290.*
(l) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 240.*
(m) L'année du Concile de Clermont. *Laur. Leod. p. 291. t. 12. Spicileg.*
(n) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 290.*
(o) *Laurent. Leod. ibid.* Ici p. 216.
(p) Clerici pro satisfactione ei post unum stadium scholarem librum detulerunt.

An de J. C. 1070.

dans Clermont, & emporta la Place. Mais les Evêques de Verdun ne rentrerent pas dans la joüissance de cette Forteresse; elle demeura entre les mains des Seigneurs particuliers, jusqu'au commencement du siecle suivant, que Thibaut Comte de Bar ayant gagné par présens, ou intimidé par menaces les Seigneurs de Clermont, s'en rendit maître, & le conserva jusqu'en 1204 (q). Ses successeurs en joüirent de même, mais à la charge de rendre hommage aux Evêques de Verdun de la Seigneurie de Clermont, & de celles de Varennes & de Vienne ses annexes. Clermont passoit pour Terre d'Empire, & ressortissoit à S. Mihiel, comme relevant de l'Evêché de Verdun, & étant situé en deçà du ruisseau de Vienne, qu'on consideroit comme la limite des Terres d'Empire & de France; & les Ducs de Lorraine, comme Ducs de Bar, en reçurent l'investiture des Empereurs d'Allemagne (r).

Dans la grande affaire entre Jolande de Flandre, qui fit arrêter son fils entre Paris & Vincennes, Clermont fut reconnu être hors les limites de France, & Terre d'Empire. Le Roy confisca Clermont en 1377, & le rendit la même année à Jolande. Revenons à l'Evêque Richer.

CLXVII. *L'Evêque Richer tombe dans le schisme. Il reçoit l'absolution.*

L'Empereur Henry IV. ayant appris que Richer s'étoit reconcilié avec le Pape, & avoit renoncé au Schisme (s), fit arrêter les freres de cet Evêque, qui s'étoient rendus ôtage de sa parole. Il fit jetter en prison Jean, qui étoit le plus jeune, & envoya les deux autres vers le Prélat, pour le sommer par le droit des gens, de dégager leur parole, & de venir faire satisfaction à l'Empereur. Richer, dans cette extrêmité, & ne sçachant quel parti prendre, alla à la Cour, demanda pardon à Henry, communiqua avec lui, lui jura de nouveau fidelité, & procura ainsi la liberté à ses ôtages,

Etant de retour dans son Evêché, il se suspendit lui-même de ses fonctions, & demeura trois ans dans une espece d'interdit volontaire. Pendant tout ce temps, les Religieux de Saint-Vanne n'eurent aucune communication avec lui; & comme qnelques mauvais esprits tâchoient de l'animer contr'eux, il les rejetta, disant : *Laissez en repos ces Serviteurs de Dieu, laissez-les, ils valent mieux que moi.* Il conserva toujours une patience & une humilité édifiante dans cet état. Enfin il envoya à Rome Laurent Abbé de S. Vanne (t), & l'Archidiacre Vidon, pour demander au Pape l'absolution des censures, & pour le supplier de lui rendre sa communion.

Le Pape Pascal II. donna premiérement aux Envoyez de Richer l'absolution, pour avoir communiqué avec ce Prélat; ensuite il leur remit des Lettres pour l'Archevêque de Lyon, par lesquelles il lui donnoit commission d'absoudre l'Evêque de Verdun. Enfin Richer vint à Lyon, demanda pardon à Hugues Archevêque de cette Ville, & Légat du S. Siége; & aprés avoir reçu l'absolution, il revint à Verdun; mais il n'entra point dans la Ville: il se tint dans l'Abbaye de S. Vanne, y assembla tous les Chanoines & les Religieux de Verdun, leur donna l'absolution des censures qu'ils avoient encouruës en communiquant avec lui, & leur fit promettre avec serment de demeurer inviolablement attachez au S. Siége.

CLXVIII. *Godefroy de Bouillon vend Stenay & Mousay à l'Evêque de Verdun.*

Godefroy de Bouillon ayant pris la Croix en 1096 (u), & voulant amasser de l'argent pour faire le voyage de Jerusalem, vint à Verdun, se reconcilia avec l'Eveque Richer, lui jura paix & amitié, donna à sa Cathédrale les Terres de Stenay & de Mousay (x), & prononça anathême, en présence de tous les Prêtres de l'Evêché, qui étoient tous revêtus & en étoles, contre ceux qui voudroient les envahir, & les ravir à la manse des Chanoines. L'Evêque Richer en échange donna à Godefroy de Bouillon, pour l'aider à faire le voyage d'Outre-mer, de tres grosses sommes d'or & d'argent, qu'il avoit épargnées du revenu de l'Evêché.

Quelque temps aprés, vers l'an 1107, la Marquise Mathilde, veuve de Godefroy le Bossu, répéta ces mêmes Fiefs, comme à elle appartenans par droit de succession (y); & l'Evêque Richer les racheta de nouveau de cette Princesse, en lui donnant une grande somme d'argent. L'Evêque s'en mit en possession par le couteau, le fêtu noüé, le gand, le gazon de terre, & la branche d'un arbre, & encore sous la charge d'en payer tous les ans un cens de douze deniers à l'Eglise Romaine; puis il en obtint la confirmation du Concile de Valle-castel (z), y ayant envoyé à cet effet Gerbert Abbé de S. Maurice de Beaulieu, & Aselin Chantre de son Eglise. Le Pape Pascal II. qui assistoit en personne à ce Concile, confirma ces biens à l'Eglise de Verdun, sous peine d'excommunication contre les usurpateurs; & l'Evêque Richer étant dans son Siége épiscopal, prononça de même excommunication contre ceux qui voudroient s'en emparer.

CLXIX. *Le Comté de Verdun est donné au Comte de*

Quant au Comté de Verdun, qui jusqu'alors avoit été la source d'une infinité de brouilleries, Godefroy le remit à l'Evêque, qui en investit aussi-tôt Baudouin frere de ce Prince:

(q) *Alberic. in Chronic. ad an. 1204.*
(r) Le bon Duc Henry, en 1609, sous l'Empereur Rodolphe; en 1615. sous l'Empereur Mathias; en 1623. sous Ferdinand II. le Duc Charles IV. en 1627.
(s) *Laurent. Leod. p. 293.*
(t) Laurent fut élu Abbé en 1099.

(u) *Sigebert. ad hunc an. 1096.*
(x) *Laurent. Leod. p. 291.*
(y) Preuves, p. 524. an 1107.
(z) Apparemment de Guastalle en Lombardie. Pascal II. y tint un Concile en 1106. *tom. 10. Concil. pp. 748. 749.* Voyez Vassebourg, *l. 4. p. cclxj.*

Bar. Beaux faits de Godefroy de Bouillon.

mais Baudouin ayant bien-tôt aprés suivi le Duc Godefroy son frere au voyage d'Outremer, il le rendit à Richer, qui par le conseil des siens, le donna à Thierry Comte de Bar, qui étoit alors plus en état qu'aucun autre Seigneur du pays, de lui nuire, ou de le servir.

Godefroy de Bouillon, avant de partir, fit aussi raser la Forteresse de Montfaucon, qu'il avoit fait élever sur les Terres de l'Evêché; afin que pendant son absence, on ne s'en servît pas pour incommoder les Sujets de l'Evêque. Enfin il donna à l'Evêque de Liége le Château de Bouillon, avec toutes ses dépendances; & l'Evêque lui fit présent de trois cens marcs d'argent (a), & d'une livre d'or, pour les frais de son voyage d'Outre-mer. C'est ainsi que ce Héros se préparoit à une expédition qui lui a été si glorieuse, & qui a fait tant d'honneur aux Armes chrétiennes.

Tout le monde sçait qu'aprés la prise de Jerusalem en 1099, il fut déclaré le premier Roy Chrétien de cette Ville sainte. Il laissa par sa mort, arrivée en 1100, le Royaume au Roy Baudouin son frere. Eustache, le troisiéme de ses freres, fit aussi le même voyage: mais l'Histoire ne nous dit rien de ses beaux faits d'armes.

Guillaume III. frere de Godefroy, & que quelques-uns font pere de Thierry Duc de Lorraine, est certainement un personnage tres réel, quoi qu'en ait pû dire Chantereau le Febvre (b). Il est connu de Guillaume de Tyr (c), de Nangis Continuateur de Sigebert, de l'Auteur de la Chronique de S. Médard de Soissons, & de quelques autres bons Auteurs; quoi qu'on reconnoisse de bonne foi, que les Titres produits par Rosieres, qui en font mention, sont absolument faux ou altérez (d).

CLXX. *Mort de Rodolphe Abbé de S. Vanne. Honneurs rendus à son corps.*

L'année même de la prise de Jerusalem, c'est à dire en 1099 (e), Rodolphe Abbé de Saint-Vanne, dont a souvent parlé, mourut au Prieuré de Flavigny sur Moselle. Il s'y étoit retiré pour vivre plus éloigné des compagnies, & pour y vacquer plus librement aux exercices spirituels. Il tomba malade au Carême: mais sa maladie ne l'empêcha pas d'assister la nuit & le jour à la Messe, & à tous les Offices du chœur; & lorsqu'il n'y pouvoit aller, il se les faisoit réciter auprés de lui. Lorsque le bruit de sa maladie fut répandu, les Seigneurs & les Prélats, non seulement du voisinage, mais même ceux qui étoient éloignez, se rendirent auprés de lui, pour lui rendre visite. Il les reçut avec sa charité & sa politesse ordinaires, & nul ne sortit d'auprés de lui sans consolation.

En même temps on donna avis de sa maladis aux Religieux de S. Vanne, qui se rendirent à Flavigny en grand nombre. Il les exhorta avec beaucoup de zele, à conserver purement le dépôt de la foi; aprés quoi il se fit apporter une étole, & l'ayant mise à son coû, il leur donna l'absolution générale, & les reçut ensuite au baiser de paix. Voyant prés de là quelques Seigneurs, gens de piété, qui avoient été témoins de ce qu'il venoit de faire, il les fit aussi approcher, & leur donna le baiser: mais il se contenta de présenter sa main à baiser à quelques Dames de piété, qui étoient de l'autre côté, les exhortant de prendre aussi pour elles, ce qu'il venoit de dire à ses Religieux touchant leur attachement à la Foi, & les recommanda à la grace du Seigneur. An de J.C. 1007.

Il reçut ensuite le Corps de J. C. & ne pensant plus qu'à l'éternité, il dit à ses Religieux, qu'aprés sa mort ils choisissent pour Abbé celui que Godezon Prieur de Flavigny, qui étoit présent, leur désigneroit de sa part, & que si on leur en donnoit un autre, ils ne lui rendissent pas obeïssance. *Car*, disoit-il, *je ne veux pas qu'un autre détruise ce que j'ai édifié.* Aprés leur avoir donné sa bénédiction, il ferma les yeux, comme attendant son dernier moment. Cependant on lui lisoit les Passions du Sauveur, selon la coutume, & en les écoutant, il disoit: *Pourquoi ces méchans ont-ils fait cela? Ils ne le reconnoissoient pas pour Dieu, quoi qu'il fist tant de merveilles, & qu'il leur annonçât tant de véritez. Ah! quel est aujourd'hui leur supplice?* Peu de temps aprés il expira doucement, comme un homme qui s'endort.

Les Religieux le laverent, & le revêtirent des habits sacrez à l'ordinaire; puis l'ayant porté devant l'Autel de S. Firmin, ils passerent auprés de lui toute la nuit en prieres; & le lendemain ayant dit la Messe, ils se hâterent de partir, pour le porter à S. Vanne, où il avoit voulu être enterré; de peur que le Duc ou le Comte du pays ne le retinssent; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, s'ils n'eussent usé de diligence. Par-tout où passoit le Convoy, on sonnoit les cloches, & on accouroit pour lui faire honneur avec la Croix, l'encens & le luminaire. Il arriva ainsi à Toul, & fut reçu honorablement par l'Evêque Pibon, & par l'Abbé de S. Mansuy, à la tête de sa Communauté en aubes, & avec la Croix & les bannieres. Le Corps fut déposé devant l'Autel, on y chanta les Vigiles, & le lendemain on y dit la Messe solemnelle.

Les Chanoines de la Cathédrale s'attendoient qu'on l'apporteroit dans leur Eglise, & qu'on le présenteroit dans les autres Eglises de la Ville; mais l'empressement qu'avoient les Religieux de S. Vanne de le porter prompte-

(a) Alberic, *ad an.* 1096. lit 1500. marcs d'argent.
(b) Chantereau, l. 2. p. 245. de ses Considerations histor.
(c) *Guillelm. Tyr. l. 2. c. 22. & l. 10. c. 11. Nangis Chronic. S. Medardi Suession. t. 2. Spicileg. p. 803.*
(d) *Vide Rosieres Diplom. fol. xv. recto & verso.*
(e) *Hugo Flavin. t. 1. Bibliot. Labb. p. 264. & seq. Laurent. Leod. p. 293.*

An de J. C. 1070.

ment chez eux, ne leur permit pas de donner cette satisfaction à l'Evêque & aux Chanoines; ce qui ne leur fit pas plaisir.

Le lendemain ils arriverent au Monastere de S. Mihiel sur la Meuse, où il trouverent l'Abbé Ornatus, qui étoit un homme d'une innocence & d'une piété vraiment religieuses, & qui avoit autrefois été confrere & ami de Rodolphe, dans l'Abbaye de S. Airy de Verdun. Ce bon Abbé ayant appris la venuë du Corps de son ami, vint au devant de lui avec l'appareil d'une Procession solemnelle, avec les ornemens les plus précieux de son Eglise, les Croix, les bannieres, l'encens, les cierges, comme s'il eût reçu les Reliques d'un Saint.

Quelques-uns vouloient reprimer son zele: mais l'innocence dans laquelle avoit vêcu Rodolphe, fit croire qu'on ne pouvoit rien faire de trop pour l'honorer. Le lendemain Ornatus fit chercher une barque, pour conduire le corps par eau sur la Meuse jusqu'à Verdun. Il l'accompagna avec sa Communauté jusqu'au bas de la riviere, & les Religieux de S. Vanne continuerent leur chemin par terre, chantant & psalmodiant sans cesse. Ils arriverent les premiers en un gros lieu nommé Gunscort (apparemment Vascourt) à trois lieuës de S. Mihiel, où ils attendirent ceux qui conduisoient la barque chargée du corps de Rodolphe. Les Prêtres de ce lieu ne voulurent lui rendre aucun honneur, sous prétexte que pendant sa vie, il avoit toujours été contraire aux Evêques Schismatiques : mais l'Histoire dit que le mois ne se passa pas qu'ils ne ressentissent les effets de la colere de Dieu, par le feu qui consuma leur Village.

Dés que les Religieux qui étoient au Monâstere de S. Vanne, eurent appris que le corps de leur Pere approchoit, ils se disposerent à le recevoir avec toute la décence & la dévotion convenables. Ils allerent l'attendre dans l'Eglise de S. Victor, au Faubourg, pendant que l'Evêque Richer & son Clergé, & une grande multitude de peuple l'attendoient sur le port. On le porta d'abord à l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, où il fut reçu par le Corps des Chanoines, & où aprés avoir célébré les Vigiles, on dit la Messe solemnelle, où tout le monde fut à l'offrande. De là les Chanoines le conduisirent à l'Abbaye de S. Vanne : mais les Religieux reçurent le Corps au sortir de la porte de Verdun, & les Chanoines l'accompagnerent jusqu'au Monastere.

Le lendemain presque toute le Ville accourut à ses Obseques. On dit la Messe solemnelle, on fit le Sermon, & enfin on l'enterra devant l'Autel de S. Benoît, prés l'Evêque Dadon, où l'on disoit aussi qu'Humbert premier Abbé de S. Vanne, étoit enterré. Aprés cette cérémonie, l'Evêque Richer, avec les Abbez & les principaux du Clergé, entrerent au Chapitre de S. Vanne, & aprés avoir parlé de l'Abbé défunt, il les exhorta de procéder au plutôt à l'élection d'un successeur, aprés quoi il sortit du Chapitre avec ceux qui l'accompagnoient, afin de laisser l'élection plus libre aux Religieux.

An de J. C. 1070.

CLXXI. *Laurent élû Abbé de S. Vanne.*

Ceux-ci s'étant prosternez par terre, réciterent les sept Pseaumes pénitentiaux, avec les Oraisons convenables; puis s'étant assis, le Prieur leur dit qu'ils pouvoient choisir celui qui leur paroîtroit le plus propre; que pour lui il étoit tout prêt d'obeïr à celui qui seroit canoniquement élû. Alors Godezon, ce bon Religieux à qui l'Abbé Rodolphe avant sa mort, avoit déclaré sa volonté sur le choix d'un successeur, se levant au milieu d'eux, leur récita les prieres & exhortations que leur faisoit l'Abbé défunt; ils les écouterent à genoux, & fondans en larmes. Godezon ajouta que l'Abbé Rodolphe leur ordonnoit par l'obeïssance qu'il lui devoient, de tenir pour Abbé celui qu'il leur nommeroit. Ils témoignerent qu'ils étoient prêts de lui obeïr. Alors il nomma pour Abbé, Laurent Prieur du Monastere.

Tout le monde y applaudit, à l'exception de l'Elû, qui fit tous ses efforts pour se décharger de ce fardeau : mais il fallut céder à la résolution des Religieux, qui prierent l'Evêque Richer de rentrer, & de mettre en mains de Laurent le Bâton pastoral. L'Evêque le fit, aprés avoir demandé à la Communauté, si elle consentoit à cette élection. L'Elû fut donc mené, ou plutôt porté & traîné à l'Eglise; on l'assit dans la Chaire Abbatiale, on lui mit les cordes des cloches en mains, en signe de prise de possession; & enfin les Religieux vinrent par ordre lui donner le baiser, selon l'usage. Le Dimanche suivant, il reçut la Bénédiction Abbatiale. Tout cela se passa un Mercredy 2e d'Avril de l'an 1099, cinq jours aprés la mort de l'Abbé Rodolphe. Nous tenons toutes ces particularitez de Hugues de Flavigny, qui étoit alors Religieux de S. Vanne, & qui fut présent à tout ce qu'il raconte.

CLXXII. *Ornatus Abbé de S. Mihiel.*

Nous avons dit un mot en passant, d'Ornatus Abbé de S. Mihiel. Il est bon de marquer ici en peu de mots, l'état où étoit alors cette fameuse Abbaye. L'Abbé Sigefroy la gouvernoit encore en 1094 (*f*), lorsque Richer Evêque de Verdun lui confirma la possession des Autels de S. Cyrice dans le Bourg de S. Mihiel (ce sont les termes du Titre,) & celui de Trognon, que l'Evêque Thierry son prédécesseur avoit accordé à l'Abbaye. Le titre est du 4e de Fevrier 1094, donné à Verdun en presence de Rodolphe Abbé de S. Vanne, & de Fulcrade Abbé de S. Paul.

A Sigefroy succéda Ornatus vers l'an 1095; & Ornatus eut pour successeur Odalric, ou

(*f*) Mabill. t. 5. annal. p. 338.

An de J. C. 1070.

Udalric, Prêtre de S. Airy (g). Il étoit déja Abbé en 1098; puisque l'Evêque Richer lui fit rendre en cette année la Chapelle de S. Pierre au fauxbourg de Verdun, qui avoit été usurpée par le Comte Louis, & donné en Fief à ses Gentilshommes. La Lettre de l'Evêque est dattée de Verdun, dans la grande Eglise, le 20e d'Octoble 1098, en présence de Rodolphe Abbé de S. Vanne, de Lanzon Abbé de S. Vincent de Metz, de Rosride Abbé de S. Airy.

CLXXIII. *Le Pape permet aux Religieux de S. Mihiel d'avoir un Cimetiere dans leur Abbaye.*

La même année, Odalric écrivit au Pape Urbain II. (h), pour le supplier de lui permettre d'avoir un Cimetiere joignant son Monastere, pour y enterrer les corps de ses Religieux décédez. C'est que jusqu'alors on avoit enterré les Religieux de S. Mihiel à Vieux-moutier, qui est la place où l'Abbaye avoit d'abord été bâtie, & d'où elle fut transportée au lieu où elle est aujourd'huy, vers l'an 900 (i), sous l'Abbé Smaragde, à condition qu'on continueroit à y porter les Religieux aprés leur mort, pour y être enterrez. Odalric écrivit donc au Pape, qu'il avoit le bonheur d'être uni de communion au S. Siége, & d'être fort éloigné de communiquer avec l'Empereur Henry & ses Partisans; *En quoi*, dit-il, *j'ay peu d'imitateurs dans ce pays: car la plupart de ceux qui jusqu'icy avoient paru attachez à vous, s'en sont separez, & se sont reünis à l'Empereur Henry.*

Aprés cela il lui expose les inconveniens qui arrivent, lorsqu'on est obligé de porter les morts à Vieux-moutier, qui est éloigné du Monastere d'une grande lieuë; ce qui donne occasion aux Religieux qui composent le convoy, de se dissiper, & de converser avec les seculiers, qui se joignent à eux; sans parler de l'incommodité qu'il y a de porter si loin des corps pendant les rigueurs de l'hyver & les chaleurs de l'été: Que ces raisons ont porté les Abbez de son Ordre à lui conseiller de faire un Cimetiere joignant l'Eglise du nouveau Monastere, pour la sepulture des Religieux. Il ajoute qu'encore que l'Evêque puisse de son chef donner cette permission, il aime mieux recourir au S. Siége, afin qu'il la lui accorde, ou par une Bulle, ou par une simple Lettre (k).

Le Pape accorda à Odalric ce qu'il demandoit, par une lettre, dans laquelle il lui rend graces de la charité qu'il exerce envers Rodulphe Abbé de S. Airy, & Lanzon Abbé de S. Vincent de Metz, lequel étoit alors persecuté & exilé de son Monastere pour la cause de l'Eglise, ainsi qu'on l'a vû ci-devant. Il l'exhorte à continuer cette bonne œuvre; & à l'égard de la permission qu'il demande de faire un Cimetiere joignant son Eglise, il la lui accorde volontiers. La Lettre est dattée de Rome le 26e Mars de l'an 1098, selon la supputation de Denys le Petit; & selon la meilleure Chronologie, l'an 1121. Depuis ce temps on enterra les Religieux dans l'Abbaye de S. Mihiel, comme on fait encore aujourd'huy.

An de J.C. 1070.

En 1102 Thierry Comte de Bar, & son Epouse Ermentrude, avec son fils Louis, firent present à l'Abbaye de S. Mihiel (l), du Prieuré d'Amange ou Insming. Le Comte dit, que comme il pensoit à faire quelques biens à ce Monastere, dont il est le Protecteur, & où ses parens reposent, il résolut de lui donner le Prieuré, dont on vient de parler, qui étoit alors occupé par des Clercs indociles, qui avoient déhonoré ce lieu par leur vie scandaleuse. Mais comme il differoit d'exécuter ce pieux dessein, il tomba dans une maladie, qui le fit rentrer en lui-même. Il se transporta donc à S. Mihiel, y fit écrire le Titre de la Donation, pria l'Abbé Udalric de le mettre sur l'Autel, & de le sceller du Sceau de son Monastere; ce qui fut fait en presence d'un grand nombre de témoins, & en particulier du Comte Thierry, de son Epouse Ermentrude, & de son fils Louis.

Quelque années aprés (m), l'Abbé Udalric racheta de Renauld Comte de Bar, le Château qui avoit été bâti prés de l'Abbaye, & qui étoit une source de querelles & de disputes entre le Gouverneur du Château & ses gens, & les sujets de l'Abbaye, que ce Gouverneur ne cessoit de molester. Udalric employa ses priéres & celles de ses amis, pour porter le Comte à lui céder ce Château, qui ayant été bâti pour la défense de son Abbaye, étoit devenu pour elle un piége, & un sujet de douleur. Le Comte ne le rendit qu'à condition que l'Abbé lui donneroit une somme de deux cens marcs d'argent. A ce prix l'Abbé racheta le Château en l'an 1106; on en dressa un Acte à Commercy, en présence d'un grand nombre de témoins. Le Comte Renaud & sa mere Ermentrude y signerent avec les autres.

En 1106 (n), le Pape Pascal II. confirma tous les biens & les Prieurez dépendans de ce Monastere. Les Prieurez sont *Rooldi-curtis* (ou Rolecourt,) *Merodorum* (apparemment *Merode* ou Maré) *Asmingia*, Insming; Vieumontier & Salone; ce dernier est reüni à la Primatiale de Nancy.

CLXXIV. *Mort de Richer Evêque de Verdun. An 1107.*

Richer Evêque de Verdun, peu de temps avant sa mort (o) ayant célébré la Messe solemnelle dans l'Abbaye de S. Vanne le jour de la Fête, qui est celle des Apôtres S. Pierre & S. Paul, se recommanda aux priéres de la

(g) Voyez tom. 1. Chronique de S. Benoît, fol. 10. aprés la page 652 & Vassebourg, fol cclviij.
(h) *Baluz Miscellan. t. 4. p. 452 & seq.*
(i) *Vide Chronic S. Michaël. t. 2. Analect. Mabillon p. 384.* Hic venerandus vir (Smaragdus) in superiore Monasterio se sepeliri præcepit, omniumque deinceps fratrum sepulturam inibi haberi sub anathematis (ut fama est) interminatione mandavit, quod & hactenùs inconcussum servari videmus.
(k) Per apostolicas litteras, vel per sigillum.
(l) Preuves, pag. 515.
(m) Preuves, pag. 519.
(n) *Mabill. t. 5. annal. p. 498.* Ici Preuves, p. 521.
(o) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 294.*

Communauté,

An de J. C. 1070.

Communauté, choisit sa sepulture dans leur Monastere, & leur donna le Fief de Palecroix-lés-Verdun, & le Village de *Marcalfi-curtis*, apparemment Maulcourt. Peu aprés il partit pour le pays de Vosge (p), & se rendit à Valdenz sur la Moselle, entre Tréves & Trarbarch, qui étoit un Fief de son Eglise. Il y tomba malade, & se fit porter en batteau dans la Ville de Tréves, où Brunon Archevêque de cette Ville, lui administra l'Extrême-Onction & le Viatique; & aprés sa mort (q) le revêtit de ses propres habits pontificaux, le mit sur un Batteau, & le fit conduire à Verdun par Guy Archidiacre de Tréves. Richard Evêque d'Albane & Légat du S. Siége, le reçut à Verdun, & lui donna la sepulture dans l'Abbaye de S. Vanne, ainsi qu'il l'avoit demandé: il fut enterré devant l'Autel de S. Laurent, & l'on conserve son Epitaphe, qu'on dit avoir été composé par lui-même (r).

Richard Evêque d'Albane, dont on vient de parler, avoit été Chanoine de Metz, avant que d'être élevé à l'Episcopat (s). Son élevation étoit la récompense de son attachement au S. Siége, & de sa résistance au parti de l'Anti-Pape Clement III: ce qui l'avoit d'abord fait chasser de Metz avec Lanzon Abbé de S. Vincent de la même Ville. Richard avoit un frere nommé Arnoû, qui fut premiérement Convers de l'Abbaye de S. Vanne sous l'Abbé Laurent, & qui mourut ensuite Religieux. Arnoû bâtit un Prieuré à Bouconville, qui étoit un Fief à lui appartenant, & le donna à S. Vanne.

CLXXV. *Lanzon Abbé de S. Vincent de Metz, fort zelé pour le S. Siége.*

Lanzon Abbé de S. Vincent de Metz, fut un des plus zélez défenseurs de la bonne cause pendant le schisme de Clément III. & des plus opposez au parti du Roy Henry IV. (t). Il fut chasśé de la Ville de Metz avec l'Evêque Heriman ou Herman vers l'an 1078 (u), & se retira où il put. Mais en 1083, les Evêques de Metz & de Liége luy donnerent l'Administration de l'Abbaye de S. Tron (x) au Diocése de Liége, laquelle dépendoit de l'Evêque de Metz. Les Religieux de cette Abbaye trouverent fort mauvais qu'on leur envoyât un Abbé étranger sans leur agrément, & la plûpart se retirerent de S. Tron. Le nouvel Abbé s'appliqua de tout son pouvoir à bien gouverner l'Abbaye: mais la troisiéme année de son gouvernement (y), c'est à dire en 1085, ce Monastere fut entiérement brûlé par cas fortuit.

En même temps, pour comble de malheur, un Moine de S. Tron, nommé Luipon (z), lui contesta l'Abbaye, & fit ce qu'il put pour s'en mettre en possession: mais voyant qu'il n'y pouvoit reüssir, il s'adressa à l'Empereur, qu'il sçavoit être indisposé contre Lanzon, lui demanda l'Abbaye, & l'obtint aisément. Il s'en mit en possession de force; en sorte que Lanzon fut obligé de se sauver dans une tour du Monastere, où il demeura quelque temps, jusqu'à ce qu'Henry Evêque de Liége l'en tirât, & le fist conduire en l'Abbaye de S. Laurent de Liége.

L'année suivante 1086, le même Evêque de Liége voyant le malheur de l'Abbaye de S. Tron, y envoya un bon Religieux, nommé Gerard, qui en avoit été élû Abbé. Les Moines attachez à Lanzon, & qui avoient été chassez du Monastere par Luipon, y revinrent les uns aprés les autres. Lanzon y revint le dernier de tous, & y fut fort mal reçu, parce qu'on le regardoit comme la cause de tout le malheur de l'Abbaye.

Cependant Brunon, qui avoit été intrus dans la Chaire Episcopale de Metz en 1086, à la place de l'Evêque Heriman, voulant colorer son intrusion par une action de clémence, invita Lanzon à retourner dans son Abbaye de S. Vincent: mais Lanzon le remercia; & voyant qu'il étoit regardé de mauvais œil à S. Tron, il résolut de faire le voyage de Jerusalem, & commença à ramasser secrétement les sommes necessaires pour cette entreprise. Il partit sans que les Religieux eussent pû deviner son dessein; & l'argent qu'il emporta avec lui, incommoda notablement leur Monastere.

Il revint à Metz vers l'an 1089, avec l'Evêque Heriman, & reprit le gouvernement de son Monastere, puisqu'il souscrivit comme Abbé de Saint-Vincent, en 1090 (a) au Diplôme que ce Prélat donna à l'Abbaye de Saint Clément. Il assista en 1095 au Concile de Clermont, sous le Pape Urbain II. Il étoit chasśé de son Monastere en 1098, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de Saint-Mihiel auprés de l'Abbé Ornatus (b), auquel il procura quelques biens de la part de Richer Evêque de Verdun.

Il y eut en ce temps-là de grands troubles dans l'Evêché de Liége, ausquels les Abbez des Villes de Metz, Toul & Verdun prirent beaucoup de part. Aprés la mort de Henry Evêque de Liége, surnommé le Pacifique, dont nous avons parlé ci-devant, Obert s'étant intrus à force d'argent dans cette Eglise, & s'étant engagé dans le schisme, commença à y détruire tout le bien que son prédécesseur y avoit fait, & à persecuter les Abbez qui n'ad-

(p) Les anciens donnoient au pays de Vosge une bien plus grande étenduë que nous ne faisons. Voyez *Cellar. Geograph. Antiq. t. 1. l. 2. c. 10. p. 175.*

(q) An 1107. *Vide Laurent. Leod. p. 295.*

(r) *Vassebourg, fol. cclxiij.*

Præsulis indigni, Jesu, miserere Richeri,
Quem reprobum meritum vergit ad interitum,
Nempè levi curâ neglexi publica jura,
Invigilans legi segniter, atque gregi.
Per te spero tamen veniam, scelerumque levamen.
Qui legis hoc carmen, dic quæso, Lector, Amen.

(s) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 295.*

(t) *Vide Mabill. t. 5. annal. pp. 196. 197. & Spicileg. t. 7. p. 363. & seq.*

(u) *Sigebert. ad an. 1078.*

(x) *Spicileg. t. 7. p. 363. & seq.*

(y) *vij. id. Mart. an. 1085.*

(z) *Chronic. S. Trudon. t. 7. Spicileg. p. 378. & seq.*

(a) Voyez la vie d'Heriman Evêque de Metz.

(b) *Baluz. Miscellan. t. 4. p. 452. & seq.*

héroient pas à son schisme, comme ceux de Saint-Laurent, de Saint-Tron, de Florines, & de Saint-Hubert. Ce dernier étoit Thierry, homme d'un grand crédit, & fort estimé dans le pays. Il fut obligé, aprés une longue résistance, de se retirer dans le Diocése de Reims; & on lui donna pour successeur un Religieux de Lobes, nommé Ingobrand. L'Abbé Thierry appuyé du Duc de Bouillon, du Comte de Namur, du Duc d'Huy, & des Comtes de Montaigu & de Chiny, prit les armes, & fit la guerre à Ingobrand. L'Evêque Obert fut forcé de permettre à Thierry de venir avec un sauf-conduit jusqu'à Liége, pour se justifier.

Thierry parcourut les Villes de Metz, de Toul & de Verdun, implorant le secours des gens de bien, & de ses amis, contre les véxations de son Evêque. Tous à l'envi lui promirent leur assistance, & s'obligerent de se rendre avec lui à l'Assemblée qu'on devoit tenir à Liége. Paulin Archidiacre de Metz, qui s'étoit déja fort distingué sous l'Evêque Heriman dans le temps du schisme, signala encore son zéle dans cette occasion, & anima les autres par son exemple, à s'unir à l'Abbé Thierry. Lanzon Abbé de Saint-Vincent de Metz ayant voulu représenter à Paulin, que plusieurs craindroient de s'engager dans ce voyage, par l'appréhension de la dépense, car alors la famine étoit grande dans le pays; l'Archidiacre répondit qu'il ne falloit pas faire la chose à demi, & que chacun iroit à ses frais, n'étant pas juste que le service qu'ils vouloient rendre à leur ami, lui devînt à charge. Toutefois l'Assemblée ne se tint point, par l'artifice de l'Evêque Obert, qui ne se trouva pas à Reims, & qui sçut détourner le Duc Godefroy de Bouillon de s'y rendre. A la fin Thierry fut rétabli dans son Abbaye, mais il ne la garda pas long-temps, ayant été obligé de s'en démettre entre les mains d'un Religieux.

L'Empereur Henry, & les Schismatiques de son parti, avoient établi en la place de Lanzon dans l'Abbaye de Saint-Vincent, un autre Abbé nommé Conon (c). Arnoû frere de Richard Evêque d'Albane, dont nous avons parlé ci-devant, étant encore dans le monde, ayant un jour rencontré en campagne cet Abbé intrus, se saisit de lui, le chargea de liens, & l'envoya en cet état à Lanzon, qui étoit alors à Dijon, apparemment dans l'Abbaye de Saint-Benigne. On ignore l'année du décés de Lanzon.

Manassé II. du nom, Archevêque de Reims, étant mort en 1106 le 18 de Septembre (d), le Clergé choisit, pour remplir sa place, Richard Archidiacre de Verdun, & Comte de Grand-pré, qui avoit hérité de ce Comté par le décés de ses deux freres Henry & Baudoüin, qui étoient morts dans leur expédition de la Terre-Sainte. Richard n'étoit encore que Soûdiacre; & le Pape Pascal II. ayant appris son élection (e), avoit écrit à Richard Evêque d'Albane son Légat, de lui donner le Diaconat, & de le sacrer Archevêque de Reims. Mais l'Elu n'accepta point l'élection, en sorte que le Légat fut obligé de se retirer.

CLXXVI. *Richard de Grand pré, élû Evêque de Verdun, Schismatique.*

Quelque temps aprés, Richer Evêque de Verdun, ayant laissé vacant par sa mort (f) le siége de cette Eglise, le Clergé de la Ville élut Richard de Grand-Pré, qui accepta cet Evêché, & le préfera à l'Archevêché de Reims. Il alla aussi-tôt à Metz, reçut du Roy Henry V. l'investiture par la crosse, & revint à Verdun, accompagné de Brunon Archevêque de Tréves, qui l'intronisa. Le Roy le suivit bien-tôt avec toute sa Cour, & fut reçu dans la Ville avec de tres grands honneurs. L'Evêque Richard le pria instamment de le délivrer d'un Seigneur nommé Guy ou Dudon, qui occupoit la Forteresse de Clermont, & incommodoit extrémement les Sujets de l'Evêché. Le Roy fit le siége de cette Forteresse, l'emporta, & la rendit à l'Evêque. Cependant Richard ne trouva aucun Prélat qui le voulût sacrer.

Henry V. avoit succédé cette année à l'Empereur Henry IV. son pere, mort à Liége en 1106; & quoi qu'il eût été tres opposé à son Pere dans tout le reste, l'ayant poursuivi jusqu'à la mort, toutefois il l'imita dans sa révolte contre l'Eglise, & dans son opiniâtreté dans le schisme; ce qui obligea le Pape Pascal II. de venir en France, & de tenir un Concile à Troye en Champagne en 1107 (g), dans lequel on raconte que le Pape, en parlant des Schismatiques attachez à l'Anti-pape Clement III. dit: *Puisque Richard de Verdun s'est livré à la Cour du Roy Henry, nous le livrons à Sathan.* Aprés quoi il le dénonça excommunié à l'Archevêque de Tréves son Métropolitain.

Depuis ce temps, presque tous les Religieux de la Ville de Verdun se separerent de la Communion de Richard & de son Clergé; ce qui le fit rentrer en lui-même, & le porta à entreprendre le voyage de Rome, dans le Carême suivant de l'an 1108, pour se faire absoudre par le Pape; & en même temps il dit à son Clergé: *Pour vous, vous pouvez vous adresser à l'Archevêque de Tréves votre Métropolitain, afin de recevoir de lui l'absolution, pour avoir communiqué avec moi.* Il arriva à Rome, confessa sa faute, en demanda pardon, & pressa fortement Pascal de l'absoudre des censures, & de lui rendre sa Communion: mais le Pape, pour derniere réponse, lui dit, qu'à moins qu'il

(c) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 291.*
(d) *Marlot. hist. Remens. t. 2. p. 236.*
(e) *Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 291.*
(f) *Alberic. ad an. 1107.*

(g) *Concil. t. 10. p. 754. Vesperg. ad an. 1107. Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 296.* Richardum Virdunensem, qui se tradidit Regiæ Curiæ, & nos tradimus eum Sathanæ.

An de J. C. 1070.

ne renonçât à l'investiture qu'il avoit reçuë de la main d'un Laïque, & qu'il ne promît de n'avoir aucun commerce avec le Roy Henry sans sa permission, il ne devoit point esperer d'être absous.

Richard lui répondit, qu'il en vouloit déliberer, & prendre conseil; & en même temps ayant menacé ses gens de les perdre, s'ils le regardoient & le traitoient en excommunié, il reprit le chemin de la France, & ne songea plus à retourner à Rome. Alors Pascal écrivit à Laurent Abbé de Saint-Vanne (h), que l'Evêque Richard étant venu à Rome, n'avoit fait aucune satisfaction à l'Eglise, & n'avoit point reçu l'absolution de son excommunication. *C'est pourquoi*, ajoûte-t-il, *je vous ordonne d'éviter sa communion, & de le dénoncer excommunié, avec tous ses fauteurs, & tous ceux qui communiquent avec lui.*

Le Clergé de Verdun qui s'étoit fait absoudre par l'Archevêque de Tréves, lorsque Richard partit pour Rome, retomba dans l'excommunication à son retour, les uns étant engagez par la crainte, & les autres par l'amitié, à communiquer avec ce Prélat. Tous ceux qui vouloient résister, étoient opprimez par la faction de l'Evêque. Toutefois Laurent Abbé de Saint-Vanne, & ses Religieux, toujours soumis au Saint Siége, s'abstenoient de communiquer avec l'Evêque & avec son Clergé; ce qui leur attiroit tous les jours mille chagrins, & augmentoit la division entre les deux Eglises de Notre-Dame & de S. Vanne; en sorte que tous les soirs, lorsque les Chanoines de la Cathédrale venoient faire la Station du Carême à Saint-Vanne, les Religieux n'assistoient point à leur Office; & lorsque les Chanoines s'étoient retirez, ils purifioient avec l'eau benîte, tout ce qu'ils avoient touché.

CLXXVII. *Guy Archidiacre de Verdun renonce au schisme. Il est exposé à la persecution de son Evêque.*

Guy Archidiacre de Verdun (i), avoit accompagné l'Evêque Richard dans son voyage de Rome, & étoit demeuré malade à Boulogne, où l'Evêque le laissa, lorsqu'il revint à Verdun. Pendant sa maladie, qui étoit dangereuse, il demanda les Sacremens: mais il ne trouva personne qui voulût les lui donner, parce qu'on le regardoit comme excommunié, & on le menaçoit même de le jetter sur un fumier, aprés sa mort, s'il ne renonçoit à la communion de Richard & de son Clergé. Enfin étant à l'article de la mort, il reçut l'absolution de trois Chanoines de l'Eglise de Modéne, sous la promesse qu'il leur fit de ne communiquer jamais avec ceux de Verdun, que Richard ne fût absous par le Pape; & lorsqu'il fut en santé, il fut de nouveau absoûs, aux mêmes conditions, par le ministere de Pie Evêque de Parme, délegué du Saint Siége à cet effet.

An de J. C 1070.

Aprés cela, il revint en France: mais ne voulant pas s'engager dans la communion de l'Evêque de Verdun, il lui fit demander par ses amis, qu'il pût joüir de son bien, sans entrer dans aucun commerce avec lui, ni avec son Clergé. L'Evêque & les Chanoines reçurent fort mal cette proposition. Ils lui écrivirent à Metz où il étoit, & lui ordonnerent de se rendre à Verdun dans quarante jours, pour rendre raison de ce qu'il évitoit ainsi leur communion. Cependant Richard saisit tous ses biens, les dissipa, & ordonna aux siens, qu'ils l'arrêtassent par-tout où ils le rencontreroient. L'Archidiacre fit parler à l'Evêque par ses parens & ses amis, ensuite par les Abbez & les Evêques, & enfin par l'Archevêque de Tréves son Métropolitain. Mais voyant qu'ils n'avoient rien pû gagner, il leur demanda des Lettres de recommandation, & reprit la route de Rome.

Comme il étoit en chemin, il rencontra au delà de Cluny, Richard Evêque d'Albane, Légat du Saint Siége, dont on a parlé plus d'une fois; & lui ayant raconté le sujet de son voyage, le Légat le retint, & écrivit à l'Evêque Richard des lettres monitoires, & d'autres lettres de prieres, par lesquelles il l'avertissoit de rendre à l'Archidiacre Guy, & à Laurent Abbé de Saint-Vanne, les biens qu'il leur avoit ôtez, & de leur permettre de retourner à leurs Eglises; car l'Abbé de Saint-Vanne étoit aussi persecuté. Mais les Lettres du Légat ne produisirent aucun effet; ce qui l'obligea d'envoyer Guy à Rome, avec des lettres de recommandation au Pape Pascal II. qui le reçut fort bien, le consola, le retint prés de lui pendant dix semaines, & enfin le renvoya avec deux lettres.

La premiere (k) est adressée à Renaud Comte de Monçon, à Renaud Comte de Toul, & aux Clercs de l'Archidiaconné de Guy. Le Pape leur recommande & leur enjoint de tenir la main à ce que les Eglises dépendantes des Monasteres, continuent de payer à l'Archidiacre les droits qui lui sont dûs, & qu'ils lui fassent rendre l'obéïssance (l) convenable, par les Clercs & les Laïques, sous peine d'interdir pour leurs Eglises, & de privation de leurs dixmes. Il prie ces Comtes de prêter leurs secours à cet opprimé, de même qu'à Laurent Abbé de Saint-Vanne, qui a été chassé de son Abbaye, & privé de ses biens pour la même cause (m). Il ajoûte: *Sçachez que nous avons ordonné Diacre Guy, dont nous vous avons parlé.*

La seconde lettre du Pape est adressée aux Catholiques de l'Eglise de Verdun. Il leur déclare que Richard leur prétendu Evêque est

(h) *Laurent. Leod. p. 296.*
(i) *Laurent. Leod. p. 297.*
(k) *Laurent. Leod. t. 12. Spicil. p. 298. & Apologet. Laurent. Abb. Vitoniani, t. 5. annal. Bened. p. 623. & seq.*

(l) Consueta justitia, & à Clericis seu Laïcis obedientia debita, sicut Archidiacono impendatur.
(m) Qui propter eandem catholicæ unitatis dilectionem, loco suo, rebusque suis privatus est.

An de J. C. 1070.

excommunié, & leur ordonne de se separer de sa communion, & de faire leur possible, pour que l'Archidiacre Guy, & l'Abbé de Saint-Vanne soient rétablis dans leurs rangs & dans leurs biens, & cela sous peine d'interdit. Il ajoûte que ceux qui reviendront à l'unité de l'Eglise, pourront être reconciliez par l'avis de l'Archevêque de Tréves, & de l'Abbé de Saint-Vanne. La Lettre est du 18e de Mars vers l'an 1109.

CLXXVIII. *L'Archidiacre Guy revient à Verdun, & en est chassé par l'Evêque & par les Chanoines.*

L'Archidiacre revint à Verdun chargé de ces lettres, & se tint pendant quelque temps caché dans l'Abbaye de Saint-Vanne, pour tâcher de gagner par la raison, les Chanoines & les Clercs de la Ville. Mais voyant que ses peines étoient inutiles, & que les Schismatiques s'opiniâtroient dans leur éloignement de l'Eglise, il s'arma de force; & croyant que le respect qui est dû au Saint Siége rendroit sa personne inviolable, au moins au Clergé, il se rendit pendant les Matines à l'Eglise Cathédrale, où tout le Clergé étoit assemblé, à cause de la Fête de S. Jacques; & s'étant approché de l'Autel, il y mit la Lettre du Pape, criant en langue vulgaire, ou en françois : *Si quelqu'un est Catholique, voila les lettres du Pape; qu'il les lise, & qu'il obeïsse.* Au même moment les Chanoines qui avoient appris son retour de Rome, & qui en étoient outrez de dépit, se jettent sur lui en tumulte, l'arrachent de l'Autel qu'il tenoit embrassé, & entraînent avec lui les Reliques des Saints, qu'il avoit saisies. Ils le tirent par les cheveux jusqu'au milieu du Chœur, le frappant à grands coups de pieds & de poings, devant l'Autel même de la Sainte Vierge.

Guy s'étant tiré par force de leurs mains, s'enfuit dans le parvis de l'Eglise de la Madelaine, qui étoit alors un azyle sacré, principalement à cause que cette Eglise avoit été dédiée par le Pape S. Leon IX. Mais les Chanoines l'y poursuivirent, criant aprés lui par toute la Ville, comme contre un voleur. Ils le saisissent en ce lieu saint, le chargent de liens, le frappent, & le menent à l'Evêque Richard, qui aprés l'avoir accablé de reproches & de menaces, le fit conduire au Château de Grand-pré, qui appartenoit à sa Famille. On l'y jetta dans une étroite prison, où il demeura dans les fers, dans la faim, dans la nudité, sans visite ni consolation d'aucun ami. On ne lui laissoit voir que des gens, qui le menaçoient, l'intimidoient, le maltraitoient. Vaincu par tant de souffrances, il promit enfin de donner satisfaction à l'Evêque & au Clergé. Richard le reçut au baiser, & l'Archidiacre communiqua avec lui pour un peu de temps.

Mais aussi-tôt qu'il fut remis en liberté, il se retira vers le Légat Richard Evêque d'Albane, lui raconta ce qui s'étoit passé, & lui demanda l'absolution, pour avoir communiqué avec l'Evêque excommunié. Celui-ci, & son Clergé, ayant appris ce qu'il avoit fait, lui envoyerent des lettres menaçantes, pour l'obliger de revenir à Verdun : mais Guy ne voulant plus se remettre entre leurs mains, leur fit demander un sauf-conduit pour la seureté de sa personne. Ils le lui promirent : mais ayant declaré qu'il ne pouvoit revenir, qu'on ne lui donnât certaines personnes qu'il nomma, pour le conduire; on ne voulut plus les lui accorder : ainsi toute cette négociation demeura sans effet, & l'Evêque donna à un autre sa dignité d'Archidiacre, & sa Prébende de Chanoine. Les Chanoines publierent contre lui des lettres pleines de calomnies; & l'Archidiacre les refuta par une longue apologie, dans laquelle il raconte tout ce que nous venons de dire. Il se retira à Rome, où il fut reçu comme un généreux défenseur des libertez ecclésiastiques. Le Pape lui donna l'Evêché d'Albane, aprés la mort du vénérable Richard : mais on dit qu'il mourut avant que d'être sacré.

CLXXIX *Le Roy Henry va à Rome, & arrête prisonnier le Pape Paschal II. en 1110.*

Le Roy Henry V. souhaitoit passionnément d'obtenir du Pape la Couronne Imperiale, & de terminer à son avantage la querelle des investitures, qui duroit depuis si longtemps. Il résolut de passer en Italie; il y entra en effet à la tête de trente mille hommes, & arriva à Florence vers Noël de l'an 1110. Alors on commença à entrer en négociation entre le Pape & le Roy; on proposa de part & d'autre des conditions de paix, on donna & on reçut des ôtages, & les choses paroissoient dans la meilleure disposition du monde. Henry avoit promis avec serment de renoncer aux investitures, & on se flattoit qu'aprés cela, tout le reste seroit facile.

Aprés avoir passé les Fêtes de Noël à Florence, il s'avança vers Rome, & y arriva le 12e de Février 1111 (n). Il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Lorsqu'il fut parvenu au haut des degrez de l'Eglise de Saint-Pierre, où le Pape l'attendoit, assis avec les Cardinaux & les Chantres, le Roy se jetta à ses pieds; puis se relevant, il lui donna le baiser sur la bouche, sur le front & sur les yeux. Etant entré dans l'Eglise, le Pape lui demanda s'il vouloit observer ce qu'il avoit promis, de renoncer aux investitures? A ces mots, le Roy parut interdit; & se levant, il en délibera à l'écart avec les Evêques d'Allemagne. Le résultat de la déliberation fut qu'il ne pouvoit observer une telle promesse : mais le Roy ne s'en expliqua pas au Pape; il se contenta de lui dire, qu'avant toute chose, il vouloit terminer son differend avec Etienne le Normand.

Cependant le Pape monta à l'Autel de Saint-

(n) *Vide Othon Frising. Sigebert. Alberic. ad an. 1111. & Laurent. Leod. t. 12. Spicileg. p. 301. & seq. Vide, si placet, & Chronograph. Saxon. mss. apud Mabill. t. 5. annal. Bened. p. 681. qui rem paulò aliter narrat.*

An de J.C. 1070.

Pierre, & y célébra la Messe ; aprés quoi le Roy le fit arrêter, avec beaucoup de Clercs & de Laïques, & les fit mener prisonniers dans une maison hors le parvis de l'Eglise. Lorsque les Romains eurent appris la detention du Pape, ils prirent les armes, & commencerent à faire main-basse sur les Troupes Allemandes, qui étoient dans la Ville. Ils attaquerent le Roy même. Il y eut bien du sang répandu de part & d'autre. Deux jours aprés, le Roy décampa, & alla, avec son armée, vers Albe, menant avec lui le Pape & les Cardinaux prisonniers. Pour essayer de réduire le Pape à ce qu'il vouloit, il le menaça de faire mourir en sa présence tout ce qu'il avoit de Romains prisonniers. Pascal répondit sans s'effrayer, qu'il se garderoit bien de sacrer Empereur un homme qui avoit répandu tant de sang, & qui s'étoit souillé par tant de crimes.

CLXXX. *Pascal II. accorde à l'Empereur Henry V. le droit de donner l'investiture par l'anneau & la crosse.*

Cependant quand il vit à ses pieds cette multitude qu'on alloit égorger, & qui le conjuroient d'avoir compassion d'eux ; il se laissa toucher, & consentit que l'Empereur pût donner aux Evêques & aux Abbez elus canoniquement & sans simonie, l'investiture par l'anneau & le bâton, & qu'ensuite ils reçussent la consécration ou la bénédiction propre à leur dignité. Henry de son côté promit au Pape de lui garder une fidélité inviolable, & de lui restituer les biens & les patrimoines de S. Pierre.

Le lendemain, qui étoit le 13ᵉ d'Avril 1111, le Pape & le Roy revinrent dans la Ville Leonine, separée de la grande Ville de Rome par des murailles & des portes; & étant entrez dans l'Eglise du Vatican, Pascal couronna Henry Empereur devant la Confession de S. Pierre. Puis le Pape célébra la Messe, & aprés l'Evangile, mit en main de Henry le Privilége, par lequel il lui accordoit le droit de donner l'investiture par la crosse & par l'anneau. A la Communion, ayant rompu l'Hostie en deux, il en donna la moitié à l'Empereur, & lui dit : *Nous vous donnons le Corps de Notre Seigneur, J.C. qui est né de la Vierge, & qui a souffert pour nous sur la Croix, pour gage & assurance de notre union mutuelle.* Aprés quoi s'étant donné réciproquement le baiser, ils se separerent. Le Pape se retira dans Rome, & l'Empereur dans son Camp.

Dés que Pascal fut entré dans la Ville, les Cardinaux qui n'avoient pas été pris avec lui, lui témoignerent leur surprise de ce Privilége, qu'il venoit d'accorder à l'Empereur, & lui marquerent qu'ils le desapprouvoient beaucoup. Le Pape s'excusa le mieux qu'il put sur la nécessité où il s'étoit trouvé ; & pour se débarrasser de ces reproches, il fit un voyage en Campanie, pendant lequel les Cardinaux casserent tout ce qu'il avoit fait, comme contraire aux Décrets des Papes précédens. Pascal se plaignit de cette conduite irréguliere, sans toutefois soutenir comme bon ce qu'il avoit fait ; & en effet on verra dans la suite, qu'il le condamnoit lui-même au fond de son cœur.

An de J.C. 1070.

D'un autre côté, l'Empereur ayant extorqué ce Privilége du Pape, en fit faire une infinité de copies, qu'il envoya dans toutes les Provinces de son Empire ; ordonnant que tout le monde l'observât. Richard Evêque de Verdun (o) l'ayant reçu, l'apporta aussi-tôt dans l'Abbaye de S. Vanne ; & ayant assemblé les Religieux, il leur lut le Privilége, & leur dit : *Voila à quoi se terminent vos souffrances, & les exils que vous avez soufferts pendant prés de trente ans ; tout cela est réduit au néant.* Ces bons Religieux furent fort étonnez de ce discours. Leur Abbé Laurent étoit exilé, comme nous l'avons vû. Ils gémissoient, ils rougissoient de la chute du rempart de la Foy. Nul n'osa ouvrir la bouche : mais ils attendoient en silence, quelle seroit la suite d'un événement si funeste.

CLXXXI. *Les Religieux de S. Vanne persecutez par les partisans de l'Empereur*

Les Colomnes de l'Eglise de deçà les monts, Richard Evêque d'Albane, Guy Archevêque de Vienne, qui dans la suite fut Pape, & quelques autres s'animoient l'un l'autre à s'opposer à l'iniquité, & à soutenir la liberté de l'Eglise : mais Laurent Abbé de S. Vanne de Verdun, & ses Religieux, en furent la victime. L'Evêque & le Clergé de Verdun leur firent porter tout le poids de leur indignation. Ils frappoient publiquement les laïques qui alloient les visiter par dévotion ; & leur défendoient, sous de grosses peines, d'y retourner. Les Clercs qui les fréquentoient, étoient encore plus maltraitez ; on les obligeoit de renoncer à la Communion des Religieux de S. Vanne ; & s'ils avoient reçu la Communion dans leur Eglise, on les obligeoit de la recevoir de nouveau dans celle des Chanoines. Si un Laïque ou un Clerc, demandoit le Viatique ou la sepulture à ces Religieux à l'article de la mort, l'Evêque & les Chanoines les menaçoient de les priver de la sepulture ecclesiastique (p).

La Fête de S. Vanne, qui tombe le 9ᵉ de Novembre, étant arrivée, les Chanoines qui ont accoutumé de venir faire l'Office dans l'Abbaye aux premieres Vêpres & à la Messe, s'apperçurent que les Religieux anticipoient les heures de l'Office, & les récitoient au Chœur, avant qu'ils arrivassent, afin qu'ils ne fussent pas obligez de s'y rencontrer avec eux, de peur de communiquer à leurs priéres ; les Chanoines, dis-je, vinrent la veille, avant qu'on eût sonné les Vêpres, & surprirent les Religieux, qui étoient encore à l'Eglise. La porte du Chœur étoit fermée ; ils y frapperent avec de grands cris ; & comme on ne l'ouvroit pas

(o) *Laurent. Leod. t. 12. Spicil. p. 301.*
(p) *Laurent. Leod. loc. cit. & Apologet. Laurent. Abb. p. 684. t. 5. annal. Bened.*

An de J.C. 1070.

assez tôt à leur gré, ils l'ouvrirent eux-mêmes ; & entrans en tumulte, ils se jetterent sur un Frere Convers, qui empêchoit qu'on n'entrât avant que l'Office fût fini. Ils le frappent, ils le renversent, ils lui arrachent la barbe & les cheveux, sans que les autres Religieux qui le voyent, osent prendre sa défense. Aprés cela ils s'en retournent à la Ville, sans avoir chanté Vêpres, emmenant avec eux un de leurs Chantres tout couvert de sang, disant que c'étoit le Frere Convers qui l'avoit ainsi blessé. Ils le presenterent à l'Evêque Richard. Toute la Ville accourut à ce spectacle. L'Evêque se transporta à l'Abbaye, chassa les Religieux du Cloître, interdit l'Eglise, condamna l'Abbé Laurent, comme rebelle à son Evêque & à son Empereur, à perdre son Abbaye, & à être dépouillé de tous ses biens. L'Evêque donna les clefs du Trésor, & de la Biblioteque à des paysans laïques, & la clef du Cloître à des Clercs seculiers. Il interdit à l'Abbé & aux Religieux l'entrée du Marché & de l'Evêché. Dans toute cette procédure, on traita l'Abbé & les Religieux avec le dernier mepris, & dans les termes les plus injurieux (q).

CLXXXII. *Laurent Abbé de S. Vanne, se retire de son Abbaye, avec ses Religieux.*

Laurent crut que dans cette circonstance il étoit de la prudence de céder au temps, & de se retirer. Il prit avec lui quelques-uns des siens, & dit aux autres de le suivre, quand ils en auroient l'occasion. Ils n'y manquerent pas, & malgré la vigilance des Clercs qui les gardoient, ils se sauverent presque tous. Il ne demeura au Monastere que les plus jeunes, à qui les Clercs Schismatiques firent enfin embrasser leur Communion, à force de sollicitations & priéres, en leur faisant voir une Lettre de Brunon Archevêque de Tréves leur Metropolitain, qui les y exhortoit, & en faisant venir Robert Abbé de S. Hubert, qui les en pressa fortement.

L'Abbé Laurent en fut informé, & pénétré de douleur. Il leur écrivit, & leur ordonna de quitter le Monastere, & de renoncer à la Communion des Schismatiques. Ils obeïrent. Deux des principaux sortirent d'abord par finesse ; les autres se voyant abandonnez, prirent la Croix, & passant en procession par le milieu de la Ville, se retirerent tous ensemble à Pâle-croix-lés Verdun, & y firent leur residence. Toute la Ville fut émuë de compassion à ce spectacle, & détesta la violence de l'Evêque. Le Prélat lui-même en fut touché ; car on disoit qu'il n'avoit agi que malgré lui, & par le mouvement de quelques mauvais esprits, qui l'excitoient contre ces Religieux.

L'Abbé Laurent, comme un bon Pasteur, rassembla son Troupeau, & mit les plus anciens dans des Prieurez, & envoya les plus jeunes à S. Benigne de Dijon, où ils furent reçûs par l'Abbé Jarenton avec une charité & une cordialité inexplicables, en considération de l'ancienne fraternité qui étoit entre cette Abbaye & celle de S. Vanne. Ils y demeurerent pendant les trois ans que l'Abbé Laurent vêcut encore, & ne revinrent à Verdun qu'aprés que la paix fut renduë à cette Eglise.

CLXXXIII. *Hugues de Flavigny chargé du gouvernement de l'Abbaye de S. Vanne.*

Cependant l'Evêque Richard (r) n'avoit point encore reçû la consecration Episcopale, & son Eglise demeuroit depuis cinq ans destituée des secours spirituels. Les pécheurs publics n'étoient point soûmis à la pénitence, & les pénitens n'étoient point reconciliez. On n'y consacroit ni la sainte Huile, ni le saint Chrême, on n'y donnoit point les Ordres ; & toutefois ce Prélat, qui n'avoit point le caractére Episcopal, ne laissoit pas d'accorder & d'ôter à sa volonté des Prélatures, des Archidiaconnez, des Abbayes & des Doyennez.

Il donna entr'autres à Hugues de Flavigny, dont on a parlé ci-devant, & qui nous a laissé une Histoire ou Chronique de Verdun fort utile, il lui donna, dis je, le gouvernement de l'Abbaye de S. Vanne, en l'absence de l'Abbé Laurent, qui nous fait ce portrait de Hugues : *Cet homme dépouillé de la dignité d'Abbé, qu'il possédoit à Flavigny, fugitif de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, où il avoit fait profession sous Rodolphe Abbé de S. Vanne son superieur ; excommunié par l'Abbé de Dijon ; Hugues, dis-je, a présumé recevoir de Richard Evêque de Verdun, le Bâton Abbatial, dont il méritoit d'être châtié. Présomtion dont se sont rendus coupables, non seulement ceux qui ont confié la Crosse à un personnage aussi infame, mais encore ceux qui ont eu la foiblesse de se soûmettre à son obeïssance. Cet homme a encore composé un livre rempli de passages & d'autoritez, contre ceux qui resistent à l'Eglise Romaine ; & je crains que comme un couteau à deux tranchans, il n'en compose bien-tôt un autre pour appuyer le contraire, sans craindre le reproche de l'Apôtre, qui dit : Si je rétablis ce que j'ay détruit, je me rends prévaricateur.*

CLXXXIV. *Vie de Hugues de Flavigny.*

Puisque nous avons commencé à parler de cet Ecrivain, il est bon d'en donner l'histoire en racourci. Il étoit Religieux Profés de S. Vanne de Verdun ; & assez jeune, lorsqu'en 1085, l'Abbé Rodolphe fut obligé de sortir de ce Monastere, avec la plûpart de ses Religieux, & de se retirer, premiérement à Flavigny sur la Moselle au Diocese de Toul, & ensuite dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon (s). Hugues étoit un des plus opposez à la nouvelle profession de stabilité que l'on vouloit qu'ils fissent à S. Benigne ; & Jarenton Abbé de cette Abbaye, n'oublia rien pour le gagner (t) Il l'affectionnoit particuliérement, lui

(q) *Apologet. Laurentii Abb. t. 5. annal. Bened. p. 684. & seq. Et Laurent. Leod. loc. cit. t. 12. spicil. p. 303.*
(r) *Apologet. Laurent. Abb. t. 5. annal. Bened. p. 685.*
(s) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. Labb. pp. 234. 235.*
(t) *Idem, p. 236.*

An de J. C. 1070.

donnoit toutes les marques possibles de bonté, jusqu'à lui laisser la liberté de faire ce qu'il voudroit, & à defendre publiquement qu'on le reprît, & qu'on le proclamât au Chapitre. Voicy ce qui determina enfin Hugues à faire la profession de stabilité, que l'on desiroit de lui.

Un jour il sortoit du Cloître, lorsqu'il se jetta dans l'Abbé Jarenton, qui étoit assemblé avec ses anciens. L'Abbé l'ayant vû, lui parla du vœu de stabilité. Hugues rougit, & retourna en arriére ; & comme il s'avançoit vers une colomne de bois qui étoit là, il vit une couleuvre entortillée. Ne sçachant ce que c'étoit, il voulut la frapper du pied. L'animal s'éveillant s'élance, & le menace de le picquer. Hugues recule, & s'écrie ; & en même temps l'Abbé ordonne au Prieur d'aller écraser la tête du serpent, & de le jetter dehors. L'Abbé ajouta : *Qu'ainsi perisse le serpent qui en veut au salut de notre Frere Hugues.* Au même moment son cœur fut changé, & dés le lendemain il fit ce qu'on demandoit de lui.

En 1097, il fut demandé pour Abbé de Flavigny en Bourgogne, par Haganon Evêque d'Autun. Il y avoit sept ans que cette Abbaye étoit vacante, & Hugues étoit encore à Dijon sous l'obeïssance de l'Abbé de S. Benigne, qui eut assez de peine à consentir à le laisser aller (u). L'Archevêque de Lyon avoit aussi pour lui une affection particuliere. Il se servoit de lui pour ses lettres, & il ne consentit qu'avec répugnance, qu'il fût chargé du gouvernement de Flavigny. Hugues avoit alors trente-deux ans, & il fut beni & installé le jour de Sainte Cécile 22e de Novembre 1097. Depuis ce temps il s'appliqua entiérement à rétablir les affaires temporelles de son Monastere, & il y reüssit assez bien.

En 1098 (x), Haganon Evêque d'Autun, & protecteur de Hugues de Flavigny, étant mort, Norgande lui succéda, & conçut contre Hugues quelque chagrin, pour des causes assez legeres, dont la principale étoit que celui-ci, qui devoit donner la première voix dans l'élection de l'Evêque, ne s'étoit point trouvé lorsqu'il fut élû, mais y avoit député un de ses Religieux en sa place, parce qu'alors il étoit absent pour affaires. L'Evêque se piqua encore pour d'autres choses de tres petite consequence, & interdit l'Eglise de l'Abbaye. Il vouloit aussi interdire les Prieurez & les dépendances du Monastere : mais le Chapitre d'Autun s'y opposa. Norgande lui ordonna de plus, de renvoyer à Dijon, les Fréres que l'Abbé Jarenton lui avoit accordez pour son secours & sa consolation, & d'en reprendre d'autres, qui avoient été chassez de l'Abbaye de Flavigny ; à quoy il fallut obéir : & comme l'Evêque étoit allé à Rome, Hugues ne put obtenir la levée de l'interdit qu'à son retour : c'est à dire, que l'Eglise de Flavigny demeura dans l'interdit depuis la Fête de S. Pierre & de S. Paul de l'an 1098, jusqu'à la S. Nicolas de l'année suivante. Il arriva encore d'autres causes de division, qui porterent en fin l'Evêque à déposer l'Abbé Hugues (y), ou du moins, qui obligerent Hugues à abandonner son Abbaye.

Il alla d'abord à Dijon, puis à Lyon porter ses plaintes à l'Archevêque son Metropolitain, qui le renvoya auprés de l'Abbé de S. Benigne. De là il écrivit à l'Evêque d'Autun, qui lui répondit qu'il pouvoit comparoître devant le Chapitre d'Autun, & qu'on lui feroit justice. Hugues n'y comparut pas ; & l'on voit par un endroit de son Histoire, qu'il fit en ce temps-là un voyage en Angleterre, & qu'il étoit à Londres en 1099.

L'année suivante 1100, on tint un Concile à Valence (z), où se trouverent vingt-quatre Prélats. Hugues de Flavigny y assista ; & comme personne ne comparut pour l'accuser, il fut rétabli dans son Abbaye, prit séance au Concile, & fut renvoyé avec honneur à Flavigny, chargé des Lettres des Légats Jean & Benoît, qui ordonnoient à ses Religieux de le recevoir, & de lui obeïr. Il y retourna quelque temps aprés : mais il y fut si mal reçu, qu'il fut obligé de se pourvoir devant le Concile de Poitiers, tenu la même année. On ignore ce que cette assemblée fit en sa faveur, & on ne voit pas par l'Histoire, qu'il ait jamais été remis en possession de son Abbaye. Norgande Evêque d'Autun fut déposé dans ce dernier Concile : mais malgré cette sentence, il se maintint dans son Evêché, & substitua Gerard Prieur de Flavigny, en la place de Hugues, qui par ce moyen en fut exclus pour toujours.

Nous avons vû ci-devant, de quelle maniere il fut intrus en 1111, dans celle de S. Vanne par l'Evêque Richard. C'est la seule action de sa vie qui déhonore sa mémoire : car il paroît dans tous ses écrits, qu'il avoit beaucoup de science & de piété. Sa Chronique finit en 1102, & elle nous apprend une infinité d'évenemens considerables, concernans notre Histoire. Retournons à Richard Evêque de Verdun.

CLXXXV. *L'Evêque Richard donne le Comté de Verdun au Comte de Luxembourg, & lui engage Stenay & Monsay.*

Pendant les brouilleries de ce Prélat avec Laurent Abbé de S. Vanne, les affaires temporelles de son Diocese furent fort dérangées par l'occasion que nous allons dire. Les habitans de Dieulewart, Bourg dépendant de l'Evêché de Verdun pour le temporel, prirent un Bourgeois de Metz (a), & le retinrent prisonnier. Ceux de Metz, pour s'en venger, assiégerent le Château de Dieulewart, le prirent, & le ruïnerent. L'Evêque Richard le re-

(u) *Idem, pp. 241. 242.*
(x) *Hugo Flavin. pp. 243. 244.*
(y) *Hugo Flavin. pp. 251. 252. 258.*

(z) *Hugo t. 1. Bibliot. Labb. p. 214.*
(a) *Laurent. Leod. t. 12. spicileg. pp. 304. 305. Alberic. ad an. 1111.*

An de J.C. 1070.

bâtit ; & en même temps, fit citer en sa présence Renaud Comte de Bar & de Verdun, pour n'avoir pas secouru ce Château, comme il le devoit, en qualité de Comte & de Défenseur des Terres de l'Evêché. Renaud refusa de comparoître, & le Prélat le dépouilla du Comté de Verdun, dans une assemblée de Seigneurs du Pays, & en revêtit Guillaume Comte de Luxembourg, auquel il engagea aussi Mousay & Stenay, pour la somme de deux cens livres, sans se mettre en peine de l'excommunication lancée par l'Evêque Richer son prédécesseur, contre celui qui aliéneroit ces Terres.

CLXXXVI. *Richard Evêque de Verdun, va en Jerusalem. Il meurt dans le voyage, sans avoir obtenu l'absolution.*

Le Comte Renaud prit les armes, & voulut se maintenir dans le Comté de Verdun par la force. Le Comte de Luxembourg, d'un autre côté, joignit ses forces avec celles de l'Evêque Richard, pour lui résister. Pendant ces petites guerres, tout le pays fut au pillage. On n'y vit que vols, que violences, qu'incendies. Renaud étant le plus foible, fut aussi le plus maltraité. On lui prit d'abord le village de S. Mihiel (b), avec le Château, qui fut brûlé & rasé. On continua à lui enlever les autres Places de ses Etats, & il n'y eut que quelques Châteaux & quelques Forteresses que l'art & la nature avoient renduës imprenables, qui résisterent ; & encore l'Evêque Richard pria l'Empereur Henry de venir à son secours pour les réduire : il y vint, assiégea le Comte dans son Château de Bar, s'en rendit maître, prit le Comte prisonnier, & renversa le Château (c). Peu de temps aprés, à la priére des premiers Seigneurs de sa Cour, il le remit en liberté sans rançon, & n'exigea de lui que l'hommage.

Cette indulgence de l'Empereur déplut à l'Evêque. Il en infera qu'il ne devoit attendre de lui aucun secours solide. Il vit Renaud, son plus grand ennemi, plus animé que jamais, & plus en état de lui faire de la peine. L'état où il se trouvoit par rapport à la conscience, lui causoit de violens remords. Il y avoit sept ans (d) qu'il étoit Evêque, sans être sacré, & sans en faire les fonctions. Il sentoit le poids de l'excommunication, qu'il supportoit depuis si long temps. Il prit donc la résolution, pour se délivrer de tant de peines & d'inquiétudes, de faire le voyage de Jerusalem. Il amassa pour cela de grandes sommes, cita dans une grande assemblée de Nobles, l'Abbé Laurent, pour comparoître au Tribunal du Pape, & y répondre sur les chefs d'accusations qu'il avoit à proposer contre lui. Laurent répondit, qu'étant dépouillé de tout, il ne pouvoit faire ce voyage. L'Evêque promit d'y pourvoir : mais quand il fut question d'effectuer sa promesse, il ne lui fournit rien ; ce qui n'empêcha pas que l'Abbé Laurent n'envoyat à Rome un de ses Religieux, pour répondre devant le Pape aux accusations de l'Evêque.

Le Prélat partit en grande pompe pour Jerusalem, avec Hugues Comte de Troye. Etant arrivé en Italie, il alla trouver le Pape, qui étoit à Tivoli. Toute la suite de l'Evêque entra dans la Ville en équipage de Pelerins, mais Richard demeura seul, prosterné au milieu de la Place, & dans la bouë, en présence du Pape, qui le regardoit de ses fenêtres ; & criant avec larmes : *Ayez pitié de moy, ayez pitié de moy, mon bon Pere.* Pascal étoit déja informé de sa venuë par l'Archidiacre Guy, dont nous avons parlé ci-devant, & par Rodolphe Moine de S. Vanne, qui avoit été député par l'Abbé Laurent. Le Pape le voyant ainsi humilié, fut attendri, & lui dit : *Je vais retourner à Rome à cause de vous. Venez avec moy, & je vous reconcilieray à l'Eglise, avec le Conseil des Cardinaux.* Mais Richard répondit : *Je vous remets mon Bâton pastoral ; seulement absolvez-moy en ce lieu, & ne me contraignez point d'aller à Rome : car je ne puis quitter cette compagnie, qui va à Jerusalem.* Et comme le Pape persista à ne vouloir lui donner l'absolution que dans Rome, il se leva, & s'en alla rempli de douleur avec les siens.

Il étoit déja malade, & ce refus augmenta son mal. Il fut obligé de se mettre dans une litiere, & de continuer ainsi son voyage. Richard Eveque d'Albane, & Légat du S. Siége, le rencontra en cet équipage, & demanda qui il étoit. Le Prélat repondit : *Je suis le malheureux Evêque de Verdun, banni de mon pays. Et qu'avez-vous fait avec le Pape,* reprit le Légat ? *Helas !* repondit-il, *rien du tout. Je n'ay pû trouver misericorde à ses yeux, & je meurs dans mes péchez, si vous ne me secourez promtement.* Le Legat lui promit d'aller à Rome, & de s'employer pour lui auprés du Pape : mais l'Evêque mourut, & fut enterré au Mont-Cassin, avant que le Legat eût pû lui apporter l'absolution qu'il avoit obtenuë du Pape. Il décéda en 1114, sept ans aprés son élection, n'ayant jamais été sacré Evêque. Aprés lui, l'Evêché vacqua trois ans & demy, & ne fut rempli qu'en 1117, par Henry I. du nom.

CLXXXVII. *Laurent Abbé de S. Vanne retourne à son Monastere.*

Aprés la mort de l'Evêque Richard, Laurent Abbé de S. Vanne rentra avec ses Religieux dans son Abbaye (e), & se fit rendre, par l'ordre de l'Archevêque de Tréves, les Piéces qu'on avoit enlevées du Trésor de son Eglise. Le Clergé de Verdun demanda aussi son absolution des Censures au même Archevêque de Tréves. Enfin Guillaume Comte de Luxembourg, rendit volontairement à Re-

(b) *Primo impetu belli amisit vicum sancti Michaëlis.* Il est nommé *Burgum*, dans une Chatte de 1094. *Alberic. ad an. 1112.*

(c) *Alberic. ad an. 1113.* La Chronique de Saint-Vincent de Metz met cet évenement en 1114. Voyez Vallebourg, *fol. cclxij. verso.* Il dit que le supplément de Sigebert porte que le Comte Renaud fut pris au Château de Monson.

(d) En 1114. Il avoit été Evêque en 1107.

(e) *Laurent. Leod. t. 12. spicileg. p. 300.*

naud

An de J. C. 1070.

naud Comte de Bar, le Comté de Verdun, que l'Evêque Richard avoit ôté à ce dernier. Renaud paya tous les frais de la guerre; rentra en possession, non seulement du Comté de Verdun, mais aussi des Villes de Stenay & de Mousay. Cette restitution ne fut pas du goût des Bourgeois, qui prirent les armes, & ne voulurent pas reconnoître Renaud. Les deux Comtes assemblerent leurs Troupes, & formerent le siége de la Ville. Ceux de Verdun se voyant pressez, demanderent quelques jours de trève. On les leur accorda, & l'armée se retira de devant la Ville: mais les Bourgeois les attaquerent dans leur retraite, en tuerent plusieurs, & le Comte Renaud fut emporté du combat, blessé dangereusement (*f*).

CLXXXVIII. *Troubles dans l'Abbaye de S. Mihiel, à l'occasion de l'investiture par la crosse & l'anneau.*

Aprés la mort de la Comtesse Sophie, Ornatus Abbé de S. Mihiel, ayant succédé à Sigefroy, refusa de recevoir l'investiture de la main de Thierry fils de Sophie, & Comte de Bar. Ornatus avoit reçu de la Comtesse Sophie le Bâton pastoral & l'Anneau (*g*); mais il avoit retracté cette action, & Sophie paroissoit avoir renoncé à ce droit, en se soumettant à la pénitence, pour l'avoir exercé. Thierry son fils, Comte de Bar, & Voüé de S. Mihiel, traita de foiblesse la conduite de sa Mere, & prétendit qu'Ornatus recevroit de sa main, comme ses prédécesseurs, la Crosse & l'Anneau pastoral. Aprés bien des contestations, on convint d'Arbitres, & on prit un tempérament, qui fut que l'on mettroit sur l'Autel les marques de la dignité Abbatiale, & que le Comte y conduiroit l'Abbé élû pour les prendre. C'est ainsi qu'en usa Ornatus, & Odalric ou Udalric, qui lui succéda vers l'an 1098.

Mais Lanzon ayant été élû vers l'an 1117, & considerant comme une espece de simonie, & de contravention aux saints Canons, de se laisser conduire par un Laïque à l'Autel, pour y prendre la Crosse & l'Anneau, y alla de lui-même, accompagné de ses Religieux, sans attendre le Comte Renaud, fils & successeur de Thierry. Ce Prince ayant appris ce qui s'étoit passé, entra dans une grande colere; vint à S. Mihiel, suivi de toute sa Noblesse; fit de grandes menaces à l'Abbé & aux Religieux, s'ils ne remettoient les choses sur l'ancien pied. On tâcha d'appaiser le Comte, en lui remontrant qu'on n'avoit rien fait dans le dessein de l'offenser, mais seulement dans la vuë d'obeïr aux Canons, & dans la crainte d'encourir les censures: qu'au reste on étoit prêt de s'en rapporter au jugement de gens habiles & équitables. Le Comte y consentit. On prit jour pour l'Assemblée; on examina l'affaire, & on conclut qu'à l'avenir les Religieux ne seroient obligez à autre chose, aprés l'élection d'un nouvel Abbé, que d'envoyer deux des leurs vers le Comte, ou ses successeurs, pour lui dire: *Nous avons élû le Seigneur un tel pour Abbé: nous vous prions, comme Voüé de notre Eglise, de l'honorer de votre amitié & de vos conseils, & de lui prêter secours dans le besoin.*

On dressa un Acte de cet accommodement, qui fut signé par l'Abbé Lanzon, par Laurent Abbé de S. Vanne, Thiemare Abbé de S. Mansuy, Gerbert Abbé de S. Maurice de Beaulieu, & par plusieurs autres personnes Ecclesiastiques & Seculieres. Il est datté de l'an 1117. Aprés cela Lanzon demeura paisible possesseur de son Abbaye, qu'il gouverna tres sagement. Il fit régler en 1135, les droits de la Voüerie de Condé, que les Comtes de Bar avoient donnée à un Seigneur nommé Liétard. Il dressa aussi, la même année, une déclaration de toutes les charges & rétributions dont les Abbez de S. Mihiel sont tenus envers leurs Religieux, leurs Officiers & leurs Serviteurs. Il mourut vers l'an 1141, le 9e de Juillet.

CLXXXIX. *Maniere de se dévouer au service d'un Saint.*

Une Dame de qualité, nommée Richilde, ayant été mariée en premieres noces dans la Ville d'Arles, revint ensuite à Verdun sa patrie, & y demeura quelques années dans l'Abbaye de S. Maur. Etant sur le point de se remarier, elle résolut d'offrir à Dieu & à S. Maur, non une simple offrande de ses biens, mais une victime de sa personne, & des enfans que Dieu lui pourroit donner. Elle s'engagea donc à offrir tous les ans sur l'Autel de cette Abbaye, deux deniers pour chacun de ses garçons, & trois oboles pour chacune de ses filles. L'Acte est passé en présence de l'Evêque Richer (*h*), de Gerberge Abbesse de S. Maur, de Pierre Voüé de cette Abbaye, & de Milon futur époux de Richilde. Je trouve dans l'Histoire des Evêques de Toul (*i*), qu'un Seigneur nommé Bertolde, se voüa à S. Mansuy, en se mettant un lien au coû, & promettant de lui payer un certain cens annuel, en reconnoissance de la guérison qu'il en avoit reçuë. En 1051, une Dame nommée Ermengande, se voüa au service de S. Diey (*k*), elle & toute sa postérité, en coupant une boucle de ses cheveux, la mettant sur l'Autel du Saint, & chargeant tous ses descendans de porter chaque année à l'offrande, à la fête de S. Diey, les hommes deux deniers, & les femmes un denier monnoye de S. Diey.

Une autre femme guérie par les mérites de S. Cloû Evêque de Metz, Patron du Prieuré de Lay, s'approcha de l'Autel, & se dévoüa au service du Saint, en lui offrant ses cheveux (*l*).

(*f*) *Alberic. ad an. 1114.*

(*g*) Preuves, sous l'an 1116. Chronique de S. Benoît t. 3. fol. 10. aprés la page 652. Vallebourg fol. CCLXXIV.

(*h*) *Mabill. t. 5. annal. p. 463.* Le Titre lit l'Evêque Thierry, mais c'est une faute de Copiste. Thierry ne vivoit plus en 1103. mais Richer étoit alors Evêque de Verdun.

(*i*) *Opusc. de Miracul. sancti Mansueti.*

(*k*) Preuves, page 440.

(*l*) *Opusculo ms. de miracul. sancti Clodulphi.*

An de J. C. 1070.

Les contestations qui s'éleverent au sujet des Investitures, entre le Pape Gregoire VII. & l'Empereur Henry IV. causerent dans ce pays une infinité de révolutions, comme nous avons commencé de le voir, & comme nous le verrons encore mieux dans la suite de cette Histoire. Le S. Siége trouva dans plusieurs de nos Prélats, de zélez defenseurs de son autorité, & de fermes appuis de la liberté Ecclesiastique. Les Abbez de S. Vanne & de S. Mihiel, & quelques Chanoines de Metz & de Verdun se distinguerent dans le cours de ces differends, par leur ferme résistance à certains Evêques trop peu attachez au Souverain Pontife, & trop dévoüez aux Empereurs. Ces divisions causerent à la verité de grands maux dans le pays & dans l'Eglise; mais Dieu en sçut tirer de grands biens pour sa gloire, puisqu'ils donnerent occasion à plusieurs saints Personnages de signaler leur courage dans les persecutions qu'on leur suscita.

La Lorraine eut l'avantage dans ce siécle onziéme, de donner à l'Eglise deux Papes illustres par leur naissance, leur mérite & leur sainteté; sçavoir, Leon IX. qui siégea depuis l'an 1049, jusqu'en 1054; & Etienne X. qui ne gouverna l'Eglise que pendant environ huit mois, dans l'année 1057, étant mort le 29e Mars 1058. S. Leon IX. étoit de la Maison d'Hasbourg, descenduë de Hugue d'Alsace Seigneur d'Egesheim; & Etienne étoit fils de Gozelon Duc de Lorraine.

Les Croisades, qui firent l'objet le plus ordinaire de la dévotion de la Noblesse & des gens de guerre pendant ce siécle & le suivant, & encore depuis, ne mirent pas seulement toute l'Europe & toute l'Asie en mouvement, par les entreprises militaires, les grands voyages, les conquêtes que l'on fit outre-mer; l'Eglise même, les Evêques, les Abbez, les Prêtres & les Religieux, prirent part à ces expéditions, qu'on regardoit comme les guerres de Dieu & de la Religion. Plusieurs passerent les Mers, & suivirent les Armées des Princes Croisez, prêchant, exhortant, instruisant, administrant les Sacremens, combattant même dans l'occasion contre les Infideles, regardant comme Bienheureux ceux qui mourroient dans le combat ou dans le voyage.

Mais ces voyages si fréquens, si laborieux, si recommandez en ces temps-là, firent une grande bréche à l'ancienne discipline de l'Eglise, par les fréquentes & abondantes Indulgences que l'on accorda aux Croisez. On ne croyoit pas trop faire, que de se relâcher beaucoup de la rigueur des anciens Canons, en faveur de ceux qui abandonnoient leur patrie, leurs biens, leur fortune & leurs établissemens, & qui sacrifioient leur vie & leur sang pour défendre la cause de Dieu, & l'honneur du Sepulcre de J. C. La discipline Ecclesiastique souffrit aussi considerablement de l'absence des Evêques, qui abandonnoient leurs Diocéses, & des Abbez qui quittoient leurs Monasteres, pour suivre les Croisez, & pour prendre part à leurs travaux, à leurs périls, & à leurs mérites.

L'on a vû que ces Croisades furent funestes aux Juifs, qui se trouverent, par le zele trop ardent des Chrétiens, exposez aux derniers dangers, dans plusieurs lieux de l'Europe. Je ne vois pas que ce Peuple odieux ait été jamais fort commun dans la Lorraine: mais dans le Diocése de Tréves, où les Juifs étoient en grand nombre, ils essuyerent toute la fureur des peuples, animez contr'eux, peut-être encore plus par des vuës d'interêt, pour profiter de leurs biens, que par le motif de la Religion, pour les obliger à se convertir.

On attribuë à ces Seigneurs, qui passoient la mer pour combattre les Infideles, l'invention des Armoiries. Ils prirent chacun des marques distinctives, pour se reconnoître dans dans les combats; les casques dont ils se couvroient la tête, empêchant qu'on ne les vît au visage. De là cette multitude infinie de Croix de toutes sortes sur les armes des anciennes Maisons; Croix de Hongrie, Croix de Lorraine, Croix losangée, Croix potencée, Croix alisée, Croix pattée, Croix bordée, Croix florencée, Croix bretessée, Croix bourdonnée, Croix clavelée, Croix corcellée, &c. D'autres prirent la couleur, ou la matiere, ou la doublure de leurs manteaux, selon qu'elle étoit échiquettée, vairée, papelonnée, losangée, pâlée, ondée, fascée, &c. D'autres aimerent mieux certaines marques qui avoient rapport à leurs Terres, à leurs noms, à leurs emplois, à la situation de leurs Terres ou de leurs Châteaux, à leurs beaux faits d'armes, ou à ceux de leurs ancêtres. Quelques-uns prirent des animaux insignes par leur grandeur, leur beauté, leur courage, comme l'Aigle, le Lion, le Leopard, &c. L'amour & les tournois contribuerent aussi beaucoup à l'invention & à la perfection des Armoiries; il fallut dans ces nobles exercices, se distinguer par les couleurs, par les devises, par les supports, par les piéces de l'Ecu de ceux qui y paroissoient.

Fin du premier Volume.

PREUVES

TABLE

Du premier Tome de l'Histoire de Lorraine.

Le chiffre qui est précédé d'un Pr. *marque les Preuves. L'autre chiffre marque le corps de l'Histoire.*

A.



C.

 Qq

le

F.

terre

K.

L.

N.

O.

P.

tiere

laric

T.

V.

Varennes,

ERRATA

Du premier Tome de l'Histoire de Lorraine.

D*Ans la liste des Ducs Beneficiers de Lorraine*, Page cxciij, j'ai dit que le Duc Frideric I. mourut en 984. Je crois que c'est la veritable époque de sa mort : cependant l'Auteur *de Successoribus sancti Hydulphi*, ici tom. 2. p. LXIV. 2. met sa mort en 990, *idibus Aprilis.*

Pag. CLXXXI. l. 38, Nicolas-François, *ajoûtez*, né le 6 Decembre 1606 ; fait Evêque de Toul en 1626 ; Cardinal en 1627 ; mort le 25 ou le 27 Janvier 1670.

Pag. CCXVI. Dans la *Liste des Comtes de Blamont*, il faut corriger quelque chose. J'ai dit que Henry IV. du nom, Comte de Blamont, épousa Isabelle, ou Marguerite de Lorraine, &c. Je crois qu'il faut dire, que Henry IV. épousa Isabelle, dont il eut Thiebaut, mari de Marguerite de Lorraine, de laquelle il eut, 1°. Ferry pere de Guilllaume, de Claude, de Marguerite, d'Alix, d'Agnon, & d'Isabelle.

2°. Isabelle Dame de Passavant, mere de Louis.

3°. Olry, qui fut Evêque de Toul. Voyez ici tom. 3. p. DCLXXII. an. 1469.

Dans le corps de l'Histoire.

PAge 149, à la marge : Guerres de Diocletien ; *lisez :* Guerres de Maximien.

Page 150, à la marge : Diocletien se prépare ; *lisez :* Maximien se prépare.

Page 367, l. 24. Sous le regne de Childeric en 673, *lisez :* Sous le regne de Sigebert en 575. Et trois lignes plus bas, 698, *lisez :* 598.

Page 401, l. 18. Vers l'an 350, *lisez :* Vers l'an 650.

Page 436, en marge, n°. XXII. Guerres entre Dagobert III. & Thierry Roy d'Austrasie, *lisez :* Entre Dagobert II. Roy d'Austrasie, & Thierry Roy de Neustrie.

Page 475, en marge, n°. II. Theobalde fils de Pepin ; *lisez :* Theobalde petit-fils de Pepin.

Page 606, l. 9. avant la fin : Ces Conciles ; *lisez :* Ce Concile.

Page 695, l. antepenult. Dans l'Eglise de Verdun ; *lisez :* Dans la Ville de Verdun.

Page 713, l. 23 ; son oncle Gonthier, *lisez :* son frere Gonthier.

Page 422, l. 2. Irmingarde, *lisez :* Irmintrude.

Page 830, l. 28. Un ancien a la mosaïque, *lisez :* Un ancien pavé a la mosaïque.

Page 862, en marge, n°. XL. Laurent, *lisez :* Roland.

Page 940. an de J. C. 1006, *lisez :* 1016.

Page 944, l. 26, qui devoient concourir à son élection, *lisez :* à l'élection de Conrade le Salique.

Page 972. l. 26. Leon passa ce Royaume, *lisez :* dans ce Royaume.

Page 1033, l. 22. Adalberon IV. *lisez :* Adalberon .III.

Page 1061, l. 28. *Vers le commencement de 1051, le Pape partit de Toul, &c.* Il faut corriger cet endroit. Le Pape Leon IX. étoit à Rome *le 8 des calendes de Fevrier*, ou le 25 Janvier 1051. Voyez ici preuves, p. 437. Il y étoit encore *le 8 des calendes d'Avril*, ou le 25 Mars de la même année. Ici p. 440. Il étoit donc parti de Toul sur la fin de l'an 1050.

Page 1127, l. 19. En 1147, *lisez :* en 1047.

Page 1187, l. 28. aprés ces mots : En l'honneur de la Madelaine, ajoûtez : *Fut dédiée par l'Evêque Pibon.*

Page 1145, l. 30. *Le Comte Herman, de la race des Comtes de Luxembourg ;* & page 1158, l. 46. le même Herman est nommé *fils de Gislibert Comte de Salm en Ardenne.* Cela n'est point incompatible, puisque Gislibert pere d'Herman, étoit fils de Sigefroy premier Comte de Luxembourg. Voyez le commencement de ce tome, p.

Page 1178, l. 18. Leitfride étoit Abbé de Saint-Sauveur en Vosge, & non pas de Saint-Sauveur prés de Toul. Voyez ici preuves, pp. 455. 459. 465.

Dans les Preuves.

PAge 42, en marge : *Confer, pag.* . ajoûtez ; 7. 8.

p. 58. l. 42. *Græcorum rege*, lisez : *ex eorum rege.*

Page 63, *Idus novem regnante*, lisez : *Idus Novemb. regnante.*

Page 65, en marge, Thiécourt ou Thiaucourt, *effacez*, Thiaucourt.

Page 67. note, *Galliçè* Saisia ; lisez : *Galliçè* Saisie.

Page 82. l. 39. *longum Solenis ;* lisez : *jam Consolinus*, ou *Gonsolinus.*

Page 86. l. 6. *arbor inest animi*, lisez : *ardor inest, &c.*

Page 114, en marge, *unuc monique*, lisez : *une démoniaque.*

Page 126, en marge, S. Pierre qui étoit à Vic, *lisez :* à Moyenvic.

Page 128. en marge, *Strivavim*, lisez : *Strivavium.*

Page 130. l. 17. *Ludovino*, lisez : *Ludovico.*

Page 130. en marge, *le Vernois*, lisez : *le Vermois.*

Page 165. l. 53. *serje*, lisez : *sesso.* C'est la place, ou la maison où l'on cuisoit le sel.

Page 180. l. 22. *moneta duplici*, lisez : *duplicis.*

l. 23. *nona operatio*, lisez : *nova operatio.*

l. 8. avant la fin, *tumulari*, lisez : *tumulati.*

Page 190. l. 18. avant la fin, *faverem*, lisez : *favore.*

Page 197 l. 18. avant la fin, *Equitania*, lisez : *Aquitania.*

Page 202. en marge. Fingenius Abbé, &c. *lisez :* Richard & Frideric songent a abandonner, &c.

Page 214. l. 13. avant la fin, *duos urceois*, lisez : *duos urceos.*

Page 214. en marge. *vulgò Juvengy*, lisez : *vulgò Juvigny.*

Page 219. Bouzonville, *lisez :* Bouconville.

Page 225. l. 10. *bis*, lisez : *aliis.*

Page 237. l. 5. *Honorico præsule*, lisez : *Henrico præsule.*

Page 254. en marge, 648, *lisez*, 640.

Page 259. en marge, an 671, *lisez :* vers l'an 661, ou 662.

Page 265. l. 52. *inno*, lisez : *inno ;* & à la marge, au lieu de ces mots : Une source d'eau salée, *lisez :* Une poële pour cuire l'eau salée, & en tirer le sel. *Inno* en cet endroit, est le même qu'*inea*, qui se lit dans un titre de S. Gengou, & qu'*aëneum*, dans un titre de Saint-Remy de Lunéville ; & que *patella*, qui se trouve en une infinité de titres du pays.

Page 294. cinq lignes avant la fin ; Abbaye de Pruim, *lisez :* l'Abbaye d'Epternach.

Page 298. l. 5. *Seodonis villa*, lisez : *Theodonis villa*, Thionville.

Page 301. l. 13. Evêque de Tours, *lisez :* Evêque de Toul.

Page 331. l. 25. lisez ainsi le titre du diplôme : *Le Roy Louis confirme à l'Eglise de Toul, la possession des Abbayes de Saint-Evre & de Saint Germain.*

Page 334. lisez ainsi le titre de la Charte : *Charles le Simple restitué l'abbaye de Bon-moutier à l'Eglise de Toul.*

Page 337. l. 42. *præpositi sancti Motarii canc.* lisez : *præpositi sancti Maximini, Otharii cancellar.*

Page 345. en marge, an 936, *lisez :* aprés 936 ; car il en est parlé dans le titre de l'Empereur Othon I. qui ne commença à regner qu'en 936. & de Thierry Evêque de Metz, qui ne fut fait Evêque qu'aprés 964.

Page 346. l. 24. *si circa monasteria, &c.* mettez avant ces termes, ceux-ci : *Adalbero humilis sanctæ Metensis Ecclesiæ præsul. Si circa, &c.*

Page 350. *Hanudei Comitis*, lisez : *Hamadei Comitis.*

Page 364. l. 18. & p. 365. l. 3. *Arnulphus*, lisez par-tout *Arnustus.*

Page 367. l. 3. *Hotharensium*, lisez : *Hlotharienfium.*

Page 371. l. 16. *Lucilumburhut.* lisez : *Lucilemburhuc.*

Page 385. l. 41. lisez ainsi le titre du diplôme : *L'Empereur Othon II. restitue l'Abbaye de Saint-Diey à l'Eglise de Toul.*

Page 393. en marge, an 991, *lisez :* an 1090.

Page 399 en marge. Gerard d'Alsace fils d'Albert ... & ayeul de Gerard, &c. *lisez :* Gerard d'Alsace fils d'Adelbert, & pere de Gerard d'Alsace Duc de Lorraine.

Page 402. *Sagmem*, lisez : *Sagimen.*

Page 407. *collocavit*, lisez : *collocavi.*

Page 411. l. 45. *Vasui*, lisez : *Vassi.*

Page 411. l. 48 *careas*, lisez : *careat.*

Page 423. l. 22. *nec*, lisez : *mox.*

Page 430. l. 50. *Sherardum*, lisez : *Gherardum.*

Page 435. l. 7. avant la fin : *audacia Principum*, lisez : *audientiâ principum.*

Page 436. l. 3. *alicui futura ecclesiastica*, lisez : *alicui fuerint Ecclesiastica, &c.*

Ibidem, l. 50. *Gerardi*, lisez : *Evrardi.*

Page 468. *Signum Odelrici, sign. Gengulphi*, lisez : *signum Odelrici præpositi sancti Gengulphi.*

Page 472. l. 23. *Valteri vulnerari*, lisez : *Valteri vulnerati.*

Page 486. l. 26. *de domno superiaco.* Je pense qu'il faut lire, *de domno Superiaco*, de Dom Severin, de même qu'à la p. 480.

Page 497. l. 45. *de Leveri-villa*, lisez : *de Leneri-villa.* La même, lisez ainsi le titre de la Charte : *Fondation du Prieuré de Saint-Michel, situé sous le Château de Monçon.*

Page 502. Corrigez la note : Ide mere de Godefroy de Bouillon, n'étoit pas fille de Beatrix, mais de Godefroy, & d'une autre femme.

Page 518. au titre de la Charte, Audanne, *lisez*, Andanne, ou Andenne.

Page 540. l. 45. *Ludovici Hermanici*, lisez : *Ludovici Germanici.*

Page 578. l. 28. de tout prendre en grande, *lisez :* de tout prendre en garde.

Ibidem, l. 32. *Preus fors, gentiens*, lisez : *Preu, fort, gracieux ;* ou, selon d'autres exemplaires : *saige, courtois, & plein d'honneur.*







